This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION

DES

AUTEURS LATINS

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. NISARD,

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ECOLE NORMALE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CICÉRON.

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

Digitized by Google

This ed. not in RD
10/13/24
PEK

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CICÉRON,

11912

AVEC LA TRADUCTION EN FRANÇAIS,

PUBLIÉES

SOUS LA DIRECTION DE M. NISARD,

MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE.

Tome Quatrième.

PARIS,

J. J. DUBOCHET ET COMPAGNIE, ÉDITEURS,

RUE DE SEINE, N° 33.

1843

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
390404 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1928 L

Digitized by Google

TUSCULANES.

LIVRE TROISIÈME.

DU CHAGRIN.

Qu'il faut l'adoucir.

I. Puisque l'homme est un composé de l'âme et du corps, d'où vient donc, Brutus, qu'il n'a pas donné une égale attention à ces deux parties de son être? Pour le corps, il a cherché avec soin l'art d'en guérir, ou d'en prévenir les maladies; et cette invention lui a paru assez utile pour en faire honneur aux Dieux. Mais à l'égard de l'âme, on n'a pas eu le même empressement pour découvrir l'art de rémédier à ses maux; et depuis qu'il a été découvert, on s'y est moins appliqué : il a eu moins d'approbateurs; il a même beaucoup d'ennemis. Cette différence viendrait-elle de ce que l'âme, quelque abattu que soit le corps, est toujours en état de juger de ses maladies; au lieu que le corps ne peut en aucun temps connaître celles de l'âme? Ainsi, quand elle est malade, comme elle est alors privée de ses fonctions naturelles, il ne lui est pas possible de bien juger de son propre état. Véritablement, s'il avait plu à la nature de nous rendre tels, que nous eussions pu la contempler elle-même, et la prendre pour guide dans le cours de notre vie, nous n'aurions besoin, ni de savoir, ni d'étude pour nous conduire. Mais elle n'a donné à l'homme que de faibles rayons de lumière. Encore sont-ils bientôt éteints, soit par la corruption des mœurs, soit par l'erreur des préjugés, qui obscurcissent entièrement en lui cette lueur de la raison naturelle. Ne sentons-nous pas, en effet, au dedans de nous-mêmes des semences de vertu, qui, si nous les laissions germer, nous conduiraient naturellement à une vie heureuse? Mais à peine a-t-on vu le jour, qu'on est livré à toutes sortes d'égarements et de fausses idées. On dirait que nous avons sucé l'erreur avec le lait de nos nourrices : et quand nos parents commencent à prendre soin de notre éducation, et qu'ils nous donnent des maîtres, nous sommes bientôt tellement imbus d'opinions erronées, qu'il faut enfin que la vérité cède au mensonge, et la nature aux préventions.

II. Autre source de corruption, les poëtes. Comme ils ont une grande apparence de doctrine et de sagesse, on prend plaisir à les écouter, à les lire, à les apprendre; et leurs leçons se gravent profondément dans nos esprits. Quand à cela se vient joindre le vulgaire, ce grand maître en toute sorte de déréglements, c'est alors qu'infectés d'idées vicieuses, nous nous écartons entièrement de la nature. Car vouloir nous persuader qu'il n'y a rien de meilleur, rien de plus désirable que les dignités, le commandement des armées, et cette gloire populaire, après quoi courent les plus honnêtes gens, n'est-ce pas nous envier ce que la nature met en nous d'excellent, et vouloir qu'à la place de ce véritable honneur, qui est ce qu'elle nous porte le plus à rechercher,

LIBER TERTIUS.

De ægritudine lenienda.

I. Quidam esse, Brute, causæ putem, cur, cum constemus ex animo et corpore, corporis curandi tuendique causa quæsita sit ars, ejusque utilitas Deorum immortalium inventioni consecrata : animi autem medicina nec tam desiderata sit, antequam inventa, nec tam culta, posteaquam cognita est, nec tam multis grata et probata, pluribus etiam suspecta et invisa? An quod corporis gravitatem et dolorem animo judicamus, animi morbum corpore non sentimus? Ita fit, ut animus de se ipse tum judicet, cum id ipsum, quo judicatur, ægrotet. Quod si tales nos natura genuisset, ut eam ipsam intueri, et perspicere, eademque optima duce cursum vitæ conficere possumus : haud erat sane, quod quisquam rationem ac doctrinam requireret. Nunc parvulos nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus, opinionibusque depravatis sic restinguimus, ut nusquam naturæ lumen appareat. Sunt enim ingeniis nostris semina innata virtutum : quæ si adolescere liceret, ipsa nos ad beatam vitam natura perduceret. Nunc autem, simul atque editi in lucem, et suscepti sumus, in omni continuo pravitate, et in summa opinionum perversitate versamur : ut pæne cum lacte nutricis errorem suxisse videamur. Cum vero parentibus redditi, demum magistris traditi sumus, tum ita variis imbuimur erroribus, ut vanitati veritas, opinioni confirmatæ natura ipsa cedat.

II. Accedunt etiam poetæ : qui cum magnam speciem doctrinæ, sapientiæque præ se tulerunt, audiuntur, leguntur, ediscuntur, et inhærescunt penitus in mentibus. Cum vero accedit eodem, quasi maximus quidam magister, populus, atque omnis undique ad vitia consentiens multitudo, tum plane inficimur opinionum pravitate, a naturaque ipsa desciscimus : ut nobis optimam naturam invidisse videantur, qui nihil melius homini, nihil magis expetendum, nihil præstantius honoribus, imperiis, populari gloria judicaverunt. Ad quam fertur optimus quisque, veramque illam honestatem expetens, quam unam

Digitized by Google

nous embrassions un fantôme, où l'image de la vertu n'est point empreinte, mais où celle de la gloire est grossièrement imitée? La gloire demande la solidité jointe à l'éclat; sans quoi ce n'en est que l'ombre. Elle consiste dans les louanges que les gens de bien et les gens sensés donnent à une vertu non commune, et qu'ils lui donnent hautement, unanimement, sans intérêt. Elle est, pour ainsi dire, l'écho de la vertu; et comme elle accompagne d'ordinaire les bonnes actions, il ne faut point que les honnêtes gens la rejettent. Mais cette autre espèce de gloire, qui contrefait la véritable (j'entends cette approbation téméraire et inconsidérée du peuple, qui applaudit le plus souvent au vice) cette fausse gloire, dis-je, défigure l'honneur, en affectant de lui ressembler. De là vient l'aveuglement de ces hommes qui auraient bien voulu se porter à quelque chose de grand, mais qui, ne connaissant ni le chemin de la vraie gloire, ni en quoi elle consiste, sont devenus les destructeurs de leur patrie, ou se sont perdus eux-mêmes. Puisqu'ils avaient cependant l'honneur pour objet, ils semblent s'être moins égarés par une erreur volontaire, que pour s'être mépris de route. D'autres qui se laissent emporter à une avarice sordide, ou au débordement des voluptés, et dont les égarements approchent assez de la folie, pourquoi ne pas entreprendre de les guérir? Serait-ce parce que les maladies de l'âme sont moins nuisibles que celles du corps : ou parce qu'on peut rendre la santé au corps, et qu'on ne peut la rendre à l'âme?

III. Pour moi, je trouve que les maladies de l'âme sont, et plus dangereuses, et en plus grand nombre, que celles du corps. Ce qu'il y a même de plus fâcheux dans ces dernières, c'est qu'en attaquant l'âme, elles en troublent la tranquillité, et que, comme dit Ennius, quand on a l'esprit malade,

Rongé d'impatience, on pousse des soupirs;
On s'égare, on se perd en d'éternels désirs.

Voilà ce qui arrive quand on se livre au chagrin, ou à l'ambition : deux maladies de l'âme, qui, sans parler des autres, valent les plus violentes, dont le corps puisse être attaqué. Et puisque l'âme a bien trouvé le secret de guérir le corps, est-il croyable qu'elle ne puisse pas aussi se guérir elle-même? D'autant plus que la guérison du corps dépend souvent de sa constitution, et que l'art du médecin n'est pas toujours garant du succès : au lieu que tout esprit, qui aura vraiment envie de se guérir, et qui obéira aux préceptes des sages, réussira infailliblement. Oui sans doute la philosophie est la vraie médecine de l'âme : nous n'avons point à chercher hors de nous-mêmes ses remèdes, comme ceux qui agissent sur le corps : il faut seulement, pour nous les rendre salutaires, ne rien négliger de ce qui dépend de nous. Mais ne faisons point ici l'éloge de la philosophie en général. Je crois avoir dit assez dans mon *Hortensius*, combien elle méritait d'être cultivée. Depuis que cet ouvrage est public, je n'ai presque pas cessé de parler et d'écrire sur ce qu'elle nous enseigne de plus important. Celui-ci est le compte que je rends des questions agitées entre quelques amis et moi dans ma maison de Tusculum. La mort et la douleur ont fait le sujet de nos deux premières conférences. J'en suis présentement à la troisième. Un peu après le milieu du jour, étant descendu dans mon Académie avec mes amis, je deman-

natura maxime inquirit, in summa inanitate versatur, consectaturque nullam eminentem effigiem virtutis, sed adumbratam imaginem gloriæ. Est enim gloria, solida quædam res, et expressa, non adumbrata. Ea est consentiens laus bonorum, incorrupta vox bene judicantium de excellente virtute. Ea virtuti resonat, tamquam imago. Quæ quia recte factorum plerumque comes est, non est bonis viris repudianda. Illa autem, quæ se ejus imitatricem esse vult, temeraria, atque inconsiderata, et plerumque peccatorum vitiorumque laudatrix, fama popularis, simulatione honestatis formam ejus, pulchritudinemque corrumpit. Qua cæcitate homines, cum quædam etiam præclara cuperent, eaque nescirent nec ubi, nec qualia essent, funditus alii everterunt suas civitates; alii ipsi occiderunt. Atque hi quidem optima petentes, non tam voluntate, quam cursus errore falluntur. Quid? qui pecuniæ cupiditate, qui voluptatum libidine feruntur, quorumque ita perturbantur animi, ut non multum abeant ab insania, quod insipientibus contingit omnibus : his nullane est adhibenda curatio? Utrum, quod minus noceant animi ægrotationes, quam corporis? an quod corpora curari possint, animorum medicina nulla sit?

III. At et morbi perniciosiores, pluresque sunt animi, quam corporis : hi enim ipsi odiosi sunt, quod ad animum pertinent, eumque sollicitant; animusque æger, ut ait Ennius,

.... semper errat, neque pati, neque perpeti
potis est.

Cupere nunquam desinit. Quibus duobus morbis (ut omittam alios) ægritudine et cupiditate, qui tandem possunt in corpore esse graviores? Qui vero probari potest, ut sibi mederi animus non possit, cum ipsam medicinam corporis animus invenerit : cumque ad corporum sanationem multum ipsa corpora, et natura valeant : nec omnes, qui curari se passi sunt, continuo etiam convalescant : animi autem, qui sanari voluerint, præceptisque sapientium paruerint, sine ulla dubitatione sanentur? Est profecto animi medicina philosophia : cujus auxilium non, ut in corporis morbis, petendum est foris : omnibusque opibus, viribusque, ut nosmetipsi nobis mederi possimus, elaborandum est. Quanquam de universa philosophia, quantopere et expetenda esset, et colenda, satis, ut arbitror, dictum est in Hortensio. De maximis autem rebus nihil fere intermisimus postea nec disputare, nec scribere. His autem libris exposita sunt ea, quæ a nobis cum familiaribus nostris in Tusculano erant disputata. Sed quoniam duobus superioribus de morte, et de dolore dictum est, tertius dies disputationis hoc tertium volumen efficiet. Ut

Digitized by Google

dai à l'un d'eux qu'il proposât le sujet de la dispute : et la voici d'un bout à l'autre.

IV. L'AUDITEUR. Il me semble que l'âme du sage est susceptible de chagrin. CICÉRON. Vous semble-t-elle aussi susceptible des autres passions, de la crainte, des désirs immodérés, de la colère? C'est là en effet ce que les Grecs nomment πάθη, expression que je pourrai traduire littéralement par *maladies;* mais parler ainsi, ce serait s'écarter de l'usage. Car les Grecs appellent la pitié, l'envie, l'ivresse de la joie, des maladies, et les définissent des mouvements de l'âme, en opposition avec la raison ; nous appelons nous ces mêmes mouvements d'une âme agitée, des passions (*perturbationes*), et je crois l'expression juste; les nommer des *maladies*, ce serait faire violence à l'usage; que vous en semble? L'A. Je suis entièrement de votre avis. C. Vous dites donc que vous croyez l'âme du sage susceptible de passions? L'A. C'est là mon avis. C. Alors cette sagesse dont on fait tant de bruit ne mérite pas en vérité grande estime, car elle ne diffère pas beaucoup de la folie. L'A. Quoi! il n'est point de trouble de l'âme que vous ne regardiez comme insensé? C. Non pas moi seulement, mais, ce que je ne puis me lasser d'admirer, nos ancêtres en ont jugé ainsi bien des siècles avant Socrate, le père de toute cette philosophie régulatrice des mœurs et de la vie. L'A. Comment cela? C. Parce que le nom d'insensé signifie une maladie et une infirmité de l'esprit; évidemment c'est à un esprit malade et qui n'est pas sain, que nos pères ont donné le nom d'insensé (*insanus*). Les philosophes appellent maladies toutes les passions, et ils enseignent que ceux qui n'ont pas la sagesse sont nécessairement atteints de ces maladies. Être malade, c'est n'avoir plus la santé; or tous ceux qui n'ont pas la sagesse, sont malades; donc ceux qui n'ont pas la sagesse sont fous d'après l'étymologie du mot (*insaniunt*). Nos pères pensaient que la santé de l'esprit consiste dans une certaine tranquillité, et égalité, dont le défaut est infirmité et folie (*insania*), comme ils l'appelaient, car au milieu des perturbations de l'esprit, comme parmi celles du corps, il n'est plus de santé.

V. J'admire aussi le nom de *déraison*, *démence*, qu'ils ont donné aux affections de l'âme où ne se rencontre plus la lumière de la raison. L'étymologie prouve manifestement que nos pères en formant ces mots, étaient convaincus, comme le furent depuis Socrate, et les Stoïciens qui reçurent de lui et retinrent fidèlement ce dogme, que tous ceux qui n'ont pas la sagesse ont l'esprit malade. L'esprit atteint de quelque maladie (ces maladies de l'esprit, selon les philosophes, sont, comme je viens de le dire, les passions en mouvements violents) n'est pas plus en santé que le corps affecté de quelque indisposition grave. D'où il résulte que la sagesse est la santé de l'âme; ôtez la sagesse, plus de santé; et il faut avouer que la langue latine exprime beaucoup mieux toutes ces idées que la langue grecque; avantage que nous retrouverons en bien d'autres endroits. Mais ce n'est pas le lieu d'insister; revenons à notre sujet. Tout ce que nous cherchons en ce moment sur la nature et la force des passions, les mots eux-mêmes nous l'apprennent. Puisqu'il faut regarder comme sains ceux dont l'esprit n'est troublé d'aucune de ces passions qui sont les maladies de l'âme, il faut par

enim in Academiam nostram descendimus, inclinato jam in postmeridianum tempus die, poposci eorum aliquem, qui aderant, causam disserendi. Tum res acta sic est.

IV. *A.* Videtur mihi cadere in sapientem ægritudo. *M.* Num reliquæ quoque perturbationes animi, formidines, libidines, iracundiæ? Hæc enim fere sunt ejusmodi : quæ Græci πάθη appellant, ego poteram morbos, et id verbum esset e verbo, sed in consuetudinem nostram non caderet. Nam misereri, invidere, gestire, lætari, hæc omnia *morbos* Græci appellant, motus animi rationi non obtemperantes : nos autem hos eosdem motus concitati animi, recte, ut opinor, perturbationes dixerimus, *morbos* autem non satis usitate : nisi quid aliud tibi videtur. *A.* Mihi vero isto modo. *M.* Hæccine igitur cadere in sapientem putas? *A.* Prorsus existimo. *M.* Næ ista gloriosa sapientia non magno æstimanda est, si quidem non multum differt ab insania. *A.* Quid? tibi omnisne animi commotio videtur insania? *M.* Non mihi quidem soli : sed id, quod admirari sæpe soleo, majoribus quoque nostris hoc ita visum intelligo multis seculis ante Socratem : a quo hæc omnis, quæ est de vita et de moribus, philosophia manavit. *A.* Quonam tandem modo? *M.* Quia nomen insaniæ significat mentis ægrotationem, et morbum, id est, insanitatem, et ægritudinem animi, quam appellarunt insaniam. Omnes autem perturbationes animi, morbos philosophi appellant : negantque stultum quemquam his morbis vacare. Qui autem in morbo sunt, sani non sunt : et omnium insipientium animi in morbo sunt : omnes insipientes igitur insaniunt. Sanitatem enim animorum, positam in tranquillitate quadam, constantiaque censebant : his rebus mentem vacuam appellarunt *insaniam*, propterea quod in perturbato animo, sicut in corpore, sanitas esse non possit.

V. Nec minus illud acute, quod animi affectionem, lumine mentis carentem, nominaverunt *amentiam*, eamdemque *dementiam*. Ex quo intelligendum est, eos, qui hæc rebus nomina posuerunt, sensisse hoc idem, quod a Socrate acceptum diligenter Stoici retinuerunt, omnes *insipientes* esse *non sanos*. Qui enim animus est in aliquo morbo (morbos autem hos perturbatos motus, ut modo dixi, philosophi appellant) non magis est sanus, quam id corpus, quod in morbo est. Ita fit, ut sapientia sanitas sit animi, insipientia autem quasi insanitas quædam, quæ est insania, eademque dementia : multoque melius hæc notata sunt verbis Latinis, quam Græcis : quod aliis quoque multis locis reperietur. Sed id alias : nunc, quod instat. Totum igitur id, quod quærimus, quid et quale sit, verbi vis ipsa declarat. Eos enim sanos intelligi necesse est, quorum mens motu, quasi morbo, perturbata nullo sit, qui con-

Digitized by Google

conséquent appeler ceux qui sont dans un état contraire, insensés (*insanos*). C'est pourquoi je trouve excellente cette locution de notre langue, par laquelle nous disons qu'un homme *ne s'appartient plus*, qui est emporté hors des gonds par un désir immodéré, ou par la colère; quoique la colère soit une espèce particulière de désir immodéré; car on définit la colère, le désir immodéré de la vengeance. Pourquoi dit-on alors que l'homme ne s'appartient plus? parce qu'il a cessé d'appartenir à sa raison, qui, au nom même de la nature, doit régner sur l'âme entière. Les Grecs appellent la folie μανία; je ne sais trop pour quelle raison, ni d'où vient le mot : mais ce qui est certain, c'est que nous distinguons mieux qu'eux les diverses sortes de folie. Il y a une folie qui n'est que l'absence de la sagesse, et qui s'étend fort loin; nous faisons entre elle et la fureur une grande différence : les Grecs aussi veulent établir cette différence, mais ils l'expriment mal; ils nomment μελαγχολίαν ce que nous appelons fureur. Comme si l'esprit n'était emporté que par les noirs flots de la bile, et non pas le plus souvent par la colère, la crainte, la douleur; témoin Athamante, Alcméon, Ajax, Oreste. Le furieux est interdit par les Douze Tables. Elles ne disent pas : s'il est insensé, mais *s'il est furieux*. Nos pères pensaient que celui qui n'a pas la sagesse, dont l'âme est troublée, et par conséquent atteinte de quelque maladie, peut cependant remplir les devoirs ordinaires, et vaquer aux affaires communes de la vie; mais ils étaient convaincus que la fureur ôte absolument toute lumière à l'esprit. Quoiqu'il semble beaucoup plus grave d'être furieux que d'être insensé, il n'en est pas moins vrai que le premier malheur peut arriver au sage, et jamais le second. Mais c'est un point qui n'est pas maintenant en question, revenons à celui qui nous occupe.

VI. Vous avez dit, je crois, que l'âme du sage est susceptible de chagrin. L'A. C'est en effet ce que je pense. C. J'avoue qu'il est naturel de penser ainsi, car l'homme n'est pas né d'un rocher : il y a dans son cœur je ne sais quoi de tendre et de sensible, qui est sujet à être ému par l'affliction, comme par un espèce d'orage. C'est ce qui justifiait en quelque sorte Crantor, l'un de nos plus illustres Académiciens, lorsqu'il disait : « Je ne puis goûter l'avis de ceux qui vantent si fort cette sorte d'insensibilité, qui ne peut, ni ne doit être dans l'homme. Tâchons de n'être point malades. Mais si nous le sommes jamais, soit qu'on nous coupe, soit qu'on nous arrache quelque membre, ne soyons point insensibles. Car que gagne-t-on, en s'opiniâtrant à ne se point plaindre, si ce n'est de faire dire qu'on a l'esprit féroce, ou le corps en létargie? » Voyons pourtant si ce discours n'est point d'un homme qui veut flatter notre faiblesse, et favoriser notre lâcheté. Osons ne pas couper seulement les branches de nos misères, mais en extirper jusqu'aux fibres les plus déliées. Encore nous en restera-t-il quelques-unes; tant les racines de la folie sont en nous profondes et cachées. Mais n'en conservons que ce qu'il n'est pas possible de supprimer; et mettons-nous bien dans l'esprit, que sans la santé de l'âme nous ne pouvons être heureux. C'est par la philosophie seule qu'on peut y parvenir. Continuons donc à nous instruire des remèdes qu'elle nous offre. Si nous le voulons, elle nous guérira. J'irai même plus loin que vous ne comptez; car j'attaquerai

tra affecti sunt, hos insanos appellari necesse est. Itaque nihil melius, quam quod est in consuetudine sermonis Latini, cum *exisse ex potestate* dicimus eos, qui effrenati feruntur aut libidine, aut iracundia. Quanquam ipsa iracundia libidinis est pars : sic enim definitur iracundia, *Ulciscendi libido*. Qui igitur exisse ex potestate dicuntur, idcirco dicuntur, quia non sunt in potestate mentis, cui regnum totius animi a natura tributum est. Græci autem μανίαν unde appellent, non facile dixerim. Eam tamen ipsam distinguimus nos melius, quam illi. Hanc enim insaniam, quæ juncta stultitiæ patet latius, a furore disjungimus. Græci volunt illi quidem, sed parum valent verbo : quem nos furorem, μελαγχολίαν illi vocant : quasi vero atra bili solum mens, ac non sæpe vel iracundia graviore, vel timore, vel dolore moveatur : quo genere Athamantem, Alcmæonem, Ajacem, Orestem furere dicimus. Qui ita sit affectus, eum dominum esse rerum suarum vetant duodecim tabulæ. Itaque non est scriptum, *Si insanus*, sed, *Si furiosus esse incipit*. Insaniam enim censuerunt (id est, inconstantiam sanitate vacantem) posse tamen tueri mediocritatem officiorum, et vitæ communem cultum, atque usitatum : furorem autem esse rati sunt, mentis ad omnia cæcitatem. Quod cum majus esse videatur, quam insania : tamen ejusmodi est, ut furor in sapientem cadere possit, non possit insania. Sed hæc alia quæstio est : nos ad propositum revertamur.

VI. Cadere, opinor, in sapientem ægritudinem tibi dixisti videri. *A.* Et vero ita existimo. *M.* Humanum id quidem, quod ita existimas : non enim silice nati sumus : sed est naturale in animis tenerum quiddam, atque molle, quod ægritudine, quasi tempestate, quatiatur. Nec absurde Crantor ille, qui in nostra Academia vel in primis fuit nobilis : « Minime, inquit, assentior iis, « qui istam nescio quam indolentiam magnopere laudant : « quæ nec potest ulla esse, nec debet. Ne ægrotus sim', « inquit : sed si fuerim, sensus adsit, sive secetur quid, « sive avellatur a corpore. Nam istuc nihil dolere non sine « magna mercede contingit, immanitatis in animo, stupo- « ris in corpore. » Sed videamus, ne hæc oratio sit hominum assentientium nostræ imbecillitati, et indulgentium mollitudini. Nos autem audeamus non solum ramos amputare miseriarum, sed omnes radicum fibras evellere. Tamen aliquid relinquetur fortasse : ita sunt altæ stirpes stultitiæ; sed relinquetur id solum, quod erit necessarium. Illud quidem sic habeto, nisi sanatus animus sit, quod sine philosophia fieri non potest, finem miseriarum nullum

Digitized by Google

non-seulement le chagrin, qui est ici notre principal objet, mais encore toutes les passions en général. Et premièrement, si vous l'agréez, disputons à la manière des Stoïciens, qui se plaisent à serrer leurs raisonnements. Je me donnerai carrière ensuite, selon ma coutume.

VII. Quiconque a du courage, présume bien de soi. J'aurais pu dire, qu'il est présomptueux, si dans l'usage ce mot, qui devrait marquer une vertu, ne caractérisait un vice. Or quiconque présume bien de soi, ne craint point : car la crainte ne compatit pas avec la confiance. Mais celui qui est susceptible de chagrin, l'est aussi de crainte : car des mêmes choses, dont la présence nous afflige, les approches nous font trembler. Ainsi le chagrin répugne au courage. Il est donc vrai que quiconque est capable de s'affliger, est capable de craindre, et de tomber dans cette abjection d'esprit qui détermine à souffrir la servitude, et à s'avouer vaincu. En venir là, c'est reconnaître sa lâcheté et sa faiblesse. De tels sentiments ne tombent point dans une âme courageuse : donc le chagrin n'y tombe point. Or le sage est nécessairement courageux : donc le sage n'est pas capable de s'affliger. Un homme courageux doit de plus avoir l'âme grande, celui qui a l'âme grande est incapable de céder; et celui qui est incapable de céder doit mépriser toutes les choses du monde et les regarder comme au-dessous de soi. Or nous ne saurions regarder ainsi les choses qui peuvent nous chagriner ; l'homme courageux n'est donc point susceptible de chagrin; et puisque tout sage est courageux, le chagrin n'entre donc point dans son cœur. Un œil malade, ou quelque autre partie du corps que ce soit, quand elle est indisposée, est peu propre à faire ses fonctions : il en est de même de l'âme, lorsque quelque passion l'agite. Or la fonction de l'âme est de bien user de sa raison, et par conséquent l'âme du sage, toujours en état de faire un très-bon usage de sa raison, est toujours calme : d'où il s'ensuit que le chagrin, qui troublerait son âme, n'y pénètre jamais.

VIII. Ajoutons un raisonnement, où me conduit la nature de la modération, que nous appelons tantôt tempérance, tantôt modestie, et quelquefois continence, ou intégrité. Celui qui la possède a proprement parmi nous le nom d'honnête homme, dont la signification est très-étendue, et marque une disposition de l'âme, qui la porte à s'abstenir de tout ce qui peut nuire aux autres. On peut même dire que ce nom renferme toutes les vertus; autrement le titre d'honnête homme, donné autrefois à Pison, n'aurait pas été si fort exalté. Car comme il ne peut convenir au lâche, qui par crainte a abandonné son poste à la guerre; à l'injuste, qui par avarice a violé un dépôt; au fou, qui par sa mauvaise conduite a dissipé son bien; il est évident que la qualité d'honnête homme renferme ces trois vertus, le courage, la justice, et la prudence. Mais, quoique les vertus aient cela de commun entre elles, qu'elles sont toutes liées les unes aux autres, et se tiennent comme par la main, c'est le propre de la modération, que je compte

fore. Quamobrem, quoniam cœpimus, tradamus nos ei curandos : sanabimur, si volemus. Et progrediar quidem longius : non enim de ægritudine solum, quanquam id quidem primum : sed de omni animi, ut ego posui, perturbatione, (morbo, ut Græci volunt) explicabo. Et primo, si placet, Stoicorum more agamus, qui breviter astringere solent argumenta : deinde nostro instituto vagabimur.

VII. Qui fortis est, idem est fidens : quoniam confidens mala consuetudine loquendi in vitio ponitur, ductum verbum a confidendo, quod laudis est. Qui autem est fidens, is profecto non extimescit : discrepat enim a timendo, confidere. Atque in quem cadit ægritudo, in eumdem timor : quarum enim rerum præsentia sumus in ægritudine, easdem impendentes, et venientes timemus. Ita fit, ut fortitudini ægritudo repugnet. Verisimile est igitur, in quem cadat ægritudo, in eumdem cadere timorem, et infractionem quamdam animi, et demissionem : quæ in quem cadunt, in eumdem cadit ut serviat, ut victum se quandoque esse fateatur. Quæ qui recipit, recipiat idem necesse est timiditatem, et ignaviam. Non cadunt autem hæc in virum fortem : igitur ne ægritudo quidem : at nemo sapiens, nisi fortis : non cadit ergo in sapientem ægritudo. Præterea necesse est, qui fortis sit, eumdem esse magni animi : qui magni animi sit, invictum : qui invictus sit, eum res humanas despicere, atque infra se positas arbitrari. Despicere autem nemo potest eas res, propter quas ægritudine affici potest. Ex quo efficitur, fortem virum ægritudine nunquam affici. Omnes autem sapientes, fortes ; non cadit igitur in sapientem ægritudo. Et quemadmodum oculus conturbatus non est probe affectus ad suum munus fungendum ; et reliquæ partes, totumve corpus, statu cum est mortum, deest officio suo, et muneri : sic conturbatus animus non est aptus ad exequendum munus suum. Munus autem animi est, ratione bene uti : et sapientis animus ita semper affectus est, ut ratione optime utatur : nunquam igitur est perturbatus. At ægritudo, perturbatio est animi : semper igitur ea sapiens vacabit.

VIII. Veri etiam simile illud est, qui sit temperans, quem Græci σώφρονα appellant, eamque virtutem σωφροσύνην vocant, quam soleo equidem tum temperantiam, tum moderationem appellare, nonnunquam etiam modestiam : sed haud scio, an recte ea virtus frugalitas appellari possit, quod angustius apud Græcos valet : qui frugi homines χρησίμους appellant, id est, tantummodo utiles : at illud latius. Est enim omnis abstinentia, omnis innocentia, quæ apud Græcos usitatum nomen nullum habet, sed habere potest ἀβλάβειαν : nam est innocentia, affectio talis animi, quæ noceat nemini. Reliquas etiam virtutes frugalitas continet. Quæ nisi tanta esset, et si iis angustiis, quibus plerique putant, teneretur, nunquam esset L. Pisonis cognomen tantopere laudatum. Sed quia nec qui, propter metum, præsidium reliquit, quod est ignaviæ : nec, qui propter avaritiam, clam depositum non reddidit, quod est injustitiæ : nec qui, propter temeritatem, male rem gessit, quod est stultitiæ, frugi appellari solet : eo tres virtutes, fortitudi-

Digitized by Google

pour la quatrième, de calmer et de régler les mouvements de la cupidité, et de garder en tout une constante égalité, qui s'oppose à tout désir injuste. L'honnête homme donc, ou, si l'on veut, l'homme tempérant et modéré, doit être constant. Qui dit constant, dit tranquille. Qui dit tranquille, dit libre de toutes passions, et par conséquent de chagrin. Or le sage possède toutes ces qualités. Il est donc exempt de chagrin.

IX. Ainsi la réflexion de Denys d'Héraclée sur ces vers qu'Homère met dans la bouche d'Achille :

Mon cœur, gonflé de rage, est d'ennuis dévoré,
Quand je songe à l'ingrat qui m'a déshonoré ;

cette réflexion, dis-je, est fort judicieuse. Dit-on qu'une main enflée soit en bon état? Le dira-t-on de tout autre membre affligé par quelque tumeur? La disposition d'un cœur gonflé de quelque passion n'est donc pas moins vicieuse. Or l'âme du sage est toujours bien disposée. Son cœur ne s'enfle jamais. Jamais il ne sort de son assiette, comme fait l'homme transporté de courroux. Le sage ne saurait donc se mettre en colère. Car s'y mettre, suppose un ardent désir de tirer la vengeance la plus éclatante de celui dont on se croit offensé. Or ce désir entraîne aussi une excessive joie, au cas qu'on ait réussi. Mais il ne tombe point en l'âme du sage, de se réjouir du mal d'autrui. Ainsi la colère n'y saurait tomber. Cependant, s'il était susceptible de chagrin, il le serait pareillement de colère. Puis donc qu'il est exempt de l'un, il l'est aussi de l'autre. Par la même raison, si le chagrin pouvait attaquer le sage, il en serait de même, et de la pitié, et de cette sorte d'envie qui fait qu'on voit d'un œil jaloux et malin le bonheur d'autrui, comme l'a dit Ménalippe dans Accius :

Quel mortel envieux, quel regard enchanteur
De mes jeunes enfants a fait périr la fleur ?

X. Une preuve qu'en effet l'homme susceptible de pitié, l'est pareillement d'envie, c'est que celui qui est touché du malheur de quelqu'un, s'afflige ordinairement du bonheur de quelque autre. Théophraste, par exemple, déplorant la mort de son ami Callisthène, s'afflige de la prospérité d'Alexandre, et plaint son ami d'avoir vécu sous un prince, qui, avec une puissance suprême, et un suprême bonheur, savait si mal user de sa fortune. Or, comme la pitié est un chagrin causé par le sort malheureux de l'un, l'envie est un chagrin causé par le sort heureux de l'autre; quiconque par conséquent est susceptible de pitié, l'est aussi d'envie. Mais le sage est inaccessible à l'envie : il l'est donc aussi à la pitié; ce qui ne serait pas, s'il pouvait s'affliger de quelque chose : et par conséquent le sage est sans chagrin. Tels sont les raisonnements des Stoïciens, dont la tournure est trop sèche, trop serrée. Aussi je prétends bien les développer dans

nem, justitiam, prudentiam, frugalitas est complexa : etsi hoc quidem commune est virtutum : omnes enim inter se nexæ, et conjugatæ sunt. Reliqua igitur, et quarta virtus ut sit ipsa frugalitas, necesse est. Ejus enim videtur proprium, motus animi appetentis regere et sedare; semperque adversantem libidini, moderatam in omni re servare constantiam. Cui contrarium vitium nequitia dicitur. Frugalitas, ut opinor, a fruge : qua nihil melius e terra. Nequitia ab eo (etsi hoc erit fortasse durius : sed tentemus, et lusisse putemur, si nil sit) ab eo, quod ne quidquam est in tali homine : ex quo idem, nihili dicitur. Qui sit frugi igitur, vel, si mavis, moderatus et temperans, eum necesse est esse constantem : qui autem constans, quietum : qui quietus, perturbatione omni vacuum : ergo etiam ægritudine. Et sunt illa sapientis : aberit igitur a sapiente ægritudo.

IX. Itaque non inscite Heracleotes Dionysius ad ea disputat, quæ apud Homerum Achilles queritur, hoc, ut opinor, modo :

Corque meum penitus turgescit tristibus iris,
Cum decore, atque omni me orbatum laude recordor.

Num manus affecta recte est, cum in tumore est? aut num aliud quodpiam membrum tumidum ac turgidum non vitiose se habet? Sic igitur inflatus, et tumens animus in vitio est. Sapientis autem animus semper vacat vitio, nunquam turgescit, nunquam tumet. At iratus animus ejusmodi est : nunquam igitur sapiens irascitur : nam si irascitur, etiam concupiscit. Proprium est enim irati, cupere, a quo læsus videatur, ei quam maximum dolorem inurere. Qui autem id concupierit, eum necesse est, si id consecutus sit, magnopere lætari. Ex quo fit, ut alieno malo gaudeat. Quod quoniam non cadit in sapientem, ne ut irascatur quidem cadit. Si autem caderet in sapientem ægritudo, caderet etiam iracundia. Qua quoniam vacat, ægritudine etiam vacabit. Etenim si sapiens in ægritudinem incidere posset, posset etiam in misericordiam, posset in invidentiam : non dixi in invidiam, quæ tum est, cum invidetur : ab invidendo autem invidentia recte dici potest, ut effugiamus ambiguum nomen invidiæ : quo verbum ductum est a nimis intuendo fortunam alterius, ut est in Menalippo,

Quisnam florem liberûm invidit meûm?

Male latine videtur; sed præclare Accius : ut enim videre, sic invidere florem rectius, quam flori dicitur. Nos consuetudine prohibemur : poeta jus suum tenuit, et dixit audacius.

X. Cadit igitur in eumdem, et misereri, et invidere. Nam qui dolet rebus alicujus adversis, idem alicujus etiam secundis dolet : ut Theophrastus interitum deplorans Callisthenis sodalis sui, rebus Alexandri prosperis angitur : itaque dicit Callisthenem incidisse in hominem summa potentia, summaque fortuna, sed ignarum quemamodum rebus secundis uti conveniret. Atqui quemadmodum misericordia ægritudo est ex alterius rebus adversis; sic invidentia ægritudo est ex alterius rebus secundis : in quem igitur cadit misereri, in eumdem etiam invidere. Non cadit autem invidere in sapientem : ergo ne misereri quidem. Quod si hoc ægre ferre sapiens soleret, misereri etiam soleret : abest ergo a sapiente ægritudo. Hæc sic dicuntur a Stoicis, concludunturque contortius. Sed latius aliquanto

Digitized by Google

ta suite avec plus de netteté et d'étendue; mais en ne m'écartant point des mêmes principes, qui ont je ne sais quoi de nerveux et de mâle. Car pour nos amis les Péripatéticiens, malgré leur éloquence, leur savoir et leur autorité, je ne puis goûter cette médiocrité de passions, qu'ils passent au sage. Un mal, pour être médiocre, ne laisse pas d'être un mal. Or notre but est que le sage n'en ait pas la plus légère atteinte. Car comme la santé du corps n'est point parfaite, quoiqu'il ne soit que médiocrement malade; de même à quelque médiocrité que soient réduites les passions, s'il y en a dans l'âme, on ne peut pas dire qu'elle soit parfaitement saine. Pour bannir donc le chagrin, examinons ce qui le produit. Car de même que les médecins n'ont pas de peine à trouver le remède quand ils ont connu la cause du mal, aussi trouverons-nous à nous guérir de nos chagrins, quand nous en aurons découvert la source.

XI. Or cette source consiste uniquement dans l'opinion, qui produit non-seulement le chagrin, mais encore toutes les autres passions. On en compte quatre principales, qui se divisent en plusieurs branches. Mais parce que toute passion est un mouvement de l'âme qui n'écoute point la raison, ou qui en secoue le joug; et que ce mouvement est excité par l'opinion du bien ou du mal, ces quatre passions se réduisent à deux classes. Dans l'une sont les deux passions qui naissent de l'idée du bien; savoir le transport de joie, causé par la possession actuelle de quelque grand bien; et la cupidité, qui est un désir immodéré de quelque grand bien qu'on espère. Dans l'autre classe, sont deux autres passions, causées par l'idée du mal; je veux dire, la crainte et la tristesse. Car comme la crainte est l'opinion d'un grand mal qui nous menace, la tristesse est l'opinion d'un grand mal présent, et tel, que celui qui l'éprouve croie qu'il est juste et même nécessaire de s'affliger. Voulons-nous couler doucement et tranquillement nos jours, il nous faut lutter de toutes nos forces contre ces passions, que la folie suscite, comme des espèces de Furies, pour nous tourmenter. Une autre fois nous parlerons des autres. Délivrons-nous aujourd'hui de la tristesse, s'il est possible; puisqu'aussi bien c'est le sujet que vous m'avez proposé, en soutenant que le chagrin trouve à pénétrer dans le cœur du sage. Pour moi je pense bien différemment. Je crois que c'est quelque chose d'affreux, qu'il faut éloigner de nous, et fuir, pour ainsi dire, à force de voiles et de rames.

XII. Que vous semble, en effet,

De cet auguste roi, qui parmi ses aïeux
Pouvait compter Tantale, et le maître des Dieux?
Du fils de ce Pélops, qu'une heureuse entreprise
Rendit gendre et vainqueur du cruel roi de Pise?

A quel point il est abattu découragé, lorsqu'il s'écrie :

Amis, éloignez-vous. Fuyez un misérable,
L'objet infortuné d'un crime abominable.

dicenda sunt, et diffusius : sententiis tamen utendum eorum potissimum, qui maxime forti, et, ut ita dicam, virili utuntur ratione atque sententia. Nam Peripatetici, familiares nostri, quibus nihil est uberius, nihil eruditius, nihil gravius, mediocritates vel perturbationum, vel morborum animi mihi non sane probant. Omne enim malum, etiam mediocre, magnum est. Nos autem id agimus, ut id in sapiente nullum sit omnino. Nam ut corpus, etiamsi mediocriter ægrum est, sanum non est : sic in animo ista mediocritas, caret sanitate. Itaque præclare nostri, ut alia multa, molestiam, sollicitudinem, angorem, propter similitudinem corporum ægrorum, ægritudinem nominaverunt. Hoc propemodum verbo Græci omnem animi perturbationem appellant : vocant enim πάθος, id est morbum, quicumque est motus in animo turbidus. Nos melius : ægris enim corporibus simillima est animi ægritudo. At non similis ægrotationis est libido, non immoderata lætitia, quæ est voluptas animi elata, et gestiens. ipse etiam metus non est morbi admodum similis, quanquam ægritudini est finitimus : sed proprie, ut ægrotatio in corpore, sic ægritudo in animo, nomen habet non sejunctum a dolore. Doloris igitur hujus origo nobis explicanda est, id est, causa efficiens ægritudinem in animo, tanquam agrotationem in corpore. Nam ut medici causa morbi inventa, curationem esse inventam putant : sic nos, causa ægritudinis reperta, medendi facultatem reperiemus.

XI. Est igitur causa omnis in opinione, nec vero ægritudinis solum, sed etiam reliquarum omnium perturbationum : quæ sunt genere quattuor, partibus plures. Nam cum omnis perturbatio sit animi motus vel rationis expers, vel rationem aspernans, vel rationi non obediens : isque motus aut boni, aut mali opinione citetur : bifariam quattuor perturbationes æqualiter distributæ sunt. Nam duæ sunt ex opinione boni : quarum altera, voluptas gestiens, id est, præter modum elata lætitia, opinione præsentis magni alicujus boni : altera, vel cupiditas recte, vel libido dici potest, quæ est immoderata appetitio opinati magni boni, rationi non obtemperans. Ergo hæc duo genera, voluptas gestiens, et libido bonorum opinione turbantur : ut duo reliqua, metus et ægritudo, malorum. Nam et metus opinio est magni mali impendentis : et ægritudo est opinio magni mali præsentis : et quidem recens opinio talis mali, ut in eo rectum videatur esse angi : id autem est, ut is, qui doleat, oportere opinetur se dolere. His autem perturbationibus, quas in vitam hominum stultitia quasi quasdam furias immittit, atque incitat, omnibus viribus, atque opibus repugnandum est, si volumus hoc, quod datum est vitæ, tranquille, placideque traducere. Sed cætera alias : nunc ægritudinem, si possumus, depellamus. Id enim sit propositum : quandoquidem eam tu videri tibi in sapientem cadere dixisti. Quod ego nullo modo existimo. Tetra enim res est, misera, detestabilis, omni contentione, velis, ut ita dicam, remisque fugienda.

XII. Qualis enim tibi ille videtur

Tantalo prognatus, Pelope natus, qui quondam a socro
Œnomao rege Hippodamiam raptis nactus'st nuptiis?

Jovis iste quidem pronepos. Tamne ergo abjectus, tamque fractus?

Nolite (inquit) hospites ad me adire. Illico istim,
Ne contagio mea bonis, umbrave obsit :

Digitized by Google

Mon ombre est un poison, que je crains pour vos yeux;
Et l'air même en mes flancs devient contagieux.

Hé quoi donc! pour le crime d'autrui, Thyeste, tu te condamneras? Tu te priveras de la lumière? Mais que dirons-nous du père de Médée? Ce fils du Soleil paraît-il digne d'être éclairé par son père, dans l'état où la douleur l'a réduit?

Il a le corps séché, l'œil mort, les cheveux longs.
Ses larmes sur sa joue ont gravé des sillons;
Et le poil hérissé de sa barbe difforme
Cache son sein livide, et sa maigreur énorme.

Tes maux, prince insensé, viennent de toi. Ils ne résidaient point dans ce qui t'est arrivé; et le temps, d'ailleurs, devait avoir amorti ta douleur. Car, comme je le ferai voir, le chagrin est l'idée qu'on se fait d'un mal récent. Mais tu pleures la perte de ton royaume, et non celle de ta fille. Tu la haïssais, peut-être avec raison. Ce qui te met au désespoir, c'est la privation d'une couronne. Mais de succomber à l'ennui, parce qu'on ne peut régner sur des hommes libres, n'est-ce pas franchir toutes les bornes de la pudeur? Denys le Tyran, après avoir été chassé de Syracuse, voulut enseigner la jeunesse à Corinthe; tant il lui était impossible de se passer de commander. Et plus impudent encore fut autrefois Tarquin d'oser faire la guerre à nos pères, parce qu'ils n'avaient pu supporter son orgueil. On dit qu'ensuite, voyant qu'avec le secours des Veïens et des Latins, il ne pouvait recouvrer son royaume, il se retira à Cumes, où il mourut de vieillesse et de chagrin.

XIII. Jugez-vous donc qu'il soit d'un homme sage, de se laisser ainsi subjuguer par le chagrin, c'est-à-dire, par une souffrance épouvantable? Car si toute passion est un tourment, on peut dire que le chagrin est une vraie torture. La cupidité nous enflamme; la joie nous donne des saillies folles; la crainte nous abat le courage: mais le chagrin renferme de bien plus grandes peines; les langueurs, les angoisses, la consternation, le désespoir. Il déchire, il dévore l'âme, il la consume entièrement. Qu'on est à plaindre, jusqu'à ce que l'âme soit rentrée dans sa tranquillité! Tout chagrin (cela est évident) vient de ce qu'on se croit poursuivi et accablé par quelque grand mal. Or l'effet que cette idée produit, est, selon Épicure, un effet naturel; en sorte qu'il n'est pas en notre pouvoir de ne pas nous abandonner au chagrin, lorsqu'un mal qui nous paraît grand, nous arrive. L'école de Cyrène prétend que toutes sortes de maux n'opèrent pas cet effet, mais seulement ceux qui arrivent sans avoir été prévus: et il est vrai que cette circonstance augmente l'affliction: car tout ce qui arrive lorsqu'on ne s'y attend pas, est plus frappant. Voilà ce qui fait trouver belles, et avec raison, les paroles suivantes:

Je savais que mon fils, au moment qu'il fut né,
Fut au gré de la Parque à la mort destiné;
Et qu'aux champs d'Ilion allant chercher la gloire,
Il courait au trépas, ainsi qu'à la victoire.

XIV. Un accident prévu de loin cause donc un chagrin moins vif. Et c'est pour cela qu'on loue communément le discours qu'Euripide fait tenir à Thésée, et que vous me permettrez de traduire ici, suivant ma coutume:

Les sages m'ont appris à prévoir les horreurs
De l'exil, de la mort, et des plus grands malheurs;

.... tanta vis sceleris in corpore hæret.

Tu te, Thyesta, damnabis, orbabisque luce propter vim sceleris alieni? Quid? illum filium Solis nonne patris ipsius luce indignum putas?

Refugere oculi: corpus macie extabuit:
Lacrymæ peredere humore exsangues genas:
Situ liventes: barba pædore horrida. atque
Intonsa infuscat pectus illuvie scabrum.

Hæc mala, o stultissime Æeta, ipse tibi addidisti. Non inerant in iis, quæ tibi casus invexerat, et quidem inveterato malo, cum tumor animi resedisset. Est autem ægritudo, ut docebo, in opinione mali recentis. Sed mœres videlicet regni desiderio, non filiæ: illam enim oderas, et jure fortasse: regno non æquo animo carebas. Est autem impudens luctus mœrore se conficientis, quod imperare non liceat liberis. Dionysius quidem tyrannus Syracusis expulsus Corinthi pueros docebat, usque eo imperio carere non poterat. Tarquinio vero quid impudentius, qui bellum gereret cum iis, qui ejus non tulerant superbiam? Is, cum restitui in regnum nec Veientium, nec Latinorum armis potuisset, Cumas se contulisse dicitur, inque ea urbe senio, et ægritudine esse confectus.

XIII. Hoc tu igitur censes sapienti accidere posse, ut ægritudine opprimatur, id est miseria? Nam cum omnis perturbatio miseria est, tum carnificina est ægritudo. Habet ardorem libido, levitatem lætitia gestiens; humilitatem metus: sed ægritudo majora quædam, tabem, cruciatum, afflictationem, fœditatem:

Lacerat, exest animum, planeque conficit.

Hanc nisi exuimus sic, ut abjiciamus, miseria carere non possumus. Atque hoc quidèm perspicuum est, tum ægritudinem exsistere, cum quid ita visum sit, ut magnum quoddam malum adesse, et urgere videatur. Epicuro autem placet opinionem mali ægritudinem esse natura, ut quicunque intueatur in aliquod majus malum, si id sibi accidisse opinetur, sit continuo in ægritudine. Cyrenaici non omni malo ægritudinem effici censent, sed insperato, et nec opinato malo. Est id quidem non mediocre ad ægritudinem augendam: videntur enim omnia repentina graviora. Ex hoc et illa jure laudantur:

Ego, cum genui, tum moriturum scivi, et ei rei sustuli.
Præterea ad Trojam cum misi ob defendendam Græciam,
Sciebam me in mortiferum bellum, non in epulas mittere.

XIV. Hæc igitur præmeditatio futurorum malorum lenit eorum adventum, quæ venientia longe ante videris. Itaque apud Euripidem a Theseo dicta laudantur: licet enim, ut sæpe facimus, in Latinum illa convertere:

Nam, qui hæc audita a docto meminissem viro,
Futuras mecum commentabar miserias:
Aut mortem acerbam, aut exsilii mœstam fugam,
Aut semper aliquam molem meditabar mali:

Digitized by Google

Afin qu'aux coups du sort mon âme préparée
Par nul affreux revers ne pût être atterrée.

Sous le nom de Thésée, Euripide a voulu parler de lui-même, lorsqu'il dit : *Les sages m'ont appris*. Car il avait été disciple d'Anaxagore, lequel, dit-on, apprenant la mort de son fils, répondit froidement : *Je savais bien qu'il n'était pas né pour être immortel*. Par où il donnait à entendre, que ces sortes d'événements ne touchent que ceux qui ne les ont pas prévus. Tout ce qui passe pour mal, est donc bien plus sensible, quand il est inopiné. Ainsi, quoique la surprise ne soit pas le seul principe d'un grand chagrin, cependant, puisque l'amertume en peut être adoucie par l'attention à prévoir le mal et à s'y préparer, il est important de se tenir prêt à tout événement. Voilà, en effet, le comble de la sagesse, de bien connaître l'incertitude des choses du monde; de ne s'étonner jamais de rien, et d'être bien persuadé que tout est possible.

Quand tout rit à ses yeux, c'est alors que le sage
Doit penser à quel point la fortune est volage,
Méditer tous ses coups, les prévoir sans effroi.
D'un voyage lointain retourne-t-il chez soi,
Il faut qu'il se prépare à la triste nouvelle
D'une fille malade, ou bien d'un fils rebelle;
De sa femme au cercueil; enfin, s'il s'est trompé,
Qu'il compte pour un gain, de l'avoir échappé.

XV. Térence aura-t-il employé si à propos ce beau trait, tiré de la philosophie; et nous, qui en possédons les sources, ne mettrons-nous pas cette leçon dans un plus beau jour, et n'en profiterons-nous pas encore mieux? De là ce visage toujours égal, que Xantippe vantait si fort dans Socrate son mari. Elle disait l'avoir en tout temps trouvé le même, soit qu'il sortît de sa maison, ou qu'il y revînt. Ce n'était pas ce front sévère du vieux Crassus, qui, au rapport de Lucile, n'avait ri qu'une seule fois en sa vie. C'était un visage tranquille et serein. Pouvait-il n'être pas toujours le même, puisque l'âme, dont il recevait les impressions, était incapable de changement? Je reçois donc de l'école de Cyrène les armes qu'elle nous met à la main contre les traverses de la vie. Je conviens qu'une longue prévoyance sert à en amortir le coup : et cela me persuade que l'effet qu'il produit ne vient donc pas de la nature, mais de l'opinion. Car si le mal était dans la chose même, pourquoi le coup serait-il moins rude, quand on l'aurait prévu? J'aurai quelque chose de mieux encore à dire là-dessus, après avoir examiné le sentiment d'Épicure, qui prétend qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de ne se pas affliger, dès qu'il s'imagine sentir quelque mal, soit que ce mal ait été prévu, ou qu'il soit même invétéré. Car, à son avis, ni le temps ne diminue le mal, ni l'attente ne le rend plus léger. Et c'est une folie d'envisager des maux qui peut-être n'arriveront point. Ils sont bien assez tristes, quand ils sont venus; et penser sans cesse qu'ils peuvent arriver, c'est se faire un malheur continuel. S'ils ne doivent pas arriver, pourquoi les sentir d'avance volontairement, et passer ainsi la vie à s'attrister, soit du mal présent, soit de celui qu'on se met devant les yeux? Ainsi raisonne Épicure. Pour bannir le chagrin, il faut d'abord, selon lui, écarter toute idée fâcheuse;

Ut, si qua invecta diritas ca u foret,
Ne me imparatum cura laceraret repens.

Quod autem Theseus a docto se audisse dicit, id de se ipso loquitur Euripides. Fuerat enim auditor Anaxagoræ : quem ferunt nuntiata morte filii dixisse : *Sciebam me genuisse mortalem;* quæ vox declarat iis esse hæc acerba, a quibus non fuerint cogitata. Ergo id quidem non est dubium, quin omnia, quæ mala putantur, sint improvisa graviora. Itaque quanquam non hæc una res efficit maximam ægritudinem : tamen, quoniam multum potest provisio animi, et præparatio ad minuendum dolorem, sint semper omnia homini humana meditata. Et nimirum hæc est illa præstans et divina sapientia, perceptas penitus, et pertractatas humanas res habere; nihil admirari, cum acciderit; nihil, antequam evenerit, non evenire posse arbitrari.

Quamobrem omnes, cum secundæ res sunt maxime, tum maxime
Meditari secum oportet, quo pacto adversam ærumnam ferant,
Pericla, damna, exsilia. Peregre rediens semper secum cogitet,
Aut filii peccatum, aut uxoris mortem, aut morbum fillæ :
Communia esse hæc; ne quid horum unquam accidat animo novum :
Quidquid præter spem eveniat, omne id deputare esse in lucro.

XV. Ergo hoc Terentius a philosophia sumptum cum tam commode dixerit, nos, e quorum fontibus id haustum est, non et dicemus hoc melius, et constantius sentiemus? Hinc est enim ille vultus semper idem, quem dicitur Xantippe prædicare solita in viro suo fuisse Socrate : eodem semper se vidisse exeuntem illum domo, et revertentem. Nec vero ea frons erat, quæ M. Crassi illius veteris, quem semel ait in omni vita risisse Lucilius : sed tranquilla, et serena : sic enim accepimus : jure autem erat semper idem vultus, cum mentis, a qua is fingitur, nulla fieret mutatio. Quare accipio equidem a Cyrenaicis hæc arma contra casus, et eventus, quibus eorum advenientes impetus diuturna præmeditatione frangantur : simulque judico, malum illud opinionis esse, non naturæ. Si enim in re esset, cur fierent provisa leviora? Sed est, iisdem de rebus quod dici possit subtilius, si prius Epicuri sententiam viderimus, qui censet necesse esse omnes in ægritudine esse, qui se in malis esse arbitrentur, sive illa ante provisa, et expectata sint, sive inveteraverint. Nam neque vetustate minui mala, nec fieri præmeditata leviora, stultamque etiam esse meditationem futuri mali, aut fortasse ne futuri quidem : satis esse odiosum malum omne, cum venisset : qui autem semper cogitavisset, accidere posse aliquid adversi, ei fieri illud sempiternum malum : si vero ne futurum quidem sit, frustra suscipi miseriam voluntariam : ita semper angi, aut accipiendo, aut cogitando malo. Levationem autem ægritudinis in duabus rebus ponit, avocatione a cogitanda molestia, et revocatione ad contemplandas voluptates. Parere enim censet animum

Digitized by Google

et il faut ensuite nous rappeler des idées riantes. Car il croit que l'âme peut obéir à la raison, et se laisser conduire par elle. Or elle nous défend d'envisager aucun objet fâcheux ; elle nous arrache à toute pensée triste : et après nous avoir tirés de là, elle nous offre l'image du plaisir ; elle nous invite à nous en occuper entièrement, parce que le Sage doit sans cesse, dit Épicure, se partager entre le souvenir des plaisirs qu'il a goûtés, et l'espérance de ceux qu'il attend. Voilà ce que pensent ses disciples. Je m'explique à ma façon : eux, à la leur. Mais il s'agit de leur opinion, et non de leurs termes.

XVI. Premièrement, ils ont tort de blâmer la prévoyance de l'avenir. Rien n'est plus propre à émousser la pointe de l'affliction, que de penser sans cesse qu'il n'y a rien qui ne puisse arriver ; que de méditer sur la condition de l'humanité, et sur la nécessité d'obéir à la loi que nous avons reçue avec la vie. L'effet de ces réflexions est moins de nous causer de la tristesse que de nous en préserver. Car de penser sérieusement à la nature des choses, aux vicissitudes de la vie, et à la faiblesse de l'homme, ce n'est point s'attrister, c'est remplir les véritables fonctions de la sagesse. Par là et l'on atteint au vrai but de la philosophie qui est de réfléchir sur les choses humaines, et l'on se ménage trois moyens de consolation dans l'adversité. Car en premier lieu on se met bien dans l'esprit que toutes choses peuvent arriver ; et il n'y a point de réflexion plus capable que celle-là, d'amortir le coup de l'adversité. Secondement, on s'accoutume à prendre en patience les disgrâces humaines. On reconnaît enfin, qu'il n'y a de vrai mal pour l'homme, que celui qu'il doit raisonnablement se reprocher ; et qu'il n'a point de reproches à se faire, lorsqu'il essuie une infortune, dont il n'a pu se garantir. Quant au conseil que nous donne Épicure, d'écarter toute idée fâcheuse, il est nul. Au moment que notre cœur est dévoré par quelque chose qui nous paraît un mal, nous ne sommes pas maîtres de nous le cacher, ni de l'oublier. Ce sont des traits qui nous percent jusqu'au vif. C'est un feu qui nous consume, et qui ne nous laisse pas respirer. Tu m'ordonnes l'impossible, de n'y pas penser. Tu m'enlèves un remède que je tiens de la nature, contre les douleurs qui vieillissent ; je veux dire, la réflexion et le temps. Remède lent à la vérité, mais efficace. Tu veux qu'oubliant mes maux, je songe à des biens. L'avis serait excellent, et digne d'un grand philosophe, si les biens dont tu parles, étaient ceux qui sont les plus dignes de l'homme.

XVII. Je suppose que c'est, ou Pythagore, ou Socrate, ou Platon, qui me tient ce langage : Pourquoi gémis-tu? Pourquoi te laisses-tu abattre? Pourquoi succomber? Pourquoi céder aux coups de la fortune? Elle peut bien te harceler, te frapper ; mais elle ne doit point te faire perdre courage. Il y a de grandes ressources dans les vertus. Réveille-les donc, si par hasard elles sont endormies. Voici déjà la première de toutes, le courage, qui te donnera assez de fermeté pour mépriser toute sorte d'accidents. Je vois à sa suite la modération, qui ne te passera rien de méprisable ni de lâche. Or qu'y a-t-il de plus lâche et de plus méprisable qu'un homme ef-

rationi posse, et quo illa ducat, sequi. Vetat igitur ratio intueri molestias : abstrahit ab acerbis cogitationibus hebetem aciem ad miserias contemplandas : a quibus cum cecinit receptui, impellit rursum, et incitat ad conspiciendas, totaque mente contrectandas varias voluptates : quibus ille et præteritarum memoria, et spe consequentium sapientis vitam refertam putat. Hæc nostro more nos diximus. Epicurei dicunt suo. Sed, quæ dicant, videamus : quo modo, negligamus.

XVI. Principio male reprehendunt præmeditationem rerum futurarum. Nihil est enim, quod tam obtundat, enervetque ægritudinem, quam perpetua in omni vita cogitatio, nihil esse quod accidere non possit : quam meditatio conditionis humanæ, quam vitæ lex, commentatioque parendi : quæ non hoc affert, ut semper mœreamus, sed ut nunquam. Neque enim qui rerum naturam, qui vitæ varietatem, qui imbecillitatem generis humani cogitat, mœret cum hæc cogitat, sed tum vel maxime sapientiæ fungitur munere. Utrumque enim consequitur, ut et considerandis rebus humanis proprio philosophiæ fungatur officio, et adversis casibus triplici consolatione sanetur ; primum, quod posse accidere diu cogitaverit, quæ cogitatio una maxime molestias omnes extenuat, et diluit : deinde, quod humana ferenda intelligit : postremo, quod videt nullum malum esse, nisi culpam ; culpam autem nullam esse, cum id, quod ab homine non potuerit præstari, evenerit. Nam revocatio illa quam affert, cum a contuendis nos malis avocat, nulla est. Non est enim in nostra potestate, fodicantibus iis rebus, quas malas esse opinemur, dissimulatio, vel oblivio. Lacerant, vexant, stimulos admovent, ignes adhibent, respirare non sinunt. Et tu oblivisci jubes, quod contra naturam est? Quod a natura datum est, auxilium extorques inveterati doloris? Est enim tarda illa quidem medicina, sed tamen magna, quam affert longinquitas, et dies. Jubes me bona cogitare, oblivisci malorum. Diceres aliquid, et magno quidem philosopho dignum, si ea bona sentires esse, quæ essent homine dignissima.

XVII. Pythagoras mihi si diceret, aut Socrates, aut Plato : Quid jaces? aut quid mœres? aut cur succumbis, cedisque fortunæ, quæ pervellere te forsitan potuerit, et pungere, non potuit certe vires frangere. Magna vis est in virtutibus : eas excita, si forte dormiunt. Jam tibi aderit princeps fortitudo : quæ te animo tanto esse coget, ut omnia, quæ possint homini evenire, contemnas, et pro nihilo putes. Aderit temperantia : quæ est eadem moderatio, a me quidem paulo ante appellata frugalitas, quæ te turpiter, et nequiter facere nihil patiatur. Quid est autem nequius, aut turpius effeminato viro? Ne justitia quidem sinet te ista facere : cui minimum esse videtur in hac causa loci. Quæ tamen ita dicet, dupliciter esse te injustum : cum et alienum appetas, qui mortalis natus, con-

Digitized by Google

féminé? La Justice même, quoiqu'elle paraisse ici moins nécessaire, ne te laissera pas dans cet aveuglement. Elle t'apprendra que tu es doublement injuste. Car tu ambitionnes ce qui ne t'appartient pas, en ce que, tout mortel que tu es, tu aspires à la condition des Dieux : et d'autre côté, tu souffres avec peine de rendre à la nature ce qu'elle n'a voulu que te prêter. Mais que répondras-tu à la Prudence, qui t'enseignera que la vertu n'a besoin que d'elle-même, soit pour bien vivre, soit pour être heureuse? Car si son bonheur dépendait de quelque chose d'étranger; si elle n'était pas elle-même et son principe et sa fin; si elle ne renfermait pas tout ce qui lui est nécessaire; pourquoi mériterait-elle si fort nos louanges et nos désirs? J'obéis, Épicure, si ce sont là les biens où tu m'appelles, je te suis, je ne veux point d'autre guide, j'oublie mes maux, comme tu le veux; et d'autant plus aisément, que je ne les compte même pas pour tels. Mais tu tournes toutes mes pensées vers les plaisirs. Et quels plaisirs? Ceux du corps sans doute; ou ceux que le souvenir et l'espérance produisent par rapport à ce même corps. Est-ce bien cela? Ai-je bien rendu ta pensée? Car tes disciples prétendent que nous ne la prenons pas comme il faut. Mais ton système est tel que je l'ai dit; et je me souviens qu'étant autrefois à Athènes, j'entendis le vieux Zénon, l'un des plus ardents et des plus subtils de tes sectateurs, nous crier de toutes ses forces, que celui-là était heureux, qui savait jouir des plaisirs présents et qui se flattait d'en jouir toute sa vie, ou du moins pendant la plus grande partie, sans aucun mélange de douleur; bien persuadé, qu'en cas qu'il fût obligé d'éprouver quelque souffrance, si elle était vive, elle serait courte; et si elle était longue, elle aurait plus de douceur que d'amertume. Avec une telle pensée, ajoutait-il, on ne peut manquer d'être heureux; surtout si on sait se contenter des plaisirs qu'on a goûtés, et ne craindre ni la mort ni les Dieux.

XVIII. Tel est le portrait de la béatitude épicurienne, tiré des propres termes de Zénon, en sorte qu'il n'y a pas moyen de le nier. Mais quoi? nous persuadera-t-on que l'idée d'une pareille vie puisse consoler ou Thyeste, ou le père de Médée, vie dont nous avons parlé ci-dessus; ou ce Télamon, chassé de sa patrie, errant, manquant de toutes choses; et à la vue duquel on s'écriait avec étonnement :

Est-ce là ce héros, si grand, si glorieux,
Que l'éloge d'Alcide éleva jusqu'aux cieux;
Et qui par sa valeur, en tous lieux si vantée,
Fixait tous les regards de la Grèce enchantée?

Si donc il arrive à quelqu'un, comme à Télamon, de perdre le courage avec les biens, c'est chez ces graves philosophes anciens, que je lui conseille d'aller chercher du remède, et non chez ces autres voluptueux. Car quels biens nous promettent-ils? Supposons avec eux que le plus grand soit de ne pas souffrir. Ce n'est pourtant point là ce qu'on appelle volupté : mais je ne m'arrête pas à cette difficulté quant à présent. Quoi qu'il en soit, est-ce là le point où nous devons atteindre, pour soulager notre douleur? Je veux qu'elle soit le plus grand des maux : s'ensuit-il que celui qui ne souffre pas soit au comble de la félicité? A quoi sert de biaiser? Avouons, Épicure, qu'il nous faut encore un peu de cette volupté, que tu ne rougis pas de nommer, quand tu as perdu toute honte. Voici tes propres paro-

ditionem postules immortalium : et graviter feras, te, quod utendum acceperis, reddidisse. Prudentiæ vero quid respondebis, dicenti virtutem sese esse contentam, quo modo ad bene vivendum, sic et ad beate? Quæ si extrinsecus religata pendeat, et non oriatur a se, et rursus ad se revertatur, et omnia sua complexa nihil quærat aliunde : non intelligo, cur aut verbis tam vehementer ornanda, aut re tantopere expetenda videatur. Ad hæc bona me si revocas, Epicure, pareo, sequor, utor te ipso duce, obliviscor etiam malorum, ut jubes : eoque facilius, quod ea ne in malis quidem ponenda censeo. Sed traducis cogitationes meas ad voluptates; quas? corporis, credo, aut quæ propter corpus vel recordatione, vel spe cogitentur. Numquid est aliud? rectene interpretor sententiam tuam? Solent enim isti negare nos intelligere, quid dicat Epicurus. Hoc dicit, et hoc ille acriculus, me audiente, Athenis senex Zeno, istorum acutissimus, contendere, et magna voce dicere solebat : eum esse beatum, qui præsentibus voluptatibus frueretur, confideretque se fruiturum aut in omni, aut in magna parte vitæ, dolore non interveniente : aut si interveniret, si summus foret, futurum brevem : sin productior, plus habiturum jucundi quam mali : hæc cogitantem fore beatum, præsertim si et ante perceptis bonis contentus esset, nec mortem, nec Deos extimesceret.

XVIII. Habes formam Epicuri vitæ beatæ, verbis Zenonis expressam, nihil ut possit negari. Quid ergo? hujusne vitæ propositio et cogitatio aut Thyestem levare poterit, aut Ætam, de quo paulo ante dixi, aut Telamonem, pulsum patria, exsulantem atque egentem? in quo hæc admiratio fiebat :

Hiccine est Telamo ille, modo quem gloria ad cœlum extulit?
Quem adspectabant? cujus ob os Graii ora obvertebant sua?

Quod si cui, ut ait idem,

.... simul animus cum re concidit

a gravibus illis antiquis philosophis petenda medicina est, non ab his voluptariis. Quam enim isti bonorum copiam dicunt? Fac sane summum bonum esse non dolere : quanquam id non vocatur voluptas; sed non necesse est nunc omnia : idne est, quo traducti, luctum levemus? Sit sane summum malum dolere : in eo igitur qui non est, si malo careat, continuone fruitur summo bono? Quid tergiversamur, Epicure, nec fatemur eam nos dicere voluptatem, quam tu idem, cum os perfricuisti, soles dicere? Sunt hæc tua verba, necne? In eo quidem libro, qui continet

Digitized by Google

les, telles que je les ai prises dans ce livre qui contient toute ta doctrine. Je les traduirai à la lettre, de peur qu'on ne m'accuse de t'en avoir imposé. « Je ne conçois pas, dis-tu, en quoi peut consister le vrai bien, si l'on écarte les plaisirs que produisent le goût, ou l'ouïe; si l'on retranche ceux que cause la vue des choses agréables, et tous les autres que les sens procurent à l'homme. Et l'on ne peut pas dire que la joie de l'âme soit le seul bien désirable. Car je n'ai jamais reconnu cette joie, qu'à la seule espérance de goûter les plaisirs dont je viens de parler, et de les goûter sans aucun mélange de douleur. » A ces paroles il serait difficile de se méprendre sur la qualité des plaisirs d'Épicure. Un peu plus bas il dit encore : « J'ai souvent été curieux de savoir de ceux qu'on appelle sages, quels étaient donc ces biens qui nous resteraient, si on nous retranchait les plaisirs des sens? Mais je n'ai reçu de leur part que de vaines paroles; et dans le vrai, qu'on mette à part ces idées fastueuses et chimériques de vertu et de sagesse, qu'ils font sonner si haut, ils ne sauront plus que dire, à moins que d'en venir à ces sources de la volupté que j'ai ci-dessus indiquées. » Ce qui suit est dans le même goût; et on trouve partout dans son livre *du souverain Bien*, un pareil langage. Pour adoucir donc le chagrin de Télamon, Epicure, tu lui proposeras cette vie voluptueuse? Quand tu verras quelqu'un de tes amis dans l'affliction, tu lui présenteras un esturgeon plutôt qu'un ouvrage socratique! Tu l'inviteras à entendre un concert d'instruments plutôt qu'un Dialogue de Platon? Tu le mèneras promener dans des prairies émaillées de fleurs? Tu lui mettras sous le nez des sachets odoriférants, des parfums délicieux? Tu le couronneras de roses et de jasmins? Enfin quelque amourette ajoutée à cela par tes sages conseils, achèvera entièrement sa guérison.

XIX. Ou Épicure avouera de bonne foi que ce sont là ses dogmes; ou il effacera de son livre les passages que j'en ai fidèlement extraits. Disons mieux, il faut effacer ce livre tout entier, car il n'est farci que de ces voluptueuses maximes. Pour consoler donc ce roi détrôné, qui déplore ainsi ses malheurs :

Ami, quand tu sauras mon illustre origine,
Quels furent mes trésors et le sceptre d'Égine;
Enfin quel fut l'éclat dont le sort m'a fait choir,
Tu ne blâmeras plus mon juste désespoir;

eh bien! nous lui ferons apporter d'un vin exquis, ou quelque autre chose de semblable? Mais voici un autre objet également touchant, que le même poëte nous met devant les yeux.

C'est la veuve d'Hector, dont les lugubres cris
Appellent son époux au secours de son fils.

Accourons à son aide, elle mérite notre pitié. Écoutons ses plaintes :

Mais où prétends-tu fuir, princesse infortunée?
De cruels ennemis sans cesse environnée,
Captive dans ces murs, sans parents, sans appui,
Quels conseils, quels secours, puis-je attendre aujourd'hui?
Patrie, amis, trésors, époux, grandeurs suprêmes,
Enfin j'ai tout perdu, jusques à mes Dieux mêmes.
Je les ai vus en flamme, et leurs autels brisés
Se mêler aux débris des temples embrasés.

Vous savez ce qui suit, et surtout ce bel endroit :

O patrie! ô mon père! ô guerriers pleins de gloire!

omnem disciplinam tuam (fungar enim jam interpretis munere, ne quis me putet fingere) dicis hæc : « Nec equidem habeo quid intelligam bonum illud, detrahens eas voluptates, quæ sapore percipiuntur; detrahens eas quæ auditu, et cantibus; detrahens eas etiam, quæ ex formis percipiuntur oculis, suaves motiones, sive quæ aliæ voluptates in toto homine gignuntur quolibet sensu. Nec vero ita dici potest, mentis lætitiam solam esse in bonis. Lætantem enim mentem ita novi, spe eorum omnium, quæ supra dixi, fore ut natura iis potiens dolore careat. » Atque hæc quidem his verbis, quivis ut intelligat quam voluptatem norit Epicurus. Deinde paulo infra : « Sæpe quæsivi (inquit) ex iis, qui appellantur sapientes, quid haberent, quod in bonis relinquerent, si illa detraxissent, nisi si vellent voces inanes fundere : nihil ab his potui cognoscere : qui si virtutes ebullire volent, et sapientias, nihil aliud dicent, nisi eam viam, qua efficiantur eæ voluptates, quas supra dixi. » Quæ sequuntur, in eadem sententia sunt : totusque liber, qui est de summo bono, refertus et verbis, et sententiis talibus. Ad hanccine igitur vitam Telamonem illum revocabis, ut leves ægritudinem? et si quem tuorum afflictum mœrore videris, huic acipenserem potius, quam aliquem Socraticum libellum dabis? ὑδραύλεως hortabere ut audiat voces potius, quam Platonis? expones, quæ spectet florida, et varia? fasciculum ad nares admovebis? incendes odores? et sertis redimiri jubebis, et rosa? Si vero aliquid etiam : tum plane luctum omnem absterseris?

XIX. Hæc Epicuro confitenda sunt, aut ea, quæ modo expressa ad verbum dixi, tollenda de libro, vel totus liber potius abjiciendus. Est enim confertus voluptatibus. Quærendum igitur, quemadmodum ægritudine privemus eum, qui ita dicat :

....pol mihi fortuna magis nunc defit, quam genus :
Namque regnum suppetebat mihi : ut scias quanto e loco,
Quantis opibus, quibu' de rebus lapsa fortuna occidat.

Quid? huic calix mulsi impingendus est, ut plorare desinat, aut aliquid ejusmodi? Ecce tibi ex altera parte ab eodem poeta :

Ex opibus summis opis egens, Hector, tuæ.

Huic subvenire debemus : quærit enim auxilium.

Quid petam præsidi, aut exsequar? quove nunc
Auxilio exsilii aut fugæ freta sim?
Arce, et urbe orba sum : quo accedam? quo applicem?
Cui nec aræ patriæ domi stant : fractæ, et disjectæ jacent,
Fana flamma deflagrata : tosti alti stant parietes.
Deformati, atque abiete crispa.

Scis, quæ sequantur : et illud in primis :

O pater, ô patria, ô Priami domus,

Digitized by Google

O palais de Priam, si cher à ma mémoire!
O temple, où les autels, de guirlandes ornés,
Retentissaient des vœux des mortels prosternés,
Et dont j'ai vu les murs, d'immortelle structure,
Briller de toutes parts et d'or et de peinture!

O le merveilleux poëte, quoi qu'en puissent dire les admirateurs d'Euphorion! Peut-on mieux faire sentir combien les malheurs inopinés sont plus accablants que les autres? Car après avoir étalé toutes ces richesses du roi Priam, dont la durée semblait devoir être éternelle, il ajoute :

En une seule nuit, Dieux! qui peut le comprendre?
Ce palais, ces trésors, je les ai vus en cendre;
Et du sang de Priam, par Pyrrhus immolé,
L'autel de Jupiter indignement souillé.

Voilà de beaux vers. Le sens, les expressions, la cadence, tout en est touchant. Essayons donc de consoler Andromaque. Mais comment feronsnous? Mettons-la sur un bon lit de repos : amenons-lui une chanteuse : régalons-la de parfums exquis : présentons-lui quelque boisson délicieuse : ajoutons-y d'excellents mets. Épicure, ce sont là tes secrets pour faire diversion à la douleur, et tu nous as dit que tu n'en connaissais point d'autres. J'admettrais le sentiment de ce philosophe, que pour écarter le chagrin, il faut penser à quelque chose d'agréable, si nous étions d'accord, lui et moi, sur ce qu'on doit regarder comme agréable.

XX. Mais, me dira-t-on, croyez-vous qu'en effet Épicure ait eu des idées si voluptueuses? Quelle apparence y a-t-il à cela, puisqu'en d'autres endroits il a parlé gravement et sensément? Je réponds, comme j'ai fait souvent, qu'il s'agit, non de ses mœurs, mais de sa doctrine. Quoiqu'il dédaigne ces voluptés qu'il vient de vanter, je ne perds point de vue son opinion sur le souverain bien. Or, non content de dire que c'est la volupté, il a de plus expliqué sa pensée, en spécifiant *le goût, le toucher, les spectacles, les concerts, et tous les différents objets qui peuvent frapper agréablement la vue*. L'ai-je inventé? En ai-je imposé? Je serai ravi qu'on me réfute; car quel autre objet nos disputes ont-elles, que la recherche de la vérité? Quand la douleur est passée, dit-il encore, le plaisir ne croît plus : ne point souffrir, étant le plaisir suprême. En ce peu de mots, trois grandes erreurs. La première, qu'il se contredit; car il venait d'avancer qu'il n'entrevoyait rien d'agréable, partout où les sens n'étaient pas en quelque manière chatouillés par le plaisir; et maintenant il met ce plaisir à ne sentir aucune douleur. Quelle contradiction plus manifeste? Seconde erreur : il y a trois situations dans l'homme, l'une de se réjouir, l'autre de s'affliger, et la dernière de n'être ni gai ni triste : or Épicure confond la première avec la dernière, et ne met aucune distinction entre avoir du plaisir, et ne pas souffrir. Enfin sa troisième méprise, qui lui est commune avec d'autres philosophes, consiste en ce qu'il sépare le souverain bien de la vertu; quoique la vertu soit le principal objet de nos désirs, et que la philosophie n'ait été inventée que pour nous aider à y parvenir. Mais, dit-on, il loue souvent la vertu. C'est ainsi que Gracchus ne cessait de parler d'épargne, dans le temps même qu'aux dépens du trésor public, il faisait des largesses immenses au peuple romain. Dois-je m'arrêter aux discours, quand je vois les actions? Pison, surnommé l'*honnête homme*,

Septum altisono cardine templum :
Vidi ego te, adstante ope barbarica,
Tectis cælatis, laqueatis,
Auro, ebore instructam regifice.

O poetam egregium! quanquam ab his cantoribus Euphorionis contemnitur. Sentit omnia repentina, nec opinata esse graviora. Exaggeratis igitur regis opibus, quæ videbantur sempiternæ fore, quid adjungit?

Hæc omnia vidi inflammari,
Priamo vi vitam evitari,
Jovis aram sanguine turpari.

Præclarum carmen. Est enim et rebus, et verbis, et modis lugubre. Eripiamus huic ægritudinem : quo modo? Collocemus in culcita plumea; psaltriam adducamus; cedrum incendamus; demus scutellam dulciculæ potionis; aliquid provideamus et cibi. Hæc tandem bona sunt, quibus ægritudines gravissimæ detrahantur? Tu enim paulo ante ne intelligere te quidem alia bona dicebas. Revocari igitur oportere a mœrore ad cogitationem bonorum, conveniret mihi cum Epicuro, si, quid esset bonum, conveniret.

XX. Dicet aliquis : Quid ergo? tu Epicurum existimas ita voluisse, aut libidinosas ejus fuisse sententias? Ego vero minime : video enim ab eo dici multa severe, multa præclare. Itaque, ut sæpe dixi, de acumine agitur ejus, non de moribus. Quamvis adspernetur voluptates eas, quas modo laudavit : ego tamen meminero, quod videatur ei summum bonum. Non enim verbo solum posuit voluptatem, sed etiam explanavit quid diceret : *Saporem*, inquit, *et corporum complexum, et ludos, atque cantus, et formas eas, quibus oculi jucunde moveantur*. Num fingo? num mentior? cupio refelli. Quid enim laboro, nisi ut veritas in omni quæstione explicetur? At idem ait non crescere voluptatem dolore detracto; summamque voluptatem, nihil dolere. Paucis verbis tria magna peccata : unum, quod secum ipse pugnat; modo enim, ne suspicari quidem se quidquam bonum, nisi sensus quasi titillarentur voluptate : nunc autem, summam voluptatem esse, dolore carere. Potestne magis secum ipse pugnare? Alterum peccatum, quod, cum in natura tria sint, unum gaudere; alterum dolere; tertium nec gaudere, nec dolere; hic primum et tertium putat idem esse, nec distinguit a non dolendo voluptatem. Tertium peccatum commune cum quibusdam, quod, cum virtus maxime expetatur, ejusque adipiscendæ causa philosophia quæsita sit, ille a virtute summum bonum separavit. At laudat, et sæpe, virtutem. Et quidem C. Gracchus, cum largitiones maximas fecisset, et effudisset ærarium, verbis tamen defendebat ærarium. Quid verba audiam, cum facta videam? Piso ille

Digitized by Google

s'était fortement opposé à la loi proposée par ce même Gracchus, pour distribuer du blé au peuple. Après qu'elle eut passé malgré lui, il ne laissa pas, quoiqu'il eût été consul, de se mêler avec le peuple, qui allait recevoir du blé des magasins publics. Gracchus l'ayant remarqué, et le voyant debout dans la foule, lui demanda tout haut comment il accordait cette démarche avec les obstacles qu'il avait apportés à cette loi? *Vraiment*, lui répondit-il, *j'empêcherai, tant que je pourrai, que tu ne fasses des libéralités de mon bien. Mais si tu parviens à en faire, j'en demanderai ma part comme un autre.* Ce digne citoyen pouvait-il censurer plus clairement cette dissipation des finances? Lisez cependant les harangues de Gracchus : vous le prendrez pour le plus sage dispensateur des deniers publics. Épicure nie qu'on puisse vivre agréablement sans la vertu : il nie que la fortune ait prise sur le sage : il préfère la frugalité au luxe : il soutient qu'il n'y a aucun temps où le sage ne soit heureux. Beaux discours, et dignes d'un philosophe, s'ils s'accordaient avec la volupté. Mais, me répondra-t-on, il ne parle pas de la volupté que vous entendez. Tout ce qu'il lui plaira; mais dans ce qu'il dit de la volupté, je n'aperçois pas même l'ombre de la vertu. Et quand je me ferais une fausse idée de ce qu'il entend par *volupté*, me trompé-je aussi sur ce que c'est que *douleur?* Or il me semble que le mot de *vertu* ne doit pas être prononcé par un homme qui met le souverain mal dans la douleur.

XXI. Quelques Épicuriens, les meilleures gens du monde, car je ne connais personne qui ait moins de malice, se plaignent que j'affecte de déclamer contre Épicure. Hé quoi! ne dirait-on pas, que nous nous disputons quelque dignité? Je crois le souverain bien dans les plaisirs de l'âme; ils le croient dans ceux du corps. Je le fais consister dans la vertu; eux dans la volupté. Là-dessus ils se mettent aux champs : ils appellent leurs voisins à leur aide : la multitude y accourt. Pour moi je leur déclare que je ne m'en embarrasse pas, et que je leur passerai volontiers tout ce qu'ils voudront. Est-il ici question entre nous de la guerre punique? Caton et Lentulus furent presque toujours d'avis contraire sur cette guerre, sans que cela ait causé la moindre altération dans leur amitié. C'est, de la part des Épicuriens, prendre la chose avec trop de chaleur; surtout ayant à défendre un sentiment qui n'a rien de généreux, et pour lequel ils n'oseraient se déclarer, ni dans le sénat, ni devant le peuple, ni à la tête d'une armée, ni devant les censeurs. Mais je me réserve à traiter ce point une autre fois, moins avec un esprit d'opiniâtreté, que dans la disposition de me rendre à la raison. J'avertirai seulement ces partisans de la volupté, que quand il serait vrai que le sage doit tout rapporter aux plaisirs des sens, ou, pour parler plus honnêtement, à sa satisfaction, et à son utilité propre, comme ces maximes ne sont pas trop plausibles, ils feront bien de s'en féliciter en secret, et d'en parler dans le monde avec moins de présomption.

XXII. Reste l'opinion de l'école de Cyrène, où l'on tient que c'est quelque accident inopiné qui cause la tristesse. J'ai déjà dit qu'en cela il y avait bien du vrai. Chrysippe a été de même avis. On est, en effet, plus troublé d'une incursion imprévue des ennemis, et sur mer on est plus consterné d'une tempête subite, que quand on s'y était préparé. Mais, quoiqu'il en soit ainsi

Frugi semper contra legem frumentariam dixerat. Is lege lata consularis ad frumentum accipiendum venerat. Animadvertit Gracchus in concione Pisonem stantem. Quærit, audiente populo romano, qui sibi constet, cum ea lege frumentum petat, quam dissuaserat? *Nolim*, inquit, *mea bona, Gracche, tibi viritim dividere liceat : sed si facias, partem petam.* Parumne declaravit vir gravis, et sapiens, lege Sempronia patrimonium publicum dissipari? Lege orationes Gracchi : patronum ærarii esse dices. Negat Epicurus jucunde posse vivi, nisi cum virtute vivatur : negat ullam in sapientem vim esse fortunæ : tenuem victum antefert copioso : negat ullum esse tempus, quo sapiens non beatus sit. Omnia philosopho digna, sed cum voluptate pugnantia. Non istam dicit voluptatem. Dicat quamlibet : nempe eam dicit, in qua virtutis nulla pars insit. Age, si voluptatem non intelligimus, ne dolorem quidem? Nego igitur ejus esse, qui dolore summum malum metiatur, mentionem facere virtutis.

XXI. Et conqueruntur quidam Epicurei, viri optimi (nam nullum genus est minus malitiosum) me studiose dicere contra Epicurum. Ita credo, de honore, aut de dignitate contendimus. Mihi summum in animo bonum videtur, illi autem in corpore : mihi in virtute, illi in voluptate. Et illi pugnant : et quidem vicinorum fidem implorant. Multi autem sunt, qui statim convolent. Ego sum is, qui dicam me non laborare, actum habiturum quod egerint. Quid enim? de bello Punico agitur? de quo ipso cum aliud M. Catoni, aliud L. Lentulo videretur, nulla inter eos concertatio unquam fuit. Hi nimis iracunde agunt : præsertim cum ab his non sane animosa defendatur sententia, pro qua non in Senatu, non in concione, non apud exercitum, neque ad Censores dicere audeant. Sed cum istis alias, et eo quidem animo, nullum ut certamen instituam; verum dicentibus facile cedam. Tantum admonebo : si maxime verum sit, ad corpus omnia referre sapientem : sive, ut honestius dicam, nihil facere, nisi quod expediat : sive omnia referre ad utilitatem suam : quoniam hæc plausibilia non sunt, ut in sinu gaudeant, gloriose loqui desinant.

XXII. Cyrenaicorum restat sententia : qui tum ægritudinem censent existere, si necopinato quid evenerit. Est id quidem magnum, ut supra dixi : etiam Chrysippo ita videri scio, quod provisum ante non sit, id ferire vehe-

Digitized by Google

de la plupart des événements, la surprise seule n'est point ce qui cause la tristesse. L'effet de la surprise est uniquement de faire paraître le malheur plus grand; et cela pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elle ne donne pas le loisir d'apprécier le mal. En second lieu, parce qu'on s'imagine qu'en le prévoyant, on aurait pu s'en garantir; et ce manque de prévoyance, qu'on se reproche comme une faute, devient un surcroît de chagrin. Une preuve de ce que nous disons, c'est qu'à mesure que le temps s'éloigne, le chagrin diminue, et même se passe quelquefois entièrement, quoique l'objet qui l'avait fait naître subsiste toujours. Après la prise de Carthage, après la défaite du roi Persès, on a vu à Rome grand nombre de Carthaginois et de Macédoniens dans l'esclavage. Moi-même étant jeune, j'ai trouvé encore dans le Péloponèse beaucoup de Corinthiens dans la même situation. Ils avaient pu s'écrier autrefois, comme Andromaque : *Enfin j'ai tout perdu.* Mais alors ils avaient déjà bien changé de ton; et à leurs visages, à leurs discours, à leurs manières, on les aurait pris pour des Argiens, ou des Sicyoniens : en sorte que je fus beaucoup plus frappé en voyant les ruines de Corinthe, que ne l'étaient les Corinthiens eux-mêmes, dont l'âme avec le temps s'était accoutumée, et pour ainsi dire, endurcie à la douleur. J'ai lu le livre qu'écrivit Clitomaque aux Carthaginois ses concitoyens, pour les consoler sur leur captivité, et sur la ruine de leur patrie. On y trouve une dissertation entière de son maître Carnéade contre cette proposition, *Que le chagrin a prise sur le sage qui voit sa patrie au pouvoir de l'ennemi.* Une partie des choses qu'il dit pour fortifier les affligés contre une calamité présente, n'aurait pas été nécessaire contre une adversité invétérée; et si ce même livre avait été envoyé aux Carthaginois quelques années après, il aurait trouvé dans leurs cœurs moins de plaies à guérir, que de cicatrices à effacer. Car le chagrin, par un décroissement insensible et imperceptible, s'affaiblit de lui-même en vieillissant : non qu'il arrive aucun changement à la chose qui en a fait le sujet : mais ce que la raison aurait dû nous apprendre, l'expérience nous l'enseigne, que les malheurs de la vie sont en effet beaucoup moins grands qu'ils ne le paraissent d'abord.

XXIII. A quoi sert, cela étant, de raisonner contre le chagrin, et de représenter, comme c'est l'usage pour consoler quelqu'un qui souffre, qu'il n'arrive rien qui n'ait dû être prévu? Sa douleur en deviendra-t-elle plus supportable, quand il saura que l'homme ne peut éviter de pareils accidents? Une telle réflexion n'ôte rien de la force du mal. Elle persuade seulement qu'il n'est rien arrivé à quoi l'on n'ait dû s'attendre. J'avoue que cette espèce de consolation, quoiqu'elle ne soit pas inutile, n'est pas toujours efficace. La surprise où nous jette un accident imprévu n'est donc pas l'unique cause de la tristesse qui s'empare de nous. Peut-être que le coup en est plus rude : mais si le mal paraît grand, c'est plutôt pour être récent que pour n'avoir pas été prévu. Il y a deux routes dans la recherche de la vérité, tant à l'égard des maux, qu'à l'égard des biens. Ou l'on examine la nature et la qualité de la

mentius. Sed non sunt in hoc omnia : quanquam hostium repens adventus magis aliquanto conturbat, quam exspectatus : et maris subita tempestas, quam ante provisa, terret navigantes vehementius : et ejusmodi sunt pleraque. Sed cum diligenter necopinatorum naturam consideres, nihil aliud reperias, nisi omnia subita videri majora, et quidem ob duas causas : primum, quod, quanta sint quæ accidunt, considerandi spatium non datur : deinde cum videtur præcaveri potuisse, si provisum esset, quasi culpa contractum malum ægritudinem acriorem facit. Quod ita esse dies declarat : quæ procedens ita mitigat, ut iisdem malis manentibus non modo leniatur ægritudo, sed in plerisque tollatur. Carthaginienses multi Romæ servierunt, Macedones rege Perse capto. Vidi etiam in Peloponneso, cum essem adolescens, quosdam Corinthios. Hi poterant omnes eadem illa de Andromacha deplorare :

Hæc omnia vidi.

Sed jam decantaverant fortasse. Eo enim erant vultu, oratione, omni reliquo motu, et statu, ut eos Argivos, aut Sicyonios diceres : magisque me moverant Corinthi subito aspectæ parietinæ, quam ipsos Corinthios : quorum animis diuturna cogitatio callum vetustatis obduxerat. Legimus librum Clitomachi, quem ille eversa Carthagine misit consolandi causa ad captivos cives suos. In eo est disputatio scripta Carneadis : quam se ait in commentarium retulisse. Cum ita positum esset, Videri fore in ægritudine sapientem, patria capta : quæ Carneades contra dixerit, scripta sunt. Tanta igitur calamitatis præsentis adhibetur a philosopho medicina, quanta in inveterata ne desideratur quidem. Nec si aliquot annis post idem ille liber captivis missus esset, vulneribus mederetur, sed cicatricibus. Sensim enim et pedetentim progrediens extenuatur dolor : non quo ipsa res immutari soleat, aut possit : sed id, quod ratio debuerat, usus docet, minora esse ea, quæ sint visa majora.

XXIII. Quid ergo opus est, dicet aliquis, ratione, aut omnino consolatione illa, qua solemus uti, cum levare dolorem mœrentium volumus? Hæc enim fere tum habemus in promptu, nihil oportere inopinatum videri. Aut qui tolerabilius feret incommodum, qui cognoverit, necesse esse homini tale aliquid accidere? Hæc enim oratio de ipsa summa mali nihil detrahit : tantummodo affert, nihil evenisse, quod non opinandum fuisset. Neque tamen genus id orationis in consolando non valet : sed id haud sciam an plurimum. Ergo ista necopinata non habent tantam vim, ut ægritudo ex his omnis oriatur. Feriunt enim fortasse gravius : non id efficiunt, ut ea, quæ accidant, majora videantur, quia recentia sunt, videntur, non quia repentina. Duplex est igitur ratio veri reperiendi, non in iis solum, quæ mala, sed in iis etiam, quæ bona videntur. Nam aut ipsius rei natura, qualis, et quanta sit, quæri-

Digitized by Google

chose même : comme, quand nous traitons de la pauvreté, nous faisons voir combien il faut peu de chose pour le besoin de la nature. Ou, laissant la subtilité des raisonnements, on se jette sur les exemples : on allégue Socrate, Diogène : on cite ce vers de Cécilius,

Sous des haillons souvent se cache la sagesse.

Car, puisque le poids de la pauvreté est le même pour tous les hommes, et que Fabricius a été assez fort pour le supporter, pourquoi paraîtra-t-il insupportable aux autres? On suit cette dernière méthode, lorsque, pour consoler les affligés, on leur représente qu'il ne leur est rien arrivé, qui ne soit du train ordinaire de la vie. On ne veut pas simplement leur apprendre quelle est la condition de l'humanité : on veut de plus leur persuader qu'ils peuvent bien souffrir patiemment ce que tant d'autres ont souffert et souffrent encore.

XXIV. Faut-il consoler un homme qui est tombé dans la pauvreté? On lui nomme quantité de personnes illustres qui l'ont soufferte sans impatience. S'agit-il de quelque dignité manquée? On allègue l'exemple de tant de gens qui ont vécu sans emploi, et qui n'en ont été que plus heureux. On loue ceux qui ont préféré la vie privée au maniement des affaires publiques. On n'oublie pas ces beaux vers d'Agamemnon, où il envie la félicité d'un vieillard, qui était parvenu à la fin de ses jours, sans se soucier de distinction ni de gloire. De même, si quelqu'un a perdu ses enfants, on a des exemples tout prêts, pour soulager sa douleur, par la comparaison de mille autres qui ont été dans le même cas. La conformité des malheurs d'autrui nous fait trouver le nôtre beaucoup moins grand, qu'il ne nous avait paru. Insensiblement nous reconnaissons l'erreur de nos préjugés. Télamon, parlant de la mort de son fils : *Quand je le mis au monde, je savais qu'il devait mourir.* Thésée, dans un cas semblable : *J'avais envisagé tous les malheurs qui pouvaient m'arriver.* Anaxagore : *Je savais que mon fils était mortel.* Par les réflexions qu'ils avaient faites depuis longtemps sur la condition des choses humaines, ils avaient appris à ne les pas voir du même œil que le vulgaire. Ce que le temps fait sur les uns, la prévoyance le fait à peu près sur les autres. Toute la différence qu'il y a, c'est que ceux-ci doivent à leur raison ce que ceux-là doivent à la nature seule. En comprenant que ce qui paraissait un si grand mal, ne pouvait pas les empêcher d'être heureux, ils ont trouvé le remède propre à les guérir. D'où il s'ensuit que la plaie causée par un mal imprévu, peut bien être plus profonde; mais qu'il n'est pas vrai, comme le tient l'école de Cyrène, que de deux personnes, qui ont essuyé une infortune semblable, celle-là seule soit affligée, qui ne s'était pas attendue à cet événement. On assure au contraire, qu'il s'est trouvé des gens, qui, étant dans la douleur, et entendant parler de la commune condition des hommes, suivant laquelle il n'en est point qui puisse se promettre d'être à jamais exempt d'adversités, ont sur cela senti redoubler leur affliction.

XXV. C'est pourquoi, au rapport de notre ami Antiochus, Carnéade avait coutume de reprendre Chrysippe, pour avoir loué ces vers d'Euripide ;

mus, ut de paupertate nonnunquam : cujus onus disputando levamus, docentes, quam parva, et quam pauca sint, quæ natura desideret : aut a disputandi subtilitate orationem ad exempla traducimus. Hic Socrates commemoratur, hic Diogenes, hic Cæcilianum illud,

Sæpe est etiam sub palliolo sordido sapientia.

Cum enim paupertatis una eademque sit vis, quidnam dici potest quamobrem C. Fabricio tolerabilis ea fuerit, alii negent se ferre posse? Huic igitur alteri generi similis est ea ratio consolandi, quæ docet humana esse, quæ acciderint. Non enim solum id continet ea disputatio, ut cognitionem afferat generis humani : sed significat tolerabilia esse, quæ et tulerint, et ferant cæteri.

XXIV. De paupertate agitur : multi patientes pauperes commemorantur. De contemnendo honore : multi inhonorati proferuntur, et quidem propter id ipsum beatiores : eorumque, qui privatum otium negotiis publicis antetulerunt, nominatim vita laudatur : nec siletur illud potentissimi regis anapæstum, qui laudat senem, et fortunatum esse dicit, quod inglorius sit atque ignobilis ad supremum diem perventurus. Similiter commemorandis exemplis, orbitates quoque liberorum prædicantur : eorumque, qui gravius ferunt, luctus aliorum exemplis leniuntur. Sic perpessio cæterorum facit, ut ea, quæ acciderint, multo minora, quam quanta sint existimata, videantur. Ita fit sensim cogitantibus, ut quantum sit ementita opinio, appareat. Atque hoc idem et Telamo ille declarat,

Ego cum genui, moriturum scivi :

Et Theseus,

Futuras mecum commentabar miserias :

Et Anaxagoras, Sciebam me genuisse mortalem. Hi enim omnes diu cogitantes de rebus humanis, intelligebant eas nequaquam pro opinione vulgi esse extimescendas. Et mihi quidem videtur idem fere accidere iis, qui ante meditantur, quod iis, quibus medetur dies : nisi quod ratio quædam sanat illos; hos ipsa natura, intellecto eo, quod remedium illud continet, malum, quod opinatum sit esse maximum, nequaquam esse tantum, ut vitam beatam possit evertere. Hoc igitur efficitur, ut ex illo necopinato plaga major sit : non, ut illi putant, ut cum duobus pares casus evenerint, is modo ægritudine afficiatur, cui ille necopinato casus evenerit. Itaque dicuntur nonnulli in mœrore, cum de hac communi hominum conditione audivissent, ea lege nos esse natos, ut nemo in perpetuum esse posset expers mali, gravius etiam tulisse.

XXV. Quocircā Carneades, ut video nostrum scribere Antiochum, reprehendere Chrysippum solebat, laudantem Euripideum carmen illud :

Digitized by Google

Des malheureux mortels telle est la loi commune;
Aucun d'eux n'est exempt d'ennuis, ni d'infortune.
Le père au désespoir met son fils au cercueil,
Et lui-même à son tour met ses enfants en deuil.
Mais quoi! quand la Mort vient l'arrêter dans sa course,
Né d'un limon fragile, il retourne à sa source.
Le sort ainsi le veut, (que sert d'en frissonner?)
Et la fatale faux nous doit tous moissonner.

Un tel langage paraissait à Carnéade n'avoir rien de consolant. Car, selon lui, c'est un nouveau sujet d'affliction d'être soumis à une si cruelle nécessité; et l'énumération des maux d'autrui n'est bonne qu'à réjouir les malveillants et les envieux. Je pense bien différemment. Car la nécessité de supporter la condition humaine nous défend de lutter contre la nature, non plus que contre une divinité; et en m'avertissant que je suis homme, elle me rappelle un souvenir propre à me calmer. Si l'on propose aux affligés des compagnons d'infortune, ce n'est pas pour réjouir les mal intentionnés, mais afin que celui qui souffre, apprenne à prendre patience, voyant que tant d'autres ont doucement supporté leurs maux. On a raison de chercher à étayer de toutes manières une âme ébranlée par la violence du chagrin. Vous le détruirez absolument, si, comme je l'ai dit d'abord, vous en voulez examiner la cause, qui n'est autre que le sentiment d'un grand mal présent et pressant. Car, comme dans les douleurs du corps, quelque vive qu'en soit l'atteinte, le malade est soutenu par l'espoir du retour de la santé, de même dans les douleurs de l'esprit, le souvenir d'une vie passée avec honneur est d'une si grande consolation, que les hommes qui ont cet avantage ne sont que peu ou point du tout touchés de l'adversité.

XXVI. Mais lorsqu'on croit avoir quelque grand sujet de tristesse, et que de plus on croit qu'il est nécessaire, qu'il est juste, qu'il est même du devoir d'en donner des marques, alors le trouble de l'âme est porté au dernier excès. De là sont venues toutes ces différentes et ridicules manières de marquer le deuil; ces lamentations, ces cris affreux de femmes, ces joues déchirées, ces seins meurtris; ces têtes échevelées, ces habits en lambeaux. De là ces folles peintures, qu'Homère et Accius font d'Agamemnon,

Dans la vive douleur, dont l'excès le domine,
S'arrachant les cheveux, se frappant la poitrine.

« Comme si une tête pelée, disait assez plaisamment Bion, était plus tôt consolée qu'une autre. » Toutes ces extravagances sont l'effet du préjugé général, que cela se doit faire de la sorte. C'est ce qui donna lieu à Eschine d'invectiver contre Démosthène, pour avoir, contre la coutume, fait un sacrifice sept jours après la mort de sa fille. Mais avec quelle éloquence! avec quelle fécondité! quel torrent coule de sa bouche! quels traits ne lance-t-il point contre son ennemi! Bel exemple de la licence effrénée des orateurs; mais qui n'aurait en cette occasion trouvé aucun approbateur, si nous n'avions l'esprit imbu du faux préjugé, que tous les honnêtes gens doivent être vivement touchés de la mort de leurs proches. Pleins de ces idées, les uns se sont enfoncés dans les déserts, comme Bellérophon, qui, suivant Homère,

Le cœur rongé d'ennuis, en de sauvages lieux
Allait fuir des humains les regards odieux:

D'autres ont marqué leur douleur d'une autre ma-

Mortalis nemo est, quem non attingat dolor,
Morbusque. Multis sunt humandi liberi,
Rursum creandi: morsque est finita omnibus:
Quæ generi humano angorem nequicquam afferunt:
Reddenda est terræ terra: tum vita omnibus
Metenda, ut fruges. Sic jubet Necessitas.

Negabat genus hoc orationis quidquam omnino ad levandam ægritudinem pertinere. Id enim ipsum dolendum esse dicebat, quod in tam crudelem necessitatem incidissemus. Nam illam quidem orationem ex commemoratione alienorum malorum ad malevolos consolandos esse accommodatam. Mihi vero longe videtur secus: nam et necessitas ferendæ conditionis humanæ quasi cum Deo pugnare cohibet admonetque esse hominem: quæ cogitatio magnopere luctum levat: et enumeratio exemplorum non, ut animum malevolorum oblectet, affertur, sed ut ille, qui mœret, ferendum sibi id censeat, quod videat multos moderate et tranquille tulisse. Omnibus enim modis fulciendi sunt, qui ruunt, nec cohærere possunt propter magnitudinem ægritudinis. Ex quo ipsam ægritudinem λύπην Chrysippus, quasi λύσιν, id est solutionem totius hominis, appellatam putat. Quæ tota poterat evelli, explicata, ut principio dixi, causa ægritudinis. Est enim nulla alia, nisi opinio, et judicium magni præsentis atque urgentis mali. Itaque et dolor corporis, cujus est morsus acerrimus, perfertur spe proposita boni: et acta ætas honeste ac splendide tantam affert consolationem, ut eos, qui ita vixerint, aut non attingat ægritudo, aut perleviter pungat animi dolor.

XXVI. Sed ad hanc opinionem magni mali cum illa etiam opinio accessit, oportere, rectum esse, ad officium pertinere, ferre illud ægre, quod acciderit: tum denique efficitur illa gravis ægritudinis perturbatio. Ex hac opinione sunt illa varia, et detestabilia genera lugendi, pædores, muliebres lacerationes genarum, pectoris, feminum, capitis percussiones. Hinc ille Agamemnon Homericus, et idem Accianus,

Scindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere, quasi calvitio mœror levaretur. Sed hæc omnia faciunt, opinantes ita fieri oportere. Itaque et Æschines in Demosthenem invehitur, quod is septimo die post filiæ mortem hostias immolasset. At quam rhetorice! quam copiose! quas sententias colligit! quæ verba contorquet! ut licere quidvis rhetori intelligas. Quæ nemo probaret, nisi insitum illud in animis haberemus, omnes bonos interitu suorum quam gravissime mœrere oportere. Ex hoc evenit, ut in animi doloribus alii solitudines captent, ut ait Homerus de Bellerophonte,

Qui miser in campis mœrens errabat Aleis,
Ipse suum cor edens, hominum vestigia vitans.

Et Niobe fingitur lapidea, propter æternum, credo, in

Digitized by Google

nière, comme Niobé, qu'on feint avoir été métamorphosée en pierre, parce qu'apparemment la tristesse la rendit muette : ou comme Hécube, qu'on dit avoir été changée en chienne, sans doute à cause de la rage extrême que ses chagrins lui causèrent. Quelques autres se plaisent à entretenir de leur douleur les forêts, les rochers, ou autres choses pareilles; témoin ce discours de la nourrice de Médée dans Ennius :

Terre, qui me portez; cieux, qui voyez mes pleurs,
De la triste Médée apprenez les malheurs.

XXVII. Tous ceux qui en usent ainsi, se croient fondés en justice, en raison, en bienséance, et ils regardent ces choses comme une espèce de devoir. Cela est si vrai, que s'il est échappé à une personne, qui se croit obligée d'être dans le deuil, de faire quelque chose de moins triste, ou de marquer tant soit peu d'enjouement, elle se le reproche aussitôt comme une faute, et reprend un visage affligé. Les mères mêmes et les gouverneurs punissent en pareil cas les enfants, et les corrigent, non-seulement par des paroles, mais encore par des coups; les obligeant à verser des larmes malgré eux, pour s'être ainsi égayés hors de saison. Mais quoi! la fin du deuil, après qu'on y est parvenu, et qu'on a reconnu l'inutilité des pleurs, ne fait-elle pas bien sentir qu'on ne s'est affligé que parce qu'on l'a bien voulu? Souvenons-nous de ce vieillard de Térence, qui prend plaisir à se tourmenter, et qui dit :

Ma rigueur pour mon fils, cher Chérmès, fut extrême,
Aussi j'ai résolu de m'en punir moi-même.

Le voilà qui se détermine à être malheureux. Or se détermine-t-on malgré soi?

Les maux les plus affreux, je les ai mérités,

ajoute ce bonhomme. S'il n'est pas malheureux, il se croit digne de l'être. Vous voyez donc que le mal est imaginaire, et non réel. Quelquefois aussi les circonstances ne permettent pas de se livrer à la douleur. Telles sont les horreurs de la guerre, où l'on se voit environné de morts et de mourants; comme quand Ulysse parlait ainsi dans Homère :

De nos morts, il est vrai, la campagne est couverte.
Mais c'est trop s'arrêter à déplorer leur perte.
Dressons-leur des bûchers. Puis, en braves soldats,
Mettons fin à des pleurs qui ne nous vengent pas.

On est donc maître, pour se conformer au temps, de résister à la douleur; et puisque cela dépend de nous, est-il quelque temps qui ne nous invite à la bannir? Ceux qui virent assassiner Pompée, effrayés de ce cruel spectacle, et de se voir entourés d'une flotte d'ennemis, ne songèrent qu'à presser les rameurs, et à chercher leur salut dans la fuite; en sorte qu'ils ne commencèrent à bien sentir la perte de ce grand homme, et à la déplorer, que quand ils furent arrivés à Tyr. La crainte aura-t-elle donc pu fermer l'entrée à la tristesse dans leurs cœurs; et la raison ne le pourra-t-elle pas dans l'esprit du sage?

XVIII. Qu'y a-t-il encore de plus efficace pour arrêter le cours de nos chagrins, que de voir qu'ils ne nous ont été d'aucun fruit, et que nous nous sommes affligés en pure perte! Si donc le chagrin peut finir, il peut ne pas commencer; et par conséquent avouons qu'on ne s'afflige que parce qu'on le veut bien. Une autre preuve de cette vérité, c'est que ceux qui ont essuyé de grandes et de fréquentes adversités ne sont presque plus

luctu silentium. Hecubam autem putant, propter animi acerbitatem quamdam et rabiem, fingi in canem esse conversam. Sunt autem alii, quos in luctu cum ipsa solitudine loqui sæpe delectat, ut illa apud Ennium nutrix :

Cupido cepit miseram nunc me proloqui
Cœlo atque terræ Medeai miserias.

XXVII. Hæc omnia recta, vera, debita putantes, faciunt in dolore : maximeque declaratur hoc quasi officii judicio fieri; quod si qui forte, cum se in luctu esse vellent, aliquid fecerunt humanius, aut si hilarius locuti sunt, revocant se rursus ad mœstitiam, peccatique se insimulant, quod dolere intermiserint. Pueros vero matres et magistri castigare etiam solent, nec verbis solum, sed etiam verberibus, si quid in domestico luctu hilarius ab iis factum est, aut dictum : plorare cogunt. Quid? ipsa remissio luctus cum est consecuta, intellectumque est nihil profici mœrendo, nonne res declarat fuisse totum illud voluntarium? Quid ille Terentianus ipse se puniens, id est ἑαυτὸν τιμωρούμενος;

Decrevi, tantisper me minus injuriæ,
Chremes, meo gnato facere, dum fiam miser.

Hic decernit, ut miser sit. Num quis igitur quidquam decernit invitus?

Malo quidem me quovis dignum deputem.

Malo se dignum deputat, nisi miser sit. Vides ergo opinionis esse, non naturæ malum. Quid, quos res ipsa lugere prohibet? ut apud Homerum quotidianæ neces, interitusque multorum sedationem mœrendi afferunt : apud quem ita dicitur :

Namque nimis multos, atque omni luce cadentes
Cernimus, ut nemo possit mœrore vacare.
Quo magis est æquum tumulis mandare peremptos
Firmo animo, et luctum lacrimis finire diurnis.

Ergo in potestate est abjicere dolorem, cum velis, tempori servientem. An est ullum tempus, (quoniam quidem res in nostra potestate est) cui non ponendæ ægritudinis causa serviamus? Constabat, eos qui concidentem vulneribus Cn. Pompeium vidissent, cum in illo ipso acerbissim omiserrimoque spectaculo sibi timerent, quod se classe hostium circumfusos viderent, nihil tum aliud egisse, nisi ut remiges hortarentur, et ut salutem adipiscerentur fuga : posteaquam Tyrum venissent, tum afflictari, lamentarique cœpisse. Timor igitur ab ils ægritudinem potuit repellere : ratio ac sapientia vera non poterit?

XXVIII. Quid est autem, quod plus valeat ad ponendum dolorem, quam cum est intellectum nihil profici, et frustra esse susceptum? Si igitur deponi potest, etiam non

Digitized by Google

touchés de celles qui surviennent; leur patience les ayant en quelque manière endurcis contre les coups de la fortune.

Si j'éprouvais du sort les premières traverses;
Si j'avais moins senti ses disgrâces diverses,
Tel qu'un coursier fougueux qu'on commence à dompter,
A d'horribles écarts je pourrais me porter.
Mais de mille malheurs les cruelles atteintes
De mon âme endurcie ont banni jusqu'aux plaintes,

dit Thésée dans Euripide. Puis donc que l'accablement même de l'infortune contribue à nous guérir de notre sensibilité, il est clair que le mal dont nous nous plaignons n'en est point par lui-même la cause. De grands philosophes, mais qui n'ont pas encore atteint la parfaite sagesse, comment ne comprennent-ils pas qu'ils sont souverainement malheureux? En effet ils éprouvent le plus grand de tous les maux, la folie : et cependant ils ne pleurent point. Pourquoi cela? Parce qu'ils n'ont point attaché à ce genre de malheur cette opinion, qu'il est raisonnable, qu'il est juste, et même du devoir de s'affliger, quand on n'est pas parfaitement sage; au lieu que nous sommes nourris dans un préjugé contraire, à l'égard de certains malheurs, qui nous paraissent les plus grands de tous, puisqu'ils nous font porter le deuil. Aristote, se moquant des anciens philosophes, qui croyaient avoir par la force de leur génie porté la Philosophie au plus haut point, disait qu'ils étaient ou bien fous, ou bien présomptueux; ajoutant toutefois, que comme cette science avait fait de grands progrès depuis quelque temps, il ne désespérait pas que dans peu elle ne parvînt à sa perfection. Théophraste en mourant reprochait, dit-on, à la nature d'avoir accordé une si longue vie aux cerfs et aux corneilles, qui n'en ont pas besoin, et de l'avoir donnée si courte aux hommes, à qui il eût été si important de vivre longtemps : car, si la mort n'eût pas interrompu sitôt leurs projets, ils auraient achevé de se perfectionner dans toutes sortes d'arts et de sciences. Ainsi il se plaignait de se voir mourir dans le temps qu'il commençait à savoir quelque chose. Parmi les autres philosophes, ne voyons-nous pas les plus consommés et les plus sages, avouer qu'ils ignorent une infinité de choses, dont la connaissance leur serait nécessaire? Quoiqu'ils se voient cependant au milieu de l'ignorance, qui est la source de la folie, et qu'il n'y ait rien de pis pour un philosophe, on ne les entend point gémir pour cela; parce que dans leur idée, cette ignorance n'est point au rang des choses dont il convient de s'affliger. Eh! combien de gens convaincus que des démonstrations de tristesse sont indignes d'un homme! Tel parut le grand Fabius à la mort de son fils, qu'il avait vu consul. Tel se montra Paul-Émile, après avoir perdu deux de ses fils en très-peu de jours. Tel on vit le vieux Caton, lorsqu'il fit les funérailles du sien, qui avait été désigné préteur. Tels plusieurs autres, dont j'ai parlé dans ma *Consolation*. Quel motif a pu les engager à réprimer leur douleur, sinon la persuasion où ils ont été que des marques d'affliction ne conviennent point à un homme? Ainsi les uns se sont abandonnés à la tristesse, parce qu'ils l'ont jugée louable; tandis que d'autres s'en sont affranchis, parce qu'ils l'ont tenue pour malséante : il n'en faut pas davantage pour montrer que c'est l'imagination, et non la nature, qui la produit.

XXIX. J'entends qu'on me dit : Qui est-ce qui est assez fou pour s'affliger volontairement?

suscipi potest. Voluntate igitur, et judicio suscipi ægritudinem confitendum est. Idque indicatur eorum patientia, qui cum multa sint sæpe perpessi, facilius ferunt quidquid accidit, obduruisseque sese contra fortunam arbitrantur : ut ille apud Euripidem :

Si mihi nunc tristis primum illuxisset dies,
Nec tam ærumnoso navigavissem salo :
Esset dolendi causa; ut injecto equulei;
Freno repente tactu exagitantur novo.
Sed jam subactus miseriis obtorpui.

Defatigatio igitur miseriarum ægritudines cum faciat leniores, intelligi necesse est, non rem ipsam causam atque fontem esse mœroris. Philosophi summi, nequedum tamen sapientiam consecuti, nonne intelligunt in summo se malo esse? Sunt enim insipientes : neque insipientia ullum majus malum est : neque tamen lugent. Quid ita? quia huic generi malorum non affingitur illa opinio, rectum esse, et æquum, et ad officium pertinere, ægre ferre quod sapiens non sis. Quod idem affingimus huic ægritudini, in qua luctus inest : quæ omnium maxima est. Itaque Aristoteles veteres philosophos accusans, qui existimavissent philosophiam suis ingeniis esse perfectam, ait eos aut stultissimos, aut gloriosissimos fuisse : sed se videre, quod paucis annis magna accessio facta esset, brevi tempore philosophiam plane absolutam fore. Theophrastus autem moriens accusasse naturam dicitur, quod cervis, et cornicibus vitam diuturnam, quorum id nihil interesset : hominibus, quorum maxime interfuisset, tam exiguam vitam dedisset : quorum si ætas potuisset esse longinquior, futurum fuisse, ut omnibus perfectis artibus, omni doctrina hominum vita erudiretur. Querebatur igitur se tum, cum illa videre cœpisset, exstingui. Quid? ex cæteris philosophis nonne optimus, et gravissimus quisque confitetur, multa se ignorare? et multa sibi etiam atque etiam esse discenda? Neque tamen, cum se in media stultitia, qua nihil est pejus, hærere intelligant, ægritudine premuntur. Nulla enim admiscetur opinio officiosi doloris. Quid, qui non putant lugendum viris? Qualis fuit Q. Maximus efferens filium consularem : qualis L. Paulus, duobus paucis diebus amissis filiis : qualis M. Cato, prætore designato mortuo filio : quales reliqui, quos in *Consolatione* collegimus. Quid hos aliud placavit, nisi quod luctum, et mœrorem esse non putabant viri? Ergo id, quod alii rectum opinantes ægritudini se solent dedere, id ii turpe putantes ægritudinem repulerunt : ex quo intelligitur, non in natura, sed in opinione esse ægritudinem.

XXIX. Contra dicuntur hæc. Quis tam demens, ut sua voluntate mœreat? Natura affert dolorem : cui quidem

Digitized by Google

Le chagrin est quelque chose de naturel, à quoi, de l'avis même de Crantor l'un de vos maîtres, il faut céder. En vain résisterait-on. C'est ainsi que dans Sophocle, ce même Oïlée, qui venait de consoler Télamon sur la perte d'Ajax son fils, ne put pas tenir à la nouvelle de la mort du sien. révolution qui a donné lieu à cette réflexion du poëte :

Tel ose en son ami blâmer l'excès des pleurs,
Qui, tombant à son tour dans de pareils malheurs,
Se livre sans mesure à sa douleur extrême,
Et résiste aux leçons qu'il enseigna lui-même.

De là nos adversaires concluent, que c'est temps perdu de se roidir contre les mouvements de la nature, quoiqu'ils avouent que dans le chagrin on va souvent plus loin que la nature ne le demande. Quelle est donc cette folie, ajoutent-ils, d'exiger des autres un effort dont nous ne sommes pas capables? Plusieurs raisons peuvent faire qu'on se livre à la douleur. Premièrement, de regarder comme un mal pour nous ce qui nous est arrivé. Ensuite, de nous imaginer que si nous pleurons amèrement la mort de quelqu'un, il nous en sait gré. Joignez à cela je ne sais quelle superstition de femme, en ce qu'on croit se faire un mérite envers les Dieux, de se reconnaître humilié et abattu sous le poids de leurs coups. Or la plupart des gens ne voient pas combien ces idées renferment de contradiction. Car ils louent ceux qui meurent avec fermeté, et ils blâment ceux qui se montrent fermes à la mort des autres. Comme s'il en fallait croire le langage ordinaire des amants, qu'on aime autrui plus que soi-même. Il est vraiment beau, juste, et convenable, que les personnes qui doivent nous être chères, nous les aimions autant que nous nous aimons. Mais l'amitié doit en rester là : à moins qu'on ne veuille confondre tous les devoirs, et renverser l'ordre.

XXX. C'est un point que je traiterai ailleurs. Ici c'est assez qu'on sache qu'il ne faut point se rendre misérable pour la perte de ses amis, et que les aimer plus que soi-même, c'est faire ce qu'eux ils n'approuveraient pas, s'il leur restait quelque sentiment. A l'égard de ce qu'on objecte, que peu de gens sont soulagés par des discours de consolation, et que les consolateurs eux-mêmes ne sont pas moins sensibles, quand ils éprouvent à leur tour les outrages de la fortune, il est aisé de répondre que ce n'est point la faute de la nature, mais la nôtre. Qu'on s'en prenne à la folie des hommes; le champ est vaste. Ceux qui refusent de se prêter à des motifs de consolation, invitent, pour ainsi dire, le malheur à ne les point abandonner : et ceux qui supportent une disgrâce autrement qu'ils ne le conseillent aux autres, tombent dans le vice ordinaire aux avares et aux ambitieux, qui déclament contre leurs pareils. Ainsi le propre de la folie est de voir les défauts d'autrui, et d'oublier les siens. Tout le monde sait par expérience, qu'il n'y a point de chagrin qui ne se dissipe avec le temps; et que ce qui nous guérit, ce n'est pas le temps, ce sont les réflexions qu'il nous a donné lieu de faire. Une personne qui a eu du chagrin, est toujours la même : le sujet qui a causé son chagrin, est toujours le même : comment son chagrin n'est-il donc pas toujours le même? Qu'il ait cessé enfin, cela ne vient pas de ce qu'il s'est écoulé beaucoup de temps, cela vient

Crantor, inquiunt, vester cedendum putat. Premit enim, atque instat, nec resisti potest. Itaque Oileus ille apud Sophoclem, qui Telamonem antea de Ajacis morte consolatus esset, is cum audisset de suo, fractus est, de cujus commutata mente sic dicitur :

Nec vero tanta præditus sapientia
Quisquam est, qui aliorum ærumnam dictis allevans,
Non idem, cum fortuna mutata impetum
Convertat, clade ut subita frangatur sua,
Ut illa ad alios dicta et præcepta excidant.

Hæc cum disputant, hoc student efficere naturæ obsisti nullo modo posse. Ii tamen fatentur graviores ægritudines suscipi, quam natura cogat. Quæ est igitur amentia, ut nos quoque idem ab aliis requiramus? Sed plures sunt causæ suscipiendi doloris. Primum illa opinio mali, quo viso atque persuaso ægritudo insequitur necessario. Deinde etiam gratum mortuis se facere, si graviter eos lugeant, arbitrantur. Accedit superstitio muliebris quædam; existimant enim diis immortalibus se facilius satisfacturos, si eorum plaga perculsi, afflictos se et stratos esse fateantur. Sed hæc inter se quam repugnent, plerique non vident. Laudant enim eos, qui æquo animo moriantur : qui alterius mortem æquo animo ferant, eos putant vituperandos. Quasi fieri ullo modo possit, quod in amatorio sermone dici solet, ut quisquam plus alterum diligat, quam se. Præclarum illud est, et, si quæris, rectum quoque, et verum, ut eos, qui nobis carissimi esse debeant, æque ac nosmetipsos amemus : ut vero plus, fieri nullo pacto potest. Ne optandum quidem est in amicitia, ut me ille plus quam semet, ego illum plus quam me. Perturbatio vitæ, si ita sit, atque officiorum omnium consequatur.

XXX. Sed de hoc alias : nunc illud satis est, non attribuere ad amissionem amicorum miseriam nostram, ne illos plus, quam ipsi velint, si sentiant, plus certe quam nosmetipsos diligamus. Nam quod aiunt, plerosque consolationibus nihil levari, adjunguntque consolatores ipsos confiteri se miseros, cum ad eos impetum suum fortuna converterit, utrumque dissolvitur. Sunt enim ista non naturæ vitia, sed culpæ : stultitiam autem accusare quamvis copiose licet. Nam et qui non levantur, ipsi ad se miseriam invitant : et qui suos casus aliter ferunt, atque ut aliis auctores ipsi fuerunt, non sunt vitiosiores, quam fere plerique, qui avari avaros, gloriæ cupidos gloriosi reprehendunt : est enim proprium stultitiæ aliorum vitia cernere, oblivisci suorum. Sed nimirum hoc maximum est experimentum, cum constet ægritudinem vetustate tolli, hanc vim non esse in die positam, sed in cogitatione diuturna. Nam si et eadem res est, et idem est homo : qui potest quidquam de dolore mutari, si neque de eo, propter quod dolet, quidquam est mutatum, neque de eo, qui dolet? Cogitatio igitur diuturna nihil esse in re mali, dolori medetur, non ipsa diuturnitas.

Digitized by Google

de ce qu'on a fait beaucoup de réflexions, par lesquelles on s'est persuadé que ce qu'on regardait comme un mal n'en est pas un réel.

XXXI. Une tristesse modérée a ses partisans. Si c'est un effet naturel, pourquoi chercher à l'adoucir? Car la nature elle-même y mettra des bornes. Mais si c'est l'ouvrage de notre imagination, n'en laissons rien subsister. Or je crois avoir suffisamment montré que le chagrin est l'idée qu'on se fait d'un mal présent, et qui demande qu'on s'en afflige. Zénon ajoute avec raison, qu'il faut que cette idée soit récente. Ce qui néanmoins, selon ses disciples, ne doit pas être restreint au mal arrivé tout récemment; car ils tiennent, que tant qu'il conserve encore sa première pointe, et qu'il a, pour ainsi dire, je ne sais quoi de cru et de vert, on doit le regarder comme récent. Sur quoi ils citent la fameuse Artémise, veuve de Mausole, roi de Carie, à qui elle fit ériger dans Halicarnasse ce monument si célèbre. Elle passa dans le deuil le reste de ses jours, et mourut enfin accablée de douleur. Ainsi l'on pouvait dire que l'idée de son malheur, se renouvelant chaque jour, devait passer pour récente, au lieu qu'on ne saurait donner le même nom à celle que le temps a effacée. Quant aux devoirs du consolateur, ils consistent à chasser entièrement la tristesse, ou du moins à la soulager, à la diminuer le plus qu'il se peut, à en arrêter le progrès, ou à y faire quelque diversion. Vous avez des philosophes, au nombre desquels est Cléanthe, qui bornent les obligations du consolateur à enseigner que ce qu'on croit un mal n'en est pas un. D'autres, comme les Péripatéticiens, veulent qu'on s'applique à montrer seulement que ce n'est pas un grand mal. Épicure, à la place de ce qui nous chagrine, nous présente quelque idée agréable. Selon l'école de Cyrène, c'est assez de nous faire comprendre qu'il n'y a rien que de très-ordinaire dans ce qui est arrivé. Chrysippe regarde comme un point essentiel de nous guérir du préjugé qui met la tristesse, dans certains cas, au rang des plus légitimes et des plus raisonnables devoirs de la vie. D'autres enfin rassemblent toutes ces manières de consoler, comme faisant des impressions différentes sur les différents esprits; et c'est ainsi que j'en ai usé dans mon livre de la *Consolation*. Alors mon cœur était dans l'accès de la douleur, et je tentais tous les moyens de me guérir. Mais il faut savoir prendre son temps; non moins pour la cure des âmes, que pour celle des corps. Ainsi, dans Eschyle, sur ce que quelqu'un dit à Prométhée :

> Quel que soit le courroux, dont on est enflammé,
> Par de sages conseils il peut être calmé;

il répond :

> Oui; mais au fort du mal, qui veut en faire usage,
> Loin d'éteindre le feu, l'allume davantage.

XXXII. Qui voudra donc faire l'office de consolateur, mettra en usage quelqu'un de ces trois moyens. Le premier, de faire voir à la personne qui est affligée, que ce qui lui est arrivé n'est point un mal, ou que c'en est un très-léger. Le second, de lui représenter la commune condition des hommes, et en particulier la sienne, s'il y a quelque chose qui le mérite. Le troisième, de lui faire sentir que c'est une folie de se consumer en regrets, puisqu'on en connaît l'inutilité. Un autre moyen, qui est proposé par Cléanthe, ne regarde que le sage, lequel n'a pas besoin de consolation. Car à quelqu'un qui souffre, lui persuader qu'on ne doit pas mettre au rang des

XXXI. Hic mihi afferunt mediocritates : quæ si naturales sunt, quid opus est consolatione? natura enim ipsa terminabit modum. Sin opinabiles, opinio tota tollatur. Satis dictum esse arbitror, ægritudinem esse opinionem mali præsentis : in qua opinione illud insit, ut ægritudinem suscipere oporteat. Additur ad hanc definitionem a Zenone recte, ut illa opinio præsentis mali sit recens : hoc autem verbum sic interpretatur, ut non tantum illud recens esse velit, quod paulo ante acciderit; sed quamdiu in illo opinato malo vis quædam insit, et vigeat, et habeat quamdam viriditatem, tamdiu appelletur recens : ut Artemisia illa Mausoli Cariæ regis uxor, quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulchrum : quam diu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidie recens : quæ tum denique non appellabatur recens, cum vetustate exaruit. Hæc igitur officia sunt consolantium, tollere ægritudinem funditus, aut sedare, aut detrahere quam plurimum, aut supprimere, nec pati manare longius, aut ad alia mentem traducere. Sunt, qui unum officium consolantis putent, docere malum illud omnino non esse, ut Cleanthi placet. Sunt, qui non magnum malum, ut Peripatetici. Sunt, qui abducant a malis ad bona, ut Epicurus. Sunt, qui satis putent ostendere, nihil inopinati accidisse, nihil novi. Chrysippus autem caput esse censet in consolando, detrahere illam opinionem mœrenti, si se officio fungi putet justo, atque debito. Sunt etiam, qui hæc omnia genera consolandi colligunt : alius enim alio modo movetur ut fere nos omnia in *Consolationem* unam conjecimus : erat enim in tumore animus, et omnis in eo tentabatur curatio. Sed sumendum tempus est non minus in animorum morbis, quam in corporum : ut Prometheus ille Æschyli : cui cum dictum esset,

> Atqui, Prometheu, te hoc tenere existimo,
> Mederi posse rationem iracundiæ :

respondit,

> Si quidem, qui tempestivam medicinam admovens,
> Non ad gravescens vulnus illidat manus.

XXXII. Erit igitur in consolationibus prima medicina, docere aut nullum malum esse, aut admodum parvum : altera, et de communi conditione vitæ, et propriæ, si quid sit de ipsius, qui mœreat, disputandum : tertia, summam esse stultitiam frustra confici mœrore, cum intelligas nihil posse profici. Nam Cleanthes quidem sapientem consolatur, qui consolatione non eget : nihil enim esse malum, quod turpe non sit, si lugenti persuaseris, non tu illi luctum, sed stultitiam detraxeris. Alienum autem tempus docendi. Et tamen non satis mihi videtur vidisse hoc Cleanthes,

Digitized by Google

maux ce qui n'a rien de honteux, c'est moins le guérir de sa douleur, que le tirer de son ignorance. Or ce n'est pas là le temps de lui donner de pareilles leçons. Et d'ailleurs Cléanthe n'a pas assez pris garde que la tristesse peut naître d'une chose, qui, de son aveu, est le plus grand de tous les maux. En effet, souvenons-nous de ce qui arriva lorsque Socrate eut convaincu Alcibiade, qu'il n'avait rien de l'homme, et que malgré sa haute naissance, il n'y avait aucune différence entre lui et un portefaix. Ce discours affligea tellement Alcibiade, que les larmes aux yeux il supplia Socrate de lui montrer la route de la vertu, et le moyen de se corriger du vice. Que diras-tu à cela, Cléanthe? Avoueras-tu que l'état où se voyait Alcibiade, et dont il était si vivement touché, n'avait rien de mauvais? Y a-t-il plus de solidité dans ce que dit Lycon le Péripatéticien, que pour nous mettre au-dessus de nos chagrins, il suffit de considérer que ce qui en fait le sujet, ce sont des choses de peu de conséquence, des disgrâces de la fortune, ou des infirmités du corps, et nullement des vices de l'âme? Hé quoi! ce qui affligeait Alcibiade, n'était-ce donc pas un vice de l'âme? Je ne parlerai point de la manière de consoler qu'Épicure nous propose. Je m'en suis suffisamment expliqué ci-devant.

XXXIII. Je ne trouve pas non plus, que de dire, comme on fait souvent, à quelqu'un qui souffre : *Vous n'êtes pas le seul à qui cela arrive*, ce soit une consolation infaillible. Je conviens qu'elle peut réussir, mais pas toujours, ni à l'égard de tout le monde; et la manière de l'employer n'est pas indifférente. On doit s'attacher, non à citer les disgrâces arrivées aux uns et aux autres, mais à mettre dans un beau jour le courage de ceux qui ont sagement supporté les leurs. Pour qui ne cherche que la vérité, c'est un excellent remède que celui de Chrysippe, mais peu aisé à pratiquer dans le temps qu'on souffre. Car c'est une grande affaire de prouver à une personne affligée, qu'elle ne l'est que parce qu'elle veut bien l'être, et parce qu'elle s'imagine que son devoir l'exige. Quoi qu'il en soit, ainsi que dans les causes publiques nous n'assujettissons nos discours, ni aux mêmes règles, ni à la même disposition, mais que nous les accommodons aux temps, aux personnes, et à la nature des affaires, on doit suivre une pareille méthode, quand on a quelqu'un à consoler. Il faut considérer quel est le remède qui lui est propre. Mais je ne sais comment je me suis écarté du sujet que vous m'aviez proposé. Car il n'y était question que du sage. Or, dans ce qui n'a rien de honteux, le sage n'y peut trouver nul chagrin; ou du moins il y en trouve si peu, que la sagesse prend bientôt le dessus, et en fait disparaître l'amertume. Il n'est point séduit par la prévention, et ne se forge point d'idées affligeantes. Enfin il ne s'avise pas de mettre au rang des bienséances la chose du monde la plus extravagante, qui est de se tourmenter soi-même, et de s'abandonner à la douleur. Nous n'avons pourtant pas laissé de nous convaincre de deux grandes vérités. L'une, qu'on ne doit regarder comme un vrai mal que ce qui est honteux : quoique ce ne fût point là proprement le sujet de cet entretien. L'autre, que le chagrin est moins un sentiment naturel que l'effet d'un jugement volontaire, et la suite de nos préjugés.

XXXIV. J'ai cru, au reste, devoir m'attacher à cette espèce de maladie, qui me paraît la plus grande de toutes; persuadé que si j'en pouvais une fois guérir les esprits, je n'aurais pas beau-

suscipi aliquando ægritudinem posse ex eo ipso, quod esse summum malum Cleanthes ipse fateatur. Quid enim dicemus? cum Socrates Alcibiadi persuasisset, ut accepimus, eum nihil hominis esse, nec quidquam inter Alcibiadem summo loco natum, et quemvis bajulum interesse : cum se Alcibiades afflictaret, lacrymansque Socrati supplex esset, ut sibi virtutem traderet, turpitudinemque depelleret : quid dicemus, Cleanthe? num in illa re, quæ ægritudine Alcibiadem afficiebat, mali nihil fuisse? Quid illa Lyconis, qualia sunt? qui ægritudinem extenuans, parvis ait eam rebus moveri, fortunæ, et corporis incommodis, non animi malis. Quid ergo? Illud, quod Alcibiades dolebat, non ex animi malis vitiisque constabat? Ad Epicuri consolationem satis est ante dictum.

XXXIII. Ne illa quidem consolatio firmissima est, quanquam et usitata est, et sæpe prodest : Non tibi hoc soli. Prodest hæc quidem, ut dixi, sed nec semper, nec omnibus : sunt enim, qui respuant : sed refert, quo modo adhibeatur; ut enim tulerit quisque eorum, qui sapienter tulerunt, non quo quisque incommodo affectus sit, prædicandum est. Chrysippi ratio ad veritatem firmissima est; ad tempus ægritudinis difficilis. Magnum opus est probare mœrenti, illum suo judicio, et quod se ita putet oportere facere, mœrere. Nimirum igitur, ut in causis non semper utimur eodem statu (sic enim appellamus controversiarum genera), sed ad tempus, ad controversiæ naturam, ad personam accommodamus : sic in ægritudine lenienda, quam quisque curationem recipere possit, videndum est. Sed nescio quo pacto ab eo, quod erat a te propositum, aberravit oratio. Tu enim de sapiente quæsieras : cui aut malum videri nullum potest, quod vacet turpitudine : aut ita parvum malum, ut id obruatur sapientia, vixque appareat : qui nihil opinione affingat, assumatque ad ægritudinem : nec id putet esse rectum, se quam maxime excruciari, luctuque confici, quo pravius nihil esse possit. Edocuit tamen ratio, ut mihi quidem videtur, cum hoc ipsum proprie non quæreretur hoc tempore, num quod esset malum, nisi quod idem dici turpe posset : tamen ut videretur, quidquid esset in ægritudine mali, id non naturale esse, sed voluntario judicio et opinionis errore contractum.

XXXIV. Tractatum est autem a nobis id genus ægritudinis, quod unum est omnium maximum, ut, eo sublato, reliquorum remedia ne magnopere quærenda arbitremur. Sunt enim certa, quæ de paupertate, certa quæ de vita

Digitized by Google

coup de peine à trouver des remèdes pour les autres. En effet il y a de certaines choses qu'on a coutume de dire au sujet de la pauvreté; et d'autres au sujet de la vie oisive et privée. Nous avons d'excellents ouvrages sur l'exil, sur la destruction de la patrie, sur l'esclavage. Nous en avons pour consoler ceux qui ont eu le malheur de devenir percius, ou aveugles; et pour tout ce qui s'appelle calamité. Les Grecs en ont fait des traités séparés : car ils aiment à se tailler de la besogne; et il est vrai qu'on a du plaisir à voir ainsi les matières discutées à fond. Comme les médecins, après la guérison du corps entier, ne laissent pas de s'appliquer à la cure des moindres parties qui deviennent malades, il en est de même de la philosophie. Après qu'elle a travaillé à purger l'âme de toutes passions, s'il en survient néanmoins quelque nouvelle; si l'homme est humilié par la pauvreté; s'il est consterné par l'ignominie; s'il est troublé par les horreurs de l'exil; s'il a enfin de ces sortes d'afflictions dont je viens de parler; la philosophie a pour chacune des remèdes propres, que je vous apprendrai quand il vous plaira. Mais il en faut toujours revenir à ce principe, que le sage ne se livre point à la tristesse, parce qu'elle est sans fondement; parce qu'elle n'est d'aucun secours; parce qu'elle ne vient point de la nature, mais du choix de l'homme, et de sa prévention, qui l'invite en quelque manière à s'affliger, quand il s'est mis dans la tête que cela doit être ainsi. Revenez de cette erreur, qui est toute volontaire, et vous ne laisserez plus éclater votre douleur. Vous aurez tout au plus l'âme émue, le cœur serré. Qu'on dise, si l'on veut, que cette émotion est naturelle, à la bonne heure; pourvu qu'on bannisse à jamais cette sensibilité outrée, horrible, de mauvais augure, et qui ne peut compatir, ni, pour ainsi dire, habiter avec la sagesse. Jusqu'où n'étend-elle point ses racines? Qu'elles sont multipliées! Qu'elles sont amères! Je prétends bien, après en avoir renversé le tronc, les arracher une à une, et, s'il le faut, par autant de dissertations particulières, puisqu'aussi bien le malheur des temps m'en donne le loisir. Sous des noms différents, le chagrin est toujours la même chose. Jalousie, envie, peine qu'on ressent du bonheur d'autrui, pitié, affliction, tristesse, abattement, douleur, gémissements, inquiétudes, soucis, ennuis, consternation, désespoir : les Stoïciens distinguent tous ces mouvements de l'âme, et les définissent chacun à part; comme je ferai peut-être aussi dans une autre occasion. Quoi qu'il en soit, les voilà ces racines, que je dis qu'il faut extirper, de manière qu'il n'en reste aucune. Je conviens que l'entreprise est difficile : mais parvient-on à rien de grand, qu'il n'en coûte beaucoup? Pourvu que nous soyons dociles aux leçons de la philosophie, elle nous répond du succès. Voilà ce que j'avais à dire pour aujourd'hui. Toutes les fois qu'il vous plaira, vous m'entendrez sur le reste, soit dans ce même lieu, soit ailleurs.

LIVRE QUATRIÈME.

DES PASSIONS.

Qu'il faut les vaincre.

I. Je ne puis, Brutus, qu'admirer l'esprit et les vertus de nos pères, quand je pense à ce qu'ils

inhonorata et ingloria dici soleant. Separatim certæ scholæ sunt de exsilio, de interitu patriæ, de servitute, de debilitate, de cæcitate, et de omni casu, in quo nomen poni solet calamitatis. Hæc Græci in singulas scholas, et in singulos libros dispertiunt : opus enim quærunt : quanquam plenæ disputationes sunt delectationis. Et tamen, ut medici, toto corpore curando, minimæ etiam parti, si condoluit, medentur : sic philosophia, cum universam ægritudinem sustulit, tamen si quis error aliunde exstitit, si paupertas momordit, si ignominia pupugit, si quid tenebrarum offudit exsilium, aut eorum, quæ modo dixi, si quid exstitit : singularum rerum sunt propriæ consolationes : de quibus audies tu quidem, cum voles. Sed ad eumdem fontem revertendum est, ægritudinem omnem procul abesse a sapiente, quod insanis sit, quod frustra suscipiatur, quod non natura exoriatur, sed judicio, sed opinione, sed quadam invitatione ad dolendum, cum id decreverimus ita fieri oportere. Hoc detracto, quod totum est voluntarium, ægritudo erit sublata illa mœrens : morsus tamen, et contractiunculæ quædam animi relinquentur. Hanc dicant sane naturalem, dum ægritudinis nomen abeat, grave, tetrum, funestum : quod cum sapientia esse, atque, ut ita dicam, habitare nullo modo possit. Atqui stirpes sunt ægritudinis, quam multæ, quam amaræ! quæ ipso trunco everso, omnes elidendæ sunt, et, si necesse erit, singulis disputationibus; superest enim nobis hoc, cuiusmodi est, otium. Sed ratio una omnium est ægritudinum, plura nomina : nam et invidere ægritudinis est, et æmulari, et obtrectare, et misereri, angi, lugere, mœrere, ærumna affici, lamentari, sollicitari, dolere, in molestia esse, afflictari, desperare. Hæc omnia definiunt Stoici : eaque verba, quæ dixi, singularum rerum sunt, non, ut videntur, easdem res significant, sed aliquid differunt : quod alio loco fortasse tractabimus. Hæ sunt illæ fibræ stirpium, quas initio dixi, persequendæ, et omnes eliidendæ, ne ulla unquam possit exsistere. Magnum opus, et difficile : quis negat? Quid autem præclarum, non idem arduum? Sed tamen id se effecturam philosophia profitetur : nos modo curationem ejus recipiamus. Verum quidem hæc hactenus : cætera, quotiescumque voletis, et hoc loco, et aliis, parata vobis erunt.

LIBER QUARTUS.

De reliquis animi perturbationibus.

I. Cum multis locis nostrorum hominum ingenia virtu-

Digitized by Google

ont fait, et comment ils transportèrent chez eux, quoique bien tard, ces sortes de sciences qui étaient particulières aux Grecs. Tout ce qui regarde les auspices, les comices, les appels, le sénat, la cavalerie, l'infanterie, l'art militaire; tout cela, dès la naissance de Rome, fut divinement réglé, tant par nos rois que par nos lois. Pour tout le reste, du moment que la république eut secoué le joug de la royauté, on se hâta d'arriver à la perfection; et les progrès furent d'une rapidité qui n'est pas croyable. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur la discipline établie par nos ancêtres, sur notre police, sur notre gouvernement. J'en ai parlé ailleurs assez au long, surtout dans mon traité de la *République*, divisé en six livres. Quant aux sciences donc, je trouve qu'il y a tout sujet de croire que nos pères les ayant tirées d'ailleurs, les ont goûtées, maintenues et cultivées. Ils avaient presque sous leurs yeux le grand, le sage Pythagore; car il vivait en Italie, du temps que ce Brutus, par qui votre nom a été si dignement illustré, mit fin à l'esclavage de sa patrie. Or je suis persuadé, que comme la doctrine de Pythagore se répandait de tous côtés, elle parvint jusqu'à Rome : et outre que cela est de soi-même assez probable, d'ailleurs il en reste des vestiges, qui ne permettent guère d'en douter. Peut-on, en effet, se figurer que, pendant tout le temps que les Grecs eurent des établissements si considérables dans cette partie de l'Italie, qui fut appelée la Grande Grèce, nos Romains n'entendirent parler, ni de Pythagore lui-même, ni de ses disciples, dont les doctes leçons firent tant de bruit? Je crois bien plutôt que c'est là ce qui depuis à fait mettre au rang des Pythagoriciens, le roi Numa. On savait quels étaient les préceptes de Pythagore : la tradition apprenait quelle avait été la sagesse, l'équité de Numa : et là-dessus, comme on était peu versé dans la chronologie de ces temps reculés, on s'est imaginé qu'un roi, dans qui la sagesse fut portée à un si haut point, avait été à l'école du philosophe.

II. Je ne donne cela que pour une conjecture. Mais à l'égard des vestiges qui nous restent des Pythagoriciens, il serait aisé d'en produire quantité, si c'était ici notre objet. Je me renferme dans un petit nombre. Telle était, dit-on, leur méthode, qu'ils mettaient en vers les articles secrets de leur doctrine, et qu'après de longues méditations, ils avaient recours au chant et aux instruments, pour se tranquilliser l'esprit. Or Caton, auteur de grand poids, rapporte dans *ses Origines*, que parmi nos ancêtres c'était aussi l'usage dans les festins de chanter, avec l'accompagnement d'une flûte, les exploits et les vertus des grands hommes. On voit par là, que dès lors nous avions une poésie, et une musique. On voit encore plus formellement par nos Douze Tables, que dès lors les vers étaient connus, puisque la loi défend d'en faire d'injurieux. Alors, de même qu'aujourd'hui, dans certaines solennités de nos temples, et dans les repas publics des magistrats, il y avait des concerts d'instruments, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans l'école de Pythagore. Un siècle qui avait pris cette savante école pour son modèle, était-il un siècle d'ignorance? Je crois même, que le poëme d'Appius l'aveugle, dont Panétius fait de grands élo-

tesque, Brute, soleo mirari; tum maxime in his studiis, quæ sero admodum expetita in hanc civitatem e Græcia transtulerunt. Nam cum a primo urbis ortu, regiis institutis, partim etiam legibus, auspicia, cærimoniæ, comitia, provocationes, patrum consilium, equitum peditumque descriptio, tota res militaris, divinitus esset constituta; tum progressio admirabilis incredibilisque cursus ad omnem excellentiam factus est, dominatu regio republica liberata. Nec vero hic locus est, ut de moribus institutisque majorum, et disciplina ac temperatione civitatis loquamur: aliis hæc locis satis accurate a nobis dicta sunt, maximeque in his sex libris quos de Republica scripsimus. Hoc autem loco consideranti mihi studia doctrinæ, multa sane occurrunt, cur ea quoque arcessita aliunde non solum expetita, sed etiam conservata et culta videantur. Erat enim illis pæne in conspectu præstanti sapientia et nobilitate Pythagoras, qui fuit in Italia temporibus iisdem, quibus L. Brutus patriam liberavit, præclarus auctor nobilitatis tuæ. Pythagoræ autem doctrina, cum longe lateque flueret, permanavisse mihi videtur in hanc civitatem : idque cum conjectura probabile est, tum quibusdam etiam vestigiis judicatur. Quis est enim qui putet, cum floreret in Italia Græcia potentissimis et maximis urbibus, ea quæ Magna dicta est; in hisque primum ipsius Pythagoræ, deinde postea Pythagoreorum tantum nomen esset; nostrorum hominum ad eorum doctissimas voces aures clausas fuisse? Quin etiam arbitror, propter Pythagoreorum admirationem, Numam quoque regem Pythagoreum a posterioribus existimatum : nam cum Pythagoræ disciplinam et instituta cognoscerent, regisque ejus æquitatem et sapientiam a majoribus suis accepissent; ætates autem et tempora ignorarent propter vetustatem, eum, qui sapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuisse crediderunt.

II. Et de conjectura quidem hactenus. Vestigia autem Pythagoreorum quanquam multa colligi possunt, paucis tamen utemur; quoniam non id agitur hoc tempore. Nam cum carminibus soliti illi esse dicantur, et præcepta quædam occultius tradere; et mentes suas, a cogitationum intentione, cantu fidibusque ad tranquillitatem traducere; gravissimus auctor in Originibus dixit Cato, morem apud majores hunc epularum fuisse, ut deinceps, qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes : ex quo perspicuum est, et cantus tum fuisse rescriptos vocum sonis, et carmina. Quanquam id quidem etiam duodecim tabulæ declarant, condi jam tum solitum esse carmen : quod ne liceret fieri ad alterius injuriam, lege sanxerunt. Nec vero illud non eruditorum temporum argumentum est, quod et deorum pulvinaribus, et epulis magistratuum fides præcinunt : quod proprium ejus fuit, de qua loquor, disciplinæ. Mihi quidem etiam Appii Cæci carmen, quod valde Panætius laudat epistola quadam, quæ est ad Q. Tuberonem, Pythagoreorum videtur. Multa

Digitized by Google

ges dans sa lettre à Tubéron, est l'ouvrage d'un pythagoricien. Je pourrais enfin montrer, que plusieurs de nos sages coutumes nous sont venues de là ; s'il n'était plus à propos de ne point laisser voir que des choses qui passent pour venir de nous originairement, nous les avons empruntées. Revenons au progrès que les sciences ont fait parmi nous. Combien nous avons eu de grands poëtes! Combien d'orateurs! Et dans combien peu de temps! Preuve évidente, que rien n'a été difficile à nos Romains, du moment qu'ils ont voulu s'y appliquer. J'ai parlé ailleurs, et souvent, de toutes les autres études : j'en parlerai encore, quand il faudra.

III. Mais pour la philosophie, qui est l'étude de la sagesse, quoiqu'elle ne soit pas nouvelle parmi nous, j'aurais peine cependant à vous trouver dans Rome le nom d'un philosophe, avant le temps de Scipion et de Lélius. Ils étaient fort jeunes, lorsque Athènes députa vers notre sénat Diogène et Carnéade, celui-ci Académicien, né à Cyrène; celui-là Stoïcien, né à Babylone. Or quelle apparence qu'on les eût tirés de leurs écoles pour une telle ambassade, eux qui n'avaient jamais eu de part au gouvernement d'Athènes, si dès lors quelques-uns de nos principaux sénateurs n'avaient pas été dans le goût de la philosophie? Mais, plus curieux d'instruire par leurs exemples que par leurs écrits, nos pères n'ont rien laissé sur le plus important de tous les arts, qui est celui de bien vivre; quoiqu'il nous reste d'eux beaucoup d'ouvrages en tout autre genre, droit civil, éloquence, histoire. Jusqu'à présent donc notre langue ne nous fournit point ou presque point de lumières sur cette véritable, sur cette belle philosophie que Socrate mit au jour, et qui s'est perpétuée, tant parmi les Péripatéticiens que parmi les Stoïciens, dont les controverses, nées de ce qu'ils s'expriment différemment, sont discutées par les Académiciens. Jusqu'à présent, dis-je, nos Romains ont peu écrit sur cette partie de la philosophie, soit qu'ils aient été trop occupés d'ailleurs, soit qu'ils n'aient pas cru qu'elle pût être bien reçue d'un peuple ignorant. Pendant qu'ils ont gardé le silence sur ce sujet, il s'est élevé un certain Amasinius, qui a débité la doctrine d'Épicure. Tout le monde l'a embrassée avec vivacité : ou parce qu'il était bien facile de l'apprendre; ou parce que les charmes de la volupté y portaient; ou peut-être aussi parce qu'on n'avait rien encore publié de meilleur en matière de philosophie. Une foule d'écrivains ont marché sur les traces d'Amasinius; ils ont inondé de leurs ouvrages toute l'Italie; et au lieu de conclure que leur doctrine étant ainsi à la portée et au goût de l'ignorance, elle n'a donc rien de bien recherché, ils prétendent que c'est au contraire ce qui en fait le mérite.

IV. Permis à chacun de penser comme il veut, et de tenir bon pour son parti. Quant à moi, selon ma coutume, ne m'attachant servilement au système d'aucune secte particulière, je chercherai toujours à voir sur quelque matière que ce soit, de quel côté se trouve le vraisemblable. Je l'ai cherché plusieurs fois avec soin, et surtout depuis peu dans mes Conférences de Tusculum. Vous savez ce qui fut dit les trois premiers jours; il s'agit présentement du quatrième. Quand nous fûmes descendus dans mon académie, comme nous avions fait les jours précédents, j'ouvris le discours. C. Quelqu'un veut-il dire sur quoi il souhaite que la dispute roule aujourd'hui? L'A.

etiam sunt in nostris institutis ducta ab illis : quæ prætereo, ne ea, quæ peperisse ipsi putamur, aliunde didicisse videamur. Sed, ut ad propositum redeat oratio, quam brevi tempore, quot et quanti poetæ, qui autem oratores exstiterunt? facile ut appareat, nostros omnia consequi potuisse, simul ut velle cœpissent. Sed de cæteris studiis alio loco, et dicemus, si usus fuerit, et sæpe diximus.

III. Sapientiæ studium vetus id quidem in nostris : sed tamen ante Lælii ætatem et Scipionis non reperio quos appellare possim nominatim : quibus adolescentibus Stoicum Diogenem et Academicum Carneadem video ad Senatum ab Atheniensibus missos esse legatos. Qui cum reipublicæ nullam unquam partem attigissent; esseique eorum alter Cyrenæus, alter Babylonius; nunquam profecto scholis essent excitati, neque ad illud munus electi; nisi in quibusdam principibus, temporibus illis, fuissent studia doctrinæ : qui, cum cætera literis mandarent, alii jus civile, alii orationes suas, alii monumenta majorum; hanc amplissimam omnium artium bene vivendi disciplinam vita magis, quam literis, persecuti sunt. Itaque illius veræ elegantisque philosophiæ (quæ ducta a Socrate in Peripateticis adhuc permansit, et idem alio modo dicentibus Stoicis, cum Academici eorum controversias disceptarent) nulla fere sunt, aut pauca admodum Latina monumenta : sive propter magnitudinem rerum, occupationemque hominum, sive etiam quod imperitis ea probari posse non arbitrabantur. Cum interim, illis silentibus, C. Amafinius exstitit dicens; cujus libris editis commota multitudo contulit se ad eamdem potissimum disciplinam : sive quod erat cognitu perfacilis, sive quod invitabatur illecebris blandæ voluptatis; sive etiam quia nihil prolatum erat melius, illud quod erat, tenebant. Post Amafinium autem, multi ejusdem æmuli rationis multa cum scripsissent, Italiam totam occupaverunt : quodque maximum argumentum est non dici illa subtiliter, quod et facile ediscantur, et ab indoctis probentur, id illi firmamentum esse disciplinæ putant.

IV. Sed defendat quod quisque sentit : sunt enim judicia libera : nos institutum tenebimus; nullisque unius disciplinæ legibus adstricti, quibus in philosophia necessario pareamus, quid sit in quaque re maxime probabile, semper requiremus. Quod cum sæpe alias, tum nuper in Tusculano studiose egimus. Itaque expositis tridui disputationibus, quartus dies hoc libro concluditur. Ut enim in inferiorem ambulationem descendimus, quod fecerámus idem superioribus diebus, sic acta res est. *M.* Dicat,

Digitized by Google

Je ne pense pas que le sage puisse être exempt de passions. C. Vous avouâtes cependant hier qu'il pouvait se mettre au-dessus du chagrin! Peut-être fut-ce complaisance de votre part. L'A. Point du tout : je me rendis à la force de vos raisons. C. Vous croyez donc vraiment que le chagrin ne peut rien sur le sage? L'A. J'en suis convaincu. C. Si le chagrin ne peut le troubler, nulle autre passion ne le pourra. Car enfin, serait-ce la crainte? Mais le mal absent, qui fait la crainte, aurait-il plus de pouvoir que le mal présent, qui fait le chagrin? En supprimant le chagrin, vous supprimez la crainte. Il ne reste donc plus que deux passions, qui sont la joie folle, et la cupidité. Donc, si celles-ci n'ont point d'empire sur le sage, rien ne trouble la tranquillité de son âme. L'A. Je l'avoue. C. Hé bien, choisissez. Voguerons-nous d'abord à pleines voiles, ou commencerons-nous par ramer, comme on fait en sortant du port? L'A. Je ne conçois pas bien ce que vous entendez par là.

V. C. Je veux dire que Chrysippe et les Stoïciens, en traitant des passions, sont très-longs à les définir, à les diviser; mais très-courts sur les moyens de s'en garantir. Que les Péripatéticiens, au contraire, s'étendent fort sur les moyens de calmer les passions; mais ne touchent point à toutes ces divisions, à toutes ces définitions, qui n'ont rien que d'épineux. Je vous demandais donc si j'entrerais en matière à voiles déployées; ou si d'abord, avec les rames de la dialectique, je tâcherais d'avancer peu à peu. L'A. Je crois que pour mettre la matière dans un grand jour, il sera bon de réunir ces deux méthodes, en commençant par la dernière. C. C'est aussi mon sentiment. Et au cas que vous trouviez quelque chose d'obscur, vous y reviendrez. L'A. D'accord. Je suis pourtant bien sûr, que dans ces sortes d'obscurités, vous serez, à votre ordinaire, plus clair que ne le sont les Grecs. C. J'y tâcherai. Mais appliquez-vous : car vous risquez de tout perdre, si vous perdez un mot. Pour expliquer ce qu'on appelle passion, je commence par supposer avec Pythagore et avec Platon, que notre âme se divise en deux parties, l'une raisonnable, et l'autre qui ne l'est point. Il règne dans la première, selon eux, un calme parfait, une paisible et douce égalité : dans l'autre il s'élève d'impétueux mouvements, ou de colère, ou de cupidité, qui attaquent la raison. Je pars de ce principe. Mais, pour définir les passions, et pour en marquer les différentes espèces, je suivrai les Stoïciens, qui sont, de tous les philosophes, ceux qui ont ici montré le plus de pénétration.

VI. Zénon définit toute passion, *Un mouvement de l'âme, opposé à la droite raison, et contraire à la nature*. D'autres, en moins de mots, *Un appétit trop violent*, c'est-à-dire, qui éloigne trop notre âme de cette égalité où la nature la voudrait toujours. Et comme il y a, dans l'opinion des hommes, deux sortes de biens, et deux sortes de maux, les Stoïciens divisent les passions en quatre genres : deux, qui regardent les biens; deux, qui regardent les maux. Par rapport aux biens, la Cupidité et la Joie : la cupidité, qui a pour objet le bien futur; la joie, qui a pour objet le bien présent. Par rapport aux maux, la Tristesse et la Crainte : la tristesse, qui a pour objet les maux présents; la crainte, qui a pour objet les maux futurs. Premiè-

si quis vult, qua de re disputari velit. *A.* Non mihi videtur omni animi perturbatione posse sapiens vacare. *M.* Ægritudine quidem, hesterna disputatione, videbatur : nisi forte temporis causa assentiebare. *A.* Minime vero : nam mihi egregie probata est oratio tua. *M.* Non igitur existimas cadere in sapientem ægritudinem? *A.* Prorsus non arbitror. *M.* Atqui, si ista perturbare animum sapientis non potest, nulla poterit. Quid enim? metusne conturbet? At earum rerum est absentium metus, quarum præsentium est ægritudo : sublata igitur ægritudine, sublatus est metus. Restant duæ perturbationes, lætitia gestiens, et libido : quæ si non cadent in sapientem, semper mens erit tranquilla sapientis. *A.* Sic prorsus intelligo. *M.* Utrum igitur mavis? statimne nos vela facere? an quasi e portu egredientes paululum remigare? *A.* Quidnam est istud? non enim intelligo.

V. *M.* Quia Chrysippus et Stoici, cum de animi perturbationibus disputant, magnam partem in his partiendis et definiendis occupati sunt : illa eorum perexigua oratio est, qua medeantur animis, nec eos turbulentos esse patiantur. Peripatetici autem ad placandos animos multa afferunt : spinas partiendi, et definiendi prætermittunt. Quærebam igitur, utrum panderem vela orationis statim, an eam ante paululum dialecticorum remis propellerem. *A.* Isto modo vero : erit enim hoc totum, quod quæro, ex utroque perfectius. *M.* Est id quidem rectius : sed post requires, si quid fuerit obscurius. *A.* Faciam equidem : tu tamen, ut soles, dices ista ipsa obscura planius, quam dicuntur a Græcis. *M.* Enitar equidem : sed intento opus est animo, ne omnia dilabantur, si unum aliquod effugerit. Quoniam, quæ Græci πάθη vocant, nobis *perturbationes* appellari magis placet, quam *morbos;* in his explicandis veterem illam equidem Pythagoræ primum, dein Platonis, descriptionem sequar : qui animum in duas partes dividunt; alteram rationis participem faciunt, alteram expertem : in participe rationis ponunt tranquillitatem, id est, placidam quietamque constantiam : in illa altera motus turbidos tum iræ, tum cupiditatis, contrarios inimicosque rationi. Sit igitur hic fons. Utamur tamen, in his perturbationibus describendis, Stoicorum definitionibus et partitionibus; qui mihi videntur in hac quæstione versari acutissime.

VI. Est igitur Zenonis hæc definitio, ut perturbatio sit, quod πάθος ille dicit, aversa a recta ratione, contra naturam, animi commotio. Quidam brevius, perturbationem esse appetitum vehementiorem; sed vehementiorem eum volunt esse, qui longius discesserit a naturæ constantia. Partes autem perturbationum volunt ex duobus opinatis bonis nasci, et ex duobus opinatis malis; ita esse quattuor. Ex bonis *libidinem* et *lætitiam;* ut sit lætitia, præsentium

Digitized by Google

rement donc la cupidité et la joie regardent des biens présumés tels. L'une, à l'aspect de ces faux biens, allume en nous de violents désirs : l'autre se développe dans la possession. Car naturellement tous les hommes courent après ce qui paraît bon, et ils fuient le contraire. Ainsi, dès que nous croyons voir le bien, d'abord la nature nous pousse d'elle-même à le rechercher. Et quand on s'y porte modérément, et d'une manière subordonnée à la prudence, c'est ce qui s'appelle une *volonté raisonnable*, *un désir honnête*, et qui par conséquent ne se trouve que dans le sage. Mais si l'on s'y porte avec violence, et sans écouter la raison, alors c'est une *cupidité effrénée*, qui se voit dans tous les fous. La jouissance du bien remue aussi l'âme de deux différentes manières. Ou c'est un mouvement raisonnable, et qui ne fait que mettre une *douce satisfaction* dans l'esprit. Ou ce sont des transports de joie, que les Stoïciens appellent un *épanouissement de cœur, incompatible avec la raison*. D'un autre côté, comme la nature nous fait rechercher le bien, aussi nous éloigne-t-elle du mal. User de moyens raisonnables pour détourner le mal, c'est ce qui s'appelle *précaution*, et cela entre dans le caractère du sage. Mais ce qui s'appelle *crainte*, c'est se laisser indignement abattre le cœur à l'approche du mal, sans faire ce que la raison dicte pour s'en garantir. Ainsi la crainte est proprement *une précaution insensée*. Le mal présent ne fait nulle impression sur le sage : mais il produit dans les fous un sentiment douloureux, qui consterne leur âme et la resserre. Cette espèce de sentiment, en quoi consiste la tristesse, peut donc se définir en général, *un resserrement de l'âme, opposé à la raison*. Voilà toutes les passions réduites à quatre; trois desquelles seulement ont des objets qui occasionnent des situations contraires dans l'esprit du sage : car le contraire de la tristesse n'y met rien de nouveau.

VII. Mais l'opinion étant, selon les Stoïciens, ce qui fait toutes les passions; ils les ont définies d'une manière encore plus précise, afin que nous concevions, non-seulement combien elles sont mauvaises, mais combien nous en sommes les maîtres. Ainsi, selon eux, la *tristesse* est l'opinion que l'on a d'un mal présent, jugé tel, qu'il mérite que l'âme s'abatte et se resserre : la *joie*, l'opinion que l'on a d'un bien présent, jugé tel, qu'on ne saurait être trop charmé de le posséder : la *crainte*, l'opinion que l'on a d'un mal futur, qui paraît insupportable : et la *cupidité*, enfin, l'opinion que l'on a d'un bien futur, qui semble promettre de grands avantages. Puisque les passions ne sont toutes qu'opinion, les effets qu'elles produisent, sont donc aussi l'ouvrage de l'opinion. Et c'est donc l'opinion qui cause cette espèce de morsure intérieure, dont la tristesse est accompagnée; ce rétrécissement de l'âme, dans la crainte; ces vivacités outrées, dans la joie; ces désirs sans bornes, dans la cupidité. Au reste, dans toutes ces définitions, les Stoïciens n'entendent par *opinion*, qu'un faible acquiescement de l'esprit à quelque idée, dont il a été frappé. On subdivise ensuite chaque genre en ses espèces. A la *tristesse* répondent, envie, jalousie, peine qu'on se fait du bonheur d'autrui, pitié,

bonorum; libido, futurorum. Ex malis *metum* et *ægritudinem* nasci censent : metum futuris, ægritudinem præsentibus : quæ enim venientia metuuntur, eadem efficiunt ægritudinem instantia. Lætitia autem et libido in bonorum opinione versantur, cum libido ad id, quod videtur bonum, illecta et inflammata rapiatur; lætitia, ut adepta jam aliquid concupitum, efferatur et gestiat. Natura enim omnes ea, quæ bona videntur, sequuntur, fugiuntque contraria. Quamobrem, simul objecta species est cujuspiam, quod bonum videatur, ad id adipiscendum impellit ipsa natura : id cum constanter prudenterque fit, ejusmodi appetitionem Stoici βούλησιν appellant, nos appellamus *voluntatem*. Eam illi putant in solo esse sapiente : quam sic definiunt, Voluntas est, quæ quid cum ratione desiderat. Quæ autem rationi adversa, incitata est vehementius, ea libido est vel cupiditas effrenata; quæ in omnibus stultis invenitur. Itemque, cum ita movemur, ut in bono simus aliquo, dupliciter id contingit : nam cum ratione animus movetur placide atque constanter, tum illud *gaudium* dicitur. Cum autem inaniter et effuse animus exsultat, tum illa *lætitia gestiens* vel *nimia* dici potest : quam ita definiunt, Sine ratione, animi elationem. Quoniamque ut bona natura appetimus, sic a malis natura declinamus; quæ declinatio, si cum ratione fiet, *cautio* appelletur; eaque intelligatur in solo esse sapiente : quæ autem sine ratione, et cum exanimatione humili atque fracta, nominetur *metus*. Est igitur metus rationi adversa cautio. Præsentis autem mali, sapientis affectio nulla est : stulti autem ægritudo est ea, qua afficiuntur in malis opinatis, animoque demittunt et contrahunt, rationi non obtemperantes. Itaque hæc prima definitio est, ut ægritudo sit animi, adversante ratione, contractio. Sic quattuor perturbationes sunt, tres constantiæ; quoniam ægritudini nulla constantia opponitur.

VII. Sed omnes perturbationes judicio censent fieri et opinione. Itaque eas definiunt pressius, ut intelligatur, non modo quam vitiosæ, sed etiam quam in nostra sint potestate. Est igitur ægritudo, opinio recens mali præsentis, in quo demitti contrahique animo rectum esse videatur. Lætitia, opinio recens boni præsentis, in quo efferri rectum esse videatur. Metus, opinio impendentis mali, quod intolerabile esse videatur. Libido, opinio venturi boni, quod sit ex usu, jam præsens esse atque adesse. Sed quæ judicia, quasque opiniones perturbationum esse dixi, non in eis perturbationes solum positas esse dicunt; verum illa etiam, quæ efficiuntur perturbationibus : ut ægritudo quasi morsum aliquem doloris efficiat; metus, recessum quemdam animi et fugam; lætitia, profusam hilaritatem; libido, effrenatam appetentiam. Opinationem autem, quam in omnes definitiones superiores inclusimus, volunt esse imbecillam assensionem. Sed singulis perturbationibus partes ejusdem generis plures subjiciuntur; ut ægritudini invidentia, (utendum est enim, docendi causa, verbo minus usitato; quoniam invidia non in eo qui invi-

Digitized by Google

angoisse, deuil, désolation, chagrin, douleur, lamentation, souci, ennui, souffrance, désespoir. On range sous la *crainte*, la paresse, la honte, l'épouvante, la peur, l'effroi, le saisissement, le trouble, la timidité. Avec la *joie*, on met la malignité, la sensualité, la vanité, et ainsi du reste. Avec la *cupidité*, la colère, l'emportement, la haine, l'inimitié, la discorde, l'avidité, le désir, et les autres mouvements de cette nature.

VIII. Toutes ces différentes espèces ont chacune leur définition propre. On appelle *Envie*, la tristesse que nous cause le bonheur d'autrui, et un bonheur qui ne nous nuit en rien : car, s'il nous nuisait, ce ne serait plus envie. Agamemnon, lorsqu'il souffrait avec peine la prospérité d'Hector, n'était point envieux. Mais l'homme vraiment envieux, c'est celui qui, sans trouver son préjudice dans le bonheur d'autrui, ne laisse pas de s'en affliger. On appelle *basse jalousie*, la tristesse qui naît en nous, ou de ce qu'un autre possède un bien après lequel nous avons inutilement soupiré; ou de ce qu'il jouit comme nous d'un bien dont nous voudrions jouir seuls. Il y a une *noble jalousie* qui nous rend les émulateurs de la vertu que nous admirons dans autrui : mais ce n'est pas de quoi il s'agit à présent. On appelle *pitié*, la tristesse que nous inspire le malheur d'une personne qui souffre, mais sans l'avoir mérité : car le supplice d'un traître ou d'un parricide n'émeut point la pitié. On appelle *angoisse*, une tristesse qui nous suffoque : *deuil*, une tristesse causée par la cruelle mort d'une personne qui nous était chère : *désolation*, une tristesse accompagnée de larmes : *chagrin*, une tristesse accablante : *douleur*, une tristesse qui nous déchire : *lamentation*, une tristesse qui éclate par des gémissements : *souci*, une tristesse qui rend morne et rêveur : *ennui*, une tristesse continue : *souffrance*, une tristesse causée par des maux corporels : *désespoir*, une tristesse avec laquelle il ne subsiste aucune espérance d'un meilleur sort. Passons aux espèces, dont la *crainte* est le genre. On définit la *paresse*, une crainte du travail qui nous attend. On définit la *honte* et l'*épouvante*, une crainte qui frappe avec violence : et en effet, comme la honte fait qu'on rougit, l'épouvante fait qu'on pâlit, qu'on frissonne, que les dents craquent. On définit la *peur*, une crainte de quelque mal qui menace de près : l'*effroi*, une crainte qui fait sortir l'âme de son assiette : le *saisissement*, une crainte qui suit, ou qui accompagne l'effroi : le *trouble*, une crainte qui fait oublier ce qu'on avait dans l'esprit : la *timidité*, une crainte habituelle.

IX. A l'égard de la *folle joie*, elle renferme la malignité, la sensualité, et la vanité. Par *malignité*, les Stoïciens entendent le plaisir qui résulte du mal d'autrui, sans qu'il en revienne aucune utilité à celui qui s'en réjouit. Par *sensualité*, ils entendent les plaisirs de l'ouïe, de la vue, du goût, du toucher, de l'odorat : tous plaisirs de même nature, et qui sont comme des liqueurs délicieuses, dont l'âme est abreuvée. Par *vanité*, ils entendent le plaisir que l'on sent à se montrer par de beaux dehors, et à se donner pour plus qu'on ne vaut. Pour les différentes espèces de la *cupidité*, ils les définissent ainsi : la *colère*, une envie de punir la personne par qui nous nous croyons offensés : l'*emportement*,

det solum dicitur, sed etiam in eo cui invidetur) æmulatio, obtrectatio, misericordia, angor, luctus, mœror, ærumna, dolor, lamentatio, sollicitudo, molestia, afflictatio, desperatio, et si quæ sunt de genere eodem. Sub metu autem subjecta sunt pigritia, pudor, terror, timor, pavor, exanimatio, conturbatio, formido. Voluptati malevolentia [lætans malo alieno,] delectatio, jactatio, et similia. Libidini ira, excandescentia, odium, inimicitia, discordia, indigentia, desiderium, et cætera ejusmodi.

VIII. Hæc autem definiunt hoc modo. Invidentiam esse dicunt ægritudinem susceptam propter alterius res secundas, quæ nihil noceant invidenti : nam si quis doleat ejus rebus secundis, a quo ipse lædatur, non recte dicitur invidere; ut si Hectori Agamemnon. Qui autem, cui alterius commoda nihil noceant, tamen eum doleat his frui, is invidet profecto. Æmulatio autem dupliciter illa quidem dicitur, ut et in laude et in vitio nomen hoc sit : nam et imitatio virtutis æmulatio dicitur : sed ea nihil hoc loco utimur; est enim laudis : et est æmulatio ægritudo, si eo quod concupierit, alius potiatur, ipse careat. Obtrectatio autem est, ea quam intelligi zelotypiam volo, ægritudo ex eo, quod alter quoque potiatur eo, quod ipse concupiverit. Misericordia est ægritudo ex miseria alterius, injuria laborantis : nemo enim parricidæ aut proditoris supplicio misericordia commovetur. Angor est ægritudo premens. Luctus, ægritudo ex ejus, qui carus fuerit, interitu acerbo. Mœror, ægritudo flebilis. Ærumna, ægritudo laboriosa Dolor, ægritudo crucians. Lamentatio, ægritudo cum ejulatu. Sollicitudo, ægritudo cum cogitatione. Molestia, ægritudo permanens. Afflictatio, ægritudo cum vexatione corporis. Desperatio, ægritudo sine ulla rerum expectatione meliorum. Quæ autem subjecta sunt sub metu, ea sic definiunt : Pigritiam, metum consequentis laboris : Pudorem et terrorem, metum concutientem; ex quo fit ut pudorem rubor, terrorem pallor, et tremor, et dentium crepitus consequatur : Timorem, metum mali appropinquantis : Pavorem, metum mentem loco moventem, ex quo illud Ennii,

Tum pavor sapientiam omnem mi exanimato expectorat :

Exanimationem, metum subsequentem, et quasi comitem pavoris : Conturbationem, metum excutientem cogitata : Formidinem, metum permanentem.

IX. Voluptatis autem partes hoc modo describunt, ut Malevolentia sit voluptas ex malo alterius sine emolumento suo : delectatio, voluptas suavitate auditus animum deleniens; et qualis est hæc aurium, tales sunt oculorum, et tactionum, et odorationum, et saporum : quæ sunt omnes unius generis ad perfundendum animum tanquam illiquefactæ voluptates. Jactatio est voluptas gestiens, et se effe-

Digitized by Google

une colère soudaine, et qui ne fait que de s'allumer : la *haine*, une colère invétérée : l'*inimitié*, une colère qui épie l'occasion de se venger : la *discorde*, une colère aigre, et qui séjourne au fond du cœur : l'*avidité*, une cupidité insatiable : et le *désir*, une forte envie de voir quelqu'un dont on attend l'arrivée. Toutes les passions, ajoutent les Stoïciens, ont leur source dans l'intempérance, qui est une révolte générale contre la raison, et un tel mépris de ses conseils, que l'homme intempérant ne connaît ni règle ni borne dans ce qu'il veut. Au lieu que la tempérance calme nos mouvements intérieurs, les soumet à l'empire de la raison, et nous laisse maîtres de réfléchir mûrement : l'intempérance, son ennemie, renverse, agite, enflamme notre âme, et y donne entrée aux chagrins, à la terreur, à toutes les autres passions.

X. Quand le sang est corrompu, quand la bile ou la pituite dominent, le corps devient malade : et de même, lorsqu'on se livre à des idées fausses, lorsqu'on n'a point de principes constants, la santé de l'âme est ruinée par des maladies qui sont, ou des inclinations vicieuses, ou des aversions blâmables. Ici les Stoïciens, et surtout Chrysippe, sont trop longs à expliquer les rapports qu'il y a entre les infirmités de l'âme, et celles du corps. Je n'entrerai point dans un détail superflu. Allons au but, et souvenons-nous bien de ce principe, qu'un amas de fausses idées, qui s'entre-choquent dans nos esprits, y met tout en désordre, tout en feu; qu'insensiblement ce tourbillon de flammes vient en quelque façon à pénétrer jusque dans nos veines, jusque dans la moëlle de nos os; et que c'est là ce qui engendre ces diverses maladies, qui sont, comme j'ai dit, ou de mauvaises inclinations, ou de mauvaises aversions.

XI. On peut métaphysiquement les distinguer : mais réellement, non. Car d'un côté, si nous examinons ce qui forme les inclinations vicieuses, nous trouverons que c'est la cupidité et la joie. Vous désirez de l'argent; c'est une cupidité qui bientôt aura fait de grands ravages dans vous, à moins que vous ne vous hâtiez de consulter la raison, et de vous guérir avec une recette Socratique. Autrement ce devient une maladie incurable, que l'on nomme avarice. Raisonnons ainsi, et de l'ambition, et de l'amour déréglé des femmes, et absolument de tout autre penchant, qui est une maladie de l'âme; car la source est toujours la même. D'un autre côté, c'est la crainte qui fait naître en nous les aversions opposées à ces penchants. Par exemple, la haine des femmes, telle qu'on la voit dans le *Misogyne* d'Attilius; la haine du genre humain, telle qu'on l'attribue à Timon le misanthrope; l'éloignement pour les devoirs de l'hospitalité. Toutes ces aversions, qui sont aussi des maladies de l'âme, viennent d'une certaine crainte qu'on a des choses qui en sont les objets. Qu'est-ce que ces mauvaises inclinations? Une manière de penser, bien décidée,

rens insolentius. Quæ autem libidini subjecta sunt, ea sic definiuntur; ut ira sit libido puniendi ejus, qui videatur læsisse injuria : Excandescentia autem sit ira nascens, et modo exsistens; quæ θύμωσις Græce dicitur : Odium, ira inveterata : Inimicitia, ira ulciscendi tempus observans : Discordia, ira acerbior, intimo odio et corde concepta : Indigentia, libido inexplebilis : Desiderium, libido ejus, qui nondum adsit, videndi. Distinguunt illud etiam, ut est libido earum rerum, quæ dicuntur de quodam, aut quibusdam, quæ κατηγορήματα Dialectici appellant; ut habere divitias, capere honores. Indigentia; rerum ipsarum est, ut honorum, ut pecuniæ. Omnium autem perturbationum fontem esse dicunt Intemperantiam; quæ est a tota mente et a recta ratione defectio, sic aversa a præscriptione rationis, ut ullo modo appetitiones animi nec regi, nec contineri queant. Quemadmodum igitur temperantia sedat appetitiones, et efficit, ut hæ rectæ rationi pareant, conservatque considerata judicia mentis : sic huic inimica intemperantia, omnem animi statum inflammat, conturbat, incitat. Itaque et ægritudines, et metus, et reliquæ perturbationes omnes gignuntur ex ea.

X. Quemadmodum cum sanguis corruptus est, aut pituita redundat, aut bilis; in corpore morbi ægrotationesque nascuntur : sic pravarum opinionum conturbatio, et ipsarum inter se repugnantia, sanitate spoliat animum, morbisque perturbat. Ex perturbationibus autem primum morbi conficiuntur, quæ vocant illi νοσήματα; eaque, quæ sunt eis morbis contraria, quæ habent ad res certas vitiosam offensionem atque fastidium : deinde ægrotationes, quæ appellantur a Stoicis ἀρρωστήματα, hisque item oppositæ contrariæ offensiones. Hoc loco nimium operæ consumitur a Stoicis, maxime a Chrysippo; dum morbis corporum comparatur morborum animi similitudo. Qua oratione prætermissa minime necessaria, ea, quæ rem continent, pertractemus. Intelligatur igitur, perturbationem, jactantibus se opinionibus inconstanter et turbide, in motu esse semper : cum autem hic fervor concitatioque animi inveteraverit, et tanquam in venis medullisque insederit, tum exsistit et morbus, et ægrotatio, et offensiones eæ, quæ sunt eis morbis ægrotationibusque contrariæ.

XI. Hæc quæ dico, cogitatione inter se differunt, re quidem copulata sunt; eaque oriuntur ex libidine, et ex lætitia. Nam cum est concupita pecunia; nec adhibita continuo ratio, quasi quædam Socratica medicina, quæ sanaret eam cupiditatem; permanat in venas, et inhæret in visceribus illud malum, exsistitque morbus et ægrotatio, quæ avelli inveterata non possunt : eique morbo nomen est avaritia. Similiterque cæteri morbi; ut gloriæ cupiditas, ut mulierositas, ut ita appellem eam quæ Græce φιλογύνεια dicitur : cæterique similiter morbi ægrotationesque nascuntur. Quæ autem sunt his contraria, ea nasci putantur a metu, ut odium mulierum, quale in μισογύνῳ Attilii est; ut in hominum universum genus, quod accepimus de Timone, qui μισάνθρωπος appellatur; ut inhospitalitas est : quæ omnes ægrotationes animi ex quodam metu nascuntur earum rerum, quas fugiunt et oderunt. Definiunt autem animi ægrotationem, opinationem vehementem de re non expetenda, tanquam valde expetenda sit, inhærentem et penitus insitam. Quod autem nascitur ex offensione, ita definiunt : opinionem vehementem de re

Digitized by Google

et tout à fait enracinée dans l'esprit, par laquelle on regarde comme très-avantageux ce qui ne l'est nullement. Qu'est-ce que ces mauvaises aversions? Une manière de penser, bien décidée, et tout à fait enracinée dans l'esprit, par laquelle on regarde comme nuisible ce qui ne l'est pas. Or, dans l'un et dans l'autre cas, cette manière de penser est d'un homme persuadé qu'il fait ce qu'en effet il ne fait point. On compte, entre les inclinations mauvaises, l'avarice, l'ambition, l'amour déréglé des femmes, l'opiniâtreté, la gourmandise, l'ivrognerie, la friandise, et beaucoup d'autres. Ainsi l'avarice est, Une manière de penser, bien décidée, et tout à fait enracinée dans l'esprit, par laquelle on regarde l'argent comme quelque chose de très-avantageux. Appliquez la même définition à tous les autres vices de même nature. Pour ce qui est des aversions, prenez le contraire. Vous définirez l'éloignement pour l'hospitalité, Une manière de penser, bien décidée, et tout à fait enracinée dans l'esprit, par laquelle on regarde un homme qu'on loge chez soi comme quelque chose de nuisible. Ainsi de la haine pour les femmes, dans Hippolyte; et de la haine pour le genre humain, dans Timon.

XII. Pour comparer donc enfin les infirmités spirituelles avec les corporelles, mais plus sobrement que les Stoïciens : remarquons que tel homme est plus sujet qu'un autre à telle maladie; ce qui fait qu'on appelle les uns goutteux, les autres catarrheux; non qu'ils le soient actuellement, mais parce qu'il leur arrive souvent de l'être. Qu'ainsi l'un est sujet à la crainte, l'autre à quelque autre passion; ce qui fait dire que l'un est chagrin, que l'autre est colère; mais ce qui ne signifie pas que l'un ait du chagrin actuellement, ni que l'autre soit en colère. Avoir du chagrin quelquefois, ce n'est pas être un homme chagrin : et ceux qui sont chagrins, n'ont pas du chagrin en tout temps. Distinguons entre ivrognerie et ivresse; entre un homme porté à l'amour, et un homme qui a de l'amour. Il y aurait la même distinction à faire par rapport à toutes les passions, et à la plupart des vices : mais nous n'avons pas toujours un mot propre, qui marque précisément ce qui est acte, habitude, ou simple disposition.

XIII. Poursuivons. Comme dans le corps il y a des maladies, des infirmités et des vices, tous les trois peuvent être aussi dans l'âme. Par *maladie*, on entend une altération de tout le corps. Par *infirmité*, l'affaiblissement de quelque partie. Par *vice*, quelque irrégularité dans la conformation. Toute maladie, toute infirmité vient de ce que la santé est attaquée : au lieu que le vice de conformation est visible, sans que la santé en souffre. Quand on applique ceci à l'âme, on ne peut distinguer autrement que par la pensée les *maladies* d'avec les *infirmités*. Mais le *vice*, ou la mauvaise conformation de l'âme est une qualité, une habitude, qui consiste en ce qu'on n'a point de règle dans l'esprit, et qu'on n'est jamais d'accord avec soi-même. Ainsi l'âme infirme ou malade, est celle qui s'est laissée prévenir de quelque opinion fausse, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Et l'âme mal conformée, est celle qui n'a point de confiance, point de consistance, point de principes uniformes et stables, mais une perpétuelle contrariété de

non fugienda, inhærentem et penitus insitam, tanquam fugienda. Hæc autem opinatio, est judicare se scire, quod nesciat. Ægrotationi autem talia quædam subjecta sunt, avaritia, ambitio, mulierositas, pervicacia, ligurritio, vinolentia, cupedia, et si qua similia. Est autem avaritia, opinatio vehemens de pecunia, quasi valde expetenda sit; inhærens et penitus insita : similisque est ejusdem generis definitio reliquarum. Offensionum autem definitiones sunt ejusmodi, ut inhospitalitas sit opinio vehemens, valde fugiendum esse hospitem, eaque inhærens et penitus insita : similiterque definitur et mulierum odium, ut Hippolyti; et, ut Timonis, generis humani.

XII. Atque ut ad valetudinis similitudinem veniam, eaque collatione utamur aliquando, sed parcius quam solent Stoici : ut sunt alii ad alios morbos procliviores; (itaque dicimus gravedinosos quosdam, quosdam torminosos, non quia jam sint, sed quia sæpe sint); sic alii ad metum, alii ad aliam perturbationem : ex quo in aliis anxietas, unde anxii; in aliis iracundia dicitur, quæ ab ira differt : estque aliud iracundum esse, aliud iratum : ut differt anxietas ab angore : neque enim omnes anxii, qui anguntur aliquando; nec qui anxii, semper anguntur : ut inter ebrietatem, et ebriositatem, interest; aliudque est amatorem esse, aliud amantem. Atque hæc aliorum ad alios morbos proclivitas late patet : nam pertinet ad omnes perturbationes. In multis etiam vitiis apparet, sed nomen res non habet. Ergo et invidi, et malevoli, et lividi, et timidi, et misericordes, quia proclives ad eas perturbationes, non quia semper feruntur. Hæc igitur proclivitas ad suum quodque genus, a similitudine corporis, ægrotatio dicitur; dum ea intelligatur ad ægrotandum proclivitas. Sed hæc in bonis rebus, quod alii ad alia bona sunt aptiores, *facilitas* nominetur : in malis *proclivitas*, ut significet lapsionem : in neutris habeat superius nomen.

XIII. Quo modo autem in corpore est morbus, est ægrotatio, est vitium; sic in animo. Morbum appellant totius corporis corruptionem : ægrotationem, morbum cum imbecillitate : vitium, cum partes corporis inter se dissident, ex quo pravitas membrorum, distortio, deformitas. Itaque duo illa, morbus et ægrotatio, ex totius valetudinis corporis conquassatione et perturbatione gignuntur; vitium autem, integra valetudine, ipsum ex se cernitur. Sed in animo tantummodo cogitatione possumus morbum ab ægrotatione sejungere. Vitiositas autem est habitus, aut affectio, in tota vita inconstans et a se ipsa dissentiens. Ita fit, ut in altera corruptione opinionum morbus efficiatur et ægrotatio; in altera, inconstantia et repugnantia. Non enim omne vitium partes habet dissentientes; ut eorum, qui non longe a sapientia absunt, affectio est illa quidem discrepans sibi ipsa, dum est insipiens, sed non distorta,

Digitized by Google

sentiments. Ajoutons que c'est aussi dans les biens, et non dans les maux seulement, qu'il se trouve de la ressemblance entre l'âme et le corps. L'âme a sa *beauté*, sa *force*, sa *santé*, sa *vigueur*, son *agilité*, ni plus ni moins que le corps. Ce qui fait qu'un corps est sain, c'est un juste mélange de ses humeurs; et ce qui fait la *santé* de l'âme, c'est le parfait accord de ses jugements et de ses opinions avec le bon sens. Voilà en quoi consiste sa vertu, que les uns confondent avec la modération, et que d'autres disent être un effet de la modération, une conformité à ses préceptes, qui n'a sous elle aucune espèce. Quoi qu'il en soit, tout le monde convient qu'elle n'appartient qu'au sage. On ne laisse pourtant pas de dire qu'un fou a recouvré la *santé*, mais santé qui n'est telle qu'à certains égards, lorsque d'habiles médecins l'ont guéri d'une passion. Et comme une exacte proportion des membres, jointe à un beau coloris, est ce qui fait la beauté du corps, de même ce qui fait la *beauté* de l'âme, c'est la justesse de ses jugements, mais une justesse éclairée, qui porte sur des principes inébranlables, et qui marche toujours à la suite de la vertu, si elle n'est l'essence même de la vertu. *Force et vigueur* se disent de l'âme comme du corps, et dans le même sens. On dit aussi *l'agilité* de l'âme, comme celle du corps, pour marquer la facilité qu'elle a de parcourir en un instant une infinité d'objets.

XIV. Mais en quoi l'âme et le corps ne se ressemblent pas, c'est qu'il peut nous arriver des maladies corporelles, sans qu'il y ait de notre faute; au lieu que nous sommes toujours coupables de nos maladies spirituelles. Car les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison. Et cela est si vrai, que l'homme seul y est sujet. Car les brutes n'en sont point susceptibles, quoiqu'il y ait quelque ressemblance entre passion et ce qu'elles font. Il y a d'ailleurs une grande différence entre les âmes grossières et celles qui ne le sont pas. Celles-ci, semblables à l'airain de Corinthe, qui a de la peine à se rouiller, ne deviennent que difficilement malades, et se rétablissent fort vite. Il n'en est pas de même des âmes grossières. Et de plus, celles qui sont d'un caractère excellent ne tombent pas en toute sorte de maladies. Rien de ce qui est férocité, cruauté, ne les attaquera. Il faut, pour trouver prise sur elles, que ce soit de ces passions qui paraissent tenir à l'humanité; telles que la tristesse, la crainte, la pitié. Une autre réflexion encore, c'est qu'il est moins aisé de guérir radicalement une passion que d'extirper ces vices du premier ordre, qui combattent de front la vertu. Il faut plus de temps pour l'un que pour l'autre. On peut s'être défait de ses vices, et conserver des passions. Tel est le détail où les Stoïciens entrent sur ce sujet. Puisque heureusement nous voilà échappés de ces écueils, continuons notre course : pourvu, cependant, que je me sois rendu intelligible, autant que la matière pouvait le permettre. L'A. Rien de mieux débrouillé. Une autre fois, si j'ai besoin d'un plus ample éclaircissement sur quelque article, nous y reviendrons. Voguez donc maintenant à pleines voiles, comme vous disiez tantôt.

XV. C. J'ai déjà parlé de la vertu en beaucoup d'occasions, et j'aurai encore souvent à en par-

nec prava. Morbi autem et ægrotationes, partes sunt vitiositatis : sed perturbationes, sintne ejusdem partes, quæstio est. Vitia enim affectiones sunt manentes : perturbationes autem moventes, ut non possint affectionum manentium partes esse. Atque ut in malis attingit animi naturam corporis similitudo, sic et in bonis : sunt enim in corpore præcipua, pulchritudo, vires, valetudo, firmitas, velocitas : sunt item in animo. Ut enim corporis est temperatio, cum ea congruunt inter se, e quibus constamus : sanitas sic animi dicitur, cum ejus judicia opiniones que concordant : eaque animi est virtus; quam alii ipsam temperantiam dicunt esse, alii obtemperantem temperantiæ præceptis, et eam subsequentem, nec habentem ullam speciem suam : sed sive hoc, sive illud sit, in solo esse sapiente. Est autem quædam animi sanitas, quæ in insipientem etiam cadat, cum, curatione medicorum, conturbatio mentis aufertur. Et, ut corporis est quædam apta figura membrorum cum coloris quadam suavitate, eaque dicitur pulchritudo : sic in animo, opinionum judiciorumque æquabilitas et constantia, cum firmitate quadam et stabilitate, virtutem subsequens, aut virtutis vim ipsam continens, pulchritudo vocantur. Itemque viribus corporis, et nervis, et efficacitati similes similibus quoque verbis animi vires nominantur. Velocitas autem corporis, celeritas appellatur : quæ eadem ingenii etiam laus habetur, propter animi multarum rerum brevi tempore percursionem.

XIV. Illud animorum corporumque dissimile, quod animi valentes morbo tentari non possunt; corpora possunt. Sed corporum offensiones sine culpa accidere possunt; animorum non item : quorum omnes morbi et perturbationes ex aspernatione rationis eveniunt : itaque in hominibus solum exsistunt : nam bestiæ simile quiddam faciunt, sed in perturbationes non incidunt. Intèr acutos autem et hebetes interest, quod ingeniosi, ut æs Corinthium in æruginem, sic illi in morbum et incidunt tardius, et recreantur ocyus : hebetes non item. Nec vero in omnem morbum ac perturbationem animus ingeniosi cadit; non enim in ullam efferatam, et immanem : quædam autem humanitatis quoque habent primam speciem, ut misericordia, ægritudo, metus. Ægrotationes autem morbique animorum difficilius evelli posse putantur, quam summa illa vitia, quæ virtutibus sunt contraria : morbis enim manentibus, vitia sublata esse possunt, quia hi non tam celeriter sanantur, quam illa tolluntur. Habes ea, quæ de perturbationibus enucleate disputant Stoici : quæ Logica appellant, quia disseruntur subtilius : ex quibus quoniam tanquam ex scruposis cotibus enavigavit oratio, reliquæ disputationis cursum teneamus; modo satis illa dilucide dixerimus, pro rerum obscuritate. *A.* Prorsus satis : sed si qua diligentius erunt cognoscenda, quæremus alias : nunc vela, quæ modo dicebas, exspectamus, et cursum.

XV. *M.* Quando et aliis locis de virtute diximus, et sæpe dicendum erit (pleræque enim quæstiones, quæ ad vitam

Digitized by Google

ler. Toutes les questions de morale nous y ramènent nécessairement. Je la définis, une qualité de l'âme, mais qualité permanente, invariable, qui, indépendamment de toute utilité, est louable par elle-même, et rend dignes de louanges ceux qui la possèdent. Par elle nous pensons, nous voulons, nous agissons conformément à l'honnêteté, et à la droite raison. Pour tout dire en un mot, la vertu est la raison même. A la vertu, prise en ce sens, il faut opposer la corruption de l'âme. J'entends par là, non quelque vice en particulier, mais un mauvais fonds, qui renferme tous les vices, et d'où procèdent les passions, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué, d'impétueux mouvements, contraires à la raison, et funestes à la tranquillité de la vie. Car tantôt elles nous livrent à une tristesse cruelle : tantôt elles nous affaiblissent et nous abattent par la crainte : tantôt elles allument en nous une cupidité qui franchit toutes les bornes de la modération : et lorsqu'enfin nous nous croyons parvenus à jouir de notre objet, la violence de nos désirs fait place à des transports de joie qui nous mettent hors de nous, et dont quelqu'un a très-bien dit, que ce qui fait le comble de la joie, c'est le comble de la folie. Remède unique pour tous ces divers maux, la vertu. Je les appelle des maux.

XVI. Car quelle plus grande misère pour l'homme, et rien le défigure-t-il plus honteusement, que d'être affaibli, exténué, terrassé par la tristesse? L'état où l'on est réduit par la crainte, n'a rien de moins douloureux : et c'est de ce supplice que les poëtes ont voulu nous tracer l'image, en nous peignant Tantale dans les enfers, avec un rocher au-dessus de sa tête, toujours prêt à tomber, pour le punir de ses crimes. Jamais la folie ne marche qu'accompagnée de la crainte ou de la tristesse. Car quiconque s'écarte de la raison, ou dès lors il en porte la peine, ou il sent qu'elle n'est pas loin. Et comme le propre de ces deux passions est de nous dessécher l'âme, de nous consumer, aussi les deux autres, qui sont une insatiable cupidité et une joie excessive, quoiqu'elles aient quelque chose de plus gai, ne laissent pas d'être l'extravagance même, ou peu s'en faut. Présentement il est aisé de juger quel est l'homme vertueux, l'homme raisonnable, toujours égal, toujours exactement renfermé dans les limites de la modération, ou, pour tout dire enfin, le seul qui mérite le nom « d'homme de bien. » Tel est le sage des Stoïciens, à les en croire. Peut-être donnent-ils un peu trop dans le merveilleux.

XVII. Quoi qu'il en soit, l'homme toujours modéré, toujours égal, toujours en paix avec lui-même, jusqu'au point de ne se laisser jamais, ni accabler par le chagrin, ni abattre par la crainte, ni enflammer par de vains désirs, ni amollir par une folle joie, c'est là cet homme sage, cet homme heureux que je cherche. Rien sur la terre, ni d'assez formidable, pour l'intimider; ni d'assez estimable, pour lui enfler le cœur. Que verrait-il dans tout ce qui fait le partage des humains, qu'y verrait-il de grand, lorsqu'il se met l'éternité devant les yeux, et qu'il conçoit l'immensité de l'univers? A quoi se bornent les objets, qui sont à notre portée! A quoi se bornent nos jours! Et d'ailleurs un homme

moresque pertinent, a virtutis fonte ducuntur) quando igitur virtus est affectio animi constans conveniensque, laudabiles efficiens eos, in quibus est; et ipsa per se, sua sponte, separata etiam utilitate, laudabilis : ex ea proficiscuntur honestæ voluntates, sententiæ, actiones, omnisque recta ratio; quanquam ipsa virtus brevissime recta ratio dici potest. Hujus igitur virtutis contraria est vitiositas (sic enim malo quam malitiam appellare, eam quam Græci κακίαν appellant : nam malitia, certi cujusdam vitii nomen est; vitiositas, omnium) ex qua concitantur perturbationes, quæ sunt, ut paulo ante diximus, turbidi animorum concitatique motus, aversi a ratione, et inimicissimi mentis, vitæque tranquillæ : important enim ægritudines anxias atque acerbas, animosque affligunt et debilitant metu : iidem inflammant appetitione nimia; quam tum cupiditatem, tum libidinem dicimus, impotentiam quamdam animi, a temperantia et moderatione plurimum dissidentem. Quæ si quando adepta est id, quod ei fuerit concupitum, tum effertur alacritate, ut nihil ei constet, quod agat : ut ille qui voluptatem animi nimiam, summum esse errorem arbitratur. Eorum igitur malorum in una virtute posita sanatio est.

XVI. Quid autem est non miserius solum, sed fœdius etiam et deformius, quam ægritudine quis afflictus, debilitatus, jacens? cui miseriæ proximus est is, qui appropinquans aliquod malum metuit, exanimatusque pendet animi. Quam vim mali significantes poetæ, impendere apud inferos saxum Tantalo faciunt,

Ob scelera, animique impotentiam et superbiloquentiam.

Ea communis pœna stultitiæ est : omnibus enim, quorum mens abhorret a ratione, semper aliquis terror impendet. Atque ut hæ tabificæ mentis perturbationes sunt, ægritudinem dico et metum : sic hilariores illæ, cupiditas avide semper aliquid expetens, et inanis alacritas, id est, lætitia gestiens, non multum differunt ab amentia. Ex quo intelligitur, qualis ille sit, quem tum moderatum, alias modestum et temperantem, alias constantem, continentemque dicimus : nonnunquam hæc eadem vocabula ad frugalitatis nomen, tanquam ad caput, referre volumus. Quod nisi eo nomine virtutes continerentur, nunquam ita pervulgatum illud esset, ut jam proverbii locum obtineret, hominem frugi omnia recte facere : quod idem cum Stoici de sapiente dicunt, nimis admirabiliter nimisque magnifice dicere videntur.

XVII. Ergo is, quisquis est, qui moderatione et constantia quietus animo est, sibique ipse placatus; ut nec tabescat molestiis, nec frangatur timore, nec sitienter quid expetens ardeat desiderio, nec alacritate futili gestiens deliquescat, is est sapiens, quem quærimus : is est beatus cui nihil humanarum rerum aut intolerabile ad demittendum animum, aut nimis lætabile ad efferendum videri

Digitized by Google

sage fait continuellement autour de lui une garde si exacte, qu'il ne lui peut rien arriver d'imprévu, rien d'inopiné, rien qui lui paraisse nouveau. Partout il jette des regards si perçants, qu'il découvre toujours une retraite assurée, où il puisse, quelque injure que lui fasse la fortune, se rendre inaccessible aux chagrins, et trouver la paix dans sa constance. Ainsi supérieur, et à la tristesse, et à toute autre passion, ainsi heureux, et parfaitement heureux de les avoir toutes domptées. Un reste de passion suffirait toujours, non-seulement pour priver l'âme de son repos, mais pour la rendre vraiment malade. Je ne vois donc rien que de mou et d'énervé dans le sentiment des Péripatéticiens, qui regardent les passions comme nécessaires : pourvu, disent-ils, qu'on leur prescrive des bornes, au delà desquelles ils ne les approuvent point. Mais prescrit-on des bornes au vice? Ou direz-vous que de ne pas obéir à la raison, ce ne soit pas quelque chose de vicieux? Or la raison ne vous dit-elle pas assez que tous ces objets qui excitent dans votre âme, ou de fougueux désirs, ou de vains transports de joie, ne sont pas de vrais biens; et que ceux qui vous consternent, ou qui vous épouvantent, ne sont pas de vrais maux; mais que ces divers excès, ou de tristesse, ou de joie, sont également l'effet des préjugés qui vous aveuglent? Préjugés dont le temps a bien la force lui seul d'arrêter l'impression : car, quoiqu'il n'arrive nul changement réel dans l'objet, cependant à mesure que le temps l'éloigne, l'impression s'affaiblit dans les personnes les moins sensées : et par conséquent, à l'égard du sage, cette impression ne doit pas même commencer.

XVIII. Mais encore, quelles bornes prescrire aux passions? Prenons, par exemple, la tristesse, qui est une des plus difficiles à guérir. Rutilius, comme l'histoire nous l'apprend, fut vivement touché de ce qu'on avait refusé le consulat à son frère : mais touché si vivement, qu'il en mourut. Ainsi c'était pousser le chagrin aux dernières extrémités. Or supposons qu'il l'ait d'abord renfermé dans les bornes des Péripatéticiens; mais qu'après cette première disgrâce, il ait perdu ses enfants. Quelques bornes qu'il se prescrivît dans ce nouvel accident, c'était un grand surcroît de tristesse. Je suppose qu'ensuite soient venues des maladies douloureuses, la perte des biens, celle de la vue, l'exil. A la fin, si chacun de ces maux, pris en détail, apporte son chagrin : le tout ensemble vient à faire une masse, dont il n'est plus possible de soutenir le poids. Vouloir donc qu'on marque des bornes à ce qui est mal, c'est prétendre qu'un fou qui se précipite du rocher de Leucade, pourra, s'il le veut, se retenir au milieu de sa chute. Autant que cela est impossible, autant l'est-il qu'un homme emporté par quelque passion se retienne, et s'arrête où il le voudra. Tout ce qui est pernicieux dans son progrès, est mauvais en commençant. Or la tristesse et toutes les autres passions, lorsqu'elles arrivent à un certain degré, sont pestilentielles. Donc à les prendre dès leur naissance, elles ne valent rien. Car du moment qu'on a quitté le sentier de la raison, elles se poussent, elles s'avancent d'elles-mêmes : la faiblesse humaine trouve du plaisir à ne point résister : et insensiblement on se voit, si j'ose ainsi parler, en pleine mer, le jouet des flots. Approuver des passions

potest. Quid enim videatur ei magnum in rebus humanis, cui æternitas omnis totiusque mundi nota sit magnitudo? Nam quid aut in studiis humanis, aut in tam exigua brevitate vitæ magnum sapienti videri potest? qui semper animo sic excubat, ut ei nihil improvisum accidere possit, nihil inopinatum, nihil omnino novum. Atque idem ita acrem in omnes partes aciem intendit, ut semper videat sedem sibi ac locum, sine molestia atque angore vivendi; ut quemcumque casum fortuna invexerit, hunc apte et quiete ferat : quod qui faciet, non ægritudine solum vacabit, sed etiam perturbationibus reliquis omnibus. His autem vacuus animus perfecte atque absolute beatos efficit; idemque concitatus, et abstractus ab integra certaque ratione, non constantiam solum amittit, verum etiam sanitatem. Quocirca mollis et enervata putanda est Peripateticorum ratio et oratio, qui perturbari animos necesse esse dicunt; sed adhibent modum quemdam, quem ultra progredi non oporteat. Modum tu adhibes vitio? an vitium nullum est, non parere rationi? an ratio parum præcipit, nec bonum illud esse, quod aut cupias ardenter, aut adeptus efferas te insolenter? nec porro malum, quo aut opressus jaceas, aut, ne opprimare, mente vix constes? eaque omnia aut nimis tristia, aut nimis læta errore fieri? Qui si error stultis extenuetur die, ut, cum res eadem maneat, aliter ferant inveterata, aliter recentia : sapientes ne attingat quidem omnino.

XVIII. Etenim quis erit tandem modus iste? Quæramus enim modum ægritudinis, in quo operæ plurimum ponitur. Ægre tulisse P. Rutilium fratris repulsam consulatus, scriptum apud Fannium est : sed tamen transisse videtur modum : quippe qui ob eam causam a vita recesserit. Moderatius igitur ferre debuit. Quid si, cum id ferret modice, mors liberorum accessisset? Nata esset ægritudo nova. Sit ea modica : magna tamem facta esset accessio. Quid, si deinde dolores graves corporis, si bonorum amissio, si cæcitas, si exsilium? Si pro singulis malis ægritudines accederent; summa ea fieret, quæ non sustineretur. Qui modum igitur vitio quærit, similiter facit, ut si posse putet eum, qui se e Leucade præcipitaverit, sustinere se cum velit. Ut enim id non potest : sic animus perturbatus et incitatus nec cohibere se potest, nec, quo loco vult, insistere : omninoque quæ crescentia perniciosa sunt, eadem sunt vitiosa nascentia : ægritudo autem cæteræque perturbationes, amplificatæ certe pestiferæ continuo sunt. Igitur etiam susceptæ, in magna pestis parte versantur. Etenim ipsæ se impellunt, ubi semel a ratione discessum est : ipsaque sibi imbecillitas indulget, in altumque provehitur imprudens, nec reperit locum consistendi. Quamobrem nihil inter-

Digitized by Google

modérées, c'est approuver une injustice modérée, une lâcheté modérée, une intempérance modérée. Car prescrire des bornes au vice, c'est en admettre une partie. Et outre que cela seul est blâmable, rien n'est d'ailleurs plus dangereux. Car le vice ne demande qu'à faire du chemin; et pour peu qu'on l'aide, il glisse avec tant de rapidité, qu'il n'y a plus moyen de le retenir.

XIX. Mais ces passions que nous voulons totalement extirper, les Péripatéticiens ne se contentent pas de les croire naturelles; ils ajoutent que la nature nous les a données pour notre bien. Car, disent-ils, la colère n'a-t-elle pas son utilité? Elle aiguise le courage. Elle fait qu'on attaque un ennemi, un mauvais citoyen, avec une ardeur qu'on n'aurait point sans elle. Car, qu'on se dise froidement à soi-même : « Voilà un combat qui est juste; c'est un devoir de se battre pour les lois, pour la liberté, pour la patrie; » ces sortes de raisons n'échaufferont guère le courage, à moins que le feu de la colère ne vienne au secours. Et ce n'est pas seulement à la guerre que la colère est bonne : mais il faut que le commandement tienne de son aigreur, si l'on veut se faire obéir dans les occasions un peu difficiles. L'orateur même, soit qu'il attaque, soit qu'il défende, a besoin d'être armé de ses aiguillons : et ne fût-il pas en colère, il doit feindre d'y être, pour venir à bout d'inspirer les mêmes sentiments à ses auditeurs, par la véhémence de son action. Enfin, selon ces philosophes, c'est ne pas être homme, que de ne savoir pas se fâcher : et ce que nous appelons « douceur, » ils le traitent « d'indolence. » Ils ne louent pas la colère seulement, ils regardent aussi toutes les autres espèces de cupidité, comme un don avantageux de la nature, et comme le germe de toutes nos belles actions. Thémistocle, ne pouvant dormir, se promenait toute la nuit dans les rues; on lui demanda ce qui le tenait si éveillé : « Ce sont, dit-il, les trophées de Miltiade. » A qui les veilles de Démosthène sont-elles inconnues? Il était de fort mauvaise humeur, lorsqu'il arrivait qu'un artisan se fût mis à l'ouvrage plus matin que lui. Et les plus grands philosophes eux-mêmes, si l'étude n'avait pas été pour eux une passion, auraient-ils fait de si grands progrès? Pythagore, Démocrite, Platon, allèrent jusqu'aux extrémités du monde. Partout où ils espéraient apprendre, ils y couraient. Tout cela se fait-il sans qu'il y entre de la passion, et une passion infinie?

XX. Jusqu'à la tristesse même, que nous avons recommandé de fuir comme une bête féroce, les Péripatéticiens veulent que ce soit un présent très-utile de la nature; pour faire que les hommes, lorsqu'ils oublient leur devoir, ne soient pas insensibles à la correction, aux réprimandes, à l'ignominie. Une parfaite insensibilité, en pareil cas, serait une sorte d'impunité. Il vaut mieux que la conscience soit bourrelée. Afranius, dans une de ses comédies, a très-bien saisi cette idée, lorsqu'un jeune débauché ayant dit :

Jamais fut-il mortel plus malheureux que moi?

le père, qui était homme sévère, lui répond :

S'il est vrai qu'au chagrin ton âme soit en proie,
Quel qu'en soit le sujet, je m'en fais une joie.

Toutes les espèces particulières, dont la tristesse

est, utrum moderatas perturbationes approbent, an moderatam injustitiam, moderatam ignaviam, moderatam intemperantiam. Qui enim vitiis modum apponit, is partem suscipit vitiorum : quod cum ipsum per se odiosum est, tum eo molestius quia sunt in lubrico, incitataque semel proclive labuntur, sustinerique nullo modo possunt.

XIX. Quid? quod iidem Peripatetici perturbationes istas, quas nos extirpandas putamus, non modo naturales esse dicunt, sed etiam utiliter a natura datas? quorum est talis oratio. Primum multis verbis iracundiam laudant : eotem fortitudinis esse dicunt, multoque et in hostem et in improbum civem vehementiores iratorum impetus esse : leves autem ratiunculas eorum, qui ita cogitarent, « Prælium rectum est hoc fieri; convenit dimicare pro legibus, pro libertate, pro patria : » hæc nullam habent vim, nisi ira excanduit fortitudo. Nec vero de bellatoribus solum disputant : imperia severiora nulla esse putant sine aliqua acerbitate iracundiæ. Oratorem denique non modo accusantem, sed ne defendentem quidem probant sine aculeis iracundiæ, quæ etiam si non adsit, tamen verbis atque motu simulandam arbitrantur; ut auditoris iram oratoris incendat actio. Virum denique videri negant, qui irasci nesciat : eamque, quam lenitatem nos dicimus, vitioso lentitudinis nomine appellant. Nec vere solum hanc libidinem laudant (est enim ira, ut modo definivi, ulciscendi libido) sed ipsum illud genus vel libidinis vel cupiditatis ad summam utilitatem esse dicunt a natura datum : nihil enim quemquam, nisi quod libeat, præclare facere posse. Noctu ambulabat in publico Themistocles, quod somnum capere non posset : quærentibusque respondebat, Miltiadis tropæis se e somno su citari. Cui non sunt auditæ Demosthenis vigiliæ? qui dolere se aiebat, si quando opificum antelucana victus esset industria. Philosophiæ denique ipsius principes nunquam in suis studiis tantos progressus sine flagranti cupiditate facere potuissent. Ultimas terras lustrasse Pythagoram, Democritum, Platonem accepimus : ubi enim quid esset, quod disci posset, eo veniendum judicaverunt. Num putamus hæc fieri sine summo cupiditatis ardore potuisse?

XX. Ipsam ægritudinem, quam nos ut tetram et immanem belluam fugiendam esse diximus, non sine magna utilitate a natura dicunt constitutam, ut homines castigationibus, reprehensionibus, ignominiis affici se in delicto dolerent. Impunitas enim peccatorum data videtur eis, qui et ignominiam et infamiam ferunt sine dolore : morderi est melius conscientia. Ex quo est illud e vita ductum ab Afranio : nam cum dissolutus filius,

Heu me miserum!

tum severus pater :

Dummodo doleat aliquid, doleat quod lubet.

Reliquas quoque partes ægritudinis utiles esse dicunt :

Digitized by Google

est le genre, ont aussi leur utilité, selon ces mêmes philosophes. Car ils prétendent que la pitié sert à nous faire secourir ceux qui sont dans le besoin, et qui souffrent sans l'avoir mérité : Que la jalousie est avantageuse, soit qu'elle vienne de ce qu'un autre jouit comme nous d'un bien que nous possédons, soit qu'elle vienne de ce que nous ne possédons pas un bien dont un autre jouit : Que d'ôter la crainte aux hommes, ce serait leur ôter toute vigilance, puisque dès lors ils ne se mettraient en peine, ni des lois, ni des magistrats, ni de la pauvreté, ni de l'ignominie, ni de la mort. Telle est l'opinion des Péripatéticiens. A la vérité, ils veulent qu'on élague les passions, si j'ose ainsi parler : mais ils trouvent qu'il ne serait ni possible, ni même avantageux, de les extirper totalement ; parce qu'en toutes choses, ou peu s'en faut, le parfait consiste dans un juste milieu. Or cette opinion vous paraît-elle tout à fait digne de mépris, ou croyez-vous qu'elle mérite un peu d'examen? L'A. Je le crois assurément ; et j'ai fort envie de voir comment on peut les réfuter. C. J'en viendrai peut-être à bout.

XXI. C. Mais d'abord, remarquez, je vous prie, quelle a été la retenue des Académiciens ; car ils vont précisément jusqu'où il faut aller. Ici grande altercation entre les Péripatéticiens et les Stoïciens. Qu'ils se battent les uns les autres tant qu'ils voudront. Peu m'importe à moi, qui ne cherche que le vraisemblable. Par où donc, dans la question présente, m'assurer de cette vraisemblance, qui est la borne de l'esprit humain? Par la définition de ce qu'on appelle *passion*. Or je trouve excellente celle de Zénon : *Un mouvement de l'âme, opposé à la raison, et contraire à la nature ;* ou en moins de mots, *Un appétit trop violent*, c'est-à-dire, qui fait perdre à notre âme cette égalité, où la nature la voudrait toujours. Que reprendre dans ces définitions? Il y paraît une grande pénétration, une grande justesse d'esprit. Mais ces phrases des Péripatéticiens, *enflammer les cœurs, aiguiser la vertu*, doivent être renvoyées au style pompeux des rhéteurs. Hé quoi! un homme courageux ne pourra montrer de la valeur, à moins qu'il ne se mette en colère? Je veux que cela soit vrai des gladiateurs, quoiqu'il ne le soit pas de tous ; car il y en a d'assez tranquilles avant le combat ; ils s'accostent, ils se parlent, ils font leurs conventions ; nous leur voyons plus de sang-froid que de colère. Je veux bien, dis-je, qu'il y en ait de tels que ce Pacidéien, qui parle ainsi dans Lucilius :

Veut-on le voir mourir? Qu'il prenne son épée :
La mienne de son sang sera bientôt trempée.
C'est fait de lui. Je sais qu'il pourra bien d'abord
Me porter quelques coups dans son premier effort :
Mais bientôt, triomphant de sa rage mutine,
Je plongerai ce fer au fond de sa poitrine.
Le faquin me déplaît. Seuls guides de mon bras,
Ma colère et ma haine assurent son trépas.

XXII. Mais ce n'est pas ainsi qu'Ajax, dans Homère, se présente au combat. Il marche gaiement à l'ennemi. Aussitôt l'allégresse est répandue parmi les Grecs, la terreur parmi les Troyens. Hector lui-même, comme le raconte Homère, en est ému, et se repent du défi qu'il a fait aux Grecs. On voit ces deux guerriers, avant que d'en venir aux mains, se parler de sang-froid ; et dans la chaleur même du combat, il ne se passe rien de part ni d'autre qui tienne de l'emportement. Aussi ne crois-je point que Torquatus fût en co-

misericordiam ad opem ferendam, et calamitates hominum indignorum sublevandas : ipsum illud æmulari, obtrectare, non esse inutile ; cum aut se non idem videat consecutum quod alium, aut alium idem quod se : metum vero si quis sustulisset, omnem vitæ diligentiam sublatam fore ; quæ summa esset in eis, qui leges, qui magistratus, qui paupertatem, qui ignominiam, qui mortem, qui dolorem timerent. Hæc tamen ita disputant, ut resecanda esse fateantur ; evelli penitus dicant nec posse, nec opus esse : ut in omnibus fere rebus mediocritatem esse optimam existiment. Quæ cum exponunt, nihilne tibi videntur, an aliquid dicere? *A.* Mihi vero dicere aliquid : itaque exspecto, quid ad ista. *M.* Reperiam fortasse : sed illud ante.

XXI. Videsne, quanta fuerit apud Academicos verecundia? plane enim dicunt quod ad rem pertineat. Peripateticis respondetur a Stoicis : digladientur illi, per me licet, cui nihil est necesse, nisi ubi sit illud, quod veri simillimum videatur, anquirere. Quid est igitur, quod occurrat in hac quæstione, quo possit attingi aliquid verisimile? quo longius mens humana progredi non potest? Definitio perturbationis : qua recte Zenonem usum puto. Ita enim definit ; ut Perturbatio sit aversa a ratione, contra naturam, animi commotio ; vel brevius, ut Perturbatio sit appetitus vehementior : vehementior autem intelligatur is, qui procul absit a naturæ constantia. Quid ad has definitiones possim dicere? Atqui hæc pleraque sunt prudenter acuteque disserentium : illa quidem ex rhetorum pompa, ardores animorum, cotesque virtutum. An vero vir fortis, nisi stomachari cœperit, non potest fortis esse? Gladiatorum id quidem : quanquam in eis ipsis videmus sæpe constantiam : colloquuntur, congrediuntur, queruntur, aliquid postulant, ut magis placati quam irati esse videantur. Sed in illo genere sit sane Pacideianus aliquis hoc animo, ut narrat Lucilius :

Occidam illum equidem et vincam, si id quæritis, inquit :
Verum illud credo fore, in os prius accipiam ipse,
Quam gladium in stomacho, sura, ac pulmonibu' sisto.
Odi hominem : iratus pugno : nec longiu' quidquam
Nobis, quam dextræ gladium dum accommodet alter.
Usque adeo studio, atque odio illius, efferor ira.

XXII. At sine hac gladiatoria iracundia, videmus progredientem apud Homerum Ajacem multa cum hilaritate, cum depugnaturus esset cum Hectore : cujus, ut arma sumpsit, ingressio lætitiam attulit sociis, terrorem autem hostibus : ut ipsum Hectorem, quemadmodum est apud Homerum, toto pectore trementem provocasse ad pugnam pœniteret. Atqui hi collocuti inter se, priusquam manum consererent, leniter et quiete ; nihil ne in ipsa quidem pugna iracunde rabioseve fecerunt. Ego ne Torquatum quidem illum, qui hoc cognomen invenit, iratum existimo

Digitized by Google

lère, lorsqu'il arracha le collier du Gaulois, ni Marcellus, lorsqu'il montra tant de bravoure à Clastidie. Pour Scipion l'Africain, que nous connaissons mieux, parce qu'il est moins éloigné de notre temps, je jurerais que la colère ne le transportait nullement, lorsqu'il couvrit Alliénus de son bouclier, et enfonça son épée dans le sein de l'ennemi. Je ne l'assurerais pas si hardiment de Brutus : car la haine qu'il portait au tyran était si violente, que, lorsqu'il se jeta sur Aruns, l'emportement put bien y avoir part : et ce qui le rend vraisemblable, c'est qu'ils se percèrent l'un l'autre de leurs lances dans le même instant. A quel propos voulez-vous donc ici de la colère? Quoi ! la valeur n'est capable de rien, à moins qu'elle n'entre en furie? Hercule, que cette valeur, qu'il vous plaît de confondre avec la colère, a mis au rang des Dieux, était-il en courroux, quand il combattit le sanglier d'Érymanthe, ou le lion de Némée? Thésée y était-il, quand il saisit par les cornes le taureau de Marathon? Prenez-y bien garde, la colère bannit la réflexion, et cependant le courage la suppose : car, dès que la raison n'y est pas, ce n'est plus vrai courage.

XXIII. Ayez un profond mépris pour tout ce qui peut arriver; n'appréhendez point la mort; regardez la peine et la douleur comme aisées à supporter. Avec de tels principes, bien médités, et bien gravés dans le cœur, votre courage sera ferme, sera inébranlable; et ce que vous ferez de hardi, de grand, de vigoureux, ne craignez pas que nous l'imputions à la colère. Je n'accuserai point Scipion, ce souverain pontife, qui a si bien vérifié la maxime des Stoïciens, *Que jamais le sage n'est homme privé;* je ne l'accuserai point d'avoir agi par un mouvement de colère contre Gracchus, lorsque s'étant séparé du consul, qui ne montrait pas assez de vigueur, et oubliant qu'il n'était qu'homme privé, il commanda, comme s'il avait été consul, que tous ceux qui s'intéressaient à la république, eussent à le suivre. Pour ce qui me regarde personnellement, je ne sais si j'ai montré du courage, pendant que j'ai été à la tête de la république : mais, si j'en ai montré, assurément la colère n'y a point eu de part. Y a-t-il rien qui ressemble plus à la folie, que la colère? Ennius a très-bien dit que c'en était du moins un commencement. Voyez les yeux, la voix, la couleur, la respiration d'un homme en colère. Voyez quel désordre dans ses discours, dans ses actions! Qu'y a-t-il de plus indécent que la colère d'Achille et d'Agamemnon, dans Homère? A l'égard d'Ajax, on sait que l'emportement le conduisit à la fureur; et de la fureur, à la mort. Il n'est donc point nécessaire que le courage appelle la colère au secours. La valeur n'a besoin que d'elle-même. Autrement il faudrait dire que l'ivresse, et même la démence, lui sont utiles : puisque la démence et l'ivresse portent souvent à des actions où il paraît du courage. Ajax fut toujours brave, mais il ne le fut jamais tant, si l'on en croit un poëte, que dans ses accès de fureur.

XXIV. En conclura-t-on qu'il est utile d'être furieux? Examinez comment on définit le courage; vous comprendrez que la colère ne lui est bonne à rien. On le définit, *Une telle disposition d'esprit, qu'on accepte tout ce qu'il plaît à la loi suprême de nous faire souffrir.* Ou, *La conservation d'un jugement sain et ferme, lorsqu'il s'agit de supporter ou de repousser quelque chose qui nous paraît formidable.* Ou, *La*

Gallo torquem detraxisse : nec Marcellum apud Clastidium ideo fortem fuisse, quia fuerit iratus. De Africano quidem, quia notior est nobis propter recentem memoriam, vel jurare possum, non illum iracundia tum inflammatum fuisse, cum in acie M. Allienum Pelignum scuto protexit, gladiumque hosti in pectus infixit. De L. Bruto fortasse dubitarim, an propter infinitum odium tyranni effrenatius in Aruntem invaserit : video enim utrumque cominus ictu cecidisse contrario. Quid igitur huc adhibetis iram? an fortitudo, nisi insanire cœperit, impetus suos non habet? Quid? Herculem, quem in cœlum ista ipsa, quam vos iracundiam esse vultis, sustulit fortitudo, iratumne censes conflixisse cum Erymanthio apro, aut leone Nemeæo? An etiam Theseus Marathonii tauri cornua comprehendit iratus? Vide ne fortitudo minime sit rabiosa; sitque iracundia tota levitatis : neque enim est illa fortitudo, quæ rationis est expers.

XXIII. Contemnendæ res sunt humanæ : negligenda mors est : patibiles et dolores et labores putandi. Hæc cum constituta sint judicio atque sententia; tum est robusta illa et stabilis fortitudo : nisi forte quæ vehementer, acriter, animose fiunt, iracunde fieri suspicamur. Mihi ne Scipio quidem ille Pontifex maximus, qui hoc Stoicorum verum esse declaravit, Nunquam privatum esse Sapientem, iratus videtur fuisse Tib. Graccho : tum cum consulem languentem reliquit; atque ipse privatus, ut si consul esset, Qui rempublicam salvam esse vellet, se sequi jussit. Nescio ecquid ipsi nos fortiter in republica fecerimus : si quid fecimus, certe irati non fecimus. An est quidquam similius insaniæ, quam ira? quam bene Ennius initium dixit insaniæ. Color, vox, oculi, spiritus, impotentia dictorum atque factorum, quam partem habent sanitatis? Quid Achille Homerico fœdius? quid Agamemnone in jurgio? nam Ajacem quidem ira ad furorem mortemque perduxit. Non igitur desiderat fortitudo advocatam iracundiam : satis est instructa, parata, armata per sese. Nam isto modo quidem licet dicere, utilem vinolentiam ad fortitudinem, utilem etiam dementiam, quod et insani et ebrii multa faciunt sæpe vehementius. Semper Ajax fortis; fortissimus tamen in furore :

Nam facinus fecit maximum, cum, Danais inclinantibus,
Summam rem perfecit manu, prælium restituit insaniens.

XXIV. Dicamus igitur utilem insaniam? Tracta definitionem fortitudinis; intelliges eam stomacho non egere. Fortitudo est igitur Affectio animi, legi summæ in perpetiendis rebus obtemperans : vel Conservatio stabilis judicii in eis rebus, quæ formidolosæ videntur, subeundis et

Digitized by Google

science de mépriser les événements fâcheux, en se formant une juste idée de ce qu'ils sont, et conservant toujours cette idée. Ou, en moins de mots, comme Chrysippe, *La science de ce qui est à souffrir.* Ou enfin, *Une telle disposition d'esprit, qu'on envisage sans frayeur, et qu'on supporte constamment tout ce que la loi suprême nous envoie de fâcheux.* Cette dernière définition est encore de Chrysippe. Les trois premières sont de Sphérus, que les Stoïciens croient l'homme du monde le plus habile dans l'art de bien définir. Elles se ressemblent fort, et ne font toutes que développer plus ou moins ce que chacun pense. Pour moi, quoique souvent je tombe sur les Stoïciens, comme faisait Carnéade, j'ai bien peur qu'il n'y ait qu'eux de philosophes. Car de toutes ces définitions, y en a-t-il une seule, qui ne rende parfaitement l'idée confuse que nous avons en nous-mêmes du courage? Et lorsque cette idée est bien dépouillée, la colère paraît-elle nécessaire au guerrier, au général, à l'orateur? Les croira-t-on incapables d'agir comme il faut, si la rage ne les anime? Quand les Stoïciens prétendent que tout homme qui n'est pas sage, est malade, ne raisonnent-ils pas conséquemment? Jamais de passion, et surtout point de colère. On voudrait prendre cela pour un étrange paradoxe. Voici comment ils l'entendent: nous disons qu'il n'y a point de fou qui ne soit malade, comme on dit qu'il n'y a point de boue qui n'exhale une mauvaise odeur. Quelquefois la boue ne sent point : remuez-la, vous le saurez. Et de même, un homme colère paraît tranquille dans certains moments : heurtez-le, vous allez le voir en fureur. Hé quoi! cette colère qu'on approuve dans un guerrier, lui est-elle aussi de quelque utilité hors du combat, et lorsqu'il se trouve chez lui, avec sa femme, ses enfants, ses domestiques? Pour cela, il faudrait que l'esprit troublé fût quelquefois préférable au sens rassis. Car, se met-on en colère, sans que l'esprit se trouble? Mais bien loin que l'emportement soit utile dans le commerce ordinaire de la vie, il n'y a rien, au contraire, de si odieux, ni qui rende plus insociable, que d'avoir l'esprit hargneux, et d'être toujours prêt à se fâcher.

XXV. Quant à l'orateur, il ne lui sied nullement de se mettre en colère; il lui sied quelquefois de le feindre. Pensez-vous que je sois en courroux, toutes les fois qu'il m'arrive de hausser le ton et de m'échauffer? Pensez-vous que l'affaire étant jugée, et absolument finie, s'il m'arrive de mettre mon discours par écrit, je sois en courroux la plume à la main? Accius y était-il en composant ses tragédies? Y croyez-vous Ésope, dans les endroits qu'il déclame avec le plus de feu? Un orateur, qui sera vraiment orateur, aura encore plus de véhémence qu'un comédien; mais sans passion, et toujours de sang-froid. Pour louer la cupidité, comme font les Péripatéticiens, ne faut-il pas qu'elle les aveugle? Prennent-ils donc pour des branches de la cupidité, ces nobles inclinations, qui ont donné lieu aux travaux des grands hommes qu'ils nous citent, Thémistocle, Démosthène, Pythagore, Démocrite, Platon? Mais les inclinations même les plus estimables, telles que celles-là, ne doivent rien prendre sur la tranquillité de l'esprit. A l'égard de la tristesse, qui est la chose du monde la plus détestable, comment des philosophes en font-ils l'éloge? Qu'on approuve le mot d'Afranius, à la bonne heure; cela est dit d'un

repellendis : vel Scientia rerum formidolosarum, contrariarumque perferendarum, aut omnino negligendarum, conservans earum rerum stabile judicium : vel brevius, ut Chrysippus; nam superiores definitiones erant Sphæri, hominis in primis bene definientis, ut putant Stoici : sunt enim omnino omnes fere similes; sed declarant communes notiones, alia magis alia. Quomodo igitur Chrysippus? Fortitudo est, inquit, scientia perferendarum rerum : vel affectio animi in patiendo ac perferendo summæ legi parens sine timore. Quamvis licet insectemur istos, ut Carneades solebat, metuo ne soli philosophi sint : quæ enim istarum definitionum non aperit notionem nostram, quam habemus omnes de fortitudine tectam atque involutam? qua aperta, quis est, qui aut bellatori, aut imperatori, aut oratori quærat aliquid; nequ eos existimet sine rabie quidquam fortiter facere posse? Quid? Stoici, qui omnes insipientes insanos esse dicunt, nonne ista colligunt? Remove perturbationes, maximeque iracundiam : jam videbuntur monstra dicere. Nunc autem ita disserunt, sic se dicere omnes stultos insanire, ut male olere omne cœnum. At non semper. Commove; senties. Sic iracundus non semper iratus est : lacesse; jam videbis furentem. Quid? ista bellatrix iracundia, cum domum rediit, qualis est cum uxore, cum liberis, cum familia? an tum quoque est utilis? Est igitur aliquid, quod perturbata mens melius possit facere, quam constans? An quisquam potest sine perturbatione mentis irasci? Bene igitur nostri, cum omnia essent in moribus vitia, quod nullum erat iracundia fœdius, iracundos solos morosos nominaverunt.

XXV. Oratorem vero irasci minime decet, simulare non dedecet. An tibi irasci tum videmur, cum quid in causis acrius et vehementius dicimus? quid? cum jam rebus transactis et præteritis orationes scribimus, non irati scribimus?

Ecquis hoc animadvertit? Vincite...

num aut egisse unquam iratum Æsopum, aut scripsisse existimamus iratum Accium? Aguntur ista præclare; et ab oratore quidem melius, si modo est orator, quam ab ullo histrione : sed aguntur leniter, et mente tranquilla. Libidinem vero laudare, cujus est libidinis? Themistoclem mihi et Demosthenem profertis : additis Pythagoram, Democritum, Platonem. Quid? vos studia, libidinem vocatis? quæ vel optimarum rerum, ut ea sunt quæ profertis, sedata tamen et tranquilla esse debent. Jam ægritudinem laudare, unam rem maxime detestabilem, quorum est tandem philosophorum? At commode dixit Afranius :

Dummodo doleat aliquid, doleat quod lubet.

Digitized by Google

jeune homme plongé dans la débauche : mais ici nous examinons ce qui peut convenir à un homme sage. Car mon dessein, en décriant la colère, n'a pas été non plus de la blâmer sans quelque restriction. Elle pourra servir dans les troupes, à des officiers subalternes. Elle pourra servir en d'autres occasions, sur lesquelles je ne m'explique pas plus clairement, pour ne pas découvrir les mystères de la rhétorique. Un mouvement de colère sera utilement inspiré à des gens incapables d'écouter la raison. Mais ici, encore une fois, il s'agit de savoir ce qu'un homme sage doit se permettre.

XXVI. On nous vante l'utilité de la pitié, de la jalousie. Au lieu d'avoir pitié d'un malheureux, que ne l'assistez-vous, si vous pouvez? A-t-on besoin d'être touché, pour être libéral? Votre devoir, quand vous voyez quelqu'un dans la peine, ce n'est pas de la partager avec lui; c'est de l'en délivrer, si vous pouvez. Que sert la jalousie? A quoi bon se chagriner, ou de ce qu'un autre jouit d'un bien qui nous manque; ou de ce qu'il jouit d'un bien égal au nôtre? Pour celui qui nous manque, ne vaut-il pas mieux travailler à l'acquérir nous-mêmes, que de l'envier tristement? Pour celui qui nous est commun avec d'autres, il y a une extravagance outrée à être fâchés de n'en pas jouir nous seuls. Peut-on amener ce qui est mauvais à une médiocrité qui le rende bon? Quelque brèche que fassent dans notre cœur la volupté, la cupidité, la colère, la tristesse, la crainte, n'en disposeront-elles pas à leur gré? Un homme donc, qui sera voluptueux, avide, emporté, chagrin, pusillanime, vous le croirez un homme sage? Qu'on doit bien se faire une autre idée de la sagesse! Pour me renfermer dans ce peu de mots, je dirai qu'elle consiste à connaître les choses divines et les humaines, avec leurs causes, afin d'imiter la divinité, et de mettre bien au-dessous de la vertu tout ce qu'il y a d'humain. Voilà ce que fait le sage; et comment donc l'avez-vous soupçonné de pouvoir être le jouet des passions, ainsi que la mer l'est des vents? Qu'y aurait-il qui pût l'ébranler, le déranger? Un événement subit et imprévu? Mais, quand on connaît tout ce qui peut arriver à l'homme, n'est-on pas préparé à tout? Ceux qui disent qu'il faut retrancher ce qu'il y a d'excessif dans les passions, et en conserver ce qu'il y a de naturel, ne considèrent pas que la nature n'est l'auteur de rien qui puisse être poussé à l'excès. Aussi toutes les passions sont-elles des productions de l'erreur : et ce n'est pas assez de les élaguer ni de les étêter; il faut en arracher jusqu'à la racine.

XXVII. Mais peut-être qu'en m'engageant à traiter cette question, vous avez moins songé au sage qu'à vous-même. Persuadé qu'il est exempt de passions, vous désireriez lui ressembler. Pour cela, voyons de quels puissants remèdes la philosophie vous ordonne de faire usage. Car il y en a certainement; et la nature, qui a tant créé de choses salutaires au corps, n'a point été assez cruelle, assez ennemie de l'homme pour que son âme fût privée de tout secours. Elle l'a même d'autant plus favorisée, que les secours qui regardent le corps sont hors de lui : au lieu que tout ce qui est nécessaire pour le salut de l'âme, est renfermé dans l'âme même. Mais plus elle est d'un ordre supérieur, plus elle demande d'attention. Que la raison soit bien consultée, ses lumières nous découvrent en quoi consiste le parfait. Qu'on ne la consulte pas, on embrasse beaucoup d'erreurs.

Dixit enim de adolescente perdito ac dissoluto : nos autem de constanti viro ac sapienti quærimus. Et quidem ipsam illam iram centurio habeat aut signifer, vel cæteri, de quibus dici non necesse est, ne rhetorum aperiamus mysteria. Utile est enim uti motu animi, qui uti ratione non potest : nos autem, ut testificor sæpe, de sapiente quærimus.

XXVI. At etiam æmulari utile est, obtrectare, misereri. Cur misereare potius, quam feras opem, si id facere possis? an sine misericordia liberales esse non possumus? non enim suscipere ipsi ægritudines propter alios debemus; sed alios, si possumus, levare ægritudine. Obtrectare vero alteri, aut illa vitiosa æmulatione, quæ rivalitati similis est, æmulari, quid habet utilitatis, cum sit æmulantis, angi alieno bono, quod ipse non habeat : obtrectantis autem, angi alieno bono, quod id etiam alius habeat? Quis id approbare possit, te ægritudinem suscipere pro experientia, si quid habere velis; nam solum habere velle, summa dementia est. Mediocritates autem malorum quis laudare recte possit? Quis enim potest, in quo libido cupiditasve sit, non libidinosus aut cupidus esse? in quo ira, non iracundus? in quo angor, non anxius? in quo timor, non timidus? Libidinosum igitur, et cupidum, et iracundum, et anxium, et timidum censemus esse sapientem? de cujus excellentia multa quidem dici quamvis fuse lateque possint, sed brevissime illo modo, sapientiam esse rerum divinarum et humanarum scientiam, cognitionemque quæ cujusque rei causa sit. Ex quo efficitur, ut divina imitetur, humana omnia inferiora virtute ducat. In hanc tu igitur, tanquam in mare quod est ventis subjectum, perturbationem cadere tibi dixisti videri? Quid est, quod tantam gravitatem constantiamque perturbet? An improvisum aliquid atque repentinum? Quid potest accidere tale ei, cui nihil subitum est quod homini evenire possit? Nam quod aiunt nimia resecari oportere, naturalia relinqui : quid tandem potest esse naturale, quod idem nimium esse possit? Sunt enim omnia ista ex errorum orta radicibus : quæ evellenda et extrahenda penitus, non circumcidenda nec amputanda sunt.

XXVII. Sed quoniam suspicor te non tam de sapiente, quam de te ipso quærere, (illum enim putas omni perturbatione esse liberum, te vis;) videamus quanta sint quæ a philosophia remedia morbis animorum adhibeantur. Est enim quædam medicina certe : nec tam fuit hominum generi infensa atque inimica natura, ut corporibus tot res salutares, animis nullam invenerit : de quibus hoc etiam est merita melius, quod corporum adjumenta adhibentur extrinsecus, animorum salus inclusa in his ipsis est. Sed quo major est in eis præstantia et divinior, eo majore indi-

Digitized by Google

C'est donc à vous personnellement que s'adresse la suite de mon discours. Aussi bien pourriez-vous, dans la thèse que vous m'avez proposée, n'avoir eu que vos propres intérêts en vue. Les passions étant différentes, comme je l'ai montré, il y a différentes manières de les combattre. Un seul et même remède ne serait pas efficace contre la pitié, contre l'envie, contre la douleur que cause la mort d'un ami. Et d'ailleurs, de quelque espèce que soit une passion, il faut examiner lequel sera le plus avantageux, ou de l'attaquer en général, comme étant un mépris de la raison, et un appétit déréglé, ou de l'attaquer en particulier, comme étant telle ou telle passion, la crainte, la volupté, ainsi du reste. On jugera, dis-je, s'il est plus à propos, ou de faire voir que telle chose qui donne du chagrin ne mérite pas d'en donner, ou de faire voir qu'absolument il n'y a rien au monde qui le mérite. Voilà quelqu'un de triste, parce qu'il est pauvre : faut-il chercher à lui faire entendre, ou que la pauvreté n'est point un mal, ou qu'il n'y a rien dont il soit permis de s'attrister ? Je croirais ce dernier parti le plus sûr : parce que si vous ne persuadez pas votre homme sur l'article de la pauvreté, vous lui laissez toute sa tristesse; et qu'au contraire, si vous lui prouvez, comme je fis hier, qu'il ne faut s'affliger de rien, sa pauvreté cesse de lui paraître un si grand mal.

XXVIII. Toute passion, il est vrai, sera fort soulagée par cette réflexion, que les biens qui sont l'objet de la joie ou de la cupidité ne sont pas de vrais biens, et que les maux qui sont l'objet de la tristesse ou de la crainte ne sont pas de vrais maux. Il y a cependant un spécifique encore plus certain; c'est de faire bien comprendre qu'il n'y a point de passion qui ne soit essentiellement mauvaise, ni qu'on puisse croire inspirée par la nature, ou commandée par une sorte de nécessité. Car ne voyons-nous pas qu'en effet, pour rappeler le calme dans le cœur d'une personne affligée, souvent il suffit de lui représenter son peu de courage, ou de faire en sa présence l'éloge de ceux qui conservent dans les plus tristes situations une fermeté inébranlable? Les exemples n'en sont pas rares, même parmi les personnes qui croient que ces sortes d'accidents sont de vrais maux, mais qu'il faut les souffrir patiemment. Un homme est voluptueux, l'autre est avare. Or la preuve que ce n'est ni la nature, ni aucune sorte de nécessité, qui les engage à être tels, c'est qu'on peut retirer celui-ci de son avarice, et celui-là de ses voluptés. Cette autre manière d'attaquer les passions, en détruisant les préjugés d'où elles partent, est bien la plus ingénieuse : mais rarement elle réussit; et il ne faudrait pas l'employer avec le vulgaire. Il y a même des cas où elle porterait à faux. Car si j'étais chagrin, par exemple, de ne voir en moi ni vertu, ni courage, ni honneur, ni probité, on ne pourrait pas me dire que ce qui me chagrine n'est pas un mal réel. Il faudrait donc, pour me guérir, avoir recours à un autre remède, qui fût de nature à être approuvé par tous les philosophes, de quelque secte qu'ils soient. Or ils doivent tous convenir, que toute émotion de l'âme, qui s'écarte de la raison, est vicieuse. Quand donc il serait vrai que l'objet de la cupidité ou de la joie fût un bien réel, et que l'objet de la crainte ou de la tristesse fût un mal réel, il n'en serait pas moins vrai, que l'émotion causée par ces objets serait vicieuse. Car l'homme que nous tenons pour magnanime et pour courageux, doit

gent diligentia : itaque bene adhibita ratio cernit quid optimum sit; neglecta, multis implicatur erroribus. Ad te igitur mihi jam convertenda omnis oratio est : simulas enim quærere te de sapiente, quæris autem fortasse de te. Earum igitur perturbationum, quas exposui, variæ sunt curationes : nam neque omnis ægritudo una ratione sedatur : alia est enim lugenti, alia miseranti, alia invidenti adhibenda medicina. Est etiam in omnibus quattuor perturbationibus illa distinctio, utrum ad universam perturbationem, quæ est aspernatio rationis, aut appetitus vehementior; an ad singulas, ut ad metum, libidinem, reliquasque, melius adhibeatur oratio : et utrum illudne non videatur ægre ferendum, ex quo suscepta sit ægritudo; an omnium rerum tollenda omnino ægritudo : ut si quis ægre ferat, se pauperem esse, idne disputes, paupertatem malum non esse, an hominem ægre ferre nihil oportere. Nimirum hoc melius : ne, si forte de paupertate non persuaseris, sit ægritudini concedendum : ægritudine autem sublata propriis rationibus, quibus heri usi sumus, quodam modo etiam paupertatis malum tollitur.

XXVIII. Sed omnis ejusmodi perturbatio animi placatione abluatur illa quidem, cum doceas, nec bonum illud esse, ex quo lætitia aut libido oriatur : nec malum, ex quo aut metus, aut ægritudo. Verumtamen hæc est certa et propria sanatio, si doceas, ipsas perturbationes per se esse vitiosas, nec habere quidquam aut naturale, aut necessarium : ut ipsam ægritudinem leniri videmus, cum objicimus mœrentibus imbecillitatem animi effeminati, cumque eorum gravitatem constantiamque laudamus, qui non turbulente humana patiantur. Quod quidem solet eis etiam accidere, qui illa mala esse censent, ferenda tamen æquo animo arbitrantur. Putat aliquis esse voluptatem bonum, alius autem pecuniam : tamen et ille ab intemperantia, et hic ab avaritia avocari potest. Illa autem altera ratio et oratio, quæ simul et opinionem falsam tollit, et ægritudinem detrahit, est ea quidem subtilior; sed raro proficit, neque est ad vulgus adhibenda. Quædam autem sunt ægritudines, quas levare illa medicina nullo modo possit : ut si quis ægre ferat, nihil in se esse virtutis, nihil animi, nihil officii, nihil honestatis : propter mala is quidem angatur, sed alia quædam sit ad eum admovenda curatio; et talis quidem, quæ possit esse omnium, etiam de cæteris rebus discrepantium, philosophorum. Inter omnes enim convenire oportet, commotiones animorum, a recta ratione aversas, esse vitiosas : ut, etiam si nec mala sint illa, quæ metum ægritudinemve; nec bona, quæ cupiditatem lætitiamve moveant; tamen sit vitiosa ipsa commotio : constantem enim quemdam volumus, sedatum; gravem, hu-

Digitized by Google

être tranquille, inébranlable, supérieur à tous événements. Or c'est ce qui est incompatible avec la tristesse, la crainte, la cupidité, la joie folle : puisqu'un cœur où elles trouvent à se glisser fait bien voir qu'il n'est pas le plus fort.

XXIX. Voilà pourquoi les philosophes, comme je l'ai déjà dit, ont tous à cet égard une seule et même méthode, qui est, non d'examiner la qualité de ce qui trouble l'âme, mais d'attaquer le trouble même. Il s'agit uniquement d'éteindre la cupidité dans mon cœur : ne vous arrêtez donc point à me prouver que ce qui l'allume n'est pas un bien véritable ; mais allez droit à ma cupidité, et ôtez-la-moi. Que le souverain bien consiste dans la vertu, ou dans la volupté, ou dans un mélange de l'un et de l'autre, ou dans l'honnête, l'agréable, et l'utile joints ensemble, peu nous importe ici, puisque la cupidité, eût-elle pour objet la vertu même, ne laisse pas d'être un mouvement déréglé, qui ne mérite pas moins d'être réprimé que s'il avait un autre objet. Pour nous calmer l'âme, il suffit de nous mettre devant les yeux ce que nous sommes, quelle est la loi universelle du genre humain, à quelles conditions la vie nous a été donnée. Aussi Socrate, lorsqu'il entendit l'Oreste d'Euripide, se fit répéter les vers suivants, par où commence cette tragédie.

A quelques maux que nous soyons en proie,
Quelque revers que le Ciel nous envoie,
C'est notre sort d'en souffrir la rigueur,
Et rien ne doit effrayer un grand cœur.

Un autre moyen encore de persuader aux hommes qu'ils peuvent et doivent souffrir patiemment, c'est de leur faire l'énumération de ceux qui ont passé sans faiblesse par de semblables épreuves. Mais pour ne pas m'étendre là-dessus, je renvoie au discours que vous entendîtes hier, et à mon livre de la *Consolation*. J'écrivis ce livre dans le fort de ma douleur ; et par conséquent, dans un temps où je n'étais pas sage. Je fis ce que défend Chrysippe ; je voulus fermer une plaie encore trop récente, et je forçai la nature, pour venir à bout de vaincre, par la violence du remède, la violence du mal.

XXX. Sans revenir donc à la tristesse, puisque j'en ai suffisamment parlé, disons un mot de la crainte. Il y a un grand rapport entre les deux : l'un étant l'effet du mal présent ; et l'autre, du mal futur. Aussi quelques-uns ne regardent-ils la crainte que comme une branche de la tristesse, et ils l'appellent son avant-courrière, ou une tristesse anticipée. Or les mêmes raisons qui nous donnent de la patience dans les maux présents, nous donnent du mépris pour les maux futurs. Gardons-nous, dans l'un et dans l'autre cas, de nous permettre rien d'efféminé, rien d'indécent. Songeons que la crainte est un effet de notre inconstance, de notre pusillanimité, de notre légéreté. Et surtout, considérons que ce qui paraît formidable est vraiment digne de mépris. Ainsi, soit hasard, soit dessein, c'est toujours fort à propos que nous avons parlé, dans nos deux premières conférences, des deux choses qu'on appréhende le plus, la mort, et la douleur. Si ce que je vous en ai dit vous a convaincu, la guérison de la crainte est bien avancée.

XXXI. Je viens de traiter des passions qui

mana omnia prementem, illum esse, quem magnanimum et fortem virum dicimus : talis autem nec mœrens, nec timens, nec cupiens, nec gestiens esse quisquam potest : eorum enim hæc sunt, qui eventus humanos superiores, quam suos animos, esse ducunt.

XXIX. Quare omnium philosophorum, ut ante dixi, una ratio est medendi ; ut nihil, quale sit, illud quod perturbet animum, sed de ipsa sit perturbatione dicendum. Itaque primum in ipsa cupiditate, cum id solum agitur ut ea tollatur, non est quærendum, bonum illud necne sit, quod libidinem moveat ; sed libido ipsa tollenda est : ut sive quod honestum est, id sit summum bonum, sive voluptas, sive horum utrumque conjunctum, sive tria illa genera bonorum ; tamen, etiam si virtutis ipsius vehementior appetitus sit, eadem sit omnibus ad deterrendum adhibenda oratio. Continet autem omnem sedationem animi, humana in conspectu posita natura : quæ quo facilius expressa cernatur, explicanda est oratione communis conditio, lexque vitæ. Itaque non sine causa, cum Orestem fabulam doceret Euripides, primos tres versus revocasse dicitur Socrates :

Neque tam terribilis ulla fando oratio est,
Nec sors, nec ira cœlitum invectum malum,
Quod non natura humana patiendo efferat.

Est autem utilis ad persuadendum, ea, quæ acciderunt, ferri et posse et oportere, enumeratio eorum qui tulerunt : etsi ægritudinis sedatio et hesterna disputatione explicata est, et in Consolationis libro, quem in medio (non enim sapientes eramus) mœrore et dolore conscripsimus : quodque vetat Chrysippus, ad recentes quasi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet.

XXX. Sed ægritudini, de qua satis est disputatum, finitimus est metus ; de quo pauca dicenda sunt. Est enim metus, ut ægritudo præsentis, sic ille futuri mali : itaque nonnulli ægritudinis partem quamdam metum esse dicebant : alii autem metum, præmolestiam appellabant, quod est quasi dux consequentis molestiæ. Quibus igitur rationibus instantia feruntur, eisdem contemnuntur sequentia : nam videndum est in utrisque, ne quid humile, summissum, molle, effeminatum, fractum, abjectumque faciamus. Sed quanquam de ipsius metus inconstantia, imbecillitate, levitate dicendum est, tamen multum prodest, ea, quæ metuuntur, ipsa contemnere. Itaque, si casu accidit, sive consilio, percommode factum est, quod eis de rebus, quæ maxime metuuntur, de morte et de dolore, primo et proximo die disputatum est : quæ si probata sunt, metu magna ex parte liberati sumus. Ac de malorum opinione hactenus.

XXXI. Videamus nunc de bonorum, id est, de lætitia

Digitized by Google

sont excitées par des maux apparents. Passons à la cupidité et à la joie folle, qui ont pour objet des biens d'opinion. Selon moi, de quelque passion que l'on entreprenne de se guérir, l'essentiel consiste à bien comprendre qu'elles sont toutes l'ouvrage de notre imagination et de notre volonté. Revenons de nos préjugés, pensons plus sensément : et nos prétendus maux, de même que nos prétendus biens, feront sur nous une impression moins vive. Cela est vrai pour l'un, comme pour l'autre. Si cependant il arrive qu'on ait affaire à un esprit trop prévenu, il faut tenter d'autres remèdes, qui conviennent au genre de sa maladie. Le chagrin, la timidité, l'amour, le penchant à nuire, se traitent différemment. Dans l'opinion que j'ai suivie, comme la plus raisonnable, sur la nature des biens et des maux, il est aisé de faire voir qu'un fou, n'ayant point de véritable bien, ne peut avoir de véritable joie. Mais présentement je conforme mon langage aux idées communes. Je vous laisse prendre pour des biens, les honneurs, les richesses, les plaisirs, et le reste. De là il ne s'ensuit point que celui qui en jouit puisse honnêtement se livrer à une joie sans bornes. Il est permis de rire : mais de grands éclats de rire sont indécents. Un cœur dilaté par un excès de joie, n'est pas moins hors de son état naturel, que s'il était resserré par le chagrin. Les désirs ardents, et la joie excessive dans la possession de ce qu'on a désiré, sont opposés l'un comme l'autre à cette égalité d'âme où la nature nous veut. Il y a faiblesse dans le chagrin, et légèreté dans la joie. C'est une espèce de chagrin que l'envie : c'est une joie détestable que le plaisir qu'on a du mal d'autrui. Pour vous préserver de tous les deux, il ne faut que songer à quel point ils sont barbares et contre l'humanité. Mais, comme en condamnant la crainte on loue la précaution, de même, en blâmant une joie outrée, on approuve une joie douce et tranquille. Car, comme je l'ai déjà dit, le serrement du cœur n'est jamais bon; mais l'épanouissement n'est mauvais que lorsqu'il va trop loin. Une joie douce et raisonnable, c'est, par exemple, celle d'Hector : *Que je suis aise, mon père, de m'entendre louer par vous, qui êtes un homme si digne de louange!* Une joie bien différente, c'est celle du jeune fou, que Trabéa fait parler ainsi :

J'ai séduit par mon or la vieille gouvernante :
D'un geste, d'un coup d'œil, je lui commanderai :
La porte s'ouvrira dès que je paraîtrai :
Et cette beauté qui m'enchante,
Pleine d'un doux transport, prévenant mes désirs,
Va me faire expirer dans le sein des plaisirs.

Que cela lui paraît beau! Aussi se croit-il

Au comble du bonheur suprême,
Plus fortuné cent fois que la Fortune même.

XXXII. Un peu de réflexion ne fait que trop voir la honte d'une semblable joie : et par conséquent puisqu'il est honteux de la témoigner, il y a du crime à la désirer. Pour ce qui s'appelle communément *amour* (et c'est en effet le terme propre) tout cela s'accorde si peu avec la gravité, que je n'y vois rien de plus opposé. Un de nos poëtes dit cependant :

Amour, sur tout ce qui respire,
Étend son redoutable empire;

et de cupiditate. Mihi quidem in tota ratione ea, quæ pertinet ad animi perturbationem, una res videtur causam continuere, omnes eas esse in nostra potestate, omnes judicio susceptas, omnes voluntarias. Hic igitur error est eripiendus, hæc detrahenda opinio : atque ut in malis opinatis, tolerabiliora; sic in bonis, sedatiora sunt efficienda ea, quæ magna et lætabilia dicuntur. Atque hoc quidem commune malorum et bonorum : ut, si jam difficile sit persuadere, nihil earum rerum, quæ perturbent animum, aut in bonis aut in malis esse habendum, tamen alia ad alium motum curatio sit adhibenda; aliaque ratione malevolus, alia amator, alia rursus anxius, alia timidus corrigendus. Atque erat facile, sequentem eam rationem, quæ maxime probatur de bonis et malis, negare unquam lætitia affici posse insipientem, quod nihil unquam haberet boni. Sed loquimur nunc more communi. Sint sane ista bona, quæ putantur, honores, divitiæ, voluptates, cætera : tamen in eis ipsis potiundis exsultans gestiensque lætitia turpis est; ut, si ridere concessum sit, vituperetur tamen cachinnatio : eodem enim vitio est effusio animi in lætitia, quo in dolore contractio : eademque levitate cupiditas est in appetendo, qua lætitia in fruendo; et ut nimis afficti mollitia, sic animi elati lætitia jure judicantur leves : et cum invidere, ægritudinis sit; malis autem alienis voluptatem capere lætitiæ, utrumque immanitate et feritate quadam proponenda castigari solet. Atque ut cavere decet, timere non decet, sic gaudere decet, lætari non decet; quoniam docendi causa a gaudio lætitiam distinguimus. Illud jam supra diximus, fieri contractionem animi recte nunquam posse, elationem posse : aliter enim Nævianus ille gaudet Hector,

Lætus sum laudari me abs te, pater, a laudato viro :

Aliter ille apud Trabeam,

Læna, delinita argento, nutum observabit meum,
Quid velim, quid studeam : adveniens digito impellam januam
Fores patebunt; de improviso Chrysis ubi me adspexerit,
Alacris obviam mihi veniet, complexum exoptans meum;
Mihi se dedet.

Quam hæc pulchra putet, ipse jam dicet :

Fortunam ipsam anteibo fortunis meis.

XXXII. Hæc lætitia quam turpis sit, satis est diligenter attendentem penitus videre. Et ut turpes sunt, qui efferunt se lætitia, tum cum fruuntur venereis voluptatibus : sic flagitiosi, qui eas inflammato animo concupiscunt. Totus vero iste, qui vulgo appellatur Amor (nec hercule invenio, quo nomine alio possit appellari) tantæ levitatis est, ut nihil videam, quod putem conferendum : quem Cæcilius,

.... Deum qui non summum putet,

Digitized by Google

Nos destins sont entre ses mains,
Il donne la mort ou la vie :
C'est ce Dieu, qui fait des humains
Ou la sagesse, ou la folie.

O l'excellente école pour les mœurs, que la poésie, qui nous place ainsi au nombre des Dieux l'amour, auteur de tant d'extravagances, et de crimes! Cela regarde surtout la comédie, qui deviendrait absolument nulle, si ces extravagances, si ces crimes n'avaient point d'approbateurs. Et la tragédie, comment fait-elle parler le chef des Argonautes?

Quand, pour sauver mes jours, ton art a combattu,
Ton amour te guidait, et non pas la vertu,

dit-il à Médée. Quel amour que celui de cette femme! Qu'il a causé de funestes incendies! Elle ose bien pourtant, dans un autre de nos poëtes, dire à son propre père, en lui parlant de Jason :

Pour sauver un époux, que n'osai-je point faire?
J'immolai tout à ma fureur.
L'amour me le donnait : l'amour est dans un cœur
Plus fort que tous les droits d'un père.

XXXIII. Mais laissons les poëtes s'égayer : ils n'ont pas épargné Jupiter lui-même dans leurs fables, qui sont pleines de ses infâmes passions. Venons aux philosophes, aux maîtres de la vertu. Ils nient que l'amour ait la jouissance pour objet : en quoi Épicure n'est pas de leur avis; et je crois qu'Epicure a raison. Car enfin, qu'est-ce que cet amour, qu'ils veulent confondre avec l'amitié? Pourquoi ne s'attache-t-il, ni à un jeune homme laid, ni à un beau vieillard? Je m'imagine que ce goût a pris naissance dans les gymnases des Grecs, où il est toléré. Aussi notre Ennius dit-il très-bien, que la nudité est un *commencement de prostitution*. Quand même ces sortes d'attachements n'auraient rien de grossier (ce que je ne crois pas impossible), du moins est-il certain qu'ils prennent sur la tranquillité du cœur : et d'autant plus, qu'ils se réduisent à de purs sentiments. Mais rarement s'y réduisent-ils. Car, pour ne point parler ici de l'amour des femmes, qui est bien plus autorisé de la nature, ne voit-on pas aisément ce que les poëtes veulent dire par l'enlèvement de Ganymède? Y a-t-il rien de plus clair que le langage de Laïus dans Euripide? Avec quelle licence de très-savants hommes et de grands poëtes n'ont-ils pas chanté leurs galanteries? Alcée, ce fameux guerrier de Mitylène, que n'a-t-il pas écrit de ces inclinations à la Grecque? Anacréon respire-t-il autre chose que l'amour? On voit la passion encore poussée bien plus loin dans les poésies d'Ibycus.

XXXIV. Or les amours de ces gens-là ne se bornaient pas à de purs sentiments. Parlerai-je de nous autres philosophes, qui avons nous-mêmes autorisé l'amour? et cela, d'après notre Platon, à qui là-dessus Dicéarque fait des reproches que je trouve bien fondés. Il n'y a pas jusqu'aux Stoïciens, qui n'avouent que le sage peut aimer; ils veulent qu'on entende simplement par *amour*, l'envie d'obtenir l'amitié d'une personne qui nous attire par sa beauté. Pour moi, puisqu'il ne s'agit ici que de ce qui peut troubler l'âme, supposé qu'il y ait dans le monde un amour qui ne donne point de souci, point d'inquiétude, et qui ne cause ni désirs, ni soupirs, je ne le blâmerai pas. Mais l'amour, tel que nous le voyons, qui est la folie même, ou approche fort de la folie, comment ne pas le blâmer? Par exemple, dans la Leucadienne, un des personnages dit :

Aut stultum, aut rerum esse imperitum existimet :
Cui in manu sit, quem esse dementem velit,
Quem sapere, quem sanari, quem in morbum injici,
Quem contra amari, quem expeti, quem arcessier.

O præclaram emendatricem vitæ, Poeticam! quæ Amorem, flagitii et levitatis auctorem, in concilio deorum collocandum putet. De comœdia loquor : quæ, si hæc flagitia non probaremus, nulla esset omnino. Quid ait ex tragœdia princeps ille Argonautarum?

Tu me amoris, magis quam honoris, servavisti gratia.

Quid ergo? hic amor Medeæ quanta miseriarum excitavit incendia? Atque ea tamen apud alium poetam patri dicere audet, se conjugem habuisse

Illum amor quem dederat, qui plus pollet, potiorque est patre.

XXXIII. Sed poetas ludere sinamus; quorum fabulis in hoc flagitio versari ipsum videmus Jovem : ad magistros virtutis, philosophos veniamus : qui amorem negant stupri esse, et in eo litigant cum Epicuro, non multum, ut opinio mea fert, mentiente. Quis est enim iste amor amicitiæ? cur neque deformem adolescentem quisquam amat, neque formosum senem? Mihi quidem hæc in Græcorum gymnasiis nata consuetudo videtur; in quibus isti liberi et concessi sunt amores. Bene ergo Ennius,

Flagitii principium est, nudare inter cives corpora.

Qui ut sint, quod fieri posse video, pudici; solliciti tamen et anxii sunt : eoque magis, quod se ipsi continent et coercent. Atque ut muliebres amores omittam, quibus majorem licentiam natura concessit; quis aut de Ganymedis raptu dubitat quid poetæ velint? aut non intelligit, quid apud Euripidem et loquatur et cupiat Laius? quid denique homines doctissimi et summi poetæ de se ipsi et carminibus edant et cantibus? Fortis vir in sua republica cognitus, quæ de juvenum amore scribit Alcæus? Nam Anacreontis quidem tota poesis est amatoria. Maxime vero omnium flagrasse amore Rheginum Ibycum, apparet ex scriptis.

XXXIV. Atque horum omnium libidinosos esse amores videmus. Philosophi sumus exorti (et auctore quidem nostro Platone, quem non injuria Dicæarchus accusat) qui amori auctoritatem tribueremus. Stoici vero et sapientem amaturum esse dicunt; et amorem ipsum, conatum amicitiæ faciendæ ex pulchritudinis specie, definiunt. Qui, si quis est in rerum natura sine sollicitudine, sine desiderio, sine cura, sine suspirio: sit sane : vacat enim omni libidine : hæc autem de libidine oratio est. Sin autem est ali-

Digitized by Google

Hélas! si quelque Dieu s'intéressait pour moi!

Oui vraiment, les Dieux ont tort de ne pas s'empresser tous à lui procurer la jouissance de l'objet qui l'enchante.

Que je suis malheureux!

ajoute-t-il. Rien de plus vrai.

Malheureux? et de quoi?
Quel malheur fut jamais plus léger, plus frivole?

lui répond sensément un de ses amis, qui ne peut s'empêcher de le regarder comme un fou. Après quoi, l'autre le prend sur le ton le plus tragique :

Phébus, à mon secours! Et vous, Neptune, Éole!

Il croit que tout l'univers va se remuer, pour attendrir sa cruelle maîtresse. Il n'excepte que Vénus, qui ne lui est pas favorable :

Car pourquoi t'invoquer, Déesse de Paphos?

Il dit que cette Déesse, trop occupée de ses propres amours, ne s'embarrasse point du reste. Comme s'il n'était pas lui-même tout occupé de sa passion, qui le porte à dire et à faire tant de sottises.

XXXV. Quand donc vous trouvez un fou de cette espèce, il faut pour travailler à sa guérison, lui représenter le ridicule et le néant de ce qui allume si fort ses désirs ; avec quelle facilité il peut ou y suppléer d'ailleurs, ou s'en passer tout à fait. Il faut chercher à lui donner quelque autre goût, lui susciter des affaires, lui procurer du travail. Il faut enfin lui faire changer de séjour, comme on change d'air un malade dont la convalescence tire en longueur. Quelques-uns aussi disent que comme un clou chasse l'autre, il faut, pour détruire une inclination, en inspirer une nouvelle. Mais le principal, c'est de bien faire sentir à un homme amoureux dans quel abîme il se précipite. Car, de toutes les passions, celle-ci est la plus orageuse. Quand même nous mettrions à part les débauches, les intrigues, les adultères, les incestes, toute autre turpitude reconnue pour telle ; et sans toucher ici aux excès où l'amour se porte dans sa fureur ; n'y a-t-il pas, dans ses effets les plus ordinaires, et qu'on regarde comme des riens, une agitation d'esprit, qui est quelque chose de pitoyable et de honteux?

Rebuts, soupçons, débats, trêve, guerre nouvelle,
Et puis nouvelle paix. Par ce portrait fidèle,
Voyez que la raison aspirerait en vain
A fixer de l'amour le manége incertain.
Quiconque entreprendrait cette pénible cure,
Voudrait extravaguer avec poids et mesure.

Puisque l'amour dérange si fort l'esprit, comment lui donne-t-on entrée dans son cœur? Car enfin c'est une passion qui, comme toutes les autres, vient absolument de nous, de nos idées, de notre volonté. Et la preuve que l'amour n'est point une loi de la nature, c'est que, si cela était, tous les hommes aimeraient, ils aimeraient toujours; l'objet de leur passion ne varierait point ; et l'on ne verrait pas l'un se guérir par la honte, l'autre par la réflexion, un autre par la satiété.

XXXVI. Quant à la colère, pour peu qu'elle soit de quelque durée, il est certain qu'elle ne diffère pas de la folie. Jugeons-en par la querelle de ces deux frères.

quis amor, ut est certe, qui nihil absit, aut non multum, ab insania, qualis in Leucadia est :

.... Si quidem sit quisquam deus,
Cui ego sim curæ.

At id erat Deis omnibus curandum, quemadmodum hic frueretur voluptate amatoria.

Heu me infelicem!

Nihil verius. Probe et ille,

Sanusne es, qui temere lamentare?

Sic insanus videtur etiam suis. At quas tragœdias efficit?

Te Apollo sancte, fer opem, teque omnipotens Neptune, invoco;
Vosque adeo, Venti.

Mundum totum se ad amorem suum sublevandum conversurum putat : Venerem unam excludit, ut iniquam :

Nam quid ego te appellem, Venus?

Eam præ libidine negat curare quidquam : quasi vero ipse non propter libidinem tanta flagitia et faciat, et dicat.

XXXV. Sic igitur affecto hæc adhibenda curatio est, ut ei illud, quod cupiat, ostendat quam leve, quam contemnendum, quam nihil sit omnino; quam facile, vel aliunde, vel alio modo perfici, vel omnino negligi possit. Abducendus etiam est nonnunquam ad alia studia, sollicitudines, curas, negotia : loci denique mutatione, tanquam ægroti non convalescentes, sæpe curandus est : etiam novo quodam amore veterem amorem, tanquam clavo clavum, ejiciendum putant : maxime autem admonendus, quantus sit furor amoris. Omnibus enim ex animi perturbationibus est profecto nulla vehementior : ut, si jam ipsa illa accusare nolis, stupra dico, et corruptelas, et adulteria, incesta denique, quorum omnium accusabilis est turpitudo : sed ut hæc omittas, perturbatio ipsa mentis in amore fœda per se est. Nam ut illa præteream, quæ sunt furoris ; hæc ipsa per sese quam habent levitatem, quæ videntur esse mediocria?

Injuriæ,
Suspiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rursum. Incerta hæc si tu postules
Ratione certa facere; nihilo plus agas,
Quam si des operam, ut cum ratione insanias.

Hæc inconstantia mutabilitasque mentis, quem non ipsa pravitate deterreat? Est enim illud, quod in omni perturbatione dicitur, demonstrandum, nullam esse nisi opinabilem, nisi judicio susceptam, nisi voluntariam. Etenim si naturalis amor esset; et amarent omnes, et semper amarent, et idem amarent : neque alium pudor, alium cogitatio, alium satietas deterreret.

XXXVI. Ira vero quamdiu perturbat animum, dubitationem insaniæ non habet : cujus impulsu exsistit etiam inter fratres tale jurgium :

Digitized by Google

Quelle impudence à la tienne est semblable?

dit l'un d'eux.

Quel crime au tien fut jamais comparable?

reprend l'autre. Vous savez les vers suivants, où ils vomissent tour à tour les injures les plus atroces : dignes enfants de cet Atrée, qui, pour se venger de son frère, médite un châtiment dont il n'y eut point d'exemple.

Aujourd'hui par un trait inouï, plein d'horreur,
Je cherche à lui porter la rage dans le cœur.

Quel fut ce trait inouï? Vous l'allez apprendre de Thyeste.

As-tu pu m'inviter, frère impie, inhumain,
A manger mes enfants égorgés de ta main?

Jusqu'où, en effet, la colère ne va-t-elle pas? Elle devient fureur. Aussi dit-on d'un homme en colère, qu'il ne se possède plus : ce qui signifie qu'il n'écoute plus la raison; car la raison nous rend maîtres de nous, et c'est par elle qu'on se possède. On est obligé d'ôter de devant les yeux d'un homme irrité les personnes à qui il en veut; et on attend qu'il se soit remis. Or qu'est-ce que *se remettre*, si ce n'est faire que les parties de l'âme, qui venaient d'être dérangées, se retrouvent dans leur état naturel? On prie, on conjure cet homme irrité de suspendre un peu sa vengeance, et de n'agir point dans les premiers bouillons de sa colère. Or ces bouillons, qu'est-ce autre chose qu'un feu violent qui s'est allumé dans le cœur, au mépris de la raison? Vous savez, à ce sujet, le bon mot d'Archytas, qui, étant irrité contre son fermier, *comme je te traiterais*, lui dit-il, *si je n'étais pas en colère!*

XXXVII. Où sont-ils maintenant ces philosophes qui nous donnent la colère pour un présent de la nature, et présent utile? Peut-il être utile à l'homme d'être hors de son bon sens? Un mouvement, que la raison désavoue, peut-il venir de la nature? Mais d'ailleurs, si la colère est naturelle, pourquoi un homme y est-il plus enclin qu'un autre? Pourquoi ce désir de se venger cesse-t-il avant que de s'être satisfait? Pourquoi se repent-on d'avoir agi par colère? Témoin Alexandre, qui eut tant de regret d'avoir tué son ami Clitus, que peu s'en fallut qu'il ne se tuât lui-même. Hésiterons-nous, cela étant, à mettre cette passion au rang de toutes les autres, et par conséquent à la regarder comme un mouvement déréglé, qui vient absolument de nous et de nos fausses opinions : ni plus ni moins que l'ambition et l'avarice, dont l'unique source est dans le préjugé qui nous en fait estimer mal à propos les objets? Un homme vraiment éclairé, et qui jamais ne juge légèrement, se conserve une fermeté, une assurance, que rien n'ébranle. Mais, où cette assurance n'est pas, il s'y trouve au contraire une incertitude affreuse, qui perpétuellement nous promène de l'espérance à la crainte et de la crainte à l'espérance. Penser juste, c'est ce qui fait l'égalité de l'âme. Penser faux, c'est ce qui la trouble. Quand on dit qu'il y a des gens portés naturellement, ou à la colère, ou à la pitié, ou à l'envie, ou à quelque autre passion, cela signifie que la constitution de leur âme, si j'ose ainsi parler, n'est pas bien saine : mais l'exemple de Socrate nous prouve qu'elle n'est pas incurable. Zopyre, qui se donnait pour un habile

Quis homo te exsuperavit usquam gentium impudentia?
— Quis autem malitia te?

Nosti quæ sequuntur : alternis enim versibus intorquentur inter fratres gravissimæ contumeliæ : ut facile appareat Atrei filios esse, ejus qui meditatur pœnam in fratrem novam :

Major mihi moles, majus miscendum malum,
Qui fillius acerbum cor contundam et comprimam.

Quæ igitur hæ erunt moles? audi Thyestem ipsum :

Impius hortatur me frater, ut meos malis miser
Manderem natos.

Eorum viscera apponit. Quid enim est, quo non progrediatur ira? eo demum, quo furor. Itaque iratos proprie dicimus exisse de potestate, id est, de consilio, de ratione, de mente : horum enim potestas in totum animum esse debet. His aut subtrahendi sunt ei, in quos impetum conantur facere, dum se ipsi colligant (quid est autem se ipsum *colligere*, nisi dissipatas animi partes rursum in suum locum cogere?) aut rogandi orandique sunt, ut, si quam habent ulciscendi vim, differant in tempus aliud, dum defervescat ira. *Defervescere* autem certe significat ardorem animi invita ratione excitatum : ex quo illud laudatur Archytæ : qui cum villico factus esse iratior; *Quo te modo*, inquit, *accepissem, nisi iratus essem?*

XXXVII. Ubi sunt ergo isti, qui iracundiam utilem dicunt? potest utilis esse insania? Aut naturalem? an quidquam esse potest secundum naturam, quod sit repugnante ratione? Quo modo autem, si naturalis esset ira; aut alius alio magis iracundus esset? aut finem haberet, priusquam esset ulta, ulciscendi libido? aut quemquam pœniteret, quod fecisset per iram? ut Alexandrum regem videmus, qui cum interemisset Clitum familiarem suum, vix a se manus abstinuit : tanta vis fuit pœnitendi. Quibus cognitis, quis est qui dubitet, quin hic quoque motus animi sit totus opinabilis, ac voluntarius? Quis enim dubitarit, quin ægrotationes animi, qualis est avaritia, gloriæ cupiditas, ex eo, quod magni æstimetur ea res ex qua animus ægrotat, oriantur? Unde intelli i debet, perturbationem quoque omnem esse in opinione. Et, si fidentia, id est, firma animi confisio, scientia quædam est et opinio gravis, non temere assentiens : diffidentia quoque est metus exspectati et impendentis mali. Et, si spes est exspectatio boni, mali exspectationem esse necesse est metum. Ut igitur metus, sic reliquæ perturbationes sunt in malo. Ergo ut constantia, scientiæ; sic perturbatio, erroris est. Qui autem natura dicuntur iracundi, aut misericordes, aut invidi, aut tale quid, ii sunt ejusmodi constituti quasi mala valetudine animi; sanabiles tamen : ut de Socrate dicitur. Cum multa in conventu vitia collegisset in eum Zopyrus, qui se naturam cujusque ex forma perspicere profitebatur;

Digitized by Google

physionomiste, l'ayant examiné devant une nombreuse compagnie, fit le dénombrement des vices qu'il découvrait en lui : et chacun se prit à rire, car on ne voyait rien de tout cela dans Socrate. Il sauva l'honneur de Zopyre, en déclarant que véritablement il était porté à tous ces vices, mais qu'il s'en était guéri avec le secours de la raison. Quelque penchant qu'on ait donc pour tel ou tel vice, on est cependant maître de s'en garantir : de même qu'on peut, quoique né avec des dispositions à certaines maladies, jouir d'une bonne santé. A l'égard des vices qui viennent purement de notre faute, et non d'un penchant naturel, ne les imputons qu'à nos préjugés, qui nous font prendre pour des biens ou pour des maux ce qui n'en est pas. La différence des préjugés fait la diversité des passions. Quelles qu'elles soient, ne les laissons point vieillir : car il en est des maladies de l'âme comme de celles du corps : une tumeur qui vient seulement de se former à l'œil est bien plus tôt guérie qu'une fluxion invétérée.

XXXVIII. Puisqu'il est donc bien prouvé que nos passions viennent toutes de nos préjugés, et n'ont d'empire sur nous qu'autant que nous le voulons, il est temps de finir cette dispute. Après avoir vu, aussi évidemment que l'homme est capable de le voir, en quoi consistent les vrais biens et les vrais maux, nous ne pouvions rien examiner de plus important, ni de plus utile, que ce qui nous a occupés depuis quatre jours. J'ai commencé par montrer qu'il fallait mépriser la mort et souffrir patiemment la douleur. J'ai cherché ensuite à vous armer contre le chagrin, qui est de tous nos maux le plus affreux. Car, quoique toute passion soit redoutable, et ne s'éloigne pas fort de la folie, il y a pourtant cette différence entre la crainte, la joie, la cupidité et la tristesse, que les trois premières nous troublent, et nous dérangent; mais que la dernière nous consterne, nous tourmente, nous rend misérables. Ainsi ce n'est point par hasard, c'est avec raison, que vous attachant d'abord à la tristesse, comme au plus grand de nos maux, vous m'avez proposé d'en traiter séparément, et avant que de toucher au reste des passions. Pour les guérir toutes, de quelque nature qu'elles soient, ressouvenons-nous qu'elles sont l'ouvrage de nos préjugés, qu'elles dépendent de notre volonté, et qu'on ne les reçoit dans son cœur que parce qu'on croit bien faire. Tout notre mal vient d'un aveuglement dont la philosophie nous promet le remède souverain. Adressons-nous donc à elle pour être instruits, et souffrons qu'elle opère notre guérison; puisque les passions, tant qu'elles dominent en nous, non-seulement mettent obstacle à notre bonheur, mais sont de vraies maladies. Ou la raison, qui est le principe de tout bien, nous paraît inutile; ou la philosophie étant l'assemblage de tout ce que la raison enseigne de plus parfait, nous devons attendre d'elle tous les secours dont nous avons besoin pour bien vivre, et pour être heureux.

LIVRE CINQUIÈME.

DE LA VERTU.

Qu'elle suffit pour vivre heureux.

I. Voici, mon cher Brutus, notre cinquième et dernière conférence de Tusculum. J'y ai soutenu cette proposition, *Que la vertu seule suffit à*

derisus est a cæteris, qui illa in Socrate vitia non agnoscerent : ab ipso autem Socrate sublevatus, cum illa sibi signa, sed ratione a se dejecta diceret. Ergo ut optima quisque valetudine affectus potest videri; at natura ad aliquem morbum proclivior : sic animus alius ad alia vitia propensior. Qui autem non natura, sed culpa vitiosi esse dicuntur, eorum vitia constant e falsis opinionibus rerum bonarum ac malarum, ut sit alius ad alios motus perturbationesque proclivior. Inveteratio autem, ut in corporibus, ægrius depellitur quam perturbatio; citiusque repentinus oculorum tumor sanatur, quam diuturna lippitudo depellitur.

XXXVIII. Sed cognita jam causa perturbationum, quæ omnes oriuntur ex judiciis opinionum et voluntatibus, sit jam hujus disputationis modus. Scire autem nos oportet, cognitis, quoad possunt ab homine cognosci, bonorum et malorum finibus, nihil a philosophia posse aut majus aut utilius optari, quam hæc quæ a nobis hoc quatriduo disputata sunt. Morte enim contempta, et dolore ad patiendum levato; adjunximus sedationem ægritudinis; qua nullum homini malum majus est. Etsi enim omnis animi perturbatio gravis est, nec multum differt ab amentia : tamen ita cæteros, cum sint in aliqua perturbatione aut metus, aut lætitiæ, aut cupiditatis, commotos modo et perturbatos dicere solemus : at eos, qui se ægritudini dediderunt, miseros, afflictos, ærumnosos, calamitosos. Itaque non fortuito factum videtur, sed a te ratione propositum; ut separatim de ægritudine, et de cæteris perturbationibus disputaremus : in ea est enim fons miseriarum et caput. Sed et ægritudinis et reliquorum animi morborum una sanatio est, omnes opinabiles esse, et voluntarios; ea reque suscipi, quod ita rectum esse videatur. Hunc errorem, quasi radicem malorum omnium, stirpitus philosophia se extracturam pollicetur : demus ergo nos huic excolendos, patiamurque nos sanari : his enim malis insidentibus, non modo beati, sed ne sani quidem esse possumus. Aut igitur negemus quidquam ratione confici, cum contra nihil sine ratione recte fieri possit; aut, cum philosophia ex rationum collatione constet, ab ea, si et boni et beati volumus esse, omnia adjumenta et auxilia petamus bene beateque vivendi.

LIBER QUINTUS.

Virtutem ad beate vivendum se ipsa esse contentam.

I. Quintus hic dies, Brute, finem faciet Tusculanarum disputationum : quo die est a nobis ea de re, quam tu ex

Digitized by Google

l'homme pour le rendre heureux, et je l'ai soutenue d'autant plus volontiers, que c'est votre thèse favorite; car l'excellent traité *de la Vertu*, que vous m'avez adressé, et divers entretiens que nous avons eus ensemble sur ce point, m'ont fait assez connaître combien vous étiez pénétré de cette belle maxime. Quoiqu'il semble difficile de se la persuader, à cause de la variété et de la multitude des traverses de la fortune, elle est néanmoins de telle importance, qu'on doit faire toutes sortes d'efforts pour en convaincre les esprits; c'est ce que la philosophie nous enseigne de plus grand et de plus essentiel. Les premiers hommes, qui se sont appliqués à cette science, étudièrent préférablement à toute autre chose l'art de vivre heureux : et il n'y a que l'espérance d'y parvenir qui les ait portés à faire tant de recherches. Si c'est eux qui nous ont fait connaître la vertu; et si le secours de la vertu nous suffit pour vivre heureux; combien sont-ils louables d'avoir philosophé, et nous, de les imiter? Que si au contraire la vertu soumise aux divers accidents de la vie, est, pour ainsi dire, aux ordres du sort, sans avoir la force de se garantir de ses coups, j'ai bien peur qu'au lieu de tout attendre d'elle, il ne nous reste pour appui de notre bonheur que des vœux stériles et impuissants. Pour moi, en repassant dans mon esprit les revers qui m'ont si violemment exercé, je serais d'abord tenté de me défier un peu de votre sentiment, par la connaissance que j'ai de la faiblesse et de la fragilité humaine. Puisque la nature nous a donné un corps infirme, sujet à des maladies incurables et à d'insupportables souffrances, n'est-il pas à craindre que notre âme, en participant aux infirmités de son associé, n'ait de plus ses propres maladies et ses douleurs particulières? Mais je reviens de cette idée, quand je considère que ce qui me fait juger mal des forces de la vertu, ce n'est point la vertu même, c'est la faiblesse des hommes, et peut-être la mienne propre. Car si la vertu est quelque chose de réel, comme l'exemple du grand Caton votre oncle ne permet pas d'en douter, je conçois que rien de ce qui est possible, et indépendant d'elle, n'est capable de la toucher, et qu'à l'exception de ce qui est faute, elle regarde tout le reste comme nul. Au lieu que nous autres, qui par de folles alarmes prévenons les maux à venir, et aggravons les présents par un lâche abattement, nous aimons mieux en accuser la nature que de nous donner le tort.

II. Pour nous guérir de cette erreur, et de tant d'autres, recourons à la philosophie. Entraîné autrefois dans son sein par mon inclination, mais ayant depuis abandonné son port tranquille, je m'y suis enfin venu réfugier, après avoir essuyé la plus horrible tempête. Philosophie, seule capable de nous guider! ô toi qui enseignes la vertu, et qui domptes le vice! que ferions-nous, et que deviendrait le genre humain sans ton secours? C'est toi qui as enfanté les villes, pour faire vivre en société les hommes, auparavant dispersés. C'est toi qui les as unis, premièrement par la proximité du domicile, ensuite par les liens du mariage, et enfin par la conformité du langage et de l'écriture. Tu as inventé les lois, formé les mœurs, établi une police. Tu seras notre asile; c'est à ton aide que nous recourons; et si dans d'autres temps nous nous sommes contentés de suivre en partie tes leçons, nous nous y livrons

omnibus maxime probas, disputatum. Placere enim tibi admodum sensi et ex eo libro, quem ad me accuratissime scripsisti, et ex multis sermonibus tuis, virtutem ad beate vivendum se ipsa esse contentam. Quod etsi difficile est probatu, propter tam varia et tam multa tormenta fortunæ : tale tamen est, ut elaborandum sit, quo facilius probetur. Nihil est enim omnium, quæ in philosophia tractantur, quod gravius, magnificentiusque dicatur. Nam cum ea causa impulerit eos, qui primi se ad philosophiæ studium contulerunt, ut omnibus rebus posthabitis, totos se in optimo vitæ statu exquirendo collocarent : profecto spe beate vivendi tantam in eo studio curam, operamque posuerunt. Quod si ab iis inventa et perfecta virtus est, et si præsidii ad beate vivendum in virtute satis est : quis est, qui non præclare et ab illis positam, et a nobis susceptam operam philosophandi arbitretur? Sin autem virtus subjecta sub varios incertosque casus famula fortunæ est, nec tantarum virium est, ut se ipsa tueatur, vereor ne non tam virtutis fiducia nitendum nobis ad spem beate vivendi, quam vota facienda videantur. Equidem eos casus, in quibus me fortuna vehementer exercuit, mecum ipse considerans, huic incipio sententiæ diffidere; interdum et humani generis imbecillitatem, fragilitatemque extimescere. Vereor enim, ne natura cum corpora nobis infirma dedisset, iisque et morbos insanabiles et dolores intolerabiles adjunxisset, animos quoque dederit et corporum doloribus congruentes, et separatim suis angoribus et molestiis implicatos. Sed in hoc me ipse castigo, quod, ex aliorum, et ex nostra fortasse mollitia, non ex ipsa virtute de virtutis robore existimo. Illa enim, si modo est ulla virtus (quam dubitationem avunculus tuus, Brute, sustulit) : omnia, quæ cadere in hominem possunt, subter se habet, eaque despiciens, casus contemnit humanos : culpaque omni carens, præter se ipsam nihil censet ad se pertinere. Nos autem omnia adversa tum venientia metu augentes, tum mœrore præsentia, rerum naturam, quam errorem nostrum, damnare malumus.

II. Sed et hujus culpæ, et cæterorum vitiorum, peccatorumque nostrorum omnis a philosophia petenda correctio est : cujus in sinum cum a primis temporibus ætatis, nostra voluntas studiumque nos compulisset, his gravissimis casibus in eumdem portum, ex quo eramus egressi, magna jactati tempestate confugimus. O vitæ Philosophia dux! o virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum! quid non modo nos, sed omnino vita hominum sine te esse potuisset? Tu urbes peperisti : tu dissipatos homines in societatem vitæ convocasti; tu eos inter se primo domiciliis, deinde conjugiis, tum literarum, et vocum communione junxisti : tu inventrix legum, tu magistra morum et disciplinæ fuisti : ad te confugimus, a te opem petimus : tibi nos, ut antea

Digitized by Google

aujourd'hui tout entiers, et sans réserve. Un seul jour, passé suivant tes préceptes, est préférable à l'immortalité de quiconque s'en écarte. Quelle autre puissance implorerions-nous plutôt que la tienne, qui nous a procuré la tranquillité de la vie, et qui nous a rassurés sur la crainte de la mort? On est bien éloigné, cependant, de rendre à la philosophie l'hommage qui lui est dû. Presque tous les hommes la négligent : plusieurs l'attaquent même. Attaquer celle à qui l'on doit la vie, quelqu'un ose-t-il donc se souiller de ce parricide? Porte-t-on l'ingratitude au point d'outrager un maître qu'on devrait au moins respecter, quand même on n'aurait pas trop été capable de comprendre ses leçons? J'attribue cette horreur à ce que les ignorants ne peuvent, au travers des ténèbres qui les aveuglent, pénétrer dans l'antiquité la plus reculée, pour y voir que les premiers fondateurs des sociétés humaines ont été des *philosophes*. Quant au nom, il est moderne; mais pour la chose même, nous voyons quelle est très-ancienne.

III. Car qui peut nier que la sagesse n'ait été connue anciennement, et déjà nommée de ce beau nom, par où l'on entend la connaissance des choses, soit divines, soit humaines; de leur origine, de leur nature? Voilà ce qui fit autrefois donner le nom de *sages* à ces sept Grecs si fameux. Plusieurs siècles auparavant, Rome n'étant pas encore, il avait été donné à Lycurgue, contemporain d'Homère, et plus anciennement encore à Ulysse, et à Nestor, dans les temps héroïques. D'ailleurs, quand on a dit qu'Atlas portait le ciel sur ses épaules, que Prométhée avait été attaché sur le Caucase, et que tant Céphée, que sa femme, son gendre et sa fille, brillaient au nombre des astres; quelle raison aurait pu donner cours à ces opinions, si la science divine de l'astronomie, qui avait fait admirer ces grands personnages, n'eût servi de prétexte à ceux qui ont imaginé ces fables? Par la même raison, sans doute, tous ceux qui se sont attachés depuis aux sciences contemplatives, ont été tenus pour *Sages*, et ont été nommés tels, jusques au temps de Pythagore, qui mit le premier en vogue le nom de *philosophes*. Héraclide de Pont, disciple de Platon, et très-habile homme lui-même, en raconte ainsi l'histoire. Un jour, dit-il, Léon, roi des Phliasiens, entendit Pythagore discourir sur certains points avec tant de savoir et d'éloquence, que ce prince, saisi d'admiration, lui demanda quel était donc l'art, dont il faisait profession? A quoi Pythagore répondit, qu'il n'en savait aucun; mais qu'il était philosophe. Et sur ce que le roi, surpris de la nouveauté de ce nom, le pria de lui dire, qui étaient donc les philosophes, et en quoi ils différaient des autres hommes; « Il en est, répondit Pythagore, de ce « monde, et du commerce de la vie, comme de « ces grandes assemblées, qui se tiennent parmi « nous à l'occasion des jeux publics. On sait que « dans le concours de ceux qui s'y rendent, il y « a des gens qui n'y sont attirés que par l'envie « de se distinguer dans les exercices du corps, « et d'y mériter la couronne; d'autres, qui n'y « sont conduits que par l'espoir d'y faire quelque « profit, en vendant ou en achetant des mar- « chandises; d'autres encore, qui, pensant plus « noblement, n'y vont chercher ni profits, ni « applaudissements, mais songent uniquement

magna ex parte, sic nunc penitus, totosque tradimus. Est autem unus dies bene, et ex præceptis tuis actus, peccanti immortalitati anteponendus. Cujus igitur potius opibus utamur, quam tuis? quæ et vitæ tranquillitatem largita nobis es, et terrorem mortis sustulisti. At philosophia quidem tantum abest, ut, perinde ac de hominum est vita merita, laudetur, ut a plerisque neglecta, a multis etiam vituperetur. Vituperare quisquam vitæ parentem, et hoc parricidio se inquinare audet! et tam impie ingratus esse, ut eam accuset, quam vereri deberet, etiam si minus percipere potuisset? Sed, ut opinor, hic error, et hæc indoctorum animis offusa caligo est, quod tam longe retro respicere non possunt, nec eos, a quibus vita hominum instructa primo sit, fuisse philosophos arbitrantur : quam rem antiquissimam cum videamus, nomen tamen esse confitemur recens.

III. Nam sapientiam quidem ipsam quis negare potest, non modo re esse antiquam, verum etiam nomine? quæ divinarum, humanarumque rerum, tum initiorum, causarumque cujusque rei cognitione hoc pulcherrimum nomen apud antiquos assequebatur. Itaque et illos septem, qui a Græcis σοφοὶ, sapientes a nostris et habebantur, et nominabantur, et multis ante seculis Lycurgum, cujus temporibus Homerus etiam fuisse ante hanc urbem conditam traditur, etiam heroicis ætatibus Ulyssem, et Nestorem accepimus et fuisse, et habitos esse sapientes. Nec vero Atlas sustinere cœlum, nec Prometheus affixus Caucaso, nec stellatus Cepheus cum uxore, genero, filia traderetur, nisi cœlestium divina cognitio nomen eorum ad errorem fabulæ traduxisset. A quibus ducti deinceps omnes, qui in rerum contemplatione studia ponebant, sapientes et habebantur, et nominabantur : idque eorum nomen usque ad Pythagoræ manavit ætatem : quem, ut scribit auditor Platonis Ponticus Heraclides, vir doctus in primis, Phliuntem ferunt venisse, eumque cum Leonte principe Phliasiorum docte et copiose disseruisse quædam : cujus ingenium et eloquentiam cum admiratus esset Leon, quæsivisse ex eo qua maxime arte confideret. At illum, artem quidem se scire nullam, sed esse *philosophum* : admiratum Leontem novitatem nominis, quæsisse, quinam essent philosophi, et quid inter eos, et reliquos, interesset : Pythagoram autem respondisse, similem sibi videri vitam hominum, et mercatum eum, qui haberetur maximo ludorum apparatu, totius Græciæ celebritate. Nam ut illic alii corporibus exercitatis gloriam, et nobilitatem coronæ peterent; alii emendi, aut vendendi quæstu, et lucro ducerentur; esset autem quoddam genus eorum, idque vel maxime ingenuum, qui nec plausum, nec lucrum quærerent, sed visendi causa venirent, studioseque perspicerent, quid ageretur, et quo modo : item nos quasi in mercatus quamdam

Digitized by Google

« à voir ce qui s'y passe, et à faire leurs réflexions sur ce qui s'y présente à leurs yeux. On « en peut dire autant de tous les hommes, qui, « passant d'une autre vie en celle-ci, comme on « passe d'une ville ou d'une assemblée dans une « autre, y apportent tous des vues différentes. « Car tandis que les uns cherchent la gloire, et « les autres les richesses, il y a une troisième « espèce d'hommes, mais peu nombreuse, qui, « regardant tout le reste comme rien, s'appliquent principalement à la contemplation des « choses naturelles. Ce sont ces derniers qui se « disent *philosophes*, c'est-à-dire, amateurs de « la sagesse. Et comme à l'égard des jeux, il « n'est rien de si honnête que d'y assister sans « aucune vue intéressée, de même en ce monde « la profession la plus noble est celle d'une étude « qui n'a d'autre but que de parvenir à la connaissance de toutes choses. »

IV. Pythagore n'inventa pas seulement le nom de la *philosophie;* il contribua fort à la répandre, lorsqu'étant venu dans cette partie de l'Italie, qu'on appelait la Grande Grèce, il y donna des leçons, soit publiques, soit particulières, sur ce que les sciences et les arts ont de plus utile. J'aurai peut-être occasion d'entrer là-dessus une autre fois dans quelque détail. Il me suffit ici de dire, que jusqu'à Socrate, disciple d'Archélaüs, qui l'avait été d'Anaxagore, la philosophie ancienne se contentait d'enseigner la science des nombres, les principes du mouvement, et les sources de la génération et de la corruption de tous les êtres. A quoi elle joignait des observations exactes sur la grandeur, les distances et le cours des astres, et sur tout ce qui regarde les choses célestes. Socrate fut le premier qui fit, pour ainsi dire, descendre la vraie philosophie du ciel, et l'introduisit, non-seulement dans les villes, mais jusque dans les maisons, en faisant que tout le monde discourût sur ce qui peut servir à régler la vie, à former les mœurs, et à distinguer ce qui est bien, ce qui est mal. Ses diverses manières de raisonner, la variété des choses qu'il a traitées, et l'étendue de son génie, si bien représentée dans les écrits de Platon, firent naître différentes sectes. Dans celle que j'ai préférée, et qui me paraît la plus conforme au goût de Socrate, il ne s'agit point de s'ouvrir sur ce qu'on croit, mais bien plutôt de montrer aux autres qu'ils se trompent, et de chercher sur chaque matière à voir de quel côté est la vraisemblance. Ainsi en usait Carnéade, avec tout l'esprit et avec toute l'éloquence possibles; je me suis exercé en ce genre plus d'une fois, et depuis peu encore dans mes conférences de Tusculum. Vous avez déjà, mon cher Brutus, le résultat des quatre premières. Quand, le cinquième jour, on se fut rendu au lieu de la dispute, le sujet me fut ainsi proposé :

V. L'A. J'ai peine à croire que la vertu suffise pour rendre l'homme heureux. C. Telle est pourtant l'opinion de Brutus, dont vous me permettrez de préférer l'autorité à la vôtre. L'A. Cette préférence ne me surprend point. Mais il n'est pas question ici de la préférence que l'amitié vous fait avoir pour ses sentiments : il s'agit de ma thèse, et de voir si vous êtes en état de la combattre. C. Vous niez donc que la vertu suffise pour nous rendre heureux. L'A. Je le nie absolument. C. Quoi! ne convenez-vous pas que tous les secours nécessaires pour vivre en honnêtes gens, la vertu nous les fournit? L'A. J'en demeure d'accord. C. Pouvez-vous donc ne pas regarder comme malheureux celui qui vit mal; et comme

celebritatem ex urbe aliqua, sic in hanc vitam ex alia vita et natura profectos : alios gloriæ servire, alios pecuniæ : raros esse quosdam, qui cæteris omnibus pro nihilo habitis, rerum naturam studiose intuerentur : hos se appellare sapientiæ studiosos, id est enim *philosophos :* et ut illic liberalissimum esset spectare, nihil sibi acquirentem; sic in vita longe omnibus studiis contemplationem rerum, cognitionemque præstare.

IV. Nec vero Pythagoras nominis solum inventor, sed rerum etiam ipsarum amplificator fuit. Qui cum post hunc Phliasium sermonem in Italiam venisset, exornavit eam Græciam, quæ Magna dicta est, et privatim, et publice, præstantissimis et institutis, et artibus : cujus de disciplina aliud tempus fuerit fortasse dicendi. Sed ab antiqua philosophia usque ad Socratem, qui Archelaum Anaxagoræ discipulum audierat, numeri, motusque tractabantur, et unde omnia orirentur, quove reciderent : studioseque ab his siderum magnitudines, intervalla, cursus anquirebantur, et cuncta cœlestia. Socrates autem primus philosophiam devocavit e cœlo, et in urbibus collocavit, et in domos etiam introduxit, et coegit de vita, et moribus, rebusque bonis, et malis quærere. Cujus multiplex ratio disputandi, rerumque varietas, et ingenii magnitudo, Platonis memoria et literis consecrata, plura genera effecit dissentientium philosophorum : e quibus nos id potissimum consecuti sumus, quo Socratem usum arbitramur : ut nostram ipsi sententiam tegeremus, errore alios levaremus, et in omni disputatione, quid esset simillimum veri, quæreremus. Quem morem cum Carneades acutissime, copiosissimeque tenuisset, fecimus et alias sæpe, et nuper in Tusculano, ut ad eam consuetudinem disputaremus : et quatridui quidem sermonem superioribus ad te perscriptum libris misimus : quinto autem die cum eodem in loco consedissemus, sic est propositum, de quo disputaremus.

V. *A.* Non mihi videtur ad beate vivendum satis posse virtutem. *M.* At hercule Bruto meo videtur : cujus ego judicium, pace tua dixerim, longe antepono tuo. *A.* Non dubito, nec id nunc agitur, tu illum quantum ames : sed hoc, quod mihi dixi videri, quale sit : de eo a te disputari volo. *M.* Nempe negas ad beate vivendum satis posse virtutem? *A.* Prorsus nego. *M.* Quid? ad recte, honeste, laudabiliter, postremo ad bene vivendum satisne est præsidii in virtute? *A.* Certe satis. *M.* Potes igitur, aut qui male vivat, non eum miserum dicere : aut, quem bene fa-

Digitized by Google

heureux celui qui vit bien? L'A. J'avoue sans doute, qu'au milieu même des tourments on peut être honnête homme, et par conséquent bien vivre, c'est-à-dire, vivre avec constance, avec gravité, avec sagesse, avec courage. Tout cela peut bien se trouver au milieu des plus cruelles souffrances : mais n'y cherchons point la félicité. C. Quoi donc! Tandis que la constance, la gravité, le courage, la sagesse, et toutes les vertus se livreront de bonne grâce aux bourreaux, sans redouter ni supplices, ni douleurs; n'y aura-t-il que la félicité qui s'évanouira à l'approche seule de la prison? L'A. Trouvez d'autres raisons, si vous me voulez convaincre. Celles-ci ne me touchent point; non-seulement parce qu'elles sont usées, mais encore parce que ces vaines subtilités des Stoïciens ressemblent aux petits vins qui ne portent point l'eau, et qui ont bien quelque agrément quand on les goûte, mais qui le perdent quand on les avale. D'abord ce groupe de vertus rassemblées, et mises ensemble à la torture, nous frappe si fort l'imagination, que nous croyons voir courir après elles la félicité qui ne peut consentir à s'en séparer. Mais avez-vous détourné les yeux de dessus ce magnifique tableau, pour n'envisager que le vrai : à l'instant vous vous retrouvez aussi peu disposé qu'auparavant à croire qu'on puisse être heureux dans les tourments. C'est là ce qui est à prouver. Ne craignez pas, au reste, que les vertus se plaignent d'avoir été abandonnées par la félicité. Car il n'y a point de vertu sans prudence. Or la prudence nous apprend que tous les gens de bien ne sont pas heureux. Elle nous rappelle les exemples d'un Régulus, d'un Cépion, d'un Aquilius. Et si vous préférez les images à la vérité toute nue, je vous représenterai cette même prudence, qui empêche la félicité de courir à la torture, en lui remontrant qu'elle n'est point faite pour les tourments ni pour la douleur.

VI. C. Prenons-nous-y autrement, je le veux bien : quoique le tour que je donne à mes raisonnements ne doive point dépendre de vous. Je vous demande donc, si dans nos discours précédents nous sommes convenus de quelques articles? L'A. Oui, de quelques-uns, et qui ne sont pas de petite conséquence. C. Voilà notre thèse, cela déjà étant, toute prouvée, ou peu s'en faut. L'A. Pourquoi, je vous prie? C. Parce qu'une vie heureuse est le partage d'une âme tranquille, où il ne s'élève aucun de ces mouvements impétueux qui dérangent la raison. Un homme qui craint la douleur ou la mort, peut-il n'être pas malheureux, puisque souvent nous éprouvons l'un, et que nous sommes continuellement menacés de l'autre? Que sera-ce, si le même homme, comme c'est chose ordinaire, craint encore la pauvreté, le mépris, l'ignominie; s'il a peur de devenir perclus ou aveugle; s'il craint la servitude, malheur qui souvent arrive, non-seulement à des particuliers, mais même à des nations puissantes? Que sera-ce, si, non content de trembler pour l'avenir, il éprouve des malheurs présents; s'il a les horreurs de l'exil à supporter; s'il perd ses parents, ses amis? Un homme qui se voit en butte à tant d'infortunes, et qui se livre à son chagrin, peut-il n'être pas infiniment à plaindre? Mais trouvez-vous plus heureux cet autre, que nous voyons en proie à ses passions; qui désire tout avec fureur; qui veut envahir tout,

teare, eum negare beate vivere? *A.* Quidni possim? nam etiam in tormentis recte, honeste, laudabiliter, et ob eam rem bene vivi potest, dummodo intelligas quid nunc dicam bene : dico enim, constanter, graviter, sapienter, fortiter. Hæc etiam in equuleum conjiciuntur, quo vita non aspirat beata. *M.* Quid igitur? solane beata vita, quæso, relinquitur extra ostium limenque carceris, cum constantia, gravitas, fortitudo, sapientia, reliquæque virtutes rapiantur ad tortorem, nullumque recusent, nec supplicium, nec dolorem? *A.* Tu, si quid es facturus, nova aliqua conquiras oportet. Ista me minime movent, non solum quia pervulgata sunt, sed multo magis, quia, tanquam levia quædam vina nihil valent in aqua, sic Stoicorum ista magis gustata, quam potata, delectant. Velut iste chorus virtutum in equuleum impositus, imagines constituit ante oculos cum amplissima dignitate, ut ad eas cursim perrectura beata vita, nec eas a se desertas passura videatur : cum autem animum ab ista pictura, imaginibusque virtutum ad rem, veritatemque traduxeris, hoc nudum relinquitur, possitne quis beatus esse quamdiu torqueatur. Quamobrem hoc nunc quæramus. Virtutes autem noli vereri ne expostulent et querantur se a beata vita esse relictas. Si enim nulla virtus prudentia vacat, prudentia ipsa hoc videt, non omnes bonos esse etiam beatos : multaque de M. Attilio, Q. Cæpione, M. Aquilio recordatur : beatamque vitam, si imaginibus potius uti, quam rebus ipsis placet, conantem ire in equuleum retinet ipsa prudentia, negatque ei cum dolore, et cruciatu quidquam esse commune.

VI. *M.* Facile patior te isto modo agere : etsi iniquum est præscribere mihi te, quemadmodum a me disputari velis. Sed quæro, utrum aliquid actum superioribus diebus, an nihil arbitremur? *A.* Actum vero, et aliquantum quidem. *M.* Atqui, si ita est, profligata jam hæc, et pæne ad exitum adducta quæstio est. *A.* Quo tandem modo? *M.* Quia motus turbulenti, jactationesque animorum incitatæ, et impetu inconsiderato elatæ, rationem omnem repellentes, vitæ beatæ nullam partem relinquunt. Quis enim potest mortem aut dolorem metuens, quorum alterum sæpe adest, alterum semper impendet, esse non miser? Quid, si idem (quod plerumque fit) paupertatem, ignominiam; infamiam timet; si debilitatem, cæcitatem; si denique, quod non singulis hominibus, sed potentibus populis sæpe contingit, servitutem : potest ea timens esse quisquam beatus? Quid, qui non modo ea futura timet, verum etiam fert, sustinetque præsentia? Adde eodem exsilia, luctus, orbitates : qui rebus his fractus ægritudine eliditur, potest tandem esse non miserrimus? Quid vero illum, quem li-

Digitized by Google

et que rien ne peut assouvir ; en sorte que sa soif, à mesure qu'il la satisfait, en devient plus ardente? Que dirons-nous de ces esprits légers, qui s'abandonnent aux transports d'une joie frivole, et qui sont toujours si contents d'eux-mêmes? Plus on les voit infatués de leur bonheur, plus ils font pitié. Tous ces gens-là étant malheureux, il faut donc, au contraire, que ceux-là soient heureux, qu'aucune frayeur n'émeut, qu'aucun chagrin ne ronge, qu'aucune cupidité n'enflamme, qu'aucune folle joie ne transporte, qu'aucune volupté n'amollit. On juge que la mer est calme, quand sa surface n'est pas même agitée du moindre vent; et de même on juge que l'âme est tranquille, quand nul trouble ne l'agite. Quelqu'un, d'un courage à l'épreuve des plus cruelles injures du sort, et par conséquent inaccessible à la crainte et à la tristesse; si de plus il a foulé aux pieds la cupidité et la volupté, par où ne serait-il pas heureux? Or, supposé que la vertu mette un homme dans cette situation, comment n'aurait-elle pas tout ce qu'il faut pour nous procurer un bonheur parfait?

VII. L'A. On ne peut nier que ce ne soit être heureux, que de vivre sans crainte, sans tristesse, sans désir, sans folle joie. Ainsi sur ce point-là, nous sommes d'accord. C. Vous ne pouvez me contester l'autre : car dans nos disputes précédentes il a été reconnu que l'âme du sage fermait l'entrée à toute passion. Voilà donc ma thèse prouvée. L'A. Peu s'en faut, à la vérité. C. Je m'en tiendrais là, si je disputais ici en mathématicien plutôt qu'en philosophe. Quand les géomètres veulent démontrer quelque problème, leur méthode est de supposer comme accordé ce qu'ils ont prouvé précédemment, et de s'arrêter uniquement à la preuve de la proposition qui n'a point encore été demontrée. Mais les philosophes, quand ils traitent quelque matière, ils rassemblent toutes les preuves qui tendent à soutenir le point contesté; quoiqu'ils les aient déjà établies ailleurs. Autrement, lorsqu'on demande aux Stoïciens, *si la vertu seule peut faire notre félicité*, ne se borneraient-ils pas à répondre qu'ils ont établi ailleurs ce principe, *Qu'il n'y a rien de bon, que ce qui est honnête :* d'où il suit que la vertu suffit pour rendre la vie heureuse; l'un étant une conséquence de l'autre? Ce n'est pourtant pas ainsi qu'ils en usent. Ils ont des Traités séparés, et sur l'honnête, et sur le souverain bien; quoique le premier conduise naturellement à cette conclusion, *Que la vertu seule est ce qui peut nous rendre heureux*. Il y a pour chacune de ces propositions des preuves qui lui sont propres; et surtout pour une proposition aussi importante que celle-ci, qui renferme (prenez-y bien garde) la plus sublime doctrine, et la plus grande, la plus magnifique promesse de la philosophie. Car, grands Dieux! que promet-elle? Qu'en obéissant à ses lois, on sera toujours armé contre les atteintes de la fortune : on possédera en soi-même toutes les ressources nécessaires pour vivre content : en un mot, on sera toujours heureux. Je verrai si elle tient parole. Je compte déjà pour beaucoup, l'engagement qu'elle prend. Xerxès, tout comblé qu'il était des faveurs de la fortune, non content

bidinibus inflammatum, et furentem videmus, omnia rabide appetentem cum inexplebili cupiditate, quoque affluentius voluptates undique hauriat, eo gravius ardentiusque sitientem, nonne recte miserrimum dixeris? Quid? elatus ille levitate, inanique lætitia exsultans, et temere gestiens, nonne tanto miserior, quanto sibi videtur beatior? Ergo, ut hi miseri, sic contra illi beati, quos nulli metus terrent, nullæ ægritudines exedunt, nullæ libidines incitant, nullæ futiles lætitiæ exsultantes languidis liquefaciunt voluptatibus. Ut maris igitur tranquillitas intelligitur, nulla, ne minima quidem aura fluctus commovente : sic animi quietus, et placatus status cernitur, cum perturbatio nulla est, qua moveri queat. Quod si est, qui vim fortunæ, qui omnia humana, quæ cuique accidere possunt, tolerabilia ducat, ex quo nec timor eum, nec angor attingat : idemque, si nihil concupiscat, nulla efferatur animi inani voluptate : quid est, cur is non beatus sit? et, si hæc virtute efficiuntur, quid est, cur virtus ipsa per se non efficiat beatos?

VII. *A.* Atqui alterum dici non potest, quin ii, qui nihil metuant, nihil angantur, nihil concupiscant, nulla impotenti lætitia efferantur, beati sint : itaque id tibi concedo : alterum autem jam integrum non est : superioribus enim disputationibus effectum est, vacare omni animi perturbatione sapientem. *M.* Nimirum igitur confecta res est : videtur enim ad exitum venisse quæstio. *A.* Propemodum id quidem. *M.* Verumtamen mathematicorum iste mos est, non est philosophorum. Nam geometræ, cum aliquid docere volunt, si quid ad eam rem pertinet eorum, quæ ante docuerunt, id sumunt pro concesso, et probato : illud modo explicant, de quo ante nihil scriptum est. Philosophi quamcumque rem habent in manibus, in eam, quæ conveniunt, congerunt omnia : etsi alio loco disputata sunt. Quod ni ita esset, cur Stoicus, si esset quæsitum satisne ad beate vivendum virtus posset, multa diceret? cui satis esset respondere, se ante docuisse nihil bonum esse, nisi quod honestum esset : hoc probato, consequens esse, beatam vitam virtute esse contentam : et, quo modo hoc sit consequens illi, sic illud huic, ut, si beata vita virtute contenta sit, nisi honestum quod sit, nihil aliud sit bonum. Sed tamen non agunt sic : nam et de honesto, et de summo bono separatim libri sunt : et cum ex eo efficiatur, satis magnam in virtute ad beate vivendum esse vim, nihilominus hoc agunt separatim : propriis enim, et suis argumentis, et admonitionibus tractanda quæque res est; tanta præsertim. Cave enim putes ullam in philosophia vocem emissam clariorem, ullumve esse philosophiæ promissum uberius, aut majus : nam quid profitetur, o Dii boni? perfecturam se, qui legibus suis paruisset, ut esset contra fortunam semper armatus, ut omnia præsidia haberet in se bene beateque vivendi, ut esset semper denique beatus. Sed videro, quid efficiat. Tantisper hoc ipsum magni æstimo, quod pollicetur. Nam Xerxes quidem refertus omnibus præmiis, donisque for-

Digitized by Google

de ces armées prodigieuses, et de ces vaisseaux sans nombre qui obéissaient à ses ordres, non content de ses trésors inépuisables, proposa une récompense à qui pourrait lui enseigner un nouveau genre de volupté; et après toutes ses recherches, il ne put encore trouver le secret de se satisfaire, parce que la soif du plaisir est insatiable. Je voudrais, moi, donner un prix à qui trouverait des raisons encore plus fortes, pour mettre hors de doute la thèse que je défends.

VIII. L'A. Je le voudrais comme vous, quoiqu'il me reste peu d'éclaircissements à vous demander. Car je conviens que vous raisonnez conséquemment, et que s'il n'y a rien de bon que ce qui est honnête, notre bonheur consiste à être vertueux : d'où il s'ensuit que la vertu seule est notre souverain bien. Mais ce n'est pas là le sentiment de votre ami Brutus; car il croit, comme ses maîtres, Ariste et Antiochus, que la vertu n'exclut pas tout autre bien, quoiqu'elle suffise pour nous rendre heureux. C. Hé quoi! voudriez-vous me mettre aux mains avec Brutus? L'A. Vous ferez sur cela ce qu'il vous plaira. Je n'ai rien à vous prescrire. C. Une autre fois nous verrons lequel de nous deux est le plus fidèle à ses principes. J'ai souvent disputé là-dessus, et contre Antiochus, et contre Ariste, lorsque dernièrement je logeai chez lui à Athènes, en revenant de mon gouvernement. Je leur soutenais que quiconque éprouve de vrais maux ne peut être heureux : et que par conséquent, si les douleurs du corps ou les revers de la fortune sont de vrais maux, le sage n'en est pas à l'abri. A cela ils me répondaient, ce qu'Antiochus a dit fort au long dans ses écrits, que la vertu par elle-même suffit pour rendre l'homme heureux, mais non heureux au suprême degré. Que la plupart des choses reçoivent leur dénomination de ce qui en compose la plus grande partie, quoiqu'il y manque quelque point; comme quand on parle des forces, de la santé, des richesses, des honneurs, de la gloire : toutes choses dont on juge par le genre, et non par le plus ou le moins. Qu'ainsi la félicité, pour manquer de quelques biens, lorsqu'elle en possède les principaux, n'en est pas moins félicité. Quant à présent, il serait assez inutile d'approfondir ce système, où je trouve une contradiction manifeste. Je n'entends pas bien, en effet, comment celui qui est heureux pourrait avoir quelque chose de plus à désirer. Car, si quelque chose lui manque, il n'est pas heureux. Et quand on dit que les choses reçoivent leur dénomination de ce qui en compose la meilleure partie, cela n'est vrai qu'en certains cas. Puisque ces philosophes admettent trois sortes de maux, supposons un homme dans qui les maux du corps, et ceux qui sont des coups de la fortune, soient réunis au plus haut degré; soutiendra-t-on qu'il lui manque peu de chose pour être, je ne dis pas souverainement, mais même simplement heureux? Voilà où Théophraste a échoué. Après avoir reconnu que les supplices, les souffrances, la ruine de la patrie, l'exil, la perte des enfants, pouvaient faire le malheur de la vie; il n'a osé, avec un sentiment bas et rampant, allier un langage mâle et noble.

IX. Que ses principes soient justes, c'est une autre question : mais du moins il ne s'en écarte pas; et je n'aime point qu'on attaque les conséquences, quand on a passé les principes. On n'arrête point le plus savant des philosophes, et celui qui écrit avec le plus d'élégance, sur la distinction qu'il fait des trois sortes de biens : et

tunæ, non equitatu, non pedestribus copiis, non navium multitudine, non infinito pondere auri contentus, præmium proposuit ei, qui invenisset novam voluptatem : qua ipsa non fuit contentus : neque enim unquam finem inveniet libido : nos vellem præmio elicere possemus, qui nobis aliquid attulisset, quo hoc firmius crederemus.

VIII. *A.* Vellem id quidem : sed habeo paululum, quod requiram. Ego enim assentior, eorum, quæ posuisti, alterum alteri consequens esse, ut, quemadmodum, si quod honestum sit, id solum sit bonum, sequatur beatam vitam virtute confici : sic, si vita beata in virtute sit, nihil esse nisi virtutem bonum. Sed Brutus tuus, auctore Aristo, et Antiocho, non sentit hoc : putat enim, etiam si sit bonum aliquod præter virtutem. *M.* Quid igitur? contra Brutumne me dicturum putas? *A.* Tu vero, ut videtur; nam præfinire non est meum. *M.* Quid cuique igitur consentaneum sit, alio loco; nam ista mihi et cum Antiocho sæpe, et cum Aristo nuper, cum Athenis imperator apud eum diversarer, dissensio fuit. Mihi enim non videbatur quisquam esse beatus posse, cum in malis esset : in malis autem sapientem esse posse, si essent ulla corporis, aut fortunæ mala. Dicebantur hæc, quæ scripsit etiam Antiochus locis pluribus : virtutem ipsam per se beatam vitam efficere posse, neque tamen beatissimam : deinde ex majore parte plerasque res nominari, etiam si quæ pars abesset : ut vires, ut valetudinem, ut divitias, ut honorem, ut gloriam : quæ genere, non numero cernerentur : item beatam vitam, etiam si ex aliqua parte claudicaret, tamen ex multo majore parte obtinere nomen suum. Hæc nunc enucleare non ita necesse est : quanquam non constantissime dici mihi videntur. Nam et qui beatus est, non intelligo quid requirat, ut sit beatior : si est enim quod desit, ne beatus quidem est : et, quod ex majore parte unamquamque rem appellari spectarique dicunt, est, ubi id isto modo valeat. Cum vero tria genera malorum esse dicant : qui duorum generum malis omnibus urgeatur, ut omnia adversa sint in fortuna, omnibus oppressum corpus et confectum doloribus, huic paululumne ad beatam vitam deesse dicemus, non modo ad beatissimam? Hoc illud est, quod Theophrastus sustinere non potuit : nam cum statuisset verbera, tormenta, cruciatus, patriæ eversiones, exsilia, orbitates, magnam vim habere ad male misereque vivendum : non est ausus elate, et ample loqui, cum humiliter, demisseque sentiret.

IX. Quam bene, non quæritur : constanter quidem certe. Itaque mihi placere non solet consequentia reprehendere, cum prima concesseris. Hic autem, elegantissimus omnium philosophorum et eruditissimus, non ma-

Digitized by Google

chacun tombe sur lui, pour avoir enseigné dans son livre *de la Vie heureuse*, que celui qui est dans les souffrances, et à la torture, ne peut être heureux. On l'accuse même d'y avoir dit, au moins en termes équivalents, que la félicité n'était jamais montée sur la roue. Comme si, après lui avoir passé que les douleurs du corps et les revers de la fortune doivent être mis au rang des maux, on pouvait lui savoir mauvais gré de soutenir que l'on peut donc être vertueux, sans être heureux; puisque la vertu ne met pas à l'abri des maux dont je viens de parler. Toutes les écoles se sont élevées contre lui, pour avoir loué dans son Callisthène cette sentence :

Le sort règle nos jours, plutôt que la sagesse.

Jamais rien de si lâche, dit-on, n'est sorti de la bouche d'un philosophe. Je l'avoue; mais rien aussi de plus conséquent. Car puisqu'il y a tant de biens qui appartiennent au corps, et tant d'autres qui dépendent du hasard, n'est-il pas évident que l'empire de la fortune, qui dispose des uns et des autres, est plus étendu que celui de la sagesse? Aimons-nous mieux imiter Épicure, qui souvent dit de bonnes choses, sans trop s'embarrasser si elles cadrent à ses principes? Par exemple, il loue la frugalité : et cela est vraiment d'un philosophe; mais conviendrait à un Socrate, à un Antisthène; non à un homme qui met le souverain bien dans la volupté. Il nie que la vie puisse être agréable, si elle n'est conforme à l'honneur, à la sagesse, à la justice. Rien de plus grave, rien de plus digne de la philosophie; si tout ce qu'il dit de l'honneur, de la sagesse, et de la justice, il ne le rapportait pas au plaisir. Qu'il dise que la fortune a peu de part aux affaires du sage, rien de mieux. Mais quelqu'un qui regarde la douleur non-seulement comme le plus grand des maux, mais comme le seul que nous ayons à craindre, doit-il braver ainsi la fortune, tandis qu'elle peut l'accabler en un instant des plus vives douleurs? Que Métrodore s'écrie avec grâce : « Fortune, tu as beau faire. Je suis inaccessible à toutes tes attaques. J'ai fermé, j'ai fortifié toutes les avenues par où tu pouvais venir à moi : » cela serait beau dans la bouche d'un Ariston de Chio, ou du Stoïcien Zénon, qui ne regardent comme mal que ce qui n'est pas honnête. Mais t'appartient-il de parler ainsi, Métrodore, toi qui renfermes le souverain bien dans tes entrailles, et qui le fais dépendre d'une santé ferme, dont tu peux être privé dans le moment par cette même fortune, à qui tu te vantes d'avoir fermé toute entrée?

X. Voilà pourtant ce qui séduit les ignorants : et ce sont ces belles sentences qui attirent la multitude. Mais ceux qui savent raisonner ne s'attachent pas à ce qu'on dit; ils examinent ce qu'on doit dire. Quand j'avance ici cette proposition, *Que tous les gens de bien sont heureux*, il faut peser mes termes. Par celui de *gens de bien*, il est clair que j'entends ceux qui réunissent toutes les vertus. Par celui d'*heureux*, j'entends ceux qui possèdent tous les biens, sans aucun mélange de maux. Car je ne crois pas que la félicité nous présente d'autre notion que l'assemblage de tous les biens, à l'exclusion de tous les maux. Or c'est vainement que la vertu y aspirerait, si hors d'elle

gnopere reprehenditur, cum tria genera dicit bonorum; vexatur autem ab omnibus, primum in eo libro, quem scripsit de vita beata, in quo multa disputat, quamobrem is, qui torqueatur, qui crucietur, beatus esse non possit. In eo etiam putatur dicere, in rotam beatam vitam non ascendere. Non usquam id quidem dicit omnino, sed, quæ dicit, idem valent. Possum igitur, cui concesserim in malis esse dolores corporis, in malis naufragia fortunæ, huic succensere dicenti, non omnes bonos esse beatos, cum in omnes bonos ea, quæ ille in malis numerat, cadere possint? Vexatur idem Theophrastus et libris, et scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudarit illam sententiam :

Vitam regit fortuna, non sapientia.

Negant ab ullo philosopho quidquam dictum esse languidius. Recte id quidem : sed nihil intelligo dici potuisse constantius. Si enim tot sunt in corpore bona, tot extra corpus, in casu atque fortuna : nonne consentaneum est, plus fortunam, quæ domina rerum sit et externarum et ad corpus pertinentium, quam consilium valere? An malumus Epicurum imitari? qui multa præclare sæpe dicit; quam enim sibi constanter, convenienterque dicat, non laborat. Laudat tenuem victum : philosophi id quidem : sed si Socrates, aut Antisthenes diceret, non is, qui finem bonorum voluptatem esse dixerit. Negat quemquam jucunde posse vivere, nisi idem honeste, sapienter, justeque vivat. Nihil gravius, nihil philosophia dignius; nisi idem hoc ipsum, honeste, sapienter, juste, ad voluptatem referret. Quid melius, quam fortunam exiguam intervenire sapienti? sed hoc isne dicit, qui, cum dolorem non modo maximum malum, sed solum malum etiam dixerit, toto corpore opprimi possit doloribus acerrimis, tum cum maxime contra fortunam glorietur? quod idem melioribus etiam verbis Metrodorus : *Occupavi te*, inquit, *fortuna, atque cepi, omnesque aditus tuos interclusi, ut ad me aspirare non posses.* Præclare, si Aristo Chius, aut si Stoicus Zeno diceret, qui, nisi quod turpe esset, nihil malum duceret. Tu vero, Metrodore, qui omne bonum in visceribus medullisque condideris; et definieris summum bonum firma corporis affectione, exploratamque spe contineri, fortunæ aditus interclusisti? quo modo? isto enim bono jam exspoliari potes.

X. Atque his capiuntur imperiti, et propter hujusmodi sententias istorum hominum est multitudo. Acute autem disputantis illud est, non quid quisque dicat, sed quid cuique dicendum sit, videre. Velut in ea ipsa sententia, quam in hac disputatione suscepimus, omnes bonos semper beatos volumus esse. Quos dicam bonos, perspicuum est : omnibus enim virtutibus instructos, et ornatos, tum sapientes, tum viros bonos dicimus. Videamus, qui dicendi sint beati. Equidem hos existimo, qui sint in bonis,

Digitized by Google

il y a quelque autre bien. Elle serait assaillie par un foule de maux, si ce sont des maux que la pauvreté, l'abjection, l'humiliation, l'abandon des amis, la perte des proches, les vives douleurs du corps, le dérangement total de la santé, la faiblesse du tempérament, la privation de la vue, la ruine de la patrie, l'exil, et enfin la servitude. Tous ces maux-là, et beaucoup d'autres encore, peuvent accabler le sage; car ils sont l'effet du hasard, dont le sage n'est pas exempt. Quand on est donc persuadé que ce sont là de vrais maux, peut-on répondre au sage d'une félicité constante, puisque ces prétendus maux peuvent l'assiéger tous à la fois? J'aurais peine à me ranger, cela étant, à l'avis de mon ami Brutus; quoique ce soit celui de nos maîtres communs, et de ces anciens philosophes, Aristote, Speusippe, Xénocrate et Polémon, qui, après avoir mis au rang des vrais maux les accidents dont je viens de parler, n'ont pas laissé de soutenir que le sage est toujours heureux. S'ils ambitionnent ce beau nom, justement dû à un Pythagore, à un Socrate, à un Platon, qu'ils apprennent plutôt d'eux à mépriser tout ce dont ils sont éblouis, vigueur, santé, beauté, opulence, dignités. Qu'ils comptent le contraire pour rien. Alors ils pourront publier à haute voix, qu'ils ne craignent ni les traverses de la fortune, ni les jugements de la multitude, ni les douleurs, ni la pauvreté; et qu'ils ont en eux-mêmes de quoi se rendre heureux, en retranchant du nombre des biens tout ce qui est hors de leur pouvoir. Je ne permettrai point à quelqu'un qui pense sur les biens et sur les maux avec le vulgaire, de tenir sur la vertu le langage d'une âme grande et sublime. Épicure, c'est tout dire, voulant partager la gloire de ceux qui tiennent un si noble langage, prononce hardiment que le sage lui paraît toujours heureux. Parlerait-il de la sorte, s'il s'entendait lui-même? Car qu'y a-t-il de moins compatible, que de regarder la douleur comme le plus grand de nos maux, ou plutôt comme le seul, et de croire que le sage, au milieu des plus rudes tourments, pourra s'écrier: *Que cela est doux!* Jugeons donc des philosophes, non par les termes qu'ils emploient, mais par la suite et par la cohérence de leurs principes.

XI. L'A. Je me range à votre avis. Mais vous-même, ne seriez-vous pas tombé dans quelque contradiction? C. Voyons comment. L'A. Je lisais dernièrement votre quatrième livre *du Bien et du Mal*, où je remarquai qu'en disputant contre Caton, vous lui souteniez, et avec raison, selon moi, qu'entre Zénon et les Péripatéticiens, toute la différence consiste dans quelques termes nouveaux. Or, si cela est, pourquoi les Péripatéticiens ne pourront-ils dans leur système, aussi bien que Zénon dans le sien, dire que la vertu suffit pour nous rendre heureux? Il faut, je crois, avoir égard aux choses plutôt qu'aux termes. C. A ce que je vois, vous prétendez me battre avec mes propres armes, et me prendre par mes paroles, ou par mes écrits. Usez-en de la sorte avec ceux qui épousent des systèmes : mais je suis d'une secte où l'on vit au jour la journée. Tout ce qui vient à nous paraître le plus probable, nous l'embrassons dans le moment : et c'est ce qui fait que nous sommes les seuls indépendants. Quoi qu'il en soit, comme nous disions tout à l'heure qu'il faut toujours voir si l'on raisonne

nullo adjuncto malo: neque ulla alia huic verbo, cum beatum dicimus, subjecta notio est, nisi, secretis malis omnibus, cumulata bonorum complexio. Hanc assequi virtus, si quidquam præter ipsam boni est, non potest : aderit enim malorum, si mala illa ducimus, turba quædam, paupertas, ignobilitas, humilitas, solitudo, amissio suorum, graves dolores corporis, perdita valetudo, debilitas, cæcitas, interitus patriæ, exsilium, servitus denique; in his tot et tantis, atque etiam quæ plura possunt accidere, potest esse sapiens; nam hæc casus importat, qui in sapientem potest incurrere : at si ea mala sunt, quis potest præstare sapientem semper beatum fore, cum vel in omnibus his uno tempore esse possit? Non igitur facile concedo neque Bruto meo, neque communibus magistris, neque veteribus illis, Aristoteli, Speusippo, Xenocrati, Polemoni, ut, cum ea, quæ supra enumeravi, in malis numerent, iidem dicant semper beatum esse sapientem. Quos si titulus hic delectat insignis, et pulcher, Pythagora, Socrate, et Platone dignissimus, inducant animum, illa, quorum splendore capiuntur, vires, valetudinem, pulchritudinem, divitias, honores, opes contemnere, eaque, quæ his contraria sunt, pro nihilo ducere; tum poterunt clarissima voce profiteri, se neque fortunæ impetu, nec multitudinis opinione, nec dolore, neque paupertate terreri, omniaque sibi in sese esse posita, neque quidquam extra suam potestatem, quod ducant in bonis. Neque et hæc loqui, quæ sunt magni cujusdam, et alti viri, et eadem, quæ vulgus, in malis, et bonis numerare, concedi ullo modo potest. Qua gloria commotus Epicurus exoritur; cui etiam, si Diis placet, videtur semper sapiens beatus. Hic dignitate hujus sententiæ capitur : sed nunquam id diceret, si ipse se audiret : quid est enim, quod minus conveniat, quam ut is, qui vel summum, vel solum malum dolorem esse dicat, idem censeat, *Quam hoc suave est!* tum, cum dolore crucietur, dicturum esse sapientem? Non igitur ex singulis vocibus philosophi spectandi sunt, sed ex perpetuitate atque constantia.

XI. *A.* Adducis me, ut tibi assentiar; sed tua quoque vide ne desideretur constantia. *M.* Quonam modo? *A.* Quia legi tuum nuper quartum *de Finibus* : in eo mihi videbare, contra Catonem disserens, hoc velle ostendere, quod mihi quidem probatur, inter Zenonem, et Peripateticos nihil præter verborum novitatem interesse': quod si ita est, quid est causæ, quin, si Zenonis rationi consentaneum sit, satis magnam vim in virtute esse ad beate vivendum, liceat idem Peripateticis dicere? Rem enim opinor spectari oportere, non verba. *M.* Tu quidem tabellis obsignatis agis mecum, et testificaris quid dixerim aliquando, aut scripserim. Cum aliis isto modo, qui legibus impositis disputant : nos in diem vivimus : quodcumque

Digitized by Google

conséquemment, nous n'avons point ici à examiner si Zénon et Ariston son disciple ont dit vrai dans leur principe, *Qu'il n'y a de bon que ce qui est honnête;* mais si la conséquence qu'on tire de là est juste, *Qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu.* Ainsi, sans nous embarrasser si Brutus est bien d'accord avec lui-même, permettons-lui d'assurer que le sage est toujours heureux. Qui mérite mieux que lui la gloire attachée à un tel sentiment? Pour nous, ne laissons pas de pousser les choses encore plus loin, en montrant que le sage n'est pas seulement heureux, mais qu'il l'est souverainement.

XII. Un étranger, Zénon de Citie, vil artisan de termes nouveaux, et vrai singe de l'ancienne philosophie, a voulu se faire honneur de cette admirable maxime, qui est due à notre grand Platon, dans les écrits duquel il est souvent répété que l'unique bien de l'homme, c'est la vertu. Par exemple, dans son *Gorgias*, où Socrate interrogé sur ce qu'il pensait du bonheur d'Archélaüs, fils de Perdiccas, et qui passait alors pour l'homme du monde le plus heureux, répond, « qu'il ne pouvait en rien dire, n'ayant jamais eu d'entretien avec lui; ajoutant, qu'il ne pouvait le connaître d'une autre manière. » Vous ne sauriez donc, lui dit-on, assurer que le grand roi de Perse soit heureux? *Comment le pourrais-je*, reprend-il, *puisque j'ignore s'il est savant et homme de bien?* On lui demande si c'est là en quoi il faisait consister toute la félicité. *Oui, c'est bien là mon sentiment, que les gens de bien sont heureux; et les méchants, malheureux.* — Archélaüs est donc malheureux? *Oui sans doute, s'il est injuste.* Paraît-il clairement que Socrate renfermait tout le bonheur dans la vertu? Vous allez encore l'entendre dans l'Épitaphe. « Celui-« là, dit-il, me paraît prendre la route la plus « sûre pour être heureux, qui tâche de trouver « dans son propre fonds tout ce qui peut le ren-« dre tel; sans dépendre ni de la fortune, ni du « caprice d'autrui. Un homme qui pense ainsi est « modéré; il est courageux; il est sage, et dans « l'adversité comme dans la prospérité, à la mort « comme à la naissance de ses enfants, il obéit à « l'ancien précepte, qui nous défend de nous li-« vrer jamais trop, ni à la joie, ni au chagrin, « parce que nos espérances doivent porter toutes « sur ce qui dépend absolument de nous. »

XIII. Telle est la doctrine de Platon; et de là comme d'une source auguste et divine, coulera tout mon discours. Par où mieux commencer, que par notre commune mère la nature? Toutes ses productions sont parfaites en leur genre; non-seulement celles qui sont animées, mais même celles qui sont faites pour tenir à la terre par leurs racines. Ainsi les arbres, les vignes, et jusqu'aux plus petites plantes, ou conservent une perpétuelle verdure, ou après s'être dépouillées de leurs feuilles pendant l'hiver, s'en revêtent tout de nouveau au printemps; et il n'y en a aucune, qui par un mouvement intérieur, et par la force des semences qu'elle renferme, ne produise des fleurs ou des fruits : de sorte qu'à moins de quelque obstacle, elles parviennent toutes au degré de perfection qui leur est propre. Les animaux étant doués de sentiment, manifestent encore mieux la puissance de la nature. Car

nostros animos probabilitate percussit, id dicimus : itaque soli sumus liberi. Verumtamen, quoniam de constantia paulo ante diximus, non ego hoc loco id quærendum puto, verumne sit quod Zenoni placuerit, quodque ejus auditori Aristoni, bonum esse solum, quod honestum esset : sed, ni ita esset, utrum hoc totum, beate vivere, in una virtute poneretur. Quare demus hoc sane Bruto, ut sit beatus semper sapiens : quam sibi conveniat, ipse viderit : gloria quidem hujus sententiæ quis est illo viro dignior? Nos tamen teneamus, ut sit idem beatissimus.

XII. Etsi Zeno Citiæus, advena quidam, et ignobilis verborum opifex, insinuasse se in antiquam philosophiam videtur : hujus sententiæ gravitas a Platonis auctoritate repetatur : apud quem sæpe hæc oratio usurpata est, ut nihil præter virtutem diceretur bonum : velut in Gorgia Socrates, cum esset ex eo quæsitum, Archelaum Perdiccæ filium, qui tum fortunatissimus haberetur, nonne beatum putaret? *Haud scio*, inquit : *nunquam enim cum eo collocutus sum.* Ain' tu? an tu aliter id scire non potes? *Nullo modo.* Tu igitur ne de Persarum quidem rege magno potes dicere, beatusne sit? *An ego possim, cum ignorem, quam sit doctus, quam vir bonus?* Quid? tu in eo sitam vitam beatam putas? *Ita prorsus existimo, bonos, beatos : improbos, miseros.* Miser ergo Archelaus? *Certe, si injustus.* Videturne omnem hic beatam vitam in una ponere? Quid vero in Epitaphio? quo modo idem? « Nam cui viro, inquit, ex se ipso apta sunt omnia, quæ ad beate vivendum ferunt, nec suspensa aliorum aut bono casu aut contrario pendere ex alterius eventis et errare coguntur : huic optime vivendi ratio comparata est. Hic est ille moderatus, hic fortis, hic sapiens, hic et nascentibus, et cadentibus cum reliquis commodis, tum maxime liberis, parebit, et obediet præcepto illi veteri : Neque enim lætabitur unquam, nec mœrebit nimis, quod semper in seipso omnem spem reponet sui. »

XIII. Ex hoc igitur Platonis quasi quodam sancto, augustoque fonte nostra omnis manabit oratio. Unde igitur rectius ordiri possumus, quam a communi parente natura? quæ quidquid genuit, non modo animal, sed etiam quod ita esset ortum e terra, ut stirpibus suis niteretur, in suo quodque genere perfectum esse voluit. Itaque et arbores, et vites, et ea, quæ sunt humiliora, neque se tollere a terra altius possunt, alia semper virent, alia, hieme nudata, verno tempore tepefacta frondescunt : neque est ullum, quod non ita vigeat interiore quodam motu, et suis in quoque seminibus inclusis, ut aut flores, aut fruges fundat, aut baccas, omniaque in omnibus, quantum in ipsis sit, nulla vi impediente, perfecta sint. Facilius vero etiam in bestiis, quod his sensus a natura est datus, vis ipsius naturæ perspici potest. Namque alias bestias nantes aquarum incolas esse voluit, alias volucres cœlo frui libero; serpentes quasdam, quasdam esse gradientes, earum ipsa-

Digitized by Google

elle a placé dans les eaux ceux qui sont propres à nager; dans les airs, ceux qui sont disposés à voler; et parmi les terrestres, elle a fait ramper les uns, marcher les autres; elle a voulu que ceux-ci vécussent seuls, et ceux-là en troupeaux; elle a rendu les uns féroces, les autres doux; il y en a qui vivent cachés sous terre. Chaque animal, fidèle à son instinct, sans pouvoir changer sa façon de vivre, suit inviolablement la loi de la nature. Et comme toute espèce a quelque propriété qui la distingue essentiellement, aussi l'homme en a-t-il une, mais bien plus excellente : si c'est parler convenablement, que de parler ainsi de notre âme qui est d'un ordre tout à fait supérieur, et qui étant un écoulement de la Divinité, ne peut être comparée, l'oserons-nous dire, qu'avec Dieu même. Cette âme donc, lorsqu'on la cultive, et qu'on la guérit des illusions capables de l'aveugler, parvient à ce haut degré d'intelligence, qui est la raison parfaite, à laquelle nous donnons le nom de vertu. Or, si le bonheur de chaque espèce consiste dans la sorte de perfection qui lui est propre, le bonheur de l'homme consiste dans la vertu, puisque la vertu est sa perfection. Jusque-là Brutus est d'accord avec moi, aussi bien qu'Aristote, Xénocrate, Speusippe et Polémon. Mais je vais plus loin, et je soutiens que la vertu nous rend souverainement heureux. Que manque-t-il, en effet, à l'homme content de ce qu'il a, et qui sait qu'on ne peut l'en dépouiller? Au contraire, celui qui craint d'être dépouillé, comment serait-il heureux?

XIV. Or, si vous admettez trois sortes de biens, vous n'êtes jamais sûr de pouvoir les conserver. Peut-on se répondre d'une santé ou d'une fortune durable? Point de vrai bonheur, à moins qu'il ne soit bâti sur d'inébranlables fondements, et par conséquent, si vous y faites entrer ces trois sortes de biens. Je me souviens, à ce sujet, du Spartiate, qui, ayant entendu un négociant se glorifier d'avoir fait partir plusieurs vaisseaux : « Je ne fais pas grand cas, dit-il, d'un « bonheur qui ne tient qu'à quelques cordages. » Rien donc de ce qui peut nous échapper ne doit être mis au rang des choses nécessaires pour être heureux; car il n'est pas possible d'être heureux, tant qu'on craint de perdre ce qui sert à nous rendre tels. Aussi voulons-nous que pour l'être, on soit à l'épreuve de tout, muni et fortifié contre tout, et dès lors inaccessible non-seulement à quelques petites craintes, mais à toutes. On ne peut se dire innocent, si l'on est coupable de la moindre faute : et de même on ne peut se dire exempt de crainte, pour peu qu'il en reste. Qu'est-ce que le courage, si ce n'est une disposition de l'âme qui nous empêche de succomber au travail, ou à la douleur, et qui nous rassure contre tout danger? Or cette disposition ne se rencontre que dans un homme qui ne connaît pour tout bien que la vertu. Tant qu'on aura divers maux à souffrir ou à craindre, sera-t-on exempt de chagrin, et jouira-t-on de cette aimable tranquillité, l'objet de nos désirs? Quel autre que celui qui n'établit son bonheur qu'en lui même, aura cette élévation de sentiments, et cette fermeté que nous exigeons du sage, pour se mettre au-dessus des accidents? On raconte que le roi Philippe ayant écrit aux Lacédémoniens d'un ton menaçant, qu'il saurait bien déconcerter tous leurs desseins, « Hé quoi! répondirent-ils, « nous empêchera-t-il donc de mourir quand nous « le voudrons? » Une ville entière a pu penser si

rum partim solivagas, partim congregatas; immanes alias, quasdam autem cicures, nonnullas abditas, terraque tectas. Atque earum quæque, suum tenens munus, cum in disparis animantis vitam transire non possit, manet in lege naturæ : et ut bestiis aliud alii præcipui a natura datum est, quod suum quæque retinet, nec discedit ab eo : sic homini multo quiddam præstantius. Etsi præstantia debent ea dici, quæ habent aliquam comparationem; humanus autem animus decerptus ex mente divina, cum alio nullo, nisi cum ipso Deo, si hoc fas est dictu, comparari potest. Hic igitur, si excultus, et si ejus acies ita curata est, ut ne cæcetur erroribus, fit perfecta mens, id est, absoluta ratio : quod est idem virtus. Et, si omne beatum est, cui nihil deest, et quod in suo genere expletum atque cumulatum est, idque virtutis est proprium : certe omnes virtutis compotes beati sunt. Et hoc quidem mihi cum Bruto convenit, item cum Aristotele, Xenocrate, Speusippo, Polemone. Sed mihi videntur etiam beatissimi : quid enim deest ad beate vivendum ei, qui confidit suis bonis? aut, qui diffidit, beatus esse qui potest?

XIV. At diffidat necesse est, qui bona dividit tripartito. Qui enim poterit aut corporis firmitate, aut fortunæ stabilitate confidere? atqui nisi stabili, et fixo, et permanente bono, beatus esse nemo potest. Quid igitur ejusmodi istorum est? ut mihi illud Laconis dictum in hos cadere videatur, qui glorianti cuidam mercatori, quod multas naves in omnem oram maritimam dimisisset, *Non sane optabilis quidem ista*, inquit, *rudentibus apta fortuna*. An dubium est, quin nihil sit habendum in eo genere, quo vita beata complectitur, si id possit amitti? Nihil enim inveterascere, nihil exstingui, nihil cadere debet eorum, in quibus vita beata consistit : nam qui timebit ne quid ex his deperdat, beatus esse non poterit. Volumus enim eum, qui beatus sit, tutum esse, inexpugnabilem, septum atque munitum, non ut parvo metu præditus sit, sed ut nullo. Ut enim innocens is dicitur, non qui leviter nocet, sed qui nihil nocet : sic sine metu is habendus est, non qui parva metuit, sed qui omnino metu vacat. Quæ est enim alia fortitudo, nisi animi affectio cum in adeundo periculo, et in labore ac dolore patiens, tum procul ab omni metu? Atque haec certe non ita se haberent, nisi omne bonum in una honestate consisteret. Qui autem illam maxime optatam, et expetitam securitatem (securitatem autem nunc appello vacuitatem ægritudinis, in qua vita beata posita est) habere quisquam potest, cui aut adsit, aut adesse possit multitudo malorum? Qui autem poterit esse celsus, et rectus, et ea, quæ homini accidere possunt, omnia parva ducens, qualem sapientem esse volumus,

Digitized by Google

noblement : ne se trouvera-t-il pas une âme de cette trempe? Au courage, dont je parle, si vous joignez une tempérance qui tienne en bride vos passions, que manquera-t-il à votre félicité? D'une part, le courage vous fait dompter le chagrin et la crainte : de l'autre, la tempérance amortit la cupidité, et retient les saillies d'une folle joie. C'est là ce qu'opère la vertu. Je m'arrêterais à le prouver, si ce n'était chose déjà faite dans mes discours précédents.

XV. Puisque les passions nous rendent donc malheureux, et que la paix de l'âme fait un effet contraire : les passions étant un égarement de notre raison, doublement séduite, tantôt par de prétendus maux qui nous jettent dans la tristesse ou dans la crainte; tantôt par de faux biens qui excitent de violents désirs ou de vains transports de joie : quand vous verrez un homme libre et dégagé de toutes ces sortes d'agitations, si opposées les unes aux autres, hésiterez-vous à le croire heureux? Or telle est toujours la situation du sage : donc le sage est toujours heureux. Ajoutons que tout bien est agréable. Tout ce qui est agréable mérite de l'estime. Tout ce qui mérite de l'estime, est glorieux, est louable, et par conséquent honnête. Tout bien est donc honnête. Or ceux même qui admettent trois sortes de biens, ne disent pas de tous les trois qu'ils soient honnêtes. Ainsi l'honnête est le seul bien. Ainsi l'honnête seul est ce qui nous rendra heureux. On ne doit donc pas donner le nom de bien à des choses dont l'affluence n'empêche pas d'être malheureux. Représentez-vous un homme qui possède au suprême degré la santé, la vigueur, la beauté, la vivacité des sens. Ajoutez-y, si vous voulez, la souplesse et la légèreté du corps. Comblez cet homme de richesses, d'honneurs, de royaumes, de puissance, et de tout ce qu'il y a de plus éclatant. Si en même temps il se trouve injuste, intempérant, timide, avec peu ou point d'esprit, ferez-vous difficulté de le tenir pour malheureux? Quelle sorte de biens est-ce donc là, que des biens qui n'empêchent pas qu'on ne puisse être infiniment à plaindre? Comme un tas de blé n'est composé que de grains d'une même espèce, aussi le bonheur est-il un tout, dont les parties doivent se ressembler. Or il n'y a que l'honnête qui fasse le bonheur. Quand vous y mêlerez quelque chose d'un genre différent, il n'en saurait résulter un tout, qui soit honnête, ni par conséquent, qui puisse servir à nous rendre heureux. Tout bien est désirable. Tout ce qui est désirable doit être approuvé. Tout ce que vous aurez jugé digne d'approbation doit plaire. Tout ce qui peut vous plaire doit avoir un mérite réel. Donc il est digne de louange. Or il n'y a que l'honnête qui soit digne de louange. Donc il n'y a de bien que ce qui est honnête.

XVI. Autrement vous appellerez biens une infinité de choses au nombre desquelles je ne mets pas les richesses, puisque tout homme, même le moins digne, peut en acquérir, et que le vrai bien n'est pas indifféremment pour toute sorte de gens. Je n'y mets pas non plus la célébrité, et les applaudissements qu'on peut obtenir du peuple, c'est-à-dire, d'une multitude

nisi omnia sibi in se posita censebit? An Lacedæmonii Philippo minitante per literas, se omnia, quæ conarentur, prohibiturum, quæsiverunt, *num se esset etiam mori prohibiturus?* vir is, quem quærimus, non multo facilius tali animo reperietur, quam civitas universa? Quid? ad hanc fortitudinem, de qua loquimur, temperantia adjuncta, quæ sit moderatrix omnium commotionum; quid potest ad beate vivendum deesse ei, quem fortitudo ab ægritudine, et a metu vindicet : temperantia tum a libidine avocet, tum insolenti alacritate gestire non sinat? Hæc efficere virtutem ostenderem, nisi superioribus diebus essent explicata.

XV. Atqui cum perturbationes animi miseram, sedationes autem vitam efficiant beatam : duplexque ratio perturbationis sit, quod ægritudo, et metus in malis opinatis, in bonorum autem errore lætitia gestiens, libidoque versentur : cum hæc omnia cum consilio, et ratione pugnent : his tu tam gravibus concitationibus, tamque ipsis inter se dissentientibus atque distractis, quem vacuum, solutum, liberum videris, hunc dubitabis beatum dicere? Atqui sapiens semper beatus est. Atque etiam omne bonum lætabile est : quod autem lætabile, id prædicandum, et præ se ferendum : quod tale autem, id etiam gloriosum : si vero gloriosum, certe laudabile : quod autem laudabile, profecto etiam honestum : quod bonum igitur, id honestum. At quæ isti bona numerant, ne ipsi quidem honesta dicunt : solum igitur bonum, quod honestum. Ex quo efficitur, honestate una vitam contineri beatam. Non sunt igitur ea bona dicenda, nec habenda, quibus abundantem licet esse miserrimum. An dubitas, quin præstans valetudine, viribus, forma, acerrimis integerrimisque sensibus (adde etiam, si libet, pernicitatem et velocitatem, da divitias, honores, imperia, opes, gloriam), si fuerit is, qui hæc habet, injustus, intemperans, timidus, hebeti ingenio, atque nullo : dubitabisne eum miserum dicere? Qualia igitur ista bona sunt, quæ qui habeat, miserrimus esse possit? Videamus, ne, ut acervus ex sui generis granis, sic beata vita ex sui similibus partibus effici debeat. Quod si ita est, ex bonis, quæ sola honesta sunt, efficiendum est beatum : ea mixta ex dissimilibus si erunt, honestum ex his effici nihil poterit : quo detracto, quid poterit beatum intelligi? Etenim quidquid est quod bonum sit, id expetendum est; quod autem expetendum, id certe approbandum : quod vero approbaris, id gratum acceptumque habendum : ergo etiam dignitas ei tribuenda est. Quod si ita est, laudabile sit necesse est : bonum igitur omne laudabile. Ex quo efficitur, ut, quod sit honestum, id sit solum bonum.

XVI. Quod ni ita tenebimus, multa erunt, quæ nobis bona dicenda sint. Omitto divitias : quas, cum quivis, quamvis indignus, habere possit, in bonis non numero : quod enim est bonum, id non quivis habere potest. Omitto nobilitatem, famamque popularem, stultorum improborumque consensu excitatam. Hæc, quæ sunt minima, tamen bona dicantur necesse est; candiduli dentes, venusti oculi, color suavis, et ea, quæ Euryclea laudat Ulyssi pedes abluens,

Lenitudo orationis, mollitudo corporis.

Digitized by Google

composée de fous et de scélérats. On y mettrait aussi de bien moindres agréments : de belles dents, de beaux yeux, un teint frais, et ce que louait dans Ulysse sa nourrice Euryclée, en lui lavant les pieds,

La voix douce et touchante, et le corps potelé.

Par où le philosophe, s'il compte cela pour des biens, fera-t-il croire qu'il ne donne pas dans les visions d'un vulgaire insensé? Mais, me direz-vous, quoique les Stoïciens n'accordent pas le nom de biens à ces sortes de choses, ils les regardent comme des avantages. D'accord : mais ils nient que ces avantages contribuent au bonheur de l'homme; au lieu que les Péripatéticiens les y croient nécessaires, du moins pour le rendre parfait. Et nous, au contraire, nous le croyons parfait sans cela : fondés sur ce raisonnement de Socrate, le chef des philosophes. « Tel, dit-il, « qu'est le cœur de l'homme, tel est l'homme. Tel « est l'homme, tels sont ses discours. Tels sont ses « discours, telles sont ses actions, telle est sa vie. « Or le cœur de l'homme de bien est louable : sa « vie l'est donc aussi : elle est donc honnête, puis- « qu'elle est louable : et de là il s'ensuit que « l'homme de bien est heureux. » Que je sache de vous, au nom des Dieux, si vous prenez pour un simple amusement nos derniers entretiens; ou si vous regardez comme un principe bien établi, que le sage n'écoute point les passions, et qu'il règne une éternelle paix dans son âme. Or l'homme qui est modéré, constant, exempt de crainte, de chagrin, de folle joie et de toute cupidité, c'est-à-dire, l'homme qui est sage, peut-il n'être pas heureux? Un homme de bien ne rapporte-t-il pas à une fin digne de louange toutes ses actions, toutes ses pensées? Que prétend-il? être heureux. Or il n'y a que la vertu qui soit digne de louange. Ainsi c'est la vertu seule qui conduit au bonheur.

XVII. On le prouve encore de cette autre manière. Une vie malheureuse, ou qui n'est ni heureuse, ni malheureuse, n'offre rien dont il soit beau de se glorifier. Quelquefois pourtant il y a des personnes qui se glorifient, et avec raison, comme Épaminondas, lorsqu'il disait :

Thèbes par mes conseils a triomphé de Sparte,

Ou l'Africain, de qui l'on a dit :

De l'Aurore au couchant, il n'est point de guerriers
Dont le front soit couvert de si nobles lauriers.

On doit, cela étant, regarder la vertu comme une chose dont il est permis, dont il est juste de se glorifier : et c'est même la seule dont l'honnête homme fasse gloire. Vous voyez ce qui s'ensuit de là. Que la vertu ne soit point la source du bonheur : il y aura donc quelque chose de préférable au bonheur, puisque la vertu méritera sans doute la préférence, et de l'aveu même de nos adversaires. Or n'est-ce pas la dernière des absurdités, de vouloir que l'homme préfère quelque chose à son bonheur? Puisqu'ils avouent que le vice seul suffit pour nous rendre malheureux, peuvent-ils nier que la vertu ait la même force pour nous rendre heureux? C'est ici la règle des contraires. J'en appelle à la fameuse balance de Critolaüs, où il prétendait, que si d'un côté on mettait les bonnes qualités de l'âme, et de l'autre non-seulement celles du corps, mais encore les autres biens étrangers, le premier côté

Ea si bona ducemus, quid erit in philosophi gravitate, quam in vulgi opinione, stultorumque turba, quod dicatur aut gravius, aut grandius? At enim eadem Stoici *præcipua*, vel *producta* dicunt, quæ bona isti. Dicunt illi quidem : sed his vitam beatam compleri negant : hi autem sine iis esse nullam putant; aut, si sit beata, beatissimam certe negant. Nos autem volumus beatissimam : idque nobis Socratica illa conclusione confirmatur. Sic enim princeps ille philosophiæ disserebat : Qualis cujusque animi affectus esset, talem esse hominem : qualis autem ipse homo esset, talem ejus esse orationem : orationi autem facta similia, factis vitam. Affectus autem animi in bono viro laudabilis : et vita igitur laudabilis boni viri : honesta ergo, quoniam laudabilis : ex quibus, bonorum beatam vitam esse, concluditur. Etenim, proh Deorum atque hominum fidem? parumne cognitum est superioribus nostris disputationibus, an delectationis et otii consumendi causa locuti sumus, sapientem ab omni concitatione animi, quam perturbationem voco, semper vacare? semper in animo ejus esse placidissimam pacem? Vir igitur temperatus, constans, sine metu, sine ægritudine, sine alacritate ulla, sine libidine, nonne beatus? At semper sapiens talis : semper igitur beatus. Jam vero qui potest vir bonus non ad id quod laudabile sit, omnia referre, quæ agit, quæque sentit? Refert autem omnia ad beate vivendum : beata igitur vita laudabilis; nec quidquam sine virtute laudabile; beata igitur vita virtute conficitur.

XVII. Atque hoc sic etiam concluditur. Nec in misera vita quidquam est prædicabile, aut gloriandum : nec in ea, quæ nec misera sit, nec beata. Et est in aliqua vita prædicabile aliquid, et gloriandum, ac præ se ferendum : ut Epaminondas.

Consiliis nostris laus est attonsa Laconum :

ut Africanus,

A sole exoriente, supra Mæoti' paludes,
Nemo est, qui factis me æquiparare queat.

Quod si est, beata vita glorianda, et prædicanda, et præ se ferenda est : nihil est enim aliud, quod prædicandum, et præ se ferendum sit. Quibus positis, intelligis quid sequatur. Et quidem, nisi ea vita beata est, quæ est eadem honesta : sit aliud necesse est melius vita beata. Quod enim erit honestum, certe fatebuntur esse melius : ita erit beata vita melius aliquid : quo quid potest dici perversius? Quid? cum fatentur satis magnam vim esse in vitiis ad miseram vitam, nonne fatendum est, eamdem vim in virtute esse ad beatam vitam? Contrariorum enim contraria sunt consequentia. Quo loco quæro, quam vim habeat libra illa Critolai; qui cum in alteram lancem animi bona imponat, in

Digitized by Google

emporterait le second, quand même on ajouterait à ce dernier la terre et les mers.

XVIII. Quelle raison a donc pu empêcher le même Critolaüs, et cet autre grand philosophe Xénocrate, qui exalte si fort la vertu, et qui déprise tant tout le reste, d'avouer qu'elle nous rend non-seulement heureux, mais même parfaitement heureux? Toutes les vertus, si cela est faux, sont anéanties. Car quiconque est susceptible de chagrin, l'est aussi de crainte : la crainte n'étant que l'attente inquiète d'un chagrin. Or l'homme susceptible de crainte l'est aussi d'effroi, de timidité, de peur, de lâcheté; prêt à succomber dans l'occasion, et ne croyant point que ce précepte d'Atrée soit fait pour lui :

Qu'aux caprices du sort préparés dès longtemps,
Leurs cœurs, sans s'ébranler, éprouvent les plus grands.

Il succombera, dis-je, et non-seulement il sera vaincu, mais il acceptera l'esclavage. Pour nous, nous demandons que la vertu soit toujours libre, toujours indomptable. Autrement la vertu n'est rien. Mais s'il est vrai qu'elle suffise pour bien vivre, elle suffit aussi pour vivre heureux : car elle suffit, certainement, pour nous inspirer du courage. Avec du courage, on a de la grandeur d'âme; on ne se laisse ni effrayer, ni abattre; on ne connaît ni repentir, ni besoin, ni obstacle; on est toujours dans l'abondance et dans la prospérité. On est donc heureux, et il ne faut pour cela qu'avoir du courage. Donnez à la folie tout ce qu'elle désire, elle croira n'avoir pas encore assez : la sagesse au contraire, toujours contente de ce qu'elle possède actuellement, ne murmure jamais de son sort.

XIX. Vous savez que Lélius n'a été consul qu'une seule fois; et ce ne fut même qu'après avoir essuyé un refus (si cependant, lorsqu'un homme tel que lui n'a pas les suffrages, le contre-coup ne retombe pas uniquement sur un peuple qui ne sait ce qu'il veut) : mais enfin, maître de choisir entre l'unique consulat de Lélius, et les quatre de Cinna, dites-moi, que feriez-vous? Je sais à qui je parle, et ce que vous répondrez à ma question. Je ne la ferais pas à tout le monde, car peut-être y a-t-il des gens qui ne rougiraient pas de préférer, je ne dis pas les quatre consulats de Cinna, mais un des jours de sa tyrannie, à la vie entière de plusieurs grands hommes. Lélius aurait subi la peine des lois, s'il avait traité un citoyen avec la moindre dureté. Cinna, au contraire, fit couper la tête non-seulement à Octavius son collègue, mais encore à Crassus et à César, deux hommes illustres, dont la vertu s'était signalée tant au sénat que dans nos armées; à Marc Antoine, l'homme le plus éloquent de notre siècle, et à César, qui était la douceur, la bonté même, et un parfait modèle de politesse et d'enjouement. Vous paraît-il avoir été heureux, pour avoir fait de tels meurtres? Je le trouve malheureux, non-seulement en ce qu'il les a faits, mais encore en ce qu'il lui a été permis de les faire. Quand je dis permis, c'est une façon de parler impropre; car il n'est jamais permis de faire le mal : mais j'appelle permis, ce qu'on peut faire impunément.

alteram corporis, et externa : tantum propendere illam bonorum lancem putet, ut terram et maria deprimat.

XVIII. Quid ergo aut hunc prohibet, aut etiam Xenocratem illum gravissimum philosophorum, exaggerantem tantopere virtutem, et extenuantem cætera, et abjicientem, in virtute non beatam modo vitam, sed etiam beatissimam ponere? Quod quidem nisi sit, virtutum interitus consequetur. Nam in quem cadit ægritudo, in eumdem metum cadere necesse est : est enim metus futuræ ægritudinis sollicita exspectatio. In quem autem metus, in eumdem formido, timiditas, pavor, ignavia. Ergo ut idem vincatur interdum, nec putet ad se præceptum illud Atrei pertinere,

Proinde ita parent se in vita, ut vinci nesciant.

Hic autem vincetur, ut dixi : nec modo vincetur, sed etiam serviet. At nos virtutem semper liberam volumus, semper invictam : quæ nisi sunt, sublata virtus est. Atqui si in virtute satis est præsidii ad bene vivendum, satis est etiam ad beate : satis est enim certe in virtute, ut fortiter vivamus : si fortiter, etiam ut magno animo, et quidem ut nulla re unquam terreamur, semperque simus invicti. Sequitur, ut nihil pœniteat, nihil desit, nihil obstet. Ergo omnia profluenter, absolute, prospere : igitur beate. Satis autem ad fortiter vivendum virtus potest. Satis ergo etiam ad beate. Etenim ut stultitia, etsi adepta est quod concupivit, nunquam se tamen satis consecutam putat : sic sapientia semper eo contenta est, quod adest, neque eam unquam sui pœnitet.

XIX. Similemne putas C. Lælii unum consulatum fuisse, et eum quidem cum repulsa (si cum sapiens et bonus vir, qualis ille fuit, suffragiis præteritur, non populus a bono consule potius, quam ille a vano populo repulsam fert), sed tamen, utrum malles te, si potestas esset, semel, ut Lælium, consulem, an, ut Cinnam, quater? Non dubito, tu quid responsurus sis : itaque video, cui committam. Non quemvis hoc idem interrogarem : responderet enim alius fortasse, se non modo quattuor consulatus uni anteponere, sed unum diem Cinnæ multorum, et clarorum virorum totis ætatibus. Lælius si digito quem attigisset, pœnas dedisset. At Cinna collegæ sui consulis Cn. Octavii præcidi caput jussit; P. Crassi, L. Cæsaris nobilissimorum hominum, quorum virtus fuerat domi, militiæque cognita; M. Antonii, omnium eloquentissimi, quos ego audierim; C. Cæsaris, in quo mihi videtur fuisse specimen humanitatis, salis, suavitatis, leporis. Beatusne igitur, qui hos interfecit? Mihi contra non solum eo videtur miser, quod ea fecit : sed etiam quod ita se gessit, ut ea facere ei liceret : etsi peccare nemini licet : sed sermonis errore labimur : id enim licere dicimus, quod cuique conceditur. Utrum tandem beatior C. Marius, tum, cum Cimbricæ victoriæ gloriam cum collega Catulo communicavit, pæne altero Lælio : (nam hunc illi duco simillimum) an cum civili bello victor, iratus necessariis Catuli deprecantibus non semel respondit, sed sæpe, *Moriatur?* In

Digitized by Google

Jugez-vous que Marius fût moins heureux, quand il partagea généreusement la gloire de la défaite des Cimbres avec Catulus son collègue, qui était presque un autre Lélius, tant il lui ressemblait; que quand, fier de ses succès, après la guerre civile, et plein de ressentiment contre le même Catulus, il répondit plus d'une fois à ceux qui intercédaient pour lui, *Qu'il meure?* Pour moi, je trouve plus heureux celui qui fut la victime d'un ordre si barbare, que le scélérat qui l'a donné. Car outre qu'il vaut mieux recevoir une injure, que la faire, n'est-il pas plus convenable d'aller, comme fit Catulus, un peu au-devant d'une mort qui n'était pas fort éloignée, que de flétrir, comme le fit Marius, par le meurtre d'un tel homme, la gloire de six consulats, et la fin d'une vie illustre?

XX. Denys devint tyran de Syracuse à vingt-cinq ans; et pendant un règne de trente-huit, il fit cruellement sentir le poids de la servitude à une ville si belle et si opulente. De bons auteurs nous apprennent qu'il avait de grandes qualités: car il était sobre, actif, capable de gouverner; mais d'un naturel malfaisant et injuste; et par conséquent, si l'on en juge avec équité, le plus malheureux des hommes. En effet, quoiqu'il fût parvenu à la souveraine puissance, qu'il avait si fort ambitionnée, il ne s'en croyait pourtant pas encore bien assuré. En vain descendait-il d'une famille noble et illustre; quoique ce point soit contesté par quelques historiens. En vain avait-il grand nombre de parents et de courtisans, et même de ces jeunes amis, dont l'attachement et la fidélité sont si connus dans la Grèce. Il ne se fiait à aucun d'eux. Il avait donné toute sa confiance à de vils esclaves, qu'il avait enlevés aux plus riches citoyens et à qui il avait ôté le nom qui marquait leur servitude, afin de se les attacher davantage. Pour la garde de sa personne, il avait choisi des étrangers féroces et barbares. Enfin la crainte de perdre son injuste domination l'avait réduit à s'emprisonner, pour ainsi dire, dans son palais. Il avait même porté la défiance si loin, que, n'osant confier sa tête à un barbier, il avait fait apprendre à raser à ses propres filles. Ainsi ces princesses s'abaissant par ses ordres à une fonction que nous regardons comme indigne d'une personne libre, faisaient la barbe et les cheveux à ce malheureux père. Encore, dit-on, que quand elles furent un peu grandes, craignant le rasoir jusque dans leurs mains, il imagina de se faire brûler par elles les cheveux et la barbe avec des écorces ardentes. On raconte de plus, que quand il voulait aller passer la nuit avec l'une de ses deux femmes, Aristomaque de Syracuse, et Doris de Locres, il commençait, en entrant dans leur appartement, par les perquisitions les plus exactes, pour voir s'il n'y avait rien à craindre; et comme il avait fait entourer leur chambre d'un large fossé, sur lequel il y avait un petit pont de bois; il le levait aussitôt qu'il était avec elles, après avoir pris la précaution de fermer lui-même la porte en dedans. Fallait-il parler au peuple? Comme il n'eût osé paraître dans la tribune ordinaire, il ne haranguait que du haut d'une tour. Étant obligé de se déshabiller pour jouer à la paume, qu'il aimait beaucoup, il ne confiait son épée qu'à un jeune homme son favori. Sur quoi un de ses amis lui ayant dit un jour en riant: *Voilà donc une personne à qui vous confiez votre vie*, et le tyran s'étant aperçu que le jeune homme en souriait, il les fit mourir tous deux; l'un pour avoir indiqué un moyen de l'assassiner; l'autre, parce qu'il sem-

quo beatior ille, qui huic nefariæ voci paruit, quam is, qui tam scelerate imperavit. Nam cum accipere, quam facere præstat injuriam, tum morti jam ipsi adventanti paululum procedere obviam, quod fecit Catulus, quam, quod Marius, talis viri interitu sex suos obruere consulatus, et contaminare extremum tempus ætatis.

XX. Duodequadraginta annos tyrannus Syracusanorum fuit Dionysius, cum V et XX natus annos dominatum occupavisset. Qua pulchritudine urbem, quibus autem opibus præditam, servitute oppressam tenuit civitatem? Atqui de hoc homine a bonis auctoribus sic scriptum accepimus, summam fuisse ejus in victu temperantiam, in rebusque gerendis virum acrem et industrium, eumdem tamen maleficum natura, et injustum. Ex quo omnibus bene veritatem intuentibus videri necesse est miserrimum. Ea enim ipsa, quæ concupierat, ne tum quidem, cum omnia se posse censebat, consequebatur. Qui cum esset bonis parentibus, atque honesto loco natus (etsi id quidem alius alio modo tradidit) abundaretque et æqualium familiaritatibus, et consuetudine propinquorum; haberet etiam more Græciæ quo dam adolescentes amore conjunctos: credebat eorum nemini: sed iis, quos ex familiis locupletum servos delegerat, quibus nomen servitutis ipse detraxerat, et quibusdam convenis, et feris barbaris corporis custodiam committebat. Ita propter injustam dominatus cupiditatem in carcerem quodam modo ipse se incluserat. Quin etiam, ne tonsori collum committeret, tondere filias suas docuit. Ita sordido ancillarique artificio regiæ virgines ut tonstriculæ, tondebant barbam et capillum patris. Et tamen ab iis ipsis, cum jam essent adultæ, ferrum removit: instituitque, ut candentibus juglandium putaminibus barbam sibi et capillum adurerent. Cumque duas uxores haberet, Aristomachen, civem suam, Doridem autem Locrensem, sic noctu ad eas ventitabat, ut omnia specularetur, et perscrutaretur ante. Et, cum fossam latam, cubiculari lecto circumdedisset, ejusque fossæ transitum ponticulo ligneo conjunxisset: eum ipsum, cum forem cubiculi clauserat, detorquebat. Idemque cum in communibus suggestis consistere non auderet, concionari ex turri alta solebat. Atque is cum pila ludere vellet (studiose enim id factitabat) tunicamque poneret, adolescentulo, quem amabat, tradidisse gladium dicitur. Hic cum quidam familiaris jocans dixisset: *Huic quidem certe vitam tuam committis;* arrisissetque adolescens: utrum-

Digitized by Google

blait avoir approuvé la chose par un sourire. La mort de ce jeune homme qu'il avait tendrement aimé lui causa la plus vive douleur. Tant il est vrai que ceux qui écoutent leurs passions ne sont jamais d'accord avec eux-mêmes. Vous avez obéi à l'une, il en renaît une autre différente. Mais pour juger s'il était heureux, il ne faut que s'en rapporter à lui-même.

XXI. Un de ses flatteurs, nommé Damoclès, ayant voulu le féliciter sur sa puissance, sur ses troupes, sur l'éclat de sa cour, sur ses trésors immenses, et sur la magnificence de ses palais, ajoutant que jamais prince n'avait été si heureux que lui : *Damoclès*, lui dit-il, *puisque mon sort te paraît si doux, serais-tu tenté d'en goûter un peu, et de te mettre en ma place?* Damoclès ayant témoigné qu'il en ferait volontiers l'épreuve, Denys le fit asseoir sur un lit d'or, couvert de riches carreaux, et d'un tapis dont l'ouvrage était magnifique. Il fit orner ses buffets d'une superbe vaisselle d'or et d'argent. Ensuite ayant fait approcher la table, il ordonna que Damoclès y fût servi par de jeunes esclaves, les plus beaux qu'il eût, et qui devaient exécuter ses ordres au moindre signal. Parfums, couronnes, cassolettes, mets exquis, rien n'y fut épargné. Ainsi Damoclès se croyait le plus fortuné des hommes, lorsque tout d'un coup, au milieu du festin, il aperçut au-dessus de sa tête une épée nue, que Denys y avait fait attacher, et qui ne tenait au plancher que par un simple crin de cheval. Aussitôt les yeux de notre bienheureux se troublèrent : ils ne virent plus, ni ces beaux garçons qui le servaient, ni la magnifique vaisselle qui était devant lui : ses mains n'osèrent plus toucher aux plats : sa couronne tomba de sa tête. Que dis-je? il demanda en grâce au tyran la permission de s'en aller, ne voulant plus être heureux à ce prix. Pouvez-vous désirer rien de plus fort, rien qui prouve mieux que Denys lui-même sentait qu'avec de continuelles alarmes on ne goûte nul plaisir? Mais il n'était plus le maître de rentrer dans la voie de la justice, en rendant à ses citoyens leurs droits et leur liberté : parce que dès sa jeunesse, et à un âge où il n'examinait pas quelles seraient les suites de ses démarches, il s'était comporté de manière à ne pouvoir cesser d'être injuste, sans mettre sa vie en danger.

XXII. Cependant, lors même qu'il craignait si fort l'infidélité de ses amis, il n'eût rien tant souhaité que d'en avoir de véritables. Témoin ce qu'il dit sur ces deux pythagoriciens, dont l'un s'étant donné pour caution de représenter son camarade, que Denys avait condamné à mort, et le condamné s'étant mis en prison au jour prescrit, *Plût aux Dieux*, leur dit-il, *que je fusse en tiers avec de tels amis!* Qu'il était donc malheureux, de se voir privé du commerce de l'amitié, des charmes de la société, et des douceurs d'une familiarité honnête, lui surtout, qui avait de l'érudition, qui dès l'enfance avait eu quelque teinture des beaux arts, qui aimait la musique, et qui même avait fait des tragédies! Ne me demandez pas si elles étaient bonnes. Peu importe : car les poëtes ont cela, encore plus que toute autre espèce d'écrivains, qu'ils sont toujours enchantés de ce qu'ils ont fait. Je n'en ai connu

que jussit interfici : alterum, quia viam demonstravisset interimendi sui : alterum, quia dictum id risu approbavisset. Atque eo facto sic doluit, ut nihil gravius tulerit in vita : quem enim vehementer amarat, occiderat. Sic distrahuntur in contrarias partes impotentium cupiditates. Cum huic obsecutus sis, illi est repugnandum. Quanquam hic quidem tyrannus ipse judicavit, quam esset beatus.

XXI. Nam cum quidam ex ejus assentatoribus Damocles commemoraret in sermone copias ejus, opes, majestatem dominatus, rerum abundantiam, magnificentiam ædium regiarum, negaretque unquam beatiorem quemquam fuisse : « Visne igitur, inquit, o Damocle, quoniam hæc te vita delectat, ipse eamdem degustare, et fortunam experiri meam? » Cum se ille cupere dixisset, collocari jussit hominem in aureo lecto, strato pulcherrimo, textili stragulo, magnificis operibus picto, abacosque complures ornavit argento auroque cælato. Tum ad mensam eximia forma pueros delectos jussit consistere, eosque nutum illius intuentes diligenter ministrare. Aderant unguenta, coronæ : incendebantur odores : mensæ conquisitissimis epulis exstruebantur. Fortunatus sibi Damocles videbatur. In hoc medio apparatu fulgentem gladium e lacunari seta equina aptum demitti jussit, ut impenderet illius beati cervicibus. Itaque nec pulchros illos ministratores aspiciebat, nec plenum artis argentum : nec manum porrigebat in mensam : jam ipsæ defluebant coronæ : denique exoravit tyrannum, ut abire liceret; quod jam beatus nollet esse. Satisne videtur declarasse Dionysius nihil esse ei beatum, cui semper aliquis terror impendeat? Atque ei ne integrum quidem erat, ut ad justitiam remigraret, civibusque libertatem et jura redderet : iis enim se adolescens improvida ætate irretierat erratis, eaque commiserat, ut salvus esse non posset, si sanus esse cœpisset.

XXII. Quantopere vero amicitias desideraret, quarum infidelitatem extimescebat, declaravit in Pythagoreis duobus illis : quorum cum alterum vadem mortis accepisset, alter, ut vadem suum liberaret, præsto fuisset ad horam morti destinatam : *Utinam ego*, inquit, *tertius vobis amicus adscriberer!* Quam huic erat miserum carere consuetudine amicorum, societate victus, sermone omnino familiari! homini præsertim docto a puero, et artibus ingenuis erudito. Musicorum vero perstudiosum accepimus, poetam etiam tragicum : quam bonum, nihil ad rem : in hoc enim genere nescio quo pacto magis, quam in aliis, suum cuique pulchrum est. Adhuc neminem cognovi poetam (et mihi fuit cum Aquinio amicitia) qui sibi non optimus videretur : sic se res habet. Te tua, me delectant mea. Sed ut ad Dionysium redeamus : omni cultu, et victu humano carebat : vivebat cum fugitivis, cum facinorosis, cum barbaris : neminem, qui aut libertate dignus esset, aut vellet omnino liber esse, sibi amicum arbitrabatur. Non ego jam cum hujus vita, qua tetrius, miserius,

Digitized by Google

aucun, non pas même notre ami Aquinius, qui ne trouvât ses vers excellents, et qui ne crût pouvoir dire :

Ami, tu prises tes écrits;
Mais les miens ont aussi leur prix.

Revenons à Denys. Il s'était comme interdit lui-même tous les agréments d'une société polie, et aimable; il passait ses jours avec des bandits, des scélérats, des Barbares; il ne croyait pas pouvoir être ami d'aucun homme qui fût digne d'être libre, ou qui voulût l'être. Peut-on imaginer une vie plus horrible, plus misérable, plus détestable! Je ne daigne donc pas la mettre en parallèle avec celle d'un Platon, d'un Archytas, personnages illustres, et aussi sages que savants.

XXIII. Contentons-nous de la comparer avec celle d'un homme assez obscur, et compatriote de Denys, mais qui a vécu longtemps après. Je parle d'Archimède, que je veux tout de nouveau tirer de la poussière, l'ayant déjà en quelque manière ressuscité autrefois. Car pendant que j'étais questeur en Sicile, je fus curieux de m'informer de son tombeau à Syracuse, où je trouvai qu'on le connaissait si peu, qu'on disait qu'il n'en restait aucun vestige; mais je le cherchai avec tant de soin, que je le déterrai enfin sous des ronces et des épines. Je fis cette découverte à la faveur de quelques vers, que je savais avoir été gravés sur son monument, et qui portaient qu'on avait placé au-dessus une sphère et un cylindre. M'étant donc transporté hors de l'une des portes de Syracuse, dans une campagne couverte d'un grand nombre de tombeaux, et regardant de toutes parts avec attention, je découvris sur une petite colonne qui s'élevait par-dessus les buissons, le cylindre et la sphère que je cherchais. Je dis aussitôt aux principaux Syracusains qui m'accompagnaient, que c'était sans doute le monument d'Archimède. En effet, sitôt qu'on eut fait venir des gens pour couper les buissons, et nous faire un passage, nous nous approchâmes de la colonne, et lûmes sur la base l'inscription, dont les vers étaient encore à demi lisibles, le reste ayant été effacé par le temps. Et c'est ainsi qu'une des plus illustres cités de la Grèce, et qui a autrefois produit tant de savants, ignorerait encore où est le tombeau du plus ingénieux de ses citoyens, si un homme de la petite ville d'Arpinum n'était allé le lui apprendre. Mais revenons à mon sujet. Quel est l'homme qui ait quelque commerce, je ne dis pas avec les Muses, mais avec des hommes tant soit peu doués d'humanité et d'érudition, qui n'aimât mieux être à la place du mathématicien qu'à celle du tyran? Si vous considérez quelle a été leur vie, Archimède, continuellement appliqué à faire des observations et des recherches utiles, jouissait tranquillement de la satisfaction que donnent d'heureuses découvertes, la plus délicieuse nourriture de l'esprit : pendant que Denys, occupé sans cesse de meurtres et de forfaits, passait les jours et les nuits dans d'éternelles alarmes. Que serait-ce, si nous lui comparions un Démocrite, un Pythagore, un Anaxagore! Quels royaumes, quelles richesses peuvent valoir les charmes de leurs études? Tout ce qui peut le plus flatter l'homme, n'est-ce pas ce qui appartient à la plus noble portion de lui-même, et par conséquent à son intelligence? Voilà donc l'espèce de bien dont il faut chercher à jouir, pour être heureux. Or le bien spirituel, c'est la vertu. Ainsi c'est elle qui nous rendra heureux. Je l'ai déjà dit, et on ne saurait trop le répéter, c'est la seule source du beau, de l'honnête, de l'excellent, et pour tout dire en un mot, du contentement parfait. Puisque le bonheur consiste dans la perpétuité de ce

detestabilius excogitare nihil possum, Platonis aut Archytæ vitam comparabo, doctorum hominum, et plane sapientium.

XXIII. Ex eadem urbe humilem homunculum a pulvere et radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem. Cujus ego Quæstor ignoratum ab Syracusanis, cum esse omnino negarent, septum undique et vestitum vepribus et dumetis indagavi sepulcrum. Tenebam enim quosdam senariolos, quos in ejus monumento esse inscriptos acceperam : qui declarabant in summo sepulcro sphæram esse positam cum cylindro. Ego autem, cum omnia collustrarem oculis (est enim ad portas Achradinas magna frequentia sepulcrorum) animadverti collumellam non multum e dumis eminentem : in qua inerat sphæræ figura et cylindri. Atque ego statim Syracusanis (erant autem principes mecum) dixi, me illud ipsum arbitrari esse quod quærerem. Immissi cum falcibus multi purgarunt, et aperuerunt locum. Quo cum patefactus esset aditus, ad adversam basim accessimus. Apparebat epigramma exesis posterioribus partibus versiculorum, dimidiatis fere. Ita nobilissima Græciæ civitas, quondam vero etiam doctissima, sui civis unius acutissimi monumentum ignorasset, nisi ab homine Arpinate didicisset. Sed redeat, unde aberravit oratio. Quis est omnium, qui modo cum Musis, id est, cum humanitate, et cum doctrina habeat aliquod commercium, qui se non hunc mathematicum malit, quam illum tyrannum? Si vitæ modum, actionemque quærimus : alterius mens rationibus agitandis exquirendisque alebatur, cum oblectatione solertiæ : qui est unus suavissimus pasus animorum : alterius in cæde, et injuriis, cum et diurno et nocturno metu. Age, confer Democritum, Pythagoram, Anaxagoram : quæ regna, quas opes studiis eorum, et delectationibus antepones? Etenim quæ pars optima est in homine, in ea situm esse necesse est illud, quod quæris, optimum. Quid est autem in homine, sagaci ac bona mente melius? Ejus bono fruendum est igitur, si beati esse volumus. Bonum autem mentis est virtus : ergo hac beatam vitam contineri necesse est. Hinc omnia, quæ pulchra, honesta, præclara sunt (ut supra dixi; sed dicendum idem illud paulo uberius videtur) plena gaudiorum sunt. Ex perpetuis autem plenisque gaudiis cum perspicuum sit vitam beatam exsistere, sequitur ut ea exsistat ex honestate.

Digitized by Google

contentement, ne le cherchons point ailleurs.

XXIV. Mais sans nous arrêter à de simples raisonnements, tâchons de rendre la chose, pour ainsi dire, palpable. Imaginons-nous un homme qui excelle dans les beaux-arts. Premièrement donnons-lui beaucoup d'esprit : car la vertu n'est guère le partage des génies médiocres. Ensuite, supposons que son esprit se porte avec ardeur à la recherche de la vérité. De là naîtront ces trois avantages essentiels. L'un, la connaissance des mystères de la nature. L'autre, l'art de discerner ce que nous devons fuir ou rechercher. Et le troisième, une méthode certaine pour juger si une conséquence est bien ou mal tirée, et pour s'assurer qu'on raisonne juste. Qu'il est attrayant pour un sage, de passer ainsi ses jours et ses nuits ; de contempler les mouvements et les conversions du ciel ; d'y apercevoir un nombre infini d'étoiles fixes, dont la marche s'accorde avec celle de la voûte céleste ; de les distinguer des sept autres astres toujours errants, et dont néanmoins la course est si réglée et si certaine ; de pouvoir enfin marquer les différences qui sont entre ces astres, et de supputer quelles sont leurs distances, soit à leur égard, soit par rapport à nous! Par ces découvertes, les anciens furent excités à pousser leurs recherches encore plus loin. Ils ont examiné comment se forment et s'accroissent toutes choses : quelle est l'origine, et quelles sont les différentes espèces des êtres animés ou inanimés, muets ou parlants ; quelles sont les sources tant de la vie et de la mort que de la transmutation d'une chose en une autre. Ils ont fait des observations sur l'équilibre de la terre ; sur ce qui tient comme suspendus les gouffres immenses de la mer ; sur le centre de gravité où tendent toutes choses, centre qui est au milieu de l'univers, et au point le plus bas de notre sphère.

XXV. Un esprit qui s'occupe nuit et jour de semblables méditations, parvient à cette connaissance si recommandée par l'oracle de Delphes ; je veux dire à la connaissance de soi-même, et de son affinité avec l'esprit divin. De là, une joie toujours renaissante. Cette seule idée, qu'il participe à l'excellence de la nature des Dieux, lui inspire le désir d'atteindre à leur éternité. De sorte qu'il ne se croit point borné à ce peu de jours que nous vivons : considérant qu'à remonter de cause en cause, il se trouve que tout est lié nécessairement l'un à l'autre, tout réglé par une intelligence, de tout temps et pour toujours. Quand le sage a fait ces réflexions, ou plutôt quand il a porté ses regards sur toutes les parties de l'univers, avec quelle tranquillité d'âme ne se retourne-t-il pas sur lui-même, et n'envisage-t-il pas ce qui le touche de plus près? Alors il comprend ce que c'est que la vertu : il en distingue les genres, et les espèces : il reconnaît quels sont les vrais biens et les vrais maux : il fixe l'objet de nos devoirs, et donne des règles pour se conduire dans tous les âges. Tout cela étant bien développé, il en conclut infailliblement ce qui est le but de notre dispute, que la vertu n'a besoin que d'elle-même pour nous rendre heureux. Vient, en troisième lieu, l'art et la science de raisonner, qui définit les choses, distingue les genres de chacune, joint celles qui sont connexes, tire des conclusions justes, discerne le vrai du

XXIV. Sed, ne verbis solum attingamus ea, quæ volumus ostendere, proponenda quædam quasi moventia sunt, quæ nos magis ad cognitionem, intelligentiamque convertant. Sumatur enim nobis quidam præstans vir optimis artibus, isque animo parumper et cogitatione fingatur. Primum ingenio eximio sit, necesse est : tardis enim mentibus virtus non facile comitatur. Deinde ad investigandam veritatem studio incitato. Ex quo triplex ille animi fœtus exsistet : unus in cognitione rerum positus, et in explicatione naturæ : alter in descriptione expetendarum, fugiendarumve rerum : tertius in judicando, quid cuique rei sit consequens, quid repugnans : in quo inest omnis subtilitas disserendi, tum veritas judicandi. Quo tandem igitur gaudio affici necesse est sapientis animum, cum his habitantem pernoctantemque curis! Ut, cum totius mundi motus conversionesque perspexerit, sideraque viderit innumerabilia cœlo inhærentia cum ejus ipsius motu congruere certis infixa sedibus ; septem alia suos quæque tenere cursus, multum inter se aut altitudine, aut humilitate distantia, quorum vagi motus, rata tamen, et certa sui cursus spatia definiant! Horum nimirum aspectus impulit illos veteres, et admonuit, ut plura quærerent. Inde est indagatio nata initiorum, et tanquam seminum, unde essent omnia orta, generata, concreta : quæque cujusque generis vel inanimi, vel animantis, vel muti, vel loquentis origo, quæ vita, qui interitus, quæque ex alio in aliud vicissitudo atque mutatio : unde terra, et quibus librata ponderibus, quibus cavernis maria sustineat : in qua omnia delata gravitate medium mundi locum semper expetant : qui est idem infimus in rotundo.

XXV. Hæc tractanti animo, et noctes, et dies cogitanti, exsistit illa a deo Delphis præcepta cognitio, ut ipsa se mens agnoscat, conjunctamque cum divina mente se sentiat, ex quo insatiabili gaudio compleatur. Ipsa enim cogitatio de vi et natura Deorum, studium incendit illius æternitatis imitandæ. Neque se in brevitate vitæ collocatam putat, cum rerum causas alias ex aliis, aptas et necessitate nexas vide : quibus ab æterno tempore fluentibus in æternum, ratio tamen, mensque moderatur. Hæc ille intuens, atque suspiciens, vel potius omnes partes, orasque circumspiciens, quanta rursus animi tranquillitate humana, et cæteriora considerat! Hinc illa cognitio virtutis exsistit : efflorescunt genera, partesque virtutum : invenitur, quid sit quod natura spectet extremum in bonis, quod in malis ultimum, quo referenda sint officia, quæ degendæ ætatis ratio deligenda. Quibus et talibus rebus exquisitis, hoc vel maxime efficitur, quod hac disputatione agimus, ut virtus ad beate vivendum sit se ipsa contenta. Sequitur tertia, quæ per omnes partes sapientiæ manat, et funditur, quæ rem definit, genera dispertit, sequentia adjungit, perfecta concludit, vera et falsa dijudicat, disserendi ratio et scientia. Ex qua cum summa utilitas exsistit ad res ponde-

Digitized by Google

faux. A quelque autre science qu'on s'applique, cette dernière y est nécessaire : et outre l'utilité dont elle nous est pour diriger nos jugements, elle fournit au sage un plaisir honnête et vraiment digne de lui; mais autant que son loisir lui permet de s'en occuper. Qu'il soit appelé à remplir les charges de la république, qu'y a-t-il au-dessus d'un magistrat dont la prudence voit ce qu'il y a d'utile aux citoyens; dont la justice lui ferme les yeux sur ses intérêts propres ; et qui fait servir généralement toutes ses vertus au bien public? Joignez-y les doux fruits qu'il retire de l'amitié; soit pour avoir en toute occasion, et des conseils, et des ressources; soit pour goûter les douceurs qu'une aimable société procure dans un commerce journalier. Que peut-on vouloir de plus pour être heureux? Tous les dons de la fortune n'ont rien de comparable à une vie si délicieuse; puisqu'on la doit aux biens de l'âme, c'est-à-dire, aux vertus, vous êtes forcé de convenir que les sages sont heureux.

XXVI. L'A. Jusque dans les supplices, et même au milieu des tortures? C. Avez-vous cru que je voulais dire, parmi les lis et les roses? Hé quoi! Épicure, qui n'a que le masque d'un philosophe, et qui en usurpe effrontément le nom, aura eu le courage de soutenir ce sentiment, auquel je ne puis m'empêcher d'applaudir, qu'il n'est aucun temps où le sage, fût-il tourmenté, brûlé, mis en pièces, ne puisse s'écrier : *Je compte tout cela pour rien!* Épicure, dis-je, qui a mis le comble des maux dans la douleur, et le comble des biens dans la volupté : qui se moque de nos belles distinctions, entre ce qui est honnête ou honteux : qui publie que nous n'avons que des mots et des sons frivoles : qui donne pour maxime, que ce qui peut flatter le corps, ou le blesser, est la seule chose qui nous intéresse : cet homme enfin, dont le jugement ne diffère guère de l'instinct des bêtes, aura pu s'oublier lui-même! Il aura osé mépriser la fortune, quoiqu'elle ait en son pouvoir tout ce qu'il compte pour des biens ou des maux! Il se sera vanté d'être heureux dans les tourments, lui, qui donne la douleur pour le plus grand des maux, ou même pour le seul! Encore s'il employait les remèdes qui peuvent nous endurcir contre la douleur; la fermeté d'âme, la crainte du déshonneur, les épreuves de patience, les leçons de courage, la vie dure et mâle. Mais non; il se croit assez fortifié contre la rigueur des souffrances par le souvenir des plaisirs qu'il a goûtés; semblable à quelqu'un qui, dans les chaleurs de l'été, croirait trouver du soulagement, en se ressouvenant d'avoir autrefois joui dans notre Arpinum de la fraîcheur des eaux et des montagnes; comme si la mémoire des plaisirs passés pouvait soulager les maux présents. Quoi qu'il en soit, un tel homme ayant osé prononcer, contre ses principes, que le sage est toujours heureux; quel sera donc le langage de ceux qui ne connaissent nul autre bien, où la vertu n'est pas? Pour moi, au lieu que les Péripatéticiens et l'ancienne Académie ne font ici que balbutier, je suis d'avis qu'enfin ils déclarent nettement, et à haute voix, que la félicité peut descendre dans le taureau de Phalaris.

XXVII. Car laissons là toutes ces chicanes des Stoïciens, dont j'ai fait aujourd'hui plus d'usage que je n'ai coutume, et accordons qu'il y a trois sortes de biens. Accordons-le, dis-je, pourvu que

randas, tum maxime ingenua delectatio, et digna sapientia. Sed hæc otii. Transeat idem iste sapiens ad rempublicam tuendam : quid eo possit esse præstantius, cum contineri prudentia utilitatem civium cernat, justitia nihil in suam domum inde derivet, reliquis utatur tot tamque variis virtutibus? Adjunge fructum amicitiarum : in quo a doctis positum est cum consilium omnis vitæ consentiens et pæne conspirans, tum summa jucunditas e quotidiano cultu atque victu. Quid hæc tandem vita desiderat, quo sit beatior? cui refertæ tot, tantisque gaudiis, fortuna ipsa cedat necesse est. Quod si gaudere talibus bonis animi, id est virtutibus, beatum est, omnesque sapientes iis gaudiis perfruuntur : omnes eos confiteri beatos esse necesse est.

XXVI. *A.* Etiamne in cruciatu, atque tormentis? *M.* An tu me in viola putabas, aut in rosa dicere? an Epicuro, qui tantummodo induit personam philosophi, et sibi ipse hoc nomen inscripsit, dicere licebit (quod quidem, ut habet se res, me tamen plaudente dicit) nullum sapienti esse tempus, etsi uratur, torqueatur, secetur, quin possit exclamare, Quam pro nihilo puto! cum præsertim omne malum dolore definiat, bonum voluptate : hæc nostra honesta, turpia irrideat, dicatque nos, in vocibus occupatos, inanes sonos fundere, neque quidquam ad nos pertinere, nisi quod aut leve, aut asperum in corpore sentiatur. Huic ergo, ut dixi, non multum differenti a judicio ferarum, oblivisci licebit sui? et tum fortunam contemnere, cum sit omne et bonum ejus, et malum in potestate fortunæ : tum dicere, se beatum in summo cruciatu atque tormentis, cum constituerit non modo summum malum esse dolorem, sed etiam solum? Nec vero illa sibi remedia comparavit ad tolerandum dolorem, firmitatem animi, turpitudinis verecundiam, exercitationem, consuetudinemque patiendi, præcepta fortitudinis, duritiam virilem : sed una se dicit recordatione acquiescere præteritarum voluptatum : ut si quis æstuans, cum vim caloris non facile patiatur, recordari velit, se aliquando in Arpinati nostro gelidis fluminibus circumfusum fuisse : non enim video, quo modo sedare possint mala præsentia præteritæ voluptates. Sed cum is dicat semper beatum esse sapientem, cui dicere hoc, si sibi constare vellet, non liceret : quidnam faciendum est iis, qui nihil expetendum, nihil in bonis ducendum, quod honestate careat, existimant? Me quidem auctore etiam Peripatetici, veteresque Academici balbutire desinant aliquando, aperteque, et clara voce audeant dicere, beatam vitam in Phalaridis taurum descensuram.

XXVII. Sint enim tria genera bonorum, ut jam a laqueis Stoicorum, quibus usum me pluribus, quam soleo, intelligo, recedamus : sint sane illa genera bonorum, dum cor-

Digitized by Google

ceux qui regardent le corps, et ceux qui viennent de la fortune, rampent sous nos pieds, et ne portent le nom de *biens* que parce qu'ils nous sont de quelque commodité : qu'au contraire les autres, qui sont divins, soient exaltés jusqu'au ciel, comme étant d'une utilité sans bornes; de manière que l'homme qui les possède, est heureux, et souverainement heureux. Pourquoi non? Craindra-t-il la douleur? Voilà ce qu'on peut m'objecter de plus fort. A l'égard de la mort, envisagée par rapport à nous, ou par rapport à nos proches, il me semble que nos discours précédents nous ont suffisamment aguerris contre ses menaces, aussi bien que contre le chagrin, et les passions. Mais la douleur, il faut l'avouer, est la plus dangereuse ennemie de la vertu. Elle présente à ses yeux des flambeaux ardents : elle fait de continuels efforts pour ébranler sa fermeté et pour lasser sa patience. La vertu succombera-t-elle donc? Quand le sage souffre, cessera-t-il d'être heureux? Quelle honte, ô ciel! Des enfants qu'on fouette à Sparte jusqu'à effusion de sang ne jettent pas le moindre cri. J'y ai vu moi-même des troupes de jeunes gens acharnés à se battre les uns contre les autres à coups de poing et de pied, s'entre-déchirer des dents et des ongles avec une opiniâtreté incroyable, et mourir enfin plutôt que de s'avouer vaincus. Y a-t-il au monde un pays moins civilisé et plus barbare que les Indes? Cependant leurs sages y sont perpétuellement nus, sans paraître sensibles aux rigueurs de l'hiver, ni même aux neiges du Caucase; et ils se jettent volontairement dans les flammes, où ils se laissent consumer, sans pousser un soupir. Comme les Indiens ont communément plus d'une femme, lorsqu'un d'eux vient à mourir, ses veuves vont aussitôt par-devant le juge se disputer entre elles l'avantage d'avoir été la plus chérie du défunt. Après quoi la victorieuse, suivie de ses parents, court d'un air content joindre son époux sur le bûcher; tandis que l'autre se retire tristement, avec la honte d'avoir été vaincue. Et il ne faut pas croire que l'usage où sont ces peuples ait étouffé la nature parmi eux : car elle ne perd jamais ses droits : mais parmi nous elle est corrompue par la mollesse, par les délices, par l'oisiveté, par l'indolence, par la fainéantise. On suit les préjugés reçus et les mauvaises coutumes. C'est ainsi que les Égyptiens, imbus de vaines et de ridicules superstitions, s'exposeraient plutôt aux supplices les plus rigoureux que de blesser un ibis, un aspic, un chat, un chien, un crocodile : jusque-là même que si quelque accident de cette espèce leur était arrivé par hasard, ils sont prêts à expier leur faute par quelle peine on voudra. Je parle des hommes : et que dirons-nous des bêtes? Ne supportent-elles pas le froid et la faim? Succombent-elles à la fatigue de leurs courses dans les bois et sur les montagnes? S'il s'agit de défendre leurs petits, ne combattent-elles pas, sans craindre ni coups ni blessures? Passons sous silence tout ce que souffrent volontairement les ambitieux pour parvenir aux grandeurs; ceux qui aiment la louange, pour acquérir de la gloire; les amoureux, pour satisfaire leur passion. Voit-on autre chose dans le monde?

XXVIII. Mais ne soyons pas trop longs, et revenons à notre sujet. Je soutiens donc, oui je soutiens que la félicité peut se rencontrer dans les tourments : que marchant à la suite de la justice de la tempérance, et surtout de la fermeté,

poris et externa jaceant humi, et tantummodo quia sumenda sunt, appellentur bona : alia autem illa divina, longe lateque se pandant, cœlumque contingant, ut, ea qui adeptus sit, cur eum beatum modo, et non beatissimum etiam dixerim? Dolorem vero sapiens extimescet? is enim huic maxime sententiæ repugnat. Nam contra mortem nostram, atque nostrorum, contraque ægritudinem, et reliquas animi perturbationes satis esse videmur superiorum dierum disputationibus armati et parati. Dolor esse videtur acerrimus virtuti adversarius. Is ardentes faces intentat : is fortitudinem, magnitudinem animi, patientiam se debilitaturum minatur. Huic igitur succumbet virtus? huic beata sapientis et constantis viri vita cedet? Quam turpe, o Dii boni! Pueri Spartiatæ non ingemiscunt verberum dolore laniati. Adolescentium greges Lacedæmone vidimus ipsi incredibili contentione certantes pugnis, calcibus, ungulibus, morsu, denique ut exanimarentur, priusquam se victos faterentur. Quæ barbaria India vastior, aut agrestior? in ea tamen gente primum ii, qui sapientes habentur, nudi ætatem agunt, et Caucasi nives, hiemalemque vim perferunt sine dolore : cumque ad flammam se applicaverint, sine gemitu adurantur. Mulieres vero in India cum est cujusvis earum vir mortuus, in certamen judiciumque veniunt, quam plurimum ille dilexerit : plures enim singulis solent esse nuptæ. Quæ est victrix, ea læta prosequentibus suis, una cum viro in rogum imponitur : illa victa, mœsta discedit. Nunquam naturam mos vinceret : est enim ea semper invicta. Sed nos umbris, deliciis, otio, languore, desidia animum infecimus : opinionibus, maloque more delinitum mollivimus. Ægyptiorum morem quis ignorat? quorum imbutæ mentes pravitatis erroribus, quamvis carnificinam prius subierint, quam ibim, aut aspidem, aut felem, aut canem, aut crocodilum violent : quorum etiam si imprudentes quippiam fecerint, pœnam nullam recusent. De hominibus loquor. Quid bestiæ? non frigus, non famem, non montivagos atque silvestres cursus, lustrationesque patiuntur? non pro suo partu ita propugnant, ut vulnera excipiant? nullos impetus, nullos ictus reformident? Omitto, quæ perferant, quæque patiantur ambitiosi, honoris causa : laudis studiosi, gloriæ gratia : amore incensi, cupiditatis. Plena vita exemplorum est.

XXVIII. Sed adhibeat oratio modum, et redeat illuc, unde deflexit. Dabit, dabit, inquam, se in tormenta vita beata : nec justitiam, temperantiam, in primisque fortitudinem, magnitudinem animi, patientiam prosecuta, cum

Digitized by Google

de la magnanimité et de la patience, elle ne s'arrêtera pas à la vue des bourreaux : et que toutes les vertus s'étant présentées à la torture avec intrépidité, elle ne restera pas, comme j'ai déjà dit, à la porte de la prison. Quel opprobre, quelle horreur de l'y voir seule et séparée de ses généreuses compagnes? Mais la chose n'est pas possible. Car ni les vertus ne peuvent subsister sans la félicité, ni la félicité sans elles. Ainsi, à quelque supplice qu'elles soient menées, elles l'entraîneront avec elles, sans lui permettre d'hésiter un moment. Car le sage a cela de propre, qu'il ne fait rien malgré lui, et dont il puisse avoir des remords; qu'il agit en tout avec dignité, avec fermeté, avec gravité, avec honneur; que, ne s'attendant à rien de certain, il n'est surpris d'aucun événement; qu'il ne reçoit la loi de personne, et ne dépend que de lui-même. Or n'est-ce pas là le comble du bonheur? La conséquence est aisée pour les Stoïciens, qui mettent le souverain bien à vivre suivant les lois de la nature. Un homme sage, non-seulement doit vivre ainsi, mais il le peut. Or, puisqu'il est maître de posséder le souverain bien, il est aussi en son pouvoir d'être heureux; et par conséquent il l'est toujours. Voilà, sur cet article, tout ce que je puis vous dire de plus fort; et à moins que vous n'ayez quelque chose de mieux à nous apprendre je crois que c'est aussi ce qu'il y a de plus vrai.

XXIX. L'A. Je n'ai certainement rien à dire de meilleur; mais j'ai une grâce à vous demander. Comme vous n'êtes lié à aucun système, et que vous prenez de chacun ce qui vous paraît de plus vraisemblable, enseignez-moi, je vous prie, comment vous avez pu, après avoir employé contre les Péripatéticiens et contre l'ancienne Académie beaucoup d'arguments tournés à la manière des Stoïciens; comment, dis-je, vous avez pu cependant les exhorter à déclarer hardiment, sans renoncer à leurs principes, que le sage est toujours souverainement heureux. C. Je vais donc user de la liberté, qui, entre toutes les sectes des philosophes, est réservée à la nôtre seule, dans laquelle jamais on ne porte son jugement, mais on s'y contente d'exposer le pour et le contre, afin que chacun prenne le vrai où il croit le voir, sans se laisser entraîner par l'autorité. Vous demandez, ce me semble, si, quelque sentiment qu'on embrasse sur le souverain bien, cette proposition peut se soutenir, *Que la vertu suffit pour nous rendre heureux*. Carnéade n'en convenait pas, parce qu'il en voulait aux Stoïciens, qu'il prenait plaisir à contredire en tout, et à tout propos. Pour moi, je ne mettrai point ici de vivacité. Car si les Stoïciens ont pensé juste sur le souverain bien, il n'y a, par rapport à eux, nulle difficulté sur l'article dont il s'agit, *Que le sage est toujours heureux*. Reste à examiner si ce beau dogme peut également cadrer avec tous les autres systèmes.

XXX. Parmi ceux qui ont été proposés sur le souverain bien, il s'en est conservé quatre simples. Celui des Stoïciens, « Qu'il n'y a de bon que ce qui est honnête. » Celui des Épicuriens « Qu'il n'y a de bon que ce qui est agréable. » Celui d'Hiéronyme, « Qu'il n'y a de bon que la privation de la douleur. » Et celui qu'a voulu établir Carnéade contre les Stoïciens, « Qu'il n'y a rien

fortoris os viderit, consistet : virtutibusque omnibus sine ullo animi terrore ad cruciatum profectis, resistet extra fores (ut ante dixi) limenque carceris. Quid enim ea fœdius, quid deformius sola relicta, a comitatu pulcherrimo segregata? Quod tamen fieri nullo pacto potest : nec enim virtutes sine beata vita cohærere possunt, nec illa sine virtutibus. Itaque eam tergiversari non sinent, secumque rapient ad quemcunquæ ipsæ dolorem, cruciatumque ducentur. Sapientis est enim proprium, nihil, quod pœnitere possit, facere, nihil invitum : splendide, constanter, graviter, honeste omnia : nihil ita exspectare, quasi certo futurum : nihil, cum acciderit, admirari, ut inopinatum ac novum accidisse videatur : omnia ad suum arbitrium referre : suis stare judiciis. Quo quid sit beatius, mihi certe in mentem venire non potest. Stoicorum quidem facilis conclusio est : qui cum finem bonorum esse senserint, congruere naturæ, cumque eâ convenienter vivere : cum id sit in sapiente situm, non officio solum, verum etiam potestate : sequatur necesse est, ut cujus in potestate summum bonum, in ejusdem vita beata sit. Ita sit semper vita beata sapientis. Habes, quæ fortissime de beata vita dici putem, et, quod modo nunc est, nisi quid tu melius attuleris, etiam verissime.

XXIX. *A.* Melius quidem afferre nihil possum : sed a te impetrarim libenter, nisi molestum sit, quoniam te nulla vincula impediunt ullius certæ disciplinæ, libasque ex omnibus quodcunque te maxime specie veritatis movet : quod paulo ante Peripateticos, veteremque Academiam hortari videbare, ut sine retractatione libere dicere auderent, sapientes esse semper beatissimos, id velim audire, quemadmodum his putes consentaneum esse id dicere; multa enim a te contra istam sententiam dicta sunt, et Stoicorum ratione conclusa. *M.* Utamur igitur libertate, qua nobis solis in philosophia licet uti : quorum oratio nihil ipsa judicat, sed habetur in omnes partes, ut ab aliis possit ipsa per sese, nullius auctoritate adjuncta, judicari. Et quoniam videris hoc velle, ut, quæcunque dissentientium philosophorum sententia sit de finibus, tamen virtus satis habeat ad vitam beatam præsidii : quod quidem Carneadem disputare solitum accepimus : sed is, ut contra Stoicos, quos studiosissime semper refellebat, et contra quorum disciplinam ingenium ejus exarserat : nos illud quidem cum pace agemus. Si enim Stoici fines bonorum recte posuerunt, confecta res est : necesse est semper beatum esse sapientem. Sed quæramus unamquamque reliquorum sententiam, si fieri potest, ut hoc præclarum quasi decretum beatæ vitæ possit omnium sententiis et disciplinis convenire.

XXX. Sunt autem hæ de finibus, ut opinor, retentæ, defensæque sententiæ : primum simplices quattuor : Nihil bonum, nisi honestum, ut Stoici : Nihil bonum, nisi voluptatem, ut Epicurus : Nihil bonum, nisi vacuitatem

Digitized by Google

de bon que la jouissance des premiers dons de la nature; soit de tous ensemble, soit du moins des principaux. » Voilà pour les systèmes simples. A l'égard des composés, ils s'accordent à distinguer trois espèces de biens; ceux de l'âme, qui sont les premiers, et les plus grands; les seconds, ceux du corps; et les troisièmes, ceux qui viennent du dehors. C'est le sentiment des Péripatéticiens, duquel diffère peu celui des anciens Académiciens. Dinomaque et Calliphon joignent seulement la volupté à la vertu; et le Péripatéticien Diodore y joint la privation de la douleur. Voilà les seules opinions qui puissent avoir des partisans. Car pour celles d'Ariston, de Pyrrhon, d'Hérille, et de quelques autres, elles me paraissent généralement proscrites. Laissant donc à part le système des Stoïciens, que je crois avoir assez bien défendu, voyons ce que nous pourrons faire des autres. Quant aux Péripatéticiens, si l'on excepte Théophraste, et ceux qui, comme lui, craignent et abhorrent la douleur avec trop de mollesse et de lâcheté, les autres ont droit d'exalter, comme ils font, l'excellence et la dignité de la vertu. Car, après l'avoir élevée jusqu'aux cieux avec leur éloquence ordinaire, il leur est aisé de mépriser tout le reste, mis en comparaison. Ils croient que la gloire mérite d'être achetée par des souffrances : leur serait-il permis de ne pas reconnaître pour heureux, ceux qui l'ont acquise à ce prix? Il est vrai qu'elle leur coûte : mais on est heureux de plus d'une façon.

XXXI. Un marchand se loue de son commerce, quoiqu'il y essuie quelque infortune : l'agriculture ne cesse pas d'être utile, quoique des orages en diminuent les fruits : il suffit que dans l'un et dans l'autre cas, le gain excède la perte; et de même, sans réunir toute sorte de biens, il suffit, pour être heureux, qu'on jouisse des plus considérables. Aristote, Xénocrate, Speusippe et Polémon, sans s'écarter de leurs principes, peuvent donc, en ce sens-là, dire que la félicité suivra la vertu jusque dans les supplices, et descendra même dans le taureau de Phalaris, sans crainte d'être corrompue, ni par les menaces, ni par les caresses. Raisonnons de même à l'égard de Calliphon et de Diodore, qui font un tel état de la vertu, qu'ils rejettent hautement tout ce qui s'en écarte. Les autres, à la vérité, se sont mis plus à l'étroit. Cependant Épicure, Hiéronyme, et les partisans de Carnéade, s'il lui en reste, se tirent encore d'affaire, puisqu'ils reconnaissent l'âme pour juge des vrais biens, et qu'ils enseignent tous à mépriser ce qui n'en a que l'apparence. Car y a-t-il quelqu'un d'entre eux qui ne paraisse suffisamment rassuré contre la douleur, et contre la mort même? Ainsi mettons-les tous ensemble, et commençons par celui que nous traitons d'efféminé, et de voluptueux. Pouvez-vous soupçonner Épicure d'avoir si fort redouté la mort et la douleur; lui qui, se voyant près de mourir, disait qu'il était au plus heureux jour de sa vie, et que dans les souffrances les plus aiguës, il se sentait soulagé, disait-il, par le souvenir de ses découvertes philosophiques? Quand il parlait ainsi, ce n'était pas pour s'accommoder au temps; car il a toujours soutenu, en parlant de la mort, que par la dissolution de notre machine toute sensation est éteinte, et que dès lors il n'y a plus rien qui nous intéresse. A l'égard de la douleur, sa grande maxime a toujours été, qu'on doit s'en

doloris, ut Hieronymus : Nihil bonum, nisi naturæ primis bonis aut omnibus, aut maximis frui, ut Carneades contra Stoicos disserebat. Hæc igitur simplicia : illa mixta. Tria genera bonorum, maxima animi, secunda corporis, externa tertia, ut Peripatetici, nec multo veteres Academici secus. Voluptatem cum honestate Dinomachus, et Callipho copulavit. Indolentiam autem honestati Peripateticus Diodorus adjunxit. Hæ sunt sententiæ, quæ stabilitatis aliquid habeant : nam Aristonis, Pyrrhonis, Herilli, nonnullorumque aliorum evanuerunt. Hi quid possint obtinere, videamus, omissis Stoicis : quorum satis videor defendisse sententiam. Et Peripateticorum quidem explicata causa est : præter Theophrastum, et si qui illum secuti, imbecillius horrent dolorem, et reformidant : reliquis quidem licet facere id quod fere faciunt, ut gravitatem, dignitatemque virtutis exaggerent. Quam cum ad cœlum extulerint, quod facere eloquentes homines copiose solent : reliqua ex collatione facile est conterere atque contemnere. Nec enim licet iis, qui laudem cum dolore petendam esse dicunt, negare eos esse beatos, qui illam adepti sunt. Quanquam enim sint in quibusdam malis, tamen hoc nomen beati longe et late patet.

XXXI. Nam ut quæstuosa mercatura, fructuosa aratio dicitur, non, si altera semper omni damno, altera omnis tempestatis calamitate semper vacet, sed si multo majore ex parte exstat in utraque felicitas : sic vita, non solum si undique referta bonis est, sed si multo majore et graviore ex parte bona propendent, beata recte dici potest. Sequetur igitur, horum ratione, vel ad supplicium beata vita virtutem, cumque ea descendet in taurum, Aristotele, Xenocrate, Speusippo, Polemone auctoribus : nec eam minis aut blandimentis corrupta deseret. Eadem Calliphontis erit, Diodorique sententia : quorum uterque honestatem sic complectitur, ut omnia, quæ sine ea sint, longe, et retro ponenda censeat. Reliqui habere se videntur angustius : enatant tamen : Epicurus, Hieronymus, et si qui sunt, qui desertum illum Carneadem curent defendere. Nemo est enim, qui eorum bonorum animum non putet esse judicem, eumque condocefaciat, ut ea, quæ bona, malave videantur, possit contemnere. Nam quæ tibi Epicuri videtur, eadem erit Hieronymi et Carneadis causa, et hercle omnium reliquorum : quis enim parum est contra mortem, aut dolorem paratus? Ordiamur ab eo, si placet, quem mollem, quem voluptarium dicimus. Quid? is tibi mortemne videtur, an dolorem timere, qui eum diem, quo moritur, beatum appellat : maximisque doloribus affectus, eos ipsos inventorum suorum memoria, et recordatione confutat? nec hæc sic agit, ut ex tempore quasi effutire videatur. De morte enim ita sentit, ut, dissoluto animante, sensum exstin-

Digitized by Google

consoler par cette réflexion, que les vives souffrances sont courtes, et que les longues sont légères. Trouvez-vous que tous ces autres philosophes, qui font tant les merveilleux, nous donnent sur ces deux points de meilleures leçons? Pour ce qui est des autres événements, qu'on met d'ordinaire au rang des maux, nos docteurs me paraissent tous assez préparés à les supporter. Vous savez que la plupart des gens redoutent la pauvreté : mais je ne vois pas qu'aucun philosophe en soit effrayé; non pas même Épicure.

XXXII. Car qui s'est contenté de moins que lui? Qui a mieux prêché la sobriété? On veut de l'argent pour avoir de quoi fournir à son ambition, à ses amours, aux dépenses journalières : mais l'homme qui ne connaît rien de tout cela, quel cas ferait-il de l'argent? Pourquoi nos philosophes ne le regarderaient-ils pas du même œil que le Scythe Anacharsis, dont voici la lettre à un illustre Carthaginois, qui lui avait envoyé des présents : « ANACHARSIS A HANNON, salut. Il ne me faut « qu'un habit de peau, à la mode de mon pays. La « plante de mes pieds me sert de souliers, et la « terre de lit. Mes mets sont du lait, du fromage « et de la viande. Mon assaisonnement est la faim. « Si tu aimes la tranquillité, tu peux la venir cher- « cher chez moi. Pour ce qui est des choses dont « il t'a plu de me régaler, et dont tu fais tant de « cas, garde-les pour tes concitoyens, ou pour les « Dieux immortels. » Presque aucun philosophe, de quelque secte que ce soit, n'a pensé autrement sur les richesses, à moins qu'un naturel vicieux ne l'empêchât de suivre la raison. Socrate assistant à une cérémonie, où l'on avait étalé beaucoup d'or et d'argent : *Que voilà de choses,* s'écria-t-il, *que je ne désire point!* Alexandre avait ordonné qu'on présentât de sa part à Xénocrate cinquante talents; somme alors très-considérable, et surtout à Athènes. Xénocrate invita ces ambassadeurs à souper dans l'Académie, et leur fit servir un repas où il n'y avait que le pur nécessaire, sans aucun appareil; et quand le lendemain ils voulurent lui faire compter les cinquante talents : *Hé quoi!* leur dit-il, *ne vous aperçûtes-vous pas hier, à la frugalité de ma table, que l'argent m'était inutile?* Cependant, comme il les vit contristés de cette réponse, il voulut bien accepter trente mines, pour ne pas paraître dédaigner les présents d'un roi. Diogène, en qualité de Cynique, répondit encore avec plus de liberté à ce grand prince, qui lui demandait, s'il n'avait besoin de rien : *Je souhaite seulement,* lui dit-il, *que tu te détournes un peu de mon soleil;* lui donnant à entendre qu'il l'empêchait d'en sentir les rayons. Aussi ce philosophe, pour montrer combien il avait raison de s'estimer plus que le roi de Perse, faisait-il quelquefois ce raisonnement : *Je ne manque de rien; et il n'a jamais assez. Je ne me soucie pas de ses voluptés; et il ne saurait s'en rassasier. Enfin, j'ai des plaisirs auxquels il ne peut jamais atteindre.*

XXXIII. Vous n'ignorez pas sans doute en combien de classes Épicure a distingué les cupidités de l'homme. Sa division peut n'être pas fort juste, mais elle a son utilité. Il en reconnaît de naturelles, et qui sont nécessaires en même temps; d'autres naturelles, et non nécessaires; d'autres encore, qui ne sont ni l'un ni l'autre. Quant aux nécessaires, il ne faut presque rien, selon lui, pour les contenter; les trésors de la

ctum putet : quod autem sensu careat, nihil ad nos id judicet pertinere. Item de dolore certa habet quæ sequatur : cujus magnitudinem brevitate consolatur, longinquitatem levitate. Quid tandem? isti grandiloqui contra hæc duo quæ maxime angunt, melius se habent, quam Epicurus? An ad cætera, quæ mala putantur, non et Epicurus, e reliqui philosophi satis parati videntur? Quis non paupertatem extimescit? neque tamen quisquam philosophorum.

XXXII. Hic vero ipse quam parvo est contentus! nemo de tenui victu plura dixit. Etenim quæ res pecuniæ cupiditatem afferunt, ut amori, ut ambitioni, ut quotidianis sumptibus copiæ suppetant : cum procul ab iis omnibus rebus absit, cur pecuniam magnopere desideret, vel potius curet omnino? An Scythes Anacharsis potuit pro nihilo pecuniam ducere; nostrates philosophi facere non poterunt? Illius epistola fertur his verbis : ANACHARSIS HANNONI SALUTEM. « Mihi amictui est Scythicum tegmen; calceamen- « tum, solorum callum; cubile, terra; pulpamentum, « fames : lacte, caseo, carne vescor. Quare ut ad quietum « me licet venias. Munera autem ista, quibus es delecta- « tus, vel civibus tuis, vel Diis immortalibus dona. » Omnes fere philosophi omnium disciplinarum, nisi quos a recta ratione natura vitiosa detorsisset, hoc eodem animo esse potuerunt. Socrates, in pompa cum magna vis auri argentique ferretur, *Quam multa non desidero!* inquit. Xenocrates, cum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attulissent, quæ erat pecunia temporibus illis, Athenis præsertim, maxima : abduxit legatos ad cœnam in Academiam : iis apposuit tantum, quod satis esset, nullo apparatu. Cum postridie rogarent eum, cui numerari juberet : *Quid? vos hesterna*, inquit, *cœnula non intellexistis, me pecunia non egere?* quos cum tristiores vidisset, XXX minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur. At vero Diogenes liberius, ut Cynicus, Alexandro roganti, ut diceret si quid opus esset, *Nunc quidem paululum*, inquit, *a sole.* Offecerat videlicet apricanti. Et hic quidem disputare solebat, quanto regem Persarum vita, fortunaque superaret : sibi nihil deesse; illi nihil satis unquam fore : se ejus voluptates non desiderare, quibus nunquam satiari ille posset; suas eum consequi nullo modo posse.

XXXIII. Vides, credo, ut Epicurus cupiditatum genera diviserit, non nimis fortasse subtiliter, utiliter tamen : partim esse naturales, et necessarias : partim naturales, et non necessarias : partim neutrum. Necessarias satiari posse pæne nihilo : divitias enim naturæ parabiles esse. Secundum autem genus cupiditatum nec ad potiendum difficile esse censes, nec vero ad carendum. Tertias, quod essent plane inanes, neque necessitatem modo, sed ne naturam quidem attingerent, funditus ejiciendas putavit

Digitized by Google

nature se trouvant partout en abondance. Pour celles de la seconde classe, il croit également facile, ou de les satisfaire, ou de s'en passer. A l'égard des dernières, qu'il regarde comme frivoles, il les rejette absolument, par cette considération, qu'elles ne sont ni commandées par la nécessité, ni demandées par la nature. Et c'est ici que ses disciples font de grands raisonnements, qui tendent à rabaisser en détail chacune des voluptés, dont ils ne méprisent pas le genre, et qu'ils recherchent en gros. Touchant les obscènes, dont ils discourent fort au long, ils observent qu'il est aisé de se satisfaire à cet égard; que si la nature les demande, il faut moins s'arrêter à la naissance et au rang, qu'à l'âge et à la figure; qu'il n'est pas difficile de s'en abstenir, si la santé, le devoir, ou la réputation l'exigent : et qu'enfin on peut bien se livrer à cette espèce de plaisir, si rien ne s'y oppose; mais que l'usage n'en est jamais utile. Toute la doctrine d'Épicure sur ce point est que le plaisir mérite d'être toujours recherché pour lui-même, parce qu'il est plaisir; et qu'on doit pareillement fuir toujours la douleur, parce qu'elle est douleur. Qu'ainsi le sage, mettant l'un et l'autre dans la balance, renoncera au plaisir, s'il en doit attendre une plus grande douleur, et recherchera la douleur, si elle doit lui procurer un plus grand plaisir. Il ajoute que tout plaisir, quoique dérivé des sens, doit se rapporter à l'âme. Le corps, dit-il, n'est sensible qu'au plaisir présent : mais l'âme partage avec le corps un plaisir présent, jouit d'avance du plaisir qu'elle se promet, et retient en quelque sorte le plaisir passé par le souvenir qu'elle en conserve. Tellement qu'un homme sage se fait un tissu de plaisirs qui est sans fin. Pour les besoins ordinaires de la vie, Épicure, conformément aux mêmes principes, supprime le luxe et la magnificence de la table, parce que la nature se contente de peu.

XXXIV. Et qui n'éprouve pas en effet que l'appétit est le meilleur de tous les assaisonnements? Darius, dans sa déroute, ayant bu d'une eau bourbeuse et infectée par des corps morts, avoua qu'il n'avait jamais goûté de boisson plus agréable : c'est que pour boire il n'avait jamais attendu qu'il fût pressé de la soif. On peut croire que Ptolémée, roi d'Égypte, en avait fait de même pour le manger, puisque, dans un voyage, se voyant contraint par l'éloignement de ses gens de manger dans une cabane du pain le plus grossier, il dit n'en avoir jamais trouvé de plus savoureux. Un jour que Socrate se promenait sur le soir à grands pas, quelqu'un lui en ayant demandé la raison; « Je prépare, lui dit-il, pour mon souper le meilleur de tous les ragoûts, un bon appétit. » Vous savez ce qu'on servait aux Lacédémoniens dans leurs repas publics. Denys le tyran s'y étant trouvé, et ayant voulu goûter d'un ragoût fort noir, qui en faisait le mets principal, il le trouva détestable, « Je ne m'en étonne pas, » lui dit le cuisinier, « puisque le meilleur assaisonnement y manque. » — « Quoi donc? » — « La fatigue de la chasse, » répond le cuisinier, « l'exercice de la course aux bords de l'Eurotas, la faim et la soif. Voilà ce qui fait trouver nos sauces si bonnes » Vous avez, outre l'exemple des hommes, celui des animaux, car si on leur présente à manger quelque chose qui ne répugne pas à leur goût, ils s'en contentent sans rien chercher de plus. Vous avez des villes entières, qui, comme je le disais de Lacédémone,

Hoc loco multa ab Epicureis disputantur, eæque voluptates singillatim extenuantur : quarum genera non contemnunt : quærunt tamen copiam. Nam et obscœnas voluptates, de quibus multa ab illis habetur oratio, faciles, communes, in medio sitas esse dicunt : easque si natura requirat, non genere, aut loco, aut ordine, sed forma, ætate, figura metiendas putant : ab iisque abstinere minime esse difficile, si aut valetudo, aut officium, aut fama postulet : omninoque genus hoc voluptatum optabile esse, si non obsit; prodesse nunquam. Totumque hoc de voluptate sic ille præcipit, ut voluptatem ipsam per se, quia voluptas sit, semper optandam expetendamque putet : eademque ratione dolorem ob id ipsum, quia dolor sit, semper esse fugiendum. Itaque hac usurum compensatione sapientem, ut voluptatem fugiat, si ea majorem dolorem effectura sit : et dolorem suscipiat, majorem efficientem voluptatem : omniaque jucunda, quanquam sensu corporis judicentur, ad animum referri tamen. Quocirca corpus gaudere tamdiu, dum præsentem sentiret voluptatem; animum et præsentem percipere pariter cum corpore, et prospicere venientem, nec præteritam præterfluere sinere : ita perpetuas, et contextas voluptates in sapiente fore semper, cum exspectationi speratarum voluptatum, perceptarum memoria jungeretur. Atque iis similia ad victum etiam transferuntur, extenuanturque magnificentia et sumptus epularum, quod parvo cultu natura contenta sit.

XXXIV. Etenim quis hoc non videt, desideriis ista condiri omnia? Darius in fuga, cum aquam turbidam, et cadaveribus inquinatam bibisset, negavit unquam se bibisse jucundius. Nunquam videlicet sitiens biberat. Nec esuriens Ptolemæus ederat : cui cum peragranti Ægyptum comitibus non consecutis, cibarius in casa panis datus esset, nihil visum est illo pane jucundius. Socratem ferunt, cum usque ad vesperum contentius ambularet, quæsitumque esset ex eo, quare id faceret : respondisse, se, quo melius cœnaret, opsonare ambulando famem. Quid? victum Lacedæmoniorum in Phiditiis nonne videmus? ubi cum tyrannus cœnavisset Dionysius, negavit se jure illo nigro, quod cœnæ caput erat, delectatum. Tum is, qui illa coxerat, *Minime mirum*, inquit : *condimenta enim defuerunt*. Quæ tandem? inquit ille : *Labor in venatu, sudor, cursus ad Eurotam, fames, sitis* : his enim rebus Lacedæmoniorum epulæ condiuntur. Atque hoc non ex hominum more solum, sed etiam ex bestiis intelligi potest, quæ, ut quidquid objectum est, quod modo a natura non sit alienum, eo contentæ non quærunt amplius. Civitates

Digitized by Google

se plaisent à une extrême sobriété. Xénophon raconte que les Perses ne mangent que du cresson avec leur pain. Mais enfin, si la nature cherche à se ragoûter par quelques mets plus agréables, combien les arbres ne leur en fournissent-ils pas d'excellents, et de faciles à recouvrer? Ajoutons que la sobriété rend le corps dispos, et l'entretient dans une santé vigoureuse. Comparez, je vous prie, les gens sobres avec ces hommes suants, haletants, et bouffis d'embonpoint, que vous prendriez pour des taureaux destinés aux sacrifices. Vous verrez que ceux qui courent après le plaisir, sont ceux qui l'attrapent le moins; et que ce qui rend la table délicieuse, ce n'est pas de s'y rassasier, c'est d'y apporter de l'appétit.

XXXV. On raconte que Timothée, homme illustre, et l'un des principaux d'Athènes, ayant fait chez Platon un souper, où il avait pris beaucoup de plaisir, et l'ayant rencontré le jour suivant, « Vos repas, lui dit-il, ont cela de bon, qu'on s'en trouve bien, même encore le lendemain. » Qui ne sait, qu'avec un estomac farci de vin et de viande, l'esprit n'est plus capable de faire ses fonctions? Vous entendrez volontiers le fragment d'une belle lettre de Platon aux parents de Dion. « Je vous avoue, leur écrivait-il, « que je n'ai nullement aimé cette vie qui vous « paraît charmante, se gorger deux fois par jour « à des tables où l'on trouve réunies toutes les « délicatesses de l'Italie et de Syracuse, n'avoir « pas une nuit qu'on puisse donner au sommeil, « et sans que j'entre dans un plus grand détail, ne « rien faire de propre à former un homme sage et « vertueux. Car une si étrange vie ne gâterait-elle « pas le plus beau naturel? » Une vie incompatible avec la sagesse et avec la tempérance peut-elle avoir des charmes? On voit par là quel était l'aveuglement de Sardanapale, cet opulent roi d'Assyrie, qui fit graver sur son tombeau l'inscription suivante :

Déchu de mes grandeurs par un trépas funeste,
Ce qu'Amour et Bacchus m'ont procuré de biens,
Sont les seuls désormais que j'ose appeler miens;
Un héritier a tout le reste.

Inscription, disait Aristote, plus digne d'être mise sur la fosse d'un bœuf, que sur le monument d'un roi. Tout mort qu'est celui-ci, il appelle sien ce qu'il n'a possédé pendant sa vie même, qu'autant de temps qu'en durait la jouissance. Pourquoi donc désirer des richesses, et par où la pauvreté nous empêcherait-elle d'être heureux? Parce qu'elle ne permet pas d'avoir des bronzes, des tableaux, des écoles de gladiateurs? Si on les aime, n'est-il pas encore plus aisé d'en jouir au commun des hommes, qu'à ceux qui en ont le plus ramassé? Car il y a dans Rome une infinité de ces choses qui appartiennent au public; de sorte que les plus riches particuliers en ont beaucoup moins, et ne voient ce qu'ils en ont qu'à leur campagne, c'est-à-dire, assez rarement. Encore leur conscience les trouble-t-elle, quand ils songent d'où leur vient ce qu'ils en possèdent. Je n'achèverai d'aujourd'hui, si je veux plaider la cause de la pauvreté. Elle se défend toute seule, et la nature elle-même nous apprend tous les jours qu'un petit nombre de choses, et même des plus viles, suffit pour subvenir à nos besoins.

XXXVI. Un état obscur, se voir sans considération, ou même être mal dans l'esprit du peuple,

quædam universæ, more doctæ, parsimonia delectantur, ut de Lacedæmoniis paulo ante diximus. Persarum a Xenophonte victus exponitur : quos negat ad panem adhibere quidquam, præter nasturtium. Quanquam, si quædam etiam suaviora natura desideret, quam multa ex terra, arboribusque gignuntur cum copia facili, tum suavitate præstanti? Adde siccitatem, quæ consequitur hanc continentiam in victu. Adde integritatem valetudinis. Confer sudantes, ructantes, refertos epulis, tanquam opimos boves : tum intelliges, qui voluptatem maxime sequantur, eos minime consequi; jucunditatemque victus esse in desiderio, non in satietate.

XXXV. Timotheum, clarum hominem Athenis, et principem civitatis, ferunt, cum cœnavisset apud Platonem, eoque convivio admodum delectatus esset, vidissetque eum postridie, dixisse : *Vestræ quidem cœnæ non solum in præsentia, sed etiam postero die jucundæ sunt.* Quid, quod ne mente quidem recte uti possumus multo cibo et potione completi? Est præclara epistola Platonis ad Dionis propinquos : in qua scriptum est his fere verbis : « Quo cum venissem, vita illa beata, quæ ferebatur, plena Italicarum Syracusiarumque mensarum, nullo modo mihi placuit; bis in die saturum fieri, nec unquam pernoctare solum, cæteraque, quæ comitantur huic vitæ, in qua sapiens nemo efficietur unquam, moderatus vero multo minus. Quæ enim natura tam mirabiliter temperari potest? » Quo modo igitur jucunda vita potest esse, a qua absit prudentia, absit moderatio? Ex quo Sardanapali opulentissimi Syriæ regis error agnoscitur, qui incidi jussit in busto :

Hæc habeo, quæ edi, quæque exsaturata libido
Hausit : at illa jacent multa et præclara relicta.

Quid aliud, inquit Aristoteles, in bovis, non in regis sepulcro inscriberes? hæc habere se mortuum dicit, quæ ne vivus quidem diutius habebat, quam fruebatur. Cur igitur divitiæ desiderentur? aut ubi paupertas beatos esse non sinat? Signis, credo, tabulis, ludis. Si quis est, qui his delectetur, nonne melius tenues homines fruuntur, quam illi, qui his abundant? est enim earum omnium rerum nostra in urbe summa in publico copia. Quæ qui privati habent, nec tam multa, et raro vident, cum in sua rura venerunt. Quos tamen pungit aliquid, cum, illa unde habeant, recordantur. Dies me deficiet, si velim paupertatis causam defendere : aperta enim res est, et quotidie nos ipsa natura admonet, quam paucis, quam parvis rebus egeat, quum vilibus.

XXXVI. Num igitur ignobilitas, aut humilitas, aut etiam popularis offensio sapientem beatum esse prohibebit?

Digitized by Google

n'est-ce point un obstacle au bonheur? Peut-être qu'au fond cette estime du public et cette gloire tant désirée nous valent plus de peine que de plaisir. Je trouve bien de la petitesse dans notre Démosthène, de s'être senti chatouillé par ce discours d'une porteuse d'eau, qui disait tout bas à une autre : « Voilà ce fameux Démosthène. » Qu'y a-t-il de plus petit? Et cependant, le grand orateur! Mais il avait plus appris à parler aux autres qu'à se parler intérieurement. On ne doit, à mon avis, ni rechercher la gloire pour elle-même, ni craindre l'obscurité. « Je suis venu à Athènes, dit un jour Démocrite, et je n'y ai été connu de personne. » Quelle grandeur d'âme, de mettre sa gloire à mépriser la vaine gloire! Un joueur d'instruments n'a que son goût à consulter dans tout ce qui regarde sa profession : et le sage, dont l'art est supérieur de beaucoup, se conformera, non à ses propres sentiments, mais aux idées du vulgaire? Quelle plus grande folie, que de respecter en gros la multitude, tandis qu'on méprise les particuliers en détail, comme des mercenaires et des gens sans connaissance? Un homme sage doit se moquer de nos brigues ambitieuses, et il refusera même les honneurs que le peuple ira lui offrir : au lieu que nous, pour nous détromper à cet égard, nous attendons qu'une funeste expérience nous ait ouvert les yeux. Héraclite le philosophe disait que tous les Éphésiens méritaient la mort, parce qu'en exilant de leur ville Hermodore, le premier de leurs citoyens, ils avaient fait ce règlement : « Qu'aucun d'Éphèse ne se distingue par-dessus les autres. Si quelqu'un se trouve dans ce cas, qu'il aille habiter d'autres terres. » Mais le même abus ne règne-t-il pas chez tous les peuples? Où ne hait-on pas la supériorité trop éclatante de la vertu? Je n'en veux pour preuve qu'Aristide, qui fut exilé de sa patrie, parce qu'il était un juge incorruptible. Car j'aime mieux prendre de pareils exemples chez les Grecs que chez nous. C'est donc s'épargner d'étranges chagrins que de n'avoir rien à démêler avec le peuple. Et qu'y a-t-il de plus doux qu'un loisir consacré aux lettres, je veux dire qu'on emploie à sonder les grandeurs infinies de la nature, et à bien connaître le ciel, la terre, les mers?

XXXVII. Parvenus au mépris des honneurs et des richesses, que nous restera-t-il à craindre? Sera-ce l'exil, qu'on met au rang des plus grands maux? Mais si ce n'est un mal que parce qu'il prouve qu'on a déplu au peuple, je viens de montrer le peu de cas qu'on doit faire de ses bonnes grâces. Et si le mal consiste à être hors de sa patrie, nos provinces sont pleines de malheureux, car la plupart de ceux qui s'y établissent, ne revoient guère le lieu de leur naissance. Mais, direz-vous, les exilés sont dépouillés de leurs biens. Qu'importe, si la pauvreté, comme nous avons vu, est facile à supporter. Que si l'on s'arrête maintenant à la chose même, et non au terme qui présente l'idée d'une sorte d'ignominie; l'exil diffère-t-il fort d'un long voyage? Les plus fameux philosophes, Xénocrate, Crantor, Arcésilas, Lacydè, Aristote, Théophraste, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Antipater, Carnéade, Panétius, Clitomaque, Philon, Antiochus, Posidonius, une infinité d'autres ont passé leur vie à voyager, et une fois sortis de leur patrie, n'y sont jamais rentrés. D'ailleurs, de quelle ignominie peut être accompagné l'exil du sage, qui fait l'objet de ce

Vide, ne plus commendatio in vulgus, et hæc quæ expetitur gloria, molestiæ habeat, quam voluptatis. Leviculus sane noster Demosthenes, qui illo susurro delectari se dicebat aquam ferentis mulierculæ, ut mos in Græcia est, insusurrantisque alteri : *Hic est ille Demosthenes.* Quid hoc levius? at quantus orator? sed apud alios loqui videlicet didicerat, non multum ipse secum. Intelligendum est igitur, nec gloriam popularem ipsam per se expetendam, nec ignobilitatem extimescendam. *Veni Athenas*, inquit Democritus, *neque me quisquam ibi agnovit.* Constantem hominem, et gravem, qui glorietur, a gloria se abfuisse. An tibicines, iique, qui fidibus utuntur, suo, non multitudinis arbitrio cantus numerosque moderantur : vir sapiens, multo arte majore præditus, non quid verissimum sit, sed quid velit vulgus, exquiret? An quidquam stultius, quam quos singulos sicut operarios barbarosque contemnas, eos aliquid putare esse universos? Ille vero nostras ambitiones, levitatesque contemnet, honoresque populi, etiam ultro delatos, repudiabit : nos autem eos nescimus, antequam pœnitere cœpit, contemnere. Est apud Heraclitum physicum de principe Ephesiorum Hermodoro : universos ait Ephesios esse morte mulctandos, quod, cum civitate expellerent Hermodorum, ita locuti sunt, « Nemo de nobis unus excellat; sin quis exstiterit, alio in loco, et apud alios sit. » An hoc non ita fit omni in populo? nonne omnem exsuperantiam virtutis oderunt? Quid? Aristides (malo enim Græcorum, quam nostra proferre) nonne ob eam causam expulsus est patria, quod præter modum justus esset? Quantis igitur molestiis vacant, qui nihil omnino cum populo contrahunt! Quid est enim dulcius otio literato? iis dico literis, quibus infinitatem rerum, atque naturæ, et in hoc ipso mundo cœlum, terras, maria cognoscimus.

XXXVII. Contempto igitur honore, contempta etiam pecunia, quid relinquitur, quod extimescendum sit? Exsilium, credo : quod in maximis malis ducitur. Id si propter alienam et offensam populi voluntatem malum est : quam sit ea contemnenda, paulo ante dictum est. Sin abesse a patria miserum est : plenæ miserorum provinciæ sunt : ex quibus admodum pauci in patriam revertuntur. At mulctantur bonis exsules. Quid tum? parumne multa de toleranda paupertate dicuntur? Jam vero exsilium, si rerum naturam, non ignominiam nominis quærimus, quantum demum a perpetua peregrinatione differt? in qua ætates suas philosophi nobilissimi consumpserunt, Xenocrates, Crantor, Arcesilas, Lacydes, Aristoteles, Theophrastus, Zeno, Cleanthes, Chrysippus, Antipater, Carneades, Panætius, Clitomachus, Philo, Antiochus, Posidonius : innumerabiles alii : qui semel egressi, nunquam domum reverterunt. At enim non erit sine ignominia. Ignominia

Digitized by Google

discours, puisqu'il ne peut jamais être banni qu'injustement? A l'égard de ceux qui le sont avec justice, nous ne nous chargeons pas de les consoler. Enfin ce prétendu mal paraîtra encore plus léger pour ceux qui rapportent tout au plaisir. Comme on peut en trouver partout, ils ne sauraient manquer d'être heureux, et ils diront avec Teucer :

Partout où je suis bien, j'y trouve ma patrie.

On demandait à Socrate, quelle était la sienne? « Toute la terre » dit-il, donnant à entendre qu'il se croyait citoyen de tous les lieux où il y a des hommes. On a vu Albucius, pendant son exil, faire avec grand plaisir dans Athènes le métier de philosophe : ce qui ne lui serait pourtant pas arrivé, s'il avait vécu à Rome dans l'oisiveté qu'Épicure prescrit à ses disciples. Pensez-vous qu'Épicure lui-même, et Platon, et Polémon, aient été plus heureux pour être demeurés dans Athènes leur patrie, que Métrodore, Xénocrate et Arcésilas, qui ont vécu éloignés de la leur? Quel cas, au reste, doit-on faire d'une ville d'où l'on chasse les honnêtes gens? Démarate, père du vieux Tarquin, l'un de nos rois, ne pouvant souffrir l'oppression où était alors Corinthe, lieu de sa naissance, par la tyrannie de Cypsélus, s'en exila volontairement pour s'établir en Étrurie, où il se maria, et eut des enfants. Avait-il tort d'aimer mieux être libre chez l'étranger qu'esclave dans sa patrie?

XXXVIII. On vient à oublier toutes ses peines, tous ses chagrins, lorsqu'on se retrouve dans une situation agréable. Ce n'est donc pas sans raison qu'Epicure a osé dire qu'il y a toujours plus de bien que de mal pour les sages, parce qu'ils savent, en quelque état que ce soit, avoir du plaisir. D'où il croit pouvoir conclure, aussi bien que nous, que le sage est toujours heureux. Quoi! direz-vous, fût-il sourd et aveugle? Oui, car le sage ne s'en inquiète point. Et premièrement, de quels plaisirs est donc privé l'aveugle, qu'on croit si fort à plaindre? Car, selon quelques physiciens, il n'en est pas de la vue comme des autres sens : ceux qui sont destinés au goût, à l'ouïe, à l'odorat, au toucher, sont le siége des plaisirs qu'ils procurent : mais l'agrément qui est procuré par la vue, ce n'est point à l'œil qu'il se fait sentir, c'est à l'âme. Or l'âme jouit d'assez d'autres plaisirs, pour ne pas tant regretter celui de la vue. Je parle d'un homme lettré et savant, pour qui vivre c'est méditer. Quand il médite, il n'a guère besoin d'appeler ses yeux au secours. Et puisque la nuit n'empêche pas qu'on ne soit heureux, pourquoi un jour semblable à la nuit nous empêcherait-il de l'être? Vous savez, à ce sujet, le mot un peu libre, mais plaisant, d'Antipater Cyrénaïque, à qui des femmes témoignaient qu'elles le trouvaient à plaindre de ce qu'il était devenu aveugle : « Êtes-vous folles, leur dit-il, et avez-vous oublié que les plaisirs de la nuit valent bien ceux du jour? » Appius le vieux exerçait, quoique aveugle depuis longtemps, les plus grandes magistratures, sans manquer en rien à ses devoirs, soit publics ou privés. Drusus, ce grand jurisconsulte, était dans le même cas : et sa maison ne désemplissait pas de clients, qui, ne voyant goutte en leurs affaires, y prenaient un aveugle pour guide.

afficere poterit sapientem? De sapiente enim hæc omnis oratio est; cui jure id accidere non possit : nam jure exsulantem consolari non oportet. Postremo ad omnes casus facillima ratio est eorum, qui ad voluptatem ea referunt, quæ sequuntur in vita, ut, quocunque hæc loco suppeditent, ibi beate queant vivere. Itaque ad omnem rationem Teucri vox accommodari potest,

Patria est, ubicumque est bene.

Socrates quidem cum rogaretur, cujatem se esse diceret, *Mundanum*, inquit : totius enim mundi se incolam et civem arbitrabatur. Quid T. Albutius? nonne animo æquissimo Athenis exsul philosophabatur? cui tamen illud ipsum non accidisset, si in republica quiescens, Epicuri legibus paruisset. Qui enim beatior Epicurus, quod in patria vivebat, quam Metrodorus, quod Athenis? aut Plato Xenocratem vincebat, aut Polemo Arcesilam, quo esset beatior? Quanti vero ista civitas æstimanda est, ex qua boni sapientesque pelluntur? Demaratus quidem Tarquinii Regis nostri pater, tyrannum Cypselum quod ferre non poterat, fugit Tarquinios Corintho, et ibi suas fortunas constituit, ac liberos procreavit. Num stulte anteposuit exsilii libertatem domesticæ servituti?

XXXVIII. Jam vero motus animi, sollicitudines, ægritudinesque oblivione leniuntur, traductis animis ad voluptatem. Non sine causa igitur Epicurus ausus est dicere, semper in pluribus bonis esse sapientem, quia semper sit in voluptatibus. Ex quo effici putat ille, quod quærimus, ut sapiens semper beatus sit. Etiamne, si sensibus carebit oculorum, si aurium? Etiam : nam ista ipsa contemnit. Primum enim, horribilis ista cæcitas quibus tandem caret voluptatibus? cum quidam etiam disputent, cæteras voluptates in ipsis habitare sensibus : quæ autem adspectu percipiantur, ea non versari in oculorum ulla jucunditate : ut ea, quæ gustemus, olfaciamus, tractemus, audiamus, in ea ipsa, ubi sentimus, parte versentur : in oculis tale nihil fit. Animus accipit quæ videmus. Animo autem multis modis variisque delectari licet, etiam si non adhibeatur adspectus. Loquor enim de docto homine, et erudito, cui vivere est cogitare. Sapientis autem cogitatio non ferme ad investigandum adhibet oculos advocatos. Etenim si nox non adimit vitam beatam, cur dies nocti similis adimat? Nam illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulo obscœnius, sed non absurda sententia est : cujus cæcitatem cum mulierculæ lamentarentur, *Quid agitis*, inquit? *an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna?* Appium quidem veterem illum, qui cæcus annos multos fuit, et ex magistratibus, et ex rebus gestis intelligimus, in illo suo casu nec privato, nec publico muneri defuisse. C. autem Drusi domum compleri a consultoribus solitam accepimus : cum, quorum res esset, sua ipsi non videbant, cæcum adhibebant ducem.

Digitized by Google

XXXIX. Dans mon enfance, Aufidius, qui avait été préteur, non-seulement opinait dans le sénat, et assistait ses amis de ses conseils, mais il écrivait de plus l'histoire grecque, et sans cesse il étudiait. J'ai eu longtemps chez moi Diodorus le Stoïcien. Depuis qu'il eut perdu la vue, il s'appliqua plus que jamais à la philosophie, sans autre relâche que celui de jouer quelquefois du luth, à la manière des Pythagoriciens. On lui faisait nuit et jour quelque lecture : et ce qu'il paraît qu'on ne saurait presque faire sans yeux, il continuait à enseigner la géométrie, faisant très-bien entendre à ses disciples quelle ligne il fallait tracer, et de quel point à quel point. On dit d'Asclépiade, philosophe assez distingué dans la secte Erétricienne, que lorsqu'il eut perdu la vue, quelqu'un lui ayant demandé en quoi cet accident était le plus fâcheux pour lui : « C'est, » répondit-il, « qu'il me faut un valet pour m'accompagner. » En effet, si l'extrême pauvreté devient supportable à qui peut mendier, comme font les Grecs, aussi un aveugle trouve-t-il à se consoler, lorsqu'il a de quoi se faire servir. Démocrite, après avoir perdu les yeux, ne pouvait plus distinguer le blanc du noir : mais il distinguait le bien du mal, le juste de l'injuste, l'honnête du honteux, l'utile de l'inutile, le grand du petit. On peut être heureux, sans discerner la variété des couleurs ; on ne peut l'être, sans avoir des idées vraies. Ce grand homme croyait même que la vue était un obstacle aux opérations de l'âme; et en effet, tandis que les autres voyaient à peine ce qui était à leurs pieds, son esprit parcourait l'univers, sans trouver de borne qui l'arrêtât. On prétend qu'Homère était aveugle. Cependant ses poëmes sont de véritables tableaux. Quelle contrée, quel rivage, quel lieu de la Grèce, quel genre de combat, quelle ordonnance de bataille, quelle manœuvre sur mer, quels mouvements d'hommes et d'animaux, n'y sont pas dépeints si au naturel, que l'auteur semble nous mettre sous les yeux ce qu'il n'avait jamais vu lui-même? Qu'a-t-il donc manqué à Homère, et à d'autres savants, pour goûter tous les plaisirs dont l'âme est capable? Anaxagore et Démocrite auraient-ils sans cela quitté leurs pays et leurs biens, pour se livrer tout entiers à l'agrément divin qui est attaché à la recherche et à la découverte de la vérité? Aussi les poëtes, qui nous donnent l'augure Tirésias pour un sage, ne le représentent jamais comme se plaignant de ce qu'il est aveugle. Homère, au contraire, nous ayant donné Polyphème pour un homme barbare et féroce, il le représente s'entretenant avec un bélier, et enviant le bonheur de cet animal, en ce qu'il peut aller où il veut, et brouter où il lui plaît. Homère n'avait pas tort; car le cyclope n'était pas plus raisonnable que le bélier.

XL. Voyons maintenant si c'est un grand mal que la surdité. Crassus était un peu sourd : mais il avait un malheur plus grand; c'est qu'il entendait souvent parler mal de lui, quoiqu'à mon avis ce fût injustement. Parmi nos Épicuriens, il en est peu qui entendent le grec, et peu de Grecs entendent notre langue. Ils sont donc comme sourds les uns à l'égard des autres : et nous le sommes tous à l'égard d'une infinité de langues que nous n'entendons point. Vous me direz qu'un sourd est privé du plaisir d'entendre une belle voix : mais aussi n'entend-il pas le bruit insup-

XXXIX. Pueris nobis, Cn. Aufidius prætorius, et in senatu sententiam dicebat, nec amicis deliberantibus deerat, et Græcam scribebat historiam, et videbat in literis. Diodorus Stoicus cæcus multos annos nostræ domi vixit. Is vero, quod credibile vix esset, cum in philosophia multo etiam magis assidue, quam antea, versaretur, et cum fidibus Pythagoreorum more uteretur, cumque ei libri noctes et dies legerentur, quibus in studiis oculis non egebat : tum quod sine oculis fieri posse vix videtur, geometriæ munus tuebatur, verbis præcipiens discentibus, unde, quo, quamque lineam scriberent. Asclepiadem ferunt non ignobilem Eretricum philosophum, cum quidam quæreret quid ei cæcitas attulisset, respondisse, *Puero ut uno esset comitatior.* Ut enim vel summa paupertas tolerabilis fit, si liceat, quod quibusdam Græcis, quotidie : sic cæcitas ferri facile possit, si non desint subsidia valetudinum. Democritus luminibus amissis alba scilicet et atra discernere non poterat : at vero bona, mala; æqua, iniqua; honesta, turpia; utilia, inutilia; magna, parva poterat : et sine varietate colorum licebat vivere beate, sine notione rerum non licebat. Atque hic vir impediri animi etiam aciem adspectu oculorum arbitrabatur, et cum alii sæpe, quod esset ante pedes, non viderent, ille infinitatem omnem peregrinabatur, ut nulla in extremitate consisteret. Traditum est etiam, Homerum cæcum fuisse. At ejus picturam, non poesin, videmus. Quæ regio, quæ ora, qui locus Græciæ, quæ species formaque pugnæ, quæ acies, quod remigium, qui motus hominum, qui ferarum, non ita expictus est, ut, quæ ipse non viderit, nos ut videremus effecerit? Quid ergo aut Homero ad delectationem animi, ac voluptatem, aut cuiquam docto defuisse unquam arbitramur? Aut, ni ita se res haberet, Anaxagoras, aut hic ipse Democritus, agros et patrimonia sua reliquissent : huic discendi, quærendique divinæ delectationi toto se animo dedissent? Itaque augurem Tiresiam, quem sapientem fingunt poetæ, nunquam inducunt deplorantem cæcitatem suam : at vero Polyphemum Homerus cum immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas, quod, qua vellet, ingredi posset, et quæ vellet, attingere. Recte hic quidem : nihilo enim erat ipse Cyclops, quam aries ille, prudentior.

XL. In surditate vero quidnam est mali? Erat surdaster M. Crassus : sed aliud molestius, quod male audiebat, etiamsi, ut mihi videbatur, injuria. Epicurei nostri Græce fere nesciunt, nec Græci Latine : ergo hi in illorum, et illi in horum, sermone surdi : omnesque nos in iis linguis quas non intelligimus, quæ sunt innumerabiles, surdi profecte sumus. At vocem citharœdi non audiunt : ne stridorem quidem serræ tum, cum acuitur, aut grunnitum, cum jugulatur, suis : nec cum quiescere volunt, fremitum

Digitized by Google

portable d'une scie qu'on aiguise, ou d'un pourceau qu'on égorge. Quand il veut dormir, les mugissements de la mer ne le réveillent pas. Que ceux qui aiment la musique, considèrent qu'avant qu'elle fût inventée, il y avait des gens sages qui vivaient heureux : et que d'ailleurs la théorie du chant, qu'on trouve dans les livres, fait encore plus de plaisir que la pratique. Au reste, comme nous consolions tantôt l'aveugle par le plaisir de l'ouïe, nous pouvons à présent consoler le sourd par le plaisir de la vue. Un homme qui sait s'entretenir avec lui-même, se passe aisément de conversation. Rassemblons tous ces prétendus maux dans une seule personne. Qu'elle soit et sourde et aveugle. Qu'elle souffre les plus vives douleurs. Premièrement, une mort prompte l'en délivrera. Mais si elles sont en même temps et si longues et si violentes, qu'on ne les trouve plus supportables, pourquoi tant souffrir? Une mort volontaire nous offre un port, qui nous mettra pour toujours à l'abri de tous maux. Théodore, quand Lysimaque le menaça de lui ôter la vie, « O le grand exploit, » dit-il à ce prince, « quand vous ferez ce qu'une cantharide peut faire aussi aisément que vous! » Et quand Persée supplia instamment Paul-Emile de ne point le mener en triomphe, « C'est, » répondit le consul, « ce que vous pouvez obtenir de vous-même. » Dans notre première conférence nous avons parlé de la mort bien au long : nous en avons encore parlé dans la seconde, à propos de la douleur : ceux qui se rappelleront ce que nous en avons dit, seront certainement plus portés à la désirer qu'à la craindre.

XLI. Du moins je voudrais qu'à cet égard on suivît la loi reçue par les Grecs dans leurs festins : « Que tout convive boive, ou se retire. » Loi sagement établie; car il est juste que tous participent aux plaisirs de la table, ou que le sobre la quitte, de peur qu'il n'éprouve la violence des têtes échauffées par le vin : et de même, si vous ne vous sentez point assez fort contre la fortune, dérobez-vous à ses atteintes, en renonçant à vivre. Tel est le langage d'Épicure, suivi par Hiéronyme mot pour mot. Si des philosophes qui tiennent que la vertu n'a d'elle-même nul pouvoir, et que tout ce que nous appelons honnête et louable, n'est qu'une chimère, décorée d'un vain nom : si ces philosophes, dis-je, ne laissent pas de croire que le sage est toujours heureux, quel parti jugez-vous que doivent prendre les sectateurs de Socrate et de Platon? Les uns élèvent tellement les biens de l'âme, que ceux du corps et de la fortune sont presque à compter pour rien. Les autres ne mettent pas même ceux-ci au rang des biens, et ne connaissent que ceux de l'âme. Carnéade, qui s'érigeait de son chef en arbitre des Stoïciens et des Péripatéticiens, terminait ainsi leur querelle. Puisque les uns, disait-il, reconnaissent pour des avantages, ce que les autres nomment des biens; et qu'à cela près ils n'attachent que la même idée aux richesses, à la santé, et à tout le reste, leur différend ne roule que sur des mots, en sorte qu'ils sont réellement d'accord. Qu'ici donc les partisans des autres sectes disputent le terrain, comme ils pourront. Après tout ils disent que le sage peut être toujours heureux, et je suis charmé qu'ils tiennent au moins un langage qui fait honneur à des philosophes. Mais, puisque nous nous séparons demain, tâchons de ne point oublier ce qui a fait depuis cinq jours le sujet de

murmurantis maris. Et si cantus eos forte delectant, primum cogitare debent, antequam hi sint inventi, multos beate vixisse sapientes : deinde multo majorem percipi posse legendis his, quam audiendis voluptatem. Tum, ut paulo ante cæcos ad aurium traducebamus voluptatem, sic licet surdos ad oculorum : etenim qui secum loqui poterit, sermonem alterius non requiret. Congerantur in unum omnia : ut idem oculis, et auribus captus sit : prematur etiam doloribus acerrimis corporis : qui primum per se ipsi plerumque conficiunt hominem : sin forte longinquitate producti, vehementius tamen torquent, quam ut causa sit cur ferantur : quid est tandem, Dii boni! quod laboremus? portus enim præsto est, quoniam mors ibidem est, æternum nihil sentienti receptaculum. Theodorus Lysimacho mortem minitanti, *Magnum vero*, inquit, *effecisti, si cantharidis vim consecutus es.* Paulus Persæ deprecanti ne in triumpho duceretur, *In tua id*, inquit, *potestate est.* Multa primo die, cum de ipsa morte quæreremus; non pauca etiam postero, cum ageretur de dolore, sunt dicta de morte : quæ qui recordetur, haud sane periculum est, ne non mortem aut optandam, aut certe non timendam putet.

XLI. Mihi quidem in vita servanda videtur illa lex, quæ in Græcorum conviviis obtinetur : *Aut bibat*, inquit, *aut abeat.* Et recte. Aut enim fruatur aliquis pariter cum aliis voluptate potandi : aut, ne sobrius in violentiam vinolentorum incidat, ante discedat. Sic injurias fortunæ, quas ferre nequeas, defugiendo relinquas. Hæc eadem, quæ Epicurus, totidem verbis dicit et Hieronymus. Quod si ii philosophi, quorum ea sententia est, ut virtus per se ipsa nihil valeat, omneque quod honestum nos et laudabile esse dicimus, id illi cassum quiddam, et inani vocis sono decoratum esse dicant : et tamen semper beatum esse censent sapientem : quid tandem a Socrate, et Platone profectis philosophis faciendum putes? quorum alii tantam præstantiam in bonis animi esse dicunt, ut ab his corporis et externa obscurentur; alii autem hæc ne bona quidem ducunt; in animo reponunt omnia. Quorum controversiam solebat tanquam honorarius arbiter judicare Carneades. Nam cum, quæcumque bona Peripateticis, eadem Stoicis commoda viderentur : neque tamen Peripatetici plus tribuerent divitiis, bonæ valetudini, cæterisque rebus generis ejusdem, quam Stoici : cum ea, re, non verbis ponderarentur; causam esse dissidendi negabat. Quare hunc locum cæterarum disciplinarum philosophi quemadmodum obtinere possint, ipsi viderint. Mihi tamen gratum est, quod de sapientium perpetua bene vivendi facultate dignum quiddam philosophorum

Digitized by Google

nos entretiens; Je me chargerai volontiers de les rédiger par écrit; car mon loisir, quelle que soit la raison qui m'en procure, peut-il être mieux employé? Et comme c'est notre ami Brutus, qui m'a non-seulement engagé, mais en quelque manière provoqué à écrire sur des matières philosophiques, il est juste de lui dédier aussi ces cinq traités. Je ne saurais dire quel fruit en retireront les autres. Pour moi, dans les plus cruelles situations de ma vie, et dans les divers chagrins qui m'environnent de toutes parts, je n'ai trouvé que cette seule consolation.

voce profitentur. Sed quoniam mane est eundum, has quinque dierum disputationes memoria comprehendamus. Equidem me etiam conscripturum arbitror : ubi enim melius uti possumus hoc, cuicuimodi est, otio? ad Brutumque nostrum hos libros alteros quinque mittemus : a quo non modo impulsi sumus ad philosophicas scriptiones, verum etiam lacessiti. In quo quantum cæteris profuturi sumus, non facile dixerimus : nostris quidem acerbissimis doloribus, variisque, et undique circumfusis molestiis alia nulla potuit inveniri levatio.

NOTES DES TUSCULANES.

LIVRE TROISIÈME.

IV. « Tout ce qui est compris entre crochets a été omis « dans la traduction de Bouhier. »

VIII. *Veri etiam simile illud est.* Ce passage est singulièrement abrégé par Bouhier; en voici la traduction complète : « Ajoutons un raisonnement où me conduit le caractère de l'homme modéré que les Grecs nomment σωφρων et de la vertu qu'ils nomment σωφροσύνη, et que j'appelle tantôt tempérance, tantôt modération, quelquefois même modestie; mais je ne sais trop si l'on peut donner à cette vertu le nom de *frugalitas*, car l'expression usitée chez les Grecs a une portée moins étendue; ils appellent les hommes de bien (*homines frugi*) χρησίμους, c'est-à-dire seulement des hommes utiles; cependant la vertu dont nous parlons s'étend bien davantage, elle comprend toute retenue, toute disposition ferme à ne pas nuire (disposition qui n'a point dans la langue grecque d'expression consacrée, mais que l'on pourrait nommer ἀβλάβεια, car elle porte l'esprit à ne nuire en aucun temps à personne); en un mot, la *frugalité*, telle que nous l'entendons, comprend toutes les autres vertus. »

Cui contrarium vitium nequitia.... ex quo idem nihil dicitur. Phrase négligée par Bouhier. « Le vice opposé à cette vertu, c'est la méchanceté, *nequitia*. *Frugalitas* vient, je crois, de *fruge*, qui est ce que la terre produit de meilleur. *Nequitia* (l'étymologie est peut-être un peu forcée, mais essayons toujours; si elle ne vaut rien, mettons que nous n'avons rien fait), *nequitia* veut dire qu'il n'y a rien absolument (*nequidquam*) dans un tel homme, que nous appelons aussi un *homme de rien*. »

IX. *Apud Homerum Achilles queritur.* Dans l'Iliade, IX, v. 642.

Non dixi invidiam, quæ tum est. La fin du chapitre a été presque entièrement négligée par Bouhier : « Si le chagrin pouvait attaquer le sage, il en serait de même de la pitié et de l'envie, *invidentia*. Je ne dis pas *invidia*, qui signifie aussi que l'on est envié; mais on peut très-bien d'*invidendo* former le mot *invidentia* pour éviter l'équivoque *d'invidia;* l'envie proprement dite signifie donc que l'on regarde trop fixement le bonheur d'autrui. Ainsi dans Ménalippe :

« Quel mortel m'a envié la fleur de mes enfants », *invidit florem?*

La phrase paraît peu latine; cependant Atticus a parfaitement dit..... L'usage ici a prévalu contre la raison; mais le poëte a usé d'une licence qui lui appartenait, et il s'est exprimé hardiment »

X. *Ut Theophrastus interitum deplorans Callistheni.* Théophraste ayant appris le sort déplorable de Callisthène, qu'Alexandre le Grand avait fait mourir, fit sur ce sujet un livre qu'il intitula *Callisthène*, et c'est de cet ouvrage que parle Cicéron. *Bouh.*

Itaque præclare nostri. Cette phrase et les suivantes jusqu'à *doloris hujus* ont été omises par Bouhier. — « C'est pourquoi je trouve que nos pères ont eu parfaitement raison, ici comme en bien d'autres endroits, de nommer la tristesse, les soucis, les angoisses, des infirmités, *ægritudinem*, à cause de leur analogie avec les infirmités du corps. Les Grecs donnent un nom à peu près semblable à toutes les affections qui troublent l'âme; ils appellent πάθος, c'est-à-dire maladie, tous les mouvements désordonnés de l'esprit. Notre langage est mieux fait. Le chagrin met dans l'âme une souffrance que l'on peut comparer aux infirmités du corps; mais véritablement on n'y peut comparer ni le désir immodéré, ni la joie désordonnée, cette saillie imprudente d'un esprit hors de soi. La crainte elle-même qui touche par tant de points au chagrin n'est pas tout à fait semblable à la maladie; mais c'est avec beaucoup de justesse que l'infirmité du corps (*ægrotatio*), et le chagrin de l'esprit (*ægritudo*), sont exprimés par des mots qui emportent l'idée de la souffrance. »

XII. *Qualis enim tibi ille.* Thyeste. Ces vers sont tirés du Thyeste d'Ennius.

Œnomao rege Hippodamiam. Œnomaüs, roi de Pise, dans le Péloponèse, avait une fille d'une grande beauté, nommée Hippodamie. Il ne voulait pas la marier à cause d'un oracle qui lui avait prédit qu'il périrait par les mains de son gendre. Cependant, cachant son dessein, il avait déclaré qu'il donnerait sa fille à celui qui pourrait le vaincre dans une course de chevaux, se fiant sur l'extrême agilité des siens. En effet, ayant vaincu plusieurs prétendants, il les avait tous fait mourir et avait fait planter leurs têtes sur la porte de son palais. Mais Pélops ayant trouvé le moyen de gagner celui qui conduisait le char d'Œnomaüs, et les roues de ce char s'étant renversées, Œnomaüs fut tué, et

Digitized by Google

Pélops devint par là maître non-seulement d'Hippodamie, mais encore du royaume de Pise. *Bouh.*

Quid? illum filium solis. Œéta, fils du Soleil, et roi de Colchos, avait été chassé de son royaume par les artifices de son frère Persès, roi de la Chersonèse Tauride; mais il fut rétabli par sa fille Médée, suivant que le raconte Apollodore, tout à la fin du livre 1er de sa Bibliothèque. *Bouh.* — Les vers qui suivent sont tirés d'une tragédie d'Ennius, ou plutôt de Pacuvius, selon M. Leclerc.

XIII. *Ego quum genui.* Télamon parle ici de son fils Ajax, qui périt au fameux siége de Troie. *Bouh.* — Ces vers sont tirés du *Télamon* d'Ennius.

XIV. *Itaque apud Euripidem.* Nous avons perdu la tragédie d'Euripide d'où ces vers sont tirés. — *Quamobrem omnes, quum secundæ res. Phormion* de Térence, acte II, scène I.

XVII. *Senex Zeno, istorum acutissimus.* Il y a eu plusieurs philosophes de ce nom; mais celui-ci était de Sidon, de la secte d'Épicure, et contemporain de Cicéron. *Bouh.*

XVIII. *Hiccine est ille Telamo.*

Est-ce là ces héros, si grand, si glorieux,
Que l'éloge d'Alcide éleva jusqu'aux cieux?

J'ai ajouté à l'original cette circonstance, pour mieux faire connaître ce qui avait donné tant de réputation à Télamon. Apollodore raconte que ce prince étant à la suite d'Hercule, quand il assiéga Troie, où régnait alors Laomédon, il fut le premier qui franchit les murs de cette ville. Hercule, qui n'y entra que le second, fut d'abord outré que Télamon lui eût enlevé cet honneur. Mais ensuite il loua hautement sa valeur, et lui donna pour récompense Hésione, fille de Laomédon. *Bouh.* — Ces vers sont tirés de la tragédie d'Ennius, dont un fragment est déjà rapporté au chapitre treizième.

Nec equidem habeo, quod intelligam. Le grec est rapporté par Diogène Laërte, x, 6, et par Athénée, III, p. 208.

XIX. *Quemadmodum ægritudine privemus eum.* C'est toujours Télamon, qui parle dans la tragédie d'Ennius. *Bouh.*

Ex altera parte ab eodem poeta. Ennius, dans sa tragédie d'Andromaque, où cette princesse invoquait l'ombre d'Hector, et le priait de venir au secours de son fils Astyanax, qu'on voulait faire mourir. *Bouh.*

Ab his cantoribus Euphorionis contemnitur. Euphorion de Chalcide était un poëte célèbre, contemporain du grand Antiochus. Ses poésies amoureuses, ou pour mieux dire, lascives, dont il nous reste quelques-unes, lui avaient procuré beaucoup de partisans parmi les gens voluptueux. Ce fut pour cela sans doute que Tibère en faisait ses délices, au rapport de Suétone. *Bouh.*

XXI. *De quo ipso quum aliud M. Catoni, aliud L. Lentulo.* Le premier est le célèbre M. Porcius Caton, connu sous le nom de Censeur, parce qu'il porta cette dignité avec grand éclat. Le second est L. Cornelius Lentulus, qui avait été consul quelques années avant Caton. Celui-ci était toujours d'avis dans le sénat, qu'il fallait faire toutes sortes d'efforts pour détruire Carthage. Lentulus au contraire soutenait, que si cette ville était détruite, les Romains qui n'auraient plus tant à craindre, tomberaient dans la mollesse, et que cela causerait la décadence de la république. Prédiction qui ne tarda pas beaucoup à se vérifier. *Bouh.*

XXII. *Legimus librum Clitomachi.* Clitomaque était de Carthage, et Carnéade de Cyrène.

XXIII. *Quamobrem C. Fabricio tolerabilis ea fuerit.* C. Fabricius Luscinus, Romain célèbre, qui avait plusieurs fois été consul dans le cinquième siècle de la fondation de Rome, mourut cependant si pauvre, que sa fille fut dotée des deniers de la république. C'est lui qui disait que pour toute vaisselle d'argent, un général ne devait avoir qu'une coupe et une salière. *Bouh.*

XXIV. *Illud potentissimi regis anapæstum.* « On n'oublie pas ces beaux vers d'Agamemnon. » Le nom de ce roi n'est pas dans Cicéron; mais on sait qu'Euripide lui a fait tenir ce langage au commencement de son Iphigénie en Aulide. *Bouh.*

XXV. *Euripideum carmen illud.* Ces vers tirés d'une tragédie d'Euripide, qui était intitulée Hypsipyle, et que nous avons perdue, sont cités dans l'original par Stobée, Serm. 106, et par Plutarque, *Consolat. ad Apoll.*

Ex quo ipsam ægritudinem. Phrase omise par Bouhier. « Chrysippe croit que le chagrin est nommé λύπη, parce qu'il est comme une espèce de dissolution, λύσις, de l'homme tout entier. »

XXVI. *Hinc ille Agamemno Homericus.* Iliade, x, 15; « πολλὰς ἐκ κεφαλῆς προθελύμνους ἕλκετο χαίτας. » — *Homerus de Bellerophonte.* Iliade, IV, 201. — Bellérophon s'étant attiré le courroux des dieux pour avoir voulu témérairement pénétrer leurs mystères, tomba dans une si grande mélancolie, qu'il s'enfonça dans quelque désert de la Cilicie, où il ne voulut voir personne. *Bouh.*

XXVII. *Ille Terentianus ipse se pœniens.* Dans *l'Heautontim.* Act. I, sc. I, 95.

XXVIII. *Si mihi nunc tristis.* Fragment d'une tragédie d'Euripide; on le trouve en grec dans le traité de Galien, *de Dogm. Hipp. et Plat.* lib. IV, 7.

Philosophi summi. Cicéron se moque ici en passant des Stoïciens, qui ne reconnaissaient pour vrais sages que ceux qui n'ignoraient rien; en sorte qu'ils étaient obligés de se reconnaître tous pour des fous, nul d'entre eux ne pouvant se vanter de tout savoir. *Bouh.*

XXIX. *Nec vero tanta præditus sapientia.* Fragment de Sophocle, cité par Stobée, et qui appartenait à une tragédie intitulée Αἴας Λοκρός. Cicéron le traduit fort librement.

XXXI. *Hic mihi afferunt mediocritates.* Ceci s'adresse aux Péripatéticiens. Voyez la quatrième Tusculane, chap. 19.

Artemisia illa Mausoli, Cariæ regis. On peut consulter Hérodote, VII, 99; Valère Maxime, IV, 6; Pline, XXXVI, 3; Strabon, XIV, 969; Aulu-Gelle, N. A. X, 18.

Prometheus, ille Æschyli. Prométhée enchaîné, v. 378. Οὔκουν, Προμηθεῦ, τοῦτο γινώσκεις.....

XXXIV. *Quod alio loco fortasse tractabimus.* Tuscul. ch. 7 et suivants.

LIVRE QUATRIÈME.

I. *Numam quoque regem Pythagoreum.* Le règne de Numa commença l'an 40 de la fondation de Rome, de sorte qu'il précéda de deux siècles l'arrivée de Pythagore en Italie. Cependant, malgré l'anachronisme, il est clair que la plupart des Romains le croyaient disciple de Pythagore, puisque Ovide ne fait point difficulté de le dire dans les Métamorphoses, livre XV. *D'Ol.*

II. *Id quidem etiam duodecim Tabulæ declarant.* Il y a encore sur cette disposition de la loi des douze Tables un passage plus explicite de Cicéron, conservé par saint Augustin, *de Civit. Dei*, II, 9, et qui se trouve dans les fragments de la *République*, VI, 10.

Digitized by Google

III. *C. Amafinius exstitit dicens.* Cicéron parle souvent d'Amafinius comme d'un écrivain philosophique très-médiocre; une des principales mentions qu'il en fait est dans le 1er livre des Académiques.

V. *Quoniam, quæ Græci.* « Ce que les Grecs nomment πάθος, j'aime mieux l'appeler trouble de l'âme que maladie. » — Membre de phrase omis par d'Olivet.

VI. *Ejusmodi appetitionem Stoïci.* Il y a ici dans le texte, βούλησις, terme opposé à πάθος, et que notre mot *volonté* rendrait tout seul imparfaitement. Il s'agit surtout de ne rien perdre des idées. *D'Ol.*

VII. *Ægritudini invidentia.* « A la tristesse répond l'envie, *invidentia:* pour me faire mieux entendre, il faut que j'emploie une expression peu usitée; car le terme *invidia* ne se dit pas seulement de celui qui porte envie mais encore de celui qui est envié. » — Membre de phrase omis par d'Olivet.

VIII. *Tum pavor sapientiam omnem.* « L'effroi bannit de mon cœur défaillant toute sagesse. » Vers omis par d'Olivet.

IX. *Distinguunt illud etiam.* « Ils établissent encore une distinction entre la passion, *libido,* qui s'adresse surtout à la renommée des choses, comme quand on dit qu'un homme est riche, qu'il est dans les dignités : c'est, en quelque façon, le κατηγόρημα des dialecticiens, et l'avidité, *indigentia,* qui s'adresse directement aux choses elles-mêmes, aux honneurs, à l'argent. » Phrase omise par d'Olivet.

X. *Experturbationibus autem primum morbi conficiuntur.* Des troubles de l'âme, naissent d'abord les maladies qu'ils nomment νοσήματα, et les affections opposées à ces maladies, et qui ont pour caractère une aversion ou un dédain désordonné pour certaines choses; viennent ensuite les infirmités, que les Stoïciens appellent ἀῤῥωστήματα, et les affections contraires. » Phrase omise.

XI. *Ut odium mulierum, quale... Misogyne,* qui hait les femmes. C'était le titre d'une ancienne pièce de théâtre que nous n'avons point. *D'Ol.*

XII. *Gravedinosos quosdam, quosdam torminosos.* Il y a dans le texte, *sujets à la dyssenterie;* mais j'avais besoin d'un équivalent, qui ne fût que d'un mot. *D'Ol.*

Ergo et invidi et malevoli. « C'est ainsi que nous nommons envieux, malveillants, jaloux, miséricordieux, ceux qui sont enclins à ces troubles de l'âme, quoiqu'ils ne s'y laissent pas toujours emporter. On peut par analogie avec les affections corporelles nommer cette sorte d'inclination *maladie,* pourvu qu'on entende bien que c'est seulement une disposition à la maladie. Lorsque cette disposition va au bien, elle s'appelle *facilité,* et varie d'objet et de degré suivant les hommes; lorsqu'elle va au mal, elle porte le nom de *penchant,* ce qui semble entraîner l'idée de chute; lorsqu'elle ne va ni au mal au bien, le premier nom lui convient encore. » Passage omis.

XIII. *Non enim omne vitium partes habet dissentientes.* « On ne peut dire que tous les vices soient composés de parties en hostilité manifeste; ceux qui ne sont plus fort éloignés de la sagesse, se trouvent dans un état qui présente bien, il est vrai, encore quelque contrariété, mais où il n'y a rien de difforme et de véritablement honteux. Les maladies et les infirmités sont des états vicieux; mais en peut-on dire autant des troubles de l'âme? c'est une question. Les vices sont des affections permanentes; l'état de trouble est passager, et l'on ne voit guère comment on pourrait le faire rentrer dans l'espèce des vices. » Passage omis.

XV. *Qui voluptatem animi nimiam.* Vers de Trabéa, poëte comique. Voyez le *de Finibus,* II, 4; et le *de Divinat.* II, 9.

XVI. *Saxum Tantalo faciunt.* Je pourrais dire comme dans le texte :

Pour punir ses forfaits, sa fureur, son orgueil.

Mais quelle grâce a un vers français, qui est tout seul, et qui ne présente qu'une idée vague? Au reste, les poëtes ne sont point d'accord sur la nature du crime que Tantale avait commis, et ils le sont encore moins sur la nature du châtiment. Homère, dans le onzième livre de l'Odyssée, dépeint Tantale mourant de soif et de faim au milieu des eaux et des fruits, qui lui échappent toujours à l'instant qu'il en veut goûter; et Cicéron, Tuscul. I, 5, avait suivi Homère. Mais il adopte ici la tradition d'Euripide, de Pindare et de Platon, qui représente Tantale ayant la tête au-dessous d'un rocher, dont la chûte le menace à tout moment. *D'Ol.*

Nonnunquam hæc eadem vocabula. « Quelquefois nous rapportons toutes ces expressions au mot *frugalitas* comme à un chef. S'il ne comprenait l'idée de toutes les vertus, jamais on n'aurait vu passer en proverbe cette locution, *homo frugi,* l'homme de bien, qui fait tout selon la règle. » Passage omis.

XVIII. *Qui se e Leucata præcipitaverit.* Près de Leucade, ville d'Épire, il y avait un rocher fort haut, et dont la pointe avançait sur la mer. Voyez les commentateurs d'Ovide sur le dernier vers de l'Épître de Sapho à Phaon, qui est la 15e des Héroïdes, où l'on apprend que le saut de Leucade était la ressource des amants infortunés. *D'Ol.*

XXII. *Apud Homerum Ajacem multa cum hilaritate.* Iliade, VII, 211.

Nec Marcellum apud Clastidium. A Clastidium sur l'Éridan, l'armée des Gaulois et celle des Romains étant en présence, Marcellus tua de sa main le roi des Gaulois, que Plutarque appelle *Britomarus,* et d'autres *Viridomarus. D'Ol.*

M. Allienum Pelignum scuto protexit. Il s'agit ici de Scipion, qui était fils de Paul-Émile. Mais l'histoire ne nous apprend rien sur celle de ses actions qui avait rapport à cet Haliénus. *D'Ol.*

XXIII. *Scipio quidem ille, pontifex maximus.* P. Cornélius Scipion Nasica. Quoique souverain pontife, il est appelé ici *homme privé,* parce que le sacerdoce n'était pas une magistrature chez les Romains. *D'Ol.*

Nam facinus fecit maximum. « Il accomplit un très-grand fait, lorsque les Grecs venant à plier, il rétablit le combat de sa main, furieux et admirable en même temps ». D'Olivet dit de ces vers : on ne sait d'où sont tirés ces deux vers qui sont cités ici dans le texte, ni à quelle action d'Ajax ils ont rapport. Quelques commentateurs, de l'avis desquels est l'abbé Guyet dans ses notes manuscrites, prétendent que ces vers ne sont point du texte, mais y ont été insérés par une main étrangère.

XXIV. *Bene igitur nostri, quum omnia.* « C'est donc avec raison que nos pères, voyant que tous les vices sont dans les *mœurs,* et qu'il n'en est pas de plus repoussant que la colère, ont donné aux hommes colères seuls le nom de *moroses.* » Passage négligé par d'Olivet.

XXIX. *Neque tam terribilis ulla fando.* Muret, Var. Lect. VIII, 16, reproche à Cicéron d'avoir mal traduit ces vers d'Euripide. Mais la critique de Muret, quoique juste dans le fond ne porte point sur Cicéron, puisqu'il n'est pas l'auteur des vers latins. Ils sont de Pacuvius, qui ne se piquait pas de traduire fidèlement. *D'Ol.*

Digitized by Google

XXXIV. *Qualis in Leucadia est.* Comédie de Turpilius, traduite du grec d'Alexis, comme l'a remarqué Casaubon sur Athénée, liv. III, c. 15. *D'Ol.*

XXXVI. *Illud laudatur Archytæ.* Archytas étant allé de Tarente, sa patrie, à Métaponte où Pythagore enseignait, il y fit un long séjour, pendant lequel il ne songea qu'à bien profiter sous ce philosophe. A son retour il trouva ses terres dans un pitoyable état, par la négligence de son fermier, et ce fut à cette occasion qu'il tint le discours que Cicéron rapporte ici. On peut voir là-dessus Valère-Maxime, III, 1, 1. *D'Ol.*

XXXVIII. *Cognitis, quoad possunt.... bonorum et malorum finibus.* Tout ce qui est traité dans les *Tusculanes*, suppose une question préliminaire, qui est approfondie dans les cinq livres *des Vrais Biens et des Vrais Maux. D'Ol.*

LIVRE CINQUIÈME.

I. *Et ex eo libro, quem ad me. Traité de la vertu.* Ce traité de Brutus s'est malheureusement perdu. Il subsistait encore du temps de Sénèque, qui en cite un fragment, *Consol. ad Hel.* c. 9. *Bouh.*

III. *Et illos septem qui a Græcis σοφοί.* Solon d'Athènes, Thalès de Milet, Chilon de Lacédémone, Pittacus de Mitylène, Cléobule de Lindes, Bias de Priène, et Périandre de Corinthe.

Nec stellatus Cepheus cum uxore. Céphée fut, dit-on, un roi d'Éthiopie, père de la célèbre Andromède, laquelle, après avoir été délivrée d'un monstre marin par Persée, qu'elle épousa ensuite, fut enfin placée au rang des astres avec son père, son mari et sa mère Cassiopée. Voyez Diodore, liv. IV, et Vitruve, liv. II. *D'Ol.*

Principe Phliasiorum. Phliasiens, habitants d'une ville du Péloponèse, appelée *Phliastre* ou *Phliasie*, sur les bords de l'Asopus, entre la Sicyonie, l'Argolide, Cléone, et le mont Stymphale. Les Grecs modernes nomment encore ce lieu *Sta-Phlica. Bouh.*

V. *Q. Cæpione, M' Aquilio recordatur.* Q. Servilius Cépion, après avoir passé par tous les honneurs de la république, jusque-là qu'on l'avait décoré du titre de *défenseur du sénat*, eut le malheur de perdre une grande bataille contre les Cimbres. Ses ennemis ayant saisi cette occasion pour le perdre, l'accusèrent de s'être attiré cette disgrâce pour avoir pillé à Toulouse le temple d'Apollon, où il y avait des trésors immenses. Sur cela, le peuple superstitieux le condamna. Les uns disent qu'il mourut dans les prisons; d'autres, qu'il se retira à Smyrne, où il supporta très-constamment l'exil et la pauvreté. — Pour M'. Aquilius, il n'était que le lieutenant de Q. Oppius, général de l'armée contre Mithridate, lorsqu'il tomba entre les mains de ce prince, qui le fit ignominieusement promener sur un âne, fouetter, et ensuite mourir, en lui faisant verser de l'or fondu dans la bouche. Voyez Aulu-Gelle et Valère-Maxime. *Bouh.*

VIII. *Auctore Aristo et Antiocho.* Ariste et Antiochus, deux frères, de la ville d'Ascalon, s'établirent à Athènes, où ils enseignaient la philosophie, suivant les dogmes des Académiciens, mais un peu mêlés de ceux des Stoïciens. Brutus fut disciple du premier, dont Cicéron fait mention en quelques endroits, comme de son ami, et qu'il choisit même pour son hôte en passant par Athènes. Il parle aussi d'Antiochus avec éloge. *Bouh.*

Quum Athenis imperator. Cicéron prend ici le titre d'*imperator* qui lui avait été donné à l'occasion de quelques avantages qu'il remporta sur les Parthes, pendant qu'il était proconsul de Cilicie, l'an de Rome 702. Il en partit l'année suivante pour revenir à Rome, et arriva à Athènes le 14 d'octobre. Ce fut dans ce voyage qu'il logea chez Ariste. *Bouh.*

XII. *Archelaum Perdiccæ filium.* Perdiccas avait eu ce fils d'une esclave de son frère Alcétas. On ne sait pas comment Archélaüs s'empara du royaume de son père, au préjudice d'un fils légitime qu'il avait laissé, âgé seulement de sept ans, et qu'Archélaüs fit mourir dans la suite. Thucydide lui donne qu'il rendit le premier la Macédoine florissante et qu'il y forma cette belle milice qui devint dans la suite si redoutable. Au milieu de ses prospérités, ce roi fut tué à la chasse par la trahison d'un jeune homme qu'il aimait beaucoup. *Bouh.*

XVI. *Lenitudo orationis.* Vers tiré d'une tragédie de Pacuvius, intitulée *Neptra* et imitée de Sophocle.

XVII. *Consilis nostris laus est.* Ce vers est le premier des quatre élégiaques gravés au bas de la statue d'Épaminondas, à Thèbes. Voyez Pausanias, IX, 15.

A sole exoriente. Fragment de l'épitaphe que fit Ennius pour le grand Scipion.

XVIII. *Proinde ita parent.* Vers d'Ennius, dans la tragédie d'Atrée.

XIX. *An ut Cinnam quater.* Cinna fut consul pour la première fois, l'an de Rome 666; il fut tué à Ancône par ses propres soldats en 669.

XXII. *Et mihi fuit cum Aquino amicitia.* Aquinius, ou Aquinus, mauvais poète. Il est probable que c'est le même dont parle Catulle, Épigram. 14.

XXIII. *Ab homine Arpinate didicisset.* Arpinum, patrie de Cicéron, était une très-petite ville du pays des Volsques. Elle porte encore aujourd'hui le nom d'*Arpino. Bouh.*

XXIV. *Sidera... cœlo inhærentia.* Les anciens croyaient que les étoiles tenaient au firmament et tournaient avec lui.

XXX. Voyez sur les différents systèmes de morale indiqués dans ce chapitre, le second livre des Académiques, 42, et le traité *de Finibus.*

XXXII. *Minas accepit.* Trente mines, la moitié d'un talent. Le talent d'Athènes pesait 54 livres 11 onces d'argent, suivant l'évaluation rapportée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, VIII, 399.

XXXV. *Præclara epistola Platonis.* Dion de Syracuse, celui dont Plutarque nous a donné la vie. Le passage cité est de la septième lettre de Platon. *Bouh.*

XXXVII. *Ad omnem rationem Teucri.* Teucer était fils de Télamon, roi de Salamine, et fut au siége de Troie avec son frère Ajax. A son retour, son père n'ayant pas voulu le recevoir parce qu'il n'avait pas vengé la mort de son frère, il alla en l'île de Cypre, où il fonda la ville de Salamine. C'est en cette occasion qu'on lui fait dire le mot dont il s'agit, et qui paraît tiré d'une tragédie de Pacuvius, intitulée *Teucer. Bouh.*

T. Albucius. Cicéron en parle encore, mais dans un autre esprit, au commencement du premier livre des Académiques. Cet Albucius s'était décerné lui-même les honneurs du triomphe et avait été condamné par le peuple.

Demaratus quidem. Démarate était un de ceux qui gouvernaient la ville de Corinthe, avant que Cypsélus en fût devenu le tyran. Il se retira en Italie avec de grandes richesses, environ 658 ans avant Jésus-Christ. *Bouh.*

Digitized by Google

XXXIX. *Asclepiadem ferunt.* Asclépiade était un des disciples de Platon. Mais son amitié pour Ménédème d'Érétrie, qui, par ses opinions singulières, donna lieu à la secte érétrienne, lui fit embrasser cette secte. *Bouh.*

At vero Polyphemum Homerus. La mémoire a trompé Cicéron, car Homère, qui rapporte le discours de Polyphème dans l'*Odyssée*, sur la fin du liv. IX, ne lui fait pas tenir ce langage. *Bouh.*

XL. *Si cantharidis vim.* Du suc des cantharides on composait un poison, qui était assez en usage chez les anciens. *Bouh.*

Digitized by Google

ENTRETIENS

SUR

LA NATURE DES DIEUX.

EXTRAIT

DE LA PRÉFACE DE D'OLIVET.

Voici, de tous les anciens monuments, le plus curieux pour de sages critiques, qui se plaisent à étudier l'histoire des opinions humaines, dans la vue d'éviter les piéges où l'ignorance et l'orgueil sont également capables d'entraîner la raison.

Trois philosophes de sectes opposées, un Épicurien, un Stoïcien, et un Académicien, disputent sur la nature des Dieux. Quant aux deux premiers, ils ont chacun leurs dogmes, et se croient, à l'exclusion l'un de l'autre, les possesseurs de la vérité : mais l'Académicien, qui ne veut se rendre qu'à l'évidence, les attaque tour à tour, leur montre l'illusion de leurs préjugés, et ne songe à se garantir lui-même d'erreur, que par ne rien affirmer de positif.

On voit déjà qu'il ne faut point chercher ici une parfaite connaissance du vrai Dieu. Les savants que Cicéron fait parler n'avaient secoué l'idolâtrie grossière de la Grèce et de Rome, que pour la remplacer par les vaines subtilités de leurs écoles. Je ne sais même si ce ne serait pas donner une idée précise de cet ouvrage, que de l'appeler le *Roman théologique* des anciens.

Il y entre une partie de leur physique, mais dépouillée de ce qu'elle pouvait avoir, ou de barbare dans les termes, ou de sec dans le raisonnement. Tout fleurit entre les mains de Cicéron. Il fait habiter les grâces dans les rides mêmes de la philosophie. Orateur dans tous ses écrits, son enthousiasme ne le quitte point, mais leurs divers genres le règlent. Il donne à ses discours une âme qui se communique à ses lecteurs. On croit être de son temps, le voir, l'écouter. Que dis-je! Ce n'est plus à lui que nous pensons dans ces dialogues : on a l'esprit occupé uniquement des personnages qu'il met sur la scène. Tantôt un épicurien, qui attaque d'un air fanfaron toutes les autres sectes, pour nous débiter après cela du même air les plus grandes folies; tantôt un Stoïcien grave, savant, éloquent, qui a un zèle de religion pour ses chimères; tantôt un Académicien, qui les met hors de combat tous les deux, et qui joint à la force de ses réponses tous les égards de la politesse, tout le sel de l'enjouement. On est présent à leurs disputes, on suit leurs caractères, on rit, on admire, on est tenté de battre des mains; et, pour tout dire enfin, ce n'est pas une lecture, c'est un spectacle.

LIVRE PREMIER.

I. Vous n'ignorez pas, Brutus, que parmi une infinité de choses, sur lesquelles la philosophie ne nous a rien dit encore d'assez clair, il n'y a rien de si difficile, et de si obscur, que ce qui regarde la nature des Dieux : rien pourtant qui servît plus à nous donner une idée de l'âme, ni qui fût plus nécessaire pour nous régler en matière de religion. La diversité, et la contrariété même, qui se remarquent ici dans les opinions des plus savants hommes, font bien voir que la philosophie doit porter sur des principes évidemment connus; et que par conséquent les Académiciens, où ils n'ont trouvé que de l'incertitude, ont eu raison de suspendre leur jugement. Car, s'il était permis de se décider témérairement, à quoi cela ne conduirait-il pas? Et quelle témérité plus grande, plus opposée à la constance et à la gravité du sage, que de se livrer à l'erreur, ou de soutenir comme incontestable ce qu'on n'aura ni bien examiné, ni bien compris? Vous en avez un exemple dans la question présente. Car le sentiment commun, qui a beaucoup de vraisemblance,

DE NATURA DEORUM

LIBER PRIMUS.

I. Cum multæ res in philosophia nequaquam satis adhuc explicatæ sint, tum perdifficilis, Brute, (quod tu minime ignoras) et perobscura quæstio est de natura Deorum, quæ ad agnitionem animi pulcherrima est, et ad moderandam religionem necessaria. De qua tam variæ sunt doctissimorum hominum, tamque discrepantes sententiæ, ut magno argumento esse debeat, causam, id est, principium philosophiæ, esse scientiam : prudenterque Academicos a rebus incertis assensionem cohibuisse. Quid est enim temeritate fortius? aut quid tam temerarium, tamque indignum sapientis gravitate, atque constantia, quam aut falsum sentire, aut, quod non satis explorate perceptum sit, et cognitum, sine ulla dubitatione defendere? Velut in hac quæstione, plerique (quod maxime verisimile est,

Digitized by Google

et que la nature nous inspire à tous, reconnaît l'existence des Dieux. Protagore l'a regardée comme douteuse. Diagore de Mélos et Théodore de Cyrène l'ont niée sans restriction. Quant à ceux qui l'ont reconnue, ils sont partagés en tant d'opinions, toutes différentes, qu'elles seraient difficiles à compter. Ils raisonnent beaucoup, et sur la figure des Dieux, et sur leur habitation, et sur leur manière de vivre : disputant sur tous ces points avec chaleur, sans pouvoir s'entendre. Mais le point essentiel, c'est, s'il est vrai que les Dieux ne fassent rien, qu'ils ne se mêlent de rien, qu'ils ne gouvernent point l'univers; ou s'il est vrai qu'ils en soient les auteurs, et qu'ils doivent éternellement le gouverner? On s'accorde là-dessus encore moins que sur le reste. Cependant, si cela n'est décidé, nous ne pouvons que vivre dans une erreur grossière, et dans l'ignorance des choses les plus importantes.

II. Quelques philosophes, tant anciens que modernes, croient effectivement que les Dieux ne se mettent point en peine de ce qui nous regarde. Sur ce principe, que deviendront la piété, la sainteté, la religion? Ce sont de vrais devoirs qu'il faut exactement remplir, supposé que les Dieux y fassent attention, et que nous tenions d'eux quelque faveur. Mais supposé aussi qu'ils n'aient ni le pouvoir, ni la volonté de nous secourir; que toutes nos actions leur soient indifférentes, et que nous n'ayons rien à espérer, rien à craindre d'eux; pourquoi leur rendre un culte et des honneurs? pourquoi leur adresser des prières? Il en est de la piété comme de toutes les autres vertus, elle ne consiste pas en de vains dehors. Sans elle, plus de sainteté, plus de religion; et dès lors quel dérangement, quel trouble parmi nous? Je doute si d'éteindre la piété envers les Dieux, ce ne serait pas anéantir la bonne foi, la société civile, et la principale des vertus, qui est la justice. D'autres philosophes, gens de mérite et d'un grand nom, prétendent, au contraire, que non-seulement les Dieux gouvernent l'univers en général, mais qu'en particulier notre conservation et nos besoins sont l'objet de leur providence : car ils croient que les grains et les autres productions de la terre, ainsi que les saisons et les mutations de l'air qui font pousser et mûrir ce que la terre produit, se doivent à la bienveillance que les Dieux ont pour le genre humain. Vous diriez même que les Dieux ont créé tout cela exprès pour l'utilité de l'homme, si l'on s'en rapporte au détail où entrent ces philosophes, et que je toucherai dans la suite de cet ouvrage. La force avec laquelle Carnéade réfuta leur doctrine a excité, dans quiconque est capable de réflexion, l'envie de rechercher la vérité. Point de question si fort controversée que celle-ci, et parmi les savants, et parmi les ignorants. De là tant d'opinions qui se combattent les unes les autres. Il se pourrait très-bien qu'elles fussent toutes fausses : mais il n'est pas possible qu'il y en ait plus d'une de vraie.

III. En disputant sur un pareil sujet, nous avons de quoi satisfaire des critiques bien intentionnés, et de quoi répondre à des censeurs envieux : tellement que les uns aient à se repentir de nous avoir attaqués, et que les autres

et quo omnes duce natura vehimur) Deos esse dixerunt : dubitare se Protagoras : nullos esse omnino Diagoras Melius, et Theodorus Cyrenaicus putaverunt. Qui vero Deos esse dixerunt, tanta sunt in varietate ac dissensione, ut eorum molestum sit dinumerare sententias. Nam et de figuris Deorum, et de locis, atque sedibus, et actione vitæ multa dicuntur; deque his summa philosophorum dissensione certatur. Quod vero maxime rem causamque continet, est utrum nihil agant, nihil moliantur, omni curatione et administratione rerum vacent; an contra ab his et a principio omnia facta et constituta sint, et ad infinitum tempus regantur atque moveantur. In primisque magna dissensio est; eaque nisi dijudicetur, in summo errore necesse est homines, atque in maximarum rerum ignoratione versari.

II. Sunt enim philosophi, et fuerunt, qui omnino nullam habere censerent humanarum rerum procurationem Deos. Quorum si vera sententia est, quæ potest esse pietas? quæ sanctitas? quæ religio? Hæc enim omnia pure ac caste tribuenda Deorum numini ita sunt, si animadvertuntur ab his, et si est aliquid a Diis immortalibus hominum generi tributum. Sin autem Dii nec possunt nos juvare, nec volunt, nec omnino curant, nec quid agamus animadvertunt, nec est quod ab his ad hominum vitam permanare possit : quid est, quod ullos Diis immortalibus cultus, honores, preces adhibeamus? In specie autem fictæ simulationis, sicut reliquæ virtutes, ita pietas inesse non potest, cum qua simul et sanctitatem, et religionem tolli necesse est : quibus sublatis, perturbatio vitæ sequitur, et magna confusio. Atque haud scio an pietate adversus Deos sublata, fides etiam, et societas humani generis, et una excellentissima virtus, justitia tollatur. Sunt autem alii philosophi, et hi quidem magni atque nobiles, qui Deorum mente atque ratione omnem mundum administrari et regi censeant : neque vero id solum, sed etiam ab iisdem vitæ hominum consuli et provideri. Nam et fruges et reliqua quæ terra pariat, et tempestates ac temporum varietates, cæliique mutationes, quibus omnia quæ terra gignat, maturata pubescant, a Diis immortalibus tribui generi humano putant : multaque quæ dicentur in his libris colligunt, quæ talia sunt, ut ea ipsa Dii immortales ad usum hominum fabricati pæne videantur. Contra quos Carneades ita multa disseruit, ut excitaret homines non socordes ad veri investigandi cupiditatem. Res enim nulla est, de qua tantopere non solum indocti, sed etiam docti dissentiant. Quorum opiniones cum tam variæ sint, tamque inter se dissidentes : alterum fieri profecto potest, ut earum nulla; alterum certe non potest, ut plus una vera sit.

III. Qua quidem in causa et benevolos objurgatores placare, et invidos vituperatores confutare possumus, ut alteros reprehendisse pœniteat, alteri didicisse se gaudeant.

Digitized by Google

soient ravis d'avoir trouvé à s'instruire. Car il faut communiquer nos lumières à ceux qui nous proposent leurs difficultés en amis, et ne point ménager ceux que la passion anime. Pour moi, qui viens de publier en peu de temps plusieurs de mes livres, je n'ignore pas qu'on en a parlé beaucoup, mais différemment. Quelques-uns ont admiré d'où me venait cette ardeur toute nouvelle pour la philosophie. D'autres eussent voulu savoir ce que je crois précisément sur chaque matière. D'autres enfin ont été surpris que tout à coup, me déclarant pour les intérêts d'une école abandonnée depuis longtemps, j'aie fait choix d'une secte qui, au lieu de nous éclairer, semble nous plonger dans les ténèbres. Mais ce goût pour la philosophie ne m'est pas si nouveau qu'on se l'imagine. Tout jeune que j'étais, je la cultivais beaucoup, et même; quand il y paraissait le moins, je m'en occupais plus que jamais. On peut s'en convaincre par cette quantité de maximes philosophiques dont mes harangues sont remplies; par mes intimes liaisons avec les plus savants hommes, qui m'ont toujours fait l'honneur de se rassembler chez moi; par les grands maîtres qui m'ont formé, les illustres Diodotus, Philon, Antiochus, Posidonius. Et puisque ces sortes d'études ont pour but de nous rendre sages, il me paraît que je ne les ai point démenties par ma conduite, soit dans mes fonctions publiques, soit dans mes propres affaires.

IV. Si l'on demande pourquoi donc j'ai pensé si tard à écrire dans ce genre-ci, ma réponse est simple. Réduit à l'inaction depuis que l'état de la république exige qu'elle soit gouvernée par une seule tête, j'ai cru qu'il serait utile de mettre nos citoyens au fait de la philosophie; et que d'ailleurs il y allait de notre gloire, que de si belles et de si grandes matières fussent aussi traitées en notre langue. Je me sais d'autant meilleur gré d'y avoir travaillé, que déjà mon exemple a eu la force d'inspirer à beaucoup d'autres l'envie d'apprendre, et même d'écrire. Car jusqu'alors plusieurs de nos Romains, qui avaient été instruits dans les écoles des Grecs, n'avaient pu faire part de leurs connaissances à leur patrie: et cela, parce qu'ils craignaient de ne pouvoir dire en latin ce qu'ils ne savaient qu'en grec. Mais j'en suis venu si bien à bout, ce me semble, que les Grecs ne l'emportent pas sur nous, même pour l'abondance des expressions. Un motif qui m'a encore déterminé à ce travail, c'est la douleur que m'a causée l'injustice et la cruauté de la fortune. Si j'y avais trouvé un meilleur remède, je n'aurais pas eu recours à la philosophie. Mais pour goûter mieux les douceurs qu'elle m'offrait, non content de lire ce qu'on en a écrit, j'ai voulu écrire moi-même, et l'embrasser toute entière dans mes ouvrages. Le vrai moyen de n'en rien perdre, c'est d'approfondir chacune de ses questions séparément. On y découvre une suite admirable, un enchaînement qui fait que l'une conduit à l'autre, et qu'elles paraissent ne former toutes ensemble qu'un même tissu.

V. Quant à ceux qui voudraient savoir quelle est sincèrement ma pensée sur chaque matière, ils poussent leur curiosité trop loin. C'est à la force des raisons, et non pas à l'autorité, qu'il faut avoir égard dans les disputes. Et même quand l'autorité du maître est grande, elle nuit

Nam qui admonent amice, docendi sunt: qui inimice insectantur, repellendi. Multum autem fluxisse video de libris nostris, quos complures brevi tempore edidimus, variumque sermonem, partim admirantium, unde hoc philosophandi nobis subito studium exstitisset: partim, quid quaque de re certi haberemus, scire cupientium. Multis etiam sensi mirabile videri, eam nobis potissimum probatam esse philosophiam, quæ lucem eriperet, et quasi noctem quamdam rebus offunderet, desertæque disciplinæ et jampridem relictæ, patrocinium nec opinatum a nobis esse susceptum. Nos autem nec subito cœpimus philosophari: nec mediocrem a primo tempore ætatis in eo studio operam, curamque consumpsimus; et cum minime videbamur, tum maxime philosophabamur. Quod et orationes declarant, refertæ philosophorum sententiis, et doctissimorum hominum familiaritates, quibus semper domus nostra floruit: et principes illi, Diodotus, Philo, Antiochus, Posidonius, a quibus instituti sumus. Et, si omnia philosophiæ præcepta referuntur ad vitam, arbitramur nos et publicis et privatis in rebus ea præstitisse, quæ ratio et doctrina præscripserit.

IV. Sin autem quis requirit, quæ causa nos impulerit, ut hæc tam sero literis mandaremus, nihil est, quod expedire tam facile possimus. Nam cum otio langueremus, et is esset reipublicæ status, ut eam unius consilio atque cura gubernari necesse esset: primum ipsius reipublicæ causa philosophiam nostris hominibus explicandam putavi, magni existimans interesse ad decus et ad laudem civitatis, res tam graves, tamque præclaras Latinis etiam literis contineri. Eoque me minus instituti mei pœnitet, quod facile sentio, quam multorum non modo discendi, sed etiam scribendi studia commoverim. Complures enim Græcis institutionibus eruditi, ea quæ didicerant, cum civibus suis communicare non poterant, quod illa, quæ a Græcis accepissent, Latine dici posse diffiderent. Quo in genere tantum profecisse videmur, ut a Græcis ne verborum quidem copia vinceremur. Hortata etiam est, ut me ad hæc conferrem, animi ægritudo, fortunæ magna et gravi commota injuria: cujus si majorem aliquam levationem reperire potuissem, non ad hanc potissimum confugissem. Ea vero ipsa nulla ratione melius frui potui, quam si me non modo ad legendos libros, sed etiam ad totam philosophiam pertractandam dedissem. Omnes autem ejus partes, atque omnia membra tum facillime noscuntur, cum totæ quæstiones scribendo explicantur. Est enim admirabilis quædam continuatio seriesque rerum, ut alia ex alia nexa, et omnes inter se aptæ colligatæque videantur.

V. Qui autem requirunt, quid quaque de re ipsi sentiamus, curiosius id faciunt quam necesse est. Non enim tam auctoritatis in disputando, quam rationis momenta quærenda sunt. Quin etiam obest plerumque iis qui dis-

Digitized by Google

pour l'ordinaire au disciple; car le disciple alors cesse de faire usage de son jugement. Il reçoit pour certain tout ce que son maître lui donne pour tel. Aussi ne goûté-je pas la manière des Pythagoriciens, qui, lorsqu'ils soutenaient un sentiment, et qu'on leur en demandait la preuve, se contentaient de répondre : *Il l'a dit.* C'est de Pythagore qu'ils voulaient parler. Leur préjugé était si violent, que son autorité toute seule leur tenait lieu de raison. A l'égard de la secte dont on s'étonne que je fasse profession, il me semble que je n'ai point mal justifié mon choix dans mes quatre livres Académiques. En vain dira-t-on que je me charge de relever un parti tombé. Les opinions des hommes ne meurent point avec eux : seulement elles perdent quelquefois à n'avoir personne d'un certain mérite, qui les fasse valoir. Et voilà ce qu'éprouve cette secte, dont le propre est de soumettre tout à la dispute, sans décider nettement sur rien. Fondée par Socrate, rétablie par Arcésilas, affermie par Carnéade, elle avait été florissante jusqu'à nos jours; et présentement elle se voit presque sans appui, même dans la Grèce. Mais on aurait tort de lui imputer un changement qui vient, selon moi, de ce qu'elle manque de sujets capables de lui faire honneur. En effet, s'il y a si peu de personnes qui approfondissent un système, ne sera-t-il pas bien plus rare encore d'en trouver qui les possèdent tous, comme les doit posséder quiconque embrasse un parti, où il s'agit de parler et pour et contre tous les philosophes, dans la vue de trouver la vérité? Non que je me flatte, moi, d'avoir une capacité si étendue; mais j'avoue que j'ai fait mes efforts pour en approcher. Du reste, les Académiciens ne donnent pas dans le doute, jusqu'au point de ne savoir à quoi s'arrêter. Je m'en suis expliqué ailleurs plus au long : mais il est bon d'y revenir, parce qu'il y a des gens qui ne veulent pas entendre raison du premier coup. Notre sentiment donc n'est pas qu'il n'y ait rien de vrai. Nous disons seulement que le faux est mêlé partout de telle façon avec le vrai, et lui ressemble si fort, qu'il n'y a point de marque certaine pour les distinguer sûrement. Nous ajoutons qu'il y a beaucoup de choses probables, et qu'au défaut de l'évidence, une grande probabilité doit être la règle du sage.

VI. Mais enfin, pour éviter tout reproche de partialité, je vais exposer les diverses opinions des philosophes sur ce qui regarde les Dieux. Je les voudrais ici tous ces savants, pour leur faire décider laquelle est la véritable. On me verrait moi-même traiter l'Académie d'obstinée, s'ils venaient à s'accorder tous; ou que l'un d'eux nous découvrît précisément la vérité. Voici donc l'occasion de m'écrier, comme dans les Synéphébes :

J'en atteste les Dieux, j'en atteste les hommes.

Avec cette différence qu'il s'agissait là d'une plaisanterie.

Quel abus, quel forfait dans la ville où nous sommes?
Une courtisane ose, en ce siècle indigent,
D'un amant qui lui plaît refuser de l'argent!

Mais moi, quand je m'écrie de la sorte, c'est pour inviter les philosophes à examiner tous ensemble sérieusement, et avec tout le soin possi-

cere volunt, auctoritas eorum, qui se docere profitentur. Desinunt enim suum judicium adhibere : id habent ratum quod ab eo, quem probant, judicatum vident. Nec vero probare soleo id quod de Pythagoreis accepimus, quos ferunt, si quid affirmarent in disputando, cum ex iis quæreretur, quare ita esset, respondere solitos, *Ipse dixit :* ipse autem erat Pythagoras. Tantum opinio præjudicata poterat, ut etiam sine ratione valeret auctoritas. Qui autem mirantur, nos hanc potissimum disciplinam sècutos, his quatuor Academicis libris satis responsum videtur. Nec vero desertarum relictarumque rerum patrocinium suscepimus : non enim hominum interitu sententiæ quoque occidunt; sed lucem auctoris fortasse desiderant : ut hæc in philosophia ratio contra omnia disserendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta a Socrate, repetita ab Arcesila, confirmata a Carneade, usque ad nostram viguit ætatem; quam nunc prope modum orbam esse in ipsa Græcia intelligo. Quod non Academiæ vitio, sed tarditate hominum arbitror contigisse. Nam si singulas disciplinas percipere, magnum est : quanto majus omnes? quod facere iis necesse est, quibus propositum est, veri reperiendi causa, et contra omnes philosophos, et pro omnibus dicere. Cujus rei tantæ, tamque difficilis facultatem consecutum esse me non profiteor : secutum esse præ me fero. Nec tamen fieri potest, ut, qui hac ratione philosophentur, ii nihil habeant, quod sequantur. Dictum est omnino hac de re alio loco diligentius; sed quia nimis indociles quidam tardique sunt, admonendi videntur sæpius. Non enim sumus ii, quibus nihil verum esse videatur; sed ii qui omnibus veris falsa quædam adjuncta esse dicamus, tanta similitudine, ut in iis nulla insit certa judicandi, et assentiendi nota. Ex quo exsistit et illud, multa esse probabilia, quæ quanquam non perciperentur, tamen quia visum haberent quemdam insignem et illustrem, his sapientis vita regeretur.

VI. Sed jam, ut omni me invidia liberem, ponam in medio sententias philosophorum de natura Deorum. Quo quidem loco convocandi omnes videntur, qui, quæ sit earum vera, judicent. Tum demum mihi procax Academia videbitur, si aut consenserint omnes, aut erit inventus aliquis, qui, quid verum sit, invenerit. Itaque mihi libet exclamare, ut Statius in Synephebis :

Pro Deum, popularium omnium, omnium adolescentium
Clamo, postulo, obsecro, oro, ploro, atque imploro fidem;

non levissima de re, ut queritur ille, fieri

. . . . in civitate facinora capitalia :
Ab amico amante argentum accipere meretrix ne volt;

sed ut adsint, cognoscant, animadvertant, quid de religione, pietate, sanctitate, cærimoniis, fide, jurejurando, quid de templis, delubris, sacrificiisque solennibus, quid

Digitized by Google

ble, ce qu'il faut penser de la religion, de la piété, de la sainteté, des cérémonies, de la bonne foi, du serment, des temples, des autels, des sacrifices, et des auspices même, où je préside. Car tout cela dépend de l'opinion qu'il faut avoir des Dieux. Et quand on verra combien les hommes les plus doctes ont été partagés là-dessus, il y aura, si je ne me trompe, de quoi faire douter ceux-là mêmes qui se piquent d'avoir trouvé quelque chose de certain. C'est une réflexion que j'ai faite plus d'une fois, mais particulièrement à l'occasion d'une dispute, où il n'y eut rien d'oublié touchant les Dieux immortels. Ce fut chez mon ami Cotta, qui m'avait prié de l'aller voir pendant les féries latines. Je le trouvai dans son cabinet, assis, et discourant avec le sénateur Velléius, que les Épicuriens regardaient comme le premier homme de leur secte, qui fût alors dans Rome. Là se rencontrait en même temps Balbus, qui était si bien versé dans la doctrine des Stoïciens, qu'on l'égalait aux Grecs de ce parti les plus habiles. Du moment que Cotta m'aperçut : C'est fort à propos que vous paraissez, me dit-il. Je m'engageais avec Velléius dans une dispute importante, à laquelle vous ne serez pas fâché d'assister, la matière étant de votre goût.

VII. Je pense comme vous, lui répondis-je, que la rencontre est heureuse pour moi. Car je vous trouve ici trois chefs de sectes : et si Pison faisait le quatrième, toutes les sectes y seraient, au moins toutes celles qui sont renommées. Pison, reprit Cotta, n'est point ici à regretter, s'il est vrai, comme Antiochus le soutient dans un livre qu'il adressa dernièrement à Balbus, que les Stoïciens et les Péripatéticiens s'accordent pour les choses, et ne diffèrent que dans les termes. Vous, Balbus, qui avez lu ce livre, qu'en jugez-vous? J'ai peine, dit-il, à comprendre qu'un homme aussi éclairé que l'est Antiochus n'ait pas observé qu'il y a une très-grande différence entre les Stoïciens, qui prétendent que l'honnête et le commode diffèrent aussi bien de genre que de nom; et les Péripatéticiens, qui confondent le commode et l'honnête, comme si l'un et l'autre étaient absolument de même genre, et que toute la différence ne fût que du plus au moins. Cette dispute, loin de porter sur des termes seulement, attaque le fond des choses. Mais gardons-la pour une autre fois, et, si vous le trouvez bon, reprenons celle que nous avions entamée. C'est ma pensée, repartit Cotta. Mais, pour mettre au fait ce nouveau-venu, dit-il en me regardant, il faut lui apprendre que l'entretien roulait sur la nature des Dieux : et qu'y trouvant, comme j'ai toujours fait, beaucoup d'obscurité, je demandais à Velléius qu'il m'expliquât ce qu'en a dit Épicure. Ainsi, Velléius, donnez-vous la peine de répéter ce que vous aviez commencé à nous dire. Je m'en ferai un plaisir, lui répondit Velléius, quoique la personne qui nous arrive soit une ressource pour vous, et non pour moi. Car, ajouta-t-il en riant, vous avez tous deux appris du même Philon à ne rien savoir. Que nous sachions quelque chose ou non, repris-je, c'est à Cotta de le montrer. Mais détrompez-vous, si vous croyez que je vienne lui servir de second. Regardez-moi comme un auditeur équitable, sans préjugés, et que rien ne force à être pour un sentiment plutôt que pour l'autre.

VIII. Velléius ouvrit alors son discours avec cet air d'assurance qui se voit dans les philosophes de son parti, ne craignant rien tant que de

de ipsis auspiciis, quibus nos præsumus, existimandum sit. Hæc enim omnia ad hanc de Diis immortalibus quæstionem referenda sunt. Profecto eos ipsos, qui se aliquid certi habere arbitrantur, addubitare coget doctissimorum hominum de maxima re tanta dissensio. Quod cum sæpe alias, tum maxime animadverti, cum apud C. Cottam, familiarem meum, accurate sane, et diligenter de Diis immortalibus disputatum sit. Nam, cum feriis Latinis ad eum, ipsius rogatu arcessituque, venissem, offendi eum sedentem in exhedra, et cum C. Velleio senatore disputantem, ad quem tum Epicurei primas ex nostris hominibus deferebant. Aderat etiam Q. Lucilius Balbus, qui tantos progressus habebat in Stoïcis, ut cum excellentibus in eo genere Græcis compararetur. Tum, ut me Cotta vidit, Peropportune, inquit, venis : oritur enim mihi magna de re altercatio cum Velleio, cui, pro tuo studio, non est alienum te interesse.

VII. Atqui mihi quoque videor, inquam, venisse, ut dicis, opportune. Tres enim trium disciplinarum principes convenistis. M. enim Piso si adesset, nullius philosophiæ, earum quidem, quæ in honore sunt, vacaret locus. Tum Cotta, Si, inquit, liber Antiochi nostri, qui ab eo nuper ad hunc Balbum missus est, vera loquitur; nihil est, quod Pisonem, familiarem tuum, desideres. Antiocho enim Stoïci cum Peripateticis re concinere videntur, verbis discrepare. Quo de libro velim scire, Balbe, quid sentias. Egone? inquit ille : miror, Antiochum, hominem inprimis acutum, non vidisse, interesse plurimum inter Stoïcos, qui honesta a commodis non nomine, sed genere toto disjungerent; et Peripateticos, qui honesta commiscerent cum commodis, ut ea inter se magnitudine, et quasi gradibus, non genere, differrent. Hæc enim est non verborum parva, sed rerum permagna dissensio. Verum hæc alias : nunc quod cœpimus, si videtur. Mihi vero, inquit Cotta, videtur. Sed ut hic, qui intervenit, me intuens, ne ignoret, quæ res agatur, de natura agebamus Deorum : quæ cum mihi videretur perobscura, ut semper videri solet; Epicuri ex Velleio sciscitabar sententiam. Quamobrem, inquit, Vellei, nisi molestum est, repete quæ cœperas. Repetam vero : quanquam non mihi, sed tibi hic venit adjutor : ambo enim, inquit arridens, ab eodem Philone nihil scire didicistis. Tum ego, Quid didicerimus, Cotta viderit : tu autem nolo existimes me adjutorem huic venisse, sed auditorem, et quidem æquum, libero judicio, nulla ejusmodi adstrictum necessitate, ut mihi, velim, nolim, sit certa quædam tuenda sententia.

VIII. Tum Velleius, fidenter sane, ut solent isti, nihil tam verens, quam ne dubitare aliqua de re videretur; tan-

Digitized by Google

paraître douter; en un mot, comme s'il n'eût fait que de revenir à l'heure même de l'assemblée des Dieux, et des intermondes d'Épicure. Je ne vais pas, dit-il, vous faire entendre des contes frivoles; vous dire qu'il y a un Dieu qui est l'ouvrier et l'architecte du monde, suivant le Timée de Platon; que nous devons reconnaître cette vieille devineresse qui a été imaginée par les Stoïciens, et qu'on peut appeler providence; que le monde lui-même est Dieu, qu'il est animé, sensitif, rond, igné, mobile. Pensées monstrueuses, qu'il faudrait pardonner, non à des philosophes, mais à des rêveurs. De quels yeux, en effet, votre Platon a-t-il pu voir la structure d'un si grand ouvrage, pour soutenir qu'un Dieu en soit l'auteur? De quelles machines, de quels ouvriers son Dieu s'est-il servi pour élever ce superbe édifice? L'air, le feu, l'eau, la terre, comment ont-ils pu se rendre souples et dociles au gré de l'architecte? D'où sont venues ces cinq formes, dont toutes les autres sont formées, et qui, par leur mélange bien proportionné, font éclore l'âme et les sens? Platon dit là-dessus mille choses, bien plutôt imaginées à plaisir, que découvertes par la raison. Ce que j'y trouve de plus merveilleux, c'est de nous donner le monde pour éternel, après nous avoir dit qu'il a été produit, et presque fait à la main. Croyez-vous quelque teinture de physique à une personne capable de se persuader que ce qui a une origine peut durer toujours? Quel est le composé qui soit exempt d'altération? Tout ce qui a commencé ne doit-il pas finir? A l'égard de votre providence, Balbus, si c'est la même chose que le Dieu de Platon, je vous fais les mêmes difficultés, et sur les machines, et sur les ouvriers, et sur le dessein, et sur les moyens d'y réussir. Que si ce n'est pas la même chose, dites-nous pourquoi elle a fait le monde périssable, au lieu que le Dieu de Platon l'a fait éternel?

IX. Mais ce qui s'adresse en même temps à vous et à Platon : d'où vient que vos architectes songèrent tout d'un coup à construire l'univers, eux qui jusque-là n'avaient fait que dormir pendant des siècles innombrables? Car, quoique le monde ne fût pas encore, les siècles ne laissaient pas d'être. Je n'entends pas des siècles que la distinction des jours et des nuits fasse compter par un certain nombre d'années. J'avoue que, sans le mouvement du monde, cette distinction n'a pu se faire. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu depuis un temps infini une sorte d'éternité, qui n'était pas mesurée par des portions de temps, et dont il n'est pas possible de comprendre quelle a été la durée, puisqu'on ne peut même s'imaginer qu'il y ait eu quelque temps, lorsque le temps n'était pas encore. Quoi qu'il en soit, je vous demande, Balbus, pourquoi votre providence a consumé dans l'oisiveté cette immense étendue de siècles? Le travail lui faisait-il peur? Un Dieu ne sent point la peine du travail : et aussi ne devait-il pas y en avoir pour lui, puisque le ciel, le feu, la terre, la mer, tout lui obéissait. Quel motif, d'ailleurs, le portait à décorer et à illuminer l'univers, comme ferait un édile? Serait-ce pour se donner un plus beau logement? Il avait donc passé une éternité dans les ténèbres, comme dans une sombre cabane. Serait-ce pour se réjouir à voir les différents objets qui font la beauté du ciel et de la

quam modo ex Deorum concilio, et ex Epicuri intermundiis descendisset : Audite, inquit, non futiles commentitiasque sententias, non opificem ædificatoremque mundi Platonis de Timæo Deum : nec anum fatidicam Stoïcorum πρόνοιαν, quam latine licet *providentiam* dicere : neque vero mundum ipsum, animo et sensibus præditum, rotundum, ardentem, volubilem Deum : portenta et miracula non disserentium philosophorum, sed somniantium. Quibus enim oculis intueri potuit vester Plato fabricam illam tanti operis, qua construi a Deo, atque ædificari mundum facit? Quæ molitio? quæ ferramenta? qui vectes? quæ machinæ? qui ministri tanti muneris fuerunt? Quemadmodum autem obedire et parere voluntati architecti aër, ignis, aqua, terra potuerunt? Unde vero ortæ illæ quinque formæ ex quibus reliqua formantur, apte cadentes ad animum efficiendum, pariendosque sensus? Longum est omnia : quæ talia sunt, ut optata magis quam inventa videantur. Sed illa palmaris quidem, quod, qui non modo natum mundum introduxerit, etiam manu pæne factum, is eum dixerit fore sempiternum. Hunc censes primis, ut dicitur, labris gustasse physiologiam, quidquam, quod ortum sit, putet æternum esse posse? Quæ est enim coagmentatio non dissolubilis? aut quid est, cujus principium aliquod sit, nihil sit extremum? Proncea vero si vestra est, Lucili, eadem, requiro, quæ paulo ante, ministros, machinas, omnem totius operis designationem atque apparatum. Sin alia est, mortalem fecerit cur mundum, non quemadmodum platonicus deus, sempiternum.

IX. Ab utroque autem sciscitor, cur mundi ædificatores repente exstiterint : innumerabilia ante sæcula dormierint? Non enim, si mundus nullus erat, sæcula non erant. Sæcula nunc dico, non ea, quæ dierum, noctiumque numero annuis cursibus conficiuntur : nam fateor ea sine mundi conversione effici non potuisse. Sed fuit quædam ab infinito tempore æternitas quam nulla temporum circumscriptio metiebatur; spatio tamen, qualis ea fuerit, intelligi non potest : quod ne in cogitationem quidem cadit, ut fuerit tempus aliquod, nullum cum tempus esset. Isto igitur tam immenso spatio, quæro, Balbe, cur Proncea vestra cessaverit. Laboremne fugiebat? At iste nec attingit Deum, nec erat ullus, cum omnes naturæ numini divino, cælum, ignes, terræ, maria, parerent. Quid autem erat, quod concupisceret Deus mundum signis et luminibus tanquam ædilis, ornare? Si ut Deus ipse melius habitaret : antea videlicet tempore infinito in tenebris, tanquam in gurgustio, habitaverat. Post autem varietatene eum delectari putamus, qua cælum et terras exornatas videmus? Quæ ista potest esse oblectatio Deo? quæ si esset, non ea tamdiu carere potuisset. An hæc, ut fere dicitis, hominum causa a Deo constituta sunt? Sapientumne? propter

Digitized by Google

terre? Quel plaisir un Dieu peut-il trouver à cela? S'il y en trouvait, il n'aurait pu s'en passer si longtemps. C'est pour les hommes, dites-vous, qu'il a formé l'univers. Et pour quels hommes? Pour les sages? Tout ce grand travail regardait donc peu de gens. Pour les fous? Rien n'obligeait un Dieu à s'intéresser pour des méchants. Et de plus, quand il aurait pensé à eux, que leur en revient-il, puisque leur vie est le comble de la misère? Car quelle plus grande misère que la folie? Quand même les sages, par les biens dont ils ont l'art de profiter, adouciraient les maux qui attaquent sans cesse la tranquillité de leurs jours; en serait-il moins vrai que les fous ne savent ni éviter les maux qui les menacent, ni en supporter de présents?

X. Ceux qui ont prétendu que le monde avait une âme, et qu'il était intelligent, n'ont point compris dans quelle forme l'âme peut subsister. Mais avant que de m'expliquer là-dessus, il me suffira ici de remarquer combien peu d'esprit il faut avoir pour dire que le monde est animé, immortel, souverainement heureux, et qu'en même temps il est rond. Pourquoi rond? Parce que la figure ronde, suivant Platon, est la plus belle de toutes. Mais je trouve, moi, plus de beauté dans le cylindre, dans le carré, dans le cône, dans la pyramide. Et ce Dieu rond, à quoi l'occupez-vous? à se mouvoir d'une si grande vitesse, que l'imagination même ne saurait y atteindre. Or, je ne vois pas qu'étant agité de la sorte, il puisse être heureux, et avoir l'esprit tranquille. Qui nous ferait ici tourner sans relâche, ne fît-on même tourner que la moindre partie de notre corps, nous serions mal à notre aise. Pourquoi un Dieu s'en trouverait-il mieux que nous? De plus, si la terre est une portion du monde, c'est par conséquent une portion de Dieu. Or, il y a de vastes régions, qui ne sont ni habitées, ni cultivées: les unes, parce qu'étant trop près du soleil, on y meurt de chaud; les autres, parce que l'éloignement de cet astre les glace. Si donc le monde est Dieu, il faut, puisque ces régions font partie du monde, convenir que Dieu brûle d'un côté, tandis qu'il est gelé de l'autre. Voilà, Balbus, les sentiments de votre secte. Rapportons ceux des autres philosophes, en commençant par le plus ancien. Thalès de Milet, le premier qui ait examiné ces questions, a dit que l'eau est le principe de toutes choses; et que Dieu est cette intelligence, par qui tout est formé de l'eau. Pourquoi joindre l'un à l'autre, supposé que les Dieux puissent être sans intelligence, ou qu'une intelligence puisse subsister elle-même sans corps? Anaximandre croit que les Dieux reçoivent l'être, qu'ils naissent et meurent de loin en loin, et que ce sont des mondes innombrables. Mais peut-on admettre un Dieu qui ne soit pas éternel? Anaximène prétend que l'air est Dieu, qu'il est produit, qu'il est immense et infini, qu'il est toujours en mouvement. Mais l'air n'ayant point de forme, comment pourrait-il être Dieu, puisque Dieu en doit avoir une, et même une très-belle? Outre cela, dire qu'il a été produit, n'est-ce pas dire qu'il est périssable?

XI. Anaxagore, élève d'Anaximène, fut l'auteur de cette opinion: que le système et l'arrangement de l'univers se doivent à la puissance et à la sagesse d'un esprit infini. C'était ne pas comprendre que l'infini ne peut avoir de mouvement joint au sentiment: ou que s'il avait du sentiment, toutes les parties de la nature en seraient

paucos ergo tanta est facta rerum molitio. An stultorum? at primum causa non fuit, cur de improbis bene mereretur: deinde quid est assecutus, cum omnes stulti sint sine dubio miserrimi; maxime quod stulti sunt: miserius enim stultitia quid possumus dicere? deinde quod ita multa sunt incommoda in vita, ut ea sapientes commodorum compensatione leniant, stulti nec vitare venientia possint, nec ferre præsentia.

X. Qui vero mundum ipsum animantem, sapientemque esse dixerunt, nullo modo viderunt, animi naturam intelligentes, in quam figuram cadere posset: de quo dicam equidem paulo post. Nunc autem hactenus admirabor eorum tarditatem, qui animantem, immortalem, et eumdem beatum, rotundum esse velint, quod ea forma ullam neget esse pulchriorem Plato. At mihi vel cylindri, vel quadrati, vel coni, vel pyramidis videtur esse formosior. Quæ vero tribuitur vita isti rotundo Deo? nempe ut ea celeritate conterquetur, cui par nulla ne cogitari quidem possit. In qua non video, ubinam mens constans, et vita beata possit insistere: quodque in nostro corpore, si minima ex parte significetur, molestum sit; cur hoc idem non habeatur molestum in Deo? Terra enim profecto, quoniam pars mundi est, pars est etiam Dei. Atqui terræ maximas regiones, inhabitabiles atque incultas videmus, quod pars earum appulsu solis exarserit, pars obriguerit nive, pruinaque, longinquo solis abscessu: quæ, si mundus est Deus, quoniam partes mundi sunt, Dei membra partim ardentia, partim refrigerata dicenda sunt. Atque hæc quidem vestra, Lucili: qualia vero alia sint, ab ultimo repetam superiorum. Thales enim Milesius, qui primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum: Deum autem, eam mentem, quæ ex aqua cuncta fingeret. Si Dii possunt esse sine sensu et mente, cur aquæ adjunxit, si ipsa mens constare potest vacans corpore? Anaximandri autem opinio est, nativos esse Deos, longis intervallis orientes, occidentesque, eosque innumerabiles esse mundos. Sed nos Deum, nisi sempiternum, intelligere qui possumus? Post Anaximenes, aëra Deum statuit, eumque gigni, esseque immensum, et infinitum, et semper in motu: quasi aut aër sine ulla forma Deus esse possit, cum præsertim Deum non modo aliqua, sed pulcherrima specie esse deceat: aut non omne, quod ortum sit, mortalitas consequatur.

XI. Inde Anaxagoras, qui accepit ab Anaximene disciplinam, primus omnium rerum descriptionem, et modum, mentis infinitæ vi ac ratione designari et confici voluit: in quo non vidit, neque motum sensui junctum et continentem, in infinito ullum esse posse: neque sensum omnino, quo non ipsa natura pulsa sentiret. Deinde si men-

Digitized by Google

frappées, et auraient le même sentiment toutes à la fois. D'ailleurs, si l'on a prétendu que cet esprit fût une sorte d'animal, il lui faut donc un principe intérieur, qui fonde sa dénomination d'animal. Et qu'y a-t-il de plus intérieur que l'esprit? il reste donc à le revêtir d'un corps. Et c'est ce que ce philosophe ne voulait point. Or il me paraît que notre intelligence ne va pas jusqu'à pouvoir se former quelque notion d'un simple et pur esprit, auquel vous ne joignez rien qui le rende capable de sentiment. Alcméon de Crotone reconnaît une âme divine, et de plus il érige en Dieux le soleil, la lune, et les autres astres. C'est nous donner pour immortels des êtres mortels. Pythagore croit que Dieu est une âme répandue dans tous les êtres de la nature, et dont les âmes humaines sont tirées. Si cela était, Dieu serait déchiré et mis en pièces, quand ces âmes s'en détachent. Il souffrirait, et un Dieu n'est point capable de souffrir: il souffrirait, dis-je, dans une partie de lui-même, quand elles souffrent, comme il leur arrive à la plupart. Pourquoi, d'ailleurs, l'esprit de l'homme ignorerait-il quelque chose, s'il était Dieu? Enfin, si ce Dieu n'était absolument qu'une âme, de quelle manière s'unirait-il au monde? Xénophane dit que Dieu est un tout infini, et il y ajoute une intelligence. Quant à cette intelligence, c'est une erreur qui lui est commune avec d'autres : mais il est plus blâmable encore de prétendre que l'infini soit capable de sentiment, et que rien puisse y être joint. Parménide s'est figuré je ne sais quoi de semblable à une couronne; un cercle tout lumineux et non interrompu, qui environne le ciel. Voilà ce qu'il appelle Dieu. Où prend-il dans ce cercle la figure divine, et quelle apparence qu'il y ait du sentiment? Autres visions : il divinise la guerre, la discorde, la cupidité, mille choses semblables, qui, bien loin d'être immortelles, sont détruites par la maladie, par le sommeil, par l'oubli, par le temps seul. Je n'ajoute pas qu'il fait aussi le même honneur aux astres, pour ne point répéter ce que j'ai dit sur cette opinion, il n'y a qu'un moment.

XII. Empédocle, auteur peu exact sur bien d'autres matières, se trompe lourdement sur ce qui regarde les Dieux. Car les quatre éléments, dont il veut que tout soit composé, et qui ne sont visiblement que des mixtes insensibles et périssables, il les croit divins. Protagore ne paraît avoir nulle idée des Dieux, puisqu'il déclare ouvertement qu'il ne sait pas trop bien s'il y en a, ou s'il n'y en a pas, ni ce que c'est. Démocrite (quel égarement) donne la qualité de Dieux, et aux images des objets qui nous frappent; et à la nature qui fournit, qui envoie ces images; et aux idées, dont elles nous remplissent l'esprit. Qu'après cela il assure que rien n'est éternel, parce que rien ne demeure toujours dans un même état: n'est-ce pas renverser d'un seul coup l'existence des Dieux, et toutes les opinions qui l'établissent? L'air est le Dieu que Diogène d'Apollonie reconnaît. Et quel sentiment l'air peut-il avoir? quelle forme convenable à un Dieu? Pour exposer toutes les variations de Platon, il faudrait un long discours. Dans le Timée, il dit que le père de ce monde ne saurait être nommé : et dans les livres des Lois, qu'il ne faut pas être curieux de savoir ce que c'est proprement que Dieu. Quand il prétend que Dieu est incorporel,

tem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius, ex quo illud animal nominetur : quid autem interius mente? Cingatur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet; aperta, simplexque mens, nulla re adjuncta, quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim, et notionem videtur. Crotoniates autem Alcmæo, qui soli et lunæ, reliquisque sideribus, animoque præterea divinitatem dedit, non sensit, sese mortalibus rebus immortalitatem dare. Nam Pythagoras, qui censuit, animum esse per naturam rerum omnem intentum, et commeantem, ex quo nostri animi carperentur, non vidit distractione humanorum animorum discerpi, et lacerari Deum : et cum miseri animi essent, quod plerisque contingeret, tum Dei partem esse miseram : quod fieri non potest. Cur autem quidquam ignoraret animus hominis, si esset Deus? Quomodo porro Deus iste, si nihil esset nisi animus, aut infixus, aut infusus esset in mundo? Tum Xenophanes, qui mente adjuncta, omne præterea, quod esset infinitum, Deum voluit esse, de ipsa mente ita reprehenditur, ut cæteri : de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque sentiens, neque conjunctum potest esse. Nam Parmenides commentitium quiddam coronæ similitudine efficit : *stephanen* appellat, continentem ardore lucis orbem, qui cingit cælum; quem appellat Deum. In quo neque figuram divinam, neque sensum quisquam suspicari potest. Multa ejusdem monstra; quippe qui bellum, qui discordiam, qui cupiditatem, cæteraque generis ejusdem ad Deum revocat, quæ vel morbo, vel somno, vel oblivione, vel vetustate delentur. Eademque de sideribus : quæ reprehensa jam in alio, in hoc omittantur.

XII. Empedocles autem multa alia peccans, in Deorum opinione turpissime labitur. Quatuor enim naturas, ex quibus omnia constare vult, divinas esse censet : quas et nasci, et exstingui perspicuum est, et sensu omni carere. Nec vero Protagoras, qui sese negat omnino de Diis habere quod liqueat, sint, non sint, qualesve sint, quidquam videtur de natura Deorum suspicari. Quid? Democritus, qui tum imagines, earumque circuitus in Deorum numero refert : tum illam naturam, quæ imagines fundat, ac mittat : tum scientiam, intelligentiamque nostram, nonne in maximo errore versatur? Cumque idem omnino, quia nihil semper suo statu maneat, neget esse quidquam sempiternum; nonne Deum omnino ita tollit, ut nullam opinionem ejus reliquam faciat? Quid? aër, quo Diogenes Apolloniates utitur Deo, quem sensum habere potest, aut quam formam Dei? Jam de Platonis inconstantia longum est dicere; qui in Timæo, patrem hujus mundi nominari neget posse : in Legum autem libris, quid sit omnino Deus, inquiri oportere non censeat. Quod vero sine corpore ullo Deum vult esse ut Græci dicunt ἀσώματον; id quale esse

Digitized by Google

c'est nous parler d'un être incompréhensible, et qui ne pourrait avoir ni sentiment, ni sagesse, ni plaisir; attributs essentiels aux Dieux. Il dit aussi, et dans le Timée, et dans les Lois, que le monde, le ciel, les astres, la terre, les âmes, les divinités que nous enseigne la religion de nos pères, il dit que tout cela est Dieu. Ces opinions, prises en particulier, sont évidemment fausses; et prises toutes ensemble, se contredisent prodigieusement. Xénophon, en moins de paroles, débite à peu près les mêmes erreurs. Car dans le volume où il a recueilli les discours mémorables de Socrate, il lui fait dire qu'on ne doit point chercher de quelle figure est Dieu; que le soleil est Dieu; que l'âme l'est pareillement; qu'il n'y en a qu'un seul, qu'il y en a plusieurs. C'est à peu près ce que je viens de reprocher à Platon.

XIII. Antisthène, dans son traité de physique, dit qu'il y a plusieurs Dieux révérés parmi les nations, mais qu'il n'y en a qu'un naturel : et par là il renverse absolument les idées que nous devons avoir des Dieux. Speusippe ne travaille pas moins, à les détruire, lorsque marchant sur les traces de Platon son oncle, il soutient que c'est une certaine force vitale, qui gouverne tout. Aristote, dans son troisième livre *de la philosophie*, ne s'explique pas toujours d'une manière uniforme sur ce sujet, en cela disciple fidèle de Platon. Tantôt il veut que toute la divinité réside dans l'intelligence; tantôt, que le monde soit Dieu. Après il en reconnaît quelque autre, qui est au-dessus du monde, dit-il, et qui a soin d'en régler et d'en conserver le mouvement par une espèce de révolution. Ailleurs il enseigne que Dieu n'est autre chose que ce feu qui brille dans le ciel : comme si le ciel était autre chose lui-même qu'une partie de ce monde qu'il nous donnait tout à l'heure pour un Dieu? Pense-t-il que le ciel pût tourner avec tant de précipitation sans perdre le sentiment? Et où loger tant d'autres Dieux, supposé que le ciel en soit un? Quand il dit enfin que Dieu n'a point de corps, il en fait un être irraisonnable, et même insensible. Comment le monde peut-il se mouvoir, s'il n'a point de corps? Et comment peut-il être tranquille et heureux, s'il est toujours en mouvement? Xénocrate, qui avait eu le même maître qu'Aristote, ne raisonne pas mieux que lui sur cette matière. Car dans ce qu'il a écrit des Dieux, il ne dit point de quelle figure ils sont, mais seulement qu'il y en a huit. Les planètes en font cinq : les étoiles fixes n'en font qu'un toutes ensemble, comme autant de membres épars : le soleil fait le septième, et la lune enfin le huitième. Par quel endroit ces Dieux-là peuvent être heureux, c'est ce qu'on ne voit pas. Héraclide de Pont, élevé à la même école de Platon, a rempli ses livres de contes puérils. Tantôt il dit que Dieu, c'est le monde; tantôt, que c'est l'intelligence. Il attribue aussi la divinité aux planètes. Il prive Dieu de sentiment, et veut que sa figure soit changeante. Enfin, il dit, et tout cela dans le même ouvrage, que la terre et le ciel sont des Dieux. Théophraste là-dessus est d'une inconstance qui n'est pas supportable. Dans un endroit il attribue la suprême divinité à l'intelligence; dans un autre, au ciel en général; et après cela aux astres en particulier. Son disciple Straton, qui est appelé *le physicien*, ne mérite pas qu'on l'écoute, quand

possit, intelligi non potest. Careat enim sensu necesse est, careat etiam prudentia, careat voluptate : quæ omnia una cum Deorum notione comprehendimus. Idem et in Timæo dicit, et in Legibus, et mundum Deum esse, et cælum, et astra, et terram, et animos, et eos, quos majorum institutis accepimus : quæ et per se sunt falsa perspicue, et inter sese vehementer repugnantia. Atque etiam Xenophon paucioribus verbis eadem fere peccat : facit enim in iis, quæ a Socrate dicta retulit, Socratem disputantem, formam Dei quæri non oportere : eumdemque et solem, et animum Deum dicere : et modo unum, tum autem plures Deos. Quæ sunt iisdem in erratis fere, quibus ea, quæ de Platone diximus.

XIII. Atque etiam Antisthenes in eo libro, qui Physicus inscribitur, populares Deos multos, naturalem unum esse dicens, tollit vim et naturam Deorum. Nec multo secus Speusippus, Platonem avunculum subsequens, et vim quamdam dicens, qua omnia regantur, eamque animalem, evellere ex animis conatur cognitionem Deorum. Aristoteles quoque in tertio de philosophia libro multa turbat, a magistro Platone non dissentiens. Modo enim menti tribuit omnem divinitatem : modo mundum ipsum Deum dicit esse : modo quemdam alium præficit mundo, eique eas partes tribuit, ut replicatione quadam mundi motum regat atque tueatur : tum cæli ardorem Deum dicit esse; non intelligens, cælum mundi esse partem, quem alio loco ipse designarit Deum. Quomodo autem cæli divinus ille sensus in celeritate tanta conservari potest? Ubi deinde illi tot Dii, si numeramus etiam cælum Deum? Cum autem sine corpore idem vult esse Deum, omni illum sensu privat, etiam prudentia. Quo porro modo mundus moveri carens corpore; aut quomodo semper se movens, esse quietus et beatus potest? Nec vero ejus condiscipulus Xenocrates in hoc genere prudentior : in cujus libris, qui sunt de natura Deorum, nulla species divina describitur. Deos enim octo esse dicit : quinque eos, qui in stellis vagis nominantur : unum, qui ex omnibus sideribus, quæ infixa cælo sunt, ex dispersis quasi membris simplex sit putandus Deus : septimum, Solem adjunxit : octavumque, Lunam : qui quo sensu beati esse possint, intelligi non potest. Ex eadem Platonis schola Ponticus Heraclides puerilibus fabulis refersit libros : et tamen modo mundum, tum mentem divinam esse putat : errantibus etiam stellis divinitatem tribuit, sensuque Deum privat, et ejus formam mutabilem esse vult : eodemque in libro rursus terram, et cælum refert in Deos. Nec vero Theophrasti inconstantia ferenda est : modo enim menti divinum tribuit principatum; modo cælo : tum autem signis, sideribusque cælestibus. Nec audiendus ejus auditor Strato, is qui physicus appellatur : qui omnem vim divinam in natura sitam esse

Digitized by Google

il dit qu'il n'y a point d'autre Dieu que la nature; que c'est le principe de toutes les productions et de toutes les mutations; qu'au reste elle n'a point de sentiment, point de forme.

XIV. Zénon (car il est temps, Balbus, que j'en vienne à vos Stoïciens) nous fait de la loi naturelle un Dieu, et lui donne le pouvoir de nous commander ce qui est juste, et de nous défendre ce qui est injuste : or nous ne saurions, ni concevoir qu'elle soit quelque chose d'animé, ni admettre un Dieu qui ne le soit pas. Il veut ailleurs que Dieu soit l'éther; comme si l'on pouvait faire un Dieu d'un être insensible, sourd à nos prières, à nos souhaits, à nos vœux! Il dit encore ailleurs qu'une certaine raison, qui est répandue dans tous les êtres de la nature, a tous les caractères de la divinité. Il dit la même chose des astres, des années, des mois, des saisons. Et quand il explique la *Théogonie* d'Hésiode, il sape toutes les notions établies touchant les Dieux : car il ne reçoit pour tels, ni Jupiter, ni Junon, ni Vesta, ni quelque autre que ce soit, qui ait son nom propre : mais il prétend que ce sont de purs noms, qui, sous prétexte de quelque allusion, furent donnés à des êtres inanimés et muets. Ariston son disciple ne s'égare pas moins que lui, en soutenant que la figure divine est incompréhensible; que les Dieux n'ont point de sentiment; et que même on peut douter si Dieu est ou n'est pas un être animé. Cléanthe, autre élève de Zénon, avance d'abord que c'est le monde même qui est Dieu : ensuite, que c'est l'intelligence et l'âme de toute la nature : et ailleurs, que le Dieu le plus certain que nous ayons, c'est le feu céleste, l'éther, qui est le dernier et le plus élevé de tous les êtres, qui s'étend de tous côtés, qui fait l'extrémité de tout, qui ceint et qui embrasse tout. Dans ses livres *contre la volupté*, où il parle comme un homme en délire, il peint de fantaisie la figure des Dieux; et après nous avoir dit qu'il n'en reconnaît point d'autres que les astres, il ajoute que la raison est à son gré ce qu'il y a de plus divin. C'est anéantir un Dieu tel que nous concevons qu'il doit être, conformément aux idées que nous en avons, et qui sont, pour ainsi dire, ses vestiges imprimés dans notre esprit.

XV. Persée, autre disciple encore de Zénon, dit que ceux à qui l'on a donné le titre de Dieux sont des hommes qui ont inventé les arts; et que ce titre s'est accordé pareillement aux choses qui nous sont utiles et salutaires. Ainsi, non content de croire qu'elles ont été inventées par des Dieux, il veut qu'elles soient divines elles-mêmes. Peut-on ravaler la divinité jusqu'à en faire part, ou à des choses de si bas prix, ou à des hommes morts, qui pour tout culte ne méritent que des funérailles? Chrysippe, qui a le plus raffiné sur les songes des Stoïciens, assemble une troupe de Dieux inconnus; et si fort inconnus, que notre imagination ne peut s'en former une idée précise, quoiqu'il n'y ait rien qu'elle ne paraisse capable d'embrasser. Il dit que la divinité consiste dans la raison, dans l'intelligence, dans l'âme de toute la nature. Que Dieu, c'est le monde lui-même, et cette âme dont il est pénétré. Que c'est la partie supérieure de l'âme, l'intelligence et la raison. Que

censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi, habeat; sed careat omni sensu et figura.

XIV. Zeno autem (ut jam ad vestros, Balbe, veniam) naturalem legem, divinam esse censet, eamque vim obtinere recta imperantem, prohibentemque contraria. Quam legem quomodo efficiat animantem, intelligere non possumus. Deum autem animantem certe volumus esse. Atque hic idem alio loco æthera, Deum dicit : si intelligi potest nihil sentiens Deus, qui nunquam nobis occurrit neque in precibus, neque in optatis, neque in votis. Aliis autem libris rationem quamdam, per omnium naturam rerum pertinentem, divina vi esse affectam putat. Idem astris hoc idem tribuit, tum annis, mensibus, annorumque mutationibus. Cum vero Hesiodi Theogoniam interpretatur, tollit omnino insitas, præceptasque cognitiones Deorum : neque enim Jovem, neque Junonem, neque Vestam, neque quemquam, qui ita appelletur, in Deorum habet numero : sed rebus inanimis, atque mutis, per quamdam significationem, hæc docet tributa nomina. Cujus discipuli Aristonis non minus magno in errore sententia est : qui neque formam Dei intelligi posse censeat, neque in Diis sensum esse dicat; dubitetque omnino, Deus animans, necne sit. Cleanthes autem, qui Zenonem audivit una cum eo, quem proxime nominavi, tum ipsum mundum, Deum dicit esse : tum totius naturæ menti atque animo tribuit hoc nomen : tum ultimum, et altissimum, atque undique circumfusum et extremum, omnia cingentem atque complexum ardorem, qui æther nominetur, certissimum Deum judicat. Idemque quasi delirans in iis libris quos scripsit contra voluptatem, tum fingit formam quamdam et speciem Deorum, tum divinitatem omnem tribuit astris, tum nihil ratione censet esse divinius. Ita fit, ut Deus ille, quem mente noscimus, atque in animi notione tanquam in vestigio volumus reponere, nusquam prorsus appareat.

XV. At Persæus, ejusdem Zenonis auditor, eos dicit esse habitos Deos, a quibus magna utilitas ad vitæ cultum esset inventa : ipsasque res utiles et salutares Deorum esse vocabulis nuncupatas : ut ne hoc quidem diceret, illa inventa esse Deorum, sed ipsa divina. Quo quid absurdius, quam aut res sordidas, atque deformes Deorum honore afficere, aut homines jam morte deletos, reponere in Deos, quorum omnis cultus esset futurus in luctu? Jam vero Chrysippus, qui Stoïcorum somniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregat ignotorum Deorum, atque ita ignotorum, ut eos ne conjectura quidem informare possimus, cum mens nostra quidvis videatur cogitatione posse depingere. Ait enim, vim divinam in ratione esse positam, et universæ naturæ animo, atque mente; ipsumque mundum, Deum dicit esse, et ejus animi fusionem universam : tum ejus ipsius principatum, qui in mente et ratione versetur, communemque rerum naturam universa atque omnia continentem : tum fatalem

Digitized by Google

c'est le principe qui agit en tout, et qui conserve tout. Que c'est ce fantôme de destin, par qui l'avenir est immuable. Que c'est le feu, et cet éther dont j'ai déjà parlé. Que ce sont aussi les éléments dont il est la source, et qui en découlent naturellement, l'eau, la terre, l'air. Que c'est le soleil, la lune, les autres astres, tout l'univers. Que ce sont les hommes qui jouissent de l'immortalité. Il soutient, de plus, que ce que nous appelons Jupiter, c'est l'éther; Neptune, la mer; Cérès, la terre; et ainsi des autres Dieux. Il dit que Jupiter est aussi cette loi éternelle, invariable, qui est notre guide, et la règle de nos devoirs : loi qu'il appelle nécessité fatale, éternelle vérité des choses futures. Rien de tout cela n'est tel, qu'on le puisse regarder comme divin. Je ne fais pourtant rien dire à Chrysippe, qui ne soit dans le premier livre qu'il a écrit sur la nature des Dieux. Et à voir comment il veut, dans le second, accommoder les fables d'Orphée, de Musée, d'Hésiode, et d'Homère, avec tout ce qu'il a établi dans le premier, on dirait que le pur stoïcisme régnait parmi les plus anciens poëtes, à qui jamais ces explications ne sont venues dans l'esprit. C'est ainsi que Diogène de Babylone, dans son livre intitulé *Minerve*, prétend expliquer physiquement, et d'une manière qui ne ressente point la fable, l'enfantement de Jupiter et la naissance de cette Déesse.

XVI. Telles sont donc les opinions des philosophes, ou, pour mieux dire, leurs rêveries. Car valent-elles mieux de beaucoup que les fables des poëtes, qui, dans un langage d'autant plus dangereux qu'il est plein de grâces, nous ont représenté les Dieux enflammés de courroux, et passionnés jusqu'à la fureur; ont dépeint leurs guerres, leurs démêlés, leurs combats, leurs blessures; ont raconté leurs haines, leurs dissensions, leur naissance, leur mort, leurs chagrins, leurs plaintes, leurs voluptés de toute espèce, leurs adultères, leurs chaînes, leurs commerces impudiques avec le genre humain, d'où sortent des mortels engendrés par un immortel? Aux erreurs des poëtes ajoutons les folies des mages et celles des Égyptiens, avec les préjugés vulgaires, qui ne font que varier, parce que l'ignorance de la vérité rend le peuple incapable de fermeté dans sa croyance. Peut-on se défendre après cela de révérer Épicure, jusqu'à le compter lui-même pour une divinité, lorsqu'on voit que, parmi tant d'opinions si peu raisonnables, il a pensé juste sur ce qui concerne les Dieux? Car il est le seul qui ait fondé leur existence sur ce que la nature elle-même grave leur idée dans tous les esprits. Sans avoir l'idée d'une chose, c'est-à-dire, sans en avoir une représentation mentale, vous ne sauriez la concevoir, ni en parler. Or quel peuple, quelle sorte d'hommes n'a pas, indépendamment de toute étude, une idée, une *prénotion* des Dieux? Épicure, dans son divin livre *De la règle et du jugement*, fait sentir la force et l'utilité de ce principe, qui est le fondement sur lequel on établit tout ce qui regarde cette question.

XVII. En effet, puisque ce n'est point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelque loi humaine; mais une croyance ferme et unanime parmi tous les hommes, sans un seul d'excepté, c'est donc par des notions empreintes dans nos âmes, ou plutôt

vim et necessitatem rerum futurarum : ignem præterea, et eum, quem antea dixi, æthera : tum ea, quæ natura fluerent atque manarent, ut et aquam, et terram, et aëra; solem, lunam, sidera, universitatemque rerum, qua omnia continerentur; atque homines etiam eos, qui immortalitatem essent consecuti. Idemque disputat, æthera esse eum, quem homines Jovem appellarent : quique aër per maria manaret, eum esse Neptunum : terramque eam esse, quæ Ceres diceretur : similique ratione persequitur vocabula reliquorum Deorum. Idemque etiam legis perpetuæ et æternæ vim, quæ quasi dux vitæ et magistra officiorum sit, Jovem dicit esse, eamdemque fatalem necessitatem appellat, sempiternam rerum futurarum veritatem : quorum nihil tale est, ut in eo vis divina inesse videatur. Et hæc quidem in primo libro de natura Deorum. In Secundo autem vult Orphei, Musæi, Hesiodi, Homerique fabellas accommodare ad ea, quæ ipse primo libro de Diis immortalibus dixerit : ut etiam veterrimi poetæ, qui hæc ne suspicati quidem sint, Stoïci fuisse videantur. Quem Diogenes Babylonius consequens in eo libro, qui inscribitur *de Minerva*, partum Jovis, ortumque virginis ad physiologiam traducens, disjungit a fabula.

XVI. Exposui fere non philosophorum judicia, sed deliraptinm somnia. Nec enim multo absurdiora sunt ea quæ, poëtarum vocibus fusa, ipsa suavitate nocuerunt : qui e ira inflammatos et libidine furentes induxerunt Deos; feceruntque ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus; odia præterea, dissidia, discordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effusas in omni intemperantia libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortalesque ex immortali procreatos. Cum poetarum autem errore conjungere licet portenta magorum, Ægyptiorumque in eodem genere dementiam : tum etiam vulgi opiniones quæ in maxima inconstantia, veritatis ignoratione, versantur. Ea qui consideret, quam inconsulte ac temere dicantur, venerari Epicurum, et in eorum ipsorum numero, de quibus hæc quæstio est, habere debeat. Solus enim vidit, primum esse Deos, quod in omnium animis eorum notionem impressisset ipsa natura. Quæ est enim gens, aut quod genus hominum, quod non habeat sine doctrina anticipationem quamdam Deorum? quam appellat πρόληψιν Epicurus, id est, anteceptam animo rei quamdam informationem, sine qua nec intelligi quidquam, nec quæri, nec disputari potest. Cujus rationis vim, atque utilitatem ex illo cælesti Epicuri, *de regula et judicio*, volumine accepimus.

XVII. Quod igitur fundamentum hujus quæstionis est, id præclare jactum videtis. Cum enim non instituto aliquo, aut more, aut lege, sit opinio constituta, maneatque ad unum omnium firma consensio, intelligi necesse est esse

Digitized by Google

innées, que nous comprenons qu'il y a des Dieux. Or tout jugement de la nature, quand il est universel, est nécessairement vrai. Il faut donc reconnaître qu'il y a des Dieux. Et puisque savants et ignorants s'accordent presque tous là-dessus, il faut donc reconnaître aussi, que les hommes ont naturellement une idée des Dieux, ou, comme j'ai dit, une *prénotion*. Je fais ce mot à l'exemple d'Épicure, puisque aussi bien ne saurait-on exprimer de nouvelles choses que par des termes nouveaux. Sur ce même principe nous jugeons que les Dieux sont immortels, et souverainement heureux. Car la même impression de la nature, qui nous représente les Dieux, nous persuade aussi de leur immortalité et de leur félicité. Ainsi nous devons tenir pour vraie cette maxime d'Épicure : *Qu'un être heureux et immortel n'a point de peine, et n'en fait à personne; que par conséquent il n'est capable ni de colère, ni d'affection, parce que ces sortes de sentiments ne viennent que de faiblesse.* On se passerait d'en savoir davantage, si l'on ne voulait que révérer pieusement les Dieux, et se garantir de la superstition. Car d'un côté les Dieux étant immortels, et parfaitement heureux, les hommes dès lors se croiraient obligés à les honorer, parce que la vénération est due à des êtres qui sont d'un ordre supérieur. Et d'autre côté, les Dieux n'étant capables ni de colère, ni d'affection, les hommes dès lors comprendraient qu'ils n'ont rien à craindre de leur part. Mais pour démêler encore mieux la vérité de cette opinion, notre curiosité s'étend jusqu'à vouloir aussi savoir de quelle forme sont les Dieux, comment ils vivent, et de quoi s'occupe leur esprit.

XVIII. A l'égard de leur forme, nous sommes naturellement portés à croire que c'est la forme humaine : et, pour ne pas ramener tout aux notions primitives, j'ajoute que la raison l'enseigne pareillement. Nous le savons, dis-je, par les lumières de la nature : car n'est-ce pas sous cette image que toutes les nations se représentent les Dieux, et qu'ils s'offrent toujours à nos esprits, soit que nous dormions, ou que nous soyons éveillés? Nous le savons aussi par les lumières de la raison : car puisque la félicité et l'immortalité concourent à les rendre des êtres parfaits, ne leur convient-il pas d'avoir la forme la plus belle de toutes? Or quelle plus belle forme que celle de l'homme, pour l'assortiment des membres, pour la proportion des traits, pour la taille, pour l'air? Je m'en rapporte là-dessus, non à notre ami Cotta, qui avance le pour et le contre; mais à vous, Balbus, qui savez que vos Stoïciens, quand ils prétendent montrer que notre corps est l'ouvrage d'un Dieu, observent avec quel art tout y est placé, autant pour la beauté que pour l'usage. Certainement, de tous les êtres animés, l'homme est le mieux fait. Puisque les Dieux sont du nombre, faisons-les donc ressembler à l'homme. La suprême félicité, d'ailleurs, est leur partage. Or la félicité ne saurait être sans la vertu, ni la vertu sans la raison, ni la raison hors de la forme humaine. Donc les Dieux ont une forme humaine. Je ne dis pas cependant qu'ils aient un corps, ni du sang : mais je dis qu'ils ont comme un corps, et comme du sang. Distinction un peu subtile, qu'Épicure n'a pas mise à la portée du commun. Je devrais ici la développer, si je ne comptais sur votre pénétration.

Deos, quoniam insitas eorum, vel potius innatas cognitiones habemus. De quo autem omnium natura consentit, id verum esse necesse est. Esse igitur Deos confitendum est. Quod quoniam fere constat inter omnes non philosophos solum, sed etiam indoctos; fateamur constare illud etiam, hanc nos habere sive anticipationem, ut ante dixi, sive prænotionem Deorum. Sunt enim rebus novis nova ponenda nomina, ut Epicurus ipse πρόληψιν appellavit, quam antea nemo eo verbo nominarat. Hanc igitur habemus, ut Deos beatos et immortales putemus. Quæ enim nobis natura informationem Deorum ipsorum dedit, eadem insculpsit in mentibus, ut eos æternos et beatos haberemus. Quod si ita est, vere exposita illa sententia est ab Epicuro, *Quod æternum, beatumque sit, id nec habere ipsum negotii quidquam, nec exhibere alteri. Itaque neque ira, neque gratia teneri, quod, quæ talia essent, imbecilla essent omnia.* Si nihil aliud quæreremus, nisi ut Deos pie coleremus, et ut superstitione liberaremur, satis erat dictum. Nam et præstans Deorum natura, hominum pietate coleretur, cum et æterna esset, et beatissima; habet enim venerationem justam quidquid excellit. Et metus omnis a vi atque ira Deorum pulsus esset; intelligitur enim, a beata immortalique natura et iram, et gratiam segregari : quibus remotis, nullos a Superis impendere metus. Sed ad hanc confirmandam opinionem inquirit animus et formam, et vitam, et actionem mentis atque agitationem in Deo.

XVIII. Ac de forma quidem partim natura nos admonet, partim ratio docet. Nam a natura habemus omnes omnium gentium, speciem nullam aliam, nisi humanam, Deorum : quæ enim alia forma occurrit unquam aut vigilanti cuiquam, aut dormienti? Sed, ne omnia revocentur ad primas notiones, ratio hoc idem ipsa declarat. Nam cum præstantissimam naturam, vel quia beata est, vel quia sempiterna, convenire videatur eamdem esse pulcherrimam; quæ compositio membrorum, quæ conformatio lineamentorum, quæ figura, quæ species, humana potest esse pulchrior? Vos quidem, Lucili, soletis, (nam Cotta meus modo hoc, modo illud) cum artificium effingitis, fabricamque divinam, quam sint omnia in hominis figura non modo ad usum, verum etiam ad venustatem apta, describere. Quod si omnium animantium formam vincit hominis figura, Deus autem animans est; ea figura profecto est, quæ pulcherrima sit omnium. Quoniamque Deos beatissimos esse constat, beatus autem esse sine virtute nemo potest, nec virtus sine ratione constare, nec ratio usquam inesse, nisi in hominis figura; hominis esse specie Deos confitendum est. Nec tamen ea species corpus est, sed quasi corpus. Hæc quanquam et inventa sunt acutius, et dicta subtilius ab Epicuro, quam ut quivis ea possit agnoscere : tamen fretus intelligentia vestra dissero brevius, quam causa desiderat. Epicurus autem, qui res occultas, et penitus abditas non modo viderit animo, sed

Digitized by Google

Épicure donc, pour qui les choses les plus cachées étaient aussi claires que s'il les eût touchées au doigt, enseigne que les Dieux ne sont pas visibles, mais intelligibles. Que ce ne sont pas des corps d'une certaine solidité, ni qu'on puisse compter un à un, comme des corps véritablement solides; mais que nous les concevons par des images ressemblantes et passagères. Que comme il y a des atomes à l'infini pour produire de ces images, elles sont inépuisables, et viennent en foule se présenter à nos esprits, où elles forment l'idée d'une félicité parfaite, et nous font comprendre, quand nous y sommes bien attentifs, ce que c'est que des êtres heureux et immortels.

XIX. Outre cela, il est très-important de bien connaître la nature de l'infini. Elle veut que toutes choses soient tellement proportionnées, qu'il y en ait d'une espèce autant que d'une autre, et qu'il s'en fasse, comme dit Épicure, un partage égal. D'où il s'ensuit, que s'il y a une si grande quantité d'êtres mortels, il n'y en a pas moins d'immortels; et que s'il y a une infinité de causes qui détruisent, il y en doit pareillement avoir d'innombrables qui conservent. Faut-il maintenant nous demander comment vivent les Dieux, et de quoi ils s'occupent? Leur vie est la plus heureuse, la plus délicieuse qu'on puisse imaginer. Un Dieu ne fait rien; il ne s'embarrasse de nulle affaire; il n'entreprend rien; sa sagesse et sa vertu font sa joie; les plaisirs qu'il goûte, plaisirs qui ne sauraient être plus grands, il est sûr de les goûter toujours.

XX. Voilà, Balbus, un Dieu heureux : mais le vôtre, il est accablé de travail. Car si vous croyez que ce soit le monde lui-même; tournant, comme il fait sans relâche, autour de l'axe du ciel, et cela encore avec une étrange rapidité, peut-il avoir un instant de repos? Or sans repos, point de félicité. Et si l'on prétend qu'il y ait dans le monde un Dieu qui le gouverne, qui préside au cours des astres et aux saisons, qui règle, qui arrange tout, qui ait l'œil sur les terres et sur les mers, qui s'intéresse à la vie des hommes et qui se charge de pourvoir à leurs besoins, c'est lui donner, en vérité, de tristes et de pénibles affaires. Or il faut pour être heureux, selon nous, avoir l'esprit tranquille, et ne se mêler de rien. Aussi l'auteur de tout ce que nous savons nous enseigne-t-il que le monde est l'ouvrage de la nature. Vous le regardez, ce monde, comme un chef-d'œuvre si difficile, qu'il fallait absolument une main divine pour y réussir : et cependant il a coûté si peu à la nature, qu'elle fera encore, a déjà fait, et même fait à toute heure, une infinité de mondes. Parce que vous ne concevez pas qu'elle ait ce pouvoir, si elle n'est guidée par quelque intelligence, vous avez recours à un Dieu, comme les poëtes tragiques, pour trouver un dénoûment. Mais vous jugeriez que c'est une aide inutile, si vous aviez devant les yeux cette prodigieuse étendue de régions, où l'esprit peut à son gré se promener de toutes parts, sans rencontrer un terme qui borne sa vue. Régions immenses en largeur, en longueur, en profondeur, où voltigent sans cesse une infinité d'atomes, qui à travers le vide s'approchent les uns des autres, s'attachent, et par leur union forment ces différents corps, que vous croyez ne pouvoir être faits qu'avec des soufflets et des en-

etiam sic tractet, ut manu, docet eam esse vim, et naturam Deorum, ut primum non sensu, sed mente cernatur; nec soliditate quadam, nec ad numerum, ut ea, quæ ille propter firmitatem στερέμνια appellat, sed imaginibus, similitudine, et transitione perceptis : quum infinita simillimarum imaginum species ex innumerabilibus individuis existat, et ad Deos affluat, cum maximis voluptatibus in eas imagines mentem intentam infixamque nostram intelligentiam capere, quæ sit et beata natura, et æterna.

XIX. Summa vero vis infinitatis, magna ac diligenti contemplatione dignissima est : in qua intelligi necesse est, eam esse naturam, ut omnia omnibus paribus paria respondeant. Hanc ἰσονομίαν appellat Epicurus, id est, æquabilem tributionem. Ex hac igitur illud efficitur, si mortalium tanta multitudo sit, esse immortalium non minorem; et, si, quæ interimant, innumerabilia sint, etiam ea, quæ conservent, infinita esse debere. Et quærere a nobis, Balbe, soletis, quæ vita Deorum sit, quæque ab iis degatur ætas. Ea videlicet, qua nihil beatius, nihil omnibus bonis affluentius cogitari potest. Nihil enim agit : nullis occupationibus est implicatus : nulla opera molitur : sua sapientia, et virtute gaudet : habet exploratum fore se semper tum in maximis, tum in æternis voluptatibus.

XX. Hunc Deum rite beatum dixerimus; vestrum vero laboriosissimum. Sive enim ipse mundus Deus est, quid potest esse minus quietum, quam, nullo puncto tempore intermisso, versari circum axem cæli admirabili celeritate? nisi quietum autem, nihil beatum est. Sive in ipso mundo Deus inest aliquis, qui regat, qui gubernet, qui cursus astrorum, mutationes temporum, rerum vicissitudines, ordinesque conservet, terras et maria contemplans, hominum commoda, vitasque tueatur; nae ille est implicatus molestis negotiis, et operosis. Nos autem beatam vitam in animi securitate, et in omnium vacatione munerum ponimus. Docuit enim nos idem, qui cætera, natura effectum esse mundum; nihil opus fuisse fabrica; tamque eam rem esse facilem, quam vos effici negatis sine divina posse solertia, ut innumerabiles natura mundos effectura sit, efficiat, effecerit. Quod quia quemadmodum natura efficere sine aliqua mente possit, non videtis; ut tragici poetæ, cum explicare argumenti exitum non potestis, confugitis ad Deum. Cujus operam profecto non desideraretis, si immensam et interminatam in omnes partes magnitudinem regionum videretis : in quam se injiciens animus, et intendens, ita late longeque peregrinatur, ut nullam tamen oram ultimi videat, in qua possit insistere. In hac igitur immensitate latitudinum, longitudinum, altitudinum, infinita vis innumerabilium volitat atomorum : quæ, interjecto inani, cohærescunt tamen inter se, et aliæ alias apprehendentes continuantur : ex quo efficiuntur hæ

Digitized by Google

clumes. Vous nous mettez ainsi sur la tête un maître éternel, dont nous devrions jour et nuit avoir peur. Car le moyen de ne pas craindre un Dieu qui prévoit tout, qui pense à tout, qui remarque tout, qui croit que tout le regarde, qui veut se mêler de tout, qui n'est jamais sans affaire? De là votre destin. Peut-on estimer une philosophie qui nous dit comme les vieilles, et ajoutons comme les vieilles ignorantes, que tout ce qui nous arrive dans la vie, c'est parce que l'éternelle vérité l'a décidé, et que tel est l'enchaînement des choses? De là encore votre divination. A vous en croire, nous deviendrions superstitieux jusqu'à révérer les aruspices, les augures, les devins, et autres gens semblables. Pour nous, exempts de toutes ces terreurs, et mis en liberté par Épicure, nous ne craignons point les Dieux, parce que nous savons qu'ils évitent toute occasion de chagrin, et ne cherchent à inquiéter personne. Du reste, nous les honorons pieusement et saintement, comme des êtres parfaits. Mais je crains que mon goût pour ma secte ne m'ait porté trop loin. Il était difficile, je l'avoue, de m'embarquer dans une si grande et si belle question, pour ne la traiter qu'à demi. J'aurais cependant mieux fait de songer à écouter, que de parler si longtemps.

XXI. Ici Cotta, prenant la parole, répondit avec cette politesse qui lui était ordinaire : Vous n'auriez, Velléius, rien pu tirer de moi, si vous n'aviez parlé le premier. Car j'ai fait souvent cette remarque, et je viens encore de la faire en vous écoutant, qu'il ne m'est pas si aisé de trouver les raisons qui établissent le vrai, que celles qui combattent le faux. Demandez-moi positivement ma pensée sur la nature des Dieux, peut-être vous laisserai-je sans réponse. Que vous me demandiez, au contraire, si je me rencontre là-dessus avec vous, mon parti sera pris à l'instant pour la négative. Mais avant que d'en venir à l'examen de vos propositions, il faut vous dire l'idée que j'ai de vous. Votre ami Crassus m'avait dit souvent que, parmi les sectateurs d'Épicure, vous méritiez d'être préféré à tous les Romains, et qu'il y avait même peu de Grecs qui vous fussent comparables. A vous parler franchement, je craignais que l'amitié n'eût un peu trop de part à cet éloge. Mais si j'ose moi-même vous louer en face, je vous dirai que, malgré la difficulté et l'obscurité du sujet, le discours que je viens d'entendre m'a paru clair, profond, et d'une élégance qui n'est pas commune dans votre secte. Quand j'étais à Athènes, j'entendais souvent Zénon, que Philon appelait le coryphée des Epicuriens; et je l'entendais par l'ordre de Philon lui-même, qui apparemment m'obligeait de puiser vos opinions à la source, pour me convaincre par là qu'en les réfutant on ne les déguisait point. Quoi qu'il en soit, Zénon avait cela de particulier, qu'il s'expliquait comme vous avec méthode, avec force, avec élégance. Mais ne vous offensez pas de cet aveu : ses discours faisaient sur moi une impression que le vôtre a renouvelée; j'en sortais avec le chagrin de voir qu'un si bel esprit se fût livré à des opinions si vaines, pour ne pas dire si absurdes. Je ne me flatte pas cependant d'avoir trouvé rien de meilleur. Aussi vous ai-je dit qu'il m'était plus aisé de nier que d'affirmer;

rerum formæ atque figuræ; quas vos effici posse sine follibus et incudibus non putatis. Itaque imposuistis in cervicibus nostris sempiternum dominum, quem dies et noctes timeremus. Quis enim non timeat omnia providentem, et cogitantem, et animadvertentem, et omnia ad se pertinere putantem, curiosum, et plenum negotii Deum? Hinc vobis extitit primum illa fatalis necessitas, quam εἱμαρμένην dicitis : ut, quidquid accidat, id ex æterna veritate, causarumque continuatione fluxisse dicatis. Quanti autem hæc philosophia æstimanda est, cui, tanquam aniculis, et iis quidem indoctis, fato fieri videantur omnia? Sequitur μαντική vestra, quæ Latine divinatio dicitur : qua tanta imbueremur superstitione, si vos audire vellemus, ut haruspices, augures, harioli, vates et conjectores nobis essent colendi. His terroribus ab Epicuro soluti, et in libertatem vindicati, nec metuimus eos, quos intelligimus, nec sibi fingere ullam molestiam, nec alteri quærere : et pie, sancteque colimus naturam excellentem atque præstantem. Sed elatus studio, vereor, ne longior fuerim. Erat autem difficile, rem tantam, tamque præclaram, inchoatam relinquere. Quanquam non tam dicendi ratio mihi habenda fuit, quam audiendi.

XXI. Tum Cotta, comiter, ut solebat : Atqui, inquit, Vellei, nisi tu aliquid dixisses, nihil sane ex me quidem audire potuisses. Mihi enim non tam facile in mentem venire solet, quare verum sit aliquid, quam quare falsum. Idque cum sæpe, tum, cum te audirem paulo ante, contigit. Roges me, qualem Deorum naturam esse ducam : nihil fortasse respondeam. Quære, putemne talem esse, qualis modo a te sit exposita : nihil dicam mihi videri minus. Sed antequam aggrediar ad ea, quæ a te disputata sunt, de te ipso dicam quid sentiam. Sæpe enim de L. Crasso, familiari illo tuo, videor audisse, cum te togatis omnibus sine dubio anteferret, et paucos tecum Epicureos e Græcia compararet : sed, quod ab eo te mirifice diligi intelligebam, arbitrabar illum propter benevolentiam id uberius dicere. Ego autem, etsi vereor laudare præsentem, judico tamen de re obscura atque difficili a te dictum esse dilucide : neque sententiis solum copiose, sed verbis etiam ornatius, quam solent vestri. Zenonem, quem Philo noster coryphæum appellare Epicureorum solebat, cum Athenis essem, audiebam frequenter, et quidem ipso auctore Philone : credo, ut facilius judicarem, quam illa bene refellerentur, cum a principe Epicureorum accepissem quemadmodum dicerentur. Non igitur ille, ut plerique, sed isto modo, ut tu, distincte, graviter, ornate. Sed quod in illo mihi usu sæpe venit, idem modo, cum te audirem, acciderat, ut moleste ferrem, tantum ingenium (bona venia me audies) in tam leves, ne dicam in tam ineptas, sententias incidisse. Nec ego nunc ipse aliquid afferam melius : ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus et maxime in physicis, quid non sit, citius, quam quid sit, dixerim.

Digitized by Google

et c'est ce que j'éprouve surtout en matière de physique.

XXII. Si vous me demandez ce que c'est que Dieu, je ferai avec vous comme Simonide avec le tyran Hiéron, qui lui proposait la même question. D'abord il demanda un jour pour y penser : le lendemain, deux autres jours : et comme chaque fois il doublait le nombre des jours qu'il demandait, Hiéron voulut en savoir la cause. *Parce que*, dit-il, *plus j'y fais réflexion, plus la chose me paraît obscure.* Ce qui me fait juger que Simonide, qui n'était pas seulement un poëte délicat, mais qui d'ailleurs ne manquait ni d'érudition, ni de bon sens, perdit à la fin toute espérance de trouver la vérité, après que son esprit se fut promené d'opinions en opinions, les unes plus subtiles que les autres, sans pouvoir démêler la véritable. Pour ce qui est de votre Épicure, car j'en veux à lui, non à vous, avance-t-il rien qui soit digne, ne disons pas d'un philosophe, mais d'un homme un peu sensé? Le premier article qui se présente ici à décider, c'est s'il y a des Dieux, ou s'il n'y en a point? *Il est difficile*, dit-il, *de nier qu'il y en ait.* Oui, en public : mais en particulier, discourant comme nous faisons ici, rien de si facile. Tout pontife que je suis, et quoique je croie qu'il faut observer inviolablement ce qui a rapport aux cérémonies et au culte divin, je voudrais, au lieu de probabilités, avoir de bonnes démonstrations sur l'existence des Dieux. Car j'ai peine à me défendre de certaines pensées qui de temps en temps me troublent, et me rendent presque incrédule à cet égard. Mais voyez où va ma complaisance; je veux bien vous passer tout ce que vous avez de commun avec les autres philosophes. Ainsi je ne vous attaquerai point sur l'existence des Dieux, pour laquelle presque tous se déclarent, et moi particulièrement. Mais ce que j'attaque, c'est la preuve que vous en apportez.

XXIII. Vous la fondez sur le consentement général de tous les hommes, qui suffit, dites-vous, pour nous convaincre qu'il y a des Dieux. Or je ne trouve dans cette preuve, ni solidité, ni vérité. Car d'où savez-vous ce que pensent toutes les nations? Je suis persuadé, moi, qu'il y a beaucoup de peuples assez brutaux pour n'avoir pas la moindre idée des Dieux. Et Diagore, qu'on a nommé l'*Athée*, n'a-t-il pas nié ouvertement l'existence des Dieux? Théodore ne l'a-t-il pas niée? Vous avez vous-même fait mention de Protagore, le plus grand sophiste de son temps, que les Athéniens chassèrent, non-seulement de leur ville, mais encore de leur territoire, et dont ils firent brûler publiquement les ouvrages, parce qu'il en avait commencé un de cette sorte : *Je ne saurais dire s'il y a des Dieux, ni ce que c'est.* Sa punition, je crois, empêcha que beaucoup d'autres ne fissent profession ouverte d'athéisme, quand ils virent que sur le simple doute on ne lui avait pas fait grâce. Parlerons-nous des sacriléges, des impies, des parjures? *Si jamais Tubulus*, comme dit un de nos poëtes, *si Lupus ou Carbon, ou tel autre fils de Neptune*, avaient été persuadés qu'il y eût des Dieux, auraient-ils porté le parjure et l'impiété à cet excès? La preuve sur laquelle vous comptiez n'est donc pas si bonne qu'il vous semble. Mais puisqu'elle vous est commune avec les autres philosophes, je veux bien à présent n'y point toucher, et m'arrêter

XXII. Roges me, quid aut quale sit Deus; auctore utar Simonide, de quo cum quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi causa sibi unum diem postulavit. Cum idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit. Cum sæpius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero requireret, cur ita faceret : Quia, quanto, inquit, diutius considero, tanto mihi res videtur obscurior. Sed Simonidem arbitror, (non enim poeta solum suavis, verum etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur) quia multa venirent in mentem acuta atque subtilia, dubitantem, quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem. Epicurus vero tuus (nam cum illo malo disserere, quam tecum) quid dicit, quod non modo philosophia dignum esset, sed mediocri prudentia? Quæritur primum in ea quæstione, quæ est de natura Deorum, sint-ne Dii, necne sint. Difficile est negare : credo, si in concione quæratur; sed in hujusmodi sermone et consessu facillimum. Itaque ego ipse pontifex, qui cærimonias religionesque publicas sanctissime tuendas arbitror, is hoc, quod primum est, esse Deos persuaderi mihi non opinione solum, sed etiam ad veritatem plane velim : multa enim occurrunt, quæ conturbent, ut interdum nulli esse videantur. Sed vide, quam tecum agam liberaliter : quæ communia sunt vobis cum cæteris philosophis, non attingam, ut hoc ipsum : placet enim omnibus fere, mihique ipsi in primis, Deos esse : itaque non pugno. Rationem tamen eam, quæ a te affertur, non satis firmam puto.

XXIII. Quod enim omnium gentium generumque hominibus ita videretur, id satis magnum esse argumentum dixisti, cur esse Deos confiteremur. Quod cum leve per se, tum etiam falsum est. Primum enim unde notæ tibi sunt opiniones nationum? Equidem arbitror multas esse gentes sic immanitate efferatas, ut apud eas nulla suspicio Deorum sit. Quid? Diagoras, atheos qui dictus est, posteaque Theodorus, nonne aperte Deorum naturam sustulerunt? Nam Abderites quidem Protagoras, cujus a te modo mentio facta est, sophistes temporibus illis vel maximus, cum in principio libri sic posuisset, *De diis neque ut sint, neque ut non sint, habeo dicere*, Atheniensium jussu, urbe atque agro est exterminatus, librique ejus in concione combusti. Ex quo equidem existimo, tardiores ad hanc sententiam profitendam multos esse factos, quippe cum pœnam ne dubitatio quidem effugere potuisset. Quid de sacrilegis, quid de impiis, perjurisque dicemus?

Tubulus si Lucius unquam,
Si Lupus, aut Carbo, aut Neptuni filius. . . .,

ut ait Lucilius, putasset esse Deos; tam perjurus, aut tam impurus fuisset? Non est igitur tam explorata ista ratio ad

Digitized by Google

uniquement à ce que vous avez de singulier. Je vous accorde l'existence des Dieux : apprenez-moi donc leur origine, leur demeure, ce qu'ils sont de corps et d'esprit, comment ils vivent; car voilà ce que j'ai envie de savoir. Vous donnez à vos atomes un empire absolu, qui vous est d'un merveilleux secours. Vous faites d'eux comme le potier de son argile, tout ce qu'il vous plaît. Or je commence par vous nier qu'il y ait des atomes; car tout est plein, et il n'y a point d'espace qui ne soit occupé par quelque corps. Donc il ne peut y avoir ni vide, ni atomes.

XXIV. Tels sont les oracles des physiciens. Qu'ils soient vrais ou faux, c'est ce que j'ignore. Toujours sont-ils plus vraisemblables que ces prétendus corpuscules, les uns polis, les autres rudes, ceux-ci ronds, ceux-là terminés en angle, quelques-uns courbes et comme crochus, dont Leucippe et Démocrite ont eu la hardiesse de nous dire que le concours fortuit avait formé le ciel et la terre, sans être déterminé par un agent. C'est par vos soins, Velléius, que cette opinion subsiste encore de nos jours. Vous l'avez plus à cœur que toutes les fortunes imaginables. Avant que de savoir ce que pensaient les Épicuriens, vous aviez cru devoir vous jeter dans leur parti : et puis, les premières démarches étant faites, il a fallu embrasser leurs folles erreurs, ou en venir à une rupture éclatante. Pourrait-on effectivement vous y résoudre, à quelque prix que ce fût? *Rien*, dites-vous, *n'est capable de me faire quitter une secte qui me rend heureux, et qui me découvre la vérité*. Qu'elle vous rende heureux, ce n'est pas là ce que je vous contesterai, puisque vous pensez qu'un Dieu même ne l'est pas, à moins qu'il ne languisse dans une oisiveté parfaite. Mais la vérité, où la mettez-vous? Apparemment dans ces mondes innombrables, qui naissent et qui périssent à chaque instant : ou dans ces corpuscules indivisibles, qui forment de si beaux ouvrages, sans qu'une cause intelligente dirige leur travail? Mais c'est oublier que d'abord je vous ai traité avec plus d'indulgence. Eh bien, je vous le passe encore, tout est composé d'atomes. Trouverons-nous là ce que nous cherchons, qui est la nature des Dieux? Les croyez-vous composés d'atomes? Ils ne sont donc pas éternels. Car tout être qui est un assemblage d'atomes n'existait pas avant que d'être composé. Donc si les Dieux sont un assemblage d'atomes, ils n'ont pas toujours existé. Donc, n'ayant pas toujours existé, ils auront nécessairement une fin. C'est l'argument que vous avez vous-même employé contre le monde de Platon. Et que devient alors cet être heureux, cet être immortel, qui est ce que vous appelez Dieu? Vous croyez vous sauver en répondant qu'il y a dans un Dieu, *non pas un corps, mais comme un corps; non pas du sang, mais comme du sang*. C'est vous jeter dans les épines, s'il faut ainsi dire, pour vous tirer d'un mauvais pas.

XXV. Vous en usez souvent de la sorte. Quand vous quittez le vraisemblable, aussitôt vous cherchez à vous mettre à couvert de la censure, en recourant à des impossibilités : et cela, avec une audace qui ne vaut pas le sincère aveu que vous feriez de votre erreur. Par exemple, si les atomes, par une suite de leur pesanteur, se portaient directement en bas, Épicure a bien vu que l'homme n'aurait point de liberté, puisque

id, quod vultis, confirmandum, quam videtur. Sed quia commune est hoc argumentum aliorum etiam Philosophorum, omittam hoc tempore : ad vestra propria venire malo. Concedo esse Deos; doce me igitur, unde sint, ubi sint, quales sint corpore, animo, vita. Hæc enim scire desidero. Abuteris ad omnia atomorum regno, et licentia. Hinc quodcunque in solum venit, ut dicitur, effingis atque efficis. Quæ primum nullæ sunt. Nihil est enim, quod vacet corpore : corporibus autem omnis obsidetur locus : ita nullum inane, nihil esse individuum potest.

XXIV. Hæc ego nunc physicorum oracula fundo : vera, falsa, nescio : sed veri tamen similiora, quam vestra. Ista enim flagitia Democriti, sive etiam ante Leucippi, esse corpuscula quædam lævia, alia aspera, rotunda alia, partim autem angulata, curvata quædam, et quasi adunca : ex his effectum esse cælum atque terram, nulla cogente natura, sed concursu quodam fortuito. Hanc tu opinionem, C. Vellei, usque ad hanc ætatem perduxisti, priusque te quis de omni vitæ statu, quam de ista auctoritate dejecerit. Ante enim judicasti, Epicureum te esse oportere, quam ista cognovisti. Ita necesse fuit aut hæc flagitia concipere animo, aut susceptæ philosophiæ nomen amittere. Quid enim mereas, ut Epicureus esse desinas? Nihil equidem, inquis, ut rationem vitæ beatæ, veritatemque deseram. Ista igitur est veritas? Nam de vita beata nihil repugno; quam tu ne in Deo quidem esse censes, nisi plane otio langueat. Sed ubi est veritas? In mundis, credo, innumerabilibus, omnibus minimis temporum punctis, aliis nascentibus, aliis cadentibus : an individuis corpusculis, tam præclara opera, nulla moderante natura, nulla ratione, fingentibus? Sed oblitus liberalitatis meæ, qua tecum paulo ante uti cœperam, plura complector. Concedam igitur, ex individuis constare omnia. Quid ad rem? Deorum enim natura quæritur. Sint sane ex atomis. Non igitur æterni. Quod enim ex atomis sit, id natum aliquando sit. Si natum, nulli Dii ante, quam nati. Et, si ortus est Deorum, interitus sit necesse est, ut tu paulo ante de Platonis mundo disputabas. Ubi igitur illud vestrum *beatum et æternum?* quibus duobus verbis significatis Deum. Quod cum efficere vultis, in dumeta correpitis : ita enim dicebas, non corpus esse in Deo, sed quasi corpus; nec sanguinem, sed quasi sanguinem.

XXV. Hoc persæpe facitis, ut, cum aliquid non verisimile dicatis, et effugere reprehensionem velitis, efferatis aliquid, quod omnino ne fieri quidem possit : ut satius fuerit illud ipsum, de quo ambigebatur, concedere, quam tam impudenter resistere. Velut Epicurus, cum videret, si atomi ferrentur in locum inferiorem suopte pondere, nihil fore in nostra potestate, quod esset earum motus certus et necessarius, invenit quo modo necessitatem ef-

Digitized by Google

leur mouvement serait nécessaire et immuable. Pour sortir de là, il a enchéri sur Démocrite, en supposant que les atomes, outre ce mouvement perpendiculaire que leur donne leur pesanteur, en ont un aussi d'inflexion, qui les écarte un peu de la ligne droite. Il est plus honteux de se défendre par ce détour, que de se rendre sans dispute. Les Dialecticiens enseignent que dans toutes les propositions appelées *disjonctives*, qui renferment une affirmation et une négation, l'une ou l'autre doit se trouver vraie. Mais de peur que, s'il accordait une proposition telle que celle-ci, *Demain Épicure vivra, ou ne vivra pas*, ce ne fût reconnaître quelque chose d'inévitable, sa ressource a été de nier que dans ces sortes de propositions, où l'on avance deux contradictoires, l'un ou l'autre dût être nécessairement vrai. Est-il rien qui marque un esprit plus bouché? Arcésilas prétendait que le rapport des sens était toujours faux : Zénon disait que les sens quelquefois se trompaient, mais ne se trompaient pas toujours : Épicure, ne voyant point de milieu entre se tromper toujours et ne se tromper jamais, a mieux aimé soutenir que tous les sens étaient *les messagers de la vérité*. C'est le trait d'un habile personnage, qui, pour éviter une légère atteinte, s'attire des coups mortels. Et voilà ce qui lui arrive, quand pour empêcher qu'on ne conclue que les Dieux ne sont pas éternels, s'ils ne sont qu'un assemblage d'atomes, il dit que les Dieux ont, *non pas un corps, mais comme un corps : non pas du sang, mais comme du sang*.

XXVI. On s'étonne qu'un aruspice en regarde un autre sans rire; mais moi je suis encore plus surpris que vous puissiez vous tenir de rire, quand vous êtes plusieurs ensemble de votre secte. *Non pas un corps, mais comme un corps!* Si l'on appliquait ces paroles à des statues de cire ou de plâtre, je les entendrais : mais à l'égard d'un Dieu, je ne sais ce que veut dire *comme un corps*, ou *comme du sang*. Vous n'en savez rien vous-même, Velléius, mais vous ne voulez pas l'avouer. Ce sont des mots que vous récitez comme par cœur d'après Épicure, qui les avait imaginés à ses heures de loisir. Je dis, au reste, qu'il les a imaginés; car il se glorifie dans ses ouvrages de n'avoir point eu de maître. Je le crois aisément, par la même raison que je croirais une personne qui se vanterait d'avoir bâti sans architecte un fort mauvais édifice. Aussi, ne lui voit-on rien qui sente l'Académie, ni le Lycée : rien même qui montre qu'il ait fait les premières études que font les enfants. Xénocrate, un des grands hommes qu'il y ait eu, aurait pu être son maître; quelques-uns même prétendent qu'il l'a été : mais Épicure s'en défend; il faut l'en croire. De son aveu, il prit quelques leçons d'un certain Pamphile, disciple de Platon. Ce fut à Samos, où il a passé sa jeunesse avec son père et ses frères. Son père Néoclès y était allé pour avoir des terres à labourer, et y tenait école, parce que son petit champ ne suffisait pas, je crois, à son entretien. Quoi qu'il en soit, Épicure traite ce Platonicien avec le dernier mépris : tant il a peur qu'on ne le soupçonne d'avoir jamais appris quelque chose. C'est pourtant un fait certain, qu'il a entendu Nausiphane, sectateur de Démocrite. Il n'en disconvient pas lui-même, quoiqu'il l'outrage horriblement. Et après tout, si on ne lui a pas enseigné les opinions de Démocrite, quelle autre instruction avait-il reçue? Car toute sa physique, n'est-ce pas Démocrite tout pur, à quelques changements près,

fugeret; quod videlicet Democritum fugerat. Ait atomum, quum pondere et gravitate directo deorsum feratur, declinare paululum. Hoc dicere turpius est, quam illud, quod vult, non posse defendere. Idem facit contra Dialecticos : a quibus cum traditum sit, in omnibus disjunctionibus, in quibus, *aut etiam, aut non*, poneretur, alterutrum verum esse; pertimuit, ne si concessum esset hujusmodi aliquid, *Aut vivet cras, aut non vivet Epicurus*, alterutrum fieret necessarium; totum hoc, *aut etiam, aut non*, negavit esse necessarium. Quo quid dici potest obtusius? Urgebat Arcesilas Zenonem, cum ipse falsa omnia diceret, quæ sensibus viderentur : Zeno autem nonnulla visa esse falsa, non omnia. Timuit Epicurus, ne, si unum visum esset falsum, nullum esset verum; omnes sensus veri nuntios dixit esse. Nihil horum, nisi callide : graviorem enim plagam accipiebat, ut leviorem repelleret. Idem facit in natura Deorum : dum individuorum corporum concretionem fugit, ne interitus et dissipatio consequatur, negat esse corpus Deorum, sed tanquam corpus; nec sanguinem, sed tanquam sanguinem.

XXVI. Mirabile videtur, quod non rideat haruspex, cum haruspicem viderit : hoc mirabilius, quod vos inter vos risum tenere possitis. *Non est corpus, sed quasi corpus.* Hoc intelligerem, quale esset, si id in ceris fingeretur, aut fictilibus figuris : in Deo quid sit quasi corpus, aut quasi sanguis, intelligere non possum. Ne tu quidem, Vellei : sed non vis fateri. Ista enim a vobis quasi dictata reddunturque Epicurus oscitans hallucinatus est; cum quidem gloriaretur, ut videmus in scriptis, se magistrum habuisse nullum. Quod et non prædicanti tamen facile quidem crederem; sicut mali ædificii domino gloriantí, se architectum non habuisse. Nihil enim olet ex Academia, nihil ex Lyceo, nihil ne e puerilibus quidem disciplinis. Xenocratem audire potuit : quem virum, Dii immortales! et sunt qui putent audivisse : ipse non vult. Credo plus nemini. Pamphilum quemdam, Platonis auditorem, ait a se Sami auditum : ibi enim adolescens habitabat cum patre, et fratribus, quod in eam pater ejus Neocles, agripeta venerat : sed, cum agellus eum non satis aleret, ut opinor, ludimagister fuit. Sed hunc Platonicum mirifice contemnit Epicurus : ita metuit, ne quid unquam didicisse videatur. In Nausiphane Democriteo tenetur : quem cum a se non neget auditum, vexat tamen omnibus contumeliis. Atqui si hæc Democritea non audisset, quid audierat? Quid est in physicis Epicuri non a Democrito? Nam etsi quædam commutavit, ut quod paulo ante de inclinatione atomo-

Digitized by Google

comme l'inflexion des atomes, dont j'ai déjà dit qu'il fut l'inventeur? Pour le reste, il ne fit que conserver le système de Démocrite, les atomes, le vide, les images, les espaces infinis, un nombre innombrable de mondes, qui tantôt se forment, tantôt se détruisent; en un mot, presque toute la physique. Revenons à ces paroles, *comme un corps, comme du sang*. Qu'entendez-vous par là? Car vous pouvez là-dessus avoir des lumières que je n'ai pas, et que même je ne vous envie point. Mais enfin je voudrais bien savoir comment une chose, qui serait claire pour Velléius, serait impénétrable pour Cotta? Je sais ce que c'est qu'un corps, je sais ce que c'est que du sang : mais je ne sais point du tout ce que signifie *comme un corps, comme du sang*. Vous ne faites pas le mystérieux avec moi, comme Pythagore avec ceux qui n'étaient pas de ses disciples : vous n'affectez pas, comme Héraclite, de parler obscurément : il faut, ce qui soit dit entre nous, que vous ignoriez vous-même le sens de ces paroles.

XXVII. Ce que j'y vois, c'est que vous prétendez que les Dieux ont une certaine forme, qui n'a rien de composé, ni de solide; qui n'a point de relief, ni de saillie; mais qui est simple, plate, diaphane. Ainsi nous en dirons comme de la Vénus de Cô, que ce n'est pas un corps, mais quelque chose qui paraît un corps : que ce rouge qui éclate mêlé, de blanc, n'est pas du sang, mais quelque chose qui paraît du sang. Et de là nous conclurons qu'il n'y a dans le Dieu d'Épicure que des apparences, point de réalité. Supposez que, sans pouvoir vous comprendre, je ne laisse pas de vous croire. Dites-moi après cela de quelle figure sont ces Dieux crayonnés; quel air ont-ils? Vous les voulez de figure humaine, pourquoi? En premier lieu, parce que naturellement, quand nous pensons à un Dieu, c'est sous une forme humaine qu'il se présente à nous. En second lieu, parce qu'un Dieu étant un être parfait, il doit avoir la forme humaine, comme la plus belle de toutes. En troisième lieu, parce qu'il n'y a point d'autre forme que celle-là qui puisse être le siége de l'entendement. Voilà bien des preuves, mais voyons si elles sont bonnes : car il me paraît que vous faites valoir ici le droit, qui vous est comme acquis, de raisonner sur des principes éloignés de toute probabilité. Fut-il jamais homme assez peu éclairé pour ne voir pas que ce qui a fait donner aux Dieux une forme humaine, ou ç'a été l'adresse des politiques, qui ont cru que ce serait un moyen d'inspirer plus aisément la piété à des hommes grossiers, et de les retirer par là de leurs déréglements : ou ç'a été la superstition, afin qu'il y eût des simulacres, et que ceux qui en approcheraient pour les vénérer crussent approcher des Dieux en personne? D'ailleurs, les poëtes, les peintres, les sculpteurs y ont aidé beaucoup; car difficilement pouvait-on représenter les Dieux sous quelque autre forme, qui leur conservât un air d'action et de mouvement. Peut-être aussi que la source de cette illusion, c'est l'idée que les hommes ont de leur beauté. Mais vous, qui faites le physicien, vous ne voyez pas combien la nature est attentive et habile à se rendre aimable! Quelque animal que ce soit, ou sur la terre, ou dans les eaux, ne préfère-t-il pas à tout autre un animal de son espèce? Par quelle autre raison ne verrait-on pas de l'empressement au taureau pour la jument,

rum dixi; tamen pleraque dicit eadem; atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus, interitus, omnia fere, quibus naturæ ratio continetur. Nunc istud quasi corpus et quasi sanguinem quid intelligis? Ego enim scire te ista melius, quam me, non fateor solum, sed etiam facile patior. Cum quidem semel dicta sunt, quid est, quod Velleius intelligere possit, Cotta non possit? Itaque corpus quid sit, sanguis quid sit, intelligo : quasi corpus et quasi sanguis quid sit, nullo prorsus modo intelligo. Neque tu me celas, ut Pythagoras solebat alienos : nec consulto dicis occulte, tanquam Heraclitus : sed (quod inter nos liceat) ne tu quidem intelligis.

XXVII. Illud video pugnare te species ut quædam sit Deorum, quæ nihil concreti habeat, nihil solidi, nihil expressi, nihil eminentis, sitque pura, lævis, perlucida. Dicemus ergo idem, quod in Venere Coa : corpus illud non est, sed simile corpori; nec ille fusus et candore mixtus rubor, sanguis est, sed quædam sanguinis similitudo : sic in Epicureo Deo non res, sed similitudines rerum esse. Fac, id, quod ne intelligi quidem potest, mihi esse persuasum : cedo mihi istorum adumbratorum Deorum lineamenta atque formas. Non deest hoc loco copia rationum, quibus docere velitis, humanas esse formas Deorum : primum, quod ita sit informatum, anticipatumque mentibus nostris, ut homini, cum de Deo cogitet, forma occurrat humana : deinde, ut, quoniam rebus omnibus excellat natura divina, forma quoque esse pulcherrima debeat; nec esse humana ullam pulchriorem. Tertiam rationem afferitis, quod nulla in alia figura domicilium mentis esse possit. Primum igitur quidque consideremus quale sit : arripere enim mihi videmini quasi vestro jure rem nullo modo probabilem. Quis tam cæcus in contemplandis rebus unquam fuit, ut non videret species istas hominum collatas in Deos, aut consilio quodam sapientum, quo facilius animos imperitorum ad Deorum cultum a vitæ pravitate converterent; aut superstitione, ut essent simulacra, quæ venerantes, Deos ipsos se adire crederent? Auxerunt autem hæc eadem poëtæ, pictores, opifices : erat enim non facile, agentes aliquid, et molientes Deos, in aliarum formarum imitatione servare. Accessit etiam ista opinio fortasse, quod homini homine nihil pulchrius videatur. Sed tu hoc physice non vides, quam blanda conciliatrix et quasi sui sit lena natura? An putas ullam esse terra marique belluam, quæ non sui generis bellua maxime delectetur? quod ni ita esset, cur non gestiret taurus equæ contrecta-

Digitized by Google

au cheval pour la génisse? Pensez-vous que l'aigle, que le lion, que le dauphin ne soit pas charmé de sa propre figure? Si donc la nature a inspiré pareillement à l'homme de ne trouver rien de plus beau que l'homme, faut-il s'étonner que cela nous fasse présumer que les Dieux nous ressemblent? Quoi! vous pensez que les bêtes, si elles avaient l'usage de la raison, ne donneraient pas chacune à son espèce le prix de la beauté?

XXVIII. Pour moi, quoique je sois assez content de moi-même, je n'oserais pourtant me croire plus beau que ce taureau qui ravit Europe; car ni l'esprit ni la parole ne font rien ici, où il s'agit uniquement de la figure. Donnons carrière à notre imagination, faisons à notre gré un composé de plusieurs formes, et dites-moi : Seriez-vous fâché de ressembler à ce triton, que l'on dépeint avec un corps humain, à quoi se joignent plusieurs animaux, qui en nageant le portent sur la mer? Je touche un point délicat : l'impression de la nature étant si forte, qu'il n'y a point d'homme qui consentît à n'avoir pas l'extérieur d'un homme; et, sans doute, point de fourmi qui voulût être faite autrement qu'une fourmi. Mais encore, de quel homme en particulier voudrait-on avoir la figure? car les beaux hommes ne sont pas communs. A peine s'en trouvait-il un dans chaque troupe de jeunes gens, lorsque j'étais à Athènes. Je vois ce qui vous porte à rire; mais le fait ne laisse pas d'être vrai. Outre que pour nous autres, qui, avec la permission des anciens philosophes, aimons les jeunes hommes, souvent les défauts sont des attraits. Une marque au doigt d'un enfant charme les yeux d'Alcée. C'est une tache pourtant que cette marque : mais pour lui c'était un agrément. Catulus, père de celui qui est mon ami et mon collègue, s'éprit de votre compatriote Roscius, et fit sur lui les vers suivants :

J'admirais du soleil la naissante clarté,
Quand Roscius d'autre côté
Tout à coup s'offrant à ma vue :
Habitants du céleste lieu,
Excusez, ai-je dit, mon audace ingénue :
A mes yeux le mortel est plus beau que le Dieu.

Roscius plus beau qu'un Dieu! Il avait pourtant alors, comme aujourd'hui, les yeux de travers. Mais qu'importe, supposé que ce fût pour Catulus quelque chose d'agréable et de piquant?

XXIX. Je reviens aux Dieux. Croyez-vous qu'il y en ait, ne disons pas qui soient entièrement louches, mais qui aient les yeux un peu inégaux, ou le nez camus, ou les oreilles pendantes, un trop large front, une trop grosse tête, ou enfin quelque autre imperfection? Les croyez-vous, au contraire, sans défauts? Je vous l'accorde. Les voilà donc tous avec les mêmes traits. Car s'il y avait quelque différence, les uns nécessairement seraient plus beaux que les autres; et il y aurait quelque Dieu qui ne serait pas infiniment beau. Que si tous ont les mêmes traits, l'Académie est donc florissante dans le ciel. Car le moyen de s'y connaître, et de s'assurer qu'on ne se méprend point, s'il n'y a point la moindre différence entre Dieu et Dieu? Mais s'il n'est pas même vrai qu'un Dieu se présente toujours à nos esprits sous une forme humaine, vous obstinerez-vous encore, Velléius, à défendre ces sortes d'absurdités? Pour nous, quelquefois nous pouvons avoir cette idée, parce que nous connaissons Jupiter, Junon, Minerve, Neptune, Vulcain, Apollon, et les autres Dieux, aux traits que leur a donnés le

tione, equus vaccæ? An tu aquilam, aut leonem, aut delphinum ullam anteferre censes figuram suæ? Quid igitur mirum, si hoc eodem modo homini natura præscripsit, ut nihil pulchrius, quam hominem putaret; eam esse causam, cur Deos hominum similes putaremus? Quid? censes, si ratio esset in belluis, non suo quasque generi plurimum tributuras fuisse?

XXVIII. At mehercule ego (dicam enim, ut sentio) quam visamem ipse me, tamen non audeo dicere, pulchriorem esse me quam ille fuerit taurus, qui vexit Europam. Non enim hoc loco de ingeniis, aut de orationibus nostris, sed de specie, figuraque quæritur. Quod si fingere nobis, et jungere formas velimus : qualis ille maritimus Triton pingitur, natantibus invehens belluis, adjunctis humano corpori, nolis esse? Difficili in loco versor. Est enim vis tanta naturæ, ut homo nemo velit nisi hominis similis esse. Et quidem formica formicæ. Sed tamen cujus hominis? quotus enim quisque formosus est? Athenis cum essem, e gregibus epheborum vix singuli reperiebantur. Video, quid arriseris : sed tamen ita se res habet. Deinde nobis, qui, concedentibus philosophis antiquis, adolescentulis delectamur, etiam vitia sæpe jucunda sunt. Nævus in articulo pueri delectat Alcæum. At est corporis macula, nævus : illi tamen hoc lumen videbatur. Q. Catulus, hujus collegæ et familiaris nostri pater, dilexit municipem tuum Roscium; in quem etiam illud est ejus :

Constiteram, exorientem Auroram forte salutans,
Cum subito a læva Roscius exoritur.
Pace mihi liceat, cælestes, dicere vestra,
Mortalis visu'st pulchrior esse Deo.

Huic ille Deo pulchrior? at erat, sicut hodie est, perversissimis oculis. Quid refert, si hoc ipsum salsum illi et venustum videbatur?

XXIX. Redeo ad Deos. Ecquos si non tam strabones, at pætulos esse arbitramur? ecquos nævum habere? ecquos silos, flaccos, frontones, capitones, quæ sunt in nobis? An omnia emendata in illis? Detur id vobis. Num etiam est una omnium facies? Nam si plures : aliam esse alia pulchriorem necesse est : igitur aliquis non pulcherrimus Deus. Si una omnium facies est, florere in cælo Academiam necesse est. Si enim nihil inter Deum et Deum differt; nulla est apud Deos cognitio, nulla perceptio. Quid si etiam, Vellei, falsum illud omnino est, nullam aliam nobis de Deo cogitantibus speciem, nisi hominis, occurrere; tamenne ista tam absurda defendes? Nobis fortasse sic occurrit, ut dicis : Jovem, Junonem, Minervam, Neptu-

Digitized by Google

caprice des peintres et des sculpteurs; et non-seulement aux traits, mais encore à l'âge, à l'habillement, et à d'autres marques. Il n'en est pas de même pour les Égyptiens, pour les Syriens, pour la plupart des barbares. Vous leur verriez plus de crédulité, plus de respect pour de certains animaux, que nous n'en avons, nous, pour les temples et pour les images des Dieux. Car il y a eu parmi nous quantité de temples pillés, il y a eu des images arrachées des lieux les plus saints : au contraire, il est inouï qu'un Egyptien ait blessé un crocodile, un Ibis, un chat. Quoi! les Égyptiens ne révèrent-ils pas comme un Dieu leur saint bœuf Apis? Oui, tout aussi religieusement que vous révérez votre Junon Tutélaire, qui ne se présente jamais à vous, pas même en songe, qu'avec sa peau de chèvre, sa javeline, son petit bouclier, et ses escarpins recourbés en pointe sur le devant. Mais ce n'est pas de cette manière qu'on représente la Junon d'Argos, ni celle de Rome. Ainsi l'idée qu'on se forme de Junon est différente pour ceux d'Argos, pour ceux de Lanuvium, et pour nous : comme nous concevons notre Jupiter du Capitole autrement que les Africains ne conçoivent leur Jupiter Ammon.

XXX. Quelle honte à un physicien, qui doit fouiller dans les secrets de la nature, d'alléguer pour des preuves de la vérité ce qui n'est que prévention et que coutume! Suivant la règle que vous établissez, il faudra dire que Jupiter est toujours barbu, et Apollon toujours sans barbe : que Minerve a les yeux pers, et que Neptune les a bleus. Suivant la même règle, nous aurons un Dieu boiteux, parce que le Vulcain d'Athènes, fait par Alcamène, est représenté debout, et vêtu, dans l'attitude d'un boiteux. Ce n'est pas tout, il faudra que les Dieux se nomment ainsi que nous les nommons. Or ils ont autant de noms qu'il y a de langues. Car Vulcain n'est pas appelé Vulcain en Italie, en Afrique, en Espagne, comme vous êtes toujours appelé Velléius, quelque part que vous alliez. D'ailleurs, le nombre des Dieux est innombrable; mais la liste de leurs noms est assez courte, même dans les livres de nos pontifes. Direz-vous qu'ils n'ont point de nom? Vous êtes dans la nécessité de le dire. Aussi bien, puisqu'ils ont les mêmes traits, de quoi leur serviraient des noms différents? Qu'il y aurait eu de sagesse, Velléius, à confesser d'abord que vous ignoriez ce qu'en effet vous ignorez; plutôt que de nous tenir des propos dont vous sentez présentement le ridicule, et qui vous font pitié à vous-même! Pensez-vous, en vérité, qu'un Dieu nous ressemble, à vous, ou à moi? Non, vous n'en croyez rien. Quel parti prendrai-je donc, dites-vous? Faut-il que je reconnaisse pour Dieu le soleil, ou la lune, ou le ciel? Pour cela, il faudrait que ce fussent des êtres heureux et sages. Mais quels plaisirs goûtent-ils? et quelle sagesse auraient des êtres aussi peu animés que des souches? Je réponds : Si d'un côté je vous ai fait voir que les Dieux ne peuvent avoir une forme humaine; et si vous êtes persuadé d'ailleurs que nulle autre forme ne leur peut convenir; pourquoi balancez-vous à nier qu'il y ait des Dieux? Vous n'osez. Je vous en loue : d'autant plus que, n'ayant point le peuple à craindre ici, sans doute c'est le respect pour les Dieux qui vous arrête. J'ai connu des Épicuriens qui révéraient jusqu'aux moindres simulacres. Cependant il y a des gens qui accusent Épicure de n'avoir pas cru l'existence des Dieux, et de l'a-

num, Vulcanum, Apollinem, reliquos Deos, ea facie novimus, qua pictores, fictoresque voluerunt : neque solum facie, etiam ornatu, ætate, vestitu. At non Ægyptii, nec Syri, nec fere cuncta barbaria. Firmiores enim videas apud eos opiniones esse de bestiis quibusdam, quam apud nos de sanctissimis templis et simulacris Deorum. Etenim fana multa exspoliata, et simulacra Deorum de locis sanctissimis ablata videmus a nostris : at vero ne fando quidem auditum est, crocodilum, aut ibim, aut felem violatum ab Ægyptio. Quid igitur censes? Apim illum, sanctum Ægyptiorum bovem, nonne Deum videri Ægyptiis? Tam hercle, quam tibi illam nostram Sospitam, quam tu nunquam ne in somnis quidem vides, nisi cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calceolis repandis. At non est talis Argiva, nec Romana Juno. Ergo alia species Junonis Argivis, alia Lanuvinis. Et quidem alia nobis Capitolini, alis Afris Ammonis Jovis.

XXX. Non pudet igitur physicum, id est, speculatorem, venatoremque naturæ, ab animis consuetudine imbutis, petere testimonium veritatis? Isto enim modo dicere licebit, Jovem semper barbatum, Apollinem semper imberbem, cæsios oculos Minervæ, cæruleos esse Neptuni. Et quidem Athenis laudamus Vulcanum eum, quem fecit Alcamenes; in quo stante atque vestito, leviter apparet claudicatio non deformis. Claudum igitur habebimus Deum, quoniam de Vulcano sic accepimus. Age, et his vocabulis Deos esse facimus, quibus a nobis nominantur. At primum quot hominum linguæ, tot nomina Deorum. Non enim, ut tu Velleius, quocunque veneris, sic idem in Italia Vulcanus, idem in Africa, idem in Hispania. Deinde nominum non magnus numerus, ne in pontificiis quidem nostris; Deorum autem innumerabilis. An sine nominibus sunt? Istud quidem ita vobis dicere necesse est; quid enim attinet, cum una facies sit, plura esse nomina? Quam bellum erat, Vellei, confiteri potius nescire quod nescires, quam ista effutientem nauseare, atque ipsum sibi displicere? An tu mei similem putas esse, aut tui Deum? Profecto non putas. Quid ergo? Solem dicam, aut lunam, aut cœlum, deum? ergo etiam beatum. Quibus fruentem voluptatibus? et sapientem. Qui potest esse in ejusmodi trunco sapientia? Hæc vestra sunt. Si igitur nec humano visu, quod docui; nec tali aliquo, quod tibi persuasum est; quid dubitas negare Deos esse? Non audes. Sapienter id quidem, etsi hoc loco non populum metuis, sed ipsos Deos. Novi ego Epicureos omnia sigilla numerantes; quanquam video nonnullis videri, Epicurum, ne in offensionem Atheniensium caderet, verbis reliquisse Deos, re sustulisse. Itaque in illis selectis ejus, brevibus-

Digitized by Google

voir seulement confessée de bouche, pour ne pas s'exposer à la colère des Athéniens. Sa première maxime est celle-ci : *Un être heureux et immortel n'a point de peine, et n'en fait à personne.*

XXXI. De croire que l'équivoque qui est dans ces paroles ne s'y est pas glissée par l'ignorance de l'auteur, mais qu'elle y a été mise à dessein, c'est juger mal d'un homme incapable d'y entendre finesse. On ne voit pas, à la vérité, si cela veut dire qu'il y a un être heureux et immortel : ou seulement que, s'il y a un être heureux, il est tel qu'Épicure le dit. Mais, dans beaucoup d'autres endroits, et lui et Métrodore s'expliquent aussi clairement que vous. Son opinion est certainement qu'il y a des Dieux; et c'était l'homme du monde qui craignait davantage ce qu'il disait qu'on ne doit pas craindre, la mort et les Dieux. A l'entendre, point de mortel que ces objets n'épouvantent. Comme si l'on ne voyait pas des gens, même du commun, qui n'en sont que fort peu émus. Il y a des millions de voleurs. La mort, dont ils sont menacés, leur fait-elle peur? Ceux qui pillent autant qu'ils peuvent de temples, craignent-ils beaucoup les Dieux? Mais j'adresse le discours à Épicure lui-même, et je lui demande : Puisque vous n'osez nier l'existence des Dieux, pourquoi ne pas déférer cette qualité au soleil, ou à l'univers, ou à quelque intelligence éternelle? Parce que, dites-vous, je n'ai jamais vu d'âme raisonnable dans une forme autre que la forme humaine. Mais quoi! avez-vous jamais rien vu de semblable au soleil, à la lune, aux cinq planètes? Le soleil, terminant son mouvement aux deux extrémités du zodiaque, fournit sa carrière dans un an : la lune, qui emprunte de lui ses rayons, achève la même course dans un mois : les planètes, éloignées de la terre plus ou moins, et commençant à courir des mêmes endroits, mettent plus ou moins de temps à faire le même tour dans le même cercle. Vos yeux, encore une fois, ont-ils jamais rien vu de tel? S'il n'y a donc rien d'existant que ce qui nous est sensible au doigt et à l'œil, ne croyez ni soleil, ni lune, ni astres. Et des Dieux, en avez-vous jamais vu? Sur quoi donc jugez-vous qu'il y en ait? On ne doit ajouter foi, selon vous, ni aux histoires anciennes, ni aux nouvelles relations. Ceux qui habitent au milieu des terres ne croiront pas qu'il y ait une mer. Épicure, que les bornes de votre esprit sont étroites! Si vous étiez né à Sériphe, et que vous ne fussiez jamais sorti de cette île, où vous n'auriez vu que de petits lièvres et de petits renards, vous ne voudriez donc pas croire qu'il y eût au monde des lions et des panthères, quand on vous dirait comme ils sont faits? Et si quelqu'un allait jusqu'à vous parler d'un éléphant, vous croiriez qu'on se moque de vous?

XXXII. Pour vous, Velléius, vous avez raisonné dans les formes de la dialectique, qui ne sont point du tout connues de votre secte. Vous avez commencé par dire que les Dieux sont heureux. Je l'accorde. Que sans la vertu on ne saurait être heureux. Je l'accorde encore, et très-volontiers. Que la vertu ne saurait être sans la raison. Je suis obligé aussi de l'accorder. Or la raison, ajoutez-vous, ne peut se trouver que dans la forme humaine. Qui vous l'accordera? Si cela était vrai, qu'était-il besoin d'y arriver par degrés? Vous n'auriez eu qu'à le dire d'abord. Il y a une gradation sensible de la félicité à la vertu, et de la vertu

que sententiis, quas appellatis κυρίας δόξας, hæc, ut opinor, prima sententia est : *Quod beatum et immortale est, id nec habet, nec exhibet cuiquam negotium.*

XXXI. In hac ita exposita sententia, sunt qui existiment, quod ille inscientia plane loquendi fecerit, fecisse consulto. De homine minime vafro male existimant. Dubium est enim utrum dicat aliquid iste beatum et immortale; an, si quod sit, id esse immortale. Non animadvertunt, hic eum ambigue locutum esse; sed multis aliis locis, et illum, et Metrodorum tam aperte, quam paulo ante te. Ille vero Deos esse putat; nec quemquam vidi, qui magis ea, quæ timenda esse negaret, timeret; mortem dico, et Deos. Quibus mediocres homines non ita valde moventur; his ille clamat omnium mortalium mentes esse perterritas. Tot millia latrocinantur, morte proposita. Alii omnia, quæ possunt, fana compilant. Credo, aut illos mortis timor terret, aut hos religionis. Sed, quoniam non audes (jam enim cum ipso Epicuro loquar) negare esse Deos; quid est, quod te impediat aut solem, aut mundum, aut mentem aliquam sempiternam in Deorum natura ponere? Nunquam vidi, inquis, animam rationis consiliique participem in ulla alia, nisi humana figura. Quid? solis numquidnam, aut quinque errantium siderum simile vidisti? Sol duabus unius orbis ultimis partibus definiens motum, cursus annuos conficit. Hujus hanc lustrationem ejusdem incensa radiis menstruo spatio luna complet. Quinque autem stellæ eumdem orbem tenentes, aliæ propius a terris, aliæ remotius, ab iisdem principiis, disparibus temporibus eadem spatia conficiunt. Num quid tale, Epicure, vidisti? Ne sit igitur sol, ne luna, ne stellæ : quoniam nihil esse potest, nisi quod attigimus, aut vidimus. Quid? Deum ipsum numne vidisti? cur igitur credis esse? Tollamus ergo omnia, quæ aut historia nobis, aut ratio nova affert. Ita sit, ut Mediterranei mare esse non credant. Quæ sunt tantæ animi angustiæ, ut, si Seriphi natus esses, nec unquam egressus ex insula, in qua lepusculos, vulpeculasque sæpe vidisses, non crederes leones et pantheras esse, cum tibi, quales essent, diceretur : si vero de elephanto quis diceret, etiam rideri te putares?

XXXII. Et tu quidem, Vellei, non vestro more, sed Dialecticorum (quæ funditus gens vestra non novit), argumenti sententiam conclusisti. Beatos esse Deos sumpsisti. Concedimus. Beatum autem sine virtute neminem esse posse. Id quoque damus, et libenter quidem. Virtutem autem sine ratione constare non posse. Conveniat id quoque necesse est. Adjungis, nec rationem esse, nisi in hominis figura. Quem tibi hoc daturum putas? Si enim ita esset, quid opus erat te gradatim istuc pervenire? Sum

390404A
Digitized by Google

à la raison : mais de la raison à la figure humaine, ce n'est plus descendre par degrés, c'est se précipiter de haut en bas. Au reste, je ne comprends pas d'où vient qu'Épicure a mieux aimé faire les Dieux semblables aux hommes, que les hommes semblables aux Dieux. Vous me direz : N'est-ce pas la même chose? Si celui-ci ressemble à celui-là, celui-là ressemble à celui-ci. J'explique ma pensée, et je dis que la forme qu'ont les Dieux ne leur est pas venue des hommes. Car les Dieux, puisqu'ils doivent être immortels, sont par conséquent de toute éternité. Pour ce qui est des hommes, ils ont une origine. Donc, la forme humaine, si c'est celle qu'ont les Dieux, était avant qu'il y eût des hommes. Donc il faudrait dire, non que les Dieux ont la forme humaine, mais que nous autres hommes nous avons la forme divine. Je vous laisse le choix. Autre question. Vous qui n'admettez point de principe intelligent dans la production de l'univers, dites-moi quel a été ce grand hasard, cet admirable concours d'atomes, d'où il est sorti des hommes revêtus de la forme qu'ont les Dieux? Une semence divine serait-elle tombée du ciel ici-bas, et aurait-elle produit des hommes semblables à leurs pères? Je voudrais que ce fût votre pensée : car je ne serais pas fâché que l'on me fît descendre des Dieux. Mais non : vous prétendez que cette ressemblance n'est que l'effet du hasard. Est-il besoin que je réfute cela sérieusement? Heureux, si la vérité me coûtait aussi peu à trouver, que le mensonge à détruire!

XXXIII. Tout ce que les philosophes depuis Thalès ont pensé sur la nature des Dieux, vous l'avez rapporté avec une érudition qui m'a surpris dans un Romain. Or vous paraît-il qu'ils aient tous extravagué, pour avoir dit que des mains et des pieds n'étaient pas une chose essentielle à la divinité? Quand vous examinez à quoi servent des membres tels que les nôtres, ne vous est-il pas évident que les Dieux peuvent s'en passer? Faut-il des pieds à qui ne marche jamais? des mains à qui n'a rien à toucher? Ainsi des autres membres; car il n'y en a point d'inutile, point qui n'ait ses fonctions particulières. L'adresse de la nature surpasse ici tous les efforts de l'art. Votre Dieu aura donc une langue sans parler; il aura des dents, un palais, un gosier, sans en faire usage; il aura en vain ce qui est destiné à la génération; il aura non-seulement les parties extérieures, mais encore les intérieures, le cœur, le poumon, le foie et autres semblables, qui ne lui sont bonnes à rien, puisque vous ne lui donnez des membres que pour la beauté. De si folles rêveries ont-elles pu inspirer à Épicure, à Métrodore, à Hermachus, l'audace de s'élever contre Pythagore, contre Platon, contre Empédocle? Que dis-je? la courtisane Léontium osa écrire contre Théophraste; finement, je l'avoue, et d'un style attique : mais enfin voilà jusqu'où le jardin d'Épicure portait la licence; et votre coutume est cependant de prendre feu, pour peu qu'on ne soit pas de votre avis. Il n'en fallait pas davantage pour se faire une querelle avec Zénon. Albutius entendait-il mieux raillerie? Phèdre, ce bon vieillard, qui était la politesse même, lorsqu'il m'échappait quelque vivacité dans la dispute, aussitôt se mettait de mauvaise humeur. Quelles ont été les invectives d'Épicure contre Aristote, et ses

psisses tuo jure. Quid autem est istuc gradatim? Nam a beatis ad virtutem, a virtute ad rationem video te venisse gradibus. A ratione ad humanam figuram quo modo accedis? Præcipitare istuc quidem est, non descendere. Nec vero intelligo, cur maluerit Epicurus Deos hominum similes dicere, quam homines Deorum. Quæres quid intersit. Si enim hoc illi simile sit, esse illud huic video. Sed hoc dico, non ab hominibus formæ figuram venisse ad Deos. Dii enim semper fuerunt, et nati nunquam sunt, si quidem æterni sunt futuri : at homines nati. Ante igitur humana forma, quam homines, ea, qua erant forma Dii immortales. Non ergo illorum, humana forma, sed nostra, divina dicenda est. Verum hoc quidem, ut voletis. Illud quæro quæ fuerit tanta fortuna? (nihil enim in rerum natura ratione factum esse vultis) sed tamen quis iste tantus casus? unde tam felix concursus atomorum, ut repente homines Deorum forma nascerentur? Semina Deorum decidisse de cælo in terras putamus, et sic homines patrum similes extitisse? Vellem diceretis : Deorum cognationem agnoscerem non invitus. Nihil tale dicitis : sed casu esse factum, ut Deorum similes essemus. Et nunc argumenta quærenda sunt, quibus hoc refellatur? Utinam tam facile vera invenire possim quam falsa convincere!

XXXIII. Etenim enumerasti memoriter et copiose (ut mihi quidem admirari liberet, in homine esse Romano tantam scientiam) usque a Thale Milesio de natura Deorum philosophorum sententias. Omnesne tibi illi delirare visi sunt, qui sine manibus et pedibus constare Deum posse decreverunt? Ne hoc quidem vos movet, considerantes, quæ sit utilitas, quæque opportunitas in homine membrorum, ut judicetis, membris humanis Deos non egere? Quid enim pedibus opus est sine ingressu? quid manibus, si nihil comprehendendum? quid reliqua descriptione omnium corporis partium, in qua nihil inane, nihil sine causa, nihil supervacaneum est? Itaque nulla ars imitari solertiam naturæ potest. Habebit igitur linguam Deus, et non loquetur : dentes, palatum, fauces, nullum ad usum : quæque procreationis causa natura corpori affinxit, ea frustra habebit, Deus : nec externa magis, quam interiora, cor, pulmones, jecur, cætera; quæ, detracta utilitate, quid habent venustatis? quandoquidem hæc esse in Deo propter pulchritudinem vultis. Istisne fidentes somniis non modo Epicurus, et Metrodorus, et Hermachus contra Pythagoram, Empedoclemque dixerunt, sed meretricula etiam Leontium contra Theophrastum scribere ausa sit : scito illa quidem sermone, et Attico : sed tamen. Tantum Epicuri hortus habuit licentiæ! Et soletis queri. Zeno quidem etiam litigabat. Quid dicam Albutium? nam Phædro nihil elegantius, nihil humanius : sed stomachabatur senex, si quid asperius dixeram. Cum Epicurus contumeliosissime Aristotelem vexaverit : Phædoni Socratico turpissime maledixerit : Metrodori, sodalis sui, fratrem,

Digitized by Google

médisances infâmes contre Phédon, disciple de Socrate? Il a écrit des volumes entiers contre Timocrate, qui était le frère de son ami Métrodore, et qui ne lui avait déplu que pour n'être pas de son opinion sur je ne sais quel point de philosophie. Il n'a marqué nulle reconnaissance pour Démocrite, l'auteur de sa doctrine; et il a traité fort mal Nausiphane, son maître, qui ne lui avait rien appris.

XXXIV. Zénon ne déchirait pas seulement Apollodore, Syllus, et ses autres contemporains: mais, remontant jusqu'au père de la philosophie, jusqu'à Socrate, il l'appelait *le bouffon* d'Athènes; et quand il voulait parler de Chrysippe, il disait toujours *Chésippe*. Vous-même, tout à l'heure, quand vous avez comme assemblé un sénat de philosophes, et recueilli leurs diverses opinions, vous disiez que ces grands hommes n'avaient pas le sens commun, que c'étaient des visionnaires, de vrais fous. Certainement, s'ils ont tous erré sur cette matière, c'est une forte présomption contre l'existence des Dieux. Car de votre côté vous ne dites là-dessus que des fables, qui à peine mériteraient d'amuser les vieilles à leurs soirées. Ne remarquez-vous pas en effet quelle prise vous donnez sur vous, si l'on vous accorde que les Dieux sont faits comme les hommes? Ils seront assujettis comme nous aux soins qui regardent le corps; à la nécessité de marcher, de courir, de se coucher, de se baisser, de s'asseoir, de toucher, de parler. Enfin, vos divinités étant mâles et femelles, je vous laisse à penser ce qui s'ensuit. Non, je ne puis assez m'étonner que ces opinions soient entrées dans la tête d'Épicure. Vous en revenez toujours à votre principe, *Qu'un Dieu est un être heureux et immortel*. Serait-ce donc un obstacle à sa félicité, de n'avoir pas deux pieds? Et de quelque manière que vous conceviez cette félicité divine pourquoi, n'en croyez-vous pas susceptible, ou le soleil, ou ce monde-ci, ou quelque intelligence éternelle, qui ne soit pas revêtue d'un corps? Pour toute réponse, vous dites: *Je n'ai jamais vu les plaisirs du soleil, ni ceux du monde*. Et quel autre monde avez-vous jamais vu que celui-ci? Vous ne laissez pas d'assurer qu'il y a, ne disons pas six cent mille mondes, mais des mondes innombrables. *La raison*, ajoutez-vous, *le dit ainsi*. Et la raison ne vous dira-t-elle pas qu'un Dieu étant un être parfait, un être heureux et immortel, on doit croire que comme il a sur nous la prérogative de l'immortalité, de même il a sur nous toute sorte d'avantages, soit pour l'esprit, soit pour le corps? Inférieurs à lui en tout le reste, pourquoi lui serions-nous égaux par la figure? C'est moins dans l'extérieur que dans la vertu, qu'il faudrait chercher quelque ressemblance entre l'homme et un Dieu.

XXXV. Mais pour insister sur la même objection, y aurait-il rien de si puéril, que de nier qu'il y ait de ces sortes d'animaux, qui s'engendrent dans la mer Rouge, ou dans les Indes? On ne saurait, avec toute la curiosité imaginable, par venir à connaître tout ce qu'il y en a sur la terre, dans les mers, dans les marais, dans les rivières. Faudra-t-il nier l'existence de tous ceux qu'on n'aura point vus? Après tout, que concluriez-vous de cette ressemblance, dont vous faites tant de cas? Un chien ressemble bien à un loup, et, comme dit Ennius,

Timocratem, quia nescio quid in philosophia dissentiret, totis voluminibus conciderit: in Democritum ipsum, quem secutus est, fuerit ingratus: Nausiphanem, magistrum suum, a quo nihil didicerat, tam male acceperit.

XXXIV. Zeno quidem non eos solum, qui tum erant, Apollodorum, Syllum, cæteros figebat maledictis; sed Socratem ipsum, parentem philosophiæ, Latino verbo utens, scurram Atticum fuisse dicebat; Chrysippum nunquam nisi Chesippum vocabat. Tu ipse paulo ante, cum tanquam senatum philosophorum recitares, summos viros desipere, delirare, dementes esse dicebas. Quorum si nemo verum vidit de natura Deorum, verendum est, ne nulla sit omnino. Nam ista, quæ vos dicitis, sunt tota commentitia, vix digna lucubratione anicularum. Non enim sentitis, quam multa vobis suspicienda sint, si impetraveritis, ut concedamus eamdem esse hominum et Deorum figuram. Omnis cultus et curatio corporis erit eadem adhibenda Deo quæ adhibetur homini: ingressus, cursus, accubitio, inclinatio, sessio, comprehensio; ad extremum etiam sermo et oratio. Nam quod et mares Deos, et feminas esse dicitis, quid sequatur videtis. Equidem mirari satis non possum, unde ad istas opiniones vester ille princeps venerit. Sed clamare non desinitis, retinendum hoc esse Deus ut beatus, immortalisque sit. Quid autem obstat, quo minus sit beatus, si non sit bipes? aut ista, sive beatitas, sive beatitudo dicenda est, (utrumque omnino durum, sed usu mollienda nobis verba sunt) verum ea, quæcunque est, cur aut in solem illum, aut in hunc mundum, aut in aliquam mentem æternam, figura, membrisque corporis vacuam cadere non potest? Nihil aliud dicis, nisi, Nunquam vidi solem, aut mundum beatum. Quid? mundum, præter hunc, unquamne vidisti? Negabis. Cur igitur non sexcenta millia esse mundorum, sed innumerabilia ausus es dicere? Ratio docuit. Ergo hæc te ratio non docebit, cum præstantissima natura quæratur, eaque beata, et æterna, quæ sola divina natura sunt; ut immortalitate vincimur ab ea natura, sic animi præstantia vinci: atque ut animi, item corporis? Cur igitur, cum cæteris rebus inferiores simus, forma pares sumus? Ad similitudinem enim Deo propius accedebat humana virtus, quam figura.

XXXV. An quidquam tam puerile dici potest (ut eumdem locum diutius urgeam) quam si ea genera belluarum, quæ in rubro Mari, Indiave gignantur, nulla esse dicamus? Atqui ne curiosissimi quidem homines exquirendo audire tam multa possunt, quam sunt multa, quæ terra, mari, paludibus, fluminibus existunt. Quæ negemus esse, quia nunquam vidimus? Ipsa vero quam nihil ad rem pertinet, quæ vos delectat maxime similitudo? Quid? canis nonne similis lupo? atque, ut Ennius,

Digitized by Google

Tout difforme qu'il est, le singe nous ressemble.

Mais le rapport qu'il y a pour la figure entre un chien et un loup ne fait pas qu'il y en ait pour le naturel. Qui croirait, à la grosseur de sa taille, que l'éléphant fût un animal très-prudent? Et pour ne parler que des hommes, n'en voit-on pas qui se ressemblent de visage, mais nullement d'inclination : comme d'autres se ressemblent d'inclination, mais nullement de visage? Remarquez, Velléius, où nous conduirait votre raisonnement, s'il était admis. Vous disiez : La raison ne peut se trouver hors d'un être qui ait figure humaine. Un autre voudra qu'on ajoute : Hors d'un être qui existe sur la terre; qui soit né; qui ait passé le temps de l'enfance; qui ait été instruit; qui soit composé d'une âme, et d'un corps faible et périssable; enfin, qui soit un homme, un mortel. Que si vous n'accordez rien de tout cela par rapport à vos Dieux, pourquoi les vouloir précisément de figure humaine? Car la figure humaine est accompagnée de tout cela dans les êtres raisonnables que vous avez vus. Dire qu'elle seule, considérée sans tous ces accompagnements, vous suffit pour vous peindre un Dieu, c'est parler sans réflexion, et comme s'il n'y avait qu'à dire la première chose que le hasard vous met à la bouche. Prenez garde encore à cet inconvénient, qui est que toute superfluité dans l'homme, et même dans l'arbre, est une incommodité. Un doigt de trop, par exemple, ne peut qu'embarrasser beaucoup. Pourquoi? Parce que cinq suffisent, et pour la beauté, et pour l'usage. Or votre Dieu n'a pas seulement un doigt de trop; il a de trop une tête, un cou, une nuque, des côtes, un ventre, un dos, des jarrets, des mains, des pieds, des cuisses, des jambes. Est-ce pour le rendre immortel, que vous lui donnez ces diverses parties du corps? On peut vivre sans cela, et sans avoir précisément une telle forme. C'est surtout dans le cerveau que la vie réside; c'est dans le cœur, dans les poumons, dans le foie; mais les traits du visage ne servent pas à prolonger nos jours.

XXXVI. Vous blâmiez ceux qui voyant le monde, et ce qui le compose, le ciel, les terres, les mers; voyant de quel éclat il est revêtu, le soleil, la lune, les étoiles; voyant les différentes saisons, leur régularité, leurs vicissitudes; ont jugé par là qu'il y a un être supérieur, qui a formé, qui meut, qui règle, qui gouverne tout. Quand ces philosophes se tromperaient, au moins voit-on sur quoi leur conjecture est fondée. Mais, dans votre système, quel est le chef-d'œuvre qui vous paraisse l'effet d'une intelligence divine, et que vous puissiez regarder comme une preuve qu'il y a des Dieux? Votre preuve, la voilà : *J'avais une certaine notion de Dieu, imprimée dans mon esprit.* Mais n'avez-vous pas une semblable notion de Jupiter avec sa grande barbe, et de Minerve avec son casque en tête? Pour tout cela, les croyez-vous tels? Que le peuple et les ignorants sont bien plus sensés que vous, en ce qu'ils croient que les Dieux, non-seulement ont des corps tels que les nôtres, mais en font usage! Par cette raison ils leur donnent un arc, des flèches, une javeline, un bouclier, un trident, un foudre. Quoiqu'ils ne voient aucune action faite par les Dieux, ils ne peuvent néanmoins se figurer un Dieu qui ne fasse rien. Les Égyptiens même, dont on se moque, n'ont pas divinisé une bête, qui ne leur fût de quelque utilité. Les ibis sont de grands

Simia quam similis, turpissima bestia, nobis?

At mores in utroque dispares. Elephanto belluarum nulla prudentior : at figura quæ vastior? De bestiis loquor. Quid? inter ipsos homines nonne et simillimis formis dispares mores, et moribus figura dissimilis? Etenim si semel, Vellei, suscipimus genus hoc argumenti, attende quo serpat. Tu enim sumebas, nisi in hominis figura rationem inesse non posse : sumet alius, nisi in terrestri; nisi in eo, qui natus sit; nisi in eo, qui adoleverit; nisi in eo, qui didicerit; nisi in eo, qui ex animo constet, et corpore caduco et infirmo; postremo nisi in homine, atque mortali. Quod si in omnibus his rebus obsistis, quid est quod te una forma conturbet? His enim omnibus, quæ proposui, adjunctis, in homine rationem esse, et mentem videbas : quibus detractis, Deum tamen nosse te dicis, modo lineamenta maneant. Hoc est non considerare, sed quasi sortiri, quid loquare. Nisi forte ne hoc quidem attendis, non modo in homine, sed etiam in arbore, quidquid supervacaneum sit, aut usum non habeat, obstare. Quam molestum est uno digito plus habere! Quid ita? quia nec speciem, nec usum alium quinque desiderant. Tuus autem Deus non digito uno redundat, sed capite, collo, cervicibus, lateribus, alvo, tergo, poplitibus, manibus, pedibus, feminibus, cruribus. Si ut immortalis sit, quid hæc ad vitam membra pertinent? quid ipsa facies? Magis illa, cerebrum, cor, pulmones, jecur : hæc enim sunt domicilia vitæ. Oris quidem habitus ad vitæ firmitatem nihil pertinet.

XXXVI. At eos vituperabas, qui ex operibus magnificis, atque præclaris, cum ipsum mundum, cum ejus membra, cælum, terras, maria, cumque horum insignia, solem, lunam, stellasque vidissent, cumque temporum maturitates, mutationes, vicissitudinesque cognovissent, suspicati essent aliquam excellentem esse, præstantemque naturam, quæ hæc fecisset, moveret, regeret, gubernaret. Qui, etiam si aberrant a conjectura, video tamen quid sequantur. Tu quod opus tandem magnum et egregium habes, quod effectum divina mente videatur, ex quo esse Deos suspicere? Habebam, inquis, in animo insitam informationem quamdam Dei. Et barbati quidem Jovis, galeatæ Minervæ. Num igitur esse tales putas? Quanto melius hæc vulgus imperitorum? qui non membra solum hominis Deo tribuunt, sed usum etiam membrorum. Dant enim arcum, sagittas, hastam, clypeum, fuscinam, fulmen; et, si, actiones quæ sint Deorum, non vident, nihil agentem tamen Deum non queunt cogitare. Ipsi, qui irridentur, Ægyptii, nullam belluam, nisi ob aliquam utilitatem, quam ex ea caperent, consecraverunt. Velut ibes, maximam vim serpentium conficiunt, cum sint aves excelsæ, cruribus rigidis, corneo proceroque rostro : avertunt pestem ab Ægyp-

Digitized by Google

oiseaux, qui, comme ils ont les jambes fortes, et un long bec de corne, tuent quantité de serpents : par là ils sauvent à l'Égypte des maladies contagieuses, en tuant et mangeant ces serpents volants, que le vent d'Afrique y porte du désert de Libye : ce qui fait que ces serpents ne font de mal, ni par leur morsure quand ils sont en vie, ni par leur infection après leur mort. Si je ne craignais d'être trop long, je dirais quels services les Égyptiens tirent des ichneumons, des crocodiles, des chats. Mais, sans entrer dans ce détail, je puis conclure que les bêtes qui sont déifiées par les barbares le sont à titre d'utilité : au lieu que vos Dieux ne sont recommandables par nulle action utile, ni même en général par quelque action que ce soit.

XXXVII. *Un Dieu n'a rien à faire*, dit Épicure. C'est penser, comme les enfants, qu'il n'est rien de comparable à l'oisiveté. Encore ne la goûtent-ils pas tellement, qu'ils ne s'exercent volontiers à de petits jeux. Mais votre Dieu est absorbé dans une quiétude si profonde, que pour peu qu'il vînt à se remuer, on prendrait l'alarme, comme si tous ses plaisirs expiraient. Cette opinion dérobe aux Dieux le mouvement et l'action qui leur conviennent : et d'ailleurs elle porte les hommes à la paresse, en leur faisant croire que le moindre travail est incompatible, même avec la félicité divine. Mais enfin, puisque vous le voulez, Dieu est donc l'image de l'homme. Venons à examiner sa demeure, et quel lieu il occupe; comment il vit; par quels biens et par quel usage de ses biens il est heureux, ainsi que vous le prétendez. A l'égard du lieu, il n'est point de corps, même inanimé, qui n'occupe le sien. Au plus bas est la terre, l'eau se répand sur elle, l'air s'élève au-dessus, le feu gagne la plus haute région. Il y a des animaux terrestres; il y en a d'aquatiques; il y en a d'amphibies, qui vivent dans l'un et dans l'autre élément; il y en a même qu'on voit souvent voltiger dans les fournaises ardentes, et qu'on croit qui naissent dans le feu. Puis-je donc savoir de vous, premièrement, où habite votre Dieu, et qu'est-ce qui le fait aller d'un lieu à un autre, supposé qu'il change jamais de situation? Après cela, puisqu'il n'y a point d'être animé qui n'ait un penchant convenable à sa nature, quel est celui de votre Dieu? Que fait-il de son esprit et de sa raison? A quoi attachez-vous sa félicité, son immortalité? Point de réponse à pas un de ces articles, qui ne soit meurtrière pour vous; et c'est ce qui arrive quand on s'embarque dans un faux système. Voici le vôtre : « Que les Dieux ne sont pas visibles, mais intelligibles. Que ce ne sont pas des corps solides, et qu'ils ne se montrent pas toujours les mêmes individuellement; mais que nous les concevons par des images ressemblantes et passagères. Que comme il y a des atomes à l'infini pour produire de ces images, elles sont inépuisables, et nous présentent à l'esprit, quand nous y sommes bien attentifs, une espèce d'êtres heureux et mortels. »

XXXVIII. Au nom des Dieux mêmes dont nous parlons, dites-moi, que signifie tout cela? Car enfin, si les Dieux sont intelligibles seulement, et n'ont d'eux-mêmes rien de solide, nul relief : quelle différence mettez-vous entre penser à un hippocentaure, et penser à un Dieu? Toutes ces sortes d'idées, que vous croyez l'effet des images qui nous entrent dans l'esprit, ne sont regardées par les autres philosophes que comme de vains fantômes. Quand, par exemple, je crois voir

to, cum volucres angues ex vastitate Libyæ vento Africo invectas interficiunt, atque consumunt : ex quo fit, ut illæ nec morsu vivæ noceant, nec odore mortuæ. Possum de ichneumonum utilitate, de crocodilorum, de felium dicere : sed nolo esse longus. Ita concludam tamen, belluas a barbaris propter beneficium consecratas : vestrorum Deorum non modo beneficium nullum exstare, sed ne factum quidem omnino.

XXXVII. *Nihil habet*, inquit, *negotii*. Profecto Epicurus, quasi pueri delicati, nihil cessatione melius existimat. At ipsi tamen pueri, etiam cum cessant, exercitatione aliqua ludicra delectantur : Deum sic feriatum volumus cessatione torpere, ut, si se commoverit, vereamur ne beatus esse non possit. Hæc oratio non modo Deos spoliat motu, et actione divina, sed etiam homines inertes efficit; si quidem agens aliquid, ne Deus quidem, esse beatus potest. Verum sit sane, ut vultis, Deus, effigies hominis et imago. Quod ejus est domicilium? quæ sedes? qui locus? quæ deinde actio vitæ? quibus rebus, id quod vultis, beatus est? utatur enim suis bonis oportet, et fruatur, qui beatus futurus est. Nam locus quidem iis etiam naturis, quæ sine animis sunt, suus est cuique proprius, ut terra infimum teneat, hanc inundet aqua; superior aëri; ignibus altissima ora reddatur. Bestiarum autem terrenæ sunt allæ, partim aquatiles, aliæ quasi ancipites, in utraque sede viventes : sunt quædam etiam, quæ igne nasci putentur, appareantque in ardentibus fornacibus sæpe volitantes. Quæro igitur, vester Deus primum ubi habitet : deinde quæ causa eum loco moveat; si modo movetur aliquando : postremo, cum hoc proprium sit animantium, ut aliquid appetant, quod sit naturæ accommodatum; Deus quid appetat : ad quam denique rem motu mentis ac rationis utatur : postremo, quo modo beatus sit, quo modo æternus. Quidquid enim horum attigeris, ulcus est : ita male instituta ratio exitum reperire non potest. Sic enim dicebas : speciem Dei percipi cogitatione, non sensu : nec esse in ea ullam soliditatem : neque eamdem ad numerum permanere, eamque esse ejus visionem, ut similitudine et transitione cernatur, neque deficiat unquam ex infinitis corporibus similium accessio : ex eoque fieri, ut in hæc intenta mens nostra, beatam illam naturam et sempiternam putet.

XXXVIII. Hoc, per ipsos Deos, de quibus loquimur, quale tandem est? Nam si tantummodo ad cogitationem valent, nec ullam habent soliditatem, nec eminentiam; quid interest, utrum de hippocentauro, an de Deo cogitemus? Omnem enim talem conformationem animi, cæteri

Digitized by Google

Gracchus haranguant au Capitole, et recueillant les voix sur l'affaire d'Octavius, je prétends que ce n'est là qu'un fantôme. Vous prétendez, vous, que ce sont les images encore subsistantes de Gracchus et d'Octavius, lesquelles, au sortir du Capitole, retombent dans mon esprit. Qu'il en est de même des Dieux, dont il se détache continuellement des images, qui nous font comprendre qu'ils sont heureux et immortels. Supposons qu'il y ait véritablement de ces images qui nous frappent l'esprit. Tout l'effet qu'elles produiront, c'est de nous offrir un objet. Feront-elles aussi comprendre pourquoi il est heureux, pourquoi il est immortel? Mais qu'est-ce que ces images? Quelle est leur origine? Ce fut Démocrite qui s'avisa d'en parler le premier. On l'accabla d'objections, dont vous ne vous tirez pas mieux que lui. Le système est ruineux de fond en comble. Car viendra-t-on jamais à bout de me prouver que mon esprit reçoive les images d'Homère, d'Archiloque, de Romulus, de Numa, de Pythagore, de Platon? Je ne les vois pas sous la figure qu'ils avaient. Comment, est-ce donc eux que je vois? Et de qui sont les images à l'aide desquelles vous dites que je les vois? Aristote prétend qu'Orphée n'exista jamais, et l'on veut que les vers qui passent sous le nom de ce poëte soient d'un Pythagoricien nommé Cercops. Je ne laisse pas d'avoir souvent dans l'esprit Orphée, c'est-à-dire son image, selon vous. Et comment arrive-t-il que, pensant vous et moi à la même personne, nous la voyons différemment? Que nous avons des idées de choses qui ne furent jamais, et qui n'ont pu être; comme vous diriez Scylla, ou la Chimère? Que nous savons nous peindre des personnes, des lieux, des villes, qui jamais ne furent devant nos yeux? Que ces images, au moment que nous voulons, sont toujours prêtes à s'introduire dans nos esprits? Qu'elles y entrent sans qu'on les appelle, et pendant qu'on dort?

XXXIX. Tout ceci, Velléius, est pur badinage. Vous nous faites entrer des images, non-seulement dans les yeux, mais encore dans l'esprit. Que ne dites-vous point, sous prétexte qu'on vous laisse tout dire impunément? *Ces images ne font que passer, et si vite, que plusieurs semblent n'en faire qu'une.* Je rougirais de mon ignorance, si ceux qui parlent ainsi concevaient eux-mêmes ce qu'ils disent. Car prouvez-vous qu'il s'écoule perpétuellement de ces images? Ou comment entendez-vous qu'elles soient inépuisables, supposé qu'il s'en écoule perpétuellement? *Elles sont inépuisables*, dites-vous, *parce qu'il y a une infinité d'atomes pour en produire.* Mais, par la même raison, tout ne serait-il pas éternel? Pour éluder cette conséquence, vous avez recours à l'équilibre, à une juste proportion entre les différentes espèces d'êtres, qui fait, selon vous, *que comme il y en a d'une espèce mortelle, il y en doit avoir d'une espèce immortelle.* D'où il faudrait conclure, que comme il y a des hommes mortels, il y en a d'immortels; et que comme il y en a qui naissent sur la terre, de même il y en a qui naissent dans l'eau. Vous ajoutez, *que comme il y a des causes qui détruisent, il y en a pareillement qui conservent.* Je vous le passe; mais, en tout cas, elles ne conservent que ce qui existe : or je ne vois pas que vos Dieux existent. D'ailleurs, ces atomes peuvent-ils produire des images? Il n'y a point d'atomes : mais quand il y en aurait, tout ce qu'ils pourraient

philosophi motum inanem vocant : vos autem adventum in animos et introitum imaginum dicitis. Ut igitur Tib. Gracchum cum videor concionantem in Capitolio videre, de M. Octavio deferentem sitellam, tum eum motum animi dico esse inanem : tu autem et Gracchi, et Octavii imagines remanere, quæ, in Capitolium cum pervenerim, tum ad animum meum referantur. Hoc idem fieri in Deo, cujus crebra facie pellantur animi, ex quo esse beati, atque æterni intelligantur. Fac imagines esse, quibus pulsentur animi. Species duntaxat objicitur quædam : num etiam cur ea beata sit? cur æterna? Quæ autem istæ imagines vestræ, aut unde? A Democrito omnino hæc licentia. Sed et ille reprehensus a multis est, nec vos exitum reperitis : totaque res vacillat et claudicat. Nam quid est, quod minus probari possit, quam omnium in me incidere imagines, Homeri, Archiloqui, Romuli, Numæ, Pythagoræ, Platonis, nec ex forma, qua illi fuerunt? Quomodo ergo illi? et quorum imagines? Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse, et hoc Orphicum carmen Pythagorei ferunt cujusdam fuisse Cercopis. At Orpheus, id est, imago ejus, ut vos vultis, in animum meum sæpe occurrit. Quid, quod ejusdem hominis in meum aliæ, aliæ in tuum? Quid, quod earum rerum, quæ nunquam omnino fuerunt, neque esse potuerunt, ut Scyllæ, ut Chimæræ? Quid, quod hominum, locorum, urbium earum, quas nunquam vidimus? Quid, quod simul ac mihi collibitum est, præsto est imago? Quid, quod etiam ad dormientem veniunt invocatæ?

XXXIX. Tota res, Vellei, nugatoria est. Vos autem non modo oculis imagines, sed etiam animis inculcatis. Tanta est impunitas garriendi. At quam licenter? *Fluentium frequenter transitio fit visionum, ut e multis una videatur.* Puderet me dicere non intelligere, si vos ipsi intelligeretis, qui ista defenditis. Quo modo enim probas, continenter imagines ferri? aut, si continenter, quo modo æternæ? *Innumerabilitas*, inquis, *suppeditat atomorum.* Num eadem ergo ista facient, ut sint omnia sempiterna? Confugis ad æquilibritatem : sic enim ἰσονομίαν, si placet, appellemus : et ais, *quoniam sit natura mortalis, immortalem etiam esse oportere.* Isto modo, quoniam homines mortales sunt, sint aliquid immortales : et quoniam nascuntur in terra, nascantur et in aqua. Et *quia sunt quæ interimant, sint quæ conservent.* Sint sane : sed ea conservent, quæ sunt : Deos istos esse non sentio. Omnis tamen ista rerum effigies ex individuis quo modo corporibus oritur? Quæ etiam si essent, quæ nulla sunt; pellere se

Digitized by Google

faire serait de s'agiter, et de se choquer les uns les autres : ils ne formeraient pas des figures régulières, ils ne leur donneraient pas de la couleur, ils ne les animeraient pas. Rien ne prouve donc l'immortalité de votre Dieu.

XL. Voyons s'il est heureux. Sans vertu, il ne saurait l'être. La vertu demande de l'action. Il ne fait rien. Il est donc sans vertu. Il n'est donc pas heureux. Il l'est, dites-vous, en ce qu'il a des biens abondamment, et sans mélange de maux. Quels biens, je vous prie? Des plaisirs, sans doute. J'entends des plaisirs sensuels, les seuls qui soient connus de votre secte. Ce n'est pas, Velléius, que je vous soupçonne de ressembler en ceci au reste des Épicuriens. Ils devraient avoir honte qu'Épicure ait déclaré, en termes exprès, qu'il ne se forme l'idée d'aucun bien détaché de ces sales voluptés, dont il fait le détail, les nommant toutes sans rougir. Mais enfin, de quels mets régalerez-vous les Dieux? de quelle boisson? de quels concerts? de quels parfums? Comment flatterez-vous, et leur goût, et leur odorat? Les poëtes leur donnent pour échansons la Jeunesse, ou Ganymède, et font servir à leur table l'ambroisie et le nectar. Mais vos Dieux, Épicure, ne sauraient rien avoir de tout cela, ni en faire usage. Ils ont donc moins de facilités que les hommes pour vivre heureux, puisqu'il y a moins de plaisirs à leur portée? Dira-t-on qu'Épicure n'a pas compté pour beaucoup les plaisirs, qui, comme il parle lui-même, *chatouillent* les sens? Ce serait vouloir nous en imposer. Philon, sectateur de l'Académie, ne pouvait souffrir qu'un Épicurien méprisât ces sortes de voluptés. Et comme il avait la mémoire excellente, il rapportait là-dessus plusieurs maximes d'Épicure, sans y changer un mot. Il en récitait encore de plus effrontées de Métrodore, ce sage collègue d'Épicure, qui fait un crime à Timocrate, son frère, de n'oser tout à fait regarder le ventre comme le souverain bien de l'homme. C'est ainsi qu'en a parlé Métrodore, non pas une fois, mais plusieurs. Je connais à votre air, Velléius, que vous n'en disconvenez pas; sans quoi je produirais des livres qui vous en feraient tomber d'accord. Mais que les Epicuriens fassent bien ou mal de rapporter tout à la volupté, ce n'est pas de quoi il est question ici. Tout ce que je voulais inférer de là, c'est que vos Dieux n'ont pas de tels plaisirs; et que par conséquent, selon vous, ils ne sont pas heureux.

XLI. *Mais ils n'ont rien à souffrir.* Est-ce donc assez pour des êtres à qui l'on suppose toute sorte de biens, et une suprême félicité? *Ils ne cessent point de penser qu'ils sont heureux : nulle autre idée ne les occupe.* Figurons-nous donc un Dieu qui ne fait, durant toute l'éternité, que se dire à lui-même : *Je suis à mon aise, je suis heureux.* Pour moi, je trouve qu'étant heurté à tout moment par un passage continuel d'atomes, et voyant que sans cesse il s'échappe de lui mille et mille images, cela devrait le menacer de mort, et déranger un peu sa béatitude. Votre Dieu n'est donc ni heureux, ni immortel. *Comment! Épicure n'a-t-il pas fait des livres sur la sainteté, et sur la piété?* Oui, à l'entendre, on croirait que ce sont nos grands pontifes qui parlent, un Coruncanius, un Scévola : et non pas un homme qui a sapé toute religion; qui par ses raisonnements, comme Xerxès par ses troupes, a renversé temples et

ipsa, et agitari inter se concursu fortasse possent : formare, figurare, colorare, animare non possent. Nullo igitur modo immortalem Deum efficitis.

XL. Videamus nunc de beato. Sine virtute certe nullo modo : virtus autem actuosa, et Deus vester nihil agens : expers virtutis igitur : ita ne beatus quidem. Quæ ergo vita? Suppeditatio, inquis, bonorum, nullo malorum interventu. Quorum tandem bonorum? voluptatum, credo : nempe ad corpus pertinentium. Nullam enim novistis, nisi profectam a corpore, et redeuntem ad corpus, animi voluptatem. Non arbitror te, Vellei, similem esse Epicureorum reliquorum : quos pudeat earum Epicuri vocum, quibus ille testatur, se ne intelligere quidem ullum bonum, quod sit sejunctum a delicatis et obscœnis voluptatibus? quas quidem non erubescens, persequitur omnes nominatim. Quem cibum igitur, aut quas potiones, aut quas vocum aut florum varietates, aut quos tactus, quos odores adhibebis ad Deos, ut eos perfundas voluptatibus? At poetæ quidem nectar, ambrosiam, epulas comparant, et aut Juventatem, aut Ganymedem pocula ministrantem. Tu autem, Epicure, quid facies? neque enim unde habeat ista Deus tuus, video : nec, quomodo utatur. Locupletior igitur hominum natura ad beate vivendum est, quam Deorum, quod pluribus generibus fruitur voluptatum. At has leviores ducis voluptates, quibus quasi titillatio (Epicuri enim hoc verbum est) sensibus adhibetur. Quousque ludis? Nam Philo etiam noster ferre non poterat, aspernari Epicureos molles et delicatas voluptates. Summa enim memoria pronuntiabat plurimas Epicuri sententias, his ipsis verbis, quibus erant scriptæ. Metrodori vero, qui est Epicuri collega sapientiæ, multa impudentiora recitabat. Accusat enim Timocratem, fratrem suum, Metrodorus, quod dubitet omnia, quæ ad beatam vitam pertineant, ventre metiri : neque id semel dicit, sed sæpius. Annuere te video : nota enim tibi sunt. Proferrem libros, si negares. Neque nunc reprehendo, quod ad voluptatem omnia referantur : alia est ea quæstio : sed doceo, Deos vestros esse voluptatis expertes : ita vestro judicio ne beatos quidem.

XLI. At dolore vacant. Satin'est id ad illam abundantem bonis vitam beatissimam? Cogitat, inquiunt, assidue beatum esse se : habet enim nihil aliud, quod agitet in mente. Comprehende igitur animo, et propone ante oculos, Deum nihil aliud in omni æternitate, nisi, *Mihi pulchre est*, et *Ego beatus sum*, cogitantem. Nec tamen video, quo modo non vereatur iste Deus beatus, ne intereat, cum sine ulla intermissione pulsetur, agiteturque incursione atomorum sempiterna, cumque ex ipso imagines semper effluant. Ita nec beatus est vester Deus, nec æternus. At etiam de sanctitate, de pietate adversus Deos, libros scripsit Epicurus. At quo modo in his loquitur? ut Coruncanium, aut Scæ-

Digitized by Google

autels. Car quelle raison, après tout, nous obligerait de songer aux Dieux, puisqu'ils ne songent point à nous, ne prennent soin de rien, ne font absolument rien? *Mais ils sont d'une nature si excellente, si relevée, qu'elle doit par elle-même obliger le sage à lui rendre un culte.* Et que peuvent-ils avoir d'excellent, eux qui, tout occupés de leurs plaisirs, ne feront jamais rien, ne font rien, et n'ont jamais rien fait? Pour être tenu à leur marquer de la piété, ne faudrait-il pas en avoir reçu des grâces? Car de quoi est-on redevable à qui n'a rien donné? La piété est une justice qui acquitte les hommes envers les Dieux : or vos Dieux n'ayant point de relation avec nous, qu'auraient-ils à exiger de nous? La sainteté est la science de rendre aux Dieux le culte qu'on leur doit : or quel culte devons-nous aux vôtres, dont nous n'avons reçu ni n'attendons nulle faveur? Un culte fondé sur l'excellence de leur nature, tandis que nous ne leur voyons rien de bon?

XLII. Vous tirez vanité d'avoir foulé aux pieds la superstition : mais rien de si facile à qui voudra, comme vous, anéantir la divinité. Car vous figurez-vous que les athées Diagore et Théodore aient pu être superstitieux? Je n'en soupçonne pas même Protagore, qui ne faisait que douter s'il y avait des Dieux, ou non. Ces philosophes étouffaient, non-seulement la superstition, qui inspire une crainte des Dieux vaine et ridicule; mais encore la religion, qui a pour fin de les honorer pieusement. Et ceux qui ont dit que tout ce qui se croit des Dieux n'est qu'une invention des politiques, dont la vue était de gouverner par la religion les esprits que la raison toute seule ne gouverne pas? Et Prodicus de Céa, qui soutient que ce qui a été mis au nombre des Dieux, ce sont les choses dont les hommes retirent de l'utilité? Et ceux qui prétendent que tous ces Dieux, aujourd'hui l'objet de notre culte et de nos prières, ne sont que des hommes courageux, illustres et puissants, qu'on a déifiés après leur mort? Evhémère, que notre Ennius a copié, met dans son jour cette dernière opinion, en racontant où les Dieux sont morts, et où sont leurs sépultures. Croyez-vous, dis-je, que ceux qui ont avancé de tels sentiments n'aient pas rejeté toute espèce de religion? Parlerai-je de cette sainte et auguste Éleusine, aux mystères de laquelle les nations les plus éloignées se font initier? Rapporterai-je ceux de Samothrace, et ceux qui se célèbrent à Lemnos, dans l'épaisseur d'une forêt ténébreuse? Qu'on les développe ces mystères, qu'on les réduise à ce que la raison y découvre, on verra qu'ils vont plutôt à expliquer des choses naturelles, qu'à établir la connaissance des Dieux.

XLIII. Démocrite lui-même, ce grand homme, qui est la source où Épicure a puisé, s'il faut ainsi dire, pour arroser ses petits jardins; Démocrite, dis-je, paraît n'avoir eu rien de fixe sur ce qui concerne la divinité. Tantôt il l'attribue à des images, dont il croit que l'univers est rempli : tantôt à des images animées, qui nous font ordinairement du bien ou du mal : tantôt à de certaines grandes images, qui embrassent par

volam, pontifices maximos, te audire dicas : non eum, qui sustulerit omnem funditus religionem : nec manibus, ut Xerxes, sed rationibus, Deorum immortalium templa et aras everterit. Quid est enim, cur Deos ab hominibus colendos dicas, cum Dii non modo homines non colant, sed omnino nihil curent, nihil agant? At est eorum eximia quædam præstansque natura, ut ea debeat ipsa per se ad se colendam elicere sapientem. An quidquam eximium potest esse in ea natura, quæ sua voluptate lætans, nihil nec actura sit unquam, neque agat, neque egerit? Quæ porro pietas ei debetur, a quo nihil acceperis? aut quid omnino, cujus nullum meritum sit, ei deberi potest? Est enim pietas, justitia adversum Deos : cum quibus quid potest nobis esse juris, quum homini nulla cum Deo sit communitas? Sanctitas autem est scientia colendorum Deorum, qui quamobrem colendi sunt, non intelligo, nullo nec accepto ab iis, nec sperato bono.

XLII. Quid est autem quod Deos veneremur propter admirationem ejus naturæ, in qua egregium nihil videmus? Nam superstitione, quod gloriari soletis, facile est liberari, cum sustuleris omnem vim Deorum. Nisi forte Diagoram, aut Theodorum, qui omnino Deos esse negabant, censes superstitiosos esse potuisse. Ego ne Protagoram quidem : cui neutrum liquerit, nec esse Deos, nec non esse. Horum enim sententiæ omnium, non modo superstitionem tollunt, in qua inest timor inanis Deorum : sed etiam religionem, quæ Deorum cultu pio continetur. Quid? ii, qui dixerunt, totam de Diis immortalibus opinionem fictam esse ab hominibus sapientibus reipublicæ causa, ut, quos ratio non posset, eos ad officium religio duceret, nonne omnem religionem funditus sustulerunt? Quid? Prodicus Ceus, qui ea, quæ prodessent hominum vitæ, Deorum in numero habita esse dixit, quam tandem religionem reliquit? Quid? qui aut fortes, aut claros, aut potentes viros tradunt post mortem ad Deos pervenisse, eosque esse ipsos, quos nos colere, precari, venerarique soleamus, nonne expertes sunt religionum omnium? Quæ ratio maxime tractata ab Evhemero est, quem noster et interpretatus et secutus est, præter cæteros, Ennius. Ab Evhemero autem et mortes, et sepulturæ demonstrantur Deorum. Utrum igitur hic confirmasse religionem videtur, an penitus totam sustulisse? Omitto Eleusinam sanctam illam et augustam,

... ubi initiantur gentes orarum ultimæ.

Prætereo Samothraciam, eaque,

..... quæ Lemni
Nocturno aditu occulta, coluntur,
Silvestribu' sepibu' densa.

Quibus explicatis, ad rationemque revocatis, rerum magis natura cognoscitur, quam Deorum.

XLIII. Mihi quidem etiam Democritus, vir magnus in primis, cujus fontibus Epicurus hortulos suos irrigavit, nutare videtur in natura Deorum. Tum enim censet imagines divinitate præditas inesse universitati rerum : tum

Digitized by Google

dehors le monde entier. Opinions, en vérité, plus dignes du pays de Démocrite, que de Démocrite lui-même. Car enfin, quelle idée peut-on se former de ces images? Comment seraient-elles pour nous un objet d'admiration? Et par quel endroit nous paraîtraient-elles mériter des hommages et des prières? Quant à Épicure, il extirpe toute religion, du moment qu'il ôte aux Dieux la volonté de faire du bien. Il a beau dire qu'ils ont toutes les perfections. En ne leur accordant pas la bonté, il leur retranche ce qui convient le plus essentiellement à des êtres parfaits. Car y a-t-il rien de meilleur, rien de plus grand, que d'être bon et de faire du bien? Refuser à vos Dieux cette qualité, c'est dire qu'ils n'aiment ni Dieux, ni hommes; que personne ne leur est cher; que personne ne doit espérer d'eux la plus légère attention; et qu'en un mot, non-seulement ils ne se mettent point en peine de nous, mais ils se regardent les uns les autres d'un œil indifférent.

XLIV. Que les Stoïciens, dont vous blâmez la doctrine, sont bien plus raisonnables que vous! C'est une de leurs maximes, qu'un sage est ami d'un autre sage, même sans le connaître. Aussi la vertu est ce qu'il y a de plus aimable. Dans quelque endroit du monde qu'elle paraisse, elle s'attirera notre amour. Mais vous, quel tort ne pertes-vous pas aux hommes, en leur voulant faisuader qu'il n'y a que la faiblesse qui fasse naître de l'attachement et du zèle pour autrui? Que par cette raison les Dieux n'en sont point capables : et que les hommes eux-mêmes, s'ils ne sentaient pas le besoin de s'aider mutuellement, ne connaîtraient ni générosité, ni penchant à se faire plaisir? Quoi! n'est-ce pas un sentiment naturel aux honnêtes gens, de se chérir les uns les autres? Jusque-là qu'on chérit ce mot d'*amour*, d'où l'amitié tire son nom. Qui ne chercherait dans l'amitié que ses avantages personnels, et non ceux de son ami; ce ne serait pas amitié, ce serait une sorte de trafic. On aime des prés, des champs, des troupeaux, à cause du profit qui en revient : mais les personnes qu'on aime, on les aime sans intérêt. A combien plus forte raison les Dieux, qui n'ont besoin de rien, doivent-ils s'aimer gratuitement les uns les autres, et s'employer pour nous? Sans cela, pourquoi les honorer? pourquoi les prier? Faut-il des sacrifices et des pontifes, faut-il des augures et des auspices? *Mais, encore une fois, n'a-t-on pas un livre d'Épicure sur la sainteté?* C'est un homme qui se joue de nous, et qui a moins de grâce à plaisanter, que de hardiesse à écrire tout ce qu'il lui plaît. De quelle sainteté est-il question, si les Dieux ne songent point à ce qui regarde les hommes? Et se peut-il faire qu'il y ait une espèce d'êtres animés, qui ne songent à rien du tout? Posidonius, notre ami commun, a bien découvert le but de ce système, lorsqu'il a montré, dans son cinquième livre *De la nature des Dieux*, qu'Épicure ne croyait point de Dieux; et que tout ce qu'il en disait n'était que pour se dérober à l'indignation du public. Épicure, après tout, n'eût pas été assez sot pour s'imaginer de bonne foi qu'un Dieu a tout l'extérieur d'un simple mortel; qu'il a un corps, à la solidité près, tout semblable au nôtre, mais sans en faire le moindre usage; qu'il est grêle, transparent; qu'il ne donne rien, n'est bon à rien, ne prend soin de rien, ne

principia, mentesque, quæ sunt in eodem universo, Deos esse dicit : tum animantes imagines, quæ vel prodesse nobis solent, vel nocere : tum ingentes quasdam imagines, tantasque, ut universum mundum complectantur extrinsecus. Quæ quidem omnia sunt patria Democritis quam Democrito digniora. Quis enim istas imagines comprehendere animo potest? quis admirari? quis aut cultu, aut religione dignas judicare? Epicurus vero ex animis hominum extraxit radicitus religionem, cum Diis immortalibus et opem, et gratiam sustulit. Cum enim optimam et præstantissimam naturam Dei dicit esse, negat idem esse in Deo gratiam; tollit id, quod maximo proprium est optimæ præstantissimæque naturæ. Quid enim est melius, aut quid præstantius bonitate et beneficentia? qua cum carere Deum vultis, neminem Deo nec Deum, nec hominem carum, neminem ab eo amari, neminem diligi vultis. Ita fit, ut non modo homines a Diis, sed ipsi Dii inter se ab aliis alii negligantur.

XLIV. Quanto Stoici melius, qui a vobis reprehenduntur? Censent autem, sapientes sapientibus etiam ignotis esse amicos : nihil est enim virtute amabilius; quam qui adeptus erit, ubicunque erit gentium, a nobis diligetur. Vos autem quid mali datis, cum in imbecillitate gratificationem et benevolentiam ponitis? Ut enim omittam vim et naturam Deorum; ne homines quidem censetis, nisi imbecilli essent, futuros benificos et benignos fuisse. Nulla est caritas naturalis inter bonos? Carum ipsum verbum est amoris; ex quo amicitiæ nomen est ductum : quam si ad fructum nostrum referemus, non ad illius commoda, quem diligimus; non erit ista amicitia, sed mercatura quædam utilitatum suarum. Prata, et arvá, et pecudum greges diliguntur isto modo, quod fructus ex eis capiuntur. Hominum caritas et amicitia gratuita est. Quanto igitur magis Deorum? qui nulla re egentes, et inter se diligunt, et hominibus consulunt. Quod ni ita sit, quid veneramur, quid precamur Deos? cur sacris pontifices, cur auspiciis augures præsunt? quid optamus a Diis immortalibus? quid vovemus? At etiam liber est Epicuri, de sanctitate. Ludimur ab homine non tam faceto, quam ad scribendi licentiam libero. Quæ enim potest esse sanctitas, si Dii humana non curant? quæ autem animans natura, nihil curans? Verius est igitur nimirum illud, quod familiaris omnium nostrum Posidonius disseruit in libro quinto de natura Deorum, nullos esse Deos, Epicuro videri; quæque is de Diis immortalibus dixerit, invidiæ detestandæ gratia dixisse. Neque enim tam desipiens fuisset, ut homunculi similem Deum fingeret, lineamentis dumtaxat extremis, non habitu solido; membris hominis præditum omnibus, usu membrorum ne minimo quidem; exilem quemdam, atque perlucidum, nihil cuiquam tribuentem, nihil

Digitized by Google

fait rien. Un tel être, premièrement, n'est pas un être possible : et quand Épicure a représenté ainsi les Dieux, il n'a voulu que conserver le mot, en supprimant la réalité. Mais, en second lieu, s'il est vrai qu'un Dieu ait cela de propre et d'essentiel, qu'il n'aime point les hommes, et ne fasse rien pour eux : eh bien, laissons-le pour tel qu'il est. Car lui demanderai-je qu'il m'assiste? Il ne saurait assister personne, puisqu'il faut de la faiblesse, dites-vous, pour être capable d'aimer les autres, et de leur faire du bien.

LIVRE SECOND.

I. Quand Cotta eut parlé : A quoi pensais-je, dit Velléius, de me jouer à un Académicien, qui est rhéteur en même temps? Un Académicien, s'il eût ignoré l'art de la parole, ne m'eût pas fait peur; non plus que le rhéteur le plus éloquent, s'il eût ignoré cette espèce de philosophie. On ne me démonte, ni par un pompeux verbiage qui n'a rien de solide, ni par de simples raisonnements qui ne sont pas développés avec grâce. Pour vous, Cotta, vous avez brillé par l'un et par l'autre endroit : il ne vous a manqué que des juges, et un auditoire nombreux. Une autre fois, nous reprendrons notre dispute; mais présentement, si c'est la commodité de Balbus, écoutons-le. J'aimerais mieux, reprit Balbus, que Cotta lui-même continuât le discours, à condition que cette éloquence, dont il vient de terrasser de faux Dieux, lui servirait à établir les véritables. Car enfin, sur une si grande matière, les opinions vagues et flottantes de l'Académie ne sont pas ce qui convient à un philosophe, à un pontife, à un homme tel que Cotta : il lui faut un dogme certain et stable, comme le nôtre. Voilà Épicure plus que suffisamment réfuté : sachons, Cotta, de quel sentiment vous êtes. Vous ne vous ressouvenez donc point, lui dit Cotta, de l'aveu que je vous ai fait d'abord? Que sur ces sortes de matières principalement, il m'en coûtait moins d'attaquer l'opinion d'autrui que de fixer la mienne. Mais quand j'aurais quelque certitude là-dessus, je voudrais, après vous avoir déjà tenu si longtemps, vous entendre parler à votre tour. Puisque vous l'ordonnez, répondit Balbus, je vais traiter ce sujet le plus succinctement que je pourrai. Votre réfutation d'Épicure me sauve déjà une bonne partie de ce que j'aurais eu à dire. Pour embrasser donc toute la question à la manière de nos Stoïciens, divisons-la en quatre parties. La première, qu'il y a des Dieux. La seconde, quels sont les Dieux. La troisième, qu'ils gouvernent l'univers. La quatrième, qu'ils veillent en particulier sur les hommes. Prenons aujourd'hui les deux premiers articles; et comme les deux autres sont d'une plus longue discussion, nous ferons bien de les remettre à une autre fois. Que tout soit pour aujourd'hui, dit Cotta : car nous sommes maîtres de notre temps, et quand nous aurions des affaires, elles devraient toutes céder à celle qui nous occupe.

II. A l'égard du premier article, dit Balbus, il paraît n'avoir pas besoin de preuve. Car peut-on regarder le ciel, et contempler tout ce qui s'y passe, sans voir avec toute l'évidence possible qu'il est gouverné par une suprême, par une divine intelligence? Autrement, les hommes au-

gratificantem, omnino nihil curantem, nihil agentem. Quæ natura primum nulla esse potest : idque videns Epicurus, re tollit, oratione relinquit Deos. Deinde, si maxime talis est Deus, ut nulla gratia, nulla hominum caritate teneatur; valeat. Quid enim dicam, propitius sit? Esse enim propitius potest nemini, quoniam, dicitis, omnis in imbecillitate est et gratia, et caritas.

LIBER SECUNDUS.

I. Quæ cum Cotta dixisset; tum Velleius, Nae ego, inquit, incautus, qui cum Academico, et eodem rhetore congredi conatus sum. Nam neque indisertum Academicum pertimuissem, nec sine ista philosophia rhetorem, quamvis eloquentem : neque enim flumine conturbor inanium verborum, nec subtilitate sententiarum, si orationis est siccitas. Tu autem, Cotta, utraque re valuisti : corona tibi, et judices defuerunt. Sed ad ista alias : nunc Lucilium, si ipsi commodum est, audiamus. Tum Balbus, Eumdem equidem mallem audire Cottam, dum, qua eloquentia falsos Deos sustulit, eadem veros inducat. Est enim et philosophi, et pontificis, et Cottæ, de Diis immortalibus habere non errantem, et vagam, ut Academici, sed, ut nostri, stabilem, certamque sententiam. Nam contra Epicurum satis, superque dictum est. Sed aveo audire, tu ipse, Cotta, quid sentias. An, inquit, oblitus es, quod initio dixerim, facilius me, talibus præsertim de rebus, quid non sentirem, quam quid sentirem, posse dicere? Quod si haberem aliquid, quod liqueret, tamen te vicissim audire vellem, cum ipse tam multa dixissem. Tum Balbus, Geram tibi morem, et agam quam brevissime potero : etenim, convictis Epicuri erroribus, longa de mea disputatione detracta oratio est. Omnino dividunt nostri totam istam de Diis immortalibus quæstionem in partes quatuor. Primum docent esse Deos : deinde, quales sint : tum, mundum ab his administrari : postremo, consulere eos rebus humanis. Nos autem hoc sermone, quæ priora duo sunt, sumamus : tertium, et quartum, quia majora sunt, puto esse in aliud tempus differenda. Minime vero, inquit Cotta : nam et otiosi sumus, et iis de rebus agimus, quæ sunt etiam negotiis anteponendæ.

II. Tum Lucilius, Ne egere quidem videtur, inquit, oratione prima pars. Quid enim potest esse tam apertum, tamque perspicuum, cum cælum suspeximus, cælestiaque contemplati sumus, quam esse aliquod numen præstantissimæ mentis, quo hæc regantur? Quod ni ita esset, qui potuisset assensu omnium dicere Ennius,

Digitized by Google

raient-ils pu applaudir tous à cette pensée d'Ennius :

Vois ce brillant Éther,
Que nous invoquons tous, et nommons Jupiter?

Jupiter, dis-je, le maître du monde; celui qui d'un coup d'œil gouverne tout; dont la puissance souveraine opère partout; qui est, comme ajoute Ennius,

Des Dieux et des hommes le père.

Quiconque aurait quelque doute là-dessus, je crois qu'il pourrait aussitôt douter s'il y a un soleil. L'un est-il plus visible que l'autre? Cette persuasion, sans l'évidence qui l'accompagne, n'aurait pas été si ferme et si durable; elle n'aurait pas acquis de nouvelles forces en vieillissant; elle n'aurait pu résister au torrent des années, et passer de siècle en siècle jusqu'à nous. Tout ce qui n'était que fiction, que fausseté, nous voyons que cela s'est dissipé à la longue. Personne croit-il encore aujourd'hui qu'il y eut jamais un hippocentaure, une Chimère? Les monstres horribles qu'on se figurait anciennement dans les enfers, font-ils encore peur à la vieille la plus imbécile du monde? Avec le temps les opinions des hommes s'évanouissent, mais les jugements de la nature se fortifient. D'où il arrive parmi nous, et parmi les autres peuples, que le culte divin et les pratiques de religion s'augmentent et s'épurent de jour en jour. On ne doit l'attribuer ni au caprice, ni au hasard, mais aux marques certaines que les Dieux nous donnent souvent de leur présence. Dans la guerre des Latins, quand le dictateur Postumius attaqua, près du lac Régille, Mamilius de Tusculum, notre armée vit Castor et Pollux qui combattaient pour nous à cheval. Dans une autre occasion, et longtemps après, ce fut aussi de ces Tyndarides qu'on apprit la défaite du roi Persès. Vatiénus, l'aïeul de celui que nous voyons, revenant la nuit de Riète à Rome, et deux jeunes hommes montés sur des chevaux blancs lui ayant fait savoir que Persès avait été pris ce jour-là même, il annonça cette nouvelle au sénat, qui d'abord le fit mener en prison, comme pour avoir parlé témérairement sur une affaire d'État : mais quand la chose fut confirmée par les lettres du général, il eut pour sa récompense un champ, et l'exemption de servir. Un autre fait, dont la mémoire n'est pas éteinte, c'est que les troupes de Locres ayant battu vivement celles de Crotone sur les bords de la Sagre, le bruit s'en répandit le même jour aux jeux olympiques, qui se célébraient alors. Souvent les faunes ont fait entendre leurs voix; souvent les Dieux ont apparu sous des formes si visibles, qu'il fallait être ou stupide ou impie pour en douter.

III. Mais s'il y a une divination, n'est-ce pas encore une preuve qu'il y a des Dieux? Quand on prendrait pour des fictions ce qui se rapporte de ces augures si fameux, Mopsus, Tirésias, Amphiaraüs, Calchas, Hélénus; ces fictions mêmes feraient voir ce qu'on a cru des auspices. Et manquons-nous d'exemples domestiques qui nous y découvrent la puissance des Dieux? Quoi! ne serions-nous pas émus de ce qui arriva dans la première guerre punique à Claudius, qui, voyant que les poulets qu'on avait tirés de leur cage ne

Adspice hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem;

illum vero et Jovem, et dominatorem rerum, et omnia nutu regentem, et, ut idem Ennius,

.....patrem divomque, hominumque,

et præsentem, ac præpotentem Deum. Quod qui dubitet, haud sane intelligo, cur non idem, sol sit, an nullus sit, dubitare possit. Quid enim est hoc illo evidentius? Quod nisi cognitum, comprehensumque animis haberemus, non tam stabilis opinio permaneret, nec confirmaretur diuturnitate temporis, nec una cum seculis, ætatibusque hominum inveterare potuisset. Etenim videmus, cæteras opiniones fictas, atque vanas, diuturnitate extabuisse. Quis enim hippocentaurum fuisse, aut Chimæram putat? quæve anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat? Opinionum enim commenta delet dies; naturæ judicia confirmat. Itaque et in nostro populo, et in cæteris, Deorum cultus religionumque sanctitates exsistunt in dies majores, atque meliores. Idque evenit non temere, nec casu, sed quod præsentiam sæpe Divi suam declarant : ut et apud Regillum bello Latinorum, cum A. Postumius dictator cum Octavio Mamilio Tusculano prælio dimicaret, in nostra acie Castor et Pollux ex equis pugnare visi sunt : et recentiore memoria iidem Tyndaridæ Persen victum nuntiaverunt. P. enim Vatienus, avus hujus adolescentis, cum e præfectura Reatina Romam venienti noctu duo juvenes cum equis albis dixissent, regem Persen illo die captum, senatui nuntiavit, et primo quasi temere de republica locutus, in carcerem conjectus est : post, a Paulo literis allatis, cum idem dies constitisset, et agro a senatu, et vacatione donatus est. Atque etiam cum ad fluvium Sagram Crotoniatas Locri maximo prælio devicissent, eo ipso die auditam esse eam pugnam ludis Olympiæ, memoriæ proditum est. Sæpe Faunorum voces exauditæ, sæpe visæ formæ Deorum, quemvis non aut hebetem, aut impium, Deos præsentes esse confiteri coegerunt.

III. Prædictiones vero, et præsensiones rerum futurarum quid aliud declarant, nisi hominibus ea, quæ sint, ostendi, monstrari, portendi, prædici? Ex quo illa ostenta, monstra, portenta, prodigia dicuntur. Quod si ea ficta credimus licentia fabularum, Mopsum, Tiresiam, Amphiaraum, Calchantem, Helenum; quos tamen augures ne ipsæ quidem fabulæ ascivissent, si res omnino repudiarent; ne domesticis quidem exemplis docti numen Deorum comprobabimus? Nihil nos P. Claudii, bello Punico primo, temeritas movebit, qui etiam per jocum Deos irridens, cum cavea liberati pulli non pascerentur, mergi eos in aquam jussit; *ut biberent, quoniam esse nollent* : qui risus, classe devicta, multas ipsi lacrymas, magnam po-

Digitized by Google

mangeaient pas, les fit plonger dans l'eau, et dit avec un ris moqueur : *Qu'ils boivent donc, puisqu'ils ne veulent pas manger.* Plaisanterie qui coûta cher au peuple Romain, et que Claudius paya de ses larmes, quand il vit ses vaisseaux en déroute. Junius, son collègue, ne perdit-il pas sa flotte par une tempête dans la même guerre, pour avoir mis à la voile malgré les auspices, qui le défendaient? Aussi le premier fut-il condamné par le peuple. L'autre se donna lui-même la mort. Flaminius, à la journée du Trasimène, fit une perte que nous avons ressentie longtemps; et cela, suivant le rapport de Célius, parce qu'il avait méprisé les auspices. Tous ces événements sinistres font assez voir que Rome doit sa grandeur à ceux de ses généraux qui ont respecté la religion. Et lorsqu'on voudra comparer le peuple Romain avec les autres peuples, on verra que ce qui le distingue infiniment, c'est son zèle pour les cérémonies saintes : au lieu qu'en tout le reste les étrangers nous ont égalés, ou même surpassés. Faut-il se moquer de Navius, et de son bâton augural, qui partagea une vigne en divers cantons, pour parvenir à la découverte d'un pourceau? Je m'en moquerais, si je ne savais quelle part ses augures ont eue aux victoires du roi Hostilius. Mais aujourd'hui la négligence de la noblesse a laissé perdre l'art des augures; on n'a que du mépris pour la vérité des auspices; ils ne s'observent plus que pour la forme, dans les affaires même les plus importantes, telles que les guerres d'où le salut public dépend. A cet égard, toutes les coutumes militaires sont abolies. Quand nos officiers n'ont plus le pouvoir de prendre les auspices, c'est alors qu'on les envoie à l'armée. La religion, au contraire, était si puissante sur l'esprit de nos ancêtres, qu'il se trouva de leurs généraux, qui proférant les paroles solennelles, tête voilée, s'immolèrent eux-mêmes aux Dieux pour sauver l'État. Prédictions de sibylles, réponses d'aruspices, je pourrais faire là-dessus mille récits, qui mettraient la vérité dans tout son jour.

IV. Par exemple, nos augures et les aruspices d'Étrurie se virent justifiés par l'événement, lorsqu'il s'agit d'élever Scipion et Figulus au consulat. Gracchus, qui était consul pour la seconde fois, procédait à leur élection : le premier de ceux qui recueillaient les suffrages, n'eut pas fait son rapport, qu'il mourut subitement à la même place : Gracchus, malgré cet incident, fit achever les comices. Voyant néanmoins que le peuple en avait du scrupule, il s'adressa là-dessus au sénat : le sénat conclut que l'affaire devait être communiquée à ceux qui ont coutume d'en connaître : les aruspices furent appelés, et répondirent qu'il y avait un défaut personnel dans le magistrat qui avait convoqué les comices. Alors Gracchus en colère, ainsi que mon père me l'a conté : « Moi, dit-il, qui suis consul, qui suis augure, qui ai eu d'heureux auspices, j'aurais à me reprocher un défaut? Vous autres Étruriens, savez-vous, étrangers que vous êtes, ce qui regarde les auspices du peuple romain, et vous appartient-il de prononcer sur nos comices? » Aussitôt il leur donna ordre de se retirer. Mais ensuite, il écrivit de sa province au collége des augures, qu'en lisant les rituels il s'était ressouvenu d'avoir, selon la coutume, dressé une tente hors de Rome; qu'étant de là rentré dans la ville pour assembler le sénat, il avait oublié en repassant le long des murs, de prendre une seconde fois les auspices; et qu'en cela il reconnaissait avoir fait une faute,

pulo Romano cladem attulit. Quid? Collega ejus Junius, eodem bello, nonne tempestate classem amisit, cum auspiciis non paruisset? Itaque Claudius a populo condemnatus est : Junius necem sibi ipse conscivit. C. Flaminium Cælius, religione neglecta, cecidisse apud Thrasimenum scribit cum magno reipublicæ vulnere. Quorum exitio intelligi potest, eorum imperiis rempublicam amplificatam, qui religionibus paruissent. Et, si conferre volumus nostra cum externis, cæteris rebus aut pares, aut etiam inferiores reperiemur : religione, id est, cultu Deorum, multo superiores. An Attii Navii lituus ille, quo ad investigandum suem regiones vineæ terminavit, contemnendus est? Crederem, nisi ejus augurio rex Hostilius maxima bella gessisset. Sed negligentia nobilitatis, augurii disciplina omissa, veritas auspiciorum spreta est, species tantum retenta. Itaque maximæ reipublicæ partes, in his bella, quibus reipublicæ salus continetur, nullis auspiciis administrantur; nulla peremnia servantur, nulla ex acuminibus; nulli viri vocantur, ex quo in procinctu testamenta perierunt. Tum enim bella gerere nostri duces incipiunt, cum auspicia posuerunt. At vero apud majores tanta religionis vis fuit, ut quidam imperatores etiam se ipsos Diis immortalibus capite velato verbis certis pro republica devoverent. Multa ex Sibyllinis vaticinationibus, multa ex haruspicum responsis commemorare possumus, quibus ea confirmentur, quæ dubia nemini debent esse.

IV. Atqui et nostrorum augurum, et Etruscorum haruspicum disciplinam, P. Scipione, C. Figulo consulibus, res ipsa probavit. Quos cum Tib. Gracchus consul iterum crearet, primus rogatorum, ut eos retulit, ibidem est repente mortuus. Gracchus cum comitia nihilominus peregisset, remque illam in religionem populo venisse sentiret, ad senatum retulit. Senatus, ad quos soleret, referendum censuit. Haruspices introducti responderunt, non fuisse justum comitiorum rogatorem. Tum Gracchus, ut e patre audiebam, incensus ira, Itane vero? Ego non justus, qui et consul rogavi, et augur, et auspicato? An vos Tusci, ac barbari, auspiciorum populi Romani jus tenetis, et interpretes esse comitiorum potestis? Itaque tum illos exire jussit. Post autem ex provincia literas ad collegium misit, se, cum legeret libros, recordatum esse vitio sibi tabernaculum captum fuisse in hortis Scipionis; quod, cum pomœrium postea intrasset, habendi senatus causa, in redeundo, cum idem pomœrium transiret, auspicari esset oblitus : itaque vitio creatos consules esse. Augures rem ad senatum : senatus, ut abdicarent : consules abdicave-

Digitized by Google

qui rendait irrégulière la création des consuls. Les augures le firent savoir au sénat ; le sénat fut d'avis que les consuls se démettraient de leur charge; ils s'en démirent. Que nous faut-il de plus? Gracchus, homme très-sage, et le plus habile peut-être que nous eussions, aima mieux déclarer une faute qui pouvait n'être jamais connue, que de laisser à la république un sujet de scrupule. Des consuls se dépouillèrent à l'heure même de la puissance souveraine, plutôt que de la retenir un instant contre l'ordre de la religion. Voilà les augures dans un grand crédit. Et l'art des aruspices n'est-il pas divin? Une infinité de faits semblables, qui nous le prouvent, nous prouvent en même temps l'existence des Dieux. Car les Dieux existent, s'ils ont des interprètes : or ils en ont : ils existent par conséquent. On dira que les prédictions ne s'accomplissent pas toujours. Parce que tous les malades ne guérissent pas, en conclura-t-on que l'art de la médecine est nul? Ce qui regarde les Dieux, c'est de nous marquer l'avenir par des signes : mais si l'on se trompe à ces signes, c'est la faute des hommes, et non pas des Dieux. Toutes les nations, toutes les têtes s'accordent donc à reconnaître des Dieux. C'est un sentiment inné et comme gravé dans tous les cœurs.

V. Quels sont les Dieux, on est partagé là-dessus : mais sur leur existence, il n'y a qu'un même avis. Cléanthe, un de nos Stoïciens, rapporte l'idée que les hommes ont des Dieux à quatre causes. La connaissance que l'on peut avoir de l'avenir, c'est la première, dont je viens de parler. Cette abondance de choses utiles et agréables, que la température de l'air et la fécondité de la terre nous procurent, c'est la seconde. La troisième, les objets qui nous effraient, foudres, tempêtes, orages, neiges, grêles, calamités, pestes, tremblements de terre, souvent accompagnés de grands bruits. Ajoutons : pluies de cailloux, et comme mêlées de gouttes sanglantes; abîmes et gouffres qui se creusent tout à coup, animaux monstrueux, torches ardentes qui paraissent dans l'air, comètes qui pendant la guerre d'Octavius nous présagèrent d'horribles maux. Enfin deux soleils, comme j'ai entendu dire à mon père qu'il en parut sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius, la même année que s'éteignit un autre soleil, j'entends Scipion l'Africain. Tout cela, dis-je, a épouvanté les hommes, et leur a fait soupçonner qu'il y a une puissance céleste et divine. Mais la quatrième preuve de Cléanthe, et la plus forte de beaucoup, c'est le mouvement réglé du ciel, et la distinction, la variété, la beauté, l'arrangement du soleil, de la lune, de tous les astres. Il n'y a qu'à les voir pour juger que ce ne sont pas des effets du hasard. Comme quand on entre dans une maison, dans un gymnase, dans un lieu où se rend la justice, d'abord l'exacte discipline, et le grand ordre qu'on y remarque, font bien comprendre qu'il y a là quelqu'un qui commande et qui est obéi : de même, et à plus forte raison, quand on voit dans une si prodigieuse quantité d'astres une circulation régulière, qui depuis une éternité ne s'est pas démentie un seul instant, c'est une nécessité de convenir qu'il y a quelque intelligence pour la régler.

VI. Chrysippe, avec toute sa pénétration, n'aurait pu, ce semble, trouver ce qu'il dit sur

rum. Quæ quæsimus exempla majora? Vir sapientissimus, atque haud scio an omnium præstantissimus, peccatum suum, quod celari posset, confiteri maluit, quam hærere in republica religionem : consules summum imperium statim deponere, quam id tenere punctum temporis contra religionem. Magna augurum auctoritas. Quid haruspicum ars, nonne divina? Hæc innumerabilia ex eodem genere qui videat, nonne cogatur confiteri Deos esse? Quorum enim interpretes sunt, eos ipsos esse certe necesse est. Deorum autem interpretes sunt : Deos igitur esse fateamur. At fortasse non omnia eveniunt, quæ prædicta sunt. Ne ægri quidem quia non omnes convalescunt, idcirco ars nulla medicina est. Signa ostenduntur a Diis rerum futurarum. In his si qui erraverunt, non Deorum natura, sed hominum conjectura peccavit. Itaque inter omnes omnium gentium constat (omnibus enim innatum est, et in animo quasi insculptum) esse Deos.

V. Quales sint, varium est : esse nemo negat. Cleanthes quidem noster quatuor de causis dixit in animis hominum informatas Deorum esse notiones. Primam posuit eam, de qua modo dixi, quæ orta esset ex præsensione rerum futurarum. Alteram, quam ceperimus ex magnitudine commodorum, quæ percipiuntur cæli temperatione, fœcunditate terrarum, aliarumque commoditatum complurium copia. Tertiam, quæ terret animos fulminibus, tempestatibus, nimbis, nivibus, grandinibus, vastitate, pestilentia, terræ motibus, et sæpe fremitibus, lapideisque imbribus, et guttis imbrium quasi cruentis : tum lapidibus, aut repentinis terrarum hiatibus : tum, præter naturam, hominum, pecudumque portentis : tum facibus visis cælestibus : tum stellis iis, quas Græci cometas, nostri cincinnatas vocant, quæ nuper bello Octaviano magnarum fuerunt calamitatum prænuntiæ : tum sole geminato, quod, ut e patre audivi, Tuditano et Aquilio consulibus evenerat; quo quidem anno P. Africanus sol alter extinctus est : quibus exterriti homines vim quamdam esse cælestem et divinam suspicati sunt. Quartam causam esse, eamque vel maximam, æqualitatem motus, conversionem cæli; solis, lunæ, siderumque omnium distinctionem, varietatem, pulchritudinem, ordinem; quarum rerum aspectus ipse satis indicaret, non esse ea fortuita. Ut si quis in domum aliquam, aut in gymnasium, aut in forum venerit; cum videat omnium rerum rationem, modum, disciplinam, non possit ea sine causa fieri judicare, sed esse aliquem intelligat, qui præsit, et cui pareatur : multo magis in tantis motionibus, tantisque vicissitudinibus, tam multarum rerum, atque tantarum ordinibus, in quibus nihil unquam immensa et infinita vetustas mentita sit, statuat necesse est, ab aliqua mente tantos naturæ motus gubernari.

VI. Chrysippus quidem, quanquam est acerrimo ingenio, tamen ea dicit, ut ab ipsa natura didicisse, non ut ipse

Digitized by Google

ce sujet, à moins que la nature elle-même ne l'eût instruit. « S'il y a, dit-il, des choses dans l'uni-« vers que l'esprit de l'homme, que sa raison, « que sa force, que sa puissance ne soit pas ca-« pable de faire, l'être qui les produit est certai-« nement meilleur que l'homme. Or l'homme ne « saurait faire le ciel, ni rien de ce qui est inva-« riablement réglé. Donc l'être qui l'a fait est « meilleur que l'homme. Pourquoi donc ne pas « dire que c'est un Dieu? Car s'il n'y a point de « Dieux, qu'y aurait-il de meilleur que l'homme, « puisque dans lui seul est la raison, qui est ce « qu'il peut y avoir de plus excellent? Or ce se-« rait à l'homme une arrogance insensée, que de « se croire ce qu'il y a de meilleur dans tout l'u-« nivers. Reconnaissons donc un être meilleur que « l'homme, et par conséquent un Dieu. » Quand vous jetez les yeux sur une grande et superbe maison, personne, quoique vous n'en découvriez point le maître, ne vous persuadera qu'elle ait été faite pour loger des rats et des belettes. Quelle folie ne serait-ce donc pas de se figurer qu'un monde si orné, que des cieux si magnifiques, qu'une immense étendue de mers et de terres, que tant de beautés soient pour loger, non des Dieux, mais l'homme seul? Une autre réflexion, c'est que les régions du monde les plus élevées sont aussi les meilleures : que la terre étant la plus basse de toutes, l'air le plus grossier s'y répand : et que comme il y a des villes et des pays où naturellement les esprits sont moins subtils, parce qu'on y respire un air plus épais, de même tous les hommes en général se ressentent de la pesanteur qui est dans l'air dont nous sommes environnés. Or l'esprit humain, tel qu'il est, doit nous faire remonter à quelque autre intelligence supérieure, et qui soit divine. Car d'où viendrait à l'homme, dit Socrate dans Xénophon, l'entendement dont il est doué? On voit que c'est à un peu de terre, d'eau, de feu et d'air, que nous devons les parties solides de notre corps, la chaleur et l'humidité qui y sont répandues, le souffle même qui nous anime.

VII. Mais ce qui est bien au-dessus de tout cela, j'entends la raison, et, pour le dire en plusieurs termes, l'esprit, le jugement, la pensée, la prudence, où l'avons-nous trouvé? où l'avons-nous pris? Toutes les perfections seront-elles réunies dans le monde, hors la principale? Car enfin le monde est non-seulement ce qu'il y a, mais ce qu'on peut imaginer de meilleur, de plus excellent, de plus beau. Puisque nous en convenons, il s'ensuit que la raison et la sagesse étant de toutes les perfections la plus grande, le monde doit nécessairement la posséder. Eh! qui ne serait forcé de la reconnaître à cette admirable liaison, à ce savant assemblage de tout ce qui compose l'univers? Que tour à tour la terre se couvre toujours de fleurs et de frimas : que, malgré tant de changements qui arrivent dans la nature, le soleil toujours constant s'éloigne de nous tous les hivers, et s'en approche tous les étés : que le flux et le reflux de la mer suivent toujours exactement le cours de la lune : que le mouvement du ciel entraîne toujours avec la même proportion celui de tous les astres, quoique situés différemment : un concert si juste peut-il subsister dans l'univers, sans qu'il y ait une âme divine qui se commu-

reperisse videatur. « Si enim, inquit, est aliquid in rerum natura, quod hominis mens, quod ratio, quod vis, quod potestas humana efficere non possit : est certe id, quod illud efficit, homine melius. Atqui res cælestes, omnesque eæ, quarum est ordo sempiternus, ab homine confici non possunt. Est igitur id, quo illa conficiuntur, homine melius. Id autem quid potius dixeris, quam Deum? Etenim si Dii non sunt, quid esse potest in rerum natura homine melius? In eo enim solo ratio est, qua nihil potest esse præstantius. Esse autem hominem, qui nihil in omni mundo melius esse, quam se putet, desipientis arrogantiæ est. Ergo est aliquid melius. Est cigitur profecto Deus. » An vero, si domum magnam pulchramque videris, non possis adduci, ut, etiam si dominum non videas, muribus illam et mustelis ædificatam putes : tantum vero ornatum mundi, tantam varietatem, pulchritudinemque rerum cælestium, tantam vim, et magnitudinem maris, atque terrarum, si tuum, ac non Deorum immortalium domicilium putes, nonne plane desipere videare? An ne hoc quidem intelligimus, omnia supera esse meliora? terram autem esse infimam, quam crassissimus circumfundat aer? ut ob eam ipsam causam, quod etiam quibusdam regionibus, atque urbibus contingere videmus, hebetiora ut sint hominum ingenia propter cæli pleniorem naturam, hoc idem generi humano evenerit, quod in terra, hoc est, in crassissima regione mundi collocati sint. Et tamen ex ipsa hominum solertia esse aliquam mentem, et eam quidem acriorem, et divinam, existimare debemus. Unde enim hanc homo arripuit? ut ait apud Xenophontem Socrates. Quin et humorem, et calorem, qui est fusus in corpore, et terrenam ipsam viscerum soliditatem, animum denique illum spirabilem si quis quærat unde habemus; apparet, quod aliud a terra sumpsimus, aliud ab humore, aliud ab igne, aliud ab aere eo, quem spiritu ducimus.

VII. Illud autem, quod vincit hæc omnia, rationem dico, et, si placet pluribus verbis, mentem, consilium, cogitationem, prudentiam, ubi invenimus? Unde sustulimus? An cætera mundus habebit omnia, hoc unum, quod plurimi est, non habebit? Atqui certe nihil omnium rerum melius est mundo, nihil præstabilius, nihil pulchrius : nec solum nihil est, sed ne cogitari quidem quidquam melius potest. Et, si ratione et sapientia nihil est melius, necesse est hæc inesse in eo quod optimum esse concedimus. Quid vero? Tanta rerum consentiens, conspirans, continuata cognatio, quem non coget ea, quæ dicuntur a me, comprobare? Possetne uno tempore florere, deinde vicissim horrere terra? aut, tot rebus ipsis se immutantibus, solis accessus, discessusque solstitiis, brumisque cognosci? aut æstus maritimi, fretorumque angustiæ, ortu aut obitu lunæ commoveri? aut una totius cæli conversione cursus astrorum dispares conservari? Hæc ita fieri omnibus inter se concinentibus mundi partibus profecto non possent, nisi

Digitized by Google

nique à toutes ses parties, et qui les unisse toutes? Quand on développe ces principes, ainsi que j'ai dessein de le faire, les Académiciens ont moins de facilité à nous entamer. Si l'on se borne, comme c'était la coutume de Zénon, à un raisonnement court et sec, on leur prête le flanc. Car l'eau qui coule dans une rivière ne risque guère de se gâter : mais renfermée, elle se gâtera. De même les objections ne tiennent point contre un torrent de paroles : au lieu qu'un discours trop concis donne plus de prise aux contradicteurs. Voici comme Zénon présentait nûment les preuves que je mets dans un plus grand jour.

VIII. « Ce qui raisonne est meilleur que ce qui ne raisonne pas : or le monde est ce qu'il y a de meilleur : donc le monde raisonne. » On fera voir pareillement qu'il est sage, heureux, éternel. Car toutes ces qualités sont préférables à leurs contraires. Donc le monde les possède, étant ce qu'il y a de meilleur : donc le monde est Dieu. Zénon dit encore. « D'un tout qui n'a point de sentiment, aucune partie n'en peut avoir : or quelques parties du monde ont du sentiment : donc le monde a du sentiment. » Il ajoute, toujours d'une manière aussi serrée : « Rien d'inanimé et d'irraisonnable ne saurait produire un être animé et raisonnable : or le monde produit des êtres animés et raisonnables : donc le monde n'est pas inanimé et irraisonnable. » Après quoi il conclut à son ordinaire par une comparaison. « S'il croissait sur un olivier des flûtes qui rendissent un son mélodieux, douteriez-vous que cet olivier ne sût jouer de la flûte? Vous jugeriez de même que les platanes savent la musique, s'ils portaient de petites cordes qui résonnassent harmonieusement. Pourquoi donc ne pas croire que le monde a une âme, et qu'il est sage, puisqu'il produit des animaux et des sages? »

IX. J'avais dit d'abord que l'existence des Dieux étant d'une évidence généralement reconnue, elle n'avait pas besoin de preuve : mais insensiblement m'étant mis à la démontrer, je continue, et voici des raisons physiques. Tous les êtres qui prennent nourriture, et qui croissent, ont une chaleur intérieure, sans laquelle ils ne pourraient ni croître, ni prendre nourriture. Car ils ont besoin pour cela d'un certain mouvement, qui est régulier et uniforme. Or ce mouvement, c'est au feu, c'est à la chaleur de le donner; et pendant qu'il se conserve en nous, le sentiment et la vie s'y conservent aussi : mais du moment que le feu s'y éteint, nous nous éteignons nous-mêmes, et nous mourons. Cléanthe, pour faire voir quelle est l'activité de la chaleur dans tous les corps, observe qu'il n'y a point de nourriture si pesante dont la coction ne se fasse dans un jour et une nuit, et que même il reste encore de la chaleur dans les excréments. D'ailleurs, le battement continuel des veines et des artères imite l'agitation du feu; et quand le cœur d'un animal vient d'être arraché, on le voit encore palpiter, et s'élancer comme la flamme. Tout ce qui est donc vivant, soit plantes, soit animaux, ne vit que par le moyen de la chaleur qu'il renferme. Le principe vital qui agit dans tout l'univers, c'est donc la chaleur. Vous le verrez encore mieux par le

ea uno divino, et continuato spiritu continerentur. Atque hæc cum uberius disputantur, et fusius, ut mihi est in animo facere, facilius effugiunt Academicorum calumniam : cum autem, ut Zeno solebat, brevius, angustiusque concluduntur; tum apertiora sunt ad reprehendendum. Nam ut profluens amnis, aut vix, aut nullo modo; conclusa autem aqua facile corrumpitur : sic orationis flumine reprehensoris vitia diluuntur; angustia autem conclusæ orationis non facile se ipsa tutatur. Hæc enim, quæ dilatantur a nobis, Zeno sic premebat.

VIII. « Quod ratione utitur, id melius est, quam id, quod ratione non utitur. Nihil autem mundo melius. Ratione igitur mundus utitur. » Similiter effici potest, sapientem esse mundum : similiter beatum, similiter æternum. Omnia enim hæc meliora sunt, quam ea, quæ sunt his carentia : nec mundo quidquam melius : ex quo efficitur, esse mundum Deum. Idemque hoc modo : « Nullius sensu carentis pars aliqua potest esse sentiens : mundi autem partes sentientes sunt : non igitur caret sensu mundus. » Pergit idem, et urget angustius : « Nihil, inquit, quod animi, quod rationis est expers, id generare ex se potest animantem, compotemque rationis. Mundus autem generat animantes, compotesque rationis. Animans est igitur mundus compos-que rationis. » Idemque similitudine, ut sæpe solet, rationem conclusit hoc modo : « Si ex oliva modulate canentes tibiæ nascerentur; num dubitares, quin inesset in oliva tibicinis quædam scientia? Quid, si platani fidiculas ferrent numerose sonantes? Idem scilicet censeres, in platanis inesse musicam. Cur igitur mundus non animans, sapiensque judicetur, cum ex se procreet animantes atque sapientes? »

IX. Sed quoniam cœpi secus agere, atque initio dixeram : negaram enim hanc primam partem egere oratione, quod esset omnibus perspicuum, Deos esse : tamen id ipsum rationibus physicis confirmari volo. Sic enim res se habet, ut omnia, quæ alantur, et quæ crescant, contineant in se vim caloris; sine qua neque ali possent, neque crescere. Nam omne, quod est calidum, et igneum, cietur, et agitur motu suo. Quod autem alitur et crescit, motu quodam utitur certo et æquabili; qui quamdiu remanet in nobis, tamdiu sensus et vita remanet; refrigerato autem, et extincto calore, occidimus ipsi, et extinguimur. Quod quidem Cleanthes his etiam argumentis docet, quanta vis insit caloris in omni corpore : negat enim ullum esse cibum tam gravem, quin is die, et nocte concoquatur; cujus etiam in reliquiis inest calor iis, quas natura respuerit. Jam vero venæ, et arteriæ micare non desinunt, quasi quodam igneo motu; animadversumque sæpe est, cum cor animantis alicujus evulsum ita mobiliter palpitaret, ut imitaretur igneam celeritatem. Omne igitur, quod vivit, sive animal, sive terra editum, id vivit propter inclusum in eo calorem. Ex quo intelligi debet, eam caloris naturam, vim habere in se vitalem per omnem mundum pertinentem. Atque id facilius cernemus, toto genere hoc igneo, quod tranat

Digitized by Google

détail où je vais entrer. C'est, dis-je, la chaleur qui maintient, qui vivifie toutes les parties de l'univers. Et premièrement, à l'égard de la terre, cela est visible. Que vous choquiez des pierres l'une contre l'autre, il en sortira du feu. Que la terre vienne d'être creusée, elle fumera. L'eau de puits est tiède, surtout en hiver, parce qu'il y a dans le sein de la terre beaucoup de chaleur, et que la terre se condensant alors, cela resserre le feu qu'elle contient.

X. Quantité de raisons prouvent que toutes les plantes doivent à une chaleur tempérée leur production et leur accroissement. L'eau même est mêlée de feu, puisque sans cela elle ne serait pas liquide et coulante. Car nous voyons que le froid, quand il domine, la durcit, et la convertit en glace, en neige, en frimas; mais que la chaleur, au contraire, la remet dans son état naturel. Et ce qui montre que la mer renferme de la chaleur dans l'abîme de ses eaux, c'est qu'agitée par les vents, elle tiédit: car il ne faut pas s'imaginer qu'elle reçoive alors une chaleur étrangère; mais l'agitation fait qu'elle s'échauffe, comme il nous arrive de nous échauffer nous-mêmes en faisant de l'exercice. L'air, quoique le plus froid des éléments, n'est pas sans chaleur : il en a même beaucoup. Ce sont les eaux qui le forment par leurs exhalaisons. Le mouvement de leur chaleur interne le fait remonter, comme une espèce de vapeur. On en voit dans l'eau bouillante une image bien sensible. Quant à la quatrième partie de l'univers, naturellement elle n'est que feu; et c'est la source qui communique à tout le reste une chaleur salutaire et vitale. Tirons de là cette conséquence, que la chaleur étant ce qui maintient chaque partie de l'univers, tout l'univers subsiste aussi lui-même si constamment par la même cause : d'autant plus qu'elle se communique de telle façon à toute la nature, que la vertu générative lui appartient; et que tous les animaux, toutes les plantes lui doivent la vie et l'accroissement.

XI. Voilà donc la cause qui fait subsister tout l'univers : et j'ajoute qu'elle n'est dépourvue ni de sentiment, ni de raison. Car il faut que dans un tout composé de parties, il y en ait une qui domine. Dans l'homme, c'est l'entendement : dans les bêtes, quelque chose de semblable à l'entendement, le principe de leurs appétits : dans les arbres et autres plantes, on croit que c'est la racine. J'appelle partie supérieure, ce qu'il peut et doit y avoir de plus excellent dans le tout où elle se trouve. Celle de l'univers est donc nécessairement ce qu'il y a de meilleur, et ce qui mérite le mieux de commander à tout ce qui existe. Or il n'existe rien qui ne soit portion de l'univers : et par conséquent, puisque nous voyons de ces portions qui ont du sentiment et de la raison, il faut que la partie supérieure de l'univers ait ces mêmes qualités, et les ait éminemment. L'univers est donc animé. Celui de ses éléments qui pénètre et vivifie tout a donc la souveraine

omnia, subtilius explicato. Omnes igitur partes mundi tangam, quæ maximo calore fultæ sustinentur. Quod primum in terrena natura perspici potest. Nam et lapidum conflictu atque tritu elici ignem videmus : et recenti fossione

terram fumare calentem;

atque etiam ex puteis jugibus aquam calidam trahi, et id maxime hibernis fieri temporibus, quod magna vis caloris terræ contineatur cavernis, eaque hieme sit densior : ob eamque causam, calorem insitum in terris contineat arctius.

X. Longa est oratio, multæque rationes, quibus doceri possit, omnia, quæ terra concipiat, semina, quæque ipsa ex se generata stirpibus infixa contineat, ea temperatione caloris et oriri, et augescere. Atque aquæ etiam admistum esse calorem, primum ipse liquor, tum aquæ declarat effusio : quæ neque conglaciaret frigoribus, neque nive pruinaque concresceret, nisi eadem se admisto calore liquefacta, et dilapsa diffunderet. Itaque et aquilonibus, reliquisque frigoribus adjectis durescit humor : et idem vicissim mollitur tepefactus, et tabescit calore. Atque etiam maria agitata ventis ita tepescunt, ut intelligi facile possit, in tantis illis humoribus inclusum esse calorem : nec enim ille externus, et adventitius habendus est tepor, sed ex intimis maris partibus agitatione excitatus : quod nostris quoque corporibus contingit, cum motu atque exercitatione recalescunt. Ipse vero aer, qui natura est maxime frigidus, minime est expers caloris. Ille vero et multo quidem calore admistus est : ipse enim oritur ex respiratione aquarum : earum enim quasi vapor quidam aer habendus est. Is autem exsistit motu ejus caloris, qui aquis continetur. Quam similitudinem cernere possumus in iis aquis, quæ effervescunt subditis ignibus. Jam vero reliqua quarta pars mundi, ea et ipsa tota natura fervida est, cæteris naturis omnibus salutarem impertit et vitalem calorem. Ex quo concluditur, cum omnes mundi partes sustineantur calore, mundum etiam ipsum simili, parique natura in tanta diuturnitate servari : eoque magis, quod intelligi debet, calidum illud atque igneum, ita in omni fusum esse natura, ut in eo insit procreandi vis, et causa gignendi, a quo et animantia omnia, et ea quorum stirpes terra continentur, et nasci sit necesse, et augescere.

XI. Natura est igitur, quæ contineat mundum omnem, eumque tueatur, et ea quidem non sine sensu, atque ratione. Omnem enim naturam necesse est, quæ non solitaria sit, neque simplex, sed cum alio juncta, atque connexa, habere aliquem in se principatum, ut in homine mentem, in bellua quiddam simile mentis, unde oriantur rerum appetitus. In arborum autem, et earum rerum, quæ gignuntur e terra, radicibus inesse principatus putatur. Principatum autem id dico, quod Græci ἡγεμονικὸν vocant, quo nihil in quoque genere nec potest, nec debet esse præstantius. Itaque necesse est, illud etiam, in quo sit totius naturæ principatus, esse omnium optimum, omniumque rerum potestate, dominatuque dignissimum. Videmus autem, in partibus mundi (nihil est enim in omni mundo, quod non pars universi sit) inesse sensum, et rationem. In ea parte igitur, in qua mundi inest principatus, hæc inesse necesse est, et acriora quidem, atque majora. Quo-

Digitized by Google

raison en partage. Voilà par où l'univers est Dieu : et généralement toute force, toute vertu est renfermée dans cet élément divin. Aussi le feu de l'éther est-il beaucoup plus pur, plus clair, plus vif, et par là plus propre à exciter les sens, que le feu qui nous est destiné, et qui agit dans les êtres d'ici-bas. Puis donc que le feu qui agit ici-bas suffit pour opérer dans les hommes et dans les bêtes le mouvement et le sentiment, n'est-ce pas une absurdité de prétendre que le monde ne soit point sensitif, tout pénétré qu'il est de ce feu, qui a dans l'éther toute sa pureté, toute sa force, toute sa liberté, toute son activité? D'autant plus que ce feu est lui-même le principe de son agitation, et qu'elle ne lui vient nullement d'ailleurs. Car quelle autre force plus grande que celle du monde, pour soumettre à ses impulsions la chaleur même qui le fait subsister?

XII. Platon, qui est comme un Dieu pour les philosophes, distingue à ce sujet deux sortes de mouvements, l'un propre, l'autre étranger. Ce qui se meut, dit-il, par soi-même, est quelque chose de plus divin que ce qui est mû par une cause étrangère. Or, ajoute-t-il, le mouvement propre n'appartient qu'aux âmes : et de là il conclut que d'elles vient le principe de tout mouvement. Ainsi, puisque tout mouvement vient de l'éther, qui est mû, non par impulsion, mais par sa propre vertu, l'éther est âme par conséquent; et puisqu'il est âme, le monde est animé. On peut aussi fonder l'intelligence du monde sur ce qu'il a plus de perfections en soi que n'en ont séparément les êtres particuliers. Car de même qu'il n'est point de partie de notre corps aussi considérable que tout notre corps, il n'est point d'être particulier qui soit équivalent à tout l'univers. D'où il s'ensuit que la sagesse est un de ses attributs : sans quoi l'homme, qui n'est qu'un être particulier, mais raisonnable, vaudrait mieux que tout l'univers. En remontant des êtres les plus vils, et qui ne sont, pour ainsi dire, qu'ébauchés, jusqu'aux êtres supérieurs et parfaits, on trouvera enfin les Dieux. Car d'abord nous avons les plantes, qui ne reçoivent de la nature que la faculté de se nourrir et de croître. Les bêtes ont de plus le sentiment et le mouvement, avec du goût pour ce qui leur est bon, et de l'aversion pour ce qui leur est nuisible. L'homme a de plus encore la raison, qui lui est donnée pour commander à ses passions, modérer les unes et dompter les autres.

XIII. Dans le quatrième rang, et au-dessus de tout, sont des êtres naturellement bons et sages, qui, du premier moment qu'ils existent, ont une raison droite, inaltérable, bien plus sublime que la nôtre, une raison parfaite et accomplie, telle que la doit avoir un Dieu, et par conséquent l'univers. Il y a pour tous les êtres une perfection destinée à leur espèce. On y voit arriver naturellement le cep et la brute, à moins qu'il ne s'y rencontre des obstacles. Et comme la peinture, l'architecture, tous les arts ont aussi leur point de perfection, la nature à plus forte raison doit avoir le sien. Beaucoup de causes étrangères peuvent s'opposer à la perfection des êtres particuliers : mais rien ne saurait contrarier la nature; car elle domine, elle renferme toutes les autres causes. Ainsi c'est une nécessité qu'il y ait ce qua-

circa sapientem esse mundum necesse est; naturamque eam, quæ res omnes complexa teneat, perfectione rationis excellere, eoque Deum esse mundum, omnemque vim mundi natura divina contineri. Atque est etiam mundi ille fervor purior, perlucidior, mobiliorque multo; ob easque causas aptior ad sensus commovendos, quam hic noster calor; quo hæc, quæ nota nobis sunt, retinentur et vigent. Absurdum est igitur dicere, cum homines, bestiæque hoc calore teneantur, et propterea moveantur, ac sentiant, mundum esse sine sensu; qui integro, et puro, et libero, eodemque acerrimo, et mobilissimo ardore teneatur : præsertim cum is ardor, qui est mundi, non agitatus ab alio, neque externo pulsu, sed per se ipse, ac sua sponte moveatur. Nam quid potest esse mundo valentius, quod pellat, atque moveat calorem eum, quo ille teneatur?

XII. Audiamus enim Platonem, quasi quemdam Deum philosophorum, cui duo placet esse motus, unum suum, alterum externum : esse autem divinius, quod ipsum ex se sua sponte moveatur, quam quod pulsu agitetur alieno. Hunc autem motum in solis animis esse ponit, ab hisque principium motus esse ductum putat. Quapropter quoniam ex mundi ardore motus omnis oritur, is autem ardor non alieno impulsu, sed sua sponte movetur; animus sit necesse est. Ex quo efficitur, animantem esse mundum. Atque ex hoc quoque intelligi poterit, in eo inesse intelligentiam, quod certe est mundus melior, quam ulla natura. Ut enim nulla pars corporis nostri est, quæ non sit minoris, quam nosmetipsi sumus : sic mundum universum pluris esse necesse est, quam partem aliquam universi. Quod si ita est, sapiens sit mundus necesse est : nam ni ita esset, hominem, qui est mundi pars, quoniam rationis est particeps, pluris esse quam mundum omnem oporteret. Atque etiam si a primis inchoatisque naturis ad ultimas perfectasque volumus procedere, ad Deorum naturam perveniamus necesse est. Primo enim animadvertimus, a natura sustineri ea, quæ gignuntur e terra, quibus natura nihil tribuit amplius quam ut ea alendo, atque augendo tueretur. Bestiis autem sensum et motum dedit, et cum quodam appetitu accessum ad res salutares, a pestiferis recessum : hoc homini amplius, quod addidit rationem, qua regerentur animi appetitus, qui tum remitterentur, tum continerentur.

XIII. Quartus autem est gradus, et altissimus eorum, qui natura boni, sapientesque gignuntur : quibus a principio innascitur ratio recta, constansque, quæ supra hominem putanda est, Deoque tribuenda, id est, mundo : in quo necesse est perfectam illam, atque absolutam inesse rationem. Neque enim dici potest, in illa rerum institutione non esse aliquid extremum, atque perfectum. Ut enim in vite, ut in pecude (nisi quæ vis obstitit) videmus naturam suo quodam itinere ad ultimum pervenire; atque ut pictura, et fabrica, cæteræque artes habent quemdam absoluti operis effectum : sic in omni natura, ac multo etiam magis, necesse est absolvi aliquid, ac perfici.

Digitized by Google

trième rang, le plus élevé de tous, inaccessible à une force majeure. La nature l'occupe, ce rang-là : et puisqu'elle préside à tout, sans que rien balance son pouvoir, il faut que l'intelligence et la sagesse même soient comptées parmi les attributs de l'univers. Quelle plus grande ignorance, que de disputer à la nature une suprême perfection? ou de dire qu'étant infiniment parfaite, elle n'est pas animée, raisonnable, prudente, sage? Pourrait-elle, sans réunir toutes ces qualités, être infiniment parfaite? Car enfin, si elle n'a rien de plus que les plantes, ni que les bêtes, la voilà confondue avec les êtres les plus vils. Et si dès le commencement elle n'a possédé que la raison sans y joindre la sagesse, le monde est de pire condition que l'homme : car un homme qui n'est pas sage peut le devenir; mais le monde certainement ne le deviendra jamais, supposé qu'il ne l'ait pas été durant cette infinité de siècles qui ont déjà coulé. Pour ne pas dire une chose si absurde, reconnaissons que de toute éternité le monde est sage, et que par conséquent il est Dieu, puisqu'il n'existe rien, hors lui seul, qui rassemble toutes sortes de perfections.

XIV. Comme l'étui, dit très-bien Chrysippe, est fait pour le bouclier, et le fourreau pour l'épée; aussi toutes choses, excepté l'univers, sont faites l'une pour l'autre : les fruits de la terre pour les animaux, les brutes pour l'homme, le cheval pour voiturer, le bœuf pour labourer, le chien pour la chasse et pour la garde; mais l'homme pour contempler et imiter l'univers. L'homme n'est nullement parfait lui-même, mais c'est une parcelle de l'être parfait, lequel n'est autre que l'univers, puisqu'il renferme tout, et que rien n'existe qui ne soit dans lui. Que peut-il donc lui manquer? Concluons que l'intelligence et la raison étant les qualités les plus désirables, elles ne lui manquent point. Chrysippe remarque aussi, et le montre par des similitudes, que les choses qui sont dans leur état de perfection et de maturité ont de grands avantages sur celles qui n'y sont pas encore : le cheval, par exemple, sur le poulain; le chien qui a sa juste grandeur, sur celui qui ne l'a pas, l'homme sur l'enfant. D'où il conclut que les perfections de l'univers doivent être dans leur degré le plus haut. Et comme la vertu est ce qu'il y a de meilleur, il faut qu'elle soit le partage de l'univers, qui est ce qu'il y a de plus accompli. Puisqu'elle n'excède pas même la portée des hommes, tout imparfaits qu'ils sont, ne doit-elle pas bien plus aisément se trouver dans l'univers? S'il est donc vertueux, il est sage, et par conséquent il est Dieu.

XV. Au reste, la divinité que nous venons de reconnaître dans le monde doit être pareillement reconnue dans les astres, qui sont formés de ce que l'éther a de plus pur et de plus mobile, sans mélange d'autre matière; et qui n'étant que chaleur et qu'éclat, passent avec raison pour être animés, sensitifs et intelligents. Selon Cléanthe, nous sommes assurés par deux de nos sens, le toucher et la vue, que les astres sont des corps ignés. Car le soleil jette une lumière qui passe

Etenim cæteris naturis multa externa, quo minus perficiantur, possunt obsistere: universam autem naturam nulla res potest impedire; propterea quod omnes naturas ipsa cohibet, et continet. Quocirca necesse est esse quartum illum, et altissimum gradum, quo nulla vis possit accedere. Is autem est gradus, in quo rerum omnium natura ponitur: quæ quoniam talis est, ut præsit omnibus, et eam nulla res possit impedire, necesse est, intelligentem esse mundum, et quidem etiam sapientem. Quid autem est inscitius, quam eam naturam, quæ omnes res sit complexa, non optimam dici : aut, cum sit optima, non primum animantem esse, deinde rationis et consilii compotem, postremo sapientem? Qui potest aliter esse optima? Neque enim, si stirpium similis sit, aut etiam bestiarum, optima putanda sit potius, quam deterrima : nec vero, si rationis particeps sit, nec sit tamen a principio sapiens, non sit deterior mundi potius, quam humana conditio. Homo enim sapiens fieri potest; mundus autem, si in æterno præteriti temporis spatio fuit insipiens, nunquam profecto sapientiam consequetur : ita erit homine deterior. Quod quoniam absurdum est, et sapiens a principio mundus, et Deus habendus est : neque enim est quidquam aliud, præter mundum, cui nihil absit; quodque undique aptum, atque perfectum, expletumque sit omnibus suis numeris, et partibus.

XIV. Scite enim Chrysippus, Ut clypei causa, involucrum; vaginam autem, gladii : sic, præter mundum, cætera omnia aliorum causa esse generata : ut eas fruges atque fructus, quos terra gignit, animantium causa; animantes autem, hominum; ut equum, vehendi causa; arandi, bovem; venandi et custodiendi, canem. Ipse autem homo ortus est ad mundum contemplandum, et imitandum : nullo modo perfectus, sed est quædam particula perfecti. Sed mundus, quoniam omnia complexus est, nec est quidquam, quod non insit in eo, perfectus undique est. Quid igitur potest ei deesse, quod est optimum? Nihil autem est mente, et ratione melius : ergo hæc mundo deesse non possunt. Bene igitur idem Chrysippus, qui similitudines adjungens, omnia in perfectis et maturis docet esse meliora, ut in equo, quam in equulo; in cane, quam in catulo; in viro, quam in puero : item, quod in omni mundo optimum sit, id in perfecto aliquo, atque absoluto esse debere. Est autem nihil mundo perfectius, nihil virtute melius : igitur mundi est propria virtus. Nec vero hominis natura perfecta est; et efficitur tamen in homine virtus : quanto igitur in mundo facilius? Est ergo in eo virtus : sapiens est igitur; et propterea Deus.

XV. Atque hac mundi divinitate perspecta, tribuenda est sideribus eadem divinitas : quæ ex mobilissima, purissimaque ætheris parte gignuntur; neque ulla præterea sunt admista natura, totaque sunt calida, atque perlucida : ut ea quoque rectissime et animantia esse, et sentire, atque intelligere dicantur. Atque ea quidem tota esse ignea, duorum sensuum testimonio confirmari Cleanthes putat, tactus, et oculorum. Nam solis candor illustrior est, quam ullus ignis, quippe qui immenso mundo tam longe lateque collucet : et is ejus tactus est, ut non tepefaciat solum, sed etiam sæpe comburat : quorum neutrum fa-

Digitized by Google

de beaucoup celle de tout autre feu, puisqu'elle brille dans tout l'univers; et nous sentons que non-seulement il échauffe, mais que souvent il échauffe même jusqu'à brûler. Il ne ferait ni l'un ni l'autre, s'il n'était de feu. Puis donc que le soleil est un corps igné, à qui les vapeurs de l'océan servent d'aliment, n'y ayant point de feu qui n'ait besoin de quelque nourriture pour se conserver : il ressemble, dit Cléanthe, ou à ce feu dont nous usons pour nous chauffer et pour cuire nos viandes, ou à celui qui est renfermé dans le corps des animaux. Le premier est un feu dévorant, qui consume tout ce qu'il rencontre; mais le second est ami du corps, il est salutaire, il vivifie tous les animaux, les fait croître, les conserve, les rend sensitifs. Ainsi le feu du soleil, ajoute Cléanthe, est indubitablement de cette dernière espèce, puisqu'il en a toutes les propriétés. Ce qui prouve que le soleil est animé; et non-seulement le soleil, mais encore tous les astres qui naissent dans ce que nous appelons l'éther, ou le ciel. La terre produit des animaux, l'eau et l'air en produisent; il serait ridicule, selon Aristote, de s'imaginer qu'il ne s'en forme point dans la région la plus capable d'en produire, qui est celle où sont les astres. C'est là que réside l'élément le plus subtil, dont le mouvement est continuel, et dont la force ne dépérit point; où par conséquent l'animal doit avoir le sentiment très-vif, et une activité très-grande. Les astres, puisqu'ils y sont produits, sont donc sensitifs et intelligents, à un degré qui les met au rang des Dieux.

XVI. Car nous voyons que les personnes qui respirent un air subtil et pur ont plus d'esprit, plus de pénétration, que n'en ont ceux qui respirent un air épais. On croit même que la qualité des aliments contribue à la qualité de l'esprit. Il est donc probable que l'entendement des astres est d'un ordre supérieur, puisqu'ils habitent la région éthérée, où ils ont pour aliment les vapeurs de la terre et de la mer, subtilisées par ce long trajet qu'elles ont à faire d'ici au ciel. Mais la principale marque de leur intelligence, c'est la règle qu'ils observent toujours. Car tout mouvement où l'on découvre une fin et de la justesse suppose un principe intelligent, qui n'agit pas aveuglément, qui ne varie pas, qui ne se laisse pas guider au hasard. Or le cours des astres suit de toute éternité une règle pleine de raison, et dont la cause doit par conséquent se trouver, non pas dans la nature, ni dans la fortune, qui, amie du changement, est incompatible avec la constance; mais dans eux-mêmes, dans leur âme, dans leur divinité. Tout mouvement est naturel, ou violent, ou volontaire. C'est une remarque d'Aristote, qui là-dessus examine quel est celui du soleil, de la lune, et des autres astres. Puisqu'ils se meuvent orbiculairement, ce n'est pas un mouvement naturel, comme quand une chose est portée en bas par sa pesanteur, ou en haut par sa légèreté. On ne saurait dire non plus que ce soit un mouvement violent, et contre nature : car quelle force pourrait violenter les astres? Reste donc que leur mouvement soit volontaire. Ainsi, pour quiconque les voit, il y a de l'ignorance et de l'impiété tout ensemble à nier qu'il y ait des Dieux. Et comme il me semble que ne rien

ceret, nisi esset igneus. Ergo, inquit, cum sol igneus sit, Oceanique alatur humoribus, quia nullus ignis sine pastu aliquo possit permanere; necesse est, aut ei similis sit illi, quem adhibemus ad usum, atque ad victum; aut ei, qui corporibus animantium continetur. Atque hic noster ignis, quem usus vitæ requirit, confector est et consumptor omnium, idemque quocumque invasit, cuncta disturbat, ac dissipat. Contra ille corporeus, vitalis et salutaris, omnia conservat, alit, auget, sustinet, sensuque afficit. Negat ergo esse dubium, horum ignium sol utri similis sit, cum is quoque efficiat, ut omnia floreant, et in suo quæque genere pubescant. Quare cum solis ignis similis eorum ignium sit, qui sunt in corporibus animantium; solem quoque animantem esse oportet, et quidem reliqua astra, quæ oriantur in ardore cælesti, qui æther, vel cœlum nominatur. Cum igitur aliorum animantium ortus in terra sit, aliorum in aqua, in aere aliorum; absurdum esse Aristoteli videtur, in ea parte, quæ sit ad gignenda animalia aptissima, animal gigni nullum putare. Sidera autem ætheream locum obtinent : qui quoniam tenuissimus est, et semper agitatur, et viget; necesse est, quod animal in eo gignatur, id et sensu acerrimo, et mobilitate celerrima esse. Quare cum in æthere astra gignantur, consentaneum est, in iis sensum inesse, et intelligentiam. Ex quo efficitur, in Deorum numero astra esse ducenda.

XVI. Etenim licet videre acutiora ingenia; et ad intelligendum aptiora eorum, qui terras incolant eas, in quibus aer sit purus, ac tenuis, quam illorum, qui utantur crasso cælo, atque concreto. Quinetiam cibo, quo utare, interesse aliquid ad mentis aciem putant. Probabile est igitur, præstantem intelligentiam in sideribus esse, quæ et ætheream mundi partem incolant, et marinis, terrenisque humoribus, longo intervallo extenuatis, alantur. Sensum autem astrorum, atque intelligentiam maxime declarat ordo eorum, atque constantia : nihil est enim, quod ratione et numero moveri possit sine consilio; in quo nihil est temerarium, nihil varium, nihil fortuitum. Ordo autem siderum, et in omni æternitate constantia, neque naturam significat; est enim plena rationis : neque fortunam, quæ amica varietati constantiam respuit. Sequitur ergo, ut ipsa sua sponte, suo sensu, ac divinitate moveantur. Nec vero Aristoteles non laudandus in eo, quod omnia, quæ moventur, aut natura moveri censuit, aut vi, aut voluntate : moveri autem solem, et lunam, et sidera omnia. Quæ autem natura moverentur, hæc aut pondere deorsum, aut levitate in sublime ferri : quorum neutrum astris contingeret, propterea quod eorum motus in orbem circumque ferretur. Nec vero dici potest, vi quadam majore fieri, ut contra naturam astra moveantur : quæ enim potest major esse? Restat igitur, ut motus astrorum sit voluntarius : quæ qui videat, non indocte solum, verum etiam impie faciat, si deos esse neget. Nec

Digitized by Google

faire du tout, c'est n'être pas; un homme qui prétend que les Dieux ne font absolument rien, ne me paraît guère moins coupable qu'un athée. Voilà donc leur existence si clairement prouvée, que ceux qui la nieraient, je les croirais presque fous.

XVII. Je viens à examiner quels sont les Dieux. Ici rien de si difficile que de contraindre notre esprit à juger lui-même, sans s'arrêter à ce que nos yeux lui disent. Cette difficulté a fait que le vulgaire ignorant, et que des philosophes en cela semblables au vulgaire, n'ont pu songer aux Dieux, qu'en se les représentant sous une figure humaine : sentiment dont Cotta nous a si bien montré le faible, que je n'ai plus à en parler. Mais puisque l'idée que nous avons d'un Dieu renferme incontestablement deux choses, l'une qu'il soit animé, l'autre qu'il soit le meilleur de tous les êtres; je ne vois rien de plus conforme à ces notions primitives, que d'attribuer une âme et la divinité même à l'univers, le meilleur de tous les êtres possibles. Qu'Épicure là-dessus plaisante tant qu'il voudra, quoique mauvais plaisant, en quoi ce n'est pas tenir de son pays. Qu'il dise qu'un Dieu rond, et qui ne fait que tourner, est pour lui quelque chose d'incompréhensible : je ne laisserai pas, moi, de me fixer à un principe qu'il avoue lui-même. Car il faut, selon lui, qu'il y ait une nature souverainement parfaite; et c'est sur quoi il se fonde pour croire des Dieux. Or il est certain que le monde est souverainement parfait. Il est certain aussi que d'être animé, sensitif, intelligent, raisonnable, ce sont des perfections. D'où je conclus que le monde est animé, sensitif, intelligent, raisonnable, et que par conséquent il est Dieu. Tout cela bientôt se verra mieux, par le détail que je ferai de ses opérations.

XVIII. Mais, en attendant, croyez-moi, Velléius, n'étalez point l'ignorance de votre secte. Vous prétendez que le cône, que le cylindre, que la pyramide l'emporte sur la sphère pour la beauté. C'est avoir d'autres yeux que les autres hommes. Outre que ce n'est pas à la vue seule d'en juger. Pour moi, à ne consulter même que mes yeux, je ne vois en ce genre rien de si beau qu'une figure qui seule renferme toutes les autres, qui n'a rien de coupé par des angles, rien qui aille de biais, rien de raboteux, point d'inégalité, point de bosse, point de creux. Aussi les deux figures les plus estimées, savoir le globe parmi les solides, et le cercle parmi les planes, sont les seules dont toutes les parties soient semblables entre elles, et où le haut et le bas soient également éloignés du centre : qui est ce qu'on peut imaginer de plus juste. Mais si cela passe vos lumières, parce que vous ne touchâtes jamais à la savante poussière des géomètres : n'avez-vous pu au moins comprendre, vous qui êtes physiciens, qu'un mouvement aussi égal, aussi constant que celui de l'univers, demande nécessairement une figure sphérique? Rien ne marque si peu de science, que d'avancer, comme vous faites, qu'on peut douter si ce monde est rond; qu'il pourrait ne l'être pas; que parmi des mondes innombrables, les uns ont une forme, les autres une autre. C'est ce qu'Épicure n'eût jamais dit, s'il eût seule-

sane multum interest, utrum id neget, an eos omni procuratione, atque actione privet : mihi enim, qui nihil agit, esse omnino non videtur. Esse igitur Deos ita perspicuum est, ut, id qui neget, vix eum sanæ mentis existimem.

XVII. Restat, ut, qualis eorum natura sit, consideremus : in quo nihil est difficilius, quam a consuetudine oculorum aciem mentis abducere. Ea difficultas induxit, et vulgo imperitos, et similes philosophos imperitorum, ut, nisi figuris hominum constitutis, nihil possent de Diis immortalibus cogitare. Cujus opinionis levitas confutata a Cotta, non desiderat orationem meam. Sed cum talem esse Deum certa notione animi præsentiamus, primum ut sit animans, deinde ut in omni natura nihil eo sit præstantius : ad hanc præsensionem, notionemque nostram, nihil video, quod potius accommodem, quam ut primum hunc ipsum mundum, quo nihil fieri excellentius potest, animantem esse, et Deum judicem. Hic quam volet Epicurus jocetur, homo non aptissimus ad jocandum, minimeque resipiens patriam, et dicat, se non posse intelligere, qualis sit volubilis, et rotundus Deus : tamen ex hoc, quod ipse etiam probat, nunquam me movebit. Placet enim illi esse Deos, quia necesse sit præstantem esse aliquam naturam, qua nihil sit melius. Mundo autem certe nihil est melius. Nec dubium, quin, quod animans sit, habeatque sensum, et rationem, et mentem, id sit melius, quam id, quod his careat. Ita efficitur, animantem, sensus, mentis rationis mundum esse compotem : qua ratione, Deum esse mundum, concluditur. Sed hæc paulo post facilius cognoscentur ex iis rebus ipsis, quas mundus efficit.

XVIII. Interea, Vellei, noli, quæso præ te ferre, vos plane expertes esse doctrinæ. Conum tibi ais, et cylindrum, et pyramidem, pulchriorem, quam sphæram, videri. Novum etiam oculorum judicium habetis. Sed sint ista pulchriora, dumtaxat aspectu : quod mihi tamen ipsum non videtur; quid enim pulchrius ea figura, quæ sola omnes alias figuras complexa continet, quæ nihil asperitatis habere, nihil offensionis potest, nihil incisum angulis, nihil anfractibus, nihil eminens, nihil lacunosum? Cumque duæ formæ præstantes sint, ex solidis globus; (sic enim σφαῖραν interpretari placet) ex planis autem, circulus, aut orbis, qui κύκλος Græce dicitur; his duabus formis contingit solis, ut omnes earum partes sint inter se simillimæ, a medioque tantum abest extremum, quantum idem a summo : quo nihil fieri potest aptius. Sed si hæc non videtis, quia nunquam eruditum illum pulverem attigistis; ne hoc quidem physici intelligere potuistis, hanc æqualitatem motus, constantiamque ordinum in alia figura non potuisse servari? Itaque nihil potest esse indoctius, quam quod a vobis affirmari solet. Nec enim hunc ipsum mundum pro certo rotundum esse dicitis; nam posse fieri, ut sit alia figura; innumerabilesque mundos, alios aliarum esse formarum. Quæ si bis bina quot essent, didicisset Epicurus, certe non diceret. Sed dum palato, quid sit

Digitized by Google

ment appris ce que font deux et deux : mais, occupé à juger de ce qui flattait le plus agréablement son palais, il n'a pas regardé le *palais du ciel*, ainsi que parle Ennius.

XIX. Puisqu'il y a, en effet, deux sortes d'astres ; les uns qui, tournant d'orient en occident, sans sortir de la même région du ciel, n'ont aucune variation dans leur cours, comme les étoiles fixes; les autres, qui, allant et revenant continuellement d'un tropique à l'autre, forment de cette double variation un cours réglé, et toujours le même, comme le soleil et les planètes; on ne saurait concevoir l'un et l'autre mouvement, qu'en donnant à l'univers une forme ronde, et en supposant que les astres eux-mêmes sont ronds. Le soleil, qui est le premier de tous, se meut de telle sorte, qu'il éclaire alternativement une moitié de la terre, pendant qu'il laisse l'autre dans les ténèbres. C'est la terre elle-même qui, s'opposant au soleil par l'un de ses hémisphères, fait la nuit pour l'autre. La durée de toutes les nuits, prises ensemble, est égale à la durée de tous les jours d'une année. Le soleil, par les différents degrés de son obliquité, ou de sa direction, nous fait éprouver le froid et le chaud. Son circuit annuel est de trois cent soixante-cinq jours, et le quart d'un jour à peu près. Comme dans un temps il tourne vers le septentrion, et dans un autre vers le midi, cela forme les hivers et les étés, avec les deux saisons, dont l'une succède à la vieillesse de l'hiver, et l'autre à celle de l'été. Quatre saisons différentes, à quoi se doivent attribuer toutes les productions de la terre et de la mer. Chaque mois, la lune fournit la même carrière que le soleil dans une année. Elle nous cache d'autant plus sa partie éclairée, qu'elle est plus proche du soleil; et elle ne nous paraît pleine que lorsqu'elle est vis-à-vis de lui, à l'autre extrémité du cercle. Non-seulement ses phases ou ses différentes formes changent dans son croissant et dans son décours, mais elle est tantôt du côté du septentrion, tantôt du côté du midi : et par là elle a en quelque sorte son été, son hiver, et ses solstices. Elle contribue fort par ses influences à ce que les fruits de la terre parviennent à leur maturité, et que les animaux puissent avoir de quoi se nourrir, croître, et prendre des forces.

XX. Rien n'est plus digne d'admiration que la marche des cinq étoiles appelées mal à propos *errantes*. Un tel nom ne convient pas à des astres qui de toute éternité s'avancent, rétrogradent, et ont chacun leur manière de se mouvoir, toujours certaine et déterminée. En quoi ceux-ci sont d'autant plus admirables, que tantôt ils se cachent, tantôt ils se découvrent; tantôt s'approchent du soleil, tantôt s'en éloignent; tantôt le précèdent, tantôt le suivent; ici vont plus vite, là plus lentement; quelquefois ne vont point, et s'arrêtent pour un peu de temps. C'est à cause de leurs mouvements inégaux que les mathématiciens ont appelé *la grande année*, celle où il arrive que le soleil, la lune, et les cinq planètes, après avoir fini chacun leurs cours, se retrouvent dans la même position respectivement. Il faut que cette année vienne : mais de savoir quand, c'est une grande question. La planète de Saturne, qui est la plus éloignée de la terre, fait son cours à peu près dans l'espace de trente ans; et son cours est accompagné de circonstances fort singulières. Car quelquefois elle avance, quelquefois elle re-

optimum, judicat, *cœli palatum*, ut ait Ennius, non suspexit.

XIX. Nam cum duo sint genera siderum; quorum alterum spatiis immutabilibus ab ortu ad occasum commeans, nullam unquam cursus sui vestigium inflectat : alterum autem continuas conversiones duas iisdem spatiis, cursibusque conficiat : ex utraque re et mundi volubilitas, quæ nisi in globosa forma esse non posset, et stellarum rotundi ambitus cognoscuntur. Primusque sol, qui astrorum obtinet principatum, ita movetur, ut cum terras larga luce compleverit, easdem modo his, modo illis ex partibus opacet. Ipsa enim umbra terræ soli officiens, noctem efficit : nocturnorum autem spatiorum eadem est æquabilitas, quæ diurnorum : ejusdemque solis tum accessus modici, tum recessus, et frigoris, et caloris modum temperant. Circuitus enim solis orbium V, et LX, CCC, quarta fere diei parte addita, conversionem conficiunt annuam : inflectens autem sol cursum tum ad septemtriones, tum ad meridiem, æstates et hiemes efficit, et ea duo tempora, quorum alterum hiemi senescenti adjunctum est, alterum æstati. Ita ex quatuor temporum mutationibus, omnium, quæ terra marique gignuntur, initia causæque ducuntur. Jam solis annuos cursus spatiis menstruis luna consequitur : cujus tenuissimum lumen facit proximus accessus ad solem, digressus autem longissimus quisque plenissimum. Neque solum ejus species, ac forma mutatur tum crescendo, tum defectibus in initia recurrendo; sed etiam regio, quæ tum est aquilonaris, tum australis. In lunæ quoque cursu est et brumæ quædam et solstitii similitudo : multaque ab ea manant, et fluunt, quibus et animantes alantur, augescantque, et pubescant, maturitatemque assequantur, quæ oriuntur e terra.

XX. Maxime vero sunt admirabiles motus earum quinque stellarum, quæ falso vocantur errantes : nihil enim errat, quod in omni æternitate conservat progressus, et regressus, reliquosque motus constantes, et ratos. Quod eo est admirabilius in his stellis, quas dicimus, quia tum occultantur, tum rursus aperiuntur, tum abeunt, tum recedunt, tum antecedunt, tum subsequuntur, tum celerius moventur, tum tardius, tum omnino ne moventur quidem, sed ad quoddam tempus insistunt. Quarum ex disparibus motionibus magnum annum mathematici nominaverunt, qui tum efficitur, cum Solis et Lunæ, et quinque errantium ad eamdem inter se comparationem confectis omnium spatiis est facta conversio. Quæ quam longa sit, magna quæstio est : esse vero certam, et definitam, necesse est. Nam ea, quæ Saturni stella dicitur, φαίνων que a Græcis nominatur, quæ a terra abest plurimum, XXX fere annis cursum suum conficit : in quo cursu multa mirabiliter efficiens, tum antecedendo, tum retar-

Digitized by Google

tarde; elle cesse en certains temps de paraître le soir, pour reparaître ensuite le matin : et, régulière dans ses changements, c'est toujours dans chacune de ses révolutions le même ordre depuis des siècles infinis. Au-dessous de cette planète, et plus près de la terre, roule celle de Jupiter, qui parcourt le zodiaque en douze ans, et dont les apparences sont les mêmes que celles de Saturne. Dans la sphère qui suit immédiatement celle de Jupiter, est la planète de Mars, qui fait le tour du zodiaque en vingt-quatre mois, si je ne me trompe, moins quatre jours. Plus bas est Mercure, qui met un an, ou environ, à parcourir le zodiaque, et ne laisse jamais plus d'intervalle, que ce qu'il faut de place à une constellation entre le soleil et lui, soit qu'il marche devant, ou après. La dernière des cinq planètes, et la plus proche de la terre, est celle de Vénus. Avant le lever du soleil, on la nomme l'étoile du matin; et après son coucher, l'étoile du soir. Il lui faut un an pour achever, comme les autres planètes, le tour du zodiaque, tant en latitude, qu'en longitude; et il n'y a jamais du soleil à elle, soit qu'elle le précède ou qu'elle le suive, plus que ce qu'il faut d'espace pour deux constellations.

XXI. Or je ne puis concevoir dans les planètes un ordre non interrompu de toute éternité, un accord si juste parmi des mouvements si différents, à moins qu'il n'y ait de l'intelligence, de la raison, une fin méditée de concert. Et puisque tout cela est sensible dans les astres, nous ne saurions ne les mettre pas au rang des Dieux. A l'égard des étoiles qu'on appelle *fixes*, la régularité de leur mouvement journalier n'est pas moins une preuve de leur intelligence. Car il ne faut pas croire qu'elles se meuvent conjointement avec l'éther, ni qu'elles y soient attachées, comme le pensent beaucoup de gens qui ne savent point la physique. L'éther, qui est subtil, transparent, d'une chaleur toujours égale, ne paraît pas d'une nature propre à retenir les astres, ni à les entraîner violemment. Ainsi la sphère des étoiles fixes est à part : et leur cours perpétuel, avec son admirable et son incroyable constance, montre si clairement leur divinité, que, pour ne la pas voir, il faut n'être capable de rien voir. Concluons que dans le ciel rien ne marche au hasard et sans dessein. Il n'y a nul dérangement, nulle apparence qui trompe. Tout y est l'ordre, la vérité, la raison, la constance même. Vous n'avez au contraire rien de régulier, ni d'uniforme, dans ces météores qui se montrent au-dessous de la lune, la dernière de toutes les planètes, assez près de la terre. C'est par conséquent n'avoir pas soi-même la raison en partage, que de la refuser à des astres dont l'ordre, dont la persévérance est quelque chose de si merveilleux, et à qui sont entièrement dues la conservation et la vie de tous les êtres. Je ne me tromperai donc point, à mon avis, en appuyant cette question sur un principe de celui qui est allé le plus loin dans la recherche de la vérité.

XXII. C'est Zénon. Il définit la nature, *un feu artiste, qui procède méthodiquement à la génération*. Car il croit que l'action de créer et d'engendrer appartient proprement à l'art; et que ce que nos artisans font de la main est beaucoup plus adroitement fait par la nature, c'est-

dando, tum verspertinis temporibus delitescendo, tum matutinis rursum se aperiendo, nihil immutat sempiternis sæculorum ætatibus, quin eadem iisdem temporibus efficiat. Infra autem hanc propius a terra Jovis stella fertur quæ φαέθων dicitur : eaque eumdem XII signorum orbem annis XII conficit, easdemque quas Saturni stella efficit in cursu varietates. Huic autem proximum inferiorem orbem tenet πυρόεις, quæ stella Martis appellatur : eaque III et XX mensibus, IV, ut opinor, diebus minus, eumdem lustrat orbem, quem duæ superiores. Infra hanc autem stella Mercurii est : ea στίλβων appellatur a Græcis : quæ anno fere vertente signiferum lustrat orbem, neque a sole longius unquam unius signi intervallo discedit, tum antevertens, tum subsequens. Infima est quinque errantium, terræque proxima, stella Veneris, quæ φωσφόρος Græce, Lucifer Latine dicitur, cum antegreditur solem : cum subsequitur autem, Hesperos. Ea cursum anno conficit, et latitudinem instrans signiferi orbis, et longitudinem : quod idem faciunt stellæ superiores : neque unquam ab sole duorum signorum intervallo longius discedit, tum antecedens, tum subsequens.

XXI. Hanc igitur in stellis constantiam, hanc tantam tam variis cursibus in omni æternitate convenientiam temporum, non possum intelligere sine mente, ratione, consilio. Quæ cum in sideribus inesse videamus, non possumus ea ipsa non in Deorum numero reponere. Nec vero stellæ eæ, quæ inerrantes vocantur, non significant eam dem mentem, atque prudentiam; quarum est quotidiana, conveniens, constansque conversio : nec habent æthereos cursus, neque cælo inhærentes, ut plerique dicunt physicæ rationis ignari. Non est enim ætheris ea natura, ut vi sua stellas complexa contorqueat : nam tenuis, ac perlucens, et æquabili calore suffusus æther, non satis aptus ad stellas continendas videtur. Habent igitur suam sphæram stellæ inerrantes ab ætherea conjunctione secretam et liberam. Earum autem perennes cursus, atque perpetui, cum admirabili, incredibilique constantia, declarant in his vim, mentem esse divinam : ut, hæc ipsa qui non sentiat Deorum vim habere, is nihil omnino sensurus esse videatur. Nulla igitur in cælo nec fortuna, nec temeritas, nec erratio, nec varietas? inest : contraque omnis ordo, veritas, ratio, constantia : quæque his vacant, ementita, et falsa, plenaque erroris eunt circum terras, infra lunam, quæ omnium ultima est, in terrisque versantur. Cælestem ergo admirabilem ordinem incredibilemque constantiam, ex qua conservatio, et salus omnium omnis oritur, qui vacare mente putat, is ipse mentis expers habendus est. Haud ergo, ut opinor, erravero, si a principe investigandæ veritatis, hujus disputationis principium duxero.

XXII. Zeno igitur ita naturam definit, ut eam dicat, *ignem esse artificiosum ad gignendum progredientem via*. Censet enim artis maxime proprium esse, creare, et

Digitized by Google

à-dire, par ce feu artiste, qui est le maître des autres arts. Toute nature particulière est artiste par la même raison, puisqu'elle opère conformément à une certaine méthode, dont elle ne s'écarte point. A l'égard de la nature universelle, qui embrasse toutes les autres, Zénon ne dit pas simplement qu'elle soit *industrieuse*, mais il dit absolument que c'est *l'artiste*, chargée de penser et de pourvoir à tout ce qu'il y a de commode et d'utile. Et comme les natures particulières sont toutes formées, accrues et conservées par leurs semences : de même la nature universelle, maîtresse de tous ses mouvements, agit conformément à ses volontés, ainsi que nous, qui avons une âme et des sens pour nous conduire. Telle est donc l'intelligence de l'univers; et par conséquent le nom de *Providence* lui convient, puisque sa plus grande étude, son premier soin est de pourvoir à ce qu'il soit toujours bien constitué, à ce qu'il ne manque absolument de rien, et à ce qu'il rassemble toutes les beautés, tous les ornements possibles.

XXIII. J'ai parlé jusqu'à présent de l'univers en général, j'ai parlé des astres; et déjà l'on voit presque une infinité de Dieux qui sont toujours en action, mais sans que leur travail leur soit à charge. Car ils ne sont pas composés de veines, de nerfs, et d'os; leur breuvage, leurs aliments ne sont pas tels, qu'ils leur causent des humeurs trop subtiles, ou trop grossières; leurs corps n'ont à craindre ni chutes, ni coups, ni maladies de lassitude. Pour en garantir ses Dieux, Épicure les fait monogrammes et oisifs. Mais les nôtres, souverainement beaux, et placés dans la plus pure région du ciel, règlent tellement leur cours, qu'ils paraissent avoir conspiré au salut et à la conservation de tous les êtres. Outre ces Dieux-là, il y a encore beaucoup d'autres natures qui, à cause de leurs grands bienfaits, ont été divinisées avec raison par les sages de la Grèce et par nos ancêtres, dans la persuasion où ils étaient que tout ce qui procure une grande utilité aux hommes leur vient d'une bonté divine. Les noms qui furent donnés à ces dieux ont passé à ce qu'ils produisent; comme quand nous appelons le blé *Cérès*, et le vin *Bacchus* : d'où vient ce mot de Térence,

Sans Cérès et Bacchus, toujours Vénus est froide.

On a fait aussi le nom d'un Dieu, du nom d'une chose qui a quelque vertu singulière; par exemple, la Foi, l'Intelligence. Depuis peu Scaurus les a placées au Capitole parmi les divinités. La Foi y avait déjà été mise par Calatinus. Vous avez devant les yeux le temple de la Vertu, et celui de l'Honneur, rétabli par Marcellus, érigé autrefois par Fabius pendant la guerre de Ligurie. Parlerai-je des temples dédiés au Secours, au Salut, à la Liberté, à la Concorde, à la Victoire, qui sont choses qu'on a déifiées, parce que leurs effets ne sauraient être que ceux d'une puissance divine? C'est ce qui a fait consacrer pareillement les noms de Cupidon, de la Volupté, de Vénus, quoique choses vicieuses, et que Velléius a tort de regarder comme naturelles, car elles outrent souvent la nature. Tout ce qui était donc d'une

gignere; quodque in operibus nostrarum artium manus efficiat, id multo artificiosius naturam efficere, id est, ut dixi, ignem artificiosum, magistrum artium reliquarum. Atque hac quidem ratione, omnis natura artificiosa est, quod habet quasi viam quamdam et sectam, quam sequatur. Ipsius vero mundi, qui omnia complexu suo coercet et continet, natura non artificiosa solum, sed plane artifex ab eodem Zenone dicitur, consultrix, et provida utilitatum, opportunitatumque omnium. Atque ut cæteræ naturæ suis seminibus quæque gignuntur, augescunt, continentur : sic natura mundi omnes motus habet voluntarios, conatusque, et appetitiones, quas ὁρμὰς Græci vocant : et his consentaneas actiones sic adhibet, ut nosmetipsi, qui animis movemur et sensibus. Talis igitur mens mundi cum sit, ob eamque causam vel prudentia, vel providentia appellari recte possit, (Græce enim πρόνοια dicitur) hæc potissimum providet, et in his maxime est occupata, primum ut mundus quam aptissimus sit ad permanendum, deinde ut nulla re egeat, maxime autem ut in eo eximia pulchritudo sit, atque omnis ornatus.

XXIII. Dictum est de universo mundo : dictum est etiam de sideribus : ut jam propemodum appareat multitudo nec cessantium Deorum, nec ea, quæ agant, molientium cum labore operoso, ac molesto. Non enim venis, et nervis, et ossibus continentur, nec iis escis, aut potionibus vescuntur, ut aut nimis acres, aut nimis concretos humores colligant : nec iis corporibus sunt, ut aut casus, aut ictus extimescant, aut morbos metuant ex defatigatione membrorum. Quæ verens Epicurus, monogrammos Deos, et nihil agentes commentus est. Illi autem pulcherrima forma præditi, purissimaque in regione cæli collocati, ita feruntur, moderanturque cursus, ut ad omnia conservanda, et tuenda consensisse videantur. Multæ autem aliæ naturæ Deorum ex magnis beneficiis eorum non sine causa, et a Græciæ sapientibus, et a majoribus nostris constitutæ, nominatæque sunt. Quidquid enim magnam utilitatem generi afferret humano, id non sine divina bonitate erga homines fieri arbitrabantur. Itaque tum illud, quod erat a Deo natum, nomine ipsius Dei nuncupabant : ut cum fruges Cererem appellamus, vinum autem Liberum : ex quo illud Terentii,

Sine Cerere, et Libero friget Venus :

tum autem res ipsa, in qua vis inest major aliqua, sic appellatur, ut ea ipsa res nominetur Deus, ut Fides, ut Mens; quas in Capitolio dedicatas videmus proxime a M. Æmilio Scauro; ante autem ab Atilio Calatino erat Fides consecrata. Vides Virtutis templum, vides Honoris a M. Marcello renovatum, quod multis ante annis erat bello Ligustico a Q. Maximo dedicatum. Quid Opis? quid Salutis? quid Concordiæ? Libertatis? Victoriæ? Quarum omnium rerum quia vis erat tanta, ut sine Deo regi non posset, ipsa res Deorum nomen obtinuit. Quo ex genere, Cupidinis, et Voluptatis, et Lubentinæ Veneris vocabula consecrata sunt vitiosarum rerum, neque naturalium, quanquam Velleius aliter existimat : sed tamen ea ipsa vi-

Digitized by Google

grande utilité pour le genre humain, on l'a déifié : et, par les noms mêmes que je viens de rapporter, on voit ce que c'est que chacun de ces dieux, quelle est sa vertu.

XXIV. Ce fut, d'ailleurs, une coutume générale, que les hommes qui avaient rendu d'importants services au public fussent placés dans le ciel par la renommée et par la reconnaissance. Ainsi furent déifiés Hercule, Castor, Pollux, Esculape, Bacchus. J'entends le Bacchus fils de Sémélé, et non pas le fils de Cérès, auquel nos ancêtres ont déféré les honneurs divins, en même temps qu'à Cérès elle-même et à sa fille. Par les livres qui traitent de nos mystères, on voit ce que cela signifie. Romulus, ou Quirinus, car on croit que c'est le même, fut déifié comme les autres que j'ai nommés. Ils méritaient effectivement d'être mis au nombre des Dieux, parce que leurs âmes subsistant et jouissant de l'éternité, dès lors c'étaient des êtres parfaits et immortels. Mais ce qui a encore multiplié beaucoup les Dieux, c'est qu'on a personnifié diverses parties de la nature. Les fables de nos poëtes, toutes nos superstitions viennent de là. Après Zénon, qui a traité cette matière le premier, Cléanthe et Chrysippe l'ont expliquée plus au long. Toute la Grèce est imbue de cette vieille croyance, que Célus fut mutilé par son fils Saturne, et Saturne lui-même enchaîné par son fils Jupiter. Sous ces fables impies se cache un sens physique assez beau. On a voulu marquer que l'éther, parce qu'il engendre tout par lui-même, n'a point ce qu'il faut à des animaux pour engendrer par la voie commune.

XXV. On a entendu par *Saturne*, celui qui préside au temps, et qui en règle les dimensions. Ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années; et c'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeait ses enfants; car le temps, insatiable d'années, consume toutes celles qui s'écoulent. Mais de peur qu'il n'allât trop vite, Jupiter l'a enchaîné, c'est-à-dire, l'a soumis au cours des astres, qui sont comme ses liens. Jupiter signifie *père secourable*. Par les poëtes il est nommé

Des Dieux et des hommes le père;

par nos ancêtres, *le Très-Bon, le Très-Grand :* et comme c'est quelque chose de plus glorieux en soi, et de plus agréable pour les autres, d'être bon que d'être grand, aussi le titre de *Très-Bon* précède toujours celui de *Très-Grand*. Jupiter, au reste, n'est autre que l'éther. Témoin le vers d'Ennius, que j'ai déjà cité,

Vois ce brillant éther,
Que nous invoquons tous, et nommons Jupiter;

avec un autre du même poëte,

J'en jure par celui qui répand la lumière.

Témoin encore la formule de nos augures, qui, pour dire *le ciel éclairant, tonnant*, disent, *Jupiter éclairant, tonnant*. Et ce bel endroit d'Euripide, choisi entre plusieurs,

Du haut et vaste éther vois l'immense étendue,
Vois comme il tient la terre en ses bras suspendue;
Et dis que c'est là Dieu, que c'est là Jupiter.

tia naturam vehementius sæpe pulsant. Utilitatum igitur magnitudine constituti sunt ii Dii, qui utilitates quasque gignebant. Atque his quidem nominibus, quæ paulo ante dicta sunt a me, quæ vis sit, in quoque declaratur Deo.

XXIV. Suscepit autem vita hominum, consuetudoque communis, ut beneficiis excellentes viros in cælum fama ac voluntate tollerent. Hinc Hercules, hinc Castor et Pollux, hinc Æsculapius : hinc Liber etiam : hunc dico Liberum Semele natum, non eum, quem nostri majores auguste, sancteque Liberum cum Cerere, et Libera consecraverunt : quod quale sit, ex mysteriis intelligi potest. Sed quod ex nobis natos, liberos appellamus, idcirco Cerere nati, nominati sunt Liber et Libera : quod in Libera servant, in Libero non item. Hinc etiam Romulus, quem quidam eumdem esse Quirinum putant : quorum cum remanerent animi, atque æternitate fruerentur, Dii rite sunt habiti; cum et optimi essent, et æterni. Alia quoque ex ratione, et quidem physica, magna fluxit multitudo Deorum : qui induti specie humana fabulas poetis suppeditaverunt, hominum autem vitam superstitione omni referserunt. Atque hic locus a Zenone tractatus, post a Cleanthe et Chrysippo pluribus verbis explicatus est. Nam vetus hæc opinio Græciam opplevit, exsectum Cælum a filio Saturno, vinctum autem Saturnum ipsum a filio Jove. Physica ratio non inelegans inclusa est in impias fabulas : cœlestem enim, altissimam æthereamque naturam, id est, igneam, quæ per sese omnia gigneret, vacare voluerunt ea parte corporis, quæ conjunctione alterius egeret ad procreandum.

XXV. Saturnum autem, eum esse voluerunt, qui cursum, et conversionem spatiorum, ac temporum contineret; qui Deus Græce idipsum nomen habet : Κρόνος enim dicitur; qui est idem χρόνος, id est, spatium temporis. Saturnus autem est appellatus, quod saturetur annis. Ex se enim natos comesse fingitur solitus, quia consumit ætas temporum spatia, annisque præteritis insaturabiliter expletur. Vinctus est autem a Jove, ne immoderatos cursus haberet, atque ut eum siderum vinclis alligaret. Sed ipse Jupiter, id est, juvans pater, quem conversis casibus appellamus a juvando Jovem, a poetis *pater Divomque hominumque* dicitur : a majoribus autem nostris *optimus, maximus;* et quidem ante *optimus*, id est, beneficentissimus, quam *maximus :* quia majus est, certeque gratius, prodesse omnibus, quam opes magnas habere. Hunc igitur Ennius, ut supra dixi, nuncupat ita dicens,

Adspice hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Planiusque alio loco idem,

Cui, quod in me est, exsecrabor hoc, quod lucet, quidquid est.

Hunc etiam augures nostri; cum dicunt, *Jove fulgente, tonante :* dicunt enim, *cœlo fulgente, tonante.* Euripides autem ut multa præclare, sic hoc breviter,

Vides sublime fusum, immoderatum æthera,
Qui tenero terram circumjectu amplectitur;
Hunc summum habeto Divom : hunc perhibeto Jovem.

Digitized by Google

XXVI. Junon, suivant les Stoïciens, est le nom qui a été donné à l'air répandu entre la mer et le ciel. On a féminisé l'air, parce qu'il n'y a rien de plus mou; et Junon est appelée sœur et femme de Jupiter, parce que l'air ressemble à l'éther, et le touche de près. Pour faire trois royaumes séparés, les poëtes avaient encore la terre et l'eau. Ils destinèrent l'empire des mers à un prétendu frère de Jupiter, qu'ils appellent *Neptune*, du mot *nager*, en changeant un peu les premières lettres. A l'égard de la terre, elle fut le partage d'un Dieu, à qui nous donnons, aussi bien que les Grecs, un nom qui marque ses richesses, parce que tout vient de la terre, et y retourne. Il a enlevé *Proserpine*, disent les poëtes; et comme par là ils entendent la semence des blés, de là vient leur fiction, que Cérès, mère de Proserpine, cherche sa fille qu'on lui a cachée.

XXVII. Je ne rapporte point ici les étymologies de Cérès, de Mars, de Minerve, de Janus, de Vesta, des Pénates, de Vénus. On croit qu'Apollon, c'est le soleil; et Diane, la lune. Que le soleil est ainsi nommé, ou parce qu'il est *seul* de sa grandeur entre tous les astres; ou parce qu'il obscurcit tous les autres, et paraît *seul*, du moment qu'il est levé. Et comme ici les femmes en travail invoquent Junon sous le nom de *Lucine*, de même en Grèce elles invoquent Diane sous un nom semblable. La persuasion où l'on est que Diane procure des couches heureuses, est fondée sur ce que les enfants viennent au bout de sept mois lunaires, ou, plus ordinairement, au bout de neuf. C'est ce qui a donné lieu à une jolie pensée de Timée. Après avoir raconté, dans son histoire, que la nuit qu'Alexandre vint au monde, le temple de Diane brûla à Éphèse, il ajoute « qu'en cela il n'y avait rien d'étonnant, parce que Diane, qui voulut se trouver aux couches d'Olympias, était absente de chez elle, dit-il, pendant l'incendie de son temple. »

XXVIII. Remarquez-vous à présent l'origine des faux Dieux, et comment on les a feints en conséquence des choses naturelles, qui ont été utilement et sagement découvertes? Voilà ce qui a fait naître de fausses opinions, des erreurs pernicieuses, des superstitions pitoyables. On sait les différentes figures de ces Dieux, leur âge, leurs habillements, leurs ornements, leurs généalogies, leurs mariages, leurs alliances. En tout on raisonne par rapport à eux, comme s'ils étaient au niveau des faibles mortels. On les dépeint avec de semblables passions, amoureux, chagrins, colères. On leur attribue même des guerres et des combats, non-seulement lorsque partagés entre deux armées ennemies, comme l'a conté Homère, les uns étaient pour celle-ci, les autres pour celle-là : mais encore quand ils ont pris les

XXVI. Aer autem, ut Stoici disputant, interjectus inter mare et cælum, Junonis nomine consecratur : quæ est soror et conjux Jovis, quod ei similitudo est ætheris, et cum eo summa conjunctio. Effeminarunt autem eum, Junoniqne tribuerunt, quod nihil est eo mollius. Sed Junonem a juvando credo nominatam. Aqua restabat et terra, ut essent ex fabulis tria regna divisa. Datum est igitur Neptuno, altero Jovis, ut volunt, fratri, maritimum omne regnum : nomenque productum, ut Portunus a portu, sic Neptunus a nando, paulum primis literis immutatis. Terrena autem vis omnis, atque natura, Diti dedicata est : qui *Dives*, ut apud Græcos Πλούτων, quia et recidant omnia in terras, et orientur e terris. Is rapuit Proserpinam, quod Græcorum nomen est : ea enim est, quæ Περσεφόνη græce nominatur : quam frugum semen esse volunt, absconditamque quæri a matre fingunt. Mater autem Ceres, tanquam *Geres;* casuque prima litera itidem immutata, ut a Græcis : nam ab illis quoque Δημήτηρ, quasi Γημήτηρ, nominata est. Jam qui *magna verteret*, Mavors : Minerva autem, quæ vel *minueret*, vel *minaretur*.

XXVII. Cumque in omnibus rebus vim haberent maximam prima, et extrema, principem in sacrificando Janum esse voluerunt : quod ab *eundo* nomen est deductum : ex quo transitiones perviæ, *Jani;* foresque in liminibus profanarum ædium, *januæ* nominantur. Nam Vestæ nomen a Græcis : ea est enim, quæ ab illis Ἑστία dicitur : vis autem ejus ad aras, et focos pertinet : itaque in ea Dea, quæ est rerum custos intimarum, omnis et precatio, et sacrificatio extrema est. Nec longe absunt ab hac vi Dii penates, sive a *penu* ducto nomine, (est enim omne, quo vescuntur homines, penus) sive ab eo, quod *penitus* insident : ex quo etiam *Penetrales* a poetis vocantur. Jam Apollinis nomen est Græcum; quem solem esse volunt. Dianam autem, et Lunam, eamdem esse putant : cum sol dictus sit, vel quia *solus* ex omnibus sideribus est tantus, vel quia, cum est exortus, obscuratis aliis omnibus *solus* apparet : Luna a *lucendo* nominata sit : eadem est enim Lucina : itaque, ut apud Græcos Dianam, eamque Luciferam, sic apud nostros Junonem Lucinam in pariendo invocant : quæ eadem Diana omnivaga dicitur, non a *venando*, sed quod in septem numeratur tanquam vagantibus. Diana dicta, quia noctu quasi diem efficeret. Adhibetur autem ad partus, quod ii maturescunt aut septem nonnunquam, aut plerumque novem lunæ cursibus : qui quia mensa spatia conficiunt, *menses* nominantur. Concinneque, ut multa, Timæus : qui cum in historia dixisset, qua nocte natus Alexander esset, eadem Dianæ Ephesiæ templum deflagravisse, adjunxit, minime id esse mirandum, quod Diana, cum in partu Olympiadis adesse voluisset, abfuisset domo. Quæ autem dea ad res omnes *veniret*, Venerem nostri nominaverunt, atque ex ea potius venustas, quam Venus ex venustate.

XXVIII. Videtisne igitur, ut a physicis rebus, bene atque utiliter inventis, tracta ratio sit ad commentitios, et fictos Deos? Quæ res genuit falsas opiniones, erroresque turbulentos, et superstitiones pæne aniles. Et formæ enim nobis Deorum, et ætates, et vestitus, ornatusque noti sunt : genera præterea, conjugia, cognationes, omniaque traducta ad similitudinem imbecillitatis humanæ. Nam et perturbatis animis inducuntur : accipimus enim Deorum cupiditates, ægritudines, iracundias : nec vero, ut fabulæ ferunt, Dii bellis, præliisque caruerunt : nec solum, ut apud Homerum, cum duos exercitus contrarios alii Dii ex alia parte defenderent, sed etiam, ut cum Titanis, ut

Digitized by Google

armes pour leur propre défense, contre les Titans, contre les Géants. Il y a bien de la folie, et à débiter, et à croire des fictions si vaines et si mal fondées. Mais en rejetant ces fables avec mépris, reconnaissons un Dieu répandu dans toutes les parties de la nature : dans la terre sous le nom de Cérès, dans la mer sous le nom de Neptune, ailleurs sous d'autres noms. De quelque manière qu'on nous représente ces divinités, et quelque nom que la coutume leur donne, nous leur devons un culte plein de respect : culte très-bon, très-saint, qui exige beaucoup d'innocence et de piété, une inviolable pureté de cœur et de bouche; mais qui n'a rien de commun avec la superstition, dont nos pères, aussi bien que les philosophes, ont entièrement séparé la religion. Ceux qui passaient toute la journée en prières, en sacrifices, pour obtenir que leurs enfants leur survécussent, furent appelés *superstitieux;* et depuis on a donné à ce mot un sens plus étendu. Mais ceux qu'on appelle *religieux*, ce sont des gens exacts à remplir tous les devoirs qui ont rapport au culte divin. Ainsi l'un de ces noms marque un défaut, et l'autre une qualité louable.

XXIX. Je crois avoir suffisamment montré qu'il y a des Dieux, et quels ils sont. J'ai à faire voir présentement que le monde est gouverné par la providence. Vérité importante, que les Académiciens s'efforcent de renverser : ou plutôt, au sujet de laquelle je n'ai proprement qu'eux à combattre. Car votre secte, Velléius, ne sait pas trop bien ce que veulent dire les autres. Vous ne lisez, vous ne goûtez parmi vous que vos livres; vous condamnez, sans connaissance de cause, tout ce qui vient d'ailleurs. Par exemple, ce que vous disiez hier de cette vieille devineresse inventée par les Stoïciens, et appelée *Providence*, vous ne le disiez que sur ce préjugé, qui est faux, que nous faisons de la providence une déité singulière, par qui tout l'univers est gouverné. Mais notre idée, la voici. Quand nous disons que le monde est gouverné par la *Providence*, on sous-entend *des Dieux;* comme quand on dit qu'Athènes est gouvernée par le *Conseil*, on sous-entend *de l'Aréopage*. Pour nous exprimer donc sans restriction, disons que le monde est gouverné par *la providence des Dieux*. Vos Épicuriens n'ont qu'à se dispenser ici de rire à nos dépens. Ils n'en feront pas même l'essai, s'ils me veulent croire. C'est bien à eux de railler! Leur convient-il? et d'ailleurs en sont-ils capables? Vous, qui à une noble éducation avez joint la politesse que donne le séjour de Rome, ceci ne vous regarde pas; mais tombe sur votre secte en général, et nommément sur votre chef, homme grossier, sans étude, qui insulte toute la terre, sans finesse d'esprit, sans mérite, sans délicatesse.

XXX. Je soutiens donc que le monde, avec toutes ses parties, a été formé dès le commencement, et gouverné sans discontinuation, par la providence des Dieux. C'est ce que nos Stoïciens fondent communément sur trois raisons. La première, l'existence des Dieux étant une fois reconnue, il s'ensuit que que le monde est réglé par leur sagesse. La seconde, que tout étant soumis à une nature douée de sentiment, et qui met un très-bel ordre dans le monde, il faut, pour trou-

cum Gigantibus, sua propria bella gesserunt. Hæc et dicuntur, et creduntur stultissime, et plena sunt futilitatis, summæque levitatis. Sed tamen, his fabulis spretis, ac repudiatis, Deus pertinens per naturam cujusque rei, per terras Ceres, per maria Neptunus, alii per alia, poterunt intelligi : qui, qualesque sunt, quoque eos nomine consuetudo nuncupaverit, quos Deos et venerari, et colere debemus. Cultus autem Deorum est optimus, idemque castissimus, atque sanctissimus, plenissimusque pietatis, ut eos semper pura, integra, incorrupta et mente, et voce veneremur. Non enim philosophi solum, verum etiam majores nostri superstitionem a religione separaverunt. Nam qui totos dies precabantur et immolabant, ut sibi sui liberi superstites essent, superstitiosi sunt appellati : quod nomen postea latius patuit. Qui autem omnia, quæ ad cultum Deorum pertinerent, diligenter retractarent et tanquam relegerent, sunt dicti religiosi, ex *relegendo*, ut elegantes ex *eligendo*, tanquam a *diligendo* diligentes, ex *intelligendo* intelligentes. His enim in verbis omnibus inest vis legendi eadem, quæ in religioso. Ita factum est in superstitioso, et religioso, alterum vitii nomen, alterum laudis. Ac mihi videor satis, et esse Deos, et quales essent, ostendisse.

XXIX. Proximum est, ut doceam Deorum providentia mundum administrari. Magnus sane locus est, et a vestris, Cotta, vexatus : ac nimirum vobiscum omne certamen est. Nam vobis, Vellei, minus notum est, quemadmodum quidque dicatur. Vestra enim solum legitis, vestra amatis : cæteros causa incognita condemnatis. Velut a te ipso, hesterno die, dictum est, anum fatidicam Πρόνοιαν a Stoicis induci. Quod eo errore dixisti, quia existimas ab his providentiam fingi quasi quamdam deam singularem, quæ mundum omnem gubernet, et regat : sed id præcise dicitur. Ut, si quis dicat, Atheniensium rempublicam consilio regi, desit illud, Areopagi : sic, cum dicimus, providentia mundum administrari, deesse arbitror, Deorum. Plene autem, et perfecte sic dici existimato, providentia Deorum mundum administrari. Ita salem istum, quo caret vestra natio, in irridendis nobis nolitote consumere : et mehercule, si me audiatis, ne experiamini quidem. Non decet : non datum est : non potestis. Nec vero hoc in te uno convenit, moribus domesticis, ac nostrorum hominum urbanitate limato : sed cum in reliquos vestros, tum in eum maxime, qui ista peperit, hominem sine arte, sine literis, insultantem in omnes, sine acumine ullo, sine auctoritate, sine lepore.

XXX. Dico igitur providentia Deorum mundum, et omnes mundi partes et initio constitutas esse, et omni tempore administrari : eamque disputationem tres in partes nostri fere dividunt; quarum pars prima est, quæ ducitur ab ea ratione, quæ docet esse Deos : quo concesso, confitendum est eorum consilio mundum administrari. Secunda est autem, quæ docet, omnes res subjectas esse naturæ sentienti, ab eaque omnia pulcherrime geri : quo

Digitized by Google

ver ce qui la constitue telle, remonter à des principes intelligents. La troisième se tire des merveilles que le ciel et la terre présentent à nos yeux. Première raison. Ou il faut nier l'existence des Dieux, comme la nient en quelque sorte Démocrite et Épicure par leur doctrine des images; ou, si l'on reconnaît qu'il y a des Dieux, il faut les croire occupés, et à quelque chose d'excellent. Rien de si excellent que la manière dont le monde est gouverné. C'est donc la sagesse des Dieux qui le gouverne. Autrement, il faudrait imaginer quelque cause supérieure aux Dieux, soit une nature inanimée, soit une nécessité mue fortement, qui fasse ces beaux ouvrages que nous voyons. La puissance des Dieux par conséquent ne serait pas souveraine, puisque vous les soumettriez, ou à cette nécessité, ou à cette nature, par qui vous feriez gouverner le ciel, la terre, les mers. Or il n'est rien de supérieur à la divinité. Convenons qu'elle n'est donc soumise à rien, et qu'elle gouverne donc tout. En effet, si nous croyons de l'intelligence aux Dieux, nous leur devons croire aussi une providence qui embrasse les choses les plus importantes. Car peut-on les soupçonner, ou de ne pas savoir quelles sont les choses importantes, et quel soin elles demandent; ou de n'avoir pas les forces nécessaires pour soutenir un si grand poids? Ni l'ignorance, ni la faiblesse ne peuvent compatir avec la majesté des Dieux. Il est donc vrai, comme nous le prétendons, que la providence gouverne l'univers.

XXXI. Puisqu'on suppose l'existence des Dieux, (et il n'est pas possible de la révoquer en doute) c'est une nécessité qu'ils soient animés, et non-seulement animés, mais raisonnables; lesquels étant, pour ainsi dire, unis par les liens d'une même société, se chargent de gouverner un monde comme si c'était une république, une ville commune à tous. Ainsi cette même raison, cette même vérité, cette même loi, qui ordonne le bien et défend le mal, est dans les Dieux comme dans les hommes. C'est d'eux par conséquent que nous viennent la prudence, l'intelligence. Voilà pourquoi nos pères ont érigé des temples à l'intelligence, à la foi, à la vertu, à la concorde. Les refuserions-nous aux Dieux, ces perfections dont nous vénérons les saints et augustes simulacres? D'où peuvent-elles avoir découlé sur la terre, si ce n'est du ciel? Puisque les hommes ont en partage la raison et la prudence, les Dieux ont sans doute les mêmes qualités, mais dans un plus haut degré; et ne les ont pas seulement, mais les font servir à ce qu'il y a de plus grand et de meilleur. Or le monde est ce qu'il y a de plus grand et de meilleur : il est donc gouverné par la providence des Dieux. Enfin, pour se convaincre qu'il y a une divine providence qui règle tout, il suffit d'avoir bien observé que les Dieux, ce sont ces astres si lumineux et si puissants, le soleil, la lune, les étoiles, ou errantes, ou fixes; le ciel et le monde lui-même, avec les choses qui ont quelque vertu singulière, d'une grande utilité pour tout le genre humain. Mais c'est assez insister sur la prmière de nos preuves.

XXXII. Pour traiter la seconde, faisons voir que tout est soumis à la nature, et parfaitement

constituto, sequitur ab animantibus principiis eam esse generatam. Tertius locus est, qui ducitur ex admiratione rerum cælestium, atque terrestrium. Primum igitur aut negandum est Deos esse, quod et Democritus simulacra, et Epicurus imagines inducens, quodam pacto negat: aut, qui Deos esse concedant, iis fatendum est, eos aliquid agere, idque præclarum: nihil est autem præclarius mundi administratione: Deorum igitur consilio administratur. Quod si aliter est, aliquid profecto sit necesse est melius, et majore vi præditum, quam Deus, quale id cumque est, sive inanima natura, sive necessitas vi magna incitata, hæc pulcherrima opera efficiens, quæ videmus. Non est igitur natura Deorum præpotens, neque excellens, siquidem ea subjecta est ei vel necessitati, vel naturæ, qua cælum, maria, terræ regantur. Nihil autem est præstantius Deo. Ab eo igitur necesse est mundum regi. Nulli igitur est naturæ obediens, aut subjectus Deus. Omnem ergo regit ipse naturam. Etenim si concedimus, intelligentes esse Deos, concedimus etiam providentes, et rerum quidem maximarum. Ergo utrum ignorant, quæ res maximæ sint, quoque hæ modo tractandæ, et tuendæ; an vim non habent, qua tantas res sustineant et gerant? At et ignoratio rerum, aliena naturæ Deorum est; et sustinendi muneris propter imbecillitatem difficultas, minime cadit in majestatem Deorum. Ex quo efficitur id, quod volumus, Deorum providentia mundum administrari.

XXXI. Atqui necesse est, cum sunt Dii, (si modo sint, ut profecto sunt) animantes esse, nec solum animantes, sed etiam rationis compotes, inter seque quasi civili conciliatione, et societate conjunctos, unum mundum, ut communem rempublicam, atque urbem aliquam regentes. Sequitur, ut eadem sit in his, quæ in genere humano, ratio, eadem veritas utrobique sit, eademque lex: quæ est recti præceptio, pravique depulsio. Ex quo intelligitur, prudentiam quoque, et mentem a Diis ad homines pervenisse: ob eamque causam majorum institutis mens, fides, virtus, concordia, consecratæ et publice dedicatæ sunt. Quæ qui convenit penes Deos esse negare, cum eorum augusta, et sancta simulacra veneremur? Quod si inest in hominum genere mens, fides, virtus, concordia: unde hæc in terras, nisi a superis, defluere potuerunt? Cumque sint in nobis consilium, ratio, prudentia; necesse est, Deos hæc ipsa habere majora, nec habere solum, sed etiam his uti in maximis et optimis rebus. Nihil autem est nec majus, nec melius mundo: necesse est ergo eum Deorum consilio, et providentia administrari. Postremo cum satis docuerimus, hos esse Deos, quorum insignem vim, et illustrem faciem videremus, solem dico, et lunam, et vagas stellas, et inerrantes, et cælum, et mundum ipsum, et earum rerum vim, quæ inessent in omni mundo cum magno usu, et commoditate generis humani: efficitur, omnia regi divina mente, atque providentia. Ac de prima quidem parte satis dictum est.

XXXII. Sequitur ut doceam, omnia subjecta esse na-

Digitized by Google

gouverné par elle. Mais d'abord il est à propos d'expliquer avec précision ce que c'est que la nature, afin que l'on entre plus aisément dans notre pensée. Quelques-uns prétendent que la nature est une certaine force aveugle, qui excite dans les corps des mouvements nécessaires. D'autres, que c'est une force intelligente qui a de l'ordre, qui observe une méthode, qui se propose une fin en tout ce qu'elle fait, qui tend à cette fin, et dont les ouvrages marquent une adresse que l'art le plus ingénieux, que la main la plus habile ne saurait imiter. Car, disent-ils, la vertu de la semence est telle, que malgré la petitesse de son volume, si elle tombe dans le lieu destiné à la recevoir, et qu'elle y rencontre une matière qui lui serve d'aliment et lui donne les moyens de croître, elle forme, elle produit chaque chose en son espèce, ou des plantes, qui ne font que végéter; ou des animaux qui ont de plus que, les plantes le mouvement, le sentiment, l'appétit, et la faculté de produire d'eux-mêmes leurs semblables. Tout s'appelle nature, selon quelques autres. C'est le langage d'Épicure, qui ne reconnaît, pour cause de tout ce qui existe, que les atomes, le vide, et leurs accidents. Mais nous, quand nous disons que la nature forme le monde et le gouverne, nous n'entendons pas que ce soit comme une motte de terre, comme un morceau de pierre, ou quelque corps semblable, dont les parties n'ont point de liaison nécessaire les unes avec les autres : nous l'entendons comme d'un arbre, comme d'un animal, où rien ne paraît disposé aveuglément, mais dont les parties sont dans un ordre qui tient de l'art.

XXXIII. Que si l'art de la nature fait végéter les plantes, c'est de là, sans doute, que vient aussi la fécondité de la terre, qui, avec les semences qu'elle renferme, produit de son fonds toutes sortes de tiges, et, les embrassant par leurs racines, les fait croître : tandis qu'à son tour elle tire des autres éléments de quoi se nourrir, et qu'elle fournit par ses vapeurs à l'entretien de l'air, de l'éther, de tous les corps supérieurs. Par la même raison, si la terre doit sa vigueur à la nature, il faut que la nature agisse dans le reste du monde. Car l'air fait vivre les animaux, comme la terre fait vivre les plantes. L'air voit avec nous, entend avec nous, forme des sons avec nous, puisque sans lui nous ne pouvons rien de tout cela. Il se remue même avec nous. Que nous fassions un pas, un mouvement, il se retire, ce semble, pour nous faire place. Tout le monde, soit ce qui tombe au centre, soit ce qui s'élève du centre en haut, soit ce qui tourne autour du centre, tout cela ne fait qu'une seule nature, sans division. Et comme il y a quatre sortes de corps, leurs changements réciproques font la continuité de la nature. Car l'eau se forme de la terre, l'air de l'eau, le feu de l'air : et après, en rétrogradant, du feu se forme l'air, de l'air l'eau, et de l'eau la terre, qui est le plus bas de ces quatre éléments dont tous les êtres sont composés. Ainsi, comme sans cesse ils se meuvent et se rejoignent, en haut, en bas, à droite, à gauche; par là toutes les parties de l'univers demeurent liées. Union qui, avec toute la beauté que nous lui voyons, doit subsister, ou à jamais, ou du moins un temps fort long, et presque infini. Que ce soit lequel il vous plaira, toujours s'ensuit-il que le monde est gouverné par la nature. On trouve, en effet, qu'il y a de

turæ, eaque ab ea pulcherrime regi. Sed quid sit ipsa natura, explicandum est ante breviter, quo facilius id, quod docere volumus, intelligi possit. Namque alii naturam censent esse vim quamdam sine ratione, cientem motus in corporibus necessarios : alii autem, vim participem rationis, atque ordinis; tanquam via progredientem, declarantemque, quid cujusque rei causa efficiat, quid sequatur; cujus solertiam nulla ars, nulla manus, nemo opifex consequi possit imitando. Seminis enim vim esse tantam, ut id, quanquam sit perexiguum, tamen si inciderit in concipientem, comprehendentemque naturam, nactumque sit materiam, qua ali augerique possit, ita fingat et efficiat in suo quidque genere; partim ut tantummodo per stirpes alantur suas, partim ut moveri etiam, et sentire, et appetere possint, et ex sese similia sui gignere. Sunt autem, qui omnia naturæ nomine appellent, ut Epicurus, qui ita dividit, omnium, quæ sint, naturam, esse corpora, et inane, quæque his accidant. Sed nos cum dicimus natura constare, administrarique mundum, non ita dicimus, ut glebam, aut fragmentum lapidis, aut aliquid ejusmodi, nulla cohærendi natura, sed ut arborem, ut animal, in quibus nulla temeritas, sed ordo apparet, et artis quædam similitudo.

XXXIII. Quod si ea, quæ a terra stirpibus continentur, arte naturæ vivunt, et vigent : profecto ipsa terra eadem vi continetur et arte naturæ, quippe quæ gravidata seminibus, omnia pariat, et fundat ex sese, stirpes amplexa alat, et augeat, ipseque alatur vicissim a superis, externisque naturis. Ejusdemque exspirationibus aer alitur, et æther, et omnia supera. Ita, si terra natura tenetur, et viget, eadem ratio in reliquo mundo est : stirpes enim terræ inhærent : animantes autem adspiratione aeris substinentur : ipseque aer nobiscum videt, nobiscum audit, nobiscum sonat : nihil enim eorum sine eo fieri potest. Quin etiam movetur nobiscum : quacumque enim imus, quacumque movemur, videtur quasi locum dare, et cedere. Quæque in medium locum mundi, qui est infimus, et quæ a medio in superum, quæque conversione rotunda circum medium feruntur, ea continentem mundi efficiunt, unamque naturam. Et cum quatuor sint genera corporum, vicissitudine eorum mundi continuata natura est. Nam ex terra, aqua; ex aqua oritur aer; ex aere æther : deinde retrorsum vicissim ex æthere aer; ex aere aqua; ex aqua terra infima. Sic naturis his, ex quibus omnia constant, sursum, deorsum, ultro, citroque commeantibus, mundi partium conjunctio continetur. Quæ aut sempiterna sit necesse est, hoc eodem ornatu, quem videmus : aut certe perdiuturna, permanens ad longinquum, et immensum pæne tempus.

Digitized by Google

l'art dans l'ordonnance d'une flotte, ou d'une armée; et pour ne comparer ici que les ouvrages de la nature, on l'admire dans la production de la vigne, dans celle de l'arbre, dans la figure des animaux, dans la conformation de leurs membres. Quoi, son art n'est-il pas encore plus remarquable dans l'univers? Ou niez que nulle part on voie quelques traces d'une nature intelligente, ou avouez qu'elle se manifeste dans le bel ordre de l'univers. Car enfin, puisqu'il renferme tous les êtres particuliers, aussi bien que leurs semences, peut-on dire qu'il n'est pas gouverné lui-même par la nature? Ce serait dire que les dents et le poil de l'homme sont l'ouvrage de la nature, mais que l'homme lui-même ne l'est pas; ce serait ne pas comprendre que la cause l'emporte sur l'effet.

XXXIV. Or le monde sème, pour ainsi parler; il plante, il produit, il élève, il nourrit, il conserve tous les êtres particuliers, comme ses membres, comme des portions de lui-même. Si donc la nature les gouverne, elle doit aussi le gouverner lui-même. Au reste, sa manière de gouverner n'a rien de répréhensible. La nature a fait ce qui se pouvait faire de mieux avec les éléments qui existaient. Qu'on nous montre qu'elle a pu mieux faire! Mais c'est ce qu'on ne montrera jamais; et qui voudrait toucher à son ouvrage ferait pis, ou désirerait ce qui n'a pas été possible. Toutes les parties de l'univers étant donc tellement formées qu'il n'y peut rien avoir de mieux proportionné à nos usages, ni de plus beau à l'œil : voyons si c'est l'effet du hasard, ou si c'est une combinaison qui demande absolument une providence divine. On ne doit pas croire que la raison manque à la nature, s'il est vrai que l'art ne fasse rien sans le secours de la raison, et que les ouvrages de la nature soient cependant plus achevés que ceux de l'art. Jetez-vous les yeux sur un tableau, sur une statue? vous comprenez que l'ouvrier y a mis la main. Regardez-vous de loin voguer un navire? vous jugez que l'art du pilote dirige son cours. Voyez-vous un cadran, une horloge d'eau? vous croyez que les heures y sont marquées artificiellement, et non par hasard. Pouvez-vous donc vous imaginer que le monde, qui comprend et les arts et les artisans, qui comprend tout, n'ait point d'intelligence, point de raison? Que l'on porte en Scythie, ou en Bretagne, cette sphère que fit dernièrement notre cher Posidonius, laquelle marque le cours du soleil, de la lune, et des cinq planètes, comme il se fait chaque jour et chaque nuit dans le ciel; qui doutera, parmi ces barbares, que l'esprit ait présidé à ce travail?

XXXV. Et nous voyons des gens qui doutent si l'univers, principe de toutes choses, n'est point l'effet du hasard, ou d'une aveugle nécessité, plutôt que l'ouvrage d'une intelligence divine! Archimède, selon eux, montra plus de savoir en représentant le globe céleste, que la nature en le faisant, quoique la copie soit bien au-dessous de l'original. Un berger qui de sa vie n'avait vu de navire, au moment qu'il aperçoit d'une

Quorum utrumvis sit, sequitur, natura mundum administrari. Quæ enim classium navigatio, aut quæ instructio exercitus, aut rursus (ut ea quæ natura efficit, conferamus) quæ procreatio vitis, aut arboris, quæ porro animantis figura, conformatioque membrorum, tantam naturæ solertiam significat, quantam ipse mundus? Aut igitur nihil est, quod sentiente natura regatur : aut mundum regi confitendum est. Etenim qui reliquas naturas omnes, earumque semina contineat, qui potest ipse non natura administrari? Ut si qui dentes, et pubertatem natura dicat exsistere; ipsum autem hominem, cui ea exsistant, non constare natura; non intelligat, ea, quæ efferant aliquid ex sese, perfectiores habere naturas, quam ea, quæ ex iis efferantur.

XXXIV. Omnium autem rerum, quæ natura administrantur, seminator, et sator, et parens, ut ita dicam, atque educator, et altor est mundus : omniaque, sicut membra et partes suas nutricatur, et continet. Quod si mundi partes natura administrantur, necesse est mundum ipsum natura administrari : cujus quidem administratio nihil habet in se, quod reprehendi possit : ex iis enim naturis, quæ erant, quod effici potuit optimum, effectum est. Doceat ergo aliquis potuisse melius. Sed nemo unquam docebit : et, si quis corrigere aliquid volet, aut deterius faciet, aut id, quod fieri non potuit, desiderabit. Quod si omnes mundi partes ita constitutæ sunt, ut neque ad usum meliores potuerint esse, neque ad speciem pulchriores : videamus utrum ea fortuita sint, an eo statu, quo cohærere nullo modo potuerint, nisi sensu moderante, divinaque providentia. Si ergo meliora sunt ea, quæ natura, quam illa quæ arte perfecta sunt; nec ars efficit quidquam sine ratione : ne natura quidem rationis expers est habenda. Qui igitur convenit, signum aut tabulam pictam cum adspexeris, scire adhibitam esse artem : cumque procul cursum navigii videris, non dubitare, quin id ratione, atque arte moveatur : aut cum solarium vel descriptum, aut ex aqua contemplere, intelligere declarari horas arte, non casu : mundum autem, qui et has ipsas artes, et earum artifices, et cuncta complectatur, consilii et rationis esse expertem putare? Quod si in Scythiam, aut in Britanniam, sphæram aliquis tulerit hanc, quam nuper familiaris noster effecit Posidonius, cujus singulæ conversiones idem efficiunt in sole, et in luna, et in quinque stellis erantibus, quod efficitur in cælo singulis diebus, et noctibus : quis in illa barbarie dubitet, quin ea sphæra sit perfecta ratione?

XXXV. Hi autem dubitant de mundo, ex quo et oriuntur, et fiunt omnia, casune ipse sit effectus, aut necessitate aliqua, an ratione, ac mente divina, et Archimedem arbitrantur plus valuisse in imitandis sphæræ conversionibus, quam naturam in efficiendis; præsertim cum multis partibus sint illa perfecta, quam hæc simulata, solertius. Atqui ille apud Accium pastor, qui navem nunquam ante vidisset, ut procul divinum et novum vehiculum Argonautarum e monte conspexit, primo admirans, et perterritus, hoc modo loquitur :

Digitized by Google

montagne éloignée le divin vaisseau des Argonautes, surpris, effrayé de ce nouvel objet, parle ainsi dans un de nos poëtes :

De loin, sur l'onde émue
Une masse effroyable, à mes yeux inconnue,
Paraît, s'ébranle, marche, élève à gros bouillons,
Avec un bruit affreux, d'humides tourbillons.
Sur les flots écumants, soulevés par l'orage,
Elle semblait venir comme un épais nuage,
Qui poussé par les vents, que j'entendais siffler,
Toujours de plus en plus se hâtait de rouler.
Mon cœur épouvanté tremblait à son approche.
On eût dit que c'était une mouvante roche,
Que Triton, par un coup de sa fourche de fer,
Tirait du plus profond des gouffres de la mer.

D'abord, le voilà en suspens à la vue d'un objet inconnu. Enfin, lorsqu'il découvre les jeunes mariniers, et qu'il entend chanter dans le vaisseau :

Tels que dauphins légers je les vois qui s'élancent,

dit-il; et, après bien d'autres choses,

J'entends que, de ces Dieux qui chantent dans nos bois,
Ils savent imiter l'harmonieuse voix.

Ainsi, du premier coup d'œil ce berger croit voir quelque chose d'inanimé et d'insensible; mais ensuite, sur des indices plus forts, il commence à se figurer ce que c'est. De même, si des philosophes avaient été d'abord surpris à l'aspect de l'univers, ils ont dû, après en avoir bien considéré les mouvements réguliers, uniformes et immuables, concevoir que non-seulement le ciel n'était pas sans quelque habitant, mais qu'il y avait un maître, un gouverneur, qui était comme l'architecte du superbe ouvrage que nous voyons.

XXXVI. Au lieu d'en venir là, ils me semblent ne se douter pas même que le ciel et la terre leur offrent rien de si merveilleux. La terre, dis-je, qui se présente la première, située au centre du monde, et partout environnée de l'air que nous respirons; l'air, environné à son tour du vaste éther, qui est composé des feux les plus élevés. Une infinité d'astres qui sortent de l'éther, tous d'une grandeur immense, à la tête desquels est le soleil, dont la vive lumière se répand partout, et dont la grandeur l'emporte de beaucoup sur celle de toute la terre. Des feux si étendus, si nombreux, loin de nuire à la terre et aux choses terrestres, leur sont utiles; au lieu que s'ils venaient à se déplacer, ils nous embraseraient, leur chaleur n'étant plus tempérée à un juste degré.

XXXVII. Ici ne dois-je pas m'étonner qu'il y ait un homme qui se persuade que de certains corps solides et indivisibles se meuvent d'eux-mêmes par leur poids naturel, et que, de leur concours fortuit, s'est fait un monde d'une si grande beauté? Quiconque croit cela possible, pourquoi ne croirait-il pas que si l'on jetait à terre quantité de caractères d'or, ou de quelque matière que ce fût, qui représentassent les vingt et une lettres, ils pourraient tomber arrangés

Tanta moles labitur
Fremebunda ex alto, ingenti sonitu et spiritu :
Præ se undas volvit : vortices vi suscitat,
Ruit prolapsa : pelagus respergit, reflat.
Ita num interruptum credas nimbum volvier,
Num quod sublime ventis expulsum rapi
Saxum, aut procellis, vel globosos turbines
Exsistere ictos undis concursantibus?
Num quas terrestres pontus strages conciet :
Aut forte Triton, fuscina evertens specus,
Subter radices penitus undanti in freto
Molem ex profundo saxeam ad cælum vomit ?

Dubitat primo, quæ sit ea natura, quam cernit ignotam : idemque juvenibus visis, auditoque nautico cantu,

Sic incitati et alacres rostris perfremunt
Delphini . . .

Item alia multa :

Silvani melo
Consimilem ad aures cantum et auditum refert.

Ergo ut hic primo adspectu inanimum quiddam, sensuque vacuum se putat cernere; post autem signis certioribus, quale sit id, de quo dubitaverat, incipit suspicari : sic philosophi debuerunt, si forte eos primus adspectus mundi conturbaverat, postea, cum vidissent motus ejus finitos, et æquabiles, omniaque ratis ordinibus moderata, immutabilique constantia, intelligere inesse aliquem non solum habitatorem in hac cælesti ac divina domo, sed etiam rectorem, et moderatorem, et tanquam architectum tanti operis, tantique muneris.

XXXVI. Nunc autem mihi videntur ne suspicari quidem, quanta sit admirabilitas cælestium rerum, atque terrestrium. Principio enim terra sita in media parte mundi, circumfusa undique est hac animabili, spirabilique natura, cui nomen est *aer*, Græcum illud quidem, sed receptum jam tamen usu a nostris : tritum est enim pro Latino. Hunc rursus amplectitur immensus æther, qui constat ex altissimis ignibus. Mutuemur hoc quoque verbum, dicaturque tam *æther* Latine, quam dicitur *aer* : etsi interpretatur Pacuvius;

Hoc, quod memoro, nostri cælum, Grali perhibent æthera.

Quasi vero non Graius hoc dicat. At Latine loquitur. Si quidem nos non quasi Græce loquentem audiamus. Docet idem alio loco :

Grajugena de istoc aperit ipsa oratio.

Sed ad majora redeamus. Ex æthere igitur innumerabiles flammæ siderum exsistunt : quorum est princeps sol, omnia clarissima luce collustrans, multis partibus major atque amplior, quam terra universa : deinde reliqua sidera magnitudinibus immensis. Atque hi tanti ignes, tamque multi, non modo nihil nocent terris, rebusque terrestribus, sed ita prosunt, ut si mota loco sint, conflagrare terras necesse sit a tantis ardoribus, moderation, et temperatione sublata.

XXXVII. Hic ego non mirer esse quemquam, qui sibi persuadeat, corpora quædam solida, atque individua, vi et gravitate ferri, mundumque effici ornatissimum, et pulcherrimum ex eorum corporum concursione fortuita? Hoc qui existimat fieri potuisse, non intelligo, cur non idem putet, si innumerabiles unius et viginti formæ lite-

Digitized by Google

dans un tel ordre, qu'ils formeraient lisiblement les annales d'Ennius? Je doute si le hasard rencontrerait assez juste pour en faire un seul vers. Mais ces gens-là comment assurent-ils que des corpuscules qui n'ont point de couleur, point de qualité, point de sentiment, qui ne font que voltiger au gré du hasard, ont fait ce monde-ci : ou plutôt en font à tout moment d'innombrables, qui en remplacent d'autres? Quoi, si le concours des atomes peut faire un monde, ne pourrait-il pas faire des choses bien plus aisées, un portique, un temple, une maison, une ville? Je crois, en vérité, que des gens qui parlent si peu sensément de ce monde n'ont jamais ouvert les yeux pour contempler les magnificences célestes dont je traiterai dans un moment. Aristote dit très-bien : « Supposons des hommes qui eussent toujours habité sous terre dans de belles et grandes maisons, ornées de statues et de tableaux, fournies de tout ce qui abonde chez ceux que l'on croit heureux : supposons que, sans être jamais sortis de là, ils eussent pourtant entendu parler des Dieux; et que tout d'un coup, la terre venant à s'ouvrir, ils quittassent leur séjour ténébreux pour venir demeurer avec nous. Que penseraient-ils en découvrant la terre, les mers, le ciel? en considérant l'étendue des nuées, la violence des vents? en jetant les yeux sur le soleil? en observant sa grandeur, sa beauté, l'effusion de sa lumière, qui éclaire tout? Et quand la nuit aurait obscurci la terre, que diraient-ils en contemplant le ciel tout parsemé d'astres différents? en remarquant les variétés surprenantes de la lune, son croissant, son décours? en observant enfin le lever et le coucher de tous ces astres, et la régularité inviolable de leurs mouvements? Pourraient-ils douter qu'il n'y eût en effet des Dieux, et que ce ne fût là leur ouvrage? »

XXXVIII. Ainsi parle Aristote. Figurons-nous pareillement d'épaisses ténèbres, semblables à celles dont le mont Etna, par l'éruption de ses flammes, couvrit tellement ses environs, que l'on fut deux jours, dit-on, sans pouvoir se connaître; et que le troisième jour, le soleil ayant reparu, on se croyait ressuscité. Figurons-nous, dis-je, qu'au sortir d'une éternelle nuit, il nous arrive de voir la lumière pour la première fois : quelle impression ferait sur nous la vue du ciel? Mais parce que nous le voyons journellement, nos esprits n'en sont plus frappés, et ne s'embarrassent point de rechercher les principes de ce que nous avons toujours devant les yeux. Comme si c'était la nouveauté, plutôt que la grandeur des choses, qui dût exciter notre curiosité. Est-ce donc être homme, que d'attribuer, non à une cause intelligente, mais au hasard, les mouvements du ciel si certains, le cours des astres si régulier, toutes choses si bien liées ensemble, si bien proportionnées, et conduites avec tant de raison, que notre raison s'y perd elle-même? Quand nous voyons des machines qui se meuvent artificiellement, une sphère, une horloge, et autres semblables, nous ne doutons pas que l'esprit n'ait eu part à ce travail. Doute-

rarum vel aureæ, vel quales libet, aliquo conjiciantur, posse ex his in terram excussis annales Ennii, ut deinceps legi possint, effici : quod nescio an ne in uno quidem versu possit tantum valere fortuna. Isti autem quemadmodum asseverant, ex corpusculis non colore, non qualitate aliqua, quam ποιότητα Græci vocant, non sensu præditis, sed concurrentibus temere, atque casu, mundum esse perfectum; vel innumerabiles potius in omni puncto temporis alios nasci, alios interire? Quod si mundum efficere potest concursus atomorum, cur porticum, cur templum, cur domum, cur urbem non potest? Quæ sunt minus operosa, et multo quidem faciliora. Certe ita temere de mundo effutiunt, ut mihi quidem nunquam hunc admirabilem cæli ornatum, qui locus est proximus, suspexisse videantur. Præclare ergo Aristoteles, « Si essent, inquit, qui sub terra semper habitavissent, bonis et illustribus domiciliis, quæ essent ornata signis, atque picturis, instructaque rebus iis omnibus, quibus abundant ii, qui beati putantur : nec tamen exissent unquam supra terram : accepissent autem fama, et auditione, esse quoddam numen, et vim Deorum : deinde aliquo tempore, patefactis terræ faucibus, ex illis abditis sedibus evadere in hæc loca, quæ nos incolimus, atque exire potuissent : cum repente terram, et maria, cælumque vidissent; nubium magnitudinem, ventorumque vim cognovissent, adspexissentque solem, ejusque tum magnitudinem, pulchritudinemque, tum etiam efficientiam cognovissent, quod is diem efficeret, toto cælo luce diffusa : cum autem terras nox opacasset, tum cælum totum cernerent astris distinctum et ornatum, lunæque luminum varietatem tum crescentis, tum senescentis, eorumque omnium ortus, et occasus, atque in omni æternitate ratos, immutabilesque cursus : hæc cum viderent, profecto et esse Deos, et hæc tanta opera Deorum esse arbitrarentur. »

XXXVIII. Atque hæc quidem ille. Nos autem tenebras cogitemus tantas, quantæ quondam eruptione Ætnæorum ignium finitimas regiones obscuravisse dicuntur, ut per biduum nemo hominem homo agnosceret : cum autem tertio die sol illuxisset, tum ut revixisse sibi viderentur. Quod si hoc idem ex æternis tenebris contingeret, ut subito lucem adspiceremus; quænam species cœli videretur? Sed assiduitate quotidiana, et consuetudine oculorum, assuescunt animi; neque admirantur, neque requirunt rationes earum rerum, quas semper vident : proinde quasi novitas nos magis, quam magnitudo rerum debeat ad exquirendas causas excitare. Quis enim hunc hominem dixerit, qui cum tam certos cæli motus, tam ratos astrorum ordines, tamque omnia inter se connexa, et apta viderit, neget in his ullam inesse rationem, eaque casu fieri dicat, quæ quanto consilio gerantur, nullo consilio assequi possumus? An cum machinatione quadam moveri aliquid videmus, ut sphæram, ut horas, ut alia permulta; non dubitamus, quin illa opera sint rationis : cum autem impetum cæli admirabili cum celeritate moveri, vertique videamus, constantissime conficientem vicissitudines anniversarias, cum summa salute et conservatione rerum

Digitized by Google

rons-nous que le monde soit dirigé, je ne dis pas simplement par une intelligence, mais par une excellente, par une divine intelligence, quand nous voyons le ciel se mouvoir avec une prodigieuse vitesse, et faire succéder annuellement l'une à l'autre les diverses saisons, qui vivifient, qui conservent tout? Car enfin, il n'est plus besoin ici de preuves recherchées : il n'y a qu'à examiner des yeux la beauté des choses dont nous rapportons l'établissement à une providence divine.

XXXIX. Regardons premièrement la terre, placée au milieu du monde, solide, ronde, se concentrant de toutes parts, revêtue de fleurs, d'herbes, d'arbres, de grains; le tout dans une incroyable quantité, diversifié selon toute sorte de goûts. Considérons les fontaines toujours coulantes et fraîches, les eaux transparentes des rivières, la verdure de leurs bords, la profondeur des cavernes, l'âpreté des rochers, la hauteur des monts escarpés, l'immense étendue des plaines. Dans les entrailles de la terre se trouvent des veines d'or et d'argent, du marbre sans fin. Pour les animaux, privés ou sauvages, de combien d'espèces y en a-t-il? Quel est le vol, le chant des oiseaux? Comment vivent les bêtes, et dans les champs, et dans les forêts? Que dirai-je des hommes, qui, comme chargés de cultiver la terre, ne souffrent pas que sa fertilité soit étouffée par les épines, ni que la férocité des bêtes en fasse un désert; et qui, par les maisons et les villes qu'ils ont soin de bâtir, embellissent les campagnes, les îles, les rivages? Si l'on pouvait réunir tous ces objets sous un coup d'œil, comme on le peut mentalement, personne, à ce spectacle, ne douterait s'il y a une intelligence divine. Mais que la mer est belle! qu'il y a de plaisir à en voir l'étendue! Quelle multitude, quelle variété d'îles! Que ses bords ont de charmes! Combien elle renferme d'animaux! et que leurs espèces sont différentes! Les uns enfoncés dans son sein, d'autres qui nagent sur les flots, d'autres qui tiennent par leurs écailles contre les rochers. Au reste, elle baigne tellement la terre le long des rivages, que ces deux éléments paraissent n'en faire qu'un. Plus haut que la mer immédiatement, c'est l'air, tantôt éclairé du jour, tantôt obscurci de la nuit. Raréfié, il gagne la haute région : condensé, il devient nuage : et avec l'eau qu'il recueille, il fertilise la terre par des pluies. C'est son agitation qui produit les vents. Il cause, suivant les diverses saisons, le chaud et le froid. Il soutient les oiseaux quand ils volent. Attiré par la respiration, il nourrit et conserve les animaux.

XL. Reste le ciel, ou l'éther, qui environne, qui renferme tout. C'est la région la plus éloignée de notre séjour; l'extrémité, la borne de l'univers; la carrière que les astres fournissent dans un ordre si merveilleux. Parmi ces astres, le soleil, dont la grandeur passe de beaucoup celle de la terre, roule autour de la terre même. Son lever et son coucher font le jour et la nuit. Deux fois par an, il va d'un tropique à l'autre. Pendant qu'il se tient éloigné, la terre paraît comme serrée de tristesse : son retour semble lui ramener une joie qu'elle partage avec le ciel. La lune, qui, comme les mathématiciens le démontrent, est plus grande que la moitié de la terre, roule dans le zodiaque, aussi bien que le soleil. Toute

omnium; dubitamus, quin ea non solum ratione fiant, sed etiam excellenti quadam divinaque ratione? Licet enim jam, remota subtilitate disputandi, oculis quodammodo contemplari pulchritudinem rerum earum, quas divina providentia dicimus constitutas.

XXXIX. Ac principio terra universa cernatur, locata in media mundi sede, solida, et globosa, et undique ipsa in sese nutibus suis conglobata, vestita floribus, herbis, arboribus, frugibus : quorum omnium incredibilis multitudo, insatiabili varietate distinguitur. Adde huc fontium gelidas perennitates, liquoresque perlucidos amnium, riparum vestitus viridissimos, speluncarum concavas altitudines, saxorum asperitates, impendentium montium altitudines, immensitatesque camporum : adde etiam reconditas auri, argentique venas, infinitamque vim marmoris. Quæ vero, et quam varia genera bestiarum vel cicurum, vel ferarum? qui volucrum lapsus, atque cantus? qui pecudum pastus? quæ vita silvestrium? Quid jam de hominum genere dicam? qui quasi cultores terræ constituti, non patiuntur eam nec immanitate belluarum efferari, nec stirpium asperitate vastari : quorumque operibus agri, insulæ, littoraque collucent, distincta tectis et urbibus. Quæ si, ut animis, sic oculis videre possemus, nemo cunctam intuens terram, de divina ratione dubitaret. At vero quanta maris est pulchritudo? quæ species universi? quæ multitudo, et varietas insularum? quæ amœnitates orarum, et littorum? quot genera, quamque disparia partim submersarum, partim fluitantium, et innantium belluarum, partim ad saxa nativis testis inhærentium? Ipsum autem mare sic terram appetens littoribus alludit, ut una ex duabus naturis conflata videatur. Exinde mari finitimus aer, die et nocte distinguitur : isque tum fusus, et extenuatus sublime fertur; tum autem concretus, in nubes cogitur, humoremque colligens terram auget imbribus : tum effluens huc et illuc, ventos efficit. Idem annuas frigorum, et calorum facit varietates : idemque et volatus alitum sustinet, et spiritu ductus alit, et sustentat animantes.

XL. Restat ultimus, et a domicilis nostris altissimus, omnia cingens, et coercens cæli complexus : qui idem æther vocatur, extrema ora, et determinatio mundi : in quo cum admirabilitate maxima igneæ formæ cursus ordinatos definiunt. E quibus sol, cujus magnitudine multis partibus terra superatur, circum eam ipsam volvitur : isque oriens, et occidens diem, noctemque conficit : et modo accedens, tum autem recedens, binas in singulis annis reversiones ab extremo contrarias facit : quarum intervallo tum quasi tristitia quæ lam contrahit terram, tum vicissim lætificat, ut cum cælo larata videatur. Luna autem, quæ est, ut ostendunt mathematici, major quam dimidia pars terræ,

Digitized by Google

la lumière qu'elle communique à la terre, elle l'emprunte de lui; et, à mesure qu'elle s'en trouve plus ou moins éloignée, sa lumière augmente ou diminue. Quand elle se rencontre sous le soleil, et vis-à-vis, il en perd l'éclat de ses rayons : mais quand la terre s'interpose entre la lune et le soleil directement, la lune elle-même s'éclipse tout à coup. A l'égard des autres planètes, elles suivent aussi le zodiaque, se lèvent et se couchent de la même sorte, tantôt marchent avec vitesse, tantôt avec lenteur, souvent même font des pauses. Point de spectacle plus étonnant ni plus beau. Il y a ensuite une prodigieuse quantité d'étoiles fixes, qu'on a distinguées par les noms de certaines figures qui nous étaient connues, et dont elles avaient la ressemblance.

XLI. Ici Balbus jetant les yeux sur moi : Je vais, dit-il, me servir des vers que vous avez, étant tout jeune, traduits d'Aratus; et qui, parce qu'ils sont latins, me plaisent si fort, que j'en sais un grand nombre par cœur. Comme donc nous le voyons de nos yeux, sans que cela varie jamais en rien, « les autres étoiles ont un cours rapide, et se meuvent les nuits et les jours avec le ciel. » Quiconque se plaît à étudier la constance de la nature, jamais ne se lasse de les contempler. « On a nommé *pôles* les deux extrémités de l'axe sur lequel tourne le globe du monde. » Autour de notre pôle sont les deux Ourses, qui se voient durant toutes les nuits : la grande, avec ses étoiles fort brillantes : la petite, avec pareil nombre d'étoiles, rangées dans le même ordre, que celles de la grande. « Quoique la grande soit la plus lumineuse, et qu'elle paraisse dès l'entrée de la nuit, c'est pourtant sur la petite que les matelots de Phénicie se règlent dans les ténèbres, parce que le cercle qu'elle décrit est d'une moindre étendue. »

XLII. Pour rendre l'aspect de ces étoiles plus merveilleux, « au milieu d'elles, semblable au cours sinueux d'une rivière, serpente un terrible dragon, qui de tous côtés fait des plis et des replis de son corps. » Il est beau d'un bout à l'autre; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la forme de sa tête, et l'ardeur qui étincelle dans ses yeux. « On lui voit non-seulement une étoile à la tête, mais une à chaque tempe, une à chaque œil, une au menton. Vous diriez qu'il tourne le cou, et qu'il penche la tête, pour regarder la queue de la grande Ourse. » Tant que la nuit dure, tout son corps paraît; « mais lorsqu'il descend sous l'horizon, un peu de sa tête se cache subitement, au même degré qu'il s'était levé. » Près de cette tête « se voit la figure d'un homme triste, accablé de lassitude, et s'appuyant sur les genoux. Une éclatante couronne paraît » au dos de cette figure. Vis-à-vis de sa tête, est le Serpentaire. « De ses deux mains il saisit un serpent, qui le saisit lui-même à la ceinture, et lui entoure tout le corps. Il se tient ferme pourtant,

iisdem spatiis vagatur, quibus sol : sed tum congrediens cum sole, tum digrediens, et eam lucem, quam a sole accepit, mittit in terras, et varias ipsa mutationes lucis habet : atque etiam tum subjecta, atque opposita soli, radios ejus, et lumen obscurat; tum ipsa incidens in umbram terræ, cum est e regione solis, interpositu, interjectuque terræ repente deficit. Iisdemque spatiis hæ stellæ, quas vagas dicimus, circum terram feruntur, eodemque modo oriuntur, et occidunt : quarum motus tum incitantur, tum retardantur, sæpe etiam insistunt. Quo spectaculo nihil potest admirabilius esse, nihil pulchrius. Sequitur stellarum inerrantium maxima multitudo : quarum ita descripta distinctio est, ut ex notarum figurarum similitudine nomina invenerint.

XLI. Atque hoc loco me intuens, Utar, inquit, carminibus Arati, eis, quæ a te admodum adolescentulo conversa, ita me delectant, quia Latina sunt, ut multa ex iis memoria teneam. Ergo, ut oculis assidue videmus, sine ulla mutatione, aut varietate,

Cætera labuntur celeri cælestia motu,
Cum cæloque simul noctesque diesque feruntur.

Quorum contemplatione nullius expleri potest animus, naturæ constantiam videre cupientis.

Extremusque adeo duplici de cardine vertex
Dicitur esse polus.

Hunc circum ἄρκτοι duæ feruntur, nunquam occidentes.

Ex his altera apud Graios Cynosura vocatur,
Altera dicitur esse Helice;

cujus quidem clarissimas stellas totis noctibus cernimus,

Quas nostri septem soliti vocitare Triones.

Paribusque stellis similiter distinctis eumdem cæli verticem lustrat parva Cynosura.

Hac fidunt duce nocturna Phœnices in alto.
Sed prior illa magis stellis distincta refulget,
Et late prima confestim a nocte videtur.
Hæc vero parva est; sed nautis usus in hac est.
Nam cursu interiore brevi convertitur orbe.

XLII. Et quo sit earum stellarum admirabilior adspectus,

Has inter, veluti rapido cum gurgite flumen,
Torvu' Draco serpit subter, supraque revolvens
Sese, conficiensque sinus e corpore flexos.

Ejus cum totius est præclara species, in primis suspicienda est figura capitis, atque ardor oculorum.

Huic non una modo caput ornans stella relucet,
Verum tempora sunt duplici fulgore notata,
E'trucibusque oculis duo fervida lumina flagrant,
Atque uno mentum radianti sidere lucet :
Obstipum caput et tereti cervice reflexum,
Obtutum in cauda majoris figere dicas.

Et reliquum quidem corpus draconis totis noctibus cernimus :

Hoc caput hic paulum sese, subitoque recondit,
Ortus ubi, atque obitus parte admiscentur in una.

Id autem caput

Attingens defessa velut mœrentis imago
Vertitur :

quam quidem Græci

Engonasin vocitant, genibus quia nixa feratur.
Hic illa eximio posita est fulgore Corona.

Digitized by Google

et foule aux pieds les yeux et le ventre du Scorpion. » Après la grande Ourse, vient « son gardien, que l'on appelle communément le Bouvier, parce qu'il chasse l'Ourse devant lui, comme si elle était attelée à un char. L'Arcture rayonne à la ceinture de ce bouvier. » Il a sous les pieds « une belle Vierge, qui tient un épi brillant. »

XLIII. L'ordonnance de toutes ces figures nous marque une habileté divine. « Sous la tête de l'Ourse, vous découvrez les Gémeaux : proche son ventre, l'Écrevisse : à ses pieds le grand Lion, dont le corps semble darder une flamme pétillante. A la gauche des Gémeaux, le Cocher ne se fera voir qu'en partie. Il tourne fièrement la tête vers la grande Ourse. Il a sur l'épaule gauche une chèvre fort brillante, mais dont les chevreaux ne jettent qu'un petit feu ; » et sous les pieds « un gros taureau, » dont la tête est semée de plusieurs étoiles. Céphée paraît, les mains étendues « derrière la petite Ourse. » Devant lui « Cassiopée, dont les étoiles ont peu de lueur. Auprès d'elle, la brillante Andromède, qui se dérobe tristement à la vue de sa mère. Un cheval étincelant touche de son ventre la tête d'Andromède ; et, au milieu de ces deux figures, paraît une étoile qui les veut lier d'un nœud éternel. Là se montre le Bélier, avec ses cornes recourbées. » A ses côtés, « les Poissons, dont l'un, plus avancé que l'autre, se ressent plus du froid Aquilon. »

XLIV. Persée, « que le souffle de cet Aquilon n'épargne pas, » est dépeint aux pieds d'Andromède. « Les Pléiades, assez peu lumineuses, entourent le genou gauche de Persée. On remarque ensuite la Lyre, posée légèrement, et renversée, auprès d'un oiseau qui déploie ses ailes. » Proche la tête du cheval, est la main droite du Verseau, lequel se découvre après cela tout entier. Au-dessous, « le Capricorne, qui a son corps monstrueux dans le zodiaque, et qui exhale de son robuste estomac un froid cuisant. Après l'avoir visité en hiver, le soleil détourne son char. » On voit ensuite « le Scorpion, qui entraîne avec sa queue l'arc du Sagittaire. On voit l'aigle, qui fait effort pour voler, et dont les plumes sont toutes brillantes. » Suit le Dauphin. « Après lui, Orion paraît, tourné sur le côté. » Après Orion, « le grand Chien brûlant. » Ensuite, le Lièvre, « que sa course perpétuelle ne fatigue point. A la queue du grand Chien, le navire des Argonautes, sous lequel sont le Bélier, les Poissons, et l'Éridan. » On voit ce

Atque hæc quidem a tergo : propter caput autem Anguitenens,

Quem claro perhibent Ophiuchum nomine Graii.
Hic pressu duplici palmarum continet anguem,
Ejus et ipse manet religatus corpore toto :
Namque virum medium serpens sub pectora cingit.
Ille tamen nitens graviter vestigia ponit,
Atque oculos urget pedibus, pectusque Nepai.

Septem autem triones sequitur

Arctophylax, vulgo qui dicitur esse Bootes :
Quod quasi temone adjunctam præ se quatit Arctum.

Dein quæ sequuntur. Huic enim Booti

Sub er præcordia fixa videtur
Stella micans radiis Arcturus nomine claro :

cui subjecta fertur

Spicum illustre tenens splendenti corpore Virgo.

XLIII. Atque ita demetata signa sunt, ut in tantis descriptionibus divina solertia appareat.

Et natos Geminos invises sub caput Arcti.
Subjectus mediæ est cancer, pedibusque tenetur
Magnu' Leo, tremulam quatiens e corpore flammam.

Auriga

Sub læva Geminorum obductus parte feretur.
Adversum caput huic Helice truculenta tuetur.
At Capra lævum humerum clara obtinet.

Tum quæ sequuntur,

Verum hæc est magno, atque illustri prædita signo.
Contra Hædi exiguum jaciunt mortalibus ignem.

Cujus sub pedibus

Corniger est valido connixus corpore Taurus.

Ejus caput stellis conspersum est frequentibus.

Has Græci stellas Hyadas vocitare suerunt :

a pluendo : ὕειν enim est pluere : nostri imperite suculas ; quasi a suibus essent, non ab imbribus nominatæ. Minorem autem Septentrionem Cepheus passis palmis tergo subsequitur.

Namque ipsum ad tergum Cynosuræ vertitur Arcti.

Hunc antecedit

Obscura specie stellarum Cassiopea.
Hanc autem illustri versatur corpore propter
Andromeda, aufugiens adspectum mœsta parentis.
Huic Equus ille jubam quatiens fulgore micanti,
Summum contingit caput alvo : stellaque jungens
Una, tenet duplices communi lumine formas,
Æternum ex astris cupiens connectere nodum.
Exin contortis Aries cum cornibus hæret.

Quem propter

Pisces, quorum alter paulum prælabitur ante,
Et magis horriferis aquilonis tangitur auris.

XLIV. Ad pedes Andromedæ Perseus describitur,

Quem summa ab regione aquilonis flamina pulsant.

Cujus propter lævum genu

Vergilias tenui cum luce videbis.
Inde Fides leviter posita, et connexa videtur.
Inde est ales avis lato sub tegmine cæli.

Capiti autem Equi proximat Aquarii dextra, totusque deinceps Aquarius.

Tum gelidum valido de pectore frigus anhelans,
Corpore semifero magno Capricornus in orbe.
Quem quum perpetuo vestivit lumine Titan,
Brumali flectens contorquet tempore currum.

Hinc autem adspicitur,

Ut sese ostendens emergit Scorpius alte,
Posteriore trahens flexum vi corporis arcum,
Quem propter nitens pennis convolvitur ales.
At propter se Aquila ardenti cum corpore portat.

Deinde Delphinus.

Exinde Orion obliquo corpore nitens.

Quem subsequens

Fervidus ille Canis stellarum luce refulget.

Post Lepus subsequitur,

Digitized by Google

fleuve serpenter, et se répandre au loin; « et il y a, pour arrêter ces poissons, de grands liens, qui les prennent à la queue. Proche celle du Scorpion, est l'Autel, contre lequel souffle le vent du midi. » Aux environs, se trouve le Centaure, « qui se hâte de cacher sous les bras du Scorpion ce qu'il a de cheval; et qui, d'un air farouche, tenant à la main droite un gros animal, égorge cette victime à l'autel. Plus bas, on voit l'Hydre s'avancer, » et occuper beaucoup d'espace, « portant sur le milieu de son corps une coupe, et au bout de sa queue un corbeau, qui s'efforce de la becqueter. Le petit Chien est sous les Gémeaux. » Quel homme sensé peut croire que des atomes, en voltigeant au gré du hasard, aient formé cet arrangement des astres, et un ciel de cette beauté? Ou que des choses qui ne pouvaient être faites sans esprit, disons plus, qui ne peuvent être comprises qu'avec beaucoup d'esprit, soient l'ouvrage d'une nature stupide et aveugle?

XLV. Mais notre admiration ne doit pas se borner aux objets que j'ai dépeints jusqu'ici. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est que le monde soit d'une stabilité à l'épreuve des temps, causée par l'union, la plus intime que l'on puisse imaginer, de toutes ses parties. Toutes, de quelque endroit que ce soit, tendent également au centre. Une espèce de lien, qui entoure les éléments, les fait demeurer étroitement unis les uns avec les autres. Ce lien, c'est la nature, qui, répandue dans tout l'univers, où son intelligence et sa raison opèrent tout, attire les extrémités au milieu. Si donc le monde est rond, et que par conséquent sa circonférence étant la même de tous côtés, toutes ses parties se tiennent mutuellement d'elles-mêmes; il s'ensuit que les parties de la terre doivent aussi se porter toutes à son centre, le plus bas lieu du globe, sans que rien arrête une propension si grande. Par la même raison, quoique la mer soit plus élevée que la terre, cependant, parce qu'elle a la même tendance, elle se concentre de toutes parts, et jamais ne regorge. Il est vrai que l'air, qui est contigu, s'élève à cause de sa légèreté; mais il ne laisse pas de se répandre partout; et si la nature le fait monter au ciel, c'est afin qu'il y soit tempéré par une chaleur pure, qui le rend propre à vivifier les animaux. Pour ce qu'on appelle l'*éther*, qui est la suprême région du ciel, il touche l'extrémité de l'air, mais conserve toujours la pureté de son ardeur, sans qu'il s'y mêle rien de grossier.

XLVI. Dans l'éther se meuvent les astres, dont les parties se concentrent pareillement, et qui perpétuent leur durée par leur forme même, et par leur figure. Car ils sont ronds; espèce de forme à laquelle il me semble avoir déjà observé que rien ne saurait nuire. Et comme ils sont de feu, ils se nourrissent des vapeurs que le soleil attire de la terre, de la mer, et des autres eaux. Mais ces vapeurs, quand elles ont nourri et restauré les astres et tout l'éther, sont renvoyées ici-bas, pour être tout de nouveau attirées d'autres fois. Tellement qu'il ne s'en perd rien, ou qu'il y en a fort peu de consumé par le feu des astres et par la flamme de l'éther. De là nos Stoïciens ti-

Curriculum nunquam defesso corpore sedans.
At Canis ad caudam serpens prolabitur Argo.
Hanc Aries tegit, et squamoso corpore Pisces,
Fluminis illustri tangentem corpore ripas.

Quem longe serpentem, et manantem

Adspicies, proceraque vincla videbis,
Quæ retinent Pisces caudarum a parte locata.
Inde Nepæ cernes propter fulgentis acumen,
Aram, quam flatu permulcet spiritus austri.

Propter quæ Centaurus

Cedit, Equi partes properans submergere Chelis.
Hic dextram porgens, quadrupes qua vasta tenetur,
Tendit, et illustrem truculentus cædit ad aram.
Hic sese infernis e partibus erigit Hydra :

cujus longe corpus est fusum :

In medioque sinu fulgens Cratera relucet.
Extremum nitens plumato corpore Corvus
Rostro tundit : et hic Geminis est ille sub ipsis
Ante Canem, Procyon Graio qui nomine fertur.

Hæc omnis descriptio siderum, atque hic tantus cæli ornatus, ex corporibus huc et illuc casu et temere concursantibus potuisse effici, cuiquam sano videri potest? Aut vero alia quæ natura, mentis et rationis expers, hæc efficere potuit, quæ non modo ut fierent, ratione eguerunt, sed intelligi qualia sint, sine summa ratione non possunt?

XLV. Nec vero hæc solum admirabilia, sed nihil majus, quam quod ita stabilis est mundus, atque ita cohæret ad permanendum, ut nihil ne excogitari quidem possit aptius. Omnes enim partes ejus undique medium locum capessentes, nituntur æqualiter : maxime autem corpora inter se juncta permanent, quum quodam quasi vinculo circumdata colligantur : quod facit ea natura, quæ per omnem mundum omnia mente et ratione conficiens, funditur, et ad medium rapit, et convertit extrema. Quocirca si mundus globosus est, ob eamque causam omnes ejus partes undique æquabiles, ipsæ per se, atque inter se continentur, contingere idem terræ necesse est, ut, omnibus ejus partibus in medium vergentibus, (id autem medium, infimum in sphæra est) nihil interrumpat, quo labefactari possit tanta contentio gravitatis, et ponderum. Eademque ratione mare, cum supra terram sit, medium tamen terræ locum expetens, conglobatur undique æquabiliter, neque redundat unquam, neque effunditur. Huic autem continens aer, fertur ille quidem levitate sublimis, sed tamen in omnes partes se ipse fundit : itaque et mari continuatus, et junctus est, et natura fertur ad cælum; cujus tenuitate, et calore temperatus, vitalem et salutarem spiritum præbet animantibus. Quem complexa summa pars cæli, quæ æther dicitur, et suum retinet ardorem tenuem, et nulla admistione concretum, et cum aeris extremitate conjungitur.

XLVI. In æthere autem astra volvuntur; quæ se et nixu suo conglobata continent; et forma ipsa, figuraque, sua momenta sustentant. Sunt enim rotunda : quibus formis, ut ante dixisse videor, minime noceri potest. Sunt autem stellæ natura flammeæ : quocirca terræ, maris, aquarum

Digitized by Google

rent une conséquence qui, dit-on, paraissait douteuse à Panétius : Qu'enfin il devait arriver que le monde entier ne fût plus que feu. Que toute l'eau étant consumée, ni la terre par conséquent n'aurait plus d'aliment, ni l'air n'aurait plus de quoi se former, puisque l'eau, dont il se forme, serait alors tout épuisée. Qu'ainsi le feu resterait seul; et que par ce feu, qui est animé, qui est Dieu, le monde serait rétabli, et renaîtrait avec la même beauté. Je ne veux point m'étendre trop sur ce qui regarde les astres, et particulièrement les planètes, dont les mouvements, quoique très-dissemblables, font un accord très-juste. Saturne, la plus élevée de toutes, refroidit : Mars, qui se trouve placé au milieu, est brûlant : Jupiter les partage, et modère leurs excès. Deux autres, qui sont au-dessous de Mars, obéissent au soleil; le soleil éclaire tout l'univers; la lune, qui emprunte de lui sa clarté, influe sur les générations, les facilite, en détermine le temps. Pas une de ces réflexions n'a été faite, j'en suis certain, par des gens qui ne sont point frappés d'une telle combinaison, d'un tel assemblage, et qui ne sentent pas que la nature se propose, dans ces arrangements, la conservation de l'univers.

XLVII. Passons des choses célestes aux terrestres. Y a-t-il rien dans celles-ci qui ne prouve l'intelligence de la nature? Jugeons-en d'abord par les plantes. Elles ont des racines pour soutenir leurs tiges, et pour tirer de la terre un suc nourricier. Elles sont revêtues de peau, ou d'écorce, pour se préserver du chaud et du froid. La vigne se prend aux échalas avec ses tendrons, comme avec des mains, et se dresse comme feraient des animaux. On dit même qu'elle a horreur des choux, comme de quelque chose de pestilent; et que s'il y en a de plantés à ses côtés, elle ne les touche par nul endroit. Mais quelle variété d'animaux, tous bien pourvus de ce qui leur est nécessaire pour se conserver! Les uns revêtus de peau, d'autres couverts de poil, d'autres hérissés de pointes, d'autres chargés de plumes, d'autres entourés d'écailles, d'autres armés de cornes, d'autres qui ont des ailes pour s'enfuir. La nature leur a libéralement et abondamment procuré les aliments qui leur étaient propres. Je pourrais expliquer avec quel art et avec quelle dextérité les parties de leurs corps sont formées et arrangées, d'une manière qui leur donne la facilité de prendre ces aliments, et de les digérer. Car tout ce qui est dans l'intérieur de leurs corps est tellement construit, tellement placé, qu'il n'y a rien de superflu, rien qui ne soit nécessaire pour leur conserver la vie. D'ailleurs, la nature leur a donné l'appétit et le sentiment, afin que par l'un ils soient excités à prendre la nourriture qui leur convient, et que par l'autre ils discernent ce qui leur est mauvais de ce qui leur est bon. Ils vont à la pâture, les uns en marchant, d'autres en rampant, d'autres en volant, d'autres en nageant. Les uns la prennent avec la gueule et avec les dents, d'autres la saisissent avec leurs serres et avec leurs griffes, d'autres avec leur bec. Les uns la sucent, d'autres la

vaporibus aluntur iis, qui a sole ex agris tepefactis, et ex aquis excitantur : quibus altæ, renovataeque stellæ, atque omnis æther, refundunt eadem, et rursum trahunt indidem, nihil ut fere intereat, aut admodum paululum, quod astrorum ignis, et ætheris flamma consumat. Ex quo eventurum nostri putant id, de quo Panætium addubitare dicebant, ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum, humore consumpto, neque terra ali posset, neque remearet aer; cujus ortus, aqua omni exhausta, esse non posset : ita relinqui nihil præter ignem; a quo rursum animante ac Deo renovatio mundi fieret, atque idem ornatus oriretur. Nolo in stellarum ratione multus vobis videri, maximeque earum, quæ errare dicuntur : quarum tantus est concentus ex dissimillimis motibus, ut, cum summa Saturni refrigeret, media Martis incendat, his interjecta Jovis illustret, et temperet, infraque Martem duæ soli obediant, ipse sol mundum omnem sua luce compleat, ab oque luna illuminata graviditates, et partus afferat, maturitatesque gignendi. Quæ copulatio rerum, et quasi consentiens ad mundi incolumitatem coagmentatio naturæ, quem non movet; hunc horum nihil unquam reputavisse certo scio.

XLVII. Age, ut a cælestibus rebus ad terrestres veniamus : quid est in his, in quo non naturæ ratio intelligentis appareat? Principio, eorum, quæ gignuntur a terra, stirpes et stabilitatem dant iis, quæ sustinent, et ex terra succum trahunt, quo alantur ea, quæ radicibus continentur : obducunturque libro, aut cortice trunci, quo sint a frigoribus et caloribus tutiores. Jam vero vites sic claviculis adminicula, tanquam manibus, apprehendunt, atque se ita erigunt, ut animantes. Quin etiam a caulibus brassicisque, si prope sati sint, ut a pestiferis, et nocentibus, refugere dicuntur, nec eos ulla ex parte contingere. Animantium vero quanta varietas est? quanta ad eam rem vis, ut in suo quæque genere permaneant? Quarum aliæ coriis tectæ sunt, aliæ villis vestitæ, aliæ spinis hirsutæ : pluma alias, alias squama videmus obductas : alias esse cornibus armatas, alias habere effugia pennarum. Pastum autem animantibus large, et copiose natura eum, qui cuique aptus erat, comparavit. Enumerare possum ad eum pastum capessendum, conficiendumque, quæ sit in figuris animantium, et quam solers, subtilisque descriptio partium, quamque admirabilis fabrica membrorum. Omnia enim, quæ quidem intus inclusa sunt, ita nata atque ita locata sunt, ut nihil eorum supervacaneum sit, nihil ad vitam retinendam non necessarium. Dedit autem eadem natura belluis et sensum, et appetitum; ut altero conatum haberent ad naturales pastus capessendos, altero secernerent pestifera a salutaribus. Jam vero alia animalia gradiendo, alia serpendo ad pastum accedunt, alia volando, alia nando, cibumque partim oris hiatu, et dentibus ipsis capessunt, partim unguium tenacitate arripiunt, partim aduncitate rostrorum : alia sugunt, alia carpunt, alia vorant, alia mandunt. Atque etiam aliorum ea est

Digitized by Google

broutent, d'autres la dévorent, d'autres la mâchent. Il y en a d'une taille si basse, que leur bec peut bien prendre à terre leur nourriture : d'autres, étant d'une taille plus haute, comme les oies, les cygnes, les grues, les chameaux, ont le cou long pour y pouvoir atteindre. L'éléphant, par cette raison, a une trompe; sans quoi, grand comme il est, il aurait eu peine à y arriver.

XLVIII. Ceux des animaux qui ont à se nourrir d'animaux d'une autre espèce ont en partage, ou la force, ou la légèreté. Il y en a même qui sont capables de finesse et de ruse. Parmi les araignées, les unes tendent une manière de filet pour attraper ce qui se présente : les autres sont au guet, s'il faut ainsi dire, pour se jeter sur leur proie, et l'avaler. La pinne s'entend avec la petite squille pour chercher ensemble leur vie. Elle a deux grandes écailles béantes; et quand de petits poissons y vont nager, avertie par la squille, qui la mord, elle resserre ses écailles à l'instant. Quoique très-différentes, ces petites bêtes cherchent ainsi leur vie en commun, sans que l'on puisse dire si c'est une convention qu'elles font, ou si elles naissent conjointement l'une avec l'autre. On a lieu de s'étonner aussi de ces bêtes aquatiques, qui, nées sur la terre, ne laissent pas de chercher l'eau, du moment qu'elles ont la force de se traîner. C'est ce qui se voit dans les crocodiles, dans les tortues de rivière, et dans une certaine espèce de serpents. Il nous arrive souvent de faire couver des œufs de canes par des poules, lesquelles, ainsi que de véritables mères, nourrissent d'abord les petits qui en sont éclos : mais ces petits, quand ils voient de l'eau, abandonnent celles qui les ont couvés; et, malgré elles, ils courent à l'eau, comme à leur demeure naturelle. Tant est forte dans les animaux l'impression de la nature, qui les porte à se conserver.

XLIX. J'ai lu d'un oiseau nommé *platalée*, que pour se nourrir il vole après les plongeons; et lorsqu'ils sortent de la mer, leur pique et leur serre la tête, jusqu'à ce qu'ils lâchent leur proie, dont il s'empare. On dit aussi qu'il avale du coquillage en grande quantité, et qu'après l'avoir cuit par la chaleur de son estomac, il le rend, et choisit alors ce qu'il y a de bon à manger. Une ruse, dit-on, familière aux grenouilles de mer, c'est de se couvrir de sable au bord de l'eau : elles viennent à remuer : les poissons y courent comme à un appât, et sont pris eux-mêmes. Il y a entre le corbeau et le milan une espèce de guerre naturelle, qui fait que partout où l'un trouve les œufs de l'autre, il les casse. Aristote, qui n'a presque rien omis en ce genre, remarque une chose bien digne d'admiration. Quand les grues passent la mer pour gagner des pays plus chauds, elles forment la figure d'un triangle. Par l'angle de devant, elles fendent l'air qui leur résiste : aux deux côtés, elles battent des ailes, et cela leur sert comme de rames, pour faciliter leur course : la base de leur triangle est aidée des vents, qu'elle a comme en poupe. Les grues qui sont derrière, appuient leur cou et leur tête sur celles qui les précèdent : mais celle qui les guide ne pouvant avoir ce soulagement, parce qu'elle n'a pas de quoi s'appuyer, elle revient à la queue pour se reposer. Une de

humilitas, ut cibum terrestrem rostris facile contingant. Quæ autem altiora sunt, ut anseres, ut cygni, ut grues, ut cameli, adjuvantur proceritate collorum. Manus etiam data elephantis, quia propter magnitudinem corporis difficiles aditus habebant ad pastum.

XLVIII. At, quibus bestiis erat is cibus, ut alius generis bestiis vescerentur, aut vires natura dedit, aut celeritatem. Data est quibusdam etiam machinatio quædam, atque solertia : ut in araneolis aliæ quasi rete texunt, ut, si quid inhæserit, conficiant : aliæ autem ut ex inopinato observant, et, si quid incidit, arripiunt, idque consumunt. Pinna vero (sic enim Græce dicitur) duabus grandibus patula conchis, cum parva squilla quasi societatem coit comparandi cibi. Itaque cum pisciculi parvi in concham hiantem innataverunt, tum admonita a squilla pinna morsu comprimit conchas. Sic dissimillimis bestiolis communiter cibus quæritur. In quo admirandum est, congressune aliquo inter se, an jam inde ab ortu naturæ ipsæ congregatæ sint. Est etiam admiratio nonnulla in bestiis aquatilibus iis, quæ gignuntur in terra : veluti crocodili, fluviatilesque testudines, quædamque serpentes ortæ extra aquam, simul ac primum niti possunt, aquam persequuntur. Quin etiam anatum ova gallinis sæpe supponimus; e quibus pulli orti primum aluntur ab iis, ut a matribus, a quibus exclusi, fotique sunt : deinde eas relinquunt, et effugiunt sequentes, cum primum aquam, quasi naturalem domum, videre potuerunt. Tantam ingenuit animantibus conservandi sui natura custodiam.

XLIX. Legi etiam scriptum, esse avem quamdam, quæ platalea nominaretur : eam sibi cibum quærere advolantem ad eas aves, quæ se in mari mergerent : quæ cum emersissent, piscemque cepissent, usque eo premere earum capita mordicus, dum illæ captum amitterent, id quod ipsa invaderet. Eademque hæc avis scribitur conchis se solere complere, easque cum stomachi calore concoxerit, evomere, atque ita eligere ex iis, quæ sunt esculenta. Ranæ autem marinæ dicuntur obruere sese arena solere, et moveri prope aquam : ad quas, quasi ad escam, pisces cum accesserint, confici a ranis, atque consumi. Milvo est quoddam bellum quasi naturale cum corvo : ergo alter alterius ubicunque nactus est, ova frangit. Illud vero ab Aristotele animadversum, a quo pleraque, quis potest non mirari? Grues, cum loca calidiora petentes maria transmittant, trianguli efficere formam. Ejus autem summo angulo aër ab iis adversus pellitur : deinde sensim ab utroque latere, tanquam remis, ita pennis cursus avium levatur. Basis autem trianguli, quam grues efficiunt, ea tanquam a puppi, ventis adjuvatur : hæque in tergo prævolantium, colla et capita reponunt : quod quia ipse dux facere non potest, quia non habet ubi nitatur, revolat, ut ipse quoque quiescat. In ejus locum succedit ex iis, quæ acquierunt : easque vicissitudo in omni

Digitized by Google

celles qui ont pris du repos la remplace; et, pendant tout le chemin qu'elles ont à faire, le même ordre s'observe. Je conterais beaucoup de semblables particularités, si l'on ne jugeait assez du reste par celles-là. Mais voici des choses plus connues.

L. L'attention des bêtes à se conserver, leur circonspection en pâturant, leur manière de se gîter, tout cela est admirable. Les chiens se purgent par le haut; les ibis d'Égypte par le bas: expérience dont les médecins ont eu l'esprit de profiter, il n'y a pas encore longtemps, puisque c'est seulement depuis peu de siècles. On sait que les panthères, qui se prennent dans les pays barbares avec de la chair empoisonnée, n'ont qu'à user d'un remède qu'elles connaissent, pour mettre leur vie à couvert: et que dans l'île de Crète les chèvres sauvages, quand elles sont percées de flèches envenimées, cherchent du dictame, dont elles n'ont pas sitôt goûté, que les flèches leur tombent du corps. Un peu avant que de faonner, les biches se purgent avec une petite herbe, qu'on appelle du séseli. Quand on fait du mal aux bêtes, ou qu'elles en ont peur, nous les voyons toutes avoir recours à leurs armes naturelles; les taureaux à leurs cornes, les sangliers à leurs défenses, les lions à leurs dents: les unes prennent la fuite, d'autres se cachent: les sèches vomissent leur noir, les torpilles engourdissent: il y en a même plusieurs qui, par de puantes exhalaisons, obligent les chasseurs à se retirer.

LI. Mais afin que la beauté du monde fût éternelle, la providence des Dieux s'est appliquée soigneusement à perpétuer les différentes espèces de plantes et d'animaux. Pour cela, tous les individus ont dans eux-mêmes une si féconde semence, que d'un seul il s'en forme plusieurs. Cette semence, pour ce qui est des plantes, est renfermée dans le cœur de leurs fruits; mais si abondamment, que les hommes ont de quoi s'en nourrir, et de quoi replanter toujours. A l'égard des animaux, ne voit-on pas avec quel art il a été pourvu à la propagation de leurs espèces? La nature a ordonné qu'il y en ait de mâles et de femelles. Ils sont parfaitement conformés pour la génération, et ont un désir merveilleux de s'accoupler. Quand la semence a été reçue dans la matrice, elle attire presque toute la nourriture à elle. C'est de quoi elle forme l'animal déjà commencé. Aussitôt qu'il est dehors, si c'est un animal qui se nourrisse de lait, presque tous les aliments de sa mère se convertissent en lait: et sans instruction, par le seul instinct de la nature, l'animal qui vient de naître va chercher les mamelles de sa mère, et se rassasie du lait qu'il y trouve. Une chose qui fait bien voir qu'il n'y a rien là de fortuit, mais que ce sont les ouvrages d'une nature prévoyante et habile, c'est que les femelles, qui, comme les truies et les chiennes, font d'une portée beaucoup de petits, ont beaucoup de mamelles; au lieu que celles-là en ont peu, qui font peu de petits à la fois. Avec quelle tendresse les bêtes s'attachent-elles à conserver et à élever leurs petits, jusqu'à ce qu'ils puissent eux-mêmes se défendre! On dit, à la vérité, que les poissons, quand leurs œufs sont faits, les abandonnent; mais l'eau soutient aisément ces œufs, et ils n'ont point de peine à éclore.

LII. On dit aussi que les tortues et les crocodiles ne font que couvrir de terre leurs œufs, et

cursu conservatur. Multa ejusmodi proferre possum: sed genus ipsum videtis. Jam vero illa etiam notiora, quanto se opere custodiant bestiæ, ut in pastu circumspectent, ut in cubilibus delitescant: atque illa mirabilia.

L. Quid ea, quæ nuper, id est paucis ante seculis, medicorum ingeniis reperta sunt? Vomitione canes; purgatione autem alvos ibes Ægyptiæ curant. Auditum est, panthèras, quæ in Barbaria venenata carne caperentur, remedium quoddam habere; quo cum essent usæ, non morerentur: capras autem in Creta feras, cum essent confixæ venenatis sagittis, herbam quærere quæ dictamnus vocaretur; quam cum gustavissent, sagittas excidere dicunt e corpore. Cervæque paulo ante partum perpurgant se quadam herbula, quæ Seselis dicitur. Jam illa cernimus, ut contra metum, et vim, suis se armis quæque defendat. Cornibus tauri, apri dentibus, morsu leones; aliæ fuga se, aliæ occultatione tutantur: atramenti effusione sepiæ, torpore torpedines: multæ etiam insectantes odoris intolerabili fœditate depellunt.

LI. Ut vero perpetuus mundi esset ornatus, magna adhibita cura est a providentia Deorum, ut semper essent et bestiarum genera, et arborum, omniumque rerum, quæ altæ aut radicibus a terra, aut stirpibus continerentur: quæ quidem omnia eam vim seminis habent in se, ut ex uno plura generentur: idque semen inclusum est in intima parte earum baccarum, quæ ex quaque stirpe funduntur: iisdemque seminibus et homines affatim vescuntur, et terræ ejusdem generis stirpium renovatione complentur. Quid loquar, quanta ratio in bestiis ad perpetuam conservationem earum generis appareat? Nam primum aliæ mares, aliæ feminæ sunt: quod perpetuitatis causa machinata natura est. Deinde partes corporis et ad procreandum, et ad concipiendum aptissimæ: et in mare, et in femina commiscendorum corporum miræ libidines. Cum autem in locis semen insedit, rapit omnem fere cibum ad sese, eoque cœptum fingit animal: quod cum ex utero elapsum excidit; in iis animantibus, quæ lacte aluntur, omnis fere cibus matrum lactescere incipit: eaque, quæ paulo ante nata sunt, sine magistro, duce natura, mammas appetunt, earumque ubertate saturantur. Atque ut intelligamus nihil horum esse fortuitum, et hæc omnia esse opera providæ solertisque naturæ; quæ multiplices fetus procreant, ut sues, ut canes, his mammarum data est multitudo: quas easdem paucas habent eæ bestiæ, quæ pauca gignunt. Quid dicam, quantus amor bestiarum sit in educandis, custodiendisque iis, quæ procreaverunt, usque ad eum finem, dum possint se ipsa defendere? Etsi pisces, ut aiunt, ova cum genuerunt, relinquunt: facile enim illa aqua et sustinentur, et fetum fundunt.

LII. Testudines autem, et crocodilos dicunt cum in

Digitized by Google

après cela se retirent : de sorte que leurs petits naissent et s'élèvent d'eux-mêmes sans aide. Mais les poules et les autres oiseaux, quand ils veulent pondre, cherchent un lieu tranquille, où ils préparent le nid le plus mollet qu'ils peuvent, afin de conserver leurs œufs plus commodément. Leurs petits sont-ils éclos? ils les défendent du froid, en les échauffant sous leurs ailes; et du chaud, en se mettant devant le soleil. Quand ces petits commencent un peu à voler, leurs mères alors les accompagnent, les dirigent; et c'est à quoi elles bornent leurs soins. L'industrie des hommes est aussi un des moyens qui font subsister certaines bêtes et certaines plantes; car il y en a beaucoup, et des unes et des autres, qui périraient sans ce secours. Les hommes, pour ce qu'il leur faut à eux, trouvent diverses facilités, suivant les divers pays. Le Nil arrose l'Égypte, et après l'avoir couverte et inondée pendant tout l'été, il se retire, laissant les champs amollis, et comme engraissés pour les semailles. L'Euphrate fertilise la Mésopotamie, où chaque année il transporte de nouvelles terres. L'Indus, qui de tous les fleuves est le plus grand, non-seulement amende et laboure en quelque façon les campagnes, mais les ensemence aussi; car il charrie, dit-on, quantité de grains. Je pourrais citer plusieurs autres contrées, remarquables par quelque chose de singulier; plusieurs campagnes qui sont, chacune en son genre, d'une prodigieuse fertilité.

LIII. Mais quelle plus grande bonté de la nature, que de nous fournir tant d'aliments, si variés, si délicieux; et de nous les fournir en différentes saisons, afin qu'ils nous plaisent toujours, et par la nouveauté, et par l'abondance! Quelle grâce ne fait-elle pas d'envoyer les Étésiés? vents qui viennent si à propos, et qui accommodent si fort les hommes, les bêtes, les plantes même : vents qui abattent les grandes chaleurs, et qui rendent la navigation plus sûre et plus prompte. Dans une matière si abondante, j'ai bien des choses à supprimer. Car le moyen que j'entre dans quelque détail touchant l'utilité des rivières, le flux et le reflux de la mer, les montagnes revêtues d'herbes et de forêts, les salines éloignées des côtes maritimes, les terres fécondes en remèdes excellents, une infinité d'arts nécessaires à la vie? N'oublions point la vicissitude du jour et de la nuit; elle fait la santé des animaux, en leur donnant un temps pour agir, et un temps pour se reposer. Ainsi, de quelque côté que l'on examine l'univers, concluons que tout y est admirablement gouverné par une providence divine, qui veille au salut et à la conservation de tous les êtres. Si l'on demande pour qui le monde a été fait, dirons-nous que ce soit pour les arbres et pour les herbes, qui, sans avoir de sentiment, ne laissent pas d'être au nombre des choses que la nature fait subsister? Cela paraît absurde. Pour les bêtes? Il n'est pas plus probable que les Dieux aient pris tant de peine pour des brutes muettes, et sans entendement. Pour qui donc? Sans doute pour les animaux raisonnables : c'est-à-dire, pour les Dieux et pour les hommes, qui certainement sont les plus parfaits de tous les êtres, puisque rien n'égale la raison. Il est donc à croire que le

terra partum ediderint, obruere ova, deinde discedere : ita et nascuntur, et educantur ipsa per sese. Jam gallinæ, avesque reliquæ, et quietum requirunt ad pariendum locum, et cubilia sibi, nidosque construunt, eosque quam possunt mollissime substernunt, ut quam facillime ova serventur. Ex quibus pullos cum excluserint, ita tuentur, ut et pennis foveant, ne frigore lædantur; et, si est calor a sole, se opponant. Cum autem pulli pennulis uti possunt, tum volatus eorum matres prosequuntur; reliqua cura liberantur. Accedit etiam ad nonnullorum animantium, et earum rerum, quas terra gignit, conservationem et salutem, hominum etiam solertia, et diligentia. Nam multæ et pecudes, et stirpes sunt, quæ sine procuratione hominum salvæ esse non possunt. Magnæ etiam opportunitates ad cultum hominum, atque abundantiam, aliæ aliis in locis reperiuntur. Ægyptum Nilus irrigat, et, cum tota æstate obrutam oppletamque tenuit, tum recedit, mollitosque et oblimatos agros ad serendum relinquit. Mesopotamiam fertilem efficit Euphrates : in quam quotannis quasi novos agros invehit. Indus vero, qui est omnium fluminum maximus, non aqua solum agros lætificat, et mitigat, sed eos etiam conserit : magnam enim vim seminum secum frumenti similium dicitur deportare. Multaque alia in aliis locis commemorabilia proferre possum : multos fertiles agros, alios aliorum fructuum.

LIII. Sed illa quanta benignitas naturæ, quod tam multa ad vescendum, tam varia, tamque jucunda gignit : neque ea uno tempore anni : ut semper et novitate delectemur, et copia? Quam tempestivos autem dedit, quam salutares non modo hominum, sed etiam pecudum generi, iis denique omnibus, quæ oriuntur e terra, ventos Etesias? quorum flatu nimii temperantur calores : ab iisdem etiam maritimi cursus celeres, et certi diriguntur. Multa prætereunda sunt, et tamen multa dicuntur. Enumerari enim non possunt fluminum opportunitates : æstus maritimi tum accedentes, tum recedentes : montes vestiti, atque silvestres : salinæ ab ora maritima remotissimæ : medicamentorum salutarium plenissimæ terræ : artes denique innumerabiles, ad victum, et ad vitam necessariæ. Jam diei noctisque vicissitudo conservat animantes, tribuens aliud agendi tempus, aliud quiescendi. Sic undique omni ratione concluditur, mente consilioque divino omnia in hoc mundo ad salutem omnium, conservationemque admirabiliter administrari. Sin quæret quispiam, cujusnam causa tantarum rerum molitio facta sit, arborumne et herbarum? quæ quanquam sine sensu sunt, tamen a natura sustinentur : at id quidem absurdum est. An bestiarum? nihilo probabilius, Deos mutorum, et nihil intelligentium causa tantum laborasse. Quorum igitur causa quis dixerit effectum esse mundum? Eorum scilicet animantium, quæ ratione utuntur. Hi sunt Dii, et homines : quibus profecto nihil est melius : ratio est enim, quæ præstat omnibus. Ita fit credibile, Deorum et hominum causa factum esse mundum, quæque in eo mundo sint, omnia. Facilius-

Digitized by Google

mondo, avec tout ce qu'il contient, a été fait pour les Dieux et pour les hommes. Mais on comprendra encore mieux que les hommes y ont beaucoup de part, quand on verra de quelle forme, de quelle perfection est la structure du corps humain.

LIV. Pour vivre il faut trois choses à l'animal : manger, boire, respirer. Or la bouche est très-propre à toutes ces opérations. Elle attire par le moyen des narines encore une plus grande quantité d'air. Les dents y sont arrangées pour mâcher, amenuiser et broyer l'aliment. Celles de devant, qui sont aiguës, le mettent en morceaux; les mâchelières, qui sont celles du fond, le triturent; à quoi la langue, ce semble, leur est aussi de quelque secours. Aux racines de la langue tient l'œsophage, où tombe d'abord ce qui est avalé. Il touche de part et d'autre les amygdales, et se termine à l'extrémité intérieure du palais. Quand les mouvements de la langue ont fait passer l'aliment jusque dans ce canal, il le fait descendre plus bas : et pendant que l'aliment descend, les parties de l'œsophage qui sont au-dessous s'élargissent; celles qui sont au-dessus se resserrent. Un autre canal, que les médecins appellent *trachée artère*, s'étend aux poumons, pour servir à l'entrée et à la sortie de l'air que l'on respire. Et comme il a son orifice joignant les racines de la langue, un peu au-dessus de l'endroit où est attaché l'œsophage, il a fallu que cet orifice fût muni d'une espèce de couvercle, de peur que s'il venait à y tomber de l'aliment qu'on avale, le passage de la respiration ne fût bouché. Comme l'estomac, placé sous l'œsophage, reçoit le boire et le manger : aussi les poumons et le cœur attirent-ils l'air de dehors. C'est une admirable structure que celle de l'estomac. Il est presque tout nerveux; plusieurs membranes le composent; et les fibres qui en font le tissu vont en tournoyant. Il retient, pour donner lieu à la digestion, ce qu'il reçoit de solide et de liquide. Il se resserre et se dilate selon le besoin. Il rassemble les aliments, il les mêle et les confond, afin que tout étant cuit sans peine et digéré par sa chaleur, qui est grande, et par la vertu des esprits animaux, la distribution s'en fasse dans le reste du corps.

LV. Quant aux poumons, leur substance rare, molle, fort semblable à celle des éponges, les rend très-propres à la respiration. Ils se resserrent pour rejeter l'air qu'ils ont attiré, et alternativement ils se dilatent pour en attirer de nouveau, afin que l'air, qui est un des principaux aliments de l'animal, soit toujours frais. Le suc nourricier étant séparé du reste de l'aliment, passe des intestins et du ventricule au foie, par des conduits qui aboutissent du mésentère aux *portes* du foie. C'est ainsi qu'on appelle les vaisseaux qui sont à l'entrée de ce viscère. De là il y a d'autres conduits par où la nourriture, au sortir du foie, est portée ailleurs. Quand la bile et les humeurs qui coulent des reins ont été séparées de cette nourriture, le reste se tourne en sang, et vient se rendre à ces mêmes vaisseaux de l'entrée du foie, d'où partent tous les conduits de ce viscère, destinés à porter le chyle dans la veine appelée *cave*. Là se réunit le chyle, qui, tout formé, passe au cœur, et du cœur se distribue par quantité de veines dans tout le reste du corps. Quoiqu'il fût

que intelligetur, a Diis immortalibus hominibus esse provisum, si erit tota hominis fabricatio perspecta, omnisque humanæ naturæ figura, atque perfectio.

LIV. Nam cum tribus rebus animantium vita teneatur, cibo, potione, spiritu : ad hæc omnia percipienda os est aptissimum, quod adjunctis naribus spiritu augetur. Dentibus autem in ore constructis manditur, atque ab his extenuatur, et molitur cibus. Eorum adversi acuti morsu dividunt escas, intimi autem conficiunt, qui genuini vocantur : quæ confectio etiam a lingua adjuvari videtur. Linguam autem ad radices ejus hærens excipit stomachus : quo primum illabuntur ea, quæ accepta sunt. Oris utraque ex parte tonsillas attingens, palato extremo, atque intimo terminatur. Atque is agitatione et motibus linguæ cum depulsum, et quasi detrusum cibum accepit, depellit. Ipsius autem partes eæ quæ sunt infra id, quod devoratur, dilatantur : quæ autem supra, contrahuntur. Sed cum aspera arteria (sic enim a medicis appellatur) ostium habeat, adjunctum linguæ radicibus, paulo supra quam ad linguam stomachus annectitur, eaque ad pulmones usque pertineat, excipiatque animam eam, quæ ducta sit spiritu, eamdemque a pulmonibus respiret, et reddat; tegitur quodam quasi operculo, quod ob eam causam datum est, ne, si quid in eam cibi forte incidisset, spiritus impediretur. Sed cum alvi natura, subjecta stomacho, cibi et potionis sit receptaculum : pulmones autem et cor extrinsecus spiritum adducant : in alvo multa sunt mirabiliter effecta, quæ constant fere e nervis. Est autem multiplex et tortuosa, arcetque, et continet, sive illud aridum est, humidum, quod recipit, ut id mutari et concoqui possit : eaque tum adstringitur, tum relaxatur, atque omne, quod accipit, cogit et confundit : ut facile et calore, quem multum habet exterendo cibo, et præterea spiritu omnia cocta atque confecta in reliquum corpus dividantur.

LV. In pulmonibus autem inest raritas quædam, et assimilis spongiis mollitudo, ad hauriendum spiritum aptissima : qui tum se contrahunt adspirantes, tum respiritu dilatant, ut frequenter ducatur cibus animalis, quo maxime aluntur animantes. Ex intestinis autem, et alvo, secretus a reliquo cibo succus is, quo alimur, permanat ad jecur per quasdam a medio intestino usque ad portas jecoris (sic enim appellant) ductas, et directas vias, quæ pertinent ad jecur, eique adhærent. Atque inde aliæ pertinentes sunt, per quas cadit cibus a jecore dilapsus. Ab eo cibo cum est secreta bilis, iique humores, qui ex renibus profunduntur; reliqua se in sanguinem vertunt, ad easdemque portas jecoris confluunt, ad quas omnes ejus viæ pertinent : per quas lapsus cibus in hoc ipso loco, in eam venam, quæ cava appellatur, confunditur, perque eam ad cor confectus jam, coactusque perlabitur : a corde autem in totum corpus distribuitur per venas ad-

Digitized by Google

aisé d'expliquer comment les parties grossières des aliments sont poussées dehors par le mouvement des intestins qui se dilatent et se resserrent : cependant, pour ne rien dire qui blesse l'oreille, il faut s'abstenir d'en parler. Expliquons plutôt cette autre merveille de la nature. L'air, qui s'insinue dans les poumons, acquiert de la chaleur, et par celui qui s'y trouve déjà, et par le battement des poumons. Une partie de cet air est rejetée dehors; une partie est reçue dans l'endroit nommé *le ventricule du cœur*. Un autre ventricule tout semblable, et qui joint celui-là, reçoit le sang qui coule du foie par la veine cave. Ainsi de ces deux ventricules, l'un communique le sang aux extrémités par les veines; l'autre communique les esprits par les artères. Et il y a tant d'artères, tant de veines tellement mélangées, qu'il est aisé d'y remarquer un art divin. Parlerai-je des os, qui servent de base au corps, et dont les jointures sont admirablement conçues, soit pour l'affermir, soit pour terminer ses divers membres, soit pour se prêter à ses mouvements, et à tout ce qu'il doit faire? Dirai-je comment les nerfs s'entrelacent avec les autres parties du corps, et comment au sortir du cœur, d'où ils tirent leur origine, ainsi que les veines et les artères, les uns et les autres se distribuent de tous côtés?

LVI. A ce détail, qui prouve l'habileté de la nature et l'attention de sa providence, ajoutons encore plusieurs réflexions, par où l'on voie combien Dieu nous a privilégiés. Et d'abord considérons qu'il nous a faits d'une taille haute et droite, afin qu'en regardant le ciel nous pussions nous élever à la connaissance des Dieux. Car nous ne sommes point ici-bas pour habiter simplement la terre, mais nous y sommes pour contempler le ciel et les astres, spectacle qui n'appartient à nulle autre espèce d'animaux. Nos sens, par qui les objets extérieurs viennent à la connaissance de l'âme, sont d'une structure qui répond merveilleusement à leur destination; et ils ont leur siége dans la tête, comme dans un lieu fortifié. Les yeux, ainsi que des sentinelles, occupent la place la plus élevée, d'où ils peuvent, en découvrant les objets, faire leur charge. Un lieu éminent convenait aux oreilles, parce qu'elles sont destinées à recevoir le son, qui monte naturellement. Les narines devaient être dans la même situation, parce que l'odeur monte aussi; et il les fallait près de la bouche, parce qu'elles nous aident beaucoup à juger du boire et du manger. Le goût, qui nous doit faire sentir la qualité de ce que nous prenons, réside dans cette partie de la bouche par où la nature donne passage au solide et au liquide. Pour le tact, il est généralement répandu dans tout le corps, afin que nous ne puissions recevoir aucune impression, ni être attaqués du froid ou du chaud, sans le sentir. Et comme un architecte ne mettra point sous les yeux, ni sous le nez du maître, les égouts d'une maison : de même, la nature a éloigné de nos sens ce qu'il y a de semblable à cela dans le corps humain.

LVII. Mais quel autre ouvrier que la nature, dont l'adresse est incomparable, pour avoir si artistement formé nos sens? Elle a entouré les yeux de tuniques fort minces : transparentes au devant, afin que l'on puisse voir à travers : fermes dans leur tissure, afin de tenir les yeux en état.

modum multas, in omnes partes corporis pertinentes. Quemadmodum autem reliquiæ cibi depellantur tum adstringentibus se intestinis, tum relaxantibus, haud sane difficile dictu est; sed tamen prætereundum est, ne quid habeat injucunditatis oratio. Illa potius explicetur incredibilis fabrica naturæ. Nam quæ spiritu in pulmones anima ducitur, ea calescit primum ab eo spiritu, deinde coagitatione pulmonum : ex eaque pars redditur respirando, pars concipitur cordis parte quadam, quam ventriculum cordis appellant : cui similis alter adjunctus est, in quem sanguis a jecore per venam illam cavam influit. Eoque modo ex his partibus et sanguis per venas in omne corpus diffunditur, et spiritus per arterias. Utræque autem crebræ, multæque, toto corpore intextæ, vim quamdam incredibilem artificiosi operis divinique testantur. Quid dicam de ossibus? quæ subjecta corpori mirabiles commissuras habent, et ad stabilitatem aptas, et ad artus finiendos accommodatas, et ad motum, et ad omnem corporis actionem. Huc adde nervos, a quibus artus continentur; eorumque implicationem toto corpore pertinentem : qui, sicut venæ et arteriæ a corde tractæ, et profectæ, in corpus omne ducuntur.

LVI. Ad hanc providentiam naturæ tam diligentem, tamque solertem adjungi multa possunt, a quibus intelligatur, quantæ res hominibus a Deo, quanque eximiæ tributæ sint : qui primum eos humo excitatos, celsos, et erectos constituit, ut Deorum cognitionem, cælum intuentes, capere possent. Sunt enim e terra homines, non ut incolæ, atque habitatores, sed quasi spectatores superarum rerum, atque cælestium, quarum spectaculum ad nullum aliud genus animantium pertinet. Sensus autem, interpretes ac nuntii rerum, in capite, tanquam in arce, mirifice ad usus necessarios et facti, et collocati sunt. Nam oculi tanquam speculatores, altissimum locum obtinent : ex quo plurima conspicientes, fungantur suo munere. Et aures, cum sonum percipere debeant, qui natura in sublime fertur, recte in altis corporum partibus collocatæ sunt. Itemque nares, eo quod omnis odor ad supera fertur, recte sursum sunt : et quod cibi et potionis judicium magnum earum est, non sine causa vicinitatem oris secutæ sunt. Jam gustatus, qui sentire eorum, quibus vescimur, genera deberet, habitat in ea parte oris, qua esculentis et potulentis iter natura patefecit. Tactus autem toto corpore æquabiliter fusus est, ut omnes ictus, omnesque nimios et frigoris et caloris appulsus sentire possimus. Atque, ut in ædificiis architecti avertunt ab oculis et naribus dominorum ea, quæ profluentia necessario tetri essent aliquid habitura : sic natura res similes procul amandavit a sensibus.

LVII. Quis vero opifex, præter naturam, qua nihil potest esse callidius, tantam sollertiam persequi potuisset in sensibus? Quæ primum oculos membranis tenuissimis vesti-

Digitized by Google

Elle les a faits glissants et mobiles, pour leur donner le moyen d'éviter ce qui pourrait les offenser, et de porter aisément leurs regards où ils veulent. La prunelle, où se réunit ce qui fait la force de la vision, est si petite, qu'elle se dérobe sans peine à ce qui serait capable de lui faire mal. Les paupières, qui sont les couvertures des yeux, ont une surface polie et douce, pour ne point les blesser. Soit que la peur de quelque accident oblige à les fermer, soit qu'on veuille les ouvrir, les paupières sont faites pour s'y prêter, et l'un ou l'autre de ces mouvements ne leur coûte qu'un instant. Elles sont, pour ainsi dire, fortifiées d'une palissade de poils, qui leur sert à repousser ce qui viendrait attaquer les yeux, quand ils sont ouverts; et à les envelopper, afin qu'ils reposent paisiblement quand le sommeil les ferme, et nous les rend inutiles. Nos yeux ont, de plus, l'avantage d'être cachés, et défendus par des éminences. Car d'un côté, pour arrêter la sueur qui coule de la tête et du front, ils ont le haut des sourcils; et de l'autre, pour se garantir par le bas, ils ont les joues, qui avancent un peu. Le nez est placé entre les deux, comme un mur de séparation. Quant à l'ouïe, elle demeure toujours ouverte, parce que nous en avons toujours besoin, même en dormant. Si quelque son la frappe alors, nous en sommes réveillés. Elle a des conduits tortueux, de peur que, s'ils étaient droits et unis, quelque chose ne s'y glissât. La nature a eu même la précaution d'y former une humeur visqueuse, afin que si de petites bêtes tâchaient de s'y jeter, elles y fussent prises comme à de la glu. Les oreilles (par ce mot on entend la partie qui déborde) ont été faites pour mettre l'ouïe à couvert, et pour empêcher que les sons ne se dissipent et ne se perdent, avant que de la frapper. Elles ont l'entrée dure comme de la corne, et sont d'une figure sinueuse, parce que des corps de cette sorte renvoient le son, et le rendent plus fort. Aussi voyons-nous que ce qui fait résonner les lyres est d'écaille ou de corne; et que la voix retentit mieux dans les endroits renfermés, où il y a plusieurs détours. Les narines, à cause du besoin continuel que nous en avons, ne sont jamais bouchées. Elles ont l'entrée fort étroite, de peur qu'il ne s'y glisse quelque chose de nuisible; et il y a toujours une humidité qui sert à empêcher qu'il n'y séjourne de la poussière, ou d'autres corps étrangers. Le goût ayant la bouche pour clôture, c'est précisément ce qu'il lui fallait, et par rapport à l'usage que nous en faisons, et par rapport à sa propre conservation.

LVIII. Tous nos sens, au reste, sont bien plus exquis que ceux de la bête. Car nos yeux découvrent ce qui lui échappe, dans les arts dont ils sont juges, dans la peinture, dans la sculpture, dans le geste même, dans tous les mouvements du corps. Ils connaissent la beauté, la justesse, les proportions des couleurs et des figures. Que dis-je? Ils démêlent même les vices et les vertus; si l'on est irrité, ou favorablement disposé; joyeux ou triste; brave ou lâche; hardi ou timide. Le jugement de l'oreille n'est pas moins admirable pour ce qui regarde le chant et les instruments. Elle distingue les tons, les mesures, les pauses, les diverses sortes de voix, les claires, les sourdes, les douces, les aigres, les basses, les hautes, les flexibles, les rudes; et il n'y a que l'oreille

vit et sepsit : quas primum perlucidas fecit, ut per eas cerni posset : firmas autem, ut continerentur. Sed lubricos oculos fecit, et mobiles, ut et declinarent, si quid noceret; et adspectum, quo vellent, facile converterent : aciesque ipsa, qua cernimus, quæ pupula vocatur, ita parva est, ut ea, quæ nocere possint, facile vitet. Palpebræque, quæ sunt tegmenta oculorum, mollissimæ tactu, ne lædérent aciem, aptissime factæ et ad claudendas pupulas, ne quid incideret, et ad aperiendas : idque providit, ut identidem fieri posset cum maxima celeritate. Munitæque sunt palpebræ tanquam vallo pilorum : quibus, et apertis oculis, si quid incideret, repelleretur; et somno conniventibus, quum oculis ad cernendum non egeremus, ut qui, tanquam involuti, quiescerent. Latent præterea utiliter, et excelsis undique partibus sepiuntur. Primum enim superiora, superciliis obducta, sudorem a capite et a fronte defluentem repellunt. Genæ deinde ab inferiore parte tutantur subjectæ, leviterque eminentes. Nasus ita locatus est, ut quasi murus oculis interjectus esse videatur. Auditus autem semper patet : ejus enim sensu etiam dormientes egemus : a quo cum sonus est acceptus, etiam e somno excitamur. Flexuosum iter habet, ne quid intrare possit, si simplex, et directum pateret : provisum etiam, ut, si qua minima bestiola conaretur irrumpere, in sordibus aurium, tanquam in visco, inhæresceret. Extra autem eminent, quæ appellantur aures, et tegendi causa factæ, tutandique sensus; et ne adjectæ voces laberentur atque errarent, priusquam sensus ab his pulsus esset. Sed duros, et quasi corneolos habent introitus, multisque cum flexibus, quod his naturis relatus amplificatur sonus. Quocirca et in fidibus testudine resonatur, aut cornu : et ex tortuosis locis et inclusis soni referuntur ampliores. Similiter nares, quæ semper propter necessarias utilitates patent, contractiores habent introitus, ne quid in eas, quod noceat, possit pervadere : humoremque semper habent ad pulverem, multaque alia depellenda, non inutilem. Gustatus præclare septus est : ore enim continetur, et ad usum apte, et ad incolumitatis custodiam.

LVIII. Omnisque sensus hominum multo antecellit sensibus bestiarum. Primum enim oculi in iis artibus, quarum judicium est oculorum, in pictis, fictis, cælatisque formis, in corporum etiam motione, atque gestu multa cernunt subtilius : colorum etiam et figurarum venustatem, atque ordinem, et, ut ita dicam, decentiam, oculi judicant; atque etiam alia majora. Nam et virtutes, et vitia cognoscunt : iratum, propitium; lætantem, dolentem; fortem, ignavum; audacem, timidumque cognoscunt. Auriumque item est admirabile quoddam, artificiosumque judicium, quo judicatur et in vocis, et in tibiarum nervorumque cantibus varietas sonorum, intervalla, distinctio, et vocis genera permulta : canorum, fuscum : læve, asperum : grave, acutum : flexibile, durum : quæ homi-

Digitized by Google

de l'homme qui en juge. L'odorat, le goût, et le toucher ont aussi leur manière de juger. On a même inventé plus d'arts que je ne voudrais, pour jouir de ces sens, et pour les flatter. Car vous savez à quel excès on a porté la composition des parfums, l'assaisonnement des viandes, toutes les délicatesses du corps.

LIX. Quand je viens ensuite à considérer l'âme même, l'esprit de l'homme, sa raison, sa prudence, son discernement, je trouve qu'il faut n'avoir point ces facultés, pour ne pas comprendre que ce sont les ouvrages d'une providence divine. Eh! que n'ai-je votre éloquence, Cotta! De quelle manière vous traiteriez un si beau sujet! Vous feriez voir l'étendue de notre intelligence; comment nous savons réunir nos idées, et lier celles qui suivent avec celles qui précèdent; établir des principes, tirer des conséquences, définir tout, le réduire à une exacte précision, et nous assurer par là si nous sommes parvenus à une science véritable, qui est le comble de la perfection, même dans un Dieu. Quelle prérogative, quoique vos Académiciens la dépriment, et même la refusent à l'homme, de connaître parfaitement les objets extérieurs par la perception des sens, jointe à l'application de l'esprit! On voit par ce moyen quels sont les rapports d'une chose avec l'autre, et là-dessus on invente les arts nécessaires, soit pour la vie, soit pour l'agrément. Que l'éloquence est belle! Quelle est divine, cette maîtresse de l'univers, ainsi que vous l'appelez parmi vous! Elle nous fait apprendre ce que nous ignorons, et nous rend capables d'enseigner ce que nous savons. Par elle nous exhortons, par elle nous persuadons, par elle nous consolons les affligés, par elle nous relevons le courage abattu, par elle nous humilions l'audace, par elle nous réprimons les passions, les emportements. C'est elle qui nous a imposé des lois, qui a formé les liens de la société civile, qui a fait quitter aux hommes leur vie sauvage et farouche. Aussi ne croirait-on pas, à moins que d'y prendre bien garde, tout ce qu'il en a coûté à la nature pour nous donner la parole. Car il y a premièrement, depuis les poumons jusqu'au fond de la bouche, une artère par où se transmet la voix, dont le principe est dans notre esprit. Après, dans la bouche se trouve la langue, terminée par les dents. Elle fléchit, elle règle la voix, qui ne lui vient que confusément proférée. En la poussant cette voix contre les dents, et contre d'autres parties de la bouche, elle articule, elle rend les sons distincts. Ce qui fait que les Stoïciens comparent la langue à l'archet, les dents aux cordes, et les narines au corps de l'instrument.

LX. Mais nos mains, de quelle commodité ne sont-elles pas, et de quelle utilité dans les arts? Les doigts s'allongent ou se plient sans la moindre difficulté, tant leurs jointures sont flexibles. Avec leur secours, les mains usent du pinceau et du ciseau; elles jouent de la lyre, de la flûte; voilà pour l'agréable. Pour le nécessaire, elles cultivent les champs, bâtissent des maisons, font des étoffes, des habits, travaillent en cuivre, en fer. L'esprit invente; les sens examinent; la main exécute. Tellement que si nous sommes logés, si nous sommes vêtus et à couvert, si nous avons des villes, des murs, des habitations, des temples, c'est aux mains que nous le devons. Par

num solum auribus judicantur. Nariumque item, et gustandi pariter et tangendi magna judicia sunt. Ad quos sensus capiendos et perfruendos, plures etiam, quam vellem, artes repertæ sunt : perspicuum est enim, quo compositiones unguentorum, quo ciborum conditiones, quo corporum lenocinia processerint.

LIX. Jam vero animum ipsum, mentemque hominis, rationem, consilium, prudentiam, qui non divina cura perfecta esse perspicit, is his ipsis rebus mihi videtur carere. De quo dum disputarem, tuam mihi dari velim, Cotta, eloquentiam. Quo enim tu illa modo diceres? quanta primum intelligentia, deinde consequentium rerum cum primis conjunctio, et comprehensio esset in nobis : ex quo videlicet, quid ex quibusque rebus efficiatur, idque ratione, concludimus; singulasque res definimus, circumscripteque complectimur : ex quo scientia intelligitur quam vim habeat, qualis sit; qua ne in Deo quidem est res ulla præstantior. Quanta vero illa sunt, quæ vos Academici infirmatis et tollitis, quod et sensibus, et animo ea quæ extra sunt, percipimus, atque comprehendimus? Ex quibus collatis inter se, et comparatis, artes quoque efficimus, partim ad usum vitæ, partim ad oblectationem necessarias. Jam vero domina rerum (ut vos soletis dicere) eloquendi vis, quam est præclara, quamque divina? quæ primum efficit, ut ea, quæ ignoramus, discere, et ea, quæ scimus, alios docere possimus. Deinde hac cohortamur, hac persuademus, hac consolamur afflictos, hac deducimus perterritos a timore, hac gestientes comprimimus, hac cupiditates, iracundiasque restinguimus. Hæc nos juris, legum, urbium societate devinxit : hæc a vita immani et fera segregavit. Ad usum autem orationis, incredibile est, nisi diligenter attenderis, quanta opera machinata natura sit. Primum enim a pulmonibus arteria usque ad os intimum pertinet : per quam vox, principium a mente ducens, percipitur et funditur. Deinde in ore sita lingua est, finita dentibus. Ea vocem immoderate profusam fingit et terminat, quæ sonos vocis distinctos, et pressos efficit, cum et ad dentes, et ad alias partes pellit oris. Itaque plectri similem linguam nostri solent dicere; chordarum dentes; nares cornibus iis, qui ad nervos resonant in cantibus.

LX. Quam vero aptas, quamque multarum artium ministras manus natura homini dedit! Digitorum enim contractio facilis, facilisque porrectio, propter molles commissuras, et artus, nullo in motu laborat. Itaque ad pingendum, ad fingendum, ad scalpendum, ad nervorum eliciendos sonos, ac tibiarum, apta manus est, admotione digitorum. Atque hæc oblectationis : illa necessitatis; cultus dico agrorum, exstructionesque tectorum, tegumenta corporum vel texta, vel suta, omnemque fabricam æris et ferri : ex quo intelligitur, ad inventa animo, percepta sensibus, adhibitis opificum manibus, omnia nos consecu-

Digitized by Google

notre travail, c'est-à-dire par nos mains, nous savons multiplier et varier nos aliments. Car beaucoup de fruits, ou qui se consomment d'abord, ou qui se doivent garder, ne viendraient point sans culture. D'ailleurs, pour manger des animaux terrestres, des aquatiques et des volatiles, nous en avons partie à prendre, partie à nourrir. Pour nos voitures, nous domptons les quadrupèdes, dont la force et la vitesse suppléent à notre faiblesse et à notre lenteur. Nous faisons porter des charges aux uns, le joug à d'autres. Nous faisons servir à nos usages la sagacité de l'éléphant, et l'odorat du chien. Le fer, sans quoi l'on ne peut cultiver les champs, nous allons le prendre dans les entrailles de la terre. Les veines de cuivre, d'argent et d'or, quoique très-cachées, nous les trouvons, et nous les employons à nos besoins, ou à des ornements. Nous avons des arbres, ou qui ont été plantés à dessein, ou qui sont venus d'eux-mêmes; et nous les coupons, tant pour faire du feu, nous chauffer et cuire nos viandes, que pour bâtir, et nous mettre à l'abri du chaud et du froid. C'est aussi de quoi construire des vaisseaux, qui de toutes parts nous apportent toutes les commodités de la vie. Nous sommes les seuls animaux qui entendons la navigation, et qui par là nous soumettons ce que la nature a fait de plus violent, la mer et les vents. Ainsi nous tirons de la mer une infinité de choses utiles. Pour celles que la terre produit, nous en sommes absolument les maîtres. Nous jouissons des plaines, des montagnes : les rivières, les lacs sont à nous : c'est nous qui semons les blés, qui plantons les arbres : nous fertilisons les terres en les arrosant par des canaux : nous arrêtons les fleuves, nous les redressons, nous les détournons. En un mot, nos mains tâchent de faire dans la nature, pour ainsi dire, une autre nature.

LXI. Mais quoi! l'esprit humain n'a-t-il pas même pénétré dans le ciel? De tous les animaux, il n'y a que l'homme qui ait observé le cours des astres, leur lever, leur coucher; qui ait déterminé l'espace du jour, du mois, de l'année; qui ait prévu les éclipses du soleil et celles de la lune; qui les ait prédites à jamais, marquant leur grandeur, leur durée, leur temps précis. Et c'est dans ces réflexions que l'esprit humain a puisé la connaissance des Dieux. Connaissance qui produit la piété, la justice, toutes les vertus, d'où résulte une heureuse vie, semblable à celle des Dieux, puisque dès-lors nous les égalons, à l'immortalité près, dont nous n'avons nul besoin pour bien vivre. Par tout ce que je viens d'exposer, je crois avoir suffisamment prouvé la supériorité de l'homme sur le reste des animaux. Concluons que ni la conformation de son corps, ni les qualités de son esprit, ne peuvent être l'effet du hasard. Pour finir, car il est temps, je n'ai plus qu'à montrer que tout ce qui nous est utile dans ce monde-ci a été fait exprès pour nous.

LXII. Premièrement, le monde a été fait pour les Dieux et pour les hommes. Tout ce qu'il contient a été préparé, a été imaginé pour notre utilité particulière. Il est la maison commune, ou la cité des Dieux et des hommes, puisque ce sont les seuls êtres raisonnables, les seuls qui connaissent la justice, et qui aient une loi. Ainsi, comme

tos, ut tecti, ut vestiti, ut salvi esse possimus; urbes, muros, domicilia, delubra habeamus. Jam vero operibus hominum, id est, manibus, cibi etiam varietas invenitur, et copia. Nam et agri multa ferunt manu quæsita, quæ vel statim consumantur, vel mandentur condita vetustati. Et præterea vescimur bestiis et terrenis, et aquatilibus, et volatilibus, partim capiendo, partim alendo. Efficimus etiam domitu nostro quadrupedum vectiones, quorum celeritas, atque vis, nobis ipsis affert vim, et celeritatem. Nos onera quibusdam bestiis, nos juga imponimus : nos elephantorum acutissimis sensibus, nos sagacitate canum ad utilitatem nostram abutimur : nos e terræ cavernis ferrum elicimus, rem ad colendos agros necessariam : nos æris, argenti, auri venas, penitus abditas, invenimus, et ad usum aptas, et ad ornatum decoras : arborum autem consectione, omnique materia, et culta, et silvestri, partim ad calefaciendum corpus, igni adhibito, et ad mitigandum cibum utimur, partim ad ædificandum, ut tectis septi, frigora caloresque pellamus. Magnos vero usus affert ad navigia facienda, quorum cursibus suppeditantur omnes undique ad vitam copiæ : quasque res violentissimas natura genuit, earum moderationem nos soli habemus, maris, atque ventorum, propter nauticarum rerum scientiam; plurimisque maritimis rebus fruimur, atque utimur. Terrenorum item commodorum omnis in homine dominatus. Nos campis, nos montibus fruimur : nostri sunt amnes, nostri lacus : nos fruges serimus, nos arbores : nos aquarum inductionibus terris fœcunditatem damus : nos flumina arcemus, dirigimus, avertimus : nostris denique manibus in rerum natura quasi alteram naturam efficere conamur.

LXI. Quid vero? hominum ratio non in cælum usque penetravit? Soli enim ex animantibus nos astrorum ortus, obitus, cursusque cognovimus : ab hominum genere finitus est dies, mensis, annus : defectiones solis et lunæ cognitæ, prædictæque in omne posterum tempus, quæ, quantæ, quando futuræ sint. Quæ contuens animus, accipit ab his cognitionem Deorum : ex qua oritur pietas; cui conjuncta justitia est, reliquæque virtutes, e quibus vita beata exsistit, par et similis Deorum; nulla alia re, nisi immortalitate, quæ nihil ad bene vivendum pertinet, cedens cælestibus. Quibus rebus expositis, satis docuisse videor, hominis natura quanto omnes anteiret animantes. Ex quo debet intelligi, nec figuram, situmque membrorum; nec ingenii, mentisque vim, talem effici potuisse fortuna. Restat, ut doceam, atque aliquando perorem, omnia, quæ sint in hoc mundo, quibus utantur homines, hominum causa facta esse, et parata.

LXII. Principio ipse mundus, Deorum hominumque causa factus est : quæque in eo sunt omnia, ea parata ad fructum hominum, et inventa sunt. Est enim mundus quasi communis Deorum atque hominum domus, aut

Digitized by Google

les villes d'Athènes et de Sparte ont été bâties pour les Athéniens et pour les Spartiates; et que tout ce qu'elles renferment est censé appartenir à ces peuples : de même on doit juger que tout ce qui est dans le monde est aux Dieux et aux hommes. Le soleil, la lune, tous les astres, outre qu'ils font partie de ce qui constitue l'univers, servent aussi de spectacle aux mortels. Spectacle ravissant, dont on ne se rassasie point, le plus digne de nous occuper et d'exercer notre pénétration. En mesurant le cours des astres, nous avons observé les différentes saisons, leur durée, leur vicissitude; et puisque tout cela n'est connu que des hommes seuls, on a sujet de croire qu'il a été fait pour l'amour d'eux. Que la terre produise toute sorte de grains et de légumes, est-ce pour les hommes, ou pour les brutes? Celles-ci ne touchent pas même aux fruits de la vigne et de l'olivier, qui viennent en si grande quantité, et d'un goût si exquis. Elles ne savent ni semer, ni cultiver, ni faire à temps la récolte, ni serrer et garder les fruits : il n'y a que l'homme qui prenne ces soins, et qui en profite.

LXIII. Ainsi, de même que les lyres et les flûtes sont faites pour ceux qui s'en peuvent servir, les fruits de la terre sont uniquement destinés à ceux qui en usent. Et si quelques bêtes en dérobent un peu, il ne s'ensuit pas que la terre les ait produits à leur intention. Quand les hommes font provision de froment, c'est pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leurs familles; et non en faveur des rats, ou des fourmis. Aussi les bêtes n'en jouissent-elles qu'à la dérobée, comme j'ai dit : mais les maîtres, publiquement et librement. C'est donc pour nous que la nature prétend travailler. Une si grande abondance, une si grande variété de fruits, qui réjouissent non-seulement le goût, mais encore l'odorat et la vue, seraient-elles pour d'autres que pour nous? Eh! comment les bêtes auraient-elles part au motif qui a fait produire les fruits de la terre, puisqu'elles ont été produites elles-mêmes pour les hommes? En effet, si les brebis ne portaient une laine, qui préparée et tissue sert à nous vêtir, de quelle utilité seraient-elles, n'étant capables de rien sans le secours de l'homme, pas même de pourvoir à leurs aliments? Que signifient dans le chien tant de fidélité, l'art de flatter amoureusement son maître, une si grande haine pour les étrangers, tant de sentiment pour quêter le gibier, tant de vivacité à le poursuivre : que signifient, dis-je, toutes ces qualités du chien, si ce n'est qu'il est né pour le service de l'homme? Parlerai-je des bœufs? On voit bien, à la forme de leur dos, que leur affaire n'est pas de porter des charges; mais leur cou est naturellement fait pour le joug, comme leurs fortes et larges épaules pour tirer la charrue. Dans le siècle d'or, ainsi que parlent les poëtes, le service que ces animaux rendaient au laboureur, en lui fendant les guérets, était censé si important, que c'eût été alors un crime de les tuer pour les manger.

Mais bientôt s'éleva cette race brutale
Qui forgea la première une lame fatale,
Et qui, pour se nourrir cherchant un mets nouveau,
Égorgea sans pitié le docile taureau.

urbs utrorumque. Soli enim ratione utentes, jure, ac lege vivunt. Ut igitur Athenas, et Lacedæmonem, Atheniensium, Lacedæmoniorumque causa putandum est conditas esse; omniaque, quæ sint in his urbibus, eorum populorum recte esse dicuntur : sic quæcumque sunt in omni mundo, Deorum atque hominum putanda sunt. Jam vero circuitus solis et lunæ, reliquorumque siderum, quanquam etiam ad mundi cohærentiam pertinent, tamen et spectaculum hominibus præbent : nulla est enim insatiabilior species, nulla pulchrior, et ad rationem solertiamque præstantior : eorum enim cursus dimetati, maturitates temporum, et varietates, mutationesque cognovimus : quæ si hominibus solis nota sunt, hominum facta esse causa judicanda sunt. Terra vero feta frugibus, et vario leguminum genere, quæ cum maxima largitate fundit, ea ferarumne, an hominum causa gignere videtur? Quid de vitibus, olivetisque dicam? quarum uberrimi lætissimique fructus nihil omnino ad bestias pertinent : neque enim serendi, neque colendi, nec tempestive demetendi, percipiendique fructus, neque condendi, ac reponendi ulla pecudum scientia est; earumque omnium rerum hominum est et usus, et cura.

LXIII. Ut fides igitur, et tibias eorum causa factas dicendum est, qui illis uti possunt; sic ea, quæ diximus, iis solis confitendum est esse parata, qui utuntur. Nec, si quæ bestiæ furantur aliquid ex his, aut rapiunt, illarum quoque causa ea nata esse dicemus. Neque enim homines murium aut formicarum causa frumentum condunt, sed conjugum, et liberorum, et familiarum suarum : itaque bestiæ furtim, ut dixi, fruuntur; domini palam, et libere. Hominum igitur causa eas rerum copias comparatas, fatendum est. Nisi forte tanta ubertas, et varietas pomorum, eorumque jucundus non gustatus solum, sed odoratus etiam, et adspectus dubitationem affert, quin hominibus solis ea natura donaverit : tantumque abest, ut hæc bestiarum etiam causa parata sint, ut ipsas bestias hominum gratia generatas esse videamus. Quid enim oves aliud afferunt, nisi ut earum villis confectis atque contextis homines vestiantur; quæ quidem neque ali, neque sustentari, neque ullum fructum edere ex se sine cultu hominum et curatione potuissent. Canum vero tam fida custodia, tamque amans dominorum adulatio, tantumque odium in externos, et tam incredibilis ad investigandum sagacitas narium, tanta alacritas in venando, quid significat aliud, nisi se ad hominum commoditates esse generatos? Quid de bobus loquar? quorum ipsa terga declarant non esse se ad onus accipiendum figurata : cervices autem natæ ad jugum : tum vires humerorum et latitudines ad aratra extrahenda : quibus, cum terræ subigerentur fissione glebarum, ab illo aureo genere, ut poetæ loquuntur, vis nunquam ulla afferebatur.

Ferrea tum vero proles exorta repente est,
Ausaque funestum prima est fabricarier ensem,
Et gustare manu victum domitumque juvencum.

Digitized by Google

LXIV. Je serais trop long, si je m'arrêtais ici aux propriétés des ânes et des mulets, pour montrer qu'ils sont certainement destinés à nos usages. Et le cochon, à quoi est-il bon qu'à manger? Il n'a une âme, dit Chrysippe, qu'en guise de sel, pour l'empêcher de pourrir. Au reste, comme il était propre à la nourriture des hommes, la nature n'a point fait d'animal plus fécond que celui-là. Quelle multitude d'oiseaux et de poissons, qui tombent dans les piéges que nous savons leur tendre, et qui flattent si délicieusement le goût, que l'on serait tenté quelquefois de croire notre providence épicurienne! Il y a certains oiseaux que nous croyons faits pour prédire l'avenir, les uns par leur chant, les autres par leur vol. Quant aux grosses bêtes sauvages, nous les prenons à la chasse; soit pour les manger; soit pour nous occuper à un exercice, qui est l'image de la guerre; soit pour nous servir de celles qu'on peut dompter et instruire, comme les éléphants; soit pour y trouver des remèdes à nos maladies et à nos plaies, comme il s'en trouve dans certaines plantes dont, à force d'expériences, on a connu les vertus. Représentez-vous enfin toute la terre, comme si vous l'aviez devant les yeux. Que découvrirez-vous? De vastes campagnes fertiles en grains; des montagnes revêtues d'épaisses forêts; des pâturages immenses pour les bestiaux. Représentez-vous toutes les mers. Vous les verrez couvertes de navires, qui fendent les flots avec une incroyable vitesse. Et, non contents de regarder la face de la terre, voyez jusque dans la profondeur de ses entrailles une infinité de choses utiles, qui, faites pour l'homme, ne sont découvertes que par l'homme seul.

LXV. Une autre preuve, et des plus fortes, selon moi, pour faire sentir que la providence des Dieux prend soin de nous, c'est la divination. Preuve que tous les deux, peut-être, vous attaquerez : vous, Cotta, parce que Carnéade s'élevait volontiers contre les Stoïciens; vous, Velléius, parce qu'il n'est rien dont Épicure se moque tant que des pronostics. Quoi qu'il en soit, la vérité de la divination se fait connaître dans plusieurs lieux, dans plusieurs rencontres; dans les affaires particulières, encore plus dans les publiques. On reçoit plusieurs avertissements par les aruspices, par les augures, par les oracles, par les vaticinations, par les songes, par les prodiges : et souvent il est arrivé, grâce aux lumières venues par cette voie, que les événements ont été heureux, et qu'on a repoussé d'imminents périls. Appelez donc la divination une manière de transport, ou un art, ou une faculté naturelle : toujours est-il sûr qu'elle se trouve parmi les hommes; et que dans quiconque elle se trouve, c'est un don des Dieux. Que si ces preuves, en les prenant chacune séparément, font peu d'impression sur votre esprit : du moins, quand vous remarquez comme elles sont liées toutes ensemble, vous en devez être touché. Au reste, la providence des Dieux n'embrasse pas le genre humain dans son universalité seulement, elle veille sur chaque particulier. Une gradation vous rendra ceci sensible, en vous conduisant de l'universalité à un moindre nombre, et d'un moindre nombre aux particuliers.

LXVI. Car si les raisons que j'ai touchées prouvent que les Dieux prennent soin de tous les hommes, dans quelque pays, dans quelque

Tanta putabatur utilitas percipi ex bobus, ut eorum visceribus vesci scelus haberetur.

LXIV. Longum est mulorum persequi utilitates, et asinorum; quæ certe ad hominum usum paratæ sunt. Sus vero quid habet, præter escam? cui quidem, ne putresceret, animam ipsam pro sale datam dicit esse Chrysippus : qua pecude, quod erat ad vescendum hominibus apta, nihil genuit natura fecundius. Quid multitudinem, suavitatemque piscium dicam? quid avium? ex quibus tanta percipitur voluptas, ut interdum Pronœa nostra Epicurea fuisse videatur. Atque hæ ne caperentur quidem, nisi hominum ratione, atque solertia. Quanquam aves quasdam, et alites, et oscines, ut nostri augures appellant, rerum augurandarum causa esse natas putamus. Jam vero immanes et feras belluas nanciscimur venando, ut et vescamur iis, et exerceamur in venando ad similitudinem bellicæ disciplinæ, et utamur domitis, et condocefactis, ut elephantis; multaque ex earum corporibus remedia morbis et vulneribus eligamus; sicut ex quibusdam stirpibus, et herbis, quarum utilitates longinqui temporis usu et periclitatione percepimus. Totam licet animis tanquam oculis lustrare terram, mariaque omnia. Cernes jam spatia frugifera atque immensa camporum, vestitusque densissimos montium, pecudum pastus, tum incredibili cursus maritimos celeritate. Nec vero tantum supra terram, sed etiam in intimis ejus tenebris plurimarum rerum latet utilitas, quæ ad usum hominum orta, ab hominibus solis invenitur.

LXV. Illud vero, quod uterque vestrum fortasse arripiet ad reprehendendum, (Cotta, quia Carneades libenter in Stoïcos invehebatur : Velleius, quia nihil tam irridet Epicurus, quam prædictionem rerum futurarum) mihi videtur vel maxime confirmare, Deorum providentia consuli rebus humanis. Est enim profecto divinatio, quæ multis locis, rebus, temporibus apparet, tum in privatis, tum maxime in publicis. Multa cernunt haruspices : multa augures provident : multa oraculis declarantur, multa vaticinationibus, multa somniis, multa portentis : quibus cognitis, multæ sæpe res hominum sententia atque utilitate partæ, multa etiam pericula depulsa sunt. Hæc igitur sive vis, sive ars, sive natura, ad scientiam rerum futurarum homini profecto est, nec ab alio alicui, quam a Diis immortalibus, data. Quæ si singula vos forte non movent, universa certe tamen inter se connexa atque conjuncta movere debebunt. Nec vero universo generi hominum solum, sed etiam singulis a Diis immortalibus consuli, et provideri solet. Licet enim contrahere universitatem generis humani, eamque gradatim ad pauciores, postremo deducere ad singulos.

LXVI. Nam si omnibus hominibus, qui ubique sunt, quacumque in ora ac parte terrarum, ab hujusce terræ, quam nos incolimus, continuatione distantium, Deos con-

Digitized by Google

endroit que ce soit, hors de notre continent; ils prennent soin aussi de ceux qui habitent la même terre que nous, du levant jusqu'au couchant. Et s'ils veillent sur ceux qui habitent cette espèce de grande île que nous appelons le globe de la terre, pareillement ils veillent sur ceux qui occupent les parties de cette île, l'Europe, l'Asie, l'Afrique. Ils chérissent donc les parties de ces parties, comme Rome, Athènes, Sparte, Rhodes; et ils chérissent les particuliers de ces villes, séparés de la totalité. Dans la guerre de Pyrrhus, ils marquèrent un amour singulier à Curius, à Fabricius, à Coruncanius : dans la première guerre punique, à Calatinus, à Duillius, à Métellus, à Lutatius : dans la seconde, à Fabius, à Marcellus, à l'Africain : ensuite, à Paul-Émile, à Gracchus, à Caton; et du temps de nos pères, à Scipion, à Lélius. Combien Rome et la Grèce ont-elles porté d'autres grands hommes, dont il est croyable que pas un n'a été tel sans l'aide d'un Dieu? Ce qui fait que les poëtes, Homère surtout, ne manquent point d'associer à leurs principaux héros, comme Ulysse, Diomède, Agamemnon, Achille, de certains Dieux, qui sont les compagnons de leurs aventures et de leurs dangers. On voit aussi par les fréquentes apparitions des Dieux, telles que j'en ai raconté ci-dessus, qu'ils étendent leur providence, et sur les villes, et sur les particuliers. On le voit par les pressentiments qui nous viennent de leur part, ou en songe, ou quand nous veillons; outre que l'avenir se manifeste souvent à nous par les entrailles des victimes, par les présages, et de plusieurs autres manières, qui ont été longtemps observées avec tant d'exactitude, qu'il s'en est fait un art de deviner. Jamais grand homme ne fut sans quelque inspiration divine. Si l'orage gâte les blés ou les vignes de quelque particulier, ou qu'un accident lui ôte de ses commodités, il ne faut pas dire pour cela qu'un Dieu le haïsse, ou le néglige. Les Dieux prennent soin des grandes choses, ils ne s'embarrassent pas des petites. D'ailleurs, tout prospère toujours aux grands hommes : et nos Stoïciens, après Socrate, le prince des philosophes, ont assez parlé des avantages et des ressources infinies qui se trouvent dans la vertu.

LXVII. Voilà, à peu près, ce qui se présentait à mon esprit sur la nature des Dieux, et ce que j'en ai cru devoir avancer. Pour vous, Cotta, si vous me croyez, défendez la même cause. Souvenez-vous que vous tenez dans Rome le premier rang, et que vous êtes pontife. Le pour et le contre étant à votre choix dans la dispute, préférez mon parti, et le faites valoir avec l'éloquence que vous avez puisée dans les exercices de la rhétorique, et fortifiée par ceux de l'Académie. Car il est mal de parler contre les Dieux, et c'est une impiété, soit qu'on pense ce qu'on dit, soit qu'on ne fasse que semblant.

LIVRE TROISIÈME.

I. Quand Balbus eut fini son discours : C'est un peu tard, lui dit Cotta en souriant, que vous m'ordonnez de prendre le parti des Stoïciens. A mesure que vous parliez, je cherchais dans mon esprit quelles objections je pourrais vous faire, non pas tant pour vous réfuter, que pour vous engager à m'expliquer ce qui m'arrêtait. Comme

sulere censemus ob eas causas, quas ante diximus : his quoque hominibus consulunt, qui has nobiscum terras ab oriente ad occidentem colunt. Sin autem his consulunt, qui quasi magnam quamdam insulam incolunt, quam nos orbem terræ vocamus; etiam illis consulunt, qui partes ejus insulæ tenent, Europam, Asiam, Africam. Ergo et earum partes diligunt, ut Romam, Athenas, Spartam, Rhodum : et earum urbium separatim ab universis singulos diligunt, ut Pyrrhi bello Curium, Fabricium, Coruncanium; primo Punico Calatinum, Duillium, Metellum, Lutatium; secundo Maximum, Marcellum, Africanum; post hos, Paulum, Gracchum, Catonem, patrumve memoria Scipionem, Lælium : multosque præterea, et nostra civitas, et Græcia tulit singulares viros; quorum neminem nisi juvante Deo talem fuisse credendum est. Quæ ratio poetas, maximeque Homerum impulit, ut principibus heroum, Ulyssi, Diomedi, Agamemnoni, Achilli, certos Deos, discriminum et periculorum comites, adjungeret. Præterea ipsorum Deorum sæpe præsentiæ, quales supra commemoravi, declarant, ab his et civitatibus, et singulis hominibus consuli. Quod quidem intelligitur etiam significationibus rerum futurarum, quæ tum dormientibus, tum vigilantibus portenduntur. Multa præterea ostentis, multa extis admonemur, multisque rebus aliis, quas diuturnus usus ita notavit, ut artem divinationis efficeret. Nemo igitur vir magnus sine aliquo afflatu divino unquam fuit. Nec vero ita refellendum est, ut, si segetibus, aut vinetis cujuspiam tempestas nocuerit, aut si quid e vitæ commodis casus abstulerit, eum, cui quid horum acciderit, aut invisum Deo, aut neglectum a Deo judicemus. Magna Dii curant, parva negligunt. Magnis autem viris prospere eveniunt semper omnes res; siquidem satis a nostris, et a principe philosophorum Socrate dictum est de ubertatibus virtutis, et copiis.

LXVII. Hæc mihi fere in mentem veniebant, quæ dicenda putarem de natura Deorum. Tu autem, Cotta, si me audias, eamdem causam agas, teque et principem civem putes, et pontificem esse cogites; et, quoniam in utramque partem vobis licet disputare, hanc potius sumas : eamque facultatem disserendi, quam tibi a rhetoricis exercitationibus acceptam amplificavit Academia, huc potius conferas. Mala enim et impia consuetudo est contra Deos disputandi, sive ex animo id fit, sive simulate.

LIBER TERTIUS.

I. Quæ cum Balbus dixisset, tum arridens Cotta, Sero, inquit, mihi, Balbe, præcipis, quid defendam. Ego enim, te disputante, quid contra dicerem, mecum ipse meditabar, neque tam refellendi tui causa, quam ea, quæ minus intelligebam, requirendi. Cum autem suo cuique judicio

Digitized by Google

nous avons tous notre jugement à suivre, il ne m'est guère possible de faire de vos idées la règle des miennes. Que j'ai d'impatience de vous entendre, dit Velléius! Puisque notre cher Balbus a été ravi de votre discours contre Épicure, il est juste qu'à mon tour j'écoute volontiers ce que vous direz contre les Stoïciens. Aussi vous crois-je, à votre ordinaire, bien disposé au combat. J'aurais fort à souhaiter de l'être, reprit Cotta : car l'affaire n'est pas si facile avec Balbus qu'elle l'était avec vous. Pourquoi donc, lui demanda Velléius? Parce qu'il me semble, repartit Cotta, que votre Épicure n'est pas infiniment vif sur ce qui concerne les Dieux. Seulement, pour n'avoir point de risque à courir, il n'ose nier leur existence. A cela près, dire qu'ils vivent dans une parfaite inaction, et qu'ils ont des membres comme les nôtres, mais dont ils ne font pas le moindre usage, c'est se moquer, dans l'espérance qu'on lui passera tout, dès lors qu'il se donnera pour croire des êtres heureux et immortels. Mais à l'égard de Balbus, n'avez-vous pas remarqué combien de choses il nous a dites, et de choses qui, toutes fausses qu'elles peuvent être, ne laissent pas d'être suivies et liées parfaitement? C'est ce qui m'a fait dire que mon dessein, en lui répondant, serait moins de réfuter ses principes, que de l'engager à éclaircir mes difficultés. Ainsi, Balbus, voyez ce que vous aimerez le mieux, ou que je vous interroge sur chacune séparément, ou que je vous parle sans interruption. Si vous ne voulez que des éclaircissements, répliqua Balbus, j'aime mieux que vous proposiez vos doutes l'un après l'autre : mais si votre intention est plutôt de me réfuter que de vous instruire, choisissez; il m'est égal de répondre sur-le-champ à chaque point, ou d'attendre que vous soyez au bout.

II. Eh bien, dit Cotta, le tour que prendra notre conversation en décidera. Mais, avant que de venir au fait, j'ai un mot à vous dire sur ce qui me regarde. Car votre autorité, Balbus, et l'exhortation que vous m'avez faite en finissant de me ressouvenir que j'étais Cotta, et pontife, ne font pas une légère impression sur mon esprit. Par là vous avez voulu, je crois, me porter à défendre la religion et les cérémonies, qui nous sont venues de nos ancêtres. Certainement je les ai toujours défendues, et les défendrai toujours; et jamais nul discours, ni de savant, ni d'ignorant, ne me fera écarter de ce que nos pères nous ont enseigné touchant le culte des Dieux immortels. En matière de religion, je me rends à ce que disent les grands pontifes Coruncanius, Scipion et Scévola, et non pas aux sentiments de Zénon, ou de Cléanthe, ou de Chrysippe. Je préfère ce qu'en a écrit Lélius, qui était un de nos augures et un de nos sages, à tout ce que les plus illustres Stoïciens m'en voudraient apprendre. Et comme la religion du peuple Romain a d'abord consisté dans les auspices et dans les sacrifices, à quoi l'on a depuis ajouté les prédictions, qui, en conséquence des prodiges, sont expliquées par les interprètes de la Sibylle, ou par les aruspices; j'ai toujours cru qu'on ne devait rien mépriser de ce qui a rapport à ces trois chefs. Je me suis même persuadé que Romulus par les auspices qu'il ordonna, et Numa par les sacrifices qu'il établit, avaient jeté les fondements de Rome, qui sans doute n'aurait pu s'élever à ce haut point de grandeur, si elle ne s'était attiré par son culte la protection des Dieux. Voilà donc, Balbus, ce que

sit utendum, difficile factu est, me id sentire, quod te velis. Hic Velleius, Nescis, inquit, quanta cum exspectatione, Cotta, sim te auditurus : jucundus enim Balbo nostro sermo tuus contra Epicurum fuit; præbebo igitur ego me tibi vicissim attentum contra Stoicos auditorem; spero enim, te, ut soles, bene paratum venire. Tum Cotta, Si mehercule, inquit, Vellei : neque enim mihi par ratio cum Lucilio est, ac tecum fuit. Qui tandem, inquit ille? Quia mihi videtur Epicurus vester de Diis immortalibus non magnopere pugnare : tantummodo negare Deos esse non audet, ne quid invidiæ subeat, aut criminis. Cum vero Deos nihil agere, nihil curare confirmat, membrisque humanis esse præditos, sed eorum membrorum usum nullum habere; ludere videtur, satisque putare, si dixerit esse quamdam beatam naturam æternam. A Balbo autem animadvertisti, credo, quam multa dicta sint, quamque, etiamsi minus vera, tamen apta inter se, et cohærentia : itaque cogito, ut dixi, non tam refellere ejus orationem, quam ea, quæ minus intellexi, requirere. Quare, Balbe, tibi permitto, responderene mihi malis, de singulis rebus quærenti ex te ea, quæ parum accepi, an universam audire orationem meam. Tum Balbus : Ego vero, si quid explanari tibi voles, respondere malo. Sin me interrogare, non tam intelligendi causa, quam refellendi; utrum voles, faciam : vel ad singula, quæ requires, statim respondebo; vel, cum peroraris, ad omnia.

II. Tum Cotta, Optime, inquit. Quamobrem sic agamus, ut nos ipsa ducit oratio. Sed antequam de re, pauca de me : non enim mediocriter moveor auctoritate tua, Balbe, orationeque ea, quæ me in perorando cohortabatur, ut meminissem, me et Cottam esse, et pontificem : quod eo, credo, valebat, ut opiniones, quas a majoribus accepimus de Diis immortalibus, sacra, cærimonias, religionesque defenderem. Ego vero eas defendam semper, semperque defendi : nec me ex ea opinione, quam a majoribus accepi de cultu Deorum immortalium, ullius unquam oratio aut docti, aut indocti movebit. Sed cum de religione agitur, T. Coruncanium, P. Scipionem, P. Scævolam, pontifices maximos, non Zenonem, aut Cleanthem, aut Chrysippum sequor : habeoque C. Lælium augurem, eumdemque sapientem, quem potius audiam de religione dicentem in illa oratione nobili, quam quemquam principem Stoicorum. Cumque omnis populi Romani religio, in sacra, et in auspicia divisa sit; tertium adjunctum sit, si quid prædictionis causa, ex portentis et monstris, Sibyllæ interpretes, haruspicesve monuerunt : harum ego religionum nullam unquam contemnendam putavi : mihique ita persuasi, Romulum auspiciis, Numam sacris

Digitized by Google

je pense, et comme pontife, et comme Cotta. Mais vous, en qualité de philosophe, amenez-moi à votre sentiment par la force de vos raisons. Car un philosophe doit me prouver la religion qu'il veut que j'embrasse; au lieu que j'en dois croire là-dessus nos ancêtres, même sans preuves.

III. Et quelles preuves exigez-vous de moi, lui demanda Balbus? Vous avez proposé quatre articles, lui dit Cotta. Le premier, Qu'il y a des Dieux. Le second, Quels sont les Dieux. Le troisième, Qu'ils gouvernent l'univers. Le quatrième, Qu'ils veillent en particulier sur les hommes. Telle a été, si je ne me trompe, votre division. Vous ne vous trompez point, répondit Balbus : mais voyons, que demandez-vous? Reprenons chaque proposition, dit Cotta. La première, *Qu'il y a des Dieux*, ne saurait être contestée que par des impies outrés. Mais ce point-là, que jamais on ne m'arrachera de l'âme, c'est sur la foi de nos ancêtres que je le crois, et non sur les preuves que vous en apportez. Du moment que vous le croyez, reprit Balbus, est-il besoin que je vous en apporte des preuves? Oui, dit Cotta, parce que je me présente à cette dispute comme si je n'avais de ma vie pensé aux Dieux, ni entendu parler de ce qui les touche. Prenez-moi pour un disciple tout neuf, qui n'est imbu de rien; et, cela supposé, répondez à mes questions. Faites-les donc, répliqua Balbus. Je voudrais d'abord, lui dit Cotta, savoir pourquoi, ayant commencé par dire que l'existence des Dieux est si évidente qu'elle n'a pas besoin de preuves, vous avez pourtant été si longtemps à la prouver? En cela, répondit Balbus, j'ai fait ce que je vous ai souvent vu faire au barreau. Quand vous plaidez, vous accablez le juge par le plus de preuves que l'espèce de votre cause vous le permet. C'est aussi la pratique des philosophes. J'avais droit de la suivre; du reste, votre question revient à celle-ci : Pourquoi je vous regarde de mes deux yeux, puisqu'un seul me suffirait pour vous bien voir?

IV. Jugez vous-même, lui dit Cotta, si ce sont là des comparaisons fort justes. Car pour moi, quand je plaide, je ne m'arrête pas à raisonner sur un article qui sera d'une notoriété bien reconnue. De longs raisonnements ne font que nuire à l'évidence. D'ailleurs, quand j'aurais cette méthode dans un plaidoyer, je ne voudrais pas m'en servir dans un discours tel que celui-ci, où il faut beaucoup de précision. Et pour ce qui est de n'employer qu'un œil à me regarder, il n'y aurait pas de raison à cela, puisque les yeux forment tous les deux ensemble un seul regard : la nature, à qui vous attribuez de la sagesse, nous ayant voulu faire voir en même temps par deux ouvertures, qui servent conjointement à nous communiquer le jour. Ce qui vous a donc porté à entasser tant de preuves sur l'existence des Dieux, c'est que vous ne sentiez pas qu'elle fût aussi évidente que vous l'auriez souhaitée. Par rapport à moi, c'était assez de l'établir sur la tradition de nos pères. Mais puisque vous ne comptez pour rien les autorités, et que vous faites valoir ici la raison toute seule, permettez que ma raison défende ses droits contre la vôtre. Car je prétends que les preuves sur lesquelles vous fondez l'existence des Dieux n'aboutissent qu'à rendre douteux un sentiment qui, à mon avis, n'est point douteux. Les voici, ces preuves : je les ai toutes

constitutis, fundamenta jecisse nostræ civitatis : quæ nunquam profecto sine summa placatione Deorum immortalium tanta esse potuisset. Habes, Balbe, quid Cotta, quid pontifex sentiat. Fac nunc ergo intelligam, tu quid sentias : a te enim philosopho rationem accipere debeo religionis; majoribus autem nostris, etiam nulla ratione reddita, credere.

III. Tum Balbus, Quam igitur à me rationem, inquit, Cotta, desideras? Et ille, Quadripartita, inquit, fuit divisio tua : primum, ut velles docere Deos esse : deinde, quales essent : tum, ab his mundum regi : postremo, consulere eos rebus humanis. Hæc, si recte memini, partitio fuit. Rectissime, inquit Balbus : sed exspecto, quid requiras. Tum Cotta, Primum quidque videamus, inquit. Etsi id est primum, quod inter omnes, nisi admodum impios, convenit, mihi quidem ex animo exui non potest, esse Deos : id tamen ipsum, quod mihi persuasum est auctoritate majorum, cur ita sit, nihil tu me doces. Quid est, inquit Balbus, si tibi persuasum est, cur a me velis discere? Tum Cotta, Quia sic aggredior, inquit, ad hanc disputationem, quasi nihil unquam audierim de Diis mimortalibus, nihil cogitaverim, rudem me discipulum et integrum accipe, et ea, quæ requiro, doce. Dic igitur, inquit, quid requiras. Egone? primum illud, cur, quod ne egere quidem oratione dixisses, quod esset perspicuum, et inter omnes constaret, de eo ipso tam multa dixeris. Quia te quoque, inquit, animadverti, Cotta, sæpe, cum in foro diceres, quam plurimis posses argumentis onerare judicem, si modo eam facultatem tibi daret causa. Atque hoc idem et philosophi faciunt, et ego, ut potui, feci. Tu autem, qui id quæris, similiter facis, ac si me roges, cur te duobus contuear oculis, et non altero tantum, cum idem uno assequi possim.

IV. Tum Cotta, Quam simile istud sit, inquit, tu videris. Nam ego neque in causis, si quid est evidens, de quo inter omnes conveniat, argumentari soleo; perspicuitas enim argumentatione elevatur : nec, si id facerem in causis forensibus, idem facerem in hac subtilitate sermonis. Cur contuerere autem altero oculo, causa non esset, cum idem obtutus esset amborum, et cum rerum natura, quam tu sapientem esse vis, duo lumina ab animo ad oculos perforata nos habere voluisset. Sed quia non confidebas, tam esse id perspicuum, quam tu velis; propterea multis argumentis Deos esse docere voluisti. Mihi enim unum satis erat, ita nobis majores nostros tradidisse. Sed tu auctoritates contemnis, ratione pugnas. Patere igitur, rationem meam cum tua ratione contendere. Affers hæc omnia argumenta, cur Dii sint; remque mea sententia minime dubiam, argumentando dubiam facis. Mandavi enim memoriæ non numerum solum, sed etiam ordinem

Digitized by Google

retenues, et même dans l'ordre que vous les avez proposées. La première a été que nous ne levons point les yeux au ciel, qu'aussitôt nous ne comprenions qu'il y a quelque divinité pour gouverner les astres. Ce qui a fait dire,

Vois ce brillant éther,
Que nous invoquons tous, et nommons Jupiter.

A vous entendre, ne dirait-on pas que ce Jupiter est invoqué par quelqu'un de nous, préférablement à celui du Capitole? Ou que c'est une chose évidente pour tout le monde, que les astres sont divins, eux que Velléius et bien d'autres ne mettent pas même au rang des êtres animés? C'est une autre preuve bien forte, selon vous, que de voir tous les hommes réunis, et plus convaincus de jour en jour, touchant l'existence des Dieux. Hé quoi! vous tenez que les hommes sont fous, et vous leur ferez décider une affaire de cette importance?

V. Mais les Dieux se manifestent eux-mêmes. Postumius en a vu le long du lac Régille, et Vatiénus dans la voie *Salaria*. Vous dites encore je ne sais quoi d'une bataille donnée sur les bords de la Sagre. Croyez-vous donc véritablement que ces Tyndarides, ainsi que vous les appeliez, c'est-à-dire, des hommes nés d'un homme, et qui furent enterrés à Sparte, comme nous l'apprenons d'Homère, lequel vivait peu de temps après eux: croyez-vous, dis-je, qu'ils soient venus au devant de Vatiénus, montés sur de méchants chevaux blancs, et sans avoir personne à leur suite, pour annoncer la victoire du peuple Romain à un campagnard, préférablement à Caton, qui était alors le premier du sénat? Apparemment vous prenez aussi ce pas de cheval, qui se voit encore aujourd'hui sur une pierre auprès du lac Régille, pour une trace que le cheval de Castor y a laissée? Croyez plutôt, et vous le croirez avec probabilité, que les âmes des grands hommes, tels qu'étaient les fils de Tyndare, sont divines et immortelles; mais ne vous figurez pas que des corps qui ont été réduits en cendres puissent monter à cheval, et combattre dans une armée. Ou si vous croyez ce fait-là possible, adoptez tout ce qu'il peut y avoir de plus fabuleux. Prenez-vous ceci pour des fables, repartit Balbus? comme si le temple que Postumius bâtit à l'honneur de Castor et de Pollux ne se voyait pas dans la place publique? L'arrêt du sénat en faveur de Vatiénus ne subsiste-t-il pas encore? Pour l'affaire de la Sagre, c'est un proverbe chez les Grecs. Quand ils veulent affirmer quelque chose fortement, *Cela est plus certain*, disent-ils, *que ce qui s'est passé sur la Sagre*. De pareils témoignages, Cotta, ne doivent-ils point vous ébranler? Vous employez pour armes contre moi des bruits populaires, dit Cotta: mais moi je vous demande des raisons.

VI. Suit la preuve tirée des présages. On ne saurait éviter ce qui doit arriver. Souvent il n'est pas même avantageux de le savoir. C'est une misère de se tourmenter à crédit, et sans qu'il reste une lueur d'espérance, dernière ressource de ceux qui souffrent: mais ressource qu'ils ne sauraient avoir, selon vos principes; car vous dites que c'est le destin qui règle tout, et vous appelez destin ce qui a toujours été vrai de toute éternité. De quoi donc nous sert la connaissance de l'avenir, et quelle précaution nous fournit-elle, puisque l'avenir doit certainement arriver? Mais d'où avons-nous cette divination? A qui doit-on

argumentorum tuorum. Primum fuit, cum cælum suspexissemus, statim nos intelligere esse aliquod numen, quo hæc regantur. Ex hoc illud etiam,

Adspice hoc sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Quasi vero quisquam nostrum, istum potius, quam Capitolinum, Jovem appellet: aut hoc perspicuum sit constetque inter omnes, eos esse Deos, quos tibi Velleius, multique præterea, ne animantes quidem esse concedant. Grave etiam argumentum tibi videbatur, quod opinio de Diis immortalibus et omnium esset, et quotidie crescceret. Placet igitur, tantas res opinione stultorum judicari, vobis præsertim, qui illos insanos esse dicatis?

V. At enim præsentes videmus Deos, ut apud Regillum Postumius, in Salaria Vatienus, nescio quid etiam de Locrorum apud Sagram prælio. Quos igitur tu Tyndaridas appellabas, id est, homines homine natos, et quos Homerus, qui recens ab illorum ætate fuit, sepultos esse dicit Lacedæmone, eos tu cantheriis albis, nullis calonibus, obviam Vatieno venisse existimas, et victoriam populi Romani Vatieno potius homini rustico, quam M. Catoni, qui tum erat princeps, nuntiavisse? Ergo et illud in silice, quod hodie apparet apud Regillum, tanquam vestigium ungulæ, Castoris equi credis esse? Nonne mavis illud credere, quod probari potest, animos præclarorum hominum quales isti Tyndaridæ fuerunt, divinos esse, et æternos, quam eos, qui semel cremati essent, equitare, et in acie pugnare potuisse? Aut, si hoc fieri potuisse dicis, doceas oportet quomodo nec fabellas aniles proferas. Tum Lucilius, An tibi, inquit, fabellæ videntur? nonne ab A. Postumio ædem Castori et Polluci in foro dedicatam; nonne senatus consultum de Vatieno vides? Nam de Sagra, Græcorum etiam est vulgare proverbium: qui, quæ affirmant, certiora esse dicunt, quam illa, quæ apud Sagram. His igitur auctoribus nonne debes moveri? Tum Cotta, Rumoribus, inquit, mecum pugnas, Balbe: ego autem a te rationes requiro.

VI. Sequuntur quæ futura sunt. Effugere enim nemo id potest, quod futurum est. Sæpe autem ne utile quidem est scire quid futurum sit; miserum est enim, nihil proficientem angi, nec habere ne spei quidem extremum et tamen commune solatium: præsertim cum vos iidem fato fieri dicatis omnia; quod autem semper ex omni æternitate verum fuerit, id esse fatum. Quid igitur juvat, aut quid affert ad cavendum, scire aliquid futurum, cum id certe futurum sit? Unde porro ista divinatio? quis invenit fissum jecoris? quis cornicis cantum notavit? quis sortes?

Digitized by Google

l'art de se connaître aux entrailles des animaux? Qui a fait le premier des observations sur le chant de la corneille, et sur les sorts? Ce n'est pas que je n'y ajoute foi, et que je n'aie de la vénération pour ce bâton augural de Navius, dont vous parliez. Mais enfin, c'est à vous autres philosophes à m'apprendre sur quoi nos devins appuient leur science; d'autant plus que nous les voyons se tromper souvent. Les médecins, dites-vous, se trompent bien. Faut-il comparer la divination, dont nous ignorons les principes, avec la médecine, qui est un art connu? Vous croyez que les Décies, en se dévouant à la mort, fléchirent les Dieux. Quoi donc? l'iniquité des Dieux fut-elle si grande, qu'ils ne pussent être satisfaits qu'au prix d'un si généreux sang? Cette action fut un stratagème digne de ces illustres guerriers, qui voulaient le bien public aux dépens même de leur propre vie. Ils comprirent bien, et ce fut ce qui arriva en effet, que si le général courait sur l'ennemi à bride abattue, toute l'armée ne manquerait pas de suivre cet exemple. Pour ce qui est des Faunes, j'avoue que leur voix ne frappa jamais mon oreille. Si pourtant vous m'assurez que vous l'avez entendue, je vous croirai, quoique je ne sache nullement ce que c'est qu'un Faune.

VII. Jusqu'à présent, Balbus, vous ne m'avez donc point démontré l'existence des Dieux. Je la tiens pour certaine, mais ce n'est pas sur les preuves qu'en apportent les Stoïciens. Cléanthe, disiez-vous, attribue l'idée que les hommes ont des Dieux à quatre causes, dont la première est la divination : la seconde, les tempêtes, et autres secousses de la nature : la troisième, l'utilité et l'abondance des choses qui servent à notre entretien : la quatrième, l'ordre invariable du ciel et des astres. Pour la divination, j'y ai déjà répondu suffisamment. A l'égard des tempêtes qui s'élèvent dans l'air, sur la mer, et sur la terre, je sais que beaucoup de gens les craignent, et s'imaginent que les Dieux en sont les auteurs : mais la question n'est pas s'il y a des gens qui croient qu'il y ait des Dieux : la question est s'il y a des Dieux, ou non. Quant aux deux autres preuves de Cléanthe, qui roulent sur les commodités de la vie, et sur l'ordre invariable des saisons et des astres, je les discuterai en vous répondant sur la providence des Dieux, matière que vous avez traitée bien au long. Je placerai aussi dans le même endroit de mon discours votre argument de Chrysippe, « Que s'il y a dans le monde quelque chose qui passe les forces humaines, il y a par conséquent quelque être meilleur que l'homme. » J'y renvoie votre comparaison du monde avec une belle maison, et vos remarques sur le rapport et l'union que l'on voit entre toutes les parties de l'univers. J'y ferai venir les raisonnements secs et pointus de Zénon. Enfin, quand j'en serai là, j'examinerai votre physique touchant ce feu vital, que vous regardez comme le principe de toutes choses. Rien alors ne m'échappera de ce que vous dîtes avant-hier sur l'existence des Dieux, et sur l'intelligence que vous donnez à l'univers, au soleil, à la lune, à tous les astres. Et je vous avertis que je vous ferai souvent cette question : Prouvez-vous qu'il y ait des Dieux?

VIII. Je crois, dit Balbus, l'avoir prouvé. Mais de la manière dont vous me réfutez, quand vous paraissez vouloir m'interroger, et que je me

quibus ego credo : nec possum Attii Navii, quem commemorabas, lituum contemnere. Sed qui ista intellecta sunt, a philosophis debeo discere, præsertim cum istis plurimis de rebus divini mentiantur. At medici quoque (ita enim dicebas) sæpe falluntur. Quid simile medicina, cujus ego rationem video; et divinatio, quæ unde oriatur, non intelligo? Tu autem etiam Deciorum devotionibus placatos Deos esse censes. Quæ fuit eorum tanta iniquitas, ut placari populo Romano non possent, nisi viri tales occidissent? Consilium illud imperatorium fuit, quod Græci στρατήγημα appellant, sed eorum imperatorum, qui patriæ consulerent, vitæ non parcerent : rebantur enim fore, ut exercitus imperatorem, equo incitato se in hostem immittentem, persequeretur : id quod evenit. Nam Fauni vocem equidem nunquam audivi; tibi, si audisse te dicis, credam : etsi, Faunus omnino quid sit, nescio.

VII. Non igitur adhuc, quantum quidem in te, Balbe, est, intelligo Deos esse : quos equidem credo esse, sed nihil docent Stoici. Nam Cleanthes, ut dicebas, quatuor modis formatas in animis hominum putat Deorum esse notiones. Unus is modus est, de quo satis dixi, qui est susceptus ex præsensione rerum futurarum. Alter ex perturbationibus tempestatum, et reliquis motibus. Tertius ex commoditate rerum, quas percipimus, et copia. Quartus ex astrorum ordine, cælique constantia. De præsensione diximus. De perturbationibus cælestibus, et maritimis, et terrenis, non possumus dicere, cum ea fiant, non esse multos, qui illa metuant, et a Diis immortalibus fieri existiment. Sed non id quæritur, sintne aliqui, qui Deos esse putent : Dii utrum sint, necne, quæritur. Nam reliquæ causæ, quas Cleanthes affert (quarum una est de commodorum, quæ capimus, copia; altera de temporum ordine, cælique constantia) tum tractabuntur a nobis, cum de providentia Deorum disputabimus; de qua plurima a te, Balbe, dicta sunt : eodem que illa etiam differemus, quod Chrysippum dicere aiebas, quoniam esset aliquid in rerum natura, quod ab homine effici non posset, homine esse aliquid melius. Quæque in domo pulchra cum pulchritudine mundi comparabas, et cum totius mundi convenientiam, consensumque afferebas, Zenonisque breves et acutulas conclusiones, in eam partem sermonis, quam modo dixi, differemus. Eodemque tempore illa omnia, quæ a te physice dicta sunt de vi ignea, deque eo calore, ex quo omnia generari dicebas, loco suo quærentur : omniaque, quæ a te nudiustertius dicta sunt, cum docere velles Deos esse, quare et mundus universus, et sol, et luna, et stellæ sensum ac mentem haberent, in idem tempus reservabo. A te autem idem illud etiam, atque etiam quæram, quibus rationibus tibi persuadeas, Deos esse.

VIII. Tum Balbus, Equidem attulisse rationes mihi

Digitized by Google

dispose à vous répondre, tout d'un coup, sans m'en donner le temps, vous détournez le discours. Ce qui nous a fait omettre des choses très-importantes sur la divination et sur le destin; matières approfondies par nos Stoïciens, et que vous n'avez fait qu'effleurer. Mais comme elles ne tiennent pas essentiellement à celle que nous avons entre les mains, vous n'avez qu'à ne rien confondre, si vous le jugez à propos, afin que nous puissions terminer ce qui fait ici notre dispute. Volontiers, reprit Cotta. Puisque vous avez donc partagé toute la question en quatre articles, et que j'ai dit sur le premier ce que je pensais, je passe au second, où il me semble qu'en voulant montrer quels sont les Dieux, vous avez montré qu'il n'y en a point. Vous avez dit que la plus grande difficulté consistait ici en ce qu'il faut que notre esprit juge sans avoir égard à ce que nos yeux lui découvrent. Que Dieu étant ce qu'il y a de meilleur, vous ne doutiez pas que le monde ne fût Dieu, parce qu'il n'y a rien de meilleur que le monde. Qu'il faut seulement, pour en juger ainsi, pouvoir élever notre esprit jusqu'à penser que le monde est animé, ou plutôt jusqu'à le voir aussi clairement que ce qui nous saute aux yeux. Or dans quel sens dites-vous, qu'il n'y a rien de meilleur que le monde? Prétendez-vous dire que c'est ce qu'il y a de plus beau? Je suis pour vous. Que rien n'est mieux proportionné à nos besoins? Je suis encore pour vous. Mais si vous le prenez en ce sens, que le monde est ce qu'il y a de plus sage, je ne suis nullement de votre avis : non que je trouve de la difficulté à ne consulter que mon esprit, indépendamment de mes yeux : au contraire, plus je le consulte seul, moins je comprends votre opinion.

IX. Rien de meilleur que le monde, dites-vous : et moi je dis, Rien de meilleur sur la terre que la ville de Rome. Jugez-vous donc pour cela que cette ville ait de l'esprit, qu'elle pense, qu'elle raisonne? Ou que la plus belle des villes n'étant pas raisonnable, ni même sensitive, elle ne vaille pas une fourmi, parce qu'une fourmi a du sentiment, de l'entendement, de la raison, de la mémoire? Le tout, Balbus, n'est pas d'avancer ce qu'il vous plaît; mais il faut voir ce qu'on vous accorde. La preuve dont nous parlons, et que vous avez tant maniée, ne portait que sur cet ancien syllogisme, qui vous paraît la subtilité même : « Ce qui raisonne, » disait Zénon, « est meilleur que ce qui ne raisonne pas : or le monde est ce qu'il y a de meilleur : donc le monde raisonne. » Si vous avez envie de prouver aussi qu'il sait très-bien lire un livre, marchez sur les traces de Zénon, et dites : « Ce qui sait lire est meilleur que ce qui ne sait pas lire : or le monde est ce qu'il y a de meilleur : donc le monde sait lire. » De la même façon vous prouverez qu'il est orateur, mathématicien, musicien; qu'il possède toutes les sciences; qu'enfin il est philosophe. Vous avez souvent répété que Dieu fait tout, et qu'une cause ne saurait produire un effet dissemblable à elle-même. D'où il s'ensuivra, non-seulement que le monde a une âme, et qu'il est sage; mais qu'il sait aussi jouer de la guitare et de la flûte, puisqu'il produit des hommes qui en savent jouer. Zénon votre chef ne prouve donc nullement que le monde raisonne; pas même qu'il soit animé; ni par conséquent qu'il soit Dieu. Quoiqu'on puisse bien dire que c'est ce qu'il y a de meilleur; mais en ce sens qu'il n'y a rien de plus beau, rien de plus utile, rien de plus

videor; sed eas tu ita refellis, ut cum me interrogaturus esse videare, et ego me ad respondendum compararim, repente avertas orationem, nec des respondendi locum. Itaque maximæ res, tacitæ præterierunt, de divinatione, de fato : quibus de quæstionibus tu quidem strictim, nostri autem multa solent dicere. Sed ab hac quæstione, quæ nunc in manibus est, separantur. Quare, si videtur, noli agere confuse : ut hoc explicemus hac disputatione, quod quæritur. Optime, inquit Cotta. Itaque quoniam quatuor in partes totam quæstionem divisisti, de primaque diximus; consideremus secundam : quæ mihi talis videtur fuisse, ut cum ostendere velles, quales Dii essent, ostenderes nullos esse. A consuetudine enim oculorum animum abducere difficillimum dicebas : sed, cum Deo nihil præstantius esset, non dubitabas, quin mundus esset Deus, quo nihil in rerum natura melius esset; modo possemus eum animantem cogitare, vel potius, ut cætera oculis, sic animo hoc cernere. Sed cum mundo negas quidquam esse melius, quid dicis melius? Si pulchrius, assentior : si aptius ad utilitates nostras, id quoque assentior. Sin autem id dicis, nihil esse mundo sapientius; nullo modo prorsus assentior : non quod difficile sit mentem ab oculis sevocare; sed quo magis sevoco, eo minus id, quod tu vis, possum mente comprehendere.

IX. Nihil est mundo melius in rerum natura. Ne in terris quidem urbe nostra. Num igitur idcirco in urbe esse rationem, cogitationem, mentem putas? aut, quoniam non sit, num idcirco existimas formicam anteponendam esse huic pulcherrimæ urbi, quod in urbe sensus sit nullus, in formica non modo sensus, sed etiam mens, ratio, memoria? Videre oportet, Balbe, quid tibi concedatur; non te ipsum, quod velis, sumere. Istum enim locum totum illa vetus Zenonis brevis, et, ut tibi videbatur, acuta conclusio dilatavit. Zeno enim ita concludit : « Quod ra« tione utitur, melius est, quam id, quod ratione non uti« tur. Nihil autem mundo melius. » Ratione igitur mundus « utitur. » Hoc si placet, jam efficies, ut mundus optime librum legere videatur. Zenonis enim vestigiis hoc modo rationem poteris concludere : « Quod literatum est, id est « melius quam quod non est literatum : nihil autem mundo « melius; literatus igitur est mundus. » Isto modo etiam disertus, et quidem mathematicus, musicus, omni denique doctrina eruditus : postremo philosophus erit mundus. Sæpe dixisti, nihil fieri sine Deo, nec ullam vim esse naturæ, ut sui dissimilia posset effingere. Concedam non modo animantem, et sapientem esse mundum, sed fidicinem etiam, et tibicinem, quoniam earum quoque artium homines ex eo procreantur? Nihil igitur affert pater iste Stoicorum,

Digitized by Google

orné, rien de plus réglé dans son mouvement. Que si le monde, à le prendre dans sa totalité, n'est pas Dieu : vous ne sauriez par conséquent diviniser, comme vous faisiez, cette multitude infinie d'astres, qui vous ravissaient par la régularité de leur cours éternel. Non qu'il n'y ait véritablement du merveilleux et de l'incroyable dans un ordre si constant. Mais, Balbus, la régularité du mouvement peut aussi bien venir d'une cause naturelle, que d'une cause divine.

X. Qu'y a-t-il de plus régulier que le flux et le reflux, à l'Euripe de Chalcis, au canal de Sicile, et dans cet endroit de l'Océan,

Où Neptune en furie
Des liens de l'Europe affranchit la Libye?

Pareille régularité sur les côtes Britanniques, sur celles d'Espagne. Devons-nous conclure de là qu'il y ait quelque divinité qui approche et qui éloigne les flots à des temps marqués? Prenez garde, je vous prie, que si, pour être divin, il ne faut qu'être réglé dans son mouvement, et la fièvre tierce et la quarte vont être divines à ce prix-là. C'est par des raisons naturelles qu'on doit expliquer ces sortes d'effets. Mais parce que vous les ignorez ces raisons, vous recourez à un Dieu, comme à un asile qui vous met à couvert. Vous trouviez encore d'un grand poids les arguments de Chrysippe, qui était un esprit vif, et qu'un long usage avait rompu à la dispute. « S'il y a, dit-il, des choses que l'homme ne puisse faire, l'être qui les produit est meilleur que l'homme. Or l'homme ne peut faire les choses qui sont dans le monde. Donc l'être qui l'a pu est supérieur à l'homme. Or qu'y aurait-il qu'un Dieu, qui fût supérieur à l'homme? Il y a donc un Dieu. » Argument défectueux, aussi bien que celui de Zénon, en ce qu'on ne définit point ce qu'il faut entendre ici par être *meilleur;* et qu'on ne distingue point entre cause intelligente et cause naturelle. Chrysippe ajoute : « S'il n'y avait point de Dieux, l'homme serait ce qu'il y a de meilleur. Or nous ne saurions, sans une extrême arrogance, avoir cette idée de nous-mêmes. » Je veux qu'il y ait de l'arrogance à s'estimer plus que le monde entier. Mais comprendre que nous avons du sentiment et de la raison, et qu'il n'y en a ni dans l'Orion, ni dans la Canicule; ce n'est point arrogance, c'est bon sens. Puisque nous jugeons, continue-t-il, « qu'une belle maison a été bâtie pour ceux qui en sont les maîtres, et non pour des souris; nous devons aussi juger que le monde est la maison des Dieux. » Oui, si je croyais que des Dieux eussent construit le monde : mais je crois, et je ferai voir, que c'est l'ouvrage de la nature.

XI. Socrate, dans Xénophon, demande « où nous aurions pris notre âme, si le monde n'en a point? » Et moi je demande où nous avons pris la parole, l'harmonie, le chant? Allez-vous conclure de là que le soleil, quand il s'approche de la lune, ait des entretiens avec elle; ou que le monde forme un concert harmonieux, ainsi que Pythagore l'a cru? Tout ceci, Balbus, n'est que l'effet de la nature : non pas de cette nature *artiste* dont parle Zénon, et que je vais examiner tout à l'heure; mais d'une nature, qui, en se mouvant, et se modifiant elle-même, modifie toutes choses. Car je conviens volontiers de ce

quare mundum ratione uti putemus, nec cur animantem quidem esse. Non est igitur mundus Deus : et tamen nihil est eo melius. Nihil est enim eo pulchrius, nihil nobis salutarius, nihil ornatius adspectu, motuque constantius. Quod si mundus universus non est Deus, ne stellæ quidem, quas tu innumerabiles in Deorum numero reponebas : quarum te cursus æquabiles, æternique delectabant : nec mehercule injuria : sunt enim admirabili, incredibilique constantia. Sed non omnia, Balbe, quæ cursus certos et constantes habent, ea Deo potius tribuenda sunt, quam naturæ.

X. Quid Chalcidico Euripo in motu identidem reciprocando putas fieri posse constantius? quid freto Siciliensi? quid Oceani fervore illis in locis,

Europam Libyamque rapax ubi dividit unda?

Quid? æstus maritimi, vel Hispanienses, vel Britannici, eorumque certis temporibus vel accessus, vel recessus, sine Deo fieri nonne possunt? Vide, quæso, si omnis motus, omniaque, quæ certis temporibus ordinem suum conservant, divina ducimus, ne tertianas quidem febres, et quartanas, divinas esse dicendum sit, quarum reversione et motu quid potest esse constantius? Sed omnium talium rerum ratio reddenda est. Quod vos cum facere non potestis, tanquam in aram, confugitis ad Deum. Et Chrysippus tibi acute dicere videbatur, homo sine dubio versutus et callidus. Versutos eos appello, quorum celeriter mens versatur : callidos autem, quorum tanquam manus opere, sic animus usu concalluit. Is igitur, « Si aliquid « est, inquit, quod homo efficere non possit, qui id ef- « ficit, melior est homine. Homo autem hæc, quæ in « mundo sunt, efficere non potest. Qui potuit igitur, is « præstat homini. Homini autem præstare quis possit, « nisi Deus? Est igitur Deus. » Hæc omnia in eodem, quo illa Zenonis, errore versantur. Quid enim sit melius, quid præstabilius, quid inter naturam et rationem intersit, non distinguitur. Idemque « si Dei non sint, negat esse in omni « natura quidquam homine melius : id autem putare quem- « quam hominem, nihil homine esse melius, summæ ar- « rogantiæ censet esse. » Sit sane arrogantis, pluris se putare, quam mundum. At illud non modo non arrogantis, sed potius prudentis, intelligere se habere sensum, et rationem; hæc eadem Orionem, et Caniculam non habere. Et « si domus pulchra sit, intelligamus eam dominis, in- « quit, ædificatam esse, non muribus : sic igitur mundum « Deorum domum existimare debemus. » Ita prorsus existimarem, si illum ædificatum, non, quemadmodum docebo, a natura conformatum putarem.

XI. At enim quærit apud Xenophontem Socrates, « unde « animam arripuerimus, si nulla fuerit in mundo? » Et ego quæro, unde orationem, unde numeros, unde cantus? Nisi vero loqui solem cum luna putamus, cum propius accesserit, aut ad harmoniam canere mundum, ut Pythagoras existimat. Naturæ ista sunt, Balbe, naturæ non ar-

Digitized by Google

que vous dites, que toutes ses parties sont bien liées, et constamment unies ensemble, comme par les nœuds que formerait un même sang. Mais je ne conviens point de ce que vous ajoutez, que cela ne saurait être sans que le monde soit pénétré d'une âme divine. Au contraire, je prétends que tout subsiste par les forces de la nature, indépendamment des Dieux; qu'il y a une espèce de sympathie qui joint toutes les parties de l'univers; et que plus cette sympathie est grande par elle-même, moins il est nécessaire de recourir à une divine intelligence.

XII. Mais comment vous tirez-vous des objections que vous faisait Carnéade? Il n'y a point, disait-il, de corps éternel, s'il n'y a point de corps immortel. Or il n'y a point de corps immortel, et même il n'y en a point d'indivisible, ni dont les parties ne puissent être séparées. D'ailleurs, si tout animal est passible de sa nature, tout animal est donc sujet aux impressions des corps étrangers. Si tout animal est mortel, il n'y en a donc point d'immortel. Et de même, si tout animal peut être divisé, il n'y en a donc point d'indivisible, point d'éternel. Or tout animal est passible, et par conséquent divisible, dissoluble, mortel. Puisqu'il n'y a point de cire, point d'argent, point de cuivre, qui ne puisse être converti en quelque autre chose : tout ce qui est composé de ces matières peut aussi cesser d'être ce qu'il est. Par la même raison, si tous les éléments sont muables, il faut que tout corps le soit aussi. Or vous dites que tous les éléments sont muables : donc tout corps l'est aussi. Mais s'il y avait quelque corps immortel, tout corps ne serait pas muable. Donc tout corps est mortel. Car tout corps est, ou eau, ou air, ou feu, ou terre, ou composé de ces quatre éléments tous ensemble, ou seulement de quelques-uns. Or il n'est rien de tout cela qui ne périsse. Car tout ce qui est de terre, est fragile : l'eau est si molle, que le moindre choc de quelque corps en sépare les parties : l'air et le feu cèdent à la plus petite agitation, et se dissipent sans résistance. D'ailleurs, un de ces éléments cesse d'être ce qu'il est, quand il se convertit en un autre : comme quand l'eau se forme de la terre, l'air de l'eau, l'éther de l'air; et ainsi en rétrogradant. Donc, s'il n'entre rien que de périssable dans la composition de tout animal, il n'y a point d'animal éternel.

XIII. Autre preuve encore, pour montrer qu'on ne saurait trouver d'animal qui n'ait jamais commencé, et ne doive jamais finir. C'est que tout animal étant sensitif, il sent par conséquent le chaud et le froid, le doux et l'amer; et par la même raison qu'il a des sensations agréables, il en a de fâcheuses. Comme donc il reçoit du plaisir, il reçoit pareillement de la douleur. Or c'est une nécessité que ce qui reçoit de la douleur reçoive aussi la mort. Tout animal est donc mortel. Un être qui ne sentirait ni plaisir, ni douleur, n'aurait point ce qui fait l'essence de l'animal. Donc, si d'un côté il est vrai que tout ce qui est animal doive être sensible, et au plaisir, et à la douleur; si d'autre côté il est vrai que tout être qui a ce double sentiment ne puisse être immortel : concluons, puisqu'il n'y a point

tificiose ambulantis, ut ait Zeno, quod quidem quale sit, jam videbimus, sed omnia cientis et agitantis motibus et mutationibus suis. Itaque illa mihi placebat oratio de convenientia, consensuque naturæ, quam quasi cognatione continuatam conspirare dicebas. Illud non probabam, quod negabas id accidere potuisse, nisi ea uno divino spiritu contineretur. Illa vero cohæret, et permanet naturæ viribus, non Deorum; estque in ea iste quasi consensus, quam συμπάθειαν Græci vocant : sed ea, quo sua sponte major est, eo minus divina ratione fieri existimanda est.

XII. Illa autem, quæ Carneades afferebat, quemadmodum dissolvitis? Si nullum corpus immortale sit, nullum esse corpus sempiternum : corpus autem immortale nullum esse, ne individuum quidem, nec quod dirimi, distrahive non possit. Cumque omne animal patibilem naturam habeat, nullum est eorum, quod effugiat accipiendi aliquid intrinsecus, id est, quasi ferendi, et patiendi necessitatem. Et, si omne animal mortale est, immortale nullum est. Ergo itidem, si omne animal secari ac dividi potest, nullum est eorum individuum, nullum æternum. Atqui omne animal ad accipiendam vim externam, et ferendam paratum est : mortale igitur omne animal, et dissolubile, et dividuum sit necesse est. Ut enim, si omnis cera commutabilis esset, nihil esset cereum, quod commutari non posset : item nihil argenteum, nihil æneum, si commutabilis esset natura argenti et æris : similiter igitur, si omnia, e quibus cuncta, quæ sunt, constant, mutabilia sunt, nullum corpus esse potest non mutabile : mutabilia autem sunt illa, ex quibus omnia constant ut vobis videtur : omne igitur corpus mutabile est. At, si esset corpus aliquod immortale, non esset omne mutabile. Ita efficitur, ut omne corpus mortale sit. Etenim omne corpus, aut aqua, aut aer, aut ignis, aut terra est, aut id, quod est concretum ex his, aut ex aliqua parte eorum : horum autem nihil est quin intereat. Nam et terrenum omne dividitur, et humor ita mollis est, ut facile comprimi, collidique possit : ignis vero, et aer omni impulsu facillime pellitur, naturaque cedens est maxime, et dissipabilis. Præterea omnia hæc tum intereunt, cum in naturam aliam convertuntur : quod fit, cum terra in aquam se vertit, et cum ex aqua oritur aer, et cum ex aere æther, cumque eadem vicissim retro commeant. Quod si ea intereant, ex quibus constet omne animal, nullum est animal sempiternum.

XIII. Et, ut hæc omittamus, tamen animal nullum inveniri potest, quod neque natum unquam sit, et semper sit futurum. Omne enim animal sensus habet : sentit igitur et calida, et frigida, et dulcia, et amara, nec potest ullo sensu jucunda accipere, et non accipere contraria. Si igitur voluptatis sensum capit, doloris etiam capit : quod autem dolorem accipit, id accipiat etiam interitum necesse est : omne igitur animal confitendum est esse mortale. Præterea, si quid est, quod nec voluptatem sentiat, nec dolorem, id animal esse non potest : sin autem quod animal est, illa necesse est sentiat : et quod ea sentiat, non potest esse æternum : et omne animal sentit : nullum

Digitized by Google

d'animal insensible, qu'il n'y en a point d'immortel. Un animal ne saurait être sans penchant et sans aversion : sans penchant, qui le porte à ce qui lui est bon; sans aversion, qui l'éloigne de ce qui lui est mauvais. Il y a pour tous les animaux des choses qu'ils appellent; d'autres qu'ils fuient. Or celles qu'il fuient, sont contraires à leur nature, et par conséquent capables de les détruire. Tout animal est donc inévitablement sujet à être détruit. On ferait voir par cent raisons, qu'il n'y a rien de sensitif, qui ne périsse. Car le froid, le chaud, le plaisir, la douleur, tout ce qui fait impression sur les sens, n'a qu'à devenir excessif pour causer la mort. Puis donc que le sentiment est commun à tous les animaux, il n'y a point d'animal exempt de la mort.

XIV. Ou la substance de l'animal est simple, ou elle est composée. Je dis simple, si elle était seulement, ou de terre, ou de feu, ou d'eau, ou d'air : ce qui ferait une espèce d'animal, dont nous ne saurions nous former l'idée. Je dis composée, si plusieurs éléments y entrent. Or les éléments ont chacun leur situation, et ils y tendent naturellement, celui-ci en bas, celui-là en haut, une autre au milieu. Ainsi leur assemblage peut bien subsister pour quelque temps, mais ne peut subsister toujours, puisqu'à la fin il faut que chaque élément retourne à sa première situation. Il n'est donc point d'animal éternel. Votre secte, Balbus, n'admet que le feu pour tout principe actif. Opinion, qui, je crois, vous est venue d'Héraclite, que les uns font penser d'une façon, les autres d'une autre : mais puisqu'il n'a pas voulu se rendre intelligible, laissons-le. Vos Stoïciens donc prétendent que le principe universel, c'est le feu. Qu'ainsi tous les corps vivants sont animés par la chaleur; et que c'est l'extinction de la chaleur qui leur ôte la vie. Je ne conçois pas, moi, ce qui vous fait dire qu'ils meurent faute de chaleur, plutôt que faute d'humidité, ou d'air. Je le conçois d'autant moins, qu'ils meurent même par un excès de chaleur. Tellement que la vie des animaux ne dépend pas plutôt du feu, que des autres éléments. Voyons pourtant ou ceci va. Si je ne me trompe, vous croyez que dans toute la nature il n'y a que le feu qui de lui-même soit animé. Pourquoi le feu, plutôt que l'air? Regardez-vous comme un article qui ne vous soit pas contesté, que nos âmes ne sont que du feu? On peut s'imaginer avec plus de vraisemblance, que c'est quelque chose qui résulte du feu et de l'air mêlés d'une certaine façon. Mais quand on supposerait que le feu a de lui-même, sans mélange d'autre élément, tout ce qui fait l'essence de l'animalité; vous ne sauriez, en ce cas-là, dire qu'il ne soit pas sensitif, puisque c'est lui qui rend nos corps sensitifs. On lui appliquera donc l'objection que je proposais, il n'y a qu'un moment : Que tout ce qui est sensitif, doit nécessairement sentir le plaisir et la douleur; et que tout ce qui sent les atteintes de la douleur, est pareillement sujet à celles de la mort. Par-là vous serez hors d'état de prouver que le feu soit éternel. Aussi les Stoïciens eux-mêmes disent-ils, que tout feu a besoin d'aliment; que s'il en manquait, il ne pourrait absolument subsister; que le soleil, la lune, tous les astres se nourrissent, les uns d'eaux douces, les autres d'eaux salées. C'est, dit Cléanthe, pour ne point trop s'éloigner de sa nourriture, que le soleil rétrograde, et ne s'a-

igitur animal est æternum. Præterea nullum potest esse animal, in quo non et appetitio sit, et declinatio naturalis : appetuntur autem, quæ secundum naturam sunt, declinantur contraria : et omne animal appetit quædam, et fugit a quibusdam. Quod autem refugit, id contra naturam est : et quod est contra naturam, id habet vim interimendi : omne ergo animal intereat necesse est. Innumerabilia sunt, ex quibus effici, cogique possit, nihil esse, quod sensum habet, quin id intereat : etenim ea ipsa, quæ sentiuntur, ut frigus, ut calor, ut voluptas, ut dolor, ut cætera, cum amplificata sunt, interimunt : nec ullum animal est sine sensu : nullum igitur animal est æternum.

XIV. Etenim aut simplex est natura animantis, ut vel terrena sit, vel ignea, vel animalis, vel humida : quod quale sit, ne intelligi quidem potest : aut concreta ex pluribus naturis, quarum suum quæque locum habeat, quo naturæ vi feratur, alia infimum, alia summum, alia medium. Hac ad quoddam tempus cohærere possunt; semper autem nullo modo possunt : necesse est enim, suum quæque in locum natura rapiatur : nullum igitur animal est sempiternum. Sed omnia vestri, Balbe, solent ad igneam vim referre, Heraclitum, ut opinor, sequentes, quem ipsum non omnes interpretantur uno modo : qui quoniam, quid diceret, intelligi noluit, omittamus. Vos autem ita dicitis, omnem vim esse ignem : itaque et animantes; cum calor defecerit, tum interire, et in omni natura rerum id vivere, id vigere, quod caleat. Ego autem non intelligo, quo modo, calore existincto, corpora intereant; non intereant humore aut spiritu amisso; præsertim cum intereant etiam nimio calore. Quamobrem id quidem commune est de calido : veruntamen videamus exitum. Ita vultis, opinor, nihil esse animal extrinsecus in natura atque mundo, præter ignem. Qui magis, quam præter animam, unde animantium quoque constet animus, ex quo anima dicitur? Quo modo autem hoc, quasi concedatur, sumitis, nihil esse animum, nisi ignem? Probabilius enim videtur, tale quiddam esse animum, ut fit ex igne atque anima temperatum. Quod si ignis ex sese ipsi animal est, nulla se alia admiscente natura, quoniam is, cum inest in corporibus nostris, efficit ut sentiamus; non potest ipse esse sine sensu. Rursus eadem dici possunt. Quidquid est enim, quod sensum habeat, id necesse est sentiat et voluptatem, et dolorem : ad quem autem dolor veniat, ad eumdem etiam interitum venire : ita fit, ut ne ignem quidem efficere possitis æternum. Quid enim? non eisdem vobis placet, omnem ignem pastus indigere? nec permanere ullo modo posse, nisi alatur : ali autem solem, lunam, reliqua astra, aquis alia dulcibus, alia marinis? Eamque causam Cleanthes affert, cur se sol referat, nec longius progrediatur solstiali orbe,

Digitized by Google

vance pas au delà des tropiques d'hiver et d'été. Je ferai tout à l'heure mes réflexions là-dessus. Mais, en attendant, concluons que ce qui peut cesser d'être : n'est pas éternel de sa nature, que si le feu manquait d'aliment, il cesserait d'être : que le feu n'est donc pas éternel de sa nature.

XV. Après tout, comment se figurer un Dieu qui ne soit orné d'aucune vertu? Car lui peut-on attribuer la prudence, vertu qui consiste dans le discernement que l'on sait faire des bonnes choses, des mauvaises, et des indifférentes? Un être qui n'a, ni ne peut avoir de mal, qu'a-t-il besoin de savoir discerner les biens et les maux? A quoi lui servirait la raison, l'intelligence? Il en faut à l'homme, pour venir à bout d'entendre les choses obscures par celles qui sont claires : mais il ne peut y avoir d'obscurité pour un Dieu. Quant à la justice, dont le propre est de rendre à chacun le sien, ce n'est point l'affaire des Dieux, puisque cette vertu, selon vous, doit sa naissance aux hommes et à la société civile. Pour la tempérance, qui fait que nous nous retranchons les plaisirs du corps, il faut, si elle a place dans le ciel, que ces plaisirs y aient place aussi. Enfin, où paraîtrait la force d'un Dieu? Dans les souffrances, dans les travaux, dans les périls? Rien de tel ne l'approche. Comment donc nous figurer un Dieu qui ne fait nul usage de la raison, et qui n'est doué d'aucune vertu? Pour moi, quand je vois où s'égarent les Stoïciens, je cesse de regarder en pitié le vulgaire ignorant, dont voici les Divinités. Parmi les Syriens, un poisson. Parmi les Égyptiens, presque toutes sortes de bêtes. Parmi les Grecs, quantité d'hommes qu'ils ont déifiés : Alabande, dans la ville qui porte son nom; Ténès, à Ténédos; dans toute la Grèce, Leucothée, qui auparavant se nommait Ino; Palémon son fils; Hercule, Esculape, les Tyndarides. Parmi nous, Romulus, et bien d'autres, qui, comme des citoyens agrégés nouvellement au corps des anciens, ont été reçus dans le ciel, à ce que notre peuple s'imagine. Voilà, dis-je, les Dieux des ignorants.

XVI. Mais vous, philosophes, êtes-vous plus raisonnables? Je n'insisterai pas davantage sur le point que nous venons de toucher, car c'est le bel endroit de votre doctrine. Oui, je veux, avec vous, que ce qui est Dieu, ce soit le monde lui-même. Je veux que ce soit

Ce brillant éther,
Que nous invoquons tous, et nommons Jupiter.

Pourquoi donc y ajouter plusieurs autres Dieux? Quelle troupe! Il y en a beaucoup, ce me semble. Autant de constellations, selon vous autant de Divinités. Vous donnez aux unes des noms de bêtes, *la Chèvre*, *le Scorpion*, *le Taureau*, *le Lion*; à d'autres, des noms de choses inanimées, *le Navire*, *l'Autel*, *la Couronne*. Quand on vous passerait cela; pourrait-on, je ne dis pas vous accorder le reste, mais le comprendre? Que si nous appelons le blé *Cérès*, et le vin *Bacchus*, ce sont des manières de parler, établies par l'usage : mais au fond, qui croyez-vous assez fou pour se persuader que sa nourriture soit un Dieu? A l'égard de ceux qui, de simples hommes, sont parvenus, dites-vous, à être Dieux : vous me feriez plaisir de m'apprendre, ou comment la chose était possible autrefois, ou, si elle l'a été, pourquoi elle ne se fait plus? Je ne conçois pas, selon ce qui se pratique aujourd'hui, par

itemque brumali, ne longius discedat a cibo. Hoc totum quale sit, mox. Nunc autem concludatur illud, quod interire possit, id æternum non esse natura : ignem autem interiturum esse, nisi alatur : non esse igitur natura ignem sempiternum.

XV. Qualem autem Deum intelligere nos possumus nulla virtute præditum? Quid enim? prudentiamne Deo tribuemus: quæ constat ex scientia rerum bonarum, et malarum, et, nec bonarum, nec malarum. Cui mali nihil est, nec esse potest, quid huic opus est delectu bonorum et malorum? Quid autem ratione? quid intelligentia? quibus utimur ad eam rem, ut apertis obscura assequamur. At obscurum Deo nihil potest esse. Nam justitia, quæ suum cuique distribuit, quid pertinet ad Deos? Hominum enim societas, et communitas, ut vos dicitis, justitiam procreavit. Temperantia autem constat ex prætermittendis voluptatibus corporis; cui si locus in cælo est, est etiam voluptatibus. Nam fortis Deus intelligi qui potest? in dolore, an in labore, an in periculo? quorum Deum nihil attingit. Nec ratione igitur utentem, nec virtute ulla præditum Deum intelligere qui possumus? Nec vero vulgi, atque imperitorum inscitiam despicere possum, cum ea considero, quæ dicuntur a Stoicis. Sunt enim illa imperitorum. Piscem Syri venerantur : omne fere genus bestiarum Ægyptii consecraverunt. Jam vero in Græcia multos habent ex hominibus Deos : Alabandum, Alabandei : Tenedi, Tenem : Leucotheam, quæ fuit Ino, et ejus Palæmonem filium, cuncta Græcia : Herculem, Æsculapium, Tyndaridas : Romulum nostri, aliosque complures : quos quasi novos, et adscriptitios cives in cælum receptos putant. Hæc igitur indocti.

XVI. Quid vos philosophi? qui meliora? Omitto illa : sunt enim præclara. Sit sane Deus ipse mundus. Hoc credo illud esse.

...sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Quare igitur plures adjungimus Deos? Quanta autem est eorum multitudo? Mihi quidem sane multi videntur : singulas enim stellas numeras Deos, eosque aut belluarum nomine appellas, ut Capram, ut Nepam, ut Taurum, ut Leonem : aut rerum inanimatarum, ut Argo, ut Aram, ut Coronam. Sed ut hæc concedantur, reliqua qui tandem non modo concedi, sed omnino intelligi possunt? Cum fruges, Cererem; vinum, Liberum dicimus; genere nos quidem sermonis utimur usitato : sed ecquem tam amentem esse putas, qui illud, quo vescatur, Deum credat esse? Nam quos ab hominibus pervenisse dicis ad Deos, tu reddes rationem, quemadmodum idem fieri potuerit, aut cur fieri desierit, et ego discam libenter. Quomodo nunc quidem est, non video, quo pacto ille, cui *in monte*

Digitized by Google

quel moyen Hercule, *brûlé avec des torches ardentes sur le mont Œta*, comme dit un poëte, monta du milieu des flammes *à la maison de son père*. Aussi Homère dit-il qu'Ulysse le trouva dans les enfers avec les autres morts. Mais encore faut-il savoir quel Hercule nous révérons principalement. Car les personnes qui ont approfondi ces histoires, peu connues, nous apprennent qu'il y en a eu plus d'un. Le plus ancien, celui qui se battit contre Apollon pour le trépied de Delphes, est fils de Jupiter et de Lysite; mais du Jupiter le plus ancien; car nous trouvons aussi plusieurs Jupiters dans les chroniques des Grecs. Le second Hercule est l'Égyptien, que l'on croit fils du Nil, et qui passe pour l'auteur des lettres phrygiennes. Le troisième, pour qui l'on fait des offrandes funèbres, est un des dactyles d'Ida. Le quatrième, fils de Jupiter, et d'Astérie sœur de Latone, singulièrement honoré par les Tyriens, qui prétendent que Carthage est sa fille. Le cinquième, nommé Bel, que l'on adore dans les Indes. Le sixième, celui que Jupiter a eu d'Alcmène; mais le troisième Jupiter; car il y en a eu plusieurs, comme vous le verrez ci-après.

XVII. Cet examen, où m'engage la suite de mon discours, convaincra qu'en fait de religion j'aurais eu tort de m'en tenir à la doctrine Stoïcienne, plutôt qu'à notre Droit pontifical, qu'aux coutumes de nos pères, et qu'à ces urnes de Numa, dont Lélius parle dans sa petite harangue toute d'or. Car, dites-moi, si je me jetais dans votre parti, que répondrais-je à qui me ferait ces questions : Vous qui reconnaissez des divinités, mettrez-vous les Nymphes en ce rang-là? Si elles y sont, les Panisques et les Satyres y doivent être. Vous n'y voulez pas ceux-ci? Les Nymphes en sont exclues, par conséquent. Elles ont pourtant des temples, qui leur ont été solennellement dédiés. Que conclure de là? Que les autres, qui ont aussi des temples, n'en sont pas dignes. Poursuivons. Vous mettez parmi les Dieux Jupiter et Neptune? Mettez-y donc Pluton leur frère; mettez-y ces fleuves qui, dit-on, coulent dans les enfers, l'Achéron, le Cocyte, le Styx, le Phlégéthon : mettez-y Charon et Cerbère. Vous ne leur voulez pas faire cet honneur? Pluton ne le mérite donc point : et cela étant, ses frères le méritent-ils? Ainsi raisonnait Carnéade, non pas dans la vue de saper l'existence des Dieux, (car qu'y aurait-il de moins convenable à un philosophe?) mais pour montrer avec évidence que sur cette matière les Stoïciens ne disent rien de plausible. Si donc Jupiter et Neptune sont Dieux, ajoutait-il, peut-on refuser cette qualité à Saturne leur père, qui est si révéré, surtout en Occident? Mais Saturne étant Dieu, le Ciel son père ne le sera-t-il pas? Et à la divinité du Ciel ne faudra-t-il pas joindre celle de son père et de sa mère, qui sont l'Éther et la Lumière. N'y faudra-t-il pas joindre tout ce que les anciens généalogistes leur donnent et de frères et de sœurs, l'Amour, la Tromperie, la Crainte, le Travail, l'Envie, le Destin, la Vieillesse, la Mort, les Ténèbres, la Misère, la Plainte, la Reconnaissance, la Fraude, l'Opiniâtreté, les Parques, les Hespérides, les Songes, tous enfants de l'Érèbe et de la Nuit? Ou recevez toutes ces déités monstrueuses, ou n'en recevez aucune des précédentes.

XVIII. Hercule, Esculape, Bacchus, Castor, Pollux ne seront-ils pas au nombre des Dieux,

Œtæo illatæ *lampades fuerint*, ut ait Accius, *in domum æternam patris* ex illo ardore pervenerit : quem tamen Homerus conveniri apud inferos facit ab Ulysse, sicut cæteros, qui excesserant vita. Quanquam, quem potissimum Herculem colamus, scire sane velim. Plures enim tradunt nobis ii, qui interiores scrutantur et reconditas literas : antiquissimum, Jove natum, sed antiquissimo item Jove : nam Joves quoque plures in priscis Græcorum literis invenimus. Ex eo igitur et Lysito est is Hercules, quem concertavisse cum Apolline de tripode accepimus. Alter traditur Nilo natus, Ægyptius : quem aiunt Phrygias literas conscripsisse. Tertius est ex Idæis Digitis : cui inferias afferunt. Quartus est Jovis et Asteriæ, Latonæ sororis, qui Tyri maxime colitur; cujus Carthaginem filiam ferunt. Quintus in India, qui Belus dicitur. Sextus hic ex Alcumena, quem Jupiter genuit, sed tertius Jupiter : quoniam, ut jam docebo, plures Joves etiam accepimus.

XVII. Quando enim me in hunc locum deduxit oratio, docebo, meliora me didicisse de colendis Diis immortalibus jure pontificio, et majorum more, capedunculis iis, quas Numa nobis reliquit, de quibus in illa aureola oratiuncula dicit Lælius, quam rationibus Stoicorum. Si enim vos sequar, dic, quid ei respondeam, qui me sic roget : Si Dii sunt, suntne etiam Nymphæ deæ? Si Nymphæ, Panisci etiam, et Satyri? Hi autem non sunt : ne Nymphæ quidem Deæ igitur. At earum templa sunt publice vota, et dedicata. Quid igitur? ne cæteri quidem ergo Dii, quorum templa sunt dedicata. Age porro, Jovem, et Neptunum, Deos numeras : ergo etiam Orcus, frater eorum, Deus, et illi, qui fluere apud inferos dicuntur, Acheron, Cocytus, Styx, Phlegethon : tum Charon, tum Cerberus, Dii putandi. At id quidem repudiandum : ne Orcus quidem igitur. Quid dicitis ergo de fratribus? Hæc Carneades agebat, non ut Deos tolleret : quid enim philosopho minus conveniens? sed ut Stoicos nihil de Diis explicare convinceret. Itaque insequebatur. Quid enim? aiebat, si ii fratres sunt in numero Deorum, num de patre eorum Saturno negari potest, quem vulgo maxime ad Occidentem colunt? Qui si est Deus, patrem quoque ejus, Cælum, esse Deum confitendum est. Quod si ita est, Cæli quoque parentes Dii habendi sunt, Æther, et Dies, eorumque fratres et sorores, qui a genealogis antiquis sic nominantur, Amor, Dolus, Metus, Labor, Invidentia, Fatum, Senectus, Mors, Tenebræ, Miseria, Querela, Gratia, Fraus, Pertinacia, Parcæ, Hesperides, Somnia : quos omnes Erebo, et Nocte natos ferunt. Aut igitur hæc monstra probanda sunt, aut prima illa tollenda.

XVIII. Quid? Apollinem, Vulcanum, Mercurium, cæteros, Deos esse dices : de Hercule, Æsculapio, Libero, Castore, Polluce dubitabis? At hi quidem coluntur æque,

Digitized by Google

si vous y mettez Apollon, Vulcain, Mercure, et leurs semblables? Ceux-là sont aussi honorés que ceux-ci; et même le sont beaucoup plus en quelques endroits. Tenons-les donc pour des Dieux, quoique du côté maternel ils ne soient pas de race divine. Aristée, qui est fils d'Apollon, et qui passe pour avoir trouvé l'art de faire l'huile d'olive; Thésée, qui est issu de Neptune; tous les autres qui ont eu des Dieux pour pères, ne seront-ils pas eux-mêmes au nombre des Dieux? Mais que penser de ceux qui ont eu pour mères des Déesses? Je les croirais Dieux encore plus sûrement. Comme dans le droit civil on est libre, quand on est né d'une mère libre; de même le droit naturel veut que le fils d'une Déesse soit Dieu. Aussi l'île d'Astypalée honore-t-elle religieusement Achille, dont la divinité, si vous la reconnaissez, entraîne celle d'Orphée et celle de Rhésus, qui sont fils de Muses, à moins que les mariages de mer n'aient un privilége que ceux de terre n'ont point. Orphée ni Rhésus n'ont pourtant de culte nulle part. Si donc ils ne sont pas Dieux, les autres comment le sont-ils? Vous avez paru convenir vous-même, Balbus, que les honneurs qu'ils reçoivent ne viennent pas de ce qu'on les juge véritablement immortels, mais bien plutôt de ce qu'on les regarde comme des hommes qui ont été remplis de vertus. Hécate, puisque Latone est Déesse, ne le sera-t-elle pas aussi, étant fille d'Astérie, sœur de Latone? Oui, sans doute, à en juger par les autels que nous lui avons vus en Grèce. Mais si vous donnez ce rang à Hécate, pouvez-vous le refuser aux Euménides? Car elles ont aussi un temple à Athènes, et, si je ne me trompe, les Romains leur ont consacré un bois. Voilà donc les Furies au nombre des Déesses, elles qu'on charge d'épier les crimes, et de les punir. Comme vous faites présider quelque divinité à tout ce qui arrive sur la terre, il y en doit avoir une destinée pour les couches des femmes, qui par cette raison est appelée *Natio*, et à qui nous offrons des sacrifices dans les processions que l'on fait aux environs d'Ardée. Mais si c'est là une divinité, il faut reconnaître aussi toutes celles dont vous avez fait mention, l'Honneur, la Foi, l'Entendement, la Concorde. Il faut en user de même pour l'Espérance, pour la Junon *Moneta*, et généralement pour tout ce qui peut nous entrer dans l'imagination. Or, la conséquence n'étant pas vraisemblable, ne soutenez donc pas le principe.

XXIX. Que direz-vous à ceci? Supposé que ceux-là soient Dieux, qui sont regardés et honorés comme tels parmi nous : pourquoi ne mettrions-nous pas Sérapis et Isis au même rang? Et dès là quelle raison aurions-nous de rejeter les Dieux des barbares? Ainsi nous déifierons bœufs, chevaux, ibis, éperviers, aspics, crocodiles, poissons, chiens, loups, chats, et autres bêtes. Ou, remontant à la source de cette superstition, il faudra condamner également toutes les divinités qui en sont venues. Ino, que les Grecs appellent Leucothée, et que nous appelons *Matuta*, sera Déesse, quoique fille de Cadmus; et ce titre sera refusé à Circé et à Pasiphaé, qui ont pour père le Soleil, et pour mère Perséis, fille de l'Océan? Il est vrai, pour Circé, que les honneurs divins lui sont rendus dans une de nos colonies qui porte son nom. Mais que répondrez-vous à Médée, petite-fille du Soleil et de l'Océan, fille d'Æétès et d'Idyia? Que répondrez-vous à son frère Absyrte, que Pacuve nomme Égialée, quoique l'autre nom soit plus fréquent dans les écrits des anciens? Pour moi, si vous ne les déifiez

atque illi; apud quosdam etiam multo magis. Ergo, hi Dii sunt habendi, mortalibus nati matribus? Quid? Aristæus, qui olivæ dicitur inventor, Apollinis filius : Theseus, qui Neptuni : reliqui, quorum patres Dii, non erunt in Deorum numero? Quid, quorum matres? Opinor etiam magis. Ut enim in jure civili, qui est matre libera, liber est : item jure naturæ, qui Dea matre est, Deus sit necesse est. Itaque Achillem Astypalenses insulani sanctissime colunt. Qui si Deus est; et Orpheus, et Rhesus, Dii sunt, Musa matre nati : nisi forte maritimæ nuptiæ terrenis anteponuntur. Si hi Dii non sunt, quia nusquam coluntur : quo modo illi sunt? Vide igitur, ne virtutibus hominum isti honores habeantur, non immortalitatibus : quod tu quoque, Balbe, visus es dicere. Quo modo autem potes, si Latonam Deam putas, Hecaten non putare, quæ matre Asteria est, sorore Latonæ? An hæc quoque Dea est? vidimus enim ejus aras, delubraque in Græcia. Sin hæc Dea est, cur non Eumenides? Quæ si Deæ sunt, quarum et Athenis fanum est, et apud nos, ut ego interpretor, lucus Furinæ : Furiæ deæ sunt, speculatrices, credo, et vindices facinorum et scelerum. Quod si tales Dii sunt, ut rebus humanis intersint, Natio quoque Dea putanda est : cui, cum fana circuimus in agro Ardeati rem divinam facere solemus : quæ, quia partus matronarum tueatur, a nascentibus Natio nominata est. Ea si Dea est; Dii omnes illi qui commemorabantur a te, Honos, Fides, Mens, Concordia : ergo etiam Spes, Moneta, omniaque quæ cogitatione nobismet ipsi possumus fingere. Quod si verisimile non est, ne illud quidem est, hæc unde fluxerunt.

XIX. Quid autem dicis? si Dii sunt illi, quos colimus et accepimus; cur non eodem in genere Serapim, Isimque numeremus? Quod si facimus, cur barbarorum Deos repudiemus? Boves igitur, et equos, ibes, accipitres, aspidas, crocodilos, pisces, canes, lupos, feles, multas præterea belluas, in Deorum numero? reponemus. Quæ si rejiciamus, illa quoque unde hæc nata sunt, rejiciemus. Quid deinde? Ino, Dea dicetur, quæ Leucothea a Græcis, a nobis Matuta dicitur, cum sit Cadmi filia? Circe autem, et Pasiphaë, e Perseide, Oceani filia, natæ patre Sole, in Deorum numero non habebuntur? Quanquam Circen quoque coloni nostri Circeienses religiose colunt. Ergo hanc Deam dicis? Quid Medeæ respondebis? quæ duobus avis, Sole, et Oceano, Æeta patre, matre Idyia procreata est? Quid hujus Absyrto fratri, qui est apud Pacuvium Ægialeus? sed illud nomen veterum literis usitatius. Qui si Dii non sunt, vereor quid agat Ino : hæc

Digitized by Google

pas les uns aussi bien que les autres, je ne sais ce que deviendra Ino; car toutes ces déités n'ont que la même origine. Amphiaraüs sera-t-il Dieu? Trophonius le sera-t-il? Un règlement des censeurs ayant exempté d'impôts les terres consacrées dans la Béotie aux Dieux immortels, nos publicains niaient que l'on dût traiter d'immortel quiconque avait été homme. Mais si vous déifiez ceux que je viens de nommer, il est bien juste d'en faire autant pour Érechthée, dont nous avons vu à Athènes et le temple et le prêtre. Vous défendrez-vous d'immortaliser aussi Codrus, et une infinité d'autres, qui ont versé leur sang pour le salut de leur patrie? Ou donnez l'exclusion à tous, ou ne la donnez à pas un. Aussi est-il aisé de voir que si la plupart des villes ont rendu des honneurs divins à la mémoire de ceux qui ont signalé leur courage, ç'a été pour animer les autres citoyens à la vertu, et pour faire qu'ils s'exposent plus volontiers aux dangers, lorsqu'il s'agit du bien public. Voilà par quel motif les Athéniens ont déifié Érechthée avec ses filles, et ont érigé un temple aux filles de Léos. Alabande est plus honoré que pas un des Dieux les plus illustres, dans la ville qu'il a fondée; et c'est là-dessus que Stratonicus, à qui souvent il échappait d'assez bons mots, importuné par un habitant de cette ville, qui soutenait qu'Alabande était Dieu, mais qu'Hercule ne l'était pas : *Hé bien!* lui dit-il, *que la colère d'Alabande tombe sur moi, et celle d'Hercule sur toi.*

XX. Mais, Balbus, ne considérez-vous pas jusques à quel point le ciel et les astres multiplient vos Dieux? Vous divinisez le soleil et la lune, que les Grecs prennent, celui-là pour Apollon, celle-ci pour Diane. Si la lune est une divinité, il faut que l'étoile du matin, il faut que les autres planètes, que toutes les étoiles fixes soient de même condition. Et pourquoi n'en sera pas l'arc-en-ciel? cette Iris, dis-je, si belle, si admirablement belle, qu'on a dit avec raison qu'elle était fille de Thaumas? Mais si vous la divinisez, comment traiterez-vous les nuées? car les couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel ne sont formées que par les nuées, une desquelles enfanta, dit-on, les Centaures. Et si vous divinisez les nuées, vous n'aurez pas de moindres égards pour les tempêtes, qui effectivement ont reçu cet honneur du peuple Romain. Vous en ferez part aux pluies, aux ondées, aux orages, aux tourbillons. Il est certain, au moins, que nos capitaines ont coutume de sacrifier aux flots, avant que de s'embarquer. Puisque vous divinisez la terre sous le nom de Cérès, et la mer sous celui de Neptune; on doit la même prérogative, et aux fontaines, et aux rivières. C'est dans cet esprit que Maso, le vainqueur de Corse, dédia un temple à une fontaine, et que l'on a placé dans la prière des augures le Tibre, le Spinon, l'Almon, le Nodin, et autres noms de rivières voisines. Ainsi, ou le nombre de semblables déités ira à l'infini, ou il faut les retrancher toutes également. Retranchons-les donc toutes, pour ne pas donner lieu à une superstition qui n'aurait point de bornes.

XXI. A l'égard de ces hommes déifiés, qui sont aujourd'hui l'objet de nos cérémonies les plus saintes et les plus augustes; vous allez voir, Balbus, si ce n'est pas une illusion de croire qu'en cela l'opinion publique doit suppléer à la réalité.

enim omnia ex eodem fonte fluxerunt. An Amphiaraus Deus erit, et Trophonius? Nostri quidem publicani, cum essent agri in Bœotia Deorum immortalium excepti lege Censoria, negabant immortales esse ullos, qui aliquando homines fuissent. Sed si sunt hi Dii, est certe Erechtheus, cujus Athenis et delubrum vidimus, et sacerdotem. Quem si Deum facimus, quid aut de Codro dubitare possumus, aut de cæteris, qui pugnantes pro patriæ libertate ceciderunt? Quod si probabile non est : ne illa quidem superiora, unde hæc manant, probanda sunt. Atque in plerisque civitatibus intelligi potest, augendæ virtutis gratia, quo libentius reipublicæ causa periculum adiret optimus quisque, virorum fortium memoriam honore Deorum immortalium consecratam. Ob eam enim ipsam causam Erechtheus Athenis, filiæque ejus in numero Deorum sunt. Itemque Leo natarum est delubrum Athenis, quod Leocorion nominatur. Alabandenses quidem sanctius Alabandum colunt, a quo est urbs illa condita, quam quemquam nobilium Deorum : apud quos non inurbane Stratonicus, ut multa, cum quidam ei molestus Alabandum Deum esse confirmaret, Herculem negaret : *Ergo*, inquit, *mihi Alabandus, tibi Hercules sit iratus.*

XX. Illa autem, Balbe, quæ tu a cælo, astrisque ducebas, quam longe serpant, non vides? Solem Deum esse, Lunamque, quorum alterum Apollinem Græci, alteram Dianam putant. Quod si Luna Dea est : ergo etiam Lucifer, cæteræque errantes, numerum Deorum obtinebunt : igitur etiam inerrantes. Cur autem Arci species non in Deorum numero reponatur? Est enim pulcher, et ob eam causam, quia speciem habeat admirabilem, Thaumante dicitur esse natus. Cujus si divina natura est, quid facies nubibus? Arcus enim ipse, ex nubibus efficitur quodam modo coloratus : quarum una etiam Centauros peperisse dicitur. Quod si nubes retuleris in Deos, referendæ certe erunt tempestates, quæ populi Romani ritibus consecratæ sunt. Ergo imbres, nimbi, procellæ, turbines, Dii putandi. Nostri quidem duces, mare ingredientes immolare hostiam fluctibus consueverunt. Jam si est Ceres a gerendo, (ita enim dicebas) terra ipsa Dea est, et ita habetur : quæ est enim alia Tellus? Sin terra : mare etiam; quem Neptunum esse dicebas? Ergo et flumina, et fontes. Itaque et fontis delubrum Maso ex Corsica dedicavit, et in augurum precatione Tiberinum, Spinonem, Anemonem, Nodinum, alia propinquorum fluminum nomina videmus. Ergo hoc aut in immensum serpet, aut nihil horum recipiemus, nec illa infinita ratio superstitionis probabitur. Nihil ergo horum probandum est.

XXI. Dicamus igitur, Balbe, oportet contra illos etiam, qui hos Deos ex hominum genere in cælum translatos,

Digitized by Google

A commencer par Jupiter, ceux qu'on appelle théologiens en comptent trois. Il y en a deux d'Arcadie : l'un fils de l'Éther, et père de Proserpine et de Bacchus; l'autre fils du Ciel, et père de Minerve, laquelle, dit-on, a inventé la guerre, et y préside. Un troisième, né de Saturne dans l'île de Crète, où l'on fait voir son tombeau. Pour les fils de Jupiter, les Grecs leur donnent aussi divers noms. Vous avez d'abord les trois qui ont à Athènes le titre d'*Anacès*, Tritopatréus, Eubuléus, Dionysius, fils du roi Jupiter le plus ancien, et de Proserpine. En second lieu Castor et Pollux, fils du troisième Jupiter, et de Léda. Trois autres enfin, appelés par quelques-uns Alcon, Mélampus, Émolus, fils d'Atrée petit-fils de Pélops. Quant aux Muses, il y en a d'abord quatre : Thelxiopé, Acédé, Arché, Mélété, filles du second Jupiter. Après cela, neuf, qui ont eu pour père le troisième Jupiter, et pour mère Mnémosyne. Autres neuf encore, qui n'ont pas d'autres noms que les précédentes, et qui sont nées de Piérus et d'Antiope. Les poëtes ont coutume d'appeler celles-ci *Piérides* et *Piériennes*. Quoique le Soleil ait été ainsi nommé, dites-vous, parce qu'il est seul : de combien de soleils cependant nos théologiens font-ils mention? Il y en a un fils de Jupiter, et petit-fils de l'Éther. Un autre, fils d'Hypérion. Un troisième, de Vulcain fils du Nil; et c'est à celui-ci que les Égyptiens donnent la ville d'Héliopolis. Un quatrième, né à Rhodes d'Acantho, dit-on, au siècle des Héros, et qui est l'aïeul d'Ialysus, de Camirus, et de Lindus. Un cinquième, dont on prétend qu'Æétés et Circé sont nés à Colchos.

XXII. Il se trouve plusieurs Vulcains. Le premier, qui eut de Minerve cet Apollon que les anciens historiens font le Dieu tutélaire d'Athènes, était fils du Ciel. Le second, que les Égyptiens appellent *Opas*, et qu'ils reconnaissent pour le protecteur de l'Égypte, fils du Nil. Le troisième, que l'histoire dit avoir été le maître des forges de Lemnos, fils du troisième Jupiter et de Junon. Le quatrième, qui s'établit dans les îles voisines de la Sicile, qu'on appelle les Vulcanies, fils de Ménalius. Des Mercures, le premier eut pour père le Ciel, et pour mère la Lumière. Le second, qui habite un antre souterrain, et qui est le même que Trophonius, est fils de Valens et de Phoronis. Le troisième, qu'on dit avoir eu Pan de Pénélope, est né du troisième Jupiter et de Maïa. Le quatrième, dont les Égyptiens croient ne pouvoir sans crime proférer le nom, est fils du Nil. Le cinquième, qu'ils nomment en leur langue *Thoth*, comme s'appelle chez eux le premier mois de l'année, est celui que la ville de Phénée révère, et qui, s'étant sauvé en Égypte pour avoir tué Argus, y fit recevoir ses lois, et fleurir les beaux-arts. Le premier des Esculapes, le Dieu de l'Arcadie, qui passe pour avoir inventé la sonde, et la manière de bander les plaies, est fils d'Apollon. Le second, qu'un coup de foudre tua, et qui fut enterré à Cynosure, est frère du second Mercure. Le troisième, qui trouva l'usage des purgations, et l'art d'arracher les dents, est fils d'Arsippe et d'Arsinoé. On montre en Arcadie son tombeau, et le bois qui lui est consacré, assez près du fleuve Lusius.

XXIII. Pour ce qui est des Apollons, j'ai déjà

non re, sed opinione esse dicunt, quos auguste omnes sanctèque veneramur. Principio Joves tres numerant ii, qui theologi nominantur : ex quibus primum, et secundum natos in Arcadia : alterum patre Æthere, ex quo etiam Proserpinam natam ferunt, et Liberum : alterum patre Cælo, qui genuisse Minervam dicitur, quam principem et inventricem belli ferunt : tertium Cretensem, Saturni filium, cujus in illa insula sepulcrum ostenditur. Διόσκουροι etiam apud Graios multis modis nominantur. Primi tres, qui appellantur Anaces Athenis, ex Jove, rege antiquissimo, et Proserpina nati, Tritopatreus, Eubuleus, Dionysius. Secundi, Jove tertio nati ex Leda, Castor et Pollux. Tertii dicuntur a nonnullis Alco, et Melampus, Emolus, Atrei filii, qui Pelope natus fuit. Jam Musæ primæ quatuor, natæ Jove altero, Thelxiope, Acede, Arche, Melete : secundæ Jove tertio et Mnemosyne procreatæ, novem : tertiæ, Piero natæ, et Antiopa, quas Pieridas, et Pierias solent poëtæ appellare, iisdem nominibus, eodemque numero, quo proxime superiores. Cumque tu Solem, quia solus esset, appellatum esse dicas : Soles ipsi quam multi a theologis proferuntur? Unus eorum Jove natus, nepos Ætheris : alter, Hyperione : tertius, Vulcano, Nili filio; cujus urbem Ægyptii volunt esse eam, quæ Heliopolis appellatur : quartus is, quem heroicis temporibus Acantho Rhodi peperisse dicitur, avum Ialysi, Camiri, et Lindi : quintus, qui Colchis fertur Æetam, et Circen procreavisse.

XXII. Vulcani item complures : primus Cælo natus, ex quo Minerva Apollinem eum, cujus in tutela Athenas antiqui historici esse voluerunt : secundus Nilo natus, Opas, ut Ægyptii appellant, quem custodem esse Ægypti volunt : tertius ex tertio Jove, et Junone, qui Lemni fabricæ traditur præfuisse : quartus Menalio natus, qui tenuit insulas propter Siciliam, quæ Vulcaniæ nominantur. Mercurius unus Cælo patre, Die matre natus; cujus obscenius excitata natura traditur, quod adspectu Proserpinæ commotus sit : alter Valentis, et Phoronidis filius, is, qui sub terris habetur, idem Trophonius : tertius Jove tertio natus, et Maia, ex quo, et Penelopa Pana natum ferunt : quartus Nilo patre, quem Ægyptii nefas habent nominare : quintus, quem colunt Pheneatæ, qui Argum dicitur interemisse, ob eamque causam Ægyptum profugisse, atque Ægyptiis leges, et literas tradidisse. Hunc Ægyptii Thoth appellant : eodemque nomine anni primus mensis apud eos vocatur. Æsculapiorum primus, Apollinis, quem Arcades colunt; qui specillum invenisse, primusque vulnus dicitur obligavisse : secundus, secundi Mercurii frater; is fulmine percussus, dicitur humatus esse Cynosuris : tertius, Arsippi, et Arsinoæ; qui primus purgationem alvi, dentisque evulsionem, ut ferunt, invenit; cujus in Arcadia non longe a Lusio flumine sepulcrum, et locus ostenditur.

XXIII. Apollinum antiquissimus is, quem paulo ante ex Vulcano natum esse dixi, custodem Athenarum : alter

Digitized by Google

parlé du plus ancien, qui est fils de Vulcain, et Dieu tutélaire d'Athènes. Il y en a un autre, fils d'un Corybante, et natif de Crète, lequel eut guerre, dit-on, avec Jupiter même pour cette île-là. Un troisième, qui passa des régions hyperborées à Delphes, fils du troisième Jupiter et de Latone. Un quatrième, d'Arcadie, que les Arcadiens ont appelé *Nomion*, parce qu'ils le regardent comme leur législateur. On parle aussi de plusieurs Dianes. La première, que l'on croit mère du Cupidon ailé, fille de Jupiter et de Proserpine. La seconde, qui est la plus connue, fille du troisième Jupiter et de Latone. La troisième, à qui souvent les Grecs donnent le nom de son père, fille d'Upis et de Glaucé. Il y a de même plusieurs Bacchus. Le premier, fils de Jupiter et de Proserpine. Le second, qui tua Nysa, était fils du Nil. Le troisième, qui régna en Asie, était fils de Caprius, et ce fut pour lui que les Sabazies furent ordonnées. Le quatrième, pour qui se célèbrent les fêtes Orphiques, était né de Jupiter et de la Lune. Le cinquième, qui passe pour l'instituteur des Triétérides, venait de Nisus et de Thyoné. On tient que la première Vénus, celle qui a son temple en Élide, naquit du Ciel et de la Lumière. Que la seconde, sortie de l'écume de la mer, a eu de Mercure le second Cupidon. Que la troisième, fille de Jupiter et de Dioné, épousa Vulcain; mais que de Mars et d'elle naquit Antéros. Que la quatrième est la Syrienne, née à Tyr, qui se nomme Astarté, et à qui l'on donne Adonis pour époux. J'ai déjà parlé d'une Minerve, mère d'Apollon. Une autre, issue du Nil, est honorée à Saïs, ville d'Égypte. Une troisième, dont j'ai parlé aussi, fille de Jupiter. Une quatrième, née de Jupiter et de Coryphé, fille de l'Océan, nommée par les Arcadiens Coria, et à qui l'on doit l'invention des chars à quatre chevaux de front. Une cinquième, que l'on peint avec des talonnières, eut pour père Pallas, à qui, dit-on, elle ôta la vie, parce qu'il voulait la violer. On fait naître le premier Cupidon de Mercure, et de la première Diane : le second, de Mercure, et de la seconde Vénus : le troisième, qui est Antéros, de Mars, et de la troisième Vénus. Toutes ces opinions viennent des vieilles fables qui étaient répandues dans la Grèce. Vous comprenez bien, Balbus, qu'il est à propos d'en arrêter le cours, de peur que cela ne brouille la religion. Vos Stoïciens pourtant, bien loin de réfuter ces fables, les accréditent par le sens mystérieux qu'ils y prétendent trouver. Une exposition toute simple, telle que vous la venez d'entendre, ne doit-elle pas tenir lieu d'une solide réfutation, sans qu'il soit besoin d'y employer des raisonnements plus subtils?

XXIV. Pour reprendre présentement la suite de votre discours : on voit que l'entendement, la foi, l'espérance, la vertu, l'honneur, la victoire, le salut, la concorde, on voit, dis-je, que toutes ces sortes de choses sont purement naturelles, et n'ont rien de divin. Ou ce sont des choses intérieures, et que nous possédons en nous-mêmes, comme l'entendement, la foi, l'espérance, la vertu, la concorde : ou ce sont des choses extérieures, qui ne dépendent pas de nous, et que nous devons souhaiter, comme l'honneur, le salut, la victoire. Je sais, à la vérité, qu'elles nous sont avantageuses; je sais même qu'on leur a religieusement érigé des statues; mais pour ce qui est de leur divinité, je commencerai à la croire, quand vous me l'aurez

Corybantis filius, natus in Creta, cujus de illa insula cum Jove ipso certamen fuisse traditur : tertius Jove tertio natus, et Latona, quem ex Hyperboreis Delphos ferunt advenisse : quartus in Arcadia, quem Arcades Nomionem appellant, quod ab eo se leges ferunt accepisse. Dianæ item plures : prima Jovis, et Proserpinæ, quæ pinnatum Cupidinem genuisse dicitur : secunda notior, quam Jove tertio, et Latona natam accepimus : tertiæ pater, Upis traditur, Glauce mater : eam Græci sæpe Upim paterno nomine appellant. Dionysos multos habemus : primum e Jove et Proserpina natum : secundum Nilo, qui Nysam dicitur interemisse : tertium, Caprio patre, eumque regem Asiæ præfuisse dicunt; cui Sabazia sunt instituta : quartum Jove, et Luna, cui sacra Orphica putantur confici : quintum Niso natum, et Thyone, a quo Trieterides constitutæ putantur. Venus prima Cælo, et Die nata; cujus Elide delubrum videmus; altera, spuma procreata; ex qua, et Mercurio Cupidinem secundum natum accepimus : tertia, Jove nata, et Diona, quæ nupsit Vulcano; sed ex ea, et Marte natus Anteros dicitur : quarta, Syria, Tyroque concepta, quæ Astarte vocatur; quam Adonidi nupsisse proditum est. Minerva prima, quam Apollinis matrem supra diximus : secunda orta Nilo, quam Ægyptii Saitæ colunt : tertia illa, quam Jove generatam supra diximus : quarta Jove nata et Coryphe, Oceani filia; quam Arcades Coriam nominant, et quadrigarum inventricem ferunt : quinta Pallantis, quæ patrem dicitur interemisse, virginitatem suam violare conantem; cui pinnarum talaria affigunt. Cupido primus, Mercurio, et Diana prima natus dicitur : secundus, Mercurio, et Venere secunda : tertius quidem est Anteros, Marte, et Venere tertia. Atque hæc quidem, et ejusmodi, ex vetere Græciæ fama collecta sunt. Quibus intelligis resistendum esse, ne perturbentur religiones. Vestri autem non modo hæc non refellunt, verum etiam confirmant, interpretando, quorsum quidque pertineat. Sed eo jam, unde huc digressi sumus, revertamur.

XXIV. Num censes igitur subtiliore ratione opus esse ad hæc refellenda? Nam mentem, fidem, spem, virtutem, honorem, victoriam, salutem, concordiam, cæteraque ejusmodi, rerum vim habere videmus, non Deorum. Aut enim in nobismet insunt ipsis, ut mens, ut fides, ut spes, ut virtus, ut concordia : aut optandæ nobis sunt, ut honos, ut salus, ut victoria. Quarum rerum utilitatem video; video etiam consecrata simulacra. Quare autem in his vis Deorum insit, tum intelligam, cum cognovero. Quo in genere vel maxime est Fortuna numeranda, quam nemo ab inconstantia, et temeritate sejunget : quæ digna certe non sunt Deo. Jam vero quid vos illa delectat explicatio

Digitized by Google

prouvée. Je dis cela surtout de la fortune, dans qui l'on ne saurait ne pas reconnaître de l'inconstance et de la témérité, défauts indignes certainement d'un être divin. Mais quel plaisir trouvez-vous à interpréter des fables, et à courir après des étymologies? Qu'on nous dise que le Ciel fut mutilé par son fils, et Saturne enchaîné par le sien : non-seulement, à vous entendre, les auteurs de ces fictions n'extravaguaient pas, mais ils avaient toute la sagesse du monde en partage. Vous prenez une peine qui fait pitié, à découvrir quelque sens caché sous les noms de Saturne, de Mars, de Minerve, de Vénus, de Cérès. Recherche dangereuse, car vous demeurez court à plusieurs noms. Par exemple, d'où tirez-vous ceux de Véjovis et de Vulcain? Il est vrai que faisant venir Neptune de *nager*, en quoi, pour ainsi dire, vous m'avez paru nager vous-même plus que Neptune, vous trouverez aisément l'origine de tous les noms imaginables, puisqu'il ne vous faut, pour la fonder, que la conformité d'une seule lettre. Zénon s'est inutilement fatigué le premier, et après lui Cléanthe et Chrysippe, à expliquer de pures fables, et à chercher pour quel sujet chaque déité a eu un tel nom. Par là vous faites bien voir qu'il n'y a rien que de naturel dans ce qui a été divinisé; et que d'en juger autrement, c'est une erreur.

XXV. Mais erreur a si bien prévalu, que, non content d'accorder le titre de divinité à des choses pernicieuses, on leur offre même des sacrifices. Car la Fièvre a un temple sur le mont Palatin; *Orbona* en a un qui touche celui des Lares; et nous voyons, sur le mont Esquilin, un autel consacré à la mauvaise Fortune. Que toute erreur pareille soit bannie, de la philosophie, si nous voulons, dans nos entretiens sur les Dieux immortels, ne rien avancer d'indigne d'eux. Je sais pour moi ce que j'en dois croire, qui n'est rien de ce que vous en dites. Vous prenez Neptune pour une intelligence répandue dans la mer. Vous avez, par rapport à la terre, la même opinion de Cérès. Or je ne saurais ni concevoir ce que c'est que cette intelligence de la mer ou de la terre, ni soupçonner même ce que ce pourrait être. Pour apprendre donc l'existence des Dieux, et quels ils sont, je dois m'adresser à d'autres qu'aux Stoïciens. Passons aux deux articles suivants : l'un, s'il y a une providence divine, qui gouverne le monde : l'autre, si elle veille particulièrement sur ce qui regarde le genre humain. Car de vos propositions, voilà celles qui nous restent; et je crois qu'il faut, si vous le trouvez bon, les examiner avec soin. Pour moi, dit Velléius, je le trouverai excellent. Je souscris de tout mon cœur à ce que vous avez dit jusqu'ici, et je m'attends que vous allez encore vous surpasser. Je ne veux point vous interrompre, dit Balbus à Cotta : mais une autre fois que nous reprendrons notre dispute, je vous ferai bien avouer....

XXVI. Moi, leur offrir des vœux, encenser leurs autels?
Non, non, ils ne sont point au rang des immortels.

Trouvez-vous que Niobé s'attire toutes ses disgrâces, sans avoir bien raisonné auparavant? Et la maxime suivante n'est-elle pas le résultat d'une longue expérience?

Qui veut bien ce qu'il veut est maître du succès.

Maxime capable de nous porter à tout ce qu'il y a de mauvais.

fabularum, enodatio nominum? exsectum a filio Cœlum, vinctum itidem a filio Saturnum. Hæc, et alia generis ejusdem ita defenditis, ut ii, qui ista finxerunt, non modo non insani, sed etiam fuisse sapientes videantur. In enodandis autem nominibus, quod miserandum sit, laboratis. Saturnus, quia se saturat annis : Mavors, quia magna vertit : Minerva, quia minuit, aut quia minatur : Venus, quia venit ad omnia : Ceres, a gerendo. Quam periculosa consuetudo! in multis enim nominibus hærebitis. Quid Vejovi facies? quid Vulcano? quanquam, quoniam Neptunum a nando appellatum putas, nullum erit nomen, quod non possis una litera explicare, unde ductum sit. In quo quidem magis tu mihi natare visus es, quam ipse Neptunus. Magnam molestiam suscepit, et minime necessariam primus Zeno, post Cleanthes, deinde Chrysippus, commentitiarum fabularum reddere rationem : vocabulorum, cur quique ita appellati sint, causas explicare. Quod cum facitis, illud profecto confitemini, longe aliter rem se habere, atque hominum opinio sit : eos enim, qui Dii appellantur, rerum naturas esse, non figuras Deorum.

XXV. Qui tantus error fuit, ut, perniciosis etiam rebus non modo nomen Deorum tribueretur, sed etiam sacra constituerentur. Febris enim fanum in Palatio, et Orbonæ ad ædem Larum, et aram malæ Fortunæ Esquiliis consecratam videmus. Omnis igitur talis a philosophia pellatur error, ut cum de Diis immortalibus disputemus, dicamus digna Diis immortalibus : de quibus habeo ipse, quid sentiam; non habeo autem, quid tibi assentiar. Neptunum esse dicis, animum cum intelligentia per mare pertinentem : idem de Cerere. Istam autem intelligentiam aut maris, aut terræ non modo comprehendere animo, sed ne suspicione quidem possum attingere. Itaque aliunde mihi quærendum est, ut et esse Deos, et quales sint Dii, discere possim, quam quales tu eos esse vis. Videamus ea, quæ sequuntur : primum Deorumne providentia mundus regatur : deinde consulantne rebus humanis : hæc enim mihi ex tua partitione restant duo : de quibus, si vobis videtur, accuratius disserendum puto. Mihi vero, inquit Velleius, valde videtur : nam et majora exspecto : et his, quæ dicta sunt, vehementer assentior. Tum Balbus, Interpellare te, inquit, Cotta, nolo : sed sumemus tempus aliud : efficiam profecto, ut fateare. Sed * * *

XXVI. Nequaquam istuc istac ibit : magna inest certatio;
Nam ut ego illis supplicarem tanta blandiloquentia?

Niobe parumne ratiocinari videtur, et sibi ipsa nefariam pestem machinari? Illud vero quam callida ratione!

Qui volt esse, quod volt: ita dat se res, ut operam dabit;

Qui est versus omnium seminator malorum.

Digitized by Google

En vain s'oppose-t-il à ma juste colère,
Je prépare au perfide une douleur amère.
Mon partage est l'exil; mais en hâtant sa mort
Je saurai bien venger la rigueur de mon sort.

La voilà cette raison, que n'ont pas les bêtes, et qui a été donnée à l'homme, dites-vous, par une faveur toute particulière des Dieux. Vous le voyez, quelle grande faveur! Quand Médée fuyait son père et sa patrie,

Prête d'être arrêtée, ô Dieux! le puis-je dire?
Elle poignarde Absyrte, en pièces le déchire,
Afin que dans le champ ses membres dispersés,
Par le triste vieillard en chemin ramassés,
Puissent, le retardant, donner à la cruelle
Le loisir d'éviter la fureur paternelle.

Pour une action semblable, il faut que l'esprit seconde la méchanceté. Et celui qui prépare à son frère ce funeste repas s'y résout-il avant que d'y avoir bien fait réflexion?

Aujourd'hui, par un trait inouï, plein d'horreur,
Je cherche à lui porter la rage dans le cœur.

XXVII. Thyeste lui-même, non content de corrompre la femme d'Atrée, lequel dit là-dessus avec raison :

C'est un désordre affreux, que l'épouse d'un roi
Du lien conjugal ose trahir la foi :
Du monarque offensé la race interrompue
Dans un sang étranger se trouve confondue;

Thyeste, dis-je, ne voulait-il pas artificieusement, par cet adultère, s'emparer de la couronne? Atrée s'en explique ainsi :

Un merveilleux agneau, dont la toison dorée
De mon règne paisible assurait la durée,
Jadis me fut donné par le père des Dieux.
Mais ce rare présent que me firent les cieux,
Thyeste, secouru de ma perfide femme,
Osa me le ravir en me rendant infâme.

Trouvez-vous que, pour en venir là, Thyeste ne devait pas avoir un esprit proportionné à la grandeur de ses crimes? Mais crimes qui ne se voient pas au théâtre seulement; il s'en commet d'aussi noirs, et de plus noirs, s'il est possible, dans le train ordinaire du monde. Toutes les maisons particulières, la place publique, le sénat, le champ de Mars, les alliés, les provinces éprouvent que comme la raison sert à bien faire, elle sert à mal faire aussi : que peu de gens, et dans peu d'occasions, s'en servent bien; au lieu que la plupart, et dans la plupart des occasions, s'en servent mal : de sorte qu'à consulter nos avantages, les Dieux nous devaient refuser la raison, plutôt que de nous en donner une si pernicieuse. Le vin étant rarement bon et très-souvent mortel aux malades, on fait bien mieux de leur défendre absolument d'en boire, que de risquer un remède si équivoque : de même, puisque la vivacité, la pénétration, l'industrie, qui est ce que nous appelons raison, est un poison à la plupart des hommes, et ne fait du bien qu'à un très-petit nombre; je doute s'il n'aurait pas été mieux de les en priver absolument, que de la leur prodiguer. Ou du moins, si les Dieux ont fait aux hommes un présent utile en leur donnant la raison, cela ne regarde que ceux qui ont reçu en partage une raison bien réglée, lesquels, supposé qu'il y en ait, sont en fort petite quantité. Or il serait étrange qu'il y eût si peu de gens à qui les Dieux eussent voulu faire du bien. On aime mieux croire qu'ils n'en ont fait à personne.

Ille transversa mente mihi hodie tradidit repagula :
Quibus ego iram omnem recludam, atque illi perniciem dabo :
Mihi mœrores, illi luctum : exitium illi, exsilium mihi.

Hanc videlicet rationem, quam vos divino beneficio homini solum tributam dicitis, bestiæ non habent. Videsne igitur, quanto munere Deorum simus affecti? Atque eadem Medea patrem, patriamque fugiens :

postquam pater
Appropinquat, jamque, pæne ut comprehendatur, parat,
Puerum interea obtruncat, membraque articulatim dividit,
Perque agros passim dispergit corpus : id ea gratia,
Ut, dum nati dissipatos artus captaret parens,
Ipsa interea effugeret; illum ut mœror tardaret sequi;
Sibi salutem ut familiari pareret parricidio.

Huic ut scelus, sic ne ratio quidem defuit. Quid? ille funestas epulas fratri comparans, nonne versat huc et illuc cogitatione rationem?

Major mihi moles, majus miscendum est malum,
Qui illius acerbum cor contundam et comprimam.

XXVII. Nec tamen ille ipse est prætereundus, qui non sat habuit conjugem illexisse in stuprum : de quo recte, et verisimile loquitur Atreus :

Quod re in summa summum esse periculum, arbitror
Matres coinquinari regum, regiam
Contaminari stirpem; admisceri genus.

At id ipsum quam callide, qui regnum adulterio quæreret!

Addo (inquit) huc, quod mihi portento cælestum pater
Prodigium misit regni stabilimen mei,
Agnum inter pecudes aurea clarum coma,
Quem clam Thyestem clepere ausum esse e regia :
Qua in re adjutricem conjugem cepit sibi.

Videturne summa improbitate usus non sine summa esse ratione? Nec vero scena solum referta est his sceleribus, sed multo vita communis pæne majoribus. Sentit domus uniuscujusque, sentit forum, sentit curia, campus, socii, provinciæ, ut, quemadmodum ratione recte fiat, sic ratione peccetur : alterumque et a paucis, et raro; alterum et sæpe, et a plurimis : aut satius fuerit nullam omnino nobis a Diis immortalibus datam esse rationem, quam tanta cum pernicie datam. Ut vinum ægrotis, quia prodest raro, nocet sæpissime, melius est non adhibere omnino, quam spe dubiæ salutis in apertam perniciem incurrere : sic haud scio, an melius fuerit humano generi motum istum celerem cogitationis, acumen, solertiam, quam rationem vocamus, quoniam pestifera sit multis, admodum paucis salutaris, non dari omnino, quam tam munifice, et tam large dari. Quamobrem si mens, voluntasque divina idcirco consuluit hominibus quod iis largita est rationem : iis solis consuluit, quos bona ratione donavit; quos videmus, si modo ulli sunt, esse perpaucos. Non placet autem paucis a Diis immortalibus esse consultum; sequitur ergo, ut nemini consultum sit.

Digitized by Google

XXVIII. Vous répliquez que si plusieurs font un mauvais usage de la raison, il ne s'ensuit pas que les Dieux ne l'aient donnée à l'homme pour lui être d'une extrême utilité : comme l'abus que plusieurs enfants font de leur patrimoine ne diminue point l'obligation qu'ils ont à leurs parents. On ne vous nie point que des enfants ne soient redevables aux parents dont ils héritent; mais de là que concluez-vous? Ni Déjanire, lorsqu'elle fit présent à Hercule de la tunique ensanglantée par le Centaure, ne prétendait lui faire du mal, ni celui qui frappa de son épée Jason de Phérée, ne songeait à lui rendre un bon office, lorsqu'il lui perça de ce coup un abcès dont les médecins ne l'avaient pu guérir. Souvent il arrive qu'en voulant faire du mal, on fait du bien; et qu'en voulant faire du bien, on fait du mal. Ainsi la qualité du don ne marque point l'intention de celui qui donne; et l'utilité que nous savons tirer d'un présent ne prouve pas qu'il nous vienne d'une main amie. Car enfin, quelle débauche parmi les hommes, quelle avarice, quel crime, de quelque nature qu'il puisse être, dont le projet ne soit arrêté, dont l'exécution ne soit dirigée par leurs pensées? Qui dit leurs pensées dit leur raison : droite raison, s'ils pensent conformément à la vérité; raison défectueuse, s'ils pensent faux. Or les Dieux ne nous donnent que la faculté de penser, si pourtant ils nous la donnent : mais d'en user bien ou mal, cela dépend de nous. Tellement qu'il ne faut point comparer un présent de cette espèce avec les dispositions qu'un père fait en faveur de son fils. Et après tout, si les Dieux avaient prétendu nuire à l'homme, lui auraient-ils pu donner rien de pis que ce germe de tous les vices, que cette raison esclave de l'iniquité, de l'intempérance, de la peur?

XXIX. Je parlais tout à l'heure de Médée et d'Atrée, personnages d'un haut rang, qui mettaient tout leur esprit à étudier des crimes abominables. Mais souvent le même esprit, la même étude paraît dans les bagatelles qui sont le sujet des comédies. Par exemple, trouvez-vous que ce jeune homme de l'Eunuque raisonne grossièrement?

Que faire? la perfide aujourd'hui me rappelle,
Et me jure à son tour une ardeur éternelle.
Retournerai-je? non : ses pas sont superflus;
Elle m'avait chassé, je ne la verrai plus.

Un autre, dans les Synéphèbes, osant disputer contre le sentiment commun, à la manière des Académiciens, soutient que lorsqu'on aime, et qu'on se voit sans argent, il est doux

D'avoir un père avare, et dur à ses enfants,
Qui, toujours difficile, et toujours en colère,
N'a pour eux ni les soins, ni la bonté d'un père.

Tout incroyable que cela paraît, il essaie pourtant de le prouver.

Des enfants, contre lui justement prévenus,
Sans crainte ni remords pillent ses revenus;
Ou bien, s'autorisant de lettres contrefaites,
Ils osent en son nom recueillir quelques dettes;
Bien souvent un valet, pour servir leurs amours,
Abuse le vieillard par mille adroits détours;
Enfin, pour le voler, plus il faut qu'on s'emploie,
Plus l'argent qu'on lui prend se dépense avec joie.

Au contraire, il veut montrer qu'un père facile et libéral n'est point ce qu'il faut à un fils amoureux. Car, dit-il,

Pour abuser un père et si bon et si sage,
J'ignore quels moyens je dois mettre en usage.
De lui-même toujours il prévient mes désirs,
Toujours, la bourse en main, fournit à mes plaisirs.

XXVIII. Huic loco sic soletis occurrere : non idcirco non optime nobis a Diis esse provisum, quod multi eorum beneficio perverse uterentur : etiam patrimoniis multos male uti; nec ob eam causam eos beneficium a patribus nullum habere. Quisquam istuc negat? aut quæ est in collatione ista similitudo? Nec enim Herculi Dejanira nocere voluit, cum ei tunicam, sanguine Centauri tinctam, dedit : nec prodesse Phæreo Jasoni is, qui gladio vomicam ejus aperuit, quam sanare medici non potuerant. Multi enim etiam cum obesse vellent, profuerunt, et, cum prodesse, obfuerunt. Ita non fit ex eo, quod datur, ut voluntas ejus, qui dederit, appareat : nec, si is, qui accepit, bene utitur, idcirco is, qui dedit, amice dedit. Quæ enim libido, quæ avaritia, quod facinus aut suscipitur, nisi consilio capto; aut sine animi motu, et cogitatione, id est, ratione, perficitur? Nam omnis opinio, ratio est, et quidem bona ratio, si vera : mala autem, si falsa est opinio. Sed a Deo tantum rationem habemus, si modo habemus : bonam autem rationem, aut non bonam, a nobis : non enim, ut patrimonium relinquitur, sic ratio homini est beneficio Deorum data. Quid enim potius hominibus dedissent, si iis nocere voluissent? Injustitiæ autem, intemperantiæ, timiditatis quæ semina essent, si his vitiis ratio non subesset?

XXIX. Medea modo, et Atreus commemorabantur a nobis, heroicæ personæ, inita subductaque ratione, nefaria scelera meditantes. Quid? levitates comicæ parumne semper in ratione versantur? parumne subtiliter disputat ille in Eunucho?

Quid igitur faciam?.....
Exclusit, revocat. Redeam? Non, si me obsecret.

Ille vero in Synephebis, Academicorum more, contra communem opinionem non dubitat pugnare ratione, qui « in amore summo, summaque inopia suave esse » dicit,

Parentem habere avarum, illepidum, in liberos
Difficilem, qui te nec amet, nec studeat tui.

Atque huic incredibili sententiæ ratiuncula suggerit :

Aut tu illum fructu fallas : aut per literas
Avertas aliquod nomen : aut per servolum
Percutias pavidum. Postremo, a parco patre
Quod sumas, quanto dissipas libentius!

Idemque facilem et liberalem patrem incommodum esse amanti filio disputat :

Quem neque quo pacto fallam, neque quid inde auferam,
Nec quem dolum ad eum, aut machinam commoliar,

Digitized by Google

Contre tant de bonté, qui sans cesse m'excuse,
Quel détour employer, quel piége, quelle ruse?

Mais ces ruses, ces piéges, ces détours, ne sont-ce pas les ouvrages de la raison? O le beau présent que nous ont fait les Dieux! Phormion sans cela n'aurait pu dire :

Trouvez-moi le vieillard : j'ai déjà dans la tête,
Pour lui tendre un panneau, l'intrigue toute prête.

XXX. Sortons du théâtre, passons au barreau, le préteur va prendre séance. Pour juger qui? Celui qui a mis le feu à nos archives. Peut-on savoir qui c'est? Un illustre chevalier Romain, Sosius, qui est du Picentin, avoue que c'est lui. Qui juger encore? Celui qui a falsifié les registres publics. Alénus, l'homme du monde le plus adroit, les a copiés, et a contrefait la signature des six officiers. Rappelons d'anciens procès : celui de l'or de Toulouse : la conjuration de Jugurtha : les informations faites contre Tubulus, accusé d'avoir vendu la justice : les poursuites du tribun Péducéus touchant l'inceste des trois vestales. Tant de procès journaliers pour assassinats, empoisonnements, péculat, fraudes en matière de testaments, au sujet desquels nous avons une ordonnance toute récente. Tant de jugements rendus sur la mauvaise foi dans les tutelles, dans le mandat, dans les sociétés, dans les hypothèques, dans les achats, dans les ventes, dans les fermes, dans les loyers. Ajoutons-y l'action de larcin ; la précaution ordonnée par la loi *Plétoria*, pour ceux qui sont tombés en démence, et pour les dissipateurs : enfin, l'action introduite contre le dol par Aquillius notre ami, laquelle, pour ainsi dire, prend au filet tous les fripons, et a lieu pour tous les actes où l'on a fait autre chose que ce qu'on a paru vouloir faire. Faut-il après cela nous persuader que les Dieux aient produit cette féconde semence de maux? S'ils ont donné à l'homme la raison, ils lui ont par conséquent donné la malice, qui n'est autre chose qu'une raison tournée au mal, et ingénieuse à en faire. C'est d'eux qu'il tient l'art de tromper, et c'est à eux qu'il doit tout ce qu'il fait de mauvais, puisque sans le secours de la raison ses crimes ne sauraient être ni projetés, ni accomplis. Comme donc la nourrice de Médée souhaitait que l'on n'eût point coupé le sapin dont le vaisseau des Argonautes fut construit : de même souhaitons que jamais les Dieux n'eussent donné aux hommes cette habileté, dont l'abus est si universel, que le petit nombre de ceux qui la font servir au bien est souvent opprimé par la multitude infinie de ceux qui la font servir au mal ; tellement qu'elle semble nous être donnée pour nous rendre fourbes, et non pas pour nous rendre bons.

XXXI. Vous dites toujours : C'est la faute des hommes, ce n'est pas celle des Dieux. Mais ne se moquerait-on pas d'un médecin, ou d'un pilote, qui pourtant ne sont que de faibles mortels, s'ils accusaient de leur mauvais succès la violence de la maladie ou de la tempête? Qui vous eût appelés, leur dirait-on, s'il n'y avait eu du péril? Or ce raisonnement est bien plus fort contre les Dieux. C'est la faute de l'homme, dites-vous, s'il commet des crimes. Que ne lui donnait-on une raison qui ne fût capable ni de fautes, ni de crimes? Les Dieux ont-ils donc pu tomber dans l'erreur? Quand nous laissons nos biens à nos enfants, c'est dans l'espérance qu'ils en feront un bon usage : nous pouvons y être trompés; mais com-

Scio quidquam : ita omnes meos dolos, fallacias,
Præstigias præstrinxit commoditas patris.

Quid ergo isti doli? quid machinæ? quid fallaciæ, præstigiæque? num sine ratione esse potuerunt? O præclarum munus Deorum? ut Phormio possit dicere,

Cedo senem : jam instructa mihi sunt in corde consilia omnia.

XXX. Sed exeamus e theatro : veniamus in forum. Sessum it prætor : quid? ut judicetur, qui tabularium incenderit. Quod facinus occultius? At se Q. Sosius, splendidus eques Romanus ex agro Piceno, fecisse confessus est. Qui transcripserit tabulas publicas. Id quoque L. Alenus fecit, cum chirographum Sex-primorum imitatus est. Quid hoc homine solertius? Cognosce alias quæstiones, auri Tolosani, conjurationis Jugurthinæ. Repete superiora : Tubuli de pecunia capta ob rem judicandam : posteriora, de incestu rogatione Peducæa : tum hæc quotidiana, sicæ, venena, peculatus, testamentorum etiam lege nova quæstiones. Inde illa actio, *Ope consilioque tuo furtum aio factum esse.* Inde tot judicia de fide mala, tutelæ, mandati, pro socio, fiduciæ; reliqua, quæ ex empto, aut vendito, aut conducto, aut locato contra fidem fiunt. Inde judicium publicum rei privatæ lege [P] lætoria. Inde everriculum malitiarum omnium, judicium de dolo malo; quod C. Aquillius, familiaris noster, protulit. Quem dolum idem Aquillius tum teneri putat, cum aliud sit simulatum, aliud actum. Hanc igitur a Diis immortalibus tantam arbitramur malorum sementem esse factam? Si enim rationem hominibus Dii dederunt, et malitiam dederunt : est enim malitia, versuta et fallax nocendi ratio. Iidem etiam Dii fraudem dederunt, facinus, cæteraque, quorum nihil nec suscipi sine ratione, nec effici potest. Utinam igitur, ut illa anus optas,

ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset ablegna ad terram trabes!

sic istam calliditatem hominibus Dii ne dedissent! qua perpauci bene utuntur; qui tamen ipsi sæpe a male utentibus opprimuntur : innumerabiles autem improbe utuntur : ut donum hoc divinum rationis, et consilii, ad fraudem hominibus, non ad bonitatem impertitum esse videatur.

XXXI. Sed urgetis identidem, hominum esse istam culpam, non Deorum. Ut si medicus gravitatem morbi, gubernator vim tempestatis accuset : etsi hi quidem homunculi, sed tamen ridiculi. Quis enim te adhibuisset, dixerit quispiam, si ista non essent? Contra Deum licet disputare liberius. In hominum vitiis ais esse culpam. Eam dedisses hominibus rationem, quæ vitia culpamque excluderet. Ubi igitur locus fuit errori Deorum? nam patrimonia spe bene tradendi relinquimus; qua possumus falli : Deus falli

Digitized by Google

ment un Dieu a-t-il pu l'être? Comme le Soleil, quand il confia son char à son fils Phaëton? Ou comme Neptune, lorsqu'ayant permis à Thésée son fils de lui demander trois choses, l'une des trois demandes fut la mort d'Hippolyte? Fictions de poëtes : à nous philosophes, il nous faut du vrai. Cependant, si ces Dieux poétiques avaient prévu que leur facilité serait funeste à leurs enfants, on leur ferait un crime d'avoir été bons et complaisants à ce prix-là. Ariston de Chio disait souvent que les philosophes nuisaient à ceux de leurs disciples qui prenaient dans un mauvais sens leur bonne doctrine : que les leçons d'Aristippe faisaient des sensuels, celles de Zénon des farouches. Si cela est vrai, les philosophes auraient certainement mieux fait de se taire, que d'ouvrir des écoles d'où l'on sortait avec de mauvais principes, faute d'avoir bien pris la pensée des maîtres. Et de même, si la raison, quoique donnée à l'homme par un bon motif, sert pourtant à le rendre fourbe et méchant, c'est un don que les Dieux auraient dû ne pas nous faire. On n'excuserait pas un médecin qui ordonnerait le vin à son malade, sachant que le malade le boira pur, et aussitôt en mourra. Votre providence n'est pas moins blâmable d'avoir donné la raison à des hommes qu'elle savait devoir en abuser. Direz-vous qu'elle n'en savait rien? Je serais charmé de vous l'entendre dire. Mais non, vous n'en aurez pas le courage : je sais trop quelle sublime idée vous avez d'elle.

XXXII. Concluons. Si tous les philosophes mettent la folie au-dessus de tous les maux, et que personne cependant ne parvienne à la véritable sagesse; nous sommes par conséquent réduits tous à la dernière misère, nous à qui vous prétendez que les Dieux ont procuré tous les avantages possibles. Car enfin, que personne ne se porte bien, ou que personne ne se puisse bien porter, c'est la même chose dans le fond : et c'est la même chose aussi, selon moi, qu'il n'y ait point d'homme véritablement sage, ou que personne ne puisse l'être. Mais je n'ai que trop insisté sur un point si évident. Télamon, par un seul vers, décide la question. S'il y avait, dit-il, une providence divine,

Les biens iraient aux bons, et les maux aux méchants.

Or voilà ce qui n'est pas. Les Dieux, s'ils avaient été bien intentionnés pour nous, auraient dû faire en sorte que nous fussions tous gens de bien : ou du moins que ceux qui seraient gens de bien fussent heureux. Pourquoi donc le Carthaginois opprima-t-il en Espagne les deux Scipions, aussi recommandables par leur probité que par leur courage? Pourquoi Fabius vit-il expirer son fils, qui avait été déjà consul? Pourquoi Annibal tua-t-il Marcellus? Pourquoi la journée de Cannes coûta-t-elle la vie à Paulus? Pourquoi le corps de Régulus demeura-t-il en proie à la cruauté des Carthaginois? Pourquoi Scipion l'Africain ne fut-il pas à couvert de la violence, même dans sa maison? De ces événements anciens, et auxquels bien d'autres pourraient être ajoutés, venons à de plus récents. Pourquoi mon oncle Rutilius, l'innocence même, un homme d'une si profonde érudition, passe-t-il ses jours en exil? Pourquoi mon ami Drusus a-t-il été assassiné chez lui? Pourquoi notre grand pontife Scévola, qui était un exemple de modération et de prudence, a-t-il

qui potuit? An ut Sol, in currum cum Phaethontem filium sustulit? aut ut Neptunus, cum Theseus Hippolytum perdidit, cum ter optandi a Neptuno patre habuisset potestatem? Poetarum ista sunt : nos autem philosophi esse volumus, rerum auctores, non fabularum. Atque ii tamen ipsi Dii poetici, si scissent perniciosa fore illa filiis, peccasse in beneficio putarentur. Et, si verum est, quod Aristo Chius dicere solebat, nocere audientibus philosophos iis, qui bene dicta male interpretarentur; posse enim asotos ex Aristippi, acerbos e Zenonis schola exire : prorsus, si qui audierunt, vitiosi essent discessuri, quod perverse philosophorum disputationem interpretarentur; tacere præstaret philosophis, quam iis, qui se audissent, nocere. Sic, si homines rationem bono consilio a Diis immortalibus datam, in fraudem, malitiamque convertunt : non dari illam, quam dari humano generi melius fuit. Ut, si medicus sciat, eum ægrotum, qui jussus sit vinum sumere, meracius sumpturum, statimque periturum, magna sit in culpa : sic vestra ista providentia reprehendenda, quæ rationem dederit iis, quos scierit ea perverse et improbe usuros. Nisi forte dicitis eam nescisse. Utinam quidem! Sed non audebitis : non enim ignoro, quanti ejus nomen putetis.

XXXII. Sed hic quidem locus concludi jam potest. Nam si stultia, consensu omnium philosophorum, majus est malum quam si omnia mala et fortunæ et corporis ex altera parte ponantur; sapientiam autem nemo assequitur; in summis malis omnes sumus quibus vos optime consultum a Diis immortalibus dicitis. Nam ut nihil interest, utrum nemo valeat, an nemo possit valere; sic non intelligo, quid intersit, utrum nemo sit sapiens, an nemo esse possit. Ac nos quidem nimis multa de re apertissima. Telamo autem uno versu locum totam conficit, cur Dii homines negligant :

Nam si curent, bene bonis sit, male malis : quod nunc abest.

Debebant illi quidem omnes bonos efficere, si quidem hominum generi consulebant. Sin id minus : bonis quidem certe consulere debebant. Cur igitur duo Scipiones, fortissimos et optimos viros, in Hispania Pœnus oppressit? Cur Maximus extulit filium consularem? Cur Marcellum Annibal interemit? Cur Paulum Cannæ sustulerunt? Cur Pœnorum crudelitati Reguli corpus est præbitum? Cur Africanum domestici parietes non texerunt? Sed hæc vetera, et alia permulta : propiora videamus. Cur avunculus meus, vir innocentissimus, idemque doctissimus, P. Rutilius in exsilio est? Cur sodalis meus interfectus domi suæ, Drusus? Cur temperantiæ, prudentiæque specimen, ante simulacrum Vestæ, pontifex maximus est Q. Scævola tru-

Digitized by Google

été massacré devant la statue de Vesta? Pourquoi, quelque temps auparavant, y eut-il quantité de nos plus illustres citoyens égorgés par Cinna? Pourquoi Marius, le plus grand traître qui fut jamais, eut-il le pouvoir de contraindre un homme tel que Catulus à se procurer lui-même la mort? Je ne finirais point, si je voulais faire ici le dénombrement, ou des gens de bien qui n'ont pas été heureux, ou des scélérats qui l'ont été. Pourquoi ce Marius, heureux jusque dans un âge très-avancé, et se voyant pour la septième fois élevé au consulat, trouve-t-il paisiblement la mort dans son lit? Pourquoi laisser si longtemps durer la tyrannie de Cinna, l'homme du monde le plus sanguinaire?

XXXIII. Mais à la fin il fut puni, direz-vous. Il eût mieux valu détourner et prévenir tant de cruautés, que d'en punir un jour l'auteur. Varius, le plus méchant des hommes, fut livré à un supplice très-douloureux. Si ce fut pour avoir fait périr Drusus par le fer, et Métellus par le poison; n'eût-il pas été plus à propos de leur conserver la vie, que de venger après coup leur mort sur Varius? Denys a exercé tranquillement sa tyrannie dans une grande et puissante ville l'espace de trente-huit ans : et avant lui Pisistrate n'en avait-il pas longtemps usé de même dans la première ville de la Grèce? Mais Phalaris, mais Apollodore furent traités comme ils méritaient. Oui, après qu'ils eurent tourmenté et mis à mort une infinité de gens. C'est ainsi qu'on exécute beaucoup de voleurs : mais le nombre des personnes qu'ils pillent et qu'ils tuent passe de beaucoup le nombre des voleurs exécutés. Le tyran de Cypre fit mettre en pièces Anaxarque, disciple de Démocrite. Zénon d'Élée finit ses jours dans les tourments. Et de Socrate, qu'en dirai-je? Toutes les fois que je lis sa mort dans Platon, elle me coûte de nouvelles larmes. Si donc les Dieux voient ce qui nous arrive, convenez qu'ils ne mettent nulle différence entre vertu et crime.

XXXIV. Aussi Diogène le Cynique disait-il d'Harpalus, qui passait alors pour un heureux brigand, que, jouissant d'une si constante prospérité, il portait témoignage contre les Dieux. Denys, le même dont je viens de parler, ayant pillé le temple de Proserpine à Locres, et retournant à Syracuse avec le vent en poupe : *Mes amis*, disait-il, *voyez comme les Dieux immortels favorisent la navigation des sacriléges*. Animé par ce coup d'essai, qui lui avait si bien réussi, il persévéra dans l'impiété. Lorsqu'il débarqua sa flotte au Péloponnèse, il entra dans le temple de Jupiter à Olympie, et lui ôta un manteau d'or massif, qui était un ornement que lui avait donné le tyran Gélon, de ses prises sur les Carthaginois. Il en plaisanta même, disant qu'un manteau d'or était bien pesant en été, et bien froid en hiver; et il lui en fit jeter sur les épaules un de laine, qui serait bon, disait-il, pour toutes les saisons. Une autre fois il fit ôter à l'Esculape d'Épidaure sa barbe d'or, sous prétexte qu'il ne convenait pas au fils d'avoir de la barbe, puisque le père n'en avait point. Il fit aussi enlever de tous les temples les tables d'argent; et comme on y avait mis, selon l'ancien usage de la Grèce, cette inscription, AUX DIEUX BONS, il voulait, disait-il, profiter de leur bonté. Pour ce qui est des petites Victoires, des coupes et des couronnes d'or, que les statues tenaient à la main, il les emportait sans façon, disant : que ce n'était point les prendre, mais seulement les recevoir; que les Dieux, à qui l'on demande sans cesse des biens, ne pouvaient être refusés que par des fous, lorsqu'ils

cidatus? Cur ante etiam tot civitatis principes a Cinna interempti? Cur omnium perfidiosissimus, C. Marius, Q. Catulum, præstantissima dignitate virum, mori potuit jubere? Dies deficiat, si velim numerare quibus bonis male evenerit : nec minus, si commemorem, quibus improbis optime. Cur enim Marius tam feliciter, septimum consul, domi suæ senex est mortuus? Cur omnium crudelissimus tam diu Cinna regnavit?

XXXIII. At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedirique, ne tot summos viros interficeret, quam ipsum aliquando pœnas dare. Summo cruciatu, supplicioque Q. Varius homo importunissimus, periit : si, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat; illos conservari melius fuit, quam pœnas sceleris Varium pendere. Duodequadraginta Dionysius tyrannus annos fuit opulentissimæ, et beatissimæ civitatis. Quam multos ante hunc in ipso Græciæ flore Pisistratus? At Phalaris, at Apollodorus pœnas sustulit. Multis quidem ante cruciatis, et necatis. Et prædones multi sæpe pœnas dant : nec tamen possumus dicere, non plures captivos acerbe, quam prædones necatos. Anaxarchum Democriteum a Cyprio tyranno excarnificatum accepimus : Zenonem Eleæ in tormentis necatum. Quid dicam de Socrate; cujus morti illacrymari soleo, Platonem legens? Videsne igitur, Deorum judicio, si vident res humanas, discrimen esse sublatum?

XXXIV. Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tam diu viveret. Dionysius, de quo ante dixi, cum fanum Proserpinæ Locris expilavisset, navigabat Syracusas : isque cum secundissimo vento cursum teneret, ridens, *Videtisne*, inquit, *amici, quam bona a Diis immortalibus navigatio sacrilegis detur?* Atque homo acutus cum bene planeque percepisset, in eadem sententia perseverabat : qui, cum ad Peloponnesum classem appulisset, et in fanum venisset Jovis Olympii; aureum ei detraxit amiculum grandi pondere, quo Jovem ornarat ex manubiis Carthaginensium tyrannus Gelo. Atque in eo etiam cavillatus est, æstate grave esse aureum amiculum, hieme frigidum : eique laneum pallium injecit, cum id esse ad omne anni tempus diceret. Idemque Æsculapii Epidauri barbam auream demi jussit; neque enim convenire, barbatum esse filium, cum in omnibus fanis pater imberbis esset. Jam mensas argenteas de omnibus delubris jussit auferri : in quibus quod more veteris Græciæ inscriptum esset, BONORUM DEORUM, uti se eorum bonitate velle dicebat. Idem

Digitized by Google

étendaient la main eux-mêmes pour nous donner. Enfin, ces dépouilles furent par son ordre portées au marché, et vendues à l'encan; puis en ayant touché l'argent, il fit publier que tous ceux qui auraient chez eux des choses tirées des lieux saints eussent, dans le temps prescrit, à les restituer toutes aux temples d'où elles venaient : de sorte qu'à l'impiété envers les Dieux, il ajouta l'injustice envers les hommes.

XXXV. Il ne fut cependant ni foudroyé par Jupiter l'Olympien, ni condamné par Esculape à mourir d'une maladie lente et douloureuse. Il mourut dans son lit, et reçut tous les honneurs funèbres, faisant passer à son fils, comme une succession juste et légitime, la puissance qu'il avait lui-même usurpée. C'est à regret que je tiens un discours qui semble autoriser le mal, et qui serait effectivement capable de l'autoriser, si la conscience, sans que les Dieux s'en mêlent, ne faisait vivement sentir ce qui est vice ou vertu. Otez aux hommes leur conscience, tout le reste ne leur est rien. Comme on ne croira pas que des personnes sensées gouvernent une famille, un Etat, où l'on ne verra point de récompenses pour les bonnes actions, point de châtiment pour les mauvaises : aussi n'est-il pas croyable qu'il y ait une providence divine, si les honnêtes gens et les scélérats ne sont pas traités différemment. Mais les Dieux, me direz-vous, négligent les bagatelles, et ne se mettent pas en peine d'un petit champ, d'une petite vigne. Que la grêle ou trop de sécheresse les gâte, ce n'est pas l'affaire de Jupiter. Les rois même n'entrent pas dans toutes les minuties du gouvernement. Vous répondriez juste, si moi, en vous citant pour exemple Rutilius, je m'étais plaint de ce que ses champs étaient ruinés : mais je parlais d'un mal qui tombe sur lui personnellement, je parlais de son exil.

XXXVI. Tous les hommes sont dans cette persuasion, qu'ils tiennent des Dieux les biens extérieurs, les vignes, les blés, les oliviers, l'abondance des grains et des fruits, toutes les commodités, toutes les prospérités de la vie. Mais pour ce qui est de la vertu, jamais personne n'a cru la tenir d'un Dieu : et l'on a raison de ne point le croire, puisque la vertu est pour nous un juste titre de louange, et que nous y attachons une gloire légitime : ce qui ne serait point, si c'était le don d'un Dieu, et non un mérite personnel. Que nous soyons élevés à de nouvelles dignités, que nous devenions plus opulents, qu'il nous arrive par hasard quelque chose d'agréable, ou d'éviter quelque danger, nous en rendons grâces aux Dieux, et c'est reconnaître qu'il n'y a point là de gloire qui nous appartienne. Mais quelqu'un a-t-il jamais rendu grâces aux Dieux de ce qu'il était homme de bien? On les remercie de ce qu'on a des richesses, des honneurs, de la santé; c'est pour en avoir que l'on invoque le très-bon, le très-grand Jupiter; mais on ne lui demande point la justice, la tempérance, la sagesse. Jamais, pour être sage, personne n'a voué à Hercule la dîme de ses biens. Il est vrai qu'on raconte de Pythagore, qu'il immola un bœuf aux Muses pour avoir fait quelque découverte en géométrie : mais je n'en crois rien, car il refusa de sacrifier à l'Apollon même de Délos, de peur

Victoriolas aureas, et pateras, coronasque, quæ simulacrorum porrectis manibus sustinebantur, sine dubitatione tollebat; eaque se accipere, non auferre dicebat : esse enim stultitiam, a quibus bona precaremur, ab iis porrigentibus et dantibus nolle sumere. Eumdemque ferunt hæc, quæ dixi, sublata de fanis in forum protulisse, et per præconem vendidisse; exactaque pecunia edixisse, ut, quod quisque a sacris haberet, id ante diem certam in suum quodque fanum referret. Ita ad impietatem in Deos, in homines adjunxit injuriam.

XXXV. Hunc igitur nec Olympius Jupiter fulmine percussit, nec Æsculapius misero diuturnoque morbo tabescentem interemit : atque in suo lectulo mortuus, in Tympanidis regum illatus est; eamque potestatem, quam ipse per scelus erat nactus, quasi justam et legitimam, hæreditatis loco filio tradidit. Invita in hoc loco versatur oratio; videtur enim auctoritatem afferre peccandi. Recte videretur, nisi et virtutis et vitiorum, sine ulla divina ratione, grave ipsius conscientiæ pondus esset : qua sublata, jacent omnia. Ut enim nec domus, nec respublica ratione quadam et disciplina designata videatur, si in ea nec recte factis præmia exstent ulla, nec supplicia peccatis : sic mundi divina in homines moderatio, profecto nulla est, si in ea discrimen nullum est bonorum et malorum. At enim minora Dii negligunt, neque agellos singulorum, nec viticulas persequuntur : nec, si uredo, aut grando quippiam nocuit, id Jovi animadvertendum fuit. Ne in regnis quidem reges omnia minima curant. Sic enim dicitis, quasi ego paulo ante de fundo Formiano P. Rutilii sim quæstus, non de amissa salute.

XXXVI. Atque hoc quidem omnes mortales sic habent, externas commoditates, vineta, segetes, oliveta, ubertatem frugum et fructuum, omnem denique commoditatem, prosperitatemque vitæ, a Diis se habere : virtutem autem nemo unquam acceptam Deo retulit. Nimirum recte : propter virtutem enim jure laudamur, et in virtute recte gloriamur : quod non contingeret, si id donum a Deo, non a nobis haberemus. At vero aut honoribus aucti, aut re familiari, aut si aliud quidpiam nacti sumus fortuiti boni, aut depulimus mali, cum Diis gratias agimus, tum nihil nostræ laudi assumptum arbitramur. Num quis, quod bonus vir esset, gratias Diis egit unquam? At quod dives, quod honoratus, quod incolumis. Jovemque optimum et maximum ob eas res appellant, non quod nos justos, temperatos, sapientes efficiat, sed quod salvos, incolumes, opulentos, copiosos. Neque Herculi quisquam decumam vovit unquam, si sapiens factus esset. Quanquam Pythagoras, cum in geometria quiddam novi invenisset, Musis bovem immolasse dicitur : sed id quidem non credo, quoniam ille ne Apollini quidem Delio hostiam immolare voluit, ne aram sanguine aspergeret. Ad rem autem ut redeam, judicium hoc omnium mortalium est, fortunam a Deo

Digitized by Google

d'ensanglanter l'autel. Quoi qu'il en soit, le sentiment général est, qu'il faut demander la bonne fortune à Dieu, et prendre chez soi la sagesse. Pour avoir bâti des temples à l'Intelligence, à la Vertu, à la Foi, on ne laisse pas de sentir qu'elles dépendent entièrement de nous-mêmes. A l'égard de l'espérance, du salut, du secours, de la victoire, c'est des Dieux qu'il faut les attendre. D'où il s'ensuit, comme Diogène le prétendait, que la prospérité des méchants détruit l'idée d'une providence divine.

XXXVII. Mais quelquefois les gens de bien ont d'heureux succès. D'accord : mais les succès qu'ils ont, c'est sans raison que nous en faisons honneur aux Dieux. Diagore, celui que l'on appelle *l'Athée*, étant à Samothrace, un de ses amis lui montra plusieurs tableaux de gens qui avaient essuyé d'affreuses tempêtes, et lui dit : Vous qui ne croyez point de providence, regardez combien de gens ont été sauvés par les prières qu'ils ont faites aux Dieux. *Je vois les sauvés*, reprit Diagore ; *mais ceux qui ont fait naufrage, où les a-t-on peints?* Et, au milieu d'une tempête qu'il essuya lui-même, ses compagnons de voyage tout alarmés lui dirent qu'ils méritaient bien cet accident, pour lui avoir donné place dans leur vaisseau. Lui, en leur montrant d'autres navires exposés par le même vent au même danger : *Croyez-vous*, leur dit-il, *que Diagore soit aussi dans ces vaisseaux-là?* Vives bien ou mal, il est certain que ce n'est pas ce qui fera ou détruira votre fortune.

XXXVIII. Les Dieux ne font pas attention à tout, ni même les rois. Quelle comparaison ! Si les rois négligent quelque chose, le défaut seul de connaissance les peut disculper ; mais pour les Dieux, on ne saurait les excuser sous prétexte d'ignorance. Vous les justifiez plaisamment. Si un criminel vient à mourir sans avoir porté la peine qu'il méritait, les Dieux la font, dites-vous, porter à ses enfants, aux enfants de ses enfants, à toute sa postérité. O l'admirable équité des Dieux ! Quelle ville souffrirait un législateur qui, pour la faute du père ou de l'aïeul, ferait condamner le fils ou le petit-fils?

> Quoi, des Dieux ennemis la colère fatale
> Poursuivra donc toujours la race de Tantale?
> Et, pour venger Myrtile, un destin trop cruel
> Punira dans les fils le crime paternel !

Je ne saurais dire si ce sont les poëtes qui ont gâté les Stoïciens, ou les Stoïciens qui ont autorisé les poëtes. Ils ont tort, les uns et les autres, d'employer à tout propos le ministère des Dieux. Si des personnes dont le nom avait été flétri par les vers satiriques d'Hipponax, ou par ceux d'Archiloque, poussaient leur chagrin jusqu'au désespoir ; une divinité n'était point la cause de leur désespoir, il se formait de lui-même dans leur âme. Quand nous voyons Egysthe, quand nous voyons Pâris livré à une passion impure, nous ne nous en prenons point à un Dieu ; car nous entendons, s'il faut ainsi dire, leur faute qui les accuse. Je crois les malades qui guérissent, plus redevables aux soins d'Hippocrate qu'au pouvoir d'Esculape. Je crois que Sparte a reçu ses lois de Lycurgue, plutôt que d'Apollon. Je crois que si Corinthe et Carthage ont été détruites, si ces deux prunelles des côtes maritimes ont été arrachées, c'est l'une par Critolaüs, l'autre par Asdrubal, sans que la colère divine y ait trempé : puisqu'un Dieu, comme vous en convenez vous-mêmes, n'est point capable de s'irriter, pour quelque sujet que ce soit.

petendam, a se ipso sumendam esse sapientiam. Quamvis licet Menti delubra, et Virtuti, et Fidei consecremus : tamen hæc in nobis ipsis sita videmus : Spei, Salutis, Opis, Victoriæ facultas a Diis expetenda est. Improborum igitur prosperitates, secundæque res redargunt (ut Diogenes dicebat) vim omnem Deorum ac potestatem.

XXXVII. At nonnunquam bonos exitus habent boni. Eos quidem adscribimus, attribuimusque sine ulla ratione Diis immortalibus. At Diagoras, cum Samothraciam venisset, Atheos ille qui dicitur, atque ei quidam amicus, Tu, qui Deos putas humana negligere, nonne animadvertis ex tot tabulis pictis, quam multi votis vim tempestatis effugerint, in portumque salvi pervenerint? « Ita fit, inquit : illi enim nusquam picti sunt, qui naufragia fecerunt, in marique perierunt. » Idemque, cum ei naviganti vectores adversa tempestate timidi et perterriti dicerent, non injuria sibi illud accidere, qui illum in eamdem navem recepissent : ostendit eis in eodem cursu multas alias laborantes ; quæsivitque, num etiam iis navibus Diagoram vehi crederent. Sic enim res se habet, ut ad prosperam, adversamve fortunam, qualis sis, aut quemadmodum vixeris, nihil intersit.

XXXVIII. Non animadvertunt, inquit, omnia Dii : ne reges quidem. Quid est simile? Reges enim si scientes prætermittunt, magna culpa est. At Deo ne excusatio quidem est inscientiæ ; quem vos præclare defenditis, cum dicitis, eam vim Deorum esse, ut, etiam si quis morte pœnas sceleris effugerit, expetantur eæ pœnæ a liberis, a nepotibus, a posteris. O miram æquitatem Deorum ! Ferretne ulla civitas latorem istiusmodi legis, ut condemnaretur filius, aut nepos, si pater, aut avus deliquisset?

> Quinam Tantalidarum internecioni modus
> Paretur? aut quænam unquam ob mortem Myrtili
> Pœnis luendis dabitur satias supplicii?

Utrum poetæ Stoicos depravarint, an Stoici poetis dederint auctoritatem, non facile dixerim : portenta enim, et flagitia ab utrisque dicuntur. Neque enim, quem Hipponactis iambus læserat, aut qui erat Archilochi versu vulneratus, a Deo immissum dolorem, non conceptum a se ipso, continebat : nec, cum Ægysthi libidinem, aut cum Paridis videmus, a Deo causam requirimus, cum culpæ pœne vocem audiamus : nec ego multorum ægrorum salutem non ab Hippocrate potius, quam ab Æsculapio datam judico : nec Lacedæmoniorum disciplinam dicam unquam ab Apolline potius Spartæ, quam a Lycurgo datam. Critolaus, inquam, evertit Corinthum ; Carthaginem Asdrubal. Hi duo

Digitized by Google

XXXIX. Mais ne pouvait-il pas secourir et conserver de si belles, de si grandes villes? Il le pouvait certainement, puisque sa puissance, dites-vous, n'a point de bornes, et que rien ne lui coûte. Que comme, pour remuer quelque partie de notre corps, nous n'avons qu'à le vouloir; de même sans la moindre peine les Dieux peuvent former, mouvoir, changer toutes choses. Vous le dites, non sur de simples idées de superstition, mais parce que vos principes de physique vous y conduisent nécessairement. Car vous enseignez que la matière dont tout est composé, et qui renferme tout, est susceptible de toutes les formes et de toutes les conversions; qu'il n'y a rien qu'elle ne puisse devenir ou cesser d'être dans un instant; et que c'est la divine providence qui la dirige, qui en dispose, qui par conséquent est la maîtresse d'en faire, quelque part que ce soit, tout ce qu'il lui plaît. D'où je conclus que cette providence, ou ignore l'étendue de son pouvoir, ou ne songe point à nos intérêts, ou ne sait point discerner ce qu'il y aurait de plus avantageux pour nous. Elle ne veille pas, dites-vous, sur chaque particulier. Je m'en doute bien, puisqu'elle ne veille pas même sur chaque ville. Que dis-je? pas même sur chaque pays, ni sur chaque peuple. S'il était donc vrai qu'elle négligeât des peuples entiers, ne pourrait-il pas se faire qu'elle négligeât aussi tout le genre humain? Mais comment prétendez-vous que les Dieux n'entrent point dans tous les petits détails, vous, dis-je, qui soutenez que ce sont eux qui envoient des songes aux hommes, et qui se chargent d'en faire la distribution? Puisque vous croyez aux songes, c'est à vous de résoudre cette difficulté. D'ailleurs, vous enseignez qu'il faut invoquer les Dieux. Or ceux qui les invoquent, ce sont des particuliers. Donc la divine providence écoute même les particuliers. Cela prouverait qu'elle a plus de loisir que vous ne pensez. Supposons qu'elle soit fort occupée, qu'elle tourne le ciel, qu'elle conserve la terre, qu'elle gouverne les mers. Pourquoi souffre-t-elle qu'il y ait tant de Dieux sans emploi? Que n'a-t-elle donné l'intendance des choses humaines à quelques-uns de ces Dieux oisifs, qui, selon vous, composent une troupe innombrable? C'est à peu près ce que j'avais à dire sur les Dieux, non pour détruire leur existence, mais seulement pour faire sentir combien la question est obscure, et dans quelles difficultés on s'engage quand on la veut expliquer.

XL. Alors Balbus, voyant que Cotta n'ajoutait plus rien : Vous avez, lui dit-il, marqué trop de vivacité contre le dogme de la providence divine, qui est aussi saintement que prudemment établi par les Stoïciens. Mais comme il se fait tard, vous donnerez quelque autre jour à entendre mes réponses. Car notre combat intéresse nos autels, nos foyers, nos temples, les murs même de Rome, ces murs dont vous reconnaissez la sainteté, vous pontifes, qui par la religion défendez Rome plus sûrement qu'elle n'est défendue par ses remparts. Tant que je respirerai, c'est une cause que je croirai ne pouvoir abandonner sans crime. Pour moi, lui répondit Cotta, je ne demande pas mieux que d'être réfuté. Aussi n'ai-je décidé sur rien; je n'ai voulu que vous exposer mes réflexions; et je sais certainement, Balbus, qu'il ne tiendra qu'à vous de me vaincre, quand il vous plaira. Oui, reprit Velléius, il y a tout à craindre d'un homme persuadé que nos songes nous sont envoyés par Jupiter; songes

filios oculos oræ maritimæ effoderunt, non iratus alicui, quem omnino irasci posse negatis, Deus.

XXXIX. At subvenire certe potuit, et conservare urbes tantas, atque tales. Vos enim ipsi dicere soletis, nihil esse quod Deus efficere non possit, et quidem sine labore ullo. Ut enim hominum membra nulla contentione, mente ipsa, ac voluntate moveantur; sic numine Deorum omnia fingi, moveri, mutarique posse. Neque id dicitis superstitiose, atque aniliter, sed physica constantique ratione. Materiam enim rerum, ex qua, et in qua omnia sint, totam esse flexibilem, et commutabilem, ut nihil sit, quod non ex ea quamvis subito fingi, convertique possit. Ejus autem universæ fictricem et moderatricem divinam esse providentiam. Hanc igitur, quocunque se moveat, efficere posse quidquid velit. Itaque aut nescit, quid possit; aut negligit res humanas : aut, quid sit optimum, non potest judicare. Non curat singulos homines. Non mirum : ne civitates quidem. Non eas? ne nationes quidem, et gentes. Quod si has etiam contemnet, quid mirum est, omne ab ea genus humanum esse contemptum? Sed quo modo iidem dicitis, non omnia Deos persequi, iidem vultis, a Diis immortalibus hominibus dispartiri, ac dividi somnia? Idcirco hæc tecum, quia vestra est de somniorum veritate sententia. Atque iidem etiam vota suscipi dicitis oportere. Nempe singuli vovent : audit igitur mens divina etiam de singulis. Videtis ergo eam non esse tam occupatam, quam putabatis? Fac esse distentam, cælum versantem, terram tuentem, maria moderantem : cur tam multos Deos nihil agere et cessare patitur? Cur non rebus humanis aliquos otiosos Deos præficit? qui a te, Balbe, innumerabiles explicati sunt. Hæc fere dicere habui de natura Deorum, non ut eam tollerem, sed ut intelligeretis, quam esset obscura, et quam difficiles explicatus haberet.

XL. Quæ cum dixisset, Cotta finem. Lucilius autem, Vehementius, inquit Cotta, tu quidem invectus es in eam Stoicorum rationem, quæ de providentia Deorum ab illis sanctissime et providentissime constituta est. Sed quoniam advesperascit, dabis diem nobis aliquem, ut contra ista dicamus. Est enim mihi tecum pro aris et focis certamen, et pro Deorum templis, atque delubris, proque urbis muris, quos vos, pontifices, sanctos esse dicitis, diligentiusque urbem religione, quam ipsius mœnibus cingitis. Quæ deseri a me, dum quidem spirare potero, nefas judico. Tum Cotta, Ego vero et opto redargui me, Balbe : et ea, quæ disputavi, disserere malui, quam judicare : et facile me a te vinci posse, certe scio. Quippe, inquit Velleius, qui etiam somnia putet ad nos mitti ab Jove : quæ ipsa tamen

Digitized by Google

qui, tout frivoles qu'ils sont, ne le sont pas autant que les discours des Stoïciens sur la nature des Dieux. On en demeura là : nous nous quittâmes, Velléius jugeant que la vérité était pour Cotta; et moi, que la vraisemblance était pour Balbus.

tam levia non sunt, quam est Stoicorum de natura Deorum oratio. Hæc cum essent dicta, ita discessimus, ut Velleio Cottæ disputatio verior, mihi Balbi ad veritatis similitudinem videretur esse propensior.

NOTES SUR LE TRAITÉ

DE LA NATURE DES DIEUX.

LIVRE PREMIER.

I. *Causam, id est, principium philosophiæ, esse scientiam.* Orelli reçoit dans son texte, au lieu de *scientiam*, *inscientiam*, leçon qui est donnée par un manuscrit que beaucoup d'excellents critiques ont adoptée, que M. Le Clerc a introduite dans son édition et sa révision, et qu'une saine interprétation doit admettre comme la seule conforme à l'esprit philosophique de Cicéron. La vraie pensée de l'auteur est « qu'au milieu de tant de contradictions sur une question si grave, il apprend clairement que le fondement, le principe de la philosophie, est de savoir douter et ignorer. » C'est la devise des Académiciens, devise parfaitement justifiée, il faut en convenir, en matière de théologie, par la diversité incroyable des opinions dont Cicéron se fait l'historien, et la faiblesse, pour ne pas dire l'absurdité de la plupart des systèmes anciens.

Diagoras Melius et Theodorus Cyrenaicus. On dit que ce qui jeta Diagoras dans l'athéisme, ce fut de voir que les Dieux souffraient la prospérité d'un homme, qu'il savait être coupable, les uns disent de lui avoir dérobé un poëme, les autres de lui retenir un dépôt. Quoi qu'il en soit, les Athéniens mirent sa tête à prix. Digne fin d'un athée. *D'Ol.* — Diagoras était de Mélos, l'une des Cyclades, et non pas de Mélia, ville de Carie. — Théodore écrivit contre l'existence des Dieux. La morale était digne d'un athée; car il enseignait que tout est indifférent; qu'il n'y a rien qui de sa nature soit crime ou vertu. Son impiété lui fit des affaires partout où il se trouva, et il fut enfin condamné à s'empoisonner. *D'Ol.*

III. *De libris nostris, quos complures brevi tempore edidimus.* C'est de ses livres philosophiques qu'il veut parler. Il les composa les trois dernières années de la vie, et ce ne furent pas même les seuls ouvrages qu'il fit durant ce temps-là. Quand il fit ces entretiens sur la nature des Dieux, il courait la soixante-troisième année de son âge, qui était l'an de Rome 709. *D'Ol.*

Diodotus, Philo, Antiochus, Posidonius. Diodotus et Posidonius étaient Stoïciens. Philon et Antiochus étaient Académiciens, mais ce dernier à la fin pencha davantage pour les Stoïciens. *D'Ol.*

IV. *Eam unius consilio atque cura gubernari.* Par Jules César.

Fortunæ magna et gravi commota injuria. Comme il vient de toucher déjà la décadence de la République, on croit que ceci regarde la mort de sa fille Tullie, qu'il perdit l'an de Rome 708. *D'Ol.* — C'est à l'occasion de cette mort qu'il composa sa *Consolation philosophique*, ouvrage perdu pour nous, et dont Cicéron parle souvent, surtout dans les Tusculanes.

V. *Profecta a Socrate, repetita ab Arcesila, confirmata a Carneade.* Voilà les trois époques de l'Académie. Par rapport au temps de Platon et à l'état où elle parut d'abord, elle se nomme *la vieille* Académie; par rapport au temps d'Arcésilas et à l'état où elle fut rétablie, *la moyenne;* par rapport au temps de Carnéade et à l'état où elle fut confirmée en dernier lieu, *la nouvelle.* C'est par ces trois épithètes qu'on distingue pour l'ordinaire les temps et les variations de l'Académie. *D'Ol.*

Dictum est hoc de re alio loco. Dans ses Questions Académiques, II, 31 et suiv.

VI. *Est ille in Synephebis.* Les *Synéphèbes* ou les *jeunes camarades*, étaient une comédie grecque de Ménandre, traduite ou imitée en latin par Cécilius, qui est appelé Statius dans le texte. *D'Ol.*

Quid de templis, delubris, sacrificiis. Il y a dans le texte, *delubris.* Mais nous n'avons point de mots en notre langue pour distinguer *templum* et *delubrum*, à moins de rendre ce dernier par *chapelle.* J'ai mieux aimé placer ici un équivalent. *D'Ol.*

Quum apud C. Cottam familiarem meum. Caïus Aurélius Cotta, pontife. C'est un bel esprit qui, en qualité d'Académicien, prend à tâche d'embarrasser les autres interlocuteurs, et se joue de toute opinion sans donner à connaître la sienne. *D'Ol.*

Quum feriis latinis ad eum. Pour avoir une idée des féries latines il faut consulter les lettres à Atticus, I, 8.

Cum C. Velleio senatore. Caïus Velléius, tribun du peuple l'an de Rome 663.

C. Lucilius Balbus. Ce Balbus avait eu pour maître Panétius.

VII. *M. enim Piso si adesset.* Pison le péripatéticien, dont parle Cicéron dans son livre *de Claris Oratoribus*, et qui expose la philosophie morale du Lycée dans le cinquième livre *de Finibus.*

VIII. *Ex Epicuri intermundiis.* Épicure voulait qu'il y eût des mondes innombrables, et il appelait *intermondes* les espaces qu'il se figurait entre un monde et un autre. C'est là qu'il faisait habiter les Dieux, *tanquam inter duos lucos, sic inter duos mundos, propter metum ruinarum,* dit plaisamment Cicéron, *de Divin.* II, 17. *D'Ol.*

Digitized by Google

Unde vero ortæ quinque illæ formæ. Ces cinq formes sont apparemment la terre, l'eau, le feu, l'air, et une cinquième anonyme, qui forme l'âme. D'autres prétendent que ce sont les cinq qualités que Platon, dans le dialogue du Sophiste, attribue à l'Être; savoir, l'essence, l'identité, la diversité, le repos et le mouvement. Là-dessus je renvoie aux doctes spéculations de Marsile Ficin, *Compend. in Timæum*, cap. 27. *D'Ol.*

Cur mortalem fecerit mundum, non quemadmodum Platonicus. Voyez ci-après, liv. II, ch. 46, dans quel sens les Stoïciens croyaient le monde périssable. Quant à Platon, il ne disait point que le monde fût éternel de sa nature; au contraire, il le croyait produit et corruptible, mais il prétendait que l'auteur du monde, par un effet de sa bonté, l'empêcherait de périr, et le conserverait toujours. Voyez le Timée et Plutarque, *de Placit. Philos.* II, 4. *D'Ol.*

IX. *Mundum signis et luminibus, tanquam ædilis.* Dans les décorations ordonnées par les édiles, la coutume était que le spectacle fût embelli de statues, de figures, *signis*, disposées avec art. A cela ressemblent les constellations qui représentent des hommes, des animaux, etc. L'allusion porte sur le mot *signis*. *D'Ol.*

X. *Quæ ex aqua cuncta fingeret.* Sur ce passage, Gassendi, *Phys.* sect. I. lib. 4. cap. 2. fait cette remarque : Cum dicit *Fingeret*, non *Finxerit*, planum facit placuisse illi eamdem adhuc causam penetrare in omnia, omniaque adhuc efficere.

XI. *Aut influxus, aut infusus esset in mundo.* Je n'aurais pu sans une périphrase faire sentir clairement les différentes idées qui sont renfermées ici dans ces deux mots, *aut influxus, aut infusus.* Je crois qu'il s'agit là d'examiner comment une âme universelle pourrait être unie au monde, si c'est par voie d'application, *aut influxus*, ou par voie de pénétration, *aut infusus*. *D'Ol.*

Commentitium quiddam coronæ similitudine. Sur cette couronne de Parménide, voyez Plutarque, *Placit.* lib. II, 7, et Stobée, *Eclog. Phys.* p. 50.

XII. *Aer, quo Diogenes Apolloniates utitur Deo.* On ne voit pas, suivant ces paroles, en quoi l'opinion de ce Diogène n'était pas la même que celle d'Anaximène. Saint Augustin, *de Civ. Dei*, VIII, 2, nous fait sentir que Diogène admettait de l'intelligence dans l'air, au lieu qu'Anaximène croyait l'air inanimé, antérieurement aux êtres qui s'en formaient. *D'Ol.*

Qui in Timæo patrem hujus mundi. Platon dit seulement dans le Timée qu'il est difficile d'arriver jusqu'à trouver l'auteur et le père de l'univers, et que quand on l'a trouvé, il est impossible de le faire connaître à tous : « Τὸν μὲν οὖν ποιητὴν καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ παντὸς εὑρεῖν τε ἔργον, καὶ εὑρόντα εἰς πάντας ἀδύνατον λέγειν. »

La seconde citation est du septième livre des Lois, 22. Platon dit encore dans le Sophiste que les yeux de la multitude ne peuvent supporter l'éclat de la divinité.

XIII. *Quum autem sine corpore idem vult esse Deum.* Parce que, suivant Velléius, la raison ne saurait être que dans un corps, et même dans un corps de figure humaine. *D'Ol.*

XIV. *Neque in Diis sensum esse dicat. Point de sentiment*, c'est-à-dire *point d'intelligence, point d'âme*, suivant ce passage de Sénèque, rapporté par saint Augustin, *de Civit.* VI, 10 : « *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter fecit Deum sine corpore, alter sine animo?* »

XV. *Ea, quæ natura fluerent atque manarent.* Il est certain que Chrysippe, aussi bien que les autres Stoïciens, regardent l'éther comme le seul principe animé de lui-même, qui, lorsqu'il aurait un jour absorbé les trois autres éléments, les ferait renaître pour former un monde nouveau. Voyez liv. II, ch. 46. Ainsi l'eau, la terre et l'air ne lui paraissaient que comme des écoulements de l'éther, source universelle, principe de tout. *D'Ol.*

Diogenes Babylonius consequens. Ce Diogène fut disciple de Chrysippe, et il enseigna la dialectique à Carnéade, avec lequel il fut député à Rome l'an 424 de l'ère philosophique. *D'Ol.*

XIX. *Nec ad numerum, ut ea, quæ ille propter firmitatem.* Je vais deviner plutôt que traduire; car le sens grammatical est difficile à prendre ici, et, pour ce qui est du sens physique, on verra dans la suite que Cicéron lui-même avoue qu'il ne l'entendait pas. Il y a de plus beaucoup de variétés dans le texte.... Saint Jérôme, *Præf. lib.* XII, *in Es.*, fait dire à Cicéron qu'il a traduit le Timée de Platon sans l'entendre : « Timæum de mundi harmonia astrorumque cursu, et numeris disputantem ipse, qui interpretatus est, Tullius se non intelligere confitetur. » *D'Ol.*

XXI. *L. Crasso, familiari illo tuo.* Lucius Crassus, ce célèbre orateur que Cicéron introduit dans ses livres *de Oratore*.

Zenonem, quem Philo noster coryphæum Epicureorum. Puisque ce Zénon professait la doctrine d'Épicure, et qu'il eut Cotta pour disciple, on voit qu'il ne faut pas le confondre avec le chef des Stoïciens, dont il est parlé ci-dessus; encore moins avec Zénon d'Élée, dont il sera parlé dans le dernier livre. *D'Ol.*

XXII. *Auctore utar Simonide.* On attribue aussi à Thalès ces délais et cette réponse de Simonide. Le roi à qui il l'aurait faite est Crésus.

XXIII. *Ut ait Lucilius.* Lucilius, poëte satirique, nommé dans le texte. Par *fils de Neptune*, on entendait un franc scélérat, tel que Tubulus, dont il sera parlé dans le dernier livre de ces entretiens, ch. 30; tel que Lupus, dont parle Horace, liv. II, sat. I, 67.

Abuteris ad omnia atomorum regno et licentia. Suivant Épicure, tout est atome, ou vide. L'atome est indivisible; c'est ce que signifie ἄτομος. Suivant d'autres philosophes, tout est plein, et il n'y a point de corpuscules qui ne soient divisibles à l'infini. Voyez Plutarque, *de Placit. Philos.* I, 16 et 18. — *Corps*, dans le langage des Stoïciens, ne présentait que l'idée d'un corps divisible, et composé de parties. Dans le langage des Épicuriens, il pouvait se prendre quelquefois pour un corps indivisible, pour un atome. Témoin Lucrèce, I, 53 et 56. Enfin, comme ils ne reconnaissaient point d'esprits, ils disaient *corps*, non par opposition à *esprit*, mais par opposition à *vide*, suivant la remarque de Gassendi, *Phys. sect.* I, lib. 3, cap. 5. *D'Ol.*

XXIV. *Ista enim flagitia Democriti, sive etiam ante Leucippi.* Leucippe n'était pas le premier qui eût enseigné la doctrine des atomes. Posidonius en donnait l'invention à un certain Moschus de Phénicie, si l'on en croit Sextus Empiricus, *adv. Phys.* Et ce Moschus vivait avant la guerre de Troie, à ce que dit Strabon, lib. 16. *D'Ol.*

Susceptæ philosophiæ nomen amittere. Nomen amittere, se dit proprement d'un militaire que l'on casse, que l'on dégrade. *D'Ol.*

XXV. *A quibus quum traditum sit.* Voyez Acad. III, 30.

XXVI. *Quod non rideat haruspex.* C'est un mot de Caton le censeur. Voyez *de Divinat.* II, 24.

Digitized by Google

XXVI. *In Nausiphane Democriteo.* Voyez Diogène de Laërce, x, 4; Sextus Empiricus, *adv. Mathemat.* I, init.

XXVII. *Idem quod in Venere Coa.* La Vénus de Cos, fameuse peinture d'Apelle.

XXVIII. *Nævus in articulo pueri delectat Alcæum.* Alcée, contemporain et compatriote de Sapho, a été le premier poëte lyrique, selon Horace, liv. I, ode 32. Le jeune homme qu'il aimait était sans doute Lycus, dont il est parlé dans lamême ode : *et Lycum nigris oculis nigroque crine decorum. D'Ol.*

Constiteram exorientem. La traduction que je rapporte ici de cette épigramme est de M. de la Monnaye. Cette épigramme a été le canevas des sonnets *pour la belle matineuse,* recueillis par Ménage dans la dissertation qu'il a faite là-dessus. *D'Ol.*

XXIX. *Florere in cœlo Academiam necesse est.* Pour entendre la pensée de Cotta, il n'y a qu'à se ressouvenir du sentiment de l'Académie qu'on a lu à la fin du chap. 5 : « Que le faux est mêlé partout de telle façon avec le vrai, et lui ressemble si fort, qu'il n'y a point de marque certaine pour les distinguer sûrement. » *D'Ol.*

Illam vestram Sospitam. La Junon de Lanuvium, d'où était Velleius.

XXX. *Cæsios oculos Minervæ.* « *Pers,* vieux mot qui signifie de couleur entre le vert et le bleu, » dit le Dictionnaire de l'Académie, et c'est un terme consacré quand on parle des yeux de Minerve. *D'Ol.*

Selectis ejus brevibusque sententiis. Les κυρίαι Δόξαι sont rapportées par Diogène de Laërce, à la fin de la vie d'Épicure.

XXXI. *Ille vero Deos esse putat.* Cotta dira tout le contraire à la fin de ce livre. Peut-être veut-il ménager ici Velléius, et ne pas l'effaroucher d'abord, en lui reprochant l'athéisme d'Épicure. *D'Ol.*

Si Seriphi natus esses. Sériphe, aujourd'hui *Sersino,* est une mauvaise petite île de l'Archipel. *D'Ol.*

XXXIII. *Tantum Epicuri hortus habuit licentiæ.* Le jardin d'Épicure, c'est-à-dire son école, parce qu'il enseignait dans un jardin. De même on dit l'*Académie* pour l'école de Socrate, parce que Platon et ses successeurs enseignaient dans un parc de ce nom-là. On dit aussi par la même raison *le Lycée* pour l'école d'Aristote, et *le Portique* pour celle des Stoïciens. *D'Ol.*

Nausiphanem, magistrum suum. Voyez ci-dessus le vingt-sixième chapitre.

XXXIV. *Scurram Atticum fuisse.* Quintilien, IX, 2, dit que Socrate fut appelé εἴρων, *id est agens imperitum, et admirator aliorum tanquam sapientium.* Mais de l'ironie à la bouffonnerie, il y a loin: Une bouffonnerie plate et ridicule, c'est celle de Zénon lui-même, quand il dit *Chésippe* pour Chrysippe, faisant allusion au mot χέζειν. *D'Ol.*

XXXVI. *De ichneumonum utilitate.* Les voyageurs nous disent que l'ichneumon est une espèce de blaireau. *D'Ol.*

XXXVIII. *Orphicum carmen.* Épigène et Suidas attribuent aussi quelques chants orphiques au Pythagoricien Céréops ou Théognète.

Ut Scyllæ, ut Chimeræ. Scylla, nom d'un rocher qui donne dans la mer de Sicile, dangereux écueil, dont la fable a fait un monstre marin, que Virgile décrit, *Æneid.* III, 426, sqq. — *Chimère,* nom d'une montagne de Lycie, dont la fable a fait pareillement un monstre, que Lucrèce décrit, liv. V, 903, sqq. *D'Ol.*

XXXIX. *Fluentium frequenter transitio sit.* Velléius ne l'a point dit formellement; mais c'est ce que disaient les Épicuriens, comme on le peut voir dans la lettre de saint Augustin à Dioscore, n. 30. *D'Ol.*

LX. *Accusat enim fratrem suum Metrodorus.* Un fragment qui nous est resté d'une lettre que Métrodore écrivait à son frère, montre bien sa brutalité. « O que je suis joyeux, et comme je me glorifie d'avoir appris d'Épicure à gratifier mon ventre, ainsi comme il le faut! Car, à la vérité, le bien souverain de l'homme, ô physicien Timocrate, consiste au ventre. » Plutarque rapporte ce fragment dans le traité où il fait voir qu'on ne saurait vivre heureux selon la doctrine d'Épicure. Au reste, il n'y a pas sujet de se plaindre que l'original perde ici de sa naïveté dans la version d'Amyot. *D'Ol.*

LXI. *Nec manibus ut Xerxes.* Xerxès fit mettre le feu aux temples de la Grèce, non par un principe d'impiété, mais au contraire par un zèle de religion. Les mages, c'est-à-dire, les savants et les prêtres de son royaume, lui avaient persuadé que les Dieux ayant pour temple et pour habitation le monde entier, il ne convenait pas aux hommes de vouloir les renfermer entre des murailles. Voilà ce que nous apprend Cicéron dans le second livre des Lois, ch. 10. *D'Ol.*

LXII. *Quid? ii qui dixerunt totam de Diis immortalibus.* Sextus Empiricus, *adv. Mathem.*, attribue cette impiété à Critias, et lui fait dire en prose tout ce que nous lisons dans quarante vers, qui se trouvent parmi les fragments des Tragiques Grecs, avec la traduction que Grotius en a faite. Plutarque, *de Placit. Philos.* I, 7, rapporte une partie de ces vers, et accuse Euripide, non-seulement d'en être l'auteur, mais d'y avoir démasqué ses propres sentiments, en prenant la précaution de les mettre dans la bouche de Sisyphe, personnage de théâtre. *D'Ol.*

Quæ ratio maxime tractata ab Euhemero. Voyez Sextus Empiricus, *adv. Mathem.* IX, 17; Arnobe, IV, 147; Lactance, *Div. Inst.* I, 11; saint Augustin, *de Civit. Dei,* VI, 7; VII, 26.

Samothraciam, eaque, quæ Lemni. Il paraît sembler ici que les mystères de Samothrace et ceux de Lemnos étaient des mystères différents. C'étaient pourtant les mêmes, selon Meursius, *Græc. Feriat. in* Καβείρια. Quoique ces mystères fussent essentiellement les mêmes, peut-être différaient-ils en quelques cérémonies. *D'Ol.*

LXIII. *Quæ quidem omnia sunt patria Democriti.* Démocrite était d'Abdère, ville maritime de Thrace, qui n'avait pas la réputation de produire des hommes fort spirituels. *D'Ol.*

Qua quum carere Deum vultis. Le fameux vers de Lucrèce, *Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira,* renferme deux points, dont Cotta ne touche ici que le premier. Il prétend que les Dieux font du bien aux hommes; mais il ne dit pas que leur colère soit à craindre. En effet, tous les anciens philosophes ont affecté d'ignorer qu'il puisse y avoir en Dieu une justice vindicative. Cicéron le dit formellement, *de Offic.* III, 28.

LIVRE SECOND.

II. *Adspice hoc sublime candens.* Le mot *éther* n'est pas d'Ennius; mais outre que la rime l'amenait, il exprime seul ce *sublime candens,* qui sans cela n'eût pu se rendre que par une périphrase. *D'Ol.* — Le vers cité par Cicéron est emprunté au Thyeste d'Ennius.

Hippocentaurum fuisse aut Chimæram. Hippocentaure, animal fabuleux, moitié homme, moitié cheval. *La Chimère,* selon les poëtes, était un monstre qui avait

Digitized by Google

la tête d'un lion, le corps d'une chèvre, et la queue d'un dragon.

II. *In nostra acie Castor et Pollux.* Voyez Denys d'Halicarnasse, VI, 13; Plutarque, Vies de Coriolan et de Paul Émile; Valère-Maxime, I, 8.

Tyndaridæ Persen victum. Quoique le mot de Tyndaride soit peu connu, je le conserve à cause de l'usage que Cotta en fait dans le troisième livre. Léda, femme de Tyndare, eut Castor de son mari, et Pollux, de Jupiter; d'où vient qu'on les appelle indifféremment, ou *Tyndarides*, fils de Tyndare, ou *Dioscures*, fils de Jupiter. *D'Ol.* — Voyez Tite-Live, XXVI, 16.

Atque etiam quum ad fluvium Sagram. Cette histoire est rapportée par Strabon, Plutarque, Justin et Suidas.

III. *Ea, quæ futura sunt, ostendi, monstrari, portendi, prædici.* Je me contente d'énoncer clairement la proposition, sans appuyer sur chaque mot du texte, notre langue n'ayant pas les quatre synonymes qui sont ici dans le latin. *D'Ol.*

P. Claudii bello Punico primo temeritas. Voyez Valère-Maxime, I, 4, 3.

C. Flaminium Cœlius religione neglecta. Célius, historien qui n'était point savant, qui manquait d'exactitude, qui écrivait sans politesse, le meilleur pourtant que Rome eût fourni jusqu'alors. C'est ainsi qu'en parle Cicéron, *De Orat.* II, 13. *D'Ol.*

An Attii Navii lituus ille. Cette histoire est contée plus au long dans le premier livre de la Divination, où il est dit que Navius ayant perdu un de ses pourceaux, fit vœu que s'il le retrouvait, il offrirait aux Dieux la plus belle grappe de raisin qu'il y aurait dans toute l'étendue de la vigne où il était; que l'ayant retrouvé, il s'arrêta au milieu de cette vigne, la partagea en quatre cantons, et après avoir eu le présage des oiseaux contraires dans trois, enfin trouva dans le quatrième une grappe d'une merveilleuse grosseur. *D'Ol.*

Nullis auspiciis administrantur, nulla peremnia servantur. On aurait eu peine à m'entendre, si j'avais voulu exprimer mot pour mot ces coutumes, comme elles sont dans le texte; les voici : 1° On ne prend plus les auspices en passant les rivières, *nulla peremnia servantur;* 2° on ne les prend plus à la pointe des armes, *nulla ex acuminibus;* 5° on n'appelle plus les hommes dont les noms semblent promettre d'heureux succès, *nulli viri vocantur;* d'où il arrive que les soldats au moment qu'ils vont combattre ne font plus leurs testaments, *ex quo in procintu testamenta perierunt.* Des noms de bon augure, c'étaient, par exemple, *Valerius, Salvius, Statorius, Victor,* etc. *D'Ol.*

Ut quidam imperatores. Les Décius, père et fils. Voyez Tite-Live, VIII, 9; X, 28.

IV. *Magna augurum auctoritas. Quid haruspicum ars?* Les aruspices et les augures se mêlaient également de prédire l'avenir, mais ils s'y prenaient différemment. La principale fonction de l'aruspice consistait à examiner les entrailles des victimes. Celle de l'augure était d'observer le vol des oiseaux, leur chant, leur manière de manger. Tout cela tenait en même temps à la politique et à la religion. *D'Ol.*

V. *Tum stellis iis, quas Græci cometas.* Le texte ajoute *que nous appelons* crinitas, *étoiles chevelues.* Sur la guerre d'Octavius, voyez Florus, liv. III, 21; Appien, liv. I des guerres civiles. *D'Ol.*

Tuditano et Aquillio consulibus. L'an de Rome 559. Voyez Tite-Live, XXXIX, 25.

VI. *Ut ait apud Xenophontem Socrates.* On peut voir l'entretien de Socrate et d'Aristomène, rapporté par Xénophon, *Memorab.* I. 4. Cette demande n'y est pas en termes formels, mais elle naît du principe que Socrate y établit. *D'Ol.*

VII. *Tanta rerum consentiens, conspirans.* Je dis indifféremment l'*Univers*, ou *le Monde*, parce que ces deux termes sont équivalents pour nous; mais les Stoïciens y mettaient une différence bien remarquable, selon Plutarque *de Plac. Phil.* II, I. Οἱ Στοϊκοὶ διαφέρειν τὸ πᾶν, καὶ τὸ ὅλον, λέγουσι· πᾶν μὲν γὰρ εἶναι τὸ σὺν κένῳ ἄπειρον· Ὅλον δὲ, χωρὶς τοῦ κενοῦ, τὸν κόσμον. Amyot et le traducteur latin, qui ont suivi cette leçon, ne font point assez sentir la pensée des Stoïciens. Juste Lipse, guidé par Stobée, corrige ainsi ce passage, *Physiol. Stoic.* II, 6 : Πᾶν γὰρ εἶναι σὺν κένῳ ἀπείρῳ. Par le *Monde*, les Stoïciens entendaient donc les cieux et la terre, avec tout ce qui y est renfermé. Par l'*Univers*, ils entendaient non-seulement les cieux et la terre avec tout ce qui y est renfermé, mais encore le vide infini qu'ils supposaient au delà du monde. Car ils croyaient le monde plein et limité, mais au delà ils supposaient des espaces infinis et absolument vides. *D'Ol.*

IX. *Atque etiam ex puteis jugibus.* « L'eau de puits est tiède; » le texte ajoute une épithète, qui spécifie les puits d'eau vive. *D'Ol.*

XI. *Naturamque eam, quæ res omnes complexa teneat.* On voit par là, et par toute la suite du raisonnement, ce que les Stoïciens appelaient l'*âme du monde*. C'était cette intelligence, cette raison, qu'ils croyaient répandue dans la nature, comme le dit Cicéron encore plus clairement dans les Questions Académiques : « In natura sentiente ratio perfecta inest quam vim animum dicunt esse mundi. » Et ce principe intelligent, sensitif, raisonnable, qu'était-ce? Rien autre chose que le feu de l'éther, qui pénètre tous les corps. Ou plutôt, rien autre chose que des lois mécaniques qu'ils attribuaient principalement au feu céleste, et suivant lesquelles tout se formait, tout agissait nécessairement. *Acad.* I, 7. *D'Ol.*

XII. *Audiamus enim Platonem.* Endroit de Platon, tiré du Phèdre et reproduit dans les Tusculanes, I, 23, et dans le Songe de Scipion, *Republ.* VI, 18.

XIII. *Neque enim est quidquam aliud præter mundum.* Voilà l'exclusion formelle d'un esprit pur, qui soit créateur de l'Univers, et qui ne soit rien de ce qu'est l'Univers. *D'Ol.*

XVI. *Constantia neque naturam significat.* Balbus prend ici la nature dans le sens de ses antagonistes, qui n'admettaient qu'une nature aveugle et stupide. *D'Ol.*

XVII. *Minimeque respiciens patriam.* L'Attique, pays si renommé pour être celui des esprits fins et délicats. *D'Ol.*

XVIII. *Nunquam eruditum illum pulverem.* Ceci s'adresse en général à tous les Épicuriens. On voit par là que les géomètres traçaient autrefois leurs figures sur de la poussière, comme ils y emploient présentement le crayon ou la plume. *D'Ol.*

Cœli palatum, ut ait Ennius. Voici un passage de Varron, conservé par saint Augustin, Cité de Dieu, liv. III, 8. « Palatium græce οὐρανὸν appellant; et nonnulli poetæ latini cœlum vocaverunt palatum. »

XX. *Tum omnino ne moventur quidem.* Les planètes jamais ne s'arrêtent véritablement; mais quelquefois elles ne semblent ni avancer ni reculer; et dans cet état nous les appelons *stationnaires*. *D'Ol.*

Quam longa sit, magna quæstio est. Cicéron avait

Digitized by Google

reconnu ailleurs cette question pour toute décidée, s'il faut s'en rapporter à un passage tiré de son *Hortensius*, et conservé par Servius, *Æneid.* III, 284, où il est dit que cette grande année arrive au bout de 12954 ans. *D'Ol.*

XXIII. *Epicurus monogrammos Deos. Des Dieux d'un seul trait.* Métaphore tirée de la peinture. Voyez plus haut, liv. I, 25 et 35.

Ex quo illud Terentii. Eunuchii. IV, 5. Le vers français est de Marot.

XXIV. *Ex mysteriis intelligi potest.* Voyez saint Augustin, Cité de Dieu, VI, 9; VII, 2.

Sed quod ex nobis ..... Phrase omise par d'Olivet. « Comme nous appelons nos enfants *liberi*, ceux de Cérès ont été nommés *liber* et *libera;* le nom de *liber* a été conservé, mais non pas celui de *libera.* » Nous traduisons suivant le texte d'Orelli, heureusement corrigé : « Quod in *libero* servant, in *libera* non item. »

Quum et optimi essent et æterni. Les Stoïciens ne croyaient pas les âmes tout à fait immortelles, mais seulement ils les faisaient vivre longtemps, *comme des corneilles*, dit Cicéron, Tuscul. I, 31. « Stoici usuram nobis largiuntur, tanquam cornicibus, diu mansuros aiunt animos, semper negant. » Vossius, dans son traité de l'Idolâtrie, liv. I, 10, croit que par ce longtemps ils entendaient tout le temps que durera ce monde-ci jusqu'à l'embrasement général, dont Balbus fera mention un peu plus bas. Ces âmes particulières devaient alors, comme tout le reste, s'abîmer dans l'âme universelle, qui était leur principe. Jusque-là elles habitaient dans la haute région, où elles n'avaient qu'à philosopher tout à leur aise, souverainement heureuses par la claire vision de l'univers, ainsi que Cicéron l'explique dans sa première Tusculane et dans le Songe de Scipion. *D'Ol.*

XXV. *Saturnus autem est appellatus.* On ne saurait entendre cette étymologie qu'avec le secours du latin. La phrase précédente dépend toute de l'orthographe grecque κρόνος et χρόνος. *D'Ol.*

XXVI. *Junonis nomine consecratur.* De là cette ingénieuse fiction, rapportée par saint Athanase, lib. I, *Contra gentes :* que c'est Junon qui a persuadé aux hommes de se vêtir. *D'Ol.*

Neptunus a nando. On peut bien s'attendre que Cotta, dans le troisième livre, sifflera cette étymologie. Mais comment dit-on que *Neptune* s'est fait de *nager*, en changeant un peu les premières lettres? Au contraire, la première est la seule qui se trouve dans *Neptunus* et dans le verbe *nare*, *nager*. *D'Ol.*

Mater autem est a gerendis frugibus Ceres. D'Olivet fait dire à Cicéron « qu'il ne rapporte point les étymologies de Cérès, de Mars, etc.; » mais il ajoute en note : « C'est au traducteur d'avouer qu'il ne rapporte point ces étymologies; mais Cicéron les rapporte effectivement. » Nous sommes obligé, pour reproduire, autant que la langue française le permet, l'auteur latin, sans l'altérer ou le dénaturer, d'essayer de traduire tout ce qui suit jusqu'à la fin du chap. XXVII. « Le nom de Cérès vient *a gerendis fructibus*, comme qui dirait *Gerès;* et le hasard fait que nous changeons la première lettre comme les Grecs, qui nomment cette déesse Δημήτηρ ou bien Τημήτηρ. *Mavors* (ou Mars) vient de *qui magna verteret* (qui remue ou produit de grandes choses), et *Minerve* signifie, *quæ minueret* (qui diminue ou amortit), *vel minaretur* (qui menace).

XXVII. Comme en toutes choses le commencement et la fin ont une grande importance, on a voulu que Janus le premier reçût nos sacrifices. Son nom vient *ab eundo* (d'aller), et c'est de là qu'on a nommé les lieux de passage *jani*, et les portes d'entrée des édifices profanes *januæ*. Nous avons emprunté aux Grecs le nom de Vesta; c'est la déesse qu'ils nomment Ἑστία. Son pouvoir tutélaire s'étend sur les autels et les foyers; c'est pourquoi, comme elle est la gardienne de notre intérieur, c'est à elle que nous adressons toujours nos dernières prières, et la dernière fumée de nos sacrifices monte vers elle : c'est à peu près le même patronage qu'exercent les Dieux Pénates, dont le nom est tiré ou de *penus*, l'expression qui désigne tout ce dont les hommes se nourrissent, ou de *penitus*, parce qu'ils résident au fond de nos demeures; c'est de là que nos poëtes ont pris sujet de les nommer aussi *Penetrales*. Le nom d'Apollon est grec; Apollon et le soleil, ce n'est qu'un; il en est de même de Diane et de la lune. Le soleil est ainsi nommé, ou parce qu'il est *seul*, *solus*, d'une telle grandeur entre tous les astres; ou parce que son éclat les efface tous et qu'il paraît *seul*, lorsqu'il est sur l'horizon. Lune vient de *lucendo*, luire; c'est la même divinité que Lucine. Chez les Grecs, les femmes en travail invoquent Diane Lucifère; chez nous, elles invoquent Junon-Lucine. On donne à cette même Diane le surnom *d'omnivaga* (errante partout), non parce qu'elle est la déesse de la chasse, *a venando*, mais parce qu'on la compte au nombre des sept étoiles dites errantes, *vagantibus*. Pour le nom de Diane, il vient sans doute de ce qu'elle répand la nuit comme une espèce de jour. La persuasion où l'on est que Diane procure des couches heureuses est fondée sur ce que les enfants viennent au bout de sept mois lunaires, ou, plus ordinairement, au bout de neuf. On appelle les mois *menses*, à cause de la carrière déterminée, *spatia mensa*, fournie par la lune qui les mesure. Ce patronage de Diane a donné lieu à une jolie pensée du Timée. Après avoir raconté, dans son histoire, que la nuit qu'Alexandre vint au monde, le temple de Diane brûla à Ephèse, il ajoute qu'en cela il n'y avait rien d'étonnant, parce que Diane, qui voulut se trouver aux couches d'Olympias, était absente de chez elle pendant l'incendie de son temple. Nos pères ont nommé Vénus *Venerem*, la déesse qui vient, *quæ veniret*, en quelque sorte, animer tous les êtres; et le mot *venustas* (grâce) dérive plutôt de Vénus que Vénus ne dérive de *venustas*. »

XXVIII. *Qui autem omnia quæ ad cultum Deorum*..... Cette phrase est presque entièrement omise dans la traduction. « On nomma *religieux* ceux qui remplissaient tous les devoirs du culte envers les Dieux, et y revenaient souvent (*religiosi*, *relegere*), comme on a tiré *élégant* d'*eligere* (choisir), diligent de *diligere*, intelligent d'*intelligere;* car tous ces mots emportent l'idée de choisir, *legendi*, comme *religieux* lui-même. »

XXIX. *Velut a te ipso hesterno die dictum est.* Cicéron, par la manière dont il s'explique à la fin de sa préface, feint, ce semble, que tout ce qui est contenu dans ces trois livres fut dit chez son ami Cotta le même jour, et dans le même entretien. Les transitions, au commencement du second et du troisième livre, font aussi juger qu'il n'y eut qu'une seule conversation suivie, et non interrompue. Cependant Balbus parle ici comme si le discours de Velléius s'était tenu la veille, *hesterna die;* et dans le troisième livre, il arrive de même à Cotta de supposer de l'intervalle entre le discours de Balbus et sa réfutation, *quæ a te nudius tertius dicta sunt.* Ce sera une méprise de Cicéron, si l'on veut; mais elle m'a autorisé à intituler cet ouvrage au pluriel, *Entretiens sur la nature des Dieux. D'Ol.*

XXXIII. *Quum quatuor sint genera corporum.* Les quatre éléments. Car les Stoïciens n'admettaient rien de plus. Voyez *Acad.* I, 11. De naturis (Zeno) sic sentiebat, primum est in quatuor initiis rerum illis, etc. *D'Ol.*

XXXV. *Atque ille apud Attium pastor.* Attius, ou Accius. L'endroit dont il s'agit est un récit qu'il faisait dans une de ses tragédies, que Nonius Marcellus intitule *Médée*,

Digitized by Google

et Priscien, *les Argonautes*; ce qui revient au même. *D'Ol.*

XXXV. *Auditoque nautico cantu.* C'était la pratique de jouer des instruments et de chanter dans un navire, afin que les rameurs fissent les manœuvres tous à la fois en cadence. *D'Ol.*

XXXVI. *Mutuemur hoc quoque verbum.* Passage omis jusqu'à la phrase : *Ex æthere igitur.* « Nous pouvons aussi emprunter cette expression, et l'on dira en latin éther, aussi bien que l'on dit air, *aer;* quoique Pacuvius ait recouru à une interprétation. Ces espaces immenses dont je parle, nous les nommons le ciel, et les Grecs le nomment éther. — (Comme si ce n'était pas un Grec qui parlât; mais il parle latin, sans doute. Mais ne devons-nous pas croire que nous entendons du grec? Pacuvius ailleurs nous en donne lui-même l'exemple : c'est un Grec; son langage le trahit.) Mais revenons à des objets plus graves. »

XXXVII. *Non colore, non qualitate aliqua.* La couleur, la chaleur et autres qualités semblables ne conviennent, selon Épicure, qu'à des composés. Les atomes n'ont de propriétés naturelles que la grandeur, la pesanteur, et ce qui résulte essentiellement de la figure, comme d'être rude ou poli. *D'Ol.*

Præclare ergo Aristoteles. Ce passage d'Aristote ne se trouve pas dans les écrits qui nous restent de lui.

XL. *Luna autem, quæ est, ut ostendunt mathematici.* On démontre que la lune est 45 fois plus petite que la terre. Mais Plutarque, *de Placit. Philos.* II, 27, nous apprend que les Stoïciens croyaient la lune plus grande que la terre : dès lors nous aurions tort d'imputer à Cicéron même l'erreur de Balbus, qu'il fait parler conformément aux préjugés du Portique. Voyez aussi Stobée, *Ecl. Phys. D'Ol.*

Stellarum inerrantium maxima multitudo. Les anciens reduisaient le nombre des étoiles perceptibles à 1022, dont étaient 343 pour les douze signes du zodiaque; 364 pour les vingt-deux constellations septentrionales; 315 pour les dix méridionales. Ce qu'il y a de certain maintenant, c'est que le nombre des étoiles est innombrable. Voyez Gassendi, *Phys. Lect.* II, 2, 1. *D'Ol.*

XLI. *Hoc loco me intuens.* Jetant les yeux sur Cicéron, qui n'assistait à cet entretien que comme auditeur.

Cetera labuntur. Les autres, c'est-à-dire, les fixes. Aratus venait de parler des errantes dans les vers précédents, que Balbus ne rapporte pas. *D'Ol.*

Ex his altera apud Graios. Passage omis. « L'une est appelée chez les Grecs Cynosure, et la seconde Hélicé. Celle-ci nous fait voir pendant toutes les nuits ces étoiles si brillantes, que nos Romains ont coutume d'appeler Septentrion.

XLII. *Engonasin vocitant.* Les Grecs l'appellent *Engonasin* (agenouillé), parce qu'il s'appuie sur les genoux.

Quem . . . perhibent Ophiuchum. Que les Grecs appellent *Ophiuchus.*

Arctophylax, vulgo qui dicitur. Son gardien, *Arctophylax.*

XLIII. *Has Græci stellas Hyadas.* Passage omis. « Les Grecs appellent ces étoiles *Hyades*, parce qu'elles annoncent la pluie; ὕειν en grec signifie pleuvoir. Nous les appelons mal à propos *suculæ*, comme s'il fallait faire dériver leur nom de *sus*, et non pas de la pluie qu'elles présagent.

XLIV. *Graio Procyon qui nomine.* Le petit Chien que les Grecs nomment Procyon.

XLVIII. *Pinna vero.... duabus grandibus patula.* Voyez *de Finibus*, III, 19; Plutarque, de *Solert. Anim.*, 30; Pline, *Hist. Nat.*, IX, 42; Pline, *Hist. Anim.*, III, 29.

XLIX. *Avem quamdam, quæ platalea.* Cet oiseau est nommé *platea* dans Pline, X, 11, et πελεκᾶν dans Aristote, *Hist. Anim.*, VIII, 15. Ce qui ne doit pas faire croire que ce soit le pélican, qui, de la manière dont nos peintres le représentent, est un oiseau imaginaire. Le savant P. Hardouin, dans son Commentaire sur Pline, dit que la platalée ne nous est point connue. *D'Ol.*

L. *Vomitione canes, purgatione autem alvos ibes.* On sait que les chiens se font vomir en mangeant de l'herbe. Pour ce qui regarde l'ibis, les voyageurs nous apprennent que cet animal se seringue avec son bec rempli d'eau salée. *D'Ol.*

Cervæque paulo ante partum. Aristote, Hist. Animal., IX, 5, dit que les biches se purgent avec du sézeli après qu'elles ont faonné, au lieu que Cicéron les fait purger auparavant. Pline, VIII, 32, et XXV, 8, les fait purger avant et après. Ont-elles des médecins, dont l'un dise blanc, l'autre noir? *D'Ol.*

Atramenti effusione sæpiæ, torpore torpedines. Voyez Plutarque, *de Solert. Anim.*; Pline, XXXII, 1.

LIII. *Ventos Etesias.* Vents qui régulièrement chaque année se lèvent deux jours après que le soleil est entré au signe du Lion, et ils règnent quarante jours de suite. Tous les soirs ils se calment, pour ne reparaître qu'avec l'aurore. On les appelle sur mer *les dormeurs. D'Ol.*

LXIII. *Ferrea tum vero proles.* Vers tirés de la traduction d'Aratus par Cicéron, 130 sqq.

LXVI. *Magna Dii curant, parva negligunt.* Platon, dans le Traité des Lois, X, 12, dit formellement le contraire : « O mon fils, le Modérateur de toutes choses les a disposées pour la conservation et le bien de l'ensemble; agissantes ou passives, leurs moindres parties sont dans l'ordre; chacune est surveillée par un génie qui règle ce qu'elle doit faire ou souffrir, et ces génies gouvernent jusqu'au dernier atome. Et toi-même, faible mortel, ton être imperceptible dans l'immensité se rapporte et obéit au dessein général..... » Ce n'est pas la seule différence essentielle qu'il y ait entre Platon et les Stoïciens.

LIVRE TROISIÈME.

II. *Habeoque C. Lælium augurem.* Le sujet de cette harangue est exposé par Lélius lui-même dans le Traité de l'Amitié, ch. 25.

Quæ nunquam profecto sine summa placatione Deorum. Cicéron, *de Harusp. resp.* 9, met les Romains en parallèle avec les autres nations, et ne leur donne le dessus qu'en ce qui concerne la religion. « Pietate, ac religione, omnes gentes nationesque superavimus. »

V. *Et quos Homerus, qui recens ab illorum ætate fuit....* Dans l'Iliade, III, 243 sq. Voyez ci-dessus, liv. II, c. 2.

VI. *Sequuntur, quæ futura sunt.* Ou la transition est un peu brusque, ou il y a ici, comme le prétendent les critiques, une petite lacune, mais qui n'intéresse point la suite du raisonnement. Des apparitions Cotta passe aux prédictions, qui est l'ordre que Balbus avait gardé. *D'Ol.* Nous croyons qu'il n'est nullement besoin de recourir ici à la supposition d'une lacune.

Quis invenit fissum jecoris. Voyez le traité de la Divination, II, 23.

VII. *Eodemque illa etiam differemus, quod Chrysippum.* Cela n'est pas exactement vrai; car dans un moment, et avant que d'en venir à l'article de la Providence, Cicéron

Digitized by Google

va parler de tout ce qu'il propose ici. Et c'est sans doute pour imiter la liberté des conversations qu'il secoue le joug de la méthode. *D'Ol.*

Omniaque, quæ a te medius tertius. Voyez une note sur le livre II, ch. 29. Ce passage y est cité.

IX. *In formica non modo sensus, sed etiam mens.* C'est un argument *ad hominem*, d'où l'on peut conclure, non pas que l'Académicien Cotta crût l'âme des bêtes, mais que le Stoïcien Balbus la croyait, ou la devait croire, conformément à ses principes. « Esse apibus partem divinæ mentis et haustus Ætherios dixere.... » Georg., IV, 221. *D'Ol.*

Isto modo etiam disertus. Cicéron dit seulement *disertus;* mais il n'était pas question ici d'appuyer sur la différence qu'il y a entre un homme disert et un homme éloquent. Nous lisons dans le *de Orat.*, I, 21 : « Scripsi disertos me cognosse nonnullos, eloquentem neminem. » Au reste voyez la réponse des Stoïciens à cette objection dans Sextus Empiricus, *adv. Math.* On dirait, à peu de chose près, qu'il n'est que le traducteur de Cicéron dans ce qu'il a écrit des Dieux. *D'Ol.*

X. *Quid? Oceani fervore illis locis.* Aujourd'hui le détroit de Gibraltar.

Versutos eos appello. Phrase omise. « J'appelle *subtils* (*versutos*), ceux dont l'esprit passe promptement d'une idée à l'autre (*celeriter versatur*), *et exercés* (*callidos*), ceux dont l'esprit s'est affermi par l'exercice (*concalluit*), comme la main s'endurcit par le travail. »

Quemadmodum docebo, a natura confirmatum. Cela devait être dans la troisième partie, que nous n'avons point. Mais il semble qu'en cet endroit Cotta, sortant de ses doutes académiques, se déclare ouvertement pour le système de Straton. Aussi ne l'a-t-il réfuté nulle part, et il va encore le confirmer dans un moment. *D'Ol.*

XI. *Quærit apud Xenophontem Socrates.* Socrate, dans son entretien avec Aristodème, dont nous avons parlé à propos du chap. 6 du livre second, emploie ce raisonnement pour démontrer l'existence d'un être supérieur. Il la démontre non-seulement par la nature de notre âme, mais encore par la structure de notre corps, sur laquelle il fait beaucoup de réflexions, que Cicéron paraît avoir copiées dans le second livre. Car, pour le dire en passant, Cicéron n'est presque dans tout cet ouvrage que le copiste des philosophes grecs; mais tellement copiste, qu'il devient lui-même un original inimitable, par la forme qu'il sait donner à ce qu'il emprunte. *D'Ol.*

Ad harmoniam canere mundum. Cicéron, dans le Songe de Scipion, *Republ.* VI, 2, tâche d'expliquer cette prétendue harmonie de l'univers.

XII. *Illa autem quæ Carneades afferebat.* Pour sentir la force de ces objections, il faut se ressouvenir que les Stoïciens regardaient leurs Dieux comme des corps animés. Ils n'avaient point d'autre idée de l'éther, leur Dieu suprême. Ainsi leur montrer que la mortalité est attachée nécessairement à l'animalité, c'était leur fermer la bouche. *D'Ol.*

Si omne animal mortale est, immortale nullum est. A cette leçon, qui exprime un raisonnement trop évident, nous préférons celle adoptée par Orelli : « *si omne animal tale est, immortale nullum est,* si tout animal est tel que je viens de le dire, il n'en est aucun d'immortel. »

XIV. *Qui magis, quam præter animam, unde animantium quoque.* Phrase omise. « Pourquoi le feu plutôt que l'air, *anima*, si nous considérons que c'est de l'air que vient le souffle, *animus*, des êtres animés, *animantium*, que nous nommons *âme*, *anima*, pour cette raison-là même? »

Hoc totum quale sit, mox. Apparemment cela était dans la troisième partie, que nous n'avons point.

XV. *Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Il y a encore des médailles qui présentent ces deux demi-Dieux.

XVI. *Homerus apud inferos conveniri facit. Odyssée,* XI, 600.

Is Hercules quem concertavisse cum Apolline. Hercule étant allé pour consulter l'oracle de Delphes, la prêtresse lui fit savoir que le Dieu n'était pas en humeur de répondre ce jour-là. Hercule fit du bruit, et s'emporta jusqu'à renverser et mettre en pièces le trépied sacré. Apollon trouva fort mauvais ce procédé, et il voulut en venir aux mains; mais il eut le dessous. Voyez le Scoliaste de Pindare, *Olymp. Od.* IX, 45. *D'Ol.*

XVII. *Cæpedunculis iis.* Urnes de terre à deux anses, qui étaient en usage dans les sacrifices.

Panisci etiam et Satyri. Voyez Strabon, X, p. 468; Athénée, V, 7.

Dii habendi sunt Æther et Dies. « L'Éther et la Lumière. » Il y a en latin le jour, *dies;* mais il fallait ici un équivalent qui fût du genre féminin. *D'Ol.*

XVIII. *Moneta, omniaque.* Junon Monéta, comme qui dirait *la donneuse d'avis.* Voyez Cicéron, *de Divin.* I, 45, et II, 32; Ovid., *Fast.* VI, 183.

XIX. *Quod Leocorion nominatur.... non inurbane Stratonicus.* Voyez Suidas au mot Λεωκόριον. Pour Stratonicus, c'était un joueur de flûte, dont il se trouve d'autres plaisanteries dans Plutarque, dans Athénée, dans Strabon, etc. *D'Ol.*

XX. *Thaumante dicitur esse nata.* Thaumas, de θαυμάζειν, admirer.

Maso ex Corsica. Papirius Maso, consul en 522. Voyez Tite-Live, XXIX, 29; Pighius, *Annal. Mag. rom.* II, p. 103 sq.

Spinonem, Almonem, Nodinum. Rivières de la campagne de Rome. L'Almon coule entre Rome et Ostie.

XXII. *Quæ Vulcaniæ nominabantur.* Aujourd'hui les îles de Lipari.

Dia matre natus. J'ai déjà expliqué par quelle raison je dis *la lumière* pour *Dies.* Quant à la ligne qui suit dans le texte, on voit assez pourquoi je la supprime. *D'Ol.*

XXIII. *Arcades* νόμιον *appellant. Nomion,* de νόμος, loi.

Tertium, Caprio patre... cui Sabazia. Il faut certainement préférer à cette leçon celle qu'admet Orelli. « *Tertium Cabiro patre... cui Cabiria sunt instituta.* Il s'agit ici de Bacchus Cabirus ou Cabire.

Trieterides constitutæ. Fêtes de Bacchus qui se célébraient tous les trois ans.

Sed eo jam unde huc degressi sumus. D'Olivet fait ici une transposition de phrase, dont il prévient, et que l'on peut regarder comme inutile.

XXIV. *Saturnus quia se saturat annis.* Étymologies répétées du livre II, ch. 25. D'Olivet les a supprimées dans l'un et l'autre endroit.

XXV. *Orbonæ ad ædem Larum.* Orbona, d'*orbare,* déesse qui faisait mourir les enfants. Comparez Pline, II, 7.

Efficiam profecto ut fateare; sed... Non-seulement la phrase n'est point achevée dans le texte, mais ici commence une grande lacune qui nous fait perdre tous les raisonnements de Cotta sur la troisième proposition de Balbus, et une partie de ses réponses sur la quatrième.

Digitized by Google

Je ne sais pourquoi on accuse les chrétiens des premiers siècles d'avoir lacéré tous les manuscrits en cet endroit. Quelle apparence qu'un pieux motif les eût portés à faire périr cet endroit, plutôt que beaucoup d'autres du même livre, qui pouvaient leur paraître non moins dangereux?

Arnobe, *lib.* III, nous donne lieu d'en soupçonner les païens. Car nous apprenons de lui qu'ils étaient fort scandalisés de quelques livres de Cicéron, lesquels ne sauraient être que ceux de la Nature des Dieux, et de la Divination. Jusque-là qu'ils demandèrent que le sénat en défendît la lecture et les supprimât par un arrêt solennel, comme étant *favorables à la religion chrétienne et propres à ruiner le paganisme.*

Arnobe n'a pas voulu dire que ces livres de Cicéron prouvaient directement la religion chrétienne, mais indirectement, en ce qu'ils confondaient l'idolâtrie. Qu'y avait-il en effet de plus capable d'ouvrir les yeux aux païens, et de leur faire sentir leur illusion, que tout ce qui est ici rapporté par Cicéron, sous le nom de Cotta? Ici les faux Dieux sont attaqués par un Romain, par un augure, par un ancien consul. Que pouvaient dire les païens, qui fermât la bouche à un de leurs pontifes initié dans leurs mystères les plus secrets? Aussi cet ouvrage leur parut digne d'être brûlé avec la sainte Bible, sous l'empereur Dioclétien, comme l'a remarqué le cardinal Baronius. *D'Olivet.*

Le traducteur cite ensuite deux passages de ce long morceau qui nous manque, passages conservés par Lactance, *Div. Inst.* II, 3 et 8; et il essaie de renouer le fil des idées de Cotta, et de donner le cadre et la substance de la partie de son argumentation que nous avons perdue. Cette dissertation, qui ne manque ni d'intérêt ni de sagacité, ne peut prendre place dans des notes. Nous nous bornerons à citer les deux passages que nous a conservés Lactance.

I. *Non sunt ista vulgo disputanda, ne susceptas publice religiones disputatio talis extinguat.* « Il ne faudrait pas rendre publique une telle discussion, de peur qu'elle n'anéantît le culte et la religion des peuples. »

II. *Primum igitur non est probabile, eam materiam rerum, unde orta sunt omnia, esse divina providentia effectam; sed habere, et habuisse vim et naturam suam. Ut igitur faber, quum quid ædificaturus est, non ipse facit materiam, sed ea utitur quæ sit parata; fictaque item cera : sic isti providentiæ divinæ materiam præsto esse oportuit, non quam ipsa faceret, sed quam haberet paratam. Quod si non est a Deo materia facta, ne terra quidem, et aqua, et aer, et ignis a Deo factus est.*

« D'abord il n'est pas probable que la matière première, d'où toutes choses sont sorties, soit l'œuvre de la divine providence; il est bien plus vraisemblable qu'elle a et qu'elle a toujours eu une existence et une puissance originelles. Tout comme l'architecte qui doit élever un bâtiment n'en fait pas les matériaux, mais emploie ceux qui se présentent à sa main, et que le modeleur ne fait pas la cire qu'il moule; il faut pareillement que cette providence divine ait eu sous sa main une matière qui ne fût point son ouvrage, mais qui se trouvât toute préparée devant l'ouvrier divin. Or, si Dieu n'a pas fait la matière, il n'a fait non plus ni la terre, ni l'eau, ni l'air, ni le feu. »

Dans la quatrième partie de sa démonstration, Balbus avait donné quatre preuves du soin particulier avec lequel les Dieux veillent sur les hommes et les affaires humaines : 1° la structure de notre corps; 2° les perfections de notre âme; 3° l'utilité de tout ce qui est dans le monde par rapport à nous; 4° divers exemples d'hommes illustres qui ont été protégés singulièrement par les Dieux. Nous n'avons que la dernière partie de la réfutation de Cotta; nous le voyons dans ce fragment essayer de détruire la seconde et la quatrième des preuves présentées par Balbus. Le texte reprend au moment où Cotta veut montrer l'abus que l'homme peut faire de son esprit.

XXVI. *Parumne ratiocinari videtur.* On devine que les deux vers précédents font partie de la réponse que Niobé fit à la prophétesse Manto, qui la pressait d'adorer Latone, Apollon et Diane. Apollon et Diane tuèrent à coups de flèches tous les enfants de Niobé, qui fut elle-même transformée en pierre. *D'Ol.*

Plusieurs critiques croient que ces vers seraient mieux placés dans la bouche de Médée. On ne sait à quel auteur les attribuer.

Ille transversa mente. C'est Médée qui parle; mais contre qui? Les commentateurs sont partagés là-dessus, mais peu importe d'en savoir la vérité. *D'Ol.*

Ille funestas epulas fratri. Atrée. Ces vers sont probablement d'Attius, qui avait traité ce sujet tragique.

XXVIII. *Nec prodesse Pheræo Jasoni.* Voyez Valère-Maxime, I, 7; Sénèque, *de Benef.* II, 19; Pline, *Hist. Nat.* VII, 51.

XXIX. *Disputat ille in Eunucho.* Comédie de Térence, acte I, scène 1.

Ut Phormio possit dicere. Térence, Phormion, acte II, scène 2.

XXX. *Auri Tolosani.* Voyez Justin, liv. XXXII, ch. 3. — *Tubuli, de pecunia capta.* Voyez le Traité *de Finibus*, II, 16.

De incestu rogatione Peduceæa. Trois vestales, Émilia, Marcia et Licinia, ayant été accusées d'inceste, L. Métellus, grand pontife, condamna la première et renvoya les deux autres. Sextus Péducéus, tribun du peuple, accusa Métellus d'avoir mal jugé, et apparemment de s'être laissé corrompre. Le peuple nomma L. Cassius pour revoir ce procès. Asconius nous a conservé ces faits dans son commentaire sur le plaidoyer pour Milon. *Bouhier.*

Inde illa actio. Formule omise : « Je dis que le vol a été conçu, prémédité, exécuté par nous. »

Utinam ne in nemore Pelio. Début de la Médée d'Ennius.

XXXI. *Aristo Chius dicere solebat.* Voyez plus haut liv. I, 14; *Académiq.* II, 39; *de Finibus*, III, 4; Athénée, XIII, 9.

XXXII. *Telamo autem uno versu.* Ce vers est vraisemblablement emprunté au Télamon d'Ennius.

In Hispania Pœnus oppressit. Asdrubal. Les deux Scipions, dont il causa la mort, étaient Cnéius et Publius. — *Maximus extulit filium.* Q. Fabius Maximus, si connu par le surnom de temporiseur, *Cunctator.*

XXXIII. *J. Varius, homo importunissimus.* Tribun du peuple, l'an de Rome 662; auteur de la loi Varia, contre ceux dont les suggestions avaient soulevé les alliés contre Rome. Cicéron en parle dans son discours *Pro Sexto*, 47; dans le Traité *de Orat.*, I, 25; et le Brutus, 49 et 62.

At Phalaris, at Apollodorus pœnas sustulit. Phalaris, tyran d'Agrigente, en Sicile. Apollodore, tyran de Potidée, en Macédoine. Tout le monde sait quelle fut la fin du premier; mais pour le second, l'histoire ne dit pas exactement le genre de sa mort. *D'Ol.*

XXXIV. *Dicere solebat Harpalum.* Selon plusieurs critiques habiles, il ne s'agit pas de l'officier d'Alexandre qui se sauva à Athènes, après avoir pillé les trésors de son maître, mais d'un brigand de Pamphilie, que Diogène de Laërce, VI, 74, nomme *Scirpalus*, et Suidas *Scirtalus.*

XXXV. *Mortuus in Tympanidis rogum.* Je m'explique d'une manière vague, sans m'embarrasser dans les diver-

Digitized by Google

ses conjectures des commentateurs. *D'Ol.* Les manuscrits donnent, ou *typandis*, ou *tympanidis*, ou *timpadis*, ou *tyrannidis*, ou *vitimpanitis*. Les hypothèses des commentateurs, qui ont essayé de restituer ce passage, sont innombrables. M. Le Clerc préfère la leçon, *in tyrannidis rogum*.

XXXVI. *Herculi quisquam decumam vovit.* Plutarque, *Quæst. Rom.* 18, examine d'où venait la coutume de vouer la dîme de ses biens à Hercule.

Quoniam ille, ne Apollini quidem. Pythagore n'approuvait point que l'on égorgeât des animaux, même pour les sacrifices. Aussi Porphyre dit-il que le bœuf, immolé aux Muses par Pythagore, n'était que de farine. *D'Ol.*

XXXVII. *Quinam Tantalidarum.* Ces vers sont tirés des Pélopides, tragédie d'Attius. Pélops, fils de Tantale et père d'Atrée et de Thyeste, au lieu de la récompense promise à Myrtile, cocher d'Ænomaüs, le jeta dans la mer. C'est cette perfidie qu'on croyait que les Dieux punissaient dans les enfants de Pélops. *D'Ol.*

Neque enim, quem Hipponactis. Hipponax était affreusement laid. Des sculpteurs qui l'avaient représenté au naturel; ayant exposé son buste pour faire rire le monde, il fit des vers d'une horrible malignité contre les rieurs, dont quelques-uns se pendirent de rage. Pline, XXXVI, n'en convient pas. — A l'égard d'Archiloque, on dit que ses traits piquants contre Lycambe, qui, après lui avoir promis sa fille en mariage, lui manqua de parole, réduisirent Lycambe à se pendre. Voyez les commentateurs d'Horace sur l'épître XIX du liv. I, v. 25. *D'Ol.*

Critolaus, inquam, evertit Corinthum; Carthaginem Hasdrubal. Parce que tous deux précipitèrent leur pays dans la guerre contre les Romains. Sur Critolaüs, préteur des Achéens, voyez Polybe, *in Excerpt. de Legatione*, 144. Sur Hasdrubal, voyez Appien *in Punicis*, 70-130.

XXXIX. *Non ut eam tollerem, sed ut intelligeretis.* Cotta prend souvent cette précaution d'avertir qu'il n'en veut point à l'existence des Dieux; et celui qui le fait parler de cette sorte convient lui-même qu'il y a de l'affectation. L'endroit où Cicéron fait cet aveu mérite d'être rapporté et bien examiné, parce qu'on y découvre ce que l'auteur jugeait de son ouvrage. C'est dans le 1er livre de la Divination, c. 5. « J'ai achevé depuis peu, lui dit son frère, de lire votre troisième livre de la Nature des Dieux; et quoique les raisons de Cotta m'aient ébranlé, elles ne m'ont pas pourtant fait changer de sentiment. — Vous avez raison, lui dit Cicéron, car Cotta y parle plutôt pour réfuter les arguments des Stoïciens, que pour détruire l'opinion que les hommes ont des Dieux. — Je sais bien, lui répond son frère, que Cotta le dit de la sorte, et même souvent peut-être, pour faire qu'il ne paraisse pas s'écarter de l'opinion commune; mais je vous avoue qu'il me semble qu'à force de vouloir combattre les Stoïciens, il rejette entièrement les Dieux. » *D'Ol.*

XL. *Dabis diem nobis aliquem.* La dispute n'a jamais dû recommencer, et Cicéron ne dit ceci que pour se tirer d'intrigue. Car il fait dire par son frère dans le 1er livre de la Divination, incontinent après les paroles que je viens de rapporter, que la cause de la religion ayant été suffisamment défendue par Balbus dans le livre II de ces entretiens, il est inutile de répondre aux objections de Cotta. *D'Ol.*

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PHILOSOPHES GRECS DONT IL EST PARLÉ DANS LES ENTRETIENS DE CICÉRON SUR LA NATURE DES DIEUX.

Ère philosoph.		Avant J. C.
1	Thalès, âgé de 58 ans, jeta, en Grèce, les fondements de la philosophie, et forma une secte nommée l'Ionique, parce qu'il était d'Ionie. Il mourut l'an 38 de l'ère philosophique.	580
11	Anaxamandre, disciple de Thalès, et plus jeune que lui de 29 ans. Ce fut dans l'Olympiade 58e qu'il découvrit l'obliquité du zodiaque.	570
3	Anaximène, disciple d'Anaximandre. On lui attribue l'invention de la gnomonique.	558
35	Xénophane, chef de la secte nommée l'Eléatique, parce que ses principaux sujets étaient d'Élée.	546
46	Pythagore, le premier qui ait pris le nom de philosophe, et dont la secte fut nommée l'Italique, parce qu'il enseignait à Crotone, sous le règne de Tarquin le Superbe.	535
60	Alcméon de Crotone, disciple de Pythagore.	521
70	Héraclite d'Éphèse, fondateur d'une secte qui ne fleurit pas beaucoup, et qui n'était qu'un démembrement de l'Italique. On lui donne pour maîtres Xénophante et un Pythagoricien.	511
80	Parménide, disciple de Xénophante. Athénée reprend Platon avec raison d'avoir fait Parménide contemporain de Socrate. Cela serait vrai selon le calcul du Père Petau, qui met Parménide à la 90e Olympiade. Mais ce savant homme s'était apparemment réglé sur les anciennes éditions de Laërce, qui marquent la 99e au lieu de la 69e Olympiade.	510
90	Diogène d'Apollonie, disciple d'Anaximène	491
103	Anaxagore, disciple d'Anaximène, est le premier qui ait philosophé à Athènes; car jusqu'alors les successeurs de Thalès s'étaient tenus en Ionie.	478
115	Zénon d'Élée, disciple et fils adoptif de Parménide. Aristote le reconnaît pour l'inventeur de la dialectique.	466
130	Leucippe, disciple de Zénon d'Élée.	451
145	Empédocle, de la secte Italique, né l'an 110 de l'ère philosophique. On le sait disciple de Pythagore, mais les temps ne s'accordent pas. Henri Dodwel, *de ætate Pythagoræ*, veut que le mai-	436

Digitized by Google

Ère philosoph.		Avant J. C.
	tre d'Empédocle soit un autre Pythagore, qui avait été disciple de l'ancien.	
159	Socrate, disciple d'Archélaüs, qui l'avait été d'Anaxagore, naquit sur la fin de l'an 114 de l'ère philosophique, et mourut sur la fin de l'an 183. Je détermine le temps où il florissait, par l'année que les Nuées d'Aristophane furent jouées pour la première fois.	422
160	Démocrite, disciple de Leucippe. Il était né l'an 123 de l'ère philosophique. La plupart des auteurs le font vivre plus de 100 ans.	414
167	Diagore l'Athée. Cette année même, selon Scaliger, les Athéniens mirent sa tête à prix.	414
170	Protagore, disciple de Démocrite. Laërce dit qu'il florissait environ la 74e Olympiade. C'est faire fleurir le disciple avant que le maître fût né.	411
182	Xénophon, disciple de Socrate. Il suivit le jeune Cyrus à l'armée en 181, de sorte qu'il n'assista point à la mort de Socrate. Il mourut à Corinthe, l'an 223 de l'ère philosophique.	399
185	Aristippe, disciple de Socrate, était de Cyrène, où il fonda une secte particulière, qui fut appelée la Cyrénaïque.	396
190	Antisthène, disciple de Socrate, fonda la secte des Cyniques, qui se perdit dans celle des Stoïciens.	391
200	Platon, le plus illustre des disciples de Socrate, naquit l'an 155 de l'ère philosophique, et mourut en 236. Il était dans sa vingtième année, lorsqu'il s'attacha à Socrate. Ainsi il n'a pu s'instruire auprès de lui que pendant huit ans. Comme il philosophait à Athènes dans un lieu appelé l'Académie, ses sectateurs en conservèrent le nom d'Académiciens.	381
210	Diogène le Cynique, disciple d'Antisthène, naquit en 169, et mourut en 259.	371
235	Speusippe, disciple et neveu de Platon, eut la place de son oncle à l'Académie, l'occupa huit ans, et la remit à Xénocrate quelques mois avant sa mort.	346
244	Xénocrate, disciple de Platon, remplaça Speusippe à l'Académie, où il enseigna durant vingt-cinq ans. Il était né l'an 186, et il mourut en 267.	337
248	Aristote, né en 199, se mit sous la discipline de Platon à dix-huit ans, et y demeura vingt. Il ouvrit son école du Lycée en 248, et y enseigna jusqu'en 261, qu'il se réfugia à Chalcis, où il mourut âgé de 63 ans. Ses sectateurs sont connus sous le nom de Péripatéticiens.	333
250	Héraclide, disciple de Platon, suivant Cicéron; ou de Speusippe, suivant Laërce; ou enfin d'Aristote, suivant un auteur cité par Laërce.	331
361	Théophraste, disciple d'Aristote, et son premier successeur au Lycée, y enseigna d'abord jusqu'en 278, qui est l'année ou les philosophes eurent défense d'enseigner à Athènes. L'année suivante, cette défense ayant été levée, Théophraste reparut au Lycée et y présida jusqu'en 267, qui est le temps où il mourut âgé de 85, ans.	320
262	Zénon, le chef des Stoïciens, eut plusieurs maîtres de sectes différentes. Il enseigna durant 58 ans, et mourut en 319.	319
280	Épicure, fondateur d'une secte fort connue, naquit en 241, et mourut en 312. Il avait environ 38 ans lorsqu'il ouvrit son école, où il a eu pour successeurs, après cinq autres, Zénon le Sidonien, et Phèdre, que Cicéron a entendus.	301
286	Théodore l'Athée. Je le mets en ce temps-ci, parce qu'on sait qu'il fut envoyé par Ptolémée, fils de Lagus, à la cour de Lysimaque, qui régnait alors.	295
297	Straton, disciple et successeur de Théophraste, prit l'école du Lycée en 297, et la gouverna dix-huit ans.	283
300	Arcésilas, d'abord disciple de Théophraste, et après de Polémon, qui l'avait été de Xénocrate, fut l'auteur de la 2e ou moyenne Académie. Il naquit en 267 et mourut en 342.	281
319	Cléanthe, le premier qui, après Zénon, son maître, gouverna l'école des Stoïciens. Il mourut âgé de 99 ans.	262
323	Persée, disciple de Zénon.	258
336	Ariston de Chio, d'abord disciple de Zénon, qu'il abandonna pour s'attacher à Polémon. Il fonda une secte, mais qui subsista peu de temps.	245
350	Chrysippe, disciple de Cléanthe, mourut environ l'an 376, âgé de 81 ans.	231
380	Diogène de Babylone, Stoïcien, disciple de Chrysippe, député des Athéniens à Rome avec Carnéade. Il fut le maître d'Antipater, qui le fut de Panétius. Panétius le fut de Posidonius, et celui-ci de Cicéron.	201
400	Carnéade, quatrième successeur d'Arcésilas, et fondateur de la nouvelle Académie, député à Rome avec Diogène de Babylone. Il était né en 374, et mourut 54 ans plus tard que je ne fais finir l'ère philosophique. Il fut le maître de Clitomaque; Clitomaque le fut de Philon, Philon d'Antiochus; et Cicéron entendit ces deux derniers.	182

Digitized by Google

TRAITÉ

DE LA DIVINATION.

PRÉFACE.

Ce traité, composé par Cicéron dans l'année 709 de Rome, et peu de temps après celui de la *Nature des Dieux*, peut être regardé comme le plus original et le plus philosophique des ouvrages de ce grand homme. C'est celui où Cicéron, cédant à la force de la vérité, s'est le plus écarté des formes timides de la nouvelle Académie. Ici l'homme politique, le défenseur des traditions disparaissent, pour laisser le champ libre au moraliste et au philosophe. Sans le traité de la Nature des Dieux, et surtout celui de la Divination, la postérité n'aurait peut-être pas été en droit d'affirmer que le même homme à qui ses harangues donnaient le premier rang parmi les orateurs de son pays, avait eu, comme philosophe, assez de portée dans l'esprit pour pressentir l'ère nouvelle qui allait changer la face du monde. Témoin de toutes les décadences de l'ancienne Rome, et placé pour ainsi dire au point de partage de deux civilisations, Cicéron a apprécié le passé en novateur aussi hardi qu'intelligent. Ce monument de la pénétration du philosophe, si précieux pour nous, peut donc être aussi regardé comme l'un de ses titres de gloire les plus considérables.

Ce n'est pas que nous partagions l'opinion que, sur d'autres points, Cicéron se soit asservi au passé, et qu'il n'ait été, comme homme d'État, qu'un défenseur entêté des formes surannées de l'oligarchie romaine. Vainement voudrait-on nous montrer dans le citoyen parvenu d'Arpinum un dévouement exagéré à l'aristocratie qui l'avait admis dans son sein, et un zèle outré dont les excès l'auraient emporté au delà des bornes d'une légitime reconnaissance. On a trop oublié qu'il avait consacré ses premiers essais à célébrer Marius; que nous le voyons dans ses lettres fatigué à l'excès de la puissance des premiers triumvirs; qu'il s'indigna de voir Pompée revêtu seul de la dignité consulaire, et qu'il se montra prompt à accuser ce chef puissant du patriciat romain, d'usurpation et de tyrannie. Ce jugement passionné et trop sévère, porté sur l'ensemble des actes politiques de Cicéron, se rattache, d'ailleurs, au système historique suivant lequel la république, ou plutôt l'oligarchie romaine, n'aurait été détruite que pour faire place à une forme politique qui, sous les dehors de la royauté aurait été au fond l'œuvre de prédilection de la démocratie. S'il est vrai pour nous, jusqu'à un certain point, que César et les empereurs furent les représentants des plébéiens, et que l'établissement de l'empire ne fut que la consécration permanente de la victoire du peuple sur les patriciens, qui oserait dire qu'à l'époque où vécut Cicéron, en face des faits dont il fut témoin, il était aisé de se rendre compte de ces tendances, et de pressentir le dénoûment de ce drame?

Ce qu'il était plus aisé de voir et de constater, c'était la domination toujours croissante d'une multitude enthousiaste, irréfléchie dans ses préférences, avide de licence, prête à livrer la constitution et l'empire, aujourd'hui aux fureurs de Catilina, demain à la gloire de César. Au-dessus de cette plèbe s'agitait une noblesse insatiable, divisée par des haines sanglantes et invétérées, habile à flatter les passions de la multitude, patriciat dégénéré dont Cicéron connaissait et redoutait la cupidité et les vices. Le choix était-il donc si facile pour un homme qui, comme Cicéron, plaçait évidemment la liberté dans l'amélioration morale de l'homme? C'est à peine si nous pouvons nous-mêmes, instruits par l'expérience de dix-huit siècles, débrouiller le chaos de l'histoire romaine à cette époque, plus dramatique que glorieuse.

Il est vrai, cependant, que Cicéron avait facilement adopté la prudente réserve de l'aristocratie romaine. Il est rare que sur les points qui touchent à la politique, ou au culte public, il laisse percer son opinion intime, soit dans ses nombreux discours adressés aux comices, soit même dans les traités politiques. Lisez son traité *des Lois*, étudiez ce qui nous est resté de sa *République :* avec quelle réserve, quelle extrême prudence il parle de la constitution, de l'origine des magistratures et de l'autorité des pontifes! Ses discours prononcés dans le forum sont encore plus retenus à cet égard que ses traités. Ce ne sont que des plaidoyers habilement préparés pour apprendre au peuple ce qu'il est indispensable de lui faire connaître, ce qui peut être utile pour raffermir l'autorité du sénat. Il ne serait même pas difficile de relever de nombreuses contradictions entre le philosophe et l'homme d'État. Bornons-nous à un seul exemple. Cicéron dans son traité *des Lois*, qui n'était qu'une suite de la *République*, exprime ainsi son opinion sur la divination :

Digitized by Google

Je crois, dit-il au second livre, *qu'il existe une divination, et que l'art de prédire par le vol des oiseaux et les autres signes en fait partie*. Puis il rassemble en faveur de cette prétendue science tous les arguments qu'il réduira un jour en poussière, consacrant ainsi par son approbation cet amas d'opinions et de pratiques superstitieuses qu'il combattra plus tard de toute la force de sa raison et de son éloquence.

A quel entraînement obéit donc le consulaire, l'ancien chef des augures, en osant dans le traité *de la Divination*, attaquer avec tant de franchise et d'audace ces pieuses impostures dont il avait été si longtemps complice? Qui put le porter à faire une si large brèche dans cette vieille constitution romaine, dont la superstition était le ciment? On en peut découvrir les motifs en lisant avec attention le second livre de ce traité. Cicéron, si prudent quand il s'agissait de politique ou de culte public, avait peine à garder la même retenue quand le débat portait sur la religion ou la morale pures. Si ses opinions générales sur les choses de son temps nous semblent indécises, ses principes de morale, extraits de ses divers écrits, témoignent d'une conviction arrêtée, d'une croyance vive et épurée. C'est là que nous retrouvons les preuves de ce christianisme antérieur dont il est un des plus glorieux représentants. Nul doute que la religion de Cicéron n'eût pour fondement l'unité et la providence de Dieu, et l'immortalité de l'âme. Il considérait le court espace dans lequel notre vie est renfermée comme un état d'épreuve pendant lequel nous devons nous préparer à une éternelle existence. Il regardait l'homme comme placé ici-bas, moins pour habiter la terre que pour contempler le ciel, vers lequel nos yeux ont été dirigés par Dieu même, et où nous sommes appelés par de sublimes espérances. Comment Cicéron aurait-il pu concilier ces croyances avec l'existence de la divination, avec ce dogme étroit du fatalisme dont la première conséquence était d'anéantir la liberté, et par suite la responsabilité de l'homme? (*De Divin. II*, 72.)

Il faut aussi considérer la situation dans laquelle se trouvait Cicéron au moment où il écrivit ce traité. César venait d'être assassiné. Toutes les espérances des factieux renaissaient avec une nouvelle ardeur. Chacun aiguisait ses armes. Il était facile de prévoir que l'Empire ne tarderait pas à être transformé en un vaste champ de bataille. Cicéron, déjà âgé de soixante-trois ans, séparé de sa première femme, pleurant encore sa fille chérie, se retira, durant les mois d'avril et de mai, à Pouzzol, dans une de ses maisons de campagne les plus solitaires; et là, moins rassuré qu'il ne veut le paraître sur le salut public, il chercha dans l'étude de la philosophie quelques moments de repos, et un peu d'oubli. On conçoit qu'à la vue de cet ébranlement général de toutes choses, la réserve devenait inutile, et la franchise facile, surtout au milieu d'un petit nombre d'amis. Cicéron, d'ailleurs, prévoyait qu'il lui serait impossible de rester plus longtemps à l'écart, et d'éviter les dangers de la lutte. Il se préparait sans doute à attaquer les diverses usurpations qu'allaient susciter les troubles publics. Il voyait déjà, peut-être, le poignard des sicaires d'Antoine dirigé vers lui; et, certain en tout cas que l'âge ou le fer de ses ennemis ne l'épargnerait pas longtemps, il se plut à mettre dans cet écrit un peu de la sincérité d'un testateur.

Les premiers chrétiens s'empressèrent de propager les deux traités philosophiques de la *Nature des Dieux* et de la *Divination*. De leur côté, les défenseurs du paganisme en demandèrent la suppression au sénat. Dans l'année 302, un ordre de Dioclétien les condamna au feu. Il est probable que c'est par les chrétiens qu'ils nous ont été conservés. Des ouvrages auxquels le traité de Cicéron donna naissance, ouvrages qu'Eusèbe (*Prépar. évang.*, l. IV) estimait dépasser le nombre de six cents, il ne nous est parvenu que des fragments sans importance. Ainsi sous le rapport historique, le traité de Cicéron est pour nous d'un grand prix. Sans lui nous ignorerions une foule de pratiques et d'usages qui se rattachent à la vie politique et civile des Romains. Montesquieu cite souvent le traité de la Divination, qu'il avait étudié avec soin. Voltaire, dans ses questions sur l'Encyclopédie, y trouve le sujet d'une piquante et ingénieuse fiction.

On ne lira pas sans intérêt les deux morceaux particulièrement inspirés à ces deux grands hommes par la lecture de l'ouvrage de Cicéron.

Voici les réflexions de Montesquieu :

« Je trouve cette différence entre les législateurs romains et ceux des autres peuples, que les premiers firent la religion pour l'État, et les autres l'État pour la religion. Romulus, Tatius, et Numa, asservirent les Dieux à la politique; le culte et les cérémonies qu'ils instituèrent furent trouvés si sages que, lorsque les rois furent chassés, le joug de la religion fut le seul dont ce peuple, dans sa fureur pour la liberté, n'osa s'affranchir.

« Quand les législateurs romains établirent la religion, ils ne pensèrent point à la réformation des mœurs, ni à donner des principes de morale; ils ne voulurent point gêner des gens qui ne connaissaient pas encore les engagements d'une société dans laquelle ils venaient d'entrer : ils n'eurent donc d'abord qu'une vue générale, qui était d'inspirer à un peuple qui ne craignait rien, la crainte des Dieux, et de se servir de cette crainte pour le conduire à sa fantaisie.

« Les successeurs de Numa n'osèrent point faire ce que ce prince n'avait point fait. Le peuple, qui avait beaucoup perdu de sa férocité et de sa rudesse, était devenu capable d'une plus grande discipline. Il eût été facile d'ajouter aux cérémonies de la religion des principes et des règles de morale dont elle manquait; mais les législateurs des Romains étaient trop clairvoyants pour ne point connaître combien une pareille réformation eût été dangereuse : c'eût été convenir que la religion était défectueuse; c'était lui donner des âges, et affaiblir son autorité en voulant l'établir. La sagesse des Romains leur fit

Digitized by Google

prendre un meilleur parti en établissant de nouvelles lois. Les institutions humaines peuvent bien changer, mais les divines doivent être immuables comme les Dieux mêmes.

« Ainsi le sénat de Rome, ayant chargé le préteur Q. Pétillius (Tit. Liv., XL, 29) d'examiner les écrits du roi Numa, qui avaient été trouvés dans un coffre de pierre, cinq cents ans après la mort de ce roi, résolut de les faire brûler, sur le rapport que lui fit ce préteur, que les cérémonies qui étaient ordonnées dans ces écrits différaient beaucoup de celles qui se pratiquaient alors; ce qui pouvait jeter des scrupules dans l'esprit des simples, et leur faire voir que le culte prescrit n'était pas le même que celui qui avait été institué par les premiers législateurs, et inspiré par la nymphe Égérie.

« On portait la prudence plus loin : on ne pouvait lire les livres sibyllins sans la permission du sénat, qui ne la donnait même que dans les grandes occasions, et lorsqu'il s'agissait de consoler les peuples. Toutes les interprétations étaient défendues; ces livres même étaient toujours renfermés; et, par une précaution si sage, on ôtait les armes des mains des fanatiques et des séditieux.

« Les devins ne pouvaient rien prononcer sur les affaires publiques sans la permission des magistrats; leur art était absolument subordonné à la volonté du sénat; et cela avait été ainsi ordonné par les livres des pontifes, dont Cicéron (*de Leg.*, II, 8, 9) nous a conservé quelques fragments.

« Polybe met la superstition au rang des avantages que le peuple romain avait par-dessus les autres peuples : ce qui paraît ridicule aux sages est nécessaire pour les sots; et ce peuple, qui se met si facilement en colère, a besoin d'être arrêté par une puissance invisible.

« Les augures et les aruspices étaient proprement les grotesques du paganisme; mais on ne les trouvera point ridicules si on fait réflexion que, dans une religion toute populaire comme celle-là, rien ne paraissait extravagant; la crédulité du peuple réparait tout chez les Romains : plus une chose était contraire à la raison humaine, plus elle leur paraissait divine. Une vérité simple ne les aurait pas vivement touchés; il leur fallait des sujets d'admiration; il leur fallait des signes de la divinité; et ils ne les trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule.

« C'était, à la vérité, une chose très-extravagante de faire dépendre le salut de la république de l'appétit sacré d'un poulet, et de la disposition des entrailles des victimes; mais ceux qui introduisirent ces cérémonies en connaissaient bien le fort et le faible, et ce ne fut que par de bonnes raisons qu'ils péchèrent contre la raison même. Si ce culte avait été plus raisonnable, les gens d'esprit en auraient été la dupe aussi bien que le peuple, et par là on aurait perdu tout l'avantage qu'on en pouvait attendre. Il fallait donc des cérémonies qui pussent entretenir la superstition des uns, et entrer dans la politique des autres. C'est ce qui se trouvait dans les divinations. On y mettait les arrêts du ciel dans la bouche des principaux sénateurs, gens éclairés, et qui connaissaient également le ridicule et l'utilité des divinations. Cicéron (*de Divinat.*, II, 35) pense, comme Marcellus, que, quoique la crédulité populaire eût établi au commencement les augures, on en avait retenu l'usage pour l'utilité de la république, etc. »

Voltaire, moins dogmatique et moins profond que Montesquieu, tire du souvenir du traité de Cicéron, tout à la fois une fiction piquante, et un trait de plus contre la superstition en général.

« Il y a des cas, dit-il, où il ne faut pas juger d'une nation par les usages et par les superstitions populaires. Je suppose que César, après avoir conquis l'Égypte, voulant faire fleurir le commerce dans l'empire romain, eût envoyé une ambassade à la Chine par le port d'Arsinoé, par la mer Rouge, et par l'Océan indien. L'empereur Yventi, premier du nom, régnait alors; les annales de la Chine nous le représentent comme un prince très-sage et très-savant. Après avoir reçu les ambassadeurs de César avec toute la politesse chinoise, il s'informe secrètement par ses interprètes des usages, des sciences et de la religion de ce peuple romain, aussi célèbre dans l'Occident que le peuple chinois l'est dans l'Orient. Il apprend d'abord que les pontifes de ce peuple ont réglé leurs années d'une manière si absurde, que le soleil est déjà entré dans les signes célestes du printemps, lorsque les Romains célèbrent les premières fêtes de l'hiver. Il apprend que cette nation entretient à grands frais un collége de prêtres qui savent au juste le temps où il faut s'embarquer, et où l'on doit donner bataille, par l'inspection d'un foie de bœuf, ou par la manière dont les poulets mangent de l'orge. Cette science sacrée fut apportée autrefois aux Romains par un petit dieu nommé Tagès, qui sortit de la terre en Toscane. Ces peuples adorent un Dieu suprême et unique, qu'ils appellent toujours Dieu très-bon et très-grand. Cependant ils ont bâti un temple à une courtisane nommée Flora, et les bonnes femmes de Rome ont presque toutes chez elles de petits Dieux pénates, hauts de quatre ou cinq pouces..... L'empereur Yventi se met à rire. Les tribunaux de Nankin pensent d'abord avec lui que les ambassadeurs romains sont des fous ou des imposteurs qui ont pris le titre d'envoyés de la république romaine; mais comme l'empereur est aussi juste que poli, il a des conversations particulières avec les ambassadeurs. Il apprend que les pontifes romains ont été très-ignorants, mais que César réforme actuellement le calendrier. On lui avoue que le collége des augures a été établi dans les premiers temps de la barbarie; qu'on a laissé subsister cette institution ridicule, devenue chère à un peuple longtemps grossier; que tous les honnêtes gens se moquent des augures; que César ne les a jamais consultés; qu'au rapport d'un très-grand homme, nommé Caton, jamais augure n'a pu parler à son camarade sans rire; et qu'enfin Cicéron, le plus grand orateur et le meilleur philosophe de Rome, vient de faire contre les augures un petit ouvrage, intitulé *de la Divination*, dans lequel il livre à un ridicule éternel tous les aruspices, toutes les pré-

Digitized by Google

dictions et tous les sortiléges dont la terre est infatuée. L'empereur de la Chine a la curiosité de lire ce livre de Cicéron; les interprètes le traduisent; il admire le livre et la république romaine (1). »

DE LA DIVINATION.

LIVRE PREMIER.

I. C'est une ancienne opinion dont l'origine remonte jusqu'aux temps héroïques, et que confirme l'assentiment du peuple romain et de toutes les nations, qu'il existe parmi les hommes une certaine divination (μαντική en grec), c'est-à-dire un pressentiment, une science des choses futures. Prérogative aussi merveilleuse qu'utile, si toutefois elle est réelle, et par le moyen de laquelle notre nature périssable se rapprocherait de très-près de la toute-puissance divine. Aussi, cette fois, comme en beaucoup d'autres occasions, avons-nous mieux rencontré que les Grecs en donnant à cette faculté excellente un nom dérivé des Dieux, au lieu du mot grec, qui, selon Platon, vient de fureur. Il est certain du moins que je ne connais aucun peuple, à quelque degré qu'il soit de civilisation et d'instruction, ou de férocité et de barbarie, qui n'admette l'existence des signes de l'avenir, et la faculté chez quelques hommes de les comprendre et de les interpréter. En remontant aux autorités les plus anciennes, nous voyons d'abord les Assyriens, habitants de plaines étendues d'où ils apercevaient de tous côtés un ciel découvert et un large horizon, observer le cours et le passage des astres, et attacher à leurs diverses révolutions certaines interprétations fidèlement transmises à la postérité. Parmi ces peuples, les Chaldéens, ainsi nommés de la Chaldée, et non de leur profession, passent pour avoir créé, à la suite d'une observation assidue des astres, la science qui enseigne à connaître la destinée des hommes, et à prédire l'avenir de chacun d'après le moment de sa naissance. On croit aussi que les Égyptiens acquirent le même art à la suite des temps, et après une succession de siècles presque innombrables. Les Ciliciens, les habitants de la Pisidie, et leurs voisins les Pamphyliens que j'ai administrés comme proconsul, pensent que les signes les plus certains de l'avenir sont le vol et le chant des oiseaux. Quelle colonie la Grèce envoya-t-elle jamais en Éolie, dans l'Ionie, en Asie, en Sicile ou en Italie, sans l'avis de l'oracle d'Apollon Pythien, ou de l'oracle de Dodone, ou de celui de Jupiter Ammon? Quelle guerre osa-t-elle jamais entreprendre sans le conseil des Dieux?

II. Les États et les particuliers pratiquent plus d'un genre de divination; et, pour ne rien dire des autres peuples, combien de modes divers avons-nous adoptés? D'abord, selon la tradition, Romulus, père de cette cité, non-seulement ne fonda Rome qu'après avoir pris les auspices, mais se montra lui-même un excellent augure. Ses successeurs imitèrent son exemple; et les rois expulsés, nulle affaire publique, soit en paix, soit en guerre, ne fut entreprise sans l'avis des augures. Bientôt, comme on attribuait une grande puissance à l'art des aruspices, soit pour obtenir quelque chose des Dieux, soit pour les con-

DE DIVINATIONE.

LIBER PRIMUS.

I. Vetus opinio est, jam usque ab heroicis ducta temporibus, eaque et populi romani et omnium gentium firmata consensu, versari quamdam inter homines divinationem, quam Græci μαντικὴν appellant, id est, præsensionem et scientiam rerum futurarum. Magnifica quidem res, et salutaris, si modo est ulla; quaque proxime ad deorum vim natura mortalis possit accedere. Itaque ut alia nos melius multa, quam Græci, sic huic præstantissimæ rei nomen nostri a divis, Græci, ut Plato interpretatur, a furore duxerunt. Gentem quidem nullam video neque tam humanam atque doctam, neque tam immanem tamque barbaram, quæ non significari futura, et a quibusdam intelligi prædicique posse censeat. Principio Assyrii, ut ab ultimis auctoritatem repetam, propter planitiem magnitudinemque regionum, quas incolebant, quum cœlum ex omni parte patens atque apertum intuerentur, trajectiones motusque stellarum observaverunt, quibus notatis, quid cuique significaretur, memoriæ prodiderunt. Qua in natione Chaldæi, non ex artis, sed ex gentis vocabulo nominati, diuturna observatione siderum, scientiam putantur effecisse, ut prædici posset, quid cuique eventurum, et quo quisque fato natus esset. Eamdem artem etiam Ægyptii longinquitate temporum innumerabilibus pæne sæculis consecuti putantur. Cilicum autem, et Pisidarum gens, et his finitima Pamphylia, quibus nationibus præfuimus ipsi, volatibus avium cantibusque, ut certissimis signis, declarari res futuras putant. Quam vero Græcia coloniam misit in Æoliam, Ioniam, Asiam, Siciliam, Italiam, sine Pythio, aut Dodonæ, aut Hammonis oraculo? aut quod bellum susceptum ab ea sine consilio deorum est?

II. Nec unum genus est divinationis publice privatimque celebratum. Nam, ut omittam ceteros populos, noster quam multa genera complexus est? Principio, hujus urbis parens, Romulus, non solum auspicato urbem condidisse, sed ipse etiam optimus augur fuisse traditur. Deinde auguribus et reliqui reges usi; et exactis regibus, nihil publice sine auspiciis nec domi, nec militiæ gerebatur. Quumque magna vis videretur esse, et in impetrandis consulendisque rebus, et in monstris interpretandis ac

(1) Il y a ici quelques erreurs. On verra dans ce Traité même qu'il ne fut composé qu'après la mort de César, II, 9, 54, etc., et que César consultait les augures, les aruspices, et même les tireurs d'horoscope, I, 52; II, 47, etc. (Remarque empruntée à M. V. Le Clerc.

Digitized by Google

sulter, soit aussi pour interpréter les prodiges et en conjurer l'effet, on emprunta à l'Étrurie toute sa science augurale, afin qu'aucun genre de divination ne parût avoir été négligé. Et enfin comme les esprits peuvent d'eux-mêmes, par un mouvement libre et absolu, sans le secours de la raison ou de la science, être agités de deux manières, ou en songe, ou par une fureur divine, l'opinion que cette sorte d'inspiration furieuse avait dicté les vers Sibyllins fit que l'on choisit, parmi les citoyens, dix interprètes de ces poëmes. Par la même raison on eut souvent égard aux prédictions des devins furieux, tels que Cornélius Culléolus, dans le temps de la guerre Octavienne. Le conseil suprême ne négligea même pas les songes extraordinaires lorsqu'ils semblaient se rattacher aux affaires publiques. N'avons-nous pas vu de notre temps Lucius Julius, consul avec P. Rutilius, chargé de rebâtir le temple de Junon Tutélaire, par un décret du sénat rendu à l'occasion d'un songe de Cécilia, fille de Métellus Baléaricus?

III. Mais je pense que les anciens adoptèrent ces pratiques plutôt guidés par les faits que conduits par le raisonnement. Quant aux philosophes, on a recueilli d'eux quelques arguments d'une force toute particulière, et qui nous démontrent que bien réellement il existe une divination. Seul, et parmi les plus anciens, Xénophane de Dolophon, tout en affirmant l'existence des Dieux, attaque la divination dans ses fondements. Tous les autres, excepté Epicure qui ne fait que balbutier en parlant de la nature des Dieux, ont admis la divination, mais non de la même manière. Socrate et tous ses disciples, Zénon et tous ses sectateurs, d'accord en cela avec l'ancienne Académie et les Péripatéticiens, adoptent le sentiment des anciens philosophes, sentiment auquel Pythagore, qui voulait lui-même passer pour augure, avait déjà donné une grande autorité. Démocrite, auteur si grave, reconnaît en plusieurs endroits que l'on peut prédire l'avenir; mais Dicéarque le péripatéticien, attaquant tous les genres de divination, ne veut ajouter foi qu'aux songes et à la fureur; et après lui, Cratippe, mon ami, et dans mon opinion l'égal des Péripatéticiens les plus fameux, n'admet que ces deux derniers modes de divination, et rejette, à l'exemple de Dicéarque, tous les autres. Mais comme les Stoïciens les approuvaient presque tous, conformément à cette doctrine, dont on peut dire que le germe développé par Cléanthe avait été déposé par Zénon dans ses commentaires, survint un homme d'un esprit très-ingénieux, Chrysippe, qui traita fort au long de la divination dans deux livres, et composa deux autres traités sur les oracles et sur les songes. Après lui, son élève Diogène le Babylonien publia un livre sur ce sujet; Antipater, deux, et notre ami Posidonius, cinq. Mais le prince de sa secte, le maître de Posidonius, le disciple d'Antipater, Panétius enfin, s'écarta de la doctrine des Stoïciens, bien qu'il n'ait exprimé que des doutes, sans oser nier décidément qu'il n'y eût point de divination. Or, ce qu'un Stoïcien s'est permis en un point, malgré ses amis, nous sera-t-il défendu par ces mêmes Stoïciens en tout le reste, surtout lorsque cette question, obscure pour Panétius, leur paraît à tous plus claire que la lumière du soleil? Quoi qu'il en soit, c'est un grand honneur pour l'Académie d'avoir en sa faveur le jugement et le témoignage de ce philosophe éminent.

procurandis, in aruspicum disciplina; omnem hanc ex Etruria scientiam adhibebant, ne genus esset ullum divinationis, quod neglectum ab iis videretur. Et, quum duobus modis animi, sine ratione et scientia, motu ipsi suo, soluto et liberò, incitarentur; uno furente, altero somniante: furoris divinationem Sibyllinis maxime versibus contineri arbitrati, eorum decem interpretes delectos e civitate esse voluerunt. Ex quo genere sæpe hariolorum etiam et vatum furibundas prædictiones, ut Octaviano bello, Cornelii Culleoli, audiendas putaverunt. Nec vero somnia graviora, si quæ ad rempublicam pertinere visa sunt, a summo consilio neglecta sunt. Quin etiam memoria nostra templum Junonis Sospitæ L. Julius, qui cum P. Rutilio consul fuit, de senatus sententia refecit ex Cæciliæ, Balearici filiæ, somnio.

III. Atque hæc, ut ego arbitror, veteres, rerum magis eventis moniti, quam ratione docti, probaverunt. Philosophorum vero exquisita quædam argumenta, cur esset vera divinatio, collecta sunt. E quibus, ut de antiquissimis loquar, Colophonius Xenophanes, unus, qui deos esse diceret, divinationem funditus sustulit. Reliqui vero omnes, præter Epicurum, balbutientem de natura deorum, divinationem probaverunt; sed non uno modo. Nam quum Socrates, omnesque Socratici, Zenoque, et hi, qui ab eo essent profecti, manerent in antiquorum philosophorum sententia, vetere academia et peripateticis consentientibus; quumque huic rei magnam auctoritatem Pythagoras jam ante tribuisset, qui etiam ipse augur vellet esse; plurimisque locis gravis auctor Democritus præsensionem rerum futurarum comprobaret: Dicæarchus peripateticus cetera divinationis genera sustulit, somniorum et furoris reliquit; Cratippusque familiaris noster, quem ego parem summis peripateticis judico, iisdem rebus fidem tribuit, reliqua divinationis genera rejecit. Sed quum stoici omnia fere illa defenderent, quod et Zeno in suis commentariis quasi semina quædam sparsisset, ea Cleanthes paullo uberiora fecisset: accessit acerrimo vir ingenio Chrysippus, qui totam de divinatione duobus libris explicavit sententiam, uno præterea de oraculis, uno de somniis; quem subsequens, unum librum Babylonius Diogenes edidit, ejus auditor; duo Antipater, quinque noster Posidonius. Sed a stoicis, vel princeps ejus disciplinæ, Posidonii doctor, discipulus Antipatri, degeneravit Panætius: nec tamen ausus est negare, vim esse divinandi, sed dubitare se dixit. Quod illi in aliqua re, invitissimis stoicis, stoico facere licuit, id, nos ut in reliquis rebus faciamus, a stoicis non concedetur? præsertim quum id, de quo Panætio non liquet, reliquis ejusdem disciplinæ solis luce videa.

Digitized by Google

IV. Puisque nous cherchons nous-mêmes ce que l'on doit penser de la divination; que c'est un sujet que Carnéade a discuté longuement avec autant de pénétration que de fécondité contre les Stoïciens, et que nous devons craindre l'erreur ou la précipitation, il me semble que c'est un devoir pour nous de comparer entre eux avec soin les arguments opposés, comme nous l'avons fait dans nos trois livres sur la nature des Dieux. Car si la crédulité téméraire et l'erreur sont toujours honteuses, la honte n'est-elle pas plus grande encore lorsqu'il s'agit de décider jusqu'à quel point nous devons déférer aux auspices, aux choses divines, et au culte des Dieux? Ne courons-nous pas alors le danger, ou de tomber dans l'impiété, si nous les méprisons à tort, ou de partager une puérile superstition, si nous en sommes les dupes?

V. Dernièrement à Tusculum mon frère Quintus et moi nous discutâmes à fond ces matières, qui souvent déjà avaient été l'objet de nos entretiens. Comme nous nous promenions dans mon Lycée, c'est le nom du gymnase supérieur : J'ai achevé, me dit Quintus, de lire votre troisième livre de la nature des Dieux; et quoique la dissertation de Cotta ait affaibli ma conviction, elle ne l'a point toutefois entièrement détruite. — Vous avez raison, répondis-je; car le but de Cotta est plutôt de réfuter les arguments des Stoïciens que de renverser les opinions religieuses des hommes. — Je sais bien, répliqua Quintus, que Cotta dit et répète cela souvent, peut-être pour ne point paraître abandonner le culte public; mais, par excès de zèle contre les Stoïciens, il me semble rejeter entièrement les Dieux. Je ne crois pas cependant qu'il soit besoin de répondre à son discours; car Lucilius dans le second livre défend victorieusement la religion, et vous-même déclarez à la fin du troisième que l'opinion de ce dernier vous paraît se rapprocher davantage de la vérité. Mais comme vous avez omis dans ce traité de parler de la divination, c'est-à-dire de l'annonce et du pressentiment des choses réputées fortuites, sans doute parce que vous avez cru qu'il était plus convenable d'examiner et de discuter ces matières séparément, voyons maintenant, si vous voulez, quelle est la nature et la puissance de cette faculté. Pour moi, j'estime que si les divers genres de divination admis et cultivés par nous sont vrais, il existe des Dieux, et réciproquement que s'il y a des Dieux, la divination est incontestable.

VI. C'est la citadelle même des Stoïciens, dis-je à Quintus, que vous défendez, en admettant leur double argument que la divination prouve les Dieux, et réciproquement les Dieux, la divination. Mais aucune de ces deux propositions ne doit être admise aussi facilement que vous le croyez; car l'avenir peut être dévoilé par la nature sans l'intervention d'un Dieu, et il peut se faire que les Dieux existent sans qu'aucune faculté de divination ait été accordée au genre humain. — Pour moi, répliqua-t-il, il me suffit d'avoir des preuves claires et certaines de la divination, pour être convaincu qu'il existe des Dieux et qu'ils veillent sur les hommes. Je vais, si vous le permettez, vous exposer ce que j'en pense, pourvu toutefois que vous ayez le loisir de m'entendre,

tur clarius. Sed hæc quidem laus academiæ præstantissimi philosophi judicio et testimonio comprobata est.

IV. Etenim nobismet ipsis quærentibus, quid sit de divinatione judicandum, quod a Carneade multa acute et copiose contra stoicos disputata sint, verentibusque, ne temere vel falsæ rei, vel non satis cognitæ, assentiamur : faciendum videtur, ut diligenter etiam atque etiam argumenta cum argumentis comparemus, ut fecimus in his tribus libris, quos de natura deorum scripsimus. Nam quum omnibus rebus temeritas in assentiendo errorque turpis est, tum in eo loco maxime, in quo judicandum est, quantum auspiciis, rebusque divinis, religionique tribuamus : est enim periculum, ne aut, neglectis iis, impia fraude, aut, susceptis, anili superstitione obligemur.

V. Quibus de rebus et alia sæpe, et paulo accuratius nuper, quum essem cum Q. fratre in Tusculano, disputatum est. Nam quum ambulandi causa in Lyceum venissemus (id enim superiori gymnasio nomen est) : Perlegi, ille inquit, tuum paullo ante tertium de natura deorum; in quo disputatio Cottæ, quanquam labefactavit sententiam meam, non funditus tamen sustulit. — Optime vero, inquam : etenim ipse Cotta sic disputat, ut stoicorum magis argumenta confutet, quam hominum deleat religionem. — Tum Quintus, Dicitur quidem istud, inquit, a Cotta, et vero sæpius : credo, ne communia jura migrare videatur : sed studio contra stoicos disserendi deos mihi videtur funditus tollere. Ejus orationi, non sane desidero, quod respondeam : satis enim defensa religio est in secundo libro a Lucilio; cujus disputatio tibi ipsi, ut in extremo tertio scribis, ad veritatem est visa propensior. Sed, quod prætermissum est in illis libris, credo, quia commodius arbitratus es, separatim id quæri, deque eo disseri, id est, de divinatione, quæ est earum rerum, quæ fortuitæ putantur, prædictio atque præsensio, id, si placet, videamus, quam habeat vim, et quale sit. Ego enim sic existimo : si sint ea genera divinandi vera, de quibus accepimus, quæque colimus, esse deos; vicissimque, si dii sint, esse, qui divinent.

VI. Arcem tu quidem stoicorum, inquam, Quinte, defendis, si quidem ista sic reciprocantur, ut et, si divinatio sit, dii sint, et, si dii sint, sit divinatio. Quorum neutrum tam facile, quam tu arbitraris, conceditur. Nam et natura significari futura sine deo possunt; et, ut sint dii, potest fieri, ut nulla ab iis divinatio generi humano tributa sit. — Atque ille, Mihi vero, inquit, satis est argumenti, et esse deos, et eos consulere rebus humanis, quod esse clara et perspicua divinationis genera judico. De quibus quid ipse sentiam, si placet, exponam, ita tamen, si vacas animo, neque habes aliquid, quod huic sermoni prævertendum putes. — Ego vero, inquam, philosophiæ, Quinte, semper vaco : hoc autem tempore,

Digitized by Google

et que vous ne trouviez rien de mieux à faire. — Quintus, repartis-je, je suis toujours prêt à philosopher; et en ce moment où nulle autre occupation ne pourrait m'être agréable, je désire plus vivement encore connaître ce que vous pensez de la divination. — Rien, dit-il, de nouveau, rien qui me soit particulier; je suis l'opinion la plus ancienne, fort de l'assentiment de tous les peuples, de toutes les races. Il existe deux genres de divination, l'un artificiel, l'autre naturel. En effet, quel peuple, quelle cité qui n'admette, soit les divinations artificielles, comme celles qui résultent de l'inspection des entrailles des victimes, de l'interprétation des prodiges, des foudres, des augures, de l'astrologie, soit la divination naturelle qui comprend les songes et les vaticinations? A mon avis, il faut ici noter les faits sans en rechercher les causes; car on ne peut douter qu'il n'existe en nous une certaine vertu naturelle qui, secondée par l'étude d'une longue suite d'observations, ou aidée par une sorte d'instinct et d'inspiration divine, nous annonce l'avenir.

VII. Que Carnéade, et après lui Panétius, cessent donc de rechercher avec tant de soin si Jupiter ordonna à la corneille de croasser à gauche et au corbeau à droite, observations recueillies depuis un temps infini, et notées comme significatives pour l'avenir. Car il n'est rien qu'on ne puisse parvenir à connaître avec le temps et par une longue série de remarques fidèlement transmises. Nous admirons de combien d'herbes et de racines les médecins ont découvert l'efficacité, tant pour les morsures dangereuses que pour les maux d'yeux et les blessures; la raison n'a jamais expliqué la puissance et la nature de ces remèdes, mais leur utilité en justifie l'usage et donne raison à leur inventeur. Bien plus, que direz-vous de certains pronostics qui, différents de la divination, lui ressemblent cependant beaucoup? « Nous prévoyons une tempête prochaine, lorsque la mer profonde semble tout à coup soulevée par les vents, lorsque les écueils blanchis d'une écume salée répondent aux cent voix de l'Océan par de tristes mugissements, ou lorsqu'une brise stridente, partie des sommets des monts, mugit et redouble, renvoyée par la ligne insurmontable des écueils. »

VIII. Tous vos *pronostics* sont remplis de pressentiments de même nature : et qui peut expliquer la cause première de ces pressentiments? Je sais bien que le Stoïcien Boëthus l'a essayé, et qu'il a trouvé parfois la raison des phénomènes de la mer et du ciel. Mais qui nous expliquera d'une manière probable les pronostics suivants? « Quand la blanche mouette annonce les horreurs d'une tempête imminente, elle s'élève au-dessus de l'abîme, et jette des cris aigus et entrecoupés. Alors souvent aussi la chouette vigilante module un chant lugubre et plaintif, qu'elle prolonge et redouble quand l'aurore dissipe la fraîche rosée. Quelquefois aussi la noire corneille courant sur les grèves plonge sa tête dans les flots. »

IX. Nous savons que ces signes sont presque infaillibles; pourquoi? nous l'ignorons. « Et vous aussi, habitants de l'onde paisible, vous présagez le temps, lorsque, toujours prêts à pousser de vaines clameurs, vous remplissez les marais et les fontaines de monotones coassements. » Qui

quum sit nihil aliud, quod libenter agere possim, multo magis aveo audire, de divinatione quid sentias. — Nihil, equidem novi, nec, quod præter ceteros ipse sentiam. Nam quum antiquissimam sententiam, tum omnium populorum et gentium consensu comprobatam sequor. Duo sunt enim divinandi genera; quorum alterum artis est, alterum naturæ. Quæ est autem gens, aut quæ civitas, quæ non aut extis pecudum, aut monstra, aut fulgura interpretantium, aut augurum, aut astrologorum, aut sortium (ea enim ferre artis sunt), aut somniorum, aut vaticinationum (hæc enim duo naturalia putantur), prædictione moveatur? Quarum quidem rerum eventa magis, arbitror, quam causas quæri oportere : est enim vis et natura quædam, quæ quum observatis longo tempore significationibus, tum aliquo instinctu inflatuque divino futura prænuntiat.

VII. Quare omittat urgere Carneades, quod faciebat etiam Panætius, requirens, Jupiterne cornicem a læva, corvum a dextra canere jussisset. Observata sunt hæc tempore immenso, et in significatione eventus animadversa et notata. Nihil est autem, quod longinquitas temporum, excipiente memoria prodendisque monumentis, efficere atque assequi non possit. Mirari licet, quæ sint animadversa a medicis herbarum genera, quæ radicum ad morsus bestiarum, ad oculorum morbos, ad vulnera : quarum vim atque naturam ratio nunquam explicavit; utilitate et ars est, et inventor probatus. Age, ea, quæ, quanquam ex alio genere sunt, tamen divinationi sunt similiora, videamus.

Atque etiam ventos præmonstrat sæpe futuros
Inflatum mare, quum subito penitusque tumescit,
Saxaque cana, salis niveo spumata liquore,
Tristificas certant Neptuno reddere voces;
Aut densus stridor quum celso e vertice montis
Ortus, adaugescit scopulorum sæpe repulsus.

VIII. Atque his rerum præsensionibus Prognostica tua referta sunt. Quis igitur elicere causas præsensionum potest? etsi video Boëthum stoicum esse conatum. Qui hactenus aliquid egit, ut earum rationem rerum explicaret, quæ in mari cœlove fierent. Illa vero cur eveniant, quis probabiliter dixerit?

Cana fulix itidem fugiens e gurgite ponti,
Nuntiat horribiles clamans instare procellas,
Haud modicos tremulo fundens e gutture cantus.
Sæpe etiam pertriste canit de pectore carmen,
Et matutinis acredula vocibus instat,
Vocibus instat, et assiduas jacit ore querelas,
Quum primum gelidos rores aurora remittit.
Fuscaque nonnunquam cursans per littora cornix
Demersit caput, et fluctum cervice recepit.

IX. Videmus hæc signa nunquam fere mentientia; nec tamen, cur ita fiat, videmus.

Vos quoque signa videtis, aquai dulcis alumnæ,

Digitized by Google

croira cependant que les grenouilles aient la faculté de prévoir? il faut donc qu'il y ait dans la nature de ces animaux et dans les marais qu'ils habitent je ne sais quelle vertu naturelle, dont l'instinct est presque infaillible, mais qui offre à l'homme un mystère impénétrable. « Le bœuf au pas lent, levant la tête vers le ciel, respire par ses larges naseaux l'humidité contenue dans l'air. » Je ne demande pas pourquoi : je vois le fait et je comprends ce qu'il signifie. « Le lentisque, toujours chargé de feuilles et de fruits, marque les trois saisons du labourage par sa triple floraison, suivie chaque fois de fruits abondants. » Je ne demande pas non plus pourquoi cet arbre seul fleurit trois fois l'an, et pourquoi sa floraison coïncide exactement avec les diverses saisons du labourage. Il me suffit que la chose soit, bien que j'en ignore la raison; et la remarque que je fais à ce sujet me servira de réponse pour toute espèce de divination.

X. Sans m'inquiéter de la cause, je vois, et ce m'est assez, la vertu purgative de la racine de scammonée, la vertu curative de l'aristoloche, bonne contre le venin des serpents; cette dernière plante fut ainsi nommée de celui qui, sur la foi d'un songe, en découvrit le premier les effets. Je vois aussi les effets qui suivent les pronostics du vent et de la pluie; je connais, je constate ces effets dont j'ignore la cause. Je sais pareillement ce que signifient dans la victime la fissure des entrailles et les lobes du foie; du reste, la cause m'en est inconnue. La vie est pleine de ces observations, car l'usage d'inspecter les entrailles des victimes est presque universel. Pouvons-nous douter des pronostics de la foudre? Parmi les prodiges de cette sorte, qui ne se rappelle surtout celui-ci? La statue de Summanus, placée sur le faite du temple de Jupiter Optimus Maximus, fut frappée de la foudre. La tête de cette statue, qui était alors en terre cuite, ne se retrouvant pas, les aruspices annoncèrent qu'elle avait été lancée jusque dans le Tibre. On la découvrit dans le lieu même qu'ils avaient désigné.

XI. Mais quel auteur, quel témoin dois-je préférer à vous-même, à vous dont j'ai appris par cœur, et avec tant de plaisir, les vers que vous prêtez à la muse Uranie dans le second livre de votre Consulat? « D'abord Jupiter, rayonnant d'une flamme éthérée, se meut, inondant l'univers entier de sa lumière; le ciel et la terre apparaissent préconçus par cet esprit divin qui, caché dans l'abîme et enveloppé de tout temps par l'éther, contenait en lui la vie et l'intelligence humaine. Veux-tu connaître sous quel signe s'agitent les étoiles que les Grecs appellent mal à propos errantes, et dont la course et la carrière sont au contraire si bien réglées? L'esprit divin leur a déjà marqué leur place. Toi-même, pendant ton consulat, lorsque tu parcourus les sommets neigeux de l'Albane, épanchant un lait pur dans les fêtes Latines, tu observas les révolutions rapides, le concours des constellations, leur éclat inusité, et les feux irréguliers des comètes, et tu prévis que bientôt le carnage ensanglanterait Rome. Quel triste présage apportèrent les féries, quand la lune, de lumineuse devenant tout à coup obscure, disparut au milieu du ciel étoilé; quand, plus tard, le disque du soleil, s'arrêtant

Quum clamore paratis inanes fundere voces,
Absurdoque sono fontes et stagna cietis.

Quis est, qui ranunculos hoc videre suspicari possit? Sed inest in rivis et ranunculis natura quædam significans aliquid, per se ipsa satis certa, cognitioni autem hominum obscurior.

Mollipedesque boves, spectantes lumina cœli,
Naribus humiferum duxere ex aëre succum.

Non quæro, cur; quoniam, quid eveniat, intelligo.

Jam vero semper viridis, semperque gravata
Lentiscus, triplici solita grandescere fœtu,
Ter fruges fundens, tria tempora monstrat arandi.

Nec hoc quidem quæro, cur hæc arbor una ter floreat; aut cur arandi maturitatem ad signum floris accommodet. Hoc sum contentus, quod, etiam si quomodo quidque fiat, ignorem, quid fiat, intelligo. Pro omni igitur divinatione idem, quod pro iis rebus, quas commemoravi, respondebo.

X. Quid scammoneæ radix ad purgandum, quid aristolochia ad morsus serpentum possit, quæ nomen ex inventore reperit, rem ipsam inventor ex somnio, video, quod satis est; cur possit, nescio. Sic ventorum et imbrium signa, quæ dixi, rationem quam habeant, non satis perspicio; vim et eventum agnosco, scio, approbo. Similiter, quid fissum in extis, quid fibra valeat, accipio; quæ causa sit, nescio. Atque horum quidem plena vita est : extis enim omnes fere utuntur. Quid? de fulgurum vi dubitare num possumus? Nonne quum multa alia mirabilia, tum illud inprimis? quum Summanus in fastigio Jovis optimi maximi, qui tum erat fictilis, e cœlo ictus esset, nec usquam ejus simulacri caput inveniretur, aruspices in Tiberim id depulsum esse dixerunt; idque inventum est eo loco, qui esset ab aruspicibus demonstratus.

XI. Sed quo potius utar aut auctore, aut teste, quam te? cujus edidici etiam versus, et libenter quidem, quos in secundo Consulatus Urania musa pronuntiat :

Principio ætherio flammatus Jupiter igni
Vertitur, et totum collustrat lumine mundum,
Menteque divina cœlum terrasque petessit;
Quæ penitus sensus hominum, vitasque retentat,
Ætheris æterni septa, atque inclusa cavernis.
Et, si stellarum motus, cursusque vagantes
Nosse velis, quæ sint signorum in sede locatæ,
Quæ verbo et falsis Graiorum vocibus errant,
Re vera certo lapsu spatioque feruntur :
Omnia jam cernes divina mente notata.
Nam primum astrorum volucres, te Consule, motus,
Concursusque graves stellarum ardore micantes,
Tu quoque, quum tumulos Albano in monte nivales
Lustrasti, et læto mactasti lacte Latinas,
Vidisti, et claro tremulos ardore cometas,
Multaque misceri nocturna strage putasti :
Quod ferme dirum in tempus cecidere Latinæ;
Quum clarum speciem concreto lumine luna

Digitized by Google

dans sa course enflammée, s'éteignit dans un obscur horizon; lorsqu'un citoyen romain périt au milieu d'un jour serein, frappé par la foudre terrible, ou enfin lorsque la lourde masse de la terre s'ébranla! alors d'effrayants fantômes montrèrent pendant la nuit leurs formes variées, annonçant la guerre et les dissensions. Des devins furieux semèrent leurs oracles et leurs lugubres menaces en tous lieux. Ainsi tout ce qui est arrivé au peuple romain apporté par le cours éternel des destins, le père des Dieux l'annonçait au ciel et à la terre par des signes répétés et éclatants.

XII. « Tous ces événements, prédits autrefois par l'aruspice étrurien d'origine lydienne, sous le consulat de Torquatus et de Cotta, ont éclaté à la fois sous ton propre consulat. Du haut de l'Olympe étoilé, le maître du tonnerre a frappé les monts sacrés couronnés de ses temples, et embrasé de ses feux le Capitole, siége de l'empire romain; alors la foudre dévora l'antique statue de Natta renversée; elle anéantit et les simulacres des Dieux et les lois autrefois dictées par eux. Là se voyait la louve sauvage dont les mamelles remplies arrosaient d'un lait nourrissant les lèvres des nouveau-nés enfants de Mars. Renversée par la foudre, elle tombe arrachée de sa base où reste seulement l'empreinte de ses pieds. Chacun alors feuilletant les écrits et consultant les monuments de la science, trouvait de lugubres prédictions dans les archives de l'Étrurie. Tous ces livres conseillaient d'éviter les discordes fomentées par des nobles méditant d'affreux attentats. Ils parlaient fréquemment de l'anéantissement prochain des lois, ordonnant d'arracher aux flammes les villes et les temples, et de protéger les citoyens contre les meurtriers conjurés. Tels étaient les décrets de l'immuable destin, à moins qu'on ne plaçât sur le sommet d'une colonne l'image sacrée de Jupiter tournée vers l'orient; car le peuple et l'auguste sénat ne pouvaient dévoiler les trames secrètes que quand la statue, tournée vers le soleil levant, verrait elle-même la Curie et le Forum. Ce ne fut que sous ton consulat que cette image, après beaucoup de retards, fut enfin placée sur le sommet d'une colonne; et au moment même où Jupiter, le sceptre en main, brillait sur ce haut piédestal, les Allobroges dévoilaient au sénat et au peuple les complots tramés dans l'ombre par des assassins et des incendiaires.

XIII. « C'est donc à bon droit que les anciens dont vous possédez les monuments, et qui gouvernèrent les peuples et les cités au nom de la vertu et de la modération, se distinguèrent par leur zèle ardent pour les Dieux, servant en cela de modèle à vos pères, si remarquables eux-mêmes par leur foi, leur piété et leur sagesse sans égale. Ces vérités n'échappèrent point à la sagacité de ces philosophes qui, sous les ombrages de l'Académie, ou dans le brillant Lycée, consacrèrent à de studieux loisirs toutes les richesses de leur beau génie. Pour toi, tu te vis arraché du milieu de ces sages dès ta plus tendre jeunesse, et appelé par ta patrie pour défendre tout ce qu'elle avait de noble et de saint. Mais faisant trève à tes graves soucis, tu viens quelquefois

Abdidit, et subito stellanti nocte peremta est.
Quid vero Phœbi fax, tristis nuntia belli,
Quæ magnum ad culmen flammato ardore volabat,
Præcipites cœli partes, obitusque petisset?
Aut quum terribili perculsus fulmine civis,
Luce serenanti, vitalia lumina liquit?
Aut quum se gravido tremefecit corpore tellus?
Jam vero variæ nocturno tempore visæ
Terribiles formæ, bellum motusque monebant;
Multaque per terras vates oracla furenti
Pectore fundebant, tristes minitantia casus;
Atque ea, quæ lapsu tandem cecidere vetusto,
Hæc fore, perpetuis signis, clarisque frequentans
Ipse deum genitor cœlo, terrisque canebat.
XII. Nunc ea, Torquato quæ quondam, et consule Cotta
Lydius ediderat Tyrrhenæ gentis aruspex,
Omnia fixa tuus glomerans determinat annus.
Nam pater altitonans, stellanti nixus Olympo,
Ipse suos quondam tumulos ac templa petivit,
Et Capitolinis injecit sedibus ignes.
Tum species ex ære vetus, generataque Nattæ,
Concidit, elapsæque vetusto numine leges;
Et divum simulacra peremit fulminis ardor.
Hic silvestris erat romani nominis altrix,
Martia, quæ parvos Mavortis semine natos
Uberibus gravidis vitali rore rigabat:
Quæ tum cum pueris flammato fulminis ictu
Concidit, atque avulsa pedum vestigia liquit.
Tum quis non, artis scripta ac monumenta volutans,
Voces tristificas chartis promebat Etruscis?
Omnes civili generosa stirpe profectam
Vitare ingentem cladem, pestemque monebant;
Vel legum exitium constanti voce ferebant,
Templa deumque adeo flammis, urbesque jubebant
Eripere, et stragem horribilem, cædemque vereri.
Atque hæc fixa gravi fato ac fundata teneri,
Ni post, excelsum ad columen formata decore,
Sancta Jovis species claros spectaret in ortus.
Tum fore, ut occultos populus, sanctusque senatus
Cernere conatus posset, si solis ad ortum
Conversa, inde patrum sedes, populique videret.
Hæc tardata diu species, multumque morata,
Consule te tandem celsa est in sede locata.
Atque una fixi ac signati temporis hora
Jupiter excelsa clarabat sceptra columna;
At clades patriæ flamma ferroque parata
Vocibus Allobrogum patribus, populoque patebat.

XIII. Rite igitur veteres, quorum monumenta tenetis,
Qui populos urbesque modo ac virtute regebant;
Rite etiam vestri, quorum pietasque fidesque
Præstitit, ac longe vicit sapientia cunctos,
Præcipue coluere vigenti numine divos.
Hæc adeo penitus cura videre sagaci,
Otia qui studiis læti tenuere decoris,
Inque Academia umbrifera, nitidoque Lyceo
Fuderunt claras fœcundi pectoris artes.
E quibus ereptum primo jam a flore juventæ,
Te patria in media virtutum mole locavit:
Tu tamen anxiferas curas requiete relaxas,
Quod patriæ vocis studiis nobisque sacrasti.

Digitized by Google

te délasser dans l'étude des lettres romaines et dans des exercices que tu nous destines. »

Iriez-vous donc vous prononcer contre la divination que je soutiens, vous l'acteur et le témoin de ces faits, vous l'auteur des vers élégants que je viens de citer? Demanderez-vous, avec Carnéade, pourquoi les choses se passent ainsi, et par quel art on peut les prévoir? Je confesse, en cela, mon ignorance; je dis seulement que vous reconnaissez tout aussi bien que moi que les faits s'accomplissent. C'est l'effet du hasard, me direz-vous. Quoi, serait-il vrai que le hasard pût réunir tous les éléments de la perfection et de la vérité? Quatre dés amènent par hasard le point de Vénus : croyez-vous que quatre cents dés pussent l'amener de même cent fois? Des couleurs jetées à l'aventure peuvent figurer les traits du visage, mais pensez-vous que l'on puisse par un semblable moyen représenter la beauté de la Vénus de Cos? Qu'un porc trace la lettre A en fouillant la terre; vous viendra-t-il à l'idée qu'il puisse écrire l'Andromaque d'Ennius? Carnéade supposait qu'en fendant une pierre des carrières de Chio, on avait trouvé la tête d'un jeune faune; j'admets qu'on y découvrît quelque chose de semblable, mais rien sans doute de comparable aux ouvrages de Scopas, car il n'arrive jamais que le hasard imite parfaitement la vérité.

XIV. Mais parfois les événements prédits n'arrivent pas. Eh! quel art, parmi ceux qui se fondent sur l'opinion et sur les conjectures, est infaillible? La médecine n'est-elle pas un art? Combien de fois cependant ne s'est-elle pas trompée? Les pilotes ne se trompent-ils pas aussi? Comme le dit Pacuvius, l'armée des Grecs et les pilotes, guides de leurs nombreux vaisseaux, à leur départ de Troie « ne s'amusaient-ils pas, dans leur joie, à voir les poissons se jouer dans les flots, spectacle dont ils ne pouvaient se lasser? Mais bientôt, vers le coucher du soleil, d'épaisses ténèbres, produites tout à la fois par le vent et la tempête, s'étendirent au loin sur la mer furieuse. » Ce naufrage de tant de rois, de tant d'illustres capitaines a-t-il anéanti l'art de la navigation? Pour avoir vu dernièrement un grand général s'enfuir après avoir perdu son armée, nierons-nous l'art de la guerre? Enfin la raison, la prudence n'ont-elles plus rien à faire dans le gouvernement de la république, parce que Pompée s'est trompé souvent, M. Caton de temps à autre, et Cicéron lui-même quelquefois? Il en est ainsi des réponses des aruspices et de toute divination basée sur des conjectures; car il n'est pas donné à l'esprit humain d'aller plus loin. Déçus parfois, elles nous conduisent cependant le plus souvent à la vérité; car cette science remonte à un temps immémorial; car cet art est le résultat d'une série d'observations recueillies à la suite d'une infinité d'événements semblables, précédés des mêmes signes.

XV. Vos auspices n'approchent-ils pas de la certitude? Il est vrai que maintenant les augures romains, permettez-moi de vous le dire, ignorent la science que possèdent à fond les Ciliciens, les Pamphylliens, les Pisidiens et les Lyciens. Ai-je besoin de vous rappeler un nom illustre et vénéré, celui de notre hôte le roi Déjotarus? Vous savez que ce prince n'entreprend rien sans avoir consulté les auspices. Un jour, averti par le vol d'un aigle, il interrompit un voyage projeté et commencé; et la chambre où il aurait dû coucher,

Tu igitur animum poteris inducere contra ea, quæ a me disputantur de divinatione, dicere, qui et gesseris ea, quæ gessisti, et ea, quæ pronuntiavi, accuratissime scripseris? Quid? quæris, Carneades, cur hæc ita fiant, aut, qua arte perspici possint? Nescire me fateor; evenire autem, te ipsum dico videre. Casu, inquis. Itane vero? quidquam potest casu esse factum, quod omnes habet in se numeros veritatis? Quatuor tali jacti casu venereum efficiunt. Num etiam centum venereos, si cccc talos jeceris, casu futuros putas? Adspersa temere pigmenta in tabula, oris lineamenta effingere possunt; num etiam Veneris Coæ pulchritudinem effingi posse adspersione fortuita putas? Sus rostro si humi A litteram impresserit, num propterea suspicari poteris, Andromacham Ennii ab ea posse describi? Fingebat Carneades, in Chiorum lapicidinis saxo diffisso caput exstitisse Panisci. Credo, aliquam non dissimilem figuram, sed certe non talem, ut eam factam a Scopa diceres : sic enim se profecto res habet, ut nunquam perfecte veritatem casus imitetur.

XIV. At nonnunquam ea, quæ prædicta sunt, minus eveniunt. Quæ tandem id ars non habet? earum dico artium, quæ conjectura continentur, et sunt opinabiles. An medicina, ars non putanda est? quam tamen multa fallunt. Quid? gubernatores nonne falluntur? an Achivorum exercitus, et tot navium rectores non ita profecti sunt ab Ilio,

Ut profectione læti piscium lasciviam
Intuerentur (ut ait Pacuvius), nec tuendi satietas capere posset?
Interea prope jam occidente sole inhorrescit mare,
Tenebræ conduplicantur, noctisque et nimbum occæcat nigror.

Num igitur tot clarissimorum ducum regumque naufragium sustulit artem gubernandi? Aut num imperatorum scientia nihil est, quia summus imperator nuper fugit, amisso exercitu? Aut num propterea nulla est reipublicæ gerendæ ratio atque prudentia, quia multa Cn. Pompeium, quædam M. Catonem, nonnulla etiam te ipsum fefellerunt? Similis est aruspicum responsio, omnisque opinabilis divinatio. Conjectura enim nititur, ultra quam progredi non potest. Ea fallit fortasse nonnunquam; sed tamen ad veritatem sæpissime dirigit. Est enim ab omni æternitate repetita; in qua quum pæne innumerabiliter res eodem modo evenirent iisdem signis antegressis, ars est effecta, eadem sæpe animadvertendo ac notando.

XV. Auspicia vero vestra quam constant? quæ quidem nunc a romanis auguribus ignorantur (bona hoc tua venia dixerim); a Cilicibus, Pamphyliis, Pisidis, Lyciis tenentur. Nam quid ego hospitem nostrum, clarissimum atque optimum virum, Dejotarum regem, commemorem? qui nihil unquam nisi auspicato gerit : qui, quum ex itinere

Digitized by Google

s'il n'était pas revenu sur ses pas, s'écroula la nuit suivante. Je l'ai entendu dire qu'il avait souvent ainsi discontinué d'autres voyages entrepris depuis plusieurs jours. Mais ce qu'il y a de plus beau dans sa conduite, c'est que, dépouillé de sa tétrarchie, de son royaume et de ses richesses par César, il persiste à ne pas se repentir d'avoir suivi les auspices qui l'engagèrent à embrasser la cause de Pompée; fidèle à son devoir et à la foi jurée, il trouve que les oiseaux l'ont bien conseillé, puisqu'il a défendu, les armes à la main, l'autorité du sénat, la liberté du peuple romain et la dignité de l'empire : achetée au prix de son royaume, cette gloire ne lui semble pas trop chère. Voilà vraiment un augure. Pour vos magistrats, ils se servent d'auspices forcés; car de la manière dont on présente la nourriture aux poulets, il faut de toute nécessité qu'en mangeant ils en laissent tomber quelque peu à terre. Cet auspice, que j'appelle forcé, vous l'appelez, vous, *tripudium solistimum*, nom qui n'appartient qu'à l'auspice libre tiré, selon les règles, de la nourriture tombant naturellement à terre. C'est ainsi que, par la négligence du collége des augures, on a entièrement perdu et abandonné bon nombre d'auspices et d'augures, comme s'en plaignait déjà de son temps le sage Caton.

XVI. Autrefois les États ou même les particuliers n'entreprenaient aucune affaire importante sans consulter les augures. N'avons-nous pas encore des augures dans chaque mariage, vain titre qui conserve du moins le souvenir d'un antique usage? Maintenant dans les grandes occasions, bien que cet usage aille en s'affaiblissant, on consulte les entrailles des victimes, tandis qu'autrefois on avait foi au vol des oiseaux; aussi nous avons payé cher cette négligence coupable qui nous fait laisser de côté les mauvais présages. Claudius, par exemple, fils d'Appius l'Aveugle, et Lucius Junius, son collègue, perdirent de puissantes flottes pour avoir pris le large mal à propos. Telle fut la faute d'Agamemnon qui, entendant les Grecs « murmurer entre eux et mépriser ouvertement l'art d'augurer d'après les entrailles, donna malgré les oiseaux l'ordre, applaudi par tous, de lever l'ancre. » Sans remonter si loin, nous savons ce qui arriva à M. Crassus pour avoir négligé des imprécations. Je remarquerai à ce sujet que votre collègue Appius, que vous regardez comme un bon augure, nota légèrement, à mon avis, durant sa censure, un homme de bien et un excellent citoyen, C. Atéius, comme coupable d'avoir simulé les auspices. Si sa conviction était complète, ses pouvoirs de censeur l'y autorisaient sans doute; mais il n'agit nullement en augure en attribuant à ces imprécations les calamités qui venaient de frapper le peuple romain. Si telle en avait été la cause, la faute n'eût pas été à celui qui les avait prononcées, mais à celui qui les avait dédaignées. Mais, comme le dit le même Appius, augure et censeur à la fois, l'événement prouva qu'elles étaient vraies; fausses, elles n'auraient eu aucun effet funeste. Car les imprécations, de même que les autres auspices, les présages et les signes, ne sont pas cause qu'une chose arrive; elles annoncent seulement qu'elle arrivera si l'on n'y pourvoit. Ce n'est donc point aux imprécations d'Atéius qu'il faut attribuer cette calamité; elles ne furent

quodam proposito et constituto revertisset, aquilæ admonitus volatu; conclave illud, ubi erat mansurus, si ire perrexisset, proxima nocte corruit. Itaque, ut ex ipso audiebam, persæpe revertit ex itinere, quum jam progressus esset multorum dierum viam. Cujus quidem hoc præclarissimum est, quod, posteaquam a Cæsare tetrarchia, regno, pecuniaque multatus est, negat se tamen eorum auspiciorum, quæ sibi ad Pompeium proficiscenti secunda evenerint, pœnitere : senatus enim auctoritatem, et populi romani libertatem, atque imperii dignitatem suis armis esse defensam; sibique eas aves, quibus auctoribus officium et fidem secutus esset, bene consuluisse : antiquiorem enim sibi fuisse possessionibus suis gloriam. Ille mihi videtur igitur vere augurari. Nam nostri quidem magistratus auspiciis utuntur coactis : necesse enim est, offa objecta, cadere frustum ex pulli ore, quum pascitur. Quod autem scriptum habetis, aut tripudium fieri, si ex ea quid in solum ceciderit : hoc quoque, quod dixi, coactum, tripudium solistimum dicitis. Itaque multa auguria, multa auspicia, quod Cato ille sapiens queritur, negligentia collegii amissa plane et deserta sunt.

XVI. Nihil fere quondam majoris rei, nisi auspicato, ne privatim quidem, gerebatur : quod etiam nunc nuptiarum auspices declarant, qui, re omissa, nomen tantum tenent. Nam ut nunc extis (quanquam id ipsum aliquando minus, quam olim), sic tum avibus magnæ res impetriri solebant. Itaque, sinistra dum non exquirimus, in dira et in vitiosa incurrimus. Ut P. Claudius, Appii Cæci filius, ejusque collega, L. Junius, classes maximas perdiderunt, quum vitio navigassent. Quod eodem modo evenit Agamemnoni; qui, quum Achivi cœpissent

Inter se strepere, aperteque artem obterere extispicum,
Solvere imperat secundo rumore, adversaque avi.

Sed quid vetera? M. Crasso quid acciderit, videmus, dirarum obnuntiatione neglecta. In quo Appius, collega tuus, bonus augur, ut ex te audire soleo, non satis scienter virum bonum, et civem egregium censor C. Ateium notavit, quod ementitum auspicia subscripserit. Esto : fuerit hoc censoris, si judicabat ementitum. At illud minime auguris, quod adscripsit, ob eam causam populum romanum calamitatem maximam cepisse. Si enim ea causa calamitatis fuit, non in eo est culpa, qui obnuntiavit, sed in eo, qui non paruit. Veram enim fuisse obnuntiationem, ut ait idem augur et censor, exitus approbavit; quæ si falsa fuisset, nullam afferre potuisset causam calamitatis. Etenim diræ, sicut cetera auspicia, ut omina, ut signa, non causas afferunt, cur quid eveniat, sed nuntiant ventura, nisi provideris. Non igitur obnuntiatio Ateii causam finxit calamitatis, sed signo objecto monuit Crassum, quid eventurum esset, nisi cavisset. Ita aut illa obnuntiatio

Digitized by Google

qu'un avertissement de ce qui devait arriver à Crassus s'il n'y prenait garde. Ainsi, ou l'imprécation d'Atéius n'eut aucun effet, ou, si elle en eut, comme Appius le décida, c'est le contempteur de l'avis et non le conseiller qui fut le coupable.

XVII. Mais de qui tenez-vous le lituus, ce bâton sacré, noble insigne de votre dignité augurale? De Romulus, qui en fit usage pour partager en districts Rome qu'il avait fondée. Le *lituus* dont il se servait (ainsi nommé d'une courbure légère qui lui donne quelque ressemblance avec un clairon) fut retrouvé intact dans les ruines de la curie des Saliens où il était déposé, et qui avait été la proie des flammes. Et quel auteur n'a point parlé de ce qui arriva longtemps après, sous le règne du premier Tarquin, lorsque Attius Navius se servit du lituus pour faire le partage des régions? Pauvre, et réduit dans sa jeunesse à garder les pourceaux, il lui arriva, après avoir perdu un de ses porcs, de faire vœu, s'il le retrouvait, d'offrir à Dieu la plus belle grappe de raisin de la vigne où il était. Le porc retrouvé, on raconte qu'Attius se plaça au milieu de la vigne, tourné vers le midi, et qu'il la partagea en quatre régions. Le présage des oiseaux ayant été contraire pour trois, il trouva dans la dernière, selon les écrivains de ce temps, une grappe de raisin d'une grosseur prodigieuse. Cette nouvelle s'étant répandue, les voisins de Navius vinrent tous le consulter, et il en tira bientôt tant de gloire et d'autorité que Tarquin l'Ancien le fit appeler près de lui. Ce roi, pour éprouver la science augurale de Navius, lui demanda si la chose à laquelle il songeait alors pouvait se faire. Celui-ci répondit affirmativement après avoir pris les augures. Tarquin déclara alors qu'il songeait si l'on pourrait couper un caillou avec un rasoir. Attius Navius reçut l'ordre d'essayer. Apporté sur la place publique, le caillou fut coupé avec un rasoir en présence du roi et du peuple; aussi, depuis ce moment, Tarquin et le peuple accordèrent-ils toute leur confiance à l'augure Attius Navius. La tradition ajoute que le caillou et le rasoir furent enterrés dans la place publique, et qu'on éleva dans cet endroit un *puteal*. Nions ces faits, brûlons nos annales, traitons tout cela de fables, si vous voulez, et préférons toute autre doctrine plutôt que d'avouer la providence des Dieux. Mais n'avez-vous pas approuvé vous-même la discipline des augures et des aruspices dans ce que vous avez écrit de Tibérius Gracchus, lequel tint les comices pour l'élection des consuls, après avoir mal dressé la tente augurale et avoir franchi le pomérium sans auspices? Voilà un fait avéré, que vous avez vous-même pris soin de transmettre à la postérité. D'ailleurs l'augure Tibérius Gracchus renforça, par l'aveu de son erreur, l'autorité des auspices et la discipline des aruspices. Ceux-ci, de leur côté, introduits dans le sénat peu de temps après cet événement, affirmèrent que celui qui avait présidé les comices avait une faute à se reprocher.

XVIII. Je me réunis donc à l'avis de ceux qui admettent deux espèces de divination, l'une artificielle, l'autre naturelle. C'est un art dans ceux qui se fondent sur d'anciennes observations pour appuyer leurs conjectures touchant l'avenir; mais ce n'est point un art dans ceux qui pressentent les choses futures, non par le moyen de la raison ou de conjectures fondées sur des observations

nihil valuit; aut si, ut Appius judicat, valuit, id valuit, ut peccatum hæreat non in eo, qui monuerit, sed in eo, qui non obtemperarit.

XVII. Quid? lituus iste vester, quod clarissimum est insigne auguratus, unde vobis est traditus? Nempe eo Romulus regiones direxit tum, quum urbem condidit. Qui quidem Romuli lituus (id est, incurvum et leviter a summo inflexum bacillum, quod ab ejus litui, quo canitur, similitudine nomen invenit), quum situs esset in curia Saliorum, quæ est in Palatio, eaque deflagravisset, inventus est integer. Quid? multis annis post Romulum, Prisco regnante Tarquinio, quis veterum scriptorum non loquitur, quæ sit ab Attio Navio per lituum regionum facta descriptio? qui quum propter paupertatem sues puer pasceret, una ex his amissa, vovisse dicitur, si recuperasset, uvam se deo daturum, quæ maxima esset in vinea. Itaque, sue inventa, ad meridiem spectans in vinea media dicitur constitisse; quumque in quatuor partes vineam divisisset, tresque partes aves abdixissent, quarta parte, quæ erat reliqua in regione distributa, mirabili magnitudine uvam, ut scriptum videmus, invenit. Qua re celebrata, quum vicini omnes ad unum de rebus suis referrent, erat in magno nomine et gloria : ex quo factum est, ut eum ad se rex Priscus arcesseret. Cujus quum tentaret scientiam auguratus, dixit ei, cogitare se quiddam; id possetne fieri, consuluit. Ille, augurio acto, posse, respondit. Tarquinius autem dixit, se cogitasse, cotem novacula posse præcidi. Tum Attium jussisse experiri. Ita cotem, in comitium allatam, inspectante et rege, et populo, novacula esse discissam. Ex eo evenit, ut et Tarquinius augure Attio Navio uteretur, populus de suis rebus ad eum referret. Cotem autem illam et novacula defossam in comitio, supraque impositum puteal accepimus. Negemus omnia; comburamus annales; ficta hæc esse dicamus; quidvis denique potius, quam deos res humanas curare, fateamur. Quid? quod apud te scriptum est de Tib. Graccho, nonne et augurum et aruspicum comprobat disciplinam? qui quum tabernaculum vitio cepisset imprudens, quod inauspicato pomœrium transgressus esset, comitia consulibus rogandis habuit. Nota res est, et a te ipso mandata monumentis. Sed et ipse augur Tib. Gracchus auspiciorum auctoritatem confessione errati sui comprobavit, et aruspicum disciplinæ magna accessit auctoritas, qui recentibus comitiis in senatum introducti, negaverunt, justum comitiorum rogatorem fuisse.

XVIII. Iis igitur assentior, qui duo genera divinationum esse dixerunt : unum, quod particeps esset artis; alterum, quod arte careret. Est enim ars in iis, qui novas res conectura persequuntur, veteres observatione didicerunt. Ca-

Digitized by Google

soigneusement enregistrées, mais par une sorte d'excitation de l'âme, de mouvement libre et désordonné, comme cela arrive souvent dans le sommeil, et quelquefois aux devins furieux, tels que Bacis le Béotien, Epiménide de Crète et la Sibylle Erythrée. Tels sont aussi les oracles, non lorsqu'on les tire au sort, mais lorsqu'ils sont le résultat d'une sorte d'enthousiasme et d'inspiration divine. Ce n'est pas que l'on doive dédaigner les sorts, s'ils ont pour eux l'autorité de l'antiquité, comme ceux que l'on dit être sortis de terre. Consultés de manière à ce qu'ils répondent exactement à la question, ils peuvent avoir un caractère divin; et, quant à ceux qui se mêlent d'interpréter les oracles et les sorts, ils ne me paraissent pas moins approcher des devins que les grammairiens approchent des poëtes dont ils interprètent les ouvrages. Pourquoi donc attaquer par la calomnie, et je ne sais quelle subtilité d'esprit, des institutions si anciennes, si solidement établies? Vous en ignorez la cause première, dites-vous. Elle est peut-être cachée dans les obscurités de la nature. Voilà des mystères; ce n'est pas la science, mais le profit que Dieu a accordé à l'homme. J'en profiterai donc, et l'on ne m'amènera jamais à croire que toute l'Étrurie déraisonne sur les entrailles des victimes, que tout un peuple se trompe sur les éclairs et les foudres, qu'il interprète mal les prodiges, lorsque si souvent les secousses et les tremblements de terre, les mugissements souterrains ont annoncé à notre république et aux autres cités tant et de si cruelles calamités. On se moque aujourd'hui du prodige d'une mule qui fit un poulain; mais cette production, contre l'ordre de la nature, ne présageait-elle pas aux yeux des aruspices l'enfantement de malheurs publics incroyables? Quoi donc, Caïus Gracchus ne nous apprend-il pas, dans ses écrits, que son père Tibérius Gracchus, fils de Publius, deux fois consul, deux fois censeur, chef des augures, homme sage et citoyen éminent, convoqua les aruspices après avoir surpris deux serpents dans sa maison? Les aruspices ayant répondu que s'il laissait aller le mâle, sa femme ne tarderait pas à mourir, et que s'il lâchait la femelle, il mourrait lui-même, il estima qu'il était plus juste d'épargner sa femme qui était jeune et fille de Scipion l'Africain, et d'aller lui-même au-devant d'une mort qui n'avait rien de prématuré. Il lâcha donc la femelle, et mourut peu de jours après.

XIX. Moquons-nous après cela des aruspices comme de gens vains et frivoles; méprisons des pratiques approuvées par la sagesse éminente de Gracchus, et revêtues de l'autorité des faits. Méprisons aussi les Babyloniens, et ceux qui, du haut du mont Caucase, étudient les signes célestes et la marche des constellations. Taxons de vanité, de folie et de témérité, ces peuples qui conservent, comme ils l'assurent, des annales remontant à quatre cent soixante et dix mille ans. Traitons-les d'imposteurs qui ne font aucun cas du jugement que les siècles à venir porteront d'eux. Soit; ce ne sont là que des barbares aussi vains que menteurs. Mais l'histoire grecque nous trompe-t-elle aussi? A propos de la divination naturelle, qui ignore les réponses d'Apollon Pythien aux Athéniens, aux Lacédémoniens, aux Tégéates, aux Argiens, aux Corinthiens? Chrysippe a pris soin de recueillir d'innombrables oracles, tous revêtus d'autorités et de témoignages imposants.

rent autem arte ii, qui, non ratione aut conjectura observatis ac notatis signis, sed concitatione quadam animi, aut soluto liberoque motu futura præsentiunt (quod et somniantibus sæpe contingit, et nonnunquam vaticinantibus per furorem): ut Bacis Bœotius, ut Epimenides Cres ut Sibylla Erythræa. Cujus generis oracula etiam habenda sunt, non ea, quæ æquatis sortibus ducuntur, sed illa, quæ instinctu divino afflatuque funduntur. Etsi ipsa sors contemnenda non est, si et auctoritatem habet vetustatis, ut eæ sunt sortes, quas e terra editas accepimus: quæ tamen ductæ ut in rem apte cadant, fieri credo posse divinitus. Quorum omnium interpretes, ut grammatici poetarum, proxime ad eorum, quos interpretantur, divinationem videntur accedere. Quæ est igitur ista calliditas, res vetustate robustas calumniando velle pervertere? Non reperio causam. Latet fortasse obscuritate involuta naturæ. Non enim me deus ista scire, sed his tantummodo uti voluit. Utar igitur, nec adducar, ut rear, aut in extis totam Etruriam delirare, aut eamdem gentem in fulguribus errare, aut fallaciter portenta interpretari, quum terræ sæpe fremitus, sæpe mugitus, sæpe motus multa nostræ reipublicæ, multa ceteris civitatibus gravia et vera prædixerint. Quid? qui irridetur, partus hic mulæ, nonne, quia fœtus exstitit in sterilitate naturæ, prædictus est ab aruspicibus incredibilis partus malorum? Quid? Tib. Gracchus, P. F., qui bis consul et censor fuit, idemque et summus augur, et vir sapiens, civisque præstans, nonne (ut C. Gracchus, filius ejus, scriptum reliquit) duobus anguibus domi comprehensis, aruspices convocavit? qui quum respondissent, si marem emisisset, uxori brevi tempore esse moriendum; si feminam, ipsi: æquius esse censuit, se maturam oppetere mortem, quam P. Africani filiam adolescentem. Feminam emisit; ipse paucis post diebus est mortuus.

XIX. Irrideamus aruspices; vanos, futiles esse dicamus; quorumque disciplinam et sapientissimus vir, et eventus, ac res comprobavit, contemnamus; contemnamus etiam Babylonios, et eos, qui e Caucaso cœli signa servantes, numeris et motibus stellarum cursus persequuntur; condemnemus, inquam, hos aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui cccc LXX millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent, et mentiri judicemus, nec sæculorum reliquorum judicium, quod de ipsis futurum sit, pertimescere. Age, barbari vani, atque fallaces: num etiam Graiorum historia mentita est? Quæ Cræso Pythius Apollo, ut de naturali divinatione dicam, quæ Atheniensibus, quæ Lacedæmoniis, quæ Tegeatis, quæ Argivis, quæ Corinthiis responderit, quis ignorat? Collegit innumerabilia oracula Chrysippus, nec ullum sine locuplete auctore atque teste: quæ quia nota tibi sunt, re-

Digitized by Google

Comme vous les connaissez, je les laisse de côté. Tout ce que je soutiens, c'est que jamais l'oracle de Delphes n'eût acquis tant de célébrité, une renommée aussi universelle, n'eût été enrichi des dons de tant de peuples et de rois, si tous les siècles n'avaient reconnu la vérité de ses prédictions. J'avoue qu'il a perdu de son autorité; mais comme aujourd'hui sa célébrité a diminué en proportion de la vérité de ses oracles, on peut dire qu'autrefois il n'atteignit ce haut degré de gloire que par sa souveraine infaillibilité. Peut-être aussi cette force souterraine, où l'esprit de la Pythie puisait une inspiration divine, s'est-elle évaporée à la longue, comme les fleuves que nous voyons se dessécher ou changer de lit, en donnant à leur cours une autre direction. Je vous laisse à décider cette importante question, pourvu que vous m'accordiez ce qu'on ne saurait nier sans bouleverser toute l'histoire, c'est-à-dire l'infaillibilité de cet oracle pendant une longue suite de siècles.

XX. Laissons là les oracles et venons aux songes. Chrysippe, à l'appui de ses opinions, en a recueilli un grand nombre dans leurs plus petits détails, à l'exemple d'Antipater, qui ne s'est attaché qu'à ceux dont l'explication a été donnée par Antiphon. Ces interprétations attestent sans doute la pénétration de leur auteur, mais leur importance n'est pas assez grande pour que nous les citions. Philistus, historien aussi savant que consciencieux, et de plus contemporain des faits qu'il nous transmet, nous apprend que la mère de Denys, tyran de Syracuse, rêva, pendant qu'elle portait cet enfant dans son sein, qu'elle accouchait d'un petit Satyre. Les Galéotes, comme on appelait alors en Sicile les interprètes des présages, déclarèrent, suivant Philistus, que l'enfant qu'elle mettrait au monde serait longtemps l'homme le plus célèbre et le plus heureux de la Grèce. Vous rappellerai-je les songes cités par les poëtes grecs et romains? Voici celui que raconte la Vestale d'Ennius : « La vieille réveillée en sursaut apporte une lampe d'une main tremblante, et la Vestale lui raconte en pleurant le songe dont le souvenir l'effraie encore. Eurydice, ô ma sœur, toi que chérissait notre père, la vie m'échappe, toutes mes forces m'abandonnent; il m'a semblé qu'un homme beau de visage me saisissait et m'entraînait le long d'un fleuve, à travers les bois de saules, dans une contrée inconnue et pleine de charmes. Ensuite, ô ma chère sœur, j'ai longtemps erré dans ces lieux, te cherchant, et ne pouvant te serrer dans mes bras; le sol se dérobait sous mes pieds. Enfin j'ai entendu la voix de mon père m'adressant ces mots : Ma fille, tu ne peux te dérober à ta destinée; mais du fleuve naîtra la fin de tes malheurs. Le silence a suivi ces paroles, et je n'ai pu voir mon père, malgré mon désir ardent, malgré mes pleurs, mes supplications. J'ai vainement tendu mes bras vers le ciel, en l'appelant d'une voix caressante : alors ce sommeil fatigant m'a abandonnée. »

XXI. Cette fiction poétique ressemble beaucoup à un songe réel. Celui qui troubla Priam est sans doute aussi l'œuvre d'un poëte. « Il sembla à Hécube enceinte qu'elle accouchait d'un flambeau. Le roi Priam, frappé de terreur par ce songe, ne cessait d'immoler des brebis aux Dieux. Il consulte un devin inspiré d'Apollon, et lui demande ce que signifient tous ces présages. Apollon lui-même répond par la voix de l'oracle que si

linquo. Defendo unum hoc : nunquam illud oraculum Delphis tam celebre et tam clarum fuisset, neque tantis donis refertum omnium populorum atque regum, nisi omnis ætas oraculorum illorum veritatem esset experta. Jamdiu idem non facit. Ut igitur nunc minore gloria est, quia minus oraculorum veritas excellit; sic tum, nisi summa veritate, in tanta gloria non fuisset. Potest autem vis illa terræ, quæ mentem Pythiæ divino afflatu concitabat, evanuisse vetustate, ut quosdam exaruisse amnes, aut in alium cursum contortos et deflexos videmus. Sed, ut vis, acciderit; magna enim quæstio est : modo maneat id, quod negari non potest, nisi omnem historiam perverterimus, multis sæculis verax fuisse id oraculum.

XX. Sed omittamus oracula; veniamus ad somnia. De quibus disputans Chrysippus, multis, et minutis somniis colligendis facit idem, quod Antipater, ea conquirens, quæ Antiphontis interpretatione explicata, declarant illa quidem acumen interpretis; sed exemplis grandioribus decuit uti. Dionysii mater ejus, qui Syracusiorum tyrannus fuit, ut scriptum apud Philistum est, et doctum hominem, et diligentem, et æqualem temporum illorum, quum prægnans hunc ipsum Dionysium alvo contineret, somniavit se peperisse Satyriscum. Huic interpretes portentorum, qui Galeotæ tum in Sicilia nominabantur, responderunt (ut ait Philistus), eum, quem illa peperisset, clarissimum Græciæ diuturna cum fortuna fore. Num te ad fabulas revoco vel nostrorum vel Græcorum poetarum? Narrat enim et apud Ennium Vestalis illa :

Excita quum tremulis anus attulit artubu' lumen,
Talia commemorat lacrymans exterrita somno :
Eurydica prognata, pater quam noster amavit,
Vires, vitaque corpu' meum nunc deserit omne.
Nam me visus homo pulcher per amœna salicta
Et ripas raptare, locosque novos. Ita sola
Postilla, germana soror, errare videbar,
Tardaque vestigare, et quærere te, neque posse
Corde capessere : semita nulla pedem stabilibat.
Exin compellare pater me voce videtur
His verbis : O gnata, tibi sunt ante gerendæ
Ærumnæ; post ex fluvio fortuna resistet.
Hæc pater effatus, germana, repente recessit,
Nec sese dedit in conspectum corde cupitus;
Quanquam multa manus ad cœli cærula templa
Tendebam lacrymans, et blanda voce vocabam.
Vix ægro tum corde meo me somnu' reliquit.

XXI. Hæc, etiam si ficta sunt a poeta, non absunt tamen a consuetudine somniorum. Sit sane etiam illud commentitium, quo Priamus est conturbatus,

Quia mater gravida parere se ardentem facem

Digitized by Google

Priam élevait le premier enfant qui lui naîtrait, cet enfant serait cause de la destruction de Troie et du royaume de Pergame. » Je le répète, ce sont là des songes poétiques, et on doit y joindre le songe d'Énée tel qu'il est raconté dans les annales grecques de Numérius Fabius Pictor, et où se trouvent comprises d'avance toutes les actions et toutes les aventures, la vie entière du héros troyen.

XXII. Citons des exemples moins éloignés de nous. Que devons-nous penser du songe que Tarquin le Superbe raconte lui-même dans le Brutus d'Attius? « Sollicité par la nuit et la fatigue, je m'étais livré tout entier aux douceurs d'un sommeil rafraîchissant. Je vis en songe un berger qui m'amenait deux béliers de même race, et remarquables par la beauté de leur toison. J'immole le plus beau; son compagnon m'attaque alors de ses cornes. et, me heurtant avec violence, il me jette à terre du premier coup. Renversé, blessé, je me relève avec peine, lorsque j'aperçois dans le ciel un prodige nouveau. L'orbe radieux du soleil changeant de carrière dirigeait sa course vers la droite. » Voici l'interprétation de ce songe donnée par les devins. « O roi, il n'est pas étonnant que les soins, les occupations, les pensées, les actions qui remplissent la vie du commun des hommes, deviennent l'objet de leurs songes; mais les votres ont une plus grande importance : défiez-vous donc de votre ennemi; prenez garde qu'il ne cache sous un extérieur inoffensif la sagesse et le courage, et qu'il ne réussisse ainsi à vous chasser de votre royaume. Quant au phénomène dont vous avez été témoin, il présage un changement prochain au peuple. Qu'il assure la prospérité de Rome! Le soleil se dirigeant de la droite vers la gauche est un signe heureux, un magnifique présage des hautes destinées promises à la république romaine. »

XXIII. Revenons maintenant aux exemples étrangers à notre histoire. Héraclide de Pont, homme docte, disciple formé par Platon lui-même, rapporte que la mère de Phalaris vit en songe les statues des Dieux consacrées par Phalaris dans sa maison; qu'il lui semblait, dans son rêve, que Mercure répandait du sang d'une patère qu'il tenait dans sa main droite, et que ce sang, en touchant la terre, rejaillissait de telle sorte que toute la maison en était inondée. L'atroce cruauté du fils ne vérifia que trop bien le songe de sa mère. Dois-je vous citer l'histoire de Perse, de Dinon, et l'interprétation d'un songe du roi Cyrus par ses mages? Cyrus, rapporte cet écrivain, vit en songe le soleil à ses pieds; trois fois il étendit les mains pour le saisir, et trois fois le soleil se roulant échappa à ses atteintes. Les mages, qui forment en Perse un collége de savants et de sages, répondirent que les trois tentatives pour saisir le soleil présageaient que Cyrus régnerait trente années, et

Visa est in somnis Hecuba : quo facto pater
Rex ipse Priamus, somnio mentis metu
Perculsus, curis sumtus suspirantibus
Exsacrificabat hostiis balantibus.
Tum conjectorem postulat, pacem petens,
Ut se edoceret obsecrans Apollinem,
Quo se e vertant tantæ sortes somnium.
Ibi ex oraclo voce divina edidit
Apollo; puerum, primus Priamo qui foret
Post illa natus, temperaret tollere;
Eum esse exitium Trojæ, pestem Pergamo.

Sint hæc, ut dixi, somnia fabularum; hisque adjungatur etiam Æneæ somnium : quod in Numerii Fabii Pictoris Græcis annalibus ejusmodi est, ut omnia, quæ ab Ænea gesta sunt, quæque illi acciderunt, ea fuerint, quæ ei secundum quietem visa sunt.

XXII. Sed propiora videamus. Cujusnam modi est Superbi Tarquinii somnium, de quo in Bruto Attii loquitur ipse?

Quum jam quieti corpus nocturno impetu
Dedi, sopore placans artus languidos;
Visum est in somnis pastorem ad me appellere,
Duos consanguineos arietes inde eligi,
Pecus lanigerum eximia pulchritudine,
Præclarioremque alterum immolare me;
Deinde ejus germanum cornibus connitier
In me arietare, eoque ictu me ad casum dari;
Exin prostratum terra graviter saucium,
Resupinum, in cœlo contueri maximum ac
Mirificum facinus; dextrorsum orbem flammeum
Radiatum solis liquier cursu novo.

Ejus igitur somnii a conjectoribus quæ sit interpretatio facta, videamus :

Rex, quæ in vita usurpant homines, cogitant, curant, vident,
Quæque agunt vigilantes, agitantque, ea si cui in somno accidunt,
Minus mirum est; sed in re tanta haud temere visa se offerunt.
Proin vide, ne, quem tu esse hebetem deputes æque ac pecus,
Is sapientia munitum pectus egregium gerat,
Teque regno expellat. Nam id, quod de sole ostentum est tibi,
Populo commutationem rerum portendit fore
Perpropinquam : hæc bene verruncent populo. Nam quod ad dexteram
Cepit cursum ab læva signum præpotens; pulcherrime
Auguratum est, rem romanam publicam summam fore.

XXIII. Age nunc ad externa redeamus. Matrem Phalaridis scribit Ponticus Heraclides, doctus vir, auditor et discipulus Platonis, visam esse videre in somnis simulacra deorum, quæ ipse Phalaris domi consecravisset; ex his Mercurium e patera, quam dextra manu teneret, sanguinem visum esse fundere; qui quum terram attigisset, refervescere videretur sic, ut tota domus sanguine redundaret. Quod matris somnium immanis filii crudelitas comprobavit. Quid ego, quæ magi Cyro illi principi interpretati sunt, ex Dinonis Persicis libris proferam? Nam quum dormienti ei sol ad pedes visus esset, ter eum, scribit, frustra appetivisse manibus, quum se convolvens sol elaberetur, et abiret : ei magos dixisse (quod genus sapientum et doctorum habebatur in Persis), ex triplici appetitione solis, xxx annos Cyrum regnaturum esse, portendi. Quod ita contigit : nam ad septuagesimum pervenit, quum XL natos

Digitized by Google

c'est ce qui arriva à ce prince, qui, monté sur le trône à quarante ans, en avait soixante-dix lorsqu'il mourut. Les nations barbares connaissent elles-mêmes en partie les pressentiments et la divination. L'Indien Calanus, montant sur un bûcher ardent, s'écrie : « O le bel adieu à la vie! Ce corps périssable consumé comme celui d'Hercule, mon âme s'élèvera vers le séjour de la lumière. » Alexandre lui demandant s'il avait encore quelque chose à dire : « Oui, répondit-il; nous nous reverrons avant peu. » Et quelques jours après Alexandre meurt à Babylone. Je laisse de côté les songes, sauf à y revenir bientôt. On sait que la nuit même de l'incendie du temple de Diane d'Ephèse, Olympias mit au monde Alexandre, et que le lendemain, au point du jour, les mages s'écrièrent que cette nuit-là étaient nés le malheur et le fléau de l'Asie. Voilà pour les Indiens et les mages. Revenons aux songes.

XXIV. Célius raconte qu'Annibal, voulant enlever une colonne d'or qui ornait le temple de Junon Lacinienne, la fit sonder pour savoir si elle était d'or massif ou seulement dorée. S'étant assuré qu'elle était entièrement d'or, il résolut de l'enlever, lorsque Junon lui apparut en songe et lui défendit d'exécuter son projet, le menaçant, dans ce cas, de lui faire perdre le seul œil qui lui restait. Cet homme plein de pénétration ne négligea pas cet avis, et de l'or, extrait par l'opération du sondage, il ordonna de faire une petite génisse et de la placer sur le sommet de la colonne. Voici ce qu'on lit de plus dans l'histoire grecque de Silénus, à qui nous devons une vie complète d'Annibal, et qui a servi d'autorité à Célius. Annibal, après la prise de Sagonte, rêva que Jupiter l'ayant introduit dans le conseil des Dieux, lui ordonnait de porter la guerre en Italie, et lui donnait avec cet ordre un des Dieux pour le conduire. Il lui semblait que s'étant mis en marche avec son armée, le Dieu qui le guidait lui avait défendu de regarder en arrière; mais que, emporté par la curiosité, il avait violé cette défense. Alors un animal féroce lui avait apparu. Ce monstre, entouré de serpents, renversait partout sur son passage les arbres, les buissons et les maisons. Annibal, frappé d'étonnement, ayant demandé quel était ce monstre, le Dieu lui avait répondu que c'était le fléau dévastateur de l'Italie; que, du reste, il marchât en avant, sans s'inquiéter de ce qui se passerait derrière lui. Nous lisons aussi dans l'historien Agathocle que le Carthaginois Hamilcar crut entendre une voix lui annonçant qu'il soupérait le lendemain dans la ville de Syracuse, qu'il tenait alors assiégée. Or, le lendemain les Syracusains ayant appris qu'une sédition violente avait éclaté dans le camp des Carthaginois et des Siciliens, attaquèrent les assiégeants à l'improviste, et enlevèrent Hamilcar vivant. L'événement justifia ainsi la prédiction. Les histoires des peuples et la vie des hommes sont remplies de semblables exemples. Sous le consulat de M. Valérius et d'A. Cornélius, P. Décius fils de Quintus, et le premier consul de la famille des Décius, alors simple tribun dans l'armée romaine, laquelle était étroitement pressée par les Samnites, n'écoutait que son audace et s'exposait aux plus grands dangers. A ceux qui lui conseillaient la prudence, il répondit, selon

annos regnare cœpisset. Est profecto quiddam etiam in barbaris gentibus præsentiens atque divinans : siquidem ad mortem proficiscens Calanus Indus, quum adscenderet in rogum ardentem, « O præclarum discessum, inquit, e vita! quum, ut Herculi contigit, mortali corpore cremato, in lucem animus excesserit. » Quumque Alexander eum rogaret, si quid vellet, ut diceret : « Optime, inquit; propediem te videbo. » Quod ita contigit : nam Babylone paucis post diebus Alexander est mortuus. Discedo parumper a somniis; ad quæ mox revertar. Qua nocte templum Ephesiæ Dianæ deflagravit, eadem constat ex Olympiade natum esse Alexandrum, atque, ubi lucere cœpisset, clamitasse magos, pestem ac perniciem Asiæ proxima nocte natam. Hæc de Indis et magis. Redeamus ad somnia.

XXIV. Hannibalem Cœlius scribit, quum columnam auream, quæ esset in fano Junonis Laciniæ, auferre vellet, dubitaretque, utrum ea solida esset, an extrinsecus inaurata, perterebravisse; quumque solidam invenisset, statuissetque tollere, ei secundum quietem visam esse Junonem prædicere, ne id faceret, minarique, si id fecisset, se curaturam, ut eum quoque oculum, quo bene videret, amitteret; idque ab homine acuto non esse neglectum : itaque ex eo auro, quod exterebratum esset, buculam curasse faciendam, et eam in summa columna collocavisse. Hoc item in Sileni, quem Cœlius sequitur, Græca historia est; ic autem diligentissime res Hannibalis persecutus est : Hannibalem, quum cepisset Saguntum, visum esse in somnis a Jove in deorum concilium vocari; quo quum venisset, Jovem imperasse, ut Italiæ bellum inferret, ducemque ei unum e concilio datum; quo illum utentem, cum exercitu progredi cœpisse, tum ei ducem illum præcepisse, ne respiceret; illum autem id diutius facere non potuisse, elatumque cupiditate respexisse; tum visam belluam vastam et immanem, circumplicatam serpentibus, quacumque incederet, omnia arbusta, virgulta, tecta pervertere; et eum admiratum quæsisse de deo, quodnam illud esset tale monstrum; et deum respondisse, vastitatem esse Italiæ, præcepisseque, ut pergeret protinus; quid retro atque a tergo fieret, ne laboraret. Apud Agathoclem scriptum in historia est, Hamilcarem Carthaginiensem, quum oppugnaret Syracusas, visum esse audire vocem, se postridie cœnaturum Syracusis; quum autem is dies illuxisset, magnam seditionem in castris ejus inter Pœnos et Siculos milites esse factam; quod quum sensissent Syracusani, improviso eos in castra irrupisse, Hamilcaremque ab iis vivum esse sublatum. Ita res somnium comprobavit. Plena exemplorum est historia, tum referta vita communis. At vero P. Decius ille, Q. F., qui primus e Deciis consul fuit, quum esset tribunus militum M. Valerio, A. Cornelio consulibus, a Samnitibusque premeretur noster exercitus, quum pericula præliorum iniret audacius, moneretur que, ut cautior esset, dixit, quod exstat in annalibus : sibi in somnis vi-

Digitized by Google

nos annales, qu'il lui avait été prédit en songe qu'il mourrait couvert de gloire au milieu des ennemis de sa patrie. Cette fois il réussit à dégager l'armée sans perdre la vie. Mais trois ans après, étant consul, il se dévoua en se précipitant tout armé au milieu des Latins. La défaite des ennemis fut le prix de la mort de Décius, mort si glorieuse qu'elle fut pour son fils un exemple qu'il brûlait d'imiter. Examinons maintenant, s'il vous plaît, les songes des philosophes.

XXV. Nous lisons dans Platon que Socrate, détenu dans la prison publique, dit à son ami Criton qu'il mourrait dans trois jours, parce qu'il avait vu en songe une femme d'une beauté ravissante qui, l'appelant par son nom, lui avait cité ce vers d'Homère : « Le troisième jour d'un vent heureux, tu gagneras Phthie. » On sait que l'événement confirma la prédiction. Xénophon le socratique (quel grand homme et quelle autorité !) enregistra soigneusement ses songes, aussi bien que les faits merveilleux qui les confirmèrent, durant sa célèbre expédition avec le jeune Cyrus. Taxerons-nous donc Xénophon de mensonge ou de folie? Bien mieux, cet Aristote, homme doué d'un génie rare et presque divin, se trompe-t-il lui-même, ou veut-il tromper les autres, quand il rapporte que son ami Eudémus de Cypre, se dirigeant vers la Macédoine, vint à Phères, célèbre ville de Thessalie, soumise alors à la domination cruelle du tyran Alexandre; et que là, étant tombé si gravement malade que les médecins désespérèrent de sa vie, il vit en songe un jeune homme au visage noble qui lui annonça une prompte convalescence, ajoutant que le tyran Alexandre mourrait dans peu de jours, et que pour lui, Eudémus, il reverrait sa patrie après un espace de cinq ans? La première partie de cette prédiction, remarque Aristote, ne tarda pas à s'accomplir : Eudémus guérit; le tyran fut tué par les frères de sa femme. Mais durant la cinquième année, comme on espérait, d'après le songe, qu'Eudémus allait revenir de Sicile dans l'île de Cypre, on apprit qu'il avait été tué les armes à la main dans un combat près de Syracuse; ce qui donna lieu d'interpréter autrement le songe, et de dire que quand l'esprit d'Eudémus était sorti de son corps, il était retourné dans sa véritable patrie. A l'autorité de ces philosophes ajoutons celle d'un homme profond, d'un poëte divin, de Sophocle, qui vit en songe Hercule lui dénonçant le voleur coupable d'avoir dérobé dans son temple une coupe d'or d'un grand poids; deux fois de suite le poëte négligea un semblable avis, mais, averti de nouveau, il monta à l'Aréopage et relata ce qui lui était arrivé. Aussitôt les aréopagites firent arrêter celui que Sophocle avait désigné. Le prévenu, mis à la question, confessa le vol et rendit la coupe. De là vient le nom du temple d'Hercule Accusateur.

XXVI. Laissons là les Grecs. Je ne sais quel attrait nous ramène à notre propre histoire. Voici un fait sur lequel tous nos annalistes, les Fabius, les Gellius, et plus nouvellement Célius, tombent d'accord. Pendant la célébration des premiers grands jeux votifs, à l'époque de la guerre Latine, la ville fut subitement appelée aux armes. On ordonna plus tard la célébration d'autres jeux, pour remplacer ceux qui avaient été ainsi interrompus. Avant de les commencer, et les specta-

sum esse, quum in medilis hostibus versaretur, occidere cum maxima gloria. Et tum quidem incolumis exercitum obsidione liberavit. Post triennium autem, quum consul esset, devovit se, et in aciem Latinorum irrupit armatus. Quo ejus facto superati sunt et deleti Latini : cujus mors ita gloriosa fuit, ut eamdem concupisceret filius. Sed veniamus nunc, si placet, ad somnia philosophorum.

XXV. Est apud Platonem Socrates, quum esset in custodia publica, dicens Critoni, suo familiari, sibi post tertium diem esse moriendum, vidisse se in somnis pulchritudine eximia feminam, quæ se nomine appellans, diceret Homericum quemdam ejusmodi versum :

Tertia te Phthiæ tempestas læta locabit.

Quod ut est dictum, sic scribitur contigisse. Xenophon Socraticus, qui vir et quantus? in ea militia, qua cum Cyro minore perfunctus est, sua scribit somnia; quorum eventus mirabiles exstiterunt. Mentiri Xenophontem, an delirare dicimus? Singulari vir ingenio Aristoteles, et pæne divino, ipsene errat, an alios vult errare? quum scribit, Eudemum Cyprium, familiarem suum, iter in Macedoniam facientem, Pheras venisse, quæ erat urbs in Thessalia tum admodum nobilis, ab Alexandro autem tyranno crudeli dominatu tenebatur; in eo igitur oppido ita graviter ægrum Eudemum fuisse, ut omnes medici diffiderint; ei visum in quiete egregia facie juvenem dicere, fore, ut perbrevi convalesceret, paucisque diebus interiturum Alexandrum tyrannum, ipsum autem Eudemum quinquennio post domum esse rediturum. Atque ita quidem prima statim, scribit Aristoteles, consecuta; et convaluisse Eudemum; et ab uxoris fratribus interfectum tyrannum; quinto autem anno exeunte, quum esset spes ex illo somnio, in Cyprum iltum ex Sicilia esse rediturum, prælianteum eum ad Syracusas occidisse : ex quo ita illud somnium esse interpretatum, ut, quum animus Eudemi e corpore excesserit, tum domum revertisse videatur. Adjungamus philosophis doctissimum hominem, poetam quidem divinum, Sophoclem : qui, quum ex æde Herculis patera aurea gravis surrepta esset, in somnis vidit ipsum deum dicentem, qui id fecisset. Quod semel ille, iterumque neglexit. Ubi idem sæpius, adscendit in Areopagum; detulit rem. Areopagitæ comprehendi jubent eum, qui a Sophocle erat nominatus. Is, quæstione adhibita, confessus est, pateramque retulit. Quo facto, fanum illud Indicis Herculis nominatum est.

XXVI. Sed quid ego Græcorum? Nescio, quo modo me magis nostra delectant. Omnes hoc historici, Fabii, Gellii, sed proxime Cœlius. Quum bello Latino ludi votivi maxime primum fierent, civitas ad arma repente est excitata. Itaque, ludis intermissis, instaurativi constituti sunt. Qui antequam fierent, quumque jam populus consedisset, servus per circum, quum virgis cæderetur, furcam ferens

Digitized by Google

teurs étant déjà assis, un esclave que l'on battait de verges traversa le cirque portant la fourche patibulaire. Peu de temps après, un paysan romain eut un songe où quelqu'un, après lui avoir dit que le premier danseur des jeux ne lui avait pas plu, lui ordonna d'aller le déclarer de sa part au sénat. Ce paysan n'ayant pas osé le faire, eut de nouveau ce même songe, accompagné de la même injonction, et cette fois avec menaces. La crainte l'arrêta encore; son fils mourut. Il reçut alors pour la troisième fois le même avertissement, toujours pendant son sommeil. Enfin devenu paralytique, il fit part de ce qui lui était arrivé à ses amis. Ceux-ci le placèrent sur une litière, et le portèrent au sénat, d'où il revint à pied chez lui, après avoir raconté son rêve. On rapporte que le sénat, convaincu de la réalité de ce songe, ordonna une nouvelle célébration des jeux. Selon le même Célius, Caius Gracchus, pendant qu'il briguait la questure, raconta à plusieurs personnes que son frère Tibérius lui ayant apparu en songe, lui avait dit : Tôt ou tard tu mourras de la même mort que moi. Célius ajoute qu'il avait entendu rapporter ce fait avant le tribunat de C. Gracchus, et qu'il l'avait raconté à beaucoup de personnes. Or est-il rien de plus vrai que ce songe?

XXVII. Mais qui oserait dédaigner ces deux songes si fréquemment cités par les Stoïciens? Simonide, auquel appartient le premier, ayant rencontré le cadavre d'un inconnu abandonné sur le chemin, l'enterra. Ce, poëte qui projetait un voyage sur mer, vit ensuite en songe celui auquel il avait donné la sépulture l'invitant à abandonner son projet, et l'avertissant, s'il persistait à s'embarquer, qu'il ferait naufrage. Simonide changea d'avis, et le vaisseau qui mit à la voile périt. Voici le second; il est d'une vérité frappante. Deux Arcadiens liés d'amitié faisaient route ensemble; ils arrivent à Mégare; l'un descend chez un de ses amis, l'autre dans une hôtellerie. Tous deux s'étant couchés après souper, celui qui logeait chez son ami voit en songe celui qui était logé dans une hôtellerie implorer son secours parce que l'hôtelier voulait le tuer. Effrayé par ce songe, il se lève d'abord; puis, s'étant rassuré, il se recouche et s'endort de nouveau, plein de sécurité. La même vision lui apparaît, et le fantôme le conjure de venger au moins sa mort, puisqu'il n'a pas voulu défendre sa vie. Il raconte qu'il a été assassiné par son hôte, et que son corps a été jeté dans un chariot et recouvert de fumier; il le prie de se trouver de grand matin à la porte de la ville avant que le chariot ne sorte. Frappé de ce nouveau songe, l'autre se rend de bonne heure à la porte, et demande au bouvier ce qu'il y a dans le chariot. Le conducteur effrayé s'enfuit; on découvre le cadavre, et bientôt l'aubergiste est convaincu et puni. Où trouver un avertissement plus manifeste des Dieux?

XXVIII. Mais pourquoi rassembler tant d'anciens exemples? Je vous ai souvent raconté mon songe, et souvent vous m'avez cité le vôtre. Vous savez qu'étant proconsul en Asie, il me sembla en dormant vous voir arriver à cheval au bord d'un grand fleuve, tomber dans l'eau et y disparaître, en me laissant frappé de terreur; puis tout à coup vous reparûtes joyeux pour gravir la rive opposée, où je vous reçus dans mes bras. L'explication de ce songe était facile, et des interprètes

ductus est. Exin quidam rustico Romano dormienti visus est venire, qui diceret, præsulem sibi non placuisse ludis, idque ab eodem jussum esse eum senatui nuntiare; illum non esse ausum. Iterum esse idem visum, et monitum, ne vim suam experiri vellet; ne tum quidem esse ausum. Exin filium ejus esse mortuum; eamdem in somnis admonitionem fuisse tertiam. Tum illum etiam debilem factum, rem ad amicos detulisse; quorum de sententia lecticula in curiam esse delatum, quumque senatui somnium enarravisset, pedibus suis salvum domum revertisse. Itaque somnio comprobato a senatu, ludos illos iterum instauratos, memoriæ proditum est. C. vero Gracchus multis dixit, ut scriptum apud eumdem Cœlium est, sibi in somnis quæsturam petenti Tib. fratrem visum esse dicere, quam vellet cunctaretur, tamen eodem sibi leto, quo ipse interisset, esse pereundum. Hoc, antequam tribunus plebis C. Gracchus factus esset, et se audisse scribit Cœlius, et dixisse multis. Quo somnio quid inveniri postest certius?

XXVII. Quid? illa duo somnia, quæ creberrime commemorantur a stoicis, quis tandem potest contemnere? Unum de Simonide : qui quum ignotum quemdam projectum mortuum vidisset, eumque humavisset, haberetque in animo navem conscendere, moneri visus est, ne id faceret, ab eo, quem sepultura affecerat; si navigasset, eum naufragio esse periturum; itaque Simonidem redisse; perisse ceteros, qui tum navigassent. Alterum ita traditum, clarum admodum somnium. Quum duo quidam Arcades familiares iter una facerent, et Megaram venissent, alterum ad cauponem devertisse; ad hospitem, alterum. Qui ut cœnati quiescerent, concubia nocte visum esse in somnis ei, qui erat in hospitio, illum alterum orare, ut subveniret, quod sibi a caupone interitus pararetur; eum primo perterritum somnio surrexisse; dein quum se collegisset, idque visum pro nihilo habendum esse duxisset, recubuisse; tum ei dormienti eundem illum visum esse rogare, ut, quoniam sibi vivo non subvenisset, mortem suam ne inultam esse pateretur; se interfectum in plaustrum a caupone esse conjectum, et supra stercus injectum; petere, ut mane ad portam adesset, priusquam plustrum ex oppido exiret. Hoc vero somnio eum commotum, mane bubulco præsto ad portam fuisse; quæsisse ex eo, quid esset in plaustro; illum perterritum fugisse; mortuum erutum esse; cauponem, re patefacta, pœnas dedisse. Quid hoc somnio dici divinius potest?

XXVIII. Sed quid aut plura aut vetera quærimus? Sæpe tibi meum narravi; sæpe ex te audivi tuum somnium : Me, quum Asiæ proconsul præessem, vidisse in quiete, quum tu equo advectus ad quamdam magni fluminis ripam, provectus subito, atque delapsus in flumen, nusquam apparuisses, me contremuisse, timore perterritum;

Digitized by Google

savants d'Asie m'annoncèrent tout ce qui est arrivé dans la suite. Voici maintenant votre songe que vous m'avez raconté vous-même, et dont Salluste notre affranchi m'a parlé plus souvent encore. Durant cette fuite si glorieuse pour nous, si cruelle pour la patrie, vous vous arrêtâtes dans une maison de campagne aux environs d'Atina, où il vous arriva, après avoir veillé une grande partie de la nuit, de vous endormir vers l'aurore d'un sommeil profond et pesant. Quoiqu'il n'y eût point de temps à perdre, vous fîtes faire silence, et défendîtes de troubler votre repos. Réveillé vers la seconde heure du jour, voici le songe que vous racontâtes à Salluste. Vous erriez tristement dans un bois solitaire, lorsque Marius, précédé de faisceaux couverts de lauriers, vous demanda la cause de votre tristesse. Vous lui répondîtes que la violence vous chassait de votre patrie. Alors, vous prenant par la main, il vous souhaita bon courage, et ordonna au licteur le plus proche de vous conduire dans son monument, ajoutant que vous y trouveriez votre salut. Aussitôt Salluste, selon ce qu'il m'a raconté, s'écria que votre retour serait aussi prompt que glorieux, et il sembla même que ce songe vous avait fait plaisir. Ce que je sais du moins, c'est que peu de temps après, à la nouvelle que le magnifique sénatus-consulte qui décrétait votre retour avait été rendu dans le monument de Marius, sur le rapport du meilleur et du plus illustre consul, et qu'une foule immense l'avait accueilli au théâtre avec un concert d'applaudissements et d'acclamations joyeuses, vous vous écriâtes : Non, rien n'est plus merveilleux que le songe d'Atina !

XXIX. Mais il y en a beaucoup de faux, disons mieux, d'obscurs pour nous. Admettons qu'il y en ait quelques-uns de faux, qu'avons-nous à opposer aux vrais? et ceux-ci seraient bien plus nombreux si nous nous endormions plus sains. Mais, chargés de vin et de nourriture, nous n'avons que des visions troubles et confuses. Voyez ce que dit Socrate dans la République de Platon. « Tandis que pendant le sommeil cette partie de « l'âme qui est le siége de l'intelligence et de la « raison languit assoupie, l'autre partie, composée « d'éléments plus matériels et plus grossiers, abru- « tie par des excès de nourriture et de boisson, se « trouve dans un état d'excitation et de délire. En « cette absence de la raison et de l'intelligence, « elle est assiégée de visions nombreuses : ainsi « on croit avoir un commerce honteux avec sa « mère, ou bien avec un homme, ou avec un Dieu, « ou même avec une bête. On s'imagine assassi- « ner quelqu'un, se baigner dans le sang innocent, « sans que la crainte ou le remords nous arrête « dans cette carrière d'infamie. Mais si celui qui « se livre au repos a contracté des habitudes de « sobriété et de modération; si cette partie de l'âme, « qui est le siége de la raison et de l'intelligence, « est maintenue à un certain degré d'élévation et « d'activité, et comme saturée de bonnes pensées; « si, en même temps, cette autre partie qui se « nourrit de volupté n'est anéantie ni par le be- « soin ni par la satiété (car le besoin ou la trop « grande abondance sont deux extrêmes qui « ôtent à l'esprit sa vigueur et sa pénétration), et « que de plus cette troisième partie de l'âme où « s'allume la colère soit calme et apaisée : alors « il arrivera que les deux portions inférieures et

tum te repente lætum exstitisse, eodemque equo adversam adscendisse ripam, nosque inter nos esse complexos. Facilis conjectura hujus somnii; mihique a peritis in Asia prædictum est, fore eos eventus rerum, qui acciderunt. Venio nunc ad tuum. Audivi equidem ex te ipso, sed mihi sæpius noster Sallustius narravit : quum in illa fuga, nobis gloriosa, patriæ calamitosa, in villa quadam campi Atinatis maneres, magnamque partem noctis vigilasses, ad lucem denique arcte et graviter dormitare cœpisse. Itaque, quanquam iter instaret, te tamen silentium fieri jussisse, neque esse passum te excitari; quum autem experrectus esses hora secunda fere, te sibi somnium narravisse : visum tibi esse, quum in locis solis mœstus errares, C. Marium cum fascibus laureatis quærere ex te, quid tristis esses, quumque tu te tua patria vi pulsum esse dixisses, prehendisse eum dextram tuam, et bono animo te jussisse esse, lictorique proximo tradidisse, ut te in monumentum suum deduceret; et dixisse, in eo tibi salutem fore. Tum et se exclamasse, Sallustius narrat, reditum tibi celerem et gloriosum paratum, et te ipsum visum somnio delectari. Nam illud mihi ipsi celeriter nuntiatum est, ut audivisses, in monumento Marii de tuo reditu magnificentissimum illud senatusconsultum esse factum, referente optimo et clarissimo viro consule, idque frequentissimo theatro, incredibili clamore et plausu comprobatum, dixisse te, nihil illo Atinati somnio fieri posse divinius.

XXIX. At multa falsa. Imo obscura fortasse nobis. Sed sint falsa quædam; contra vera quid dicimus? quæ quidem multo plura evenirent, si ad quietem integri iremus. Nunc, onusti cibo et vino, perturbata et confusa cernimus. Vide, quid Socrates in Platonis Politia loquatur. Dicit enim, « Quum dormientibus ea pars animi, quæ mentis et ra- « tionis sit particeps, sopita langueat; illa autem, in qua « feritas quædam sit, atque agrestis immanitas, quum sit « immoderato obstupefacta potu atque pastu, exsultare « eam in somno immodereteque jactari. Itaque huic om- « nia visa objiciuntur, a mente ac ratione vacua : ut aut « cum matre corpus miscere videatur, aut cum quovis « alio vel homine, vel deo, sæpe bellua; atque etiam tru- « cidare aliquem et impie cruentari, multaque facere « impure atque tetre, cum temeritate et impudentia. At « qui salubri et moderato cultu atque victu quieti se tra- « diderit, ea parte animi, quæ mentis et consilii est, agi- « tata et erecta, saturataque bonarum cogitationum epulis; « eaque parte animi, quæ voluptate alitur, nec inopia « enecta, nec satietate affluenti (quorum utrumque præ- « stringere aciem mentis solet, sive deest naturæ quip- « piam, sive abundat atque affluit); illa etiam tertia parte « animi, in qua irarum exsistit ardor, sedata atque res-

Digitized by Google

« grossières de l'âme étant comprimées, la pre-« mière, celle où réside la raison, se montrera « vive, pure et brillante; alors aussi se présen-« teront des songes calmes et véridiques. » Telles sont les paroles mêmes de Platon.

XXX. Croirons-nous donc de préférence Épicure? Carnéade, il est vrai, emporté par l'amour de la dispute, dit tantôt une chose et tantôt une autre. Mais que pense Épicure? Assurément rien de noble, ni d'élevé; et comment le placer au-dessus de Platon et de Socrate, dont l'opinion, en l'absence de toute démonstration, l'emporterait encore sur celle de tous ces petits philosophes par sa seule autorité? Ainsi Platon veut que nous nous préparions au repos par un régime qui mette nos esprits à l'abri du trouble et de l'erreur. On croit même que Pythagore n'interdit à ses disciples l'usage des fèves que parce que cet aliment flatueux est contraire à la tranquillité de l'esprit et à la recherche de la vérité. Ainsi donc, lorsque l'esprit est séparé par le sommeil du commerce et de la contagion du corps, il se souvient du passé, aperçoit nettement le présent et prévoit l'avenir. Notre corps, pendant le sommeil, gît inerte comme un cadavre; notre esprit au contraire est plein de vie et de force, moins cependant qu'après la mort, où il sera tout à fait dégagé de son enveloppe. Aussi plus ce moment approche, plus notre esprit participe de la divinité. Ceux qui sont frappés d'une maladie grave et mortelle ne prévoient-ils pas leur dernier instant? Souvent, à ce moment suprême, ils aperçoivent les images de ceux qui ne sont plus; alors ils s'efforcent de se rendre dignes d'estime; alors aussi ceux qui ont vécu autrement qu'ils ne devaient pleurent amèrement leurs fautes. Pour prouver que les mourants sont doués de l'esprit de divination, Posidonius rappelle l'exemple de ce Rhodien qui, à son lit de mort, cita six de ses contemporains, et détermina l'ordre dans lequel chacun d'eux le suivrait au tombeau. Ce même philosophe pense que les songes nous viennent des Dieux de trois manières différentes : la première, lorsque l'esprit prévoit de lui-même, en vertu de son affinité avec les Dieux; la seconde, lorsqu'il communique avec les âmes immortelles qui remplissent l'air et qui portent, pour ainsi dire, l'empreinte de la vérité; la troisième, quand les Dieux daignent converser avec nous dans le sommeil. Comme je l'ai dit, l'approche de la mort facilite la connaissance de l'avenir. De là la prédiction de Calanus déjà citée, et celle d'Hector qui, selon Homère, annonce en mourant la fin prochaine d'Achille.

Si rien de semblable n'existait, l'usage n'aurait pas consacré ces locutions, « Quand je sortis de la maison, je pressentais que je sortais en vain. » *Sagire*, c'est sentir avec pénétration. Aussi appelle-t-on *sagæ* les vieilles qui veulent tout savoir; de même les chiens passent pour *sagaces*. Celui qui prévoit (*sagit*) un événement avant qu'il n'arrive est dit *présager*, c'est-à-dire pressentir l'avenir.

XXXI. Il y a donc dans nos âmes une faculté de pressentir qui nous vient du dehors, et que les Dieux ont mise en nous. Lorsque notre esprit séparé de la matière est brûlé d'un divin enthousiasme, cette faculté vivement excitée s'appelle fureur. « Mais quoi! cette jeune fille naguère si sage, cette vierge si modeste, lance tout à coup des regards ardents et égarés. — O mon excellente

« tincta : tum eveniet, duabus animi temerariis partibus « compressis, ut illa tertia pars rationis et mentis eluceat, « et se vegetam ad somniandum acremque præbeat; tum « et visa quietis occurrent tranquilla atque veracia. » Hæc verba ipsa Platonis expressi.

XXX. Epicurum igitur audiemus potius? namque Carneades concertationis studio, modo ait hoc, modo illud. At ille quid sentit? Sentit autem nihil unquam elegans, nihil decorum. Hunc ergo antepones Platoni et Socrati? qui ut rationem non redderent, auctoritate tamen hos minutos philosophos vincerent. Jubet igitur Plato, sic ad somnum proficisci corporibus affectis, ut nihil sit, quod errorem animis, perturbationemque afferat. Ex quo etiam Pythagoricis interdictum putatur, ne faba vescerentur, quod habet inflationem magnam is cibus, tranquillitati mentis, quærentis vera, contrariam. Quum ergo est somno sevocatus animus a societate et a contagione corporis, tum meminit præteritorum, præsentia cernit, futura prævidet. Jacet enim corpus dormientis, ut mortui, viget autem et vivit animus. Quod multo magis faciet post mortem, quum omnino corpore excesserit. Itaque appropinquante morte multo est divinior. Nam et id ipsum vident, qui sunt morbo gravi et mortifero affecti, instare mortem. Itaque his occurrunt plerumque imagines mortuorum; tumque vel maxime laudi student; eosque qui secus, quam decuit, vixerunt, peccatorum suorum tum maxime pœnitet. Divinare autem morientes, etiam illo exemplo confirmat Posidonius, quo affert, Rhodium quemdam morientem sex æquales nominasse, et dixisse, qui primus eorum, qui secundus, qui deinde deinceps moriturus esset. Sed tribus modis censet deorum appulsu homines somniare : uno, quod prævideat animus ipse per sese, quippe qui deorum cognatione teneatur; altero, quod plenus aer sit immortalium animorum, in quibus tanquam insignitæ notæ veritatis appareant; tertio quod ipsi dii cum dormientibus colloquantur. Idque, ut modo dixi, facilius evenit appropinquante morte, ut animi futura augurentur. Ex quo et illud est Calani, de quo ante dixi, et Homerici Hectoris, qui moriens propinquam Achilli mortem denuntiat.

Neque enim illud verbum temere consuetudo approbavisset, si ea res nulla esset omnino :

Præsagibat animus, frustra me ire, quum exirem domo.

Sagire enim, sentire acute est : ex quo sagæ anus, quia multa scire volunt; et sagaces dicti canes. Is igitur, qui ante sagit, quam oblata res est, dicitur præsagire, id est, futura ante sentire.

XXXI. Inest igitur in animis præsagitio extrinsecus injecta, atque inclusa divinitus. Ea si exarsit acrius, furor appellatur, quum a corpore animus abstractus divino instinctu concitatur.

Sed quid oculis rabere visa est desepente ardentibus?

Digitized by Google

mère, s'écrie-t-elle, ô la meilleure des épouses, me voilà donc condamnée au délire et aux fureurs prophétiques! Apollon, ce Dieu sans pitié, me dévoile l'avenir au prix de ma raison. O mes sœurs, ô mes compagnes, ô mon excellent père, combien mon sort est déplorable! et vous, ma mère, que je vous plains à cause de moi! Tous vos enfants, excepté moi, ont été trouvés fidèles à Priam. O douleur! ils le servent et lui obéissent avec dévouement; seule j'ose m'opposer et désobéir. »

Comme ce caractère est plein de grâce, de tendresse et de vérité! Mais ce que nous cherchons ici, c'est l'expression même de cette fureur prophétique : « La voilà, la voilà cette torche incendiaire et ensanglantée : longtemps cachée, elle brille enfin. Accourez pour l'éteindre, citoyens! » Ce n'est plus Cassandre, c'est un Dieu revêtu d'une forme humaine qui parle par sa bouche : « Déjà la flotte fatale sillonne les mers, elle contient l'essaim de nos malheurs; elle arrive à voiles déployées, et jette sur le rivage nos implacables ennemis. »

XXXII. Tragédies et fables que tout cela, dira-t-on. Mais je vous ai entendu vous-même raconter un fait bien avéré et du même genre. C. Coponius, homme des plus sages et des plus instruits, pendant qu'il commandait la flotte des Rhodiens comme propréteur, vint vous trouver à Dyrrachium pour vous dire qu'un rameur d'une quinquérème de Rhodes avait prophétisé qu'avant trente jours la Grèce nagerait dans le sang, que Dyrrachium serait pillé, qu'on s'embarquerait à la hâte, et que dans cette fuite on aurait la douleur de voir derrière soi un vaste incendie; mais que la flotte des Rhodiens ne tarderait pas à trouver un abri dans les ports de leur patrie. Vous-même ne pûtes cacher vos craintes : quant à M. Varron et à M. Caton qui se trouvaient là, leur érudition ne les garantit pas d'une violente émotion. Peu de jours après, Labiénus fuyant annonça la déroute de Pharsale et la perte de l'armée. Le reste de la prédiction ne tarda pas à s'accomplir; on pilla les greniers, et on répandit dans les rues et les places publiques le froment enlevé. Frappés de terreur, vous vous embarquâtes en toute hâte, et la nuit suivante, en regardant vers la ville, vous vîtes brûler tous les bâtiments de transport auxquels les soldats avaient mis le feu, parce qu'ils ne voulaient pas suivre; enfin, abandonnés par la flotte des Rhodiens, vous reconnûtes la vérité de la prédiction.

Je vous ai exposé le plus brièvement que j'ai pu les oracles, produit du sommeil ou de la fureur, et où il n'entre pas d'art. Ces deux genres de divination découlent d'une même source. Aussi Cratippe avait-il coutume de dire que l'âme humaine est en partie indépendante du corps et d'une origine extérieure, entendant par là qu'il existe une âme divine dont la nôtre est une émanation, mais qu'une portion de l'âme humaine, siége de la sensation, du mouvement et de l'appétit, est inséparable du corps; tandis que l'autre partie, essentiellement raisonnable et intelligente, n'atteint son plus haut degré de vigueur que par l'isolement complet de la partie matérielle de notre être. Après avoir énuméré des exemples de vaticinations et de songes véritables, Cratippe

Ubi illa paullo ante sapiens, virginali modestia?
— Mater optuma, tum multo mulier melior mulierum,
Missa sum superstitiosis hariolationibus;
Namque me Apollo fatis fandis dementem invitam ciet.
Virgines vero æquales, patris mei, meum factum pudet,
Optumi viri; mea mater, tui me miseret, mei piget.
Optumam progeniem Priamo reperisti extra me: hoc dolet,
Me obesse, illos prodesse; me obstare, illos obsequi.

O poema tenerum, et moratum, atque molle! sed hoc minus ad rem. Illud, quod volumus, expressum est, ut vaticinari furor vera soleat;

Adest, adest fax obvoluta sanguine atque incendio;
Multos annos latuit. Cives, ferte opem, et restinguite.

Deus inclusus corpore humano jam, non Cassandra loquitur.

Jamque mari magno classis cita
Texitur; exitium examen rapit,
Advenit, et fera velivolantibus
Navibu' complevit manu' littora.

XXXII. Tragœdias loqui videor, et fabulas. At ex te ipso non commentitiam rem, sed factam, ejusdem generis audivi : C. Coponium ad te venisse Dyrrhachio, quum prætorio imperio classi Rhodiæ præesset, cumprimis hominem prudentem, atque doctum; eumque dixisse, remigem quemdam e quinqueremi Rhodiorum vaticinatum, madefactum iri minus XXX diebus Græciam sanguine; rapinas Dyrrhachii, et conscensionem in naves cum fuga; fugientibusque miserabilem respectum incendiorum fore; sed Rhodiorum classi propinquum reditum ac domum itionem dari : tum neque te ipsum non esse commotum, Marcumque Varronem, M. Catonem, qui tum ibi erant, doctos homines, vehementer esse perterritos : paucis sane post diebus ex Pharsalica fuga venisse Labienum, qui quum interitum exercitus nuntiavisset, reliqua vaticinationis brevi esse confecta. Nam et ex horreis direptum effusumque frumentum vias omnes angiportusque constraverat; et naves subito perterriti metu conscendistis; et noctu ad oppidum respicientes, flagrantes onerarias, quas incenderant milites, quia sequi noluerant, videbatis; postremo a Rhodia classe deserti, verum vatem fuisse sensistis.

Exposui, quam brevissime potui, somnii, et furoris oracula, quæ carere arte dixeram. Quorum amborum generum una ratio est, qua Cratippus noster uti solet : animos hominum quadam ex parte extrinsecus esse tractos et haustos. Ex quo intelligitur, esse extra divinum animum, humanus unde ducatur; humani autem animi eam partem, quæ sensum, quæ motum, quæ appetitum habeat, non esse ab actione corporis sejugatam; quæ autem pars animi, rationis atque intelligentiæ sit particeps, eam tum maxime vigere, quum plurimum absit a corpore. Itaque, expositis exemplis verarum vaticinationum et somniorum, Cratippus solet rationem concludere hoc modo : Si sine oculis

Digitized by Google

conclut par ce raisonnement : Comme sans yeux l'usage et la fonction de ces organes ne peuvent exister, souvent aussi les yeux peuvent ne pas remplir leur fonction ; que néanmoins celui qui s'est une fois servi de ses yeux pour apercevoir un objet réel, est complétement doué du sens de la vue ; de même, sans la divination, l'usage et la fonction de la divination ne peut exister. Mais comme celui en qui elle existe peut quelquefois se tromper, et ne pas bien deviner, il suffit, pour établir la vérité de la divination, qu'il ait une seule fois deviné de telle sorte qu'on ne puisse pas dire que cela soit arrivé par hasard ; or, nous avons une infinité de faits de cette nature ; avouons donc qu'il existe une divination.

XXXIII. Quant aux divinations ou purement conjecturales, ou fondées sur une longue observation des événements, celles-là, comme je l'ai dit, n'appartiennent point à la nature, mais à l'art. C'est le fait des augures, des aruspices et de ceux qui font métier de conjecturer. Réprouvées par les Péripatéticiens, elles ont été défendues par les Stoïciens. Les unes sont établies sur d'anciennes règles réunies en corps de doctrine, comme le prouvent les rituels étruriens sur les entrailles des victimes, sur les éclairs et la foudre, ainsi que nos propres livres auguraux. D'autres sont fondées sur une conjecture improvisée : telle fut celle de Calchas, que nous voyons dans l'Iliade prédire, d'après le nombre des passereaux, la durée du siége de Troie. Telle est aussi celle que nous lisons dans l'historien Sisenna, et dont vous fûtes témoin. Sylla, dit-il, se trouvant dans le voisinage de Nola, sacrifiait devant sa tente, lorsqu'un serpent s'élança tout à coup du pied de l'autel. Alors C. Postumius, aruspice, conjure le général de faire marcher son armée. Sylla obéit, et s'empare du camp formidable que les Samnites avaient formé devant Nola. Denys, peu de temps avant son usurpation, fut aussi l'objet d'une conjecture. Comme il voyageait dans le pays des Léontins, ayant mis pied à terre, il poussa dans le fleuve son cheval, qui y disparut englouti dans les flots. Denys, malgré les plus grands efforts, n'ayant pu réussir à l'en retirer, s'en allait, dit Philistus, très-affligé, lorsqu'un peu plus loin il entendit tout à coup un hennissement ; s'étant retourné, il aperçut tout joyeux son cheval plein de vie, et sur la crinière duquel s'était fixé un essaim d'abeilles. La conséquence de ce prodige fut que peu de jours après Denys fut proclamé roi.

XXXIV. Par combien de signes la défaite de Leuctres ne fut-elle pas annoncée aux Lacédémoniens? Les armes déposées dans le temple d'Hercule s'entrechoquèrent, et le simulacre de ce Dieu parut tout dégouttant de sueur. Au même moment à Thèbes, au rapport de Callisthène, les portes du temple d'Hercule, fermées par des barres transversales, s'ouvrirent d'elles-mêmes, et les armes suspendues auparavant aux murailles furent trouvées à terre. Le même jour à Lébadée, durant un sacrifice à Trophonius, les coqs se prirent à chanter sans que rien pût les interrompre, ce qui fit dire aux augures béotiens que la victoire était assurée aux Thébains, parce que ces oiseaux ont coutume de se taire quand ils sont vaincus, et de chanter quand ils triomphent. A la même époque, des signes nombreux annonçaient aux Lacédémo-

non potest exstare officium et munus oculorum, possunt autem aliquando oculi non fungi suo munere : qui vel semel ita est usus oculis, ut vera cerneret; is habet sensum oculorum vera cernentium. Item igitur, si sine divinatione non potest et officium et munus divinationis exstare, potest autem quis, quum divinationem habeat, errare aliquando, nec vera cernere : satis est ad confirmandam divinationem, semel aliquid esse ita divinatum, ut nihil fortuito cecidisse videatur. Sunt autem ejus generis innumerabilia : esse igitur divinationem, confitendum est.

XXXIII. Quæ vero aut conjectura explicantur, aut eventis animadversa et notata sunt, ea genera divinandi, ut supra dixi, non naturalia, sed artificiosa dicuntur : in quo aruspices, augures, conjectoresque numerantur. Hæc improbantur a peripateticis; a stoicis defenduntur. Quorum alia sunt posita in monumentis, et disciplina ; quod Etruscorum declarant et aruspicini, et fulgurales, et tonitruales libri, nostri etiam augurales : alia autem subito ex tempore conjectura explicantur, ut apud Homerum Calchas, qui ex passerum numero belli Trojani annos auguratus est; et ut in Sisennæ scriptum historia videmus, quod, te inspectante, factum est, ut, quum Sulla in agro Nolano immolaret ante prætorium, ab infima ara subito anguis emergeret, quum quidem C. Postumius aruspex praeret illum, ut in expeditionem exercitum educeret : id quum Sulla fecisset, tum ante oppidum Nolam florentissima Samnitium castra cepit. Facta conjectura etiam in Dionysio est paullo ante, quam regnare cœpit : qui quum per agrum Leontinum iter faciens, equum ipse demisisset in flumen, submersus equus voraginibus non exstitit; quem quum maxima contentione non potuisset extrahere, discessit, ut ait Philistus, ægre ferens. Quum autem aliquantulum progressus esset, subito exaudivit hinnitum, respexitque, et equum alacrem lætus adspexit, cujus in juba examen apum consederat. Quod ostentum habuit hanc vim, ut Dionysius paucis post diebus regnare cœperit.

XXXIV. Quid? Lacedæmoniis, paullo ante Leuctricam calamitatem, quæ significatio facta est, quum in Herculis fano arma sonuerunt, Herculisque simulacrum multo sudore manavit? At eodem tempore Thebis, ut ait Callisthenes, in templo Herculis valvæ clausæ repagulis subito se ipsæ aperuerunt; armaque, quæ fixa in parietibus fuerant, ea sunt humi inventa. Quumque eodem tempore apud Lebadiam Trophonio res divina fieret, gallos gallinaceos in eo loco sic assidue canere cœpisse, ut nihil intermitterent; tum augures dixisse Bœotios, Thebanorum esse victoriam, propterea quod avis illa victa silere soleret, canere, si vicisset. Eademque tempestate multis signis Lacedæmonis Leuctricæ pugnæ calamitas denun-

Digitized by Google

niens l'issue malheureuse de la bataille de Leuctres. C'est ainsi qu'on aperçut un jour à Delphes une couronne d'herbes grossières et sauvages sur la tête de la statue de Lysandre, un des plus grands hommes de Lacédémone. Des étoiles d'or avaient été consacrées par les Lacédémoniens dans le temple de Delphes, comme un symbole de Castor et Pollux, qu'on prétendait avoir été vus de leur côté au combat naval où Lysandre avait défait les Athéniens; ces étoiles tombèrent alors et ne se retrouvèrent plus. Mais ce fut surtout un mauvais présage pour les Spartiates, quand ceux qu'ils avaient envoyés consulter l'oracle de Jupiter de Dodone sur l'issue du combat, ayant déjà placé devant eux l'urne où étaient les sorts, un singe, qui faisait les délices du roi des Molosses, renversa l'urne, dispersa les sorts et troubla tous les préparatifs de la cérémonie. Alors la prêtresse chargée de présider aux oracles répondit, prétend-on, que c'était à leur salut et non à la victoire que les Lacédémoniens devaient songer.

XXXV. Mais quoi! dans la seconde guerre punique, C. Flaminius, consul pour la deuxième fois, ne négligea-t-il pas les présages, au grand détriment de la république? Comme après la revue de ses troupes et les sacrifices d'usage, il marchait vers Arrétium pour aller attaquer Annibal, il tomba tout à coup sans cause apparente, lui et son cheval, devant la statue de Jupiter Stator. Au mépris de l'opinion des gens habiles qui y voyaient un avertissement des Dieux, il persista à livrer bataille. De même lorsqu'on consulta les poulets sacrés, le pullaire conseilla de différer le jour du combat. — « Et que ferons-nous, demanda alors Flaminius, si les poulets s'obstinent à ne pas vouloir manger? — Nous resterons en repos, lui répondit-on. — Voilà, s'écria-t-il, de beaux auspices qui nous condamnent à l'inaction ou nous permettent d'agir, selon que les poulets sont repus ou affamés! Qu'on lève les enseignes et qu'on me suive. » Dans ce moment le porte-enseigne de la première ligne n'ayant pu, malgré le secours de plusieurs soldats, arracher son étendard planté en terre, Flaminius averti néglige, selon sa coutume, ce nouveau présage. Trois heures après, l'armée était détruite et le consul mort. Durant ce combat désastreux, ajoute Célius, on ressentit dans la Ligurie, dans la Gaule, dans plusieurs îles et dans toute l'Italie, des tremblements de terre si violents que des villes s'écroulèrent, que la terre s'ouvrit, que des montagnes s'affaissèrent, et que l'eau des fleuves envahie par les flots de la mer remonta vers sa source.

XXXVI. Les gens habiles devinent à coup sûr par le moyen des conjectures. Lorsque Midas le Phrygien était encore enfant, des fourmis amassèrent, durant son sommeil, des grains de blé dans sa bouche. On prédit qu'il acquerrait d'immenses richesses, et c'est ce qui arriva. Platon dormant dans son berceau, des abeilles se posèrent sur ses petites lèvres. On prédit que son talent oratoire serait remarquable par une singulière douceur. Ainsi, avant qu'il pût parler, on annonça son éloquence. Mais quoi! Roscius, vos amours et vos délices, Roscius est-il un imposteur, ou toute la ville de Lanuvium ment-elle pour lui? A Solone, village près de Lanuvium, où s'écoula sa première enfance, sa nourrice s'étant réveillée pendant la nuit, et ayant approché une lumière

tiabatur. Namque et Lysandri, qui Lacedæmoniorum clarissimus fuerat, statuæ, quæ Delphis stabat, in capite corona subito exstitit ex asperis herbis et agrestibus, stellæque aureæ, quæ Delphis erant a Lacedæmoniis positæ post navalem illam victoriam Lysandri, qua Athenienses conciderunt (qua in pugna quia Castor et Pollux cum Lacedæmoniorum classe visi esse dicebantur, eorum insignia deorum, stellæ aureæ, quas dixi, Delphis positæ), paullo ante Leuctricam pugnam deciderunt, neque repertæ sunt. Maximum vero illud portentum iisdem Spartiatis fuit, quod, quum oraculum ab Jove Dodonæo petivissent, de victoria sciscitantes, legatique illud, in quo inerant sortes, collocavissent: simia, quam rex Molossorum in deliciis habebat, et sortes ipsas, et cetera, quæ erant ad sortem parata, disturbavit, et aliud alio dissipavit. Tum ea, quæ præposita erat oraculo, sacerdos dixisse dicitur, de salute Lacedæmoniis esse, non de victoria cogitandum.

XXXV. Quid? bello Punico secundo, nonne C. Flaminius, consul iterum, neglexit signa rerum futurarum magna cum clade reipublicæ? qui, exercitu lustrato, quum Arretium versus castra movisset, et contra Hannibalem legiones duceret; et ipse, et equus ejus ante signum Jovis Statoris sine causa repente concidit; nec eam rem habuit religioni, objecto signo, ut peritis videbatur, ne committeret prælium. Idem quum tripudio auspicaretur, pullarius diem prælii committendi differebat. Tum Flaminius ex eo quæsivit, si ne postea quidem pulli pascerentur, quid faciendum censeret. Quum ille quiescendum respondisset, Flaminius: « Præclara vero auspicia, si esurientibus pullis res geri poterit, saturis nihil geretur. » Itaque signa convelli, et se sequi jussit. Quo tempore, quum signifer primi hastati signum non posset movere loco, nec quidquam proficeretur, plures quum accederent, Flaminius, re nuntiata, suo more neglexit. Itaque tribus his horis concisus exercitus, atque ipse interfectus est. Magnum illud etiam, quod addidit Cœlius, eo tempore ipso, quum hoc calamitosum fieret prælium, tantos terræ motus in Liguribus, Gallia, compluribusque insulis, totaque in Italia factos esse, ut multa oppida corruerint, multis locis labes factæ sint, terræque desederint, fluminaque in contrarias partes fluxerint, atque amnes mare influxerit.

XXXVI. Fiunt certe divinationum conjecturæ a peritis. Midæ illi Phrygio, quum puer esset, dormienti formicæ in os tritici grana congesserunt: divitissimum fore, prædictum est; quod evenit. At Platoni quum in cunis parvulo dormienti apes in labellis consedissent, responsum est, singulari illum suavitate orationis fore: ita futura eloquentia provisa in infante est. Quid? amores ac deliciæ tuæ, Roscius, num aut ipse, aut pro eo Lanuvium totum mentiebatur? qui quum esset in cunabulis, educareturque

Digitized by Google

de son berceau, aperçut l'enfant endormi et entouré des nombreux replis d'un serpent. Frappée de terreur à cette vue, elle poussa un cri. Le père de Roscius consulta les aruspices : on lui répondit que la gloire et la célébrité de cet enfant seraient sans égales. Praxitèle a ciselé sur l'argent cette aventure; notre ami Archias l'a célébrée en vers.

Qu'attendons-nous donc? que les Dieux immortels viennent converser avec nous dans le Forum, dans les rues, dans nos maisons? S'ils ne s'offrent pas à nos yeux, ne répandent-ils pas leur puissance en tous lieux? n'est-elle pas renfermée et dans les profondeurs de la terre et dans notre propre nature? Car la Pythie de Delphes puisait ses inspirations dans une force souterraine, et la Sibylle en elle-même. Ne voyons-nous pas combien les qualités de la terre sont différentes et variées? Quelques parties de la terre sont mortelles, comme Ampsancte chez les Hirpins et Plutonia en Asie, régions que nous connaissons. Ici elle est pestilentielle, plus loin salubre. Ici l'esprit de ses habitants est vif, ailleurs il est obtus : tout cela provient des variétés du climat et des différentes exhalaisons du sol.

XXXVII. Il arrive encore souvent que l'esprit est violemment excité par certains spectacles, certains accents de la voix, certains chants. Souvent aussi la douleur et la crainte agissent de la même manière. Voyez cette insensée : « Hors d'elle-même, ainsi qu'une bacchante, elle pleure au milieu des tombeaux Teucer son amant. » Mais cette excitation même de l'esprit n'atteste-t-elle pas une influence divine? Aussi Démocrite affirme que tout grand poëte est nécessairement en proie à cette sorte de fureur. Platon est du même avis. Qu'il lui plaise d'appeler fureur cet état de l'esprit, toujours est-il vrai qu'il en parle dans son Phèdre en termes magnifiques. Que dis-je! votre éloquence au barreau, votre action oratoire peut-elle être véhémente, grave et abondante, si votre esprit n'est vivement excité? Assurément, j'ai maintes fois remarqué en vous, et même (si je puis rapprocher cet exemple du vôtre) dans Esopus votre ami, tant d'expression dans les traits, tant d'emportement dans les gestes, qu'une force supérieure semblait vous avoir soustrait à l'empire de votre propre esprit. Souvent encore nous sommes témoins d'apparitions qui n'ont de réalité qu'aux yeux de l'imagination. C'est ce qui arriva, dit-on, à Brennus et à son armée de Gaulois, lorsque ce chef osa tourner des armes sacrilèges contre le temple d'Apollon delphien. On rapporte que la Pythie proféra alors cet oracle : « Les vierges blanches et moi nous y saurons pourvoir. » Aussitôt les Gaulois crurent voir des vierges combattant contre eux, et ils furent accablés sous des monceaux de neige.

Aristote prétend même que les malades en délire et les atrabilaires sont doués de la faculté divine de prédire. Pour moi je penserais que ni les cardiaques, ni les phrénétiques ne jouissent de cette faculté, car la divination appartient à un esprit sain et non à un corps malade.

XXXVIII. Pour arriver à conclure qu'il existe une divination, empruntons le raisonnement suivant aux Stoïciens : S'il y a des Dieux et qu'ils ne fassent pas connaître l'avenir aux hommes; ou

in Solonio, qui est campus agri Lanuvini; noctu, lumine apposito, experrecta nutrix animadvertit puerum dormientem circumplicatum serpentis amplexu : quo adspectu exterrita, clamorem sustulit. Pater autem Roscii ad aruspices retulit : qui responderunt, nihil illo puero clarius, nihil nobilius fore. Atque hanc speciem Praxiteles cælavit argento, noster expressit Archias versibus.

Quid igitur exspectamus? an dum in foro nobiscum dii immortales, dum in viis versentur, dum domi? qui quidem ipsi se nobis non offerunt, vim autem suam longe lateque diffundunt : quam quum terræ cavernis includunt, tum hominum naturis implicant. Nam terræ vis Pythiam Delphis incitabat, naturæ Sibyllam. Quid enim? non videmus, quam sint varia terrarum genera? ex quibus et mortifera quædam pars est, ut et Ampsancti in Hirpinis, et in Asia Plutonia, quæ vidimus; et sunt partes agrorum aliæ pestilentes, aliæ salubres; aliæ quæ acuta ingenia gignant, aliæ, quæ retusa. Quæ omnia fiunt et ex cœli varietate, et ex disparili adspiratione terrarum.

XXXVII. Fit etiam sæpe specie quadam, sæpe vocum gravitate, et cantibus, ut pellantur animi vehementius; sæpe etiam cura et timore : qualis est illa,

Flexanima tanquam lymphata, ut Bacchi sacris
Commota; in tumulis Teucrum commemorans suum.

Atque etiam illa concitatio declarat vim in animis esse divinam. Negat enim, sine furore, Democritus, quemquam poetam magnum esse posse. Quod idem dicit Plato : quem, si placet, appellet furorem, dummodo is furor ita laudetur, ut in Phædro Platonis laudatus est. Quid? vestra oratio in causis, quid? ipsa actio potest esse vehemens, et gravis, et copiosa, nisi est animus ipse commotior? Equidem etiam in te sæpe vidi; et (ut ad leviora veniamus) in Æsopo familiari tuo, tantum ardorem vultuum atque motuum, ut eum vis quædam abstraxisse a sensu mentis videretur. Objiciuntur etiam sæpe formæ, quæ reapse nullæ sunt; speciem autem offerunt. Quod contigisse Brenno dicitur, ejusque Gallicis copiis, quum fano Apollinis Delphici nefarium bellum intulisset. Tum enim ferunt, ex oraculo effatam esse Pythiam,

Ego providebo rem istam, et albæ virgines.

Ex quo factum, ut et viderentur virgines ferre arma contra, et nive Gallorum obrueretur exercitus.

Aristoteles quidem eos etiam, qui valetudinis vitio furerent, et melancholici dicerentur, censebat habere aliquid in animis præsagiens atque divinum. Ego autem haud scio, an nec cardiacis hoc tribuendum sit, nec phreneticis : animi enim integri, non vitiosi corporis, est divinatio.

XXXVIII. Quam quidem esse re vera, hac stoicorum ratione concluditur : Si sunt dii, neque ante declarant

Digitized by Google

ils n'aiment pas les hommes, ou ils ignorent eux-mêmes ce qui doit arriver, ou ils estiment que la connaissance de l'avenir n'intéresse en rien les hommes, ou ils pensent qu'il n'est pas de la majesté divine de nous annoncer les choses futures, ou bien enfin ils n'ont pas de moyen de nous en transmettre la connaissance. Mais les Dieux nous aiment, ils sont bienfaisants, généreux envers nous; ils ne peuvent ignorer ce qui a été arrêté conformément à leurs propres desseins. Ils savent que l'avenir nous importe, et que notre prudence augmente en proportion de cette prescience. Ces avertissements ne peuvent leur sembler au-dessous de leur majesté, car rien n'est plus grand que la bienfaisance. Enfin l'avenir ne peut leur être caché. S'il n'y a point de Dieux, il n'y a point de signes de l'avenir : mais il existe des Dieux; donc ils nous instruisent de l'avenir. S'il en est ainsi, ils nous donnent aussi le moyen de comprendre ces signes, qui autrement seraient nuls. Ce moyen c'est la divination. Il y a donc une divination.

XXXIX. Voilà le raisonnement dont se sont servis Chrysippe, Diogène et Antipater; et quel est donc l'argument qui pourrait renverser une vérité aussi bien démontrée? Si la raison est de mon côté, si les événements, les peuples, les nations, si les Grecs aussi bien que les barbares, si nos propres ancêtres sont de mon avis; si les philosophes les plus éminents, si les poëtes, si les hommes les plus renommés par leur sagesse, si les fondateurs des républiques et des cités ont de tout temps partagé cette opinion, attendrons-nous que les animaux eux-mêmes parlent, et ne saurions-nous nous contenter du consentement unanime des hommes? Tout ce qu'on peut alléguer contre les divers genres de divination, c'est qu'il est difficile de dire quelle est la cause et la raison de chacun d'eux. Un aruspice peut-il expliquer pourquoi une incision dans le poumon, même lorsque les entrailles sont favorables, indique une prorogation, un ajournement? Un augure, pourquoi le corbeau volant à droite et la corneille à gauche ratifient ce qu'on a intention de faire? Un astrologue enfin, pourquoi la conjonction de Jupiter et de Vénus avec la lune est favorable à l'enfant qui naît, et celle de Saturne et de Mars malheureuse? D'où vient que Dieu n'avertit pas toujours ceux qui dorment et néglige ceux qui veillent? En vertu de quelle cause Cassandre furieuse prédit-elle l'avenir, tandis que le sage Priam n'en peut faire autant? Vous me demandez la raison de ces choses; fort bien. Mais ce n'est pas là la question. Existent-elles oui ou non? Voilà la question véritable. C'est comme si je vous disais que l'aimant est une pierre magnétique qui attire le fer, et que, ne pouvant vous rendre compte de ce phénomène, vous vous crussiez autorisé à nier le fait. Voilà ce que vous faites au sujet de la divination, que nous voyons, que nous avons apprise et par tradition et dans les livres, et que nos pères nous ont transmise. Avant la philosophie, laquelle est née depuis peu, qui aurait osé douter de ces choses? Depuis la naissance et les progrès de la philosophie, aucun philosophe revêtu de quelque autorité ne s'est écarté de la doctrine générale. J'ai cité Pythagore, Démocrite, Socrate, n'exceptant des anciens que Xénophane; à l'autorité de ceux-ci j'ai joint celle de l'ancienne Académie, des Péripatéticiens et des Stoïciens. Épicure est seul contre tous. Mais n'est-ce pas

hominibus, quæ futura sunt : aut non diligunt homines; aut, quid eventurum sit, ignorant; aut existimant nihil interesse hominum, scire, quid futurum sit; aut non censent, esse suæ majestatis, præsignificare hominibus, quæ sunt futura; aut ea ne ipsi quidem dii significare possunt. At neque non diligunt nos; sunt enim benefici, generique hominum amici : neque ignorant ea, quæ ab ipsis constituta et designata sunt : neque nostra nihil interest, scire ea, quæ eventura sunt; erimus enim cautiores, si sciemus : neque hoc alienum ducunt majestate sua; nihil est enim beneficentia præstantius : neque non possunt futura prænoscere. Non igitur sunt dii, nec significant futura. Sunt autem dii; significant ergo. Et non, si significant, nullas vias dant nobis ad significationis scientiam; frustra enim significarent; nec, si dant vias, non est divinatio; est igitur divinatio.

XXXIX. Hac ratione et Chrysippus, et Diogenes, et Antipater utitur. Quid est igitur, cur dubitandum sit, quin sint ea, quæ disputavi, verissima? Si ratio mecum facit, si eventa, si populi, si nationes, si Græci, si barbari, si majores etiam nostri, si denique hoc semper ita putatum est, si summi philosophi, si poetæ, si sapientissimi viri, qui respublicas constituerunt, qui urbes condiderunt : an, dum bestiæ loquantur, exspectamus, hominum consentiente auctoritate contenti non sumus?

Nec vero quidquam aliud afferitur, cur ea, quæ dico, divinandi genera, nulla sint; nisi, quod difficile dictu videtur, quæ cujusque divinationis ratio, quæ causa sit. Quid enim habet aruspex, cur pulmo incisus etiam in bonis extis dirimat tempus, et proferat diem? quid augur, cur a dextra corvus, a sinistra cornix faciat ratum? quid astrologus, cur stella Jovis, aut Veneris conjuncta cum Luna ad ortus puerorum salutaris sit, Saturni Martisve contraria? Cur autem deus dormientes nos moneat, vigilantes negligat? Quid deinde causæ sit, cur Cassandra furens futura prospiciat, Priamus sapiens hoc idem facere non queat? Cur fiat quidque, quæris? Recte omnino. Sed non nunc id agitur : fiat, necne fiat, id quæritur. Ut si magnetem lapidem esse dicam, qui ferrum ad se alliciat et attrahat; rationem, cur id fiat, afferre nequeam : fieri omnino neges? Quod idem facis in divinatione; quam et cernimus ipsi, et audimus, et legimus, et a patribus accepimus. Neque ante philosophiam patefactam, quæ nuper inventa est, hac de re communis vita dubitavit; et postea, quam philosophia processit, nemo aliter philosophus sensit, in quo modo esset auctoritas. Dixi de Pythagora, de Democrito, de Socrate; excepi de antiquis, præter Xenophanem; neminem adjunxi veterem Academiam, peripateticos, stoicos. Unus dissentit Epicurus. Quid vero hoc turpius, quam quod idem nullam sensit gratuitam esse virtutem?

Digitized by Google

lui qui a affiché cette honteuse maxime, qu'il n'est point de vertu désintéressée ici-bas?

XL. Comment donc rester indifférent à une opinion si ancienne et appuyée d'aussi illustres témoignages? Homère nous apprend que Calchas, chef de la flotte des Grecs, fut un excellent augure; c'est à sa science des auspices, je pense, et non à sa connaissance des lieux qu'il dut cet honneur. Amphiloque et Mopsus, rois des Argiens, furent aussi augures, et bâtirent des villes grecques sur le littoral de la Cilicie. Plus anciennement encore Amphiaraüs et Tirésias, qu'il ne faut pas ranger parmi ces obscurs et vulgaires imposteurs qui, au dire d'Ennius, inventent de fausses réponses par amour du gain, mais qui furent des hommes éminents et célèbres, prédirent l'avenir, instruits par les signes et les oiseaux. Homère dit même, en parlant de Tirésias, que seul au milieu des fantômes errants dans les enfers, il a su garder sa raison. Pour Amphiaraüs, il est honoré par toute la Grèce, qui l'a mis au rang des Dieux et qui vient demander des oracles au lieu où s'élève son tombeau. Le roi de l'Asie, Priam, ne vit-il pas son fils Hélénus et sa fille Cassandre prophétisant, l'un par les augures, l'autre par l'agitation intérieure et l'inspiration divine? Nous trouvons dans nos annales que les frères Marcius, nés d'une illustre famille, furent autrefois célèbres par les mêmes dons. Homère ne nous apprend-il pas encore que Polyide le Corinthien avait prédit beaucoup de choses à ceux qui partaient pour Troie, et entre autres la mort à son propre fils? Enfin, les chefs des États chez les anciens remplissaient les fonctions d'augures. Car alors on estimait que la science augurale était non moins que la sagesse un attribut de la royauté. Aussi voyons-nous dans nos annales que les rois étaient augures, et que plus tard les particuliers, revêtus du même sacerdoce, gouvernèrent la république par l'autorité de la religion.

XLI. Les nations barbares elles-mêmes n'ont pas négligé les diverses sortes de divination. La Gaule a ses druides, parmi lesquels j'ai connu Divitiac l'Éduen, votre hôte et votre panégyriste, qui prétendait connaître les causes naturelles, science appelée physiologie par les Grecs, et prévoir l'avenir, partie par les augures, partie par conjecture. En Perse, les mages sont augures et devins; et, comme vous le faisiez vous-mêmes autrefois aux Nones, ils s'assemblent dans un temple pour se consulter et converser entre eux. Personne ne peut être roi de Perse s'il n'a étudié la science et la doctrine des mages. On trouve des familles et des nations entièrement consacrées à cette étude. Telmessus, ville de Carie, est célèbre par ses aruspices. De même Élis, dans le Péloponnèse, a deux familles, l'une des Iamides et l'autre des Clytides, où se perpétue la noblesse augurale. Les Chaldéens, en Assyrie, célèbres par la sagacité de leur esprit, excellent dans la connaissance des astres. L'Étrurie a fait de savantes observations sur les fulgurations, et sur l'art d'interpréter ce que signifient les monstres et les présages. Aussi du temps de nos ancêtres et à l'époque où florissait cet empire, le sénat avait sagement décrété que six enfants des premières familles seraient confiés à chaque peuple de l'Étrurie pour étudier à fond cette doctrine, de peur qu'un si

XL. Quis est autem, quem non moveat clarissimis monumentis testata consignataque antiquitas? Calchantem augurem scribit Homerus longe optimum, eumque ducem classium fuisse. At illum auspiciorum credo scientia, non locorum. Amphilochus et Mopsus Argivorum reges fuerunt, sed iidem augures; iique urbes in ora maritima Ciliciæ græcas condiderunt. Atque etiam ante hos Amphiaraus et Tiresias, non humiles et obscuri, neque eorum similes, ut apud Ennium est,

Qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias;

sed clari et præstantes viri, qui avibus et signis admoniti futura dicebant. Quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait, solum sapere, ceteros umbrarum vagari modo. Amphiaraum autem sic honoravit fama Græciæ, deus ut haberetur, atque ut ab ejus solo, in quo est humatus, oracula peterentur. Quid? Asiæ rex Priamus, nonne et Helenum filium et Cassandram filiam divinantes habebat, alterum auguriis, alteram mentis incitatione et permotione divina? Quo in genere Marcios quosdam fratres, nobili loco natos, apud majores nostros fuisse, scriptum videmus. Quid? Polyidum Corinthium nonne Homerus et aliis multa, et filio ad Trojam proficiscenti mortem prædixisse commemorat? Omnino apud veteres, qui rerum potiebantur, iidem auguria tenebant. Ut enim sapere, sic divinare regale ducebant, ut testis est nostra civitas; in qua et reges augures, et postea privati, eodem sacerdotio præditi, rempublicam religionum auctoritate rexerunt.

XLI. Eaque divinationum ratio ne in barbaris quidem gentibus neglecta est: si quidem et in Gallia druidæ sunt, e quibus ipse Divitiacum Æduum, hospitem tuum laudatoremque, cognovi; qui et naturæ rationem, quam physiologiam Græci appellant, notam esse sibi profitebatur, et partim auguriis, partim conjectura, quæ essent futura, dicebat. Et in Persis augurantur et divinant magi, qui congregantur in fano commentandi causa, atque inter se colloquendi; quod etiam idem vos quondam facere nonis solebatis. Nec quisquam rex Persarum potest esse, qui non ante magorum disciplinam scientiamque perceperit. Licet autem videre et genera quædam, et nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Caria est; qua in urbe excellit aruspicum disciplina. Itemque Elis in Peloponneso familias duas certas habet, Iamidarum unam, alteram Clytidarum, aruspicinæ nobilitate præstantes. In Syria Chaldæi cognitione astrorum, solertiaque ingeniorum antecellunt. Etruria autem de cœlo tacta scientissime animadvertit; eademque interpretatur, quid quibusque ostendatur monstris atque portentis. Quocirca bene apud majores nostros senatus, tum, quum florebat imperium, decrevit, ut de principum filiis sex singulis Etruriæ populis in disciplinam traderentur, ne ars tanta, propter tenuitatem

Digitized by Google

grand art, s'il était exercé par des gens de basse naissance, ne perdît de son caractère sacré et ne dégénérât en profession mercenaire. Les Phrygiens, les Pisidiens, les Ciliciens, les Arabes ont surtout foi dans les présages fournis par les oiseaux; les Ombriens, dit-on, suivent le même usage.

XLII. Je crois même trouver dans la diversité des lieux l'origine et comme l'occasion des diverses divinations pratiquées par leurs habitants. Ainsi les Égyptiens et les Babyloniens, fixés dans des plaines ouvertes, où aucune éminence ne s'oppose à l'observation du ciel, se sont entièrement consacrés à l'étude des constellations. De même les Étrusques, plus profondément imbus de l'esprit religieux, s'adonnèrent principalement à la connaissance des entrailles des nombreuses victimes qu'ils immolaient. Et de plus, comme la pesanteur de l'atmosphère en Étrurie donne lieu fréquemment à des phénomènes célestes, des apparitions inusitées, à des productions bizarres de la terre, à des conceptions monstrueuses parmi les hommes et les animaux, ils acquirent une grande expérience dans l'interprétation des prodiges. Comme vous l'avez observé, les expressions si judicieusement adoptées par nos pères rendent exactement ces diverses idées; et de l'acte qu'expriment *ostendere, portendere, monstrare, prædicere*, sont venus *ostenta, portenta, monstra, prodigia*. Les Arabes, les Phrygiens, les Ciliciens, peuples pasteurs qui, hiver comme été, errent avec leurs troupeaux dans les plaines et dans les montagnes, ont, en raison de leurs mœurs, observé plus facilement le vol et le chant des oiseaux. Les mêmes causes ont agi sur les habitants de la Pisidie et nos voisins les Ombriens. Quant aux Cariens, et spécialement aux Telmessiens dont j'ai déjà parlé, adonnés à la culture des campagnes riches et fertiles dont la fécondité suscite souvent des productions extraordinaires, ils se sont exercés de bonne heure à interpréter les prodiges.

XLIII. Qui ne sait au reste que, dans toute république bien constituée, les auspices et les autres genres de divination ont toujours été en grand crédit? Quel peuple, quel roi dédaigna jamais les avertissements des Dieux, soit en temps de paix, soit surtout en temps de guerre, où le danger est plus grand et le salut de l'État douteux? Je passe sous silence les chefs de notre république, qui n'entreprennent rien en temps de guerre sans consulter les entrailles des victimes, et rien durant la paix sans auspices. Parlons des étrangers. De tous temps les Athéniens attachèrent à leurs conseils publics certains devins revêtus du caractère sacerdotal et appelés par eux μάντεις. De même les Lacédémoniens donnèrent un augure pour assesseur à leurs rois. Dans leur sénat, assemblée formée de vieillards, siége aussi un augure; et dans toutes les circonstances importantes ils ne manquèrent jamais de consulter ou l'oracle de Delphes, ou celui de Jupiter Ammon, ou celui de Dodone. Lycurgue, fondateur de la république de Lacédémone, demanda à Apollon de Delphes la sanction de ses lois. Le novateur Lysandre fut contraint de respecter cette même autorité religieuse. Bien plus, les chefs de la république de Lacédémone, non contents de veiller soigneusement sur les intérêts de l'État, couchaient dans

hominum, a religionis auctoritate abduceretur ad mercedem atque quæstum. Phryges autem, et Pisidæ, et Cilices, et Arabum natio, avium significationibus plurimum obtemperant : quod idem factitatum in Umbria accepimus.

XLII. Ac mihi quidem videntur e locis quoque ipsis, qui a quibusque incolebantur, divinationum opportunitates esse ductæ. Etenim Ægyptii et Babylonii in camporum patentium æquoribus habitantes, quum ex terra nihil emineret quod contemplationi cœli officere posset, omnem curam in siderum cognitione posuerunt; Etrusci autem, quod religione imbuti studiosius, et crebrius hostias immolabant, extorum cognitioni se maxime dediderunt; quodque propter aeris crassitudinem de cælo apud eos multa fiebant, et quod ob eamdem causam multa inusitata partim e cœlo, alia ex terra oriebantur, quædam etiam ex hominum pecudumve conceptu et satu, ostentorum exercitatissimi interpretes exstiterunt. Quorum quidem vim, ut tu soles dicere, verba ipsa prudenter a majoribus posita declarant : quia enim ostendunt, portendunt, monstrant, prædicunt; ostenta, portenta, monstra, prodigia dicuntur. Arabes autem, et Phryges, et Cilices, quod pastu pecudum maxime utuntur, campos et montes hieme et æstate peragrantes, propterea facilius cantus avium et volatus notaverunt. Eademque et Pisidiæ causa fuit, et huic nostræ Umbriæ. Tum Caria tota, præcipueque Telmesses, quos ante dixi, quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligentes fuerunt.

XLIII. Quis vero non videt, in optima quaque republica plurimum auspicia, et reliqua divinandi genera valuisse? Quis rex unquam fuit, quis populus, qui non uteretur prædictione divina? neque solum in pace, sed in bello multo etiam magis, quo majus erat certamen et discrimen salutis. Omitto nostros, qui nihil in bello sine extis agunt, nihil sine auspiciis domi habent. Auspicia externa videamus. Nam et Athenienses omnibus semper publicis consiliis divinos quosdam sacerdotes, quos μάντεις vocant, adhibuerunt : et Lacedæmonii regibus suis augurem assessorem dederunt; itemque senibus (sic enim consilium publicum appellant) augurem interesse voluerunt; iidemque de rebus majoribus semper aut Delphis oraculum, aut ab Hammone, aut a Dodona petebant. Lycurgus quidem, qui Lacedæmoniorum rempublicam temperavit, leges suas auctoritate Apollinis Delphici confirmavit : quas quum vellet Lysander commutare, eadem est prohibitus religione. Atque etiam, qui præerant Lacedæmoniis, non contenti vigilantibus curis, in Pasiphaæ fano, quod est in agro propter urbem, somniandi causa excubabant, quia vera quietis oracula ducebant. Ad nostra jam redeo. Quoties senatus decem viros ad libros ire jussit? Quantis in

Digitized by Google

le temple de Pasiphaé, situé près de la ville, dans l'espoir d'obtenir durant leur sommeil des oracles véritables. Revenons aux usages de Rome. Combien de fois le sénat ordonna-t-il aux décemvirs de consulter les livres sibyllins? Que de fois et dans combien d'occasions importantes ce corps obéit-il aux dicisions des aruspices? Ainsi, lorsqu'on vit deux soleils, puis trois lunes, quand on aperçut des feux dans le ciel, quand le soleil brilla la nuit, lorsqu'on entendit des mugissements célestes, quand le ciel s'ouvrit pour laisser voir des globes de feu; enfin lorsqu'on annonça au sénat qu'une partie du territoire de Priverne s'était perdue dans un abîme sans fond, et que l'Apulie avait été ébranlée par d'horribles tremblements de terre, présages qui annonçaient au peuple Romain de grandes guerres et de désastreuses séditions, dans toutes ces occasions les réponses des aruspices concordèrent avec les livres sibyllins. Quoi! la statue d'Apollon de Cumes et celle de la Victoire à Capoue se couvrant de sueur, la naissance d'un hermaphrodite, ne présenteraient pas quelque chose de monstrueux et de fatal! Quoi! lorsqu'un fleuve roula des eaux ensanglantées, lorsqu'il plut des pierres et même du sang, ou parfois de la terre ou bien du lait; quand la foudre frappa le centaure du Capitole, les portes du mont Aventin, tua des hommes, et ne respecta ni le temple de Castor et Pollux à Tusculum, ni celui de la Piété à Rome, les aruspices consultés n'annoncèrent-ils pas ce qui devait arriver, et leurs prédictions ne se trouvèrent-elles pas conformes aux livres de la Sibylle?

XLIV. Plus récemment, durant la guerre des Marses, conformément à un songe de Cécilia, fille de Q. Métellus, le sénat ordonna de reconstruire le temple de Junon Conservatrice. C'est après avoir établi la concordance merveilleuse de ce songe avec le fait même, que Sisenna, sans doute à l'instigation de quelque Épicurien, cherche tout à coup à prouver audacieusement que l'on ne doit pas ajouter foi aux songes. Le même historien, toutefois, ne dit rien contre les prodiges, et raconte qu'au commencement de la guerre des Marses, les statues des Dieux se couvrirent de sueur, que le sang tomba du ciel et coula en ruisseaux, que des voix secrètes annoncèrent les dangers publics, et que les boucliers de Lanuvium furent rongés par les rats, présage que les aruspices jugèrent très-funeste. Ne lisons-nous pas dans nos annales que, durant la guerre de Veïes, les eaux du lac d'Albe s'étant considérablement accrues, un des principaux habitants de la ville passa de notre côté, et nous dit qu'il était écrit dans le livre des destinées de Veïes que cette ville serait imprenable tant que le lac serait débordé; que si ses eaux s'écoulaient vers la mer, le peuple Romain en éprouverait de pernicieux effets, et que si, au contraire, on leur donnait une autre issue, nous en tirerions grand avantage? Telle est la cause de ces admirables travaux faits par nos ancêtres pour détourner les eaux du lac. Mais lorsque les Véiens, épuisés par la guerre, députèrent vers le sénat, on rapporte qu'un des envoyés déclara que le transfuge n'avait pas osé tout dire, et qu'il était aussi écrit dans le livre des destinées de Veïes « que Rome serait bientôt prise par les Gaulois; » et c'est ce qui arriva six ans après la reddition de Veïes.

XLV. Souvent aussi on a entendu des voix de faunes au milieu des combats. Dans les circonstances difficiles on a cru entendre des voix pro-

rebus, quamque sæpe responsis aruspicum paruit? Nam et quum duo visi soles essent, et quum tres lunæ, et quum faces, et quum sol nocte visus esset, et quum e cœlo fremitus auditus, et quum cælum discessisse visum est, atque in eo animadversi globi. Delata etiam ad senatum labes agri Privernatis, quum ad infinitam altitudinem terra desedisset, Apuliaque maximis terræ motibus conquassata esset; quibus portentis magna populo Romano bella perniciosæque seditiones denuntiabantur: inque his omnibus responsa aruspicum cum Sibyllæ versibus congruebant. Quid, quum Cumis Apollo sudavit, Capuæ Victoria? quid ortus Androgyni? nonne fatale quoddam monstrum fuit? quid, quod fluvius atratus sanguine fluxit? quid, quum sæpe lapidum, sanguinis nonnunquam, terræ interdum, quondam etiam lactis imber defluxit? quid, quum in Capitolio ictus Centaurus e cœlo est? in Aventino portæ, et homines? Tusculi ædes Castoris et Pollucis, Romæque Pietatis, nonne et aruspices ea responderunt, quæ evenerunt, et in Sibyllæ libris eædem repertæ prædictiones sunt?

XLIV. Cæciliæ, Q. filiæ, somnio, modo, Marsico bello, templum est a senatu Junoni Sospitæ restitutum. Quod quidem somnium Sisenna quum disputavisset mirifice ad verbum cum re convenisse, tum insolenter, credo, ab Epicureo aliquo inductus, disputat, somniis credi non oportere. Idem contra ostenta nihil disputat, exponitque initio belli Marsici et deorum simulacra sudavisse, et sanguinem fluxisse, et discessisse cœlum; et ex occulto auditas esse voces, quæ pericula belli nuntiarent; et Lanuvii clypeos, quod aruspicibus tristissimum visum esset, a muribus esse derosos. Quid? quod in Annalibus habemus, Veienti bello, quum lacus Albanus præter modum crevisset, Veientem quemdam ad nos hominem nobilem profugisse, eumque dixisse, ex fatis, quæ Veientes scripta haberent, Veios capi non posse, dum lacus is redundaret; et, si lacus emissus lapsu et cursu suo ad mare profluxisset, perniciosum populo Romano; sin autem ita esset eductus, ut ad mare pervenire non posset, tum salutare nostris fore. Ex quo illa admirabilis a majoribus Albanæ aquæ facta deductio est. Quum autem Veientes bello fessi legatos ad senatum misissent, tum ex his quidam dixisse dicitur, non omnia illum transfugam ausum esse senatui dicere; in iisdem enim fatis scriptum Veientes habere, « Fore, ut brevi a Gallis Roma caperetur. » Quod quidem sexennio post Veios captos factum esse videmus.

XLV. Sæpe etiam et in prælliis Fauni auditi; et in rebus turbidis veridicæ voces ex occulto missæ esse dicuntur. Cujus generis duo sunt ex multis exempla, sed maxima.

Digitized by Google

phétiques et secrètes. Parmi une foule de semblables exemples, en voici deux remarquables par leur importance. Peu de temps avant la prise de Rome, une voix partant du bois de Vesta, qui descend du pied du mont Palatin vers la rue Neuve, cria de réparer les murs et les portes, et qu'il arriverait, si l'on n'y prenait garde, que Rome serait prise. Cet avis, négligé pendant qu'il était encore temps, parut clair après le désastre qu'il annonçait. C'est alors qu'on éleva vis-à-vis ce lieu, à *Aïus Loquens*, l'autel que nous voyons encore entouré d'une enceinte. Plusieurs historiens rapportent aussi que, à la suite d'un tremblement de terre, une voix sortie du temple de Junon, dans la citadelle, demanda le sacrifice d'une truie pleine; de là le surnom de Conseillère donné à cette Junon. Oserons-nous donc mépriser ces avertissements des Dieux et ces maximes de nos ancêtres?

Les Pythagoriciens observaient non-seulement les paroles des Dieux, mais aussi celles des hommes, ce qu'ils appelaient *omina*. C'est à cause de la vertu que nos pères y attachaient, qu'ils faisaient précéder toutes leurs actions de cette formule : « Que tout ici soit bon, favorable, heureux et fortuné; » les sacrifices publics de cette injonction : « Faites silence; » et les fêtes publiques de cet ordre : « Abstenez-vous de procès et de querelles. » De même, dans la revue d'une colonie par ses chefs, d'une armée par son général, dans le dénombrement du peuple par le censeur, on choisissait pour conduire les victimes des hommes portant des noms heureux. Les consuls dans l'enrôlement ont soin d'inscrire en tête un soldat portant un nom favorable, règle que vous avez religieusement observée comme consul et chef d'armée. La tribu appelée prérogative était aux yeux de nos ancêtres le présage de comices réguliers.

XLVI. Voici deux exemples bien connus de ces sortes de présages. Paul Émile, consul pour la seconde fois, venait d'être chargé de la guerre contre le roi Persée, lorsque, rentrant chez lui le soir de ce jour même, il remarqua, en embrassant sa fille Tertia alors en bas âge, qu'elle était toute triste. « Qu'est-ce donc, dit-il, ma Tertia? pourquoi es-tu si triste? — Mon père, répondit-elle, Persée est mort. » Alors embrassant tendrement l'enfant, « J'en accepte l'augure, ma fille, reprit-il. » C'était un petit chien portant ce nom qui était mort. J'ai entendu raconter à Lucius Flaccus, flamine de Mars, que Cécilia, fille de Métellus, voulant marier la fille de sa sœur, la conduisit, selon l'usage antique, dans une chapelle, pour prendre augure. La jeune fille était debout, et Cécilia assise depuis longtemps sans qu'aucune voix se fît entendre, lorsque la nièce fatiguée demanda à sa tante de lui permettre de s'asseoir un instant sur son siége; celle-ci lui répondit : « Volontiers, mon enfant, je te cède ma place. » L'événement confirma bientôt l'augure. La tante mourut peu après, et la jeune fille épousa le mari de Cécilia. Je conçois fort bien que l'on méprise ces choses et même que l'on s'en moque; mais n'est-ce pas douter de l'existence des Dieux que de mépriser leurs avertissements?

XLVII. Que dirai-je des augures? cette question vous regarde, et c'est à vous de prendre la défense des auspices. Durant votre consulat, l'au-

Nam non multo ante urbem captam exaudita vox est a luco Vestæ, qui a Palatii radice in Novam viam devexus est : « Ut muri, et portæ reficerentur; futurum esse, nisi provisum esset, ut Roma caperetur. » Quod neglectum, quum caveri poterat, post acceptam illam maximam cladem explicatum est. Ara enim Aio Loquenti, quam septam videmus, exadversus eum locum consecrata est. Atque etiam scriptum a multis est, quum terræ motus factus esset, « Ut sue plena procuratio fieret, » vocem ab æde Junonis ex arce exstitisse; quocirca Junonem illam appellatam Monetam. Hæc igitur et a diis significata, et a nostris majoribus judicata contemnimus?

Neque solum deorum voces Pythagorei observaverunt, sed etiam hominum, quæ vocant omina. Quæ majores nostri quia valere censebant, idcirco omnibus rebus agendis, « Quod bonum, faustum, felix, fortunatumque esset, » præfabantur; rebusque divinis, quæ publice fierent, ut « faverent linguis, » imperabatur; inque feriis imperandis, « ut litibus et jurgiis se abstinerent. » Itemque in lustranda colonia, ab eo, qui eam deduceret, et quum imperator exercitum, censor populum lustraret, bonis nominibus, qui hostias ducerent, eligebantur : quod idem in delectu consules observant, ut primus miles fiat bono nomine. Quæ quidem a te scis et consule, et imperatore summa religione esse servata. Prærogativam etiam majores omen justorum comitiorum esse voluerunt.

XLVI. Atque ego exempla ominum nota proferam. L. Paullus consul iterum, quum ei, bellum ut cum rege Perse gereret, obtigisset; ut ea ipsa die domum ad vesperam rediit, filiolam suam Tertiam, quæ tum erat admodum parva, osculans animadvertit tristiculam. Quid est, inquit, mea Tertia? quid tristis es? Mi pater, inquit, Persa periit. Tum ille arctius puellam complexus, Accipio, inquit, mea filia, omen. Erat autem mortuus catellus eo nomine. L. Flaccum, flaminem Martialem, ego audivi, quum diceret, Cæciliam Metelli, quum vellet sororis suæ filiam in matrimonium collocare, exisse in quoddam sacellum ominis capiendi causa; quod fieri more veterum solebat. Quum virgo staret, et Cæcilia in sella sederet, neque diu ulla vox exstitisset, puellam defatigatam petiisse a matertera, ut sibi concederet paullisper, ut in ejus sella requiesceret; illam autem dixisse, Vero, mea puella, tibi concedo meas sedes. Quod omen res consecuta est : ipsa enim brevi mortua est; virgo autem nupsit, cui Cæcilia nupta fuerat. Hæc posse contemni, vel etiam rideri, præclare intelligo : sed id ipsum est, deos non putare, quæ ab iis significantur, contemnere.

XLVII. Quid de auguribus loquar? Tuæ partes sunt; tuum, inquam, auspiciorum patrocinium debet esse. Tibi App. Claudius augur consuli nuntiavit, addubitato salutis augurio, bellum domesticum triste ac turbulentum fore; quod paucis post mensibus exortum, paucioribus a te est

Digitized by Google

gure Appius Claudius vous annonça que l'augure du *salut* ayant été douteux, une guerre civile aussi déplorable que funeste ne tarderait pas à s'allumer. Quelques mois après éclata cette guerre que vous terminâtes en peu de jours. Assurément je ne saurais trop louer cet augure, le seul qui depuis longues années, non content des formules augurales, ait pratiqué l'art de la divination, lui dont vos collègues se moquaient en l'appelant tantôt le Pisidien, tantôt l'augure de Sora; car ils étaient de ceux qui ne reconnaissant, soit dans les auspices, soit dans les augures, aucun pressentiment, aucune science de la vérité future, n'y voyaient que des superstitions inventées pour flatter l'ignorance du vulgaire. Rien de plus faux cependant. Car comment supposer chez les pâtres qui entouraient Romulus, et chez Romulus lui même, l'astuce nécessaire pour inventer un simulacre de religion propre à tromper la multitude? Mais la difficulté d'apprendre un art compliqué a suggéré à la paresse des raisons spécieuses. On aime mieux soutenir que les auspices ne sont rien, que d'étudier pour savoir ce qu'il en est. Qu'y a-t-il de plus divin que l'auspice de Marius dont vous parlez dans votre poëme? Le voici, car j'aime à vous citer. « Le satellite ailé du maître du tonnerre, blessé à l'improviste par la morsure d'un serpent élancé d'un tronc d'arbre, déchire de ses ongles acérés le reptile demi-mort dont la tête nuancée menace encore. Le serpent se tord sous les coups de bec ensanglanté. L'aigle vengé de ses douleurs cruelles jette dans les eaux les restes palpitants de son ennemi, et dirige son vol vers la demeure éclatante du soleil. Marius aperçoit l'oiseau divin aux ailes rapides, et il y voit l'augure envoyé par les Dieux, l'heureuse annonce de sa gloire et de son retour dans sa patrie. Le maître du ciel tonne à gauche, et Jupiter lui-même confirme ainsi l'augure de son messager. »

XLVIII. Quant à l'augurat de Romulus, il remonte à sa vie pastorale, et précède la fondation de Rome. Ce n'était pas une fiction destinée à tromper la foule ignorante, mais un art religieusement enseigné et fidèlement transmis. Comme le dit Ennius, Romulus et son frère, tous deux augures, « désirant tous deux régner, observent avec un égal soin les auspices et les augures. Rémus de son côté attend un auspice heureux, et épie le vol favorable d'un oiseau. Mais le beau Romulus se place sur le sommet de l'Aventin pour observer les oiseaux qui planent au haut des cieux. Comment s'appellera la ville, Rome ou Remora? Lequel des deux frères aura le pouvoir suprême? tel est l'objet de la lutte. Impatient d'une décision, le peuple attend, semblable à la foule curieuse rassemblée, à l'entrée de l'arène, autour du consul prêt à donner le signal qui va permettre aux chevaux de franchir la barrière coloriée. Ainsi s'agitait le peuple, se demandant avec anxiété lequel des deux frères la victoire doit couronner. Cependant le soleil pâlissant fuit devant les ombres de la nuit. Mais bientôt une lumière pure brille à l'horizon, et au même instant s'élance à gauche un oiseau aussi beau que rapide. Le soleil alors apparaît radieux. Aussitôt trois fois quatre oiseaux divins descendent rapidement du ciel, et se posent en des lieux choisis. Romulus comprend enfin que cet auspice lui donne le pouvoir, et que désormais son trône repose sur des bases solides. »

diebus oppressum. Cui quidem auguri vehementer assentior : solus enim multorum annorum memoria, non decantandi augurii, sed divinandi tenuit disciplinam. Quem irridebant collegæ tui, eumque tum Pisidam, tum Soranum augurem esse dicebant. Quibus nulla videbatur in auguriis, aut auspiciis præsensio, aut scientia veritatis futuræ; sapienter, aiebant, ad opinionem imperitorum esse fictas religiones. Quod longe secus est; neque enim in pastoribus illis, quibus Romulus præfuit, nec in ipso Romulo hæc calliditas esse potuit, ut ad errorem multitudinis religionis simulacra fingerent : sed difficultas laborque discendi disertam negligentiam reddidit. Malunt enim disserere, nihil esse in auspiciis, quam, quid sit, ediscere. Quid est illo auspicio divinius, quod apud te in Mario est? ut utar potissimum te auctore :

Hic Jovis altisoni subito pinnata satelles,
Arboris e trunco serpentis saucia morsu,
Subigit ipsa feris transfigens unguibus anguem
Semianimum, et varia graviter cervice micantem.
Quem se intorquentem lanians, rostroque cruentans,
Jam satiata animos, jam duros ulta dolores,
Abjicit efflantem, et laceratum affligit in unda,
Seque obitu a solis nitidos convertit ad ortus.
Hanc ubi præpetibus pinnis lapsuque volantem
Conspexit Marius, divini numinis augur,
Faustaque signa suæ laudis, reditusque notavit;
Partibus intonuit cœli pater ipse sinistris :
Sic aquilæ clarum firmavit Jupiter omen.

XLVIII. Atque ille Romuli auguratus, pastoralis, non urbanus fuit; nec fictus ad opiniones imperitorum, sed a certis acceptus, et posteris traditus. Itaque Romulus augur, ut apud Ennium est, cum fratre item augure,

Curantes magna cum cura, concupientes
Regni, dant operam simul auspicio, augurioque.
Hinc Remus auspicio se devovet, atque secundam
Solus avem servat. At Romulu' pulcher in alto
Quærit Aventino, servans genus altivolantum.
Certabant, urbem Romam Remoramne vocarent.
Omnibu' cura viris, uter esset induperator;
Exspectant, veluti, consul quum mittere signum
Volt, omnes avidi spectant ad carceris oras,
Quam mox emittat pictis ex faucibu' currus :
Sic exspectabat populus, atque ore timebat
Rebus, utri magni victoria sit data regni.
Interea sol albu' recessit in infera noctis;
Exin candida se radiis dedit icta foras lux :
Et simul ex alto longe pulcherrima præpes
Læva volavit avis; simul aureus exoritur sol.
Cedunt de cœlo ter quatuor corpora sancta
Avium, præpetibus sese pulchrisque locis dant.
Conspicit inde sibi data Romulus esse priora,
Auspicio regni stabilita scamna, solumque.

Digitized by Google

XLIX. Mais revenons au point même où nous avons commencé à nous écarter de notre sujet. Si, ne pouvant prouver pourquoi ces choses arrivent, je démontre seulement que leur existence est certaine, n'aurai-je pas répondu victorieusement à Épicure et Carnéade? J'ose même dire, tout en avouant que la cause de la divination naturelle est plus obscure, qu'il est facile d'expliquer la divination artificielle. On a noté au moyen d'observations continues ce que présagent les entrailles, les fulgurations, les prodiges et les astres. Toute observation prolongée pendant des siècles arrive à des résultats merveilleux, résultats que l'on peut obtenir sans le secours et l'inspiration des Dieux, si on examine assiduement ce que signifie chaque chose en notant l'événement qui la suit. Vient ensuite la divination naturelle, comme je l'ai dit, qui peut, par des raisons physiques, être rattachée à la nature des Dieux. Et comme, selon l'opinion des hommes les plus savants et les plus sages, nos âmes ne sont qu'une émanation de cette nature divine, et que d'ailleurs tout ici-bas est rempli de cet esprit divin et éternel, il est nécessaire que nous ressentions les effets de cette parenté avec les Dieux. Mais pendant la veille nos âmes, asservies par les nécessités de la vie, s'isolent de cette société divine, enchaînées par des liens matériels. Combien est petit le nombre de ceux qui se séparant, pour ainsi dire, de leurs corps, consacrent tous leurs soins à la connaissance des choses divines! La science augurale de ceux-là n'est point le résultat d'une inspiration divine, mais un effort de la raison humaine : c'est la nature qui leur dévoile l'avenir, et qui leur fait prévoir les inondations, et les embrasements futurs du ciel et de la terre. D'autres, appliqués au gouvernement des Etats, pressentent longtemps d'avance, comme l'Athénien Solon, la naissance de la tyrannie. Plaçons ces derniers parmi les hommes prudents, c'est-à-dire prévoyants, mais ne leur donnons point le titre de devins, pas plus qu'à Thalès de Milet qui, pour réduire au silence ses détracteurs, et leur prouver que, quoique philosophe, il pourrait s'enrichir si cela lui plaisait, acheta toute la récolte des oliviers du territoire de Milet avant qu'ils fussent en fleurs. Grâce à ses connaissances, il avait sans doute prévu qu'il y aurait abondance d'olives. On rapporte aussi qu'il annonça le premier l'éclipse de soleil qui eut lieu sous le règne d'Astyage.

L. Les médecins, les pilotes, les laboureurs prévoient aussi beaucoup de choses. Mais je n'appelle rien de tout cela divination, pas même la prédiction du physicien Anaximandre, qui avertit les Lacédémoniens d'abandonner leurs maisons et la ville, et de coucher tout armés dans les champs, parce qu'un tremblement de terre était imminent. En effet, toute la ville s'écroula, et la cime du Taygète se détacha de la montagne comme la poupe du corps d'un vaisseau. Le maître de Pythagore, Phérécide, mérite moins le titre de devin que celui de physicien, lui qui, à l'inspection d'eau de source tirée d'un puits, annonça l'approche d'un tremblement de terre. L'esprit humain n'est propre à la divination naturelle que quand il est parfaitement libre et dégagé de tout commerce avec le corps. C'est ce qui arrive dans les vaticinations et les songes; deux genres de divination que Dicéarque et notre ami Cratippe admettent comme vous le savez. S'ils les placent en première ligne parce qu'elles sont naturelles, soit;

XLIX. Sed unde huc digressa est, eodem redeat oratio. Si nihil queam disputare, quamobrem quidque fiat; et tantummodo, fieri ea, quæ commemoravi, doceam : parumne Epicuro Carneadive respondeam? Quid, si etiam ratio exstat artificiosæ præsensionis, facilis; divinæ autem, paullo obscurior? Quæ enim extis, quæ fulguribus, quæ portentis, quæ astris præsentiuntur, hæc notata sunt observatione diuturna. Affert autem vetustas omnibus in rebus longinqua observatione incredibilem scientiam; quæ potest esse etiam sine motu atque impulsu deorum, quum, quid ex quoque eveniat, et quid quamque rem significet, crebra animadversione perspectum est. Altera divinatio est naturalis, ut ante dixi : quæ physica disputandi subtilitate referenda est ad naturam deorum; a qua, ut doctissimis sapientissimisque placuit, haustos animos et libatos habemus : quumque omnia completa et referta sint æterno sensu, et mente divina, necesse est cognatione divinorum animorum animos humanos commoveri. Sed vigilantes animi vitæ necessitatibus serviunt, dijunguntque se a societate divina, vinclis corporis impediti. Rarum est quoddam genus eorum, qui se a corpore avocent, et ad divinarum rerum cognitionem cura omni studioque raptantur. Horum sunt auguria non divini impetus, sed rationis humanæ. Nam et natura futura præsentiunt, ut aquarum fluxiones, et deflagrationem futuram aliquando cœli atque terrarum. Alii autem, in republica exercitati, ut de Atheniensi Solone accepimus, orientem tyrannidem multo ante prospiciunt; quos prudentes possumus dicere, id est, providentes, divinos nullo modo possumus, non plus, quam Milesium Thalem, qui, ut objurgatores suos convinceret, ostenderetque, etiam philosophum, si ei commodum esset, pecuniam facere posse, omnem oleam, antequam florere cœpisset, in agro Milesio coemisse dicitur. Animadverterat fortasse quadam scientia, olearum ubertatem fore. Et quidem idem primus defectionem solis, quæ, Astyage regnante, facta est, prædixisse fertur.

L. Multa medici, multa gubernatores, agricolæ etiam multa præsentiunt; sed nullam eorum divinationem voco, ne illam quidem, qua ab Anaximandro physico moniti Lacedæmonii sunt, ut urbem et tecta linquerent, armatique in agro excubarent, quod terræ motus instaret, tum, quum et urbs tota corruit, et ex monte Taygeto extrema montis quasi puppis avulsa est. Ne Pherecydes quidem ille Pythagoræ magister, potius divinus habebitur, quam physicus; qui quum vidisset haustam aquam de jugi puteo, terræ motus dixit instare. Nec vero unquam animus hominis naturaliter divinat, nisi quum ita solutus est et vacuus, ut ei plane nihil sit cum corpore : quod aut vatibus contingit,

Digitized by Google

pourvu toutefois qu'ils admettent les autres genres. S'ils méprisent et nient l'observation, ils rendent à peu près la vie impossible. Mais en nous accordant les vaticinations et les songes, ils nous font une assez large concession; aussi réservons toutes nos forces pour combattre ceux qui rejettent toute espèce de divination. Ainsi donc les esprits qui, méprisant leur enveloppe matérielle, s'élancent au dehors comme enflammés d'une ardeur brûlante, voient alors clairement ce qu'ils prophétisent. Mille occasions diverses embrasent ces esprits isolés du corps. Une certaine harmonie, les chants phrygiens, le silence des bois et des forêts, la vue d'un fleuve, l'immensité des mers les émeuvent. Pleins d'une sainte fureur, ils plongent alors au loin dans l'avenir. Ainsi Cassandre s'écrie : « Voyez, voyez! Il prononce entre trois déesses un jugement mémorable, et ce jugement amène au milieu de nous une femme Lacédémonienne, une des furies. » Beaucoup d'événements ont été ainsi prédits non-seulement dans le langage commun, mais aussi « dans les vers que chantaient autrefois les faunes et les devins. » Les vers chantés par Marcius et Publicius sont de ce nombre. Joignons-y les réponses mystérieuses de l'oracle d'Apollon. Je crois en outre qu'il existait certaines exhalaisons terrestres propres à remplir l'âme d'une ivresse prophétique.

LI. Voilà la raison des vaticinations, qui est sans doute aussi celle des songes. Car n'éprouvons-nous pas dans le sommeil ce qui arrive aux devins dans l'état de veille? Notre âme alors n'est-elle pas libre des sens, dégagée de toute entrave, de toute sollicitude, à côté du corps gisant et comme frappé de mort? Éternelle elle-même, et habituée à converser avec une multitude innombrable d'autres âmes, elle voit tout ce que l'ordre entier de l'univers renferme, pourvu toutefois que la tempérance et la sobriété lui permettent de veiller durant l'assoupissement du corps. Voilà la divination par les songes. C'est ici que commence l'interprétation non pas naturelle, mais artificielle des songes, d'après la méthode d'Antiphon, méthode applicable aux oracles et aux vaticinations. Faut-il s'étonner que comme les poëtes, les songes aient besoin de commentateurs? De même que les Dieux auraient inutilement créé l'or, l'argent, le cuivre et le fer, s'ils ne nous avaient enseigné en même temps les moyens d'exploiter les mines; de même que les fruits de la terre ou des arbres seraient inutiles au genre humain, si nous ne connaissions leur nature et leur culture; que tous les matériaux resteraient sans emploi, si l'art de fabriquer nous avait été refusé; comme enfin le don de chaque chose utile faite aux hommes par les Dieux ne va point sans une certaine industrie propre à mettre cette utilité en œuvre; ainsi les obscurités et les ambiguïtés des songes, des vaticinations et des oracles ont donné naissance aux explications des interprètes.

Mais comment les devins, ou ceux qui son-

aut dormientibus. Itaque ea duo genera a Dicæarcho probantur, et, ut dixi, a Cratippo nostro. Si propterea, quod ea proficiscuntur a natura, sint summa sane, modo ne sola. Sin autem nihil esse in observatione putant, multa tollunt, quibus vitæ ratio continetur. Sed quoniam dant aliquid, idque non parvum, vaticinationes cum somniis; nihil est, quod cum his magnopere pugnemus, præsertim quum sint, qui omnino nullam divinationem probent. Ergo et ii, quorum animi, spretis corporibus, evolant atque excurrunt foras, ardore aliquo inflammati atque incitati, cernunt illa profecto, quæ vaticinantes prænuntiant : multisque rebus inflammantur tales animi, qui corporibus non inhærent; ut ii, qui sono quodam vocum et Phrygiis cantibus incitantur : multos nemora, silvæque; multos amnes, aut maria commovent; quorum furibunda mens videt ante multo, quæ futura sunt. Quo de genere illa sunt,

Eheu, videte! judicavit inclytum judicium
Inter deas tres aliquis; quo judicio Lacedæmonia
Mulier, furiarum una, adveniet.

Eodem enim modo multa a vaticinantibus sæpe prædicta sunt, neque solum verbis, sed etiam

Versibu', quos olim Fauni, vatesque canebant.

Similiter Marcius et Publicius vates cecinisse dicuntur. Quo e genere Apollinis operta prolata sunt. Credo etiam anhelitus quosdam fuisse terrarum; quibus inflatæ mentes oracula funderent.

LI. Atque hæc quidem vatum ratio est : nec dissimilis sane somniorum. Nam quæ vigilantibus accidunt vatibus, eadem nobis dormientibus. Viget enim animus in somnis, liberque sensibus ab omni impeditione curarum, jacente et mortuo pæne corpore. Qui quia vixit ab omni æternitate, versatusque est cum innumerabilibus animis, omnia, quæ in natura rerum sunt, videt, si modo temperatis escis modicisque potionibus ita est affectus, ut sopito corpore ipse vigilet. Hæc somniantis est divinatio. Hic magna quædam exoritur, neque ea naturalis, sed artificiosa somniorum Antiphontis interpretatio; eodemque modo et oraculorum et vaticinationum : sunt enim explanatores, ut grammatici poetarum. Nam ut aurum et argentum, æs, ferrum frustra natura divina genuisset, nisi eadem docuisset, quemadmodum ad eorum venas perveniretur; nec fruges terræ, baccasve arborum cum utilitate ulla generi humano dedisset, nisi earum cultus et conditiones tradidisset; materiave quid juvaret, nisi confectionis ejus fabricam haberemus? sic cum omni utilitate, quam dii hominibus dederunt, ars aliqua conjuncta est, per quam illa utilitas percipi possit. Item igitur somniis, vaticinationibus, oraculis, quod erant multa obscura, multa ambigua, explanationes adhibitæ sunt interpretum.

Quo modo autem aut vates, aut somniantes ea videant, quæ nusquam etiam tunc sint, magna quæstio est. Sed explorata si sint ea, quæ ante quæri debeant; sint hæc, quæ quærimus, faciliora. Continet enim totam hanc quæstionem ea ratio, quæ est de natura deorum, quæ a te secundo libro explicata dilucide. Quam si obtinemus, stabit illud [quidem], quod locum hunc continet, de quo agimus, esse deos, et eorum providentia mundum administrari, eosdemque consulere rebus humanis, nec solum

Digitized by Google

gent, aperçoivent-ils ce qui n'a jamais existé? question immense, dont la solution présentera d'autant moins de difficultés qu'on aura étudié avec plus de soin celles qui doivent la précéder. Au reste, la nature des Dieux, que vous avez clairement expliquée dans votre second livre, contient tous les éléments de cette solution. En effet, la question dont il s'agit devient facile, si l'on nous accorde qu'il existe des Dieux, que leur providence gouverne le monde, qu'elle veille sur tous les intérêts, soit généraux, soit particuliers. Cette vérité qui me semble inattaquable une fois reconnue, il s'ensuit nécessairement que les Dieux révèlent l'avenir aux hommes. Mais comment le font-ils? Voilà ce qu'il faut distinguer.

LII. Les Stoïciens ne croient pas que les Dieux interviennent à chaque fissure du foie ou à chaque cri d'un oiseau; ce qui serait, disent-ils, indigne de la majesté divine et inadmissible de tout point. Mais ils veulent que l'univers ait été ordonné dès le principe de manière que certains événements soient devancés par certains signes fournis par les entrailles des oiseaux, les foudres, les prodiges, les astres, les songes ou les fureurs prophétiques. Pour ceux qui savent observer ces signes, l'erreur n'est guère à craindre. Les fausses conjectures, les interprétations erronées ne proviennent point d'un défaut naturel, mais de l'ignorance de l'interprète. Ce principe une fois posé et accordé, qu'il existe une vertu divine enveloppant toute la vie des hommes, il est facile d'entrevoir la raison de tout ce qui se passe sous nos yeux; car cette puissance répandue dans le monde entier peut nous guider dans le choix de la victime; et au moment du sacrifice, elle peut changer les entrailles de manière qu'il s'y trouve quelque chose de plus ou de moins. La nature n'a besoin que de quelques instants pour ajouter, diminuer ou modifier; nous en voyons une preuve dans ce qui arriva peu de temps avant la mort de César. Le jour qu'il s'assit pour la première fois sur un siége tout brillant d'or, et qu'il parut vêtu d'une robe de pourpre, le bœuf gras immolé par son ordre n'avait point de cœur. Croyez-vous cependant qu'aucun animal ayant du sang puisse vivre un seul instant sans cœur? Frappé de ce spectacle étrange, il entendit avec crainte Spurinna déclarer qu'il y avait lieu de redouter qu'on ne manquât tout à coup de force et de jugement, parce que l'un et l'autre viennent du cœur. Le lendemain, le foie de la victime se trouva sans tête. Sans doute les Dieux immortels envoyaient ces signes à César pour lui annoncer sa mort, et non pour le prémunir contre elle. Si donc on ne trouve point dans les entrailles des animaux des parties essentielles à la vie, on doit croire qu'elles ont été anéanties au moment même de l'immolation.

LIII. Le même esprit divin agit sur les oiseaux; c'est par lui qu'ils volent d'un côté ou de l'autre, qu'ils se cachent ici ou là, qu'ils chantent tantôt à droite et tantôt à gauche. Car si tout animal se meut comme il lui plaît, obliquement, en avant, en arrière; s'il fléchit, contourne, étend, contracte ses membres à volonté et presque avant d'y avoir pensé, combien cela doit-il être plus facile à Dieu, à la puissance duquel tout obéit? C'est donc lui qui nous envoie les signes divers dont parlent tant d'historiens. Aussi, voyons-nous que si la lune disparaissait un peu avant le lever du soleil, dans la constellation du Lion, c'était un signe que Darius et les Perses seraient défaits par Alexandre et les Macédoniens,

universis, verum etiam singulis. Hæc si tenemus, quæ mihi quidem non videntur posse convelli, profecto hominibus a diis futura significari necesse est. Sed distinguendum videtur, quonam modo.

LII. Nam non placet stoicis, singulis jecorum fissis, aut avium cantibus interesse deum; neque enim decorum est, nec diis dignum, nec fieri ullo pacto potest: sed ita a principio inchoatum esse mundum, ut certis rebus certa signa præcurrerent, alia in extis, alia in avibus, alia in fulguribus, alia in ostentis, alia in stellis, alia in somniantium visis, alia in furentium vocibus. Ea quibus bene percepta sunt, ii non sæpe falluntur. Male conjecta maleque interpretata, falsa sunt, non rerum vitio, sed interpretum inscientia. Hoc autem posito atque concesso, esse quamdam vim divinam, hominum vitam continentem: non difficile est, quæ fieri certe videmus, ea qua ratione fiant, suspicari. Nam et ad hostiam deligendam potest dux esse vis quædam sentiens, quæ est toto confusa mundo; et tum, ipsam quum immolare velis, extorum fieri mutatio potest, ut aut absit aliquid, aut supersit: parvis enim momentis multa natura aut affingit, aut mutat, aut detrahit. Quod ne dubitare possimus, maximo est argumento, quod paullo ante interitum Cæsaris contigit: qui quum immolaret illo die, quo primum in sella aurea sedit, et cum purpurea veste processit, in extis bovis opimi cor non fuit. Num igitur censes ullum animal, quod sanguinem habeat, sine corde esse posse? Qua ille rei novitate perculsus, quum Spurinna diceret, timendum esse, ne et consilium, et vita deficeret; earum enim rerum utrumque a corde proficisci: postero die caput in jecore non fuit. Quæ quidem illi portendebantur a diis immortalibus, ut videret interitum, non ut caveret. Quum igitur eæ partes in extis non reperiuntur, sine quibus victima illa vivere nequisset; intelligendum est, in ipso immolationis tempore eas partes, quæ absint, interisse.

LIII. Eademque efficit in avibus divina mens, ut tum huc, tum illuc volent alites; tum in hac, tum in illa parte se occultent; tum a dextra, tum a sinistra parte canant oscines. Nam si animal omne, ut vult, ita utitur motu sui corporis, prono, obliquo, supino, membraque quocumque vult flectit, contorquet, porrigit, contrahit; eaque ante efficit pæne, quam cogitat: quanto id deo est facilius, cujus numini parent omnia? Idemque mittit et signa nobis ejus generis, qualia permulta historia tradidit; quale

Digitized by Google

et même que Darius mourrait : ou bien, s'il naissait quelque part une fille à deux têtes, la ville était menacée de séditions, et la famille de souillure et d'adultère. Qu'une femme songeât qu'elle accouchait d'un lion, et la république où cela arrivait devait passer sous la domination étrangère. Hérodote nous transmet quelque chose de semblable : le fils de Crésus, jeune enfant muet, avait parlé, et le prodige annonçait la ruine totale du royaume de son père et de sa famille. Quel historien a omis de parler de la tête de Servius Tullius couronnée de flammes pendant son sommeil? Mais comme celui qui se livre au repos distingue sûrement la vérité dans ses songes ' si son esprit est calme, et s'il l'a rempli de bonnes pensées, de même la pureté et l'innocence de l'âme est la meilleure préparation à l'observation des astres, des oiseaux et des autres signes, ainsi qu'à la découverte de la vérité.

LIV. C'est ainsi qu'il faut expliquer ce que nous raconte Socrate et ce qu'il répète souvent dans les écrits de ses disciples, touchant cet esprit divin qu'il appelle son démon, génie qui le retenait toujours, ne l'excitait jamais, et auquel il obéissait fidèlement. Le même Socrate, car où trouver une meilleure autorité? après avoir exposé ses raisons à Xénophon, qui le consultait sur son projet de suivre Cyrus, ajoutait : « Au reste mon avis n'est que celui d'un homme ; aussi je pense que dans les questions obscures et douteuses il faut s'en rapporter à Apollon, que les Athéniens eux-mêmes n'ont jamais manqué de consulter dans les circonstances majeures. » On rapporte encore qu'ayant rencontré Criton son ami avec un bandeau sur un œil, et lui en ayant demandé la cause, celui-ci répondit : que comme il se promenait à la campagne, une branche qu'il avait fait plier, s'étant redressée, l'avait frappé dans l'œil. « Pourquoi, lui dit Socrate, ne m'avez-vous pas obéi quand, averti selon ma coutume par un instinct divin, je vous ai rappelé ? » Le même philosophe, après la défaite des Athéniens à Délium, sous le commandement de Lachès, fuyait avec ce général. Arrivé à l'embranchement de plusieurs routes, il refusa de suivre ses compagnons et prit une autre direction. Ceux-ci lui demandant pourquoi il ne prenait pas la même route qu'eux, il répondit qu'un Dieu l'en détournait. Ceux qui avaient suivi cette voie tombèrent dans la cavalerie ennemie. Je passe sous silence une foule de semblables faits recueillis par Antipater, et qui dénotent une merveilleuse faculté de divination chez Socrate. Au reste, ils vous sont connus, et il est inutile de vous les rappeler. Voici toutefois un dernier trait qui me semble sublime et presque divin. Condamné par un jugement impie, il dit qu'il mourrait sans aucune crainte, parce que ni au sortir de sa maison, ni au moment où il se levait pour plaider sa cause, le Dieu qui avait coutume de l'avertir ne l'avait menacé d'aucun mal imminent.

LV. Pour moi je suis convaincu que, malgré toutes les chances d'erreur attachées à la divination artificielle et conjecturale, il existe cependant une divination. Mais en cet art, comme en tout autre, les hommes sont sujets à l'erreur. Il peut arriver en effet qu'un signe donné comme douteux soit regardé comme certain, qu'un au-

scriptum illud videmus : si luna paullo ante solis ortum defecisset in signo Leonis, fore, ut armis Darius et Persæ ab Alexandro et Macedonibus [prælio] vincerentur, Dariusque moreretur : et, si puella nata biceps esset, seditionem in populo fore, corruptelam et adulterium domi : et, si mulier leonem peperisse visa esset, fore, ut ab exteris gentibus vinceretur ea respublica, in qua id contigisset. Ejusdem generis etiam illud est, quod scribit Herodotus : Crœsi filium, quum esset infans, locutum ; quo ostento regnum patris et domum funditus concidisse. Caput arsisse Servio Tullio dormienti, quæ historia non prodidit? Ut igitur, qui se tradet quieti, præparato animo quum bonis cogitationibus, tum rebus ad tranquillitatem accommodatis, certa et vera cernit in somnis : sic castus animus purusque vigilantis, et ad astrorum et ad avium reliquorumque signorum, et ad extorum veritatem est paratior.

LIV. Hoc nimirum est illud, quod de Socrate accepimus, quodque ab ipso in libris Socraticorum sæpe dicitur, esse divinum quiddam, quod dæmonion appellat, cui semper ipse paruerit, nunquam impellenti, sæpe revocanti. Et Socrates quidem, quo quem auctorem meliorem quærimus? Xenophonti consulenti, sequereturne Cyrum, postea quam exposuit, quæ sibi videbantur, « Et nostrum quidem, inquit, humanum est consilium; sed de rebus et obscuris et incertis ad Apollinem censeo referendum ; ad quem etiam Athenienses publice de majoribus rebus semper retulerunt. » Scriptum est item, quum Critonis, sui familiaris, oculum alligatum vidisset, quæsivisse, quid esset : quum autem ille respondisset, in agro ambulanti ramulum adductum, ut remissus esset, in oculum recidisse; tum Socrates, Non enim paruisti mihi revocanti, quum uterer, qua soleo, præsagitione divina. Idem etiam Socrates, quum apud Delium male pugnatum esset, Lachete prætore, fugeretque cum ipso Lachete : ut ventum est in trivium, eadem, qua ceteri, fugere noluit : quibus quærentibus, cur non eadem via pergeret, detereri se a deo dixit. Tum quidem ii, qui alia via fugerant, in hostium equitatum inciderunt. Permulta collecta sunt ab Antipatro, quæ mirabiliter a Socrate divinata sunt : quæ prætermittam. Tibi enim nota sunt, mihi ad commemorandum non necessaria. Illud tamen ejus philosophi magnificum, ac pæne divinum, quod, quum impiis sententiis damnatus esset, æquissimo animo se dixit mori : neque enim domo egredienti, neque illud suggestum, in quo causam dixerat, adscendenti, signum sibi ullum, quod consuesset, a deo, quasi mali alicujus impendentis, datum.

LV. Equidem sic arbitror, etiam si multa fallant eos, qui aut arte, aut conjectura divinare videantur, esse tamen divinationem ; homines autem, ut in ceteris artibus, sic in hac posse falli. Potest accidere, ut aliquod signum du-

Digitized by Google

tre échappe à l'observateur, ou qu'on ne voie pas le signe contraire. Il me suffira, toutefois, pour prouver ce que j'avance, de trouver, je ne dis pas un grand nombre, mais un petit nombre de faits divinement pressentis et prédits. J'irai même jusqu'à dire : Si un seul événement a été pressenti et prédit exactement comme il est arrivé, et que le hasard n'ait été pour rien dans l'accomplissement de la prédiction, il existe une divination, et tout le monde doit en convenir avec moi. Il me semble donc qu'à l'exemple de Posidonius, nous devons attribuer la force, et toute la vertu de la divination, à Dieu d'abord, comme nous l'avons déjà dit, puis au destin, et enfin à la nature. La raison nous contraint d'avouer que tout se fait par le destin; j'appelle destin ce que les Grecs nomment εἱμαρμένη, c'est-à-dire une série ordonnée de causes liées entre elles, et naissant les unes des autres. Telle est la source première de la vérité éternelle; c'est ainsi qu'il n'est rien arrivé qui ne dût arriver, et qu'il n'arrivera rien dont la nature ne contienne déjà les causes efficientes. Le destin n'est donc point ce qu'entend la superstition, mais ce qu'enseigne la physique, à savoir la cause éternelle de tout, la cause du passé, du présent; et de l'avenir le plus éloigné. De là naît la possibilité d'observer et de noter quel événement suit ordinairement, je n'oserais dire toujours, telle ou telle cause; et c'est ce qui rend vraisemblable la faculté accordée aux furieux et aux hommes endormis, d'apercevoir l'enchaînement des causes et des effets.

LVI. Comme tout arrive par la loi du destin (ce qu'on prouvera ailleurs), s'il se rencontrait un mortel dont l'esprit pût embrasser l'enchaînement général des causes, celui-là serait infaillible. Celui qui connaît les causes de tous les événements futurs ne prévoit-il pas infailliblement l'avenir? Mais puisque Dieu seul jouit de ce privilége, laissons du moins aux hommes la faculté de pressentir l'avenir par les signes qui l'annoncent. Car les choses futures ne naissent point tout d'un coup; il en est de la succession des temps comme d'un câble qu'on déroule; ce n'est rien de nouveau, c'est la répétition continuelle des mêmes événements, comme le savent ceux qui s'adonnent à la divination naturelle, et à la connaissance de l'avenir par l'observation des signes. Bien que ceux-ci ne voient pas les causes mêmes, ils en observent les signes et les marques; et à l'aide de la méditation et de la mémoire ils créent, avec le secours des monuments du passé, la divination appelée artificielle, celle qui s'exerce sur les entrailles, les fulgurations, les prodiges et les phénomènes célestes. Il ne faut donc pas s'étonner si les devins pressentent ce qui n'existe encore nulle part. En effet, tout existe simultanément pour ainsi dire, mais à condition de se réaliser en son temps. Comme la semence renferme déjà ce qui doit en naître, de même les causes contiennent l'avenir tout entier. C'est cet avenir que discerne l'esprit inspiré ou isolé durant le sommeil, et que pressentent la raison ou les conjectures. A l'exemple de ceux qui connaissent et prédisent longtemps

bie datum pro certo sit acceptum; potest aliquod latuisse aut ipsum, aut quod esset illi contrarium. Mihi autem ad hoc, de quo disputo, probandum satis est, non modo plura, sed etiam pauciora, divine præsensa et prædicta reperiri. Quin etiam hoc non dubitans dixerim : si unum aliquid ita sit prædictum præsensumque, ut, quum evenerit, ita cadat, ut prædictum sit, neque in eo quidquam casu et fortuito factum esse appareat, esse certe divinationem, idque esse omnibus confitendum.

Quocirca primum mihi videtur, ut Posidonius facit, a deo, de quo satis dictum est, deinde a fato, deinde a natura, vis omnis divinandi, ratioque repetenda. Fieri igitur omnia fato, ratio cogit fateri. Fatum autem id appello, quod Græci εἱμαρμένην, id est, ordinem seriemque causarum, quum causa causæ nexa rem ex se gignat. Ea est ex omni æternitate fluens veritas sempiterna. Quod quum ita sit, nihil est factum, quod non futurum fuerit, eodemque modo nihil est futurum, cujus non causas id ipsum efficientes natura contineat. Ex quo intelligitur, ut fatum sit non id, quod superstitiose, sed id, quod physice dicitur, causa æterna rerum, cur et ea, quæ præterierunt, facta sint, et, quæ instant, fiant, et, quæ sequuntur, futura sint. Ita fit, ut et observatione notari possit, quæ res quamque causam plerumque consequatur, etiam si non semper; nam id quidem affirmare difficile est : easdemque causas verisimile est rerum futurarum cerni ab iis, qui aut per furorem eas, aut in quiete videant.

LVI. Præterea quum fato omnia fiant (id quod alio loco ostendetur), si quis mortalis possit esse, qui colligationem causarum omnium perspiciat animo, nihil eum profecto fallat : qui enim teneat causas rerum futurarum, idem necesse est omnia teneat, quæ futura sint. Quod quum nemo facere, nisi deus, possit, relinquendum est homini, ut signis quibusdam, consequentia declarantibus, futura præsentiat. Non enim illa, quæ futura sunt, subito exsistunt; sed est, quasi rudentis explicatio, sic traductio temporis nihil novi efficientis, et primum quidque replicantis. Quod et ii vident, quibus naturalis divinatio data est; et ii, quibus cursus rerum observando notatus est. Qui etsi causas ipsas non cernunt, signa tamen causarum, et notas cernunt; ad quas adhibita memoria et diligentia, ex monumentis superiorum efficitur ea divinatio, quæ artificiosa dicitur, extorum, fulgurum, ostentorum, signorumque cœlestium. Non est igitur, ut mirandum sit, ea præsentiri a divinantibus, quæ nunquam sint : sunt enim omnia, sed tempore absunt. Atque ut in seminibus vis inest earum rerum, quæ ex iis progignuntur : sic in causis conditæ sunt res futuræ, quas esse futuras aut concitata mens, aut soluta somno, cernit, aut ratio, aut conjectura præsentit. Atque ut il, qui solis et lunæ, reliquorumque siderum ortus, obitus, motusque gnorunt, quidque tempore eorum futurum sit, multo ante prædicunt : sic qui cursum rerum, eventorumque consequentiam diuturnitate pertractata notaverunt, aut

Digitized by Google

d'avance le lever, le coucher, les révolutions du soleil, de la lune et des autres astres, les observateurs du cours des choses, ceux qui par une longue étude ont noté l'ordre et l'enchaînement des faits, prévoient toujours, ou si c'est trop dire, le plus souvent, ou si c'est encore trop, parfois du moins, ce qui doit arriver. Voilà les principaux arguments tirés du destin, qui prouvent l'existence de la divination.

LVII. La nature nous fournit d'autres preuves fondées sur la puissance et la vigueur de l'âme affranchie des sens, ainsi que cela arrive principalement dans le sommeil et dans l'extase. Comme les Dieux, sans le secours des yeux, des oreilles ou de la langue, pénètrent ce que chacun pense, d'où il résulte que les hommes, quand ils font des vœux ou des promesses en secret, ne doutent point que les Dieux ne les entendent; de même notre intelligence affranchie des sens par le sommeil, ou livrée à la suite d'une vive excitation à sa propre spontanéité, discerne ce que son commerce avec le corps l'empêche en d'autres temps d'apercevoir. Ces avertissements de la nature ne peuvent guère se reconnaître dans ce genre de divination que nous avons déclaré être le produit de l'art. Posidonius cependant ne laisse pas de l'essayer; il affirme qu'il existe des signes naturels de l'avenir. Ainsi nous lisons dans Héraclide de Pont que les habitants de Céos observent chaque année avec grand soin le lever de la Canicule, et qu'ils conjecturent alors si l'année sera malsaine ou salubre. Lorsque cette étoile leur paraît obscure et nébuleuse, cela dénote à leur avis un air épais, lourd et dangereux à respirer; si au contraire elle se lève pure et scintillante, c'est pour eux le signe que l'air sera pur, léger, et par conséquent salubre. Pour Démocrite, il pense que les anciens ont sagement établi l'inspection des entrailles des victimes, parce que l'état et la couleur de ces entrailles fournissent des signes non-seulement touchant la nature salubre ou malsaine de l'air, mais aussi par rapport à la stérilité ou à la fertilité du sol. A ces remarques fondées sur la nature, l'expérience et l'observation ajoutent chaque jour de nouvelles lumières. Il semble donc que ce prétendu physicien du Chrysès de Pacuvius connaissait fort peu la nature : « Écoutez, si cela vous plaît, mais gardez-vous bien de croire les hommes qui comprennent le langage des oiseaux, et qui, ne sachant rien par eux-mêmes, voient tout dans le foie des victimes. » Et pourquoi, je vous prie? Ne dites-vous pas vous-même, quelques vers après : « Cet être quel qu'il soit anime, forme, nourrit, développe, crée et absorbe en lui toute chose. Il est le père de tout; l'univers né de lui s'abîme dans son sein. » Pourquoi donc, si nous avons tous une même origine, une patrie commune, si nos âmes ont toujours existé et doivent exister toujours, pourquoi ces âmes ne pourraient-elles pas discerner les causes et la signification de chaque chose?

LVIII. Voilà, poursuivit Quintus, ce que j'avais à dire sur la divination. Maintenant je déclare protester contre les sortiléges, les vendeurs de bonne aventure, et ceux qui évoquent les mânes; gens que consultait votre ami Appius. « Je méprise les augures du pays des Marses, aussi bien que les aruspices de village, les astrologues de place, les pronostiqueurs d'Isis, et les

semper, aut, si id difficile est, plerumque; quod si ne id quidem conceditur, nonnunquam certe, quid futurum sit, intelligunt. Atque hæc quidem, et quædam hujusmodi argumenta, cur sit divinatio, ducuntur a fato.

LVII. A natura autem alia quædam ratio est; quæ docet, quanta sit animi vis sejuncta a corporis sensibus; quod maxime contingit aut dormientibus aut mente permotis. Ut enim deorum animi sine oculis, sine auribus, sine lingua sentiunt inter se, quid quisque sentiat; ex quo fit ut homines, etiam quum taciti optent quid, aut voveant, non dubitent, quin dii illud exaudiant : sic animi hominum, quum aut somno soluti vacant corpore, aut mente permoti per se ipsi liberi incitati moventur, cernunt ea, quæ permixti cum corpore animi videre non possunt. Atque hanc quidem rationem naturæ difficile est fortasse traducere ad id genus divinationis, quod ex arte profectum dicimus; sed tamen id quoque rimatur, quantum potest Posidonius, quum esse censet in natura signa quædam rerum futurarum. Etenim Ceos accepimus ortum Caniculæ diligenter quotannis solere servare, conjecturamque capere, ut scribit Ponticus Heraclides; salubrisne, an pestilens annus futurus sit. Nam si obscurior et quasi caliginosa stella exstiterit, pingue et concretum esse cœlum, ut ejus adspiratio gravis et pestilens futura sit; sin illustris et perlucida stella apparuerit, significari, cœlum esse tenue purumque, et propterea salubre. Democritus autem censet, sapienter instituisse veteres, ut hostiarum immolatarum inspicerentur exta, quorum ex habitu atque ex colore tum salubritatis, tum pestilentiæ signa percipi; nonnunquam etiam, quæ sit vel sterilitas agrorum, vel fertilitas futura. Quæ si a natura profecta observatio atque usus agnovit, multa afferre potuit dies, quæ animadvertendo notarentur : ut ille Pacuvianus qui Chryse physicus inducitur, minime naturam rerum cognosse videatur.

> Nam istis, qui linguam avium intelligunt,
> Plusque ex alieno jecore sapiunt, quam ex suo,
> Magis audiendum, quam auscultandum censeo.

Cur, quæso? quum ipse, paucis interpositis versibus, dicas satis luculente :

> Quidquid est hoc, omnia animat, format, alit, auget, creat,
> Sepelit, recipitque in sese omnia, omniumque idem est pater;
> Indidemque eademque oriuntur de integro, atque eodem occidunt.

Quid est igitur, cur quum domus sit omnium una, eaque communis, quumque animi hominum semper fuerint, futurique sint, cur ii, quid ex quoque eveniat, et quid quamque rem significet, perspicere non possint?

LVIII. Hæc habui, inquit, de divinatione quæ dicerem. Nunc illa testabor, non me sortilegos, neque eos, qui

Digitized by Google

interprètes de songes. Nous ne devons voir en eux que des fainéants, des fous et des nécessiteux, des hommes sans art, sans étude, aussi superstitieux qu'impudents. Ils ne savent où aller, et ils veulent guider les autres. Ils demandent une obole en retour des trésors qu'ils nous promettent : qu'ils en déduisent l'obole, et qu'ils nous donnent le reste. » Voilà ce que dit Ennius, lui qui peu de vers auparavant reconnaît l'existence des Dieux, mais en ajoutant qu'ils ne s'inquiètent point de ce que font les hommes. Pour moi, convaincu qu'ils s'en occupent, qu'ils nous avertissent, qu'ils nous dévoilent l'avenir, j'admets la divination, tout en rejetant les abus, fruits de l'ignorance, de l'orgueil et de l'imposture. Quintus ayant ainsi parlé: Vous êtes venu bien préparé, lui dis-je.....

Lacune.

LIVRE SECOND.

I. Toutes les fois que j'ai songé aux meilleurs moyens d'être utile à ma patrie, et de servir ainsi sans interruption les intérêts de la république, pensées qui me préoccupent souvent et longuement, rien ne m'a paru plus propre à ce dessein que d'ouvrir à mes concitoyens, comme je crois l'avoir déjà fait par plusieurs traités, la route aux nobles études. Ainsi dans celui que j'ai intitulé *Hortensius* je les ai exhortés de tout mon pouvoir à se livrer à l'étude de la philosophie. Dans mes quatre livres *Académiques* je leur ai montré quelle sorte de philosophie me semblait la moins arrogante, la plus positive, et la plus propre à former le goût. Enfin, la connaissance des vrais biens et des vrais maux étant le fondement de toute la philosophie, j'ai épuisé ce sujet important dans cinq livres consacrés à faciliter l'intelligence de tout ce qu'on a dit pour et contre chaque système. Dans cinq autres livres de dissertations, les *Tusculanes*, j'ai recherché quelles étaient pour l'homme les principales conditions du bonheur: le premier traite du mépris de la mort, le second du courage à supporter la douleur, le troisième des moyens d'adoucir les peines, le quatrième des autres passions de l'âme, et le cinquième enfin développe cette maxime qui jette un si vif éclat sur l'ensemble de la philosophie, que la vertu seule suffit au bonheur. Ces travaux terminés, j'ai écrit sur la *nature des Dieux* trois livres comprenant tout ce qui se rattache à cette question; et pour remplir ma tâche dans toute son étendue, j'ai commencé à traiter de la divination: quand j'aurai joint à ces deux livres, selon mon dessein, un traité du *Destin*, n'aurai-je pas épuisé la matière? A ces ouvrages ajoutons six livres de *la République*, écrits à l'époque à laquelle je tenais les rênes du gouvernement de l'État; question immense, intimement liée à la philosophie, et largement traitée par Platon, Aristote, Théophraste, et toute la famille des Péripatéticiens. Que dirai-je de ma *Consolation*, qui, après avoir remédié à mes propres maux, soulagera davantage encore, j'espère, ceux des autres? Parmi ces divers écrits, j'ai publié der-

quæstus causa hariolentur, ne psychomantia quidem, quibus Appius amicus tuus uti solebat, agnoscere.

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somnium.
Non enim sunt ii arte divini, aut scientia,
Sed superstitiosi vates, impudentesque harioli,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam;
Quibu' divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsi petunt.
De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cetera.

Atque hæc quidem Ennius, qui paucis ante versibus esse deos censet, sed eos non curare opinatur, quid agat humanum genus. Ego autem, qui et curare arbitror, et monere etiam ac multa prædicere, levitate, vanitate, malitia exclusa, divinationem probo.

Quæ quum dixisset Quintus, Præclare tu quidem, inquam, paratus ***.

Desunt pauca quædam.

LIBER SECUNDUS.

I. Quærenti mihi, multumque et diu cogitanti, quanam re possem prodesse quam plurimis, ne quando intermitterem consulere reipublicæ, nulla major occurrebat, quam si optimarum artium vias traderem meis civibus; quod compluribus jam libris me arbitror consecutum. Nam et cohortati sumus, ut maxime potuimus, ad philosophiæ studium eo libro, qui est inscriptus Hortensius; et, quod genus philosophandi minime arrogans, maximeque et constans et elegans arbitraremur, quatuor Academicis libris ostendimus. Quumque fundamentum esset philosophiæ positum in finibus bonorum et malorum, perpurgatus est is locus a nobis quinque libris, ut, quid a quoque, et quid contra quemque philosophum diceretur, intelligi posset. Totidem subsecuti libri Tusculanarum disputationum, res ad beate vivendum maxime necessarias aperuerunt. Primus enim est de contemnenda morte; secundus de tolerando dolore; de ægritudine lenienda tertius; quartus de reliquis animi perturbationibus; quintus eum locum complexus est, qui totam philosophiam maxime illustrat: docet enim, ad beate vivendum virtutem se ipsa esse contentam. Quibus rebus editis, tres libri perfecti sunt de Natura deorum; in quibus omnis ejus loci quæstio continetur. Quæ ut plene esset cumulateque perfecta, de divinatione ingressi sumus his libris scribere. Quibus (ut est in animo) de Fato si adjunxerimus, erit abunde satisfactum toti huic quæstioni. Atque his libris annumerandi sunt sex de Republica, quos tunc scripsimus, quum gubernacula reipublicæ tenebamus: magnus locus, philosophiæque proprius, a Platone, Aristotele, Theophrasto, totaque Peripateticorum familia tractatus uberrime. Nam quid ego de Consolatione dicam? quæ mihi quidem ipsi sane aliquantum medetur; ceteris item multum illam profuturam puto. Interjectus est etiam nu-

Digitized by Google

nièrement le traité de *la Vieillesse*, dédié à Atticus mon ami ; et comme c'est principalement à la philosophie que l'homme doit sa vertu et son courage, mon éloge de Caton doit aussi prendre place dans cette collection. Enfin Aristote et Théophraste, hommes supérieurs par leur pénétration et leur fécondité, ayant joint les préceptes de l'éloquence à ceux de la philosophie, je dois rappeler ici, à leur exemple, mes écrits sur l'art oratoire, c'est-à-dire les trois *Dialogues*, le *Brutus* et *l'Orateur*.

II. Tels ont été jusqu'ici mes travaux. Plein d'une noble ardeur, j'ai voulu les compléter, et, à moins que quelque grand obstacle ne s'y oppose, éclaircir en latin et rendre ainsi accessibles toutes les questions de la philosophie. Eh ! quelle autre fonction pourrions-nous exercer et plus élevée, et plus utile à la république, que celle qui consiste à instruire et à former la jeunesse, à une époque surtout où les mœurs de cette jeunesse se sont tellement relâchées, qu'il est de notre devoir à tous de la contenir et de la guider ? Ce n'est pas que j'espère, ce qui n'est même pas à demander, que tous les jeunes gens se livrent à cette étude. Puissent quelques-uns s'y appliquer, et cet exemple sera toujours un grand bien pour la république. Pour moi, je recueille déjà le fruit de mes travaux, puisque je vois des hommes d'un âge avancé, et en bien plus grand nombre que je n'espérais, prendre plaisir à lire mes ouvrages ; et c'est ainsi que leur empressement à les étudier redouble de jour en jour mon zèle à les composer. Pouvoir se passer des Grecs dans l'étude de la philosophie sera sans doute glorieux pour les Romains : eh bien, le but sera atteint, si mes projets s'exécutent. Au reste, le désir d'expliquer la philosophie, je l'ai conçu au milieu des malheurs et des guerres civiles de ma patrie, alors que je ne pouvais ni la défendre selon ma coutume, ni demeurer oisif, ni trouver une occupation plus convenable et plus digne de moi. Mes concitoyens m'excuseront donc, ou plutôt me sauront quelque gré, si, lorsque la république a été à la merci d'un seul, je ne me suis ni caché, ni enfui, ni découragé, ni conduit en homme vainement irrité contre le pouvoir ou les circonstances ; si enfin je ne me suis montré ni flatteur, ni adulateur de la fortune d'un autre, jusqu'au point d'avoir honte de la mienne. Platon et la philosophie m'avaient depuis longtemps enseigné que les États sont sujets à certaines révolutions naturelles qui donnent le pouvoir tantôt aux grands, tantôt au peuple, et parfois à un seul. Quand ma patrie fut tombée dans ce dernier état, dépouillé de mes anciennes fonctions, je repris ces études, qui, tout en calmant mes douleurs, m'offraient de plus le seul moyen qui me restât d'être encore utile à mes concitoyens. Car enfin j'opinais, je haranguais encore dans mes livres, et l'étude de la philosophie me semblait une nouvelle charge qui remplaçait pour moi le gouvernement de la république. Maintenant qu'on a recommencé à me consulter sur les affaires de l'État, tout mon temps, toutes mes pensées, tous mes soins appartiennent à la république, et la philosophie n'a droit qu'aux instants que n'exigera pas l'accomplissement de mes devoirs envers mon pays. Mais abandonnons ce sujet que nous traiterons ailleurs, et reprenons notre discussion.

III. Lorsque mon frère Quintus eut disserté sur

per liber is, quem ad nostrum Atticum de Senectute misimus. In primisque, quoniam philosophia vir bonus efficitur et fortis, Cato noster in horum librorum numero ponendus est. Quumque Aristoteles, itemque Theophrastus, excellentes viri quum subtilitate, tum copia, cum philosophia dicendi etiam præcepta conjunxerint, nostri quoque oratorii libri in eumdem numerum referendi videntur. Ita tres erunt de Oratore; quartus, Brutus; quintus, Orator.

II. Adhuc hæc erant : ad reliqua alacri tendebamus animo, sic parati, ut, nisi quæ causa gravior obstitisset, nullum philosophiæ locum esse pateremur, qui non latinis litteris illustratus pateret. Quod enim munus reipublicæ afferre majus meliusve possumus, quam si docemus atque erudimus juventutem ? his præsertim moribus atque temporibus; quibus ita prolapsa est, ut omnium opibus refrenanda ac coercenda sit. Nec vero id effici posse confido, quod ne postulandum quidem est, ut omnes adolescentes se ad hæc studia convertant. Pauci utinam ! quorum tamen in republica late patere poterit industria. Equidem ex his etiam fructum capio laboris mei, qui jam ætate provecti in nostris libris acquiescunt : quorum studio legendi meum scribendi studium vehementius in dies incitatur; quos quidem plures, quam rebar, esse cognovi. Magnificum illud etiam, romanisque hominibus gloriosum, ut græcis de philosophia litteris non egeant : quod assequar profecto, si instituta perfecero. Ac mihi quidem explicandæ philosophiæ causam attulit gravis casus civitatis, quum in armis civilibus nec tueri meo more rempublicam, nec nihil agere poteram ; nec, quid potius, quod quidem me dignum esset, agerem, reperiebam. Dabunt igitur mihi veniam mei cives, vel gratiam potius habebunt, quod, quum esset in unius potestate respublica, neque ego me abdidi, neque deserui, neque afflixi, neque ita gessi, quasi homini aut temporibus iratus; neque ita porro aut adulatus, aut admiratus fortunam sum alterius, ut me meæ pœniteret. Id enim ipsum a Platone philosophiaque didiceram, naturales esse quasdam conversiones rerum publicarum, ut eæ tum a principibus tenerentur, tum a populis, aliquando a singulis. Quod quum accidisset nostræ reipublicæ, tum, pristinis orbati muneribus, hæc studia renovare cœpimus, ut et animus molestiis hac potissimum re levaretur, et prodessemus civibus nostris qua re cumque possemus. In libris enim sententiam dicebamus, concionabamur, philosophiam nobis pro reipublicæ procuratione substitutam putabamus. Nunc, quoniam de republica consuli cœpti sumus, tribuenda est opera reipublicæ, vel omnis potius in ea cogitatio et cura ponenda : tantum huic studio relinquendum, quantum vacabit a publico officio et munere. Sed hæc alias pluribus; nunc ad institutam disputationem revertamur.

III. Nam quum de divinatione Quintus frater ea disse-

Digitized by Google

la divination, comme on l'a vu dans le livre précédent, estimant que nous nous étions assez promenés, nous allâmes nous asseoir dans la bibliothèque de mon Lycée. Quintus, lui dis-je alors, vous avez très-bien et en bon Stoïcien défendu l'opinion des Stoïciens; et ce qui me plaît surtout, c'est que vous vous êtes appuyé sur des faits éclatants et mémorables, tirés de notre propre histoire. Je dois maintenant répondre à ce que vous avez dit. Je le ferai, mais sans rien affirmer, cherchant la vérité, doutant souvent, et me défiant de moi-même; car si je présentais quelque chose comme certain, je ferais le devin, moi qui nie la divination. Au reste, je m'adresse tout d'abord la question que se faisait à lui-même Carnéade : Sur quoi s'exerce la divination? Est-ce sur les choses sensibles? mais celles-là nous les voyons, entendons, goûtons, sentons, touchons. Y a-t-il donc dans ces sensations quelque chose de surnaturel, quelque effet de la prévision ou de l'inspiration de l'âme? Quel devin, s'il était privé de la vue comme Tirésias, pourrait discerner le blanc du noir, ou, s'il était sourd, distinguer les différences des voix et des sons? La divination ne s'applique donc à aucun des objets de nos sens; je dis de plus qu'elle est tout aussi inutile dans ce qui est du ressort de l'art. Nous n'avons pas coutume d'appeler près des malades des devins, mais des médecins; et ceux qui veulent apprendre à jouer de la lyre ou de la flûte ne s'adressent pas aux aruspices, mais aux musiciens. Il en est de même des lettres et des sciences. Croyez-vous que ceux qui passent pour devins pourraient vous dire si le soleil est plus grand que la terre, s'il est tel qu'il paraît, si la lune luit de sa propre lumière ou réfléchit celle du soleil, quels sont les mouvements du soleil, de la lune, et des cinq étoiles que l'on appelle errantes? Aucun de ceux qui sont réputés devins ne se vante de pouvoir rien nous apprendre à ce sujet, ni sur la vérité ni sur la fausseté d'un problème de géométrie. Ce n'est pas là leur affaire, c'est celle des mathématiciens.

IV. Quant à ce qui est bien ou mal, ou indifférent, questions qu'on agite en philosophie, a-t-on jamais songé à recourir à l'avis des devins? Cela est du ressort des philosophes. Quel aruspice a jamais été consulté sur nos devoirs envers nos parents, nos frères, nos amis; sur l'usage légitime des richesses, des dignités, du pouvoir? C'est aux sages et non aux devins qu'on en refère en ce cas. On ne demandera pas non plus à un devin de résoudre les questions de la dialectique ou de la physique : Y a-t-il plusieurs mondes, ou ne faut-il en compter qu'un? quels sont les principes, les éléments de toutes choses? C'est aux physiciens à répondre. Que si vous proposez à un devin l'argument qu'on appelle le *menteur* (ψευδόμενος), comment le résoudra-t-il? comment se tirera-t-il d'un sorite (argument que nous pourrions appeler l'*amoncelé*, si cela n'était inutile, attendu que *sorite*, comme *philosophie*, comme tant d'autres mots grecs, a passé dans notre langue)? En ce cas, on aura recours aux dialecticiens et non aux devins. Enfin, si l'on veut examiner quelle forme de république est préférable, quelles lois, quelles mœurs seront utiles ou non, appellera-t-on des aruspices d'É-

ruisset, quæ superiore libro scripta sunt, satisque ambulatum videretur, tum in bibliotheca, quæ in Lyceo est, assedimus. Atque ego, Accurate tu quidem, inquam, Quinte, et stoïce stoïcorum sententiam defendisti; quodque me maxime delectat, plurimis nostris exemplis usus es, et iis quidem claris et illustribus. Dicendum est mihi igitur ad ea quæ sunt a te dicta; sed ita, nihil ut affirmem, quæram omnia, dubitans plerumque, et mihi ipse diffidens. Si enim aliquid certi haberem, quod dicerem, ego ipse divinarem, qui esse divinationem nego. Etenim me movet illud, quod in primis Carneades quærere solebat, quarumnam rerum divinatio esset : earumne, quæ sensibus perciperentur? at eas quidem cernimus, audimus, gustamus, olfacimus, tangimus. Numquid ergo in iis rebus est, quod provisione, aut permotione mentis magis, quam natura ipsa sentiamus? aut num nescio qui ille divinus, si oculis captus sit, ut Tiresias fuit, possit, quæ alba sint, quæ nigra, dicere? aut, si surdus sit, varietates vocum, aut modos noscere? Ad nullam igitur earum rerum, quæ sensu accipiuntur, divinatio adhibetur. Atqui ne in iis quidem rebus, quæ arte tractantur, divinatione opus est. Etenim ad ægros non vates, aut hariolos, sed medicos solemus adducere. Nec vero, qui fidibus, aut tibiis uti volunt, ab aruspicibus accipiunt earum tractationem, sed a musicis. Eadem in litteris ratio est, reliquisque rebus, quarum est disciplina. Num censes eos, qui divinare dicuntur, posse respondere, sol majorne, quam terra sit? an tantus, quantus videatur? luna suo lumine, an solis, utatur? sol, luna, quem motum habeant? quem quinque stellæ, quæ errare dicuntur? Nec hæc, qui divini habentur, profitentur se esse dicturos; nec eorum, quæ in geometria describuntur, quæ vera, quæ falsa sint : sunt enim ea mathematicorum, non hariolorum.

IV. De illis vero rebus, quæ in philosophia versantur, numquid est, quod quisquam divinorum aut respondere soleat, aut consuli, quid bonum sit, quid malum, quid neutrum? sunt enim hæc propria philosophorum. Quid de officio? num quis aruspicem consuluit, quemadmodum sit cum parentibus, cum fratribus, cum amicis vivendum? quemadmodum utendum pecunia? quemadmodum honore? quemadmodum imperio? Ad sapientes hæc, non ad divinos referri solent. Quid? quæ a dialecticis aut physicis tractantur, num quis eorum divinare potest, unusne mundus sit, an plures? quæ sint initia rerum, ex quibus nascuntur omnia? Physicorum est ista prudentia. Quo modo autem mentientem, quem ψευδόμενον vocant, dissolvas; aut quemadmodum soriti resistas (quem, si necesse sit, latino verbo liceat acervalem appellare; sed nihil opus est : ut enim ipsa philosophia, et multa verba Græcorum, sic sorites satis latino sermone tritus est), ergo hæc quoque Dialectici dicent, non divini. Quid? quum quæritur, qui sit optimus reipublicæ status, quæ leges, qui mores aut utiles, aut inutiles, aruspicesne ex Etruria arcessentur, an principes statuent, et delecti viri, periti rerum civilium? Quod si nec earum rerum, quæ subjectæ sensibus sunt, ulla divinatio

Digitized by Google

trurie, ou confiera-t-on la solution de ces questions aux premiers de l'État, à des hommes choisis pour leur expérience des affaires publiques? Or si la divination ne regarde ni les choses qui tombent sous les sens, ni celles que l'art enseigne, ni celles que l'on agite en philosophie, ni celles qui concernent le gouvernement d'une république, je ne comprends pas quel peut être son emploi. Car il faut qu'elle s'occupe ou de tout en général, ou de quelque chose en particulier. Mais le bon sens nous apprend que tout n'est pas de son domaine, et d'une autre part nous ne voyons aucun emploi particulier que nous puissions lui assigner. En ce cas, je vous le demande, que devient la divination?

V. Voici le sens d'un vers grec fort connu : « Je tiens pour un excellent prophète celui qui conjecture bien. » Or un devin conjecturera-t-il mieux qu'un pilote l'approche d'une tempête, plus sûrement qu'un médecin la nature d'une maladie? et dans l'art de la guerre l'emportera-t-il sur la prudence d'un général consommé? Mais j'ai remarqué, Quintus, que vous avez eu la précaution de retrancher de la divination tout ce qui exige de l'étude et du raisonnement; tout ce qui tombe sous les sens, et tout ce qui est le produit de l'art; de sorte que vous définissez la divination, un présage et un pressentiment des choses fortuites. Mais c'est retomber dans la même difficulté; car le médecin, le pilote, le général pressentent aussi les choses fortuites. Et croyez-vous donc qu'un aruspice, un augure, un devin quel qu'il soit, un homme qui rêve, puisse mieux prévoir si un malade guérira, si un vaisseau arrivera à bon port, si une armée échappera au péril, qu'un médecin, qu'un pilote ou un général? Vous avez ajouté qu'il n'appartient pas à un devin de prédire d'après certains signes les tempêtes et les orages, et à ce sujet vous m'avez cité de mémoire quelques vers de ma traduction d'Aratus. Et cependant ce sont là encore des choses fortuites, car elles n'arrivent pas toujours, bien qu'elles arrivent souvent. Quel est donc ce pressentiment des choses futures que vous appelez divination? Sur quoi s'exerce-t-il? Vous avouez que ce qui peut être prévu par l'art, par le raisonnement, par l'expérience ou par des conjectures, n'appartient pas à la divination, mais à la prudence humaine. Reste donc à la divination les choses fortuites, que ni l'art ni la sagesse ne peuvent prévoir. Un homme, par exemple, qui longtemps avant l'événement aurait prédit que M. Marcellus, trois fois consul, périrait dans un naufrage, aurait été vraiment devin, car ni l'art ni la sagesse n'auraient pu le lui révéler. La divination est donc, selon vous, le pressentiment des choses entièrement soumises à la fortune.

VI. Mais peut-on avoir quelque pressentiment de ce qui n'est fondé sur aucune raison? Qu'entendez-vous donc quand vous dites qu'une chose est arrivée par hasard, par fortune, par accident, par événement, si ce n'est qu'elle aurait pu ou n'arriver pas, ou arriver autrement? Or comment peut-on prévoir et prédire ce qui n'est dû qu'à la fortune capricieuse ou à l'aveugle hasard? C'est par le raisonnement que le médecin, le général et le pilote prévoient le danger du malade, les embûches de l'ennemi et l'approche de la tempête; et cependant ils se trompent souvent, quoi-

est; nec earum, quæ artibus continentur; nec earum, quæ in philosophia disseruntur; nec earum, quæ in republica versantur : quarum rerum sit, nihil prorsus intelligo. Nam aut omnium debet esse, aut aliqua ei materia danda est, in qua versari possit. Sed nec omnium divinatio est, ut ratio docuit; nec locus, nec materia invenitur, cui divinationem præficere possimus. Vide igitur, ne nulla sit divinatio.

V. Est quidam græcus vulgaris in hanc sententiam versus :

Bene qui conjiciet, vatem hunc perhibebo optimum.

Num igitur, aut quæ tempestas impendeat, vates melius conjiciet, quam gubernator; aut morbi naturam acutius, quam medicus; aut belli administrationem prudentius, quam imperator, conjectura assequetur?

Sed animadverti, Quinte, te caute et ab iis conjecturis, quæ haberent artem atque prudentiam, et ab iis rebus, quæ sensibus aut artificiis perciperentur, abducere divinationem; eamque ita definire, divinationem esse earum rerum prædictionem et præsensionem, quæ essent fortuitæ. Primum eodem revolveris. Nam et medici, et gubernatoris, et imperatoris præsensio est rerum fortuitarum. Num igitur aut aruspex, aut augur, aut vates quis, aut somnians melius conjecerit, aut e morbo evasurum ægrotum, aut e periculo navem, aut ex insidiis exercitum, quam medicus, quam gubernator quam imperator? Atqui ne illa quidem divinantis esse dicebas, ventos, aut imbres impendentes quibusdam præsentire signis; in quo nostra quædam Aratea memoriter a te pronuntiata sunt. Etsi hæc ipsa fortuita sunt; plerumque enim, non semper eveniunt. Quæ est igitur, aut ubi versatur fortuitarum rerum præsensio, quam divinationem vocas? Quæ enim præsentiri aut arte, aut ratione, aut usu, aut conjectura possunt, ea non divinis tribuenda putas, sed peritis. Ita relinquitur, ut ea fortuita divinari possint, quæ nulla nec arte, nec sapientia provideri possunt : ut, si quis M. Marcellum illum, qui ter consul fuit, multis annis ante dixisset, naufragio esse periturum; divinasset profecto. Nulla enim arte alia id, nec sapientia scire potuisset. Talium ergo rerum, quæ in fortuna positæ sunt, præsensio, divinatio est.

VI. Potestne igitur earum rerum, quæ nihil habent rationis, quare futuræ sint, ulla esse præsensio? Quid est enim aliud fors, quid fortuna, quid casus, quid eventus, nisi quum sic aliquid cecidit, sic evenit, ut vel non cadere atque evenire, vel aliter cadere atque evenire potuerit? Quo modo ergo id, quod temere fit cæco casu, et volubilitate fortunæ, præsentiri et prædici potest? Medicus morbum ingravescentem ratione providet, insidias imperator, tempestates gubernator : et tamen hi ipsi sæpe falluntur,

Digitized by Google

que leurs opinions soient fondées sur des raisons plausibles. L'agriculteur raisonne aussi, lorsqu'il croit voir un fruit dans chaque fleur de l'olivier, et cependant il se trompe aussi quelquefois. Or si ceux qui ne jugent que sur des conjectures probables et conformes à la raison sont sujets à erreur, que devons-nous croire de ceux qui cherchent la connaissance de l'avenir dans les entrailles des victimes, le vol ou le chant des oiseaux, les présages, les oracles et les songes? Je vous dirai ailleurs et séparément combien les fissures du foie, les croassements du corbeau, le vol d'un aigle, le cours d'un astre, les cris d'un furieux, les sorts, les songes, sont de vains signes à mes yeux : je n'en parle ici qu'en général. Peut-on prévoir qu'une chose arrivera, lorsqu'il n'existe aucune cause assignable pour qu'elle arrive? Ceux qui observent et soumettent au calcul le cours des astres prédisent longtemps d'avance les éclipses de soleil et de lune; mais ils annoncent ce qu'amènera l'ordre infaillible de la nature. Leurs observations sur la marche constante de la lune leur ont appris que quand elle se rencontre à l'opposite du soleil dans l'ombre de la terre, ombre semblable à un cône ténébreux, il faut nécessairement qu'elle s'obscurcisse; ils savent aussi que quand elle est sur notre horizon, et qu'elle se trouve interposée entre le soleil et nous, elle nous dérobe en partie la lumière de cet astre. Ils prédisent enfin le passage de chaque planète dans chaque constellation, le coucher et le lever de chaque signe. Et vous savez quelle méthode ils suivent dans leurs prédictions.

VII. Mais quelles règles suivent ceux qui nous annoncent la découverte d'un trésor, ou la venue d'un héritage? Dans quel ordre de choses figurent ces événements et ceux qui leur ressemblent? S'ils sont le produit d'une nécessité, que reste-t-il au hasard et à la fortune? Il n'y a rien de plus opposé à la règle et à l'ordre que le hasard, et je doute que Dieu même sache ce qui arrivera fortuitement; car s'il le savait la chose arriverait infailliblement, et cette nécessité admise, il n'y aurait plus de fortune. Cependant la fortune existe, dites-vous; donc on ne peut admettre aucun pressentiment des choses fortuites. Mais si, niant la fortune, vous prétendez que tout ce qui arrive a été fatalement déterminé de toute éternité, changez aussi votre définition de la divination que vous appelez un pressentiment des choses fortuites. Car s'il n'est point de fait, d'accident, d'événement dont l'ordre n'ait été déterminé de toute éternité, qu'est-ce que la fortune? et sans elle, qu'est-ce que la divination, que vous appelez le pressentiment des choses fortuites? Mais vous disiez en même temps que le destin renferme tout ce qui arrive et tout ce qui doit arriver. Le destin! laissez aux vieilles femmes ce mot plein de superstition. Les Stoïciens toutefois en disent merveilles; aussi nous en parlerons ailleurs. Aujourd'hui ne nous écartons pas de notre sujet.

VIII. Si tout dépend du destin, à quoi sert la divination? car ce que prédit le devin doit infailliblement arriver. Aussi je ne comprends pas ce qu'on veut dire quand on raconte qu'un aigle fit revenir sur ses pas Déjotarus notre intime ami, et que ce roi évita ainsi de coucher dans une chambre qui, s'écroulant la nuit suivante, l'aurait écrasé dans sa chute. Mais si c'était un décret du destin, il n'aurait pas échappé à ce dan-

qui nihil sine certa ratione opinantur. Ut agricola, quum florem oleæ videt, baccam quoque se visurum putat: non sine ratione ille quidem; sed nonnunquam tamen fallitur. Quod si falluntur ii, qui nihil sine aliqua probabili conjectura ac ratione dicunt: quid existimandum est de conjectura eorum, qui extis, aut avibus, aut ostentis, aut oraculis, aut somniis futura præsentiunt? Nondum dico, quam hæc signa nulla sint, fissum jecoris, corvi cantus, volatus aquilæ, stellæ trajectio, voces furentium, sortes, somnia : de quibus singulis dicam suo loco; nunc de universis. Qui potest provideri quidquam futurum esse, quod neque causam habet ullam, neque notam, cur futurum sit? Solis defectiones, itemque lunæ, prædicuntur in multos annos ab iis, qui siderum cursus et motus numeris persequuntur; ea enim prædicunt, quæ naturæ necessitas perfectura est. Vident ex constantissimo motu lunæ, quando illa e regione solis facta incurrat in umbram terræ; quæ est meta noctis, ut eam obscurari necesse sit; quandoque eadem luna subjecta atque opposita soli, nostris oculis ejus lumen obscuret; quo in signo quæque errantium stellarum, quoque tempore futura sit; qui exortus quoque die signi alicujus, aut qui occasus futurus sit. Hæc qui ante dicunt, quam rationem sequantur, vides.

VII. Qui thesaurum inveniendum, aut hereditatem venturam dicunt, quid sequuntur? aut in qua rerum natura inest, id futurum? Quod si hæc, eaque quæ sunt ejusdem generis, habent aliquam talem necessitatem; quid est tandem, quod casu fieri, aut forte fortuna putemus? Nihil enim est tam contrarium rationi et constantiæ, quam fortuna : ut mihi ne in Deum quidem cadere videatur, ut sciat, quid casu, et fortuito futurum sit. Si enim scit, certe illud eveniet. Sin certe eveniet, nulla fortuna est. Est autem fortuna. Rerum igitur fortuitarum nulla est præsensio. Aut si negas esse fortunam, et omnia, quæ fiunt, quæque futura sunt, ex omni æternitate definita dicis esse fataliter; muta definitionem divinationis, quam dicebas præsensionem esse rerum fortuitarum. Si enim nihil fieri potest nihil accidere, nihil evenire, nisi quod ab omni æternitate certum fuerit, esse futurum rato tempore : quæ potest, esse fortuna? Qua sublata, qui locus est divinationi? quæ a te fortuitarum rerum est dicta præsensio. Quanquam dicebas, omnia, quæ fierent, futurave essent, fato continerj. Anile sane et plenum superstitionis fati nomen ipsum. Sed tamen apud stoicos de isto fato multa dicuntur, de quo alias; nunc, quod necesse est:

VIII. Si omnia fato, quid mihi divinatio prodest? Quod enim is, qui divinat, prædicit, id vero futurum est : ut ne illud quidem sciam, quale sit, quod Dejotarum, neces-

Digitized by Google

ger; et si ce n'était pas l'ordre du destin, il ne pouvait pas succomber. A quoi sert donc la divination, et quels avertissements peuvent me donner les sorts, les entrailles, ou quelque prédiction que ce soit? Si c'était un décret du destin que de deux flottes romaines dans la première guerre punique, l'une fît naufrage, et l'autre fût détruite par les Carthaginois, ces malheurs n'en seraient pas moins arrivés lors même que les poulets sacrés auraient fourni d'heureux auspices aux consuls L. Junius et P. Claudius. Dira-t-on qu'en déférant aux auspices on aurait sauvé les flottes? elles n'étaient donc pas condamnées par le destin. Mais vous voulez que tout dépende du destin: en ce cas il n'y a donc point de divination. De même si le destin, dans la seconde guerre punique, avait arrêté que l'armée du peuple romain serait détruite au lac de Trasimène, le consul Flaminius aurait-il évité cette défaite en obéissant aux avertissements et aux auspices, qui lui défendaient de combattre? Non, sans doute. Ou l'armée n'était pas condamnée à périr par le destin, dont les décrets sont immuables; ou si elle l'était (comme vous ne pouvez manquer de le soutenir), le respect pour les auspices n'aurait rien changé à l'événement. Que devient donc la divination des Stoïciens? Si tout se fait par le destin, de quelle utilité peuvent nous être ses avertissements? Car, de quelque façon que nous nous conduisions, empêcherons-nous d'arriver ce qui doit fatalement arriver? Si nous le pouvons, il n'existe plus de destin, ni par conséquent de divination, puisqu'elle annonce les choses qui doivent arriver, et qu'on ne peut pas dire qu'une chose doive certainement arriver, quand au moyen de quelque précaution il se peut faire qu'elle n'arrive pas.

IX. Je dis plus, je ne crois même pas que la connaissance de l'avenir nous soit utile. Quelle eût été la vie de Priam, s'il eût connu dès son enfance le sort réservé à sa vieillesse? Mais laissons là les fables, pour des faits plus rapprochés de nous. J'ai cité, dans mon traité de la *Consolation*, les trépas funestes de nos plus grands hommes. Et pour ne rien dire des anciens, croyez-vous qu'il eût été utile à Marcus Crassus, dans tout l'éclat de sa fortune et de sa puissance, de savoir qu'un jour, après avoir vu la mort de son fils Publius et la défaite de son armée, il trouverait au delà de l'Euphrate une mort ignominieuse? Croyez-vous que Cn. Pompée eût bien goûté la joie de ses trois consulats, de ses trois triomphes, et de sa gloire immense, s'il eût su qu'après avoir perdu son armée, il devait être assassiné en Égypte, sur une grève solitaire, et que sa mort serait suivie de maux dont nous ne pouvons parler sans larmes? Et César lui-même, s'il avait pu prévoir qu'un jour au milieu de ces sénateurs qu'il avait pour la plupart choisis, dans la salle bâtie par Pompée, aux pieds mêmes de la statue de Pompée, sous les yeux de tant de centurions dévoués, poignardé par l'élite de la noblesse de Rome, en partie par ses propres créatures, il resterait là gisant, sans qu'aucun, je ne dis pas de ses amis, mais même de ses esclaves osât approcher de son cadavre; César, dis-je, n'aurait-il pas traîné la plus misérable vie? Oh! assurément, il vaut bien mieux ignorer les maux que nous réserve l'avenir. Car il n'est permis à personne, et surtout à un Stoïcien,

sarium nostrum, ex itinere aquila revocavit. Qui nisi revertisset, in eo conclavi ei cubandum fuisset, quod proxima nocte corruit: ruina igitur oppressus esset. At id neque, si fatum fuerat, effugisset; nec, si non fuerat, in eum casum incidisset. Quid ergo adjuvat divinatio? aut quid est, quod me moveant aut sortes, aut exta, aut ulla prædictio? Si enim fatum fuit, classes populi Romani bello Punico primo, alteram naufragio, alteram a Pœnis depressam interire: etiam si tripudium solistimum pulli fecissent, L. Junio et P. Claudio consulibus, classes tamen interissent. Sin, quum auspiciis obtemperatum esset, interituræ classes non fuerunt, non interierunt fato. Vultis autem omnia fato. Nulla igitur est divinatio. Quod si fatum fuit, bello Punico secundo exercitum populi Romani ad lacum Trasimenum interire: num id vitari potuit, si Flaminius consul iis signis, iisque auspiciis, quibus pugnare prohibebatur, paruisset? Certe potuit. Aut igitur non fato interiit exercitus; mutari enim fata non possunt: aut, si fato (quod certe vobis ita dicendum est); etiam si obtemperasset auspiciis, idem eventurum fuisset. Ubi est igitur divinatio ista stoicorum? quæ, si fato omnia fiunt, nihil nos admonere potest, ut cautiores simus. Quoquo enim modo nos gesserimus, fiet tamen illud, quod futurum est. Sin autem id potest flecti, nullum est fatum. Ita ne divinatio quidem, quoniam ea rerum futurarum est: nihil autem est pro certo futurum, quod potest aliqua procuratione accidere, ne fiat.

IX. Atque ego ne utilem quidem arbitror esse nobis futurarum rerum scientiam. Quæ enim vita fuisset Priamo, si ab adolescentia scisset, quos eventus senectutis esset habiturus? Abeamus a fabulis; propiora videamus. Clarissimorum hominum nostræ civitatis gravissimos exitus in Consolatione collegimus. Quid igitur? ut omittamus superiores; Marcone Crasso, putas, utile fuisse, tum quum maximis opibus fortunisque florebat, scire, sibi, interfecto Publio filio, exercituque deleto, trans Euphratem cum ignominia et dedecore esse pereundum? An Cn. Pompeium, censes, tribus suis consulatibus, tribus triumphis, maximarum rerum gloria, lætaturum fuisse, si scisset, se in solitudine Ægyptiorum trucidatum iri, amisso exercitu; post mortem vero ea consecutura, quæ sine lacrymis non possumus dicere? Quid vero Cæsarem putamus, si divinasset fore, ut in eo senatu, quem majore ex parte ipse cooptasset, in curia Pompeia, ante ipsius Pompeii simulacrum, tot centurionibus suis inspectantibus, a nobilissimis civibus, partim etiam a se omnibus rebus ornatis, trucidatus ita jaceret, ut ad ejus corpus non modo amicorum, sed ne servorum quidem quisquam accederet; quo cruciatu animi vitam acturum fuisse? Certe igitur ignoratio futurorum malorum utilior est, quam

Digitized by Google

de dire : Pompée n'aurait pas pris les armes, Crassus n'aurait pas passé l'Euphrate, et César n'aurait point entrepris la guerre civile. Ce serait dire que le destin n'avait pas arrêté leur mort, et vous voulez que tout arrive par le destin. La divination n'aurait donc été d'aucun secours à ces grands hommes; elle n'eût servi qu'à empoisonner toute leur vie, toutes leurs joies, en mettant sans cesse sous leurs yeux leur mort funeste. Ainsi de quelque côté que se tournent les Stoïciens, leurs subtilités tombent d'elles-mêmes. Car si ce qui doit arriver peut arriver ou d'une façon ou d'une autre, la fortune y a sans doute beaucoup de part; et ce qui dépend de la fortune n'est jamais certain. Si au contraire chaque chose doit arriver infailliblement en son temps, de quel secours me seront les aruspices, en me prédisant les plus affreux malheurs?

X. Poussés à bout, les Stoïciens prétendent que ces malheurs seront plus légers, si nous avons recours aux pratiques religieuses. Mais si rien ne se fait que par le destin, c'est en vain que vous supplierez les Dieux. C'est le sentiment d'Homère, lorsqu'il nous montre Jupiter se plaignant de ne pouvoir, contre le destin, sauver les jours de son fils Sarpédon. C'est aussi le sens de ce vers grec qu'on peut traduire ainsi : « Ce qui a été décrété par le destin dépasse le pouvoir de Jupiter. » Aussi, à mon avis, c'est à bon droit qu'on s'est permis de se moquer du destin dans un vers des Atellanes. Mais ne plaisantons pas sur un sujet si grave. Je conclus donc en disant : Si on ne peut prévoir aucune des choses qui arrivent par cas fortuit, parce que ce qui arrive ainsi est incertain, il n'y a point de divination; et si au contraire l'avenir peut être prévu parce qu'il est soumis à une fatalité inflexible, il n'y a point non plus de divination, puisque vous dites qu'elle ne concerne que les choses fortuites. Mais jusqu'ici je n'ai fait en quelque sorte qu'escarmoucher. Il est temps d'en venir tout de bon aux mains, et de voir si je ne pourrai pas rompre le front de votre argumentation.

XI. Vous avez distingué deux genres de divination, l'une artificielle, l'autre naturelle, la première qui repose en partie sur des conjectures, en partie sur des observations suivies; la seconde qui résulte des efforts et des lumières de l'âme en communication avec la divinité, dont elle est elle-même une émanation, un écoulement. Vous avez compris dans la première l'inspection des entrailles, les observations sur les foudres et les prodiges, les prédictions faites d'après les augures, les signes, les présages; enfin vous avez rattaché à ce genre tout ce qui est conjectural. La seconde vous a semblé ou une inspiration, un enlèvement de l'esprit vivement excité, ou une prévision de l'âme, affranchie durant le sommeil du tumulte des sens. Dieu, le destin, la nature, voilà selon vous les trois sources de la divination. Cependant, comme vous n'avez pu rien expliquer, vous avez appelé à votre secours une foule de faits contestables. Et d'abord à ce sujet qu'il me soit permis de dire qu'il me paraît indigne d'un philosophe d'invoquer des témoignages, ou vrais par hasard, ou controuvés et inventés par la mauvaise foi. C'est par des arguments et de bonnes raisons qu'il faut prouver la vérité,

scientia. Nam illud quidem dici, præsertim a stoicis, nullo modo potest : Non isset ad arma Pompeius; non transisset Crassus Euphratem; non suscepisset bellum civile Cæsar. Non igitur fatales exitus habuerunt : vultis autem evenire omnia fato. Nihil ergo illis profuisset divinare. Atque etiam omnem fructum vitæ superioris perdidissent. Quid enim posset iis esse lætum, exitus suos cogitantibus? Ita, quoquo se verterint stoici, jaceat necesse est omnis eorum solertia. Si enim id, quod eventurum est, vel hoc modo, vel illo potest evenire : fortuna valet plurimum; quæ autem fortuita sunt, certa esse non possunt. Sin autem certum est, quid quaque de re, quoque tempore futurum sit : quid est, quod me adjuvent aruspices, quum res tristissimas portendi dixerint?

X. Addunt ad extremum, omnia levius casura, rebus divinis procuratis. Si enim nihil fit extra fatum, nihil levari re divina potest. Hoc sentit Homerus, quum querentem Jovem inducit, quod Sarpedonem filium a morte contra fatum eripere non posset. Hoc idem significat græcus ille in eam sententiam versus :

Quod fore paratum est, id summum exsupera Jovem.

Totum omnino fatum etiam Atellanio versu jure mihi esse irrisum videtur. Sed in rebus tam severis non est jocandi locus. Concludatur igitur ratio. Si enim provideri nihil potest futurum esse eorum, quæ casu fiunt, quia esse certa non possunt; divinatio nulla est. Sin autem idcirco possunt provideri, quia certa sunt et fatalia; rursus divinatio nulla est : eam enim tu fortuitarum rerum esse dicebas. Sed hæc fuerit nobis tanquam levis armaturæ prima orationis excursio; nunc cominus agamus, experiamurque, si possimus cornua commovere disputationis tuæ.

XI. Duo enim genera divinandi esse dicebas, unum artificiosum, alterum naturale. Artificiosum constare partim ex conjectura, partim ex observatione diuturna; naturale, quod animus arriperet aut exciperet extrinsecus ex divinitate, unde omnes animos haustos, aut acceptos, aut libatos haberemus. Artificiosæ divinationis illa fere genera ponebas, extispicum, eorumque, qui ex fulguribus ostentisque prædicerent, tum augurum, eorumque, qui signis, aut ominibus uterentur, omneque genus conjecturale in hoc fere genere ponebas. Illud autem naturale, aut concitatione mentis edi et quasi fundi videbatur, aut animo, per somnum sensibus et curis vacuo, provideri. Duxisti autem divinationem omnem a tribus rebus, a deo, a fato, a natura. Sed tamen quum explicare nihil posses, pugnasti commentitiorum exemplorum mirifica copia. De quo primum hoc libet dicere. Hoc ego philosophi non arbitror, testibus uti; qui aut casu veri, aut malitia falsi fictique esse possunt. Argumentis et rationibus oportet, quare quidque ita sit, docere, non eventis, iis præsertim, quibus mihi liceat non credere.

Digitized by Google

et non par des faits, surtout quand ils sont de l'ordre de ceux auxquels il m'est permis de ne pas croire.

XII. Pour commencer par les aruspices, je pense que l'intérêt de la république et de la religion de l'État exige qu'on les respecte : mais ici nous sommes seuls; nous pouvons donc chercher sans crainte la vérité, moi surtout qui fais grand usage du doute. Examinons d'abord ce qui a rapport aux entrailles des victimes. A qui persuadera-t-on que les aruspices aient acquis la connaissance de ces signes par une longue suite d'observations? Quand ces observations ont-elles commencé? combien de temps ont-elles été continuées? Comment les aruspices se sont-ils accordés pour regarder telle partie comme hostile, telle autre comme favorable; telle fissure du foie comme indiquant un péril, et telle autre un événement heureux? Est-ce que les aruspices d'Etrurie, d'Élide, d'Égypte et de Carthage ont mis leur expérience en commun? Mais ce fait, que nous savons impossible, ne peut même être admis comme supposition; car chacun interprète les entrailles à sa manière; chacun a sa doctrine différente. Assurément s'il existe dans les entrailles d'une victime quelque vertu secrète propre à faire connaître l'avenir, il faut, ou qu'elle se rattache à la nature universelle des choses, ou qu'elle se manifeste par ordre des Dieux tout-puissants. Mais cette admirable nature universelle, partout répandue, partout agissante, que peut-elle avoir de commun, je ne dis pas avec le fiel d'un coq (animal dont les entrailles, au dire de quelques-uns, sont des plus significatives), mais avec le foie, le cœur ou le poumon d'un bœuf gras? Où voit-on là quelque qualité naturelle propre à dévoiler l'avenir?

XIII. Démocrite, à l'exemple des physiciens, dont on connaît les grandes prétentions, nous donne à ce sujet des explications subtiles. « Nous ne voyons pas ce qui est à nos pieds, et nous voulons lire dans les cieux. » Ce philosophe nous dit que la couleur et l'état des entrailles d'une victime désignent la qualité du pâturage, l'abondance ou la disette des productions de la terre, et même la salubrité ou la nature pestilentielle de l'atmosphère. O l'heureux mortel! nous connaissons son intarissable gaieté. Mais le désir de faire une plaisanterie l'a-t-il empêché de voir qu'elle n'aurait un peu de vraisemblance que si les entrailles des animaux se trouvaient toutes au même instant dans le même état et de la même couleur? Car si à la même heure le foie d'un animal se trouve frais et entier, et celui d'un autre flétri et desséché, quelle induction peut-on tirer de l'état et de la couleur de leurs entrailles? Ceci ne ressemble-t-il pas beaucoup à ce que vous nous avez raconté de Phérécyde, qui, à la vue d'eau tirée d'un puits, annonça un tremblement de terre? Quelle impudence! le tremblement arrivé, on en dit hardiment les causes; mais peut-on le prédire à la couleur d'une eau de source? On nous débite beaucoup de contes semblables dans les écoles : heureusement nous ne sommes pas forcés de tout croire. Au reste, supposons que ce que dit Démocrite soit vrai, est-ce là ce que nous cherchons dans les entrailles des victimes? Et avons-nous jamais entendu un aruspice nous faire une semblable réponse? Ils nous menacent du feu ou de l'eau; ils nous annoncent tantôt un héritage, tantôt une grande perte; ils voient dans la fissure du foie des présages domestiques ou des signes de longévité; ils examinent surtout avec grand soin la tête du foie, et

XII. Ut ordiar ab aruspicina, quam ego reipublicæ causa, communisque religionis, colendam censeo (sed soli sumus; licet verum exquirere sine invidia, mihi præsertim de plerisque dubitanti) : inspiciamus, si placet, exta primum. Persuaderi igitur cuiquam potest, ea, quæ significari dicuntur extis, cognita esse ab aruspicibus observatione diuturna? Quam diuturna ista fuit? aut quam longinquo tempore observari potuit? aut quomodo est collata inter ipsos, quæ pars inimici, quæ pars familiaris esset; quod fissum, periculum; quod, commodum aliquod ostenderet? An hæc inter se aruspices Etrusci, Elii, Ægyptii, Pœni contulerunt? At id, præterquam quod fieri non potuit, ne fingi quidem potest. Alios enim alio more videmus exta interpretari, nec esse unam omnium disciplinam. Et certe, si est in extis aliqua vis, quæ declaret futura, necesse est, eam aut cum rerum natura esse conjunctam, aut conformari quodam modo numine deorum. Atqui divina cum rerum natura tanta tamque præclara, in omnes partes motusque diffusa, quid habere potest commune, non dicam gallinaceum fel (sunt enim, qui vel argutissima hæc exta esse dicant); sed tauri opimi jecur, aut cor, aut pulmo, quid habet naturale, quo declarari possit, quid futurum sit?

XIII. Democritus tamen non inscite nugatur, ut physicus, quo genere nihil arrogantius.

Quod est ante pedes, nemo spectat : cœli scrutantur plagas.

Verum is tamen habitu extorum et colore declarari censet hæc duntaxat, pabuli genus, et earum rerum, quas terra procreet, vel ubertatem, vel tenuitatem; salubritatem etiam aut pestilentiam extis significari putat. O mortalem beatum! cui certo scio ludum nunquam defuisse. Huncine hominem tantis delectatum esse nugis, ut non videret, tum futurum id verisimile, si omnium pecudum exta eodem tempore in eumdem habitum se coloremque converterent? Sed si eadem hora aliæ pecudis jecur nitidum atque plenum est, aliæ horridum et exile : quid est, quod declarari possit habitu extorum et colore? An hoc ejusdem modi, est quale Pherecydeum illud, quod est a te dictum? qui quum aquam vidisset ex puteo haustam, terræ motum dixit futurum. Parum, credo, impudenter, quod, quum factus esset motus, dicere audent, quæ vis id effecerit : etiamne futurum esse, aquæ jugis colore præsentiunt? Multa istiusmodi dicuntur in scholis; sed credere omnia, vide, ne non sit necesse. Verum sint sane ista Democritea vera. Quando ea nos extis exquirimus? aut quando aliquid ejusmodi ab

Digitized by Google

s'ils ne la trouvent pas, c'est, à leur avis, le présage des plus grands malheurs.

XIV. Comme je l'ai déjà prouvé, il n'y a point là d'observations suivies, point d'antiques traditions, mais des inventions de l'art, si toutefois il existe un art de l'inconnu. Quelles affinités d'ailleurs peuvent avoir ces sortes de prédictions avec la nature universelle? En admettant, comme aiment à le soutenir les physiciens, ceux surtout qui croient que tout ce qui existe est un, en admettant, dis-je, l'union intime et l'harmonie générale de l'univers, quelle relation peut-on établir entre le monde entier et la découverte d'un trésor? Si les entrailles d'une victime peuvent m'annoncer l'augmentation de ma fortune, et que la nature le veuille ainsi, voilà donc des entrailles identifiées avec l'univers, et ma fortune dépendant de la nature universelle. Des physiciens ne rougissent-ils pas de parler de la sorte? J'admets jusqu'à un certain point que tout se tienne dans la nature; les Stoïciens essaient de le prouver par des exemples nombreux. C'est ainsi qu'on prétend que les foies de souris grossissent en hiver, que le pouliot fleurit le jour même du solstice d'hiver, et que les petites vésicules contenant la semence de son fruit, venant alors à s'enfler et à se détacher les unes des autres, se retournent dans un autre sens; qu'en touchant certaines cordes d'une lyre on en fait résonner d'autres; que les huîtres et les autres coquillages croissent et décroissent avec la lune; que le décours de la lune en hiver est le temps propre à la coupe des arbres, parce qu'ils sont alors desséchés. Parlerai-je du flux et du reflux de la mer, qui suit régulièrement les phases de la lune? Mille exemples semblables prouveraient les affinités naturelles qui existent entre les choses les plus éloignées. D'accord; à cela je n'ai pas d'objection : mais s'ensuit-il que certaines fissures d'un foie annoncent des richesses? Par quelle affinité naturelle, par quel concert, par quel secret accord, et, pour parler comme les Grecs, par quelle sympathie les fissures de ce foie se rapportent-elles à mes petits profits, et ces profits au ciel, à la terre, à l'univers entier?

XV. J'irai jusqu'à vous accorder, si vous le voulez, toutefois au grand préjudice de ma cause, qu'il existe une certaine corrélation entre la nature et les entrailles d'une victime; mais cela supposé, comment arrive-t-il que celui qui veut obtenir quelque chose des Dieux trouve à point nommé une victime convenable à ses vœux? Je croyais cette objection sans réplique; on en donne une solution merveilleuse. En vérité, j'en rougis, non pas pour vous dont j'admire la mémoire, mais pour Chrysippe, Antipater et Posidonius, qui soutiennent avec vous qu'une certaine vertu intelligente et divine répandue dans tout l'univers préside au choix de la victime. Ils osent même ajouter (ce qui est encore bien mieux, et ce que vous nous répétez, d'après eux) qu'au moment du sacrifice il s'opère un tel changement dans les entrailles de la victime qu'il y a perte ou surcroît de quelque partie, selon la volonté toute-puissante des Dieux. Voilà des miracles auxquels, je vous assure, les vieilles femmes ne croient déjà plus. Pensez-vous donc que le même taureau aura ou n'aura pas de tête au foie, selon qu'il sera im-

aruspice, inspectis extis, audivimus? Ab aqua, aut ab igni pericula monent; tum hereditates, tum damna denuntiant; fissum familiare et vitale tractant; caput jecoris ex omni parte diligentissime considerant; si vero id non est inventum, nihil putant accidere potuisse tristius.

XIV. Hæc observari certe non potuerunt, ut supra dixi. Sunt igitur artis inventa, non vetustatis, si est ars ulla rerum incognitarum. Cum rerum autem natura quam cognationem habent? quæ ut uno consensu juncta sit, et continens, quod video placuisse physicis, eisque maxime qui omne, quod esset, unum esse dixerunt: quid habere mundus potest cum thesauri inventione conjunctum? Si enim extis pecuniæ mihi amplificatio ostenditur, idque fit natura: primum exta sunt conjuncta mundo; deinde meum lucrum natura rerum continetur. Nonne pudet physicos hæc dicere? Ut enim jam sit aliqua in natura rerum cognatio, quam esse concedo (multa enim stoici colligunt : nam et musculorum jecuscula bruma dicuntur augeri, et pulcium aridum florescere ipso brumali die, et inflatas rumpi vesiculas, et semina malorum, quæ in iis mediis inclusa sint, in contrarias partes se vertere; jam nervos in fidibus, aliis pulsis, resonare alios; ostreisque et conchyliis omnibus contingere, ut cum luna pariter crescant, pariterque decrescant; arboresque ut hyemali tempore, cum luna simul senescentes, quia tum exsiccatæ sint, tempestive cædi putentur. Quid de fretis, aut de marinis æstibus plura dicam? quorum accessus et recessus lunæ motu gubernantur. Sexcenta licet ejusmodi proferri, ut distantium rerum cognatio naturalis appareat) : demus hoc; nihil enim huic disputationi adversatur; num etiam, si fissum cujusdam modi fuerit in jecore, lucrum ostenditur? Qua ex conjunctione naturæ, et quasi concentu atque consensu, quam συμπάθειαν Græci appellant, convenire potest aut fissum jecoris cum lucello meo, aut meus quæsticulus cum cœlo, terra, rerumque natura?

XV. Concedam hoc ipsum, si vis; etsi magnam jacturam causæ fecero, si ullam esse convenientiam naturæ cum extis concessero. Sed tamen, eo concesso, qui evenit, ut is, qui impetrire velit, convenientem hostiam rebus suis immolet? Hoc erat, quod ego non rebar posse dissolvi. At quam festive dissolvitur! Pudet me non tui quidem, cujus etiam memoriam admiror, sed Chrysippi, Antipatri, Posidonii, qui idem istuc quidem dicunt, quod est dictum a te, ad hostiam deligendam ducem esse vim quamdam sentientem atque divinam, quæ toto confusa mundo sit. Illud vero multo etiam melius, quod et a te usurpatum est, et dicitur ab illis : quum immolare quispiam velit, tum fieri extorum mutationem, ut aut absit aliquid, aut supersit; deorum enim numini parere omnia. Hæc jam, mihi crede, ne aniculæ quidem existimant. An censes, eumdem vitulum, si alius delegerit, sine capite jecur inventurum; si alius, cum capite? Hæc decessio ca-

Digitized by Google

molé par celui-ci ou celui-là? Cette diminution ou cette addition peut-elle se faire si subitement, et de manière à s'accorder à la fortune du sacrificateur? L'expérience d'ailleurs ne nous enseigne-t-elle pas que le hasard seul préside au choix des victimes? Souvent la première offre le terrible présage d'un foie sans tête, et la seconde présente les plus belles entrailles qu'on puisse désirer. Que deviennent alors les menaces de la première? et comment s'est fait ce grand et subit apaisement des Dieux?

XVI. Mais vous dites que le dernier bœuf gras immolé par César n'avait point de cœur, et vous prétendez que, comme il est impossible que cet animal ait vécu sans cet organe, il faut qu'il ait disparu au moment du sacrifice. Comment est-il possible que vous compreniez qu'un bœuf n'a pu vivre sans cœur, et que vous ne compreniez pas que ce cœur n'a pu s'envoler tout à coup je ne sais où? Pour moi, je puis ou ignorer combien le cœur est nécessaire à la vie, ou soupçonner que le cœur de ce bœuf se trouva, par l'effet de quelque maladie, contracté, exigu, flétri et méconnaissable. Mais vous, sur quoi vous fondez-vous pour croire que le cœur d'un bœuf gras ait disparu tout à coup au milieu du sacrifice? Est-ce pour avoir vu César vêtu de pourpre et privé de son bon sens que le taureau perdit lui-même le cœur? Croyez-moi, en voulant défendre des forts détachés, vous livrez à l'ennemi la citadelle même de la philosophie. Pour soutenir la vérité des aruspices, vous bouleversez toute la physique. Il y a une tête dans le foie de la victime et un cœur dans ses entrailles; répandez un peu de farine et de vin, et voilà qu'un Dieu, ou je ne sais quelle puissance inconnue, enlève et fait disparaître ces organes. Ce n'est donc plus la nature qui préside à l'origine et à la fin de toute chose; et il y aura des corps qui, produits de rien, retourneront subitement à rien. Quel physicien a jamais parlé de la sorte? Les aruspices l'affirment. Les croyez-vous donc plus dignes de foi que les physiciens?

XVII. Et lorsqu'on sacrifie à plusieurs Dieux, d'où vient que les uns paraissent favorables et les autres irrités? Quelle inconstance de nous menacer par les premières entrailles, et de tout nous promettre par les secondes? Puis, quelles dissensions si grandes les divisent même entre parents, pour qu'Apollon nous veuille du bien et Diane du mal? N'est-il pas clair que le hasard ayant décidé du choix des victimes, c'est aussi au hasard qu'est dû l'état des entrailles? Mais, direz-vous, il en est des victimes comme des sorts; une vertu divine en règle le choix. Nous parlerons bientôt des sorts. Cependant il me semble que vous ne fortifiez pas votre opinion sur les victimes en les comparant aux sorts, mais bien que vous infirmez l'autorité des sorts en les comparant aux victimes. Quoi! lorsque nous envoyons chercher au marché d'Équimélium un agneau pour l'immoler, c'est l'agneau même dont les entrailles s'adaptent à ce qui nous concerne que nous amène notre esclave, conduit, non par le hasard, mais par quelque Dieu! Si vous entendez par là que le hasard et la volonté des Dieux se trouvent, en ce cas, réunis comme dans les sorts, je suis désolé de voir nos Stoïciens fournir ainsi aux Épicuriens l'occasion de se moquer d'eux; et vous savez comment ils en profitent. Rien ne leur est plus facile. Car Épicure, pour persifler les Dieux mêmes, nous les montre lé-

pitis aut accessio subitone fieri potest, ut se exta ad immolatoris fortunam accommodent? Non perspicitis, aleam quamdam esse in hostiis deligendis, præsertim quum res ipsa doceat? Quum enim tristissima exta sine capite fuerunt, quibus nihil videtur esse dirius; proxima hostia litatur sæpe pulcherrime. Ubi igitur illæ minæ superiorum extorum? aut quæ tam subito facta est deorum tanta placatio?

XVI. Sed affers, in tauri opimi extis, immolante Cæsare, cor non fuisse; id quia non potuerit accidere, ut sine corde victima illa viveret, judicandum esse, tum interiisse cor, quum immolaretur. Qui fit, ut alterum intelligas, sine corde non potuisse bovem vivere; alterum non videas, cor subito non potuisse, nescio quo, avolare? Ego enim possum vel nescire, quæ vis sit cordis ad vivendum; vel suspicari, contactum aliquo morbo, bovis exile et exiguum et vietum cor, et dissimile cordis fuisse. Tu vero quid habes, quare putes, si paullo ante cor fuerit in tauro opimo, subito id in ipsa immolatione interisse? An, quod adspexit vestitu purpureo excordem Cæsarem, ipse corde privatus est? Urbem philosophiæ, mihi crede, proditis, dum castella defenditis. Nam, dum aruspicinam veram esse vultis, physiologiam totam pervertitis. Caput est in jecore, cor in extis: jam abscedet, simul ac molam et vinum insperseris; deus id eripiet, vis aliqua conficiet, aut excedet. Non ergo omnium interitus atque obitus natura conficiet; et erit aliquid, quod aut ex nihilo oriatur, aut in nihilum subito occidat. Quis hoc physicus dixit unquam? Aruspices dicunt. His igitur, quam physicis, potius credendum existimas?

XVII. Quid? quum pluribus diis immolatur, qui tandem evenit, ut litetur aliis, aliis non litetur? Quæ autem inconstantia deorum est, ut primis minentur extis, bene promittant secundis? aut tanta inter eos dissensio, sæpe etiam inter proximos, ut Apollinis exta bona sint, Dianæ non bona? Quid est tam perspicuum, quam, quum fortuito hostiæ adducantur, talia cuique exta esse, qualis cuique obtigerit hostia? At enim id ipsum habet aliquid divini, quæ cuique hostia obtingat, tanquam in sortibus, quæ cui ducatur. Mox de sortibus. Quanquam tu quidem non hostiarum casum confirmas sortium similitudine, sed infirmas sortes collatione hostiarum. An, quum in Æquimelium misimus, qui afferat agnum, quem immolemus; is mihi agnus affertur, qui habet exta rebus accommodata, et ad eum agnum non casu, sed duce deo servus deducitur? Nam si casum in eo quoque dicis esse, quasi sortem quamdam cum deorum voluntate conjunctam; doleo tantam stoicos nostros Epicureis irridendi sui facultatem dedisse: non enim ignoras, quam ista derideant. Et quidem illi facilius facere possunt: deos enim ipsos jocandi causa induxit Epicurus perlucidos, et perflabiles, et la-

Digitized by Google

gers et transparents, cherchant dans les intermondes, comme entre deux bois sacrés, un asile sûr en cas d'événement; il leur donne des membres semblables aux nôtres, mais dont ils ne peuvent se servir. Après avoir ainsi indirectement nié les Dieux, il ne peut hésiter à nier la divination. Il est du moins conséquent: les Stoïciens ne le sont pas. Son Dieu ne s'occupant ni de lui-même, ni des autres, ne peut départir la divination aux hommes; tandis que le vôtre peut bien ne pas la leur donner, sans cesser pour cela de régir le monde et de gouverner les sociétés. Pourquoi donc vous jeter vous-mêmes dans ces arguments captieux, dont vous ne pouvez plus vous dégager? Quand les Stoïciens veulent arriver promptement au but, voici comme ils raisonnent. S'il y a des Dieux, il y a une divination; or, il y a des Dieux, donc il y a une divination. Ne serait-il pas mieux de dire : Or il n'y a point de divination, donc il n'y a point de Dieux? Voyez à quoi ils s'exposent en faisant dépendre de la divination l'existence des Dieux. Manifestement il n'y a point de divination, et cependant il faut croire qu'il y a des Dieux.

XVIII. La divination par l'inspection des entrailles ainsi détruite, la science des aruspices croule tout entière. Viennent ensuite les prodiges et les foudres. L'explication des foudres est fondée, selon vous, sur de longues observations, et celle des prodiges sur le raisonnement et les conjectures. Qu'entendez-vous par ces observations? Les Étrusques ont partagé le ciel en seize parties. Il était facile sans doute de doubler les quatre que nous connaissons, puis de doubler encore les huit, pour pouvoir dire de quel côté partait la foudre. A quoi bon pourtant, et qu'est-ce que cela signifie? N'est-il pas manifeste que d'abord les hommes pleins d'étonnement et de crainte ont fait du tonnerre et de la foudre les attributs de Jupiter tout-puissant? De là dans nos livres : « *Quand Jupiter tonne et qu'il éclaire, il est défendu de tenir les comices du peuple.* » Cette prohibition avait peut-être un but politique : on voulait avoir des raisons pour proroger les comices. Aussi le tonnerre n'est-il regardé comme un obstacle que pour les comices : dans toute autre occasion, quand il se fait entendre à gauche, c'est le plus favorable de tous les auspices. Mais nous parlerons des auspices ailleurs, il s'agit maintenant des foudres.

XIX. Quoi de plus étrange pour un physicien que d'attribuer une signification certaine à une chose incertaine? Car je ne vous mets pas au nombre de ceux qui s'imaginent que les Cyclopes du mont Etna forgent les foudres de Jupiter. Il serait étonnant que n'en ayant qu'une il la lançât si souvent, sans pour cela réussir à avertir les hommes de ce qu'ils doivent faire ou éviter. Les Stoïciens pensent que les exhalaisons de la terre, lorsque, refroidies, elles commencent à s'échapper, forment les vents, et qu'une fois condensées en nuages, si elles viennent à se rompre et à se diviser en petites parties avec violence et à plusieurs reprises, elles donnent naissance au tonnerre et aux éclairs; et qu'enfin si le feu qui s'allume au choc violent des nues s'échappe, c'est la foudre. Ce que nous reconnaissons ainsi comme un effet naturel, sans règle, sans époque fixe,

bitantes, tanquam inter duos lucos, sic inter duos mundos, propter metum ruinarum; eosque habere putat eadem membra, quæ nos; nec usum ullum habere membrorum. Ergo is circuitione quadam deos tollens, recte non dubitat divinationem tollere. Sed non, ut hic sibi constat, item stoici : illius enim deus nihil habens nec sui, nec alieni negotii, non potest hominibus divinationem impertire; vester autem deus potest non impertire, ut nihilominus mundum regat, et hominibus consulat. Cur igitur vos induitis in eas captiones, quas nunquam explicetis? Ita enim, quum magis properant, concludere solent : Si dii sunt, est divinatio; sunt autem dii, est ergo divinatio. Multo est probabilius : non est autem divinatio; non sunt ergo dii. Vide, quam temere committant, ut, si nulla sit divinatio, nulli sint dii. Divinatio enim perspicue tollitur. Deos esse, retinendum est.

XVIII. Atque hac extispicum divinatione sublata, omnis aruspicina sublata est. Ostenta enim sequuntur et fulgura. Valet autem in fulguribus observatio diuturna; in ostentis ratio plerumque conjecturaque adhibetur. Quid est igitur, quod observatum sit in fulgure? Cœlum in XVI partes diviserunt Etrusci. Facile id quidem fuit, quatuor, quas nos habemus, duplicare; post idem iterum facere, ut ex eo dicerent, fulmen qua ex parte venisset. Primum id quid interest? deinde quid significat? Nonne perspicuum est, ex prima admiratione hominum, quod tonitrua, jactusque fulminum extimuissent, credidisse, ea efficere rerum omnium præpotentem Jovem? Itaque in nostris commentariis scriptum habemus : « Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas. » Hoc fortasse reipublicæ causa constitutum est. Comitiorum enim non habendorum causas esse voluerunt. Itaque comitiorum solum vitium est, fulmen; quod idem omnibus rebus optimum auspicium habemus, si sinistrum fuit. Sed de auspiciis alio loco; nunc de fulguribus.

XIX. Quid igitur minus a physicis dici debet, quam quidquam certi significari rebus incertis? Non enim te puto esse eum, qui Jovi fulmen fabricatos esse Cyclopas in Ætna putes. Nam esset mirabile, quomodo id Jupiter toties jaceret, quum unum haberet; nec vero fulminibus homines, quid aut faciendum esset, aut cavendum, moneret. Placet enim stoicis, eos anhelitus terræ, qui frigidi sint, quum fluere cœperint, ventos esse : quum autem se in nubem induerint, ejusque tenuissimam quamque partem cœperint dividere atque disrumpere, idque crebrius facere et vehementius, tum et fulgura, et tonitrua exsistere; si autem nubium conflictu ardor expressus se emiserit, id esse fulmen. Quod igitur vi naturæ, nulla constantia, nullo rato tempore videmus effici, ex eo significationem rerum consequentium quærimus? Scilicet, si ista Jupiter significaret, tam multa frustra fulmina emitteret? Quid enim proficit, quum in medium mare fulmen jacit?

Digitized by Google

peut-il nous dévoiler l'avenir? Si telle était la volonté de Jupiter, pourquoi lancerait-il tant de foudres inutiles? A quoi lui servirait de frapper, comme cela arrive si souvent, le sommet des montagnes, les vastes mers, les déserts, ou ces contrées habitées par des peuples qui ne font aucune observation semblable? Mais on a trouvé la tête de telle statue dans le Tibre. Je ne nie pas l'habileté des aruspices, je nie seulement la divination. La division du ciel, dont je viens de parler, accompagnée de certaines observations, peut donc apprendre d'où la foudre part et où elle frappe; mais rien ne peut faire connaître ce qu'elle signifie.

XX. Ici vous m'objectez mes propres vers : « Le maître du tonnerre, appuyé sur l'Olympe étoilé, frappa lui-même autrefois la colline couronnée de son temple, et sillonna le Capitole de ses feux. » Vous rappelez aussi la statue de Natta, les simulacres des Dieux, le groupe de Romulus et de Rémus qu'allaitait la louve, renversés par la foudre, ainsi que la justesse des réponses des aruspices consultés à cette occasion. Vous admirez que la conjuration ait été découverte dans le sénat, à l'instant même où la statue de Jupiter, commandée deux ans avant par les consuls, était inaugurée au Capitole. Et c'est vous, m'avez-vous dit, qui oseriez combattre la divination après tout ce que vous avez fait et écrit! Vous êtes mon frère et je vous respecte. Or, je vous le demande, à qui en voulez-vous? A la chose même qui est telle que vous le voyez, ou à moi qui ne cherche que le vrai? Je n'attaque point la science des aruspices, je vous en demande seulement la raison. Mais vous vous êtes préparé un admirable subterfuge. Prévoyant que je vous presserais de me dire la cause de chaque divination, vous vous êtes jeté dans de longs discours, répétant qu'il vous suffisait de voir les effets sans en rechercher la raison ou l'origine; que dès qu'on était certain de l'existence d'un fait, il importait peu d'en connaître la cause: tout cela, comme si je vous accordais les faits, ou qu'un philosophe ne dût pas remonter aux causes. Alors vous m'avez allégué mes *pronostics;* vous avez cité la scammonée, l'aristoloche, et diverses autres racines dont vous voyez la vertu et les effets sans en connaître la cause.

XXI. Fausse comparaison. D'ailleurs le Stoïcien Boëthus que vous citez, et même notre ami Posidonius, ont recherché les causes des pronostics; et dans l'ignorance des causes, les effets du moins ont pu être observés et constatés. Mais pour la statue de Natta, pour les tables des lois frappées de la foudre, quelle ancienne observation peut nous guider? Les Pinarius Natta sont patriciens : le danger viendra donc de la noblesse. Que Jupiter s'est montré ingénieux! Romulus allaité par la louve est frappé de la foudre: cela signifie que la ville qu'il fonda est en péril. Admirons l'adresse avec laquelle Jupiter nous donne ses avertissements! Mais dans le même temps que l'on plaçait la statue de Jupiter, la conjuration se découvrait; et vous aimez mieux croire que cela se soit fait par la providence des Dieux, plutôt que par hasard; vous voulez que l'ouvrier qui avait fait marché avec Torquatus et Cotta pour la colonne n'ait différé de l'achever ni par paresse, ni faute d'argent, mais parce que les Dieux immortels avaient ordonné qu'il attendît jusqu'à ce moment! Pour moi, je ne désespère pas entière-

quid, quum in altissimos montes, quod plerumque fit? quid, quum in desertas solitudines? quid, quum in earum gentium oras, in quibus hæc ne observantur quidem? At inventum est caput in Tiberi. Quasi ego artem aliquam istorum esse negem. Divinationem nego. Cœli enim distributio, quam ante dixi, et certarum rerum notatio docet, unde fulmen venerit, quo concesserit; quid significet autem, nulla ratio docet.

XX. Sed urges me meis versibus :

> Nam pater altitonans, stellanti nixus Olympo,
> Ipse suos quondam tumulos ac templa petivit,
> Et Capitolinis injecit sedibus ignes.

Tum statua Nattæ, tum simulacra deorum, Romulusque et Remus cum altrice bellua, vi fulminis icti conciderunt; deque his rebus aruspicum exstiterunt responsa verissima. Mirabile autem illud, quod eo ipso tempore, quo fieret indicium conjurationis in senatu, signum Jovis biennio post, quam erat locatum, in Capitolio collocabatur. Tu igitur animum induces (sic enim mecum agebas), causam istam et contra facta tua, et contra scripta defendere? Frater es : eo vereor. Verum quid tibi hic tandem nocet? reene, quæ talis est; an ego, qui verum explicari volo? Itaque nihil contra dico; a te rationem totius aruspicinæ peto. Sed te mirificam in latebram conjecisti. Quod enim intelligeres, fore, ut premerere, quum ex te causas uniuscujusque divinationis exquirerem, multa verba fecisti, te, quum res videres, rationem causamque non quærere; quid fieret, non cur fieret, ad rem pertinere. Quasi ego aut fieri concederem, aut esset philosophi, causam, cur quidque fieret, non quærere. Et eo quidem loco et prognostica nostra pronuntiabas, et genera herbarum, scammoneam, aristolochiamque radicem, quarum causam ignorares, vim et effectum videres.

XXI. Dissimile totum : nam et prognosticorum causas persecuti sunt et Boëthus stoicus, qui est a te nominatus, et noster etiam Posidonius; et, si causæ non reperiantur istarum rerum, res tamen ipsæ observari animadvertique potuerunt. Nattæ vero statua, aut æra legum de cœlo tacta, quid habent observatum ac vetustum? Pinarii Nattæ nobiles : a nobilitate igitur periculum. Hoc tam callide Jupiter cogitavit! Romulus lactens fulmine ictus : urbi igitur periculum ostenditur ei, quam ille condidit. Quam scite per notas nos certiores facit Jupiter? At eodem tempore signum Jovis collocabatur, quo conjuratio indicabatur. Et tu scilicet mavis, numine deorum id factum, quam casu, arbitrari? et redemptor, qui columnam illam de Cotta et de Torquato conduxerat faciendam, non inertia, aut inopia tardior fuit, sed a diis immortalibus ad istam horam reservatus est? Non equidem plane despero ista esse vera; sed nescio, et discere a te volo.

Nam quum mihi quædam casu viderentur sic evenire,

Digitized by Google

ment de la vérité de cette explication; mais j'avoue mon ignorance, et je désire que vous m'éclairiez. Comme il me semblait que c'était le hasard qui avait vérifié quelques prédictions des devins, vous vous êtes fort étendu sur ce sujet, et vous avez dit entre autres que quatre dés jetés au hasard pouvaient amener le point de Vénus; mais que quatre cents dés ne pourraient pas de même l'amener cent fois : d'abord je ne sais pas pourquoi ils ne le pourraient pas; mais je n'insiste pas là-dessus, car vous abondez en exemples. Vous avez cité les couleurs jetées sur un tableau, le grouin d'un cochon fouillant la terre, et beaucoup d'autres semblables. Vous rappelez aussi cette tête de Panisque imaginée par Carnéade, comme si cela ne pouvait pas être un effet du hasard, comme s'il n'y avait pas dans tout bloc de marbre une tête digne même de Praxitèle! Car une tête ne se fait qu'en retranchant peu à peu, et c'est là tout ce que Praxitèle y met du sien. Mais lorsqu'à force de retrancher on est parvenu jusqu'aux linéaments du visage, alors on ne peut plus douter que l'œuvre ne fût dans le marbre même. Il peut donc s'être trouvé naturellement quelque chose de semblable dans les carrières de Chio. Contes que tout cela. Eh! n'avez-vous jamais remarqué dans les nuages la figure d'un lion ou d'un hippocentaure? Le hasard, ce que vous niiez tout à l'heure, peut donc imiter la nature.

XXII. Après avoir ainsi discuté la question des entrailles des victimes et des foudres, passons aux prodiges, afin de ne rien omettre dans l'art des aruspices. Une mule, dites-vous, a fait un poulain : rare merveille! Mais aurait-elle eu lieu, si elle avait été impossible? Disons de même de tous les prodiges. Impossibles, ils ne se font pas; possibles, ils n'ont plus droit de nous étonner. C'est l'ignorance des causes qui produit notre étonnement à la vue des choses nouvelles; mais, dans les cas ordinaires, la même ignorance ne produit aucune surprise. Car celui qui s'étonne qu'une mule ait engendré un poulain ignore aussi comment une jument engendre, et comment la nature forme l'animal dans le ventre de sa mère; mais il ne s'étonne pas de ce qu'il voit souvent, quoiqu'il en connaisse aussi peu la cause. Que si ce qu'il n'a jamais vu arrive, il crie au prodige. Ici où est le prodige? Est-ce au moment de la conception ou de la naissance du poulain? La conception peut être contre nature, mais la naissance en est une conséquence presque nécessaire. Au reste, sans en dire plus, examinons l'origine de cette science, nous apprécierons tout de suite quel degré d'autorité elle mérite.

XXIII. On rapporte qu'un laboureur conduisant un jour sa charrue dans un champ du territoire de Tarquinies, au moment où le soc s'enfonçait plus profondément, un certain Tagès sortit tout à coup du sillon et parla au laboureur. Ce Tagès, selon les livres étrusques, avait la figure d'un enfant et la prudence d'un vieillard. A son aspect, le laboureur étonné poussa un cri d'admiration; la foule accourut, et bientôt toute l'Étrurie se rassembla en cet endroit. Alors, disent toujours les livres, Tagès parla longtemps devant cette multitude, qui recueillit ses paroles et les mit par écrit; et c'est ce discours qui contient le fondement de la science des aruspices, principes complétés depuis par l'adjonction de plusieurs choses nouvelles se rapportant à ces premiers éléments. Voilà ce que nous avons appris des aruspices mêmes, voilà leurs archives, et la

ut prædicta essent a divinantibus; dixisti multa de casu, ut, venerium jaci posse casu, quatuor talis jactis; quadringentis centum venerios non posse casu consistere. Primum nescio, cur non possint; sed non pugno : abundas enim similibus. Habes et respersionem pigmentorum, et rostrum suis, et alia permulta. Idem Carneadem fingere dicis de capite Panisci. Quasi non potuerit id evenire casu, et non in omni marmore necesse sit inesse vel Praxitelia capita. Illa enim ipsa efficiuntur detractione; nec quidquam illuc affertur a Praxitele : sed quum multa sunt detracta, et ad lineamenta oris perventum est, tum intelligas, illud, quod jam expolitum sit, intus fuisse. Potest igitur tale aliquid etiam sua sponte in lapicidinis Chiorum exstitisse. Sed sit hoc fictum. Quid? in nubibus nunquam animadvertisti leonis formam, aut hippocentauri? Potest igitur, quod modo negabas, veritatem casus imitari.

XXII. Sed quoniam de extis et fulguribus satis est disputatum, ostenta restant, ut tota aruspicina sit pertractata. Mulæ partus prolatus est a te : res mirabilis, propterea quia non sæpe fit; sed si fieri non potuisset, facta non esset. Atque hoc contra omnia ostenta valeat, nunquam, quod fieri non potuerit, esse factum; sin potuerit, non esse mirandum. Causarum enim ignoratio in re nova mirationem facit : eadem ignoratio si in rebus usitatis est, non miramur. Nam qui mulam peperisse miratur, is, quo modo equa pariat, aut omnino quæ natura partum animantis faciat, ignorat : sed, quod crebro videt, non miratur, etiam si, cur fiat, nescit. Quod ante non vidit, id si evenerit, ostentum esse censet. Utrum igitur, quum concepit mula, an quum peperit, ostentum est? Conceptio contra naturam fortasse; sed partus prope necessarius. Sed quid plura? ortum videamus aruspicinæ : sic facillime, quid habeat auctoritatis, judicabimus.

XXIII. Tages quidam dicitur in agro Tarquiniensi, quum terra araretur, et sulcus altius esset impressus, exstitisse repente, et eum affatus esse, qui arabat. Is autem Tages, ut in libris est Etruscorum, puerili specie dicitur visus, sed senili fuisse prudentia. Ejus adspectu quum obstupuisset bubulcus, clamoremque majorem cum admiratione edidisset, concursum esse factum, totamque brevi tempore in eum locum Etruriam convenisse. Tum illum plura locutum multis audientibus, qui omnia ejus verba exceperint, litterisque mandaverint; omnem autem orationem fuisse eam, qua aruspicinæ disciplina continerentur; eam postea crevisse rebus novis cognoscendis, et ad eadem illa principia referendis. Hæc accepimus ab ipsis; hæc scripta conservant; hunc fontem habent disciplinæ. Num ergo opus est ad hæc refellenda Carneade? num Epi-

Digitized by Google

source de leur discipline. Est-il besoin ici de Carnéade ou d'Épicure? Qui serait assez fou pour croire qu'on puisse déterrer, dirai-je un Dieu ou un homme? Un Dieu? pourquoi se serait-il, contre l'ordre de la nature, enfoui sous terre, attendant que le soc d'une charrue le rendît à la lumière? un Dieu ne pouvait-il pas trouver quelque lieu éminent pour révéler aux hommes sa doctrine? Un homme? mais comment a-t-il vécu sous terre, et où avait-il appris ce qu'il enseignait aux autres? Mais s'arrêter plus longtemps à réfuter semblables choses, ce serait se montrer plus fou encore que ceux qui les croient.

XXIV. On connaît depuis longtemps ce mot de Caton, qui s'étonnait qu'un aruspice ne se prît pas à rire à la vue d'un autre aruspice. Quand les événements ont-ils vérifié leurs prédictions? et si cela est arrivé quelquefois, qui peut dire que ce n'est pas dû au hasard? Annibal réfugié près du roi Prusias, lui conseillait d'engager le combat, malgré les entrailles des victimes reconnues défavorables. « Eh! quoi, dit-il au roi, qui n'osait suivre ce conseil, aimez-vous mieux vous en rapporter à de la chair de bœuf qu'à l'avis d'un vieux général? » César lui-même ne passa-t-il point en Afrique, quoique le grand aruspice lui conseillât de ne pas le faire avant l'hiver? S'il ne l'eût fait, il aurait trouvé toutes les troupes ennemies rassemblées. A quoi bon rappeler, ce qui me serait facile, les innombrables réponses des aruspices qui n'ont eu aucun effet, ou qui en ont eu un tout contraire? Dans la guerre civile, Dieux immortels! combien de fois ne nous ont-elles pas trompés? Combien ne nous en a-t-on pas envoyé de Rome en Grèce? Que n'a-t-on pas annoncé à Pompée, qui ajoutait tant de foi aux prodiges et aux entrailles des victimes? Laissons cela; à quoi bon vous en parler, puisque vous étiez avec nous? Vous voyez cependant que tout est arrivé autrement qu'ils ne l'avaient prédit. Mais revenons aux prodiges.

XXV. Vous avez cité plusieurs faits de mon consulat consignés dans mes propres écrits, plusieurs autres arrivés avant la guerre Marsique et recueillis par Sisenna, plusieurs enfin qui précédèrent la défaite des Lacédémoniens à Leuctres, et qui se trouvent dans Callisthène. Avant de parler des uns et des autres en particulier, voici quelques observations générales. Qu'est-ce que signifient ces avertissements, ou plutôt ces menaces terribles proférées par les Dieux? Que veulent-ils nous dire en nous envoyant des signes que nous ne pouvons comprendre sans interprètes, et en nous annonçant des malheurs que nous ne pouvons éviter? Les gens sages se gardent bien d'annoncer à leurs amis des malheurs inévitables. Ils en usent comme les médecins, qui ne disent jamais à leurs malades qu'ils mourront de telle maladie, quoiqu'ils le prévoient souvent. Car la prédiction d'un mal n'est permise que quand on y joint l'indication du remède. De quel avantage ont été, soit autrefois pour les Lacédémoniens, soit dernièrement pour nous, et les prodiges et les interprètes? Si c'étaient des signes envoyés par les Dieux, pourquoi étaient-ils si obscurs? Si les Dieux voulaient nous apprendre l'avenir, ils devaient s'expliquer clairement; ou s'ils voulaient nous le cacher, c'était déjà trop de ce langage occulte.

XXVI. Quant aux conjectures, seul fondement

curo? Estne quisquam ita desipiens, qui credat exaratum esse, deum dicam, an hominem? Si deum, cur se contra naturam in terram abdiderit, ut patefactus aratro lucem adspiceret? Quid? idem nonne poterat deus hominibus disciplinam superiore e loco tradere? Si autem homo ille Tages fuit, quonam modo potuit terra oppressus vivere? unde porro illa potuit, quæ docebat alios, ipse didicisse? Sed ego insipientior, quam illi ipsi, qui ista credunt, qui quidem contra eos tam diu disputem.

XXIV. Vetus autem illud Catonis admodum scitum est, qui mirari se aiebat, quod non rideret aruspex, aruspicem quum vidisset. Quota enim quæque res evenit prædicta ab istis? aut si evenit quippiam, quid afferri potest, cur non casu id evenerit? Rex Prusias, quum Hannibali apud eum exsulanti depugnari placeret, negabat se audere, quod exta prohiberent. « An tu, inquit, earunculæ vitulinæ mavis, quam imperatori veteri credere? » Quid? ipse Cæsar, quum a summo aruspice moneretur, ne in Africam ante brumam transmitteret, nonne transmisit? quod ni fecisset, uno in loco omnes adversariorum copiæ convenissent. Quid ego aruspicum responsa commemorem (possum equidem innumerabilia), quæ aut nullos habuerint exitus, aut contrarios? Hoc civili bello, dii immortales! quam multa luserunt? quæ nobis in Græciam Roma responsa aruspicum missa sunt? quæ dicta Pompeio? etenim ille admodum extis et ostentis movebatur. Non lubet commemorare, nec vero necesse est, tibi præsertim, qui interfuisti. Vides tamen, omnia fere contra, ac dicta sint, evenisse. Sed hæc hactenus: nunc ad ostenta veniamus.

XXV. Multa me consule a me ipso scripta recitasti; multa ante Marsicum bellum a Sisenna collecta attulisti; multa ante Lacedæmoniorum malam pugnam in Leuctris a Callisthene commemorata dixisti. De quibus dicam equidem singulis, quoad videbitur; sed dicendum etiam est de universis. Quæ est enim ista a diis profecta significatio, et quasi denuntiatio calamitatum? Quid autem volunt ea dii immortales primum significantes, quæ sine interpretibus non possimus intelligere; deinde ea, quæ cavere nequeamus? At hoc ne homines quidem probi faciunt, ut amicis impendentes calamitates prædicant, quas illi effugere nullo modo possint: ut medici, quanquam intelligunt sæpe, tamen nunquam ægris dicunt illo morbo eos esse morituros. Omnis enim prædictio mali tum probatur, quum ad prædictionem cautio adjungitur. Quid igitur aut ostenta, aut eorum interpretes, vel Lacedæmonios olim, vel nuper nostros adjuverunt? Quæ si signa deorum putanda sunt, cur tam obscura fuerunt? Si enim, ut intelligeremus, quid esset eventurum, aperte declarari oportebat; aut ne occulte quidem, si ea sciri nolebant.

XXVI. Jam vero conjectura omnis, in qua nititur divi-

Digitized by Google

de cette divination, elles se présentent à l'esprit de l'homme sous des formes multiples, diverses et souvent opposées. Comme dans ces causes conjecturales où l'accusateur et le défenseur établissent sur une même base des raisonnements contraires et cependant probables, ainsi, dans tout ce qui est soumis à la conjecture, il faut s'attendre à l'incertitude. Quand des effets peuvent naître soit du hasard, soit de la nature, et que leur ressemblance même peut induire en erreur, c'est une grande folie de renoncer à en trouver la cause, et de les attribuer aux Dieux. Vous, devin, vous croyez que les Béotiens de Lébadée apprirent par le chant des coqs la victoire des Thébains, parce que ces animaux se taisent quand ils sont vaincus, et chantent leur triomphe. C'était donc par des coqs que Jupiter annonçait cette nouvelle à une si grande cité? Mais ces oiseaux ne chantent-ils que quand ils sont vainqueurs? Cependant ils chantaient ce jour-là sans avoir combattu. Voilà le prodige, vous écrierez-vous! Beau prodige en vérité; comme si c'étaient des poissons et non des coqs qui eussent chanté! Quel est le moment du jour ou de la nuit où ils ne chantent point? S'ils chantent de joie après la victoire, quelque autre cause, en excitant leur joie, peut aussi les porter à chanter. Démocrite explique admirablement pourquoi les coqs chantent avant le jour. Comme leur estomac, dit-il, n'est plus chargé de la nourriture qui s'est alors distribuée dans tout le corps par la digestion, n'ayant plus envie de dormir, ils se mettent à chanter. « C'est dans le silence de la nuit, dit Ennius, qu'ils laissent reposer leur voix et leurs ailes. » Ces animaux étant donc naturellement si disposés à chanter, de quoi s'avise Callisthène de prétendre que les Dieux leur en avaient donné le signal, quand ce pouvait être un effet de la nature ou du hasard?

XXVII. Lorsqu'on annonça au sénat qu'il avait plu du sang, qu'un fleuve avait roulé des eaux ensanglantées, que les statues des Dieux s'étaient couvertes de sueur; croyez-vous que Thalès, Anaxagore ou quelque autre physicien y eussent ajouté foi? Le sang et la sueur ne peuvent sortir que d'un corps animé. De l'eau filtrée à travers des terres colorées peut ressembler à du sang, et le suintement des murs, dans les jours humides, imite la sueur naturelle. Mais ces effets, que l'on ne remarque même pas en temps de paix, se grossissent et se multiplient, grâce à la peur, en temps de guerre. Ajoutons que la terreur et le danger, qui préparent les esprits à les croire, assurent en même temps l'impunité à ceux qui les inventent. Nous nous montrons alors si légers et si inconsidérés, que si les rats, dont l'unique occupation est de ronger, rongent quelque chose, nous y voyons un prodige. Ainsi avant la guerre Marsique, comme vous le racontez, les rats ayant rongé des boucliers à Lanuvium, les aruspices y découvrirent un prodige épouvantable, comme s'il importait beaucoup que des rats qui rongent nuit et jour eussent rongé des boucliers ou des cribles. D'après cela, les rats m'ayant rongé dernièrement *la République* de Platon, j'ai dû trembler pour la république; et s'ils avaient rongé le livre d'Épicure *sur la Volupté*, j'aurais dû prévoir la disette et la cherté des vivres.

XXVIII. Devons-nous aussi nous effrayer lorsqu'il naît quelque monstre soit parmi les animaux,

natio, ingeniis hominum in multas, ac diversas, aut etiam contrarias partes sæpe deducitur. Ut enim in causis judicialibus alia est conjectura accusatoris, alia defensoris, et tamen utriusque credibilis : sic in omnibus iis rebus, quæ conjectura investigari videntur, anceps reperitur oratio. Quas autem res tum natura, tum casus affert (nonnunquam etiam errorem creat similitudo), magna stultitia est, earum rerum deos facere effectores, causas rerum non quærere. Tu, vates, Bœotios credis Lebadiæ vidisse ex gallorum gallinaceorum cantu, victoriam esse Thebanorum, quia galli victi silere solent, canere victores. Hoc igitur per gallinas Jupiter tantæ civitati signum dabat? An illæ aves, nisi quum vicerint, canere non solent? At tum canebant, nec vicerant. Id enim est, inquies, ostentum. Magnum vero : quasi pisces, non galli cecinerint. Quod autem est tempus, quo illi non cantent, vel nocturnum, vel diurnum? Quod si victores alacritate, et quasi lætitia, ad canendum excitantur : potuit accidisse alia quoque lætitia, qua ad cantum moverentur. Democritus quidem optimis verbis causam explicat, cur ante lucem galli canant. Depulso enim de pectore, et in omne corpus diviso, et mitificato cibo, cantus edere, quiete satiatos : qui quidem silentio noctis, ut ait Ennius, « favent faucibus russis cantu, plausuque premunt alas. » Quum igitur hoc animal tam sit canorum sua sponte, quid in mentem venit Callistheni dicere, deos gallis signum dedisse cantandi, quum id vel natura, vel casu efficere potuisset?

XXVII. Sanguinem pluisse senatui nuntiatum est; atratum etiam fluvium fluxisse sanguine; deorum sudasse simulacra : num censes his nuntiis Thalen, aut Anaxagoram, aut quemquam physicum crediturum fuisse? Nec enim sanguis, nec sudor, nisi e corpore est. Sed et decoloratio quædam ex aliqua contagione terrena maxime potest sanguinis similis esse, et humor allapsus extrinsecus, ut in tectoriis videmus austro, sudorem imitari. Atque hæc in bello plura et majora videntur timentibus; eadem non tam animadvertuntur in pace. Accedit illud etiam, quod in metu et periculo quum creduntur facilius, tum finguntur impunius. Nos autem ita leves atque inconsiderati sumus, ut, si mures corroserint aliquid, quorum est opus hoc unum, monstrum putemus. Ante vero Marsicum bellum, quod clypeos Lanuvii, ut a te est dictum, mures rosissent, maximum id portentum aruspices esse dixerunt. Quasi vero quidquam intersit, mures, diem noctem aliquid rodentes, scuta, an cribra corroserint. Nam si ista sequimur, quod Platonis Politiam nuper apud me mures corroserunt, de republica debui pertimescere; aut, si Epicuri de Voluptate liber rosus esset, putarem annonam in macello cariorem fore.

XXVIII. An vero illa nos terrent, si quando aliqua

Digitized by Google

soit parmi l'espèce humaine? Voici en deux mots le principe appliquable à tous ces cas. Tout ce qui naît est nécessairement le produit d'une cause naturelle, et ce qui semble en dehors des lois ordinaires ne peut jamais être en dehors de la nature. Trouvez donc, si vous pouvez, la cause de ce qui vous étonne et vous surprend : si elle vous échappe, n'en tenez pas moins pour certain que rien ne se fait sans une cause naturelle, et vous détruirez par là l'erreur dans laquelle la surprise vous aura jeté. Alors les tremblements de terre, le ciel entr'ouvert, les pluies de pierre et de sang, les étoiles filantes, les feux aériens, ne vous effrayeront plus. Que si je demande à Chrysippe la cause de ces différents phénomènes, jamais ce grand défenseur de la divination ne les attribuera au hasard, mais il nous en donnera des explications naturelles. Rien ne peut se faire sans cause, et rien ne se fait qui ne puisse se faire. Et lorsque ce qui était possible est arrivé, on ne doit voir là aucun prodige. Il n'y a donc point de prodiges. Si ce qui est rare est un prodige, un homme sage est un prodige, car un poulain né d'une mule est, je pense, moins rare qu'un sage. Concluons donc en ces termes : ce qui n'a pu se faire ne s'est jamais fait; Ce qui a pu se faire n'est pas un prodige; il n'y a donc pas de prodiges. Un interprète consulté par un homme qui lui racontait comme un grand prodige qu'il avait trouvé dans sa maison un serpent entortillé autour d'un levier, lui répondit avec esprit : « Le prodige serait d'avoir trouvé le levier entortillé autour du serpent. » C'était dire assez clairement qu'on ne doit regarder comme prodige rien de ce qui peut arriver.

XXIX. C. Gracchus écrivit à M. Pomponius que son père ayant surpris deux serpents dans sa maison, avait fait appeler les aruspices. Pourquoi plutôt pour des serpents, que pour des lézards ou des rats? — Parce qu'il est plus rare de trouver des serpents chez soi. — Comme s'il importait que ce qui peut se faire arrivât plus ou moins souvent! Cependant puisque Tibérius Gracchus en laissant aller la femelle devait mourir, et qu'en délivrant le mâle il condamnait Cornélie à la mort, je m'étonne qu'il en ait lâché un. Car on ne dit rien de l'avis des aruspices, dans le cas où l'on eût retenu les deux serpents. Mais la mort de Gracchus suivit de près, par l'effet de quelque maladie grave, je pense, et non de la délivrance du serpent. Au reste, les aruspices ne sont pas assez malheureux pour que jamais le hasard ne les serve. Mais ce serait merveille de croire cette prophétie de Calchas, qui, dans un passage de l'Iliade que vous avez cité, conjecture la durée du siége de Troie par le nombre des passereaux. Agamemnon rappelle ainsi cette conjecture, et voici la traduction que j'ai faite de ces vers d'Homère dans mes moments de loisir :

XXX. Comptons les temps; voyons si sur nos grands destins
Calchas a fait parler des oracles certains.
Vous en fûtes témoins, vous, illustres monarques,
Vous, soldats respectés par le ciseau des Parques.
Ce jour me semble hier : quand l'Aulide en ses ports
Ne pouvait contenir nos vœux et nos transports,
Dévouant aux enfers les ravisseurs d'Hélène,

portentosa aut ex pecude, aut ex homine nata dicuntur? quorum omnium, ne sim longior, una ratio est. Quidquid enim oritur, qualecumque est, causam habeat a natura necesse est : ut, etiam si præter consuetudinem exstiterit, præter naturam tamen non possit exsistere. Causam igitur investigato in re nova atque admirabili, si potes. Si nullam reperies, illud tamen exploratum habeto, nihil fieri potuisse sine causa; eumque errorem, quem tibi rei novitas attulerit, naturæ ratione depellito. Ita te nec terræ fremitus, nec cœli discessus, nec lapideus aut sanguineus imber, nec trajectio stellæ, nec faces visæ terrebunt. Quorum omnium causas si a Chrysippo quæram, ipse ille divinationis auctor nunquam illa dicet facta fortuito, naturalemque rationem omnium reddet. Nihil enim fieri sine causa potest; nec quidquam fit, quod fieri non potest. Nec, si id factum est, quod potuit fieri, portentum debet videri. Nulla igitur portenta sunt. Nam si, quod raro fit, id portentum putandum est, sapientem esse, portentum est : sæpius enim mulam peperisse arbitror, quam sapientem fuisse. Illa igitur ratio concluditur : Nec id, quod non potuerit fieri, factum unquam esse; nec, quod potuerit, id portentum esse; ita omnino nullum esse portentum. Quod etiam conjector quidam et interpres portentorum non inscite respondisse dicitur ei, qui ad eum retulisset, quasi ostentum, quod anguis domi vectem circumjectus fuisset : « Tum esset, inquit, ostentum, si anguem vectis circumplicavisset. » Hoc ille responso satis aperte declaravit, nihil habendum esse portentum, quod fieri posset.

XXIX. C. Gracchus ad M. Pomponium scripsit, duobus anguibus domi comprehensis, aruspices a patre convocatos. Qui magis anguibus, quam lacertis, quam muribus? Quia sunt hæc quotidiana, angues non item. Quasi vero referat, quod fieri potest, quam id sæpe fiat. Ego tamen miror, si emissio feminæ anguis mortem afferebat Tib. Graccho, emissio autem maris anguis erat mortifera Corneliæ, cur alterutram emiserit. Nihil enim scribit respondisse aruspices, si neuter anguis emissus esset, quid esset futurum. At mors insecuta Gracchum est. Causa quidem, credo, aliqua morbi gravioris, non emissione serpentis. Neque enim tanta est infelicitas aruspicum, ut ne casu quidem unquam fiat, quod futurum illi esse dixerint. Nam illud mirarer, si crederem, quod apud Homerum Calchantem dixisti ex passerum numero belli Trojani annos auguratum; de cujus conjectura sic apud Homerum, ut nos otiosi convertimus, loquitur Agamemnon :

XXX. Ferte, viri, et duros animo tolerate labores,
Auguris ut nostri Calchantis fata queamus
Scire, ratosne habeant, an vanos pectoris orsus.
Namque omnes memori portentum mente retentant,
Qui non funestis liquerunt lumina fatis.
Argolicis primum ut vestita est classibus Aulis,
Quæ Priamo cladem, et Trojæ, pestemque ferebant :
Nos circum latices gelidos, fumantibus aris,

Digitized by Google

Sous un platane épais, qu'une pure fontaine
Baignait de la fraîcheur de ses limpides eaux,
Nous cherchions l'avenir dans le flanc des taureaux.
Quel présage soudain vint frapper notre vue!
Suscité par le Dieu qui tonne dans la nue,
Un horrible serpent, reptile monstrueux,
Déroulant à longs plis ses anneaux tortueux,
Sort du pied de l'autel, et de son corps immense
Enlaçant le platane, à la cime il s'élance.
Huit passereaux sans plume, en leur nid retranchés,
Sous l'aile protectrice y palpitaient cachés;
Le serpent les dévore; et tandis que leur mère,
Agitée autour d'eux, poursuit sa plainte amère,
Sur son aile il étend ses sinueux replis,
Et déchire l'oiseau perçant l'air de ses cris.
Le peuple frémissait; par un nouveau prodige,
Ce reptile effrayant que Jupiter dirige,
En marbre se transforme à nos regards surpris.
Calchas (un saint transport agitait ses esprits):
« Quel spectacle, dit-il, vous glace et vous étonne?
C'est un signe sacré que Jupiter nous donne,
Un présage éloigné, mais sûr, mais immortel.
Ces oiseaux dévorés par un monstre cruel
Sont neuf ans engloutis dans le torrent des âges;
Troie est, après neuf ans, promise à vos courages. »
Les temps sont arrivés....

Mais pourquoi ces passereaux signifiaient-ils plutôt des années que des mois ou des jours? Et pourquoi l'augure s'occupe-t-il des passereaux auxquels il n'arrive rien de merveilleux, tandis qu'il se tait sur le dragon que l'on dit changé en pierre, contre toutes les lois de la nature? Enfin quel rapport existe-t-il entre des passereaux et des années? Quant à ce serpent qui apparut à Sylla dans un sacrifice, je me souviens en effet que Sylla, au moment de partir pour une expédition, vit un serpent s'élancer du pied de l'autel sur lequel il immolait; mais je me rappelle aussi que la victoire remportée ce jour-là fut due à la valeur du général et non aux conseils de l'aruspice.

XXXI. Rien de merveilleux dans ces prodiges auxquels on donne après l'événement telle interprétation qu'on veut. Ainsi les grains de blé amassés dans la bouche de Midas enfant, ainsi les abeilles que vous dites s'être posées sur les lèvres du jeune Platon, ont donné lieu à des interprétations plus merveilleuses que les faits mêmes : faits que l'on peut d'ailleurs révoquer en doute, ou qui, en tout cas, n'ont précédé que des événements dus au hasard. Pour Roscius, il est peut-être faux qu'il ait été enveloppé par un serpent; mais qu'on ait trouvé un serpent dans son berceau, cela n'est pas surprenant, surtout à Salone, où ces reptiles se rassemblent souvent autour du foyer. Quant à la réponse des aruspices, que rien ne surpasserait la gloire de cet enfant, je m'étonne que les dieux immortels aient annoncé l'illustration future d'un comédien, et qu'ils n'aient rien prédit à Scipion l'Africain. Vous avez aussi recueilli les prodiges concernant Flaminius. Son cheval s'abat tout à coup sous lui, ce qui n'est pas fort étonnant; l'enseigne du premier centurion ne peut être arrachée; sans doute après l'avoir plantée hardiment, ce porte-enseigne ne l'arrachait qu'avec hésitation. Le cheval de Denys se sauve à la nage, et des abeilles se posent sur sa crinière. Où est la merveille? Mais Denys monte peu de temps après sur le trône, et l'effet du hasard devient un prodige. Dans le temple d'Hercule, à Lacédémone, les armes résonnent; à Thèbes, les portes d'un temple consacré au même dieu s'ouvrent tout à coup d'elles-mêmes, et les boucliers suspendus à la voûte

Aurigeris divum placantes numina tauris,
Sub platano umbrifera, fons unde emanat aquai,
Vidimus immani specie, tortuque draconem
Terribilem, Jovis ut pulsu penetraret ab ara;
Qui platani in ramo foliorum tegmine septos
Corripuit pullos : quos quum consumeret octo,
Nona super tremulo genitrix clangore volabat;
Cui ferus immani laniavit viscera morsu.
Hunc, ubi tam teneros volucres matremque peremit,
Qui luci ediderat, genitor Saturnius idem
Abdidit, et duro formavit tegmina saxo.
Nos autem timidi stantes mirabile monstrum
Vidimus in mediis divum versarier aris.
Tum Calchas hæc est fidenti voce locutus :
« Quidnam torpentes subito obstupuistis, Achivi?
Nobis hæc portenta deum dedit ipse creator,
Tarda, et sera nimis; sed fama, ac laude perenni.
Nam quot aves tetro mactatas dente videtis,
Tot nos ad Trojam belli exantlabimus annos :
Quæ decimo cadet, et pœna satiabit Achivos. »
Edidit hæc Calchas : quæ jam matura videtis.

Quæ tandem ista auguratio est ex passeribus, annorum potius, quam aut mensium, aut dierum? Cur autem de passerculis conjecturam facit, in quibus nullum erat monstrum; de dracone silet, qui, id quod fieri non potuit, lapideus dicitur factus? Postremo quid simile habet passer annis? Nam de angue illo, qui Sullæ apparuit immolanti, utrumque memini, et Sullam, quum in expeditionem educturus esset, immolavisse, et anguem ab ara exstitisse, eoque die rem præclare esse gestam, non aruspicis consilio, sed imperatoris.

XXXI. Atque hæc ostentorum genera mirabile nihil habent, quæ quum facta sunt, tum ad conjecturam aliqua interpretatione revocantur : ut illa tritici grana in os pueri Midæ congesta; aut apes, quas dixisti in labris Platonis consedisse pueri, non tam mirabilia sint, quam conjecta belle : quæ tamen vel ipsa falsa esse, vel ea, quæ prædicta sunt, fortuito cecidisse potuerunt. De ipso Roscio potest illud quidem esse falsum, ut circumligatus fuerit angui; sed ut in cunis fuerit anguis, non tam est mirum, in Solonio præsertim, ubi ad focum angues nundinari solent. Nam quod aruspices responderunt, nihil illo clarius, nihil nobilius fore : miror, deos immortales histrioni futuro claritatem ostendisse, nullam ostendisse Africano. Atque etiam a te Flaminiana ostenta collecta sunt. Quod ipse, et equus ejus repente conciderit; non sane mirabile hoc quidem : quod evelli primi hastati signum non potuerit; timide fortasse signifer evellebat, quod fidenter infixerat. Nam Dionysii equus quid attulit admirationis, quod emersit ex flumine? quodque habuit apes in juba? Sed quia brevi tempore regnare cœpit, quod acciderat casu, vim habuit ostenti. At Lacedæmoniis in Herculis fano arma sonuerunt, ejusdemque dei Thebis valvæ clausæ, subito se aperuerunt; eaque scuta, quæ fuerant sublime fixa, sunt

Digitized by Google

sont trouvés à terre. Comme il n'y a rien en tout cela qui ait pu se faire sans quelque mouvement, pourquoi attribuer à la puissance des Dieux des effets qui conviennent si bien au hasard?

XXXII. A Delphes, il s'élève tout à coup sur la tête de la statue de Lysandre une couronne d'herbes sauvages. Croyez-vous donc qu'elle y ait paru avant que la graine de ces gerbes ait germé? Or, ces graines avaient été sans doute déposées par les oiseaux et non semées par les hommes. Ensuite tout ce qui est sur la tête peut ressembler à une couronne. Quant aux étoiles d'or placées dans le temple de Castor et Pollux, tombant le même jour sans pouvoir être retrouvées, je reconnais ici plutôt les voleurs que les Dieux. J'admire les historiens grecs consignant avec tant de soin la méchanceté du singe de Dodone. Est-ce un prodige qu'un animal aussi malin ait renversé des urnes et dispersé les sorts? et les historiens osent dire que jamais plus triste présage ne menaça les Lacédémoniens! Quant à cette prédiction des Véiens que si le lac d'Albe vient à déborder et à couler vers la mer, Rome sera détruite, et que si le lac est retenu dans son bassin, ce sera Veïes; je répondrai que le lac d'Albe n'a jamais été détourné pour le salut de Rome, mais pour le bien des campagnes d'alentour. Mais peu de temps après on entend une voix qui avertit de prendre garde que Rome ne soit prise par les Gaulois, et c'est là l'origine de l'autel d'Aïus Locutius dans la rue Neuve. Quoi! lorsque personne ne connaissait cet Aïus Locutius, il parlait et trouvait ainsi un nom; et voilà qu'après avoir trouvé une place, un autel, un nom, il devient muet? On peut dire la même chose de Junon Monitrice. Car depuis sa truie pleine, de quoi nous a-t-elle avertis?

XXXIII. En voilà assez sur les prodiges. Restent les auspices et les sorts, j'entends ceux qu'on tire au hasard, et non les inspirations appelées plus justement oracles, et dont je parlerai quand je m'occuperai de la divination naturelle. Puis viennent enfin les Chaldéens. Voyons d'abord ce qui concerne les auspices. On peut croire qu'il est difficile à un augure de les combattre; oui peut-être chez les Marses, mais non à Rome. Nous ne sommes pas de ces augures qui prédisent l'avenir par l'observation du vol des oiseaux et autres signes semblables. J'admets cependant que Romulus, qui fonda Rome après avoir pris les auspices, croyait à l'utilité de la science augurale dans la conduite des affaires. Mais l'antiquité se trompait ainsi en beaucoup de choses réformées depuis par l'usage, l'étude et le temps; et ce n'est que dans l'intérêt de l'État, et pour ménager l'opinion du peuple, que nous avons conservé les coutumes, la religion, la discipline, le droit des augures et l'autorité de leur collége. Je dirai même qu'il n'était point de supplice trop sévère pour les consuls P. Clodius et L. Junius, qui s'étaient embarqués contre les auspices. Ils devaient obéir à la religion, et ne pas rejeter si opiniâtrément les usages de la patrie. Ainsi l'un fut justement condamné par le peuple, et l'autre fit bien de se donner la mort. Flaminius, dites-vous, n'obéit pas aux auspices, et c'est pour cela qu'il périt avec son armée. Mais l'année suivante Paulus y obéit. En fut-il moins défait avec les siens à la bataille de Cannes? Au reste, quand il y aurait véritablement des auspices, ce qui n'est

humi inventa. Horum quum fieri nihil potuerit sine aliquo motu, quid est cur divinitus ea potius, quam casu facta esse dicamus?

XXXII. At in Lysandri statuæ capite Delphis exstitit corona ex asperis herbis, et quidem subita. Itane censes, ante coronam herbæ exstitisse, quam conceptum esse semen? Herbam autem asperam, credo, avium congestu, non humano satu. Jam quidquid in capite est, id coronæ simile videri potest. Nam quod eodem tempore stellas aureas Castoris et Pollucis, Delphis positas, decidisse, neque eas usquam repertas esse dixisti : furum id magis factum, quam deorum videtur. Simiæ vero Dodoneæ improbitatem historiis græcis mandatam esse demiror. Quid minus mirum, quam illam monstruosissimam bestiam urnam evertisse, sortes dissipavisse? Et negant historici Lacedæmoniis ullum ostentum hoc tristius accidisse. Nam illa prædicta Veientium, si lacus Albanus redundasset, isque in mare fluxisset, Romam perituram; si repressus esset, Veios : ita aqua Albana deducta ad utilitatem agri suburbani, non ad arcem urbemque retinendam. At paullo post audita vox est monentis, ut providerent, ne a Gallis Roma caperetur; ex eo Aio Loquenti aram in Nova via consecratam. Quid ergo? Aius iste Loquens, quando eum nemo norat, aiebat et loquebatur, et ex eo nomen invenit; posteaquam et sedem, et aram, et nomen invenit, obmutuit? Quod idem dici de Moneta potest; a qua, præterquam de sue plena, quid unquam moniti sumus?

XXXIII. Satis multa de ostentis. Auspicia restant, et sortes eæ, quæ ducuntur, non illæ, quæ vaticinatione funduntur, quæ oracula verius dicimus; de quibus tum dicemus, quum ad naturalem divinationem venerimus : restat etiam de Chaldæis. Sed primum auspicia videamus. Difficilis auguri locus ad contra dicendum. Marso fortasse, sed Romano facillimus. Non enim sumus ii nos augures, qui avium, reliquorumve signorum observatione futura dicamus. Et tamen credo, Romulum, qui urbem auspicato condidit, habuisse opinionem, esse in providendis rebus augurandi scientiam. Errabat enim multis in rebus antiquitas; quam vel usu jam, vel doctrina, vel vetustate immutatam videmus. Retinetur autem, et ad opinionem vulgi, et ad magnas utilitates reipublicæ, mos, religio, disciplina, jus augurum, collegii auctoritas. Nec vero non omni supplicio digni P. Claudius, L. Junius, consules, qui contra auspicia navigarunt. Parendum enim fuit religioni, nec patrius mos tam contumaciter repudiandus. Jure igitur alter populi judicio damnatus est; alter mortem sibi ipse conscivit. Flaminius non paruit auspiciis : itaque periit cum exercitu. At anno post Paullus paruit : num minus cecidit in Cannensi pugna cum exercitu? Etenim, ut sint auspicia, quæ nulla sunt; hæc certe, quibus uti-

Digitized by Google

pas, ceux dont nous nous servons aujourd'hui, tels que les poulets ou le vol des oiseaux, ne sont que des simulacres d'auspices et non des auspices réels.

XXXIV. *Q. Fabius, je veux que vous m'aidiez à prendre les auspices.* Il répond : *J'ai entendu.* Chez nos ancêtres on n'adressait cette formule qu'à un homme habile; aujourd'hui on prend le premier venu. Il faut cependant une grande habileté pour savoir quand il y a *silence* dans les auspices; on entend par là l'absence de tout défaut; il faut être parfait augure pour s'y bien connaître. Aussi il arrive que quand celui qui veut prendre les auspices a dit à celui qu'il a choisi pour l'aider : *Dites s'il vous paraît qu'il y a silence;* celui-ci, sans regarder ni en haut ni autour de lui, répond aussitôt : *Il me paraît qu'il y a silence.* L'autre ajoute alors : *Dites si les oiseaux mangent.* On lui répond, *ils mangent.* Mais quels oiseaux? où sont-ils? les poulets sacrés, dira-t-on, que le pullaire vient d'apporter dans leur cage. Voilà donc les oiseaux messagers de Jupiter! Qu'ils mangent ou non, qu'importe? cela ne fait rien aux auspices. Mais comme en mangeant ils laissent nécessairement tomber de leur bec quelque chose qui frappe la terre, c'est ce qu'on a appelé d'abord *terripavium* puis *terripudium*, et maintenant *tripudium*. Et quand il tombe ainsi quelque morceau de pâte du bec des poulets, on annonce alors à celui qui prend les auspices le *tripudium solistimum*.

XXXV. Peut-il y avoir quelque chose de divin dans un auspice si peu naturel, si forcé? Les premiers augures n'en faisaient point usage; nous en avons la preuve dans un ancien décret du collége, qui déclare que tout oiseau peut faire le *tripudium*. Si l'oiseau était libre de se montrer, il pourrait y avoir auspice, et ce poulet pourrait être regardé comme interprète et messager de Jupiter. Mais aujourd'hui que l'on apporte dans une cage un poulet mourant de faim, croyez-vous que s'il se jette sur la pâte et qu'il lui en tombe un morceau du bec, ce sera là un auspice, et un auspice pris à la façon de Romulus? Pensez-vous aussi que ceux qui prenaient autrefois les auspices n'observaient pas eux-mêmes le ciel? Aujourd'hui c'est le pullaire qui est chargé d'annoncer la volonté des Dieux. Nous regardons un coup de tonnerre à gauche comme un excellent auspice, excepté quand il s'agit des comices; et ceci a été établi dans l'intérêt de la république, afin que les premiers de l'État restassent toujours arbitres de l'opportunité des comices assemblés, soit pour rendre des jugements, soit pour sanctionner les lois, soit pour élire les magistrats. Mais, dites-vous, Scipion et Figulus abdiquèrent le consulat d'après l'avis écrit de Tib. Gracchus confirmant celui des augures, et déclarant que les auspices avaient été mal pris. Je ne nie pas que les augures aient des règles; je nie seulement qu'ils soient prophètes. Mais les aruspices le sont, direz-vous. Tib. Gracchus les ayant appelés dans le sein du sénat au sujet de la mort subite de celui qui rapportait les voix de la première centurie, ils dirent que celui qui avait recueilli les votes n'était pas pur de toute faute. Prenez garde d'abord que ce reproche ne s'adressât tout aussi bien à celui qui avait pris les suffrages de la première centurie, et qui était mort. Je ne vois ici qu'une conjecture et point de divination, une assertion hasardée; car en pareil cas il ne faut jamais exclure le hasard. D'ailleurs, que pouvaient

mur, sive tripudio, sive de cœlo, simulacra sunt auspiciorum, auspicia nullo modo.

XXXIV. Q. FABI, TE MIHI IN AUSPICIO ESSE VOLO. Respondet, AUDIVI. Hic apud majores nostros adhibebatur peritus, nunc quilibet. Peritum autem esse necesse est eum, qui, silentium quid sit, intelligat : id enim silentium dicimus in auspiciis, quod omni vitio caret : hoc intelligere perfecti auguris est. Illi autem, qui in auspicium adhibetur, quum ita imperavit is, qui auspicatur, DICITO, SI SILENTIUM ESSE VIDEBITUR; nec suspicit, nec circumspicit : statim respondet, SILENTIUM ESSE VIDERI. Tum ille, DICITO, SI PASCUNTUR. PASCUNTUR. Quæ aves? aut, ubi? Attulit, inquit, in cavea pullos is, qui ex eo ipso nominatur pullarius. Hæ sunt igitur aves internuntiæ Jovis : quæ pascantur, necne, quid refert? Nihil ad auspicia : sed quia, quum pascuntur, necesse est, aliquid ex ore cadere, et terram pavire, terripavium primo, post terripudium dictum est; hoc quidem jam tripudium dicitur. Quum igitur offa cecidit ex ore pulli, tum auspicanti tripudium solistimum nuntiant.

XXXV. Ergo hoc auspicium divini quidquam habere potest, quod tam sit coactum et expressum? Quo antiquissimos augures non esse usos, argumento est, quod decretum collegii vetus habemus, omnem avem tripudium facere posse. Tum igitur esset auspicium, si modo ei esset liberum, se ostendisse; tum avis illa videri posset interpres et satelles Jovis. Nunc vero inclusa in cavea, et fame enecta, si in offam pultis invadit, et si aliquid ex ore cecidit, hoc tu auspicium, aut hoc modo Romulum auspicari solitum putas? Jam de cœlo servare non ipsos censes solitos, qui auspicabantur? Nunc imperant pullario : ille renuntiat. Fulmen sinistrum, auspicium optimum habemus ad omnes res, præterquam ad comitia : quod quidem institutum reipublicæ causa est, ut comitiorum, vel in judiciis populi, vel in jure legum, vel in creandis magistratibus, principes civitatis essent interpretes. At Tib. Gracchi litteris Scipio et Figulus, quod tum augures judicassent, eos vitio creatos esse, magistratu se abdicaverunt. Quis negat augurum disciplinam esse? Divinationem nego. At aruspices divini. Quos quum Tib. Gracchus propter mortem repentinam ejus, qui in prærogativa referenda subito concidisset, in senatum introduxisset, non justum rogatorem fuisse dixerunt. Primum vide, ne in eum dixerint, qui rogator centuriæ fuisset; is enim erat mortuus : id autem sine divinatione conjectura poterat dicere. Deinde fortasse casu; qui nullo modo est ex hoc genere tollendus. Quid enim scire Etrusci aruspices aut de tabernaculo recte capto, aut de pomœrii jure potuerunt?

Digitized by Google

savoir de certain des aruspices étrusques, soit sur la tente augurale, soit sur les règles sacrées du Pomérium? Pour moi je préfère l'avis de C. Marcellus à celui de A. Claudius (tous deux mes collègues), et j'estime, comme le premier, que l'institution des augures, fondée d'abord sur la croyance de la divination, a été ensuite conservée par raison d'État.

XXXVI. Nous reviendrons ailleurs sur ce sujet. Parlons maintenant des augures des autres peuples, qui montrent en cela moins d'art que de superstition. Ils se servent de presque toutes les espèces d'oiseaux, nous d'un très-petit nombre. Ce qui est sinistre pour eux ne l'est pas pour nous. Déjotarus m'interrogeait souvent sur les règles adoptées par nos augures, et moi je m'enquérais de celles qu'il suivait. Dieux immortels! quelles différences et souvent quelle opposition! Il avait recours aux augures en toute occasion, tandis que nous nous en servons rarement, et seulement quand le peuple nous en confère le droit. Nos ancêtres ne voulaient pas qu'on entreprît une guerre sans prendre les auspices. Depuis combien de temps la guerre est-elle faite par des proconsuls et des propréteurs, privés du droit d'auspices? On s'en dispense au passage des fleuves. On néglige le *tripudium*. Quant aux présages tirés de la pointe des armes, M. Marcellus, cinq fois consul, aussi bon augure que grand général, y avait déjà renoncé. Qu'est devenue la divination par les oiseaux? abandonnée par les généraux qui n'ont pas le droit d'y recourir, elle est restée aux magistrats de la cité. Le même Marcellus allait jusqu'à dire que quand il méditait quelque expédition, il fermait sa litière, pour ne pas être arrêté par les auspices. Précaution semblable à celle de nos augures lorsque, pour éviter l'auspice *conjoint*, ils recommandent d'atteler séparément les chevaux. Mais empêcher l'auspice ou refuser de le voir, n'est-ce pas toujours repousser les avertissements de Jupiter?

XXXVII. Déjotarus vous disait qu'il ne regrettait point d'avoir cru aux auspices qui accompagnèrent son départ pour l'armée de Pompée, parce que, fidèle à sa foi et à son amitié pour le peuple romain, il avait fait son devoir, gloire qui lui paraissait bien préférable à son royaume et à ses biens. Je pense comme lui, mais cela ne fait rien aux auspices. Une corneille ne pouvait lui croasser qu'il faisait bien de se préparer à défendre la liberté du peuple romain. C'était un mouvement de son cœur, une inspiration. Les oiseaux n'annoncent que des événements heureux ou funestes. Mais Déjotarus me semble avoir suivi les auspices de la vertu, qui nous ordonne de sacrifier la fortune au devoir. Au reste, si les oiseaux lui annoncèrent des succès, assurément ils le trompèrent. Il s'enfuit du champ de bataille avec Pompée, grave contre-temps; il se trouva séparé de lui, déplorable événement; il reçut César, et comme hôte et comme ennemi tout à la fois, quoi de plus triste! César enfin, après lui avoir ôté la tétrarchie des Trogmes pour la donner à je ne sais quel Pergaménien de sa suite; après lui avoir enlevé de plus l'Arménie, présent du sénat, laissa dépouillé de tous ses biens ce prince, son hôte, qui venait de le recevoir avec une magnificence vraiment royale. Mais revenons à notre sujet et disons : Si nous considérons les événements que les oiseaux pouvaient annoncer à Déjotarus, ils

Equidem assentior C. Marcello potius, quam App. Claudio (qui ambo mei collegæ fuerunt), existimoque jus augurum, etsi divinationis opinione principio constitutum sit, tamen postea reipublicæ causa conservatum ac retentum.

XXXVI. Sed de hoc loco plura in allis; nunc hactenus. Externa enim auguria, quæ sunt non tam artificiosa, quam superstitiosa, videamus. Omnibus fere avibus utuntur; nos admodum paucis. Alia illis sinistra sunt, alia nostris. Solebat ex me Dejotarus percunctari nostri augurii disciplinam, ego ex illo sui. Dii immortales! quantum differebat? ut quædam essent etiam contraria. Atque ille iis semper utebatur; nos, nisi dum a populo auspicia accepta habemus, quam multum iis utimur? Bellicam rem administrari majores nostri, nisi auspicato, noluerunt. Quam multi anni sunt, quum bella a proconsulibus et proprætoribus administrantur, qui auspicia non habent? Itaque nec amnes transeunt auspicato, nec tripudio auspicantur. Nam ex acuminibus quidem, quod totum auspicium militare est, jam M. Marcellus, ille quinquies consul, totum omisit, idem imperator, idem augur optimus. Ubi ergo avium divinatio? quæ quoniam ab iis, qui auspicia nulla habent, bella administrantur, ab urbanis retenta videtur, a bellicis esse sublata. Et quidem ille dicebat, si quando rem agere vellet, ne impediretur auspiciis, lectica operta facere iter se solere. Huic simile est, quod nos augures præcipimus, ne juge auspicium obveniat, ut jumenta jubeant dijungere. Quid est aliud nolle moneri a Jove, nisi efficere, ut aut ne fieri possit auspicium, aut, si fiat, videri?

XXXVII. Nam illud admodum ridiculum, quod negas Dejotarum, auspiciorum, quæ sibi ad Pompeium proficiscenti facta sunt, pœnitere, quod fidem secutus, amicitiamque populi Romani, functus sit officio; antiquiorem enim sibi fuisse laudem et gloriam, quam regnum, et possessiones suas. Credo id quidem; sed hoc nihil ad auspicia. Nec enim ei cornix canere potuit, recte eum facere, quod populi Romani libertatem defendere pararet. Ipse hoc sentiebat, sicuti sensit. Aves eventus significant aut adversos, aut secundos : virtutis auspiciis video esse usum Dejotarum; quæ vetat spectare fortunam, dum præstetur fides. Aves vero si prosperos eventus ostenderunt, certe fefellerunt. Fugit e prælio cum Pompeio : grave tempus. Discessit ab eo : luctuosa res. Cæsarem eodem tempore hostem, et hospitem vidit : quid hoc tristius? Is quum ei Trogmorum tetrarchiam eripuisset, et asseclæ suo Pergameno, nescio cui, dedisset, eidemque detraxisset Armeniam a senatu datam, quumque ab eo magnificentissimo hospitio acceptus esset, spoliatum reliquit et hospitem, et regem. Sed labor longius : ad propositum revertar. Si eventa quærimus, quæ exquiruntur avibus; nullo modo

Digitized by Google

furent tous funestes; si nous considérons la gloire de son dévouement, c'est sa vertu qui l'inspira et non les auspices.

XXXVIII. Ne me parlez donc ni du lituus de Romulus, que vous me dites n'avoir pu être consumé dans un grand incendie, ni du caillou d'Attius Navius. Les contes n'ont aucune valeur en philosophie. Ce qu'un philosophe devait faire, c'était d'examiner d'abord la nature, puis l'origine et la destinée de la science augurale. Mais quelle est la nature d'une science qui prétend que les oiseaux nous donnent des avertissements en voltigeant çà et là, et que par leur vol ou leur chant ils nous défendent ou nous ordonnent d'agir? Pourquoi les uns à droite, les autres à gauche, ont-ils le pouvoir de confirmer un auspice? comment, quand et par qui ces règles-là ont-elles été inventées? Les Étrusques, du moins, ont pour auteur de leur discipline un enfant déterré par une charrue. Nous, qui? Attius Navius? Mais Romulus et Rémus, plus anciens que lui de plusieurs années, étaient, nous le savons, tous deux augures. En ferons-nous honneur aux Pisidiens, aux Ciliciens, ou aux Phrygiens? choisissons au moins pour révélateurs des mystères divins des peuples moins étrangers aux connaissances humaines.

XXXIX. Mais tous les rois, tous les peuples, toutes les nations se servent d'auspices; comme s'il n'y avait rien de plus répandu que l'extravagance, et que le grand nombre dût servir de règle à nos jugements! Combien peu de gens nient que la volupté soit un bien! La multitude la regarde comme le souverain bien. Les Stoïciens changent-ils pour cela d'opinion, et le vulgaire se rend-il à leur autorité? Il ne faut donc pas s'étonner si, en fait d'auspices et de toute espèce de divination, les esprits faibles s'abandonnent à la superstition et ne peuvent discerner la vérité. Quel accord existe enfin entre les augures, quelle uniformité entre leurs pratiques? Ennius dit, conformément à l'usage de nos augures : « Quand il tonne à gauche, c'est un augure favorable. » Au contraire Ajax, dans Homère, parlant de la fierté des Troyens, dit à Achille. « Jupiter a tonné à droite en leur faveur. » Ainsi c'est la gauche pour nous qui est favorable, c'est la droite pour les Grecs et les barbares. Je sais bien que nous confondons souvent l'un et l'autre, mais il n'est pas moins certain que nous ne sommes pas d'accord en cela avec les étrangers. Combien cette différence est importante! Ils se servent aussi d'autres oiseaux, d'autres signes que nous. Ils observent autrement et emploient d'autres formules. Avouons donc que l'erreur, la superstition et l'imposture sont les sources de la divination.

XL. A tant de superstitions vous ne laissez pas encore d'ajouter les présages. Émilia dit à Paul Émile, qui en accepta l'augure : *Persée est mort.* Cécilia dit à sa nièce, *Je vous cède ma place.* Vous citez ces mots : *Faites silence*, et le présage de la tribu prérogative dans les comices. Cela s'appelle être ingénieux et éloquent contre soi-même : car si vous vous livrez à de pareilles observations, comment pourrez-vous conserver assez de liberté et de tranquillité d'esprit pour écouter la raison dans les affaires et non la superstition? Quoi donc! si quelqu'un vient à dire, à propos de ce qui l'intéresse, quelque chose qui

prospera Dejotaro. Sin officia; a virtute ipsius, non ab auspiciis petita sunt.

XXXVIII. Omitte igitur lituum Romuli, quem in maximo incendio negas potuisse comburi; contemne cotem Attii Navii : nihil debet esse in philosophia commentitiis fabellis loci. Illud erat philosophi, totius augurii primum naturam ipsam videre, deinde inventionem, deinde constantiam. Quæ est igitur natura, quæ volucres huc et illuc passim vagantes efficiat, ut significent aliquid, et tum vetent agere, tum jubeant, aut cantu, aut volatu? Cur autem aliis a læva, aliis a dextra datum est avibus, ut ratum auspicium facere possint? Quo modo autem hæc, aut quando aut a quibus inventa dicemus? Etrusci tamen habent exaratum puerum auctorem disciplinæ suæ. Nos quem? Attiumne Navium? At aliquot annis antiquior Romulus et Remus, ambo augures, ut accepimus. An Pisidarum, aut Cilicum, aut Phrygum ista inventa dicemus? Placet igitur, humanitatis expertes habere divinitatis auctores?

XXXIX. At omnes reges, populi, nationes utuntur auspiciis. Quasi vero quidquam sit tam valde, quam nihil sapere, vulgare; aut quasi tibi ipsi in judicando placeat multitudo. Quotus quisque est, qui voluptatem neget esse bonum? Plerique etiam summum bonum dicunt. Num igitur eorum frequentia stoici de sententia deterrentur? aut num plerisque in rebus sequitur eorum auctoritatem multitudo? Quid mirum igitur, si in [omnibus] auspiciis, et omni divinatione, imbecilli animi superstitiosa ista concipiant, verum dispicere non possint?

Quæ autem est inter augures conveniens et conjuncta constantia? Ad nostri augurii consuetudinem dixit Ennius,

Quum tonuit lævum bene tempestate serena.

At Homericus Ajax apud Achillem querens de ferocitate Trojanorum, nescio quid, hoc modo nuntiat :

Prospera Jupiter his dextris fulgoribus edit.

Ita nobis sinistra videntur, Graiis et barbaris dextra, meliora. Quanquam haud ignoro, quæ bona sint, sinistra nos dicere, etiam si dextra sint. Sed certe nostri sinistrum nominaverunt, externique dextrum, quia plerumque melius id videbatur. Hæc quanta dissensio est? Quid, quod aliis avibus utuntur, aliis signis? aliter observant, alia respondent? Non necesse est fateri, partim horum errore susceptum esse, partim superstitione, multa fallendo?

XL. Atque his superstitionibus non dubitasti etiam omina adjungere. Æmilia Paullo, Persam perisse; quod pater omen accepit; Cæcilia sororis filiæ sedes suas tradere. Jam illa, « Favete linguis; » et prærogativam, omen comitiorum : hoc est, ipsum esse contra se copiosum et disertum. Quando enim, illa observans, quieto et libero animo esse poteris, ut ad rem gerendam non superstitionem habeas,

Digitized by Google

se rapporte soit à vos actions, soit à vos projets, ce sera pour vous un sujet de crainte ou de confiance? Au moment où M. Crassus s'embarquait à Brindes avec son armée, un marchand qui vendait sur le port des figues venues de Caunus, criait *Cauneas*. Admettons, si vous le voulez, que ce cri, par sa ressemblance avec *Cave ne eas*, était pour Crassus un avertissement de ne pas partir, et que s'il eût obéi à ce présage, il n'eût pas péri; mais admettons en même temps qu'il faudra soigneusement noter désormais les faux pas, les courroies rompues et les éternuments.

XLI. Il nous reste à parler des sorts et des Chaldéens, avant de passer aux vaticinations et aux songes. Vous croyez donc que les sorts méritent qu'on en parle. Qu'est-ce que les sorts? Cela ressemble beaucoup au jeu de la mourre, aux osselets et aux dés. Le hasard y est tout; la raison, la prudence, rien. L'invention en est due tout entière à l'imposture cupide et à l'aveugle superstition. Mais faisons ici comme pour les aruspices : cherchons l'origine des sorts les plus fameux. Les annales des Prénestins nous apprennent que Numérius Suffucius, homme honorable et d'une famille noble, avait été souvent averti en songe, et même avec menaces, d'aller en un certain endroit couper une pierre en deux; qu'effrayé par ces visions, il se mit en devoir d'obéir malgré les railleries de ses concitoyens, et que de la pierre fendue sortirent les sorts gravés sur du chêne en caractères antiques. Ce lieu, aujourd'hui entouré d'une enceinte sacrée, est voisin du temple où les mères de famille révèrent pieusement Jupiter enfant, assis avec Junon sur les genoux de la Fortune, et allaité par elle. Dans le même temps, au même endroit, sur l'emplacement même du temple de la Fortune, il découla, dit-on, du miel d'un olivier; les aruspices consultés répondirent que ces sorts deviendraient un jour célèbres, et par leur ordre on fit de cet olivier un coffre où l'on renferma les sorts qu'on tire aujourd'hui quand il plaît à la Fortune. Mais quelle foi méritent des sorts qu'on tire au signal donné par la Fortune, et qu'un enfant prend au hasard après les avoir mêlés? Comment avaient-ils été déposés dans cette pierre? Qui avait taillé, poli et gravé ces tablettes de chêne? Il n'est rien que Dieu ne puisse faire, répondent les Stoïciens. Que n'a-t-il donc fait les Stoïciens sages, pour les empêcher de tout croire par superstition et faiblesse d'esprit? Mais ce genre de divination est généralement discrédité. Si la beauté et l'antiquité du temple ont sauvé de l'oubli les sorts de Préneste; excepté les gens du peuple, quel magistrat, quel homme supérieur y a recours? Partout ailleurs les sorts ont perdu tout crédit; et c'est ce qui fit dire à Carnéade, au rapport de Clitomaque, qu'il n'avait jamais vu la Fortune plus fortunée qu'à Préneste. Laissons donc là ce genre de divination.

XLII. Venons aux merveilles des Chaldéens. Eudoxe, disciple de Platon et le prince des astronomes, au jugement des hommes les plus doctes, déclare dans ses écrits que les prédictions et les horoscopes des Chaldéens ne méritent aucune foi. Panétius, le seul des Stoïciens qui rejette les prédictions des astrologues, nous apprend que Archélaüs et Cassandre, astronomes fameux

sed rationem ducem? Itane? si quis aliquid ex sua re, atque ex suo sermone dixerit, et ejus verbum aliquod apte ceciderit ad id, quod ages, aut cogitabis, ea res tibi aut timorem afferet, aut alacritatem? Quum M. Crassus exercitum Brundisii imponeret, quidam in portu caricas Cauno advectas vendens, Cauneas, clamitabat. Dicamus, si placet, monitum ab eo Crassum, caveret, ne iret; non fuisse periturum, si omini paruisset. Quæ si suscipiamus, pedis offensio nobis, et abruptio corrigiæ, et sternutamenta erunt observanda.

XLI. Sortes restant, et Chaldæi : ut ad vates veniamus, et ad somnia. Dicendum igitur putas de sortibus? Quid enim sors est? Idem propemodum, quod micare, quod talos jacere, quod tesseras : quibus in rebus temeritas et casus, non ratio, nec consilium valet. Tota res est inventa fallaciis, aut ad quæstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem. Atque, ut in aruspicina fecimus, sic videamus, clarissimarum sortium quæ tradatur inventio. Numerium Suffucium, Prænestinorum monumenta declarant, honestum hominem et nobilem, somniis crebris, ad extremum etiam minacibus, quum juberetur certo in loco silicem cædere, perterritum visis, irridentibus suis civibus, id agere cœpisse; itaque perfracto saxo sortes erupisse, in robore insculptas priscarum litterarum notis. Is est hodie locus septus religiose propter Jovis pueri, qui lactens cum Junone Fortunæ in gremio sedens, mammam appetens, castissime colitur a matribus. Eodemque tempore, in eo loco, ubi Fortunæ nunc sita est ædes, mel ex olea fluxisse dicunt; aruspicesque dixisse, summa nobilitate illas sortes futuras, eorumque jussu ex illa olea arcam esse factam, eaque conditas sortes, quæ hodie Fortunæ monitu tolluntur. Quid igitur in his potest esse certi, quæ, Fortunæ monitu, pueri manu miscentur atque ducuntur? Quo modo autem istæ positæ in illo loco? Quis robur illud cecidit, dolavit, inscripsit? Nihil est, inquiunt, quod deus efficere non possit. Utinam sapientes stoicos effecisset, ne omnia superstitiosa sollicitudine et miseria crederent! Sed hoc quidem genus divinationis vita jam communis explosit. Fani pulchritudo et vetustas Prænestinarum etiam nunc retinet sortium nomen, atque id in vulgus : quis enim magistratus, aut quis vir illustrior utitur sortibus? Ceteris vero in locis sortes plane refrixerunt : quod Carneadem Clitomachus scribit dicere solitum, nusquam se fortunatiorem, quam Præneste, vidisse Fortunam. Ergo hoc divinationis genus omittamus.

XLII. Ad Chaldæorum monstra veniamus; de quibus Eudoxus, Platonis auditor, in astrologia, judicio doctissimorum hominum, facile princeps, sic opinatur, id quod scriptum reliquit : Chaldæis, in prædictione et in notatione cujusque vitæ ex natali die, minime esse credendum. Nominat etiam Panætius, qui unus e stoicis astrologorum prædicta rejecit, Archelaum et Cassandrum, summos as-

Digitized by Google

de son temps, ne faisaient aucun usage de cet art. Scylax d'Halicarnasse, ami de Panétius, savant en astronomie et le premier personnage de sa ville, rejette aussi toutes les prédictions des Chaldéens. Mais ajoutons à l'autorité de ces témoignages celle de la raison. Ceux qui défendent les Chaldéens et leurs horoscopes affirment qu'il existe dans l'orbe figuré, appelé zodiaque par les Grecs, une vertu motrice qui fait que les dispositions du ciel varient suivant que les différents astres se rencontrent dans une partie déterminée de cet orbe, ou en approchent, à des époques réglées; et que cette vertu motrice elle même est sous l'influence des astres que nous appelons étoiles errantes. Ainsi, ajoutent-ils, selon que dans le moment où l'enfant est né les constellations se trouvent dans telle ou telle partie du ciel, ou dans celle qui en approche ou qui s'y rapporte, cela s'appelle ou *trine aspect* ou *quadrat*. Puisqu'en chaque saison de l'année il s'opère tant de révolutions dans le ciel par l'approche ou par l'éloignement des astres, et que nous voyons tant d'effets de l'influence solaire, il est, disent-ils, non-seulement vraisemblable, mais vrai, que l'ascendant sous lequel naissent les enfants détermine leur nature, et que de là dépendent leurs aptitudes, leurs goûts, leurs dispositions physiques et morales, les actions, les hasards et les événements de leur vie.

XLIII. Quel incroyable égarement! car toute erreur ne mérite pas le nom de sottise. Diogène le Stoïcien accorde aux Chaldéens la faculté de prévoir certaines choses, par exemple quelle est la nature et quelles sont les principales aptitudes d'un enfant; mais il leur refuse tout le reste. Deux jumeaux, dit-il, dont la ressemblance est parfaite, ont souvent des destinées bien différentes. Proclès et Eurysthène, tous deux rois de Lacédémone, étaient jumeaux; ils ne vécurent pas néanmoins autant l'un que l'autre. Proclès mourut un an avant son frère, et il le surpassa de beaucoup par la gloire de ses actions. Mais ce que le bon Diogène accorde aux Chaldéens par une condamnable indulgence, je dois le leur refuser. Car comme la lune, selon eux, préside à la naissance des enfants, et que leurs remarques roulent sur l'observation des astres avec lesquels la lune se trouve en conjonction au moment d'une naissance, ils soumettent au plus trompeur des sens, à la vue, ce qu'il faudrait voir par l'esprit et la raison. Les mathématiciens enseignent ce que les Chaldéens devraient savoir, que la lune est si voisine de la terre qu'elle y touche presque, qu'elle est très-éloignée de la planète de Mercure, encore plus de celle de Vénus, et bien davantage du soleil dont on croit qu'elle emprunte la lumière; et que du soleil à Mars, de Mars à Jupiter, de Jupiter à Saturne, et de là au ciel qui termine et enveloppe tout l'univers, les distances sont immenses et infinies. Quelle influence la lune, ou plutôt la terre, peut-elle donc recevoir à une telle distance?

XLIV. Quoi! lorsque les astrologues sont forcés, pour être conséquents avec eux-mêmes, de dire que tous ceux qui naissent par toute la terre sous une même étoile, sous la même influence céleste, auront la même destinée, la même existence, ne parlent-ils pas, ces interprètes du ciel, comme

trologos illius ætatis, qua erat ipse, quum in ceteris astrologiæ partibus excellerent, hoc prædictionis genere non usos. Scylax Halicarnasseus, familiaris Panætii, excellens in astrologia, idemque in regenda sua civitate princeps, totum hoc Chaldaicum prædicendi genus repudiavit. Sed ut ratione utamur, omissis testibus, sic isti disputant, qui hæc Chaldæorum natalitia prædicta defendunt. Vim quamdam esse aiunt signifero in orbe, qui græce ζωδιακός dicitur, talem, ut ejus orbis unaquæque pars alia alio modo moveat immutetque cœlum, perinde ut quæque stellæ in iis finitimisque partibus sint quoque tempore; eamque vim varie moveri ab iis sideribus, quæ vocantur errantia. Quum autem in eam ipsam partem orbis venerint, in qua sit ortus ejus, qui nascatur; aut in eam, quæ conjunctum aliquid habeat, aut consentiens: ea triangula illi et quadrata nominant. Etenim quum tempore anni tempestatumque cœli conversiones commutationesque tantæ fiant accessu stellarum et recessu; quumque ea vi solis efficiantur quæ videmus: non verisimile solum, sed etiam verum esse censent, perinde, utcumque temperatus sit aer, ita pueros orientes animari atque formari, ex eoque ingenia, mores, animum, corpus, actionem vitæ, casus cujusque eventusque fingi.

XLIII. O delirationem incredibilem! non enim omnis error, stultitia est dicenda. Quibus etiam Diogenes stoicus concedit, aliquid ut prædicere possint, dumtaxat qualis quisque natura, et ad quam quisque maxime rem aptus futurus sit. Cetera, quæ profiteantur, negat ullo modo posse sciri: etenim geminorum formas esse similes, vitam atque fortunam plerumque disparem. Procles et Eurysthenes, Lacedæmoniorum reges, gemini fratres fuerunt. At hi nec totidem annos vixerunt: anno enim Procli vita brevior fuit, multumque is fratri rerum gestarum gloria præstitit. At ego id ipsum, quod vir optimus Diogenes Chaldæis, quasi quadam prævaricatione, concedit, nego posse intelligi. Etenim quum, ut ipsi dicunt, ortus nascentium luna moderetur, eaque animadvertant et notent sidera natalitia Chaldæi, quæcumque lunæ juncta videantur: oculorum fallacissimo sensu judicant ea, quæ ratione atque animo videre debebant. Docet enim ratio mathematicorum, quam istis notam esse oportebat, quanta humilitate luna feratur, terram pæne contingens, quantum absit a proxima Mercurii stella, multo autem longius a Veneris, deinde alio intervallo distet a sole, cujus lumine collustrari putatur. Reliqua vero tria intervalla, infinita et immensa, a sole ad Martis, inde ad Jovis, ab eo ad Saturni stellam, inde ad cœlum ipsum, quod extremum atque ultimum mundi est. Quæ potest igitur contagio ex infinito pæne intervallo pertinere ad lunam, vel potius ad terram?

XLIV. Quid? quum dicunt id, quod iis dicere necesse est, omnes omnium ortus, quicumque gignantur in omni terra, quæ incolatur, eosdem esse, eademque omnibus, qui eodem statu cœli et stellarum nati sint, accidere necesse

Digitized by Google

des gens qui n'en connaissent pas la nature? En effet, ces cercles qui partagent le ciel comme par moitié, que les Grecs appelent horizons et que nous pourrions nommer *terminants*, parce qu'ils terminent notre vue, étant très-différents pour les divers pays, il s'ensuit nécessairement que le lever et le coucher des étoiles ne sont pas les mêmes partout. Si donc les divers états du ciel dépendent de ces vicissitudes, comment ceux qui viennent au monde le même jour peuvent-ils être soumis à la même influence, puisque l'état du ciel varie suivant les régions? Dans les pays que nous habitons, la Canicule se lève quelques jours après le solstice d'été; chez les Troglodytes elle se lève, à ce qu'on dit, avant le solstice : d'où il résulte que quand nous admettrions l'influence céleste sur les naissances, on serait encore obligé d'avouer que ceux qui naissent en même temps peuvent avoir des natures différentes, à cause des différentes constitutions du ciel. C'est là pourtant ce que les Chaldéens ne veulent pas. Ils affirment au contraire que tous ceux qui naissent en même temps, n'importe où, naissent avec la même destinée.

XLV. Mais quelle extravagance de ne tenir aucun compte, dans ces révolutions et ces mouvements si rapides du ciel, de la différence des vents, des pluies et des saisons? Différences si grandes, même en des lieux très-rapprochés, que souvent il fait un temps à Tusculum et un autre à Rome. Les navigateurs remarquent qu'après avoir doublé un cap, on trouve quelquefois un autre vent. Or, l'air étant ainsi tantôt calme et tantôt agité, est-il sensé de vouloir que cela n'importe en rien à la naissance (et c'est la vérité), et de prétendre que je ne sais quoi de subtil qu'on ne peut sentir, qu'on peut à peine concevoir, et qui vient de l'influence de la lune et des autres astres, déciderait du sort des enfants? N'est-ce pas d'ailleurs une grande erreur d'annuler ainsi la puissance créatrice qui préside à la reproduction de l'homme? Ne voyons-nous pas chaque jour les enfants nous rappeler la figure, les mœurs, les gestes et les mouvements de leurs pères; ce qui ne peut être que l'effet de la puissance créatrice, et non de l'influence de la lune et des dispositions du ciel? Quoi! tant d'enfants nés au même instant, et qui se ressemblent cependant si peu par leur tempérament, leurs actions, leur destinée, ne prouvent-ils pas que le moment de la naissance n'influe en rien sur le reste de la vie? Dira-t-on qu'aucun autre enfant ne fut conçu et ne naquit en même temps que Scipion l'Africain? et cependant ce grand homme eut-il jamais son égal?

XLVI. Ne sait-on pas aussi que beaucoup de gens nés avec des défauts, des difformités naturelles, en ont été guéris ou par la nature même, ou par le secours de l'art médical? Les uns, dont la langue est tellement adhérente qu'ils ne peuvent parler, en recouvrent l'usage par la résection du filet. Beaucoup d'autres corrigent eux-mêmes les vices de la nature par l'exercice et l'étude. Tel fut Démosthène, qui, au rapport de Démétrius de Phalère, parvint, à force d'exercice, à prononcer très-distinctement le *Rho*, qu'il ne pouvait d'abord articuler. Si ces défauts fussent venus de l'influence des astres, rien n'eût pu les corriger. Quoi! la différence des climats ne produit-elle pas une foule de variétés dans l'espèce humaine?

esse : nonne ejusmodi sunt, ut ne cœli quidem naturam interpretes istos cœli nosse appareat? Quum enim illi orbes, qui cœlum quasi medium dividunt, et adspectum nostrum definiunt, qui a Græcis ὁρίζωντες nominantur, a nobis finientes rectissime nominari possunt, varietatem maximam habeant, aliique in aliis locis sint, necesse est, ortus occasusque siderum non eodem fieri tempore apud omnes. Quod si eorum vi cœlum modo hoc, modo illo modo temperatur : qui potest eadem vis esse nascentium, quum cœli tanta sit dissimilitudo? In his locis, quæ nos incolimus, post solstitium Canicula exoritur, et quidem aliquot diebus; apud Troglodytas, ut scribitur, ante solstitium : ut, si jam concedamus, aliquid vim cœlestem ad eos, qui in terra gignuntur, pertinere, confitendum sit illis, eos, qui nascantur eodem tempore, posse in dissimiles incidere naturas propter cœli dissimilitudinem. Quod minime illis placet : volunt enim illi, omnes eodem tempore ortos, qui ubique sint nati, eadem conditione nasci.

XLV. Sed quæ tanta dementia est, ut in maximis motibus mutationibusque cœli, nihil intersit, qui ventus, qui imber, quæ tempestas ubique sit? quarum rerum in proximis locis tantæ dissimilitudines sæpe sunt, ut alia Tusculi, alia Romæ eveniat sæpe tempestas. Quod, qui navigant, maxime animadvertunt, quum in flectendis promontoriis ventorum mutationes maximas sæpe sentiant. Hæc igitur quum sit tum serenitas, tum perturbatio cœli : estne sanorum hominum, hoc ad nascentium ortus pertinere non dicere (quod non certe pertinet); illud nescio quid tenue, quod sentiri nullo modo, intelligi autem vix potest, quæ a luna ceterisque sideribus cœli temperatio fiat, dicere ad puerorum ortus pertinere? Quid? quod non intelligunt, seminum vim, quæ ad gignendum procreandumque plurimum valeat, funditus tolli, mediocris erroris est? Quis enim non videt, et formas, et mores, et plerosque status ac motus effingere a parentibus liberos? quod non contingeret, si hoc non vis et natura gignentium efficeret, sed temperatio lunæ, cœlique moderatio. Quid? quod uno et eodem temporis puncto nati, dissimiles et naturas, et vitas, et casus habent : parumne declarat, nihil ad agendam vitam nascendi tempus pertinere? Nisi forte putamus, neminem eodem tempore ipso et conceptum, et natum, quo Africanum. Num quis igitur talis fuit?

XLVI. Quid? illudne dubium est, quin multi, quum ita nati essent, ut quædam contra naturam depravata haberent, restituerentur et corrigerentur ab natura, quum se ipsa revocasset, aut arte atque medicina? aut quorum linguæ sic inhærerent, ut loqui non possent, eas scalpello resectæ liberarentur? Multi etiam naturæ vitium meditatione atque exercitatione sustulerunt; ut Demos-

Digitized by Google

Il serait trop facile d'énumérer ici les différences physiques et morales qui distinguent les Indiens des Perses, les Éthiopiens des Syriens, et de noter l'incroyable variété des races. Cela prouve clairement combien l'influence du climat l'emporte en ce cas sur celle de la lune. Au reste, quand on vient nous dire que les Babyloniens ont quatre cent soixante et dix mille ans d'expériences et d'observations sur la naissance des enfants, on nous trompe. Ces calculs une fois commencés, on ne les aurait pas interrompus, et aucun témoignage ne nous atteste qu'on s'en soit jamais occupé.

XLVII. Vous voyez que je parle, non comme Carnéade, mais comme Panétius, le prince des Stoïciens. Mais je vous le demande, tous ceux qui périrent à la bataille de Cannes étaient-ils donc nés sous le même astre? ils eurent cependant tous une même fin. Et ceux qui naissent avec un talent et un génie singulier, naissent-ils aussi sous une constellation singulière? Quelle innombrable quantité de naissances dans un seul et même instant! et pourtant Homère reste encore sans égal. Que si la constitution du ciel et l'arrangement des astres influent sur la naissance de chaque animal, ne faudra-t-il pas aussi qu'il en soit de même à l'égard des choses inanimées? Or, que peut-on imaginer de plus absurde? Il est vrai que notre ami Lucius Tarutius de Firmum, versé dans les calculs des Chaldéens, remontant aux jours de la fête de Palès, où Rome, selon la tradition, fut fondée par Romulus, disait que la lune était alors dans la Balance, et il n'hésitait pas à tirer l'horoscope de Rome. O toute-puissance de l'erreur! voilà donc le jour natal d'une ville sous l'influence des étoiles et de la lune! Qu'il importe, si vous le voulez, sous quel astre un enfant a commencé de respirer; soumettez-vous à la même puissance la brique et le ciment dont une ville est bâtie? Mais en voilà assez sur une science que les faits démentent chaque jour. Combien de prédictions les Chaldéens firent-ils à Crassus, combien à Pompée, combien à César lui-même? Je me souviens qu'aucun d'eux ne devait mourir que très-vieux, dans son lit, et couvert de gloire. En vérité, je m'étonne après cela qu'il existe encore des hommes assez crédules pour ajouter foi à des prophètes que les événements et les faits réfutent chaque jour.

XLVIII. Reste la divination naturelle, étrangère à l'art, et que l'on divise en deux genres, les vaticinations et les songes. Ce sera, si vous le trouvez bon, Quintus, le sujet de notre entretien. — Volontiers, me répondit mon frère, car jusqu'ici je pense à peu près comme vous; et à parler franchement, quoique vos raisonnements ne m'aient pas peu fortifié, je trouvais déjà de moi-même que l'opinion des Stoïciens sur la divination était trop superstitieuse; je me sentais plus fortement entraîné vers celle des Péripatéticiens, de Dicéarque l'ancien, et de Cratippe notre célèbre contemporain, qui supposent au fond de notre âme comme un oracle secret, lequel nous annonce l'avenir, soit lorsque notre esprit est agité d'une fureur divine, soit lorsque abandonné au sommeil il jouit d'une liberté absolue. Je voudrais savoir ce que vous pensez de

thenem scribit Phalereus, quum RHO dicere nequiret, exercitatione fecisse, ut planissime diceret. Quod si hæc astro ingenerata essent, nulla res ea mutare posset. Quid? dissimilitudo locorum nonne dissimiles hominum procreationes habet? quas quidem percurrere oratione facile est : quid inter Indos et Persas, Æthiopas et Syros differat, corporibus, animis; ut incredibilis varietas dissimilitudoque sit. Ex quo intelligitur, plus terrarum situs, quam lunæ tactus ad nascendum valere. Nam quod aiunt, quadringenta et septuaginta millia annorum in periclitandis experiundisque pueris, quicumque essent nati, Babylonios posuisse, fallunt. Si enim esset factitatum, non esset desitum. Neminem autem habemus auctorem, qui id aut fieri dicat, aut factum sciat.

XLVII. Videsne, me non ea dicere, quæ Carneades, sed ea, quæ princeps stoicorum Panætius dixerit? Ego autem etiam hoc requiro, omnesne, qui Cannensi pugna ceciderint, uno astro fuerint? Exitus quidem omnium unus et idem fuit. Quid? qui ingenio atque animo singulares, num astro quoque uno? Quod enim tempus, quo non innumerabiles nascantur? At certe similis nemo Homeri. Et, si ad rem pertinet, quo modo cœlo affecto, compositisque sideribus quodque animal oriatur : valeat id necesse est etiam in rebus inanimis. Quo quid dici potest absurdius? L. quidem Tarutius Firmanus, familiaris noster, in primis Chaldaicis rationibus eruditus, urbis etiam nostræ natalem diem repetebat ab iis Parilibus, quibus eam a Romulo conditam accepimus; Romamque, in Jugo quum esset luna, natam esse dicebat, nec ejus fata canere dubitabat. O vim maximam erroris! etiamne urbis natalis dies ad vim stellarum et lunæ pertinebat? Fac in puero referre, ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit : num hoc in latere, aut in cæmento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere? Sed quid plura? quotidie refelluntur. Quam multa ego Pompeio, quam multa Crasso, quam multa huic ipsi Cæsari a Chaldæis dicta memini. neminem eorum nisi in senectute, nisi domi, nisi cum claritate esse moriturum? ut mihi permirum videatur, quemquam exstare, qui etiam nunc credat iis, quorum prædicta quotidie videat re et eventis refelli.

XLVIII. Restant duo divinandi genera, quæ habere dicimur a natura, non ab arte; vaticinandi, et somniandi. De quibus, Quinte, inquam, si placet, disseramus. — Mihi vero, inquit, placet. His enim, quæ adhuc disputasti, prorsus assentior : et, vere ut loquar, quanquam tua me oratio confirmavit, tamen etiam mea sponte nimis superstitiosam de divinatione stoicorum sententiam judicabam, ac me peripateticorum ratio magis movebat, et veteris Dicæarchi, et ejus, qui nunc floret, Cratippi, qui censent esse in mentibus hominum tanquam oraculum aliquod, ex quo futura præsentiant, si aut furore divino incitatus animus, aut somno relaxatus, solute mo-

Digitized by Google

ces deux genres de divination, et par quelles raisons vous prétendez les combattre.

XLIX. Alors, comme engagé dans une discussion nouvelle, je repris la parole en ces termes : Je n'ignore pas, Quintus, que vous avez toujours conservé des doutes sur les genres de divination dont nous avons parlé, tandis que vous admettiez entièrement les vaticinations et les songes, qui semblent une émanation de l'âme jouissant de toute sa liberté. Mais avant de vous dire ce que j'en pense, examinons un peu le grand argument des Stoïciens et de notre ami Cratippe. Voici, selon vous, comment raisonnent Chrysippe, Diogène et Antipater : S'il y a des Dieux et qu'ils ne fassent pas connaître aux hommes les choses futures, ou ils n'aiment pas les hommes, ou ils ignorent l'avenir, ou ils jugent que c'est une connaissance que les hommes n'ont pas intérêt à posséder, ou ils croient qu'il n'est pas de la majesté divine de leur en révéler le secret; ou enfin ils n'ont pas de moyen de les en avertir. Mais on ne peut pas dire que les Dieux n'aiment pas les hommes, car les Dieux sont bienfaisants et amis du genre humain; ils n'ignorent pas non plus les choses qu'ils ont établies et décrétées eux-mêmes; il ne peut aussi nous être indifférent de connaître l'avenir, cette connaissance nous rendant plus prudents. Les Dieux ne peuvent regarder cet avertissement comme au-dessous d'eux, car il n'y a rien de plus excellent que de faire le bien; enfin ils ne peuvent ignorer l'avenir. Ainsi donc s'il y a des Dieux, ils nous instruisent de l'avenir. Or, il y a des Dieux, donc ils nous avertissent de l'avenir. S'il en est ainsi, ils nous donnent le moyen d'interpréter les signes qu'ils nous envoient, autrement ces signes seraient inutiles; s'ils nous en donnent le moyen, ce moyen est la divination : il y a donc une divination. Oh! les habiles gens! ils croient en si peu de mots avoir tout prouvé. Ils veulent conclure en posant des prémisses qu'on ne leur accorde pas. Ignorent-ils que l'argumentation n'est bonne que quand, en partant de propositions indubitables, on parvient à prouver ce qui est en question?

L. Voyez comment Épicure, que les Stoïciens regardent comme obtus et grossier, arrive à prouver que la nature universelle est infinie : « Tout ce qui est fini, dit-il, a des extrémités. » Qui peut le nier? « Tout ce qui a des extrémités peut être vu de dehors par quelqu'un. » Ceci est également incontestable. « Or ce qui comprend tout ne peut être vu par rien qui soit au delà. » On ne peut nier non plus cette vérité. « Ainsi ce qui comprend tout, n'ayant aucune extrémité, est nécessairement infini. » Vous voyez comme il se sert de propositions indubitables pour prouver ce qui était douteux. C'est ce que vous ne faites pas, vous autres dialecticiens. Car non-seulement on nie vos prémisses, mais, lors même qu'on vous les accorderait, la conclusion que vous en voulez tirer n'en sortirait pas légitimement. Vous dites d'abord : « S'il y a des Dieux, ils sont bienfaisants envers les hommes. » Qui vous accordera cela? sera-ce Épicure, qui affirme que les Dieux ne s'occupent ni des autres, ni d'eux-mêmes? sera-ce notre Ennius, dont les vers suivants provoquent toujours les applaudissements du peuple? « J'ai toujours dit et je dirai toujours qu'il

veatur ac libere. His de generibus quid sentias, et quibus ea rationibus infirmes, audire sane velim.

XLIX. Quæ quum ille dixisset, tum ego rursus, quasi ab alio principio, sum exorsus dicere. Non ignoro, inquam, Quinte, te semper ita sensisse, ut de ceteris divinandi generibus dubitares; ista duo, furoris et somnii, quæ a libera mente fluere viderentur, probares.

Dicam igitur, de istis ipsis duobus generibus mihi quid videatur, si prius, stoicorum conclusio rationis, et Cratippi nostri, quid valeat, videro. Dixisti enim, et Chrysippum, et Diogenem, et Antipatrum concludere hoc modo : Si sunt dii, neque ante declarant hominibus, quæ futura sint : aut non diligunt homines; aut, quid eventurum sit, ignorant; aut existimant nihil interesse hominum, scire, quid sit futurum; aut non censent esse suæ majestatis, præsignificare hominibus, quæ sint futura; aut ea ne ipsi quidem dii significare possunt. At neque non diligunt nos; sunt enim benefici, generique hominum amici : neque ignorant ea, quæ ab ipsis constituta et designata sunt : neque nostra nihil interest, scire ea, quæ futura sint; erimus enim cautiores, si sciemus : neque hoc alienum ducunt majestate sua; nihil est enim beneficentia præstantius : neque non possunt futura prænoscere. Non igitur dii sunt, nec significant nobis futura. Sunt autem dii; significant ergo. Et non, si significant futura, nullas dant nobis vias ad significationum scientiam; frustra enim significarent : neque, si dant vias, non est divinatio; est igitur divinatio. O acutos homines! quam paucis verbis negotium confectum putant? Ea sumunt ad concludendum, quorum iis nihil conceditur. Conclusio autem rationis ea probanda est, in qua ex rebus non dubiis id, quod dubitatur, efficitur.

L. Videsne Epicurum, quem hebetem et rudem dicere solent stoici, quemadmodum, quod in natura rerum omne esse dicimus, id infinitum esse concluserit? « Quod finitum est, inquit, habet extremum. » Quis hoc non dederit? « Quod autem habet extremum, id cernitur ex alio extrinsecus. » Hoc quoque est concedendum. « At, quod omne est, id non cernitur ex alio extrinsecus. » Ne hoc quidem negari potest. « Nihil igitur quum habeat extremum, infinitum sit necesse est. » Videsne, ut ad rem dubiam concessis rebus pervenerit? Hoc vos dialectici non facitis : nec solum ea non sumitis ad concludendum, quæ ab omnibus concedantur; sed ea sumitis, quibus concessis, nihilo magis efficiatur, quod velitis. Primum enim hoc sumitis : « Si sunt dii, benefici in homines sunt. » Quis hoc vobis dabit? Epicurusne, qui negat, quidquam deos nec alieni curare, nec sui? an noster Ennius, qui magno plausu loquitur, assentiente populo :

Ego deum genus esse semper dixi, et dicam cœlitum;
Sed eos non curare opinor, quid agat humanum genus.

Digitized by Google

existe des Dieux; mais je crois qu'ils ne s'occupent guère de ce que fait le genre humain. » Il développe ensuite les raisons sur lesquelles il appuie son opinion : mais il n'est pas nécessaire de citer le reste. Il suffit d'avoir montré que les Stoïciens avancent comme certain ce qui est douteux et controversé.

LI. Ils ajoutent : « Que les Dieux n'ignorent rien parce que tout a été établi par eux. » Mais sur ce sujet quelle divergence d'opinions, que de savants hommes nient que tout ait été établi par les Dieux immortels! « Il nous importe de connaître l'avenir. » Dicéarque dans un long traité soutient qu'il vaut mieux l'ignorer. « Il n'est pas au-dessous de la majesté des Dieux de nous en avertir. » Il faudra sans doute qu'ils inspectent nos maisons pour connaître nos besoins. « Il est impossible qu'ils ne connaissent pas l'avenir. » C'est pourtant ce que nient ceux qui prétendent que l'avenir ne peut être certain. Vous voyez comment ils regardent comme vrai et admis par tous ce qui est en question. Alors ils se résument, et concluent ainsi : « Si donc il y a des Dieux, ils nous font part de l'avenir; » c'est ce qu'ils regardent comme prouvé. Puis ils reprennent : « Or il y a des Dieux. » Ce que tout le monde ne leur accorde pas. « Donc ils nous en instruisent. » Fausse conséquence; car les Dieux peuvent exister et ne pas nous révéler l'avenir. « S'ils nous en instruisent, ils nous donnent les moyens d'entendre les signes qu'ils nous envoyent. » Mais il se peut aussi qu'ayant cette intelligence, ils ne la donnent pas aux hommes. Pourquoi d'ailleurs l'accorderaient-ils plutôt aux Toscans qu'aux Romains? « S'ils nous en donnent le moyen, ce moyen est la divination. » Supposez (ce qui est absurde) que les Dieux nous le donnent, qu'importe, si nous ne pouvons le recevoir? Conclusion : « Il y a donc une divination. » C'est la fin, mais non la conclusion légitime de leur argumentation; car nous savons d'eux-mêmes que le vrai ne peut naître du faux. Ainsi croule tout leur raisonnement.

LII. Passons maintenant à l'argument du bon Cratippe, notre excellent ami : « Comme sans yeux l'usage et la fonction des yeux ne peuvent exister, mais que les yeux peuvent quelquefois ne pas faire leur fonction, et que celui qui s'est une fois servi de ses yeux, de manière à voir réellement les objets, est réellement doué du sens de la vue; ainsi, sans la divination, l'usage et la fonction de la divination ne peuvent exister; mais avec la divination même on peut se tromper quelquefois et ne pas rencontrer juste; et il suffit, pour établir la vérité de la divination, qu'on ait une fois si bien deviné, qu'on ne puisse pas dire que ce soit par hasard. Or nous en avons d'innombrables exemples; il y a donc une divination. » L'argument est subtil et serré. Mais Cratippe y a supposé deux propositions à plaisir; et quand je me montrerais facile sur ce point, je ne pourrais en aucune façon lui accorder la conséquence. Si les yeux se trompent, dit-il, il suffit qu'ils aient bien vu quelquefois, pour leur accorder la faculté de voir; et de même si quelqu'un a deviné juste une fois, on doit reconnaître en lui la faculté divinatrice, quand même il viendrait à se tromper.

LIII. Examinez, je vous prie, mon cher Cratippe, s'il y a similitude dans cette comparaison. Pour moi, je n'en trouve aucune. Les yeux qui voient clair se servent d'une faculté naturelle;

Et quidem, cur sic opinetur, rationem subjicit; sed nihil est necesse dicere quæ sequuntur. Tantum sat est intelligi, id sumere istos pro certo, quod dubium controversumque sit.

LI. Sequitur porro, « Nihil deos ignorare, quod omnia sint ab iis constituta. » Hic vero quanta pugna est doctissimorum hominum, negantium esse hæc a diis immortalibus constituta? At « nostra interest scire quæ ventura sint. » Magnus Dicæarchi liber est, nescire ea melius esse, quam scire. Negant « id esse alienum majestate deorum. » Scilicet casas omnium introspicere, ut videant, quid cuique conducat. « Neque non possunt futura prænoscere. » Negant posse ii, quibus non placet esse certum, quid futurum sit. Videsne igitur quæ dubia sint, ea sumi pro certis atque concessis? Deinde contorquent, et ita concludunt : « Non igitur et sunt dii, nec significant futura. » Id enim jam perfectum arbitrantur. Deinde assumunt : « Sunt autem dii; » quod ipsum non ab omnibus conceditur. « Significant ergo. » Ne id quidem sequitur : possunt enim non significare, et tamen esse dii. « Nec, si significent, non dant vias aliquas ad scientiam significationis. » At id quoque potest, ut non dent homini, ipsi habeant. Cur enim Tuscis potius, quam Romanis darent? « Nec, si dant vias, nulla est divinatio. » Fac dare deos; quod absurdum est : quid refert, si accipere non possumus? Extremum est, « Est igitur divinatio. » Sit extremum; effectum tamen non est : ex falsis enim, ut ab ipsis didicimus, verum effici non potest. Jacet igitur tota conclusio.

LII. Veniamus nunc ad optimum virum, familiarem nostrum, Cratippum. « Si sine oculis, inquit, non potest exstare officium et munus oculorum, possunt autem aliquando oculi non fungi suo munere : qui vel semel ita est usus oculis, ut vera cerneret, is habet sensum oculorum vera cernentium. Item igitur, si sine divinatione non potest officium et munus divinationis exstare, potest autem, quum quis divinationem habeat, errare aliquando, nec vera cernere : satis est ad confirmandam divinationem, semel aliquid ita esse divinatum, nihil ut fortuito cecidisse videatur. Sunt autem ejus generis innumerabilia. Esse igitur divinationem confitendum est. » Festive et breviter : sed quum bis sumsit, quod voluit, etiam si faciles nos ad concedendum habuerit, id tamen, quod assumit, concedi nullo modo potest. « Si, inquit, aliquando oculi peccent, tamen, quia recte aliquando viderint, in est in iis vis videndi. Item, si quis semel aliquid in divinatione dixerit, is etiam quum peccet, tamen existimandus sit habere vim divinandi. »

LIII. Vide, quæso, Cratippe noster, quam sint ista similia : nam mihi non videntur. Oculi enim vera cernentes, utuntur natura atque sensu; animi, si quando vel vaticinando, vel somniando vera viderunt, usi sunt fortuna

Digitized by Google

mais si l'âme a vu quelquefois l'avenir dans les vaticinations ou les songes, ce n'a été que par hasard; à moins que vous n'espériez que ceux qui regardent les songes uniquement comme des songes, vous concèdent que quand il s'en trouve quelqu'un de vrai, le hasard n'y est pour rien. Mais en vous accordant vos deux majeures, que les dialecticiens nomment λήμματα, et que j'aime mieux appeler en latin *sumtiones*, je dois encore nier la mineure (πρόσληψις, *assumptio*). La voici : « Or les pressentiments non fortuits sont innombrables. » Et moi je réponds, Il n'y en a aucun. Voyez combien nous sommes peu d'accord. La mineure niée, la conclusion est nulle. Mais n'y a-t-il pas de l'impudence à nier une chose si évidente? Qu'y a-t-il d'évident? que plusieurs divinations se sont trouvées vraies; mais combien d'autres en beaucoup plus grand nombre se sont trouvées fausses? Cette variété même, qui est l'attribut de la Fortune, ne fait-elle pas voir que c'est l'ouvrage de la Fortune, et non celui de la nature? De plus, Cratippe (car c'est à vous que j'ai affaire), ne croyez-vous pas que si votre raisonnement était juste, il servirait également aux aruspices, aux interprètes de foudres, de prodiges, aux augures, aux sorciers et aux Chaldéens? Car il n'en est pas un dont l'événement n'ait parfois vérifié les prédictions. Ainsi, ou il faut que vous admettiez tous ces genres de divination que vous rejetez avec raison, ou s'ils n'existent pas, je ne vois pas comment défendre les deux que vous conservez. En effet, la preuve en faveur de ceux que vous admettez est également applicable à ceux que vous excluez.

LIV. Mais quel est donc le privilége de cette fureur que vous appelez divine, en vertu de laquelle l'insensé voit ce que le sage ne voit pas, et par laquelle la prescience divine prend la place de la raison humaine? Nous conservons avec soin les vers improvisés, dit-on, par la Sibylle furieuse. Leur interprète, suivant une fausse rumeur, devait dernièrement déclarer en plein sénat que si nous voulions sauver Rome, il fallait proclamer roi celui que nous avions réellement pour roi. Si cette prédiction se trouve dans ces livres, quel homme et quel temps regarde-t-elle? L'auteur a eu grand soin, en ne désignant ni les hommes ni les époques, d'adapter ses prophéties à tous les événements possibles. Outre cela, il s'est enveloppé d'une telle obscurité, que les mêmes vers se prêtent aux interprétations les plus variées. Rien d'ailleurs ne ressemble moins à l'inspiration d'un furieux que ces poëmes, soit parce qu'on y trouve plus d'art et de soin que d'excitation et de mouvement, soit à cause de ces acrostiches qui forment un sens avec les lettres initiales de chaque vers, comme dans quelques poésies d'Ennius où l'on trouve en acrostiche : *Q. Ennius fecit.* Certes il y a là plus de réflexion que d'enthousiasme. Cependant toutes les stances des livres sibyllins sont composées de manière que l'acrostiche reproduit le premier vers de chaque stance. Voilà bien l'écrivain et non le furieux, l'artiste et non l'insensé. Cachons donc soigneusement les livres de la Sibylle; qu'il soit même défendu, selon les règlements de nos ancêtres, de les lire sans un ordre du sénat; qu'ils servent plutôt à détruire qu'à fomenter la superstition, et que les interprètes en tirent tout autre chose qu'un roi; car, ni les Dieux, ni les

atque casu. Nisi forte concessuros tibi existimas eos, qui somnia pro somniis habent, si quando aliquod somnium verum evaserit, non id fortuito accidisse. Sed demus tibi istas duas sumtiones, ea quæ λήμματα appellant dialectici; sed nos latine loqui malumus : assumtio tamen, quam πρόσληψιν iidem vocant, non dabitur. Assumit autem Cratippus hoc modo : « Sunt autem innumerabiles præsensiones non fortuitæ. » At ego dico nullam. Vide, quanta sit controversia. Jam assumtione non concessa, nulla conclusio est. At impudentes sumus, qui, quum tam perspicuum sit, non concedamus. Quid est perspicuum? Multa vera, inquit, evadere. Quid quod multo plura falsa? Nonne ipsa varietas, quæ est propria fortunæ, fortunam esse causam, non naturam docet? Deinde, si tua ista conclusio, Cratippe, vera est (tecum enim mihi res est) : nonne intelligis, eadem uti posse et aruspices, et fulguratores, et interpretes ostentorum, et augures, et sortilegos, et Chaldæos? quorum generum nullum est, ex quo non aliquid, sicut prædictum sit, evaserit. Ergo aut ea quoque genera divinandi sunt quæ tu rectissime improbas; aut si ea non sunt, non intelligo, cur hæc duo sint, quæ relinquis. Qua ergo ratione hæc inducis, eadem illa possunt esse, quæ tollis.

LIV. Quid vero habet auctoritatis furor iste quem divinum vocatis, ut, quæ sapiens non videat, ea videat insanus, et is, qui humanos sensus amiserit, divinos assecutus sit? Sibyllæ versus observamus, quos illa furens fudisse dicitur. Quorum interpres nuper, falsa quadam hominum fama, dicturus in senatu putabatur, eum, quem re vera regem habebamus, appellandum quoque esse regem, si salvi esse vellemus. Hoc si est in libris, in quem hominem, et in quod tempus est? Callide enim, qui illa composuit, perfecit, ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum et temporum definitione sublata. Adhibuit etiam latebram obscuritatis, ut iidem versus alias in aliam rem posse accommodari viderentur. Non esse autem illud carmen furentis, quum ipsum poema declarat (est enim magis artis et diligentiæ, quam incitationis et motus), tum vera ea, quæ ἀκροστιχίς dicitur, quum deinceps ex primis versuum litteris aliquid connectitur, ut in quibusdam Enniauis, « Q. Ennius fecit. » Id certe magis est attenti animi, quam furentis. Atque in Sibyllinis ex primo versu cujusque sententiæ primis litteris illius sententiæ carmen omne prætexitur. Hoc scriptoris est, non furentis; adhibentis diligentiam, non insani. Quamobrem Sibyllam quidem sepositam et conditam habeamus, ut, id quod proditum est a majoribus, injussu senatus ne legantur quidem libri, valeantque ad deponendas potius quam ad suscipiendas religiones; cum antistibus agamus, ut quidvis potius ex illis libris, quam regem proferant : quem

Digitized by Google

hommes, n'en souffriront jamais dans Rome.

LV. Mais souvent il y a des prophéties véritables, comme celle de Cassandre :

Déjà sur les mers, etc....

Et un peu plus bas :

Voyez-vous, etc....

Exigez-vous que je croie à des pièces de théâtre? Quel qu'en soit le sujet, quelque agrément qu'y ajoutent le style, l'harmonie et le chant, elles ne peuvent faire autorité, et nous ne devons y voir que des fictions. Il en est de même de je ne sais quels devins que vous appelez Publicius et Marcius, ainsi que des réponses mystérieuses d'Apollon. Les unes sont évidemment fausses, les autres hasardées avec impudence; les esprits les plus ordinaires n'y ont jamais cru, encore moins les gens éclairés. Mais, direz-vous, le rameur de la flotte de Coponius n'a-t-il pas prédit ce qui est arrivé? Oui, et ce que nous appréhendions tous alors. Nous savions que les deux armées étaient en présence en Thessalie, et il nous semblait que celle de César était et plus audacieuse, comme celle d'un homme qui fait la guerre à sa patrie, et plus aguerrie, comme étant composée de vieilles troupes. Quant à l'issue de la bataille, il n'y avait aucun de nous qui ne la craignît, mais ainsi qu'il convient à des hommes fermes, sans le laisser voir. Pour le matelot grec, qu'y a-t-il de surprenant, si la crainte lui ayant troublé l'esprit, ce qui arrive souvent, il se mit à publier une catastrophe qu'il avait redoutée lorsqu'il était dans son bon sens? Mais, au nom des dieux et des hommes, quel est le plus vraisemblable, qu'un matelot insensé ou qu'un de nous, c'est-à-dire Caton, Varron, Coponius, moi-même, tous alors à Dyrrachium, ait pénétré dans les secrets des Dieux immortels?

LVI. Enfin j'arrive à toi, « ô vénérable Apollon dont le temple, placé au centre même de la terre, a retenti le premier d'accents superstitieux et cruels. » Chrysippe a rempli tout un volume de tes oracles, les uns faux, à mon avis, les autres vérifiés par hasard, comme il arrive souvent de tout ce qui se dit; d'autres si vagues et si obscurs que l'interprète aurait besoin d'un interprète, et qu'il faudrait recourir au sort pour comprendre les sorts eux-mêmes; quelques-uns enfin si ambigus qu'il faudrait les soumettre à un dialecticien. Ainsi, lorsqu'un des rois les plus opulents de l'Asie reçut cette réponse, « Crésus, passant l'Halys, détruit un grand empire, » il crut qu'il détruirait l'empire de Cyrus, et il détruisit le sien. Dans l'un et l'autre cas l'oracle eût été vrai. Mais qui m'oblige à croire qu'un tel oracle ait jamais été rendu à Crésus? Hérodote est-il plus véridique que Ennius? n'a-t-il pu inventer cet oracle, comme Ennius l'a fait à propos de Pyrrhus? Qui pourrait croire, en effet, que jamais l'oracle d'Apollon ait dit à Pyrrhus :

« Pyrrhus, je le prédis, le Romain pourra vaincre? »

D'abord Apollon n'a jamais parlé latin; ensuite les Grecs ne connaissent point cet oracle; de plus, au temps de Pyrrhus, Apollon avait déjà cessé de faire des vers. Enfin, comme le dit Ennius, bien que « la race stupide des Éacides soit plus puissante par les armes que par la sagesse, »

Romæ posthæc nec dii, nec homines esse patiantur.

LV. At multi sæpe vera vaticinati, ut Cassandra,

Jamque mari magno.....

Eademque paullo post :

Eheu, videte.....

Num igitur me cogis etiam fabulis credere? Quæ delectationis habeant, quantum voles; verbis, sententiis, numeris, cantibus adjuventur : auctoritatem quidem nullam dehemus nec fidem commentitiis rebus adjungere. Eodemque modo nec ego Publicio nescio cui, nec Marciis vatibus, nec Apollinis opertis credendum existimo; quorum partim ficta aperte, partim effutita temere nunquam ne mediocri quidem cuiquam, non modo prudenti, probata sunt. Quid? inquies : remex ille de classe Coponii, nonne ea prædixit, quæ facta sunt? Ille vero, et ea quidem, quæ omnes eo tempore, ne acciderent, timebamus. Castra enim in Thessalia castris collata audiebamus; videbaturque nobis exercitus Cæsaris et audaciæ plus habere, quippe qui patriæ bellum intulisset; et roboris, propter vetustatem. Casum autem prælii, nemo nostrum erat, quin timeret; sed ita, ut constantibus hominibus par erat, non aperte. Ille autem Græcus, quid mirum, si magnitudine timoris, ut plerumque fit, a constantia, atque a mente, atque a se ipse discessit? qua perturbatione animi, quæ, sanus quum esset, timebat, ne evenirent, ea demens eventura esse dicebat. Utrum tandem, per deos atque homines! magis verisimile est, vesanum remigem, an aliquem nostrum, qui ibi tum eramus, me, Catonem, Varronem, Coponium ipsum, consilia deorum immortalium perspicere potuisse?

LVI. Sed jam ad te venio,

O sancte Apollo, qui umbilicum certum terrarum obsides,
Unde superstitiosa primum sæva evasit vox fera.

Tuis enim oraculis Chrysippus totum volumen implevit partim falsis, ut ego opinor, partim casu veris, ut fit in omni oratione sæpissime; partim flexiloquis et obscuris, ut interpres egeat interprete, et sors ipsa ad sortes referenda sit; partim ambiguis, et quæ ad dialecticum deferenda sint. Nam quum sors illa edita est opulentissimo regi Asiæ,

Crœsus Halym penetrans magnam pervertet opum vim :

hostium vim sese perversurum putavit, pervertit autem suam. Utrum igitur eorum accidisset, verum oraculum fuisset. Cur autem hoc credam unquam editum Cræso? aut Herodotum cur veraciorem ducam Ennio? Num minus ille potuit de Cræso, quam de Pyrrho fingere Ennius? Quis enim est, qui credat, Apollinis ex oraculo Pyrrho esse responsum,

Aio, te, Æacida, Romanos vincere posse?

Primum Latine Apollo nunquam locutus est. Deinde ista sors inaudita Græcis est. Præterea Pyrrhi temporibus jam Apollo versus facere desierat. Postremo, quanquam semper fuit, ut apud Ennium est,

Stolidum genus Æacidarum,
Bellipotentes sunt magis, quam sapientipotentes :

Digitized by Google

Pyrrhus aurait eu l'esprit de comprendre que ce vers amphibologique pouvait s'interpréter aussi bien contre lui que contre les Romains. Quant à l'ambiguïté qui trompa Crésus, Chrysippe lui-même y eût été pris; mais pour celle-ci, Épicure même n'y eût pas été trompé.

LVII. Mais, et ceci est capital, pourquoi ne rend-on plus aujourd'hui de semblables oracles à Delphes, et même pourquoi depuis si longtemps la Pythie est-elle tombée dans un si profond mépris? Quand on vous presse à ce sujet, vous répondez que cette vertu exhalée de la terre, et qui inspirait la Pythie, s'est évanouie à la longue. On dirait que vous parlez d'un vin ou de quelque salaison éventés. Il s'agit de la vertu du lieu, d'une vertu non-seulement naturelle, mais aussi divine. Comment s'est-elle évaporée? Par l'effet du temps, direz-vous? mais quelle succession de siècles peut détruire une vertu divine comme était celle-là, qui, exhalée de la terre, agissait si puissamment sur l'âme, qu'elle lui donnait non-seulement la connaissance de l'avenir, mais encore la faculté de le prédire en vers? Et depuis quand cette force secrète a-t-elle disparu? serait-ce depuis que les hommes sont devenus moins crédules? Démosthène, qui vivait il y a bientôt trois siècles, disait déjà de son temps : « La Pythie philippise, » lui reprochant par là de s'entendre avec Philippe, et d'être corrompue par lui. On peut en conclure que les autres oracles de Delphes n'étaient guère plus sincères. Mais je ne sais pourquoi vos philosophes superstitieux, et presque fanatiques, ne négligent aucun soin pour se rendre ridicules. Ils aiment mieux supposer que ce qui aurait été éternel, s'il avait jamais été, s'est évanoui, que de ne pas croire des choses incroyables.

LVIII. Leur erreur est pareille à l'égard des songes. Quels efforts de métaphysique ne font-ils pas cependant pour les défendre? Suivant eux, nos âmes sont divines et elles viennent d'une source supérieure, et le monde est rempli d'une multitude d'âmes en communication avec les nôtres ; et c'est cette nature divine, jointe aux relations que l'âme entretient avec tous ces nombreux esprits, qui lui donne le privilége de lire dans l'avenir. Zénon, au contraire, voit dans le sommeil comme une contraction, une prostration, un affaissement de l'âme. Deux philosophes d'une grande autorité, Pythagore et Platon, nous recommandent, si nous voulons voir la vérité en songe, de nous préparer au sommeil par la tempérance et la sobriété. Les Pythagoriciens allaient jusqu'à s'abstenir de fèves, comme si cet aliment chargeait l'âme et non pas l'estomac. Enfin je ne sais comment on ne peut rien dire de si absurde qui n'ait déjà été dit par quelque philosophe. Au reste, que nous admettions que le mouvement de l'âme est spontané dans les songes, ou que nous croyions avec Démocrite qu'elle est frappée d'une vision extérieure et accidentelle ; d'une façon ou de l'autre, le faux peut nous apparaître alors sous la forme de la vérité. Le passager croit voir marcher ce qui est immobile, et par un certain clignotement d'yeux nous voyons deux lumières pour une. Dans l'ivresse, dans la folie, que de vaines illusions! Si l'on ne doit pas y croire, pourquoi se fierait-on aux songes? Après tout, ne pouvez-vous

tamen hanc amphiboliam versus intelligere potuisset, « vincere te Romanos, » nihilo magis in se, quam in Romanos valere. Nam illa amphibolia, quæ Cræsum decepit, vel Chrysippum potuisset fallere : hæc vero ne Epicurum quidem.

LVII. Sed, quod caput est, cur isto modo jam oracula Delphis non eduntur, non modo nostra ætate, sed jam diu, jam ut nihil possit esse contemtius? Hoc loco quum urgentur, evanuisse, aiunt, vetustate vim loci ejus, unde anhelitus ille terræ fieret, quo Pythia mente incitata oracula ederet. De vino, aut salsamento putes loqui, quæ evanescunt vetustate. De vi loci agitur, neque solum naturali, sed etiam divina : quæ quo tandem modo evanuit? Vetustate, inquies. Quæ vetustas est, quæ vim divinam conficere possit? Quid tam divinum autem, quam afflatus ex terra mentem ita movens, ut eam providam rerum futurarum efficiat, ut eam non modo cernat multo ante, sed etiam numero versuque propontiet? Quando autem ista vis evanuit? An postquam homines minus creduli esse cœperunt? Demosthenes quidem, qui abhinc annos prope coc fuit, jam tum φιλιππίζειν Pythiam dicebat, [id est, quasi cum Philippo facere.] Hoc autem eo spectabat, ut eam a Philippo corruptam diceret. Quo licet existimare, in aliis quoque oraculis Delphicis aliquid non sinceri fuisse. Sed nescio, quo modo isti philosophi, superstitiosi, et pæne fanatici, quid vis malle videntur, quam se non ineptos. Evanuisse ma veltis, et exstinctum esse id, quod, si unquam fuisset, certe æternum esset, quam ea, quæ non sunt credenda, non credere.

LVIII. Similis est error in somniis : quorum quidem defensio repetita quam longe est? Divinos animos censent esse nostros, eosque esse tractos extrinsecus, animorumque consentientium multitudine completum esse mundum ; hac igitur mentis et ipsius divinitate, et conjunctione cum externis mentibus, cerni, quæ sint futura. Contrahi autem animum Zeno, et quasi labi putat atque concidere, et id ipsum esse dormire. Jam Pythagoras et Plato, locupletissimi auctores, quo in somnis certiora videamus, præparatos quodam cultu atque victu proficisci ad dormiendum jubent. Faba quidem Pythagorei utique abstinnere; quasi vero eo cibo mens, non venter infletur. Sed, nescio quomodo, nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum. Utrum igitur censemus dormientium animos per sese ipsos in somniando moveri, an, ut Democritus censet, externa et adventitia visione pulsari? Sive enim sic est, sive illo modo, videri possunt permulta somniantibus falsa pro veris. Nam et navigantibus moveri videntur ea, quæ stant; et quodam obtutu oculorum duo pro uno lucernæ lumina. Quid dicam, insanis, quid, ebriis quam multa falsa videantur? Quod si ejusmodi visis credendum non est, cur somniis credatur, nescio. Nam tam licet de his erroribus, si velis, quam de somniis disputare : ut ea, quæ stant,

Digitized by Google

pas, si vous voulez, expliquer ces illusions aussi bien que les songes? Le mouvement apparent de ce qui est immobile vous annoncerait un tremblement de terre, ou quelque fuite subite; la double lumière d'un flambeau présagerait la discorde et la sédition.

LIX. Quant aux visions de la folie ou de l'ivresse, elles pourraient fournir d'innombrables conjectures touchant l'avenir. Quel est celui qui s'exerçant tout le jour à lancer le javelot, ne frappe pas quelquefois le but? Nous rêvons des nuits entières, et nous en passons rarement sans dormir. Nous nous étonnons, après cela, que nos songes se vérifient quelquefois. Quoi de plus incertain que les dés? Il n'est cependant personne qui, en jetant souvent les dés, n'amène le point de Vénus, peut-être même jusqu'à deux ou trois fois de suite. Serions-nous assez simples pour l'attribuer à Vénus plutôt qu'au hasard? Que si dans d'autres moments on ne doit pas croire à de fausses apparences, je ne vois pas pourquoi le sommeil aurait le privilége de faire passer le faux pour le vrai. Si la nature avait voulu que nous fissions en songe tout ce que nous pensons faire, il faudrait lier tous ceux qui vont se coucher, car ils feraient plus d'extravagances que les fous. Si l'on ne doit pas ajouter foi aux visions des insensés parce qu'elles sont fausses, je ne vois pas pourquoi on croirait à celles, bien plus absurdes encore, que produit le sommeil. Est-ce parce que les fous ne vont pas comme les rêveurs raconter leurs visions à l'interprète? Dites-moi, si je veux écrire ou lire quelque chose, si je veux ou chanter, ou jouer d'un instrument, ou m'appliquer à quelque étude de géométrie, de physique et de dialectique, attendrai-je un songe, ou m'appliquerai-je à l'art sans lequel aucun de ces goûts ne pourrait être satisfait? Certes si je m'avisais de naviguer, je ne gouvernerais pas mon vaisseau d'après mes rêves, j'en serais bientôt puni. Qui soutiendra qu'un malade doit demander la santé à un interprète de songes plutôt qu'à un médecin? Si Esculape ou Sérapis peuvent nous prescrire en songe les remèdes propres à nos maux, Neptune ne peut-il pas faire un bon pilote de la même manière? Et si Minerve peut nous guérir sans médecin, les Muses sans doute nous apprendront aussi en songe à lire, à écrire, et à exercer tous les arts. Tout cela serait possible si un songe pouvait nous guérir. Mais tout cela est impossible : donc les songes sont de mauvais médecins. Ainsi s'évanouit tout le crédit des songes.

LX. Après ces préliminaires, examinons la question plus à fond. Ou quelque vertu divine veillant sur nous nous avertit dans nos songes, ou ceux qui les expliquent partant d'un certain rapport, d'une sorte d'enchaînement qu'ils appellent sympathie, devinent ce que chaque songe signifie et les événements qu'il annonce; ou bien, d'après une autre hypothèse, des observations constantes et quotidiennes ont prouvé que telle vision précédait ordinairement tel événement. D'abord il est facile de nous convaincre que nulle vertu divine ne produit les songes, et que les visions qui les accompagnent ne nous viennent point des Dieux. En effet, si les songes nous étaient envoyés par eux, ce serait pour nous instruire de l'avenir. Mais combien peu voit-on de gens qui croient aux songes, qui les comprennent, qui s'en souviennent? Beaucoup au contraire les mépri-

si moveri videantur, terræ motum significare dicas, aut repentinam aliquam fugam; gemino autem lucernæ lumine declarari, dissensionem ac seditionem moveri.

LIX. Jam ex insanorum, aut ebriorum visis innumerabilia conjectura trahi possunt, quæ futura videantur. Quis est enim, qui totum diem jaculans non aliquando collimet? Totas noctes somniamus; neque ulla fere est, qua non dormiamus. Et miramur, aliquando id, quod somniarimus evadere? Quid est tam incertum, quam talorum jactus? Tamen nemo est, quin sæpe jactans, Venerium jaciat aliquando, nonnunquam etiam iterum ac tertium. Num igitur, ut inepti, Veneris id fieri impulsu malumus, quam casu, dicere? Quod si, ceteris temporibus, falsis visis credendum non est; non video, quid præcipui somnus habeat, in quo valeant falsa pro veris. Quod si ita natura paratum esset, ut ea dormientes agerent, quæ somniarent; alligandi omnes essent, qui cubitum irent : majores enim, quam ulli insani, efficerent motus somniantes. Quod si insanorum visis fides non est habenda, quia falsa sunt; cur credatur somniantium visis, quæ multo etiam perturbatiora sunt, non intelligo. An, quod insani sua visa conjectori non narrant, narrant qui somniaverunt? Quæro etiam, si velim scribere quid, aut legere, aut canere vel voce, vel fidibus, aut geometricum quiddam, aut physicum, aut dialecticum explicare, somniumne exspectandum sit, an ars adhibenda, sine qua nihil earum rerum nec fieri, nec expediri potest? Atqui, ne si navigare quidem velim, ita gubernarem, ut somniaverim : præsens enim pœna sit. Qui igitur convenit, ægros a conjectore somniorum potius, quam a medico petere medicinam? An Æsculapius, an Serapis potest nobis præscribere per somnium curationem valitudinis; Neptunus gubernantibus non potest? Et, sine medico medicinam dabit Minerva; Musæ scribendi, legendi, ceterarum artium scientiam somniantibus non dabunt? At si curatio daretur valitudinis, hæc quoque, quæ dixi, darentur. Quæ quoniam non dantur, medicina non datur. Qua sublata, tollitur omnis auctoritas somniorum.

LX. Sed hæc quoque in promptu fuerint : nunc interiora videamus. Aut enim divina vis quædam, consulens nobis, somniorum significationes facit; aut conjectores ex quadam convenientia et conjunctione naturæ, quam vocant συμπάθειαν, quid cuique rei conveniat, ex somniis, et quid quamque rem sequatur, intelligunt; aut eorum neutrum est, sed quædam observatio constans atque diuturna est, quum quid visum secundum quietem sit, evenire, et quid sequi soleat. Primum igitur intelligendum est, nullam vim esse divinam effectricem somniorum. Atque illud quidem perspicuum est, nulla visa somniorum proficisci a numine deorum. Nostra enim causa dii id facerent, ut providere futura possemus. Quotus igitur est quisque, qui somniis

Digitized by Google

sent, et abandonnent cette superstition aux vieilles femmes, aux esprits faibles. Pourquoi donc un Dieu, ami des hommes, les avertirait-il par des songes, dont ils ne daignent pas s'occuper ni même se souvenir? Dieu ne peut ignorer les dispositions d'esprit de chacun, et il serait indigne de lui d'agir inutilement et sans but, puisque cela même répugnerait à un homme sage. Mais si la plupart des songes sont ignorés ou méprisés, il faut ou que Dieu n'en sache rien, ou qu'il nous donne des avis inutiles. Or, ni l'un ni l'autre ne convient à Dieu. Donc il faut avouer que Dieu n'envoie aucun signe aux hommes par les songes.

LXI. Je demanderai encore, si Dieu nous envoie ces visions pour nous apprendre l'avenir, pourquoi cela n'arrive-t-il pas plutôt quand nous veillons que quand nous dormons? Soit en effet qu'une impulsion extérieure et accidentelle agisse sur notre âme pendant le sommeil, soit que nos esprits se meuvent d'eux mêmes, soit que par toute autre cause nous nous imaginions voir, entendre, faire quelque chose en dormant, cette même cause pourrait agir pendant la veille; et si c'était une faveur des Dieux envers les hommes, ils préféreraient, pour nous l'accorder, le moment où nous sommes éveillés, puisque Chrysippe, réfutant les Académiciens, soutient que les visions hors du sommeil sont beaucoup plus claires et plus certaines que celles que l'on a en dormant. Il aurait donc été plus digne de la bonté des Dieux protecteurs de nous envoyer des visions claires pendant nos veilles, que de choisir notre sommeil pour nous en donner d'obscures. Puisqu'il n'en est pas ainsi, les songes ne doivent pas être regardés comme divins. Pourquoi d'ailleurs ces détours et ces ambages qui nous forcent à recourir à des interprètes? Si un Dieu voulait nous conseiller, pourquoi ne nous dirait-il pas directement et hors de notre sommeil : *Faites ou ne faites pas cela?* Enfin qui oserait avancer que tous les songes sont vrais? Il y en a quelques-uns de vrais, dit Ennius; mais il n'est pas nécessaire que tous le soient.

LXII. Et comment faire cette distinction? Quels sont les vrais, quels sont les faux? Si Dieu nous envoie les vrais, d'où viennent les autres? Que si ceux-ci viennent aussi de Dieu, quelle inconstance dans la divinité, quelle frivolité de troubler les esprits des hommes par des visions fausses et mensongères! Mais si les vrais sont divins et les autres seulement humains, n'est-ce pas en vertu d'une division arbitraire entre la divinité et la nature? Et pourquoi les songes ne viendraient ils pas ou tous de Dieu, ce que vous niez, ou tous de la nature ce que vous êtes contraints d'avouer en rejetant la première hypothèse? J'entends ici par nature, ce qui fait que l'âme ne peut jamais être sans agitation et sans mouvement. L'âme, dans l'allanguissement du corps, privée de l'usage des membres et des sens, tombe en des rêveries vagues et incertaines, qui ne sont, comme le dit Aristote, que les traces des pensées et des actions de la veille, traces confuses d'où naissent des visions bizarres. Si les unes sont vraies et les autres fausses, dites-moi comment les distinguer. Si c'est impossible, à quoi bon ces interprètes? Si on le peut, qu'ils me disent par quel moyen; mais ils ne sauraient me répondre.

pareat? qui intelligat? qui meminerit? Quam multi vero, qui contemnant, eamque superstitionem imbecilli animi atque anilis putent? Quid est igitur, cur his hominibus consulens deus, somniis moneat eos, qui illa non modo cura, sed ne memoria quidem digna ducant? Nec enim ignorare deus potest, qua mente quisque sit : nec frustra ac sine causa quid facere, dignum deo est; quod abhorret etiam ab hominis constantia. Ita si pleraque somnia aut ignorantur, aut negliguntur; aut nescit hoc deus, aut frustra somniorum significatione utitur. Sed horum neutrum in deum cadit. Nihil igitur a deo somniis significari fatendum est.

LXI. Illud etiam requiro, cur, si deus ista visa nobis providendi causa dat, non vigilantibus potius det, quam dormientibus. Sive enim externus et adventitius pulsus animos dormientium commovet, sive per se ipsi animi moventur; sive quæ causa alia est, cur secundum quietem aliquid videre, audire, agere videamur, eadem causa vigilantibus esse poterat : idque si nostra causa dii secundum quietem facerent, vigilantibus idem facerent; præsertim quum Chrysippus, academicos refellens, permulto clariora et certiora esse dicat, quæ vigilantibus videantur, quam quæ somniantibus. Fuit igitur divina beneficentia dignius, quum consuleret nobis, clariora visa dare vigilantibus, quam obscuriora per somnium. Quod quoniam non fit, somnia divina putanda non sunt. Jam vero quid opus est circuitione et anfractu, ut sit utendum interpretibus somniorum potius, quam directo? Deus si quidem nobis consulebat, « Hoc facito, Hoc ne feceris, » diceret; idque visum vigilanti potius, quam dormienti daret. Jam vero quis dicere audeat, vera omnia esse somnia? « Aliquot somnia vera, inquit Ennius; sed omnia non est necesse. »

LXII. Quæ est tandem ista distinctio? Quæ vera, quæ falsa habet? Et, si vera a deo mittuntur, falsa unde nascuntur? Nam si ea quoque divina, quid inconstantius deo? quid inscitius autem est, quam mentes mortalium falsis et mendacibus visis concitare? Sin vera visa divina sunt; falsa autem et insania, humana : quæ est ista designandi licentia, ut hoc deus, hoc natura fecerit potius, quam aut omnia deus, quod negatis, aut omnia natura? Quod quoniam illud negatis, hoc necessario confitendum est. Naturam autem eam dico, qua nunquam animus insistens, agitatione et motu esse vacuus potest. Is quum languore corporis, nec membris uti, nec sensibus potest, incidit in visa varia et incerta, ex reliquiis, ut ait Aristoteles, inhærentibus earum rerum, quas vigilans gesserit, aut cogitarit : quarum perturbatione mirabiles interdum exsistunt species somniorum. Quæ si alis falsa : qua nota internoscantur, scire sane velim. Si nulla est, quid istos interpretes audiamus? Sin quæpiam est, aveo audire, quæ sit. Sed hærebunt.

Digitized by Google

LXIII. Tout se réduit à savoir lequel est le plus probable, ou que les Dieux immortels, souverains arbitres du monde, ne fassent que courir aux lits et même aux grabats de tous les hommes, pour en surprendre un ronflant, et lui présenter des visions obscures et embarrassées que le lendemain matin, tout effrayé, le malheureux ira raconter au devin; ou bien que les songes ne soient qu'un effet naturel de l'agitation de l'âme, s'imaginant revoir en dormant ce qui l'a frappée pendant la veille. Lequel est le plus digne de la philosophie, de s'en rapporter aux interprétations superstitieuses des vieilles femmes, ou à une explication conforme aux lois de la nature? Après tout, si l'on pouvait interpréter les songes, ceux qui s'en mêlent aujourd'hui en seraient incapables, car ce sont les plus méprisables et les plus ignorants des hommes. Vos Stoïciens ne disent-ils pas qu'il n'y a qu'un sage qui puisse être devin? Ainsi Chrysippe définit la divination : une vertu qui connaît, voit et explique les signes envoyés par les Dieux aux hommes. Vertu dont l'emploi est de pressentir les dispositions des Dieux envers les hommes, ce qu'ils leur pronostiquent, et ce qu'on doit faire pour les apaiser et se les rendre propices. Il définit encore l'art d'interpréter les songes : une vertu qui voit et explique ce que les Dieux signifient aux hommes en songe. Quoi donc? est-ce là l'ouvrage d'une prudence médiocre, ou n'est-ce pas celui d'un excellent entendement et d'une profonde érudition? Or, nous ne connaissons personne qui ait jamais réuni toutes ces conditions.

LXIV. Prenez donc garde, quand même je demeurerais d'accord qu'il existe une divination, ce que je ne ferai jamais, que nous ne puissions trouver personne digne du titre de devin. Quelle peut être l'intention des Dieux en nous envoyant en songe des signes que nous ne pouvons nous expliquer à nous-mêmes, et dont les interprètes sont introuvables? Car en nous présentant des visions dont nous ne pouvons avoir ni l'intelligence, ni l'explication, ils ressemblent à des Carthaginois ou à des Espagnols qui parleraient dans le sénat romain sans interprète. A quoi bon, je le répète, les obscurités et les énigmes des songes? Les Dieux devraient vouloir que nous entendissions ce dont ils nous avertissent dans nos intérêts. Quoi! direz-vous, n'y a-t-il point de poëte ni de physicien obscur? Oui sans doute! Euphorion, par exemple, ne l'est que trop; mais Homère ne l'est pas : et lequel des deux vaut le mieux, à votre avis? Héraclite l'est aussi beaucoup, Démocrite pas du tout. Qui osera les comparer? Vous m'avertissez dans mon intérêt, mais je ne vous comprends pas. A quoi bon votre avertissement? C'est comme si un médecin ordonnait à un malade de prendre

Un enfant de la terre errant sur le gazon,
Privé d'os et de sang, et portant sa maison;

au lieu de dire un colimaçon comme tout le monde. L'Amphion de Pacuvius ayant parlé « d'un « quadrupède lent, sauvage, craintif, couvert « d'aspérités, à la tête courte et effilée comme « un serpent, d'un aspect repoussant, sans vis- « cères, qui n'a pas de souffle, mais qui se fait en- « tendre; » les Athéniens le trouvant obscur, s'écrièrent : Nous ne comprenons pas! parlez plus clairement. En un mot, répondit-il, c'est une

LXIII. Venit enim jam in contentionem, utrum sit probabilius, deosne immortales, rerum omnium præstantia excellentes, concursare omnium mortalium, qui ubique sunt, non modo lectos, verum etiam grabatos, et, quum stertentes aliquos viderint, objicere his visa quædam tortuosa et obscura, quæ illi exterriti somnio ad conjectorem mane deferant; an natura fieri, ut mobiliter animus agitatus, quod vigilans viderit, dormiens, videre videatur. Utrum philosophia dignius, sagarum superstitione ista interpretari, an explicatione naturæ? ut, si jam fieri possit conjectura vera somniorum, tamen isti, qui profitentur, eam facere non possint : ex levissimo enim et indoctissimo genere constant. Stoici autem tui negant quemquam, nisi sapientem, divinum esse posse. Chrysippus quidem divinationem definit his verbis : vim cognoscentem, et videntem, et explicantem signa, quæ a diis hominibus portendantur; officium autem esse ejus, prænoscere, dii erga homines mente qua sint, quidque significent, quemadmodumque ea procurentur atque expientur. Idemque somniorum conjectionem definit hoc modo : esse vim cernentem, et explanantem, quæ a diis hominibus significentur in somnis. Quid ergo? ad hæc mediocri opus est prudentia, an et ingenio præstanti, et eruditione perfecta? Talem cognovimus neminem.

LXIV. Vide igitur, ne, etiam si divinationem tibi esse concessero, quod nunquam faciam, neminem tamen divinum reperire possimus. Qualis autem ista mens est deorum, si neque ea nobis significant in somnis, quæ ipsi per nos intelligamus; neque ea, quorum interpretes habere possimus? Similes enim sunt dii, si ea nobis objiciunt, quorum nec scientiam, neque explanatorem habeamus, tanquam si Pœni, aut Hispani in senatu nostro loquerentur sine interprete. Jam vero quo pertinent obscuritates et ænigmata somniorum? Intelligi enim a nobis dii velle debebant ea, quæ nostra causa nos monerent. Quid? poeta nemo, nemo physicus obscurus? Ille vero nimis etiam obscurus Euphorion. At non Homerus. Uter igitur melior? Valde Heraclitus obscurus; minime Democritus. Num igitur conferendi? Mea causa me mones, quod non intelligam : quid me igitur mones? Ut si quis medicus ægroto imperet, ut sumat

Terrigenam, herbigradam, domiportam, sanguine cassam,

potius, quam hominum more cochleam dicere. Nam Pacuvianus Amphio,

Quadrupes tardigrada, agrestis, humilis, aspera,
Capite brevi, cervice anguina, adspectu truci,
Exviscerata, inanima, cum animali sono,

quum dixisset obscurius, tum Attici respondent : Non in-

Digitized by Google

tortue. Que ne le disiez-vous tout d'abord? lui répliqua-t-on.

LXV. Ouvrons le livre de Chrysippe sur les songes. Un homme voit en rêvant un œuf pendu aux rideaux de son lit. A son réveil il va trouver l'interprète, qui répond qu'un trésor est enfoui sous ce lit. Il fouille, et trouve une petite quantité d'or et d'argent, et envoie au devin le moins possible de cet argent. Hé quoi, point de jaune? dit ce dernier; car, selon lui, le jaune de l'œuf désignait l'or, et le blanc l'argent. Mais personne jusque-là n'avait-il rêvé d'œuf? Pourquoi celui-là seul trouve-t-il un trésor? Que de gens pauvres, dignes de l'assistance des Dieux, n'ont jamais fait de rêve qui les mît sur la trace d'un trésor? Pourquoi enfin cet homme est-il averti si obscurément par la ressemblance éloignée d'un œuf avec un trésor, au lieu de recevoir clairement l'ordre de déterrer le trésor, à l'exemple de Simonide, auquel il fut défendu de s'embarquer? Les songes obscurs sont donc tout à fait inconciliables avec la majesté divine.

LXVI. Venons aux songes clairs et sans équivoques, tels que celui de cet Arcadien dont l'ami fut assassiné par un hôtelier de Mégare, celui de Simonide averti avec menaces de ne pas s'embarquer par l'homme qu'il avait enterré, et celui d'Alexandre, dont je m'étonne que vous n'ayez rien dit. Ptolémée, qu'il aimait beaucoup, atteint dans un combat d'une flèche empoisonnée, souffrait des douleurs mortelles. Alexandre, assis au chevet de son lit, vint à s'endormir. Alors, dit-on, le dragon que nourrissait sa mère Olympias, lui ayant apparu en songe, lui indiqua un lieu voisin où croissait une racine qu'il tenait dans sa gueule, et dont la vertu était si excellente qu'elle devait guérir Ptolémée. Alexandre réveillé raconta ce songe à ses amis, et envoya à la recherche de cette racine. On la trouva, et on ajoute qu'elle servit à guérir non-seulement Ptolémée, mais aussi beaucoup de soldats atteints de semblables flèches. Vous avez rappelé beaucoup de songes tirés des historiens, tels que ceux de la mère de Phalaris, du premier Cyrus, de la mère de Denys, d'Amilcar, d'Annibal, de P. Décius, cet autre songe si connu sur le premier danseur des jeux, celui de Gracchus, et le songe plus récent de Cécilia, fille de Métellus. Mais ils sont arrivés à d'autres, et par cela même difficiles à connaître pour nous. Qui me garantira que plusieurs n'ont pas été entièrement inventés? Quant aux nôtres, que faut-il en penser? Que dire de celui où vous me vîtes tomber dans un fleuve, et reparaître, à cheval, sur la rive opposée; et de celui où Marius m'apparut précédé de faisceaux couronnés de lauriers, et ordonna de me conduire à son monument?

LXVII. Tous les songes, Quintus, sont d'une même nature. Au nom des Dieux immortels, prenons garde de mettre la superstition et le préjugé au-dessus de la raison. Quel Marius croyez-vous que j'aie vu? sa ressemblance, son image, suivant l'opinion de Démocrite. D'où venait cette image? car il veut que les images émanent de corps solides ayant une forme certaine. Et quel corps avait alors Marius? Celui qu'il avait autrefois, dira-t-on; car tout est plein d'images. Ainsi cette image de Marius me suivait près d'A-

telligimus, nisi aperte dixeris. At ille uno verbo, Testudo. Non potueras hoc igitur a principio, citharista, dicere?

LXV. Defert ad conjectorem quidam, somniasse se, ovum pendere ex fascia lecti sui cubicularis (est hoc in Chrysippi libro somnium): respondit conjector, thesaurum defossum esse sub lecto. Fodit; invenit auri aliquantum, idque circumdatum argento. Misit conjectori, quantulum visum est, de argento. Tum ille, Nihilne, inquit, de vitello? Id enim ei ex ovo videbatur aurum declarasse; reliquum, argentum. Nemone igitur unquam alius ovum somniavit? Cur ergo hic nescio qui thesaurum solus invenit? Quam multi inopes, digni præsidio deorum, nullo somnio ad thesaurum reperiendum admonentur? Quam autem ob causam tam est obscure admonitus, ut ex ovo nasceretur thesauri similitudo potius, quam aperte thesaurum quærere juberetur, sicut aperte Simonides vetitus est navigare? Ergo obscura somnia minime consentanea sunt majestati deorum.

LXVI. Ad aperta et clara veniamus, quale est de illo interfecto a caupone Megaris; quale de Simonide, qui ab eo, quem humarat, vetitus est navigare; quale etiam de Alexandro, quod a te præteritum esse miror: qui, quum Ptolemæus, familiaris ejus, in prælio telo venenato ictus esset, eoque vulnere summo cum dolore moreretur; Alexander assidens, somno est consopitus. Tum secundum quietem visus ei dicitur draco is, quem mater Olympias alebat, radiculam ore ferre, et simul dicere, quo illa loci nasceretur (neque is longe aberat ab eo loco); ejus autem esse vim tantam, ut Ptolemæum facile sanaret. Quum Alexander experrectus narrasset amicis somnium, emisisse, qui illam radiculam quærerent. Qua inventa, et Ptolemæus sanatus dicitur, et multi milites, qui erant eodem genere teli vulnerati. Multa etiam sunt a te ex historiis prolata somnia, matris Phalaridis, Cyri superioris, matris Dionysii, Pœni Hamilcaris, Hannibalis, P. Decii; pervulgatum jam illud de præsule; Gracchi etiam; et recens Cæciliæ, Balearici filiæ, somnium. Sed hæc externa, ob eamque causam ignota nobis sunt; nonnulla etiam ficta fortasse: quis enim auctor istorum? De nostris somniis quid habemus dicere? Tu de merso me, et equo ad ripam? ego de Mario cum fascibus laureatis me in suum deduci jubente monumentum?

LXVII. Omnium somniorum, Quinte, una ratio est: quæ, per deos immortales! videamus, ne nostra superstitione et depravatione superetur. Quem enim tu Marium visum a me putas? Speciem, credo, ejus, et imaginem, ut Democrito videtur. Unde profectam imaginem? a corporibus enim solidis, et a certis figuris vult fluere imagines. Quod igitur Marii corpus erat? Ex eo, inquit, quod fuerat: plena sunt imaginum omnia. Ista igitur me imago Marii in campum Atinatem persequebatur: nulla enim species cogitari potest, nisi pulsu imaginum. Quid ergo?

Digitized by Google

tilla; on ne peut, en effet, recevoir d'idée que par l'impression des images. Il en résulte donc que ces images, même celles de ce qui n'existe pas, nous obéissent de telle sorte qu'elles accourent à nous aussitôt que nous le voulons. On sait qu'il n'y a rien de si inusité, de tellement chimérique que l'âme ne puisse se figurer, jusqu'à nous représenter ce que nous n'avons jamais vu, la situation d'une ville, la figure d'un homme, par exemple. Quand je me représente les murs de Babylone, ou la figure d'Homère, suis-je donc frappé de quelque image qui leur ressemble? En ce cas, il n'est rien que nous ne puissions connaître à volonté, car il n'est rien que nous ne puissions nous imaginer. Mais non, aucune image extérieure ne s'offre à nous durant le sommeil; il n'existe rien de semblable à ce qu'avance Démocrite, l'homme qui, à ma connaissance, dit des riens avec le plus d'autorité et de confiance. L'âme a une grande vigueur naturelle qu'elle exerce pendant la veille, sans le secours d'aucune impulsion extérieure, de son propre mouvement et avec une incroyable vivacité. Servie par les membres, le corps et les sens, elle voit, pense et sent avec plus de certitude. Privée de ces instruments, abandonnée par le corps assoupi, elle s'agite alors par elle-même; alors aussi elle se crée des formes, des actions; elle croit parler et entendre. Dans ces moments de faiblesse et d'abandon, des idées confuses et variées se présentent à elle sous mille aspects divers, et ces idées naissent surtout de quelques restes des choses auxquelles nous avons pensé, ou que nous avons faites pendant la veille. Ainsi, dans ce temps-là, je pensais souvent à Marius; j'aimais à me rappeler avec quel courage et quelle constance il avait supporté l'adversité. De là ce songe où je crus voir Marius.

LXVIII. Pour vous, comme vous pensez à moi avec inquiétude, vous me vîtes tout à coup sortir d'un fleuve. Il y avait dans nos esprits des restes de sollicitudes de nos veilles, pensées auxquelles se joignit en moi l'idée du monument de Marius, et chez vous celle du cheval qui, tombé dans ce fleuve avec moi reparut avec moi, sur l'autre bord. Mais croyez-vous qu'il se trouvât quelque vieille assez insensée pour ajouter foi aux songes, si le hasard n'en vérifiait pas quelques-uns? Alexandre crut voir et entendre parler un dragon. Cela peut être faux ou vrai, mais en tout cas ce n'est pas merveilleux; il n'entendit pas, il crut entendre ce dragon; et ce qui est mieux encore, ce dragon parlait avec une racine dans la gueule. Mais rien n'est difficile dans un songe. Je demande cependant pourquoi Alexandre, qui eut alors ce songe si célèbre, si clair, n'en eut jamais d'autre semblable, et pourquoi on en rapporte si peu? Pour moi, hormis celui de Marius, je ne puis citer aucun autre songe, et j'ai dormi fort inutilement pendant une vie déjà longue. Depuis que j'ai quitté le forum, j'ai même abrégé mes veilles, et je fais la sieste contre ma coutume. Mais j'ai beau dormir, aucun songe ne m'a prévenu des grands événements qui se sont accomplis sous nos yeux, et je ne crois jamais mieux rêver que quand je vois encore les magistrats au forum, et les sénateurs sur leurs siéges.

LXIX. Quelle est donc, pour parler de la seconde partie de votre division, cette convenance, cette relation naturelle, et, comme disent les

istæ imagines ita nobis dicto audientes sunt, ut, simul atque velimus, accurrant? Etiamne earum rerum, quæ nullæ sunt? Quæ est enim forma tam inusitata, tam nulla, quam non sibi ipse animus possit effingere? ut, quæ nunquam vidimus, ea tamen informata habeamus, oppidorum situs, hominum figuras. Num igitur, quum aut muros Babylonis, aut Homeri faciem cogito, imago illorum me aliqua pellit? Omnia igitur, quæ volumus, nota nobis esse possunt: nihil est enim, de quo cogitare nequeamus. Nullæ ergo imagines obrepunt in animos dormientium extrinsecus, nec omnino fluunt illæ: nec cognovi quemquam, qui, majore auctoritate, nihil diceret. Animorum est ea vis, eaque natura, ut vigeant vigilantes, nullo adventitio pulsu, sed suo motu, incredibili quadam celeritate. Hi quum sustinentur membris, et corpore, et sensibus, omnia certiora cernunt, cogitant, sentiunt. Quum autem hæc subtracta sunt, desertusque animus languore corporis tum agitatur ipse per sese: itaque in eo et formæ versantur, et actiones; et multa audire, multa dici videntur. Hæc scilicet in imbecillo remisso que animo, multa omnibus modis confusa et variata versantur, maximeque reliquiæ earum rerum moventur in animis, et agitantur, de quibus vigilantes aut cogitavimus, aut egimus: ut mihi temporibus illis multum in animo Marius versabatur, recordanti, quam ille gravem suum casum magno animo, quam constanti tulisset. Hanc credo causam de illo somniandi fuisse.

LXVIII. Tibi autem, de me cum sollicitudine cogitanti, subito sum visus emersus e flumine. Inerant enim in utriusque nostrum animis vigilantium cogitationum vestigia. At quædam adjuncta sunt: ut mihi de monumento Marii; tibi, quod equus, in quo ego vehebar, mecum una demersus rursus apparuit. An tu censes ullam anum tam deliram futuram fuisse, ut somniis crederet, nisi ista casu nonnunquam, forte, temere concurrerent? Alexandro draco loqui visus est. Potest omnino hoc esse falsum, potest verum: sed utrum sit, non est mirabile. Non enim audivit ille draconem loquentem, sed est visus audire; et quidem, quo majus sit, quum radicem ore teneret, locutus est. Sed nihil est magnum somnianti. Quæro autem, cur Alexandro tam illustre somnium, tam certum, nec huic eidem alias, nec multa ceteris. Mihi quidem, præter hoc Marianum, nihil sane, quod meminerim. Frustra igitur consumtæ tot noctes tam longa in ætate. Nunc quidem, propter intermissionem forensis operæ, et lucubrationes detraxi, et meridiationes addidi, quibus uti antea non solebam: nec tam multum dormiens, ullo somnio sum admonitus, tantis præsertim de rebus; nec mihi magis usquam videor, quam quum aut in foro magistratus, aut in curia senatum video, somniare.

LXIX. Etenim (ex divisione hoc secundum est) quæ

Digitized by Google

Grecs, cette sympathie en vertu de laquelle un œuf signifie un trésor? Les médecins connaissent d'après certains signes la naissance et l'aggravation des maladies; et l'on prétend même tirer de certains songes des indications sur l'état de la santé, par exemple des symptômes de plénitude ou d'épuisement. Mais quelle relation naturelle peuvent avoir des songes avec un trésor, un héritage, une dignité, une victoire et autres choses semblables? Un homme, dit-on, dans un songe vénérien, rendit des pierres. J'aperçois ici le rapport, et l'effet produit par ce songe doit être attribué à la force de la nature et non à l'illusion qui l'accompagnait. Mais quelle origine physique donner à ce fantôme qui défendit à Simonide de s'embarquer? Quel rapport naturel assigner au songe d'Alcibiade, qui, peu de temps avant sa mort, rêva, dit-on, qu'il était revêtu des habits de sa maîtresse? Il est vrai que lorsqu'il eut été tué, jeté à l'écart, et abandonné sans sépulture, cette femme se dépouilla pour l'envelopper de son manteau. Mais cette aventure avait-elle des causes naturelles qui la rendissent nécessaire, ou plutôt le hasard qui fit le songe ne fit-il pas aussi le reste?

LXX. Quoi! les conjectures mêmes des interprètes n'accusent-elles pas plutôt la subtilité de leur esprit, que la force et l'accord de la nature? Un coureur qui se préparait à disputer le prix aux jeux Olympiques rêva qu'il était traîné dans un char à quatre chevaux : « Tu vaincras, lui dit le lendemain matin l'interprète, c'est ce qu'annoncent la vigueur et la vitesse des chevaux. » Il va ensuite à Antiphon, qui lui répond : « Il est clair que tu seras vaincu : ne vois-tu pas que quatre t'ont précédé? » Voici un autre coureur, car de ces sortes de songes les livres de Chrysippe et d'Antipater sont pleins; voici, dis-je, un autre coureur qui raconte à un autre interprète avoir rêvé qu'il était changé en aigle : « Tu vaincras, lui dit-on, car aucun autre oiseau ne vole aussi rapidement que l'aigle. » « Eh! ne vois-tu pas, répond Antiphon, que tu seras vaincu? car l'aigle, qui poursuit et chasse les autres oiseaux, ne vole jamais qu'après eux. » Une femme qui désirait ardemment avoir un enfant, et qui ne savait si elle était enceinte ou non, rêve qu'on lui avait cacheté les parties naturelles; elle consulte deux interprètes. L'un répond qu'elle n'a pu concevoir étant cachetée, l'autre qu'elle est enceinte, puisqu'on ne cachète point ce qui est vide. Quel est cet art de conjecturer par des jeux d'esprit? Que trouver dans ces exemples et dans mille autres rassemblés par les Stoïciens, hormis des subtilités et des conjectures tirées en sens opposé, à la faveur de quelque vaine ressemblance? Les médecins fondent leurs prévisions sur le pouls, la respiration du malade, et autres observations naturelles. Quand les pilotes voient les calmars s'élancer hors de l'eau, et les dauphins se réfugier dans les ports, ils prévoient la tempête. On peut trouver la raison de ces pronostics, et les rattacher aux lois de la nature. Ici rien de semblable n'est possible.

LXXI. Mais (et c'est là le dernier argument) une longue suite d'observations notées avec soin aurait créé cet art. Quoi! on aurait observé les songes! et par quel moyen? C'est une matière

est continuatio conjunctioque naturæ (quam, ut dixi, vocant συμπάθειαν) ejusmodi, ut thesaurus ex ovo intelligi debeat? Nam medici ex quibusdam rebus et advenientes, et crescentes morbos intelligunt; nonnullæ etiam valitudinis significationes, ut hoc ipsum, « pleni enectine simus, » ex quodam genere somniorum intelligi posse dicuntur. Thesaurus vero, et hereditas, et honos, et victoria, et multa generis ejusdem, qua cum somniis naturali cognatione junguntur? Dicitur quidam, quum in somnis complexu venerio jungeretur, calculos ejecisse. Video sympathiam. Visum est enim tale objectum dormienti, ut id, quod evenit, naturæ vis, non opinio erroris effecerit. Quæ igitur natura obtulit illam speciem Simonidi, a qua vetaretur navigare? aut quid naturæ copulatum habuit Alcibiadis, quod scribitur, somnium? qui, paullo ante interitum, visus est in somnis amicæ esse amictus amiculo. Is quum esset projectus inhumatus, ab omnibusque desertus jaceret, amica corpus ejus texit suo pallio. Ergo hoc inerat in rebus futuris, et causas naturales habebat? an, et ut eveniret, casus effecit?

LXX. Quid? ipsorum interpretum conjecturæ nonne magis ingenia declarant eorum, quam vim consensumque naturæ? Cursor, ad Olympia proficisci cogitans, visus est in somnis curru quadrigarum vehi. Mane ad conjectorem. At ille, Vinces, inquit; id enim celeritas significat, et vis equorum. Post idem ad Antiphontem. Is autem, Vincare, inquit, necesse est; an non intelligis, quatuor ante te cucurrisse? Ecce alius cursor (atque horum somniorum et talium plenus est Chrysippi liber, plenus Antipatri; sed ad cursorem redeo) ad interpretem detulit, aquilam se in somnis visum esse factum. At ille, Vicisti : ista enim avi volat nulla vehementius. Huic quidem Antipho, Baro, inquit, te victum esse non vides? ista enim avis insectans alias aves et agitans, semper ipsa postrema est. Parere quædam matrona cupiens, dubitans esset ne præguans, visa est in quiete obsignatam habere naturam. Retulit. Negavit, eam, quoniam obsignata fuisset, concipere potuisse. At alter, prægnantem esse dixit; nam inane obsignari nihil solere. Quæ est ista ars conjectoris, eludentis ingenio? An ea, quæ dixi, et innumerabilia, quæ collecta habent stoici, quidquam significant, nisi acumen hominum, ex similitudine aliqua conjecturam modo huc, modo illuc ducentium? Medici signa quædam habent ex venis, et ex spiritu ægroti, multisque ex aliis futura præsentiunt. Gubernatores quum exsultantes loligines viderint, aut delphinos se in portum conjicientes, tempestatem significari putant. Hæc ratione explicari, et ad naturam facile revocari possunt; ea vero, quæ paullo ante dixi, nullo modo.

LXXI. At enim observatio diuturna (hæc enim pars una restat) notandis rebus fecit artem. An tandem somnia observari possunt? quonam modo? Sunt enim innumera-

Digitized by Google

d'une variété infinie; rien de si extravagant, de si bizarre, de si prodigieux dont on ne puisse faire un songe. Comment donc a-t-on pu retenir, observer et noter ces espèces innombrables et toujours nouvelles? Les astronomes ont calculé le cours des planètes, et ont reconnu, contre l'opinion vulgaire, un ordre invariable dans les mouvements célestes. Mais je le demande, à quel ordre, à quelles règles sont soumis les songes? Comment distinguer les vrais des faux, lorsque des songes semblables, arrivés à la même personne ou à plusieurs, sont suivis d'événements différents? Tandis que nous ne croyons pas un menteur, s'il dit la vérité par hasard, c'est un sujet d'admiration pour moi de voir les philosophes, se fondant sur une exception, au lieu de s'appuyer sur des faits innombrables, ajouter foi à tous les songes indistinctement, parce qu'un seul se sera trouvé vrai. Si donc les songes ne viennent point de Dieu, s'ils n'ont aucune connexité avec la nature, si l'art de les interpréter n'a pu naître de l'observation, il est prouvé qu'ils ne méritent aucune créance; surtout puisque ceux qui les font ne les comprennent pas, que ceux qui les interprètent se fondent sur des conjectures et non sur la nature, que le hasard qui les fait naître a produit depuis tant de siècles bien d'autres effets plus merveilleux encore, qu'enfin rien n'est plus incertain qu'un art conjectural aboutissant à des interprétations différentes et souvent contradictoires.

LXXII. Repoussons donc la divination par les songes ainsi que toutes les autres. Il faut l'avouer, la superstition universellement répandue a asservi presque tous les esprits, et subjugué partout la faiblesse des hommes. Je l'ai déjà dit dans mes livres sur la nature des Dieux, et je viens de le prouver plus clairement encore, persuadé, comme je le suis, que nous ferions une chose très-utile et pour nous-mêmes et pour les autres, si nous détruisions radicalement ces pratiques superstitieuses. Mais, et je désire ici d'être bien compris, détruire la superstition, ce n'est pas détruire la religion. Respecter et défendre les institutions religieuses et les cérémonies des ancêtres est d'un sage. La beauté de l'univers, l'ordre qui règne dans les cieux, nous forcent à confesser l'existence d'une nature excellente et éternelle, digne du respect et de l'admiration du genre humain. Travaillons donc avec une égale ardeur, et à propager la religion conforme aux lois de la nature, et à arracher jusqu'aux dernières racines de la superstition, de cette superstition qui nous menace, nous presse et nous poursuit, de quelque côté que nous nous tournions. Car aujourd'hui, les paroles d'un devin, un présage, une victime immolée, l'oiseau qui passe, la rencontre d'un Chaldéen, d'un aruspice, un éclair, un coup de tonnerre, quelque objet frappé de la foudre, une production ou un fait tenant du prodige, événements qui doivent nécessairement nous arriver souvent, tout nous inquiète et trouble notre repos. Il n'est pas jusqu'au sommeil, où nous devrions trouver l'oubli des fatigues et des sollicitudes de la vie, qui ne devienne pour nous l'occasion de nouvelles terreurs. Ces craintes paraîtraient sans doute aussi vaines que méprisables, si le patronage des songes n'avait été hardi-

biles varietates. Nihil tam præpostere, tam inconcinne, tam monstruose cogitari potest, quod non possimus somniare. Quo modo igitur hæc infinita et semper nova aut memoria complecti, aut observando notare possumus? Astrologi motus errantium stellarum notaverunt: inventus est eaim ordo in iis stellis, qui non putabatur. Cedo tandem, qui sit ordo, aut quæ concursatio somniorum? quo modo autem distingui possunt vera somnia a falsis, quum eadem et aliis aliter evadant, et iisdem non semper eodem modo? ut mihi mirum videatur, quum mendaci homini ne verum quidem dicenti credere soleamus, quo modo isti, si somnium verum evasit aliquod, non ex multis potius uni fidem derogant, quam ex uno innumerabilia confirmant.

Si igitur neque deus est effector somniorum, neque naturæ societas ulla cum somniis, neque observatione invenirí potuit scientia: effectum est, ut nihil prorsus somniis tribuendum sit; præsertim quum illi ipsi, qui ea vident, nihil divinent; ii, qui interpretantur, conjecturam adhibeant, non naturam; casus autem innumerabilibus pæne sæculis in omnibus plura mirabilia, quam in somniorum visis effecerit; neque conjectura, quæ in varias partes duci potest, nonnunquam etiam in contrarias, quidquam sit incertius.

LXXII. Explodatur hæc quoque somniorum divinatio pariter cum ceteris. Nam, ut vere loquamur, superstitio, fusa per gentes, oppressit omnium fere animos, atque hominum imbecillitatem occupavit. Quod et in iis libris dictum est, qui sunt de Natura deorum; et hac disputatione id maxime egimus: multum enim et nobismet ipsis, et nostris profuturi videbamur, si eam funditus sustulissemus. Nec vero (id enim diligenter intelligi volo) superstitione tollenda religio tollitur. Nam et, majorum instituta tueri sacris cærimoniisque retinendis, sapientis est; et esse præstantem aliquam æternamque naturam, et eam suspiciendam admirandamque hominum generi, pulchritudo mundi, ordoque rerum cœlestium cogit confiteri. Quamobrem, ut religio propaganda etiam est, quæ est juncta cum cognitione naturæ, sic superstitionis stirpes omnes ejiciendæ. Instat enim, et urget, et, quo te cumque verteris, persequitur; sive tu vatem, sive tuomen audieris; sive immolaris, sive avem adspexeris; si Chaldæum, si aruspicem videris; si fulserit, si tonuerit, si tactum aliquid erit de cœlo; si ostenti simile natum factumve quippiam; quorum necesse est plerumque aliquid eveniat: ut nunquam liceat quieta mente consistere. Perfugium videtur omnium laborum et sollicitudinum esse somnus; at ex eo ipso plurimæ curæ metusque nascuntur. Qui quidem ipsi per se minus valerent, et magis contemnerentur, nisi somniorum patrocinium philosophi suscepissent, nec ii quidem contemtissimi, sed in primis acuti, et consequentia, et repugnantia videntes; qui prope jam

Digitized by Google

tement avoué par des philosophes dignes de quelque estime, habiles dialecticiens, argumentateurs consommés, et qu'on regarde presque comme des philosophes parfaits. Peut-être même les croirait-on seuls dignes de ce nom, si Carnéadé n'avait résisté à toutes leurs exagérations. C'est avec eux surtout que nous avons à discuter et à combattre, parce que, loin de les regarder comme les plus méprisables de nos ennemis, nous les voyons défendre leurs opinions avec plus de finesse et d'art que tous les autres. Cependant le caractère propre de l'Académie étant de ne point trancher la question, d'approuver ce qui lui paraît vraisemblable, de comparer les systèmes, d'exposer ce qu'on peut dire en faveur de chaque opinion, et sans interposer son autorité, de laisser aux auditeurs une entière liberté de juger, nous resterons fidèles à cet usage que Socrate nous a transmis, et auquel, si vous le voulez, mon frère, nous chercherons le plus souvent possible l'occasion de nous conformer.

Rien, me répondit Quintus, ne peut m'être plus agréable. A ces mots nous, nous levâmes.

absoluti et perfecti putantur. Quorum licentiæ nisi Carneades restitisset, haud scio, an soli jam philosophi judicarentur. Cum quibus omnis fere nobis disceptatio contentioque est, non quod eos maxime contemnamus; sed quod videntur acutissime sententias suas prudentissimeque defendere. Quum autem proprium sit academiæ, judicium suum nullum interponere; ea probare, quæ similima veri videantur; conferre causas, et, quid in quamque sententiam dici possit, expromere; nulla adhibita sua auctoritate, judicium audientium relinquere integrum ac liberum: tenebimus hanc consuetudinem a Socrate traditam; eaque inter nos, si tibi, Quinte frater, placebit, quam sæpissime utemur.

Mihi vero, inquit ille, nihil potest esse jucundius. Quæ quum essent dicta, surreximus.

NOTES

SUR LE TRAITÉ DE LA DIVINATION.

LIVRE PREMIER.

I. *Ut Plato interpretatur, a furore duxerunt.* La divination était appelée en grec μαντική, de μανία, fureur; μάντις signifiait devin. C'est l'étymologie donnée par Platon dans le Phèdre.

Chaldæi, non ex actis, sed ex gentis vocabulo. Du temps de Cicéron, on appelait Chaldéens ceux dont le métier était de prédire l'avenir par l'astrologie judiciaire.

Aut Dodonæo, aut Hammonis oraculo. L'oracle de Dodone, ville de la Chaonie, dans l'Épire, se rendait dans le temple de Jupiter, auprès de la ville. Il passait pour le plus ancien de tous les oracles; et la fable dit que de deux colombes qui y rendaient des oracles, l'une s'envola à Delphes dans la Phocide, où était le temple d'Apollon; et l'autre au temple de Jupiter Ammon en Libye. *Régnier Desmarais.*

II. *Nihil publice sine auspiciis nec domi.* Voyez Tite Live, VI, 41. « Auspiciis hanc urbem conditam esse; auspiciis bello ac pace, domi militiæque omnia geri, quis est qui ignoret? »

Quumque magna vis videretur... in aruspicum disciplina. Le mot latin *aruspex*, *aruspicis*, est composé du mot ancien *haruga* ou *aruga*, qui signifiait une victime, et de l'ancien verbe *spicio*, qui signifie je regarde. Ainsi aruspice veut dire proprement inspecteur et observateur des victimes. *Régn. Desm.*

Furoris divinationem Sibyllinis maxime versibus. Quand Cicéron parle de la Sibylle, il entend toujours la Sibylle Érythrée, ainsi appelée parce qu'elle était d'Érythrée, ville d'Ionie, dans l'Asie Mineure. Voyez Aulu-Gelle, I, 19. *Regn. Desm.* — Les livres de la Sibylle furent d'abord confiés à des duumvirs (Denys d'Halicarnasse, IV, 62). Ils le furent en 387 à des décemvirs (Tite-Liv. VI, 37). Il paraît que, sous la dictature de Sylla, des quindécemvirs furent chargés de les consulter (Servius, *ad Æn.* VI, 73). (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

Octaviano bello, Cornelii Cullcoli. Guerre civile de 666, sous le consulat de Cn. Octavius et de L. Cornélius Cinna. Voyez le *Brutus*, c. 47; le Traité *de Natura Deorum*, II, 5; etc.

Cæciliæ, Balearici filiæ. Cécilia, fille de Métellus *le Baléarique*. Au chap. 46, Cicéron en parle encore, et dit : *Cæciliam Metelli.* Ce Métellus, fils de celui qu'on nommait *Macédonien*, fut consul avec T. Flaminius en 630, et reçut le surnom de *Balearicus* après ses victoires sur les peuples des îles Baléares. Voyez Florus, III, 8.

III. *Colophonius Xenophanes, unus, qui deos esse.* Xénophane était contemporain de Pythagore, et il s'établit vers 536 à Élea ou Vélia, dans la Grande Grèce. Sa maxime était : ἓν τὸ ὂν καὶ πᾶν, l'être est un, tout est un. Il attaqua le premier avec force les fables du polythéisme, qui souillaient et défiguraient l'idée de la Divinité. Voyez Clément d'Alexandrie, p. 714 sqq.

Dicæarchus peripateticus. Dicéarque était de Messine, et il avait été disciple d'Aristote.

Oratippusque, familiaris noster. Cratippe était de Mitylène, dans l'île de Lesbos, et il enseigna la philosophie au fils de Cicéron.

Babylonius Diogenes..... Antipater..... Posidonius.

Digitized by Google

Diogène était Stoïcien, de la ville de Séleucie; mais il fut nommé Babylonien, parce que Babylone, dont Séleucie était voisine, était beaucoup plus connue que cette ville. Antipater était aussi Stoïcien, de Tarse en Cilicie. Posidonius, autre Stoïcien, était d'Apamée en Syrie; mais il fut appelé Rhodien, parce qu'il enseigna longtemps la philosophie à Rhodes. Cicéron parle très-souvent de ce philosophe. *Régn. Desm.*

Discipulus Antipatri, degeneravit Panætius. Panétius, Stoïcien très-célèbre, né à Rhodes, fut précepteur de Scipion l'Africain.

Nos, ut in reliquis rebus fecimus. Cicéron était de la nouvelle Académie, qui, débutant par le doute, examinait sur toute question le pour et le contre, et n'aboutissait pour le mieux qu'à la vraisemblance. Voyez *Académ.*, II, 33.

V. *Quum, ambulandi causa, in Lycæum.* Cicéron, dans sa maison de Tusculum, avait deux endroits différents où il s'allait promener: l'un élevé et découvert qu'il appelait son Lycée, où d'ordinaire il se promenait le matin; et l'autre, plus bas et planté d'arbres, destiné pour les promenades d'après-midi, et qu'il appelait l'Académie. *Régn. Des.* Voyez Tusculanes, II, 3.

VI. *Aut vaticinationum.* Sous le terme de *vaticinations*, Cicéron comprend tout ce qui était prédit par les oracles ou par les esprits, qu'on croyait possédés d'une espèce de fureur divine. *Régn. Desm.*

VII. *Atque etiam ventos præmonstrat.* Pronostics empruntés d'Aratus, et traduits par Cicéron. Virgile les a reproduits dans les Géorgiques, I, 356 sqq.

Voici la traduction de Delille :

« Au premier sifflement des vents tumultueux,
Tantôt, au haut des monts, d'un bruit impétueux
On entend les éclats; tantôt les mers profondes
Soulèvent en grondant et balancent leurs ondes;
Tantôt court sur la plage un long rugissement,
Et les noires forêts murmurent sourdement. »

VIII. *Prognostica tua referta sunt.* Cicéron avait traduit en latin les *Pronostics* d'Aratus; voilà pourquoi son frère lui dit *Prognostica tua.*

Cana fulix illidem fugiens. Vers d'Aratus, traduits par Cicéron, et plus tard imités par Virgile. Voici la traduction de Delille :

« Que je plains les nochers, lorsqu'aux prochains rivages
Les plongeons effrayés, avec des cris sauvages,
Volent du sein de l'onde; ou quand l'oiseau des mers
Parcourt en se jouant les rivages déserts;
Ou lorsque le héron, les ailes étendues,
De ses marais s'élance, et se perd dans les nues!
. . . . . .
Seule, errant à pas lents sur l'aride rivage,
La corneille enrouée appelle aussi l'orage. »

IX. *Vos quoque signa videtis.* Mêmes observations que pour les vers précédents. Il faut étendre ces observations aux deux citations suivantes.

X. *Quum Summanus in fastigio Jovis.* Quelques-uns pensent que ce Summanus n'est autre chose que Pluton, ainsi appelé comme souverain des âmes. *Régn. Desm.*

XI. *Quos in secundo consulatu Urania.* Cicéron avait composé, sur les événements arrivés pendant son consulat, trois livres en vers, dont il ne reste que quelques fragments; le plus considérable est celui-ci, qu'il rappelle encore dans une lettre à son frère, II; 9 : « *Quod me admones de nostra Urania...* » Il supposait que la muse Uranie lui adressait tout ce discours; c'est ce qu'il ne faut point perdre de vue en lisant les vers de Cicéron. (Note empruntée à M. L. Vu Le Clerc.)

Quum tumulos Albano in monte nivales. Les nouveaux consuls allaient sacrifier à Jupiter Latial, sur le mont d'Albe, dans le temps des féries latines. On peut voir, sur ces féries, Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, IV, 154, et les *Lettres à Atticus*, I, 3.

XII. *Lydius ediderat Tyrrhenæ gentis aruspex.* Les Étruriens venaient d'une colonie de Lydiens, qui sortirent de Lydie sous le règne du roi Atys, et qui s'établirent en Toscane. *Régn. Desm.*

Sancta Jovis species claros spectaret in ortus. On voit dans le second livre de la *Divination*, c. 20, et dans l'historien Dion, XXXVII, 34, que sous le consulat de Torquatus et de Cotta, deux ans avant celui de Cicéron, on avait commandé une colonne de marbre, pour y mettre une nouvelle statue de Jupiter, qui eût le visage tourné vers l'orient et vers les lieux où le peuple et le sénat avaient coutume de s'assembler. Mais la colonne n'ayant pu être achevée que sous le consulat de Cicéron, la statue de Jupiter ne fut pas plutôt placée sur cette colonne, que la conjuration de Catilina vint à être découverte. Il dit la même chose dans la harangue qu'il fit au peuple (*in Cat.* III, 8), après que Catilina fut sorti de Rome. *Régn. Desm.*

XIII. *Quatuor tali jacti casu venerum.* Les dés des anciens étaient marqués comme les nôtres; mais ils jouaient avec quatre dés; et lorsqu'on amenait quatre six, cela s'appelait le point de Vénus. Voyez Casaubon, *ad Suet. Aug.* c. 71. *Régn. Desm.*

Ut eam factam a Scopa diceres. Scopas, fameux statuaire qui travailla au monument qu'Artémise fit ériger à Mausole. Voyez Pline, XXXVI, 5.

XV. *Quod autem scriptum habetis, aut tripudium fieri.* Cicéron appelle auspice forcé celui qui se prenait par le moyen des poulets qu'on tenait dans une espèce de cage; à la différence des auspices, qui se prenaient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venait à laisser tomber quelque chose de son bec. Le mot latin dont on se servait en général pour exprimer l'auspice était *tripudium*, qui, selon Cicéron, au second livre de la Divination, c. 34, se disait auparavant *terripavium*, d'où ensuite on fit *terripudium*, et enfin *tripudium*. Et lorsqu'en prenant les auspices par les poulets sacrés, il leur était tombé du bec quelque chose de la pâte qu'on avait mise devant eux, cela s'appelait *tripudium solistimum*, ce qui était regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. On est obligé de conserver en français la plupart de ces expressions augurales, parce que notre langue n'a point de mots pour exprimer des choses qui ne sont d'aucun usage parmi nous. *Régn. Desm.*

XVI. *Ut P. Claudius, Appii Cæci filius.* Dans la première guerre punique. C'est ce Claudius qui fit jeter à l'eau les poulets sacrés. Voyez le traité *de Natura Deorum*, II, 3.

M. Crasso quid acciderit videmus. Lorsque Crassus partit de Rome pour aller contre les Parthes, C. Ateius, tribun du peuple, s'opposa à son départ et fit de grandes imprécations contre lui. Crassus n'ayant pas tenu compte d'aller à cette expédition, fut vaincu peu de temps après par les Parthes. *Régn. Desm.*

XVII. *Eo Romulus regiones direxit.* Partager et diviser les régions était en usage parmi les augures, quand ils voulaient prendre les auspices par le vol des oiseaux. Alors, avec leur bâton augural, ils partageaient tout l'horizon en quatre parties, quelquefois en huit, et quelquefois en seize, pour montrer de quel endroit viendraient les auspices. *Régn. Desm.*

Quum situs esset in curia Saliorum. Les Saliens, prêtres de Mars, institués par Numa. Voyez Valère Maximé, I, 6, 11.

Coetum illum et novitatem. Tite Live ne parle que du

Digitized by Google

caillou : « Cotem quoque eodem loco sitam fuisse memorant, ut esset ad posteros miraculi ejus monumentum. » Il ajoute qu'on éleva au même endroit une statue d'Attius, la tête voilée. — *Supraque impositum puteal.* On appelait *puteal* un autel creux en forme de puits, entouré d'une margelle, et qu'on plaçait ordinairement sur un terrain frappé de la foudre.

Ut apud te scriptum est de Tib. Graccho. Cicéron renvoie à son traité de *la Nature des Dieux*, II, 4. Plutarque donne du fait une explication un peu différente.

XVIII. *Ut Bacis Bœotius, ut Epimenides Cres.* Ce Bacis s'appelait Pisistrate, et on lui donna le nom de Bacis, ou Bacchis, parce qu'il avait quelquefois des transports de fureur, et que c'était alors qu'il prédisait. — Pour Épiménide, on dit qu'ayant été envoyé par Agésarque son père pour garder ses troupeaux, il se retira dans un antre où il dormit 75 ans, ce qui donna lieu au proverbe grec dont parle Lucien dans son Timon : « Un sommeil plus long que celui d'Épiménide. » Diogène Laërce dit que ce fut à la persuasion d'Épiménide que les Athéniens érigèrent un autel *au Dieu inconnu. Régn. Desm.*

Ipse paucis post diebus est mortuus. Voyez Pline, VII, 38.

XX. *Quæ Antiphontis interpretatione explicata.* Cet Antiphon était d'Athènes, et vivait vers le temps de Platon. Il se mêlait d'expliquer les songes, et Lucien dans son *Histoire véritable*, parlant d'un temple de l'île des songes, dit qu'Antiphon, l'interprète des songes, était le devin et le prophète du temple. *Régn. Desm.*

Ut scriptum apud Philistum est. Philistus, selon quelques-uns, était de Naucratis, en Égypte; et, selon quelques autres, il était de Syracuse.

Qui Galeotæ tum in Sicilia nominabantur. Ces *Galéotes* étaient certains devins de Sicile, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient venir d'un Galéotès, fils d'Apollon. *Régn. Desm.* Victorius, Étienne de Byzance, Élien parlent de ces *Galéotes*.

Apud Annium vestalis Ilia. C'est la vestale Ilia, mère de Romulus.

XXI. *Numerii Fabii Pictoris græcis annalibus.* Ce Numérius fut le second des Fabiens qu'on surnomma *Pictor*. Le premier, qui s'appelait Quintus Fabius, fut appelé *Pictor* parce qu'il avait peint le temple de la Santé à Rome. *Régn. Desm.* — Il y eut trois historiens célèbres de ce nom : Quintus, Numérius, Servius. Ils sont nommés par Tite-Live, Aulu-Gelle, Macrobe, Orose, Nonius.

XXIII. *Ex Dinonis Persicis libris.* On peut voir sur ces livres de Dinon, Athénée et Diogène de Laërce.

Ad mortem proficiscens Calanus Indus. Ce brachmane, attaqué d'une violente colique à l'âge de 83 ans, résolut, dit-on, de mourir publiquement sur un bûcher. Alexandre, pour l'honorer, fit assister à ce spectacle toute son armée en bataille. *Régn. Desm.*

XXIV. *Hannibalem Cœlius scribit.* Voyez sur Célius le témoignage de Cicéron, dans le 2e livre *des Lois*, c. I; *le Brutus*, 26; *l'Orateur*, 69.

In fano Junonis Laciniæ. Ce temple était dans la Grande-Grèce, sur le promontoire *Lacinium*, qui est appelé maintenant *il Capo delle colonne*. Voyez Tite Live, XXIV, 3.

Apud Agathoclem scriptum. On connaît deux historiens du nom d'Agathocle, l'un de Babylone, l'autre de Samos; Vossius croit qu'il s'agit ici du Babylonien.

XXV. *Tertia te Phthia tempestas legta.* Vers d'Homère, Iliade, IX, 353. C'est Achille qui parle aux députés d'Agamemnon :

Ἤματί κεν τριτάτῳ Φθίην ἐρίβωλον ἱκοίμην.

Platon, en mettant ce vers dans la bouche de Socrate, change ἱκοίμην en ἵκοιο. Voyez le Criton.

XXVI. *Omnes hoc historici.* Cette aventure est aussi racontée par Tite Live, II, 36; Valère Maxime, I, 7, 4; Lactance, II, 7. Tite Live appelle cet homme Tib. Atinius.

XXVIII. *C. Marium cum fascibus.* Marius et Cicéron étaient d'Arpinum, petite ville voisine d'Atina, dans le Latium. — *In monumentum suum.* On appelait *monument de Marius* un temple que Marius avait fait bâtir à Jupiter. Valère Maxime, I, 7, 5.

XXIX. *Socrates in Platonis Politia.* Le passage cité est au commencement du IXe livre de la République.

XXXI. *Sed quid oculis rabere.* Ces vers sont probablement de Pacuvius, dans sa tragédie d'*Hercule*; c'est Cassandre qui parle. D'autres les croient tirés de la *Cassandre* d'Ennius. *Régn. Desm.*

XXXIII. *Quod, te inspectante, factum est.* Cicéron combattait sous les ordres de Sylla, dans la guerre Sociale.

Discessit, ut ait Philistus. Philistus eut part à la faveur de Denys le tyran, qui, dans la suite, l'exila. Le fils le rappela, et lui donna le commandement d'une armée de mer; mais Philistus ayant été défait dans la bataille qu'il donna, il fut pris et tué par les ennemis, selon quelques-uns, et, selon d'autres, il se tua lui-même. *Régn. Desm.*

XXXIV. *Ut ait Callisthenes.* Voyez Xénophon, *Hellen.*, VI, 4, 7; Diodore de Sicile, XV, p. 368.

Eodem tempore apud Lebadiam. Lébadée, petite ville de la Béotie, auprès de laquelle Trophonius, célèbre architecte, bâtit à Jupiter un temple sous terre, qui fut appelé l'antre de *Trophonius*, et où l'on prétendait qu'il rendait des oracles. *Régn. Desm.*

Illud in quo inerant sortes. Ces réponses étaient sur des espèces de dés ou de petits billets qu'on jetait dans une urne, et qui, étant ensuite tirés par un enfant, convenaient quelquefois aux questions qui avaient été faites. Ce roi des Molosses, en Épire, s'appelait Néoptolème, et fut père d'Olympias, mère d'Alexandre. *Régn. Desm.*

Ampsancti in Hirpinis, et in Asia Plutonia. Le pays des Hirpins est appelé aujourd'hui par les Italiens *il Principato d'Oltra*, et l'on y voit un antre qu'on appelle *Bocca di Lupo*. — Plutonia, dans la Grande-Phrygie, était auprès de la ville d'Hiéropolis, maintenant détruite; et on l'appelait *Plutonia*, à cause d'une ouverture profonde qu'on disait être un soupirail des enfers. *Régn. Desm.*

XXXVII. *Flexamina tanquam lymphata.* Vers de Pacuvius, comme nous l'apprend Varron, *de Ling. lat.*, VI, 5.

Ego providebo rem istam. Tzetzès, Chil. XV, rapporte le vers grec : « Ἐμοὶ μελήσει ταῦτα, καὶ λευκαῖς κόραις. » Ces vierges blanches sont Minerve et Diane.

Aristoteles quidem eos etiam. Problem., sect. 30.

XL. *Amphilochus et Mopsus, Argivorum reges.* Voyez sur ces rois argiens *Lind. Isogius*, et *Valésius* ad *Ammian. Marcell.* XIV, 8.

Amphiaraus et Tiresias, non humiles. Amphiaraüs, père d'Amphiloque et fils de Linus et d'Hypermnestre, sachant qu'il serait tué au siége de Thèbes, se cacha quelque temps pour n'y pas aller; mais ayant été découvert par sa femme, il y suivit Polynice, et y fut tué. Pour Tirésias,

Digitized by Google

on dit qu'ayant rencontré sur la montagne de Cithéron deux serpents accouplés, il tua la femelle, et qu'aussitôt il devint femme; mais que sept ans après, ayant encore rencontré deux autres serpents accouplés, et tué aussi la femelle, il redevint homme. Dans la suite, ayant été pris arbitre entre Jupiter et Junon, et ayant jugé contre Junon, elle le rendit aveugle; et Jupiter, pour le dédommager de la perte de ses yeux, lui donna le don de la divination. *Régn. Desm.*

Apud inferos Homerus ait. Odyssée K, 494 : « Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια, Οἴῳ πεπνύσθαι, τοὶ δὲ σκιαὶ ἀΐσσουσι. »

Marcios quosdam fratres. Voyez Tite Live, XXV, 12; Pline, *Hist. Nat.*, VII, 33; Servius, *ad Æn.*, VI, 70; *Symmach.*, IV, ep. 34.

Rempublicam religionum auctoritate rexerunt. « A Rome, on avait fait de la prêtrise une charge civile; les dignités d'augure, de grand pontife, étaient des magistratures; ceux qui en étaient revêtus étaient membres du sénat, et par conséquent n'avaient pas des intérêts différents de ceux de ce corps. Bien loin de se servir de la superstition pour opprimer la république, ils l'employaient utilement à la soutenir. « Dans notre ville, dit Cicéron, les rois « et les magistrats qui leur ont succédé ont toujours eu un « double caractère, et ont gouverné l'État sous les auspices « de la religion. » *Montesquieu.*

In Gallia druidæ sunt. Voyez sur les druides, César, *de Bell. Gall.*, VI, 13.

Etruria autem de cœlo tacta. Voyez Pline, *Hist. Nat.*, II, 52 sqq.

XLIV. *Vaientem quemdam ad nos hominem nobilem profugisse.* Le commencement de cette aventure est raconté autrement par Tite Live, V, 15. Plutarque, dans la vie de Camille, et Valère Maxime, I, 6, rapportent la même version que Tite Live. — *Admirabilis.... Albanæ aquæ.... deductio.* Voyez Tite Live, V, 15.

XLV. *Prærogativam etiam majores.* La *prérogative* dans les comices se disait en parlant de celle des tribus qui était dans le rang de donner la première son suffrage.

XLVII. *Addubitato Salutis augurio.* Sur l'*augure du salut* voyez Tacite, *Annal.* XII, 23; Dion, XXXVII, p. 40 : « τὸ οἰώνισμα τὸ τῆς ὑγιείας ὠνομασμένον τὰ πάντα ποιῆσαι. »

Tum Pisidam, tum Soranum augurem. On l'appelait le *Pisidien*, comme imitateur des habitants de la province de Pisidie, qui s'attachaient fort à l'observation des auspices; et *l'augure de Sora*, comme imitateur de ceux de la ville de Sora, qui y étaient aussi extrêmement adonnés. Sora était une colonie latine, près d'Arpinum sur le Liris. *Régn. Desm.*

Quo apud te in Mario est. Voyez sur le poëme de Marius la note I du premier livre des Lois. — *Hic Jovis altissoni subito.* Ce passage a été imité par Voltaire dans les vers suivants :

«..... Cet oiseau qui porte le tonnerre,
Blessé par un serpent élancé de la terre,
Il s'envole, il entraîne au séjour azuré
L'ennemi tortueux dont il est entouré.
Le sang tombe des airs. Il déchire, il dévore
Le reptile acharné qui le combat encore;
Il le perce, il le tient dans ses ongles vainqueurs;
Par cent coups redoublés il venge ses douleurs.
Le monstre, en expirant, se débat, se replie;
Il exhale en poisons les restes de sa vie;
Et l'aigle tout sanglant, fier et victorieux,
Le rejette en fureur, et plane du haut des cieux.....

XLIX. *Auguria non divini impetus, sed rationis humanæ.* Voyez Maxime de Tyr, *Dissert.* XIX, 5; saint Augustin, *de Divin. dæm.*, 4.

Idem primus defectionem solis. Hérodote, I, 74, 103.

L. *Phrygiis cantibus incitantur.* Voyez sur les prêtres de Cybèle, qui entraient dans l'ivresse aux premiers sons de la flûte phrygienne, Sénèque, *Epist.* 108; Lucrèce, II, 620.

LIII. *Illud est, quod scribit Herodotus.* Hérodote, I, 85; Aulu-Gelle, V, 9.

LVI. *Id quod alio loco ostendetur.* Probablement Cicéron avait ici en vue le traité du Destin, qu'il a composé après celui-ci, et dont il ne nous reste qu'une partie.

LIVRE SECOND.

I. *Cato noster in horum librorum numero.* Nous n'avons plus cet éloge de Caton; Cicéron en parle dans les *Lettres à Atticus*, XII, 4; l'*Orateur*, c. 10.

V. *Est quidam Græcus vulgaris.* C'est un vers d'Euripide : Μέκιστ' ἄριστος, ὅστις εἰκάζει καλῶς. »

Si quis M. Marcellum, illum. Marcellus, petit-fils de celui qui prit Syracuse et fut cinq fois consul. Il périt dans un naufrage l'an de Rome 605, se rendant en ambassade auprès de Massinissa.

VI. *In umbram terræ, quæ est meta noctis.* Ces expressions singulières, *quæ est meta noctis*, n'ont pas été traduites par Régnier Desmarais. Nous ne pouvons en deviner le sens qu'à l'aide de ce passage de Pline sur les éclipses de lune, II, 10 : *Figuram autem umbræ similem metæ ac turbini inverso.* Pline écrit sans doute d'après les mêmes auteurs grecs; mais il dit plus expressément ce qu'il veut dire. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

VIII. *Si tripudium solistimum pulli fecissent.* Voyez une note sur le XVe chapitre du livre premier.

X. *Hoc sentit Homerus quum querentem Jovem.* Iliade, XVII, 433 : « Jupiter, qui prévoit les suites de ce combat, est ému de compassion. Voici donc, dit-il à Junon, le moment où, suivant l'ordre des destins, Sarpédon, qui participe à mes amours plus qu'aucun autre mortel, va périr par les mains de Patrocle!..... Le père des Dieux et des hommes ne s'oppose point au cours des destins. Il fait distiller des cieux une sanglante rosée, en témoignage de sa douleur, et pour honorer ce fils qui va lui être ravi par la main de Patrocle, loin des lieux où il reçut le jour. »

Quod fore paratum est. Cette pensée est exprimée très-souvent par les anciens. Voici peut-être la forme la plus nette qui lui ait jamais été donnée : « Δοῦλοι βασιλέων εἰσίν· ὁ δὲ βασιλεὺς θεῶν· ὁ θεὸς ἀνάγκης. » « Les esclaves sont en la puissance des rois, les rois sous l'empire de Dieu, Dieu sous celui du destin. » Maxime de Philémon conservée par Stobée, Serm. IX, p. 383.

Totum omnino fatum etiam Atellanio versu. On donnait ce nom d'Atellanes à de petites pièces comiques, dont les premières étaient venues d'Atella, entre Naples et Capoue. (Tit. Liv., VII, 2). On les appelait aussi *exodiæ* (Juvénal, III, 175; VII, 71); c'étaient des pièces d'*intermèdes*. *Régn. Desm.*

Quod est ante pedes. Ce vers est tiré d'une tragédie d'Iphigénie. Voyez Cicéron, *de Republ.* I, 18. Nous en trouvons une traduction dans les fables de la Fontaine :

Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?

XIV. *Puteum aridum fore cœpit.* Voyez à ce sujet

Digitized by Google

Pline, *Hist. Nat.* xx, 14. Le pouliot est une plante aromatique, qui croît dans tous les climats, et qu'on emploie surtout pour la guérison des rhumes.

XVII. *An, quum in Æquimelium misimus.* Equimélium, marché où avait été autrefois la maison de Spurius Mélius, qui fut rasée, après qu'il eut été tué par Servilius Ahala, comme aspirant à la tyrannie. Voyez Tite Live, xxxviii, 28. *Régn. Desm.*

Tanquam inter duos lucos. Les *deux bois sacrés*, entre lesquels Romulus avait ouvert un asile à tout venant, qui se trouvaient au pied et sur les flancs de la montagne du Capitole. Lorsque les bois eurent disparu, ce lieu conserva toujours son ancien nom.

XXIII. *Tages quidam dicitur in ægro Tarquiniensi.* Ovide a recueilli cette fable dans les Métamorphoses, xv, 553 sqq :

« Haud aliter stupuit, quam quum Tyrrhenus arator
Fatalem glebam medilis conspexit in arvis,
Sponte sua primum, nulloque agitante moveri;
Sumere mox hominis terræque amittere formam,
Oraque venturis aperire recentia fatis.
Indigenæ dixere Tagem; qui primus Etruscam
Edocuit gentem casus aperire futuros. »

Festus nous présente Tagès comme un demi-dieu, fils de Génius et petit-fils de Jupiter. Ce demi-dieu, selon lui, apprit dès son enfance la science des aruspices aux douze peuples de l'Étrurie.

XXIV. *An tu, inquit, carunculæ vitulinæ.* Suivant Plutarque, περὶ φυγῆς, Annibal fit cette réponse au roi Antiochus; ce qui s'accorde mieux avec l'histoire. Valère Maxime, iii, 7, 6, a copié Cicéron. *Régn. Desm.*

XXVIII. *Eumque errorem, quem tibi rei novitas.* M. Le Clerc cite, ici les vers suivants de Lucrèce, i, 147, sqq. qui ont beaucoup de ressemblance avec la phrase de Cicéron :

« Hunc igitur terrorem animi tenebrasque necesse est
Non radii solis nec lucida tela diei
Discutiant, sed naturæ species ratioque. »

XXIX. *Sic apud Homerum loquitur Agamemnon.* Iliade, ii, 299. Ce n'est pas Agamemnon, c'est Ulysse qui parle. Ovide, *Metamor.* xii, 11, reproduit ce prodige et l'oracle de Calchas.

XXXIII. *Jure igitur alter populi judicio.* Voyez le traité de la *Nature des Dieux*, ii, 3. « On punissait quelquefois un général de n'avoir pas suivi les présages; et cela même était un nouvel effet de la politique des Romains. On voulait faire voir au peuple que les mauvais succès, les villes prises, les batailles perdues, n'étaient point l'effet d'une mauvaise constitution de l'État, ou de la faiblesse de la république, mais de l'impiété d'un citoyen contre lequel les dieux étaient irrités..... On allait même quelquefois jusqu'à purifier les armées et les flottes; après quoi chacun reprenait courage. » *Montesquieu.*

XXXIV. *Necesse est aliquid ex ore cadere.* On donnait aux oiseaux sacrés, à ce que nous apprend Festus, une bouillie mêlée d'eau, de farine, de miel, d'œufs et de fromage, que l'on nommait *puls*, et dont il fallait bien que quelque morceau tombât et fournît l'auspice.

XXXV. *Fulmen sinistrum, auspicium optimum præterquam ad comitia.* Voyez Denys d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.*, ii, 5; Pline, ii, 54. « Cicéron nous apprend que la foudre tombée du côté gauche était d'un bon augure, excepté dans les assemblées du peuple. Les règles de l'art cessaient dans cette occasion, les magistrats y jugeaient à leur fantaisie de la bonté des auspices, et ces auspices étaient une bride avec laquelle ils menaient le peuple. » *Montesquieu.*

XXXV. *Aut de pomœrii jure.* On appelait *pomœrium* un espace libre de terrain proche des murailles de Rome, hors de la ville et au dedans, qu'il fallait respecter, où il était défendu de bâtir, et où les augures prenaient leurs auspices.

XXXVI. *Ex acuminibus quidem, quod totum auspicium militare est.* On a expliqué de bien des manières différentes ces auspices *ex acuminibus*, dont Cicéron a déjà parlé, *de Nat. Deor.* ii, 3. Gessner, dans son *Trésor*, approuve l'opinion de Lacerda, *ad Virgil. Æneid.* vi, 199, et il entend par-là les auspices qu'on tirait du bec des oiseaux. M. Adams d'Édimbourg s'en tient à cette explication dans ses *Antiquités Romaines*, et il faut avouer qu'elle semble favorisée ici par la suite même des idées, et surtout par ces mots, *Ubi ergo avium divinatio?* Wyttenbach, comme on le voit par les extraits de ses leçons, que M. Creuzer a publiés à la suite de son édition de la *Nature des Dieux*, rapportait ces auspices à la flamme qui s'élevait en pointe sur l'autel, et il renvoyait au vers 1261 des *Phéniciennes* d'Euripide. L'opinion qui paraît avoir jusqu'ici réuni le plus de suffrages est indiquée déjà par Turnèbe, *Adversar.*, xxiii, 12 : *Auspicium id captabantur ex acuminibus pilorum, hastarum, aliorumque telorum, si splendide emicarent, si non retusa, non hebetia, si horrorem quemdam videntibus incuterent, etc.* On trouve des exemples de ce genre d'auspices dans Denys d'Halicarnasse, liv. v; dans Tite Live, xxii, 1; xliii, 13, etc. Arnobe en fait un reproche aux païens, *advers. gentes*, liv. ii, p. 91; ce qui porterait à croire que l'usage de prévoir l'avenir par cet éclat ou cette flamme à la pointe des armes, abandonné du temps de Cicéron, s'était renouvelé. Hottinger voit dans cet auspice quelque rapport avec les phénomènes de l'électricité. C'est aussi la pensée de M. Bernardi (*Républ.* ii, 225). Il ajoute qu'il fallait cependant qu'on excitât ces feux à volonté, puisque c'était un auspice militaire que les soldats prenaient avant d'aller au combat. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

Ne juge auspicium obveniat. L'auspice *conjoint*, suivant Festus, avait lieu *quum junctum jumentum stercus fecisset.*

XXXVII. *Trogmorum tetrarchiam eripuisset.* Ces Trogmes étaient un peuple de Galicie.

XXXIX. *At Homericus Ajax apud Achillem.* Iliade, ix, 236 : « Ζεὺς δέ σφιν Κρονίδης ἐνδέξια σήματα φαίνων Ἀστράπτει. » Ce n'est pas Ajax, c'est Ulysse qui parle.

XL. *Cauneas, clamitabat.* Passage qui a servi de texte à beaucoup de grammairiens, traitant de la prononciation grecque et latine.

XLI. *Idem propemodum quod micare.* Voyez les traités *de Finibus*, ii, 16; *de Officiis*, iii, 23. C'est un jeu qui est encore fort en usage à Rome parmi le peuple, *giuocare, o fare alla mora.* De deux hommes qui y veulent jouer, l'un, tenant derrière lui la main fermée, élève tout d'un coup un doigt, ou deux, ou trois, ou quatre, ou toute une main, comme il lui plaît; et l'autre, dans le même temps, doit, pour gagner, deviner combien celui contre qui il joue a de doigts étendus ou repliés. Le jour, les témoins prononcent. La nuit, les deux joueurs sont obligés de s'en rapporter à leur bonne foi. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

Conditas sortes, quæ hodie fortunæ monitu. Les plus célèbres entre les sorts, étaient à Préneste, à Antium, deux petites villes d'Italie. A Préneste était la fortune, et à Antium les fortunes. Les fortunes d'Antium avaient cela de remarquable que c'étaient des statues qui se remuaient d'elles-mêmes, selon le témoignage de Macrobe (*Saturnal.*, i, 23), et dont les mouvements différents, ou servaient de

Digitized by Google

réponse, ou marquaient si l'on pouvait consulter les sorts. Un passage de Cicéron au second livre *de la Divination*, où il dit que l'on consultait les sorts de Préneste par le consentement de la fortune, peut faire croire que cette fortune savait aussi remuer la tête, ou donner quelque autre signe de ses volontés. » *Fontenelle, Histoire des Oracles*, ch. 18.

XLII. *Ea triangula illi et quadrata nominant.* On appelle ainsi la position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un tiers ou d'un quart du zodiaque. On peut consulter à ce sujet Sextus Empiricus, *adv. Mathem.*, v, 39; Manilius, ii, p. 37, 38; Censorinus, *de Die natali*, 8.

XLIII. *Procles et Eurysthenes, Lacedemoniorum reges.* Voyez Hérodote, liv. vi, 52.

XLIV. *Apud Troglodytas ut scribitur. Troglodytes*, peuple de l'Afrique, voisin de l'Éthiopie, et qui vivait dans des cavernes.

XLVII. *Quorum prædicta quotidie videat re et eventis refelli.* On peut comparer à ce langage de Cicéron celui de Favorinus, tel que nous le retrouvons dans les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, qui avait entendu à Rome ce dernier philosophe combattre les Chaldéens. C'est le sujet du 1er chap. du quatorzième livre.

L. *Et quidem, cur sic opinetur.* Ennius met ces vers dans la bouche de Télamon; et rien ne prouve qu'il partageait l'opinion exprimée par un de ses personnages.

LIV. *Quorum interpres nuper.* Suétone, dans la Vie de Jules César, c. 79, dit qu'un peu avant sa mort il courut un bruit que L. Cotta, un des gardes des livres de la Sibylle, devait demander en plein sénat le titre de roi pour César, parce qu'il était écrit dans ces livres que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi. *Régn. Desm.* De là dans la tragédie de la *Mort de César*, act. i, sc. 3 :

Un bruit trop confirmé se répand sur la terre
Qu'en vain Rome aux Persans ose faire la guerre;
Qu'un roi seul peut les vaincre et leur donner la loi :
César va l'entreprendre, et César n'est pas roi.

Hoc si est in libris. Aulu Gelle parlant de ces livres, i, 19, dit qu'une vieille femme ayant un jour proposé à Tarquin le Superbe d'acheter neuf livres qu'elle lui présenta, et Tarquin l'ayant rebutée sur le prix qu'elle en voulait, elle en jeta trois au feu devant lui. Tarquin lui ayant demandé ensuite ce qu'elle voulait des six autres, elle les lui fit encore le même prix; sur quoi Tarquin l'ayant de nouveau rebutée, elle jeta encore trois autres livres au feu. Alors Tarquin lui demanda ce qu'elle voulait des trois qui restaient : Autant que de tous les neuf, répondit-elle; et la fermeté de cette femme ayant fait juger à Tarquin qu'il fallait que ces livres fussent d'une extrême importance, il lui en donna le prix exigé. Ces trois livres, qui furent gardés depuis très-soigneusement dans tous les temps de la république, étaient ce qu'on appelle les Livres de la Sibylle. *Régn. Desm.*

Ex primo versu cujusque sententiæ. Le sens est ici fort douteux, et les critiques ne s'accordent pas sur la manière de lire le texte.

LVI. *Crœsus Halym penetrans.* « Κροῖσος Ἅλυν διαβὰς μεγάλην ἀρχὴν καταλύσει... Voyez Hérodote, i, 53, et la satire que fait Enomaüs de cet oracle. Elle est conservée par Eusèbe, et traduite par Fontenelle, *Histoire des Oracles*, c. 7.

LVI. *Hæc vero ne Epicurum quidem.* Épicure, qui était, suivant les Stoïciens, *hebes et rudis.*

LVII. *Id est quasi cum Philippo facere.* Voyez le chapitre x de l'*Histoire des oracles.* Il commence par ce mot de Démosthène.

LXIV. *Ille vero nimis etiam obscurus Euphorion.* Euphorion de Chalcis était un poëte célèbre, contemporain du grand Antiochus. Ses poésies amoureuses, ou pour mieux dire lascives, dont il nous reste quelques-unes, lui avaient trouvé beaucoup de partisans parmi les gens voluptueux. Ce fut pour cela sans doute que Tibère en faisait ses délices, au rapport de Suétone. *Bouhier.* — Héraclite fut surnommé le ténébreux, σκοτεινός.

At ille uno verbo, Testudo. Il est impossible de rendre en français le double sens de cette énigme. Comme nous n'avons pas de mot qui signifie à la fois *lyre* et *tortue*, on ne peut traduire non plus cette expression originale, *inanima, animali sono. Régn. Desm.*

LXVI. *Draco is, quem mater Olympias.* Justin ne parle point du dragon d'Olympias; il dit seulement, xii, 10 : « Per quietem regi monstrata in remedia veneni herba est, qua in potu accepta, etc. »

LXVIII. *Quam quum aut in foro magistratus.* Cicéron pouvait s'étonner de voir encore les formes républicaines, et la liberté qui sembla renaître un moment après la tyrannie de César.

LXIX. *Ex quodam genere somniorum intelligi posse.* Voyez Hippocrate, περὶ ἐνυπνίων, ch. 14 et suiv.

LXXII. *Explodatur hæc quoque somniorum divinatio pariter cum ceteris.* Il est curieux de rapprocher de ce passage et de tout ce second livre, ce que dit Cicéron dans le traité *des Lois* (liv. ii, c. 137) à *Atticus* : « Il y a dans votre collége, entre Marcellus et Appius, deux excellents augures, une grande contestation; car leurs livres me sont tombés dans les mains. L'un veut que vos auspices aient été inventés pour l'utilité de l'État; l'autre, que votre science puisse effectivement deviner. Sur ce point, je vous prie, que pensez-vous? CICÉRON. — Moi! je pense qu'il y a une divination, μαντική, comme disent les Grecs, et que c'est réellement une partie de cette science que l'art d'observer les oiseaux et tous nos autres signes. Si nous accordons que les Dieux suprêmes existent, que leur esprit régit le monde, que leur bonté veille sur le genre humain, qu'elle peut nous manifester les signes de l'avenir, je ne vois pas pourquoi je nierais la divination. Or tout ce que j'ai supposé existe; la conséquence est nécessaire..... Mais il n'y a nul doute que cette science, que l'art des augures, ne se soient évanouis par vétusté et par négligence. Je ne m'accorde donc ni avec Marcellus, qui nie qu'une telle science ait jamais existé dans notre collége; ni avec Appius, qui croit qu'elle existe encore. » La différence des temps ne suffirait pas pour expliquer cette diversité de langage. On voit d'un côté le politique, qui veut mener longtemps les affaires de l'État, et qui prétend relever par la raison les anciennes coutumes de Rome, engageant une lutte contre l'esprit d'innovation et de dissolution qui de toutes parts menaçait l'État; de l'autre, le philosophe, qui a vu le mal déborder malgré lui, et qui le croit irrémédiable, exerçant librement sa raison élevée, et qui échappe au paganisme.

Digitized by Google

TRAITÉ
DU DESTIN.

PRÉFACE.

Le traité du Destin est le complément des livres sur la Nature des Dieux et la Divination. Il est composé avec le même esprit philosophique que les précédents; et, dans ces divers ouvrages, Cicéron n'allait à rien moins, mais par une autre voie que Lucrèce, qu'à dissiper les préjugés religieux de ses concitoyens. Jamais peuple ne fut aussi superstitieux que les Romains, et jamais la superstition ne reçut de coups plus violents que ceux que lui portèrent ces écrits célèbres, où toute l'indépendance de la pensée est jointe à la grâce de l'esprit et à la finesse un peu sceptique de l'illustre académicien.

Malheureusement si le traité de la Divination nous a été conservé, et si Voltaire a pu le proposer à l'admiration du Céleste Empire, le livre du Destin ne nous est arrivé que par lambeaux, où il est difficile de reconnaître la suite des idées, la marche de la discussion, et la force des preuves opposées par Cicéron au dogme périlleux que les Stoïciens avaient étayé et enveloppé des mille subtilités de leur dialectique. L'ensemble de l'ouvrage reste donc à peu près une énigme pour le lecteur, et les fragments que le temps nous en a conservés ne nous font guère connaître que plusieurs des distinctions scolastiques de Chrysippe, sa prétention de concilier le Destin avec la liberté, et l'opinion singulière de Diodore qui s'inscrivait contre la fatalité, en soutenant que l'avenir est entièrement déterminé, et que tout ce qui ne doit pas arriver est impossible.

Quelques critiques ont pensé que le traité du Destin comprenait au moins deux livres; ils se fondaient sur ce passage de l'un des derniers chapitres, où l'auteur ramenant la discussion sur le sujet du libre consentement (*de assensionibus*), dit que la question a déjà été exposée et discutée dans un premier discours (*prima oratione*). Le premier discours signifiait pour eux un premier livre. Mais il est tout aussi naturel de lire dans l'expression *prima oratione*, la première partie de notre discussion ou de mon discours, car Cicéron parle ici sans interruption ni contradiction; et, d'un autre côté, des textes formels d'Aulu-Gelle et de Macrobe où le Livre du Destin est cité, (*in libro quem de fato conscripsit.... in dialogo de Fato*), ne laissent aucun doute sur cette question d'un médiocre intérêt, et rendent le second livre du Destin à l'imagination de ceux qui l'ont inventé.

L'ouvrage a été composé immédiatement après les livres *de la Divination*. Cicéron met la scène de ce nouveau dialogue dans sa maison de Pouzzol. Hirtius, son ami, consul désigné, à qui le grand orateur donnait des leçons d'éloquence, désire l'entendre traiter un sujet philosophique, et Cicéron choisit celui du Destin. Au moment où il entre en matière, le manuscrit nous manque, et nous ne retrouvons que fort longtemps après un fragment, considérable il est vrai, où les arguments produits par Posidonius et surtout par Chrysippe, en faveur du Destin, sont réfutés à la fois par les objections de Carnéade, les difficultés morales que tout homme de bon sens oppose à la fatalité, et l'ironie, que Cicéron savait mieux manier que la dialectique.

Dans un dernier fragment qui commence à peine le système d'Épicure, et sa théorie de la déclinaison fortuite des atomes, qui lui semblait l'unique moyen de sauver la liberté humaine, sont rudement attaqués; et probablement dans ce livre comme dans plusieurs autres, Cicéron, après avoir renversé les doctrines opposées des Épicuriens et des Stoïciens, allait conclure en faveur de l'Académie.

Nous pensons avec M. Leclerc que la lecture de ces fragments paraîtrait fort aride à ceux qui n'auraient aucune idée des controverses philosophiques sur le Destin, et qu'il serait difficile de mieux indiquer les points essentiels de cette discussion, la plus grave ou du moins la plus embarrassée de toutes, que ne l'a fait Ginguené, dans une lumineuse analyse où l'important Mémoire de M. Daunou sur le Destin se trouve reproduit en substance. Le traité de Cicéron, fût-il aujourd'hui complet, ne pourrait avoir une meilleure préface; l'état d'altération où il est aujourd'hui ne la rend que plus nécessaire.

« Les anciens philosophes, dit Ginguené, ont-ils considéré le destin comme une force aveugle, ou comme une puissance intelligente? Grotius, en recueillant leurs opinions sur le destin, a voulu exposer les divers systèmes qu'ils ont imaginés pour le concilier avec la liberté de l'homme. Ici l'auteur recherche seulement ce qu'ils ont pensé du destin lui-même, s'ils l'ont fait bon ou mauvais, injuste ou équitable, aveugle ou éclairé. Ce n'est pas le fond même de ces questions qu'il prétend discuter; il se borne à tracer l'histoire des opinions qui tendaient à les résoudre.

« Il s'agit des philosophes, non des poëtes. Ceux-ci néanmoins, lorsqu'ils représentaient le destin comme inexorable, le déclaraient-ils aveugle? Non, répondraient madame Dacier, le père le Bossu et plusieurs autres critiques. Plutarque, dans son traité de la Lecture des Poëtes, nous apprend que par le nom de Jupiter ils entendaient souvent la destinée.

Digitized by Google

Eux-mêmes ils rapprochent l'idée de Dieu de celle de Destin. *Fata Deum ou Deorum* est une expression fréquente dans Virgile, et les poëtes grecs offrent quelques exemples d'un pareil langage. Mais si l'on s'obstinait à ne voir dans le Destin mythologique que ce fils de la Nuit, ce petit-fils du Chaos, dont parle Hésiode, s'ensuivrait-il que les philosophes n'en eussent pas connu d'autre? Varron distingue trois théologies : la première fabuleuse, ou celle des poëtes, faite pour le théâtre; la seconde naturelle, ou celle que les philosophes adaptent au système du monde; la troisième politique, accommodée par les lois aux usages de la vie civile. Saint Augustin (qui nous a conservé ce passage de Varron (*de Civitate Dei*, IV, 31), nous apprend ailleurs que Scévola, grand pontife, distinguait aussi ces trois doctrines. « Véritablement, dit Strabon (traduction de M. du « Theil), pour appeler et mener à la piété, à la pro- « bité, à la bonne foi, une tourbe de femmes et de « gens du bas peuple, la raison ne suffit pas, et le « philosophe est contraint d'employer la superstiti- « tion : or celle-ci ne va point sans le merveilleux et « le mythe. » Brumoy dit que les tragiques grecs, lorsqu'ils s'exprimaient comme le vulgaire, n'étaient pas dupes des erreurs qu'ils accréditaient, et qu'ils parlaient du Destin avec plus d'exactitude quand ils raisonnaient en philosophes. Comment les philosophes de profession auraient-ils été moins éclairés? Il y a plusieurs dieux dans les temples, il n'en est qu'un dans la nature : *populares deos multos, naturalem unum*, disait Antisthène, cité par Cicéron, *De natura Deorum*, I, 13; par Minucius Félix, *Octav.*, c. 19; et par Lactance, *div. Inst.* 15.

« Des mots grecs assez nombreux qui signifient destin, les uns sont plus particulièrement employés par les poëtes, les autres par les philosophes. Les premiers servent à indiquer la Parque ou la Mort aussi bien que la destinée; les seconds n'ont guère que ce dernier sens; mais, en général, les uns et les autres, si l'on remonte à leur origine, retracent l'idée d'une division, d'une distribution, d'un partage définitif. Ces mots sont d'une part μοῖρα, αἶσα, κήρ, χρέων; de l'autre, πεπρωμένη, εἱμαρμένη.

« La nécessité, ἀνάγκη, était un autre personnage mythologique, et quelquefois une autre idée dans l'esprit des philosophes : Cicéron pourtant, *de Nat. Deor.*, I, 20, traduit εἱμαρμένη par *fatalis necessitas*. Il le traduit simplement par *fatum* dans la Divination, I, 55. Dans la langue latine, le destin n'a pas d'autre nom que *fatum*, à moins qu'on n'y joigne *necessitas*, accompagné ou non de *fatalis*. Or, *fatum* vient de *fari*, parler. Varron, Minucius Félix, Servius, Priscien, Isidore de Séville, Vossius, Juste Lipse et presque tous les grammairiens sont d'accord sur cette étymologie. Saint Augustin, en l'adoptant, cite ces mots de la Bible : *Semel Deus locutus est*. Dieu a parlé une fois pour toutes; voilà le Destin. Leibnitz enseigne que *fatum*, a *fando*, représente la parole ou le décret de la divine sagesse. Le pluriel *fata* est employé par les poëtes latins plus souvent peut-être que le singulier, sans doute parce qu'il est également permis de dire la parole ou les paroles des Dieux. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'en grec et en latin les mots que nous traduisons par ceux de fortune et de hasard ne signifient jamais le Destin. Jamais les auteurs grecs ne le désignent par le nom de τύχη; et Macrobe, Saturnal., V, 16, observe que ce dernier terme ne se rencontre ni dans l'Odyssée ni dans l'Iliade. Chez les Latins, *fatum* était précisément le contraire de *fortuna*. Cicéron et Tacite établissent cette opposition, qu'Isidore de Séville, Boxhorn, Gassendi, ont reconnue. Néanmoins, dans notre langue, hasard, fortune, sort, destin, sont des termes qui tendent si fort à devenir synonymes, que l'abbé Girard a cru nécessaire de les distinguer. Il attribue au Destin la connaissance et des vues fixes et déterminées, tandis que la fortune agit sans discernement; c'est elle qui est aveugle. Peut-être aurait-on à conclure de ces observations grammaticales, qu'à mesure que les philosophes ont cherché à reconnaître la place que le Destin occupait dans la nature, les noms qu'il portait ont pris par degré des acceptions plus douces, ou bien ont été remplacés par des dénominations honorables, pieuses même et solennelles, telles que le mot latin *fatum*. Si les Grecs ne l'avaient point désigné par le nom de λόγος, ils avaient du moins fait entrer les idées de sagesse éternelle, de parole divine, et textuellement ce mot de λόγος, dans les définitions ou explications de l'εἱμαρμένη.

« Thalès, ayant à désigner la plus forte de toutes les puissances, nomma la Fatalité. Elle gouverne le monde, ajoutait-il; elle est le jugement et le pouvoir immuable de la providence. Diogène Laërce et Stobée, qui rapportent cette réponse du chef de l'école Ionique, attribuent à l'Italique, c'est à-dire aux Pythagoriciens, la même doctrine. Cicéron (*de Nat. Deor.*, I, 11) et Théophile d'Antioche disent que les Pythagoriciens donnaient à l'univers une âme divine, cause universelle des mouvements et des phénomènes de la nature. Dans une notice anonyme sur Pythagore, conservée par Photius, nous lisons que ce philosophe distinguait le monde sublunaire du monde supérieur; que celui-ci était gouverné par la providence et la destinée de Dieu, que l'autre demeurait soumis à quatre puissances, savoir : à Dieu, au Destin, à la prudence humaine et à la fortune; que cette fortune, τύχη, était opposée à εἱμαρμένη, comme le hasard à l'ordre, comme l'incohérence à l'enchaînement. Hiéroclès, commentant les Vers dorés (vers 18), dit que le sort, μοῖρα, dépend à la fois de la providence, de l'ordre du monde et de la volonté divine; et que s'il n'y avait pas de providence, l'univers ne conserverait point cette régularité qu'on peut nommer destin, εἱμαρμένην.

« La secte d'Héraclite n'était, selon d'Olivet, (*Théolog. des philosophes*) qu'un démembrement de l'Italique. Or, la destinée, aux yeux d'Héraclite, était une substance céleste, ou littéralement un corps éthérien, semence de l'univers, mesure des révolutions harmoniques; c'était la raison ou le verbe, λόγος, pénétrant l'intérieur du monde. Plutarque et Stobée transcrivent ces expressions, et Brucker en conclut qu'Héraclite douait le destin d'intelligence. Ce n'est pas conclure assez, puisque

Digitized by Google

un tel destin était l'esprit universel, la raison suprême.

« Pour prouver que Platon professait le même dogme, l'auteur donne le précis de toute la métaphysique platonicienne, de cette métaphysique que l'on retrouve plus ou moins rectifiée ou altérée dans beaucoup de livres de philosophie et de théologie, dans ceux de saint Augustin, de Marsile Ficin, de Descartes, de Malebranche; partout enfin où les natures universelles, l'ordre essentiel, les idées innées, l'étendue intelligible, remplacent l'analyse de l'entendement humain, c'est-à-dire l'observation immédiate de l'organisation de l'homme, de son langage, de ses habitudes intellectuelles et de ses relations morales. Mais plusieurs de ces dogmes platoniques existaient avant Platon lui-même. Par exemple, ces deux principes qui, chez lui comme chez Timée de Locres, composent l'âme du monde, et, selon Batteux, le Destin, ne sont, aux yeux de Plutarque que l'amitié et la haine d'Empédocle, que la lumière et les ténèbres de Parménide, que le dieu et le démon de Zoroastre.

« Plutarque a d'ailleurs exposé l'opinion des Platoniciens sur le Destin considéré soit comme action, soit comme substance : comme action, c'est l'ordonnance immuable, c'est l'ensemble des lois de Dieu; comme substance, c'est l'âme de l'univers. Cicéron, Apulée, Chalcidius, attribuent à la même école l'idée d'un ordre fatal, qu'ils appellent âme, esprit, Dieu, loi divine, providence, sagesse parfaite, prudence universelle, dont l'empire embrasse la terre et les cieux. Le commentateur de Pythagore, Hiéroclès, a fait sur la providence et le Destin un traité où il ne disserte qu'en platonicien.

« Or, dans ce traité, dont Photius nous a conservé de longs fragments, Hiéroclès enseigne que la justice, compagne inséparable de la providence, porte le nom de Destin; que c'est la cause raisonnable des événements qui arrivent en vertu des lois de Dieu; que c'est la volonté, le décret de l'Être Suprême. Marsile Ficin, en expliquant Platon, dit que la fatalité est, dans l'âme du monde, l'immuable ordonnance des choses mobiles; et Brucker, en résumant sur ce point les opinions des Platoniciens, que c'est l'ordre éternel que Dieu a imprimé à l'âme de l'univers, et par elle à l'univers même.

« Une lettre, ou un traité du monde, adressé au roi de Macédoine, Alexandre, est exclu par plusieurs critiques du nombre des véritables écrits d'Aristote. En toute hypothèse, ce livre est ancien, puisque Apulée l'a traduit, et que le rhéteur Démétrius l'a cité. Or, il est terminé par l'énumération de tous les noms qu'on peut donner à Dieu, et parmi lesquels se trouvent, chap. 7, πεπρωμένη, εἱμαρμένη, μοῖρα, αἶσα, etc., tous les mots grecs enfin qui signifient destinée. Alexandre d'Aphrodisée, qui a commenté une grande partie des ouvrages d'Aristote, a écrit un traité du Destin, où il ne fait, selon Eusèbe, qu'expliquer les principes du chef de l'école péripatéticienne. Il est certain qu'il y répète ce qu'avait dit Théophraste, savoir, que le Destin est la propre nature de chaque homme et de chaque chose, la cause de tout ce qui arrive naturellement, le système physique de l'univers. Dans Aulu-Gelle, dans Plutarque, dans Diogène Laërce, dans Stobée, les Stoïciens déclarent que le Destin est l'enchaînement éternel des causes, la raison du monde, le λόγος par qui ont été, sont ou seront toutes les choses passées, présentes ou futures; que Jupiter, âme de l'univers, providence, destinée, sont des noms qui tous représentent l'Être Suprême à la pensée des sages. Au fond, ce n'est que la doctrine de Pythagore et d'Héraclite. Aussi lisons-nous dans Cicéron (*de Finibus*, III, 2; *Academ.*, I, 2), que Zénon n'avait rien inventé, qu'il n'avait fait que déguiser sous des expressions nouvelles de très-anciens dogmes. Toutefois Cicéron, dans le premier livre de la Divination, chap. 55, expose les idées des Stoïciens sur la fatalité, et l'on rencontre ici presque les mêmes termes que dans Aulu-Gelle, VI, 2, traduisant Chrysippe. Le traité *de Fato*, composé par Cicéron lui-même, ne nous est parvenu que fort mutilé, et ne nous offre plus que les fragments d'une discussion sur l'accord de cette puissance avec les mouvements de la volonté humaine. Mais si nous demandons au stoïcien Sénèque ce qu'il faut penser du Destin, il répond, il redit, en vingt endroits de ses ouvrages, que c'est Dieu même.

« Avant lui, Zénon, Cléanthe, Panétius, Posidonius; après lui, Épictète et Marc-Aurèle, ont parlé le même langage.

« On a fort accusé les Stoïciens de méconnaître la liberté de l'homme, et, par conséquent, d'ébranler les fondements de la morale. Ils n'ont cessé de désavouer ces prétendues conséquences, ainsi qu'en convient Cicéron; et, parmi leurs modernes ennemis, Gassendi et le père Brumoy. Souvent ils ont essayé de réfuter ces objections épineuses; mais leur meilleure réponse consistait dans la morale noble, austère, qu'ils enseignaient et pratiquaient. La même controverse s'est renouvelée plus d'une fois sous d'autres termes et entre d'autres écoles; et, par une destinée presque invariable, ceux qu'on accusait de ne laisser à la morale aucun exercice et, pour ainsi dire, aucun domaine, affermissaient, au contraire, et agrandissaient son empire contre les efforts mêmes de leurs propres accusateurs.

« Les Stoïciens ont essuyé un reproche plus grave encore : Brucker et d'Olivet les ont déclarés athées. Ici l'auteur oppose à d'Olivet et à Brucker, bien moins l'autorité des apologistes ou des panégyristes du Portique, tels qu'Athénagore, Lactance, saint Jérôme, Juste Lipse, Huet, Beausobre, Cudworth, Mosheim, l'abbé Foucher et Montesquieu, que les textes où éclate le théisme de Sénèque et des autres disciples de Zénon, et surtout l'hymne de Cléanthe.

« Le Destin dit mathématique, ou astrologique, ou chaldéen, est sans doute absurde. Cependant cette efficacité que l'astrologie attribuait aux corps célestes leur venait encore, suivant elle, non de leur propre fonds, mais de Dieu, qui la leur avait départie; ou plutôt qui avait écrit dans les cieux, en mystérieux caractères, le livre de toutes les destinées humaines. Des visionnaires et des imposteurs se vantaient d'y savoir lire. L'auteur ne s'ar-

Digitized by Google

rête point à cette doctrine insensée, pas même pour admirer sa rapide et vaste propagation, attestée par Cicéron et par Tacite. C'est un succès qui appartient de droit aux fictions superstitieuses; et la philosophie ne saurait avoir le crédit ni le débit de la divination.

« Ces superstitions astrologiques, qui s'étaient attachées au mot de destin, ont déterminé les auteurs chrétiens à s'interdire peu à peu l'usage de ce mot. Peu à peu, car Tertullien s'en servait encore. Saint Augustin n'hésiterait point à l'employer, s'il ne le voyait ordinairement usité pour signifier des influences sidérales tout à fait absurdes. Boëce appelle encore *fatum* l'ordre que la providence entretient dans l'univers. Saint Thomas d'Aquin ne rejette ce terme que dans l'acception théologique. *L'Alto Fato* est célébré dans le Purgatoire du Dante. Leibnitz soutient que Destin, pris dans le vrai sens, veut dire le décret et l'ordre le plus sage de la providence. Malgré ces exemples, il est sûr que beaucoup d'écrivains chrétiens ont évité cette expression, ou ne lui ont laissé que son acception odieuse; et il est ainsi arrivé que, dans les langues modernes, surtout dans la nôtre, ce mot est devenu presque insensiblement synonyme des mots hasard, fortune, dont il était autrefois l'opposé, et, pour ainsi dire, l'adversaire.

« Après avoir ainsi parcouru les opinions sur le Destin, en suivant l'ordre chronologique des sectes, l'auteur expose les diverses classifications systématiques de ces mêmes opinions, présentées par Pic de la Mirandole, par Gassendi, par Cudworth et par Beausobre. Il conclut en disant que les anciens philosophes, au nombre desquels il ne compte pas les astrologues, ont presque tous entendu par le mot Destin, ou Dieu même, ou quelqu'une de ses perfections, ou l'ordre éternel de ses décrets, et par conséquent une puissance intelligente. »

TRAITÉ DU DESTIN.

Lacune.

I . . . . . Cette question appartient à la doctrine des mœurs (ἦθος pour les Grecs); ce nom de *doctrine des mœurs* est celui que nous donnons d'ordinaire à cette partie de la philosophie; mais, pour enrichir notre langue, on peut être reçu à l'appeler *la morale*. Il faut aussi faire connaître la nature et les règles des propositions que les Grecs nomment *axiomes*. Lorsqu'elles ont l'avenir pour objet et pour matière, ce qui peut être ou n'être pas, il est fort embarrassant de se prononcer sur leur valeur; c'est la question philosophique des *possibles* (περὶ δυνατῶν), question toute du ressort de la logique, que j'appelle l'art de raisonner. Dans mes livres de la *Nature des Dieux* et de la *Divination*, j'avais suivi la méthode académique, qui laisse les deux sentiments opposés se produire dans toute leur force, sans interruption, et permet ainsi à chacun de reconnaître facilement quelle opinion semble la plus vraisemblable, et de se déclarer pour elle. Mais aujourd'hui une circonstance fortuite m'empêche d'introduire cette méthode dans mon traité du Destin. J'étais à Pouzzol en même temps que Hirtius, consul désigné, l'un de mes meilleurs amis, et qui cultivait alors avec beaucoup d'ardeur l'art qui a rempli ma vie. Nous étions le plus souvent ensemble, occupés surtout à rechercher par quels moyens on pourrait ramener dans l'État la paix et la concorde. César était mort, et de tous côtés il nous semblait voir des semences de dissensions nouvelles; nous pensions qu'on devait se hâter de les étouffer, et ces graves soucis occupaient à eux seuls presque tous nos entretiens. Nous n'eûmes point d'autre pensée en plus de vingt rencontres; mais un jour où nous trouvâmes plus de liberté, et où nous fûmes moins empêchés par les visiteurs que d'ordinaire, les premiers moments de notre entrevue furent donnés à nos préoccupations habituelles, et à cet échange en quelque façon obligé de nos pensées sur la paix et le repos public.

II. Quand nous eûmes achevé, Eh bien! me dit Hirtius, les exercices oratoires, que vous n'avez pas abandonnés, j'espère, ont donc cédé la première place à la philosophie? j'aimerais à vous

DE FATO.

Deest principium.

I . . . . . Quia pertinet ad mores, quod ἦθος illi vocant, nos eam partem philosophiæ, de moribus appellare solemus; sed decet augentem linguam latinam, nominare moralem. Explicandaque vis est, ratioque enuntiationum, quæ Græci ἀξιώματα vocant: quæ de re futura quum aliquid dicunt, deque eo, quod possit fieri, aut non possit, quam vim habeant, obscura quæstio est; quam περὶ δυνατῶν philosophi appellant: totaque est logicæ, quam rationem disserendi voco.

Quod autem in aliis libris feci, qui sunt de Natura deorum, itemque in iis, quos de Divinatione edidi, ut in utramque partem perpetua explicaretur oratio, quo facilius id a quoque probaretur, quod cuique maxime probabile videretur, id in hac disputatione de Fato, casus quidam, ne facerem, impedivit. Nam quum essem in Puteolano, Hirtiusque noster, consul designatus, iisdem in locis, vir nobis amicissimus, et iis studiis, in quibus nos a pueritia viximus, deditus: multum una eramus; maxime nos quidem exquirentes ea consilia, quæ ad pacem, et ad concordiam civium pertinerent. Quum enim omnes post interitum Cæsaris novarum perturbationum causæ quæri viderentur, hisque esse occurrendum putaremus: omnis fere nostra in iis deliberationibus consumebatur oratio; idque et sæpe alias, et quodam liberiore, quam solebat, et magis vacuo ab interventoribus die, quum ille ad me venisset, primo illa, quæ erant quotidiana, et quasi legitima nobis, de pace, et de otio.

II. Quibus actis, Quid ergo? inquit ille, quoniam oratorias exercitationes non tu quidem, ut spero, reliquisti, sed certe philosophiam illis anteposuisti, possumne aliquid

Digitized by Google

entendre en traiter quelque point. — Je suis prêt, lui répondis-je, à vous satisfaire, ou à vous entendre vous-même. Mais vous avez bien raison de penser que je n'ai point renoncé à ces exercices oratoires qui ont redoublé votre zèle, m'a-t-on dit, alors que déjà votre ardeur était extrême; et d'ailleurs, les sujets qui m'occupent maintenant ne sont pas de nature à affaiblir, mais plutôt à vivifier l'éloquence. Je vois entre elle et le genre de philosophie que je cultive une fort étroite alliance; l'orateur emprunte à l'Académie la finesse et la force de la pensée, et lui rend en retour l'abondance et les ornements du langage. Je crois être assez initié aux secrets de ces deux arts; c'est donc à vous de me dire aujourd'hui quelle sorte de fruits vous voulez goûter. — Vous ne pouvez rien m'offrir de plus agréable et je reconnais là votre exquise bonté, toujours si prompte à satisfaire mes vœux. Mais je sais ce que vous pensez de l'éloquence; plus d'une fois j'ai pu jouir de votre talent, et j'espère en jouir encore; tandis que vos Tusculanes viennent de m'apprendre que vous avez adopté l'habitude académicienne de discuter et réfuter quelque proposition que ce fût. Je voudrais en faire l'essai, et vous donner un sujet, si vous le permettez. — Tout ce qui peut vous être agréable, lui dis-je, est fait pour me plaire. Mais, vous le savez, ce n'est pas un Grec que vous allez entendre, c'est un homme qui ne se hasarde pas avec trop de confiance à ce difficile exercice, et qui depuis longtemps a été distrait de ces études. — Je saurai vous entendre comme je sais vous lire, me répondit-il. Commencez donc . . . .

Lacune considérable.

III..... Examinons ces exemples. En ce qui touche les uns, comme le poëte Antipater, l'influence du solstice d'hiver sur la naissance, la maladie simultanée de deux frères, l'urine, les ongles, et tant d'autres du même genre, il faut reconnaître une certaine sympathie naturelle que, pour ma part, je suis loin de nier; mais je n'y vois point la marque de la fatalité. Pour ce qui regarde les autres, on y rencontre certainement quelques coups du sort, comme dans les aventures de ce naufragé, d'Icadius et de Daphitas. Posidonius même (j'en demande pardon à mon maître) me semble en tirer quelques-uns de son cru, car il en est, il faut bien le dire, qui sont de toute invraisemblance. Quoi, si la destinée de Daphitas était de tomber de cheval et de mourir de sa chute, fallait-il l'entendre d'une chose qui n'avait du cheval que le nom? L'oracle avertit Philippe de se défier d'un quadrige : raisonnablement était-il question du quadrige gravé sur la garde de l'épée de son meurtrier? Est-ce d'ailleurs cette garde d'épée qui lui a donné la mort? Est-ce donc un événement bien merveilleux que ce naufragé, dont on ne nous dit pas le nom, soit tombé dans un ruisseau? et cependant, au rapport de notre auteur, c'est dans les flots que l'oracle l'avait condamné à périr. Quant à l'histoire du brigand Icadius, je déclare que je n'y aperçois aucun effet du Destin : car Posidonius ne nous dit pas qu'on lui ait rien prédit. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'une pierre se soit détachée de la caverne pour lui rompre les jambes? Je crois que, quand même Icadius n'aurait pas été dans la caverne, la pierre n'en fût pas moins tombée. Car, ou il n'y a absolument rien de fortuit, ou cet accident peut s'expliquer par le hasard. Voici la question que je fais, et qui s'étend fort loin : supposons que le Destin n'ait aucune influence, qu'il n'existe pas, qu'il n'en soit pas

audire? — Tu vero, inquam, vel audire, vel dicere. Nec enim (quod recte existimas) oratoria illa studia deserui, quibus etiam te incendi, quanquam flagrantissimum, acceperam; nec ea, quæ nunc tracto, minuunt, sed augent potius illam facultatem. Nam cum hoc genere philosophiæ, quod nos sequimur, magnam habet orator societatem: subtilitatem enim ab academia mutuatur, et ei vicissim reddit ubertatem orationis, et ornamenta dicendi. Quamobrem, inquam, quoniam utriusque studii nostra possessio est, hodie, utro frui malis, optio sit tua. — Tum Hirtius, Gratissimum, inquit, et tuorum omnium simile: nihil enim unquam abnuit meo studio voluntas tua. Sed quoniam rhetorica mihi nostra sat nota, teque in iis et audivimus sæpe, et audiemus, atque hanc academicorum contra propositum disputandi consuetudinem indicant te suscepisse Tusculanæ disputationes; ponere aliquid, ad quod audiam, si tibi non est molestum, volo. — An mihi, inquam, potest quidquam esse molestum, quod tibi gratum futurum sit? Sed ita audies, ut romanum hominem, ut timide ingredientem ad hoc genus disputandi, ut longo intervallo hæc studia repetentem. — Ita, inquit, audiam te disputantem, ut ea lego, quæ scripsisti. Proinde ordire.

Multa hic desunt.

III.... Consideramus hic: quorum in aliis, ut in Antipatro poeta, ut in brumali die natis, ut in simul ægrotantibus fratribus, ut in urina, ut in unguibus, ut in reliquis ejusmodi, naturæ contagio valet, quam ego non tollo; vis est nulla fatalis: in aliis autem fortuita quædam esse possunt, ut in illo naufrago, ut in Icadio, ut in Daphita. Quædam etiam Posidonius (pace magistri dixerim) comminisci videtur. Sunt, inquam, quidem absurda. Quid enim? si Daphitæ fatum fuit de equo cadere, atque ita perire; ex hocne equo, qui, quum equus non esset, nomen habebat alienum? Aut Philippus hasce in capulo quadrigulas vitare monebatur? quasi vero capulo sit occisus. Quid autem magnum, et naufragum illum sine nomine in rivo esse lapsum? quanquam huic quidem hic scribit prædictum, in aqua esse pereundum. Ne hercule Icadii quidem prædonis video fatum ullum : nihil enim scribit ei prædictum. Quid mirum igitur, ex spelunca saxum in crura ejus incidisse? Puto enim, etiam si Icadius tum in spelunca non fuisset, saxum tamen illud casurum fuisse. Nam aut nihil est omnino fortuitum, aut hoc ipsum potuit evenire fortuna. Quæro igitur (atque hoc late patebit), si fati om-

Digitized by Google

même question, et que tous les événements, ou presque tous, arrivent par hasard, fortuitement, sans motif assignable, les choses se passeraient-elles autrement qu'elles ne se passent maintenant? A quoi bon le Destin, quand on peut, sans y recourir, expliquer toutes choses ou par la nature ou par le hasard?

IV. Mais en voilà assez sur le livre de Posidonius; il nous serait peu bienséant d'en poursuivre trop loin la critique : revenons aux piéges de Chrysippe. J'attaquerai d'abord le fameux chapitre de la sympathie, et je prendrai ensuite chacun des autres à partie. Nous voyons combien il y a de différence entre les climats; les uns sont salubres, les autres pestilentiels; ici l'on rencontre des tempéraments lymphatiques; les humeurs regorgent; plus loin, il n'y a que maigreur et sécheresse. On n'aurait jamais signalé toutes ces variétés de climat. A Athènes, l'air est vif, et l'on croit que c'est ce qui donne tant d'esprit aux Athéniens; à Thèbes, il est épais, et les Thébains sont lourds et robustes. Cependant ce n'est pas cet air vif qui amènera un disciple à Zénon, à Arcésilas ou à Théophraste, et cet air épais n'engagera pas un athlète à rechercher plutôt la victoire à Némée qu'aux jeux Isthmiques. Imaginez tout ce que vous voudrez, vous ne parviendrez pas à me prouver que c'est l'influence des lieux qui me fait promener sous le portique de Pompée plutôt qu'au champ de Mars, avec vous plutôt qu'avec tout autre, aux ides, et non pas aux kalendes. La nature des lieux a donc une certaine influence, mais qui est incontestablement restreinte; il en est de même de l'influence des astres; je vous accorderai, si vous le voulez, qu'on en voit quelques effets, mais très-certainement elle ne s'étend pas à toutes les choses humaines. Mais, nous dit Chrysippe, ne remarquez-vous pas combien les goûts et les caractères des hommes offrent de variété? les uns aiment ce qui est doux, les autres ce qui a un peu d'amertume; les uns sont voluptueux, colères, cruels, présomptueux; les autres ont pour ces vices un éloignement naturel. Ainsi donc, puisque d'homme à homme l'on trouve tant de différences, n'est-il pas conséquent de rapporter tous ces tempéraments divers à des causes opposées?

V. Ce raisonnement de Chrysippe prouve qu'il ne comprend pas de quoi il s'agit, et quelle est la position de la question. Car, de ce que les hommes éprouvent certaines inclinations déterminées par des causes naturelles et précédentes, il ne s'ensuit pas que nos volontés et nos impulsions propres soient déterminées par de semblables causes. S'il en était ainsi, rien ne serait en notre pouvoir. Nous avouons qu'il ne dépend pas de nous d'avoir l'esprit fin ou épais, d'être débiles ou robustes; mais qui voudrait conclure de là qu'il n'est pas même en notre pouvoir de nous asseoir ou de nous promener, prouverait qu'il ne sait ce que c'est que de tirer une conséquence. Car s'il est vrai que des causes naturelles nous rendent ingénieux ou lourds d'esprit, forts ou débiles, il ne s'ensuit en aucune sorte que des causes irrésistibles nous déterminent à nous promener ou à nous asseoir, par exemple, et règlent à l'avance toutes nos actions. Stilpon, ce philosophe mégarique, était, à ce que l'on nous rapporte, un homme fort ingénieux, et jouissait, de son temps, d'une assez belle renommée. Nous pouvons voir, dans les propres écrits de ses amis, qu'il éprouvait une vive inclination pour le vin et les femmes;

nino nullum nomen, nulla natura, nulla vis esset; et forte, temere, casu, aut pleraque fierent, aut omnia : num aliter, ac nunc eveniunt, evenirent? Quid ergo attinet inculcare fatum, quum sine fato ratio omnium rerum ad naturam, fortunamve referatur?

IV. Sed Posidonium, sicut æquum est, cum bona gratia dimittamus; ad Chrysippi laqueos revertamur. Cui primum quidem de ipsa rerum contagione respondeamus; reliqua postea persequemur. Inter locorum naturas quantum intersit, videmus : alios esse salubres, alios pestilentes; in aliis esse pituitosos, et quasi redundantes; in aliis exsiccatos atque aridos : multaque sunt alia, quæ inter locum, et locum plurimum differunt. Athenis tenue cœlum, ex quo acutiores etiam putantur Attici : crassum Thebis; itaque pingues Thebani, et valentes. Tamen neque illud tenue cœlum efficiet, ut aut Zenonem quis, aut Arcesilam, aut Theophrastum audiat; neque crassum, ut Nemea potius, quam Isthmo victoriam petat. Dijunge longius. Quid enim? loci natura afferre potest, ut in porticu Pompeii potius, quam in campo ambulemus? tecum, quam cum alio? idibus potius, quam kalendis? Ut igitur ad quasdam res natura loci pertinet aliquid, ad quasdam autem nihil : sic affectio astrorum valeat, si vis, ad quasdam res; ad omnes certe non valebit. At enim, quoniam in naturis hominum dissimilitudines sunt, ut alios dulcia, alios subamara delectent; alii libidinosi, alii iracundi, aut crudeles, aut superbi sint, alii talibus vitiis abhorreant : quoniam igitur, inquit, tantum natura a natura distat, quid mirum est, has dissimilitudines ex differentibus causis esse factas?

V. Hæc disserens, qua de re agatur, et in quo causa consistat, non videt. Non enim, si alii ad alia propensiores sint propter causas naturales et antecedentes, idcirco etiam nostrarum voluntatum atque appetitionum sunt causæ naturales et antecedentes. Nam nihil esset in nostra potestate, si res ita se haberet. Nunc vero fatemur, acuti hebetesne, valentes imbecilline simus, non esse id in nobis. Qui autem ex eo cogi putat; ne ut sedeamus quidem, aut ambulemus, voluntatis esse; is non videt, quæ quamque rem res consequatur. Ut enim et ingeniosi, et tardi ita nascantur antecedentibus causis, itemque valentes, et imbecilli : non sequitur tamen, ut etiam sedere, et ambulare, et rem agere aliquam, principalibus causis definitum et constitutum sit. Stilponem, Megareum philosophum, acutum sane hominem, et probatum temporibus illis accepimus. Hunc scribunt ipsius familiares et ebriosum, et mulierosum fuisse, neque hoc scribunt vituperantes, sed potius ad laudem : vitiosam enim naturam ab eo sic edomitam et

Digitized by Google

et ce n'est pas pour le décrier qu'ils en parlent, mais plutôt pour le louer; car ils ajoutent qu'il avait tellement dompté et subjugué cette nature vicieuse par la force de la discipline, que jamais homme au monde ne le surprit dans l'ivresse ou agité de mauvaises passions. Bien mieux, ne savons-nous pas le jugement que porta un jour de Socrate le physionomiste Zopyre, qui faisait profession de connaître le tempérament et le caractère des hommes à la seule inspection du corps, des yeux, du visage, du front? Il déclara que Socrate était un sot et un niais, parce qu'il n'avait pas la gorge concave, parce que tous ses organes étaient fermés et bouchés; il ajouta même que Socrate était adonné aux femmes; ce qui, nous dit-on, fit rire Alcibiade aux éclats. Les dispositions vicieuses peuvent être produites par des causes naturelles; mais les détruire et les déraciner complétement, à ce point que l'âme où elles régnaient d'abord en soit à jamais affranchie, ce n'est pas là le fait de la nature, mais l'œuvre de la volonté, de l'énergie, d'une constante discipline, toutes choses qui sont anéanties, si l'on parvient à établir l'empire du destin sur le fondement de la divination.

VI. Si vous admettez une divination, il faut nous dire sur quelles observations certaines elle repose; j'appelle observations certaines ce que les Grecs nomment *théorèmes*. Je ne croirai jamais que sans leur secours il soit possible d'exercer aucun art, et en particulier l'art de prédire l'avenir. Les astrologues ont donc certaines règles que l'expérience leur a fournies, celle-ci, par exemple : « Celui qui est né au lever de la Canicule ne mourra pas dans la mer. » Prenez bien garde, Chrysippe, de trahir vous-même votre propre cause, que vous avez à soutenir contre les rudes attaques de Diodore, un vigoureux dialecticien. Si l'on doit tenir pour vraie cette proposition générale : « Celui qui est né au lever de la Canicule ne mourra pas dans la mer, » il faudra conséquemment reconnaître la vérité de celle-ci : « Si Fabius est né au lever de la Canicule, Fabius ne mourra pas dans la mer. » Conséquemment encore, il impliquerait contradiction de dire : « Fabius est né au lever de la Canicule, et Fabius mourra dans la mer; » et comme on suppose comme certain que Fabius est né au lever de la Canicule, il impliquerait aussi contradiction de dire : « Fabius existe, et Fabius mourra dans la mer. » Cette dernière énonciation : « que Fabius existe, et qu'il mourra dans la mer, » renferme donc à la fois une contradiction et une impossibilité. Donc lorsque vous dites : « Fabius mourra dans la mer, » vous parlez d'une chose qui est impossible. Donc enfin, tout ce que l'on dit de l'avenir, contrairement à la vérité, est impossible.

VII. Mais c'est là, Chrysippe, une conséquence que vous n'acceptez nullement, et c'est sur ce point que Diodore vous livre le plus terrible combat. Selon lui, il n'y a de possible que ce qui est vrai actuellement, ou sera vrai un jour; et il soutient que tout ce qui doit être sera nécessairement, et que tout ce qui ne doit pas être, est impossible. Vous prétendez, vous, que ce qui ne doit pas être est cependant possible; qu'il est possible, par exemple, de briser ce joyau, quoique pourtant on ne doive jamais le rompre; et vous tenez qu'il n'était point nécessaire que Cypsélus régnât à Corinthe, quoique depuis mille ans l'oracle d'Apollon eût prédit son règne. Mais si vous ajoutez une foi entière à ces prédictions divines, vous serez contraint d'avouer que tout ce que l'on dit de l'avenir, contrairement à la vérité,

compressam esse doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis vestigium viderit. Quid? Socratem nonne legimus quemadmodum notarit Zopyrus, physiognomon, qui se profitebatur hominum mores naturasque ex corpore, oculis, vultu, fronte pernoscere? Stupidum esse Socratem dixit, et hardum, quod jugula concava non haberet; obstructas eas partes, et obturatas esse dicebat : addidit etiam, mulierosum; in quo Alcibiades cachinnum dicitur sustulisse. Sed hæc ex naturalibus causis vitia nasci possunt; exstirpari autem et funditus tolli, ut is ipse, qui ad ea propensus fuerit, a tantis vitiis avocetur, non est id positum in naturalibus causis, sed in voluntate, studio, disciplina : quæ tolluntur omnia, si vis et natura fati ex divinationis ratione firmabitur.

VI. Etenim, si est divinatio, qualibusnam a perceptis artis proficiscitur? percepta appello, quæ dicuntur græce θεωρήματα. Non enim credo, nullo percepto aut ceteros artifices versari in suo munere, aut eos, qui divinatione utantur, futura prædicere. Sunt igitur astrologorum percepta hujusmodi : « Si quis, verbi causa, oriente Canicula natus est, is in mari non morietur. » Vigila, Chrysippe, ne tuam causam, in qua tibi cum Diodoro, valente dialectico, magna luctatio est, descras. Si enim verum est, quod ita connectitur, « Si quis oriente Canicula natus est, in mari non morietur : » illud quoque verum est, « Si Fabius oriente Canicula natus est, Fabius in mari non morietur. » Pugnant ergo hæc inter se, « Fabium oriente Canicula natum esse, et in mari Fabium moriturum : » et quoniam certum in Fabio ponitur, ortum esse eum Canicula oriente; hæc quoque pugnant, « et esse Fabium, et in mari moriturum. » Ergo hæc quoque conjunctio est ex repugnantibus, « Et est Fabius, et in mari Fabius morietur : » quod ut propositum est, ne fieri quidem potest. Ergo illud, « Morietur in mari Fabius, » ex eo genere est, quod fieri non potest. Omne igitur, quod falsum dicitur in futuro, id fieri non potest.

VII. At hoc, Chrysippe, minime vis, maximeque tibi de hoc ipso cum Diodoro certamen est. Ille enim id solum fieri posse dicit, quod aut sit verum, aut futurum sit verum : et, quidquid futurum sit, id dicit fieri necesse esse, et, quidquid non sit futurum, id negat fieri posse. Tu, et quæ non sint futura, posse fieri dicis, ut frangi hanc gemmam, etiam si id nunquam futurum sit; neque necesse fuisse Cypselum regnare Corinthi, quanquam id millesimo ante anno Apollinis oraculo editum esset. At si ista comprobabis divina prædicta; et quæ falsa in fu-

Digitized by Google

est impossible; comme si l'on disait, par exemple : « Scipion l'Africain sera maître de Carthage; » vous conviendrez aussi que lorsqu'on prédit l'avenir tel qu'il doit être, lorsqu'on parle d'un événement qui véritablement arrivera, l'événement devra nécessairement arriver. Mais ce sont là toutes les maximes de Diodore, qui sont ennemies des vôtres. Si l'on doit tenir pour vraie une proposition de cette sorte : « Celui qui est né au lever de la Canicule ne mourra pas dans la mer, » et si ce qu'affirme la première partie de la proposition est nécessaire (tout ce qui est vrai dans le passé est nécessaire; Chrysippe en convient lui-même, malgré le sentiment de son maître Cléanthe; car ce qui est fait est immuable; le vrai dans le passé ne peut plus devenir le faux); si, disons-nous, ce qu'affirme la première partie de la proposition est nécessaire, la conséquence est pareillement nécessaire. Chrysippe n'admet pas cette nécessité dans tous les cas. Mais cependant si une cause naturelle s'oppose à ce que Fabius meure dans la mer, il est impossible que Fabius périsse dans la mer.

VIII. Voilà qui embarrasse fort Chrysippe; que répond-il? que sans doute les Chaldéens et tous les devins se trompent en employant cette forme de proposition, et qu'ils ne doivent pas dire : « Celui qui est né au lever de la Canicule ne mourra pas dans la mer, » mais plutôt : « Il n'est pas d'homme qui soit né au lever de la Canicule, et qui doive mourir dans la mer. » O plaisante hardiesse! pour ne point prêter le flanc à Diodore, le voilà qui veut apprendre aux Chaldéens à énoncer leurs *théorèmes*. Mais si les Chaldéens doivent introduire dans leur langage la négation absolue de certaines liaisons de choses, au lieu d'affirmer absolument la liaison de certaines choses, pourquoi la médecine, la géométrie et tous les autres arts ne suivraient-ils pas la même méthode? Le médecin, en première ligne, ne donnera pas au fruit de son expérience la forme suivante : « Celui dont le pouls bat de telle façon, a la fièvre; » mais il dira plutôt : « Il n'y a point d'homme dont le pouls batte de telle façon, et qui n'ait la fièvre. » Le géomètre ne dira pas non plus : « Les grands cercles de la sphère se coupent par le milieu, » mais bien : « Il n'y a point sur la sphère de grands cercles qui ne se coupent par le milieu. » Enfin il n'est pas au monde une seule proposition qui ne puisse se transformer de telle sorte qu'au lieu d'affirmer une liaison, on nie un rapport. Et ce n'est pas la seule transformation qu'on puisse faire subir à l'énoncé des *théorèmes*. Nous disions d'abord : « Les grands cercles de la sphère se coupent par le milieu; » nous pouvons dire : « S'il y a des grands cercles sur la sphère; » ou bien encore : « Puisqu'il y a des grands cercles sur la sphère. » On peut donner vingt formes diverses à une proposition, mais, de toutes, la plus bizarre est celle dont Chrysippe espère que les Chaldéens se voudront contenter par amour pour le Stoïcisme. Le malheur est que pas un d'eux ne veut apprendre ce beau langage; car il est plus difficile d'étudier tous ces détours et ces finesses, que d'observer le lever et le coucher des astres.

IX. Mais revenons à la question des possibles, si vivement débattue par Diodore; et demandons-nous quelle valeur logique il faut attribuer au possible. Diodore prétend qu'il n'y a de possible que ce qui est vrai actuellement ou le deviendra un jour. Penser ainsi, c'est déclarer qu'il

turis dicentur, in his habemus, ut ea fieri non possint : ut si dicatur, Africanum Carthagine potiturum; et, si vere dicatur de futuro, idque ita futurum sit, dicas esse necessarium. Quæ est tota Diodori vobis inimica sententia. Etenim si illud vere connectitur, « Si oriente Canicula natus es, in mari non morieris; » primumque quod in connexo, « Natus es oriente Canicula, » necessarium est (omnia enim vera in præteritis, necessaria sunt, ut Chrysippo placet, dissentienti a magistro Cleanthe, quia sunt immutabilia, nec in falsum e vero præterita possunt converti) : si igitur, quod primum in connexo est, necessarium est; fit etiam, quod consequitur, necessarium. Quanquam hoc Chrysippo non videtur valere in omnibus. Sed tamen, si naturalis est causa, cur in mari Fabius non moriatur, in mari Fabius mori non potest.

VIII. Hoc loco Chrysippus æstuans, falli sperat Chaldæos, ceterosque divinos, neque eos usuros esse conjunctionibus, ut in sua percepta pronuntient, « Si quis natus est oriente Canicula, is in mari non morietur : » sed potius ita dicant, « Non et natus est quis oriente Canicula, et is in mari morietur. » O licentiam jocularem! ne ipse incidat in Diodorum, docet Chaldæos, quo pacto eos exponere percepta oporteat. Quæro enim, si Chaldæi ita loquantur, ut negationes infinitarum conjunctionum potius, quam infinita connexa ponant : cur idem medici, cur geometræ, cur reliqui facere non possint? Medicus in primis, quod erit ei perspectum in arte, non ita proponet : « Si cui venæ sic moventur, is habet febrem; » sed potius illo modo, « Non ei venæ sic moventur, et febrem is non habet. » Itemque geometres non ita dicet, « In sphæra maximi orbes medii inter se dividuntur; » sed potius illo modo, « Non et sunt in sphæra maximi orbes, et hi non medii inter se dividuntur. » Quid est, quod non possit isto modo ex connexo transferri ad conjunctionum negationem? Et quidem aliis modis easdem res efferre possumus. Modo dixi, « In sphæra maximi orbes medii inter se dividuntur : » possum dicere, « Si in sphæra maximi orbes erunt; » possum dicere, « Quia in sphæra maximi orbes erunt. » Multa genera sunt enuntiandi, nec ullum distortius, quam hoc, quo Chrysippus sperat Chaldæos contentos stoicorum causa fore. Illorum tamen nemo ita loquitur; majus est enim, has contortiones orationis, quam signorum ortus obitusque perdiscere.

IX. Sed ad illam Diodori contentionem, quam περὶ δυνατῶν appellant, revertamur; in qua, quid valeat id, quod fieri possit, anquiritur. Placet igitur Diodoro, id solum fieri posse, quod aut verum sit, aut verum futurum sit.

Digitized by Google

n'arrivera rien qui ne soit nécessaire, et que tout ce qui est possible est actuellement réel, ou le sera un jour; ce qui implique que l'on ne peut pas plus changer ce qui doit être que ce qui a été. Toute la différence, c'est que l'on voit clairement que le passé est immuable; tandis que l'on ne croit pas toujours qu'il en soit de même de l'avenir, qui parfois se dérobe. Lorsqu'on voit un homme atteint d'une maladie mortelle, on reconnaît que véritablement il mourra de cette maladie; mais si un médecin nous en disait autant d'un malade moins gravement attaqué, et qu'il dît vrai, la mort n'en arriverait pas moins certainement. Il est donc clair que l'on ne peut rien changer à l'avenir, et que les faits y sont immuablement marqués. Quand je dis : « Scipion mourra, » j'affirme une chose qui, bien que future, ne peut en aucune sorte n'être pas vraie; car je parle d'un homme qui nécessairement doit mourir. Si l'on avait ajouté : « Scipion mourra de nuit dans son lit, de mort violente, » on aurait dit vrai, car on aurait affirmé une chose qui devait être; et la preuve qu'elle devait être, c'est qu'effectivement elle est arrivée. Cette proposition : « Scipion mourra, » n'était pas plus vraie que celle-ci : « Il mourra de telle mort; » Scipion devait nécessairement mourir, mais tout aussi nécessairement il devait mourir de telle façon; et cet événement futur : « Scipion sera tué, » n'était pas plus douteux que ne l'est aujourd'hui ce fait accompli : « Scipion a été tué. » Cela étant, il n'y a plus de raison pour qu'Épicure redoute le Destin, demande à ses atomes d'en affranchir le monde, leur prête un mouvement de déclinaison, et s'engage en même temps en deux difficultés inextricables : l'une de supposer des faits qui n'ont point de cause, ce qui va directement contre ce principe : « Rien ne se fait de rien, » principe défendu par tous les physiciens et par Épicure lui-même; la seconde, d'admettre que de deux atomes portés dans le vide, l'un suit la ligne directe, et l'autre de lui-même s'en écarte. Épicure peut fort bien accorder que toute proposition est vraie ou fausse, sans craindre pour cela que tout arrive nécessairement par l'effet du Destin. Ce n'est pas en vertu de causes éternelles, et qui aient leur racine dans l'ordre nécessaire du monde, que cette proposition est vraie : « Carnéade descend à l'Académie, » et cependant elle n'est pas vraie sans cause; mais il y a une différence entre les causes fortuites qui influent sur la production d'un fait, et les causes efficientes qui le déterminent, en vertu de l'ordre immuable de la nature. Il a toujours été vrai qu'Épicure mourrait à soixante-douze ans, sous l'archonte Pytharatus; cependant il n'y avait point de causes fatalement nécessaires pour qu'il en fût ainsi : mais, puisque l'événement est arrivé, de tout temps il est certain. Ceux qui disent que l'avenir est immuable, et que ce qui doit être ne peut pas ne pas être, sont loin de conclure que par conséquent le Destin gouverne le monde; ils ne font qu'expliquer la force des termes. Mais ceux qui admettent une série de causes éternellement enchaînées, dépouillent l'homme de sa volonté libre, et le font l'esclave du Destin. J'en ai dit assez sur ce point; passons à d'autres.

X. Voici comment Chrysippe raisonne : « S'il y a quelque mouvement sans cause, on ne peut pas dire que toute proposition (ἀξίωμα, dans la langue des Dialecticiens) soit ou vraie, ou fausse. Car ce qui n'a pas de cause efficiente n'est ni

Qui locus attingit hanc quæstionem, nihil fieri, quod non necesse fuerit; et, quidquid fieri possit, id aut esse jam, aut futurum esse; nec magis commutari ex veris in falsa ea posse, quæ futura sunt, quam ea, quæ facta sunt; sed in factis immutabilitatem apparere; in futuris quibusdam, quia non apparent, ne inesse quidem videri : ut in eo, qui mortifero morbo urgeatur, verum sit, « Hic morietur hoc morbo; » at hoc idem si vere dicatur in eo, in quo vis morbi tanta non appareat, nihilo minus futurum sit. Ita fit, ut commutatio ex vero in falsum ne in futuro quidem ulla fieri possit. Nam, « Morietur Scipio, » talem vim habet, ut, quanquam de futuro dicitur, tamen [ut] id non possit converti in falsum : de homine enim dicitur, cui necesse est mori. Sic si diceretur, « Morieturi noctu in cubiculo suo Scipio vi oppressus, » vere diceretur : id enim fore diceretur, quod esset futurum; futurum autem fuisse, ex eo, quia factum est, intelligi debet. Nec magis erat verum, « Morietur Scipio, » quam, « Morietur illo modo; » nec magis necesse mori Scipionem, quam illo modo mori; nec magis immutabile ex vero in falsum, « Necatus est Scipio, » quam « Necabitur Scipio : » nec, quum hæc ita sint, est causa, cur Epicurus fatum extimescat, et ab atomis petat præsidium, easque de via deducat, et uno tempore suscipiat res duas inenodabiles; unam, ut sine causa fiat aliquid, ex quo exsistet, ut de nihilo quippiam fiat, quod nec ipsi, nec cuiquam physico placet; alteram, ut, quum duo individua per inanitatem ferantur, alterum e regione moveatur, alterum declinet. Licet enim Epicuro, concedenti, omne enuntiatum aut verum, aut falsum esse, non vereri, ne omnia fato fieri sit necesse. Non enim æternis causis, naturæ necessitate manantibus, verum est id, quod ita enuntiatur : « Descendit in Academiam Carneades; » nec tamen sine causis; sed interest inter causas fortuito antegressas, et inter causas cohibentes in se efficientiam naturalem. Ita et semper verum fuit, « Morietur Epicurus, quum duo et septuaginta annos vixerit, archonte Pytharato; » neque tamen erant causæ fatales, cur ita accideret; sed, quod ita cecidisset, certe casurum, sicut cecidit, fuit. Nec ii, qui dicunt immutabilia esse, quæ futura sint, nec posse verum futurum converti in falsum, fati necessitatem confirmant, sed verborum vim interpretantur. At, qui introducunt causarum seriem sempiternam, ii mentem hominis voluntate libera spoliatam necessitate fati devinciunt. Sed hæc hactenus : alia videamus.

X. Concludit enim Chrysippus hoc modo : « Si est motus sine causa, non omnis enuntiatio, quod ἀξίωμα dialectici appellant, aut vera, aut falsa erit. Causas enim efficientes

Digitized by Google

vrai ni faux. Mais toute proposition est ou vraie ou fausse. Donc il n'y a point de mouvement sans cause. Cela étant, tout ce qui arrive est l'effet de causes précédentes. S'il en est ainsi, tout arrive fatalement. Il est donc démontré que le Destin préside à tous les événements du monde. » Je répondrai d'abord que, me fallût-il nier avec Épicure que toute proposition soit ou vraie ou fausse, j'aimerais mieux en venir à cette extrémité, que de recevoir en ma croyance le dogme de la fatalité universelle. Encore le sentiment d'Épicure mérite-t-il d'être discuté; mais celui de Chrysippe est de tous points insoutenable. Aussi l'habile Stoïcien emploie tous ses efforts à démontrer qu'il n'est point de proposition qui ne soit ou vraie ou fausse. D'un côté, Épicure appréhende qu'en accordant ce principe, il ne lui faille accorder aussi que tout arrive fatalement, car il lui semble que si l'une des deux alternatives est vraie de toute éternité, elle est par conséquent certaine; certaine, elle est nécessaire, et voilà le Destin reconnu. D'autre part, Chrysippe se trouve fort empêché, si l'on ne convient que toute proposition est ou vraie ou fausse, à démontrer que la fatalité règle tout, et que les événements futurs sont de toute éternité déterminés dans leurs causes. Mais Épicure croit échapper à la fatalité par la déclinaison de ses atomes. Voilà un troisième mouvement : à ceux que produisent la pesanteur et le choc, il faut ajouter cette déclinaison infiniment petite, ἐλάχιστον, dit Épicure. Mais voilà un mouvement sans cause; si Épicure ne le déclare pas expressément, au fond il est forcé d'en convenir. Car si un atome vient à dévier, ce n'est pas qu'il ait été poussé par un autre : comment deux atomes pourraient-ils s'entrechoquer, puisque, d'après Epicure lui-même, ils sont tous emportés par la pesanteur, suivant une ligne droite et perpendiculaire? Non-seulement ils ne s'entrechoquent point, mais ils ne se touchent même jamais. Donc bien certainement admettre les atomes et leur déclinaison, c'est admettre un mouvement sans cause. Épicure a imaginé cette déclinaison, parce qu'il craignait que si la pesanteur emportait seule les atomes d'un mouvement naturel et nécessaire, il n'y eût aucune action libre, l'âme étant contrainte de suivre toujours l'impulsion originelle des atomes. Aussi Démocrite, l'inventeur des atomes, a-t-il mieux aimé soumettre toutes choses à la fatalité, que de soustraire ses corpuscules à leurs mouvements naturels.

XI. L'esprit ingénieux de Carnéade apprit aux Épicuriens comment ils pouvaient défendre leur sentiment sans recourir à cette déclinaison chimérique. Il attribue à l'âme le pouvoir de produire certains mouvements volontaires, qui sont incontestablement plus raisonnables que la déclinaison épicurienne, dont on ne peut, après tout, alléguer aucune cause. Avec la thèse de Carnéade, il est facile de répondre à Chrysippe. On lui accorde qu'il n'est aucun mouvement sans cause; mais on nie que tout ce qui arrive doive s'expliquer par des causes efficientes et antécédentes à la fois, car il ne faut point chercher les causes de la volonté en dehors d'elle. C'est par un abus de langage que nous disons qu'un homme veut ou ne veut pas, sans cause; quand nous parlons ainsi, ce sont les causes externes et antécédentes que nous entendons exclure, et non

quod non habebit, id nec verum, nec falsum erit. Omnis autem enuntiatio, aut vera, aut falsa est. Motus ergo sine causa nullus est. Quod si ita est, omnia, quæ fiunt, causis fiunt antegressis. Si id ita est, omnia fato fiunt. Efficitur igitur, fato fieri, quæcumque fiant. » Hic primum si mihi libeat assentiri Epicuro, et negare omnem enuntiationem aut veram esse, aut falsam, eam plagam potius accipiam, quam fato omnia fieri comprobem. Illa enim sententia aliquid habet disputationis, hæc vero non est tolerabilis. Itaque contendit omnes nervos Chrysippus, ut persuadeat, omne ἀξίωμα aut verum esse, aut falsum. Ut enim Epicurus veretur, ne, si hoc concesserit, concedendum sit, fato fieri, quæcumque fiant (si enim alterutrum ex æternitate verum sit, esse id etiam certum; et, si certum, etiam necessarium : ita et necessitatem, et fatum confirmari putat) : sic Chrysippus metuit, ne, si non obtinuerit, omne, quod enuntietur, aut verum esse, aut falsum, non teneat, omnia fato fieri, et ex causis æternis rerum futurarum. Sed Epicurus declinatione atomi vitari fati necessitatem putat. Itaque tertius quidam motus oritur extra pondus et plagam, quum declinat atomus intervallo minimo : id appellat ἐλάχιστον. Quam declinationem sine causa fieri si minus verbis, re cogitur confiteri. Non enim atomus ab atomo pulsa declinat : nam qui potest pelli alia ab alia, si gravitate feruntur ad perpendiculum corpora individua, rectis lineis, ut Epicuro placet? Sequitur enim, ut, si alia ab alia nunquam depellatur, ne contingat quidem alia aliam. Ex quo efficitur, ut jam si sit atomus, eaque declinet, declinare sine causa. Hanc rationem Epicurus induxit ob eam rem, quod veritus est, ne, si semper atomus gravitate ferretur naturali ac necessaria, nihil liberum nobis esset, quum ita moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Hinc Democritus, auctor atomorum, accipere maluit, necessitate omnia fieri, quam a corporibus individuis naturales motus avellere.

XI. Acutius Carneades, qui docebat, posse Epicureos suam causam sine hac commentitia declinatione defendere. Nam quum doceret, esse posse quemdam animi motum voluntarium, id fuit defendi melius, quam introducere declinationem, cujus præsertim causam reperire non possunt. Quo defenso, facile Chrysippo possent resistere. Quum enim concessissent, motum nullum esse sine causa, non concederent, omnia, quæ fierent, fieri causis antecedentibus : voluntatis enim nostræ non esse causas externas et antecedentes. Communi igitur consuetudine sermonis abutimur, quum ita dicimus, velle aliquid quempiam, aut nolle sine causa : ita enim dicimus, sine causa, ut dicamus, sine externa et antecedente causa, non sine aliqua. Ut quum vas inane dicimus, non ita loquimur, ut physici, quibus inane esse nihil placet, sed ita, ut, verbi

Digitized by Google

toute espèce de cause. Quand nous disons qu'un vase est vide, nous n'exprimons pas la même idée que les physiciens lorsqu'ils affirment qu'il n'y a pas de vide dans la nature: ce que notre langage signifie, c'est que le vase ne contient pas d'eau, par exemple pas de vin, pas d'huile. Tout pareillement, lorsque nous disons que l'âme agit sans cause, nous entendons sans cause externe et précédente, mais non pas sans cause absolument. A ce compte on pourrait dire de l'atome lui-même qui est emporté dans le vide par son propre poids, qu'il se meut sans cause, puisque son mouvement n'est déterminé par aucune cause externe. Mais les physiciens, nous entendant prononcer ces mots d'effets sans causes, vont se rire de nous; hâtons-nous de distinguer, et de leur dire : Il est compris dans la nature même de l'atome que son propre poids l'entraîne; et c'est là la cause de son mouvement. Par une raison semblable, il ne faut pas chercher de cause externe au mouvement volontaire de l'âme; car la nature du mouvement volontaire implique qu'il soit en notre puissance et dépende de nous; il n'est donc point sans cause, car la cause que vous cherchez, c'est sa nature même. S'il en est ainsi, on peut très-certainement accorder que toute proposition est vraie ou fausse, sans être obligé de convenir qu'en conséquence tout arrive fatalement.

XII. Non pas, répond Chrysippe; parce qu'aucun événement futur ne peut être vrai, qui n'ait dans le présent des causes en vertu desquelles il arrivera un jour; tout événement est donc nécessairement lié à ses causes, et tout ce qui est vrai à l'avance se produit fatalement. — Tout serait bientôt dit sans doute, s'il fallait accorder ou que le Destin gouverne tout, ou qu'il y a des effets sans causes. Mais, je vous le demande, cette proposition : « Scipion prendra Numance; » ne peut-elle être vraie qu'à la condition qu'une série infinie de causes ait de toute éternité amené cet événement? Imaginez qu'on l'ait exprimée six cents siècles avant, eût-elle été fausse? Si alors il n'était pas vrai de dire : « Scipion prendra Numance, » il n'est pas vrai de dire aujourd'hui, après la ruine de cette ville : « Scipion a pris Numance; » car est-il possible qu'un fait se soit accompli, dont il n'ait pas été vrai de dire : Il s'accomplira? Ce que nous appelons vrai dans le passé, c'est ce qui a été réel à une certaine époque; et en même sorte, nous appelons vrai l'événement futur qui sera réel dans l'un des moments de l'avenir. Ainsi donc, si l'on doit dire que toute proposition est ou vraie ou fausse, il ne s'ensuit pas que tout, dans le monde, soit produit par des causes immuables et éternelles, et que chaque événement arrive forcément tel qu'il devait arriver. Il y a des causes fortuites qui donnent de la vérité aux propositions de ce genre : « Caton viendra au sénat, » et qui ne sont point comprises dans la nature des choses, ni dans l'ordre éternel de l'univers. L'avenir est tout aussi certain que le passé; mais cette certitude n'entraîne ni la nécessité ni le Destin. Incontestablement, si cette proposition : « Hortensius viendra à Tusculum, » n'est pas vraie, on doit admettre qu'elle est fausse; mais les Épicuriens prétendent qu'elle n'est ni vraie ni fausse, ce qui est absurde. Nous ne nous laisserons point embarrasser non plus par le *sophisme paresseux* (ἀργὸς λόγος), comme l'appellent les philosophes; car, s'il fallait l'en croire, nous nous tiendrions dans une inaction complète. Voici sous quelle forme on le présente : « Si votre des-

causa, sine aqua, sine vino, sine oleo vas esse dicamus: sic, quum sine causa animum moveri dicimus, sine antecedente et externa causa moveri, non omnino sine causa, dicimus. De ipsa atomo dici potest, quum per inane moveatur gravitate et pondere, sine causa moveri, quia nulla causa accedat extrinsecus. Rursus autem, ne omnes a physicis irrideamur, si dicamus, quidquam fieri sine causa, distinguendum est, et ita dicendum, ipsius individui hanc esse naturam, ut pondere et gravitate moveatur, eamque ipsam esse causam, cur ita feratur. Similiter ad animorum motus voluntarios non est requirenda externa causa. Motus enim voluntarius eam naturam in se ipse continet, ut sit in nostra potestate, nobisque pareat; nec id sine causa : ejus enim rei causa, ipsa natura est. Quod quum ita sit, quid est, cur non omnis pronuntiatio aut vera, aut falsa sit, nisi concesserimus fato fieri quæcumque fiant?

XII. Quia futura vera, inquit, non possunt esse ea, quæ causas, cur futura sint, non habent, habeant igitur causas necesse est, ut ea, quæ vera sunt, ita quum evenerint, fato evenerint. Confectum negotium, si quidem tibi concedendum est, aut fato omnia fieri, aut quidquam posse fieri sine causa. An aliter hæc enuntiatio vera esse non potest, « Capiet Numantiam Scipio, » nisi ex æternitate causa causam serens hoc erit effectura? an hoc falsum potuisset esse, si esset sexcentis sæculis ante dictum? Et, si tum non esset vera hæc enuntiatio, « Capiet Numantiam Scipio; » ne illa quidem eversa vera est hæc enuntiatio, « Capiet Numantiam Scipio. » Potest igitur quidquam factum esse, quod non verum fuerit futurum esse? Nam ut præterita ea vera dicimus, quorum superiore tempore vera fuerit instantia : sic futura, quorum consequenti tempore vera erit instantia, ea vera dicemus. Nec, si omne enuntiatum aut verum, aut falsum est, sequitur illico, esse causas immutabiles, easque æternas, quæ prohibeant quidquam secus cadere, atque casurum sit. Fortuitæ sunt causæ, quæ efficiant, ut vere dicantur, quæ ita dicentur, « Veniet Cato in senatum, » non inclusæ in rerum natura, atque mundo. Et tamen tam est immutabile venturum, quum est verum, quam venisse; nec ob eam causam fatum, aut necessitas extimescenda est. Etenim erit confiteri necesse : si hæc enuntiatio, « Veniet in Tusculanum Hortensius, » vera non est; sequitur, ut falsa sit. Quorum isti neutrum volunt; quod fieri non potest.

Nec nos impediet illa ignava ratio, quæ dicitur : appellatur enim quidam a philosophis ἀργὸς λόγος, cui si pa-

Digitized by Google

tinée est de guérir de cette maladie, appelez un médecin ou n'en appelez pas, vous guérirez. Par la même raison, si votre destinée est de ne point guérir de cette maladie, appelez un médecin ou n'en appelez pas, vous ne guérirez point. Or, il est évident que l'un ou l'autre est dans votre destinée. Il est donc inutile d'appeler un médecin. »

XIII. C'est avec raison qu'on a nommé cet argument le sophisme paresseux, parce que, en vertu du même principe, on supprime absolument toute action. On peut même, sans parler du Destin, mais sans rien ôter à la force de l'argument, le proposer de cette sorte : « Si de toute éternité il est vrai que vous devez guérir de cette maladie, appelez le médecin ou ne l'appelez pas, vous guérirez. Et, par la même raison, s'il est vrai de toute éternité que vous ne guérirez pas de cette maladie, appelez le médecin ou ne l'appelez pas, vous ne guérirez point; » et la suite. Chrysippe réfute ce sophisme. Il y a, dit-il, des choses simples, il en est d'autres naturellement liées. Si je dis : « Socrate mourra tel jour, » je parle d'un fait en lui-même, simple, isolé. Socrate n'a rien à faire, rien à éviter, il mourra certainement ce jour-là. Mais si l'on dit à l'avance : « Œdipe naîtra de Laïus, » on ne peut ajouter : « que Laïus ait ou non commerce avec une femme; » car les deux choses sont nécessairement liées, et Chrysippe les appelle *confatales;* car on déclare à la fois que Laïus aura commerce avec sa femme, et que de ce commerce Œdipe naîtra. C'est comme si l'on disait : « Milon luttera aux jeux Olympiques, » et que quelqu'un reprît : « Ainsi, soit que Milon ait un adversaire, soit qu'il n'en ait point, il luttera, » il serait dans l'erreur; quand on dit : « il luttera, » c'est une de ces propositions que nous appelons liées, car il n'y a pas de lutte sans adversaires. Tous les sophismes de ce genre se réfutent par la même distinction. Appelez le médecin, ou ne l'appelez pas; pur sophisme; car l'appel du médecin est tout autant que la guérison dans l'arrêt de la destinée. Ce sont là des conditions nécessaires, que Chrysippe, comme je l'ai dit, appelle *confatales*.

XIV. Carnéade n'approuvait nullement les arguments de ce genre, et pensait que ce fameux sophisme était fort inconsidéré. Il attaquait les Stoïciens d'une autre manière, sans recourir à aucune subtilité. Voici comment il raisonnait : « Si tout arrive en vertu de causes externes et efficientes, tous les événements sont enchaînés naturellement dans un tissu que rien ne peut rompre. S'il en est ainsi, la nécessité produit tout. Mais alors rien n'est en notre pouvoir. Or, il y a certainement quelque chose en notre pouvoir. Mais tout serait déterminé par des causes externes et efficientes, si tout arrivait fatalement. Donc tout ce qui se fait ne se fait point fatalement. » Il est impossible de donner à ce raisonnement une forme plus pressante. Supposez que l'on veuille retourner l'argumentation, et dire : « Si tout événement futur est vrai de toute éternité, en cette sorte que tel il doit arriver, tel il arrivera certainement, il faut en conclure que tout ce qui se fait est le résultat nécessaire d'une série de causes naturellement enchaînées; » on ne prouverait absolument rien. Il y a une grande différence entre une série de causes naturelles qui, de toute éternité, rendent certain un événement futur, et la connaissance fortuite que l'on peut

reamus, nihil omnino agamus in vita. Sic enim interrogant : « Si fatum tibi est, ex hoc morbo convalescere; sive medicum adhibueris, sive non, convalesces. Item, si fatum tibi est, ex hoc morbo non convalescere; sive tu medicum adhibueris, sive non, non convalesces. Et alterutrum fatum est. Medicum ergo adhibere nihil attinet. »

XIII. Recte genus hoc interrogationis ignavum atque iners nominatum est, quod eadem ratione omnis e vita tolletur actio. Licet etiam immutare, ut fati nomen ne adjungas, eteamdem tamen teneas sententiam, hoc modo : « Si ex æternitate verum hoc fuit, Ex isto morbo convalesces; sive adhibueris medicum, sive non, convalesces. Itemque, si ex æternitate hoc falsum fuit, Ex isto morbo [non] convalesces; sive adhibueris medicum, sive non adhibueris, non convalesces : » deinde cetera. Hæc ratio a Chrysippo reprehenditur. Quædam enim sunt, inquit, in rebus simplicia, quædam copulata. Simplex est, « Morietur eo die Socrates. » Huic, sive quid fecerit, sive non fecerit, finitus est moriendi dies. At si ita fatum sit, « Nascetur Œdipus Laio : » non poterit dici, sive fuerit Laius cum muliere, sive non fuerit; copulata enim res est, et confatalis : sic enim appellat, quia ita fatum sit, et concubiturum cum uxore Laium, et ex ea Œdipum procreaturum. Ut si esset dictum, « Luctabitur Olympiis Milo; » et referret aliquis, « Ergo, sive habuerit adversarium, sive non habuerit, luctabitur : » erraret. Est enim copulatum : Luctabitur quia sine adversario nulla luctatio est. Omnes igitur istius generis captiones eodem modo refelluntur. Sive tu adhibueris medicum, sive non adhibueris, convalesces : captiosum. Tam enim est fatale, medicum adhibere, quam convalescere. Hæc, ut dixi, confatalia ille appellat.

XIV. Carneades hoc totum genus non probabat, et nimis inconsiderate concludi hanc rationem putabat. Itaque premebat alio modo, nec ullam adhibebat calumniam; cujus erat hæc conclusio : « Si omnia antecedentibus causis fiunt, omnia naturali colligatione conserte contexteque fiunt. Quod si ita est, omnia necessitas efficit. Id si verum est, nihil est in nostra potestate. Est autem aliquid in nostra potestate. At, si omnia fato fiunt, omnia causis antecedentibus fiunt. Non igitur fato fiunt, quæcumque fiunt. » Hæc arctius adstringi ratio non potest. Nam si quis velit idem referre, atque ita dicere : « Si omne futurum ex æternitate verum est, ut ita certe eveniat, quemadmodum sit futurum, omnia necesse est colligatione naturali conserte contexteque fieri : » nihil dicat. Multum enim differt, utrum causa naturalis ex æternitate futura vera efficiat, an etiam sine æternitate naturali, futura quæ sint, ea vera

Digitized by Google

avoir à l'avance de la certitude d'un fait, sans, pour cela, qu'il se rattache à une série infinie de causes naturelles. Aussi Carnéade affirmait-il qu'Apollon lui-même ne pouvait prédire d'autres événements que ceux dont l'ordre de la nature comprend les causes, et qui doivent en être le résultat nécessaire. A quelles marques ce dieu aurait-il pu reconnaître que Marcellus, qui fut trois fois consul, devait périr dans la mer? Cet événement était vrai de toute éternité, mais il n'avait pas de cause déterminante dans l'ordre de la nature. Carnéade allait jusqu'à dire qu'Apollon ne pouvait connaître le passé, quand il n'en restait plus de traces; à plus forte raison l'avenir lui était-il impénétrable. Comment savoir ce qui doit arriver, ajoutait-il, si on ne lit l'avenir dans les causes qui le préparent? Apollon n'a donc pu prédire le parricide d'Œdipe, car il n'y avait dans la nature des choses aucune cause essentielle en vertu de laquelle il dût nécessairement donner la mort à son père; en un mot, Apollon n'a pu faire aucune prédiction de ce genre.

XV. Ainsi donc si les Stoïciens, qui admettent la fatalité universelle, doivent, pour être conséquents, croire à de tels oracles et à tout le cortége de la divination, tandis que ceux pour qui les événements futurs sont vrais de toute éternité, peuvent se soustraire à ces conséquences; n'est-il pas évident que ces derniers sont dans une condition bien meilleure que les Stoïciens? Ceux-ci sont étroitement pressés; ceux-là au moins peuvent respirer et trouver plus d'une issue. Ils accordent sans doute que rien ne peut se faire sans une cause suffisante; mais le Destin n'y gagne rien, si cette cause ne doit point être rattachée à la série sans fin des causes naturelles. La cause est ce qui produit véritablement son effet: par exemple, une blessure est cause de la mort; l'indigestion, de la maladie; le feu, de la chaleur. Il ne faut point entendre par cause tout ce qui précède un fait, mais seulement ce qui le précède d'une manière efficiente. Je vais au champ de Mars, mais ce n'est point là la cause qui me fait jouer au jeu de paume; Hécube n'est pas cause de la ruine de Troie, parce qu'elle met au monde Pâris; Tyndare n'est pas cause du meurtre d'Agamemnon, parce qu'il engendre Clytemnestre. A ce compte, un voyageur bien vêtu serait cause qu'un brigand va le dépouiller. On peut mettre dans la même famille ces vers d'Ennius: « Plût au ciel que sur le mont Pélion la hache n'ait jamais abattu le pin navigateur! » Il pouvait remonter plus haut: « Plût au ciel que le mont Pélion n'eût jamais porté d'arbre! » plus haut encore: « Plût au ciel qu'il n'y eût jamais eu de mont Pélion! » Il pouvait enfin remonter de proche en proche à l'infini. Continuons: « Et que le premier vaisseau, sorti de ces forêts, n'eût jamais paru sur les flots!... » A quoi bon rappeler ces anciens événements? parce qu'ils précèdent cette triste aventure: « Sans eux Médée, ma triste maîtresse, n'aurait point fui la maison paternelle, l'esprit déchiré, blessée au cœur par ce cruel amour; » mais évidemment, ce ne sont pas là les causes de l'amour de Médée.

XVI. Les partisans de Diodore disent qu'il faut reconnaître une grande différence entre le fait qui est seulement la condition de l'existence d'un autre fait, et celui qui détermine nécessairement cette existence. On ne peut appeler cause ce qui ne produit pas, par sa propre vertu, l'effet dont il est réputé cause; on ne peut donc appeler

esse possint intelligi. Itaque dicebat Carneades, ne Apollinem quidem futura posse dicere, nisi ea, quorum causas natura ita contineret, ut ea fieri necesse esset. Quid enim spectans deus ipse diceret, Marcellum eum, qui ter consul fuit, in mari esse periturum? Erat quidem hoc verum ex æternitate, sed causas id efficientes non habebat. Ita ne præterita quidem ea, quorum nulla signa, tanquam vestigia, exstarent, Apollini nota esse censebat: quo minus futura. Causis enim efficientibus quamque rem cognitis, posse denique sciri, quid futurum esset. Ergo nec de Œdipode potuisse Apollinem prædicere, nullis in rerum natura causis prepositis, cur ab eo patrem interfici necesse esset; nec quidquam hujusmodi.

XV. Quocirca si stoicis, qui omnia fato fieri dicunt, consentaneum est, hujusmodi oracula, ceteraque, quæ ad divinationem pertinent, comprobare; iis autem, qui, quæ futura sunt, ea vera esse ex æternitate dicunt, non idem dicendum est: vide, ne non eadem sit illorum causa, et stoicorum. Hi enim urgentur angustius; illorum ratio soluta ac libera est. Quod si concedatur, nihil posse evenire, nisi causa antecedente: quid proficiatur, si ea causa non ex æternis causis apta dicatur? Causa autem ea est, quæ id efficit, cujus est causa; ut vulnus, mortis; cruditas, morbi; ignis, ardoris. Itaque non sic causa intelligi debet, ut quod cuique antecedat, id ei causa sit, sed quod cuique efficienter antecedat; nec, quod in campum descenderim, id fuisse causæ, cur pila luderem; nec Hecubam causam interitus fuisse Trojanis, quod Alexandrum genuerit; nec Tyndareum Agamemnoni, quod Clytæmnestram. Hoc enim modo viator quoque bene vestitus causa grassatori fuisse dicetur, cur ab eo spoliaretur. Ex hoc genere illud est Ennii,

Utinam ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset ablegna ad terram trabes!

Licuit vel altius, Utinam ne in Pelio nata ulla unquam esset arbor! etiam supra, Utinam ne esset mons ullus Pelius! Similiterque superiora repetentem regredi infinite licet.

Neve inde navis inchoandæ exordium
Cœpisset.....

Quorsum hæc præterita? quia sequitur illud,

Nam nunquam hera errans mea; domo efferret pedem
Medea, animo ægro, amore sævo saucia;

non, ut eæ res causam afferrent amoris.

XVI. Interesse autem aiunt, utrum ejusmodi quid sit, sine quo aliquid effici non possit, an ejusmodi, quo aliquid effici necesse sit. Nulla igitur earum est causa, quo-

Digitized by Google

cause ce qui est simplement la condition de l'existence d'un fait; mais seulement ce qui, par sa seule présence, produit nécessairement l'événement dont il est cause. Avant que Philoctète eût été mordu par un serpent venimeux, quelle cause y avait-il dans la nature des choses pour qu'il fût abandonné à Lemnos? Mais, après cette morsure, son abandon eut une cause prochaine et très-rapprochée de l'événement; c'est la nature de l'événement qui nous en dévoile la cause. Cependant, de toute éternité, cette proposition fut vraie : « Philoctète sera abandonné dans une île; » et il fut toujours impossible que de vraie elle devînt fausse. Car il est nécessaire que, entre deux contradictoires (j'appelle ici contradictoires deux propositions dont l'une affirme une chose que l'autre nie), il est nécessaire, disons-nous, qu'entre deux propositions de ce genre, malgré le sentiment d'Épicure, l'une soit vraie, et l'autre fausse; ainsi, de toute éternité, cette proposition : « Philoctète guérira, était vraie, » et celle-ci : « Il ne guérira pas, » était fausse. A moins toutefois que nous ne voulions nous ranger à l'opinion des Épicuriens, qui soutiennent que de telles propositions ne sont ni vraies ni fausses; mais bientôt, rougissant d'une telle absurdité, ils viennent à dire, ce qui est plus absurde encore, qu'en opposant deux propositions contradictoires, il faut avouer que l'une des deux est vraie; mais que, à les considérer isolément, ni l'une ni l'autre ne sont vraies. Il est difficile de croire que l'impudence et l'ignorance de la logique puissent aller plus loin. Comment ne voient-ils pas que déclarer qu'une proposition n'est ni vraie ni fausse, c'est avouer qu'elle n'est pas vraie, partant qu'elle est fausse? ou bien qu'elle n'est pas fausse, partant qu'elle est vraie? La maxime défendue par Chrysippe, que toute proposition est ou vraie ou fausse, me semble donc au-dessus de toute contestation; et l'on doit en conclure que certaines choses sont vraies de toute éternité, sans être pour cela le résultat d'une série infinie de causes naturelles et l'œuvre de la fatalité.

XVII. La vérité est, si je ne me trompe, que, entre les deux doctrines opposées des anciens philosophes, l'une qui établissait le gouvernement absolu du Destin et l'empire de la nécessité, et dont les principaux partisans furent Démocrite, Héraclite, Empédocle et Aristote; l'autre qui affranchissait de cet empire les mouvements volontaires de l'âme; Chrysippe, en arbitre conciliateur, a voulu partager le différend par la moitié, mais a penché pour ceux qui ôtent aux mouvements de l'âme les liens de la nécessité. Malheureusement il s'embarrasse dans son langage, il prête bientôt le flanc aux partisans de la fatalité, et leur donne des armes contre lui-même. Choisissons, pour nous en convaincre, une des premières questions que j'aie traitées, celle du consentement. Les anciens philosophes, qui admettaient la fatalité universelle, disaient que le consentement est nécessaire et forcé. Ceux qui professaient le sentiment contraire niaient l'empire de la fatalité sur le consentement, et prétendaient que si l'on soumettait le consentement au Destin, on le rendait inévitablement nécessaire. Voici comme ils raisonnaient : « Si tout arrive fatalement, tout se fait en vertu de causes externes et efficientes; si notre propre impulsion est dans cette condition-là, tout ce qui vient ensuite de notre impulsion y est en même sorte,

niam nulla eam rem sua vi efficit, cujus dicitur causa; nec id, sine quo quippiam non fit, causa est; sed id, quod quum accessit, id, cujus causa est, efficit necessario. Nondum enim ulcerato serpentis morsu Philocteta, quæ causa in rerum natura continebatur, fore, ut is in insula Lemno linqueretur? Post autem causa fuit propior, et cum ex itu junctior. Ratio igitur eventus aperit causam. Sed ex æternitate vera fuit hæc enuntiatio : « Relinquetur in insula Philoctetes; » nec hoc ex vero in falsum poterat converti. Necesse est enim in rebus contrariis duabus (contraria autem hoc loco ea dico, quorum alterum ait quid, alterum negat), ex his igitur necesse est, invito Epicuro, alterum verum esse, alterum falsum : ut, « Sauciabitur Philocteta, » omnibus ante sæculis verum fuit; « Non sauciabitur, » falsum. Nisi forte volumus Epicureorum opinionem sequi, qui tales enuntiationes nec veras, nec falsas esse dicunt; aut, quum id pudet, illud tamen dicunt, quod est impudentius, veras esse ex contrariis disjunctiones; sed quæ in his enuntiata essent, eorum neutrum esse verum. O admirabilem licentiam, et miserabilem inscientiam disserendi! Si enim aliquid in eloquendo nec verum, nec falsum est, certe id verum non est. Quod autem verum non est, qui potest non falsum esse? aut quod falsum non est, qui potest non verum esse? Tenebitur ergo id, quod a Chrysippo defenditur, omnem enuntiationem aut veram, aut falsam esse : ratio ipsa coget, et ex æternitate quædam vera esse, et ea non esse nexa causis æternis, et a fati necessitate esse libera.

XVII. Ac mihi quidem videtur, quum duæ sententiæ fuissent veterum philosophorum, una eorum, qui censerent omnia ita fato fieri, ut id fatum vim necessitatis afferret, in qua sententia Democritus, Heraclitus, Empedocles, Aristoteles fuit; altera eorum, quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii : Chrysippus, tanquam arbiter honorarius, medium ferire voluisse; sed applicat se ad eos potius, qui necessitate motus animos liberatos volunt. Dum autem verbis utitur suis, delabitur in eas difficultates, ut necessitatem fati confirmet invitus. Atque hoc, si placet, quale sit videamus in assensionibus, quas prima oratione tractavi. Eas enim veteres illi, quibus omnia fato fieri videbantur, vi effici, et necessitate dicebant. Qui autem ab his dissentiebant, fato assensiones liberabant, negabantque, fato assensionibus adhibito, necessitatem ab his posse removeri; iique ita disserebant : Si omnia fato fiunt, omnia fiunt causa antecedente : et, si appetitus; illa etiam, quæ appetitum sequuntur. Ergo etiam assensiones. At, si causa appetitus non est sita in nobis, ne ipse quidem appetitus est in nos-

Digitized by Google

par conséquent le consentement s'y trouve. Mais si la cause de notre impulsion propre n'est pas en nous, l'impulsion elle-même n'est pas en notre pouvoir. S'il en est ainsi, rien de ce qui suit l'impulsion ne dépend de nous. Donc, notre consentement et nos actions ne sont pas en notre pouvoir : d'où il résulte que la louange et le blâme, les honneurs et les supplices sont des contresens. » Mais ce sont là des conséquences absurdes, dont il est vraisemblable de conclure que tout ce qui se fait ne se fait pas fatalement.

XVIII. Chrysippe, qui rejette la nécessité et qui veut cependant que rien n'arrive sans causes antécédentes, établit une distinction entre les causes, pour éviter la nécessité et retenir le Destin. Parmi les causes, dit-il, les unes sont parfaites et principales, les autres auxiliaires et prochaines; c'est pourquoi quand je dis que tout arrive en vertu de causes antécédentes, je n'entends pas que ce soient des causes parfaites et principales, mais seulement des causes auxiliaires et prochaines. Il répond ainsi à l'argument que je rapportais tout à l'heure : « Si tout se fait par le Destin, dit-il, il en résulte bien que tout se fait en vertu de causes antécédentes, mais non pas que ces causes soient principales et parfaites; il suffit qu'elles soient auxiliaires et prochaines. Elles ne sont pas en notre puissance, il est vrai; mais on ne doit pas en conclure que notre impulsion n'est pas en notre puissance. Cette conclusion ne serait fondée que si nous parlions de causes parfaites et principales; alors seulement, ces causes n'étant pas en notre puissance, il serait vrai que notre impulsion ne nous appartiendrait pas non plus. Ainsi donc l'argument que je combats n'a de force que contre ceux qui admettent à la fois le Destin et l'efficacité nécessaire des causes; mais il ne prouve rien contre ceux qui, tout en recevant des causes antécédentes, ne les font ni principales ni parfaites. » Quant à la difficulté qui reste encore, lorsqu'on rattache le consentement à des causes précédentes, Chrysippe pense qu'il la résoudra facilement. Voici de quelle manière : « Quoiqu'il ne puisse y avoir de consentement sans une perception qui nous remue, cependant, dit-il, la perception n'est que la cause prochaine et non pas efficiente du consentement, qui se trouve alors dans une condition dont nous avons déjà parlé : il ne peut se produire sans l'excitation d'une cause étrangère, (car il n'y a point de consentement sans perception ; mais il se produit comme se meut un cylindre et un sabot. (C'est la comparaison familière de Chrysippe.) Il faut que l'on chasse le sabot pour qu'il tourne; mais une fois lancé, il continue à tourner de sa propre impulsion. »

XIX. « Celui qui chasse le sabot le met en mouvement, mais ne lui donne pas sa volubilité. » Ainsi, toujours selon Chrysippe, l'objet de la perception imprime et grave en quelque sorte son image en notre âme, mais notre consentement reste en notre pouvoir; notre volonté reçoit, comme le sabot, une impulsion du dehors; mais c'est en vertu de sa propre nature, et spontanément, qu'elle suit cette impulsion. Si quelque événement arrivait sans cause antécédente, il serait faux que le Destin réglât tout; mais s'il est raisonnable d'accorder que tout fait a sa cause qui le précède, comment se défendre de cette conséquence légitime que tout se fait par le Destin? pourvu toutefois que l'on ne perde jamais de vue la distinction qui a été établie entre

tra potestate. Quod si ita est, ne illa quidem, quæ appetitu efficiuntur, sunt sita in nobis. Non sunt igitur neque assensiones neque actiones in nostra potestate. Ex quo efficitur, ut nec laudationes justæ sint, nec vituperationes, nec honores, nec supplicia. Quod quum vitiosum sit, probabiliter concludi putant, non omnia fato fieri quæcumque fiant.

XVIII. Chrysippus autem quum et necessitatem improbaret, et nihil vellet sine præpositis causis evenire, causarum genera distinguit, ut et necessitatem effugiat, et retineat fatum. Causarum enim, inquit, aliæ sunt perfectæ et principales; aliæ adjuvantes et proximæ. Quamobrem quum dicimus, omnia fato fieri causis antecedentibus, non hoc intelligi volumus, causis perfectis et principalibus, sed causis adjuvantibus, antecedentibus et proximis. Itaque illi rationi, quam paullo ante conclusi, sic occurrit : Si omnia fato fiant, sequi illud quidem, ut omnia causis fiant antepositis; verum non principalibus et perfectis, sed adjuvantibus et proximis. Quæ si ipsæ non sint in nostra potestate, non sequitur, ut ne appetitus quidem sit in nostra potestate. At hoc sequeretur, si omnia perfectis et principalibus causis fieri diceremus, ut, quum hæ causæ non essent in nostra potestate, ne ille quidem esset in nostra potestate. Quamobrem qui ita fatum introducunt, ut necessitatem adjungant, in eos valebit illa conclusio; qui autem causas antecedentes non dicent perfectas, neque principales, in eos nihil valebit. Quod enim dicantur assensiones fieri causis antepositis, id quale sit, facile a se explicari putant. Nam quanquam assensio non possit fieri, nisi commota viso : tamen, quum id visum proximam causam habeat, non principalem, hanc habet rationem (ut Chrysippus vult), quam dudum diximus, non, ut illa quidem fieri possit nulla vi extrinsecus excitata (necesse est enim, assensionem viso commoveri), sed revertitur ad cylindrum, et ad turbinem suum, quæ moveri incipere, nisi pulsa, non possunt; id autem quum accidit, suapte natura, quod superest, et cylindrum volvi, et versari turbinem putat.

XIX. Ut igitur, inquit, qui protrusit cylindrum, dedit ei principium motionis, volubilitatem autem non dedit : sic visum objectum imprimet illud quidem, et quasi signabit in animo suam speciem, sed assensio nostra erit in potestate; eaque, quemadmodum in cylindro dictum est, extrinsecus pulsa, quod reliquum est, suapte vi et natura movebitur. Quod si aliqua res efficeretur sine causa antecedente, falsum esset, omnia fato fieri : sin omnibus, quæcumque fiunt, verisimile est causam antecedere; quid afferri poterit, cur non omnia fato fieri fatendum sit? modo

Digitized by Google

les causes. — Voilà les explications de Chrysippe. Ceux qui prétendent que le Destin ne détermine pas notre consentement, et qui nient en même temps que le consentement ne puisse se produire que provoqué par une perception, ceux-là soutiennent véritablement une autre thèse; mais ceux qui accordent que le consentement est toujours provoqué par la perception, et qui cependant veulent soustraire le consentement à la loi du Destin, me semblent fort n'avoir pas d'autre sentiment que Chrysippe. Celui-ci, tout en décidant que la cause prochaine et déterminante du consentement est la perception, n'accorde pas qu'elle en soit la cause nécessaire; et, lorsqu'il prétend que tout se fait par le Destin, il n'entend pas que tout arrive en vertu de causes antécédentes et nécessaires. Ceux qui, sans admettre le Destin, accordent qu'il n'y a de consentement qu'à la condition d'une perception antérieure, conviendront facilement que si l'on entend par Destin seulement la préexistence d'une cause comme condition indispensable d'un fait, à ce compte le Destin règne partout. On voit donc clairement que les deux doctrines, lorsqu'elles s'expliquent, aboutissent aux mêmes conclusions, et que si elles diffèrent dans les termes, au fond elles expriment la même pensée. Voici en peu de mots toute la question : D'abord y a-t-il une distinction entre les causes? et peut-on dire que, dans certains cas, les causes préexistantes ne laissent rien en notre pouvoir, et déterminent nécessairement leurs effets; tandis que dans d'autres circonstances, malgré l'influence des causes externes, nous sommes toujours les maîtres de suivre la direction qui nous plaît? Les deux partis s'accordent à établir cette distinction; mais les uns pensent que tout ce qui se passe en nous en vertu de causes préexistantes, et sans qu'il soit en notre pouvoir d'y rien changer est l'œuvre du Destin, tandis que ce dont nous sommes maîtres lui échappe.....

XX. C'est ainsi qu'il faut résoudre la difficulté, au lieu d'appeler à son aide des atomes errants et déviés. L'atome décline, dit Épicure; et d'abord pourquoi? Je sais que les atomes ont un certain mouvement d'impulsion (πληγή) selon Démocrite; de gravité et de pesanteur, selon vous-même, Épicure. Quelle est donc cette nouvelle cause naturelle qui donne aux atomes un mouvement de déclinaison? Est-ce que les atomes tirent au sort pour savoir lequel déclinera, lequel conservera la ligne directe? Pourquoi cette mesure infiniment petite de déclinaison, et non pas une plus grande? et pourquoi seulement ce degré insaisissable, et non pas deux ou trois degrés? C'est là trancher les questions, mais non les résoudre; car vous n'expliquez la déclinaison de l'atome, ni par une impulsion qu'il recevrait du dehors, ni par l'influence qu'exercerait sur lui le vide dans l'immensité duquel il est emporté, ni par un changement survenu dans l'atome lui-même. Il renonce tout à coup à suivre la direction que lui imprime son mouvement naturel; pourquoi? sans raison; vous n'en donnez aucune. Et cependant Épicure croit mettre au monde quelque chose qui en vaille la peine, quand il produit cette ridicule invention qui répugne au bon sens. Pour moi, il me semble que si le Destin, et mieux encore l'aveugle fatalité, la nécessité absolue de toutes choses, ont un défenseur, et la liberté un ennemi, c'est bien ce philosophe qui déclare qu'on ne peut échapper à la fatalité qu'en recourant à cette déclinaison chimérique. Je veux

intelligatur, quæ sit causarum distinctio ac dissimilitudo. Hæc quum ita sint a Chrysippo explicata, si illi, qui negant assensiones fato fieri, fateantur tamen, eas non sine viso antecedente fieri; alia ratio est. Sed si concedunt, anteire visa, nec tamen fato fieri assensiones, quod proxima illa et continens causa non moveat assensionem : vide, ne idem dicant. Neque enim Chrysippus concedens, assensionis proximam et continentem causam esse in viso positam, neque eam causam ad assentiendum necessariam esse, concedet, ut, si omnia fato fiant, omnia fiant causis antecedentibus et necessariis; itemque illi, qui ab hoc dissentiunt, confitentes non fieri assensiones sine præcursione visorum, dicent, si omnia fato fierent ejusmodi, ut nihil fieret, nisi prægressione causæ, confitendum esse, fato fieri omnia : ex quo facile intellectu est, quoniam utrique, patefacta atque explicata sententia sua, ad eumdem exitum veniant, verbis eos, non re dissidere. Omninoque quum hæc sit distinctio, ut quibusdam in rebus vere dici possit, quum hæ causæ antegressæ sint, non esse in nostra potestate, quin illa eveniant, quorum causæ fuerint; quibusdam autem in rebus, causis antegressis, in nostra tamen esse potestate, ut aliud aliter eveniat : hanc distinctionem utrique approbant; sed alteri censent, quibus in rebus quum causæ antecesserint, ita, ut non sit in nostra potestate, ut aliter illa eveniant, illas fato fieri; quæ autem in nostra potestate sint, ab his fatum abesse ***.

XX. Hoc modo hanc causam disceptari oportet, non ab atomis errantibus, et de via declinantibus præsidium petere. Declinat, inquit, atomus. Primum cur? Aliam quamdam vim motus habebunt a Democrito impulsionis, quam plagam ille appellat; a te, Epicure, gravitatis et ponderis. Quæ ergo nova causa in natura est, quæ declinet atomum? aut num sortiuntur inter se, quæ declinet, quæ non? aut cur minimo declinent intervallo, majore non? aut cur declinent uno minimo, non declinent duobus, aut tribus? Optare hoc quidem est, non disputare. Nam neque extrinsecus impulsam atomum loco moveri, et declinare dicis; neque in illo inani, per quod feratur atomus, quidquam fuisse causæ, cur ea non e regione ferretur : nec in ipsa atomo mutationis aliquid factum est, quamobrem naturalem sui ponderis motum non teneret. Ita quum attulisset nullam causam, quæ istam declinationem efficeret : tamen aliquid sibi dicere videtur; quum id dicat, quod omnium mentes aspernantur ac respuant. Nec vero quisquam magis confirmare mihi videtur non modo fatum, verum etiam necessitatem et vim omnium rerum, sustulisseque motus animi voluntarios, quam hic, qui aliter ob-

Digitized by Google

bien supposer qu'il y ait des atomes, ce qui ne me sera jamais démontré, cette déclinaison n'en restera pas moins éternellement inexplicable, si les atomes ont reçu naturellement de leur gravité une impulsion qui les entraîne nécessairement de haut en bas, parce que tout corps pesant, qui ne rencontre pas d'obstacle, se meut et tombe par une loi nécessaire; il faut aussi que le mouvement de déclinaison soit imprimé nécessairement par la nature à certains atomes, ou même à tous, s'ils le veulent.

Lacune considérable.

sistere fato fatetur se non potuisse, nisi ad has commentitias declinationes confugisset. Nam, ut essent atomi, quas quidem esse, mihi probari nullo modo potest : tamen declinationes istæ nunquam explicarentur. Nam si atomis, ut gravitate ferantur, tributum est necessitate naturæ, quod omne pondus, nulla re impediente, movetur et feratur necesse est : illud quoque necesse, est, declinare quibusdam atomis, vel, si volunt, omnibus naturaliter. ***

Multa desunt.

NOTES

SUR LE TRAITÉ DU DESTIN.

I. *Ratioque enuntiationum, quæ Græci....* Les Grecs appelaient *axiomes* les propositions relatives aux événements futurs. Il y avait deux opinions célèbres sur la nature des *possibles* : celle de Chrysippe qui soutenait qu'un événement, pour être possible, n'a pas besoin d'être actuellement réel, ou de devoir l'être un jour ; et celle de Diodore qui prétendait que tout événement qui n'est pas arrivé ou ne doit pas se produire est impossible, et que par conséquent il n'y a de possible que ce qui sera. Entre ces deux opinions Cicéron avait choisi, sans qu'on en voie trop la raison, celle de Diodore. Il l'écrivait à Varron, de sa maison de Tusculum : « Sachez que sur la question des possibles je suis du sentiment de Diodore. C'est pourquoi, si vous devez venir, apprenez qu'il est nécessaire que vous veniez ; mais si vous ne devez pas venir, votre arrivée ici est dans l'ordre des choses impossibles. » *Ep. famil.*, IX, 47.

Totaque est logicæ. La question des possibles appartient à la logique. Aristote en a traité dans le livre *de l'Interprétation*. Il est facile de voir qu'elle a un grand rapport avec la question plus grave du Destin. Les *possibles* sont ce qu'on appelle dans la philosophie moderne les *futurs contingents*.

Hirtiusque noster consul designatus. Cicéron donnait des leçons d'éloquence à Hirtius et Dolabella. Il dit lui-même : « Hirtium ego et Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros. Puto enim te audisse, si forte ad vos omnia perferuntur, illos apud me declamitare, me apud eos cœnitare. » *Ep. famil.*, IX, 16.

Et magis vacuo ab interventoribus die. Cicéron est le seul auteur latin qui se soit servi du mot *interventor*, dans la signification que nous lui donnons. Ce mot ne se trouve même que dans ce seul endroit de ses ouvrages. Dans Lampride (*Commod.* c. 4), et dans le droit romain, il a d'autres acceptions. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

II. *Cum hoc genere philosophiæ.... magnam habet orator societatem.* Il faut rapprocher de ce passage la déclaration faite par Cicéron dans son livre de l'Orateur, que c'est à ses études, et à son système philosophique surtout, qu'il doit son talent et ses succès oratoires. « Fateor me oratorem, si modo sim, aut etiam quicumque sim, non ex rhetorum officinis, sed ex Academiæ spatiis exstitisse. » *Orat.* c. 3.

Sed quoniam rhetorica mihi. Nous avons suivi la leçon : « *rhetorica mihi vestra,* » qui est donnée par quelques manuscrits, et qui nous paraît incontestablement la vraie

Indicant te suscepisse Tusculanæ disputationes. « J'ai osé tenir des conférences philosophiques, à la manière des Grecs ; et dernièrement, après que vous fûtes parti de Tusculum, comme plusieurs amis s'y trouvaient avec moi, j'essayai mes forces dans ce genre. C'est ainsi que ces déclamations d'autrefois, où j'avais pour but de me former au barreau, et dont j'ai continué l'usage plus longtemps que personne, font place aujourd'hui à des déclamations de vieillard. Je faisais donc proposer la thèse sur laquelle on voulait m'entendre ; je discourais là-dessus, assis ou en me promenant..... Celui qui voulait m'entendre disait son sentiment, moi ensuite je l'attaquais. Telle était, vous le savez, la méthode de Socrate, qui la regardait comme le plus sûr moyen de parvenir à démêler où est le vraisemblable. *Tuscul.* I, 4.

Sed ita audies, ut Romanum hominem. Avant Cicéron les Romains s'étaient peu occupés d'études philosophiques, et n'y avaient que médiocrement réussi. Si l'on excepte Lucrèce, dont le talent poétique a donné un éclat immortel au plus méchant des systèmes, on ne compte guère dans la littérature philosophique que de pauvres auteurs, comme Amafinius, et de pitoyables ouvrages dont nous sommes heureusement privés, et que Cicéron qualifie très-sévèrement en plusieurs endroits de ses Dialogues.

III. *Consideramus hic.* L'ouvrage est interrompu. Quelle est au juste l'importance de la partie qui nous manque; il serait impossible de le dire. La suite du discours nous apprend que, dans cette première partie, Cicéron avait développé et discuté plusieurs questions. Il est certain que les arguments présentés par Posidonius en faveur du Destin y étaient exposés, et le texte reprend au moment où Cicéron dit avec retenue et finesse ce qu'il faut penser de ces arguments. — Posidonius d'Apamée, qui s'était fait citoyen de Rhodes, avait été l'un des maîtres de Cicéron, qui conserva toujours avec lui des relations fort suivies.

Ut in Antipatro poeta. « Le poëte Antipater, surnommé le Sidonien, toutes les années; le jour de sa naissance

Digitized by Google

seulement, éprouvait un accès de fièvre. Parvenu à un âge très-avancé, il mourut de cette maladie périodique, le jour même qui ramenait ce double anniversaire. » Val. Max., I, 8, *ext.* 16.— Pline, VII, 51.

III. *Ut in brumali die natis.* Cicéron dans le traité *de la Divination*, II, 14, parle de certains phénomènes physiques qui arrivent régulièrement le jour du solstice d'hiver; mais il ne nous dit rien de l'influence que ce jour était censé avoir sur la destinée des hommes, et nous n'en trouvons de mention dans aucun auteur de l'antiquité.

Ut in simul ægrotantibus fratribus. Ce fait nous a été conservé par saint Augustin. « Cicéron, dit ce Père, raconte qu'Hippocrate, célèbre médecin, a laissé par écrit qu'il avait vu deux frères tomber malades en même temps, empirer et guérir ensuite simultanément, et que ce phénomène lui avait fait soupçonner que ces deux frères étaient jumeaux. Posidonius, philosophe stoïcien très-adonné à l'astrologie, assurait que ces deux frères avaient été conçus et étaient nés sous la même constellation. » *De Civit. Dei*, V, 2.

Ut in urina, ut in unguibus. Il existe un ouvrage intitulé οὐρομαντεία, c'est-à-dire l'art de deviner par l'inspection de l'urine. — La figure, la couleur, les taches des ongles servaient de matière aux conjectures des devins. Celse nous apprend que depuis longtemps déjà les médecins en tiraient des pronostics, et les regardaient comme de véritables symptômes. Voyez Pline, *Hist. Nat.*, XXVI, 6.

Ut in illo naufrago. Ce naufragé était un homme à qui l'oracle avait prédit qu'il périrait dans les flots, et qui, après avoir couru de grands dangers sur mer, vint par étourderie se noyer dans un ruisseau.

Ut in Icadio, ut in Daphita. Cicéron nous apprend plus loin à peu près tout ce que nous savons du brigand Icadius, appelé Εἰκαδίος par Suidas. — « Daphitas était sophiste, il avait un esprit mal fait et méchant. Un jour il se rendit à Delphes, et par dérision il demanda à Apollon s'il pourrait retrouver son cheval, quoiqu'il n'en eût jamais eu. L'oracle répondit qu'en effet il trouverait un cheval, mais qu'il en tomberait, et mourrait de sa chute. Comme il s'en retournait fort content d'avoir trompé l'oracle, il tomba entre les mains du roi Attale, qu'il avait souvent attaqué dans ses écrits satiriques, et qui le fit précipiter du haut du rocher qui s'appelait *le Cheval*. Le sophiste fut ainsi puni d'une démence qui allait jusqu'à mépriser les Dieux. » Val. Max. I, 8, *ext.* 8.

Pace magistri dixerim. Il faut se rappeler que Cicéron avait reçu les leçons de Posidonius. « Et principes illi Diodotus Philo, Antiochus, Posidonius, a quibus instituti sumus. » *Nat. Deo.*, I, 3.

Philippus hasce in capulo quadrigulas. « Un oracle avait averti Philippe, roi de Macédoine, de se défier d'un quadrige; qu'il y allait de ses jours. Le roi fit défendre les quadriges dans tout son royaume, et évita toujours de passer près d'un lieu de Béotie qui s'appelle *Quadrige;* et cependant il ne put éviter le péril dont il était menacé. Car sur la garde de l'épée avec laquelle Pausanias le tua, il y avait un quadrige ciselé. » *Val. Max.* I, 8, *ext.* 9.

IV. *Ad Chrysippi laqueos revertamur.* Chrysippe est généralement reconnu pour le plus subtil dialecticien de l'antiquité, et, à défaut d'autres preuves, les chapitres suivants de ce traité mettraient assez en évidence toute son habileté dans ce genre d'escrime. On disait que si les Dieux avaient à se servir de la dialectique, ils n'en emploieraient point d'autre que celle de Chrysippe.

V. *Stilponem, Megareum philosophum.* Stilpon de Mégare nia la valeur objective des idées de rapport, et la vérité des jugements qui ne sont point identiques. Il fit consister le caractère du sage dans *l'apathie* ou l'impossibilité. *Tennemann.* Voyez sur Stilpon, Plutarque, *Ad Coleten*, XIV, 174. *Diog.*, II, 119.

VI. *Cum Diodoro, valente dialectico.* Diodore était un dialecticien de l'école de Mégare; c'est lui qui avait reçu de Ptolémée Soter le surnom de Κρόνος. Diogène Laërce prétend que c'était un terme de mépris que lui adressait le roi, étonné de le voir demeurer court devant Stilpon, qui lui proposait à résoudre des arguments captieux. Diog. Laër. II, 11.

Si Fabius, oriente Canicula. « Quand les Romains voulaient dans leurs exemples parler d'une personne libre, ils employaient le nom de Fabius. Cicéron, *de Divinat.*, II, 34 : « *Q. Fabi, te mihi in auspicio esse volo.* » Dans le traité des Topiques, 3 : « *Si ita Fabiæ pecunia legata est a viro.* » Quand ils voulaient désigner un esclave, ils nommaient Manius. Caton, *de Re rustica*, 141 : « *Cum divis volentibus, quodque bene eveniat, mando tibi, Mani.* » Turnèbe.

VII. *Tu, et quæ non sint futura posse fieri.* Plutarque, à la fin de son traité des *Contradictions des Stoïques*, démontre aussi que la doctrine de la fatalité admise par Chrysippe ne peut s'accorder avec sa théorie des *possibles*. Voici le passage, traduit par Amyot : « La doctrine touchant les choses possibles que met Chrysippus, répugne directement contre celle de la destinée. Car si le possible n'est pas, selon ce que dit Diodorus, ce qui est, ou qui sera véritable, mais tout ce qui est susceptible de pouvoir être, encore que jamais il ne doive être, cela est le possible : il y aura beaucoup de choses possibles qui ne seront pas par destinée invincible, inexpugnable, et qui est par-dessus toutes choses; ou bien il faut qu'il détruise toute la force et puissance de la destinée : ou bien, s'il est ainsi comme veut Chrysippus, ce qui sera susceptible de pouvoir être tombera bien souvent en impossible, et tout ce qui est vrai sera nécessaire, étant compris et contenu de la plus grande nécessité de toutes; et tout ce qui est faux, impossible, ayant la plus grande et plus puissante cause répugnante à lui pour pouvoir être véritable. Car celui auquel il est destiné de mourir en la mer, comment est-il possible que celui-là soit susceptible de mourir en terre? Et comment est-il possible que celui qui est à Mégare vienne à Athènes, étant empêché par la destinée? »

Necesse fuisse Cypselum regnare Corinthi. Cypsélus était fils d'Eétion et de Labda. Cette princesse était de la famille des Bacchiades, qui, depuis plusieurs siècles, exerçaient à Corinthe le souverain pouvoir; mais étant venue au monde boiteuse et difforme, aucun de ses parents ne voulut s'unir à elle, et elle fut obligée de se choisir un époux dans une autre maison que la sienne. Éétion, fils d'Echécrate, ne se montra pas si difficile que les Bacchiades. Il accepta la main de Labda, et en eut un fils auquel il donna le nom de Cypsélus. Celui-ci, devenu grand, s'empara de l'autorité à Corinthe, chassa les Bacchiades, et transmit le trône à ses descendants. Longtemps avant la naissance de Cypsélus, l'oracle avait annoncé en termes énigmatiques la révolution dont il fut l'auteur; et les Bacchiades, à qui l'oracle avait été adressé, n'en comprirent bien le sens que quand l'événement leur en eût donné l'intelligence. Voyez Hérodote, V, 92. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

VIII. *Falli sperat Chaldæos.* Les Chaldéens étaient regardés comme les plus anciens astronomes et les premiers astrologues. A l'époque de Cicéron, tous ceux qui se mêlaient d'astrologie, de quelque pays qu'ils fussent, étaient nommés Chaldéens.

IX. *Morietur noctu in cubiculo suo Scipio vi oppressus.* Scipion Émilien fut trouvé mort dans son lit le lendemain d'une contestation fort violente qu'il eut avec Flaccus,

Digitized by Google

Carbon et Gracchus. Avant cette mort étrange, il était plein de santé. Le bruit s'accrédita que Carbon l'avait fait périr. Cicéron en parle dans une lettre à Pétus, et l'on voit ici qu'il y ajoute une foi entière. D'autres pensaient que Scipion avait été empoisonné par sa femme Sempronia, sœur de Gracchus.

Nec magis necesse mori Scipionem, quam illo modo mori. Nous avons adopté *magis* au lieu de *minus*, selon la correction proposée par Ramus.

Ut sine causa fiat aliquid. Épicure ne donnait aucune raison du mouvement de déclinaison des atomes.

X. *Tertius quidam motus oritur.* Épicure admettait trois espèces de mouvements, à ce que nous apprend Plutarque; le mouvement perpendiculaire, κατὰ σταθμὴν; le mouvement de déclinaison, κατὰ παρέγκλισιν, et le mouvement déterminé par le choc, κατὰ πληγήν. Démocrite n'avait jamais songé à la déclinaison, imaginée par Épicure; et n'admettait qu'une sorte de mouvement primitif en ligne perpendiculaire, impulsion naturelle qu'il nommait πληγή.

XIV. *Marcellum eum, qui ter consul fuit....* Le Marcellus dont il est ici question était petit-fils du célèbre Marcellus qui prit Syracuse l'an de Rome 541. Il périt dans un naufrage peu avant la première guerre punique. Voyez *de Divinat.* 5, *in Pison.* 19.

XVII. *In qua sententia..... Aristoteles fuit.* Gassendi, à qui nous devons des éclaircissements si précieux sur la philosophie d'Épicure, pense que Cicéron s'est trompé en mettant Aristote au nombre des partisans de la nécessité. Il prétend que ce philosophe n'a admis que la nécessité hypothétique ou conditionnelle. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

In assensionibus quas prima oratione tractavi. Cicéron parlait du *consentement* dans la première partie de l'ouvrage, qui est perdue pour nous. Ce chapitre et les deux suivants nous font assez connaître quelle doctrine il pouvait exposer sur ce sujet, et avec quel esprit il le traitait.

XVIII. *Chrysippus autem, quum et necessitatem improbaret.....* Aulu-Gelle nous a conservé les raisonnements dont se servait Chrysippe pour concilier la liberté de l'homme et la fatalité; comme il avait eu très-probablement les ouvrages de Chrysippe sous les yeux, le résumé qu'il nous présente est d'un grand prix pour l'histoire des sectes anciennes, et peut être rapproché avec quelque intérêt du traité de Cicéron, si malheureusement mutilé. L'analyse d'Aulu-Gelle forme le second chapitre du sixième livre des Nuits Attiques : en voici la traduction :

« Comment Chrysippe a pu établir l'influence et la nécessité du Destin, et laisser cependant à l'homme la liberté de ses jugements et de ses résolutions.

« Voici à peu près en quels termes Chrysippe, ce prince de la philosophie stoïcienne, définit le Destin, que les Grecs nomment πεπρωμένην, ou εἱμαρμένην. « Le Destin est, dit-il, la série ou plutôt « la chaîne éternelle, et qu'on ne peut rompre, de toutes « choses au monde, chaîne qui se replie et s'enveloppe en « des orbes sans fin, tous dépendants les uns des autres. » Je joins ici les propres paroles de Chrysippe autant que ma mémoire peut me les rappeler, afin que l'on ait la liberté de recourir au texte si l'on trouve de l'obscurité dans ma traduction. Voici le passage tiré du quatrième livre *de la Providence* (περὶ προνοίας) : Εἱμαρμένη, φυσικὴ σύνταξις τῶν ὅλων ἐξ ἀϊδίου τῶν ἑτέρων τοῖς ἑτέροις ἐπακολουθούντων, καὶ μετὰ πολὺ μὲν οὖν ἀπαραβάτου οὔσης τῆς τοιαύτης συμπλοκῆς.

« Les philosophes des autres sectes attaquent ainsi la définition et la pensée de Chrysippe. Si Chrysippe est convaincu, disent-ils, que tout est gouverné et décidé par le Destin, qu'on ne peut échapper à son empire, et qu'il n'y a place pour aucun événement en dehors de ses tourbillons; il ne faut point s'indigner contre les fautes et les crimes des hommes, il ne faut point les imputer à leur propre volonté, mais à la nécessité et à la violence que leur fait le Destin. La fatalité la plus absolue règne en despote sur le monde, elle ordonne et dispose tout; par conséquent les supplices infligés par les lois aux coupables sont pleins d'iniquité, puisque ce n'est point de leur libre mouvement que les hommes se portent au crime, mais qu'ils y sont entraînés par le Destin.

« Chrysippe répond par une foule de distinctions et d'arguments subtils; voici en résumé tout ce qu'il a écrit sur la question : « Quoiqu'il soit vrai que des causes prévalentes déterminent nécessairement tous les événements du monde, qui sont enchaînés par la loi du Destin, cependant nos âmes ne sont soumises à cette loi que conformément à leur nature propre et à leurs qualités originelles. Si naturellement elles sont douces et bonnes, le Destin, qui fond sur elles de toute sa puissance, ne les peut contraindre qu'à des actions bienveillantes ou tout au moins inoffensives. Mais si leur génie est rude, ignorant, grossier, si les arts et la discipline ne les aident ni ne les retiennent, que le Destin les frappe seulement d'un coup léger, qu'il les épargne même, leur emportement naturel, leur perversité native les précipite dans des erreurs et des fautes qui se succèdent sans relâche. Et s'il en est ainsi, c'est en vertu de cet enchaînement naturel et nécessaire des choses qu'on appelle Destin. Car c'est une sorte de nécessité irrésistible qui entraîne les mauvaises âmes, de leur propre mouvement, en des fautes et des erreurs sans fin. Pour le faire entendre, Chrysippe se sert d'un exemple qui est bien choisi et fort ingénieux. De même, dit-il, que celui qui lance un cylindre de pierre sur un terrain incliné lui donne effectivement le premier branle, mais qu'ensuite le cylindre poursuit sa course, emporté par sa propre impulsion, et cédant à sa mobilité naturelle; ainsi la loi de la nécessité et l'ordre des destins influent d'une manière générale sur les causes et les principes de nos actions; mais nos desseins, nos conseils, nos actions elles-mêmes demeurent toujours au pouvoir de notre volonté, et reçoivent l'empreinte des qualités de notre âme. » Il dit ensuite en propres termes, et conformément à ce que nous venons de rapporter : « De là cette maxime des Épicuriens : *Les hommes sont eux-mêmes les artisans de leurs maux.* « Ainsi tout ce que nous souffrons vient « de nous; nos infortunes sont la conséquence de nos « fautes. Nous sommes malheureux, parce que nous le vou- « lons. » En conséquence, il soutient qu'on ne doit ni écouter ni souffrir ces méchants ou ces lâches qui osent, lorsqu'on les surprend en flagrant délit, lorsqu'on les convainc de quelque crime, recourir au dogme de la fatalité, comme un coupable cherche un asile dans le temple des Dieux, et prétendre qu'on ne doit pas imputer leurs détestables actions à leur perversité, mais au Destin. Le plus sage et le plus ancien des poëtes a dit le premier : « Quel « reproche insensé les mortels font aux Dieux! ils disent « que leurs maux viennent de nous; et c'est leur perver- « sité qui seule, et sans la complicité du Destin, est la « source de leurs infortunes. »

« Cicéron, dans son livre *du Destin*, déclare que cette question est une des plus obscures et des plus embarrassées, et il exprime l'opinion que Chrysippe est loin d'en avoir résolu les difficultés. Chrysippe, dit-il, se donne toutes les peines imaginables pour concilier la fatalité universelle et la liberté de nos actions; mais on l'arrête par ces redoutables objections. »

Revertitur ad cylindrum. Voyez pour la comparaison du cylindre la note précédente.

XX. *A Democrito impulsionis.* Voyez le chapitre 10, et la note sur les mouvements des atomes

Digitized by Google

TRAITÉ

DE LA RÉPUBLIQUE.

PRÉFACE.

Parmi les ouvrages philosophiques de Cicéron, il n'en était pas de plus fréquemment cité par l'auteur, et de mieux apprécié dans l'antiquité, que le traité de la République. C'était de tous le plus sérieux et le plus original; Rome s'en enorgueillissait, et des Grecs eux-mêmes le préféraient aux livres d'Aristote et de Platon. Aussi, lorsqu'à la renaissance des lettres, les amis de l'antiquité rassemblèrent avec ferveur les livres dispersés du grand orateur, ils furent douloureusement surpris de ne plus trouver un seul manuscrit d'un ouvrage qui avait été répandu dans tout le monde savant, et que les premiers siècles du moyen âge avaient certainement connu et multiplié. Des recherches actives furent dirigées de tous côtés; on demanda l'ouvrage du consul romain à l'Italie, à la France, à l'Allemagne, à la Pologne elle-même; il n'y fut épargné ni dépenses ni soins. Mais tous les efforts furent inutiles; et l'on vit pendant quatre siècles les éditeurs de Cicéron réduits à déplorer une perte réputée irréparable; et à rapprocher du songe de Scipion, admirable fragment de la République, conservé par Macrobe, quelques textes de saint Augustin, de Lactance, du grammairien Nonnius, débris informes d'un monument dont ils ne montraient ni l'économie ni le mérite.

Un savant italien a eu, dans les premières années de ce siècle, le bonheur si longtemps et si vainement poursuivi à l'époque de la renaissance, et que tant d'érudits modernes rêvaient encore, malgré l'inutilité des recherches du seizième siècle, M. Angelo Maï, récemment élevé au cardinalat, a retrouvé la République à demi effacée sur un de ces manuscrits qu'on nomme *palimpsestes*, parce que la première écriture est recouverte d'une seconde. Malheureusement la découverte est incomplète. Le précieux manuscrit présentait beaucoup de lacunes, et la composition entière, qui devait être la plus vaste de Cicéron, n'avait jamais été renfermée dans le seul cahier que la poussière du Vatican nous ait rendu. Nous ne pouvons, malgré cette bonne fortune de M. Angelo Maï, récompense si légitime de tant de travaux, nous ne pouvons nous flatter d'avoir plus de la moitié d'un ouvrage tour à tour admiré, et remplissant le monde, perdu, recherché vainement, et sortant tout à coup en lambeaux des feuilles oubliées d'un parchemin que la pieuse barbarie du moyen âge avait consacré à une tout autre destination.

Cicéron avait d'abord divisé la République en neuf, livres pour répondre au nombre de jours des féeries latines, pendant lesquelles l'artifice de la composition voulait que l'entretien qui remplit l'ouvrage eût été tenu. Il réduisit ensuite les neuf livres à six, et le nombre de jours à trois. De ces six livres, le manuscrit du Vatican nous a fait retrouver une grande partie du premier, un long fragment du second, quelques beaux détails du troisième, et enfin deux ou trois pages du quatrième et du cinquième. Le sixième livre est encore réduit, dans l'édition de M. Angelo Maï, au songe de Scipion et à quelques phrases sans lien, recueillies par les écrivains anciens qui citaient souvent Cicéron et ce traité en particulier. De toutes ces pièces éparses, nous pourrons cependant, sans trop d'imperfection et d'arbitraire, recomposer un tout, qui ne sera pas la République de Cicéron telle qu'elle est sortie des mains de son auteur, mais qui nous en donnera une juste idée, nous en montrera les principales divisions, le but et l'esprit.

Cicéron, qui aimait à mettre ses pensées dans la bouche des plus célèbres de ses concitoyens, et surtout des hommes anciens, à la fois très-illustres et très-graves, pour donner à ses propres sentiments l'autorité de ces grands noms, a rassemblé dans le traité de la République tout ce que Rome contenait de plus fameux à l'une des plus glorieuses époques de son histoire. Scipion Émilien, Lélius, Manilius, Tubéron, Philus, Fannius, Scévola, sont les principaux personnages de ces dialogues; Scipion en est le héros; Lélius y défend la cause de la justice; tous ensemble recherchent quelles sont les conditions de la vie politique, comment une nation doit être constituée, d'où vient la grandeur de l'empire romain, et par quelles sages maximes, quelles institutions et quelles lois on pourra le maintenir, le protéger et le perpétuer.

Le premier livre est consacré à la discussion des diverses formes de gouvernement : c'est un entretien purement théorique, dont le but est d'établir les vrais principes de toute politique, en dehors des applications, et un peu dans le monde idéal, comme avait fait Platon, mais avec un sentiment

Digitized by Google

bien plus vif de la réalité, et un bon sens pratique qui perce jusque dans cette métaphysique politique. Cicéron, qui veut au moins imiter l'art de Platon, s'il repousse ses conceptions chimériques, n'entre pas en matière dès le début du dialogue. Il fait d'abord porter la conversation des hôtes de Scipion sur un phénomène astronomique, et met en scène la sphère d'Archimède, la science de Gallus, Thalès, Anaxagore, et les armes que la science naissante avait déjà données au bon sens contre la superstition. L'entretien est ramené à son véritable sujet par une observation de Lélius, qui demande s'il est bien convenable de se promener en esprit parmi les sphères célestes et d'admirer stérilement l'ordre des régions éthérées, quand de toutes parts le désordre s'introduit dans Rome, menace d'ébranler l'empire et d'en compromettre la destinée. Il n'est d'autre moyen de venir en aide à la patrie ainsi travaillée, que de remonter à la source de la bonne direction des États, aux principes de la science politique. Scipion est prié d'exposer à ses amis selon quelles règles il pense que les sociétés doivent être gouvernées. Ici commence le développement des idées de Cicéron, dont il est plus facile peut-être de montrer l'enchaînement que de comprendre le vrai mérite.

Scipion parle d'abord des trois formes de constitution qui ont été remarquées, expliquées et appréciées par tous les écrivains politiques. Il en signale les avantages et les inconvénients, et tout en préférant la royauté à l'aristocratie et surtout à la démocratie, il déclare que, dans sa pensée, la meilleure constitution pour un peuple est celle qui est composée de ces trois formes simples, tempérées les unes par les autres, et formant dans leur réunion un juste équilibre qui maintient dans l'État assez de majesté, assez de lumières et assez de liberté. Toute autre constitution est perpétuellement sur une pente dangereuse, voisine d'un abus, et, en conséquence, d'une révolution. Il n'y a de stabilité que dans l'harmonie des diverses forces naturelles que présente une nation. Hors de cette condition parfaite, les sociétés sont soumises à des vicissitudes fatalement déterminées, qui les font passer de la licence à la tyrannie, et dont il est presque impossible d'arrêter le cours.

Mais toutes ces considérations ont, pour des Romains et même pour l'esprit le plus philosophique de Rome, le grand inconvénient d'être purement abstraites, de porter la pensée dans une région idéale dont on ne voit pas trop les relations avec la vie pratique, et de ne pas frapper au but que Lélius avait déterminé. Cicéron se hâte de prendre terre en quelque sorte, et de chercher parmi les sociétés humaines un modèle auquel il rapporte ses préceptes, qui en contrôle la justesse, et lui fournisse cette expérience indispensable aux bons raisonnements sur la politique. Le modèle est bientôt rencontré; Rome l'offrait et l'imposait. C'était, il faut l'avouer, une meilleure école que toutes celles où avaient pu s'instruire les politiques de la Grèce, et en présence de l'empire romain, on était moins exposé à mépriser la réalité et à construire des cités imaginaires, qu'à la vue de la mobilité et de l'abaissement d'Athènes, ou de l'égoïsme étroit et des dures institutions de Lacédémone. Le second livre contenait l'histoire de la constitution romaine, depuis les premiers essais de Romulus jusqu'à l'entier développement de la République. Le fragment de ce livre, retrouvé dans le manuscrit du Vatican, ne nous conduit que jusqu'à l'époque des Décemvirs; probablement la moitié de cette histoire philosophique nous manque. Cicéron essayait de prouver que la supériorité de la constitution romaine venait de ce qu'elle n'était pas l'œuvre d'un seul homme et le monument d'une seule génération, mais le fruit de l'expérience de plusieurs siècles, et du génie d'une longue suite de grands hommes. En même temps qu'il mettait en lumière l'excellence des institutions romaines, il montrait comment, jusqu'à l'époque de leur accomplissement, la République n'avait jamais été stable, et s'était vue soumise aux vicissitudes dont il est parlé dans le premier livre. Pour Cicéron, la constitution des beaux temps de la République offrait la perfection et l'équilibre que demandait Scipion : les consuls représentaient l'autorité royale, le sénat était le modèle de l'aristocratie éclairée et vertueuse, le peuple avait une juste mesure de liberté : doucement contenu, il ne manquait ni de droits ni de puissance.

Dans le troisième livre, la politique est rattachée à la morale; les sophismes odieux qui voulaient ôter à la justice la conduite des États, et allaient jusqu'à nier la justice elle-même, en attaquant le droit et la sainteté des lois dans leur source, toute cette doctrine que Rome n'avait pas portée, mais qu'elle avait reçue de la Grèce, est réfutée par Lélius avec entraînement et une éloquence pleine d'élévation. Philus s'était chargé d'abord de soutenir la cause de l'injustice; il avait reproduit toutes les plus fortes objections de Carnéade contre la justice et le droit naturel, objections qui remontaient à Gorgias et aux sophistes, et que dans tous les temps quelques esprits faux, corrompus ou chagrins, ont essayé de remettre en honneur. Malheureusement nous n'avons qu'une partie fort restreinte du beau discours de Lélius; et nous ne voyons qu'imparfaitement par quelles raisons profondes Cicéron était conduit à identifier la politique et la morale, et à vouloir que toutes les lois humaines fussent prises à la source éternellement pure du droit naturel et divin. Après avoir démontré que la justice doit régner sur le monde, il soumet à cette première maîtresse toutes les formes de gouvernement, et, les jugeant de plus haut encore qu'il n'avait fait jusqu'ici, il affirme que sans la justice il n'est plus ni rois, ni gouvernement, ni autorité, ni peuples.

Ce qui nous reste du quatrième et du cinquième livre est trop peu de chose, et entre ces fragments isolés il y a trop peu de liens pour qu'il soit possible d'indiquer avec quelques détails l'objet de ces nouveaux entretiens. On peut soupçonner que, dans le quatrième livre, Cicéron parlait des mœurs, et dans le cinquième des règles du gouvernement et des devoirs de l'homme politique.

Digitized by Google

Enfin, dans le sixième, il s'élevait, selon toute vraisemblance, des lois et des institutions humaines, à la religion, au culte, à l'influence salutaire de la crainte des Dieux et de la croyance à une autre vie. Le seul fragment important que nous ayons de ce livre est le songe de Scipion; nous ne le devons point au *palimpseste* de Rome; Macrobe l'avait commenté, et, ce qui valait mieux, reproduit; et l'ouvrage de Macrobe s'est conservé. Les copies du songe de Scipion n'ont jamais été rares, et il est peu de pages détachées des ouvrages anciens dont on ait plus parlé que de celles-ci.

Scipion raconte à ses amis que, pendant son premier séjour en Afrique, recevant l'hospitalité sous le toit du vieux Massinissa, il vit en songe l'Africain son aïeul lui apparaître, et l'enlever en esprit dans les demeures célestes. L'univers entier se dévoila à ses yeux; il entendit l'harmonie des sphères, et vit partout un ordre merveilleux et la main de Dieu sur le monde. Le vainqueur d'Annibal lui apprit à mépriser la terre, ce globe misérable perdu dans l'infinie grandeur des cieux; à élever sa pensée vers les biens impérissables, à ne chercher d'autre gloire que celle de la vertu et de l'immortalité. Au milieu de ces sublimes idées, qu'on croirait inspirées par le christianisme, on regrette de trouver une démonstration subtile de l'éternité de l'âme, et une copie d'un passage de Platon, déjà reproduit dans les Tusculanes, et où le génie de Cicéron ne se reconnaîtra jamais. M. Villemain a dit avec beaucoup de goût: « Le songe de Scipion est un exemple de ce que la raison et l'enthousiasme peuvent faire pour s'élever à l'éternelle vérité, et de ce qui leur manque toujours pour y parvenir : c'est un monument précieux, tout à la fois parce qu'il est sublime, et parce qu'il est insuffisant. Quelle que soit en effet l'élévation et l'éloquence de ce morceau, il semble que la simplicité de la grande vérité qu'il renferme est souvent altérée par les raisonnements d'une philosophie argutieuse et subtile. Que d'efforts, que d'expressions scolastiques pour prouver que l'âme est immortelle, parce qu'elle a son mouvement en elle-même! Les descriptions du monde céleste, le bruit harmonieux des sphères, et toute cette théurgie pythagoricienne dont Cicéron fait un grand usage, forment aussi un bien petit spectacle à côté de l'immensité réelle de l'univers. Mais l'épisode entier n'en conserve pas moins une vraie magnificence de pensées et d'expressions. »

Ce qui nous reste de la République suffit pour que nous puissions, en connaissance de cause, confirmer l'opinion, généralement accréditée dans les temps anciens, que c'était là l'ouvrage le plus parfait de Cicéron. Ce traité de politique l'emporte de beaucoup sur les autres écrits philosophiques de notre auteur. Ici ce n'est point un disciple de la Grèce expliquant en beaux termes des systèmes que l'esprit romain n'aurait jamais conçus : c'est le plus fin et le plus vaste génie de Rome parlant de la constitution et de la force des États au milieu de la plus grande république du monde, et trouvant sans effort, dans son expérience et sa pensée, des vérités que la Grèce n'avait pas connues, ou qu'elle n'avait pu saisir avec cette haute simplicité et ce bon sens parfait, si nécessaires à qui entreprend de juger les affaires. On voit que, dans la composition de la République, Cicéron est à l'aise; il a naturellement l'élévation d'un philosophe et le tact d'un grand homme d'État; il sait comprendre les hommes; il méprise autant les abstractions sonores que les esprits chimériques dédaignent la réalité; il a reçu de la nature cet heureux mélange de raison et de sagesse pratique, ce tempérament d'esprit si rare et qui n'exclut point la noblesse, enfin toutes ces qualités précieuses qui valent mieux que la sublimité d'un génie en divorce avec le monde, et qui forment seules le moraliste et le politique.

Le traité de la République a été publié pour la première fois en France en 1823. M. Villemain en a donné à la fois le texte et la traduction. Il a joint à cette traduction un discours préliminaire qui est à lui seul un ouvrage très-intéressant, et l'un des meilleurs écrits sur la politique ancienne. Il a essayé, dans des dissertations ingénieuses et pleines d'érudition et de goût, de suppléer aux lacunes du manuscrit de Rome, et de nous tracer une esquisse des cinquième et sixième livres, qui de tous eussent été les plus curieux pour les lecteurs modernes. Quelques années après, M. Le Clerc a donné de la République une traduction nouvelle dans son édition complète des œuvres de Cicéron. Après de tels maîtres, qu'est-il permis de faire, si ce n'est de les prendre pour guides? C'est à eux, et aux notes excellentes de M. Angelo Maï, que nous devons tout ce qui n'est pas trop imparfait dans notre humble copie d'un si grand modèle.

TRAITÉ

DE LA RÉPUBLIQUE.

LIVRE PREMIER.

I... Sans cette vertu, C. Duellius, Aulus Atilius, L. Métellus n'auraient point délivré Rome de la terreur de Carthage; les deux Scipions n'auraient point éteint dans leur sang l'incendie de la seconde guerre Punique, qui jetait ses premières flammes. Quand il éclata de nouveau plus menaçant et plus vif, ce fléau n'eût pas été victorieusement combattu par Q. Maximus, étouffé par M. Marcellus; et des portes de Rome qu'il

---

DE RE PUBLICA

LIBER PRIMUS.

I. . . . impetu liberavissent; nec C. Duellius, Aulus Atilius, L. Metellus terrore Karthaginis; non duo Scipiones oriens incendium belli Punici secundi sanguine suo restinxissent; nec id excitatum majoribus copiis aut Quintus Maximus enervavisset, aut M. Marcellus contudisset,

Digitized by Google

assiégeait, rejeté par P. l'Africain jusque dans le sein de la cité ennemie. M. Caton, que nous regardons tous, nous qui marchons sur ses traces, comme le modèle du citoyen actif et dévoué, pouvait sans doute, alors qu'il était inconnu et sans nom, goûter les douceurs du repos dans les champs de Tusculum, sous ce beau ciel et si près de Rome. Mais il fut assez insensé, si l'on en croit ces partisans de la mollesse, pour s'exposer jusqu'à son extrême vieillesse, sans que rien lui en fît un devoir, sur cette mer orageuse des affaires publiques, et préférer tant d'agitation aux charmes d'une vie retirée et tranquille. Je pourrais citer un nombre infini d'hommes qui tous ont rendu à notre patrie des services signalés; mais je me fais surtout une loi de ne nommer aucun de ceux qui se rapprochent de notre âge, afin que personne ne puisse se plaindre de mon silence sur quelqu'un de sa famille ou sur lui-même. Tout ce que je veux faire entendre, c'est que la nature a fait aux hommes une telle nécessité de la vertu, et leur a inspiré une si vive ardeur pour la défense du salut commun, que cette noble impulsion triomphe facilement de toutes les séductions de la volupté et du repos.

II. Il n'en est pas de la vertu comme d'un art, on ne l'a point si on ne la met en pratique. Vous pouvez ne pas exercer un art et le posséder cependant, car il demeure avec la théorie; la vertu est tout entière dans les œuvres, et le plus grand emploi de la vertu, c'est le gouvernement des États, et la perfection accomplie, non plus en paroles, mais en réalité, de toutes ces grandes parties dont on fait tant de bruit dans la poussière des écoles. Il n'est aucun précepte de la philosophie, j'entends de ceux qui sont honnêtes et dignes de l'homme, qui n'ait été quelque part deviné et mis en pratique par les législateurs des peuples. D'où viennent la piété et la religion? A qui devons-nous le droit public et les lois civiles? La justice, la bonne foi, l'équité, et avec elles la pudeur, la tempérance, cette noble aversion pour ce qui nous dégrade, l'amour de la gloire et de l'honneur, le courage à supporter les travaux et les périls, qui donc les a enseignés aux hommes? Ceux-là même qui, après avoir confié à l'éducation les semences de toutes ces vertus, ont établi les unes dans les mœurs, et sanctionné les autres par les lois. On demandait à l'un des plus célèbres philosophes, Xénocrate, ce que ses disciples gagnaient à ses leçons : « Ce qu'ils y gagnent? répondit-il; c'est qu'ils apprennent à faire de leur propre mouvement ce que les lois ordonnent. » Il faut donc en conclure que celui qui obtient d'un peuple entier, par l'empire salutaire et le frein des lois, ce que les philosophes peuvent à grand'peine persuader à quelques auditeurs, doit être mis fort au-dessus de ces docteurs habiles, malgré tous leurs beaux discours. Quelles merveilles leur talent peut-il produire, qui soient comparables à un grand corps social parfaitement établi sur le double fondement des lois et des mœurs? Autant les grandes villes, « les cités dominatrices, » comme les appelle Ennius, l'emportent sur les bourgades et les châteaux forts, autant il me semble que la sagesse des hommes qui gouvernent ces cités et en règlent les destins, s'élève au-dessus d'une doctrine conçue loin du monde et du jour des affaires. Ainsi donc, puisque notre plus grande ambition est de servir la cause du genre humain; puisque nos pensées et nos efforts n'ont véritablement qu'un seul but, donner à la

ant a portis hujus urbis avulsum P. Africanus compulisset intra hostium mœnia. M. vero Catoni, homini ignoto et novo, quo omnes, qui iisdem rebus studemus, quasi exemplari ad industriam virtutemque ducimur, certe licuit Tusculi se in otio delectare, salubri et propinquo loco. Sed homo demens, ut isti putant, quum cogeret eum necessitas nulla, in his undis et tempestatibus ad summam senectutem maluit jactari, quam in illa tranquillitate atque otio jucundissime vivere. Omitto innumerabiles viros, quorum singuli saluti huic civitati fuerunt : et qui sunt haud procul ab ætatis hujus memoria, commemorare eos desino, ne quis se aut suorum aliquem prætermissum queratur. Unum hoc definio, tantam esse necessitatem virtutis generi hominum a natura, tantumque amorem ad communem salutem defendendam datum, ut ea vis omnia blandimenta voluptatis omnique vicerit.

II. Nec vero habere virtutem satis est, quasi artem aliquam, nisi utare. Etsi ars quidem, quum ea non utare, scientia tamen ipsa teneri potest; virtus in usu sui tota posita est; usus autem ejus est maximus civitatis gubernatio, et earum ipsarum rerum, quas isti in angulis personant, reapse, non oratione, perfectio. Nihil enim dicitur a philosophis, quod quidem recte honesteque dicatur, quod non ab his partum confirmatumque sit, a quibus civitatibus jura descripta sunt. Unde enim pietas? aut a quibus religio? unde jus aut gentium, aut hoc ipsum civile quod dicitur? unde justitia, fides, æquitas? unde pudor, continentia, fuga turpitudinis, appetentia laudis et honestatis? unde in laboribus et periculis fortitudo? Nempe ab his, qui hæc disciplinis informata, alia moribus confirmarunt, sanxerunt autem alia legibus. Quin etiam Xenocratem ferunt, nobilem in primis philosophum, quum quæreretur ex eo, quid assequerentur ejus discipuli, respondisse, ut id sua sponte facerent, quod cogerentur facere legibus. Ergo ille, cives qui id cogit omnes imperio legumque pœna, quod vix paucis persuadere oratione philosophi possunt, etiam his, qui illa disputant, ipsis est præferendus doctoribus. Quæ est enim istorum oratio tam exquisita, quæ sit anteponenda bene constitutæ civitati publico jure et moribus? Equidem quemadmodum

..... urbes magnas atque imperiosas,

ut appellat Ennius, viculis et castellis præferendas puto, sic eos, qui his urbibus consilio atque auctoritate præsunt, his, qui omnis negotii publici expertes sint, longe duco sapientia ipsa esse anteponendos. Et quoniam maxime rapimur ad opes augendas generis humani, studemusque nostris consiliis et laboribus tutiorem et opulentiorem vitam hominum reddere, et ad hanc voluntatem

Digitized by Google

vie de l'homme plus de sécurité et en accroître les ressources; puisque la nature elle-même nous donne un si généreux élan, poursuivons cette carrière, où nous voyons devant nous tout ce que le monde a compté d'hommes excellents, et n'écoutons point ces efféminés qui sonnent la retraite, et voudraient rappeler ceux que leur ardeur a déjà emportés.

III. A ces raisons si certaines et si évidentes, qu'opposent les philosophes que je combats? D'abord les rudes travaux sans lesquels on ne peut servir son pays; obstacle bien peu fait pour arrêter un homme vigilant et actif, obstacle méprisable non-seulement au prix de tels intérêts, mais même dans la poursuite des biens de l'esprit les moins relevés, dans l'accomplissement des devoirs les moins importants, dans les affaires les plus simples. Ils parlent ensuite des périls que l'on court sans cesse, et cherchent à inspirer aux hommes de cœur cette terreur de la mort qui retient les lâches, oubliant que les hommes de cette trempe regardent comme un plus grand malheur d'être lentement consumés et de s'éteindre de vieillesse, que de faire à la patrie, dans une belle occasion, le sacrifice de cette vie, que tôt ou tard il eût fallu rendre à la nature. Mais où croient triompher ces philosophes paresseux? c'est quand ils rassemblent toutes les infortunes des grands hommes, et les traitements indignes que leur a fait souffrir l'ingratitude de leurs concitoyens. La Grèce leur fournit plus d'un douloureux exemple : Miltiade, victorieux des Perses anéantis par ses armes; la poitrine encore saignante des blessures qu'il a reçues au milieu de son éclatante victoire, trouve dans les prisons d'Athènes la mort qui l'avait épargné sur le champ de bataille; Thémistocle, proscrit par le peuple qu'il a sauvé, craignant pour ses jours, vient chercher un asile non dans les ports de la Grèce dont il est le libérateur, mais sur les rivages des Barbares que ses armes ont moissonnés. Les exemples de l'inconstance des Athéniens et de leur cruauté envers leurs plus grands hommes sont innombrables; l'ingratitude a pris en quelque façon naissance chez eux, et partout nous en voyons les marques; mais dans Rome même, dans l'histoire de cette grave cité, ne les retrouvons-nous pas à chaque pas? On cite alors l'exil de Camille, la haine qui poursuivait Ahala, l'impopularité de Nasica, la proscription de Lénas, la condamnation d'Opimius, la fuite de Métellus, Marius et son affreux destin, les chefs de l'État immolés, et les maux terribles qui bientôt après désolèrent notre patrie. Il n'y a pas jusqu'à mon nom qui ne soit invoqué : et parce que ces amis de la paix croient sans doute qu'au prix de mes veilles et de mes périls j'ai protégé leur vie et garanti leur repos, ils me plaignent avec plus d'effusion et de sympathie que pas un autre. Mais moi, je ne puis comprendre comment des hommes qui, pour s'instruire et voir le monde, traversent les mers.....

(Il manque deux pages au manuscrit.)

IV..... Lorsqu'au sortir de mon consulat, je pus déclarer avec serment, devant Rome assemblée, que j'avais sauvé la république, alors que le peuple entier répéta mon serment, j'éprouvai assez de bonheur pour être dédommagé à la fois de toutes les injustices et de toutes les infortunes. Cependant j'ai trouvé dans mes malheurs mêmes plus d'honneur que de peine, moins d'amertume que de gloire; et les regrets des gens de bien ont plus réjoui mon cœur que la joie des méchants ne l'avait attristé. Mais, je le répète, si ma dis-

ipsius naturæ stimulis incitamur : teneamus eum cursum, qui semper fuit optimi cujusque, neque ea signa audiamus, quæ receptui canunt, ut eos etiam revocent, qui jam processerint.

III. His rationibus tam certis tamque illustribus opponuntur ab his, qui contra disputant, primum labores, qui sint republica defendenda sustinendi : leve sane impedimentum vigilanti et industrio; neque solum in tantis rebus, sed etiam in mediocribus vel studiis vel officiis, vel vero etiam negotiis contemnendum. Adjunguntur pericula vitæ, turpisque ab his formido mortis fortibus viris opponitur : quibus magis id miserum videri solet natura se consumi et senectute, quam sibi dari tempus, ut possint eam vitam, quæ tamen esset reddenda naturæ, pro patria potissimum reddere. Illo vero se loco copiosos et disertos putant, quum calamitates clarissimorum virorum, injuriasque iis ab ingratis impositas civibus colligunt. Hinc enim illa et apud Græcos exempla, Miltiadem victorem domitoremque Persarum, nondum sanatis vulneribus iis, quæ corpore adverso in clarissima victoria accepisset, vitam, ex hostium telis servatam, in civium vinculis profudisse : et Themistoclem patria, quam liberavisset, pulsum atque proterritum, non in Græciæ portus per se servatos, sed in barbariæ sinus confugisse, quam afflixerat. Nec vero levitatis Atheniensium crudelitatisque in amplissimos cives exempla deficiunt : quæ nata et frequentata apud illos, etiam in gravissimam civitatem nostram dicuntur redundasse. Nam vel exsilium Camilli, vel offensio commemoratur Ahalæ, vel invidia Nasicæ, vel expulsio Lænatis, vel Opimii damnatio, vel fuga Metelli, vel acerbissima C. Marii clades, principum cædes, vel eorum multorum pestes, quæ paullo post secutæ sunt. Nec vero jam meo nomine abstinent; et credo, quia nostro consilio ac periculo sese in illa vita atque otio conservatos putant, gravius etiam de nobis queruntur et amantius. Sed haud facile dixerim, cur, quum ipsi discendi aut visendi causa maria tramittant.....

(Desiderantur paginæ duæ.)

IV. ....salvam esse consulatu abiens in concione, populo Romano idem jurante, juravissem, facile injuriarum omnium compensarem curam et molestiam. Quanquam nostri casus plus honoris habuerunt, quam laboris; neque tantum molestiæ, quantum gloriæ; majoremque lætitiam ex desiderio bonorum percepimus, quam ex lætitia im-

Digitized by Google

grâce avait eu un dénoûment moins heureux, de quoi pourrais-je me plaindre? J'avais tout prévu, et je n'attendais pas moins pour prix de mes services. Quelle avait été ma conduite? La vie privée m'offrait plus de charmes qu'à tout autre, car je cultivais depuis mon enfance les études libérales, si variées, si délicieuses pour l'esprit : qu'une grande calamité vînt à nous frapper tous, du moins ne m'eût-elle pas plus particulièrement atteint, le sort commun eût été mon partage : eh bien! je n'avais pas hésité à affronter les plus terribles tempêtes, et, si je l'ose dire, la foudre elle-même, pour sauver mes concitoyens, et à dévouer ma tête pour le repos et la liberté de mon pays. Car notre patrie ne nous a point donné les trésors de la vie et de l'éducation pour ne point en attendre un jour les fruits, pour servir sans retour nos propres intérêts, protéger notre repos et abriter nos paisibles puissances; mais pour avoir un titre sacré sur toutes les meilleures facultés de notre âme, de notre esprit, de notre raison, les employer à la servir elle-même, et ne nous en abandonner l'usage qu'après en avoir tiré tout le parti que ses besoins réclament.

V. Ceux qui veulent jouir sans discussion d'un repos inaltérable recourent à des excuses qui ne méritent pas d'être écoutées : Le plus souvent, disent-ils, les affaires publiques sont envahies par des hommes indignes, à la société desquels il serait honteux de se trouver mêlé, avec qui il serait triste et dangereux de lutter, surtout quand les passions populaires sont en jeu; c'est donc une folie que de vouloir gouverner les hommes, puisqu'on ne peut dompter les emportements aveugles et terribles de la multitude; c'est se dégrader que de descendre dans l'arène avec des adversaires sortis de la fange, qui n'ont pour toutes armes que les injures, et tout cet arsenal d'outrages qu'un sage ne doit pas supporter. Comme si les hommes de bien, ceux qui ont un beau caractère et un grand cœur pouvaient jamais ambitionner le pouvoir dans un but plus légitime que celui de secouer le joug des méchants, et ne point souffrir qu'ils mettent en pièces la république, qu'un jour les honnêtes gens voudraient enfin, mais vainement, relever de ses ruines.

VI. Ils nous accordent une exception, il est vrai, mais qui ne peut faire passer leur système; le sage ne doit, selon eux, se mêler d'affaires publiques que s'il y est contraint par la nécessité et dans des circonstances éminemment critiques. Y eut-il jamais, je le demande, de circonstances plus critiques que celles où je me trouvai moi-même? et dans ces circonstances qu'aurais-je pu faire, si je n'avais été consul? et le titre de consul, comment aurais-je pu l'obtenir, si je ne m'étais dès mon enfance avancé dans cette carrière qui m'a conduit par degrés, moi obscur chevalier romain, à cet honneur suprême? Vous ne pouvez donc venir au secours de votre patrie, quand vous le souhaitez, dans une circonstance critique, dans un danger pressant, si vous n'êtes déjà en position de la servir. Ce que j'admire surtout dans les écrits de ces philosophes, c'est que des hommes qui sur une mer calme ne croiraient pas pouvoir servir de pilotes, parce qu'ils n'ont pas appris l'art de tenir le gouvernail, déclarent qu'ils sont tout prêts à conduire un vaisseau au milieu des tempêtes. Ils disent fort ouvertement qu'ils n'ont jamais appris et qu'ils

proborum dolorem. Sed si aliter, ut dixi, accidisset, qui possem queri? quum mihi nihil improviso, nec gravius, quam exspectavissem, pro tantis meis factis evenisset. Is enim fueram, cui quum liceret aut majores ex otio fructus capere, quam ceteris, propter varam suavitatem studiorum, in quibus a pueritia vixeram; aut si quid accideret acerbius universis, non præcipuam, sed parem cum ceteris fortunæ conditionem subire : non dubitaverim me gravissimis tempestatibus ac pæne fulminibus ipsis obvium ferre, conservandorum civium causa, meisque propriis periculis parere commune reliquis otium. Neque enim hac nos patria lege genuit aut educavit, ut nulla quasi alimenta exspectaret a nobis, ac tantummodo, nostris ipsa commodis serviens, tutum perfugium otio nostro suppeditaret et tranquillum ad quietem locum; sed ut plurimas et maximas nostri animi, ingenii, consilii partes ipsa sibi ad utilitatem suam pigneraretur : tantumque nobis in nostrum privatum usum, quantum ipsi superesse posset, remitteret.

V. Jam illa perfugia quæ sumunt sibi ad excusationem, quo facilius otio perfruantur, certe minime sunt audienda; quum ita dicunt, accedere ad rempublicam plerumque homines nulla re bona dignos, cum quibus comparari accidiam, confligere autem, multitudine præsertim incitata, miserum et periculosum sit. Quam ob rem neque sapientis esse, accipere habenas, quum insanos atque indomitos impetus vulgi cohibere non possit, neque liberalis, cum impuris atque immanibus adversariis decertantem, vel contumeliarum verbera subire, vel exspectare sapienti non ferendas injurias : proinde quasi bonis et fortibus et magno animo præditis ulla sit ad rempublicam adeundi causa justior, quam ne pareant improbis, neve ab iisdem lacerari rempublicam patiantur, quum ipsi auxilium ferre, si cupiant, non queant.

VI. Illa autem exceptio cui probari tandem potest, quod negant, sapientem suscepturum ullam reipublicæ partem, extra quam si eum tempus et necessitas coegerit? Quasi vero major cuiquam necessitas accidere possit, quam accidit nobis; in qua quid facere potuissem, nisi tum consul fuissem? Consul autem esse qui potui, nisi eum vitæ cursum tenuissem a pueritia, per quem equestri loco natus pervenirem ad honorem amplissimum? Non igitur potestas est ex tempore, aut, quum velis, opitulandi reipublicæ, quamvis ea prematur periculis, nisi eo loco sis, ut tibi id facere liceat. Maximeque hoc in hominum doctorum oratione mihi mirum videri solet, quod qui tranquillo mari gubernare se negent posse, quod nec didicerint, nec unquam scire curaverint, fidem ad gubernacula se acces-

Digitized by Google

n'enseignent pas l'art de constituer et de gouverner les États; ils le disent et s'en font gloire; ils soutiennent que ce n'est pas là l'affaire des savants ni des sages, et qu'il faut laisser ce soin aux politiques. Mais alors pourquoi promettre de prêter leur secours à l'État, si la nécessité les y contraint? pourquoi, lorsqu'ils avouent qu'ils seraient incapables de prendre part aux affaires publiques dans les temps ordinaires, et sans comparaison plus faciles? Mais entrons dans leurs vues; admettons que le sage ne descendra pas volontairement à s'occuper des intérêts de l'État, mais que si les circonstances l'y obligent jamais, il ne reculera point devant le fardeau qu'elles lui imposeront : je dis qu'alors même le sage ne doit point négliger l'étude de la politique, car il est de son devoir de se préparer à toutes les ressources dont il ignore s'il ne sera pas un jour obligé de faire usage.

VII. Si je me suis étendu sur ce sujet, c'est que me proposant de traiter de la République dans cet ouvrage, et ne voulant pas faire un livre inutile, je devais avant tout lever tous les doutes sur l'excellence de la vie publique. S'il est des esprits qui aient besoin pour se rendre de l'autorité des philosophes, qu'ils jettent les yeux sur les écrits de ceux qui tiennent la première place dans l'estime des meilleurs juges, et dont la gloire est incomparable; ils verront ce que pensent ces grands maîtres, qui tous n'ont pas eu des États à gouverner, mais qui, méditant et écrivant avec tant d'ardeur sur les sociétés humaines, me semblent avoir exercé par là quelque importante magistrature. Quant aux sept sages dont la Grèce s'honore, je les vois presque tous engagés dans les affaires publiques. C'est qu'en effet l'homme ne se rapproche jamais plus de la Divinité que lorsqu'il fonde des sociétés nouvelles, ou conduit heureusement celles qui déjà sont établies.

VIII. Pour nous, nous avons peut-être plus d'un titre à entreprendre cet ouvrage; car nous réunissons le double avantage d'avoir signalé notre carrière politique par quelque fait digne de mémoire, et acquis par l'expérience, par l'étude et l'usage constant de communiquer nos connaissances, une certaine facilité à traiter ces matières délicates; tandis que ceux qui nous ont ouvert la carrière ont tous été ou d'élégants écrivains, dont on ne pourrait citer aucune action mémorable, ou des politiques habiles, mais étrangers à l'art d'écrire. D'ailleurs mon intention n'est pas de développer ici un nouveau système politique éclos de mon imagination, mais de rapporter en narrateur fidèle, et tel que nous l'avons entendu de la bouche de P. Rutilius Rufus, lorsque nous passâmes, vous et moi, vous bien jeune alors, plusieurs jours à Smyrne, l'entretien de quelques anciens Romains, les plus illustres de leur temps et les plus sages de notre république. Dans cet entretien se trouve rassemblé, à ce que je crois, tout ce qui a un rapport essentiel aux intérêts et au gouvernement des États.

IX. On était alors sous le consulat de Tuditanus et d'Aquillius; Publius l'Africain, le fils de Paul Émile, avait décidé qu'il passerait les féries Latines dans ses jardins, et ses plus intimes amis lui avaient promis de venir le voir souvent pendant ces jours de fêtes. Le premier luisait à peine, que

suos profiteantur excitatis maximis fluctibus. Isti enim palam dicere, atque in eo multum etiam gloriari solent, se de rationibus rerumpublicarum aut constituendarum aut tuendarum nihil nec didicisse unquam nec docere; earumque rerum scientiam non doctis hominibus ac sapientibus, sed in illo genere exercitatis concedendam putant. Quare qui convenit polliceri operam suam reipublicæ tum denique, si necessitate cogantur? quum, quod est multo proclivius, nulla necessitate premente rempublicam regere nesciant? Equidem, ut verum esset sua voluntate sapientem descendere ad rationes civitatis non solere; sin autem temporibus cogeretur, tum id munus denique non recusare; tamen arbitrarer hanc rerum civilium minime negligendam scientiam sapienti, propterea quod omnia essent ei præparanda, quibus nesciret an aliquando uti necesse esset.

VII. Hæc plurimis a me verbis dicta sunt ob eam causam, quod his libris erat instituta et suscepta mihi de republica disputatio; quæ ne frustra haberetur, dubitationem ad rempublicam adeundi in primis debui tollere. Ac tamen si qui sunt, qui philosophorum auctoritate moveantur, dent operam parumper atque audiant eos, quorum summa est auctoritas apud doctissimos homines et gloria : quos ego existimo, etiam si qui ipsi rempublicam non gesserint, tamen, quoniam de republica multa quæsierint et scripserint, functos aliquo reipublicæ munere. Eos vero septem, quos Græci sapientes nominaverunt, omnes pene video in media republica esse versatos. Neque enim est ulla res, in qua propius ad Deorum numen virtus accedat humana, quam civitates aut condere novas aut conservare jam conditas.

VIII. Quibus de rebus, quoniam nobis contigit, ut ildem, et in gerenda republica aliquid essemus memoria dignum consecuti, et in explicandis rationibus rerum civilium quamdam facultatem non modo usu, sed etiam studio discendi et docendi [essemus auctores]; quum superiores alii fuissent in disputationibus perpoliti, quorum res gestæ nullæ invenirentur; alii in gerendo probabiles, in disserendo rudes : nec vero nostra quædam est instituenda nova et a nobis inventa ratio, sed unius ætatis clarissimorum ac sapientissimorum nostræ civitatis virorum disputatio repetenda memoria est, quæ mihi tibique quondam adolescentulo est a P. Rutilio Rufo, Smyrnæ quum simul essemus complures dies, exposita; in qua nihil fere, quod magno opere ad rationes omnium rerum pertineret, prætermissum puto.

IX. Nam quum P. Africanus hic, Paulli filius, feriis Latinis Tuditano Cos. et Aquillio constituisset in hortis esse; familiarissimique ejus ad eum frequenter per eos dies ventitaturos se esse dixissent; Latinis ipsis mane ad eum primus sororis filius venit Q. Tubero : quem quum comiter Scipio appellavisset, libenterque vidisset, Quid tu, inquit, tam mane, Tubero? Dabant enim hæ feriæ tibi op-

Digitized by Google

Q. Tubéron, son neveu, devançant tous les autres, se présente. Scipion, charmé de le voir et lui faisant un aimable accueil : Eh quoi ! mon cher Tubéron, lui dit-il, vous si matin chez moi ! ces jours de repos vous offraient cependant une belle occasion de vous livrer à vos études favorites. — J'ai tout le temps d'être avec mes livres, répondit Tubéron, car personne ne me les dispute ; mais c'est une bonne fortune que de vous trouver de loisir, surtout à une époque orageuse comme celle-ci. — De loisir, je le veux bien ; mais je vous avoue que vous me trouvez plus libre de corps que d'esprit. — Cependant, reprit Tubéron, il faudra bien que vous donniez aussi quelque relâche à votre esprit ; car nous sommes plusieurs qui avons formé le dessein, si notre empressement ne vous est pas importun, de venir goûter dans votre société le repos que les féries nous donnent. — Ce me sera une distraction fort agréable, et j'espère qu'elle nous rendra pour un temps aux douces préoccupations de la science.

X. — Voulez-vous donc, Scipion, puisque vous m'encouragez et me donnez l'espoir de vous entendre, que nous examinions ensemble, avant l'arrivée de nos amis, ce que ce peut être que ce second soleil dont on a annoncé l'apparition au sénat? Ceux qui déclarent avoir vu deux soleils sont nombreux et méritent confiance ; il ne peut être question de contester ce prodige ; le mieux, selon moi, est de chercher à l'expliquer. — Que n'avons-nous ici, dit alors Scipion, notre ami Panétius, qui étudie avec tant d'ardeur tous les secrets de la nature, et surtout ces phénomènes célestes ! Mais, à vrai dire, Tubéron, car je veux vous déclarer franchement ce que je pense, pour toutes ces questions mystérieuses je ne m'en rapporte pas aveuglément à notre confiant ami ; bien des choses qu'il est déjà très-hardi de conjecturer, Panétius les affirme avec tant d'assurance qu'il semble les voir de ses yeux ou les toucher de ses mains. Cette témérité me fait mieux apprécier toute la sagesse de Socrate, qui s'était interdit ces recherches curieuses, et avait pour maxime que la découverte des secrets de la nature excède la portée de notre esprit, et n'est absolument d'aucun intérêt pour la vie humaine. — Je ne sais, reprit Tubéron, pourquoi l'opinion s'est répandue que Socrate proscrivait toutes les recherches physiques et ne s'occupait que de morale. Qui peut nous faire connaître Socrate avec autant d'autorité que Platon? et ne voyons-nous pas dans les dialogues du disciple le maître parler en plus de vingt endroits non pas seulement des mœurs, des vertus, de la république, mais des nombres de la géométrie divine, de l'harmonie des sphères, à l'exemple de Pythagore? — Je suis loin de contester ce que vous dites, Tubéron ; mais vous devez savoir qu'après la mort de Socrate, Platon, emporté par l'amour de la science, alla d'abord en Égypte, et vint plus tard en Italie et en Sicile pour s'instruire dans la doctrine de Pythagore ; vous savez qu'il eut de fréquents entretiens avec Archytas de Tarente et Timée de Locres, qu'il recueillit tous les ouvrages de Philolaüs, et que dans ces contrées, que remplissait à cette époque la renommée de Pythagore, il se livra aux hommes de cette école et à leurs études favorites. Mais comme il avait voué un culte exclusif à Socrate et qu'il voulait lui faire honneur de toutes les richesses de son esprit, il unit avec art la grâce Socratique et son habile dialectique aux dogmes obscurs et aux graves enseignements de Pythagore.

XI. A peine Scipion avait-il prononcé ces der-

portunam sane facultatem ad explicandas tuas literas. Tum ille : Mihi vero omne tempus est ad meos libros vacuum : nunquam enim sunt illi occupati ; te autem permagnum est nancisci otiosum, hoc præsertim motu reipublicæ. Tum Scipio : Atqui nactus es, sed mehercule otiosiorem opera, quam animo. Et ille : At tu vero animum quoque relaxes oportet ; sumus enim multi, ut constituimus, parati, si tuo commodo fieri potest, abuti tecum hoc otio. — Libente me vero, ut aliquid aliquando de doctrinæ studiis admoneamur.

X. Tum ille : Visne igitur, quoniam et me quodammodo invitas, et tui spem das, hoc primum, Africane, videamus, ante quam veniunt alii, quidnam sit, de isto altero sole quod nuntiatum est in senatu? neque enim pauci neque leves sunt, qui se duo soles vidisse dicant ; ut non tam fides non habenda, quam ratio quærenda sit. Hic Scipio : Quam vellem Panætium nostrum nobiscum haberemus ! qui quum cetera, tum hæc cælestia vel studiosissime solet quærere. Sed ego, Tubero, (nam tecum aperte quod sentio loquar) non nimis assentior in omni isto genere nostro illi familiari, qui, quæ vix conjectura qualia sint possumus suspicari, sic affirmat, ut oculis ea cernere videatur aut tractare plane manu. Quo etiam sapientiorem Socratem soleo judicare, qui omnem ejusmodi curam deposuerit ; eaque quæ de natura quærerentur, aut majora, quam hominum ratio consequi possit, aut nihil omnino ad vitam hominum attinere dixerit. Dein Tubero : Nescio, Africane, cur ita memoriæ proditum sit, Socratem omnem istam disputationem rejecisse, et tantum de vita et de moribus solitum esse quærere. Quem enim auctorem de illo locupletiorem Platone laudare possumus ? cujus in libris multis locis ita loquitur Socrates, ut etiam quum de moribus, de virtutibus, denique de republica disputet, numeros tamen et geometriam et harmoniam studeat Pythagoræ more conjungere. Tum Scipio : Sunt ista, ut dicis ; sed audisse te credo, Tubero, Platonem, Socrate mortuo, primum in Ægyptum discendi causa, post in Italiam et in Siciliam contendisse, ut Pythagoræ inventa perdisceret ; eumque et cum Archyta Tarentino, et cum Timæo Locro multum fuisse, et Philolai commentarios esse nactum : quumque eo tempore in his locis Pythagoræ nomen vigeret, illum se et hominibus Pythagoreis et studiis illis dedisse. Itaque quum Socratem unice dilexisset, eique omnia tribuere voluisset, leporem Socraticum subtilitatemque sermonis cum obscuritate Pythagoræ et cum illa plurimarum artium gravitate contexuit.

Digitized by Google

niers mots, qu'il vit entrer L. Furius; il le salua, le prit amicalement par la main, et le fit asseoir près de lui. P. Rutilius, celui qui nous a rapporté cet entretien, arrivait en même temps. Scipion, après les premiers compliments, lui fit prendre place près de Tubéron. De quoi parliez-vous? dit alors Furius; est-ce que notre brusque arrivée aurait mis fin à votre conversation? — Nullement, répondit Scipion; car la question que Tubéron avait soulevée entre nous est de celles qui ont d'ordinaire le privilége de vous intéresser vivement. Et quant à Rutilius, je me souviens que sous les remparts mêmes de Numance il proposait parfois des sujets semblables à nos entretiens. — Mais enfin, de quoi était-il question? demanda Philus. — De ces deux soleils dont tout le monde parle, dit Scipion; et j'aurais grande envie de savoir ce que vous-même pensez de ce prodige.

XII. A cet instant, un esclave vint annoncer que Lélius sortait de chez lui et se dirigeait vers les jardins de Scipion. Celui-ci se lève, met à la hâte sa chaussure et une toge, et sort de son appartement; après avoir fait quelques pas sous le portique, il rencontre et reçoit Lélius, et avec lui Spurius Mummius, pour qui il avait une tendresse particulière; C. Fannius et Q. Scévola, tous deux gendres de Lélius, jeunes gens d'un esprit fort cultivé, et qui déjà avaient atteint l'âge de la questure. Scipion fait accueil à chacun, puis il se retourne pour les conduire, en ayant soin de laisser la place du milieu à Lélius. C'était en effet comme une convention sacrée de leur amitié, que dans les camps Lélius honorât Scipion comme un dieu, à cause de sa grande gloire militaire, et qu'une fois les armes déposées, Scipion à son tour témoignât le respect d'un fils à Lélius, qui avait plus d'âge que lui. Toute la société fit d'abord un ou deux tours sous le portique, en échangeant quelques paroles de bienvenue. Bientôt Scipion, qui était heureux et charmé de l'arrivée de ces hôtes, leur offrit de venir se reposer à l'endroit de la prairie le plus exposé au soleil, car on était alors en hiver. Ils se rendaient à son invitation, lorsque survint un habile jurisconsulte, M. Manilius, qui leur était cher et agréable à tous; Scipion et la société le reçurent avec un empressement affectueux, et il alla prendre place auprès de Lélius.

XIII. Je ne crois pas, dit alors Philus, que l'arrivée de nos amis doive nous faire changer d'entretien; la seule obligation qu'elle nous impose, c'est de traiter le sujet avec le plus grand soin, et de nous montrer dignes d'un tel auditoire. — Quel est donc ce sujet, demanda Lélius, et quelle conversation avons-nous interrompue? — Scipion me demandait, dit Philus, ce que je pensais de l'apparition incontestable d'un second soleil. — Lélius. Eh quoi! Philus, sommes-nous assez édifiés sur ce qui se passe chez nous ou dans la république, pour nous mettre ainsi en quête des phénomènes célestes? — Philus. Croyez-vous donc, Lélius, que nos intérêts les plus chers ne demandent pas que nous sachions ce qui se passe dans notre propre demeure? Mais la demeure de l'homme n'est pas renfermée dans l'étroite enceinte d'une maison; elle est aussi vaste que le monde, cette patrie que les Dieux ont voulu partager avec nous. Et d'ailleurs, si nous ignorons ce qui se passe dans les cieux, combien de vérités, que de choses importantes nous seront éternellement cachées! Pour moi du moins,

XI. Hæc Scipio quum dixisset, L. Furium repente venientem adspexit, eumque, ut salutavit, amicissime, apprehendit et in lecto suo collocavit. Et quum simul P. Rutilius venisset, qui est nobis laudatus sermonis auctor, eum quoque ut salutavit, propter Tuberonem jussit assidere. Tum Furius : Quid vos agitis? num sermonem vestrum aliquem diremit noster interventus? Minime vero, Africanus; soles enim tu hæc studiose investigare, quæ sunt in hoc genere, de quo instituerat paullo ante Tubero quærere. Rutilius quidem noster etiam sub ipsis Numantiæ mœnibus solebat mecum interdum ejusmodi aliquid conquirere. Quæ res tandem inciderat? inquit Philus. Tum ille : De solibus istis duobus; de quo studeo, Phile, ex te audire quid sentias.

XII. Dixerat hoc ille, quum puer nuntiavit venire ad eum Lælium, domoque jam exisse. Tum Scipio, calceis et vestimentis sumptis, e cubiculo est egressus; et quum paululum inambulavisset in porticu, Lælium adventem salutavit, et eos, qui una venerant, Spurium Mummium, quem in primis diligebat, et C. Fannium et Quintum Scævolam, generos Lælii, doctos adolescentes, jam ætate quæstorios : quos quum omnes salutavisset, convertit se in porticu et conjecit in medium Lælium : fuit enim hoc in amicitia quasi quoddam jus inter illos, ut militiæ propter eximiam belli gloriam Africanum ut deum coleret Lælius; domi vicissim Lælium, quod ætate antecedebat, observaret in parentis loco Scipio. Dein quum essent perpauca inter se uno aut altero spatio collocuti, Scipionique eorum adventus perjucundus et pergratus fuisset, placitum est, ut in aprico maxime pratuli loco, quod erat hibernum tempus anni, considerent : quod quum facere vellent, intervenit vir prudens omnibusque illis et jucundus et carus, M'. Manilius, qui a Scipione ceterisque amicissime consalutatus, assedit proximus Lælio.

XIII. Tum Philus, Non mihi videtur, inquit, quod hi venerunt, alius nobis sermo esse quærendus, sed agendum accuratius, et dicendum dignum aliquid horum auribus. Hic Lælius : Quid tandem agebatis, aut cui sermoni nos intervenimus? PH. Quæsierat ex me Scipio, quidnam sentirem de hoc, quod duo soles visos esse constaret. L. Ain vero, Phile? jam explorata nobis sunt ea, quæ ad domos nostras, quæque ad rempublicam pertineant? si quidem, quid agatur in cælo, quærimus. Et ille : An tu ad domos nostras non censes pertinere, scire, quid agatur et quid fiat domi? quæ non ea est, quam parietes nostri cingunt, sed mundus hic totus, quod domicilium quamque patriam

Digitized by Google

et je puis dire hardiment pour vous aussi, Lélius, et pour tous les vrais amis de la sagesse, étudier la nature, approfondir ses mystères, est une source de plaisirs inexprimables. — Lélius. Je ne m'oppose pas à ces belles spéculations, surtout un jour de fête; mais pouvons-nous encore vous entendre, ou sommes-nous arrivés trop tard? — Phi. Nous n'avions pas même commencé; le champ est entièrement libre, et je suis tout prêt, Lélius, à vous céder la parole. — Lél. Il vaut bien mieux vous entendre; à moins toutefois que Manilius ne veuille, en jurisconsulte consommé, régler le litige entre les deux soleils, et assigner à chacun la possession définitive d'une partie du ciel. — Manilius. Vous ne cesserez donc pas, Lélius, de tourner en raillerie un art dans lequel vous excellez vous-même, et dont les lumières sont indispensables à l'homme pour qu'il sache quel est son droit, quel est le droit d'autrui? Tout n'est pas dit là-dessus entre nous; mais pour le moment écoutons Philus, que l'on consulte, à ce que je vois, sur des matières plus graves que celles qui nous exercent d'ordinaire, Mucius et moi.

XIV. Ce que je vous dirai, reprit Philus, n'est pas nouveau; je n'en suis pas l'inventeur et ma mémoire seule en fera les frais. Je me souviens que C. Sulpicius Gallus, un des plus savants hommes de notre pays, comme vous ne l'ignorez pas, s'étant rencontré par hasard chez M. Marcellus, qui naguère avait été consul avec lui, la conversation tomba sur un prodige exactement semblable; et que Gallus fit apporter cette fameuse sphère, seule dépouille dont l'aïeul de Marcellus voulut orner sa maison après la prise de Syracuse, ville si pleine de trésors et de merveilles. J'avais souvent entendu parler de cette sphère qui passait pour le chef-d'œuvre d'Archimède, et j'avoue qu'au premier coup d'œil elle ne me parut pas fort extraordinaire. Marcellus avait déposé dans le temple de la Vertu une autre sphère d'Archimède, plus connue du peuple et qui avait beaucoup plus d'apparence. Mais lorsque Gallus eut commencé à nous expliquer, avec une science infinie, tout le système de ce bel ouvrage, je ne pus m'empêcher de juger qu'il y avait eu dans ce Sicilien un génie d'une portée à laquelle la nature humaine ne me paraissait pas capable d'atteindre. Gallus nous disait que l'invention de cette autre sphère solide et pleine remontait assez haut, et que Thalès de Milet en avait exécuté le premier modèle; que dans la suite Eudoxe de Cnide, disciple de Platon, avait représenté à sa surface les diverses constellations attachées à la voûte du ciel; et que, longues années après, Aratus, qui n'était pas astronome, mais qui avait un certain talent poétique, décrivit en vers tout le ciel d'Eudoxe. Il ajoutait que, pour figurer les mouvements du soleil, de la lune et des cinq étoiles que nous appelons errantes, il avait fallu renoncer à la sphère solide, incapable de les reproduire, et en imaginer une toute différente; que la merveille de l'invention d'Archimède était l'art avec lequel il avait su combiner dans un seul système et effectuer par la seule rotation tous les mouvements dissemblables et les révolutions inégales des différents astres. Lorsque Gallus mettait la sphère en mouvement, on voyait à chaque tour la lune succéder au soleil dans l'horizon terrestre, comme elle lui succède tous les jours dans le ciel; on voyait par conséquent, le soleil disparaître comme

Dii nobis communem secum dederunt; quum præsertim, si hæc ignoremus, multa nobis et magna ignoranda sint. Ac me quidem, ut hercule etiam te ipsum, Læli, omnesque avidos sapientiæ cognitio ipsa rerum consideratioque delectat. Tum Lælius: Non impedio, præsertim quoniam feriati sumus; sed possumus audire aliquid, an serius venimus? PH. Nihil est adhuc disputatum; et, quoniam est integrum, libenter tibi, Læli, ut de eo disseras, equidem concessero. L. Immo vero te audiamus; nisi forte Manilius interdictum aliquod inter duos soles putat esse componendum, ut ita cælum possideant, ut uterque possederit. Tum Manilius: Pergisne eam, Læli, artem illudere, in qua primum excellis ipse, deinde sine qua scire nemo potest, quid sit suum, quid alienum? Sed ista mox: nunc audiamus Philum, quem video majoribus jam de rebus, quam me, aut quam P. Mucium, consuli.

XIV. Tum Philus: Nihil novi vobis afferam, neque quod a me sit cogitatum aut inventum; nam memoria teneo, C. Sulpicium Gallum, doctissimum, ut scitis, hominem, quum idem hoc visum diceretur, et esset casu apud M. Marcellum, qui cum eo consul fuerat, sphæram, quam M. Marcelli avus, captis Syracusis, ex urbe locupletissima atque ornatissima sustulisset, quum aliud nihil ex tanta præda domum suam deportavisset, jussisse proferri: cujus ego sphæræ quum persæpe propter Archimedi gloriam nomen audissem, speciem ipsam non sum tanto opere admiratus: erat enim illa venustior et nobilior in vulgus, quam ab eodem Archimede factam posuerat in templo Virtutis Marcellus idem. Sed posteaquam cœpit rationem hujus operis scientissime Gallus exponere, plus in illo Siculo ingenii, quam videretur natura humana ferre potuisse, judicabam fuisse. Dicebat enim Gallus, sphæræ illius alterius solidæ atque plenæ vetus esse inventum, et eam a Thalete Milesio primum esse tornatam: post autem ab Eudoxo Cnidio discipulo, ut ferebat, Platonis eamdem illam astris cælo inhærentibus esse descriptam; cujus omnem ornatum et descriptionem, sumptam ab Eudoxo, multis annis post, non astrologiæ scientia, sed poetica quadam facultate versibus Aratum extulisse. Hoc autem sphæræ genus, in quo solis et lunæ motus inessent, et earum quinque stellarum, quæ errantes et quasi vagæ nominarentur, in illa sphæra solida non potuisse fieri; atque in eo admirandum esse inventum Archimedi, quod excogitasset, quemadmodum in dissimillimis motibus inæquabiles et varios cursus servaret una conversio. Hanc sphæram Gallus quum moveret, fiebat, ut soli luna totidem conversionibus in aëre illo quot diebus in ipso cælo, succederet, ex quo et in [cælo] sphæra solis fieret eadem illa defectio, et incideret luna

Digitized by Google

dans le ciel, et peu à peu la lune venir se plonger dans l'ombre de la terre, au moment même où le soleil du côté opposé.....

(*Il manque ici huit pages dans le manuscrit, selon Angelo Maï.*)

XV. ..... Scipion... J'étais moi-même fort attaché à Gallus, et je savais que Paul-Émile, mon père, l'avait singulièrement apprécié et beaucoup aimé. Je me souviens que dans ma première jeunesse, lorsque mon père commandait les armées romaines en Macédoine, une nuit que nous étions dans les camps, toutes nos légions furent frappées d'une terreur religieuse, parce que la lune, alors dans tout son éclat, s'était soudainement obscurcie. Gallus, qui dans cette campagne était le lieutenant de mon père, une année environ avant son consulat, n'hésita pas à déclarer le lendemain aux légions qu'il n'y avait eu aucun prodige, que ce phénomène était dans l'ordre de la nature et se reproduirait à des époques réglées, toutes les fois que le soleil se trouverait situé de manière à ne pouvoir éclairer la lune de ses rayons. — Mais c'est une vraie merveille, dit Tubéron; comment Gallus a-t-il pu faire comprendre cette explication à des hommes grossiers? comment a-t-il osé braver la superstition de ces soldats ignorants? — Il l'a fait, reprit Scipion, et avec une grande....

(*Il manque ici deux pages au moins, selon Angelo Maï.*)

.... Point de vaine ostentation, point de langage indigne d'un homme grave; et ce n'était pas un médiocre succès que d'affranchir ces esprits troublés et superstitieux de leur folle terreur.

XVI. Il arriva quelque chose d'assez semblable pendant la longue guerre que se firent les Athéniens et les Lacédémoniens avec un si terrible acharnement. On nous rapporte que Périclès, qui par son crédit, son éloquence et son habile politique, était devenu le chef d'Athènes, voyant ses concitoyens consternés d'une éclipse de soleil qui les avait plongés dans des ténèbres subites, leur expliqua ce qu'il avait appris lui-même de son maître Anaxagore, qu'un pareil phénomène est dans l'ordre de la nature et se reproduit à des époques déterminées, lorsque le disque de la lune s'interpose tout entier entre le soleil et nous; et que s'il n'est pas amené à chaque renouvellement de la lune, il ne peut toutefois avoir lieu qu'à l'époque précise où la lune se renouvelle. Périclès décrivit aux Athéniens tous ces mouvements astronomiques; il leur en fit comprendre la raison, et dissipa leur terreur; l'explication des éclipses de soleil par l'interposition de la lune était alors assez nouvelle et peu répandue. Thalès de Milet est, dit-on, le premier qui la proposa. Plus tard elle ne fut pas inconnue à notre poëte Ennius, puisqu'il dit que vers l'an 350 de la fondation de Rome, « aux nones de juin, le soleil fut dérobé aux hommes par la lune et les ténèbres. » Aujourd'hui l'habileté des astronomes et la justesse de leurs calculs vont si loin, qu'à partir de ce jour, indiqué par Ennius et consigné dans les Grandes Annales, ils ont supputé toutes les éclipses de soleil antérieures jusqu'à celle des nones de juillet, arrivée dans le règne de Romulus, et qui répandit sur la terre cette nuit soudaine pendant laquelle le fondateur de Rome, enlevé au monde, subit probablement la loi commune, mais put aux yeux du vulgaire passer pour avoir été ravi au ciel par sa vertu surhumaine.

XVII. Tubéron l'interrompit : Ne voyez-vous

tum in eam metam, quæ esset umbra terræ, quum sol e regione.....

(*Octo paginæ hic a Maio desiderantur.*)

XV... fuit, quod et ipse hominem diligebam, et in primis patri meo Paullo probatum et carum fuisse cognoveram. Memini, me admodum adolescentulo, quum pater in Macedonia consul esset, et essemus in castris, perturbari exercitum nostrum religione et metu, quod serena nocte subito candens et plena luna defecisset. Tum ille, quum legatus noster esset anno fere ante, quam consul est declaratus, haud dubitavit postridie palam in castris docere, nullum esse prodigium, idque et tum factum esse, et certis temporibus semper futurum, quum sol ita locatus fuisset, ut lunam suo lumine non posset attingere. Ain tandem? inquit Tubero; docere hoc poterat ille homines pæne agrestes, et apud imperitos audebat hæc dicere? Sc. Ille vero, et magna quidem cum...

(*Hic Maio minimum duæ paginæ videntur deesse.*)

[neque in]solens ostentatio neque oratio abhorrens a persona hominis gravissimi; rem enim magnam assecutus, quod, hominibus perturbatis, inanem religionem timoremque dejecerat.

XVI. Atque ejusmodi quiddam etiam bello illo maximo, quod Athenienses et Lacedæmonii summa inter se contentione gesserunt, Pericles ille, et auctoritate et eloquentia et consilio princeps civitatis suæ, quum obscurato sole tenebræ factæ essent repente, Atheniensiumque animos summus timor occupavisset, docuisse cives suos dicitur id, quod ipse ab Anaxagora, cujus auditor fuerat, acceperat, certo illud tempore fieri et necessario, quum tota se luna sub orbem solis subjecisset : itaque etsi non omni intermenstruo, tamen id fieri non posse, nisi certo intermenstruo tempore. Quod quum disputando rationibusque docuisset, populum liberavit metu : erat enim tunc hæc nova et ignota ratio, solem lunæ oppositu[m] solere deficere; quod Thaletem Milesium primum vidisse dicunt. Id autem postea ne nostrum quidem Ennium fugit, qui ut scribit, anno ccc quinquagesimo fere post Romam conditam?

.... Nonis Junis soli luna obstitit et nox.

Atque hac in re tanta inest ratio atque sollertia, ut ex hoc die, quem apud Ennium et in maximis annalibus consignatum videmus, superiores solis defectiones reputatæ sint usque ad illam, quæ Nonis Quintilibus fuit regnante Romulo : quibus quidem Romulum tenebris etiamsi natura ad humanum exitum abripuit, virtus tamen in cælum dicitur sustulisse.

XVII. Tum Tubero : Videsne, Africane, quod paullo ante secus tibi videbatur, doc...

Digitized by Google

pas, Scipion, que malgré le sentiment que vous exprimiez tout à l'heure.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

..... Scip. Mais qu'est-ce que tout l'éclat des choses humaines, comparé aux magnificences de ce royaume des Dieux? qu'est-ce que leur durée au prix de l'éternité? Et la gloire, qu'est-elle pour celui qui a vu combien la terre est petite, et encore quelle faible portion de sa surface est habitée par les hommes; qui a su comprendre la vanité de ces pauvres humains, perdus dans un imperceptible canton du monde, à tout jamais inconnus à des peuples entiers, et qui croient que l'univers va retentir du bruit de leur nom? Qu'est-ce que tous les biens de cette vie, pour celui qui ne consent pas même à regarder comme biens, ni champs, ni maisons, ni troupeaux, ni trésors, parce qu'il en trouve la jouissance médiocre, l'usage fort restreint, la possession incertaine, et que souvent les derniers hommes ont toutes ces richesses à profusion? Qui peut se dire véritablement heureux en ce monde? n'est-ce pas celui qui seul peut se reconnaître le maître souverain de toutes choses, non pas en vertu du droit civil, mais au nom du beau privilége des sages; non par un contrat tout couvert de formules, mais par la loi de nature, qui n'admet pour possesseurs des choses que ceux qui savent s'en servir? celui qui voit dans le commandement des armées, dans le consulat lui-même, des charges à accepter par patriotisme, et non des titres à ambitionner, de graves obligations à remplir, et non des honneurs ou de brillants avantages à poursuivre; qui peut enfin comme Scipion mon aïeul, au rapport de Caton, se rendre ce témoignage, qu'il n'est jamais plus actif que lorsqu'il ne fait rien, et jamais moins seul que dans la solitude? Qui pourrait croire en effet que Denys, détruisant par ses menées infatigables la liberté de sa patrie, accomplissait une plus grande œuvre qu'Archimède son concitoyen, inventant dans son apparente inaction cette sphère dont nous parlions tout à l'heure? L'homme qui, au milieu de la foule, et en plein forum, ne trouve personne avec qui il lui soit agréable d'échanger ses pensées, n'est-il pas plus seul que celui qui, sans témoin, s'entretient avec lui-même, ou, se transportant dans la société des sages, converse avec eux, étudie avec délices leurs découvertes et leurs écrits? Pouvez-vous imaginer un mortel plus riche que celui à qui rien ne manque de ce que la nature réclame; plus puissant que celui qui vient à bout de tout ce qu'il désire; plus heureux que celui dont l'âme n'est agitée par aucun trouble; ou possédant une fortune plus solide que celui qui pourrait, suivant le proverbe, retirer avec lui tous ses trésors du naufrage? Est-il un commandement, une magistrature, une couronne comparable à la grandeur de l'homme qui regardant de haut toutes les choses humaines, et n'accordant de prix qu'à la sagesse, n'entretient sa pensée que d'objets éternels et divins? Il sait de science certaine que si rien n'est plus commun que le nom d'homme, ceux-là seuls devraient le porter qui ont reçu cette culture sans laquelle il n'est point d'homme. Et, à ce propos, il me revient un mot fort heureux de Platon, ou peut-être de quelque autre philosophe. La tempête l'avait jeté sur une plage inconnue et déserte; tandis que ses compagnons d'infortune étaient effrayés de ne pas savoir en quel lieu ils se trouvaient, il aperçut, dit-on, des figures de géométrie tracées sur le sable : « Bon courage,

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

...lis, quæ videant ceteri. Quid porro aut præclarum putet in rebus humanis, qui hæc Deorum regna perspexerit : aut diuturnum, qui cognoverit, quid sit æternum : aut gloriosum, qui viderit, quam parva sit terra, primum universa, deinde ea pars ejus, quam homines incolant; quamque nos in exigua ejus parte affixi, plurimis ignotissimi gentibus, speremus tamen nostrum nomen volitare et vagari latissime : agros vero et ædificia et pecudes et immensum argenti pondus atque auri, qui bona nec putare nec appellare soleat, quod earum rerum videatur ei levis fructus, exiguus usus, incertus dominatus, sæpe etiam teterrimorum hominum immensa possessio? Quam est hic fortunatus putandus, cui soli vere liceat omnia non Quiritium, sed sapientium jure pro suis vindicare! nec civili nexo, sed communi lege naturæ, quæ vetat ullam rem esse cujusquam, nisi ejus, qui tractare et uti sciat : qui imperia consulatusque nostros in necessariis, non in expetendis rebus, muneris fungendi gratia subeundos, non præmiorum aut gloriæ causa appetendos putet : qui denique, ut Africanum avum meum scribit Cato solitum esse dicere, possit idem de se prædicare, nunquam se plus agere, quam nihil quum ageret; nunquam minus solum esse, quam quum solus esset. Quis enim putare vere potest, plus egisse Dionysium tum, quum omnia moliendo eripuerit civibus suis libertatem, quam ejus civem Archimedem, quum istam ipsam sphæram, de qua modo dicebatur, nihil quum agere videretur, effecerit? Quis autem non magis solos esse, qui in foro turbaque, quicum colloqui libeat, non habeant, quam qui nullo arbitro vel secum ipse loquentur, vel quasi doctissimorum hominum in consilio adsint, quum eorum inventis scriptisque se oblectent? Quis vero divitiorem quemquam putet, quam eum, cui nihil desit, quod quidem natura desideret? aut potentiorem, quam illum, qui omnia, quæ expetat, consequatur? aut beatiorem, quam qui sit omni perturbatione animi liberatus? aut firmiore fortuna, quam qui ea possideat, quæ secum, ut aiunt, vel e naufragio possit efferre? Quod autem imperium, qui magistratus, quod regnum potest esse præstantius, quam despicientem omnia humana, et inferiora sapientia ducentem, nihil unquam nisi sempiternum et divinum animo volutare? cui persuasum sit, appellari ceteros homines, esse solos eos, qui essent politi propriis humanitatis artibus? ut mihi Platonis illud, seu quis dixit alius, perelegans esse videatur; quem quum ex alto ignotas ad terras tempestas, et in desertum littus detulisset, timentibus ceteris propter

Digitized by Google

s'écria-t-il, je vois ici des vestiges humains! » Et à quoi les reconnaissait-il? Ce n'était certainement pas à la culture de la terre, mais aux traces d'une meilleure culture, celle de l'esprit. Voilà pourquoi, Tubéron, j'ai toujours eu tant de goût pour la science et les savants, et en particulier pour vos études favorites.

XVIII. Lélius adressant alors la parole à Scipion : Je n'oserais rien objecter à ce que vous venez de dire; et c'est beaucoup moins vous, ou Philus, ou Manilius.....

(*Il manque ici deux pages au manuscrit.*)

..... Nous avons eu dans la famille de Tubéron un ami bien digne de lui servir de modèle, « Élius Sextus, cet homme de tant de sens et de finesse; » fin et sensé vraiment, et bien nommé par Ennius, non qu'il se creusât l'esprit à chercher ce qu'on ne peut découvrir, mais parce qu'il donnait à ceux qui l'interrogeaient des réponses qui leur soulageaient l'esprit et les tiraient d'affaire. Il livrait à l'astronomie de Gallus de rudes combats, et il avait toujours à la bouche ces vers d'Achille dans Iphigénie : « Tous ces astronomes étudient les mouvements de leurs constellations; c'est Jupiter, c'est la Chèvre, c'est le Scorpion et je ne sais quelle autre bête dont ils veulent voir surgir les cornes; ils ne voient point ce qui est à leurs pieds, et ils veulent lire dans les cieux. » Élius, que j'écoutais souvent et avec grand plaisir, disait encore que le Zéthus de Pacuvius lui paraissait trop ennemi de la science; il goûtait davantage le Néoptolème d'Ennius, qui *veut bien philosopher, mais doucement, car trop ne lui saurait plaire*. Si cependant les études des Grecs ont tant de charmes pour vous, il en est de moins abstraites qui conviennent à un plus grand nombre d'esprits, et qui ont au moins une utilité pratique, soit pour notre conduite morale, soit pour le gouvernement des États. Quant aux sciences dont nous parlions, si elles sont bonnes à quelque chose, ce ne peut être qu'à exercer et aiguiser un peu l'esprit des jeunes gens, pour les rendre capables de travaux plus sérieux.

XIX. Tubéron. Je partage votre sentiment, Lélius; mais ces études plus sérieuses, quelles sont-elles dans votre pensée? — Lél. Je vais vous le dire; mais je crains fort de m'exposer à vos dédains, car c'est vous, je me le rappelle, qui avez proposé à Scipion cette question sur un phénomène céleste, tandis que dans mon opinion il est bien plus important de nous occuper de ce qui est devant nos yeux. Eh quoi! le petit-fils de Paul-Émile, le neveu de Scipion l'Africain, le membre d'une si noble famille, le citoyen d'une si grande république, demande pourquoi l'on a vu deux soleils, et ne demande pas pourquoi nous voyons aujourd'hui dans un seul État deux sénats et presque deux peuples? Vous en êtes témoins comme moi, la mort de Tibérius Gracchus, et auparavant tous les actes de son tribunat, ont divisé le peuple romain en deux camps : les détracteurs et les envieux de Scipion, enrôlés d'abord sous la bannière de P. Crassus et d'Appius Claudius, n'en continuent pas moins, après la mort de ces deux chefs, à entretenir l'hostilité d'une partie du sénat contre nous, Métellus et Mucius en tête; les alliés se remuent, les Latins se soulèvent; on viole les traités; des triumvirs

ignorationem locorum, animadvertisse dicunt in arena geometricas formas quasdam esse descriptas; quas ut vidisset, exclamavisse, ut bono essent animo; videre enim se hominum vestigia : quæ videlicet ille non ex agri consitura, quam cernebat, sed ex doctrinæ indiciis interpretabatur. Quam ob rem, Tubero, semper mihi et doctrina et eruditi homines et tua ista studia placueruut.

XVIII. Tum Lælius, Non audeo quidem, inquit, id ista, Scipio, dicere; neque tam te aut Philum aut Manilium...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

...in ipsius paterno genere fuit noster ille amicus, dignus huic ad imitandum,

Egregie cordatus homo, catus Ælius Sextus;

qui egregie cordatus et catus fuit, et ab Ennio dictus est, non quod ea quærebat, quæ nunquam inveniret, sed quod ea respondebat, quæ eos, qui quæsissent, et cura et negotio solverent : cuique, contra Galli studia disputanti, in ore semper erant illa de Iphigenia Achillis :

Astrologorum signa in cælo, quid sit, observat, Jovis
Quum Capra aut Nepa aut exoritur nomen aliquod beluæ.
Quod est ante pedes, nemo spectat; cæli scrutantur plagas.

Atque idem (multum enim illum audiebam et libenter,) Zethum illum Pacuvii nimis inimicum doctrinæ esse dicebat : magis eum delectabat Neoptolemus Ennii, qui se ait *philosophari velle, sed paucis, nam omnino haud placere*. Quod si studia Græcorum vos tanto opere delectant, sunt alia liberiora et transfusa latius, quæ vel ad usum vitæ vel etiam ad ipsam rempublicam conferre possumus. Istæ quidem artes, si modo aliquid, valent, ut paullum acuant et tanquam irritent ingenia puerorum, quo facilius possint majora discere.

XIX. Tum Tubero : Non dissentio a te, Læli; sed quæro, quæ tu esse majora intelligas. L. Dicam mehercule, et contemnar a te fortasse, quum tu ista cælestia de Scipione quæsieris; ego autem hæc, quæ videntur ante oculos, esse magis putem quærenda. Quid enim mihi L. Paulli nepos, hoc avunculo, nobilissima in familia atque hac tam clara republica natus, quærit, quomodo duo soles visi sint; non quærit, cur in una republica duo senatus et duo pæne jam populi sint? Nam, ut videtis, mors Tiberii Gracchi, et jam ante tota illius ratio tribunatus divisit populum unum in duas partes : obtrectatores autem et invidi Scipionis, initiis factis a P. Crasso et Appio Claudio, tenent nihilo minus, illis mortuis, senatus alteram partem dissidentem a nobis, auctore Metello et P. Mucio : neque hunc, qui unus potest, concitatis sociis et nomine Latino, fœderibus violatis, triumviris seditiosissimis aliquid quotidie novi moventibus, bonis viris locupletibus perturbatis, his tam periculosis rebus subvenire patiuntur. Quam ob rem,

Digitized by Google

séditieux nous font voir chaque jour des nouveautés étranges; les gens de bien sont menacés dans leurs fortunes, de toutes parts il n'y a que périls : un homme, un homme seul pourrait les conjurer, mais on ne veut pas qu'il sauve son pays. Ainsi donc, jeunes gens, si vous m'en croyez, ne vous mettez pas en peine de ce second soleil : ou c'est une apparition trompeuse, ou c'est un prodige dont nous n'avons rien à redouter; n'espérez pas qu'il nous soit jamais donné de découvrir ces mystères, ou que leur découverte puisse nous rendre meilleurs ni plus heureux : mais l'unité du sénat, la concorde dans le peuple, voilà ce qui est possible, voilà ce dont la perte est une calamité publique; nous savons, nous voyons que cette calamité afflige Rome, et qu'en réunissant nos efforts, nous pouvons renaître à la vertu et au bonheur.

XX. Mucius. Que devons-nous donc apprendre, Lélius, pour être capables de faire ce que vous demandez? — Lél. L'art de la politique, qui nous rend utiles à notre pays; car c'est là, selon moi, le plus magnifique emploi de la sagesse, la plus grande marque de la vertu, et le premier devoir de la vie. Ainsi, pour consacrer ces jours de fêtes aux entretiens qui peuvent être le plus profitables à notre chère patrie, prions Scipion de nous expliquer quelle est, à ses yeux, la meilleure forme de gouvernement. Nous examinerons ensuite d'autres questions, et lorsqu'elles seront suffisamment éclaircies, nous reviendrons, j'espère, par une voie naturelle, au grave sujet qui nous préoccupait à l'instant, et nous pourrons porter un jugement certain sur l'état critique où Rome est tombée.

XXI. Philus, Manilius et Mummius se joignirent avec empressement à Lélius.

.....(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

... Comme si un autre ne pouvait tracer ici le modèle d'une autre république. (Diomède, liv. I)....

..... Ainsi donc, nous vous en prions, faites descendre votre discours du ciel sur cette terre qui nous porte (Nonius, II, 126; IV, 143.).....

Lél. Si je me suis adressé à vous, c'est d'abord parce qu'il appartient naturellement au premier citoyen de l'État de parler de la république, en second lieu parce que je me souvenais que vous aviez eu de fréquents entretiens sur cette matière avec Panétius et devant Polybe, deux des plus profonds politiques de toute la Grèce; et qu'après maintes observations et réflexions, vous en étiez venu à conclure que de toutes les formes de gouvernement, celle que nous ont laissée nos ancêtres est incomparablement la meilleure. Préparé comme vous l'êtes sur cet important sujet, vous nous ferez à tous, car je puis répondre pour nos amis, un vrai plaisir en nous expliquant ce que vous pensez de la constitution et de la conduite des États.

XXII. Je dois avouer, Lélius, qu'aucun sujet de méditation n'a plus assidûment et plus vivement exercé mon esprit que celui même qui m'est aujourd'hui proposé par vous. Aussi bien, quand je vois dans toutes les carrières ceux qui sortent de la foule n'avoir d'autre pensée, d'autre soin, d'autre rêve que d'exceller dans leur genre, ne serais-je pas convaincu d'une inertie coupable, moi dont l'unique carrière, toute tracée par l'exemple de mon père et de mes aïeux, est de veiller aux intérêts publics et de conduire les affaires de l'État, si je consacrais au premier de tous les arts moins de veilles et de soins que le plus humble des artisans n'en donne à son mé-

si me audietis, adolescentes, solem alterum ne metueritis : aut enim nullus esse potest; aut sit sane, ut visus est, modo ne sit molestus; aut scire istarum rerum nihil, aut, etiam si maxime sciemus; nec meliores ob eam scientiam, nec beatiores esse possumus : senatum vero et populum ut unum habeamus, et fieri potest, et permolestum est, nisi fit, et secus esse scimus, et videmus, si id effectum sit, et melius nos esse victuros et beatius.

XX. Tum Mucius : Quid esse igitur censes, Læli, discendum nobis, ut istud efficere possimus ipsum, quod postulas? L. Eas artes, quæ efficiant, ut usui civitati simus : id enim esse præclarissimum sapientiæ munus, maximumque virtutis vel documentum vel officium puto. Quam ob rem ut hæ feriæ nobis ad utilissimos reipublicæ sermones potissimum conferantur, Scipionem rogemus, ut explicet, quem existimet esse optimum statum civitatis. Deinde alia quæremus : quibus cognitis, spero nos ad hæc ipsa via perventuros, earumque rerum rationem, quæ nunc instant, explicaturos.

XXI. Quum id et Philus et Manilius et Mummius admodum approba[vissent];

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

Nullum est exemplum; quasi alius assimulare rempublicam.... (Diomedes l. I, p. 362, *ed. Putsch.*) Quare, si placet, deduc orationem tuam de cælo ad hæc citima. (Nonius v. *Citima* p. 85, et v. *Deductum* p. 289, et Cic. l. II de Rep.) ... non solum ob eam causam fieri volui, quod erat æquum de republica potissimum principem reipublicæ dicere; sed etiam quod memineram, persæpe te cum Panætio disserere solitum coram Polybio, duobus Græcis vel peritissimis rerum civilium, multaque colligere ac docere, optimum longe statum civitatis esse eum, quem majores nostri nobis reliquissent. Qua in disputatione quoniam tu paratior es, feceris, (ut etiam pro his dicam) si de republica quid sentias explicaris, nobis gratum omnibus.

XXII. Tum ille : Non possum equidem dicere, me ulla in cogitatione acrius aut diligentius solere versari, quam in ista ipsa, quæ mihi, Læli, a te proponitur. Etenim quum in suo quemque opere artificem, qui quidem excellat, nihil aliud cogitare, meditari, curare videam, nisi quo sit in illo genere melior : ego, quum mihi sit unum opus hoc a parentibus majoribusque meis relictum, procuratio atque adminis-

Digitized by Google

tier? Mais je ne suis point satisfait des ouvrages politiques que nous ont laissés les plus grands philosophes et les plus beaux génies de la Grèce; et, d'un autre côté, je n'ose préférer mes propres idées à leurs systèmes. Écoutez-moi donc, je vous prie, non comme un homme à qui les livres des Grecs seraient entièrement inconnus, ou comme un esprit entêté de leurs théories, et commettant la faute, surtout en politique, de les préférer à nos antiques maximes, mais comme un Romain, qui doit à la sollicitude de son père une éducation libérale, qui est enflammé depuis son enfance du désir d'apprendre, et que l'expérience et les enseignements domestiques ont formé bien plus que les livres.

XXIII. Phil. Je suis convaincu, Scipion, qu'il est impossible d'avoir un génie plus heureux que le vôtre, et que pour l'expérience des grandes affaires politiques personne ne vous égale; nous savons d'ailleurs quelle a toujours été votre ardeur pour l'étude. Aussi dès que vous nous donnez l'assurance que vos méditations se sont portées sur l'art difficile et sur les théories dont nous parlons, je ne puis que remercier Lélius du fond de mon cœur; car j'ai l'espérance que votre entretien nous instruira plus que ne feraient jamais tous les livres des Grecs. — Scipion. Vous promettez à l'avance des merveilles de mon discours. Savez-vous bien que c'est là mettre dans une position difficile celui qui doit parler de grandes choses? — Phil. Quelle que soit notre attente, vous la surpasserez, comme c'est votre usage; et il n'est pas à craindre que vous, Scipion, en parlant de la république sentiez tarir vos idées.

XXIV. Scip. J'essaierai donc de répondre à vos désirs dans la mesure de mes forces; et, pour débuter, je suivrai une règle à laquelle je crois qu'il faut se conformer dans toutes les discussions, si l'on veut éviter l'erreur. Cette règle consiste, quand le nom de l'objet en question est parfaitement arrêté, à expliquer nettement ce qu'il signifie. Ce n'est qu'après être tombé d'accord sur cette définition que l'on doit entrer en matière; car avant de découvrir quelles qualités une chose doit avoir, il faut d'abord comprendre ce qu'elle est. Ainsi donc, puisque nous voulons parler de la république, voyons d'abord ce qu'il faut entendre par république. — Lélius fit un signe d'approbation, et Scipion poursuivit : Mon intention n'est pas, en nous entretenant d'une chose si manifeste et si connue, de remonter aux premiers principes, comme font d'ordinaire les philosophes, d'aller prendre mon point de départ à la première union de l'homme et de la femme, aux premiers liens du sang et aux différents nœuds de parenté qui se formèrent bientôt après; je ne veux pas non plus définir chacun des termes, ni en marquer minutieusement toutes les diverses acceptions: je sais que je parle à des hommes éclairés, et qui se sont montrés, dans la première république du monde, à la fois de grands citoyens et de grands guerriers, et je ne veux pas m'exposer à leur donner des explications plus obscures que la chose même que je prétends éclaircir. Je ne m'engage pas à vous faire, comme un maître de gymnase, une leçon où rien ne soit omis; je ne vous promets pas de tout dire sans négliger le moindre détail. — Lél. Voilà bien la méthode que j'attendais de vous, Scipion.

XXV. Scip. La chose publique, comme nous

tratio reipublicæ, non me inertiorem esse confitear, quam opificem quemquam, si minus in maxima arte, quam illi in minimis, operæ consumpserim? Sed neque his contentus sum, quæ de ista consultatione scripta nobis summi ex Græcia sapientissimique homines reliquerunt, neque ea, quæ mihi videntur, anteferre illis audeo. Quam ob rem peto a vobis, ut me sic audiatis, neque ut omnino expertem Græcarum rerum, neque ut eas nostris in hoc præsertim genere anteponentem; sed ut unum e togatis, patris diligentia non illiberaliter institutum, studioque discendi a pueritia incensum, usu tamen et domesticis præceptis multo magis eruditum, quam literis.

XXIII. Hic Philus, Non, hercule, inquit, Scipio, dubito, quin tibi ingenio præstiterit nemo, usu quidem in republica rerum maximarum facile omnes viceris : quibus autem studiis semper fueris, tenemus. Quam ob rem si, ut dicis, animum quoque contulisti in istam rationem et quasi artem, habeo maximam gratiam Lælio : spero enim multo uberiora fore, quæ a te dicentur, quam illa quæ a Græcis nobis scripta sunt omnia. Tum ille : Permagnam tu quidem exspectationem, quod onus est ei, qui magnis de rebus dicturus est, gravissimum, imponis orationi meæ. Et Philus : Quamvis sit magna, tamen eam vinces, ut soles : neque enim est periculum, ne te de republica disserentem deficiat oratio.

XXIV. Hic Scipio : Faciam, quod vultis, ut potero, et ingrediar in disputationem ea lege, qua credo omnibus in rebus disserendis utendum esse, si errorem velis tollere, ut ejus rei, de qua quæritur, si nomen quod sit conveniat, explicetur, quid declaretur eo nomine : quod si convenerit, tum demum decebit ingredi in sermonem : nunquam enim quale sit illud, de quo disputabitur, intelligi poterit, nisi, quid sit, fuerit intellectum prius. Quare, quoniam de republica quærimus, hoc primum videamus, quid sit id ipsum, quod quærimus. Quum approbavisset Lælius : Nec vero, inquit Africanus, ita disseram de re tam illustri tamque nota, ut ad illa elementa revolvar, quibus uti docti homines his in rebus solent, ut a prima congressione maris et feminæ, deinde a progenie et cognatione ordiar; verbisque quid sit, et quot modis quidque dicatur, definiam sæpius : apud prudentes enim homines et in maxima republica summa cum gloria belli domique versatos quum loquar, non committam, ut sit illustrior illa ipsa res, de qua disputem, quam oratio mea : nec enim hoc suscepi, ut tanquam magister persequerer omnia : neque hoc polliceor me effecturum, ut ne qua particula in hoc sermone prætermissa sit. Tum Lælius : Ego vero istud ipsum genus orationis, quod polliceris, exspecto.

XXV. Est igitur, inquit Africanus, respublica res po-

Digitized by Google

l'appelons, est la chose du peuple; un peuple n'est pas toute réunion d'hommes assemblés au hazard, mais seulement une société formée sous la sauvegarde des lois et dans un but d'utilité commune. Ce qui pousse surtout les hommes à se réunir, c'est moins leur faiblesse que le besoin impérieux de se trouver dans la société de leurs semblables. L'homme n'est pas fait pour vivre isolé, errant dans la solitude; mais sa nature le porte, lors même qu'il serait dans l'affluence de tous les biens...

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

[Qu'est-ce que la chose publique, si ce n'est la chose du peuple? c'est donc la chose commune, la chose de la cité. Mais qu'est-ce que la cité, si ce n'est une multitude d'hommes fondus dans un même corps et vivant d'une vie commune? Aussi lit-on chez les politiques romains : « Une multitude « d'hommes errants et dispersés s'unit par la con- « corde et devint une cité. »] Saint Augustin, *Ep.* 138, 10.

[On a expliqué diversement l'origine des sociétés. Les uns rapportent que les hommes, les premiers nés de la terre, menaient une vie errante au milieu des forêts et des champs, n'avaient point de langage pour s'entendre mutuellement, ni de lois pour se respecter; des branches d'arbre et l'herbe des campagnes leur servaient de couche; les cavernes et les antres, d'habitations; mais en cet état ils étaient la proie des animaux féroces, plus forts qu'eux. Ceux qui avaient pu échapper à leurs dents meurtrières, ou bien ceux qui avaient vu périr quelqu'un de leurs semblables non loin d'eux, avertis de leur propre péril, se réfugièrent près d'autres hommes, implorèrent leur secours, et leur firent comprendre par geste, ce qu'ils attendaient de leur aide; peu après les premiers éléments du langage furent inventés, on donna des noms à chaque chose; insensiblement les langues se perfectionnèrent. Bientôt les hommes s'aperçurent que, réunis en troupes, ils n'étaient pas encore assez protégés contre les bêtes sauvages; ils s'enfermèrent alors dans des remparts qui leur ménagèrent un asile sûr pour les nuits, et leur permirent de repousser sans combats les attaques des animaux féroces. D'autres philosophes ont traité, et avec beaucoup de raison, ce système de visions chimériques, et ont enseigné que ce n'était pas aux attaques de bêtes féroces, mais plutôt à la nature humaine, qu'il fallait faire honneur de la formation des sociétés; que les hommes se sont rassemblés parce qu'ils ont naturellement horreur de la solitude et besoin d'être réunis à leurs semblables.] Lactance, *Instit.* l. IV, 10.

XXVI..... *Toutes les choses excellentes* ont des semences naturelles; ni les vertus, ni la société, ne reposent sur de simples conventions. Les diverses sociétés, formées en vertu de la loi naturelle que j'ai exposée, fixèrent d'abord leur séjour en un lieu déterminé et y établirent leurs demeures; ce lieu fortifié à la fois par la nature et par la main des hommes, et renfermant toutes ces demeures, entre lesquelles s'étendaient les places publiques et s'élevaient les temples, fut appelé forteresse ou ville. Or, tout peuple, c'est-à-dire toute société établie sur les principes que j'ai posés; toute cité, c'est-à-dire toute constitution d'un peuple, toute chose publique, qui est la chose du peuple, comme je l'ai dit déjà, a besoin, pour ne pas périr, d'être gouvernée par intelligence et conseil; et ce conseil doit se rapporter sans cesse

puli; populus autem non omnis hominum cœtus quoquo modo congregatus, sed cœtus multitudinis juris consensu et utilitatis communione sociatus. Ejus autem prima causa coëundi est non tam imbecillitas, quam naturalis quædam hominum quasi congregatio : non est enim singulare nec solivagum genus hoc, sed ita generatum, ut ne in omnium quidem rerum affluen*tia*...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

Quid est respublica, nisi res populi? Res ergo communis, res utique civitatis. Quid est autem civitas, nisi multitudo hominum in quoddam vinculum redacta concordiæ? Apud eos enim ita legitur : « Brevi multitudo dispersa atque vaga concordia civitas facta erat. » (*Augustinus, Epist.* 138, 10.)

Urbis condendæ originem atque causam non unam intulerunt; sed alii eos homines, qui sint ex terra primitus nati, quum per silvas et campos erraticam degerent vitam, nec ullo inter se sermonis aut juris vinculo cohærerent; sed frondes et herbam pro cubilibus, speluncas et antra pro domibus haberent : bestiis et fortioribus animalibus prædæ fuisse commemorant. Tum eos, qui aut laniati effugerant, aut laniari proximos viderant, admonitos periculi sui, ad alios homines decurrisse, præsidium implorasse, et primo nutibus voluntatem suam significasse; deinde sermonis initia tentasse, ac singulis quibusque rebus nomina imponendo, paullatim loquendi perfecisse rationem. Quum autem nec multitudinem ipsam viderent contra bestias esse tutam; oppida etiam cœpisse munire, vel ut quietem noctis tutam sibi facerent, vel ut incursiones atque impetus bestiarum non pugnando sed objectis aggeribus arcerent. Hæc aliis delira visa sunt, (ut fuerunt;) dixeruntque, non ferarum laniatus causam fuisse coëundi, sed ipsam potius humanitatem : itaque inter se congregatos, quod natura hominum solitudinis fugiens et communionis ac societatis appetens esset. (Lact. *Inst.* l. VI, c. 10.)

XXVI.... *quædam* quasi semina; neque reliquarum virtutum; nec ipsius reipublicæ reperiatur ulla instituta. Hi cœtus igitur hac, de qua exposui, causa instituti, sedem primum certo loco domiciliorum causa constituerunt; quam quum locis manuque sæpissent, ejusmodi conjunctionem tectorum oppidum vel urbem appellaverunt, delubris distinctam spatiisque communibus. Omnis ergo populus, qui est talis cœtus multitudinis, qualem exposui, omnis civitas, quæ est constitutio populi; omnis respublica, quæ,

Digitized by Google

et avant tout au principe même qui a produit la société. Il peut être exercé ou par un seul, ou par quelques hommes choisis, ou par la multitude entière. Lorsque le souverain pouvoir est dans les mains d'un seul, ce maître unique prend le nom de roi, et cette forme de gouvernement s'appelle royauté. Lorsqu'il est dans les mains de quelques hommes choisis, c'est le gouvernement aristocratique. Quand le peuple dispose de tout dans l'État, c'est le gouvernement populaire. Chacun de ces trois gouvernements peut, à la condition de maintenir dans toute sa force le lien qui a formé les sociétés humaines, devenir, je ne dirai pas parfait ni excellent, mais tolérable; et suivant les temps l'une ou l'autre de ces constitutions méritera la préférence. Un roi équitable et sage, une aristocratie digne de son nom, le peuple lui-même (quoique l'état populaire soit le moins bon de tous), s'il n'est aveuglé ni par l'iniquité ni par les passions, tous, en un mot, peuvent donner à la société une assiette assez régulière.

XXVII. Mais dans les monarchies la nation entière, à l'exception d'un seul, a trop peu de droits et de part aux affaires; sous le gouvernement des nobles, le peuple connaît à peine la liberté, puisqu'il ne participe pas aux conseils et n'exerce aucun pouvoir; et dans l'état populaire, quand même on y rencontrerait toute la justice et la modération possibles, l'égalité absolue n'en est pas moins de sa nature une iniquité permanente, puisqu'elle n'admet aucune distinction pour le mérite. Ainsi, que Cyrus, roi de Perse, ait montré une justice et une sagesse admirables, je ne puis cependant me persuader que son peuple se soit trouvé dans l'état le plus parfait sous la conduite et l'empire absolu d'un seul homme. Si l'on peut me montrer les Marseillais, nos clients, gouvernés avec la plus grande équité par quelques citoyens choisis et tout-puissants, je n'en trouve pas moins dans l'état du peuple, soumis à de tels maîtres, une image assez frappante de la servitude. Enfin lorsque les Athéniens, à une certaine époque, supprimèrent l'Aréopage, et ne voulurent plus reconnaître d'autre autorité que celle du peuple et de ses décrets, au milieu de cette égalité injurieuse au mérite, Athènes n'avait-elle pas perdu son plus bel ornement?

XXVIII. Et quand je parle ainsi de ces trois formes de gouvernement, ce ne sont pas les États bouleversés et déchirés que je juge, mais les sociétés florissantes. Dans la monarchie comme dans les deux autres, nous trouvons d'abord les inconvénients nécessaires dont j'ai parlé; mais bientôt on y peut découvrir d'autres germes plus graves d'imperfection et de ruine, car chacune de ces constitutions est toujours près de dégénérer en un fléau insupportable. A l'image de Cyrus, que je devrais appeler, pour bien dire, un roi supportable, mais que je nommerai, si vous le voulez, un monarque digne d'amour, succède en mon esprit le souvenir de Phalaris, ce monstre de cruauté; et je comprends que la domination absolue d'un seul est entraînée par une pente bien glissante vers cette odieuse tyrannie. A côté de cette aristocratie de Marseille, Athènes nous montre la faction des Trente. Enfin, dans cette même Athènes, pour ne pas citer d'autres peuples, la démocratie sans frein nous donne le triste spectacle d'une multitude qui s'emporte aux derniers excès de la fureur, et dont l'aveuglement...

ut dixi, populi res est, consilio quodam regenda est, ut diuturna sit. Id autem consilium primum semper ad eam causam referendum est quæ causa genuit civitatem. Deinde aut uni tribuendum est, aut delectis quibusdam, aut suscipiendum est multitudini atque omnibus. Quare quum penes unum est omnium summa rerum, regem illum unum vocamus, et regnum ejus reipublicæ statum. Quum autem est penes delectos, tum illa civitas optimatium arbitrio regi dicitur. Illa autem est civitas popularis (sic enim appellant) in qua in populo sunt omnia. Atque horum trium generum quodvis, si teneat illud vinclum, quod primum homines inter se reipublicæ societate devinxit; non perfectum illud quidem, neque mea sententia optimum, sed tolerabile tamen; ut aliud alio possit esse præstantius. Nam vel rex æquus ac sapiens; vel delecti ac principes cives; vel ipse populus, (quanquam id est minime probandum) tamen nullis interjectis iniquitatibus aut cupiditatibus, posse videtur aliquo esse non incerto statu.

XXVII. Sed et in regnis nimis expertes sunt ceteri communis juris et consilii : et in optimatium dominatu vix particeps libertatis potest esse multitudo, quum omni consilio communi ac potestate careat : et quum omnia per populum geruntur, quamvis justum atque moderatum, tamen ipsa æquabilitas est iniqua, quum habeat nullos gradus dignitatis. Itaque si Cyrus ille Perses justissimus fuit sapientissimusque rex, tamen mihi populi res (ea enim est, ut dixi antea, publica) non maxime expetenda fuisse illa videtur, quum regeretur unius nutu ac modo. Si Massilienses, nostri clientes, per delectos et principes cives summa justitia reguntur, inest tamen in ea conditione populi similitudo quædam servitutis. Si Athenienses quibusdam temporibus, sublato Areopago, nihil nisi populi scitis ac decretis agebant; quoniam distinctos dignitatis gradus non habebant, non tenebat ornatum suum civitas.

XXVIII. Atque hoc loquor de tribus his generibus rerumpublicarum non turbatis atque permixtis, sed suum statum tenentibus. Quæ genera primum sunt in iis singula vitiis, quæ ante dixi : deinde habent perniciosa alia vitia : nullum est enim genus illarum rerumpublicarum, quod non habeat iter ad finitimum quoddam malum præceps ac lubricum. Nam illi regi, ut eum potissimum nominem, tolerabili, aut si vultis, etiam amabili, Cyro, subeat ad immutandi animi licentiam crudelissimus ille Phalaris, cujus in similitudinem dominatus unius proclivi cursu et facili delabitur. Illi autem Massiliensium paucorum et principum administrationi civitatis finitimus est, qui fuit quodam tempore apud Athenienses triginta [virorum] consensus et factio. Jam Atheniensium populi potestatem omnium rerum ipsi, ne alios requiramus, ad furorem multitudinis licentiamque conversam pesti...

Digitized by Google

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXIX..... *De l'anarchie* sort le pouvoir des grands, ou une olygarchie factieuse, ou la royauté, ou très-souvent même un état populaire; celui-ci, à son tour, donne naissance à quelques-uns de ceux que j'ai déjà nommés; et c'est ainsi que les sociétés semblent tourner dans un cercle fatal de changements et de vicissitudes. Le sage médite sur ces révolutions; mais l'homme qui a le don de prévoir les orages dont est menacé son pays, la force de lutter contre le torrent qui entraîne chefs et peuples, la puissance de l'arrêter ou d'en modérer le cours, celui-là est un grand citoyen, et j'oserais presque dire un demi-dieu. C'est ce qui me porte à regarder comme la meilleure forme de gouvernement cette forme mixte qui est composée des trois premières, se tempérant l'une l'autre.

XXX. Lél. Je sais que c'est là votre sentiment arrêté, Scipion, car je vous l'ai entendu exprimer plus d'une fois; mais cependant, si ce n'est pas trop exiger, je voudrais apprendre de vous auquel de ces trois modes de gouvernement vous donnez la préférence. Je crois qu'il ne serait pas sans utilité.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXXI. Scip. ..... telle est la nature et la volonté du souverain, telle est invariablement la société qu'il régit. Aussi n'y a-t-il que les États où le peuple a le pouvoir suprême qui puissent admettre la liberté; la liberté, le plus doux de tous les biens, et qui n'existe pas sans une égalité parfaite. Et comment serait-il possible de trouver cette égalité, je ne dis pas dans une monarchie où la servitude est manifeste et avouée, mais dans ces États où les citoyens ont toutes les apparences de la liberté? Ils donnent leurs suffrages, ils font des généraux, des magistrats; on les sollicite, on brigue leurs faveurs; mais ces faveurs, il faut bien qu'ils les accordent, bon gré mal gré; ce qu'ils prodiguent ainsi ne leur appartient jamais; car ils sont exclus du commandement des armées, des conseils de l'État, du jugement de toutes les causes importantes, et les hautes fonctions sont le privilége exclusif de la noblesse ou de la fortune. Chez un peuple libre, au contraire, comme à Rhodes, à Athènes, il n'est pas un seul citoyen qui.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXXII..... Qu'au milieu d'une nation il s'élève un ou plusieurs hommes riches et opulents, bientôt, disent les partisans de la démocratie, leur orgueil et leur dédain font naître des priviléges que reconnaît la foule des lâches et des faibles, pliant sous l'arrogance des riches. Les mêmes politiques ajoutent qu'on ne peut rien imaginer de plus libre, de plus heureux, de plus excellent qu'un État où le peuple a conservé tous ses droits, parce qu'alors il est l'arbitre souverain des lois, des jugements, de la paix, de la guerre, des alliances, de la vie et de la fortune de chacun; voilà, disent-ils, le seul gouvernement qui mérite le nom de république, c'est-à-dire de chose du peuple. Aussi voit-on d'ordinaire le peuple chercher à s'affranchir du pouvoir des rois ou des patriciens, tandis qu'il est sans exemple qu'un peuple libre ait recouru à la royauté ou à la domination protectrice des grands. Ils prétendent que l'on serait fort injuste de condamner sans retour la cause popu-

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXIX.... teterrimus et ex hac vel optimatium, vel factiosa tyrannica illa, vel regia, vel etiam persæpe popularis: itemque ex ea genus aliquod efflorescere ex illis, quæ ante dixi, solet: mirique sunt orbes et quasi circuitus in rebuspublicis commutationum et vicissitudinum: quos quum cognosse sapientis est, tum vero prospicere impendentes in gubernanda republica moderantem cursum atque in sua potestate retinentem, magni cujusdam civis et divini pæne est viri. Itaque quartum quoddam genus reipublicæ maxime probandum esse censeo, quod est ex his, quæ prima dixi, moderatum et permixtum tribus.

XXX. Hic Lælius: Scio tibi ita placere, Africane, sæpe enim ex te audivi; sed tamen, nisi molestum est, ex tribus istis modis rerumpublicarum velim scire, quod optimum judices. Nam vel profuerit aliquid ad cog...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXXI.... et talis est quæque respublica, qualis ejus aut natura aut voluntas, qui illam regit. Itaque nulla alia in civitate, nisi in qua populi potestas est, ullum domicilium libertas habet: qua quidem certe nihil potest esse dulcius, et quæ si æqua non est, ne libertas quidem est. Qui autem æqua potest esse? omitto dicere in regno, ubi ne obscura quidem est aut dubia servitus; sed in istis civitatibus, in quibus verbo sunt liberi omnes; ferunt enim suffragia, mandant imperia, magistratus; ambiuntur, rogantur; sed ea dant magis, quæ, etiamsi nolint, danda sint; et quæ ipsi non habent, unde alii petunt: sunt enim expertes imperii, consilii publici, judicii delectorum judicum; quæ familiarum vetustatibus aut pecuniis ponderantur. In libero autem populo, ut Rhodi, ut Athenis, nemo est civium, qui...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXXII.... populo aliquis unus pluresve divitiores opulentioresque exstitissent, tum ex eorum fastidio et superbia nata esse commemorant, cedentibus ignavis et imbecillis, et arrogantiæ divitum succumbentibus. Si vero jus suum populi teneant, negant quidquam esse præstantius, liberius, beatius; quippe qui domini sint legum, judiciorum, belli, pacis, fœderum, capitis uniuscujusque, pecuniæ. Hanc unam rite rempublicam, id est, rem populi, appellari putant. Itaque et a regum et a patrum dominatione solere in libertatem rem populi vindicari, non ex liberis populis reges requiri, aut potestatem atque opes optimatium. Et vero negant oportere indomiti populi vitio genus hoc totum liberi populi repudiari: concordi populo, et omnia referenti ad incolumitatem et ad libertatem suam, nihil esse immutabilius, nihil firmius; facillimam autem

Digitized by Google

laire a en haine des dérèglements d'un peuple; qu'il n'y a rien de plus fort et de plus inébranlable qu'une république où règne la concorde, et où l'on ne connaît d'autre ambition que de maintenir la liberté de l'État, et de veiller à son salut; qu'enfin la concorde est très-facile dans une société dont tous les membres ont le même intérêt, tandis que c'est la diversité d'intérêts qui partout donne naissance à la discorde. Aussi, à les entendre, jamais gouvernement aristocratique n'a offert de stabilité; encore bien moins en trouverait-on dans l'état monarchique, qui ne connaît ni foi ni loi, comme le dit Ennius. Puisque la loi est le lien de la société civile, et que le droit donné par la loi est le même pour tous, il n'y a plus de droits ni de règles dans une société dont les membres ne sont pas égaux. Si l'on ne veut point admettre l'égalité des fortunes, s'il faut avouer que celle des esprits est impossible, au moins doit-on établir l'égalité des droits entre tous les citoyens d'une même république. Qu'est-ce en effet qu'une société, si ce n'est la participation à de certains droits communs?.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXXIII. Ces politiques vont jusqu'à refuser aux autres formes de gouvernement le nom dont elles veulent être appelées. Pourquoi donner le titre de roi, ce beau nom du monarque des cieux, à un homme avide de dominer et de commander seul à un peuple qu'il opprime? Le nom de tyran ne lui convient-il pas mieux? La tyrannie peut être douce, et la royauté insupportable; ce qui importe à des sujets, c'est de porter un joug commode, et non pas cruel : mais qu'ils ne soient pas sous le joug, c'est là ce qui ne se peut faire. Comment Lacédémone, à l'époque même où sa constitution politique passait pour un chef-d'œuvre, pouvait-elle avoir la certitude d'être gouvernée toujours par des rois bons et justes, quand il fallait qu'elle reçût invariablement pour maître le rejeton d'une souche royale? Quant à l'aristocratie, comment souffrir ces princes de l'État, qui ne tiennent pas du suffrage public, mais qui se décernent à eux-mêmes ce titre magnifique? Où ont-ils fait leurs preuves ces hommes qui s'arrogent la suprématie de la science, du talent, de la vertu?.....

(*Il manque quatre pages au manuscrit.*)

XXXIV. Si une société choisit au hasard ceux qui la doivent conduire, elle périra aussi promptement qu'un vaisseau dirigé par un des passagers que le sort aurait appelé au gouvernail. Un peuple libre choisira ceux à qui il veut se confier, et s'il pense à ses vrais intérêts, il fera choix des meilleurs citoyens; car c'est de leurs conseils, on n'en peut douter, que dépend le salut des États; et la nature, tout en destinant les hommes qui ont le plus de caractère et de noblesse à conduire les faibles, a inspiré en même temps à la foule le besoin de voir à sa tête les hommes supérieurs. Mais on prétend que cette forme excellente de gouvernement est décréditée par les faux jugements du vulgaire, qui ne sachant discerner le vrai mérite, aussi rare peut-être à découvrir qu'à posséder, prend pour les premiers des hommes ceux qui ont de la fortune, de la puissance, ou qui portent un nom illustre. Une fois que cette erreur du peuple a donné à la puissance le rang que devait seule avoir la vertu, ces chefs de faux aloi gardent obstinément le nom *d'aristocrates*, qui ne leur convient en aucune façon. Car les richesses, l'éclat du nom, la puissance, sans la

in ea republica esse concordiam, in qua idem conducat omnibus : ex utilitatis varietatibus, quum aliis aliud expediat, nasci discordias. Itaque quum patres rerum potirentur, nunquam constitisse civitatis statum. Multo jam id in regnis minus, quorum, ut ait Ennius,

.... nulla [regni] sancta societas
nec fides .... est.

Quare quum lex sit civilis societatis vinculum, jus autem legis æquale, quo jure societas civium teneri potest, quum par non sit conditio civium? Si enim pecunias æquari non placet; si ingenia omnium paria esse non possunt : jura certe paria debent esse eorum inter se, qui sunt cives in eadem republica. Quid est enim civitas, nisi juris societas?...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXXIII. Ceteras vero respublicas ne appellandas quidem putant iis nominibus, quibus illæ sese appellari velint. Cur enim regem appellem, Jovis optimi nomine, hominem dominandi cupidum aut imperii singularis, populo oppresso dominantem, non tyrannum potius? tam enim esse clemens tyrannus, quam rex importunus potest; ut hoc populorum intersit, utrum comi domino, an aspero serviant; quin serviant, id quidem fieri non potest. Quo autem modo assequi poterat Lacedæmon illa tum, quum præstare putabatur disciplina reipublicæ, ut bonis uteretur justisque regibus, quum esset habendus rex, quicunque genere regio natus esset? Nam optimates quidem quis ferat, qui non populi concessu, sed suis comitiis, hoc sibi nomen arrogaverunt? Qui enim judicatur iste optimus doctrina, artibus, studiis? Audio quando... (Non. v. *Æmulus* p. 239.)

(*Desiderantur paginæ quatuor.*)

XXXIV.... si fortuito id faciet, tam cito evertetur, quam navis, si e vectoribus sorte ductus ad gubernacula accesserit. Quod si liber populus deliget, quibus se committat; deligetque, si modo salvus esse vult, optimum quemque; certe in optimorum consiliis posita est civitatium salus : præsertim quum hoc natura tulerit, non solum ut summi virtute et animo præessent imbecillioribus, sed ut hi etiam parere summis velint. Verum hunc optimum statum pravis hominum opinionibus eversum esse dicunt, qui ignoratione virtutis, quæ quum in paucis est, tum in paucis judicatur et cernitur, opulentos homines et copiosos, tum genere nobili natos, esse optimos putant. Hoc errore vulgi quum rempublicam opes paucorum, non virtutes, tenere cœperunt, nomen illi principes optimatium mordicus tenent, re autem carent eo nomine. Nam divitiæ, nomen,

Digitized by Google

sagesse qui apprend à se gouverner soi-même et à conduire les autres, ne sont plus qu'une honteuse et insolente vanité; et il n'est pas au monde de plus triste spectacle que celui d'une société où l'on estime les hommes en proportion de leur fortune. Mais aussi que peut-on comparer à une république gouvernée par la vertu, alors que celui qui commande aux autres n'obéit lui-même à aucune passion; alors qu'il ne donne à ses concitoyens aucun précepte dont l'exemple ne reluise en sa personne; qu'il n'impose au peuple aucune loi dont il ne soit l'observateur le plus fidèle; et que sa conduite entière peut être proposée comme une loi vivante à la société qu'il dirige? Si un seul homme pouvait satisfaire à tout à la fois, le concours de plusieurs deviendrait inutile; si tout un peuple pouvait voir le bien et le poursuivre d'un commun accord, on n'aurait pas besoin de faire choix de quelques chefs. La difficulté de former un sage conseil a fait passer le pouvoir du roi aux grands; les errements et la témérité des peuples l'ont transporté des mains de la foule dans celles du petit nombre. Ainsi, entre l'impuissance d'un seul et l'aveuglement de la multitude, l'aristocratie tient le milieu, et présente par sa position même les garanties de la plus parfaite modération. Sous son gouvernement tutélaire les peuples doivent être le plus heureux possible, vivre sans inquiétude ni tourments, puisqu'ils ont confié leur repos à des protecteurs dont le premier devoir est la vigilance, et dont la préoccupation constante est de ne point donner au peuple l'idée que les grands négligent ses intérêts. Quant à l'égalité absolue des droits, que poursuivent les peuples libres, elle n'est jamais qu'une utopie; les nations les plus jalouses de leur liberté et les plus impatientes de tout frein accordent cependant une foule de distinctions, et savent parfaitement classer les hommes et faire acception du mérite. D'ailleurs cette égalité absolue serait le comble de l'iniquité. Essayez de mettre sur la même ligne les grands hommes et cette lie du peuple qui se trouve nécessairement partout, et vous reconnaîtrez que c'est par esprit d'équité commettre l'iniquité la plus révoltante. Dans les gouvernements aristocratiques, une pareille absurdité ne sera jamais à craindre. Voilà, Lélius, à peu près du moins, ce que disent les partisans et les admirateurs de l'aristocratie.

XXXV. Lél. Mais vous, Scipion, lequel de ces trois gouvernements préférez-vous? — Scip. Vous avez raison de me demander lequel je préfère, car je n'approuve aucun des trois séparément, et je mets fort au-dessus de chacun d'eux celui qui les réunit tous. Mais s'il fallait en choisir un exclusivement, je me prononcerais pour le gouvernement royal. Il semble que le titre de roi a quelque chose de paternel; il nous montre un chef de famille qui veille sur ses sujets comme sur ses propres enfants, qui protége son peuple avec amour, bien loin de le réduire en esclavage; c'est un homme excellent et tout-puissant qui soutient et guide les petits et les faibles: est-il rien de plus raisonnable? Mais voici les grands qui réclament pour eux l'honneur de mieux accomplir cet ouvrage, et qui nous disent qu'il y a plus de lumières dans une assemblée que dans un seul homme, et tout autant d'équité et de bonne foi. Enfin voici le peuple qui nous crie, de toutes ses forces, qu'il ne veut obéir ni à un seul ni à plusieurs; que pour les animaux eux-mêmes rien n'est plus doux que la liberté, et qu'elle périt sous l'empire d'un roi comme sous la domination

opes vacuæ consilio et vivendi atque aliis imperandi modo, dedecoris plenæ sunt et insolentis superbiæ: nec ulla deformior species est civitatis, quam illa, in qua opulentissimi optimi putantur. Virtute vero gubernante rempublicam, quid potest esse præclarius? quum is, qui imperat aliis, servit ipse nulli cupiditati; quum quas ad res cives instituit et vocat, eas omnes complexus est ipse; nec leges imponit populo, quibus ipse non pareat; sed suam vitam, ut legem, præfert suis civibus. Qui si unus satis omnia consequi posset, nihil opus esset pluribus; si universi videre optimum et in eo consentire possent, nemo delectos principes quæreret. Difficultas ineundi consilii rem a rege ad plures; error et temeritas populorum a multitudine ad paucos transtulit. Sic inter infirmitatem unius temeritatemque multorum medium optimates possederunt locum, quo nihil potest esse moderatius: quibus rempublicam tuentibus, beatissimos esse populos necesse est, vacuos omni cura et cogitatione, aliis permisso otio suo, quibus id tuendum est, neque committendum, ut sua commoda populus negligi a principibus putet. Nam æquabilitas quidem juris, quam amplexantur liberi populi, neque servari potest: ipsi enim populi, quamvis soluti effrenatique sint, præcipue multis multa tribuunt, et est in ipsis magnus delectus hominum et dignitatum; eaque, quæ appellatur æquabilitas, iniquissima est. Quum enim par habetur honos summis et infimis, qui sint in omni populo necesse est, ipsa æquitas iniquissima fit: quod in iis civitatibus, quæ ab optimis reguntur, accidere non potest. Hæc fere, Læli, et quædam ejusdem generis ab iis, qui eam formam reipublicæ maxime laudant, disputari solent.

XXXV. Tum Lælius, Quid tu, inquit, Scipio? e tribus istis, quid maxime probas? S. Recte quæris, quod maxime e tribus; quoniam eorum nullum ipsum per se separatum probo; antepenoque singulis illud, quod conflatum fuerit ex omnibus. Sed si unum ac simplex probandum *sit*, regium *pro*bem *atque in* pri*mis laudem*. In *primo autem genere, quod* hoc loco appellatur, occurrit nomen quasi patrium regis, ut ex se natis, ita consulentis suis civibus, et eos conservantis stu*dio*sius, quam *redi*gentis *in servitu*tem: *ut sane utili*us *sit facultati*bus *et mente exi*guos sustentari unius optimi et summi viri diligentia. Adsunt optimates, qui se melius hoc idem facere profiteantur; plusque fore dicant in pluribus consilii, quam in uno, et eamdem tamen æquitatem et fidem. Ecce autem maxima

Digitized by Google

des grands. Ainsi un roi nous offre la tendresse d'un père, les grands leur sage conseil, le peuple la liberté; entre les trois le choix est difficile. — LÉL. Je le crois comme vous; mais cependant, si cette difficulté n'est résolue, je ne vois pas comment nous pourrons aborder toutes celles qui suivent.

XXXVI. SCIP. J'imiterai donc Aratus, qui, au début de son grand ouvrage, commence par invoquer Jupiter. — LÉL. Pourquoi Jupiter? et quelle ressemblance y a-t-il entre le poëme d'Aratus et notre entretien politique? — SCIP. Il n'y en a qu'une : c'est que nous devons, nous aussi, au début de nos recherches, élever notre pensée à celui que le monde entier, d'un commun accord, savants et ignorants, regarde comme le roi des Dieux et des hommes. — Pourquoi donc? dit Lélius. — Pourquoi? repartit Scipion; vous pouvez en juger vous-même. En effet, ou les chefs des nations ont répandu parmi le peuple, pour l'intérêt des sociétés, cette croyance qu'il y a dans le ciel un maître souverain, qui d'un froncement de sourcil, comme dit Homère, ébranle l'Olympe, et que l'on adore comme le roi et le père de tous les êtres; et s'il en est ainsi, nous voyons que la plupart des nations, pour ne pas dire toutes, entrant dans l'esprit de leurs chefs, ont reconnu par un éclatant témoignage l'excellence de la royauté, puisqu'elles s'accordent à penser que tous les Dieux sont gouvernés par un seul monarque tout-puissant : ou si l'on prétend que ce sont là des fables accréditées par la superstition des peuples, consultons ces maîtres révérés de tous les gens instruits, ces hommes supérieurs qui ont vu de leurs yeux en quelque façon ce qu'à peine nos oreilles peuvent entendre. — De quels hommes voulez-vous parler? demanda Lélius. — SCIP. De ceux qui, en approfondissant tous les secrets de la nature, comprirent que le monde entier est gouverné par une intelligence.....

(*Il manque quatre pages au manuscrit.*)

[Angelo Maï croit que l'on peut combler cette lacune par le passage suivant de Lactance, qui semble reproduire en substance les pages de Cicéron perdues pour nous :]

« Platon établit la royauté en principe, quand il déclare qu'il n'y a qu'un Dieu par qui le monde a été formé et ordonné suivant les règles admirables de la raison éternelle. Aristote, son disciple, affirme que le monde est gouverné par une intelligence souveraine et unique. Antisthène dit que la nature ne connaît qu'un seul Dieu, régulateur suprême de tout ce qui est. Il serait superflu de recueillir ici ce qu'enseignaient sur la Divinité Thalès, Pythagore et Anaximène, et longtemps après eux les Stoïciens, Cléanthe, Chrysippe, Zénon, et Tullius lui-même; car tous faisaient profession de reconnaître que le monde est sous l'empire d'un seul Dieu. Hermès à qui sa vertu et sa vaste science valurent le surnom de Trismégiste, Hermès dont la doctrine remonte bien plus haut que les plus anciens systèmes des philosophes, et que les Égyptiens révèrent comme un dieu, adresse au Dieu unique et à sa majesté sainte des louanges infinies, lui donne le nom de maître et de père.... LACTANCE, *Épit.* 4.

XXXVII..... Mais si vous voulez, Lélius, je vous produirai des témoins qui ne sont ni trop anciens ni barbares. — LÉL. Des témoins de cette sorte me conviendraient fort. — SCIP. Et d'abord, vous savez qu'il n'y a pas encore quatre

voce clamat populus, neque se uni neque paucis velle parere; libertate ne feris quidem quidquam esse dulcius; hac omnes carere, sive regi sive optimatibus serviant. Ita caritate nos capiunt reges, consilio optimates, libertate populi : ut in comparando difficile ad eligendum sit, quid maxime velis. L. Credo, inquit, sed expediri quæ restant vix poterunt, si hoc inchoatum reliqueris.

XXXVI. S. Imitabor ergo Aratum, qui magnis de rebus dicere exordiens, a Jove incipiendum putat. L. Quo Jove? aut quid habet illius carminis simile hæc oratio? S. Tantum, inquit, ut rite ab eo dicendi principia capiamus, quem unum omnium deorum et hominum regem esse omnes, docti indocti [que expoliri] consentiunt. Quid? inquit Lælius. Et ille : Quid censes, nisi quod est ante oculos? Sive hæc ad utilitatem vitæ constituta sunt a principibus rerumpublicarum, ut rex putaretur unus esse in cælo, qui nutu, ut ait Homerus, totum Olympum converteret, idemque et rex et pater haberetur omnium, magna auctoritas est multique testes : (si quidem omnes multos appellari placet) ita consensisse gentes, decretis videlicet principum, nihil esse rege melius, quoniam deos omnes censent unius regi numine : sive hæc in errore imperitorum posita esse, et fabularum similia didicimus; audiamus communes quasi doctores eruditorum hominum, qui tanquam oculis illa viderunt, quæ nos vix audiendo cognoscimus. Quinam, inquit Lælius, isti sunt? Et ille : Qui natura omnium rerum pervestiganda senserunt omnem hunc mundum mente...

(*Desiderantur paginæ quattuor.*)

[Hunc hiatum Maius expleri vult his verbis Lactantii, ex hoc Ciceronis loco, ut videtur, adumbratis :] *Plato monarchiam asserit, unum Deum dicens, a quo sit mundus instructus et mirabili ratione perfectus. Aristoteles, auditor ejus, unam esse mentem, quæ mundo præsideat, confitetur. Antisthenes unum esse dicit naturalem Deum totius summæ gubernatorem Longum est recensere, quæ de summo Deo vel Thales vel Pythagoras et Anaximenes antea, vel postmodum stoici, Cleanthes et Chrysippus et Zeno (et ipse Tullius) prædicaverint; quum hi omnes a Deo solo regi mundum affirmaverint. Hermes, qui ob virtutem multarumque artium scientiam Trismegistus meruit nominari, qui et doctrinæ vetustate philosophos antecessit, quique apud Ægyptios ut deus colitur, majestatem Dei singularis infinitis asserens laudibus, dominum et patrem nuncupat*, etc.) (Lactant. Epit. c. 4.)

XXXVII.... Sed si vis, Læli, dabo tibi testes nec nimis antiquos nec ullo modo barbaros. L. Istos, inquit, volo.

Digitized by Google

cents ans que Rome n'est plus gouvernée par des rois. — Lél. Je le sais, sans doute. — Scip. Mais, selon vous, quatre cents ans d'âge est-ce beaucoup pour une ville ou pour un État? — Lél. C'est à peine l'âge adulte. — Scip. Ainsi donc, il y a quatre cents ans, Rome avait un roi? — Lél. Et même un roi superbe. — Scip. Mais avant celui-là? — Lél. Un roi très-juste, et ainsi des autres en remontant jusqu'à Romulus, qui régnait il y a six siècles. — Scip. Romulus lui-même est-il bien ancien? — Lél. Nullement; car à son époque la Grèce était déjà bien près de vieillir. — Scip. Romulus, dites-moi, régnait-il sur des barbares? — Lél. S'il faut écouter les Grecs, pour qui tous les hommes sont ou des Grecs ou des barbares, je crains bien que Romulus n'ait été un roi de barbares; mais s'il faut juger un peuple par ses mœurs et non par sa langue, je ne crois pas les Romains plus barbares que les Grecs.

D'ailleurs, reprit Scipion, pour le point qui nous occupe, c'est moins le témoignage d'une nation entière que celui des hommes éclairés que nous voulons consulter. Si donc il est constant qu'à une époque peu reculée, des hommes sages ont voulu être gouvernés par des rois, voilà bien, comme je vous le promettais, des témoins qui ne sont ni trop anciens ni barbares.

XXXVIII. Lél. Je vois bien, Scipion, que vous ne manquez pas de témoins; mais auprès de moi comme auprès de tous les juges, les preuves bien raisonnées valent mieux que les témoins. — Scip. Vous voulez des preuves, Lélius : eh bien! votre propre expérience va vous en fournir. — Lél. Quelle expérience? — Scip. Dites-moi, vous êtes-vous jamais senti en colère? — Lél. Plus souvent que je n'eusse voulu. — Scip. Et lorsque vous êtes en colère, permettez-vous à cette passion de dominer votre âme? — Lél. Non, par Hercule; mais j'imite alors cet Archytas de Tarente, qui arrivant à sa campagne et trouvant qu'en tout on y avait pris justement le contrepied de ses ordres : Malheureux, dit-il à son fermier, je t'aurais déjà roué de coups, si je n'étais en colère. — Parfaitement, dit Scipion. Archytas regardait donc la colère, celle du moins que la raison désarme, comme une certaine sédition de l'âme; et il voulait l'apaiser par la réflexion. Mettez-vous maintenant devant les yeux l'avarice, l'ambition, la vanité, toutes les passions, et vous comprendrez que si l'âme est gouvernée royalement, tout en elle sera soumis à l'empire de la raison (puisque la raison est la partie la plus excellente de l'âme), et que, sous cet empire, il n'y a plus de place pour les passions, plus de place pour la colère et l'aveuglement. — Lél. Rien n'est plus vrai. — Scip. Approuvez-vous une âme ainsi réglée? — Lél. On ne peut davantage. — Scip. Vous ne pourriez donc souffrir que, méconnaissant la raison, l'âme s'abandonnât à ses passions qui sont sans nombre, ou se laissât emporter à la colère? — Scip. A mon avis, rien de plus misérable qu'une telle âme et qu'un homme en proie à ses passions. — Scip. Vous voulez donc qu'une royauté s'établisse dans l'âme humaine, et que la raison y règle tout souverainement? — Lél. Sans nul doute. — Scip. Comment donc pouvez-vous hésiter sur le gouvernement qui convient aux États? Ne voyez-vous pas que, dans une nation, si le pouvoir est partagé, il n'y a plus d'autorité souveraine? car la souveraineté, si on la divise, est anéantie.

s. Videsne igitur minus quadringentorum annorum esse hanc urbem, ut sine regibus sit? L. Vero, minus. s. Quid ergo? hæc quadringentorum annorum ætas, ut urbis et civitatis, num valde longa est? L. Ista vero, inquit, adulta vix. s. Ergo his annis quadringentis Romæ rex erat? L. Et superbus quidem. s. Quid supra? L. Justissimus; et deinceps retro usque ad Romulum, qui ab hoc tempore anno sexcentesimo rex erat. s. Ergo ne iste quidem pervetus. L. Minime, ac prope senescente jam Græcia. s. Cedo, num, Scipio, barbarorum Romulus rex fuit? L. Si, ut Græci dicunt, omnes aut Graios esse aut barbaros, vereor, ne barbarorum rex fuerit; sin id nomen moribus dandum est, non linguis, non Græcos minus barbaros, quam Romanos puto. Et Scipio : Atqui ad hoc, de quo agitur, non quærimus gentem, ingenia quærimus. Si enim et prudentes homines et non veteres reges habere voluerunt, utor neque perantiquis neque inhumanis ac feris testibus.

XXXVIII. Tum Lælius : Video te, Scipio, testimoniis satis instructum : sed apud me, ut apud bonum judicem, argumenta plus quam testes valent. Tum Scipio : Utere igitur argumento, Læli, tute ipse sensus tui. Cujus, inquit ille, sensus? s. Si quando (si forte) tibi visus es irasci alicui. L. Ego vero sæpius, quam vellem. s. Quid? tum, quum tu es iratus, permittis illi iracundiæ dominatum animi tui? L. Non, mehercule, inquit : sed imitor Archytam illum Tarentinum, qui quum ad villam venisset, et omnia aliter offendisset ac jusserat, Te, te infelicem, inquit villico, quem necassem jam verberibus, nisi iratus essem. Optime, inquit Scipio. Ergo Architas iracundiam, videlicet dissidentem a ratione, seditionem quamdam animi [vere] ducebat; eam consilio sedari volebat. Adde avaritiam, adde imperii, adde gloriæ cupiditatem, adde libidines; et illud vide, in animis hominum regale si imperium sit, unius fore dominatum, consilii scilicet : (ea est enim animi pars optima) consilio autem dominante, nullum esse libidinibus, nullum iræ, nullum temeritati locum. L. Sic, inquit, est. s. Probas igitur animum ita affectum? L. Nihil vero, inquit, magis. s. Ergo non profecto probares, si, consilio pulso, libidines, quæ sunt innumerabiles, iracundiæve tenerent omnia. L. Ego vero nihil isto animo, nihil ita animato homine miserius ducerem. s. Sub regno igitur tibi esse placet omnes animi partes, et eas regi consilio? L. Mihi vero sic placet. s. Cur igitur dubitas, quid de republica sentias? in qua, si in plures translata res sit, intelligi jam licet, nullum fore, quod præsit, im-

Digitized by Google

XXXIX. Lél. Mais, je vous prie, qu'importe le gouvernement d'un seul ou de plusieurs, si ce dernier est juste? — Scip. Je vois que mes autorités n'ont pas produit grande impression sur vous : aussi suis-je bien résolu à ne plus invoquer, à l'appui de mon sentiment, que votre propre témoignage. — Lél. Quel témoignage tirerez-vous de moi? — Scip. J'ai remarqué dernièrement, lorsque nous étions ensemble à Formies, que vous enjoigniez formellement à vos esclaves de ne prendre les ordres que d'un seul chef. — Lél. Oui sans doute, de mon fermier. — Scip. Et à Rome, vos affaires sont-elles dans les mains de plusieurs intendants? — Lél. Non, certes; je n'en ai qu'un seul. — Scip. Enfin le gouvernement général de toute votre maison, le partagez-vous avec quelqu'un? — Lél. Pas le moins du monde, j'espère. — Scip. Que n'accordez-vous donc également que pour les sociétés l'empire d'un seul, lorsqu'il est équitable, est de tous le meilleur? — Lél. Je me sens entraîné, et je me rends presque à votre avis.

XL. Scip. Vous vous y rendrez bien mieux encore, Lélius, si laissant de côté la comparaison du vaisseau, du malade, qu'il vaut mieux confier à un seul pilote ou à un seul médecin expérimenté, que de le remettre à la direction de plusieurs, j'arrive à des considérations d'un ordre plus relevé. — Lél. Quelles considérations? — Scip. Vous savez que c'est la cruauté et la domination superbe du seul Tarquin, qui a fait détester au peuple romain jusqu'au nom de roi? — Lél. Je le sais. — Scip. Vous n'ignorez pas non plus qu'après avoir chassé Tarquin, le peuple, enivré de sa liberté nouvelle, s'emporta à des excès dont bientôt j'aurai à vous entretenir longuement. On vit alors des innocents exilés, un grand nombre de citoyens dépouillés, des magistrats annuels, les faisceaux inclinés devant le peuple, la multitude jugeant en dernier ressort, la fameuse retraite au mont Aventin; enfin une longue suite de mouvements et d'actes qui devaient aboutir à la souveraineté absolue du peuple. — Lél. C'est la vérité. — Scip. Mais tout cela se passait en temps de paix et de sécurité. Lorsqu'on n'a rien à craindre, un peu de licence est bien permise, témoin les malades attaqués légèrement, et les passagers d'un vaisseau qui ne court point de danger; mais quand la mer devient houleuse, quand la fièvre redouble, passagers et malades s'abandonnent à une main exercée. Ainsi le peuple de Rome, en paix et dans ses foyers, commande, menace ses magistrats, désobéit à leurs ordres, appelle de leur décision, les traduit devant son tribunal; en temps de guerre, on pourrait croire qu'il obéit à un roi; car l'intérêt du salut parle plus haut que la passion de l'indépendance. Bien mieux, dans les guerres importantes, nos ancêtres ont voulu que toute l'autorité fût réunie dans les mains d'un seul homme, dont le titre même indique l'extrême puissance. On le nomme *dictateur*, parce qu'un consul le proclame (*quia dicitur*); mais dans nos livres vous voyez, Lélius, qu'il est appelé le maître du peuple. — Lél. C'est très-vrai. — Scip. Reconnaissons la sagesse de ces anciens.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XLI..... Lorsqu'un peuple a perdu un bon roi, alors, comme le dit Ennius en parlant de la mort d'un prince excellent, « les cœurs de fer sont émus jusqu'aux larmes; de tous côtés on entend ces cris de deuil : O Romulus, divin Romulus, père de la patrie, que le ciel nous avait donné! ô notre ami, notre dieu tutélaire, digne

perium; quod quidem, nisi unum sit, esse nullum potest.

XXXIX. Tum Lælius : Quid, quæso, interest inter unum et plures, si justitia est in pluribus? Et Scipio : Quoniam testibus meis intellexi, Læli, te non valde moveri, non desinam te uti teste, ut hoc, quod dico, probem. Me, inquit ille, quonam modo? s. Quia animum adverti, nuper quum essemus in Formiano, te familiæ valde interdicere, ut uni dicto audiens esset. L. Quippe : villico. s. Quid domi? pluresne præsunt negotiis tuis? L. Imo vero unus, inquit. s. Quid? totam domum num quis alter præter te regit? L. Minime vero. s. Quin tu igitur concedis idem in republica, singulorum dominatus, si modo justi sint, esse optimos? L. Adducor igitur et propemodum assentior.

XL. Et Scipio : Tum magis assentiare, Læli, si, ut omittam similitudines, uni gubernatori, uni medico, si digni modo sint iis artibus, rectius esse, alteri navem committere, ægrum alteri, quam multis, ad majora pervenero. L. Quænam ista sunt? s. Quid? tu non vides, unius importunitate et superbia Tarquinii, nomen huic populo in odium venisse regium? L. Video vero, inquit. s. Ergo etiam illud vides, de quo progrediente oratione multa me dicturum puto, Tarquinio exacto, mira quadam exsultasse populum insolentia libertatis : tum exacti in exsilium innocentes, tum bona direpta multorum, tum annui consules, tum demissi populo fasces, tum provocationes omnium rerum, tum secessio plebis, tum prorsus ita acta pleraque, ut in populo essent omnia. L. Est, inquit, ut dicis. Est vero, inquit Scipio, in pace et otio : licet enim lascivire, dum nihil metuas, ut in navi ac sæpe etiam in morbo levi. Sed ut ille, qui navigat, quum subito mare cœpit horrescere, et ille æger, ingravescente morbo, unius opem implorat; sic noster populus in pace et domi imperat, et ipsis magistratibus minatur, recusat, appellat, provocat; in bello sic paret, ut regi : valet enim salus plus quam libido. Gravioribus vero bellis etiam sine collega omne imperium nostri penes singulos esse voluerunt, quorum ipsum nomen vim suæ potestatis indicat. Nam dictator quidem ab eo appellatur, quia dicitur : sed in nostris libris vides eum, Læli, magistrum populi. L. Video, inquit. Et Scipio : Sapienter igitur illi veteres.....

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XLI... justo quidem rege quum est populus orbatus,
Pectora dura tenet desiderium,
sicut ait Ennius, post optimi regis obitum;

Digitized by Google

fils des immortels! » Ils n'appellent ni maître ni seigneur celui qui leur a commandé avec tant de justice; ils ne lui donnent pas même le nom de roi; c'est la providence de la patrie, c'est un père, c'est un dieu. Et ces titres sont fondés; écoutez ce que le peuple ajoute : « C'est à toi que nous devons la vie. » Ils pensaient donc, ces anciens Romains, que la vie, l'honneur et la gloire sont donnés au peuple par la justice du roi. Leur postérité aurait conservé les mêmes sentiments, si ce caractère sacré s'était toujours maintenu dans la personne des rois; mais vous voyez que l'injuste domination d'un seul entraîna pour toujours la chute de la royauté. — Lél. Je le vois, et il me tarde de connaître le cours de ces vicissitudes politiques, non-seulement dans notre pays, mais dans toutes les sociétés possibles.

XLII. Scip. Lorsque je vous aurai exposé mon sentiment sur la forme de gouvernement qui, de toutes, me paraît la meilleure, j'aurai à vous entretenir avec soin de ces grandes révolutions politiques; quoique je pense qu'elles doivent difficilement se produire dans un État gouverné comme je l'entends. Quant au pouvoir royal, en voici la première et la plus infaillible altération : dès qu'un roi devient injuste, la royauté disparaît, et fait place à la tyrannie, le pire des gouvernements et qui tient de si près au meilleur. Lorsque la tyrannie est abattue par les grands, ce qui est assez l'usage, l'État prend alors la seconde des trois formes générales; c'est un conseil aristocratique qui veille aux intérêts du peuple avec une sollicitude paternelle, et qui a par cet endroit quelque chose de royal. Si c'est le peuple lui-même qui a tué ou chassé un tyran, il garde assez de modération, tant que le bon sens l'inspire; et comme il s'applaudit de ce qu'il a fait, il veut donner à l'État restauré par lui une certaine consistance. Mais si le peuple a porté une main violente sur un bon roi, ou, ce que l'on voit plus souvent, s'il a versé le sang des nobles, et soumis tout l'État à ses fureurs, il n'est point de tempête, point d'incendie, qui ne soient plus faciles à calmer que les emportements d'une multitude effrénée.

XLIII. Il arrive alors ce que Platon décrit avec des couleurs si vives, et que je voudrais exprimer d'après lui; je ne sais si notre langue s'y prêtera; du moins c'est un effort à tenter. « Lorsque, dit-il, le peuple est dévoré d'une soif intarissable d'indépendance, et que, servi par de perfides échansons, il a vidé jusqu'à la lie la coupe enivrante d'une liberté sans mélange; alors ses magistrats et ses chefs, s'ils ne sont relâchés et débonnaires, deviennent l'objet d'attaques, de poursuites, d'accusations terribles; il les appelle dominateurs, rois, tyrans. » Je pense que vous connaissez ce passage. — Lél. Je le savais par cœur. — Scip. Voyons la suite : « Ceux qui obéissent aux magistrats sont insultés par le peuple, qui les nomme des esclaves volontaires; les magistrats, au contraire, qui affectent de descendre au niveau des simples citoyens, et les citoyens qui s'étudient à effacer toute différence entre eux et les magistrats, sont couverts de louanges et surchargés d'honneurs. Il faut nécessairement que dans une telle société la liberté afflue partout; qu'au sein des familles toute au-

simul inter
Sese sic memorant : O Romule, Romule die,
Qualem te patriæ custodem Di genuerunt!
O pater! o genitor! o sanguen Dis oriundum!

Non heros nec dominos appellabant eos, quibus juste paruerunt : denique ne reges quidem; sed patriæ custodes, sed patres et deos. Nec sine causa. Quid enim adjungunt?

Tu produxisti nos intra luminis oras.

Vitam, honorem, decus sibi datum esse justitia regis existimabant. Mansisset eadem voluntas in eorum posteris, si regum similitudo permansisset : sed vides unius injustitia concidisse genus illud totum reipublicæ. L. Video vero, inquit, et studeo cursus istos mutationum non magis in nostra, quam in omni republica noscere.

XLII. Et Scipio : Est omnino, quum de illo genere reipublicæ, quod maxime probo, quæ sentio, dixero, accuratius mihi dicendum de commutationibus rerumpublicarum; etsi minime facile eas in ea republica futuras puto. Sed hujus regiæ prima et certissima est illa mutatio. Quum rex injustus esse [cœperit], perit illud illico genus, et est idem ille tyrannus, deterrimum genus et finitimum optimo : quem si optimates oppresserunt, quod ferme evenit, habet statum respublica de tribus secundarium : est enim quasi regium, id est, patrium consilium populo bene consulentium principum. Sin per se populus interfecit aut ejecit tyrannum, est moderatior, quoad sentit et sapit, et sua re gesta lætatur, tuerique vult per se constitutam rempublicam. Si quando aut regi justo vim populus attul[er]it, regnove eum spoliavit; aut etiam, id quod evenit sæpius, optimatium sanguinem gustavit, ac totam rempublicam substravit libidini suæ; cave putes, aut mare ullum aut flammam esse tantam, quam non facilius sit sedare, quam effrenatam insolentia multitudinem.

XLIII. Tum fit illud, quod apud Platonem est luculente dictum, si modo id exprimere Latine potuero; nam difficile factu est; sed conabor tamen. Quum enim, inquit, inexplebiles populi fauces exaruerunt libertatis siti, malisque usus ille ministris, non modice temperatam, sed nimis meracam libertatem sitiens hauserit; tum magistratus et principes, nisi valde lenes et remissi sint, et large sibi libertatem ministrent, insequitur, insimulat, arguit; præpotentes, reges, tyrannos vocat. Puto enim tibi hæc esse nota. L. Vero, mihi, inquit ille, notissima. S. Ergo illa sequuntur : eos, qui pareant principibus, agitari ab eo populo, et servos voluntarios appellari; eos autem, qui in magistratu privatorum similes esse velint; eosque privatos, qui efficiant, ne quid inter privatum et magistratum differat, ferunt laudibus et mactant honoribus, ut necesse sit in ejusmodi republica plena libertatis esse omnia; ut et privata domus omnis vacet dominatione, et hoc malum usque ad bestias perveniat : denique ut pater filium metuat, filius patrem negligat; absit omnis pudor, ut plane liberi sint;

Digitized by Google

torité disparaisse, et que les animaux eux-mêmes soient atteints de cette contagion. Le père craint son fils, le fils ne connaît plus son père; toute pudeur est proscrite, pour que la liberté soit entière; il n'y a plus de différence entre le citoyen et l'étranger; le maître redoute ses élèves et les flatte, les élèves prennent leur maître en dédain; les jeunes gens s'arrogent l'autorité des vieillards; les vieillards prennent part aux amusements de la jeunesse, pour ne pas lui être odieux et à charge. Bientôt l'esclave se donne tous les airs d'un homme libre, la femme se croit l'égale de son mari; et au milieu de cette indépendance universelle, il n'est pas jusqu'aux chiens, aux chevaux et aux ânes qui ne se trémoussent de liberté, et qui ne courent en bêtes libres sur la voie publique, forçant les hommes à leur laisser le passage. De cette licence illimitée il résulte enfin que les esprits deviennent si ombrageux et si délicats, qu'au moindre signe d'autorité ils s'irritent et regimbent, et que de proche en proche ils vont jusqu'au mépris des lois, afin d'être plus complétement libres de sujétion. »

XLIV. Lél. Vous avez, ce me semble, rendu avec une fidélité parfaite ce qu'a dit Platon. — Scip. Pour reprendre maintenant la suite de nos idées, nous voyons (c'est Platon qui nous l'enseigne) que de cette extrême licence, réputée pour l'unique liberté, sort la tyrannie comme de sa souche naturelle. Le pouvoir excessif des grands amène la chute de l'aristocratie; tout pareillement l'excès de la liberté conduit un peuple à la servitude. Ne voyons-nous pas constamment pour l'état du ciel, pour les biens de la terre, pour la santé, qu'un extrême se tourne subitement en l'extrême contraire? c'est là surtout la destinée des États; l'extrême liberté pour les particuliers et pour les peuples se change bientôt en une extrême servitude. De la licence naît la tyrannie, et avec elle le plus injuste et le plus dur esclavage. Ce peuple indompté, cette hydre aux cent têtes se choisit bientôt contre les grands, dont le pouvoir est déjà abattu et les dignités abolies, un chef audacieux, impur, persécuteur impudent des hommes qui souvent ont le mieux mérité de leur patrie, prodiguant à la populace la fortune d'autrui et la sienne. Comme dans la vie privée il pourrait craindre pour sa tête, on lui donne des commandements, on les lui continue; bientôt sa personne est protégée par une garde, témoin Pisistrate à Athènes; enfin il devient le tyran de ceux mêmes qui l'ont élevé. S'il tombe sous les coups des bons citoyens, comme on l'a vu souvent, alors l'État est régénéré; s'il périt victime de quelques audacieux, la société est en proie à une faction, autre espèce de tyrannie qui succède encore parfois à ce beau gouvernement des nobles, lorsque l'aristocratie se corrompt et s'oublie. Ainsi le pouvoir est comme une balle que se renvoient tour à tour les rois aux tyrans, les tyrans aux grands ou au peuple, ceux-ci aux factions ou à de nouveaux tyrans; et jamais une forme politique n'est de bien longue durée dans un État.

XLV. Pour toutes ces raisons, je tiens donc que la royauté est de beaucoup préférable au gouvernement des grands ou du peuple; mais la royauté elle-même le cède dans mon esprit à une constitution politique qui réunirait ce que les trois premières ont de meilleur, et allierait dans une

nihil intersit, civis sit an peregrinus; magister ut discipulos metuat et iis blandiatur, spernantque discipuli magistros: adolescentes ut senum sibi pondus assumant, senes autem ad ludum adolescentium descendant, ne sint iis odiosi et graves: ex quo fit, ut etiam servi se liberius gerant; uxores eodem jure sint, quo viri; inque tanta libertate canes etiam et equi, aselli denique, liberi sint, sic incurrant, ut iis de via decedendum sit. Ergo ex hac infinita, inquit, licentia hæc summa cogitur, ut ita fastidiosæ mollesque mentes evadant civium, ut, si minima vis adhibeatur imperii, irascantur et perferre nequeant: ex quo leges quoque incipiunt negligere, ut plane sine ullo domino sint.

XLIV. Tum Lælius, Prorsus, inquit, expressa sunt a te, quæ dicta sunt ab illo. s. Atque, ut jam ad sermonis mei morem revertar, ex hac nimia licentia, quam illi solam libertatem putant, ait ille, ut ex stirpe quadam exsistere et quasi nasci tyrannum. Nam ut ex nimia potentia principum oritur interitus principum, sic hunc nimis liberum populum libertas ipsa servitute afficit. Sic omnia nimia, quum vel in tempestate, vel in agris, vel in corporibus lætiora fuerunt, in contraria fere convertuntur, maxime que id in rebuspublicis evenit: nimiaque illa libertas et populis et privatis in nimiam servitutem cadit. Itaque ex hac maxima libertate tyrannus gignitur et illa injustissima et durissima servitus. Ex hoc enim populo indomito vel potius immani deligitur aliqui plerumque dux contra illos principes afflictos jam et depulsos loco, audax, impurus, consectans proterve bene sæpe de republica meritos, populo gratificans et aliena et sua: cui quia privato sunt oppositi timores, dantur imperia, et ea continuantur; præsidiis etiam, ut Athenis Pisistratus, sæpiuntur: postremo, a quibus producti sunt, exsistunt eorum ipsorum tyranni: quos si boni oppresserunt, ut sæpe fit, recreatur civitas; sin audaces, fit illa factio, genus aliud tyrannorum: eademque oritur etiam ex illo sæpe optimatium præclaro statu, quum ipsos principes aliqua pravitas de via deflexit. Sic tanquam pilam rapiunt inter se reipublicæ statum, tyranni ab regibus, ab iis aut principes aut populi; a quibus aut factiones aut tyranni: nec diutius unquam tenetur idem reipublicæ modus.

XLV. Quod ita quum sit, ex tribus primis generibus longe præstat, mea sententia, regium; regio autem ipsi præstabit id, quod erit æquatum et temperatum ex tribus optimis rerumpublicarum modis. Placet enim esse quiddam in republica præstans et regale; esse aliud auctoritati principum partitum ac tributum; esse quasdam res servatas judicio voluntatique multitudinis. Hæc constitutio primum habet æquabilitatem quamdam magnam, qua carere diutius vix possunt liberi; deinde firmitudinem: quod et illa prima facile in contraria vitia convertuntur, ut exsistat

Digitized by Google

juste mesure les trois pouvoirs. J'aime que dans un État il y ait quelque chose de majestueux et de royal; qu'une part soit faite à l'influence des nobles, et que certaines choses soient réservées au jugement et à l'autorité du peuple. Cette forme de gouvernement a d'abord l'avantage de maintenir une grande égalité, bienfait dont un peuple libre ne peut être privé longtemps; elle a ensuite beaucoup de stabilité, tandis que les autres sont toujours près de s'altérer, la royauté inclinant vers la tyrannie, le pouvoir des grands vers l'oligarchie factieuse, et celui du peuple vers l'anarchie. Tandis que les autres constitutions se renversent et se succèdent sans fin, celle-ci, fondée sur un sage équilibre et qui n'exclut aucun pouvoir légitime, ne peut guère être sujette à toutes ces vicissitudes sans que les chefs de l'État n'aient commis de grandes fautes. On ne peut trouver de germe de révolution dans une société où chacun tient son rang naturel, y est solidement établi, et ne voit point au-dessous de place libre où il puisse tomber.

XLVI. Mais je crains, Lélius, et vous, mes sages amis, que si je m'arrête trop longtemps à ces questions générales, mon discours ne ressemble plutôt à la leçon d'un maître qu'au libre entretien d'un ami qui cherche la vérité avec vous. C'est pourquoi je vais vous parler de choses qui sont connues de tous, et qui ont été depuis longtemps l'objet de nos réflexions. Je le reconnais donc, je le sens, je le déclare, il n'est aucune forme de gouvernement qui, par sa constitution, son organisation, ses règles, puisse être comparée à celle que nos pères nous ont transmise et que nos ancêtres ont établie. Et puisque vous voulez entendre de ma bouche ce que vous savez si bien vous-mêmes, j'exposerai d'abord le système de la constitution romaine, je montrerai que de tous il est le plus excellent; et, proposant ainsi notre république pour modèle, j'essaierai de rapporter à cet exemple tout ce que j'ai à dire sur la meilleure forme de gouvernement. Si j'en viens à bout, si je puis toucher le but, je crois que j'aurai surabondamment rempli la tâche que Lélius m'a imposée.

XLVII. Lél. Imposée, dites-vous! Mais s'il en est une qui vous convienne, c'est bien celle-là. Qui pouvait parler des institutions de nos ancêtres mieux que Scipion, issu d'un sang si glorieux? Qui aurait mieux que vous le droit de nous entretenir de la meilleure forme de gouvernement, de cet état prospère qui n'est pas le nôtre aujourd'hui, mais qui ne le pourrait devenir sans vous rendre aux premiers honneurs? A qui appartient-il enfin de nous parler d'avenir et de prévoyante sagesse, si ce n'est au héros qui a renversé deux puissantes rivales, la terreur de Rome, et garanti par là nos futures destinées?

FRAGMENTS DU LIVRE PREMIER,

DONT LA PLACE EST INCERTAINE.

I. Mais comme la patrie nous comble de bienfaits, et qu'elle est notre mère bien avant celle qui nous a donné le jour, nous lui devons plus de reconnaissance qu'à nos propres parents. (Nonius, v, 17.)

II. Carthage n'aurait pas été si florissante pendant près de six siècles, sans un gouvernement sage et une forte discipline. (Nonius, XII, 30.)

ex rege dominus, ex optimatibus factio, ex populo turba et confusio; quodque ipsa genera generibus sæpe commutantur novis. Hoc in hac juncta moderateque permixta conformatione reipublicæ non ferme sine magnis principum vitiis evenit. Non est enim causa conversionis, ubi in suo quisque est gradu firmiter collocatus, et non subest, quo præcipitet ac decidat.

XLVI. Sed vereor, Læli, vosque homines amicissimi ac prudentissimi, ne, si diutius in hoc genere verser, quasi præcipientis cujusdam et docentis, et non vobiscum simul considerantis, esse videatur oratio mea. Quam ob rem ingrediar in ea, quæ nota sunt omnibus, quæsita autem a nobis jamdiu. Sic enim decerno, sic sentio, sic affirmo, nullam omnium rerumpublicarum aut constitutione aut descriptione aut disciplina conferendam esse cum ea, quam patres nostri nobis acceptam jam inde a majoribus reliquerunt. Quam, si placet, quoniam ea, quæ tenebatis ipsi, etiam ex me audire voluistis, simul, et qualis sit, et optimam esse ostendam : expositaque ad exemplum nostra republica, accommodabo ad eam, si potuero, omnem illam orationem, quæ est mihi habenda de optimo civitatis statu. Quod si tenere et consequi potuero, cumulate munus hoc, cui me Lælius, præposuit, ut opinio mea fert, effecero.

XLVII. Tum Lælius, Tuum vero, inquit, Scipio, ac tuum quidem munus. Quis enim te potius aut de majorum dixerit institutis? quum sis clarissimis ipse majoribus : aut de optimo statu civitatis? quem si habemus, etsi ne nunc quidem, tum vero quis te possit esse florentior? aut de consiliis in posterum providendis? quum tu, duobus hujus urbis terroribus depulsis, in omne tempus ei prospexeris.

LIBRI I DE REPUBLICA

FRAGMENTA INCERTÆ SEDIS.

1 Sed quoniam plur[im]a beneficia continet patria, et est antiquior parens, quam [is] qui creav[er]it; major ei profecto, quam parenti debetur gratia. (Nonius, v, *Antiquus* p. 426.)

2 Nec tantum Karthago habuisset opum sexcentos fere annos sine consiliis et disciplina. (Idem, *cap. de doct. indag.* p. 526.)

3 Cognoscere me hercle, inquit, consuetudinem istam et studium sermonis. (Idem v, *Cognoscere* p. 276.)

Digitized by Google

Et d'ailleurs tous ces rivages de la mer sont des lieux si charmants! on y respire le goût d'une vie fastueuse et molle; comment s'en défendre? Ce que j'ai dit de Corinthe, je crois qu'on pourrait le dire avec une parfaite vérité de la Grèce entière. Presque tout le Péloponnèse est maritime; si vous en exceptez le pays de Phliunte, toutes les contrées en sont baignées par la mer: hors du Péloponnèse je ne vois que les Énianes, les Doriens et les Dolopes qui ne touchent pas à la mer. Que dirai-je des îles de la Grèce? Elles semblent bercées par les flots qui les enveloppent, elles, leurs institutions et leurs mœurs. Mais ce n'est là, comme je l'ai déjà dit, que l'ancienne Grèce. Jetez les yeux sur les colonies qu'elle a fondées en Asie, en Thrace, en Italie, en Sicile, en Afrique : en trouverez-vous une seule, si ce n'est Magnésie, qui ne soit baignée par les eaux? Il semble qu'une ceinture détachée de la Grèce soit venue border toutes les contrées barbares. Car il n'y avait dans les temps anciens d'autres peuples maritimes que les Étrusques et les Carthaginois, les uns commerçants, les autres pirates. Il me paraît donc évident qu'il faut attribuer tous les maux et les révolutions des sociétés grecques à ces vices des cités maritimes que je viens de toucher en peu de mots. Mais, au milieu de ces graves inconvénients, il faut reconnaître un grand avantage : c'est que les productions de tous les pays du monde viennent comme d'elles-mêmes se réunir dans la ville que vous habitez, et qu'en retour vous pouvez porter ou envoyer par toute la terre les récoltes de vos campagnes.

V. Romulus pouvait-il donc, pour donner à sa ville naissante tous les avantages d'une position maritime et lui en sauver les inconvénients, être mieux inspiré qu'il ne le fut, en l'élevant sur les bords d'un fleuve dont les eaux toujours égales et ne tarissant jamais vont se verser dans la mer par une large embouchure; par la voie duquel la cité peut recevoir de la mer ce qui lui manque, et lui rendre en retour ce dont elle surabonde, et qui alimente perpétuellement nos marchés par la communication incessante qu'il établit entre la mer et Rome d'un côté, de l'autre entre la ville et l'intérieur des terres? Aussi je n'hésite pas à le croire, Romulus avait pressenti dès lors que sa nouvelle cité serait un jour le siége d'un immense empire. Imaginez cette ville située dans toute autre partie de l'Italie, et la domination romaine devient impossible.

VI. Quant aux fortifications naturelles de Rome, est-il un homme assez indifférent pour ne pas en avoir dans l'esprit une image nette et bien dessinée? La sage prévoyance de Romulus et des autres rois y a joint un mur d'enceinte qui vient se rattacher de toutes parts à des collines escarpées, rend inaccessible le passage qui s'ouvrait entre l'Esquilin et le Quirinal et que défend aujourd'hui un énorme rempart ceint d'un vaste fossé, et fait de notre citadelle entourée de précipices, protégée par ses rocs taillés à pic, une forteresse tellement inexpugnable, que toute cette effroyable tempête de l'invasion gauloise vînt mourir à ses pieds.

Romulus choisit d'ailleurs un lieu rempli de sources vives, et d'une salubrité remarquable au milieu d'une contrée malsaine. Les collines qui le protégent appellent et renouvellent l'air, et couvrent les vallées de leur ombre.

VII. Romulus sut promptement juger tous les avantages de cette position; il y bâtit une ville qu'il appela Rome, de son nom; et, pour affermir cette cité nouvelle, il conçut et mit à exécution un dessein étrange et d'une hardiesse un peu sauvage, mais qui décèle le coup d'œil

loponnesum Ænianes et Dores et Dolopes soli absunt a mari. Quid dicam insulas Græciæ? quæ fluctibus cinctæ natant pæne ipsæ simul cum civitatum institutis et moribus. Atque hæc quidem, ut supra dixi, veteris sunt Græciæ. Coloniarum vero quæ est deducta a Graiis in Asiam, Thraciam, Italiam, Siciliam, Africam, præter unam Magnesiam, quam unda non alluat? Ita barbarorum agris quasi attexta quædam videtur ora esse Græciæ. Nam e barbaris quidem ipsis nulli erant antea maritimi, præter Etruscos et Pœnos; alteri mercandi causa, latrocinandi alteri. Quæ causa perspicua est malorum commutationumque Græciæ, propter ea vitia maritimarum urbium, quæ ante paullo perbreviter attigi. Sed tamen in his vitiis inest illa magna commoditas, et quod ubique gentium est ut ad eam urbem, quam incolas, possit adnare : et rursus, ut id quod agri efferant sui, quascumque velint in terras portare possint ac mittere.

V. Qui potuit igitur divinius et utilitates complecti maritimas Romulus et vitia vitare? quam quod urbem perennis amnis et æquabilis et in mare late influentis posuit in ripa, quo posset urbs et accipere ex mari, quo egeret, et reddere, quo redundaret : eodemque ut flumine res ad victum cultumque maxime necessarias non solum mari absorberet, sed etiam invectas acciperet ex terra : ut mihi jam tum divinasse ille videatur, hanc urbem sedem aliquando et domum summo esse imperio præbituram : nam hanc rerum tantam potentiam non ferme facilius alia in parte Italiæ posita urbs tenere potuisset.

VI. Urbis autem ipsius nativa præsidia quis est tam negligens, qui non habeat animo notata planeque cognita? cujus is est tractus ductusque muri, quum Romuli, tum etiam reliquorum regum sapientia definitus ex omni parte arduis præruptisque montibus, ut unus aditus, qui esset inter Esquilinum Quirinalemque montem, maximo aggere objecto, fossa cingeretur vastissima : atque ut ita munita arx circumjectu arduo et quasi circumciso saxo niteretur, ut etiam in illa tempestate horribili Gallici adventus incolumis atque intacta permanserit. Locumque delegit et fontibus abundantem, et in regione pestilenti salubrem : colles enim sunt, qui quum perflantur ipsi, tum afferunt umbram vallibus.

VII. Atque hæc quidem perceleriter confecit : nam et

Digitized by Google

d'un grand homme, et d'un fondateur d'empire préparant sûrement la grandeur future de son peuple. De jeunes vierges sabines, de la meilleure naissance, étaient venues à Rome pour assister à la première célébration de nos jeux anniversaires que Romulus donnait dans le cirque; à son signal et sur son ordre, elles sont toutes enlevées, et unies par des mariages aux plus nobles familles. Cette injure arma les Sabins contre Rome; un combat fut livré; la victoire balançait, lorsqu'à la prière des Sabines enlevées, Romulus fit un traité avec Tatius, roi des Sabins. Par ce traité il reçut dans Rome les Sabins et leur culte, et partagea la puissance suprême avec leur roi.

VIII. Après la mort de Tatius, l'autorité revint tout entière dans les mains de Romulus. Déjà, du vivant de son collègue, il avait formé un conseil royal composé des premiers citoyens, que l'on appela *Pères* par affection; il avait divisé le peuple en trois tribus, qui portèrent son nom, celui de Tatius et celui de Lucumon, mort au côté de Romulus en combattant les Sabins; et en trente curies, désignées par les noms des Sabines qui avaient été médiatrices de la paix et de l'alliance. Romulus, disons-nous, avait formé toutes ces institutions du vivant de Tatius; mais, après sa mort, il régna plus que jamais avec le concours des Pères et dirigé par leurs conseils.

IX. En agissant ainsi, Romulus prouva qu'il comprenait ce que naguère avait bien vu le législateur de Sparte, que la perfection du gouvernement royal et de la souveraineté d'un seul demande l'appui et le concours des meilleurs citoyens. Se faisant un soutien et comme un rempart de ce conseil, qui lui tenait lieu de sénat, il vainquit en plusieurs rencontres les nations voisines; et, sans conserver pour lui aucune de leurs dépouilles, il ne cessa d'enrichir ses concitoyens. En tout temps Romulus se montra religieux observateur des auspices, que nous maintenons aujourd'hui encore au grand profit de la république. Il prit lui-même les auspices pour fonder sa nouvelle ville, et c'est là l'origine sacrée de la cité romaine; et depuis, avant d'établir toutes ses institutions publiques, il choisit dans chacune des tribus un augure pour l'aider à consulter les auspices. Il voulut que les grands fussent les patrons du peuple et eussent chacun leur clientèle; disposition d'une grande utilité, comme je l'expliquerai bientôt. Enfin, il n'introduisit dans ses lois pénales d'autres châtiments que des amendes de moutons et de bœufs (car toute la fortune d'alors consistait en troupeaux ou en terres, *pecus*, *locus*, d'où sont venues pour désigner la richesse les expressions de *pecuniosi*, *locupletes*), et proscrivit la violence et les supplices.

X. Après avoir régné trente-sept ans et élevé ces deux solides colonnes de la république, les auspices et le sénat, Romulus disparut pendant une éclipse de soleil, et obtint cet insigne honneur qu'on le crut transporté au rang des Dieux : renommée merveilleuse pour un mortel, et qu'une vertu extraordinaire a pu seule mériter. Ce qui rend encore l'apothéose de Romulus plus admi-

urbem constituit, quam e suo nomine Romam jussit nominari : et ad firmandam novam civitatem novum quoddam et subagreste consilium, sed ad muniendas opes regni ac populi sui magni hominis et jam tum longe providentis secutus est, quum Sabinas honesto ortas loco virgines, quæ Romam ludorum gratia venissent, quos tum primum anniversarios in circo fecere instituisset, Consualibus rapi jussit, easque in familiarum amplissimarum matrimoniis collocavit. Qua ex causa quum bellum Romanis Sabini intulissent, prælioque certamen varium atque anceps fuisset, cum T. Tatio rege Sabinorum fœdus icit, matronis ipsis, quæ raptæ erant, orantibus : quo fœdere et Sabinos in civitatem adscivit, sacris communicatis, et regnum suum cum illorum rege sociavit.

VIII. Post interitum autem Tatii quum ad eum potentatus omnis recidisset, quanquam cum Tatio in regium consilium delegerat principes, qui appellati sunt propter caritatem patres; populumque et suo et Tatii nomine et Lucumonis, qui Romuli socius in Sabino prælio occiderat, in tribus tres curiasque triginta descripserat, quas curias earum nominibus nuncupavit, quæ ex Sabinis virgines raptæ, postea fuerant oratrices pacis et fœderis : sed quanquam ea Tatio sic erant descripta vivo, tamen, eo interfecto, multo etiam magis Romulus patrum auctoritate consilioque regnavit.

IX. Quo facto primum vidit judicavitque idem, quod Spartæ Lycurgus paullo ante viderat, singulari imperio et potestate regia tum melius gubernari et regi civitates, si esset optimi cujusque ad illam vim dominationis adjuncta auctoritas. Itaque hoc consilio et quasi senatu fultus et munitus, et bella cum finitimis felicissime multa gessit : et quum ipse nihil ex præda domum suam reportaret, locupletare cives non destitit. Tunc, id quod retinemus hodie magna cum salute reipublicæ, auspiciis plurimum obsecutus est Romulus. Nam et ipse, quod principium reipublicæ fuit, urbem condidit auspicato, et omnibus publicis rebus instituendis, qui sibi essent in auspiciis, ex singulis tribubus singulos cooptavit augures : et habuit plebem in clientelas principum descriptam; quod quantæ fuerit utilitati, post videro : multæque dictione ovium et boum, (quod tum erat res in pecore et locorum possessionibus, ex quo pecuniosi et locupletes vocabantur) non vi et suppliciis coercebat.

X. Ac Romulus, quum septem et triginta regnavisset annos, et hæc egregia duo firmamenta reipublicæ peperisset, auspicia et senatum, tantum est consecutus, ut, quum subito sole obscurato non comparuisset, deorum in numero collocatus putaretur : quam opinionem nemo unquam mortalis assequi potuit sine eximia virtutis gloria. Atque hoc eo magis est in Romulo admirandum, quod ceteri, qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum seculis fuerunt, ut fingendi proclivis esset ratio, quum imperiti facile ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis, jam in-

Digitized by Google

rable, c'est que tous les autres hommes dont on a fait des dieux ont vécu pendant des siècles de barbarie, où l'ignorance et la crédulité rendaient facile une pareille fiction; tandis que nous voyons Romulus, séparé de nous par moins de six siècles, appartenir à un âge où les lettres et les sciences avaient déjà pris un grand développement, et où les erreurs d'une civilisation naissante étaient depuis longtemps dissipées. Si l'on s'en rapporte à la supputation des annales grecques, Rome fut fondée la seconde année de la septième Olympiade, et par conséquent Romulus vivait à une époque où déjà la Grèce était pleine de poëtes et de musiciens, et où l'on n'ajoutait guère de foi aux fables qui ne remontaient pas à une certaine antiquité. Car les lois de Lycurgue sont antérieures de cent huit ans à la première Olympiade, quoique plusieurs auteurs, trompés par une erreur de nom, aient attribué l'institution des Olympiades à Lycurgue lui-même; et Homère, suivant les calculs les moins élevés, vivait trente ans avant Lycurgue. Il est donc constant qu'Homère précéda Romulus d'un grand nombre d'années; et qu'au temps du fondateur de Rome, l'éducation des esprits, les lumières généralement répandues laissaient peu de place à une fiction nouvelle. La crédule antiquité a reçu beaucoup de fables grossières; mais cet âge déjà cultivé, prêt à rire de ce qui est impossible, se tint en garde contre les fictions.....

(*Il manque ici un grand nombre de lettres au manuscrit.*)

..... On crut cependant à la divinité de Romulus dans un temps où l'expérience avait mûri les esprits, où l'homme se connaissait lui-même. Mais il avait montré tant de vertu et de génie, que le peuple n'hésita pas à se laisser persuader de lui ce que depuis bien des siècles on n'avait voulu croire d'aucun mortel, alors que Julius Proculus, un homme simple envoyé par les Pères, qui tenaient à écarter loin d'eux le soupçon de la mort de Romulus, vint déclarer dans l'assemblée publique que Romulus lui était apparu sur la colline que l'on appelle maintenant Quirinale, lui avait ordonné de demander au peuple qu'un temple lui fût élevé sur cette colline, ajoutant qu'il était dieu et s'appelait Quirinus.

XI. Voyez-vous donc comment la sage politique d'un seul a créé un nouveau peuple, et, loin de l'abandonner à ses premiers efforts, comme un enfant au berceau, a présidé à son développement, et l'a conduit jusqu'aux abords de la virilité? — Nous le voyons, dit Lélius; mais ce que nous voyons aussi, c'est que vous suivez une méthode toute nouvelle, que ne nous offre aucun des livres grecs. Le prince des philosophes et le plus parfait des écrivains s'est choisi lui-même un terrain entièrement libre, pour y construire une cité à sa guise; création admirable sans doute, mais qui n'est pas faite pour des hommes et répugne à la réalité. Les autres, sans avoir les yeux fixés sur un modèle de république, ont traité successivement des diverses formes politiques et des constitutions sociales. Il me semble que vous voulez réunir les deux méthodes: dès le début, vous vous êtes élevé à des considérations que vous avez mieux aimé mettre dans la bouche des autres que de produire en votre nom, comme le fait Socrate dans les écrits de son disciple; c'est ainsi, par exemple, que vous rapportez à des raisons profondes le choix que fit Romulus, par hasard ou par nécessité, de l'emplacement de Rome; et maintenant,

veteratis literis atque doctrinis, omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato, fuisse cernimus. Nam si, id quod Græcorum investigatur annalibus, Roma condita est secundo anno Olympiadis septimæ, in id seculum Romuli cecidit ætas, quum jam plena Græcia poetarum et musicorum esset, minorque fabulis, nisi de veteribus rebus, haberetur fides. Nam centum et octo annis postquam Lycurgus leges scribere instituit, prima posita est Olympias; quam quidam nominis errore ab eodem Lycurgo constitutam putant: Homerum autem, qui minimum dicunt, Lycurgi ætati triginta annis anteponunt fere. Ex quo intelligi potest, permultis annis ante Homerum fuisse, quam Romulum: ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quidquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas fictas etiam nonnunquam incondite; hæc ætas autem jam exculta, præsertim eludens omne, quod fieri non potest, respuit.

(*Desiderantur in Ms. literæ pl. m. CCXXX.*)

. . . us ne . . . . . us ut di . . . . . nt quidam . x filia, quo . . . . ille mor . . . . . odem . . . . . no na . . . . . moni . . . . . mpia . . . . xta et quin . . . . esima . . . . acilius . . . . . legi pos . . . . . m de Ro. . li immortalitate creditum, quum jam inveterata vita hominum ac tractata esset et cognita. Sed profecto tanta fuit in eo vis ingenii atque virtutis, ut id de Romulo Proculo Julio homini agresti crederetur, quod multis jam ante seculis nullo alio de mortali homines credidissent: qui impulsu patrum, quo illi a se invidiam interitus Romuli pellerent, in concione dixisse fertur, a se visum esse in eo colle Romulum, qui nunc Quirinalis vocatur: eum sibi mandasse, ut populum rogaret, ut sibi eo in colle delubrum fieret: se deum esse et Quirinum vocari.

XI. Videtisne igitur, unius viri consilio non solum ortum novum populum, neque ut in cunabulis vagientem relictum, sed adultum jam et pæne puberem? Tum Lælius: Nos vero videmus; et te quidem ingressum ratione ad disputandum nova, quæ nusquam est in Græcorum libris. Nam princeps ille, quo nemo in scribendo præstantior fuit, aream sibi sumpsit, in qua civitatem exstrueret arbitratu suo; præclaram ille quidem fortasse; sed a vita hominum abhorrentem et moribus. Reliqui disseruerunt sine ullo certo exemplari formaque reipublicæ de generibus et de rationibus civitatum. Tu mihi videris utrumque facturus: es enim ita ingressus, ut, quæ ipse reperias, tribuere aliis malis, quam, ut facit apud Platonem Socrates, ipse fingere; et illa de urbis situ revoces ad rationem, quæ a Ro-

Digitized by Google

sans permettre à vos pensées de se perdre dans le vague, vous les dirigez toutes vers l'examen approfondi d'une seule république. Poursuivez donc votre route; il me semble déjà vous entendre expliquer l'histoire des autres rois, et nous montrer enfin la constitution romaine accomplie.

XII. Scipion reprit : Le sénat de Romulus, composé des premiers citoyens, que le roi avait assez élevés pour vouloir qu'ils fussent nommés *Pères* et leurs enfants *patriciens*, essaya, après la mort de Romulus, de gouverner sans roi la république; mais le peuple ne le souffrit point, et, dans l'ardeur des regrets que lui inspirait son premier chef, il ne cessa de demander un roi. Les sénateurs alors imaginèrent une espèce d'interrègne inconnu jusque-là dans l'histoire des nations; ils firent nommer un roi provisoire, qui leur offrait le double avantage de ne point laisser de lacune dans le gouvernement royal, et de ne point habituer le peuple à un seul et même maître; ces rois de passage ne goûtaient pas assez longtemps le pouvoir pour hésiter à s'en défaire, ou pour se rendre capables de le conserver. A cette époque, nos premiers Romains, ce peuple si nouveau, aperçurent un grand principe qui avait échappé à Lycurgue. Le législateur de Lacédémone, si toutefois cette question était de son ressort, décida que l'on ne devait point élire les rois, mais que le trône appartenait aux descendants, quels qu'ils fussent, de la race d'Hercule. Nos ancêtres, malgré toute leur rusticité, reconnurent que c'était la vertu et la sagesse, et non le sang, qui devaient faire les rois.

XIII. La renommée rapportait des merveilles de la sagesse de Numa Pompilius; c'était un Sabin; mais le peuple, sans vanité patriotique, choisit pour roi, sur la proposition même du sénat, ce vertueux étranger, et l'appela de Cures à Rome pour régner. A peine arrivé, quoique le peuple l'eût nommé roi dans les comices par curies, Numa fit confirmer son autorité par une nouvelle loi que les curies votèrent également; et comme il vit que les institutions de Romulus avaient enflammé les Romains pour la guerre, il jugea qu'il fallait peu à peu amortir cette ardeur et calmer leurs sens.

XIV. Et d'abord il distribua par tête aux citoyens les terres que Romulus avait conquises; il leur fit comprendre que, sans piller ni ravager, ils pouvaient, par la culture de leurs champs, vivre dans l'abondance des biens, et leur inspira l'amour de la tranquillité et de la paix, à l'ombre desquelles fleurissent la justice et la bonne foi, et dont l'influence tutélaire protége la culture des campagnes et la récolte des fruits de la terre. C'est à Numa que remonte l'institution des grands auspices; c'est lui qui porta de trois à cinq le nombre des augures, et qui choisit parmi les grands cinq pontifes qu'il préposa aux cérémonies sacrées; il fit rendre toutes ces lois dont nous conservons le dépôt, et qui soumirent au joug bienfaisant des cérémonies religieuses les esprits habitués à la guerre et ne respirant que combats; il créa les Flamines, les Saliens, le corps des Vestales, et régla saintement toutes les parties du culte public. Il voulut que les cérémonies sacrées fussent d'une observance difficile, mais d'un appareil très-simple; il établit une foule de pratiques toutes indispensables, mais qui ne nécessitaient aucuns frais dispendieux; il multiplia les obligations religieuses; mais le pauvre put s'en acquitter aussi facilement

mulo casu aut necessitate facta sunt; et disputes non vaganti oratione, sed defixa in una republica. Quare perge, ut instituisti : prospicere enim jam videor te reliquos reges persequente, quasi perfectam rempublicam.

XII. Ergo, inquit Scipio, quem ille Romuli senatus, qui constabat ex optimatibus, quibus ipse rex tantum tribuisset, ut eos patres vellet nominari patriciosque eorum liberos, tentaret post Romuli excessum, ut ipse gereret sine rege rempublicam, populus id non tulit : desiderioque Romuli postea regem flagitare non destitit : quem prudenter illi principes novam et inauditam ceteris gentibus interregni ineundi rationem excogitaverunt, ut, quoad certus rex declaratus esset, nec sine rege civitas, nec diuturno rege esset uno, nec committeretur, ut quisquam inveterata potestate aut ad deponendum imperium tardior esset, aut ad obtinendum munitior. Quo quidem tempore novus ille populus vidit tamen id, quod fugit Lacedæmonium Lycurgum, qui regem non deligendum duxit, (si modo hoc in Lycurgi potestate potuit esse) sed habendum, qualiscumque is foret, qui modo esset Herculis stirpe generatus. Nostri illi etiam tum agrestes viderunt, virtutem et sapientiam regalem, non progeniem, quæri oportere.

XIII. Quibus quum esse præstantem Numam Pompilium fama ferret, prætermissis suis civibus, regem alienigenam patribus auctoribus sibi ipse populus adscivit; eumque ad regnandum Sabinum hominem Romam Curibus accivit. Qui ut huc venit, quanquam populus curiatis eum comitiis regem esse jusserat, tamen ipse de suo imperio curiatam legem tulit : hominesque Romanos instituto Romuli bellicis studiis ut vidit incensos, existimavit eos paullum ab illa consuetudine esse revocandos.

XIV. Ac primum agros, quos bello Romulus ceperat, divisit viritim civibus, docuitque, sine depopulatione atque præda posse eos colendis agris abundare commodis omnibus, amoremque eis otii et pacis injecit; quibus facillime justitia et fides convalescit, et quorum patrocinio maxime cultus agrorum perceptioque frugum defenditur. Idemque Pompilius et auspiciis majoribus inventis, ad pristinum numerum duo augures addidit; et sacris e principum numero pontifices quinque præfecit : et animos, propositis legibus his, quas in monumentis habemus, ardentes consuetudine et cupiditate bellandi religionum cærimoniis mitigavit : adjunxitque præterea flamines, Salios, virginesque Vestales; omnesque partes religionis statuit sanctissime. Sacrorum autem ipsorum diligentiam difficilem, apparatum perfacilem esse voluit : nam quæ perdiscenda, quæque observanda essent, multa constituit, sed ea sine impensa. Sic religionibus colendis operam addidit,

Digitized by Google

que le riche. Il ouvrit des marchés, établit des jeux, rechercha tous les moyens de rapprocher et d'assembler les hommes. Par toutes les institutions il rappela à l'humanité et à la douceur ces esprits que la vie guerrière avait rendus cruels et farouches. Après avoir ainsi régné au milieu de la paix et de la concorde pendant trente-neuf ans (car nous suivrons de préférence le calcul de notre ami Polybe, le plus exact observateur des temps), il mourut en laissant à Rome les deux garanties les plus solides d'un puissant avenir, la religion et l'humanité, mises en honneur par ses soins.

XV. Est-il vrai, dit alors Manilius à Scipion, est-il vrai, comme on le rapporte, que ce roi Numa fut disciple de Pythagore, ou tout au moins pythagoricien? Je l'ai souvent entendu dire aux vieillards, et je sais que c'est le sentiment public; mais je ne vois pas que nos annales autorisent suffisamment cette tradition. — Scip. Rien n'est plus faux, Manilius; et non-seulement c'est une fiction, mais une grossière et absurde fiction: pour ma part, je ne connais rien de plus intolérable qu'un mensonge qui veut nous faire croire, non-seulement ce qui n'est pas, mais ce qui de tous points est impossible. Il est avéré par l'histoire que Pythagore vint à Sybaris, à Crotone, et dans les différentes villes de la Grande-Grèce, la quatrième année du règne de Tarquin le Superbe. C'est dans la soixante-douzième Olympiade que se rencontrent à la fois le commencement du règne de Tarquin et l'arrivée de Pythagore. On voit donc, par un calcul facile, que Numa était mort depuis cent quarante ans environ lorsque Pythagore mit le pied en Italie; et sur ce point aucun doute ne s'est jamais élevé dans l'esprit de ceux qui ont étudié avec soin l'histoire des temps. — Dieux immortels, s'écria Manilius, quelle erreur, et combien elle est enracinée! Toutefois je ne ferai pas de difficulté à admettre que notre civilisation ne vienne pas d'outre-mer et qu'elle n'ait pas été importée à Rome, mais qu'elle soit l'œuvre de notre génie propre et de nos vertus domestiques.

XVI. Vous le reconnaîtrez bien plus clairement encore, reprit Scipion, si vous observez la marche successive de la république, et si vous la voyez s'avancer vers la perfection par un progrès naturel et constant. Vous trouverez digne des plus grands éloges la sagesse de nos ancêtres, qui accueillirent plusieurs institutions étrangères, mais leur donnèrent un développement et une excellence qu'elles n'avaient jamais connus au lieu de leur origine; et vous comprendrez que ce n'est pas au hasard, mais au conseil et à la discipline, que le peuple romain doit cette puissance, dont la fortune, il est vrai, n'a point contrarié l'essor.

XVII. Après la mort de Numa, le peuple, sur la proposition d'un interroi, éleva Tullus Hostilius à la royauté, dans les comices par curies. Le nouveau roi, à l'exemple de Numa, fit confirmer sa puissance par une loi que les curies votèrent. Il s'acquit une grande réputation militaire, et fit de beaux exploits. Il construisit la place des comices et la curie, et les entoura des dépouilles des vaincus. On lui doit les formes légales des déclarations de guerre, et le droit sacré

sumptum removit: idemque mercatus, ludos, omnesque conveniendi causas et celebritates invenit. Quibus rebus institutis, ad humanitatem atque mansuetudinem revocavit animos hominum studiis bellandi jam immanes ac feros. Sic ille quum undequadraginta annos summa in pace concordiaque regnavisset: sequamur enim potissimum Polybium nostrum, quo nemo fuit in exquirendis temporibus diligentior; excessit e vita, duabus præclarissimis ad diuturnitatem reipublicæ rebus confirmatis, religione atque clementia.

XV. Quæ quum Scipio dixisset, Verene, inquit Manilius, hoc memoriæ proditum est, Africane, regem istum Numam Pythagoræ ipsius discipulum, an certe Pythagoreum fuisse? Sæpe enim hoc de majoribus natu audivimus et ita intelligimus vulgo existimari: neque vero satis id annalium publicorum auctoritate declaratum videmus. Tum Scipio, Falsum est enim, Manili, inquit, id totum; neque solum fictum, sed etiam imperite absurdeque fictum: ea sunt enim demum non ferenda in mendacio, quæ non solum facta esse, sed ne fieri quidem potuisse cernimus. Nam, quartum jam annum regnante Lucio Tarquinio Superbo, Sybarim et Crotonem et in eas Italiæ partes Pythagoras venisse reperitur. Olympias enim secunda et sexagesima eadem Superbi regni initium, et Pythagoræ declarat adventum. Ex quo intelligi, regiis annis dinumeratis, potest, anno fere centesimo et quadragesimo post mortem Numæ primum Italiam Pythagoram attigisse: neque hoc inter eos, qui diligentissime persecuti sunt temporum annales, ulla est unquam in dubitatione versatum. Dii immortales, inquit Manilius, quantus iste est hominum et quam inveteratus error! Ac tamen facile patior, non esse nos transmarinis nec importatis artibus eruditos, sed genuinis domesticisque virtutibus.

XVI. Atqui multo id facilius cognosces, inquit Africanus, si progredientem rempublicam, atque in optimum statum naturali quodam itinere et cursu venientem videris; quin hoc ipso sapientiam majorum natu esse laudandam, quod multa intelliges etiam aliunde sumpta meliora apud nos multo esse facta, quam ibi fuissent, unde huc translata essent, atque ubi primum exstitissent: intelligesque non fortuito populum Romanum, sed consilio et disciplina confirmatum esse, nec tamen adversante fortuna.

XVII. Morteo rege Pompilio, Tullum Hostilium populus regem, interrege rogante, comitiis curiatis creavit: isque de imperio suo, exemplo Pompilii, populum consuluit curiatim. Cujus excellens in re militari gloria magnaque exstiterunt res bellicæ. Fecitque idem et sæpsit de manubiis comitium et curiam: constituitque jus, quo bella indicerentur; quod per se justissime inventum sanxit fetiali religione, ut omne bellum, quod denuntiatum indictumque non esset, id injustum esse atque impium judicaretur. Et ut advertatis animum, quam sapienter jam regas hoc

Digitized by Google

des féciaux, qui sanctionna cette institution si parfaitement juste; toute guerre qui n'avait point été déclarée suivant ces formalités fut réputée dès lors injuste et sacrilége. Mais remarquez, je vous prie, avec quelle sagesse nos rois surent comprendre qu'il fallait accorder certaines prérogatives au peuple; j'aurai beaucoup de preuves à vous en citer : en ce moment nous voyons Tullus ne pas oser prendre les insignes de la royauté sans le consentement du peuple, lui demander le droit de se faire précéder de douze licteurs avec leurs faisceaux.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

[Le genre de mort de Tullus ne fit pas croire cependant qu'il eût été reçu au rang des Dieux; peut-être les Romains craignirent-ils que l'honneur accordé à Romulus ne perdît de son prix, s'ils le communiquaient aussi facilement à un autre.] S. Augustin, *de Civit. Dei*, III, 15.

XVIII..... Dans votre discours, Scipion, la république ne s'avance pas lentement vers la perfection, elle y vole. — Scip. Après la mort de Tullus, le peuple choisit pour roi Ancus Marcius, petit-fils de Numa par sa mère; Ancus fit, comme ses prédécesseurs, sanctionner sa puissance par une loi que votèrent les curies. Il vainquit les Latins et les reçut dans la cité romaine. Il enclava dans la ville les monts Aventin et Célius, fit le partage des terres qu'il avait conquises, déclara propriété publique les forêts voisines de la mer, dont la victoire l'avait rendu maître; fonda une ville à l'embouchure du Tibre et y envoya une colonie. Après avoir ainsi régné vingt-trois ans, il mourut. — Lél. Voilà un roi qui mérite encore nos éloges; il faut avouer cependant que l'histoire romaine est obscure, puisque nous connaissons la mère d'Ancus et que nous ne savons quel était son père. — Scip. Vous avez raison, mais pour tous ces temps, il n'y a guère que les noms des rois qui soient bien connus.

XIX. Pour la première fois, à cette époque, nous voyons une civilisation étrangère pénétrer dans Rome. Ce n'est pas un faible ruisseau qui s'introduit dans nos murs, mais un fleuve qui nous apporte à grands flots les lumières et les arts de la Grèce. Démaratus, un habitant de Corinthe, qui par son rang, son crédit, ses richesses, était sans difficulté le premier citoyen de l'État, ne pouvant souffrir la tyrannie de Cypsélus, s'enfuit avec de grands trésors, et vint s'établir à Tarquinies, une des villes les plus florissantes des Étrusques. Apprenant que la domination de Cypsélus s'affermissait à Corinthe, cet homme indépendant et énergique renonça pour jamais à sa patrie, se fit admettre au nombre des citoyens de Tarquinies, et fixa dans cette ville son établissement et son séjour. Il s'allia à une famille de ce pays, eut de son épouse deux fils qu'il éleva dans toutes les perfections de l'éducation grecque.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XX..... On lui conféra aisément le droit de cité; par la politesse de ses mœurs et par son instruction il mérita l'amitié du roi Ancus, à tel point qu'il passait pour avoir toute la confiance de son maître, et partager en quelque façon avec lui l'autorité royale. Il avait d'ailleurs une exquise urbanité; il prodiguait à tous les citoyens secours, bons offices, largesses; c'était la providence du peuple. Aussi, après la mort de Marcius, les suffrages universels portèrent au trône L. Tarquin; car il avait ainsi remplacé le nom grec de sa famille, pour se conformer en tout aux usages d'un pays qui était devenu le sien. Dès qu'une loi eut confirmé son pouvoir, il doubla d'abord le nombre des sénateurs, appela ceux qui

nostri viderint, tribuenda quædam esse populo; multa enim nobis de eo genere dicenda sunt; ne insignibus quidem regis Tullus, nisi jusso populi, est ausus uti. Nam ut sibi duodecim lictores cum fascibus anteire liceret...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

Propterea et istam non creditum inter deos receptum tali morte, quia fortasse, quod erat in Romulo probatum, Romani vulgare noluerunt, si hoc et alteri facile tribueretur. (Augustin. *C. D.* III, tom. V, p. 179.)

XVIII.... *neque* enim serpit, sed volat in optimum statum instituto tuo sermone respublica. S. Post eum Numæ Pompilii nepos ex filia rex a populo est Ancus Marcius constitutus : itemque de imperio suo legem curiatam tulit. Qui quum Latinos bello devicisset, adscivit eos in civitatem. Atque idem Aventinum et Cœlium montem adjunxit urbi : quosque agros ceperat, divisit : et silvas maritimas omnes publicavit, quas ceperat : etad ostium Tiberis urbem condidit, coloniisque firmavit. Atque ita quum tres et viginti regnavisset annos, est mortuus. Tum Lælius : Laudandus etiam iste rex; sed obscura est historia Romana; si quidem istius regis matrem habemus, ignoramus patrem. S. Ita est, inquit : sed temporum illorum tantum fere regum illustrata sunt nomina.

XIX. Sed hoc loco primum videtur insitiva quadam disciplina doctior facta esse civitas. Influxit enim non tenuis quidam e Græcia rivulus in hanc urbem, sed abundantissimus amnis illarum disciplinarum et artium. Fuisse enim quemdam ferunt Demaratum Corinthium et honore et auctoritate et fortunis facile civitatis suæ principem; qui quum Corinthiorum tyrannum Cypselum ferre non potuisset, fugisse cum magna pecunia dicitur, ac se contulisse Tarquinios in urbem Etruriæ florentissimam. Quumque audiret dominationem Cypseli confirmari, defugit patriam vir liber ac fortis, et adscitus est civis a Tarquiniensibus, atque in ea civitate domicilium et sedes collocavit. Ubi quum de matrefamilias Tarquiniensi duo filios procreavisset, omnibus eos artibus ad Græcorum disciplinam erudiit...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XX.... facile in civitatem receptus esset; propter humanitatem atque doctrinam Anco regi familiaris est factus, usque eo, ut consiliorum omnium particeps et socius pæne

Digitized by Google

avaient déjà ce titre Pères des Anciennes Familles, et les fit toujours opiner les premiers; et ceux qui le reçurent de lui, Pères des Nouvelles Familles. Il établit ensuite l'ordre des chevaliers, tel qu'il s'est maintenu jusqu'à nos jours; mais il ne put, malgré son vif désir, changer les noms de *Titienses, Ramnenses* et *Luceres,* parce que le fameux augure Attius Névius l'en dissuada. Nous savons que les Corinthiens naguère avaient grand soin de réserver et d'entretenir des chevaux pour le service de l'État, au moyen d'un impôt levé sur les mariés sans enfant et les veuves. Aux premières compagnies équestres Tarquin en ajouta de nouvelles, et le nombre des chevaliers fut alors de douze cents; mais il le doubla après avoir soumis les Èques, grande et redoutable nation, devenue menaçante pour le peuple romain. Il repoussa loin de Rome les Sabins qui l'assiégeaient, et remporta sur eux tout l'avantage de la guerre.

Nous apprenons encore que le premier il institua les grands jeux, que l'on nomme *jeux romains;* que dans la guerre contre les Sabins, au fort d'une bataille, il fit vœu d'élever un temple à Jupiter très-bon, très-grand, et qu'il mourut après avoir régné quarante-huit ans.

XXI. Lél. Tout ce que vous nous dites porte bien la vérité de ce mot de Caton : que la constitution de notre république n'est l'œuvre ni d'un seul âge ni d'un seul homme; nous voyons combien chaque roi fonde d'établissements nouveaux, tous utiles à l'État. Mais voici venir celui des rois qui, à mon sens, a eu le plus grand génie politique. — Vous dites vrai, reprit Scipion; après la mort de Tarquin, Servius Tullius commença à régner sans un ordre du peuple. On le dit fils d'une esclave de Tarquinies et d'un client du roi; élevé dans la condition de sa mère, il servait à la table du prince; et dès ce moment on voyait briller les étincelles de son grand esprit, tant il montrait d'adresse dans son service et d'à-propos dans ses réponses. Aussi Tarquin, qui n'avait alors que de très-jeunes enfants, lui témoignait une telle affection, que Servius passait généralement pour son fils. Il lui donna avec un soin extrême toute l'instruction que lui-même avait reçue, et lui apprit toutes les sciences et les arts de la Grèce. Lorsque Tarquin périt, victime des fils d'Ancus, Servius commença à régner, comme je l'ai dit, sans l'ordre du peuple; mais toutefois avec son consentement et sous son bon plaisir. On avait répandu le faux bruit que Tarquin survivait à sa blessure : Servius, dans tout l'appareil de la royauté, rendait la justice, acquittait de son argent les dettes du peuple, se montrait envers tous d'une grande affabilité, et déclarait que s'il rendait la justice, c'était au nom de Tarquin. Il ne se confia pas un seul instant au sénat. Mais après les funérailles de Tarquin il s'en référa à la décision du peuple : il fut nommé roi, et fit sanctionner son autorité par les curies. Sa première action fut de réprimer par les armes les insultes des Étrusques; ensuite.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXII... Il créa dix-huit centuries de chevaliers

regni putaretur. Erat in eo præterea summa comitas, summa in omnes cives opis, auxilii, defensionis, largiendi etiam, benignitas. Itaque mortuo Marcio, cunctis populi suffragiis rex est creatus L. Tarquinius : sic enim suum nomen ex Græco nomine inflexerat, ut in omni genere hujus populi consuetudinem videretur imitatus. Isque ut de suo imperio legem tulit, principio duplicavit illum pristinum patrum numerum; et antiquos patres majorum gentium appellavit, quos priores sententiam rogabat; a se adscitos, minorum. Deinde equitatum ad hunc morem constituit, qui usque est retentus : nec potuit Titiensium et Ramnensium et Lucerum mutare quum cuperet nomina, quod auctor ei summa augur gloria Attius Navius non erat. Atque etiam Corinthios video publicis equis assignandis et alendis, orborum et viduarum tributis, fuisse quondam diligentes. Sed tamen, prioribus equitum partibus secundis additis, 8 ac cc fecit equites; numerumque duplicavit, postquam bello subegit Æquorum magnam gentem et ferocem, et rebus populi Romani imminentem. Idemque Sabinos quum a mœnibus urbis repulisset, equitatu fudit belloque devicit. Atque eumdem primum ludos maximos, qui Romani dicti sunt, fecisse accepimus : ædemque in Capitolio Jovi optimo maximo, bello Sabino, in ipsa pugna vovisse faciendam, mortuumque esse, quum duodequadraginta regnavisset annos.

XXI. Tum Lælius, Nunc fit illud Catonis certius, nec temporis unius nec hominis esse constitutionem reipublicæ : perspicuum est enim, quanta in singulos reges rerum bonarum et utilium fiat accessio. Sed sequitur is, qui mihi videtur ex omnibus in republica vidisse plurimum. Ita est, inquit Scipio. Nam post eum Servius Tullius primus in jussu populi regnavisse traditur : quem ferunt ex serva Tarquiniensi natum, quum esset ex quodam regis cliente conceptus. Qui quum famulorum numero educatus ad epulas regis assisteret, non latuit scintilla ingenii, quæ jam tum elucebat in puero : sic erat in omni vel officio vel sermone solers. Itaque Tarquinius, qui admodum parvos tum haberet liberos, sic Servium diligebat, ut is ejus vulgo haberetur filius : atque eum summo studio omnibus iis artibus, quas ipse didicerat, ad exquisitissimam consuetudinem Græcorum erudiit. Sed quum Tarquinius insidiis Anci filiorum interisset, Serviusque, ut ante dixi, regnare cœpisset non jussu, sed voluntate atque concessu civium; quod, quum Tarquinius ex vulnere æger fuisse et vivere falso diceretur, ille regio ornatu jus dixisset, obæratosque pecunia sua liberavisset, multaque comitate usus, jussu Tarquinii se jus dicere probavisset; non commisit se patribus : sed, Tarquinio sepulto, populum de se ipse consuluit; jussusque regnare, legem de imperio suo curiatam tulit. Et primum Etruscorum injurias bello est ultus; ex quo quum ma...

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXII.... duodeviginti censu maximo. Deinde, equitum magno numero ex omni populi summa separato, reliquum

Digitized by Google

du cens le plus élevé. Ensuite, après avoir séparé le corps nombreux des chevaliers de la masse du peuple, il divisa le peuple lui-même en cinq classes, et distingua les plus âgés des plus jeunes. Il régla tous ces ordres de manière à donner plus de valeur aux suffrages des riches qu'à ceux de la multitude, et il prit grand soin (ce que l'on ne doit jamais négliger dans la constitution d'un État) de ne pas laisser la puissance au nombre. Je vous expliquerais tout le travail de Servius, si vous ne le connaissiez déjà parfaitement. En deux mots, voici le système de cette politique : les centuries des chevaliers augmentées de six centuries nouvelles, et la première classe, en y ajoutant la centurie des charpentiers, que l'on y comprend à cause de leur extrême importance pour la ville, forment réunies quatre-vingt-neuf centuries ; qu'il s'y joigne seulement huit centuries des cent quatre qui restent, et voilà une majorité qui fait loi et vaut pour tout le peuple. Les autres centuries, au nombre de quatre-vingt-seize, contiennent une multitude beaucoup plus considérable, qui n'est pas exclue des suffrages, ce qui serait tyrannique, mais qui ne peut avoir de prépondérance, ce qui serait dangereux. Servius choisit même avec soin les noms qu'il donne aux différentes classes de citoyens ; il appela les riches *les imposés*, parce qu'ils fournissaient *l'impôt* (*assiduos ab ære dando*); et ceux qui ne possédaient pas plus de quinze cents as, ou qui même n'avaient à déclarer au cens rien de plus que leur tête, il les nomma *prolétaires*, pour faire voir que la république attendait d'eux en quelque façon une race (*proles*), une postérité. Or, dans chacune des quatre-vingt-seize dernières centuries il y avait plus de citoyens inscrits peut-être que dans toute la première classe. Par cette combinaison, personne n'était exclu du droit de suffrage, mais la prépondérance appartenait à ceux qui avaient le plus, d'intérêt à la prospérité de la république. De plus, les soldats surnuméraires, les trompettes et les cors de l'armée, les prolétaires.....

(*Il manque quatre pages au manuscrit.*)

XXIII. [La meilleure forme de constitution politique est celle qui réunit dans un juste tempérament les trois sortes de gouvernement, royal, aristocratique et populaire, et qui n'irrite point par les châtiments des esprits rudes et intraitables.] (Nonius, v, *Modicum* p. 342.) *Telle fut à peu près Carthage*, plus ancienne que Rome de soixante-cinq ans, puisqu'elle fut fondée trente-neuf ans avant la première Olympiade. Lycurgue, qui est encore beaucoup plus ancien, avait des vues semblables. Ce système mixte, où les trois formes de gouvernement se trouvent réunies, me paraît donc nous avoir été commun avec ces peuples. Mais il est un trait distinctif de la constitution romaine que je veux m'attacher à mettre en lumière, parce qu'aucune autre république ne nous offre rien de semblable. Nous venons de voir dans la Rome royale, nous retrouvons à Lacédémone et à Carthage le mélange des diverses formes de gouvernement, mais non pas leur équilibre. Dès lors qu'il y a dans un État un homme revêtu d'un pouvoir perpétuel, surtout de l'autorité royale, quand même on rencontrerait auprès de lui un sénat comme à Rome sous nos rois, et à Sparte sous les lois de Lycurgue, quand même le peuple aurait conservé quelques droits comme parmi nous à l'époque du gouvernement royal, cependant la royauté a toujours la prépondérance, et il est impossible qu'un tel État ne soit pas une monarchie et n'en porte pas le titre. Mais de toutes

populum distribuit in quinque classes, senioresque a junioribus divisit : eosque ita disparavit, ut suffragia non in multitudinis, sed in locupletium potestate essent : curavitque, quod semper in republica tenendum est, ne plurimum valeant plurimi. Quæ descriptio si esset ignota vobis, explicaretur a me. Nunc rationem videtis esse talem, ut equitum centuriæ cum sex suffragiis, et prima classis, addita centuria, quæ ad summum usum urbis fabris tignariis est data, LXXXVIII centurias habeat : quibus ex centum quatuor centuriis (tot enim reliquæ sunt) octo solæ si accesserunt, confecta est vis populi universa : reliquaque multo major multitudo sex et nonaginta centuriarum neque excluderetur suffragiis, ne superbum esset; nec valeret nimis, ne esset periculosum. In quo etiam verbis ac nominibus ipsis fuit diligens, qui, quum locupletes assiduos appellasset ab ære dando, eos, qui aut non plus mille quingentum æris, aut omnino nihil in suum censum præter caput attulissent, proletarios nominavit; ut ex iis quasi proles, id est quasi progenies civitatis exspectari videretur. Illarum autem sex et nonaginta centuriarum in una centuria tum quidem plures censebantur, quam pæne in prima classe tota. Ita nec prohibebatur quisquam jure suffragii : et is valebat in suffragio plurimum cujus plurimum intererat esse in optimo statu civitatem. Quin etiam accensis velatis, liticinibus, cornicinibus, proletariis....

(*Desiderantur paginæ quatuor.*)

XXIII. Statu esse optimo constitutam rempublicam, quæ ex tribus generibus illis, regali et optimati et populari confusa modice, nec puniendo irritet animum immanem ac ferum. (Nonius s. v. *modicum* p. 342 e Cic. l. II de Rep.)

quinque et sexaginta annis antiquior, quod erat XXXIX ante primam Olympiadem condita. Et antiquissimus ille Lycurgus eadem vidit fere. Itaque ista æquabilitas atque hoc triplex rerumpublicarum genus videtur mihi commune nobis cum illis populis fuisse. Sed quod proprium sit in nostra republica, quo nihil possit esse præclarius, id persequar, si potero, subtilius, quod erit ejusmodi, nihil ut tale ulla in republica reperiatur. Hæc enim, quæ adhuc exposui, ita mixta fuerunt et in hac civitate, et in Lacedæmoniorum, et in Karthaginiensium, ut temperata nullo fuerint modo. Nam in qua republica est unus aliquis perpetua potestate, præsertim regia, quamvis in ea sit et senatus, ut tum fuit Romæ, quum erant reges; ut Spartæ Lycurgi

Digitized by Google

les formes de gouvernement, c'est la plus sujette à altération, parce qu'il suffit des fautes d'un seul homme pour la précipiter dans le plus funeste abus avec une facilité déplorable. Je suis fort loin d'attaquer la royauté en elle-même, et je ne sais trop si je ne la préférerais pas de beaucoup aux autres gouvernements simples, en supposant que je pusse approuver une constitution qui ne fût pas mixte. Mais la royauté ne mérite cette préférence qu'alors qu'elle est fidèle à son institution; et l'on en reconnaît le vrai caractère lorsque les citoyens doivent leur salut, le maintien de leur égalité et leur repos au pouvoir perpétuel, à la justice et à la haute sagesse d'un seul. Il manque beaucoup de choses au peuple sous la domination royale, et avant tout la liberté, qui ne consiste pas à avoir un bon maître, mais à n'en point avoir.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXIV..... Ce maître injuste et cruel, secondé par la fortune, vit dans les premières années tout lui succéder avec bonheur. Le Latium entier reconnut la supériorité de ses armes; il prit Suessa Pométia, une ville des plus opulentes; avec les immenses trésors qu'il en tira, il put acquitter le vœu de son père, et bâtir le Capitole; il fonda plusieurs colonies, et, fidèle aux usages de ses pères, il fit porter au temple de Delphes, en offrande à Apollon, des dons magnifiques, prémices des dépouilles de l'ennemi.

XXV. Ici nous allons assister à une de ces révolutions dont il nous faut étudier dès le principe le cours naturel et l'ordre des vicissitudes. Car l'objet par excellence de la sagesse politique, dont nous essayons de tracer les règles dans cette discussion, est de savoir par quelles routes directes ou détournées s'avancent les corps politiques, afin de pouvoir, en prévoyant leurs errements funestes, conjurer ou combattre leurs périls. Et d'abord le roi dont je parle, souillé du meurtre d'un excellent prince, avait l'esprit à demi perdu; tremblant lui-même à l'idée qu'il devait expier son crime par quelque châtiment terrible, il voulait que tout le monde tremblât sous lui. Exalté par ses victoires et ses grandes richesses, il se laissait aller aux derniers degrés de l'insolence, impuissant à régler ses mœurs et à contenir les passions des siens. Aussi arriva-t-il que son fils aîné ayant fait violence à Lucrèce, fille de Tricipitinus, épouse de Collatin, et cette femme noble et chaste s'étant donné la mort en réparation de cet outrage, un homme plein de vertu et de génie, L. Brutus, brisa le joug odieux qui opprimait ses concitoyens : homme privé, il prit en main la cause de toute la nation, et montra le premier parmi nous que, lorsqu'il faut sauver la liberté de la patrie, tout citoyen devient homme public. A sa voix, Rome entière se soulève; la vue du père de Lucrèce et de tous ses proches plongés dans le deuil, le souvenir de l'arrogance de Tarquin et de mille injures faites au peuple par le tyran et par ses fils, indignent les esprits, et l'exil est prononcé contre le roi, contre ses fils, et toute la famille des Tarquins.

XXVI. Voyez-vous donc comment le roi fit place au despote, et comment, par la perversité d'un seul, une des meilleures formes de gouvernement devint la plus odieuse de toutes? Tel est

legibus; et ut sit aliquod etiam populi jus, ut fuit apud nostros reges, tamen illud excellit regium nomen; neque potest ejusmodi respublica non regnum et esse et vocari. Ea autem forma civitatis mutabilis maxime est hanc ob causam, quod unius vitio præcipitata in perniciosissimam partem facillime decidit. Nam ipsum regale genus civitatis non modo non est reprehendendum, sed haud scio an reliquis simplicibus longe anteponendum, (si ullum probarem simplex reipublicæ genus) sed ita, quoad statum suum retinet. Is est autem status, ut unius perpetua potestate et justitia omnique sapientia regatur salus et æquabilitas et otium civium. Desunt omnino ei populo multa, qui sub rege est, in primisque libertas; quæ non in eo est, ut justo utamur domino, sed ut nullo....

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXIV.... ferebant. Etenim illi injusto domino atque acerbo aliquandiu in rebus gerendis prospere fortuna comitata est. Nam et omne Latium bello devicit, et Suessam Pometiam, urbem opulentam refertamque cepit, et maxima auri argentique præda locupletatus votum patris Capitolii ædificatione persolvit, et colonias deduxit, et institutis eorum, a quibus ortus erat, dona magnifica, quasi libamenta prædarum, Delphos ad Apollinem misit.

XXV. Hic ille jam vertetur orbis, cujus naturalem motum atque circuitum a primo discite agnoscere. Id enim est caput civilis prudentiæ, in qua omnis hæc nostra versatur oratio, videre itinera flexusque rerum publicarum, ut, quum sciatis, quo quæque res inclinet, retinere aut ante possitis occurrere. Nam rex ille, de quo loquor, primum optimi regis cæde maculatus, integra mente non erat; et quum metueret ipse pœnam sceleris sui summam, metui se volebat. Deinde victoriis divitiisque subnixus exsultabat insolentia, neque suos mores regere poterat, neque suorum libidines. Itaque quum major ejus filius Lucretiæ, Tricipitini filiæ, Collatini uxori, vim attulisset, mulierque pudens et nobilis ob illam injuriam sese ipsa morte multavisset; tum vir ingenio et virtute præstans, L. Brutus depulit a civibus suis injustum illud duræ servitutis jugum: qui, quum privatus esset, totam rempublicam sustinuit; primusque in hac civitate docuit, in conservanda civium libertate esse privatum neminem. Quo auctore et principe concitata civitas, et hac recenti querela Lucretiæ patris ac propinquorum, et recordatione superbiæ Tarquinii, multarumque injuriarum et ipsius et filiorum, exsulem et regem ipsum et liberos ejus et gentem Tarquiniorum esse jussit.

XXVI. Videtisne igitur, ut de rege dominus exstiterit, uniusque vitio genus reipublicæ ex bono in deterrimum conversum sit? Hic enim dominus populi, quem Græci tyrannum vocant: nam regem illum volunt esse, qui consulit ut parens populo, conservatque eos, quibus est præpositus, quam optima in conditione vivendi. Sane bonum, ut dixi, reipublicæ genus, sed tamen inclinatum et quasi

Digitized by Google

bien le caractère du despote, que les Grecs nomment tyran; car ils n'accordent le titre de roi qu'à celui qui veille aux intérêts du peuple comme un père, et qui s'emploie sans cesse à rendre la condition de ses sujets la plus heureuse possible. La royauté est, comme je l'ai dit, une forme de gouvernement très-digne d'éloges, mais qui malheureusement se trouve toujours sur une pente fort rapide et singulièrement dangereuse. Dès que l'autorité royale s'est changée en une domination injuste, il n'y a plus de roi, mais un tyran, c'est-à-dire le monstre le plus horrible, le plus hideux, le plus en abomination aux Dieux et aux hommes, que l'on puisse concevoir; il porte les traits d'un homme, mais il a le cœur plus cruel que le tigre. Comment reconnaître pour un homme celui qui ne veut entrer ni dans la communauté de droits qui fait les sociétés, ni dans la communauté de sentiments qui unit le genre humain? Mais nous trouverons une occasion plus convenable pour parler de la tyrannie lorsque nous aurons à nous élever contre les citoyens qui, au sein d'un État rendu à la liberté, osèrent aspirer à la domination.

XXVII. Vous venez donc de voir se former le premier tyran; je conserve ce nom donné par les Grecs aux rois injustes, quoique nos Romains aient appelé rois sans distinction tous ceux qui avaient seuls une autorité perpétuelle sur les peuples. C'est ainsi que l'on accusa Spurius Cassius, M. Manlius et Spurius Mélius d'avoir voulu s'élever à la royauté, et que tout récemment encore Tib. Gracchus.....

(*Il manque deux pages au manuscrit.*)

XXVIII..... Lycurgue, à Lacédémone, donna le nom d'Anciens (γέροντας) aux membres trop peu nombreux, puisqu'ils n'étaient que vingt-huit, d'un conseil à qui il attribua le droit suprême de délibération, tandis que le roi conservait le droit suprême de commandement. Nos ancêtres imitèrent son exemple, et traduisirent même son expression, en appelant Sénat (*Senatus*) ceux qu'il avait nommés Anciens (*Senes*); c'est ce que Romulus fit lui-même, nous l'avons déjà dit à l'égard des *Pères* qu'il avait institués. Cependant, au milieu d'une telle constitution, quoi qu'on fasse, la prépondérance appartient toujours à la royauté. Vous accordez quelques droits au peuple, comme Lycurgue et Romulus: croyez-vous donc lui donner toute la liberté qu'il rêve? Vous ne faites qu'irriter sa soif d'indépendance, en lui permettant de goûter cette liberté séduisante. En tout cas, on aura toujours à craindre que le roi (ce qui n'arrive que trop souvent) ne devienne un maître injuste. C'est donc pour un peuple une destinée fragile que celle qui dépend du bon vouloir et des inclinations d'un seul homme.

XXIX. Je vous ai montré le premier modèle du despote, et je vous ai fait observer l'origine de la tyrannie dans cet État que Romulus avait fondé sous la protection des Dieux, et non dans cette république dépeinte par l'éloquence de Platon, et conçue dans les promenades philosophiques de Socrate, afin de pouvoir opposer à Tarquin portant un coup mortel à l'autorité royale, non par l'usurpation d'une puissance nouvelle, mais par l'injuste emploi de son légitime empire, cet autre chef, bon, sage, éclairé sur les intérêts de l'État, jaloux de sa dignité, en un mot le véritable tuteur de la république; car c'est ainsi que l'on doit nommer tous ceux qui savent régir et gouverner les nations. Reconnaissez l'homme dont je vous parle; c'est celui dont la sagesse et l'active vigilance sont les garanties de la fortune pu-

pronum ad perniciosissimum statum. Simul atque enim se inflexit hic rex in dominatum injustiorem, fit continuo tyrannus, quo neque tetrius, neque fœdius, nec diis hominibusque invisius animal ullum cogitari potest: qui quanquam figura est hominis, morum tamen immanitate vastissimas vincit bellnas. Quis enim hunc hominem rite dixerit, qui sibi cum suis civibus, qui denique cum omni hominum genere nullam juris communionem, nullam humanitatis societatem velit? Sed erit hoc de genere nobis alius aptior dicendi locus, quum res ipsa admonuerit, ut in eos dicamus, qui etiam liberata jam civitate dominationes appetiverunt.

XXVII. Habetis igitur primum ortum tyranni: nam hoc nomen Græci regis injusti esse voluerunt: nostri quidem omnes reges vocitaverunt, qui soli in populos perpetuam potestatem haberent. Itaque et Spurius Cassius et M. Manlius et Spurius Mælius regnum occupare voluisse dicti sunt: et modo *Ti. Gracchus*. . .

(*Desiderantur paginæ duæ.*)

XXVIII. . . . *Lycurgus* γέροντας *Lacedæmone* appellavit, nimis is quidem paucos, XXVIII, quos penes summam consilii voluit esse, quum imperii summam rex teneret: ex quo nostri idem illud secuti atque interpretati, quos senes ille appellavit, nominaverunt senatum; ut etiam Romulum patribus lectis fecisse diximus; tamen excellit atque eminet vis, potestas nomenque regium. Imperti etiam populo potestatis aliquid, ut et Lycurgus et Romulus: non satiaris eum libertate, sed incenderis cupiditate libertatis, quum tantummodo potestatem gustandi feceris. Ille quidem semper impendebit timor, ne rex, quod plerumque evenit, existat injustus. Est igitur fragilis ea fortuna populi, quæ posita est in unius, ut dixi antea, voluntate vel moribus.

XXIX. Quare prima sit hæc forma et species et origo tyranni, inventa nobis in ea republica, quam auspicato Romulus condiderit, non in illa, quam, ut perscripsit Plato, sibi ipse Socrates peripatetico illo in sermone depinxerit; ut, quemadmodum Tarquinius, non novam potestatem nactus, sed, quam habebat, usus injuste, totum genus hoc regiæ civitatis everterit, sit huic oppositus alter, bonus et sapiens et peritus utilitatis dignitatisque civilis, quasi tutor et procurator reipublicæ; sic enim appelletur, quicunque erit rector et gubernator civitatis. Quem virum facite, ut agnoscatis: est enim, qui consilio et opera ci-

Digitized by Google

blique. A peine son nom a-t-il été prononcé jusqu'ici, mais plus d'une fois dans la suite nous aurons à parler de ses fonctions et de son pouvoir.....

(*Il manque douze pages au manuscrit.*)

XXX..... Platon veut que la plus parfaite égalité préside à la distribution des terres, à l'établissement des demeures; il circonscrit dans les plus étroites limites sa république, plus désirable que possible; il nous présente enfin un modèle qui jamais n'existera, mais où nous lisons avec clarté les principes du gouvernement des États. Pour moi, si mes forces ne me trahissent pas, je veux appliquer ces mêmes principes, non plus au vain fantôme d'une cité imaginaire, mais à la plus puissante république du monde, et faire toucher en quelque façon du doigt les causes du bien et du mal dans l'ordre politique. Après que les rois eurent gouverné Rome pendant deux cent quarante années et un peu plus, en comptant les interrègnes, le peuple qui bannit Tarquin témoigna pour la royauté autant d'aversion qu'il avait montré d'attachement à ce gouvernement monarchique, à l'époque de la mort ou plutôt de la disparition de Romulus. Alors il n'avait pu se passer de roi; maintenant, après l'expulsion de Tarquin, le nom même de roi lui était odieux.

(*Il manque seize pages au manuscrit.*)

XXXI..... Ainsi cette belle constitution de Romulus, après être demeurée en vigueur pendant deux cent vingt ans environ..... (Nonius, *de doct. indag.* p. 526.) Cette loi fut complétement abrogée. C'est dans cet esprit que nos ancêtres bannirent Collatin dont le seul crime était ses liens de parenté, et toute la famille des Tarquins, en haine de leur nom. C'est dans cet esprit également que P. Valérius fit le premier incliner ses faisceaux lorsqu'il parlait dans l'assemblée du peuple, et qu'il vint habiter au pied du mont Véli, lorsqu'il s'aperçut que le peuple ne voyait pas sans inquiétude s'élever la maison qu'il faisait bâtir sur la hauteur, au lieu même où avait habité le roi Tullus. Valérius enfin (et c'est ici qu'il se montra le plus digne de son titre de Publicola) proposa au peuple la première loi que votèrent les comices par centuries, pour interdire aux magistrats de mettre à mort ou de frapper de verges le citoyen romain qui en appelait au peuple. Le droit d'appel existait déjà sous les rois, comme l'attestent les livres des pontifes et ceux des augures; plusieurs dispositions des douze Tables prouvent aussi que l'on pouvait appeler de tout jugement et de toute condamnation; enfin l'élection des magistrats eux-mêmes n'était pas sans appel: et ce qui l'établit clairement, c'est que l'histoire nous apprend comme un fait tout particulier que les décemvirs, chargés de donner des lois à Rome, ont été nommés sans appel. Lucius, Valérius Potitus et M. Horatius Barbatus, sagement populaires par amour de la concorde, ordonnèrent, par une loi de leur consulat, qu'aucun magistrat ne serait créé sans appel. Les trois lois Porcia, proposées par trois membres de la famille des Porcius, n'ajoutèrent, comme vous le savez, rien de nouveau que la sanction.

Valérius donc, après la promulgation de cette loi sur l'appel au peuple, fit ôter immédiatement

vitatem tueri potest. Quod quoniam nomen minus est adhuc tritum sermone nostro, sæpiusque genus ejus hominis erit in reliqua nobis oratione tractandum. . .

(*Desiderantur paginæ duodecim.*)

XXX. . . . *Plato regionem sedesque civium æquis partibus divisas* requisivit, civitatemque optandam magis, quam sperandam, quam minimam posuit; non quæ possit esse, sed in qua ratio rerum civilium perspici posset, effecit. Ego autem, si quo modo consequi potuero, rationibus eisdem, quas ille vidit, non in umbra et imagine civitatis, sed in amplissima republica enitar, ut cujusque et boni publici et mali causam tanquam virgula videar attingere. His enim regiis quadraginta annis et ducentis paullo cum interregnis fere amplius præteritis, expulsoque Tarquinio, tantum odium populum Romanum regalis nominis tenuit, quantum tenuerat post obitum, vel potius excessum Romuli, desiderium. Itaque ut tum carere rege, sic pulso Tarquinio nomen regis audire non poterat. Hic facultatem cum. . .

(*Desiderantur paginæ se decim.*)

XXXI. . . . Itaque illa præclara constitutio Romuli quum ducentos et viginti fere firma mansisset. (Nonius, *cap. de doct. indag. p.* 526, e Cic. I *de Rep.*)

. . . lex illa tota sublata est. Hac mente tum nostri majores et Collatinum innocentem suspicione cognationis expulerunt, et reliquos Tarquinios offensione nominis. Eademque mente P. Valerius et fasces primus demitti jussit, quum dicere in concione cœpisset, et ædes suas detulit sub Veliam, posteaquam, quod in excelsiore loco Veliæ cœpisset ædificare, eo ipso, ubi rex Tullus habitaverat, suspicionem populi sensit moveri. Idemque, in quo fuit Publicola maxime, legem ad populum tulit eam, quæ centuriatis comitiis prima lata est, ne quis magistratus civem Romanum adversus provocationem necaret, neve verberaret. Provocationem autem etiam a regibus fuisse declarant pontificii libri, significant nostri etiam augurales: itemque ab omni judicio pœnaque provocari licere, indicant XII Tabulæ compluribus legibus: ut, quod proditum memoria est, X viros, qui leges scripserint, sine provocatione creatos, satis ostenderit, reliquos sine provocatione magistratus non fuisse: Luciique Valerii Potiti et M. Horatii Barbati, hominum concordiæ causa sapienter popularium, consularis lex sanxit, ne qui magistratus sine provocatione crearetur. Neque vero leges Porciæ, quæ tres sunt trium Porciorum, ut scitis, quidquam præter sanctionem attulerunt novi. Itaque Publicola lege illa de provocatione perlata, statim, secures de fascibus demi jussit, postridieque sibi collegam Sp. Lucretium subrogavit, suosque ad eum, quod erat major natu, lictores transire jussit: instituitque primus, ut singulis consulibus alternis mensibus lictores præirent, ne plura insignia essent imperii in libero populo, quam in regno fuissent. Haud mediocris hic, ut ego quidem in-

Digitized by Google

les haches des faisceaux consulaires, et le lendemain il se donna Sp. Lucrétius pour collègue. Spurius étant son aîné, il lui envoya les licteurs, et il décida le premier que chaque mois les mêmes faisceaux précéderaient alternativement l'un des consuls, pour qu'il n'y eût pas dans un État libre plus d'insignes du pouvoir qu'il n'y en avait eu sous les rois. Ce n'était pas un homme ordinaire, à mon sens, que celui qui sut ainsi, en accordant au peuple une liberté modérée, affermir l'autorité des grands. Si j'insiste de cette sorte sur des temps qui sont loin de nous et sur ces vieux souvenirs, ce n'est pas sans motifs; car je veux vous montrer dans ces personnages illustres, et dans ces événements si parfaitement connus, les modèles des grands politiques et les règles des grandes affaires, et préparer ainsi la théorie que je dois vous développer bientôt.

XXXII. Durant cette époque le sénat dirigeait donc la république; de telle sorte que peu de choses se faisaient par l'autorité du peuple, que la plupart des affaires se décidaient par la volonté des sénateurs, conformément à leurs maximes et à leurs traditions, et qu'enfin deux consuls avaient en main un pouvoir qui ne différait guère de celui des rois que parce qu'il expirait au bout d'une année. Les chefs de l'État maintenaient surtout avec beaucoup d'énergie une règle que l'on peut regarder comme la clef de voûte de la puissance patricienne, et en vertu de laquelle les délibérations du peuple n'avaient force de loi que lorsqu'elles étaient revêtues de la sanction du sénat. Vers ce même temps, et dix ans environ après les premiers consuls, la dictature fut instituée, et T. Larcius investi de cette magistrature nouvelle, qui avait tant de ressemblance avec la royauté. Cependant les principales familles conservaient sur toutes les affaires publiques une autorité souveraine acceptée par le peuple, et les armées de la république remportaient de grands succès sous la conduite de ces vaillants hommes, dictateurs ou consuls, appelés au commandement suprême.

XXXIII. Mais la nature des choses demandait que le peuple, affranchi du joug royal, cherchât à étendre ses droits : seize ans à peine étaient écoulés qu'il atteignit ce but, sous le consulat de Postumus Cominius et de Sp. Cassius. Peut-être la raison ne présida-t-elle pas à ce mouvement populaire; mais l'impulsion naturelle qui entraîne les États est souvent plus forte que la raison. Ne perdez jamais de vue ce que je vous disais en commençant : si dans une société la constitution n'a pas réparti avec une juste mesure les droits, les fonctions et les devoirs, de telle sorte que les magistrats aient assez de pouvoir, le conseil des grands assez d'autorité, et le peuple assez de liberté, on ne peut s'attendre à ce que l'ordre établi soit immuable. Pour en revenir à Rome, les dettes du peuple avaient amené le trouble dans l'État, et la multitude se retira d'abord sur le mont Sacré, puis sur l'Aventin. Les lois de Lycurgue elles-mêmes n'avaient pas eu le pouvoir de contenir l'effervescence des Grecs; il fallut créer à Sparte, sous le règne de Théopompe, cinq éphores, et en Crète les *Cosmes*, pour les opposer aux rois, comme chez nous les tribuns pour faire échec à l'autorité consulaire.

XXXIV. Peut-être nos ancêtres auraient-ils pu trouver quelque remède à ce fléau de dettes. Peu de temps auparavant, Solon l'avait combattu à Athènes, et quelques années après notre sénat, indigné de la violence d'un créancier, libéra de sa pleine autorité tous les citoyens, et pourvut à ce qu'ils ne pussent retomber dans de pareilles

telligo, vir fuit, qui, modica libertate populo data, facilius tenuit auctoritatem principum. Neque ego hæc nunc sine causa tam vetera vobis et tam obsoleta decanto; sed illustribus in personis temporibusque exempla hominum rerumque definio, ad quæ reliqua oratio dirigatur mea.

XXXII. Tenuit igitur hoc in statu senatus rempublicam temporibus illis, ut in populo libero pauca per populum, pleraque senatus auctoritate, et instituto ac more gererentur : atque uti consules potestatem haberent tempore duntaxat annuam, genere ipso ac jure regiam. Quodque erat ad obtinendam potentiam nobilium vel maximum, vehementer id retinebatur, populi comitia ne essent rata, nisi ea patrum approbavisset auctoritas. Atque his ipsis temporibus dictator etiam est institutus, decem fere annis post primos consules, T. Larcius; novumque id genus imperii visum est et proximum similitudini regiæ. Sed tamen omnia summa cum auctoritate a principibus, cedente populo, tenebantur : magnaque res temporibus illis a fortissimis viris summo imperio præditis dictatoribus atque consulibus belli * * * gerebantur.

XXXIII. Sed id, quod fieri natura rerum ipsa cogebat, ut pinsculum sibi juris populus adsciscere, liberatus a regibus, non longo intervallo, sexto decimo fere anno, Postumo Cominio, Sp. Cassio consulibus, consecutus est : in quo defuit fortasse ratio, sed tamen vincit ipsa rerumpublicarum natura sæpe rationem. Id enim tenebote, quod initio dixi, nisi æquabilis hæc in civitate compensatio sit et juris et officii et muneris; ut et potestatis satis in magistratibus, et auctoritatis in principum consilio, et libertatis in populo sit, non posse hunc incommutabilem reipublicæ conservari statum. Nam quum esset ex ære alieno commota civitas, plebs montem Sacrum prius, deinde Aventinum occupavit. Ac ne Lycurgi quidem disciplina tenuit illos in hominibus Græcis frenos : nam etiam Spartæ, regnante Theopompo, sunt item quinque, quos illi ephoros appellant; in Creta autem decem, qui cosmæ vocantur, ut contra consulare imperium tribuni plebis, sic illi contra vim regiam, constituti.

XXXIV. Fuerat fortasse aliqua ratio majoribus nostris in illo ære alieno medendi, quæ neque Solonem Atheniensem non longis temporibus ante fugerat; neque post aliquanto nostrum senatum, quum sunt propter unius libidinem omnia nexa civium liberata, nectierque postea desitum : semperque huic generi, quum plebes publica cala-

Digitized by Google

chaînes à l'avenir; enfin, à toutes les époques où le peuple, ruiné par une calamité publique et dévoré par sa dette, fut réduit aux abois, on chercha dans l'intérêt commun un soulagement et des remèdes à ses maux. Mais alors on n'écouta point les conseils de cette sage politique, et l'on donna occasion au peuple d'obtenir par une révolte la création de deux tribuns, et d'affaiblir le pouvoir et l'autorité du sénat. Cependant les nobles conservèrent encore beaucoup d'ascendant; les grandes familles donnaient toujours à l'État ces hommes d'une sagesse consommée et d'un hardi courage, qui étaient le boulevard de la république. Savez-vous ce qui établissait principalement leur empire sur les esprits? C'est qu'au milieu des honneurs ils s'interdisaient tous plaisirs, et partageaient presque la pauvreté du peuple; c'est qu'ils se frayaient la route à une grande popularité politique, en obligeant, avec une application extrême, tous les citoyens de leur aide, de leurs conseils, de leur propre bien, dans les circonstances critiques de la vie privée.

XXXV. Telle était la situation de la république, lorsque Sp. Cassius, l'un des hommes les plus populaires que l'on vit jamais, fut accusé par le questeur d'affecter la royauté, et mis à mort, comme vous le savez, sur le témoignage de son père qui le déclarait coupable, et de l'aveu du peuple. Cinquante-quatre ans environ après l'établissement de la république, les consuls Sp. Tarpéius et A. Aternius firent une chose agréable au peuple, en proposant aux comices par centuries leur loi sur la consignation de l'amende. Vingt ans après, comme les censeurs L. Papirius et P. Pinarius, en appliquant ces amendes, confisquaient au profit de l'État les troupeaux d'une foule de particuliers, une loi qui permettait le rachat des troupeaux moyennant une légère somme d'argent fut portée par les consuls C. Julius et P. Papirius.

XXXVI. Mais quelques années auparavant, alors que le sénat exerçait une autorité presque sans limites, de l'aveu du peuple qui la respectait, on vit tout à coup un grand changement : les consuls et les tribuns du peuple abdiquèrent, et l'on créa sans appel dix magistrats investis du pouvoir suprême, pour gouverner la république et donner à Rome un code de lois. Après avoir rédigé dix tables de lois avec une sagesse et une équité merveilleuses, ces décemvirs se donnèrent à la fin de l'année dix successeurs, qui ne méritèrent pas la même réputation d'honneur et de justice. On cite cependant avec grands éloges ce trait de C. Julius, l'un d'eux. Un cadavre avait été déterré dans la chambre du patricien L. Sextius, et en présence du décemvir; Julius le déclarait; magistrat sans appel, il était tout-puissant, et cependant il consentit à recevoir la caution de l'accusé, et déclara qu'il ne voudrait à aucun prix enfreindre cette belle loi, en vertu de laquelle le droit de prononcer sur l'existence d'un citoyen romain n'appartenait qu'à l'assemblée du peuple.

XXXVII. Une troisième année s'ouvrit. Les mêmes décemvirs conservèrent le pouvoir; ils n'avaient pas voulu se donner de successeurs. Mais la république se trouvait dans un de ces états qui ne peuvent durer, car il n'y avait point d'égalité entre les différents ordres de la nation; tout le pouvoir était concentré dans la main des grands; dix hommes, choisis parmi les premières familles, avaient l'autorité souveraine; point de tribuns du peuple pour les tenir en respect; point d'autres magistrats admis à partager leur puissance; point d'appel au peuple contre des châtiments indignes; point de recours contre un ar-

mitate impendiis debilitata deficeret, salutis omnium causa aliqua sublevatio et medicina quæsita est. Quo tum consilio prætermisso, causa populo nata est, duobus tribunis plebis per seditionem creatis, ut potentia senatus atque auctoritas minueretur : quæ tamen gravis et magna remanebat, sapientissimis et fortissimis et armis et consilio civitatem tuentibus; quorum auctoritas maxime florebat, quod, quum honore longe antecellerent ceteris, voluptatibus erant inferiores, nec pecuniis ferme superiores; eoque erat cujusque gratior in republica virtus, quod in rebus privatis diligentissime singulos cives opera, consilio, re tuebantur.

XXXV. Quo in statu reipublicæ Sp. Cassium de occupando regno molientem, summa apud populum gratia florentem, quæstor accusavit, eumque, ut audistis, quum pater in ea culpa esse comperisse se dixisset, cedente populo, morte mactavit. Gratamque etiam illam rem quarto circiter et quinquagesimo anno post primos consules de multæ sacramento Sp. Tarpeius et A. Aternius consules comitiis centuriatis tulerunt. Annis post ea XX ex eo, quod L. Papirius, P. Pinarius censores multis dicendis vim armentorum a privatis in publicum avertebant, levis æstimatio pecudum in multa lege C. Julii, P. Papirii consulum constituta est.

XXXVI. Sed aliquot ante annis, quum summa esset auctoritas in senatu, populo patiente atque parente, inita ratio est, ut et consules et tribuni pl. magistratu se abdicarent, atque ut X viri maxima potestate sine provocatione crearentur : qui et summam imperium haberent, et leges scriberent. Qui quum X tabulas summa legum æquitate prudentiaque conscripsissent, in annum posterum decemviros alios subrogaverunt, quorum non similiter fides nec justitia laudata. Quo tamen e collegio laus est illa eximia C. Julii, qui hominem nobilem L. Sextium, cujus in cubiculo effossum esse, se præsente, mortuum diceret, quum ipse potestatem summam haberet, quod decemvir sine provocatione esset, vades tamen poposcit : quod se legem illam præclaram neglecturum negaret, quæ de capite civis Romani, nisi comitiis centuriatis, statui vetaret.

XXXVII. Tertius est annus X-viralis consecutus, quum iidem essent, nec alios subrogare voluissent. In hoc statu reipublicæ, quem dixi jam sæpe non posse esse diutur-

Digitized by Google

rêt de mort. Aussi leur tyranie amena-t-elle bientôt un grand désordre dans l'État et une révolution complète. Ils avaient ajouté deux tables de lois iniques : tandis que les alliances même entre deux nations sont autorisées par tout le monde, ils avaient interdit de la façon la plus outrageante les mariages entre les deux ordres d'un même peuple; interdiction que leva plus tard le plébiscite de Canuléius; enfin ils se montraient dans tout leur gouvernement exacteurs du peuple, cruels et débauchés. Vous savez tous, et nos monuments littéraires le célèbrent à l'envi, comment D. Virginius immola de sa main, en plein forum, sa fille vierge pour la soustraire à la passion infâme d'un de ces décemvirs, et se réfugia désespéré près de l'armée romaine, campée alors sur le mont Algide; comment les légions, renonçant à combattre l'ennemi, vinrent occuper d'abord le mont Sacré, comme la multitude l'avait fait naguère dans une occasion semblable, ensuite le mont Aventin.....

(*Il manque huit pages au manuscrit.*)

[L. Quinctius ayant été nommé dictateur.] Philargyrius, *ad Georg.*, 111-125.

..... Nos ancêtres l'ont fort approuvé et très-sagement maintenu; c'est là du moins mon avis.

XXXVIII. Scipion s'interrompit un instant, et tous ses amis attendaient dans un religieux silence la suite de son discours. Tubéron s'enhardissant alors : Puisque mes aînés ne vous présentent aucune réflexion, je vous dirai moi-même, Scipion, ce que votre discours nous laisse à désirer. — Scipion. J'y consens, et de grand cœur. — Tubéron, Vous venez, ce me semble, de faire l'éloge du gouvernement de Rome, tandis que Lélius vous avait demandé ce que vous pensiez de la politique en général. J'ajouterai même que votre discours ne nous a pas appris par quels principes, par quelles mœurs, par quelles lois nous pouvons affermir ou sauver cette constitution que vous admirez tant.

XXXIX. Scipion. Je pense, Tubéron, que bientôt se présentera le véritable moment de parler de l'affermissement et de la conservation des États. Mais en ce qui touche la meilleure forme de gouvernement, je croyais avoir suffisamment répondu à la demande de Lélius. J'avais d'abord marqué trois sortes de gouvernement que la raison peut approuver, et trois autres toutes funestes, qui sont l'opposé des premières; j'avais montré qu'aucun des trois gouvernements simples n'est le meilleur, et qu'il faut préférer à chacun d'eux celui qui les réunit et les tempère tous. Si j'ai proposé notre république pour exemple, ce n'était pas qu'elle dût me servir à déterminer en théorie la meilleure forme de gouvernement; car, pour établir les principes, les exemples ne sont point nécessaires; mais je voulais que l'histoire d'un grand État rendît palpables les enseignements un peu abstraits de la pure spéculation. Mais si vous avez le désir de vous représenter la meilleure forme de constitution sociale sans aucun modèle historique, jetez les yeux sur la nature; puisque l'image de ce peuple et de cette cité.....

(*Lacune considérable.*)

XL. Scipion. Celui que je cherche depuis long-

num, quod non esset in omnes ordines civitatis æquabilis, erat penes principes tota respublica, præpositis decem viris nobilissimis, non oppositis tribunis pl., nullis aliis adjunctis magistratibus, non provocatione ad populum contra necem et verbera relicta. Ergo horum ex injustitia subito exorta est maxima perturbatio et totius commutatio reipublicæ : qui duabus tabulis iniquarum legum additis, quibus, etiam quæ disjunctis populis tribui solent, connubia, hæc illi ut ne plebi cum patribus essent, inhumanissima lege sanxerunt; quæ postea plebeiscito Canuleio abrogata est : libidinoseque omni imperio et acerbe et avare populo præfuerunt. Nota scilicet illa res et celebrata monumentis plurimis literarum, quum Decimus quidam Virginius virginem filiam propter unius ex illis x viris intemperiem in foro sua manu interemisset, ac morrens ad exercitum, qui tum erat in Algido, confugisset; milites bellum illud, quod erat in manibus, reliquisse, et primum montem Sacrum, sicut erat in simili causa antea factum, deinde Aventinum *armatos insedisse*...

(*Desiderantur paginæ octo.*)

Dictatore L. Quinctio dicto. (Philargyrius ad Virgil. *Georg.* iii, 125, p. 9, ed. Paris.)

... majores nostros et probavisse maxime et retinuisse sapientissime judico.

XXXVIII. Quum ea Scipio dixisset, silentioque omnium reliqua ejus exspectaretur oratio, tum Tubero : Quoniam nihil ex te, Africane, hi majores natu requirunt, ex me audies, quid in oratione tua desiderem. Sane, inquit Scipio, et libenter quidem. Tum ille : Laudavisse mihi videris nostram rempublicam, quum ex te non de nostra, sed de omni republica quæsisset Lælius. Nec tamen didici ex oratione tua, istam ipsam rempublicam, quam laudas, qua disciplina, quibus moribus aut legibus constituere vel conservare possimus.

XXXIX. Hic Africanus : Puto nobis mox de instituendis et conservandis civitatibus aptiorem, Tubero, fore disserendi locum. De optimo autem statu equidem arbitrabar me satis respondisse ad id, quod quæsierat Lælius. Primum enim numero definieram genera civitatum tria probabilia; perniciosa autem tribus illis totidem contraria; nullumque ex eis unum esse optimum; sed id præstare singulis, quod e tribus primis esset modice temperatum. Quod autem exemplo nostræ civitatis usus sum, non ad definiendum optimum statum valuit; nam id fieri potuit sine exemplo; sed ut a civitate maxima reapse cerneretur, quale esset id, quod ratio oratioque describeret. Sin autem sine ullius populi exemplo genus ipsum exquiris optimi status, naturæ imagine utendum est nobis; quoniam tu hanc imaginem urbis et populi ni ...

(*Multa desiderantur.*)

XL. ... S. *quem* jamdudum quæro et ad quem cupio pervenire. L. Prudentem fortasse quæris? Tum ille : Istum

Digitized by Google

temps et à qui j'ai hâte d'arriver. — LÉLIUS. Vous voulez parler du politique? — SCIPION. Vous l'avez dit. — LÉLIUS. Vous en trouverez ici une assez belle réunion, à commencer par vous. — SCIPION. Plût aux Dieux que le sénat nous en offrît dans la même proportion! Mais pour en venir aux qualités du politique, ne les trouvez-vous pas dans ces hommes que j'ai vus souvent en Afrique, assis sur le cou d'un animal monstrueux, gouverner et diriger leur énorme monture, et lui faire exécuter toutes sortes de mouvements sans violence, sans efforts, au moindre signe? — LÉLIUS. Je connais ces hommes, et je les ai vus souvent, quand j'étais votre lieutenant en Afrique. — SCIPION. Mais ce Carthaginois ou cet Indien ne gouverne qu'un seul animal, apprivoisé déjà, et qui se plie facilement au commandement de l'homme; tandis que ce guide intérieur que nous a donné la nature, cette partie de notre âme qu'on nomme la raison, doit dompter un monstre à mille têtes, farouche, intraitable, et dont il est bien rare de triompher. Il faut qu'elle soumette à ses lois cette ardente.....

(*Il manque au moins quatre pages au manuscrit.*)

[XLI..... 1. Qui se nourrit de sang, qui fait ses délices de la cruauté, et que le plus effroyable carnage rassasierait à peine.] Nonius, IV, 178.

2. L'homme livré à ses désirs, emporté par ses passions, et qui se roule sur un lit de voluptés. *Id.* VIII, 64.

3. Trois affections de l'âme entraînent l'homme à tous les crimes: la colère, la cupidité, la concupiscence. La colère a soif de vengeance; la cupidité, de richesses; la concupiscence, des voluptés. Lactance, *Instit.* VI, 19.

4. La quatrième forme du chagrin est la tristesse ou le deuil de l'âme qui se torture sans cesse elle-même. Nonius, II, 32.

5. Les angoisses commencent lorsque l'âme succombe au fardeau de la misère, et se laisse aller à la lâcheté. *Id.* III, 246.

6. De même qu'un cocher inhabile est renversé du char, écrasé, meurtri, mis en lambeaux. *Id.* IV, 154.

7. Les passions de l'âme ressemblent à un char attelé. Pour le bien diriger, le premier devoir du conducteur est de connaître la route: s'il est dans le bon chemin, quelle que soit la rapidité de sa course, il ne heurtera pas; mais s'il est dans le mauvais, avec quelque lenteur et quelque précaution qu'il avance, il s'embarrassera dans des terrains impraticables, ou il ira se perdre dans des précipices, ou pour le moins il se trouvera porté dans des lieux où il n'a que faire. Lactance, *Inst.* VII, 17.]

XLII..... LÉLIUS. Je vois maintenant quelle tâche et quels devoirs vous imposez à cet homme dont j'attendais le portrait. — SCIPION. A vrai dire, je ne lui impose qu'un seul devoir, car celui-là comprend tout le reste: c'est de s'étudier et se régler constamment lui-même, afin de pouvoir appeler les autres hommes à l'imiter, et de s'offrir lui-même, par l'éclatante pureté de son âme et de sa vie, comme un miroir à ses concitoyens.

De même que la flûte et la lyre, la mélodie et les voix, de la diversité de leurs accents forment un concert que les oreilles exercées ne pourraient souffrir s'il était plein d'altérations ou de dissonances, et dont l'harmonie et la perfection résultent pourtant de l'accord d'un grand nom-

ipsum. L. Est tibi ex his ipsis, qui adsunt, bella copia, vel ut a te ipso ordiare. Tum Scipio: Atque utinam ex omni senatu pro rata parte esset! Sed tamen est ille prudens, qui, ut sæpe in Africa vidimus, immani et vastæ insidens belluæ, coercet et regit belluam; quocunque vult, levi admonitu, non actu, inflectit illam feram. L. Novi, et, tibi quum essem legatus, sæpe vidi. S. Ergo ille Indus aut Pœnus unam coercet belluam, et eam docilem et humanis moribus assuetam: at vero ea, quæ latet in animis hominum, quæque pars animi mens vocatur, non unam aut facilem ad subigendum frenat et domat, si quando id efficit, quod perraro potest. Namque et illa tenenda est ferox...

(*Desiderantur minimum quattuor paginæ.*)

XLI Quæ sanguine alitur, quæ in omni crudelitate sic exsultat, ut vix hominum acerbis funeribus satietur. (Nonius v. *Exultare* p. 300, e Cic. l. II de Rep.)

Cupido autem et expetenti et lubidinoso et volutabundo in voluptatibus. (Idem v. *Volutabundus* p. 491, e Cic. l. II de Rep.)

Tres sunt affectus, qui homines in omnia facinora præcipites agunt: ira, cupiditas, libido. Ira ultionem desiderat, cupiditas opes, libido voluptates. (Lact. *Inst.* l. VI, c, 19.)

Quartaque anxitudo prona ad luctum et mœrens, semperque ipsa se sollicitans. (Nonius v. *Anxitudo*, p. 72, e Cic. l. II de Rep.)

Esse autem angores, si miseria afflictas atque abjectas timiditate et ignavia. (Idem v. *Timor*, p. 228, e Cic. l. II de Rep.)

Ut auriga indoctus e curru trahitur, operitur, eliditur, laniatur. (Idem v. *Elidere*, p. 292, e Cic. l. II de Rep.)

Concitationes animorum juncto currui similes sunt, in quo recte moderando summum rectoris officium est, ut viam noverit; quam si tenebit, quamlibet concitate ierit, non offendet: si autem aberraverit, licet placide ac leniter eat, aut per confragosa vexabitur, aut per præcipitia labetur, aut certe, quo non est opus, deferetur. (Lact. *Inst.* VII, 17.)

XLII. ... dici possit. Tum Lælius: Video, video jam illum, quem exspectabam, virum, cui præficias officio et muneri. Huic scilicet, Africanus, uni pæne: nam in hoc fere uno sunt cetera, ut nunquam a se ipso instituendo contemplandoque discedat; ut ad imitationem sui vocet alios; ut sese splendore animi et vitæ suæ sicut speculum præbeat civibus. Ut enim in fidibus aut tibiis, atque ut in cantu ipso ac vocibus concentus est quidam tenendus ex distinctis sonis, quem immutatum aut discrepantem aures

Digitized by Google

bre de sons dissemblables; ainsi de l'alliance des différents ordres de l'État et de leur juste tempérament résulte ce concert politique qui naît, comme l'autre, de l'accord des éléments les plus opposés. Ce que l'on nomme harmonie dans la musique, dans l'État c'est la concorde, le lien le plus parfait de la société humaine, la garantie la plus sûre de la force des États. Mais sans la justice, la concorde est impossible.....

XLIII. [Lorsque Scipion eut exposé avec une certaine étendue combien la justice est utile aux États et combien leur nuit l'injustice, Philus, un de ceux qui étaient présents à la discussion, prit la parole, et demanda que cette question fût approfondie, et que l'on présentât de nouvelles raisons en faveur de la justice, à cause de cette maxime, déjà fort répandue, Qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans injustice.] S. Augustin, *de Civ. Dei.*, II, 21.

XLIV..... SCIPION. Je me rends très-volontiers à votre désir, et je vous déclare même que nous n'avons rien dit jusqu'ici sur la république qui ne tombe à néant, et qu'il nous serait impossible de rien ajouter s'il ne demeure parfaitement établi, non-seulement qu'il est faux de prétendre qu'on ne puisse gouverner sans injustice, mais qu'il est de toute vérité que sans une extrême justice il n'y a plus de gouvernement possible. Mais, si vous le trouvez bon, c'est assez pour aujourd'hui; remettons la suite à demain, car il nous reste encore beaucoup de choses à dire. On se rangea à l'avis de Scipion et l'entretien de ce jour fut terminé.

LIVRE TROISIÈME.

ARGUMENT TIRÉ DE SAINT AUGUSTIN.

Cité de Dieu, L. II, C. 21.

Le troisième livre s'ouvre par un grand débat. Philus soutient l'opinion de ceux qui pensaient que l'on ne peut gouverner les hommes sans injustice. Il se défend avec force de partager lui-même un tel sentiment; mais il prend en main la cause de l'injustice contre la justice, et il essaye de prouver par des raisons vraisemblables et par l'expérience que la première est utile au gouvernement des États, tandis que la seconde leur est entièrement inutile. Alors Lélius, à la prière de tout le monde, entreprend de défendre la justice, et démontre par tous les moyens possibles que rien n'est plus funeste aux sociétés que l'injustice, et que, sans un grand respect pour la justice, il est absolument impossible aux États de se gouverner et de vivre. Cette question suffisamment éclaircie, Scipion revient au sujet principal de l'entretien; il rappelle et met dans tout son jour la définition qu'il avait donnée de la république, selon lui la chose du peuple; il dit que l'on doit entendre par peuple non pas toute réunion d'hommes, mais une société formée sous la garantie du droit et dans un but d'utilité commune. Il montre combien les définitions sont utiles dans tout débat; et de celles qu'il a établies il conclut qu'un État est vraiment conforme à son institution, et se montre bien la chose du peuple, quand il est gouverné équitablement et sagement, ou par un roi, ou par quelques ci-

eruditæ ferre non possunt; isque concentus ex dissimillimarum vocum moderatione concors tamen efficitur et congruens; sic ex summis et infimis et mediis et interjectis ordinibus, ut sonis, moderata ratione civitas consensu dissimillimorum concinit : et quæ harmonia a musicis dicitur in cantu, ea est in civitate concordia, artissimum atque optimum in omni republica vinculum incolumitatis; eaque sine justitia nullo pacto esse potest.

XLIII. Ac deinde quum aliquanto latius et uberius disseruisset (Scipio), quantum prodesset justitia civitati, quantumque obesset, si abfuisset; suscepit deinde Philus, unus eorum, qui disputationi aderant, et poposcit, ut hæc ipsa quæstio diligentius tractaretur, ac de justitia plura dicerentur, propter illud, quod jam vulgo ferebatur, rempublicam geri sine injuria non posse. (Augustinus, *C. D.* II, 21.)

XLIV..... plenam esse justitiæ. Tum Scipio : Assentior vero, renuntioque vobis, nihil esse, quod adhuc de republica dictum putemus, aut quo possimus longius progredi, nisi erit confirmatum, non modo falsum illud esse, sine injuria non posse; sed hoc verissimum esse, sine summa justitia rempublicam geri nullo modo posse. Sed, si placet, in hunc diem hactenus. Reliqua (satis enim multa restant) differamus in crastinum. Quum ita placuisset, finis disputandi in eum diem factus est.

LIBER TERTIUS.

ARGUMENTUM AUGUSTINI. (C. D. II, 21.)

[In tertio libro magna conflictatione res acta est. Suscepit enim Philus ipse disputationem eorum, qui sentirent sine injustitia regi non posse rempublicam; purgans se præcipue, ne hoc ipse sentire crederetur : egitque sedulo pro injustitia contra justitiam, ut hanc esse utilem reipublicæ, illam vero inutilem, veri similibus rationibus et exemplis velut conaretur ostendere. Tum Lælius, rogantibus omnibus, justitiam defendere aggressus est, asseruitque, quantum potuit, nihil tam inimicum, quam injustitiam, civitati, nec omnino, nisi magna justitia, geri aut stare posse rempublicam. Qua quæstione, quantum satis visum est, pertractata, Scipio ad intermissa revertitur; recolitque suam atque commendat brevem reipublicæ definitionem, qua dixerat eam esse rem populi : populum autem non omnem cœtum multitudinis, sed cœtum juris consensu et utilitatis communione sociatum esse determinat. Docet deinde, quanta sit in disputando definitionis utilitas : atque ex illis suis definitionibus colligit, tunc esse rempublicam, id est rem populi, quum bene ac juste geritur, sive ab uno rege, sive a paucis optimatibus, sive ab universo populo. Quum vero injustus est rex, quem tyrannum, more Græco, appellavit; aut injusti optimates, quorum consensum dixit esse factionem; aut injustus ipse

Digitized by Google

toyens principaux, ou par le corps entier de la nation. Il appelle tyran, à l'exemple des Grecs, le roi injuste; faction, l'aristocratie injuste; et ne trouvant pas de terme consacré pour qualifier un peuple injuste, il lui donne aussi le nom de tyran. Mais tandis que, dans la discussion de la veille, il avait appelé États corrompus ceux dont le maître est injuste, il va plus loin maintenant, et déclare, en conséquence même de ses définitions, que, sous de tels maîtres, il n'y a plus de société. Lorsqu'un tyran ou une faction domine, ce n'est plus, dit-il, la chose du peuple; et le peuple lui-même, quand il devient injuste, cesse d'être un peuple, parce qu'il ne présente plus alors l'image d'une société formée sous la garantie du droit et dans un but d'utilité commune, ce qui est, comme on l'a vu, la véritable définition du peuple.

I. [Dans le troisième livre de la République, Cicéron dit que la nature, plutôt marâtre que mère, a mis l'homme en ce monde avec un corps nu, frêle et débile, avec une âme dévouée aux chagrins, sujette aux terreurs, molle au travail, ouverte aux passions, mais au fond de laquelle cependant luit encore à demi étouffée une divine étincelle d'intelligence et de génie.] Saint Augustin, *contre Julien le Pélagien*, IV, 160.

[L'homme, qui est né faible et désarmé, parvient cependant à se mettre en sûreté contre tous les autres animaux; tandis que les animaux les plus robustes, ceux mêmes qui supportent aisément toute l'inclémence du ciel, ne peuvent se défendre contre l'homme. On voit donc que la raison est plus utile à l'homme que leur forte nature ne l'est aux autres animaux, puisque ceux-ci, malgré la vigueur de leurs muscles et la dureté de leur corps, ne peuvent éviter de tomber sous nos coups ou de devenir nos esclaves.... Platon rend grâces à la nature de lui avoir donné la condition humaine....] Lactance, *de Opif. Dei*, c. 3.

II..... L'homme s'avançait lentement, il est porté avec une vitesse extraordinaire. Il ne poussait d'abord que des sons confus et inarticulés, l'intelligence les a débrouillés et rendus distincts; elle a attaché les mots aux choses, pour en être comme le signe; elle a réuni les hommes, auparavant dispersés, par ce lien délicieux du langage. Les articulations de la voix paraissaient infinies, mais cette même intelligence trouva l'art de les exprimer et de les représenter toutes au moyen d'un petit nombre de caractères, qui nous permettent de converser avec les absents, de faire connaître nos volontés, et de fixer dans des monuments le souvenir du passé. Le génie de l'homme découvrit ensuite la science des nombres, chose si nécessaire à la vie, et qui seule est immuable et éternelle. Cette science nous conduisit à jeter un regard observateur sur les cieux, et, sans nous consumer dans une contemplation stérile de mouvements astronomiques, à faire le calcul des jours et des nuits....

(*Il manque près de huit pages au manuscrit.*)

III... Des hommes parurent enfin, dont l'esprit s'éleva plus haut, et put exécuter ou concevoir quelques grandes choses, qui fussent vraiment dignes de ce présent des Dieux. Regardez donc, si vous le voulez, comme de grands hommes ceux qui nous enseignent l'art de la vie; re-

populus, cui nomen usitatum non reperit, nisi ut etiam ipsum tyrannum vocaret; non jam vitiosam, sicut pridie fuerat disputatum, sed, sicut ratio ex illis definitionibus connexa docuisset, omnino nullam esse rempublicam : quoniam non esset res populi, quum tyrannus eam factiove capesseret; nec ipse populus jam populus esset, si esset injustus, quoniam non esset multitudo juris consensu et utilitatis communione sociata, sicut populus fuerat definitus.

I. In libro tertio de Republica Tullius hominem dicit non ut a matre, sed ut a noverca natura editum in vitam, corpore nudo, fragili et infirmo; animo autem anxio ad molestias, humili ad timores, molli ad labores, prono ad libidines : in quo tamen inesset tanquam obrutus quidam divinus ignis ingenii et mentis. (Augustinus *contra Julianum Pelag.* l. IV, c. 12, tom. VII, p. 1048, *ed. Basil.*)

Homo quum fragilis imbecillisque nascatur, tamen et a mutis omnibus tutus est; et ea omnia, quæ firmiora nascuntur, etiam si vim cæli fortiter patiuntur, ab homine tamen tuta esse non possunt. Ita fit, ut plus homini conferat ratio, quam natura mutis : quoniam in illis nec magnitudo virium, neque firmitas corporis efficere potest, quo minus aut opprimantur a nobis, aut nobis, aut nostræ subjecta sint potestati, etc. Plato naturæ gratias egit, quod homo natus esset etc. (Lactant. *de Opificio Dei*, c. 3.) ...

(*Desiderantur his minimum quatuor paginæ.*)

II. ... et vehiculis tarditati; eademque quum accepisset homines inconditis vocibus inchoatum quiddam et confusum sonantes, incidit has et distinxit in partes, et ut signa quædam, sic verba rebus impressit, hominesque, antea dissociatos, jucundissimo inter se sermonis vinculo colligavit. A simili etiam mente, vocis qui videbantur infiniti soni, paucis notis inventis, sunt omnes signati et expressi, quibus et colloquia cum absentibus et indicia voluntatum, et monumenta rerum præteritarum tenerentur. Accessit eo numerus, res quum ad vitam necessaria, tum una immutabilis et æterna : quæ prima impulit etiam, ut suspiceremus in cælum, nec frustra siderum motus intueremur, dinumerationibusque noctium ac dierum ...

(*Desiderantur octo fere paginæ.*)

III.... quorum animi altius se extulerunt, et aliquid dignum dono, ut ante dixi, deorum aut efficere aut excogitare potuerunt. Quare sint nobis isti, qui de ratione vivendi disserunt, magni homines, ut sunt, sint eruditi, sint veritatis et virtutis magistri : dummodo sit hæc quædam,

Digitized by Google

gardez-les comme les lumières des peuples, comme les précepteurs de la vérité et de la vertu, rien de plus légitime; pourvu que vous accordiez une partie de cette estime à la science du gouvernement, à ce grand art de la vie des peuples, sorti d'abord de l'expérience des hommes politiques, médité ensuite à l'ombre des écoles, et qui donne souvent aux esprits heureusement nés une vertu divine et une incroyable puissance. Lorsque de nobles âmes ont voulu joindre aux facultés qu'elles tenaient de la nature ou des institutions sociales les trésors de la science et la lumière des principes, comme firent les illustres personnages que j'introduis dans cet ouvrage, il n'est personne qui ne proclame leur incontestable supériorité. Quoi de plus admirable en effet que d'allier la pratique et l'expérience des grandes choses à l'étude et la méditation des arts de la vie? Peut-on imaginer rien de plus parfait qu'un Scipion, un Lélius, un Philus, tous ces grands hommes enfin qui, pour ne négliger aucune partie de la véritable gloire, joignirent aux maximes de leurs ancêtres et aux traditions domestiques les enseignements étrangers dont Socrate fut le père? Je regarde donc comme accompli de tous points celui qui a voulu et qui a pu en même temps réunir au pieux héritage de nos ancêtres le bienfait de la science. Mais s'il fallait choisir entre ces deux voies de la sagesse, bien que beaucoup d'esprits puissent trouver plus heureuse une vie passée dans l'étude et la méditation des plus hautes vérités, mon suffrage serait acquis à cette vie active dont la gloire est plus solide, et qui produit des hommes comme M'. Curius,

« Que personne jamais n'a pu vaincre ni avec l'or ni avec le fer; » ou comme.....

« (*Il manque environ six pages au manuscrit.*)

IV.... La différence qu'il y eut entre les grands hommes des deux nations, c'est que chez les Grecs les semences de vertu furent développées par la parole et l'étude; chez nous, au contraire, par les institutions et les lois. Rome a produit un grand nombre, je ne dirai pas de sages, puisque c'est un titre dont la philosophie est si avare, mais d'hommes souverainement dignes de gloire, puisqu'ils ont pratiqué les préceptes et les leçons des sages; et si l'on songe au nombre des États florissants que le monde a connus et qu'il renferme encore, si l'on fait réflexion que le plus grand effort du génie est de fonder une nation capable d'avenir : à ne compter qu'un législateur par peuple, quelle multitude de grands hommes nous voyons subitement apparaître! Si nous voulons parcourir en esprit toutes les contrées de l'Italie, le Latium, le pays des Sabins et des Volsques, le Samnium, l'Étrurie, la Grande-Grèce; si nous jetons les yeux sur les Assyriens, les Perses, les Carthaginois.....

(*Il manque douze pages au manuscrit.*)

V..... Vous me chargez là d'une belle cause, dit Philus, en m'ordonnant de prendre la défense de l'injustice! — Craignez-vous donc sérieusement, lui répondit Lélius, que si nous vous entendons développer les arguments favoris des adversaires de la justice, nous ne vous prenions pour l'un des leurs, vous qui êtes parmi nous le plus parfait modèle de l'antique probité et de la foi romaine, vous dont tout le monde connaît la

sive a viris in rerumpublicarum varietate versatis inventa, sive etiam in istorum otio ac literis tractata res, sicut est, minime contemnenda, ratio civilis et disciplina populorum, quæ perficit in bonis ingeniis, id quod jam persæpe perfecit, ut incredibilis quædam et divina virtus exsisteret. Quod si quis ad ea instrumenta animi, quæ natura, quæque civilibus institutis habuit, adjungendam sibi etiam doctrinam et uberiorem rerum cognitionem putavit, ut ii ipsi, qui in horum librorum disputatione versantur, nemo est, quin eos anteferre omnibus debeat. Quid enim potest esse præclarius, quam quum rerum magnarum tractatio atque usus cum illarum artium studiis et cognitione conjungitur? At quid P. Scipione, quid C. Lælio, quid L. Philo perfectius cogitari potest? qui ne quid prætermitterent, quod ad summam laudem clarorum virorum pertineret, ad domesticorum majorumque morem etiam hanc a Socrate adventitiam doctrinam adhibuerunt. Quare qui utrumque voluit et potuit, id est, ut quum majorum institutis, tum doctrina se instrueret, ad laudem hunc omnia consecutum puto. Sin alterutra sit via prudentiæ deligenda, tamen, etiam si cui videbitur illa in optimis studiis et artibus quieta vitæ ratio beatior, hæc civilis laudabilior est certe et illustrior : ex qua vita sic summi viri ornantur, ut vel M'. Curius,

quem nemo ferro potuit superare nec auro;
vel. . .

(*Desiderari videntur paginæ sex.*)

IV. . . fuisse sapientiam : tamen hoc in ratione utriusque generis interfuit, quod illi verbis et artibus aluerunt naturæ principia, hi autem institutis et legibus. Plures vero hæc tulit una civitas, si minus sapientes; (quoniam id nomen illi tam restricte tenent) at certe summa laude dignos, quoniam sapientium præcepta et inventa coluerunt. Atque etiam (quod et sunt laudandæ civitates et fuerunt) quoniam id est in rerum natura longe maximi consilii, constituere eam rempublicam, quæ possit esse diuturna : si singulos numeremus in singulas, quanta jam reperiatur virorum excellentium multitudo! Quod si aut Italiæ Latium, aut ejusdem Sabinam aut Volscam gentem, si Samnium, si Etruriam, si magnam illam Græciam collustrare animo voluerimus; si deinde Assyrios, si Persas, si Pœnos, si hæc. . .

(*Desiderantur paginæ duodecim.*)

V. . . *advocati*. Et Philus : Præclaram vero causam ad me defertis, quum me improbitatis patrocinium suscipere vultis. Atqui id tibi, inquit Lælius, verendum est, si ea dixeris, quæ contra justitiam dici solent, ne sic etiam sentire videare, quum et ipse sis quasi unicum exemplum

Digitized by Google

méthode habituelle d'examiner tour à tour les deux côtés de chaque question, pour arriver plus aisément à découvrir la vérité! — Eh bien, soit! dit Philus, je vous obéirai, et je prendrai un masque odieux pour vous plaire. On se fait bien d'autres violences quand on poursuit la fortune! nous qui recherchons la justice, dont le prix efface de beaucoup toutes les richesses du monde, nous ne devons reculer devant aucune épreuve. Plût aux Dieux qu'en parlant un langage qui n'est pas le mien, je pusse me servir aussi de la bouche d'un autre! Malheureusement il faut aujourd'hui que L. Philus reproduise ce que Carnéade, un Grec, un homme si habile à manier la parole.....

(*Il manque environ quatre pages au manuscrit.*)

[Ce n'est donc pas mes propres sentiments que j'exprimerai, mais je vous livrerai en quelque façon Carnéade, afin que vous puissiez réfuter ce raisonneur subtil, dont les chicanes savent embarrasser les meilleures causes.] Nonius, IV, 71.

{VI. Carnéade, philosophe académicien, savait discuter avec une grande force, une grande éloquence et une extrême finesse. Cicéron en parle avec beaucoup d'éloges, et Lucilius fait dire à Neptune, qui se perd dans une questions très-difficile, qu'elle restera à tout jamais insoluble, quand même l'enfer rendrait exprès Carnéade au monde. Envoyé par les Athéniens en ambassade à Rome, Carnéade parla fort éloquemment de la justice, en présence de Galba et de Caton le Censeur, les deux plus grands orateurs de ce temps. Mais le lendemain il ruina complétement tout son discours de la veille, et décria la justice qu'il avait portée aux nues. Ce n'était pas là la gravité d'un philosophe, qui doit avoir des sentiments arrêtés et immuables; mais Carnéade voulait montrer toute la souplesse de son talent oratoire, exercé à soutenir également bien le pour et le contre, et qui le rendait capable de réfuter aisément tout ce qu'on lui voulait soutenir. Cicéron a mis dans la bouche de L. Furius l'argumentation de Carnéade contre la justice, sans doute parce que, traitant de la république, il avait le dessein d'amener la défense et l'éloge de cette vertu sans laquelle il était convaincu qu'on ne peut gouverner les États. Carnéade, au contraire, qui voulait réfuter Aristote et Platon, les deux plus fermes partisans de la justice, rassembla dans son premier discours tout ce qui était dit en faveur de cette cause, afin de pouvoir la ruiner ensuite, comme effectivement il y parvint.] Lactance, *Instit.*, V, 14.

VII. [Un grand nombre de philosophes, Platon et Aristote en tête, ont dit mille choses à la louange de la justice, dont ils faisaient le plus magnifique portrait. C'est, disaient-ils, une vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient, et maintient en tout la plus stricte équité; les autres vertus sont en quelque façon muettes, et demeurent renfermées dans l'âme; seule, la justice ne se dérobe point aux regards et ne se concentre point en elle-même, mais elle se produit toute au dehors, inspire à l'âme une bienveillance universelle, et cherche à multiplier ses bons offices. Comme si la justice ne convenait qu'aux juges et aux puissants, et non pas à tout le monde! Mais il n'est pas un seul homme, je dis même le dernier et le plus misérable, qui ne doive pratiquer la justice. Ces phi-

antiquæ probitatis et fidei; neque sit ignota consuetudo tua contrarias in partes disserendi, quod ita facillime verum inveniri putes! Et Philus, Heia vero, inquit, geram morem vobis, et me oblinam sciens; quod quoniam, qui aurum quærunt, non putant sibi recusandum, nos, quum justitiam quæremus, rem multo omni auro cariorem, nullam profecto molestiam fugere debemus. Atque utinam, quemadmodum oratione sum usurus aliena, sic mihi ore uti liceret alieno! Nunc ea dicenda sunt L. Furio Philo, quæ Carneades, Græcus homo et consuetus quod commodum esset verbis. . .

(*Desiderari videntur paginæ quatuor.*)

Neque ego hercle ex mea animi sententia loquar, sed ut Carneadi respondeatis, qui sæpe optimas causas ingenii calumnia ludificari solet. (Nonius v. *Calumnia*, p. 263, *cfr.* Lactant. *Inst.* l. VII, c. 7.)

VI. Carneades, Academicæ sectæ philosophus, cujus in disserendo quæ vis fuerit, quæ eloquentia, quod acumen, qui nescit, is ex prædicatione Ciceronis intelliget aut Lucilii, apud quem disserens Neptunus de re difficillima, ostendit non posse id explicari, nec si Carneadem ipsum orcus remittat. Is quum legatus ab Atheniensibus Romam missus esset, disputavit de justitia copiose, audiente Galba et Catone Censorio, maximis tunc oratoribus. Sed idem disputationem suam postridie contraria disputatione subvertit, et justitiam, quam pridie laudaverat, sustulit; non quidem philosophi gravitate, cujus firma et stabilis debet esse sententia; sed quasi oratorio exercitii genere in utramque partem disserendi. Quod ille facere solebat, ut alios quidlibet asserentes posset refutare. Eam disputationem, qua justitia evertitur, apud Ciceronem L. Furius recordatur : credo, quoniam de republica disserebat, ut defensionem laudationemque ejus induceret, sine qua putabat regi non posse rempublicam. Carneades autem, ut Aristotelem refelleret ac Platonem, justitiæ patronos, prima illa disputatione collegit ea omnia, quæ pro justitia dicebantur, ut posset illa, sicut fecit, evertere. (Lactant. *Inst.*, l. V, c. 14.)

VII. Plurimi quidem philosophorum, sed maxime Plato et Aristoteles, de justitia multa dixerunt, asserentes et extollentes eam summa laude virtutem, quod suum cuique tribuat, quod æquitatem in omnibus servet, et quum ceteræ virtutes quasi tacitæ sint et intus inclusæ, solam esse justitiam, quæ nec sibi tantum conciliata sit, nec occulta, sed foras tota promineat, et ad bene faciendum prona sit, ut quam plurimis prosit. Quasi vero in judicibus solis atque in potestate aliqua constitutis justitia esse debeat, et non in omnibus! Atqui nullus est hominum, ne infimorum quidem ac mendicorum, in quem justitia cadere non possit. Sed quia ignorabant, quid esset, unde profluueret,

Digitized by Google

losophes ignoraient en quoi consiste la justice, de quelle source elle vient, à quelle fin elle est destinée; c'est pourquoi ils ont regardé cette vertu suprême, qui est un bien commun à tous les hommes, comme le privilége d'un petit nombre, et ont dit que, n'étant à l'âme d'aucune utilité propre, elle se consacrait sans partage aux intérêts d'autrui. Il faut donc applaudir à Carnéade, dont le génie pénétrant et subtil mit à nu la faiblesse de leur doctrine, et donna le coup de grâce à cette justice, qui n'avait pas de fondement solide: non certes qu'il ne tînt la justice en estime, mais il voulait prouver qu'elle avait eu des défenseurs malhabiles, et qui prêtaient le flanc de tous côtés. Lactance, *Epitom.* c. 55.

[La justice nous occupe des autres, elle se produit au dehors et se répand sur le monde.] Nonius, IV, 71.

[Cette vertu, à la différence des autres, est tout entière consacrée aux intérêts d'autrui, qui l'absorbent.] Nonius, IV, 174.]

VIII..... L'autre (Aristote) a parlé de la justice seule dans quatre livres assez étendus. Quant à Chrysippe, je n'attendais de lui rien de grand, ni qui fût digne du sujet; il parle toujours à sa mode, s'embarrasse dans des minuties de langage, et ne touche jamais le fond des choses. Il était digne des héros de la philosophie de relever cette vertu, la plus généreuse de toutes, si elle existe; la plus libérale, celle qui rend à l'homme ses semblables plus chers que lui-même, et par laquelle chacun de nous semble né non pour soi, mais pour le genre humain: il était digne d'eux de la placer sur un trône immortel, non loin de la sagesse. Et véritablement ce n'est ni la volonté qui leur a manqué (tant de livres laborieusement écrits en font foi), ni le talent, qu'ils avaient si relevé et d'une telle prééminence. Mais tout leur génie et leurs efforts ont été trahis par la faiblesse de leur cause. Il faut bien reconnaître un droit civil; mais le droit naturel, où le trouver? S'il existait, tous les hommes s'entendraient sur le juste et l'injuste, comme ils s'accordent sur le chaud et le froid, le doux et l'amer.

IX. Mais aujourd'hui, si quelqu'un de nous, emporté par des dragons ailés sur ce char dont parle Pacuvius, pouvait, du haut des airs, voir passer sous ses regards peuples, villes et contrées, quel spectacle s'offrirait à lui? Ici l'immuable Égypte, qui conserve dans ses archives le souvenir de tant de siècles et d'événements fameux, adore son bœuf Apis, et met au rang des dieux une foule de monstres et d'animaux de toute espèce. En face d'elle, la Grèce consacre des temples magnifiques à des idoles de forme humaine, commettant ainsi un indigne sacrilége, au jugement des Perses; car on prétend que Xerxès ne livra Athènes aux flammes que parce qu'il regardait comme un crime de tenir enfermés dans des murailles les Dieux, dont l'univers entier est la demeure. Plus tard, Philippe méditant la guerre contre les Perses, Alexandre accomplissant les desseins de son père, déclaraient qu'ils allaient venger les temples de la Grèce, temples que les Grecs eux-mêmes n'avaient pas voulu relever, pour laisser à la postérité un témoignage éternel de l'impiété des barbares. Combien d'hommes, comme les peuples de la Tauride sur le Pont-Euxin, comme le roi d'Égypte Busiris, comme les Gaulois, les Carthaginois, ont cru qu'il était pieux et agréable aux Dieux immortels de répandre le sang humain! Les règles de la justice et de la morale varient tellement, que les

quid operis haberet, summam illam virtutem, id est commune omnium bonum, paucis tribuerunt, eamque nullas utilitates proprias aucupari, sed alienis tantum commodis studere dixerunt. Nec immerito exstitit Carneades, homo summo ingenio et acumine, qui refelleret istorum orationem, et justitiam, quæ fundamentum stabile non habebat, everteret; non quia vituperandam esse justitiam sentiebat, sed ut illos defensores ejus ostenderet nihil certi, nihil firmi de justitia disputare. (Lactant. *epitom.* c. 55.)

Justitia foras spectat, et projecta tota est atque exsinet. (e Cic. l. *de Rep.* II., *ut ait* Nonius v. *Projectum* p. 373.)

Quæ virtus, præter ceteras, tota se ad alienas porrigit utilitates atque explicat. (Indidem, *ut ait* Idem v. *Explicare* p. 299.)

VIII. . . . si reperiret et tueretur; alter autem de ipsa justitia quatuor implevit sane grandes libros. Nam ab Chrysippo nihil magnum nec magnificum desideravi, qui suo quodam more loquitur, ut omnia verborum momentis, non rerum ponderibus, examinet. Illorum fuit heroum, eam virtutem, quæ est una, si modo est, maxime munifica et liberalis, et quæ omnes magis, quam sepse diligit, aliis nata potius, quam sibi, excitare jacentem, et in illo divino solio non longe a sapientia collocare. Nec vero illis aut voluntas defuit: (quæ enim iis scribendi alia causa, aut quod omnino consilium fuit!) aut ingenium, quo omnibus præstiterunt. Sed eorum et voluntatem et copiam causa vicit. Jus enim, de quo quærimus, civile est aliquod, naturale nullum: nam si esset, ut calida et frigida, et amara et dulcia, sic essent justa et injusta eadem omnibus.

IX. Nunc autem, si quis, illo Pacuviano invehens alitum anguium curru, multas et varias gentes et urbes despicere et oculis collustrare possit; videat primum in illa incorrupta maxime gente Ægyptiorum, quæ plurimorum seculorum et eventorum memoriam literis continet, bovem quemdam putari deum, quem Apim Ægyptii nominant; multaque alia portenta apud eosdem, et cujusque generis belluas numero consecratas deorum. Deinde Græciæ, sicut apud nos, delubra magnifica humanis consecrata simulacris, quæ Persæ nefaria putaverunt: eamque unam ob causam Xerxes inflammari Atheniensium fana jussisse dicitur, quod deos, quorum domus esset omnis hic mundus, inclusos parietibus contineri nefas esse ducerel. Post autem cum Persis et Philippus, qui cogitavit, et Alexan-

Digitized by Google

Crétois et les Étoliens tiennent en honneur le brigandage; et que les Lacédémoniens regardaient comme leur bien tous les champs où leur javelot pouvait atteindre. Les Athéniens juraient publiquement que toute terre portant des blés ou des oliviers leur appartenait de plein droit. Pour les Gaulois, c'est une honte de labourer la terre; aussi vont-ils à main armée couper la moisson sur les champs d'autrui. Nous autres enfin, les plus justes des hommes, nous défendons aux nations transalpines de planter la vigne et l'olivier, pour donner plus de prix à notre huile et à nos vins : c'est de la prudence, j'en conviens; mais direz-vous que ce soit de l'équité? Reconnaissons donc que la justice et la sagesse ne sont pas sœurs si germaines. Apprenez-le au moins de Lycurgue, ce législateur excellent, ce flambeau d'équité, qui fait cultiver les terres des riches par le peuple, comme par des serfs.

X. Si je voulais parcourir les lois, les institutions, les mœurs et les coutumes, je ne dis pas des divers pays du monde, mais d'une seule ville, et de Rome elle-même, je prouverais qu'elles ont mille fois changé. Ainsi le savant jurisconsulte qui m'écoute, Manilius, consulté aujourd'hui sur les legs et l'héritage des femmes, répondrait autrement qu'il ne faisait dans sa jeunesse, avant la loi Voconia, loi rendue dans l'intérêt des hommes, et qui est pleine d'injustice pour les femmes. Pourquoi donc une femme ne pourrait-elle pas posséder? Pourquoi une vestale a-t-elle le droit d'instituer héritier, tandis qu'une mère ne l'a pas? Pourquoi, s'il fallait mettre des bornes à la richesse des femmes, la fille de P. Crassus, en la supposant fille unique, hériterait-elle légalement de cent millions de sesterces, tandis que la mienne ne pourrait en posséder trois millions?.....

(*Il manque environ deux pages au manuscrit.*)

XI..... S'il y avait une justice naturelle, tous les hommes reconnaîtraient les mêmes lois, et dans un même peuple les lois ne changeraient pas avec les temps. Vous dites que le caractère du juste, de l'homme de bien, est d'obéir aux lois; mais à quelles lois? Serait-ce à toutes indistinctement? Mais la vertu n'admet point cette mobilité, et la nature est éternellement la même. D'ailleurs, qu'est-ce qui fait l'autorité des lois humaines? Ce sont les prisons et les bourreaux, et non l'impression évidente de la justice. Il n'y a donc point de droit naturel; partant, ce n'est point la nature qui inspire aux hommes la justice. Direz-vous que les lois seules varient, mais que les gens de bien font naturellement ce qui est, et non ce que l'on croit juste? Il semble, en effet, que le propre de l'homme vertueux et juste, c'est de rendre à chacun ce qui lui est dû. Voyons donc d'abord ce que nous devons aux bêtes; car des esprits qu'on ne peut tenir pour médiocres, de très-doctes et de très-grands hommes, Pythagore et Empédocle, enseignent que tous les êtres animés ont les mêmes droits, et menacent de châtiments terribles l'homme qui porte les mains sur un animal. C'est donc un crime que de faire du mal à une bête, et ce crime.....

[*Lacune considérable.*]

XII. [Alexandre demandait à un pirate quel

der, qui gessit, hanc bellandi causam inferebat, quod vellet Græciæ fana punire : quæ ne reficienda quidem Graii putaverunt, ut esset posteris ante oculos documentum Persarum sceleris sempiternum. Quam multi, ut Tauri in Axino, ut rex Ægypti Busiris, ut Galli, ut Pœni, homines immolare et pium et diis immortalibus gratissimum esse duxerunt! Vitæ vero instituta sic distant, ut Cretes et Ætoli latrocinari honestum putent : Lacedæmonii suos omnes agros esse dictitarint, quos spiculo possent attingere. Athenienses jurare etiam publice solebant, omnem suam esse terram, quæ oleam frugesve ferret. Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere : itaque armati alienos agros demetunt. Nos vero justissimi homines, qui Transalpinas gentes oleam et vitem serere non sinimus, quo pluris sint nostra oliveta nostræque vineæ : quod quum faciamus, prudenter facere dicimur, juste non dicimur; ut intelligatis, discrepare ab æquitate sapientiam. Lycurgus autem ille, legum optimarum et æquissimi juris inventor, agros locupletium plebi, ut servitio, colendos dedit.

X. Genera vero si velim juris, institutorum, morum consuetudinumque describere, non modo in tot gentibus varia, sed in una urbe, vel in hac ipsa, millies mutata demonstrem : ut huic juris noster interpres alia nunc Manilius jura dicat esse de mulierum legatis et hereditatibus, alia solitus sit adolescens dicere, nondum Voconia lege lata : quæ quidem ipsa lex utilitatis virorum gratia rogata in mulieres plena est injuriæ. Cur enim pecuniam non habeat mulier? cur virgini Vestali sit heres, non sit matri suæ? Cur autem, si pecuniæ modus statuendus fuit feminis, P. Crassi filia posset habere, si unica patri esset, æris millies, salva lege; mea tricies non posset . . .

(*Desiderari videntur paginæ duæ.*)

XI. . . . . sanxisset jura nobis; et omnes iisdem et fidem non alias aliis uterentur. Quæro autem; si justi hominis, et si boni est viri, parere legibus; quibus? an quæcunque erunt? At nec inconstantiam virtus recipit, nec varietatem natura patitur; legesque pœna, non justitia nostra, comprobantur. Nihil habet igitur naturale jus : ex quo illud efficitur, ne justos quidem esse natura. An vero in legibus varietatem esse dicunt; natura autem viros bonos eam justitiam sequi, quæ sit, non eam, quæ putetur? esse enim hoc boni viri et justi, tribuere id cuique, quod sit quoque dignum. Ecquid ergo primum mutis tribuemus belluis? non enim mediocres viri, sed maximi et docti, Pythagoras et Empedocles, unam omnium animantium conditionem juris esse denuntiant, clamantque inexpiabiles pœnas impendere iis, a quibus violatum sit animal. Scelus est igitur, nocere bestiæ; quod scelus qui vellit . . .

(*Multa desiderantur.*)

XII. Nam quum quæreretur ex eo, quo scelere impulsus mare haberet infestum uno myoparone; eodem, in-

Digitized by Google

mauvais génie le poussait à infester les mers avec son chétif brigantin. — Le même, lui répondit le pirate, qui t'envoie ravager le monde.] Nonius, IV, 226; XIII, 6.

..... La prudence nous engage à augmenter notre pouvoir, à accroître nos richesses, à étendre nos possessions. Comment Alexandre, ce grand capitaine, qui recula si loin les bornes de son empire, aurait-il pu, sans toucher au bien d'autrui, recueillir tant de jouissances exquises, étendre au loin sa domination, soumettre tous ces peuples à sa loi? La justice nous ordonne, au contraire, d'épargner tout le monde, de veiller aux intérêts du genre humain, de rendre à chacun ce qui lui appartient, de respecter les choses sacrées, les propriétés publiques et privées. Qu'arrive-t-il? Si vous écoutez les conseils de la prudence, homme ou peuple, vous gagnez richesses, grandeurs, pouvoir, honneurs, autorité, royaumes. Puisque nous parlons ici de la république, nous pouvons trouver dans l'histoire des peuples de plus illustres exemples; et comme d'ailleurs les nations et les individus sont gouvernés par les mêmes principes, je pense qu'il vaut mieux montrer suivant quelles règles de prudence un peuple se conduit. Pour ne rien dire des autres, jetons les yeux sur celui de Rome, et demandons-nous si c'est par la justice ou par la prudence que cet empire dont Scipion nous retraçait hier l'histoire depuis la première origine, et qui tient maintenant le monde entier sous ses lois, s'est élevé de ces obscurs commencements à ce faîte....

(*Il manque au moins quatre pages au manuscrit.*)

XIII. [Nous pouvons apprendre quelle différence il y a entre l'utilité et la justice dans l'histoire du peuple romain, qui, en déclarant la guerre par ses féciaux, en commettant légalement une foule d'injustices, en convoitant et ravissant toujours le bien d'autrui, s'est rendu le maître de tout l'univers.] Lactance, *Instit.*, VI, 9.

[Qu'est-ce que le bien d'un pays, si ce n'est le mal d'un autre? L'intérêt d'un peuple n'est-il pas d'étendre ses frontières par la force des armes, de porter au loin son empire, d'accroître ses revenus?..... Celui qui procure tous ces avantages à sa patrie, qui par la ruine des cités et l'anéantissement des peuples remplit le trésor public, confisque des terres, enrichit ses concitoyens, un tel homme est porté jusqu'aux nues; on trouve en lui la souveraine et parfaite vertu. Et cette erreur n'appartient pas seulement au peuple et aux ignorants, mais elle est partagée par les philosophes, qui vont jusqu'à donner des leçons d'injustice.] Lactance, *Instit.*, VI, 6.

XIV..... Tous ceux qui ont sur un peuple le pouvoir de vie et de mort sont des tyrans; mais ils aiment mieux prendre le nom du Dieu souverainement bon, et s'appeler rois. Lorsque certains hommes, élevés par leurs richesses, leur naissance ou leur crédit, sont les maîtres de l'État, c'est une faction; mais on lui donne le beau nom d'aristocratie. Si le peuple est l'arbitre suprême et tout-puissant, alors on dit que règne la liberté, et véritablement c'est la licence. Mais lorsque tout le monde se redoute dans un État, lorsque les individus et les ordres sont dans une défiance perpétuelle les uns des autres, alors il se forme une espèce de pacte entre le peuple et les grands, et l'on voit naître cette forme mixte de gouvernement dont Scipion nous faisait l'éloge. Car il faut bien comprendre que ce n'est ni la nature ni la volonté, mais la faiblesse, qui est mère de la jus-

quit, quo tu orbem terræ. (Nonius v. *Infestum mare haberet* p. 125. v. *Habere* p. 318. v. *Myoparo* p. 534. e Cic. l. III *de Rep.*)

. . . omnibus quæritote. Sapientia jubet augere opes, amplificare divitias, proferre fines. Unde enim *potuisset* [Alexander] summus imperator, *ille qui in Asia olim* [armis] fines imperii propagavit, nisi aliquid de alieno accessisset, imperare, quam plurimis frui voluptatibus, pollere, regnare, dominari? Justitia autem præcipit parcere omnibus, consulere generi hominum, suum cuique reddere; sacra, publica, [aliena] non [tangere]. Quid igitur efficitur? Si sapientiæ pareas, divitiæ, potestates, opes, honores, imperia, regna, vel privatis vel populis. Sed quoniam de republica loquimur, sunt illustriora, quæ publice fiunt: quoniamque eadem est ratio juris in utroque, de populi sapientia dicendum puto. Ut jam omittam alios, noster hic populus, quem Africanus hesterno sermone a stirpe repetivit, cujus imperio jam orbis terræ tenetur, justitia an sapientia est e minimo omnium . . .

(*Desiderantur minimum quatuor paginæ.*)

XIII. Quantum a justitia recedat utilitas, populus ipse Romanus docet, qui per fetiales bella indicendo, et legitime injurias faciendo, semperque aliena cupiendo atque rapiendo, possessionem sibi totius orbis comparavit. (Lactant. *Inst.* l. VI, c. 9.)

Quæ sunt patriæ commoda, nisi alterius civitatis aut gentis incommoda? id est fines propagare aliis violenter ereptos, augere imperium, vectigalia facere meliora, etc. Itaque hæc bona quisquis patriæ acquisierit, hoc est, eversis civitatibus gentibusque deletis ærarium pecunia referserit, agros ceperit, cives suos locupletiores fecerit, hic laudibus fertur in cælum, in hoc putatur summa et perfecta esse virtus: qui error non modo populi et imperitorum, sed etiam philosophorum est, qui præcepta quoque dant ad injustitiam. (Lactant. *Inst.* l. VI, c. 6.)

XIV. Sunt enim omnes, qui in populum vitæ necisque potestatem habent, tyranni; sed se Jovis optimi nomine malunt reges vocari. Quum autem certi propter divitias aut genus aut aliquas opes rempublicam tenent, est factio; sed vocantur illi optimates. Si vero populus plurimum potest, omniaque ejus arbitrio reguntur, dicitur illa libertas, est vero licentia. Sed quum alius alium timet, et homo hominem, et ordo ordinem, tum, quia sibi nemo confidit, quasi pactio fit inter populum et potentes: ex quo exsistit

Digitized by Google

tice. Donnons le choix à l'homme entre ces trois partis : faire le mal et ne point le souffrir, le faire et le souffrir, l'éviter sans le faire ; lequel sera préféré? Le premier, faire le mal impunément. Et ensuite? l'éviter à la condition de ne point le faire. Le plus triste des trois est de passer sa vie dans une lutte continuelle, faisant le mal et le recevant tour à tour. Celui donc qui peut avoir le premier destin.....

(*Il manque plusieurs pages au manuscrit.*)

XV. [Voici en substance les arguments de Carnéade : Les hommes se sont fait des lois pour servir leurs intérêts, lois qui varient selon les mœurs, qui changent dans une même nation, selon les temps ; quant au droit naturel, c'est une chimère. Tous les hommes, et en général tous les êtres animés, n'ont d'autre mobile naturel que l'amour d'eux-mêmes. Il n'y a point de justice au monde ; et si elle existait quelque part, ce serait une insigne folie pour un homme que de rendre service aux autres à son préjudice. Carnéade ajoutait : Si tous les peuples dont l'empire est florissant, si les Romains surtout, qui sont maîtres de l'univers, voulaient pratiquer la justice, c'est-à-dire restituer le bien d'autrui, il leur faudrait revenir à leurs anciennes cabanes, et végéter dans la pauvreté et la misère.] Lactance, *Inst.*, v, 16..... *Les peuples ne posséderaient plus un pouce de territoire*, si ce n'est peut-être les Arcadiens et les Athéniens, qui, redoutant sans doute ce grand acte de justice dans l'avenir, ont imaginé de prétendre qu'ils étaient sortis de terre, comme ces rats qui naissent du sol dans les campagnes.

XVI. Parmi ceux qui prétendent nous réfuter, nous trouvons d'abord ces philosophes d'une bonne foi si parfaite, qui semblent ici avoir d'autant plus d'autorité que, dans une discussion où il s'agit de l'homme de bien, lequel, selon nous, est d'abord franc et ouvert, ils n'apportent ni finesse, ni fourberie, ni malice. Ils disent que si le sage est homme de bien, ce n'est pas que la bonté et la justice le séduisent par elles-mêmes, mais parce que la vie des gens de bien n'est agitée ni de craintes, ni de soucis, ni d'angoisses, ni de périls ; tandis que les méchants sont toujours déchirés par quelques remords, et poursuivis de l'image des condamnations et des supplices. Ils disent qu'il n'est aucun avantage, aucun bien si précieux acquis par l'injustice, qui vaille les tourments qu'il cause, les terreurs sans cesse renouvelées de l'homme qui sent le glaive des lois suspendu sur sa tête.....

(*Il manque au moins quatre pages au manuscrit.*)

XVII. [Supposez, je vous prie, deux hommes, dont l'un soit un modèle de vertu, d'équité, de justice, de bonne foi, l'autre le plus insigne et le plus effronté scélérat du monde ; supposez que leurs concitoyens soient tellement abusés qu'ils regardent l'homme de bien comme un misérable, un criminel, un infâme ; le scélérat, au contraire, comme un homme d'un honneur et d'une probité parfaite ; et qu'en conséquence de ce préjugé de tout un peuple l'homme de bien soit persécuté, traqué, jeté dans les fers, qu'on lui crève les yeux, qu'il soit condamné, lié, torturé, proscrit, mourant de faim, et que tant de misères paraissent à tous les yeux un juste châtiment ; que le méchant, au contraire, soit loué, honoré, chéri de tous ; qu'on lui prodigue les dignités, les comman-

id, quod Scipio laudabat, conjunctum civitatis genus. Etenim justitiæ non natura, nec voluntas, sed imbecillitas mater est. Nam quum de tribus unum esset optandum, aut facere injuriam nec accipere, aut et facere et accipere, aut neutrum : optimum est facere, impune si possis ; secundum, nec facere nec pati ; miserrimum, digladiari semper tum faciendis tum accipiendis injuriis. Ita qui primum illud assequi . . .

(*Aliquot paginæ desunt.*)

XV. Carneadis summa disputationis hæc fuit : Jura sibi homines pro utilitate sanxisse, scilicet varia pro moribus ; et apud eosdem pro temporibus sæpe mutata ; jus autem naturale esse nullum. Omnes et homines et alias animantes ad utilitates suas natura ducente ferri ; proinde aut nullam esse justitiam ; aut, si sit aliqua, summam esse stultitiam, quoniam sibi noceret, alienis commodis consulens. Et inferebat hæc argumenta : Omnibus populis, qui florerent imperio, et Romanis quoque ipsis, qui totius orbis potirentur, si justi velint esse, hoc est, si aliena restituant, ad casas esse redeundum, et in egestate ac miseriis jacendum. (Lactant. *Inst.* l. v, c. 16.)

. . . præter Arcadas et Athenienses, qui, credo, timentes hoc interdictum justitiæ ne quando exsisteret, commenti sunt, se de terra, tanquam hos ex arvis musculos, exstitisse.

XVI. Ad hæc illa dici solent primum ab iis, qui minime sunt in disserendo mali ; qui in hac causa eo plus auctoritatis habent, quia, quum de viro bono quæritur, quem apertum et simplicem volumus esse, non sunt in disputando vafri, non veteratores, non malitiosi. Negant enim, sapientem idcireo virum bonum esse, quod eum sua sponte ac per se bonitas et justitia delectet ; sed quod vacua metu, cura, sollicitudine, periculo, vita bonorum virorum sit : contra autem improbis semper aliqui scrupos in animis hæreat, semper iis ante oculos judicia et supplicia versentur. Nullum autem emolumentum esse, nullum injustitia partum præmium tantum, semper ut timeas, semper ut adesse, semper ut impendere aliquam pœnam putes, damna . . .

(*Desiderantur minimum quatuor paginæ.*)

XVII. (Lact. *Inst.* l. v, c. 12.) Quæro, si duo sint, quorum alter optimus vir, æquissimus, summa justitia, singulari fide ; alter insignis scelere et audacia, et si in eo sit errore civitas, ut bonum illum virum, sceleratum, facinorosum, nefarium putet ; contra autem qui sit improbissimus, existimet esse summa probitate ac fide, proque hac opinione omnium civium bonus ille vir vexetur, ma-

Digitized by Google

dements, la puissance, toutes les grandeurs et les biens à profusion, qu'il soit enfin dans l'opinion de tous le meilleur des hommes et le plus digne de la merveilleuse fortune : où est l'insensé qui hésiterait entre ces deux destins ?] Lactant, *Inst.*, l. v, c. 12.

XVIII. Ce qui est vrai des individus est vrai des peuples ; il n'est pas une nation assez aveugle pour préférer la justice dans l'esclavage à la domination au prix de l'injustice. Je n'irai pas chercher mes preuves bien loin. Pendant mon consulat, j'appelai le peuple, d'après vos propres conseils, à se prononcer sur le traité de Numance. Tout le monde savait que Q. Pompée avait conclu ce traité, et que Mancinus s'était engagé comme lui. Celui-ci, le plus intègre des hommes, appuya la proposition, que je présentai au peuple sur les ordres mêmes du sénat ; l'autre se défendit très-vivement. Où était l'honneur, la probité, la bonne foi ? du côté de Mancinus ; l'habileté, la politique, la prudence ? du côté de Pompée.....

(*Il manque plusieurs pages au manuscrit.*)

XIX. [Après ces considérations générales, Carnéade venait à la discussion des faits : Si un homme de bien, disait-il, a un esclave fugitif ou une maison insalubre et malsaine, que seul il connaisse le vice de l'une et la fuite de l'autre, et qu'il veuille, pour cette raison, les mettre en vente, annoncera-t-il qu'il veut vendre un esclave fugitif, une maison insalubre ; ou bien le cachera-t-il à l'acheteur ? S'il l'annonce, on le regardera comme un honnête homme qui a la délicatesse de ne pas tromper, mais comme un sot qui ne placera sa marchandise qu'à vil prix, si toutefois il peut s'en défaire. S'il ne l'annonce pas, il fait preuve de prudence, puisque ses intérêts doivent y gagner ; mais non de probité, puisqu'il trompe. Autre exemple : Si l'on rencontre un homme qui veut vendre de l'or ou de l'argent, croyant que c'est du clinquant ou du plomb, le laissera-t-on dans son erreur pour acheter bon marché, ou l'en tirera-t-on pour payer cher ? Ne serait-ce pas une sottise que de mieux aimer ouvrir sa bourse ? — On devait conclure de là, selon Carnéade, que l'honnête homme est un sot, et que l'homme prudent n'est pas honnête.

XX. Il proposait ensuite des exemples plus graves, où l'on voyait que souvent il en coûterait la vie pour pratiquer la justice. C'est ainsi qu'il disait : La justice défend à l'homme de tuer son semblable, de toucher au bien d'autrui. Que fera donc le juste si, dans un naufrage, il voit un homme plus faible que lui s'emparer d'une planche de salut ? Ne lui fera-t-il pas lâcher cette planche pour y monter à son tour, s'en aider pour se sauver, surtout lorsqu'il n'y a aucun témoin en pleine mer ? S'il est prudent, il le fera ; car autrement il doit périr. S'il aime mieux mourir que de faire violence à son semblable, il agit selon les règles de la justice, mais il est insensé de sacrifier sa vie pour épargner celle d'autrui. De même si, dans une déroute, notre juste, poursuivi par l'ennemi, rencontre un blessé fuyant à cheval, épargnera-t-il la vie de ce blessé pour attendre une mort certaine ; ou le jettera-t-il à bas du cheval pour échapper aux mains des ennemis ? S'il prend ce dernier parti, il est prudent, mais coupable ; s'il ne le prend pas, il agit en homme de bien, mais en

platur, manus ei denique afferantur, effodiantur oculi, damnetur, vinciatur, uratur, exterminetur, egeat, postremo jure etiam optimo omnibus miserrimus esse videatur : contra autem ille improbus laudetur, colatur, ab omnibus diligatur, omnes ad eum honores, omnia imperia, omnes opes, omnes undique copiæ conferantur, vir denique optimus omnium existimatione et dignissimus omni fortuna optima judicetur : quis tandem erit tam demens, qui dubitet, utrum se esse malit ?

XVIII. Quod in singulis, id est in populis : nulla est tam stulta civitas, quæ non injuste imperare malit, quam servire juste. Nec vero longius abibo. Consul ego quæsivi, quum vos mihi essetis in consilio, de Numantino fœdere. Quis ignorabat Q. Pompeium fecisse fœdus, eadem in causa esse Mancinum ? Alter vir optimus etiam suasit rogationem, me ex senatus consulto ferente ; alter accerrime se defendit. Si pudor quæritur, si probitas, si fides, Mancinus hæc attulit ; si ratio, consilium, prudentia, Pompeius antistat. Utrum . . .

(*Aliquot desunt paginæ.*)

XIX. Tum, omissis communibus, ad propria veniebat (Carneades :) « Bonus vir, inquit, si habeat servum fugitivum vel domum insalubrem ac pestilentem, quæ vitia solus sciat, et ideo proscribat, ut vendat, utrumne profitebitur, fugitivum servum vel pestilentem domum se vendere, an celabit emptorem ? Si profitebitur, bonus quidem, quia non fallet ; sed tamen stultus judicabitur, quia vel parvo vendet, vel omnino non vendet. Si celaverit, erit quidem sapiens, quia rei consulet ; sed idem malus, quia fallet. Rursus, si reperiat aliquem, qui aurichalcum se putet vendere, quum sit illud aurum ; aut plumbum, quum sit argentum : tacebitne, ut id parvo emat, an indicabit, ut magno ? Stultum plane videtur, malle magno. » Unde intelligi volebat, et eum, qui sit justus ac bonus, stultum esse : et eum, qui sapiens, malum.

XX. Transcendebat ergo ad majora, in quibus nemo posset sine periculo vitæ justus esse. Dicebat enim : « Nempe justitia est, hominem non occidere, alienum prorsus non attingere. Quid ergo justus faciet, si forte naufragium fecerit, et aliquis imbecillior viribus tabulam ceperit ? nonne illum tabula deturbabit, ut ipse conscendat, eaque nixus evadat, maxime quum sit nullus medio mari testis ? Si sapiens est, faciet ; ipsi enim pereundum est, nisi fecerit. Si autem mori maluerit, quam manus inferre alteri, jam vero justus ille, sed stultus est, qui vitæ suæ non parcat, dum parcit alienæ. Item : si, acie suorum fusa, hostes insequi coperint, et justus ille tactus fuerit aliquem saucium equo insidentem : emne parcet, ut ipse occidatur ; an dejiciet ex equo, ut ipse possit hostem effugere ? Quod si fecerit, sapiens, sed idem malus ; si non fecerit, justus, sed idem stultus sit necesse est. » Ita ergo justitiam quum in duas partes divisisset,

Digitized by Google

insensé. — Voilà comment Carnéade, divisant la justice en deux branches, l'une civile, l'autre naturelle, les détruit l'une et l'autre, en prouvant que la première est bien la prudence, mais non la justice, et que la seconde est bien la justice, mais non la prudence. Ce sont là des arguments captieux et empoisonnés que Cicéron n'a pu réfuter. Car lorsqu'il fait répondre à Furius par Lélius, qui plaide la cause de la justice, il laisse sans solution toutes ces difficultés, qu'il semble éviter comme autant de piéges.] Lactance, *Instit.*, liv. v, c. 16.

XXI. . . . . [J'accepterais volontiers cette tâche, Lélius, si je ne croyais que nos amis désirent, et si je ne souhaitais moi-même, vous voir prendre quelque part à cet entretien. Vous nous disiez hier, rappelez-vous-le, que vous parleriez peut-être plus que nous ne voudrions. C'était promettre l'impossible; mais tenez au moins une partie de votre parole; nous vous en prions tous.] Aulu-Gelle, I, 22.

LÉLIUS..... [Que nos jeunes gens se gardent bien d'écouter Carnéade, S'il pense ce qu'il dit! c'est un homme infâme; s'il ne le pense pas, ce que j'aime mieux croire, son discours n'en est pas moins horrible.] Nonius, IV, 236, 240.

XXII. [Il est une loi véritable, la droite raison conforme à la nature, immuable, éternelle, qui appelle l'homme au bien par ses commandements, et le détourne du mal par ses menaces; mais, soit qu'elle ordonne ou qu'elle défende, elle ne s'adresse pas vainement aux gens de bien, et elle n'a pas le crédit d'ébranler les méchants. On ne peut ni l'infirmer par d'autres lois, ni déroger à quelqu'un de ses préceptes, ni l'abroger tout entière; ni le sénat ni le peuple ne peuvent nous dégager de son empire; elle n'a pas besoin d'interprète qui l'explique; il n'y en aura pas une à Rome, une autre à Athènes, une aujourd'hui, une autre dans un siècle, mais une seule et même loi éternelle et inaltérable régit à la fois tous les peuples, dans tous les temps; l'univers entier est soumis à un seul maître, à un seul roi suprême, au Dieu tout-puissant, qui a conçu, médité, sanctionné cette loi : la méconnaître, c'est se fuir soi-même, renier sa nature, et par là seul subir les plus cruels châtiments, lors même qu'on échapperait aux supplices infligés par les hommes.] Lactance, *Instit.*, VI, 8.

XXIII. [Dans le troisième livre de la République, on soutient, si je ne me trompe, qu'une sage république ne fait jamais la guerre que par fidélité à sa parole, ou pour son salut. Ailleurs Cicéron explique ce qu'il faut entendre par salut de l'État : Ces peines dont les hommes les plus grossiers, nous dit-il, sentent l'amertume, la pauvreté, l'exil, les fers, les tortures, tout citoyen peut s'en affranchir en un instant par la mort; mais la mort, qui termine aussi les malheurs des particuliers, est elle-même le plus grand malheur pour un État. Car un État doit être constitué de façon à vivre éternellement. Les républiques ne sont donc pas destinées à périr comme les hommes, pour qui la mort est non-seulement nécessaire, mais souvent même désirable. Lorsqu'un État disparaît, s'abîme, est anéanti, c'est en quelque sorte, pour comparer les petites choses aux grandes, comme si le monde entier périssait et s'écroulait.] S. Augustin, *de Civ. D.* XXII, 6.

Cicéron dit dans le traité de la République :

alteram civilem esse dicens, alteram naturalem; utramque subvertit; quod illa civilis sapientia sit quidem, sed justitia non sit; naturalis autem illa, justitia sit quidem, sed non sit sapientia. Arguta hæc plane ac venenata sunt, et quæ M. Tullius non potuit refellere. Nam quum faciat Lælium Furio respondentem, pro justitiaque dicentem, irrefutata hæc, tanquam foveam, prætergressus est. (Lactant. *Inst*, l. v, c. 16.)

XXI. .... Non gravarer, Læli, nisi et hos velle putarem, et ipse cuperem te quoque aliquam partem hujus nostri sermonis attingere : præsertim quum heri ipse dixeris, te nobis etiam superfuturum. Verum id quidem fieri non potest; ne desis, omnes te rogamus. (*e l. de Rep.* II, *ut ait* Gellius *N. A.* l. I, c. 22.; *immo e l. de Rep.* III, *ut vult Maius*, *ob hesternum*, *quem Cicero hic memorat*, *sermonem i. e. diei primi libris* I *et* II *expositum.*)

Sed juventuti nostræ minime audiendus : quippe si ita sensit, ut loquitur, est homo impurus; sin aliter, quod malo, oratio est tamen immanis. (Nonius v. *Impurus* p. 324, *Immane* p. 323, *e* Cic. l. III, *de Rep.*)

XXII. Est quidem vera lex recta ratio, naturæ congruens, diffusa in omnes, constans, sempiterna; quæ vocet ad officium jubendo, vetando a fraude deterreat; quæ tamen neque probos frustra jubet aut vetat, nec improbos jubendo aut vetando movet. Huic legi nec obrogari fas est, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari potest : nec vero aut per senatum, aut per populum solvi hac lege possumus : neque est quærendus explanator aut interpres ejus alius : nec erit alia lex Romæ, alia Athenis, alia nunc, alia posthac; sed et omnes gentes, et omni tempore, una lex et sempiterna et immutabilis continebit, unusque erit communis quasi magister et imperator omnium deus; ille legis hujus inventor, disceptator, lator, cui qui non parebit, ipse se fugiet, ac, naturam hominis aspernatus, hoc ipso luet maximas pœnas, etiam si cetera supplicia, quæ putantur, effugerit. (Lactant. *Inst.* l. VI, c. 8, *e* Cic. l. *de Rep.* III.)

XXIII. Scio in libro Ciceronis tertio, nisi fallor, de Republica, disputari : nullum bellum suscipi a civitate optima, nisi aut pro fide aut pro salute. Quid autem dicat pro salute, vel intelligi quam salutem velit, alio loco, demonstrans : Sed his pœnis, inquit, quas etiam stultissimi sentiunt, egestate, exsilio, vinculis, verberibus, elabuntur sæpe privati, oblata mortis celeritate; civitatibus autem mors ipsa pœna est, quæ videtur a pœna singulos vindicare. Debet enim constituta sic esse civitas, ut æterna sit. Itaque nullus interitus est reipublicæ naturalis, ut hominis; in quo mors non modo necessaria est, verum etiam optanda persæpe. Civitas autem quum tollitur, deletur, exstinguitur : simile est quodam modo, ut magnis

Digitized by Google

On doit considérer comme injuste toute guerre entreprise sans motifs. Quelques lignes après, il ajoute : Une guerre ne peut être juste, si elle n'est annoncée et publiquement déclarée, si on ne l'a fait précéder d'une demande en réparation [Isidore, *Orig.*, XVIII, 1. [C'est en défendant ses alliés que le peuple romain a conquis l'empire du monde.] Nonius, IX, 6.

XXIV. [Dans ces mêmes livres de la République, la cause de la justice contre l'injustice est soutenue avec beaucoup de force et de chaleur. En plaidant la cause opposée, et en voulant démontrer qu'il n'y a d'existence et de prospérité pour les États que par l'injustice, Philus avait proposé, comme le plus solide fondement de sa doctrine, cet argument : Il est injuste que les hommes soient soumis à leurs semblables et les servent; et cependant si un État puissant, dont l'empire s'étend au loin, ne commet cette injustice, il lui sera impossible de tenir ses provinces sous sa loi. On lui répond, au nom de la justice, que la domination dont il parle est juste, parce que la sujétion est un bien pour les peuples soumis, parce que l'autorité d'un maître leur est utile lorsqu'elle s'exerce avec équité et n'est pas confiée à des mains impures et tyranniques, parce qu'enfin la soumission doit être salutaire à des nations qui périssaient dans leur triste indépendance. Pour rendre plus manifeste la vérité de ce sentiment, Lélius montrait que c'était là une loi universelle, fondée sur la nature même, et disait : Pourquoi donc Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps, la raison aux passions et à toutes les parties mauvaises de notre nature?] Saint Augustin, *de Civit. Dei*, XIX, 21.

XXV. [Écoutez ce que dit Tullius avec tant de raison dans son troisième livre de la République; il veut montrer que l'homme peut légitimement commander à son semblable : Ne voyons-nous pas, dit-il, que partout la nature a établi l'empire de ce qui est excellent sur ce qui est de condition inférieure, et que rien n'est plus salutaire que cet empire? Pourquoi Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps, la raison aux passions, à la colère et à toutes les mauvaises parties de notre âme? — Un peu après, Tullius ajoute : Il y a différentes sortes de commandements et d'obéissances qu'il faut savoir distinguer. On dit que l'âme commande au corps, et qu'elle commande aux passions; mais elle commande au corps comme un roi à ses concitoyens, un père à ses enfants; aux passions, comme un maître à ses esclaves, parce qu'elle les réprime violemment et les dompte. Les rois, les généraux, les magistrats, les pères, les peuples gouvernent leurs concitoyens et leurs alliés comme l'âme gouverne le corps; tandis que la dure autorité des maîtres, tenant leurs esclaves sous le joug, ressemble à celle de la meilleure partie de l'âme, je veux dire la raison, bridant les parties faibles ou vicieuses de cette même âme, telles que la colère, l'amour désordonné et les autres passions.] Saint Augustin, *contre Julien*, IV, 12.

[La sujétion de l'homme qui pourrait se commander à lui-même est injuste; mais je ne trouve aucune injustice à ce que ceux qui ne savent pas

parva conferamus, ac si omnis hic mundus intereat et concidat. (Augustinus *de Civit. Dei*, XXII, 6, tom. V, p. 1336. sq.)

In Republica dicit Cicero : Illa injusta bella sunt, quæ sunt sine causa suscepta. Idem Tullius, paucis interjectis, sub[di]dit : Nullum bellum justum habetur, nisi denuntiatum, nisi indictum, nisi [de] repetitis rebus. (Isidorus, *Orig.* XVIII, 1.)

Noster autem populus sociis defendendis terrarum jam omnium potitus est. (Nonius, *cap.* IX, *de num. et cas.* p. 498. e Cic. l. III, *de Rep.*)

XXIV. Disputatur certe acerrime atque fortissime in eisdem ipsis de Republica libris adversus injustitiam pro justitia. Et quoniam, quum prius ageretur pro injustitiæ partibus contra justitiam, et diceretur, nisi per injustitiam rempublicam stare augerique non posse, hoc velati validissimum positum erat, injustum esse, ut homines hominibus dominantibus serviant; quam tamen injustitiam nisi sequatur imperiosa civitas, cujus est magna respublica, non eam posse provinciis imperare : responsum est a parte justitiæ, ideo justum esse, quod talibus hominibus fit utilis servitus, et pro utilitate eorum fieri, quum recte sit, id est, quum improbis aufertur injuriarum licentia; et domiti se melius habebunt, quia indomiti deterius se habuerunt : subditumque est, ut ista ratio firmaretur, velati a natura sumptum nobile exemplum, atque dictum est : Cur igitur Deus homini, animus imperat corpori, ratio libidini ceterisque vitiosis animi partibus? (Augustinus, *C. D.* XIX, 24, tom. V, p. 1178.)

XXV. Audi manifestiora quæ dicat (*Tullius*) in libro de Republica tertio, quum ageret de causa imperandi : An non, inquit, cernimus, optimo cuique dominatum ab ipsa natura cum summa utilitate infirmorum datum? Cur igitur Deus homini, animus imperat corpori, ratio libidini iracundiæque et ceteris vitiosis ejusdem animi partibus? Adhuc audi : paullo post enim : Sed et imperandi et serviendi, inquit, sunt dissimilitudines cognoscendæ. Nam ut animus corpori dicitur imperare, dicitur etiam libidini; sed corpori, ut rex civibus suis, aut parens liberis; libidini autem, ut servis dominus, quod eam coërceat et frangit. Sic regum, sic imperatorum, sic magistratuum, sic patrum, sic populorum imperia civibus sociisque pressunt, ut corporibus animus; domini autem servos ita fatigant, ut optima pars animi, id est, sapientia, ejusdem animi vitiosas imbecillasque partes, ut libidines, ut iracundias, ut perturbationes ceteras. (Augustinus, *contra Julianum Pelag.* IV, c. 12, tom. VII, p. 1048.)

Est enim genus injustæ servitutis, quum hi sunt alterius, qui sui possunt esse; quum autem hi famulantur, *qui sibi moderari nequeunt, nulla injuria est.* (Nonius v. *Famulantur* p. 109, e Cic. l. III, *de Rep.*)

Digitized by Google

se gouverner soient tenus d'obéir. Nonius, II, 318.

XXVI. Si vous savez, dit Carnéade, qu'il y ait un serpent caché en quelque endroit où va s'asseoir, sans y prendre garde, un homme à la mort duquel vous gagneriez, vous agirez en malhonnête homme si vous ne l'avertissez pas du danger qu'il court; toutefois c'est impunément que vous garderiez le silence, car qui pourrait vous convaincre d'avoir connu le danger? Mais nous en avons assez dit pour montrer évidemment que si l'équité, la bonne foi, la justice ne viennent pas d'une impulsion naturelle et ne sont inspirées que par l'égoïsme, il n'est pas dans le monde un seul homme de bien. C'est d'ailleurs un sujet que nous avons fait traiter longuement par Lélius dans nos livres de la République. Cicéron, *de Fin.* II, 18.

Si, comme vous le remarquez vous-même, nous avons eu raison de dire dans ces livres que rien n'est bien que ce qui est honnête, rien n'est mal que ce qui est honteux.... Cicéron, *à Att.*, X, 4.

XXVII. Je vois avec grand plaisir que vous regardiez l'amour d'un père pour ses enfants comme inspiré par la nature. Il faut avouer que, si cet amour n'existait pas, les hommes seraient tous étrangers les uns aux autres; et s'il n'y a plus de liens entre les hommes, que devient la société? Mes enfants, dira Carnéade, je leur souhaite bonne fortune! Carnéade, êtes-vous donc un homme? Cependant j'aime encore mieux votre langage que celui de Lucius et de Patron qui rapportent tout à eux-mêmes, et déclarent qu'ils ne renonceraient pas le bout du doigt pour le service d'un autre : honnêtes gens qui se figurent qu'on est homme de bien quand on évite tous les maux, et non pas quand on fait ce qui de sa nature est droit, et qui ne veulent pas comprendre que c'est de l'homme habile qu'ils nous parlent, et non de l'homme de bien! Mais je crois avoir expliqué tout ceci dans mes livres de la République: il est vrai, mon ami, qu'en les louant vous avez doublé mon courage. Cicéron, *ad Att.*, VII, 2.

Je suis de leur avis; une justice agitée et pleine de péril n'est pas celle du sage.) Priscien, VIII, p. 801.

XXVIII. Cicéron fait dire aussi à Lélius, qui défend la justice : La vertu veut être honorée; c'est la seule récompense qui lui convienne, encore la reçoit-elle sans exigence, et la demande-t-elle sans avidité. — Et dans un autre endroit : Quels trésors offrirez-vous à l'homme de bien? quelles dignités? quel royaume? Tous ces biens il les regarde comme périssables, et ceux qu'il possède comme divins. Si l'ingratitude d'un peuple, les menées d'une cabale ou la puissance de quelques ennemis peut dépouiller la vertu de ses récompenses, elle trouve en elle-même mille consolations délicieuses, elle est toujours assez ornée de sa propre beauté. Lactance, *Instit.* V, 18, 22.

Hercule que sa vaillance a rendu fameux presque à l'égal de l'Africain et élevé au rang des Dieux. Lactance, *Instit.*, 9.

Dans le troisième livre de la République, Cicéron assure qu'Hercule et Romulus ont dépouillé la nature humaine pour prendre place parmi les Dieux; non, dit-il, que leur corps ait été transporté dans les cieux; car la nature ne permet pas que ce qui sort de la terre puisse se reposer ailleurs que dans la terre elle-même. Saint Augustin, *de Civit. D.*, XXII, 4.

Les hommes de cœur ont toujours recueilli les fruits de leur courage et de leur infatigable persévérance. Nonius, II, 434.

XXVI. Si scieris, inquit Carneades, aspidem occulte latere ut piam; et velle aliquem imprudentem super eam assidere, cujus mors tibi emolumentum factura sit; improbe facias, nisi monueris, ne assideat; sed impune tamen; scisse enim te quis coarguere possit? Sed nimis multa! Perspicuum est enim, nisi æquitas, fides, justitia proficiscantur a natura; et si omnia hæc ad utilitatem referantur, virum bonum non posse reperiri. Deque his rebus satis multa in nostris de republica libris sunt dicta a Lælio. (Cicero *de Fin.* l. II. c. 18. § 59.)

Si, ut nos e te admonemur, recte in illis libris diximus; nihil esse bonum, nisi quod honestum; nihil malum, nisi quod turpe sit. (Cic. *ad Att.* X, 4.)

XXVII. Lætor probari tibi, φυσικὴν esse τὴν πρὸς τὰ τέκνα. Etenim si hæc non est, nulla potest homini esse ad hominem naturæ adjunctio; qua sublata, vitæ societas tollitur. Bene eveniat! inquit Carneades. Sporte; sed tamen prudentius, quam Lucius noster et Patro : qui quum omnia ad se referunt, nec quidquam alterius causa fieri putant, et quum ea re bonum virum oportere esse dicant, ne malum habeat, non quo id natura rectum sit; non intelligunt, se de callido homine loqui, non de bono viro. Sed hæc, opinor, sunt in iis libris, quos tu laudando animos mihi addidisti. (Cic. *ad Att.* VII, 2.)

In quibus assentior, sollicitam et periculosam justitiam non esse sapientis. (Priscian. l. VIII, p. 801. *P.* c. 6. § 32.)

XXVIII. Apud Ciceronem idem ille justitiæ defensor Lælius, Vult, inquit, plane virtus honorem; nec est virtutis ulla alia merces; quam tamen illa, inquit, accipit facile, exigit non acerbe. Et alio loco idem Lælius : Huic tu viro quas divitias objicies? quæ imperia? quæ regna? qui istis putat humana, sua bona divina judicat. Sed si aut ingrati universi, aut invidi multi, aut inimici potentes, suis virtutum præmiis spoliant : nae ille se multis solatiis oblectat, maximeque suo decore se ipsa sustentat. (Lactantius, *Instit.* V, 18 *et* 22.)

« Hercules, qui ob virtutem clarissimus, et quasi Africanus inter Deos habetur. » (Idem, *ibid.* lib I, c. 9.)

In tertio de Republica libro Cicero, quum Herculem et Romulum ex hominibus Deos esse factos asseveraret, Quorum non corpora, inquit, sunt in cœlum elata; neque enim natura poteretur, ut id, quod esset e terra, nisi in terra, maneret. (Augustinus *C. D.* XXII, 4. tom. V. p.

Digitized by Google

[*Était-ce une folie* à Curius que de dédaigner les largesses de Pyrrhus, et de refuser l'or des Samnites?] Nonius, II, 488.

[Caton nous disait qu'il ne manquait pas, en arrivant dans ses terres de la Sabine, d'aller visiter le foyer près duquel était assis Curius, lorsque les Samnites, naguère ses ennemis, alors ses clients, vinrent lui offrir des présents qu'il rejeta.] Nonius, II, XII, 19.

XXIX . . . . . Gracchus respecta les droits de ses concitoyens; mais il méconnut ceux des alliés et des Latins, et foula aux pieds les traités. Si ces entreprises se renouvellent, si cette licence s'étend plus loin et ruine nos droits pour y faire succéder la violence; si un jour ceux qui nous obéissent encore par affection ne sont plus contenus que par la terreur, je tremble, non pas pour nous qui à notre âge n'avons plus guère de jours à offrir à notre pays, mais pour nos fils et pour l'immortalité de notre empire, immortalité qui nous était acquise avec les institutions et les mœurs de nos ancêtres.

XXX. Quand Lélius eut achevé de parler, tous ceux qui étaient présents lui témoignèrent l'extrême plaisir que leur avait fait son discours. Mais Scipion, plus charmé encore que les autres, et comme transporté de joie, lui dit : O Lélius! vous avez défendu bien des causes avec tant d'éloquence, que je n'aurais osé vous comparer ni Servius Galba notre collègue, que vous regardiez de son vivant comme le premier de nos orateurs, ni même aucun de ces grands maîtres d'Athènes. . . . . .

[*Il manque douze pages au manuscrit.*]

. . . . . [Deux choses lui avaient manqué pour parler en public, l'assurance et la voix] . . . . Nonius, IV, 71.

. . . [les gémissements des malheureux renfermés dans ses flancs faisaient mugir ce taureau.] Scoliaste de Juvénal, p. 215.

XXXI . . . . . Peut-on reconnaître une république, c'est-à-dire, la chose du peuple, dans une cité où tous les citoyens étaient opprimés par la cruauté d'un seul, où il n'y avait plus de droits, de concours, de société, où était anéanti tout ce qui fait un peuple? Tel fut également le destin de Syracuse. Cette ville admirable, que Timée appelle la plus grande de toutes les villes grecques et la plus belle du monde, cette citadelle incomparable, ce double port qui pénètre jusqu'au sein de la cité, ces quais étendus baignés par les eaux, ces larges rues, ces portiques, ces temples, ces murailles, toutes ces merveilles rassemblées ne faisaient pas que, sous la verge de Denys, Syracuse fût une république; car aucune d'elles n'appartenait au peuple, et le peuple lui-même appartenait à un seul homme. Ainsi donc là où domine un tyran, il faut conclure, non pas comme nous disions hier, que la société est mal gouvernée, mais, comme la raison nous y contraint, qu'il n'y a plus de société.

XXXII. Lélius. C'est parfaitement dit; et je vois déjà où tend ce discours. — Scipion. Vous voyez donc que sous l'empire absolu d'une faction on ne peut pas dire non plus qu'il y ait de société.—Lélius. C'est mon sentiment.—Scipion.

Nunquam viri fortissimi fortitudinis, impigritatis, patientiæ *fructu caruerunt*. (Nonius v. *Impigritas* p. 125. *e* Cic. l. III *de Rep.*)

Pyrrhi ridetur largitas a consule, aut Samnitium copiæ Curio defuerunt. (Idem v. *Largitas* p. 132, indidem.)

Cujus etiam focum Cato ille noster, quum venerat ad se in Sabinos, ut ex ipso audiebamus, visere solebat; apud quem ille sedens Samnitium, quondam hostium, tum jam clientium suorum, dona relegaverat. (Idem v. *Apud* p. 522, indidem.)

XXIX.... Asia Ti. Gracchus : perseveravit in civibus, sociorum nominisque Latini jura neglexit ac fœdera. Quæ si consuetudo ac licentia manare cœperit latius, imperiumque nostrum ad vim a jure traduxerit, ut, qui adhuc voluntate nobis obediunt, terrore teneantur; etsi nobis, qui id ætatis sumus, evigilatum fere est; tamen de posteris nostris et de illa immortalitate reipublicæ sollicitor : quæ poterat esse perpetua, si patriis viveretur institutis et moribus.

XXX. Quæ quum dixisset Lælius, etsi omnes, qui aderant, significabant ab eo se esse admodum delectatos; tamen præter ceteros Scipio, quasi quodam gaudio elatus, Multas tu quidem, inquit, Læli, sæpe causas ita defendisti, ut ego non modo tecum Servium Galbam collegam nostrum, quem tu, quoad vixit, omnibus anteponebas, verum ne Atticorum quidem oratorum quemquam aut *suavitate*...

(*Desiderantur paginæ duodecim.*)

.... duas sibi res, quominus in vulgus et in foro diceret, confidentiam et vocem, defuisse — (Nonius v. *Confidentia* p. 262. *e* Cic. l. III *de Rep.*)

...., inclusorum hominum gemitu mugiebat taurus. (Schol. Juvenal. ed. *Cramer*i p. 245.)

XXXI.... reportare. Ergo illam rem populi, id est, rempublicam, quis diceret tum, quum crudelitate unius oppressi essent universi, neque esset unum vinculum juris, nec consensus ac societas cœtus, quod est populus? Atque hoc idem Syracusis. Urbs illa præclara, quam ait Timæus Græcarum maximam, omnium autem esse pulcherrimam, arx visenda, portus usque in sinus oppidis et ad urbis crepidines infusi, viæ latæ, porticus, templa, muri, nihilo magis efficiebant, Dionysio tenente, ut esset illa respublica : nihil enim populi, et unius erat populus ipse. Ergo ubi tyrannus est, ibi non vitiosam, ut heri dicebam, sed, ut nunc ratio cogit, dicendum est, plane nullam esse rempublicam.

XXXII. Præclare quidem dicis, Lælius; etenim video jam, quo pergat oratio. a. Vides igitur, ne illam quidem, quæ tota sit in factionis potestate, posse vere dici rempublicam. L. Sic plane judico. a. Et rectissime quidem judicas : quæ enim fuit tum Atheniensium res, quum post magnum illud Peloponnesiacum bellum triginta viri illi urbi injustissime præfuerunt? num aut vetus gloria civitatis, aut species præclara oppidi, aut theatrum, gymna-

Digitized by Google

Et il ne peut y en avoir de plus juste. Qu'était devenue la république d'Athènes, je vous le demande, lorsqu'après cette grande guerre du Péloponnèse, elle fut soumise au pouvoir odieux des trente tyrans? L'ancienne gloire de la cité, les rares beautés de la ville, le théâtre, les gymnases, les portiques, les propylées si fameux, la citadelle, les admirables œuvres de Phidias, le port magnifique du Pirée, composaient-ils une république? — Nullement, dit Lélius, puisque le peuple était asservi, et n'avait de droits sur rien. — Scipion. Et quand nos décemvirs nommés sans appel, conservèrent le pouvoir pendant cette troisième année où la liberté perdit jusqu'à son dernier privilége? — Lélius. Il n'y avait plus de république, et le peuple alors s'arma pour reconquérir ses titres.

XXXIII. Je viens maintenant à cette troisième forme de gouvernement où nous trouverons peut-être quelques difficultés. Lorsque le peuple est le maître et dispose de tout en souverain, lorsque la multitude envoie à la mort qui elle veut, lorsqu'elle poursuit, dépouille, amasse, dissipe à son gré, pourriez-vous nier, Lélius, que ce ne soit là une république, puisque tout appartient au peuple, et que la république est, selon nous, la chose du peuple? — Lélius. Il n'est pas d'État à qui je refuse plus péremptoirement le nom de république, qu'à celui où la multitude est la souveraine maîtresse. Si nous avons pu déclarer qu'il n'y avait pas de république à Syracuse, à Agrigente, à Athènes, sous la domination des tyrans, et à Rome sous celle des décemvirs, je ne vois pas comment il serait permis d'en reconnaître sous le despotisme de la multitude.

D'abord, Scipion, je n'appelle peuple, suivant votre excellente définition, qu'une société dont tous les membres participent à des droits communs; mais l'empire de la foule n'est pas moins tyrannique que celui d'un seul homme; et cette tyrannie est d'autant plus cruelle qu'il n'est pas de monstre plus terrible que cette bête féroce qui prend l'apparence et le nom du peuple. Or, il ne convient pas, lorsque les lois interdisent les furieux.....

(*Il manque huit pages au manuscrit.*)

XXXIV..... On peut appliquer à l'aristocratie ce que nous venons de dire de la royauté, et prouver qu'elle aussi peut être une véritable république et la chose du peuple. — Elle le sera à plus forte raison, dit Mummius; car un roi, par cela même qu'il commande seul, ressemble plutôt à un maître; mais rien ne peut être plus heureux que l'État gouverné par une vertueuse aristocratie. Cependant j'aime mieux la royauté que l'entière indépendance du peuple, cette troisième forme de gouvernement, la plus vicieuse de toutes, et dont il vous reste encore à nous entretenir.

XXXV. Scipion. Je reconnais bien là, Mummius, votre aversion pour le gouvernement populaire. Et quoiqu'on puisse le traiter avec moins de sévérité que vous ne faites d'ordinaire, je vous accorderai volontiers que des trois c'est le moins digne d'éloges. Mais ce que je ne puis vous accorder, c'est que l'aristocratie vaille mieux que la royauté. Si un État est sagement gouverné, qu'importe que cette sagesse soit dans un seul ou dans plusieurs? Mais ici les mots nous font illusion; lorsqu'on parle d'aristocratie, il semble qu'il n'y ait rien de meilleur. En effet, que peut-on imaginer de meilleur que ce qui est excellent? Lorsqu'on parle de roi, les rois injustes se présentent à la pensée comme les autres; mais en ce moment il n'est nullement question des rois in-

sis, porticus, aut propylea nobilia, aut arx, aut admiranda opera Phidiæ, aut Piræeus ille magnificus rempublicam efficiebat? Minime vero, inquit Lælius; quoniam quidem populi res non erat. 8. Quid? quum decemviri Romæ sine provocatione fuerunt, tertio illo anno, quum vindicias amisisset ipsa libertas? 9. Populi nulla res erat; imo vero id populus egit, ut rem suam recuperaret.

XXXIII. Venio nunc ad tertium genus illud, in quo esse videbuntur fortasse angustiæ. Quum per populum agi dicuntur et esse in populi potestate omnia; quum, de quocunque vult, supplicium sumit multitudo, quum agunt, rapiunt, tenent, dissipant, quæ volunt; potesne tum, Leli, negare rem esse illam publicam, quum populi sint omnia, quoniam quidem populi esse rem volumus rempublicam? Tum Lælius: Ac nullam quidem citius negaverim esse rempublicam, *quam quæ tota sit in multitudinis potestate*: *plane ut* nobis non placebat Syracusis fuisse rempublicam; neque Agrigenti, neque Athenis, quum essent tyranni; nec hic, quum decemviri: nec video, qui magis in multitudinis dominatu reipublicæ nomen appareat: quia primum nihil populus non est, tantut optime dominetur. Scipio. Nisi qui consensu jure continetur; sed est tam tyrannus iste conventus, quam si esset unus; hoc etiam tetrior, quia nihil ista, quæ populi speciem et nomen imitatur, immanius belua est. Nec vero convenit, quum furiosorum bona legibus in agnatorum potestate sint, quod eorum jam...

(*Desiderantur paginæ octo.*)

XXXIV.... dici possint, cur illa sit respublica resque populi, quæ sunt dicta de regno. Et multo etiam magis, inquit Mummius: nam in regem potius cadit domini similitudo, quod est unus: plures vero boni in qua republica rerum potientur, nihil poterit esse illa beatius. Sed tamen vel regnum malo, quam liberum populum; id enim tibi restat genus vitiosissimæ reipublicæ tertium.

XXXV. Hic Scipio, Agnosco, inquit, tuum morem istum, Spuri, aversum a ratione populari. Sed quanquam potest id lenius ferri, quam tu soles ferre, tamen assentior, nullum esse de tribus his generibus, quod sit probandum minus. Illud tamen non assentior tibi, præstare regi optimates: si enim sapientia est, quæ gubernet rempublicam, quid tandem interest, hæc in unone sit, an in pluribus? Sed errore quodam fallimur ita disputando: quum enim optimates appellantur, nihil potest videri præstabilius. Quid

Digitized by Google

justes, puisque nous recherchons quelle est la véritable nature du gouvernement royal. Pensez un peu à Romulus, à Numa, à Tullus, et peut-être la royauté vous paraîtra-t-elle sous un jour moins sombre. — MUMMIUS. Quelle estime faites-vous donc du gouvernement populaire? — SCIPION. Dites-moi, Spurius, cette ville de Rhodes, où nous nous trouvâmes naguère ensemble, vous offrait-elle l'image d'un véritable corps politique? — MUMMIUS. Oui, sans doute; et d'un corps politique assez bien organisé. — SCIPION. Vous avez raison; mais si vous vous en souvenez, tous les citoyens y étaient tour à tour peuple et sénateurs; ils remplissaient alternativement pendant quelques mois les fonctions populaires, et pendant d'autres mois les fonctions sénatoriales; ils recevaient des deux côtés un droit de séance; les mêmes hommes jugeaient au théâtre et dans le sénat les causes capitales et toutes les autres; enfin le sénat avait absolument le même pouvoir et la même autorité que le peuple.....

(*Lacune considérable.*)

FRAGMENTS

DU LIVRE TROISIÈME

DONT LA PLACE EST INCERTAINE.

I. Il y a dans tout homme un principe désordonné que le plaisir exalte, que la douleur abat. Nonius, IV, 178.

II. Soit qu'ils éprouvent leur ame, soit qu'ils délibèrent à quel parti ils se porteront. Nonius, IV, 351.

III. Les Phéniciens les premiers, avec leur commerce et leurs marchandises, ont importé dans la Grèce l'avarice, le luxe et une foule de besoins insatiables. *Id.*, V, 35.

IV. L'Assyrien Sardanapale, ce roi débauché, dont Tullius écrit dans son troisième livre de la République : Sardanapale, plus infâme encore par ses vices que par son nom. Le Scoliaste de Juvénal, X, 362.

V. Que signifie donc cette absurde exception, à moins qu'on ne veuille faire un monument d'architecture de l'Athos tout entier? Quel Athos, quel Olympe est aussi grand? Priscien, VI, p. 710.

Passages extraits de Saint Augustin, et dans lesquels l'auteur analyse la dernière partie du 3me livre de la République, le plus souvent avec les propres expressions de Cicéron.

I. Je m'efforcerai en son lieu de prouver, suivant les définitions mêmes de la république et du peuple que Cicéron met dans la bouche de Scipion, et en m'autorisant des sentiments exprimés en mille endroits de la République ou par l'auteur ou par les personnages de ses dialogues, que jamais Rome n'a formé une veritable société, parce que jamais elle n'a connu la vraie justice. Mais, selon des définitions plus vraisemblables, on peut accorder qu'il y eut à Rome une certaine société selon les idées romaines, et prétendre

enim optimo melius cogitari potest Quam autem regis est facta mentio, occurrit animis rex etiam injustus : nos autem de injusto rege nihil loquimur nunc, quum de ipsa regali republica quaerimus. Quare cogitato Romulum aut Pompilium aut Tullum regem, forsan non tam illius te reipublicæ pœnitebit. M. Quam igitur relinquis populari reipublicæ laudem? Tum ille : Quid tibi tandem, Spuri, Rhodiorum, apud quos nuper fuimus una, nullane videtur esse respublica? M. Mihi vero videtur; et minime quidem vituperanda. S. Recte dicis : sed, si meministi, omnes erant iidem tum de plebe, tum senatores, vicissitudinesque habebant, quibus mensibus populari munere fungerentur, quibus senatorio : utrobique autem conventiculum accipiebant; et in theatro et in curia res capitales et reliquas omnes judicabant iidem : tantum poterat tantique erat, quanti multitudo, *Senatus*...

(*Multa desiderantur.*)

LIB. III. DE REPUBLICA

FRAGMENTA INCERTÆ SEDIS E DIVERSIS REPERTA SCRIPTORIBUS.

Est igitur quiddam turbulentum in hominibus singulis, quod vel exsultat voluptate, vel molestia frangitur. (Nonius v. *Exsultare*, p. 301.)

Sed ut ipsi seu animum periclitantur, seu vident, quid se putent esse facturos. (Idem v. *Periculum*, p. 364. *e.* Cic. *de Rep.* III.)

Phœnices primi mercaturis et mercibus suis avaritiam et magnificentiam et inexplebiles cupiditates omnium rerum exportaverunt in Græciam. (Idem v. *Merx*, p. 431, indidem.)

Sardanapalus, rex Assyriorum luxuriosus, de quo Tullius in tertio de Republica sic ait : Sardanapalus ille vitiis multo quam nomine ipso deformior. (Scholiastes Juvenalis, ad Sat. X, v. 362.)

Quid ergo illa sibi vult absurda exceptio, nisi quis Athonem pro monumento vult funditus efficere? Quis enim est Athos aut Olympus tantus? (Priscianus, p. 710, l. VI, c. 13. § 70. *e* Cic. l. III *de Rep.*)

(*Locis subjectis Augustinus verbis magnam partem Tullianis libri de Rep.* III *finem narrat :*)

Enitar suo loco, ut ostendam secundum definitiones ipsius Ciceronis, quibus quid sit respublica et quid sit populus, loquente Scipione, breviter posuit : attestantibus etiam multis, sive ipsius, sive eorum, quos loqui fecit in eadem disputatione, sententiis; nunquam illam fuisse rempublicam, quia nunquam in ea fuit vera justitia. Secundum probabiliores autem definitiones pro suo more quædam respublica fuit, et melius ab antiquioribus Romanis quam a posterioribus administrata est. (Augustinus, *C. D.* l. II, c. 21.)

Nunc est locus, ut quam potero breviter ac dilucide expediam quod in secundo hujus operis libro me demonstraturum esse promisi, secundum definitiones, quibus apud Ciceronem utitur Scipio in libris de Republica, nunquam rempublicam fuisse Romanam. Breviter enim rem-

Digitized by Google

qu'elle a été mieux gouvernée par les anciens Romains que par les nouveaux.] *De Civit. Dei*, II, 21.

II. [Voici le moment de démontrer le plus brièvement et le plus clairement possible, comme j'ai pris l'engagement de le faire au second livre de cet ouvrage, que, suivant les définitions proposées par Scipion dans la République, il n'y a jamais eu de société politique à Rome. Il définit en quelques mots la république la chose du peuple, et le peuple une société formée sous la garantie des droits et dans un but d'utilité commune. Il explique ce qu'on doit entendre par garantie du droit, en montrant qu'un gouvernement ne peut donner cette garantie à un État sans la justice. Où la vraie justice ne règne pas, il n'y a donc pas de droit. Ajoutons encore que ce qui est conforme au droit se fait justement, et ce qui se fait injustement est contraire au droit. On ne doit pas regarder comme des droits les iniques conventions des hommes; car les Romains eux-mêmes disent qu'il n'y a de droit que celui qui découle de la justice comme de sa source, et qu'il est très-faux de soutenir, avec certains esprits mal faits, que le droit, c'est tout ce qui convient au plus fort. Ainsi donc, dans un État où la vraie justice ne règne pas, il n'y a point de société établie sous la garantie du droit; par conséquent il n'y a point de peuple tel que Scipion et Cicéron le définissent; et s'il n'y a point de peuple, il n'y a point de chose du peuple; l'État devient la chose de je ne sais quelle multitude, indigne du nom de peuple. Nous voyons enfin que si la république est la chose du peuple, le peuple une société formée sous la garantie du droit, et que si le droit disparaît avec la justice, il faut en conclure nécessairement que là où la justice ne règne pas, il n'y a point de république. Quant à la justice, c'est cette vertu qui rend à chacun ce qui lui appartient.] *De Civit. Dei*, XIX, 21.

LIVRE QUATRIÈME.

I. [Je vais essayer, puisque j'ai parlé du corps et de l'âme, d'expliquer, autant que l'insuffisance de mon esprit le permettra, en quoi l'un et l'autre consistent. C'est une tâche que je crois d'autant plus nécessaire d'entreprendre, que Cicéron, ce grand génie, l'a abordée lui-même dans le quatrième livre de la République, et a réduit aux plus étroites proportions un sujet si vaste, dont il effleure à peine les sommités. Et qu'on ne croie pas qu'il a laissé volontairement son ouvrage imparfait; il atteste lui-même qu'il y a apporté tout le soin possible. Dans le premier livre des Lois, où la matière est encore superficiellement touchée, il dit : C'est là un sujet qui a été, ce me semble, assez complétement traité par Scipion dans les livres que vous avez lus.] Lactance, *de Opif. div.*, I.

[Et l'intelligence elle-même qui prévoit l'avenir se souvient du passé.] Nonius, IX, 8.

Voici une belle pensée de Cicéron : S'il n'est pas un homme, dit-il, qui n'aimât mieux mourir que de revêtir la figure d'un animal, tout en conservant une âme humaine, quel plus grand malheur n'est-ce pas que de cacher sous la figure d'un homme l'âme d'une bête féroce? Autant l'âme l'emporte sur le corps, autant, à mon avis, ce second destin est plus cruel que le premier.] Lactance, V, 11.

[Cicéron dit quelque part qu'il ne croit pas que le souverain bien soit le même pour un bé-

publicam definit esse rem populi, *etc.*, populum esse cœtum multitudinis, juris consensu et utilitatis communione sociatum. Quid autem dicat juris consensum, disputando explicat, per hoc ostendens geri sine justitia non posse rempublicam : ubi ergo justitia vera non est, nec jus potest esse. Quod enim jure fit, profecto juste fit; quod autem fit injuste, nec jure fieri potest. Non enim jura dicenda sunt vel putanda iniqua hominum constituta : quum illud etiam ipsi jus esse dicant, quod de justitiæ fonte manaverit; falsumque esse, quod a quibusdam non recte sentientibus dici solet, id esse jus, quod ei, qui plus potest, utile est. Quocirca, ubi non est vera justitia, juris consensu sociatus cœtus hominum non potest esse; et ideo populus, juxta illam Scipionis vel Ciceronis definitionem : et si non populus, nec res populi; sed qualiscunque multitudinis, quæ populi nomine digna non est. Ac per hoc, si respublica res populi est, et populus non est, qui consensu non sociatus est juris, non est autem jus, ubi nulla justitia est : procul dubio colligitur, ubi justitia non est, non esse rempublicam. Justitia porro ea virtus est, quæ suum cuique distribuit. (Augustinus, *C. D.* l. XIX, c. 21.)

LIBER QUARTUS.

I. Tentabo, quoniam corporis et animi facta mentio est, utriusque rationem, quantum pusillitas intelligentiæ meæ pervidet, explicare. Quod officium hac de causa maxime suscipiendum puto, quod M. Tullius, vir ingenii singularis, in quarto de Republica libro, quum id facere tentasset, materiam late patentem angustis finibus terminavit, leviter summa quæque decerpens. Ac ne ulla esset excusatio, cur eum locum non fuerit exsecutus, ipse testatus est, nec voluntatem sibi defuisse nec curam. In libro enim de Legibus primo (c. 9.), quum hoc idem summatim stringeret, sic ait : Hunc locum satis, ut mihi videtur, in iis libris, quos legistis, expressit Scipio. (Lactant. *de Opificio divino, cap.* 1.)

Atque ipsa mens, quæ futura videt, præterita meminit. (Nonius *de num. et cas.*, p. 500. *e* Cic. l. *de Rep.* VI.)

Præclare M. Tullius : Etenim si nemo est, inquit, quin emori malit, quam converti in aliquam figuram bestiæ, quamvis hominis mentem sit habiturus; quanto est miserius, in hominis figura, animo esse efferato? Mihi quidem tanto videtur, quanto præstabilior est animus corpore. (Lactant. *Inst.* l. V, c. 11.)

Digitized by Google

lier et pour Scipion l'Africain. S. Augustin, *contra Julian.*, IV, 12.

Elle produit par son interposition l'ombre et la nuit, et nous permet ainsi de compter les jours et de nous reposer de nos travaux. Nonius, IV, 2.

En automne la nature dispose la terre à recevoir la semence, en hiver elle la laisse reposer pour que les graines puissent germer, en été elle mûrit les fruits, adoucit les uns, cuit les autres. Nonius, IV, 293.

Quand ils emploient les bergers à la garde des troupeaux. Nonius, II, 691.

Cicéron, dans le quatrième livre de la République, dit que bouvier vient de bœuf (*armentum, et ab eo armentarius.*) Priscien.

II.... Quelle sagesse dans cette division des citoyens par ordres, par âges, par classes; dans cet établissement des chevaliers, qui peuvent décider la majorité des suffrages; dans cette constitution du sénat! Trop de gens veulent aujourd'hui renverser follement ces utiles barrières. Que dirons-nous de ces promoteurs d'un plébiscite qui ordonnerait de rendre les chevaux à l'État? N'est-ce pas une nouvelle occasion de prodigalités qu'ils recherchent?

III. Considérez maintenant combien tout le reste est sagement disposé pour assurer aux citoyens ce bonheur public et à l'État cette pratique des vertus civiles, double but de toute société, et qu'une république doit perpétuellement s'efforcer d'atteindre par le secours des institutions et des lois. Examinons en premier lieu l'éducation de nos fils, c'est là un point sur lequel les Grecs ont essayé bien des tentatives impuissantes, et le seul à propos duquel Polybe notre hôte accuse la négligence de nos institutions. Nos lois n'ont rien décidé à cet égard; l'éducation chez nous n'est ni publique, ni commune : nos ancêtres l'ont ainsi voulu.....

(*Il manque au moins quatre pages au manuscrit.*)

Cicéron nous apprend que les jeunes gens qui vont à la guerre sont mis sous la garde d'un surveillant qui les dirige pendant la première année. Servius, *ad Æneid.*, V, 546.

IV..... Il était interdit au jeune homme de se montrer nu en public, tant on était jaloux de sauver la pudeur et de ne pas lui porter la moindre atteinte! Chez les Grecs, au contraire, quelle inconvenance dans les exercices du gymnase! que de coupables légèretés dans ces troupes de jeunes gens! que de rapports licencieux! que de liberté dans les amours! Je passe sous silence Elis et Thèbes, où les plus incroyables débauches sont publiquement autorisées. Lacédémone, qui, à cet égard, donne toutes licences aux jeunes gens, sauf la dernière, élève un bien faible rempart entre ce qu'elle permet et ce qu'elle défend; autant vaudrait mettre un voile entre taureaux et génisses. — LÉLIUS. Je vois, Scipion, que, dans cette censure des mœurs grecques, vous aimez mieux vous attaquer aux cités les plus célèbres qu'à votre cher Platon; vous le respectez religieusement.....

V. A tel point que Cicéron dit dans sa République que c'était un opprobre pour un jeune homme de n'avoir point d'amant..... Servius, *ad Æn.*, X, 325.

Ait quodam loco Tullius, se non putare, idem esse arietis et P. Africani bonum. (Augustin. *contra Julian. Pelag.* l. IV, c. 12.)

Eademque objectu suo umbram noctemque efficiat, quum ad numerum dierum aptam, tum ad laborum quietem. (Nonius v. *Aptam*, p. 234. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

Quumque auctumno terras ad concipiendas fruges patefecerit; hieme ad conficiendas relaxarit, æstiva maturitate alia mitigaverit, alia torruerit. (Nonius v. *Mitis*, p. 343. *e.* Cic. l. IV *de Rep.*)

Quum adhibent in pecuda pastores... (Nonius v. *Pecuda*, p. 159. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

Cicero in quarto de Republica. Armentum et ab eo armentarius (Priscian. *super* XII. *ver. Virg.* c. 2, § 14. vid. Fragm. hujus de Rep. libri ultimum.)

II.... gratiam. Quam commode ordines descripti, ætates, classes, equitatus, in quo suffragia sunt, etiam senatus : nimis multis jam stulte hanc utilitatem tolli cupientibus, qui novam largitionem quærunt aliquo plebiscito reddendorum equorum.

III. Considerate nunc, cetera quam sint provisa sapienter ad illam civium beate et honeste vivendi societatem : ea est enim prima causa coeundi, et id hominibus effici ex republica debet, partim institutis, alia legibus. Principio disciplinam puerilem ingenuis, (de qua Græci multum frustra laborarunt, et in qua una Polybius noster hospes nostrorum institutorum negligentiam accusat) nullam certam aut destinatam legibus, aut publice expositam, aut unam omnium esse voluerunt. Nam...

(*Desiderantur minimum quatuor paginæ.*)

Secundum Tullium, qui dicit, ad militiam euntibus dari solitos esse custodes, a quibus primo anno regantur. (Servius, *Æn.* l. V, v. 546, p. 384.)

IV... ri, nudari puberem. Ita sunt alte repetita quasi fundamenta quædam verecundiæ. Juventutis vero exercitatio, quam absurda in gymnasiis! quam levis epheborum illa militia! quam contrectationes et amores soluti et liberi! Mitto apud Eleos et Thebanos, apud quos in amore ingenuorum libido etiam permissam habet et solutam licentiam. Lacedæmonii ipsi quum omnia concedunt in amore juvenum, præter stuprum, tenui sane muro dissæpiunt id, quod excipiunt : complexus enim concubitusque permittunt : pallas inter pecus. Hic Lælius, Præclare intelligo, Scipio, te in his Græciæ disciplinis, quas reprehendis, cum populis nobilissimis malle, quam cum tuo Platone luctari, quem ne attingis quidem; præsertim quum...

V. Adeo, ut Cicero dicat in libris de Republica, opprobrio fuisse adolescentibus, si amatores non haberent. (Servius, *Æn.* X, v. 325, p. 591.)

Digitized by Google

Non-seulement comme à Sparte, où les enfants apprennent à voler et dérober. Nonius, I, 72.

Notre Platon va plus loin encore que Lycurgue; il veut que tout soit en commun sans exception, et qu'un citoyen ne puisse dire absolument d'aucune chose qu'elle est sienne et lui appartient. *Id.*, IV, 346.

Pour moi, de la même manière que Platon renvoie de sa ville idéale Homère couronné de fleurs et couvert de parfums..... *Id.*, IV, 201.

VI. Le jugement du censeur n'inflige guère à celui qu'il frappe d'autre châtiment que la honte. C'est pourquoi, comme il n'en résulte qu'une tache pour le nom, on dit que c'est une ignominie. *Id.*, I, 93.

Leur sévérité inspira d'abord une sorte d'épouvante à la république. *Id.* V, 7.

Qu'il n'y ait point, comme chez les Grecs, d'officier préposé à la surveillance des femmes, mais que le censeur apprenne aux hommes à les gouverner. *Id.*, IX, 7.

..... Tant cette sage et puissante discipline donne de retenue; toutes les femmes s'abstiennent de vin. *Id.*, I, 14.

Si quelque femme avait une mauvaise réputation, ses parents lui refusaient toute marque de tendresse. *Id.*, IV, 193.

Du mot *petere* on a formé *petulantia*, et de *procare*, c'est-à-dire *poscere*, *procacitas*. *Id.*, I, 89.

VII. Je ne veux pas que le même peuple soit le maître et le courtier du monde. Je crois que le meilleur revenu pour les familles et pour les États, c'est l'économie. *Id.*, I, 165.

Il me semble que la bonne foi (*fides*) est ainsi nommée de ce que par elle l'on fait (*quum fit*) ce qu'on a dit. *Id.*, I, 94.

Dans un citoyen d'un rang élevé et de grande naissance, la flatterie, le faste, l'ambition, sont des marques d'un pâuvre caractère. *Id.*, III, 27.

Voyez dans les livres de la République comment un bon citoyen doit se dévouer sans bornes à son pays; voyez quels grands éloges Cicéron y donne à la frugalité et à la tempérance, à la chasteté, à l'honnêteté, à la pureté de mœurs. Saint-Augustin, *Ep.* XCI, 3.

VIII. J'admire non-seulement la sagesse de ces dispositions, mais l'heureux choix des termes. *S'ils ont un différend*, dit la loi. Un différend n'est pas une querelle d'ennemis, mais un léger nuage entre amis. La loi pense donc qu'il peut y avoir entre des voisins quelque différend, mais jamais de querelle. Nonius, V, 34.

Ils ne pensaient pas que la vie de l'homme se terminât avec ses soins terrestres; de là, dans le droit des pontifes, la sainteté de la sépulture. *Id.*, II, 805.

Les Athéniens envoyèrent au supplice leurs généraux innocents, parce qu'ils n'avaient point donné la sépulture à ceux que la violence de la tempête les avait empêchés de retirer des flots. *Id.*, IV, 158.

Dans cette lutte fameuse, je n'ai point embrassé

Non modo ut Spartæ, rapere ubi pueri et clepere discunt. (Nonius v. *Clepere*, p. 20. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

Et noster Plato magis etiam, quam Lycurgus, omnia qui prorsus jubet esse communia, ne quis civis propriam aut suam rem ullam queat dicere. (Nonius v. *Proprium*, p. 362, indidem.)

Ego vero eodem, quo ille Homerum redimitum coronis, et delibutum unguentis emittit ex ea urbe, quam sibi ipse fingit. (Idem v. *Fingere*, p. 308, sq. indidem.)

VI. Censoris judicium nihil fere damnato, nisi ruborem affert. Itaque, ut omnis ea judicatio versatur tantummodo in nomine, animadversio illa ignominia dicta est. (Idem v. *Ignominia*, p. 24, indidem.)

Horum enim severitatem dicitur inhorruisse primum civitas. (Idem v. *Horrendum et Horridum*, p. 423, indidem.)

Nec vero mulieribus præfectus præponatur, qui apud Græcos creari solet; sed sit censor, qui viros doceat moderari uxoribus. (Idem *de num. et cas.* p. 499, indidem.)

Ita magnam habet vim disciplina verecundiæ : carent temeto omnes mulieres. (Idem v. *Temulenta*. p. 5, indidem.)

Atque etiam si qua erat famosa, ei cognati osculum non ferebant. (Idem v. *Fama*, p. 306, indidem.)

Itaque a petendo petulentia; a procando, id est, poscendo, procacitas nominata est. (Idem v. *Petulantia*, p. 53. v. *Procacitas*, p. 24.)

VII. Nolo enim eumdem populum imperatorem et portitorem esse terrarum. Optimum autem et in privatis familiis et in republica vectigal duco esse parcimoniam. (Idem v. *Portitores*, p. 24. *e* l. Cic. *de Rep.* IV.)

Fides enim nomen ipsum mihi videtur habere, quum fit, quod dicitur. (Nonius v. *Fidei*, p. 24. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

In cive excelso atque homine nobili blanditiam, ostentationem, ambitionem notam esse levitatis. (Idem v. *Blandimentum*, p. 194, indidem.)

Intuere paullulum ipsos de Republica libros, quod nullus sit patriæ consulendi modus aut finis bonis. Cerne, quantis ibi laudibus frugalitas et continentia prædicetur, et erga conjugale vinculum fides, castique, honesti ac probi mores. (Augustin. *Epist.* CCII, tom. II, p. 824. Ep. XCI, 3. Bened.)

VIII. Admiror, nec rerum solum, sed verborum etiam elegantiam. SI JURGANT, inquit. Benevolorum concertatio, non lis inimicorum, jurgium dicitur. Et in sequenti : Jurgare igitur lex putat inter se vicinos, non litigare. (Non. v. *Jurgium*, p. 430, sq. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

Eosdem terminos hominum curæ atque vitæ, sic pontificio jure sanctitudo sepulturæ. (Idem v. *Sanctitudo*, p. 174, indidem.)

Quod insepultos reliquissent eos, quos e mari propter vim tempestatis excipere non potuissent, innocentes necaverint. (Idem v. *Excipere*, p. 293, indidem.)

Nec in hac dissensione suscepi populi causam, sed bono-

Digitized by Google

la cause du peuple, mais celle des gens de bien. *Id.*, XII, 4.

On ne résiste pas facilement à un peuple puissant, soit qu'on ne lui accorde aucun droit, soit qu'on lui en donne trop peu. Priscien, XV, 4, 20.

Fassent les Dieux, pour son bonheur, que ma prédiction soit vraie! Nonius, VII, 7.

IX. C'est en vain que Cicéron s'écriait en parlant des poëtes : Quand ils sont couverts d'applaudissements et excitent l'enthousiasme du peuple, que leur vanité regarde comme un si grand maître et un juge si éclairé, quelles ténèbres ils répandent sur les esprits! quelles terreurs ils font naître! que de passions ils enflamment! Saint Augustin, *de Civit. Dei*, II, 14.

Cicéron dit qu'alors même qu'il vivrait deux fois l'âge d'un homme, il n'aurait pas un moment pour lire les poëtes lyriques. Sénèque, Ep. 49.

X. Scipion dit dans le traité de la République : Comme nos ancêtres attachaient une idée déshonorante à la profession de comédien et à la vie d'un homme de théâtre, ils voulurent que ces sortes de gens fussent privés des honneurs du citoyen romain; et plus encore, que le censeur les chassât ignominieusement de leur tribu. Saint Augustin, *de Civit. Dei*, II, 13.

Cicéron nous fait connaître le sentiment des anciens Romains sur le théâtre dans ses livres de la République, où Scipion s'exprime ainsi : « Jamais la comédie, si les mœurs ne l'avaient autorisée, n'aurait pu faire applaudir sur le théâtre ses infâmes licences. Les anciens Grecs affichaient au moins ouvertement leur goût dépravé; chez eux une loi permettait à la comédie de tout dire et de nommer tout le monde. » Aussi l'Africain ajoute-t-il : « Quel homme n'a-t-elle pas atteint? sur qui n'a-t-elle pas frappé? qui a-t-elle épargné? Elle s'est attaquée, me dira-t-on, à d'indignes flatteurs du peuple, à des méchants, à des citoyens séditieux; elle a déchiré un Cléon, un Cléophonte, un Hyperbolus. On ne peut lui en savoir mauvais gré; quoiqu'il eût mieux valu que de tels hommes fussent notés par un censeur que par un poëte. Mais que Périclès, un si grand capitaine, un si fameux politique, l'âme et la gloire de sa patrie depuis tant d'années, ait été outragé dans des vers et ces vers récités sur la scène, cela n'est-il pas aussi révoltant que si Publius et Cnéius Scipion eussent été publiquement calomniés par Plaute ou Névius, et Caton par Cécilius? » Et quelques lignes après : « Nos lois des douze Tables, au contraire, qui prononcent en si peu de cas la peine capitale, ont voulu que le dernier supplice fût infligé à celui qui réciterait publiquement ou composerait des vers injurieux et diffamatoires. Rien de plus sage; car notre vie doit être soumise au jugement des magistrats, à leurs sentences légitimes, et non aux fantaisies des poëtes; et s'il est permis de nous attaquer, c'est à la condition que nous puissions répondre et nous défendre devant un tribunal. » J'ai pensé que je devais reproduire ici ce passage du quatrième livre de la République, en supprimant toutefois quelques détails et en donnant un autre tour à quelques idées, pour en rendre l'intelligence plus facile. Cicéron ajoute encore de nouveaux développements, et termine en montrant que les anciens Romains ne voulaient qu'aucun homme vivant fût loué ou blâmé

rum. (Idem de *doct. indag.* p. 519. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

Non enim facile valenti populo resistitur, si aut nihil impertias juris, aut parum. (Priscian., l. XV, c. 4, § 20. *e* Cic. l. IV. *de Rep.*)

Cui quidem utinam vere fideliter abunde ante auguraverim. (Nonius v. *Auguro*, p. 469. *e* Cic. l. IV *de Rep.*)

IX. Frustra hoc exclamante Cicerone, qui quum de poëtis ageret, Ad quos quum accessit, inquit, clamor et approbatio populi quasi magni cujusdam et sapientis magistri, quas illi obducunt tenebras! quos invehunt metus! quas inflammant cupiditates! (Augustin in. *C. D.* l. II. c. 14.)

Negat Cicero, si duplicetur sibi ætas, habiturum se tempus, quo legat lyricos. (Seneca, *ep.* XLIX.)

X. Sicut apud Ciceronem Scipio loquitur : Quum artem ludicram scenamque totam probro ducerent, genus id hominum non modo honore civium reliquorum carere, sed etiam tribu moveri notatione censoria voluerunt. (Augustin. *C. D.* l. II, c. 13.

Quid autem hinc senserint Romani veteres, Cicero testatur in libris, quos de Republica scripsit, ubi Scipio disputans ait : Nunquam comœdiæ, nisi consuetudo vitæ pateretur, probare sua theatris flagitia potuissent. Et Græci quidem antiquiores vitiosæ suæ opinionis quamdam convenientiam servarunt, apud quos fuit etiam lege concessum, ut quod vellet comœdia, de quo vellet, nominatim diceret. Itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus : Quem illa non attigit? vel potius quem non vexavit? cui pepercit? Esto : populares homines improbos, in republica seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit. Patiamur, inquit; etsi ejusmodi cives a censore melius est, quam a poëta notari : sed Periclem, quum jam suæ civitati maxima auctoritate plurimos annos domi et belli præfuisset, violari versibus et eos agi in scena, non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset, aut Nævius Publio et Cnæo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere. Deinde paullo post, Nostræ, inquit, contra duodecim Tabulæ, quum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt, si QUIS OCCENTAVISSET, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. Præclare; judiciis enim, ac magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis, habere debemus; nec probrum audire, nisi ea lege, ut respondere liceat, et judicio defendere. Hæc ex Ciceronis quarto de Republica libro ad verbum excerpenda arbitratus sum, nonnullis propter faciliorem intellectum vel prætermissis vel paullulum commutatis. Dicit deinde alia, et sic concludit hunc locum, ut ostendat, veteribus displicuisse Romanis vel laudari quemquam

Digitized by Google

sur la scène. Saint Augustin, *de Civit. Dei*, II, 9.

XI. Cicéron dit que la comédie est l'imitation de la vie, le miroir des mœurs, l'image de la vérité. Donat, *de com. et trag.*

Dans le même livre de la République, on rapporte que chez les Athéniens, Eschine, un de leurs orateurs, après avoir joué des tragédies pendant sa jeunesse, prit part au gouvernement de la république; et qu'un autre acteur tragique, Aristodème, fut envoyé souvent près de Philippe, pour traiter avec lui, au nom d'Athènes, les importantes questions de paix et de guerre. Saint Augustin, *de Civit. Dei*, II, 10.

LIVRE CINQUIÈME.

I. Ce ne serait pas assez de dire qu'à cette époque la société romaine était pleine de désordres et de corruption, il faut convenir qu'il n'y avait plus de société à Rome. C'est ce que prouvent les principes établis alors dans un entretien sur la république, et soutenus par les plus grands citoyens de ce temps; c'est ce dont Tullius lui-même fait l'aveu au commencement du cinquième livre de son ouvrage, parlant en son propre nom, et sans recourir au manteau de Scipion ou d'un autre. Il cite d'abord ce vers du poëte Ennius : « Ce sont les anciennes mœurs et les héros qui font la grandeur de Rome. » Ce vers, dit-il, par sa brièveté et son étonnante justesse, me semble comme un oracle des Dieux. Car nos grands hommes sans les mœurs antiques, et nos mœurs sans de tels hommes, n'auraient pu fonder et maintenir si longtemps avec tant de gloire et de justice un si prodigieux empire. Aussi, avant notre âge, voyait-on les sages traditions de nos pères former les hommes excellents, et ces grands hommes, à leur tour, consolider les anciennes mœurs et les institutions des aïeux. Notre siècle, au contraire, après avoir reçu la république comme un tableau admirable, mais à demi effacé par l'injure des temps, non-seulement a négligé de lui rendre son premier éclat, mais n'a pas même pris le soin d'en conserver les lignes qui paraissaient encore, et d'en sauver les derniers vestiges. Que reste-t-il de ces anciennes mœurs qui faisaient, suivant Ennius, la grandeur de Rome? Elles sont tellement plongées dans l'oubli, que, bien loin de les pratiquer, personne ne les connaît plus parmi nous. Que dirai-je des hommes? Mais si les mœurs ont péri, c'est que les hommes leur ont manqué. Nous assistons à une grande ruine, et ce n'est pas assez d'en montrer les causes, la patrie nous en demande compte à nous-mêmes, et nous devons répondre devant elle à cette accusation capitale. Ce sont nos fautes et non pas nos malheurs qui ont anéanti cette république dont le nom seul subsiste encore. » Voilà l'aveu qui échappe à Cicéron, longtemps, il est vrai, après la mort de l'Africain, dont il fait le principal personnage de ses dialogues sur la République. Saint Augustin, *de Civit. D.*, II, 21.

II..... Rien de plus royal que d'expliquer la justice aux hommes, que de leur donner l'interprétation de leurs droits; aussi les particuliers venaient-ils toujours se soumettre au jugement des rois. C'est pour cette raison que l'on réservait au milieu de l'État des champs, des bois, des

in scena vivum hominem vel vituperari. (Augustin. *C. D.*, l. II, c. 9.)

XI. Comœdiam esse Cicero ait imitationem vitæ, speculum consuetudinis, imaginem veritatis. (Donat. *de com. et trag.* p. LVII. Terent. ed. Westerh.)

Si quidem quod in eo quoque (l. e. IV) de Republica libro commemoratur, [et] Æschines Atheniensis, vir eloquentissimus, quum adolescens tragœdias actitavisset, rempublicam capessivit; et Aristodemum, tragicum item actorem, maximis de rebus pacis et belli legatum ad Philippum Athenienses sæpe miserunt. (August. *C. D.* l. II. c. 10.)

LIBER QUINTUS.

I. Quando respublica Romana non jam pessima ac flagitiosissima, sed omnino nulla erat, secundum istam rationem, quam disputatio de republica inter magnos ejus tum principes habita patefecit : sicut etiam ipse Tullius non Scipionis nec cujusquam alterius, sed suo sermone loquens in principio quinti libri, commemorato prius Ennii poetæ versu, quo dixerat,

Moribus antiquis res stat Romana virisque :

quem quidem ille, versum, inquit, vel brevitate vel veritate tanquam ex oraculo mihi quodam esse effatus videtur. Nam neque viri, nisi ita morata civitas fuisset, neque mores, nisi hi viri præfuissent, aut fundare aut tamdiu tenere potuissent tantam et tam juste lateque imperantem rempublicam. Itaque ante nostram memoriam, et mos ipse patrius præstantes viros adhibebat, et veterem morem ac majorem instituta retinebant excellentes viri. Nostra vero ætas, quum rempublicam sicut picturam accepisset egregiam, sed jam evanescentem vetustate, non modo eam coloribus iisdem, quibus fuerat, renovare neglexit, sed ne id quidem curavit, ut formam saltem ejus et extrema tanquam lineamenta servaret. Quid enim manet ex antiquis moribus, quibus ille dixit rem stare Romanam? quos ita oblivione obsoletos videmus, ut non modo non colantur, sed etiam ignorentur. Nam de viris quid dicam? Mores enim ipsi interierunt virorum penuria; cujus tanti mali non modo reddenda ratio nobis, sed etiam tanquam reis capitis quodam modo dicenda causa est. Nostris enim vitiis, non casu aliquo, rempublicam verbo retinemus, re ipsa vero jam pridem amisimus. Hæc Cicero fatebatur longe quidem post mortem Africani, quem in suis libris fecit de Republica disputare. (Augustin. *C. D.*, l. II, c. 21, 25.)

II. *Nihil esse tam* regale quam explanationem æquitatis, in qua juris erat interpretatio, quod jus privati petere solebant a regibus : ob easque causas agri, arvi et

Digitized by Google

pâturages étendus et fertiles qui composaient un domaine royal, et qui étaient cultivés aux frais de la nation, pour que les rois ne fussent distraits par aucun intérêt privé des soins qu'ils devaient à leurs peuples. Nul particulier n'était juge ni arbitre des contestations; tout se décidait par le jugement des rois. Numa surtout me paraît avoir observé cet ancien usage des rois de la Grèce; les autres, tout en s'acquittant de cette fonction royale, étaient le plus souvent occupés à combattre, et s'intéressaient d'abord au droit de la guerre. Cette longue paix de Numa fut pour Rome la mère de la justice et de la religion; ce roi fut aussi un législateur, et vous savez que ses lois existent encore. Ce génie du législateur doit distinguer surtout le grand citoyen dont nous voulons tracer ici le modèle.....

III. Un bon père de famille ne doit pas être étranger à l'agriculture, à l'art de bâtir, au calcul; il faudra qu'il mette la main à l'œuvre.... Nonius, IX, 5.

..... SCIPION. Trouveriez-vous mauvais qu'un fermier connût la nature des plantes et des semences? MANILIUS. Nullement, pourvu que son ouvrage n'en souffrît point. — SCIPION. Mais pensez-vous que ce soit là l'occupation naturelle d'un fermier? — MANILIUS. Il s'en faut de beaucoup; car la culture des terres pourrait fort souvent languir. — SCIPION. Eh bien! de même que le fermier étudie le sol et ses propriétés, de même qu'un intendant est versé dans les lettres, et que l'un et l'autre descendent des douces spéculations de la science aux travaux effectifs de la pratique, ainsi notre grand politique connaîtra le droit et la loi écrite; il remontera aux sources de l'un et de l'autre; mais il ne s'embarrassera point dans un labyrinthe de consultations, de lectures, de mémoires, qui l'enlèveraient à l'administration de la république et l'empêcheraient d'en être en quelque sorte le fermier. Il approfondira ce droit suprême et naturel, hors duquel il n'y a plus de justice; il abordera la science du droit civil, mais comme le pilote aborde l'astronomie et le médecin la physique : chacun d'eux emprunte à la science des lumières pour son art, mais il subordonne tout à la pratique. Le politique prendra garde.....

IV. Dans ces États, les citoyens recherchent l'estime et la gloire, ils fuient la honte et l'opprobre. La crainte des châtiments, les menaces de la loi ont moins d'empire sur eux que ce sentiment d'honneur gravé par la nature dans le cœur de l'homme, et qui lui fait redouter tout blâme légitime. Le grand politique cherche à fortifier ce sentiment par l'opinion publique, à le rendre parfait par le secours des institutions et des mœurs; dans l'État qu'il fonde l'honneur doit être un frein plus puissant que la crainte. Tout ce que nous disons ici se rapporte à la gloire, et c'est un sujet fort riche que nous sommes loin d'avoir épuisé.

V. Quant à la vie privée et au bonheur domestique, toutes les institutions, mariages, familles, culte des Lares et Pénates, sont réglées de telle sorte dans cette cité que chacun participe aux avantages publics et jouit de ses propres biens, et qu'il est évident que le vrai bonheur ne se rencontre que dans un État social parfaitement établi, et que rien n'est comparable à la félicité d'une république bien constituée. Je ne puis donc trop m'étonner.....

VI. Je médite continuellement sur le caractère

arbusti et pascui lati atque uberes definiebantur, qui essent regii, qui colerenturque sine regum opera et labore, ut eos nulla privati negotii cura a populorum rebus abduceret. Nec vero quisquam privatus erat disceptator, aut arbiter litis; sed omnia conficiebantur judiciis regiis. Et mihi quidem videtur Numa noster maxime tenuisse hunc morem veterem Græciæ regum. Nam ceteri, etsi hoc quoque munere fungebantur, magnam tamen partem bella gesserunt, et eorum jura coluerunt. Illa autem diuturna pax Numæ mater huic urbi juris et religionis fuit : qui legum etiam scriptor fuisset, quas scitis exstare : quod quidem hujus civis proprium, de quo agimus ...

III. Sed tamen ut bono patrifamilias colendi, ædificandi, ratiocinandi quidam usus opus est. (Nonius *de num. et cas.* p. 497. e Cic. l. v. *de Rep.*)

... s. [ra] dicum seminumque cognoscere, num te offendet? M. Nihil, si modo opus exstabit. s. Num id studium censes esse vilici? M. Minime : quippe quum agri culturam sæpissime opera deficiat. s. Ergo, ut vilicus naturam agri novit, dispensator literas scit, uterque autem a scientiæ delectatione ad efficiendi utilitatem refert : sic noster hic rector studuerit sane juri et legibus cognoscendis, fontes quidem earum utique perspexerit, sed se responsitando et lectitando et scriptitando ne impediat, ut quasi dispensare rempublicam et in ea quodam modo villicare possit; summi juris peritissimus, sine quo juste esse nemo potest, civilis non imperitus, sed ita, ut astrorum gubernator, physicorum medicus; uterque enim illis ad artem suam utitur, sed se a suo munere non impedit. Illud autem videbit hic vir. . . .

IV. . . . [civitatibus,] in quibus expetunt laudem optimi et decus, ignominiam fugiunt ac dedecus. Nec vero tam metu pœnaque terrentur, quæ est constituta legibus, quam verecundia; quam natura homini dedit quasi quemdam vituperationis non injustæ timorem. Hanc ille rector rerumpublicarum auxit opinionibus perfecitque institutis et disciplinis, ut pudor cives non minus a delictis arceret, quam metus. Atque hæc quidem ad laudem pertinent, quas dici latius uberiusque potuerunt.

V. Ad vitam autem usumque vivendi ea descripta ratio est justis nuptiis, legitimis liberis, sanctis Penatium Deorum Laremque familiarium sedibus, ut omnes et communibus commodis et suis uterentur, nec bene vivi sine bona republica posset, nec esse quidquam civitate bene constituta beatius. Quocirca permirum mihi videri solet, quæ sit tanta doc ...

VI. Consumo igitur omne tempus, considerans quanta vis sit illius viri, quem nostris libris satis diligenter, ut

Digitized by Google

du grand homme d'État dont j'ai tracé dans la République un portrait assez fidèle, selon votre témoignage. Voyez-vous bien quel doit être l'objet constant de ses pensées et de ses soins? Vous savez ce que dit Scipion dans le cinquième livre : Comme le pilote se propose d'arriver au port, le médecin de rendre la santé, le général de vaincre l'ennemi, ainsi le politique travaille sans cesse au bonheur de ses concitoyens; il aspire à fixer parmi eux la richesse, la puissance, la gloire, la vertu. C'est là le plus noble et le plus magnifique emploi du génie de l'homme, et ce doit être son ouvrage. Cicéron, *ad Attic.* VIII, 11.

Et s'il en est ainsi, à quoi bon cet éloge accordé par vos philosophes au grand politique, qui consulte, à les entendre, beaucoup plutôt les intérêts du peuple que ses caprices? Saint Augustin, *Ep.* 104.

VII. Tullius ne l'a point caché dans son traité de la République : en parlant du grand citoyen, il dit qu'on doit le nourrir de gloire ; et dans cet esprit, il rappelle que les anciens Romains ont fait bien des merveilles par amour de la gloire. *Id.*, *De Civ. D.*, V, 13.

Tullius dit dans sa République que le grand citoyen doit être nourri de gloire, et que la république est florissante tant qu'il est honoré de tous. Pierre de Poitiers, *Epist. ad Calum.*

La vertu, le travail, la vie active, donnent à l'âme du grand homme toute sa perfection; à moins qu'une humeur trop vive, un caractère bouillant et intraitable ne l'emportent.... Nonius, IV, 2.

C'est cette vertu qu'on appelle la force; elle comprend la grandeur d'âme, et le mépris de la douleur et de la mort. *Id.*, III, 70.

VIII. Marcellus était ardent et fougueux; Fabius, retenu et réfléchi. *Id.*, IV, 261.

Celui qui a connu sa violence et ses emportements terribles... *Id.*, IV, 55.

Ce qui arrive souvent non-seulement aux individus, mais aux nations les plus puissantes.... *Id.*, IV, 60.

.... S'étendant jusqu'aux limites du monde. Charisius, I, p. 112.

... parce qu'il pourrait communiquer à vos familles les chagrins de sa vieillesse. Nonius, I, 1170.

IX. Cicéron dans la République : Le Lacédémonien Ménélas avait une douce et séduisante éloquence. Et dans un autre endroit : Qu'il cherche la brièveté dans le discours. Sénèque *dans Aulu-Gelle*, XII, 2.

Il ne faut pas, comme Cicéron le dit si bien, qu'une perfide éloquence puisse surprendre la religion des juges. Nous citons ici ses propres paroles : Puisqu'il n'est rien dans un État qui doive être plus à l'abri de la corruption que les suffrages et les arrêts de la justice, je ne comprends pas pourquoi l'on châtie ceux qui les corrompent à prix d'argent, et l'on tient en grande estime ceux qui les corrompent par l'éloquence. Pour moi, je trouve les derniers corrupteurs plus dangereux et plus coupables que les premiers, parce que l'argent n'a aucune prise sur un juge intègre, tandis que l'éloquence peut le séduire. Ammien, Marcellin, XXX, 4.

tibi quidem videmur, expressimus. Tenesne igitur, moderatorem illum reipublicæ quo referre velimus omnia? Nam sic quinto, ut opinor, in libro loquitur Scipio : Ut enim gubernatori cursus secundus, medico salus, imperatori victoria, sic huic moderatori reipublicæ beata civium vita proposita est; ut opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honesta sit : hujus enim operis maximi inter homines atque optimi illum esse perfectorem volo. (Cic. *ad Att.* VIII, 11.)

Et ubi est, quod et vestræ literæ illum laudant patriæ rectorem, qui populi utilitati magis consulat, quam voluntati? (Augustinus *in Epistola ad Nectarium* CIV. Ed. Benedictt.)

VII. Tullius dissimulare non potuit in iisdem libris, quos de Republica scripsit, ubi loquitur de instituendo principe civitatis, quem dicit alendum esse gloria; et consequenter commemorat majores suos multa mira atque præclara gloriæ cupiditate fecisse. (Augustin. *C. D.* V, c. 13.)

Tullius in libris de Republica scripsit : Scilicet principem civitatis gloria esse alendum, et tamdiu stare rempublicam, quamdiu ab omnibus honor principi exhiberentur. (Petrus Pictaviensis, *Epist. ad calumn.* Bibl. P P. Lugd. t. XXII, pag. 824.)

Tum virtute, labore, industria quæreretur.. summi viri indolem; nisi nimis animose ferox natura illum nescio quo... (Nonius v. *Anima*, p. 233. *e* Cic. l. V *de Rep.*)

Quæ virtus fortitudo vocatur, in qua est magnitudo animi, mortis dolorisque magna contemptio. (Idem v. *Contemptus*, p. 201, indidem.)

VIII. Marcellus ut acer et pugnax; Maximus ut consideratus et lentus. (Idem v. *Lentum*, p. 337. *e* Cic. l. V *de Rep.*)

Qui comperit ejus vim et effrenatam illam ferociam. (Idem v. *Ferocia*, p. 492. *e* l. Cic. *de Rep.* V.)

Quod non modo singulis hominibus, sed potentissimis populis sæpe contingit. (Idem v. *Contingere*, p. 268. *e* Cic. l. V. *de Rep.*)

Orbi terrarum comprehensos. (Charisius *lib.* I, p. 112. *e* Cic. libr. V. *de Rep.*)

Quod molestias senectutis suæ vestris familiis impertire posset. (Nonius v. *Impertire*, p. 37. *e* Cic. l. V *de Rep.*)

IX. Cicero in libris de Republica : Ut Menelao Laconi quædam fuit suaviloquens jucunditas. Et alio loco : Breviloquentiam in dicendo solat. (Seneca apud Gellium, l. XII, c. 2.)

Quarum artium sæevitate, ut Tullius asseverat, nefas est religionem decipi judicantis. Ait enim : Quumque nihil tam incorruptum esse debeat in republica, quam suffragium, quam sententia; non intelligo, cur, qui ea pecunia corruperit, pœna dignus sit; qui eloquentia, laudem etiam ferat. Mihi quidem hoc plus mali facere videtur, qui oratione, quam qui pretio judicem corrumpit : quod pecunia corrumpere prudentem nemo potest dicendo potest. (Ammianus Marcellinus, l. XXX, c. 4.)

Digitized by Google

Quand Scipion eut exprimé ce sentiment, Mummius l'approuva fort; car il poussait peut-être à l'excès l'aversion pour les rhéteurs. Nonius, XII, 13.

LIVRE SIXIÈME.

I. Vous voulez que je vous fasse connaître toute la prudence de ce chef de l'État; vous savez d'abord que le nom même de prudence vient de prévoir *(ex providendo)*..... Nonius, I, 198.

Il faut qu'un grand citoyen se tienne toujours prêt à combattre tout ce qui pourrait mettre le trouble dans l'État. IV, 164.

Quand les citoyens se divisent, et que la nation est déchirée en plusieurs partis, il y a sédition. I, 96.

Dans une dissension civile, lorsque les gens de bien l'emportent sur la multitude, je crois qu'il faut peser et non compter les voix. XII, 4.

Les passions, ces dures maîtresses de l'âme, nous commandent et nous arrachent des fautes sans nombre : comme elles ne peuvent jamais être assouvies, elles entraînent à tous les crimes ceux qu'elles ont enflammés de leurs séductions. V, 13.

II. C'est un trait d'autant plus digne d'éloges que les deux collègues, étant sous le coup d'une accusation pareille, trouvaient dans le peuple un juge différemment prévenu pour chacun d'eux; aussi Gracchus semblait-il faire de sa faveur une sauvegarde à l'impopularité de Claudius. Aulu-Gelle, VI, 16.

Ce représentant illustre des premiers ordres de l'État prononça ces tristes et nobles paroles, que la postérité conserve comme un monument de son grand caractère. Nonius, IV, 455.

.....Que tous les jours, comme il le dit lui-même, mille citoyens descendissent au forum, couverts de manteaux de pourpre. IX, 16.

Vous vous souvenez comment toutes les classes pauvres se réunirent, et de leurs deniers rassemblèrent subitement de quoi lui faire de belles funérailles. XII, 1.

Nos ancêtres ont voulu que le lien du mariage fût solidement établi. XI, 24.

Il reste un discours de Lélius que nous avons tous dans les mains, et où il montre combien les vases des pontifes et les urnes de Samos sont agréables aux Immortels. IV, 434.

III. Voici dans quelle circonstance Scipion fut amené à raconter un songe sur lequel (c'est lui qui le déclare) il avait longtemps gardé le silence le plus absolu. Lélius exprimait le regret de ne pas voir des statues élevées publiquement à Nasica, dont le courage avait délivré Rome d'un tyran. Scipion lui répondit, après quelques autres réflexions : Quoique les hommes de bien trouvent dans la conscience de leurs belles actions la plus parfaite récompense de leur vertu; cependant cette divine vertu aspire à des honneurs plus durables, et à un prix mieux défendu contre les injures du temps, que ces statues attachées par un plomb vil à leur base, et ces triomphes dont les lauriers se fanent si vîte. — De quel prix parlez-vous donc? demanda Lélius. — Sci-

Quæ quum Scipio dixisset, admodum probans Mummius; erat enim nimis odio quodam rhetorum imbutus. (Nonius v. *Imbuere*, p. 521. *e* Cic. l. v *de Rep.*)

LIBER SEXTUS.

I. Totam igitur exspectas prudentiam hujus rectoris, quæ ipsum nomen hoc nacta est ex providendo. (Nonius v. *Prudentia*, p. 42. *e* Cic. l. VI *de Rep.*)

Quamobrem se comparet hic civis ita necesse est, ut sit contra hæc, quæ statum civitatis permovent, semper armatus. (Nonius v. *Comparare*, p. 256, indidem.)

Eaque dissensio civium, quod seorsum eunt alii ad alios, seditio dicitur. (Idem v. *Seditionis*, p. 25, indidem. Cf. Servius *ad Æn.* l. v, 149, p. 179.)

Et vero in dissensione civili, quum boni plus, quam multi, valent, expendendos cives, non numerandos puto. (Nonius *de doct. indag.* p. 519. *e* Cic. l. VI *de Rep.*)

Graves enim dominæ cogitationum libidines infinita quædam cogunt atque imperant; quæ quia nec expleri, nec satiari ullo modo possunt, ad omne facinus impellunt eos, quos illecebris suis incenderunt. (Idem v. *Expleri*, p. 424, indidem.)

II. Quod quidem eo fuit majus, quia, quum causa pari collegæ essent, non modo invidia pari non erant, sed etiam Claudii invidiam Gracchi caritas deprecabatur. (Gellius, l. VI, c. 16. Nonius v. *Deprecor*, p. 290. *e* Cic. l. VI. *de Rep.*)

Qui numero optimatum et principum obtulit his vocibus; et gravitatis suæ liquit illum tristem et plenum dignitatis sonum. (Nonius v. *Triste*, p. 409, indidem.)

Ut, quemadmodum scribit ille, quotidiano in forum mille hominum cum palliis conchylio tinctis descenderent. (Idem *de num. et cas.* p. 501, indidem.)

In his, ut meministis, concursu levissimæ multitudinis et ære congesto funus de subito esset ornatum. (Idem v. *De subito*, p. 517, indidem.)

Firmiter enim majores nostri stabilita matrimonia esse voluerunt. (Idem v. *Firmiter*, p. 512. et Priscianus, lib. XV, c. 3, § 13. *e* Cic. l. VI *de Rep.*)

Oratio exstat Lælii, quam omnes habemus in manibus, quam simpuvia pontificum diis immortalibus grata sint Samiæque, ut ibi scribit, capedines. (Nonius v. *Samium*, p. 398. *e* Cic. l. VI *de Rep.*)

III. Scipionem ipsum hæc occasio ad narrandum somnium provocavit, quod longo tempore se testatus est silentio condidisse. Quum enim Lælius quereretur, nullas Nasicæ statuas in publico in interfecti tyranni remunerationem locatas; respondit Scipio post alia in hæc verba : Sed quanquam sapientibus conscientia ipsa factorum egregiorum amplissimum virtutis est præmium; tamen illa divina virtus non statuas plumbo inhærentes, nec triumphos arescentibus laureis, sed stabiliora quædam et viridiora præ-

Digitized by Google

PION. Permettez-moi, puisque nous avons encore du loisir pendant ce troisième jour de fête, de vous faire un récit..... Voilà comment est amenée la narration du songe de Scipion. Il va montrer que les honneurs durables et les couronnes immortelles dont il parle, sont les récompenses préparées dans le ciel aux grands citoyens, et qu'il a vues en esprit. Macrobe, I, 4.

IV. Lorsque j'arrivai pour la première fois en Afrique, où j'étais, comme vous le savez, tribun des soldats dans la quatrième légion, sous le consul M'. Manilius, je n'eus rien de plus empressé que de me rendre près du roi Masinissa, lié à notre famille par une étroite et bien légitime amitié. Dès qu'il me vit, le vieux roi vint m'embrasser en pleurant, puis il leva les yeux au ciel, et s'écria : « Je te rends grâce, Soleil, roi de la nature, et vous tous, Dieux immortels, de ce qu'il me soit donné, avant de quitter cette vie, de voir dans mon royaume et à mon foyer P. Cornélius Scipion, dont le nom seul ranime mes vieux ans ! Jamais, je vous en atteste, le souvenir de l'excellent ami, de l'invincible héros qui a illustré le nom des Scipions ne quitte un instant mon esprit. » Je m'informai ensuite de son royaume ; il me parla de notre république, et la journée entière s'écoula dans un entretien sans cesse renaissant.

V. Après un repas d'une magnificence royale, nous conversâmes encore jusque fort avant dans la nuit ; le vieux roi ne parlait que de Scipion l'Africain, dont il rappelait toutes les actions et même les paroles. Nous nous retirâmes enfin pour prendre du repos. Accablé par la fatigue de la route et par la longueur de cette veille, je tombai bientôt dans un sommeil plus profond que de coutume. Tout à coup une apparition s'offrit à mon esprit, tout plein encore de l'objet de nos entretiens ; c'est la vertu de nos pensées et de nos discours d'amener pendant le sommeil des illusions semblables à celles dont parle Ennius. Il vit Homère en songe, sans doute parce qu'il était sans cesse pendant le jour occupé de ce grand poëte. Quoi qu'il en soit, l'Africain m'apparut sous ces traits, que je connaissais moins pour l'avoir vu lui-même que pour avoir contemplé ses images. Je le reconnus aussitôt, et je fus saisi d'un frémissement subit ; mais lui : Rassure-toi, Scipion, me dit-il ; bannis la crainte, et grave ce que je vais te dire dans ta mémoire.

VI. Vois-tu cette ville qui, forcée par mes armes de se soumettre au peuple romain, renouvelle nos anciennes guerres et ne peut souffrir le repos ? (Et il me montrait Carthage d'un lieu élevé, tout brillant d'étoiles et resplendissant de clarté.) Tu viens aujourd'hui l'assiéger, presque confondu dans les rangs des soldats ; dans deux ans, élevé à la dignité de consul, tu la détruiras jusqu'aux derniers fondements, et tu mériteras par ta valeur ce titre d'Africain que tu as reçu de nous par héritage. Après avoir renversé Carthage, tu seras appelé aux honneurs du triomphe, créé censeur ; tu visiteras, comme ambassadeur du peuple romain, l'Égypte, la Syrie, l'Asie, la Grèce ; tu seras nommé, pendant ton absence, consul pour la seconde fois ; tu mettras fin à une guerre des plus importantes, tu ruineras Numance. Mais après avoir monté en triomphateur au Capitole, tu trouveras la république tout agitée par les menées de mon petit-fils.

VII. Alors, Scipion, ta prudence, ton génie, ta

niorum genera desiderat. Quæ tandem ista sunt? inquit Lælius. Tum Scipio, Patimini me, inquit, quoniam tertium diem jam feriati sumus, et cetera, quibus ad narrationem somnii venit, docens illa esse stabiliora et viridiora præmiorum genera, quæ ipse vidisset in cælo bonis rerumpublicarum servata rectoribus. (Idem l. I, c. 4.)

IV. (I.) Quum in Africam venissem M'. Manilio consuli ad quartam legionem tribunus, ut scitis, militum; nihil mihi potius fuit, quam ut Masinissam convenirem, regem familiæ nostræ justis de causis amicissimum. Ad quem ut veni, complexus me senex collacrimavit, aliquantoque post suspexit in cælum, et, Grates, inquit, tibi ago, summe Sol, vobisque reliqui Cælites, quod ante, quam ex hac vita migro, conspicio in meo regno et his tectis P. Cornelium Scipionem, cujus ego nomine ipso recreor : ita nunquam ex animo meo discedit illius optimi atque invictissimi viri memoria. Deinde ego illum de suo regno, ille me de nostra republica percontatus est : multisque verbis ultro citroque habitis, ille nobis consumptus est dies.

V. Post autem regio apparatu accepti sermonem in multam noctem produximus, quum senex nihil nisi de Africano loqueretur, omniaque ejus non facta solum, sed etiam dicta meminisset. Deinde, ut cubitum discessimus, me et de via, et qui ad multam noctem vigilassem, arctior quam solebat, somnus complexus est. Hic mihi (credo equidem eramus locuti : fit enim fere, ut cogitationes sermonesque nostri pariant aliquid in somno tale, quale de Homero scribit Ennius, de quo videlicet sæpissime vigilans solebat cogitare et loqui) Africanus se ostendit ea forma, quæ mihi ex imagine ejus, quam ex ipso, erat notior ; quem ut agnovi, equidem cohorrui : sed ille, Ades, inquit, animo, et omitte timorem, Scipio, et quæ dicam, trade memoriæ.

VI. (II.) Videsne illam urbem, quæ, parere populo Romano coacta per me, renovat pristina bella, nec potest quiescere? (ostendebat autem Carthaginem de excelso et pleno stellarum illustri et claro quodam loco,) ad quam tu oppugnandam nunc venis pæne miles? Hanc hoc biennio consul evertes, eritque cognomen id tibi per te partum, quod habes adhuc a nobis hereditarium. Quum autem Carthaginem deleveris, triumphum egeris, censorque fueris, et obieris legatus Ægyptum, Syriam, Asiam, Græciam, deligere iterum absens consul, bellumque maximum conficies, Numantiam excindes. Sed quum eris curru in Capitolium invectus, offendes rempublicam perturbatam consiliis nepotis mei.

VII. Hic tu, Africane, ostendas oportebit patriæ lumen

Digitized by Google

grande âme devront éclairer et soutenir ta patrie. Mais je vois, dans ces temps, une double route s'ouvrir et le destin hésiter. Lorsque, depuis ta naissance, huit fois sept révolutions du soleil se seront accomplies, et que ces deux nombres, tous deux parfaits, mais chacun pour des raisons différentes, auront, par leur cours et leur rencontre naturelle, complété pour toi une somme fatale, la république tout entière se tournera vers toi, et invoquera le nom de Scipion; c'est sur toi que se porteront les regards du sénat, des gens de bien, des alliés, des Latins; sur toi seul reposera le salut de l'État; enfin, dictateur, tu régénéreras la république, si tu peux échapper aux mains impies de tes proches. — A ces mots Lélius s'écria; un douloureux gémissement s'éleva de tous côtés; mais Scipion, avec un doux sourire : Je vous en prie, dit-il, ne me réveillez pas; ne troublez pas ma vision; écoutez le reste.

VIII. Mais, continua mon père, pour que tu sentes redoubler ton ardeur à défendre l'État, sache que tous ceux qui ont sauvé, secouru, agrandi leur patrie, ont dans le ciel un lieu préparé d'avance, où ils jouiront d'une félicité sans terme. Car le Dieu suprême qui gouverne l'immense univers ne trouve rien sur la terre qui soit plus agréable à ses yeux que ces réunions d'hommes assemblés sous la garantie des lois, et que l'on nomme des cités. C'est du ciel que descendent ceux qui conduisent et qui conservent les nations, c'est au ciel qu'ils retournent.

IX. Ce discours de l'Africain avait jeté la terreur en mon âme; ce que je redoutais, ce n'était pas tant la mort que la trahison des miens; j'eus cependant la force de lui demander s'il vivait encore, lui et Paul-Emile mon père, et tous ceux que nous regardions comme éteints. — La véritable vie, me répondit-il, commence pour ceux qui s'échappent des liens du corps où ils étaient captifs; mais ce que vous appelez la vie est réellement la mort. Regarde; voici ton père qui vient vers toi. — Je vis mon père, et je fondis en larmes; mais lui, m'embrassant et me prodiguant ses caresses, me défendait de pleurer.

X. Dès que je pus retenir mes sanglots, je lui dis : O mon père, modèle de vertu et de sainteté, puisque la vie est près de vous, comme me l'apprend l'Africain, pourquoi resterais-je plus longtemps sur la terre? Pourquoi ne pas me hâter de venir dans votre société céleste? — Non pas ainsi, mon fils, me répondit-il. Tant que Dieu, dont tout ce que tu vois est le temple, ne t'aura point délivré de ta prison corporelle, tu ne peux avoir accès dans ces demeures. La destination des hommes est de garder ce globe que tu vois situé au milieu du temple de Dieu, et qui s'appelle la Terre; ils ont reçu une âme tirée de ces feux éternels que vous nommez les étoiles et les astres, et qui, réduits en globes et en sphères, animés par des intelligences divines, fournissent avec une incroyable rapidité leur course circulaire. C'est pourquoi, mon fils, toi et tous les hommes religieux, vous devez retenir votre âme dans les liens du corps; aucun de vous, sans le commandement de celui qui vous l'a donnée, ne peut sortir de cette vie mortelle; en la fuyant, vous paraîtriez abandonner le poste où Dieu vous a placés. Mais plutôt, Scipion, comme ton aïeul qui nous écoute, comme moi qui t'ai donné le jour, pense à vivre avec justice et piété, pense au culte que

animi, ingenii consiliique tui. Sed ejus temporis ancipitem video quasi fatorum viam. Nam quum ætas tua septenos octies solis anfractus reditusque converterit, duoque hi numeri, quorum uterque plenus, alter altera de causa, habetur, circuitu naturali summam tibi fatalem confecerint : in te unum atque in tuum nomen se tota convertet civitas : te senatus, te omnes boni, te socii, te Latini intuebuntur : tu eris unus, in quo nitatur civitatis salus; ac, ne multa, dictator rempublicam constituas oportet, si impias propinquorum manus effugeris. His quum exclamasset Lælius, ingemuissentque ceteri vehementius; leniter arridens Scipio, Quæso, inquit, ne me e somno excitetis, et rumpatis visum; audite cetera.

VIII. (III.) Sed quo sis, Africane, alacrior ad tutandam rempublicam, sic habeto : omnibus, qui patriam conservarint, adjuverint, auxerint, certum esse in cœlo definitum locum, ubi beati ævo sempiterno fruantur : nihil est enim illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quam concilia cœtusque hominum jure sociati, quæ civitates appellantur; harum rectores et conservatores hinc profecti huc revertuntur.

IX. Hic ego, etsi eram perterritus non tam metu mortis quam insidiarum a meis, quæsivi tamen, viveretne ipse et Paullus pater et alii, quos nos exstinctos arbitraremur. Imo vero, inquit, ii vivunt, qui ex corporum vinculis tanquam e carcere evolaverunt : vestra vero, quæ dicitur, vita mors est. Quin tu adspicias ad te venientem Paullum patrem? Quem ut vidi, equidem vim lacrimarum profudi : ille autem me complexus atque osculans flere prohibebat.

X. Atque ego ut primum, fletu represso, loqui posse cœpi, Quæso, inquam, pater sanctissime atque optime, quoniam hæc est vita, ut Africanum audio dicere, quid moror in terris? quin huc ad vos venire propero? Non est ita, inquit ille. Nisi enim Deus is, cujus hoc templum est omne, quod conspicis, istis te corporis custodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non potest. Homines enim sunt hac lege generati, qui tuerentur illum globum, quem in hoc templo medium vides, quæ terra dicitur : hisque animus datus est ex illis sempiternis ignibus, quæ sidera et stellas vocatis; quæ globosæ et rotundæ, divinis animatæ mentibus, circos suos orbesque conficiunt celeritate mirabili. Quare et tibi, Publi, et pils omnibus retinendus est animus in custodia corporis : nec injussu ejus, a quo ille est vobis datus, ex hominum vita migrandum est, ne munus humanum assignatum a Deo defugisse videamini. Sed sic, Scipio, ut avus hic tuus, ut ego, qui te genui, justitiam cole et pietatem : quæ quum sit magna in parentibus

Digitized by Google

tu dois à tes parents et à tes proches, que tu dois surtout à la patrie. Une telle vie est la route qui te conduira au ciel et dans l'assemblée de ceux qui ont vécu, et qui maintenant, délivrés du corps, habitent le lieu que tu vois.

XI. Mon père me montrait ce cercle qui brille par son éclatante blancheur au milieu de tous les feux célestes, et que vous appelez, d'une expression empruntée aux Grecs, la Voie lactée. Du haut de cet orbe lumineux, je contemplai l'univers, et je le vis tout plein de magnificence et de merveilles. Des étoiles que l'on n'aperçoit point d'ici-bas parurent à mes regards, et la grandeur des corps célestes se dévoila à mes yeux; elle dépasse tout ce que l'homme a jamais pu soupçonner. De tous ces corps, le plus petit, qui est situé aux derniers confins du ciel, et le plus près de la terre, brillait d'une lumière empruntée; les globes étoilés l'emportaient de beaucoup sur la terre en grandeur. La terre elle-même me parut si petite, que notre empire, qui n'en touche qu'un point, me fit honte.

XII. Comme je la regardais attentivement : Eh bien! mon fils, me dit-il, ton esprit sera-t-il donc toujours attaché à la terre? Ne vois-tu pas dans quel temple tu es venu? Ne vois-tu pas le monde entier renfermé dans neuf cercles ou plutôt dans neuf sphères qui se touchent? La première et la plus élevée, celle qui embrasse toutes les autres, est le ciel lui-même, le Dieu suprême, qui modère et contient tout. Au ciel sont fixées toutes les étoiles qu'il emporte éternellement dans son cours. Plus bas roulent sept globes, entraînés par un mouvement contraire à celui du ciel. A la première de ces sphères est attachée l'étoile de Saturne; au-dessous brille cet astre propice au genre humain, et que nous nommons Jupiter; puis l'on rencontre Mars à la lueur sanglante, et que la terre redoute; ensuite, vers la moyenne région, le soleil, chef, roi, modérateur des autres astres, âme du monde, régulateur des temps, et dont le globe, d'une grandeur prodigieuse, pénètre et remplit l'immensité de sa lumière. Il est suivi des deux sphères de Vénus et de Mercure, qui semblent lui faire escorte; enfin l'orbe inférieur est celui de la lune, qui roule enflammée aux rayons du soleil. Au-dessous d'elle il n'est plus rien que de mortel et de corruptible, à l'exception des âmes données à la race des hommes par un bienfait divin. Au-dessus de la lune, tout ce que tu vois est éternel. Le neuvième globe est celui de la terre, placée au centre du monde et le plus loin du ciel; elle demeure immobile, et tous les corps graves sont entraînés vers elle par leur propre poids.

XIII. Je contemplais toutes ces merveilles, perdu dans mon admiration. Lorsque je pus me recueillir : Quelle est donc, demandai-je à mon père, quelle est cette harmonie si puissante et si douce, au milieu de laquelle il semble que nous soyons plongés? — C'est l'harmonie, me dit-il, qui, formée d'intervalles inégaux, mais combinés avec une rare proportion, résulte de l'impulsion et du mouvement des sphères, et qui, fondant les tons graves et aigus dans un commun accord, fait de toutes ces notes si variées un mélodieux concert. De si grands mouvements ne peuvent s'accomplir en silence; et la nature a voulu qu'aux deux extrémités de l'échelle d'harmonie retentît d'un côté un son grave, et de l'autre une note aiguë.

et propinquis, tum in patria maxima est : ea vita via est in cœlum, et in hunc cœtum eorum, qui jam vixerunt, et corpore laxati illum incolunt locum, quem vides.

XI. Erat autem is splendidissimo candore inter flammas elucens circus, quem vos, ut a Graiis accepistis, orbem lacteum nuncupatis : ex quo omnia mihi contemplanti præclara cetera et mirabilia videbantur. Erant autem eæ stellæ, quas nunquam ex hoc loco vidimus, et eæ magnitudines omnium, quas esse nunquam suspicati sumus : ex quibus erat ea minima, quæ ultima cœlo, citima terris, luce lucebat aliena. Stellarum autem globi terræ magnitudinem facile vincebant. Jam ipsa terra ita mihi parva visa est, ut me imperii nostri, quo quasi punctum ejus attingimus, pœniteret.

XII. (IV.) Quam quum magis intuerer, Quæso, inquit Africanus, quousque humi defixa tua mens erit? Nonne adspicis, quæ in templa veneris? Novem tibi orbibus vel potius globis connexa sunt omnia : quorum unus est cœlestis, extimus, qui reliquos omnes complectitur, summus ipse Deus, arcens et continens ceteros : in quo infixi sunt illi, qui volvuntur, stellarum cursus sempiterni : cui subjecti sunt septem, qui versantur retro contrario motu atque cœlum; e quibus unum globum possidet illa, quam in terris Saturniam nominant; deinde est hominum generi prosperus et salutaris ille fulgor, qui dicitur Jovis : tum rutilus horribilisque terris, quem Martium dicitis : deinde subter mediam fere regionem sol obtinet, dux et princeps et moderator luminum reliquorum, mens mundi et temperatio, tanta magnitudine, ut cuncta sua luce lustret et compleat. Hunc ut comites consequuntur Veneris alter, alter Mercurii cursus : infimoque orbe luna, radiis solis accensa, convertitur. Infra autem jam nihil est, nisi mortale et caducum, præter animos munere deorum hominum generi datos : supra lunam sunt æterna omnia : nam ea, quæ est media et nona, tellus, neque movetur, et infima est, et in eam feruntur omnia nutu suo pondera.

XIII. (V.) Quæ quum intuerer stupens, ut me recepi, Quis hic, inquam, quis est, qui complet aures meas, tantus et tam dulcis sonus? Hic est, inquit ille, qui intervallis conjunctus imparibus, sed tamen pro rata parte ratione distinctis, impulsu et motu ipsorum orbium conficitur, et acuta cum gravibus temperans, varios æquabiliter concentus efficit : nec enim silentio tanti motus incitari possunt, et natura fert, ut extrema ex altera parte graviter, ex altera autem acute sonent. Quam ob causam summus ille cœli stellifer cursus, cujus conversio est concitatior, acuto et excitato movetur sono : gravissimo autem hic lunaris atque infimus : nam terra nona immobilis manens,

Digitized by Google

Ainsi la plus élevée des sphères, celle du firmament étoilé, dont la course est la plus rapide de toutes, fait entendre un son éclatant et aigu, tandis que l'orbe inférieur de la lune murmure un son grave et sourd : pour la terre, elle demeure immobile au centre du monde, invariablement fixée dans ce profond abîme. Les huit globes intermédiaires, parmi lesquels Mercure et Vénus ont la même vitesse, produisent sept tons sur des modes différents, et ce nombre qui les règle est le nœud de presque toutes choses. Les hommes qui ont su imiter cette harmonie par les sons de la lyre et les accords de la voix se sont ouvert la route vers ces régions célestes, leur ancienne patrie, aussi bien que tous les nobles génies qui ont fait luire au milieu des ténèbres de la vie humaine quelque rayon de la lumière divine. Mais les oreilles des hommes remplies de cette harmonie, ne savent plus l'entendre, et véritablement vous n'avez pas de sens plus imparfait que celui-là, vous autres mortels. C'est ainsi qu'aux lieux où le Nil se précipite des plus hautes montagnes, près de ces cataractes, comme on les nomme, des peuplades entières assourdies par ce fracas terrible ont perdu le pouvoir d'entendre. L'éclatant concert du monde entier est si prodigieux, que vos oreilles se ferment à cette harmonie, comme vos regards s'abaissent devant les feux du soleil, dont la lumière perçante vous éblouit et vous aveugle. — Dans le ravissement où me jetait ce langage, je reportais cependant quelquefois mes regards sur la terre.

XIV. Je le vois, dit l'Africain, tu contemples encore la demeure et le séjour des hommes. Mais si la terre te semble petite, comme elle l'est en effet, relève tes yeux vers ces régions célestes; méprise toutes les choses humaines. Quelle renommée, quelle gloire digne de tes vœux, peux-tu acquérir parmi les hommes? Tu vois quelles rares et étroites contrées ils occupent sur le globe terrestre, et quelles vastes solitudes séparent ces quelques taches que forment les points habités. Les hommes, dispersés sur la terre, sont tellement isolés les uns des autres, qu'entre les divers peuples il n'est point de communication possible. Tu les vois semés sur toutes les parties de cette sphère, perdus aux distances les plus lointaines, sur les plans les plus opposés : quelle gloire espérer de ceux pour qui l'on n'est pas?

XV. Tu vois ces zones qui paraissent envelopper et ceindre la terre; les deux d'entre elles qui sont aux extrémités du globe, et qui de part et d'autre s'appuient sur les pôles du ciel, tu les vois couvertes de frimas; la plus grande de toutes, celle qui est au milieu, est brûlée par les ardeurs du soleil. Deux seulement sont habitables : la zone australe où se trouvent les peuples vos antipodes, et qui est tout entière un monde étranger au vôtre; et celle où souffle l'aquilon, et dont vous ne couvrez encore qu'une si faible partie. Toute cette région que vous habitez, semblable à une bande étendue, mais étroite, forme une petite île, baignée par cette mer que vous appelez l'Atlantique, la grande Mer, l'Océan; et, malgré tous ces grands noms, tu vois que c'est à peine un lac médiocre. Mais au milieu même de ces terres connues et fréquentées par les hommes, dis-moi si ton nom ou celui de quelqu'un de nous a jamais pu voler au delà du Caucase, ou franchir les flots du Gange? Aux extrémités de l'orient et du couchant, aux derniers confins du septentrion et du midi, quel homme entendra jamais prononcer

ima sede semper hæret, complexa medium mundi locum. Illi autem octo cursus, in quibus eadem vis est duorum, septem efficiunt distinctos intervallis sonos : qui numerus rerum omnium fere nodus est : quod docti homines nervis imitati atque cantibus, aperuerunt sibi reditum in hunc locum, sicut alii, qui præstantibus ingeniis in vita humana divina studia coluerunt. Hoc sonitu oppletæ aures hominum obsurduerunt : nec est ullus hebetior sensus in vobis : sicut ubi Nilus ad illa, quæ Catadupa nominantur, præcipitat ex altissimis montibus, ea gens, quæ illum locum accolit, propter magnitudinem sonitus, sensu audiendi caret. Hic vero tantus est totius mundi incitatissima conversione sonitus, ut eum aures hominum capere non possint, sicut intueri solem adversum nequitis, ejusque radiis acies vestra sensusque vincitur. Hæc ego admirans, referebam tamen oculos ad terram identidem.

XIV. (VI.) Tum Africanus, Sentio, inquit, te sedem etiam nunc hominum ac domum contemplari : quæ si tibi parva, ut est, ita videtur, hæc cœlestia semper spectato; illa humana contemnito. Tu enim quam celebritatem sermonis hominum, aut quam expetendam gloriam consequi potes? Vides habitari in terra raris et angustis locis, et in ipsis quasi maculis, ubi habitatur, vastas solitudines interjectas : eosque, qui incolunt terram, non modo interruptos ita esse, ut nihil inter ipsos ab aliis ad alios manare possit, sed partim obliquos, partim transversos, partim etiam adversos stare vobis : a quibus exspectare gloriam certe nullam potestis.

XV. Cernis autem eamdem terram quasi quibusdam redimitam et circumdatam cingulis; e quibus duos maxime inter se diversos, et cœli verticibus ipsis ex utraque parte subnixos, obriguisse pruina vides; medium autem illum et maximum solis ardore torreri : duos habitabiles, quorum australis ille, in quo qui insistunt, adversa vobis urgent vestigia, nihil ad vestrum genus : hic autem alter subjectus aquiloni, quem incolitis, cerne quam tenui vos parte contingat : omnis enim terra, quæ colitur a vobis, angusta verticibus, lateribus latior, parva quædam insula est, circumfusa illo mari, quod Atlanticum, quod Magnum, quem Oceanum appellatis in terris : qui tamen tanto nomine quam sit parvus, vides. Ex his ipsis cultis notisque terris, num aut tuum aut cujusquam nostrum nomen vel Caucasum hunc, quem cernis, transcendere potuit, vel illum Gangem tranare? Quis in reliquis orientis aut obeuntis

Digitized by Google

le nom de Scipion? Retranche toutes les contrées où votre gloire ne pénétrera pas, et vois dans quelles étroites limites est renfermé pour elle cet univers qu'elle croit remplir. Ceux mêmes qui parlent de vous en parleront-ils longtemps?

XVI. Quand même les races futures répéteraient à l'envi les louanges de chacun de nous, quand même notre nom se transmettrait dans tout son éclat de génération en génération, les déluges et les embrasements qui doivent changer la face de la terre à des époques immuablement déterminées, ôteraient toujours à notre gloire d'être, je ne dis pas éternelle, mais durable. Et que t'importe d'ailleurs d'être célébré dans les siècles à venir, lorsque tu ne l'as pas été dans les temps écoulés, et par ces hommes tout aussi nombreux et incomparablement meilleurs?

XVII. Apprends enfin que, parmi ceux qui peuvent être informés de notre gloire, il n'en est pas un dont l'esprit soit capable d'embrasser les souvenirs d'une année. Les hommes mesurent vulgairement l'année par la révolution du soleil, c'est-à-dire d'un seul astre. Mais lorsque tous les astres reviendront en concours au point d'où ils étaient partis, et ramèneront après de longs intervalles la même disposition de toutes les parties du ciel, alors sera véritablement accomplie une année du monde; et j'ose à peine dire combien cette année renferme de vos siècles. Le soleil disparut jadis aux yeux des hommes et sembla s'éteindre, lorsque l'âme de Romulus pénétra dans nos temples célestes. Eh bien! lorsque le soleil s'éclipsera de nouveau au même point du ciel et dans les mêmes conjonctures, toutes les planètes et toutes les étoiles se trouvant rappelées dans la même position, une année sera complétement résolue. Mais sache que la vingtième partie de cette année véritable n'est pas encore écoulée.

XVIII. C'est pourquoi, si tu désespères de revenir dans ce séjour, où se trouvent tous les biens des grandes âmes, poursuis cette ombre qu'on appelle la gloire humaine, et qui peut à peine durer quelques jours d'une seule année. Mais si tu veux porter tes regards en haut et les fixer sur ton séjour naturel et ton éternelle patrie, ne donne aucun empire sur toi aux discours du vulgaire; élève tes vœux au-dessus des récompenses humaines; que la vertu te montre le chemin de la véritable gloire, et t'y attire par ses charmes. C'est aux autres à savoir ce qu'ils devront dire de toi : ils en parleront sans doute; mais la plus belle renommée est tenue captive dans ces bornes étroites où votre monde est réduit; elle n'a pas le don de l'immortalité, elle périt avec les hommes et s'éteint dans l'oubli de la postérité.

XIX. Lorsqu'il eut ainsi parlé, O Scipion, lui dis-je, s'il est vrai que les services rendus à la patrie nous ouvrent les portes du ciel, votre fils, qui depuis son enfance a marché sur vos traces et sur celles de Paul-Émile, et n'a peut-être pas manqué à ce difficile héritage de gloire, veut aujourd'hui redoubler d'efforts, à la vue de ce prix admirable. — Courage! me dit-il, et souviens-toi que si ton corps doit périr, toi, tu n'es pas mortel; cette forme sensible, ce n'est pas toi; ce qui fait l'homme, c'est l'âme, et non cette figure que l'on peut montrer du doigt. Sache donc que tu es dieu; car c'est être dieu que d'avoir la vigueur,

solis ultimis, aut aquilonis austrive partibus tuum nomen audiet? Quibus amputatis, cernis profecto, quantis in angustiis vestra se gloria dilatari velit. Ipsi autem, qui de vobis loquuntur, quam diu loquentur?

XVI. (VII.) Quin etiam si capiat proles illa futurorum hominum deinceps laudes uniuscujusque nostrum a patribus acceptas posteris prodere, tamen propter eluviones exustionesque terrarum, quas accidere tempore certo necesse est, non modo æternam, sed ne diuturnam quidem gloriam assequi possumus. Quid autem interest, ab iis, qui postea nascentur, sermonem fore de te, quum ab iis nullus fuerit, qui ante nati sunt? qui nec pauciores, et certe meliores fuerunt viri.

XVII. Quum præsertim apud eos ipsos, a quibus audiri nomen nostrum potest, nemo unius anni memoriam consequi possit. Homines enim populariter annum tantummodo solis, id est, unius astri, reditu metiuntur : quum autem ad idem, unde semel profecta sunt, cuncta astra redierint, eamdemque totius cœli descriptionem longis intervallis retulerint, tum ille vere vertens annus appellari potest, in quo vix dicere audeo, quam multa hominum secula teneantur. Namque ut olim deficere sol hominibus exstinguique visus est, quum Romuli animus hæc ipsa in templa penetravit; ita quandoque eadem parte sol eodemque tempore iterum defecerit, tum signis omnibus ad idem principium stellisque revocatis, expletum annum habeto : hujus quidem anni nondum vigesimam partem scito esse conversam.

XVIII. Quocirca si reditum in hunc locum desperaveris, in quo omnia sunt magnis et præstantibus viris; quanti tandem est ista hominum gloria, quæ pertinere vix ad unius anni partem exiguam potest? Igitur alte spectare si voles, atque hanc sedem et æternam domum contueri; neque te sermonibus vulgi dederis, nec in præmiis humanis spem posueris rerum tuarum : suis te oportet illecebris ipsa virtus trahat ad verum decus : quid de te alii loquantur, ipsi videant; sed loquentur tamen. Sermo autem omnis ille et angustiis cingitur iis regionum, quas vides; nec unquam de ullo perennis fuit, et obruitur hominum interitu, et oblivione posteritatis exstinguitur.

XIX. (VIII.) Quæ quum dixisset, Ego vero, inquam, o Africane, si quidem bene meritis de patria quasi limes ad cœli aditum patet, quanquam, a pueritia vestigiis ingressus patriis et tuis, decori vestro non defui; nunc tamen, tanto præmio proposito, enitar multo vigilantius. Et ille, Tu vero enitere, et sic habeto, non esse te mortalem, sed corpus hoc : nec enim tu es, quem forma ista declarat, sed mens cujusque is est quisque, non ea figura,

Digitized by Google

de sentir, de se souvenir, de prévoir, de gouverner, de régir et de mouvoir le corps qui nous est attaché, comme le Dieu suprême gouverne le monde. Semblable à ce Dieu éternel qui meut le monde, en partie corruptible, l'âme immortelle meut le corps périssable.

XX. Ce qui se meut toujours est éternel; ce qui ne communique le mouvement qu'après l'avoir reçu, dès qu'il cesse de se mouvoir, doit infailliblement cesser de vivre. L'être qui se meut lui-même est donc le seul qui ne cesse jamais de se mouvoir, puisqu'il ne s'abandonne jamais lui-même. De plus, il est pour les autres êtres la source et le principe du mouvement. Or, un principe n'a pas d'origine; car c'est du principe que tout vient, et lui-même ne peut venir de rien autre; car s'il était produit, il ne serait pas principe; s'il n'a point d'origine, il ne doit pas avoir de fin; car un principe détruit ne pourrait être reproduit par un autre, ni faire sortir de lui-même un autre principe; car il faut que le principe préexiste à tout ce qui est produit. Ainsi le principe du mouvement est dans l'être qui se meut lui-même; or, un tel être ne peut avoir d'origine, ni de fin; car s'il périssait jamais, le ciel s'écroulerait, la nature entière s'arrêterait, sans pouvoir retrouver une force qui lui rendît sa première impulsion.

XXI. Il est donc évident que l'être qui se meut lui-même est éternel; et maintenant comment pourrait-on nier que cette faculté de se mouvoir soi-même ne soit un attribut de l'âme? L'être qui reçoit l'impulsion du dehors est inanimé; mais l'être animé se meut par sa vertu propre, et par un principe intérieur qui appartient essentiellement à l'âme. Si donc, parmi tous les êtres, l'âme seule porte en elle le principe de son mouvement, il est certain qu'elle n'a point eu d'origine, et qu'elle est éternelle.

Exerce-la cette âme, aux fonctions les plus excellentes. Il n'en est pas de plus élevées que de veiller au salut de la patrie. L'âme accoutumée à ce noble exercice s'envole plus facilement vers sa demeure céleste; elle y est portée d'autant plus rapidement qu'elle se sera habituée, dans la prison du corps, à prendre son élan, à contempler les objets sublimes, à s'affranchir de ses liens terrestres. Mais lorsque la mort vient à frapper ces hommes vendus aux plaisirs, qui se sont faits les esclaves infâmes de leurs passions, et, poussés aveuglément par elles, ont violé toutes les lois divines et humaines, leurs âmes, dégagées du corps, errent misérablement autour de la terre, et ne reviennent dans ce séjour qu'après une expiation de plusieurs siècles.

A ces mots il disparut, et je m'éveillai.

FRAGMENTS

DONT LA PLACE EST INCERTAINE DANS L'OUVRAGE.

I. Quoique l'état le plus désirable soit de conserver perpétuellement la fortune la plus florissante, cependant un bonheur uniforme ne se fait pas aussi bien sentir que le retour à un état prospère après, de dures infortunes et les angoisses du désespoir. Ammien Marcellin, xv, 5.

quæ digito demonstrari potest. Deum te igitur scito esse : si quidem deus est, qui viget, qui sentit, qui meminit, qui providet, qui tam regit et moderatur et movet id corpus, cui præpositus est, quam hunc mundum ille princeps Deus : et ut mundum ex quadam parte mortalem ipse Deus æternus, sic fragile corpus animus sempiternus movet.

XX. Nam quod semper movetur, æternum est; quod autem motum affert alicui, quodque ipsum agitatur aliunde, quando finem habet motus, vivendi finem habeat necesse est. Solum igitur quod sese movet, quia nunquam deseritur a se, nunquam ne moveri quidem desinit. Quin etiam ceteris, quæ moventur, hic fons, hoc principium est movendi. Principio autem nulla est origo : nam ex principio oriuntur omnia : ipsum autem nulla ex re alia nasci potest : nec enim esset id principium, quod gigneretur aliunde : quod si nunquam oritur, ne occidit quidem unquam. Nam principium exstinctum, nec ipsum ab alio renascetur, nec ex se aliud creabit : si quidem necesse est a principio oriri omnia. Ita fit, ut motus principium ex eo sit, quod ipsum a se movetur : id autem nec nasci potest, nec mori : vel concidat omne cœlum, omnisque natura consistat necesse est, nec vim ullam nanciscatur, qua a primo impulsa moveatur.

XXI. (IX.) Quum pateat igitur, æternum id esse, quod a se ipso moveatur, quis est, qui hanc naturam animis esse tributam neget? In animum est enim omne, quod pulsu agitatur externo : quod autem animal est, id motu cietur interiore et suo : nam hæc est propria natura animi atque vis. Quæ si est una ex omnibus, quæ sese moveat, neque nata certe est, et æterna est. Hanc tu exerce optimis in rebus : sunt autem optimæ, curæ de salute patriæ : quibus agitatus et exercitatus animus velocius in hanc sedem et domum suam pervolabit. Idque ocius faciet, si jam tum, quum erit inclusus in corpore, eminebit foras, et ea, quæ extra erunt, contemplans, quam maxime se a corpore abstrahet. Namque eorum animi, qui se corporis voluptatibus dediderunt, earumque se quasi ministros præbuerunt, impulsuque libidinum voluptatibus obedientium, deorum et hominum jura violaverunt, corporibus elapsi circum terram ipsam volutantur; nec hunc in locum, nisi multis exagitati seculis, revertuntur. Ille discessit; ego somno solutus sum.

LIBRORUM DE REPUBLICA

INCERTORUM FRAGMENTA.

I. Et quanquam optatissimum est, perpetuo fortunam quam florentissimam permanere; illa tamen æqualitas vitæ non tantum habet sensum, quantum quum ex sævis et perditis rebus ad meliorem statum fortuna revocatur. (Ammianus Marc., l. xv, c. 5.)

Digitized by Google

II. Une cité n'est pas autre chose qu'une multitude d'hommes réunis par la concorde. Saint Augustin, *de Civit. Dei*, I, 15.

III. Cicéron dans ses dialogues nomme les Africains infracteurs des traités. Scoliaste d'Horace, *Od.*, IV, 8, 17.

IV. Il est difficile, Fannius, de louer un enfant; car ce n'est pas lui qu'il faut louer, c'est l'avenir qu'il promet. Servius, *ad Æn.* II, 877.

V. Cicéron dit : L'interpellation de Philus nous oblige à tout reprendre depuis le premier mot (*a calce*) de notre discours. — Les anciens appelaient *calcem* ce que nous nommons maintenant *cretam* (bornes) dans le Cirque. Sénèque, *Ep.* 108.

VI. Il cite ensuite plusieurs vers d'Ennius, et en premier lieu les deux suivants sur Scipion l'Africain : « Scipion, à qui jamais citoyen ou ennemi ne put rendre tout le bien ou tout le mal qu'il en avait reçu. » *Id.*, *ibid.*

VII. On trouve dans les livres de la République cette épigramme : « S'il est permis à un mortel de pénétrer dans la demeure des Dieux, à moi seul est ouverte la porte de l'empyrée. « *Id.*, *ibid.*

II. Aliud civitas non est, quam concors hominum multitudo. (Augustin. *C. D.*, l. I, c. 15.)

III. Cicero in dialogis nominavit fœdifragos Afros. (Interpres Cruquianus, ad *Horatium* od. IV, 8, 17, p. 232. b. cf. Cic. *Off.* l. I, c. 12.)

IV. Fanni, causa difficilis laudare puerum : non enim res laudanda, sed spes est. (Servius, ad *Æn.* l. VI, v. 877. e Ciceronis *dialogo*, p. 447. ed. Paris.)

V..... (quod ait Cicero : Quoniam sumus ab ipsa calce ejus interpellatione revocati (hanc quam nunc in Circo cretam vocamus, calcem antiqui dicebant.) (Seneca, *Ep.* 108. cf. Cic. *Cat.* c. 23.)

VI. Deinde Ennianos colligit versus, et in primis illos de Africano scriptos :

. . . . . cui nemo civi' neque hostis
Quivit pro factis reddere op'ræ pretium.
(Idem *ibid.*)

VII. Est enim apud Ciceronem in his ipsis de Republica hoc epigramma :

Si fas endo plagas cœlestum adscendere cuiquam :
Mi soli cœli maxima porta patet.
(Idem *ibid.* cf. Lactant. *Inst.* l. V. c. 19.)

NOTES

SUR LE TRAITÉ DE LA RÉPUBLIQUE.

LIVRE PREMIER.

I. *Impetu liberavissent.* Angelo Maï pense que Cicéron parlait ici de l'invasion des Gaulois ou de celle de Pyrrhus. Les trente-quatre premières pages du manuscrit sont perdues.

Homini ignoto et novo. L'éditeur de Rome rappelle ce passage de Valérius chap. III, 4, 6. « Cato nomen suum Tusculi ignobile, Romæ nobilissimum reddidit. »

Salubri et propinquo loco. Voyez Sénèque, *de Benef.* IV, 12 : « Tusculanum aut Tiburtinum paraturus, salubritatis causa et æstivi secessus. »

Ut isti putant. Les Épicuriens, dont on connaît la maxime : Sapiens ne accedat ad rempublicam.

Et qui sunt haud procul ab ætatis hujus. Cette leçon proposée par M. Angelo Maï, et adoptée par MM. Villemain et Le Clerc, nous paraît la seule raisonnable, et nous nous y sommes conformés dans la traduction.

II. *Respondisse ut id sua sponte facerent.* Mot cité par Servius, *ad Æn.*, VII, 204, et par Lactance, VI, 9. Voyez sur Xénocrate, Diogène de Laërce, IV, 2.

III. *Nondum sanatis vulneribus iis.* M. Villemain fait en cet endroit la remarque suivante :

« Il ne s'agit point ici de Marathon. Ce n'est pas dans cette journée, mais au siége de Paros, que Miltiade reçut les blessures dont il mourut en effet dans la prison d'Athènes. »

Vel exilium Camilli, vel offensio commemoratur Ahalæ. Angelo Maï rapproche de cette indication le passage suivant : « M. Furius Camillus et M. Servilius Ahala, quum essent optime de rep. meriti, tamen populi incitati vim iracundiamque subierunt, damnatique comitiis centuriatis, quum in exilium profugissent, ... » Cicéron, *pro Domo*, 32. — *Vel invidia Nasicæ.* Pour soustraire Nasica à la haine du peuple, on le relégua en Asie sous le manteau d'une ambassade. » *Aurel. Victor*, c. 64. Voyez aussi *Valer. Max.* V, 3.

IV. *Abiens in concione, populo Romano idem jurante.* Voyez le discours de Cicéron contre Pison, c. 3; les Lettres diverses, V, 2. Le consulat de Cicéron avait précédé de dix ans la composition de la *République.*

Sed, si aliter, ut dixi. Le passage auquel l'auteur fait allusion était vraisemblablement dans les premières pages de ce livre, que le manuscrit ne nous a pas rendues.

Propriis periculis parere. On connaît sur Cicéron le témoignage de Capiton : « Romulus horum mœnium conditor, et sacratus cœlo parens, non tantam urbem fecit, quan-

Digitized by Google

tam Cicero servavit. » (*Capito apud Senecam*, Controv., III, 177; et celui de Juvénal, VIII, 244 :

Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

V. *Proinde quasi bonis et fortibus, et magno animo præditis.* Il est curieux de rapprocher de toute cette première partie ce que dit Cicéron dans le traité des Devoirs : « Il faudrait peut-être accorder la liberté de s'éloigner des affaires publiques, et à ceux qui, doués d'un grand génie, se sont entièrement adonnés aux études spéculatives, et à ceux qui, par la faiblesse de leur santé, ou par toute autre cause raisonnable, ont renoncé à l'administration de l'État, et en ont laissé à d'autres l'autorité et la gloire. Quant aux hommes qui n'ont aucun de ces motifs, et qui prétendent dédaigner ce qui en éblouit tant d'autres, les commandements et les magistratures, ils me paraissent plutôt dignes de blâme que de louange..... Ceux qui ont reçu de la nature un esprit propre aux affaires doivent, sans hésiter, se présenter pour les magistratures et l'administration de la république. » *De Offic.* I, 21.

VII. *Functos esse aliquo reipublicæ munere.* Cicéron dit encore dans une lettre à Varron (*Fam.* I, 9) : « Et si minus in curia atque in foro, at in literis et libris, ut doctissimi veteres fecerunt, juvare rempublicam, et de moribus ac legibus quærere. » Voyez encore le traité de la Divination, II, 2, et Sénèque le philosophe, *de Tranquillit.* c. 3.

VIII. *Quæ mihi tibique quondam.* L'ouvrage était adressé à Atticus ou à Quintus Cicéron. L'un et l'autre avaient pu se trouver à Smyrne avec l'auteur, en 675. Voyez le *Brutus*, c. 22.

A P. Rutilio Rufo. M. Villemain fait sur Rutilius la remarque suivante : « Ce Rutilius, élève du philosophe Panétius, et sectateur de la philosophie stoïcienne, fut l'un des hommes les plus vertueux de l'ancienne Rome. Il avait été l'ami de Scipion, et son compagnon d'armes au siége de Numance. Il composa une vie de ce grand homme, et une histoire de la république, en grec. Il écrivit également sa propre vie, ce qui de sa part, dit Tacite, était plutôt la confiance de la vertu que le faste de l'amour-propre. Banni par une intrigue des chevaliers romains, dont il avait réprimé les concussions, il vécut en exil à Smyrne et devint citoyen de cette ville. On voit assez avec quelle vraisemblance et quel goût Cicéron a pu supposer tenir d'un tel auditeur l'entretien qu'il va rapporter. Cette sorte de tradition orale, imitée de Platon, est ici bien heureusement amenée. C'est l'ami de Scipion, c'est un sage aussi incorruptible qu'éclairé, qui, dans un exil mérité par sa vertu, a raconté à Cicéron, tout jeune encore, ce qu'avait dit Scipion. Belle et simple fiction! Entre le grand homme dont les paroles sont transmises, et Cicéron qui les écrit, il n'y a que le témoignage du plus vertueux des Romains. »

IX. *Feriis Latinis.* Les dialogues sur la Nature des Dieux sont placés aussi par Cicéron à l'époque des Féries Latines. Voyez *de Nat. D.*, I, 6.

X. *Se duo soles vidisse dicant.* « Enfin deux soleils, comme j'ai entendu dire à mon père qu'il en parut sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius, la même année que s'éteignit un autre soleil, j'entends Scipion l'Africain; tout cela, dis-je, a épouvanté les hommes. » Cicéron, *de Natura Deor.* II, 5. Voyez encore le *de Divinat.* I, 43; et sur les parhélies, Aristote, *Meteor.* III, 2, 6; Pline, *Hist. Nat.* II, 31; Sénèque, *Quæst. Natur.* I, 11.

Quam vellem Panætium nostrum. Panétius avait été l'hôte et le compagnon de Scipion. Il avait compté parmi ses disciples quatre des interlocuteurs de la République, Scipion, Lélius, Rutilius et Fannius.

Pythagoræ more conjungere. Voyez la République de Platon, VII, p. 322; les Lois, V, p. 737; et l'Épinomis.

X. *Philolai commentarios esse nactum.* Platon acheta au prix de cent mines trois livres du pythagoricien Philolaüs, qui avait été le disciple d'Architas. Voyez Diogène Laërce, III, 11; Aulu-Gelle, III, 17.

XI. *Rutilius quidem noster etiam sub ipsis Numantiæ mœnibus.* Voyez Appien, *Hispan.*, 88, dont le témoignage est conforme à celui de Cicéron. Rutilius écrivit l'histoire de la guerre de Numance.

XII. *Venire ad eum Lælium.* « Presque tous les personnages placés ici par Cicéron figurent déjà dans son traité *de l'Amitié.* Il est inutile de citer Lélius, aussi connu que Scipion lui-même; car l'amitié d'un grand homme est presque un partage de sa gloire. Fannius avait composé des annales que Cicéron a louées ailleurs, et dont Brutus n'avait pas dédaigné de faire un abrégé. Quintus Scévola est le même qui, dans sa vieillesse, fut pour Cicéron l'objet d'une grande vénération et d'une curieuse assiduité. Sp. Mummius était frère de Mummius qui prit Corinthe. Il connaissait mieux que lui les arts de la Grèce, avait étudié la philosophie stoïque et écrit beaucoup de harangues politiques. » (Note empruntée à M. Villemain).

Calceis et vestimentis sumptis. Les Romains avaient comme nous deux espèces de chaussure, les *soleæ* et les *calcei*; les unes se conservaient dans la chambre, les autres se mettaient pour sortir. Dans des lettres de Marc-Aurèle à Fronton, IV, 5, retrouvées par Angelo Maï, on lit : « A secunda in tertiam horam soleatus libentissime inambulavi ante cubiculum meum. Deinde calceatus, sagulo sumpto... »

Jam ætate quæstorios. On pouvait être nommé questeur à vingt-sept ans.

Quod ætate antecedebat. Voyez le dialogue *de l'Amitié*, c. 4.

XIII. *Ut ita cœlum possideant, ut uterque possederit.* Cicéron plaisante ici sur une formule du droit romain, qu'il altère un peu pour rendre sa pensée. Gaïus nous a conservé cette formule, par laquelle le préteur mettait certains biens en interdit : « Etsi nunc possidetis, quominus ita possideatis, vim fieri veto. » *Gaius, Instit. Comment.* IV, 160.

Sine qua scire nemo potest. Cicéron dit lui-même, dans son discours pour Cécina, c. 25 : « Jure civili sublato, nihil quare exploratum cuiquam possit esse, quid suum aut quid alienum sit. »

XIV. *C. Sulpicium Gallum doctissimum.* Cicéron parle souvent de ce Gallus et de sa grande science astronomique. Voyez entre autres le traité *de Senect.*, c. 14. Pline nous rapporte que ce Gallus partageait l'opinion de Pythagore, qui mettait la lune à cent vingt-six mille stades de la terre, et le soleil à une distance double.

Quum idem hoc visum diceretur. Julius Obsequens dit (c. 12) que sous le consulat de Gracchus et Juventius, trente-quatre ans avant la mort de Scipion Émilien, on vit à Formies deux soleils à la fois. C'est peut-être de ce parhélie que veut ici parler Cicéron. *Angelo Maï.*

Cujus ego spheræ, quum persæpe. On connaît l'épigramme de Claudien sur la sphère d'Archimède :

Jupiter in parvo quum cerneret æthera vitro,
Risit, et ad Superos talia dicta dedit :
Huccine mortalis progressa potentia curæ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor, etc.

Eudoxo Cnidio discipulo Platonis. « Eudoxe de Cnide, disciple de Platon, l'un des plus grands astronomes, au jugement de tous les hommes doctes. » *De Divinat.* II, 42. Eudoxe avait passé treize ans en Égypte avec Platon, si l'on en croit Strabon, XVII, p. 1159.

In illa sphæra solida non potuisse fieri. La célèbre

Digitized by Google

sphère d'Archimède, dont Gallus faisait la description, était donc une sphère creuse.

XV. *Me admodum adolescentulo.* Scipion avait dix-sept ans lorsqu'il accompagna son père en Macédoine. Voyez Tite-Live, XLIV, 44.

Nullum esse prodigium. Pline appelle les éclipses de soleil et de lune : « rem in tota contemplatione naturæ maxime miram et ostento similem. » *Hist. Nat.* II, 10. Voyez aussi Tite-Live, XLIV, 37.

XVI. *Populum liberavit metu.* Plutarque nous rapporte qu'une éclipse de soleil ayant plongé dans la terreur toute la flotte des Athéniens, Périclès étendit son manteau devant les yeux d'un pilote, et lui demanda si l'obscurité où il était lui semblait un prodige. Le pilote répondit que non. Eh bien ! dit Périclès, toute la différence qu'il y a entre vous et la terre dans ce moment, c'est que le corps qui lui cache la lumière du soleil est plus grand que mon manteau. *Plutarque, Vie de Pericl.*, 35.

In maximis annalibus. Les Grandes Annales étaient ainsi nommées parce que le grand pontife les consacrait. Voyez sur ces Annales, *Cicéron, de Or.* II, 12, et *Servius, ad Æn.* I, 373.

XVII. *Seu quis dixit alius.* Vitruve, dans la préface de son sixième livre, et Galien, *Protreptic.*, c. 5, attribuent ce mot au philosophe Aristippe. « Aristippe, dit celui-ci, jeté près de Syracuse par un naufrage, se sentit ému de joie et d'espérance en voyant sur le sable une figure de géométrie ; il jugea qu'il n'arrivait pas chez des barbares, mais chez des Grecs, chez un peuple éclairé. » Vitruve se rapproche davantage de Cicéron ; il fait dire au philosophe : *Bene speremus ; hominum enim vestigia video.* Montesquieu, *Esprit des Lois*, XVII, 15, cite le même exemple, et il l'applique à la monnaie, preuve non moins certaine d'une nation policée. (Note de M. Le Clerc.)

XVIII. *Egregie cordatus homo.* Vers tiré de la dixième annale d'Ennius, et cité encore par Cicéron dans les Tusculanes, I, 9, et le traité *de Orat.* I, 45. Voyez, sur Elius Sextus, ce dernier traité, III, 33; les lettres *ad divers.* VII, 22, et Valère-Maxime, IV, 3, 7. — *Catus Æliu' Sextus.* Sur le mot *Catus*, Varron dit, dans son traité *de Ling. lat.* VI, 3 : « Cata acuta; hoc enim verbo Sabini dicunt; quare Catus Ælius Sextus non, aiunt, sapiens, sed acutus. »

Illa de Iphigenia Achillis. Deux poëtes, Ennius et Névius, avaient écrit une tragédie de ce nom. Il est très-probable que les vers cités sont empruntés à la tragédie d'Ennius.

XIX. *Initiis factis a P. Crasso.* M. Villemain fait sur cet endroit la remarque suivante : « Cicéron, qui, dans ses ouvrages, a tantôt loué, tantôt blâmé l'entreprise des Gracques, parle ailleurs de ce P. Crassus comme ayant été, avec son frère Mucius Scévola, le conseiller de Tibérius Gracchus, et l'inspirateur des lois agraires; et il lui donne, en cet endroit même, le titre d'homme très-sage et très-illustre. *Acad.* IV, 5.

XXII. *Patris diligentia non illiberaliter.* « Après la défaite de Persée, Paul-Émile ayant demandé aux Athéniens de lui envoyer leur philosophe le plus estimé pour faire l'éducation de ses enfants, et en même temps leur meilleur peintre pour représenter son triomphe, les Athéniens choisirent Métrodore, déclarant à Paul-Émile que l'homme qu'ils lui envoyaient répondrait parfaitement à son double vœu ; et Paul-Émile en jugea de même. » Pline, *Hist. Nat.* XXXV, 11.

XXIV. *A progenie et cognatione ordiar.* Cicéron veut plus particulièrement désigner Aristote, *Reip.*, I, 2; VII, 16; et Polybe, VI, 6.

XXVI. *Aut uni tribuendum est, aut delectis... aut... multitudini.* Sur cette division fameuse des formes politiques, voyez Platon, *Répub.* VIII, *Lois*, III, p. 680-681; Aristote, *Répub.* III, 7, sqq.; Tacite, *Annal*, IV, 33.

XXVII. *Massilienses nostri clientes.* Marseille avait toujours été avec Rome dans des rapports de grande amitié. Valère-Maxime dit des Marseillais : « charitate populi romani præcipue conspicui. » *Val. M.*, II, 6, 7. Sur l'aristocratie de Marseille, voyez Aristote, *Rép.* V, 6; VI, 7; et Strabon, IV, p. 271.

XXVIII. *Massiliensum paucorum et principum.* Les chefs de Marseille étaient au nombre de quinze. Voyez César, (*Bel. C.* I, 35) qui fut nommé patron des Marseillais avec Pompée. *Ang. Maï.*

XXXIII. *Cur enim regem appellem Jovis optimi nomine.* Les poëtes ajoutent ordinairement au nom de Jupiter l'épithète de Roi. Virgile dit (*Æneid.* X, 25) :

Conciliumque vocat Divûm Pater atque hominum Rex.

On en trouverait de nombreux exemples dans Homère.

XXXV. *Sed si unum ac simplex probandum.* Voici comment Angelo Maï restitue ce passage et le suivant, qui présentent tant de lacunes dans le manuscrit : « Sit regium probem, atque in primis laudem. In primo autem, quod hoc loco..» — « et eos conservantis studiosius, quam redigentis in servitutem : ut sane utilius sit facultatibus et mente exiguos....»

XXXVI. *Ab Jove incipiendum.* Aratus commence ainsi son poëme des Phénomènes : « Ἐκ Διὸς ἀρχόμεθα. » *Nutu, ut ait Homerus.* Iliade : μέγαν δ' ἐλέλιξεν Ὄλυμπον.

XXXVIII. *Nisi iratus essem.* Cicéron rapporte encore le même trait dans les Tusculanes, IV, 36. Valère-Maxime, Lactance, Plutarque et d'autres auteurs le rapportent comme lui. On en fait aussi honneur à Platon, au roi Charillus, à Clinias et à Socrate. *Angel. Maï.*

XL. *Dictator... quia dicitur.* On lit dans Longus, p. 2234 : « Oriens consul magistrum populi dicat. » Plutarque, Varron et Suétone s'accordent à donner la même étymologie du mot *dictator. Angel. Maï.*

XLVII. *Duobus hujus urbis terroribus depulsis.* Carthage et Numance. Voyez encore *pro Mur.* 28; *de Amic.*, 3; *Velléius.*, 2, 4.

LIVRE SECOND.

I. *Ut omnes igitur vidit incensos.* Les premiers mots du texte sont suppléés par M. Angelo Maï.

Summum vel discendi studium, vel docendi. Caton avait composé des ouvrages sur la rhétorique, la médecine, les mœurs, l'éducation, l'art militaire, l'agriculture. Pline dit qu'il avait écrit à peu près sur tous les sujets.

Non unius esset ingenio, sed multorum. « Une des causes de la prospérité de Rome, dit Montesquieu, c'est que ses rois furent tous de grands personnages. On ne trouve point ailleurs, dans les historiens, une suite non interrompue de tels hommes d'État et de tels capitaines. »

II. *Quo in loco quum esset silvestris belluæ sustentatus uberi.* M. Villemain fait ici cette remarque : Cicéron, dans le traité des Lois, se moque de cette tradition sur la naissance merveilleuse du fondateur de Rome, et ici

Digitized by Google

même il la traite de fable. Il ne fait d'ailleurs aucune recherche critique sur ces premières antiquités de Rome que les modernes ont cru pouvoir éclaircir. Tite-Live se borne à dire, avec une fierté de style très-majestueuse, mais peu concluante pour la fidélité historique : « S'il doit être permis à quelque peuple de s'attribuer une origine sacrée, et de faire remonter sa naissance jusqu'aux dieux, telle est la gloire du peuple romain dans la guerre, que, lorsqu'il proclame de préférence le dieu Mars pour son père, pour le père de son fondateur, les nations doivent le souffrir avec la même résignation qu'elles souffrent notre empire. »

III. *Incredibili opportunitate delegit.* Properce dit aussi, en parlant de la position de Rome :

Natura hic posuit quidquid ubique fuit.

IV. *Natant pœne ipsæ simul...* Bossuet, dans l'Oraison funèbre de Henriette de France : « L'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir; et, plus agitée en sa terre et dans ses ports mêmes que l'Océan qui l'environne, elle se voit inondée par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres. »

V. *Posita urbs tenere potuisset.* Tite-Live a imité ce passage (livre v, 54), dans le discours de Camille : « Non sine causa dii hominesque hunc urbi condendæ locum elegerunt..... »

VI. *Fossa cingeretur vastissima.* Le fossé avait, selon Denys d'Halicarnasse, cent pieds de large et trente de profondeur. *Dionys.*, IX, 68.

VII. *Sabinos in civitatem adscivit.* Selon Servius, les Sabins, d'après le traité fait avec Tatius, avaient tous les droits des citoyens romains, excepté le droit de suffrage, car ils ne pouvaient participer à l'élection des magistrats. *Serv. ad Æn.* VIII, 709.

VIII. *Tatii nomine et Lucumonis.* Ceux qui composaient ces trois tribus furent appelés Rhamnenses, Titienses et Luceres. Ce sont ces noms que voulait changer Ancus Martius. — On se rappelle le vers d'Horace :

Celsi prætereunt austera poemata Rhamnes.

IX. *Singulos cooptant augures.* Tite-Live écrit dans son livre X, c. 6 : « Inter augures constat, imparem numerum debere esse, ut tres antiquæ tribus suum quæque augurem habeant. »

X. *Quam quidam nominis errore.* Erreur commise par Aristote lui-même, selon Plutarque, Vie de Lycurgue, c. I.

Quod fieri non potest, respuit. M. Niebuhr essaie de restituer ainsi le passage mutilé : « Eodem nomine alius, nepos ejus, ut dixerunt quidam, ex filia, quoniam ille mortuus eodem est anno, natus Simonides olympiade sexta et quinquagesima; quo facilius intelligi possit, tum de Romani immortalitate. »

De Romulo Proculo Julio homini agresti crederetur. Nous empruntons à M. Villemain la note suivante : « Cicéron, dans le traité des Lois, raille beaucoup cette prétendue apparition de Romulus, et la range sur la même ligne que la fable de Borée et d'Orithyie. Mais ce qui est remarquable ici, c'est l'induction qu'il tire de cette même fable, et l'opinion qu'il exprime touchant la civilisation des peuples d'Italie. Les Romains, héritiers de la civilisation étrusque, ou de toute autre, étaient-ils en effet un peuple éclairé dès son origine? Cela contredit les notions ordinaires; mais cela s'accorderait mieux avec ces grands travaux achevés incontestablement avant la république, et qui semblent n'avoir pu appartenir qu'à une époque de puissance et d'industrie. »

XIV. *Flamines, Salios.* Il y avait trois flamines, nommés *dialis, martialis* et *quirinalis.* St. Augustin, *de Civit. D.* II, 15. Les prêtres saliens de Mars étaient au nombre de douze.

XV. *Sequamur enim potissimum Polybium nostrum.* Cet endroit de Polybe n'existe plus. Mais saint Augustin, *de Civit. D.* III, 9, d'après Polybe ou Cicéron, fait aussi régner Numa trente-neuf ans, et non quarante-trois; comme nous le voyons dans Tite-Live, I, 21; Denys d'Halicarnasse, I, 75; Eutrope, I, 2. (Note de M. Le Clerc.)

XVI. *Intelligesque non fortuito populum Romanum.* De tous les peuples du monde le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais. » Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.*

XVII. *Fecitque idem comitium.... et curiam.* C'est ce palais du sénat, qui fut appelé dans la suite *Curia Hostilia.*

XIX. *Dominationem Cypseli confirmari.* Cypsélus régna trente ans à Corinthe, selon Aristote, *Rep.* V, 12; et vingt-huit ans d'après Eusèbe, *Chron. lib.* II.

XX. *Facile in civitatem receptus esset.* Cicéron parle ici de l'un des fils de Démarate.

A se adscitos minorum. C'est là un fait historique très-controversé. Tacite dit que les pères *majorum gentium* furent créés par Romulus, et ceux des nouvelles familles, *minorum gentium,* par Brutus (*Ann.* XI, 25). P. Victor attribue la création des derniers patriciens à Tullus Hostilius, et Servius (*ad Æn.* I, 426) à Servius Tullus : mais plusieurs auteurs sont d'accord avec Cicéron, et notamment Denys d'Halicarnasse, Tite-Live et Aurélius Victor. *Ang. Maï.*

XXI. *Ex quo cum...* M. Angelo Maï pense que l'on peut suppléer ce qui manque ici par le passage suivant de Denys d'Halicarnasse : « Après avoir conquis un territoire étendu sur les habitants de Cérites, de Tarquinies et de Véies, il le partagea entre les citoyens nouvellement reçus dans Rome. » *Denys d'Hal* IV, 27.

XXII. *Ut equitum centuriæ cum sex suffragiis.* D'après M. Niebuhr, les chevaliers et la première classe formaient 99 centuries, et le reste du peuple 96 seulement : il y avait alors dans Rome 195 centuries et non 193, comme l'implique notre texte. — Montesquieu dit de cette division des ordres : « Servius Tullius suivit dans la composition de ses classes l'esprit de l'aristocratie. Nous voyons dans Tite-Live et dans Denys d'Halicarnasse comment il mit le droit de suffrage entre les mains des principaux citoyens. Il avait divisé le peuple de Rome en cent quatre-vingt-treize centuries, qui formaient six classes; et mettant les riches, mais en plus petit nombre, dans les premières centuries, les moins riches, mais en plus grand nombre, dans les suivantes, il jeta toute la foule des indigents dans la dernière; et chaque centurie n'ayant qu'une voix, c'étaient les moyens et les richesses qui donnaient le suffrage plutôt que les personnes. »

Quin etiam accensis...proletariis. Paulus, dans Aulu-Gelle, XVI, 10, nous rapporte : « Qui in plebe Romana non amplius quam mille quingentum æris in censum deferebant, proletarii appellati sunt; qui nullo, aut perquam parvo ære censebantur, capite censi vocabantur. Proletariorum ordo honestior aliquanto et re et nomine quam capite censorum fuit. »

Digitized by Google

XXIV. *Illi injusto domino.* Cicéron en est venu à Tarquin le Superbe.

XXX. *Civitatemque... quam minimam posuit.* Platon, dans sa *République*, IV, 2, n'admet que mille guerriers, et cinq mille dans le traité des Lois.

XXXI... *Lex illa tota sublata est.* Il s'agit peut-être de la loi de l'ostracisme chez les Athéniens. *Ang. Maï.*

Nostri augurales. Scipion faisait partie du collége des augures.

XXXIII. *Id quod fieri natura rerum.* « La situation des choses, dit Montesquieu, demandait que Rome fût une démocratie, et cependant elle ne l'était pas; il fallut tempérer le pouvoir des principaux, et que les lois inclinassent vers la démocratie. »

Quod illi ephoros.. qui cosmoi. Voyez sur les éphores et les cosmes, Aristote, *Rep.* II, 9, 10; Strabon, liv. X, p. 728.

XLI. *Concentus est quidam tenendus ex distinctis sonis.* Cette comparaison nous avait été conservée par saint Augustin. Montesquieu la reproduit : « Ce que l'on appelle union dans un corps politique, dit-il, est une chose fort équivoque. La vraie est une notion d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourent au bien général, comme des dissonances dans la musique, qui concourent à l'accord total. » *Grandeur et Décadence des Romains*, c. 10.

LIVRE TROISIÈME.

III. *Quid P. Scipione, quid C. Lælio, quid L. Philo perfectius?* Cicéron dit encore dans le traité de l'Orateur, II, 37 : « Rome n'a jamais porté de citoyens plus célèbres, de personnages plus graves, d'esprits plus cultivés, que P. Scipion, C. Lélius et L. Furius. » Voyez encore le *pro Archia*, c. 7.

Quem nemo ferro potuit. C'est sans doute un vers d'Ennius. Claudien l'a visiblement imité, *Bel. get.* 131 :

Pectora Fabricii donis invicta vel armis.

V. *Quum justitiam quæramus, rem multo omni auro cariorem.* C'est un passage imité de Platon, *Republ.* I, p. 336 : Εἰ μὲν χρυσίον ἐζητοῦμεν... δικαιοσύνην δὲ ζητοῦντας, πρᾶγμα πολλῶν χρυσίων τιμιώτερον.

IX. *Illo Pacuviano invehens alitum anguium curru.* C'est dans sa tragédie de Médée probablement que Pacuvius parlait d'un char traîné par des dragons. Les propres expressions du poëte sont rapportées par Cicéron, *de Invent.*, I, 19 :

Angues ingentes alites juncti jugo.

Deos inclusos parietibus contineri nefas esse duceret. Voyez à ce sujet les Lois, c. 10; Arnobe, VI; Lactance, Inst. II; Varron et Sénèque, cités par St. Augustin, *de Civit. D.* IV, 9; Plutarque, *in Num.*, VIII.

Documentum Persarum sceleris sempiternum. Voici, d'après l'orateur Lycurgue *contre Léocrate*, le serment que firent les Grecs avant de combattre les Perses : « Je ne préférerai pas la vie à la liberté; je n'abandonnerai mes chefs ni vivants ni morts; j'ensèvelirai tous ceux des alliés qui auront péri les armes à la main. Vainqueur des barbares, je ne dévasterai aucune des villes qui auront combattu pour la Grèce; mais celles qui auront pris le parti de l'ennemi, je les décimerai toutes. Je ne relèverai jamais aucun des temples brûlés ou renversés par les barbares; mais je laisserai à la postérité ce monument de leurs sacrilèges. » Voyez aussi Diodore, XI, 29; Hérodote, III, 132; Muret, *Var. lect*, III, 10... (Note de M. Le Clerc.)

IX. *Cretes et Ætoli latrocinari.* Voyez Polybe, XVII, 4; IV, 3; VI, 46. — *Quos spiculo possent.* Plutarque rapporte ce dicton lacédémonien dans ses *Apophth. lac.* VI, 819.

Suam esse terram, quæ oleam frugesve. Les éphèbes juraient entre autres choses : Ὅροις χρήσασθαι τῆς Ἀττικῆς, πυροῖς, κριθαῖς, ἀμπέλοις, ἐλαίαις. Plutarque, *Alcib.* XV.

X. *Nondum Voconia lege lata.* La loi Voconia fut portée l'an de Rome 585, c'est-à-dire quarante ans avant l'époque de ce dialogue. Voyez sur cette loi la première Verrine. — Les difficultés que présente la loi Voconia ont donné lieu à de nombreuses discussions... M. Savigny pense qu'elle avait deux principaux objets : d'abord d'empêcher les femmes de succéder par testament à un homme inscrit sur les registres des cens pour une fortune de cent mille sesterces, à moins qu'elles ne lui dussent succéder même *ab intestat;* ensuite, de défendre qu'on laissât au légataire plus que ne devait avoir l'héritier... (Note de M. Le Clerc.)

Cur virgini vestali sit heres. Numa leur fondateur avait permis aux vestales d'instituer héritier, même du vivant de leur père. Voyez Plutarque, *Vie de Numa*, c. 10.

XIII. *Unde enim posset Alexander.* Les mots qui manquent à cette phrase, qui sont imprimés en italique, ont été suppléés par M. Angelo Maï.

XVI. *Qui in hac causa eo plus auctoritatis habent.* Cicéron veut parler ici des philosophes épicuriens.

Quem apertum et simplicem volumus esse. Platon, dans la République, II, p. 361, appelle le sage ἄνδρα ἁπλοῦν καὶ γενναῖον. Voyez aussi, sur ces caractères de l'homme de bien, Lactance, VI, 12.

XVIII. *Alter, vir optimus, etiam suasit rogationem.* La proposition de Philus avait pour objet de livrer Mancinus aux ennemis, et de dégager Rome de la foi du traité. — Le Pompée dont il est parlé ici fut le premier consul de cette famille; après avoir été défait par les Numantins, contre lesquels il avait été envoyé, il fit avec eux une paix honteuse, dans laquelle il avait eu l'adresse de se servir de termes ambigus, et qui fut blâmée par la république. *Régnier Desmarais.* C'est de ce traité de Numance qu'il est question dans ce passage de la République; Cicéron en parle encore dans le troisième livre *de Offic.*, c. 30, et dans le second livre *de Finibus*, c. 17.

XXII. *Huic legi nec obrogari fas est... Obrogare*, faire une nouvelle loi directement contraire à quelque autre déjà revue. *Derogare*, n'avoir point d'égard à une loi dans quelqu'un de ses chefs, en abolir une partie. *Abrogare*, casser, annuler une loi dans tous ses chefs. *D'Olivet.*

XXXI. *Atque hoc idem Syracusis.* Montesquieu dit des révolutions de cette ville : « Syracuse, qui se trouva placée au milieu d'un grand nombre de petites oligarchies changées en tyrannies; Syracuse, qui avait un sénat, dont il n'est presque jamais fait mention dans l'histoire, essuya des malheurs que la corruption ordinaire ne donne pas. Cette ville, toujours dans la licence ou dans l'oppression, également travaillée par sa liberté et par sa servitude, recevant toujours l'une et l'autre comme une tempête, et, malgré sa puissance au dehors, toujours déterminée à une révolution par la plus petite force étrangère, avait dans son sein un peuple immense qui n'eut jamais d'autre alternative que de se donner un tyran ou de l'être lui-même. »

XXXII. *Porticus, aut propylæa nobilia, aut arx.* Voyez sur les monuments d'Athènes, Pausanias, I, 8, 14, 22; Plutarque, Vie de Périclès; Dion Chrysos., orat. περὶ Τυραννίδος; et le *Voyage d'Anacharsis.*

Digitized by Google

TRAITÉ
DES LOIS.

PRÉFACE.

Lorsque Platon eut tracé le plan d'une cité parfaite, dans ce Traité de morale qu'il nomma *la République*, il composa les douze Livres des *Lois*, ouvrage moins brillant et peut-être plus solide, où se fait sentir déjà la main de la vieillesse, qui refroidit le poëte et mûrit le philosophe. Cicéron, son disciple et son imitateur, après avoir écrit six Livres sur *la République*, voulut aussi, dans un Traité particulier, donner la législation positive du gouvernement dont il avait exposé la théorie. Dans *la République* de Platon, l'imagination semble avoir dicté presque autant de lignes que la réflexion; et le sage Athénien, étranger aux affaires politiques, a peut-être cherché dans la liberté de la spéculation une perfection imaginaire. Ses *Lois* ne sont point celles de sa *République*. En observant les diverses constitutions des États de la Grèce, particulièrement celles de Crète et de Lacédémone, Platon s'est proposé de rechercher le but de la législation, et les moyens d'atteindre ce but; et son ouvrage n'est qu'un recueil de considérations générales et de vues pratiques sur l'économie de la société. Le consul romain n'avait pas formé le plan de sa *République* d'une manière aussi indépendante, aussi abstraite que le philosophe des idées; il ne l'a pas suivi davantage dans ses *Lois*. Dans le premier Traité, Scipion, après avoir discuté les principes de la politique, en présentait, comme l'application la plus fidèle, l'antique constitution de Rome. Lié par cet engagement, lorsque Cicéron voulut faire un système de lois, il n'eut qu'à développer l'esprit des lois romaines, dont son ouvrage, excepté le premier Livre, n'est, à peu de chose près, qu'un commentaire.

Un jour d'été, Platon, en parcourant le chemin ombragé de platanes qui conduit de Gnosse à la grotte où fut nourri Jupiter, s'entretient sur la législation avec un Crétois et un Spartiate qui suivent la même route, et cet entretien est le Traité *des Lois*. Cicéron, le matin aussi d'un jour d'été, se promène dans les environs de sa maison de campagne d'Arpinum, avec Quintus Cicéron son frère, et son ami T. Pomponius Atticus. Là, près du Fibrène, obscur ruisseau qu'il a rendu célèbre, ils rencontrent un chêne qu'Atticus croit reconnaître pour celui sur lequel Marius avait vu un étonnant présage; ainsi du moins le racontait le poëme que Cicéron avait consacré à sa gloire. Cette circonstance amène la conversation sur la différence de la véracité du poëte et de celle de l'historien; et Atticus en prend occasion d'exhorter son ami à donner à leur patrie ce qu'elle n'avait point, une histoire digne d'elle. Cicéron répond qu'il réserve ce travail pour l'âge où, renonçant à la plaidoirie, il se bornera aux fonctions de jurisconsulte. Mais pourquoi, lui dit Atticus, n'écririez-vous pas dès aujourd'hui sur la jurisprudence, et ne publieriez-vous pas les résultats de votre expérience des affaires et de vos méditations sur le droit? Cicéron fait sur-le-champ ce qu'Atticus lui propose; et le fruit de cette promenade d'une journée sur les bords du Liris et du Fibrène, est le Traité *des Lois*.

Le premier Livre est purement philosophique. Après le préambule, remarquable par l'élégance et le charme du style, Cicéron se propose, le premier sans doute des jurisconsultes romains, la grande question morale de l'origine du droit. C'est déjà un mérite que d'avoir compris qu'une solution quelconque de cette question était un préalable nécessaire à toute étude du droit écrit, puisque en effet, selon cette solution, la législation devient une combinaison changeante comme les circonstances, ou une science immuable comme la vérité.

C'est ce que beaucoup de jurisconsultes et de publicistes ont paru ignorer ou du moins oublier, même parmi les modernes. Il a fallu presque toujours qu'à leur défaut les philosophes se chargeassent d'asseoir la jurisprudence sur une base solide; il a fallu que les métaphysiciens l'élevassent au rang des sciences rationnelles, en lui imprimant le sceau de la conséquence et de la certitude.

Au temps et dans le pays de Cicéron, c'était une innovation, c'était une véritable découverte que d'établir, que de soupçonner seulement une relation intime, une dépendance nécessaire entre le droit positif et la question de la nature même du droit.

Cette question est celle de l'origine ou des fondements de la justice, de la réalité des distinctions morales, des limites du bien et du mal, de la raison du devoir, de l'immutabilité de la vertu : tous ces noms reviennent au même.

Sous des noms divers aussi, les philosophes grecs l'avaient agitée longtemps avant Cicéron, et presque toutes les opinions soutenues depuis par les modernes avaient été développées ou du moins commencées par eux. Adam Smith les ramène à trois principales, dans un examen critique placé à la fin du livre où il a exposé la sienne, qui assurément n'en forme pas une quatrième. Selon lui, les philosophes ont donné à la vertu l'un de ces trois principes : l'intérêt ou l'amour de soi, la raison

Digitized by Google

ou le droit, le sentiment ou le sens moral. La sympathie, qu'il croit avoir découverte comme un principe nouveau, se confond évidemment avec le dernier, et ce dernier lui-même se confond avec l'un des deux premiers; car si l'on dit que la pratique de la vertu a pour cause unique le désir de satisfaire ce penchant naturel qu'on appelle sentiment, on revient au principe de l'amour de soi. Si l'on dit que ce penchant naturel est constant, qu'il est une prédisposition de notre nature, on donne pour base à la morale la vérité, et à la vertu la raison : c'est adopter un principe de droit. On peut donc simplifier plus que Smith ne l'a fait, et ne reconnaître que deux doctrines, que j'appellerai la doctrine du droit et la doctrine de l'intérêt.

En effet, toute doctrine qui fonde la morale, et par suite la législation et la politique, soit sur l'utilité individuelle ou commune, soit sur la crainte du châtiment actuel ou même à venir, soit enfin sur l'amour du plaisir, s'appuie d'un principe d'intérêt : car c'est un intérêt même qu'un plaisir. Toute doctrine qui fait reposer la justice sur l'essence de la raison humaine, sur sa ressemblance, sa conformité avec la raison divine, sur la nature même des choses, enfin sur tout rapport fixe et absolu, reconnaît un principe de droit. Par conséquent, l'une est arbitraire, l'autre invariable.

Aussi, chez les Grecs, tous ceux qui soutenaient la première, comme les cyrénaïques et les épicuriens, étaient ou devaient être forcés d'admettre que la morale étant arbitraire, les lois l'étaient aussi; qu'elles décidaient du juste et de l'injuste selon les lieux et les temps; que le bon et l'honnête dépendaient de l'opinion, de la convention, du caprice. Dans ce système, l'homme n'est obligé au devoir moral qu'à raison des inconvénients qui en suivent la violation; il n'est astreint aux lois civiles que par le châtiment; le lien de la société c'est la crainte, et la vertu publique ou privée n'est plus qu'un calcul.

Dans le système opposé, dans celui des trois grandes sectes qui modifièrent, sans la dénaturer, la tradition de Socrate, l'Académie, le Lycée, le Portique, l'homme n'est obligé aux devoirs de tous genres que par la vérité qui est dans chacun de ces devoirs, et par sa raison qui la lui fait connaître. Cette sympathie naturelle, qui existe entre le bien et nous, est la source unique de l'obligation morale.

Nulle part la différence des deux doctrines ne se montre mieux que dans la fameuse discussion sur le souverain bien. Qu'est-ce que le souverain bien? en d'autres termes, qu'est-ce que l'homme doit rechercher avant toutes choses? quel est le mobile de ses déterminations morales, ou bien enfin quelle est sa loi?— La volupté, disaient Aristippe et Épicure; — l'absence de la douleur, d'après Hiéronyme de Rhodes; — la jouissance des choses naturelles, selon Carnéade; — la ressemblance avec Dieu (ὁμοίωσις τῷ Θεῷ), suivant l'expression de Platon; — la jouissance de la vie sous le gouvernement de la vertu, s'il faut en croire Aristote;—l'honnête, répondaient Zénon et Chrysippe.— Il y avait aussi, comme il arrive presque toujours, des philosophes qui s'efforçaient de concilier sans succès les deux opinions. Ainsi Calliphon plaçait le souverain bien dans la réunion de la vertu et de la volupté; Diodore, dans la vertu jointe à l'absence de la douleur. Mais ces opinions moyennes inclinaient, au gré du philosophe, vers l'une ou vers l'autre des opinions extrêmes, selon qu'elles donnaient la prééminence au droit ou à l'intérêt. Carnéade, par exemple, quoiqu'il n'ait pas prononcé les mots d'intérêt ni de volupté, doit être compté, à cause des doutes qu'il a élevés sur la réalité de la morale, du côté des épicuriens; tandis qu'il serait injuste de placer dans les mêmes rangs les péripatéticiens, quoique leur définition du souverain bien se rapproche de la sienne. Ils disaient (et là-dessus Polémon et les Platoniciens s'écartaient peu de leur opinion) que le bonheur du sage, le souverain bien, était de vivre selon la nature, et de jouir de ses dons suivant la vertu. Les Stoïciens affirmaient que le souverain bien consistait à se conformer à la nature. Or, Cicéron observe avec raison qu'au fond la différence est faible, et réside entièrement dans les termes. Mais ce qu'il n'a pas vu, ce qu'il n'a pas fait voir du moins, c'est que l'équivoque est tout entière dans le mot *nature*. Suivant Aristote, il faut *vivre selon la nature*, c'est-à-dire obéir aux penchants naturels, en les soumettant néanmoins à une loi, qui est la vertu. Selon les Stoïciens, il faut *se conformer à la nature*, c'est-à-dire à la vertu : car la nature d'un être est sa loi; or, la loi de l'homme, c'est la raison, la droite raison; et l'application de la raison à la conduite, c'est indifféremment la sagesse ou la vertu, en observant que la sagesse est plutôt une science, et la vertu une pratique. Ainsi, les deux systèmes reconnaissent également une loi indépendante, préexistante, absolue : en ce point, ils se confondent.

Il suit de là que soutenir que le juste existe par lui-même, qu'il est dans la nature, qu'il y a un droit naturel, que l'honnête est louable et désirable en lui-même, que la vertu n'est que la nature parfaite, que la nature est une loi, que la loi est la raison; c'est soutenir une seule et même opinion, c'est traduire diversement une seule et même pensée.

Telle est la pensée fondamentale de tout le premier Livre *des Lois* de Cicéron; et pour la développer, il a emprunté ses preuves et son argumentation aux Stoïciens, qu'il combat et qu'il raille souvent dans ses écrits, mais auxquels il est bien forcé de recourir toutes les fois qu'il veut élever et affermir la morale : témoin le Traité *des Devoirs*. Les Stoïciens sont, en effet, les philosophes de l'antiquité qui ont le mieux dévoilé le principe même du devoir. Il y a un rapport essentiel, ont-ils dit, entre la raison, loi de l'homme, et la raison suprême ou la vérité, loi de la raison : l'une est l'image de l'autre. Car, bien qu'ils aient nié les idées innées, ils n'ont point méconnu ces notions élémentaires, ces faits primitifs de l'entendement, que Cicéron appelle des *intelligences commencées*, et qui communiquent aux vérités qu'elles révèlent immédiatement, la certitude qui s'attache au sentiment de l'existence même. Or, la raison suprême la vé-

Digitized by Google

rité, n'est pas distincte de la volonté divine; c'est Dieu même, selon le sens de ces belles paroles attribuées à Orphée : « Il est un Dieu, et la vérité est coéternelle à Dieu. » Il suit de là qu'il y a ressemblance de l'homme avec Dieu, puisque la raison est essentiellement la même en Dieu et dans l'homme; or, si la raison est la même, la loi est la même; la vertu, qui n'est que l'observation de cette loi, est aussi la même. Et comme la loi d'un être est sa nature, et que la raison est la loi de l'homme, il suit que la vertu n'est que la conformité des actions à la nature, n'est que la nature perfectionnée en soi, c'est-à-dire la nature ramenée à elle-même. Si donc il y a entre Dieu et l'homme communauté de raison, de loi, de vertu, de nature, il y a aussi, non-seulement ressemblance, mais liaison, mais parenté, mais amitié; et même, au dire de Sénèque : « L'homme de bien ne diffère de Dieu que par la durée. » Ainsi du moins la perfectibilité humaine a pour type la perfection divine, et c'est en ce sens que l'on a pu dire que le sage est Dieu.

Le sage est Dieu; la raison ou la loi est la reine des choses créées et incréées; la vertu consiste à se conformer à la nature : telles sont plusieurs des principales maximes que l'ignorance ou la mauvaise foi ont si souvent défigurées, et qui n'en font pas moins la gloire du Portique. Pour qui les entend dans leur vrai sens, elles ne recèlent point d'impiété ni d'immoralité; elles ne cachent que des vérités que le christianisme a prêchées depuis par toute la terre. Elles n'ont point échappé à Cicéron; et s'il n'en a pas saisi toute la portée, s'il n'a pu, dans cet ouvrage, leur donner toute la démonstration à laquelle elles ont droit, s'il s'est contenté quelquefois d'affirmer au lieu de déduire, il faut se rappeler que cette partie de la philosophie morale n'était pas l'objet direct du Traité, qu'elle n'y était discutée que par circonstance et pour une application particulière, et qu'enfin il l'a plus sérieusement approfondie dans un ouvrage fort supérieur, le Traité *de Finibus*, où peut-être, en donnant à la doctrine académique la préférence sur celle des Stoïciens, il a été moins heureusement inspiré.

On trouvera du moins que Cicéron, dans le premier Livre *des Lois*, établit d'une manière suffisante pour les besoins du sujet ce principe de droit, que ses adversaires ont appelé, avec quelque dérision, *principe de l'ascétisme*, et sans lequel cependant la morale et la politique tombent sans force et sans appui. « Il y a donc une raison primitive, » dit Montesquieu, au commencement de son livre. Cette raison primitive est la loi des lois; et la raison humaine en est la perpétuelle révélation; elle la reconnaît en elle, et elle s'y conforme; selon l'expression de saint Paul, « elle se sert à elle-même de loi. » Cette vérité, qui semble si simple, ne saurait être trop répétée : les publicistes l'ont si souvent attaquée ou obscurcie! Grotius lui-même, qui l'avait entrevue, n'a pas su toujours la prouver ni la suivre. Puffendorf et son commentateur Barbeyrac l'ont presque niée, substituant au droit l'intérêt, et à la vérité la convention. D'autres ennemis, les sceptiques, parmi lesquels on regrette de trouver Pascal, ont attaqué à leur tour ce dogmatisme tutélaire, alliance admirable de la raison et de la foi. Ils ont été jusqu'à se liguer avec Puffendorf, avec Hobbes lui-même, pour ébranler l'immutabilité du droit. Il y a déjà longtemps que Leibnitz avait répondu aux uns et aux autres, en remontrant à ce même Puffendorf la vanité des principes de sa science : « La science du droit naturel, avait-il dit, expliquée selon les principes du christianisme, et même selon les principes des vrais philosophes, est trop sublime et trop parfaite pour mesurer tout aux avantages de cette vie présente..... Dans la science du droit, si l'on veut donner une idée pleine de la justice humaine, il faut la tirer de la justice divine comme de sa source. L'idée du juste, aussi bien que celle du vrai et du bon, convient certainement à Dieu, et lui convient même plus qu'aux hommes, puisqu'il est la règle de tout ce qui est juste, vrai et bon. La justice divine et la justice humaine ont des règles communes, qui peuvent sans doute être réduites en système; et elles doivent être enseignées dans la jurisprudence universelle, dont les préceptes entreront aussi dans la théologie naturelle. » Ce que prescrit ici ce grand philosophe, plus de seize siècles auparavant Cicéron l'avait fait, ou du moins l'avait tenté; et quelques-uns des arguments qu'il a fait valoir sont encore au nombre des meilleurs qu'on puisse opposer au principe de l'utilité, même depuis que David Hume et Jérémie Bentham l'ont armé de forces nouvelles. Si ses démonstrations ne sont ni complètes ni péremptoires, il faut se rappeler que les Stoïciens, qu'il a suivis, n'avaient point trouvé la métaphysique de leur morale; il était réservé à notre siècle de la découvrir. D'ailleurs, la doctrine contraire était moins habilement défendue; et la discussion, moins difficile, était aussi moins féconde. Il a fallu que Hobbes plaidât d'une manière nouvelle et puissante la cause de l'instabilité de la morale et la théorie de la convention, pour que Rodolphe Cudworth, en le réfutant, rétablît l'immutabilité du juste et de l'injuste, la préexistence du droit primitif, et préparât les voies à la vérité, telle que Richard Price l'a reconnue, telle que Kant l'a démontrée.

Cet exposé très-sommaire de l'état des questions morales entre les différentes sectes de l'antiquité n'est nullement superflu. On verra qu'il était nécessaire pour que l'on comprît bien ce que Cicéron avait à faire, ce qu'il a fait, ce qu'il a laissé à faire après lui.

Le droit naturel une fois établi, la suite des idées nous conduit avec lui au droit positif. Ici nous le verrons changer de rôle; le philosophe deviendra publiciste; les principes se convertiront en lois, et la théorie sera décrétée. Il nous semble qu'il a moins bien réussi dans ce nouveau travail, et le politique nous fait regretter le moraliste. Après avoir fait preuve, dans la spéculation, d'indépendance et d'esprit philosophique, il rentre, en parlant des lois écrites, sous l'empire des préjugés, et peut-être des intérêts. Le disciple de Platon et de Chrysippe disparaît, et le sénateur romain le consu-

Digitized by Google

laire, l'augure même, prennent sa place. Après avoir trouvé les vrais principes de la législation, il n'ose en faire l'application librement, et sans recevoir d'autre joug que celui de leurs conséquences. Après avoir appuyé les lois sur leurs fondements naturels, il n'imagine rien au-dessus de la législation de Rome, non pas même considérée d'une manière générale, mais littéralement transcrite, avec toutes ses incohérences, avec toutes ses complications, toutes ses puérilités; armé de ce seul raisonnement que, puisque, dans *la République*, le gouvernement de Rome a été reconnu comme le meilleur des gouvernements, sa législation doit être aussi la meilleure de toutes. Il semble qu'il devrait au moins en donner les preuves, la rapporter aux principes énoncés dans le premier Livre, et montrer qu'elle en est une déduction exacte et naturelle; mais il ne se demande même pas s'il n'y aurait point un meilleur moyen de traduire en lois cette justice fondamentale dont il a précédemment établi l'existence, de constituer la société sur ces rapports d'égalité et de bienveillance qu'il a reconnus, de conformer la loi à la morale, d'affranchir enfin la religion de toute crainte et de toute superstition, le devoir de tout calcul et de tout préjugé. Il lui suffit d'affirmer que les lois romaines sont les meilleures; et il les expose ensuite textuellement, à quelques modifications près, non dans l'ordre logique qui doit toujours guider le philosophe, mais selon une méthode arbitraire de classification qui suffit au jurisconsulte.

Quand le Traité *des Lois* fut composé, Rome n'était point tranquille, ni surtout assurée; le souvenir des séditions des Gracques, des divisions sanglantes de Marius et de Sylla, des tentatives de Drusus, de Cinna, de Catilina, les rivalités déjà menaçantes de César et de Pompée, faisaient redouter et prévoir aux citoyens éclairés, à ceux surtout qui s'attribuaient par privilége le titre de bons citoyens, enfin aux partisans du sénat et de la noblesse, des déchirements nouveaux et de nouvelles guerres civiles, la ruine même de la république, par les excès de la démocratie et l'usurpation militaire. Aussi les citoyens de cette opinion s'attachaient-ils religieusement aux restes de la constitution ébranlée. Point de nouveauté si nécessaire et si légitime qu'ils ne crussent de leur devoir de repousser; point d'usage reçu, point d'abus même, pourvu qu'il fût ancien, qu'on ne les vît s'efforcer à tout prix de conserver ou de restaurer. *L'antiquité, la sagesse de leurs pères*, étaient pour eux la règle infaillible. Ils ne négligeaient aucune occasion d'assurer le moindre droit, le moindre privilége à l'ordre sénatorial et au corps des patriciens, comme aux défenseurs des mœurs et des lois du passé. Le maintien ou le rétablissement du gouvernement aristocratique, le retour à ce qu'ils regardaient comme l'ancien régime, était leur seul effort et leur unique doctrine. Elle aurait pu se réduire à ces deux mots : les douze Tables et les honnêtes gens.

Sous l'influence de ces circonstances et de ces opinions, Cicéron composa et sa *République* et ses *Lois*. Sa vie passée, ses liaisons, ses amitiés, ses ressentiments, Pompée et Catilina, Caton et Clodius, tout l'attachait à la cause du sénat : elle était devenue pour lui une cause personnelle. L'idée de ses propres périls s'unissait dans son esprit à celle des dangers de la patrie. L'opinion démocratique était pour lui synonyme de confiscation et de bannissement. Il n'est pas étrange que, dans sa retraite d'Arpinum, dans ses conversations familières, dans le silence de l'étude, il n'ait point abandonné les doctrines qu'il avait professées dans le sénat et dans les comices, celles qui avaient illustré son exil et son consulat. Sa position liait, pour ainsi dire, sa raison; et peut-être que les devoirs du citoyen ne laissaient point au philosophe la liberté du choix des théories politiques. Il aurait cru trahir sa cause; une idée nouvelle eût été une désertion. C'est pourquoi il embrasse si étroitement les lois de la république des anciens Romains, ou plutôt de celle qu'il leur attribue; car jamais, dans l'ancienne Rome, la législation ne fut aussi systématique, la liberté aussi paisible, le gouvernement aussi réglé. Cicéron suppose souvent le passé, en croyant le décrire; il invente ce qu'il revendique; et il y a de l'imagination jusque dans ses préjugés.

Le second Livre *des Lois* a aussi un préambule, écrit avec beaucoup de soin comme celui du premier. La beauté du lieu où se passe l'entretien, le charme de la campagne, de la patrie, de l'amitié, occupent les premières pages, qui sont pleines de sentiment et de grâce. Puis, après avoir conduit ses auditeurs dans une île du Fibrène, Cicéron reprend le fil de son discours par un résumé assez remarquable de la doctrine du premier Livre; et, passant ensuite, non à la composition des lois, mais aux lois mêmes, il donne la constitution religieuse de la société. C'est un recueil d'articles choisis parmi les règlements des Romains sur le culte. Cicéron se flatte d'avoir supprimé beaucoup de choses puériles ou superstitieuses; on trouvera sans doute encore que la superstition ne manque point à ses lois, ni la puérilité à ses raisonnements. Le Livre est curieux comme un exposé assez complet de la religion des Romains, et par de nombreux détails sur les fêtes, les cérémonies, l'art augural, le droit des pontifes, sur quelques-unes des plus importantes questions de leur juridiction; enfin sur les funérailles et les sépultures. Mais, du reste, le défaut d'ensemble et l'aridité de ces renseignements, précieux seulement pour l'érudit et l'antiquaire, rendent la lecture du Livre aussi pénible que la traduction en est difficile. Il est triste de voir Cicéron insister avec tant de soin sur les règles de discipline d'une religion qu'on sent bien qu'il ne croit pas. En effet, il ne la respecte qu'à titre de coutume, il ne la conserve qu'à titre d'institution. Et comment celui qui voulait une *religion pure* aurait-il cru à celle de Liber et de Vénus? Il soumet non-seulement les rites, mais les dogmes même, à la puissance du sénat et du peuple : lui qui, dans le premier Livre, avait justement contesté au pouvoir politique le droit de lé-

Digitized by Google

gitimer l'injustice, il lui arroge, dans le second, le droit de décréter des dieux.

Le troisième Livre, rédigé malheureusement dans la même forme, et défiguré par de grandes lacunes, offre cependant beaucoup plus d'intérêt. Il est tout politique. Sans préparation, sans préambule, l'auteur développe l'organisation du pouvoir, c'est-à-dire la distribution des magistratures, leurs fonctions et leurs droits respectifs, leurs relations; enfin, toutes les choses dont l'habile ménagement constitue, selon lui, la nature du gouvernement. Ses vues à cet égard, quoique incomplètes, sont remarquables. Il avait compris que c'est la nature même du pouvoir qui fait la liberté, et que la sûreté de la société est moins dans les droits individuels que dans la forme du gouvernement. Il avait conçu la nécessité de la balance des pouvoirs, système qui, sans être la vérité, est un acheminement à la vérité. Enfin, il est impossible de méconnaître l'intention de justice qui préside à l'ordonnance et à la combinaison de pouvoirs qu'il propose comme modèle, et qui n'est, au reste, que la copie du gouvernement de Rome. Quoique ses lois et le commentaire qui les accompagne soient entièrement dans l'intérêt de l'autorité des grands, il affecte cependant de ne point pousser à l'extrême les opinions aristocratiques; et soit par la modération naturelle à son esprit, plus fait pour les lettres que pour la politique, soit par ce désir de popularité qui le domina toujours, et rendit quelquefois sa position si fausse et ses discours si subtils, il tâche de tenir un milieu entre les deux partis, et défend de temps en temps les droits et les institutions démocratiques contre son frère Quintus, qu'il représente, ainsi qu'il l'était en effet, comme un partisan ardent et exclusif des maximes patriciennes. On reconnaît dans cet effort d'impartialité celui qui fut toute sa vie l'ami de Pompée, sans négliger la moindre occasion de faire l'éloge de César.

Trois Livres, dont aucun n'est sans lacune, et quelques fragments très-courts, sont tout ce qui reste du Traité *des Lois*. Il en contenait au moins cinq; cela se prouve par l'étendue du sujet, et par les passages que Lactance, saint Augustin et Macrobe nous ont conservés. Le dernier cite quelques mots comme faisant partie du cinquième Livre; et rien n'empêche de l'en croire. Un des interlocuteurs, Atticus sans doute, fait remarquer que l'ombre des jeunes arbres qui les couvrent les défend mal contre les rayons du soleil déjà incliné au-dessous du point de midi, et il exhorte ses amis à descendre jusqu'au Liris, pour y continuer leur entretien sous des feuillages plus épais. La proposition et le tour même de la phrase rappellent le commencement du second Livre, et c'était apparemment le début du cinquième. L'existence de ce Livre est seule constatée; mais on peut conjecturer qu'il n'était pas le dernier; et je crois, avec un commentateur d'une grande autorité, que l'ouvrage était divisé en six Livres, dont le premier traitait du droit naturel; le second, du droit de la religion et des pontifes; le troisième, de la distribution du pouvoir; le quatrième, du droit politique; le cinquième, du droit criminel et des jugements; le sixième enfin, du droit civil. Tous ces objets sont annoncés à la fin du troisième Livre, ch. 20. Cicéron rappelle, ou se fait rappeler par Atticus, les points qu'il n'a pas traités, et il les ramène à trois : le droit des magistrats, c'est-à-dire, sans doute, les lois qui constituent leur juridiction; les jugements, c'est-à-dire, apparemment, les lois pénales et la procédure, en un mot, tout le droit criminel ou public; enfin, le droit civil ou privé, celui qui a donné naissance à toute la discussion, et sur lequel, en toute occasion, Atticus rappelle à Cicéron qu'il a promis de s'expliquer. On ne peut trop regretter ces trois parties, que nul autre de ses ouvrages ne saurait suppléer.

Les savants s'accordent assez sur l'époque des *Lois*, quoique aucun renseignement ne la donne avec précision. Mais l'ouvrage est évidemment postérieur au consulat de Cicéron, an de Rome 690; à son exil et à son retour, 695 et 696; au plaidoyer pour Balbus, 697; à la composition du Traité *de la République*, 699; à la mort de Clodius, mois de février, 701 : car il y est question de tous ces faits. D'une autre part, Pompée et Caton, morts, l'un en 705, l'autre en 707, y sont nommés comme encore vivants; et le traité *de Finibus* y est annoncé comme un projet. Or, on prouve que ce projet ne put être accompli qu'après la mort de Caton. C'est donc entre l'an 701 et l'année 707 qu'il faut placer la composition du Traité *des Lois*. L'an de Rome 702, Cicéron fut obligé d'aller dans son gouvernement de Cilicie; il n'en partit qu'à la fin de l'année suivante. En 704, César avait passé le Rubicon, la guerre civile était commencée, et Cicéron, qui essaya d'y prendre part, avait un commandement. L'année d'après, celle de la bataille de Pharsale, il était en Grèce, auprès de Pompée; il employa presque toute l'année 706 à faire sa paix avec César : ce n'est qu'au mois de novembre qu'il revint à Rome, et qu'il se remit à l'étude, ou, comme il l'écrit lui-même à Varron, qu'il se *réconcilia avec les livres*. On connaît quels furent les ouvrages qu'il fit l'année suivante : ce sont les *Partitions oratoires*, l'éloge de *Caton*, et le *Brutus*. Par toutes ces raisons, qui sont des faits, Turnèbe conjecture que *les Lois* furent écrites dans l'espace de temps qui sépara la mort de Clodius du commencement des guerres civiles, et M. Schütz n'hésite pas à en fixer la date à l'année 701, au commencement de laquelle Clodius avait péri : c'est, en effet, dans tout cet intervalle, la seule où Cicéron dut avoir quelque loisir. Et cela explique en même temps pourquoi il n'est point question des *Lois* dans les *Lettres à Atticus* : car nous n'en avons aucune des années 700 et 701. Telle est aussi l'opinion de Wagner, un des meilleurs éditeurs, et de Chapman, savant anglais, qui a composé une dissertation spéciale sur la date du Traité *des Lois*.

La seule difficulté, c'est que *les Lois* ne figurent point dans le dénombrement que l'auteur donne de ses ouvrages au commencement du second Livre *de la Divination*, qui cependant est postérieur; car il y est parlé des augures Marcellus et Appius comme s'ils étaient morts, et ils sont représentés comme vivants dans *les Lois*. Mais cette circonstance

Digitized by Google

ne doit faire naître aucun doute ni sur l'extrême probabilité de cette date, ni sur l'authenticité de l'ouvrage. Celle-ci, d'abord, est prouvée par le style, par mille passages où se retrouvent les opinions habituelles de Cicéron; enfin, par les témoignages des anciens, et nommément de Lactance. C'est, d'ailleurs, l'avis des plus doctes interprètes, que l'ouvrage ne fut jamais achevé. L'insuffisance de certaines parties, qui ne sont qu'indiquées, la faiblesse de quelques déductions, la négligence du style en plusieurs endroits, annoncent assez une simple ébauche à laquelle Cicéron ne mit point la dernière main, et dont peut-être il ne remplit jamais le plan dans son entier. On observe de plus que l'ouvrage n'a point de préface, quoiqu'il se fît une loi d'en mettre une à chacun de ses écrits philosophiques. On pourrait ajouter que la différence si marquée du style des préambules des deux premiers livres et de celui de la discussion, montre assez que l'une est restée imparfaite, tandis que les autres, extraits de ce recueil de prologues et d'exordes tout faits, qu'il avait composés à l'exemple des Grecs, sont des morceaux finis, et même avec beaucoup d'art. L'ouvrage fut probablement publié après sa mort par quelqu'un de ses amis ou de ses affranchis, qui peut-être, obligé de mettre en ordre des fragments épars, se crut en droit de suppléer des lacunes, et de hasarder des additions ou des suppressions; ce qui expliquerait les obscurités, les vides, les fautes même que les commentateurs ont cru apercevoir, et qu'ils ont eu la hardiesse de relever.

Il y a, en effet, peu d'écrits de Cicéron dont le texte offre plus de difficultés et d'altérations; et les efforts inventifs des interprètes ne l'ont pas toujours rendu plus clair. Le choix entre les diverses leçons, tant des manuscrits que des éditions, est souvent douteux; l'obscurité des matières se joint souvent à celle de l'expression. Cicéron fait continuellement allusion à des usages dont quelques-uns sont peu connus, et sur lesquels les érudits ne s'accordent pas. La tâche du traducteur en est plus pénible, et cependant la récompense de son travail en est moins assurée. Quel gré les lecteurs peuvent-ils lui savoir d'avoir compris et rendu ce qu'ils ne trouvent aucun plaisir à connaître? En écrivant la nouvelle traduction, on n'a même pas eu le mérite si faible aux yeux du public de pénétrer les mystères d'un texte encore peu critiqué. On doit reconnaître que plusieurs des principales difficultés ont été en partie aplanies par d'excellents commentateurs; et sans compter Schütz et Görenz, on a trouvé un guide sûr dans Frédéric Wagner, dont le travail sur le Traité *des Lois* est à la fois savant et philosophique.

Avec de tels secours, l'intelligence du texte devenait facile, et il ne nous restait qu'à traduire. Nous avions peu de modèles à suivre. Depuis Jean Collin, en 1541, *les Lois* n'ont pas eu d'autre traducteur français que Morabin, en 1719. Tout en reconnaissant ce que nous devons à ce savant homme, il est inutile d'exposer ici les raisons qui nous engagent à donner une traduction entièrement nouvelle. M. Bernardi a fait aussi entrer dans sa *République* de Cicéron une grande partie du Traité *des Lois*; mais ce n'est le plus souvent qu'une imitation.

ARGUMENTS.

LIVRE PREMIER.

Partie I. Recherche des sources de la science du droit : définition de la loi en général. — Que l'origine du droit est dans la Divinité même : preuves. — Que la raison est commune à Dieu et à l'homme; qu'il y a relation et affinité entre l'un et l'autre. — Que le droit a sa source dans la nature humaine : preuves. Égalité et ressemblance des hommes entre eux. Bienveillance mutuelle et naturelle, base de la société, qui n'existe que par le droit.

Partie II. Que le droit en général ou le juste existe par lui-même dans la nature, et non dans l'opinion. Preuves prises dans la conscience, dans le sentiment de tous les hommes. — Pourquoi le juste n'est point l'ouvrage des lois, contre les épicuriens. — Démonstration semblable relativement à l'honnête en général : preuves. Que l'honnête est comme la perfection en tout genre; que l'honnête est aussi réel que le bien. Causes de l'opinion contraire. — Nouvelles preuves du même principe, prises dans la notion commune de l'honnête homme, dans l'existence des vertus particulières, dans l'excellence incontestable de la vertu. — Question du souverain bien : aperçu de la doctrine des Académiciens et de celle des Stoïciens sur cette question. — Conclusion générale par forme de résumé.

LIVRE SECOND.

Entretien sur la beauté du lieu où se passe la scène, et sur la patrie de Cicéron. — Récapitulation du premier Livre. — Nouvelle définition de la loi. — De la loi, ou de la raison primitive et absolue; de la loi, ou de la raison humaine. — Constitution de la religion. — Préambule de la loi : vérité et utilité des croyances religieuses. — Texte de la loi. — Commentaire de la loi. — Du culte des dieux. — Du choix des dieux. — Des fêtes. — Des prêtres, et particulièrement des augures. — Des sacrifices nocturnes. — Des jeux publics. — Des rites paternels. — Des quêtes. — De la peine du sacrilége : digression. — De la consécration des champs. — De la perpétuité des sacrifices : digression. — Du droit des mânes, et des sépultures.

LIVRE TROISIÈME.

Origine et nécessité du pouvoir. — Texte de la loi sur la distribution et les droits des diverses magistratures. — Importance de cette distribution, ou de la constitution du pouvoir. — Des écrivains politiques. — Comment ils ont traité du pouvoir royal ou souverain. — Commentaire de la loi. — Lacune. — De l'administration des provinces. — Des légations libres. — Des tribuns du peuple : discussion entre Quintus et Cicéron sur le tribunat. — Auspices et juridiction des divers magistrats. — Composition, autorité et dignité du sénat. — Des suffrages : discussion sur le vote public et le vote secret. — Règles pour les délibérations du sénat et pour celles du peuple. — Des *priviléges*, et des jugements pour causes capitales. — De la promulgation des lois et de la discussion des affaires. — De la corruption et de la brigue. — De la garde des lois.

Digitized by Google

DES LOIS.

LIVRE PREMIER.

I. Atticus. Voilà, sans doute, le bois, et voici le chêne d'Arpinum; je les reconnais, tels que je les ai lus souvent dans le *Marius*. Si le chêne vit encore, ce ne peut être que celui-ci; car il est bien vieux. — Quintus. S'il vit encore, cher Atticus! il vivra toujours; car c'est le génie qui l'a planté, et jamais plant aussi durable n'a pu être semé par le travail du cultivateur que par le vers du poëte. — Att. Comment cela, Quintus? et qu'est-ce donc que plantent les poëtes? Vous m'avez l'air, en louant votre frère, de vous donner votre voix. — Quint. Soit; mais tant que les lettres parleront notre langue, on ne manquera pas de trouver ici un chêne qui s'appelle *le chêne de Marius;* et ce chêne, comme l'a dit Scévola du *Marius* même de mon frère,

Vieillira des siècles sans nombre.

Est-ce que par hasard votre Athènes aurait pu conserver dans sa citadelle un éternel olivier? ou montrerait-on encore aujourd'hui à Délos ce même palmier que l'Ulysse d'Homère y vit si grand et si flexible, et bien d'autres choses qui, en bien des lieux, vivent plus longtemps dans la tradition qu'elles n'ont pu subsister dans la nature? Ainsi, que ce chêne *chargé de glands*, d'où s'envola jadis

L'orgueilleux messager du monarque des cieux,

soit celui-ci, j'y consens; mais, croyez-moi, quand les saisons et l'âge l'auront détruit, il y aura encore dans ce lieu *le chêne de Marius*. — Att. Je n'en doute pas assurément; mais je demanderai maintenant, Quintus, non plus à vous, mais au poëte lui-même, si ses vers seuls ont planté le chêne, ou si ce qu'il a raconté de Marius est vrai. — Marcus. Je vous répondrai, Atticus; mais vous, d'abord, répondez-moi : N'est-ce pas non loin de votre maison qu'après son départ de la terre, Romulus se promenait, lorsqu'il dit à Julius Proculus qu'il était dieu, qu'il s'appelait Quirinus, et qu'il ordonna qu'un temple lui fût dédié dans ce lieu même? et à Athènes, n'est-ce pas aussi non loin de votre antique demeure qu'Orithyie fut enlevée par Borée? car telle est la tradition. — Att. Que voulez-vous dire? et pourquoi ces questions? — Marc. Rien, sinon qu'il ne faut pas trop diligemment vous enquérir des récits de ce genre. — Att. Toutefois il y en a beaucoup dans le *Marius*, dont on demande s'ils sont faux ou vrais; et certaines gens exigent presque de la rigueur dans un poëme sur un sujet si récent, et dans un poëte du pays d'Arpinum. — Marc. Eh mais! assurément, je désire ne point passer pour menteur. Cependant ceux dont vous parlez, Titus, l'entendent mal de vouloir dans cet essai la vérité, non pas d'un poëte, mais d'un témoin. Je ne doute pas que les mêmes gens ne soient convaincus que Numa s'entretenait avec Égérie, et qu'un aigle mit un bonnet pointu sur la tête de Tarquin. — Quint. Je vous comprends, mon frère; autres sont à votre avis les lois de l'histoire, autres celles de la poésie. — Marc. Oui, puisque tout dans l'une se rapporte à la vérité, et presque tout dans l'autre

DE LEGIBUS.

LIBER PRIMUS.

I. Atticus. Lucus quidem ille, et hæc Arpinatium quercus agnoscitur, sæpe a me lectus in Mario. Si manet illa quercus, hæc est profecto : etenim est sane vetus. — Quintus. Manet vero, Attice noster, et semper manebit : sata est enim ingenio; nullius autem agricolæ cultu stirps tam diuturna, quam poetæ versu seminari potest. — Att. Quo tandem modo, Quinte? aut quale est istuc, quod poetæ serunt? Mihi enim videris, fratrem laudando, suffragari tibi. — Quint. Sit ita sane. Verumtamen, dum latine loquentur litteræ, quercus huic loco non deerit, quæ Mariana dicatur; eaque, ut ait Scævola de fratris mei Mario,

Canescet sæclis innumerabilibus.

Nisi forte Athenæ tuæ sempiternam in arce oleam tenere potuerunt, aut, quod Homericus Ulysses Deli se proceram et teneram palmam vidisse dixit, hodie monstrant eamdem; multaque alia multis locis diutius commemoratione manent, quam natura stare potuerunt. Quare « glandifera illa quercus, » ex qua olim evolavit

Nuntia fulva Jovis, miranda visa figura

nunc sit hæc : sed quum eam tempestas vetustasve consumserit, tamen erit his in locis quercus, quam Marianam quercum vocent. — Att. Non dubito id quidem; sed hoc jam non ex te, Quinte, quæro, verum ex ipso poeta, tuine versus hanc quercum severint, an ita factum de Mario, ut scribis, acceperis. — Marcus. Respondebo tibi equidem, sed non ante, quam mihi tu ipse responderis, Attice : certene non longe a tuis ædibus inambulans, post excessum suum, Romulus Proculo Julio dixerit, se deum esse, et Quirinum vocari, templumque sibi dedicari in eo loco jusserit; et Athenis, non longe item a tua illa antiqua domo, Orithyiam Aquilo sustulerit : sic enim est traditum. — Att. Quorsum tandem, aut cur ista quæris? — Marc. Nihil sane, nisi ne nimis diligenter inquiras in ea, quæ isto modo memoriæ sint prodita. — Att. Atqui multa quæruntur in Mario, fictane, an vera sint; et a nonnullis, quod et in recenti memoria, et in Arpinati homine, vel severitas a te postulatur. — Marc. Et mehercule, ego me cupio non mendacem putari : sed tamen nonnulli isti, Tite, faciunt imperite, qui in isto periculo non ut a poeta, sed ut a teste, veritatem exigant. Nec dubito, quin iidem, et cum Egeria collocutum Numam, et ab aquila Tarquinio apicem impositum putent. — Quint. Intelligo, te, frater, alias in historia leges observandas putare, alias in poemate. — Marc. Quippe quum in illa ad veritatem quæque referantur, in hoc ad delectationem pleraque. Quanquam

Digitized by Google

à l'amusement. Ce n'est pas que dans Hérodote, le père de l'histoire, et dans Théopompe, il n'y ait d'innombrables fables.

II. Att. Je trouve enfin une occasion que je désirais, et je ne la négligerai pas. — Marc. Laquelle donc, Titus? — Att. Depuis longtemps on vous demande, et on vous demande avec instance une histoire : on pense en effet que si vous traitiez ce genre, la Grèce n'aurait plus rien à nous disputer. Et pour vous en dire mon avis, il me semble que c'est un présent que vous devez non seulement aux désirs de ceux qui aiment les lettres, mais encore à votre patrie, qui serait illustrée ainsi par celui qui l'a sauvée. L'histoire manque en effet à notre littérature; je le trouve moi-même, et je vous l'entends dire souvent. Or, vous pouvez assurément satisfaire à ce besoin, puisque, de votre propre aveu, c'est un genre d'écrit éminemment oratoire. Commencez donc, je vous prie, et prenez du temps pour un travail jusqu'à présent ignoré ou négligé de nos auteurs; car après les annales des grands pontifes, composition, sans contredit, des plus agréables, si nous passons à Fabius, ou à celui dont vous avez sans cesse le nom à la bouche, à votre Caton, ou bien encore à Pison, à Fannius, à Vennonius, en admettant que parmi eux l'un soit plus fort que l'autre, quoi de plus mince cependant que le tout ensemble? Le contemporain de Fannius, Célius Antipater éleva bien un peu le ton; il montra une certaine vigueur rude et inculte, sans éclat, sans art, et du moins pouvait-il avertir les autres d'écrire avec plus de soin; mais voilà qu'il eut pour successeurs des Gellius, un Clodius, un Asellion, qui se réglèrent moins sur son exemple que sur la platitude et l'ignorance des anciens. Compterai-je Macer, dont le bavardage a bien quelques pensées, mais de celles qu'on trouve, non dans les savants trésors des Grecs, mais dans nos chétifs recueils latins? Dans ses discours, une prolixité, une inconvenance qui va jusqu'à l'extrême impertinence. Sisenna, son ami, a sans doute surpassé tous nos historiens, ceux du moins qui ont publié leurs écrits; car nous ne pouvons juger des autres. Jamais cependant, comme orateur, on ne l'a compté parmi vous; et dans l'histoire, il laisse bien voir, à sa petite manière, qu'il n'a pas lu d'autre Grec que Clitarque, et que c'est lui seul qu'il veut imiter; et toutefois, l'eût-il égalé, il serait encore loin d'être parfait. Vous le voyez, Cicéron, c'est votre affaire; on l'attend de vous : Quintus penserait-il autrement?

III. Quint. Moi? point du tout, et nous en avons parlé souvent ensemble; mais il y a entre nous un petit débat. — Att. Qu'est-ce donc? — Quint. De quelle époque doit-il d'abord s'occuper? Selon moi, des temps les plus reculés; car les histoires que nous en avons sont telles, qu'on ne les lit seulement pas : mais lui, il se déclare pour une histoire contemporaine, qui puisse embrasser tous les faits auxquels il a pris part. — Att. Pour moi, je serais plutôt de cet avis; car il y a de grandes choses dans les fastes de notre temps. Il y pourra d'ailleurs célébrer un homme qui nous est bien cher, Cn. Pompée; il y rencontrera aussi son année, sa mémorable année; et j'aime mieux qu'il nous raconte de telles choses, que tous les

et apud Herodotum, patrem historiæ, et apud Theopompum sunt innumerabiles fabulæ.

II. Att. Teneo, quam optabam, occasionem, neque omittam. — Marc. Quam tandem, Tite? — Att. Postulatur a te jam diu, vel flagitatur potius historia. Sic enim putant, te illam tractante, effici posse, ut in hoc etiam genere Græciæ nihil cedamus. Atque, ut audias, quid ego ipse sentiam, non solum mihi videris eorum studiis, qui litteris delectantur, sed etiam patriæ debere hoc munus; ut ea, quæ salva per te est, per te eumdem sit ornata. Abest enim historia litteris nostris, ut et ipse intelligo, et ex te persæpe audio. Potes autem tu profecto satisfacere in ea, quippe quum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime. Quamobrem aggredere, quæsumus, et sume ad hanc rem tempus, quæ est a nostris hominibus adhuc aut ignorata, aut relicta. Nam post annales pontificum maximorum, quibus nihil potest esse jucundius, si aut ad Fabium, aut ad eum, qui tibi semper in ore est, Catonem, aut ad Pisonem, aut ad Fannium, aut ad Vennonium venias; quanquam ex his alius alio plus habet virium, tamen quid tam exile, quam isti omnes? Fannii autem ætate conjunctus Antipater paullo inflavit vehementius, habuitque vires agrestes ille quidem atque horridas, sine nitore ac palæstra, sed tamen admonere reliquos potuit, ut accuratius scriberent. Ecce autem successere huic Gellii, Clodius, Asellio, nihil ad Cœlium, sed potius ad antiquorum languorem atque inscitiam. Nam quid Macrum numerem? cujus loquacitas habet aliquid argutiarum; nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis Latinis; in orationibus autem multus et ineptus, ad summam impudentiam. Sisenna, ejus amicus, omnes adhuc nostros scriptores, nisi qui forte nondum ediderunt, de quibus existimare non possumus, facile superavit. Is tamen neque orator in numero vestro unquam est habitus, et in historia puerile quiddam consectatur : ut unum Clitarchum, ne neque præterea quemquam, de Græcis legisse videatur; eum tamen velle duntaxat imitari, quem si assequi posset, aliquantum ab optimo tamen abesset. Quare tuum est munus; hoc a te exspectatur : nisi quid Quinto videtur secus.

III. Quint. Mihi vero nihil; et sæpe de isto colloquii sumus. Sed est quædam inter nos parva dissensio. — Att. Quæ tandem? — Quint. A quibus temporibus scribendi capiat exordium. Ego enim ab ultimis censeo, quoniam illa sic scripta sunt, ut ne legantur quidem; ipse autem æqualem ætatis suæ memoriam deposcit, ut ea complectatur, quibus ipse interfuit. — Att. Ego vero huic potius assentior. Sunt enim maximæ res in hac memoria, atque ætate nostra. Tum autem hominis amicissimi, Cn. Pompeii, laudes illustrabit; incurret etiam in illummet memorabilem annum suum; quæ ab isto malo prædicari, quam ut aiunt de Remo et Romulo. — Marc. Intelligo equidem

Digitized by Google

dit-on de Rémus et Romulus. — Marc. Je sens bien que c'est là depuis longtemps le travail qu'on me demande, Atticus, et je ne m'y refuserais pas, s'il m'était accordé quelque temps de loisir et de liberté; car ce n'est point par un esprit surchargé de travail, préoccupé de soins, qu'un si grand ouvrage peut être entrepris. Il y faut deux choses, point de soucis et point d'affaires. — Att. Mais vous avez écrit plus qu'aucun Romain, et pour tant d'ouvrages, quand donc vous a-t-il été donné plus de loisir? — Marc. On peut dérober quelques instants, et je les saisis. Par exemple, si je puis gagner quelques jours pour aller à la campagne, je mesure sur leur nombre ce que je veux écrire. Mais l'histoire ne peut s'entreprendre sans loisir assuré, ni s'achever en peu de temps; ajoutez que mon esprit est sujet à se déconcerter, lorsqu'ayant une fois commencé une chose, il en est détourné pour une autre; et il ne m'est pas aussi facile de reprendre ce que j'ai interrompu, que de terminer ce que j'ai entrepris. — Att. C'est-à-dire qu'une telle composition ne demande rien moins qu'une légation, ou quelque autre temps de retraite libre et oisive. — Marc. Non, je comptais plutôt sur le privilége de vétérance, d'autant que je ne me refusais point à imiter un jour l'usage de nos pères, à répondre, assis sur mon siége, à qui viendrait me consulter, tâche honorable et douce d'une vieillesse qui ne se relâche point. Voilà comme il me serait permis de donner tout le soin qu'il me plairait, et à l'œuvre que vous désirez, et à beaucoup d'autres encore plus grandes et plus étendues.

IV. Att. Je crains fort que personne n'entende cette raison, et que vous ne soyez destiné à toujours parler en public, surtout depuis que vous vous êtes changé vous-même, et que vous avez pris une autre manière. A l'exemple de Roscius que vous aimiez, et qui dans sa vieillesse, ayant baissé la cadence et le ton de sa voix, faisait ralentir l'accompagnement des flûtes, vous rabattez tous les jours quelque chose de ces efforts extrêmes auxquels vous étiez accoutumé. Déjà même votre discours ne diffère pas beaucoup de la douceur du langage philosophique; et comme la vieillesse la plus avancée peut soutenir ce ton, je ne vois pas qu'il puisse y avoir vacances au barreau pour vous. — Quint. Et moi je pensais que le peuple ne vous désapprouverait pas, si vous vous livriez entièrement aux fonctions de consultant. Je vous engage donc à l'éprouver, dès que vous en aurez envie. — Marc. Oui, Quintus, s'il n'y avait dans cette épreuve aucun danger; mais j'ai peur d'augmenter mon travail, en le voulant diminuer, et d'ajouter encore à l'étude des causes, dont je n'entreprends jamais la plaidoirie sans réflexion ni préparation, toute cette interprétation du droit, moins fâcheuse encore par la peine qu'elle me donnerait, que parce qu'elle ôterait à mes discours cette méditation sans laquelle je n'ai jamais osé entreprendre aucune cause importante. — Att. Eh bien! que ne faites-vous aujourd'hui ces recherches dans ces moments libres dont vous parliez, et que n'écrivez-vous sur le droit un peu plus spirituellement qu'on ne l'a fait? car depuis vos premières années je me souviens que vous étudiez le droit, dans le temps que je venais souvent aussi chez Scévola; et je ne vous ai jamais vu vous dévouer à la parole, au point de négliger la jurisprudence. — Marc. Vous m'engagez, Atticus, dans une longue discussion, que j'accepte cependant (à moins que Quintus n'aime

a me istum laborem jamdiu postulari, Attice : quem non recusarem, si mihi ullum tribueretur vacuum tempus et liberum. Neque enim occupata opera, neque impedito animo, res tanta suscipi potest. Utrumque opus est, et cura vacare, et negotio. — Att. Quid? ad cetera (quæ scripsisti plura, quam quisquam e nostris) quod tibi tandem tempus vacuum fuit concessum? — Marc. Subseciva quædam tempora incurrunt, quæ ego perire non patior : ut si qui dies ad rusticandum dati sint, ad eorum numerum accommodentur, quæ scribimus. Historia vero nec institui potest, nisi præparato otio, nec exiguo tempore absolvi : et ego animi pendere soleo, quum semel quid orsus, traducor alio; neque tam facile interrupta contexo, quam absolvo instituta. — Att. Legationem aliquam nimirum oratio ista postulat, aut ejusmodi quampiam cessionem liberam atque otiosam. — Marc. Ego vero ætatis potius vacationi confidebam, quum præsertim non recusarem, quo minus, more patrio sedens in solio, consulentibus responderem, senectutisque non inertis grato atque honesto fungerer munere. Sic enim mihi liceret et isti rei, quam desideras, et multis uberioribus atque majoribus, operæ, quantum vellem, dare.

IV. Att. Atqui vereor, ne istam causam nemo noscat; tibique semper dicendum sit, et eo magis, quod te ipse mutasti, et aliud dicendi instituisti genus : ut quemadmodum Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros in cantu ceciderat, ipsasque tardiores fecerat tibias; sic tu a contentionibus, quibus summis uti solebas, quotidie relaxes aliquid, ut jam oratio tua non multum a philosophorum lenitate absit. Quod sustinere quum vel summa senectus posse videatur, nullam tibi a causis vacationem video dari. — Quint. At mehercule ego arbitrabar posse id populo nostro probari, si te ad jus respondendum dedisses. Quamobrem, quum placebit, experiendum tibi censeo. — Marc. Id, si quidem, Quinte, nullum esset in experiendo periculum. Sed vereor, ne, dum minuere velim laborem, augeam, atque ad illam causarum operam, ad quam ego nunquam, nisi paratus et meditatus, accedo, adjungatur hæc juris interpretatio, quæ non tam mihi molesta sit propter laborem, quam quod dicendi cogitationem auferat, sine qua ad nullam majorem unquam causam sum ausus accedere. — Att. Quin igitur ista ipsa explicas nobis his subsecivis, ut ais, temporibus, et conscribis de jure civili subtilius, quam ceteri? Nam a primo tempore ætatis juri studere te memini, quum ipse etiam ad Scævolam ventitarem; neque unquam mihi visus es ita te ad dicendum dedisse, ut jus civile contemneres. — Marc. In longum sermonem me vocas, Attice : quem ta-

Digitized by Google

mieux que nous fassions autre chose); et puisque nous sommes de loisir, je parlerai. — Quint. J'écouterai volontiers. Que ferais-je de préférence? et à quoi pourrais-je mieux employer ce jour? — Marc. Rendons-nous donc à nos promenades et à nos siéges accoutumés. Là, quand nous aurons assez marché, nous pourrons nous reposer; et je vous promets que l'intérêt ne nous manquera pas; les questions vont naître les unes des autres. — Att. Allons; prenons, croyez-moi, par le bord de l'eau, et marchons à l'ombre..... Mais commencez dès à présent, je vous prie, et dites-nous ce que vous pensez du droit. — Marc. Moi? je pense qu'il y a eu, parmi nos citoyens, des hommes supérieurs qui ont fait profession d'expliquer le droit au public, et de répondre aux consultations; mais que ces hommes, après avoir promis de grandes choses, se sont employés à de très-petites. Quoi de si grand, en effet, que le droit dans un état? et quoi de si mince que la fonction de consultant, toute nécessaire qu'elle est au public? non que je pense que tous les chefs de cette profession fussent absolument étrangers au droit universel; mais ils n'ont professé ce qu'ils appelaient le droit civil, qu'autant qu'ils pouvaient ainsi être utiles au peuple. Or, l'autre droit, plus inconnu, est, dans la pratique, moins nécessaire. Où m'engagez-vous donc, et que me conseillez-vous? de faire de petits livres sur le droit des gouttières ou des murailles, ou bien de composer des formules de stipulation ou d'arrêt? toutes choses qui d'abord ont été soigneusement traitées par beaucoup d'autres, et qui d'ailleurs sont au-dessous, j'imagine, de ce que vous attendez de moi.

V. Att. Mais si vous le demandez, voici ce que j'attends : vous avez écrit sur la meilleure forme de république; il me semble que c'est une conséquence que vous en écriviez autant sur les lois; et je vois que c'est ainsi qu'a fait Platon, votre Platon, que vous admirez, que vous mettez avant tous les autres, que vous aimez de prédilection. — Marc. Voulez-vous alors que, comme lui, lorsque, avec Clinias de Crète et le Lacédémonien Mégillus, un jour d'été, ainsi qu'il le raconte, tantôt marchant, tantôt se reposant dans ces allées champêtres qu'ombragent les cyprès de Gnosse, il disserte sur les institutions des républiques et les meilleures lois; nous, entre ces hauts peupliers, sur cette rive pleine de verdure et de fraîcheur, maîtres à notre gré de nous promener ou de nous asseoir, nous recherchions ensemble sur ce sujet quelque chose d'un peu plus profond que ne le demandent les besoins du barreau? — Att. Pour moi, je suis impatient de vous entendre. — Marc. Que dit Quintus? — Quint. Rien ne me plaira davantage. — Marc. Et vous avez raison; car soyez sûrs qu'aucune question ne découvre avec plus d'éclat ce qui a été donné par la nature à l'homme, quelle infinité d'excellentes choses renferme l'âme humaine, pour quelle mission et pour quelle œuvre nous sommes nés et venus à la lumière, quelle est la liaison des hommes et quelle société naturelle est entre eux : c'est là, en effet, ce qu'il faut expliquer pour trouver la source des lois et du droit. — Att. Ce n'est donc pas dans l'édit du préteur, comme tout le monde aujourd'hui, ni dans les douze Tables, comme nos anciens, mais au sein même de la philosophie, que vous allez puiser la science du droit? — Marc. Non, nous ne rechercherons pas ici, Pomponius, les moyens

men, nisi Quintus aliud quid nos agere mavult, suscipiam; et, quoniam vacui sumus, dicam. — Quint. Ego vero libenter audierim. Quid enim agam potius? aut in quo melius hunc consumam diem? — Marc. Quin igitur ad illa spatia nostra sedesque pergimus? ubi, quum satis erit ambulatum, requiescemus. Nec profecto nobis delectatio deerit, aliud ex alio quærentibus. — Att. Nos vero : et hac quidem adire sic placet, per ripam et umbram..... Sed jam ordire explicare, quæso, de jure civili quid sentias. — Marc. Egone? summos fuisse in civitate nostra viros, qui id interpretari populo, et responsitare soliti sint; sed eos magna professos, in parvis esse versatos. Quid enim est tantum, quantum jus civitatis? quid autem tam exiguum, quam est munus hoc eorum, qui consuluntur, quanquam est populo necessarium? Nec vero eos, qui ei muneri præfuerunt, universi juris expertes fuisse existimo; sed hoc civile quod vocant, eatenus exercuerunt, quoad populum præstare voluerunt. Id autem incognitum est, minusque in usu necessarium. Quamobrem quo me vocas? aut quid hortaris? ut libellos conficiam de stillicidiorum ac de parietum jure? aut ut stipulationum et judiciorum formulas componam? quæ et scripta sunt a multis diligenter, et sunt humiliora, quam illa, quæ a vobis exspectari puto.

V. Att. Atqui, si quæres, ego quid exspectem : quoniam scriptum est a te de optimo reipublicæ statu, consequens esse videtur, ut scribas tu idem de legibus. Sic enim fecisse video Platonem illum tuum, quem tu admiraris, quem omnibus anteponis, quem maxime diligis. — Marc. Visne igitur, ut ille Crete cum Clinia et cum Lacedæmonio Megillo, æstivo, quemadmodum describit, die, in cupressetis Cnossiorum, et spatiis silvestribus, crebro insistens, interdum acquiescens, de institutis rerum publicarum ac de optimis legibus disputat : sic nos inter has procerissimos populos, in viridi opacaque ripa inambulantes, tum autem residentes, quæramus iisdem de rebus aliquid uberius, quam forensis usus desiderat? — Att. Ego vero ista audire cupio. — Marc. Quid ait Quintus? — Quint. Nulla de re magis. — Marc. Et recte quidem. Nam sic habetote, nullo in genere disputandi magis honeste patefieri, quid sit homini tributum natura; quantam vim rerum optimarum mens humana contineat; cujus muneris colendi efficiendique causa nati, et in lucem editi simus; quæ sit conjunctio hominum, quæ naturalis societas inter ipsos. His enim explicatis, fons legum et juris inveniri potest. — Att. Non ergo a prætoris edicto, ut plerique nunc, neque a XII Tabulis, ut superiores, sed penitus ex intima philosophia hauriendam juris disciplinam putas. — Marc. Non enim id quærimus hoc sermone, Pomponi,

Digitized by Google

de nous défendre en droit, ni les réponses d'un consultant sur toutes les espèces qui lui sont soumises. Que ce soit chose importante, j'en conviens, que cet office, qui, rempli autrefois par tant d'illustres personnages, l'est aujourd'hui par un seul, avec une science et une autorité si grandes. Mais notre discussion, à nous, doit embrasser tout le droit dans son universalité; de sorte que ce droit particulier que nous appelons civil ne soit lui-même qu'une partie d'un tout, et ne tienne qu'une petite place du droit de la nature; car c'est la nature même du droit qu'il nous faut expliquer, et c'est dans la nature de l'homme que nous devons l'aller prendre; nous avons ensuite à considérer quelles lois doivent régir les cités; puis à traiter de ces règles écrites et composées, ou des droits et des décrets des peuples, qui forment les divers droits civils; et c'est ici que nos Romains ne seront pas oubliés.

VI. Quint. C'est vraiment remonter à la source, et, comme il convient, prendre la question à son sommet; et ceux qui enseignent autrement le droit, enseignent moins les voies de la justice que celles de la chicane. — Marc. Non pas, Quintus, c'est plutôt l'ignorance que la science du droit qui fait la chicane; mais ceci viendra plus tard. Voyons maintenant les principes du droit.

Il a plu à de très-savants hommes de partir de la loi. Je ne sais s'ils n'ont pas bien fait, surtout si, comme ils la définissent, la loi est la raison suprême communiquée à notre nature, et qui ordonne ou qui défend. Cette raison, une fois qu'elle s'est affermie et développée dans l'esprit de l'homme, est la loi. En conséquence, ils estiment que la prudence est une loi dont la vertu est de nous ordonner de bien faire, et de nous défendre de faire mal. Suivant eux, c'est de l'expression grecque qui revient à celle de *départir à chacun ce qui lui appartient*, que la loi a pris son nom dans cette langue. Moi, je crois que notre mot vient de celui qui signifie *choisir*. Ainsi, pour eux le caractère de la loi serait l'équité, et pour nous le choix; et dans le fait, l'un et l'autre caractère appartiennent à la loi. Si tout cela est vrai, comme j'en suis assez d'avis, c'est à la loi que le droit commence; elle est la force de la nature, l'esprit et la raison du sage, la règle du juste et de l'injuste. Mais comme notre discours roule sur un sujet d'un intérêt populaire, nous serons obligés de temps en temps de parler comme le peuple, et d'appeler loi celle qui fixe par écrit sa volonté, soit qu'elle ordonne, soit qu'elle défende. Quant au droit fondamental, dérivons-le d'abord de cette loi suprême, née pour tous les siècles, avant qu'aucune loi eût été écrite, avant qu'aucune cité eût été fondée. — Quint. L'ordre que vous proposez me semble plus méthodique et plus sage.

Marc. Eh bien! voulez-vous que je reprenne l'origine du droit à sa source? une fois qu'elle sera trouvée, plus de doute, nous saurons où rapporter ce que nous cherchons. — Quint. Oui, je crois que c'est ainsi qu'il faut procéder. — Att. J'y donne aussi ma voix. — Marc. Puis donc que nous devons tenir et garder cette forme de *République* dont Scipion, dans les six Livres qui portent ce titre, nous a enseigné l'excellence, et que toutes les lois doivent être appropriées à ce genre de cité; qu'il faut jeter les semences des mœurs, et que tout ne peut pas se régler par écrit : je chercherai les sources du droit dans la nature; il faut la prendre pour guide dans

quemadmodum caveamus in jure, aut quid de quaque consultatione respondeamus. Sit ista res magna, sicut est; quæ quondam a multis claris viris, nunc ab uno summa auctoritate, et scientia sustinetur : sed nobis ita complectanda in hac disputatione tota causa universi juris est ac legum, ut hoc, civile quod dicimus, in parvum quemdam, et angustum locum concludatur naturæ. Natura enim juris explicanda est nobis, eaque ab hominis repetenda natura; considerandæ leges, quibus civitates regi debeant; tum hæc tractanda, quæ composita sunt et descripta, jura et jussa populorum, in quibus ne nostri quidem populi latebunt, quæ vocantur, jura civilia.

VI. Quint. Alte vero, et, ut oportet, a capite, frater, repetis quod quærimus; et qui aliter jus civile tradunt, non tam justitiæ, quam litigandi tradunt vias. — Marc. Non est ita, Quinte, ac potius ignoratio juris litigiosa est, quam scientia. Sed hæc posterius : nunc juris principia videamus.

Igitur doctissimis viris proficisci placuit a lege : haud scio an recte, si modo, ut iidem definiunt, lex est ratio summa, insita in natura, quæ jubet ea, quæ facienda sunt, prohibetque contraria. Eadem ratio quum est in hominis mente confirmata et confecta, lex est. Itaque arbitrantur, prudentiam esse legem, cujus ea vis sit, ut recte facere jubeat, vetet delinquere : eamque rem illi Græco putant nomine, a suum cuique tribuendo, appellatam; ego nostro, a legendo. Nam ut illi æquitatis, sic nos delectus vim in lege ponimus; et proprium tamen utrumque legis est. Quod si ita recte dicitur, ut mihi quidem plerumque videri solet, a lege ducendum est juris exordium. Ea est enim naturæ vis; ea mens, ratioque prudentis; ea juris atque injuriæ regula. Sed quoniam in populari ratione omnis nostra versatur oratio, populariter interdum loqui necesse erit, et eam legem, quæ scripto sancit quod vult, aut jubendo, aut vetando, ut vulgus, appelare. Constituendi vero juris ab illa summa lege capiamus exordium, quæ sæculis omnibus ante nata est, quam scripta lex ulla, aut quam omnino civitas constituta. — Quint. Commodius vero, et ad rationem instituti sermonis sapientius.

Marc. Visne ergo, ipsius juris ortum a fonte repetamus? quo invento, non erit dubium, quo sint hæc referenda, quæ quærimus. — Quint. Ego vero ita faciendum esse censeo. — Att. Me quoque adscribito fratris sententiæ. — Marc. Quoniam igitur ejus reipublicæ, quam optimam esse docuit in illis sex libris Scipio, tenendus est nobis et servandus status, omnesque leges accommodandæ ad illud civitatis genus; serendi etiam mores, nec scriptis omnia sancienda : repetam stirpem juris a natura, qua duce est

Digitized by Google

l'examen de toute cette question. — Att. Fort bien; avec ce guide, aucune erreur n'est possible.

VII. Marc. M'accordez-vous, Pomponius, car je connais le sentiment de Quintus, que la force des dieux immortels, leur nature, leur raison, leur puissance, leur esprit, leur divinité, ou quoi que ce soit qui rende plus clairement ma pensée, régit toute la nature? car si vous ne l'admettez pas, il faudra commencer par là. — Att. Allons, je l'accorde, si vous le demandez; car, grâce à ces oiseaux qui chantent, et au murmure de ces ruisseaux, je n'ai pas peur que quelqu'un de mes condisciples m'entende. — Marc. Eh mais! prenez-y garde; car, avec leur bonté, ils sont sujets à se mettre fort en colère, et ils ne vous entendraient point patiemment trahir le premier chapitre de l'excellent livre où le maître a écrit « que Dieu ne se soucie de rien, ni pour soi, ni pour autrui. » — Att. Poursuivez, je vous prie; je désire savoir où tend la concession que je vous ai faite. — Marc. Je ne tarderai pas plus longtemps; le voici.

Cet animal si prévoyant, si pénétrant, si composé, doué de sagacité, de mémoire, de raison, de conseil, et que l'on appelle l'homme, a été engendré par le Dieu suprême avec une noble destinée : seul de tant d'espèces et de natures d'animaux, il est participant de la raison et de la pensée, tandis que les autres en sont tous dépourvus. Or, qu'y a-t-il, je ne dis pas dans l'homme, mais dans tout le ciel et la terre, de plus divin que la raison? la raison, qui, lorsqu'elle a pris sa croissance et son perfectionnement, se nomme proprement la sagesse. Il y a donc, puisque rien n'est meilleur que la raison, et que la raison est dans Dieu et dans l'homme, il y a une première société de raison de l'homme avec Dieu. Or, là où la raison est commune, la droite raison l'est aussi; et comme celle-ci est la loi, nous devons, par la loi, nous regarder, nous autres hommes, comme en société avec les dieux. Certainement, là où il y a communauté de loi, il y a communauté de droit, et ceux que lie une telle communauté doivent être regardés comme de la même cité; bien plus encore, s'ils obéissent aux mêmes volontés et aux mêmes puissances. Or, ils obéissent à cette céleste ordonnance, au divin esprit, au Dieu tout-puissant; de sorte que tout cet univers doit être considéré comme une société commune aux dieux et aux hommes : et tandis que dans nos cités, pour une raison dont il sera parlé en son lieu, il y a des distinctions d'état entre les familles d'une même race, dans la nature un ordre plus relevé et plus beau lie les hommes aux dieux et par la race et par la famille.

VIII. Lorsqu'on s'occupe de la nature universelle, on a coutume d'établir, et on établit en effet avec vérité, qu'après de perpétuelles révolutions et une suite de conversions célestes, ce fut enfin le vrai moment, la saison de semer le genre humain, qui, répandu sur la terre, y germa bientôt, fut enrichi du divin présent de l'âme; et tandis que les hommes ont pris de leur mortelle origine tout le fragile et le périssable auquel ils demeurent attachés, l'âme leur a été donnée de Dieu, et c'est pour cela qu'on peut nous appeler la famille, la race, ou la lignée des êtres célestes.

nobis omnis disputatio explicanda. — Att. Rectissime : et quidem ista duce errari nullo pacto potest.

VII. Marc. Dasne igitur hoc nobis, Pomponi (nam Quinti novi sententiam), deorum immortalium vi, natura, ratione, potestate, mente, numine, sive quod est aliud verbum quo planius significem quod volo, naturam omnem regi? nam si hoc non probas, ab eo nobis causa ordienda est potissimum. — Att. Do sane, si postulas : etenim propter hunc concentum avium, strepitumque fluminum, non vereor condiscipulorum ne quis exaudiat. — Marc. Atqui cavendum est : solent enim, id quod virorum bonorum est, admodum irasci; nec vero ferent, si audierint, te primum caput libri optimi prodidisse, in quo scripsit, « Nihil curare deum, nec sui, nec alieni. » — Att. Perge, quæso; nam id, quod tibi concessi, quorsum pertineat, exspecto. — Marc. Non faciam longius; huc enim pertinet.

Animal hoc providum, sagax, multiplex, acutum, memor, plenum rationis et consilii, quem vocamus hominem, præclara quadam conditione generatum esse a supremo Deo. Solum est enim ex tot animantium generibus atque naturis particeps rationis et cogitationis, quum cetera sint omnia expertia. Quid est autem, non dicam in homine, sed in omni cœlo atque terra, ratione divinius? quæ quum adolevit atque perfecta est, nominatur rite sapientia. Est igitur, quoniam nihil est ratione melius, eaque et in homine, et in deo, prima homini cum deo rationis societas. Inter quos autem ratio, inter eosdem etiam recta ratio communis est. Quæ quum sit lex, lege quoque consociati homines cum diis putandi sumus. Inter quos porro est communio legis, inter eos communio juris est. Quibus autem hæc sunt inter eos communia, et civitatis ejusdem habendi sunt. Si vero iisdem imperiis et potestatibus parent, multo etiam magis. Parent autem huic cœlesti descriptioni, mentique divinæ, et præpotenti deo : ut jam universus hic mundus, una civitas communis deorum atque hominum existimanda; et quod in civitatibus ratione quadam, de qua dicetur idoneo loco, agnationibus familiarum distinguuntur status, id in rerum natura tanto est magnificentius, tantoque præclarius, ut homines deorum agnatione et gente teneantur.

VIII. Nam quum de natura omni quæritur, disputari solet (et nimirum ita sunt, ut disputantur), perpetuis cursibus, conversionibus cœlestibus exstitisse quamdam maturitatem serendi generis humani : quod sparsum in terras atque satum, divino auctum sit animorum munere. Quumque alia, quibus cohærent homines, e mortali genere sumserint, quæ fragilia essent et caduca; animum tamen esse ingeneratum a Deo : ex quo vere vel agnatio nobis cum cœlestibus, vel genus, vel stirps appellari potest. Itaque ex tot generibus nullum est animal, præter hominem, quod habeat notitiam aliquam Dei; ipsisque in

Digitized by Google

Aussi de tant d'espèces, il n'est aucun animal, hormis l'homme, qui ait quelque connaissance de Dieu; et parmi les hommes mêmes, il n'est point de nation si féroce et si sauvage qui, si elle ignore quel Dieu il faut avoir, ne sache du moins qu'il en faut avoir un. D'où il résulte que, pour l'homme, reconnaître Dieu, c'est reconnaître et se rappeler, en quelque sorte, d'où il est venu. La vertu est la même dans l'homme et dans Dieu, et elle n'est dans aucun autre esprit. Or, la vertu n'est pas autre chose que la nature perfectionnée en elle-même, et conduite à son dernier terme. Il y a donc une ressemblance de l'homme avec Dieu; et s'il en est ainsi, quelle parenté plus étroite et plus certaine? Voilà pourquoi la nature a répandu une si grande abondance de choses à l'usage et à la commodité des hommes, que toutes les productions paraissent nous avoir été données à dessein plutôt qu'être nées par hasard, et non-seulement celles que livre le sein de la terre en végétaux ou en fruits, mais encore les animaux, créés évidemment pour fournir à l'homme et leur service, et leur dépouille, et des aliments. Puis, des arts innombrables ont été trouvés à la voix de la nature; et la raison, en l'imitant, a obtenu par industrie les choses nécessaires à l'existence.

IX. Quant à l'homme lui-même, non-seulement la nature l'a doué de l'activité de l'âme, mais encore elle lui a attribué des sens, gardes et messagers fidèles, et elle a placé en lui les intelligences nécessaires d'une foule de choses obscures, et qui semblent les fondements de la science; ensuite, elle lui a donné un corps d'une forme commode et convenable à l'esprit qui l'anime : car tandis qu'elle avait courbé les autres animaux vers leur pâture, elle a mis l'homme seul debout; elle l'a comme excité à regarder le ciel, sa première famille et son ancien domicile : enfin, elle a disposé les traits de sa face pour représenter les sentiments cachés au fond du cœur. En effet, quelque affection que nous éprouvions, nos yeux trop expressifs la disent; et ce qu'on appelle le visage, et qui ne peut se trouver dans aucun autre animal que l'homme, décèle nos mœurs : c'est une propriété que lui ont bien reconnue les Grecs, quoiqu'ils ne lui aient point trouvé de nom. J'omets toutes les qualités, toutes les dispositions adroites du reste du corps, cette souplesse de la voix, cette force de la parole, de cet organe, médiateur principal de la société humaine; car tout ne doit pas entrer dans notre discussion d'aujourd'hui, et c'est, je crois, un point sur lequel Scipion en a dit assez dans ces Livres que vous avez lus.

Maintenant, puisque Dieu a engendré et orné l'homme dont il a voulu faire le principe de tout le reste, posons comme évident, et pour ne pas tout démontrer, que la nature est par elle-même progressive, et que sans autre maître qu'elle-même, en partant de ces connaissances générales qu'elle doit à une intelligence primitive et commencée, elle fortifie et accomplit la raison.

X. Att. Dieux immortels, que vous reprenez de loin les principes du droit! Ce n'est pas cependant que je sois pressé de ce que je vous demandais touchant le droit civil. Je vous laisserais très-facilement employer ce jour, et ce jour tout entier, à de semblables discours. Ce que vous venez de traiter par occasion est peut-être au-dessus du sujet même auquel est destiné ce préambule.

hominibus nulla gens est neque tam immansueta, neque tam fera, quæ non, etiam si ignoret, qualem habere deum deceat, tamen habendum sciat. Ex quo efficitur illud, ut is agnoscat Deum, qui, unde ortus sit, quasi recordetur, ac noscat. Jam vero virtus eadem in homine, ac Deo est, neque ullo alio ingenio præterea. Est autem virtus nihil aliud, quam in se perfecta et ad summum perducta natura. Est igitur homini cum Deo similitudo. Quod quum ita sit, quæ tandem potest esse propior certiorve cognatio? Itaque ad hominum commoditates et usus tantam rerum ubertatem natura largita est, ut ea, quæ gignuntur, donata consulto nobis, non fortuito nata videantur; nec solum ea, quæ frugibus atque baccis terræ fœtu profunduntur, sed etiam pecudes : quod perspicuum sit, partim esse ad usum hominum, partim ad fructum, partim ad vescendum procreatas. Artes vero innumerabiles repertæ sunt, docente natura : quam imitata ratio, res ad vitam necessarias solerter consecuta est.

IX. Ipsum autem hominem eadem natura non solum celeritate mentis ornavit, sed etiam sensus, tanquam satellites, attribuit, ac nuntios; et rerum plurimarum obscurarum necessarias intelligentias enodavit, quasi fundamenta quædam scientiæ; figuramque corporis habilem, et aptam ingenio humano dedit. Nam quum ceteras animantes abjecisset ad pastum, solum hominem erexit, ad cœlique, quasi cognationis domiciliique pristini, conspectum excitavit : tum speciem ita formavit oris, ut in ea penitus reconditos mores effingeret. Nam et oculi nimis arguti, quemadmodum animo affecti simus, loquuntur; et is, qui appellatur vultus, qui nullo in animante esse, præter hominem, potest, indicat mores : cujus vim Græci norunt, nomen omnino non habent. Omitto opportunitates, habilitatesque reliqui corporis, moderationem vocis, orationis vim, quæ conciliatrix est humanæ maxime societatis. Neque enim omnia sunt hujus disputationis ac temporis; et hunc locum satis, ut mihi videtur, in iis libris, quos legistis, expressit Scipio.

Nunc quoniam hominem, quod principium reliquarum rerum esse voluit, generavit et ornavit Deus, perspicuum sit illud (ne omnia disserantur), ipsam per se naturam longius progredi : quæ etiam nullo docente profecta ab iis, quorum, ex prima et inchoata intelligentia, genera cognovit, confirmat ipsa per se rationem, et perficit.

X. Att. Dii immortales, quam tu longe juris principia repetis! atque ita, ut ego non modo ad illa non properem, quæ exspectabam a te de jure civili, sed facile patiar te hunc diem vel totum in isto sermone consumere. Sunt enim hæc majora, quæ aliorum causa fortasse complecteris, quam ipsa illa, quorum hæc causa præparantur.

Digitized by Google

Marc. Sans doute ce sont de grandes questions que je touche ici en passant; mais de toutes celles qui sont livrées à la discussion des sages, il n'en est assurément aucune de supérieure à cette vérité bien comprise, que nous sommes nés pour la justice, et que le droit n'a point été établi par l'opinion, mais par la nature. Cette vérité paraîtra à découvert, si vous considérez la société et la liaison des hommes entre eux. Rien en effet n'est si réciproquement semblable, rien n'est si pareil que nous le sommes tous les uns aux autres. Si la dépravation des coutumes, la diversité des opinions, ne fléchissait pas, ne tournait pas la faiblesse de nos esprits au gré d'un premier mouvement, personne ne serait aussi semblable à lui-même que tous le sont à tous. Aussi, quelque définition qu'on donne de l'homme, elle vaut pour tous les hommes : ce qui prouve assez qu'il n'y a point de dissemblance dans l'espèce; car s'il y en avait, la même définition ne renfermerait pas tous les individus. La raison en effet, par qui seule nous l'emportons sur les bêtes, la raison par qui nous savons induire, argumenter, réfuter, établir, prouver, conclure, est assurément commune à tous, différente en tant que science, pareille comme faculté d'apprendre. De plus, nous saisissons tous les mêmes choses par les sens, et de ce qui frappe les sens de l'un les sens de tous les autres sont frappés; ces intelligences ébauchées dont j'ai parlé, et qui sont imprimées dans les âmes, le sont également dans toutes; la parole est pour l'esprit un interprète qui, s'il diffère dans les mots, s'accorde dans les pensées : enfin, il n'y a point d'homme d'une nation quelconque qui, ayant une fois pris la nature pour guide, ne puisse parvenir à la vertu.

XI. Et non-seulement dans les penchants droits, mais dans les mauvais penchants, l'air de famille de l'espèce humaine est remarquable. Tous, par exemple, sont sensibles au plaisir, qui, bien qu'il soit l'attrait du vice, contient cependant quelque chose de semblable à un bien naturel : comme il plaît par sa douceur et son charme, il ne gagne notre âme qu'en la trompant, qu'en se montrant comme quelque chose de salutaire. Que d'erreurs semblables! on fuit la mort comme la dissolution de la nature; on aime la vie, parce qu'elle nous maintient dans l'état où nous sommes nés; on met la douleur au rang des plus grands maux, parce que, sans compter ce qu'elle a de pénible, la destruction de la nature paraît la suivre; enfin, c'est la ressemblance de la gloire et de l'honnêteté qui fait paraître heureux ceux qui sont honorés, et malheureux ceux qui n'ont pas de gloire. Les chagrins, les joies, les désirs, les craintes, parcourent également tous les cœurs; et bien que les opinions varient des uns aux autres, le même sentiment superstitieux n'en afflige pas moins et ceux qui adorent le chat ou le chien comme des dieux, et le reste des nations. Quel peuple enfin ne chérit point la douceur, la bonté, le dévouement, le souvenir des bienfaits? quel peuple est sans haine ou sans mépris pour les superbes, les méchants, les cruels, les ingrats? Si donc l'on comprend que ces idées primitives forment la société des hommes entre eux, la conséquence dernière en est que la raison, appliquée à la conduite de la vie, rend les hommes meilleurs. Si vous l'accordez, je passerai au reste; mais si vous avez quelque question à proposer, éclaircissons-la d'abord. — Att. Nous? aucune, si du moins je puis répondre pour tous deux.

Marc. Sunt hæc quidem magna, quæ nunc breviter attinguntur; sed omnium, quæ in hominum doctorum disputatione versantur, nihil est profecto præstabilius, quam plane intelligi, nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed natura constitutum esse jus. Id jam patebit, si hominum inter ipsos societatem conjunctionemque perspexeris. Nihil est enim unum uni tam simile, tam par, quam omnes inter nosmet ipsos sumus. Quod si depravatio consuetudinum, si opinionum varietas non imbecillitatem animorum torqueret et flecteret, quocumque cœpisset; sui nemo ipse tam similis esset, quam omnes sunt omnium. Itaque quæcumque est hominis definitio, una in omnes valet. Quod argumenti satis est, nullam dissimilitudinem esse in genere : quæ si esset, non una omnes definitio contineret. Etenim ratio, qua una præstamus belluis, per quam conjectura valemus, argumentamur, refellimus, disserimus, conficimus aliquid, concludimus, certe est communis, doctrina differens, discendi quidem facultate par. Nam et sensibus eadem omnia comprehendunt; et ea, quæ movent sensus, itidem movent omnium; quæque in animis imprimuntur, de quibus ante dixi, inchoatæ intelligentiæ, similiter in omnibus imprimuntur; interpresque est mentis oratio, verbis discrepans, sententiis congruens. Nec est quisquam gentis ullius, qui ducem naturam nactus, ad virtutem pervenire non possit.

XI. Nec solum in rectis, sed etiam in pravitatibus, insignis est humani generis similitudo. Nam et voluptate capiuntur omnes; quæ etsi illecebra turpitudinis, tamen habet quiddam simile naturalis boni : lenitate enim et suavitate delectans, sic ab errore mentis, tanquam salutare aliquid, adsciscitur. Similique inscitia mors fugitur, quasi dissolutio naturæ; vita expetitur, quia nos, in quo nati sumus, continet; dolor in maximis malis ducitur, tum sua asperitate, tum quod naturæ interitus videtur sequi. Propterque honestatis et gloriæ similitudinem, beati, qui honorati sunt, videntur; miseri autem, qui inglorii. Molestiæ, lætitiæ, cupiditates, timores, similiter omnium mentes pervagantur; nec, si opiniones aliæ sunt apud alios, idcirco, qui canem et felem, ut deos, colunt, non eadem superstitione, qua ceteræ gentes, conflictantur. Quæ autem natio non comitatem, non benignitatem, non gratum animum et beneficii memorem diligit? quæ superbos, quæ maleficos, quæ crudeles, quæ ingratos, non aspernatur, non odit? Quibus ex rebus quum omne genus hominum sociatum inter se esse intelligatur, illud extremum est, quod recte vivendi ratio meliores efficit.

Digitized by Google

XII. Marc. Il suit donc que c'est pour le partage et l'association commune que la nature nous a faits justes (et c'est dans ce sens que je veux être entendu toutes les fois que dans cette discussion je nommerai la nature); mais telle est la corruption des mauvaises habitudes, qu'elle étouffe ces étincelles données par la nature, et qu'elle développe et fortifie en nous les vices opposés. Que si, conformant leurs jugements à la nature même, les hommes *pensaient*, comme dit un poëte, *que rien d'humain ne leur est étranger*, le droit serait également respecté par tous; car à tous ceux à qui la nature a donné la raison, la droite raison a été donnée, et par conséquent la loi, qui n'est que la droite raison, en tant qu'elle commande ou qu'elle interdit, et si la loi, le droit : or, tous ont la raison; donc le droit a été donné à tous. Et c'est à juste titre que Socrate maudissait le premier qui avait séparé l'utilité de la nature : il déplorait cette séparation comme la source de tous les désordres. De là aussi cette parole de Pythagore, *qu'entre amis tout est commun, et qu'amitié est égalité*. Ces mots font voir que lorsque le sage a rassemblé sur un homme doué d'une égale vertu cette vaste bienveillance éparse et répandue çà et là, il arrive ce qui, pour paraître incroyable à quelques-uns, n'en est pas moins nécessaire, qu'il ne s'aime en rien plus que son ami; car où serait la différence, quand toutes choses sont égales entre eux? s'il en existait la moindre, jusqu'au nom de l'amitié disparaîtrait; car telle est la vertu de l'amitié, que du moment où l'un des deux a mieux aimé une chose pour soi que pour l'autre, elle s'anéantit.

Tout ceci n'est que pour vous préparer à la suite de notre discussion, et pour vous faire plus aisément comprendre que le droit est dans la nature. J'en dirai quelques mots, et j'arriverai ensuite au droit civil, d'où est venue toute cette dissertation.

XIII. Quint. Quelques mots tout au plus; car d'après ce que vous avez déjà dit, Atticus voit bien, je vois du moins que le droit est issu de la nature. — Att. Comment pourrai-je m'en défendre, maintenant que vous avez établi d'abord que nous sommes, en quelque sorte, munis et parés des présents des dieux; en second lieu, qu'il y a entre les hommes une règle de vie pareille et commune; enfin, que tous sont unis entre eux, tant par un lien d'indulgence et de bienveillance naturelle, que par la société du droit? Après vous avoir accordé avec raison, selon moi, que tout cela est vrai, comment serions-nous libres de séparer les lois et le droit de la nature? — Marc. Oui, sans doute; mais selon l'usage des philosophes, non pas de nos anciens, mais de ceux qui, pour ainsi dire, ont ouvert des ateliers de sagesse, tout ce qu'on discutait autrefois en masse et librement, se dit aujourd'hui distinctement et par article. Ainsi ils ne croient pas avoir assez fait pour la question que nous tenons en ce moment, s'ils n'ont établi séparément que le droit existe dans la nature. — Att. Avez-vous donc perdu votre liberté de discussion, ou êtes-vous homme à ne point suivre, en dissertant, votre jugement, et à vous soumettre à l'autorité des autres? — Marc. Pas toujours, Titus; mais vous voyez quelle est la marche de ce discours : c'est à consolider les répu-

Quæ si approbatis, pergam ad reliqua; sin quid requiritis, id explicemus prius. — Att. Nos vero nihil : ut pro utroque respondeam.

XII. Marc. Sequitur igitur, ad participandum alium ab alio, communicandumque inter omnes, justos natura nos esse factos (atque hoc in omni hac disputatione sic intelligi volo, quod dicam naturam esse); tantam autem esse corruptelam malæ consuetudinis, ut ab ea tanquam igniculi exstinguantur a natura dati, exorianturque et confirmentur vitia contraria. Quod si, quo modo est natura, sic judicio homines, « humani, ut ait poeta, nihil a se alienum putarent, » coleretur jus æque ab omnibus. Quibus enim ratio a natura data est, iisdem etiam recta ratio data est; ergo et lex, quæ est recta ratio in jubendo et vetando; si lex, jus quoque : at omnibus ratio; jus igitur datum est omnibus. Recteque Socrates exsecrari eum solebat, qui primus utilitatem a natura sejunxisset : id enim querebatur caput esse exitiorum omnium. Unde est illa Pythagorea vox, ΤΑ ΤΩΝ ΦΙΛΩΝ ΚΟΙΝΑ, καὶ ΦΙΛΙΑΝ ΙΣΟΤΗΤΑ. Ex quo perspicitur, quum hanc benivolentiam tam late longeque diffusam vir sapiens in ali- quem pari virtute præditum contulerit, tum illud effici, quod quibusdam incredibile videatur, sit autem necessarium, ut nihilo sese plus, quam alterum diligat. Quid enim est, quod differat, quum sint cuncta paria? quod si interesse quippiam tantutummodo potuerit, jam amicitiæ nomen occiderit : cujus est eavis, ut, simul atuqe sibi ali quin, quam alteri, maluerit, nulla sit.

Quæ præmuniuntur omnia reliquo sermoni, disputationique nostræ, quo facilius, jus in natura esse positum, intelligi possit. De quo quum perpauca dixero, tum ad jus civile veniam, ex quo hæc omnis nata est oratio.

XIII. Quint. Tu vero jam perpauca scilicet : ex iis enim, quæ dixisti, Attico videtur, mihi quidem certe, ex natura ortum esse jus. — Att. An mihi aliter videri possit, quum hæc jam perfecta sint : primum, quasi muneribus deorum nos esse instructos et ornatos; secundo autem, unam esse hominum inter ipsos vivendi parem communemque rationem; deinde omnes inter se naturali quadam indulgentia et benivolentia, tum etiam societate juris contineri? Quæ quum vera esse, recte, ut arbitror, concesserimus, qui jam licet nobis a natura leges et jura sejungere? — Marc. Recte dicis; et res sic se habet. Verum philosophorum more, non veterum quidem illorum, sed eorum, qui quasi officinas instruxerunt sapientiæ, quæ fuse olim disputabantur ac libere, ea nunc articulatim distincteque dicuntur. Nec enim satisfieri censent huic loco, qui nunc est in manibus, nisi separatim hoc ipsum, naturæ esse jus, disputarint. — Att. Et scilicet tua libertas disserendi amissa est; aut tu is es, qui in disputando non tuum judicium sequare, sed auctoritati aliorum pareas? — Marc.

Digitized by Google

bliques, à raffermir leurs forces, à guérir les peuples, que tend tout ce développement; je n'ai donc garde de poser des principes qui n'aient été ni bien prémédités, ni soigneusement examinés : non que je prétende qu'ils touchent tout le monde (car c'est chose impossible); je m'adresse à ceux qui pensent que toutes les choses justes et honnêtes sont désirables pour elles-mêmes et que rien ne doit être compté parmi les biens que ce qui est essentiellement louable, ou du moins, qu'il n'est de grand bien que ce qui mérite d'être loué par sa propre nature. Ceux-là, qu'ils soient restés dans l'ancienne académie avec Speusippe, Xénocrate, Polémon, ou qu'en s'accordant avec eux sur le fond, mais en différant un peu sur la forme de la démonstration, ils aient suivi Aristote et Théophraste; soit que, comme l'a voulu Zénon, sans rien changer aux choses, ils aient changé les expressions; soit même qu'ils aient embrassé la secte d'Ariston, et cette doctrine ardue et difficile, mais déjà dissipée et vaincue, que les vertus et les vices exceptés, tout le reste est parfaitement égal; ceux-là, dis-je, reconnaissent tout ce que j'ai dit. Quant à ces flatteurs d'eux-mêmes, à ces esclaves de leurs sens, qui pèsent au poids du plaisir ou de la douleur ce qu'ils doivent chercher ou fuir dans cette vie; quand même ils diraient vrai, je ne veux point ici chicaner avec eux; renvoyons-les disserter dans leurs élégants jardins; qu'ils renoncent à toute intervention dans la chose publique, dont ils ne connaissent, dont ils n'ont voulu jamais connaître la moindre partie, et qu'ils restent un moment à l'écart. Pour cette nouvelle académie d'Arcésilas et de Carnéade, perturbatrice de toute cette philosophie, prions-la de garder le silence. Si elle faisait irruption sur notre terrain, où tout nous semble construit et arrangé avec assez d'art, elle y ferait trop de ravages. Je n'aspire qu'à la fléchir; mais la repousser, je n'ose.....

Lacune.

XIV. On peut expier de telles fautes sans avoir recours à ses sacrifices; mais pour les attentats sur les hommes et pour les impiétés, il n'y a point d'expiation. Ces crimes sont punis, moins par les jugements (puisque autrefois il n'y en avait nulle part; qu'en beaucoup de circonstances il n'y en a point aujourd'hui; et lorsqu'il y en a, bien souvent ils sont faux), que par les furies qui les poursuivent et les obsèdent, armées, non de torches ardentes comme dans la fable, mais des angoisses de la conscience et des tourments du crime. Que si c'était la peine, et non la nature, qui dût éloigner les hommes de l'injustice, quelle inquiétude, lorsqu'ils n'auraient pas de supplices à craindre, agiterait donc les coupables? Et cependant jamais il ne s'en est trouvé d'assez effronté pour ne pas nier qu'il eût commis le crime, ou pour ne pas feindre quelque excuse, comme un légitime ressentiment, et ne pas chercher quelque justification de son forfait dans le droit naturel. Quand les impies osent s'en réclamer, quel doit être l'empressement des bons à s'y attacher! Si la peine, la crainte du châtiment, et non la laideur du vice, détourne d'une vie injuste et criminelle, personne n'est injuste;

Non semper, Tite; sed iter hujus sermonis quod sit, vides : ad respublicas firmandas, et ad stabiliendas vires, sanandos populos, omnis nostra pergit oratio. Quocirca vereor committere, ut non bene provisa et diligenter explorata principia ponantur : nec tamen ut omnibus probentur (nam id fieri non potest), sed ut iis, qui omnia recta atque honesta per se expetenda duxerunt, et aut nihil omnino in bonis numerandum, nisi quod per se ipsum laudabile esset, aut certe nullum habendum magnum bonum, nisi quod vere laudari sua sponte posset. His omnibus (sive in academia vetere cum Speusippo, Xenocrate, Polemone manserunt; sive Aristotelem et Theophrastum, cum illis re congruentes, genere docendi paullum differentes, secuti sunt; sive, ut Zenoni visum est, rebus non commutatis, immutaverunt vocabula; sive etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam et convictam sectam secuti sunt, ut, virtutibus exceptis atque vitiis, cetera in summa æqualitate ponerent), his omnibus hæc, quæ dixi, probantur. Sibi autem indulgentes, et corpori deservientes, atque omnia, quæ sequantur in vita, quæque fugiant, voluptatibus et doloribus ponderantes, etiam si vera dicunt (nihil enim opus est hoc loco litibus), in hortulis suis jubeamus dicere, atque etiam ab omni societate reipublicæ, cujus partem nec norunt ullam, nec unquam nosse voluerunt, paullisper facessant, rogemus. Perturbatricem autem harum omnium rerum academiam, hanc ab Arcesila et Carneade recentem, exoremus, ut sileat. Nam si invaserit in hæc, quæ satis scite nobis instructa et composita videntur, nimias edet ruinas. Quam quidem ego placare cupio, submovere non audeo.

Desunt hic nonnulla.

XIV. Nam et in iis sine illius suffimentis expiati sumus. At vero scelerum in homines atque impietatum nulla expiatio est. Itaque pœnas luunt, non tam judiciis (quæ quondam nusquam erant, hodie multifariam nulla sunt; ubi sunt tamen, persæpe falsa sunt), quam ut eos agitent insectenturque furiæ, non ardentibus tædis, sicut in fabulis, sed angore conscientiæ fraudisque cruciatu. Quod si homines ab injuria pœna, non natura, arcere deberet, quænam sollicitudo vexaret impios, sublato suppliciorum metu? quorum tamen nemo tam audax unquam fuit, quin aut abnueret a se commissum esse facinus, aut justi sui doloris causam aliquam fingeret, defensionemque facinoris a natura jure aliquo quæreret. Quæ si appellare audent impii, quo tandem studio colentur a bonis? Quod si pœna, si metus supplicii, non ipsa turpitudo, deterret ab injuriosa facinorosaque vita, nemo est injustus; at incauti potius habendi sunt improbi. Tum autem qui non ipso honesto movemur, ut boni viri sumus, sed utilitate aliqua atque fructu, callidi sumus, non boni. Nam quid faciet is homo in tenebris, qui nihil timet, nisi

Digitized by Google

seulement les méchants calculent mal. Et nous, alors, nous que pousse à la vertu, non l'honnêteté même, mais quelque utilité, mais je ne sais quel profit, nous sommes avisés et non pas bons. Que fera-t-il dans les ténèbres, cet homme qui ne craint rien que le témoin et le juge? que fera-t-il, s'il rencontre dans un lieu désert un homme à qui il puisse prendre beaucoup d'or, s'il le trouve faible et seul? Notre honnête homme à nous, juste par nature, s'entretiendra avec lui, le secourra, le remettra dans son chemin; mais celui qui ne fait rien pour l'amour d'autrui, et qui mesure tout sur ses intérêts, vous voyez, je pense, comme il va se conduire. S'il prétend qu'il ne lui ôtera ni la vie, ni son or, jamais il n'en donnera pour motif l'opinion que cette action est naturellement déshonnête, mais la crainte que la chose ne se répande, c'est-à-dire qu'il n'en soit puni. Raisonnement qui devrait faire rougir le dernier des hommes : que dirai-je donc d'un philosophe?

XV. Encore une autre absurdité et la plus forte, c'est de tenir pour juste tout ce qui est réglé par les institutions ou les lois des peuples. Quoi! même les lois des tyrans? Si les trente tyrans d'Athènes eussent voulu lui imposer des lois, si même tous les Athéniens aimaient ces lois tyranniques, seraient-elles des lois justes? Pas plus, je pense, que la loi rendue par notre interroi : « Que le dictateur pourrait tuer impunément le citoyen qu'il lui plairait, sans lui faire son procès. » Non, il n'existe qu'un seul droit, dont la société humaine fut enchaînée, et qu'une loi unique institua : cette loi est la droite raison, en tant qu'elle prohibe ou qu'elle commande; et cette loi, écrite ou non, quiconque l'ignore est injuste. Si la justice est l'observation des lois écrites et des institutions nationales, et si, comme les mêmes gens le soutiennent, tout doit se mesurer sur l'utilité; il négligera les lois, il les brisera, s'il le peut, celui qui croira que la chose lui sera profitable. La justice est donc absolument nulle si elle n'est pas dans la nature : fondée sur un intérêt, un autre intérêt la détruit. Bien plus, si la nature ne doit pas confirmer le droit, c'est fait de toutes les vertus. Que deviennent la libéralité, l'amour de la patrie, la piété, le noble désir de servir autrui ou de reconnaître un bienfait? car toutes ces vertus naissent de notre penchant naturel à aimer les hommes, lequel est le fondement du droit. Et non-seulement les obligations envers les hommes disparaissent, mais avec elles les cérémonies du culte des dieux, et les religions, qui doivent être conservées, à mon avis, non par la crainte, mais à cause de ce lien qui unit l'homme avec Dieu.

XVI. Que si les volontés des peuples, les décrets des chefs de l'État, les sentences des juges fondaient le droit, le vol serait de droit; l'adultère, les faux testaments seraient de droit, dès qu'on aurait l'appui des suffrages ou des votes de la multitude. S'il y a dans les jugements et les volontés des ignorants une telle autorité que leurs suffrages subvertissent la nature des choses, pourquoi ne décrètent-ils pas que ce qui est mauvais et pernicieux soit à l'avenir tenu pour bon et salutaire? et pourquoi la loi qui de l'injuste peut faire le juste, d'un mal ne pourrait-elle pas faire un bien? C'est que nous avons, pour distinguer une bonne loi d'une mauvaise, une règle, une seule règle, la nature. Et non-seulement le droit se distingue d'après la nature, mais encore l'honnête et le honteux en général; car c'est une notion que

testem et judicem? quid, in deserto loco nactus, quem multo auro spoliare possit, imbecillum atque solum? Noster quidem hic natura justus vir ac bonus, etiam colloquetur, juvabit, in viam deducet; is vero, qui nihil alterius causa facit, et metitur suis commodis omnia, videtis, credo, quid sit acturus. Quod si negabit, se illi vitam erepturum, et aurum ablaturum; nunquam ob eam causam negabit, quod id natura turpe judicet, sed quod metuat, ne emanet, id est, ne malum habeat. O rem dignam, in qua non modo docti, verum etiam agrestes erubescant!

XV. Jam vero illud stultissimum, existimare omnia justa esse, quæ scita sint in populorum institutis aut legibus. Etiamne, si quæ leges sint tyrannorum? si triginta illi Athenis leges imponere voluissent, aut, si omnes Athenienses delectarentur tyrannicis legibus, num idcirco hæ leges justæ haberentur? Nihilo, credo, magis illa, quam interrex noster tulit, ut dictator, quem vellet civium, indicta causa, impune posset occidere. Est enim unum jus quo devincta est hominum societas, et quod lex constituit una : quæ lex est recta ratio imperandi atque prohibendi; quam qui ignorat, is est injustus, sive est illa scripta uspiam, sive nusquam. Quod si justitia est obtemperatio scriptis legibus, institutisque populorum, et si, ut iidem dicunt, utilitate omnia metienda sunt; negliget leges easque perrumpet, si poterit, is, qui sibi eam rem fructuosam putabit fore. Ita fit, ut nulla sit omnino justitia, si neque natura est, et ea, quæ propter utilitatem constituitur, utilitate alia convellitur. Atqui si natura confirmatum jus non erit, virtutes omnes tollentur. Ubi enim liberalitas, ubi patriæ caritas, ubi pietas, ubi aut bene merendi de altero, aut referendæ gratiæ voluntas poterit exsistere? nam hæc nascuntur ex eo, quod natura propensi sumus ad diligendos homines; quod fundamentum juris est. Neque solum in homines obsequia, sed etiam in deos cærimoniæ religionesque tollentur : quas non metu, sed ea conjunctione, quæ est homini cum Deo, conservandas puto.

XVI. Quod si populorum jussis, si principum decretis, si sententiis judicum, jura constituerentur, jus esset latrocinari; jus, adulterare; jus, testamenta falsa supponere, si hæc suffragiis aut scitis multitudinis probarentur. Quæ si tanta potestas est stultorum sententiis atque jussis, ut eorum suffragiis rerum natura vertatur; cur non sanciunt, ut, quæ mala perniciosaque sunt, habeantur pro bonis ac salutaribus? aut cur, quum jus ex injuria lex facere possit, bonum eadem facere non possit ex malo? Atqui nos legem bonam a mala, nulla alia, nisi naturæ norma, dividere possumus. Nec solum jus et injuria a na-

Digitized by Google

le sens commun nous donne, et dont il a ébauché les éléments dans nos esprits, que celle qui place l'honnêteté dans la vertu, et la honte dans les vices. Or, cette notion, la faire dépendre de l'opinion, au lieu de la placer dans la nature, c'est une démence. La *bonté* même d'un arbre ou d'un cheval, comme nous le disons par abus de mot, ne réside point dans l'opinion, mais dans la nature : s'il en est ainsi, la distinction de ce qui est honnête et de ce qui ne l'est pas est aussi naturelle.

Si la vertu, en général, s'appuyait sur l'opinion, il en serait de même des vertus particulières. Qui donc jugera qu'un homme est prudent, avisé, non pas sur sa conduite même, mais sur quelque apparence étrangère? La vertu n'est que la raison perfectionnée, et la raison est certainement dans la nature : l'honnêteté, en général, s'y trouve donc aussi.

XVII. De même que le vrai et le faux, la conséquence et la contradiction se jugent sur ce qu'elles sont, et non sur une preuve extérieure; ainsi la constance de la raison dans la direction de toute la vie, ce qui est la vertu, et l'inconstance opposée, ce qui est le vice, ont leur fondement dans leur nature même. Ne jugeons-nous pas ainsi le caractère des jeunes gens? et quand nous le jugeons d'après la nature, suivrons-nous une autre règle pour les vertus et les vices qui naissent du caractère? ou si nous gardons ici la même, en changerons-nous pour l'honnête et le honteux? Ce qui est louable est bien, et a nécessairement en soi ce qui le fait louer; car le bien lui-même n'est pas dans l'opinion, mais dans la nature : autrement l'opinion ferait aussi le bonheur; et que peut-on dire de plus absurde? Si donc la distinction du bien et du mal est naturelle, si ce sont des principes de la nature, certainement l'honnête et le honteux doivent être distingués de même, et rapportés à la nature. Mais la diversité des opinions, les dissentiments des hommes nous déconcertent; et parce que les sens ne sont pas sujets aux mêmes contradictions, nous regardons les sens comme naturellement certains; les notions, au contraire, qui varient selon les personnes, et qui pour la même personne ne restent pas toujours les mêmes, nous les traitons de fictions. Il en est tout autrement; car si nos sens ne sont pas dépravés par des parents, une nourrice, un maître, un poëte, des spectacles, s'ils ne sont pas détournés du vrai par le consentement de la multitude, tous les piéges sont tendus à nos esprits, soit par ceux dont je viens de parler, qui, les saisissant encore bruts et flexibles, les dirigent et les plient à leur gré; soit par la volupté, qui, habile à imiter le bien lorsqu'elle est la mère de tout mal, s'insinue dans tous nos sens, et s'empare de nous-mêmes : corrompus par ses flatteries, nous ne savons plus reconnaître les biens véritables, parce qu'ils n'ont pas sa douceur et son fard trompeur.

XVIII. Il suit, pour clore enfin toute cette argumentation, ce qui doit être visible après tout ce que j'ai dit, que le juste et en général l'honnête sont désirables par eux-mêmes. C'est l'équité, le droit lui-même que chérissent tous les gens de bien : et l'erreur apparemment n'est point le partage de la vertu; elle n'aimerait pas ce qui ne serait point réellement aimable. Le droit est donc pour lui-même digne de recherche et de culte; ce qui est vrai du juste, l'est de la justice; et par suite, toutes les autres vertus qui sont en elle

tura dijudicantur, sed omnino omnia honesta ac turpia. Nam et communis intelligentia nobis notas res efficit, easque in animis nostris inchoavit, ut honesta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Hæc autem in opinione existimare, non in natura, posita, dementis est. Nam nec arboris, nec equi virtus, quæ dicitur (in quo abutimur nomine), in opinione sita est, sed in natura. Quod si ita est, honesta quoque et turpia natura dijudicanda sunt.

Nam si opinione universa virtus, eadem ejus etiam partes probarentur. Quis igitur prudentem et, ut ita dicam, catum, non ex ipsius habitu, sed ex aliqua re externa judicet? Est enim virtus, perfecta ratio : quod certe in natura est. Igitur omnis honestas eodem modo.

XVII. Nam ut vera et falsa, ut consequentia et contraria, sua sponte, non aliena, judicantur : sic constans et perpetua ratio vitæ, quæ est virtus, itemque inconstantia, quod est vitium, sua natura probatur. Nos ingenia juvenum non item? At ingenia natura; virtutes et vitia, quæ exsistunt ab ingeniis, aliter judicabuntur? an ea non aliter? honesta, et turpia, non ad naturam referri necesse erit? Quod laudabile, bonum est; in se habeat, quod laudetur, necesse est. Ipsum enim bonum non est opinionibus, sed natura : nam si ita esset, beati quoque opinione essent; quo quid dici potest stultius? Quare quum et bonum, et malum natura judicetur, et ea sint principia naturæ; certe honesta quoque et turpia simili ratione dijudicanda, et ad naturam referenda sunt. Sed perturbat nos opinionum varietas, hominum dissensio; et quia non idem contingit in sensibus, hos natura certos putamus; illa, quæ aliis sic, aliis secus, nec iisdem semper uno modo videntur, ficta esse ducimus. Quod est longe aliter. Nam sensus nostros non parens, non nutrix, non magister, non poeta, non scena depravat, non multitudinis consensus abducit a vero : animis omnes tenduntur insidiæ, vel ab iis, quos modo enumeravi, qui teneros et rudes quum acceperunt, inficiunt et flectunt, ut volunt; vel ab ea, quæ penitus in omni sensu implicata insidet, imitatrix boni, voluptas, malorum autem mater omnium : cujus blanditiis corrupti, quæ natura bona sunt, quia dulcedine hac et scabie carent, non cernimus satis.

XVIII. Sequitur (ut conclusa mihi jam hæc sit omnis ratio), id, quod ante oculos ex iis est, quæ dicta sunt, et jus, et omne honestum, sua sponte esse expetendum. Etenim omnes viri boni ipsam æquitatem et jus ipsum amant; nec est viri boni, errare, et diligere, quod per se non sit diligendum. Per se igitur jus est expetendum, et colendum. Quod si jus, etiam justitia : sic in ea reliquæ quoque virtutes per se colendæ sunt. Quid? liberalitas

Digitized by Google

doivent être cultivées pour elles-mêmes. La libéralité, par exemple, est-elle gratuite ou mercenaire? Si elle rend service sans récompense, elle est gratuite; si elle attend un salaire, elle se vend. Nul doute que l'homme digne des noms de libéral et de bienfaisant ne suive le devoir, et non le profit. Ainsi, la justice ne recherche aucun prix, aucun salaire; elle est donc recherchée pour elle-même. Telles sont toutes les vertus.

Et d'ailleurs, si la vertu est recherchée pour ses avantages et non par suite de sa propre nature, ce qui restera de la vertu ne sera vraiment que méchanceté. On est d'autant moins homme de bien que l'on rapporte davantage ses actions à l'intérêt : la vertu n'est donc que malice pour qui pèse le prix de la vertu. Où trouver le bienfaisant, si personne ne rend service pour l'amour d'autrui? Qu'est-ce que le reconnaissant, si la reconnaissance ne considère plus celui à qui elle adresse ses actions de grâces? Que devient enfin cette sainte amitié, si nous n'aimons plus notre ami pour lui-même *de tout notre cœur,* comme on dit? il faudra donc l'abandonner, le rejeter, lorsqu'on n'en espérera plus ni fruit ni avantage : que peut-on dire de plus monstrueux? Mais si l'amitié mérite par elle-même d'être cultivée, la société des hommes, l'égalité, la justice sont aussi essentiellement désirables. Que si le contraire est vrai, la justice n'est rien; car c'est l'extrême injustice que d'attendre un prix de la justice.

XIX. Que dire de la modération, de la tempérance, du désintéressement, de la modestie, de la pudeur, de la chasteté? Est-ce par crainte de l'infamie que l'on n'est point déréglé, ou bien des lois et des tribunaux? Quoi! l'on n'est pur et réservé que pour avoir bonne réputation? et c'est afin de recueillir l'approbation générale, qu'un homme pudique rougit même de parler de la pudeur?.... Et moi je rougis de ces philosophes qui veulent n'éviter aucun vice, s'il n'est flétri par le juge. Car enfin pouvons-nous appeler pudiques ceux qui s'abstiennent de l'adultère par crainte de l'infamie, lorsque l'infamie elle-même n'est qu'une suite de la turpitude essentielle de l'action? Si vous niez la nature de ce qui est louable et blâmable, que pouvez-vous blâmer ou louer à bon droit? Quoi! les défauts corporels, s'ils sont très-marquants, auront quelque chose qui nous blesse, et nous ne serons point blessés de la difformité de l'âme, elle dont la laideur se montre si visiblement dans les vices? Est-il rien de plus hideux que l'avarice, de plus horrible que la convoitise, de plus bas que la lâcheté, de plus ignoble que la stupidité et la déraison? Quoi donc! ceux qui se distinguent par un ou plusieurs de ces vices, serait-ce à cause des inconvénients, des dommages, ou de quelque peine qui les accompagne, que nous les appelons malheureux? et n'est-ce pas à cause de l'essence et de la turpitude même de ces vices? On en peut dire autant de la louange opposée qu'obtient la vertu.

Enfin, si la vertu est recherchée par des raisons qui ne sont pas elle, il faut qu'il y ait quelque chose de meilleur que la vertu. Est-ce donc l'argent? est-ce la beauté, les honneurs, la santé? toutes choses qui, lorsqu'on les possède, paraissent bien petites, et dont la durée est si incertaine. Est-ce enfin, j'ai honte de le dire, la volupté? mais c'est à la mépriser, à la rejeter que se reconnaît la vertu.

Voyez-vous la suite des choses et des pensées,

gratuitane est, an mercenaria? Si sine præmio benigna est, gratuita; si cum mercede, conducta : nec est dubium, quin is, qui liberalis benignusve dicitur, officium, non fructum, sequatur. Ergo item justitia nihil expetit præmii, nihil pretii. Per se igitur expetitur. Eademque omnium virtutum causa atque sententia est.

Atque etiam si emolumentis, non sua sponte virtus expetitur, una erit virtus, quæ malitia rectissime dicetur. Ut enim quisque maxime ad suum commodum refert quæcumque agit, ita minime est vir bonus : ut, qui virtutem præmio metiuntur, nullam virtutem, nisi malitiam putent. Ubi enim beneficus, si nemo alterius causa benigne facit? Ubi gratus, si non eum ipsum cernunt grati, cui referunt gratiam? Ubi illa sancta amicitia, si non ipse amicus per se amatur toto pectore, ut dicitur? qui etiam deserendus et abjiciendus est, desperatis emolumentis et fructibus : quo quid potest dici immanius? Quod si amicitia per se colenda est, societas quoque hominum, et æqualitas, et justitia, per se expetenda. Quod ni ita est, omnino justitia nulla est : id enim injustissimum ipsum est, justitiæ mercedem quærere.

XIX. Quid vero de modestia, quid de temperantia, quid de continentia, quid de verecundia, pudore, pudicitiaque dicemus? Infamiæne metu non esse petulantes, an legum et judiciorum? Innocentes ergo, et verecundi sunt, ut bene audiant? et ut rumorem bonum colligant, erubescunt pudici etiam loqui de pudicitia? Ac me nimis istorum philosophorum pudet, qui nullum vitium vitare, nisi judicio ipso notatum, putant. Quid enim? possumus eos, qui a stupro arcentur infamiæ metu, pudicos dicere, quum ipsa infamia propter rei turpitudinem consequatur? Nam quid aut laudari rite, aut vituperari potest, si ab ejus natura recesseris, quod aut laudandum, aut vituperandum putes? An corporis pravitates, si erunt perinsignes, habebunt aliquid offensionis; animi deformitas non habebit? cujus turpitudo ex ipsis vitiis facillime percipi potest. Quid enim fœdius avaritia, quid immanius libidine, quid contemtius timiditate, quid abjectius tarditate et stultitia dici potest? Quid ergo? eos, qui singulis vitiis excellunt, aut etiam pluribus, propter damna, aut detrimenta, aut cruciatus aliquos, miseros esse dicimus, an propter vim turpitudinemque vitiorum? Quod item ad contrariam laudem in virtute dici potest.

Postremo, si propter alias res virtus expetitur, melius esse aliquid, quam virtutem, necesse est. Pecuniamne igitur? an honores? an formam? an valitudinem? quæ et, quum adsunt, perparva sunt; et, quam diu adfutura sint, certum sciri nullo modo potest. An, quod turpissimum

Digitized by Google

et comme l'une se rattache à l'autre? J'étais entraîné bien plus loin, si je ne m'étais retenu.

XX. Quint. Où donc? Volontiers, mon frère, je m'y laisserais entraîner avec vous. — Marc. Où? à la fin de la vertu, à l'objet auquel se rapportent et vers lequel doivent tendre toutes nos actions : question fort débattue, et féconde en contestations parmi les plus doctes, mais qu'il faudra bien juger quelque jour. — Att. Eh! comment? L. Gellius est mort. — Quint. Qu'importe à la question? — Att. C'est que je me souviens d'avoir entendu dire à mon ami Phédrus, étant à Athènes, que lorsque Gellius, votre ami, vint en Grèce au sortir de sa préture, en qualité de proconsul, il convoqua tous les philosophes qui se trouvaient alors dans Athènes, et leur donna gravement le conseil de prendre jour pour mettre un terme à leurs controverses, disant que s'ils n'étaient pas d'humeur à disputer jusqu'à la mort, la chose pourrait s'arranger; et il ajouta qu'il leur promettait son entremise, au cas qu'ils voulussent faire la paix. — Marc. Le fait est plaisant, Pomponius, et l'on s'en est souvent amusé. Mais sérieusement je voudrais être élu pour arbitre entre l'ancienne académie et Zénon. — Att. Comment cela? — Marc. C'est qu'ils ne diffèrent qu'en un point, et qu'ils s'accordent singulièrement sur le reste — Att. Que dites-vous! la division n'est que sur un point? — Marc. Oui, sur un seul vraiment essentiel : nos anciens ont décidé que tout ce dont il était naturel que nous jouissions dans cette vie était bien; Zénon n'a voulu reconnaître d'autre bien que l'honnête. — Att. Petite question, en effet, mais dont la solution ne trancherait pas tout. — Marc. Sans doute, s'ils différaient sur le fond, et non pas seulement sur les termes.

XXI. Att. Vous pensez donc comme Antiochus mon ami, je n'oserais dire mon maître, avec qui j'ai vécu pendant un temps, et qui m'a presque entraîné hors de nos jardins pour me faire entrer de quelques pas dans l'Académie? — Marc. Homme plein de sens et de sagacité, accompli dans son genre, et mon ami comme le vôtre, vous le savez; mais avec lequel cependant nous verrons une fois si nous nous accordons en tout. Ce que je dis, c'est qu'une paix générale est possible. — Att. Comment? — Marc. Si Zénon, comme l'a dit Ariston de Chio, avait dit que l'unique bien est l'honnête, l'unique mal le déshonnête; que toutes les autres choses sont parfaitement égales, et que la présence ou l'absence en est absolument indifférente, il s'écarterait alors beaucoup de Xénocrate et d'Aristote, et de tous ces philosophes de la famille de Platon; le débat roulerait entre eux sur un point capital, et duquel dépend toute la conduite de la vie. Mais comme c'est le beau, appelé par les anciens souverain bien, que Zénon appelle le bien unique, et que le contraire du beau, qui pour les premiers est le souverain mal, est selon lui le mal unique; en sorte qu'il appelle les richesses, la santé, les agréments extérieurs, des choses utiles, et non pas des choses bonnes : et la pauvreté, l'infirmité, la douleur, des choses incommodes, et non pas des choses mauvaises; il pense évidemment comme Aristote et Xénocrate, quoiqu'il parle autrement. De cette dispute de mots, et non de faits, est née

dictu est, voluptatem? at in ea quidem spernenda et repudianda virtus vel maxime cernitur.

Videtisne, quanta series rerum sententiarumque sit, atque ut ex alio alia nectantur? Quin labebar longius, nisi me retinuissem.

XX. Quint. Quo tandem? Libenter enim, frater, ad istam orationem tecum prolaberer. — Marc. Ad finem bonorum, quo referuntur, et cujus apiscendi causa sunt facienda omnia : controversam rem, et plenam dissensionis inter doctissimos, sed aliquando tamen judicandam. — Att. Qui istuc fieri potest, L. Gellio mortuo? — Marc. Quid tandem id ad rem? — Att. Quia me Athenis audire ex Phædro meo memini, Gellium, familiarem tuum, quum pro consule ex prætura in Græciam venisset, Athenis philosophos, qui tum erant, in locum unum convocasse, ipsisque magnopere auctorem fuisse, ut aliquando controversiarum aliquem facerent modum : quod si essent eo animo, ut nollent ætatem in litibus conterere; posse rem convenire : et simul operam suam illis esse pollicitum, si posset inter eos aliquid convenire. — Marc. Joculare istuc quidem, Pomponi, et a multis sæpe derisum. Sed ego plane vellem me arbitrum inter antiquam academiam et Zenonem datum. — Att. Quo tandem istuc modo? — Marc. Quia de re una solum dissident, de ceteris mirifice congruunt. — Att. Ain' tandem, una de re est solum dissensio? — Marc. Quæ quidem ad rem pertineat, una : quippe quum antiqui omnes, quod secundum naturam esset, quo juvaremur in vita, bonum esse decreverint; hic, nisi quod honestum esset, nihil putarit bonum. — Att. Perparvam vero controversiam dicis, ac non eam, quæ dirimat omnia. — Marc. Probe quidem sentis, si re, ac non verbis dissident.

XXI. Att. Ergo assentiris Antiocho familiari meo (magistro enim non audeo dicere), quocum vixi, et qui me ex nostris pæne convellit hortulis, deduxitque in Academiam perpauculis passibus. — Marc. Vir fuit ille quidem prudens et acutus, et in suo genere perfectus, mihique, ut scis, familiaris : cui tamen ego assentiar in omnibus, necne, mox videro; hoc dico, controversiam totam istam posse sedari. — Att. Qui istuc tandem vides? — Marc. Quia si, ut Chius Aristo dixit, solum bonum esse diceret, quod honestum esset, malumque, quod turpe, ceteras res omnes plane pares, ac ne minimum quidem, utrum adessent, an abessent, interesse; valde a Xenocrate, et Aristotele, et ab illa Platonis familia discreparet, esseque inter eos de maxima, et de omni vivendi ratione dissensio. Nunc vero quum decus, quod antiqui summum bonum esse dixerunt, hic solum bonum dicat; item dedecus, quod illi summum malum, hic solum; divitias, valitudinem, pulchritudinem, commodas res appellet, non bonas; paupertatem, debilitatem, dolorem, incommodas, non malas : sentit idem, quod Xenocrates, quod Aristote-

Digitized by Google

la discussion sur les *fins*, dans laquelle, forts de la loi des XII Tables, qui a donné cinq pieds de terrain imprescriptible, nous ne permettrons pas à ce rusé philosophe d'usurper le vieux domaine de l'Académie; et pour tracer les limites, nous serons trois arbitres, selon les XII Tables, et non pas deux, selon la loi Mamilia. — QUINT. Quelle sera donc notre sentence? — MARC. Ordonnons de rechercher les bornes que Socrate avait plantées, et de s'y tenir.

QUINT. A merveille, mon frère; vous commencez à parler le langage des lois et de la jurisprudence, sur lesquelles j'attends toujours vos idées; car pour cette autre question, je tiens de vous que c'est une grande affaire à décider. De quoi s'agit-il en effet? de savoir si le souverain bien est de vivre selon la nature, c'est-à-dire de jouir d'une existence modeste et d'une vertu réglée, ou bien de suivre la nature, et de vivre en la prenant pour loi; c'est-à-dire de ne lui rien refuser de ce qu'elle demande, à condition que la vertu le permette, la vertu, la vraie loi de la vie. Je ne sais si cela sera jamais décidé, mais sûrement ce ne peut être dans cet entretien, du moins si nous voulons nous ressouvenir de notre première question.

XXII. ATT. Pour moi, je m'en laissais détourner sans regret. — QUINT. Nous pourrons reprendre l'autre; mais aujourd'hui revenons à la première, qui n'a pas besoin, d'ailleurs, de cette discussion sur le mal et sur le bien. — MARC. Vous parlez très-sagement, Quintus; car ce que j'ai dit jusqu'ici....

QUINT. Et je ne demande ni les lois de Lycurgue, ni celles de Solon, de Charondas, ou de Zaleucus, non plus que nos XII Tables, ou nos plébiscites. Je pense seulement que, dans l'entretien d'aujourd'hui, vous donnerez une loi de conduite, un règlement de vie, tant aux peuples qu'aux individus. — MARC. Telle est, en effet, la portée de cette discussion, Quintus; et je voudrais que ce fût celle de mes forces. Mais enfin la vérité est que, puisqu'il faut qu'il existe une loi pour corriger les vices et diriger les vertus, c'est d'elle que doit dériver toute la science de vivre. De là résulte la sagesse, mère de tout ce qui est bon, et dont l'amour a produit chez les Grecs le nom de la philosophie, présent le plus riche, le plus éclatant, le meilleur enfin que les dieux immortels aient fait à la vie humaine. Seule en effet, elle nous a enseigné, sans compter tout le reste, ce qu'il y a de plus difficile au monde, à nous connaître : précepte dont la puissance et la profondeur est telle, qu'on n'osait l'attribuer à un homme, mais au dieu qu'on adore à Delphes. Celui qui se connaîtra lui-même, sentira d'abord qu'il possède quelque chose de divin; cet esprit qui est en lui et qui est à lui, il le regardera comme une image sacrée, comme le dieu du temple; toutes ses actions, toutes ses pensées seront dignes d'un si grand présent des dieux; et lorsqu'il se sera examiné, et pour ainsi dire essayé tout entier, il comprendra comment il est venu à la vie, paré des mains de la nature, et comme prédestiné par elle à obtenir et à conserver la sagesse; lui qui, dès l'origine, a reçu dans son âme, dans son entendement, les premiers linéaments de toutes choses, afin qu'à leur lu-

les; loquitur alio modo. Ex hac autem non rerum, sed verborum discordia, controversia nata est de finibus : in qua quoniam usucapionem XII Tabulæ intra quinque pedes esse noluerunt, depasci veterem possessionem Academiæ ab hoc acuto homine non sinemus; nec Mamilia lege singuli, sed ex iis tres arbitri fines regemus. — QUINT. Quamnam igitur sententiam dicimus? — MARC. Requiri placere terminos, quos Socrates pegerit, iisque parere.

QUINT. Præclare, frater, jam nunc a te verba usurpantur civilis juris et legum : quo de genere exspecto disputationem tuam. Nam ista quidem magna dijudicatio est, ut ex te ipso sæpe cognovi. Sed certe res ita se habet, ut ex natura vivere summum bonum sit, id est, vita modica, et apta virtute perfrui; aut naturam sequi, et ejus quasi lege vivere, id est, nihil, quantum in ipso sit, prætermittere, quo minus ea, quæ natura postulet, consequatur, quod inter hæc velit virtute tanquam lege vivere. Quapropter hoc dijudicari nescio an unquam, sed hoc sermone certe non potest, si quidem id, quod suscepimus, perfecturi simus.

XXII. ATT. At ego huc declinabam nec invitus. — QUINT. Licebit alias : nunc id agamus, quod cœpimus, quum præsertim ad id nihil pertineat hæc de summo malo bonoque dissensio. — MARC. Prudentissime, Quinte, dicis. Nam quæ a me adhuc dicta sunt.....

QUINT. Nec Lycurgi leges, nec Solonis, neque Charondæ, neque Zaleuci, nec nostras XII Tabulas, nec plebiscita desidero : sed te existimo quum populis, tum etiam singulis hodierno sermone leges vivendi et disciplinam daturum. — MARC. Est hujus vero disputationis, Quinte, proprium id, quod exspectas : atque utinam esset etiam facultatis meæ! Sed profecto ita se res habet, ut, quoniam vitiorum emendatricem legem esse oportet, commendatricemque virtutum, ab ea vivendi doctrina ducatur. Ita fit, ut mater omnium bonarum artium sapientia sit; a cujus amore græco verbo philosophia nomen invenit, qua nihil a diis immortalibus uberius, nihil florentius, nihil præstabilius hominum vitæ datum est. Hæc enim una nos quum ceteras res omnes, tum, quod est difficillimum, docuit ut nosmet ipsos nosceremus : cujus præcepti tanta vis, tanta sententia est, ut ea non homini cuipiam, sed Delphico deo tribueretur. Nam qui se ipse norit, primum aliquid sentiet se habere divinum, ingeniumque in se suum, sicut simulacrum aliquod, dedicatum putabit; tantoque munere deorum semper dignum aliquid et faciet, et sentiet; et, quum se ipse tentarit, totumque perspexerit, intelliget, quemadmodum a natura subornatus in vitam venerit, quantaque instrumenta habeat ad obtinendam adipiscendamque sapientiam : quoniam principio rerum omnium quasi adumbratas intelligentias, animo ac mente conceperit; quibus illustratus, sapientia duce, bonum virum, et ob eam ipsam causam cernat se beatum fore.

Digitized by Google

mière il pût distinguer que c'est en prenant la sagesse pour guide qu'il trouvera la vertu, et par la vertu le bonheur.

XXIII. En effet, lorsque l'âme, après avoir connu et compris les vertus, se sera dégagée de toute complaisance envers le corps, et qu'elle aura étouffé la volupté comme la souillure du beau, qu'elle se sera affranchie de toute crainte de la mort et de la douleur, qu'elle se sera associée à ses semblables par le lien de la charité, qu'elle aura regardé les hommes comme ses alliés naturels; lorsque enfin, ayant embrassé le culte des dieux et une religion pure, elle aura exercé cette vue de l'esprit, qui se forme, ainsi que celle des yeux, à discerner ce qui est beau et à repousser ce qui ne l'est pas, vertu qui a pris le nom de prudence, du mot *prévoir:* alors, je le demande, peut-on connaître, peut-on imaginer un sort plus heureux que le sien?

La même âme, lorsqu'elle aura bien observé le ciel, la terre, l'océan, toute la nature; lorsqu'elle aura vu d'où toutes les choses ont été engendrées, où elles retournent, quand, comment elles se détruiront, ce qu'il y a en elles de mortel et de périssable, ce qu'il y a de divin et d'éternel; lorsqu'elle aura saisi, peu s'en faut, celui qui les modère et les régit; lorsqu'elle reconnaîtra qu'elle n'est point un habitant d'une enceinte fermée par des murailles, mais un citoyen du monde, de la cité unique; alors, au magnifique spectacle de l'univers, à cette révélation de la nature, grands dieux! comme elle se connaîtra elle-même, selon le précepte d'Apollon Pythien! comme elle méprisera, comme elle dédaignera, comme elle traitera à l'égal du néant toutes ces choses que le vulgaire appelle grandes!

Et toutes ces notions, elle les munira, comme d'un rempart, du talent de la discussion, de la science de discerner le vrai du faux, enfin de cet art de saisir les conséquences et les contradictions. Puis, comme elle se sera sentie née pour la société civile, elle jugera bien qu'elle ne doit pas se borner à des débats de pure subtilité, mais parler un langage qui s'étende plus loin et se soutienne plus longtemps, qui gouverne les peuples, consolide les lois, châtie les méchants, protége les gens de bien, honore les grands hommes, et dont la voix persuasive, propageant parmi les citoyens des maximes de salut et de gloire, sache exhorter à l'honneur, rappeler du sein du vice, consoler les vaincus, enfin publier en d'immortels monuments, avec l'ignominie des pervers, les actions et les desseins des forts et des sages. Tant et de si grandes choses, qui se découvrent dans la nature humaine à qui veut se connaître soi-même, naissent de la sagesse, et sont enseignées par elle.

Att. L'éloge est grave, sans doute, et mérité; mais enfin où cela nous mène-t-il? — Marc. D'abord, Pomponius, aux questions que nous allons traiter à présent, et dont je veux vous montrer toute la grandeur; ce qui ne serait pas, si celles dont elles découlent n'étaient immenses; ensuite, c'est avec plaisir, et je crois avec raison, que je n'ai point oublié ici une étude qui me charme et qui m'a fait ce que je suis. — Att. Oui, vous surtout, vous pouviez en parler; et, comme vous le dites, la question vous en faisait un devoir.

XXIII. Nam quum animus, cognitis perceptisque virtutibus, a corporis obsequio indulgentiaque discesserit, voluptatemque, sicut labem aliquam dedecoris, oppresserit, omnemque mortis dolorisque timorem effugerit, societatemque caritatis coierit cum suis, omnesque natura conjunctos suos duxerit, cultumque deorum et puram religionem susceperit, et exacuerit illam, ut oculorum, sic ingenii aciem, ad bona deligenda, et rejicienda contraria; quæ virtus ex providendo est appellata prudentia : quid eo dici, aut cogitari poterit beatius?

Idemque quum cœlum, terras, maria, rerumque omnium naturam perspexerit, eaque unde generata, quo recurrant, quando, quo modo obitura, quid in iis mortale et caducum, quid divinum æternumque sit, viderit, ipsumque ea moderantem et regentem pæne prehenderit, seseque non unius circumdatum mœnibus loci, sed civem totius mundi, quasi unius urbis, agnoverit : in hac ille magnificentia rerum, atque in hoc conspectu et cognitione naturæ, dii immortales! quam ipse se noscet? quod Apollo præcepit Pythius; quam contemnet, quam despiciet, quam pro nihilo putabit ea, quæ vulgo dicuntur amplissima?

Atque hæc omnia, quasi sepimento aliquo, vallabit disserendi ratione, veri et falsi judicandi disciplina et scientia, et arte quadam intelligendi, quid quamque rem sequatur, et quid sit cuique contrarium. Quumque se ad civilem societatem natum senserit, non solum illa subtili disputatione sibi utendum putabit, sed etiam fusa latius perpetua oratione, qua regat populos, qua stabiliat leges, qua castiget improbos, qua tueatur bonos, qua laudet claros viros; qua præcepta salutis et laudis apte ad persuadendum edat suis civibus; qua hortari ad decus, revocare a flagitio, consolari possit afflictos, factaque et consulta fortium et sapientum, cum improborum ignominia, sempiternis monumentis prodere. Quæ quum tot res, tantæque sint, quæ inesse in homine perspiciantur ab iis, qui se ipsi velint nosse; earum parens est educatrixque sapientia.

Att. Laudata quidem a te graviter et vere. Sed quorsum hæc pertinent? — Marc. Primum ad ea, Pomponi, de quibus acturi jam sumus; quæ tanta esse volumus : non enim erunt, nisi ea fuerint, unde illa manant', amplissima. Deinde facio et libenter, et, ut spero, recte, quod eam, cujus studio teneor, quæque me eum, quicumque sum, effecit, non possum silentio præterire. — Att. Vero facis et merito et ipse; fuitque id, ut dicis, in hoc sermone faciendum.

Digitized by Google

LIVRE SECOND.

I. Atticus. Mais comme nous nous sommes assez promenés, et que d'ailleurs vous allez commencer quelque chose de nouveau, voulez-vous que nous changions de place, et que dans l'île qui est sur le Fibrène, car c'est, je pense, le nom de cette autre rivière, nous allions nous asseoir pour nous occuper du reste de la discussion? — Marcus. Volontiers : c'est un lieu où je me plais, quand je veux méditer, lire ou écrire quelque chose. — Att. Moi, qui viens ici pour la première fois, je ne puis me rassasier : j'y prends en mépris ces magnifiques maisons de campagne, et leurs pavés de marbre, et leurs riches lambris. Qui ne rirait pas de ces filets d'eau qu'ils appellent des Nils et des Euripes, en voyant ce que je vois? Tout à l'heure, dissertant sur le droit et la loi, vous rapportiez tout à la nature : eh bien! jusque dans les choses qui sont faites pour le repos et le divertissement de l'esprit, la nature domine encore. Je m'étonnais auparavant (car dans ces lieux je n'imaginais que rochers et montagnes, trompé par vos discours et par vos vers), je m'étonnais que ce séjour vous plût si fort : mais à présent je m'étonne que lorsque vous vous éloignez de Rome, vous puissiez être ailleurs de préférence. — Marc. C'est lorsque j'ai la liberté de m'absenter plusieurs jours, surtout dans cette saison de l'année, que je viens chercher l'air pur et les charmes de ce lieu : il est vrai que je le puis rarement. Mais j'ai encore une autre raison de m'y plaire, qui ne vous touche point comme moi. — Att. Et quelle est-elle? — Marc. C'est qu'à proprement parler, c'est ici ma vraie patrie, et celle de mon frère Quintus. C'est ici que nous sommes nés d'une très-ancienne famille; ici sont nos sacrifices, nos parents, de nombreux monuments de nos aïeux. Que vous dirai-je? vous voyez cette maison, et ce qu'elle est aujourd'hui; elle a été ainsi agrandie par les soins de notre père. Il était d'une santé faible, et c'est là qu'il a passé dans l'étude des lettres presque toute sa vie. Enfin, sachez que c'est en ce même lieu, mais du vivant de mon aïeul, du temps que, selon les anciennes mœurs, la maison était petite comme celle de Curius, dans le pays des Sabins; oui, c'est en ce lieu que je suis né. Aussi je ne sais quel charme s'y trouve qui touche mon cœur et mes sens, et me rend peut-être ce séjour encore plus agréable. Eh, ne nous dit-on pas que le plus sage des hommes, pour revoir son Ithaque, refusa l'immortalité?

II. Att. C'est, je le sens, une bonne raison pour vous de venir ici plus volontiers, et d'avoir une prédilection pour ce lieu. Moi-même, je dis vrai, depuis un moment j'aime encore davantage cette maison et toute cette campagne qui vous a vu naître. Je ne sais comment, mais nous sommes émus de l'aspect des lieux où se voient les traces de ceux que nous aimons ou que nous admirons. Tenez, pour moi, Athènes, ma chère Athènes me plaît moins par ses magnifiques monuments et ses antiques chefs-d'œuvre des arts, que par le souvenir des grands hommes; le lieu que chacun d'eux habitait, la place où il s'asseyait, celle où il aimait à discourir, je contemple tout avec intérêt, tout, jusqu'à leurs tombeaux. Aussi, croyez-moi, ce lieu où vous êtes me sera désormais plus cher. — Marc. Alors je suis bien aise de vous l'avoir montré; c'est presque mon berceau. — Att. Et moi plus aise encore de l'avoir

LIBER SECUNDUS.

I. Atticus. Sed visne, quoniam et satis jam ambulatum est, et tibi aliud dicendi initium sumendum est, locum mutemus, et in insula, quæ est in Fibreno (nam opinor illi alteri flumini nomen esse), sermoni reliquo demus operam sedentes? — Marcus. Sane quidem : nam illo loco libentissime soleo uti, sive quid mecum ipse cogito, sive quid aut scribo, aut lego. — Att. Equidem, qui nunc primum huc venerim, satiari non queo; magnificasque villas, et pavimenta marmorea, et laqueata tecta contemno. Ductus vero aquarum, quos isti Nilos et Euripos vocant, quis non, quum hæc videat, irriserit? Itaque, ut tu, paullo ante de lege et jure disserens, ad naturam referebas omnia : sic in his ipsis rebus, quæ ad requietem animi delectationemque quæruntur, natura dominatur. Quare antea mirabar (nihil enim his in locis nisi saxa et montes cogitabam; idque ut facerem, et orationibus inducebar tuis, et versibus), sed mirabar, ut dixi, te tam valde hoc loco delectari : nunc contra miror, te, quum Roma absis, usquam potius esse. — Marc. Ego vero, quum licet plures dies abesse, præsertim hoc tempore anni, et amœnitatem hanc, et salubritatem sequor; raro autem licet. Sed nimirum me alia quoque causa delectat, quæ te non attingit ita. — Att. Quæ tandem ista causa est? Marc. Quia, si verum dicimus, hæc est mea et hujus fratris mei germana patria : hinc enim orti stirpe antiquissima sumus; hic sacra, hic genus, hic majorum multa vestigia. Quid plura? hanc vides villam, ut nunc quidem est, latius ædificatam patris nostri studio; qui, quum esset infirma valitudine, hic fere ætatem egit in litteris. Sed hoc ipso in loco, quum avus viveret, et antiquo more parva esset villa, ut illa Curiana in Sabinis, me scito esse natum. Quare inest nescio quid, et latet in animo ac sensu meo, quo me plus hic locus fortasse delectet : siquidem etiam ille sapientissimus vir, Ithacam ut videret, immortalitatem scribitur repudiasse.

II. Att. Ego vero tibi istam justam causam puto, cur huc libentius venias, atque hunc locum diligas. Quin ipse, vere dicam, sum illi villæ amicior modo factus, atque huic omni solo, in quo tu ortus et procreatus es. Movemur enim nescio quo pacto locis ipsis, in quibus eorum, quos diligimus aut admiramur, adsunt vestigia. Me quidem ipsæ illæ nostræ Athenæ non tam operibus magnificis exquisitisque antiquorum artibus delectant, quam recordatione summorum virorum, ubi quisque habitare, ubi sedere, ubi disputare sit solitus; studioseque eorum etiam sepulcra contemplor. Quare istum, ubi tu es natus, plus amabo posthac locum. — Marc. Gaudeo igitur, me incu-

Digitized by Google

vu. Mais qu'avez-vous donc dit tout à l'heure, que ce lieu dont vous m'avez appris que le nom est Arpinum, est à tous deux votre vraie patrie? Est-ce donc que vous avez deux patries? en avez-vous une autre que la patrie commune? ou peut-être que celle de Caton le sage n'a pas été Rome, mais Tusculum. — Marc. Certainement; pour lui comme pour tous les citoyens des villes municipales, je reconnais deux patries, celle de la nature et celle de la cité. Ainsi Caton, qui était né à Tusculum, fut agrégé citoyen de Rome; et Tusculan par l'origine, Romain par la cité, il eut une patrie de fait et une patrie de droit. De même chez vos Athéniens : lorsque Thésée leur eut fait quitter les champs pour les réunir dans la ville, dans l'*Astu*, comme on l'appelle, ceux qui étaient de Sunium étaient aussi d'Athènes. Ainsi nous, nous nommons patrie celle où nous sommes nés et celle qui nous adopta; mais il faut donner le premier rang dans notre amour à celle dont le nom, devenu celui de la république, renferme tous les citoyens. C'est pour elle que nous devons mourir, à elle que nous devons nous dévouer tout entiers, en elle que nous devons placer et consacrer, pour ainsi dire, tout ce qui est à nous. Il n'en est pas moins vrai que nous aimons presque autant la patrie qui nous fit naître; et voilà pourquoi je ne renierai jamais ma patrie d'Arpinum, quoique l'autre soit plus grande et la contienne dans son sein.

III. Att. C'est donc avec raison que notre grand Pompée, lorsque je l'entendis plaider avec vous pour Balbus, soutint que la république pouvait rendre de très-justes actions de grâces à ce municipe, puisque ses deux sauveurs en étaient sortis; et je crois maintenant sans peine que le lieu de votre origine est aussi votre patrie. — Quint. Mais nous voici dans l'île. Peut-on trouver un plus beau lieu? Comme cette pointe partage le Fibrène, dont les eaux, également divisées, arrosent ses deux bords, et qui dans son cours rapide, pressé de revenir en un seul lit, n'embrasse qu'un espace suffisant pour une petite palestre! Ensuite, comme s'il n'avait eu d'autre soin que de nous faire une arène propre à la dispute, il se précipite aussitôt dans le Liris. Là, tel qu'un plébéien entré dans une famille noble, il perd son nom plus obscur, et communique au Liris sa fraîcheur; car moi, qui ai visité bien des rivières, jamais je n'en ai touché de plus froide; et je pourrais à peine essayer d'y mettre le pied, comme fait Socrate dans le *Phédrus* de Platon. — Marc. Oui, ce lieu doit nous plaire; mais si j'en crois, Titus, les récits de mon frère, votre Thyamis en Épire ne lui cède en rien. — Quint. Non, sans doute; et n'allez pas croire qu'il y ait rien de plus beau que l'Amalthée de notre Atticus et ses superbes platanes. Mais, s'il vous plaît, asseyons-nous ici à l'ombre, et revenons à notre discussion. — Marc. Vous êtes exigeant, Quintus. Moi qui croyais avoir échappé : on ne peut rien vous devoir. — Quint. Commencez donc; car nous vous consacrons toute cette journée.

Marc. C'est par toi, Jupiter, que ma muse commence,

comme au début de mon poëme d'Aratus. — Quint. Pourquoi ce début? — Marc. C'est que, cette fois encore, nous ne saurions mieux commencer que par Jupiter et les autres Dieux im-

nabula pene mea tibi ostendisse. — Att. Equidem me cognosse admodum gaudeo. Sed illud tamen quale est, quod paullo ante dixisti; hunc locum (idem ego te accipio dicere Arpinum) germanam patriam esse vestram? Numquid duas habetis patrias? an est una illa patria communis? nisi forte sapienti illi Catoni fuit patria non Roma, sed Tusculum. — Marc. Ego mehercule et illi, et omnibus municipibus duas esse censeo patrias, unam naturæ, alteram civitatis : ut ille Cato, quum esset Tusculi natus, in populi romani civitatem susceptus est. Itaque, quum ortu Tusculanus esset, civitate Romanus, habuit alteram loci patriam, alteram juris. Ut vestri Attici, postquam Theseus eos demigrare ex agris, et in Astu, quod appellatur, omnes se conferre jussit, et Sunii erant iidem et Attici : sic nos et eam patriam dicimus, ubi nati, et illam, qua excepti sumus. Sed necesse est, caritate eam præstare, qua reipublicæ nomen universæ civitatis est; pro qua mori, et cui nos totos dedere, et in qua nostra omnia ponere et quasi consecrare debemus. Dulcis autem non multo secus est ea, quæ genuit, quam illa, quæ excepit. Itaque ego hanc meam esse patriam prorsus nunquam negabo, dum illa sit major, et hæc in ea contineatur.

III. Att. Recte igitur Magnus ille noster, me audiente, posuit in judicio, quum pro Balbo tecum simul diceret, rempublicam nostram justissimas huic municipio gratias agere posse, quod ex eo duo sui conservatores exstitissent : ut jam videar adduci, hanc quoque, quæ te procreavit, esse patriam tuam. — Quint. Sed ventum in insulam est. Hac vero nihil est amœnius. Ut enim hoc quasi rostro finditur Fibrenus, et divisus æqualiter in duas partes latera hæc alluit, rapideque dilapsus cito in unum confluit, et tantum complectitur, quod satis sit modicæ palæstræ, loci! Quo effecto, tanquam id habuerit operis ac muneris, ut hanc nobis efficeret sedem ad disputandum, statim præcipitat in Lirem; et, quasi in familiam patriciam venerit, amittit nomen obscurius, Liremque multo gelidiorem facit. Nec enim ullum hoc frigidius flumen attigi, quum ad multa accesserim, ut vix pede tentare id possim; quod in Phædro Platonis facit Socrates. — Marc. Est vero ita : sed tamen huic amœnitati, quam ex Quinto sæpe audio, Thyamis Epirotes tuus ille nihil opinor, concesserit. — Quint. Est ita, ut dicis : cave enim putes Attici nostri Amaltheo, platanisque illis quidquam esse præclarius. Sed, si videtur, considamus hic in umbra, atque ad eam partem sermonis, ex qua egressi sumus, revertamur. — Marc. Præclare exigis, Quinte (at ego effugisse arbitrabar), et tibi horum nihil deberi potest. — Quint. Ordire igitur : nam hunc tibi totum dicamus diem.

Marc. A Jove musarum primordia.....

sicut in Arateo carmine orsi sumus. — Quint. Quorsum

Digitized by Google

mortels. — Quint. Très-bien, mon frère! c'est un devoir.

IV. Marc. Voyons donc encore une fois, avant d'arriver aux lois particulières, quelle est la nature et la force de la loi; car, devant y rapporter toutes choses, il ne faut pas tomber dans quelque méprise de langage, ni ignorer la force du terme, sans lequel on ne peut définir aucun droit. — Quint. Sans doute; et c'est une excellente méthode. — Marc. Je vois donc que le sentiment des plus sages a été que la loi n'est point une imagination de l'esprit humain, ni une volonté des peuples, mais quelque chose d'éternel, qui doit régir le monde entier par la sagesse des commandements et des défenses. C'est ce qui leur a fait dire que cette première et dernière loi était l'esprit du Dieu dont la raison souveraine oblige et interdit; et de là le divin caractère de cette loi donnée par les Dieux à l'espèce humaine; car elle n'est aussi que l'esprit et la raison du sage, capable de conduire ou de détourner. — Quint. Déjà quelquefois vous avez touché ce point; mais avant d'en venir aux lois du peuple, développez, s'il vous plaît, toute la force de cette loi divine, de crainte que le torrent de la coutume ne nous surmonte, et ne nous entraîne à parler comme le vulgaire. — Marc. En effet, Quintus, qu'avons-nous appris, dès notre enfance, à nommer loi? — « Doit comparaître quiconque est cité en justice, » — et d'autres formules de ce genre. Mais il ne faut pas croire que ces formules, et en général toutes les défenses ou prescriptions des peuples, aient le pouvoir d'appeler aux bonnes actions ou de détourner des mauvaises. Cette puissance-là compte plus d'années que la vie des peuples et des cités; elle est de l'âge de ce Dieu qui conserve et régit le ciel et la terre.

Le divin esprit ne peut pas plus exister sans la raison, que la raison divine sans être la règle et la sanction du bien et du mal. Parce qu'il n'était écrit nulle part qu'un seul homme sur un pont dût résister à une armée ennemie, et faire couper le pont derrière lui, en penserons-nous moins que ce fut la loi du courage qui commandait à notre Horatius Coclès un si grand exploit; et s'il n'y avait à Rome, sous le règne de Tarquin, aucune loi écrite contre l'adultère, s'ensuit-il que Sextus Tarquin n'ait point fait violence à Lucrèce, fille de Tricipitinus, au mépris de l'éternelle loi? Non, il existait déjà une raison, émanée de la nature des choses, qui pousse au bien, qui détourne du crime : celle-là ne commence point à être loi du jour seulement qu'elle est écrite, mais du jour qu'elle est née; or, elle est contemporaine de l'intelligence divine. Ainsi, la loi véritable et primitive ayant caractère pour ordonner et pour défendre, est la droite raison du Jupiter suprême.

V. Quint. Je reconnais, mon frère, que le juste est en même temps le vrai, et ne saurait commencer ni périr avec les lettres qui servent à rédiger les décrets. — Marc. Si donc la raison, dans la divinité, est la suprême loi, chez l'homme elle est parfaite dans l'esprit du sage. Quant aux règles écrites pour les peuples, diverses et temporaires, elles tiennent le nom de lois de la faveur plus que de la réalité. Car toute loi, pour mériter ce titre, doit être louable : on le prouve par de certains raisonnements que voici. Il est convenu

istuc? — Marc. Quia nunc itidem ab eodem, et a ceteris diis immortalibus sunt nobis agendi capienda primordia. — Quint. Optime vero, frater; et fieri sic decet.

IV. Marc. Videamus igitur rursus, priusquam aggrediamur ad leges singulas, vim naturamque legis, ne, quum referenda sint ad eam nobis omnia, labamur interdum errore sermonis, ignoremusque vim sermonis ejus, quo jura nobis definienda sint. — Quint. Sane quidem, hercule; et est ista recta docendi via. — Marc. Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingeniis excogitatam, nec scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientia. Ita principem legem illam et ultimam, mentem esse dicebant, omnia ratione aut cogentis, aut vetantis dei : ex qua illa lex, quam dii humano generi dederunt, recte est laudata. Est enim ratio mensque sapientis, ad jubendum et ad deterrendum idonea. — Quint. Aliquoties jam iste locus a te tactus est : sed ante quam ad populares leges venias, vim istius cœlestis legis explana, si placet, ne æstus nos consuetudinis absorbeat, et ad sermonis morem usitati trahat. — Marc. A parvis enim, Quinte, didicimus, Si in jus vocat, atque eat, ejusmodi alias leges nominare. Sed vero intelligi sic oportet, et hoc, et alia jussa ac vetita populorum, vim non habere ad recte facta vocandi, et a peccatis avocandi : quæ vis non modo senior est, quam ætas populorum et civitatum, sed æqualis illius cœlum atque terras tuentis et regentis dei.

Neque enim esse mens divina sine ratione potest, nec ratio divina non hanc vim in rectis pravisque sanciendis habere; nec, quia nusquam erat scriptum, ut contra omnes hostium copias in ponte unus assisteret, a tergoque pontem interscindi juberet, idcirco minus Coclitem illum rem gessisse tantam, fortitudinis lege atque imperio, putabimus; nec si, regnante Tarquinio, nulla erat Romæ scripta lex de stupris, idcirco non contra illam legem sempiternam Sext. Tarquinius vim Lucretiæ, Tricipitini filiæ, attulit. Erat enim ratio profecta a rerum natura, et ad recte faciendum impellens, et a delicto avocans; quæ non tum denique incipit lex esse, quum scripta est, sed tum, quum orta est. Orta autem simul est cum mente divina. Quamobrem lex vera atque princeps, apta ad jubendum et ad vetandum, ratio est recta summi Jovis.

V. Quint. Assentior, frater, ut, quod est rectum, verum quoque sit, neque cum litteris, quibus scita scribuntur, aut oriatur, aut occidat. — Marc. Ergo ut illa divina mens, summa lex est; item, quum in homine est, perfecta est in mente sapientis. Quæ sunt autem varie, et ad tempus descripta populis, favore magis, quam re, legum nomen tenent. Omnem enim legem, quæ quidem recte lex appel-

Digitized by Google

que c'est pour le salut des citoyens, la conservation des cités, le repos et le bonheur de tous, que les lois ont été inventées; que les premiers législateurs avaient fait entendre aux peuples qu'ils écriraient et proposeraient des choses dont l'adoption et l'établissement leur assurerait une vie heureuse et honnête, et que ces actes, ces décrets, furent appelés par eux du nom de lois: d'où il est simple de conclure que ceux qui prescrivirent aux peuples des commandements pernicieux et injustes, ayant agi contre leur déclaration et leur promesse, ont fait tout autre chose que des lois. Maintenant on peut voir clairement que le mot de loi, bien entendu, renferme la pensée et la nécessité de légaliser le juste et le droit. Je vous interrogerai donc, Quintus, à la manière de nos philosophes : Ce dont l'absence dans une société suffit pour que cette société doive être regardée comme nulle, doit-on le compter au nombre des biens? — Quint. Et même des plus grands biens. — Marc. Or, une cité où il y a absence de loi n'est-elle pas par cela même réduite à rien? — Quint. On ne peut dire le contraire. — Marc. C'est donc une nécessité que la loi soit mise au rang des premiers biens. — Quint. Certes, je le crois.

Marc. Et pourtant, chez les nations, que de décrets pernicieux, empoisonnés, qui ne méritent pas plus le titre de lois que les conventions d'une assemblée de brigands! Si l'on ne doit point nommer ordonnances de médecin les recettes mortelles que des ignorants sans expérience auront données pour salutaires, ce n'est pas une loi pour un peuple que ce qui est pernicieux pour lui, quelle qu'en soit la forme, et lui-même l'eût-il accepté. La loi est donc la distinction du juste et de l'injuste, modelée sur la nature, principe immémorial de toutes choses, et règle des lois humaines, qui infligent une peine aux méchants et garantissent la sûreté des gens de bien.

VI. Quint. J'entends à merveille; et je vois maintenant qu'aucune autre loi ne doit être regardée comme telle, ni même être appelée de ce nom. — Marc. Ainsi, vous regardez comme nulles les lois Titia et Apuléia? — Quint. Et même les lois Livia. — Marc. Vous avez raison; car le sénat, par une seule ligne, les abolit en un moment; tandis que cette loi, dont je vous ai expliqué la force, ne peut s'abolir ni s'abroger. — Quint. Si bien donc que vous ne proposerez que des lois que l'on n'abroge jamais. — Marc. Du moins si vous les acceptez tous deux.

Mais comme l'a fait Platon, le plus docte, le plus imposant de tous les philosophes, et qui le premier a écrit sur la république et traité séparément de ses lois, je crois qu'avant de réciter la loi elle-même, je dois faire l'éloge de la loi. Je vois que Zaleucus et Charondas l'avaient fait avant lui, lorsqu'ils rédigèrent des lois qui n'étaient point une simple étude, un plaisir de l'esprit; mais un service rendu à leurs concitoyens. Et si Platon les imita, c'est qu'il crut aussi qu'il convenait à la loi de persuader quelquefois, et de ne pas tout emporter par la force et la menace. — Quint. Et Timée, qui nie que ce Zaleucus ait jamais existé? — Marc. Oui; mais Théophraste n'est pas une autorité inférieure, à mon avis; beaucoup même la trouvent plus

lari possit, esse laudabilem, quibusdam talibus argumentis docent. Constat profecto ad salutem civium, civitatumque incolumitatem, vitamque hominum quietam et beatam, inventas esse leges; eosque, qui primum ejusmodi scita sanxerint, populis ostendisse, ea se scripturos atque laturos, quibus illi adscitis susceptisque, honeste beateque viverent: quæque ita composita sanctaque essent, eas leges videlicet nominarunt. Ex quo intelligi par est, eos, qui perniciosa et injusta populis jussa descripserint, quum contra fecerint, quam polliciti professique sint, quidvis potius tulisse, quam leges: ut perspicuum esse possit, in ipso nomine legis interpretando inesse vim et sententiam justi et juris legendi. Quæro igitur a te, Quinte, sicut illi solent: Quo si civitas careat, ob eam ipsam causam, quod eo careat, pro nihilo habenda sit, id est ne numerandum in bonis? — Quint. Ac maximis quidem. — Marc. Lege autem carens civitas, anne ob id ipsum habenda nullo loco? — Quint. Dici aliter non potest. — Marc. Necesse est igitur legem haberi in rebus optimis? — Quint. Prorsus assentior.

Marc. Quid? quod multa perniciose, multa pestifere sciscuntur in populis, quæ non magis legis nomen attingunt, quam si latrones aliqua consessu suo sanxerint? Nam neque medicorum præcepta dici vere possent, si quæ inscii imperitique pro salutaribus mortifera conscripserint; neque in populo lex, cuicuimodi fuerit illa, etiam si perniciosum aliquid populus acceperit. Ergo est lex, justorum injustorumque distinctio, ad illam antiquissimam et rerum omnium principem expressa naturam, ad quam leges hominum diriguntur, quæ supplicio improbos afficiunt, defendunt ac tuentur bonos.

VI. Quint. Præclare intelligo: nec vero jam aliam esse ullam legem puto non modo habendam, sed ne appellandam quidem. — Marc. Igitur tu Titias et Apuleias leges nullas putas? — Quint. Ego vero ne Livias quidem. — Marc. Et recte, quæ præsertim uno versiculo senatus, puncto temporis, sublatæ sint: lex autem illa, cujus vim explicavi, neque tolli, neque abrogari potest. — Quint. Eas tu igitur leges rogabis videlicet, quæ nunquam abrogentur. — Marc. Certe, si modo acceptæ a vobis duobus erunt.

Sed, ut vir doctissimus fecit Plato, atque idem gravissimus philosophorum omnium, qui princeps de republica conscripsit, idemque separatim de legibus ejus, id mihi credo esse faciendum, ut priusquam ipsam legem recitem, de ejus legis laude dicam. Quod idem et Zaleucum, et Charondam fecisse video; quum quidem illi non studii et delectationis, sed reipublicæ causa leges civitatibus suis scripserunt. Quos imitatus Plato videlicet hoc quoque legis putavit esse, persuadere aliquid, non omnia vi ac minis cogere. — Quint. Quid, quod Zaleucum istum negat ullum fuisse Timæus? — Marc. At Theophrastus auctor haud deterior, mea quidem sententia; meliorem multi

Digitized by Google

respectable; et les citoyens de Zaleucus, mes clients, les Locriens, conservent sa mémoire. Et puis, qu'il ait existé ou non, peu importe ici : nous suivons la tradition.

VII. — « Ainsi donc, que les citoyens aient avant tout la conviction que les dieux sont les maîtres et les régulateurs de toutes choses; que tout ce qui se fait se fait par leur puissance, leur volonté, leur providence; qu'ils méritent bien du genre humain; qu'ils voient ce que nous sommes, nos actions, nos cœurs; dans quel esprit, avec quelle dévotion chacun accomplit les pratiques religieuses; et qu'ils tiennent le compte de l'homme pieux et de l'impie.

« Une fois pénétrés de ces idées, les esprits ne seront pas éloignés de la croyance utile et vraie; car en est-il une plus vraie que celle que personne ne doit être assez follement orgueilleux pour penser qu'il y ait en lui une intelligence et une raison, et que dans le ciel et le monde il n'y en ait pas; que ce qu'il ne peut comprendre, sans le plus grand effort de la raison et de l'esprit, ne soit mu par aucune raison? Celui que le cours des astres, que la succession des jours et des nuits, que l'ordre des saisons, que les productions destinées à nos jouissances ne forcent pas à la reconnaissance, est-il permis de le compter comme un homme? Et puisque tout ce qui est raisonnable l'emporte sur tout ce qui est dépourvu de sens, et qu'il y aurait presque de l'impiété à dire que rien soit au-dessus de la nature universelle, il faut confesser que la raison est en elle. Quant à l'utilité de telles opinions, comment la nier, si l'on considère combien de choses s'appuient sur la religion du serment; combien les cérémonies qui consacrent les traités sont salutaires; combien d'hommes la crainte des châtiments divins a détournés du crime; combien enfin est sainte la société des citoyens entre eux, dès que les Dieux y interviennent comme juges, ou comme témoins. » — Voilà le préambule de la loi; ainsi l'appelle Platon.

Quint. Oui, mon frère, et ce qui m'en plaît le plus, c'est que vous ne prenez pas les mêmes choses ni les mêmes pensées que lui; car rien n'en diffère plus que tout ce que vous avez dit d'abord, et que cet exorde de vos lois. Je ne vois qu'une chose que vous imitiez, le style. — Marc. Je le voudrais; mais qui peut, et qui jamais a pu l'imiter? Pour les pensées, il serait bien facile de les traduire, et je le ferais, si je ne voulais être absolument moi-même; car où serait l'embarras de rendre les mêmes choses presque dans les mêmes mots? — Quint. Je le crois bien. Mais, comme vous venez de le dire, j'aime mieux que vous soyez vous-même. Maintenant proclamez, s'il vous plaît, les lois de la religion.

Marc. Oui, je les proclamerai autant que je le puis; et comme le lieu et l'entretien admettent la familiarité, je vais vous dire les lois des lois. — Quint. Qu'entendez-vous par là? — Marc. Il y a, Quintus, de certains termes consacrés pour les lois, et qui, sans être aussi vieux que ceux des douze Tables et des lois sacrées, sont cependant un peu plus anciens que notre langage actuel, et en ont plus d'autorité. Je prendrai donc, si je puis, leur forme avec leur brièveté. Seulement je ne donnerai pas une législation complète, car ce serait infini;

nominant : commemorant vero ipsius cives, nostri clientes, Locri. Sed sive fuit, sive non fuit, nihil ad rem; loquimur, quod traditum est.

VII. — « Sit igitur hoc a principio persuasum civibus, dominos esse omnium rerum ac moderatores deos, eaque, quæ gerantur, eorum geri vi, ditione ac numine, eosdemque optime de genere hominum mereri, et qualis quisque sit, quid agat, quid in se admittat, qua mente, qua pietate colat religiones, intueri, piorumque et impiorum habere rationem.

« His enim rebus imbutæ mentes, haud sane abhorrebunt ab utili, ac vera sententia. Quid est enim verius, quam neminem esse oportere tam stulte arrogantem, ut in se rationem et mentem putet inesse, in cœlo mundoque non putet? aut ut ea, quæ vix summa ingenii ratione comprehendat, nulla ratione moveri putet? Quem vero astrorum ordines, quem dierum noctiumque vicissitudines, quem mensium temperatio, quemque ea, quæ gignuntur nobis ad fruendum, non gratum esse cogant; hunc hominem omnino numerare qui decet? Quumque omnia, quæ rationem habent, præstent iis, quæ sint rationis expertia, nefasque sit dicere, ullam rem præstare naturæ omnium rerum; rationem inesse in ea confitendum est. Utiles esse autem opiniones has, quis neget, quum intelligat, quam multa firmentur jurejurando; quantæ salutis sint fœderum religiones; quam multos divini supplicii metus a scelere revocarit; quamque sancta sit societas civium inter ipsos, diis immortalibus interpositis tum judicibus, tum testibus? » — Habes legis procemium : sic enim hoc appellat Plato.

Quint. Habeo vero, frater; et in hoc admodum delector quod in aliis rebus, aliisque sententiis versaris, atque ille : nihil enim tam dissimile est, quam vel ea, quæ ante dixisti, vel hoc ipsum legis exordium. Unum illud mihi videris imitari, orationis genus. — Marc. Vellem fortasse : quis enim id potest, aut unquam poterit imitari? nam sententias interpretari perfacile est. Quod quidem ego facerem, nisi plane esse vellem meus : quid enim negotii est, eadem, prope verbis iisdem conversa, dicere? — Quint. Prorsus assentior. Verum, ut modo tute dixisti, te esse malo tuum. Sed jam exprome, si placet, istas leges de religione.

Marc. Expromam equidem, ut potero; et, quoniam et locus, et sermo familiaris est, legum leges voce proponam. — Quint. Quidnam id est? — Marc. Sunt certa legum verba, Quinte, neque ita prisca, ut in veteribus XII, sacratisque legibus; et tamen, quo plus auctoritatis habeant, paullo antiquiora, quam hic sermo est. Eum morem igitur cum brevitate, si potero, consequar. Leges autem a me edentur non perfectæ; nam esset infinitum : sed ipsæ summæ rerum, atque sententiæ. — Quint. Ita vero necesse est : quare audiamus verba legis.

Digitized by Google

mais les choses principales et le fond des pensées. — Quint. C'est bien ce qu'il faut : écoutons les paroles de la loi.

VIII. Marc. « Que l'on s'approche des Dieux « avec chasteté ; qu'on y apporte une âme pieuse, « et qu'on écarte les richesses. Si quelqu'un fait « autrement, Dieu lui-même sera le vengeur. — « Que nul n'ait des Dieux à part ; que nul n'adore « en particulier des Dieux nouveaux ou étrangers, « s'ils ne sont admis par l'Etat. — Que dans les « villes soient les temples bâtis par les anciens ; « dans les campagnes, les bois sacrés et la demeure « des Lares. — Que l'on conserve les rites de sa « famille et de ses pères. — Que l'on adore les « Dieux, et ceux qui ont toujours été regardés « comme habitants du ciel, et ceux que leurs mé« rites y ont appelés, Hercule, Bacchus, Escu« lape, Castor, Pollux, Quirinus, et ces vertus « qui donnent aux hommes l'entrée du ciel, la « Raison, la Force, la Piété, la Foi ; que toutes aient « des temples, et qu'aucun sacrifice solennel ne « se célèbre en l'honneur des vices. — Que les « contestations cessent les jours fériés, et qu'ils « soient communs aux esclaves quand les travaux « sont achevés. Que l'année soit donc réglée de « manière qu'ils tombent exactement aux retours « annuels. Que les prêtres emploient aux liba« tions publiques de certains fruits de la terre et « des arbres, et cela dans des sacrifices et à des « jours déterminés. Pour les autres jours, que l'on « conserve une provision de lait et de jeunes vic« times. — Et de peur qu'il n'y ait quelque man« quement, que les prêtres règlent en conséquence « de cet ordre la période annuelle, et qu'ils se « pourvoient des victimes les plus belles et les « plus agréables pour chaque divinité. — Qu'il y « ait des prêtres pour chaque Dieu, des pontifes « pour tous en général, pour quelques-uns des fla« mines. — Que les vierges Vestales conservent « dans la ville le feu éternel du foyer public. — « Que ceux qui ignorent l'ordre et la forme des « célébrations, tant publiques que particulières, « l'apprennent des prêtres publics. Que ceux-ci « d'ailleurs forment deux classes : l'une qui pré« side aux cérémonies et aux autres sacrifices, « l'autre qui interprète les réponses des devins « et des prophètes, que le sénat et le peuple au« ront approuvés. Que les interprètes de Jupiter « très-bon et très-grand, augures publics, con« sultent ensuite les signes et les auspices ; qu'ils « observent les règles. Que les prêtres prennent « les augures pour les vignobles, pour les nou« veaux plants, pour le salut du peuple ; qu'ils « fassent d'avance connaître l'auspice à ceux qui « traitent des affaires de la guerre ou du peuple, « et que l'on s'y conforme ; qu'ils présagent le « courroux des Dieux, et qu'on y obéisse ; qu'ils « partagent le ciel en régions déterminées, pour y « observer les éclairs ; et la ville, et les champs, « et les temples, que tout soit ouvert à leurs re« gards et soumis à leurs paroles. Et que les choses « que l'augure aura déclarées irrégulières, néfas« tes, vicieuses, funestes, soient nulles et non « avenues, et que la désobéissance soit crime ca« pital.

IX. « Pour les traités, la paix, la guerre, les « trêves, que deux féciaux soient orateurs et ju« ges : qu'ils discutent la guerre. — Que les pro« diges, les événements extraordinaires soient, si « le sénat l'ordonne, déférés aux Étrusques et aux « aruspices ; que les premiers Étrusques ensei« gnent les règles ; qu'ils apaisent les Dieux qu'ils « auront reconnus ; qu'ils expient et les coups de « la foudre et les lieux où elle est tombée. — Que

VIII. Marc. « Ad divos adeunto caste : pietatem adhi« bento : opes amovento. Qui secus faxit, Deus ipse vindex « erit. — Separatim nemo habessit deos ; neve novos, « sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. — « Constructa a patribus delubra in urbibus habento. Lucos « in agris habento, et Larum sedes. — Ritus familiæ pa« trumque servanto. — Divos, et eos qui cœlestes semper « habiti, colunto, et ollos, quos endo cœlo merita loca« verunt, Herculem, Liberum, Æsculapium, Castorem, « Pollucem, Quirinum : ast olla, propter quæ datur ho« mini adscensus in cœlum, Mentem, Virtutem, Pieta« tem, Fidem, earumque laudum delubra sunto ; nec ulla « vitiorum sacra solemnia obeunto. — Feriis jurgia amo« vento ; easque in famulis, operibus patratis, habento. « Itaque ut ita cadat in annuis amfractibus, descriptum « esto. Certasque fruges, certasque baccas sacerdotes « publice libanto : hoc certis sacrificiis ac diebus. Itemque « alios ad dies ubertatem lactis feturæque servanto. — « Idque ne committi possit, ad eam rem, rationem, cursus « annuos sacerdotes finiunto : quæque quoique divo decoræ « gratæque sunt hostiæ, providento. — Divisque aliis alii « sacerdotes, omnibus pontifices, singulis flamines sunto. « — Virgines Vestales in urbe custodiunto ignem foci pu« blici sempiternum. — Quoque hæc privatim et publice « modo rituque fiant, discunto ignari a publicis sacerdoti« bus. Eorum autem duo genera sunto : unum, quod « præsit cærimoniis et sacris ; alterum, quod interprete« tur fatidicorum et vatum effata incognita, quum senatus « populusque adsciverit. Interpretes autem Jovis optimi « maximi, publici augures, signis et auspiciis postea vi « dento ; disciplinam tenento. Sacerdotes vineta virgeta« que, et salutem populi auguranto ; quique agent rem « duelli, quique popularem, auspicium præmonento, olli« que obtemperanto : divorumque iras providento, iisque « apparento : cœlique fulgura regionibus ratis tempe« ranto : urbemque, et agros, et templa liberata et effata « habento : quæque augur injusta, nefasta, vitiosa, dira « defixerit, irrita infectaque sunto ; quique non paruerit, « capital esto.

IX. « Fœderum, pacis, belli, induciarum oratores, « fetiales, judices, duo sunto. Bella disceptanto. — Pro« digia, portenta ad Etruscos et aruspices, si senatus jus« serit, deferunto : Etruriæque principes disciplinam do« cento. Quibus divis creverint, procuranto ; iidemque « fulgura atque obstita pianto. — Nocturna mulierum sa« crificia ne sunto, præter olla, quæ pro populo rite fiant

Digitized by Google

« les femmes ne célèbrent point de sacrifices noc-
« turnes, hors ceux qui se font régulièrement
« pour le peuple; et qu'il n'y ait aucune initiation,
« si ce n'est dans la forme des mystères grecs de
« Cérès. — Tout sacrilége qui ne pourra être expié
« est un acte impie; que celui qui pourra être
« expié, le soit par les prêtres publics. — Aux
« jeux publics, autres que les courses et les com-
« bats, que l'on tempère l'allégresse populaire par
« les accords du chant, de la flûte et de la lyre,
« et qu'on la rapporte au culte des Dieux. — Des
« rites paternels, que l'on conserve les meilleurs.
« — Excepté les desservants de la mère des Dieux,
« et même encore aux jours légitimes, que per-
« sonne ne fasse la quête. — Que celui qui aura
« dérobé ou ravi de force une chose sacrée, ou
« déposée dans un lieu sacré, soit parricide. —
« Contre le parjure, la peine des Dieux est la
« mort, celle des hommes l'infamie. — Que les
« pontifes décernent contre l'inceste le dernier
« supplice. — Que l'impie n'ait point l'audace
« d'apaiser par des dons la colère divine. — Que
« l'on contracte des vœux avec prudence; qu'il
« y ait une peine contre toute violation. Qu'ainsi
« personne ne consacre un champ; que l'on con-
« sacre avec mesure, lor, l'argent, l'ivoire. —
« Que les sacrifices domestiques soient à perpé-
« tuité. — Que les droits des Dieux mânes soient
« saints; que ceux que la mort possède soient te-
« nus pour divins; que l'on diminue pour eux
« la dépense et le deuil. »

X. Att. Certes, vous avez renfermé une loi si considérable en aussi peu de mots que possible. Mais cette constitution du culte ne diffère pas beaucoup, du moins ce me semble, des lois de Numa et de nos coutumes. — Marc. Scipion, dans les Livres sur la République, paraît avoir prouvé que de toutes les républiques, la nôtre, la vieille Rome est la meilleure : n'est-ce donc point, à votre avis, une nécessité de donner des lois qui s'accordent avec la meilleure des républiques? — Att. Oui, je pense comme vous. — Marc. Alors donc attendez-vous à des lois qui puissent maintenir cet excellent gouvernement; et si quelques unes de celles que je proposerai aujourd'hui ne font pas ou n'ont point fait partie de notre constitution, du moins ont-elles été presque toutes dans l'usage de nos ancêtres, lequel alors avait force de loi. — Att. Développez donc en forme, s'il vous plaît, la loi que vous venez de réciter, afin que je puisse donner mon vote *pour la proposition*. — Marc. Quoi? est-ce que vous ne voterez pas sans cela? — Att. Pour toute loi importante, non; pour les autres, je vous dispenserai de ce soin. — Quint. Et tel est aussi mon avis. — Marc. Mais prenez garde que cela ne devienne un peu long. — Att. Tant mieux : qu'avons-nous de mieux à faire?

Marc. La loi ordonne d'approcher des Dieux avec chasteté : chasteté d'âme, cela s'entend; ce qui comprend tout, et n'exclut pas la chasteté du corps; seulement il faut concevoir que l'âme étant fort au-dessus du corps, si l'on observe de garder la chasteté extérieure, on doit à bien plus forte raison garder celle de l'esprit. La souillure du corps en effet, une aspersion d'eau, un délai de quelques jours la détruit. La tache de l'âme ne peut disparaître avec le temps; tous les fleuves du monde ne la sauraient laver.

Le commandement d'apporter une âme pieuse, et d'écarter les richesses, veut dire que c'est la pureté de l'âme qui est agréable à Dieu, et non le

« neve quem initianto, nisi, ut assolet Cereri, Græco sa-
« cro. — Sacrum commissum, quod nequ exepiari pote-
« rit, impie commissum est; quod expiari poterit, publici
« sacerdotes expianto. — Ludis publicis, quod sine curri-
« culo et sine certatione corporum fiat, popularem lætitiam
« in cantu et fidibus et tibiis moderanto, eamque cum di-
« vum honore jungunto. — Ex patriis ritibus optuma co-
« lunto. — Præter Idææ matris famulos, eosque justis
« diebus, ne quis stipem cogito. — Sacrum, sacrove com-
« mendatum qui cleperit, rapsitque, parricida esto. —
« Perjurii pœna divina, exitium; humana, dedecus. —
« Incestum pontifices supremo supplicio sanciunto. — Im-
« pius ne audeto placare donis iram deorum. — Caute vota
« reddunto. Pœna violati juris esto. Quocirca ne quis agrum
« consecrato. Auri, argenti, eboris sacrandi modus esto. —
« Sacra privata, perpetua manento. — Deorum manium
« jura, sancta sunto. Hos leto datos, divos habento : sum-
« tum in ollos luctumque minuunto. »

X. Att. Conclusa quidem est a te tam magna lex, sane quam brevi : et, ut mihi quidem videtur, non multum discrepat ista constitutio religionum a legibus Numæ nostrisque moribus. — Marc. An censes, quum in illis de Republica libris persuadere videatur Africanus, omnium rerumpublicarum nostram, veterem illam, fuisse optimam, non necesse esse optimæ reipublicæ leges dare consentaneas? — Att. Imo prorsus ita censeo. — Marc. Ergo adeo exspectate leges, quæ genus illud optimum reipublicæ contineant : et, si quæ forte a me hodie rogabuntur, quæ non sint in nostra republica, nec fuerint, tamen erant fere in more majorum; qui tum, ut lex, valebat. — Att. Suade igitur, si placet, istam ipsam legem, ut ego, UTEI TU ROGAS, possim dicere. — Marc. Ain' tandem, Attice, non es dicturus aliter? — Att. Prorsus majorem quidem rem nullam sciscam aliter : in minoribus, si voles, remittam hoc tibi. — Quint. Atque hæc mea quidem sententia est. — Marc. At ne longum fiat, videte. — Att. Ultnam quidem! quid enim agere malumus?

Marc. Caste jubet lex adire ad deos, animo videlicet, in quo sunt omnia : nec tollit castimoniam corporis; sed hoc oportet intelligi, quum multum animus corpori præstet, observeturque, ut casta corpora adhibeantur, multo esse in animis id servandum magis. Nam illud vel aspersione aquæ, vel dierum numero tollitur : animi labes nec diuturnitate evanescere, nec amnibus ullis elui potest.

Quod autem pietatem adhiberi, opes amoveri jubet, significat, probitatem gratam esse Deo, sumtum esse re-

Digitized by Google

luxe, qui doit être éloigné. Pourquoi, en effet, nous qui voulons que dans le commerce des hommes la pauvreté soit l'égale de la richesse, en introduisant la dépense dans le culte, fermerions-nous à la pauvreté l'accès des Dieux, surtout quand rien ne doit être moins agréable à un Dieu que de voir que la porte n'est pas ouverte à tous pour l'apaiser et l'adorer? Ensuite, un Dieu vengeur tient ici la place d'un juge, pour que la religion trouve une garantie dans la crainte d'une peine présente.

Si chacun adorait des Dieux à lui, soit nouveaux, soit étrangers, il y aurait confusion des religions, il y aurait des cérémonies inconnues, et non réglées par les prêtres; car, du reste, le culte des Dieux que l'on a reçus de ses pères est permis, s'ils se sont eux-mêmes conformés à la présente loi. — Je veux que les temples restent dans les villes, où les avaient placés nos aïeux; et je n'imite point les mages de Perse, sur le conseil desquels on dit que Xerxès brûla les temples de la Grèce, parce qu'on y renfermait dans des murs les Dieux, à qui tout doit être ouvert et libre, et dont tout cet univers est le temple et la demeure.

XI. Les Grecs et nos pères ont mieux fait: pour augmenter la piété envers les Dieux, ils ont voulu qu'ils fussent habitants des mêmes villes que nous. Cette opinion introduit en effet dans la cité même la religion qui lui est si utile, selon le sens du moins de cette parole du savant Pythagore, que jamais la piété et la religion ne remplissent plus les âmes que lorsque nous sommes occupés du service divin; et de cette autre de Thalès, le plus sage des sept sages, qu'il faut que les hommes pensent que tout ce qui frappe les regards est rempli des Dieux, et qu'alors ils deviendront plus chastes, comme s'ils étaient toujours dans le plus sacré des temples; car, suivant une certaine croyance, les Dieux n'apparaissent pas seulement à l'esprit, ils ont une présence. Les mêmes raisons nous font placer aux champs les bois sacrés; et ce culte, transmis par nos aïeux, tant aux maîtres qu'aux serviteurs, qui se célèbre en vue du champ et de la maison, ce culte des Lares ne doit pas être oublié.

Garder les rites de sa famille et de ses pères, c'est garder une religion pour ainsi dire de tradition divine; car l'antiquité se rapproche des Dieux.

Quand la loi prescrit le culte de ceux d'entre les hommes qui ont été sanctifiés, comme Hercule et les autres, elle indique que si les âmes de tous sont immortelles, celles des bons et des forts sont divines. Il est bien que la raison, la piété, la force, la foi, soient consacrées par l'homme : ainsi Rome leur a dédié des temples, afin que ceux qui les possèdent (et tout homme de bien les possède) croient que leur âme est habitée par des Dieux. Ce qui est mauvais, c'est ce qu'on fit à Athènes, lorsque après l'expiation du crime de Cylon, sur le conseil d'Épiménide de Crète, on éleva un temple à l'Affront et à l'Impudence; ce sont les vertus et non les vices qu'il faut consacrer. Un autel antique est dressé, sur le mont Palatin, à la Fièvre; un autre, sur l'Esquilin, à la Fortune mauvaise et maudite : tous les monuments pareils doivent être proscrits. S'il faut inventer des surnoms, il faut plutôt en choisir qui expriment la victoire et la conquête, comme *Vicepota;* l'immutabilité, comme *Stata;* ou des surnoms tels que ceux de Jupiter Stateur et Invaincu; ou bien que ce soient les noms de choses

movendum. Quid est enim, quum paupertatem divitiis etiam inter homines esse æqualem velimus, cur eam, sumtu ad sacra addito, deorum aditu arceamus? præsertim quum ipsi deo nihil minus gratum futurum sit, quam non omnibus patere ad se placandum et colendum viam. Quod autem non judex, sed deus ipse vindex constituitur, præsentis pœnæ metu religio confirmari videtur.

Suosque deos, aut novos, aut alienigenas coli, confusionem habet religionum, et ignotas cærimonias non a sacerdotibus. Nam a patribus acceptos deos, ita placet coli, si huic legi paruerint ipsi. — Patrum delubra esse in urbibus censeo : nec sequor magos Persarum, quibus auctoribus Xerxes inflammasse templa Græciæ dicitur, quod parietibus includerent deos, quibus omnia deberent esse patentia ac libera, quorumque hic mundus omnis templum esset et domus.

XI. Melius Græci, atque nostri : qui, ut augerent pietatem in deos, easdem illos, quas nos, urbes incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus : si quidem et illud bene dictum est a Pythagora, doctissimo viro, tum maxime et pietatem et religionem versari in animis, quum rebus divinis operam daremus; et quod Thales, qui sapientissimus in septem fuit, homines existimare oportere, omnia quæ cernerentur, deorum esse plena; fore enim omnes castiores, veluti qui in fanis essent maxime religiosis. Est enim quadam opinione species deorum in oculis, non solum in mentibus. Eamdemque rationem luci habent in agris. Neque ea, quæ a majoribus prodita est quum dominis, tum famulis, posita in fundi villæque conspectu, religio Larum, repudianda est.

Jam ritus familiæ patrumque servare, id est (quoniam antiquitas proxime accedit ad deos) a diis quasi traditam religionem tueri.

Quod autem ex hominum genere consecratos, sicut Herculem, et ceteros, coli lex jubet, indicat omnium quidem animos immortales esse, sed fortium bonorumque divinos. Bene vero, quod Mens, Pietas, Virtus, Fides consecratur manu : quarum omnium Romæ dedicata publice templa sunt, ut illa qui habeant (habent autem omnes boni), deos ipsos in animis suis collocatos putent. Nam illud vitiosum, Athenis quod, Cylonio scelere expiato, Epimenide Crete suadente, fecerunt Contumeliæ fanum et Impudentiæ. Virtutes enim, non vitia consecrare decet. Araque vetus stat in Palatio, Febris; et altera Esquiliis, malæ Fortunæ, detestatæque : quæ omnia ejusmodi repudianda sunt. Quod si fingenda nomina, Vicepotæ potius vincendi atque potiundi, Statæ standi, cognominaque Statoris et Invicti Jovis; rerumque expetendarum nomina,

Digitized by Google

désirables, comme le salut, l'honneur, le secours, la victoire. Ainsi, comme l'attente des biens relève les courages, Calatinus a eu raison d'élever un temple à l'Espérance. La fortune aussi peut en avoir, soit la Fortune (*de ce jour*) car ce titre peut se rapporter à tous les jours; soit la Fortune *Respiciens*, c'est-à-dire secourable; soit celle du hasard, qui regarde plutôt les événements incertains; soit la Fortune *Primigénie*, qui préside à la naissance; soit la Fortune compagne, ou.....

Lacune.

XII. La règle des féries et des jours de fêtes affranchit les hommes libres de procès et de contestations; les esclaves, de soins et de travaux. C'est à l'ordonnateur de l'année de les distribuer sans nuire à l'agriculture. Et pour que le temps permette de tenir en réserve les offrandes et les victimes dont il est parlé dans la loi, il faut soigneusement observer la méthode de l'intercalation : c'est une sage institution de Numa, détruite par la négligence des pontifes qui l'ont suivi.

Il ne faut rien changer d'ailleurs aux règlements des pontifes et des aruspices sur la nature, l'âge, l'état, le sexe des victimes qu'il faut immoler à chaque Dieu.

Un plus grand nombre de prêtres pour tous les Dieux en général, et des prêtres différents pour chaque culte, facilitent les consultations sur le droit de leur compétence, et les religions sont mieux professées.

Vesta, suivant le nom que les Grecs lui ont donné, et que nous avons à peu près conservé, est comme le foyer mystérieux de Rome : que des vierges desservent son culte, afin que la veille soit plus facile pour la garde du feu sacré, et que les femmes apprennent à supporter toute la chasteté dont leur nature est capable.

Ce qui suit intéresse non-seulement la religion, mais la constitution de l'État : c'est la défense à qui que ce soit de célébrer, sans l'intervention des ministres publics, un culte particulier. Le peuple, en effet, doit toujours avoir besoin du conseil et de l'autorisation des chefs de l'État. D'ailleurs, la distribution des prêtres est telle, que toute espèce de religion légitime a ses ministres. Il y en a d'établis pour apaiser les Dieux, et ceux-là président aux saintes solennités. Il y en a pour interpréter les prédictions des devins, qui ne doivent pas être nombreux; car cela ne finirait pas, et les grands desseins publics pourraient ainsi être connus hors du collége.

Rien dans la république de plus grand ni de plus beau que le droit des augures; il fait partie du gouvernement. Je pense ainsi, non parce que je suis moi-même augure, mais parce qu'il y a pour moi nécessité de le reconnaître. Quoi de plus grand en effet, si nous regardons au droit, que de pouvoir dissoudre ou annuler les comices, ou les conseils convoqués ou tenus par les premières autorités et les premières magistratures! Quelle puissance que cette faculté de tout interrompre par cette seule parole augurale : *A un autre jour!* Quel droit magnifique que celui d'ordonner que les consuls abdiquent! Quel pouvoir plus saint que celui d'accorder ou de refuser la permission de traiter soit avec la nation, soit avec le peuple; que celui d'abolir la loi si elle n'a pas été régulièrement proposée, comme fut abolie la loi Titia par un décret du collége; les lois Livia par le conseil

Salutis, Honoris, Opis, Victoriæ. Quoniamque exspectatione rerum bonarum erigitur animus, recte etiam a Calatino Spes consecrata est. Fortunaque sit vel Hujusce diei, nam valet in omnes dies; vel Respiciens, ad opem ferendam; vel Fors, in quo incerti casus significantur magis; vel Primigenia a gignendo, Comes. Tum..... ***

Desunt pauca.

XII. Feriarum festorumque dierum ratio in liberis requietem habet litium et jurgiorum; in servis, operum et laborum : quas compositor anni conferre debet et ad perfectionem operum rusticorum. Quod tempus, ut sacrificiorum libamenta serventur, fetusque pecorum, quæ dicta in lege sunt, diligenter habenda ratio intercalandi est : quod, institutum perite a Numa, posteriorum pontificum negligentia dissolutum est.

Jam illud ex institutis pontificum et aruspicum, non mutandum est, quibus hostiis immolandum cuique deo, qui majoribus, cui lactentibus, cui maribus, cui feminis.

Plures autem deorum omnium, singuli singulorum sacerdotes, et respondendi juris, et confitendarum religionum facultatem afferunt.

Quumque Vesta, quasi focus urbis, ut græco nomine est appellata (quod nos prope idem græcum interpretatum nomen tenemus), consepta sit, ei colendæ virgines præsint, ut advigiletur facilius ad custodiam ignis, et sentiant mulieres in natura feminarum omnem castitatem pati.

Quod sequitur vero, non solum ad religionem pertinet, sed etiam ad civitatis statum, ut sine iis, qui sacris publice præsint, religioni privatæ satisfacere non possint. Continet enim, reipublicæ consilio et auctoritate optimatium, semper populum indigere. Descriptioque sacerdotum nullum justæ religionis genus prætermittit. Nam sunt ad placandos deos alii constituti, qui sacris præsint solemnibus; ad interpretanda alii prædicta vatum; neque multorum, ne esset infinitum, neque ut ea ipsa, quæ suscepta publice essent, quisquam extra collegium nosset.

Maximum autem et præstantissimum in republica jus est augurum, et cum auctoritate conjunctum. Neque vero hoc, quia sum ipse augur, ita sentio, sed quia sic existimare nos est necesse. Quid enim majus est, si de jure quærimus, quam posse a summis imperiis et summis potestatibus comitiatus et concilia vel instituta dimittere, vel habita rescindere? quid gravius, quam rem susceptam dirimi, si unus augur ALIO DIE dixerit? quid magnificentius, quam posse decernere, ut magistratu se abdicent consules? quid religiosius, quam cum populo, cum plebe agendi jus aut dare, aut non dare? quid legem, si non jure rogata est,

Digitized by Google

de Philippus, augure et consul! si bien que, dans l'intérieur ou au dehors, nul des actes du magistrat ne peut être approuvé sans leur autorisation.

XIII. Att. Soit; je vois et je conviens que ce sont là de grandes choses. Mais il y a dans votre collége, entre Marcellus et Appius, deux excellents augures, une grande contestation; car leurs livres me sont tombés dans les mains. L'un veut que vos auspices aient été inventés pour l'utilité de l'État; l'autre, que votre science puisse effectivement deviner. Sur ce point, je vous prie, que pensez-vous? — Marc. Moi? je pense qu'il y a une divination, une *mantique*, comme disent les Grecs, et que c'est réellement une partie de cette science que l'art d'observer les oiseaux, et tous nos autres signes. Si nous accordons que les Dieux suprêmes existent, que leur esprit régit le monde, que leur bonté veille sur le genre humain, qu'elle peut nous manifester les signes de l'avenir, je ne vois pas pourquoi je nierais la divination. Or, tout ce que j'ai supposé existe : la conséquence est nécessaire. De plus, notre république, et tous les royaumes, et tous les peuples, et tous les pays, abondent en exemples de choses incroyables et vraies, arrivées selon les prédictions des augures. Et Polyide, Mélampe, Mopsus, Amphiaraüs, Calchas, Hélénus, n'auraient point une si grande renommée; tant de nations, les Arabes, les Phrygiens, les Lycaoniens, les Ciliciens, surtout les Pisidiens, n'auraient pas jusques aujourd'hui conservé des auspices, si le temps n'en eût enseigné la certitude. Que dis-je? notre Romulus n'eût point pris les auspices pour fonder Rome; le nom d'Attius Navius ne vivrait pas depuis si longtemps dans la mémoire, s'ils n'eussent fait tant de prédictions d'une admirable vérité. Mais il n'y a nul doute que cette science, que l'art des augures, ne se soient évanouis par vétusté et par négligence. Je ne m'accorde donc ni avec Marcellus, qui nie qu'une telle science ait jamais existé dans notre collége, ni avec Appius, qui croit qu'elle existe encore. Mais elle a existé chez nos ancêtres, doublement utile à la république, quelquefois comme raison d'état, plus souvent comme sage conseillère. — Att. Je crois bien que c'est là le vrai, et je pense comme vous; mais continuez.

XIV. Marc. Oui, et si je puis, en peu de mots. Vient ensuite le droit de la guerre. L'entreprendre, la faire, l'abandonner, tout cela est soumis au droit, ainsi qu'à la foi, et c'est une science à laquelle notre loi assigne des interprètes publics. Quant aux fonctions religieuses des aruspices, aux expiations et aux purifications, je crois que la loi même en parle autant et plus qu'il ne faut. — Att. Oui, et tout ce détail ne touche que la religion. — Marc. Mais sur ce qui suit qu'allez-vous dire, et que dirai-je, Titus? — Att. Qu'est-ce enfin? — Marc. Les sacrifices nocturnes célébrés par les femmes. — Att. Moi, je consens à tout, puisque la loi excepte elle-même le sacrifice solennel et public. — Marc. Que vont donc devenir Iacchus et nos Eumolpides, et tous ces augustes mystères, si nous supprimons les sacrifices nocturnes? car ce n'est pas au peuple romain seul, c'est à tous les peuples qui ont de la vertu et du courage, que nous donnons des lois. — Att. Vous exceptez, je pense, les mystères

tollere? ut Titiam decreto collegii; ut Livias, consilio Philippi, consulis et auguris : nihil domi, nihil militiæ, per magistratus gestum, sine eorum auctoritate, posse cuiquam probari?

XIII. Att. Age, jam ista video fateorque esse magna : sed est in collegio vestro inter Marcellum et Appium, optimos augures, magna dissensio; nam eorum ego in libros incidi : quum alteri placeat, auspicia ista ad utilitatem esse reipublicæ composita; alteri disciplina vestra quasi divinare videatur prorsus posse. Hac tu de re, quæro, quid sentias. — Marc. Egone? divinationem, quam Græci μαντικὴν appellant, esse censeo, et hujus hanc ipsam partem, quæ est in avibus, ceterisque signis disciplinæ nostræ; quod, quum summos deos esse concedamus, eorumque mente mundum regi et eorumdem benignitatem hominum consulere generi, et posse nobis signa rerum futurarum ostendere, non video, cur esse divinationem negem. Sunt autem ea, quæ posui; ex quibus id, quod volumus, efficitur et cogitur. Jam vero permultorum exemplorum et nostra est plena respublica, et omnia regna, omnesque populi, cunctæque gentes; augurum prædictis multa incredibiliter vera cecidisse. Neque enim Polyidi, neque Melampodis, neque Mopsi, neque Amphiarai, neque Calchantis, neque Heleni tantum nomen fuisset; neque tot nationes id ad hoc tempus retinuissent, Arabum, Phrygum, Lycaonum, Cilicum, maximeque Pisidarum; nisi vetustas ea certa esse docuisset. Nec vero Romulus noster auspicato urbem condidisset, neque Attii Navii nomen memoria floreret tam diu, nisi hi omnes multa ad veritatem admirabilia dixissent. Sed dubium non est, quin hæc disciplina, et ars augurum evanuerit jam et vetustate, et negligentia. Itaque neque illi assentior, qui hanc scientiam negat unquam in nostro collegio fuisse; neque illi, qui esse etiam nunc putat. Quæ mihi videtur apud majores fuisse dupliciter, ut ad reipublicæ tempus nonnunquam, ad agendi consilium sæpissime pertineret. — Att. Credo, hercle, ita esse, istique rationi potissimum assentior. Sed redde cetera.

XIV. Marc. Reddam vero, et, si potero, brevi. Sequitur enim de jure belli : in quo et suscipiendo, et gerendo, et deponendo, jus plurimum valet et fides : horumque ut publici interpretes essent, lege sanximus. Jam de aruspicum religione, de expiationibus et procurationibus satis superque in ipsa lege dictum puto. — Att. Assentior, quoniam omnis hæc in religione versatur oratio. — Marc. At vero, quod sequitur, quomodo aut tu assentiare, aut ego reprehendam, sane quæro, Tite. — Att. Quid tandem id est? — Marc. De nocturnis sacrificiis mulierum. — Att. Ego vero assentior; excepto præsertim in ipsa lege solemni sacrificio ac publico. — Marc. Quid ergo aget Iacchus, Eumolpidæque nostri, et augusta illa mysteria, si quidem sacra nocturna tollimus? Non enim populo romano,

Digitized by Google

auxquels nous sommes initiés. — Marc. Oui, je les excepterais volontiers; car entre tant de belles et divines choses dont votre Athènes a fait présent à la société, rien ne me paraît meilleur que ces mystères qui nous ont fait passer, d'une existence agreste et sauvage, à l'état d'homme, à des mœurs douces et cultivées: ils portent le nom d'initiations; et en effet, nous avons été par eux initiés à la vie. Ils nous ont appris tout à la fois et à vivre heureux, et à mourir avec une meilleure espérance. Mais ce qui me déplaît dans les célébrations nocturnes, les poëtes comiques l'indiquent assez. Si une telle licence eût été donnée à Rome, que n'eût pas fait celui qui apporta la préméditation de l'adultère dans un sacrifice où l'imprudence même d'un regard est profane? — Att. Soit; mais proposez votre loi pour Rome, et ne nous ôtez pas les nôtres.

XV. Marc. Je reviens donc à nous. Nous devons rigoureusement prescrire que l'éclat du jour protége aux yeux de tous l'honneur des femmes, et qu'elles soient initiées aux mystères de Cérès dans les formes où elles le sont à Rome. La sévérité de nos aïeux en ce genre est attestée par l'ancien décret du sénat sur les Bacchanales, et les poursuites, et les répressions exercées à main armée dans cette occasion par les consuls. Et qu'on se garde de nous trouver trop durs; car, en pleine Grèce, le Thébain Diagondas abolit par une loi perpétuelle toutes les fêtes nocturnes. Les Dieux nouveaux et les veillées consacrées à leur culte sont sans cesse attaqués par le plus plaisant des poëtes de l'ancienne comédie, par Aristophane; au point que chez lui Sabazius et quelques autres Dieux sont jugés comme étrangers et bannis de la cité.

Le prêtre public délivrera de toute crainte l'imprudence sagement expiée; il condamnera et déclarera impie l'audace qui introduira d'infâmes cérémonies.

Quant aux jeux publics, ils sont divisés en jeux du théâtre et en jeux du cirque. Au cirque, le concours est ouvert entre les exercices du corps, la course, la lutte, le pugilat, les courses de chevaux, jusqu'à la proclamation de la victoire; au théâtre, c'est la musique, le chant, les instruments à cordes et à vent, toujours réglés par une certaine modération que prescrit la loi; car je pense, avec Platon, que rien ne pénètre si aisément dans les âmes tendres et sensibles que les sons variés de la musique : on ne saurait dire combien la puissance en est grande pour le mal comme pour le bien. Elle anime ceux qui languissent, fait tomber en langueur les plus exaltés, et tantôt relâche les esprits, tantôt les raffermit. Il eût été important pour beaucoup de cités de la Grèce de conserver leur ancienne méthode musicale; leurs mœurs, entraînées vers la mollesse, changèrent avec leur musique, soit, comme quelques-uns le pensent, que la douceur corruptrice de cette musique même les ait dépravées; soit que leur sévérité ayant cédé à d'autres vices, leurs sens et leurs esprits, déjà changés, eussent amené cette révolution. C'est pour cela que le plus sage et le plus savant des Grecs redoute fort ce germe de corruption, et va jusqu'à dire qu'on ne peut changer les lois musicales sans changer les lois publiques. A mes yeux, c'est une chose qu'il ne faut ni craindre tant, ni tout à fait dédaigner. Voyez ces chants pleins d'une grâce sévère, sur le mode de Livius et de Névius : pour les faire réussir aujourd'hui, on tourne la tête et

sed omnibus bonis, firmisque populis leges damus. — Att. Excipis, credo, illa, quibus ipsi initiati sumus. — Marc. Ego vero excipiam. Nam mihi quum multa eximia, divinaque videntur Athenæ tuæ peperisse, atque in vitam hominum attulisse, tum nihil melius illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vita exculti ad humanitatem et mitigati sumus; Initiaque ut appellantur, ita re vera principia vitæ cognovimus : neque solum cum lætitia vivendi rationem accepimus, sed etiam cum spe meliore moriendi. Quid autem mihi displiceat in nocturnis, poetæ indicant comici. Qua licentia Romæ data, quidnam egisset ille, qui in sacrificium cogitatam libidinem intulit, quo ne imprudentiam quidem oculorum adjici fas fuit? — Att. Tu vero istam Romæ legem rogato : nobis nostras ne ademeris.

XV. Marc. Ad nostra igitur revertor : quibus profecto diligentissime sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatus vetus auctoritas de Bacchanalibus, et consulum, exercitu adhibito, quæstio animadversioque declarat. Atque omnia nocturna, ne nos duriores forte videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos vero deos, et in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes, facetissimus poeta veteris comœdiæ, vexat, ut apud eum Sabazius, et quidam alii dii peregrini judicati e civitate ejiciantur.

Publicus autem sacerdos imprudentiam consilio expiatam metu liberet; audaciam in admittendis religionibus fœdis damnet, atque impiam judicet.

Jam ludi publici, quoniam sunt cavea circoque divisi, sint corporum certationes, cursu et pugilatione, luctatione, curriculisque equorum, usque ad certam victoriam in circo constitutis : cavea, cantu, voce ac fidibus et tibiis; dummodo ea moderata sint, ut lege præscribitur. Assentior enim Platoni, nihil tam facile in animos teneros atque molles influere, quam varios canendi sonos : quorum dici vix potest quanta sit vis in utramque partem. Namque et incitat languentes, et languefacit excitatos, et tum remittit animos, tum contrahit; civitatumque hoc multarum in Græcia interfuit, antiquum vocum servare modum : quarum mores lapsi ad mollitiem, pariter sunt immutati cum cantibus; aut hac dulcedine corruptelaque depravati, ut quidam putant; aut, quum severitas eorum ob alia vitia cecidisset, tum fuit in auribus animisque mutatis etiam huic mutationi locus. Quamobrem ille quidem sapientissimus Græciæ vir, longeque doctissimus, valde hanc labem veretur. Negat enim mutari posse musicas leges sine mutatione legum publicarum. Ego nec tam valde id timendum,

Digitized by Google

les yeux au gré des inflexions et des accords. La Grèce antique défendait sérieusement ces abus, prévoyant de loin que la corruption, s'introduisant peu à peu dans les esprits des citoyens, finirait par renverser des cités entières, victimes de ces changements funestes; témoin cette austère Lacédémone, qui ordonna de retrancher toutes les cordes que Timothée ajouta aux sept cordes de la lyre.

XVI. Il y a ensuite dans la loi que, des rites paternels, les meilleurs doivent être respectés. Les Athéniens ayant consulté Apollon Pythien pour savoir quelles formes religieuses ils garderaient de préférence, l'oracle se prononça pour celles qui étaient usitées chez leurs aïeux. Ils revinrent une seconde fois, disant que la coutume de leurs pères avait souvent changé, et ils demandèrent laquelle entre tant de variations ils devaient choisir. Le Dieu répondit: La meilleure. Et, certes, les plus anciennes institutions religieuses sont aussi les meilleures, puisqu'elles sont les plus proches de Dieu.

Nous avons aboli les quêtes, excepté celle de Cybèle, qui revient rarement; car elles jettent une superstition de plus dans les esprits, et ruinent les familles.

Il y a une peine contre le sacrilége, eût-il ravi non-seulement une chose sacrée, mais même une chose confiée à un lieu sacré, comme cela se fait encore dans bien des temples. On dit qu'Alexandre déposa ainsi une somme d'argent dans le sanctuaire, à Soles en Cilicie; et le célèbre Athénien Clisthène, craignant pour sa fortune, commit à la Junon de Samos la dot de ses filles.

Rien de plus sur les parjures et les incestes. — Que les impies n'aient point l'audace d'offrir aux Dieux des présents. Qu'ils écoutent Platon: Quelle sera, leur dit-il, la volonté des Dieux? en pouvez-vous douter, lorsqu'il n'est pas un homme de bien qui voulût des présents d'un méchant? — La loi en dit assez sur l'exactitude dans l'accomplissement des vœux et de toute promesse faite à une divinité. La peine pour toute violation de la religion est une peine inévitable. Pourquoi citer les exemples des grands criminels dont nos tragédies sont pleines? Parlons plutôt de ce qui est devant nos yeux. Quoiqu'un tel récit, je le crains, ne semble au-dessus de la fortune d'un mortel; cependant, puisque c'est à vous que je parle, je ne veux rien taire, et je souhaite que ce que je dirai soit plutôt agréable qu'offensant pour les Dieux.

XVII. Oui, à mon départ de Rome, par le crime de quelques citoyens pervers, tous les droits des religions furent souillés; nos Dieux domestiques furent persécutés; au lieu même de leur autel, on éleva un temple à la licence; et celui qui avait sauvé tous les temples en fut chassé. Jetez un regard rapide autour de vous, et voyez (car il est inutile de nommer personne) quel événement s'en est suivi. Moi qui, dans mon désastre, n'avais point souffert que la déesse tutélaire de notre ville fût outragée, et qui de ma maison l'avais transportée dans celle de son auguste père, j'ai obtenu du jugement du sénat, de l'Italie, de toutes les nations, le nom de conservateur de la patrie: est-il pour un mortel de plus belle gloire? Et parmi ceux-là dont le crime

nec plane contemnendum puto. Illa quidem, quæ solebant quondam compleri severitate jucunda Livianis et Nævianis modis, nunc, ut eadem exsultent, cervices oculosque pariter cum modorum flexionibus torquent. Graviter olim ista vindicabat vetus illa Græcia, longe providens, quam sensim pernicies illapsa civium animos, malis studiis malisque doctrinis repente totas civitates everteret: si quidem illa severa Lacedæmon nervos jussit, quos plures quam septem haberet, in Timothei fidibus demi.

XVI. Deinceps in lege est, de ritibus patriis colantur optimi: de quo quum consulerent Athenienses Apollinem Pythium, quas potissimum religiones tenerent, oraculum editum est, eas, quæ essent in more majorum. Quo quum iterum venissent, majorumque morem dixissent sæpe esse mutatum, quæsivissentque, quem morem potissimum sequerentur e variis; respondit, optimum. Et profecto ita est, ut id habendum sit antiquissimum et Deo proximum, quod sit optimum.

Stipem sustulimus, nisi eam, quam ad paucos dies propriam Idææ Matris excepimus: implet enim superstitione animos, et exhaurit domos.

Sacrilego pœna est, neque ei soli, qui sacrum abstulerit, sed etiam ei, qui sacro commendatum, quod et nunc multis fit in fanis. Alexander in Cilicia deposuisse apud Solos in delubro pecuniam dicitur; et Atheniensis Clisthenes Junoni Samiæ, civis egregius, quum rebus timeret suis, filiarum dotes credidit.

Sed jam de perjuriis, de incestis nihil sane hoc quidem loco disputandum est. — Donis impii ne placare audeant deos; Platonem audiant, qui vetat dubitare, qua sit mente futurus deus, quum vir nemo bonus ab improbo se donari velit. — Diligentia votorum satis in lege dicta est, ac voti sponsio, qua obligamur deo. Pœna vero violatæ religionis justam recusationem non habet. Quid ego hic sceleratorum utar exemplis? quorum sunt plenæ tragœdiæ. Quæ ante oculos sunt, ea potius attingantur. Etsi hæc commemoratio vereor ne supra hominis fortunam esse videatur; tamen, quoniam mihi sermo est apud vos, nihil reticebo, velimque hoc, quod loquar, diis immortalibus gratum potius videri, quam grave.

XVII. Omnia tum perditorum civium scelere, discessu meo, religionum jura polluta sunt; vexati nostri Lares familiares; in eorum sedibus exædificatum templum Licentiæ; pulsus a delubris is, qui illa servarat. Circumspicite celeriter animo (nihil enim attinet quemquam nominari), qui sint rerum exitus consecuti. Nos, qui illam custodem urbis, omnibus ereptis nostris rebus ac perditis, violari ab impiis passi non sumus, eamque ex nostra domo ipsius patris domum detulimus, judicia senatus, Italiæ, gentium denique omnium, conservatæ patriæ consecuti sumus: quo quid accidere potuit homini præclarius? Quorum scelere religiones tum prostratæ afflictæque sunt; partim ex illis distracti ac dissipati jacent: qui vero ex iis et horum scelerum principes fuerunt, et præter ceteros in

Digitized by Google

avait profané et renversé la religion, les uns languissent, dispersés et fugitifs; les autres, chefs et promoteurs de ces attentats, les plus impies de tous envers tout ce qui est saint, après avoir passé leur vie dans les tourments et l'opprobre, ont été privés de funérailles et de tombeau.

Quint. Oui sans doute, mon frère, et j'en rends grâce aux Dieux; mais trop souvent nous voyons qu'il en arrive autrement. — Marc. C'est que nous ne jugeons pas bien, Quintus, de la justice divine : une fois emportés dans l'erreur par les opinions du vulgaire, nous ne voyons plus la vérité. La mort, la douleur corporelle, les chagrins, l'affront d'une condamnation, voilà ce que nous appelons les misères de l'homme, et j'avoue qu'elles sont de la destinée humaine; les gens de bien l'ont souvent éprouvé : mais la peine du sacrilége, sans compter toutes ces circonstances qui ne font que la suivre, est triste et sévère par elle-même. Nous avons vu ces hommes, qui, s'ils n'eussent haï la patrie, n'auraient point été mes ennemis, consumés de passion, d'effroi, de remords, tantôt tremblants et irrésolus, tantôt foulant aux pieds la religion : ils avaient enfreint tous les jugements, ils avaient corrompu ceux des hommes : mais ceux des Dieux?.... Je m'arrête; je ne les poursuivrai pas plus loin; et d'ailleurs je suis plus vengé que je ne l'ai demandé. Il me suffit d'établir que la peine divine est double, puisqu'elle se compose et des tourments de l'âme des méchants pendant la vie, et du sort qui leur est annoncé après la mort; juste punition faite pour instruire et consoler ceux qui survivent.

XVIII. Les champs ne seront point consacrés; je suis entièrement de l'avis de Platon qui s'exprime à peu près en ces termes, que j'essaierai de traduire : « La terre, comme le foyer de « l'univers, est consacrée à tous les Dieux. Que « personne donc ne la consacre une seconde fois. « L'or et l'argent, dans les maisons et dans les « temples, excitent l'envie. L'ivoire, extrait d'un « corps inanimé, n'est pas une offrande assez « pure. L'airain et le fer meublent les camps « mieux que les temples. Tout objet, en bois ou en « pierre, que l'on voudra dédier dans les temples « publics, sera entièrement de même matière. « Les tissus ne doivent point avoir coûté un tra- « vail au-dessus de l'ouvrage d'une femme en « un mois. La couleur blanche en général, sur- « tout dans les tissus, est la plus convenable aux « Dieux. Point d'étoffes teintes, excepté dans les « enseignes guerrières. Les offrandes les plus di- « gnes des Dieux sont les oiseaux et les images « achevées en un seul jour par un seul peintre. « Telles doivent être les autres offrandes. » Voilà ce que veut Platon. Pour moi, je ne suis pas si rigoureux; j'accorde quelque chose, soit aux vices de l'humanité, soit à la richesse de mon siècle. Je soupçonne que la culture de la terre serait moins active, si quelque superstition se mêlait au soin de l'entretenir et de la cultiver.

Att. Je comprends. Maintenant il reste à parler de la perpétuité des sacrifices et du droit des Dieux mânes. — Marc. Quelle mémoire que la vôtre, Pomponius! cela m'avait échappé. — Att. Je le crois bien; mais si je me rappelle, si j'attends ces questions avec plus d'intérêt, c'est qu'elles touchent au droit pontifical et au droit civil. — Marc. En effet, et il y a sur ces matières beaucoup de décisions et d'écrits à la portée de tous. Quant à moi, dans tout cet entretien, à quelque

omni religione impii, non solum vita cruciati atque dedecore, verum etiam sepultura ac justis exsequiarum caruerunt.

Quint. Equidem ista agnosco, frater, et meritas diis gratias ago : sed nimis sæpe secus aliquanto videmus evadere. — Marc. Non enim, Quinte, recte existimamus, quæ pœna divina sit; et opinionibus vulgi rapimur in errorem, nec vera cernimus. Morte, aut dolore corporis, aut luctu animi, aut offensione judicii, hominum miserias ponderamus; quæ fateor humana esse, et multis bonis viris accidisse : sceleris est pœna tristis, et præter eos eventus, qui sequuntur, per se ipsa maxima est. Vidimus eos, qui, nisi odissent patriam, nunquam inimici nobis fuissent, ardentes quum cupiditate, tum metu, tum conscientia; quid agerent, modo timentes; vicissim contemnentes religiones : judicia perrupta ab iisdem; corrupta hominum, non deorum. Reprimam jam, et non insequar longius, eoque minus, quo plus pœnarum habeo, quam petivi. Tantum ponam, [erui] duplicem pœnam esse divinam, quod constaret et vexandis vivorum animis; et ea fama mortuorum, ut eorum exitium et judicio vivorum et gaudio comprobetur.

XVIII. Agri autem ne consecrentur, Platoni prorsus assentior; qui, si modo interpretari potuero, his fere verbis utitur : « Terra igitur, ut focus domiciliorum, sacra deo- « rum omnium est. Quocirca ne quis iterum idem conse- « crato. Aurum autem et argentum in urbibus et pri- « vatim, et in fanis invidiosa res est. Tum ebur, ex inani « corpore extractum, haud satis castum donum deo. Jam « æs atque ferrum duelli instrumenta, non fani. Ligneum « autem, quod quis voluerit, uno e ligno dedicato, item- « que lapideum, in delubris communibus. Textile ne ope- « rosius, quam mulieris opus menstruum. Color autem « albus præcipue decorus deo est tum in ceteris, tum ma- « xime in textili. Tincta vero absint, nisi a bellicis insi- « gnibus. Divinissima autem dona, aves et formæ ab uno « pictore uno absolutæ die : itemque cetera hujus exempli « dona sunto. » Hæc illi placent. Sed ego cetera non tam restricte præfinio, vel hominum vitiis, vel subsidiis temporum victus. Terræ cultum segniorem suspicor fore, si ad eam tuendam, ferroque subigendam, superstitionis aliquid accesserit.

Att. Habeo ista. Nunc de sacris perpetuis, et de manium jure restat. — Marc. O miram memoriam Pomponi, tuam! at mihi ista exciderant. — Att. Ita credo : sed tamen hoc magis eas res et memini, et exspecto, quod et ad pontifi-

Digitized by Google

genre de loi que la discussion me conduise, j'exposerai, autant que je le pourrai, notre droit civil sur la question, mais de façon que l'on connaisse bien le point auquel se rattache chaque partie du droit, et qu'il soit facile à quiconque a un peu d'activité dans l'esprit, quelque cause ou quelque consultation qui lui soit présentée, d'en saisir le droit et les premiers principes.

XIX. Mais les jurisconsultes, soit pour nous faire illusion, et donner à leur science un appareil plus imposant; soit, ce qui est probable, par ignorance de l'enseignement (car il existe un art d'enseigner comme un art de savoir), divisent souvent à l'infini, lorsqu'ils pourraient simplifier. Ici, par exemple, quelle exagération dans les Scévola, tous deux pontifes, et très-habiles dans le droit! « Souvent, dit le fils de Publius, j'ai ouï dire à mon père qu'on ne peut être bon pontife si l'on ne sait le droit civil. » Quoi! tout entier? et pourquoi? Que fait au pontife le droit des murs, des eaux, ou tout autre? C'est donc seulement la partie du droit qui se lie à la religion; mais combien c'est peu de chose! les sacrifices, je crois, les vœux, les féries, les sépultures, et autres objets pareils. D'où vient l'importance qu'on y donne, quand tout le reste en a si peu?

Sur les sacrifices, qui sont la partie la plus étendue, il ne faut qu'une règle : c'est qu'ils se conservent toujours, et se transmettent dans les familles, ou, comme je l'ai mis dans la loi, qu'ils soient à perpétuité. De ce principe posé, l'autorité des pontifes a déduit comme règle de droit que, dans le cas où la mort du père de famille pourrait interrompre la tradition des sacrifices, ils fussent dévolus à ceux auxquels reviendrait alors la fortune. De ce même principe, qui suffit pour la connaissance de la science, naissent d'innombrables questions qui remplissent les livres des jurisconsultes. On demande en effet qui est astreint aux sacrifices. Rien de plus juste que d'en charger les héritiers, nul ne représentant mieux la personne du mort. Après eux vient celui qui, par le fait de la mort ou du testament, prend dans la succession autant que tous les héritiers, et cela en proportion du legs; car c'est une conséquence naturelle. En troisième lieu, s'il n'y a point d'héritier, celui qui possédait par usucapion la plus forte portion des biens du défunt, au jour du décès. Quatrièmement, s'il ne se trouve aucun acquéreur de ce genre, celui des créanciers qui a le plus retiré de la succession. Enfin, le dernier qui doive hériter des sacrifices est le débiteur du défunt, qui, n'ayant payé à personne, sera réputé avoir acquis par prescription la somme qu'il n'aura point payée.

XX. Voilà ce que nous avons appris de Scévola, et ce n'est point la doctrine des anciens. Ceux-ci enseignaient qu'on peut être obligé aux sacrifices de trois manières : si l'on est héritier; si l'on est légataire de la plus grande portion de la fortune, ou si, cette portion ayant été léguée, on est copartageant du legs. Mais suivons le pontife.

Vous voyez que tout porte sur ce point, que les pontifes veulent que les sacrifices suivent les biens; et ils y joignent encore les fêtes et les cérémonies. Que dis-je? les Scévola donnent aussi cette règle de partage : que les légataires, s'il

cium jus et ad civile pertinent. — MARC. Vero : et apertissima sunt istis de rebus et responsa et scripta multa; et ego in hoc omni sermone nostro, quod ad cumque legis genus me disputatio nostra deduxerit, tractabo, quoad potero, ejus ipsius generis jus civile nostrum; sed ita, locus ipse ut notus sit, ex quo ducatur quæque pars juris, ut non difficile sit, qui paullum modo ingenio possit moveri, quæcumque nova causa consultatione acciderit, ejus tenere jus, quum sciat a quo sit capite repetendum.

XIX. Sed jureconsulti, sive erroris objiciendi causa, quo plura et difficiliora scire videantur; sive, quod similius veri est, ignoratione docendi (nam non solum scire aliquid, artis est, sed quædam ars etiam docendi), sæpe, quod positum est in una cognitione, id in infinita dispartiuntur : velut in hoc ipso genere, quam magnum illud Scævolæ faciunt, pontifices ambo, et iidem juris peritissimi! « Sæpe, inquit Publii filius, ex patre audivi, pontificem neminem bonum esse, nisi qui jus civile cognosset. » Totumne? quid ita? quid enim ad pontificem, de jure parietum, aut aquarum, aut ullo omnino? Ergo, quod cum religione conjunctum est. Id autem quantulum est? de sacris, credo, de votis, de feriis, de sepulcris, et si quid ejusmodi est. Cur igitur hæc tanta facimus, quum cetera perparva sint?

De sacris autem, qui locus patet latius, hæc sit una sententia, ut conserventur semper, et deinceps familiis prodantur, et, ut in lege posui, perpetua sint sacra. Hoc uno posito, hæc jura pontificum auctoritate consecuta sunt, ut, ne morte patris familias sacrorum memoria occideret, iis essent ea adjuncta, ad quos ejusdem morte pecunia venerit. Hoc uno posito, quod est ad cognitionem disciplinæ satis, innumerabilia nascuntur, quibus implentur jurisconsultorum libri. Quæruntur enim, qui adstringantur sacris. Heredum causa justissima est : nulla est enim persona, quæ ad vicem ejus, qui e vita emigraverit, propius accedat. Deinde, qui morte testamentove ejus tantumdem capiat, quantum omnes heredes. Id quoque ordine : est enim ad id, quod propositum est, accommodatum. Tertio loco, si nemo sit heres, is, qui de bonis, quæ ejus fuerint, quum moritur, usu ceperit plurimum possidendo. Quarto, si nemo sit, qui ullam rem ceperit, de creditoribus ejus qui plurimum servet. Extrema illa persona est, ut is, qui ei, qui mortuus sit, pecuniam debuerit, neminique eam solverit, perinde habeatur, quasi eam pecuniam ceperit.

XX. Hæc nos a Scævola didicimus, non ita descripta ab antiquis. Nam illi quidem his verbis docebant, tribus modis sacris adstringi : hereditate; aut, si majorem partem pecuniæ capiat; aut, si major pars pecuniæ legata est, si inde quippiam ceperit. Sed pontificem sequamur.

Videtis igitur omnia pendere ex uno illo, quod pontifices pecuniam sacris conjungi volunt, iisdemque ferias et cærimonias adscribendas putant. Atque etiam dant hoc Scævolæ, quod est partitio : ut, si in testamento deductio scripta non sit, ipsique minus ceperint, quam omnibus

Digitized by Google

n'y a point de déduction écrite dans le testament, et qu'ils aient pris dans la succession moins que ce qui est laissé à tous les héritiers, ne soient point tenus des sacrifices. Or, dans les donations, ils interprètent le même point différemment : ce que le père de famille a approuvé dans la donation faite à quiconque est en sa puissance, est valable; ce qui a été fait à son insu, s'il ne l'approuve pas, n'est point valable.

De ces propositions naissent une foule de petites questions que celui qui les connaît le moins pénétrera facilement, s'il les rapporte au principe. Par exemple, supposé qu'un légataire, de crainte d'être obligé aux sacrifices, ait pris moins que son legs, et que dans la suite un de ses héritiers réclame en proportion de sa part ce qui a été abandonné par celui dont il hérite; si la somme, jointe à la portion antérieurement exigée, n'est pas moindre que la totalité du partage de tous les héritiers, celui qui aura fait la revendication, seul et sans le concours de ses cohéritiers, sera tenu des sacrifices. Ils décident même que celui dont le legs est plus fort qu'il ne peut être sans obliger au devoir religieux, peut s'acquitter en payant au poids et à la balance l'héritier testamentaire, attendu qu'ayant ainsi fait la soute de l'hérédité, les choses sont au même état que s'il n'y avait point eu de legs.

XXI. Sur ce point et sur beaucoup d'autres, je dis aux Scévola, ces grands pontifes d'un esprit des plus subtils : « Pourquoi tenter d'unir ainsi le droit civil au droit pontifical? Par la science de l'un, vous supprimez en quelque manière celle de l'autre. En effet, c'est votre autorité, ce n'est point la loi qui a mis les sacrifices du côté de l'argent. Si donc vous n'étiez que pontifes, la décision pontificale subsisterait; mais comme vous êtes en même temps très-habiles dans le droit civil, vous éludez l'une des deux sciences par l'autre. » Les grands pontifes P. Scévola, Coruncanius et les autres, veulent que ceux dont le legs égale la totalité des héritages soient obligés aux sacrifices : c'est là le droit pontifical. Qu'est-ce que le droit civil y a donc ajouté? La clause du partage, stipulée par précaution pour la déduction des cent sesterces : moyen inventé pour affranchir le legs de la charge des sacrifices. Que si le testateur n'a point voulu prendre cette précaution, aussitôt ce même Mucius, jurisconsulte et pontife à la fois, avertit le légataire de prendre moins que ce qui reste à tous les héritiers. Ainsi, plus haut, ils disaient que ceux qui prenaient plus dans la succession étaient tenus des sacrifices : maintenant on les en décharge. Ce n'est pas non plus du droit pontifical, c'est du pur droit civil que ce payement au poids et à la balance à l'héritier testamentaire, et qui met les choses en même situation que si l'argent légué ne l'avait point été, dès que le légataire stipule la somme même qui lui est léguée; en sorte que le montant de son legs lui est dû par stipulation, sans être grevé du sacrifice.

J'arrive aux droits des mânes, que nos aïeux ont très-sagement institués et très-religieusement observés. Ils ont réglé qu'au mois de février, qui était pour eux le dernier de l'année, on célébrerait des fêtes en l'honneur des morts. Toutefois D. Brutus était dans l'usage de le faire en décembre, ainsi que l'a écrit Sisenna. Je m'en suis demandé le motif, et j'ai trouvé pourquoi Brutus s'écartait en cela de l'usage de nos aïeux; car je vois que Sisenna l'ignore. Que Brutus eût négligé sans raison un établissement de nos pères, cela ne me paraissait pas vraisem-

heredibus relinquatur, sacris ne alligentur. In donatione hoc iidem secus interpretantur : et quod paterfamilias in ejus donatione, qui in ipsius potestate esset, approbavit, ratum est; quod eo insciente factum est, si id is non approbat, ratum non est.

His propositis, quæstiunculæ multæ nascuntur; quas qui non intelligat, si ad caput referat, per se ipse facile perspiciat : veluti, si minus quis cepisset, ne sacris alligaretur; ac post de ejus heredibus aliquis exegisset pro sua parte id, quod ab eo, cujus ipse heres esset, prætermissum fuisset; eaque pecunia non minor esset facta cum superiore exactione, quam heredibus omnibus esset relicta : qui eam pecuniam exegisset, solum sine coheredibus, sacris alligari. Quin etiam cavent, ut, cui plus legatum sit, quam sine religione capere liceat, is per æs et libram heredem testamenti solvat, propterea quod eo loco res est, ita soluta hereditate, quasi ea pecunia legata non esset.

XXI. Hoc ego loco, multisque aliis quæro a vobis, Scævolæ, pontifices maximi, et homines, meo quidem judicio, acutissimi, quid sit, quod ad jus pontificium civile appetatis. Civilis enim juris scientia pontificium quodam modo tollitis. Nam sacra cum pecunia, pontificum auctoritate, nulla lege, conjuncta sunt. Itaque si vos tantummodo pontifices essetis, pontificalis maneret auctoritas; sed quod iidem juris civilis estis peritissimi, hac scientia illam eluditis. Placuit P. Scævolæ, et Coruncanio, pontificibus maximis, itemque ceteris, qui tantumdem caperent, quantum omnes heredes, sacris alligari. Habeo jus pontificium. Quid huc accessit ex jure civili? partitionis caput scriptum caute, ut centum nummi deducerentur. Inventa est ratio, cur pecunia sacrorum molestia liberaretur. Quod si hoc, qui testamentum faciebat, cavere noluisset, admonet jurisconsultus hic quidem ipse Mucius, pontifex idem, ut minus capiat, quam omnibus heredibus relinquatur. Super dicebant, qui quid cepisset, adstringi. Rursus sacris liberantur. Hoc vero nihil ad pontificium jus, et e medio est jure civili, ut per æs et libram heredem testamenti solvant, et eodem loco res sit, quasi ea pecunia legata non esset, si is, cui legatum est, stipulatus est id ipsum, quod legatum est, ut ea pecunia ex stipulatione debeatur, sitque ea non alligata sacris.

Venio nunc ad manium jura, quæ majores nostri et sapientissime instituerunt, et religiosissime coluerunt. Februario autem mense, qui tunc extremus anni mensis erat, mortuis parentari voluerunt : quod tamen D. Brutus, ut scriptum a Sisenna est, decembri facere so-

Digitized by Google

blable dans un homme sage, et dont Attius fut l'intime ami; mais c'est, je crois, qu'il prenait le mois de décembre pour le dernier mois de l'année, et les anciens celui de février. C'est lui, du reste, qui regardait comme un devoir de piété d'immoler aux fêtes funèbres une grande victime.

XXII. Telle est la religion des tombeaux, qu'on dit qu'il n'est point permis de les transporter hors du lieu des sacrifices et de la demeure de la famille : ainsi, du temps de nos pères, A. Torquatus l'a jugé pour la famille Popilia. Et sans doute les *dénicales*, appelées ainsi de l'un des noms de la mort, parce qu'elles sont chômées en l'honneur des morts, ne seraient point appelées fêtes comme les jours de repos en l'honneur des autres habitants du ciel, si nos aïeux n'avaient voulu que ceux qui étaient sortis de cette vie fussent au nombre des Dieux. La loi est de les placer à des jours où il n'y ait ni fêtes personnelles ni fêtes publiques; et toute la disposition de cette partie du droit pontifical annonce qu'il s'agit d'une religion importante et d'une grande cérémonie.

Il ne nous est pas nécessaire de développer comment cesse l'état d'une famille qui a perdu un de ses membres, quelle sorte de sacrifice se fait avec des béliers au dieu Lare, comment on ensevelit l'os qu'on a réservé à la terre, quelles règles obligent au sacrifice de la truie, enfin à quel moment la sépulture devient tombeau et est consacrée par la religion.

Seulement le genre de sépulture le plus ancien me paraît être celui que Cyrus choisit dans Xénophon : le corps est rendu à la terre, et là, doucement déposé, il semble couvert du voile d'une mère. Et c'est suivant le même rit que notre roi Numa fut, dit-on, enseveli dans le tombeau voisin des autels d'Égérie; c'est aussi la sépulture qui fut en usage dans la famille Cornélia jusqu'à nos jours. Mais les restes de Marius, déposés au bord de l'Anio, furent dispersés par l'ordre de Sylla victorieux, animé d'une haine cruelle, et plus violent que sage. Alors, craignant peut-être que ses restes n'éprouvassent le même outrage, il voulut, le premier des Cornélius patriciens, être brûlé après sa mort. En effet, Ennius nous dit, en parlant de Scipion l'Africain :

Il repose en ce lieu, celui....

Il repose ne peut se dire que de ceux qui sont ensevelis. Cependant il n'y a point de tombeau pour eux, avant que les derniers devoirs n'aient été rendus et le corps déposé. Et bien qu'aujourd'hui l'on emploie indistinctement pour toutes les sépultures le mot d'inhumation, il ne se disait autrefois que pour ceux que couvrait un peu de terre jetée, et le droit pontifical confirme cet usage; car avant que la terre n'ait été jetée en monceau sur l'os réservé, le lieu où le corps a été brûlé n'a aucune sainteté; la terre une fois jetée, le mort est inhumé, le lieu prend le nom de tombeau, et dès lors seulement il a plusieurs droits religieux. Ainsi, dans le cas où un homme tué sur un vaisseau est jeté à la mer, P. Mucius a prononcé que sa famille était pure, parce qu'il ne restait pas sur la terre un seul de ses os; que dans le cas contraire, l'héritier était obligé à l'offrande de la truie, aux trois jours de fête, et que la truie était sacrifiée en expiation. Si

lebat. Cujus ego rei causam quum mecum quærerem, Brutum reperiebam idcirco a more majorum discessisse (nam Sisennam video causam, cur is vetus institutum non servarit, ignorare; Brutum autem majorum institutum temere neglexisse, non fit mihi verisimile, doctum hominem sane, cujus fuit Attius perfamiliaris) : sed mensem, credo extremum anni, ut veteres februarium, sic hic decembrem sequebatur. Hostia autem maxima parentare, pietati esse adjunctum putabat.

XXII. Jam tanta religio est sepulcrorum, ut extra sacra et gentem inferri fas negent esse : idque apud majores nostros A. Torquatus in gente Popilia judicavit. Nec vero tam denicales, quæ a nece appellatæ sunt, quia residentur mortuis, quam ceterorum cœlestium quieti dies, feriæ nominarentur, nisi majores eos, qui ex hac vita migrassent, in deorum numero esse voluissent. Eas in eos dies conferre jus, quibus neque ipsius, neque publicæ feriæ sint : totaque hujus compositio juris pontificalis magnam religionem cærimoniamque declarat.

Neque necesse est edisseri a nobis, quæ finis funestæ familiæ, quod genus sacrificii Lari vervecibus fiat; quemadmodum os rejectum terræ obtegatur; quæque in porca contracta jura sint; quo tempore incipiat sepulcrum esse, et religione teneatur.

Ac mihi quidem antiquissimum sepulturæ genus id fuisse videtur, quo apud Xenophontem Cyrus utitur. Redditur enim terræ corpus, et ita locatum ac situm quasi operimento matris obducitur. Eodemque ritu in eo sepulcro, quod ad Fontis aras, regem nostrum Numam conditum accepimus; gentemque Corneliam usque ad memoriam nostram hac sepultura scimus esse usam. C. Marii sitas reliquias apud Anienem dissipari jussit Sulla victor, acerbiore odio incitatus, quam si tam sapiens fuisset, quam fuit vehemens. Quod haud scio an timens suo corpori posse accidere, primus e patriciis Cornelliis igni voluit cremari. Declarat etenim Ennius de Africano,

Hic est ille situs.

Vere : nam siti dicuntur ii, qui conditi sunt. Nec tamen eorum ante sepulcrum est, quam justa facta, et corpus ingestum est. Et quod nunc communiter in omnibus sepultis ponitur, ut humati dicantur, id erat proprium tum in iis, quos humus injecta contegeret; eumque morem jus pontificale confirmat. Nam priusquam in os injecta gleba est, locus ille, ubi crematum est corpus, nihil habet religionis. Injecta gleba, tum et illic humatus est, et gleba vocatur; ac tum denique multa religiosa jura complectitur. Itaque in eo, qui in navi necatus, deinde in mare projectus esset, decrevit P. Mucius, familiam puram quod os supra terram non exstaret : contra, porcam heredi esse

Digitized by Google

l'homme est mort dans la mer, il ordonne les mêmes pratiques, hors les fêtes et le sacrifice expiatoire.

XXIII. Att. Je vois ce qu'il y a dans le droit pontifical; mais qu'y a-t-il dans les lois? — Marc. Peu de chose, Titus, et rien, je crois, que vous ne sachiez tous deux. D'ailleurs, elles s'occupent moins de la religion que du droit des tombeaux : « Qu'un homme mort, dit la loi des douze Tables, ne soit ni enseveli, ni brûlé dans la ville. » Soit, ne fût-ce que pour le danger du feu. Cette addition *ni brûlé* indique que l'on est enseveli lorsqu'on est inhumé, et non quand on est brûlé. — Att. Mais ces hommes illustres qui, depuis les douze Tables, ont été ensevelis dans la ville? — Marc. Je crois, Titus, que c'étaient des hommes à qui leur mérite avait fait accorder avant la loi, comme à Publicola, comme à Tubertus, un honneur que leurs descendants ont conservé de droit; ou s'il en est quelques-uns qui l'aient obtenu depuis, comme C. Fabricius, qu'ils ont été de même affranchis des lois pour leur vertu. La loi n'en défend pas moins d'ensevelir dans la ville.

Ainsi le collége des pontifes a décrété qu'il n'était point de droit de placer un tombeau dans un lieu public. Vous connaissez, hors de la porte Colline, le temple de l'Honneur : c'est une tradition que dans ce lieu il y avait autrefois un autel. Auprès de cet autel on trouva une lame sur laquelle était écrit *Domina Honoris*, et ce fut la cause de l'érection de ce temple. Mais comme il y avait dans le même lieu beaucoup de sépultures, on y passa la charrue; car le collége prononça qu'un lieu public ne pouvait être lié par des consécrations particulières.

Ce qu'il y a de plus dans les douze Tables sur la diminution des dépenses et des lamentations funéraires, est à peu près traduit des lois de Solon : « Qu'on ne fasse rien de plus que cela, disent-elles; qu'on ne polisse point avec le fer le bois du bûcher. » Vous savez ce qui suit; car dans notre enfance, on regardait comme une nécessité de nous faire apprendre les douze Tables, que presque personne n'apprend aujourd'hui. Après avoir réduit le luxe à trois robes de deuil, autant de bandes de pourpre et dix joueurs de flûte, elles suppriment aussi les lamentations : « Que les femmes ne se déchirent point les joues; qu'elles s'interdisent le *lessus* des funérailles. » Les anciens interprètes, Sext. Élius et L. Acillius, ont dit qu'ils n'entendaient pas bien cet endroit, mais qu'ils soupçonnaient que le *lessus* était quelque espèce de vêtement funèbre. L. Élius prend *lessus* pour un gémissement lugubre, comme le mot lui-même semble l'indiquer : explication que je crois d'autant plus vraie, que c'est précisément ce que défend la loi de Solon. Ces règles sont louables, et à peu près égales pour les riches et pour le peuple; et, sans doute, il est bien naturel que la différence de condition s'efface à la mort.

XXIV. Toutes les autres cérémonies funèbres qui ajoutent au deuil, les douze Tables les ont aussi retranchées : « Qu'on ne recueille point, disent-elles, les os d'un mort, afin de célébrer plus tard les funérailles. » Elles n'exceptent que la mort à la guerre ou dans l'étranger. Il y a aussi des dispositions sur la coutume d'oindre les corps; cette opération que faisaient les esclaves est interdite, ainsi que le banquet funèbre : choses qui sont abolies avec raison, et l'abolition prouve qu'elles existaient. Passons sur la prohibition des somptueuses aspersions, des grandes couronnes,

contractam, et habendas triduum ferias, et porco femina piaculum pati. Si in mari mortuus esset, eadem, præter piaculum et ferias.

XXIII. Att. Video, quæ sint in pontificio jure. Sed quæro, quidnam sit in legibus. — Marc. Pauca sane, Tite, et uti arbitror, non ignota vobis. Sed ea non tam ad religionem spectant, quam ad jus sepulcrorum. « Hominem mortuum, inquit lex in XII Tabulis, in urbe ne sepelito, neve urito. » Credo, vel propter ignis periculum. Quod autem addit, « neve urito, » indicat, non qui uratur, sepeliri, sed qui humetur. — Att. Quid, qui post XII in urbe sepulti sunt, clari viri? — Marc. Credo, Tite, fuisse, aut eos, quibus hoc ante hanc legem virtutis causa tributum est, ut Publicolæ, ut Tuberto, quod eorum posteri jure tenuerunt; aut eos, si qui hoc, ut C. Fabricius, virtutis causa, soluti legibus, consecuti sunt. Sed in urbe sepeliri lex vetat.

Sic decretum a pontificum collegio, non esse jus, in loco publico fieri sepulcrum. Nostis extra portam Collinam, ædem Honoris : et aram in eo loco fuisse, memoriæ proditum est. Ad eam quum lamina esset inventa, et in ea scriptum DOMINA HONORIS; ea causa fuit ædis hujus dedicandæ. Sed quum multa in eo loco sepulcra fuissent, exarata sunt : statuit enim collegium, locum publicum non potuisse privata religione obligari.

Jam cetera in XII, minuendi sumtus lamentationesque funeris, translata de Solonis fere legibus. « Hoc plus, inquit, ne facito. Rogum ascia ne polito. » Nostis quæ sequuntur : discebamus enim pueri XII, ut carmen necessarium; quas jam nemo discit. Extenuato igitur sumtu, tribus ricniis, et vinclis purpuræ, et decem tibicinibus, tollit etiam lamentationem : « Mulieres genas ne radunto; neve lessum, funeris ergo, habento. » Hoc veteres interpretes, Sext. Ælius, L. Acillius non satis se intelligere dixerunt, sed suspicari vestimenti aliquod genus funebris; L. Ælius, lessum, quasi lugubrem ejulationem, ut vox ipsa significat : quod eo magis judico verum esse, quia lex Solonis id ipsum vetat. Hæc laudabilia, et locupletibus fere cum plebe communia. Quod quidem maxime e natura est, tolli fortunæ discrimen in morte.

XXIV. Cetera item funebria, quibus luctus augetur, Duodecim sustulerunt. « Homini, inquit, mortuo ne ossa legito, quo post funus faciat. » Excipit bellicam peregrinamque mortem. Hæc præterea sunt in legibus de unctura; quibus « servilis unctura » tollitur, omnisque « circumpo-

Digitized by Google

des cassolettes. Mais la pensée de la loi n'est-elle pas que les morts ont droit aux insignes de la gloire, lorsqu'elle porte que la couronne décernée à la vertu peut, au jour des funérailles, être placée sur le front de celui qui l'aura remportée, et sur le front de son père? Je vois encore qu'il était arrivé souvent de célébrer plusieurs fois des obsèques, et d'étendre plusieurs lits en l'honneur d'une seule personne, puisque dans la loi il est défendu de le faire. Une loi défendait l'or dans les sépultures; une autre loi a l'attention d'ajouter aussitôt : « Celui dont les dents seront attachées avec de l'or peut être enseveli ou brûlé avec cet or. » Et voyez en même temps qu'on a regardé comme une chose différente d'ensevelir ou de brûler. Il y a en outre deux lois sur les sépultures, dont l'une protége les édifices particuliers, l'autre les sépultures mêmes. Celle qui défend d'élever un bûcher ou un sépulcre nouveau, à moins de soixante pieds de la maison d'autrui, contre le gré du maître, a pour but de prévenir le malheur d'un incendie; et celle qui prohibe l'acquisition par prescription du *forum* ou vestibule du sépulcre, et de la place même où le mort a été brûlé ou inhumé, maintient le droit des sépultures. Voilà ce que nous avons dans les douze Tables, en cela très-conformes à la nature, cette règle de la loi. Tout le reste est coutumier, comme l'usage d'annoncer les funérailles en indiquant s'il y a des jeux, et si le maître des funérailles aura un appariteur et des licteurs. « Que les vertus des personnages distingués soient célébrées en assemblée publique, et que cet éloge soit accompagné de chants et de flûtes. » C'est ce qu'on appelle *nenia*, *lamentations*, d'un mot qui, chez les Grecs, désigne aussi les chants lugubres.

XXV. Quint. Je suis content que nos lois s'accordent avec la nature, et j'aime beaucoup la sagesse de nos pères. — Marc. Je crois aussi surtout, Quintus, que le luxe des tombeaux, comme tous les autres luxes, demande à être modéré : car le tombeau de C. Figulus vous fait voir jusqu'où ce genre de faste est porté. Il me semble d'ailleurs qu'on n'avait pas autrefois cette passion; autrement nos ancêtres en auraient laissé de nombreux monuments. Aussi les interprètes de notre loi, au chapitre où il est ordonné d'écarter du culte des Dieux mânes la dépense d'un deuil fastueux, entendent qu'une des premières choses que la loi veut restreindre, est la magnificence des sépulcres; et ce soin n'a pas été négligé des plus sages législateurs. C'est, disent-ils, une coutume à Athènes, et une loi qui remonte à Cécrops, que de couvrir les morts de terre. Les plus proches parents jetaient la terre eux-mêmes, et lorsque la fosse était comblée, on semait des graines sur cette terre, dont le sein, comme le giron d'une mère, s'ouvrait pour le mort, et dont le sol purifié par cette semence était rendu aux vivants. Venaient ensuite des festins, où présidaient les parents couronnés de fleurs. Là se faisait l'éloge du défunt, quand il y avait quelque chose de vrai à dire; car le mensonge était tenu pour sacrilége. Ainsi s'accomplissaient les funérailles. Lorsqu'ensuite, comme l'écrit Démétrius de Phalère, la somptuosité et les lamentations eurent commencé, la loi de Solon les abolit. C'est cette loi que nos décemvirs ont insérée presque en pro-

tatio. » Quæ et recte tolluntur : neque tollerentur, nisi fuissent. « Ne sumtuosa respersio; ne longe coronæ, nec acerræ » prætereantur. Illa jam significatio est, laudis ornamenta ad mortuos pertinere, quod « coronam virtute partam, » et ei, qui peperisset, et ejus parenti, sine fraude esse lex impositam jubet.

Credoque, quod erat factitatum, ut uni plura fierent, lectique plures sternerentur, id quoque ne fieret, lege sanctum est.

Qua in lege quum esset, « neve aurum addito, » quam humane excipit altera lex : « Quoi auro dentes vincti erunt, ast im cum illo sepelire urereve, se fraude esto. » Et simul illud videtote, aliud habitum esse, sepelire, et urere.

Duæ sunt præterea leges de sepulcris, quarum altera privatorum ædificiis, altera ipsis sepulcris cavet. Nam quod « rogum bustumve novum » vetat « proprius sexaginta pedes adjici ædes alienas, invito domino, » incendium veretur acerbum. Quod autem « forum, » id est, vestibulum sepulcri, « bustumve usucapi » vetat, tuetur jus sepulcrorum.

Hæc habemus in Duodecim, sane secundum naturam; quæ norma legis est. Reliqua sunt in more : funus ut indicatur, si quid ludorum; dominusque funeris utatur accenso atque lictoribus. « Honoratorum virorum laudes in concione memorentur, easque etiam cantus ad tibicinem prosequatur : » cui nomen neniæ; quo vocabulo etiam Græcis cantus lugubres nominantur.

XXV. Quint. Gaudeo nostra jura ad naturam accommodari; majorumque sapientia admodum delector. — Marc. Sed credo, Quinte, ut ceteri sumtus, sic etiam sepulcrorum modum recte requiri. Quos enim ad sumtus progressa jam ista res sit, in C. Figuli sepulcro vides. Sed credo minimam olim istius rei fuisse cupiditatem : alioquin multa exstarent exempla majorum. Nostræ quidem legis interpretes, quo capite jubentur sumtus et luctum removere a deorum manium jure, hoc intelligunt, in primis sepulcrorum magnificentiam esse minuendam. Nec hæc a sapientissimis legum scriptoribus neglecta sunt. Nam et Athenis jam ille mos a Cecrope, ut aiunt, permansit, et hoc jus terra humandi : quam quum proximi injecerant, obductaque terra erat, frugibus obserebatur, ut sinus et gremium quasi matris mortuo tribueretur : solum autem frugibus expiatum ut vivis redderetur. Sequebantur epulæ, quas inibant propinqui coronati; apud quas de mortui laude, quum quid veri erat, prædicatum : nam mentiri nefas habebatur. Ac justa confecta erant. Posteaquam, ut scribit Phalereus, sumtuosa fieri funera et lamentabilia cœpissent, Solonis lege sublata sunt. Quam legem eisdem prope verbis nostri decemviri in decimam tabulam conjecerunt : nam de tribus ricinis, et pleraque illa Solonis sunt; de lamentis vero

Digitized by Google

pres termes dans la dixième Table : car les trois robes de deuil et presque tout le reste est de Solon; et l'article qui défend aux femmes de se déchirer le visage et de se lamenter est littéralement traduit.

XXVI. Il n'y a rien de plus dans Solon, sur les sépulcres, que la défense de les détruire, ou d'y déposer le corps d'un autre; et une peine contre celui qui aura outragé, renversé ou brisé un tombeau (car c'est là, je crois, ce que le mot grec signifie), un monument, ou une colonne funéraire. Mais peu après, l'immensité de ces mausolées que nous voyons dans le Céramique avait fait défendre, par la loi, d'élever de tombeau qui exigeât un travail au-delà de celui de dix hommes pendant trois jours. Il n'était plus permis de les orner de stuc, d'y placer ce qu'ils appellent des Hermès, de prononcer l'éloge du mort, si ce n'est dans les obsèques publiques, et par la bouche de l'orateur nommé par l'État. Toute réunion nombreuse d'hommes et de femmes était également supprimée, afin de diminuer les lamentations : car ces grands concours augmentent le deuil. Aussi Pittacus défend-il absolument à qui que ce soit d'aller aux funérailles d'un étranger. Mais le même Démétrius ajoute que la magnificence des funérailles et des sépultures reprit de nouveau, telle à peu près que nous la trouvons maintenant à Rome. Il combattit lui-même cette mode par une loi. Car, vous le savez, si c'était un très-savant homme, c'était aussi un bon citoyen et un homme d'État très-habile. Non content d'une peine, il restreignit la profusion en changeant l'heure, et il ordonna que les obsèques se fissent avant le jour. Il mit également ordre aux nouvelles sépultures; il ne laissa point placer autre chose sur le monceau de terre qu'une petite colonne haute de trois coudées au plus, une table de pierre, ou un bassin; et il nomma un magistrat spécial pour y veiller.

XXVII. Voilà pour vos Athéniens. Passons à Platon, qui renvoie le règlement des funérailles aux interprètes des choses religieuses, forme que nous observons. Quant aux sépulcres, voici ce qu'il dit. Il défend qu'aucune partie d'un champ cultivé, ou qui peut l'être, soit prise pour une sépulture; il veut que le champ dont la nature est telle qu'il ne peut que servir d'asile aux restes des morts, sans préjudice pour les vivants, soit employé de préférence: mais que la terre qui peut porter des fruits et fournir aux hommes la nourriture, comme une mère à ses enfants, ne reçoive aucun dommage ni des vivants ni des morts. Il interdit les tombeaux dont la hauteur dépasserait le travail que cinq hommes accomplissent en cinq jours, et les masses de pierres plus grandes que l'espace nécessaire pour graver la louange du mort en quatre vers héroïques, ou de ceux qu'Ennius appelle grands vers. Nous avons donc aussi, pour les sépultures, l'autorité de ce beau génie; mais il a de plus déterminé les frais des funérailles selon le cens, depuis une mine jusqu'à cinq. Du reste, il répète tout ce que nous savons de l'immortalité de l'âme, du repos qui attend les bons après la mort, et des peines des impies. Vous avez maintenant, ce me semble, tout ce qui regarde la religion. — Quint. Oui, sans doute, mon frère, et même avec détail. Mais passez au reste. — Marc. Volontiers; et puisque vous avez eu la fantaisie de m'engager dans cette

expressa verbis sunt, « Mulieres genas ne radunto; neve lessum, funeris ergo, habento. »

XXVI. De sepulcris autem nihil est apud Solonem amplius, quam, « ne quis ea deleat, neve alienum inferat; » pœnaque est, « si quis bustum (nam id puto appellari « τύμβον), aut monumentum, inquit, aut columnam vio- « larit, dejecerit, fregerit. » Sed post aliquanto, propter has amplitudines sepulcrorum, quas in Ceramico videmus, lege sanctum est, « ne quis sepulcrum faceret operosius, « quam quod decem homines effecerint triduo. » Neque id opere tectorio exornari, nec Hermas hos, quos vocant, licebat imponi; nec de mortui laude, nisi in publicis sepulturis, nec ab alio, nisi qui publice ad eam rem constitutus esset, dici licebat. Sublata erat celebritas virorum ac mulierum, quo lamentatio minueretur : habet enim luctum concursus hominum. Quocirca Pittacus omnino accedere quemquam vetat in funus aliorum. Sed ait rursus idem Demetrius, increbruisse eam funerum sepulcrorumque magnificentiam, quæ nunc fere Romæ est. Quam consuetudinem lege minuit ipse. Fuit enim hic vir, ut scitis, non solum eruditissimus, sed etiam civis e republica maxime, tuendæque civitatis peritissimus. Iste igitur sumtum minuit non solum pœna; sed etiam tempore : ante lucem enim jussit efferri. Sepulcris autem novis finivit modum : nam super terræ tumulum noluit quid statui, nisi columellam, tribus cubitis ne altiorem, aut mensam, aut labellum; et huic procurationi certum magistratum præfecerat.

XXVII. Hæc igitur Athenienses tui. Sed videamus Platonem, qui justa funerum rejicit ad interpretes religionum : quem nos morem tenemus. De sepulcris autem dicit hæc. Vetat ex agro culto, eove, qui coli possit, ullam partem sumi sepulcro; sed, quæ natura agri tantummodo efficere possit, ut mortuorum corpora sine detrimento vivorum recipiat, ea potissimum ut compleatur; quæ autem terra fruges ferre, et, ut mater, cibos suppeditare possit, eam ne quis nobis minuat, neve vivus, neve mortuus. Exstrui autem vetat sepulcrum altius, quam quod quinque diebus homines quinque absolverint, nec e lapide excitari plus, nec imponi, quam quod capiat laudem mortui, incisam ne plus quatuor herois versibus; quos longos appellat Ennius. Habemus igitur hujus quoque auctoritatem de sepulcris summi viri, a quo iterum funerum sumtus præfinitur ex censibus, a minis quinque usque ad minam. Deinceps dicit eadem illa de immortalitate animorum, et reliqua post mortem tranquillitate bonorum, pœnis impiorum.

Habetis igitur explicatum omnem, ut arbitror, religionis locum. — Quint. Nos vero, frater, et copiose quidem : sed perge cetera. — Marc. Pergam quidem : et quoniam libitum est vobis me ad hæc impellere, hodierno sermo-

Digitized by Google

discussion, je la terminerai dans l'entretien de ce jour, surtout un jour comme celui-ci. Je vois que Platon en a fait autant, et qu'il a terminé tout son entretien sur les lois en un jour d'été. Je l'imiterai, et je vais traiter des magistratures. C'est assurément, la religion une fois constituée, ce qui intéresse le plus la république. — Att. Parlez donc, parlez, et suivez l'ordre que vous vous êtes prescrit.

LIVRE TROISIÈME.

I. Marcus. Je suivrai donc, comme je l'ai annoncé, cet homme divin, que, dans mon admiration, je loue plus souvent peut-être qu'il n'est nécessaire. — Atticus. Vous parlez de Platon, sans doute. — Marc. De lui-même, Atticus.— Att. Non, jamais vous ne le louerez trop, ni ne le louerez trop souvent; car mes confrères eux-mêmes, eux qui veulent qu'on ne loue personne que leur philosophe, m'accordent d'aimer Platon tant que je voudrai. — Marc. Ils font bien, assurément. Quoi de plus digne, en effet, de la politesse d'un homme dont la vie et le langage me semblent offrir l'alliance la plus difficile, celle de la gravité et de l'élégance? — Att. Allons, je suis bien aise de vous avoir interrompu, puisque j'y ai gagné une si belle déclaration de votre opinion sur moi. Mais continuez, je vous prie. — Marc. Louons d'abord la loi elle-même; mais que nos louanges soient vraies et appropriées à sa nature. — Att. Oui, comme vous avez fait pour la loi religieuse.

Marc. Vous voyez donc le caractère du magistrat : il préside, il prescrit ce qui est juste, utile, conforme aux lois. Comme les lois sont au-dessus des magistrats, les magistrats sont au-dessus du peuple; et l'on peut dire avec vérité que le magistrat est la loi parlante; la loi, le magistrat muet. Rien sans doute n'est plus naturel, plus légitime, dans le sens que nous avons donné à ce mot, que le pouvoir : sans le pouvoir, maison, cité, nation, tout le genre humain ne saurait subsister, non plus que la nature entière, non plus que l'univers lui-même. Car il obéit à Dieu; la terre et la mer lui sont soumises, et la vie des hommes reconnaît les commandements d'une loi suprême.

II. En effet, pour venir à des faits plus rapprochés de nous, et qui nous sont plus connus, toutes les nations anciennes ont obéi à des rois. Ce genre de pouvoir était déféré d'abord aux plus justes et aux plus sages; et cette règle prévalut dans notre république, tant qu'elle fut sous l'autorité royale. Depuis, cette autorité s'est transmise aux descendants; ce qui subsiste encore chez les rois d'aujourd'hui. Mais ceux à qui la toute-puissance royale déplut firent vœu non pas de n'obéir à personne, mais de ne pas toujours obéir à un seul. Nous donc, puisque nos lois sont pour les peuples libres, et que nous avons déjà exprimé en six livres nos sentiments sur la meilleure république, nous conformerons aujourd'hui nos lois au gouvernement que nous avons préféré.

Il faut des magistrats : sans leur prudence et leur zèle, la cité ne peut exister; et dans la détermination de leurs fonctions réside toute l'économie de la république. Prescrivons, non-seule-

ne conficiam, spero; hoc præsertim die. Video enim Platonem idem fecisse, omnemque orationem ejus de legibus peroratam esse uno æstivo die. Sic igitur faciam, et dicam de magistratibus. Id enim est profecto, quod, constituta religione, rempublicam contineat maxime. — Att. Tu vero dic, et istam rationem, quam cœpisti, tene.

LIBER TERTIUS.

I. Marcus. Sequar igitur, ut institui, divinum illum virum, quem, quadam admiratione commotus, sæpius fortasse laudo, quam necesse est. — Att. Platonem videlicet dicis. — Marc. Istum ipsum, Attice. — Att. Tu vero eum nec nimis valde unquam, nec nimis sæpe laudaveris : nam hoc mihi etiam nostri illi, qui neminem, nisi suum, laudari volunt, concedunt, ut eum arbitratu meo deligam. — Marc. Bene hercule faciunt. Quid enim est elegantia tua dignius? cujus et vita, et oratio consecuta mihi videtur difficillimam illam societatem gravitatis cum humanitate. — Att. Sane gaudeo, quod te interpellavi, quandoquidem tam præclarum mihi dedisti judicii tui testimonium. Sed perge, ut cœperas. — Marc. Laudemus igitur prius legem ipsam veris et propriis generis sui laudibus. — Att. Sane quidem, sicut de religionum lege fecisti.

Marc. Videtis igitur, magistratus hanc esse vim, ut præsit, præscribatque recta, et utilia, et conjuncta cum legibus. Ut enim magistratibus leges, ita populo præsunt magistratus : vereque dici potest, magistratum legem esse loquentem, legem autem mutum magistratum. Nihil porro tam aptum est ad jus conditionemque naturæ (quod quum dico, legem a me dici, nihilque aliud intelligi volo), quam imperium, sine quo nec domus ulla, nec civitas, nec gens, nec hominum universum genus stare, nec rerum natura omnis, nec ipse mundus potest. Nam et hic Deo paret, et huic obediunt maria terræque, et hominum vita jussis supremæ legis obtemperat.

II. Atque, ut ad hæc citeriora veniam et notiora nobis, omnes antiquæ gentes regibus quondam paruerunt. Quod genus imperii primum ad homines justissimos et sapientissimos deferebatur : idque in republica nostra maxime valuit, quoad ei regalis potestas præfuit. Deinde etiam deinceps posteris prodebatur : quod et in his etiam, qui nunc regnant, manet. Quibus autem regia potestas non placuit, non ii nemini, sed non semper uni parere voluerunt. Nos autem, quoniam leges damus liberis populis, quæque de optima republica sentiremus, in sex libris ante diximus, accommodabimus hoc tempore leges ad illum, quem probamus, civitatis statum.

Magistratibus igitur opus est; sine quorum prudentia ac diligentia esse civitas non potest : quorum descriptione omnis reipublicæ moderatio continetur. Neque solum iis præscribendus est imperandi; sed etiam civibus obtempe-

Digitized by Google

ment aux magistrats comment il faut commander, mais aux citoyens comment il faut obéir. Car celui qui commande bien a nécessairement obéi quelque temps, et celui qui a la sagesse de l'obéissance paraît digne de commander un jour. Il est donc à propos que celui qui obéit espère de commander quelque jour, et que celui qui commande se rappelle que bientôt il devra obéir. Mais c'est peu de se soumettre et d'obéir aux magistrats, nous prescrivons encore de les respecter et de les aimer, à l'exemple de Charondas dans ses lois; et notre Platon prononce que celui-là est de la race des Titans qui s'oppose aux magistrats, comme les Titans aux maîtres des cieux. Arrivons maintenant aux lois elles-mêmes, si vous l'approuvez. — Att. Pour moi, j'approuve tout, et les principes et la méthode.

III. Marc. « Que le pouvoir soit juste, et que « les citoyens y obéissent docilement et sans dé- « bat. — Que le magistrat réprime le citoyen re- « belle et coupable par l'amende, les fers, les « verges, si un pouvoir égal ou supérieur, ou le « peuple, n'y met opposition : qu'il y ait droit « d'appel devant eux. — Lorsque le magistrat « aura jugé et condamné, que la contestation sur « la peine et sur l'amende regarde le peuple. — A « la guerre, que celui qui commande commande « sans appel; que le commandement de celui qui « fait la guerre ait force de loi. — Que les magis- « trats inférieurs, dont l'autorité n'est pas uni- « verselle, soient en nombre compétent. A l'ar- « mée, qu'ils commandent à ceux qui leur sont « subordonnés; qu'ils soient leurs tribuns. Au de- « dans, qu'ils gardent le trésor public; qu'ils veil- « lent sur les prisons; qu'ils punissent les crimes « capitaux; qu'ils marquent du sceing public l'ai- « rain, l'or, l'argent; qu'ils jugent les procès en- « gagés; qu'ils exécutent tout décret du sénat. — « Qu'il y ait des édiles qui prennent soin de la ville, « des subsistances, des jeux solennels; et que ce « soit le premier degré pour monter à de plus « grands honneurs. — Que des censeurs recen- « sent le peuple, selon l'âge, le nombre d'en- « fants, le nombre d'esclaves, et le revenu; « qu'ils surveillent les temples de la ville, les « chemins, les eaux, le trésor, les impôts; qu'ils « partagent les diverses portions du peuple en « tribus; qu'ils les répartissent par fortunes, par « âges et par ordres; qu'ils enregistrent les en- « fants des chevaliers et des hommes de pied; « empêchent le célibat; dirigent les mœurs du « peuple; ne souffrent point l'infamie dans le sé- « nat. Qu'ils soient deux; que leur magistrature « soit quinquennale, tandis que les autres magis- « tratures seront annuelles; mais que cette auto- « rité ne soit jamais abrogée. — Que le préteur, « arbitre du droit, juge ou fasse juger les affaires « privées; qu'il soit gardien du droit civil; qu'il « ait autant d'égaux en autorité que l'aura dé- « crété le sénat et ordonné le peuple.

« — Qu'il y ait deux magistrats avec un pou- « voir royal, et que selon qu'ils président, jugent « ou consultent, ils soient appelés préteurs, ju- « ges, consuls. — En guerre, qu'ils aient un droit « souverain et n'obéissent à personne. Que pour « eux le salut du peuple soit la suprême loi. — « Que nul ne reprenne cette même magistrature « qu'après un intervalle de dix ans. — Que l'on « observe l'âge réglé par la loi *Annale*. — Mais « en cas de guerre redoutable, ou de discorde ci- « vile, qu'un seul, si le sénat le décrète, ait le « même droit que les deux consuls, mais pas plus

randi modus. Nam et qui bene imperat, parueritaliquando necesse est; et qui modeste paret, videtur, qui aliquando imperet, dignus esse. Itaque oportet eum, qui paret, sperare, se aliquo tempore imperaturum; et illum, qui imperat, cogitare, brevi tempore sibi esse parendum. Nec vero solum, ut obtemperent obediantque magistratibus, sed etiam ut eos colant diligantque, præscribimus, ut Charondas in suis facit legibus. Nostes vero Plato Titanum e genere statuit eos, qui ut illi cœlestibus, sic hi adversentur magistratibus. Quæ quum ita sint, ad ipsas jam leges veniamus, si placet. — Att. Mihi vero et istud, et ordo iste rerum placet.

III. Marc. « Justa imperia sunto, iisque cives modeste « ac sine recusatione parento. — Magistratus nec obedien- « tem et noxium civem multa, vinculis, verberibusve « coerceto, ai par, majorve potestas, populusve prohibes- « sit : ad quos provocatio esto. — Quum magistratus judi- « cassit inrogassitve, per populum mulctæ, pœnæ certatio « esto. — Militiæ ab eo, qui imperabit, provocatio ne esto; « quodque is, qui bellum geret, imperassit, jus ratumque « esto. — Minores magistratus, partiti juris, plures in « plera sunto. Militiæ, quibus jussi erunt, imperanto, « eorumque tribuni sunto. Domi pecuniam publicam cus- « todiunto; vincula sontium servanto; capitalia vindicanto; « æs, argentum, aurumve publice signanto; lites contrac- « tas judicanto; quodcumque senatus creverit, agunto. « — Suntoque ædiles, curatores urbis, annonæ, ludorum- « que solemnium; ollisque ad honoris amplioris gradum « is primus adcensus esto. — Censores populi ætates, « soboles, familias, pecuniasque censento; urbis templa, « vias, aquas, ærarium, vectigalia tuento; populique par- « tes in tribus distribuunto; exin pecunias, ætates, or- « dines partiunto; equitum, peditumque prolem descri- « bunto; cœlibes esse prohibento; mores populi regunto, « probrum in senatu ne relinquunto. Bini sunto; magis- « tratum quinquennium habento : reliqui magistratus an- « nui sunto. Eaque potestas semper esto. — Juris disce- « ptator, qui privata judicet, judicarive jubeat, prætor « esto. Is juris civilis custos esto. Huic potestate pari « quotcumque senatus creverit, populusve jusserit, tot « sunto.

« — Regio imperio duo sunto; iique præeundo, judi- « cando prætores, judices, consules appellantor. Militiæ « summum jus habento, nemini parento. Ollis salus populi « suprema lex esto. — Eumdem magistratum, ni inter- « fuerint decem anni, ne quis capito. — Ævitatem annali « lege servanto. — Ast quando duellum gravius, discor- « diæve civium escant, œnus, ne amplius sex menses,

Digitized by Google

« de six mois; et que, nommé sous un auspice « favorable, il soit le maître du peuple. Qu'il ait « sous lui un commandant de la cavalerie, avec « une juridiction égale à celle du préteur. Mais « quand ce maître du peuple existe, qu'il supplée « à tous les autres magistrats.

« — Que les auspices appartiennent au sénat, « et qu'il tire de son sein ceux qui surveilleront « dans les comices la création des consuls. Que « les chefs d'armées, les gouverneurs de provin- « ces, les lieutenants, quand le sénat le décrète « et le peuple l'ordonne, sortent de la ville; qu'ils « fassent justement des guerres justes, ménagent « les alliés, se contiennent eux et leurs agents, « augmentent la gloire de leur nation, et revien- « nent dans leur patrie avec honneur. — Que nul « ne soit délégué pour ses affaires. — Que le peu- « ple ait les dix tribuns qu'il s'est créés pour le « secourir contre la force; que leur *veto*, que « leurs propositions au peuple fassent loi; qu'ils « soient inviolables, et qu'on ne laisse jamais le « peuple dépourvu de tribuns. — Que tous les ma- « gistrats aient leurs auspices et leur juridiction; « qu'ils forment le sénat; que les décrets du sénat « fassent loi. Et si une puissance égale ou supé- « rieure ne l'empêche, que les sénatus-consultes « soient enregistrés; que cet ordre soit sans ta- « che; qu'il soit le modèle des autres. — Que pour « l'élection des magistrats, les jugements, les or- « dres ou défenses du peuple, lorsqu'on ira aux « voix, les suffrages soient connus des grands, « libres pour le peuple.

IV. « S'il survient quelque chose qui soit hors « de la compétence des magistrats, que le peuple « en crée un pour décider, et lui donne le droit « de le faire. — Que le droit d'agir avec le peuple « et les sénateurs appartienne au consul, au pré- « teur, au maître du peuple, à celui de la cava- « lerie, et au magistrat que le sénat délègue pour « la nomination des consuls; que les tribuns que « le peuple s'est donnés aient le droit d'agir avec « le sénat; et que les mêmes portent au peuple « ce qu'il sera nécessaire de lui apprendre. — Que « la modération règne toujours dans les discours « tenus devant le peuple et au sénat. — Qu'il y « ait, pour le sénateur absent, motif ou délit. Que « le sénateur parle en son rang et avec mesure; « qu'il prenne en main les causes du peuple. — « Point de violence dans le peuple; qu'une au- « torité égale ou supérieure l'emporte. Mais si « une proposition cause du trouble, que la faute « en soit à l'auteur. Si une proposition est funeste, « que l'opposant soit regardé comme un bon ci- « toyen. — Que ceux qui parleront observent les « auspices; qu'ils obéissent à l'augure; qu'ils ne « fassent leurs propositions qu'après les avoir « promulguées, exposées, publiées dans le tré- « sor; qu'ils ne fassent pas délibérer de plus « d'une chose à la fois; qu'ils expliquent leurs « intentions au peuple; qu'ils souffrent que les « magistrats et les particuliers lui en parlent à « leur tour. — Qu'on ne rende point de *priviléges*; « qu'on ne prononce point sur l'existence d'un ci- « toyen, si ce n'est dans les grands comices, for- « més de ceux que les censeurs auront admis « dans les classes du peuple. — Qu'on ne prenne « ni ne donne de présents, soit dans la poursuite « du pouvoir, soit pendant, soit après la gestion. « Que pour quiconque se sera écarté de toutes ces « choses, la peine soit pareille au délit. — Que « les censeurs tiennent les lois sous leur garde; « que le magistrat rentré dans la vie privée leur « rende compte de ses actes, sans être pour cela « exempté de l'action légale. »

« si senatus creverit, idem juris, quod duo consules, te- « neto; isque ave sinistra dictus, populi magister esto. « Equitemque qui regat, habeto pari jure cum eo, quicum- « que erit juris disceptator. Ast quando [consul] is est « magister populi, reliqui magistratus ne sunto.

« — Auspicia patrum sunto; ollique ex se produnto, « qui comitiatu creare consules rite possint. Imperia, po- « testates, legationes, quum senatus creverit populusve « jusserit, ex urbe exeunto; duella justa juste gerunto; « sociis parcunto; se et suos continento; populi sui glo- « riam augento; domum cum laude redeunto. — Rei suæ « ergo ne quis legatus esto. — Plebes quos pro se contra « vim, auxilii ergo, decem creassit, tribuni ejus sunto, « quodque ii prohibessint, quodque plebem rogassint; « ratum esto; sanctique sunto: neve plebem orbam tri- « bunis relinquunto. — Omnes magistratus auspicium ju- « diciumque habento: ex quois senatus esto: ejus decreta, « rata sunto. Ast ni potestas par majorve prohibessit, « senatusconsulta prescripta servanto. Is ordo vitio vacato: « ceteris specimen esto. — Creatio magistratuum, judi- « cia, populi jussa, vetita, quum suffragio consciscentur, « optimatibus nota, plebi libera sunto.

IV. « At si quid erit, quod extra magistratus cœratore « cœsus sit; qui cœret, populus creato, eique jus cœrandi « dato. — Cum populo patribusque agendi jus esto con- « suli, prætori, magistro populi, equitumque, eique, quem « produnt patres consulum rogandorum ergo; tribunisque, « quos sibi plebes rogassit, jus esto cum patribus agendi; « iidem, ad plebem, quod cœsus erit, ferunto. — Quæ « cum populo, quæque in patribus agentur, modica sunto. — « Senatori, qui nec aderit, aut causa, aut culpa esto. Loco « senator, et modo orato: causas populi teneto. — Vis in « populo abesto. Par majorve potestas plus valeto. Ast « qui turbassit in agendo, fraus actoris esto. Intercessor « rei malæ, salutaris civis esto. — Qui agent, auspicia ser- « vanto; auguri parento; promulgata, proposita, in ærario « cognita, agunto; nec plus, quam de singulis rebus, se- « mel consulunto; rem populum docento, doceri a magis- « tratibus privatisque patiunto. — Privilegia ne irrogunto; « de capite civis, nisi per maximum comitiatum, ollesque, « quos censores in partibus populi locassint, ne ferunto. « — Donum ne capiunto, neve danto, neve petenda, neve « gerenda, neve gesta potestate. Quod quis earum rerum « migrassit, noxiæ pœna par esto. — Censores fide legum « custodiunto. Privati ad eos acta referunto; nec eo magis « lege liberi sunto. »

Digitized by Google

V. La loi est récitée. Retirez-vous, et je vous ferai donner les bulletins.

Quint. Vous avez en bien peu de mots, mon frère, mis sous nos yeux toutes les magistratures. Mais c'est là notre république, ou peu s'en faut. — Marc. Votre remarque est juste, Quintus; c'est en effet la constitution publique dont Scipion fait l'éloge dans nos livres, et qu'il approuve de préférence : elle ne pourrait se réaliser sans cette composition des magistratures. Vous devez savoir que des magistratures dépend la forme de l'État, et que c'est à leur ordonnance que l'on reconnaît de quelle espèce est un gouvernement. Or, comme c'est une chose qui a été constituée par nos ancêtres avec infiniment de sagesse et de proportion, je n'ai rien ou presque rien changé dans leurs lois. — Att. Vous voudrez bien, comme vous l'avez fait pour la loi de la religion, sur mon observation et à ma prière, nous exposer aussi, relativement aux magistratures, les raisons qui vous font préférer cette organisation. — Marc. Je ferai ce que vous désirez, Atticus; j'éclaircirai toute cette matière, comme l'ont approfondie et discutée les plus savants des Grecs; puis, ainsi que je me le suis proposé, j'arriverai à nos lois particulières. — Att. J'attends surtout ce point de la discussion. — Marc. Presque tout, au reste, a été dit et devait l'être, dans ces livres où nous recherchions la meilleure république. Mais il y a, sur ce sujet des magistratures, des questions spéciales, qui ont été examinées de plus près, d'abord par Théophraste, ensuite par Dion le stoïcien.

VI. Att. Que dites-vous? les Stoïciens ont encore traité de cela? — Marc. Non, si ce n'est celui que je viens de nommer, et après lui un grand homme, un des premiers pour la science, Panétius; car les anciens de la secte s'occupaient bien de la république, et même ingénieusement, mais jamais d'une manière usuelle et civile. C'est plutôt la famille de Socrate qui ouvrit la source où nous puisons; Platon commença; puis Aristote éclaira, par ses recherches, toute la politique, ainsi qu'Héraclide de Pont, qui avait eu Platon pour maître. Pour Théophraste, instruit par Aristote, il s'étendit, vous le savez, sur ces matières; et un autre élève du même maître, Dicéarque, ne négligea point non plus cette partie de la science. Enfin, à la suite de Théophraste, ce Démétrius de Phalère, dont j'ai parlé plus haut, sut admirablement faire sortir la science des écoles de la philosophie et du sein du repos, pour la conduire non-seulement au soleil et dans l'arène, mais au milieu des hasards du gouvernement; car nous pouvons citer beaucoup de grands hommes d'État, médiocrement philosophes, et de grands philosophes qui n'étaient pas trop versés dans les affaires publiques. Mais l'homme qui excellerait sous les deux rapports, qui serait le premier dans l'étude de la doctrine et dans le gouvernement de l'État, après Démétrius, pourrait-on le trouver aisément?

VII. Att. Oui, je crois qu'on le peut, et même quelqu'un de nous trois..... Mais continuez.

Marc. Ils ont donc cherché s'il convenait qu'il y eût dans la cité un magistrat auquel tous les autres obéissent, chose qui convint, je le vois, à nos ancêtres mêmes, après le bannissement des rois. Mais comme le gouvernement royal, d'a-

V. Lex recitata est. Discedite, et tabellam jubebo dari.

Quint. Quam brevi, frater, in conspectu posita est a te omnium magistratuum descriptio! sed ea pæne nostræ civitatis, etsi a te paullum allatum est novi. — Marc. Rectissime, Quinte, animadvertis. Hæc est enim, quam Scipio laudat in libris, et quam maxime probat temperationem reipublicæ; quæ effici non potuisset, nisi tali descriptione magistratuum. Nam sic habetote, magistratibus, iisque, qui præsint, contineri rempublicam, et ex eorum compositione, quod cujusque reipublicæ genus sit, intelligi. Quæ res quum sapientissime moderatissimeque constituta esset a majoribus nostris, nihil habui, sane non multum, quod putarem novandum in legibus. — Att. Reddes igitur nobis, ut in religionis lege fecisti, admonitu et rogatu meo, sic de magistratibus; ut disputes, quibus de causis maxime placeat ista descriptio. — Marc. Faciam, Attice, ut vis; et locum istum totum, ut a doctissimis Græciæ quæsitum et disputatum est, explicabo, et, ut institui, nostra jura attingam. — Att. Istud maxime exspecto disserendi genus. — Marc. Atqui pleraque sunt dicta in illis libris; quod faciendum fuit, quum de optima republica quæreretur. Sed hujus loci de magistratibus sunt propria quædam, a Theophrasto primum, deinde a Dione stoico quæsita subtilius.

VI. Att. Ain tandem? etiam a stoicis ista tractata sunt? — Marc. Non sane, nisi ab eo, quem modo nominavi, et postea a magno homine et in primis erudito, Panætio. Nam veteres verbo tenus, acute illi quidem, sed non ad hunc usum popularem atque civilem, de republica disserebant. Ab hac familia magis ista manarunt, Platone principe. Post Aristoteles illustravit omnem hunc civilem in disputando locum, Heraclidesque Ponticus, profectus ab eodem Platone. Theophrastus vero, institutus ab Aristotele, habitavit, ut scitis, in eo genere rerum; ab eodemque Aristotele doctus Dicæarchus huic rationi studioque non defuit. Post a Theophrasto Phalereus ille Demetrius, de quo feci supra mentionem, mirabiliter doctrinam ex umbraculis eruditorum otioque, non modo in solem atque pulverem, sed in ipsum discrimen aciemque produxit. Nam et mediocriter doctos magnos in republica viros, et doctissimos homines non nimis in republica versatos, multos commemorare possumus. Qui vero utraque re excelleret, ut et doctrinæ studiis, et regenda civitate princeps esset, quis facile, præter hunc, inveniri potest?

VII. Att. Puto posse, et quidem aliquem de tribus nobis. Sed perge, ut cœperas.

Marc. Quæsitum igitur ab illis est, placeretne unum in civitate esse magistratum, cui reliqui parerent: quod exactis regibus intelligo placuisse nostris majoribus. Sed quoniam regale civitatis genus, probatum quondam, postea, non tam regni, quam regis vitiis, repudiatum est,

Digitized by Google

bord approuvé, a été rejeté depuis, moins pour les vices de la royauté que pour ceux du roi, le nom seul de monarque sera proscrit, et la monarchie subsistera, si un seul magistrat commande à tous les autres. Voilà pourquoi les éphores, à Lacédémone, n'ont pas été sans cause opposés aux rois par Théopompe, ni parmi nous les tribuns aux consuls. Le consul, en effet, a toute la puissance légale, et les autres magistrats lui sont subordonnés, à l'exception du tribun, qui fut créé plus tard, de peur que ce qui avait été ne revînt. Ce fut une première diminution du droit consulaire, que l'existence d'un magistrat qui n'en dépendait point; la seconde fut le secours qu'il prêta non-seulement aux autres magistrats, mais aux citoyens qui n'obéissaient point au consul. — Quint. Vous parlez là d'un grand mal; car une fois que cette magistrature fut née, l'autorité des grands tomba, et le pouvoir de la multitude prit des forces. — Marc. Non, non, Quintus; l'autorité consulaire devait nécessairement paraître un jour trop superbe au peuple, et même trop violente; au lieu qu'avec ce sage tempérament, la loi fut égale pour tous. ***

Ici manque tout le commentaire de la loi, depuis le premier article jusqu'à la fin du treizième.

VIII. « Qu'ils reviennent avec gloire dans leur patrie. » Les hommes vertueux et purs ne doivent en effet rien rapporter des pays alliés ou ennemis, que la gloire. — Peut-on douter ensuite que rien ne soit plus honteux qu'une légation qui n'est point dans l'intérêt public? Je me tais sur la conduite passée et présente de ceux qui vont en légation recueillir un héritage, ou l'acquittement de leurs créances. C'est peut-être la faute des personnes; mais, je le demande, qu'y a-t-il en effet de plus indigne qu'un sénateur délégué sans commission, sans mandat, sans la moindre fonction publique? C'est cette espèce de légation que, dans mon consulat, j'aurais abolie de l'aveu des sénateurs, quoiqu'elle paraisse être dans leurs intérêts, sans l'opposition inconsidérée d'un tribun du peuple. Toutefois j'en diminuai la durée, et réduisis à une année ce qui n'avait point de terme. Mais, à la durée près, la honte de l'abus subsiste. Maintenant, s'il vous plaît, quittons les provinces, et revenons à la ville. — Att. Je le veux bien, mais ceux qui sont dans les provinces ne le veulent pas. — Marc. Mais aussi, Titus, s'ils obéissaient à nos lois, rien ne serait pour eux plus doux que la ville et que leur maison; rien ne leur paraîtrait plus fâcheux ni plus triste que la province.

La loi qui suit consacre la puissance des tribuns du peuple telle qu'elle existe dans notre république : aucune discussion là-dessus n'est nécessaire. — Quint. Et moi, je vous demanderai cependant, mon frère, ce que vous pensez de cette puissance-là; car elle me paraît pernicieuse, comme née dans la sédition et pour la sédition. Si nous nous rappelons sa première origine, nous la voyons s'élever, au bruit de la guerre civile, pendant l'occupation et le siége des hauteurs de Rome. Puis, promptement rejeté comme un de ces monstres d'une naissance prématurée, que proscrivent les douze Tables, le tribunat fut reproduit peu de temps après, et naquit plus horrible encore et plus hideux.

IX. Que ne fit-il pas alors? Il commença (di-

nomen tantum videbitur regis repudiatum, res manebit, si unus omnibus reliquis magistratibus imperabit. Quare nec ephori Lacedæmone sine causa a Theopompo oppositi regibus, nec apud nos consulibus tribuni. Nam illud quidem ipsum, quod in jure positum est, habet consul, ut ei reliqui magistratus omnes pareant, excepto tribuno, qui post exstitit, ne id, quod fuerat, esset : hoc enim primum minuit consulare jus, quod exstitit ipse, qui eo non teneretur; deinde quod attulit auxilium reliquis non modo magistratibus, sed etiam privatis, consuli non parentibus. — Quint. Magnum dicis malum. Nam, ista potestate nata, gravitas optimatium cecidit, convaluitque jus multitudinis. — Marc. Non est ita, Quinte. Non enim illud solum superbius populo, sed violentius videri necesse erat : quo posteaquam modica et sapiens temperatio accessit, conversa lex in omnes est. ***

Deest omnium hujus legis capitum explicatio a principio, usque ad hoc caput, Domum cum l.

VIII. « Domum cum laude redeunto. » Nihil enim, præter laudem, bonis atque innocentibus, neque ex hostibus, neque a sociis reportandum. — Jam illud apertum profecto est, nihil esse turpius, quam quemquam legari nisi reipublicæ causa. Omitto, quemadmodum isti se gerant atque gesserint, qui legatione hereditates, aut syngraphas suas persequuntur. In hominibus est hoc fortasse vitium. Sed quæro, quid reapse sit turpius, quam sine procuratione senator legatus sine mandatis, sine ullo reipublicæ munere? Quod quidem genus legationis ego consul, quanquam ad commodum senatum pertinere videatur, tamen, approbante senatu frequentissimo, nisi mihi levissimus tribunus plebis tum intercessisset, sustulissem. Tamen minui tempus, et, quod erat infinitum, annuum feci. Ita turpitudo manet, diuturnitate sublata. Sed jam, si placet, de provinciis decedatur, in urbemque redeatur. — Att. Nobis vero placet : sed iis, qui in provinciis sunt, minime placet. — Marc. At vero, Tite, si pareant his legibus, nihil erit his urbe, nihil domo sua dulcius; nec laboriosius molestiusque provincia.

Sed sequitur lex, quæ sancit eam tribunorum plebis potestatem, quæ in republica nostra : de qua disseri nihil necesse est. — Quint. At mehercule ego, frater, quæro, de ista potestate quid sentias. Nam mihi quidem pestifera videtur; quippe quæ in seditione, et ad seditionem nata sit : cujus primum ortum si recordari volumus, inter arma civium, et occupatis et obsessis urbis locis, procreatum videmus. Deinde quum esset cito ablegatus, tanquam ex XII Tabulis insignis ad deformitatem puer, brevi tempore creatus, multoque tetrior et fœdior natus est.

IX. Quæ enim ille non edidit? qui primum, ut impio

Digitized by Google

gne coup d'essai d'un impie, par ravir aux pères de l'État tous leurs honneurs; il confondit, troubla, bouleversa toutes choses, et après avoir foulé aux pieds la majesté de la noblesse, ne se reposa pas. Pour ne rien dire ni de C. Flaminius, ni des premiers temps de notre histoire, quelle ombre de droit le tribunat de Tib. Gracchus laissa-t-il aux gens de bien? Cinq ans auparavant, les consuls D. Brutus et P. Scipion (quels noms et quels hommes!), par l'ordre du plus vil et du plus méprisable des factieux, C. Curiatius, tribun du peuple, avaient été traînés en prison : chose inouïe jusqu'à leur consulat. Avons-nous oublié C. Gracchus qui faillit renverser Rome, et qui disait lui-même que du haut de la tribune il jetait aux Romains des glaives et des poignards? Que dirai-je du supplice de Saturninus, et de tant d'autres dont la république n'a pu se délivrer qu'en s'armant elle-même? Pourquoi d'ailleurs rapporterais-je des faits anciens ou étrangers, plutôt que des faits récents et personnels? Qui jamais eût été assez audacieux, assez notre ennemi pour nous attaquer dans notre position, s'il n'avait pu aiguiser contre nous le poignard de quelque tribun? Et comme ces hommes perdus de crimes ne trouvaient d'auxiliaire dans aucune maison, ni même dans aucune famille, ils se sont décidés, au milieu des ténèbres de la république, à bouleverser les familles mêmes. Chose remarquable et glorieuse pour notre mémoire, qu'il n'ait pu se trouver à aucun prix de tribun contre nous, qu'un homme à qui il n'était pas même permis d'être tribun. Mais aussi quels ravages il a faits? tous les ravages que, sans lumières, sans la moindre bonne espérance, a pu produire la fureur d'une bête féroce enflammée par les fureurs des autres. Permettez-moi donc d'approuver une fois Sylla, qui par sa loi enleva aux tribuns du peuple le pouvoir d'être dangereux, et ne leur laissa que celui d'être utiles : et quant à notre Pompée, dans tout le reste de sa carrière politique je ne cesse de lui donner des louanges infinies; sur l'article de la puissance tribunitienne je me tais, car je ne veux pas le blâmer; et le louer, je ne le puis.

X. Marc. Oui, vous découvrez parfaitement, Quintus, tous les vices du tribunat. Mais il est injuste, quand on attaque une chose, d'en omettre les avantages pour en compter les inconvénients et n'en choisir que les défauts. Par cette méthode on pourra blâmer même le consulat, pour peu qu'on veuille recueillir toutes les fautes de tels consuls que je ne nommerai pas. Sans doute j'avoue aussi qu'il y a quelque mal dans cette puissance des tribuns; mais le bien que l'on y a cherché, sans le mal, nous ne l'aurions pas. La puissance des tribuns du peuple est trop grande! Qui en doute? Mais la force populaire est bien plus violente et plus redoutable : avec un chef, il sera toujours plus aisé de la calmer que si elle était libre et sans frein. Un chef se souvient que chaque pas qu'il fait peut lui être funeste; la foule qui se précipite ne songe jamais à ses dangers. Mais un tribun l'irrite quelquefois! Combien de fois aussi ne l'a-t-il pas calmée? Quel est, en effet, le collége de tribuns si désespéré que sur dix il ne s'en trouve pas un qui soit raisonnable? Tib. Gracchus lui-même, n'est-ce pas un tribun opposant, interdit, que dis-je? supprimé par lui, qui le brisa? Quel autre

dignum fuit, patribus omnem honorem eripuit; omnia infima summis paria fecit, turbavit, miscuit; quum afflixisset principum gravitatem, nunquam tamen conquievit. Atque ut C. Flaminium, atque ea, quæ jam prisca sunt, relinquam, quid juris bonis viris Tib. Gracchi tribunatus reliquit? etsi quinquennio ante, D. Brutum et P. Scipionem consules (quos et quantos viros!) homo omnium infimus et sordidissimus, tribunus plebis, C. Curiatius in vincula conjecit : quod ante factum non erat. C. vero Gracchus rumis et sicis iis, quas ipse se projecisse in forum dixit, quibus digladiarentur inter se cives, nonne omnem reipublicæ statum permutavit? Quid jam de Saturnini supplicio reliquisque dicam? quos ne depellere quidem a se sine ferro potuit respublica. Cur autem aut vetera, aut aliena proferam potius, quam et nostra, et recentia? Quis unquam tam audax, tam inimicus nobis fuisset, ut cogitaret unquam de statu nostro labefactando, nisi mucronem aliquem tribunitium exacuisset in nos? quem quum homines scelerati ac perditi, non modo ulla in domo, sed nulla in gente reperirent, gentes sibi in tenebris reipublicæ perturbandas putaverunt. Quod nobis quidem egregium, et ad immortalitatem memoriæ gloriosum, neminem in nos mercede ulla tribunum potuisse reperiri, nisi cui ne esse quidem licuisset tribuno. Sed ille quas strages edidit? eas videlicet, quas sine ratione, ac sine ulla spe bona, furor edere potuit impuræ belluæ, multorum inflammatus furoribus. Quamobrem in ista quidem re vehementer Sullam probo, qui tribunis plebis sua lege injuriæ faciendæ potestatem ademerit, auxilii ferendi reliquerit : Pompeiumque nostrum ceteris rebus omnibus semper amplissimis summisque effero laudibus, de tribunitia potestate taceo. Nec enim reprehendere libet, nec laudare possum.

X. Marc. Vitia quidem tribunatus præclare, Quinte, perspicis. Sed est iniqua in omni re accusanda, prætermissis bonis, malorum enumeratio vitiorumque selectio. Nam isto quidem modo vel consulatus vituperatio est, si consulum, quos enumerare nolo, peccata collegeris. Ego enim fateor in ista ipsa potestate inesse quiddam mali : sed bonum, quod est quæsitum in ea, sine isto malo non haberemus. Nimia potestas est tribunorum plebis. Quis negat? Sed vis populi multo sævior multoque vehementior, quæ ducem quod habet, interdum lenior est, quam si nullum haberet. Dux enim suo periculo progredi cogitat : populi impetus periculi rationem sui non habet. At aliquando incenditur. Et quidem sæpe sedatur. Quod enim est tam desperatum collegium, in quo nemo e decem sana mente sit? Quin ipsum Tib. Gracchum non solum vetitus, sed etiam sublatus intercessor fregerat. Quid enim illum aliud perculit, nisi quod potestatem intercedendi collega abrogavit? Sed tu sapientiam majorum in illo vide. Con-

Digitized by Google

coup le renversa en effet, sinon le tort qu'il eut d'enlever à son collègue le droit d'intercession? Et vous, voyez en ceci la sagesse de nos pères : cette magistrature une fois accordée au peuple par le sénat, les armes tombèrent, la sédition fut éteinte; un tempérament fut trouvé par lequel les plus petits crurent devenir les égaux des plus grands; et ce fut le salut de l'État. Mais les deux Gracques enfin? Joignez-y tous ceux que vous voudrez, et quoiqu'on en nomme dix tous les ans, parmi quelques hommes turbulents et légers, vous n'en trouverez pas un qui ait été vraiment funeste à sa patrie. Par eux, le premier ordre est à l'abri de l'envie; le peuple n'élève plus de dangereuses querelles sur ses droits. Enfin, il ne fallait point bannir les rois, ou il fallait donner au peuple la liberté de fait et non de parole; et encore elle lui a été donnée de telle sorte, qu'elle pût se confier souvent aux plus illustres citoyens et céder à l'autorité des grands.

XI. Quant à ce qui nous regarde, mon cher et excellent frère, il est vrai que les tribuns étaient puissants quand nous fûmes malheureux; mais je ne les accuse pas. Ce n'est point le peuple soulevé qui a voulu renverser ma fortune; mais les prisons furent ouvertes, les esclaves excités contre moi; une terreur militaire se joignit à ces menaces; nous eûmes alors à combattre moins contre notre funeste ennemi que contre les temps les plus orageux de la république. Si je n'eusse cédé, la patrie n'eût pas recueilli longtemps les fruits de mon consulat. Et l'événement l'a montré : quel est l'homme libre, quel est même l'esclave digne de la liberté, à qui mon salut n'ait point été cher? Que si tel eût été le tour des affaires que tout ce que j'ai fait pour la conservation de la république n'eût pas obtenu la reconnaissance de tout le monde; si j'eusse été banni par la multitude irritée; si quelque tribun eût excité le peuple contre moi, comme fit Gracchus contre Lénas, Saturninus contre Métellus, nous le supporterions, ô mon frère! ô Quintus! et nos consolateurs seraient moins ces philosophes d'Athènes, dont c'est pourtant le devoir, que les grands hommes qui, bannis de cette ville, aimèrent mieux se passer d'une ingrate patrie, que demeurer dans une patrie criminelle. J'en viens à Pompée : vous l'approuvez moins ici que sur tout le reste; mais il me semble que vous ne remarquez pas assez qu'il dut considérer non seulement le meilleur, mais en même temps le nécessaire. Il sentit que l'autorité des tribuns ne pouvait manquer plus longtemps à la république. Et comment un peuple qui l'avait si fort demandée avant de la connaître y eût-il renoncé après l'avoir connue? Il était donc d'un citoyen sage de ne point abandonner une mesure qui, sans être pernicieuse, était si populaire, qu'il était impossible de résister au premier flatteur du peuple qui s'en serait emparé..... Vous savez, mon frère, que, dans un entretien du genre du nôtre, on dit *oui* à celui qui parle, afin qu'il puisse passer à autre chose.

XII. Att. Pour moi, je suis de votre avis. — Quint. Moi, je n'en suis pas encore; mais ne laissez pas de continuer. — Marc. Vous persistez donc dans votre première opinion? — Quint. A présent, oui. — Att. Je suis d'un autre sentiment que notre cher Quintus; mais écoutons le reste.

Marc. Nous donnons ensuite auspices et juridiction à tous les magistrats : juridiction, à la

cessa plebi a patribus ista potestate, arma ceciderunt; restincta seditio est; inventum est temperamentum, quo tenuiores cum principibus æquari se putarent : in quo uno fuit civitatis salus. At duo Gracchi fuerunt. Et præter eos quamvis enumeres multos, licet : quum deni creantur, nullos in omni memoria reperies perniciosos tribunos; leves, etiam non bonos fortasse plures. Invidia quidem summus ordo caret : plebes de suo jure periculosas contentiones nullas facit. Quamobrem aut exigendi reges non fuerunt; aut plebi re, non verbo danda libertas : quæ tamen sic data est, ut multis præclarissimis addiceretur, ut auctoritati principum cederet.

XI. Nostra autem causa, quæ, optime et dulcissime frater, incidit in tribunitiam potestatem, nihil habuit contentionis cum tribunatu. Non enim plebs incitata nostris rebus invidit; sed vincula soluta sunt, et servitia incitata, adjuncto terrore etiam militari. Neque nobis cum illa tum peste certamen fuit, sed cum gravissimo reipublicæ tempore : cui si non cessissem, non diuturnum beneficii mei patria fructum tulisset. Atque hoc rei exitus indicavit : quis enim non modo liber, sed etiam servus libertate dignus fuit, cui nostra salus cara non esset? Quod si is casus fuisset rerum, quas pro salute reipublicæ gessimus, ut non omnibus gratus esset; et, si nos multitudinis vis furentis inflammata invidia pepulisset; si tribunus aliquis in me populum, sicut Gracchus in Lænatem, Saturninus in Metellum, incitasset : ferremus, o Quinte frater, consolarenturque nos non tam philosophi, qui Athenis fuerunt, qui hoc facere debent, quam clarissimi viri, qui illa urbe pulsi carere ingrata civitate, quam manere in improba maluerunt. Pompeium vero quod una ista in re non ita valde probas, vix satis mihi illud videris attendere, non solum ei, quid esset optimum, videndum fuisse, sed etiam quid necessarium. Sensit enim deberi non posse huic civitati illam potestatem : quippe quam tantopere populus noster ignotam expetisset, qui posset carere cognita? Sapientis autem civis fuit, causam nec perniciosam, et ita popularem, ut non posset obsisti, perniciose populari civi non relinquere. Scis solere, frater, in hujusmodi sermone, ut transiri alio possit, admodum dici.

XII. Att. Prorsus ita est. — Quint. Haud equidem assentior : tu tamen ad reliqua pergas velim. — Marc. Perseveras tu quidem, et in tua vetere sententia permanes? — Quint. Nunc mehercule. — Att. Ego sane a Quinto nostro dissentio. Sed ea, quæ restant, audiamus.

Marc. Deinceps igitur omnibus magistratibus auspicia et judicia dantur : judicia, ut esset populi potestas, ad quam provocaretur; auspicia, ut multos inutiles comitia-

Digitized by Google

condition que la puissance du peuple subsistera pour recevoir l'appel; auspices, afin que des délais plausibles empêchent beaucoup de comices dangereux : car souvent les Dieux immortels ont arrêté par des auspices l'injuste précipitation du peuple. Composer le sénat de ceux qui ont exercé les magistratures est populaire : personne ainsi ne peut arriver au rang suprême que par le peuple, et l'élection censoriale se trouve supprimée. Mais il y a un correctif dans l'article suivant, qui fortifie l'autorité du sénat : « Que ses décrets fassent loi. » Il est constant que si le sénat était maître du conseil public, que tous prissent la défense de ce qu'il décrète, et que les autres ordres voulussent que la république fût gouvernée par la sagesse de l'ordre suprême, il se pourrait qu'au moyen d'une combinaison qui placerait la puissance dans le peuple, et l'autorité dans le sénat, on obtînt cette constitution tant cherchée d'un gouvernement pacifique et tempéré, surtout si l'on observe la loi suivante : « Que cet ordre soit sans tache, qu'il soit le modèle des autres. »

Quint. Elle est belle, mon frère, cette loi, et elle porte très-loin. Et voulant que l'ordre soit sans tache, elle exige un censeur pour interprète. — Att. Mais quoique le sénat soit à vous tout entier, et qu'il conserve un souvenir reconnaissant de votre consulat, permettez-moi de dire qu'il désespérerait et tous les censeurs et tous les juges.

XIII. Marc. Cessez, Atticus : il n'est question ici ni du sénat, ni des hommes d'aujourd'hui, mais des hommes à venir, s'il y en a jamais qui veuillent obéir à ces lois. La loi voulant que l'ordre entier soit sans tache, quiconque ne sera point pur ne paraîtra même pas dans l'ordre. A la vérité, cela est difficile à obtenir sans une certaine éducation et une certaine discipline, dont nous dirons quelque chose peut-être, si nous en trouvons la place et le temps. — Att. Pour la place, elle ne peut vous manquer, puisque vous tenez le fil de toutes vos lois; et la longueur du jour vous donne le temps convenable. Au reste, si vous l'oubliez, je vous redemanderai l'article de l'éducation. — Marc. Oui, et avec celui-là tous ceux, Atticus, qui pourront m'échapper.

« Que le sénat soit le modèle des autres ordres. » S'il l'est, nous tenons tout. Comme les passions et les vices des premiers de l'État infectent toute la cité, ainsi leur régularité l'épure et la corrige. Un grand homme, et notre ami à tous, L. Lucullus, fut très-vanté pour avoir répondu, disait-on, fort à propos, quand on lui reprochait la magnificence de sa maison de campagne de Tusculum, qu'il avait deux voisins, l'un plus haut que lui, chevalier romain, l'autre plus bas, simple affranchi; que leurs maisons étaient magnifiques, et qu'il fallait bien lui accorder ce qu'on permettait à des hommes d'un rang inférieur au sien. — Et vous ne voyez pas, Lucullus, que c'est de vous que viennent leurs prétentions, et que vous seul vous leur servez d'excuse? Souffrirait-on, sans vous, leurs maisons de campagne remplies de statues et de tableaux, dépouilles des lieux publics, et même des lieux sacrés et religieux? Ne réprimerait-on pas leurs excès, si ceux même qui les devraient réprimer n'étaient possédés de la même passion pour le luxe?

XIV. En effet, quoique les fautes des premiers de l'État soient déjà par elles-mêmes un grand

tus probabiles impedirent moræ : sæpe enim populi impetum injustum auspiciis dii immortales represserunt. Ex his autem, qui magistratum ceperunt, quod senatus efficitur, populare sane, neminem in summum locum, nisi per populum, venire, sublata cooptatione censoria. Sed præsto est hujus vitii temperatio, quod senatus lege nostra confirmatur auctoritas. Sequitur enim : « Ejus decreta rata sunto. » Nam ita se res habet, ut, si senatus dominus sit publici consilii, quodque is creverit, defendant omnes; et si ordines reliqui principis ordinis consilio rempublicam gubernari velint; possit, ex temperatione juris, quum potestas in populo, auctoritas in senatu sit, teneri ille moderatus et concors civitatis status, præsertim si proximæ legi parebitur. Nam proximum est : « Is ordo vitio careto; ceteris specimen esto. »

Quint. Præclara vero, frater, ista lex est, et late patet ut vitio careat ordo, et censorem quærat interpretem. — Att. Ille vero, etsi est totus tuus ordo, gratissimamque memoriam retinet consulatus tui, pace tua dixerim, non modo et censores, sed etiam judices omnes potest defatigare.

XIII. Marc. Omitte ista, Attice : non enim de hoc senatu, nec his de hominibus, qui nunc sunt, sed de futuris, si qui forte his legibus parere voluerint, hæc habetur oratio. Nam quum omni vitio carere lex jubeat, ne veniet quidem in eum ordinem unquam vitii particeps. Id autem difficile factu est, nisi educatione quadam et disciplina : de qua dicemus aliquid fortasse, si quid fuerit loci, aut temporis. — Att. Locus certe non deerit, quoniam tenes ordinem legum; tempus vero largitur longitudo diei. Ego autem, etiamsi præterieris, repetam a te istum de educatione et disciplina locum. — Marc. Tu vero et istum, Attice, et si quem alium præterii.

« Ceteris specimen esto. » Quod si est, tenemus omnia. Ut enim cupiditatibus principum et vitiis infici solet tota civitas; sic emendari et corrigi continentia. Vir magnus, et nobis omnibus amicus, L. Lucullus efferebatur, quasi commodissime respondisset, quum esset objecta magnificentia villæ Tusculanæ, duo se habere vicinos, superiorem, equitem romanum; inferiorem, libertinum : quorum quum essent magnificæ villæ, concedi sibi oportere, quod iis, qui tenuioris ordinis essent, liceret. Non vides, Lucculle, a te id ipsum natum, ut illi cuperent? quibus id, si tu non faceres, non liceret. Quis enim ferret istos, quum videret eorum villas signis et tabulis refertas, partim publicis, partim etiam sacris et religiosis? quis non frangeret eorum libidines, nisi illi ipsi, qui eas frangere deberent, cupiditatis ejusdem tenerentur?

XIV. Nec enim tantum mali est peccare principes (quanquam est magnum hoc per se ipsum malum), quantum

Digitized by Google

mal, leur plus grand mal est qu'elles ont de nombreux imitateurs. Vous pouvez voir, si vous voulez interroger le passé, que tels ont été les principaux de la cité, telle a été la cité même; et que toute altération qui s'est opérée dans les mœurs des premiers citoyens a été suivie d'une altération pareille dans celles du peuple. Et ceci est un peu plus vrai que cette idée de notre Platon, qui veut qu'un changement dans la musique change la situation des États. Je pense, moi, que ces révolutions dans les mœurs publiques viennent surtout du changement dans les habitudes des nobles. Aussi les grands qui ont des vices sont d'autant plus funestes à la république, que non-seulement eux-mêmes ont contracté ces vices, mais qu'ils les répandent dans la cité. Non-seulement ils nuisent parce qu'ils sont corrompus, mais parce qu'ils corrompent; et leur exemple fait plus de mal que leur faute. Cette règle, étendue à tout un ordre, peut encore être restreinte. Un petit, un très-petit nombre de citoyens, environnés d'honneurs et de gloire, suffisent en effet et pour corrompre, et pour corriger les mœurs d'un État.

Mais en voilà assez sur un point que j'ai traité plus soigneusement dans les livres de la République. Passons donc au reste. L'article suivant est sur les suffrages; je veux qu'ils soient « connus des grands, libres pour le peuple. » — Att. J'y ai fait attention, je vous jure, et je n'ai pas bien compris ce que veut dire cette loi, ou du moins ces paroles.

XV. Marc. Le voici, Titus; il s'agit d'une question difficile et souvent examinée, savoir, s'il vaut mieux que dans l'élection d'un magistrat, dans le jugement d'un accusé, dans le vote d'une loi ou d'une proposition, les suffrages soient secrets ou publics. — Att. Est-ce une question? — Quint. J'ai peur de différer encore avec vous de sentiment. — Marc. Non, non, Quintus; car je suis d'un avis que je tiens pour avoir toujours été le vôtre, que le mieux serait que les suffrages se donnassent à haute voix; reste à voir si l'on peut l'obtenir. — Quint. Je le dirai, mon frère, avec votre permission; voilà ce qui trompe le plus les ignorants, et nuit trop souvent à l'État. Une chose est reconnue pour bonne et pour juste, et l'on dit qu'on ne peut l'obtenir, parce que ce serait choquer le peuple. D'abord, on lui résiste bien, quand on sait agir avec fermeté; puis, il vaut mieux succomber sous la force dans la bonne cause, que céder à la mauvaise. Or, qui ne sent pas que la loi sur les scrutins a ravi toute autorité aux grands? Libre, le peuple ne l'avait jamais désirée; opprimé par la domination et la puissance des grands, il l'a sollicitée. Aussi voyait-on bien plus de citoyens puissants condamnés de vive voix, qu'il n'y en a par le scrutin secret. Il fallait donc réprimer chez les puissants cette excessive passion d'entraîner les suffrages dans les mauvaises causes, au lieu de donner au peuple un voile à l'abri duquel il peut, tandis que les honnêtes gens ignorent la pensée de chacun, cacher sur une tablette un coupable suffrage.

XVI. Qu'on ne s'étonne donc pas que cette méthode n'ait jamais trouvé un homme de bien pour la décréter ou la conseiller. Il y a quatre lois *tabulaires*. La première est pour l'élection des magistrats; c'est la loi Gabinia, portée par un homme obscur et vil. Deux ans après, vint la loi Cassia, sur les jugements populaires; celle-

illud, quod permulti imitatores principum exsistunt. Nam licet videre, si velis replicare memoriam temporum, qualescumque summi civitatis viri fuerint, talem civitatem fuisse; quæcumque mutatio morum in principibus exstiterit, eamdem in populo secutam. Idque haud paullo est verius, quam quod Platoni nostro placet, qui, musicorum cantibus, ait, mutatis, mutari civitatum status. Ego autem nobilium vita victuque mutato, mores mutari civitatum puto. Quo perniciosius de republica merentur vitiosi principes, quod non solum vitia concipiunt ipsi, sed ea infundunt in civitatem : neque solum obsunt, quod ipsi corrumpuntur, sed etiam quod corrumpunt, plusque exemplo, quam peccato nocent. Atque hæc lex dilatata in ordinem cunctum, coangustari etiam potest. Pauci enim, atque admodum pauci, honore et gloria amplificati, vel corrumpere mores civitatis, vel corrigere possunt.

Sed hæc nunc satis, et in illis libris tractata sunt diligentius. Quare ad reliqua veniamus. Proximum autem est de suffragiis : quæ jubeo nota esse optimatibus; populo libera. — Att. Ita mehercule attendi, nec satis intellexi, quid sibi lex, aut quid verba ista vellent.

XV. Marc. Dicam, Tite, et versabor in re difficili, ac multum et sæpe quæsita : suffragia in magistratu mandando, aut reo judicando, aut lege aut rogatione sciscenda, clam, an palam ferre melius esset. — Att. An etiam id dubium est? — Quint. Vereor, ne a te rursus dissentiam. — Marc. Non facies, Quinte; nam ego in ista sum sententia, qua te fuisse semper scio : nihil ut fuerit in suffragiis voce melius; sed, obtineri an possit, videndum est. — Quint. Frater, bona tua venia dixerim, ista sententia maxime et fallit imperitos, et obest sæpissime reipublicæ, quum aliquid verum et rectum esse dicitur, sed obtineri, id est, obsisti posse populo, negatur. Primum enim obsistitur, quum agitur severe, deinde vi opprimi in bona causa, est melius; quam malæ cedere. Quis autem non sentit, auctoritatem omnem optimatium tabellariam legem abstulisse? quam populus liber nunquam desideravit; idem oppressus dominatu ac potentia principum, flagitavit. Itaque graviora judicia de potentissimis hominibus exstant vocis, quam tabellæ. Quamobrem suffragandi nimia libido in non bonis causis eripienda fuit potentibus, non latebra danda populo, in qua, bonis ignorantibus, quid quisque sentiret, tabella vitiosum occultaret suffragium.

XVI. Itaque isti rationi neque lator quisquam est inventus, nec auctor unquam bonus. Sunt enim quatuor leges tabellariæ : quarum prima de magistratibus mandandis; ea est Gabinia, lata ab homine ignoto et sordido. Secuta biennio post Cassia est, de populi judicio; ea a nobili homine

Digitized by Google

là fut portée par un homme de nom, L. Cassius; mais, je puis le dire sans offenser sa famille, par un homme opposé aux honnêtes gens, et qui captait par tous les moyens les moindres applaudissements du peuple. La troisième, sur l'adoption ou le rejet des lois, est de Carbon, séditieux et mauvais citoyen, que son retour même aux honnêtes gens ne put faire sauver par eux. Le suffrage de vive voix avait été laissé dans un seul cas, que Cassius lui-même avait excepté, celui de haute trahison. Célius introduisit le scrutin jusque dans ce jugement, et gémit, tant qu'il vécut, d'avoir, pour opprimer C. Popillius, nui à la république même. Et notre aïeul, homme d'un rare mérite dans ce même municipe, résista toute sa vie à M. Gratidius, dont il avait épousé la sœur, notre aïeule, et qui proposait aussi une loi de scrutin. Il est vrai qu'ici Gratidius soulevait, comme on dit, les flots dans un vase, avant que son fils Marius les soulevât dans la mer Égée. Aussi le consul Scaurus dit-il à notre aïeul, quand la chose lui fut rapportée : « Avec cet esprit et ce mérite, M. Cicéron, que n'avez-vous mieux aimé jouer un rôle avec nous dans la république suprême que dans une république municipale? » Puisqu'il s'agit donc, non de reconnaître les lois actuelles du peuple romain, mais de redemander celles qui lui furent enlevées, ou d'en composer de nouvelles, je pense que vous devez nous dire, non pas ce qu'on peut obtenir avec un tel peuple, mais ce qui vaut le mieux. Votre Scipion porte encore le reproche de la loi Cassia, qui passe pour avoir été rendue sur son conseil. Vous, si vous rendez une loi de scrutin, vous serez le coupable; car enfin je n'en veux point, non plus qu'Atticus, autant que j'en juge par son air.

XVII. Att. Pour moi, jamais rien de populaire ne m'a plu, et je regarde comme la meilleure république celle que votre frère avait établie pendant son consulat, le gouvernement des meilleurs. — Marc. Ainsi, à ce que je vois, vous rejetez la loi sans scrutin. Mais moi, quoique Scipion, dans mes livres, en ait dit assez pour se défendre, si j'accorde au peuple la liberté du scrutin, c'est de manière que les honnêtes gens possèdent et exercent l'autorité. Voici, en effet, la loi des suffrages telle que je l'ai récitée : — « Qu'ils soient connus des grands, libres pour le peuple. » — Loi qui renferme la pensée d'abolir toutes les lois postérieurement rendues, pour cacher le suffrage par tous les moyens, comme de défendre de regarder le bulletin d'autrui, de solliciter, d'appeler. La loi Maria rétrécit même les *ponts*. Si ces mesures sont dirigées contre la brigue, comme elles le sont presque toutes, je ne les blâme point; mais si les lois sont assez fortes pour qu'il n'y ait plus de brigue, que le peuple garde son bulletin, comme le garant de la liberté, pourvu qu'il le montre et l'offre volontairement à tout homme de bien et d'autorité, d'autant que la liberté n'est pas autre chose que le droit donné au peuple de témoigner honorablement sa confiance aux honnêtes gens. C'est même là ce qui produit ce que vous disiez tout à l'heure, Quintus, que le scrutin prononce moins de condamnations que ne le faisait le suffrage public : c'est qu'il suffit au peuple de pouvoir. Dès qu'il conserve le droit, il donne la décision du reste à l'autorité ou à la faveur. Si

lata est, L. Cassio, sed, pace familiæ dixerim, dissidente a bonis, atque omni rumusculos populares ratione aucupante. Carbonis est tertia de jubendis legibus, ac vetandis, seditiosi atque improbi civis : cui ne reditus quidem ad bonos salutem a bonis potuit afferre. Uno in genere relinqui videbatur vocis suffragium, quod ipse Cassius exceperat, perduellionis. Dedit huic quoque judicio Cœlius tabellam, doluitque, quoad vixit, se, ut opprimeret C. Popillium, nocuisse et reipublicæ. Et avus quidem noster singulari virtute in hoc municipio, quoad vixit, restitit M. Gratidio, cujus in matrimonio sororem, aviam nostram, habebat, ferenti legem tabellariam. Excitabat enim fluctus in simpulo, ut dicitur, Gratidius, quos post filius ejus Marius in Ægeo excitavit mari. Ac nostro quidem, quum res esset ad se delata, Scaurus consul : « Utinam, inquit, M. Cicero, isto animo atque virtute in summa republica nobiscum versari, quam in municipali maluisses! » Quamobrem, quoniam non recognoscimus nunc leges populi romani, sed aut repetimus ereptas, aut novas scribimus : non quid hoc populo obtineri possit, sed quid optimum sit, tibi dicendum puto. Nam Cassiæ legis culpam Scipio tuus sustinet, quo auctore lata esse dicitur. Tu, si tabellariam tuleris, ipse præstabis. Nec enim mihi placet, nec Attico nostro, quantum e vultu ejus intelligo.

XVII. Att. Mihi vero nihil unquam populare placuit; eamque optimam rempublicam esse duco, quam hic consul constituerat, quæ sit in potestatem optimorum. — Marc. Vos demum, ut video, leges antiquastis sine tabella. Sed ego, etsi satis dixit pro se in illis libris Scipio, tamen libertatem istam largior populo; ut et auctoritate valeant, et utantur boni. Sic enim a me recitata lex est de suffragiis : — « Optimatibus nota, plebi libera sunto. » — Quæ lex hanc sententiam continet, ut omnes leges tolleret, quæ postea latæ sunt, quæ tegunt omni ratione suffragium, ne quis inspiciat tabellam, ne roget, ne appellet. Pontes etiam lex Maria fecit angustos. Quæ si opposita sunt ambitiosis, ut sunt fere, non reprehendo : sin valuerint tantum leges, ut ne sint ambitus; habeat sane populus tabellam, quasi vindicem libertatis, dummodo hæc optimo cuique et gravissimo civi ostendatur, ultroque offeratur; uti in eo sit ipso libertas, in quo populo potestas honeste bonis gratificandi datur. Eoque nunc fit illud, quod a te modo, Quinte, dictum est, ut minus multos tabella condemnet, quam solebat vox, quia populo licere satis est. Hoc retento, reliqua voluntas auctoritati, aut gratiæ traditur. Itaque, ut omittam largitione corrupta suffragia, non vides, si quando ambitus sileat, quæri in suffragiis, quid optimi viri sentiant? Quamobrem lege nostra libertatis species datur, bo-

Digitized by Google

donc (et pour omettre les suffrages corrompus par largesses), si la brigue vient jamais à tomber, est-ce que vous ne voyez pas les suffrages se régler sur l'opinion des meilleurs citoyens? Ainsi, notre loi donne les formes de la liberté, maintient l'autorité des gens de bien, supprime toute cause de dissension.

XVIII. Vient ensuite la question de savoir qui aura le droit d'agir, soit avec le peuple, soit avec le sénat. La loi, je crois, est sage et belle : « Que la modération règne toujours dans les discours tenus devant le peuple et le sénat. » La modération, c'est-à-dire la règle et le calme. Celui qui parle, en effet, modère et façonne en quelque sorte, non-seulement l'esprit et les volontés, mais presque l'expression du visage de ceux à qui il s'adresse. La chose n'est pas difficile pour le sénat; car un sénateur doit moins chercher des paroles agréables pour l'auditeur qu'honorables pour lui-même. Trois choses lui sont ordonnées : d'être présent, car le nombre augmente l'autorité; de parler à son rang, c'est-à-dire quand son avis lui est demandé; et avec mesure, de peur qu'il ne parle sans fin; car la brièveté, non-seulement dans le sénateur, mais dans l'orateur en général, est un grand mérite pour une opinion. Et jamais il ne faut faire de longs discours, si ce n'est lorsque le sénat s'égare, ce qui vient très-souvent de l'ambition; alors, si aucun magistrat ne s'entremet, il est utile de remplir toute la séance; ou bien, lorsque l'affaire est si grande que toutes les ressources de l'orateur deviennent nécessaires pour convaincre ou pour instruire. Dans ces deux genres, notre Caton excelle.

Ce qui suit : « Qu'il prenne en main les causes du peuple, » impose au sénateur le devoir de connaître la république; et cela s'étend loin : le nombre des soldats, les ressources du trésor, les alliés, les amis, les tributaires, la loi, la condition, le traité de chacun; savoir l'usage des délibérations, connaître les exemples du passé. Vous voyez que tout cela exige de l'instruction, de la diligence, de la mémoire; sans quoi un sénateur n'est jamais prêt.

Je trouve ensuite les rapports avec le peuple; tout est dans ce mot : « Point de violence. » Rien n'est si funeste aux États, rien n'est si contraire au droit et aux lois, rien n'est moins digne du citoyen et de l'homme, que la décision par la violence dans une république ordonnée et constituée. La loi prescrit de céder à l'intercession, et cela est excellent; car il vaut mieux qu'une bonne chose soit empêchée qu'une mauvaise accordée.

XIX. Si je veux que la faute retombe sur l'auteur de la proposition, tout ce que j'en ai dit est l'avis de Crassus, homme d'une grande sagesse; et le sénat pensa comme lui, lorsqu'il décréta, sur le rapport du consul C. Claudius, touchant la sédition de C. Carbon, qu'il ne pouvait y avoir de sédition sans l'aveu de celui qui parlait devant le peuple, attendu qu'il a pleine licence de dissoudre l'assemblée, aussitôt qu'il y a eu intercession et que le trouble a commencé. Celui qui continue lorsque la délibération n'est plus possible, veut la violence; notre loi lui ôte l'impunité.

Suit cet article : « Si une proposition est funeste, que l'opposant soit regardé comme un bon citoyen. » Qui maintenant ne s'empressera point de venir au secours de la république, assuré d'un aussi beau titre par la déclaration de la loi?

J'ai placé ensuite ce que nous avons déjà dans les lois et institutions publiques : « Que l'on observe les auspices, que l'on obéisse à l'augure. » Un augure qui sait son devoir n'oublie jamais qu'il

norum auctoritas retinetur, contentionis causa tollitur.

XVIII. Deinde sequitur, quibus jus sit cum populo agendi, aut cum senatu. Gravis, et, ut arbitror, præclara lex : « Quæ cum populo, quæque in patribus agentur, « modica sunto; » id est, modesta atque sedata. Actor enim moderatur et fingit, non modo mentem ac voluntates, sed pæne vultus eorum, apud quos agit. Quod in senatu non difficile est : est enim senatoris, cujus non ad auditorem referatur animus, sed qui per se ipse spectari velit. Huic jussa tria sunt : ut adsit, nam gravitatem res habet, quum frequens ordo est : ut loco dicat, id est, rogatus : ut modo, ne sit infinitus : nam brevitas, non modo senatoris, sed etiam oratoris, magna laus est in sententia. Nec est unquam longa oratione utendum, nisi aut, peccante senatu, quod fit ambitione sæpissime, nullo magistratu adjuvante, tolli diem utile est; aut quum tanta causa est, ut opus sit oratoris copia vel ad hortandum, vel ad docendum : quorum generum in utroque magnus noster Cato est.

Quodque addit, « Causas populi teneto, » est senatori necessarium, nosse rempublicam. Idque late patet : quid habeat militum, quid valeat ærario, quos socios respublica habeat, quos amicos, quos stipendiarios, qua quisque sit lege, conditione, fœdere; tenere consuetudinem decernendi; nosse exempla majorum. Videtis jam, genus hoc omne scientiæ, diligentiæ, memoriæ esse, sine quo paratus esse senator nullo pacto potest.

Deinceps sunt cum populo actiones; in quibus primum, et maximum : « Vis abesto. » Nihil est enim exitiosius civitatibus, nihil tam contrarium juri et legibus, nihil minus civile et humanum, quam, composita et constituta republica, quidquam agi per vim. Parere jubet intercessori : quo nihil præstantius. Impediri enim bonam rem melius, quam concedi malæ.

XIX. Quod vero actoris jubeo esse fraudem, id totum dixi ex Crassi, sapientissimi hominis, sententia : quem est senatus secutus, quum decrevisset, C. Claudio consule de C. Carbonis seditione referente, invito eo, qui cum populo ageret, seditionem non posse fieri, quippe cui liceat concilium, simul atque intercessum, turbarique cœptum sit, dimittere. Quod qui promovet, quum agi nihil potest, vim quærit : cujus impunitatem amittit hac lege.

Sequitur illud : « Intercessor rei malæ, salutaris civis esto. » Quis non studiose reipublicæ subvenerit, hac tam præclara legis voce laudatus?

Sunt deinde posita deinceps, quæ habemus etiam in publicis institutis atque legibus : « Auspicia servanto, au-

Digitized by Google

doit être tout prêt dans les grandes circonstances de la république, qu'il a été donné pour interprète et pour ministre à Jupiter très-bon et très-grand, comme le sont pour lui ceux qu'il charge d'observer les auspices; et qu'enfin l'inspection de certaines parties du ciel lui a été confiée, pour qu'il en rapportât le salut. Il s'agit, dans le même article, de la promulgation, de la présentation séparée des affaires, de l'audition des particuliers et des magistrats.

Viennent deux lois admirables, tirées des douze Tables, dont l'une supprime les *priviléges*, dont l'autre défend de poursuivre une accusation capitale contre un citoyen, si ce n'est dans les grands comices. Chose étonnante que dans un temps où les séditions des tribuns n'avaient point commencé, qu'on n'y pensait pas même encore, nos aïeux aient vu si loin dans l'avenir! Ils n'ont pas voulu qu'on fît des lois sur les individus; car c'est là le *privilége*, la dernière des injustices, puisque la propriété de la loi est que ce qu'elle statue soit ordonné pour tous. Ils n'ont pas voulu que l'on prononçât sur un citoyen hors des comices par centuries; car le peuple distribué, selon le cens, l'ordre, l'âge, apporte dans la délibération plus de conseil que lorsqu'il est confusément convoqué par tribus. De là toute la vérité de ce que disait, à mon sujet, un homme d'un grand esprit et d'une extrême sagesse, L. Cotta, qu'il n'y avait rien de fait contre moi; qu'en effet, outre que ces comices avaient été tenus par des esclaves en armes, dans les comices par tribus, une décision capitale n'était point valable, et que dans aucun un *privilége* ne pouvait l'être; qu'en conséquence il n'y avait nul besoin d'une loi pour moi, rien ne s'étant fait légalement contre moi. Mais nous jugeâmes, nous et quelques-uns de nos premiers citoyens, qu'il valait mieux que celui contre lequel des esclaves et des brigands prétendaient avoir rendu je ne sais quel décret, reçût le témoignage des sentiments de toute l'Italie.

XX. Suivent des lois sur les présents et la brigue. Comme tout cela doit être sanctionné par des jugements plus que par des discours, j'y ai ajouté : « Que la peine soit pareille au délit, » afin que chacun soit frappé dans son vice; que la violence encoure une peine capitale; l'avarice, une amende; l'ambition, l'infamie.

Les dernières lois ne sont point usitées parmi nous; elles sont nécessaires à la république. Nous n'avons point de dépôt pour la garde de nos lois : aussi sont-elles ce que nos appariteurs veulent qu'elles soient. Nous les demandons à des copistes; nous n'avons point de tradition publique consignée dans des registres publics. Chez les Grecs, en cela plus soigneux, on crée des gardiens des lois qui veillent non-seulement sur le texte des lois (car cela existait aussi chez nos aïeux), mais encore sur la conduite des personnes, et qui les rappellent aux lois. Donnons ce soin aux censeurs, puisque nous avons décrété la perpétuité de la censure dans notre république. Les magistrats, en sortant de charge, exposeront leur gestion devant les censeurs, qui en porteront un premier jugement. Cela se pratique en Grèce, où des accusateurs publics sont constitués. Mais les accusateurs ne peuvent avoir d'autorité s'ils ne sont volontaires. En conséquence, il vaut mieux que le compte soit rendu et les raisons exposées devant les censeurs, et que la loi cependant réserve dans leur intégrité les droits de l'accusateur et du jugement. Mais c'en est assez sur les ma-

guri parento. » Est autem boni auguris, meminisse, maximis reipublicæ temporibus præsto esse debere; Jovique optimo maximo se consiliarium atque administrum datum, ut sibi eos, quos in auspicio esse jusserit; cœlique partes sibi definitas esse traditas, de quibus sæpe opem referre possit. Deinde de promulgatione, de singulis rebus agendis, de privatis magistratibusve audiendis.

Tum leges præclarissimæ de XII Tabulis tralatæ duæ : quarum altera privilegia tollit; altera, de capite civis rogari, nisi maximo comitiatu, vetat. Nondum initis seditiosis tribunis plebis, ne cogitatis quidem, admirandum, tantum majores in posterum providisse. In privos homines leges ferri noluerunt; id est enim privilegium : quo quid est injustius? quum legis hæc vis sit, scitum esse jussum in omnes. Ferri de singulis, nisi centuriatis comitiis, noluerunt : descriptus enim populus censu, ordinibus, ætatibus, plus adhibet ad suffragium consilii, quam fuso in tribus convocatus. Quo verius in nostra causa vir magni ingenii, summaque prudentia, L. Cotta, dicebat, nihil omnino actum esse de nobis. Præter enim quam quod comitia illa essent armis gesta servilibus, præterea neque tributa capitis comitia rata esse posse, neque ulla privilegii : quocirca nihil nobis opus esse lege, de quibus nihil omnino actum esset legibus. Sed visum est et nobis, et clarissimis viris, melius, de quo servi et latrones scivisse se aliquid dicerent, de hoc eodem cunctam Italiam, quid sentiret, ostendere.

XX. Sequuntur de captis pecuniis, et de ambitu leges. Quæ quum magis judiciis, quam verbis sancienda sint, adjungitur : « Noxiæ pœna par esto, » ut in suo vitio quisque plectatur : vis, capite; avaritia, multa; honoris cupiditas, ignominia sanciatur.

Extremæ leges sunt nobis non usitatæ, reipublicæ necessariæ. Legum custodiam nullam habemus. Itaque hæ leges sunt, quas apparitores nostri volunt : a librariis petimus, publicis litteris consignatam memoriam publicam nullam habemus. Græci hoc diligentius, apud quos νομοφύλακες creantur : nec hi solum litteras (nam id quidem etiam apud majores nostros erat), sed etiam facta hominum observabant, ad legesque revocabant. Hæc detur cura censoribus : quandoquidem eos in republica semper volumus esse. Apud eosdem, qui magistratu abierint, edant et exponant, quid in magistratu gesserint; deque iis censores præjudicent. Hoc in Græcia fit publice constitutis accusatoribus. Qui quidem graves esse non possunt, nisi sint voluntarii. Quocirca melius est, rationes referri causamque exponi censoribus; integram tamen legem accusatori judi-

Digitized by Google

gistrats, si vous n'avez rien à demander de plus.

ATT. Nous nous tairions, que vos derniers mots vous avertiraient de ce qui vous reste à dire. — MARC. Sur les jugements sans doute, Pomponius; car cela touche aux magistratures. — ATT. Eh quoi! sur le droit civil du peuple romain, comme vous l'aviez annoncé, vous croyez qu'il n'y a rien à dire? — MARC. Mais que demandez-vous? — ATT. Ce que je demande? ce qu'on ne peut, je crois, ignorer sans honte, quand on se mêle d'affaires publiques. Car, vous l'avez dit tout à l'heure, je ne lis nos lois que grâce aux copistes; et je remarque que la plupart des magistrats, dans leur ignorance du droit qui les concerne, n'en savent qu'autant qu'il plaît aux appariteurs. Si donc vous avez cru devoir parler de l'aliénation des sacrifices, après avoir proposé les lois sur la religion, vous êtes obligé, après avoir établi les magistrats, de traiter de la puissance et du droit de chacun.

MARC. Je le ferai en peu de mots, si je puis y réussir : car M. Junius, ami de votre père, dans un livre qu'il lui adresse, a traité plus au long la question, avec beaucoup de soin et d'habileté. Nous devons, à mon avis du moins, sur le droit de la nature, penser et dire d'après nous-mêmes; et sur le droit du peuple romain, penser et dire ce qui est conforme à la tradition du passé. — ATT. Sans doute, et c'est précisément là ce que j'attends.

cioque servari. Sed satis jam disputatum est de magistratibus, nisi forte quid desideratis.

ATT. Si nos tacemus, locus ipse admonet, quid tibi sit deinde dicendum. — MARC. Mihine? de judiciis arbitror, Pomponi; id est enim junctum magistratibus. — ATT. Quid? de jure populi Romani, quemadmodum instituisti, dicendum nihil putas? — MARC. Quid tandem hoc loco est, quod requiras? — ATT. Egone? quod ignorari ab iis, qui republica versantur, turpissimum puto. Nam, ut modo a te dictum est, leges a librariis lego : sic animadverto, quosque in magistratibus ignoratione juris sui tantum sapere, quantum apparitores velint. Quamobrem, si de sacrorum alienatione dicendum putasti, quoniam de religione leges proposueras : faciendum tibi est, ut, magistratibus constitutis, de potestate, tum de jure disputes.

MARC. Faciam breviter, si consequi potuero : nam pluribus verbis scripsit ad patrem tuum M. Junius sodalis, perite, meo quidem judicio, et diligenter. At de jure naturæ cogitare per nos, atque dicere debemus; de jure populi Romani, quæ relicta sunt, et tradita. — ATT. Sic profecto censeo, et id ipsum, quod dicis, exspecto.

NOTES SUR LE TRAITÉ DES LOIS.

LIVRE PREMIER.

I. *Arpinatum quercus.* Arpinum, ville municipale de la terre des Volsques, fut la patrie de Cicéron, qui toujours y conserva une maison de campagne; c'est là que se passe la scène (livre II, chap. 1). C. Marius était du même pays. Cette circonstance fut apparemment une des causes de l'admiration que Cicéron professa constamment pour un homme dont les crimes surpassèrent les exploits, et qui, pendant toute sa vie, conduisit le parti politique que Cicéron combattit toute sa vie. Très-jeune encore, il avait pris des engagements envers la gloire de Marius, en le choisissant pour le héros d'un poëme. Dans le petit nombre de vers qui nous en restent, se trouve le passage auquel Atticus fait allusion. Marius banni, avant de gagner la mer, veut revoir Arpinum; là, à l'aspect d'un aigle qui, prenant son essor d'un arbre voisin, enlève un serpent dans ses serres, le déchire à coups de bec, le rejette tout sanglant sur la terre, et s'envole vers l'orient au bruit d'un coup de tonnerre à gauche, l'illustre exilé sent ses espérances renaître et son cœur se raffermir (*de Div.*, I, 47). Ce passage contient les plus beaux vers qui nous soient restés de Cicéron ; ils ont été souvent imités par Voltaire, Delille, Ducis, etc.

II. *Suffragari tibi.* La métaphore est empruntée du langage employé dans les élections. Atticus reproche à Quintus de se donner son suffrage, c'est-à-dire de se louer lui-même en louant les poëtes. Quintus faisait en effet des vers, et avait composé plusieurs tragédies. (*Ep. ad Q. frat.*, II, 16; III, 1 et 6.)

III. *Ut ait Scævola.* On ne sait si Quintus veut parler de Scévola l'augure, qui fut consul l'an de Rome 636, et mourut l'an 665, ou de Scévola le pontife, consul en l'année 658 avec L. Crassus, et massacré treize ans plus tard devant la statue de Vesta. Cicéron avait beaucoup fréquenté l'un et l'autre (*de Amicit.*, c. I), et il sera encore parlé de tous deux dans le cours de l'ouvrage (I, 4, 5; II, 20). Cependant, comme Cicéron a coutume d'ajouter quelque désignation au nom du dernier, M. Wagner croit qu'il s'agit ici de l'augure. En tous cas, celui dont il est question avait apparemment composé en l'honneur du poëme de Marius quelque pièce d'où ce vers est extrait. Sa prédiction ne s'est point accomplie.

Sempiternam in arce oleam. On conservait religieusement dans la citadelle d'Athènes l'olivier que Minerve elle-même avait donné à l'Attique. Cet arbre était sacré, et Pline dit que de son temps on assurait qu'il durait encore. (*Hist. nat.* XVI, 89.)

V. *Quod Homericus Ulysses.* Voy. les paroles d'Ulysse à Nausicaa (*Odyss.* VI, 161). Ce palmier était celui de Latone (Homer., *Hymn. in Apoll.* v. 117; Callimaque, *in Del.*). Pline dit, XVI, 89, qu'on voyait encore à Délos cet arbre, aussi vieux qu'Apollon.

VI. *Non longe tuis ædibus.* Atticus habitait la maison Tamphilienne, dont il avait hérité de son oncle; elle était

Digitized by Google

située dans le sixième quartier de Rome, sur le mont Quirinal (Corn. Nép., *Att.* 13). Cette colline avait, selon toute apparence, pris son nom de l'apparition de Romulus, et du temple qui y fut bâti en l'honneur du fondateur de Rome. (Tite-Live, I, 16; Ovid. *Fast.* IV, 375).

I. *Orithyam Aquilo sustulerit.* La maison d Atticus, à Athènes, était probablement située près de l'Ilissus ou de l'Aréopage. C'est de là en effet que Borée enleva Orithye, fille d'Érechthée, roi d'Athènes, du moins comme le rapporte Platon, sur la foi de la tradition, au commencement du *Phédrus*.

In isto periculo, dans ce coup d'essai. Les commentateurs, dans le doute sur le véritable sens de ce mot, ont prétendu le changer. Quelques-uns, entre autres Morabin, lisent *opusculo;* Ernesti propose *libello*; d'autres, *pariculo*, mot de la basse latinité; Wagner, *parergo*, etc. Nous n'avons pas hésité à conserver le mot des manuscrits.

Apicem impositum putant. Voyez pour ces deux faits Plutarque, *Numa*, et Tite Live, I, 19, 34.

II. *Annales pontificum maximorum.* Entre autres fonctions, le grand pontife était chargé de tenir note de ce qui se passait dans l'année; il en dressait une sorte de tableau qu'il gardait chez lui, exposé dans un lieu ouvert, afin qu'il fût loisible au public d'en prendre connaissance; c'est là ce qu'on appelait les *grandes Annales* (*Annales maximi*), et quelquefois aussi les *Commentaires* (*Commentarii*, Tite Live, VI); cet usage dura jusqu'au temps de Mucius Scévola le pontife. Depuis, quelques écrivains, parmi lesquels il faut compter presque tous ceux qui sont nommés ici, composèrent des chroniques qui, par leur concision, ressemblaient assez aux Annales des pontifes, et auxquelles ils donnèrent aussi le nom d'*Annales*, relevé depuis si haut par Tacite. On conçoit que le travail des pontifes ne devait avoir d'autre mérite que l'exactitude; et lorsque Cicéron en parle comme d'un ouvrage agréable, il est évident que c'est une ironie qu'il met dans la bouche d'Atticus, généralement railleur, et peu respectueux pour tout ce qui venait des pontifes. Il ne faut donc point, comme les interprètes, s'épuiser en conjectures pour concilier ce *jucundius* avec le bon goût de Cicéron, et le témoignage d'Horace (Ep., II, 1, 26) et de Quintilien (VIII, 2; X, 2), qui parlent assez légèrement des *grandes Annales*.

Si aut ad Fabium. La plupart des historiens ici nommés sont peu connus : à peine avons-nous quelques citations de quelques-uns d'entre eux. Je ne dirai qu'un mot de chacun. — Fabius Pictor, le plus ancien de tous, est loué par Tite Live, qui le fait contemporain de la seconde guerre Punique (I, 44; XXII, 7). Caton le censeur, ou l'ancien, plus célèbre comme personnage politique, est l'objet de la continuelle admiration de Cicéron; nous avons sous son nom le livre *de Re rustica*, et quelques fragments. L. Calpurnius Pison Frugi fut consul avec P. Mucius, l'an de Rome 620. Il écrivit des Annales que Cicéron trouve mesquines, *exiliter scriptos*. (*Brut.*, 27). C. Fannius, gendre de Lélius le sage, fut historien et orateur (*Brut.* 26; *de Amicit.* I, et *passim*). Vennonius est inconnu : Cicéron seul nous a conservé son nom (*ad Att.*, XII, 3). L. Célius Antipater avait écrit l'histoire de la seconde guerre Punique (*Orat.* 69). Cicéron porte ailleurs de lui le jugement qu'il met ici dans la bouche d'Atticus, *de Orat.* II, 12 et 13. Sext. et Cn. Gellius, comme historiens, avaient peu de réputation (*de Divinat.* I, 26; Den. d'Halicarn. I, 7). Clodius Licinius, dont Tite Live fait l'éloge (XXIX, 22), fut à peu près contemporain d'Asellion, qui, selon Aulu-Gelle, *N. A.*, II, 13, fut tribun des soldats sous P. Scipion l'Africain au siége de Numance, et composa l'histoire des événements auxquels il avait pris part. C. Licinius Macer est peu connu, quoique souvent cité par Tite Live : il vivait du temps de Sisenna. Lucius Sisenna fut préteur, et mourut dans l'île de Crète, où il commandait une armée. Il avait écrit particulièrement l'histoire de la guerre Sociale et de celle de Sylla. (Vell. Pat., II, 9). Il fut au barreau le contemporain et le rival d'Hortensius et de Sulpicius; mais jamais, au témoignage de Cicéron, il ne put surpasser ni l'un ni l'autre (*Brut.* 64). Clitarque, fils de Dinon, accompagna Alexandre le Grand en Asie, et écrivit le récit de cette expédition (Plin., VI, 31). Comme historien, il passait pour plus ingénieux que fidèle (Quintil., X, 1). Longin dit que c'est un auteur « qui n'a que du « vent et de l'écorce », et le compare à « un homme qui « ouvre une grande bouche pour souffler dans une petite « flûte. » (*Du Subl.*, 2.)

III. *Ullum tribueretur vacuum tempus.* C'est une question parmi les érudits que de savoir si jamais Cicéron a réalisé ce projet : ce n'est pas ici le lieu de la traiter.

Ætatis potius vacationi. Le citoyen romain était dispensé du service militaire à l'âge de cinquante ans, c'est-à-dire que l'appel cessait d'être obligatoire pour lui; et s'il se dispensait d'y répondre, on disait qu'il usait du privilége de vétérance, de l'exemption pour raison d'âge (*ætatis vacatione utebatur*). De même, les sénateurs âgés de plus de soixante ans n'étaient plus obligés, sous peine d'amende ou de saisie, de se rendre à l'assemblée lorsqu'ils y étaient appelés. Ils usaient, comme les soldats, du privilége de vétérance. (Senec., *de Brev. vit.*, 20; Nép, *Att.*, 7; Plin. j., *Ep.*, IV, 23; Tite Live, III, 38; Cic., *Philipp.*, I, 5.)

Senectutisque non inertis grato... munere. Il est remarquable de voir un homme comme Cicéron, qui avait exercé le consulat, sauvé Rome, gouverné une province, commandé une armée, se regarder toujours comme un avocat aux ordres du public, et destiner sa vieillesse au métier sans gloire de consultant. Il dit quelque part que la science du droit préserve seule de l'abandon le vieux citoyen (*de Orat.*, I, 45). Cette opinion explique l'importance que, par la suite de ce traité, il donne à des points de droit qui semblent d'abord aussi frivoles pour l'homme d'État que pour le philosophe. Au reste, cela ne peut paraître singulier que dans les idées du monde et suivant nos anciennes mœurs. Des exemples analogues se présenteraient sans doute dans tous les pays libres : et je ne crois pas que l'on fût surpris en Angleterre de voir le chancelier, au sortir du ministère, reprendre la robe d'avocat, et, comme Cicéron, éclairer le public sur des *questions de loi*, sans abandonner la politique pour la jurisprudence, ni la tribune du législateur (*rostra*) pour le fauteuil du consultant (*solium*).

IV. *Quemadmodum Roscius.* Q. Roscius, comédien célèbre, dont il est souvent question dans Cicéron, et pour lequel il plaida. Sur ce trait de la vie de Roscius et sur le changement que Cicéron apporta dans sa manière de dire, voyez le Traité *sur l'Orateur*, I, 60, et le *Brutus*, 91.

Quantum jus civitatis. On a pris beaucoup de peine et on a tourmenté le texte pour éclaircir le raisonnement de Cicéron. Tel qu'il est, et sans innovation, il me semble très-simple. — « Rien n'est plus grand, dit-il, que le droit en général, que le droit d'un État; c'est à-dire le droit considéré dans toutes ses parties (ce mot comprend ici le droit naturel, le droit politique ou public, le droit civil), et cependant c'est un mince métier que celui d'avocat consultant. C'est que ceux qui l'ont exercé, ne voulant que rendre service au public, se sont bornés à cette partie du droit

Digitized by Google

qu'ils appellent le droit civil, parce que celui-ci est d'une utilité journalière et immédiate. Le droit, considéré dans son universalité, est moins connu, il passe pour moins utile; il est immense. Que demandez-vous donc? Voulez-vous que je me renferme dans la science minutieuse du droit civil? » — Cette question est purement une forme oratoire; Cicéron est déjà décidé à considérer ce vaste sujet dans toute son étendue; mais en forçant ses interlocuteurs à expliquer leur pensée, il leur en fait voir toute la portée, et trouve une occasion d'indiquer les divisions de la matière qu'ils l'appellent à traiter.

IV. *Stillicidiorum jure.* Le droit des gouttières (*stillicidii servitus*) est une servitude réelle, par laquelle l'héritage voisin est tenu de recevoir l'égout de notre toit. (L. II, §. *de Servit. urb. præd.*) — Le droit des murailles est encore, si l'on entend le mot *droit*, *jus*, dans le même sens, une servitude réelle; c'est ou le droit d'appuyer sa poutre dans le mur de son voisin (*tigni immittendi jus*, ibid., 20), ou la servitude de ne pas élever son mur au-dessus d'une certaine hauteur (*ibid.*, 2); ce pourrait être aussi la partie du droit qui traite des murs mitoyens. Enfin on peut entendre que le droit des murailles, *jus parietum*, embrasse le tout ensemble. — On définit la *stipulation* un contrat unilatéral, par lequel une personne, en répondant sur-le-champ et d'une manière conforme à l'interrogation d'une autre, est obligée à donner ou à faire une chose qui est dans l'intérêt du stipulant. Comme la force obligatoire de la stipulation résulte de l'interrogation et de la réponse conforme, *rogatio et congrua responsio*, et de la solennité des paroles, *solemnia verba*, on conçoit que la composition des formules de stipulation fût une des principales occupations des jurisconsultes (*Instit.*, Liv. III, tit. 16 et tit. 20; Heinecc., *ibid.* §. 827; *Dig.*, L. XLV, tit. I, leg. 5.)

V. *Ab uno summa auctoritate.* Cicéron veut probablement désigner ici Servius Sulpicius Rufus, qui fut consul en l'an de Rome 702, jurisconsulte célèbre et profond, dont il vante souvent la science et l'autorité (*Brut.*, 41, 42; *Philip.*, IX, I, etc.), et dont il se moque aussi quelquefois, *pro Mur.*, 9.

Natura enim. Il importe de fixer le sens du mot *nature*, que Cicéron emploie diversement et répète sans cesse. Dans son sens général et ordinaire, la nature est la réunion des faits dont se compose l'univers, considérés indépendamment de leurs relations, c'est-à-dire de leur ordre, et par conséquent de leur cause. C'est ainsi qu'au premier abord on peut l'expliquer dans cette expression, le droit de la nature; c'est le droit universel, tel qu'il existe en général, indépendamment de tout fait privé et de tout accident social. (*Voyez* encore *Insita in natura, naturæ vis*, 6; *naturam omnem*, 7; *de natura omni*, 8.) En particulier, la nature est la constitution de chaque être réel ou abstrait, considéré comme un simple fait, bon ou mauvais. C'est ainsi que Cicéron dit quelquefois la nature du droit, la nature de l'homme: *Deorum natura, animantium naturis*, 7; *dissolutio naturæ, interitus*, 11: *nature* est ici à peu près synonyme d'existence. Dans tous ces cas le mot a un sens neutre très-commun dans les auteurs; mais Cicéron l'emploie aussi dans un sens propre et singulier, qui n'est déterminé qu'implicitement et par la connaissance de sa doctrine. La nature d'un être est ce qui le constitue ce qu'il est, ou sa loi. En conséquence elle est bonne, elle est sa perfection; témoin ces phrases: *Ad summum perducta natura*, 8; *ducem naturam* 10, etc. Par suite, la nature en général est la loi générale des êtres. Ainsi l'expression du droit naturel n'est pas indifférente; car elle emporte que le droit existe par lui-même, qu'il fait partie de la loi générale des êtres. (Voyez *Natura constitutum*, 10; *quod dicam naturam esse, quo modo est natura, utilitatem a natura*, 12.) C'est par une dérivation vague de cette acception que l'on se représente aussi la nature comme une puissance distincte et agissante qui produit et conserve le monde. Cette figure, d'un usage vulgaire, et sujette à beaucoup d'équivoques, n'est pas étrangère au style de notre auteur: *Natura largita est, docente natura*, 8; *eadem natura*, 9; *natura factos, natura dati, a natura data*, 12. Ce sont surtout les deux sens que j'ai indiqués auparavant qui méritent attention. L'idée et l'expression sont empruntées à la philosophie stoïcienne, qui ne peut être comprise de qui ne les sait pas. Un métaphysicien moderne les a reproduites, peut-être imprudemment, du moins dans l'intérêt de ses doctrines (*Législation primitive*, sur le mot *Nature*, tome 2).

VII. *Causa ordienda est potissimum.* Quintus était stoïcien, et dans cette circonstance il s'accordait tout à fait avec son frère (*de Divinat.*, I.). Il n'en était pas de même d'Atticus, attaché de préférence à la secte d'Épicure, qui niait l'existence ou plutôt l'intervention des dieux dans les choses humaines (*Ep. fam.*, XIII, I). Cependant, incrédule par négligence plus que par système, nous le voyons accorder légèrement ce qu'on lui demande lorsque ses confrères ne sont pas présents, et se fier, pour n'être pas entendu par eux, au bruit du Liris et du Fibrène, aux bords desquels se passe l'entretien.

Libri optimi. L'*excellent livre* est un ouvrage d'Épicure, intitulé *Principes fondamentaux*. Il paraît que c'était un recueil d'aphorismes dont celui-ci est à coup sûr le plus célèbre. Notre auteur n'en donne que le sens; Diogène Laërce en a conservé le texte, que Cicéron ailleurs a traduit ainsi pour le réfuter: « Ce qui est heureux et immortel n'a et ne témoigne d'intérêt pour rien. » *Nat. des Dieux*, I, 30; Diog. Laërce, X, 139.

Civitas communis deorum atque hominum. Cette déduction, qui paraîtra peut-être singulière, n'est cependant qu'un développement des principes que l'auteur a posés plus haut. Nous avons vu que la raison était en Dieu, que la raison était dans l'homme; immuable dans l'un, perfectible dans l'autre, elle est la loi de tous deux; or, deux êtres qui ont une loi commune sont en société (*Nat. D.*, II, 31, 62). Telle est l'idée que Cicéron développe, en profitant d'un rapport qui existe plutôt dans les mots que dans les choses: ce n'est en effet que par extension qu'on peut dire que la divinité obéit à la loi céleste. C'est dire qu'elle s'obéit à elle-même; c'est le mot souvent cité de Sénèque: *Semper paret, semel jussit* (*De Provid.*, 25). Dans le fait, elle ne s'obéit ni ne se commande; elle est. Quant à la *céleste ordonnance*, Cicéron la confond ici avec l'esprit divin, selon le dogme des Stoïciens que le monde était vivant, animé, raisonnable; qu'il était Dieu, et que Dieu était le monde. (*Nat. D.*, II, 11, 22; Diog. Laërce, VII, 135, 149.)

Agnatione et gente teneantur. Ce rapprochement semble puéril, et siérait au rhéteur plus qu'au philosophe. La population romaine était divisée en races, *gentes*, et chaque race en plusieurs familles, *familiæ vel stirpes*. Ainsi l'on pouvait être de la même race, *gentiles*, sans être de la même famille, *agnati*. Depuis que les plébéiens eurent obtenu la liberté de s'allier aux patriciens, il se trouva qu'il y eut des races mélangées de familles patriciennes et de familles plébéiennes; Cicéron veut parler de ces distinctions. (*Topic.*, 6; *de Orat.*, I, 39; Tit. Liv., X, 8; Suet., *Tib.*, I, etc.)

VIII. *Cœlestibus, vel genus.* Cette démonstration, très-peu nette et très-peu rigoureuse par sa forme, appartient cependant à une doctrine qui ne manque pas de force; elle est sommairement exposée dans la Préface, où l'on trou-

Digitized by Google

vera l'explication de ces expressions de *communauté*, de *ressemblance*, de *parenté* de l'homme avec Dieu.

IX. *Fundamenta scientiæ*. J'ai traduit littéralement et d'après le texte le plus simple, car le passage est obscur et a subi bien des corrections. Ce qui est certain, comme le prouveront plusieurs autres passages qui se rapportent à celui-ci (ch. 10, 16, 22), c'est qu'il s'agit de ces notions élémentaires sans lesquelles toute science, toute connaissance, toute conception même est interdite à notre esprit, ou plutôt qui lui sont inhérentes, et qui en constituent les lois. Ce sont ces faits primitifs de l'entendement qui ont remplacé la notion équivoque des *idées innées*, appelées aujourd'hui plus proprement *idées nécessaires;* dénomination que Cicéron avait employée il y a longtemps. Je l'aurais de même admise dans la traduction, si le mot *idée* n'était aussi étranger à la langue qu'à la philosophie latine. Celui d'*intelligence* (*intelligentiæ*), que j'ai préféré, se trouve avec le même sens dans les écrits des Cartésiens. Les Stoïciens, au reste, et particulièrement Chrysippe, avaient très-bien compris la nécessité de ces notions fondamentales, sans lesquelles il n'y a même point de perception raisonnée des phénomènes. (Diog. Laërce, VII, I, 54.)

XII. *Quod dicam naturam esse*. Il importe d'insister sur ce passage. C'est ici cette opinion tant reprochée aux Stoïciens, que la nature est bonne par elle-même; opinion qui ne va à rien moins qu'à la négation du mal. « Remarquant quelques traces de la première grandeur de l'homme, dit Pascal, et ignorant sa corruption, ils ont traité la nature comme saine et sans besoin de réparateur; ce qui les mène au comble de l'orgueil. » (*Pensées*, XI, 3.) Ce n'est pas le lieu de discuter cette opinion; mais il est nécessaire de l'admettre, ou au moins de la comprendre pleinement, pour bien saisir toute l'argumentation de Cicéron. La voici: La société existe; elle existe sur le fondement d'un échange de secours communs. Le fait de la société prouve qu'elle est dans les vues de la nature (ch. 15). D'ailleurs les facultés de l'homme nécessitent la société comme leur but, et la société nécessite ces facultés comme ses moyens. Or, d'une part, la communauté de droit ou la justice est la base de la société; de l'autre, la justice est dans l'homme. La justice est donc dans la nature comme la société. La justice ou le juste, ou', selon l'expression de Cicéron, le *droit*, est donc dans la nature, ou plutôt c'est la nature même. On peut voir comment ces deux principes du stoïcisme, « la nature nous a créés pour la société par la justice, » et « le juste n'est pas distinct de la nature, » sont exposés l'un au traité *de Finibus*, III, 17 et suiv.; l'autre, *de Offic.*, III, 2 et 3. Il est évident qu'il faut, dans tout ceci, considérer la nature comme étant bonne par elle-même; au point qu'Épictète va jusqu'à dire que la nature du mal n'existe pas dans l'univers (ch. 27) : mais comme la vertu n'est que la nature développée, les hommes peuvent, au lieu de la développer, la contrarier, l'étouffer; et les préjugés et les mauvais exemples la corrompent en effet trop souvent. C'est ce dont Cicéron convient en passant, et ce qu'il expose ailleurs plus en détail (*Tusc.*, III, I, et suiv.). Resterait à savoir comment la nature, étant bonne, est corruptible; il y a là une contradiction que les Stoïciens ont bien aperçue, quoi qu'on en ait dit; mais l'examen de la solution qu'ils en ont donnée mènerait trop loin. Au reste, ce qui jette quelque obscurité dans la traduction, c'est le retour fréquent du mot *droit*, employé dans des acceptions diverses, et que l'on a quelque peine à distinguer. *Jus* est en latin le radical de *justus;* et quand Cicéron dit que la nature nous a faits *justes* (*justos*, capables de droit), on comprend aisément que c'est presque la même chose que s'il disait que le droit (*jus*) est la nature (*naturam esse*).

Καὶ φίλιαν. « La société, l'amitié, n'existent que par les devoirs que les citoyens, que les amis se reconnaissent entre eux. Donc la justice, le droit en est le fondement; et comme la société et l'amitié sont naturelles, le droit l'est aussi. » C'est ainsi que Wagner explique à quel titre cette digression sur l'amitié vient s'introduire dans une dissertation sur les fondements de la justice; mais c'est une de ces preuves incidentes qui troublent le raisonnement, au lieu de le fortifier. Cicéron ne savait pas résister à la tentation d'exprimer ces idées accessoires; sa déduction est semée d'épisodes. « La société est dans la nature; par conséquent les vertus sociales, par conséquent l'humanité générale, par conséquent l'amitié particulière. » Ces idées sont liées et présentées dans le même ordre (*de Fin.*, III, 21). Ce premier Livre des *Lois* offre de fréquentes traces des opinions et des liaisons d'idées que Cicéron a reproduites avec développement dans le traité *de Finibus;* et, dans le fond, le sujet est presque le même. — Le mot de Pythagore est cité dans la *Vie de Pythagore*, par Diogène Laërce, VIII, 10; c'est même de là qu'il a été emprunté, car il manque dans les manuscrits. Cicéron a consacré à le développer deux chapitres des *Devoirs*, I, 17 et 18, et tout le Traité *de l'Amitié*.

XIV. *Sine illius suffimentis*. Il serait difficile de deviner le sens précis de cette phrase, et téméraire de prétendre, ainsi que l'ont tenté plusieurs commentateurs, combler le vide qui se trouve ici dans le texte; seulement il est probable que le mot *illius* se rapporte à Épicure ou à quelqu'un de ses disciples. Ce qui est certain, c'est que nous nous trouvons transportés en pleine réfutation de leur doctrine. Comment Cicéron y a-t-il été conduit, après les avoir renvoyés dans leurs jardins avec un mépris qui semblait annoncer qu'il ne les honorerait pas d'une réponse? Je l'ignore; mais j'incline à penser qu'immédiatement après l'exposé qu'il vient de terminer, il se faisait faire, dans le sens de l'épicuréisme, une objection ou plutôt une question par Atticus, disciple indifférent de leur secte facile, et qu'il était amené de la sorte à établir contradictoirement la réalité des distinctions morales. En effet, malgré le dédain qu'il affecte pour Épicure, sa doctrine, celle de l'utilité, est assurément, et de nos jours encore, l'adversaire naturelle de la doctrine du droit; et ce n'est point une oiseuse digression que la réfutation qui suit. Le fond s'en trouve souvent dans notre auteur. (*De Finib.*, I, 16; *de Offic.*, III, 9, 19; *ad Att.*, VII, 2.)

Qui nihil timet, nisi timet. Cet argument était si commun dans cette question, qu'il était devenu proverbe; et il l'est encore. (*De Finib.*, II, 16.)

XV. *Hæ leges justæ haberentur*. Les trente tyrans d'Athènes lui furent imposés par les Spartiates, après la victoire de Lysandre, près du fleuve Ægos. Ils furent chassés par Thrasybule. (Xenoph., *Hist. gr.*, II, 3.) Cicéron ne croit pas que tout ce qui est légal soit juste, ni que la volonté du peuple légitime tout ce qu'elle prescrit; l'opinion est remarquable chez un homme qui, en droit positif, a reconnu la souveraineté du peuple.

Impune posset occidere. Valérius Flaccus, nommé interroi par le sénat pour tenir les comices, après la seconde entrée de Sylla dans Rome et la mort des deux consuls, fit nommer Sylla dictateur, et passer une loi qui ratifiait tout ce que le dictateur pourrait avoir fait. Cicéron appelle ailleurs la loi Valéria *la plus injuste de toutes les lois, la moins semblable à une loi* (*de Leg. Agrar.*, III, 2; *pro S. Rosc.*, 43.)

Ut iidem dicunt. Comme les mêmes gens le soutiennent. Ce sont toujours les sectateurs d'Aristippe et d'Épicure qui fondent la religion sur la crainte, la loi sur l'utilité, la justice sur la coutume. (Diog. Laërce, II, 16, 93; X, 139; Lucrèce, *passim*.)

Digitized by Google

XV. *Nam hæc nascuntur ex eo.* Wagner observe très-bien qu'il y a lacune, et par suite confusion dans le raisonnement. Il faut distinguer en effet les vertus qui ne sont pas d'obligation étroite, comme la libéralité ou le dévouement, de la justice, laquelle est forcée. Cicéron ne le fait pas, et après les avoir fondées sans distinction sur la nature, il dit : « Si la justice ne repose pas sur la nature, les autres vertus tombent comme elle. » La conséquence n'est point évidente; il se pourrait en effet que la libéralité, le dévouement, la pitié fussent dans la nature, et que la justice n'y fût pas. C'est même une opinion qui a été soutenue; car il est remarquable que la plupart des philosophes qui ont ébranlé les fondements des vertus de devoir n'ont point nié les vertus de sentiment. Il faut donc avouer que Cicéron n'a pas convenablement établi que le droit est fondé sur la nature; il avance que diverses vertus le sont, puisqu'elles existent, et conclut par analogie qu'apparemment la justice l'est aussi bien qu'elles, puisqu'elle est comme elles une vertu. Rien de moins pressant que ce raisonnement : il y avait mieux à dire.

XVI. *Nisi naturæ norma.* Ce chapitre contient la grande objection contre l'infaillibilité du consentement général; c'est celle dont l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* n'a tenu aucun compte. M. de Bonald, au contraire, s'est appuyé plusieurs fois des idées de Cicéron, et il a même donné cette phrase, *Nos legem bonam a mala*, etc., pour épigraphe au chapitre IV de son *Essai analytique sur les lois naturelles*. On doit seulement s'étonner qu'il en ait déduit la doctrine du pouvoir absolu.

XX. *Phædro meo.* Phédrus, philosophe athénien de la secte d'Épicure, fut un des premiers maîtres de Cicéron, son ami et celui d'Atticus, qui resta son disciple. (*De Fin.*, I, 5; V, 1; *Ep. fam.*, XIII, 1; *Philipp.*, V, 5.) L. Gellius Poplicola avait été consul l'année de Rome 681, et censeur deux ans après avec Cn. Cornélius Lentulus. (*Brut.*, 27, 47; *in Pison.*, 3; A.-Gell. V, 6.)

XXI. *Controversia nata est de finibus.* La discussion *sur les limites*, ou *sur les fins*, est celle de la distinction des biens et des maux traitée dans le *de Finibus*. Pour bien comprendre l'allusion qui suit, il faut savoir plusieurs choses. Ce terrain imprescriptible était un espace de cinq pieds, environ quatre pieds et demi de France, que les douze Tables ordonnaient de laisser en friche entre chaque propriété, et sur lequel les deux propriétaires voisins pouvaient aller, venir, tourner la charrue pour reprendre un nouveau sillon; mais qui n'appartenait à aucun des deux, et que l'un ne pouvait prescrire (*usu capere*) sur l'autre; toute contestation à ce sujet était, d'après les douze Tables, jugée par trois arbitres. L'an de Rome 642, pendant la guerre de Jugurtha, le tribun C. Mamilius fit passer une loi *de limitibus, sive de regundis finibus*, laquelle lui fit donner le surnom de *Limitanus*. Cette loi fixait entre cinq et six pieds la largeur du terrain qui devait rester libre et neutre entre les propriétés, et remettait à deux arbitres choisis par chacune des parties la décision de toute contestation sur les limites; c'est à cette double législation que Cicéron fait allusion. Profitant du double emploi du mot *fines*, il veut, dans la question des limites ou des fins, maintenir entre le champ des Académiciens et celui du stoïcisme un espace libre, qui échappe à la prescription, et qu'Antiochus ne puisse s'approprier pour venir ensuite envahir la propriété de l'Académie. Quant à la contestation des deux propriétaires voisins, c'est-à-dire des deux sectes limitrophes, il prétend la faire vider par trois arbitres, conformément à la loi des douze Tables. En effet, dans le Traité *de Finibus*, où il tient cette promesse, il introduit trois personnages, du moins dans le premier Livre, savoir : lui-même, L. Torquatus, et C. Triarius.

Iisque parere. Cette décision paraît laisser la question en suspens, ou plutôt éviter de la résoudre; car Socrate n'ayant rien écrit, et sa doctrine ne nous étant parvenue que par ses élèves, qui l'ont modifiée chacun selon son génie, la décision arbitrale revient donc à ceci : Chercher entre les opinions des Stoïciens et des Académiciens, quelle est la plus exacte tradition socratique. Il est vrai que les seconds étant à peu près reconnus pour les dépositaires les plus fidèles des idées de leur maître, Cicéron veut dire au fond que la vérité se trouve dans les ouvrages comparés de Platon et d'Aristote; et c'est aussi l'objet du Traité *de Finibus*.

XXI. *Tanquam lege vivere.* Quintus pose ici la question entre les Académiciens et les Péripatéticiens d'une part, et les Stoïciens de l'autre : on voit que la différence des deux doctrines est bien fugitive, et ne porte que sur quelques mots; il est même difficile de ne pas la prendre pour une puérile subtilité, dans les termes auxquels la réduit Quintus : aussi suis-je très-tenté de croire que le texte est corrompu. On pourrait lire, par exemple, *virtus* au lieu de *virtute*, et supprimer les trois mots suivants : quoi qu'il en soit, plusieurs fois Cicéron a mieux exprimé le point litigieux. (Voyez le Traité *de Fin.*, II, II; IV, 6; V, 9; et les *Devoirs*, III, 3.) Ses autres ouvrages, et particulièrement les *Académiques*, offrent une foule de passages (I, 5; II, 42), où il fait voir ce qu'il a entendu lorsqu'il a réduit la discussion à une dispute de mots.

XXII. *Adhuc dicta sunt.* Lambin supplée, comme il suit, ce qui manque dans le texte : « Ce que j'ai dit jusqu'ici est purement philosophique; et vous, ce sont peut-être les lois d'une cité que vous demandez? — QUINTUS. Non, je ne demande ni les lois de Lycurgue, etc.; » mais il est probable que la portion de texte qui manque était plus longue, et contenait une transition moins gauche que celle que l'on propose. Elle est d'autant plus mal choisie, que l'explication de Quintus n'a point pour but de ramener Cicéron à la jurisprudence; et la preuve en est que celui-ci lui répond par la philosophie, et en donnant d'une manière animée la conclusion générale des principes établis dans tout le Livre. Görenz croit qu'il faut rapporter ici le fragment cité par Lactance (*Div. Inst.*, V, 8) : sa conjecture est peut-être plus heureuse.

Vivendi doctrina. Cicéron, en établissant l'existence d'une loi, a posé le fondement de toutes les sciences morales et de la philosophie, qui les domine et les contient toutes; et il montre dans cette éloquente péroraison toute la portée du principe. De ce principe en effet, et de ce principe seulement, il résulte que la sagesse existe. La sagesse n'est pas ici une simple qualité morale, mais une science tout entière, ainsi que les Grecs l'entendaient quand ils formèrent le mot de *philosophie*. Or, toute science suppose une vérité qui lui sert de fondement; et toute vérité, étant immuable, est une loi. La sagesse n'est donc une science que parce qu'elle porte sur un fait immuable, c'est-à-dire sur une loi. Cette science est celle de l'application de la loi à l'humanité. L'étude de cette science comprend, selon Cicéron, la connaissance de soi-même, celle de la nature, l'art du raisonnement et l'éloquence.

Delphico deo tribueretur. On sait que cette parole de Chilon de Lacédémone était, ainsi que plusieurs autres maximes attribuées aux sept sages, gravée en lettres d'or sur un des murs du vestibule du fameux temple d'Apollon Pythien, à Delphes, dans la Phocide. Cette circonstance, ou la beauté du précepte, lui avait fait attribuer une origine céleste.

XXIII. *Perpetua oratione.* On sera peut-être surpris de voir placer l'éloquence à la suite et presque au rang de la connaissance de soi-même, de la nature et de la divinité. Et sans doute Cicéron, comme il le confesse, a

Digitized by Google

cédé à un penchant personnel pour l'art auquel il devait tout; mais cependant il aurait pu alléguer une raison plus philosophique : l'art de raisonner, de discuter, d'argumenter, la logique, la dialectique, ont été placées très-haut par des philosophes qu'on ne peut, comme Cicéron, accuser d'éloquence. Les Stoïciens, par exemple, ont dit, ainsi que lui, que la logique était le rempart de la philosophie.

LIVRE SECOND.

I. *In Fibreno.* Le Fibrène est une petite rivière qui se jette dans le Liris; sur leurs bords était Arpinum. Atticus parle de ces deux rivières, I, 7; et Quintus, II, 3.

Hic sacra. On verra plus bas, chap. 18 à 19, comment les sacrifices se perpétuaient dans les familles et faisaient partie de l'héritage.

Curiana in Sabinis. Manius Curius Dentatus, trois fois consul, avait triomphé des Samnites, des Sabins et de Pyrrhus. On connaît sa gloire et sa frugalité. La maison ou plutôt la chaumière où il refusa les présents des Samnites n'était pas éloignée de la maison de Caton l'ancien. (*De Senect.*, 16; Columell., I, 3.)

Immortalitatem repudiasse. Voyez l'Odyssée, I, 56; VII, 254. Cicéron avait été touché de cette tendresse d'Ulysse pour sa patrie, *De Orat.*, I, 44. Il dit plus d'une fois qu'Arpinum est son Ithaque, et il ajoute ces mots d'Ulysse, *Odyss.*, IX, 28 : « Je ne puis rien voir qui me soit plus doux que cette terre. » *Ad Att.*, II, 11.

II. *Eos demigrare ex agris.* « Sous Cécrops et les premiers, rois l'Attique fut toujours habitée par bourgades, qui avaient leurs prytanées et leurs archontes. Dans le temps où ils vivaient sans crainte, ils n'allaient pas s'assembler en conseil pour délibérer avec le roi; les habitants de chaque bourgade délibéraient et prenaient conseil entre eux.... Mais, sous le règne de Thésée, entre diverses institutions tendantes à l'avantage d'Athènes, ce prince, qui joignait la sagesse à la puissance, abolit les conseils et les premières magistratures des bourgades, rassembla tous les citoyens dans ce qui est à présent la ville, et y institua un seul conseil et un seul prytanée; les Athéniens continuèrent d'habiter et de cultiver leurs champs; mais il les força de n'avoir qu'une ville. » (Thucydide, II, 15. *trad. de M. Gail.*) — *Astu* est un mot grec qui signifie ville, et, pris isolément, la ville par excellence ou Athènes, comme en latin *Urbs* veut dire Rome. — On sait que Sunium était un bourg placé sur un promontoire du même nom qui s'avance dans la mer Égée, à l'extrémité sud-est de l'Attique. Du reste, on n'est d'accord ni sur le texte ni sur le sens précis de cette phrase.

III. *Balbo.* Pompée défendit Balbus avec Cicéron, *pro Balb.* 1 : c'est pour cela qu'on a substitué le nom de Balbus à ceux d'Avidius ou d'Ambius que portent les premières éditions, et qui sont également inconnus. Il est certain d'ailleurs que Pompée plaida plusieurs fois conjointement avec Cicéron. C'est Marius qui partage ici avec le dernier l'honneur d'être appelé le sauveur de Rome.

Quasi in familiam patriciam venerit. Ceux qui entraient par adoption dans les familles en prenaient le nom, surtout s'ils passaient d'une famille obscure dans une maison noble. Atticus, qui peut-être parle ici, était dans ce cas, puisque, ayant été adopté par son oncle Cécilius, il allongea son nom de cet autre, et se fit appeler Titus Cécilius Pomponinus Atticus; mais comme Cécilius n'était pas d'une qualité à relever celle d'Atticus, on revint à son nom ordinaire, même du vivant de Q. Cécilius. (*Morabin.*)

In Phædro, édit. de Deux-Ponts, tom. X, pag. 286.

In Aratæo carmine. On trouvera dans ce volume les fragments qui nous restent de la traduction que Cicéron avait faite des *Phénomènes d'Aratus.*

IV. Le même mot, *sermonis*, est répété deux fois à très-peu de distance, et la seconde fois avec un sens peu naturel. Il faudrait probablement le supprimer, et lire *vim ejus* ou *hujus*, *quo jura nobis definienda sunt;* ou bien, avec M. Wagner, *vim qua*, ce qui ne change rien au fond des idées. Quoi qu'il en soit, le danger que Cicéron veut éviter est celui d'une équivoque sur le mot de loi, quoiqu'il ait déjà pris ses précautions, I, 6. En effet, le sens philosophique et général qu'il donne ou restitue à ce mot, pris ordinairement dans une acception particulière et positive, est trop peu ordinaire pour ne pas donner lieu à beaucoup de méprises et de sophismes. Les modernes s'y sont trompés, et l'erreur féconde sur laquelle repose le système de Hobbes et de ses nombreux imitateurs vient peut-être de n'avoir pas compris la vraie notion de la loi. — Il faut remarquer aussi que dans ce passage le mot *jura*, droits, est pris avec une signification qu'il gardera presque constamment dans le reste de l'ouvrage. Il signifie l'application de la loi, de la justice, ou du droit universel, à un ordre particulier d'objets, comme dans ces expressions reçues, *le droit des gens*, *le droit public*. Chacun de ces droits, en effet, a la loi pour fondement, et en suppose l'idée, et c'est pour cela que si cette idée n'est pas bien comprise, aucun droit ne peut être établi ni défini.

Ejusmodi alias leges. Le texte ici adopté paraît obscur; mais c'est celui qui se rapproche le plus des manuscrits, et on l'appuie d'un passage de la *Rhétorique à Hérennius*, où l'auteur, pour donner l'idée de la loi, cite le même exemple, et dans des termes analogues, II, 13. On peut ajouter que, pour la netteté du sens, il convient que la disposition légale citée soit impérative; or, elle ne l'est point expressément si, comme le font la plupart des éditions, on la réduit à ces mots : *Si in jus vocat.* Sur le sens du mot *atque*, signifiant *statim*, voyez Aulu-Gelle, X, 29.

VI. *Titias et Apuleias.* Les lois du tribun Sext. Titius sont peu connues; mais l'histoire parle beaucoup de L. Apuléius Saturninus, célèbre tribun du peuple, ami de Marius qui l'abandonna, imitateur des Gracques dont il éprouva le destin, l'an de Rome 653. Toutes ses lois étaient factieusement populaires, et par conséquent très-odieuses au sénat et à Cicéron. Il porta, entre autres, une loi de majesté, *de Orat.*, II, 25, 49; une loi agraire et sur les colonies, *pro Balb.*, 21; une loi sur les subsistances, *ad Herenn.*, I, 12; enfin, une loi sur le serment des sénateurs, celle qui contribua le plus à sa perte, *pro Sext.*, 16; *pro Dom.*, 31; *pro Cluent.*, 35. Sext. Titius, tribun, ami de Saturninus, après avoir participé à toutes ses mesures, renouvela, l'année qui suivit sa mort, la fameuse loi agraire des Gracques. Le consul Marcus Antonius l'orateur lui résista, et le fit peu après condamner au bannissement. (*De Orat.*, II, 11; *pro C. Rabirio*, 9, etc.)

Livias quidem. M. Livius Drusus était aussi un jeune tribun dont les propositions sur les jugements, sur le partage des blés et des champs, inquiétèrent le sénat. Il fut tué l'an de Rome 662; et le consul L. Marcius Philippus fit révoquer par un décret du sénat toutes ses lois, comme portées contre les auspices. Le témoignage de l'histoire est favorable à ce jeune tribun, dont les intentions étaient pures : Cicéron ne l'eût pas mis de lui-même au rang de Saturninus; aussi emprunte-t-il pour le condamner la voix de son frère Quintus, partisan plus sévère et plus ardent des intérêts des patriciens. *Brut.*, 28, 49, 62; *pro Rab.*, 7; *Cluent.*, 56; *Planc.*, 14; *Dom.*, 16, *et passim;* Tite Live, *Épit.* 71; Flor., III, 17, etc.

Digitized by Google

Non omnia vi ac minis cogere. Cicéron touche ici des questions qui intéressent hautement la législation et la philosophie. Est-il utile que les lois aient un préambule? Il y a plusieurs raisons d'en douter. Que Platon ait fait précéder d'une espèce d'exhortation générale ses Lois, composition purement philosophique, conception toute spéculative, cela est naturel et convenable; mais Zaleucus et Charondas, législateurs réels, l'un des Locriens, l'autre des Thuriens, sont dans une position différente. On peut douter, par des exemples modernes, qu'il soit bon d'ajouter à des législations, à des constitutions politiques, ces déclarations de principes généraux qui appartiennent plutôt à la philosophie. Les lois s'exposent ainsi à décréter formellement de pures théories, à leur communiquer un caractère obligatoire. Or, c'est encore une grande question : Les Lois peuvent-elles valider des, héories sans usurpation? ou bien, lorsqu'elles en décrètent, peuvent-elles, sans perdre leur caractère, contenir des dispositions de deux sortes, dont les unes soient de purs conseils, et les autres des commandements?

VII. *Utiles esse has opiniones.* Il faut observer qu'ici les préjugés de l'homme d'État ont altéré la raison du philosophe. Celui qui, dans le premier livre, s'est indigné que l'on ait pu fonder la probité sur l'intérêt, n'aurait pas dû peut-être parler de l'*utilité* de la religion, lui qui nous dit, I, 15, que le culte devait être conservé, surtout parce qu'il est un signe de la relation de l'homme avec Dieu.

In veteribus XII *sacratis.* On appela principalement *lois* sacrées celles qui avaient été rendues sur le mont Sacré, l'an 260, et qui créaient le tribunat, parce que le transgresseur en était dévoué aux dieux, *sacer diis;* ce qui était une espèce de malédiction (*obtestatione et consecratione legis.* Pro Balb., 14). Depuis, d'autres lois qui étaient armées de la même menace furent aussi décorées du même nom. Telles étaient la loi sur l'appel au peuple, *De provocatione,* Tite Live, II, 8, et la loi sacrée militaire, qui défendait de rayer du tableau le nom d'un soldat sans son consentement. *Id.*, VII, 41.

VIII. *Certasque fuges.* Cette précaution regarde de certains sacrifices particuliers. Ainsi, aux *Terminalia,* sacrifices au dieu Terme, on immolait une jeune brebis, Ovid., *Fast.*, II, v. 655; aux *Vinalia,* sacrifices pour les vendanges, on faisait des libations de vin nouveau, *ibid.*, IV, v. 863. Aux sacrifices ordinaires, et pour ainsi dire généraux, le lait, le froment, étaient les offrandes habituelles, et le choix des victimes était plus indifférent.

Singulis flamines. On pourrait disputer sur cette phrase. Le plus sûr est de suivre le texte sans l'altérer par aucune conjecture. Il y avait en effet des prêtres particuliers pour chaque divinité, tels que les *Luperci* pour le dieu Pan, les *Galli* pour Cybèle, les *Potitii* pour Hercule, etc. Les pontifes formaient un collége qui avait juridiction sur tout ce qui concernait la religion et ses ministres, et dont les membres ne rendaient compte de leur conduite ni au sénat ni au peuple. Quant aux flamines, c'est d'eux que vient toute la difficulté du passage. On prouve en effet que tous les prêtres des divinités particulières ont souvent été appelés *flamines.* Mais il n'en est pas moins vrai que ce nom s'appliquait plus particulièrement à ceux de certains dieux, savoir : Jupiter, Mars et Romulus; *Flamen Dialis, Martialis, Quirinalis.* Ces trois prêtres, longtemps pris parmi les patriciens, étaient à part, et jamais on n'eût confondu le *Flamen Martialis* avec les *Salii*, qui étaient aussi des prêtres de Mars.

Unum quod præsit cæremoniis. Ainsi, parmi les ministres de la religion, les uns étaient chargés de la célébration du culte, les autres de la divination; ceux-ci interprétaient les paroles des devins, de ceux qui devinent ce qui est, et des prophètes, de ceux qui devinent ce qui sera. Au premier rang de ces prêtres sont les augures, dont la science était très-étendue et très-compliquée.

Interpretes autem Jovis. Le sens propre de cette phrase, un peu équivoque, est qu'avant de demander aux dieux la prospérité de l'agriculture et la conservation du peuple, les prêtres doivent consulter les augures pour savoir si la prière sera agréable aux dieux. Caton, *R. R.*, c. 141.

Capital esto. Tout ceci a rapport aux fonctions et à la science augurales. L'augure se plaçait sur un lieu élevé appelé *arx* ou *templum*, d'où la vue s'étendait de tous côtés; et pour ôter tous les obstacles on abattait quelquefois des édifices. Il offrait des sacrifices, prononçait une prière solennelle, *effata*, dont il paraît que le langage était détourné, et désignait sous des expressions mystérieuses les objets qu'il se proposait d'observer; puis il s'asseyait, et la tête couverte, le visage tourné à l'orient, il déterminait avec son *lituus,* bâton recourbé, les régions célestes de l'est à l'ouest, et remarquait dans le fond du ciel un astre qui lui servait de point fixe, auquel il rapportait toutes ses observations. On sait qu'il fallait prendre les auspices préalablement à toute délibération ou entreprise importante (Adam, *Antiq. rom.*, tom. II, page 40).

IX. *Fœderum pacis... fetiales.* Les féciaux n'étaient point des prêtres, mais leur personne était sacrée; leur fonction était de déclarer la guerre et de faire la paix; c'étaient de simples hérauts. Leur juridiction ne s'appliquait probablement qu'aux choses de forme; ils ne décidaient pas si une guerre était juste, pas même si elle était utile, mais si elle était déclarée dans les règles.

Aruspices. Les aruspices étaient moins considérés que les augures. Leur science ou leur métier, *aruspicina,* était la risée des gens de bon sens; ils examinaient les entrailles des victimes, et jugeaient des singularités qu'elles présentaient quelquefois (*Epist. fam.*, VI, 18; *Nat. D.*, I, 26; *Divin.*, II, 24).

Cereri. Les sacrifices *pour le peuple* étaient ceux de la Bonne déesse, célébrés par les femmes (*ad Att.*, I, 13). La fête grecque était imitée de celle d'Éleusis, et se célébrait en l'honneur de Cérès (*pro Balb.*, 24; *in Verr.*, IV, 51).

Parricida esto. Le mot *parricide,* dans la langue des lois romaines, s'applique au simple homicide, et par extension à tout crime capital, comme dans cette expression consacrée, *questeur du parricide;* c'est le questeur criminel. L'*inceste* désigne surtout l'outrage fait aux vestales, et entraîne toujours une idée de profanation.

X. UTEI TU ROGAS. Les expressions du texte sont celles qui étaient employées dans les délibérations des comices par centuries. Atticus prie Cicéron de développer sa loi, *suadere legem;* c'est la proposer explicitement; c'est ce qu'on appellerait chez nous en exposer les motifs : alors, dit-il, il donnera son *uti rogas*; c'était la boule blanche de ce temps-là. Plus anciennement, le suffrage était vocal; ensuite on l'écrivit sur un bulletin : U. R. (*Voyez* Tit. Liv., XXXI, 8, etc.)

Præsentis pœnæ. D'une peine présente. Présent est souvent pris dans un sens particulier, tant dans les langues anciennes que dans la nôtre, lorsqu'il s'applique aux dieux et à tout ce qui vient du ciel; une peine présente, c'est une peine menaçante, assurée, inévitable. La réflexion de Cicéron sur la sanction pénale qu'il attache à l'observation du premier article de sa loi pourrait donner lieu à des objections. En effet, ou il croit ce qu'il dit, et que Dieu se *vengera* de celui qui manquerait à l'un des commandements, de celui, par exemple, qui l'adorera avec trop de magnificence, ou, ce qui est plus vraisemblable, il n'invoque ici la vengeance divine que par prudence et pour

Digitized by Google

assurer l'exécution de sa loi. Dans le premier cas, il usurpe; est-il dans le secret des arrêts de Dieu? Dans le second, il se sert d'un indigne artifice; le nom de Dieu ne doit jamais être employé comme un supplément des peines terrestres; les législateurs n'ont pas le droit de le faire servir à leur utilité.

Suosque deos. Ici commence le développement ou commentaire du second article de la loi. Cicéron n'en avertit point, et, en général, outre l'aridité de la matière, le défaut de transition entre les diverses parties, les divers paragraphes, presque les diverses phrases de ce Livre, en rend la lecture difficile. J'ai tâché d'y mettre au moins quelque clarté, en séparant par des tirets les parties du commentaire qui regardent des articles de lois différents.

Templum esset et domus. C'était en effet une opinion des mages, prêtres, philosophes et magistrats chez les Perses; ils n'élevaient ni temples ni autels, mais ils célébraient des sacrifices sur le sommet des montagnes. Toutefois, dans l'expédition contre la Grèce, la guerre que fit Xerxès, selon l'expression de Cicéron, aux dieux comme aux hommes, fut plutôt dirigée par la vengeance que par la religion.

XI. *Dictum est a Pythagora.* Pythagore disait que les hommes deviennent meilleurs lorsqu'ils s'approchent des dieux (Plut., *de Superst.*, et *de Orac. defect.*); ou, selon la version de Sénèque, qu'ils changent d'esprit en entrant dans un temple, en voyant de près l'image des dieux, en écoutant un oracle (*Epist.* 94). Suivant Thalès, le monde était animé et plein des dieux (Diog. Laert., I, 27). L'interprétation que Cicéron donne de leur pensée n'est pas incontestable; elle est entachée d'idolâtrie. (*Wagner.*)

Eamdemque rationem luci habent in agris. On comprend peu comment la même raison fait placer les temples dans les villes, et les bois sacrés dans les campagnes : c'est sans doute pour que les habitants des campagnes comme ceux des villes aient à leur portée un lieu d'oraison et de recueillement. Ces bois étaient de simples bocages : aussi, malgré Cicéron, il y en eut toujours dans les villes; c'étaient comme les jardins des temples.

Fortium bonorumque divinos. Ceci est plus poétique que philosophique. Cette distinction des âmes immortelles et des âmes divines n'est point réelle, ou n'est pas assez certaine pour être affirmée. Il y a dans cet ouvrage même des principes qui la combattent. Cicéron revient souvent à cette idée, qui ressemble à la doctrine du petit nombre des élus, mais qui n'a point l'appui des mêmes arguments; et il est permis de n'y voir qu'une concession aux croyances de son temps, et une illusion du vainqueur de Catilina, qui espérait que les sauveurs de la patrie seraient admis parmi les dieux *indigètes.* (*Nat. des dieux*, II, 24; *Devoirs*, III, 5; *Républ.*, VI, 7; Lactance, I, 15, etc.)

XI. *Deos ipsos in animis.* Les temples de toutes ces vertus existaient en effet à Rome (*Nat. des Dieux*, II, 23). Lactance blâme l'approbation donnée par Cicéron à ce culte allégorique, qui lui paraît propre à substituer l'adoration des vertus déesses à l'amour des vertus pratiques. « C'est la vertu, dit-il, qu'il faut honorer, et non son image » (I, 20). Turnèbe veut placer ici une phrase que Lactance rapporte, et que l'on trouvera parmi les Fragments; il y est question des statues de l'Amour que l'on voyait dans les gymnases grecs : c'est évidemment à cette idée qu'elle se rapporte; mais placée au lieu indiqué par Turnèbe, elle se lierait difficilement à ce qui précède, et donnerait lieu de supposer une lacune plus étendue.

Cylonio. Cylon, Athénien, vainqueur aux jeux olympiques, s'était emparé, par l'ordre d'un oracle, de la citadelle. Assiégé par les Athéniens, et réduit à la famine, il parvint à s'évader avec son frère, et ses compagnons se réfugièrent en suppliants au pied de l'autel qui était dans l'Acropole; ceux à qui la garde en fut confiée les séduisirent par de fausses assurances, et les immolèrent, ainsi que quelques autres qui s'étaient retirés près de l'autel des Euménides (Thucydide, I, 126). Pour expier ce crime, on fit venir de Crète Épiménide, dix ans avant la guerre Persique (Platon, *Lois*, I; Diog. L., I, 110), et des autels furent élevés à l'Affront et à l'Impudence. Il paraît qu'Épiménide consacra ces autels dans la même intention que le roi Tullus avait élevé des temples à la Pâleur et à la Peur, non pour les adorer, mais pour les apaiser et détourner leurs coups (liv. I, 27). La même observation doit s'appliquer aux autels de la Fièvre et de la mauvaise Fortune (*Nat. des D.*, III, 25).

XI. *Vicepotæ.* On trouve *Vicepota* ou *Vicapota*, dans Tite Live, II, 7, et la déesse *Stata*, dans Festus. L'origine du titre *Stator* est connue (Tite Live, I, 12; Ovid., *Fast.*, VI, v. 793). Il y parle aussi de celui d'*Invictus* (*Ibid.*, v. 650).

Salutis. Il y avait à Rome des temples érigés au Salut, sur le Quirinal (*ad Att.*, IV, 1; Plin., *H. N.* XXXV, 4); à l'Honneur (Tite Live, XXVII, 25); au Secours (Varr., *de Ling. lat.*, IV, 10; Macr., *Sat.* I, 10); à la Victoire, à l'Espérance (*Nat. des D.*, II, 23), etc.

Fortunaque sit vel hujusce diei. Le temple de la Fortune de ce jour avait été dédié par Q. Catulus, à l'époque de la guerre des Cimbres, en 651; celui de la Fortune *Respiciens* était auprès du temple de Jupiter vainqueur (Plut., *Quest. Rom.*). Servius Tullius invoqua le premier, la Fortune du hasard, dont le temple, situé près du Tibre, fut réparé par Carvilius, pendant la guerre de Toscane (Tite Live, X, 46; Ovid., *Fast.*, VI, v. 773). Le temple de la Fortune *primigénie*, déesse de la naissance, fut aussi voué par le même roi, et plus tard par P. Sempronius, pendant la deuxième guerre Punique (Tiv., XXXIV, 53; XLIII, 13). L'épithète de *Comes*, compagne, était aussi un surnom divin de la Fortune; mais en cet endroit le texte est interrompu et peut-être altéré.

XII. *Quumque Vesta...* Quoique rien ne soit plus connu que le nom de Vesta et de ses prêtresses, on sait mal quelle était la nature et le culte de cette divinité : selon le plus grand nombre, elle était la déesse du feu, et Cicéron fait dériver son nom du mot grec ἑστία, qui signifie *foyer* (*Nat. des D.*, II, 27); son autel était enfermé dans un sanctuaire impénétrable aux hommes, et un feu éternel y brûlait, religieusement entretenu par les six vestales dont les anciens nous ont appris les devoirs et les priviléges (Tit. Liv., I, 20).

Ad interpretanda alii prædicta vatum. Les ministres de la religion que Cicéron désigne ici sont probablement les quindécemvirs, ou gardiens des livres des prophètes, c'est-à-dire des célèbres livres Sibyllins, que dans les circonstances critiques, et pour les mesures importantes, ils étaient, sur l'ordre du sénat, chargés de consulter et d'interpréter, et qui passaient pour renfermer les destinées de l'empire romain. C'est ce qui explique les précautions que Cicéron conseille ici. C'est dans le même but qu'Auguste, étant pontife, fit brûler environ deux mille volumes de prédictions suspectes, et ne réserva que ces deux livres sacrés (Suét., *Octav.*, 31).

ALIO DIE. Cette prérogative des augures n'était absolue que dans les comices par centuries, quoique Cicéron l'étende ici tant aux comices qu'aux conseils, *consilia*, réunions d'une partie du peuple. Celui qui devait les présider, accompagné d'un augure, prenait les auspices; si

Digitized by Google

l'augure les déclarait valides, rien n'empêchait la tenue des comices. *Alio die* exprimait une décision contraire; et l'effet de cette déclaration, appelée *obnuntiatio*, était, en vertu des lois Élia et Fufia, la dissolution de l'assemblée. Tout magistrat d'un rang supérieur ou égal à celui du citoyen qui tenait les comices pouvait, même après qu'ils avaient été commencés, les faire dissoudre par une déclaration semblable. Les patriciens se servirent souvent de ce privilége pour prévenir ou annuler des décisions contraires à leur politique (*De Div.*, II, 34; Tit. Liv., IX, 38).

XIII. *Neque enim Polyidi.* Polyide de Corinthe prédit à son fils Euchénor, un des Grecs venus au siége de Troie, qu'il y périrait (*Iliad.*, XIII, 666). Mélampe, Mopsus, Amphiaraüs, sont autant de devins fameux des temps héroïques de la Grèce. Calchas et Hélénus sont très-connus par Homère (*Iliad.*, I, 69; VI, 76; VII, 44). L'art des devins était en grand honneur chez les peuples ici nommés, tous habitants de l'Asie. (*De Div.*, I, 15 et 41.)

Itaque neque illi assentior.... C. Marcellus et Appius Claudius, collègues de Cicéron dans le collége des augures, avaient écrit tous deux sur la divination, comme lui-même l'a fait depuis (*Tuscul.*, I, 16). Il paraît que l'opinion du premier était assez répandue parmi ses collègues; car ils se moquaient des superstitions du second en le nommant un Pisidien (*Divin.*, I, 47). Cicéron, qui expose en détail, dans son Traité, tous les arguments qu'il rappelle ici en faveur de la réalité de la science augurale (I, 38, 51, *et passim*), n'élude point comme ici la question, et s'y montre plus indépendant que dans ce livre, où il s'attache étroitement aux croyances ainsi qu'aux coutumes anciennes. Il ne nie point la science augurale, il nie la divination; il déclare qu'il penche plutôt pour l'avis de Marcellus; il croit que si la science de la divination a été dans le principe établie de bonne foi, reçue par le préjugé, elle a été conservée par la politique; et il ajoute ce qu'il n'eût point osé dire dans le Traité des Lois : *Errabat enim in multis antiquitas* (II, 33 et 35).

XIV. *Iacchus.* Iacchus est le nom que l'on donnait à Bacchus dans les hymnes des mystères qui se célébraient en son nom, et les Eumolpides étaient les prêtres de Cérès Éleusine, du poëte Eumolpus, fils de Musée et disciple d'Orphée, qui avait été pontife de cette déesse, et dans la famille duquel ce ministère s'était perpétué : aussi désignait-on les mystères de Cérès sous le nom de *Sacrifices des Eumolpides* (*Nat. des D.*, II, 24; *Verr*, IV, 60; V, 72).

Quibus ipsi initiati sumus. Il s'agit probablement des mystères d'Éleusis, auxquels les Athéniens admettaient les étrangers (*Nat. des D.*, I, 43; *Tusc.*, I, 13). C'est une opinion assez probable, que la fondation des mystères de Bacchus et de Cérès avait eu pour but de réunir les hommes, encore peu sociables, dans la joie commune d'une fête, et là de leur enseigner, sous des formes mystérieuses et sacrées, qui piquaient la curiosité, inspiraient l'effroi, captivaient la croyance, les éléments des premiers arts, de la morale et de la religion naturelle. Une vie aisée et tranquille, une douce fin, un autre avenir, tels sont les biens que promettait l'initiation : de là les éloges que Cicéron donne à ces cérémonies. Mais, en s'éloignant de leur institution primitive, elles étaient devenues beaucoup moins utiles (*Anachars.*, ch. 68). Il paraît même que l'obscurité qui les enveloppait n'avait pas toujours été favorable aux bonnes mœurs, et dans les poëtes dramatiques on voit que plus d'une intrigue avait pris naissance pendant la célébration des saints mystères; ils étaient devenus presque un moyen de comédie (*Voyez* Plaut., *Aulul.*, prol., 36; et Ménandre cité par Aulu-Gelle, II, 23).

XV. *Bacchanalibus.* Sous le prétexte du culte de Bacchus, une secte s'était formée, qui dans l'obscurité des forêts et de la nuit célébrait d'horribles mystères, où l'humanité et la pudeur étaient également outragées. Le sénat, instruit de ces désordres, ordonna aux consuls Sp. Postumus et Q. Marcius Philippus de faire une information, *quæstio*, et de punir les coupables, *animadversio*. On en découvrit près de sept mille, tant dans les campagnes de l'Italie qu'à Rome même : ils furent poursuivis et punis de mort, ou forcés à la fuite, l'an de Rome 567 (Tite Live, XXXIX, 14).

XV. *Diagondas.* On ne sait de quel fait historique veut parler Cicéron, et Diagondas lui-même n'est point connu; d'autres lisent Pagondas.

Sabazius. Sabazius était un des noms sous lesquels on adorait Bacchus : σαβάζειν, *bacchari*, de σαβοῖ, cri des Ménades dans les bacchanales (*Nat. des D.*, III, 23). Les fêtes de Sabazius étaient aussi déréglées que les bacchanales de Rome, et méritaient le courroux satirique d'Aristophane : la pièce où il les condamnait est perdue. Quelques-uns confondaient ce nom avec celui de *Sébazius* donné à Jupiter; mais n'est-ce point une erreur? et Sébazius n'est-il pas plutôt synonyme de σεβαστός, *auguste;* de σεβάζω, *révérer?*

Atque impiam judicet. Il s'agit uniquement de l'imprudence dans ce qui concerne les formalités religieuses; tout manquement en ce genre était rémissible, s'il était irréfléchi; s'il était volontaire, il y avait audace et non imprudence; c'était une *impiété*, c'est-à-dire un crime inexpiable (Macrob., *Sat.*, I, 16).

Nec plane contemnendum puto. Platon est plus sévère que Cicéron; c'est que la musique avait plus de danger chez les Grecs, si dociles à la puissance des arts, que chez les Romains. (Plat., *Lois*, IV; Montesquieu, *Esp. des Lois*, IV, 8.)

XVI. *Qui sacrum abstulerit, sed etiam ei qui sacro commendatum.* C'était un point controversé entre les jurisconsultes que celui de savoir si l'argent d'un particulier devenait sacré par le fait du dépôt dans un temple, et conséquemment si le larcin de cet argent devait être réputé vol ou sacrilége (Quint., IV, 2). Les exemples rapportés sont peu connus. Clisthène est probablement celui qui se signala lors de l'expulsion des Pisistratides, et qui inventa l'ostracisme (*Brut.*, 7; Hérodote, V, 62 et 66).

Quum vir nemo bonus ab improbo se donari velit. (Platon, *Lois*, Liv. IV, chap. 8, éd. de M. Ast, 1814) : « L'homme juste, en s'approchant des autels, en communiquant avec les dieux par les prières, les offrandes et toute la pompe du culte religieux, fait une action noble, sage, utile à son bonheur et conforme en tout à sa nature; mais il n'en est pas ainsi de celui qui ne ressemble qu'aux méchants, car il y a autant d'impureté dans son âme que de pureté dans l'âme du juste. Or, il ne convient pas à un sage, encore moins à un dieu, de recevoir les dons que des mains impures lui présentent. A quoi servent donc toutes les peines des sacriléges pour gagner les dieux? les dieux n'entendent que la vertu. » PENSÉES DE PLATON, traduites par Victor Le Clerc, seconde édition, page 174; *voyez* aussi, pag. 112 et suiv. du même ouvrage, la même pensée, plus développée dans le dixième Livre des *Lois*.

XVII. *Quid accidere potuit homini præclarius?* Tout ce morceau est oratoire; il faut donc passer à Cicéron quelques inexactitudes, quelques exagérations dont sa rhétorique est plus coupable que sa vanité même. Tous les faits relatifs à son exil sont rappelés en trop d'endroits de ses ouvrages pour qu'il soit utile de les raconter; *voyez* surtout ses Discours *post Reditum, pro Domo sua, in Pison.*, *etc.*

Digitized by Google

XVII. *Sepultura... caruerunt.* Ce que l'auteur dit ici du sort de ses ennemis est un peu amplifié. Ceux dont il parle d'abord sont apparemment les partisans de Gabinius et de Clodius, frappés la plupart de condamnations et dispersés par l'exil; ce qu'il dit des plus impies ne paraît convenir qu'à Clodius, dont la mort fut sanglante et les funérailles tumultueuses (*Pro Mil.*, 32). Elles ne furent point *justes*, c'est-à-dire régulières, dans les formes prescrites : c'est ainsi que le mot *justa* seul a fini par signifier obsèques.

Et ea fama mortuorum. Cette conclusion ne ressort pas naturellement de tout le morceau, car l'auteur n'y a point parlé des menaces de l'autre vie. Il est vrai qu'elles ne sont point énoncées bien clairement dans le texte de la phrase, et qu'on peut le regarder comme altéré; mais ce ne serait pas la première fois que nous aurions vu Cicéron raisonner plutôt d'après ses opinions intimes et sous-entendues, que, d'après ses idées exprimées, surtout lorsqu'il cède à un mouvement d'éloquence et d'amour-propre. Les irrégularités de style, les lacunes de raisonnement, l'amplification des faits, enfin le peu de convenance de cet éloge de lui-même et de cette invective contre ses ennemis, ne sont peut-être pas des raisons suffisantes pour croire, avec Wagner, que depuis ces mots, *Quid ego hic sceleratorum, etc.*, tout le passage soit apocryphe.

XVIII. *Platoni prorsus assentior.* (Platon, *Lois*, Liv. XII, chap. 7, édit. de M. Ast, page 472.) Ce passage est cité encore par Clément d'Alexandrie, *Strom.*, V, 11; Eusèbe, *Prépar. ev.*, III, 8; Théodoret, *Thérapeut.*, III, etc.

Ad pontificium jus et ad civile. L'obligation de célébrer les sacrifices établis dans une famille étant une des charges de la succession, les questions qui y étaient relatives regardaient les jurisconsultes; d'un autre côté, comme il s'agissait de sacrifices, par conséquent d'engagements religieux, les pontifes possédaient ou s'étaient arrogé le droit d'en connaître. Le droit pontifical se composait de simples questions de droit, qui, par la nature des objets auxquels elles s'appliquaient, paraissaient intéresser la religion.

XIX. *Publii filius.* C'est Quintus Scévola, le pontife par excellence, fils de Publius Scévola.

XX. *Si major pars pecuniæ legata est.* Pour entendre toutes ces distinctions qui paraissent d'abord difficiles, il suffit de se rappeler ce que tout le monde sait, la différence d'un héritier à un légataire. L'hérédité est la succession légale ou testamentaire à tous les droits qu'avait le défunt. Le legs est une libéralité ou donation laissée par le défunt à un tiers, en termes directs, laquelle doit être fournie par l'héritier. Il s'ensuit que la valeur de l'hérédité est en raison inverse de celle des legs, et qu'il peut se trouver des circonstances où la part d'un ou de plusieurs légataires soit égale et même supérieure à l'hérédité proprement dite, auquel cas il semble équitable que le légataire soit tenu des charges de la succession préférablement à l'héritier (*Inst.*, Liv. II, tit. X, XIV et XX).

Id si is non probat, rectum non est. Il est nécessaire de commenter ici et le texte et la traduction. Voici comme procède l'objection contre les pontifes. Ils avaient posé en principe que les sacrifices suivaient l'argent; mais aussitôt ils ont inventé des fictions, des artifices légaux, au moyen desquels on se soustrait au principe. Le premier est la déduction dite de *cent sesterces, centum nummorum.* Le testateur, en insérant dans le testament qu'une certaine somme serait déduite préalablement sur l'hérédité au profit du légataire, pouvait, au moyen de ce changement de termes, lui assurer le bénéfice sans les charges : sous le nom de déduction, ce dernier obtenait la réalité du legs sans être légataire. Secondement, lorsque le testateur n'avait point pris cette précaution, le légataire le mieux partagé pouvait volontairement prendre dans la succession une somme moindre que celle qui lui avait été léguée, et inférieure au taux auquel il eût été tenu des charges, et par conséquent des sacrifices, et de cette manière il en était exempté : légataire de nom, il n'en remplissait pas les fonctions, parce qu'il ne touchait pas un legs réel. Ainsi, dans le premier cas, le droit prévalait contre le fait, et dans le second, le fait prévalait contre le droit : c'est déjà une contradiction. Ajoutez que, par le second moyen, la volonté du testateur était éludée; celui qu'il avait voulu faire légataire ne l'était pas. C'est par là que cette fiction de droit était contraire à la jurisprudence de Scévola sur les donations; car en cette matière, selon eux, la personne en pouvoir d'autrui, *non sui juris*, n'était donataire qu'autant et pour tant que le père de famille l'avait permis; et dans l'autre cas, au contraire, celui que le testateur ou père de famille avait choisi pour légataire pouvait se dispenser de l'être.

XX. *Quasi ea pecunia legata non esset.* Turnèbe explique la première décision par cet exemple : Que le père de famille ait laissé cinq onces à ses héritiers, et sept à un légataire (on sait que l'hérédité était représentée par l'as, et se divisait en conséquence par onces ou douzièmes), le légataire, pour être dispensé des sacrifices, ne prend que quatre onces; il meurt en laissant deux héritiers; l'un réclame au prorata de sa portion ce que le défunt a négligé, c'est-à-dire une once et demie; cette somme ajoutée, non pas à la part du dernier héritier, laquelle est de deux onces, mais à celle que le défunt a touchée, et qui est de quatre onces, donne cinq onces et demie, somme supérieure à la totalité de la part des héritiers, laquelle est de cinq onces; c'est donc l'héritier du légataire qui seul est tenu des sacrifices. Le second moyen de droit est plus étrange : une des formes du testament, chez les Romains, était le testament par l'airain et la balance, *per æs et libram;* le testateur, en présence de sept témoins, parmi lesquels, du temps que l'argent ne se comptait pas, mais se pesait, étaient deux officiers, l'assistant, *antestatus*, et le porte-balance, *libripens*, disposait, par une vente simulée ou fiduciaire, de sa famille et de sa fortune en faveur de celui qu'il voulait pour héritier, et qu'on appelait pour cette raison *familiæ emtor.* De cette manière, ce dernier, dont les droits duraient jusqu'au décès, succédait alors en qualité d'acquéreur plutôt qu'en qualité d'héritier. Or, on suivait la même formalité lors de l'exécution du testament, et le légataire, au lieu de recevoir son legs des mains de l'héritier, l'acquittait de sa part légale, et prenait la sienne en vertu du testament, qu'il représentait comme une stipulation; il perdait aux yeux de la loi le caractère de légataire. C'est ainsi qu'une fiction de droit, en changeant le caractère extérieur de la transaction, pouvait intervertir les droits des intéressés (*Instit.*, Lib. II, t. X, § 2).

XXI. *Coruncanio.* Cicéron fait plusieurs fois l'éloge de Coruncanius. Il y eut plusieurs pontifes de ce nom, entre autres le premier plébéien, élu grand pontife (*Brut.*, 14; Tit. Liv., *Epit.* XVIII).

Depuis les mots *sitque ea...* jusqu'à ceux-ci, *doctum hominem,* le texte a été réparé et suppléé par Lambin, tant d'après un ancien manuscrit que d'après un passage de Plutarque sur le même sujet dans les *Questions romaines.* MM. Görenz et Schütz n'adoptent pas cette restitution.

Mortuis parentari voluerunt. Les fêtes des morts, *feralia,* se célébraient tous les ans, selon Festus, le 21, et selon Ovide, le 17 de février (*Fast.*, II, 567).

Digitized by Google

XXI. *D. Brutus.* Décimus Brutus, consul l'année 616 de la fondation de Rome, triompha des Galléciens et des Lusitaniens, et reçut le nom de *Gallécus;* il fut le protecteur et l'ami de L. Attius, poëte et historien, dont il fit graver les vers sur les murs des temples et sur les monuments dont il fut le fondateur. (*Brut.*, 18, 22 et 28; *pro Arch.*, II).

XXII. *In gente Popilia.* Exemple inconnu; noms célèbres.

Denicales. Après les funérailles, on accomplissait certaines cérémonies pour la purification de la famille, et on les appelait fêtes ou féries dénicales, *feriæ denicales;* celui qui les célébrait ne devait le faire ni un jour qui fût une fête pour lui, comme son jour de naissance, ni un jour de fête publique.

Funestæ familiæ. Une famille dans laquelle il y avait eu une mort et des funérailles était réputée *funeste, a funere* (Virg., *Æn.*, VI, 149); pendant neuf jours elle était soumise à de certaines observances, et ne pouvait être citée en justice; au bout de ce temps, elle offrait un sacrifice qui la purifiait, et levait cette espèce d'interdit (Justinien, *Novell.*, 115). On ne sait si le mot *os* veut dire ici *le visage* ou *un os;* dans le premier cas, il faudrait traduire, ainsi : « Comment on recouvre de terre la tête déposée sur le sol, » et peut-être le texte grammatical se prête-t-il mieux à cette version; dans le second cas, la phrase se rapporterait à un usage qui consistait à séparer du corps, avant de le mettre sur le bûcher, un membre quelconque ou seulement un os, que l'on enterrait ensuite avec grande cérémonie : cet usage avait pour but de concilier la méthode de brûler les corps et celle de les inhumer. On verra plus bas pourquoi nous avons préféré cette explication, pour laquelle il vaudrait peut-être mieux lire *resectum terræ.* D'après Festus, le sacrifice d'une truie était ordonné à ceux qui avaient commis quelque manquement dans la célébration des funérailles.

Ad fontis aras. Quels étaient ces autels de la fontaine? Il pouvait y en avoir en plusieurs endroits, car généralement les fontaines étaient consacrées; les uns croient qu'il s'agit de la fontaine d'Égérie, auprès de la porte Capène (Ovid., *Fast.*, III, 295); les autres, d'un temple de la fontaine dédié par Mason (*Nat. des D.*, III, 20); on propose aussi avec assez de vraisemblance de lire *Fonti aras*, les autels de Fontus, fils de Janus, le dieu du Janicule, auprès duquel on croit que Numa fut enseveli. (*Wagner.*)

Igni voluit cremari. Les grandes familles avaient quelquefois des coutumes particulières, et auxquelles elles étaient fort attachées. Tel était cet usage de la famille Cornélia, une des plus illustres de Rome. Pline l'atteste comme Cicéron, ainsi que le fait attribué à Sylla (*H. N.*, VII, 54).

Ennius de Africano. Voici probablement les vers d'Ennius, d'après Sénèque, *Epist.* 108 :

Hic est ille situs, quoi nemo civi', neque hostis
Quivit pro factis reddere operæ pretium.

L'exemple de Scipion est cité parce qu'il était de la famille des Cornéliens; mais quelques mots d'un poëte comme Ennius ne seraient pas une bien forte preuve, et il est même difficile de comprendre quel parti l'auteur en veut tirer. Le texte est fort incertain dans ce qui suit.

Nam priusquam in os. Voilà la phrase pour laquelle il paraît nécessaire de traduire *os* par ossement. En effet, si *os* signifiait le visage, et par extension la tête, comme on le prétend, il faudrait qu'il eût été d'usage, lorsque l'on brûlait un corps, d'en séparer la tête et de l'enterrer à part, autrement la phrase serait absurde : or, il n'y a point de trace d'un usage semblable; au lieu que dans l'hypothèse de l'autre coutume, dont Festus et Varron rendent témoignage, on conçoit fort bien qu'après avoir consumé le corps, on enterrât, et souvent au même lieu, l'os réservé, et que cette cérémonie opérât seule la consécration du lieu, et le convertît en sépulture.

XXIII. *Publicola.* P. Valérius Publicola, ou Poplicola, le second collègue du premier Brutus dans le consulat, l'an de Rome 245, abaissa le premier les faisceaux devant le peuple. P. Postumius Tubertus fut consul trois ans après. C. Fabricius est le célèbre et généreux ennemi de Pyrrhus (*Epit.* de Tite Live, XIII; Flor., I, 18).

Portam Collinam. La porte Colline était près des monts Viminal et Quirinal, dont elle tirait son nom (*a collibus*). L'anecdote que rapporte Cicéron n'est connue que par lui; dans les temps modernes et dans les idées chevaleresques, ces mots de *maîtresse de l'honneur*, écrits sur une lame d'épée, se comprendraient facilement; mais dans l'antiquité, il faut convenir qu'ils n'offrent aucun sens. On propose diverses conjectures.

Tribus riciniis. Ces robes de deuil, *ricinia*, étaient ornées de liens ou de nœuds de pourpre d'une forme particulière; les femmes les jetaient avec leurs ornements sur le bûcher de leurs parents (Virg., *Æn.*, VI, v. 221). Il paraît qu'on se rendait aux funérailles avec plusieurs de ces robes, afin d'en jeter un plus grand nombre (Tac., *Ann.*, III, 2; Suét., *Jul.*, 84), et la loi défendait d'en porter plus de trois; tel paraît être du moins le sens de celle de Solon (Plut., *in Solon.*); peut-être aussi la loi réduit-elle tout simplement à trois en tout le nombre de celles que l'on peut brûler sur le bûcher. Cette cérémonie, ainsi que toutes celles des funérailles, se faisait au son de la flûte (Ovid., *Fast.*, VI, v. 660).

Lex Solonis. Telle est en effet la loi de Solon dans Plutarque. Le mot *lessus* ne se trouve que cette fois dans Cicéron, car c'est par conjecture qu'on l'a introduit dans un passage des Tusculanes qui se rapporte évidemment à celui-ci (II, 23). Sext. Élius, L. Acilius et L. Élius étaient des jurisconsultes, dont le premier seul, S. Élius Pétus, consul en 554, a laissé quelque réputation (*de Or.*, I, 46).

XXIV. *Ne ossa legito.* Cette défense offre différents sens : la loi interdit ou de recueillir les os d'un homme mort et enseveli, pour les transporter ailleurs et célébrer de nouvelles funérailles (*Morabin*), ou de séparer des os pour les ensevelir après que le corps a été consumé; coutume que, selon nous, Cicéron a approuvée plus haut (*Wagner*); ou enfin de recueillir parmi les cendres du bûcher les os non consumés pour leur rendre de nouveaux devoirs (Tibulle, III, 2, 9; Suét., *Aug.*, 101,), et ce dernier sens nous paraît le plus naturel.

Servilis unctura. Le corps, avant d'être enseveli, était lavé avec de l'eau chaude, et oint de parfums et d'essences par des esclaves appelés *pollinctores* (Virg., *Æn.*, VI, v. 219; Plin. j., *Epist.*, V, 16; Plaut., *Asin.*, V, 2, 8, 60). C'est apparemment ce luxe que Cicéron interdit; la défense est rigoureuse, et moins motivée que celle qui proscrit le banquet funèbre, qu'il ne faut pas, je crois, confondre avec le *silicernium.*

Ne longæ coronæ. On arrosait de vin le bûcher, on y répandait différents parfums, de l'encens, de la myrrhe, de la casse (Pline, *H. N.*, XII, 18; XIV, 12). Quant aux grandes couronnes, ce sont ou ces couronnes ornées de bandelettes que l'on consacrait aux dieux et aux héros, ou ces couronnes extrêmement grandes, que Festus appelle couronnes *donatiques*, et que l'on plaçait dans les tombeaux, ou qu'on y suspendait (Ovid., *Fast.*, IV, v. 738; Plin., XX, 1, 3; Prop., III, 14, 23). *Acerra* pouvait être un autel que l'on plaçait devant le mort, et sur lequel on brûlait des parfums (*Festus*).

Digitized by Google

XXIV. *Sine fraude.* La loi précédente interdisait les couronnes; c'est pourquoi celle-ci porte comme exception que les couronnes obtenues comme récompenses pourront paraître aux funérailles. Il paraît que ces expressions, *sine fraude*, sont celles mêmes de la loi; car Pline les emploie dans la même occasion (*ibid.*). On dit qu'à la pompe funèbre de Sylla il y avait plus de deux mille couronnes, qu'il avait reçues de différentes villes après ses victoires (App., *Bell. civ.*, I, 417).

Ut uni plura fierent. Il est arrivé qu'on a célébré pour la même personne des funérailles en plusieurs lieux à la fois (Senec., *Consol. a Marc.*, 3). Quant aux lits, dont on ne sait pas bien l'usage, il y en avait un plus ou moins grand nombre, suivant la richesse et la distinction du mort : aux obsèques de Sylla, il y en avait six mille (*Wagner*).

Rogum bustumque novum. Bustum est proprement le lieu où le corps a été successivement brûlé et enterré (*Festus.*) Ainsi la loi voulait épargner au propriétaire, non-seulement le voisinage du bûcher à cause du feu, mais encore celui d'un sépulcre neuf, d'abord pour la salubrité de l'air, et ensuite parce que le tombeau et son *forum*, c'est-à-dire, je crois, la portion de terrain par où l'on y entrait, étant imprescriptibles, un tel voisinage était un changement désavantageux dans la condition de la propriété limitrophe.

Funus ut indicatur. On distinguait *funus indictivum*, et *funus tacitum.* Les premières funérailles étaient annoncées par un héraut qui y invitait le peuple, et lui annonçait les principales cérémonies, comme les jeux, etc.; cet honneur n'appartenait qu'aux grands personnages (Suét., *Jul.*, 84; Tér., *Phorm.*, V, 7, 38). Celui qui donnait des jeux exerçait en cela une sorte d'autorité publique (*in Pison.*, 4); c'est apparemment pour cela qu'on lui donnait des licteurs.

Cantus lugubres. L'usage des éloges funèbres remonte à Valérius Publicola, qui prononça celui de son collègue J. Brutus. Les hymnes funèbres et les louanges du mort étaient chantés par des personnes que l'on payait à cet effet (*Tusc.*, I, 2; Quint., VIII, 2); du reste, on ne connaît point de mot grec qui corresponde pour le son au *nenia* des Latins; seulement on trouve cette expression νηνίατον μέλος, pour signifier le mode phrygien employé particulièrement aux funérailles, et νηνυρίζειν, qu'Hésychius donne pour synonyme de θρηνεῖν, pleurer. Il est donc possible que dans le grec vulgaire il existât quelque mot du genre de νηνία (*Wagner*). C'est probablement cette difficulté qui a suggéré à quelques-uns *Gracchis*, au lieu de *Græcis*, mais sans fondement.

XXVI. τύμβον. Le mot grec τύμβος signifie proprement *tumulus*, tombeau, et il est même la racine du mot français. Le Céramique, *les tuileries*, était un lieu où l'on ensevelissait les citoyens morts à la guerre, et où l'on prononçait leurs éloges funèbres.

LIVRE TROISIÈME.

I. *Supremæ legis.* Ce peu de lignes, qui ne sont qu'une nouvelle traduction des principes exposés dans le premier Livre, portent plus loin peut-être que ne l'entrevoyait Cicéron. « La nature est une loi : c'est ainsi qu'il faut l'entendre, Livre I, chap. 6 et 12. Le pouvoir est dans la nature; il repose sur la loi; il est essentiel à la société. » Cette application de la doctrine est nouvelle et importante; les modernes l'ont développée, ainsi que la comparaison du gouvernement du monde et de celui de la société. « La Divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois. » (Montesquieu, *Esprit des Lois*, Liv. I, chap. 1, et M. de Bonald, *Essai analytique*, chap. III, page 110, et IV, page 115.)

II. *Qui nunc regnant.* Cette histoire abrégée de la royauté n'est pas très exacte. On peut accorder que toutes les sociétés historiques ont commencé par la monarchie; mais il n'est pas vrai, par exemple, que, dans les premiers temps de Rome, la couronne se déférât au plus juste. Les seuls exemples à citer sont Numa, Tullus et Ancus.

Titanum e genere. Τὴν λεγομένην παλαιὰν Τιτανικὴν φύσιν, κ. τ. λ. Platon, *Lois*, Livre III, éd. d'Henri Estienne, page 701; de M. Ast, chap. 16, page 123, et dans les notes, tome II, page 193.

III. *Verberibusve.* L'établissement de la peine des verges est un retour à l'ancien régime de la république. Cette peine portée par les douze Tables avait été abolie en 556, par une loi du tribun M. Porcius Lecca. (*Pro Rab.*, 4; *Verr.*, V, 63; Tite Live, X, 9.)

Provocatio. Ce droit d'appel, qui s'exerçait de magistrature à magistrature dans l'ordre hiérarchique, pour remonter en dernier ressort jusqu'au peuple, selon les lois Valéria, constituait le premier droit du citoyen romain.

III. *Ædiles.* L'édilité curule jouissait seule du privilége d'ouvrir le chemin des hautes magistratures; ce qui fait voir que Cicéron veut réunir aux attributions des édiles curules celles des édiles plébéiens, quoique l'institution de ces derniers fût la plus ancienne : elle datait de l'an 260. Les premiers ne furent créés en 387 par les patriciens, que pour la célébration des jeux. Les attributions des édiles peuvent se rendre par un seul mot en français; ils étaient chargés de la police.

Eaque potestas semper esto. Toutes ces attributions appartenaient en effet aux censeurs, et n'étaient pas les seules. (Tite Live, IV, 8, 24 et *passim.*) La précaution que prend Cicéron pour les maintenir à perpétuité vient de ce que, depuis l'an 667 jusqu'en 683, il n'y eut point de censeurs à Rome.

Prætor esto. La préture fut établie, en 389, pour dispenser du soin de rendre la justice les consuls, presque toujours occupés à la guerre. Il n'y eut d'abord qu'un préteur; un peu plus d'un siècle après, il y en eut deux; par la suite, on en régla le nombre sur le besoin des affaires.

Prætores, judices. Tous ces titres pouvaient convenir aux consuls, appelés d'abord *prætores*, Tite Live, III, 55; *imperatores*, Sall., *Cat.*, 5; ou *judices*, Varr., L. L., V, 7, et Tite Live, *ibid.* La dénomination de *consules* prévalut, soit parce qu'ils *consultaient*, c'est-à-dire provoquaient et dirigeaient la délibération du sénat ou du peuple, soit, comme le veut Florus, I, 9, *a consulendo reipublicæ.*

Annali lege. De ces deux lois la première était fort ancienne (Tite Live, VII, 42), mais peu observée : aussi fut-elle renouvelée par Sylla (Appien, *Bell. Civ.*, I, 100). Quant à la loi *annale*, on la violait sans cesse, ou du moins les dispenses étaient très-communes.

Reliqui magistratus ne sunto. C'est le sens le plus naturel à donner à cette phrase, dont le texte est douteux. C'est un fait que lorsqu'on nommait un maître du peuple ou dictateur, il choisissait un maître de la cavalerie; et les autres magistrats cessaient leurs fonctions de plein droit. (Polybe, III, 87.)

Creare consules rite. Il s'agit évidemment du cas où les consuls étant absents, le sénat nommait un *interroi* pour présider aux nouvelles élections; c'était un privi-

Digitized by Google

lége du sénat, ainsi que le droit de prendre les auspices, comme nous l'avons vu (Tite Live, IV, 6; VI, 41).

III. *Duella justa.* Cicéron définit ce qu'il entend par une guerre juste, au Livre I des *Devoirs*, chap. 11. C'est là qu'il donne les principes les plus beaux du monde, tout en approuvant certaines guerres des Romains très-peu conformes à ces principes. Voyez aussi l'Épître à Quintus, I, 1. C'est le vrai commentaire de ce passage.

Senatus esto. On n'est pas d'accord sur la manière dont le sénat se composait. Il n'y avait pas vraisemblablement de règle constante. Ce qui est sûr, c'est que certaines magistratures, dont la questure était la moindre, ont presque en tout temps donné de droit l'entrée au sénat. Voilà pourquoi il est dit souvent que les sénateurs étaient élus par le peuple (Tite Live, IV, 4; *pro Sext.*, 65; *pro Cluent.*, 56). Sylla rendit dans ce sens un décret que Cicéron paraît ici vouloir ériger en loi; mais il y avait encore d'autres manières d'être admis au nombre des pères conscrits.

Senatusconsulta perscripta. On a traduit fidèlement le texte adopté. Cependant il n'offre pas un sens aussi satisfaisant que la leçon proposée par M. Wagner. Il propose *si* au lieu de *ni*, et place la virgule avant *perscripta*. Il faut alors traduire : « Mais si un magistrat égal ou supérieur s'oppose aux sénatus-consultes, que du moins les décrets soient conservés par écrit. » Ils étaient alors, en effet, enregistrés *comme autorités;* il y en a deux exemples dans les décrets du sénat qu'une lettre de Célius nous a conservés, *Epist. fam.*, VIII, 8. La correction est simple et heureuse; il n'est pas même nécessaire de substituer *senatus consultum* à *senatus consulta*.

IV. *Jus cœrandi.* Il ne s'agit point ici de la dictature, mais des nouvelles magistratures que des besoins nouveaux ou des affaires extraordinaires obligeaient de créer.

On a déjà parlé de cette expression technique, *agere cum populo aut senatu*, qui signifie soumettre une proposition ou rapporter une affaire à l'un ou à l'autre, et provoquer une délibération.

In ærario cognita. On convoquait les comices par un édit qui indiquait la question mise en délibération, et qui devait paraître dix-sept jours au moins avant la réunion. C'est ce qu'on appelait *promulgatio per trinundinum*, la promulgation par trois jours de marché, c'est-à-dire de neuf jours en neuf jours (Tite Live, III, 35). On ne voit nulle part que cette espèce d'ordre du jour fût affichée dans le trésor; mais ce peut être une disposition nouvelle. Le trésor servait aussi d'archives au sénat : c'est ce qui a fait proposer sur ce passage plusieurs corrections toutes conjecturales.

Privilegia. Qu'on ne rende point de priviléges. Il faut entendre par là : *Qu'on ne rende point de lois spéciales sur un individu.* Pro Dom., 10.

V. *Discedite.* C'est le mot par lequel le magistrat qui présidait les comices invitait les citoyens à se retirer chacun dans leur tribu ou centurie pour aller aux voix (Tite Live, XXXI, 7). Là, ou plutôt en s'y rendant, ils recevaient individuellement une petite tablette sur laquelle chacun écrivait son vote. Il n'y a point de doute sur cette allusion; mais *discedite* est une correction heureuse de Davies; les manuscrits portent *dicere* ou *discere*. La leçon vulgaire *disce rem* ne peut se soutenir.

VI. *Ab hac familia.* Les philosophes de la famille de Socrate ou de la famille académique, si l'on admet l'ingénieuse correction de Scheffer, *ab academica familia*, furent appelés les *politiques* (*De Orat.*, III, 28). Héraclide, d'Héraclée, ville de Pont, vint à Athènes, où il entendit Platon, Speusippe et Aristote (Diog. Laert., V, 5). Dicéarque, péripatéticien, fit un *Tripolitique* sur les gouvernements des Corinthiens, des Athéniens et des Pelléniens (*Ad Att.*, XIII, 32).

VII. *A Theopompo.* Suivant la constitution de Lycurgue, c'est le sénat qui maintenait l'équilibre entre les rois et le peuple; mais peu à peu le sénat s'étant ligué avec la royauté, le roi Théopompe, environ cent trente ans après Lycurgue, fit passer une partie de leurs attributions dans les mains des cinq éphores ou *inspecteurs*, qui formèrent un corps intermédiaire exerçant sa surveillance jusque sur les actes de l'autorité royale.

VIII. *Tetrior et fœdior.* L'an de Rome 260, les plébéiens, révoltés contre le sénat et la noblesse, se retirèrent, conduits par Sicinius, sur le mont Sacré. Le sénat, pour faire cesser la révolte, accorda un adoucissement des lois sur les dettes, et l'établissement des tribuns du peuple (Tite Live, II, 23, 32, 33). Quarante ans après, les décemvirs, chargés de refaire la législation, ne recréèrent point le tribunat. Mais une nouvelle sédition et une nouvelle retraite sur le mont Sacré, l'an 304 de Rome, en amenèrent le rétablissement (*Ibid.*, III, 49 *et suiv.*) De là cette comparaison que fait Quintus de la naissance du tribunat avec celle de ces enfants faibles et monstrueux que la barbarie des douze Tables ordonnait de noyer (Denys d'Halic., II; Sénèque, *de Ira*, I, 13). Montesquieu n'est pas de l'avis de Quintus sur l'origine du tribunat. (*Esprit des Lois*, L. XII, ch. 21; *Grandeur et décadence*, ch. 8.)

IX. *Nunquam tamen conquievit.* Dès la première année, une loi ordonna que les décrets des assemblées par tribus, les plébiscites, obligeraient les patriciens, tandis qu'auparavant ils n'obligeaient que les plébéiens. L'an 305, une loi de L. Trébonius ôta aux premiers les moyens et l'espoir d'obtenir le tribunat; l'an 307, le peuple se mit en possession d'élire les questeurs, jusqu'alors nommés par les consuls; l'an 308, Canuléius demande l'admission au consulat pour les plébéiens; il obtient l'abolition de la loi qui interdisait le mariage entre les familles plébéiennes et les patriciennes, et la création des tribuns militaires qui furent choisis par moitié dans les deux ordres. La loi du consulat ne passa que l'an 386, grâce aux efforts du tribun L. Sextius (Tite Live, *passim*).

Flaminium. C. Flaminius, celui qui, étant consul, perdit la bataille de Trasimène, avait, durant son tribunat, porté la quatrième loi agraire au sujet du *Picenum*, abandonné par les Gaulois (*Brut.*, 14; *de Senect.* 4). L'an de Rome 615, les tribuns voulurent s'arroger le droit d'exempter du service militaire dix citoyens, chacun à leur choix. L'un d'eux, C. Curiatius, fit emprisonner les deux consuls P. Corn. Scipion Nasica et D. Junius Brutus, qui s'opposaient à leur prétention (Tite Live, *Epit. lib.* LV). L'histoire des Gracques et celle de Saturninus sont connues.

Neminem. . . tribunum. Quintus veut parler de P. Clodius, qui, ne pouvant être tribun en sa qualité de patricien, se fit adopter par le plébéien Fontéius, grâce à la protection de César. On sait qu'il fut l'auteur de l'exil de Cicéron.

Sullam probo. Sylla, dictateur, ne laissa aux tribuns que le droit d'intercession, et leur ôta la proposition des lois, ainsi que plusieurs autres priviléges que Pompée leur rendit plus tard. Une des fonctions des tribuns était en effet de porter secours; ceux qui les imploraient disaient : *A vobis, tribuni, postulo, ut mihi auxilio sitis.* Les tribuns répondaient : *Auxilio erimus, vel non erimus* (Tite Live, IV, 26; XXVIII, 45).

X. *Populi impetus.* Montesquieu cite et commente ces paroles de Cicéron; il est du même avis que lui, et par de meilleures raisons (*Esprit des Lois*, Liv. V, ch. 8 et ch. 11).

Digitized by Google

X. *Intercessor fregerat.* Le tribun Octavius s'étant opposé à la loi agraire de Tib. Gracchus, celui-ci, sans tenir compte de son intercession, le fit déposer par le peuple. Ce trait d'audace poussa les patriciens à l'extrême, et quelques jeunes nobles, sous la conduite de Nasica, mirent à mort Tibérius. Ce fait explique la phrase de notre auteur, dont le sens n'est pas douteux, quoique les termes en soient défigurés. Le texte qu'on a suivi se rapproche d'une correction de Bentley.

XI. *Gracchus in Lænatem.* P. Popillius Lénas, consul l'année qui suivit la mort de Tibérius, avait fait bannir tous ses amis. Pour se venger, Caius fit passer, dix ans après, une loi qui traduisait devant le peuple tout magistrat qui aurait banni un citoyen sans jugement; et Lénas fut exilé (*Brut.*, 34; *pro Cluent.*, 35; *Post red. ad Quirit.*, 3; *in Senat.*, 15). La loi agraire de Saturninus, en 644, portait que tous les sénateurs en jureraient l'observation, sous peine d'exil. Q. Métellus Numidicus refusa seul, et fut forcé de quitter Rome (*Pro Sext.*, 16).

XII. *Ejus decreta rata sunto.* Cicéron veut populariser, d'une part, la composition du sénat, en ôtant aux censeurs le droit de le former à peu près arbitrairement; et de l'autre, augmenter son autorité, en donnant force de loi à ses décrets. C'est une application de ce système qui séduit tous les caractères doux et tous les esprits timides, de ce système de la fusion des contraires et du rapprochement des extrêmes. Cicéron, dans sa conduite comme dans ses doctrines politiques, prétendit toujours à maintenir cette balance si vainement cherchée entre l'élément démocratique et l'élément aristocratique, dont se composait à ses yeux le gouvernement de Rome : car, de son temps, on croyait aussi à la balance des pouvoirs. (*Voyez* les huit derniers chap. du Liv. XI de l'*Esprit des Lois.*)

Censorem quærat interpretem. Quintus, encore plus attaché que son frère aux vieilles institutions, surtout lorsqu'elles sont conformes aux intérêts patriciens, réclame l'intégrité des priviléges de la censure, et son droit d'épuration sur le sénat. Atticus réplique par un sarcasme très-vif contre le sénat, qui, à la vérité, était plus corrompu que jamais, depuis que Sylla avait introduit dans cette assemblée la foule de ses créatures.

XIII. *L. Lucullus.* L'opulence presque fabuleuse de L. Lucullus est encore plus célèbre que ses exploits. Ses deux plus belles maisons de campagne étaient celles de Tusculum et de Misène. Ses richesses étaient la dépouille de l'Orient : il avait pillé Tigranocerte et d'autres villes d'Asie.

XV. *Quamobrem suffragandi.* Les raisonnements de Quintus ne sont pas sans valeur, et Morabin pense que Cicéron s'y rendait en secret. Avant la première loi *tabellaria*, le vote était public; les grands pouvaient surveiller les suffrages; et d'ailleurs ils les dirigeaient, parce qu'alors ils avaient de l'influence, ou ce que Quintus appelle de l'autorité. Plus tard, lorsque le progrès social leur eut ôté une partie de cette influence, ils prétendirent y suppléer par la menace et la violence; ils firent servir la complaisance du peuple à leurs intérêts et à leurs passions : le peuple alors fut moins libre. Que fallait-il faire, selon Quintus? Réprimer l'ambition des grands, fortifier les lois contre la brigue et les menées : c'est ce qui n'était guère possible. Le peuple, à qui les nobles inspiraient plus de crainte que de confiance, ne demandait plus qu'à se soustraire à leur pouvoir, à leur inspection, et une loi rendit le vote secret. Nouvel inconvénient : les suffrages échappèrent au contrôle des gens de bien, et surtout à celui de la publicité; la multitude ne suivit plus que des tribuns factieux ou ses propres caprices; la liberté du peuple périt, cette liberté qui consistait, selon Quintus, dans l'autorité des grands, c'est-à-dire dans leur influence morale, libre et paisible, sur le peuple. L'opinion de Montesquieu confirme celle de Quintus (*Esprit des Lois*, Liv. II, ch. 2).

XVI. *C. Popillium.* Il y a peu à ajouter aux détails que donne l'auteur. Q. Gabinius, tribun, fit rendre sa loi *Tabellaria* l'an de Rome 614 (*de Aptic.*, 12; Pline, *Ep.*, III, 20). L. Cassius, tribun, deux années après, fit passer la sienne, grâce à la protection de Scipion l'Africain, qui s'attira par là beaucoup de reproches, et malgré la résistance de son collègue M. Antius Brison et du consul M' Lépidus (*Brut.*, 25 et 27). En l'année 622, Carbon porta la loi *Papiria* : il était l'ami, le successeur de Tib. Gracchus. Onze ans après, il revint au parti de la noblesse, et la défendit; mais il en fut abandonné lorsque L. Crassus le mit en accusation, et il se donna la mort (*Pro Mil.*, 3; *Epist. fam.*, IX, 21; *Brut.*, ibid.). Dans une guerre contre une tribu helvétique, dans le pays des Allobroges, C. Popillius, lieutenant de Cassius, en 645, n'avait sauvé son armée qu'en livrant ses bagages. C. Célius Caldus l'accusa du crime de haute trahison, *perduellionis*; et, comme l'accusation était hasardée, pour la faire réussir, il fit introduire dans ces jugements le scrutin secret.

M. Cicero. Ce Marcus Cicéron, aïeul des deux frères, ne quitta point Arpinum. Cicéron le cite ailleurs (*de Or.*, II, 66). Il dit ici que Gratidius soulevait les flots dans un vase (*in simpulo*, petit vase qui servait aux libations), c'est-à-dire qu'il excitait des troubles dans un petit endroit comme Arpinum; tandis que son fils devait exciter des tempêtes dans la mer Égée ou dans Rome. Ce fils est apparemment M. Marius Gratidianus, fils adoptif de Marius, citoyen turbulent. Il prit part aux troubles de la république, et fut tué par ordre de Sylla (*de Off.*, III, 20; *Brut.*, 62; *de Petit. cons.*, 3; Flor., III, 21). Quelques-uns croient qu'il s'agit du grand Marius lui-même, qui proposa aussi une loi sur les suffrages. M. Émilius Scaurus fut deux fois consul, années 638 et 646.

XVII. *Lex Maria.* Toutes les lois que Cicéron abroge étaient autant de précautions contre la publicité. La loi que Marius proposa pendant son tribunat, en 634, et pour laquelle il lutta si opiniâtrément contre les consuls Cotta et Métellus, en contenait plusieurs de ce genre. Chaque centurie, pour voter, allait se renfermer dans un enclos, *septum* ou *ovile*, auquel conduisait un étroit passage, élevé au-dessus du sol, et nommé *pons* ou *ponticulus*. C'était probablement sur ces ponts que les candidats ou leurs agents attendaient les citoyens pour leur demander leurs voix, et c'est pourquoi Marius les fit rétrécir.

Quamobrem lege nostra. Cicéron, en voulant concilier la publicité et le secret, invente une loi qu'Atticus a raison de trouver inintelligible. Il semble que l'auteur n'ait pas compris les objections qu'il met lui-même dans la bouche de son frère, et l'on dirait qu'il fait exprès de prendre à faux les expressions qu'il lui a prêtées.

XVIII. *Tolli diem utile est.* On employait souvent cet expédient lorsque la délibération prenait un mauvais tour, et qu'aucun magistrat ne s'entremettait pour l'ajourner. Alors par de longs discours on gagnait du temps, et l'on empêchait qu'elle eût un résultat. C'est ce que Caton fit une fois avec beaucoup de succès en 693, au rapport de Plutarque, pour éluder une proposition de César.

Conditione, fœdere. Le peuple romain prenait à sa solde par une *loi*, contractait amitié, c'est-à-dire faisait la paix à de certaines *conditions*, formait une alliance par un *traité* (Wagner).

XIX. *De C. Carbonis seditione.* Ce passage a des difficultés. Cicéron parle plusieurs fois de l'orateur L. Licinius Crassus, qui, très-jeune encore, intenta une accusation célèbre contre C. Papirius Carbon (*de Orat.*, II, 39 et 40).

Digitized by Google

Il avait vingt-un ans alors (*ibid.*, III, 20). C'était l'an de Rome 634, et en effet il était né l'an 613 (*Brut.*, 42). Mais est-ce de ce Crassus et de cet événement qu'il s'agit? Morabin n'en doute pas, et il ajoute que le fait se passa sous le consulat de C. Claudius Pulcher et de M. Perpenna, et que Carbon était un tribun séditieux qui voulait rendre les tribuns indéfiniment rééligibles. Or, il faut savoir que le consulat de Claudius et de Perpenna, dont parle Morabin, est de l'an 661 de la fondation de Rome; qu'à cette époque Crassus avait quarante-huit ans, et même qu'il était censeur; enfin que Carbon fit la proposition sur la réélection des tribuns environ trente-deux ans auparavant. M. Wagner, qui n'a point commis cette méprise, trouve un autre consul du nom de Claudius Pulcher en 623. C'est l'année qui suivit le tribunat de Carbon et sa loi sur la réélection; mais il est prouvé qu'alors Crassus n'avait que dix ans. M. Wagner conclut que l'accusation, commencée apparemment dès cette année par son père, ne fut renouvelée par lui que dix ans après, et que c'est du père qu'il s'agit. Mais ne peut-on pas supposer aussi que lorsque, en 634, Carbon, qui sortait du consulat, se vit accuser par le jeune Crassus, il y eut sur cette affaire un rapport de Claudius, que Cicéron appelle consul, soit par inadvertance, soit parce qu'il n'était rapporteur de l'affaire au sénat qu'en qualité de consul de l'année qui avait suivi le tribunat de Carbon, et dans laquelle l'affaire avait été commencée?

XIX. *In auspicio esse. Ceux qu'il charge d'observer les auspices.* Apparemment les augures distingués faisaient prendre les auspices par un subalterne, et ne s'occupaient que d'en donner l'explication. Suivant une correction de M. Wagner, *qui... jusserint*, il faudrait traduire *ceux qu'ils* chargent *d'observer les auspices.*

Privilegium. Il y a évidemment ici deux dispositions : la première abolit les *priviléges;* c'était un *privilége* de la loi par laquelle Clodius fit prononcer l'exil de Cicéron. Ce dernier avait éprouvé et compris le vice de ces jugements rendus en forme de loi, qui tout à la fois créent le délit et la peine, et condamnent l'accusé. C'est là proprement le *privilége*, toujours odieux, même lorsqu'il est favorable (*pro Dom.*, 17; *pro Sext.*, 30). La seconde disposition défend de prononcer un jugement capital, si ce n'est dans les grands comices. Montesquieu trouve cette disposition admirable (*Esprit des Lois*, Livre XI, chap. 18). Les comices par tribus étaient beaucoup plus démocratiques. Le crime de haute trahison, celui de royauté, *crimen regni*, ne devaient être jugés que dans les comices par centuries (Tite Liv, VI, 20). Ceux-ci ne procédaient pas alors comme pouvoir législatif, mais comme pouvoir judiciaire. Ainsi les deux dispositions, l'une contre les *priviléges*, l'autre pour la compétence des grands comices, n'ont rien de contradictoire. D'ailleurs cette confusion de fonctions avait de grands inconvénients politiques.

XX. *Ignominia sanciatur.* Il faudrait peut-être généraliser cette disposition pénale, et, au lieu de l'appliquer exclusivement à la brigue et à la corruption, la regarder comme la sanction de toute la législation; alors elle devrait former dans la loi un article séparé.

Ad legesque revocabant. Voyez sur les *gardiens des lois*; Platon, *Lois*, *passim*; Aristote, *Polit.*, VI, 8; Fénelon, *Télémaque*, Livre V; Rousseau, *Gouvernement de Pologne*, c. 13, etc. A Rome, les décrets du sénat, anciennement conservés dans le temple de Cérès par les soins des édiles, furent plus tard déposés au trésor, ainsi que les autres lois (Tite Live, III, 9 et 55). Mais il paraît que ce mode de dépôt et de conservation n'offrait pas des garanties suffisantes. — Il y avait aux environs de la place publique des boutiques occupées par des libraires, c'est-à-dire des copistes, qui tenaient recueil et délivraient copie des lois à ceux qui en avaient besoin. Les appariteurs ou huissiers dont il est ici question, étaient des officiers aux ordres des magistrats.

Constitutis accusatoribus. Les Athéniens constituaient en effet des accusateurs publics; mais je crois que ce n'était point une institution permanente. Il y avait à Athènes des magistrats devant lesquels on rendait ses comptes, et qui pouvaient infliger des amendes. « Les Romains étaient admirables; on pouvait faire rendre à tous les magistrats raison de leur conduite, excepté aux censeurs. » Montesquieu, *Esprit des lois*, Livre V, chap. 8.

M. Junius. Marcus Junius est sans doute un jurisconsulte que citent Pline, XXXIII, 2; Varron, *de L. L.*, V, 9, et Ulpien, *Dig.*, I, *tit.* 13. Wagner croit que *Sodalis* est un surnom, et ne signifie point ici l'*ami* du père d'Atticus.

Digitized by Google

TRAITÉ
DES DEVOIRS.

PRÉFACE.

Le traité des Devoirs est l'un des derniers écrits philosophiques de Cicéron; c'est du moins le dernier qui nous ait été conservé. Il fut composé l'année même où Marc-Antoine ressaisit le pouvoir, qui avait semblé un moment, après la mort de César, revenir aux mains du sénat, et de ces derniers représentants de l'aristocratie romaine que Cicéron a loués, encouragés, secondés, et dont il pleure ici la perte. Quelques mois après avoir achevé ce livre de morale, le plus complet et le plus solide de toute l'antiquité, il prononça les deux premières philippiques, et se lança dans une lutte inégale où la mort l'attendait.

En proposant à son fils les règles de la morale, en lui donnant ces graves préceptes sur lesquels le doute ne peut être permis, et qui doivent être les plus respectées de toutes les lois, Cicéron n'eut garde de recourir à la forme du dialogue et de suivre la méthode de l'Académie, qui, à force de discussions et de prétendus scrupules, ébranlait toutes les vérités. On peut même croire que si cet ouvrage fut dédié au jeune Tullius, parce que son père avait depuis longtemps résolu de composer pour lui quelques livres d'éducation, il le fut tout autant pour permettre au moraliste de parler avec plus d'autorité, et pour faire pardonner au philosophe le ton dogmatique contre lequel il s'était si souvent élevé lui-même. Il est vrai que jamais on ne vit de grands dissentiments entre les philosophes sur les devoirs positifs, et que toutes les fois qu'il fallut en venir à déterminer les règles pratiques de la conduite, toutes les écoles s'entendirent assez bien, malgré la divergence de leurs opinions sur les premiers principes de la morale. La nature indique à toute âme un peu élevée quels sont les devoirs les plus importants, et quelle route il faut suivre dans la vie. C'est du moins ainsi que le jugeait l'antiquité; et cette conviction explique comment Cicéron pouvait se trouver ici dans une région supérieure à celle de la philosophie proprement dite, et surtout inaccessible aux attaques de l'esprit académique, plutôt sceptique qu'impartial sur les questions élevées.

Le traité des Devoirs est divisé en trois livres. Dans le premier, Cicéron parle de l'honnête; dans le second, de l'utile; dans le troisième, il compare l'utile avec l'honnête.

La plupart des maximes développées dans les diverses parties de cet ouvrage portent le cachet de la sévérité stoïcienne; elles reviennent à ces principes fondamentaux que l'école de Zénon avait établis avec tant de force et qui convenaient si bien au génie romain : Que rien n'est utile que ce qui est honnête; que c'est un préjugé déplorable de séparer l'utile de l'honnête, et d'en parler comme de deux choses distinctes et parfois même opposées ; que l'homme se doit à ses semblables, et ne s'appartient que très-incomplétement à lui-même; que rien par conséquent n'est utile pour l'individu qui ne le soit en même temps pour la société, et qu'il faut consulter l'intérêt public pour connaître le sien.

Avec de tels principes il est facile de prévoir quelles solutions l'auteur donnera aux questions, souvent embarrassantes pour le simple bon sens, que soulève la comparaison des intérêts et des devoirs, et surtout celle des devoirs entre eux. Dans un pays illustré par tant de grandes âmes et par l'héroïsme de Régulus, il n'était même pas besoin de recourir aux dogmes du stoïcisme pour immoler l'intérêt à la vertu, et prononcer que l'utilité la plus manifeste doit toujours être sacrifiée au devoir.

Ce qui donne un caractère particulier aux œuvres morales de Cicéron, c'est qu'elles ne s'adressent qu'imparfaitement à tous les hommes, et sont destinées surtout aux nobles Romains, dont la perfection était de bien gouverner la république, d'être généreux pour leurs clients, de se montrer dignes de leurs fiers aïeux. On pourrait appeler ces livres le Code de la sagesse patricienne. Il faut donc s'attendre à trouver dans le traité des Devoirs beaucoup de préceptes admirables, mais qui souvent ne conviennent qu'à des hommes d'une naissance privilégiée, et sont plus d'une fois à l'adresse des Romains seulement. C'est ainsi que, dans le premier livre, Cicéron s'occupe presque autant des bienséances que de la vertu, et que, dans le second, il n'enseigne guère à son fils que les moyens d'arriver à la faveur et à la gloire.

Tel qu'il est, ce bel ouvrage ne mérite pas moins l'éloge qu'on lui a toujours donné, d'être l'ouvrage de morale le plus complet et le plus solide de toute l'antiquité. En répétant cet éloge, nous croyons mettre le traité des Devoirs à un rang qui justifie bien ce mot d'un disciple de Port-Royal : « Il faut avouer que Dieu a voulu que la raison humaine fît ses plus grands efforts avant la loi de grâce, et il ne se trouvera plus de Cicéron ni de Virgile. »

Au suffrage de l'abbé de Saint-Cyran, nous en pourrions joindre une foule d'autres ; peu d'auteurs ont été plus admirés que Cicéron, et, parmi ses ouvrages, il n'en est pas un qui ait été plus goûté que celui-ci. De tous ces témoignages, nous ne voulons

Digitized by Google

plus en citer qu'un seul, mais qui est curieux et précieux à la fois : celui de Louis XII, le père du peuple, qui faisait, au rapport de Naudé, « un grand estat des *Commentaires* de César, et des livres de Cicéron traitant *du Devoir* d'un chascun en sa vocation. »

LIVRE PREMIER.

I. Voici un an, mon cher fils, que vous suivez les leçons de Cratippe, et que vous êtes à Athènes; les enseignements de la sagesse, les ressources philosophiques ne doivent pas vous manquer au milieu d'une telle ville et avec un si grand maître; et quand je pense à la science de l'un et aux exemples de l'autre, je vous trouve à bonne école: cependant, comme j'ai toujours, à mon grand profit, réuni les lettres grecques aux lettres latines, non-seulement en philosophie, mais dans l'exercice de l'art oratoire; je crois que vous ferez bien de suivre la même méthode, pour en venir à posséder les deux langues avec une égale perfection. J'ai rendu, dans cet esprit, d'assez grands services à mes compatriotes, comme ils veulent bien le reconnaître; grâce à mes travaux, ceux qui sont étrangers aux lettres grecques, et même ceux à qui elles étaient familières, pensent avoir fait beaucoup de profit et dans l'art de la parole et dans la sagesse. Restez donc le disciple du premier philosophe de ce siècle, restez-le aussi longtemps que vous voudrez, et vous devez le vouloir tant que vous ne vous repentirez pas du temps que vous lui consacrez; mais cependant lisez mes écrits, que vous ne trouverez pas trop en désaccord avec la doctrine des Péripatéticiens, puisque je suis le disciple fidèle de Socrate et de Platon en même temps; lisez-les, jugez du fond des choses avec la plus parfaite indépendance, je n'y mets point obstacle : mais soyez certain que le style vous fera mieux connaître toutes les richesses de notre langue latine. Ce n'est point par vanité que je parle ainsi; je cède bien facilement la palme de la philosophie à beaucoup d'autres plus habiles que moi; mais en ce qui touche les qualités de l'orateur, la clarté, la propriété, l'élégance du discours, comme j'en ai fait l'étude de toute ma vie, si j'en réclame le privilége, il me semble que j'use d'un droit bien et légitimement acquis. Je vous exhorte donc, mon fils, à lire avec grand soin non-seulement mes discours, mais encore mes livres de philosophie, dont le nombre égale presque aujourd'hui celui de mes harangues. Vous trouverez plus d'éloquence dans les premiers; mais il faut cultiver aussi ce genre d'écrire égal et tempéré. Je ne vois parmi les Grecs aucun auteur qui ait réuni ce double talent de style, et qui ait su allier la véhémence de l'orateur à la simplicité calme du philosophe; si ce n'est peut-être Démétrius de Phalère, dont les ouvrages didactiques sont ingénieusement écrits, et dont les discours, assez froids, ont cette douceur qui trahit le disciple de Théophraste. Pour moi, je laisse aux autres à juger si j'ai réussi dans l'un et l'autre genre; ce qu'il y a de certain, c'est que je les ai cultivés tous les deux. Je suis persuadé que Platon, en présence du peuple ou devant les tribunaux, aurait parlé avec beaucoup de force et d'abondance; et que Démosthène, retenant les enseignements de Platon, et les voulant mettre par écrit, aurait composé des livres pleins de beautés et d'éclat. J'en dirai tout

LIBER PRIMUS.

I. Quanquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum idque Athenis, abundare oportet præceptis institutisque philosophiæ, propter summam et doctoris auctoritatem et urbis, quorum alter te scientia augere potest, altera exemplis : tamen, ut ipse ad meam utilitatem semper cum Græcis Latina conjunxi, neque id in philosophia solum, sed etiam in dicendi exercitatione feci, idem tibi censeo faciendum, ut par sis in utriusque orationis facultate. Quam quidem ad rem nos, ut videmur, magnum attulimus adjumentum hominibus nostris, ut non modo Græcarum literarum rudes, sed etiam docti aliquantum se arbitrentur adeptos et ad dicendum et ad judicandum. Quam ob rem disces tu quidem a principe hujus ætatis philosophorum, et disces, quandiu voles (tamdiu autem velle debebis, quoad te, quantum proficias, non pœnitebit) : sed tamen nostra legens non multum a Peripateticis dissidentia, quoniam utrique [et] Socratici et Platonici volumus esse, de rebus ipsis utere tuo judicio (nihil enim impedio); orationem autem Latinam efficies profecto legendis nostris plenforem. Nec vero arroganter hoc dictum existimari velim. Nam philosophandi scientiam concedens multis, quod est oratoris proprium, apte, distincte, ornate dicere, quoniam in eo studio ætatem consumpsi, si id mihi assumo, videor id meo jure quodam modo vindicare. Quam ob rem magno opere te hortor, mi Cicero, ut non solum orationes meas, sed hos etiam de philosophia libros, qui jam illis fere æquarunt, studiose legas. Vis enim major in illos dicendi : sed hoc quoque colendum est æquabile et temperatum orationis genus. Et id quidem nemini video Græcorum adhuc contigisse, ut idem utroque in genere elaboraret, sequereturque et illud forense dicendi et hoc quietum disputandi genus : nisi forte Demetrius Phalereus in hoc numero haberi potest, disputator subtilis, orator parum vehemens, dulcis tamen, ut Theophrasti discipulum possis agnoscere. Nos autem quantum in utroque profecerimus aliorum sit judicium : utrumque certe secuti sumus. Equidem et Platonem existimo, si genus forense dicendi tractare voluisset, gravissime et copiosissime potuisse dicere, et Demosthenem, si illa, quæ a Platone didicerat, tenuisset et pronuntiare voluisset, ornate splendideque facere potuisse. Eodemque modo de Aristotele et Isocrate judico :

Digitized by Google

autant d'Aristote et d'Isocrate; mais chacun d'eux, entraîné par ses travaux de prédilection, a méprisé les goûts et le genre de l'autre.

II. M'étant décidé à composer pour vous un ouvrage en ce moment, et bien d'autres dans la suite, j'ai voulu commencer par traiter celui de tous les sujets qui convient le mieux à votre âge, et qui sied le mieux à l'autorité d'un père. Il y a dans la philosophie un nombre considérable de questions graves et de grande conséquence, mises en lumière et approfondies par les maîtres les plus célèbres; mais rien dans leurs doctrines ne me paraît plus important et plus fécond que les enseignements et les préceptes qu'ils nous ont laissés sur les devoirs. La vie entière est réglée par le devoir; que vous soyez homme public ou privé, dans le sein de votre maison ou en plein forum, que vous ayez affaire à vous-même ou à votre semblable, vous êtes soumis à des devoirs : si vous les respectez, vous êtes honnête homme; malhonnête homme si vous les négligez. C'est là une matière traitée par tous les philosophes. Comment se dire philosophe, si l'on ne parle à l'homme de ses devoirs? Cependant il est des doctrines qui, par leur définition du souverain bien et du souverain mal, suppriment tous les devoirs de la vie. Car si vous établissez un souverain bien qui n'ait rien de commun avec la vertu, et dont votre propre utilité et non l'honnêteté soit la mesure, pour peu que vous soyez conséquent avec vous-même, et que vous sachiez résister à l'entraînement de votre bon naturel, vous ne connaîtrez ni l'amitié, ni la justice, ni la générosité. Vous ne pourrez non plus être courageux si vous regardez la douleur comme le plus grand des maux, ou tempérant si la volupté est pour vous le souverain bien. Tout ce que je dis ici est d'une telle évidence, qu'il semble n'avoir pas besoin de démonstration; cependant je l'ai expliqué fort au long dans un de mes ouvrages. Je soutiens donc que si de telles doctrines veulent être conséquentes avec elles-mêmes, il ne leur appartient pas de parler des devoirs; nous ne pouvons recevoir de règles de morale, solides, invariables, conformes à la nature, que de ceux qui pensent que la vertu seule est à rechercher en ce monde, ou que du moins elle est supérieure à tous les autres biens. Il convient aux Stoïciens, aux philosophes de l'Académie et du Lycée de nous entretenir de nos devoirs : je ne dis rien d'Ariston, de Pyrrhon et d'Hérillus, car leurs doctrines sont abandonnées depuis longtemps; eux aussi seraient fondés à nous donner des règles de conduite, s'ils ne supprimaient la différence naturelle qui existe entre les choses, et ne rendaient par là impossible la détermination des devoirs. Aujourd'hui et pour traiter cette question, je suivrai de préférence les Stoïciens, non pas toutefois en simple interprète, mais, selon ma méthode favorite, en puisant à leur source avec discernement, en faisant un choix parmi leurs dogmes, et donnant à leurs pensées un tour qui me soit propre. La première chose à faire, puisque tout ce que nous avons à dire doit porter sur les devoirs, c'est de donner une définition du devoir; et je m'étonne que Panétius ait négligé ce soin; car toutes les fois que l'on veut traiter un sujet complétement et avec méthode, il faut qu'une définition serve de point de départ, afin que l'on entende bien ce dont il s'agit dans la discussion.

III. Toute la morale se divise en deux parties. Dans la première on s'occupe à déterminer le souverain bien, dans la seconde on donne les pré-

quorum uterque suo studio delectatus contempsit alterum.

II. Sed quum statuissem scribere ad te aliquid hoc tempore, multa posthac, ab eo ordiri volui maxime, quod et ætati tuæ esset aptissimum et auctoritati meæ. Nam, quum multa sint in philosophia et gravia et utilia accurate copioseque a philosophis disputata, latissime patere videntur ea, quæ de officiis tradita ab illis et præcepta sunt. Nulla enim vitæ pars neque publicis neque privatis neque forensibus neque domesticis in rebus, neque, si tecum agas quid, neque, si cum altero contrahas, vacare officio potest : in eoque et colendo sita vitæ est honestas omnis et in negligendo turpitudo. Atque hæc quidem quæstio communis est omnium philosophorum. Quis est enim, qui nullis officii præceptis tradendis philosophum se audeat dicere? Sed sunt nonnullæ disciplinæ, quæ propositis bonorum et malorum finibus officium omne pervertant. Nam, qui summum bonum sic instituit, ut nihil habeat cum virtute conjunctum, idque suis commodis, non honestate metitur, hic, si sibi ipse consentiat et non interdum naturæ bonitate vincatur, neque amicitiam colere possit nec justitiam nec liberalitatem : fortis vero dolorem summum malum judicans, aut temperans voluptatem summum bonum statuens, esse certe nullo modo potest. Quæ quanquam ita sunt in promptu, ut res disputatione non egeat, tamen sunt a nobis alio loco disputata. Hæ disciplinæ igitur si sibi consentaneæ velint esse, de officio nihil queant dicere : neque ulla officii præcepta firma, stabilia, conjuncta naturæ tradi possunt, nisi aut ab iis, qui solam, aut ab iis, qui maxime honestatem propter se dicant expetendam. Ita propria est ea præceptio Stoicorum, Academicorum, Peripateticorum : quoniam Aristonis, Pyrrhonis, Herilli jam pridem explosa sententia est; qui tamen haberent jus suum disputandi de officio, si rerum aliquem delectum reliquissent, ut ad officii inventionem aditus esset. Sequimur igitur hoc quidem tempore et hac in quæstione potissimum Stoicos, non ut interpretes, sed, ut solemus, e fontibus eorum judicio arbitrioque nostro, quantum quoque modo videbitur, hauriemus.

Placet igitur, quoniam omnis disputatio de officio futura est, ante definire, quid sit officium : quod a Panætio prætermissum esse miror. Omnis enim, quæ [a] ratione suscipitur, de aliqua re institutio, debet a definitione proficisci, ut intelligatur, quid sit id, de quo disputetur.

III. Omnis de officio duplex est quæstio. Unum genus est, quod pertinet ad finem bonorum : alterum, quod po-

Digitized by Google

ceptes qui doivent régler toutes les actions de la vie. Dans la première partie, on résout des questions de ce genre : Tous les devoirs sont-ils parfaits? N'y a-t-il pas des devoirs plus grands les uns que les autres?..... et toutes celles du même genre. Les préceptes relatifs aux diverses parties de la conduite se rattachent aussi à la question du souverain bien, mais moins évidemment, car ils paraissent surtout destinés à régler et composer la vie ordinaire. Nous voulons, dans ce traité, faire connaître et expliquer ces règles de morale. On divise quelquefois les devoirs en devoirs moyens et parfaits. Le devoir parfait est ce qui constitue une obligation stricte, les Grecs le nomment κατόρθωμα; ils appellent καθῆκον le devoir moyen ou devoir de convenance. Ils les définissent ainsi : Le devoir parfait est tout ce qui est essentiellement conforme au bien ; le devoir moyen est une règle d'action dont l'homme peut donner une raison plausible.

Selon Panétius, toute délibération revient à l'un de ces trois chefs : Ou l'on délibère si ce que l'on a en vue est honnête ou honteux, et c'est là une première question sur laquelle les esprits sont souvent partagés; ou bien l'on recherche et l'on examine si ce qu'on se propose de faire servira ou non à augmenter les aises et l'agrément de la vie, à accroître nos richesses, nos ressources et notre puissance, en un mot, si nous en pouvons tirer quelque avantage nous ou les nôtres; ici la délibération se rapporte tout entière à l'utile. Enfin, on délibère encore lorsque l'honnête nous semble en contradiction avec l'utile. D'un côté l'utile nous séduit, de l'autre l'honnête nous rappelle, et l'esprit partagé entre deux ne sait auquel se rendre. Telle est la division de Panétius; mais le premier devoir d'une division est de ne rien omettre, et je trouve dans celle-ci une double lacune; car on ne délibère pas seulement pour savoir si une chose est honnête ou honteuse; mais entre deux partis honnêtes, on se demande lequel l'est le plus; et pareillement, entre deux choses utiles, laquelle est la plus utile. Ainsi, au lieu de trois chefs, Panétius devait en mettre cinq dans sa division. Nous parlerons d'abord de l'honnête, et sous un double rapport; nous nous occuperons ensuite de l'utile sous un double point de vue également; enfin, nous arriverons à la comparaison de l'utile avec l'honnête.

IV. Et d'abord tous les êtres animés sont portés par la nature à se défendre, à protéger leur corps, à éviter ce qui leur paraît nuisible, à rechercher et se procurer tout ce qui leur est nécessaire pour vivre, comme la nourriture, une retraite, et les autres choses de même sorte; tous ressentent aussi cet aiguillon qui pousse les deux sexes l'un vers l'autre pour perpétuer la race, tous prennent soin de leur progéniture. Mais entre l'homme et la bête il y a surtout cette différence que la bête, n'écoutant que ses sensations, est tout entière absorbée dans le présent; à peine le passé et l'avenir existent-ils pour elle; tandis que l'homme, doué de la raison, peut, à l'aide de la lumière, voir l'enchaînement des choses, la liaison, les causes, le principe et la suite des événements, saisir les ressemblances, nouer l'avenir au présent, et de cette sorte embrasser d'un coup d'œil le cours entier de sa vie, et préparer tout ce qui lui sera nécessaire pour arriver heureusement jusqu'au terme. C'est encore par la

situm est in præceptis, quibus in omnes partes usus vitæ conformari possit. Superioris generis hujusmodi exempla sunt : omniane officia perfecta sint? numquid officium aliud alio majus sit? et quæ sunt generis ejusdem. Quorum autem officiorum præcepta traduntur, ea quanquam pertinent ad finem bonorum, tamen minus id apparet, quia magis ad institutionem vitæ communis spectare videntur : de quibus est nobis his libris explicandum. Atque etiam alia divisio est officii. Nam et medium quoddam officium dicitur et perfectum. Perfectum officium rectum, opinor, vocemus, quod Græci κατόρθωμα : hoc autem commune [officium] καθῆκον vocant. Atque ea sic definiunt, ut, rectum quod sit, id officium perfectum esse definiant : medius autem officium id esse dicunt, quod cur factum sit, ratio probabilis reddi possit. Triplex igitur est, ut Panætio videtur, consilii capiendi deliberatio. Nam, honestumne factu sit an turpe, dubitant, id, quod in deliberationem cadit : in quo considerando sæpe animi in contrarias sententias distrahuntur. Tum autem aut anquirunt aut consultant, ad vitæ commoditatem jucunditatemque, ad facultates rerum atque copias, ad opes, ad potentiam, quibus et se possint juvare et suos, conducat id necne, de quo deliberant : quæ deliberatio omnis in rationem utilitatis cadit. Tertium dubitandi genus est, quum pugnare videtur cum honesto id, quod videtur esse utile. Quum enim utilitas ad se rapere, honestas contra revocare ad se videtur, fit, ut distrahatur in deliberando animus, afferatque ancipitem curam cogitandi. Hac divisione, quum præterire aliquid maximum vitium in dividendo sit, duo prætermissa sunt. Nec enim solum, utrum honestum an turpe sit, deliberari solet; sed etiam, duobus propositis honestis, utrum honestius; itemque, duobus propositis utilibus, utrum utilius. Ita, quam ille triplicem putavit esse rationem, in quinque partes distribui debere reperitur. Primum igitur est de honesto, sed dupliciter; tum pari ratione de utili; post de comparatione eorum disserendum.

IV. Principio generi animantium omni est a natura tributum, ut se, vitam corpusque tueatur, declinetque ea, quæ nocitura videantur, omniaque, quæ sunt ad vivendum necessaria, anquirat et paret, ut pastum, ut latibula, ut alia generis ejusdem. Commune autem animantium omnium est conjunctionis appetitus procreandi causa et cura quædam eorum, quæ procreata sunt. Sed inter hominem et belluam hoc maxime interest, quod hæc tantum, quantum sensu movetur, ad id solum, quod adest quodque præsens est, se accommodat, paullum admodum sentiens præteritum aut futurum. Homo autem, (quod rationis est particeps, per quam consequentia cernit, causas rerum videt earumque progressus et quasi antecessiones non

Digitized by Google

puissance de la raison que la nature rapproche les hommes, et les fait vivre et s'entretenir ensemble. Elle leur inspire avant tout une vive tendresse pour leurs enfants; elle les porte ensuite à former des sociétés, à les maintenir, à s'y plaire. C'est à elle qu'ils obéissent quand ils rassemblent de toutes parts ce qui est utile, et que, non contents de travailler pour eux, ils veillent aux besoins de leurs femmes, de leurs enfants, et de tous ceux qui leur sont chers et qu'ils doivent protéger. Cette tendresse tient naturellement leur esprit en éveil et double leurs forces.

Parmi les traits distinctifs de la nature de l'homme, un des plus saillants est la recherche et la poursuite de la vérité. Aussi, dès que nous sommes libres des soins ordinaires de la vie, nous éprouvons le désir de voir, d'entendre, de nous instruire; et nous regardons la connaissance des secrets et des merveilles de la nature comme nécessaire au bonheur. Et par là il devient manifeste que tout ce qui est vrai, pur et simple, convient admirablement à la nature de l'homme. A ce besoin de connaître le vrai se joint un goût très-vif pour l'indépendance : une âme bien née ne veut obéir à personne, si ce n'est à ceux qui l'instruisent ou qui ont reçu un juste et légitime pouvoir dans l'intérêt de tous; c'est de cette fierté naturelle que naît la grandeur d'âme et le mépris des choses humaines. Ce n'est pas non plus une médiocre prérogative pour l'homme que ce bel attribut de la raison, de comprendre ce que c'est que l'ordre, la décence, quelle mesure il faut apporter dans les paroles et les actions. Seul parmi les animaux, l'homme sait goûter la beauté, la grâce, la proportion de tout ce qu'il voit. Mais la raison l'élève bientôt de ce spectacle des sens à la conception de la beauté morale; il attache alors un bien plus grand prix à l'ordre, à la constance dans les desseins et les actions; il prend garde à ne rien commettre de honteux et d'indigne de lui, à ce que rien de vicieux ne s'introduise dans ses pensées, ne lui échappe dans sa conduite. C'est de toutes ces choses que se compose et résulte l'honnêteté que nous cherchons, l'honnêteté qui, inconnue et sans honneur, n'en conserverait pas moins tout son prix, et dont il est vrai de dire qu'elle serait digne de toute louange, lors même qu'elle ne serait louée de personne.

V. Voilà, mon fils, la forme et, pour ainsi dire, la figure de l'honnêteté; si elle venait d'elle-même se manifester à nos yeux, elle exciterait en nous, comme dit Platon, un amour incroyable de la sagesse. Mais tout ce qui est honnête vient de l'une de ces quatre sources principales : L'honnêteté consiste ou à découvrir la vérité et former de bons conseils; ou à maintenir la société humaine, en rendant à chacun ce qui lui appartient, et en gardant avec fidélité sa parole; ou à déployer la grandeur et l'énergie d'une âme haut placée et invincible; ou à mettre dans tout ce que l'on fait et ce que l'on dit cette convenance et cette mesure, qui est le cachet de la modération et de la tempérance. Ces quatre sources de l'honnêteté se mêlent et se pénètrent le plus souvent; toutefois il naît de chacune d'elle un ordre de devoirs tout particulier. C'est ainsi qu'à la première que nous avons nommée,

ignorat, similitudines comparat rebusque præsentibus adjungit atque annectit futuras) facile totius vitæ cursum videt, ad eamque degendam præparat res necessarias. Eademque natura vi rationis hominem conciliat homini et ad orationis et ad vitæ societatem; ingeneratque in primis præcipuum quemdam amorem in eos, qui procreati sunt; impellitque, ut hominum cœtus et celebrationes et esse et a se obiri velit ob easque causas studeat parare ea, quæ suppeditent et ad cultum et ad victum, nec sibi soli, sed conjugi, liberis ceterisque, quos caros habeat tuerique debeat. Quæ cura exsuscitat etiam animos et majores ad rem gerendam facit. In primisque hominis est propria veri inquisitio atque investigatio. Itaque quum sumus necessariis negotiis curisque vacui, tum avemus aliquid videre, audire, addiscere; cognitionemque rerum aut occultarum aut admirabilium ad beate vivendum necessariam ducimus. Ex quo intelligitur, quod verum, simplex sincerumque sit, id esse naturæ hominis aptissimum. Huic veri videndi cupiditati adjuncta est appetitio quædam principatus, ut nemini parere animus bene informatus a natura velit, nisi præcipienti, aut docenti, aut utilitatis causa juste et legitime imperanti : ex quo magnitudo animi exsistit humanarumque rerum contemptio. Nec vero illa parva vis naturæ est rationisque, quod unum hoc animal sentit, quid sit ordo, quid sit quod deceat, in factis dictisque qui modus. Itaque eorum ipsorum, quæ adspectu sentiuntur, nullum aliud animal pulchritudinem, venustatem, convenientiam partium sentit. Quam similitudinem natura ratioque ab oculis ad animum transferens, multo etiam magis pulchritudinem, constantiam, ordinem in consiliis factisque conservandum putat, cavetque, ne quid indecore effemineateve faciat; tum in omnibus et opinionibus et factis, ne quid libidinose aut faciat aut cogitet. Quibus ex rebus conflatur et efficitur id, quod quærimus, honestum; quod, etiam si nobilitatum non sit, tamen honestum est, quodque vere dicimus, etiam si a nullo laudetur, natura esse laudabile.

V. Formam quidem ipsam, Marce fili, et tanquam faciem honesti vides, quæ, si oculis cerneretur, mirabiles amores, ut ait Plato, excitaret sapientiæ. Sed omne, quod est honestum, id quatuor partium oritur ex aliqua. Aut enim in perspicientia veri sollertiaque versatur; aut in hominum societate tuenda, tribuendoque suum cuique, et rerum contractarum fide; aut in animi excelsi atque invicti magnitudine ac robore; aut in omnium, quæ fiunt quæque dicuntur, ordine et modo, in quo inest modestia et temperantia. Quæ quatuor quanquam inter se colligata atque implicata sunt, tamen ex singulis certa officiorum genera nascuntur : velut ex ea parte, quæ prima descripta est, in qua sapientiam et prudentiam ponimus, inest indagatio atque inventio veri, ejusque virtutis hoc munus est proprium. Ut enim quisque maxime

Digitized by Google

et qui est proprement la sagesse ou la prudence, appartiennent la recherche et la découverte de la vérité; c'est là en effet le propre de cette vertu. Lorsqu'un homme découvre sûrement la vérité en toutes choses, lorsqu'il peut la saisir d'un regard perçant et prompt comme l'éclair, et tout aussitôt la faire comprendre, on le regarde à bon droit comme un modèle de prudence et de sagesse. Le véritable objet de la prudence, et en quelque sorte la matière sur laquelle elle s'exerce, est donc la vérité. Les trois autres vertus ont ce caractère commun, qu'elles se rapportent toutes à la vie active, et lui sont en quelque façon consacrées. Une d'elles fonde et maintient la société humaine; la seconde fait paraître l'excellence et la grandeur de l'âme, tantôt chez l'homme qui conquiert le pouvoir, la richesse, tous les biens du monde pour lui et pour les siens, tantôt et plus encore chez celui qui les méprise. L'ordre, la constance, la modération et toutes les qualités qui s'y rattachent, ne demandent pas seulement un pur travail d'esprit, mais des efforts et le déploiement de l'action. C'est dans les affaires de la vie qu'il faut exercer cette vertu de la modération, sans laquelle il n'est plus ni honnêteté ni dignité pour l'homme.

VI. Des quatre vertus qui contiennent en elles le principe de tous les devoirs, la première, celle qui consiste dans la connaissance de la vérité, semble être la vertu de l'homme par excellence. Nous éprouvons tous un désir ardent de connaître et de savoir : exceller dans la science nous paraît une grande gloire; être dans l'erreur ou dans l'ignorance, se tromper ou être déçu, nous paraît un malheur et une honte. Dans cette poursuite de la vérité, à la fois si naturelle et si louable, il y a deux défauts à éviter : le premier est de prendre pour connu ce qui demeure inconnu, et de donner légèrement son assentiment à ce qui n'est pas démontré. Celui qui voudra éviter cet écueil (et il n'est personne qui ne doive le vouloir) mettra à examiner les choses tout le temps et les soins convenables. L'autre défaut est de s'appliquer avec un zèle déplacé à l'étude de choses obscures, difficiles, et qui ne sont d'aucune nécessité. A la condition d'éviter ces deux défauts, tout ce que l'on emploie de travail et de soins à recueillir des connaissances nobles et dignes de l'homme, mérite les plus justes louanges. C'est ainsi que C. Sulpicius se distingua dans l'astronomie, à ce que nous disent nos pères; Sex. Pompée dans la géométrie, comme nous en avons été témoins; beaucoup d'autres dans la dialectique, un plus grand nombre dans l'étude du droit civil. Toutes ces sciences ont pour but la découverte de la vérité; mais malgré tout leur prix, celui qui négligerait les affaires pour les cultiver irait contre le devoir. Car c'est dans l'action, et dans l'action seule, que la vertu se signale. Cependant l'homme n'a pas toujours à agir, et il peut revenir souvent à ses études favorites; souvent aussi l'activité de notre esprit, qui ne se repose jamais, peut nous retenir, sans que nous y conspirions, au milieu des préoccupations de la science. Nous voyons donc que l'office de la pensée est double : ou elle s'emploie à nous faire discerner le bien, à nous montrer la route de la vertu et du bonheur, ou elle se livre solitairement aux travaux de la science. Voilà ce que j'avais à dire de la première source de nos devoirs.

VII. Des trois autres sources, la plus féconde est celle qui maintient la société humaine, et qui est en quelque sorte le fondement de l'union des

perspicit, quid in re quaque verissimum sit, quique acutissime et celerrime potest et videre et explicare rationem, is prudentissimus et sapientissimus rite haberi solet. Quocirca huic quasi materia, quam tractet et in qua versetur, subjecta est veritas. Reliquis autem tribus virtutibus necessitates propositæ sunt ad eas res parandas tuendasque, quibus actio vitæ continetur : ut et societas hominum conjunctioque servetur, et animi excellentia magnitudoque, quum in augendis opibus utilitatibusque et sibi et suis comparandis, tum multo magis in his ipsis despiciendis eluceat. Ordo autem et constantia et moderatio et ea, quæ sunt his similia, versantur in eo genere, ad quod adhibenda est actio quædam, non solum mentis agitatio. Iis enim rebus, quæ tractantur in vita, modum quemdam et ordinem adhibentes honestatem et decus conservabimus.

VI. Ex quatuor autem locis, in quos honesti naturam vimque divisimus, primus ille, qui in veri cognitione consistit, maxime naturam attingit humanam. Omnes enim trahimur et ducimur ad cognitionis et scientiæ cupiditatem, in qua excellere pulchrum putamus; labi autem, errare, nescire, decipi et malum et turpe ducimus. In hoc genere et naturali et honesto duo vitia vitanda sunt : unum, ne incognita pro cognitis habeamus iisque temere assentiamur; quod vitium effugere qui volet (omnes autem velle debent) adhibebit ad considerandas res et tempus et diligentiam. Alterum est vitium, quod quidem nimis magnum studium multamque operam in res obscuras atque difficiles conferunt, easdemque non necessarias. Quibus vitiis declinatis, quod in rebus honestis et cognitione dignis operæ curæque ponetur, id jure laudabitur : ut in astrologia C. Sulpicium audimus, in geometria Sex. Pompeium ipsi cognovimus, multos in dialecticis, plures in jure civili : quæ omnes artes in veri investigatione versantur, cujus studio a rebus gerendis abduci contra officium est. Virtutis enim laus omnis in actione consistit; a qua tamen fit intermissio sæpe, multique dantur ad studia reditus; tum agitatio mentis, quæ nunquam acquiescit, potest nos in studiis cognitionis etiam sine opera nostra continere. Omnis autem cogitatio motusque animi, aut in consiliis capiendis de rebus honestis et pertinentibus ad bene beateque vivendum, aut in studiis scientiæ cognitionisque versabitur. Ac de primo quidem officii fonte diximus.

VII. De tribus autem reliquis latissime patet ea ratio, qua societas hominum inter ipsos et vitæ quasi commu-

Digitized by Google

hommes. Il faut distinguer en elle d'abord la justice, où la vertu éclate dans tout son lustre, et qui est la qualité par excellence de l'homme de bien; ensuite, la bienfaisance, sœur de la justice, et que l'on peut aussi nommer bonté ou générosité. Le premier caractère de l'homme juste est de ne jamais nuire à personne, à moins qu'il ne soit injustement attaqué; ensuite, de se servir des biens communs comme appartenant à tous, et des siens seulement comme lui appartenant en propre. Primitivement tous les biens étaient communs; ce que l'on nomme propriété a pour origine et pour titre ou une ancienne occupation, comme celle des hommes qui vinrent habiter une contrée déserte, ou la victoire et le droit de la guerre, ou bien une loi, un contrat, une convention, un partage. C'est ainsi que la campagne d'Arpinum s'appelle le territoire des Arpinates; celle de Tusculum, la terre des Tusculans. La propriété privée a la même origine et le même fondement. De cette façon, les biens que la nature avait mis en commun étant partagés entre tous les hommes, chacun doit s'en tenir au lot qui lui est échu; vouloir entreprendre sur le lot d'autrui, c'est porter atteinte au principe même de la société des hommes. Mais comme, suivant les belles paroles de Platon, nous ne sommes pas nés pour nous seuls, et que notre patrie, nos parents, nos amis ont tous des droits sur nous; comme, suivant les Stoïciens, tout ce que la terre produit est créé pour l'usage de l'homme, et l'homme lui-même pour ses semblables; comme notre loi est de nous entr'aider mutuellement, nous devons demeurer fidèles aux inspirations de la nature, mettre tous nos avantages en commun par un échange réciproque de bons offices, donnant et recevant tour à tour, employant notre esprit, notre travail, nos ressources, à resserrer les liens qui unissent les hommes dans la société.

Le fondement de la justice est la bonne foi, c'est-à-dire le respect de notre parole, et l'inviolable fidélité à nos engagements. Et ici, au risque de rencontrer quelques incrédules, osons imiter les Stoïciens, qui recherchent avec grand soin l'étymologie des mots, et affirmer que *bonne foi* (*fides*) vient de *faire* (*quia fiat*), parce qu'on fait ce qu'on a dit. On peut être injuste de deux manières: ou en faisant soi-même du mal à autrui, ou en laissant faire celui que l'on peut empêcher. L'homme qui, dans un accès de colère, ou entraîné par la passion, fait violence à un autre homme, me semble porter la main sur son frère; et celui qui ne fait pas tous ses efforts pour arrêter les effets de cet emportement est aussi coupable, selon moi, que s'il abandonnait sa patrie, ses parents ou ses amis en péril. Souvent, quand nous faisons du mal à autrui de propos délibéré, c'est la crainte qui nous pousse; et plus d'un homme se résout à nuire à son semblable, parce qu'il a peur d'être attaqué, s'il ne devient agresseur. Mais la plupart du temps, les hommes se portent à commettre l'injustice pour satisfaire leur cupidité, la plus insatiable et la plus injuste des passions.

VIII. On poursuit les richesses, soit pour fournir aux besoins de la vie, soit comme instrument de plaisirs. Ceux qui ont l'âme un peu relevée veulent être riches pour devenir puissants et pour faire des largesses. Nous avons entendu naguère M. Crassus déclarer qu'un homme qui voulait jouer le premier rôle dans une république n'a-

nitas continetur. Cujus partes duæ [sunt :] justitia, in qua virtutis est splendor maximus, ex qua viri boni nominantur; et huic conjuncta beneficentia, quam eamdem vel benignitatem vel liberalitatem appellari licet. Sed justitiæ primum munus est, ut ne cui quis noceat nisi lacessitus injuria : deinde, ut communibus pro communibus utatur, privatis ut suis. Sunt autem privata nulla natura : sed aut vetere occupatione, ut qui quondam in vacua venerunt: aut victoria, ut qui bello potiti sunt; aut lege, pactione, conditione, sorte : ex quo fit, ut ager Arpinas Arpinatium dicatur; Tusculanus Tusculanorum : similisque est privatarum possessionum descriptio. Ex quo, quia suum cujusque fit eorum, quæ natura fuerant communia, quod cuique obtigit, id quisque teneat : eo si qui sibi plus appetet, violabit jus humanæ societatis. Sed, quoniam, ut præclare scriptum est a Platone, non nobis solum nati sumus ortusque nostri partem patria vindicat, [partem parentes,] partem amici; atque ut placet Stoicis, quæ in terris gignantur, ad usum hominum omniacreari, homines autem hominum causa esse generatos, ut ipsi inter se aliis alii prodesse possent : in hoc naturam debemus ducem sequi, communes utilitates in medium afferre mutatione officiorum, dando, accipiendo, tum artibus, tum opera, tum facultatibus devincire hominum inter homines societatem. Fundamentum autem justitiæ est fides, id est dictorum conventorumque constantia et veritas. Ex quo, quanquam hoc videbitur fortasse cuipiam durius, tamen audeamus imitari Stoicos, qui studiose exquirunt, unde verba sint ducta, credamusque, quia *fiat*, quod dictum est, appellatam *fidem*. Sed injustitiæ genera duo sunt : unum eorum, qui inferunt, alterum eorum, qui ab iis, quibus infertur, si possunt, non propulsant injuriam. Nam, qui injuste impetum in quempiam facit aut ira aut aliqua perturbatione incitatus, is quasi manus afferre videtur socio : qui autem non defendit nec obsistit, si potest, injuriæ, tam est in vitio, quam si parentes aut amicos aut patriam deserat. Atque illæ quidem injuriæ, quæ nocendi causa de industria inferuntur, sæpe a metu proficiscuntur, quum is, qui nocere alteri cogitat, timet, ne, nisi id fecerit, ipse aliquo afficiatur incommodo. Maximam autem partem ad injuriam faciendam aggrediuntur, ut adipiscantur ea, quæ concupiverunt : in quo vitio latissime patet avaritia.

VIII. Expetuntur autem divitiæ quum ad usus vitæ necessarios, tum ad perfruendas voluptates. In quibus autem major est animus, in iis pecuniæ cupiditas spectat ad opes et ad gratificandi facultatem : ut nuper M. Crassus

Digitized by Google

vait jamais assez de fortune, tant qu'il ne pouvait entretenir une armée à ses frais. L'élégance, le luxe, une vie recherchée, un train somptueux séduisent bien des hommes; et de là cet amour effréné de la richesse. Je ne dis pas qu'il faille condamner celui qui s'enrichit par des moyens légitimes; mais il faut toujours fuir l'injustice. Où l'on voit surtout la justice mise en oubli, c'est quand la passion de la gloire, des honneurs, du pouvoir s'est emparée de l'âme. Ce qu'Ennius dit des rois: « Que rien ne leur est sacré, pas même leur propre parole, » peut s'étendre beaucoup plus loin. Car tous les biens qui de leur nature sont le privilége de quelques hommes excitent ordinairement de telles rivalités, qu'il est difficile, dans l'acharnement de la lutte, de conserver un religieux respect pour la justice. C'est ce que nous a prouvé dernièrement la conduite criminelle de César qui a mis à ses pieds toutes les lois divines et humaines, pour arriver à cet empire qu'il croyait follement être le comble de la grandeur humaine. Mais ici il faut reconnaître cette triste vérité, que c'est d'ordinaire dans les plus grandes âmes et les plus brillants génies que s'allume l'ambition, et cette passion dévorante des honneurs et de la gloire. Raison de plus pour se mettre en garde contre un tel écueil.

Lorsqu'une injustice est commise, il importe beaucoup de distinguer si elle vient d'un de ces mouvements soudains qui le plus souvent ne durent pas, ou si elle a été préméditée. Une faute est moins grave quand elle échappe à l'homme dans un moment d'effervescence, que lorsqu'elle est réfléchie et faite de sang-froid. Mais en voilà assez sur les injustices que l'on commet soi-même.

IX. Souvent aussi les hommes négligent de défendre leurs semblables en péril; c'est un devoir que plusieurs causes leur font trahir. Tantôt ils craignent de s'attirer des ennemis, de prendre trop de peines, d'aventurer leur argent; tantôt la négligence, la paresse, l'inertie, ou encore les préoccupations de leur esprit et leurs travaux, les retiennent, et les forcent à abandonner ceux dont ils devraient être les protecteurs. Ne pourrait-on pas reprocher à Platon d'avoir trop peu demandé à des philosophes? Ils auront la parfaite justice, dit-il, quand ils s'occuperont à rechercher la vérité, et qu'ils mépriseront en même temps et compteront pour rien tous ces faux biens que le monde se dispute avec tant de véhémence et d'acharnement. De cette façon sans doute ils évitent la première espèce d'injustice, puisqu'ils ne font de tort à personne; mais ils tombent dans l'autre, puisque, tout absorbés dans leurs études, ils abandonnent ceux qu'ils devraient protéger. Aussi Platon va-t-il jusqu'à déclarer que jamais ils ne se mêleront des affaires publiques, à moins d'y être contraints. Cependant il vaudrait beaucoup mieux que leur volonté les y portât; car, à bien voir les choses, il n'est de bien que celui qui se fait volontairement. Il est certains hommes qui, occupés exclusivement de leurs propres intérêts ou nourrissant je ne sais quelle haine contre le genre humain, disent qu'ils ne se mêlent que de leurs affaires, de peur qu'on ne les accuse de faire tort à autrui; ces gens-là vraiment ne sont justes qu'à moitié, car ils abandonnent et trahissent la société humaine, en lui refusant le tribut de leurs efforts, de leurs ressources et de leurs soins.

Voilà quelles sont les deux espèces d'injus-

negabat ullam satis magnam pecuniam esse ei, qui in republica princeps vellet esse, cujus fructibus exercitum alere non posset. Delectant etiam magnifici apparatus vitæque cultus cum elegantia et copia : quibus rebus effectum est, ut infinita pecuniæ cupiditas esset. Nec vero rei familiaris amplificatio nemini nocens vituperanda est, sed fugienda semper injuria est. Maxime autem adducuntur plerique, ut eos justitiæ capiat oblivio, quum in imperiorum, honorum, gloriæ cupiditatem inciderunt. Quod enim est apud Ennium :

Nulla sancta societas
Nec fides regni est :

id latius patet. Nam, quidquid ejusmodi est, in quo non possint plures excellere, in eo fit plerumque tanta contentio, ut difficillimum sit servare sanctam societatem. Declaravit id modo temeritas C. Cæsaris, qui omnia jura divina atque humana pervertit propter eum, quem sibi ipse opinionis errore finxerat, principatum. Est autem in hoc genere molestum, quod in maximis animis splendidissimisque ingeniis plerumque exsistunt honoris, imperii, potentiæ, gloriæ cupiditates. Quo magis cavendum est, ne quid in eo genere peccetur. Sed in omni injustitia permultum interest, utrum perturbatione aliqua animi, quæ plerumque brevis est et ad tempus, an consulto et cogitate fiat injuria. Leviora enim sunt ea, quæ repentino aliquo motu accidunt, quam ea, quæ meditata et præparata inferuntur. Ac de inferenda quidem injuria satis dictum est.

IX. Prætermittendæ autem defensionis deserendique officii plures solent esse causæ. Nam aut inimicitias aut laborem aut sumptus suscipere nolunt; aut etiam negligentia, pigritia, inertia, aut suis studiis quibusdam occupationibusve sic impediuntur, ut eos, quos tutari debeant, desertos esse patiantur. Itaque videndum est, ne non satis sit id, quod apud Platonem est in philosophos dictum : quod in veri investigatione versentur, quodque ea, quæ plerique vehementer expetunt, de quibus inter se digladiari solent, contemnant et pro nihilo putent, propterea justos esse. Nam alterum genus assequuntur, in inferenda ne cui noceant injuria : in alterum incidunt; discendi enim studio impediti, quos tueri debeant, deserunt. Itaque eos ne ad rempublicam quidem accessuros putat, nisi coactos. Æquius autem erat id voluntate fieri. Nam hoc ipsum ita justum est, quod recte fit, si est voluntarium. Sunt etiam, qui aut studio rei familiaris tuendæ, aut odio quodam hominum suum se negotium agere dicant, ne facere cuiquam videantur injuriam; qui altero genere injustitiæ vacant, in alterum incurrunt. Deserunt enim vitæ societatem, quia nihil conferunt in eam studii, nihil operæ, nihil facultatum. Quoniam igitur duobus generibus injustitiæ propositis adjunximus causas utriusque generis,

Digitized by Google

tices, et de quels principes elles viennent; nous avons montré auparavant en quoi consiste la justice; il nous sera donc facile de reconnaître notre devoir dans toutes les circonstances de la vie, à moins que nous ne nous aimions aveuglément nous-mêmes. Il est vrai que nous nous intéressons ordinairement assez peu à ce qui touche les autres. Le Chrémès de Térence dit bien que rien ne lui est étranger de ce qui touche les hommes; mais cependant il faut avouer que nous remarquons et sentons mieux nos prospérités et nos adversités que celles d'autrui, qui nous semblent si fort éloignées de nous; et que nous avons, pour juger des intérêts de nos semblables et des nôtres, deux poids et deux balances. C'est donc un excellent précepte que celui qui nous défend de faire une chose quand nous ne savons si elle est juste ou injuste. L'équité brille assez d'elle-même; l'incertitude dans la conscience est la marque de l'injustice.

X. Mais il se présente des circonstances où la nature des devoirs vient subitement à changer, où l'homme de bien ne doit plus faire ce qui paraît le plus digne de lui et le plus conforme à la justice. C'est ainsi que parfois la justice consistera à ne point rendre un dépôt, à ne pas tenir sa promesse, à manquer apparemment aux règles de la bonne foi. Il faut, pour entendre ceci, remonter aux fondements de la justice, tels que nous les avons établis en commençant. L'essence de la justice est d'abord de ne nuire à personne; en second lieu, de veiller à l'utilité publique. Quand l'intérêt public ou privé vient à changer, le devoir change et varie avec lui. Il peut arriver que l'exécution d'une promesse soit nuisible à celui qui l'a reçue comme à celui qui l'a faite; j'en dirai autant des conventions. La fable nous en montre un exemple frappant : si Neptune n'avait point accompli la promesse que Thésée avait reçue de lui, Thésée n'eût point perdu son fils Hippolyte. Des trois vœux que Neptune devait exaucer, c'était là le dernier : Thésée dans sa colère lui demande de faire périr son fils; son souhait est accompli, et le voilà plongé dans le plus grand deuil. Vous pouvez donc ne pas tenir votre promesse quand elle devient nuisible à celui à qui vous l'avez faite, ou même quand elle vous est plus nuisible qu'elle ne lui est avantageuse; j'entends par là qu'il faut préférer le plus grand devoir au moindre. Si, par exemple, vous avez promis à votre client de plaider sa cause un tel jour, et que cependant votre fils vienne à tomber dangereusement malade, vous ne manquerez pas à votre devoir en ne tenant point cet engagement; et celui qui l'a reçu de vous manquerait à son devoir, en se plaignant que vous l'ayez trompé. Quant aux promesses qui nous ont été arrachées par les menaces ou par la fraude, qui ne voit qu'elles ne sauraient être obligatoires? aussi en sommes-nous relevés le plus souvent par le droit prétorien, et quelquefois même par les lois. On commet encore bien des injustices en tirant un parti coupable des lois, qu'on affecte d'interpréter avec une scrupuleuse exactitude, et dont on dénature l'esprit. De là ce proverbe : Droit extrême, extrême injustice. Les hommes chargés des intérêts publics commettent souvent des injustices de ce genre. Je vous citerai pour exemple ce général qui, ayant conclu avec l'ennemi une armistice de trente jours, ravageait de nuit leurs campagnes, alléguant que dans l'armistice il était question des jours et non des nuits. On cite un

easque res ante constituimus, quibus justitia contineretur : facile, quod cujusque temporis officium sit, poterimus, nisi nosmet ipsos valde amabimus, judicare. Est enim difficilis cura rerum alienarum. Quanquam Terentianus ille Chremes humani nihil a se alienum putat : sed tamen, quia magis ea percipimus atque sentimus, quæ nobis ipsis aut prospera aut adversa eveniunt, quam illa, quæ ceteris (quæ quasi longo intervallo interjecto videmus), aliter de illis ac de nobis judicamus. Quocirca bene præcipiunt, qui vetant quidquam agere, quod dubites æquum sit an iniquum. Æquitas enim lucet ipsa per se : dubitatio cogitationem significat injuriæ.

X. Sed incidunt sæpe tempora, quum ea, quæ maxime videntur digna esse justo homine, eoque, quem virum bonum dicimus, commutantur fiuntque contraria, ut reddere depositum, facere promissum, quæque pertinent ad veritatem et ad fidem, ea migrare interdum et non servare fit justum. Referri enim decet ad ea, quæ posui principio fundamenta justitiæ : primum, ut ne cui noceatur; deinde, ut communi utilitati serviatur. Ea quum tempore commutantur, commutatur officium et non semper est idem. Potest enim accidere promissum aliquod et conventum, ut id effici sit inutile vel ei, cui promissum sit, vel ei, qui promiserit. Nam si, ut in fabulis est, Neptunus, quod Theseo promiserat, non fecisset, Theseus Hippolyto filio non esset orbatus. Ex tribus enim optatis, ut scribitur, hoc erat tertium, quod de Hippolyti interitu iratus optavit : quo impetrato in maximos luctus incidit. Nec promissa igitur servanda sunt ea, quæ sint iis, quibus pro miseris, inutilia : nec, si plus tibi noceant, quam illi prosint, cui promiseris, contra officium est majus anteponi minori : ut, si constitueris cuipiam te advocatum in rem præsentem esse venturum, atque interim graviter ægrotare filius cœperit, non sit contra officium non facere, quod dixeris; magisque ille, cui promissum sit, ab officio discedat, si se destitutum queratur. Jam illis promissis standum non esse quis non videt, quæ coactus quis metu, quæ deceptus dolo promiserit? quæ quidem plerique jure prætorio liberantur, nonnulla legibus. Exsistunt etiam sæpe injuriæ calumnia quadam et nimis callida, sed malitiosa juris interpretatione. Ex quo illud : *Summum jus summa injuria*, factum est jam tritum sermone proverbium. Quo in genere etiam in republica multa peccantur : ut ille, qui, quum triginta dierum essent cum hoste induciæ factæ, noctu populabatur agros, quod dierum essent pactæ, non noctium induciæ. Ne noster quidem probandus, si verum est, Q. Fabium Labeonem seu quem alium (nihil enim habeo præter auditum) arbitrum Nola-

Digitized by Google

trait tout aussi condamnable de Q. Fabius Labéon ou de quelque autre Romain, car je n'en sais rien que par ouï-dire. Le sénat l'avait donné pour arbitre aux habitants de Nole et aux Napolitains, en contestation sur une question de frontière; Labéon, arrivé sur les lieux, parla séparément aux uns et aux autres, les exhorta à la modération, au désintéressement. Croyez-moi, leur dit-il, il serait plus sage pour vous de reculer que d'avancer. Il persuade ses gens; des deux côtés on se retire, et voilà un champ qui reste libre au milieu. Labéon leur déclare alors qu'eux-mêmes ont marqué leurs frontières, et que le champ laissé entre deux appartient désormais au peuple romain. Ce n'est pas là juger, c'est tromper. Fuyons en toutes choses une aussi misérable habileté.

XI. Il y a des devoirs à observer envers ceux mêmes de qui nous avons reçu quelque offense. La vengeance et les représailles doivent avoir des bornes; je ne sais même si les remords de notre injuste ennemi ne nous vengent pas assez, et je crois volontiers qu'ils suffisent pour l'arrêter dans l'avenir, et pour rendre les autres plus circonspects. Une république doit surtout respecter les droits de la guerre. Il faut observer que les contestations qui divisent les hommes, pouvant se soutenir ou par la raison ou par la force, la première voie appartient en propre à l'homme tandis que la seconde est celle des animaux; et qu'ainsi l'on ne doit recourir à la dernière que si l'autre nous est interdite. Il faut bien entreprendre la guerre, lorsqu'il n'est plus permis de conserver une paix respectée et tranquille; mais, après la victoire, on doit épargner ceux qui n'ont été ni cruels ni barbares dans la lutte. Nos ancêtres ont même accordé le droit de cité à des peuples vaincus, comme les Tusculans, les Èques, les Volsques, les Sabins, les Herniques; mais ils ont ruiné jusqu'aux fondements Carthage et Numance. Pour Corinthe, j'ai regret de la voir si terriblement châtiée; j'imagine toutefois que nos pères avaient leurs raisons, et qu'ils songeaient surtout à cette situation admirable, qui inspire tant de confiance et semble d'elle-même provoquer à la guerre. A mon avis, il faut toujours accepter une paix honorable qui est franchement offerte. Si on m'en avait cru, nous aurions encore, sinon la plus parfaite république, du moins une république; au lieu que maintenant il n'en est plus pour nous. Tout de même qu'on doit se montrer généreux pour ceux qu'on a vaincus, il faut recevoir en grâce, lors même que la brèche est déjà ouverte, ceux qui déposent les armes et viennent se remettre à la merci des généraux. Nos ancêtres avaient tellement en honneur ce grand acte de justice, que les généraux de la république devenaient les patrons des villes et des nations qui étaient ainsi abandonnées à leur foi. Le droit fécial du peuple romain a déterminé avec soin tout ce qui concerne l'équité de la guerre. Il nous apprend qu'une guerre ne peut être juste, si elle n'a été précédée de demande en réparation, et si elle n'est régulièrement déclarée. Popilius, chargé de soutenir une guerre loin de Rome, avait dans son armée le fils de Caton, qui faisait alors ses premières armes. Le général trouve convenable de licencier une légion, et, avec elle, le fils de Caton, qui se trouvait dans ses rangs; le jeune Romain, qui aimait la guerre, reste à l'armée. Caton écrit alors à Popilius, que s'il veut bien conserver son fils dans son armée, il lui fasse

nis et Neapolitanis de finibus a senatu datum, quum ad locum venisset, cum utrisque separatim locutum, ut ne cupide quid agerent, ne appetenter, atque ut regredi quam progredi mallent. Id quum utrique fecissent, aliquantum agri in medio relictum est. Itaque illorum fines sic, ut ipsi dixerant, terminavit : in medio relictum quod erat, populo Romano adjudicavit. Decipere hoc quidem est, non judicare. Quocirca in omni re fugienda est talis sollertia.

XI. Sunt autem quædam officia etiam adversus eos servanda, a quibus injuriam acceperis. Est enim ulciscendi et puniendi modus, atque haud scio, an satis sit, eum, qui lacessierit, injuriæ suæ pœnitere : ut et ipse ne quid tale posthac et ceteri sint ad injuriam tardiores. Atque in republica maxime conservanda sunt jura belli. Nam, quum sint duo genera decertandi, unum per disceptationem, alterum per vim; quumque illud proprium sit hominis, hoc belluarum : confugiendum est ad posterius, si uti non licet superiore. Quare suscipienda quidem bella sunt ob eam causam, ut sine injuria in pace vivatur; parta autem victoria conservandi ii, qui non crudeles in bello, non immanes fuerunt : ut majores nostri Tusculanos, Æquos, Volscos, Sabinos, Hernicos in civitatem etiam acceperunt; at Carthaginem et Numantiam funditus sustulerunt : nollem Corinthum; sed credo aliquid secutos, opportunitatem loci maxime, ne posset aliquando ad bellum faciendum locus ipse adhortari. Mea quidem sententia, paci, quæ nihil habitura sit insidiarum, semper est consulendum. In quo si mihi esset obtemperatum; si non optimam, at aliquam rempublicam, quæ nunc nulla est, haberemus. Et quum iis, quos vi deviceris, consulendum est; tum ii, qui armis positis ad imperatorum fidem confugient, quamvis murum aries percusserit, recipiendi. In quo tanto opere apud nostros justitia cu·a est, ut ii, qui civitates aut nationes devictas bello in ᴬdem recepissent, earum patroni essent more majorum. Ac belli quidem æquitas sanctissime fetiali populi Romani jure perscripta est. Ex quo intelligi potest, nullum bellum esse justum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denuntiatum ante sit et indictum. Popilius imperator tenebat provinciam, in cujus exercitu Catonis filius tiro militabat. Quum autem Popilio videretur unam dimittere legionem, Catonis quoque filium, qui in eadem legione militabat, dimisit. Sed, quum amore pugnandi in exercitu remansisset, Cato ad Popilium scripsit, ut, si eum pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret militiæ sacramento, quia, priore amisso, jure cum hostibus pug-

Digitized by Google

prêter un nouveau serment militaire, parce que, le premier étant rompu, il ne pourrait légitimement en venir aux mains avec les ennemis. Tellement nos ancêtres apportaient de scrupule et de religion dans la guerre! Nous avons encore la lettre que Caton écrivait alors à son fils Marcus, qui portait les armes en Macédoine contre Persée. « Je viens d'apprendre, lui dit-il, que vous avez été licencié par le consul. Gardez-vous donc bien de combattre l'ennemi, car celui qui n'est plus soldat n'a point le droit d'en venir aux mains. »

XII. Je remarque que celui à qui l'on devrait proprement donner le nom de *perduellis* a été appelé *hostis*, pour que la douceur du terme diminuât en quelque façon l'amertume de la chose. Dans les temps anciens on nommait *hostis* celui que nous appelons maintenant *peregrinus* (étranger). Les douze Tables en font foi, quand elles disent « qu'il y ait jour pris avec l'étranger (*cum hoste*); » et encore : « Le droit est éternel contre l'étranger (*adversus hostem*). » Y a-t-il rien de plus humain que de donner un nom si doux à celui avec qui nous sommes en guerre? Cependant l'usage a donné une couleur plus sombre à l'expression d'*hostis;* peu à peu elle a cessé de désigner l'étranger, et a été appliquée à celui qui porte les armes contre notre pays. Lorsque l'on combat uniquement pour la suprématie et la gloire, il faut toujours que l'on se fonde sur les motifs dont nous avons parlé, et qui seuls peuvent rendre une guerre légitime. Mais quand le but dernier de la guerre est la gloire d'un peuple, on doit y rapporter plus de tempéraments. La lutte entre deux concitoyens a un tout autre caractère, si ce sont des ennemis ou seulement des compétiteurs : dans le dernier cas, c'est entre eux une rivalité de titres et d'honneurs; dans le premier, ils ont à défendre leur réputation et leur tête. Ainsi, nous avons combattu avec les Celtibériens et les Cimbres comme avec des ennemis; car ce n'est pas seulement notre suprématie, c'est notre existence qu'ils mettaient en péril. Mais avec les Latins, les Sabins, les Samnites, les Carthaginois et Pyrrhus, nous avons lutté pour l'empire. Carthage était sans foi, Annibal était cruel; les autres montrèrent plus de justice. On connaît ces belles paroles de Pyrrhus sur la rançon des prisonniers : « Je ne demande point d'or, et je ne veux point de votre rançon. Je ne fais point la guerre en marchand, mais en soldat; c'est le fer et non pas l'or que je veux vous voir en mains. Demandons au destin des batailles à qui de vous ou de moi la fortune a réservé l'empire. Et retenez bien ces paroles de Pyrrhus : Je respecte toujours la liberté de ceux dont le fer ennemi a respecté les jours. Emmenez-les, je vous les donne avec l'agrément des Dieux immortels. » Voilà des sentiments dignes d'un roi et du sang des Éacides.

XIII. Lorsqu'un citoyen est amené par les circonstances à faire une promesse à l'ennemi, il doit tenir fidèlement sa parole. Vous savez ce que fit Régulus lors de la première guerre punique. Il était tombé entre les mains des Carthaginois, qui l'envoyèrent à Rome pour traiter de l'échange des captifs, et à qui il fit le serment de revenir. Arrivé à Rome, il soutint dans le sénat que l'on ne devait point rendre les prisonniers : puis il aima mieux, malgré les instances de ses amis et de ses proches, retourner au supplice, que de manquer à la parole donnée aux ennemis. [Pendant la seconde guerre punique, Annibal envoya à Rome, après la bataille de Cannes, dix captifs qui s'étaient engagés par serment à

nare non poterat. Adeo summa erat observatio in bello movendo. M. quidem Catonis senis est epistola ad Marcum filium, in qua scribit se audisse eum missum factum esse a consule, quum in Macedonia bello Persico miles esset. Monet igitur, ut caveat, ne prælium ineat : negat enim jus esse, qui miles non sit, cum hoste pugnare.

XII. Equidem etiam illud animadverto, quod, qui proprio nomine perduellis esset, is hostis vocaretur, lenitate verbi rei tristitiam mitigatam. Hostis enim apud majores nostros is dicebatur, quem nunc peregrinum dicimus. Indicant duodecim Tabulæ : ut STATUS DIES CUM HOSTE; itemque : ADVERSUS HOSTEM ÆTERNA AUCTORITAS. Quid ad hanc mansuetudinem addi potest, eum, quicum bellum geras, tam molli nomine appellare? Quanquam id nomen durius effecit jam vetustas : a peregrino enim recessit, et proprie in eo, qui arma contra ferret, remansit. Quum vero de imperio decertatur, belloque quæritur gloria, causas omnino subesse tamen oportet easdem, quas dixi paullo ante justas causas esse bellorum. Sed ea bella, quibus imperii proposita gloria est, minus acerbe gerenda sunt. Ut enim cum civi aliter contendimus, si est inimicus, aliter, si competitor; cum altero certamen honoris et dignitatis est, cum altero capitis et famæ : sic cum Celtiberis, cum Cimbris bellum ut cum inimicis gerebatur, uter esset, non uter imperaret; cum Latinis, Sabinis, Samnitibus, Pœnis, Pyrrho, de imperio dimicabatur. Pœni fœdifragi, crudelis Annibal, reliqui justiores. Pyrrhi quidem de captivis reddendis illa præclara :

Nec mi aurum posco, nec mi pretium dederitis!
Nec cauponantes bellum, sed belligerantes,
Ferro, non auro vitam cernamus utrique.
Vosne velit an me regnare hera quidve ferat Fors,
Virtute experiamur. Et hoc simul accipe dictum :
Quorum virtuti belli fortuna pepercit,
Eorumdem me libertati parcere certum est :
Dono, ducite, doque volentibu' cum magnis dis.

Regalis sane et digna Æacidarum genere sententia.

XIII. Atque etiam, si quid singuli temporibus adducti hosti promiserunt, est in eo ipso fides conservanda : ut primo Punico bello Regulus captus a Pœnis, quum de captivis commutandis Romam missus esset, jurassetque se rediturum, primum, ut venit, captivos reddendos in senatu non censuit; deinde, quum retineretur a propinquis et ab amicis, ad supplicium redire maluit, quam fidem hosti datam fallere. [Secundo autem Punico bello, post

Digitized by Google

revenir dans son camp, s'ils ne pouvaient obtenir du sénat l'échange des prisonniers. Ceux d'entre eux qui se parjurèrent furent relégués par les censeurs dans la classe des tributaires, et y demeurèrent tout le reste de leur vie. Celui qui avait eu recours à un subterfuge pour éluder son serment, ne fut pas épargné davantage. Il était sorti du camp avec la permission d'Annibal; un moment après il y rentre, sous prétexte d'avoir oublié je ne sais quoi. Bientôt il en ressort, et se prétend pour le coup délié de son serment. A la lettre il avait raison, mais véritablement il était toujours captif : quand il s'agit de parole, c'est à ce que l'on a pensé et non pas à ce que l'on a dit qu'il faut avoir égard. Nos ancêtres nous ont laissé un très-bel exemple de justice envers un ennemi. Un transfuge de l'armée de Pyrrhus étant venu offrir au sénat de faire périr son maître par le poison, le sénat et Fabricius livrèrent ce traître à Pyrrhus. On ne voulait pas acheter au prix d'un crime la mort d'un ennemi puissant, et qui était venu de lui-même attaquer Rome.] En voilà assez sur les devoirs de la guerre. Rappelons-nous aussi que nous avons des devoirs à remplir envers les gens de la plus basse condition. Il n'est pas de condition inférieure à celle des esclaves, et j'approuve beaucoup ceux qui nous recommandent de les traiter comme on traite les mercenaires; de leur demander leur travail, mais de leur fournir le nécessaire. Disons encore que l'injustice se commettant ou par fraude ou par violence, la fraude semble être l'injustice du renard, la violence celle du lion; que l'une et l'autre sont tout à fait indignes de la nature de l'homme; mais que la fraude a quelque chose de plus odieux. La pire de toutes les injustices est celle de l'homme qui, au moment même où il vous porte le coup le plus perfide, a l'art de se faire passer pour un homme de bien. Mais nous avons assez parlé de la justice.

XIV. Je dois maintenant, en suivant mon dessein, vous entretenir de la bienfaisance et de la générosité. Il n'y a pas de vertu qui aille mieux à la nature humaine, mais elle demande à être pratiquée avec de grandes précautions. Il faut prendre garde d'abord à ce que notre bienfaisance ne tourne pas au préjudice de celui à qui elle s'adresse, ni de personne autre; il faut veiller ensuite à ne pas être plus libéral que nos moyens ne nous le permettent; et enfin à ce que chacun reçoive selon son mérite; car c'est là le fondement de la justice, à laquelle tous ces devoirs se rattachent. L'homme qui rend un service nuisible n'est ni bienfaisant, ni libéral; on doit le regarder comme un flatteur pernicieux; et celui qui fait tort aux uns pour être utile aux autres, commet la même injustice que s'il s'emparait à son bénéfice du bien d'autrui. Il y a beaucoup de gens, et surtout parmi ceux qui veulent briller et se faire un grand nom, qui dépouillent les uns pour faire des largesses aux autres; ils se figurent qu'ils auront la réputation d'être bienfaisants pour leurs amis, s'ils les enrichissent par quelque moyen que ce soit. Ce n'est pas là remplir un devoir; bien au contraire, c'est aller contre tous les devoirs. Il faut donc régler sa libéralité de telle sorte, qu'en obligeant ses amis on ne fasse tort à personne. Aussi doit-on faire très-bon marché de la libéralité d'un Sylla et d'un César, qui dépouillaient les possesseurs légitimes pour faire litière à leurs créatures. On n'est pas libé-

Cannensem pugnam, quos decem Annibal Romam adstrictos misit jure jurando se redituros esse, nisi de redimendis iis, qui capti erant, impetrassent, eos omnes censores, quoad quisque eorum vixit, qui pejerassent, in aerariis reliquerunt; nec minus illum, qui juris jurandi fraude culpam invenerat. Quum enim Annibalis permissu exisset de castris, rediit paullo post, quod se oblitum nescio quid diceret. Deinde egressus e castris jure jurando se solutum putabat; et erat verbis : re non erat. Semper autem in fide, quid senseris, non, quid dixeris, cogitandum. Maximum autem exemplum est justitiæ in hostem a majoribus nostris constitutum, quum a Pyrrho perfuga senatui est pollicitus, se venenum regi daturum et eum necaturum; senatus et C. Fabricius perfugam Pyrrho dediderunt. Ita ne hostis quidem et potentis et bellum ultro inferentis interitum cum scelere approbavit.] Ac de bellicis quidem officiis satis dictum est. Meminerimus autem, etiam adversus infimos justitiam esse servandam. Est autem infima conditio et fortuna servorum : quibus non male præcipiunt qui ita jubent uti ut mercenariis; operam exigendam, justa præbenda. Quum autem duobus modis, id est, aut vi aut fraude, fiat injuria, fraus quasi vulpeculæ, vis leonis videtur : utrumque homine alienissimum; sed fraus odio digna majore. Totius autem injustitiæ nulla capitalior quam eorum, qui, quum maxime fallunt, id agunt, ut viri boni esse videantur. De justitia satis dictum est.

XIV. Deinceps, ut erat propositum, de beneficentia ac de liberalitate dicatur : qua quidem nihil est naturæ hominis accommodatius, sed habet multas cautiones. Videndum est enim primum, ne obsit benignitas et iis ipsis, quibus benigne videbitur fieri, et ceteris : deinde, ne major benignitas sit quam facultates : tum, ut pro dignitate cuique tribuatur. Id enim est justitiæ fundamentum, ad quam hæc referenda sunt omnia. Nam et qui gratificantur cuipiam, quod obsit illi, cui prodesse velle videantur, non benefici neque liberales, sed perniciosi assentatores judicandi sunt : et qui aliis nocent, ut in alios liberales sint, in eadem sunt injustitia, ut si in suam rem aliena convertant. Sunt autem multi et quidem cupidi splendoris et gloriæ, qui eripiunt aliis, quod aliis largiantur; hique arbitrantur se beneficos in suos amicos visum iri, si locupletent eos quacunque ratione. Id autem tantum abest officio, ut nihil magis officio possit esse contrarium. Videndum est igitur, ut ea liberalitate utamur, quæ prosit amicis, noceat nemini. Quare L. Sullæ et C. Cæsaris pecuniarum translatio a justis dominis ad alienos non debet liberalis videri. Nihil enim liberale, quod non idem justum. Alter

Digitized by Google

ral quand on est injuste. Nous avons dit, en second lieu, que notre générosité ne devait pas excéder nos moyens. Ceux qui veulent être plus généreux qu'ils ne le peuvent, commettent d'abord la faute de frustrer leurs proches d'un bien qu'ils auraient dû partager avec eux ou leur laisser en héritage, plutôt que d'en gratifier des étrangers. Quand on est généreux de cette façon, le plus souvent on se trouve tenté d'étendre les mains sur le bien d'autrui, pour alimenter ses propres largesses. Il y a aussi des hommes, et le nombre en est grand, qui sont généreux non par bonté de cœur, mais par fausse gloire; qui veulent en avoir la réputation, et se mettent en frais de bienfaisance, non pour faire le bien, mais pour qu'on parle du bien qu'ils font: cette générosité de parade est plutôt de la vanité que de la libéralité et de la vertu. Nous avons dit qu'il fallait proportionner ses bienfaits au mérite; quand on veut obliger un homme, il faut considérer ses mœurs, ses dispositions envers nous, il faut avoir égard à nos rapports mutuels, aux services qu'il peut nous avoir rendus. Le mieux est d'adresser nos bienfaits à qui les mérite à tous les titres, ou du moins à qui peut y prétendre avec le plus de droits.

XV. Comme nous vivons avec des hommes qui ne sont ni parfaits ni souverainement sages, mais avec qui il en va très-bien quand ils ont quelque ombre de vertu, je crois qu'il ne faut négliger aucun de ceux en qui le bien paraît par quelque endroit, mais que nous devons toujours montrer plus d'empressement pour ceux qui sont ornés de ces douces vertus, la modération, la tempérance, la justice elle-même, dont nous avons déjà tant parlé. Quant à la force et à la grandeur d'âme, elles sont d'ordinaire assez voisines de l'emportement chez un homme qui n'a ni la perfection ni la vraie sagesse; les autres vertus semblent mieux exprimer le caractère de l'homme de bien. Mais en voilà assez sur les mœurs. La bienveillance qu'on éprouve pour nous est aussi un titre à nos services, et nous devons obliger surtout ceux qui nous aiment le plus; toutefois il ne faut pas, comme les enfants, juger du dévouement de nos amis par le feu de leurs démonstrations, mais par la solidité et la constance de leur attachement. Lorsque nous sommes leurs obligés, et que tous nos services ne peuvent témoigner que notre reconnaissance, c'est alors même que nous devons redoubler de zèle; car la reconnaissance est le premier de tous les devoirs. Hésiode nous ordonne de rendre avec usure, si faire se peut, ce qu'on nous a prêté : à quoi donc un bienfait ne nous engage-t-il pas? Ne devons-nous pas imiter ces champs fertiles, qui rapportent beaucoup plus qu'ils n'ont reçu? Si nous n'hésitons pas à rendre des services à ceux qui peuvent nous être utiles, que ne devons-nous pas à ceux qui nous ont prévenus? Il y a en tout deux sortes de libéralités : l'une consiste à donner, et l'autre à rendre. Nous sommes libres de donner, oui ou non; mais ne pas rendre, c'est ce qui n'est point permis à un honnête homme, lorsqu'il peut s'acquitter sans faire tort à personne. Tous les services rendus ne nous obligent pas également; il faut savoir distinguer entre eux. Sans doute, la reconnaissance doit se proportionner à la grandeur du bienfait; mais quand il s'agit d'apprécier un service, ce qui doit passer en première ligne, c'est l'esprit dans lequel il nous

locus erat cautionis, ne benignitas major esset quam facultates; quod, qui benigniores volunt esse quam res patitur, primum in eo peccant, quod injuriosi sunt in proximos : quas enim copias iis et suppeditari æquius est et relinqui, eas transferunt ad alienos. Inest autem in tali liberalitate cupiditas plerumque rapiendi et auferendi per injuriam, ut ad largiendum suppetant copiæ. Videre etiam licet plerosque non tam natura liberales quam quadam gloria ductos, ut benefici videantur, facere multa, quæ proficisci ab ostentatione magis quam a voluntate videantur. Talis autem simulatio vanitati est conjunctior quam aut liberalitati aut honestati. Tertium est propositum, ut in beneficentia delectus esset dignitatis : in quo et mores ejus erunt spectandi, in quem beneficium conferetur, et animus erga nos et communitas ac societas vitæ et ad nostras utilitates officia ante collata : quæ ut concurrant omnia, optabile est; si minus, plures causæ majoresque ponderis plus habebunt.

XV. Quoniam autem vivitur non cum perfectis hominibus planeque sapientibus, sed cum iis, in quibus præclare agitur si sunt simulacra virtutis; etiam hoc intelligendum puto, neminem omnino esse negligendum, in quo aliqua significatio virtutis appareat; colendum autem esse ita quemque maxime, ut quisque maxime virtutibus his lenioribus erit ornatus, modestia, temperantia, hac ipsa, de qua multa jam dicta sunt, justitia. Nam fortis animus et magnus in homine non perfecto nec sapiente ferventior plerumque est : illæ virtutes virum bonum videntur potius attingere. Atque hæc in moribus. De benevolentia autem, quam quisque habeat erga nos, primum illud est in officio, ut ei plurimum tribuamus, a quo plurimum diligimur : sed benevolentiam non adolescentulorum more ardore quodam amoris, sed stabilitate potius et constantia judicemus. Sin erunt merita, ut non ineunda, sed referenda sit gratia, major quædam cura adhibenda est. Nullum enim officium referenda gratia magis necessarium est. Quod si ea, quæ utenda acceperis, majore mensura, si modo possis, jubet reddere Hesiodus : quidnam beneficio provocati facere debemus? an imitari agros fertiles, qui multo plus efferunt quam acceperunt? Etenim si in eos, quos speramus nobis profuturos, non dubitamus officia conferre; quales in eos esse debemus, qui jam profuerunt? Nam, quum duo genera liberalitatis sint, unum dandi beneficii, alterum reddendi; demus necne, in nostra potestate est; non reddere viro bono non licet, modo id facere possit sine injuria. Acceptorum autem beneficiorum sunt delectus habendi; nec dubium, quin maximo cuique plurimum debeatur. In quo tamen in primis, quo quisque

Digitized by Google

a été rendu, la bienveillance, l'affection qu'on nous a témoignée. Il y a tant de gens qui agissent par caprices, sans règle ni mesure, obligeant le premier venu, allant par saccades, emportés par le moindre vent! Leurs services n'ont certainement pas le prix de ceux qui sont réfléchis, délibérés, rendus avec suite. Mais, toutes choses égales d'ailleurs, lorsque nous exerçons notre générosité, le devoir veut que nous secourions surtout ceux dont les besoins sont le plus pressants. Le plus souvent on fait tout le contraire, et l'on est porté à obliger avant tous les autres ceux dont on espère le plus, lors même qu'ils n'ont aucun besoin.

XVI. Le meilleur moyen de maintenir la société et l'union des hommes, c'est de rendre surtout service à ceux qui nous touchent de plus près. Mais pour bien entendre quels sont les premiers fondements de la société humaine, dont nous parlons, il faut reprendre les choses de plus haut. Le premier principe de l'union des hommes est dans la société même du genre humain et la fraternité de tous ses membres. Le lien qui nous réunit tous dans une même famille, c'est la raison et le langage, deux instruments qui nous servent à enseigner, à apprendre, à communiquer nos pensées, à nous éclairer mutuellement, à discerner le vrai, et qui par là forment entre nous et nos semblables une société étroite et naturelle. C'est là le trait distinctif de l'humanité; nous reconnaissons quelquefois dans les animaux un certain courage, comme dans le cheval ou le lion, mais jamais nous ne leur attribuons ni justice, ni équité, ni bonté; car ils sont privés de la raison et de la parole. Voilà donc le premier degré de société entre les hommes, c'est le lien qui les réunit tous dans une même famille. A ce titre, la justice nous oblige à maintenir la communauté de toutes les choses que la nature a faites pour le commun usage des hommes, tout en observant ce qui est prescrit par les lois et déterminé par le droit civil. En dehors du cercle tracé par les lois, il faut avoir pour maxime constante ce qui est exprimé par ce proverbe grec : *Entre amis tout est commun*. Il y a beaucoup de choses communes entre tous les hommes; Ennius nous en cite un exemple, qui nous peut faire entendre les autres :

« Montrer poliment le chemin à un homme dévoyé, c'est comme lui laisser allumer son flambeau au nôtre, qui ne nous éclaire pas moins, après avoir allumé le sien. »

Cet exemple nous montre assez que nous devons partager, même avec un inconnu, tout bien qui ne diminue pas en se communiquant. De là ces maximes vulgaires : Ne disputer à personne l'usage d'une eau courante; donner du feu à celui qui en demande; conseiller de bonne foi celui qui délibère; toutes choses utiles à qui les reçoit, et ne coûtant rien à qui les donne. Ce sont là des biens dont il faut user, mais en les tenant sans cesse à la disposition de tout le monde. Toutefois, comme chacun les possède dans une mesure très-bornée, et que le nombre de ceux qui en ont besoin est infini, il est bon de régler notre générosité sur le conseil d'Ennius : *Que notre flambeau ne nous en éclaire pas moins*, afin de pouvoir toujours rendre service à nos proches.

XVII. Mais la société des hommes a plusieurs degrés. Après le genre humain, qui com-

animo, studio, benevolentia fecerit, ponderandum est. Multi enim faciunt multa temeritate quadam, sine judicio vel modo, in omnes, vel repentino quodam, quasi vento, impetu animi incitati : quæ beneficia æque magna non sunt habenda atque ea, quæ judicio, considerate constanterque delata sunt. Sed in collocando beneficio et in referenda gratia, si cetera paria sunt, hoc maxime officii est, ut quisque maxime opis indigeat, ita ei potissimum opitulari : quod contra fit a plerisque. A quo enim plurimum sperant, etiam si is non eget, tamen ei potissimum inserviunt.

XVI. Optime autem societas hominum conjunctioque servabitur, si, ut quisque erit conjunctissimus, ita in eum benignitatis plurimum conferetur. Sed, quæ natura principia sint communitatis et societatis humanæ, repetendum videtur altius. Est enim primum, quod cernitur in universi generis humani societate. Ejus autem vinculum est ratio et oratio, quæ docendo, discendo, communicando, disceptando, judicando, conciliat inter se homines conjungitque naturali quadam societate : neque ulla re longius absumus a natura ferarum, in quibus inesse fortitudinem sæpe dicimus, ut in equis, in leonibus; justitiam, æquitatem, bonitatem non dicimus : sunt enim rationis et orationis expertes. Ac latissime quidem patens hominibus inter ipsos, omnibus inter omnes societas hæc est : in qua omnium rerum, quas ad communem hominum usum natura genuit, est servanda communitas, ut, quæ descripta sunt legibus et jure civili, hæc ita teneantur, ut sit constitutum : e quibus ipsis cetera sic observentur, ut in Græcorum proverbio est : *Amicorum esse communia omnia*. Omnia autem communia hominum videntur ea, quæ sunt generis ejus, quod ab Ennio positum in una re transferri in multas potest :

Homo, qui erranti comiter monstrat viam,
Quasi lumen de suo lumine accendat, facit.
Nihilominus ipsi lucet, quum illi accenderit.

Una ex re satis præcipitur, ut, quidquid sine detrimento commodari possit, id tribuatur vel ignoto. Ex quo sunt illa communia : non prohibere aqua profluente; pati ab igne ignem capere, si qui velit; consilium fidele deliberanti dare : quæ sunt iis utilia, qui accipiunt, danti non molesta. Quare et his utendum est et semper aliquid ad communem utilitatem afferendum. Sed, quoniam copiæ parvæ singulorum sunt, eorum autem, qui iis egeant, infinita est multitudo, vulgaris liberalitas referenda est ad illum Ennii finem : *Nihilominus ipsi lucet* : ut facultas sit, qua in nostros simus liberales.

XVII. Gradus autem plures sunt societatis hominum. Ut enim ab illa infinita discedatur, propior est ejusdem

Digitized by Google

pose une seule grande société, il y a les peuples qui habitent une même contrée et parlent une même langue; ce sont là des liens qui nous touchent de plus près : il y a ensuite la cité, où les hommes se trouvent encore plus intimement unis. Beaucoup de choses sont communes entre des concitoyens, le forum, les temples, les portiques, la voie publique, les lois, les droits, les tribunaux, les suffrages; dans une même cité on se fréquente, on forme amitié, on noue mille relations d'intérêts et d'affaires : enfin la société la plus étroite de toutes est celle de la famille; la première était d'une étendue immense, celle-ci est restreinte au possible. La nature ayant donné à tous les êtres animés le besoin de se reproduire, le mariage est la première société; après elle vient, dans l'ordre de la nature, la société des parents et des enfants, puis le développement de la famille dans une même maison, l'usage de toutes choses en commun. La famille est le principe de la cité, et en quelque façon la semence de la république. La famille se partage tout en demeurant unie : les frères, leurs enfants, et les enfants de ceux-ci, ne pouvant plus être contenus dans la maison paternelle, en sortent pour aller fonder, comme autant de colonies, des maisons nouvelles. Ils forment des alliances; de là les affinités, et l'accroissement de la famille. Peu à peu les maisons se multiplient, tout grandit, tout se développe, et la république prend naissance. Les liens du sang sont en même temps les liens du cœur; ceux qui tiennent à une même souche sont tout naturellement portés à s'entr'aider. Ils ont les mêmes monuments de famille, les mêmes dieux Pénates, un tombeau commun : n'est-ce pas là le plus solide fondement d'union qui soit au monde?

Mais la société la plus belle et la mieux cimentée est celle qui se forme entre des gens de bien, de mœurs semblables, et que l'amitié rapproche. Lorsque nous voyons dans un de nos semblables l'impression de ce lien, dont nous avons souvent parlé, nous sommes remués et entraînés vers lui par le cœur. En général, il n'est point de vertu qui n'exerce cet empire sur nous et qui ne rende aimables ceux en qui elle se montre; mais entre toutes, la libéralité et la justice ont un attrait particulier. Rien ne fait naître et ne consolide les amitiés avec plus de force que la ressemblance des bonnes mœurs. Lorsqu'il se rencontre des hommes ayant les mêmes goûts et la même volonté, il arrive bientôt que chacun d'eux se complaît dans son semblable aussi parfaitement qu'en lui-même, et que, suivant le vœu de Pythagore, plusieurs êtres n'en font qu'un seul. Un échange de bienfaits mutuels forme aussi une belle et durable société; s'obliger l'un l'autre, c'est se lier pour la vie. Si vous parcourez en esprit toutes ces diverses sociétés, vous n'en trouverez point de plus essentielle, de plus inviolable que celle qui lie chacun de nous à sa patrie. Nous aimons tendrement nos parents, nos enfants, nos proches, nos amis; mais l'amour de la patrie renferme à lui seul tous les autres. Est-il un homme de bien qui hésiterait à donner ses jours pour servir son pays? A cette pensée, on sent redoubler l'horreur que nous inspirent ces citoyens infâmes qui ont déchiré la république par leurs forfaits, et qui n'ont jamais travaillé et ne travaillent encore

gentis, nationis, linguæ, qua maxime homines conjunguntur : interius etiam est ejusdem esse civitatis. Multa enim sunt civibus inter se communia : forum, fana, porticus, viæ, leges, jura, judicia, suffragia, consuetudines præterea et familiaritates, multisque cum multis res rationesque contractæ. Artior vero colligatio est societatis propinquorum : ab illa enim immensa societate humani generis in exiguum angustumque concluditur. Nam, quum sit hoc natura commune animantium, ut habeant libidinem procreandi, prima societas in ipso conjugio est : proxima in liberis : deinde una domus, communia omnia. Id autem est principium urbis et quasi seminarium reipublicæ. Sequuntur fratrum conjunctiones; post consobrinorum sobrinorumque, qui, quum una domo jam capi non possint, in alias domos tanquam in colonias exeunt. Sequuntur connubia et affinitates, ex quibus etiam plures propinqui. Quæ propagatio et suboles origo est rerum publicarum. Sanguinis autem conjunctio benevolentia devincit homines et caritate. Magnum est enim eadem habere monumenta majorum, eisdem uti sacris, sepulcra habere communia. Sed omnium societatum nulla præstantior est, nulla firmior, quam quum viri boni, moribus similes, sunt familiaritate conjuncti. Illud enim honestum, quod sæpe dicimus, etiam si in alio cernimus, tamen nos movet atque illi, in quo id inesse videtur, amicos facit. Et, quanquam omnis virtus nos ad se fallicit facitque, ut eos diligamus, in quibus ipsa inesse videatur, tamen justitia et liberalitas id maxime efficit. Nihil autem est amabilius nec copulatius, quam morum similitudo bonorum. In quibus enim eadem studia sunt, eædem voluntates : in iis fit, ut æque quisque altero delectetur ac se ipso : efficiturque id, quod Pythagoras vult in amicitia, ut unus fiat ex pluribus. Magna etiam illa communitas est, quæ conficitur ex beneficiis ultro citro datis acceptis : quæ et mutua et grata dum sunt, inter quos ea sunt, firma devinciuntur societate. Sed, quum omnia ratione animoque lustraris, omnium societatum nulla est gravior, nulla carior, quam ea, quæ cum republica est unicuique nostrum. Cari sunt parentes, cari liberi, propinqui, familiares; sed omnes omnium caritates patria una complexa est : pro qua quis bonus dubitet mortem oppetere, si ei sit profuturus? Quo est detestabilior istorum immanitas, qui lacerarunt omni scelere patriam et in ea funditus delenda occupati et sunt et fuerunt. Sed, si contentio quædam et comparatio fiat, quibus plurimum tribuendum sit officii, principes sint patria et parentes, quorum beneficiis maximis obligati sumus; proximi liberi totaque domus, quæ spectat in nos solos, neque aliud ullum potest habere perfugium; deinceps bene convenientes propinqui, quibuscum communis etiam fortuna plerumque est. Quam ob rem necessaria præsidia

Digitized by Google

qu'à la ruiner jusqu'au dernier fondement. Si nous voulons établir des comparaisons et nous demander à qui nous devons rendre le plus de devoirs, nous mettrons en première ligne notre patrie et nos parents, de qui nous avons reçu les plus grands bienfaits; après eux, nos enfants et toute notre famille, qui n'a d'espoir et de ressources qu'en nous seuls; ensuite nos proches, avec qui nous sommes en relations constantes, et dont tous les intérêts sont si souvent confondus avec les nôtres. Voilà ceux aux besoins de qui nous devons veiller sans cesse; mais pour ce commerce intime, cette communauté de sentiments et de pensées, cette tendresse qui exhorte, console et reprend quelquefois, c'est dans l'amitié qu'il faut les chercher; et il n'y a point d'amitié plus douce que celle qui naît de la sympathie des caractères.

XVIII. Mais toutes les fois que le devoir nous commande de servir nos semblables, il nous faut examiner quels sont surtout les besoins de chacun, et ce que ceux envers qui nous sommes obligés pourraient faire ou ne pas faire sans nous. Suivant les temps, nous devrons venir en aide à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là; il est des services que les uns réclament plutôt que les autres. S'il s'agit de faire la récolte, vous aiderez votre voisin, de préférence à votre frère ou à votre ami; s'il est question d'un procès, vous défendrez plutôt votre parent ou votre ami que votre voisin. Vous voyez à quelles sortes de considérations il faut recourir dans l'accomplissement de ses devoirs; on ne peut trop s'exercer à cette appréciation difficile: c'est l'habitude surtout qui aura la vertu de nous éclairer, et nous apprendre à calculer exactement ce que nous avons reçu, ce que nous avons rendu, ce que nous devons encore. Mais s'il est vrai que ni les médecins, ni les généraux, ni les orateurs, quelque connaissance qu'ils aient des préceptes de leur art, ne peuvent rien faire de grand et de glorieux, s'ils ne sont formés par la pratique et l'expérience; tout pareillement il est assez facile de donner, comme je le fais ici, les règles de la morale: mais accomplir le bien est une si grande chose, qu'on n'y peut arriver non plus sans la pratique et l'usage. Nous avons montré comment l'honnête dérive des principes qui constituent la société humaine, et comment à sa lumière les devoirs se déterminent. C'est une question suffisamment traitée. Parmi les quatre vertus mères, d'où découle le bien dans toutes les actions, et qui comprennent tous les devoirs, celle qui a le plus d'éclat est certainement la force de ces grandes âmes, élevées au-dessus du monde et méprisant toutes les choses humaines. Aussi quand on veut faire un reproche sanglant, emploie-t-on ordinairement ce langage : « Vous êtes des hommes, et, au courage, on vous prendrait pour des femmes; cette jeune fille a le cœur d'un homme; » ou bien encore: « Efféminés, rendez-vous, ne résistez point, vous n'êtes pas faits pour combattre. » Quand nous voulons, au contraire, louer la grandeur d'âme, l'énergie, la vaillance, nous ne trouvons pas d'expressions assez magnifiques. De là cette prédilection des rhéteurs pour célébrer Marathon, Salamine, Platée, les Thermopyles, Leuctres; de là tous ces éloges de Coclès, des Décius, de Cn. et de P. Scipion, de Marcellus, et de tant d'autres qu'on ne saurait nombrer. Quel peuple a jamais égalé la grandeur d'âme des Romains? Toutes nos statues couvertes de vêtements militaires ne disent-elles pas assez quel est notre amour pour la gloire des combats?

XIX. Mais cette fierté d'âme qui brille dans les

vitæ debentur iis maxime, quos ante dixi; vita autem victusque communis, consilia, sermones, cohortationes, consolationes, interdum etiam objurgationes in amicitiis vigent maxime, estque ea jucundissima amicitia, quam similitudo morum conjugavit.

XVIII. Sed in his omnibus officiis tribuendis videndum erit, quid cuique maxime necesse sit, et quid quisque vel sine nobis aut possit consequi aut non possit. Ita non iidem erunt necessitudinum gradus, qui temporum; suntque officia, quæ aliis magis quam aliis debeantur: ut vicinum citius adjuveris in fructibus percipiendis, quam aut fratrem aut familiarem; at si lis in judicio sit, propinquum potius et amicum quam vicinum defenderis. Hæc igitur et talia circumspicienda sunt in omni officio et consuetudo exercitatioque capienda, ut boni ratiocinatores officiorum esse possimus et addendo deducendoque videre, quæ reliqui summa fiat: ex quo, quantum cuique debeatur, intelligas. Sed, ut nec medici nec imperatores nec oratores, quamvis artis præcepta perceperint, quidquam magna laude dignum sine usu et exercitatione consequi possunt, sic officii conservandi præcepta traduntur illa quidem, ut facimus ipsi; sed rei magnitudo usum quoque exercitationemque desiderat. Atque ab iis rebus, quæ sunt in jure societatis humanæ, quemadmodum ducatur honestum, ex quo aptum est officium, satis fere diximus. Intelligendum est autem, quum proposita sint genera quatuor, e quibus honestas officiumque manaret, splendidissimum videri, quod animo magno elatoque, humanas res despiciente factum sit. Itaque in probris maxime in promptu est, si quid tale dici potest :

Vos etenim juvenes animum geritis muliebrem : »
Illa virago viri,

et si quid ejusmodi :

Salmaci, da spolia sine sudore et sanguine!

Contraque in laudibus, quæ magno animo, fortiter excellenterque gesta sunt, ea nescio quomodo quasi pleniore ore laudamus. Hinc rhetorum campus de Marathone, Salamine, Platæis, Thermopylis, Leuctris; hinc noster Cocles, hinc Decii, hinc Cn. et P. Scipiones, hinc M. Marcellus, innumerabiles alii : maximeque ipse populus Romanus animi magnitudine excellit. Declaratur autem studium bellicæ gloriæ, quod statuas quoque videmus ornatu fere militari.

XIX. Sed ea animi elatio, quæ cernitur in periculis et

Digitized by Google

travaux et les dangers cesse d'être louable dès qu'elle n'a plus la justice pour compagne, et ne se met plus au service de la patrie. Bien loin d'être alors une vertu, elle est plutôt la marque d'un caractère cruel, et qui a dépouillé tout sentiment d'humanité. Les Stoïciens ont très-bien défini la force d'âme une vertu qui combat pour l'équité. Aussi, tous ceux qui ont voulu se faire une réputation de vaillants hommes par des moyens indignes n'ont-ils réussi qu'à se déshonorer, car sans la justice il n'est point d'honneur. Voici à ce sujet une belle pensée de Platon : « Non-seulement, nous dit-il, la science que l'honnêteté n'accompagne pas est plutôt de l'habileté que de la sagesse; mais on doit tenir qu'un esprit toujours prêt à affronter les dangers, s'il n'écoute que ses passions et non l'intérêt commun, a plutôt de l'audace que de la force. » Nous voulons que l'homme fort et magnanime soit en même temps bon et simple, ami de la vérité et incapable de tromper; et ce sont là tout autant de qualités essentielles à la justice. Mais on ne peut observer sans amertume que l'élévation et la grandeur d'âme donnent si facilement naissance à une opiniâtreté blâmable et à une ambition effrénée. Platon nous dit que tout à Lacédémone respirait le désir ardent de la victoire; en la même sorte, dès qu'un homme se sent quelque grandeur naturelle, il aspire aussitôt à dominer sur tous les autres, ou plutôt à remplir seul le monde. Mais il est difficile, quand on veut s'élever au-dessus de tous, de respecter l'équité, qui est la première condition de la justice. Ces ambitieux ne veulent jamais que l'on ait raison contre eux; ni les droits acquis, ni la majesté des lois ne les arrêtent; ils corrompent le peuple par des largesses, ils lèvent la tête en factieux, travaillent par tous les moyens à étendre leur pouvoir; ce qui leur convient, c'est la domination par la force, et non la justice dans l'égalité. Mais plus les passions parlent haut, plus il y a de gloire à les maîtriser. Ce qui est certain, c'est que la justice est de tous les temps, c'est que le courage et la magnanimité consistent non pas à faire, mais à empêcher le mal. La véritable grandeur d'âme, celle que la sagesse éclaire, comprend que cet honneur qu'elle poursuit sans cesse est situé en elle quand elle fait le bien, et non dans les discours des hommes; elle aspire à mériter et non à occuper le premier rang. Celui qui est l'esclave de l'opinion insensée de la multitude ne doit pas être compté parmi les grands hommes. C'est cette passion pour la gloire qui corrompt souvent les plus grandes âmes; c'est en elle que bien des injustices prennent leur source : le pas est glissant. Où est l'homme, en effet, qui, après de grands travaux et de grands périls, ne demande pas d'en être récompensé par la gloire?

XX. En dernière analyse, la force et la grandeur d'âme se reconnaissent surtout à une double marque. D'abord une grande âme méprise tous les biens extérieurs; elle est persuadée que l'homme ne doit rien admirer, souhaiter ou rechercher que ce qui est honnête et honorable, et que jamais il ne doit s'incliner ni devant les hommes, ni devant la fortune, ni sous le joug des passions. Ensuite une âme qui est aussi haut placée se porte à faire de grandes choses et à servir les hommes : plus les entreprises sont difficiles et périlleuses, plus son ardeur est excitée; elle ne tient nul compte ni de la vie ni de tous les biens qui s'y rattachent. De ces deux parties de la grandeur d'âme, la

laboribus, si justitia vacat pugnatque non pro salute communi, sed pro suis commodis, in vitio est. Non modo enim id virtutis non est, sed est potius immanitatis omnem humanitatem repellentis. Itaque probe definitur a Stoicis fortitudo, quum eam virtutem esse dicunt propugnantem pro æquitate. Quocirca nemo, qui fortitudinis gloriam consecutus est insidiis et malitia, laudem est adeptus. Nihil honestum esse potest, quod justitia vacat. Præclarum igitur illud Platonis : « Non, inquit, solum scientia, quæ est remota ab justitia, calliditas potius quam sapientia est appellanda; verum etiam animus paratus ad periculum, si sua cupiditate, non utilitate communi impellitur, audaciæ potius nomen habeat quam fortitudinis. » Itaque viros fortes et magnanimos eosdem bonos et simplices, veritatis amicos minimeque fallaces esse volumus : quæ sunt ex media laude justitiæ. Sed illud odiosum est, quod in hac elatione et magnitudine animi facillime pertinacia et nimia cupiditas principatus innascitur. Ut enim apud Platonem est, omnem morem Lacedæmoniorum inflammatum esse cupiditate vincendi : sic, ut quisque animi magnitudine maxime excellit, ita maxime vult princeps omnium vel potius solus esse. Difficile autem est, quum præstare omnibus concupieris, servare æquitatem, quæ est justitiæ maxime propria. Ex quo fit, ut neque disceptatione vinci se, nec ullo publico ac legitimo jure patiantur; exsistuntque in republica plerumque largitores et factiosi, ut opes quam maximas consequantur, et sint vi potius superiores, quam justitia pares. Sed, quo difficilius, hoc præclarius. Nullum est enim tempus, quod justitia vacare debeat. Fortes igitur et magnanimi sunt habendi non qui faciunt, sed qui propulsant injuriam. Vera autem et sapiens animi magnitudo honestum illud, quod maxime natura sequitur, in factis positum, non in gloria judicat; principemque se esse mavult, quam videri. Etenim, qui ex errore imperitæ multitudinis pendet, hic in magnis viris non est habendus. Facillime autem ad res injustas impellitur, ut quisque altissimo animo est, gloriæ cupiditate : qui locus sane lubricus, quod vix invenitur, qui laboribus susceptis periculisque aditis non quasi mercedem rerum gestarum desideret gloriam.

XX. Omnino fortis animus et magnus duabus rebus maxime cernitur, quarum una in rerum externarum despicientia ponitur, quum persuasum sit nihil hominem, nisi quod honestum decorumque sit, aut admirari, aut optare, aut expetere oportere, nullique neque homini neque perturbationi animi nec fortunæ succumbere. Altera est res, ut quum ita sis affectus animo, ut supra dixi, res geras magnas illas quidem et maxime utiles, sed ut vehementer arduas plenasque

Digitized by Google

dernière est sans contredit la plus éclatante, la plus honorée, j'ajouterai même la plus utile; mais la première est la plus intime et la plus essentielle, elle est la grandeur même. C'est par elle que l'homme est véritablement élevé, et supérieur aux choses humaines; car l'élévation consiste surtout à ne reconnaître pour bien que ce qui est honnête, et à être affranchi de toute passion. Compter pour peu de chose ce qui paraît excellent et magnifique aux yeux de la multitude, dédaigner d'une raison ferme et constante tous les biens vulgaires, c'est là certainement le propre d'un grand cœur; supporter tous les maux de la vie, les revers et les injures de la fortune, avec cette tranquillité d'âme qui ne s'altère jamais et l'inviolable dignité du sage, c'est le signe de la vraie noblesse et d'une force admirable de caractère. Il serait honteux que celui sur qui la crainte n'a point de prise fût l'esclave des passions; et que la volupté vînt à triompher de l'homme qui est sorti victorieux des plus rudes épreuves. Il faut donc se mettre en garde contre les plaisirs, et mépriser les richesses. Rien ne décèle plus une âme misérable et basse que l'amour de l'or; rien de plus noble et de plus digne de l'homme que de mépriser la fortune quand elle nous manque, et de l'employer, quand nous l'avons, en bienfaits et en libéralités. Il faut se défier aussi de la passion de la gloire, comme je l'ai dit plus haut; car elle nous rend esclaves, et une grande âme doit livrer les plus terribles combats pour conserver sa liberté. Elle ne poursuivra pas non plus les honneurs et le pouvoir, quelquefois même elle les refusera; elle s'en dépouillera dans certaines occasions: son devoir est de ne s'ouvrir à aucune passion, d'être inaccessible aux désirs immodérés comme à la crainte, aux vains chagrins et à l'ivresse de la joie, comme à la colère, et de retenir toujours cette tranquillité et cette sérénité, qui font la constance et la dignité de la vie. On a vu dans tous les temps, et il existe encore aujourd'hui des hommes qui se sont éloignés des affaires publiques et réfugiés dans la retraite, pour y trouver la tranquillité dont je parle. On compte parmi eux les plus grands et les plus célèbres philosophes, des personnages graves et austères, qui, n'ayant pu s'accommoder aux mœurs du peuple ni à celles de la noblesse, se retirèrent pour la plupart à la campagne, où ils ont trouvé le bonheur au sein des occupations domestiques. Ils voulaient vivre comme les rois, sans besoins, sans maître, dans une entière liberté, et jouissant de ce beau privilége de se conduire en tout à leur guise.

XXI. Tel est le but commun et à ceux qui briguent le pouvoir et à ceux dont je parle, qui s'ensevelissent dans le repos: les uns croient pouvoir l'atteindre s'ils se font une grande fortune, les autres s'ils se résignent de bon cœur à leur modeste lot. Il ne faut condamner absolument ni les uns ni les autres; mais une vie qui s'écoule dans la retraite est plus facile, plus sûre, plus inoffensive, et fait moins d'ombrage; celle au contraire qui est toute vouée aux soins politiques et qui se passe dans la conduite des grandes affaires, est plus profitable au genre humain et mieux faite pour donner la grandeur et la gloire. C'est pourquoi il faudrait peut-être autoriser à se retirer de la scène du monde ceux qui ont le génie de la science et passent leur vie dans l'étude, et ceux que la faiblesse de leur santé ou quelque

laborum et periculorum tum vitæ, tum multarum rerum, quæ ad vitam pertinent. Harum rerum duarum splendor omnis et amplitudo, addo etiam utilitatem, in posteriore est: causa autem et ratio efficiens magnos viros in priore. In eo est enim illud, quod excellentes animos et humana contemnentes facit. Id autem ipsum cernitur in duobus, si et solum id, quod honestum sit, bonum judices, et ab omni animi perturbatione liber sis. Nam et ea, quæ eximia plerisque et præclara videntur, parva ducere, eaque ratione stabili firmaque contemnere, fortis animi magnique ducendum est: et ea, quæ videntur acerba, quæ multa et varia in hominum vita fortunaque versantur, ita ferre, ut nihil a statu naturæ discedas, nihil a dignitate sapientis, robusti animi est magnæque constantiæ. Non est autem consentaneum, qui metu non frangatur, eum frangi cupiditate: nec, qui invictum se a labore præstiterit, vinci a voluptate. Quam ob rem et hæc videnda, et pecuniæ fugienda cupiditas. Nihil enim est tam angusti animi tamque parvi, quam amare divitias: nihil honestius magnificentiusque, quam pecuniam contemnere, si non habeas; si habeas, ad beneficentiam liberalitatemque conferre. Cavenda est etiam gloriæ cupiditas, ut supra dixi; eripit enim libertatem, pro qua magnanimis viris omnis debet esse contentio. Nec vero imperia expetenda, ac potius aut non accipienda interdum, aut deponenda nonnunquam. Vacandum autem omni est animi perturbatione, tum cupiditate et metu, tum etiam ægritudine et voluptate nimia et iracundia, ut tranquillitas animi et securitas adsit, quæ affert quam constantiam tum etiam dignitatem. Multi autem et sunt et fuerunt, qui eam, quam dico, tranquillitatem expetentes, a negotiis publicis se removerunt, ad otiumque perfugerunt: in his et nobilissimi philosophi longeque principes, et quidam homines severi et graves, nec populi nec principum mores ferre potuerunt, vixeruntque nonnulli in agris delectati re sua familiari. His idem propositum fuit, quod regibus, ut ne qua re egerent, ne cui parerent, libertate uterentur: cujus proprium est sic vivere, ut velis.

XXI. Quare, quum hoc commune sit potentiæ cupidorum cum iis, quos dixi, otiosis: alteri se adipisci id posse arbitrantur, si opes magnas habeant; alteri, si contenti sint et suo et parvo. In quo neutrorum omnino contemnenda sententia est; sed et facilior et tutior et minus aliis gravis aut molesta vita est otiosorum; fructuosior autem hominum generi et ad claritatem amplitudinemque aptior eorum, qui se ad rempublicam et ad magnas res gerendas accommodaverunt. Quapropter et iis forsitan concedendum sit rempublicam non capessentibus, qui excellenti ingenio doctrinæ sese dediderunt: et iis, qui aut valetudinis im-

Digitized by Google

grave empêchement tiennent éloignés des affaires publiques, et obligent à laisser à d'autres le soin et la gloire d'administrer les États. Mais les hommes qui ne peuvent alléguer aucun de ces motifs, et qui se vantent de dédaigner les honneurs et le pouvoir, qui ont pour tant d'autres des attraits si magiques, me paraissent bien plutôt dignes de blâme que d'éloges. Sans doute, il est difficile de ne pas approuver le jugement qu'ils portent sur la gloire, et le mépris qu'ils en font; mais il semble qu'ils redoutent les travaux et la peine, et que leur fierté s'indigne à l'idée des échecs et des refus qu'ils pourraient essuyer. On trouve en effet des hommes qui démentent toutes leurs belles maximes dans l'infortune; ils avaient un mépris austère pour la volupté, la douleur les abat; ils dédaignaient la gloire, ils sont anéantis par le moindre affront; heureux encore s'ils avaient toujours ce salutaire effroi de tout ce qui fait tache à l'honneur! Nous le déclarons donc, tous ceux à qui la nature ouvre d'elle-même le chemin des affaires doivent, sans hésiter, s'offrir aux suffrages de leurs concitoyens et se vouer à la vie politique; car autrement les États n'auraient point de chefs, et les grandes âmes ne se montreraient jamais. L'homme qui est chargé des destinées de l'État, doit avoir, tout autant que le philosophe, et peut-être plus encore, cette noblesse de sentiment, ce mépris des choses humaines et surtout cette tranquillité parfaite sur laquelle j'insiste tant; il ne faut point que le trouble pénètre dans son esprit, et sa vie doit être un modèle de constance et de gravité. Tout cela est assez facile au philosophe, dont la vie est bien moins exposée aux coups du sort, dont les besoins sont comparativement très-bornés, et qu'un revers de fortune ne peut précipiter d'aussi haut. Il est tout naturel de ressentir des épreuves plus violentes et de plus graves soucis à la tête d'un État que dans une retraite ignorée; aussi les hommes politiques ont-ils plus besoin que les autres de calme et de grandeur d'âme. Celui qui veut prendre sa part du fardeau des affaires ne doit pas songer seulement à la beauté du rôle qu'il ambitionne, il faut encore qu'il soit fait pour ce rôle; et quand il mesure ses forces, il doit se garder de la défiance honteuse que la lâcheté inspire, et de la présomption que donne souvent l'ardeur de se distinguer. Enfin, il ne faut rien entreprendre sans s'y être préparé de longue main.

XXII. Mais comme on met d'ordinaire la gloire des armes au-dessus du mérite civil, nous devons ici attaquer ce préjugé. Beaucoup n'ont cherché dans la guerre que la gloire qu'elle donne. C'est ce qui arrive d'habitude aux grands hommes, surtout quand ils ont des talents militaires et qu'ils aiment la vie des camps. Cependant, si nous voulons bien voir les choses, le mérite civil l'emporte souvent sur les plus beaux exploits des guerriers. La gloire de Thémistocle est certes très-légitime; le nom de ce grand capitaine est même plus illustre que celui de Solon. On cite avec éclat la victoire de Salamine, on la met au-dessus de l'établissement de l'Aréopage, création du sage législateur; et cependant l'œuvre de Solon n'est pas moins admirable que l'exploit de Thémistocle. Salamine a rendu un service signalé à Athènes, l'Aréopage lui en rend de continuels; car c'est lui qui maintient le dépôt sacré des lois et les institutions des ancêtres. Thémistocle aurait-il pu dire quels secours il avait rendus à l'Aréopage? N'aurait-il pas avoué au contraire qu'il lui

becillitate, aut aliqua graviore causa impediti, a republica recesserunt, quum ejus administrandæ potestatem aliis laudemque concederent. Quibus autem talis nulla sit causa, si despicere se dicant ea, quæ plerique mirentur, imperia et magistratus, iis non modo non laudi, verum etiam vitio dandum puto. Quorum judicium in eo, quod gloriam contemnant et pro nihilo putent, difficile factu est non probare, sed videntur labores et molestias, tum offensionum et repulsarum quasi quamdam ignominiam timere et infamiam. Sunt enim, qui in rebus contrariis parum sibi constent; voluptatem severissime contemnant, in dolore sint molliores; gloriam negligant, frangantur infamia: atque ea quidem non satis constanter. Sed iis, qui habent a natura adjumenta rerum gerendarum, abjecta omni cunctatione adipiscendi magistratus et gerenda respublica est: nec enim aliter aut regi civitas aut declarari animi magnitudo potest. Capessentibus autem rempublicam nihilo minus quam philosophis, haud scio an magis etiam et magnificentia et despicientia adhibenda sit rerum humanarum, et ea, quam sæpe dico, tranquillitas animi atque securitas: si quidem nec anxii futuri sunt et cum gravitate constantiaque victuri. Quæ faciliora sunt philosophis, quo minus multa patent in eorum vita; quæ fortuna feriat, et quo minus multis rebus egent: et quia, si quid adversi eveniat, tam graviter cadere non possunt. Quocirca non sine causa majores motus animorum concitantur, majorque cura efficiendi rempublicam gerentibus quam quietis: quo magis iis et magnitudo est animi adhibenda et vacuitas ab angoribus. Ad rem gerendam autem qui accedit, caveat, ne id modo consideret, quam illa res honesta sit; sed etiam, ut habeat efficiendi facultatem: in quo ipso considerandum est, ne aut temere desperet propter ignaviam, aut nimis confidat propter cupiditatem. In omnibus autem negotiis prius, quam aggrediare, adhibenda est præparatio diligens.

XXII. Sed, quum plerique arbitrentur res bellicas majores esse quam urbanas, minuenda est hæc opinio. Multi enim bella sæpe quæsiverunt propter gloriæ cupiditatem: atque id in magnis animis ingeniisque plerumque contingit, eoque magis, si sunt ad rem militarem apti et cupidi bellorum gerendorum. Vere autem si volumus judicare, multæ res exstiterunt urbanæ majores clarioresque quam bellicæ. Quamvis enim Themistocles jure laudetur, et sit ejus nomen quam Solonis illustrius, citeturque Salamis clarissimæ testis victoriæ, quæ anteponatur consilio Solonis ei, quo primum constituit Areopagitas: non minus præclarum hoc quam illud judicandum est. Illud enim semel profuit, hoc semper proderit civitati: hoc consilio

Digitized by Google

devait beaucoup? car la guerre fut conduite par les conseils de ce sénat qu'avait institué Solon. On en peut dire autant de Pausanias et de Lysandre. Sans doute leurs victoires ont agrandi l'empire de Lacédémone; mais tous leurs titres de gloire rassemblés ne soutiendraient pas la comparaison avec les lois et les institutions de Lycurgue. Bien plus, c'est grâce à cette belle discipline qu'ils ont eu des armées si obéissantes et si braves. Je n'ai pas vu, pendant ma jeunesse, que M. Scaurus le cédât à Marius; et quand j'ai été mêlé aux affaires publiques, Pompée ne me paraissait nullement l'emporter sur Q. Catulus. Que peuvent au dehors les plus fortes armées, quand la sagesse des conseils manque au dedans? L'Africain, cet homme admirable et ce grand capitaine, n'a pas rendu un service plus important à la république en détruisant Numance, que P. Nasica, à la même époque, en mettant à mort Tib. Gracchus de son autorité privée. Il est vrai que ce n'est pas seulement un mérite civil que celui de Nasica, puisqu'il fallut employer la force et en venir aux mains; mais après tout, ce grand acte de civisme ne fut ni résolu par un homme de guerre, ni exécuté par une armée. Je crois avoir exprimé une belle maxime dans ce vers que les méchants et que mes envieux attaquent si vivement : « Que les armes le cèdent à la toge, et les lauriers à la gloire. » Pour ne rien dire des autres, est-ce que pendant mon consulat les armes ne l'ont point cédé à la toge? Jamais Rome ne courut de plus grands périls, et jamais le repos public ne fut plus profond. Notre vigilance et nos sages conseils avaient pourvu à tout avec la promptitude de l'éclair, et les armes tombèrent des mains des citoyens les plus audacieux qui furent jamais. Y a-t-il dans le monde un exploit guerrier, et un triomphe qui se puisse comparer à cette victoire pacifique? Il m'est permis, mon fils, de vous parler de ma gloire, à vous qui en hériterez et qui devrez vous en montrer digne. Un homme tout couvert de lauriers, Pompée, me rendit publiquement ce témoignage : que c'est en vain qu'il aurait obtenu les honneurs d'un troisième triomphe, et qu'il n'eût pas eu où triompher, si je n'avais sauvé la république. Le courage civil ne le cède donc point au courage militaire, et l'on peut affirmer qu'il demande plus d'application et d'efforts.

XXIII. La vertu dont nous parlons maintenant, et dans laquelle se montre toute la grandeur et la noblesse de l'homme, est située dans la force de l'âme et non dans celle du corps. Cependant il faut exercer le corps, le plier à l'empire de la raison dont il doit exécuter les commandements, le disposer à servir la pensée et à souffrir le travail. Mais le véritable courage dépend tout entier de la vigilante sagesse de l'âme. C'est un fruit de raison; il ne brille donc pas moins dans les magistrats civils qui gouvernent les républiques, que dans les généraux qui livrent les batailles. Souvent les premiers décident par leurs conseils de la paix ou de la guerre, achèvent les guerres commencées, en font déclarer de nouvelles; témoin la troisième guerre Punique, dont le véritable auteur est Caton, qui eut le crédit même après sa mort d'armer Rome contre Carthage. Il faut donc préférer la sagesse qui donne les bons conseils à la valeur qui fait les belles actions; mais il faut que cette préférence soit librement

leges Atheniensium, hoc majorum instituta servantur. Et Themistocles quidem nihil dixerit, in quo ipse Areopagum adjuverit : at ille vere, ab se adjutum Themistoclem. Est enim bellum gestum consilio senatus ejus, qui a Solone erat constitutus. Licet eadem de Pausania Lysandroque dicere : quorum rebus gestis quanquam imperium Lacedæmonis putatur dilatatum; tamen ne minima quidem ex parte Lycurgi legibus et disciplinæ conferendi sunt. Quin etiam ob has ipsas causas et parentiores habuerunt exercitus et fortiores. Mihi quidem neque pueris nobis M. Scaurus C. Mario, neque, quum versaremur in republica, Q. Catulus Cn. Pompeio cedere videbatur. Parvi enim sunt foris arma, nisi est consilium domi. Nec plus Africanus, singularis et vir et imperator, in excidenda Numantia reipublicæ profuit, quam eodem tempore P. Nasica privatus, quum Tib. Gracchum interemit. Quanquam hæc quidem res non solum ex domestica est ratione (attingit etiam bellicam, quoniam vi manuque confecta est;) sed tamen id ipsum est gestum consilio urbano, sine exercitu. Illud autem optimum est, in quod invadi solere ab improbis et invidis audio :

Cedant arma togæ, concedat laurea laudi.

Ut enim alios omittam, nobis rempublicam gubernantibus nonne togæ arma cesserunt? Neque enim periculum in republica fuit gravius unquam nec majus otium. Ita consiliis diligentiaque nostra celeriter de manibus audacissimorum civium delapsa arma ipsa ceciderunt. Quæ res igitur gesta unquam in bello tanta? qui triumphus conferendus? Licet enim mihi, Marce fili, apud te gloriari, ad quem et hereditas hujus gloriæ et factorum imitatio pertinet. Mihi quidem certe vir abundans bellicis laudibus, Cn. Pompeius, multis audientibus, hoc tribuit, ut diceret frustra se triumphum tertium deportaturum fuisse, nisi meo in rempublicam beneficio, ubi triumpharet, esset habiturus. Sunt igitur domesticæ fortudines non inferiores militaribus : in quibus plus etiam quam in his operæ studiique ponendum est.

XXIII. Omnino illud honestum, quod ex animo excelso magnificoque quærimus, animi efficitur, non corporis viribus. Exercendum tamen corpus et ita afficiendum est, ut obedire consilio rationique possit in exsequendis negotiis et in labore tolerando. Honestum autem id, quod exquirimus, totum est positum in animi cura et cogitatione : in quo non minorem utilitatem afferunt, qui togati reipublicæ præsunt, quam qui bellum gerunt. Itaque eorum consilio sæpe aut non suscepta aut confecta bella sunt, nonnunquam etiam illata : ut M. Catonis bellum tertium Punicum, in quo etiam mortui valuit auctoritas. Quare expetenda quidem magis est decernendi ratio, quam decertandi

Digitized by Google

avonée par la raison et non point déterminée par la crainte des dangers. Quand nous nous décidons à la guerre, il faut que tout le monde voie clairement que notre but dernier c'est la paix. Il est d'un homme ferme et courageux de ne point se troubler dans les périls, de ne point s'agiter follement, et se démonter, comme on dit; mais d'avoir toujours la tête présente, d'agir avec sang-froid et réflexion. Voilà comment devra se montrer une grande âme; mais en même temps un génie élevé saura prévoir l'avenir, en discuter les chances, se préparer à tout événement, et veiller à ce qu'un jour il ne lui faille pas faire ce triste aveu : *Je n'y avais point pensé*. C'est à de tels signes que vous pourrez reconnaître une âme noble et élevée, qui n'agit qu'avec lumière, et guidée par la raison. Mais se précipiter en aveugle dans la mêlée, et lutter corps à corps avec l'ennemi, est quelque chose de féroce, qui sent la bête sauvage; cependant si la nécessité nous y contraint, il faut bien combattre de cette façon, car l'homme doit toujours préférer la mort à la servitude et au déshonneur.

XXIV. Quand on en est réduit à détruire ou à saccager une ville, il faut apporter le plus grand soin à ne rien faire avec témérité et cruauté. En temps de sédition, il est d'un grand homme de ne punir que les coupables, d'épargner le grand nombre, et dans toutes les phases de sa fortune retenir scrupuleusement les préceptes du juste et de l'honnête. De même que l'on trouve beaucoup d'esprits qui mettent la valeur guerrière au-dessus du courage civil, il en est un grand nombre aux yeux de qui les avis violents et périlleux paraissent avoir plus de noblesse et de dignité que les conseils calmes et modérés. Nous devons prendre garde de fuir les périls comme des gens qui les redoutent; mais nous devons prendre garde aussi d'aller nous offrir aux périls sans motif, car il n'est rien de plus insensé. Quand il est question de dangers, suivons l'exemple des médecins qui traitent les maladies légères avec des remèdes légers, et qui n'appliquent les remèdes violents et incertains qu'aux maladies graves. Quand la mer est tranquille, il faut être en démence pour souhaiter la tempête; mais quand la tempête se déclare, le sage lutte contre elle par tous les moyens. Le meilleur parti est celui de la hardiesse, quand on a plus de bien à espérer en provoquant l'orage, que de mal à craindre en le laissant sourdement gronder. Les périls qu'on affronte menacent à la fois les citoyens qui se jettent tout au travers, et la république. Les uns combattent pour la vie, les autres pour la gloire et la popularité. Quand il s'agit des intérêts de la patrie, nous devons y regarder de plus près avant de les mettre en jeu, que s'il était question des nôtres; et en ce qui nous touche, nous devons livrer des luttes plus ardentes pour l'honneur et la gloire que pour tous les autres biens. On a vu souvent des hommes tout près à sacrifier non-seulement leur fortune, mais leur vie, pour les intérêts de leur pays, et qui ne voulaient pas souffrir la moindre tache à leur gloire même quand la patrie le réclamait. Tel fut Callicratidas, général lacédémonien, qui, après s'être illustré par plusieurs exploits dans la guerre du Péloponnèse, finit par compromettre très-grièvement les affaires de Sparte, en refusant de déférer aux conseils de ceux qui voulaient qu'on éloignât la flotte des Arginuses et qu'on évitât de combattre avec les Athéniens. « Les Lacédémoniens, leur ré-

fortitudo : sed cavendum, ne id bellandi magis fuga quam utilitatis ratione faciamus. Bellum autem ita suscipiatur, ut nihil aliud nisi pax quæsita videatur. Fortis vero et constantis est non perturbari in rebus asperis, nec tumultuantem de gradu dejici, ut dicitur; sed præsenti animo uti et consilio, nec a ratione discedere. Quanquam hoc animi, illud etiam ingenii magni est, præcipere cogitatione futura et aliquanto ante constituere, quid accidere possit in utramque partem et quid agendum sit, quum quid evenerit, nec committere, ut aliquando dicendum sit : « *Non putaram*. » Hæc sunt opera magni animi et excelsi et prudentia consilioque fidentis. Temere autem in acie versari et manu cum hoste confligere, immane quiddam et belluarum simile est : sed, quum tempus necessitasque postulat, decertandum manu est, et mors servituti turpitudinique anteponenda.

XXIV. De evertendis autem diripiendisque urbibus valde considerandum est, ne quid temere, ne quid crudeliter. Idque est viri magni, rebus agitatis punire sontes, multitudinem conservare, in omni fortuna recta atque honesta retinere. Ut enim sunt, quemadmodum supra dixi, qui urbanis rebus bellicas anteponant : sic reperias multos, quibus periculosa et calida consilia quietis et cogitatis et splendidiora et majora videantur. Numquam omnino periculi fuga committendum est, ut imbelles timidique videamur : sed fugiendum etiam illud, ne offeramus nos periculis sine causa, quo esse nihil potest stultius. Quapropter in adeundis periculis consuetudo imitanda medicorum est, qui leviter ægrotantes leniter curant, gravioribus autem morbis periculosas curationes et ancipites adhibere coguntur. Quare in tranquillo tempestatem adversam optare dementis est : subvenire autem tempestati quavis ratione sapientis; eoque magis, si plus adipiscare re explicata boni, quam addubitata mali. Periculosæ autem rerum actiones partim iis sunt, qui eas suscipiunt, partim reipublicæ. Itemque alii de vita, alii de gloria et benevolentia civium in discrimen vocantur. Promptiores igitur debemus esse ad nostra pericula quam ad communia, dimicareque paratius de honore et gloria quam de ceteris commodis. Inventi autem multi sunt, qui non modo pecuniam, sed vitam etiam profundere pro patria parati essent, iidem gloriæ jacturam ne minimam quidem facere vellent, ne republica quidem postulante : ut Callicratidas, qui, quum Lacedæmoniorum dux fuisset Peloponnesiaco bello, multaque fecisset egregie, vertit ad extremum omnia, quum consilio non paruit eorum, qui

Digitized by Google

pondit-il, s'ils perdent cette flotte, peuvent en équiper une autre; et moi, je ne puis prendre la fuite sans déshonneur. » La défaite de cette flotte ne fut pas encore un trop grand malheur pour Lacédémone, mais un échec irréparable; ce fut lorsque Cléombrote, dans la crainte de donner une mauvaise idée de sa vaillance, engagea témérairement la bataille avec Épaminondas et ruina à tout jamais la puissance de Sparte. Mettez en regard notre admirable Fabius, dont Ennius a dit: « Un seul homme a rétabli la fortune romaine en temporisant. C'est qu'il ne mettait pas les rumeurs du peuple au-dessus du salut de l'État; aussi la gloire de ce héros grandit-elle tous les jours. » Il faut éviter même, dans les affaires civiles, la faute de Cléombrote. Il y a tant de gens qui n'osent dire ce qu'ils pensent, alors même qu'ils pourraient rendre de grands services, dans la crainte où ils sont de se faire des ennemis!

XXV. Ceux qui sont chargés du gouvernement des peuples doivent observer fidèlement ces deux préceptes de Platon: Veiller d'abord aux intérêts de leurs concitoyens avec un dévouement de tous les instants et un désintéressement absolu; donner ensuite les mêmes soins à tout le corps de la république, et ne point témoigner à l'une de ses parties une prédilection qui tournerait au détriment des autres. L'administration des États est une véritable tutelle, établie pour le bien de ceux qui sont gouvernés et non de celui qui gouverne. D'un autre côté, l'homme public qui est exclusivement dévoué à une classe de citoyens et néglige toutes les autres introduit dans l'État le plus pernicieux des fléaux, je veux dire la sédition et la discorde; on ne compte plus alors que des partisans du peuple ou des sectateurs des grands; mais le parti de la république, qu'est-il devenu? De là toutes ces fameuses discordes qui ont déchiré Athènes, de là toutes les séditions et les guerres civiles qui ont désolé Rome. Le grand citoyen, celui qui est vraiment digne de tenir le premier rang dans l'État, aura en horreur tous ces bouleversements effroyables; il se dévouera sans réserve aux intérêts du pays; il ne cherchera ni la fortune ni l'éclat de la puissance; il veillera enfin sur tous les membres de la société, sans acception d'ordres ni de personnes. Jamais une accusation calomnieuse ne lui échappera, jamais il n'excitera à la haine ou au mépris de qui que ce soit; les règles de la justice et de l'honnêteté seront tellement gravées dans son cœur, qu'il s'exposerait aux plus terribles inimitiés et souffrirait plutôt mille morts, que de les mettre un seul moment en oubli. Il n'y a rien de plus misérable que l'ambition et les rivalités qu'elle fait naître. Platon dit encore avec une raison supérieure: « Ceux qui luttent entre eux pour en venir à gouverner l'État ressemblent à des matelots qui se battraient pour s'arracher le gouvernail. » Platon nous recommande aussi de ne tenir pour ennemis que ceux qui portent les armes contre notre pays, et non pas ceux dont les convictions politiques diffèrent des nôtres; c'est ainsi que l'on a vu Scipion l'Africain et Q. Métellus se combattre perpétuellement, sans se haïr jamais. N'écoutons pas les gens qui veulent qu'on soit accessible aux inimitiés, qu'on les ressente fortement, et que par là on témoigne de la grandeur d'âme. Rien au contraire n'est plus louable que le pardon des injures et la clémence; rien n'est plus digne d'une belle

classem ab Arginusis removendam, nec cum Atheniensibus dimicandum putabant. Quibus ille respondit, Lacedæmonios classe illa amissa aliam parare posse, se fugere sine suo dedecore non posse. Atque hæc quidem Lacedæmoniis plaga mediocris; illa pestifera, qua, quum Cleombrotus invidiam timens temere cum Epaminonda conflixisset, Lacedæmoniorum opes corruerunt. Quanto Q. Maximus melius! de quo Ennius:

> Unus homo nobis cunctando restituit rem:
> Non hic ponebat rumores ante salutem.
> Ergo postque magisque viri nunc gloria claret.

Quod genus peccandi vitandum est etiam in rebus urbanis. Sunt enim, qui, quod sentiunt, etiam si optimum sit, tamen invidiæ metu non audent dicere.

XXV. Omnino, qui reipublicæ præfuturi sunt, duo Platonis præcepta teneant: unum, ut utilitatem civium sic tueantur, ut, quæcunque agunt, ad eam referant obliti commodorum suorum: alterum, ut totum corpus reipublicæ curent, ne, dum partem aliquam tuentur, reliquas deserant. Ut enim tutela, sic procuratio reipublicæ ad eorum utilitatem, qui commissi sunt, non ad eorum, quibus commissa, gerenda est. Qui autem parti civium consulunt, partem negligunt, rem perniciosissimam in civitatem inducunt, seditionem atque discordiam: ex quo evenit, ut alii populares, alii studiosi optimi cujusque videantur, pauci universorum. Hinc apud Athenienses magnæ discordiæ: in nostra republica non solum seditiones, sed pestifera etiam bella civilia: quæ gravis et fortis civis, et in republica dignus principatu, fugiet atque oderit, tradetque se totum reipublicæ, neque opes aut potentiam consectabitur, totamque eam sic tuebitur, ut omnibus consulat. Nec vero criminibus falsis in odium aut invidiam quemquam vocabit, omninoque ita justitiæ honestatique adhærescet, ut, dum ea conservet, quamvis graviter offendat mortemque oppetat potius, quam deserat illa, quæ dixi. Miserrima omnino est ambitio honorumque contentio, de qua præclare apud eumdem est Platonem: « *Similiter facere eos, qui inter se contenderent, uter potius rempublicam administraret, ut si nautæ certarent, quis eorum potissimum gubernaret.* » Idemque præcipit, ut *eos adversarios existimemus, qui arma contra ferant; non eos, qui suo judicio tueri rempublicam velint*: qualis fuit inter P. Africanum et Q. Metellum sine acerbitate dissensio. Nec vero audiendi, qui graviter irascendum inimicis putabunt, idque magnanimi et fortis viri esse censebunt. Nihil enim laudabilius, nihil magno et præclaro viro dignius placabilitate atque clementia. In liberis vero populis et in juris æquabilitate exercenda etiam est facilitas et lenitudo animi, quæ dicitur: ne, si irascamur aut

Digitized by Google

âme et d'un noble cœur. Dans un État libre, où tous les citoyens ont les mêmes droits, il faut montrer beaucoup de facilité et de douceur. Témoigner avec trop de vivacité sa mauvaise humeur contre les importuns et les solliciteurs impudents, c'est se faire des ennemis sans nécessité. Cependant la douceur et la clémence doivent avoir pour correctif cette juste sévérité de l'homme d'État, sans laquelle on ne peut gouverner les peuples. Il ne faut jamais ajouter l'injure au châtiment. Le magistrat qui punit ou réprimande un citoyen ne doit point songer à sa propre satisfaction, mais à l'intérêt public. Il faut prendre garde aussi que la peine ne soit plus grande que la faute, et que, pour les mêmes motifs, les uns soient châtiés, tandis que les autres ne sont pas même appelés en justice. On doit surtout éviter de mêler la colère au châtiment; car celui qui inflige une peine dans l'emportement de la colère ne peut garder cette modération qui nous tient à égale distance des extrêmes, et dont les Péripatéticiens font un si grand éloge. Je souscris de bon cœur à cet éloge, mais je trouve qu'ils le gâtent en y ajoutant celui de la colère, et en disant qu'elle nous a été donnée à bon escient par la nature. Jamais la colère n'est permise aux hommes; et l'on doit souhaiter que ceux qui gouvernent les républiques soient semblables aux lois qui châtient les coupables, non par emportement, mais par équité.

XXVI. Quand la fortune nous seconde et que le bonheur nous arrive de tous côtés, notre grand soin doit être de nous défendre contre l'orgueil, l'arrogance, la présomption hautaine. Qu'on se laisse emporter hors des gonds par les prospérités ou par l'adversité, c'est toujours la marque d'un pauvre caractère. Ce qui fait honneur à l'homme, c'est de conserver pendant toute la vie une parfaite égalité d'âme, d'avoir toujours la même sévérité, le même visage: tels furent, nous dit-on, Socrate et Lélius. Les grandes actions et la gloire d'Alexandre l'emportent de beaucoup sur celles de son père; mais nous voyons que Philippe avait plus de douceur et d'humanité. Celui-ci fut toujours grand, celui-là fut souvent le dernier des hommes; c'est donc un excellent précepte que les sages nous donnent, quand ils nous recommandent d'être d'autant plus modérés que nous sommes plus élevés. Panétius nous dit que l'Africain, son disciple et ami, répétait souvent : « Que de même que l'on fait dompter par d'habiles écuyers les chevaux que l'habitude des combats a rendus trop farouches, ainsi faut-il conduire les hommes gâtés et enorgueillis par la prospérité, à l'école de la raison et de la sagesse, qui leur apprendront la vanité des choses humaines et l'inconstance de la fortune. » C'est dans la prospérité surtout que nous devons nous entourer des conseils de nos amis; c'est alors plus que jamais qu'il faut leur donner de l'autorité sur nous, et en même temps nous défier des flatteurs et leur fermer l'oreille. Il est si facile de se laisser prendre à leurs piéges! Nous avons toujours la faiblesse de nous croire dignes de louanges; et cette vanité pousse contre des écueils sans nombre les hommes enflés de leur vain mérite, qui deviennent la fable et le jouet du monde, et qui commettent les plus grandes extravagances. Mais en voilà assez sur ce sujet. Ajoutons toutefois que si les hommes d'État ont, par l'importance même de leur rang et l'étendue des intérêts qu'ils conduisent, le privilége de se mêler des grandes affaires et de se trouver portés sur le terrain des grandes âmes, il se rencontre souvent dans la vie privée des génies éminents, qui, sans sortir de

intempestive accedentibus aut impudenter rogantibus, in morositatem inutilem et odiosam incidamus. Et tamen ita probanda est mansuetudo atque clementia, ut adhibeatur reipublicæ causa severitas, sine qua administrari civitas non potest. Omnis autem et animadversio et castigatio contumelia vacare debet, neque ad ejus, qui punitur aliquem aut verbis fatigat, sed ad reipublicæ utilitatem referri. Cavendum est etiam, ne major pœna quam culpa sit, et ne iisdem de causis alii plectantur, alii ne appellentur quidem. Prohibenda autem maxime est ira in puniendo. Nunquam enim, iratus qui accedet ad pœnam, mediocritatem illam tenebit, quæ est inter nimium et parum; quæ placet Peripateticis, et recte placet, modo ne laudarent iracundiam, et dicerent utiliter a natura datam. Illa vero omnibus in rebus repudianda est, optandumque, ut ii, qui præsunt reipublicæ, legum similes sint, quæ ad puniendum non iracundia, sed æquitate ducuntur.

XXVI. Atque etiam in rebus prosperis et ad voluntatem nostram fluentibus superbiam magno opere, fastidium arrogantiamque fugiamus. Nam, ut adversas res, sic secundas immoderate fere levitatis est; præclaraque est æquabilitas in omni vita, et idem semper vultus eademque frons, ut de Socrate itemque de C. Lælio accepimus. Philippum quidem Macedonum regem rebus gestis et gloria superatum a filio, facilitate et humanitate video superiorem fuisse. Itaque alter semper magnus, alter sæpe turpissimus : ut recte præcipere videantur, qui monent, ut, quanto superiores sumus, tanto nos geramus submissius. Panætius quidem Africanum auditorem et familiarem suum solitum ait dicere : « *Ut equos propter crebras contentiones prœliorum ferocitate exsultantes domitoribus tradere soleant, ut iis facilioribus possint uti; sic homines secundis rebus effrenatos sibique prœfidentes tanquam in girum rationis et doctrinæ duci oportere, ut perspicerent rerum humanarum imbecillitatem varietatemque fortunæ.* » Atque etiam in secundissimis rebus maxime est utendum consilio amicorum, iisque major etiam quam ante tribuenda auctoritas. Iisdemque temporibus cavendum est, ne assentatoribus patefaciamus aures nec adulari nos sinamus : in quo falli facile est. Tales enim nos esse putamus, ut jure laudemur : ex quo nascuntur innumerabilia peccata, quum homines inflati opinionibus turpiter irridentur, et in maximis versantur erroribus. Sed hæc quidem hactenus. Illud autem sic est judicandum,

Digitized by Google

leur cercle modeste, entreprennent aussi de grandes choses. On trouve encore des hommes de bien, qui, tenant le milieu entre les philosophes et les politiques, se plaisent à administrer leur fortune, refusent de l'accroître par des moyens indignes, et, bien loin d'en concentrer toute la jouissance en eux-mêmes, sont toujours prêts à servir leurs parents, leurs amis et leur pays. Que votre fortune soit légitimement acquise; repoussez tout profit honteux ou odieux; rendez le plus de services possible, pourvu que vous les adressiez bien; augmentez vos richesses par un ordre et une économie bien entendus, et qu'elles ne soient pas dans vos mains un instrument de débauche, mais plutôt une source de libéralités et de bienfaits. En gardant ces préceptes, vous vivrez avec dignité, grandeur, magnificence, et cependant vous serez simple, honnête, utile aux hommes.

XXVII. Il nous reste à parler de cette quatrième vertu qui comprend à la fois la modestie, la modération, la tempérance, tous ces ornements de la vie; qui calme les passions, et met la mesure en toutes choses. C'est ici que se rencontre ce que nous pouvons nommer la bienséance, et que les Grecs appellent πρέπον. Elle est naturellement inséparable de l'honnête, car ce qui est bienséant est honnête, et ce qui est honnête est bienséant. Cependant il y a entre l'un et l'autre une différence que l'on comprend bien, mais qu'il est difficile d'expliquer. La bienséance est comme le reflet de l'honnêteté. Aussi n'accompagne-t-elle pas seulement la modération, mais apparaît-elle encore partout où les trois autres vertus se produisent. En effet, mettre de la prudence dans ses conseils et ses discours, bien savoir ce que l'on fait, examiner tout avec maturité, saisir le vrai et y demeurer fidèle, ce sont autant de choses bienséantes; au contraire, donner dans l'erreur, faillir, être trompé, sont autant de choses malséantes. Tout pareillement, la justice est toujours bienséante, l'injustice est honteuse et déshonorante. J'en dirai autant de la force d'âme : tout ce qui se fait virilement et avec un grand cœur est digne de l'homme et bienséant; toute lâcheté déshonore. Ainsi, entre le bienséant et l'honnête, il y a un rapport naturel, qui n'est point caché, mais qui saute aux yeux, pour ainsi dire. La bienséance est donc comme une certaine fleur de la vertu; et si l'on peut les séparer l'une de l'autre par la pensée, en réalité elles sont inséparables. Comme la grâce et la beauté du corps ne vont pas sans la santé; en même sorte la bienséance dont nous parlons est indissolublement unie à la vertu, et n'en peut être distinguée que par un effort de l'esprit. La bienséance a un double caractère : elle est d'abord le signe de la vertu en général; elle est ensuite la marque particulière et distinctive de chacune des vertus. La première espèce de bienséance se définit ordinairement : « Ce qui maintient dans l'homme l'excellence de sa nature, ce par quoi il se distingue des autres animaux. » Pour la seconde, qui paraît dans chaque vertu en particulier, on la définit : « Ce qui est si parfaitement conforme à la nature, que la modération et la

maximas geri res et maximi animi ab iis, qui respublicas regant, quod earum administratio latissime pateat ad plurimosque pertineat; esse autem magni animi et fuisse multos etiam in vita otiosa, qui aut investigarent aut conarentur magna, quædam seseque suarum rerum finibus continerent, aut interjecti inter philosophos et eos, qui rempublicam administrarent, delectarentur re sua familiari, non eam quidem omni ratione exaggerantes, neque excludentes ab ejus usu suos, potiusque et amicis impertientes et reipublicæ, si quando usus esset. Quæ primum bene parta sit nullo neque turpi quæstu neque odioso; tum quam plurimis, modo dignis, se utilem præbeat : deinde augeatur ratione, diligentia, parcimonia, nec libidini potius luxuriæque, quam liberalitati et beneficentiæ pateat. Hæc præscripta servantem licet magnifice, graviter animoseque vivere, atque etiam simpliciter, fideliter, vitæ hominum amice.

XXVII. Sequitur, ut de una reliqua parte honestatis dicendum sit, in qua verecundia et quasi quidam ornatus vitæ, temperantia et modestia, omnisque sedatio perturbationum animi et rerum modus cernitur. Hoc loco continetur id, quod dici Latine decorum potest : Græce enim πρέπον dicitur. Hujus vis ea est, ut ab honesto non queat separari. Nam et, quod decet, honestum est : et, quod honestum est, decet. Qualis autem differentia sit honesti et decori, facilius intelligi quam explanari potest. Quidquid est enim, quod deceat, id tum apparet, quum antegressa est honestas. Itaque non solum in hac parte honestatis, de qua hoc loco disserendum est, sed etiam in tribus superioribus, quid deceat, apparet. Nam et ratione uti atque oratione prudenter, et agere, quod agas, considerate, omnique in re, quid sit veri, videre et tueri decet : contraque falli, errare, labi, decipi tam dedecet, quam delirare et mente esse captum : et justa omnia decora sunt; injusta contra, ut turpia, sic indecora. Similis est ratio fortitudinis. Quod enim viriliter animoque magno fit, id dignum viro et decorum videtur : quod contra, id, ut turpe, sic indecorum. Quare pertinet quidem ad omnem honestatem hoc, quod dico, decorum, et ita pertinet, ut non recondita quadam ratione cernatur, sed sit in promptu. Est enim quiddam (idque intelligitur in omni virtute) quod deceat : quod cogitatione magis a virtute potest quam re separari. Ut venustas et pulchritudo corporis secerni non potest a valetudine : sic hoc, de quo loquimur, decorum; totum illud quidem est cum virtute confusum, sed mente et cogitatione distinguitur. Est autem ejus descriptio duplex. Nam et generale quoddam decorum intelligimus, quod in omni honestate versatur, et aliud huic subjectum, quod pertinet ad singulas partes honestatis. Atque illud superius sic fere definiri solet : « Decorum id esse, quod consentaneum sit hominis excellentiæ in eo, in quo natura ejus a reliquis animantibus differat. » Quæ autem pars subjecta generi est, eam sic defi-

Digitized by Google

tempérance en reçoivent comme un nouveau lustre. »

XXVIII. C'est bien là l'idée qu'on se forme de la bienséance ; ce qui le prouve, ce sont les lois imposées aux poëtes, et dont ce n'est pas ici le lieu de traiter longuement. Remarquons seulement que l'on dit d'un poëte qu'il conserve les convenances lorsqu'il fait agir et parler chaque personnage suivant son caractère. Si Éacus ou Minos disait : « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ! » ou bien, « Le père est lui-même le tombeau de ses enfants ; » les convenances seraient blessées, car nous savons que Éacus et Minos étaient des justes. Mais quand c'est Atrée qui tient ce langage, on applaudit, parce que de tels sentiments sont bien placés dans sa bouche. Ainsi les poëtes jugent au caractère des personnages ce qui convient à chacun. Pour cela, la nature, en nous élevant au-dessus de tous les autres êtres animés, nous a donné un rôle magnifique. Les poëtes, qui ont à mettre en scène tant de personnages variés, doivent chercher ce qui est bienséant à chacun, et même ce qui convient au vice; l'homme qui doit être sur la scène du monde le personnage constant, modéré, réservé, tempérant, plein d'égards pour ses semblables, voit clairement en quoi consiste cette bienséance qui est le caractère général de toutes les bonnes actions, et cette autre bienséance qui est la marque distinctive de chacune des vertus. Comme un beau corps charme nos yeux par la juste proportion de ses membres, et par cette harmonie pleine de grâce qui règne entre toutes ses parties, de même la bienséance qui reluit dans la conduite se concilie les suffrages de ceux avec qui nous vivons, et qui admirent l'ordre, la modération et la conséquence de nos paroles et de nos actions. Il nous faut donc témoigner une certaine déférence pour nos semblables, d'abord pour les plus dignes, ensuite pour tous les autres. Il n'y a que les arrogants et même les hommes sans mœurs qui ne s'inquiètent en aucune façon des jugements que l'on fait d'eux. En ce qui touche nos semblables, il y a une assez grande différence entre la justice et la retenue : la justice nous commande de ne point faire tort aux hommes; la retenue, de ne les point offenser; et c'est en cela surtout que consiste la bienséance. Mais je crois que ces explications vous font assez comprendre l'essence de cette vertu. Les devoirs qui en découlent ont d'abord pour but de nous régler et de nous faire vivre conformément à notre nature. Tant que nous prendrons la nature pour guide, nous ne nous égarerons jamais; c'est elle qui saura nous donner un esprit sûr et pénétrant, cette inflexible équité qui est le plus solide fondement des sociétés humaines, et cette énergie qui fait les grandes âmes. Mais la bienséance brille surtout dans la vertu qui nous occupe maintenant. — Ce ne sont pas seulement les mouvements du corps, mais aussi et bien plutôt ceux de l'âme, que l'on doit régler suivant la nature. Notre âme est composée de deux parties : l'une d'elles est l'appétit animal, que les Grecs nomment ὁρμή, et qui pousse l'homme dans mille directions différentes; l'autre est la raison, qui nous enseigne et nous fait comprendre ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Na-

fiunt, ut id decorum velint esse, quod ita naturæ consentaneum sit, ut in eo moderatio et temperantia appareat cum specie quadam liberali.

XXVIII. Hæc ita intelligi possumus existimare ex eo decoro, quod poëtæ sequuntur; de quo alio loco plura dici solent. Sed tum servare illud poëtas, quod deceat, dicimus, quum id, quod quaque persona dignum est, et fit et dicitur : ut, si Æacus aut Minos diceret :

Oderint, dum metuant!

aut :

Natis sepulcro ipse est parens :

indecorum videretur, quod eos fuisse justos accepimus : at Atreo dicente plausus excitantur; est enim digna persona oratio. Sed poëtæ, quid quemque deceat, ex persona judicabunt. Nobis autem personam imposuit ipsa natura magna cum excellentia præstantiaque animantium reliquarum. Quocirca poëtæ in magna varietate personarum, etiam vitiosis quid conveniat et quid deceat, videbunt. Nobis autem quum a natura constantiæ, moderationis, temperantiæ, verecundiæ partes datæ sint, quumque eadem natura doceat non negligere, quemadmodum nos adversus homines geramus; efficitur, ut et illud, quod ad omnem honestatem pertinet, decorum quam late fusum sit, appareat et hoc, quod spectatur in unoquoque genere virtutis. Ut enim pulchritudo corporis apta compositione membrorum movet oculos et delectat hoc ipso, quod inter se omnes partes cum quodam lepore consentiunt : sic hoc decorum, quod elucet in vita, movet approbationem eorum, quibuscum vivitur, ordine et constantia et moderatione dictorum omnium atque factorum. Adhibenda est igitur quædam reverentia adversus homines, et optimi cujusque et reliquorum. Nam negligere quid de se quisque sentiat, non solum arrogantis est, sed [etiam] omnino dissoluti. Est autem, quod differat in hominum ratione habenda inter justitiam et verecundiam. Justitiæ partes sunt non violare homines; verecundiæ non offendere : in quo maxime vis perspicitur decori. His igitur expositis, quale sit id, quod decere dicimus, intellectum puto. Officium autem, quod ab eo ducitur, hanc primum habet viam, quæ deducit ad convenientiam conservationemque naturæ. Quam si sequemur ducem, nunquam aberrabimus, assequemurque et id, quod acutum et perspicax natura est, et id, quod ad hominum consociationem accommodatum, et id, quod vehemens atque forte. Sed maxima vis decori in hac inest parte, de qua disputamus. Neque enim solum corporis, qui ad naturam apti sunt, sed multo etiam magis animi motus probandi, qui item ad naturam accommodati sunt. Duplex est enim vis animorum atque natura : una pars in appetitu posita est, quæ est ὁρμή Græce, quæ hominem huc et illuc rapit; altera in ratione, quæ docet et explanat,

Digitized by Google

turellement donc la raison doit commander et l'appétit obéir.

XXIX. Jamais l'homme ne doit agir avec précipitation et en aveugle; il faut que toujours il puisse donner une raison plausible de ce qu'il fait. C'est là, en quelque façon, le sommaire de tous les devoirs. Nos efforts doivent tendre à réduire nos appétits sous l'empire de la raison, de telle sorte que jamais ils ne la préviennent, et que jamais aussi ils ne lui fassent défaut par paresse ou lâcheté. Il faut que la tranquillité de l'âme ne soit troublée en aucun temps par les passions; c'est la condition première de toute modération et de toute constance. L'émotion qui va trop loin, le désir ou la crainte qui nous transporte et n'est plus sous le frein de la raison, excède indubitablement la mesure. Les appétits qui s'émancipent, et n'obéissent plus à cette raison qui leur doit commander par la loi de nature, mettent le trouble non-seulement dans l'âme, mais dans le corps. Regardez la physionomie d'un homme livré à la colère ou à quelque passion, abattu par la crainte ou enivré par le plaisir; et voyez comme sa figure, sa voix, ses gestes, sa posture, annoncent le bouleversement de son âme. Tout cela ne nous fait-il pas comprendre, pour en revenir aux règles du devoir, qu'il faut réprimer et calmer nos passions; employer tous nos soins et une application infinie à ne rien faire témérairement, au hasard, inconsidérément, sans réflexion? La nature ne nous a pas formés apparemment pour la dissipation et les jeux, mais plutôt pour mener une vie grave, et nourrir des goûts élevés et sévères. Sans doute le jeu et les amusements ne nous sont pas interdits; mais il en est d'eux comme du sommeil et du repos, il ne faut en user qu'après avoir vaqué aux affaires sérieuses. Les amusements que l'homme se permet ne doivent être ni excessifs ni licencieux, mais délicats et d'un goût relevé. Puisque nous ne permettons pas aux enfants de se livrer à toute espèce de jeux, mais à ceux-là seulement qui ne blessent pas l'honnêteté, nous devons nous-mêmes n'accepter d'autres divertissements que ceux qui sont marqués au cachet du bon goût. Il y a deux sortes de plaisanterie bien distinctes : l'une grossière, effrontée, cynique, obscène; l'autre élégante, délicate, fine, piquante. Plaute et les anciennes comédies attiques nous donnent des modèles de cette dernière; on la trouve à profusion dans les livres des philosophes socratiques; on en cite une foule d'exemples, que les Grecs nomment apophthegmes : nous en avons même un recueil composé par Caton. Il est facile de distinguer la bonne plaisanterie de la mauvaise. L'une est pleine d'à-propos et digne d'un galant homme; l'autre, qui joint l'obscénité des idées à la saleté de l'expression, est bonne tout au plus pour des esclaves. Il faut toujours apporter une certaine mesure à nos divertissements, de crainte de nous oublier nous-mêmes, et, dans l'excès du plaisir, de nous laisser aller à quelque chose de honteux. Le champ de Mars et la chasse nous offrent des exemples de divertissements honnêtes.

XXX. Toutes les fois qu'il est question de devoirs, il est bon de se remettre devant les yeux l'immense différence qu'il y a entre l'homme et les animaux. Ceux-ci n'ont de sentiment que pour le plaisir et d'autre impulsion que celle des besoins physiques; l'esprit de l'homme trouve son aliment dans la méditation et l'étude, il est tou-

quid faciendum fugiendumve sit. Ita fit, ut ratio præsit, appetitus obtemperet.

XXIX. Omnis autem actio vacare debet temeritate et negligentia, nec vero agere quidquam, cujus non possit causam probabilem reddere. Hæc est enim fere descriptio officii. Efficiendum autem est, ut appetitus rationi obediant, eamque neque præcurrant nec propter pigritiam aut ignaviam deserant, sintque tranquilli atque omni animi perturbatione careant : ex quo elucebit omnis constantia omnisque moderatio. Nam, qui appetitus longius evagantur et tanquam exsultantes sive cupiendo sive fugiendo non satis a ratione retinentur, ii sine dubio finem et modum transeunt. Relinquunt enim et abjiciunt obedientiam, nec rationi parent, cui sunt subjecti lege naturæ : a quibus non modo animi perturbantur, sed etiam corpora. Licet ora ipsa cernere iratorum aut eorum, qui aut libidine aliqua aut metu commoti sunt, aut voluptate nimia gestiunt : quorum omnium vultus, voces, motus statusque mutantur. Ex quibus illud intelligitur (ut ad officii formam revertamur) appetitus omnes contrahendos sedandosque esse, excitandamque animadversionem et diligentiam, ut ne quid temere ac forfuito, inconsiderate negligenterque agamus. Neque enim ita generati a natura sumus, ut ad ludum et jocum facti esse videamur : ad severitatem potius et ad quædam studia graviora atque majora. Ludo autem et joco uti illo quidem licet; sed, sicut somno et quietibus ceteris, tum, quum gravibus seriisque rebus satisfecerimus. Ipsumque genus jocandi non profusum nec immodestum, sed ingenuum et facetum esse debet. Ut enim pueris non omnem ludendi licentiam damus, sed eam, quæ ab honestatis actionibus non sit aliena : sic in ipso joco aliquod probi ingenii lumen eluceat. Duplex omnino est jocandi genus : unum illiberale, petulans, flagitiosum, obscœnum; alterum elegans, urbanum, ingeniosum, facetum. Quo genere non modo Plautus noster et Atticorum antiqua comœdia, sed etiam philosophorum Socraticorum libri referti sunt; multaque multorum facete dicta, ut ea, quæ a sene Catone collecta sunt, quæ vocant ἀποφθέγματα. Facilis est igitur distinctio ingenui et illiberalis joci. Alter est, si tempore fit, remisso homine dignus; alter ne libero quidem, si rerum turpitudo adhibetur aut verborum obscœnitas. Ludendi etiam est quidam modus retinendus, ut ne nimis omnia profundamus, elatique voluptate in aliquam turpitudinem delabamur. Suppeditant autem et campus noster et studia venandi honesta exempla ludendi.

XXX. Sed pertinet ad omnem officii quæstionem semper in promptu habere, quantum natura hominis pecudibus reliquisque belluis antecedat. Illæ nihil sentiunt nisi volup-

Digitized by Google

jours en mouvement, et en quête de la vérité; son plaisir est de voir et d'entendre. Bien mieux, l'homme qui éprouve quelque penchant un peu vif pour la volupté, dès lors qu'il n'est pas de l'espèce des brutes et qu'il ne ressemble pas à certains êtres qui n'ont de l'homme que le nom, dès lors qu'il a un peu d'âme, malgré l'empire de la volupté sur lui, il cache et dissimule par pudeur l'aiguillon qui le presse. N'est-ce pas là une preuve convaincante que les voluptés du corps ne sont pas assez dignes d'un être excellent comme est l'homme, et que nous devons les mépriser et nous y soustraire? Si quelqu'un de nous veut cependant accorder un certain prix à la volupté, il devra mettre un soin scrupuleux à n'en jouir qu'avec mesure. La nourriture et l'entretien du corps ont pour fin, suivant les bienséances, la santé et les forces, et non la volupté. Pour peu que l'on veuille faire réflexion sur l'excellence et la dignité de la nature humaine, on comprendra facilement combien il est honteux de vivre dans les délices, la mollesse et toutes les recherches des plaisirs, et combien il est honorable de mener une vie sobre, retenue, chaste et austère. Il faut savoir encore que la nature a mis en chacun de nous, pour ainsi dire, deux personnes; l'une, qui est la même chez tous les hommes, parce qu'ils participent tous à la raison et à cette excellence naturelle qui fait notre supériorité sur les animaux, contient le principe de toute honnêteté et de toute bienséance, et nous sert de pierre de touche dans la détermination des devoirs; l'autre personne varie suivant les hommes et caractérise chacun d'eux. Il y a de grandes différences entre les corps : les uns sont plus agiles à la course, les autres plus forts à la lutte; ceux-ci ont plus de noblesse, ceux-là plus de grâce; mais l'on voit encore bien plus de diversité dans les esprits. L. Crassus, L. Philippus avaient beaucoup d'agrément; C. César, le fils de Lucius, en avait encore davantage, mais où l'art se faisait plus sentir. A la même époque, on voyait dans M. Scaurus et le jeune M. Drusus deux hommes d'un caractère très-grave; Lélius était naturellement fort enjoué, et Scipion, son ami, avec plus d'ambition, avait l'humeur un peu sombre. Parmi les Grecs, Socrate, nous dit-on, était d'un commerce agréable, aimait à plaisanter, et employait perpétuellement dans le discours cet artifice que les Grecs ont appelé *ironie;* Pythagore et Périclès, au contraire, s'ils ont conquis un grand empire sur les esprits, ce n'a pas été en les égayant. Nous savons que le plus rusé des généraux carthaginois ce fut Annibal, et le plus rusé des Romains, Fabius Maximus, experts l'un et l'autre à cacher, à se taire, à dissimuler, à dresser des embûches et à éventer les projets de l'ennemi. Pour ces parties de l'homme de guerre, les Grecs donnent la priorité à Thémistocle et à Jason de Phères; ils citent surtout comme un modèle de ruse et de finesse le trait de Solon, qui, pour mettre sa vie plus en sûreté et mieux servir son pays, contrefit l'insensé. Il y a des caractères tout opposés à ceux-là, des hommes simples et ouverts, qui n'entendent rien à la dissimulation et ne veulent pas employer la ruse, qui ont un respect scrupuleux pour la vérité et ne peuvent souffrir le mensonge. Il en est d'autres qui se résignent à tout souffrir, qui se plient à toutes les sujétions, pour arriver à leurs fins; tels nous avons vu Sylla et Crassus. Le Lacédémonien Lysandre était l'homme le plus patient,

tatem ad eamque feruntur omni impetu; hominis autem mens discendo alitur et cogitando, semper aliquid aut anquirit, aut agit, videndique et audiendi delectatione ducitur. Quin etiam, si quis est paullo ad voluptates propensior, modo ne sit ex pecudum genere (sunt enim quidam homines non re, sed nomine), sed si quis est paullo erectior, quamvis voluptate capiatur, occultat et dissimulat appetitum voluptatis propter verecundiam. Ex quo intelligitur, corporis voluptatem non satis esse dignam hominis præstantia, eamque contemni et rejici oportere : sin sit quispiam, qui aliquid tribuat voluptati, diligenter ei tenendum esse ejus fruendæ modum. Itaque victus cultusque corporis ad valetudinem referatur et ad vires, non ad voluptatem. Atque etiam, si considerare volemus, quæ sit in natura hominis excellentia et dignitas, intelligimus, quam sit turpe diffluere luxuria et delicate ac molliter vivere; quamque honestum parce, continenter, severe, sobrie. Intelligendum etiam est, duabus quasi nos a natura indutos esse personis, quarum una communis est ex eo, quod omnes participes sumus rationis præstantiæque ejus, qua antecellimus bestiis, a qua omne honestum decorumque trahitur, et ex qua ratio inveniendi officii exquiritur : altera autem, quæ proprie singulis est tributa. Ut enim in corporibus magnæ dissimilitudines sunt (alios videmus velocitate ad cursum, alios viribus ad luctandum valere : itemque in formis aliis dignitatem inesse, aliis venustatem) sic in animis exsistunt majores etiam varietates. Erat in L. Crasso, in L. Philippo multus lepos; major etiam magisque de industria in C. Cæsare, L. F. : at eisdem temporibus in M. Scauro et in M. Druso adolescente singularis severitas; in C. Lælio multa hilaritas in ejus familiari Scipione ambitio major, vita tristior. De Græcis autem dulcem et facetum festivique sermonis atque in omni oratione simulatorem, quem εἴρωνα Græci nominarunt, Socratem accepimus : contra, Pythagoram et Periclem summam auctoritatem consecutos sine ulla hilaritate. Callidum Annibalem ex Pœnorum, ex nostris ducibus Q. Maximum accepimus : facile celare, tacere, dissimulare, insidiari, præcipere hostium consilia. In quo genere Græci Themistoclem et Pheræum Jasonem ceteris anteponunt : in primisque versutum et callidum factum Solonis, qui, quo et tutior vita ejus esset, et plus aliquanto rei publicæ prodesset, furere se simulavit. Sunt his alii multum dispares, simplices et aperti, qui nihil ex occulto, nihil de insidiis agendum putant, veritatis cultores, fraudis inimici; itemque alii, qui quidvis perpetiantur, cuivis deserviant, dum, quod velint, consequantur : ut Sullam et M. Crassum videbamus. Quo in genere versutissimum et patientissimum Lacedæmonium Lysandrum accepimus;

Digitized by Google

le plus souple du monde, et personne ne lui ressemblait moins que Callicratidas, qui lui succéda dans le commandement de la flotte. On voit quelquefois les hommes les plus puissants mettre tant de simplicité dans leur conversation, qu'on les prendrait pour des gens ordinaires; c'est ce dont nous avons fait l'expérience avec les deux Catulus, le père et le fils, et Q. Mucius Mancia. J'ai entendu dire à des vieillards pareille chose de P. Scipion Nasica; ils ajoutaient que son père, celui qui vengeà la république des complots de Tib. Gracchus, n'avait, au contraire, aucune affabilité, aucune grâce dans le langage. On faisait le même reproche à Xénocrate, le plus grave des philosophes, et qui dut à cette gravité sa considération et bientôt sa célébrité. Il y a enfin un nombre prodigieux de caractères différents, qui en eux-mêmes sont loin d'être blâmables.

XXXI. Que chacun s'en tienne donc à son génie naturel, quand ce génie toutefois ne le porte pas au mal; c'est le meilleur moyen de garder la bienséance dont nous voulons donner les lois. Notre devoir est d'abord de ne jamais nous mettre en opposition avec cette première personne dont nous parlions, qui est la même dans tous les hommes; mais dès qu'elle est sauve, le mieux pour nous, c'est d'être nous-mêmes. Laissons aux autres, s'il le faut, la belle part et les hautes vocations; acceptons le destin qui est à notre taille. A quoi sert-il de lutter contre la nature et de poursuivre ce qu'on ne peut pas atteindre? Si vous voulez savoir ce que c'est que la bienséance, entendez bien le proverbe : *Il ne faut rien entreprendre malgré Minerve*, c'est-à-dire en dépit de la nature. S'il y a quelque chose de bienséant, rien ne l'est davantage, sans aucun doute, que l'égalité de la vie, la conséquence de toutes les actions; et comment ne pas vous démentir, si vous cessez d'être vous-même et prétendez jouer le rôle d'un autre? Quand nous parlons, la convenance nous engage à nous servir de la langue qui nous est familière; celui qui fait entrer du grec dans tout ce qu'il dit est à bon droit ridicule : eh bien! il en est de nos actions et de notre vie entière comme d'un discours; les disparates y font un très-mauvais effet. La nature a si diversement trempé nos caractères, que, dans certaine circonstance, un homme doit se donner la mort, tandis qu'un autre, dans la même situation, ne le doit pas. Caton, en Afrique, était-il dans une autre condition que ses compagnons d'armes qui se rendirent à César? Et cependant si ces derniers s'étaient donné la mort, on leur en eût peut-être fait un crime, parce que c'étaient des gens de vie élégante et de mœurs faciles; mais Caton qui avait reçu de la nature une incroyable gravité, qui avait encore fortifié son caractère par l'habitude de ne varier jamais, qu'on n'avait jamais vu ni reculer ni se démentir, Caton devait mourir plutôt que de supporter la vue d'un tyran. Quelles ne furent pas les souffrances d'Ulysse dans cette longue course sur les mers, quand il lui fallut obéir aux caprices de deux femmes (si toutefois Circé et Calypso doivent être appelées des femmes), se montrer continuellement affable, et complaire à ses hôtes dans tous ses discours! De retour chez lui, il supporta les affronts de ses esclaves et de ses servantes, pour arriver enfin où il en voulait venir. Mais Ajax, du caractère dont on le représente, aurait mille fois mieux aimé souffrir la mort, que de se plier à ces né-

contraque Callicratidam, qui præfectus classi proximus post Lysandrum fuit: itemque in sermonibus aliam quem, quamvis præpotens sit, efficere, ut unus de multis esse videatur : quod in Catulo, et in patre et in filio, itemque in Q. Mucio Mancia vidimus. Audivi ex majoribus natu, hoc idem fuisse in P. Scipione Nasica; contraque patrem ejus, illum, qui Tib. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis; ne Xenocratem quidem severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam magnum clarumque fuisse. Innumerabiles aliæ dissimilitudines sunt naturæ morumque, minime tamen vituperandorum.

XXXI. Admodum autem tenenda sunt sua cuique, non vitiosa, sed tamen propria, quo facilius decorum illud, quod quærimus, retineatur. Sic enim est faciendum, ut contra universam naturam nihil contendamus; ea tamen conservata propriam naturam sequamur; ut, etiam si sint alia graviora atque meliora, tamen nos studia nostra nostræ naturæ regula metiamur. Neque enim attinet naturæ repugnare nec quidquam sequi, quod assequi non queas. Ex quo magis emergit, quale sit decorum illud, ideo, quia nihil decet invita Minerva, ut aiunt, id est, adversante et repugnante natura. Omnino si quidquam est decorum, nihil est profecto magis, quam æquabilitas universæ vitæ, tum singularum actionum : quam conservare non possis, si aliorum naturam imitans omittas tuam. Ut enim sermone eo debemus uti, qui notus est nobis, ne, ut quidam Græca verba inculcantes, jure optimo rideamur : sic in actiones omnemque vitam nullam discrepantiam conferre debemus. Atque hæc differentia naturarum tantam habet vim, ut nonnunquam mortem sibi ipse consciscere alius debeat, alius in eadem causa non debeat. Num enim alia in causa M. Cato fuit, alia ceteri, qui se in Africa Cæsari tradiderunt? Atqui ceteris forsitan vitio datum esset, si se interemissent, propterea quod lenior eorum vita et mores fuerant faciliores : Catoni quum incredibilem tribuisset natura gravitatem, eamque ipse perpetua constantia roboravisset, semperque in proposito susceptoque consilio permansisset, moriendum potius quam tyranni vultus adspiciendus fuit. Quam multa passus est Ulixes in illo errore diuturno, quum et mulieribus (si Circe et Calypso mulieres appellandæ sunt) inserviret, et in omni sermone omnibus affabilem et jucundum esse se vellet! Domi vero etiam contumelias servorum ancillarumque pertulit, ut ad id aliquando, quod cupiebat, veniret. At Ajax, quo animo traditur, mille oppetere mortem quam illa perpeti maluisset. Quæ contemplantes expendere oportebit, quid

Digitized by Google

cessités. Que chacun examine donc comment la nature l'a fait, s'attache à régler son caractère, et non pas à essayer si celui des autres lui convient; car rien ne nous va mieux que ce qui nous est le plus naturel. Apprenons à nous connaître, sachons démêler sûrement ce qu'il y a de bon et de mauvais en nous; ne mettons pas dans notre conduite moins de bon sens que les comédiens n'en portent sur la scène. Ce n'est pas le plus beau rôle qu'ils choisissent, mais celui qui est le mieux assorti à leur talent; ceux qui ont beaucoup de voix aiment à jouer les Épigones ou Médus; ceux qui brillent par le geste préfèrent Mélanippe ou Clytemnestre; Rupilius, dont je me souviens, avait Antiope pour pièce favorite; Ésopus ne jouait pas souvent Ajax. Un histrion aura donc au théâtre le tact qui manquera au sage dans la vie! Ne le souffrons pas, consultons notre aptitude, et demeurons-y fidèles. Si quelquefois la nécessité nous force à remplir un rôle qui ne soit pas le nôtre, employons alors tous nos soins, tous nos efforts, tout notre esprit à nous en acquitter, je ne dis pas avec un grand succès, mais le moins mal possible. Nous devons alors bien moins songer à faire montre des qualités que ne nous a pas données la nature, qu'à nous garder de tout défaut.

XXXII. Nous avons dit qu'il y avait comme deux personnes en chacun de nous : il faut y joindre le personnage que nous devons faire dans certaines circonstances et suivant les temps; il faut y joindre encore celui que nous nous imposons librement à nous-mêmes. La royauté, le pouvoir, les titres, les honneurs, le crédit, les richesses, et d'un autre côté l'obscurité et la misère, dépendent de la fortune et sont soumis aux fluctuations des temps. Mais il nous appartient de décider quelle carrière nous embrasserons. Les uns se vouent à la philosophie, d'autres au droit, d'autres à l'éloquence; parmi les vertus elles-mêmes, il y en a toujours une dans laquelle nous voulons exceller de préférence aux autres. Ceux dont le père et les aïeux se sont illustrés dans quelque genre de gloire, aiment d'ordinaire à suivre leurs traces et à s'en montrer les dignes héritiers; c'est ainsi que Q. Mucius fut un célèbre jurisconsulte comme son père, et le second Africain un grand guerrier comme Paul-Émile. Quelques-uns ajoutent à la gloire paternelle une illustration qui leur est propre; le second Africain, par exemple, réunit la palme de l'orateur à celle du guerrier; et avant lui Timothée, fils de Conon, aussi fameux capitaine que son père, avait allié la gloire des armes à celle de la science et de l'esprit. Quelques autres, au contraire, renonçant à imiter leurs ancêtres, s'ouvrent une carrière toute nouvelle; c'est ce que font surtout les hommes d'une naissance obscure, qui se proposent de grandes choses. Il faut avoir devant les yeux tout ce que je viens de vous rappeler, lorsqu'on cherche ce que la bienséance demande de nous. En premier lieu, nous devons nous fixer sur le choix d'une carrière, et il n'est pas de détermination plus difficile à bien prendre que celle-là. A l'entrée de la jeunesse, lorsque la raison n'est pas encore formée, chacun choisit le genre de vie qui lui plaît le plus; et l'on se trouve ainsi engagé dans une certaine carrière, avant d'avoir pu juger quelle était la meilleure. Prodicius disait, au rapport de Xénophon, qu'Hercule arrivé à l'âge de puberté, époque marquée par la nature pour le choix d'un genre

quisque habeat sui, eaque moderari, nec velle experiri, quam se aliena deceant : id enim maxime quemque decet, quod est cujusque maxime suum. Suum quisque igitur noscat ingenium acremque, se et bonorum et vitiorum suorum judicem præbeat, ne scenici plus quam nos videantur habere prudentiæ. Illi enim non optimas, sed sibi accommodatissimas fabulas eligunt : qui voce freti sunt, Epigonos Medumque; qui gestu, Melanippam, Clytæmnestram; semper Rupilius, quem egomemini, Antiopam; non sæpe Æsopus Ajacem. Ergo histrio hoc videbit in scena, non videbit sapiens vir in vita? Ad quas igitur res aptissimi erimus, in iis potissimum elaborabimus. Sin aliquando necessitas nos ad ea detruserit, quæ nostri ingenii non erunt; omnis adhibenda erit cura, meditatio, diligentia, ut ea, si non decore, at quam minime indecore facere possimus : nec tam est enitendum, ut bona, quæ nobis data non sint, assequamur, quam ut vitia fugiamus.

XXXII. Ac duabus iis personis, quas supra dixi, tertia adjungitur, quam casus aliqui aut tempus imponit : quarta etiam, quam nobismet ipsi judicio nostro accommodamus. Nam regna, imperia, nobilitates, honores, divitiæ, opes eaque, quæ sunt his contraria, in casu sita, temporibus gubernantur. Ipsi autem gerere quam personam velimus, a nostra voluntate proficiscitur. Itaque se alii ad philosophiam, alii ad jus civile, alii ad eloquentiam applicant; ipsarumque virtutum in alia alius mavult excellere. Quorum vero patres aut majores aliqua gloria præstiterunt, ii student plerumque eodem in genere laudis excellere : ut Q. Mucius, P. F., in jure civili; Paulli filius Africanus in re militari. Quidam autem ad eas laudes, quas a patribus acceperunt, addunt aliquam suam : ut hic idem Africanus eloquentia cumulavit bellicam gloriam : quod idem fecit Timotheus, Cononis filius, qui, quum belli laude non inferior fuisset quam pater, ad eam laudem doctrinæ et ingenii gloriam adjecit. Fit autem interdum, ut nonnulli, omissa imitatione majorum, suum quoddam institutum consequantur : maximeque in eo plerumque elaborant ii, qui magna sibi proponunt obscuris orti majoribus. Hæc igitur omnia, quum quærimus, quid deceat, complecti animo et cogitatione debemus. In primis autem constituendum est, quos nos et quales esse velimus et in quo genere vitæ : quæ deliberatio est omnium difficillima. Ineunte enim adolescentia, quum est maxima imbecillitas consilii, tum id sibi quisque genus ætatis degendæ constituit, quod maxime adamavit. Itaque ante implicatur aliquo certo genere cursuque vivendi, quam potuit, quod optimum esset, judicare. Nam quod Herculem Prodicium dicunt, ut est apud Xenophontem, quum primum pubescaret (quod

Digitized by Google

de vie, se retira dans la solitude pour y méditer, et que voyant devant lui deux chemins, celui de la volupté et celui de la vertu, il hésita longtemps sur le parti qu'il devait prendre. Je crois bien qu'un fils de Jupiter put ainsi réfléchir à son aise; mais nous autres mortels, nous commençons par imiter ceux dont la vie nous plaît, et nous nous précipitons dans la première voie qui nous séduit; le plus souvent même, imbus des préceptes de nos parents, nous prenons leurs goûts et suivons leur exemple. D'autres sont entraînés par les préjugés de la foule, et ne rêvent que ce qui a le don de l'éblouir. Quelques-uns cependant, soit par bonheur, soit par l'ascendant de leur bon naturel, soit par les sages conseils de leurs parents, sont entrés dans la bonne voie.

XXXIII. L'espèce d'hommes la plus rare, ce sont ceux qui doués d'un excellent génie, éclairés par une belle éducation, ou réunissant l'un et l'autre privilége, ont pris du temps pour délibérer sur le genre de vie qui leur convenait le mieux. Dans une telle délibération, c'est à sa propre nature que chacun doit demander conseil. Si dans les diverses circonstances de la vie, pour découvrir ce qui est bienséant, nous sommes obligés, comme je l'ai dit, de consulter notre caractère et d'y être fidèles; à plus forte raison, quand il s'agit de donner une direction à la vie entière, devons-nous obéir à ce précepte, si nous voulons être toujours conséquents avec nous-mêmes, et ne jamais broncher dans l'accomplissement de nos devoirs. Deux choses doivent influer sur notre destinée, la nature d'abord, et ensuite la fortune; c'est pourquoi, lorsque nous choisissons notre carrière, il nous faut tenir compte de l'une et de l'autre, mais surtout de la nature, dont l'influence est plus forte et plus constante; souvent, en effet, quand on voit la fortune aux prises avec la nature, il semble que ce soit une mortelle luttant contre une immortelle. Celui donc qui, dans cette détermination importante, a consulté ses dispositions naturelles, pourvu toutefois qu'elles ne fussent pas vicieuses, doit tenir ferme jusqu'au bout; car rien ne sied mieux à l'homme que la constance, à moins qu'il ne découvre qu'il s'est trompé dans le choix de sa carrière. Dans ce dernier cas, qui n'est rien moins qu'impossible, il faut changer de façon de vivre. C'est un changement qui nous sera facile, si les circonstances nous favorisent; si elles s'y prêtent mal, nous devrons l'opérer lentement et par degrés insensibles. C'est ainsi que les sages nous conseillent d'agir en fait d'amitié: ils veulent que l'on délie doucement et non pas que l'on coupe brusquement les nœuds qui nous attachent à des amis peu faits pour nous plaire longtemps, ou pour garder notre estime. Lorsque l'on change de carrière, il faut toujours avoir grand soin de ne paraître le faire que pour d'excellentes raisons. Nous avons dit qu'il était bon de marcher sur les traces de ses ancêtres: mais d'abord il faut établir comme première exception qu'on ne doit pas imiter leurs défauts; ensuite il peut se faire que la nature ne nous permette pas d'imiter toutes leurs bonnes parties. C'est ainsi que le fils du premier Africain, celui qui adopta le fils de Paul-Émile, ne put, à cause de sa faible santé, ressembler à son père aussi parfaitement que son fils adoptif ressembla au sien. Il y a bien des hommes qui ne pourraient ni paraître au barreau, ni haranguer le peuple, ni commander les armées; mais il est toujours en leur pouvoir de

tempus a natura ad deligendum, quam quisque viam vivendi sit ingressurus, datum est) exisse in solitudinem, atque ibi sedentem diu secum multumque dubitasse, quum duas cerneret vias, unam Voluptatis, alteram Virtutis, utram ingredi melius esset: hoc Herculi, Jovis satu edito, potuit fortasse contingere; nobis non item, qui imitamur, quos cuique visum est, atque ad eorum studia institutaque impellimur; plerumque autem parentium præceptis imbuti ad eorum consuetudinem moremque deducimur. Alii multitudinis judicio feruntur, quæque majori parti pulcherrima videntur, ea maxime exoptant: nonnulli tamen sive felicitate quadam, sive bonitate naturæ, sive parentium disciplina, rectam vitæ secuti sunt viam.

XXXIII. Illud autem maxime rarum genus est eorum, qui aut excellentis ingenii magnitudine, aut præclara eruditione atque doctrina, aut utraque re ornati, spatium etiam deliberandi habuerunt, quem potissimum vitæ cursum sequi vellent: in qua deliberatione ad suam cujusque naturam consilium est omne revocandum. Nam quum in omnibus, quæ aguntur, ex eo, quo modo quisque natus est, ut supra dictum est, quid deceat, exquirimus; tum in tota vita constituenda multo est ei rei cura major adhibenda, ut constare in perpetuitate vitæ possimus nobismet ipsis nec in ullo officio claudicare. Ad hanc autem rationem quoniam maximam vim natura habet, fortuna proximam; utriusque omnino habenda ratio est in deligendo genere vitæ, sed naturæ magis; multo enim et firmior est et constantior, ut fortuna nonnunquam ipsa, mortalis cum immortali natura pugnare videatur. Qui igitur ad naturæ suæ non vitiosæ genus consilium vivendi omne contulerit, is constantiam teneat (id enim maxime decet) nisi forte se intellexerit errasse in deligendo genere vitæ. Quod si acciderit (potest autem accidere) facienda morum institutorumque mutatio est. Eam mutationem si tempora adjuvabunt, facilius commodiusque faciemus; sin minus, sensim erit pedetentimque facienda: ut amicitias, quæ minus delectent et minus probentur, magis decere censent sapientes sensim dissuere, quam repente præcidere. Commutato autem genere vitæ, omni ratione curandum est, ut id bono consilio fecisse videamur. Sed, quoniam paullo ante dictum est imitandos esse majores, primum illud exceptum sit, ne vitia sint imitanda: deinde, si natura non feret, ut quædam imitari possit, (ut superioris filius Africani, qui hunc Paullo natum adoptavit, propter infirmitatem valetudinis non tam potuit patris similis esse, quam ille fuerat sui) si igitur non poterit sive causas defensitare, sive populum concionibus tenere, sive bella gerere; illa tamen præstare debebit, quæ erunt in ipsius potestate, justitiam,

Digitized by Google

pratiquer la justice, la bonne foi, la libéralité, la modération, la tempérance; et ils doivent s'appliquer à reproduire ces vertus de leurs pères avec assez d'éclat pour que l'on regrette moins les qualités qui leur manquent. Le meilleur héritage et le plus riche patrimoine qu'un père puisse laisser à ses enfants, c'est la gloire de ses vertus et de ses belles actions; souiller cette gloire est une impiété et un sacrilége.

XXXIV. Comme les devoirs varient suivant les âges, et que ceux des jeunes gens ne sont pas ceux des vieillards, il est à propos de dire quelque chose de cette différence. Le devoir du jeune homme est de respecter les vieillards, de choisir parmi eux les plus considérés et les plus dignes de l'être, pour leur demander l'appui de leurs conseils et de leur autorité; car l'inexpérience du jeune âge a besoin d'être gouvernée et maintenue par la prudence de la vieillesse. Il faut surtout garantir les jeunes gens du souffle des passions, fortifier leur esprit et leur corps, et les exercer à de rudes labeurs, afin qu'un jour ils puissent remplir avec distinction les charges civiles et militaires. Lorsqu'ils veulent donner quelque relâche à leur esprit et se livrer aux divertissements de leur âge, ils doivent éviter tout excès, et se ressouvenir de la bienséance; ce qui sera facile, si quelques vieillards prennent le soin d'assister à leurs jeux. De leur côté, les vieillards doivent donner du repos à leur corps, mais exercer plus que jamais leur esprit; leur principale application doit être de prêter le plus possible le secours de leurs conseils et de leur expérience à leurs amis, à la jeunesse, et surtout à la république. Il n'est rien dont la vieillesse se doive garder avec plus de soin que de tomber dans l'oisiveté et la langueur. Le goût des plaisirs, qui est honteux à toutes les autres époques de la vie, est infâme dans la vieillesse. Si elle y joint encore les passions et la débauche, elle est doublement coupable; car elle se déshonore elle-même, et autorise par son exemple les débordements de la jeunesse. Il ne sera pas étranger à mon sujet de parler des devoirs du magistrat et de l'homme privé, du citoyen et de l'étranger. Le devoir du magistrat est de bien entendre qu'il représente la société, qu'il doit dans sa personne en soutenir la dignité et l'honneur, veiller au maintien des lois, faire respecter les droits des citoyens, et se souvenir que c'est là un dépôt sacré confié à sa garde. Le devoir de l'homme privé est de vivre sur le pied d'égalité parfaite avec ses concitoyens, de ne point s'humilier et ramper comme de ne point montrer d'arrogance, d'être toujours dans l'État du parti de la tranquillité et de l'honnêteté : telle est en effet l'idée que l'on se fait d'ordinaire du bon citoyen et la définition que l'on en donne. L'étranger et l'hôte ont le devoir de s'occuper exclusivement de leurs propres affaires, de ne point s'occuper de celles d'autrui, et de retenir une curiosité indiscrète dans un pays qui n'est pas le leur. C'est ainsi que l'on déterminera tous les devoirs, en recherchant ce qui convient et ce qui est assorti aux personnes, aux âges, aux circonstances. Mais, en général, rien ne sied mieux à l'homme que de se montrer conséquent dans tous ses desseins et dans toutes ses actions.

XXXV. La décence, qui a sa place dans les actions et les paroles, se remarque aussi dans les mouvements et les attitudes du corps, et ici elle consiste en trois choses, la grâce, la bien-

fidem, liberalitatem, modestiam, temperantiam, quo minus ab eo id, quod desit, requiratur. Optima autem hereditas a patribus traditur liberis, omnique patrimonio præstantior gloria virtutis rerumque gestarum : cui dedecori esse nefas et impium judicandum est.

XXXIV. Et quoniam officia non eadem disparibus ætatibus tribuuntur, aliaque sunt juvenum, alia seniorum, aliquid etiam de hac distinctione dicendum est. Est igitur adolescentis majores natu vereri exque iis deligere optimos et probatissimos, quorum consilio atque auctoritate nitatur : ineuntis enim ætatis inscitia senum constituenda et regenda prudentia est. Maxime autem hæc ætas a libidinibus arcenda est exercendaque in labore patientiaque et animi et corporis, ut eorum et in bellicis et in civilibus officiis vigeat industria. Atque etiam, quum relaxare animos et dare se jucunditati volent, caveant intemperantiam, meminerint verecundiæ : quod erit facilius, si in ejusmodi quidem rebus majores natu volent interesse. Senibus autem labores corporis minuendi; exercitationes animi etiam augendæ videntur : danda vero opera, ut et amicos et juventutem et maxime rempublicam consilio et prudentia quam plurimum adjuvent. Nihil autem magis cavendum est senectuti, quam ne languori se desidiæque dedat. Luxuria vero quum omni ætati turpis, tum senectuti fœdissima est. Sin autem etiam libidinum intemperantia accesserit, duplex malum est, quod et ipsa senectus dedecus concipit, et facit adolescentium impudentiorem intemperantiam. Ac ne illud quidem alienum est, de magistratuum, de privatorum, de civium, de peregrinorum officiis dicere. Est igitur proprium munus magistratus intelligere, se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere, ea fidei suæ commissa meminisse. Privatum autem oportet æquo et pari cum civibus jure vivere, neque submissum et abjectum neque se efferentem; tum in republica ea velle, quæ tranquilla et honesta sint : talem enim solemus et sentire bonum civem et dicere. Peregrini autem atque incolæ officium est, nihil præter suum negotium agere, nihil de alio anquirere, minimeque esse in aliena republica curiosum. Ita fere officia reperientur, quum quæretur, quid deceat et quid aptum sit personis, temporibus, ætatibus. Nihil est autem, quod tam deceat, quam in omni re gerenda consilioque capiendo servare constantiam.

XXXV. Sed, quoniam decorum illud in omnibus factis, dictis, in corporis denique motu et statu cernitur, idque positum est in tribus rebus, formositate, ordine, ornatu

Digitized by Google

séance des gestes, et la tenue. Ce sont là des choses difficiles à bien rendre, mais l'important est de les sentir; toutes trois viennent du soin que nous prenons naturellement de plaire à ceux avec qui et chez qui nous vivons; et je crois qu'il convient d'en toucher aussi quelque chose. D'abord la nature elle-même semble avoir pris grand soin de notre corps; elle a mis en évidence notre figure et ceux de nos membres dont l'aspect a de la bienséance; pour les parties qui sont destinées à satisfaire les nécessités naturelles et dont la vue aurait été choquante, elle les a couvertes et cachées. La pudeur de l'homme s'est conformée à cette sage économie de la nature; ce qu'elle a caché, tous ceux qui n'ont pas l'esprit renversé le dérobent à la vue. Ils prennent grand soin de ne satisfaire qu'en secret aux nécessités du corps, et pour eux les parties réservées à ces usages et leurs fonctions sont des choses qu'on ne nomme pas; de telle sorte que ce qu'il n'est pas honteux de faire, pourvu que ce soit en secret, il est obscène de le dire. C'est pourquoi il y a une grossière impudence à faire ces sortes de choses publiquement, et de l'obscénité à en parler. N'écoutons ni les Cyniques, ni certains Stoïciens presque Cyniques, qui se raillent de nous et nous reprochent de n'oser appeler par leur nom, sans croire manquer à la pudeur, des choses qui n'ont rien de honteux, et de nommer au contraire sans aucun embarras des actions réellement honteuses. Voler, tromper, commettre un adultère, sont des choses honteuses, mais on les nomme sans obscénité; faire des enfants est chose très-honnête, et l'on ne peut en parler sans blesser les oreilles. Ainsi raisonnent-ils, et ce n'est là qu'un échantillon de leurs arguments contre la pudeur. Pour nous, suivons la nature, et évitons de montrer et de nommer ce qu'il nous répugne de voir et d'entendre. Que notre maintien et notre démarche, notre manière de nous asseoir, notre pose sur le lit de table, nos yeux, notre air, notre geste expriment toujours la décence. Pour y arriver, il faut éviter deux excès: l'un qui est la mollesse et l'air efféminé, l'autre la dureté et la rusticité. Ne donnons pas aux comédiens le privilége d'être seuls décents; ne nous abandonnons pas à un laisser aller peu convenable. Les acteurs sont accoutumés par l'ancienne discipline du théâtre à un tel soin de la pudeur, qu'ils ne se montrent jamais sur la scène sans un vêtement de dessous qui leur sauverait la honte de paraître à découvert, si quelque partie de leur costume venait à se relever. Nos mœurs ne souffrent pas qu'un père se baigne avec son fils arrivé à l'âge de puberté, ou un beau-père avec son gendre. Il faut conserver avec scrupule toutes ces règles de la pudeur, par l'excellente raison surtout qu'elles ont été inspirées et dictées par la nature.

XXXVI. Il y a deux sortes de beautés; l'une a pour expression la grâce et l'autre la dignité. La grâce appartient à la femme, la dignité à l'homme. Nous devons donc nous interdire dans la parure tout ornement qui ne serait pas digne de l'homme; jamais non plus nous ne devons manquer de dignité dans nos mouvements et nos gestes. Souvent les maîtres de gymnase ont des mouvements qui nous choquent, et les comédiens des gestes que nous trouvons ridicules; mais les uns et les autres, quand ils joignent la simplicité à la con-

ad actionem apto, difficilibus ad eloquendum (sed satis erit intelligi) in his autem tribus continetur cura etiam illa, ut probemur iis, quibuscum apud quosque vivamus: his quoque de rebus pauca dicantur. Principio corporis nostri magnam natura ipsa videtur habuisse rationem, quæ formam nostram reliquamque figuram, in qua esset species honesta, eam posuit in promptu; quæ partes autem corporis ad naturæ necessitatem datæ adspectum essent deformem habituræ atque turpem, eas contexit atque abdidit. Hanc naturæ tam diligentem fabricam imitata est hominum verecundia. Quæ enim natura occultavit, eadem omnes, qui sana mente sunt, removent ab oculis; ipsique necessitati dant operam ut quam occultissime pareant: quarumque partium corporis usus sunt necessarii, eas neque partes neque earum usus suis nominibus appellant; quodque facere turpe non est, modo occulte, id dicere obscœnum est. Itaque nec actio rerum illarum aperta petulantia vacat, nec orationis obscœnitas. Nec vero audiendi sunt Cynici aut si qui fuerunt Stoici pæne Cynici, qui reprehendunt et irrident, quod ea, quæ re turpia non sunt, verbis flagitiosa ducamus; illa autem, quæ turpia sunt, nominibus appellemus suis. Latrocinari, fraudare, adulterare re turpe est; sed dicitur non obscœne: liberis dare operam re honestum est, nomine obscœnum: pluraque in eam sententiam ab eisdem contra verecundiam disputantur. Nos autem naturam sequamur et ab omni, quod abhorret ab oculorum auriumque approbatione, fugiamus: status, incessus, sessio, accubitio, vultus, oculi, manuum motus teneant illud decorum. Quibus in rebus duo maxime sunt fugienda: ne quid effeminatum aut molle, et ne quid durum aut rusticum sit. Nec vero histrionibus oratoribusque concedendum est, ut iis hæc apta sint, nobis dissoluta. Scenicorum quidem mos tantam habet vetere disciplina verecundiam, ut in scenam sine subligaculo prodeat nemo: verentur enim, ne, si quo casu evenerit, ut corporis partes quædam aperiantur, adspiciantur non decore. Nostro quidem more cum parentibus puberes filii, cum soceris generi non lavantur. Retinenda igitur est hujus generis verecundia, præsertim natura ipsa magistra et duce.

XXXVI. Quum autem pulchritudinis duo genera sint, quorum in altero venustas sit, in altero dignitas: venustatem muliebrem ducere debemus; dignitatem virilem. Ergo et a forma removeatur omnis viro non dignus ornatus; et huic simile vitium in gestu motuque caveatur. Nam et palæstrici motus sunt sæpe odiosiores, et histrionum nonnulli gestus ineptiis non vacant, et in utroque genere, quæ sunt recta et simplicia, laudantur. Formæ autem di-

Digitized by Google

venance, enlèvent tous les suffrages. Il n'y a pas de figure mâle sans de belles couleurs, et ces couleurs il faut les demander à l'exercice du corps. La propreté est de rigueur; il ne faudrait cependant pas qu'elle dégénérât en une recherche insupportable; ce qui est bienséant, c'est de ne pas nous négliger grossièrement et nous montrer dans une tenue de sauvages. On en doit user de même pour les vêtements : en fait de parure comme de bien d'autres choses, ni trop ni trop peu, c'est le mieux. Prenons garde aussi de mettre dans notre démarche trop de mollesse et de lenteur, car nous pourrions bien ressembler à des gens qui mènent la pompe sacrée; ou de nous élancer avec trop de précipitation, car alors on perd haleine, le visage se décompose, les traits sont renversés, et il n'y a pas de signes plus certains du peu de gravité d'un homme. Mais il faut apporter bien plus de soin encore à ce que les mouvements de notre âme ne soient pas contraires à la nature; nous y parviendrons, si nous savons nous garantir de toute agitation et des frayeurs subites, et si perpétuellement nous nous montrons attentifs à conserver la bienséance. Les mouvements de l'âme sont de deux sortes, les pensées et les désirs. La pensée s'emploie surtout à rechercher la vérité; le désir nous porte à l'action. Notre devoir est donc de diriger notre pensée vers les objets les plus excellents, et de mettre nos désirs sous les lois de la raison.

XXXVII. La parole joue un grand rôle dans la vie humaine; il faut distinguer à ce sujet le discours soutenu, de la conversation; le premier a sa place au barreau, dans l'assemblée du peuple, au sénat; la conversation a la sienne dans les cercles, les discussions, les entretiens familiers; c'est elle aussi qui anime les festins. Le discours a les règles que les rhéteurs nous donnent. On ne trouve nulle part de règles pour la conversation; je ne sais trop s'il ne serait pas possible d'en tracer quelques-unes; mais sans élèves, il n'est pas de maîtres; et personne n'est curieux d'apprendre à régler ses discours familiers, tandis que les rhéteurs abondent en tous lieux. Cependant les préceptes relatifs au choix des expressions et des pensées sont applicables à la conversation. Mais le discours est impossible sans la voix, et cet organe doit être à la fois clair et agréable. C'est à la nature, sans doute, qu'il faut d'abord demander ces deux qualités; mais nous pouvons développer l'une par l'exercice, et l'autre en imitant ceux qui prononcent avec netteté et douceur. Il semble qu'au premier abord rien ne justifie la grande réputation que s'étaient faite les deux Catulus en matière de goût; ils avaient des lettres, mais bien d'autres en avaient autant qu'eux; où était donc leur mérite? c'est qu'ils parlaient la langue latine avec une rare perfection. Leur accent était doux, leur prononciation n'était ni étouffée et obscure, ni affectée et prétentieuse; leur voix, qui sortait sans effort, n'avait rien de sourd ni d'enflé. L. Crassus parlait avec plus d'abondance et non moins d'agrément; mais pour le charme de la parole c'était beaucoup déjà que de disputer le premier rang aux deux Catulus. César, l'oncle de Catulus, les surpassa tous par le sel et les grâces piquantes de ses discours, à tel point qu'au barreau même, toute l'éloquence des autres venait échouer contre ses bons mots et son naturel. Ce sont là des qualités qu'il nous faut acquérir, si nous voulons apporter en toutes choses une con-

gnitas coloris bonitate tuenda est; color exercitationibus corporis. Adhibenda præterea munditia est non odiosa neque exquisita nimis; tantum quæ fugiat agrestem et inhumanam negligentiam. Eadem ratio [est] habenda vestitus; in quo, sicut in plerisque rebus, mediocritas optima est. Cavendum est autem, ne aut tarditatibus utamur in ingressu mollioribus, ut pomparum ferculis similes esse videamur; aut in festinationibus suscipiamus nimias celeritates; quæ quum fiunt, anhelitus moventur, vultus mutantur, ora torquentur : ex quibus magna significatio fit, non adesse constantiam. Sed multo etiam magis elaborandum est, ne animi motus a natura recedant : quod assequemur, si cavebimus, ne in perturbationes atque exanimationes incidamus; et, si attentos animos ad decoris conservationem tenebimus. Motus autem animorum duplices sunt : alteri cogitationis, alteri appetitus. Cogitatio in vero exquirendo maxime versatur; appetitus impellit ad agendum. Curandum est igitur, ut cogitatione ad res quam optimas utamur, appetitum rationi obedientem præbeamus.

XXXVII. Et quoniam magna vis orationis est eaque duplex, altera contentionis, altera sermonis : contentio disceptationibus tribuatur judiciorum, concionum, senatus; sermo in circulis, disputationibus congressionibus, familiarium versetur; sequatur etiam convivia. Contentionis præcepta rhetorum sunt, nulla sermonis : quanquam haud scio, an possint hæc quoque esse. Sed discentium studiis inveniuntur magistri : huic autem qui studeant, sunt nulli; rhetorum turba referta omnia. Quanquam quæ verborum sententiarumque præcepta sunt, eadem ad sermonem pertinebunt. Sed, quum orationis indicem vocem habeamus, in voce autem duo sequamur, ut clara sit, ut suavis, utrumque omnino a natura petendum est; verum alterum exercitatio augebit, alterum imitatio presse loquentium et leniter. Nihil fuit in Catulis, ut eos exquisito judicio putares uti literarum (quanquam erant literati; sed et alii) hi autem optime uti lingua Latina putabantur. Sonus erat dulcis; literæ neque expressæ neque oppressæ, ne aut obscurum esset aut putidum; sine contentione vox, nec languens nec canora. Uberior oratio L. Crassi nec minus faceta, sed bene loquendi de Catulis opinio non minor. Sale vero et facetiis Cæsar, Catuli patris frater, vicit omnes; ut in ipso illo forensi genere dicendi contentiones aliorum sermone vinceret. In omnibus igitur his elaborandum est, si in omni re, quid deceat, exquirimus.

Sit ergo hic sermo, in quo Socratici maxime excellunt,

Digitized by Google

venance parfaite. Le discours familier, dont les disciples de Socrate nous offrent de délicieux modèles, doit réunir la douceur, l'abandon et la grâce. Qu'on n'aille pas s'emparer de la conversation comme de sa propriété exclusive, et réduire au silence tout le reste de la compagnie; ici, comme en toutes choses, on ne doit pas trouver mauvais que chacun ait son tour. Voyez, en premier lieu, de quoi l'on parle; si c'est de choses sérieuses, mettez-y de la gravité, et de l'enjouement si c'est de choses plaisantes. Ayez grand soin que votre langage ne donne pas une mauvaise idée de vous, ce qui arrive toutes les fois qu'on parle mal des absents, qu'on les veut mettre en pièces ou tourner en ridicule, et qu'on se permet la médisance ou la calomnie. La conversation roule ordinairement ou sur des affaires de famille, ou sur la politique, ou sur les sciences et les arts. Si l'on perdait de même le sujet, il faudrait essayer d'y revenir, mais avec tact, et sans rien forcer; car il n'est guère de sujet qui intéresse tout le monde, ou qui plaise toujours et au même degré à ceux qu'il intéresse. Il faut encore avoir le tact de saisir le moment où la conversation cesse de plaire. Elle a eu son à-propos; quand il disparaît, le mieux est de savoir la finir.

XXXVIII. De même qu'il nous est prescrit avec beaucoup de sagesse de fuir dans tout le cours de la vie les passions violentes, c'est-à-dire les mouvements emportés d'une âme qui n'obéit plus à la raison; ainsi est-il dans les bienséances de ne laisser percer dans nos discours aucun mouvement de ce genre; on ne doit voir dans notre langage ni emportements, ni colère, ni indolence, ni lâcheté, ni rien de semblable. Il faut que notre application se tourne à montrer de l'affection et du respect pour ceux avec qui nous conversons. Quelquefois cependant il devient nécessaire de faire des reproches; alors le ton aura quelque chose de plus élevé, les paroles seront empreintes de sévérité et d'âpreté; nous irons même jusqu'à témoigner une colère mêlée d'indignation. Mais c'est là une extrémité à laquelle nous en viendrons rarement; comme les médecins qui ne se décident pas facilement à employer le fer et le feu, nous attendrons que la nécessité nous impose un remède aussi violent; et malgré toutes les apparences, nous conserverons toujours ce sang-froid sans lequel on ne peut rien faire avec tempérament et sagesse. Le plus souvent nos reproches doivent être mêlés de douceur, mais cependant relevés par un air grave; ce que nous devons faire paraître, c'est la sévérité et non pas le mépris. Il faut même faire voir que si nous mettons de la dureté dans nos reproches, c'est dans l'intérêt de ceux à qui ils s'adressent. Le devoir veut encore que, dans nos contestations avec nos plus grands ennemis, nous conservions toujours notre gravité et soyons inaccessibles à la colère, lors même que nous nous entendrions traiter indignement. Toutes les fois que la passion est en jeu, la raison s'éclipse, et ceux qui nous écoutent cessent de nous approuver. Disons encore qu'il est indécent de se vanter soi-même, surtout de ce qu'on n'a pas fait, et d'exciter le rire des auditeurs en imitant le soldat fanfaron.

XXXIX. Puisque nous ne passons rien sous silence (telle est du moins notre intention), nous dirons ici comment doit être la maison d'un citoyen considérable et élevé en dignité. Une maison, avant tout, est faite pour qu'on l'habite; en

lenis minimeque pertinax : insit in eo lepos. Nec vero, tanquam in possessionem suam venerit, excludat alios; sed quum reliquis in rebus, tum in sermone communi vicissitudinem non iniquam putet. Ac videat in primis, quibus de rebus loquatur : si seriis, severitatem adhibeat; si jocosis, leporem. In primisque provideat, ne sermo vitium aliquod indicet inesse in moribus : quod maxime tum solet evenire, quum studiose de absentibus detrahendi causa aut per ridiculum aut severe, maledice contumelioseque dicitur. Habentur autem plerumque sermones aut de domesticis negotiis aut de republica aut de artium studiis atque doctrina. Danda igitur opera est, ut, etiam si aberrare ad alia cœperit, ad hæc revocetur oratio; sed utcunque aderunt : neque enim omnes eisdem de rebus nec omni tempore nec similiter delectamur. Animadvertendum est etiam, quatenus sermo delectationem habeat : et, ut incipiendi ratio fuerit, ita sit desinendi modus.

XXXVIII. Sed, quomodo in omni vita rectissime præcipitur, ut perturbationes fugiamus, id est, motus animi nimios rationi non obtemperantes, sic ejusmodi motibus sermo debet vacare, ne aut ira existat aut cupiditas aliqua, aut pigritia, aut ignavia, aut tale aliquid appareat : maximeque curandum est, ut eos, quibuscum sermonem conferemus, et vereri et diligere videamur. Objurgationes etiam nonnunquam incidunt necessariæ, in quibus utendum est fortasse et vocis contentione majore et verborum gravitate acriore; id agendum etiam, ut ea facere videamur irati. Sed, ut ad urendum et secandum, sic ad hoc genus castigandi raro invitique veniemus, nec unquam nisi necessario, si nulla reperietur alia medicina : sed tamen ira procul absit, cum qua nihil recte fieri, nihil considerate potest. Magnam autem partem clementi castigatione licet uti, gravitate tamen adjuncta, ut et severitas adhibeatur et contumelia repellatur : atque etiam illud ipsum, quod acerbitatis habet objurgatio, significandum est ipsius id causa, qui objurgetur, esse susceptum. Rectum est autem etiam in illis contentionibus, quæ cum inimicissimis fiunt, etiam si nobis indigna audiamus, tamen gravitatem retinere, iracundiam pellere : quæ enim cum aliqua perturbatione fiunt, ea nec constanter fieri possunt neque iis, qui adsunt, probari. Deforme etiam est de se ipsum prædicare, falsa præsertim, et cum irrisione audientium imitari militem gloriosum.

XXXIX. Et, quoniam omnia persequimur, volumus quidem certe, dicendum est etiam, qualem hominis honorati et principis domum placeat esse : cujus finis est

Digitized by Google

la construisant l'architecte ne doit jamais perdre de vue l'usage auquel elle est destinée; cependant il songera à rendre celle d'un noble citoyen digne de son rang et le plus commode possible. Nous savons que ce fut un titre d'honneur pour Cn. Octavius, le premier de cette famille qui obtint le consulat, d'avoir fait élever sur le mont Palatin une maison magnifique et pleine de dignité; tout le monde allait la visiter, et on disait qu'elle n'avait pas peu contribué à porter son maître, homme nouveau, au consulat. Plus tard, Scaurus la fit démolir, et agrandit d'autant plus son vaste palais. Ainsi l'un fit entrer le premier les faisceaux consulaires dans sa maison, tandis que l'autre, fils d'un grand homme, d'un citoyen illustre, ne put apporter dans la sienne, ainsi agrandie, que la honte d'un refus, l'opprobre et l'infortune. Il faut donc chercher un nouveau lustre dans sa maison, mais ne pas croire que toute notre dignité puisse venir d'elle; c'est le maître qui doit faire honneur à sa maison, et non la maison à son maître. Cependant, comme en toutes choses il faut penser aux autres et non pas seulement à soi-même, un citoyen distingué songera qu'il est appelé à recevoir des hôtes nombreux, et à donner accès auprès de lui à une multitude de gens de toute espèce; et il veillera à ce que sa maison soit assez vaste pour les contenir. Il est vrai que souvent une maison spacieuse fait peu d'honneur à son maître quand il s'y trouve dans la solitude; surtout lorsqu'elle a été fréquentée du temps d'un autre maître. C'est un triste compliment que l'on reçoit de ceux qui passent, quand ils s'écrient : « Antique demeure, hélas! combien tu as perdu en changeant de maître! » Et certes, il est aujourd'hui bien des palais auxquels on pourrait adresser cette apostrophe. Si vous bâtissez vous-même, ayez bien soin de ne pas pousser le luxe et la magnificence à l'excès; c'est ici encore où le mauvais exemple devient très-funeste. Nous le voyons, tout le monde veut se signaler comme la noblesse, mais en ce point seulement. Qui songe à reproduire les vertus de Lucullus, ce grand citoyen? Mais on imite à l'envi la magnificence de ses maisons de campagne. Il faut renoncer à ces extravagances et revenir à des goûts plus simples. Cette simplicité d'ailleurs convient en toutes choses, et il n'est rien que la modération ne doive régler dans la vie. Mais en voilà assez sur ce sujet. Nous ne devons jamais rien entreprendre sans observer ces trois préceptes : le premier est de subordonner nos désirs à la raison, et rien ne nous dispose mieux à accomplir nos devoirs; le second est d'examiner l'importance de l'action que nous voulons faire, afin de prendre le soin et la peine que la circonstance réclame, et de ne pas frapper au delà ou en deçà du but. Le troisième est de soutenir notre dignité sans exagération, avec cette juste mesure dont nous parlions, qui consiste dans la bienséance, et hors de laquelle il n'y a plus qu'excès répréhensible. De ces trois préceptes le plus important est celui qui veut que nous soumettions nos désirs à l'autorité de la raison.

XL. Nous allons parler maintenant de l'ordre et de l'à-propos. C'est là l'objet d'une science particulière que les Grecs nomment εὐταξία, ce qui ne veut point dire modération ou tempérament mais conservation de l'ordre. Cependant nous pouvons donner à cet art de conserver l'ordre le nom de modération; car les Stoïciens définissent la modération, l'art de mettre chacune de nos actions et de nos paroles à sa place. Mettre

usus, ad quem accommodanda est ædificandi descriptio et tamen adhibenda commoditatis dignitatisque diligentia. Cn. Octavio, qui primus ex illa familia consul factus est, honori fuisse accepimus, quod præclaram ædificasset in Palatio et plenam dignitatis domum : quæ quum vulgo viseretur, suffragata domino, novo homini, ad consulatum putabatur : hanc Scaurus demolitus accessionem adjunxit ædibus. Itaque ille in suam domum consulatum primus attulit; hic, summi et clarissimi viri filius, in domum multiplicatam non repulsam solum retulit, sed ignominiam etiam et calamitatem. Ornanda est enim dignitas domo, non ex domo tota quærenda : nec domo dominus, sed domino domus honestanda est : et, ut in ceteris habenda ratio non sua solum, sed etiam aliorum, sic in domo clari hominis, in quam et hospites multi recipiendi et admittenda hominum cujusque modi multitudo, adhibenda cura est laxitatis. Aliter ampla domus dedecori domino sæpe fit, si est in ea solitudo; et maxime, si aliquando alio domino solita est frequentari. Odiosum est enim, quum a prætereuntibus dicitur :

O domus antiqua, heu! quam dispari
Dominare domino!

Quod quidem his temporibus in multis licet dicere. Cavendum autem est, præsertim si ipse ædifices, ne extra modum sumptu et magnificentia prodeas : quo in genere multum mali etiam in exemplo est. Studiose enim plerique præsertim in hanc partem facta principum imitantur, ut L. Luculli, summi viri, virtutem quis? at quam multi villarum magnificentiam imitati! quarum quidem certe est adhibendus modus ad mediocritatemque revocandus. Eademque mediocritas ad omnem usum cultumque vitæ transferenda est. Sed hæc hactenus. In omni autem actione suscipienda tria sunt tenenda : primum, ut appetitus rationi pareat, quo nihil est ad officia conservanda accommodatius; deinde, ut animadvertatur, quanta illa res sit, quam efficere velimus, ut neve major neve minor cura et opera suscipiatur, quam causa postulet. Tertium est, ut caveamus, ut ea, quæ pertinent ad liberalem speciem et dignitatem, moderata sint. Modus autem est optimus decus ipsum tenere, de quo ante diximus, nec progredi longius. Horum tamen trium præstantissimum est appetitum obtemperare rationi.

XL. Deinceps de ordine rerum et opportunitate temporum dicendum est. Hæc autem scientia continentur ea, quam Græci εὐταξίαν nominant : non hanc, quam interpretamur modestiam, quo in verbo modus inest : sed illa

Digitized by Google

les choses à leur place ou les mettre dans l'ordre, c'est tout un. L'ordre, suivant les mêmes philosophes, c'est la disposition et l'arrangement des choses dans les lieux convenables; le lieu d'une action, ils le nomment l'à-propos. Cet à-propos, les Grecs l'appellent εὐκαιρία, et nous, occasion. La modération, ainsi entendue, est donc la science des occasions ou de l'à-propos. Il est vrai que la même définition pourrait convenir à la prudence, dont nous avons parlé en premier lieu; tandis que maintenant nous nous occupons de la modération, de la tempérance, et de toutes les vertus qui appartiennent à la même famille. Nous avons exposé en son lieu ce qui est relatif à la prudence; nous parlerons en ce moment de ce qui concerne les vertus dont nous avons commencé depuis quelque temps déjà à tracer l'image, et qui reviennent toutes à nous faire garder les bienséances et à nous concilier l'approbation d'autrui. Il doit y avoir un ordre parfait dans notre conduite, et notre vie entière doit ressembler à un de ces discours admirablement suivis dont toutes les parties sont à leur place et s'enchaînent à merveille. C'est, par exemple, une chose honteuse et une grande faute de tenir, dans l'accomplissement d'une grave fonction, des propos de table ou des discours de jeune homme. On cite une fort belle repartie de Périclès. Il avait Sophocle pour collègue dans le commandement de l'armée; pendant qu'ils étaient réunis pour s'occuper de leurs devoirs communs, un bel esclave vint à passer; Sophocle de s'écrier : « O le bel esclave, Périclès! — Un magistrat, Sophocle, doit savoir contenir ses yeux aussi bien que ses mains, répondit Périclès. » Si la même exclamation eût échappé à Sophocle au moment de l'examen des athlètes, il n'eût encouru aucun reproche, tant l'à-propos a de puissance. Qu'un homme, en voyage ou en promenade, réfléchisse à une cause qu'il va bientôt plaider, ou se préoccupe de toute autre pensée, il n'y a là rien d'inconvenant; mais qu'au milieu d'un festin il se laisse entraîner mal à propos à ses distractions, il passera pour un personnage impoli. Il y a des choses d'une inconvenance manifeste, comme serait de chanter au milieu du forum ou de faire quelque autre extravagance; celles-là se dénoncent elles-mêmes, il n'est pas besoin de les faire remarquer et de prémunir les hommes contre elles. Mais il est des fautes qui paraissent de peu de conséquence, et que la plupart des hommes n'aperçoivent pas; c'est contre celles-ci surtout qu'il faut nous mettre en garde. Jouez de la lyre ou de la flûte, la plus petite discordance n'échappera pas à l'oreille exercée d'un musicien; ne devez-vous donc pas tenir à ce que rien dans votre conduite ne produise un mauvais effet? L'accord des actions n'est-il pas plus important et d'un plus grand prix que l'harmonie des sons?

XLI. Si, dans le jeu de la lyre, l'oreille d'un musicien peut sentir la plus légère imperfection, exerçons-nous à noter attentivement, sévèrement, toutes les imperfections de la conduite, et notre tact finira par découvrir dans les moindres choses le signe des plus grandes qualités ou des plus grands vices. Un regard, un mouvement du sourcil, un accès de joie ou de tristesse, un sourire, une parole, une réticence, le ton que l'on élève ou que l'on abaisse, mille indices de ce genre nous feront juger facilement si l'on se conforme à la bienséance, ou si l'on s'écarte de son devoir et de la nature. Il nous sera fort avantageux

est εὐταξία, in qua intelligitur ordinis conservatio. Itaque, ut eamdem nos modestiam appellemus, sic definitur a Stoicis, ut modestia sit scientia rerum earum, quæ agentur aut dicentur, loco suo collocandarum. Ita videtur eadem vis ordinis et collocationis fore. Nam et ordinem sic definiunt, compositionem rerum aptis et accommodatis locis; locum autem actionis opportunitatem temporis esse dicunt. Tempus autem actionis opportunum Græce εὐκαιρία, Latine appellatur occasio. Sic fit, ut modestia hæc, quam ita interpretamur, ut dixi, scientia sit opportunitatis idoneorum ad agendum temporum. Sed potest eadem esse prudentiæ definitio, de qua principio diximus : hoc autem loco de moderatione et temperantia et earum similibus virtutibus quærimus. Itaque, quæ erant prudentiæ propria, suo loco dicta sunt : quæ autem harum virtutum, de quibus jam diu loquimur, quæ pertinent ad verecundiam et ad eorum approbationem, quibuscum vivimus, nunc dicenda sunt. Talis est igitur ordo actionum adhibendus, ut, quemadmodum in oratione constanti, sic in vita omnia sint apta inter se et convenientia. Turpe est enim valdeque vitiosum in re severa convivii dicta aut delicatum aliquem inferre sermonem. Bene Pericles, quum haberet collegam in prætura Sophoclem iique de communi officio convenissent, et casu formosus puer præteriret, dixissetque Sophocles, « O puerum pulchrum, Pericle! » « At enim prætorem, Sophocle, decet non solum manus sed etiam oculos abstinentes habere. » Atque hoc idem Sophocles si in athletarum probatione dixisset, justa reprehensione caruisset: Tanta vis est et loci et temporis! Ut, si qui, quum causam sit acturus, in itinere aut in ambulatione secum ipse meditetur, aut si quid aliud attentius cogitet, non reprehendatur : at hoc idem si in convivio faciat, inhumanus videatur inscitia temporis. Sed ea, quæ multum ab humanitate discrepant, ut, si qui in foro cantet, aut si qua est alia magna perversitas, facile apparent, nec magno opere admonitionem et præcepta desiderant : quæ autem parva videntur esse delicta neque a multis intelligi possunt, ab iis est diligentius declinandum. Ut in fidibus aut tibiis, quamvis paullum discrepent, tamen id a sciente animadverti solet : sic videndum est in vita, ne forte quid discrepet : vel multo etiam magis, quo major et melior actionum quam sonorum concentus est.

XLI. Itaque, ut in fidibus musicorum aures vel minima sentiunt, sic nos, si acres ac diligentes esse volumus animadversores vitiorum, magna sæpe intelligemus ex parvis. Ex oculorum obtutu, ex superciliorum aut remissione aut contractione, ex mæstitia, ex hilaritate, ex risu, ex locutione, ex reticentia, ex contentione vocis et

Digitized by Google

d'observer ainsi chez les autres ce qui est bien ou mal; car nous serons tout disposés à éviter ce que nous trouverons en eux de contraire à la bienséance. Il arrive en effet, je ne sais comment, que nous apercevons mieux les défauts d'autrui que les nôtres. Aussi les élèves ne se corrigent jamais mieux que lorsqu'ils voient leurs défauts contrefaits par le maître. Lorsqu'on est dans le doute et que l'on ne sait quel parti prendre, la raison nous conseille de consulter des hommes instruits ou expérimentés, et de leur demander quel jugement ils portent sur les diverses difficultés où nous nous trouvons. La plupart des hommes ont coutume d'aller sans réflexion où leur nature les entraîne. Quand on reçoit les avis, il ne suffit pas d'écouter ce que l'on nous dit; il faut aller plus loin, et voir ce que chacun pense et par quels motifs il le pense. Les peintres, les sculpteurs, les poëtes même tiennent à offrir leurs ouvrages à l'examen du public, pour corriger ce qui serait généralement blâmé; on les voit s'interroger eux-mêmes et mettre les autres à contribution pour découvrir les imperfections qui peuvent s'être glissées dans leurs œuvres; nous devons, à leur exemple, consulter le jugement d'autrui pour faire ou ne pas faire certaines choses, les changer ou les corriger. A l'égard des coutumes et des institutions civiles, nous n'avons aucun précepte à donner, car elles sont elles-mêmes des préceptes. Qu'aucun de nous n'aille follement s'imaginer que si Socrate et Aristippe ont, dit-on, fait quelque chose contre les usages et les coutumes de leur pays, il lui est bien permis de suivre cet exemple. Faisons réflexion que ces hommes divins avaient rendu d'assez grands services pour avoir certains priviléges. Quant aux discours des Cynïques, il leur faut absolument fermer l'oreille; car ils vont au renversement de la pudeur, sans laquelle il n'est rien de bien, rien d'honnête. Nous devons encore témoigner de la déférence et du respect aux hommes dont la vie a été honorable et employée à de grandes choses; qui sont dévoués aux intérêts de leur pays, et lui ont rendu des services ou lui en rendent encore; à ceux enfin qui sont revêtus de certains honneurs, ou dépositaires de l'autorité publique. Nous devons accorder beaucoup de prérogatives à la vieillesse, reconnaître la suprématie des magistrats; faire une différence entre le citoyen et l'étranger, et même des étrangers entre eux, suivant qu'ils sont venus ou non remplir une mission publique. En un mot, pour ne pas poursuivre les détails jusqu'à l'infini, nous devons respecter, maintenir et défendre les liens qui réunissent tout le genre humain en une seule famille, et constituent la société universelle.

XLII. Parmi les différents arts, et relativement aux gains qu'ils procurent, les uns sont réputés libéraux et les autres mercenaires. On attache d'abord une idée déshonorante aux gains qui ont par eux-mêmes quelque chose d'odieux, comme ceux des exacteurs et des usuriers. On tient pour indignes d'un homme libre ceux de tous les mercenaires qui louent leurs bras et rien de plus, l'argent qu'on leur donne est comme le prix de leur servitude. On regarde encore comme peu honorables les profits de ces gens qui achètent aux marchands pour revendre immédiatement après; car ils ne peuvent rien gagner s'ils ne mentent effrontément, et rien n'est plus honteux que le mensonge. En général, tous les artisans exercent des professions viles, et la place

submissione, ex ceteris similibus facile judicabimus, quid eorum apte fiat, quid ab officio naturaque discrepet. Quo in genere non est incommodum, quale quidque eorum sit, ex aliis judicare; ut, si quid dedeceat in illis, vitemus ipsi. Fit enim, nescio quomodo, ut magis in aliis cernamus quam in nobismet ipsis, si quid delinquitur. Itaque facillime corriguntur in discendo, quorum vitia imitantur emendandi causa magistri. Nec vero alienum est ad ea eligenda, quæ dubitationem afferunt, adhibere doctos homines, vel etiam usu peritos et, quid iis de quoque officii genere placeat, exquirere. Major enim pars eo fere deferri solet, quo a natura ipsa deducitur. In quibus videndum est, non modo quid quisque loquatur, sed etiam quid quisque sentiat atque etiam qua de causa quisque sentiat. Ut enim pictores et ii, qui signa fabricantur, et vero etiam poetæ suum quisque opus a vulgo considerari vult, ut, si quid reprehensum sit a pluribus, id corrigatur; iique et secum et cum aliis, quid in eo peccatum sit, exquirunt: sic aliorum judicio permulta nobis et facienda et non facienda et mutanda et corrigenda sunt. Quæ vero more agentur institutisque civilibus, de iis nihil est præcipiendum; illa enim ipsa præcepta sunt: nec quemquam hoc errore duci oportet, ut, si quid Socrates aut Aristippus contra morem consuetudinemque civilem fecerint locutive sint, idem sibi arbitretur licere. Magnis illi et divinis bonis hanc licentiam assequebantur. Cynicorum vero ratio tota est ejicienda: est enim inimica verecundiæ, sine qua nihil rectum esse potest, nihil honestum. Eos autem, quorum vita perspecta in rebus honestis atque magnis est, bene de republica sentientes ac bene meritos aut merentes sic, ut aliquo honore aut imperio affectos, observare et colere debemus; tribuere etiam multum senectuti; cedere iis, qui magistratum habebunt; habere delectum civis et peregrini, in ipsoque peregrino, privatimne an publice venerit. Ad summam, ne agam de singulis, communem totius generis hominum conciliationem et consociationem colere, tueri, servare debemus.

XLII. Jam de artificiis et quæstibus, qui liberales habendi, qui sordidi sint, hæc fere accepimus. Primum improbantur ii quæstus, qui in odia hominum incurrunt, ut portitorum, ut feneratorum. Illiberales autem et sordidi quæstus mercenariorum omnium, quorum operæ, non quorum artes emuntur: est enim in illis ipsa merces auctoramentum servitutis. Sordidi etiam putandi, qui mercantur a mercatoribus, quod statim vendant: nihil enim proficiant, nisi admodum mentiantur: nec vero est quidquam turpius vanitate. Opificesque omnes in sordida arte versantur: nec enim quidquam ingenuum habere potest

Digitized by Google

d'un homme libre n'est pas dans une boutique. Mais les métiers les plus méprisables sont ceux qui s'occupent exclusivement de nos jouissances; comme, par exemple, ceux de poissonnier, de boucher, de cuisinier, de charcutier, de pêcheur, dont parle Térence. Ajoutez-y, si vous voulez, ceux de parfumeur, de danseur, de joueur de gobelets. Mais les arts dont la profession demande plus de savoir et qui sont d'une utilité réelle, comme la médecine, l'architecture, l'enseignement des sciences ou des lettres, n'ont rien que d'honorable pour ceux qui se trouvent de condition à les exercer. Le commerce ne convient qu'aux esclaves, s'il se fait en petit; mais il se relève lorsqu'il se fait en grand, qu'il apporte dans un même pays les productions du monde entier, qu'il les met à la portée du grand nombre et garde toujours une parfaite loyauté. Si le commerçant, lorsque les richesses affluent chez lui, ou plutôt lorsqu'il est satisfait de sa fortune, se retire, du port où son vaisseau l'a si souvent ramené, dans la campagne et au milieu de ses terres, il me semble alors mériter de tous points le nom d'homme honorable. Mais, de toutes les sources de richesses, l'agriculture est incomparablement la meilleure, la plus abondante, celle où il est le plus doux et où il convient le mieux à un homme libre de puiser. J'en ai parlé avec assez de détails dans mon *Caton l'ancien;* c'est là que vous devrez chercher ce qui, sur ce point, a rapport à notre sujet.

XLIII. Je crois vous avoir suffisamment montré comment tous les devoirs dérivent des quatre vertus fondamentales. Mais il ne suffit pas de savoir ce qui est honnête; car il arrive souvent qu'entre deux choses honnêtes il faille établir une comparaison, et se demander laquelle l'est davantage; c'est là toute une question négligée par Panétius. Puisque l'honnête dans les actions dérive de quatre sources, dont l'une est la connaissance du vrai, l'autre la garantie de la société humaine, la troisième la grandeur d'âme, et la quatrième la modération; il devient souvent nécessaire de les comparer entre elles, pour nous éclairer sur le choix de nos devoirs. C'est ainsi que l'on découvre que les devoirs relatifs au maintien de la société humaine sont plus conformes à la nature que ceux dont la recherche du vrai est le principe; et on le prouve de cette manière. Mettons par la pensée un sage dans l'abondance de tous les biens, donnons-lui le pouvoir de contempler, d'entendre, dans un loisir que rien ne trouble, toutes les choses dignes d'être connues; si cependant nous le reléguons dans une telle solitude qu'il ne puisse voir un seul homme, il n'aura dès lors qu'à sortir de la vie. La première de toutes les vertus est la sagesse, que les Grecs nomment σοφία, et que l'on ne doit point confondre avec la prudence. Cette dernière vertu, appelée φρόνησις par les Grecs, est proprement la science des choses à rechercher et à fuir. Mais la sagesse, qui est la reine de toutes les vertus, est la science des choses divines et humaines, le fondement de toute communauté entre les dieux et entre les hommes, et des deux grandes sociétés qu'ils composent. S'il n'y a rien de plus excellent au monde que l'union et la communauté des hommes, il en résulte nécessairement que les devoirs relatifs au maintien de la société sont les premiers de tous. La contemplation de la nature, la science, est une vertu en quelque façon mutilée et incomplète, si elle n'aboutit pas à l'action. Or, l'action qui la

officina. Minimæque artes eæ probandæ, quæ ministræ sunt voluptatum,

Cetarii, lanii, coqui, fartores, piscatores,

ut ait Terentius. Adde huc, si placet, unguentarios, saltatores totumque ludum talarium. Quibus autem artibus aut prudentia major inest aut non mediocris utilitas quæritur, ut medicina, ut architectura, ut doctrina rerum honestarum, eæ sunt iis, quorum ordini conveniunt, honestæ. Mercatura autem, si tenuis est, sordida putanda est: sin magna et copiosa, multa undique apportans, multisque sine vanitate impertiens, non est admodum vituperanda; atque etiam, si satiata quæstu vel contenta potius, ut sæpe ex alto in portum, ex ipso portu se in agros possessionesque contulit, videtur jure optimo posse laudari. Omnium autem rerum, ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius: de qua quoniam in *Catone majore* satis multa diximus, illinc assumes, quæ ad hunc locum pertinebunt.

XLIII. Sed ab iis partibus, quæ sunt honestatis, quemadmodum officia ducerentur, satis expositum videtur. Eorum autem ipsorum, quæ honesta sunt, potest incidere sæpe contentio et comparatio de duobus honestis utrum honestius: qui locus a Panætio est prætermissus. Nam, quum omnis honestas manet a partibus quatuor, quarum una sit cognitionis, altera communitatis, tertia magnanimitatis, quarta moderationis: eæ in deligendo officio sæpe inter se comparentur necesse est. Placet igitur aptiora esse naturæ ea officia, quæ ex communitate, quam ea, quæ ex cognitione ducantur: idque hoc argumento confirmari potest: Quod si contigerit ea vita sapienti, ut in omnium rerum affluentibus copiis quamvis omnia, quæ cognitione digna sunt, summo otio secum ipse consideret et contempletur: tamen, solitudo si tanta sit, ut hominem videre non possit, excedat e vita. Princepsque omnium virtutum illa sapientia, quam σοφίαν Græci vocant (prudentiam enim, quam Græci φρόνησιν, aliam quamdam intelligimus, quæ est rerum expetendarum fugiendarumque scientia); illa autem sapientia, quam principem dixi, rerum est divinarum atque humanarum scientia, in qua continetur deorum et hominum communitas et societas inter ipsos. Ea si maxima est, ut est, certe necesse est, quod a communitate ducatur officium, id esse maximum. Etenim cognitio contemplatioque naturæ manca quodam modo atque inchoata sit, si nulla actio rerum consequatur. Ea autem actio in hominum commodis tuendis maxime

Digitized by Google

peut suivre a surtout pour but l'utilité des hommes; elle est donc destinée à maintenir la société humaine; d'où il faut conclure que la connaissance du vrai le cède à la pratique de la justice. Il n'est pas une belle âme qui ne pense ainsi, et ne le manifeste au besoin. Trouveriez-vous un homme de bien tellement avide de connaissances que si, au milieu de ses contemplations les plus sublimes, on venait lui annoncer que sa patrie est menacée d'un grand péril, et qu'il pût la secourir, il n'interrompît tout aussitôt ses recherches et ne rejetât la science loin de lui, quand même il croirait pouvoir nombrer les étoiles ou mesurer la grandeur du monde? Et ce n'est pas seulement pour sa patrie, mais pour son parent ou son ami, que l'on ferait un semblable sacrifice. Tout cela nous fait entendre que les soins de la justice doivent passer avant ceux de la science, parce qu'ils concernent directement l'amour que nous devons avoir pour nos semblables. Aimer les hommes et les servir, c'est là notre premier devoir.

XLIV. Ceux dont la vie entière s'est passée dans les méditations et dans la recherche de la vérité n'ont pas laissé, pour cela, de se rendre utiles aux hommes. Ils ont formé beaucoup de disciples qui sans eux n'auraient été ni si bons citoyens, ni d'un si grand secours à leur pays. Vous savez qu'Épaminondas fut l'élève du pythagoricien Lysis, et Dion de Syracuse, celui de Platon; vous savez combien d'hommes d'État ont été formés par des philosophes; et nous-mêmes, si nous avons pu rendre quelque service à la république, ç'a été grâces aux leçons de nos maîtres et aux lumières de la sagesse. Et ce n'est pas seulement pendant leur vie que ces grands génies peuvent instruire et éclairer ceux qui viennent chercher leurs doctes enseignements, ils le peuvent, même après leur mort, par les écrits impérissables qu'ils nous ont légués. En effet, ils n'ont rien omis de ce qui regarde les lois, les mœurs, le gouvernement des États; et ils semblent ainsi avoir consacré leurs loisirs à régler et servir nos affaires. Nous voyons donc que les hommes voués à la science et à la poursuite de la sagesse, ont fait tourner avec une application toute particulière leurs lumières et leur prudence à l'utilité du genre humain. On conçoit dès lors pourquoi le talent de la parole, quand il appartient à un esprit sage, est préférable à une extrême pénétration d'esprit qui ne serait pas en compagnie d'un peu d'éloquence. Avec ce don de la pensée, l'homme serait concentré en lui-même; avec celui de l'éloquence il se produit au-dehors, et se rend utile à la société entière dont il est membre. Les abeilles ne se réunissent pas en essaims pour faire du miel, mais, réunies par un instinct de leur nature, elles composent leurs rayons : tout pareillement, les hommes rassemblés par une impulsion naturelle, bien plus puissante encore, donnent, une fois en société, l'essor à leur activité et à leur esprit. Si donc cette vertu, dont la destination est de protéger les hommes, c'est-à-dire de maintenir la société humaine, ne se mêle pas à notre amour de la connaissance, cette recherche de la vérité devient un travail sans but, et perd tout son prix. Il en est de même de la grandeur d'âme : si l'amour des hommes ne l'inspire, ce n'est plus qu'une espèce de férocité, assez semblable à la force brutale des animaux. Il est donc bien démontré que le désir de savoir doit être subordonné aux intérêts et au maintien de la société hu-

cernitur; pertinet igitur ad societatem generis humani : ergo hæc cognitioni anteponenda est. Atque id optimus quisque reapse ostendit et judicat. Quis enim est tam cupidus in perspicienda cognoscendaque rerum natura, ut, si ei tractanti contemplantique res cognitione dignissimas subito sit allatum periculum discrimenque patriæ, cui subvenire opitularique possit, non illa omnia relinquat atque abjiciat, etiam si dinumerare se stellas aut metiri mundi magnitudinem posse arbitretur? Atque hoc idem in parentis, in amici re aut periculo fecerit. Quibus rebus intelligitur studiis officiisque scientiæ præponenda esse officia justitiæ, quæ pertinent ad hominum caritatem; qua nihil homini esse debet antiquius.

XLIV. Atque illi, quorum studia vitaque omnis in rerum cognitione versata est, tamen ab augendis hominum utilitatibus et commodis non recesserunt. Nam et erudiverunt multos, quo meliores cives utilioresque rebus suis publicis essent : ut Thebanum Epaminondam Lysis pythagoreus, Syracusium Dionem Plato, multique multos : nosque ipsi, quidquid ad rempublicam attulimus (si modo aliquid attulimus) a doctoribus atque doctrina instructi ad eam et ornati accessimus. Neque solum vivi atque præsentes studiosos discendi erudiunt atque docent, sed hoc idem etiam post mortem monumentis literarum assequuntur. Nec enim locus ullus est prætermissus ab iis, qui ad leges, qui ad mores, qui ad disciplinam reipublicæ pertineret; ut otium suum ad nostrum negotium contulisse videantur. Ita illi ipsi doctrinæ studiis et sapientiæ dediti ad hominum utilitatem suam prudentiam intelligentiamque potissimum conferunt : ob eamque causam eloqui copiose, modo prudenter, melius est, quam vel acutissime sine eloquentia cogitare, quod cogitatio in se ipsa vertitur, eloquentia complectitur eos, quibuscum communitate juncti sumus. Atque, ut apum examina non fingendorum favorum causa congregantur, sed, quum congregabilia natura sint, fingunt favos : sic homines ac multo etiam magis natura congregati adhibent agendi cogitandique sollertiam. Itaque, nisi ea virtus, quæ constat ex hominibus tuendis, id est, ex societate generis humani, attingat cognitionem rerum, solivaga cognitio et jejuna videatur : itemque magnitudo animi, remota a communitate conjunctioneque humana, feritas sit quædam et immanitas. Ita fit, ut vincat cognitionis studium consociatio hominum atque communitas. Nec verum est, quod dicitur a quibusdam, propter necessitatem vitæ, quod ea, quæ natura desideraret, consequi sine aliis atque

Digitized by Google

maine. Il n'est pas vrai, comme certains philosophes le prétendent, que la société humaine ait été formée uniquement pour satisfaire aux nécessités de la vie, et parce que l'homme ne pouvait fournir à ses besoins sans le concours de ses semblables; et que si tout ce qui regarde notre subsistance et notre entretien nous était constamment donné par une baguette divine, comme on dit, alors tout esprit un peu relevé, laissant là les affaires, s'appliquerait sans réserve à l'étude et à la recherche de la vérité. Il n'en va pas ainsi; l'esprit dont on nous parle fuirait la solitude et chercherait un compagnon de ses travaux; il voudrait instruire et être instruit, écouter et parler. Donc, en dernier résultat, tout devoir qui est relatif au maintien de la société, de l'union des hommes, l'emporte sur celui que la prudence ou la recherche du vrai nous impose seule.

XLV. On demandera peut-être si cette vertu qui tend au maintien de la société, et qui est si conforme à notre nature, doit toujours l'emporter sur la modération et la pudeur? Ce n'est pas mon avis; car il est de telles abominations et de telles infamies, qu'un sage ne les commettra jamais, même pour sauver sa patrie. Posidonius en cite un grand nombre, et il en est quelques-unes de si odieuses et de si obscènes, qu'on rougirait de les nommer. Le sage ne se dégradera pas à ce point-là pour l'amour de son pays; bien plus, son pays ne lui demandera jamais de tels services. Ces suppositions désolantes sont entièrement gratuites; car jamais il ne peut se présenter de circonstance où il soit de l'intérêt de la république que le sage commette une infamie. Nous avons montré que, dans la comparaison des devoirs, il faut mettre au premier rang ceux qui tendent au maintien de la société humaine. La connaissance du vrai et le bon conseil doivent aboutir à une sage action; d'où il résulte que bien agir vaut mieux que bien penser. Mais en voilà assez sur cette question. Les indications que nous avons données sur le sujet permettront à chacun de découvrir dans chaque circonstance quel est le devoir qui l'emporte sur les autres. Parmi les devoirs qui se rapportent au maintien de la société, on en reconnaîtra facilement de plus élevés les uns que les autres. Nos premières obligations sont envers les dieux; les secondes, envers la patrie; celles envers nos parents viennent en troisième lieu, et les autres ensuite par degrés d'importance. Cette courte discussion fait voir clairement que les hommes ne se demandent pas seulement à propos du devoir si une chose est honnête ou ne l'est pas, mais souvent encore, de deux choses honnêtes, laquelle l'est davantage. Panétius, comme je l'ai déjà dit, a négligé toute cette question. Mais il est temps de passer outre.

LIVRE SECOND.

I. Je crois, mon fils, avoir assez expliqué dans le livre précédent comment de l'honnête et des vertus dérive toute une série de devoirs. Il me reste maintenant à parler d'une nouvelle espèce de devoirs, de ceux qui se rapportent aux divers soins de la vie, à l'acquisition de tout ce qui est utile à l'homme, aux richesses, au pouvoir. C'est ici que nous devons rechercher ce qui est utile ou nuisible, et entre plusieurs choses utiles, laquelle l'est le plus, laquelle l'est souverainement. Toutes ces questions vont nous occuper, quand j'aurai dit d'a-

efficere non possemus, idcirco initam esse cum hominibus communitatem et societatem : quod si omnia nobis, quæ ad victum cultumque pertinent, quasi virgula divina, ut aiunt, suppeditarentur; tum optimo quisque ingenio, negotiis omnibus omissis, totum se in cognitione et scientia collocaret. Non est ita; nam et solitudinem fugeret et socium studii quæreret; tum docere, tum discere vellet, tum audire, tum dicere. Ergo omne officium, quod ad conjunctionem hominum et ad societatem tuendam valet, anteponendum est illi officio, quod cognitione et scientia continetur.

XLV. Illud forsitan quærendum sit, num hæc communitas, quæ maxime est apta naturæ, sit etiam moderationi modestiæque semper anteponenda? Non placet. Sunt enim quædam partim ita fœda, partim ita flagitiosa, ut ea ne conservandæ quidem patriæ causa sapiens facturus sit. Ea Posidonius collegit permulta, sed ita tetra quædam, its obscœna, ut dictu quoque videantur turpia. Hæc igitur non suscipiet reipublicæ causa; ne respublica quidem pro se suscipi volet. Sed hoc commodius se res habet, quod non potest accidere tempus, ut intersit reipublicæ quidquam illorum facere sapientem. Quare hoc quidem effectum sit, in officiis deligendis id genus officiorum excellere, quod teneatur hominum societate. Etenim cognitionem prudentiamque sequetur considerata actio : ita fit, ut agere considerate pluris sit, quam cogitare prudenter. Atque hæc quidem hactenus. Patefactus enim locus est ipse, ut non difficile sit in exquirendo officio, quid cuique sit præponendum, videre. In ipsa autem communitate sunt gradus officiorum, ex quibus, quid cuique præstet, intelligi possit : ut prima diis immortalibus, secunda patriæ, tertia parentibus, deinceps gradatim reliquis debeantur. Quibus ex rebus breviter disputatis intelligi potest, non solum id homines solere dubitare, honestumne an turpe sit; sed etiam, duobus propositis, honestis, utrum honestius. Hic locus a Panætio est, ut supra dixi, prætermissus. Sed jam ad reliqua pergamus.

LIBER SECUNDUS.

I. Quemadmodum officia ducerentur ab honestate, Marce fili, atque ab omni genere virtutis, satis explicatum arbitror libro superiore. Sequitur, ut hæc officiorum genera persequar, quæ pertinent ad vitæ cultum et ad earum rerum, quibus utuntur homines, facultatem, ad opes, ad copias. [In quo tum quæri dixi, quid utile, quid inutile; tum ex utilibus quid utilius aut quid maxime

Digitized by Google

bord quelques mots du dessein que j'ai formé d'écrire cet ouvrage, et des raisons qui m'y ont déterminé. Quoique mes livres aient développé chez mes concitoyens le goût de la lecture, quoiqu'ils aient même formé quelques auteurs, parfois il m'arrive encore de craindre que certains hommes de bien ne secouent l'oreille au seul mot de philosophie, et ne s'étonnent que je consacre tant de veilles et d'application à cette étude Je leur pourrais dire qu'aussi longtemps que la république fut gouvernée par ceux aux mains de qui elle s'était remise, tous mes soins, toutes mes pensées furent pour elle. Mais lorsque tout fut soumis à la domination d'un seul, lorsqu'il devint impossible de consacrer ses lumières et son autorité au service de son pays, lorsqu'enfin j'eus perdu ces grands hommes avec qui j'avais défendu la république, je ne voulus point me livrer au chagrin qui m'eût accablé si je n'avais recueilli mon courage, ni m'abandonner à des voluptés indignes d'un homme éclairé. Plût à Dieu que la république se fût maintenue dans son premier état, et qu'elle eût échappé aux mains de ces hommes plus jaloux de la ruiner que d'en changer la face! Alors, comme à l'époque où elle était encore debout, je serais plutôt occupé à agir qu'à écrire; et quand j'écrirais, je ne composerais pas comme en ce moment des livres de philosophie, mais je rédigerais, comme je l'ai fait souvent, mes discours publics. Mais du moment où la république, à qui je vouais tous mes soins, toutes mes pensées, tous mes travaux, a été anéantie, il n'a plus fallu songer à méditer et à écrire pour le barreau ou pour le sénat. Cependant mon esprit ne pouvait souffrir l'inaction; et j'ai pensé qu'il n'y avait pas de parti plus honnête pour m'arracher à mes peines, que de me reporter aux études qui avaient nourri ma jeunesse, et de me tourner de nouveau vers la philosophie. Dans les premiers temps de ma vie, je m'y étais appliqué longuement et avec un grand zèle; une fois entré dans la carrière des honneurs et dévoué tout entier aux affaires de mon pays, je réservais encore pour la philosophie le temps que ne réclamaient ni mes amis ni la république; mais je l'employais uniquement en lectures; il faut pour écrire des loisirs que je n'avais pas.

II. Au milieu de si grandes infortunes, je regarde cependant comme un bonheur d'avoir pu répandre par mes écrits des connaissances qui n'étaient pas assez familières à mes concitoyens; et qui méritaient cependant au plus haut degré de provoquer leur attention. Qu'y a-t-il en effet, au nom des Dieux, de plus désirable que la sagesse? Qu'y a-t-il de plus excellent? Quoi de meilleur pour l'homme et de plus digne de lui? Ceux qui la recherchent sont nommés philosophes, et la philosophie n'est rien autre chose, si vous voulez entendre la signification du mot, que l'étude de la sagesse. Or, la sagesse, selon la définition des anciens philosophes, est la connaissance des choses divines et humaines, et des causes de tout ce qui existe. Si l'on blâme une telle étude, je ne sais vraiment laquelle on tiendra digne d'estime. En effet, si l'on cherche à récréer son esprit et à faire trève aux graves soucis du monde, peut-on mieux s'adresser qu'à cette étude dont l'unique but est de nous apprendre à bien vivre et de nous faire rencontrer le bonheur? Si l'on veut fortifier son courage et sa vertu, ou c'est à la philosophie qu'il faut recourir, ou il n'est

utile.] De quibus dicere aggrediar, si pauca prius de instituto ac de judicio meo dixero. Quanquam enim libri nostri complures non modo ad legendi, sed etiam ad scribendi studium excitaverunt : tamen interdum vereor, ne quibusdam bonis viris philosophiæ nomen sit invisum, mirenturque in ea tantum me operæ et temporis ponere. Ego autem, quamdiu respublica per eos gerebatur, quibus se ipsa commiserat, omnes meas curas cogitationesque in eam conferebam. Quum autem dominatu unius omnia tenerentur, neque esset usquam consilio aut auctoritati locus, socios denique tuendæ reipublicæ, summos viros, amisissem; nec me angoribus dedidi, quibus essem confectus, nisi iis restitissem; nec rursum indignis homine docto voluptatibus. Atque utinam respublica stetisset, quo cœperat statu, nec in homines non tam commutandarum quam evertendarum rerum cupidos incidisset! Primum enim, ut stante republica facere solebamus, in agendo plus quam in scribendo operæ poneremus : deinde ipsis scriptis non ea, quæ nunc, sed actiones nostras mandaremus, ut sæpe fecimus. Quum autem respublica, in qua omnis mea cura, cogitatio, opera poni solebat, nulla esset omnino; illæ scilicet literæ conticuerunt forenses et senatoriæ. Nihil agere autem quum animus non posset, in his studiis ab initio versatus ætatis, existimavi honestissime molestias posse deponi, si me ad philosophiam retulissem. Cui quum multum adolescens discendi causa temporis tribuissem; postea quam honoribus inservire cœpi meque totum reipublicæ tradidi, tantum erat philosophiæ loci, quantum superfuerat amicorum et reipublicæ temporibus. Id autem omne consumebatur in legendo; scribendi otium non erat.

II. Maximis igitur in malis hoc tamen boni assecuti videmur, ut ea literis mandaremus, quæ nec erant satis nota nostris et erant cognitione dignissima. Quid est enim, per deos, optabilius sapientia? quid præstantius? quid homini melius? quid homine dignius? Hanc igitur qui expetunt, philosophi nominantur; nec quidquam aliud est philosophia, si interpretari velis, præter studium sapientiæ. Sapientia autem est, ut a veteribus philosophis definitum est, rerum divinarum et humanarum, causarumque, quibus eæ res continentur, scientia : cujus studium qui vituperat, haud sane intelligo, quidnam sit quod laudandum putet. Nam sive oblectatio quæritur animi requiesque curarum : quæ conferri cum eorum studiis potest, qui semper aliquid anquirunt, quod spectet et valeat ad bene beateque vivendum? sive ratio constantiæ virtutisque ducitur : aut hæc ars est aut nulla omnino, per quam eas assequamur. Nullam dicere maximarum rerum artem esse, quum minimarum sine arte nulla sit, hominum est parum considerate loquentium atque in maximis rebus errantium.

Digitized by Google

aucun art pour seconder nos efforts. Dire qu'il n'est point d'art dans les grandes choses, tandis qu'il y en a pour les plus petites, ce serait parler fort légèrement et se tromper sur un point capital. Si l'on accorde qu'il y a des règles pour parvenir à la vertu, où les trouver hors de la science dont nous parlons? Ce sont là des vérités sur lesquelles nous insistons davantage, quand nous exhortons les hommes à la philosophie; et c'est ce que nous avons fait dans un autre ouvrage. Ici j'ai seulement voulu déclarer pourquoi, lorsque la carrière politique m'a été fermée, je me suis tourné de préférence vers ces études. Mais je dois encore répondre à quelques hommes instruits et éclairés qui me demandent s'il est bien conséquent, à un philosophe qui soutient qu'on ne peut rien connaître avec certitude, de venir disserter sur divers sujets, et d'entreprendre ici même de donner des préceptes de morale. Je voudrais que le fond de ma pensée leur fût mieux connu; car je ne suis pas de ceux dont l'esprit flotte dans une incertitude absolue, et ne sait où se prendre. Que deviendrait l'intelligence, ou plutôt la vie elle-même, si nous n'avions plus aucune règle non-seulement pour nous former des opinions, mais pour diriger notre conduite? Les autres philosophes soutiennent qu'il y a des choses certaines et des choses incertaines; nous soutenons, nous, qu'il y a seulement des choses probables et des choses improbables; voilà toute la différence. Qu'est-ce donc qui pourrait m'empêcher de suivre ce qui me paraît probable et de condamner ce qui a le caractère opposé, tout en évitant d'affirmer les choses avec cette confiance téméraire et ce ton tranchant qui convient si peu au sage? Nos philosophes ont soin de discuter contre chaque proposition, parce que la vraisemblance que nous cherchons ne peut jaillir que du choc des sentiments opposés. Mais nous avons, je crois, suffisamment éclairci toutes ces questions dans nos Académiques. Pour vous, mon cher enfant, quoique la philosophie la plus ancienne et la plus noble vous soit enseignée par Cratippe, par un maître si semblable aux premiers chefs de cette belle école, je n'ai pas voulu cependant que vous fussiez dans l'ignorance de nos maximes, qui ont tant de rapports avec les vôtres. Mais revenons à notre sujet.

III. Nous avons divisé toute la question des devoirs en cinq chefs principaux : les deux premiers comprennent ce qui touche l'honnêteté et la bienséance; les deux suivants, ce qui est relatif à l'utile, à la richesse, aux biens, au pouvoir; le cinquième a pour objet de régler notre choix entre l'utile et l'honnête, lorsqu'ils semblent se combattre. Notre tâche est accomplie en ce qui regarde l'honnête; et je souhaite que vous graviez dans votre mémoire tout ce qui en a été dit. Nous devons nous occuper maintenant de ce qu'on nomme l'utile. L'usage a détourné ce mot de sa véritable acception, au point qu'insensiblement on en est venu à séparer l'utile de l'honnête, et à penser qu'il y a des choses honnêtes qui ne sont pas utiles, et des choses utiles qui ne sont pas honnêtes. Il n'est pas de préjugé plus déplorable que celui-là. Des philosophes d'une très-grande autorité distinguent par la pensée seulement ces trois choses, le juste, l'honnête et l'utile, et prouvent excellemment qu'au fond elles ne sont qu'une même chose. Selon eux, tout ce qui est juste est utile; et, d'un autre côté, tout ce qui est honnête étant juste, il s'ensuit que tout ce qui est honnête

Si autem est aliqua disciplina virtutis, ubi ea quæretur, quum ab hoc discendi genere discesseris? Sed hæc, quum ad philosophiam cohortamur, accuratius disputari solent : quod alio quodam libro fecimus. Hoc autem tempore tantum nobis declarandum fuit, cur orbati reipublicæ muneribus ad hoc nos studium potissimum contulissemus. Occurritur autem nobis, et quidem a doctis et eruditis quærentibus, satisne constanter facere videamur, qui, quum percipi nihil posse dicamus, tamen et aliis de rebus disserere soleamus, et hoc ipso tempore præcepta officii persequamur. Quibus vellem satis cognita esset nostra sententia! Non enim sumus ii, quorum vagetur animus errore, nec habeat unquam, quid sequatur. Quæ enim esset ista mens vel quæ vita potius, non modo disputandi, sed etiam vivendi ratione tubiata? Nos autem, ut ceteri alia certa, alia incerta esse dicunt, sic ab his dissentientes alia probabilia, contra alia, dicimus. Quid est igitur, quod me impediat ea, quæ probabilia mihi videantur, sequi; quæ contra, improbare, atque affirmandi arrogantiam vitantem fugere temeritatem, quæ a sapientia dissidet plurimum? Contra autem omnia disputatur a nostris, quod hoc ipsum probabile elucere non possit, nisi ex utraque parte causarum esset facta contentio. Sed hæc explanata sunt in Academicis nostris satis, ut arbitror, diligenter. Tibi autem, mi Cicero, quanquam in antiquissima nobilissimaque philosophia, Cratippo auctore, versaris, iis simillimo, qui ista præclara pepererunt, tamen hæc nostra, finitima vestris, ignota esse nolui. Sed jam ad instituta pergamus.

III. Quinque igitur rationibus propositis officii persequendi, quarum duæ ad decus honestatemque pertinerent, duæ ad commoda vitæ, copias, opes, facultates, quinta ad eligendi judicium, si quando ea, quæ dixi, pugnare inter se viderentur : honestatis pars confecta est, quam quidem tibi cupio esse notissimam. Hoc autem, de quo nunc agimus, id ipsum est, quod utile appellatur. In quo verbo lapsa consuetudo deflexit de via, sensimque eo deducta est, ut honestatem ab utilitate secernens, constitueret esse honestum aliquid, quod utile non esset, et utile, quod non honestum; qua nulla pernicies major hominum vitæ potuit afferri. Summa quidem auctoritate philosophi severe sane atque honeste hæc tria, genere confusa, cogitatione distinguunt. Quidquid enim justum sit, id etiam utile esse censent; itemque, quod honestum, idem justum : ex quo efficitur, ut, quidquid honestum sit, idem sit utile. Quod qui parum perspiciunt, ii sæpe, versutos homines et callidos admirantes, malitiam sapientiam judi-

Digitized by Google

est utile. Ceux à qui ces vérités échappent admirent souvent les hommes fourbes et habiles, et prennent leur malice pour de la sagesse. Il faut leur ôter cette erreur; il faut leur donner cette conviction et cette belle espérance, qu'ils arriveront au terme de leurs désirs par des vues honnêtes et de bonnes actions, et jamais par le mal et l'injustice. Parmi les objets qui nous peuvent être utiles, il en est d'inanimés, comme l'or, l'argent, les productions de la terre et bien d'autres du même genre; il en est d'animés qui ont leurs mouvements propres et des impulsions naturelles. De ceux-ci, les uns sont doués de raison, les autres en sont privés. Il faut ranger parmi ces derniers les chevaux, les bœufs, les autres quadrupèdes, les abeilles, qui sont nos serviteurs, ou dont les travaux nous profitent. Les êtres doués de raison se divisent en deux classes, les hommes et les Dieux. La piété et la sainteté de la vie nous rendent les Dieux propices : mais immédiatement après les Dieux, ce sont les hommes qui peuvent être le plus utiles à leurs semblables. La même division s'applique aux êtres qui nous sont nuisibles et hostiles. Toutefois, il faut en excepter les Dieux, qui jamais ne font de mal aux hommes. Mais aussi les plus grands maux que nous éprouvions nous viennent de nos semblables. La plupart des choses utiles sont l'ouvrage de l'homme; nous en sommes redevables au travail de nos mains et au génie des arts, et pour en faire usage, les hommes doivent s'entr'aider. La médecine, la navigation, l'agriculture, la récolte et la conservation des grains et des autres fruits de la terre, sont entièrement l'ouvrage de l'homme. Sans l'industrie des hommes, il ne faudrait pas songer à l'exportation des objets que nous avons en abondance, ni à l'importation de ceux qui nous manquent. Comment les pierres sortiraient-elles du sein de la terre pour nos usages? comment le fer, le cuivre, l'argent et l'or, si profondément enfouis, paraîtraient-ils au jour sans le travail de la main des hommes?

IV. Quant aux maisons, qui nous mettent à l'abri du froid et nous défendent contre les chaleurs excessives, comment l'homme aurait-il pu d'abord les construire et ensuite les relever, quand les tempêtes ou les tremblements de terre les auraient renversées, ou qu'elles seraient tombées de vétusté, si la vie commune n'avait appris aux hommes à se prêter leurs de mutuels secours pour ces divers travaux? Ajoutons ici la conduite des eaux, la dérivation des fleuves, l'irrigation des champs, les digues opposées aux flots, les ports que la nature n'avait pas creusés: à qui revient l'honneur de tous ces bienfaits, si ce n'est aux hommes et à leurs travaux? On voit clairement par ces exemples et par une foule d'autres que toute l'utilité que nous tirons des objets inanimés, nous ne pourrions y prétendre sans le secours de l'industrie humaine. On en peut dire autant des animaux; nous ne pourrions nous en servir sans l'aide de nos semblables. Ce sont les hommes qui ont découvert l'usage que l'on peut faire de chaque animal; ce sont les hommes qui domptent les animaux sauvages, qui font paître les troupeaux, les gardent, leur font rendre, suivant les saisons, les services et les profits attendus; ce sont eux qui détruisent les animaux nuisibles, et prennent ceux qui peuvent devenir utiles. Est-il besoin d'énumérer toute cette multitude d'arts

cant. Quorum error eripiendus est, opinioque omnis ad eam spem traducenda, ut honestis consiliis justisque factis, non fraude et malitia se intelligant ea, quæ velint, consequi posse. Quæ ergo ad vitam hominum tuendam pertinent, partim sunt inanima, ut aurum, argentum, ut ea, quæ gignuntur e terra, ut alia generis ejusdem : partim animalia, quæ habent suos impetus et rerum appetitus. Eorum autem alia rationis expertia sunt, alia ratione utentia. Expertes rationis equi, boves, reliquæ pecudes, apes, quarum opere efficitur aliquid ad usum hominum atque vitam. Ratione autem utentium duo genera ponunt : deorum unum, alterum hominum. Deos placatos pietas efficiet et sanctitas : proxime autem et secundum deos homines hominibus maxime utiles esse possunt. Earumque item rerum, quæ noceant et obsint, eadem divisio est. Sed, quia deos nocere non putant, his exceptis, homines hominibus obesse plurimum arbitrantur. Ea enim ipsa, quæ inanima diximus, pleraque sunt hominum operis effecta, quæ nec haberemus, nisi manus et ars accessisset : nec iis sine hominum administratione uteremur. Neque enim valetudinis curatio, neque navigatio, neque agri cultura, neque frugum fructuumque reliquorum perceptio et conservatio, sine hominum opera ulla esse potuisset. Jam vero et earum rerum quibus abundaremus, exportatio, et earum quibus egeremus, invectio certe nulla esset, nisi his muneribus homines fungerentur. Eademque ratione nec lapides e terra exciderentur ad usum nostrum necessarii, nec *ferrum*, *æs*, *argentum*, *aurum* effoderetur *penitus abditum* sine hominum labore et manu.

IV. Tecta vero, quibus et frigorum vis pelleretur et calorum molestiæ sedarentur, unde aut initio generi humano dari potuissent, aut postea subveniri, si aut vi tempestatis aut terræ motu aut vetustate cecidissent, nisi communis vita ab hominibus harum rerum auxilia petere didicisset? Adde ductus aquarum, derivationes fluminum, agrorum irrigationes, moles oppositas fluctibus, portus manu factos : quæ unde sine hominum opere habere possemus? Ex quibus multisque aliis perspicuum est, qui fructus quæque utilitates ex rebus iis, quæ sunt inanimæ, percipiantur, eas nos nullo modo sine hominum manu atque opera capere potuisse. Qui denique ex bestiis fructus aut quæ commoditas, nisi homines adjuvarent, percipi posset? Nam et qui principes inveniendi fuerunt, quem ex quaque bellua usum habere possemus, homines certe fuerunt : nec hoc tempore sine hominum opera, aut pascere eas, aut domare, aut tueri, aut tempestivos fructus ex iis capere possemus : ab eisdemque et eæ, quæ nocent, interficiuntur, et, quæ usui possunt esse, capiuntur. Quid enumerem artium multitudinem, sine quibus vita omnino nulla esse potuisset? Quid enim ægris subveniret, quæ esset oblectatio valen-

Digitized by Google

sans lesquels la vie de l'homme ne pourrait se soutenir? Quels soulagements aurions-nous dans la maladie, quelles jouissances dans la santé, quelle nourriture, quels vêtements, si des arts de toutes sortes ne s'empressaient à nous servir? Ce sont eux qui ont embelli la vie des hommes et l'ont rendue si différente de celle des bêtes. Les villes, sans le concours des hommes, n'auraient pu être ni bâties ni habitées. Mais les cités se forment, les lois et les coutumes prennent naissance; les règles du droit s'établissent, et avec elles les maximes publiques et la discipline des mœurs. C'est de cette façon que les esprits des hommes s'adoucirent, qu'ils vinrent à se respecter mutuellement, qu'ils vécurent avec sécurité, et qu'en donnant et en recevant ils purent, par un échange mutuel de services et de biens, satisfaire à tous les besoins de la vie.

V. Je me suis étendu ici plus qu'il n'était nécessaire. Il n'est pas besoin, en effet, d'écouter les longues démonstrations de Panétius pour comprendre que très-certainement les chefs d'armée et les politiques n'auraient pu rien faire de grand et d'utile sans le secours des hommes Panétius cite Thémistocle, Périclès, Cyrus, Agésilas, Alexandre, et soutient que jamais ils n'auraient fait de si grandes choses, s'ils n'avaient été secondés par les peuples. Il n'est guère de vérité plus évidente, et dans une telle cause les témoins étaient fort inutiles. Mais si les hommes peuvent retirer les plus grands biens de leur union et de la communauté de leurs efforts, par contre il n'est sorte de mal que l'homme ne fasse à son semblable. Un habile et savant péripatéticien, Dicéarque, a écrit sur la destruction de l'homme un livre où il énumère d'abord tous les déluges, les pestes, les ravages de toutes sortes, les incursions des bêtes féroces qui viennent en troupe détruire des peuplades entières; puis il montre que les guerres et les séditions, en un mot la fureur de leurs semblables, a fait périr bien plus d'hommes que toutes les autres calamités réunies. Puisqu'il est hors de doute que les hommes ne puissent s'aider ou se nuire beaucoup les uns aux autres, nous devons reconnaître en premier lieu que le propre de la vertu est de nous concilier l'esprit de nos semblables et de le tourner à notre avantage. L'utilité que l'on retire pour les divers besoins de la vie, soit de la matière inerte, soit des animaux, nous la devons à des arts dont la pratique est en général très-pénible; mais c'est à la sagesse et aux vertus des grands hommes que nous devons la bienveillance de nos semblables, et ce zèle que nous leur voyons souvent pour nos intérêts. Il faut comprendre que la vertu se reconnaît nécessairement à l'un de ces trois offices : ou elle découvre la véritable nature de chaque chose, et nous fait comprendre quelles en sont les propriétés, les tendances, l'origine, la cause, les effets; ou bien elle réprime les mouvements déréglés de l'âme, que les Grecs appellent πάθη, et soumet au joug de la raison les appétits, qu'ils nomment ὁρμάς; ou enfin elle se manifeste par une telle modération et une telle prudence à l'égard de ceux avec qui nous vivons, que nous puissions par leur concours nous procurer tous les biens que demande la nature, repousser les injures dont nous serions menacés, nous venger de ceux qui auraient entrepris de nous nuire, et les punir autant que la justice et l'humanité le permettent.

VI. Nous dirons dans un moment par quels

tium, qui victus aut cultus, nisi tam multæ nobis artes ministrarent? Quibus rebus exculta hominum vita tantum distat a victu et cultu bestiarum. Urbes vero sine hominum cœtu non potuissent nec ædificari nec frequentari; ex quo leges moresque constituti, tum juris æqua descriptio certaque vivendi disciplina : quas res et mansuetudo animorum consecuta et verecundia est, effectumque, ut esset vita munitior, atque ut dando et accipiendo mutuandisque facultatibus et commodandis nulla re egeremus.

V. Longiores hoc loco sumus, quam necesse est. Quis est enim, cui non perspicua sint illa, quæ pluribus verbis a Panætio commemorantur, neminem neque ducem belli nec principem domi magnas res et salutares sine hominum studiis gegere potuisse? Commemorantur ab eo Themistocles, Pericles, Cyrus, Agesilaus, Alexander, quos negat sine adjumentis hominum tantas res efficere potuisse. Utitur in re non dubia testibus non necessariis. Atque ut magnas utilitates adipiscimur conspiratione hominum atque consensu, sic nulla tam detestabilis pestis est, quæ non homini ab homine nascatur. Est Dicæarchi liber de interitu hominum, Peripatetici magni et copiosi, qui, collectis ceteris causis, eluvionis, pestilentiæ, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis, quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumpta, deinde comparat, quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est, bellis aut seditionibus, quam omni reliqua calamitate. Quum igitur hic locus nihil habeat dubitationis, quin homines plurimum hominibus et prosint et obsint : proprium hoc statuo esse virtutis, conciliare animos hominum et ad usus suos adjungere. Itaque, quæ in rebus inanimis quæque in usu et tractatione belluarum fiunt utiliter ad hominum vitam, artibus ea tribuuntur operosis; hominum autem studia ad amplificationem nostrarum rerum prompta ac parata, virorum præstantium sapientia et virtute excitantur. Etenim virtus omnis tribus in rebus fere vertitur, quarum una est in perspiciendo, quid in quaque re verum sincerumque sit, quid consentaneum cuique, quid consequens, ex quo quæque gignantur, quæ cujusque rei causa sit : alterum cohibere motus animi turbatos, quos Græci πάθη nominant, appetitionesque, quas illi ὁρμάς, obedientes efficere rationi : tertium iis, quibuscum congregamur, uti moderate et scienter, quorum studiis ea, quæ natura desiderat, expleta cumulataque habeamus, per eosdemque, si quid importetur nobis incommodi, propulsemus, ulciscamurque eos, qui nocere nobis conati sunt, tantaque pœna afficiamus, quantam æquitas humanitasque patitur.

VI. Quibus autem rationibus hanc facultatem assequi possimus, ut hominum studia complectamur eaque tenea-

Digitized by Google

moyens l'homme peut se concilier et conserver la bienveillance de ses semblables; mais une observation est nécessaire auparavant. Personne n'ignore combien la fortune a de part à nos prospérités et à nos adversités. Lorsqu'elle nous est favorable, tout nous succède à souhait; et lorsqu'elle nous devient contraire, les malheurs fondent sur nous. Le hasard seul amène certains accidents graves, mais assez rares; les uns nous viennent des choses inanimées, comme les orages, les tempêtes, les naufrages, les écroulements, les incendies; les autres de la part des animaux, comme leurs coups, leurs morsures, leurs violences. Mais des malheurs tels que la destruction des armées, catastrophe que nous avons eu à déplorer trois fois naguère, et dont l'histoire nous montre tant d'exemples; ou bien encore les revers signalés des généraux, comme ceux du grand homme que nous avons vu succomber dernièrement; la haine acharnée de la multitude et ses tristes effets, tels que l'exil, la fuite, les infortunes des hommes qui ont bien mérité de leur patrie, et, d'un autre côté, les succès, les honneurs, les commandements, les victoires; toutes ces choses-là, quoique dépendant du hasard, sont aussi le fait de la volonté des hommes et de leurs dispositions envers nous. Cette vérité reconnue, nous allons expliquer par quels moyens l'homme peut captiver la bienveillance de ses semblables et les rendre propices à ses intérêts. Si les développements où je vais entrer vous paraissent un peu longs, songez à l'importance du sujet, et peut-être les trouverez-vous encore trop courts. Tout ce que font les hommes pour servir ou pour honorer un de leurs semblables, ils le font ou par bienveillance, lorsqu'ils ont un attachement particulier pour sa personne; ou par respect, lorsqu'ils ont conçu une haute idée de sa vertu, et qu'ils le jugent digne de la plus brillante fortune; ou parce qu'ils ont confiance en lui, et le croient bien porté pour leurs propres intérêts; ou parce qu'ils craignent sa puissance, ou encore parce qu'ils attendent quelque fruit de ses services, comme les rois ou les hommes populaires, quand ils promettent de répandre des largesses; ou enfin parce qu'ils vendent leurs bons offices et ont quelque récompense pour appât : mobile odieux, et qui souille également ceux qu'il conduit et ceux qui sont réduits à le mettre en jeu. C'est un grand malheur en effet que d'acheter à prix d'or ce qu'on devrait obtenir par l'ascendant de la vertu. Comme il faut cependant employer quelquefois ce fâcheux auxiliaire, nous dirons de quelle manière on doit l'employer, après avoir parlé des biens qui sont plus particulièrement réservés au crédit de la vertu. Les hommes se soumettent de même au pouvoir et au commandement d'un autre homme par plusieurs motifs : ce qui les y porte, c'est tantôt la bienveillance, tantôt les bienfaits considérables qu'ils ont reçus; c'est le grand nom du chef, ou l'espoir de faire leur chemin, ou la crainte d'être forcés plus tard à prendre ce parti, ou l'attrait des largesses et des récompenses, ou enfin, comme nous l'avons vu souvent dans notre république, l'argent qui fait d'eux des mercenaires.

VII. Pour réussir en ce monde et arriver à la fortune, il n'est pas de meilleur moyen que de se faire aimer, et de pire que de se faire craindre. Ennius a parfaitement dit : « Celui qu'on craint, on le hait; et celui que l'on hait, on voudrait le voir mort. » Aucune fortune ne peut résister à la haine publique : si nous l'avions ignoré jusqu'à ces der-

mus, dicemus, neque ita multo post : sed pauca ante dicenda sunt. Magnam vim esse in fortuna in utramque partem, vel secundas ad res vel adversas, quis ignorat? Nam et, quum prospero flatu ejus utimur, ad exitus pervehimur optatos, et, quum reflavit, affligimur. Hæc igitur ipsa fortuna ceteros casus rariores habet : primum ab inanimis procellas, tempestates, naufragia, ruinas, incendia; deinde a bestiis ictus, morsus, impetus. Hæc ergo, ut dixi, rariora. At vero interitus exercituum, ut proxime trium, sæpe multorum; clades imperatorum, ut nuper summi et singularis viri; invidiæ præterea multitudinis atque ob eas bene meritorum sæpe civium expulsiones, calamitates, fugæ : rursueque secundæ res, honores, imperia, victoriæ, quanquam fortuita sunt, tamen sine hominum opibus et studiis neutram in partem effici possunt. Hoc igitur cognito dicendum est, quonam modo hominum studia ad utilitates nostras allicere atque excitare possimus. Quæ si longior fuerit oratio, cum magnitudine utilitatis comparetur : ita fortasse etiam brevior videbitur. Quæcunque igitur homines homini tribuunt ad eum augendum atque honestandum, aut benevolentiæ gratia faciunt, quum aliqua de causa quempiam diligunt, aut honoris, si cujus virtutem suspiciunt, quemque dignum fortuna quam amplissima putant, aut, cui fidem habent et bene rebus suis consulere arbitrantur, aut cujus opes metuunt : aut contra, a quibus aliquid exspectant, ut quum reges popularesve homines largitiones aliquas proponunt; aut postremo pretio ac mercede ducuntur : quæ sordissima est illa quidem ratio et inquinatissima, et iis, qui ea tenentur, et illis, qui ad eam confugere conantur; (male enim se res habet, quum, quod virtute effici debet, id tentatur pecunia) sed, quoniam nonnunquam hoc subsidium necessarium est, quemadmodum sit utendum eo, dicemus, si prius iis de rebus, quæ virtuti propiores sunt, dixerimus. Atque etiam subjiciunt se homines imperio alterius et potestati de causis pluribus. Ducuntur enim aut benevolentia, aut beneficiorum magnitudine, aut dignitatis præstantia, aut spe, sibi id utile futurum, aut metu, ne vi parere cogantur, aut spe largitionis promissisque capti, aut postremo, ut sæpe in nostra republica videmus, mercede conducti.

VII. Omnium autem rerum nec aptius est quidquam ad opes tuendas ac tenendas, quam diligi; nec alienius, quam timeri. Præclare enim Ennius :

Quem metuunt, odere : quem quisque odit, perisse expetit.

Multorum autem odiis nullas opes posse obsistere, si antea fuit ignotum, nuper est cognitum. Nec vero hujus tyranni solum, quem armis oppressa pertulit civitas, paretque quum

Digitized by Google

niers temps, nous devons le savoir aujourd'hui. Et la fin tragique du tyran dont les armes ont asservi notre patrie, et qui la tient encore opprimée tout mort qu'il est, ne prouve pas seule combien est fatale la haine d'un peuple; mais tous les tyrans au besoin en feraient foi, car il n'en est guère qui n'aient péri de mort violente. La crainte qu'on inspire est un mauvais satellite, tandis que la bienveillance est une gardienne fidèle, qui nous donnerait l'immortalité, s'il était possible. Sans doute ceux qui gouvernent des peuples opprimés par la force doivent user de rigueur, s'ils ne peuvent les tenir autrement dans l'obéissance, et imiter la conduite des maîtres envers leurs esclaves; mais que, dans une ville libre, on se comporte de façon à se faire craindre, c'est le comble de la démence. Vous aurez bien le pouvoir d'imposer silence aux lois et d'intimider la liberté; mais elles se réfugieront dans le sanctuaire des consciences, et prendront leur revanche dans les suffrages secrets pour les charges publiques. Les morsures de la liberté ne sont jamais plus terribles que lorsqu'on lui a mis des entraves. Prenons donc la voie la meilleure, non pas seulement pour couler nos jours en sûreté, mais pour vivre fortunés et puissants; faisons-nous aimer, et veillons à n'inspirer jamais de crainte. C'est ainsi que nous arriverons le plus facilement au terme de nos entreprises, et dans la vie privée et dans la carrière politique. Celui qui veut qu'on le craigne doit nécessairement craindre lui-même ceux qui tremblent sous lui. Que penserons-nous d'un Denys l'Ancien? Quelles n'étaient pas les terreurs de cet homme, qui, redoutant jusqu'à la main d'un barbier, se brûlait la barbe avec des charbons ardents! Et Alexandre de Phères, dans quelles angoisses ne vivait-il pas? Jugez-en par ce que l'histoire nous rapporte: il aimait éperdument sa femme Thébé, et cependant il ne quittait jamais la salle du festin pour venir la trouver, qu'il ne se fît précéder d'un soldat Thrace, au front couvert de stigmates, l'épée nue à la main, et qu'il n'eût envoyé à l'avance quelques-uns de ses gardes visiter tous les meubles de sa femme, et chercher s'il n'y avait pas d'arme cachée dans ses vêtements. Malheureux, qui se fiait plutôt à la fidélité d'un barbare, d'un esclave couvert de flétrissures, qu'à celle de sa femme? Et ses pressentiments ne le trompèrent point; car celle dont il se défiait l'assassina sur un soupçon d'infidélité. Quelque empire que vous ayez, si vous régnez par la crainte, il ne peut être de longue durée; témoin Phalaris, dont la cruauté est passée en proverbe, et qui ne périt point par trahison, comme cet Alexandre, ou bien sous les coups de quelques conjurés, comme notre tyran, mais qui fut assailli par le peuple d'Agrigente tout entier. Ne vit-on pas les Macédoniens abandonner Démétrius et remettre la couronne aux mains de Pyrrhus? Lacédémone, exerçant un empire inique, ne vit-elle pas tous ses alliés déserter sa cause, et demeurer spectateurs indifférents du coup terrible qui lui fut porté à Leuctres?

VIII. J'aime mieux, en un tel sujet, choisir mes exemples chez les étrangers que parmi nous. Cependant, il faut bien le dire, tant que l'empire du peuple romain se maintenait par des bienfaits et non par des traitements indignes, nous ne combattions que pour nos alliés ou pour l'honneur de la république; tous nos triomphes étaient marqués par la douceur, à moins que la nécessité ne nous forçât la main; les rois, les peuples, les nations trouvaient un port et un

maxime mortuo, interitus declarat, quantum odium hominum valet ad pestem; sed reliquorum similes exitus tyrannorum, quorum haud fere quisquam interitum [talem] effugit. Malus enim est custos diuturnitatis metus: contraque benevolentia fidelis vel ad perpetuitatem. Sed iis, qui vi oppressos imperio coercent, sit sane adhibenda sævitia, ut heris in famulos, si aliter teneri non possunt: qui vero in libera civitate ita se instruunt, ut metuantur, iis nihil potest esse dementius. Quamvis enim sint demersæ leges alicujus opibus, quamvis timefacta libertas, emergunt tamen hæc aliquando aut judiciis tacitis aut occultis de honore suffragiis. Acriores autem morsus sunt intermissæ libertatis quam retentæ. Quod igitur latissime patet neque ad incolumitatem solum, sed etiam ad opes et potentiam valet plurimum, id amplectamur, ut metus absit, caritas retineatur. Ita facillime, quæ volemus, et privatis in rebus et in republica consequemur. Etenim, qui se metui volent, a quibus metuentur, eosdem metuant ipsi necesse est. Quid enim censemus superiorem illum Dionysium quo cruciatu timoris angi solitum, qui cultros metuens tonsorios candente carbone sibi adurebat capillum? quid Alexandrum Pheræum quo animo vixisse arbitramur? qui, ut scriptum legimus, quum uxorem Theben admodum diligeret, tamen ad eam ex epulis in cubiculum veniens barbarum et eum quidem, ut scriptum est, compunctum notis Thraciis destricto gladio jubebat anteire, præmittebatque de stipatoribus suis, qui scrutarentur arculas muliebres et, ne quod in vestimentis telum occultaretur, exquirerent. O miserum, qui fideliorem et barbarum et stigmatiam putaret quam conjugem! Nec eum fefellit. Ab ea est enim ipsa propter pellicatus suspicionem interfectus. Nec vero ulla vis imperii tanta est, quæ premente metu possit esse diuturna. Testis est Phalaris, cujus est præter ceteros nobilitata crudelitas: qui non ex insidiis interiit, ut is, quem modo dixi, Alexander; non a paucis, ut hic noster; sed in quem universa Agrigentinorum multitudo impetum fecit. Quid? Macedones nonne Demetrium reliquerunt, universique se ad Pyrrhum contulerunt? Quid? Lacedæmonios injuste imperantes nonne repente omnes fere socii deseruerunt, spectatoresque se otiosos præbuerunt Leuctricæ calamitatis?

VIII. Externa libentius in tali re quam domestica recordor. Verumtamen, quamdiu imperium populi Romani beneficiis tenebatur, non injuriis: bella aut pro sociis aut de imperio gerebantur; exitus erant bellorum aut mites aut necessarii; regum, populorum, nationum portus erat et refugium senatus; nostri autem magistratus imperatoresque ex hac una re maximam laudem capere studebant,

Digitized by Google

refuge assuré dans le sénat de Rome; nos proconsuls et nos généraux ne connaissaient pas de plus beau titre de gloire que de gouverner nos provinces ou de défendre nos alliés avec équité et bonne foi. N'était-ce pas là plutôt le patronage que l'empire du monde? Peu à peu on cessa de se régler suivant ces belles maximes, et l'ancienne discipline fut ébranlée; mais la victoire de Sylla leur porta le coup fatal. On exerça tant de cruautés sur les citoyens, que désormais rien ne parut injuste contre les alliés. Sylla défendait une belle cause, mais il déshonora sa victoire par ses iniquités. Il poussa l'audace jusqu'à vendre à l'encan sur la place publique les biens d'une foule d'honnêtes gens, d'hommes considérables qui certes étaient citoyens de Rome, et jusqu'à dire *qu'il vendait son butin*. Bientôt vint un autre tyran, soutien d'une cause impie, qui souilla sa victoire plus encore que Sylla, et ne se contenta pas de dépouiller les particuliers de leurs biens, mais vendit à l'encan des provinces et des nations entières. Après avoir désolé et ruiné les peuples, nous l'avons vu porter en triomphe l'image de Marseille comme un signe de l'anéantissement de notre empire, et triompher de cette ville, sans le secours de laquelle jamais nos généraux ne remportèrent une victoire dans les guerres transalpines. Je pourrais citer encore une foule de traitements indignes faits à nos alliés, si le soleil en avait éclairé un plus infâme que celui-là. Aujourd'hui nous portons la peine de nos fautes. Si nous n'avions pas souffert les crimes de tant d'autres, jamais ce dernier tyran ne serait venu à cet excès de licence. Malheureusement encore s'il a laissé peu d'héritiers de ses biens, il en a laissé un grand nombre de ses funestes passions. Jamais le germe des guerres civiles ne sera étouffé, tant que des hommes sans honneur et sans frein se rappelleront et croiront pouvoir relever cette pique sanglante qui s'agitait dans la main de Sylla, sous la dictature de son parent, et qui reparut trente-six ans après dans cette même main, plus abominable encore. Un autre qui n'était que greffier sous la première dictature, était questeur de Rome sous la seconde. Il n'est que trop certain qu'avec l'exemple de pareilles fortunes, les guerres civiles ne manqueront jamais. Que reste-t-il de Rome? Je ne vois plus rien debout que ces murailles qui vont s'écrouler, je le crains, sous le coup de nouveaux attentats; mais la république est entièrement anéantie. Pour en revenir à notre proposition, nous ne sommes tombés dans ces étranges malheurs que parce que nous avons mieux aimé inspirer la crainte que la bienveillance et l'affection. Si le peuple Romain a été conduit à de telles calamités par son injuste domination, que doivent donc attendre les tyrans? Puisqu'il est démontré que la bienveillance de nos semblables est notre plus ferme appui, et que nous ne sommes jamais plus faibles qu'alors qu'on nous redoute, il faut que nous indiquions ici par quels moyens nous pouvons, sans blesser l'honneur ni la bonne foi, nous concilier l'affection des hommes. Mais nous n'en avons pas tous un égal besoin; et c'est la nature même de notre condition qui nous apprendra s'il nous faut beaucoup d'amis, ou si un petit nombre nous peut suffire. Ce qu'il y a de certain avant tout, c'est que rien ne nous est plus nécessaire que d'avoir des amis dévoués, et qui s'intéressent vivement à tout ce qui nous touche. Il n'y a guère sur ce point essentiel de différence entre les grands et les petits; tous les hommes doivent montrer à peu près un égal empressement

si provincias, si socios æquitate et fide defendissent. Itaque illud patrocinium orbis terræ verius, quam imperium poterat nominari. Sensim hanc consuetudinem et disciplinam jam antea minuebamus; post vero Sullæ victoriam penitus amisimus : desitum est enim videri quidquam in socios iniquum, quum exstitisset in cives tanta crudelitas. Ergo in illo secuta est honestam causam non honesta victoria. Est enim ausus dicere, hasta posita, quum bona in foro venderet et bonorum virorum et locupletium et certe civium, « prædam se suam vendere. » Secutus est, qui in causa impia, victoria etiam fœdiore non singulorum civium bona publicaret, sed universas provincias regionesque uno calamitatis jure comprehenderet. Itaque, vexatis ac perditis exteris nationibus, ad exemplum amissi imperii portari in triumpho Massiliam vidimus, et ex ea urbe triumphari, sine qua nunquam nostri imperatores ex Transalpinis bellis triumpharunt. Multa præterea commemorarem nefaria in socios, si hoc uno quidquam sol vidisset indignius. Jure igitur plectimur. Nisi enim multorum impunita scelera tulissemus, nunquam ad unum tanta pervenisset licentia : a quo quidem rei familiaris ad paucos, cupiditatum ad multos improbos venit hereditas. Nec vero unquam bellorum civilium semen et causa deerit, dum homines perditi hastam illam cruentam et meminerint et sperabunt, quam P. Sulla quum vibrasset dictatore propinquo suo, idem sexto tricesimo anno post a sceleratiore hasta non recessit : alter autem, qui in illa dictatura scriba fuerat, in hac fuit quæstor urbanus. Ex quo debet intelligi, talibus præmiis propositis nunquam defutura bella civilia. Itaque parietes modo urbis stant et manent, iique ipsi jam extrema scelera metuentes; rem vero publicam penitus amisimus. Atque in has clades incidimus, (redeundum est enim ad propositum) dum metui quam cari esse et diligi malumus. Quæ si populo Romano injuste imperanti accidere potuerunt, quid debent putare singuli? Quod quum perspicuum sit, benevolentiæ vim esse magnam, metus imbecillam; sequitur, ut disseramus, quibus rebus facillime possimus eam, quam volumus, adipisci cum honore et fide caritatem. Sed ea non pariter omnes egemus : nam ad cujusque vitam institutam accommodandum est, a multisne opus sit an satis sit a paucis diligi. Certum igitur hoc sit, idque et primum et maxime necessarium, familiaritates habere fidas amantium nos amicorum et nostra mirantium : hæc enim est una res prorsus, ut non multum differat inter summos et mediocres viros, eaque utrisque est propemodum comparanda. Honore et gloria et benevolentia civium fortasse

Digitized by Google

à se faire des amis. Nous n'en dirons pas autant des honneurs, de la gloire, et de la faveur publique; tous n'en ont pas un égal besoin : mais ceux qui en jouissent peuvent en tirer mille avantages et surtout celui de s'acquérir plus facilement des amis.

IX. Mais j'ai traité de l'amitié dans celui de mes livres qui porte le nom de Lélius. Parlons maintenant de la gloire; j'ai composé aussi deux livres sur ce sujet : mais il faut en toucher ici quelque chose, car la gloire est d'un très-grand secours pour l'exécution des plus grandes entreprises. On reconnaît qu'un homme a la gloire souveraine et parfaite à ces trois caractères : il est aimé de la multitude, elle a confiance en lui, elle l'admire et le croit digne des plus grands honneurs. On pourrait dire tout simplement et en deux mots qu'on inspire ces sentiments à la multitude comme on les inspire aux particuliers, et par les mêmes moyens. Mais la bienveillance de la multitude peut se captiver encore d'une autre manière, et nous pouvons parvenir par une autre route à nous emparer de son esprit. Des trois sentiments dont je viens de parler, voyons d'abord comme on obtient le premier, qui est la bienveillance. Elle se gagne surtout par les bienfaits; souvent même, quand on n'a pas les ressources nécessaires pour faire du bien, le vif désir qu'on en témoigne suffit pour nous attacher les cœurs. Mais ce qui enlève surtout l'amour du peuple, c'est la réputation de libéralité, de bienfaisance, de justice, de bonne foi, et de toutes ces vertus qui tiennent à l'agrément et à la facilité des mœurs. Et voici pourquoi : c'est que ce beau caractère d'honnêteté et de bienséance, dont nous avons parlé, nous charme par lui-même et séduit naturellement tous les esprits; et comme il brille surtout dans les vertus que je viens de nommer, nous nous trouvons entraînés par la nature même à aimer ceux que nous en croyons doués. Voilà quels sont les principaux moyens de nous attirer l'amour du peuple; il en est d'autres encore, mais qui sont beaucoup moins importants. Pour la confiance, nous ne manquons pas de l'inspirer quand nous avons la réputation de réunir la prudence à la justice. Nous avons en effet de la confiance dans ceux que nous estimons plus éclairés que nous, à qui nous reconnaissons le génie de la prévoyance, le talent de conduire habilement les affaires, de se tirer des périls, de juger sainement des circonstances; car c'est là ce que les hommes regardent comme l'utile et la véritable prudence : d'un autre côté, l'homme juste et de bonne foi, c'est-à-dire l'honnête homme, nous inspire une telle confiance que nous le tenons pour absolument incapable de la moindre fraude et de la moindre injustice. C'est à de tels hommes que nous commettons au besoin, et avec une sécurité parfaite, notre salut, notre fortune, nos enfants. Des deux vertus que nous avons nommées, celle qui contribue le plus à nous attirer la confiance d'autrui est la justice, car elle se recommande déjà d'elle-même sans le secours de la prudence, tandis que la prudence, sans la justice, n'est pas faite pour donner de la sécurité aux esprits. Plus un homme est habile et fin, plus il devient suspect et même odieux, quand on ne lui croit pas de probité. Ainsi donc la justice unie aux lumières inspirera aux hommes toute la confiance qu'on voudra; la justice sans la prudence aura encore beaucoup de crédit : mais la prudence sans la justice sera fort éloignée d'en avoir.

non æque omnes egent; sed tamen, si cui hæc suppetunt, adjuvant aliquantum quum ad cetera, tum ad amicitias comparandas.

IX. Sed de amicitia alio libro dictum est, qui inscribitur Lælius. Nunc dicamus de gloria : quamquam ea quoque de re duo sunt nostri libri; sed attingamus, quandoquidem ea in rebus majoribus administrandis adjuvat plurimum. Summa igitur et perfecta gloria constat ex tribus his : si diligit multitudo; si fidem habet; si cum admiratione quadam honore dignos putat. Hæc autem, si est simpliciter breviterque dicendum, quibus rebus pariuntur a singulis, eisdem fere a multitudine. Sed est alius quoque quidam aditus ad multitudinem, ut in universorum animos tanquam influere possimus. Ac primum de illis tribus, quæ ante dixi, benevolentiæ præcepta videamus : quæ quidem capitur beneficiis maxime; secundo autem loco voluntate benefica benevolentia movetur, etiam si res forte non suppetit. Vehementer autem amor multitudinis commovetur ipsa fama et opinione liberalitatis, beneficentiæ, justitiæ, fidei omniumque earum virtutum, quæ pertinent ad mansuetudinem morum ac facilitatem. Etenim illud ipsum, quod honestum decorumque dicimus, quia per se nobis placet animosque omnium natura et specie sua commovet, maximeque quasi perlucet ex eis, quas commemoravi, virtutibus : idcirco illos, in quibus eas virtutes esse remur, a natura ipsa diligere cogimur. Atque hæ quidem causæ diligendi gravissimæ : possunt enim præterea nonnullæ esse leviores. Fides autem ut habeatur, duabus rebus effici potest : si existimabimur adepti conjunctam cum justitia prudentiam. Nam et iis fidem habemus, quos plus intelligere quam nos arbitramur, quosque et futura prospicere credimus et, quum res agatur in discrimenque ventum sit, expedire rem et consilium ex tempore capere posse : hanc enim utilem homines existimant veramque prudentiam. Justis autem et fidis hominibus, id est, bonis viris ita fides habetur, ut nulla sit in iis fraudis injuriæque suspicio. Itaque his salutem nostram, his fortunas, his liberos rectissime committi arbitramur. Harum igitur duarum ad fidem faciendam justitia plus pollet : quippe quum ea sine prudentia satis habeat auctoritatis, prudentia sine justitia nihil valeat ad faciendam fidem. Quo enim quis versutior et callidior, hoc invisior et suspectior, detracta opinione probitatis. Quamobrem intelligentiæ justitia conjuncta, quantum volet, habebit ad faciendam fidem virium : justitia sine prudentia multum poterit; sine justitia nihil valebit prudentia.

Digitized by Google

X. Mais j'emploie ici un langage dont on s'étonnera peut-être. En effet, c'est un principe admis par tous les philosophes, et que j'ai plus d'une fois soutenu moi-même, que celui qui a une vertu les a toutes; et voilà maintenant que je les sépare, et semble admettre qu'un homme peut avoir la prudence sans avoir la justice : à quoi je réponds qu'autre chose est de montrer la vérité dans toute sa rigueur, autre chose d'accommoder son langage aux opinions communes. Nous parlons en ce moment comme tout le monde, et nous disons : les hommes magnanimes, les hommes justes, les hommes prudents; car il faut se servir des expressions usitées et populaires, lorsqu'on parle des sentiments et des idées du peuple. Nous ne faisons que suivre d'ailleurs l'exemple de Panétius. Mais revenons à notre sujet. Nous avons dit que la gloire se composait de trois éléments, et que le dernier c'était l'admiration des hommes pour celui qu'ils croient digne d'être honoré. Les hommes admirent en général tout ce qui leur paraît grand et extraordinaire, et en particulier ils admirent dans chaque homme les rares qualités qui les surprennent. C'est pourquoi ils comblent d'éloges et portent jusqu'aux nues ceux en qui ils croient apercevoir des vertus éminentes, un mérite incomparable. Ils dédaignent, au contraire, et méprisent ceux en qui ils ne voient ni vertu, ni âme, ni vigueur. Ils ne dédaignent pas tous ceux dont ils pensent mal, ceux, par exemple, qu'ils jugent méchants, médisants, perfides et toujours prêts à nuire; ils ne les dédaignent pas, mais ils en ont mauvaise opinion. Ceux-là seuls sont dédaignés qui, comme on dit, ne sont capables de rien ni pour eux-mêmes ni pour les autres, et en qui on ne voit ni courage, ni industrie, ni ressort. Nous admirons, au contraire, ceux dont la vertu nous paraît avoir quelque chose de rare et d'excellent, dont la conduite est sans tache, et qui n'ont point ces faiblesses auxquelles le commun des hommes se laisse si facilement entraîner. La plupart des esprits, en effet, sont détournés de la vertu par la volupté qui les tyrannise en les flattant, et effrayés outre mesure quand la douleur les menace de ses atteintes. Combien pourrez-vous compter d'hommes qui ne tressaillent pas quand il est question de la vie ou de la mort, de la richesse ou de la pauvreté? Aussi quand on voit une âme assez élevée et assez grande pour mépriser tout ce qui nous émeut de cette sorte, et pour embrasser en toute circonstance avec une vive ardeur le parti le plus noble qui se présente à elle, comment se défendre d'admirer la beauté et l'éclat d'une telle vertu?

XI. Cette fière élévation de l'âme inspire donc une grande admiration; mais ce qui paraît surtout merveilleux aux yeux de la multitude, c'est la justice, cette vertu qui semble constituer à elle seule l'homme de bien; et ce sentiment de la multitude est très-fondé. Car il est impossible qu'un homme soit juste et qu'il craigne la mort, la douleur, l'exil, la pauvreté, ou que jamais il préfère à l'équité quelqu'un des biens du monde. On admire surtout celui qui méprise la richesse, et l'homme dont le parfait désintéressement est connu passe pour aussi pur que le métal éprouvé au feu. Ainsi donc la justice sait inspirer aux hommes ces trois sentiments qui, réunis, font la gloire : d'abord la bienveillance, parce que

X. Sed, ne quis sit admiratus, cur, quum inter omnes philosophos constet a meque ipso sæpe disputatum sit, qui unam haberet, omnes habere virtutes, nunc ita sejungam, quasi possit quisquam, qui non idem prudens sit, justus esse : alia est illa, quum veritas ipsa limatur in disputatione, subtilitas; alia, quum ad opinionem communem omnis accommodatur oratio. Quamobrem, ut vulgus, ita nos hoc loco loquimur, ut alios fortes, alios viros bonos, alios prudentes esse dicamus. Popularibus enim verbis est agendum et usitatis, quum loquimur de opinione populari, idque eodem modo fecit Panætius. Sed ad propositum revertamur. Erat igitur ex tribus, quæ ad gloriam pertinerent, hoc tertium, ut cum admiratione hominum honore ab iis digni judicaremur. Admirantur igitur communiter illi quidem omnia, quæ magna et præter opinionem suam animadverterunt; separatim autem in singulis, si perspiciunt nec opinata quædam bona. Itaque eos viros suspiciunt maximisque efferunt laudibus, in quibus existimant se excellentes quasd amet singulares perspicere virtutes : despiciunt autem eos et contemnunt, in quibus nihil virtutis, nihil animi, nihil nervorum putant. Non enim omnes eos contemnunt, de quibus male existimant. Nam, quos improbos, maledicos, fraudulentos putant et ad faciendam injuriam instructos, eos contemnunt quidem neutiquam; sed de iis male existimant. Quamobrem, ut ante dixi, contemnuntur ii, qui nec sibi nec alteri, ut dicitur; in quibus nullus labor, nulla industria, nulla cura est. Admiratione autem afficiuntur ii, qui anteire ceteris virtute putantur, et quum omni carere dedecore, tum vero iis vitiis, quibus alii non facile possunt obsistere. Nam et voluptates, blandissimæ dominæ, majoris partis animos a virtute detorquent, et, dolorum quum admoventur faces, præter modum plerique exterrentur : vita, mors, divitiæ, paupertas omnes homines vehementissime permovent. Quæ qui in utramque partem excelso animo magnoque despiciunt, quumque aliqua iis ampla et honesta res objecta est, totos ad se convertit et rapit; tum quis non admiretur splendorem pulchritudinemque virtutis?

XI. Ergo et hæc animi despicientia admirabilitatem magnam facit et maxime justitia, ex qua una virtute viri boni appellantur, mirifica quædam multitudini videtur : nec injuria. Nemo enim justus esse potest, qui mortem, qui dolorem, qui exsilium, qui egestatem timet, aut qui ea, quæ sunt his contraria, æquitati anteponit. Maximeque admirantur eum, qui pecunia non movetur : quod in quo viro perspectum sit, hunc igni spectatum arbitrantur. Itaque illa tria, quæ proposita sunt ad gloriam, omnia justitia conficit : et benevolentiam, quod prodesse vult plurimis,

Digitized by Google

l'homme juste cherche à se rendre utile au plus grand nombre; ensuite la confiance, qui a la même origine; enfin l'admiration, parce qu'il dédaigne et néglige ce qui enflamme la cupidité de la plupart des hommes. Mais, à vrai dire, il n'est pas de condition où l'homme n'ait besoin du secours de ses semblables, et où il ne lui faille surtout quelques amis avec qui il puisse s'entretenir librement. Or, comment être secouru et aimé, si l'on ne passe pour honnête homme? Je tiens donc qu'une bonne réputation est nécessaire, même à l'homme qui vit seul et coule ses jours au milieu des champs; d'autant plus nécessaire, que si vous n'avez une bonne réputation, vous passez pour de malhonnêtes gens, et dès lors tout appui vous manque et vous restez exposés à toutes les injures. D'un autre côté, ceux qui vendent ou achètent, qui donnent ou prennent à loyer, qui sont engagés d'une manière ou de l'autre dans les transactions commerciales, ne peuvent conduire leurs affaires à bonne fin sans la justice. Mais ce qui prouve mieux que tout le reste combien la justice est essentielle à l'homme, c'est que ceux mêmes qui vivent de brigandages et de crimes ne sauraient jamais la répudier entièrement. Qu'un voleur exerce son industrie sur quelqu'un des gens de sa bande, on ne l'y souffrira pas un seul instant de plus; qu'un capitaine de pirates fasse un injuste partage du butin, il sera bientôt mis à mort ou abandonné. On dit même que les brigands ont des lois qu'ils observent très-fidèlement. C'est l'équité dans le partage du butin qui fit la grande fortune de Bardylis, ce brigand d'Illyrie, dont parle Théopompe; et la puissance bien autrement merveilleuse de Viriate le Lusitanien, qui alla jusqu'à triompher des armées romaines et de plusieurs de nos généraux. Mais Lélius, que nous appelons le Sage, mit enfin un terme à ses succès, porta un tel coup à sa puissance et réprima si bien son audace, qu'il ne laissa à ses successeurs qu'une guerre facile à terminer. Si donc la justice a ce crédit de faire la fortune des brigands et d'affermir leur puissance, quels ne doivent pas être ses effets au milieu d'une cité, sous la protection des tribunaux et des lois?

XII. Je crois que non-seulement les Mèdes, comme le dit Hérodote, mais encore nos propres ancêtres n'instituèrent autrefois la royauté et, n'appelèrent au trône des hommes de bien que pour jouir des bienfaits de la justice. Comme dans le principe la multitude était opprimée par les plus puissants, elle eut recours à quelque homme d'une vertu éminente, et lui confia le soin de protéger les faibles, d'établir les règles du droit, et de rendre les grands comme les petits égaux devant la justice. L'établissement des lois s'explique par les mêmes motifs que l'institution de la royauté. On a toujours cherché à s'abriter sous un droit égal pour tous; car sans égalité il n'y a plus de droit. Tant que les peuples durent ce bienfait à la justice et à la sagesse d'un seul, ils ne souhaitèrent rien de plus; mais quand la royauté devint infidèle à son institution, on inventa les lois, qui devaient tenir à tous les hommes et en tout temps un seul et même langage. Il est donc manifeste que partout les nations choisirent, pour leur donner le pouvoir, les hommes qui avaient une grande réputation de justice. Si on les regardait en outre comme des hom-

et ob eamdem causam fidem et admirationem, quod eas res spernit et negligit, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur. Ac mea quidem sententia omnis ratio atque institutio vitæ adjumenta hominum desiderat, in primisque, ut habeat, quibuscum possit familiares conferre sermones : quod est difficile, nisi speciem præ te boni viri feras. Ergo etiam solitario homini atque in agro vitam agenti opinio justitiæ necessaria est; eoque etiam magis, quod, eam si non habebunt, injusti habebuntur, et, nullis præsidiis sæpti, multis afficientur injuriis. Atque iis etiam, qui vendunt, emunt, conducunt, locant, contrahendisque negotiis implicantur, justitia ad rem gerendam necessaria est; cujus tanta vis est, ut ne illi quidem, qui maleficio et scelere pascuntur, possint sine ulla particula justitiæ vivere. Nam, qui eorum cuipiam, qui una latrocinantur, furatur aliquid aut eripit, is sibi ne in latrocinio quidem relinquit locum; ille autem, qui archipirata dicitur, nisi æquabiliter prædam dispertiat, aut interficiatur a sociis aut relinquatur. Quin etiam leges latronum esse dicuntur, quibus pareant, quas observent. Itaque propter æquabilem prædæ partitionem et Bardylis, Illyrius latro, de quo est apud Theopompum, magnas opes habuit, et multo majores Viriathus Lusitanus, cui quidem etiam exercitus nostri imperatoresque cesserunt; quem C. Lælius, is, qui Sapiens usurpatur, prætor fregit et comminuit, ferocitatemque ejus ita repressit, ut facile bellum reliquis traderet. Quum igitur tanta vis justitiæ sit, ut ea etiam latronum opes firmet atque augeat, quantam ejus vim inter leges et judicia et in constituta republica fore putamus?

XII. Mihi quidem non apud Medos solum, ut ait Herodotus, sed etiam apud majores nostros justitiæ fruendæ causa videntur olim bene morati reges constituti. Nam, quum premeretur initio multitudo ab iis, qui majores opes habebant, ad unum aliquem confugiebant virtute præstantem, qui, quum prohiberet injuria tenuiores, æquitate constituenda summos cum infimis pari jure retinebat. Eademque constituendarum legum fuit causa, quæ regum. Jus enim semper est quæsitum æquabile : neque enim aliter esset jus. Id si ab uno justo et bono viro consequebantur, erant eo contenti : quum id minus contingeret, leges sunt inventæ, quæ cum omnibus semper una atque eadem voce loquerentur. Ergo hoc quidem perspicuum est, eos ad imperandum deligi solitos, quorum de justitia magna esset opinio multitudinis. Adjuncto vero, ut iidem etiam prudentes haberentur, nihil erat, quod homines iis auctoribus non posse consequi se arbitrarentur. Omni igitur ratione colenda et retinenda justitia est, quum ipsa per sese (nam aliter justitia non esset), tum propter amplificationem

Digitized by Google

mes d'une rare prudence, les peuples espéraient tout du gouvernement de tels chefs. Mettez donc tous vos soins à pratiquer la justice; cultivez-la d'abord pour elle-même, car autrement ce ne serait plus la justice, et ensuite parce que c'est elle qui nous conduit aux honneurs et à la gloire. Mais, tout comme il ne suffit pas de faire fortune, et qu'il faut encore placer son argent de manière à en retirer toute sa vie des revenus qui suffisent et à nos besoins matériels et à des dépenses plus libérales, de même nous ne devons pas nous contenter d'acquérir de la gloire, nous devons encore la bien placer. Socrate disait excellemment qu'il n'y avait pas de chemin plus court ni plus sûr pour arriver à la gloire que d'être réellement ce qu'on voudrait paraître. Croire que l'on puisse acquérir une gloire durable par la dissimulation, par une vaine ostentation, en prenant le masque et le langage de la vertu, c'est s'abuser étrangement. La vraie gloire jette des racines, grandit et s'étend; tout ce qui est mensonger, au contraire, se flétrit rapidement comme les fleurs, et rien de faux ne peut avoir de durée. Ce sont là des vérités que mille témoignages confirmeraient au besoin; mais, pour être plus court, nous ne chercherons nos exemples que dans une seule famille. Le nom de Tibérius Gracchus, fils de Publius, sera couvert d'éloges tant que la mémoire de Rome subsistera; mais ses deux enfants, qui excitèrent l'indignation des gens de bien pendant leur vie, sont comptés après leur mort au nombre des hommes dont le trépas a été un juste châtiment.

XIII. Ainsi donc, pour acquérir la véritable gloire, il faut s'acquitter des devoirs qu'impose la justice. Nous avons dit dans le livre précédent en quoi ces devoirs consistent; mais je dois indiquer ici comment il faut s'y prendre pour paraître tel que l'on est réellement, tout en rappelant que le meilleur moyen de paraître honnête homme, c'est de l'être. Si un homme, dès sa jeunesse, a déjà une célébrité et un nom glorieux qu'il ait reçu de son père (comme vous je pense, mon cher fils), ou qu'il doive à la fortune ou à quelque événement extraordinaire, tous les yeux sont tournés vers lui; on s'informe de ce qu'il fait, de la conduite qu'il tient; toute sa vie est en lumière; aucune de ses paroles, aucune de ses actions ne peut demeurer dans l'ombre. Pour ceux qui naissent dans une humble condition et dans une famille obscure, et dont le premier âge est ignoré des hommes, ils doivent, dès qu'ils sont parvenus à l'adolescence, aspirer à de grandes choses, et s'ouvrir la carrière par de nobles efforts; ils le feront avec d'autant plus de confiance que cet âge n'est point exposé à l'envie et ne trouve que faveur. Le premier titre de gloire pour un jeune homme, ce sont les succès militaires; ils ont fondé bien des réputations dans les anciens temps de la république; car alors les guerres étaient presque continuelles. Pour vous, mon fils, vous êtes venu à une époque où d'un côté les armes étaient impies, et de l'autre malheureuses. Cependant, au milieu de cette guerre, Pompée vous ayant mis à la tête d'un corps de cavalerie, vous vous êtes acquis le suffrage de ce grand homme et de l'armée entière par votre habileté à manier le cheval, à lancer le javelot, et votre courage à supporter tous les travaux de la guerre. Mais la gloire que vous réservaient les armes, la république en périssant l'a emportée avec elle. D'ailleurs ce n'est pas pour vous seul, mais pour tous les hommes, que j'ai entrepris d'écrire ce livre. Poursuivons donc. En toute chose les travaux de l'esprit ont

honoris et gloriæ. Sed, ut pecuniæ non quærendæ solum ratio est, verum etiam collocandæ, quæ perpetuos sumptus suppeditet, nec solum necessarios, sed etiam liberales : sic gloria et quærenda et collocanda ratione est. Quanquam præclare Socrates hanc viam ad gloriam proximam et quasi compendiariam dicebat esse, si quis id ageret, ut, qualis haberi vellet, talis esset. Quod si qui simulatione et inani ostentatione et ficto non modo sermone sed etiam vultu stabilem se gloriam consequi posse rentur, vehementer errant. Vera gloria radices agit atque etiam propagatur : ficta omnia celeriter tanquam flosculi decidunt, nec simulatum potest quidquam esse diuturnum. Testes sunt permulti in utramque partem; sed brevitatis causa familia contenti erimus una. Tib. enim Gracchus, P. F., tamdiu laudabitur, dum memoria rerum Romanarum manebit; at ejus filii, nec vivi probabantur bonis, et mortui numerum obtinent jure cæsorum.

XIII. Qui igitur adipisci veram gloriam volet, justitiæ fungatur officiis. Ea quæ essent, dictum est in libro superiore. Sed, ut facillime, quales simus, tales esse videamur, etsi in eo ipso vis maxima est, ut simus ii, qui haberi velimus, tamen quædam præcepta danda sunt. Nam, si quis ab ineunte ætate habet causam celebritatis et nominis aut a patre acceptam, quod tibi, mi Cicero, arbitror contigisse, aut aliquo casu atque fortuna, in hunc oculi omnium conjiciuntur, atque in eum, quid agat, quemadmodum vivat, inquiritur, et, ta nquam in clarissima luce versetur, ita nullum obscurum potest nec dictum ejus esse nec factum. Quorum autem prima ætas propter humilitatem et obscuritatem in hominum ignoratione versatur, ii, simul ac juvenes esse coeperunt, magna spectare et ad ea rectis studiis debent contendere : quod eo firmiore animo facient, quia non modo non invidetur illi ætati, verum etiam favetur. Prima est igitur adolescenti commendatio ad gloriam, si qua ex bellicis rebus comparari potest, in qua multi apud majores nostros exstiterunt : semper enim fere bella gerebantur. Tua autem ætas incidit in id bellum, cujus altera pars sceleris nimium habuit, altera felicitatis parum. Quo tamen in bello, quum te Pompeius alæ alteri præfecisset, magnam laudem et a summo viro et ab exercitu consequebare equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. Atque ea quidem tua laus pariter cum republica cecidit. Mihi autem hæc oratio suscepta non de te est, sed de genere toto : quamobrem pergamus

Digitized by Google

beaucoup plus d'importance que ceux du corps, et les objets auxquels s'appliquent notre intelligence et notre raison sont de beaucoup supérieurs à ceux qui ne réclament que des forces. Un jeune homme se rend d'abord recommandable par sa modestie, par son pieux amour pour ses parents et sa tendresse pour tous les siens. A cet âge le meilleur moyen d'attirer les yeux sur soi et de se faire connaître en bonne part, c'est de s'attacher à des hommes célèbres, et qui réunissent la sagesse à un grand zèle pour le bien de leur pays. Le peuple, qui voit un jeune homme fréquenter une telle société, espère naturellement qu'il deviendra semblable à ces grands citoyens qu'il a pris pour modèles. P. Rutilius fréquentait dans sa jeunesse la maison de C. Mucius; et ce fut là l'origine de sa réputation d'homme probe et d'habile jurisconsulte. Mais l'illustration que L. Crassus acquit dans sa première jeunesse, il ne la dut à personne qu'à lui-même, et à cette noble accusation si glorieusement soutenue. A cet âge où c'est déjà un titre à la gloire que de s'exercer loin du monde à la pratique d'un art, témoin la jeunesse de Démosthène; à cet âge, L. Crassus montra qu'il pouvait donner, en plein forum, des preuves d'un talent consommé, tandis que déjà il eût été honorable pour lui de se former à l'ombre du foyer domestique.

XIV. Il y a deux sortes de discours, le discours familier et le discours soutenu. Le dernier, où se montre plus particulièrement ce que nous appelons l'éloquence, est sans nul doute un des plus puissants moyens d'arriver à la gloire. Cependant, il serait difficile de dire combien les grâces et l'urbanité du discours familier ont de vertu pour nous concilier les esprits. Il nous reste des lettres de Philippe à Alexandre, d'Antipater à Cassandre, d'Antigone à Philippe, où ces trois princes, si fameux par leur prudence, recommandent à leurs fils de gagner la bienveillance de la multitude par l'affabilité de leurs discours, et d'adresser à leurs soldats de douces et flatteuses paroles : mais une harangue peut souvent remuer tout un peuple. On admire singulièrement ceux qui parlent avec abondance et sagesse; en les entendant, on ne peut s'empêcher de croire qu'ils ont plus d'intelligence et qu'ils voient plus loin que le reste des hommes. Un discours qui allie la modération à la force est la chose la plus admirable du monde, surtout dans la bouche d'un jeune homme. Plusieurs carrières sont ouvertes à l'éloquence, et beaucoup de jeunes Romains se sont illustrés en parlant soit au barreau, soit au sénat; mais c'est surtout au barreau que brille le talent de l'orateur. L'éloquence judiciaire peut remplir deux rôles bien différents, je veux parler de l'accusation et de la défense; il y a quelque chose de plus glorieux dans la défense, mais plus d'une fois l'accusation a recueilli des éloges. Je vous citais tout à l'heure l'exemple de Crassus. M. Antonius s'acquit le même honneur dans sa jeunesse. C'est encore l'accusation qui mit en lumière l'éloquence de P. Sulpicius, lorsqu'il appela en jugement le séditieux et dangereux Norbanus. Mais on ne doit se porter accusateur que très-rarement, et lorsqu'il s'agit ou des intérêts de la république, comme dans les exemples que je viens de rappeler, ou de ses propres injures que l'on veut venger, comme firent les deux Lucullus, ou de clients à défendre, comme il m'est arrivé pour les Siciliens, et à Jules-César pour les Sardes contre Albucius. On peut citer

ad ea, quæ restant. Ut igitur in reliquis rebus multo majora opera sunt animi quam corporis, sic eæ res, quas ingenio ac ratione persequimur, gratiores sunt quam illæ, quas viribus. Prima igitur commendatio proficiscitur a modestia cum pietate in parentes, in suos benevolentia. Facillime autem et in optimam partem cognoscuntur adolescentes, qui se ad claros et sapientes viros bene consulentes reipublicæ contulerunt : quibuscum si frequentes sunt, opinionem afferunt populo eorum fore se similes, quos sibi ipsi delegerint ad imitandum. P. Rutilii adolescentiam ad opinionem et innocentiæ et juris scientiæ P. Mucii commendavit domus. Nam L. quidem Crassus, quum esset admodum adolescens, non aliunde mutuatus est, sed sibi ipse peperit maximam laudem ex illa accusatione nobili et gloriosa : et, qua ætate qui exercentur, laude affici solent, ut Demosthenem accepimus, ea ætate L. Crassus ostendit, id se in foro optime jam facere, quod etiam tum poterat domi cum laude meditari.

XIV. Sed, quum duplex ratio sit orationis, quarum in altera sermo sit, in altera contentio, non est id quidem dubium, quin contentio orationis majorem vim habeat ad gloriam (ea est enim, quam eloquentiam dicimus), sed tamen difficile dictu est, quanto opere conciliet animos comitas affabilitasque sermonis. Exstant epistolæ et Philippi ad Alexandrum, et Antipatri ad Cassandrum, et Antigoni ad Philippum filium, trium prudentissimorum (sic enim accepimus) quibus præcipiunt, ut oratione benigna multitudinis animos ad benevolentiam alliciant, militesque blande appellando deleniant. Quæ autem in multitudine cum contentione habetur oratio, ea sæpe universam excitat. Magna est enim admiratio copiose sapienterque dicentis, quem qui audiunt, intelligere etiam et sapere plus quam ceteros arbitrantur. Si vero inest in oratione mixta modestiæ gravitas, nihil admirabilius fieri potest; eoque magis, si ea sunt in adolescente. Sed, quum sint plura causarum genera, quæ eloquentiam desiderent, multique in nostra republica adolescentes et apud judices et apud senatum dicendo laudem assecuti sint, maxima est admiratio in judiciis, quorum ratio duplex est. Nam ex accusatione et defensione constat : quarum etsi laudabilior est defensio, tamen etiam accusatio probata persæpe est. Dixi paullo ante de Crasso. Idem fecit adolescens M. Antonius. Etiam P. Sulpicii eloquentiam accusatio illustravit, quum seditiosum et inutilem civem, C. Norbanum, in judicium vocavit. Sed hoc quidem non est sæpe faciendum, nec unquam nisi aut reipublicæ causa, ut ii, quos ante dixi; aut

Digitized by Google

encore avec éloge L. Fuflus, l'accusateur de M. Aquillius. Il ne faut donc se faire accusateur qu'une seule fois, ou du moins bien rarement; il ne peut y avoir nécessité de prendre souvent ce rôle, que si l'intérêt de la république y est engagé; car on doit être le bien venu à poursuivre souvent les ennemis de son pays. Cependant il faut encore y apporter une certaine mesure; il semble en effet qu'il n'appartienne qu'à un homme cruel, ou plutôt à un barbare qui n'a plus de sentiment humain, de vouloir envoyer un grand nombre de ses concitoyens au bourreau. A ce métier on joue sa vie et même sa réputation, car on s'expose au surnom de délateur; ce qui est arrivé à un homme d'une illustre famille, M. Brutus, le fils du grand jurisconsulte. Un de nos devoirs les plus sacrés, c'est de n'intenter jamais d'accusation capitale à un innocent; dans quelque circonstance que l'on se trouve, on ne peut le faire sans crime. Qu'y a-t-il de plus barbare que de faire servir à la perte et à la ruine des gens de bien cette éloquence que la nature nous a donnée pour le salut et la conservation des hommes? Mais s'il faut s'interdire à tout jamais d'accuser un innocent, on ne doit pas se faire un scrupule de défendre quelquefois un coupable, pourvu que ce ne soit pas un scélérat, un sacrilége. La multitude l'approuve, l'usage l'autorise, l'humanité y engage. Un juge ne doit chercher dans une cause que la vérité; un avocat peut quelquefois ne s'attacher qu'à la vraisemblance, quand même il serait en dehors de la vérité. Ce sont là des aveux que je n'oserais faire, surtout dans un livre de philosophie, si je n'avais pour moi l'autorité de Panétius, l'un des plus graves Stoïciens. Rien ne nous attire plus de reconnaissance et de gloire qu'une défense éloquente, surtout quand elle vient au secours d'un malheureux que poursuit et que veut opprimer quelque homme puissant. J'ai plaidé souvent de telles causes, et j'ai défendu entre autres, pendant ma première jeunesse, Sex. Roscius d'Amérie contre le crédit et la toute-puissance de Sylla. Vous savez que j'ai conservé ce discours.

XV. Après avoir expliqué par quels moyens le jeune homme peut arriver à la gloire, je dois parler de la bienfaisance et de la générosité. On peut être bienfaisant de deux manières, ou en rendant des services, ou en donnant de l'argent. Ce dernier moyen est le plus facile, surtout pour un riche; mais le premier est plus noble, plus relevé, plus digne d'un homme de cœur et d'un grand citoyen. On reconnaît dans tous les deux la volonté de faire du bien, la marque de la générosité; mais il y a cette différence qu'ici c'est la bourse qui est en jeu, et là c'est la vertu. Et d'ailleurs les largesses que vous tirez de votre fortune tarissent la source même des bienfaits. De cette manière la bienfaisance s'épuise elle-même, et plus vous avez rendu de services, moins vous êtes capable d'en rendre encore. Celui au contraire qui exerce sa générosité par ses bons offices, qui est surtout libéral par sa vertu et son zèle, acquiert dans ceux qu'il oblige des amis qui l'aideront à en obliger d'autres; et l'habitude de la bienfaisance le rend plus disposé et plus habile à répandre des bienfaits. C'est avec beaucoup de raison que Philippe, dans une de ses lettres, reproche à son fils Alexandre de chercher à gagner par des largesses la bienveillance des Macédoniens. « Quel mauvais génie, lui dit-il, vous a donc inspiré l'idée que le moyen de rendre les

ulciscendi, ut duo Luculli; aut patrocinii, ut nos pro Siculis, pro Sardis in Albucio Julius. In accusando etiam M. Aquillio L. Fufii cognita industria est. Semel igitur aut non sæpe certe. Sin erit, cui faciendum sit sæpius, reipublicæ tribuat hoc muneris, cujus inimicos ulcisci sæpius non est reprehendendum : modus tamen adsit. Duri enim hominis vel potius vix hominis videtur periculum capitis inferre multis. Id quum periculosum ipsi est, tum etiam sordidum ad famam committere, ut accusator nominere : quod contigit M. Bruto, summo genere nato, illius filio, qui juris civilis in primis peritus fuit. Atque etiam hoc præceptum officii diligenter tenendum est, ne quem unquam innocentem judicio capitis arcessas : id enim sine scelere fieri nullo pacto potest. Nam quid est tam inhumanum, quam eloquentiam a natura ad salutem hominum et ad conservationem datam ad bonorum pestem perniciemque convertere? Nec tamen, ut hoc fugiendum est, item est habendum religioni nocentem aliquando, modo ne nefarium impiumque, defendere. Vult hoc multitudo, patitur consuetudo, fert etiam humanitas. Judicis est semper in causis verum sequi; patroni nonnunquam veri simile, etiam si minus sit verum, defendere : quod scribere, præsertim quum de philosophia scriberem, non auderem, nisi idem placeret gravissimo Stoicorum Panætio. Maxime autem et gloria paritur et gratia defensionibus, eoque major, si quando accidit, ut ei subveniatur, qui potentis alicujus opibus circumveniri urgerique videatur : ut nos et sæpe alias et adolescentes contra L. Sullæ dominantis opes pro Sex. Roscio Amerino fecimus : quæ, ut scis, exstat oratio.

XV. Sed, expositis adolescentium officiis, quæ valeant ad gloriam adipiscendam, deinceps de beneficentia ac de liberalitate dicendum est. Cujus est ratio duplex. Nam aut opera benigne fit indigentibus aut pecunia. Facilior est hæc posterior, locupleti præsertim; sed illa lautior ac splendidior et viro forti claroque dignior. Quanquam enim in utroque inest gratificandi liberalis voluntas, tamen altera ex arca, altera ex virtute depromitur, largitioque, quæ fit ex re familiari, fontem ipsum benignitatis exhaurit. Ita benignitate benignitas tollitur, qua quo in plures usus sis, eo minus in multos uti possis. At qui opera, id est, virtute et industria, benefici et liberales erunt, primum, quo pluribus profuerint, eo plures ad benigne faciendum adjutores habebunt; deinde consuetudine beneficentiæ paratiores erunt et tanquam exercitatiores ad bene de multis promerendum. Præclare in epistola quadam Alexandrum filium Philippus accusat, quod largitione benevolentiam Macedonum consectetur. « Quæ te mala, inquit, oratio in istam spem indaxit, ut eos tibi fide-

Digitized by Google

hommes fidèles c'est de les corrompre par l'argent? Vous voulez donc que les Macédoniens vous regardent non comme leur roi, mais comme leur homme d'affaires et leur pourvoyeur? » Il disait vrai : c'est là l'office d'un homme d'affaires et d'un pourvoyeur, et nullement celui d'un roi. Mais j'applaudis surtout à cette pensée que les largesses corrompent les hommes; car celui qui reçoit se gâte, et il est toujours prêt à tendre la main. Cet avis que Philippe donnait à son fils est une leçon qui s'adresse à tout le monde. Il est donc hors de doute que la bienveillance qu'on exerce par ses bons offices et en payant de sa personne a quelque chose de plus relevé, de plus fécond, et peut s'étendre à un plus grand nombre de personnes. Il y a cependant des circonstances où l'on doit faire des largesses; il ne faut pas s'interdire absolument ce genre de libéralités; quelquefois on trouve dans l'indigence d'honnêtes gens qu'il faut secourir de sa bourse. Mais je recommanderai toujours de n'y puiser qu'avec modération et à bon escient, car je connais bien des hommes qui ont dissipé leur patrimoine par des largesses inconsidérées. Vous aimez à faire du bien, et vous vous empressez de vous mettre dans l'impossibilité d'en faire: qu'y a-t-il de plus insensé? Souvent aussi les largesses conduisent aux rapines; ceux que leurs prodigalités ont ruinés finissent par porter la main sur le bien d'autrui. Ils ont voulu gagner les cœurs par leurs bienfaits; mais, en fin de compte, ils se sont bien moins attiré la reconnaissance de leurs obligés que la haine de leurs dupes. La sagesse demande donc que votre bourse ne soit ni tellement close que la bienfaisance ne puisse l'ouvrir, ni tellement ouverte que tout le monde ait le droit d'y puiser. Donnez avec mesure et selon vos moyens; souvenez-vous de cette maxime si fréquemment répétée dans notre république, et déjà passée en proverbe : *Que la prodigalité n'a point de fond.* Où s'arrêter en effet, quand il faut satisfaire à la fois et ceux qui sont habitués à nos largesses, et les nouveaux venus qui font appel à notre générosité?

XVI. Il faut distinguer deux sortes de largesses: les prodigalités et les libéralités. Le prodigue se ruine en festins, en distributions publiques, en pompes et spectacles, jeux de gladiateurs, chasses; vanités de toutes sortes, dont le souvenir est de courte durée, et qui, le plus souvent, sont oubliées le lendemain. L'homme libéral emploie sa fortune à racheter les captifs des mains des pirates, à payer les dettes de ses amis; il les aide à doter leurs filles, à acquérir quelques biens, ou à augmenter ceux qu'ils ont. Théophraste a écrit un livre sur *les Richesses*, où l'on trouve beaucoup de belles choses, mais où il s'est laissé entraîner, je ne sais par quel travers d'esprit, à un paradoxe bien étrange. Il fait de grands éloges de l'appareil et de la splendeur des fêtes que l'on donne au peuple, et il soutient que les richesses ne peuvent être mieux employées qu'à cette destination magnifique. Pour moi, je crois que les employer à cette destination libérale dont je citais quelques exemples, c'est en tirer un fruit bien meilleur et bien plus certain. Combien j'aime mieux Aristote, qui nous reproche avec tant de raison et une sévérité si bien fondée de ne point nous effrayer de toutes les profusions destinées à l'amusement du peuple! « Lorsque nous apprenons, dit-il, que dans une ville assiégée on paye une mine le setier d'eau,

les putares fore, quos pecunia corrupisses? An tu id agis, ut Macedones non te regem suum, sed ministrum et præbitorem sperent fore? » Bene *ministrum et præbitorem*, quia sordidum regi; melius etiam, quod largitionem corruptelam dixit esse. Fit enim deterior, qui accipit, atque ad idem semper exspectandum paratior. Hoc ille filio; sed præceptum putemus omnibus. Quamobrem id quidem non dubium est, quin illa benignitas, quæ constet ex opera et industria, et honestior sit, et latius pateat, et possit prodesse pluribus: nonnunquam tamen est largiendum, nec hoc benignitatis genus omnino repudiandum, et sæpe idoneis hominibus indigentibus de re familiari impertiendum : sed diligenter atque moderate. Multi enim patrimonia effuderunt inconsulte largiendo. Quid autem est stultius, quam, quod libenter facias, curare, ut id diutius facere non possis? Atque etiam sequuntur largitionem rapinæ. Quum enim dando egere cœperunt, alienis bonis manus afferre coguntur. Ita, quum benevolentiæ comparandæ causa benefici esse velint, non tanta studia assequuntur eorum, quibus dederunt, quanta odia eorum, quibus ademerunt. Quamobrem nec ita claudenda res est familiaris, ut eam benignitas aperire non possit; nec ita reseranda, ut pateat omnibus. Modus adhibeatur, isque referatur ad facultates. Omnino meminisse debemus id, quod a nostris hominibus sæpissime usurpatum jam in proverbii consuetudinem venit, « largitionem fundum non habere. » Etenim quis potest modus esse, quum et idem, qui consuerunt, et idem illud alii desiderent?

XVI. Omnino duo sunt genera largorum, quorum alteri prodigi, alteri liberales; prodigi, qui epulis et viscerationibus et gladiatorum muneribus, ludorum venationumque apparatu pecunias profundunt in eas res, quarum memoriam aut brevem aut nullam omnino sint relicturi; liberales autem, qui suis facultatibus aut captos a prædonibus redimunt, aut æs alienum suscipiunt amicorum, aut in filiarum collocatione adjuvant aut opitulantur in re vel quærenda vel augenda. Itaque miror, quid in mentem venerit Theophrasto in eo libro, quem *de Divitiis* scripsit : in quo multa præclare, illud absurde. Est enim multus in laudanda magnificentia et apparatione popularium munerum, taliumque sumptuum facultatem fructum divitiarum putat. Mihi autem ille fructus liberalitatis, cujus pauca exempla posui, multo et major videtur et certior. Quanto Aristoteles gravius et verius nos reprehendit! qui has pecuniarum effusiones non admiremur, quæ fiunt ad multitudinem deleniendam. « At ii, qui ab hoste obsidentur,

Digitized by Google

nous nous récrions d'abord, et le fait nous paraît incroyable; nous réfléchissons cependant, et finissons par comprendre que la nécessité a de dures lois qu'il faut subir; mais toutes ces dépenses excessives et ces folles prodigalités nous surprennent peu, quoiqu'elles ne soient point commandées par la nécessité, qu'elles n'ajoutent rien à la dignité de ceux qui les font, qu'elles ne donnent à la multitude qu'un amusement de bien courte durée, amusement dont tout le charme est pour les esprits futiles, qui en perdent même le souvenir dès que la satiété est venue. » Il nous fait très-bien observer que ces spectacles ne plaisent qu'aux enfants, aux femmes, aux esclaves ou à ceux qui leur ressemblent; mais qu'un homme grave, et qui apprécie tout à sa juste valeur, ne saurait jamais les approuver. Cependant je vois que dans Rome, et par un usage qui remonte aux beaux jours de la république, les meilleurs citoyens veulent que les édiles s'acquittent de leur charge avec magnificence. Aussi P. Crassus le riche, dont les trésors justifiaient bien le surnom, fit-il des merveilles pendant son édilité; peu de temps après, L. Crassus et son collègue Q. Mucius, le plus modéré des hommes, remplirent ces fonctions avec beaucoup de splendeur; C. Claudius, fils d'Appius, et plusieurs autres, tels que les deux Lucullus, Hortensius, Silanus, surent se distinguer après eux. P. Lentulus, sous mon consulat, les effaça tous, et fut depuis imité par Scaurus. Notre grand Pompée donna aussi, pendant son second consulat, des jeux d'une magnificence incroyable. Vous savez ce que je pense de toutes ces prodigalités.

XVII. Il ne faut pourtant pas se faire soupçonner d'avarice. Le riche Mamercus se vit repousser du consulat pour n'avoir point demandé l'édilité. On peut répondre quelquefois aux désirs du peuple, et faire quelques-unes de ces dépenses que les sages n'approuvent pas, mais qu'ils tolèrent, pourvu toutefois que l'on n'excède point ses facultés, et qu'on se renferme dans la mesure que j'ai su garder naguère. On doit surtout ne point hésiter, quand une largesse faite au peuple peut produire de grands et de sérieux avantages. C'est ainsi que dernièrement Oreste s'acquit beaucoup d'honneur par ces repas, sous le nom de dîmes, qu'il fit servir au peuple dans les rues. M. Séius ne fut point blâmé, que je sache, d'avoir vendu le blé au peuple, dans un temps de disette, à un as le boisseau. Il était depuis longtemps odieux à la multitude, et il se remit en faveur par cette libéralité, qui ne fut ni déplacée, puisque Séius était alors édile, ni excessive pour ses ressources. Milon, notre ami, se couvrit de gloire lorsqu'il acheta des gladiateurs pour veiller au salut de la république qui dépendait du nôtre, et réprima par la force les attentats et les fureurs de Clodius. On ne peut donc en aucune manière blâmer les largesses quand elles sont ou nécessaires ou utiles; mais, en aucun cas, il ne faut y mettre d'excès. L. Philippus, fils de Quintus, homme d'un beau génie et d'une grande naissance, se glorifiait d'être parvenu aux premières dignités de la république sans aucune largesse. Cotta et Curion en disaient autant : je puis me vanter d'avoir eu en quelque façon le même privilége, car, pour tous les honneurs qui me furent accordés à l'unanimité des suffrages, et l'année même où j'avais droit d'y prétendre, ce qui n'est arrivé à aucun de ceux que je viens de nommer, je n'ai fait en tout que les modiques dé-

si emere aquæ sextarium cogantur mina, hoc primo auditu incredibile nobis videri, omnesque mirari; sed, quum attenderint, veniam necessitati dare : in his immanibus jacturis infinitisque sumptibus nihil nos magno opere mirari, quum præsertim neque necessitati subveniatur, nec dignitas augeatur, ipsaque illa delectatio multitudinis sit ad breve exiguumque tempus, eaque a levissimo quoque, in quo tamen ipso una cum satietate memoria quoque moriatur voluptatis. » Bene etiam colligit, « hæc pueris et mulierculis et servis et servorum simillimis liberis esse grata : gravi vero homini et ea, quæ fiunt, judicio certo ponderanti probari posse nullo modo. » Quanquam intelligo in nostra civitate inveterasse jam bonis temporibus, ut splendor ædilitatum ab optimis viris postuletur. Itaque et P. Crassus, quum cognomine dives tum copiis, functus est ædilicio maximo munere, et paullo post L. Crassus cum omnium hominum moderatissimo Q. Mucio magnificentissima ædilitate functus est : deinde C. Claudius, Appii filius : multi post, Luculli, Hortensius, Silanus. Omnes autem P. Lentulus me consule vicit superiores. Hunc est Scaurus imitatus. Magnificentissima vero nostri Pompeii munera secundo consulatu : in quibus omnibus quid mihi placeat, vides.

XVII. Vitanda tamen suspicio est avaritiæ. Mamerco, homini divitissimo, prætermissio ædilitatis consulatus repulsam attulit. Quare et, si postulatur a populo, bonis viris si non desiderantibus, attamen approbantibus, faciendum est, modo pro facultatibus, nos ipsi ut fecimus; et, si quando aliqua res major atque utilior populari largitione acquiritur, ut Oresti nuper prandia in semitis decumæ nomine magno honori fuerunt. Ne M. quidem Seio vitio datum est, quod in caritate annonæ asse modium populo dedit : magna enim se et inveterata invidia nec turpi jactura, quando erat ædilis, nec maxima liberavit. Sed honori summo nuper nostro Miloni fuit, qui gladiatoribus emptis reipublicæ causa, quæ salute nostra continebatur, omnes P. Clodii conatus furoresque compressit. Causa igitur largitionis est, si aut necesse est aut utile. In his autem ipsis mediocritatis regula optima est. L. quidem Philippus, Q. F., magno vir ingenio in primisque clarus, gloriari solebat se sine ullo munere adeptum esse omnia, quæ haberentur amplissima. Dicebat idem Cotta, Curio. Nobis quoque licet in hoc quodammodo gloriari. Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis suffragiis adepti sumus nostro quidem anno, quod contigit eorum nemini, quos modo nominavi, sane exiguus sumptus ædilitatis fuit. Atque etiam illæ impensæ meliores, muri, navalia, portus, aquarum ductus omniaque, quæ ad usum reipublicæ pertinent.

Digitized by Google

penses de ma charge d'édile. L'argent le mieux placé de cette sorte est celui qu'on emploie à construire des ouvrages d'utilité publique, tels que les murs des villes, les ports, les chantiers maritimes, les aqueducs. Sans doute ce que l'on donne dans la main fait plus de plaisir, mais les travaux de ce genre excitent plus de reconnaissance dans la postérité. Quant à ceux qui élèvent des théâtres, des portiques, de nouveaux temples, je n'oserais trop les blâmer, à cause de Pompée; mais beaucoup d'hommes très-éclairés ne les approuvent pas; et de ce nombre est Panétius, que j'ai suivi dans ce traité, sans tenir toutefois à une imitation servile, ainsi que Démétrius de Phalère, qui ne peut excuser Périclès, ce prince de la Grèce, d'avoir dépensé tant d'argent aux magnifiques propylées d'Athènes. Mais j'ai expliqué avec soin tout ce qui concerne cette matière dans mes livres *de la République*. Concluons que toutes les largesses de ce genre sont vicieuses en elles-mêmes, que les circonstances les rendent quelquefois nécessaires, et qu'alors il faut les proportionner à ses facultés et n'y mettre jamais d'excès.

XVIII. Pour l'autre sorte de largesses qui conviennent mieux à la pure libéralité, il faut leur donner un tour et une mesure différente, suivant les motifs qui les inspirent. La condition de l'homme qui est accablé par l'infortune ne ressemble en rien à celle de l'homme qui, sans être malheureux, veut améliorer son sort. On doit être plus disposé à secourir les infortunés, pourvu toutefois qu'ils n'aient point mérité de tomber dans le malheur. Quant à ceux qui demandent notre aide, non pour sortir de la misère, mais pour se faire une position plus brillante, nous ne devons pas la leur refuser opiniâtrément; mais il faut démêler avec un grand soin ceux qu'il convient réellement d'obliger. Ennius a fort bien dit : « Un bienfait mal placé est une mauvaise action à mes yeux. » Rendre service à un honnête homme qui est capable de reconnaissance, c'est obliger tous ses concitoyens en même temps que lui. La libéralité, lorsqu'on l'exerce avec prudence, est la vertu qui nous attire le mieux les cœurs; elle est d'autant plus appréciée, que la bienfaisance d'un homme puissant est comme un refuge pour tout le peuple. Faisons du bien, prodiguons surtout les bienfaits, dont le souvenir se transmet aux enfants et à toute une postérité, et leur fait une loi de la reconnaissance. Tout le monde, en effet, déteste les ingrats; tout le monde pense que l'ingratitude tarit la bienfaisance et rejaillit sur l'infortune; il n'est personne qui ne regarde ceux qui en sont coupables comme les ennemis de tous les malheureux. Une générosité qui est utile à la république, c'est de racheter les captifs et de soutenir les pauvres. Celle-là, l'ordre des chevaliers l'a toujours pratiquée, comme vous pouvez le voir démontré fort au long dans un discours de Crassus. C'est une telle générosité que je mets fort au-dessus des plus éclatantes largesses. L'une est le propre des hommes graves et des grands citoyens; les autres ne conviennent qu'aux flatteurs du peuple, qui veulent séduire une frivole multitude en la chatouillant, pour ainsi dire, à l'endroit le plus sensible. S'il est convenable de donner avec libéralité, il ne l'est pas moins de demander ce qui nous est dû sans exigence ni dureté : et dans toute espèce de transactions, dans les ventes et les achats, en donnant ou en prenant à loyer, avec les propriétaires des maisons ou des terres voisines, il faut se montrer équitable et facile, céder quelque

Quanquam quod præsens tanquam in manum datur, jucundius est : hæc tamen in posterum gratiora. Theatra, porticus, nova templa verecundius reprehendo propter Pompeium : sed doctissimi non probant, ut et hic ipse Panætius, quem multum in his libris secutus sum, non interpretatus, et Phalereus Demetrius, qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in præclara illa propylæa conjecerit. Sed de hoc genere toto in iis libris, quos de republica scripsi, diligenter est disputatum. Tota igitur ratio talium largitionum genere vitiosa est, temporibus necessaria; et tamen ipsa et ad facultates accommodanda et mediocritate moderanda est.

XVIII. In illo autem altero genere largiendi, quod a liberalitate proficiscitur, non uno modo in disparibus causis affecti esse debemus. Alia causa est ejus, qui calamitate premitur, et ejus, qui res meliores quærit, nullis suis rebus adversis. Propensior benignitas esse debebit in calamitosos, nisi forte erunt digni calamitate. In iis tamen, qui se adjuvari volent, non [ut] ne affligantur, sed ut altiorem gradum ascendant, restricti omnino esse nullo modo debemus : sed in deligendis idoneis judicium et diligentiam adhibere. Nam præclare Ennius :

Bene facta male locata male facta arbitror.

Quod autem tributum est bono viro et grato, in eo quum ex ipso fructus est, tum etiam ex ceteris. Temeritate enim remota gratissima est liberalitas : eoque eam studiosius plerique laudant, quod summi cujusque bonitas commune perfugium est omnium. Danda igitur opera est, ut iis beneficiis quam plurimos afficiamus, quorum memoria liberis posterisque prodatur, ut iis ingratis esse non liceat. Omnes enim immemorem beneficii oderunt, eamque injuriam in deterrenda liberalitate sibi etiam fieri, eumque, qui faciat, communem hostem tenuiorum putant. Atque hæc benignitas etiam reipublicæ est utilis, redimi e servitute captos, locupletari tenuiores : quod quidem vulgo solitum fieri ab ordine nostro in oratione Crassi scriptum copiose videmus. Hanc ego consuetudinem benignitatis largitioni munerum longe antepono. Hæc est gravium hominum atque magnorum, illa quasi assentatorum populi, multitudinis levitatem voluptate quasi titillantium. Conveniet autem quum in dando munificum esse, tum in exigendo non acerbum in omnique re contrahenda, vendendo, emendo, conducendo, locando, vicinitatibus et confiniis, æquum, facilem, multa multis de suo jure cedentem, a litibus vero,

Digitized by Google

chose de ses droits, avoir pour les procès toute l'aversion qu'ils doivent inspirer, et je crois même un peu plus encore. Non-seulement la libéralité commande que nous ne maintenions pas toujours nos droits dans toute leur rigueur, mais quelquefois même l'intérêt nous y engage. Sans doute nous devons prendre soin de notre fortune, qu'il est honteux de laisser dilapider; mais il faut éviter de se faire une réputation de petitesse et d'avarice. Pouvoir faire beaucoup de bien sans dissiper son patrimoine, c'est là certainement le plus beau fruit de la richesse. La générosité se manifeste encore plus dans une vertu que Théophraste a louée avec raison, je veux parler de l'hospitalité. Il n'est rien, à mon avis, de plus honorable pour un homme illustre que de voir sa maison remplie d'illustres hôtes; et c'est un titre de gloire pour une république, que les étrangers trouvent facilement chez elle ce genre de libéralité. Rien de plus avantageux d'ailleurs pour ceux qui ont une grande et légitime ambition, que d'avoir chez les peuples étrangers des hôtes puissants et dévoués. Théophraste nous apprend que Cimon, établi à Athènes, exerçait l'hospitalité envers ses compatriotes de Lacia; qu'il avait si bien disposé les choses dans sa maison de campagne et laissé de tels ordres à ses gens, que tout citoyen de Lacia y était reçu en tout temps et parfaitement traité.

XIX. Quant aux services que l'on rend, non plus par ses largesses, mais en payant de sa personne, ils peuvent s'adresser ou à la république entière, ou à chaque citoyen en particulier. Rien n'est plus propre à augmenter notre crédit et à nous concilier la faveur du peuple, que d'éclairer les citoyens sur leurs droits, les aider de ses conseils, les guider en habile jurisconsulte dans le dédale de leurs affaires. Aussi voyons-nous que nos ancêtres, parmi beaucoup d'autres coutumes dignes d'éloges, ont toujours tenu à grand honneur la science et l'interprétation de ce droit civil qu'ils avaient si admirablement établi. Avant la confusion de ces derniers temps, on n'aurait pas trouvé dans Rome un homme éminent qui ne fût versé dans cette science; mais elle est déchue aujourd'hui de son ancien éclat, comme tous les honneurs et toutes les distinctions de la république; chose d'autant plus indigne, que nous avons aujourd'hui parmi nous un homme égal en dignité à tous les anciens jurisconsultes, et qui leur est bien supérieur par l'étendue de ses lumières. Voilà donc une espèce de services très-propres à obliger les hommes et à nous les attacher. Auprès de la science du droit vient se placer l'art de bien dire, plus brillant encore, et qui a de plus grands effets. Que peut-on comparer à l'éloquence, à l'admiration qu'elle excite, aux espérances qui reposent sur elle, à la reconnaissance de ceux qu'elle a sauvés? Aussi nos pères l'ont-ils mise au premier rang parmi les arts de la paix. Est-il un homme qui puisse répandre autant de bienfaits et exercer un patronage aussi honorable que l'orateur qui réunit le talent à l'amour du travail, et qui est toujours prêt à défendre gratuitement les pauvres accusés? Le sujet m'engagerait de lui-même à déplorer ici l'état de souffrance, pour ne pas dire la ruine de l'art oratoire, si je ne craignais de paraître déplorer mon propre malheur. Tout le monde voit cependant quels orateurs nous avons perdus, combien peu donnent des espérances, combien moins encore ont un vrai talent, et quel grand nombre d'autres ne se font distinguer que par leur présomption.

quantum liceat et nescio an paullo plus etiam, quam liceat, abhorrentem. Est enim non modo liberale paullum nonnunquam de suo jure decedere, sed interdum etiam fructuosum. Habenda autem ratio est rei familiaris, quam quidem dilabi sinere flagitiosum est; sed ita, ut illiberalitatis avaritiæque absit suspicio. Posse enim liberalitate uti non spoliantem se patrimonio, nimirum is est pecuniæ fructus maximus. Recte etiam a Theophrasto est laudata hospitalitas. Est enim, ut mihi quidem videtur, valde decorum patere domus hominum illustrium illustribus hospitibus : idque etiam reipublicæ est ornamento, homines externos hoc liberalitatis genere in urbe nostra non egere. Est autem etiam vehementer utile iis, qui honeste posse multum volunt, per hospites apud externos populos valere opibus et gratia. Theophrastus quidem scribit, Cimonem Athenis etiam in suos cariales Laciadas hospitalem fuisse : ita enim instituisse et villicis imperavisse, ut omnia præberentur, quicunque Laciades in villam suam devertisset.

XIX. Quæ autem opera, non largitione, beneficia dantur, hæc tum in universam rempublicam, tum in singulos cives conferuntur. Nam in jure cavere, consilio juvare, atque hoc scientiæ genere prodesse quam plurimis, vehementer et ad opes augendas pertinet et ad gratiam. Itaque quum multa præclara majorum, tum, quod optime constituti juris civilis summo semper in honore fuit cognitio atque interpretatio : quam quidem ante hanc confusionem temporum in possessione sua principes retinuerunt; nunc, ut honores, ut omnes dignitatis gradus, sic hujus scientiæ splendor deletus est : idque eo indignius, quod eo tempore hoc contigit, quum is esset, qui omnes superiores, quibus honore par esset, scientia facile vicisset. Hæc igitur opera grata multis, et ad beneficiis obstringendos homines accommodata. Atque huic arti finitima est dicendi gravior facultas et gratior et ornatior. Quid enim eloquentia præstabilius, vel admiratione audientium, vel spe indigentium, vel eorum, qui defensi sunt, gratia? Huic ergo a majoribus nostris est in toga dignitatis principatus datus. Diserti igitur hominis et facile laborantis, quodque in patriis est moribus, multorum causas et non gravate et gratuito defendentis beneficia et patrocinia late patent. Admonebat me res, ut hoc quoque loco intermissionem eloquentiæ, ne dicam interitum, deplorarem, ni vererer, ne de me ipso aliquid viderer queri. Sed tamen videmus, quibus exstinctis oratoribus, quam in paucis spes, quanto in paucioribus facultas, quam in multis

Digitized by Google

Comme tous les hommes ne sauraient être orateurs ou jurisconsultes, et que fort peu même sont appelés à le devenir, la plupart ont à rendre d'autres services; ils peuvent implorer la bienveillance d'autrui pour les malheureux, recommander les accusés aux juges, aux magistrats, veiller aux intérêts des hommes du peuple, s'employer pour eux près des jurisconsultes et des avocats. Voilà comment ils rendront une foule de services et se gagneront bien des cœurs. Tout le monde comprendra, je pense, sans qu'il soit besoin d'en rien dire, qu'il faut se garder, en voulant obliger les uns, de faire tort aux autres. Souvent, en offensant les hommes, on manque au respect qu'on leur doit, ou l'on blesse ses propres intérêts; si on le fait par imprudence, c'est une négligence coupable; si on le fait de propos délibéré, c'est une témérité insupportable. Il faut s'excuser, autant qu'on le peut, près de ceux que l'on a offensés sans le vouloir, leur montrer qu'on a été contraint par la nécessité, qu'il eût été impossible d'agir autrement; il faut enfin réparer avec empressement les torts et le mal qu'on a commis.

XX. Pour rendre service, on peut avoir égard ou au mérite ou à la fortune des personnes. Il est facile de dire, et c'est ce que l'on entend répéter partout, que pour obliger les gens on ne considère point leur fortune, mais leur mérite. C'est là un fort beau langage. Mais en est-il beaucoup qui préfèrent les intérêts d'un citoyen pauvre et honnête à la reconnaissance d'un homme riche et puissant? On penche presque toujours du côté où le prix du service se montre et le moins éloigné et le plus certain. Il faudrait cependant examiner les choses sans prévention. L'homme pauvre, s'il est honnête, pourra bien ne pas s'acquitter, mais il sera reconnaissant. Je ne sais quel auteur a dit fort ingénieusement : « Celui qui a de l'argent prêté ne l'a pas rendu; celui qui l'a rendu ne l'a plus : mais pour la reconnaissance, celui qui l'a témoignée l'a encore, et celui qui l'a la témoigne. » Ceux qui se voient riches, honorés, heureux, ne veulent pas même se tenir pour obligés d'un bienfait; bien plus, ce sont eux qui croient vous obliger quand ils reçoivent de vous un service, quelque grand qu'il soit; et ils soupçonnent toujours que vous leur demandez ou que vous attendez d'eux quelque chose. C'est une mort pour de tels hommes, de penser qu'ils ont eu recours à vos bons offices et que vous pouvez les regarder comme vos clients. Mais quand vous vous employez pour le pauvre, il est bien convaincu que c'est réellement à lui que vous pensez, et non à sa fortune; et le voilà dévoué non-seulement à vous qui lui rendez un service, mais à tous ceux qui peuvent lui en rendre, et ils sont nombreux; le voilà prêt à vous servir vous-même en toute occasion, et qui, loin de faire sonner bien haut les bons offices, en atténuera plutôt la valeur. Autre considération : si vous venez en aide à un homme riche et puissant, lui seul, ou tout au plus ses enfants, vous en auront de la reconnaissance; si c'est au contraire à un citoyen pauvre, mais honnête, tous ceux qui sont dans la même condition que lui, et qui composent la plus grande partie du peuple, vous regardent comme leur génie tutélaire. Je tiens donc qu'un bienfait est mieux placé sur l'honnête homme que sur le riche. Le mieux serait incontestablement de pouvoir servir tout le monde; mais, s'il vous faut opter, suivez l'exemple de Thémistocle. Quelqu'un lui demandait quel parti il aimerait le mieux pour sa fille, ou d'un homme

sit audacia. Quum autem omnes non possint, ne multi quidem, aut juris periti esse aut diserti; licet tamen opera prodesse multis, beneficia petentem, commendantem judicibus, magistratibus, vigilantem pro re alterius, eos ipsos, qui aut consuluntur aut defendunt, rogantem : quod qui faciunt, plurimum gratiæ consequuntur, latissimeque eorum manat industria. Jam illud non sunt admonendi (est enim in promptu) ut animum advertant, quum juvare alios velint, ne quos offendant. Sæpe enim aut eos lædunt, quos non debent; aut eos, quos non expedit : si imprudentes, negligentiæ est; si scientes, temeritatis. Utendum etiam est excusatione adversus eos, quos invitus offendas, quacunque possit, quare id, quod feceris, necesse fuerit, nec aliter facere potueris : ceterisque operis et officiis erit id, quod violatum est, compensandum.

XX. Sed, quum in hominibus juvandis aut mores spectari aut fortuna soleat, dictu quidem est proclive, itaque vulgo loquuntur, se in beneficiis collocandis mores hominum, non fortunam sequi. Honesta oratio est. Sed quis est tandem, qui inopis et optimi viri causæ non anteponat in opera danda gratiam fortunati et potentis? A quo enim expeditior et celerior remuneratio fore videtur, in eum fere est voluntas nostra propensior. Sed animadvertendum est diligentius, quæ natura rerum sit. Nimirum enim inops ille, si bonus est vir, etiam si referre gratiam non potest, habere certe potest. Commode autem, quicunque dixit : « pecuniam qui habeat, non reddidisse; qui reddiderit, non habere : gratiam autem et, qui retulerit, habere, et, qui habeat, retulisse. » At, qui se locupletes, honoratos, beatos putant, ii ne obligari quidem beneficio volunt; quin etiam beneficium se dedisse arbitrantur, quum ipsi quamvis magnum aliquod acceperint, atque etiam a se postulari aut exspectari aliquid suspicantur : patrocinio vero se usos aut clientes appellari mortis instar putant. At vero ille tenuis, quum, quidquid factum sit, se spectatum, non fortunam putat, non modo illi, qui est meritus, sed etiam illis, a quibus exspectat, (eget enim multis) gratum se videri studet : neque vero verbis auget suum munus, si quo forte fungitur, sed etiam extenuat. Videndumque illud est : quod si opulentum fortunatumque defenderis, in uno illo, aut si forte, in liberis ejus manet gratia : sin autem inopem, probum tamen et modestum, omnes non improbi humiles (quæ magna in populo multitudo est) præsidium sibi paratum vident. Quamobrem melius apud bonos

Digitized by Google

pauvre mais honnête, ou d'un homme riche mais sans considération : « J'aime mieux, répondit-il, un homme sans argent, que de l'argent sans homme. » C'est l'idolâtrie des richesses qui a corrompu et dépravé les mœurs. Vous admirez les grands trésors, mais à quoi vous servent-ils? Vous me répondrez qu'ils servent beaucoup à celui qui les possède. Peut-être, mais du moins pas toujours. Admettons ce que vous dites; la fortune rendra l'homme plus puissant, mais le rendra-t-elle meilleur? Si cependant il est homme de bien, ses richesses ne doivent pas nous empêcher de le servir; mais il ne faut pas qu'elles nous y engagent. Ce n'est jamais à la fortune, mais au mérite de l'homme, qu'il faut avoir égard. Le dernier précepte à donner pour l'exercice de la bienfaisance, c'est de ne rien entreprendre contre l'équité, de ne se permettre aucune injustice; car le fondement d'une solide estime et d'une réputation durable, c'est la justice, hors de laquelle vous ne trouverez rien qui soit digne d'éloge.

XXI. Nous avons parlé des bienfaits qui s'adressent à chaque homme en particulier : il me reste à vous entretenir des services que l'on peut rendre à tous les citoyens ensemble et au corps de l'État. Parmi ces derniers bienfaits, il en est que l'État recueille plus particulièrement, et d'autres qui se répandent sur chacun des citoyens, et qui par cela même sont plus agréables à la multitude. Il faut autant que possible servir chacun et tout le monde; mais je ne voudrais pas que l'on pensât trop à l'État et trop peu aux citoyens; occupons-nous d'eux, pourvu qu'en les obligeant nous ayons soin de nous rendre utiles à la république, ou pour le moins de ne pas blesser ses intérêts. Caïus Gracchus fit de grandes distributions de blé; mais il épuisait le trésor public. M. Octavius en fit de plus modérées, qui ne furent point trop onéreuses à la république, et qui étaient nécessaires aux besoins du peuple; c'était pourvoir à la fois au bien de l'État et à celui des citoyens. Un sage politique veillera surtout à ce que chacun conserve ce qui lui appartient, et à ce qu'il ne soit porté, au nom de l'intérêt public, aucune atteinte aux propriétés privées. Le tribun Philippus remua de bien mauvaises passions en proposant la loi agraire; il est vrai qu'il la laissa facilement rejeter, et en cela il se montra d'une modération étonnante; mais en la soutenant dans un esprit tout populaire, il eut grand tort de dire qu'il n'y avait pas dans Rome deux mille citoyens qui eussent un patrimoine. C'était là un discours incendiaire et qui n'allait à rien moins qu'à l'égalité des biens, c'est-à-dire au plus grand fléau du monde. Car les États et les cités se sont établis surtout afin que chacun pût jouir de sa propriété. S'il est vrai que les hommes se sont d'abord rassemblés par une impulsion naturelle, ils n'ont cependant cherché un abri derrière les murailles des villes que dans l'espoir de mieux conserver leurs biens. Il faut encore éviter avec soin de charger le peuple d'impôts, comme nos ancêtres y furent souvent contraints par l'épuisement du trésor et la continuité des guerres; c'est une nécessité qu'il faut savoir conjurer longtemps à l'avance. Si cependant elle se présente un jour et impose ce dur fardeau à quelque république (j'aime mieux faire cette supposition pour d'autres que pour nous, et d'ailleurs

quam apud fortunatos beneficium collocari puto. Danda omnino opera est, ut omni generi satisfacere possimus; sed, si res in contentionem veniet, nimirum Themistocles est auctor adhibendus, qui, quum consuleretur, utrum bono viro pauperi an minus probato diviti filiam collocaret : « Ego vero, inquit, malo virum, qui pecunia egeat, quam pecuniam quæ viro. » Sed corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum : quarum magnitudo quid ad unumquemque nostrum pertinet? Illum fortasse adjuvat, qui habet. Ne id quidem semper. Sed fac juvare : utentior sane sit; honestior vero quomodo? Quod si etiam bonus erit vir, ne impediant divitiæ, quo minus juvetur, modo ne adjuvent : sitque omne judicium non quam locuples, sed, qualis quisque sit. Extremum autem præceptum in beneficiis operaque danda, ne quid contra æquitatem contendas, ne quid pro injuria. Fundamentum enim est perpetuæ commendationis et famæ justitia, sine qua nihil potest esse laudabile.

XXI. Sed, quoniam de eo genere beneficiorum dictum est, quæ ad singulos spectant, deinceps de iis, quæ ad universos quæque ad rempublicam pertinent, disputandum est. Eorum autem ipsorum partim ejusmodi sunt, ut ad universos cives pertineant, partim, singulos ut attingant, quæ sunt etiam gratiora. Danda opera est omnino, si possit, utrisque, nec minus, ut etiam singulis consulatur, sed ita, ut ea res aut prosit aut certe ne obsit reipublicæ. C. Gracchi frumentaria magna largitio; exhauriebat igitur ærarium : modica M. Octavii et reipublicæ tolerabilis et plebi necessaria; ergo et civibus et reipublicæ salutaris. In primis autem videndum erit ei, qui rempublicam administrabit, ut suum quisque teneat, neque de bonis privatorum publice deminutio fiat. Perniciose enim Philippus in tribunatu, quum legem agrariam ferret (quam tamen antiquari facile passus est, et in eo vehementer se moderatum præbuit), sed quum in agendo multa populariter, tum illud male, « non esse in civitate duo millia hominum, qui rem haberent. » Capitalis oratio et ad æquationem bonorum pertinens : qua peste quæ potest esse major? Hanc enim ob causam maxime, ut sua tenerent, res publicæ civitatesque constitutæ sunt. Nam, etsi duce natura congregabantur homines, tamen spe custodiæ rerum suarum urbium præsidia quærebant. Danda etiam opera est, ne, quod apud majores nostros sæpe fiebat propter ærarii tenuitatem assiduitatemque bellorum, tributum sit conferendum; idque ne eveniat, multo ante erit providendum. Sin quæ necessitas hujus muneris alicui reipublicæ obvenerit (malo enim alienæ quam nostræ ominari, neque tantum de nostra, sed de omni republica disputo),

Digitized by Google

je ne parle pas seulement de Rome, mais de tous les États en général), on devra avoir grand soin de faire entendre à tous les citoyens qu'ils n'ont plus d'autre moyen de salut que de se soumettre à cette nécessité. Ceux qui gouvernent les peuples doivent pourvoir à ce qu'il y ait toujours abondance des choses nécessaires à la vie. Par quels moyens y parviendront-ils? c'est ce que je n'ai pas besoin d'expliquer ici, et qui est à la connaissance de tout le monde; il suffisait à mon dessein d'indiquer ce devoir. Il est on ne peut plus essentiel, dans toute gestion des affaires et des intérêts publics, d'éviter jusqu'au moindre soupçon d'avarice. « Plût au ciel, disait C. Pontius le Samnite, que la fortune ne m'eût point encore fait naître, et m'eût réservé pour les jours où les Romains auraient commencé à recevoir des dons! je n'eusse pas souffert que leur empire durât plus longtemps. » Il aurait eu quelques siècles à attendre; car c'est depuis peu que ce mal a gagné la république. Pour moi, j'aime beaucoup mieux que Pontius ait vécu dans ces temps anciens, s'il avait réellement tout le mérite qu'on lui donne. Il n'y a pas encore cent dix ans qu'une loi contre les concussions fut portée par L. Pison; et c'était la première. Mais depuis on en a porté un si grand nombre, il a fallu déployer une telle sévérité contre le progrès du mal, il y a eu tant d'accusés et tant de condamnés, on a vu une guerre si violente soulevée en Italie par ceux qui redoutaient le glaive de la justice, on a tellement pillé et rançonné nos alliés au mépris des tribunaux et des lois, que nous ne sommes plus rien que par la faiblesse des autres, et ne comptons plus par notre propre valeur.

XXII. Panétius loue Scipion l'Africain de son désintéressement. Il a raison; mais je trouve dans l'Africain des vertus encore plus dignes d'éloge. Ce n'est pas lui seulement, mais tout son siècle, qui était désintéressé. Paul-Émile vit entre ses mains tous les trésors de la Macédoine, qui étaient immenses. Il en remplit si bien le trésor public, que ce butin d'un seul général suffit pour mettre fin aux impôts; mais il n'en rapporta rien dans sa maison, si ce n'est une gloire impérissable. L'Africain imita son père, et rentra chez lui les mains vides après avoir détruit Carthage. Et son collègue dans la censure, L. Numérius, en fut-il plus riche pour avoir renversé la plus opulente des villes? Il aima mieux orner l'Italie que sa propre maison; quoique, à mon goût, sa maison soit tout ornée par les merveilles mêmes dont il a rempli l'Italie. Je dis donc, pour en revenir au point d'où nous sommes partis, qu'il n'y a pas de défaut plus honteux que l'avarice, surtout pour les premiers citoyens et les chefs des États. Exploiter la république à son profit, c'est non-seulement une chose honteuse, mais un crime abominable. L'oracle d'Apollon Pythien avait annoncé à Sparte qu'elle ne périrait que par son avarice : mais la prédiction ne s'adressait pas seulement aux Lacédémoniens; elle était faite pour toutes les nations opulentes. Ceux qui gouvernent les États ne peuvent se concilier plus sûrement la bienveillance de la multitude que par l'intégrité et le désintéressement. Ceux qui veulent devenir populaires, et qui, par ce motif, proposent des lois agraires pour expulser de leurs biens les possesseurs légitimes, ou demandent avec instance que toutes les dettes soient remises, au détriment des créanciers; ceux-là sapent les fondements de la république, en détruisant d'abord la concorde, qui ne peut exister lorsqu'on dépouille les uns pour gratifier les autres; et en-

danda erit opera, ut omnes intelligant, si salvi esse velint, necessitati esse parendum. Atque etiam omnes, qui rempublicam gubernabunt, consulere debebunt, ut earum rerum copia sit, quæ sunt necessariæ. Quarum qualis comparatio fieri soleat et debeat, non est necesse disputare; est enim in promptu : tantum locus attingendus fuit. Caput autem est in omni procuratione negotii et muneris publici, ut avaritiæ pellatur etiam minima suspicio. « Utinam, inquit C. Pontius Samnis, ad illa tempora me fortuna reservavisset, et tum essem natus, si quando Romani dona accipere cœpissent! non essem passus diutius eos imperare. » Næ illi multa secula exspectanda fuerunt! Modo enim hoc malum in hanc rempublicam invasit. Itaque facile patior tum potius Pontium fuisse, si quidem in illo tantum fuit. Nondum centum et decem anni sunt, quum de pecuniis repetundis a L. Pisone lata lex est, nulla antea quum fuisset. At vero postea tot leges et proximæ quæque duriores, tot rei, tot damnati, tantum Italicum bellum propter judiciorum metum excitatum, tanta sublatis legibus et judiciis expilatio direptioque sociorum, ut imbecillitate aliorum, non nostra virtute valeamus.

XXII. Laudat Africanum Panætius, quod fuerit abstinens. Quidni laudet? Sed in illo alia majora. Laus abstinentiæ non hominis est solum, sed etiam temporum illorum. Omni Macedonum gaza, quæ fuit maxima, potitus est Paullus : tantum in ærarium pecuniæ invexit, ut unius imperatoris præda finem attulerit tributorum. At hic nihil domum suam præter memoriam nominis sempiternam detulit. Imitatus patrem Africanus nihilo locupletior Carthagine eversa. Quid? qui ejus collega fuit in censura, L. Mummius, numquid copiosior, quum copiosissimam urbem funditus sustulisset? Italiam ornare quam domum suam maluit. Quanquam, Italia ornata, domus ipsa mihi videtur ornatior. Nullum igitur vitium tetrius est (ut eo, unde egressa est, referat se oratio) quam avaritia, præsertim in principibus rempublicam gubernantibus. Habere enim quæstui rempublicam non modo turpe est, sed sceleratum etiam et nefarium. Itaque, quod Apollo Pythius oraculum edidit, Spartam nulla re alia, nisi avaritia esse perituram, id videtur non solum Lacedæmoniis, sed etiam omnibus opulentis populis prædixisse. Nulla autem re conciliare facilius benevolentiam multitudinis possunt ii, qui reipublicæ præsunt, quam abstinentia et continentia. Qui vero se populares volunt, ob eamque causam aut agra-

Digitized by Google

suite l'équité, qui est anéantie du moment que chacun ne peut conserver sa propriété. Nous avons dit, en effet, que la condition essentielle de toute cité, c'est de permettre à chacun de posséder ses biens librement et avec une entière sécurité. Et, en ruinant ainsi l'État, les hommes dont nous parlons n'obtiennent pas même cette faveur publique qu'ils espéraient. Celui qu'ils dépouillent devient leur ennemi, celui qu'ils enrichissent dissimule la satisfaction qu'il éprouve; le débiteur surtout cache sa joie, de peur qu'on ne pense qu'il était insolvable. Mais l'homme à qui l'on a fait injustice s'en souvient, et laisse éclater son mécontentement; et quand même ceux qui ont reçu une gratification inique seraient en plus grand nombre que ceux dont les droits ont été indignement méconnus, ils ne seraient pas pour cela le parti le plus important; car ici ce n'est pas le nombre, c'est le poids qu'il faut voir. Quelle sorte d'équité est-ce là que d'enlever au possesseur un champ qui est la propriété de sa famille depuis longues années ou même depuis des siècles, pour en faire jouir un intrus?

XXIII. C'est pour quelque injustice de ce genre que les Lacédémoniens chassèrent l'éphore Lysandre et mirent à mort leur roi Agis, ce qu'on n'avait pas encore vu chez eux. A dater de cette époque Sparte fût déchirée par des troubles continuels; des tyrans s'élevèrent, les meilleurs citoyens furent exterminés, et l'admirable constitution de cette république s'écroula de toutes parts. Sparte ne périt pas seule; le mal qui l'anéantissait gagna de proche en proche, comme un fléau contagieux; et, parti de Lacédémone, il infesta bientôt toute la Grèce. Et nous, n'avons-nous pas vu les Gracques, fils de Tib. Gracchus, cet excellent citoyen, et petits-fils du premier Africain, perdus par leur zèle coupable pour la loi agraire? Le Sicyonien Aratus, au contraire, a mérité les plus grands éloges. Sa patrie était, depuis cinquante ans, sous le joug des tyrans, lorsqu'il partit d'Argos pour Sicyone, s'y introduisit secrètement, s'en rendit le maître, surprit et mit à mort le tyran Nicoclès: aussitôt après il rappela six cents exilés qui avaient été les plus riches citoyens de la ville, et rendit à l'État son ancienne liberté. Mais bientôt il aperçut de grandes difficultés pour le règlement des propriétés; d'une part, il regardait comme très-injuste de laisser dans l'indigence ceux qu'il avait rappelés, et dont les biens étaient possédés par autrui; de l'autre, il ne pensait pas qu'il fût très-équitable de troubler une possession qui remontait à cinquante ans, surtout parce que la plupart de ces biens étaient passés par héritage, par achat, ou sous forme de dot, dans les mains de gens qui en jouissaient de bonne foi; il jugea donc qu'on ne devait ni dépouiller les nouveaux propriétaires, ni laisser les anciens sans une juste indemnité. Voyant bien qu'il fallait de l'argent pour arranger l'affaire, il annonça qu'il allait partir pour Alexandrie, et demanda qu'on ne touchât à rien jusqu'à son retour. Arrivé en toute hâte près de Ptolémée son hôte, le second roi d'Alexandrie, il lui exposa qu'il voulait rendre sa patrie à la liberté, et lui fit connaître l'état des choses. Ce grand homme obtint facilement de l'opulent monarque un secours d'argent considérable. De retour à Sicyone, il se fit un con-

riam rem tentant, ut possessores pellantur suis sedibus, aut pecunias creditas debitoribus condonandas putant, ii labefactant fundamenta reipublicæ : concordiam primum, quæ esse non potest, quum aliis adimuntur, aliis condonantur pecuniæ; deinde æquitatem, quæ tollitur omnis, si habere suum cuique non licet. Id enim est proprium, ut supra dixi, civitatis atque urbis, ut sit libera et non sollicita suæ rei cujusque custodia. Atque in hac pernicie reipublicæ ne illam quidem consequuntur, quam putant, gratiam. Nam, cui res erepta est, est inimicus; cui data est, etiam dissimulat se accipere voluisse, et maxime in pecuniis creditis occultat suum gaudium, ne videatur non fuisse solvendo. At vero ille, qui accipit injuriam, et meminit et præ se fert dolorem suum : nec, si plures sunt ii, quibus improbe datum est, quam illi, quibus injuste ademptum est, idcirco plus etiam valent. Non enim numero hæc judicantur, sed pondere. Quam autem habet æquitatem, ut agrum multis annis aut etiam seculis ante possessum, qui nullum habuit, habeat; qui autem habuit, amittat?

XXIII. Ac propter hoc injuriæ genus Lacedæmonii Lysandrum ephorum expulerunt; Agin regem, quod nunquam antea apud eos acciderat, necaverunt : exque eo tempore tantæ discordiæ secutæ sunt, ut et tyranni exsisterent, et optimates exterminarentur, et præclarissime constituta respublica dilaberetur. Nec vero solum ipsa cecidit, sed etiam reliquam Græciam evertit contagionibus malorum, quæ a Lacedæmoniis profectæ manarunt latius. Quid? nostros Gracchos, Ti. Gracchi, summi viri, filios, Africani nepotes, nonne agrariæ contentiones perdiderunt? At vero Aratus Sicyonius jure laudatur, qui, quum ejus civitas quinquaginta annos a tyrannis teneretur, profectus Argis Sicyonem clandestino introitu urbe est potitus, quumque tyrannum Nicoclem improviso oppressisset, sexcentos exsules, qui locupletissimi fuerant ejus civitatis, restituit, remque publicam adventu suo liberavit. Sed, quum magnam animadverteret in bonis et possessionibus difficultatem, quod et eos, quos ipse restituerat, quorum bona alii possederant, egere iniquissimum arbitrabatur, et quinquaginta annorum possessiones moveri non nimis æquum putabat, propterea quod tam longo spatio multa hereditatibus, multa emptionibus, multa dotibus tenebantur sine injuria, judicavit neque illis adimi, nec iis non satisfieri, quorum illa fuerant, oportere. Quum igitur statuisset, opus esse ad eam rem constituendam pecunia, Alexandriam se proficisci velle dixit, remque integram ad reditum suum jussit esse : isque celeriter ad Ptolemæum, suum hospitem, venit, qui tum regnabat alter post Alexandriam conditam. Cui quum exposuisset patriam se liberare velle causamque docuisset, a rege opulento vir summus facile impetravit, ut grandi pecunia adjuvaretur. Quam quum Sicyonem attulisset, adhibuit sibi in consi-

Digitized by Google

scil de quinze citoyens principaux, examina avec eux les titres de ceux qui avaient été dépouillés, et des nouveaux possesseurs; et après avoir évalué les biens en litige, il vint à bout de persuader aux uns de les restituer moyennant indemnité, et aux autres d'en recevoir la valeur et de renoncer à leurs titres. De cette façon tout le monde fut satisfait et la concorde se rétablit. O grand homme, vous étiez digne d'appartenir à notre république! Voilà comme il convient d'agir avec des citoyens, et non pas, comme nous l'avons vu deux fois, de planter la pique au milieu du forum et de vendre leurs biens à l'encan. Mais ce Grec pensa, en homme sage et excellent qu'il était, qu'on devait ménager les intérêts de tous; et jamais un bon citoyen n'aura d'autre politique et d'autre sagesse que de maintenir dans l'État la plus parfaite égalité de droit, et de ne mettre jamais aux prises les intérêts de ses concitoyens. Quoi! vous habiterez gratuitement la propriété d'autrui? Qu'est-ce à dire? voilà une maison que j'ai achetée ou bâtie, que j'entretiens, où je fais des dépenses continuelles, et vous viendrez de force vous y installer? N'est-ce pas là évidemment ce qui arrive, quand on dépouille les uns pour enrichir les autres? Et ces nouvelles lois sur l'abolition des dettes, que signifient-elles, sinon que vous achetez une terre avec mon argent, que vous gardez la terre, et que je perds l'argent?

XXIV. Il faut donc arrêter dans ses progrès ce fléau de la dette, qui fait tant de mal aux États. On le peut de plusieurs manières, pourvu que ce ne soit pas en frustrant les créanciers et en gratifiant les débiteurs du bien d'autrui. La société n'a pas de plus solide appui que la confiance réciproque des citoyens, confiance qui s'évanouit du moment où l'on n'est plus obligé d'acquitter ses dettes. Jamais les droits des créanciers ne furent plus violemment attaqués que sous mon consulat. Des hommes de tout ordre et de toute condition prirent les armes, formèrent des camps; je leur résistai si bien, que la république fut délivrée de ce grand fléau. Jamais les dettes n'avaient été plus considérables, jamais elles ne furent mieux ni plus facilement acquittées. L'espoir de frustrer ses créanciers une fois perdu, il fallut bien songer à les payer de bel argent. Mais cet homme qui triomphe aujourd'hui, et dont j'étais alors le vainqueur, exécute le dessein qu'il avait conçu depuis longtemps, et dont il ne pouvait plus tirer aucun fruit. Il avait tant de goût pour le mal, qu'il trouvait sa jouissance à le commettre même sans motif. Ceux qui seront appelés à gouverner la république auront donc une juste aversion pour ces largesses qui consistent à dépouiller les uns pour gratifier les autres. Ils veilleront avec un soin extrême à ce que les lois et les tribunaux assurent à chacun la libre possession de ses biens; à ce qu'on n'opprime pas les pauvres citoyens, impuissants à se défendre; à ce que l'envie n'empêche point les riches d'user à leur aise de leur fortune et de poursuivre le recouvrement de leurs créances. Mais les hommes d'État peuvent augmenter les ressources de leur pays; la guerre et la paix leur offrent mille moyens d'étendre ses revenus, son territoire, son empire. Voilà comment se signalent les grands hommes; voilà ce que nos ancêtres ont si souvent pratiqué. Ceux qui rendent de tels services à la république lui procurent les plus solides avantages, et arrivent eux-mêmes au comble de la faveur et de la gloire. Parmi ces préceptes relatifs à l'utile, Antipater de Tyr,

lium quindecim principes, cum quibus causas cognovit et eorum, qui aliena tenebant, et eorum, qui sua amiserant : perfecitque æstimandis possessionibus, ut persuaderet aliis, ut pecuniam accipere mallent, possessionibus cederent; aliis, ut commodius putarent numerari sibi, quod tanti esset, quam suum recuperare. Ita perfectum est, ut omnes concordia constituta sine querela discederent. O virum magnum dignumque, qui in republica nostra natus esset! Sic par est agere cum civibus, non, ut his jam vidimus, hastam in foro ponere et bona civium voci subjicere præconis. At ille Græcus (id quod fuit sapientis et præstantis viri) omnibus consulendum putavit : eaque est summa ratio et sapientia boni civis, commoda civium non divellere atque omnes æquitate eadem continere. Habitent gratis in alieno? Quid ita? ut, quum ego emerim, ædificarim, tuear, impendam, tu me invito fruare meo? Quid est aliud aliis sua eripere, aliis dare aliena? Tabulæ vero novæ quid habent argumenti, nisi ut emas mea pecunia fundum, eum tu habeas, ego non habeam pecuniam?

XXIV. Quamobrem, ne sit æs alienum, quod reipublicæ noceat, providendum est, quod multis rationibus caveri potest; non, si fuerit, ut locupletes suum perdant, debitores lucrentur alienum. Nec enim ulla res vehementius rempublicam continet, quam fides : quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. Nunquam vehementius actum est quam me consule, ne solveretur. Armis et castris tentata res est ab omni genere hominum et ordine : quibus ita restiti, ut hoc tantum malum de republica tolleretur. Nunquam nec majus æs alienum fuit, nec melius nec facilius dissolutum est : fraudandi enim spe sublata solvendi necessitas consecuta est. At vero hic nunc victor, tum quidem victus, quæ cogitarat, ea perfecit, quum ejus jam nihil interesset. Tanta in eo peccandi libido fuit, ut hoc ipsum eum delectaret, peccare, etiam si causa non esset. Ab hoc igitur genere largitionis, ut aliis detur, aliis auferatur, aberunt ii, qui rem publicam tuebuntur : in primisque operam dabunt, ut juris et judiciorum æquitate suum quisque teneat, et neque tenuiores propter humilitatem circumveniantur, neque locupletibus ad sua vel tenenda vel recuperanda obsit invidia; præterea, quibuscunque rebus vel belli vel domi poterunt, rempublicam augeant imperio, agris, vectigalibus. Hæc magnorum hominum sunt; hæc apud majores nostros factitata; hæc genera officiorum qui persequuntur, cum summa utilitate reipublicæ magnam ipsi adipiscentur et gratiam et gloriam. In his autem utilitatum præceptis Antipater Tyrius, Stoicus, qui Athenis nuper est mor-

Digitized by Google

qui est mort dernièrement à Athènes, reprochait à Panétius d'en avoir négligé deux : le soin de la santé et celui de la fortune. Je pense que ce grand philosophe n'a omis d'en parler que parce qu'ils n'échappent à personne. Quant à leur utilité, elle est incontestable. La santé se conserve par la connaissance de notre tempérament, par l'observation de ce qui peut lui être favorable ou nuisible, par la tempérance et les divers soins qu'il faut prendre du corps, par la pureté des mœurs, et enfin par l'art de ceux qui ont le secret de la rappeler et la rétablir. Quant à la fortune, il faut la chercher par des voies légitimes, la conserver par sa vigilance et son économie, l'augmenter par les mêmes moyens. Xénophon le Socratique a parfaitement traité toute cette matière dans son livre intitulé *l'Économique*, que j'ai traduit du grec en latin lorsque j'avais à peu près votre âge.

XXV. Il est souvent nécessaire de comparer entre elles les choses utiles; c'est là, comme vous le savez, la quatrième partie de notre sujet, et Panétius l'a passée sous silence. On compare assez fréquemment les biens du corps avec les biens extérieurs, et réciproquement les biens extérieurs avec ceux du corps; on compare aussi les biens du corps entre eux et les biens extérieurs, les uns avec les autres. C'est ainsi que l'on compare les biens du corps avec les biens extérieurs quand on demande si la santé vaut mieux que la richesse; les biens extérieurs avec ceux du corps, lorsqu'on demande s'il vaut mieux être riche qu'avoir la force d'un athlète; les biens corporels se comparent entre eux de cette sorte : la santé est-elle préférable au plaisir? la force à l'agilité? Enfin on compare entre eux les biens extérieurs, comme la gloire avec les richesses, les revenus de la ville avec ceux de la campagne. C'est à cette dernière espèce de comparaison qu'appartiennent les réponses fameuses de Caton l'ancien. On lui demandait quelle était la première richesse dans un patrimoine : « Les bons troupeaux, répondit-il. — Et la seconde? — Les troupeaux passables. — Et la troisième? — Les mauvais troupeaux. — Et ensuite? — Le labourage. » Celui qui l'interrogeait lui dit alors : « Et de prêter à usure, qu'en pensez-vous? » Caton repartit : « Et de tuer un homme, que vous en semble? » Tous ces exemples et bien d'autres encore prouvent que l'on compare souvent entre elles les choses utiles, et que nous avons eu raison d'ajouter cette quatrième partie à la division de Panétius. Mais pour tout ce qui regarde l'argent, les moyens de le gagner, de le placer, j'ajouterai volontiers de s'en servir; je vous conseillerai d'aller prendre des leçons auprès de ces excellentes gens qui se tiennent vers le milieu des portiques de Janus, plutôt que de venir en chercher dans une école de philosophie. Ce sont des choses pourtant qu'il est bon de connaître; car elles concernent l'utile auquel ce livre était consacré. Nous réservons pour le troisième la dernière partie de notre sujet.

LIVRE TROISIÈME.

I. P. Scipion, qui le premier fut surnommé l'Africain, avait coutume de dire, mon cher fils, à ce que nous apprend Caton, son contemporain : « qu'il n'était jamais moins oisif que lorsqu'on le voyait de loisir, et jamais moins seul que dans la solitude; » admirable parole, et bien digne d'un grand homme et d'un sage! Elle nous montre que dans ses moments de loisir Scipion pensait aux

tuus, duo præterita censet esse a Panætio, valetudinis curationem et pecuniæ : quas res a summo philosopho præteritas arbitror, quod essent facilles. Sunt certe utiles : sed valetudo sustentatur notitia sui corporis et observatione, quæ res aut prodesse soleant aut obesse, et continentia in victu omni atque cultu, corporis tuendi causa, et prætermittendis voluptatibus; postremo arte eorum, quorum ad scientiam hæc pertinent. Res autem familiaris quæri debet iis rebus, a quibus abest turpitudo; conservari autem diligentia et parsimonia; eisdem etiam rebus augeri. Has res commodissime Xenophon Socraticus persecutus est in eo libro, qui Œconomicus inscribitur : quem nos, ista fere ætate quum essemus, qua es tu nunc, e Græco in Latinum convertimus.

XXV. Sed utilitatum comparatio, quoniam hic locus erat quartus, a Panætio prætermissus, sæpe est necessaria. Nam et corporis commoda cum externis et externa cum corporis, et ipsa inter se corporis et externa cum externis comparari solent : cum externis corporis hoc modo comparantur, valere ut malis quam dives esse; cum corporis externa hoc modo, dives esse potius quam maximis corporis viribus; ipsa inter se corporis sic, ut bona valetudo voluptati anteponatur, vires celeritati; externorum autem, ut gloria divitiis, vectigalia urbana rusticis. Ex quo genere comparationis illud est Catonis senis : a quo quum quæreretur, « Quid maxime in re familiari expediret? » respondit : « Bene pascere. » — Quid secundum? — Satis bene pascere. — Quid tertium? — Male pascere. — Quid quartum? — Arare. » Et quum ille, qui quæsierat, dixisset : « Quid fenerari? » tum Cato : « Quid hominem occidere? » Ex quo et multis aliis intelligi debet, utilitatum comparationes fieri solere, recteque hoc adjunctum esse quartum exquirendorum officiorum genus. Sed toto hoc de genere, de quærenda, de collocanda pecunia, vellem etiam de utenda, commodius a quibusdam optimis viris ad Janum medium sedentibus quam ab ullis philosophis ulla in schola disputatur. Sunt tamen ea cognoscenda : pertinent enim ad utilitatem, de qua hoc libro disputatum est. Reliqua deinceps persequemur.

LIBER TERTIUS.

I. « P. Scipionem, Marce fili, eum, qui primus Africanus appellatus est, « dicere solitum », scripsit Cato, qui fuit ejus fere æqualis, « nunquam se minus otiosum esse, quam quum otiosus; nec minus solum, quam quum solus esset. Magnifica vero vox et magno viro ac sapiente

Digitized by Google

affaires, et qu'il savait s'entretenir avec lui-même dans la solitude; de telle sorte qu'il n'était jamais oisif, et qu'il pouvait se passer quelquefois de l'entretien d'autrui. Ainsi deux choses qui paralysent d'ordinaire l'esprit des hommes éveillaient au contraire le sien. Je voudrais qu'il me fût permis d'en dire autant de moi; mais si je ne puis atteindre jusqu'à la perfection de ce grand génie, je fais du moins tous mes efforts pour en approcher. Éloigné des affaires publiques et du barreau par des armes sacriléges et par l'empire de la force, je me trouve dans un loisir continuel. Et par la même raison, vivant loin de la ville, parcourant les campagnes, je suis souvent seul avec moi-même. Mais je ne puis comparer mon loisir à celui de l'Africain, ni ma solitude à la sienne. Lui, qui était élevé aux plus hautes dignités de l'État, prenait quelquefois du loisir pour se délasser de ses nobles travaux, et, fuyant la foule et le bruit du monde, il venait goûter le calme de la solitude, et s'y réfugier comme dans un port tranquille. Mais moi, ce n'est point le désir du repos, c'est l'impossibilité d'agir qui m'a conduit où je suis. Le sénat n'est plus, la justice est anéantie; que trouverais-je au forum ou dans le palais des Pères qui fût digne de m'occuper? Aussi, moi qui vivais naguère au milieu du peuple, exposé à tous les regards, je fuis maintenant la vue des infâmes qui ont tout envahi; je me cache autant qu'il m'est permis, et je me trouve souvent dans la plus complète solitude. Toutefois comme j'ai appris des sages que non-seulement il faut, entre différents maux, choisir les moindres, mais que nous devons encore recueillir dans nos malheurs le bien qu'ils peuvent renfermer, je jouis de mon loisir (quoique je sente bien que ce n'est pas là celui qui devait être réservé au sauveur de la patrie), et je ne me laisse point aller à une déplorable langueur, dans cette solitude que je n'ai point cherchée et que la nécessité m'impose. L'Africain, je l'avoue, se montrait d'une trempe bien plus vigoureuse que moi; il ne nous a légué aucun monument de son génie, aucun ouvrage de son loisir, aucun fruit de sa solitude; et nous devons conclure que son esprit, toujours occupé et nourri de grandes et fécondes pensées, ne lui laissait jamais sentir sa solitude ni son repos. Pour moi, je n'ai pas cette énergie, je ne puis me distraire de ma solitude par la force de mes méditations, et j'ai été obligé de recourir à ces travaux littéraires qui soutiennent et occupent mon esprit. Aussi j'ai plus écrit en quelques mois, depuis le renversement de la république, que je n'avais fait en plusieurs années, pendant qu'elle était encore debout.

II. La philosophie tout entière, mon cher fils, est une terre fertile et qui porte des fruits abondants; vous n'en trouverez pas une seule partie qui soit inculte ou stérile; mais de toutes la plus féconde est celle qui traite de nos devoirs et nous donne les préceptes d'une vie régulière et honnête. Ce sont là des leçons que vous recevez tous les jours, j'en ai la ferme confiance, de notre ami Cratippe, le premier des philosophes de ce siècle; mais il est avantageux pour vous qu'elles retentissent de tous côtés à vos oreilles, et que vous n'entendiez pas d'autre discours, s'il est possible. C'est ce que doivent faire tous les jeunes gens qui pensent à s'honorer dans leur vie; et je ne sais trop, mon fils, si vous n'y êtes pas plus obligé que tout autre. On s'attend de toutes parts que vous imiterez votre père dans ses travaux, que vous

digna! quæ declarat illum et in otio de negotiis cogitare, et in solitudine secum loqui solitum; ut neque cessaret unquam et interdum colloquio alterius non egeret. Itaque duæ res, quæ languorem afferunt ceteris, illum acuebant, otium et solitudo. Vellem nobis hoc idem vere dicere liceret; sed, si minus imitatione tantam ingenii præstantiam consequi possumus, voluntate certe proxime accedimus. Nam et a republica forensibusque negotiis armis impiis vique prohibiti, otium persequimur, et ob eam causam urbe relicta rura peragrantes sæpe soli sumus. Sed neque hoc otium cum Africani otio nec hæc solitudo cum illa comparanda est. Ille enim requiescens a reipublicæ pulcherrimis muneribus otium sibi sumebat aliquando, et a cœtu hominum frequentiaque interdum, tanquam in portum, se in solitudinem recipiebat. Nostrum autem otium negotii inopia, non requiescendi studio constitutum est. Exstincto enim senatu deletisque judiciis, quid est, quod dignum nobis aut in curia aut in foro agere possimus? Itaque, qui in maxima celebritate atque in oculis civium quondam vixerimus, nunc fugientes conspectum sceleratorum, quibus omnia redundant, abdimus nos, quantum licet, et sæpe soli sumus. Sed, quia sic ab hominibus doctis accepimus, non solum ex malis eligere minima oportere, sed etiam excerpere ex his ipsis, si quid inesset boni : propterea et otio fruor, non illo quidem, quo debebat is, qui quondam peperisset otium civitati, nec eam solitudinem languere patior, quam mihi affert necessitas, non voluntas. Quanquam Africanus majorem laudem meo judicio assequebatur. Nulla enim ejus ingenii monumenta mandata literis, nullum opus otii, nullum solitudinis munus exstat : ex quo intelligi debet, illum mentis agitatione investigationeque earum rerum, quas cogitando consequebatur, neque otiosum nec solum unquam fuisse. Nos autem, qui non tantum roboris habemus, ut cogitatione tacita a solitudine abstrahamur, ad hanc scribendi operam omne studium curamque convertimus. Itaque plura brevi tempore, eversa, quam multis annis, stante republica, scripsimus.

II. Sed, quum tota philosophia, mi Cicero, frugifera et fructuosa, nec ulla pars ejus inculta ac deserta sit, tum nullus feracior in ea locus est nec uberior, quam de officiis, a quibus constanter honesteque vivendi præcepta ducuntur. Quare, quanquam a Cratippo nostro, principe hujus memoriæ philosophorum, hæc te assidue audire atque accipere confido, tamen conducere arbitror, talibus aures tuas vocibus undique circumsonare, nec eas, si fieri possit, quidquam aliud audire. Quod quum omnibus est faciendum, qui vitam honestam ingredi cogitant, tum

Digitized by Google

recueillerez la succession de ses honneurs, et peut-être l'héritage de sa gloire. Songez d'ailleurs que l'on demandera beaucoup à celui qui a reçu les enseignements de Cratippe, et les a reçus à Athènes. Vous êtes allé en quelque sorte acquérir d'eux la sagesse : revenir à vide serait bien honteux ; ce serait une tache à la gloire de la ville et à la renommée du maître. Ainsi donc faites tous vos efforts, livrez-vous au travail le plus opiniâtre (si toutefois c'est un travail que d'apprendre, et non pas un plaisir), ne négligez rien ; et puisque je vous ai fourni tous les moyens de vous instruire, ne donnez pas à penser que vous vous êtes manqué à vous-même. Mais je n'insisterai pas davantage, car je ne vous adresse guère de lettre où vous ne trouviez de pressantes exhortations. Revenons maintenant à la dernière partie de notre sujet. Panétius, qui, sans contredit, a traité des devoirs avec le plus grand soin, et que j'ai principalement suivi dans cet ouvrage, à quelques exceptions près, a divisé toute la matière en trois parties, qui correspondent aux diverses sortes de questions que les hommes s'adressent d'ordinaire à propos des devoirs. Nous avons vu en effet que l'on peut se demander si le parti à prendre est honnête ou honteux, s'il est utile ou nuisible ; et qu'on délibère souvent quand l'honnête semble en opposition avec l'utile, pour savoir lequel des deux il faut choisir. Panétius explique en trois livres tout ce qui concerne les deux premières parties ; il prit l'engagement de traiter la troisième dans la suite, mais il n'a jamais tenu sa promesse. J'en suis d'autant plus étonné que, suivant le témoignage de Posidonius, son disciple, il vécut encore trente ans après avoir publié son ouvrage. Ce qui me surprend aussi, c'est que Posidonius ait à peine effleuré ce sujet dans quelques fragments, tandis que, de son aveu, il n'est pas dans toute la philosophie de point plus important. Je suis loin d'ailleurs de me rendre au sentiment de ceux qui soutiennent que Panétius n'a pas omis de le traiter, mais qu'il l'a négligé à dessein et par d'excellentes raisons, attendu que l'utile ne peut jamais être en opposition avec l'honnête. J'admets volontiers que l'on puisse discuter sur l'opportunité qu'il y aurait à développer ou non cette troisième partie de la division de Panétius ; mais ce qui est incontestable, c'est que Panétius devait s'en occuper, qu'il en avait formé le dessein, et que plus tard il l'a abandonné. Car il me semble que si un auteur divise son sujet en trois parties, et n'en développe que deux, il lui reste encore la troisième. Ajoutez qu'à la fin de son troisième livre, Panétius promet de traiter plus tard cette dernière question. Vous faut-il encore d'autres preuves ? Voici un témoignage d'une grande valeur, celui de Posidonius. Nous lisons dans une de ses lettres qu'un disciple de Panétius, P. Rutilius Rufus, disait assez souvent : « que jamais peintre n'avait voulu se charger de mettre la dernière main à la Vénus de Cos qu'Apelle avait laissée imparfaite, et dont la tête, d'une merveilleuse beauté, ôtait tout espoir de faire dignement le reste ; que de même jamais philosophe n'avait entrepris d'achever l'ouvrage de Panétius, tellement ce qu'il en avait fait était admirable. »

III. On ne peut donc avoir le moindre doute sur l'intention de Panétius ; mais aurait-il eu raison de joindre cette troisième partie à son traité des Devoirs ? aurait-il eu tort ? Voilà une question sur

haud scio, an nemini potius quam tibi. Sustines enim non parvam exspectationem imitandæ industriæ nostræ, magnam honorum, nonnullam fortasse nominis. Suscepisti onus præterea grave et Athenarum et Cratippi : ad quos quum tanquam ad mercaturam bonarum artium sis profectus, inanem redire turpissimum est, dedecorantem et urbis auctoritatem et magistri. Quare, quantum conniti animo potes, quantum labore contendere (si discendi labor est potius quam voluptas), tantum fac ut efficias : neve committas, ut, quum omnia suppeditata sint a nobis, tute tibi defuisse videare. Sed hæc hactenus : multa enim sæpe ad te cohortandi gratia scripsimus. Nunc ad reliquam partem propositæ divisionis revertamur. Panætius igitur, qui sine controversia de officiis accuratissime disputavit, quemque nos, correctione quadam adhibita, potissimum secuti sumus, tribus generibus propositis, in quibus deliberare homines et consultare de officio solerent, uno quum dubitarent, honestumne id esset, de quo ageretur, an turpe ; altero, utilene esset, an inutile ; tertio, si id, quod speciem haberet honesti, pugnaret cum eo, quod utile videretur, quomodo ea discerni oporteret ; de duobus generibus primis tribus libris explicavit ; de tertio autem genere deinceps se scripsit dicturum, nec exsolvit id, quod promiserat. Quod eo magis miror, quia scriptum a discipulo ejus Posidonio est, triginta annis vixisse Panætium, postea quam illos libros edidisset. Quem locum miror a Posidonio breviter esse tactum in quibusdam commentariis ; præsertim quum scribat nullum esse locum in tota philosophia tam necessarium. Minime vero assentior iis, qui negant eum locum a Panætio prætermissum, sed consulto relictum, nec omnino scribendum fuisse, quia nunquam posset utilitas cum honestate pugnare. De quo alterum potest habere dubitationem, adhibendumne fuerit hoc genus, quod in divisione Panætii tertium est, an plane omittendum : alterum dubitari non potest, quin a Panætio susceptum sit, sed relictum. Nam, qui e divisione tripartita duas partes absolverit, huic necesse est restare tertiam. Præterea in extremo libro tertio de hac parte pollicetur se deinceps esse dicturum. Accedit eodem testis locuples Posidonius, qui etiam scribit in quadam epistola, P. Rutilium Rufum dicere solere, qui Panætium audierat, « ut nemo pictor esset inventus, qui Coæ Veneris eam partem, quam Apelles inchoatam reliquisset, absolveret (oris enim pulchritudo reliqui corporis imitandi spem auferebat), sic ea, quæ Panætius prætermisisset et non perfecisset, propter eorum, quæ perfecisset, præstantiam neminem esse persecutum. »

III. Quamobrem de judicio Panætii dubitari non potest : rectene autem hanc tertiam partem ad exquirendum officium adjunxerit, an secus, de eo fortasse dubitari potest.

Digitized by Google

laquelle les esprits peuvent se partager. Que l'honnête soit, en effet, le seul bien, comme les Stoïciens le prétendent, ou qu'il soit un bien si excellent, comme le veut votre école péripatéticienne, que tous les autres mis en regard ne valent pas la peine qu'on y songe, il est indubitable que jamais l'utile ne peut entrer en comparaison avec l'honnête. Aussi nous dit-on que Socrate maudissait ceux qui les premiers avaient séparé dans leur opinion ces deux choses, indissolublement unies par la nature. Les Stoïciens ont abondé dans le sens de Socrate; selon eux, tout ce qui est honnête est utile, et rien n'est utile qui ne soit honnête. Si Panétius avait pour maxime que l'on doit cultiver la vertu pour les avantages qu'elle procure, comme le prétendent ceux qui ne recherchent au monde que le plaisir ou l'absence de la douleur, il lui serait permis de soutenir que l'utile est quelquefois en opposition avec l'honnête. Mais comme il entend et maintient que le seul bien pour l'homme c'est l'honnête, et que tous les prétendus avantages d'où l'honnête est exclu ne sauraient en aucune façon améliorer la vie qui les possède et laisser un vide dans celle qui en est privée, il semble qu'un tel philosophe ne pouvait prendre au sérieux les incertitudes des hommes qui hésitent entre l'honnête et l'utile, et les comparent entre eux. Quand les Stoïciens disent que le souverain bien c'est de vivre conformément à la nature, cela signifie, si je ne me trompe, être toujours fidèle à la vertu, et quant au reste, choisir ce qui est conforme à la nature, mais à condition que la vertu n'y mette point obstacle. On déclare donc, au nom de ces principes, que c'est un tort de vouloir comparer l'utile avec l'honnête, et que sur cette dernière partie de notre sujet il n'y a aucun précepte à donner. Mais l'honnête dont parlent les Stoïciens, le pur et véritable honnête, ne se trouve que dans les sages et ne peut jamais être séparé de la vertu. Ceux au contraire qui n'ont pas la sagesse parfaite ne s'élèvent pas à cette honnêteté suprême, et dans leur conduite vous n'en voyez que l'image. Tous les devoirs dont nous parlons dans cet ouvrage sont ceux que les Stoïciens appellent devoirs moyens; ils sont d'une application générale, et tous les hommes peuvent les remplir : reconnaissons au moins que beaucoup s'en acquittent ou par la seule force de leur bon naturel, ou grâce aux lumières de l'éducation. Mais pour ce devoir que les mêmes philosophes appellent le vrai bien, c'est la perfection absolue à laquelle il ne manque rien, comme ils disent, et que personne ne peut atteindre, si ce n'est le sage. Une action conforme aux devoirs du second ordre semble être souverainement parfaite aux yeux du vulgaire, qui ne comprend pas à quelle distance de la perfection elle se trouve, et, dans la mesure de son intelligence, n'y voit rien que d'accompli. C'est ce qui arrive fréquemment lorsqu'il s'agit de juger un poëme, un tableau, ou quelque autre objet d'art; les ignorants trouvent admirable et délicieux ce qui ne l'est réellement pas; et pourquoi sont-ils charmés? parce qu'il y a dans l'ouvrage quelque mérite qui fait impression sur eux, et qu'ils sont entièrement incapables de saisir et de comprendre les défauts. Mais lorsque leur goût a été formé par les gens habiles, ils renoncent facilement à leur première opinion.

IV. Les devoirs que nous expliquons dans ces li-

Nam, sive honestum solum bonum est, ut Stoicis placet, sive, quod honestum est, id ita summum bonum est, quemadmodum Peripateticis vestris videtur, ut omnia ex altera parte collocata vix minimi momenti instar habeant, dubitandum non est, quin nunquam possit utilitas cum honestate contendere. Itaque accepimus Socratem exsecrari solitum eos, qui primum hæc natura cohærentia opinione distraxissent. Cui quidem ita sunt Stoici assensi, ut et, quidquid honestum esset, id utile esse censerent, nec utile quidquam, quod non honestum. Quod si is esset Panætius, qui virtutem propterea colendam diceret, quod ea efficiens utilitatis esset, ut ii, qui res expetendas vel voluptate vel indolentia metiuntur : liceret ei dicere utilitatem aliquando cum honestate pugnare. Sed, quum sit is, qui id solum bonum judicet, quod honestum sit, quæ autem huic repugnent specie quadam utilitatis, eorum neque accessione meliorem vitam fieri nec decessione pejorem, non videtur ejusmodi debuisse deliberationem introducere, in qua quod utile videretur, cum eo, quod honestum est, compararetur. Etenim, quod summum bonum a Stoicis dicitur, convenienter naturæ vivere, id habet hanc, ut opinor, sententiam : cum virtute congruere semper, cetera autem, quæ secundum naturam essent, ita legere, si ea virtuti non repugnarent. Quod quum ita sit, putant quidam hanc comparationem non recte introductam, nec omnino de eo genere quidquam præcipiendum fuisse. Atque illud quidem honestum, quod proprie vereque dicitur, id in sapientibus est solis, neque a virtute divelli unquam potest. In iis autem, in quibus sapientia perfecta non est, ipsum illud quidem perfectum honestum nullo modo, similitudines honesti esse possunt. Hæc enim omnia officia, de quibus his libris disputamus (media Stoici appellant), ea communia sunt et late patent; quæ et ingenii bonitate multi assequuntur et progressione discendi. Illud autem officium, quod rectum iidem appellant, perfectum atque absolutum est, et, ut iidem dicunt, omnes numeros habet, nec præter sapientem cadere in quemquam potest. Quum autem aliquid actum est, in quo media officia compareant, id cumulate videtur esse perfectum; propterea, quod vulgus, quid absit a perfecto, non fere intelligit; quatenus autem intelligit, nihil putat prætermissum : quod item in poematis, in picturis usu venit in aliisque compluribus, ut delectentur imperiti laudentque ea, quæ laudanda non sint : ob eam, credo, causam, quod insit in iis aliquid probi, quod capiat ignaros, qui iidem, quid in unaquaque re vitii sit, nequeant judicare. Itaque, quum sunt docti a peritis, desistunt facile a sententia.

IV. Hæc igitur officia, de quibus his libris disserimus,

Digitized by Google

vres forment donc, suivant les Stoïciens, comme une seconde honnêteté, qui n'est plus seulement l'attribut des sages, mais à laquelle tout le genre humain est appelé. Il n'est point d'homme vertueux qui ne cède à l'autorité de ces devoirs. Lorsqu'on parle de la magnanimité des deux Décius ou des deux Scipions, de la justice de Fabricius ou d'Aristide, ce n'est pas de la justice ou de la grandeur d'âme du sage qu'on entend faire l'éloge. Aucun de ces grands hommes n'était sage dans le sens rigoureux du mot; Caton et Lélius, qu'on nommait les sages, ne méritaient pas davantage ce beau titre; les sept sages de la Grèce ne le méritaient pas non plus; mais l'accomplissement habituel des devoirs de second ordre leur donnait une certaine ressemblance avec le sage véritable. Ainsi donc, s'il est hors de doute qu'on ne peut comparer l'honnêteté parfaite avec l'utile qui lui semblerait opposé, il n'est pas moins certain que jamais on ne doit mettre aucun avantage en parallèle avec cette honnêteté commune que font paraître dans leurs mœurs ceux qui aspirent au titre d'hommes de bien. Nous devons observer et maintenir sans cesse dans notre conduite cette honnêteté qui tombe sous l'intelligence vulgaire, aussi religieusement que les sages observent l'honnêteté véritable et parfaite; autrement il n'y aurait pour nous aucun progrès effectif et durable dans le chemin de la vertu. Mais jusqu'ici nous n'avons parlé que de ceux qui méritent le nom d'hommes de bien, en s'acquittant avec fidélité de leurs devoirs. Ceux au contraire qui rapportent tout à leur propre intérêt et ne veulent pas que l'honnêteté emporte la balance, ceux-là comparent souvent, quand il s'agit de faire un choix entre les choses, ce qui est honnête avec ce qu'ils croient utile; c'est ce que les hommes de bien ne font jamais. J'estime donc que Panétius, en disant que les hommes ont coutume d'hésiter entre l'honnête et l'utile, avait en vue précisément ce qu'il disait, que les hommes ont coutume d'hésiter, et non pas qu'ils dussent hésiter! C'est une grande honte non-seulement de préférer l'utile à l'honnête, mais même de les comparer et de balancer entre eux. Comment se fait-il donc que nous puissions quelquefois hésiter, et qu'il faille recourir à un long examen? c'est, je crois, qu'alors nous ne sommes pas bien fixés sur la nature des choses que nous considérons. Il arrive en effet des circonstances où ce qui passe le plus souvent pour être honteux cesse d'avoir ce caractère. Je vais vous en donner un exemple d'une grande portée. Est-il un crime plus infâme que de tuer non-seulement un homme, mais un ami? Direz-vous cependant qu'il se soit souillé d'un crime celui qui a tué un tyran, quoique son ami? Ce n'est pas là du moins le sentiment du peuple Romain, qui, de toutes les belles actions, regarde celle-là comme la plus admirable. Est-ce donc que l'utile l'aurait emporté sur l'honnête? Disons plutôt que l'utile est sorti de l'honnête. Pour que nous puissions reconnaître le parti le plus sage dans toutes les circonstances où ce que nous appelons l'utile nous semblera en opposition avec l'honnête, il nous faut établir une règle générale que nous suivrons chaque fois qu'un conflit se présentera, et qui nous donnera la garantie de ne jamais nous écarter de notre devoir. Cette règle sera conforme aux principes et à la doctrine des Stoïciens, car ce sont leurs maximes que nous avons adoptées dans cet ouvrage. Quoi-

quasi secunda quædam honesta esse dicunt, non sapientium modo propria, sed cum omni hominum genere communia. Itaque iis omnes, in quibus est virtutis indoles, commoventur. Nec vero, quum duo Decii aut duo Scipiones fortes viri commemorantur, aut quum Fabricius aut Aristides justus nominantur, aut ab illis fortitudinis aut ab his justitiæ tanquam a sapiente petitur exemplum : nemo enim horum sic sapiens, ut sapientem volumus intelligi, nec hi, qui sapientes habiti et nominati, M. Cato et C. Lælius sapientes fuerunt; ne illi quidem septem : sed ex mediorum officiorum frequentia similitudinem quamdam gerebant speciemque sapientium. Quocirca nec id, quod vere honestum est, fas est cum utilitatis repugnantia comparari, nec id, quod communiter appellamus honestum, quod colitur ab iis, qui bonos se viros haberi volunt, cum emolumentis unquam est comparandum : tamque id honestum, quod in nostram intelligentiam cadit, tuendum conservandumque nobis est, quam illud, quod proprie dicitur vereque est honestum, sapientibus. Aliter enim teneri non potest, si qua ad virtutem est facta progressio. Sed hæc quidem de iis, qui conservatione officiorum existimantur boni. Qui autem omnia metiuntur emolumentis et commodis, neque ea volunt præponderari honestate, ii solent in deliberando honestum cum eo, quod utile putant, comparare : boni viri non solent. Itaque existimo, Panætium, quum dixerit « homines solere in hac comparatione dubitare, » hoc ipsum sensisse, quod dixerit, « solere » modo, non etiam « oportere. » Etenim non modo pluris putare, quod utile videatur, quam quod honestum; sed etiam hæc inter se comparare et in his addubitare turpissimum est. Quid ergo est, quod nonnunquam dubitationem afferre soleat considerandumque videatur? Credo, si quando dubitatio accidit, quale sit id, de quo consideretur. Sæpe enim tempore fit, ut, quod turpe plerumque haberi soleat, inveniatur non esse turpe. Exempli causa ponatur aliquid, quod pateat latius. Quod potest majus esse scelus, quam non modo hominem, sed etiam familiarem hominem occidere? Num igitur se astrinxit scelere, si quis tyrannum occidit quamvis familiarem? Populo quidem Romano non videtur, qui ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat. Vicit ergo utilitas honestatem? Imo vero honestatem utilitas consecuta est. Itaque, ut sine ullo errore dijudicare possimus, si quando cum illo, quod honestum intelligimus, pugnare id videbitur, quod appellamus utile, formula quædam constituenda est: quam si sequemur in comparatione rerum, ab officio nunquam recedemus. Erit autem hæc formula Stoicorum rationi disciplinæque maxime consentanea : quam quidem his li-

Digitized by Google

que je sache bien que l'ancienne Académie et vos Péripatéticiens, qui autrefois se confondaient dans une même école, placent l'honnête fort au-dessus de l'utile; cependant je trouve plus de noblesse dans les sentiments de ceux qui nous apprennent que tout ce qui est honnête est utile, et que rien n'est utile de ce qui n'est pas honnête, que dans une doctrine où l'on m'enseigne qu'il y a quelque chose d'honnête qui n'est pas utile, et quelque chose d'utile qui n'est pas honnête. Notre Académie nous donne d'ailleurs pleine et entière liberté d'adopter et de soutenir toute opinion qui nous paraît le plus probable. Mais je reviens à la règle générale.

V. Enlever à autrui ce qui lui appartient, chercher son profit au détriment de son semblable, c'est là quelque chose de plus contraire à la nature que la mort, la pauvreté, la douleur, et tout ce qui nous frappe dans notre corps ou dans nos biens extérieurs. D'abord une telle action va au renversement de la société et de toute union entre les hommes. Si nous sommes tout prêts à nous attaquer et nous dépouiller les uns les autres pour servir nos intérêts, voilà la société du genre humain, c'est-à-dire ce qu'il y a au monde de plus conforme à la nature, qui se dissout nécessairement. Imaginez que les membres de notre corps aient tous la conscience d'eux-mêmes, et que chacun d'eux vienne à penser que le moyen de se bien porter c'est d'attirer à soi la santé et la force du membre voisin, bientôt le corps tomberait dans un état de langueur qui l'acheminerait nécessairement à la mort; tout pareillement, si chacun de nous, ne pensant qu'à son propre avantage, dépouille son voisin et tire tout ce qu'il peut du bien d'autrui, la société et l'union des hommes est infailliblement détruite. Il est permis à tout homme d'acquérir pour lui-même, de préférence aux autres, les choses nécessaires à la vie; les lois de la nature ne s'y opposent pas. Mais ce que la nature ne peut souffrir, c'est que nous augmentions nos richesses, notre pouvoir, nos ressources, au détriment d'autrui. Et ce n'est pas seulement la nature ou le droit des gens, ce sont encore les lois de chaque peuple, ce solide fondement des cités, qui nous font ce commandement formel de ne point nuire à autrui pour notre propre avantage. En effet, ce que les lois ont en vue, ce qu'elles veulent, c'est que la société qu'elles protégent se maintienne dans toute son intégrité; et ceux qui travaillent à sa ruine, elles les condamnent à l'amende, aux fers, à l'exil, à la mort. Cette règle nous est encore bien plus énergiquement imposée par la raison naturelle, qui est la loi divine et humaine : ceux qui obéissent à ses ordres, c'est-à-dire tous les hommes qui veulent vivre conformément à la nature, ne porteront jamais les mains sur le bien d'autrui, et auraient horreur de s'approprier ce qui ne leur appartient pas. L'élévation et la grandeur d'âme, la douceur, la justice, la libéralité, sont bien plus conformes à la nature que les plaisirs, la vie, les richesses, toutes choses qu'une grande âme méprise et tient à néant, lorsqu'elle les met en balance avec l'utilité commune. Chercher son avantage au détriment d'autrui est chose plus contraire à la nature que la mort, la douleur et tous les maux de ce genre. Entreprendre de grands travaux, passer par les plus rudes épreuves, pour servir, pour protéger, s'il est possible, toutes les nations, à l'exemple de cet

bris propterea sequimur, quod, quanquam et a veteribus Academicis et a Peripateticis vestris, qui quondam iidem erant, quæ honesta sunt, anteponuntur iis, quæ videntur utilia, tamen splendidius hæc ab eis disseruntur, quibus, quidquid honestum est, idem utile videtur, nec utile quidquam, quod non honestum, quam ab iis, quibus aut honestum aliquid non utile, aut utile non honestum. Nobis autem nostra Academia magnam licentiam dat, ut, quodcunque maxime probabile occurrat, id nostro jure liceat defendere. Sed redeo ad formulam.

V. Detrahere igitur alteri aliquid, et hominem hominis incommodo suum commodum augere magis est contra naturam, quam mors, quam paupertas, quam dolor, quam cetera, quæ possunt aut corpori accidere, aut rebus externis. Nam principio tollit convictum humanum et societatem. Si enim sic erimus affecti, ut propter suum quisque emolumentum spoliet aut violet alterum, disrumpi necesse est eam, quæ maxime est secundum naturam, humani generis societatem. Ut, si unumquodque membrum sensum hunc haberet, ut posse putaret se valere, si proximi membri valetudinem ad se traduxisset, debilitari et interire totum corpus necesse esset; sic, si unusquisque nostrum ad se rapiat commoda aliorum, detrahatque, quod cuique possit, emolumenti sui gratia, societas hominum et communitas evertatur necesse est. Nam, sibi ut quisque malit, quod ad usum vitæ pertineat, quam alteri acquirere, concessum est, non repugnante natura; illud natura non patitur, ut aliorum spoliis nostras facultates, copias, opes augeamus. Neque vero hoc solum natura et jure gentium, sed etiam legibus populorum, quibus in singulis civitatibus respublica continetur, eodem modo constitutum est, ut non liceat sui commodi causa nocere alteri. Hoc enim spectant leges, hoc volunt, incolumem esse civium conjunctionem : quam qui dirimunt, eos morte, exsilio, vinclis, damno coercent. Atque hoc multo magis efficit ipsa naturæ ratio, quæ est lex divina et humana : cui parere qui velit, (omnes autem parebunt, qui secundum naturam volent vivere) nunquam committet, ut alienum appetat, et id, quod alteri detraxerit, sibi assumat. Etenim multo magis est secundum naturam excelsitas animi et magnitudo, itemque comitas, justitia, liberalitas, quam voluptas, quam vita, quam divitiæ : quæ quidem contemnere et pro nihilo ducere comparantem cum utilitate communi magni animi et excelsi est. Detrahere autem de altero sui commodi causa magis est contra naturam, quam mors, quam dolor, quam cetera generis ejusdem. Itemque magis est secundum naturam pro omnibus gentibus, si fieri possit, conservandis aut juvandis maximos labores molestias-

Digitized by Google

Hercule que la reconnaissance des peuples plaça dans l'assemblée des immortels, voilà une vie bien plus conforme à la nature que celle qui s'écoulerait dans la solitude, non-seulement loin de toute peine, mais parmi les plus grandes voluptés, dans l'abondance de tous les biens; ajoutons-y même, avec une beauté et des forces merveilleuses. Il n'est pas une grande âme, il n'est pas un noble génie qui ne préférât de beaucoup la première destinée à la seconde. Dès que l'homme obéit à la nature, on voit donc qu'il ne peut nuire à son semblable. Celui qui viole les droits d'autrui pour servir ses propres intérêts croit de deux choses l'une, ou qu'il ne fait rien de contraire à la nature, ou que la mort, la pauvreté, la douleur, la perte de ses enfants, de ses proches, de ses amis, sont plus à redouter que de faire tort à son prochain. S'il pense que l'on peut, sans offenser la nature, attenter aux droits d'autrui, que servira-t-il de raisonner avec un homme qui dépouille tout sentiment humain? S'il croit que c'est une fâcheuse extrémité, mais qu'il est des choses plus redoutables encore, comme la mort, la pauvreté, la douleur, son erreur vient de ce qu'il regarde les maux du corps et ceux de la fortune comme plus terribles que les maux de l'âme.

VI. Tous les hommes doivent donc avoir pour règle constante de ne point séparer leur utilité particulière de l'utilité générale. Si chacun ne pense qu'à son propre intérêt, dès lors la société est dissoute. Il est encore facile d'entendre que si la nature commande à l'homme de faire du bien à son semblable, quel qu'il soit, par cela seul qu'il est homme comme lui, il en résulte nécessairement que, conformément à cette même nature, l'intérêt de chacun se trouve dans l'intérêt commun. S'il en est ainsi, nous sommes tous sous l'empire d'une seule et même loi naturelle; et partant, en vertu de la loi qui nous régit, nous ne pouvons attenter aux droits de nos semblables. Le premier principe étant vrai, le dernier est vrai conséquemment. C'est une absurdité que de dire, comme certains hommes, qu'ils ne feraient aucun tort à leur père ou à leur frère; mais qu'ils ne se croient obligés à rien envers le reste de leurs concitoyens. Ils pensent donc que les membres d'une même société ne se trouvent sous la garantie d'aucun droit, ne sont associés dans aucun but d'utilité commune? Cette opinion, je le déclare, conduit directement au renversement de toute société. Pour ceux qui disent que l'on doit respecter ses concitoyens, mais nullement les étrangers, ils détruisent la société générale du genre humain, et dès lors qu'elle n'existe plus, la bienfaisance, la libéralité, la bonté, la justice, sont anéanties avec elle; ceux qui attaquent ces vertus adressent leur offense jusqu'aux Dieux immortels. Car ce sont les Dieux qui ont établi entre tous les hommes cette société, dont le lien le plus puissant est de penser qu'il est plus contraire à la nature de faire tort à son semblable que de voir la fortune nous accabler, et de souffrir tous les maux du corps, et même ceux de l'âme, qui ne portent point atteinte à la justice. Car la justice est la maîtresse et la reine de toutes les vertus.

Quelqu'un dira peut-être : Est-ce que le sage, se sentant mourir de faim, ne pourra pas enlever le pain d'un homme qui ne sert à rien en ce monde? Certainement non, car ma vie ne m'est pas plus précieuse que cette disposition de mon

que suscipere, imitantem Herculem illum, quem hominum fama beneficiorum memor in concilio cœlestium collocavit, quam vivere in solitudine non modo sine ullis molestiis, sed etiam in maximis voluptatibus, abundantem omnibus copiis, ut excellas etiam pulchritudine et viribus. Quocirca optimo quisque et splendidissimo ingenio longe illam vitam huic anteponit. Ex quo efficitur hominem naturæ obedientem homini nocere non posse. Deinde, qui alterum violat, ut ipse aliquid commodi consequatur, aut nihil existimat se facere contra naturam, aut magis fugiendam censet mortem, paupertatem, dolorem, amissionem etiam liberorum, propinquorum, amicorum, quam facere cuiquam injuriam. Si nihil existimat contra naturam fieri hominibus violandis, quid cum eo disseras, qui omnino hominem ex homine tollat? Sin fugiendum id quidem censet, sed multo illa pejora, mortem, paupertatem, dolorem : errat in eo, quod ullum aut corporis aut fortunæ vitium vitiis animi gravius existimat.

VI. Ergo unum debet esse omnibus propositum, ut eadem sit utilitas uniuscujusque et universorum : quam si ad se quisque rapit, dissolvetur omnis humana consortio. Atque etiam, si hoc natura præscribit, ut homo homini, quicunque sit, ob eam ipsam causam, quod is homo sit, consultum velit, necesse est secundum eamdem naturam omnium utilitatem esse communem. Quod si ita est, una continemur omnes et eadem lege naturæ : idque ipsum si ita est, certe violare alterum naturæ lege prohibemur. Verum autem primum : verum igitur extremum. Nam illud quidem absurdum est, quod quidam dicunt, parenti se aut fratri nihil detracturos sui commodi causa; aliam rationem esse civium reliquorum. Hi sibi nihil juris, nullam societatem communis utilitatis causa statuunt esse cum civibus : quæ sententia omnem societatem distrahit civitatis. Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, ii dirimunt communem humani generis societatem : qua sublata, beneficentia, liberalitas, bonitas, justitia funditus tollitur. Quæ qui tollunt, etiam adversus deos immortales impii judicandi sunt. Ab iis enim constitutam inter homines societatem evertunt, cujus societatis arctissimum vinculum est magis arbitrari esse contra naturam hominem homini detrahere sui commodi causa, quam omnia incommoda subire vel externa vel corporis vel etiam ipsius animi, quæ non vacent justitia. Hæc enim una virtus omnium est domina et regina virtutum. Forsitan quispiam dixerit : Nonne igitur sapiens, si fame ipse conficiatur, abstulerit cibum alteri homini ad nullam rem utili? Minime vero. Non enim mihi est vita mea utilior, quam animi talis affectio,

Digitized by Google

cœur à ne faire tort à personne pour mon propre intérêt. Mais encore si un homme de bien, près de mourir de froid, peut enlever le manteau d'un tyran cruel et inhumain, comme Phalaris, ne l'enlèvera-t-il pas? Toutes ces questions sont très-faciles à résoudre. Si vous dérobez quoi que ce soit au dernier des hommes, votre conduite est injuste et vous péchez contre la loi de la nature. Cependant si l'utilité de la république, si l'intérêt du genre humain sont intéressés à votre conservation, et que vous dérobiez quelque chose à autrui pour sauver vos jours, vous ne serez pas coupable; mais, à cette exception près, vous devez souffrir tous les maux plutôt que d'entreprendre sur le bien d'autrui. Car la maladie, la pauvreté et toutes les misères ne sont pas plus contre la nature que le dommage causé à l'un de nos semblables; et rien n'est plus contraire à la nature que de porter atteinte à l'utilité commune, car rien n'est plus injuste. La loi naturelle, qui protége surtout l'intérêt public, ordonne sans contredit que les choses nécessaires à la vie soient, s'il le faut, retirées à l'homme lâche et inutile, pour être données au bon citoyen, à l'homme de cœur, dont la mort entraînerait un grand dommage pour le pays; mais elles n'autorisent qui que ce soit à devenir injuste par amour-propre ou par égoïsme. L'homme de bien s'acquittera toujours de ses devoirs en songeant à l'utilité commune et en travaillant au maintien de cette société humaine, sur laquelle on ne peut trop revenir. Quant à ce qui touche Phalaris, la question n'a rien d'embarrassant. Entre les tyrans et nous, il n'est aucune société; ils se sont séparés violemment de la communauté des hommes. Par conséquent il n'est point contraire à la nature de dépouiller, quand on le peut, celui qu'il est honnête de mettre à mort. C'est une race impie et méchante dont il faut à tout prix purger la société; car de même que l'on coupe les membres où le sang et les esprits ne se portent plus et qui sont nuisibles au reste du corps, il faut, par la même raison, retrancher du corps social les êtres qui, sous la figure de l'homme, cachent toute la cruauté des bêtes farouches. Toutes les questions que l'on peut s'adresser, lorsqu'il s'agit de reconnaître son devoir dans les circonstances critiques, sont du genre de celles que nous venons d'examiner.

VII. Je crois que Panétius aurait résolu ces diverses difficultés, si quelque conjoncture ou d'autres occupations ne l'avaient empêché d'exécuter son dessein. Pour s'aider à les résoudre, on trouvera dans les livres précédents assez de préceptes qui apprendront à discerner quelles sont les choses à fuir comme interdites par le devoir, quelles sont celles que l'on peut se permettre comme ne blessant point l'honnêteté. Notre ouvrage est presque achevé; mais, pour y mettre la dernière main, il faut que nous recourions à la méthode des géomètres, qui ne donnent pas la preuve de toutes leurs propositions, mais demandent qu'on leur accorde certains principes, pour rendre leurs démonstrations plus faciles : je demande donc, mon cher enfant, que vous m'accordiez, si vous le pouvez, que rien au monde n'est désirable si ce n'est l'honnête. Si cette maxime ne convient pas à Cratippe, vous m'accorderez du moins que de tous les biens l'honnête est le plus désirable pour son excellence propre.

neminem ut violem commodi mei gratia. Quid? si Phalarim, crudelem tyrannum et immanem, vir bonus, ne ipse frigore conficiatur, vestitu spoliare possit, nonne faciat? Hæc ad judicandum sunt facillima. Nam, si quid ab homine ad nullam partem utili utilitatis tuæ causa detraxeris, inhumane feceris contraque naturæ legem : sin autem is tu sis, qui multam utilitatem reipublicæ atque hominum societati, si in vita remaneas, afferre possis; si quid ob eam causam alteri detraxeris, non sit reprehendendum. Sin autem id non sit ejusmodi, suum cuique incommodum ferendum est potius, quam de alterius commodis detrahendum. Non igitur magis est contra naturam morbus aut egestas aut quid ejusmodi, quam detractio atque appetitio alieni; sed communis utilitatis derelictio contra naturam est; est enim injusta. Itaque lex ipsa naturæ, quæ utilitatem hominum conservat et continet, decernet profecto, ut ab homine inerti atque inutili ad sapientem, bonum, fortem virum transferantur res ad vivendum necessariæ; qui si occiderit, multum de communi utilitate detraxerit; modo hoc ita faciat, ut ne ipse de se bene existimans seseque diligens hanc causam habeat ad injuriam. Ita semper officio fungetur utilitati consulens hominum, et ei, quam sæpe commemoro, humanæ societati. Nam, quod ad Phalarim attinet, perfacile judicium est. Nulla enim societas nobis cum tyrannis, sed potius summa distractio est; neque est contra naturam spoliare eum, si possis, quem est honestum necare : atque hoc omne genus pestiferum atque impium ex hominum communitate exterminandum est. Etenim, ut membra quædam amputantur, si et ipsa sanguine et tanquam spiritu carere cœperunt et nocent reliquis partibus corporis : sic ista in figura hominis feritas et immanitas belluæ a communi tanquam humanitatis corpore segreganda est. Hujus generis quæstiones sunt omnes eæ, in quibus ex tempore officium exquiritur.

VII. Ejusmodi igitur, credo, res Panætium persecuturum fuisse, nisi aliqui casus aut occupatio ejus consilium peremisset. Ad quas ipsas consultationes ex superioribus libris satis multa præcepta sunt, quibus perspici possit, quid sit propter turpitudinem fugiendum; quid sit, quod idcirco fugiendum non sit, quod omnino turpe non sit. Sed, quoniam operi inchoato prope tamen absoluto tanquam fastigium imponimus, ut geometræ solent non omnia docere, sed postulare, ut quædam sibi concedantur, quo facilius, quæ volunt, explicent : sic ego a te postulo, mi Cicero, ut mihi concedas, si potes, nihil præter id, quod honestum sit, propter se esse expetendum. Sin hoc non licet per Cratippum, at illud certe dabis, quod honestum sit, id esse maxime propter se expetendum. Mihi utrumvis satis est : et tum hoc tum illud probabilius videtur, nec præterea quidquam probabile. Ac primum in hoc

Digitized by Google

L'un ou l'autre de ces principes me suffira. Pour moi, c'est tantôt le premier, tantôt le second qui me paraît le plus probable; mais, après eux, aucun autre principe ne m'offre de vraisemblance. Et d'abord je dois défendre Panétius, qui n'a pas dit et ne pouvait pas dire que l'honnête fût quelquefois en opposition avec l'utile, mais seulement avec ce qui semble utile. Il affirme en plusieurs endroits qu'il n'est rien d'utile qui ne soit honnête, et rien d'honnête qui ne soit utile; il déclare que rien n'a été plus pernicieux à la vie de l'homme que l'opinion de ceux qui séparent ces deux choses. Ce n'est donc pas pour que nous préférions jamais l'utile à l'honnête, mais pour que nous puissions en faire un juste discernement, que Panétius introduit entre l'honnête et l'utile cette opposition dont toute la force est dans l'apparence, et qui n'existe point dans la réalité. Mais il n'a point rempli la tâche qu'il s'était marquée; nous allons essayer de suppléer à son silence sans le secours de personne, et, comme on dit, avec notre propre Minerve. Car je n'ai rien trouvé de satisfaisant dans les auteurs qui, depuis Panétius, ont voulu traiter cette matière, et qui sont venus entre mes mains.

VIII. Lorsqu'il nous semble voir l'utile de quelque côté, nous nous y portons nécessairement; mais si, après examen, nous découvrons qu'une chose utile en apparence est contraire à l'honnêteté, alors il nous faut non-seulement renoncer à l'utilité qu'elle nous promettait, mais reconnaître que si elle est déshonnête, elle ne peut être utile en aucune sorte. Car s'il n'est rien de plus contraire à la nature que ce qui blesse l'honnêteté, puisque la nature veut partout l'équité la décence, la constance, et repousse les défauts opposés; et si d'un autre côté rien n'est plus conforme à cette même nature que l'utile, il s'ensuit manifestement qu'une même chose ne peut être à la fois déshonnête et utile. Disons encore que si nous sommes nés pour l'honnêteté, et qu'elle soit au monde la seule chose désirable, comme Zénon l'affirme, ou au moins la plus désirable de toutes, et incomparablement au dessus des autres, comme le pense Aristote, il en résulte nécessairement que l'honnête est ou le bien unique, ou le souverain bien; or ce qui est un bien est certainement utile; donc tout ce qui est honnête est utile. Mais les méchants se portent avec avidité vers le parti qui leur semble avantageux, et voient souvent, par une erreur fatale, leur utilité où l'honnête n'est pas. De là viennent les assassinats, les empoisonnements, les testaments supposés; de là les vols, les concussions, le pillage des alliés et des citoyens indignement dépouillés; de là les richesses scandaleuses et le pouvoir odieux qu'elles donnent; de là la passion de ces ambitieux qui veulent régner dans un État libre, passion la plus criminelle et la plus infâme que l'on puisse imaginer. Ils voient ou plutôt ils croient voir l'avantage que leur rapportera leur crime, et ils ne voient nullement, je ne dis pas les menaces des lois qu'ils renversent si souvent, mais le châtiment de l'infamie, qui est de tous le plus cruel. Il faut donc proscrire ce genre de délibération, toute criminelle et impie, où l'on se demande si l'on prendra le parti de l'honnête qui se montre sans difficulté, ou si l'on se souillera sciemment d'un crime : le doute seul est coupable, lors même qu'on ne se déciderait pas à faire le mal. Jamais on ne doit mettre en délibération les choses sur lesquelles il est honteux de délibérer. Jamais non plus

Panætius defendendus est, quod non utilia cum honestis pugnare aliquando posse dixerit (neque enim ei fas erat) sed ea, quæ viderentur utilia. Nihil vero utile, quod non idem honestum, nihil honestum, quod non idem utile sit, sæpe testatur; negatque ullam pestem majorem in vitam hominum invasisse, quam eorum opinionem, qui ista distraxerint. Itaque non, ut aliquando anteponeremus utilia honestis, sed ut ea sine errore dijudicaremus, si quando incidissent, induxit eam, quæ videretur esse, non quæ esset, repugnantiam. Hanc igitur partem relictam explebimus nullis adminiculis, sed, ut dicitur, Marte nostro. Neque enim quidquam est de hac parte post Panætium explicatum, quod quidem mihi probaretur, de iis, quæ in manus meas venerint.

VIII. Quum igitur aliqua species utilitatis objecta est, commoveri necesse est. Sed si, quum animum attenderis, turpitudinem videas adjunctam ei rei, quæ speciem utilitatis attulerit : tum non utilitas relinquenda est, sed intelligendum, ubi turpitudo sit, ibi utilitatem esse non posse. Quod si nihil est tam contra naturam quam turpitudo (recta enim et convenientia et constantia natura desiderat aspernaturque contraria) nihilque tam secundum naturam quam utilitas : certe in eadem re utilitas et turpitudo esse non potest. Itemque, si ad honestatem nati sumus, eaque aut sola expetenda est, ut Zenoni visum est, aut certe omni pondere gravior habenda, quam reliqua omnia, quod Aristoteli placet : necesse est, quod honestum sit, id esse aut solum aut summum bonum; quod autem bonum, id certe utile : ita, quidquid honestum, id utile. Quare error hominum non proborum, quum aliquid, quod utile visum est, arripuit, id continuo secernit ab honesto. Hinc sicæ, hinc venena, hinc falsa testamenta nascuntur : hinc furta, peculatus, expilationes direptionesque sociorum et civium : hinc opum nimiarum potentiæ non ferendæ, postremo etiam in liberis civitatibus regnandi exsistunt cupiditates, quibus nihil nec tetrius nec fœdius excogitari potest. Emolumenta enim rerum fallacibus judiciis vident; pœnam, non dico legum, quas sæpe perrumpunt, sed ipsius turpitudinis, quæ acerbissima est, non vident. Quamobrem hoc quidem deliberantium genus pellatur e medio (est enim totum sceleratum et impium) qui deliberant, utrum id sequantur, quod honestum esse videant, aut se scientes scelere contaminent : in ipsa enim dubitatione facinus inest, etiam si ad id non pervenerint. Ergo ea deliberanda omnino non sunt, in quibus est turpis ipsa deliberatio. Atque etiam ex omni deliberatione celandi

Digitized by Google

nous ne devons être inclinés vers le mal par l'espérance que nous concevrions de pouvoir le cacher. Pour peu que nous ayons retiré de fruit de la philosophie, nous devons être suffisamment persuadés qu'alors même qu'il nous serait possible de dérober nos actions aux regards des Dieux et des hommes, le devoir nous commanderait toujours de ne nous porter à aucun acte d'avarice, d'iniquité, d'incontinence ou de débauche.

IX. C'est à ce propos que Platon raconte l'aventure de Gygès, qui voyant la terre entr'ouverte après une grande pluie, descendit dans cette ouverture, et y aperçut, suivant la tradition, un cheval d'airain dans les flancs duquel des portes étaient pratiquées : les ayant ouvertes, il vit le cadavre d'un homme qui était d'une taille extraordinaire, et qui avait au doigt un anneau d'or. Gygès tira cet anneau et le mit à son doigt; puis, comme il était un des bergers du roi, il revint près de ses compagnons. Se trouvant parmi eux, lorsqu'il tournait le chaton de son anneau en dedans de la main, il n'était vu de personne et voyait tout le monde; et quand il replaçait l'anneau dans sa position naturelle, il redevenait visible. A la faveur de ce talisman, il séduisit la reine, fit périr de complicité avec elle le roi son maître, se débarrassa de tous ceux qui lui portaient ombrage, et commit tous ces crimes sans être vu de personne. Ainsi, par la vertu magique de cet anneau, Gygès devint tout à coup roi de Lydie. Si le sage possédait un tel anneau, il ne se croirait en aucune façon plus autorisé à faire le mal que s'il ne l'avait pas; car l'homme de bien recherche la vertu et non l'impunité. Ici, quelques philosophes, qui sont certainement de très-honnêtes gens, mais qui n'ont pas toute la pénétration possible, disent que l'aventure racontée par Platon est controuvée et purement imaginaire; comme si Platon la donnait pour véritable ou même pour vraisemblable! Voici ce que signifie l'histoire de l'anneau. Supposez que vous puissiez acquérir la fortune, la puissance, la royauté, en commettant un crime qui n'aura nul témoin, ne sera soupçonné de personne, et n'arrivera jamais à la connaissance des Dieux ni des hommes, commettrez-vous ce crime? Ces philosophes nient que la chose soit possible. Je ne pense pas comme eux, mais je leur dis : Supposez par extraordinaire qu'elle soit possible; que feriez-vous? Ils s'obstinent ridiculement à en nier la possibilité, et ils ne voient pas la portée de notre question. Quand nous leur demandons ce qu'ils feraient s'ils pouvaient commettre le crime impunément, il ne s'agit pas de savoir s'ils en trouveront réellement l'occasion, mais nous les mettons en quelque sorte à la question : s'ils répondent qu'assurés de l'impunité, ils passeraient outre, ils se reconnaissent tout préparés au crime; s'ils répondent le contraire, ils avouent que les choses déshonnêtes sont à fuir par elles-mêmes. Mais revenons à notre sujet.

X. Il se présente beaucoup de circonstances où nous avons à délibérer sur les partis avantageux qui se présentent; je ne parle pas des cas où l'on délibère si l'on commettra un crime qui serait en apparence d'une grande utilité, car ici le doute seul est coupable; mais de ceux où l'on se demande si l'on peut faire ce qui serait utile sans blesser l'honnêteté. Lorsque Brutus retirait l'autorité consulaire à son collègue Tarquin Collatin, il pouvait paraître injuste, car il s'était aidé de ses conseils et de son bras pour expulser les

et occultandi spes opinioque removenda est. Satis enim nobis, si modo in philosophia aliquid profecimus, persuasum esse debet, si omnes deos hominesque celare possimus, nihil tamen avare, nihil injuste, nihil libidinose, nihil incontinenter esse faciendum.

IX. Hinc ille Gyges inducitur a Platone, qui quum terra discessisset magnis quibusdam imbribus, descendit in illum hiatum, æneumque equum, ut ferunt fabulæ, animadvertit, cujus in lateribus fores essent : quibus apertis corpus hominis mortui vidit magnitudine inusitata, annulumque aureum in digito; quem ut detraxit, ipse induit (erat autem regius pastor); tum in concilium se pastorum recepit. Ibi quum palam ejus annuli ad palmam converterat, a nullo videbatur, ipse autem omnia videbat; idem rursus videbatur, quum in locum annulum inverterat. Itaque hac opportunitate annuli usus reginæ stuprum intulit, eaque adjutrice regem dominum interemit; sustulit quos obstare arbitrabatur : nec in his eum facinoribus quisquam potuit videre. Sic repente annuli beneficio rex exortus est Lydiæ. Hunc igitur ipsum annulum si habeat sapiens, nihilo plus sibi licere putet peccare, quam si non haberet. Honesta enim bonis viris, non occulta quæruntur. Atque hoc loco philosophi quidam, minime mali illi quidem, sed non satis acuti, fictam et commentitiam fabulam prolatam dicunt a Platone : quasi vero ille aut factum id esse aut fieri potuisse defendat. Hæc est vis hujus annuli et hujus exempli : si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, quum aliquid divitiarum, potentiæ dominationis, libidinis causa feceris; si id diis hominibus que futurum sit semper ignotum : sisne facturus? Negant id fieri posse. Quanquam potest id quidem; sed quæro, quod negant posse, id si posset, quidnam facerent? Urgent rustice sane. Negant enim posse, et in eo perstant; hoc verbum quid valeat, non vident. Quum enim quærimus, si celare possint, quid facturi sint; non quærimus, possintne celare : sed tanquam tormenta quædam adhibemus, ut, si responderint se impunitate proposita facturos, quod expediat, facinorosos se esse fateantur; si negent, omnia turpia per se ipsa fugienda esse concedant. Sed jam ad propositum revertamur.

X. Incidunt multæ sæpe causæ, quæ conturbent animos utilitatis specie, non, quum hoc deliberetur, relinquendane sit honestas propter utilitatis magnitudinem (nam id quidem improbum est); sed illud, possitne id, quod utile videatur, fieri non turpiter. Quum Collatino collegæ Brutus imperium abrogabat, poterat videri facere id injuste : fuerat enim in regibus expellendis socius Bruti,

Digitized by Google

rois. Mais les principaux citoyens avaient pris la résolution de proscrire tout ce qui portait le nom de Tarquin, d'abolir entièrement tout ce qui rappelait le souvenir de l'autorité royale; et cette détermination, utile à la patrie, était tellement honnête qu'elle devait plaire même à Collatin. Ainsi donc ce parti, tout utile qu'il était, ne fut adopté que parce qu'il était honnête; je dis plus, sans ce caractère d'honnêteté il n'eût même pas été utile. Mais il n'en est pas ainsi de l'action du fondateur de Rome. Séduit par un avantage apparent, persuadé qu'il lui était plus utile de régner seul que de partager le pouvoir avec un autre, il donna la mort à son frère. Il mit donc en oubli et la piété fraternelle et l'humanité, pour arriver à une fin qui ne pouvait lui tenir l'utilité qu'elle promettait; cependant il allégua pour prétexte le saut des remparts, et couvrit cet acte de barbarie d'une excuse qui n'était ni sérieuse ni suffisante. Il a donc commis un crime, si je puis le dire sans offenser Quirinus, ou l'ombre de Romulus. Nous ne devons pas cependant trahir nos intérêts et les abandonner à autrui; nos besoins nous font une loi d'y veiller, mais à cette condition que nous n'offensions jamais nos semblables. Chrysippe a très-bien dit, entre autres choses : « Celui qui court dans le stade doit s'efforcer par tous les moyens qui sont en lui de remporter le prix de la course; mais il lui est interdit d'arrêter du pied ou de la main ceux qui le lui disputent. De même, dans la vie, il n'est pas injuste que chacun pourvoie à ses besoins; l'injustice commence du moment où l'on fait tort à autrui. » C'est surtout dans l'amitié que l'on risque le plus souvent de manquer à son devoir; car il est également contre le devoir de refuser à nos amis le service qu'on peut leur rendre sans scrupule, et de leur accorder ce que l'honnêteté défend. Mais, pour tout ce qui concerne les rapports d'amitié, il est une règle bien simple et facile à retenir. On doit préférer l'amitié à tout ce qui semble purement utile, comme les honneurs, les richesses, les plaisirs et autres biens du même genre; mais un homme de bien ne trahira jamais pour son ami, ni la république, ni la bonne foi, ni son serment; et s'il est appelé à le juger, il dépouillera alors le caractère d'ami pour prendre celui de juge. Tout ce qu'il se permettra en faveur de l'amitié, ce sera de faire des vœux intérieurement pour que la bonne cause se trouve du côté de son ami, et de lui donner tout le temps de défendre ses droits devant son tribunal, sans excéder cependant la mesure marquée par les lois. Mais lorsqu'après avoir prêté le serment il lui faudra prononcer la sentence, qu'il se souvienne alors qu'il a Dieu pour témoin, c'est-à-dire, comme je l'interprète, sa conscience, qui est le présent le plus divin que Dieu ait fait à l'homme. Nos ancêtres avaient une fort belle coutume, que nous aurions dû garder pour le bien de la république : c'était de ne demander au juge que ce qu'il pouvait faire sans blesser sa conscience. Cette règle revient parfaitement à ce que nous disions tout à l'heure des devoirs d'un homme appelé à juger son ami. Si l'on devait toujours faire ce qui plaît à son ami, il n'y aurait plus d'amitiés, mais des complots. Je ne parle ici que des amitiés vulgaires; car les hommes véritablement sages et les grands cœurs ne donneront jamais de tels embarras à leurs amis. On raconte que Damon et Phintias, tous deux Pythagoriciens, étaient unis par une si belle amitié, que l'un d'eux, condamné à mort par Denys le tyran, ayant demandé quelques jours pour mettre ordre à ses affaires de famille, l'autre s'engagea comme caution à demeurer pendant son absence,

consiliorum et adjutor. Quum autem consilium hoc principes cepissent, cognationem Superbi nomenque Tarquiniorum, et memoriam regni esse tollendam : quod erat utile, patriæ consulere, id erat ita honestum, ut etiam ipsi Collatino placere deberet. Itaque utilitas valuit propter honestatem, sine qua ne utilitas quidem esse potuisset. At in eo rege, qui urbem condidit, non item. Species enim utilitatis animum pepulit ejus : cui quum visum esset utilius solum, quam cum altero regnare, fratrem interemit. Omisit hic et pietatem et humanitatem, ut id, quod utile videbatur neque erat, assequi posset; et tamen muri causam opposuit, speciem honestatis neque probabilem nec sane idoneam. Peccavit igitur : pace vel Quirini vel Romuli dixerim. Nec tamen nostræ nobis utilitates omittendæ sunt aliisque tradendæ, quum iis ipsi egeamus; sed suæ cuique utilitati, quod sine alterius injuria fiat, serviendum est. Scite Chrysippus, ut multa : « Qui stadium, inquit, currit, eniti et contendere debet, quam maxime possit, ut vincat; supplantare eum, quicum certet, aut manu depellere nullo modo debet. Sic in vita sibi quemque petere, quod pertineat ad usum, non iniquum est; alteri deripere jus non est. » Maxime autem perturbantur officia in amicitiis, quibus et non tribuere, quod recte possis, et tribuere, quod non sit æquum, contra officium est. Sed hujus generis totius breve et non difficile præceptum est. Quæ enim videntur utilia, honores, divitiæ, voluptates, cetera generis ejusdem, hæc amicitiæ nunquam anteponenda sunt. At neque contra rempublicam neque contra jusjurandum ac fidem amici causa vir bonus faciet; ne si judex quidem erit de ipso amico. Ponit enim personam amici quum induit judicis. Tantum dabit amicitiæ, ut veram amici causam esse malit, ut orandæ litis tempus, quoad per leges liceat, accommodet. Quum vero jurato sententia dicenda sit, meminerit deum se adhibere testem, id est, ut ego arbitror, mentem suam, qua nihil homini dedit deus ipse divinius. Itaque præclarum a majoribus accepimus morem rogandi judicis, si eum teneremus, QUÆ SALVA FIDE FACERE POSSET. Hæc rogatio ad ea pertinet, quæ paullo ante dixi honeste amico a judice posse concedi. Nam, si omnia facienda sint, quæ amici velint, non amicitiæ tales, sed conjurationes putandæ sint. Loquor autem de communibus amicitiis : nam in sapientibus viris perfectisque nihil potest esse tale. Damonem et Phintiam, Pythagoreos, ferunt hoc animo inter se fuisse, ut, quum eorum alteri Dionysius tyrannus diem necis destinavisset, et is, qui morti addictus esset, paucos sibi dies commen-

Digitized by Google

et à mourir pour lui s'il n'était pas revenu à l'époque fatale. Mais le premier se représenta au jour marqué, et cette fidélité mutuelle inspira une telle admiration au tyran, qu'il leur demanda d'être admis en tiers dans leur amitié. Lors donc qu'en amitié l'utilité apparente est en opposition avec l'honnête, méprisons cette utilité, et rendons-nous au parti le plus noble. Et quand un ami nous demande un service que l'honneur désapprouve, préférons la religion et l'équité à l'amitié. C'est ainsi que nous saurons reconnaître quel est ce véritable devoir que nous cherchons maintenant à déterminer pour toutes les circonstances difficiles.

XI. C'est aux États surtout que l'apparence de l'utile fait commettre des fautes nombreuses, témoin la destruction de Corinthe par le peuple Romain. Les Athéniens furent encore plus cruels en faisant couper les pouces aux Éginètes, qui avaient une marine puissante. Cette barbarie leur paraissait utile; car Égine était trop près du Pirée, et par conséquent trop dangereuse. Mais rien de ce qui est cruel ne peut être utile; car la nature, dont nous devons suivre les inspirations, répugne essentiellement à la cruauté. C'est encore agir très-mal que d'interdire le séjour de nos villes aux étrangers et de les en chasser, comme fit Pennus du temps de nos pères, et Papius tout récemment. Sans doute rien n'est plus juste que de ne pas donner les droits de citoyen à celui qui n'est pas de la cité; c'est un abus que la loi des deux consuls Crassus et Scévola a prévenu fort sagement; mais il y a de l'inhumanité à ne point admettre les étrangers dans la ville. Combien n'admirons-nous pas, au contraire, ces exemples mémorables où ce qui semblait l'utilité publique a été sacrifié à l'honnêteté! Notre histoire en est pleine, mais le plus beau est celui que notre république a donné pendant la seconde guerre Punique, lorsque, après la malheureuse journée de Cannes, elle a fait paraître un plus fier courage qu'à aucune époque de ses prospérités; pas le moindre signe de frayeur, nulle démonstration pacifique. Tel est l'empire de l'honnête, qu'il fait évanouir l'apparence de l'utile. Les Athéniens, ne pouvant arrêter le flot de l'invasion des Perses, résolurent d'abandonner leur ville, de déposer les femmes et les enfants à Trézène, et de se retirer dans leurs vaisseaux pour défendre sur mer la liberté de la Grèce. Un certain Cyrsile leur conseillait de demeurer dans la ville et d'y recevoir la loi de Xerxès; ils le lapidèrent. Sans doute ce conseil pouvait paraître utile; mais quand le devoir est d'un côté, la véritable utilité ne se trouve jamais de l'autre. Après l'heureuse issue de la guerre contre les Perses, Thémistocle vint déclarer, dans une assemblée publique, qu'il avait conçu un projet très-avantageux pour l'État, mais qu'il ne pouvait le divulguer. Il demanda au peuple de désigner quelqu'un avec qui il pût en conférer : on désigna Aristide. Thémistocle lui dit que l'on pouvait incendier secrètement la flotte des Lacédémoniens, retirée dans le golfe de Gythéum, et que cette perte serait un coup fatal pour la puissance de Lacédémone. Aristide l'ayant entendu, revint dans l'assemblée, où tous les esprits étaient dans une grande attente, et il leur déclara que le projet de Thémistocle était très-utile, mais nullement honnête. Les Athéniens jugèrent que s'il n'était pas honnête, il ne pouvait être utile, et le repoussèrent sans en avoir entendu un seul mot, et sur la seule parole d'Aristide. Ils

dandorum suorum causa postulavisset, vas factus est alter ejus sistendi, ut, si ille non revertisset, moriendum esset ipsi. Qui quum ad diem se recepisset, admiratus eorum fidem tyrannus, petivit, ut se ad amicitiam tertium adscriberent. Quum igitur id, quod utile videtur in amicitia, cum eo, quod honestum est, comparatur : jaceat utilitatis species, valeat honestas. Quum autem in amicitia, quæ honesta non sunt, postulabuntur, religio et fides anteponatur amicitiæ. Sic habebitur is, quem exquirimus, delectus officii.

XI. Sed utilitatis specie in republica sæpissime peccatur, ut in Corinthi disturbatione nostri. Durius etiam Athenienses, qui sciverunt, ut Æginetis, qui classe valebant, pollices præciderentur. Hoc visum est utile : nimis enim imminebat propter propinquitatem Ægina Piræeo. Sed nihil, quod crudele, utile : est enim hominum naturæ, quam sequi debemus, maxime inimica crudelitas. Male etiam, qui peregrinos urbibus uti prohibent, eosque exterminant, ut Pennus apud patres nostros, Papius nuper. Nam ESSE PRO CIVE, QUI CIVIS NON SIT, rectum est non licere : quam legem tulerunt sapientissimi consules Crassus et Sævola : usu vero urbis prohibere peregrinos sane inhumanum est. Illa præclara, in quibus publicæ utilitatis species præ honestate contemnitur. Plena exemplorum est nostra respublica quum sæpe alias, tum maxime bello Punico secundo : quæ Cannensi calamitate accepta majores animos habuit, quam unquam rebus secundis. Nulla timoris significatio, nulla mentio pacis. Tanta vis est honesti, ut speciem utilitatis obscuret. Athenienses quum Persarum impetum nullo modo possent sustinere, statuerentque, ut urbe relicta, conjugibus et liberis Trœzene depositis, naves conscenderent, libertatemque Græciæ classe defenderent, Cyrsilum quemdam suadentem, ut in urbe manerent Xerxemque reciperent, lapidibus cooperuerunt. Atque ille utilitatem sequi videbatur; sed ea nulla erat repugnante honestate. Themistocles post victoriam ejus belli, quod cum Persis fuit, dixit in concione se habere consilium reipublicæ salutare, sed id sciri non opus esse. Postulavit, ut aliquem populus daret, quicum communicaret. Datus est Aristides. Huic ille : Classem Lacedæmoniorum, quæ subducta esset ad Gytheum, clam incendi posse : quo facto frangi Lacedæmoniorum opes necesse esset. Quod Aristides quum audisset, in concionem magna exspectatione venit, dixitque perutile esse consilium, quod Themistocles afferret, sed minime honestum. Itaque Athenienses, quod honestum non esset, id ne utile quidem putaverunt, totamque

Digitized by Google

se conduisirent plus sagement que nous, qui accordons des franchises aux pirates et accablons d'impôts nos alliés.

XII. Qu'il soit donc bien établi que jamais on ne peut trouver l'utile dans un parti opposé à l'honnête, non pas même quand on aurait pris possession de ce prétendu avantage acquis malgré l'honneur. C'est déjà un malheur que de croire utile ce qui est déshonnête. Mais il arrive des circonstances, comme je l'ai dit, où l'utile paraît en opposition avec l'honnête, et où il faut se demander si cette opposition est réelle, ou si l'on peut concilier l'un avec l'autre. Voici une difficulté de ce genre. Un honnête homme est venu d'Alexandrie à Rhodes avec une forte cargaison de blé; il y a disette dans l'île et le blé s'y vend très-cher, mais notre marchand sait qu'un grand nombre de vaisseaux chargés de grains quittent le port d'Alexandrie pour venir à Rhodes; il en a rencontré dans sa route plusieurs autres qui prenaient la même direction : doit-il dire aux Rhodiens ce qu'il sait, ou garder le silence pour vendre son blé à meilleur compte? Nous supposons un homme qui a de la conscience et de l'honneur, un véritable homme de bien, qui n'hésitera pas à parler s'il voit du mal à se taire, mais qui se demande si le devoir veut qu'il parle sur les difficultés de cette nature. Diogène de Babylone, grave et célèbre Stoïcien, est d'un avis, et Antipater son disciple, esprit très-pénétrant, est de l'avis opposé. Ce dernier soutient qu'il faut tout déclarer, et que l'acheteur ne doit rien ignorer de ce que sait le vendeur; Diogène pense que le vendeur est tenu de faire connaître les défauts de sa marchandise quand le droit civil l'ordonne, qu'il ne doit d'ailleurs recourir à aucune fraude; mais que, dans ces limites, il lui est bien permis, puisqu'il fait le commerce, de vouloir en retirer le plus de bénéfice possible. J'ai apporté du blé, je l'expose en vente; je ne le vends pas plus cher que les autres; je le donne peut-être à meilleur marché qu'eux, lorsqu'il y a une certaine abondance. A qui fais-je tort? Antipater, de l'autre côté, vous presse par ces considérations : « Eh quoi, dit-il, vous qui devez servir les intérêts de vos semblables et ceux de la société, vous qui n'avez reçu le jour que sous la condition de suivre les lois de la nature et d'y demeurer fidèle, de confondre votre propre utilité avec l'utilité commune et de ne trouver votre bien que dans le bien général, vous cacherez à vos semblables les richesses et l'abondance qui leur arrivent? Diogène répondra peut-être : Autre chose est cacher, autre chose se taire. Je ne crois pas en ce moment vous cacher quelque chose, si je ne vous dis point quelle est la nature des Dieux, ou en quoi consiste le souverain bien; et cependant ce sont là des choses qui vous intéressent plus encore que le bon marché des grains; mais, en vérité, je ne suis nullement tenu à vous dire tout ce qui peut vous être utile. — Vous y êtes tenu, reprend Antipater; souvenez-vous donc que la nature a établi entre tous les hommes une étroite société. — Je m'en souviens parfaitement, répondra Diogène; mais cette société m'interdit-elle d'avoir un bien qui m'appartienne en propre? S'il en est ainsi, il n'est même plus permis de vendre, il faut donner.

XIII. Vous voyez que dans toute cette discussion on ne dit pas : Quoique la chose soit déshonnête, je la ferai, parce qu'elle m'est avantageuse.

eam rem, quam ne audierant quidem, auctore Aristide repudiaverunt. Melius hi, quam nos, qui piratas immunes, socios vectigales habemus.

XII. Maneat ergo, quod turpe sit, id nunquam utile esse, ne tum quidem, quum id, quod esse utile putes, adipiscare. Hoc enim ipsum, utile putare quod turpe sit, calamitosum est. Sed incidunt, ut supra dixi, sæpe causæ, quum repugnare utilitas honestati videatur, ut animadvertendum sit, repugnetne plane, an possit cum honestate conjungi. Ejus generis hæ sunt quæstiones : Si, exempli gratia, vir bonus Alexandria Rhodum magnum frumenti numerum advexerit in Rhodiorum inopia et fame summamque annonæ caritate; si idem sciat complures mercatores Alexandria solvisse, navesque in cursu frumento onustas petentes Rhodum viderit : dicturusne sit id Rhodiis, an silentio suum quam plurimo venditurus? Sapientem et bonum virum fingimus : de ejus deliberatione et consultatione quærimus, qui celaturus Rhodios non sit, si id turpe judicet; sed dubitet, an turpe non sit. In hujusmodi causa aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno et gravi stoico : aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro, omnia patefaciendæ, ut ne quid omnino, quod venditor noscit, emptor ignoret; Diogeni, venditorem, quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere, cetera sine insidiis agere et, quoniam vendat, velle quam optime vendere. « Advexi, exposui, vendo meum non pluris, quam ceteri, fortasse etiam minoris, quum major est copia. Cui fit injuria? » Exoritur Antipatri ratio ex altera parte : « Quid ais? Tu, quum hominibus consulere debeas, et servire humanæ societati, eaque lege natus sis et ea habeas principia naturæ, quibus parere et quæ sequi debeas, ut utilitas tua communis sit utilitas, vicissimque communis utilitas tua sit, celabis homines, quidiis adsit commoditatis et copiæ? » Respondebit Diogenes fortasse sic : « Aliud est celare, aliud tacere : neque ego nunc te celo, si tibi non dico quæ natura deorum sit, qui sit finis bonorum :quæ tibi plus prodessent cognita, quam tritici vilitas. Sed non, quidquid tibi audire utile est, id mihi dicere necesse est. » — Imo vero [inquiet ille] necesse est, si quidem meministi, esse inter homines natura conjunctam societatem. » — « Memini, inquiet ille; sed num ista societas talis est, ut nihil suum cujusquam sit? Quod si ita est, ne vendendum quidem quidquam est, sed donandum. »

XIII. Vides in hac tota disceptatione non illud dici : Quamvis hoc turpe sit, tamen, quoniam expedit, faciam; sed ita expedire, ut turpe non sit : ex altera autem parte, ea re, quia turpe sit, non esse faciendum. (Vendat ædes vir bonus propter aliqua vitia, quæ ipse norit, ceteri igno-

Digitized by Google

L'un prétend qu'elle est utile, mais ne blesse pas la conscience; l'autre soutient qu'on ne doit pas la faire, parce que le devoir s'y oppose. Un honnête homme met en vente une maison; il veut s'en défaire pour certains défauts qu'il connaît et que le public ignore; elle est malsaine et passe pour salubre; on ne sait pas qu'il n'y a point de chambre qui ne donne asile à des serpents; elle est mal construite et menace ruine, mais le propriétaire est le seul qui s'en soit aperçu. Je suppose maintenant qu'il ne dise rien aux acheteurs, et qu'il vende sa maison beaucoup plus cher qu'il ne l'estime lui-même, et je demande si, en agissant de la sorte, il se conduit en malhonnête homme. — Certainement oui, dira Antipater. N'est-ce pas en effet *ne point montrer la route à celui qui s'égare*, chose que les Athéniens flétrissent par des exécrations publiques, que de laisser l'acheteur tomber dans le piége le plus odieux, et se casser le cou en quelque façon? C'est plus encore que de ne pas montrer le chemin; c'est induire sciemment un homme dans une erreur grave. — Diogène répond : Est-ce que le propriétaire vous a forcé d'acheter? il ne vous y a pas même exhorté. Il a mis en vente une maison qui ne lui plaisait pas, et vous l'avez achetée parce qu'elle vous plaisait. Ceux qui ont fait afficher : *Maison de campagne, belle et bien bâtie*, ne sont point taxés de fraude, si en réalité elle n'est ni bien bâtie, ni belle. A plus forte raison ne doit-on point accuser celui qui n'a point vanté sa maison. Comment peut-il y avoir fraude de la part du vendeur, si vous avez vu et jugé par vous-même ce dont vous faites l'acquisition? Si tout ce que l'on dit n'engage pas, ce que l'on ne dit pas engagera-t-il? Quoi de plus insensé qu'un vendeur qui s'en irait racontant tous les défauts de ce qu'il met en vente? Quoi de plus divertissant qu'un crieur public qui, par l'ordre du propriétaire, crierait : *à vendre une maison malsaine?* C'est ainsi que dans certains cas douteux, d'un côté on défend avec sévérité le parti de l'honnête, de l'autre on plaide si habilement la cause de l'utile, que non-seulement il paraît honnête de faire ce qui est avantageux, mais qu'il semblerait même honteux de ne pas le faire. Vous voyez par là comment on peut croire quelquefois que l'utile et l'honnête sont deux partis opposés. Il nous faut maintenant prononcer sur ces difficultés; car si nous les avons proposées, ce n'est pas pour en montrer la force, mais pour les résoudre. Il nous semble donc que ni le marchand de blé ni le vendeur de la maison ne devaient laisser les acheteurs dans l'ignorance. Sans doute, ce n'est pas céler une chose que de la taire; mais c'est commettre cette faute, que de laisser ignorer aux acheteurs, pour en faire votre profit, ce que vous savez et qu'il serait de leur intérêt de savoir. Qui ne voit ce que signifie un pareil silence, et à quelle espèce d'homme il convient? Ce n'est certainement pas à l'homme droit, sincère, loyal, juste et honnête, mais bien à l'homme faux, dissimulé, astucieux, trompeur, méchant, artificieux, rusé, perfide. Ne doit-on compter pour rien le triste bénéfice qu'il y a à s'attirer ces titres et une foule d'autres semblables?

XIV. Si l'on doit blâmer ceux qui font de telles réticences, que penser de l'homme qui a recours aux mensonges? C. Canius, chevalier romain, qui ne manquait pas d'esprit et qui avait assez de lettres, étant allé à Syracuse, non pour affaires, mais, comme il le disait, pour ne rien faire, répétait partout qu'il voulait acheter des jardins,

rent; pestilentes sint et habeantur salubres; ignoretur in omnibus cubiculis apparere serpentes: male materiatæ sint, ruinosæ; sed hoc præter dominum nemo sciat: quæro, si hæc emptoribus venditor non dixerit, ædesque vendiderit pluris multo, quam se venditurum putarit: num injuste aut improbe fecerit? Ille vero, inquit Antipater. « Quid est enim aliud, erranti viam non monstrare (quod Athenis execrationibus publicis sanctum est) si hoc non est, emptorem pati ruere et per errorem in maximam fraudem incurrere? Plus etiam est, quam viam non monstrare : nam est scientem in errorem alterum inducere. » Diogenes contra : « Num te emere coegit, qui ne hortatus quidem est? Ille, quod non placebat, proscripsit; tu, quod placebat, emisti. Quod si, qui proscribunt VILLAM BONAM BENEQUE ÆDIFICATAM, non existimantur fefellisse, etiam si illa nec bona est nec ædificata ratione; multo minus, qui domum non laudarunt. Ubi enim judicium emptoris est, ibi fraus venditoris quæ potest esse? Sin autem dictum non omne præstandum est : quod dictum non est, id præstandum putas? Quid vero [est] stultius, quam venditorem ejus rei, quam vendat, vitia narrare? quid autem tam absurdum, quam si domini jussu ita præco prædicet : DOMUM PESTILENTEM VENDO? » Sic ergo in quibusdam causis dubiis ex altera parte defenditur honestas : ex altera ita de utilitate dicitur, ut id, quod utile videatur, non modo facere honestum sit, sed etiam non facere turpe. Hæc est illa, quæ videtur utilium fieri cum honestis sæpe dissensio. Quæ dijudicanda sunt : non enim, ut quæreremus, exposuimus : sed ut explicaremus. Non igitur videtur neo frumentarius ille Rhodios, nec hic ædium venditor celare emptores debuisse. Neque enim id est celare, quidquid reticeas; sed quum, quod tu scias, id ignorare emolumenti tui causa velis eos, quorum intersit id scire. Hoc autem celandi genus quale sit et cujus hominis, quis non videt? Certe non aperti, non simplicis, non ingenui, non justi, non viri boni : versuti potius, obscuri, astuti, fallacis, malitiosi, callidi, veteratoris, vafri. Hæc tot et alia plura nonne inutile est vitiorum subire nomina?

XIV. Quod si vituperandi, qui reticuerunt : quid de iis existimandum est, qui orationis vanitatem adhibuerunt? C. Canius eques Romanus, nec infacetus et satis literatus, quum se Syracusas otiandi, ut ipse dicere solebat, non negotiandi causa contulisset, dictitabat se hortulos aliquos emere velle, quo invitare amicos et ubi se oblectare

Digitized by Google

où il pût inviter ses amis et jouir des douceurs de la retraite, loin des importuns. Sur ce bruit, un certain Pythius, qui faisait la banque à Syracuse, vient lui dire qu'il a des jardins qui ne sont pas à vendre, mais dont il le prie d'user comme des siens; et en même temps il l'y invite à souper pour le lendemain. Canius accepte; aussitôt Pythius, qui avait, comme tous les banquiers, une grande influence sur les gens de toute profession, assemble des pêcheurs, les prie d'aller faire la pêche le lendemain devant ses jardins, et leur explique tout ce qu'il désire d'eux. Canius est exact au rendez-vous : il trouve un festin splendide préparé par Pythius; il voit une multitude de barques. Chacun des pêcheurs apporte le poisson qu'il a pris et le jette aux pieds de Pythius. Alors Canius : Qu'est-ce donc que tout ceci, Pythius? Quoi! tant de poissons, tant de barques! — Vous ne voyez rien d'extraordinaire, dit Pythius; tout le poisson de Syracuse est ici, c'est ici que l'on vient prendre de l'eau; tous ces gens-là ne sauraient se passer de cette maison. Canius alors s'enflamme; il presse Pythius de la lui vendre. Celui-ci fait d'abord des difficultés; mais enfin il se rend. Le Romain, qui est riche et de plus amoureux de la maison, en donne le prix que Pythius lui demande, et l'achète toute meublée. On passe le contrat et l'affaire est conclue. Canius invite ses amis pour le lendemain; il vient lui-même de bonne heure, et ne voit pas un esquif. Il s'informe du premier voisin si c'était un jour de fête pour les pêcheurs, qu'il n'y en eût aucun sur l'eau. — Non pas que je sache, répond le voisin; mais on ne pêche jamais ici, et je ne savais hier ce que tout ce monde voulait dire. — Canius est furieux; mais que faire? Aquillius, mon collègue et mon ami, n'avait pas encore établi ses formules sur les actes frauduleux. Quand y a-t-il acte frauduleux? lui demandait-on. — C'est, répondait-il, lorsqu'on feint une chose et qu'on en fait une autre. Voilà qui est clairement expliqué, et où l'on reconnaît un homme habile à définir. Pythius donc, et tous ceux qui font une chose et en feignent une autre, sont perfides, injustes, méchants. Or, il est bien certain qu'une conduite souillée de tant de vices ne peut jamais nous procurer de véritables avantages.

XV. Si la définition d'Aquillius est juste, il faut bannir de la vie la dissimulation et la ruse. Un homme de bien, pour mieux vendre, ou pour acheter à meilleur compte, ne feindra et ne dissimulera jamais rien. La fraude réprimée par Aquillius était déjà punie par quelques lois, comme celle des douze Tables sur la tutelle, et la loi Létoria sur la circonvention des mineurs; en dehors même des lois, elle est prévenue dans les actes où l'on ajoute ces mots, *de bonne foi*, et dans tous ceux qui sont rédigés sous l'empire de certaines formules, comme dans les conventions matrimoniales, *en tout bien tout honneur*; dans les fidéicommis, *comme on doit agir entre honnêtes gens*. Or, je le demande, peut-on donner place à la fraude dans un acte qui porte *en tout bien tout honneur?* ou, lorsqu'il est dit *comme on doit agir entre honnêtes gens*, peut-on se permettre la moindre ruse, le moindre artifice? Un acte frauduleux consiste surtout dans la feinte, comme dit Aquillius; il faut donc bannir le mensonge de toutes les transactions. L'acheteur et le vendeur n'auront point de gens apposés pour surenchérir ou faire descendre le prix des marchandises dans les ventes publiques; et

sine interpellatoribus posset. Quod quum percrebuisset, Pythius ei quidam, qui argentariam faceret Syracusis, dixit venales quidem se hortos non habere, sed licere uti Canio, si vellet, ut suis : et simul ad cœnam hominem in hortos invitavit in posterum diem. Quum ille promisisset, tum Pythius, qui esset ut argentarius apud omnes ordines gratiosus, piscatores ad se convocavit et ab iis petivit, ut ante suos hortulos postridie piscarentur, dixitque, quid eos facere vellet. Ad cœnam tempori venit Canius, opipare a Pythio apparatum convivium, cymbarum ante oculos multitudo; pro se quisque, quod ceperat, afferebat; ante pedes Pythii pisces abjiciebantur, Tum Canius, « Quæso, quid est hoc, Pythi? tantumne piscium? tantumne cymbarum? » Et ille, « Quid mirum? inquit. Hoc loco est, Syracusis quidquid est piscium; hic aquatio; hac villa isti carere non possunt. » Incensus Canius cupiditate contendit a Pythio, ut venderet. Gravate ille primo. Quid multa? Emit homo cupidus et locuples tanti, quanti Pythius voluit, et emit instructos. Nomina facit, negotium conficit. Invitat Canius postridie familiares suos; venit ipse mature; scalmum nullum videt. Quærit ex proximo vicino, « num feriæ quædam piscatorum essent, quod eos nullos videret? — Nullæ, quod sciam, inquit : sed hic piscari nulli solent. Itaque heri mirabar, quid accidisset. » Stomachari Canius : sed quid faceret? Nondum enim Aquillius collega et familiaris meus protulerat de dolo malo formulas : in quibus ipsis, quum ex eo quæreretur, quid esset dolus malus? respondebat : quum esset aliud simulatum, aliud actum. Hoc quidem sane luculente, ut ab homine perito definiendi. Ergo et Pythius et omnes aliud agentes, aliud simulantes perfidi, improbi, malitiosi. Nullum igitur eorum factum potest utile esse, quum sit tot vitiis inquinatum.

XV. Quod si Aquilliana definitio vera est, ex omni vita simulatio dissimulatioque tollenda est. Ita nec, ut emat melius, nec ut vendat quidquam simulabit vir bonus. Atque iste dolus malus et legibus erat vindicatus, ut tutela duodecim tabulis, circumscriptio adolescentium lege Laetoria, et sine lege judiciis, in quibus additur, EX FIDE BONA. Reliquorum autem judiciorum hæc verba maxime excellunt : in arbitrio rei uxoriæ, MELIUS ÆQUIUS; in fiducia, UT INTER BONOS BENE AGIER. Quid ergo? aut in eo, QUOD MELIUS ÆQUIUS, potest ulla pars inesse fraudis? aut, quum dicitur INTER BONOS BENE AGIER, quidquam agi dolose aut malitiose potest? Dolus autem malus in simulatione, ut ait Aquillius, continetur. Tollendum est igitur ex rebus contrahendis omne mendacium. Non illicitatorem venditor, non, qui contra liceatur, emptor opponet. Uterque, si ad eloquen-

Digitized by Google

l'un comme l'autre, quand ils en viennent à traiter les affaires à l'amiable, ne doivent avoir qu'une parole. Q. Scévola, fils de P., ayant demandé qu'on lui indiquât au juste le prix d'un fonds de terre qu'il voulait acheter, le vendeur le lui fit connaître; mais Scévola déclara qu'il ne le trouvait pas assez élevé, et ajouta cent mille sesterces. Personne ne contestera que ce ne soit là le trait d'un honnête homme; mais on dira que ce n'est pas celui d'un homme sage, et qu'acheter de cette sorte, c'est comme si l'on vendait son bien le plus bas prix possible. Le mal est que l'on voie de la différence entre honnête homme et homme sage. De là vient qu'Ennius a dit : *Que toute la sagesse ne sert de rien au sage, s'il n'en sait tirer un parti utile.* Je souscrirais volontiers à l'opinion d'Ennius, si nous nous entendions tous deux sur le sens de ces mots : *un parti utile.* Hécaton de Rhodes, disciple de Panétius, dit à Q. Tubéron, dans son Traité *des Devoirs :* « Le vrai sage, sans rien commettre contre les mœurs, les lois, les institutions de son pays, prendra soin de sa fortune; car ce n'est pas pour nous seuls que nous voulons être riches, mais pour nos enfants, nos proches, nos amis, et surtout pour la république. Les facultés et les ressources des particuliers composent la richesse de l'État. » Celui qui a écrit ces lignes n'aurait trouvé le trait de Scévola que médiocrement de son goût. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on n'aura pas trop de reconnaissance ni une estime extraordinaire pour celui qui, de son propre aveu, est prêt à tout faire pour ses intérêts, sauf ce que les lois défendent expressément. Convenons cependant que si toute feinte et toute dissimulation constitue une fraude, il est peu d'actions dans la vie où la fraude ne se glisse par quelque endroit. Et si l'honnête homme est celui qui rend à autrui le plus de services possible, et ne nuit à personne, certainement un tel homme est difficile à trouver. Concluons qu'il n'est jamais utile de faire le mal, parce qu'une mauvaise action est toujours honteuse; et qu'il est toujours utile d'être homme de bien, parce que la bonne action est nécessairement honnête.

XVI. Notre droit civil ordonne au propriétaire d'un immeuble de déclarer tous les défauts qu'il connaît au bien qu'il met en vente. Les douze Tables avaient trouvé suffisant de rendre le vendeur garant de tout ce qu'il annonçait et promettait, de condamner celui qui faisait une fausse déclaration à une amende qui était le double du prix soldé; mais nos jurisconsultes ont encore établi une peine contre la réticence. Ils ont statué que tout vice d'un immeuble, connu du vendeur, donne recours en garantie contre lui, à moins toutefois que ce vice n'ait été expressément déclaré. Les augures, ayant à exercer leurs fonctions sur le Capitole, ordonnèrent à T. Claudius Centumalus de faire démolir la maison qu'il avait sur le mont Célius, et dont la hauteur les gênait pour prendre les auspices. Claudius aussitôt de mettre sa maison en vente; il trouve un acquéreur; c'est P. Calpurnius Lanarius. Mais les augures signifient le même ordre à Calpurnius, qui est obligé de raser la maison, et qui, apprenant que Claudius ne l'a mise en vente qu'à cause de l'injonction qu'il avait reçue, intente une action en garantie contre le vendeur, au nom de la règle qu'il ne faut rien livrer qu'avec bonne foi La cause fut jugée par M. Caton, père de notre Caton : si nous faisons connaître les autres par le nom de leurs pères, celui qui a mis au monde ce grand homme peut bien recevoir son illus-

dum venerit, non plus quam semel eloquetur. Q. quidem Scævola, P. F., quum postulasset, ut sibi fundus, cujus emptor erat, semel indicaretur, idque venditor ita fecisset, dixit se pluris æstimare; addidit centum millia. Nemo est, qui hoc viri boni fuisse neget : sapientis negant, ut, si minoris, quam potuisset, vendidisset. Hæc igitur est illa pernicies, quod alios bonos, alios sapientes existimant. Ex quo Ennius : « nequidquam sapere sapientem, qui ipse sibi prodesse non quiret. » Vere id quidem, si, quid esset prodesse, mihi cum Ennio conveniret. Hecatonem quidem Rhodium, discipulum Panætii, video in iis libris, quos de officiis scripsit Q. Tuberoni, dicere : « Sapientis esse nihil contra mores, leges, instituta facientem habere rationem rei familiaris. Neque enim solum nobis divites esse volumus, sed liberis, propinquis, amicis maximeque reipublicæ. Singulorum enim facultates et copiæ divitiæ sunt civitatis. » Huic Scævolæ factum, de quo paullo ante dixi, placere nullo modo potest. Etenim, qui omnino tantum se negat facturum compendii sui causa, quod non licent, huic nec laus magna tribuenda nec gratia est. Sed, sive et simulatio et dissimulatio dolus malus est, perpaucæ res sunt, in quibus non dolus malus iste versetur : sive vir bonus est is, qui prodest, quibus potest, nocet nemini; certe istum virum bonum non facile reperimus. Nunquam est igitur utile peccare, quia semper est turpe : et, quia semper est honestum virum bonum esse, semper est utile.

XVI. Ac de jure quidem prædiorum sanctum apud nos est jure civili, ut in iis vendendis vitia dicerentur, quæ nota essent venditori. Nam, quum ex duodecim [Tabulis] satis esset ea præstari, quæ essent lingua nuncupata; quæ qui infitiatus esset, dupli pœnam subiret : a jureconsultis etiam reticentiæ pœna est constituta. QUIDQUID ENIM ESSET IN PRÆDIO VITII, ID, statuerunt, SI VENDITOR SCIRET, NISI NOMINATIM DICTUM ESSET, PRÆSTARI OPORTERE. Ut, quum in arce augurium augures acturi essent, jussissentque Tib. Claudium Centumalum, qui ædes in Cælio monte habebat, demoliri ea, quorum altitudo officeret auspiciis, Claudius proscripsit insulam, vendidit; emit P. Calpurnius Lanarius. Huic ab auguribus illud idem denuntiatum est. Itaque Calpurnius quum demolitus esset, cognossetque Claudium ædes postea proscripsisse, quam esset ab auguribus demoliri jussus, arbitrum illum adegit, QUIDQUID SIBI DARE FACERE OPORTERET EX FIDE BONA. M. Cato sententiam dixit, hujus nostri Catonis pater : (ut enim ceteri ex patribus, sic hic, qui illud lumen progenuit, ex filio est nominandus)

Digitized by Google

tration de son fils. Ce juge prononça donc : « Que le vendeur, sachant l'ordre des augures et ne l'ayant point déclaré dans l'acte, devait indemniser l'acheteur. » Par ce jugement il établissait que la bonne foi est intéressée à ce que l'acheteur soit instruit de tous les défauts qui sont à la connaissance du vendeur. Si M. Caton avait raison, le marchand de blé et le vendeur de la maison malsaine ne pouvaient garder le silence sans blesser la justice. Mais le droit civil ne saurait prévoir toutes les réticences de ce genre; on poursuit avec rigueur toutes celles qu'il a prévues. M. Marius Gratidianus, un de nos proches, avait vendu à C. Sergius Orata une maison qu'il avait achetée de ce même Sergius quelques années auparavant. Cette maison devait une servitude; mais Marius n'en avait rien dit dans l'acte de vente. L'affaire fut portée en jugement. Crassus plaida pour Orata, et Antoine pour Gratidianus. Crassus invoquait la loi, et soutenait que le vendeur, n'ayant point déclaré un vice qu'il connaissait, devait indemniser l'acquéreur. Antoine se fondait sur l'équité, et prétendait que Sergius connaissant tout le premier la servitude d'une maison qu'il avait vendue naguère, il avait été inutile d'en parler dans le contrat; et qu'on ne trompe point un homme qui sait parfaitement dans quelle condition se trouve le bien qu'il achète. Pourquoi ces exemples ? pour vous faire entendre combien la fraude a toujours déplu à nos pères.

XVII. Les lois ne sont point armées contre la fraude comme l'est la philosophie; les lois ne peuvent atteindre l'artifice qu'autant qu'il est, pour ainsi dire, palpable; la philosophie le poursuit partout où la raison et l'intelligence peuvent se faire jour. La raison demande que nous ne fassions rien d'insidieux, rien qui sente la dissimulation ou la fourberie. — Mais, direz-vous, si j'ai tendu des embûches, je n'y pousse personne, je n'y amène point les gens; on n'a pas toujours besoin de donner la chasse aux bêtes fauves pour les faire tomber dans le filet. — Ainsi vous allez, en sûreté de conscience, mettre votre maison en vente. Vous chercherez à vous en défaire à cause de ses défauts; vous placerez des affiches qui seront comme autant de piéges où donnera un jour quelque dupe! Je sais bien que, par suite de la dépravation des mœurs, une telle conduite n'est point regardée comme déshonnête, et ne tombe point sous la vindicte des lois ou du droit civil; mais elle est condamnée par la loi naturelle. Nous l'avons dit souvent et on ne peut trop le répéter, il y a une société immense qui s'étend par tout le monde et réunit tous les hommes par les mêmes liens; il y a une société plus restreinte, celle qui comprend tous les membres d'une même nation. Il en est une plus réduite encore, et qui se termine aux murs de la cité. C'est pourquoi nos pères ont toujours distingué le droit des gens du droit civil : ce qui est commandé par le droit civil ne l'est pas pour cela par le droit des gens; mais tout ce que ce dernier prescrit, le droit civil y oblige. Le droit véritable, la pure justice, n'habitent plus parmi nous; leur impression divine s'est effacée de nos lois; à peine en avons-nous conservé une ombre, une image imparfaite; heureux encore si nous la suivions ! Car nous la devons aux meilleurs enseignements de la nature et de la vérité. De quel prix n'est pas cette formule consacrée : *Que par vous ou votre foi je ne sois ni pris ni trompé ?* N'est-ce pas une maxime d'or que celle-ci : *Comme il faut bien agir entre honnêtes gens et sans fraude ?* Mais la grande

is igitur judex ita pronuntiavit : « quum in vendendo rem eam scisset et non pronuntiasset, emptori damnum præstari oportere. » Ergo ad fidem bonam statuit pertinere, notum esse emptori vitium, quod nosset venditor. Quod si recte judicavit, non recte frumentarius ille, non recte ædium pestilentium venditor tacuit. Sed hujusmodi reticentiæ jure civili omnes comprehendi non possunt : quæ autem possunt, diligenter tenentur. M. Marius Gratidianus, propinquus noster, C. Sergio Oratæ vendiderat ædes eas, quas ab eodem ipse paucis ante annis emerat. Eæ serviebant; sed hoc in mancipio Marius non dixerat. Adducta res in judicium est. Oratam Crassus, Gratidianum defendebat Antonius. Jus Crassus urgebat, quod vitii venditor non dixisset sciens, id oportere præstari : æquitatem Antonius, quoniam id vitium ignotum Sergio non fuisset, qui illas ædes vendidisset, nihil fuisse necesse dici, nec eum esse deceptum, qui id, quod emerat, quo jure esset, teneret. Quorsus hæc? Ut illud intelligas, non placuisse majoribus nostris astutos.

XVII. Sed aliter leges, aliter philosophi tollunt astutias : leges, quatenus manu tenere possunt; philosophi, quatenus ratione et intelligentia. Ratio ergo hoc postulat, ne quid insidiose, ne quid simulate, ne quid fallaciter. Suntne igitur insidiæ tendere plagas, etiam si excitaturus non sis nec agitaturus? ipsæ enim feræ nullo insequente sæpe incidunt. Sic tu ædes proscribas? tabulam tanquam plagam ponas? domum propter vitia vendas? in eam aliquis incurrat imprudens? Hoc quanquam video propter depravationem consuetudinis neque more turpe haberi, neque aut lege sanciri aut jure civili : tamen naturæ lege sanctum est. Societas est enim, (quod, etsi sæpe dictum est, dicendum est tamen sæpius) latissime quidem quæ pateat, omnium inter omnes; interior eorum, qui ejusdem gentis sint, propior eorum, qui ejusdem civitatis. Itaque majores aliud jus gentium, aliud jus civile esse voluerunt. Quod civile, non idem continuo gentium; quod autem gentium, idem civile esse debet. Sed nos veri juris germanæque justitiæ solidam et expressam effigiem nullam tenemus; umbra et imaginibus utimur. Eas ipsas utinam sequeremur! feruntur enim ex optimis naturæ et veritatis exemplis. Nam quanti verba illa : UTI NE PROPTER TE FIDEMVE TUAM CAPTUS FRAUDATUSVE SIEM ! quam illa aurea : UT INTER BONOS BENE AGIER OPORTET ET SINE FRAUDATIONE. Sed, qui sint *boni* et quid sit *bene agi*, magna quæstio est. Q. quidem Scævola, pontifex maximus, summam vim esse dicebat in omnibus iis arbitriis, in quibus adderetur EX

Digitized by Google

question est de savoir ce qu'il faut entendre par *bien agir* et par *honnêtes gens*. Q. Scévola, le grand pontife, disait que cet engagement d'agir de *bonne foi* donnait une grande force à tous les actes où on devait le contracter; qu'il était de l'usage le plus étendu, et trouvait son lieu dans les tutelles, les associations, les cautions, les mandats, les ventes, les achats, les fermages, les locations, en un mot dans les transactions les plus importantes de la vie civile, et qu'il fallait des juges fort éclairés pour savoir reconnaître quels sont les droits de chacun dans les diverses affaires déférées aux tribunaux, et sur la plupart desquelles la jurisprudence a si souvent varié. Il faut donc proscrire toute espèce de fraude, et surtout cette méchante habileté qui voudrait passer pour la prudence, et qui en est si différente et si éloignée. La prudence est l'art de discerner le bien d'avec le mal. L'habileté coupable préfère le mal au bien, s'il est vrai toutefois que tout ce qui est déshonnête est un mal. Et ce n'est pas seulement en matière d'immeubles que le droit civil, conforme à la loi naturelle, punit la fourberie et la fraude; il l'interdit encore formellement dans la vente des esclaves. Celui qui vend un esclave malade, coupable d'un vol, ou qui a pris la fuite, est tenu à garantie par l'édit des édiles, quand il est présumé connaître, la position de l'esclave. Il n'y serait pas tenu, s'il avait reçu l'esclave en héritage. Puisque la nature est la source du droit, nous devons entendre que rien n'est moins conforme à la nature que de bénéficier sur l'ignorance d'autrui. Il n'est rien de plus pernicieux dans la vie que de confondre une habileté coupable avec la prudence; c'est là ce qui donne naissance à ces difficultés innombrables où l'on nous présente l'utile en opposition apparente avec l'honnête. Combien d'hommes trouverait-on qui eussent le courage de s'abstenir d'une injustice, s'ils étaient assurés du secret et de l'impunité?

XVIII. Pour en faire l'expérience, vous n'avez qu'à examiner quelqu'une de ces actions où le commun des hommes ne voit peut-être aucun mal; nous n'avons pas à parler ici d'assassins, d'empoisonneurs, de faussaires, de voleurs, de concussionnaires, sorte de gens qu'il faut envoyer au geôlier et non aux philosophes, et dont les fers auront plus facilement raison que les arguments des moralistes. Voyons comment se conduisent ceux qui passent pour d'honnêtes gens. Quelques intrigants avaient apporté de Grèce à Rome un faux testament du riche Minucius Basilus. Afin de recueillir plus facilement la succession, ils s'étaient donné pour cohéritiers Crassus et Hortensius, deux des hommes les plus puissants de cette époque. Ceux-ci soupçonnaient bien la fausseté de l'acte; mais comme ils se sentaient la conscience nette, ils ne se refusèrent pas à profiter du crime d'autrui. Quoi donc! était-ce assez pour rendre leur honneur sauf? Je dirai franchement que non, quoique j'aie été l'ami d'Hortensius, et que je n'aie nullement envie de troubler les mânes de Crassus. Mais Basilus ayant légué son nom et sa fortune au fils de sa sœur, M. Satrius, protecteur du Picénum et de la terre des Sabins, était-il juste (je le demande à la honte de cette époque) que deux puissants citoyens recueillissent la fortune, et que Satrius reçût le nom de son oncle pour tout héritage? Si l'homme qui n'empêche pas l'injustice et ne protége pas son semblable, quand il le peut, manque par là à son devoir, comme nous l'avons établi dans le premier livre,

FIDE BONA; *fideique bonæ* nomen existimabat manare, latissime, idque versari in tutelis, societatibus, fiduciis, mandatis, rebus emptis, venditis, conductis, locatis, quibus vitæ societas contineretur : in his magni esse judicis statuere (præsertim, quum in plerisque essent judicia contraria) quid quemque cuique præstare oporteret. Quocirca astutiæ tollendæ sunt eaque malitia, quæ vult illa quidem videri se esse prudentiam, sed abest ab ea distatque plurimum. Prudentia est enim locata in delectu bonorum et malorum : malitia, si omnia, quæ turpia sunt, mala sunt, mala bonis ponit ante. Nec vero in prædiis solum jus civile, ductum a natura, malitiam fraudemque vindicat; sed etiam in mancipiorum venditione venditoris fraus omnis excluditur. Qui enim scire debuit de sanitate, de fuga, de furtis, is præstat edicto ædilium. Heredum alia causa est. Ex quo intelligitur, quoniam juris natura fons sit, hoc secundum naturam esse, neminem id agere, ut ex alterius prædetur insciitia. Nec ulla pernicies vitæ major inveniri potest, quam in malitia simulatio intelligentiæ : ex quo ista innumerabilia nascuntur, ut utilia cum honestis pugnare videantur. Quotus enim quisque reperietur, qui impunitate et ignoratione omnium proposita abstinere possit injuria?

XVIII. Periclitemur, si placet, et in iis quidem exemplis, in quibus peccari vulgus hominum fortasse non putet. Neque enim de sicariis, veneficis, testamentariis, furibus, peculatoribus hoc loco disserendum est (qui non verbis sunt et disputatione philosophorum sed vinclis et carcere fatigandi); sed hæc consideremus, quæ faciunt ii, qui habentur boni. L. Minucii Basili locupletis hominis falsum testamentum quidam e Græcia Romam attulerunt. Quod quo facilius obtinerent, scripserunt heredes secum M. Crassum et Q. Hortensium, homines ejusdem ætatis potentissimos : qui quum illud falsum esse suspicarentur, sibi autem nullius essent conscii culpæ, alieni facinoris munusculum non repudiaverunt. Quid ergo? satin' est hoc, ut non deliquisse videantur? Mihi quidem non videtur, quanquam alterum vivum amavi, alterum non odi mortuum. Sed, quum Basilus M. Satrium sororis filium nomen suum ferre voluisset, eumque fecisset heredem, (hunc dico patronum agri Piceni et Sabini : o turpem notam temporum illorum!), num erat æquum principes cives rem habere; ad Satrium nihil præter nomen pervenire? Etenim, si is, qui non defendit injuriam neque propulsat, quum potest, injuste facit, ut in primo libro disserui : qualis habendus est is, qui non modo non repellit, sed

Digitized by Google

que doit-on penser de celui qui, bien loin de s'opposer au mal, aide lui-même à le commettre? Selon moi, les héritages véritablement obtenus ne sont même pas honnêtes, quand on les doit à d'indignes flatteries, à de fausses marques d'attachement. Or, en pareil cas, l'utile semble quelquefois d'un côté et l'honnête de l'autre. Mais c'est là une déplorable erreur; car l'utile et l'honnête sont soumis à une seule et même règle : si vous n'en êtes pas convaincu, je ne sache point d'action criminelle que vous ne soyez un jour capable de commettre. Vous vous direz sans cesse : « Voilà ce qui serait honnête, mais voici ce qui est avantageux. » Vous oserez séparer deux choses que la nature a unies, et tomberez dans une erreur qui est la source de toutes les fraudes, de tous les crimes, de tous les forfaits.

XIX. Ainsi donc, quand même un homme de bien n'aurait qu'à claquer des doigts pour introduire son nom par un pouvoir magique dans les testaments des riches, il ne s'en donnerait pas la licence, fût-il assuré qu'aucun soupçon ne dût jamais se porter sur lui. Mais donnez ce pouvoir à un Crassus, et que, sur un simple signe, les héritages qui ne lui étaient pas destinés viennent à pleuvoir sur lui, croyez-moi, vous le verrez sauter de joie au milieu du forum. Mais l'homme juste, l'homme de bien, tel que nous l'entendons, ne fera jamais tort à autrui d'une obole pour se l'approprier. Celui qui trouve une pareille intégrité merveilleuse, confesse qu'il ne sait ce que c'est qu'un homme de bien : qu'il s'interroge lui-même, il verra gravé au fond de son esprit que le caractère de l'homme de bien est de se rendre utile à ses semblables le plus possible, et de ne nuire à personne, si ce n'est dans le cas d'une légitime défense. Eh bien! dites-moi si ce ne serait pas nuire à ses semblables que d'user de je ne sais quel sortilége pour écarter les véritables héritiers et se substituer à leur place? Il sera donc interdit, va-t-on m'objecter, de faire ce qui est utile et avantageux? Bien mieux, on doit comprendre qu'il n'y a rien d'utile ni d'avantageux en compagnie de l'injustice. Celui qui ignore cette vérité ne peut être homme de bien. Je me souviens d'avoir entendu raconter à mon père, dans mon enfance, que le consulaire Fimbria vit arriver devant son tribunal M. Lutatius Pinthia, chevalier romain fort considéré, qui s'était engagé à prouver en justice *qu'il était honnête homme*. Fimbria déclara qu'il ne jugerait jamais une telle cause, parce qu'il ne voulait pas s'exposer à ruiner la bonne réputation d'un homme estimé généralement, s'il jugeait contre lui; ou à prononcer qu'il existe un parfait honnête homme, lorsque la véritable honnêteté implique tant de vertus et un si prodigieux mérite. Pour l'homme de bien tel que Fimbria l'entendait et que Socrate l'avait conçu, il n'est rien d'utile qui ne soit honnête en même temps. Jamais un homme de cette trempe ne se permettra une action, je dis plus, ne s'arrêtera à une pensée, qu'il ne soit prêt à dévoiler au monde entier. N'est-il pas honteux que les philosophes doutent d'une chose dont ne doute même pas l'esprit grossier du peuple à qui nous devons un proverbe qui remonte à la plus haute antiquité? Lorsque les gens du peuple veulent louer la bonne foi et la probité d'un homme ils disent *qu'on pourrait jouer avec lui dans les ténèbres*. Qu'entendent-ils par là, si ce n'est qu'en dehors de l'honnêteté il n'y a plus

etiam adjuvat injuriam? Mihi quidem etiam veræ hereditates non honestæ videntur, si sunt malitiosis blanditiis, officiorum non veritate, sed simulatione quæsitæ. Atqui in talibus rebus aliud utile interdum, aliud honestum videri solet. Falso : nam eadem utilitatis, quæ honestatis, est regula. Qui hoc non perviderit, ab hoc nulla fraus aberit, nullum facinus. Sic enim cogitans : « Est istuc quidem honestum, verum hoc expedit, » res a natura copulatas audebit errore divellere; qui fons est fraudium, maleficiorum, scelerum omnium.

XIX. Itaque, si vir bonus habeat hanc vim, ut, si digitis concrepuerit, possit in locupletium testamenta nomen ejus irrepere, hac vi non utatur, ne si exploratum quidem habeat id omnino neminem unquam suspicaturum. At dares hanc vim M. Crasso, ut digitorum percussione heres posset scriptus esse, qui re vera non esset heres; in foro, mihi crede, saltaret. Homo autem justus isque, quem sentimus virum bonum, nihil cuiquam, quod in se transferat, detrahet. Hoc qui admiratur, is se, quid sit vir bonus, nescire fateatur. At vero, si qui voluerit animi sui complicatam notionem evolvere, jam se ipse doceat eum virum bonum esse, qui prosit, quibus possit; noceat nemini, nisi lacessitus injuria. Quid ergo? Hic non noceat, qui quodam quasi veneno perficiat, ut veros heredes moveat, in eorum locum ipse succedat? Non igitur faciat, dixerit quis, quod utile sit, quod expediat? » Imo intelligat nihil nec expedire nec utile esse, quod sit injustum. Hoc qui non didicerit, bonus vir esse non poterit. Fimbriam consularem audiebam de patre nostro puer judicem M. Lutatio Pinthiæ fuisse, equiti Romano sane honesto, quum is sponsionem fecisset NI VIR BONUS ESSET. Itaque ei dixisse Fimbriam, se illam rem nunquam judicaturum, ne aut spoliaret fama probatum hominem, si contra judicavisset; aut statuisse videretur virum bonum esse aliquem, quum ea res innumerabilibus officiis et laudibus contineretur. Huic igitur viro bono, quem Fimbria etiam, non modo Socrates noverat, nullo modo videri potest quidquam esse utile, quod non honestum sit. Itaque talis vir non modo facere, sed ne cogitare quidem quidquam audebit, quod non audeat prædicare. Hæc non turpe est dubitare philosophos, quæ ne rustici quidem dubitent? a quibus natum est id, quod jam contritum est vetustate, proverbium. Quum enim fidem alicujus bonitatemque laudant, *dignum esse* dicunt, *quicum in tenebris mices*. Hoc quam habet vim nisi illam, nihil expedire, quod non deceat, etiam si id possis nullo refellente obtinere? Videsne hoc proverbio neque Gygi ille posse veniam dari, neque huic, quem paullo ante fingebam digitorum percussione

Digitized by Google

rien d'avantageux, lors même que l'on peut arriver à ses fins sans obstacle? Voyez-vous comment ce proverbe condamne à la fois et le pasteur Gygès, et l'homme dont je parlais tout-à-l'heure, qui, en remuant les doigts, s'approprierait tous les héritages? S'il est vrai qu'une chose honteuse, bien que cachée à tout jamais, ne peut en aucune sorte devenir honnête, il ne l'est pas moins qu'une chose déshonnête, malgré tous les efforts imaginables, ne peut devenir utile, car la nature y répugne et s'y oppose.

XX. Mais, dira-t-on, quand il s'agit d'un très-grand avantage, une légère faute est bien excusable. C. Marius, qui n'avait guère d'espoir d'arriver au consulat; qui, sept ans après sa préture, se voyait sans avenir et ne semblait pas promettre un consul à la république, ayant été envoyé à Rome par Q. Métellus, un de nos grands hommes et de nos bons citoyens, dont il était le lieutenant, accusa devant le peuple ce général de traîner la guerre en longueur, et promit que si on le nommait lui-même consul, il réduirait bientôt Jugurtha, mort ou vif, sous la puissance du peuple Romain. De cette manière il arriva au consulat; mais à quel prix? en trahissant la justice et la bonne foi, en ruinant par une calomnie le crédit d'un excellent citoyen, du plus honorable des hommes, dont il était le lieutenant et l'envoyé. Je vous citerai encore un trait qui n'est pas celui d'un parfait honnête homme; l'auteur en est Gratidianus, notre parent. Pendant sa préture, les tribuns du peuple se réunirent au collége des préteurs, pour faire d'un commun accord un règlement sur les monnaies; car à cette époque la valeur des monnaies variait tellement, que personne ne pouvait savoir au juste quelle était sa fortune. Ils rédigèrent en commun un édit avec les dispositions pénales nécessaires, et ils convinrent de monter tous ensemble au forum l'après-midi. Sur quoi ils se séparèrent, chacun allant de son côté; mais Marius, en quittant le prétoire, se rendit directement au forum, et porta seul l'édit qu'ils avaient tous fait en commun. Qu'en arriva-t-il? me demanderez-vous. Notre parent y gagna de grands honneurs; on lui dressa dans toutes les rues des statues qui furent illuminées et encensées; et jamais citoyen ne fut plus cher à la multitude. Voilà comment les hommes fléchissent parfois et sont entraînés, quand ils voient qu'une faute légère peut leur procurer un très-grand avantage. Gratidianus pensa que ce ne serait pas commettre un crime de ravir la faveur populaire à ses collègues et aux tribuns du peuple, et qu'il lui serait fort utile d'arriver par là au consulat, objet de ses vœux à cette époque. Mais il est pour toutes les circonstances une seule et même règle, et je souhaite vivement que vous ne la perdiez jamais de vue : il faut ou que le parti qui vous semble utile ne soit pas déshonnête, ou s'il est déshonnête, qu'il ne vous paraisse pas utile. Quoi donc! pourrions-nous regarder comme honnête la conduite de Marius ou celle de Gratidianus? Réfléchissez-y, interrogez votre raison, voyez quelle idée elle se forme de l'homme de bien, quel portrait elle en trace. Trouvez-vous dans ce portrait qu'un homme de bien puisse chercher son intérêt dans le mensonge, la calomnie, la fraude, l'usurpation du bien d'autrui? Rien moins. Comment donc pouvez-vous penser qu'il y ait un avantage assez précieux, un bien assez magnifique pour qu'on lui sacrifie le nom d'honnête homme et la gloire qui s'y attache? L'utilité dont on nous parle a-t-elle une vertu assez merveilleuse pour compenser tous les trésors qu'elle nous enlève en nous dépouillant du titre

hereditates omnium posse converrere? Ut enim, quod turpe est, id, quamvis occultetur, tamen honestum fieri nullo modo potest : sic, quod honestum non est, id utile ut sit, effici non potest, adversante et repugnante natura.

XX. At enim, quum permagna præmia sunt, est causa peccandi. C. Marius, quum a spe consulatus longe abesset, et jam septimum annum post præturam jaceret, neque petiturus unquam consulatum videretur, Q. Metellum, cujus legatus erat, summum virum et civem, quum ab eo, imperatore suo, Romam missus esset, apud populum Romanum criminatus est : bellum illum ducere; si se consulem fecissent, brevi tempore aut vivum aut mortuum Jugurtham se in potestatem populi Romani redacturum. Itaque factus est ille quidem consul; sed a fide justitiaque discessit, qui optimum et gravissimum civem, cujus legatus et a quo missus esset, in invidiam falso crimine adduxerit. Ne noster quidem Gratidianus officio viri boni functus est tum, quum prætor esset collegiumque prætorum tribuni plebis adhibuissent, ut res nummaria de communi sententia constitueretur : jactabatur enim temporibus illis nummus sic, ut nemo posset scire, quid haberet. Conscripserunt communiter edictum cum pœna atque judicio, constitueruntque, ut omnes simul in Rostra post meridiem escenderent. Et ceteri quidem alius alio; Marius ab subselliis in Rostra recta, idque, quod communiter compositum fuerat, solus edixit. Et ea res, si quæris, ei magno honori fuit. Omnibus vicis statuæ; ad eas tus, cerei. Quid multa? nemo unquam multitudini fuit carior. Hæc sunt, quæ conturbent in deliberatione nonnunquam, quum id, in quo violatur æquitas, non ita magnum, illud autem, quod ex eo paritur, permagnum videtur : ut Mario præripere collegis et tribunis plebis popularem gratiam non ita turpe, consulem ob eam rem fieri, quod sibi tum proposuerat, valde utile videbatur. Sed omnium una regula est, quam tibi cupio esse notissimam : aut illud, quod utile videtur, turpe ne sit; aut, si turpe est, ne videatur esse utile. Quid igitur? possumusne aut illum Marium virum bonum judicare aut hunc? Explica atque excute intelligentiam tuam, ut videas, quæ sit in ea species, forma et notio viri boni. Cadit ergo in virum bonum mentiri emolumenti sui causa, criminari, præripere, fallere? Nihil profecto minus. Est ergo ulla res tanti aut commodum ullum tam expetendum, ut viri boni et splendorem et nomen amittas? Quid est, quod afferre tantum utilitas ista, quæ dicitur,

Digitized by Google

d'honnête homme, en nous ravissant la justice et la bonne foi? Quelle différence mettez-vous entre un homme qui se changerait en bête féroce, et celui qui cache sous la figure humaine toute la cruauté des animaux sauvages?

XXI. Et que penser de ceux qui foulent aux pieds tout ce qui est juste et honnête, pour arriver au pouvoir? N'est-ce pas là ce que fit un jour celui qui voulut avoir pour beau-père un homme dont l'audace doublât sa puissance? Il lui semblait utile d'accroître son pouvoir en laissant à un autre l'odieux du rôle. Mais il ne voyait pas combien cette conduite était injuste envers sa patrie, honteuse et funeste à ses vrais intérêts. Pour le beau-père, il avait toujours à la bouche deux vers grecs des *Phéniciennes*, que je vais traduire comme je pourrai, avec peu d'élégance peut-être, mais de manière à bien faire entendre la pensée : « S'il faut commettre l'injustice pour arriver au pouvoir, commettons-la; mais, en toute autre circonstance, soyons honnêtes gens. » Malédiction sur Étéocle ou plutôt sur Euripide, qui fait une exception précisément pour le plus infâme de tous les crimes! A quoi bon nous arrêter longtemps sur des vétilles comme des héritages, des marchés, des ventes frauduleuses? Voilà un homme qui eut l'ambition d'être le roi du peuple Romain et le maître de toutes les nations, et qui le devint en effet. Celui qui regarde une telle ambition comme honnête est un insensé; car il approuve l'anéantissement de la liberté et des lois, et tient pour glorieuse l'oppression la plus horrible et la plus abominable. Fait-on l'aveu que rien n'est moins honnête que de régner dans un État qui fut libre et devrait toujours l'être, tout en soutenant qu'une semblable domination est utile à qui peut l'exercer? Je ne sais vraiment quels reproches, ou plutôt quelles invectives il ne serait pas permis d'employer pour arracher les esprits à cette erreur monstrueuse. Est-il un homme, au nom du ciel, à qui le plus affreux, le plus exécrable des parricides puisse être utile, quoique nous ayons vu celui qui s'en était souillé se faire nommer, par ses concitoyens opprimés, le Père de la patrie? C'est à la lumière de l'honnête qu'il faut chercher l'utile; et l'on ne doit jamais oublier que ces deux mots, en apparence si différents, au fond n'expriment qu'une même chose. Dans l'opinion du vulgaire, il n'est rien de plus avantageux que de régner; et si je veux examiner les choses au jour de la vérité, je trouve au contraire que rien n'est plus funeste pour celui que l'injustice a porté à ce rang suprême. Quel avantage peut-on rencontrer dans les soucis, les angoisses, les terreurs continuelles, les piéges et les périls dont on est environné de toutes parts? « Un roi est entouré d'ennemis et de traîtres; bien peu d'hommes lui sont dévoués, » dit Accius. Et de quel roi parle-t-il ainsi? de celui qui tenait son autorité légitime de Tantale et de Pélops. Combien plus d'ennemis ne devait-il pas avoir, celui qui s'était servi de l'armée du peuple Romain pour opprimer le peuple Romain lui-même, et contraindre une ville qui non-seulement était libre, mais qui commandait aux nations, à plier sous sa loi! Quelles tortures secrètes ne souffrait-il pas! de quels remords n'était-il point déchiré! Quels grands biens peut trouver dans la vie l'homme qui s'est mis dans une telle condition, que ce sera s'acquérir un des plus beaux titres à la reconnaissance des peuples et à la gloire, que de lui donner le coup de la mort? Si donc la souveraine puissance, qui sem-

possit, quantum auferre, si boni viri nomen eripuerit, fidem justitiamque detraxerit? Quid enim interest, utrum ex homine se convertat quis in belluam, an in hominis figura immanitatem gerat belluæ?

XXI. Quid? qui omnia recta et honesta negligunt, dummodo potentiam consequantur, nonne idem faciunt, quod is, qui etiam socerum habere voluit eum, cujus ipse audacia potens esset? Utile ei videbatur plurimum posse alterius invidia. Id quam injustum in patriam et quam turpe et quam inutile esset, non videbat. Ipse autem socer in ore semper Græcos versus de Phœnissis habebat, quos dicam, ut potero; incondite fortasse, sed tamen, ut res possit intelligi :

Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est : aliis rebus pietatem colas.

Capitalis Eteocles vel potius Euripides, qui id unum, quod omnium sceleratissimum fuerit, exceperit! Quid igitur minuta colligimus, hereditates, mercaturas, venditiones fraudulentas? Ecce tibi, qui rex populi Romani dominusque omnium gentium esse concupiverit idque perfecerit! Hanc cupiditatem si honestam quis esse dicit, amens est. Probat enim legum et libertatis interitum, earumque oppressionem tetram et detestabilem gloriosam putat. Qui autem fatetur honestum non esse in ea civitate, quæ libera fuit quæque esse debeat, regnare, sed ei, qui id facere possit, esse utile : qua hunc objurgatione aut quo potius convicio a tanto errore coner avellere? Potest enim, dii immortales! cuiquam esse utile fœdissimum et teterrimum parricidium patriæ, quamvis is, qui se eo obstrinxerit, ab oppressis civibus Parens nominetur? Honestate igitur dirigenda utilitas est, et quidem sic, ut hæc duo verbo inter se discrepare, re unum sonare videantur. Non habeo, ad vulgi opinionem quæ major utilitas quam regnandi esse possit : nihil contra inutilius ei, qui id injuste consecutus sit, invenio, quum ad veritatem cœpi revocare rationem. Possunt enim cuiquam esse utiles angores, sollicitudines, diurni et nocturni metus, vita insidiarum periculorumque plenissima?

Multi iniqui atque infideles regno, pauci sunt boni,

inquit Accius. At cui regno? quod a Tantalo et Pelope proditum jure obtinebatur. Nam quanto plures ei regi putas, qui exercitu populi Romani populum ipsum Romanum oppressisset, civitatemque non modo liberam, sed etiam gentibus imperantem servire sibi coegisset? Hunc tu quas conscientiæ labes in animo censes habuisse! quæ vulnera! Cujus autem vita ipsi potest utilis esse, quum ejus vitæ ea conditio sit, ut, qui illam eripuerit, in maxima et gra-

Digitized by Google

Elle promettre les plus merveilleux avantages, n'en apporte réellement aucun lorsqu'elle est la compagne de la honte et de l'infamie, il doit être suffisamment prouvé qu'on ne peut rencontrer l'utile où l'honnête n'est pas.

XXII. Nos ancêtres ont souvent montré qu'ils en étaient convaincus, et je n'en veux pas de plus belle preuve que l'exemple donné par Fabricius et par le sénat lors de la guerre de Pyrrhus. Le roi était venu sans provocation attaquer le peuple Romain; il était brave et puissant, et nous combattions contre lui pour la liberté et l'empire; un transfuge de son armée vint dans le camp de Fabricius, et offrit au consul Romain, s'il voulait lui promettre une récompense, de retourner dans le camp de Pyrrhus aussi secrètement qu'il en était sorti, et d'empoisonner son maître. Pour toute réponse Fabricius le fit ramener à Pyrrhus, et sa conduite fut hautement approuvée par le sénat. A ne considérer que l'utilité apparente et les préjugés vulgaires, ce seul transfuge délivrait la république d'une grande guerre et d'un ennemi redoutable; mais dans une lutte où nous combattions pour l'honneur, c'eût été un opprobre et une infamie de demander la victoire à un lâche attentat et non à notre valeur. Quel était donc le parti le plus utile et pour Fabricius, qui fut à Rome ce qu'Aristide avait été dans Athènes, et pour notre sénat, qui ne sépara jamais l'utilité de l'honneur, de combattre l'ennemi avec nos épées ou de l'attaquer par le poison? Si c'est pour la gloire que l'on dispute l'empire, il faut garder ses mains pures de tout crime, car le crime est fatal à la gloire; si l'on veut à tout prix acquérir la puissance, entachée d'infamie, elle nous deviendra funeste. Ce n'était donc pas un conseil utile que celui de L. Philippus, fils de Q., lequel demandait que l'on rendît de nouveau tributaires les villes que Sylla avait affranchies moyennant rançon en vertu d'un sénatus-consulte, et qu'on ne leur remît point l'argent qu'elles avaient donné pour se racheter. Le sénat suivit cet avis, mais à la honte de Rome; car on trouve plus de bonne foi chez les pirates. — Les revenus de l'État, dira-t-on, furent augmentés d'autant; c'était donc une résolution utile. — Jusques à quand osera-t-on nous dire qu'il y a quelque chose d'utile en opposition avec l'honnête? Comment un empire, qui doit trouver son principal appui dans sa propre gloire et la bienveillance de ses alliés, peut-il chercher son avantage dans le déshonneur et la haine qu'il excite? Aussi me suis-je trouvé plus d'une fois en dissentiment avec Caton. Il me paraissait défendre avec trop d'opiniâtreté l'intérêt du trésor public; il ne voulait rien accorder aux fermiers de l'État, et refusait presque toujours les demandes de nos alliés, tandis que nous devions nous montrer généreux pour ceux-ci, et agir avec les autres comme chacun de nous agit avec le fermier de ses propres biens; d'autant plus que la bonne harmonie entre les deux ordres importait singulièrement au salut de l'État. Je dois aussi blâmer la conduite de Curion, qui, tout en déclarant que la cause des Transpadans était juste, ajoutait sans cesse : « Que l'intérêt de l'État l'emporte! » Il aurait mieux fait de dire que leur cause n'était pas juste puisqu'elle n'était pas utile à la république, que de soutenir qu'elle blesserait les intérêts de l'État, et d'avouer cependant qu'elle était juste.

XXIII. Le sixième livre *des Devoirs* d'Hécaton est plein de questions pareilles à celle-ci : Est-

tia futurus sit et gloria? Quod si hæc utilia non sunt, quæ maxime videntur, quia plena sunt dedecoris ac turpitudinis; satis persuasum esse debet nihil esse utile, quod non honestum sit.

XXII. Quanquam id quidem quum sæpe alias, tum Pyrrhi bello a C. Fabricio, consule iterum, et a senatu nostro judicatum est. Quum enim rex Pyrrhus populo Romano bellum ultro intulisset, quumque de imperio certamen esset cum rege generoso ac potente; perfuga ab eo venit in castra Fabricii eique est pollicitus, si præmium sibi proposuisset, se, ut clam venisset, sic clam in Pyrrhi castra rediturum et eum veneno necaturum. Hunc Fabricius reducendum curavit ad Pyrrhum, idque ejus factum laudatum a senatu est. Atqui, si speciem utilitatis opinionemque quærimus, magnum illud bellum perfuga unus et gravem adversarium imperii sustulisset : sed magnum dedecus et flagitium, quicum laudis certamen fuisset, eum non virtute, sed scelere superatum. Utrum igitur utilius vel Fabricio, qui talis in hac urbe, qualis Aristides Athenis fuit, vel senatui nostro, qui nunquam utilitatem a dignitate sejunxit, armis cum hoste certare, an venenis? Si gloriæ causa imperium expetendum est, scelus absit, in quo non potest esse gloria : sin ipsæ opes expetuntur quoquo modo, non poterunt utiles esse cum infamia. Non igitur utilis illa L. Philippi, Q. F., sententia : quas civitates L. Sulla pecunia accepta ex senatusconsulto liberavisset, ut eæ rursus vectigales essent, neque iis pecuniam, quam pro libertate dederant, redderemus. Et senatus est assensus. Turpe imperio! Piratarum enim melior fides. At aucta vectigalia : utile igitur. Quousque audebunt dicere quidquam utile, quod non honestum? Potest autem ulli imperio, quod gloria debet fultum esse et benevolentia sociorum, utile esse odium et infamia? Ego etiam cum Catone meo sæpe dissensi. Nimis mihi præfracte videbatur ærarium vectigaliaque defendere, omnia publicanis negare, multa sociis; quum in hos benefici esse deberemus, cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus; eoque magis, quod illa ordinum conjunctio ad salutem reipublicæ pertinebat. Male etiam Curio, quum causam Transpadanorum æquam esse dicebat; semper autem addebat : « Vincat utilitas reipublicæ! » Potius diceret non esse æquam, quia non esset utilis reipublicæ, quam, quum non utilem diceret esse, æquam fateretur.

XXIII. Plenus est sextus liber de officiis Hecatonis talium quæstionum : « Sitne boni viri in maxima caritate annonæ familiam non alere? » In utramque partem dis-

Digitized by Google

il d'un homme de bien de refuser de la nourriture à ses esclaves dans un temps d'extrême disette? Il examine le pour et le contre; mais il décide enfin qu'il vaut mieux se laisser conduire par son intérêt que par l'humanité. Il demande si, dans une tempête où l'on est réduit à jeter une partie de la charge à la mer, on sacrifiera plutôt un cheval de prix qu'un esclave de peu de valeur. — L'intérêt dit non, l'humanité dit oui. — Si au milieu d'un naufrage un misérable s'empare d'une planche de salut, le sage la lui arrachera-t-il, s'il en a la puissance? — Le sage ne le fera pas, dit Hécaton, parce que cela est injuste. — Et le maître du vaisseau ne reprendra-t-il pas ce qui lui appartient? — Point du tout; il n'y serait pas plus autorisé qu'à jeter un passager dans la mer, sous le prétexte que le vaisseau lui appartient. Tant qu'on n'est pas arrivé au lieu de débarquement, le vaisseau appartient beaucoup moins au propriétaire qu'aux passagers. — Si deux naufragés trouvent une même planche de salut, et que ces deux naufragés soient des sages, chacun d'eux devra-t-il la tirer à soi ou l'abandonner à l'autre? La planche doit être cédée, mais à celui dont la vie est le plus précieuse, soit pour lui-même, soit pour la république. — Mais si l'existence de l'un a autant de prix que celle de l'autre? Les deux sages ne lutteront point, mais ils tireront au sort à qui devra céder. — Si un fils sait que son père pille un temple, pratique un souterrain pour voler le trésor public, ira-t-il le dénoncer aux magistrats? Ce serait un crime; le devoir du fils serait même de défendre son père si on le traduisait en justice. — Notre premier devoir n'est-il donc pas de veiller à l'intérêt de la patrie? Certainement oui; mais la patrie est fort intéressée à ce que les citoyens connaissent la piété filiale. — Mais si le père aspire à la tyrannie, s'il veut trahir l'Etat, le fils gardera-t-il le silence? Non pas; il suppliera son père de renoncer à son dessein; si ses efforts sont vains, il en viendra aux reproches, aux menaces même; et à la dernière extrémité, si le pays est véritablement en danger, il préférera le salut de la patrie à celui de son père. Hécaton demande encore si le sage qui a reçu par inadvertance de mauvais écus pour de la bonne monnaie, et qui vient à s'apercevoir qu'ils sont faux, les donnera en payement à son créancier pour argent comptant. Diogène dit oui, Antipater dit non; et je suis plutôt de ce dernier avis. — Celui qui met en vente du vin qui n'est pas de garde, et qui en connaît le défaut, doit-il en prévenir? Diogène pense qu'il n'y est pas obligé; Antipater soutient que c'est le devoir d'un honnête homme. Telles sont les questions de morale que les Stoïciens ont coutume d'agiter. — En vendant un esclave, doit-on déclarer les défauts qu'on lui connaît? je ne parle pas de ceux que le droit civil nous commande de faire connaître, sous peine de nullité; mais direz-vous, par exemple, qu'il est menteur, joueur, voleur, ivrogne? Vous devez le dire, suivant Antipater. Vous n'y êtes pas tenus, selon Diogène. — Si quelqu'un veut vendre de l'or, croyant que c'est du cinquant, l'honnête homme qui achète lui apprendra-t-il que c'est de l'or, ou payera-t-il un denier ce qui en vaut mille? — Je crois vous avoir fait assez connaître mon sentiment sur toutes ces questions, et la diversité d'opinions qui existe entre les philosophes que j'ai nommés.

XXIV. Doit-on tenir toujours les conventions et les promesses qui n'ont point été arrachées par la violence ou surprises par la ruse, comme disent les préteurs? Je suppose un homme à qui l'on a donné un remède contre l'hydropisie, et qui s'est engagé, si ce remède le guérissait, à

putat; sed tamen ad extremum utilitate officium dirigit magis quam humanitate. Quærit, si in mari jactura facienda sit, equine pretiosi potius jacturam faciat an servuli vilis? Hic alio res familiaris, alio ducit humanitas. Si tabulam de naufragio stultus arripuerit, extorquebitne eam sapiens, si potuerit? Negat, quia sit injurium. — Quid dominus navis? eripietne suum? Minime: non plus, quam navigantem in alto ejicere de navi velit, quia sua sit. Quoad enim perventum sit eo, quo sumpta navis est, non domini navis est, sed navigantium. — Quid? si una tabula sit, duo naufragi, eique sapientes; sibine uter rapiat, an alter cedat alteri? Cedat vero: sed ei, cujus magis intersit vel sua vel reipublicæ causa vivere. — Quid? si hæc paria in utroque? Nullum erit certamen, sed quasi sorte aut micando victus alteri cedet alter. — Quid? si pater fana expilet, cuniculos agat ad ærarium; indicetne id magistratibus filius? Nefas id quidem. Quin etiam defendat patrem, si arguatur. — Non igitur patria præstat omnibus officiis? Imo vero: sed ipsi patriæ conducit pios habere cives in parentes. — Quid? si tyrannidem occupare, si patriam prodere conabitur pater; silebitne filius? Imo vero obsecrabit patrem, ne id faciat. Si nihil proficiet, accusabit; minabitur etiam: ad extremum, si ad perniciem patriæ res spectabit, patriæ salutem anteponet salati patris. Quærit etiam, si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis, quum id rescierit, soluturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait, Antipater negat, cui potius assentior. — Qui vinum fugiens vendat sciens, debeatne dicere? Non necesse putat Diogenes; Antipater viri boni existimat. Hæc sunt quasi controversa jura Stoicorum. — In mancipio vendendo dicendane vitia, non ea, quæ nisi dixeris, redhibeatur mancipium jure civili, sed hæc, mendacem esse, alentorem, furacem, ebriosum? Alteri dicenda videntur; alteri non videntur. — Si quis aurum vendens orichalcum se putet vendere, indicetne ei vir bonus aurum illud esse, an emat denario, quod sit mille denarium? Perspicuum est jam et quid mihi videatur et quæ sit inter eos philosophos, quos nominavi, controversia.

XXIV. Pacta et promissa semperne servanda sint, QUÆ NEC VI NEC DOLO MALO, ut prætores solent, FACTA SINT? Si qui medicamentum cuipiam dederit ad aquam intercutem,

Digitized by Google

n'en faire usage pour qui que ce soit dans l'avenir : le voilà guéri, mais au bout de quelques années le mal reparaît; celui qui a reçu sa parole ne veut pas lui permettre de se servir du remède une seconde fois : que fera notre malade? L'homme au remède est un barbare, ce n'est point lui faire tort que de sauver sa vie; l'hydropique prendra donc conseil de sa santé. Imaginons maintenant qu'un sage soit prié par un testateur qui le fait son héritier, et lui laisse un million de sesterces, d'aller danser en plein jour sur la place publique avant d'entrer en possession de l'héritage, et qu'il promette de remplir cette condition, faute de laquelle il n'hériterait pas : doit-il faire ou non ce qu'il a promis? J'aimerais mieux qu'il n'eût pas fait cette promesse, et je crois qu'un tel engagement ne convenait pas à sa gravité. Mais puisqu'il l'a pris, je lui conseillerais plutôt de renoncer à l'héritage s'il voit de la honte à danser dans le forum, à moins qu'il ne trouvât l'occasion de rendre un service signalé à la république en lui consacrant cette fortune; car il n'y aurait pas de honte à danser pour le bien de son pays.

XXV. Il ne faut pas non plus accomplir les promesses qui ne sont pas utiles à ceux à qui on les a faites. Pour chercher encore nos exemples dans la fable, le Soleil promit à Phaéthon son fils de lui accorder tout ce qu'il souhaiterait. Phaéthon demanda de monter sur le char de son père; il y monta; mais avant d'y avoir pris place, il fut frappé d'un coup de foudre. Combien n'eût-il pas mieux valu pour lui que son père ne tint pas sa promesse! Que dirons-nous de Thésée, et de la parole de Neptune si malheureusement invoquée? Ce dieu lui ayant donné trois vœux à former, Thésée souhaita la mort de son fils Hippolyte, qu'il soupçonnait d'une passion criminelle pour Phèdre; et l'accomplissement de son vœu le plongea dans le plus grand deuil. Que penser d'Agamemnon qui avait fait vœu d'immoler à Diane ce qui naîtrait de plus beau dans son royaume pendant le cours de l'année, et qui sacrifia Iphigénie, parce que l'année n'avait rien vu naître de plus beau que sa fille? Il fallait plutôt ne pas tenir sa promesse, que de commettre un crime tellement abominable. Il est donc des circonstances où l'on ne doit point tenir sa parole; il en est aussi où l'on ne doit point rendre un dépôt. Si un homme, jouissant de sa raison, a remis son épée entre vos mains, et qu'il vienne la réclamer étant en démence, ce serait une faute que de la lui remettre; c'est un devoir de la conserver. Un autre vous a confié une somme d'argent; il fait la guerre à sa patrie : lui rendrez-vous son dépôt? Je ne vous le conseillerais pas, car ce serait nuire à la république, qui doit vous être plus chère que tout au monde. Vous voyez ainsi que plusieurs actions, qui de leur nature semblent justes, deviennent injustes dans certaines circonstances. Tenir sa promesse, accomplir un engagement, rendre un dépôt, voilà tout autant de choses qui deviennent injustes quand elles sont nuisibles à nos semblables. En voilà assez, je pense, sur les actions qui, sous un faux jour de prudence, paraissent utiles, quoique opposées à la justice.

Mais comme, dans le premier livre, nous avons fait découler tous les devoirs des quatre sources de l'honnête, nous serons fidèles à nos propres maximes en montrant combien tout ce qui semble utile et ne l'est réellement pas est hostile à quelqu'une des vertus. Nous avons déjà parlé de la

pepigeritque, si eo medicamento sanus factus esset, ne illo medicamento unquam postea uteretur; si eo medicamento sanus factus sit et annis aliquot post inciderit in eumdem morbum, nec ab eo, quicum pepigerat, impetret, ut iterum eo liceat uti, quid faciendum sit? Quum sit is inhumanus, qui non concedat, nec ei quidquam fiat injuriæ, vitæ et saluti consulendum. — Quid? si qui sapiens rogatus sit ab eo, qui eum heredem faciat, quum ei testamento sestertium millies relinquatur, ut ante, quam hereditatem adeat, luce palam in foro saltet, idque se facturum promiserit, quod aliter heredem eum scripturus ille non esset : faciat, quod promiserit, necne? Promisisse nollem, et id arbitror fuisse gravitatis. Quoniam promisit, si saltare in foro turpe ducet, bonestius mentietur, si ex hereditate nihil ceperit; nisi forte eam pecuniam in reipublicæ magnum aliquod tempus contulerit : ut vel saltare, quam patriæ consulturus sit, turpe non sit.

XXV. Ac ne illa quidem promissa servanda sunt, quæ non sunt iis ipsis utilia, quibus illa promiseris. Sol Phaethonti filio, ut redeamus ad fabulas, facturum se esse dixit, quidquid optasset. Optavit, ut in currum patris tolleretur. Sublatus est. Atque is, antequam constitit, ictu fulminis deflagravit. Quanto melius fuerat in hoc promissum patris non esse servatum! Quid? quod Theseus exegit promissum a Neptuno? Cui quum tres optationes Neptunus dedisset, optavit interitum Hippolyti filii, quum is patri suspectus esset de noverca : quo optato impetrato Theseus in maximis fuit luctibus. Quid? Agamemnon quum devovisset Dianæ, quod in suo regno pulcherrimum natum esset illo anno, immolavit Iphigeniam, qua nihil erat eo quidem anno natum pulchrius. Promissum potius non faciendum, quam tam tetrum facinus admittendum fuit. Ergo et promissa non facienda nonnunquam, neque semper deposita reddenda. Si gladium quis apud te sana mente deposuerit, repetat insaniens : reddere peccatum sit, officium non reddere. Quid? si is, qui apud te pecuniam deposuerit, bellum inferat patriæ; reddasne depositum? Non credo : facias enim contra rempublicam, quæ debet esse carissima. Sic multa, quæ honesta natura videntur esse, temporibus fiunt non honesta. Facere promissa, stare conventis, reddere deposita commutata utilitate fiunt non honesta. Ac de iis quidem, quæ videntur esse utilitates contra justitiam simulatione prudentiæ, satis arbitror dictum. Sed, quoniam a quatuor fontibus honestatis primo libro officia duximus, in eisdem versabimur, quum docebimus ea, quæ videntur esse utilia

Digitized by Google

prudence que cherche à imiter une méchante habileté, et nous avons prouvé que la justice est toujours utile. Il ne reste plus alors que deux vertus fondamentales, dont l'une se manifeste par la grandeur du caractère et la force de l'âme, et l'autre se produit dans la modération, la retenue, la tempérance.

XXVI. Il semblait utile à Ulysse, suivant une tradition conservée par certains poëtes tragiques (car Homère, qui est ici la meilleure des autorités, ne laisse pas planer un tel soupçon sur ce héros); il lui semblait utile, à entendre ces tragiques, de contrefaire l'insensé pour ne point aller à la guerre de Troie. L'honneur blâme une telle conduite. Mais l'intérêt l'approuve, dira-t-on; de cette sorte, Ulysse eût régné tranquillement à Ithaque, entouré de ses parents, de son épouse, de son fils. Pensez-vous que les labeurs et les périls de la guerre puissent donner aucune gloire qui mérite d'être comparée aux douceurs de cette vie paisible? Pour moi, je tiens qu'Ulysse devait mépriser et fuir ces douceurs, parce que j'ai pour maxime qu'où l'honnête n'est pas, l'utile ne se trouve jamais. A quelle flétrissure Ulysse ne se fût-il pas exposé, s'il eût employé plus longtemps un pareil subterfuge, lui qui, après avoir fait de si beaux exploits, entendit pourtant Ajax lui dire :

« Celui qui le premier nous a excités à prêter le serment de guerre, comme vous le savez tous, celui-là l'a trahi. Il s'est mis à contrefaire l'insensé pour ne point marcher avec nous; et si le coup d'œil pénétrant du sage Palamède n'eût découvert sa ruse impudente, il trahirait encore une cause qu'il a mise le premier sous la religion du serment. »

Il valut mieux pour lui combattre non-seulement les ennemis, mais encore les flots soulevés, comme il y fut contraint plus d'une fois, que de faire défaut à la Grèce, réunie d'un commun accord pour porter la guerre aux barbares. Mais laissons là les fables et les nations étrangères, venons à la réalité et à notre propre histoire.

M. Atilius Régulus, consul pour la seconde fois, ayant été pris dans une embuscade, en Afrique, par Xanthippe, général lacédémonien, qui servait sous les ordres d'Hamilcar, père d'Annibal, fut envoyé au sénat, après s'être engagé sous serment de revenir à Carthage, s'il n'obtenait la délivrance de quelques nobles prisonniers. Arrivé à Rome, un parti d'une utilité bien apparente s'offrit à lui, mais l'événement s'est chargé de prouver que cette apparence ne lui faisait point d'illusion : c'était de demeurer dans sa patrie, de vivre tranquillement chez lui avec sa femme et ses enfants, et, tout en regardant le malheur qu'il avait éprouvé dans la guerre comme un de ces coups que frappe indistinctement le sort des armes, de tenir le rang et de conserver la dignité d'un consulaire. Qui pourrait nier que ce parti ne présentât de grands avantages? qui le pourrait, demandez-vous? Le courage et la grandeur d'âme.

XXVII. Vous faut-il des autorités plus imposantes? Le propre de ces vertus est de ne rien craindre, d'élever l'âme au-dessus de toutes les choses humaines, et d'entretenir cette conviction qu'il n'est sorte d'infortune que l'homme ne puisse supporter. Aussi que fit Régulus? Il vint au sénat, il exposa l'objet de sa mission, et déclina d'abord l'honneur de donner son avis. Tant qu'il serait lié par serment envers les ennemis, disait-il, il n'était plus sénateur. Mais enfin (ô l'insensé,

neque sunt, quam sint virtutis inimica. Ac de prudentia quidem, quam vult imitari malitia, itemque de justitia, quæ semper est utilis, disputatum est. Reliquæ sunt duæ partes honestatis, quarum altera in animi excellentis magnitudine et præstantia cernitur, altera in conformatione et moderatione continentiæ et temperantiæ.

XXVI. Utile videbatur Ulixi, ut quidem poetæ tragici prodiderunt (nam apud Homerum optimum auctorem talis de Ulixe nulla suspicio est) sed insimulant eum tragœdiæ simulatione insaniæ militiam subterfugere voluisse. Non honestum consilium. At utile, ut aliquis fortasse dixerit, regnare et Ithacæ vivere otiose cum parentibus, cum uxore, cum filio. Ullum tu decus in quotidianis laboribus et periculis cum hac tranquillitate conferendum putas? Ego vero istam contemnendam et abjiciendam, quoniam, quæ honesta non sit, ne utilem quidem esse arbitror. Quid enim auditurum putas fuisse Ulixem, si in illa simulatione perseveravisset? qui, quum maximas res gesserit in bello, tamen hæc audiat ab Ajace :

Cujus ipse princeps juris jurandi fuit,
Quod omnes scitis, solus neglexit fidem.
Furere assimulare, ne coiret, institit.
Quod ni Palamedis perspicax prudentia
Istius perospset malitiosam audaciam,
Fide sacratæ jus perpetuo falleret.

Illi vero non modo cum hostibus, verum etiam cum fluctibus, id quod fecit, dimicare melius fuit, quam deserere consentientem Græciam ad bellum barbaris inferendum. Sed omittamus et fabulas et externa : ad rem factam nostraque veniamus. M. Atilius Regulus, quum consul iterum in Africa ex insidiis captus esset, duce Xanthippo, Lacedæmonio, imperatore autem patre Annibalis Hamilcare, juratus missus est ad senatum, ut, nisi redditi essent Pœnis captivi nobiles quidam, rediret ipse Carthaginem. Is quum Romam venisset, utilitatis speciem videbat; sed eam, ut res declarat, falsam judicavit : quæ erat talis : manere in patria, esse domi suæ cum uxore, cum liberis; quam calamitatem accepisset in bello, communem fortunæ bellicæ judicantem tenere consularis dignitatis gradum. Quis hæc neget esse utilia? Quem censes? Magnitudo animi et fortitudo negat.

XXVII. Num locupletiores quæris auctores? Harum enim est virtutum proprium nihil extimescere, omnia humana despicere, nihil, quod homini accidere possit, intolerandum putare. Itaque quid fecit? In senatum venit; mandata exposuit; sententiam ne diceret, recusavit;

Digitized by Google

dira-t-on, qui sacrifiait ses propres intérêts!) il déclare qu'il ne serait point utile à la république de rendre les captifs; que c'étaient des hommes jeunes encore et de bons capitaines; et que, pour lui, ses forces étaient déjà brisées par la vieillesse. Son autorité prévalut; on conserva les prisonniers, et il retourna à Carthage, sans que l'amour de la patrie ni la tendresse des siens le pussent retenir. Il n'ignorait pas alors qu'il allait se remettre dans les mains de l'ennemi le plus cruel, et s'offrir à des supplices inouïs; mais il pensait qu'il fallait observer la religion du serment. Aussi pendant les veilles affreuses et au milieu des tortures était-il dans une condition meilleure que s'il eût traîné sa vieillesse à Rome, prisonnier de Carthage et consulaire parjure. — Mais, dira-t-on, comment, loin d'opiner pour le rachat des captifs, put-il pousser la démence jusqu'à persuader au sénat de les retenir? — Eh! de quelle démence parle-t-on? y en a-t-il à servir les intérêts de son pays? ce qui serait funeste à la république peut-il être utile à l'un des citoyens?

XXVIII. C'est renverser les fondements posés par la nature, que de séparer l'utile de l'honnête. Nous recherchons tous l'utile, nous sommes tous entraînés vers lui par une impulsion à laquelle nous ne saurions résister. Quel est l'homme qui méprise ses intérêts? ou plutôt quel est celui qui ne poursuit pas ses avantages avec une ardeur extraordinaire? Mais comme nous ne pouvons les trouver que dans la bienséance, la justice et l'honneur, nous accordons à toutes ces grandes choses une prééminence et une dignité incomparables; et nous voyons dans ce qui est utile plutôt un rapport avec nos nécessités que de la noblesse. Qu'y a-t-il donc de si redoutable dans le serment, nous demandera-t-on? Craignez-vous la colère de Jupiter? Mais tous les philosophes, non-seulement ceux qui prétendent que Dieu ne fait rien et ne s'occupe de personne, mais ceux même qui le représentent comme agissant toujours et suivant le cours de ses desseins, nous enseignent d'un commun accord que Dieu n'est jamais irrité, jamais malfaisant. Et quand Jupiter se fût offensé, aurait-il châtié Régulus plus durement que ce consul ne se frappa lui-même? Il n'y avait donc point de force de religion qui ne dût céder à de si grands intérêts. Mais Régulus craignait de faire une chose honteuse. D'abord, entre les maux, il faut choisir le moindre. Toute la honte dont on nous parle aurait-elle été un mal aussi grand que le fut son supplice? Ensuite ne pouvait-il pas répondre, comme dans Accius : « Tu as violé ta foi. Je n'ai pas donné et je ne donne pas ma foi à qui n'en eut jamais. » Il est vrai que c'est un roi impie qui parle, mais ce qu'il dit est excellent. Ceux qui blâment Régulus nous disent encore : Vous soutenez que certaines choses paraissent utiles, qui réellement ne le sont point; et nous prétendons, nous, que certaines choses semblent honnêtes qui ne le sont pas; et que l'on croit honnête, par exemple, d'aller s'offrir aux tortures par respect pour son serment, mais que l'honneur n'y est aucunement engagé, car on n'est pas tenu à accomplir une promesse arrachée par la violence. Enfin nous déclarons que toute chose qui est à l'homme d'une très-grande utilité devient honnête par cela seul, lors même qu'auparavant

quamdiu jure jurando hostium teneretur, non esse se senatorem. Atque illud etiam (o stultum hominem, dixerit quispiam, et repugnantem utilitati suæ!) reddi captivos negavit esse utile : illos enim adolescentes esse et bonos duces; se jam confectum senectute. Cujus quum valuisset auctoritas, captivi retenti sunt; ipse Carthaginem rediit, neque eum caritas patriæ retinuit nec suorum. Neque vero tum ignorabat se ad crudelissimum hostem et ad exquisita supplicia proficisci : sed jus jurandum conservandum putabat. Itaque tum, quum vigilando necabatur, erat in meliore causa, quam si domi senex captivus, perjurus consularis remansisset. At stulte, qui non modo non censuerit captivos remittendos, verum etiam dissuaserit. Quomodo stulte? etiamne, si reipublicæ conducebat? Potest autem, quod inutile reipublicæ sit, id cuiquam civi utile esse?

XXVIII. Pervertunt homines ea, quæ sunt fundamenta naturæ, quum utilitatem ab honestate sejungunt. Omnes enim expetimus utilitatem, ad eamque rapimur, nec facere aliter ullo modo possumus. Nam quis est, qui utilia fugiat? aut quis potius, qui ea non studiosissime persequatur? Sed, quia nusquam possumus nisi in laude, decore, honestate utilia reperire, propterea illa et prima et summa habemus; utilitatis nomen non tam splendidum quam necessarium ducimus. Quid est igitur, dixerit quis, « in jure jurando? Num iratum timemus Jovem? At hoc quidem commune est omnium philosophorum, non eorum modo, qui deum nihil habere ipsum negotii [dicunt], nihil exhibere alteri, sed eorum etiam, qui deum semper agere aliquid et moliri volunt, nunquam nec irasci deum, nec nocere. Quid autem iratus Juppiter plus nocere potuisset, quam nocuit sibi ipse Regulus? Nulla igitur vis fuit religionis, quæ tantam utilitatem præverteret. An, ne turpiter faceret? Primum, minima de malis. Num igitur tantum mali turpitudo ista habebat, quantum ille cruciatus? Deinde illud etiam apud Accium,

Fregistin' fidem?
Neque dedi neque do infidelí cuiquam,

quanquam ab impio rege dicitur, luculente tamen dicitur. Addunt etiam, quemadmodum nos dicamus videri quædam utilia, quæ non sint : sic se discere videri quædam honesta, quæ non sint : ut hoc ipsum videtur honestum conservandi juris jurandi causa ad cruciatum revertisse; sed fit non honestum, quia, quod per vim hostium esset actum, ratum esse non debuit. Addunt etiam, quidquid valde utile sit, id fieri honestum, etiam si antea non videretur. Hæc fere contra Regulum. Sed prius videamus.

Digitized by Google

elle ne le paraissait pas. Voilà à peu près toutes les objections que l'on fait à Régulus; examinons d'abord les premières.

XXIX. « On ne doit pas craindre Jupiter, on ne doit redouter ni sa colère ni sa vengeance, car un Dieu ne s'irrite jamais et ne fait de mal à personne. » Cet argument ne porte pas plus contre Régulus que contre tous les serments en général. Mais ce qu'il faut voir dans un serment c'est sa force, et non la crainte qu'il doit inspirer. Le serment est une affirmation religieuse. Or, ce que l'on a promis affirmativement et comme en prenant Dieu à témoin, il faut le tenir. Il y va, non pas de la colère des Dieux, qui n'est qu'un vain mot, mais de la justice et de la bonne Foi. Ennius a fort bien dit : « O Foi, déesse aux blanches ailes, serment sacré de Jupiter. » Celui donc qui viole son serment viole la Foi, cette divinité que nos ancêtres ont voulu placer dans le Capitole, à côté du maître des Dieux, comme nous l'apprend Caton dans un de ses discours. « Mais Jupiter offensé n'aurait pas châtié Régulus plus durement que Régulus ne se châtia lui-même. » Cela serait fort bien dit, s'il n'y avait d'autre mal que la souffrance. La souffrance, au contraire, bien loin d'être le souverain mal, n'est pas même un mal : tel est du moins le sentiment de très-graves philosophes. S'il faut un témoin pour confirmer leur dire, en voilà un et des meilleurs : c'est Régulus, que je vous prie de ne pas récuser. Pouvez-vous imaginer un témoignage qui ait plus de poids que celui du plus noble des Romains, allant chercher les plus cruels supplices pour demeurer fidèle à son devoir? Vous nous citez l'adage, qu'entre plusieurs maux il faut choisir le moindre, et vous en tirez cette conclusion : qu'il vaut mieux vivre dans l'infamie qu'au milieu des calamités; et moi je vous demande s'il y a un plus grand mal que l'infamie? Si la difformité du corps a quelque chose de choquant, concevez donc ce que doit être la dépravation et la laideur d'une âme toute souillée d'opprobre. Aussi les philosophes qui ont traité ces questions avec le plus de nerf ne craignent pas de soutenir qu'il n'y a d'autre mal que ce qui est honteux; ceux qui y mettent plus d'indulgence affirment sans hésitation que c'est là du moins le plus grand des maux. Quant à la maxime d'Ennius, « Je n'ai pas donné et je ne donne pas ma foi à qui n'en eut jamais, » elle est bien placée par le poëte dans la bouche d'Atrée; car c'est ainsi que devait s'exprimer un tel personnage. Mais si vous êtes tout prêts à déclarer, comme Atrée, que la parole donnée à l'homme de mauvaise foi n'oblige pas, prenez garde d'ouvrir la porte au parjure. La guerre elle-même a ses lois, et souvent nous nous engageons envers l'ennemi par des serments qu'il faut respecter. Toutes les fois que vous donnez votre parole avec cette conviction que vous serez un jour obligé à la tenir, rien ne peut vous en délier; autrement il vous sera permis d'y manquer sans parjure. Si vous n'apportez pas à des pirates la rançon que vous leur avez promise, vous n'êtes coupable d'aucune fraude, quand même ils auraient reçu de vous un serment. Car un pirate n'est pas au nombre de ces ennemis qu'on pourrait en quelque façon appeler légitimes; c'est l'ennemi commun de tous. Avec lui nous ne devons rien avoir de commun, ni foi, ni serment. Faire un serment où la conscience ne s'engage pas, ce n'est point se parjurer; mais, après avoir juré du fond de votre âme, comme nous disons,

XXIX. « Non fuit Juppiter metuendus, ne iratus noceret : qui neque irasci solet nec nocere. » Hæc quidem ratio non magis contra Reguli, quam contra omne jusjurandum valet. Sed in jure jurando non, qui metus, sed, quæ vis sit, debet intelligi. Est enim jus jurandum affirmatio religiosa. Quod autem affirmate, quasi deo teste, promiseris; id tenendum est. Jam enim non ad iram deorum, quæ nulla est, sed ad justitiam et ad fidem pertinet. Nam præclare Ennius :

O Fides alma, apta pinnis, et jusjurandum Jovis!

Qui jus igitur jurandum violat, is Fidem violat, quam in Capitolio vicinam Jovis Optimi Maximi (ut in Catonis oratione est) majores nostri esse voluerunt. « At enim ne iratus quidem Juppiter plus Regulo nocuisset, quam sibi nocuit ipse Regulus. » Certe, si nihil malum esset nisi dolere. Id autem non modo summum malum, sed ne malum quidem esse maxima auctoritate philosophi affirmant. Quorum quidem testem non mediocrem, sed haud scio an gravissimum Regulum nolite, quæso, vituperare. Quem enim locupletiorem quærimus, quam principem populi Romani, qui retinendi officii causa cruciatum subierit voluntarium? Nam quod aiunt, minima de malis, id est, ut turpiter potius quam calamitose, an est ullum majus malum turpitudine? Quæ si in deformitate corporis habet aliquid offensionis, quanta illa depravatio et fœditas turpificati animi debet videri? Itaque, nervosius qui ista disserunt, solum audent malum dicere id, quod turpe sit; qui autem remissius, ii tamen non dubitant summum malum dicere. Nam illud quidem,

Neque dedi neque do infideli cuiquam,

idcirco recte a poeta, quia, quum tractaretur Atreus, personæ serviendum fuit. Sed, si hoc sibi sument, nullam esse fidem, quæ infideli data sit : videant, ne quæratur latebra perjurio. Est jus etiam bellicum fidesque juris jurandi sæpe cum hoste servanda. Quod enim ita juratum est, ut mens conciperet fieri oportere, id servandum est : quod aliter, id si non feceris, nullum est perjurium. Ut, si prædonibus pactum pro capite pretium non attuleris, nulla fraus est, ne si juratus quidem id non feceris. Nam pirata non est ex perduellium numero [definitus :] sed communis hostis omnium. Cum hoc nec fides debet nec jus jurandum esse commune. Non enim falsum jurare perjurare est; sed, quod EX ANIMI TUI SENTENTIA juraris, sicut verbis concipitur more nostro, id non facere perjurium est. Scite enim Euripides :

Juravi lingua, mentem injuratam gero.

Digitized by Google

si vous manquez à votre parole, vous êtes un parjure. Euripide a pu dire : « C'est ma langue qui a fait le serment, et non pas ma conscience. » Régulus ne devait pas rompre par un parjure des conventions de guerre, un pacte conclu avec l'ennemi ; car il avait affaire à un de ces ennemis légitimes, envers lesquels nous sommes liés par le droit fécial et par un grand nombre de règles sacrées. S'il n'en était ainsi, le sénat n'aurait pas livré aux ennemis tant d'hommes illustres.

XXX. T. Véturius et Sp. Postumius, tous deux consuls pour la seconde fois, après avoir essuyé un échec aux Fourches-Caudines, et attiré à nos légions l'opprobre de passer sous le joug, firent la paix avec les Samnites ; mais ils furent livrés aux ennemis, car cette paix avait été conclue sans l'ordre du sénat et du peuple. On livra en même temps les tribuns du peuple T. Numicius et Q. Mélius, qui avaient couvert cette paix de leur autorité ; on les livra, pour que Rome fût entièrement libre envers les Samnites. Postumius lui-même ouvrit l'avis dont il devait être la première victime. Son exemple fut imité longues années après par C. Mancinus, qui avait traité avec les Numantins sans l'agrément du sénat. P. Furius et Sex. Atilius vinrent proposer au peuple, en vertu d'un sénatus-consulte, de livrer l'auteur du traité. Mancinus appuya la proposition, qui fut adoptée, et on le livra aux Numantins. Je trouve sa conduite plus honorable que celle de Q. Pompée, qui, dans une circonstance pareille, obtint à force de prières que le peuple rejetât le sénatus-consulte. L'apparence de l'utilité l'emporta pour ce dernier sur l'honnêteté ; mais tous ces anciens méprisaient leurs intérêts dès que l'honneur avait parlé. — Mais Régulus ne devait pas tenir une promesse qui lui avait été arrachée par la violence. — Comme si la violence avait prise sur un homme de cœur ! — Pourquoi donc accepter la mission qu'on lui confiait, puisqu'il voulait dissuader le sénat de renvoyer les captifs ? — Vous blâmez ici ce qu'il y a de plus admirable dans sa conduite. Ce n'était pas à lui à prononcer ; il venait soumettre une demande dont le sénat devait être le juge. Il est vrai que, sans l'autorité de son avis, les prisonniers eussent été rendus aux Carthaginois. De cette façon, Régulus serait demeuré dans sa patrie, tranquille et honoré ; mais convaincu que ce parti n'était pas utile à la république, il pensa que l'honneur lui commandait d'ouvrir un avis contraire et de s'exposer à mille maux. On nous dit que ce qui est très-utile devient honnête ; ce qui est honnête l'est toujours, et ne le devient pas. Ce qui n'est pas honnête ne saurait être utile, et ce n'est pas parce qu'une chose est utile qu'elle est honnête ; mais parce qu'elle est honnête, en même temps elle est utile. Aussi, parmi tant de beaux exemples, serait-il difficile d'en trouver un plus noble et plus glorieux.

XXXI. Mais ce que je trouve de plus admirable dans la conduite de Régulus, c'est qu'il ait ouvert l'avis de garder les prisonniers. Car d'être retourné à Carthage, cela nous semble aujourd'hui d'un mérite prodigieux ; mais dans ce temps-là il n'aurait pu faire autrement, et c'est le mérite de son temps plutôt que le sien. Dans la pensée de nos pères, il ne pouvait y avoir pour enchaîner la foi de lien plus fort que le serment. C'est ce que prouvent les lois des douze Tables, les lois sacrées, les traités qui engagent notre foi à l'ennemi, les notes et les punitions infligées par les censeurs, lesquels ne sévissaient jamais avec plus de rigueur que lorsqu'il s'agissait de serment. Le

Regulus vero non debuit conditiones pactionesque bellicas et hostiles perturbare perjurio. Cum justo enim et legitimo hoste res gerebatur ; adversus quem et totum jus fetiale et multa sunt jura communia. Quod ni ita esset, nunquam claros viros senatus vinctos hostibus dedidisset.

XXX. At vero T. Veturius et Sp. Postumius, quum iterum consules essent, quia, quum male pugnatum apud Caudium esset, legionibus nostris sub jugum missis pacem cum Samnitibus fecerant, dediti sunt iis : injussu enim populi senatusque fecerant. Eodemque tempore Tl. Numicius, Q. Mælius, qui tum tribuni pl. erant, quod eorum auctoritate pax erat facta, dediti sunt, ut pax Samnitium repudiaretur. Atque hujus deditionis ipse Postumius, qui dedebatur, suasor et auctor fuit. Quod idem multis annis post C. Mancinus : qui, ut Numantinis, quibuscum sine senatus auctoritate fœdus fecerat, dederetur, rogationem suasit eam, quam P. Furius, Sex. Atilius ex senatus consulto ferebant : qua accepta est hostibus deditus. Honestius hic, quam Q. Pompeius, quo, quum in eadem causa esset, deprecante accepta lex non est. Hic ea, quæ videbatur utilitas, plus valuit quam honestas ; apud superiores utilitatis species falsa ab honestatis auctoritate superata est. « At non debuit ratum esse, quod erat actum per vim. » Quasi vero forti viro vis possit adhiberi. « Cur igitur ad senatum proficiscebatur, quum præsertim de captivis dissuasurus esset ? » Quod maximum in eo est, id reprehenditis. Non enim suo judicio stetit, sed suscepit causam, ut esset judicium senatus : cui nisi ipse auctor fuisset, captivi profecto Pœnis redditi essent. Ita incolumis in patria Regulus restitisset. Quod quia patriæ non utile putavit, id circo sibi honestum et sentire illa et pati credidit. Nam, quod aiunt, quod valde utile sit, id fieri honestum : imo vero esse, non fieri. Est enim nihil utile, quod idem non honestum : nec, quia utile, honestum ; sed, quia honestum, utile. Quare ex multis mirabilibus exemplis haud facile quis dixerit hoc exemplo aut laudabilius aut præstantius.

XXXI. Sed ex tota hac laude Reguli unum illud est admiratione dignum, quod captivos retinendos censuit. Nam, quod rediit, nobis nunc mirabile videtur ; illis quidem temporibus aliter facere non potuit. Itaque ista laus non est hominis, sed temporum. Nullum enim vinculum ad astringendam fidem jure jurando majores artius esse voluerunt. Id indicant leges in XII Tabulis, indicant sacratæ, indicant fœdera, quibus etiam cum hoste devincitur fides,

Digitized by Google

tribun du peuple M. Pomponius avait intenté une accusation contre l'ancien dictateur, L. Manlius, fils d'Aulus, qui avait gardé la dictature quelques jours de plus qu'il ne devait. Pomponius l'accusait encore d'avoir relégué à la campagne et de tenir éloigné du commerce des hommes son fils Titus, qui, reçut depuis le surnom de Torquatus. Le jeune homme ayant appris que son père allait être poursuivi en justice, accourut à Rome, et se présenta au point du jour à la demeure de Pomponius. On annonce son arrivée au tribun, qui s'imaginant que Titus, irrité contre son père, vient lui porter ses plaintes, se lève aussitôt, éloigne tout témoin, et ordonne qu'on fasse venir le jeune homme. Celui-ci, à peine introduit, tire son épée et jure qu'il va en percer Pomponius sur-le-champ, s'il ne s'engage par serment à se désister de son accusation contre son père. Pomponius, saisi de terreur, prête le serment; il va ensuite informer le peuple de l'événement, lui explique par quel motif il doit renoncer à ses poursuites, et déclare Manlius déchargé de l'accusation; tant le serment avait d'empire dans ces âges de la république! C'est ce même Manlius qui, provoqué près du Téveron par un Gaulois, tua cet ennemi et lui ôta ce collier qui lui valut le surnom de Torquatus. Sous son troisième consulat, les Latins furent défaits et mis en fuite sur les bords du Véséris. Ce fut un de nos plus grands hommes; mais il déploya autant de sévérité et de rigueur contre son fils, qu'il avait témoigné de tendresse pour son père.

XXXII. Mais tout comme il faut louer Régulus d'avoir été fidèle à son serment, les dix Romains qu'Annibal envoya au sénat après la bataille de Cannes, leur faisant jurer de revenir à son camp s'ils n'obtenaient le rachat des captifs, doivent être blâmés s'ils manquèrent d'y retourner; car tous les historiens ne s'accordent pas sur ce point. Polybe, l'auteur le plus digne de foi, rapporte que des dix prisonniers, tous appartenant à de nobles familles, neuf retournèrent près de celui qui les avait envoyés; qu'un seul resta à Rome, parce qu'un moment après être sorti du camp, il y était rentré, sous prétexte d'avoir oublié quelque chose. Il prétendait que son retour dans le camp l'avait délié de son serment; mais rien n'était moins juste, car la fraude resserre encore les liens du serment, au lieu de les rompre. Il eut donc recours à un artifice misérable, qui n'était qu'une méchante imitation de la prudence. Aussi le sénat ordonna-t-il qu'on enchaînât cet homme rusé et fourbe, et qu'on le reconduisît à Annibal. Voici quelque chose de plus. Annibal avait en son pouvoir huit mille hommes qui ne s'étaient pas rendus prisonniers sur le champ de bataille, qui n'avaient pas pris la fuite pour éviter une mort certaine, mais que les consuls Paulus et Varron avaient abandonnés dans le camp. Le sénat pouvait les racheter à peu de frais; mais il n'y voulut point entendre, pour que les soldats Romains fussent toujours convaincus qu'il fallait vaincre ou mourir. Polybe nous apprend qu'Annibal vit avec une sorte de consternation le sénat et le peuple Romain montrer un cœur si haut dans une si grande calamité. C'est ainsi qu'au prix de l'honneur, on savait mépriser ce qui semblait utile. Acilius, qui a écrit une histoire en grec, dit qu'il y eut plusieurs prisonniers qui revinrent dans le camp, pour se

indicant notiones animadversionesque censorum, qui nulla de re diligentius quam de jure jurando judicabant. L. Manlio, A. F., quum dictator fuisset, M. Pomponius, tribunus plebis, diem dixit, quod is paucos sibi dies ad dictaturam gerendam addidisset : criminabatur etiam, quod Titum filium, qui postea est Torquatus appellatus, ab hominibus relegasset et ruri habitare jussisset. Quod quum audivisset adolescens filius negotium exhiberi patri, accurrisse Romam, et cum prima luce Pomponii domum venisse dicitur. Cui quum esset nuntiatum; qui illum iratum allaturum ad se aliquid contra patrem arbitraretur, surrexit e lectulo, remotisque arbitris ad se adolescentem jussit venire. At ille, ut ingressus est, confestim gladium destrinxit juravitque se illum statim interfectusum, nisi jus jurandum sibi dedisset se patrem missum esse facturum. Juravit hoc coactus terrore Pomponius; rem ad populum detulit : docuit, cur sibi causa desistere necesse esset; Manlium missum fecit. Tantum temporibus illis jus jurandum valebat. Atque hic T. Manlius is est, qui ad Anienem Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto cognomen invenit : cujus tertio consulatu Latini ad Veserim fusi et fugati, magnus vir in primis, et qui perindulgens in patrem, idem acerbe severus in filium.

XXXII. Sed, ut laudandus Regulus in conservando jure jurando, sic decem illi, quos post Cannensem pugnam juratos ad senatum misit Annibal, se in castra redituros ea, quorum erant potiti Pœni, nisi de redimendis captivis impetravissent, si non redierunt, vituperandi. De quibus non omnes uno modo. Nam Polybius, bonus auctor in primis, « ex decem nobilissimis, qui tum erant missi, novem revertisse, a senatu re non impetrata : unum ex decem, qui paullo post quam erat egressus e castris, redisset, quasi aliquid esset oblitus, Romæ remansisse. » Reditu enim in castra liberatum se esse jure jurando interpretabatur : non recte; fraus enim adstringit, non dissolvit perjurium. Fuit igitur stulta calliditas, perverse imitata prudentiam. Itaque decrevit senatus, ut ille veterator et callidus vinctus ad Annibalem duceretur. Sed illud maximum. Octo hominum millia tenebat Annibal, non quos in acie cepisset, aut qui periculum mortis defugissent, sed, qui relicti in castris fuissent a Paullo et a Varrone consulibus. Eos senatus non censuit redimendos, quum id parva pecunia fieri posset : ut esset insitum militibus nostris aut vincere aut emori. Qua quidem re audita, fractum animum Annibalis scribit idem, quod senatus populusque Romanus rebus afflictis tam excelso animo fuisset. Sic honestatis comparatione, ea, quæ videntur utilia, vincuntur. Acilius autem, qui Græce scripsit historiam, plures ait fuisse, qui in castra revertissent eadem fraude, ut jure jurando liberarentur, eosque a censoribus omnibus

Digitized by Google

dégager de leur serment par la même fraude, et qu'ils furent tous notés d'infamie par les censeurs. Finissons là ce sujet; car il est manifeste que toutes les actions qui partent d'une âme faible, timide, pusillanime et lâche, comme eût été celle de Régulus s'il eût consulté, pour ouvrir un avis, son propre avantage et non l'intérêt de la république, ou bien s'il eût cédé à ceux qui le retenaient à Rome; il est manifeste, disons-nous, que de telles actions, loin d'être utiles, sont criminelles, honteuses et infamantes.

XXXIII. Il nous reste à comparer l'utile avec cette quatrième source de l'honnête d'où viennent la décence, la modération, la modestie, la retenue, la tempérance. Peut-on trouver quelque chose d'utile qui soit en oppositition avec toute cette famille de vertus? Cependant les disciples d'Aristippe, qu'on appelle philosophes Cyrénaïques ou Annicériens, ont prétendu qu'il n'y avait d'autre bien que la volupté, et que si la vertu avait du prix, c'est à cause des plaisirs qu'elle procure. Cette doctrine décréditée fut bientôt relevée avec un certain éclat par Épicure, qui ne soutient guère d'autres maximes. Avec de telles gens, il faut, comme on dit, se battre à pied et à cheval, si l'on veut sauver l'honnêteté et en maintenir les droits. Si, en effet, comme l'a écrit Métrodore, non-seulement l'utilité, mais tout le bonheur de la vie consiste dans la bonne constitution du corps et dans l'espoir assuré de la conserver longtemps; certainement une utilité semblable, et qui est la première de toutes dans leur doctrine, se trouvera souvent en opposition avec l'honnête. Quel sera d'abord l'emploi de la prudence? sera-ce d'aller de toutes parts à la recherche des jouissances? Quelle misérable condition pour la vertu, d'être au service de la volupté! Mais enfin quel sera le principal office de la prudence? elle s'exercera sans doute à choisir ingénieusement les voluptés? Ce peut être là une occupation très-agréable; mais, pour mon compte, je n'en vois guère de plus honteuse. D'autre part, si vous regardez la douleur comme le souverain mal, je ne vois pas comment vous serez capables de la force d'âme, qui est proprement le mépris des douleurs et des peines. Sans doute Épicure tient en plusieurs endroits un langage assez mâle sur la douleur; mais ce que nous devons chercher surtout, ce n'est pas tant ce qu'il dit que ce qu'il devrait dire conséquemment à ce premier principe, que tous les biens reviennent à la volupté et tous les maux à la douleur. J'en dirai tout autant de la modération et de la tempérance: si nous voulons l'entendre, il nous dira merveilles sur ces vertus; mais c'est ce qui s'appelle plaider contre soi-même. Comment est-il possible de louer la tempérance, quand on met le souverain bien dans la volupté? La tempérance est l'ennemie des passions, et les passions n'ont qu'un but, le plaisir. Sur ces trois vertus cependant ils se défendent comme ils peuvent, et recourent à des subterfuges qui ne sont pas maladroits. Ils admettent la prudence, et la donnent pour l'art de préparer les voluptés et d'éloigner les douleurs. Pour la force, ils lui réservent aussi un certain emploi; c'est elle qui doit les rendre indifférents à la mort et capables de supporter la douleur. Enfin ils font une place à la tempérance elle-même; ce n'est pas sans un grand embarras, mais ils parviennent à la loger en disant que la volupté suprême c'est l'absence de la douleur. Quant à la justice, elle est chez eux singulièrement compromise, ou plutôt elle est entièrement sacrifiée, ainsi que toutes les vertus qui ten-

ignominiis notatos. Sit jam hujus loci finis. Perspicuum est enim ea, quæ timido animo, humili, demisso fractoque fiant (quale fuisset Reguli factum, si aut de captivis, quod ipsi opus esse videretur, non, quod reipublicæ, censuisset, aut domi remanere voluisset) non esse utilia, quia sint flagitiosa, fœda, turpia.

XXXIII. Restat quarta pars, quæ decore, moderatione, modestia, continentia, temperantia continetur. Potest igitur quidquam utile esse, quod sit huic talium virtutum choro contrarium? Atqui ab Aristippo Cyrenaici atque Annicerii philosophi nominati omne bonum in voluptate posuerunt, virtutemque censuerunt ob eam rem esse laudandam, quod efficiens esset voluptatis. Quibus obsoletis floret Epicurus, ejusdem fere adjutor auctorque sententiæ. Cum his viris equisque, ut dicitur, si honestatem tueri ac retinere sententia est, decertandum est. Nam, si non modo utilitas, sed vita omnis beata corporis firma constitutione ejusque constitutionis spe explorata, ut a Metrodoro scriptum est, continetur: certe hæc utilitas et quidem summa (sic enim censent) cum honestate pugnabit. Nam ubi primum prudentiæ locus dabitur? an, ut conquirat undique suavitates? Quam miser virtutis famulatus servientis voluptati! Quod autem munus prudentiæ? an legere intelligenter voluptates? Fac nihil isto esse jucundius: quid cogitari potest turpius? Jam, qui dolorem summum malum dicat, apud eum quem habet locum fortitudo, quæ est dolorum laborumque contemptio? Quamvis enim multis locis dicat Epicurus, sicuti dicit, satis fortiter de dolore; tamen non id spectandum est, quid dicat; sed, quid consentaneum sit ei dicere, qui bona voluptate terminaverit, mala dolore. Ut, si illum audiam de continentia et temperantia: dicit ille quidem multa multis locis; sed aqua hæret, ut aiunt. Nam qui potest temperantiam laudare is, qui ponat summum bonum in voluptate? Est enim temperantia libidinum inimica; libidines autem consectatrices voluptatis. Atque in his tamen tribus generibus, quoquo modo possunt, non incallide tergiversantur. Prudentiam introducunt scientiam suppeditantem voluptates, depellentem dolores. Fortitudinem quoque aliquo modo expediunt, quum tradunt rationem negligendæ mortis, perpetiendi doloris. Etiam temperantiam inducunt non facillime illi quidem, sed tamen quoquo modo possunt. Dicunt enim voluptatis magnitudinem doloris detractione finiri. Justitia vacillat, vel jacet potius, omnesque eæ virtutes, quæ in communitate cernuntur et in societate generis humani. Neque enim bonitas nec liberalitas nec comitas esse potest, non plus quam amicitia, si

Digitized by Google

dent au maintien de la société humaine. N'est-il pas vrai que la bonté, la libéralité, la douceur, et avec elles l'amitié, ne peuvent exister, si elles ne sont recherchées pour elles-mêmes, et non pour les plaisirs qu'elles procurent? Résumons-nous en peu de mots. Nous avons prouvé que l'utile ne peut jamais être en opposition avec l'honnête; nous établissons maintenant que toute volupté est contraire à l'honnêteté. Je n'en estime donc que plus blâmables Calliphon et Dinomaque, qui ont cru vider le différend en associant la volupté à l'honnêteté, comme si on accouplait la brute avec l'homme. L'honnêteté ne souffre point cette compagnie; elle la repousse, elle en a horreur. Le souverain bien, de sa nature, doit être un et simple; c'est ne point le connaître que de le composer de pièces si dissemblables. Mais c'est là une grande question que nous avons traitée ailleurs avec tous les développements convenables. Revenons à notre objet. Nous avons fait connaître suffisamment, à ce que je pense, la règle que l'on doit suivre lorsque l'utile semble en opposition avec l'honnête. Si l'on attribue à la volupté une apparence d'utilité, il n'en sera pas moins certain qu'entre elle et l'honnête il n'est absolument rien de commun. S'il faut cependant lui accorder quelque chose, disons qu'elle est peut-être comme l'assaisonnement des autres biens; mais qu'on ne trouvera jamais en elle d'utilité véritable.

Recevez, mon cher Marcus, ce présent de votre père; je le crois d'un grand prix; mais il tirera principalement sa valeur de l'accueil que vous lui ferez. Admettez ces trois livres comme des hôtes parmi les ouvrages de Cratippe. Si j'étais venu à Athènes, ce que j'allais faire quand la patrie m'a rappelé à grands cris au milieu de ma course, vous m'auriez entendu quelquefois. Mais je vous ai parlé dans ces livres; écoutez ce qu'ils vous diront, donnez-leur le plus de temps possible; et à cet égard, vous pourrez tout ce que vous voudrez. Quand je saurai que ce genre d'instruction vous est agréable, alors je ne me ferai pas faute de vous entretenir, soit de près, comme bientôt, je l'espère, soit de loin, tant que nous serons séparés. Adieu donc, mon fils; soyez persuadé que je vous aime tendrement, mais que je vous aimerai bien plus encore si vous prenez goût à de tels ouvrages et à de semblables leçons.

hæc non per se expetantur, sed ad voluptatem utilitatemve referantur. Conferamus igitur in pauca. Nam, ut utilitatem nullam esse docuimus, quæ honestati esset contraria: sic omnem voluptatem dicimus honestati esse contrariam. Quo magis reprehendendos Calliphontem et Dinomachum judico, qui se dirempturos controversiam putaverunt, si cum honestate voluptatem tanquam cum homine pecudem copulavissent. Non recipit istam conjunctionem honestas; aspernatur, repellit. Nec vero finis bonorum [et malorum], qui simplex esse debet, ex dissimillimis rebus misceri et temperari potest. Sed de hoc (magna enim res est) alio loco pluribus. Nunc ad propositum. Quemadmodum igitur, si quando ea, quæ videtur utilitas, honestati repugnat, dijudicanda res sit, satis est supra disputatum. Sin autem speciem utilitatis etiam voluptas habere dicetur, nulla potest esse ei cum honestate conjunctio. Nam, ut tribuamus aliquid voluptati, condimenti fortasse non nihil, utilitatis certe nihil habebit. Habes a patre munus, Marce fili, mea quidem sententia magnum; sed perinde erit, ut acceperis. Quanquam hi tibi tres libri inter Cratippi commentarios tanquam hospites erunt recipiendi; sed, ut, si ipse venissem Athenas (quod quidem esset factum, nisi me e medio cursu clara voce patria revocasset) aliquando me quoque audires, sic, quoniam his voluminibus ad te profecta vox est mea, tribues iis temporis quantum poteris: poteris autem, quantum voles. Quum vero intellexero te hoc scientiæ genere gaudere, tum et præsens tecum propediem, ut spero, et, dum aberis, absens loquar. Vale igitur, mi Cicero, tibique persuade esse te quidem mihi carissimum, sed multo fore cariorem, si talibus monimentis præceptisque lætabere.

NOTES

DU TRAITÉ DES DEVOIRS.

LIVRE PREMIER.

I. *Annum jam audientem Cratippum.* Le jeune Tullius écrivait à son père : « Cratippe n'a pas en moi un disciple, mais un fils.... Je passe avec lui des jours entiers, et quelquefois même une partie de la nuit; je le prie très-souvent à souper avec moi.... Faites en sorte, je vous en conjure, de venir voir le plus tôt possible un si grand homme, qui a à la fois tant de mérite et d'agrément. » *Epist. ad Fam.*, XVI, 21.

Eodemque modo de Aristotele. Cicéron dit cependant dans les Tusculanes, I, 4 : « Sed est Aristoteles..... quum motus esset Isocratis rhetoris gloria, docere etiam cœpit adolescentes, dicere et prudentiam cum eloquentia conjungere. » Comparez à ce passage le traité *de Orat.* III, 35.

II. *Sunt a nobis alio loco disputata.* Dans le livre *de Finibus* et dans la quatrième Tusculane.

Aristonis, Pyrrhonis, Herilli. Voyez sur la doctrine morale de ces philosophes le 5e livre *de Finibus*, c. 8;

Digitized by Google

les premières Académiques, II, 42; et Diogène de Laërce, VII, 165.

III. *Id perfectum officium esse definiant.* Ce mot est pris dans le sens rigoureux que lui donnaient les Stoïciens; et en ce sens le parfait devoir est la parfaite sagesse, dont il n'a existé aucun exemple parmi les hommes, pas même dans Socrate, le plus sage de tous aux yeux des anciens. — *Medium autem officium.* Les devoirs communs ou ordinaires sont ceux dont traite Cicéron dans cet ouvrage, et qu'il faut remplir pour être honnête homme. *Gallon-la-Bastide.*

V. *Quæ si oculis cerneretur,..... ut ait Plato.* Platon s'exprime ainsi dans le Phèdre : « Δεινοὺς γὰρ ἂν παρεῖχεν ἔρωτας, εἴ τι τοιοῦτον ἑαυτῆς ἐναργὲς εἴδωλον παρείχετο εἰς ὄψιν ἰόν. »

VI. *In astrologia C. Sulpicium audivimus.* Sulpicius Gallus, consul avec Marcellus dont Cicéron parle très-fréquemment, et sur lequel nous renvoyons au premier livre de la République. — *In geometria Sex. Pompeium.* Oncle paternel du grand Pompée, jurisconsulte et géomètre distingué, orateur médiocre. Voyez le *Brutus*, c. 47.

VII. *Ut præclare scriptum est a Platone.* Dans une lettre à Archytas de Tarente : Ἕκαστος ἡμῶν οὐχ αὑτῷ μόνον γέγονεν, etc.

VIII. *Cujus fructibus exercitum alere non posset.* Voyez le sixième Paradoxe. Pline dit une légion et non pas une armée. *Hist. nat.* XXXIII, 10.

IX. *Quod apud Platonem est in philosophos dictum.* Voyez, dans la République, le sixième livre et surtout le septième.

Terentianus ille Chremes humani nihil. Dans *l'Heautont.* I, 1, 25. Sénèque a dit plus tard dans son Traité *de Vita Beata*, 24, « Ubicumque homo est, ibi beneficio locus est. »

Qui vetant quidquam agere quod dubites. « Je vous ai dit souvent, à Cotta et à vous, que ce qui me frappait le plus d'admiration dans toute l'antiquité était la maxime de Zoroastre : *Dans le doute si une action est juste ou injuste, abstiens-toi.* Voilà la règle de tous les gens de bien, voilà le principe de toute la morale. Ce principe est l'âme de votre excellent livre *des Offices*. On n'écrira jamais rien de plus sage, de plus vrai, de plus utile. » Voltaire, *Lettres de Memmius à Cicéron.*

X. *Ex tribus enim optatis.* Les deux premiers vœux de Thésée avaient été de tuer le Minotaure et de descendre aux enfers.

Ut ille qui cum triginta dierum. Cléomène, roi de Lacédémone. Selon Plutarque, cet armistice conclu avec les Argiens était de sept jours seulement, et non de trente. La troisième nuit, Cléomène se mit à ravager leurs champs.

Ne noster quidem probandus. Comparez avec ce récit celui de Valère-Maxime, VII, c. 3. — Q. Fabius Labéon fut consul avec M. Claudius Marcellus l'an de Rome 570.

Summum jus summa injuria. Racine a dit dans les *Frères ennemis :*

Une extrême justice est souvent une injure;

et Voltaire dans *Œdipe :*

Une extrême justice est une extrême injure.

XII. *Adversus hostem æterna auctoritas.* Les étrangers ne pouvaient jamais posséder par prescription un bien appartenant à quelque citoyen de Rome.

De captivis reddendis illa præclara. Vers tirés des Annales d'Ennius.

XIII. *Secundo autem Punico bello.* Un grand nombre de critiques regardent ce passage tout entier comme apocryphe. Beaucoup de manuscrits ne le contiennent pas. Dans le doute, il valait mieux le laisser et le traduire, en indiquant qu'on en attaque l'authenticité.

In ærariis reliquerunt. Ceux qui payaient les impôts sans jouir des droits de citoyen. *Gal.-la-B.*

XV. *Majore mensura, si modo possis, jubet reddere Hesiodus.* Dans le poëme des *Œuvres et des Jours*, v. 351 sqq. — Voici les vers d'Hésiode :

Εὖ μὲν μετρεῖσθαι παρὰ γείτονος, εὖ δ' ἀποδοῦναι,
Αὐτῷ τῷ μέτρῳ καὶ λώϊον, αἴ κε δύνῃαι.

XVII. *Sepulcra habere communia.* « Telle est la religion des tombeaux, qu'on dit qu'il n'est point permis de les transporter hors du lieu des sacrifices et de la demeure de la famille : ainsi, du temps de nos pères, A. Torquatus l'a jugé pour la famille Popilia. » Cicéron, *de Legibus*, II, 22.

XVIII. *Vos etenim, juvenes.* Citation tirée d'Ennius, et reproduite avec quelques légères modifications par Columna, dans le recueil des fragments d'Ennius, p. 150.

Salmaci, da spolia. Salmacis était une fontaine de Carie, à laquelle présidait une nymphe du même nom, et dont les eaux rendaient efféminé. Ovide a dit :

Unde sit infamis quare male fortibus undis
Salmacis enervet tactosque remolliat artus.

XIX. *Præclarum igitur Platonis illud.* Voyez le Ménexène, c. 19, et le quatrième livre de la République.

XX. *Omnino fortis animus et magnus duabus rebus maxime cernitur.* « La véritable force et la seule élévation de l'esprit et du cœur consistent à maîtriser ses passions, à n'être pas esclave de ses sens et de ses désirs, à ne pas se laisser conduire par les caprices de l'humeur et les inégalités de l'imagination, à se mettre au-dessus des événements et des disgrâces, etc. » *Massillon.*

XXII. *Neque M. Scaurus C. Mario.... Q. Catulus Cn. Pompeio.* M. Scaurus avait été surnommé le prince du sénat. — Ce Catulus est le même qui, s'opposant à ce qu'on chargeât Pompée de la guerre contre Mithridate, et demandant au peuple : Si Pompée vient à mourir, à qui confierez-vous dorénavant le salut de Rome? en reçut cette réponse si glorieuse pour lui : A vous, Catulus! *Gall. la-B.*

Frustra se triumphum tertium deportaturum fuisse. Le triomphe que Pompée obtint après avoir vaincu Mithridate et Tigrane. Voyez Florus, III, c. 5.

XXIV. *Ut Callicratidas, qui quum Lacedæmoniorum.* Xénophon (*Hist. Græc.* I, 6, 32) rapporte le fait d'une autre manière. Voyez aussi Plutarque, *Apophthegm. Lacon.* p. 222, et Diodore de Sicile, XIII, 98.

Unus homo nobis cunctando. Vers tirés du douzième livre des Annales d'Ennius, suivant Macrobe.

XXV. *De qua præclare apud eumdem est Platonem.* Voyez le sixième livre de la République.

Cavendum est ne major pœna quam culpa sit. « Il est essentiel que les peines aient de l'harmonie entre elles, parce qu'il est essentiel qu'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la société que ce qui la choque moins. » *Montesquieu.*

XXX. *In L. Philippo multus lepos.* Cicéron dit dans le *Brutus*, c. 47 : « Philippe avait des qualités qui, jugées seules et sans comparaison, pouvaient paraître grandes. Une extrême franchise, beaucoup de traits piquants, des idées abondantes et développées avec facilité.... Dans la dispute, ses railleries avaient quelque chose de mordant et

Digitized by Google

d'acéré. » *Traduction de M. Burnouf.* — Sur les autres orateurs cités ici, voyez le traité *de Orat.* et le *Brutus.*

XXXI. *Epigonos, Medumque. Les Épigones*, tragédie d'Accius, et *Médus* de Pacuvius. On pense que Médus est le nom du fils de Médée. — *L'Antiope* était de Livius Andronicus.

Moriendum potius quam tyranni vultus adspiciendus fuit. Les anciens en général, et surtout les Stoïciens, pensaient qu'il était permis de se donner la mort lorsqu'on ne pouvait vivre sans honte, et c'est dans cette opinion que l'action de Caton d'Utique a été tant célébrée. Il semble pourtant que cette opinion des Stoïciens était en contradiction avec leurs principes, puisqu'ils soutenaient qu'il n'y a de honte que dans les mauvaises actions, et que la vertu consiste à vivre conformément aux lois de la nature. Cicéron, qui approuve ici la mort de Caton, établit d'autres principes dans le *Songe de Scipion*, où il dit formellement qu'il n'est aucun cas où il soit permis à l'homme de sortir de la vie sans l'ordre de Dieu qui nous l'a donnée; et cette doctrine est conforme à celle de Socrate, le premier des philosophes. *Gal.-la-B.*

XXXII. *Herculem Prodicium dicunt, ut est apud Xenophontem.* L'allégorie de Prodicus est rapportée par Xénophon, au second livre des *Memorabilia Socratis :* M. Le Clerc l'a traduite avec beaucoup de goût dans ses notes sur le traité de Cicéron.

XXXVII. *Nihil aliud fuit in Catulis ut eos exquisito judicio putares.* Crassus dit à l'un de ces Catulus, dans le dialogue de *l'Orateur :* Votre prononciation et votre douceur m'enchantent. Je ne parle pas de celle du style, de quelque importance qu'elle soit,... je parle de la douceur de l'accent, qui ne se trouve qu'à Athènes chez les Grecs, qu'à Rome pour la langue latine. *Trad. de M. Gaillard.*

César, Catuli patris frater. Les Romains donnaient quelquefois le nom de frères aux cousins-germains. *Gal.-la-B.*

XXXIX. *Cn. Octavio, qui primus ex illa familia.* Consul en 628; il remporta une victoire navale sur Persée.

Suffragatæ domino, novo homini. Homme nouveau, par cela seul qu'aucun des siens n'était encore parvenu au consulat; car, du reste, il était d'une très-ancienne famille. *Gal.-la-B.*

Hic, summi et clarissimi viri filius. Scaurus, fils de M. Émilius Scaurus, prince du sénat, fut accusé de concussion, après sa préture de Sardaigne, et défendu par Cicéron.

XLII. *Cetarii, lanii, coqui...* Vers de Térence, *Eunuque*, II, 2, 26. — *Mercatura autem, si tenuis, sordida.* Les citoyens romains, ne s'occupant que de la guerre et de l'agriculture, méprisaient presque toutes les autres professions, qu'ils abandonnaient à leurs esclaves. Il n'y avait que les arts libéraux dont ils fissent quelques cas; encore la profession en était-elle défendue, non-seulement aux patriciens, mais même aux chevaliers. *Gal.-la-B.*

XLIV. *Nam et erudiverunt multos.* Cicéron dit ailleurs : Quel maître instruisit Dion de Syracuse dans tous les genres de connaissances? N'est-ce pas Platon? N'est-ce pas ce philosophe qui forma sa bouche à l'éloquence et son âme à la vertu, qui l'inspira, le dirigea, l'arma pour délivrer sa patrie? L'instruction que Dion reçut de lui était-elle différente de celle qui fut donnée par Isocrate à Timothée, fils du célèbre général Conon, grand capitaine lui-même, et en même temps homme très-éclairé; par Lysis, pythagoricien, au Thébain Épaminondas, le plus grand homme peut-être de toute la Grèce; par Xénophon à Agésilas; par Philolaüs à Archytas de Tarente; enfin, par Pythagore lui-même à toute cette partie de l'Italie qui fut autrefois appelée la Grande-Grèce? Certes, je ne le pense pas. *De Orat.* III, 34. *Trad. de M. Gaillard.*

LIVRE SECOND.

I. *Quum autem dominatu unius omnia tenerentur.* La domination de César et ensuite celle de Marc-Antoine.

II. *Quod alio quodam libro fecimus.* Dans le livre intitulé *Hortensius*, qui est perdu, mais qui existait du temps de saint Augustin, comme on le voit dans le troisième livre de ses *Confessions*, où il en fait un si bel éloge. *Gal.-la-B.*

In antiqua nobilissimaque philosophia Cratippo auctore. Cratippe était péripatéticien.

V. *Est Dicæarchi liber.* Dicéarque de Sicile, disciple d'Aristote, philosophe, orateur, géomètre, écrivain assez fécond, sur lequel on peut consulter Suidas et Ménage. *Ad Diog. Lært*, III, 4.

VI. *Interitus exercituum, ut proxime trium.* La première à Pharsale, 705; la seconde en Afrique, 707; la troisième à la bataille de Munda, perdue par Cnéius Pompéius, fils du grand Pompée. — *Ut nuper summi ac singularis viri.* Pompée, assassiné sur le rivage d'Égypte.

VII. *Alexandrum Pheræum, quo animo vixisse.* Sur Alexandre de Phères, voyez Valère-Maxime, IX, 13; Plutarque, dans la vie de Pélopidas; Xénophon, livre VI des *Helléniques*, etc.

Testis est Phalaris. Ce tyran fut lapidé sur la place publique.

VII. *Sequutus est qui in causa impia.* « Il vint après lui, dit Cicéron, un homme qui, dans une cause impure et une victoire encore plus honteuse, ne confisqua pas seulement les biens des particuliers, mais enveloppa dans la même calamité des provinces entières. » Montesquieu, *Grand. et Décad. des Romains*, c. 10.

Alter autem qui in illa dictatura. On pense qu'il s'agit d'un frère ou tout au moins d'un parent de Sylla.

IX. *Duo sunt nostri libri.* Ces deux livres sur la Gloire sont perdus. Cicéron en parle deux fois à Atticus, et Aulu-Gelle les cite.

XI. *Bardylis Illyricus latro.* Théopompe dit que ce Bardylis, qui était comme un roi en Illyrie, fut vaincu par Philippe, fils d'Amyntas, roi de Macédoine. Selon Plutarque, Pyrrhus épousa Circenna, fille de ce Bardylis. — Théopompe de Gnide était disciple d'Isocrate.

Imperatoresque cesserunt. Le préteur Vétilius et C. Plautius Hipséus furent défaits par Viriate. — *Reliquis traderet.* Ceux qui commandèrent en Lusitanie après Lélius furent Q. Fabius Maximus et Q. Servilius Cépion.

XII. *Tib. enim Gracchus, P. F.* Il obtint deux fois le consulat, ainsi que les honneurs du triomphe.

XIII. *P. Mucii commendavit domus.* P. Mucius Scévola, grand pontife, dont il est parlé au premier chapitre de *l'Amitié.* — *L. Crassus, quum esset admodum adolescens.* Crassus n'avait, quand il attaqua Carbon, que dix-neuf ans, suivant les uns, ou vingt-un, suivant les autres.

XIV. *Idem fecit adolescens M. Antonius.* Marc-Antoine, aïeul du triumvir, accusa dans sa jeunesse Cn. Papirius Carbon.

Pro M. Albucio Julius. Suétone parle du discours de

Digitized by Google

Jules-César Strabon pour les Sardes et contre le préteur Titus Albucius. Cicéron le cite encore dans le *Brutus* et dans son discours *Contre Pison*. — *De accusando M. Aquillio*. Cicéron parle encore de cette accusation dans le *Brutus*, c. 62.

XVI. *Ut splendor ædilitatum*. L'édilité était une des premières charges par où il fallait passer pour arriver au consulat. Les édiles avaient l'intendance des édifices publics, de la police et des spectacles. *Gall.-la-B.*

XVII. *Ut Oresti nuper prandia*. Un des surnoms de la famille Aurélienne. Cn. Aurélius Orestès, appelé aussi Cn. Aufidius, après son adoption par un Aufidius, avait échoué dans la poursuite du tribunat. On voit ici quels moyens il imagina pour réussir auprès du peuple. Il fut nommé consul avec P. Lentulus Sura, l'an de Rome 682. — M. Séius, dont l'auteur parle ensuite, avait été édile en 680. Pline, XV, 1, ajoute que Séius, pendant son édilité, parvint à ne faire payer l'huile au peuple romain qu'à raison d'un as par dix livres. Les distributions de blé, les repas publics, la construction des monuments, des théâtres, les gladiateurs, les places aux spectacles étaient aussi des moyens de succès. Plus tard, quand le peuple romain n'eut plus de suffrages à donner, du pain et les jeux du cirque lui suffirent. (Note empruntée à M. Le Clerc.) — C'était une coutume chez les Romains d'offrir aux dieux le dixième de son revenu pour se les rendre favorables.

XIX. *Quum is esset qui omnes superiores*. Servius Sulpicius. Voici comment Cicéron en parle dans le *Brutus*, c. 41 : « Il a mieux aimé être le premier dans le second des arts, que d'embrasser le premier des arts et d'y tenir le second rang. Peut-être eût-il pu marcher de pair avec les princes de l'éloquence; mais, par une ambition que le succès a couronnée, il a préféré sans doute être le prince des jurisconsultes, et il a laissé bien loin derrière lui ses contemporains et ses devanciers..... Aux qualités qui lui sont communes avec ses modèles, il a joint comme un heureux supplément celles qui leur manquaient. » *Trad. de M. Burnouf*.

XXI. *A L. Pisone lata est lex*. L. Pison *Frugi*, tribun du peuple en 604, porta la première loi contre les concussionnaires.

XXII. *Laudat Africanum Panætius*. Le second Africain, fils de Paul-Émile, et adopté par Scipion, un des fils du premier Africain. — *Quum copiosissimam urbem*. Corinthe, détruite par Mummius, qui, d'après le trait qu'on connaît de lui, n'avait peut-être pas eu grand mérite à distribuer les tableaux et les statues conquises par ses armes, sans se faire une part dans le butin.

XXIII. *Ut tyranni exsisterent*. Les principaux tyrans de Lacédémone furent Agésipolis, Machanidas et Nabis. On peut voir à leur sujet Polybe, IV, 8; Pausanias, VIII, 50; Plutarque, vie de Philopémen.

Africani nepotes. Par leur mère Cornélie, fille du premier Africain.

XXIV. *Hic nunc victor, tum quidem victus*. Jules-César, que Cicéron a toujours cru intéressé à la conjuration de Catilina.

Quem nos.... e græco in latinum convertimus. Il nous reste quelques fragments de cette traduction. On les trouvera dans ce volume, après les fragments plus considérables d'une version du Timée, et quelques lignes sans suite d'une traduction du Protagoras.

XXV. *Illud est Catonis senex*. Dans les fragments qui nous restent de Caton, on trouve : « Quid est agrum bene colere? bene arare. Quid secundum? arare. Quid tertium? stercorare.

Ad medium Janum sedentibus. C'était comme la Bourse de Rome et de ce temps-là. Selon les idées romaines, elle ne pouvait pas être très-haut placée dans l'estime publique. — Horace dit :

> *Omnis res mea Janum*
> *Ad medium fracta est...*
>
> *Sat.* II, 3, 18;

et ailleurs :

> *O cives, cives, quærenda pecunia primum est!*
> *Virtus post nummos. Hæc Janus summus ab imo*
> *Perdocet...*

LIVRE TROISIÈME.

I. *Armis impiis, vique prohibiti*. Antoine entourait ordinairement le sénat de ses gardes pendant les séances; mais les *armes impies* dont parle Cicéron peuvent s'entendre du succès de César, et d'une domination militaire continuée plus tard par les nouveaux triumvirs.

II. *P. Rutilium Rufum dicere solere*. Rutilius, loué par Cicéron dans le *Brutus*. Il était fort versé dans les lettres grecques, et avait un grand goût pour la philosophie stoïcienne.

IV. *Ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum*. « Il y avait un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grèce et d'Italie, qui faisait regarder comme un homme vertueux l'assassin de celui qui avait usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus; la république armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment et l'armait pour sa défense..... C'était un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des règles ordinaires des crimes et des vertus, n'écoutait que lui seul, et ne voyait ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père : la vertu semblait s'oublier pour se surpasser elle-même, et l'action qu'on ne pouvait d'abord approuver parce qu'elle était atroce, elle la faisait admirer comme divine. » Montesquieu, *Grand. et Décad. des Romains*, ch. II.

VII. *Sin hoc non licet per Cratippum*. On sait que les Péripatéticiens n'avaient pas le rigorisme des Stoïciens, et qu'ils admettaient, contrairement à ces derniers, certains biens secondaires dont l'école faisait plus ou moins d'estime, suivant les temps et les esprits.

IX. *Gyges inducitur a Platone*. Voyez le traité de la République, II, c. 3. Platon suppose qu'il y ait deux anneaux comme celui de Gygès, l'un à la main du juste, l'autre à celle du méchant, et il se demande ce que fera chacun d'eux. Le roi de Lydie mis à mort par Gygès se nommait Candaule, selon Justin.

X. *Muri causam opposuit*. Est-il besoin de rappeler que Romulus avait défendu de franchir les fossés et les murailles de sa nouvelle ville, et que Rémus méprisa ses ordres? — Quirinus était le nom de Romulus élevé au rang des Dieux.

Jurato sententia dicenda. L'usage était à Rome que les juges, avant de prononcer, fissent serment de juger d'après leur conscience. *Gall-la-B.*

XI. *Ut Pennius apud patres nostros, Papius nuper*. Junius Pennius et L. Papius, deux tribuns du peuple connus surtout par ces lois un peu sauvages. La loi Papia a fait beaucoup de bruit dans l'antiquité. — Crassus et Scévola furent consuls en 558.

Quæ subducta esset ad Cytheum. Port de Laconie. Voyez Polybe, Hist., V, 19.

Digitized by Google

XI. *Qui piratas immunes.* Pompée avait donné aux pirates de Cilicie un territoire et certains priviléges ; il leur avait aidé à bâtir une ville qui s'appela Pompéiopolis.

XII. *Aliud Antipatro discipulo ejus.* Antipater était de Sidon, et eut pour disciple Caton d'Utique. On a dit de lui que la fièvre le prenait tous les ans à pareil jour qu'il était né, et qu'il mourut ce jour-là même. *Gall. la B.*

XIII. *Quod Athenis exsecrationibus publicis.* Les Athéniens étaient dans l'usage de prononcer solennellement des exécrations contre ceux qui violaient certains devoirs de l'humanité. Cette coutume ressemblait en quelque sorte à l'excommunication. *Gall-la-B.*

XIV. *Nondum enim Aquillius, collega et familiaris meus.* Aquillius avait été collègue de Cicéron dans la préture. Ce fut un des jurisconsultes les plus célèbres de Rome.

XV. *Circumscriptio adolescentium lege Lætoria.* La loi Lætoria déclarait nulles toutes les conventions stipulées par les mineurs, jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

XVII. *Præstat edicto ædilium.* Par l'édit en question celui qui vendait un esclave devait garantir qu'il n'était pas fou; qu'il n'était pas, dans le moment, recherché pour un vol; qu'il n'avait pas pris la fuite. — *Hæredum alia causa est.* Parce que l'héritier est censé ne pas connaître les défauts des esclaves qu'on lui lègue.

XIX. *Quicum in tenebris mices.* Jouer *à la mourre*, en italien *la mora*, deviner le nombre de doigts levés.

XXI. *Quod is, qui etiam socerum.* Pompée, qui épousa la fille de César. — Les deux vers que le beau-père avait toujours à la bouche se trouvent dans les *Phéniciennes*, v. 354 :

Εἰπερ γὰρ ἀδικεῖν χρή, τυραννίδος πέρι
Κάλλιστον ἀδικεῖν· τἆλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.

XXII. *Quum causam Transpadanorum.* Les Transpadans avaient reçu de Pompée les droits des Latins, mais ils demandaient le droit de cité.

Illa ordinum conjunctio ad salutem reipublicæ. L'ordre des sénateurs et celui des chevaliers; ceux-ci étaient les fermiers de la république.

XXVI. *Cujus ipse princeps.* Vers tirés de Pacuvius dans la contestation d'Ulysse et d'Ajax pour l'héritage des armes d'Achille.

XXIX. *In Capitolio viciniam Jovis.* M. Émilius Scaurus avait dédié sur le Capitole un temple à la bonne Foi. Voyez la *Nature des Dieux*, II, 23.

Scite enim Euripides. Voici le vers grec : Ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος. *Tragédie d'Hippolyte*, v. 612.

XXX. *Pacem cum Samnitibus fecerant.* Voyez Tite Live, IX, 2-6; Florus, I, 17, 9. — Sur le traité de Mancinus, voyez Florus, II, 13, 6. — Sur P. Pompéius Népos, le second livre *de Finibus*, c. 17, et les notes de ce traité.

XXXII. *Acilius autem, qui græce scripsit.* Quoique Acilius ait écrit en grec, c'était un Romain dont parle Plutarque dans la vie de Caton, c. 22 sq. Aulu-Gelle, VI, 14, et Macrobe, I, 5, en font aussi mention.

XXXIII. *Cyrenaici atque Annicerii philosophi.* Aristippe était de Cyrène, ville d'Afrique, et sa doctrine fut modifiée par le philosophe Annicéris, que plusieurs auteurs ont confondu avec celui qui racheta Platon de la captivité. *Gall-la-B.* — *Métrodore*, philosophe athénien, disciple d'Epicure. — Sur *Calliphon* et *Dinomaque*, voyez le traité de *Finibus*, V, 8; les *Tusculanes*, V, c. 30; le deuxième livre des *Académiques*, c. 42.

Sed de hoc alio loco pluribus. Dans le traité des *Vrais Biens* et *des Vrais Maux*.

Digitized by Google

CATON L'ANCIEN

OU

DE LA VIEILLESSE.

PRÉFACE.

Cicéron écrivait ce dialogue l'an de Rome 709, quelque temps après la mort de César, au milieu des déchirements de la république et de ses propres angoisses. Il l'adressait à son ami Atticus, vieillard comme lui, pour relever son courage, lui apprendre à supporter le fardeau des années, et lui rendre l'approché de la mort moins effrayante. L'auteur avait alors soixante-trois ans, et Atticus soixante-six. Il est à remarquer que c'est pendant cette époque agitée, et alors même qu'il avait à craindre pour ses jours, que Cicéron écrivit le plus grand nombre de ses ouvrages philosophiques, et particulièrement ceux où il montre le plus de liberté d'esprit, de grâce et d'élévation.

Les principaux interlocuteurs de ce dialogue sont Lélius, Scipion Émilien, et Caton l'Ancien. Mais c'est moins un dialogue qu'un discours dans lequel Caton fait connaître à ses jeunes amis les avantages de la vieillesse, sans être interrompu ni contredit. En suivant les indications historiques qui abondent dans l'ouvrage, on voit que Cicéron avait choisi l'année 603, pour y placer l'entrevue des deux amis et de Caton, qui avait alors quatre-vingt-quatre ans, et devait assez bien connaître le fort et le faible du vieil âge. La vérité est qu'en outre des titres de Caton au respect et à la confiance aveugle de la jeunesse romaine, c'était le vieillard le plus vif, le plus actif, le plus jaloux de son autorité et du triomphe de ses idées, dont Rome ait gardé le souvenir. Ajoutez encore que ses dernières années ayant été consacrées en partie à l'étude des lettres grecques, Cicéron pouvait sans invraisemblance lui faire mêler la gravité des mœurs romaines à la sublimité de la philosophie socratique, et relever son sujet par les belles et poétiques inspirations qui n'avaient pas toujours fait fortune auprès de Caton le Censeur.

Les reproches que les anciens adressaient à la vieillesse, et qu'on lui adressera sans doute éternellement, malgré l'éloquent plaidoyer de Cicéron, se ramenaient à quatre chefs principaux : La vieillesse éloigne l'homme des affaires; elle lui ôte ses forces; elle le sèvre des plaisirs; enfin elle est l'avant-coureur de la mort. Caton entreprend de démontrer que tous ces griefs sont mal fondés; il tire surtout ses preuves de son propre exemple, des mœurs romaines et de la vie des anciens Romains; enfin de ses études philosophiques. Il commence par Appius Claudius, et finit par Socrate et Platon.

Au premier chef d'accusation, il se hâte de répondre que si les vieillards ne se mêlent plus des affaires qui concernent les jeunes gens, ils en ont de plus graves à conduire. Le gouvernement des familles et des États réclame la prudence de la vieillesse; il faut que tout y soit réglé par les bons conseils : et qu'est-ce qui fait l'homme de bon conseil, si ce n'est la maturité de l'âge? D'ailleurs, même en dehors des affaires publiques, le vieillard trouve une carrière ouverte devant lui, et qui ne peut jamais lui faire défaut : c'est celle de l'étude et des travaux de l'esprit. Il est toujours permis de prendre pour modèle Solon, qui se félicitait de vieillir en s'instruisant tous les jours.

Au second reproche, Caton répond que la vieillesse diminue, il est vrai, les forces du corps; mais qu'il ne s'est jamais aperçu qu'elle altérât celles de l'esprit. Les exercices du gymnase ne conviennent pas aux vieillards, ni les lois ni les mœurs ne leur demandent de faire montre de vigueur corporelle. Mais quand la jeunesse n'a point miné nos forces par la débauche et détruit la santé, nous trouvons encore sur le déclin de l'âge assez d'énergie pour donner nos avis et les soutenir, vaquer au gouvernement des nôtres et aux affaires du pays, et surtout éclairer et diriger les jeunes gens, ce qui est le plus bel office du vieillard. Sans doute les derniers temps de la vie sont un déclin; mais il faut lutter contre la décrépitude, et l'on trouvera toujours en soi assez de vigueur pour ne point succomber à ce prétendu fardeau, qui n'accable que les faibles.

On dit ensuite que la vieillesse nous prive des jouissances. Si l'on veut parler des jouissances physiques, c'est un grand privilége qu'on lui reconnaît là; et loin de l'accuser, il faut lui rendre grâce de nous affranchir de cette dure tyrannie des passions, qui flétrissent l'âme, aveuglent et l'esprit, jettent l'homme dans des tourments mêlés d'opprobre. Cependant il est encore des jouissances calmes et d'une douceur exquise que peut goûter la vieillesse. Caton ne vivait point en vieillard chagrin dans ses terres de la Sabine; il avait cette gaieté et savait se donner ces plaisirs que tous les peuples ont connus avant d'en venir aux raffinements de la civilisation, et qu'on appelle en tous lieux les plaisirs du vieux temps. Du reste, il nous apprend lui-même que

Digitized by Google

sa rusticité n'était pas sans politesse. Mais il est pour lui des jouissances qui l'emportent sur toutes celles dont la jeunesse fait tant de cas, et qui ont le beau privilége d'appartenir à tous les âges; ce sont les plaisirs de l'esprit, qui semblent avoir plus de saveur à mesure qu'on les goûte davantage. N'oublions pas ceux qui se présentent en foule dans la vie des champs et ce charme qu'on goûte loin des affaires et du bruit, observant les merveilles de la nature, occupé, vigilant, la paix dans le cœur et s'appartenant à soi-même.

Enfin la vieillesse ne doit pas s'effrayer de la mort qu'elle contemple de plus près, et qui lui paraît, lorsqu'elle sait bien la juger, le terme d'un long et pénible voyage, le port longtemps souhaité. On n'est pas plus assuré de la vie à la fleur de l'âge qu'au déclin des ans : seulement la mort du vieillard a quelque chose de plus naturel et de plus doux; la vie avancée est comme un fruit mûr qui se détache sans efforts. Tout n'arrive-t-il pas au terme, et n'est-ce pas un bien de finir quand la satiété est venue? Mais ce qui donne surtout à l'homme la force de contempler la mort sans effroi, c'est l'espérance de l'immortalité. Caton montre à ses jeunes amis que toutes les grandes âmes ont pressenti l'immortalité, et n'ont vu la véritable vie qu'au delà du tombeau ; il rappelle les arguments des philosophes socratiques, et toutes les meilleures preuves qui, dans les temps anciens, s'étaient offertes à la raison pour établir la sublime vérité enseignée par Platon et son divin maître. « Il me tarde, dit le vieux Romain, de partir pour cette assemblée céleste, pour ce divin conseil des âmes...; d'aller rejoindre tous les grands hommes dont je vous parlais, et au milieu d'eux mon enfant chéri. » Qu'est-ce que la vieillesse, quand l'âme se voit à l'aurore d'un jour éternel?

Tel est en substance ce traité de la Vieillesse, l'un des ouvrages les plus parfaits de Cicéron, et dont la lecture justifie si bien ce que disait Érasme :

« Je ne sais point ce qu'éprouvent les autres en lisant Cicéron; mais je sais bien que toutes les fois qu'il m'arrive de le lire (ce que je fais souvent), il me semble que l'esprit qui a pu produire de si beaux ouvrages renfermait quelque chose de divin. »

CATON L'ANCIEN.

I. « O Titus, si je viens à ton aide et dissipe les soucis cuisants qui t'agitent, quelle sera ma récompense? » Je puis, Atticus, vous tenir le même langage qu'adressait à Flamininus « cet homme sans fortune, mais de si grand cœur; » quoique je sache bien que vous n'êtes pas, comme Flamininus, « assiégé la nuit et le jour de soins dévorants. » Je connais le juste tempérament de votre esprit et l'égalité de votre caractère, et je sais que vous avez emporté d'Athènes non pas seulement un surnom, mais encore les grâces et la sagesse. Il est cependant de tristes choses dont j'imagine que vous gémissez comme moi, Atticus; fermer de telles plaies n'est pas une entreprise facile, ni dont je veuille me charger aujourd'hui. C'est de la vieillesse que je me propose maintenant de vous entretenir. Je veux nous soulager tous deux de ce fardeau commun de la vieillesse qui nous menace ou qui nous presse déjà; quoique je sache bien que vous supportez ce fardeau, comme tous les autres, libéralement et sans ennui, et que vous aurez toujours cette sagesse. Mais comme je me proposais d'écrire sur la vieillesse, cherchant qui je trouverais digne de lui consacrer un travail dont nous pussions tirer un fruit commun, c'est vous qui vous êtes présenté à mon esprit. La composition de ce livre a été pour moi chose si agréable, que non-seulement elle a fait évanouir à mes yeux tous les inconvénients de la vieillesse, mais encore me l'a rendue aimable et douce. Jamais on ne pourra faire un assez bel éloge de la philosophie, qui ôte, pour ceux qui l'écoutent, toute amertume à tous les âges de la vie. J'ai déjà parlé beaucoup et souvent encore j'aurai l'occasion de parler des autres âges; la vieillesse est le sujet de ce livre que je vous envoie. Je n'ai pas mis, comme Ariston de Chios, mon discours dans la bouche de Tithon, car il n'eût rien gagné à cette feinte : mais j'ai fait parler le vieux Caton, qui lui donnera tant d'autorité. Je suppose que Lélius et Scipion témoignent à Caton leur étonnement de ce qu'il supporte si facilement la vieillesse, et que le vieillard leur répond. S'il vous semble mettre dans son discours plus d'art que ses écrits n'en témoignent, attribuez-le à l'étude des lettres grecques, dont nous savons tous qu'il s'éprit dans sa vieillesse. Mais à quoi bon tout ceci? les paroles de Caton vous montreront assez tout ce que je pense de la vieillesse.

CATO MAJOR.

I. O Tite, si quid ego adjuro curamve levasso,
Quæ nunc te coquit et versat in pectore fixa,
Ecquid erit præmi?

Licet enim mihi versibus eisdem affari te, Attice, quibus affatur Flamininum

Ille vir haud magna cum re, sed plenu' fidei :

quanquam certo scio, non, ut Flamininum,

Sollicitari te, Tite, sic noctesque diesque.

Novi enim moderationem animi tui et æquitatem, teque non cognomen solum Athenis deportasse, sed humanitatem et prudentiam intelligo. Et tamen te suspicor eisdem rebus, quibus me ipsum, interdum gravius commoveri, quarum consolatio et major est et in aliud tempus differenda. Nunc autem visum est mihi de *Senectute* aliquid ad te conscribere. Hoc enim onere, quod mihi commune tecum est, aut jam urgentis, aut certe adventantis senectutis, et te et me ipsum levari volo : etsi te quidem id modice ac sapienter, sicut omnia, et ferre et laturum esse

Digitized by Google

II. Scipion. Bien souvent, Caton, nous vous admirons, moi et Lélius, de déployer en tout une haute et admirable sagesse, et surtout de ne montrer jamais que la vieillesse vous soit à charge; elle, si odieuse à la plupart des vieillards, qu'ils en trouvent, à leur dire, le fardeau plus dur que celui de l'Etna. — Caton. Vous admirez là, Scipion et Lélius, un mérite qui certes ne me coûte pas beaucoup. Tous les âges sont insupportables à ceux qui ne trouvent en eux-mêmes aucune ressource pour orner et remplir leur existence; mais pour qui sait trouver en soi tous ses biens, les diverses conditions de notre nature où le cours des choses nous amène ne sont jamais des maux. Telle est en première ligne la vieillesse, que tous souhaitent d'atteindre et qu'ils accusent dès qu'ils y sont parvenus, tellement est inconstante et inique l'humeur insensée des hommes! Ah! disent-ils, la vieillesse est arrivée plus vite que nous n'avions compté : mais d'abord, qui les a forcés à mal compter? Est-ce que la vieillesse remplace la fleur de l'âge plus vite que celle-ci ne succède à l'enfance? Ensuite comment la vieillesse leur serait-elle moins insupportable à l'âge de huit cents ans, par exemple, qu'à celui de quatre-vingts? Le passé, quelque long qu'il soit, une fois écoulé, ne peut donner aucune consolation à des sots vieillis. Si vous admirez ma sagesse (et plût aux dieux qu'elle fût digne de l'estime que vous en faites et du surnom que l'on me donne!), je vous dirai qu'elle consiste tout entière à tenir la nature pour le meilleur des guides, à la suivre et à lui obéir comme à un Dieu. Il n'est pas vraisemblable qu'après avoir si bien disposé les autres âges de la vie, elle en ait, comme un mauvais poëte, négligé le dernier acte. Il fallait bien qu'il y eût un terme, et que la vie, mûrie comme le fruit de l'arbre ou le grain de la terre, s'amollît et se courbât sous le poids du temps. Cette nécessité doit être douce au sage. Faire comme les géants la guerre aux Dieux, qu'est-ce autre chose, si ce n'est s'irriter contre les lois de la nature? — Lélius. Vous ne pourriez, Caton, nous rien faire de plus agréable à Scipion et à moi, car je parle pour tous deux, que de nous apprendre ainsi d'avance, à nous qui avons le désir et le ferme espoir de parvenir à la vieillesse, comment nous pourrons le plus facilement supporter le fardeau de cet âge. — Caton. Je le ferai volontiers, Lélius, surtout si, comme vous le dites, ce vous est une chose agréable à tous deux. — Lélius. Nous souhaitons certainement, Caton, à moins que ce ne soit une peine pour vous, qu'après avoir parcouru cette longue route où nous sommes engagés à notre tour, vous nous fassiez connaître le terme où vous êtes arrivé.

III. Caton. Je le ferai, je l'essaierai du moins, Lélius. J'ai souvent entendu les plaintes de mes contemporains (car on se trouve volontiers dans la société des gens de son âge), j'ai entendu C. Salinator, Sp. Albinus, tous deux

certo scio. Sed mihi, quum de senectute vellem aliquid scribere, tu occurrebas dignus eo munere, quo uterque nostrum communiter uteretur. Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam et jucundam senectutem. Nunquam igitur laudari satis digne philosophia poterit, cui qui pareat omne tempus ætatis sine molestia possit degere. Sed de ceteris et diximus multa et sæpe dicemus : hunc librum de senectute ad te misimus. Omnem autem sermonem tribuimus, non Tithono, ut Aristo Chius; parum enim esset auctoritatis in fabula; sed M. Catoni seni, quo majorem auctoritatem haberet oratio. Apud quem Lælium et Scipionem facimus admirantes, quod is tam facile senectutem ferat, iisque eum respondentem. Qui si eruditius videbitur disputare, quam consuevit ipse in suis libris, attribuito Græcis literis, quarum constat eum perstudiosum fuisse in senectute. Sed quid opus est plura? Jam enim ipsius Catonis sermo explicabit nostram omnem de senectute sententiam.

II. Scipio. Sæpenumero admirari soleo cum hoc C. Lælio tum ceterarum rerum tuam excellentem, Marce Cato, perfectamque sapientiam, tum vel maxime, quod nunquam senectutem tibi gravem esse senserim, quæ plerisque senibus sic odiosa est, ut onus se Ætna gravius dicant sustinere. Cato. Rem haud sane, Scipio et Læli, difficilem admirari videmini. Quibus enim nihil est in ipsis opis ad bene beateque vivendum, iis omnis ætas gravis est : qui autem omnia bona a se ipsis petunt, iis nihil potest malum videri, quod naturæ necessitas afferat. Quo in genere est in primis senectus, quam ut adipiscantur omnes optant, eamdem accusant adeptam. Tanta est stultitiæ inconstantia atque perversitas! Obrepere aiunt eam citius, quam putavissent. Primum, quis coegit eos falsum putare? Quid enim? citius adolescentiæ senectus, quam pueritiæ adolescentia obrepit? Deinde, qui minus gravis esset iis senectus, si octingentesimum annum agerent, quam octogesimum? Præterita enim ætas, quamvis longa, quum effluxisset, nulla consolatione permulcere posset stultam senectutem. Quocirca si sapientiam meam admirari soletis (quæ utinam digna esset opinione vestra nostroque cognomine!) in hoc sumus sapientes, quod naturam optimam ducem tanquam deum sequimur eique paremus : a qua non verisimile est, quum ceteræ partes ætatis bene descriptæ sint, extremum actum tanquam ab inerti poeta esse neglectum. Sed tamen necesse fuit esse aliquid extremum et, tanquam in arborum baccis terræque frugibus, maturitate tempestiva quasi victum et caducum, quod ferendum est molliter sapienti. Quid est enim aliud gigantum modo bellare cum diis, nisi naturæ repugnare? Lælius. Atqui, Cato, gratissimum nobis, ut etiam pro Scipione pollicear, feceris, si, quoniam speramus, volumus quidem certe senes fieri, multo ante a te didicerimus, quibus facillime rationibus ingravescentem ætatem ferre possimus. Cato. Faciam vero, Læli; præsertim si utrique vestrum, ut dicis, gratum futurum est. Lælius. Volumus sane, nisi molestum est, Cato, tanquam longam aliquam viam confeceris, quam nobis quoque ingrediendum sit, istuc, quo pervenisti, videre quale sit.

III. Cato. Faciam, ut potero, Læli. Sæpe enim interfui querelis meorum æqualium (pares autem, vetere proverbio, cum paribus facillime congregantur), quæ C. Salinator

Digitized by Google

consulaires, et à peu près du même âge que moi, gémir de ce qu'ils ne pouvaient plus goûter les voluptés, sans lesquelles, disaient-ils, on n'existait pas, et de ce qu'ils se voyaient méprisés par ceux dont ils avaient coutume de recevoir les déférences. Selon moi, ils accusaient ce qu'ils ne devaient pas accuser. Car si c'eût été là la faute de la vieillesse, j'aurais souffert les mêmes choses qu'eux, moi et tous les vieillards; mais j'en ai connu beaucoup qui ne se plaignaient pas, qui se voyaient avec plaisir affranchis du joug des passions, et que les respects environnaient. Le véritable sujet de toutes ces plaintes, c'est le caractère et non pas l'âge. Un vieillard dont l'humeur est douce, qui n'a ni aigreur ni violence, jouit d'une commode vieillesse; mais un esprit difficile et chagrin ne connaît le bonheur à aucun âge. — Lélius. Cela est parfaitement juste, Caton; mais ne pourrait-on pas dire que la vieillesse vous paraît supportable à cause de vos biens, de l'abondance où l'on vous voit, des honneurs dont vous êtes revêtu; et qu'il n'en peut être ainsi du grand nombre? — Caton. Sans doute, Lélius, ce dont vous parlez est quelque chose; mais tout n'est point là. Un certain habitant de Sériphe disait à Thémistocle, dans une querelle, que ce n'était point à son mérite, mais à la gloire de sa patrie, qu'il devait sa célébrité; l'Athénien répondit : « Par Hercule, si j'étais né à Sériphe, je ne serais point célèbre; et si tu étais né à Athènes, tu ne le serais pas davantage. » On en peut dire autant de la vieillesse. Dans l'extrême misère, elle ne peut être supportable même au sage; l'insensé ne s'y peut accommoder, même dans la profusion de tous les biens. Les véritables armes de la vieillesse, Scipion et Lélius, ce sont les lettres et la pratique de la vertu; cultivées à tout âge, elles portent à la fin d'une longue carrière des fruits merveilleux, en ce que d'abord elles ne nous abandonnent jamais, même à nos derniers jours (et je ne vois rien au-dessus de cela), et qu'ensuite nous trouvons les plus douces jouissances dans le souvenir du bien que nous avons fait et dans le témoignage de notre conscience.

IV. Dans ma jeunesse, je m'attachai à un vieillard, Q. Maximus, celui qui reprit Tarente, avec la même affection que s'il eût été de mon âge. Il y avait en lui un heureux mélange de sévérité et de grâce, que sa vieillesse n'avait point altéré. Quand notre amitié commença, Fabius, quoique avancé en âge, n'était pas encore tout à fait un vieillard. J'étais né un an avant son premier consulat : sous son quatrième consulat, je partis avec lui pour faire mes premières armes au siége de Capoue, et cinq ans après je l'accompagnai à Tarente. Je fus ensuite, au bout de quatre ans, élu questeur, et je remplis ces fonctions sous le consulat de Tuditanus et de Céthégus, alors que Fabius, dans une extrême vieillesse, parla en faveur de la loi Cincia sur les présents et les dons. Malgré son grand âge, il faisait la guerre comme un jeune homme, et par sa patience il tenait en échec la fougue juvénile d'Annibal; c'est de lui que notre Ennius a si bien dit : « Un seul homme, en temporisant, releva notre fortune. Il ne plaçait point les rumeurs publiques avant le salut de l'État. Aussi sa gloire grandit-elle après lui, et s'accroît-elle tous les jours. » Quelle vigilance, quelle habileté ne dé-

quæ Sp. Albinus, homines consulares, nostri fere æquales, deplorare solebant : tum quod voluptatibus carerent, sine quibus vitam nullam putarent; tum quod spernerentur ab iis, a quibus essent coli soliti. Qui mihi non id videbantur accusare, quod esset accusandum. Nam, si id culpa senectutis accideret, eadem mihi usu venirent reliquisque omnibus majoribus natu; quorum ego multorum cognovi senectutem sine querela, qui se et libidinum vinculis laxatos esse non moleste ferrent, nec a suis despicerentur. Sed omnium istiusmodi querelarum in moribus est culpa, non in ætate. Moderati enim et nec difficiles nec inhumani senes tolerabilem senectutem agunt : importunitas omni ætati molesta est. Lælius. Est, ut dicis, Cato; sed fortasse dixerit quispiam, tibi propter opes et copias et dignitatem tuam tolerabiliorem senectutem videri; id autem non posse multis contingere. Cato. Est istuc quidem, Læli, aliquid; sed nequaquam in isto omnia. Ut Themistocles fertur Seriphio cuidam in jurgio respondisse, quum ille dixisset, non eum sua, sed patriæ gloria splendorem assecutum : « Nec hercule, » inquit, « si ego Seriphius essem, nobilis; nec tu, si Atheniensis esses, clarus unquam fuisses. » Quod eodem modo de senectute dici potest. Nec enim in summa inopia levis esse senectus potest, ne sapienti quidem : nec insipienti etiam in summa copia non gravis. Aptissima omnino sunt, Scipio et Læli, arma senectutis artes exercitationesque virtutum : quæ in omni ætate cultæ, quum diu multumque vixeris, mirificos efferunt fructus, non solum, quia nunquam deserunt, ne extremo quidem tempore ætatis, (quanquam id maximum est) verum etiam quia conscientia bene actæ vitæ multorumque benefactorum recordatio jucundissima est.

IV. Ego Q. Maximum (eum qui Tarentum recepit) adolescens ita dilexi senem, ut æqualem. Erat enim in illo viro comitate condita gravitas, nec senectus mores mutaverat : quanquam eum colere cœpi non admodum grandem natu, sed tamen jam ætate provectum. Anno enim post consul primum fuerat, quam ego natus sum; cumque eo quartum consule adolescentulus miles ad Capuam profectus sum, quintoque anno post ad Tarentum. Quæstor deinde quadriennio post factus sum, quem magistratum gessi consulibus Tuditano et Cethego; quum quidem ille admodum senex suasor legis Cinciæ de donis et muneribus fuit. Hic et bella gerebat ut adolescens, quum plane grandis esset, et Annibalem juveniliter exsultantem patientia sua molliebat : de quo præclare familiaris noster Ennius :

Unus homo nobis cunctando restituit rem :
Non hic ponebat rumores ante salutem.
Ergo postque magisque viri nunc gloria claret.

Tarentum vero qua vigilantia, quo consilio recepit! quum

Digitized by Google

ploya-t-il pas pour reprendre Tarente? Salinator, qui, après avoir perdu la ville, s'était réfugié dans la citadelle, se glorifiait du succès de Fabius, et lui disait, moi présent : « Vous avez repris Tarente, grâce à mes soins. » — « Sans doute, répondit Fabius en riant; car si vous ne l'aviez perdue, je ne l'aurais jamais reprise. » Il ne fit pas éclater plus de courage sur les champs de bataille qu'au Forum : consul pour la seconde fois, tandis que son collègue Sp. Carvilius gardait le silence, il s'opposa de toutes ses forces au tribun du peuple C. Flaminius, qui partageait au peuple par tête, et contre l'autorité du sénat, les champs du Picénum et de la Gaule; augure, il osa dire que tout ce qui servait la république était accompli sous de bons auspices; tout ce qui lui portait atteinte, sous de mauvais. Que de qualités, que de vertus admirables il réunissait! Mais rien n'approche de l'héroïsme avec lequel il supporta la mort de son fils, homme distingué et personnage consulaire. Il prononça lui-même l'éloge funèbre qui nous est conservé; en le lisant, comme nous trouvons misérables tous les discours des philosophes! Ce n'était pas seulement aux yeux du monde et en public qu'il avait cette grandeur; à l'ombre du foyer domestique, je le trouvais plus grand encore. Quelle conversation! quels conseils! quelle connaissance de l'antiquité! quelle science du droit augural! ajoutez-y beaucoup plus de littérature que n'en a d'ordinaire un Romain. Il savait par cœur toutes les guerres non-seulement domestiques, mais étrangères; j'étais avide et charmé de l'entendre; il semble que je pressentais qu'après lui, je ne trouverais plus personne pour m'instruire.

V. Mais pourquoi tant insister sur Maximus? parce que je veux vous montrer que ce serait une impiété de déclarer une telle vieillesse malheureuse. Il est vrai que tous les vieillards ne peuvent être des Scipions et des Fabius, ni avoir à se rappeler leurs prises de villes, leurs combats sur terre et sur mer, leurs guerres et leurs triomphes. Le soir d'une vie calme, élégante et pure, a sa douceur aussi et son charme : telle fut la vieillesse de Platon, que la mort vint chercher au milieu de ses travaux à quatre-vingt-un ans; celle d'Isocrate, qui nous dit avoir écrit, à quatre-vingt-quatorze ans, son livre intitulé *Panathenaicus*, et qui vécut encore cinq ans après. Gorgias de Léontium, son maître, accomplit sa cent septième année, et jamais il ne renonça à l'étude ni au travail. On lui demandait pourquoi il voulait tellement prolonger sa vie : « Je n'ai aucune raison d'accuser la vieillesse, » répondit-il. Belle réponse, et digne d'un homme aussi docte. Les fous accusent la vieillesse de leurs défauts, et lui reprochent ce dont la faute est à eux seuls : Ennius, que je citais tout à l'heure, n'agissait pas ainsi. « Comme le coursier généreux qui souvent, dans la carrière olympique, a brillé le premier au terme de l'espace, repose aujourd'hui arrêté par le poids des ans. » A la vieillesse d'un coursier généreux et victorieux, Ennius compare la sienne; vous pouvez facilement vous la rappeler. T. Flamininus et M'. Acilius, nos consuls, ont été nommés vingt-un ans après sa mort, arrivée sous le second consulat de Philippe, qui avait Cépion pour collègue, à l'époque où, âgé de soixante-cinq ans, je soutenais la loi Voconia d'une voix assez puissante et, je crois, avec de bons poumons. A l'âge de soixante-dix ans

quidem me audiente Salinatori, qui amisso oppido fugerat in arcem, glorianti atque ita dicenti : « Mea opera, Q. Fabi, Tarentum recepisti : Certe, » inquit ridens : « nam, nisi tu amisisses, nunquam recepissem. » Nec vero in armis præstantior, quam in toga; qui consul iterum, Sp. Carvilio collega quiescente, C. Flaminio tribuno plebis, quoad potuit, restitit agrum Picentem et Gallicum viritim contra senatus auctoritatem dividenti; augurque quum esset, dicere ausus est : « optimis auspiciis ea geri, quæ pro reipublicæ salute gererentur; quæ contra rempublicam ferrentur, contra auspicia ferri. » Multa in eo viro præclara cognovi; sed nihil est admirabilius, quam quomodo ille mortem filii tulit, clari viri et consularis. Est in manibus laudatio : quam quum legimus, quem philosophum non contemnimus! Nec vero ille in luce modo atque in oculis civium magnus, sed intus domique præstantior. Qui sermo! Quæ præcepta! Quanta notitia antiquitatis! Quæ scientia juris augurii! Multæ etiam, ut in homine Romano, literæ. Omnia memoria tenebat, non domestica solum, sed etiam externa bella. Cujus sermone ita tum cupide fruebar, quasi jam divinarem id, quod evenit, illo extincto, fore, unde discerem, neminem.

V. Quorsum igitur hæc tam multa de Maximo? Quia profecto videtis, nefas esse dictu, miseram fuisse talem senectutem. Nec tamen omnes possunt esse Scipiones aut Maximi, ut urbium expugnationes, ut pedestres navalesve pugnas, ut bella a se gesta, ut triumphos recordentur. Est etiam quiete et pure et eleganter actæ ætatis placida ac lenis senectus, qualem accepimus Platonis, qui uno et octogesimo anno scribens est mortuus; qualem Isocratis, qui eum librum, qui *Panathenaicus* inscribitur, quarto et nonagesimo anno, scripsisse se dicit, vixitque quinquennium postea : cujus magister Leontinus Gorgias centum et septem complevit annos, neque unquam in suo studio atque opere cessavit suo. Qui, quum ex eo quæreretur, cur tamdiu vellet esse in vita : « Nihil habeo, » inquit, « quod accusem senectutem. » Præclarum responsum et docto homine dignum! Sua enim vitia insipientes et suam culpam in senectutem conferunt; quod non faciebat is, cujus modo mentionem feci, Ennius :

Sicut fortis equus, spatio qui sæpe supremo
Vicit Olympia, nunc senio confectu' quiescit.

Equi fortis et victoris senectuti comparat suam : quam quidem probe meminisse potestis. Anno enim undevicesimo post ejus mortem hi consules, T. Flamininus et M'. Acilius, facti sunt : ille autem Cæpione, et Philippo iterum, consulibus mortuus est, quum ego quidem V et LX annos

Digitized by Google

(car Ennius vécut jusque-là), il supportait de telle sorte les deux fardeaux réputés les plus lourds, à savoir, la pauvreté et la vieillesse, qu'il semblait presque y trouver des jouissances. Quand j'y réfléchis, je trouve quatre motifs de l'opinion répandue sur l'importunité de la vieillesse : le premier est qu'elle nous interdit l'action; le second, qu'elle enlève nos forces; le troisième, qu'elle nous sèvre de presque tous les plaisirs; le quatrième enfin, qu'elle est le prélude de la mort. Examinons, si vous le voulez, la valeur et la justesse de chacun de ces motifs.

VI. La vieillesse nous interdit l'action. Quelle sorte d'action? est-ce celle qui convient à la jeunesse et à la vigueur de l'âge? Mais n'est-il pas des affaires réservées à la vieillesse, et que la prudence de l'esprit peut seule traiter même lorsque les forces défaillent? Q. Maximus n'agissait donc pas, non plus que Paul-Émile votre père, Scipion, et beau-père en même temps de mon excellent fils? Et tous ces vieillards, les Fabricius, les Curius, les Coruncanius, lorsque leur prudence et leur autorité défendaient la république, n'agissaient-ils pas? Appius Claudius était vieux et aveugle, lorsqu'au milieu du sénat, qui inclinait vers la paix et penchait à traiter avec Pyrrhus, il eut le courage de prononcer ces belles paroles reproduites par Ennius dans ces vers : « Jusqu'où vos esprits, si droits jusqu'ici, « ont-ils fléchi dans leur démence? » Et la suite de la même force; vous savez les vers, et le discours lui-même nous est conservé. Appius le prononça dix-sept ans après son second consulat; dix ans s'étaient écoulés entre son premier consulat et le second, et il avait été censeur avant d'être consul. Nous en pouvons conclure qu'il était fort âgé lors de la guerre de Pyrrhus; et c'est en effet ce que nous ont appris nos pères. Soutenir que la vieillesse n'agit point, est donc une vaine opinion; autant vaudrait dire que le pilote n'agit pas en conduisant le vaisseau : en effet, tandis que les autres se hissent au mât, s'agitent sur les ponts, vident la sentine, lui, le gouvernail en main, se tient immobile à la poupe. La vieillesse ne fera pas ce que fait la jeunesse : non, mais elle fera des choses bien plus utiles et plus grandes. Ce n'est point par la force, la prestesse ou l'agilité du corps, que les grandes choses s'accomplissent, mais par le conseil, l'autorité, la sage maturité dont la vieillesse, loin d'être dépouillée, est au contraire plus abondamment pourvue. A moins toutefois que moi, qui, tour à tour soldat, tribun, lieutenant et consul, ai vu la guerre sous toutes ses formes, je ne vous paraisse inactif parce que je ne manie plus les armes. Mais j'apprends au sénat ce que doit faire la république, et de quelle manière; je déclare la guerre depuis longtemps déjà à cette Carthage qui nourrit contre nous de dangereux projets, et je ne cesserai de la craindre que lorsque je la verrai détruite. Puissent, Scipion, les Dieux immortels vous réserver la gloire d'achever l'ouvrage commencé par votre aïeul! Voilà trente-trois ans qu'il est mort, mais son souvenir vivra dans tous les âges. Il mourut un an avant ma censure et neuf ans après mon consulat, sous lequel il fut nommé consul pour la seconde fois.

natus legem Voconiam magna voce et bonis lateribus suasissem. Annos LXX natus (tot enim vixit Ennius) ita ferebat duo, quæ maxima putantur, onera, paupertatem et senectutem, ut eis pæne delectari videretur. Etenim, quum contemplor animo, quatuor reperio causas, cur senectus misera videatur : unam, quod avocet a rebus gerendis; alteram, quod corpus faciat infirmius; tertiam, quod privet omnibus fere voluptatibus; quartam, quod haud procul absit a morte. Earum, si placet, causarum quanta quamque sit justa unaquæque, videamus.

VI. A rebus gerendis senectus abstrahit. Quibus? An iis, quæ juventute geruntur et viribus? Nullæne igitur res sunt seniles, quæ, vel infirmis corporibus, animo tamen administrentur? Nihil ergo agebat Q. Maximus? nihil L. Paullus, pater tuus, Scipio, socer optimi viri, filii mei? ceteri senes, Fabricii, Curii, Coruncanii, quum rempublicam consilio et auctoritate defendebant, nihil agebant? Ad Appii Claudii senectutem accedebat etiam, ut cæcus esset : tamen is, quum sententia senatus inclinaret ad pacem cum Pyrrho fœdusque faciendum, non dubitavit dicere illa, quæ versibus persecutus est Ennius :

> Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
> Antehac, dementes sese flexere viai?

ceteraque gravissime : notum enim vobis carmen est; et tamen ipsius Appii exstat oratio. Atque hæc ille egit septem et decem annos post alterum consulatum, quum inter duos consulatus anni decem interfuissent, censorque ante superiorem consulatum fuisset; ex quo intelligitur, Pyrrhi bello grandem sane fuisse : et tamen sic a patribus accepimus. Nihil igitur afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque sunt ut si qui gubernatorem in navigando nihil agere dicant, quum alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant, ille [autem] clavum tenens quietus sedeat in puppi. Non facit ea, quæ juvenes : at vero multo majora et meliora facit. Non viribus aut velocitatibus aut celeritate corporum res magnæ geruntur, sed consilio, auctoritate, sententia : quibus non modo non orbari, sed etiam augeri senectus solet. Nisi forte ego vobis, qui et miles et tribunus et legatus et consul versatus sum in vario genere bellorum, cessare nunc videor, quum bella non gero. At senatui, quæ sint gerenda, præscribo, et quomodo : Karthagini male jam diu cogitanti bellum multo ante denuntio; de qua vereri non ante desinam, quam illam excisam esse cognovero. Quam palmam utinam dii immortales, Scipio, tibi reservent, ut avi reliquias persequare! cujus a morte tertius hic et tricesimus annus est : sed memoriam illius viri omnes excipient anni consequentes. Anno ante me censorem mortuus est, novem annis post meum consulatum, quum consul iterum me consule creatus esset. Num igitur, si ad centesimum annum vixis-

Digitized by Google

Est-ce que s'il lui avait été donné de vivre cent ans, sa vieillesse lui serait à charge? Sans doute il ne pourrait plus courir, ni sauter, ni lancer le javelot, ni manier le glaive; mais il penserait, il prévoirait, il conseillerait; et si ce n'était là le propre de la vieillesse, nos ancêtres n'auraient pas donné au conseil suprême de l'État le nom de sénat. A Lacédémone, ceux qui occupent la première magistrature sont nommés les Anciens, et ils le sont en effet. Si vous voulez vous informer de ce qui s'est passé chez les autres peuples, vous verrez que les États ont toujours été ruinés par les jeunes gens, sauvés ou restaurés par les vieillards. « Dites-moi : comment votre république si florissante a-t-elle péri si vite? » Voilà ce que l'on demande, comme dans la fable du poëte Névius. Entre autres réponses, on fait d'abord celle-ci : « Il se produisait des orateurs nouveaux, jeunes et insensés. » La témérité est en effet le caractère de la jeunesse, la prudence celui de la vieillesse.

VII. Mais la mémoire s'affaiblit. Je le crois, si vous ne l'exercez pas, ou si vous avez un esprit ingrat. Thémistocle savait les noms de tous ses concitoyens : croyez-vous que, dans sa vieillesse, il ait été donner à Aristide le nom de Lysimaque? Je connais non-seulement tous les Romains, mais encore leurs pères et leurs aïeux; et je ne crains pas de perdre la mémoire, comme on dit, en lisant les inscriptions tumulaires; tout au contraire, elles me remettent les morts en mémoire. Je n'ai jamais entendu dire qu'un vieillard ait oublié où il avait enfoui son trésor. Ils se souviennent parfaitement de tout ce qui les touche, du jour fixé pour les payements, du nom de leurs débiteurs et de leurs créanciers. Que de choses renferme la mémoire des jurisconsultes, des pontifes, des augures, des philosophes parvenus à la vieillesse! Le vieillard conserve tout son esprit, pourvu qu'il ne renonce ni à l'exercer ni à l'enrichir; et je ne parle pas seulement d'une vieillesse des grands citoyens et des hommes d'État, mais de celle qui s'écoule dans la tranquillité de la vie privée. Sophocle, dans son extrême vieillesse, composait encore des tragédies; on l'accusait de négliger son patrimoine pour cultiver la poésie, et ses fils l'appelèrent en justice pour le faire interdire comme fou, au nom d'une loi semblable à celle de Rome, qui ôte la gestion de leurs biens aux pères qui les dissipent. On dit que le vieillard lut aux juges son Œdipe à Colone, qu'il tenait à la main et qu'il avait tout récemment composé, et leur demanda ensuite si c'était là l'œuvre d'un fou. Il fut renvoyé absous après cette lecture. Est-ce que la vieillesse paralysa le génie de ce grand poëte ou celui d'Homère, d'Hésiode, de Simonide, de Stésichore? Est-ce qu'elle flétrit le talent d'Isocrate et de Gorgias que je vous citais, ou de ces princes de la philosophie, Pythagore, Démocrite, Platon, Xénocrate, Zénon, Cléanthe, ou de Diogène le stoïcien, que vous-mêmes avez vu à Rome? Est-ce que le mouvement de leur esprit s'arrêta avant le terme de leur vie? Mais quoi! sans plus vous parler de ces études divines, je puis vous citer un grand nombre de cultivateurs romains de la Sabine, mes voisins et mes amis, qui ne souffriraient pas qu'aucun des grands travaux des

set, senectutis eum suæ pœniteret! Nec enim excursione nec saltu nec eminus hastis aut cominus gladiis uteretur; sed consilio, ratione, sententia. Quæ nisi essent in senibus, non summum consilium majores nostri appellassent senatum. Apud Lacedæmonios quidem ii, qui amplissimum magistratum gerunt, ut sunt, sic etiam nominantur senes. Quod si legere aut audire voletis externa, maximas respublicas ab adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.

Cedo, qui vestram rempublicam tantam amisistis tam cito?

Sic enim percontantur, ut est in Nævii Ludo : respondentur et alia et hoc in primis :

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

Temeritas est videlicet florentis ætatis, prudentia senescentis.

VII. At memoria minuitur. Credo, nisi eam exerceas, aut si sis natura tardior. Themistocles omnium civium perceperat nomina : num igitur censetis eum, quum ætate processisset, qui Aristides esset, Lysimachum salutare solitum? Equidem non modo eos novi, qui sunt; sed eorum patres etiam et avos. Nec sepulcra legens vereor, quod aiunt, ne memoriam perdam : his enim ipsis legendis in memoriam redeo mortuorum. Nec vero quemquam senum audivi oblitum, quo loco thesaurum obruisset. Omnia, quæ curent, meminerunt; vadimonia constituta; qui sibi, cui ipsi debeant. Quid jurisconsulti? quid pontifices? quid augures? quid philosophi senes? quam multa meminerunt! Manent ingenia senibus, modo permaneat studium et industria : nec ea solum in claris et honoratis viris, sed in vita etiam privata et quieta. Sophocles ad summam senectutem tragœdias fecit : quod propter studium quum rem negligere familiarem videretur, a filiis in judicium vocatus est, ut, quemadmodum nostro more male rem gerentibus patribus bonis interdici solet, sic illum quasi desipientem a re familiari removerent judices. Tum senex dicitur eam fabulam, quam in manibus habebat et proxime scripserat, *Œdipum Coloneum*, recitasse judicibus, quæsisseque, num illud carmen desipientis videretur? Quo recitato sententiis judicum est liberatus. Num igitur hunc, num Homerum, num Hesiodum, num Simonidem, num Stesichorum, num, quos ante dixi, Isocratem, Gorgiam, num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam vidistis Romæ, Diogenem stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus, an in omnibus his studiorum agitatio vitæ æqualis fuit? Age, ut ista divina studia omittamus, possum nominare ex agro Sabino rusticos Romanos, vicinos et familiares meos, quibus absentibus nunquam fere ulla in agro majora opera fiunt, non serendis, non percipiendis, non

Digitized by Google

champs se fit sans eux, soit les semailles, soit la récolte, soit la rentrée des grains ou des fruits. Il n'y a là sans doute rien de bien étonnant; on n'est jamais assez vieux pour ne pas espérer vivre encore une année; mais les vieillards dont je vous parle donnent leurs soins à des travaux dont ils savent bien que le fruit ne sera pas pour eux. « Il sème des arbres dont jouira le siècle à venir, » comme dit Statius dans les Synéphèbes. Le laboureur, si vieux qu'il soit, à qui l'on demandera : Pour qui semez-vous donc? n'hésitera point à répondre : Pour les Dieux immortels, qui n'ont pas voulu seulement que je reçusse ces biens de mes aïeux, mais encore que je les transmisse à mes descendants.

VIII. Le mot de Cécilius sur le vieillard qui songe au siècle à venir, est beaucoup plus juste que ces autres vers du même poëte : « Par Jupiter, ô vieillesse, quand bien même tu n'entraînerais pas d'autres désagréments à ta suite, c'en serait un assez grand dans une vie qui se prolonge, que de voir mille événements contraires à ses vœux. » Mais ne peut-il pas y en avoir mille conformes à nos désirs? et la jeunesse voit-elle tout succéder à sa guise? Je n'approuve pas non plus Cécilius quand il dit : « Ce que je trouve de plus déplorable dans la vieillesse, c'est de sentir qu'à cet âge on est odieux aux jeunes gens. » Il fallait mettre agréable, au lieu d'odieux. De même que de sages vieillards chérissent les jeunes gens généreusement nés, et trouvent de grandes douceurs dans leur affection et leurs hommages; à leur tour, les jeunes gens goûtent avec empressement les préceptes de la vieillesse, qui les guide dans le chemin de la vertu. Je ne crois pas vous être moins agréable que vous ne me l'êtes. Vous voyez donc que la vieillesse n'est point languissante et imbécile, mais qu'elle est ouvrière, agissant et entreprenant toujours; ce qu'on a fait à la fleur de la vie, on le fait dans son vieil âge. Et mieux encore, le vieillard ne s'instruit-il pas? Nous voyons Solon se vanter, dans ses vers, de vieillir en apprenant tous les jours quelque chose; ainsi ai-je fait, moi qui tout dernièrement ai appris les lettres grecques; et certes je m'y suis appliqué avec tout le zèle d'un homme qui étancherait une soif ardente, avide de connaître tous ces enseignements que je vous cite maintenant comme exemples. Lorsque j'appris que Socrate s'exerçait à jouer de la lyre, j'aurais en vérité voulu l'imiter, et avec lui tous les anciens; au moins n'ai-je rien négligé pour m'instruire dans leurs écrits.

IX. Pour en venir au second chef d'accusation contre la vieillesse, je ne regrette nullement les forces de mon jeune âge, non plus qu'alors je n'ambitionnais les forces d'un éléphant ou d'un taureau. Il faut user de ce que l'on a, et en tout agir selon ses forces. Où trouver rien de plus méprisable que ce cri de Milon de Crotone, qui, voyant dans sa vieillesse des athlètes s'exercer au milieu de la carrière, jette un regard sur ses bras et dit tout en, pleurs : « Ah! ils sont déjà morts? » Ce ne sont pas eux, c'est toi, bateleur, qui es mort; car ta célébrité ne vient pas de toi, mais de tes poignets et de tes reins. Un tel langage n'était pas celui de S. Élius, ni, dans des temps plus anciens, de Tib. Coruncanius, ni tout récemment de P. Crassus, de ces savants juris-

condendis fructibus. Quanquam in aliis minus hoc mirum; nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere : sed iidem in eis elaborant, quæ sciunt nihil ad se omnino pertinere.

Serit arbores, quæ alteri seculo prosint,

ut ait Statius noster in Synephebis. Nec vero dubitet agricola, quamvis senex, quærenti, « cui serat, » respondere : « Diis immortalibus, qui me non accipere modo hæc a majoribus voluerunt, sed etiam posteris prodere. »

VIII. Melius Cæcilius « de sene alteri seculo prospiciente, » quam illud idem :

Edepol, senectus si nil quidquam aliud viti
Apportes tecum, quum advenis; unum id sat est,
Quod diu vivendo multa, quæ non vult, videt.

Et multa fortasse, quæ vult : atque in ea quidem, quæ non vult, sæpe etiam adolescentia incurrit. Illud vero idem Cæcilius vitiosius :

Tum equidem in senecta hoc deputo miserrimum,
Sentire, ea ætate esse se odiosum alteri.

Jucundum potius, quam odiosum! Ut enim adolescentibus bona indole præditis sapientes senes delectantur, leviorque fit eorum senectus, qui a juventute coluntur : sic adolescentes senum præceptis gaudent, quibus ad virtutum studia ducuntur. Nec minus intelligo, me vobis quam mihi vos esse jucundos. Sed videtis, ut senectus non modo languida atque iners non sit, verum etiam sit operosa et semper agens aliquid et moliens; tale scilicet, quale cujusque studium in superiore vita fuit. Quid? qui etiam addiscunt aliquid? ut Solonem versibus gloriantem videmus, qui se quotidie aliquid addiscentem dicit senem fieri; ut ego feci, qui Græcas literas senex didici : quas quidem sic avide arripui, quasi diuturnam sitim explere cupiens, ut ea ipsa mihi nota essent, quibus me nunc exemplis uti videtis. Quod quum fecisse Socratem in fidibus audirem, vellem equidem etiam illud (discebant enim fidibus antiqui;) sed in literis certe elaboravi.

IX. Nec nunc quidem vires desidero adolescentis (is enim erat locus alter de vitiis senectutis;) non plus, quam adolescens tauri aut elephanti desiderabam. Quod est, eo decet uti et, quidquid agas, agere pro viribus. Quæ enim vox potest esse contemptior, quam Milonis Crotoniatæ? qui, quum jam senex esset athletasque se exercentes in curriculo videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrimansque dixisse : « At hi quidem mortui jam sunt. » Non vero tam isti, quam tu ipse, nugator! Neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus et lacertis tuis. Nihil Sex. Ælius tale, nihil multis annis ante Ti. Coruncanius, nihil modo P. Crassus, a quibus jura civibus præ-

Digitized by Google

consultes qui nous initiaient au droit, et dont l'habile sagesse brilla jusqu'à leur dernier jour. L'orateur, je le crois bien, doit pâlir dans sa vieillesse; car, pour parler en public, il faut non-seulement de l'esprit, mais encore des poumons et de la vigueur. Quelquefois cependant la voix garde, je ne sais comment, tout son éclat dans la vieillesse; la mienne ne l'a nullement perdu, et vous connaissez mon âge; mais un ton calme et doux est bienséant aux vieillards, et leur éloquence, tout empreinte de modération et de suavité, s'ouvre facilement les esprits. S'il ne vous est plus permis de vous faire entendre d'une assemblée entière, vous pouvez du moins instruire Scipion et Lélius. Quoi de plus touchant qu'un vieillard entouré de jeunes et fervents élèves? N'accorderons-nous pas au moins à la vieillesse les forces suffisantes pour enseigner, instruire, former au bien la jeunesse? et connaissez-vous au monde quelque office supérieur à celui-là? Cn. et P. Scipion, et vos deux aïeux, L. Émilius et P. l'Africain, me semblaient trouver un véritable bonheur dans l'empressement des jeunes patriciens auprès d'eux. Quelle que soit la faiblesse et la langueur d'un homme qui donne des leçons de sagesse et de vertu, je le tiendrai toujours pour fortuné. Cette langueur elle-même est bien plus souvent l'œuvre de la jeunesse que de la vieillesse; une jeunesse intempérante et corrompue livre au vieil âge un corps énervé. Nous lisons dans Xénophon un discours où Cyrus, mourant à un âge tout à fait avancé, déclare que jamais il n'a senti qu'il eût moins de vigueur dans sa vieillesse que dans sa jeunesse. Je me souviens d'avoir connu tout enfant L. Métellus, qui, nommé grand pontife quatre ans après son deuxième consulat, fut pendant vingt-deux ans à la tête du sacré collége, et de lui avoir vu dans les derniers jours assez de forces pour qu'il ne regrettât point son jeune temps. Je pourrais parler de moi-même, mais à quoi bon? quoiqu'il me soit bien permis, je pense, d'user de ce privilége de mon âge.

X. Vous voyez comme, dans Homère, Nestor fait souvent l'éloge de ses propres vertus. Il avait déjà vécu plus de deux âges d'homme, et ne craignait point, en se donnant de justes éloges, de passer pour un arrogant ou un bavard. En effet, comme le dit Homère, « de ses lèvres coulaient des paroles plus douces que le miel. » Pour cette suavité les forces du corps ne lui eussent été d'aucune aide, et cependant le chef des Grecs ne souhaite pas d'avoir dix compagnons comme Ajax, mais bien comme Nestor; il ne doute pas que, s'il les avait, Troie ne périt bientôt. Mais je reviens à moi : j'ai quatre-vingt-quatre ans; je voudrais pouvoir faire de mes forces le même éloge que Cyrus des siennes; mais s'il est vrai que j'avais plus de vigueur, soldat ou questeur en Afrique, consul en Espagne, ou quatre ans après tribun militaire au combat des Thermopyles, sous le consulat d'A. Glabrion, cependant, comme vous le voyez, la vieillesse ne m'a pas complétement énervé ni abattu; je ne fais défaut ni au sénat, ni au Forum, ni à mes amis, ni à mes clients, ni à mes hôtes. Je n'ai jamais donné les mains à ce vieux et célèbre proverbe qui nous engage à vivre de bonne heure en vieillards, si nous voulons être vieux longtemps. Pour moi, j'aimerais mieux être vieux moins longtemps que de l'être avant le temps. Aussi tous ceux qui

scribebantur : quorum usque ad extremum spiritum est provecta prudentia. Orator, metuo, ne languescat senectute : est enim munus ejus non ingenii solum, sed laterum etiam et virium. Omnino canorum illud in voce splendescit etiam, nescio quo pacto, in senectute : quod equidem adhuc non amisi; et videtis annos. Sed tamen decorus est senis sermo quietus et remissus, facitque persæpe ipsa sibi audientiam diserti senis compta et mitis oratio. Quam si ipse exsequi nequeas, possis tamen Scipioni præcipere et Lælio. Quid enim jucundius senectute stipata studiis juventutis? An ne eas quidem vires senectuti relinquemus, ut adolescentulos doceat, instituat, ad omne officii munus instruat? quo quidem opere quid potest esse præclarius? Mihi vero Cn. et P. Scipiones, et avi tui duo, L. Æmilius et P. Africanus, comitatu nobilium juvenum fortunati videbantur : nec ulli bonarum artium magistri non beati putandi, quamvis consenuerint vires atque defecerint. Etsi ista ipsa defectio virium adolescentiæ vitiis efficitur sæpius quam senectutis : libidinosa enim et intemperans adolescentia effetum corpus tradit senectuti. Cyrus quidem apud Xenophontem eo sermone, quem moriens habuit, quum admodum senex esset, negat se unquam sensisse senectutem suam imbecilliorem factam, quam adolescentia fuisset. Ego L. Metellum memini puer (qui quum quadriennio post alterum consulatum pontifex maximus factus esset, viginti et duos annos ei sacerdotio præfuit, ita bonis esse viribus extremo tempore ætatis, ut adolescentiam non requireret. Nihil necesse est mihi de me ipso dicere : quanquam est id quidem senile ætatique nostræ conceditur.

X. Videtisne, ut apud Homerum sæpissime Nestor de virtutibus suis prædicet? Tertiam enim jam ætatem hominum vivebat; nec erat ei verendum, ne vera prædicans de se nimis videretur aut insolens aut loquax. Etenim, ut ait Homerus, « ex ejus lingua melle dulcior fluebat oratio. » Quam ad suavitatem nullis egebat corporis viribus; et tamen dux ille Græciæ nusquam optat, ut Ajacis similes habeat decem, at ut Nestoris; quod si acciderit, non dubitat, quin brevi sit Troja peritura. Sed redeo ad me. Quartum annum ago et octogesimum : vellem equidem idem posse gloriari, quod Cyrus; sed tamen hoc queo dicere, non me quidem iis esse viribus, quibus aut miles bello Punico aut quæstor eodem bello aut consul in Hispania fuerim aut quadriennio post, quum tribunus militaris depugnavi apud Thermopylas, M'. Acilio Glabrione consule : sed tamen, ut vos videtis, non plane me enervavit nec afflixit senectus : non curia vires meas desiderat, non Rostra, non amici, non clientes, non hospites. Nec enim unquam sum assensus veteri illi laudatoque proverbio, quod monet, « mature fieri senem, si diu velis esse

Digitized by Google

ont eu affaire à moi m'ont-ils toujours trouvé prêt et dispos. Mais j'ai moins de forces que l'un ou l'autre de vous. Et vous, avez-vous la force du centurion T. Pontius? et valez-vous pour cela moins que lui? Modérons nos forces; que chacun n'entreprenne que ce dont il est capable; et personne ne regrettera beaucoup la vigueur qu'il n'a pas. On dit qu'aux jeux olympiques Milon parcourut le stade en portant sur ses épaules un bœuf vivant : aimeriez-vous donc mieux avoir cette vigueur corporelle que la force d'esprit de Pythagore? Enfin la sagesse dit qu'il faut user de ses forces quand on les a, et ne point les regretter quand on ne les a plus, à moins qu'il ne soit raisonnable au jeune homme de regretter l'enfance, et à l'homme mûr de pleurer la perte de la jeunesse. Le cours de notre vie est réglé; elle suit invariablement une route naturelle et partout la même. Chaque saison de la vie a son caractère particulier; la nature a donné la faiblesse à l'enfance, la fierté aux jeunes gens, la gravité à l'âge viril, la maturité à la vieillesse; chaque époque nous offre des fruits à cueillir, et qui ne viennent qu'en leur temps. Vous savez sans doute, Scipion, ce que l'hôte de votre famille, Massinissa, fait encore tous les jours, malgré ses quatre-vingt-dix ans : lorsqu'il commence une route à pied, il la termine sans monter un seul moment à cheval; lorsqu'il part à cheval, il ne met jamais pied à terre; quelque temps qu'il fasse, pluie ou bise, il va toujours tête découverte; il a le corps le plus dispos du monde; aussi remplit-il avec une exactitude scrupuleuse tous les devoirs de la royauté. L'exercice et la tempérance peuvent donc conserver au vieillard quelque chose de la vigueur du jeune homme.

XI. La vieillesse n'a plus de forces? — Mais on ne lui demande pas d'en avoir. Ni les lois ni les mœurs n'imposent à notre âge des fonctions qui ne puissent s'accomplir sans vigueur corporelle; bien loin d'exiger de nous l'impossible, on ne nous demande pas même tout ce que nous pouvons. Mais il y a une foule de vieillards tellement impuissants qu'ils ne pourraient vaquer à aucun emploi, et qui ne sont, dans toute la force du terme, propres à rien. — Cette impuissance n'est pas particulière à la vieillesse, elle est partout attachée à la mauvaise santé. Les forces n'ont-elles pas toujours manqué au fils de P. l'Africain, qui devint votre père adoptif? N'avait-il pas une santé continuellement chancelante? ou, pour mieux dire, il n'avait point de santé. Sans cette dure infirmité, il eût été comme son père la gloire de Rome; car il joignait à la grandeur d'âme paternelle un esprit plus cultivé. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que les vieillards soient quelquefois arrêtés par leur santé débile, quand on voit les jeunes gens eux-mêmes subir cette dure nécessité? Il faut lutter contre la vieillesse, Lélius et Scipion; il faut disputer le terrain à la décrépitude et combattre l'envahissement de ce mal, comme on combat toute autre maladie. Nous devons, nous autres vieillards, donner des soins à notre santé, faire quelques exercices modérés, manger et boire avec discrétion, réparer nos forces, mais non les étouffer. Et ce n'est pas à la santé du corps que nous devons veiller seulement, mais aussi et surtout à celle de l'esprit et de l'âme; car il en est de la vie de l'esprit comme de la flamme d'une lampe :

senex. » Ego vero me minus diu senem esse mallem, quam esse senem ante, quam essem. Itaque nemo adhuc convenire me voluit, cui fuerim occupatus. At minus habeo virium, quam vestrum utervis! Ne vos quidem T. Pontii centurionis vires habetis : num idcirco est ille præstantior? Moderatio modo virium adsit et tantum, quantum potest, quisque nitatur; næ ille non magno desiderio tenebitur virium. Olympiæ per stadium ingressus esse Milo dicitur, quum humeris sustineret bovem vivum; utrum igitur has corporis, an Pythagoræ tibi malis vires ingenii dari? Denique isto bono utare, dum adsit; quum absit, ne requiras : nisi forte adolescentes pueritiam, paullum ætate progressi adolescentiam debeant requirere. Cursus est certus ætatis et una via naturæ eaque simplex, suaque cuique parti ætatis tempestivitas est data; ut et infirmitas puerorum, et ferocitas juvenum, et gravitas jam constantis ætatis et senectutis maturitas naturale quiddam habeat, quod suo tempore percipi debeat. Audire te arbitror, Scipio, hospes tuus avitus Masinissa quæ faciat hodie nonaginta natus annos : quum ingressus iter pedibus sit, in equum omnino non adscendere; quum equo, ex equo non descendere; nullo imbre, nullo frigore adduci, ut capite operto sit; summam esse in eo corporis siccitatem : itaque omnia exsequi regis officia et munera. Potest igitur exercitatio et temperantia etiam in senectute conservare aliquid pristini roboris.

XI. Non sunt in senectute vires? Ne postulantur quidem vires a senectute. Ergo et legibus et institutis vacat ætas nostra muneribus iis, quæ non possunt sine viribus sustineri. Itaque non modo, quod non possumus, sed ne quantum possumus quidem, cogimur. At ita multi sunt imbecilli senes, ut nullum officii aut omnino vitæ munus exsequi possint. At id quidem non proprium senectutis vitium est, sed commune valetudinis. Quam fuit imbecillus Publii Africani filius is, qui te adoptavit! Quam tenui aut nulla potius valetudine! Quod ni ita fuisset, alterum illud exstitisset lumen civitatis; ad paternam enim magnitudinem animi doctrina uberior accesserat. Quid mirum igitur in senibus, si infirmi sunt aliquando, quum id ne adolescentes quidem effugere possint? Resistendum, Leli et Scipio, senectuti est, ejusque vitia diligentia compensanda sunt; pugnandum, tanquam contra morbum, sic contra senectutem. Habenda ratio valetudinis; utendum exercitationibus modicis; tantum cibi et potionis adhibendum, ut reficiantur vires, non opprimantur. Nec vero corpori soli subveniendum est, sed menti atque animo multo magis : nam hæc quoque, nisi tanquam lumini oleum instilles, exstinguuntur senectute. Et corpora quidem

Digitized by Google

il faut l'entretenir et y verser de l'huile, autrement à la longue elle s'éteint. L'exercice finit par appesantir le corps, mais il donne toujours plus de ressort à l'esprit. Et quand Cécilius nous parle de *ces imbéciles vieillards de comédie*, il faut entendre les vieillards crédules, radoteurs, dont le cerveau déloge; et certes ce ne sont pas là les défauts de la vieillesse, mais ceux des vieilles gens qui tombent dans l'inertie, la caducité, et une sorte de léthargie morale. L'effronterie et le libertinage se rencontrent plutôt dans le jeune âge que dans la vieillesse, et cependant on ne peut les reprocher à tous les jeunes gens, mais seulement à ceux dont la nature est gâtée; en même façon cette imbécillité de la vieillesse, qu'on appelle vulgairement seconde enfance, ne se voit pas dans tous les vieillards, mais dans ceux qui ont naturellement un pauvre esprit. Appius avait quatre fils grands garçons, cinq filles, une légion d'esclaves, des clients sans nombre, et il gouvernait ce monde, tout vieux et aveugle qu'il était; car il tenait toujours son esprit tendu comme un arc, et ne fléchissait pas sous le fardeau de la vieillesse. Il avait su conserver non pas seulement de la considération, mais un véritable empire sur les siens; ses esclaves le craignaient, ses enfants le vénéraient, tous le chérissaient; et dans sa maison la discipline ancienne et les traditions de ses pères avaient conservé toute leur vigueur. Un vieillard est toujours honoré quand il sait faire compter avec lui, quand il maintient ses droits, ne se rend l'esclave de personne, et conserve jusqu'à son dernier souffle toute son autorité sur les siens. Comme j'aime le jeune homme qui a quelque chose du vieillard, j'aime le vieillard qui a quelque chose du jeune homme; en lui le corps peut être vieux, mais l'esprit ne l'est jamais. Je travaille au septième livre de mes *Origines*, je recueille tous les monuments de l'antiquité, je rédige avec une ardeur toute nouvelle les plaidoyers que j'ai prononcés dans une foule de causes célèbres, j'écris sur le droit des augures, des pontifes, et sur le droit civil; je cultive beaucoup les lettres grecques, et, suivant l'usage des Pythagoriciens, pour exercer ma mémoire, je passe en revue chaque soir tout ce que j'ai dit, entendu et fait pendant le jour. Voilà mes travaux, voilà la carrière où s'exerce mon esprit; je la trouve assez sérieuse, et j'y déploie assez d'énergie pour ne pas regretter beaucoup l'ancienne vigueur de mon corps. Je suis toujours l'homme de mes amis; je vais souvent au sénat, j'y ouvre encore plus d'un avis longtemps et profondément médité, et je sais le défendre non pas avec les forces de mon corps, mais avec celles de mon esprit. Si je ne pouvais ainsi m'employer activement, je me consolerais sur mon lit en faisant courir ma pensée, puisque je n'aurais plus qu'elle à mettre en œuvre; mais je dois à ma vie passée le bonheur de n'en être pas réduit là. Quand on vit au milieu de ces études libérales et de ces grands travaux, la vieillesse arrive sans qu'on s'en aperçoive. L'âge décline insensiblement, on se trouve au terme de sa carrière sans qu'on y pense; la vie ne nous est point brusquement retirée, mais peu à peu elle se consume et s'éteint d'elle-même.

XII. Vient maintenant le troisième reproche adressé à la vieillesse; elle est, dit-on, sevrée de tout plaisir. Mais c'est un admirable privilége de notre âge, que de retrancher ce qu'il y a de plus vicieux dans la jeunesse! Écoutez, mes jeunes amis, ce que disait Archytas de Tarente, un si grand homme et si justement célèbre; voici ses

exercitatione ingravescunt; animi autem [se] exercendo levantur. Nam, quos ait Cæcilius « comicos stultos senes: » hos significat credulos, obliviosos, dissolutos; quæ vitia sunt non senectutis, sed inertis, ignavæ, somniculosæ senectutis. Ut petulantia, ut libido magis est adolescentium, quam senum, nec tamen omnium adolescentium, sed non proborum: sic ista senilis stultitia, quæ deliratio appellari solet, senum levium est, non omnium. Quatuor robustos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat et cæcus et senex: intentum enim animum tanquam arcum habebat, nec languescens succumbebat senectuti. Tenebat non modo auctoritatem, sed etiam imperium in suos: metuebant servi, verebantur liberi, carum omnes habebant; vigebat in illâ domo mos patrius et disciplina. Ita enim senectus honesta est, si se ipsa defendit, si jus suum retinet, si nemini mancipata est, si usque ad ultimum spiritum dominatur in suos. Ut enim adolescentem, in quo senile aliquid, sic senem, in quo est aliquid adolescentis, probo; quod qui sequitur, corpore senex esse poterit, animo nunquam erit. Septimus mihi Originum liber est in manibus: omnia antiquitatis monumenta colligo; causarum illustrium, quascunque defendi, nunc quum maxime conficio orationes; jus augurium, pontificium, civile tracto; multum etiam Græcis literis utor, Pythagoreorumque more exercendæ memoriæ gratia, quid quoque die dixerim, audierim, egerim, commemoro vesperi. Hæ sunt exercitationes ingenii; hæc curricula mentis; in his desudans atque elaborans corporis vires non magno opere desidero. Adsum amicis; venio in senatum frequens ultroque affero res multum et diu cogitatas, easque tueor animi, non corporis, viribus. Quæ si exsequi nequirem, tamen me lectulus oblectaret meus ea ipsa cogitantem, quæ jam agere non possem: sed, ut possim, facit acta vita. Semper enim in his studiis laboribusque viventi non intelligitur, quando obrepat senectus. Ita sensim sine sensu ætas senescit; nec subito frangitur, sed diuturnitate exstinguitur.

XII. Sequitur tertia vituperatio senectutis, quod eam carere dicunt voluptatibus. O præclarum munus ætatis, si quidem id aufert nobis, quod est in adolescentia vitiosissimum! Accipite enim, optimi adolescentes, veterem orationem Archytæ Tarentini, magni in primis et præclari viri, quæ mihi tradita est, quum essem adolescens Ta-

Digitized by Google

propres paroles, telles qu'elles me furent rapportées à Tarente même, lorsque j'y accompagnai Q. Maximus, dans mon jeune temps : « Il n'est pas dans toute la nature, disait Archytas, de peste plus dangereuse que les voluptés du corps; ce sont elles qui allument les passions, déchirent et bouleversent l'homme. C'est pour elles que l'on trahit son pays, qu'on ruine les États, qu'on entretient de secrètes intelligences avec les ennemis; il n'est point de crime, point de forfait où n'entraîne la séduction des voluptés. Le viol, l'adultère, et toutes ces abominations dont rougit la nature humaine, qui les fait commettre, si ce n'est l'ascendant des voluptés? Le plus beau présent que la nature ou la divinité elle-même ait fait à l'homme, c'est la raison; et cette divine raison n'a pas d'ennemi plus redoutable que la volupté. Quand les passions règnent sur l'âme, la tempérance en est bannie, et toutes les vertus avec elle. » Pour rendre cette vérité plus sensible, Archytas ajoutait : « Imaginez un homme plongé dans la volupté la plus vive qu'il soit donné à notre nature de sentir, et dites-moi, qui que vous soyez, s'il n'est pas démontré pour vous qu'un tel homme, dans cet excès de jouissance, est absolument incapable de penser, de juger, d'entendre? Il n'y a donc rien de plus dangereux et de plus détestable que la volupté, puisque, toutes les fois qu'elle est vive et qu'elle dure, elle éteint toute lumière dans l'esprit. » C'était là le discours que tenait Archytas à C. Pontius le Samnite, le père de celui qui battit les consuls Sp. Postumius et T. Véturius, à la journée des Fourches-Caudines; la mémoire en avait été conservée à Tarente, et Néarque, notre hôte, qui était demeuré fidèle au peuple romain, nous en parlait comme d'une tradition constante. Il nous disait aussi que ce discours avait été prononcé en présence de Platon l'Athénien, qui, selon mes calculs, est venu à Tarente sous le consulat de L. Camille et d'Appius Claudius. Mais à quoi bon cette digression? Pour vous faire entendre que si l'homme ne pouvait, par la raison et la sagesse, en venir à dédaigner les voluptés, il faudrait rendre grâces à la vieillesse, qui nous tirerait seule de cette honteuse sujétion; car la volupté trouble le sens, est l'ennemie déclarée de la raison, offusque, pour ainsi dire, les yeux de l'esprit, et ne peut souffrir la société de la vertu. Je ne me suis décidé que bien malgré moi à exclure du nombre des sénateurs, sept ans après son consulat, L. Flamininus, frère d'un très-vaillant homme, T. Flamininus; mais sa coupable faiblesse devait être flétrie. Lorsqu'il était consul et occupé dans la Gaule, il se rendit, au milieu d'un festin, à la prière d'une courtisane qui voulait voir frapper de la hache devant elle un des condamnés à mort. Flamininus échappa à la vindicte publique pendant que Titus, son frère et mon prédécesseur, exerçait la censure. Mais Flaccus et moi ne pûmes laisser impunie une si odieuse condescendance, arrachée à une passion infâme, et dont l'opprobre rejaillissait sur la dignité consulaire et sur Rome elle-même.

XIII. J'ai souvent entendu dire à mes ancêtres, qui le tenaient eux-mêmes de leurs pères, que C. Fabricius étant en ambassade près du roi Pyrrhus, avait appris avec grand étonnement, du Thessalien Cinéas que l'on voyait à Athènes un homme faisant profession de sagesse, et qui enseignait

renti cum Q. Maximo. « Nullam capitaliorem pestem, quam corporis voluptatem, hominibus dicebat a natura datam, cujus voluptatis avidæ libidines temere et effrenate ad potiundum incitarentur. Hinc patriæ proditiones, hinc rerumpublicarum eversiones, hinc cum hostibus clandestina colloquia nasci; nullum denique scelus, nullum malum facinus esse, ad quod suscipiendum non libido voluptatis impelleret; stupra vero et adulteria et omne tale flagitium nullis excitari aliis illecebris, nisi voluptatis. Quumque homini sive natura sive quis deus nihil mente præstabilius dedisset; huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quam voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantiæ locum esse; neque omnino in voluptatis regno virtutem posse consistere. » Quod quo magis intelligi posset, fingere animo jubebat tanta incitatum aliquem voluptate corporis, quanta percipi posset maxima: nemini censebat fore dubium, quin tandiu, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset. Quocirca nihil esse tam detestabile tamque pestiferum, quam voluptatem : si quidem ea, quum major esset atque longior, omne animi lumen exstingueret. Hæc cum C. Pontio Samnite, patre ejus, a quo Caudino prœlio Sp. Postumius, T. Veturius, consules, superati sunt, locutum Archytam, Nearchus Tarentinus, hospes noster, qui in amicitia populi Romani permanserat, se a majoribus natu accepisse dicebat, quum quidem ei sermoni interfuisset Plato Atheniensis : quem Tarentum venisse L. Camillo, Appio Claudio consulibus reperio. Quorsus hæc? Ut intelligatis, si voluptatem aspernari ratione et sapientia non possemus, magnam habendam senectuti gratiam, quæ effecerit, ut id non liberet, quod non oporteret. Impedit enim consilium voluptas; rationi inimica est, ac mentis, ut ita dicam, præstringit oculos, nec habet ullum cum virtute commercium. Invitus feci, ut fortissimi viri T. Flaminini fratrem, L. Flamininum, e senatu ejicerem, septem annis post, quam consul fuisset : sed notandam putavi libidinem. Ille enim quum esset consul, in Gallia exoratus in convivio a scorto est, ut securi feriret aliquem eorum, qui in vinculis essent damnati rei capitalis. Hic Tito, fratre suo, censore, qui proximus ante me fuerat, elapsus est : mihi vero et Flacco neutiquam probari potuit tam flagitiosa et tam perdita libido, quæ cum probro privato conjungeret imperii dedecus.

XIII. Sæpe audivi a majoribus natu (qui se porro pueros a senibus audisse dicebant) mirari solitum C. Fabricium, quod, quum apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset a Thessalo Cinea, esse quemdam Athenis, qui se sapientem profiteretur; eumque dicere, omnia, quæ

Digitized by Google

que toutes les actions humaines doivent avoir pour but la volupté. A cette nouvelle, rapportée par Fabricius, M'. Curius et T. Coruncanius se mirent à souhaiter que le philosophe d'Athènes pût avoir pour disciples les Samnites et Pyrrhus lui-même, car rien n'eût été plus facile que de vaincre des gens abandonnés à la volupté. Cinq ans avant le consulat de M'. Curius, P. Décius, avec qui il avait longtemps vécu et qui était alors consul pour la quatrième fois, s'était dévoué pour la république. Fabricius aussi avait connu Décius. Coruncanius l'avait connu; et ils jugeaient tous, soit en se rappelant leur vie entière, soit en songeant à l'héroïsme de Décius, qu'il y a dans le monde quelque chose de noble et d'admirable qui est recherché pour sa propre beauté, et que tous les grands cœurs poursuivent, au mépris des jouissances du corps. Pourquoi parler si longtemps de la volupté? Pour montrer que ce n'est pas décrier la vieillesse, mais en faire l'éloge, que de dire qu'elle a peu de goût et d'inclination pour les plaisirs. — Mais un vieillard ne peut faire honneur à une belle table, et les fréquentes libations lui sont interdites. — C'est dire qu'il ne connaît ni l'ivresse, ni les indigestions, ni les insomnies. Mais s'il est vrai qu'il faille donner quelque chose à l'agrément et qu'on ne puisse résister tout à fait aux charmes du plaisir, que Platon nomme l'appât du mal, parce que les hommes s'y laissent prendre comme les poissons à l'amorce, avouons que les vieillards, tout privés qu'ils sont des grands festins, peuvent encore trouver quelque jouissance dans leurs modestes repas. J'ai vu souvent dans mon enfance le vieux C. Duilius, celui qui vainquit le premier les Carthaginois sur mer, revenir de souper, avec un cortége de joueurs de flûte et précédé d'un grand nombre de flambeaux; c'était une pompe inouïe pour un particulier, mais sa gloire lui donnait tous les priviléges. Je parle des autres et je n'en ai pas besoin, je suis ici assez riche de mon fonds; d'abord, j'ai toujours eu des compagnons de table. Cet usage s'introduisit à Rome sous ma questure, à l'époque même où l'on établit le culte de Cybèle. Je réunissais donc une compagnie à ma table, qui était toujours fort modeste, mais où le feu de la jeunesse pétillait souvent. Avec l'âge, tout se tempère. Ce qui faisait l'agrément de mes repas, ce n'était pas tant la saveur des mets que la société et la conversation de mes amis. Nos ancêtres ont fort bien nommé *convives* des amis qui se réunissent à une même table, car alors on se rassemble et la vie coule en commun; je n'adresserai pas le même éloge aux Grecs, qui, au lieu de les appeler les convives, disent tantôt les *buveurs*, tantôt les *mangeurs réunis;* parler ainsi c'est donner, en apparence du moins, la première importance à ce que l'on doit reléguer sur le dernier plan.

XIV. Le plaisir que j'éprouve à converser me fait aimer les festins qui se prolongent, non-seulement dans la société des hommes de mon âge, qui sont maintenant bien clair-semés, mais dans la compagnie des jeunes gens, et surtout avec vous; et j'ai vraiment une grande obligation à la vieillesse, qui m'a rendu fort avide d'écouter et de parler, et très-peu de servir mon palais ou mon estomac Mais si l'on veut à toute force qu'il soit ici question des plaisirs de table, comme je ne prétends pas déclarer une guerre d'extermination à la volupté, qui a peut-être quelquefois la nature de son parti, je dirai volontiers que je ne

faceremus, ad voluptatem esse referenda. Quod ex eo audientes M'. Curium et T. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus ipsique Pyrrho persuaderetur, quo facilius vinci possent, quum se voluptatibus dedissent. Vixerat M'. Curius cum P. Decio, qui quinquennio ante eum consulem se pro republica quarto consulatu devoverat. Norat eumdem Fabricius, norat Coruncanius : qui quum ex sua vita, tum ex ejus, quem dico, P. Decii facto judicabant, esse profecto aliquid natura pulchrum atque præclarum, quod sua sponte peteretur, quodque, spreta et contempta voluptate, optimus quisque sequeretur. Quorsum igitur tam multa de voluptate? quia non modo vituperatio nulla, sed etiam summa laus senectutis est, quod ea voluptates nullas magno opere desiderat. At caret epulis exstructisque mensis et frequentibus poculis. Caret ergo etiam vinolentia et cruditate et insomniis. Sed si aliquid dandum est voluptati, quoniam ejus blanditiis non facile obsistimus (divine enim Plato escam malorum appellat voluptatem, quod ea videlicet homines capiantur, ut hamo pisces), quanquam immoderatis epulis careat senectus, modicis tamen conviviis potest delectari. C. Duilium, M. F., qui Pœnos classe primus devicerat, redeuntem a cœna senem sæpe videbam puer; delectabatur crebro funali et tibicine, quæ sibi nullo exemplo privatus sumpserat : tantum licentiæ dabat gloria! Sed quid ego alios? ad me ipsum jam revertar. Primum habui semper sodales. Sodalitates autem me quæstore constitutæ sunt, sacris Idæis Magnæ Matris acceptis. Epulabar igitur cum sodalibus omnino modice, sed erat quidam fervor ætatis : qua progrediente omnia fiunt in dies mitiora. Neque enim ipsorum conviviorum delectationem voluptatibus corporis magis, quam cœtu amicorum et sermonibus metiebar. Bene enim majores nostri accubitionem epularem amicorum, quia vitæ conjunctionem haberet, convivium nominarunt; melius, quam Græci, qui hoc idem tum compotationem, tum concœnationem vocant; ut, quod in eo genere minimum est, id maxime probare videantur.

XIV. Ego vero propter sermonis delectationem tempestivis quoque conviviis delector, nec cum æqualibus solum qui pauci admodum restant, sed cum vestra etiam ætate atque vobiscum : habeoque senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis et cibi sustulit. Quod si quem etiam ista delectant, (ne omnino bellum indixisse videar voluptati, cujus est etiam fortasse quidam naturalis modus) non intelligo, ne in istis quidem voluptatibus ipsis carere sensu senectutem. Me vero et magisteria delectant a majoribus instituta; et is sermo, qui more majorum a summo adhibetur in poculis, et po-

Digitized by Google

vois pas comment la vieillesse nous ôterait le sens des plaisirs de cette espèce. D'abord je suis très-partisan des royautés de table, établies par nos ancêtres, et du discours prononcé le verre en main, et selon l'usage du vieux temps, par le roi du festin. J'aime ces petites coupes dont il est parlé dans le Banquet de Xénophon, qui distillent la liqueur goutte à goutte; j'aime à prendre mon repas au frais pendant l'été, et en hiver aux rayons du soleil ou devant un bon foyer. Je ne me fais faute d'aucune de ces jouissances dans mes terres de la Sabine : tous les jours j'appelle mes voisins à ma table, aucune place n'est vide, et de propos en propos nous prolongeons le festin et le plaisir jusque fort avant dans la nuit. — Mais les voluptés ne chatouillent pas un vieillard comme un jeune homme. — Je le crois volontiers, et je vous assure qu'un vieillard n'a pas grande envie d'être ainsi chatouillé. Quand on est privé de ce dont on n'a pas envie, véritablement la privation n'est pas fort douloureuse. On demandait à Sophocle, que la vieillesse avait atteint déjà, s'il usait encore des plaisirs de l'amour; il fit cette belle réponse : « Que les Dieux m'en préservent! Je m'en suis affranchi de bon cœur, comme d'un maître furieux et sauvage. » Ceux qui sont sous le joug de cette passion s'estiment sans doute fort malheureux de ne pouvoir la satisfaire; pour ceux qui ont goûté les plaisirs et en sont rassasiés, la privation est plus agréable que la jouissance : quand je dis privation, c'est absence de désir qu'il faut entendre, car on n'est point privé de ce qu'on ne désire pas. Que si, dans la fleur de l'âge, l'on goûte plus volontiers ces sortes de plaisirs, d'abord, comme je l'ai déjà dit, on prend là des jouissances qui ne sont pas très-relevées; ensuite on boit à une coupe qui, pour être moins pleine dans la vieillesse, n'est pas, il s'en faut, entièrement épuisée. Quand Ambivius Turpio est sur la scène, ceux qui sont placés au premier rang jouissent mieux de son jeu, mais ceux qui sont au dernier en jouissent encore : tout pareillement la jeunesse qui voit les voluptés de près y trouve sans doute plus d'agrément, mais la vieillesse, qui les regarde d'un peu loin, sait encore les goûter d'une manière suffisante. N'est-ce pas un grand bonheur que d'avoir en quelque sorte fait son temps au service de l'amour, de l'ambition, de la rivalité, de l'inimitié, de toutes les passions, et de pouvoir être à soi, et de vivre, comme on dit, avec soi-même? Si l'on joint à ce privilége le goût de l'étude et la science qui nourrit l'esprit, il n'est rien de plus délicieux que les loisirs du vieillard. Nous avons vu mourir, les instruments à la main, un ami de votre père, Scipion, ce Gallus qui mesurait avec tant d'ardeur la terre et le ciel. Combien de fois la lumière ne le surprit-elle pas au milieu de ses observations astronomiques? combien de fois, livré au travail dès le point du jour, n'y fut-il pas arraché par l'arrivée inattendue de la nuit? Quel bonheur n'éprouvait-il pas à nous prédire longtemps à l'avance les éclipses de soleil et de lune? Et, sans s'élever jusqu'à ces graves études, ne trouve-t-on pas du charme dans les mille travaux des lettres? Combien Névius ne se complaisait-il pas dans son poëme de la *Guerre Punique*, et Plaute dans son *Truculentus* et son *Pseudolus*! J'ai vu aussi dans sa vieillesse notre Livius; il avait fait représenter une pièce six ans avant ma naissance, sous les consuls Centon et Tuditanus, et il vécut jusqu'au temps de ma jeunesse. Faut-il parler du zèle de P. Licinius Crassus pour l'étude du droit pontifical et civil, ou des recherches infatigables de P. Scipion, que l'on a tout

cula, sicut in Symposio Xenophontis est, minuta atque rorantia; et refrigeratio æstate, et vicissim aut sol aut ignis hibernus. Quæ quidem etiam in Sabinis persequi soleo, conviviumque vicinorum quotidie compleo; quod ad multam noctem quam maxime possumus vario sermone producimus. At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo : sed ne desideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. Bene Sophocles, quum ex eo quidam jam affecto ætate quæreret, uteretne rebus venereis : « Dii meliora! » inquit. « Libenter vero istinc sicut a domino agresti ac furioso profugi. » Cupidis enim rerum talium odiosum fortasse et molestum est carere; satiatis vero et expletis jucundius est carere quam frui. Quanquam non caret is, qui non desiderat : ego non desiderare dico esse jucundius. Quod si istis ipsis voluptatibus bona ætas fruitur libentius, primum parvulis fruitur rebus, ut diximus : deinde iis, quibus senectus, si non abunde potitur, non omnino caret. Ut Turpione Ambivio magis delectatur, qui in prima cavea spectat, delectatur tamen etiam, qui in ultima : sic adolescentia voluptates propter intuens magis fortasse lætatur, sed delectatur etiam senectus procul eas spectans tantum, quantum sat est. At illa quanti sunt, animum, tanquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, secum esse, secumque, ut dicitur, vivere! Si vero habet aliquod tanquam pabulum studii atque doctrinæ, nihil est otiosa senectute jucundius. Mori pæne videbamus in studio dimetiendi cœli atque terræ C. Gallum, familiarem patris tui, Scipio! Quoties illum lux, noctu aliquid describere ingressum, quoties nox oppressit, quum mane cœpisset! Quam delectabat eum, defectiones solis et lunæ multo nobis ante prædicere! Quid in levioribus studiis, sed tamen acutis? Quam gaudebat Bello suo Punico Nævius! quam Truculento Plautus! quam Pseudolo! Vidi etiam senem Livium : qui, quum sex annis ante, quam ego natus sum, fabulam docuisset, Centone Tuditanoque consulibus, usque ad adolescentiam meam processit ætate. Quid de P. Licinii Crassi et pontificii et civilis juris studio loquar? aut de hujus P. Scipionis, qui his paucis diebus pontifex maximus factus est! Atqui eos omnes, quos commemoravi, his studiis flagrantes senes vidimus. M. vero Cethegum,

Digitized by Google

récemment nommé grand pontife? Tous ceux que je viens de citer ont porté jusque dans la vieillesse l'ardeur de leurs goûts et de leurs travaux. Et ce M. Céthégus, qu'Ennius a si bien nommé un foyer vivant de persuasion, tout vieux qu'il était, ne s'exerçait-il pas devant nous avec un feu extraordinaire dans l'art de la parole? Pensez-vous que la table, le jeu et les courtisanes nous offrent des plaisirs comparables à ceux-là? Telles sont les jouissances de l'étude; pour les sages et pour les esprits bien cultivés, elles croissent avec l'âge : rappelez-vous ce beau vers de Solon que je vous citais il n'y a qu'un instant, et où il nous dit qu'il vieillit en s'instruisant tous les jours. Pour moi, je ne vois rien au-dessus des plaisirs de l'esprit.

XV. Je viens maintenant aux jouissances de l'agriculture, auxquelles je trouve un prix incroyable, que l'on peut goûter jusque dans l'extrême vieillesse, et qui me paraissent s'accorder parfaitement avec la vie du sage. Nous devons ces jouissances à la terre, qui, toujours soumise à notre légitime empire, rend avec usure ce qu'on lui confie, tantôt plus retenue, tantôt prodigue de ses dons. Et ce n'est pas seulement à recueillir les fruits de la terre que je trouve mes délices, mais à étudier son travail et les merveilles qu'elle produit. D'abord elle reçoit dans son sein amolli, et ouvert par le soc, les grains que la main du laboureur y répand; la herse passe sur les sillons et recouvre les semences, qui, bientôt réchauffées et tiédies par la douce moiteur du sol, se fendent et poussent au dehors une jeune tige verdoyante; peu à peu les racines se développent, l'herbe grandit, un tuyau noueux s'élève, et la plante, dont la formation s'achève mystérieusement, demeure enveloppée dans sa gaîne flexible; enfin elle en sort, s'élance, et présente à la lumière ses fruits artistement disposés en épi, et que leurs barbes protégent contre les attaques des petits oiseaux. La culture de la vigne, sa naissance, ses progrès, n'offrent pas moins de merveilles. Je ne puis me lasser de les contempler; et il faut bien que je vous initie à toutes les jouissances et aux délicieux loisirs de ma vieillesse. Je ne dirai rien de la force productive de la terre, qui d'une si petite graine de figuier, d'un pepin de raisin, ou de la semence à peine visible de tant d'autres arbustes, fait sortir des troncs si puissants et des rameaux si étendus. Mais les marcottes, les plants, les sarments, les racines vivaces, les boutures ne méritent-ils pas d'être étudiés, suivis avec le plus grand intérêt, et, pour tout dire, admirés? Vous voyez la vigne, si faible de sa nature et qui rampe à terre quand elle ne trouve point d'appui, saisir par ses vrilles, comme par des mains tenaces, tout ce qu'elle rencontre, et s'y attacher pour s'élever; elle court, se replie, et pousse à l'aventure ses jets que le fer de l'agriculteur émonde prudemment, pour qu'elle ne se perde pas en une forêt stérile. Au retour du printemps, on voit, sur les sarments que la faucille, n'a point retranchés, poindre à l'articulation des rameaux le bourgeon qui bientôt devient la grappe. Celle-ci, nourrie par les sucs de la terre, fécondée par la chaleur du soleil, est d'abord âpre au goût; mais elle s'adoucit en mûrissant, et, sous le pampre qui la recouvre, elle conserve une tiède chaleur et se défend contre les ardeurs de l'été. Est-il rien de plus divin que le fruit de la vigne, rien de plus beau que ces grappes dorées? Et ce n'est pas seulement sa liqueur qui me plaît; mais j'aime, comme

quem recte *Suadæ medullam* dixit Ennius, quanto studio exerceri in dicendo videbamus etiam senem! Quæ sunt igitur epularum aut ludorum aut scortorum voluptates cum his voluptatibus comparandæ? Atque hæc quidem studia doctrinæ : quæ quidem prudentibus et bene institutis pariter cum ætate crescunt; ut honestum illud Solonis sit, quod ait versiculo quodam, ut ante dixi, senescere se multa in dies addiscentem : qua voluptate animi nulla certe potest esse major.

XV. Venio nunc ad voluptates agricolarum, quibus ego incredibiliter delector : quæ nec ulla impediuntur senectute et mihi ad sapientis vitam proxime videntur accedere. Habent enim rationem cum terra, quæ nunquam recusat imperium, nec unquam sine usura reddit, quod accepit, sed alias minore, plerumque majore cum fenore. Quanquam me quidem non fructus modo, sed etiam ipsius terræ vis ac natura delectat. Quæ, quum gremio mollito ac subacto sparsum semen excepit, primum id occœcatum cohibet : (ex quo occatio, quæ hoc efficit, nominata est) deinde tepefactum vapore et compressu suo diffindit et elicit herbescentem ex eo viriditatem : quæ nixa fibris stirpium sensim adolescit, culmoque erecta geniculato vaginis jam quasi pubescens includitur; e quibus quum emersit, fundit frugem spici ordine structam, et contra avium minorum morsus munitur vallo aristarum. Quid ego vitium ortus, satus, incrementa commemorem? Satiari delectatione non possum, ut meæ senectutis requietem oblectamentumque noscatis. Omitto enim vim ipsam omnium, quæ generantur e terra; quæ ex fici tantulo grano, aut ex acino vinaceo, aut ex ceterarum frugum ac stirpium minutissimis seminibus tantos truncos ramosque procreat. Malleoli, plantæ, sarmenta, viviradices, propagines nonne ea efficiunt, ut quemvis cum admiratione delectent? Vitis quidem, quæ natura caduca est, et, nisi fulta sit, fertur ad terram, eadem, ut se erigat, claviculis suis quasi manibus, quidquid est nacta, complectitur : quam serpentem multiplici lapsu et erratico ferro amputans coercet ars agricolarum, ne silvescat sarmentis et in omnes partes nimia fundatur. Itaque ineunte vere in iis, quæ relicta sunt, exsistit tanquam ad articulos sarmentorum ea quæ gemma dicitur; a qua oriens uva sese ostendit : quæ et succo terræ et calore solis augescens primo est peracerba gustatu, deinde maturata dulcescit, vestitaque pampinis nec modico tepore caret et nimios solis defendit ardores. Qua quid potest esse tum fructu lætius, tum adspectu pulchrius? Cujus quidem non utilitas me solum,

Digitized by Google

je vous l'ai dit, à la cultiver, à la suivre dans son travail; j'aime à disposer les longues files de supports, à lier les sarments, à recueillir et propager les boutures, à émonder les ceps trop chargés, à retrancher ou replanter les rameaux. Que dirai-je encore des irrigations habilement pratiquées, des seconds labours qui remuent si profondément les terres et les rendent plus fertiles? Parlerai-je de l'utilité des engrais? Mais j'ai dit tout ce qu'il en fallait dans mes livres sur l'agriculture. Le docte Hésiode ne leur a pas consacré une seule ligne dans son poëme sur la culture des champs; mais Homère, qui vivait, à ce que je pense, plusieurs siècles avant lui, nous représente Laërte, pour adoucir le regret de l'absence de son fils, cultivant lui-même et fumant ses terres. Et ce ne sont pas seulement les moissons, les prés, les vignes, les arbustes qui font l'agrément des campagnes, il faut y joindre les jardins, les vergers, les troupeaux, les abeilles, et l'infinie variété des fleurs. Nous n'avons pas d'ailleurs le seul agrément des plantations, mais encore la ressource des greffes, ce chef-d'œuvre de l'agriculture.

XVI. Je pourrais vous détailler sans fin toutes les jouissances de la vie des champs; mais je m'aperçois que déjà j'ai été trop long. Vous me le pardonnerez, car je me suis laissé entraîner par mon goût pour les travaux de la campagne; d'ailleurs la vieillesse aime à parler, elle en a le renom, et je ne voudrais pas faire croire qu'on la calomnie en tout. M'. Curius, après avoir triomphé des Samnites, des Sabins, de Pyrrhus, passa le reste de ses jours à cultiver les champs. Sa maison de la Sabine n'est pas loin de chez moi; je la vois souvent, et je ne puis me lasser d'admirer le désintéressement de ce grand homme et les mœurs de son siècle. Curius étant assis près de son foyer, les Samnites lui vinrent offrir de l'or à pleines mains; il les renvoya en leur disant : « Ce qui me paraît digne d'envie ce n'est pas d'avoir de l'or, mais de commander à ceux qui en ont. » Avec une si grande âme, la vieillesse pouvait-elle être un fardeau? Mais je reviens aux agriculteurs, pour ne pas aller prendre mes exemples trop loin de moi. Les sénateurs, c'est-à-dire les vieillards, vivaient alors à la campagne. L. Quinctius Cincinnatus conduisait la charrue, quand on lui annonça que le peuple l'avait nommé dictateur; et, c'est par l'ordre de ce dictateur que C. Servilius Ahala, maître de la cavalerie, surprit et mit à mort Sp. Mélius, qui aspirait à la royauté. C'est de leurs campagnes que l'on appelait au sénat Curius et les autres sénateurs; ce qui explique le nom de *voyageurs* que l'on donnait à ceux qui allaient les convoquer. Croyez-vous donc que ces anciens Romains qui s'amusaient à cultiver leurs champs aient eu une vieillesse misérable? Pour moi, je ne pourrais en imaginer une plus heureuse, non-seulement parce que l'on remplit un devoir en vaquant aux travaux de l'agriculture, qui est pour tout le genre humain une source de bienfaits, mais parce que, grâce à ces labeurs, on goûte des jouissances nombreuses, et l'on se trouve dans l'abondance de toutes les choses nécessaires à la vie des hommes et au culte des Dieux : à ce compte, puisque la volupté a des partisans déclarés, je ne demande pas mieux que de faire ma paix avec elle. Un maître de maison vigilant et économe a toujours ses celliers remplis de vin et d'huile, ses offices bien garnis, une abondance de toutes sortes de provisions dans sa campagne; il a des porcs, des chevreaux, des agneaux, des

ut ante dixi, sed etiam cultura et ipsa natura delectat : adminiculorum ordines, capitum jugatio, religatio et propagatio vitium, sarmentorumque ea, quam dixi, aliorum amputatio, aliorum immissio. Quid ego irrigationes, quid fossiones agri repastinationesque proferam, quibus fit multo terra fecundior? Quid de utilitate loquar stercorandi? (dixi in eo libro, quem *de rebus rusticis* scripsi, de qua doctus Hesiodus ne verbum quidem fecit, quum de cultura agri scriberet : at Homerus, qui multis, ut mihi videtur, ante seculis fuit, Laërtem lenientem desiderium, quod capiebat e filio, colentem agrum et eum stercorantem facit. Nec vero segetibus solum et pratis et vineis et arbustis res rusticæ lætæ sunt, sed etiam hortis et pomariis : tum pecudum pastu, apium examinibus, florum omnium varietate. Nec consitiones modo delectant, sed etiam insitiones : quibus nihil invenit agricultura sollertius.

XVI. Possum persequi multa oblectamenta rerum rusticarum, sed ea ipsa, quæ dixi, fuisse sentio longiora. Ignoscetis autem; nam et studio rerum rusticarum provectus sum, et senectus est natura loquacior : ne ab omnibus eam vitiis videar vindicare. Ergo in hac vita M'. Curius, quum de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset, consumpsit extremum tempus ætatis : cujus quidem ego villam contemplans (abest enim non longe a me) admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam vel temporum disciplinam. Curio ad focum sedenti magnum auri pondus Samnites quum attulissent, repudiati sunt. Non enim aurum habere præclarum sibi videri dixit, sed eis, qui haberent aurum, imperare. Poteratne tantus animus non efficere jucundam senectutem? Sed venio ad agricolas; ne a me ipso recedam. In agris erant tum senatores, id est, senes; siquidem aranti L. Quinctio Cincinnato nuntiatum est, eum dictatorem esse factum : cujus dictatoris jussu magister equitum C. Servilius Ahala Sp. Mælium regnum appetentem occupatum interemit. A villa in senatum arcessebantur et Curius et ceteri senes : ex quo, qui eos arcessebant, *viatores* nominati sunt. Num igitur horum senectus miserabilis fuit, qui se agri cultione oblectabant? Mea quidem sententia haud scio, an ulla beatior possit esse : neque solum officio, quod hominum generi universo cultura agrorum est salutaris, sed et delectatione, quam dixi, et saturitate copiaque rerum omnium, quæ ad victum hominum, ad cultum etiam deorum pertinent, ut, quoniam hæc quidam desiderant, in gratiam jam cum voluptate redeamus. Semper enim boni assiduique domini referta cella vinaria, olearia, etiam penaria est, villaque tota locuples est; abundat porco, hædo,

Digitized by Google

poules, du lait, du fromage, du miel. Le jardin est pour les habitants de la campagne un second office, comme ils le nomment eux-mêmes; et, dans les moments de loisir, la chasse vient apporter les dernières pièces à ce service digne des rois. Que dire de la verdure des prairies, des longues allées d'arbres, de la beauté des vignes et des oliviers? En deux mots, il n'y a rien de plus riche et de plus magnifique au monde qu'une campagne bien cultivée; et, loin que la vieillesse nous empêche d'en jouir, elle nous appelle aux champs et nous en montre tout l'attrait. N'est-ce pas là que les vieillards peuvent le mieux se réchauffer aux rayons du soleil, à la flamme du foyer, ou se rafraîchir à l'ombre des grands arbres et sur le bord des eaux? Que la jeunesse garde pour elle les armes, les chevaux, les javelots, le bâton et la paume, la nage et la course; qu'elle nous laisse de tant de jeux différents les osselets et les dés; et encore qu'elle ne se contraigne pas, car la vieillesse peut s'en passer et être heureuse.

XVII. Les livres de Xénophon sont pleins d'enseignements utiles; vous les connaissez déjà, relisez-les sans cesse, et méditez-les. Avez-vous vu quel grand éloge il fait de l'agriculture dans son livre sur le gouvernement des maisons, intitulé *l'Économique?* Pour bien nous faire entendre que rien ne lui paraît aussi royal que la culture des champs, Xénophon met dans la bouche de Socrate, qui s'entretient avec Critobule, le récit suivant : « Cyrus le jeune, roi de Perse, qui réunissait à l'excellence de l'esprit la gloire des armes, reçut à Sardes le Lacédémonien Lysandre, homme d'un rare mérite, qui lui apportait des présents de la part de ses alliés. Cyrus fit à son hôte les honneurs de son palais avec une grâce parfaite, et lui montra un parc planté avec beaucoup d'art. Lysandre admira la beauté des arbres, la symétrie des allées, disposées en quinconce, la régularité, la finesse et le moelleux du terrain, le choix des fleurs, l'harmonie et la suavité de leurs parfums; il dit à Cyrus qu'il était ravi non-seulement du soin qu'il voyait briller partout, mais encore du génie qui se montrait dans la conception et le plan de ce délicieux jardin. — Eh bien, répondit Cyrus, c'est moi qui ai tout inventé; c'est moi qui ai tracé le plan, dessiné les allées, et un grand nombre de ces arbres ont été plantés de ma main. » Lysandre alors, reportant ses regards sur les vêtements magnifiques, sur la pourpre, l'or et les pierreries qui relevaient la beauté naturelle de Cyrus : « C'est à juste titre, lui dit-il, qu'on vous croit heureux, puisque vous réunissez à un tel degré la fortune et la vertu. »

C'est là une fortune dont la vieillesse peut certainement jouir, et jamais l'âge ne nous empêchera de nous livrer à nos travaux favoris, et surtout de cultiver les champs jusqu'au dernier de nos jours. Nous savons que M. Valérius Corvus vécut jusqu'à cent ans, et que la dernière partie de sa vie se passa à la campagne et dans les travaux de l'agriculture. Quarante-six ans s'étaient écoulés entre son premier et son sixième consulat; ainsi la carrière des honneurs fut aussi longue pour lui que l'était, suivant nos ancêtres, la vie entière de l'homme jusqu'aux abords de la vieillesse; et son âge lui donna ce privilége, qu'avec moins de travaux il eut plus d'autorité. L'autorité est la couronne de la vieillesse. Vous savez quelle était l'extrême considération d'un

agno, gallina, lacte, caseo, melle. Jam hortum ipsi agricolæ succidiam alteram appellant. Conditiora facit hæc supervacanei etiam operis aucupium atque venatio. Quid de pratorum viriditate, aut arborum ordinibus, aut vinearum olivetorumve specie dicam? Brevi præcidam : agro bene culto nihil potest esse nec usu uberius nec specie ornatius; ad quem fruendum non modo non retardat, verum etiam invitat atque allectat senectus. Ubi enim potest illa ætas aut calescere vel apricatione melius vel igni, aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius? Sibi igitur habeant arma, sibi equos, sibi hastas, sibi clavam et pilam, sibi natationes atque cursus : nobis senibus ex lusionibus multis talos relinquant et tesseras : id ipsum utrum lubebit; quoniam sine his beata esse senectus potest.

XVII. Multas ad res perutiles Xenophontis libri sunt, quos legite, quæso, studiose, ut facitis. Quam copiose ab eo agricultura laudatur in eo libro, qui est de tuenda re familiari, qui *œconomicus* inscribitur! Atque, ut intelligatis, nihil ei tam regale videri, quam studium agri colendi, Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo : Cyrum minorem, regem Persarum, præstantem ingenio atque imperii gloria, quum Lysander Lacedæmonius, vir summæ virtutis, venisset ad eum Sardis, eique dona a sociis attulisset, et ceteris in rebus communem erga Lysandrum atque humanum fuisse, et ei quemdam consæptum agrum diligenter consitum ostendisse. Quum autem admiraretur Lysander et proceritates arborum, et directos in quincuncem ordines, et humum subactam atque puram et suavitatem odorum, qui afflarentur e floribus; tum eum dixisse, mirari se non modo diligentiam, sed etiam sollertiam ejus, a quo essent illa dimensa atque descripta; et ei Cyrum respondisse : « Atqui ego omnia ista sum dimensus; mei sunt ordines, mea descriptio; multæ etiam istarum arborum mea manu sunt statæ. » Tum Lysandrum, intuentem purpuram ejus et nitorem corporis, ornatumque Persicum multo auro multisque gemmis, dixisse : « Rite vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam virtuti tuæ fortuna conjuncta est! » Hac igitur fortuna frui licet senibus : nec ætas impedit, quo minus et ceterarum rerum et in primis agri colendi studia teneamus usque ad ultimum tempus senectutis. M. quidem Valerium Corvum accepimus ad centesimum annum perduxisse, quum esset acta jam ætate in agris, eosque coleret. Cujus inter primum et sextum consulatum sex et quadraginta anni interfuerunt. Ita, quantum spatium ætatis majores nostri ad senectutis initium esse voluerunt, tantus illi cursus honorum fuit : atque ejus extrema ætas hoc beatior, quam media, quod auctoritatis habebat plus, laboris minus. Apex est autem senectutis auctoritas. Quanta fuit in L. Cæcilio Metello! quanta in

Digitized by Google

Métellus, d'un Atilius Calatinus. C'est ce dernier qui mérita cet éloge unique : « Les nations s'accordent à le proclamer le premier citoyen de Rome. » Vous connaissez cette inscription, elle est gravée sur son monument. C'était certes un homme d'une grande autorité, que celui dont tous les peuples faisaient un tel éloge. Que dirons-nous de P. Crassus, le grand pontife; de M. Lépidus, qui fut revêtu du même sacerdoce? Quels hommes! quelle dignité! Et Paul-Émile, et l'Africain, et Maximus que je vous ai déjà cité, avaient-ils besoin de parler pour donner la loi dans Rome? un geste ne leur suffisait-il pas? Un vieillard, surtout quand il a passé par les honneurs, a tant d'autorité, que tous les plaisirs de la jeunesse sont peu de chose en comparaison.

XVIII. Mais souvenez-vous que la vieillesse dont je fais ici l'éloge est celle qui est préparée par les vertus de la jeunesse. C'est ainsi que j'ai pu dire autrefois, aux grands applaudissements de tous ceux qui m'entendaient, qu'un vieillard est bien misérable quand il se croit réduit à se défendre par des paroles. Ni les cheveux blancs ni les rides ne donnent tout à coup de la considération à un homme : c'est une vie entière honorablement écoulée qui peut seule recueillir sur son déclin ce doux fruit de la vénération publique. Ce sont des marques de déférence fort précieuses pour nous, quoique bien légères aux yeux du monde, que de nous saluer, de venir au-devant de nous, de nous céder la place, de se lever en notre présence, de nous accompagner, de nous reconduire, de nous consulter; tous ces respects sont rendus très-religieusement aux vieillards dans notre république, et chez tous les peuples où les mœurs sont bien réglées. Lysandre, dont je parlais tout à l'heure, disait souvent que Lacédémone était le séjour le plus honorable pour la vieillesse; nulle part en effet on ne témoigne plus de respect à cet âge, nulle part la vieillesse n'est en plus grande vénération. On rapporte qu'à Athènes, pendant les jeux publics un vieillard vint au théâtre, que la foule avait déjà rempli, et ne put trouver aucune place parmi ses concitoyens; mais que s'étant approché des députés lacédémoniens qui siégeaient en cette qualité sur des gradins à part, tous se levèrent et lui firent place. L'assemblée tout entière battit des mains. « Il paraît, dit alors l'un des envoyés, que les Athéniens savent ce qu'il faut faire, mais qu'ils n'en font pas davantage. » On trouve consacrés dans notre collége beaucoup d'usages excellents; mais le plus remarquable et qui a trait à notre sujet, c'est que les plus âgés y donnent leur opinion les premiers; et ce n'est pas seulement sur ceux qui ont de plus grandes dignités que l'âge donne la préséance aux augures, mais sur ceux mêmes qui sont revêtus du pouvoir. Quelles sont donc les voluptés du corps que l'on puisse comparer à ces prérogatives de la vieillesse? Ceux qui en ont joui avec éclat me semblent avoir mené jusqu'au bout avec le plus grand succès la pièce de la vie, et n'avoir pas fait comme les mauvais acteurs une chute honteuse au dernier acte.

Mais les vieillards sont moroses, chagrins, colères, difficiles. Cherchez encore, vous trouverez qu'ils sont avares.— Ne voyez-vous pas que ce sont là les défauts du caractère et non de la vieillesse? Encore ces défauts peuvent-ils sinon se justifier, du moins s'expliquer. Ceux à qui on les reproche se croient méprisés, dédaignés,

Atilio Calatino? in quem illud elogium unicum : « Plurimæ consentiunt gentes, populi, primarium fuis sevirum. » Notum est carmen incisum in sepulcro. Jure igitur gravis, cujus de laudibus omnium esset fama consentiens! Quem virum nuper P. Crassum, pontificem maximum! Quem postea M. Lepidum, eodem sacerdotio præditum, vidimus! Quid de Paullo aut Africano loquar? aut, ut jam ante, de Maximo? quorum non in sententia solum, sed etiam in nutu residebat auctoritas. Habet senectus, honorata præsertim, tantam auctoritatem, ut ea pluris sit, quam omnes adolescentiæ voluptates.

XVIII. Sed in omni oratione mementote eam me senectutem laudare, quæ fundamentis adolescentiæ constituta sit. Ex quo efficitur id, quod ego magno quondam cum assensu omnium dixi : miseram esse senectutem, quæ se oratione defenderet. Non cani, non rugæ repente auctoritatem arripere possunt; sed honeste acta superior ætas fructus capit auctoritatis extremos. Hæc enim ipsa sunt honorabilia, quæ videntur levia atque communia, salutari, appeti, decedi, assurgi, deduci, reduci, consuli : quæ et apud nos et in aliis civitatibus, ut quæque optime morata, ita diligentissime observantur. Lysandrum Lacedæmonium, cujus modo mentionem feci, dicere aiunt solitum, Lacedæmonem esse honestissimum domicilium senectutis : nusquam enim tantum tribuitur ætati, nusquam est senectus honoratior. Quin etiam memoriæ proditum est quum Athenis, ludis, quidam in theatrum grandis natu venisset, in magno concessu locum nusquam ei datum a suis civibus : quum autem ad Lacedæmonios accessisset, qui, legati quum essent, certo in loco consederant, consurrexisse omnes et senem illum sessum recepisse. Quibus quum a cuncto concessu plausus esset multiplex datus, dixisse ex iis quemdam : Athenienses scire, quæ recta essent, sed facere nolle. Multa in nostro collegio præclara : sed hoc, de quo agimus, in primis, quod, ut quisque ætate antecedit, ita sententiæ principatum tenet : neque solum honore antecedentibus, sed iis etiam, qui cum imperio sunt, majores natu augures anteponuntur. Quæ sunt igitur voluptates corporis cum auctoritatis præmiis comparandæ? quibus qui splendide usi sunt, ii mihi videntur fabulam ætatis peregisse, nec tanquam inexercitati histriones in extremo actu corruisse. At sunt morosi et anxii et iracundi et difficiles senes. Si quærimus, etiam avari. Sed hæc morum vitia sunt, non senectutis. Ac morositas tamen et ea vitia, quæ dixi, habent aliquid excusationis, non illius quidem justæ, sed quæ probari posse videatur :

Digitized by Google

joués; ajoutez que, dans un corps débile, la moindre offense est pleine d'amertume. Mais la vertu et l'étude adoucissent singulièrement toutes ces incommodités; l'expérience de chaque jour nous le prouve assez, et le théâtre nous en donne un exemple frappant dans ces deux frères des *Adelphes*. Quelle rudesse dans l'un, quelle amabilité dans l'autre! Ainsi va le monde; il en est des caractères comme des vins, qui ne s'aigrissent pas tous en vieillissant. J'aime la sévérité dans la vieillesse, mais je la veux tempérée; l'excès ne me plaît nulle part: pour l'aigreur, je ne la puis souffrir. Quant à l'avarice des vieillards, j'avoue que je ne la comprends pas. Y a-t-il rien de plus absurde que d'augmenter les provisions de route à mesure que l'on avance vers le terme du voyage?

XIX. Reste enfin le quatrième sujet de tourments et d'angoisses pour notre âge, et le plus cruel de tous, à ce que l'on croit; je veux dire l'approche de la mort, qui, de fait, ne peut être fort éloignée de nous. Malheureux cent fois le vieillard qui, pendant sa longue carrière, n'a pas appris à mépriser la mort! La vérité est, ou qu'elle nous doit être indifférente, si elle éteint notre âme; ou que nous devons la souhaiter, si elle nous conduit dans une région où notre esprit vivra éternellement. L'un ou l'autre est certain. Qu'ai-je donc à craindre, si je dois trouver après la mort le repos des souffrances ou la félicité? Est-il un homme assez insensé, même dans la fleur de l'âge, pour se croire sûr de vivre tout un jour? et ne voyons-nous pas la jeunesse courir bien plus souvent que nous le péril de la mort? Elle est exposée à plus de maladies, elle les éprouve beaucoup plus violentes, elle se remet plus difficilement. Bien peu arrivent jusqu'à la vieillesse; et si l'on comptait plus de vieillards, il y aurait dans le monde plus de sagesse et de prudence. Car c'est à notre âge qu'appartiennent la raison, la prévoyance, le bon conseil; sans les vieillards, il n'y aurait jamais eu ni sociétés ni politique. Mais je reviens à l'imminence de la mort. Pourquoi en faire un crime à la vieillesse, quand vous voyez le jeune âge perpétuellement sous ses coups? J'ai bien reconnu, Scipion, à la perte de mon excellent fils et à celle de vos frères, destinés aux premiers honneurs de la république, que la mort ne fait point de distinction d'âge. — Mais au moins le jeune homme peut-il espérer vivre longtemps encore, tandis que cet espoir n'est plus permis au vieillard. — C'est là une espérance folle; car il n'est rien de plus insensé que de tenir l'incertain pour le certain, et de prendre l'erreur pour la vérité. — Le vieillard n'a plus rien à espérer! — C'est ce qui rend sa condition meilleure que celle du jeune homme, puisqu'il possède déjà ce que ce dernier espère. Le jeune homme désire vivre longtemps; le vieillard a longtemps vécu. Mais, à tout prendre, qu'est-ce que peut être la durée de la vie humaine? Imaginez la carrière la plus longue possible, prenez pour exemple celle du roi des Tartessiens; car j'ai lu quelque part que l'on vit à Gadès un certain Arganthonius régner quatre-vingts ans, et en vivre cent vingt. Pour moi, je ne puis reconnaître de durée là où je rencontre une fin. Quand le dernier moment arrive, tout ce qui a précédé s'évanouit; il ne vous reste que les fruits de la vertu et des bonnes actions. Les heures s'en vont, et avec elles les jours, les mois, les années; le temps écoulé ne revient pas, et l'on ne peut connaître ce que

contemni se putant, despici, illudi; præterea in fragili corpore odiosa omnis offensio est. Quæ tamen omnia dulciora fiunt et moribus bonis et artibus: idque tum in vita tum in scena intelligi potest ex iis fratribus, qui in Adelphis sunt. Quanta in altero duritas, in altero comitas! Sic se res habet: ut enim non omne vinum, sic non omnis ætas vetustate coacescit. Severitatem in senectute probo, sed eam, sicut alia, modicam; acerbitatem nullo modo. Avaritia vero senilis quid sibi velit, non intelligo. Potest enim quidquam esse absurdius, quam, quo minus viæ restat, eo plus viatici quærere?

XIX. Quarta restat causa, quæ maxime angere atque sollicitam habere nostram ætatem videtur, appropinquatio mortis: quæ certe a senectute non potest longe abesse. O miserum senem, qui mortem contemnendam esse in tam longa ætate non viderit! quæ aut plane negligenda est, si omnino exstinguit animum; aut etiam optanda, si aliquo eum deducit, ubi sit futurus æternus. Atqui tertium certe nihil inveniri potest. Quid igitur timeam, si aut non miser post mortem aut beatus etiam futurus sum? Quanquam quis est tam stultus, quamvis sit adolescens, cui sit exploratum, se ad vesperum esse victurum? Quin etiam ætas illa multo plures quam nostra mortis casus habet: facilius in morbos incidunt adolescentes, gravius ægrotant, tristius curantur. Itaque pauci veniunt ad senectutem: quod ni ita accideret, melius et prudentius viveretur. Mens enim et ratio et consilium in senibus est: qui si nulli fuissent, nullæ omnino civitates essent. Sed redeo ad mortem impendentem. Quod illud est crimen senectutis, quum illud videatis eum adolescentia esse commune? Sensi ego tum in optimo filio meo, tum in exspectatis ad amplissimam dignitatem fratribus tuis, Scipio, mortem omni ætati esse communem. At sperat adolescens diu se victurum: quod sperare idem senex non potest. Insipienter sperat. Quid enim stultius, quam incerta pro certis habere, falsa pro veris? Senex ne quod speret quidem habet. At est eo meliore conditione quam adolescens, quum id, quod ille sperat, hic [jam] consecutus est. Ille vult diu vivere, hic diu vixit. Quanquam, o dii boni! quid est in hominis vita diu? Da enim supremum tempus: exspectemus Tartessiorum regis ætatem. Fuit enim, ut scriptum video, Arganthonius quidam Gadibus, qui octoginta regnavit annos, centum et viginti vixit. Sed mihi ne diuturnum quidem quidquam videtur, in quo est aliquid extremum. Quum enim id advenit, tunc illud, quod præteriit, effluxit: tantum remanet, quod virtute et recte

Digitized by Google

l'avenir nous prépare. Chacun doit être satisfait du temps qu'il lui est donné de vivre. Un bon comédien n'a pas besoin, pour plaire, d'aller jusqu'au bout de la pièce; qu'il se montre dans un des premiers actes, et on l'applaudira : ainsi du sage, il n'est pas nécessaire qu'il demeure sur la scène jusqu'à la chute du rideau. La vie est toujours assez longue pour y pratiquer la vertu; si elle se prolonge, il ne faut pas plus s'en désoler que les gens de la campagne ne se désolent de voir le printemps et ses fêtes céder la place à l'été, et celui-ci à l'automne. Le printemps est comme la jeunesse de la nature; il nous promet des fruits dont la récolte est réservée à d'autres saisons. Les fruits de la vieillesse, je l'ai déjà dit souvent, sont le souvenir de nos belles actions et la jouissance des biens que nous a faits notre vertu. D'ailleurs, nous devons compter parmi les biens tout ce qui est dans l'ordre de la nature : est-il rien qui soit plus dans l'ordre que de mourir quand on est vieux? Quand la mort frappe un jeune homme, il semble au contraire que ce soit en dépit de la nature. On pourrait comparer la vie qui est enlevée au jeune homme au feu que l'on étouffe sous une montagne d'eau; tandis que le vieillard expire doucement, comme une flamme qui se consume et s'éteint sans effort. Les fruits encore verts ne se détachent de l'arbre qu'avec peine, mais ils tombent d'eux-mêmes quand ils sont mûrs : la vie est comme un fruit, il faut la violence pour l'arracher au jeune homme; mais elle quitte naturellement le vieillard. Cette maturité de la vieillesse a beaucoup de charmes pour moi; à mesure que j'approche de la mort, il me semble que je découvre la terre après une longue navigation, et que je vais enfin toucher au port.

XX. Les autres âges ont un terme marqué, la vieillesse seule n'en a pas. On peut vivre et bien vivre tout chargé d'ans; savez-vous par quel secret? en remplissant ses devoirs et en méprisant la mort. Aussi arrive-t-il souvent qu'un vieillard est plus courageux et plus ferme qu'un jeune homme. On en voit un exemple dans Solon; le tyran Pisistrate lui ayant demandé sur quel espoir il se fondait pour lui résister si audacieusement, le sage répondit : Sur la vieillesse. La plus belle manière de mourir, c'est quand on voit, en conservant tout son esprit et toutes ses facultés, la nature dissoudre elle-même l'ouvrage qu'elle avait composé. Personne mieux que l'architecte ne sait démolir un édifice ou mettre en pièces un vaisseau; ainsi la nature a l'art de dissoudre avec une facilité incomparable le corps humain qu'elle a cimenté Tout ce qui est cimenté nouvellement résiste, tout ce qui l'est d'ancienne date se décompose facilement. De tout cela il faut conclure que les vieillards ne doivent pas s'attacher trop avidement à ce reste d'existence, mais aussi qu'ils ne doivent pas le répudier sans motif. Pythagore nous défend de quitter le poste de la vie sans un ordre du chef, c'est-à-dire de Dieu. Nous avons une épitaphe de Solon, où il demande que sa mort soit pleurée par ses amis; il voulait sans doute ne jamais être effacé du souvenir des siens. Mais je ne sais trop s'il ne faut pas donner la préférence à Ennius, qui nous dit : « Je ne veux pour mon trépas ni deuil ni larmes. » Le poëte ne pense pas qu'il faille pleurer la mort que l'immortalité doit suivre. Peut-être le passage de la vie à la mort est-il sensible pendant

factis consecutus sis. Horæ quidem cedunt et dies et menses et anni : nec præteritum tempus unquam revertitur; nec, quid sequatur, sciri potest. Quod cuique temporis ad vivendum datur, eo debet esse contentus. Neque enim histrioni, ut placeat, peragenda fabula est; modo, in quocunque fuerit actu, probetur : nec sapienti usque ad Plaudite veniendum est. Breve enim tempus ætatis satis est longum ad bene honesteque vivendum : sin processeris longius, non magis dolendum est, quam agricolæ dolent, præterita verni temporis suavitate, æstatem autumnumque venisse. Ver enim tanquam adolescentiam significat ostenditque fructus futuros : reliqua tempora demetendis fructibus et percipiendis accommodata sunt. Fructus autem senectutis est, ut sæpe dixi, ante partorum bonorum memoria et copia. Omnia vero, quæ secundum naturam fiunt, sunt habenda in bonis. Quid est autem tam secundum naturam quam senibus emori? quod idem contingit adolescentibus adversante et repugnante natura. Itaque adolescentes mori sic mihi videntur, ut quum aquæ multitudine vis flammæ opprimitur : senes autem, sicut sua sponte, nulla adhibita vi, consumptus ignis exstinguitur : et quasi poma ex arboribus, cruda si sint, vix avelluntur; si matura et cocta, decidunt : sic vitam adolescentibus vis aufert, senibus maturitas; quæ quidem mihi tam jucunda est, ut, quo propius ad mortem accedam, quasi terram videre videar, aliquandoque in portum ex longa navigatione esse venturus.

XX. Omnium ætatum certus est terminus; senectutis autem nullus certus est terminus; recteque in ea vivitur, quoad munus officii exsequi et tueri possis, et tamen mortem contemnere. Ex quo fit, ut animosior etiam senectus sit, quam adolescentia, et fortior. Hoc illud est, quod Pisistrato tyranno a Solone responsum est, quum filii quærenti, qua tandem spe fretus sibi tam audaciter obsisteret, respondisse dicitur : « Senectute. » Sed vivendi est finis optimus, quum integra mente ceterisque sensibus opus ipsa suum eadem, quæ coagmentavit, natura dissolvit. Ut navem, ut ædificium idem destruit facillime, qui construxit; sic hominem eadem optime, quæ conglutinavit, natura dissolvit. Jam omnis conglutinatio recens ægre, inveterata facile divellitur. Ita fit, ut illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum senibus, nec sine causa deserendum sit : vetatque Pythagoras injussu imperatoris, id est, dei, de præsidio et statione vitæ decedere. Solonis quidem sapientis elogium est, quo se negat velle suam mortem dolore amicorum et lamentis vacare. Vult, credo, se esse carum suis : sed haud scio, an melius Ennius :

Nemo me lacrumis decoret, neque funera fletu
Faxit.

Non censet lugendam esse mortem, quam immortalitas

Digitized by Google

un court instant, et surtout au vieillard; mais après la mort, ou nous n'aurons plus de sentiment, ou nous goûterons une pure félicité. Ce sont là des pensées qu'il faut méditer dès son enfance pour apprendre à mépriser la mort : sans cette méditation, la paix fuira toujours notre esprit. Nous devons mourir, voilà qui est certain, et nous ne savons si ce n'est pas aujourd'hui même. La mort est à toute heure suspendue sur nos têtes; si vous la redoutez, comment aurez-vous un seul moment de repos? Mais je ne crois pas qu'un long discours soit nécessaire pour nous armer contre elle, quand je me remets en mémoire, non pas seulement L. Brutus, qui fut tué en combattant pour la liberté de sa patrie; les deux Décius, qui lancèrent leurs chevaux dans les rangs ennemis pour y chercher la mort; M. Atilius, qui alla s'offrir aux supplices, pour tenir la parole qu'il avait donnée aux ennemis; non pas seulement les deux Scipions, qui voulurent que les Carthaginois ne pussent s'avancer vers Rome qu'en passant sur leurs corps; ou L. Paullus, votre aïeul, qui paya de sa tête la témérité de son collègue à l'ignominieuse journée de Cannes; ou bien encore M. Marcellus, à qui le plus cruel de tous nos ennemis ne put refuser les honneurs de la sépulture; mais des légions entières, comme je l'ai rapporté dans mes *Origines*, qui couraient avec enthousiasme se jeter dans des périls d'où elles pensaient ne jamais revenir. Cette mort que des jeunes gens, des esprits incultes et grossiers savent si bien mépriser, des vieillards éclairés la redouteraient-ils? C'est, selon moi, la satiété de tous les goûts qui fait la satiété de la vie. L'enfance a ses goûts à elle; voyons-nous que la jeunesse les partage? La jeunesse à son tour a les siens; l'âge mûr les lui envie-t-il? et ceux de l'âge viril sont-ils regrettés par la vieillesse? Nous enfin, nous avons nos goûts; ils s'épuisent et passent comme ceux des autres âges; et alors la satiété de la vie fait l'opportunité de la mort.

XXI. Je ne vois pas pourquoi je ne m'enhardirais pas à vous dire tout ce que je pense de la mort; j'en suis si près, que je crois pouvoir en bien juger. Ma pensée est donc que votre père, Scipion, et le vôtre aussi, Lélius, ces deux hommes illustres et que j'aimais tendrement, vivent aujourd'hui, et de la seule vie qui mérite de porter ce nom. Tant que nous sommes renfermés dans les liens du corps, nous avons à remplir de dures fonctions, et nous sommes en quelque façon sous la verge de la nécessité; car notre âme, d'origine céleste, est déchue de sa première gloire et comme précipitée sur la terre, dans la condition la plus indigne de sa divine nature, la moins faite pour un être éternel. Mais je crois que les Dieux ont attaché des âmes aux corps humains pour donner à la terre des génies protecteurs, et pour qu'il y eût des intelligences capables de contempler l'ordre des sphères célestes, et de l'imiter par la parfaite régularité de leur vie. Ce ne sont pas seulement mes réflexions qui m'ont conduit à cette croyance, mais l'autorité des plus célèbres philosophes. J'avais appris que Pythagore et les Pythagoriciens, qui étaient presque nos compatriotes, et que l'on appelait autrefois philosophes italiques, tenaient pour certain que nos âmes sont des parcelles divines d'une grande âme universelle; je lisais tout ce

consequatur. Jam sensus moriendi aliquis esse potest, isque ad exiguum tempus, præsertim seni : post mortem quidem sensus aut optandus aut nullus est. Sed hoc meditatum ab adolescentia debet esse, mortem ut negligamus : sine qua meditatione tranquillo esse animo nemo potest. Moriendum enim certe est, et id incertum, an eo ipso die. Mortem igitur omnibus horis impendentem timens qui poterit animo consistere? De qua non ita longa disputatione opus esse videtur, quum recorder, non L. Brutum, qui in liberanda patria est interfectus; non duo Decios, qui ad voluntariam mortem cursum equorum incitaverunt; non M. Atilium, qui ad supplicium est profectus, ut fidem hosti datam conservaret; non duo Scipiones, qui iter Pœnis vel corporibus suis obstruere voluerunt; non avum tuum L. Paullum, qui morte luit collegæ in Cannensi ignominia temeritatem; non M. Marcellum, cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturæ carere passus est : sed legiones nostras, quod scripsi in Originibus, in eum sæpe locum profectas alacri animo et erecto, unde se nunquam redituras arbitrarentur. Quod igitur adolescentes, et ii quidem non solum indocti, sed etiam rustici, contemnunt, id docti senes extimescent? Omnino, ut mihi quidem videtur, studiorum omnium satietas vitæ facit satietatem. Sunt pueritiæ certa studia; num igitur ea desiderant adolescentes? Sunt ineuntis adolescentiæ; num ea constans jam requirit ætas, quæ media dicitur? Sunt etiam hujus ætatis; ne ea quidem quæruntur a senectute : sunt extrema quædam studia senectutis : ergo, ut superiorum ætatum studia occidunt, sic occidunt etiam senectutis. Quod quum evenit, satietas vitæ tempus maturum mortis affert.

XXI. Equidem non video, cur, quid ipse sentiam de morte, non audeam vobis dicere : quod eo melius mihi cernere videor, quo ab ea propius absum. Ego vestros patres, P. Scipio, tuque, C. Læli, viros clarissimos mihique amicissimos, vivere arbitror, et eam quidem vitam, quæ est sola vita nominanda. Nam, dum sumus in his inclusi compagibus corporis, munere quodam necessitatis et gravi opere perfungimur : est enim animus cœlestis ex altissimo domicilio depressus et quasi demersus in terram, locum divinæ naturæ æternitatique contrarium. Sed credo deos immortales sparsisse animos in corpora humana, ut essent, qui terras tuerentur, quique cœlestium ordinem contemplantes imitarentur eum vitæ modo atque constantia. Nec me solum ratio ac disputatio impulit, ut ita crederem : sed nobilitas etiam summorum philosophorum et auctoritas. Audiebam Pythagoram Pythagoreosque, incolas pæne nostros, qui essent Italici philosophi quondam nominati, nunquam dubitasse, quin ex universa mente divina delibatos animos haberemus : demonstrabantur mihi

Digitized by Google

que Socrate, près de quitter la vie, enseignait à ses amis sur l'immortalité de l'âme, et je me rappelais qu'au jugement d'Apollon, c'était là le plus sage de tous les hommes. Que vous dirai-je? Je me suis persuadé, je crois fermement que cette activité prodigieuse de l'esprit, cette mémoire admirable du passé, cette prévoyance de l'avenir, tous nos arts, toutes nos sciences, toutes les inventions des hommes ne décèlent pas une nature périssable, un génie mortel. Notre âme est sans cesse en mouvement; mais le mouvement de l'âme n'a point eu de commencement, puisqu'elle se meut elle-même; et il n'aura pas de fin, puisque l'âme ne se manquera jamais à elle-même. D'ailleurs, l'âme, de sa nature, est simple, et ne porte en elle aucun mélange d'éléments hétérogènes; elle ne peut donc être divisée, et par conséquent elle ne peut périr. Il faut reconnaître aussi que les hommes apportent en naissant une foule de connaissances reçues dans une vie antérieure : ce qui le prouve, c'est que les enfants, appliqués à des études difficiles, saisissent tout un monde de vérités avec une telle promptitude qu'ils paraissent bien ne pas les entendre pour la première fois, mais seulement se les rappeler et en avoir la réminiscence. Voilà à peu près comme Platon prouve l'immortalité de l'âme.

XXII. Dans les livres de Xénophon, l'ancien Cyrus dit en mourant : « N'allez pas croire, mes enfants chéris, que lorsque je vous aurai quittés, je ne serai nulle part ou que je ne serai plus. Tandis que j'étais avec vous, vous ne voyiez pas mon âme; vous compreniez seulement par mes actions que ce corps était animé par elle. Croyez donc qu'elle existera encore lors même qu'elle vous sera devenue entièrement invisible. Les hommages que l'on rend aux grands hommes après leur mort ne seraient pas de longue durée, et leur souvenir s'effacerait bientôt, si l'on ne croyait honorer leurs âmes, instruites de ce qui se fait en ce monde. Je n'ai jamais pu me persuader que les âmes trouvent la vie dans ces corps périssables, et la mort quand elles en sortent; je ne puis croire qu'elles perdent toute intelligence en quittant des corps essentiellement dépourvus d'intelligence; mais je suis convaincu que, libres alors de tout commerce avec la matière, recouvrant leur pureté et leur beauté originelles, les âmes naissent à la vraie sagesse Lorsque la nature de l'homme est frappée de dissolution par la mort, on peut voir où retourne chacun des autres éléments qui la composaient; car tout dans l'univers revient à sa source : l'âme seule est invisible, et lorsqu'elle s'unit au corps et lorsqu'elle l'abandonne. Vous savez, mes enfants, que rien ne ressemble plus à la mort que le sommeil. Or, pendant le sommeil, les âmes nous manifestent leur divinité; détachées alors et indépendantes, elles s'élancent dans l'avenir qui leur est ouvert, et nous montrent ce qu'elles doivent être lorsqu'elles se trouveront pour jamais affranchies des liens du corps. Si telle est ma destinée, quand vous ne m'aurez plus, mes enfants, honorez-moi comme un dieu; mais si mon âme doit périr avec ce corps, vous offrirez vos adorations aux Dieux qui gouvernent et conduisent cet admirable univers, et cependant vous conserverez de votre père un pieux et inaltérable souvenir. »

XXIII. Voilà ce que dit Cyrus mourant : pour nous, voyons ce que nous devons croire et de nous-mêmes et des nôtres. Jamais on ne me persuadera, Scipion, que Paul-Émile votre père, Paul et l'Africain, vos deux aïeux, le père de l'Afri-

præterea, quæ Socrates supremo vitæ die de immortalitate animorum disseruisset, is, qui esset omnium sapientissimus oraculo Apollinis judicatus. Quid multa? sic mihi persuasi, sic sentio : quum tanta celeritas animorum sit, tanta memoria præteritorum futurorumque prudentia, tot artes, tantæ scientiæ, tot inventa; non posse eam naturam, quæ res eas contineat, esse mortalem : quumque semper agitetur animus nec principium motus habeat, quia se ipse movet; ne finem quidem habiturum esse motus, quia nunquam se ipse sit relicturus : et, quum simplex animi natura esset, neque haberet in se quidquam admixtum dispar sui atque dissimile, non posse eum dividi; quod si non possit, non posse interire : magnoque esse argumento, homines scire pleraque ante, quam nati sint, quod jam pueri, quum artes difficiles discant, ita celeriter res innumerabiles arripiant, ut eas non tum primum accipere videantur, sed reminisci et recordari. Hæc Platonis fere.

XXII. Apud Xenophontem autem moriens Cyrus major hæc dicit : « Nolite arbitrari, o mihi carissimi filii, me, quum a vobis discessero, nusquam aut nullum fore. Nec enim, dum eram vobiscum, animum meum videbatis : sed eum esse in hoc corpore ex iis rebus, quas gerebam, intelligebatis. Eumdem igitur esse creditote, etiam si nullum videbitis. Nec vero clarorum virorum post mortem honores permanerent, si nihil eorum ipsorum animi efficerent quo diutius memoriam sui teneremus. Mihi quidem nunquam persuaderi potuit, animos, dum in corporibus essent mortalibus, vivere; quum exissent ex eis, emori : nec vero, tum animum esse insipientem, quum ex insipienti corpore evasisset; sed, quum omni admixtione corporis liberatus, purus et integer esse cœpisset, tum esse sapientem. Atque etiam, quum hominis natura morte dissolvitur ceterarum rerum perspicuum est quo quæque discedant; abeunt enim illuc omnia, unde orta sunt : animus solus nec, quum adest, nec, quum discedit, apparet. Jam vero videtis, nihil esse morti tam simile quam somnum. Atqui dormientium animi maxime declarant divinitatem suam : multa enim, quum remissi et liberi sunt, futura prospiciunt. Ex quo intelligitur, quales futuri sint, quum se plane corporis vinculis relaxaverint. Quare, si hæc ita sunt, sic me colitote, ut deum; sin una est interituras animus cum corpore, vos tamen, deos verentes, qui hanc omnem pulchritudinem tuentur et regunt, memoriam nostri pie inviolateque servabitis. »

XXIII. Cyrus quidem hæc moriens. Nos, si placet, nostra videamus. Nemo unquam mihi, Scipio, persuadebit,

Digitized by Google

cain, son oncle, et tous ces grands hommes qu'il serait trop long de nommer, ont fait tant de nobles actions adressées directement à la postérité, sans voir certainement que la postérité ne serait pas un néant pour eux. Et pour me vanter un peu moi-même, selon l'usage des vieillards, croyez-vous que j'aurais entrepris et supporté tant de travaux et tant de veilles à Rome et dans les camps, si j'eusse pensé que ma gloire ne dût pas s'étendre au delà de ma vie mortelle? N'eût-il pas mieux valu couler mes jours dans le repos et le loisir, sans fatigues ni sueurs? Mais je ne sais par quel ressort mon esprit, se rehaussant toujours, portait ses regards vers la postérité, et semblait attendre le terme de ma carrière mortelle pour commencer à vivre. Si nous ne sommes pas immortels, comment donc expliquer cet élan des grandes âmes, qui ne poursuivent au monde que l'immortalité de la gloire? Voyez la sérénité du sage dans la mort, voyez le trouble de l'insensé : ne vous semble-t-il pas que l'âme du premier, dont le regard est plus sûr et plus perçant, a découvert au delà du tombeau une vie meilleure, que l'insensé, tout enveloppé de ténèbres, ne sait pas apercevoir? Pour moi, je suis transporté du désir d'aller revoir vos pères, que j'honorais et que je chérissais; il me tarde de me trouver dans la société non-seulement de ceux que j'ai connus, mais de ceux dont j'ai ouï parler, dont j'ai lu ou écrit moi-même les belles actions. Je vais arriver, le chemin s'avance; je crois qu'il serait bien difficile de me faire revenir sur mes pas : qui voudrait me rajeunir comme Pélias, s'adresserait mal. Un dieu lui-même me proposerait de renaître, et s'offrirait à me remettre au sein de ma nourrice, que je le remercierais très-résolument. Je touche au terme de la carrière, et je n'ai nullement l'envie d'être rappelé de la borne au point de départ. Qu'a donc la vie de tellement agréable? N'est-elle pas une longue école de souffrance? Admettons qu'elle ait des plaisirs; il doit venir un jour où l'homme en sera rassasié et détaché. Je ne veux pourtant pas médire de la vie, comme l'ont fait tant de philosophes; je ne me repens point d'avoir vécu, parce que je crois que je n'ai point été inutile au monde; et je quitte la vie comme on sort d'une hôtellerie et non de sa maison paternelle. La nature nous a mis sur cette terre pour y séjourner, mais non pour l'habiter toujours. O le beau jour que celui où je partirai pour cette assemblée céleste, pour ce divin conseil des âmes, et où je m'éloignerai de cette tourbe et serai délivré de son contact impur! J'irai rejoindre tous les grands hommes dont je vous parlais, et au milieu d'eux mon enfant chéri, le meilleur des hommes, le plus pieux des fils. J'ai mis son corps sur le bûcher, et c'est lui qui aurait dû rendre ce triste devoir à son père; mais son âme ne m'a pas abandonné, et, me regardant d'en haut, elle a pris place dans ces demeures éternelles où elle voyait bien que je la rejoindrais un jour. J'ai paru supporter mon malheur avec courage, non pas qu'il n'eût déchiré mon cœur, mais je me consolais en pensant que cet adieu et cette séparation ne seraient pas de longue durée. Voilà les convictions qui me donnent la force que vous admiriez tant, Scipion et Lélius; grâce à elles, je ne sens pas le fardeau des années, et, bien loin que la vieillesse me soit importune, j'y trouve des agréments nombreux. Si je

aut patrem tuum Paullum, aut duos avos, Paullum et Africanum, aut Africani patrem, aut patruum, aut multos præstantes viros, quos enumerare non est necesse, tanta esse conatos, quæ ad posteritatis memoriam pertinerent, nisi animo cernerent, posteritatem ad se pertinere. An censes (ut de me ipso aliquid more senum glorier) me tantos labores diurnos nocturnosque domi militiæque susceptum fuisse, si iisdem finibus gloriam meam, quibus vitam, essem terminaturus? Nonne melius multo fuisset, otiosam ætatem et quietam sine ullo labore et contentione traducere? Sed, nescio quomodo, animus erigens se posteritatem ita semper prospiciebat, quasi, quum excessisset e vita, tum denique victurus esset. Quod quidem ni ita se haberet, ut animi immortales essent, haud optimi cujusque animus maxime ad immortalitatem gloriæ niteretur. Quid? quod sapientissimus quisque æquissimo animo moritur, stultissimus iniquissimo, nonne vobis videtur animus is, qui plus cernat et longius, videre se ad meliora proficisci : ille autem, cujus obtusior sit acies, non videre? Equidem efferor studio patres vestros, quos colui et dilexi, videndi : neque vero eos solum convenire aveo, quos ipse cognovi, sed illos etiam, de quibus audivi et legi et ipse conscripsi. Quo quidem me proficiscentem haud sane quis facile retraxerit, neque tanquam Peliam recoxerit. Quod si quis deus mihi largiatur, ut ex hac ætate repuerascam et in cunis vagiam, valde recusem. Nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari. Quid enim habet vita commodi? quid non potius laboris? Sed habeat sane; habet certe tamen aut satietatem aut modum. Non lubet enim mihi deplorare vitam, quod multi et ii docti sæpe fecerunt : neque me vixisse pœnitet, quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem : et ex vita ita discedo, tanquam ex hospitio, non tanquam ex domo. Commorandi enim natura deversorium nobis, non habitandi dedit. O præclarum diem, quum ad illud divinum animorum concilium cœtumque proficiscar, quumque ex hac turba et colluvione discedam! Proficiscar enim non ad eos solum viros, de quibus ante dixi; verum etiam ad Catonem meum, quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior! Cujus a me corpus crematum est, quod contra decuit ab illo meum; animus vero non me deserens, sed respectans, in ea profecto loca discessit, quo mihi ipsi cernebat esse veniendum. Quem ego meum casum fortiter ferre visus sum : non quo æquo animo ferrem; sed me ipse consolabar existimans, non longinquum inter nos digressum et discessum fore. His mihi rebus, Scipio, (id enim te cum Lælio admirari solere dixisti) levis est senectus, nec solum non molesta, sed etiam jucunda. Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, lubenter erro; nec mihi hunc

Digitized by Google

me trompe en croyant que les âmes sont immortelles, je me trompe avec plaisir; et tant que je vivrai, je ne veux pas qu'on m'arrache une erreur qui m'est si précieuse. Après ma mort, si je ne dois plus rien sentir, comme le prétendent quelques philosophes de bas étage, je n'ai pas à craindre que l'esprit de ces philosophes, anéantis comme moi, se raille de mon erreur. Quand même nous ne serions pas immortels, ce serait toujours un bienfait pour l'homme que de s'éteindre en son temps. Tout est compté dans la nature, tout prend fin, les jours de l'homme comme tout le reste. La vieillesse est le dernier acte de la vie. Un drame qui est trop prolongé fatigue; quittons la scène, fuyons la satiété et l'ennui. Voilà ce que j'avais à vous dire de la vieillesse. Fassent les Dieux que vous y parveniez un jour, et que votre expérience puisse justifier ce que je viens de vous en apprendre!

errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo : sin mortuus, ut quidam minuti philosophi censent, nihil sentiam, non vereor; ne hunc errorem meum mortui philosophi irrideant. Quod si non sumus immortales futuri, tamen exstingui homini suo tempore optabile est. Nam habet natura, ut aliarum omnium rerum, sic vivendi modum. Senectus autem ætatis est peractio, tanquam fabulæ : cujus defatigationem fugere debemus, præsertim adjuncta satietate. Hæc habui de senectute quæ dicerem; ad quam utinam perveniatis! ut ea, quæ ex me audistis, re experti probare possitis.

NOTES

SUR LE TRAITÉ DE LA VIEILLESSE.

LIVRE PREMIER.

I. *O Tite, si quid ego.* Le dialogue de la Vieillesse est souvent désigné par ces premiers mots dans les lettres de Cicéron et dans quelques autres. C'est ainsi qu'on nommait le poëme de Lucrèce : *Æneadum genitrix.*

Ille vir, haud magna cum re. Le poëte Ennius, qui supportait si bien sa pauvreté, qu'il semblait en faire son bonheur. *Gallon-la-Bastide.*

Teque non cognomen solum Athenis. Atticus était resté plus de vingt ans à Athènes, au rapport de Cornélius Népos, qui dit de lui : « Principum philosophorum ita percepta habuit præcepta, ut his ad vitam agendam, non ad ostentationem uteretur. »

Iisdem rebus te, quibus me ipsum.... commoveri. Cicéron veut parler de l'état d'oppression où César avait réduit la république, et surtout des alarmes et des inquiétudes qui suivirent la mort du dictateur. *Gal.-la-B.*

Non Tithono, ut Aristo Chius. Philosophe stoïcien qui avait fait un livre sur la vieillesse, où il faisait parler le vieux Tithon, personnage fabuleux. *Gal.-la-B.*-Cet Ariston était stoïcien; il y eut un péripatéticien du même nom, qui ne laissa, selon le témoignage de Diogène Laërce, d'autre ouvrage qu'une lettre philosophique.

II. *Scipio... sæpe numero admirari.* Le Scipion qui est introduit ici est le second Africain, fils de Paul-Émile, et adopté par l'un des fils du vainqueur d'Annibal.

III. *Quæ C. Salinator, quæ Sp. Albinus.* C. Livius Salinator, consul en 565 avec M. Valérius Messala, et qui mourut grand pontife en 585. — Sp. Postumius Albinus fut consul en 567 avec Q. Marcius Philippus; il faisait partie du collége des augures quand il mourut, en 573.

IV. *Familiaris noster Ennius.* Caton, en revenant d'Afrique et passant par la Sardaigne, avait emmené avec lui à Rome le poëte Ennius; plus tard, lorsqu'il fut nommé préteur en Sardaigne, il prit Ennius dans sa compagnie, et fut initié par lui aux lettres grecques. — *Aurelius Victor, de Vir. ill.* 47.

Salinatori, qui amisso oppido. Annibal prit Tarente en 541, mais M. Livius Salinator défendit la citadelle jusqu'en 544. Voyez Tite-Live, XXV, 9-10.

Et Gallicum viritim contra senatus.... Les Gaulois Sénonais avaient été chassés de ces terres par L. Cornélius en 516, neuf ans avant le consulat de Fabius.

V. *Legem Voconiam voce magna.* Voyez, sur le discours de Caton, Aulu-Gelle, VII, 13.

VI. *L. Paullus, pater tuus.* Paul-Émile triompha de Persée l'an de Rome 585; il mourut en 589, remplissant alors les fonctions de censeur. — Tib. Coruncanius, homme nouveau, fut le premier grand pontife.

Ad App. Claudii senectutem. C'est lui qui fit construire la voie Appienne, qui porte son nom.

Carthagini.... bellum multo ante denuntio. On connaît le *delenda Carthago* du vieux Caton. La ville d'Annibal fut détruite trois ans après la mort de cet ennemi infatigable.

VII. *Nec sepulcra legens vereor.* C'était une opinion parmi le peuple, que la lecture des épitaphes faisait perdre la mémoire. *Gall.-la-B.*

Quo loco thesaurum obruisset. « Il m'est advenu plus d'une fois d'oublier où j'avois caché ma bourse, quoi qu'en dire Cicero. » *Montaigne, Essais,* II, 171.

Tum senex dicitur eam fabulam recitasse. Lucien (*in Macrobiis*) raconte ainsi le même fait : « Sophocle, dans ses dernières années, accusé de démence par son fils Iophon, lut aux juges son Œdipe à Colone, et leur prouva si bien par cette pièce qu'il avait toute sa raison, que, pénétrés pour lui d'une admiration nouvelle, ils déclarèrent qu'il n'y avait de folie que du côté de l'accusateur. » Mais un fait assez ignoré, c'est que la même chose arriva à l'abbé Cotin. Quelques-uns de ses parents voulurent le faire interdire : il invita ses juges à venir l'entendre prêcher; et

Digitized by Google

son éloquence, quelle qu'elle fût, produisit tant d'effet sur eux, qu'ils condamnèrent les accusateurs aux dépens et à une amende. (*Mélanges historiques*, Amsterdam 1728. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

VIII. *Diogenem Stoicum*. Diogène de Séléucie, sur le Tigre, qui fut envoyé à Rome par les Athéniens en 598, avec Carnéade l'Académicien et le Péripatéticien Critolaüs, et qui vécut quatre-vingts ans, au rapport de Lucien.

Serit arbores, quæ alteri seculo prosint.

« Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.
Eh bien, défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui. »
LA FONTAINE.

VIII. *Ut Solonem versibus gloriantem*. Platon cite dans le Timée un vers de Solon, qui faisait probablement partie de ceux dont Cicéron parle en cet endroit.

IX. *Nihil modo P. Crassus*. P. Licinius Crassus, qui fut consul en 583 avec C. Cassius Longinus, vingt et un ans avant la mort de Caton, et qui était très-versé dans le droit civil et le droit pontifical.

Cyrus quidem apud Xenophontem. Dans les *Memorab.* de Xénophon, II, 1, 31.

X. *Tertiam enim jam ætatem hominum*. Τρὶς γὰρ δὴ μίν φασιν ἀνάξασθαι γένε' ἀνδρῶν. *Iliade.*, I, 250. — *Ex ejus lingua melle dulcior*. Τοῦ καὶ ἀπὸ γλώσσης μέλιτος γλυκίων ῥέεν αὐδή. *Iliade*, I, 249.

Depugnavi apud Thermopylas. Voyez sur le combat des Thermopyles contre les armes d'Antiochus, Tite-Live, XXXVI, 16.

Olympiæ per stadium ingressus. Le stade, carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était d'environ cent vingt-cinq pas géométriques de longueur. *Gall.-la-B.*

XI. *Quos ait Cæcilius comicos stultos senes*. Cicéron cite ailleurs (*de Amicit.*, 26) les vers de Cécilius, qui se trouvaient dans l'Epiclerus : « Hodie me ante omnes comicos stultos senes versaris, atque unxeris lautissime. »

Tantas clientelas Appius regebat. Les clients à Rome étaient des plébéiens pauvres, qui choisissaient pour patrons les membres des familles patriciennes. Ceux-ci les protégeaient, défendaient leurs intérêts, et les dirigeaient dans leurs affaires. *Gall.-la-B.*

XII. *Quum quidem ei sermoni interfuisset Plato Atheniensis*. L. Furius Camillus et Appius Claudius furent consuls l'an de Rome 404, et l'on ne peut douter que Platon ne soit venu à Tarente bien des années avant ce consulat. On trouve dans cet ouvrage quelques autres fautes de chronologie. Platon mourut vers l'époque même où Cicéron place son séjour en Italie; il y avait longtemps qu'il ne voyageait plus. (Note empruntée à M. Le Clerc.)

XII. *Fortissimi viri T. Flaminini fratrem*. T. Quintus Flamininus, qui vainquit Philippe de Macédoine.

XIII. *Sacris Ideis magnæ Matris*. Cybèle était d'abord adorée en Phrygie, où sont les monts Ida, Bérécynthe et Dindyme, d'où ont été tirées ces épithètes ordinaires de la mère des Dieux. C'est en 549 que P. Cornélius Nasica fit transporter en grande pompe l'image de cette déesse dans le temple de la Victoire. Voyez *Tite Live*, XXIX, 14.

XIV. *Quæ quidem in Sabinis etiam persequi soleo*. Horace a dit avec assez de raison, s'il faut en croire cette joyeuse description :

Narratur et prisci Catonis
Sæpe mero caluisse virtus.

J.-B. Rousseau imite ainsi les vers d'Horace :

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Était souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée.
Odes, II, 2

Ut Turpione Ambivio magis delectatur. Ambivius Turpion, acteur fort célèbre, que Cicéron mettait sur le même rang que Roscius, et dont Symmaque, plusieurs siècles après, parlait encore avec des éloges qui témoignent de la durée de sa gloire. Voyez *Symmaque*, *Epist.* X, 2.

C. Gallum familiarem patris tui. C. Sulpicius Gallus, dont Cicéron parle souvent, et dont il fait surtout l'éloge dans le premier livre de la *République*.

P. Scipionis, qui his paucis diebus. P. Scipion Nasica, surnommé Corculon, qui fut consul avec C. Figulus en 591, et mourut grand pontife en 603.

XVII. *Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo*. Voyez sur Critobule les *Memor. Xenophont.*, 2. II, 6, et le *Banquet* du même philosophe. — Tout ce récit est traduit de l'Economique de Xénophon, IV, 20.

In quem illud elogium. On voyait cette inscription sur le tombeau de Calatinus, à la porte de Capène. Il en est encore question dans les Tusculanes, I, 7, et dans les Académiques.

XVIII. *Non illius quidem justæ, sed quæ probari posse videatur*. Aristote, *Rhét.*, II, 13, donne à cette observation un tour plus philosophique : « L'expérience d'une longue vie, la fourberie de la plupart des hommes, leurs propres erreurs, leurs disgrâces plus nombreuses que leurs succès, empêchent les vieillards de prononcer sur rien affirmativement.... Ils sont moroses, car le propre d'un tel caractère est de tout voir sous un jour défavorable; soupçonneux, parce qu'ils sont incrédules; incrédules, parce qu'ils ont de l'expérience.... S'ils sont compatissants, ce n'est pas qu'ils soient humains comme les jeunes gens, mais c'est qu'ils sont faibles, et se voient exposés à tout souffrir. Ce caractère porté à la pitié, les rend chagrins, ennemis du rire et de la gaieté...» (Note empruntée à M. Le Clerc.)

XIX. *In exspectatis ad amplissimam dignitatem fratribus tuis*. Les deux fils de Paul-Émile, qui moururent, l'un peu de jours avant le triomphe de son père, l'autre immédiatement après.

XX. *Solonis quidem sapientis elogium*. Voici les vers de Solon où ce désir était exprimé :

Μηδ' ἐμοὶ ἄκλαυστος θάνατος μόλοι, ἀλλὰ φίλοισι,
Καλλείποιμι θανὼν ἄλγεα καὶ στοναχάς.

Non duo Scipiones. Cnéus et Publius, l'un père de Scipion Nasica, et l'autre du premier Africain. Ils périrent en Espagne, dans la seconde guerre Punique. *Gall.-la-B.*

Cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis. Annibal, qui lui rendit les derniers honneurs, et envoya à son fils ses cendres, renfermées dans une urne d'argent, couverte d'une couronne d'or. *Gall.-la-B.*

XXII. *Apud Xenophontem autem moriens Cyrus*. *Cyropédie*, VIII, 17 *sqq.* Cicéron traduit le passage de Xénophon assez librement. On peut comparer les Tusculanes, I, 12, et le dialogue de l'Amitié, c. 4.

XXIII. *Quod multi et ii docti sæpe fecerunt*. Cicéron nous dit dans les Tusculanes qu'Hégésias le Cyrénaïque avait écrit un livre où il énumérait tous les inconvénients de la vie humaine. On connaît ce vers d'Euripide :

Ὁ βίος ἀληθῶς οὐ βίος, ἀλλὰ συμφορά.

Voyez encore Pline, *Hist. N*, præf. VII, et Sénèque, Ep. 99.

Digitized by Google

TRAITÉ
DE L'AMITIÉ.

PRÉFACE.

Ce dialogue fut composé quelque temps après celui de la *Vieillesse*, et probablement encore dans l'année 709. Cicéron le dédia à son ami Atticus, comme il lui avait dédié le précédent. Ici le principal interlocuteur est Lélius, l'ami de Scipion, qui devait en grande partie sa célébrité à cette amitié, et à qui il convenait si bien de parler du sentiment qui l'avait illustré. Cicéron disait à Atticus, au commencement de cet écrit : « Dans mon traité de la Vieillesse, j'avais donné la parole au vieux Caton, convaincu que personne ne pouvait la prendre sur ce sujet avec plus d'autorité..... De même, ayant entendu nos pères dire merveilles de l'amitié de C. Lélius et de Scipion, j'ai pensé qu'il fallait mettre dans la bouche même de Lélius ce que Scévola avait entendu de lui, et nous avait rapporté sur l'amitié... Alors Atticus, c'était un vieillard qui entretenait un vieillard de la vieillesse; aujourd'hui, c'est le meilleur des amis qui parle à son ami de l'amitié. Alors j'avais pour interprète Caton, le plus sage des hommes de son siècle; aujourd'hui, c'est Lélius le sage, comme on le nomme, c'est Lélius illustré par l'amitié, que vous allez entendre. »

Les auditeurs de Lélius, dans la scène imaginée par Cicéron, sont ses deux gendres, C. Fannius et R. Mucius Scévola, qui étaient venus consoler leur beau-père de la mort de Scipion. Des regrets donnés à l'illustre mort, on en vient bientôt à son éloge; et cet éloge dans la bouche de Lélius conduit naturellement à celui de l'amitié. Fannius et Mucius pressent l'ami de Scipion de leur dire comment il entend l'amitié, lui qui l'a si bien pratiquée. Lélius, après s'être défendu, se rend à leur désir, et leur explique quelle idée on doit se former de l'amitié, quels en sont les devoirs, combien elle répand de charme dans la vie, élève l'âme et favorise le développement de la vertu.

On ne trouvera pas dans cet ouvrage la régularité qui distingue le traité de la Vieillesse; peut-être le sujet ne la comportait-il pas. Plusieurs questions importantes y sont débattues, et l'on ne sera pas étonné de voir Cicéron adopter toujours la solution la plus noble, regarder l'amitié comme un lien sublime, et ne souffrir qu'aucun intérêt, aucun sophisme la dégrade.

Toutes les pensées de Cicéron sur l'amitié reviennent à ces deux maximes fondamentales : Que l'homme ne recherche pas un ami par égoïsme, mais pour satisfaire un des besoins les plus élevés de son âme, et qui n'a rien à démêler avec nos intérêts vulgaires; et en second lieu, qu'il n'y a point de véritable amitié sans vertu, la vertu et l'amitié se fortifiant l'une l'autre, l'homme de bien méritant seul d'être aimé, étant seul digne d'affection et seul capable d'aimer.

Voici comment il exprime la première pensée : « L'amitié a une cause plus profonde, plus noble, plus intime à la nature humaine. C'est de l'amour que vient le nom de l'amitié, et l'amour est l'artisan par excellence de toute union des cœurs. On peut servir ses intérêts en se rapprochant quand les circonstances le demandent, et en portant le masque de l'amitié. Mais dans l'amitié elle-même rien de faux, aucun masque; tout ce qui est en elle est sincère et part du cœur. C'est pourquoi elle me paraît avoir son principe plutôt dans la nature que dans notre faiblesse, plutôt dans une impulsion de notre âme douée d'une sorte de sens pour aimer, que dans un calcul sur les avantages qu'elle peut rapporter. ..... Quand nous exerçons la bienfaisance, ce n'est pas pour en recevoir le prix, car un bienfaiteur n'est point un usurier; mais parce que la nature nous pousse d'elle-même à faire du bien. Par de semblables raisons, nous voulons pratiquer l'amitié, non point en vue de nos intérêts, mais parce que tout le bénéfice de l'amitié est dans l'amitié elle-même. »

La seconde maxime dont nous avons parlé est exprimée avec plus de force encore : « Commençons par être homme de bien, et cherchons ensuite qui nous ressemble. Ce n'est qu'entre des gens vertueux que peut s'établir la constance en amitié..... Unis par une tendresse mutuelle, ils commanderont aux passions, dont les autres hommes sont les esclaves; jaloux d'observer religieusement la justice, ils seront toujours prêts à tout entreprendre l'un pour l'autre, et ne se demanderont rien qui ne soit honnête et bienséant; enfin ils se témoigneront non-seulement de l'affection et du dévouement, mais encore du respect. Oter le respect de l'amitié, c'est lui enlever son plus bel ornement..... La nature nous a donné l'amitié pour seconder la vertu, et non pour être complice du vice; elle nous l'a donnée pour que notre vertu, qui ne peut, dans l'isolement, s'élever aux grandes choses, y parvînt avec l'appui et le concours d'une noble compagne. . . . . C'est dans une telle société que l'on trouve ces trésors dont les hommes font tant d'estime, l'honnêteté, la gloire, la tranquillité et la joie de l'âme, tous ces biens dont la possession fait le bonheur de la vie, et hors desquels il n'y a plus que misère. Si nous voulons parvenir à cette félicité suprême, il faut

Digitized by Google

pratiquer la vertu, sans laquelle l'amitié est impossible, et tous les vrais biens hors de notre atteinte. »

On pourrait faire plus d'un rapprochement entre Cicéron et Montaigne; leurs caractères, leurs talents, leurs idées se ressemblent. Plus d'une fois, en traduisant le premier, nous avons regretté de ne pas avoir la plume du second. Nous ne voulons pas comparer ici les deux écrivains, mais à propos du dialogue de l'Amitié, il était impossible de ne pas relire le beau chapitre de Montaigne. Nous croyons que tout le monde nous imitera, et pensera comme nous que s'il y a plus d'élévation dans le discours de Lélius, l'ami de la Boëtie a dans son langage quelque chose de plus vif, de plus touchant, et que l'inspiration de l'amitié s'y fait mieux sentir. Nous voudrions citer le chapitre tout entier, mais il suffit de quelques lignes pour en faire comprendre le charme inexprimable.

« Le feu de l'amour, ie le confesse, est plus actif, plus cuisant et plus aspre;..... en l'amitié, c'est une chaleur generale et universelle, temperee, au demourant, et egale; une chaleur constante et rassise, toute douloeur et polissure, qui n'a rien d'aspre et de poignant..... L'amitié est iouye à mesure qu'elle est desiree; ne s'esleve, se nourrit, ny ne prend accroissance qu'en la iouïssance, comme estant spirituelle, et l'ame s'affinant par l'usage. Soubs cette parfaicte amitié, ces affections volages ont autrefois trouvé place chez moy, afin que ie ne parle de luy, qui n'en confesse que trop par ses vers : ainsi ces deux passions sont entrées chez moy en cognoissance l'une de l'autre, mais en comparaison, iamais; la premiere maintenant sa route d'un vol haultain et superbe, et regardant dedaigneusement cette-cy passer ses poinctes bien loing audessoubs d'elle.

« Au demourant, ce que nous appellons ordinairement amis et amitiez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez, nouees par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié de quoy je parle, elles se meslent et confondent l'une en l'autre d'un meslange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a ioinctes. Si on me presse de dire pourquoy je l'aymoy, je sens que cela ne se peult exprimer qu'en respondant, « Parce que c'estoit luy; parce que c'estoit moy. » Il y a, au delà de tout mon discours et de ce que i'en puis dire particulierement, ie ne sçay quelle force inexplicable et fatale, mediatrice de cette union. Nous nous cherchions avant que de nous estre veus, et par des rapports que nous oyions l'un de l'autre, qui faisoient en nostre affection plus d'effort que ne porte la raison des rapports, ie croys par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms : et à nostre premiere rencontre, qui feut par hasard en une grande feste et compaignie de ville, nous nous trouvasmes si prins, si cogneus, si obligez entre nous, que rien dez lors ne nous feut si proche que l'un à l'autre. »

Il est vrai que Cicéron a dit le premier : « C'est ôter au monde le soleil, que d'ôter de la vie l'amitié, le plus doux, le plus beau présent que nous ayons reçu des Dieux immortels. »

LÉLIUS,

ou

DIALOGUE SUR L'AMITIÉ.

A T. POMPONIUS ATTICUS.

I. Q. Mucius l'augure se plaisait à raconter avec beaucoup d'agrément mille choses de son beau-père C. Lélius, qu'à tout propos il n'hésitait point à appeler le sage. Pour moi, dès que j'eus pris la robe virile, mon père me confia si complétement à Scévola, que je ne devais quitter les côtés de ce vieillard qu'autant que la nécessité et la convenance m'y contraindraient. Je recueillais avec soin tous ses sages discours, toutes ses précieuses maximes, et je demandais sans cesse des lumières à son expérience. Lorsqu'il mourut, je m'attachai à Scévola le pontife, que je déclare sans crainte l'esprit le plus éminent et l'âme la plus droite de Rome entière. Mais j'en parlerai plus tard : revenons à l'augure. Je me souviens, entre autres choses, qu'un jour assis, selon sa coutume, dans son hémicycle, au milieu de quelques amis dont je faisais partie, il tomba sur un sujet dont tout le monde s'entretenait alors. Sans doute, Atticus, vous surtout qui avez eu avec P. Sulpicius de fréquentes relations, vous vous souvenez de la haine mortelle que vous à Pompée, consul à cette époque, ce tribun du peuple qui d'abord lui avait été uni par les liens de la plus vive amitié, et vous savez quelle surprise et quel mécontentement éclatèrent de toutes parts. Scévola étant venu à parler de cette rupture, nous

LÆLIUS,

SIVE DE AMICITIA DIALOGUS.

I. Q. Mucius augur multa narrare de C. Lælio socero suo memoriter et jucunde solebat, nec dubitare illum in omni sermone appellare sapientem. Ego autem a patre ita eram deductus ad Scævolam, sumpta virili toga, ut, quoad possem et liceret, a senis latere nunquam discederem. Itaque multa ab eo prudenter disputata, multa [etiam] breviter et commode dicta memoriæ mandabam, fieriqne studebam ejus prudentia doctior. Quo mortuo, me ad pontificem Scævolam contuli, quem unum nostræ civitatis et ingenio et justitia præstantissimum audeo dicere. Sed de hoc alias : nunc redeo ad augurem. Quum sæpe multa, tum memini domi in hemicyclio sedentem, ut solebat, quum et ego essem una et pauci admodum familiares, in eum sermonem illum incidere, qui tum fere [omnibus] erat in ore. Meministi enim profecto, Attice, et eo magis, quod P. Sulpicio utebare multum, quum is tribunus plebis capitali odio a Q. Pompeio, qui tum erat consul, dissideret, quocum conjunctissime et amantissime vixerat, quanta esset hominum vel admiratio vel querela. Itaque tum Scævola, quum in eam ipsam mentionem incidisset, exposuit

Digitized by Google

rapporta la conversation que Lélius avait tenue sur l'amitié avec lui et son autre gendre C. Fannius, fils de Marcus, quelques jours après la mort de Scipion. J'ai retenu fidèlement tout ce qui s'est dit dans cet entretien, et je l'ai exposé à ma manière dans le traité que voici. J'y fais parler Lélius et ses gendres, pour ne pas répéter à chaque instant *je dis* et *dit-il*, et pour que le lecteur croie se trouver en leur présence et les entendre converser. Vous m'avez souvent pressé d'écrire quelque chose sur l'amitié. Le sujet m'a paru très-digne de l'attention du public, et l'entreprise convient à un ami d'Atticus. Je me suis rendu d'autant plus volontiers à vos instances que je faisais, en y cédant, un ouvrage utile. Dans mon Caton l'Ancien, que j'ai écrit pour vous sur la Vieillesse, j'avais donné la parole au vieux Caton, convaincu que personne ne pouvait la prendre sur ce sujet avec plus d'autorité que celui qui jouit parmi nous de la plus longue vieillesse, et dans cet âge même fut l'honneur de la république; de même ayant entendu nos pères dire merveilles de l'amitié de C. Lélius et de P. Scipion, j'ai pensé qu'il fallait mettre dans la bouche même de Lélius tout ce que Scévola avait entendu de lui et nous avait rapporté sur l'amitié. Ce que l'on met ainsi sous le patronage de ces illustres morts acquiert, je ne sais comment, une autorité toute nouvelle. C'est à tel point, que parfois, en relisant mes propres ouvrages, j'oublie que c'est moi qui parle, et crois entendre Caton. Alors, Atticus, c'était un vieillard qui entretenait un vieillard de la vieillesse; aujourd'hui, c'est le meilleur des amis qui parle à son ami de l'amitié. Alors j'avais pour interprète Caton, le plus sage des hommes de son siècle; aujourd'hui, c'est Lélius le sage, comme on le nomme, c'est Lélius illustré par l'amitié, que vous allez entendre. Écoutez-le donc, et pour un moment ne songez plus à moi. C. Fannius et Q. Mucius viennent trouver leur beau-père, après la mort de l'Africain; ce sont eux qui commencent l'entretien. Lélius leur répond; tout ce qu'il dit roule sur l'amitié. En le lisant, Atticus, vous vous reconnaîtrez vous-même.

II. Fannius. Vous dites vrai, Lélius; il n'y eut jamais d'homme meilleur ni plus célèbre que l'Africain. Mais vous devez songer maintenant que tous les yeux sont tournés vers vous; c'est vous que l'on nomme et que l'on estime le sage par excellence. Naguère, c'est à M. Caton que ce renom était donné. Nous savons que L. Attilius était appelé le sage par nos pères. Mais l'un et l'autre le mérita pour une raison différente. Ce titre honorait dans Attilius le profond jurisconsulte; dans Caton, l'homme versé dans toutes les expériences, qui vingt fois au sénat et au forum avait donné de sa prévoyance, de sa persévérance, de son incisif bon sens, des preuves que l'on citait partout; et déjà dans sa vieillesse on ne le nommait plus que le sage Caton. Pour vous, on vous renomme sage, non-seulement par instinct et en pratique, mais encore par l'étude et la doctrine; sage, comme l'entendent non point le vulgaire, mais les gens instruits; comme dans toute la Grèce on ne trouve personne; car pour ceux qui veulent y regarder de près, les sept sages ne méritent pas ce titre. A Athènes cependant un homme seul entre tous en fut digne, et c'est l'oracle d'Apollon même qui le lui décerna. On

nobis sermonem Lælii de amicitia habitum ab illo secum et cum altero genero, C. Fannio, M. F., paucis diebus post mortem Africani. Ejus disputationis sententias memoriæ mandavi, quas hoc libro exposui arbitratu meo : quasi enim ipsos induxi loquentes, ne *inquam* et *inquit* sæpius interponeretur, atque ut tanquam a præsentibus coram haberi sermo videretur. Quum enim sæpe mecum ageres, ut de amicitia scriberem aliquid, digna mihi res quum omnium cognitione tum nostra familiaritate visa est. Itaque feci non invitus, ut prodessem multis rogatu tuo. Sed ut in Catone Majore, qui est scriptus ad te de senectute, Catonem induxi senem disputantem, quia nulla videbatur aptior persona, quæ de illa ætate loqueretur, quam ejus, qui et diutissime senex fuisset, et in ipsa senectute præter ceteros floruisset : sic, quum accepissemus a patribus maxime memorabilem C. Lælii et P. Scipionis familiaritatem fuisse, idonea mihi Lælii persona visa est, quæ de amicitia ea ipsa dissereret, quæ disputata ab eo meminisset Scævola. Genus autem hoc sermonum positum in hominum veterum auctoritate et eorum illustrium plus, nescio quo pacto, videtur habere gravitatis. Itaque ipse mea legens sic afficior interdum, ut Catonem, non me, loqui existimem. Sed, ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus de amicitia scripsi. Tum est Cato locutus, quo erat nemo ferè senior temporibus illis, nemo prudentior : nunc Lælius et sapiens (sic enim est habitus) et amicitiæ gloria excellens de amicitia loquitur. Tu velim animum a me parumper avertas, Lælium loqui ipsum putes. C. Fannius et Q. Mucius ad socerum veniunt post mortem Africani : ab his sermo oritur, respondet Lælius, cujus tota disputatio est de amicitia, quam legens tu te ipsum cognosces.

II. Fannius. Sunt ista, Læli; nec melior vir fuit Africano quisquam nec clarior. Sed existimare debes, omnium oculos nunc in te esse conjectos; unum te sapientem et appellant et existimant. Tribuebatur hoc modo M. Catoni : scimus, L. Attilium apud patres nostros appellatum esse sapientem; sed uterque alio quodam modo : Attilius, quia prudens esse in jure civili putabatur; Cato, quia multarum rerum usum haberet; (multa ejus et in senatu et in foro vel provisa prudenter vel acta constanter vel responsa acute ferebantur) propterea quasi cognomen jam habebat in senectute sapientis. Te autem alio quodam modo, non solum natura et moribus, verum etiam studio et doctrina esse sapientem, nec sicut vulgus, sed ut eruditi solent appellare sapientem, qualem in tota Græcia neminem. Nam qui septem appellantur, eos, qui ista subtilius quærunt, in numero sapientium non habent. Athenis unum accepimus, et eum quidem etiam Apollinis oraculo sapientissimum judicatum. Hanc esse in te sapientiam existimant,

Digitized by Google

vous attribue cette sagesse qui détache l'homme de tous les biens étrangers, et le met par la vertu au-dessus des vicissitudes humaines. C'est pourquoi on me demande, et à Scévola comme à moi, je présume, comment vous supportez la mort de l'Africain, parce que l'on sait surtout qu'aux dernières nones vous manquiez à notre conseil ordinaire, qui se tint dans les jardins de l'augure D. Brutus, vous qui aviez l'habitude d'observer ce jour et de remplir ce devoir avec un soin religieux. — Scévola. Comme vient de le dire Fannius, beaucoup de personnes m'adressent cette question : mais je réponds qu'à ce que j'ai pu voir, vous supportez avec modération la douleur que vous a causée la mort d'un grand homme et d'un excellent ami; que sans doute vous n'avez pu y être insensible, et que vous n'avez pas cette dureté de cœur; mais que si, aux dernières nones, vous n'étiez pas dans le collége des augures, c'est à votre santé, non à votre chagrin, qu'il faut attribuer cette absence. — Lélius. C'était bien répondu, et vous disiez vrai. Ce n'est pas à ma douleur qu'il appartenait de me détourner d'un devoir que j'ai toujours rempli quand ma santé me le permettait : et je ne pense pas qu'il y ait un malheur assez grand pour autoriser un homme grave à cesser un moment de remplir son devoir. Pour vous, Fannius, qui me rapportez des éloges que je ne mérite ni ne demande, vous écoutez votre amitié pour moi; mais, à ce qu'il me semble, vous jugez mal Caton. Ou jamais il n'y eut de sages, et j'inclinerais à cette opinion, ou s'il en a existé quelqu'un, ce fut Caton. Je n'en cite qu'un trait : comment supporta-t-il la mort de son fils? On m'avait parlé du courage de P. Émile; j'avais vu celui de Gallus; mais tous deux n'avaient perdu que des enfants : Caton perdait un homme, et un homme éprouvé déjà. Prenez donc garde de ne mettre au-dessus de Caton pas même celui qu'Apollon déclara le plus sage des hommes. Celui-ci parla sagesse, Caton la mit en œuvre. En ce qui me concerne, mes amis, voici la vérité.

III. Si je vous disais que je ne déplore point la perte de Scipion, serait-ce de la vertu? C'est aux philosophes à prononcer; mais certainement je vous tromperais. Je gémis d'être privé d'un ami tel qu'on n'en verra jamais, à ce que je pense, et que jamais, je puis l'assurer, on n'en vit avant lui. Mais je sais soulager ma douleur, je trouve en moi des consolations, et surtout celle de ne point partager l'erreur commune qui rend si cruelle la perte des amis. Je ne sache point qu'il soit arrivé de mal à Scipion; si sa mort est un mal, c'est pour moi; se désespérer de ses propres maux n'est point le fait d'un ami, mais d'un égoïste. Mais le sort de Scipion ne fut-il pas assez beau? A moins qu'il n'eût souhaité l'immortalité, à laquelle il ne songeait nullement, que n'a-t-il pas obtenu de tout ce qu'un homme peut ambitionner? Lui dont l'enfance donna à ses concitoyens les espérances les plus grandes, mais encore bien au-dessous de ce que tint sa jeunesse; par des traits d'une incroyable vertu; lui qui ne demanda jamais le consulat et fut deux fois consul, la première fois avant l'âge, la seconde assez tôt pour lui, mais trop tard pour la république; qui par la ruine de deux villes, ennemies mortelles de l'empire romain, étouffa non-seulement les guerres présentes, mais encore celles à venir! Que dire de l'agrément infini de son commerce, de sa pieuse tendresse pour sa mère, de sa générosité envers ses sœurs, de sa bonté

ut omnia tua in te posita ducas, humanosque casus virtute inferiores putes. Itaque ex me quærunt, credo item ex hoc [Scævola], quonam pacto mortem Africani feras : eoque magis, quod his proximis Nonis, quum in hortos D. Bruti auguris commentandi causa, ut assolet, venissemus, tu non affuisti, qui diligentissime semper illum diem et illud munus solitus esses obire. Scævola. Quærunt quidem, C. Læli, multi, ut est a Fannio dictum : sed ego id respondeo, quod animadverti, te dolorem, quem acceperis quum summi viri tum amicissimi morte, ferre moderate : nec potuisse non commoveri nec fuisse id humanitatis tuæ; quod autem his Nonis in nostro collegio non affuisses, valetudinem causam, non mæstitiam fuisse. Lælius. Recte tu quidem, Scævola, et vere : nec enim ab isto officio, quod semper usurpavi, quum valerem, abduci incommodo meo debui : nec ullo casu arbitror hoc constanti homini posse contingere, ut ulla intermissio fiat officii. Tu autem, Fanni, qui mihi tantum tribui dicis, quantum ego nec agnosco nec postulo, facis amice : sed, ut mihi videris, non recte judicas de Catone. Aut enim nemo, quod quidem magis credo, aut, si quisquam, ille sapiens fuit. Quomodo, ut alia omittam, mortem filii tulit! Memineram Paullum, videram Gallum : sed hi in pueris; Cato in perfecto et spectato viro. Quamobrem cave Catoni antepones, ne istum quidem ipsum, quem Apollo, ut ais, sapientissimum judicavit : hujus enim facta, illius dicta laudantur. De me autem, ut jam cum utroque loquar, sic habetote.

III. Ego, si Scipionis desiderio me moveri negem, quam id recte faciam, viderint sapientes; sed certe mentiar. Moveor enim tali amico orbatus, qualis, ut arbitror, nemo unquam erit; ut confirmare possum, nemo certe fuit. Sed non egeo medicina; me ipse consolor et maxime illo solatio quod eo errore careo, quo amicorum decessu plerique angi solent. Nihil enim mali accidisse Scipioni puto; mihi accidit, si quid accidit : suis autem incommodis graviter angi non amicum, sed se ipsum amantis est. Cum illo vero quis neget actum esse præclare? nisi enim, quod ille minime putabat, immortalitatem optare vellet, quid non est adeptus, quod homini fas esset optare? qui summam spem civium, quam de eo jam puero habuerant, continuo adolescens incredibili virtute superavit; qui consulatum petiit nunquam, factus est consul bis; primum ante tempus; iterum sibi suo tempore, reipublicæ pæne sero; qui duabus urbibus eversis inimicissimis huic imperio non modo præsentia, verum etiam futura bella delevit. Quid dicam de moribus facillimis, de pietate in matrem, libera-

Digitized by Google

pour les siens, de sa justice pour tous? Tout cela vous est connu. Le deuil de ses funérailles a montré aussi combien il était cher à ses concitoyens. A quoi donc auraient pu lui servir quelques années de plus d'existence? Quoique la vieillesse ne soit pas un fardeau, comme Caton, je m'en souviens, nous le disait à Scipion et à moi un an avant sa mort, elle enlève cette je ne sais quelle fleur que Scipion avait encore. Sa vie fut tellement pleine d'heur et de gloire que rien ne s'y pouvait ajouter : la promptitude de sa mort lui en ôta le sentiment. On ne sait que dire de ce genre de mort; vous n'ignorez pas ce que le public en soupçonne; mais ce que l'on peut affirmer, c'est que de tant de jours si fameux et si beaux qui signalèrent sa vie, le plus illustre fut celui où les sénateurs, les alliés de Rome et les Latins lui firent cortége du sénat jusque chez lui, dans la soirée qui précéda sa mort; de sorte que, parvenu à ce faîte de la gloire, il semble plutôt s'être élevé dans les cieux qu'être descendu dans les demeures souterraines.

IV. Je ne puis en effet partager l'opinion de ces philosophes qui tout récemment se sont mis à soutenir que l'âme périt avec le corps, et qu'à la mort tout s'anéantit. J'aime mieux en croire le témoignage des anciens et celui de nos aïeux, qui consacrèrent la religion des morts; et qui certainement ne l'auraient pas fait, s'ils avaient pensé que ces honneurs funèbres ne s'adressaient à personne. J'aime mieux en croire les sages de l'Italie, à qui la Grande-Grèce, éteinte aujourd'hui, mais florissante alors, dut ses institutions et ses lumières; ou bien encore celui que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des hommes, et qui ne soutint pas ici, comme il le faisait ordinairement, tantôt une opinion, tantôt une autre, mais affirma toujours, sans varier, que les âmes des hommes sont d'origine divine, et qu'à la sortie du corps elles retournent au ciel, où les meilleures et les plus justes se trouvent subitement transportées. Scipion pensait de même : peu de temps avant sa mort, et comme s'il en avait le pressentiment, en présence de Philus, de Manilius et de plusieurs autres, et de vous enfin, Scévola, qui m'aviez accompagné, il discourut sur la république; la fin de cet entretien fut consacrée à l'immortalité de l'âme, et Scipion nous rapporta ce qu'il disait avoir entendu en songe du premier Africain. S'il est vrai que plus l'âme est excellente, plus, à l'heure de la mort, elle éprouve de facilité à prendre son vol en rompant les liens et la gêne du corps, qui jamais se sera élevé au séjour des Dieux plus rapidement que Scipion? Je craindrais donc que déplorer cette perte ne fût de l'envie plutôt que de l'amitié. S'il est vrai, au contraire, que l'âme périsse avec le corps, et que désormais tout sentiment soit éteint, la mort n'est plus un bien, mais encore n'est-elle pas *un mal*. Celui qui ne sent plus est comme celui qui n'a jamais vu le jour; mais c'est un bonheur *pour* nous que Scipion l'ait vu, et Rome s'en applaudira tant qu'elle durera. Tout est donc, comme je le disais, parfaitement bien pour Scipion; c'est moi qui suis traité avec rigueur. Venu le premier en ce monde, je devais en sortir le premier. Et cependant le souvenir de notre amitié est pour moi une jouissance telle, que je crois avoir eu le plus beau destin, puisque j'ai vécu avec Sci-

litate in sorores, bonitate in suos, justitia in omnes? Nota sunt vobis. Quam autem civitati carus fuerit, mœrore funeris indicatum est. Quid igitur hunc paucorum annorum accessio juvare potuisset? Senectus enim, quamvis non sit gravis, ut memini Catonem anno ante, quam mortuus est, mecum et cum Scipione disserere, tamen aufert eam viriditatem, in qua etiamnum erat Scipio. Quamobrem vita quidem talis fuit vel fortuna vel gloria, ut nihil posset accedere : moriendi autem sensum celeritas abstulit; quo de genere mortis difficile dictu est; quid homines suspicentur, videtis. Hoc tamen vere licet dicere, P. Scipioni ex multis diebus, quos in vita celeberrimos lætissimosque viderit, illum diem clarissimum fuisse, quum, senatu dimisso, domum reductus ad vesperum est a patribus conscriptis, populo romano, sociis et Latinis, pridie quam excessit e vita : ut ex tam alto dignitatis gradu ad superos videatur deos potius, quam ad inferos pervenisse.

IV. Neque enim assentior iis, qui hæc nuper disserere cœperunt cum corporibus simul animos interire, atque omnia morte deleri. Plus apud me antiquorum auctoritas valet, vel nostrorum majorum, qui mortuis tam religiosa jura tribuerunt; quod non fecissent profecto, si nihil ad eos pertinere arbitrarentur : vel eorum, qui in hac terra fuerunt, magnamque Græciam, quæ nunc quidem deleta est, tunc florebat, institutis et præceptis suis erudierunt : vel ejus, qui Apollinis oraculo sapientissimus est judicatus, qui non tum hoc tum illud, ut in plerisque, sed idem dicebat semper, animos hominum esse divinos iisque, quum e corpore excessissent, reditum in cœlum patere optimoque et justissimo cuique expeditissimum. Quod item Scipioni videbatur, qui quidem, quasi præsagiret, perpaucis ante *mortem* diebus, quum et Philus et Manilius adessent et alii plures, tuque etiam, Scævola, mecum venisses, triduum disseruit de republica : cujus disputationis fuit extremum fere de immortalitate animorum, quæ se in quiete per visum ex Africano audisse dicebat. Id si ita est, ut optimi cujusque animus in morte facillime evolet tanquam e custodia vinclisque corporis; cui censemus cursum ad deos faciliorem fuisse, quam Scipioni? Quocirca, mœrere hoc ejus eventu, vereor, ne invidi magis quam amici sit. Sin autem illa veriora, ut idem interitus sit animorum et corporum, nec ullus sensus maneat : ut nihil boni est in morte, *sic* certe nihil mali. Sensu enim amisso fit idem, quasi natus non esset omnino; quem tamen esse natum et nos gaudemus et hæc civitas, dum erit, lætabitur. Quamobrem cum illo quidem, ut supra dixi, actum optime est : mecum incommodius, quem fuerat æquius, ut prius introieram, sic prius exire de vita. Sed tamen recordatione nostræ amicitiæ sic fruor, ut beate vixisse videar, quia cum Scipione vixerim, quocum mihi conjuncta cura de re publica et de privata fuit, quocum et domus et militia communis; et id, in quo est omnis vis amicitiæ, volun-

Digitized by Google

pion, avec qui tout me fut commun dans la vie publique comme dans la vie privée, aux camps comme à Rome. Et ce qui est l'âme même de l'amitié, désirs, goûts, idées, tout était entre nous dans le plus parfait accord. Aussi n'est-ce pas dans cette réputation de sagesse dont parlait tout à l'heure Fannius que je me complais, et d'ailleurs la mérité-je? mais dans le ferme espoir que le souvenir de notre amitié ne périra jamais. Cette espérance m'est d'autant plus chère, que c'est à peine si dans tous les siècles on compte trois ou quatre couples d'amis, et j'aime à croire que la postérité leur associera Scipion et Lélius. — Fannius. Il ne peut en être autrement, Lélius; mais puisque vous avez parlé d'amitié et que nous avons du loisir, vous me feriez un plaisir extrême, ainsi qu'à Scévola, j'imagine, si traitant de l'amitié, comme vous faites ordinairement de tous les sujets qui vous sont soumis, vous vouliez nous dire ce que vous en pensez, comment vous l'entendez, et quels en sont les devoirs. — Scévola. Rien certainement ne pourrait m'être plus agréable, et Fannius a prévenu la demande que j'allais vous faire; ce sera donc un plaisir infini pour tous deux.

V. Lélius. Je le ferais volontiers, si je m'en croyais la force; car le sujet est beau, et, comme le dit Fannius, nous avons du loisir. Mais qui suis-je? et quel est mon talent? Les habiles, surtout en Grèce, ont l'habitude de discourir sur tout ce qu'on leur propose, et à l'improviste. C'est une grande affaire, et il faut y être singulièrement exercé. C'est à ceux qui font profession de parler ainsi de tout, que je vous engage à demander ce que l'on peut dire sur l'amitié : pour moi, tout ce que je puis, c'est de vous exhorter à mettre l'amitié avant toute chose au monde. Il n'y a rien de si conforme à notre nature, rien de plus utile dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Mais je pense d'abord que l'amitié ne peut exister qu'entre les hommes de bien : non pas que je veuille pousser les choses à l'extrême, comme ceux qui traitent cette question avec une rigueur peut-être fondée, mais dont les hommes n'ont certes aucun fruit à tirer. Ces philosophes nient en effet que l'on puisse être homme de bien, si l'on n'a la sagesse. J'en demeure d'accord; mais la sagesse dont ils parlent, personne jusqu'ici n'a pu l'atteindre. Pour nous, nous devons avoir en vue la réalité, et ne point nous bercer d'illusion ou poursuivre des chimères. Je ne puis dire que C. Fabricius, M. Curius, T. Coruncanius, que nos ancêtres tenaient pour des sages, aient été sages à la manière de ces philosophes : qu'ils conservent donc pour eux le secret de cette sagesse que l'on ne peut ni comprendre ni atteindre, et qu'ils nous accordent que ce furent là des hommes de bien. Mais ils n'en conviendront pas, ils soutiendront que l'on ne peut donner ce titre à qui n'a pas la sagesse. N'écoutons donc que le gros bon sens, comme on dit. Ceux qui se conduisent et vivent de façon à faire preuve d'honneur, d'intégrité, de délicatesse, de générosité; en qui l'on ne voit ni désirs coupables, ni passions viles, ni violence de caractère, et qui ne se démentent jamais, tels qu'ont été ceux que je citais à l'instant; ceux-là méritent le titre d'hommes de bien que leurs contemporains leur donnaient; car ils ont suivi, autant que le peuvent des hommes, la nature, qui est le guide par excellence de la vie. En jetant les yeux sur le monde, il me paraît bien que nous sommes tous nés pour vivre

tatum, studiorum, sententiarum summa consensio. Itaque non tam ista me sapientiæ, quam modo Fannius commemoravit, fama delectat, falsa præsertim, quam quod amicitiæ nostræ memoriam spero sempiternam fore; idque mihi eo magis est cordi, quod ex omnibus seculis vix tria aut quatuor nominantur paria amicorum : quo in genere sperare videor Scipionis et Lælii amicitiam notam posteritati fore. Fannius. Istud quidem, Læli, ita necesse est. Sed, quoniam amicitiæ mentionem fecisti et sumus otiosi, pergratum mihi feceris (spero item Scævolæ) si, quemadmodum soles de ceteris rebus, quum ex te quæruntur, sic de amicitia disputaris, quid sentias, qualem existimes, quæ præcepta des. Scævola. Mihi vero [pergratum erit :] atque, id ipsum quum tecum agere conarer, Fannius antevertit : quamobrem utrique nostrum gratum admodum feceris.

V. Lælius. Ego vero non gravarer, si mihi ipse confiderem : nam et præclara res est, et sumus, ut dixit Fannius, otiosi. Sed quis ego sum? aut quæ in me est facultas? Doctorum est ista consuetudo eaque Græcorum, ut iis ponatur, de quo disputent quamvis subito. Magnum opus est egetque exercitatione non parva. Quamobrem quæ disputari de amicitia possunt, ab eis censeo petatis, qui ista profitentur : ego vos hortari tantum possum, ut amicitiam omnibus rebus humanis anteponatis; nihil est enim tam naturæ aptum, tam conveniens ad res vel secundas vel adversas. Sed hoc primum sentio, nisi in bonis amicitiam esse non posse : neque id ad vivum reseco, ut illi, qui hæc subtilius disserunt, fortasse vere, sed ad communem utilitatem parum : negant enim quemquam virum bonum esse, nisi sapientem. Sit ita sane, sed eam sapientiam interpretantur, quam adhuc mortalis nemo est consecutus : nos autem ea, quæ sunt in usu vitaque communi, non ea, quæ finguntur aut optantur, spectare debemus. Nunquam ego dicam, C. Fabricium, M. Curium, Ti. Coruncanium, quos sapientes nostri majores judicabant, ad istorum normam fuisse sapientes. Quare sibi habeant sapientiæ nomen et invidiosum et obscurum; concedant, ut hi boni viri fuerint. Ne id quidem facient : negabunt id nisi sapienti posse concedi. Agamus igitur pingui Minerva, ut aiunt. Qui ita se gerunt, ita vivunt, ut eorum probetur fides, integritas, æquitas, liberalitas, nec sit in eis ulla cupiditas vel libido vel audacia, sintque magna constantia, ut ii fuerunt, modo quos nominavi; hos viros bonos, ut habiti sunt, sic etiam appellandos putemus, quia sequantur, quantam homines possunt, naturam, optimam bene vi-

Digitized by Google

en société, et d'autant plus étroitement que nous sommes plus rapprochés les uns des autres. Nos concitoyens doivent passer avant les étrangers; nos proches, avant tous. Il existe entre eux et nous une intimité naturelle, qui cependant n'est pas la plus solide de toutes; l'amitié l'emporte sur les liens du sang en ce qu'il peut y avoir parenté sans bienveillance, et non point amitié. Otez en effet la bienveillance, il n'y a plus d'amitié, mais il y a encore parenté. On peut comprendre toute la force de l'amitié, en observant que de l'infinie société du genre humain, formée par la nature, l'amitié véritable tire et compose une société infiniment restreinte, qui ne comprend que deux hommes, ou tout au plus un très-petit nombre d'amis.

VI. L'amitié en elle-même n'est autre chose qu'un accord parfait de sentiments sur toutes les choses divines et humaines, joint à une bienveillance et une tendresse mutuelle. Et certes, je crois que, la sagesse exceptée, c'est le don le plus précieux que les Dieux aient fait à l'homme. Il en est qui préfèrent les richesses, d'autres la santé, ceux-ci la puissance, ceux-là les honneurs, le plus grand nombre les plaisirs. Ce dernier sentiment est digne des brutes : quant aux autres biens, ils sont incertains et fragiles, ils fuient notre prudence et suivent les caprices de la fortune. Pour ceux qui mettent le souverain bien dans la vertu, on ne peut que leur applaudir; mais c'est la vertu qui enfante et entretient l'amitié, et sans vertu point d'amitié. Quand je parle de vertu, il est question de celle qui se trouve dans le monde, et telle que nous l'entendons ordinairement; n'allons pas, comme certains beaux esprits, nous créer une vertu qui ne sera qu'un mot magnifique. Appelons hommes de bien ceux qui en ont mérité le titre, les Paul-Émile, les Catons, les Gallus, les Scipions, les Philus. Le monde, tel qu'il est fait, se contente de vertus de cette sorte; et ne nous mettons point en peine de ce qui ne peut exister. L'amitié qui unit de tels hommes produit des avantages inexprimables. En premier lieu, est-il un homme pour qui vivre soit réellement vivre, comme dit Ennius, s'il ne connaît le bonheur d'aimer et d'être aimé? Est-il rien de plus doux que d'avoir avec qui l'on ose converser comme avec soi-même? Le bonheur qui nous vient ne perdrait-il pas la moitié de son prix, si nous n'avions quelqu'un pour partager la joie qu'il nous donne? Et quand l'adversité nous frappe, comment en supporter les coups sans celui qui les ressent plus vivement que nous encore? Enfin, tous les autres biens de ce monde sont recherchés chacun pour une fin particulière. On veut des richesses pour les dépenser, de la puissance pour avoir une cour, des honneurs pour être encensé, des plaisirs pour jouir, la santé pour ne point souffrir, et vivre complétement de la vie du corps. L'amitié seule sert à mille fins; de quelque côté que vous regardiez, elle est de mise; elle n'est de trop nulle part; dans tout temps c'est son heure, dans toute circonstance elle est la bien venue. L'eau et le feu n'ont vraiment pas plus d'emplois que l'amitié. Je ne parle pas ici de l'amitié vulgaire ou tiède, qui a cependant et son utilité et son charme; mais de la véritable et parfaite amitié telle que les siècles l'ont vue

vendi ducem. Sic enim mihi perspicere videor, ita natos esse nos, ut inter omnes esset societas quædam : major autem, ut quisque maxime accederet. Itaque cives potiores quam peregrini; propinqui quam alieni : cum his enim amicitiam natura ipsa peperit; sed ea non satis habet firmitatis. Namque hoc præstat amicitia propinquitati, quod ex propinquitate benevolentia tolli potest, ex amicitia non potest : sublata enim benevolentia amicitiæ nomen tollitur, propinquitatis manet. Quanta autem vis amicitiæ sit, ex hoc intelligi maxime potest, quod ex infinita societate generis humani, quam conciliavit ipsa natura, ita contracta res et adducta in angustum, ut omnis caritas aut inter duos aut inter paucos jungeretur.

VI. Est autem amicitia nihil aliud, nisi omnium divinarum humanarumque rerum cum benevolentia et caritate summa consensio : qua quidem haud scio an, excepta sapientia, quidquam melius homini sit a diis immortalibus datum. Divitias alii præponunt, bonam alii valetudinem, alii potentiam, alii honores, multi etiam voluptates. Belluarum hoc quidem extremum [est] : illa autem superiora caduca et incerta, posita non tam in consiliis nostris, quam in fortunæ temeritate. Qui autem in virtute summum bonum ponunt, præclare illi quidem : sed hæc ipsa virtus amicitiam et gignit et continet; nec sine virtute amicitia esse ullo pacto potest. Jam virtutem ex consuetudine vitæ sermonisque nostri interpretemur, nec eam, ut quidam docti, verborum magnificentia metiamur, virosque bonos eos, qui habentur, numeremus, Paullos, Catones, Gallos, Scipiones, Philos. His communis vita contenta est : eos autem omittamus, qui omnino nusquam reperiuntur. Tales igitur inter viros amicitia tantas opportunitates habet, quantas vix queo dicere. Principio, qui potest esse vita vitalis, ut ait Ennius, quæ non in amici mutua benevolentia conquiescat? Quid dulcius, quam habere, quicum omnia audeas sic loqui, ut tecum? Quis esset tantus fructus in prosperis rebus, nisi haberes, qui illis æque ac tu ipse gauderet? Adversas vero ferre difficile esset sine eo, qui illas gravius etiam, quam tu, ferret. Denique ceteræ res, quæ expetuntur, opportunæ sunt singulæ rebus fere singulis : divitiæ, ut utare; opes, ut colare; honores, ut laudere; voluptates, ut gaudeas; valetudo, ut dolore careas et muneribus fungare corporis. Amicitia res plurimas continet : quoquo te verteris, præsto est; nullo loco excluditur : nunquam intempestiva, nunquam molesta est. Itaque non aqua, non igni, ut aiunt, pluribus locis utimur, quam amicitia. Neque ego nunc de vulgari aut de mediocri, quæ tamen ipsa et delectat et prodest, sed de vera et perfecta loquor, qualis eorum, qui pauci nominantur, fuit. Nam et secundas res splendidiores facit amicitia, et adversas partiens communicansque leviores.

Digitized by Google

trois ou quatre fois. Celle-là embellit jusqu'au bonheur en s'y mêlant; et partageant l'infortune, elle en rend la rigueur supportable.

VII. Parmi les nombreux et solides avantages de l'amitié, le plus précieux, à mon avis, est de nous donner confiance en l'avenir, et de ne point laisser les esprits se décourager et s'abattre. Avoir un ami, c'est avoir un autre soi-même. Grâce à l'amitié, les absents sont près de nous, les pauvres sont comblés, les faibles sont forts, et, ce qui est le chef-d'œuvre, les morts vivent : ils vivent dans la piété, les regrets, le souvenir de leurs amis. Le culte que l'on rend à ceux qui ne sont plus semble embellir la mort même, et du moins il honore ceux qui survivent. Otez de ce monde la bienveillance et l'amitié, plus de famille, plus de cité; il faut même renoncer à cultiver les champs. Si de cette manière on n'apprécie pas encore tous les bienfaits de l'amitié et de la concorde, les discussions et la discorde les peuvent faire connaître. Est-il une maison assez solide, une cité assez puissante pour ne pas périr sous les coups des divisions et des haines? On peut juger par là quels sont les heureux fruits de l'amitié. On dit qu'un philosophe d'Agrigente, dans des vers en langue grecque, explique que tout ce qui existe et se meut dans la nature est créé par l'amitié et dissous par la discorde. C'est là une vérité que tous les hommes entendent et dont ils rendent témoignage. Car dès qu'un ami se dévoue pour son ami, ou partage ses périls, c'est un concert universel des plus magnifiques éloges. Dernièrement, à la représentation de la nouvelle tragédie de Pacuvius, mon hôte et mon ami, quelles acclamations dans tout le théâtre, lorsque le roi barbare ignorant lequel des deux était Oreste, Pylade prenait le nom de son ami pour mourir à sa place, Oreste soutenait intrépidement qu'Oreste c'était lui, comme il l'était en effet! Une simple fiction excitait les applaudissements des spectateurs : en présence de la réalité, qu'eussent-ils fait? La nature humaine se décelait en eux; ils louaient dans un autre un dévouement dont la plupart auraient été incapables. Voilà, ce me semble, tout mon sentiment sur l'amitié. Si ce n'est pas là tout ce que l'on en peut dire (et il s'en faut de beaucoup), demandez, si vous le jugez à propos, ce que je ne vous ai pas dit, à ceux qui ont l'habitude de disserter sur ces questions. — Fannius. C'est à vous plutôt que nous le demanderons. Il est vrai que j'ai souvent interrogé et entendu, et même avec un certain plaisir, ceux dont vous parlez; mais, traité par vous, ce sujet sera tout nouveau pour nous. — Scévola. Vous auriez, Fannius, bien plus de raison encore de tenir ce langage, si vous vous étiez trouvé dernièrement dans les jardins de Scipion, lors de la discussion sur la république. Avec quel talent Lélius sut défendre la justice contre les habiles attaques de Philus! — Fannius. Il était facile au plus juste de tous les hommes de plaider la cause de la justice. — Scévola. Et celle de l'amitié ne revient-elle pas naturellement à celui qui s'est illustré pour avoir cultivé l'amitié avec une délicatesse, une fidélité, une vertu sans égales?

VIII. Lélius. C'est me faire violence. Peu importe que ce soit par des prières que vous me contraigniez, je n'en suis pas moins contraint. Résister aux prières de ses gendres quand elles ont un si louable objet, serait une entreprise difficile, je crois même inexcusable. Lorsque je réfléchis sur l'amitié (et cela m'arrive souvent), ce qu'il me paraît le plus important de savoir, c'est si l'amitié a pour fondement la faiblesse et

VII. Quumque plurimas et maximas commoditates amicitia contineat, tum illa nimirum præstat omnibus, quod bona spe prælucet in posterum, nec debilitari animos aut cadere patitur. Verum enim amicum qui intuetur, tanquam exemplar aliquod intuetur sui. Quocirca et absentes adsunt, et egentes abundant, et imbecilli valent, et, quod difficilius dictu est, mortui vivunt : tantus eos honos, memoria, desiderium prosequitur amicorum. Ex quo illorum beata mors videtur, horum vita laudabilis. Quod si exemeris ex rerum natura benevolentiæ conjunctionem, nec domus ulla nec urbs stare poterit; ne agri quidem cultus permanebit. Id si minus intelligitur, quanta vis amicitiæ concordiæque sit, ex dissensionibus atque discordiis percipi potest. Quæ enim domus tam stabilis, quæ tam firma civitas est, quæ non odiis atque dissidiis funditus possit everti? ex quo, quantum boni sit in amicitia, judicari potest. Agrigentinum quidem doctum quemdam virum carminibus Græcis vaticinatum ferunt : quæ in rerum natura totoque mundo constarent quæque moverentur, ea contrahere amicitiam, dissipare discordiam. Atque hoc quidem omnes mortales et intelligunt et re probant. Itaque, si quando aliquod officium exstitit amici in periculis aut adeundis aut communicandis, quis est, qui id non maximis efferat laudibus? Qui clamores tota cavea nuper in hospitis et amici mei M. Pacuvii nova fabula! quum ignorante rege, uter eorum esset Orestes, Pylades Orestem se esse diceret, ut pro illo necaretur; Orestes autem, ita ut erat, Orestem se esse perseveraret. Stantes plaudebant in re ficta : quid arbitramur in vera facturos fuisse? Facile indicabat ipsa natura vim suam, homines, quod facere ipsi non possent id recte fieri in altero judicarent. Hactenus quum mihi videor, de amicitia quid sentirem, potuisse dicere : si qua præterea sunt (credo autem esse multa) ab iis, si videbitur, qui ista disputant, quæritote. Fann. Nos autem a te potius : quanquam etiam ab istis sæpe quæsivi et audivi non invitus equidem; sed aliud quoddam filum orationis tuæ. Scæv. Tum magis id diceres, Fanni, si nuper in hortis Scipionis, quum est de republica disputatum, affuisses : qualis tum patronus justitiæ fuit contra accuratam orationem Phili! Fann. Facile id quidem fuit justitiam justissimo viro defendere. Scæv. Quid amicitiam? Nonne facile ei, qui ob eam summa fide, constantia justitiaque servatam, maximam gloriam ceperit?

VIII. Læl. Vim hoc quidem est afferre! Quid enim refert, qua me rogatione cogatis? cogitis certe. Studiis enim generorum, præsertim in re bona, quum difficile est, tum ne

Digitized by Google

la misère de l'homme; si son but unique est un échange mutuel de services où l'on reçoive tour à tour ce que l'on ne peut avoir par soi-même; si telle est réellement l'amitié, ou bien si elle n'a pas une cause plus profonde, plus noble, plus intime à la nature humaine. C'est de l'amour que vient le nom de l'amitié, et l'amour est l'artisan par excellence de toute union des cœurs. On peut servir ses intérêts en se rapprochant quand les circonstances le demandent, et en portant le masque de l'amitié. Mais dans l'amitié elle-même rien de faux, aucun masque, tout ce qui est en elle est sincère et part du cœur. C'est pourquoi l'amitié me paraît avoir son principe plutôt dans la nature que dans notre faiblesse, plutôt dans une impulsion de notre âme, douée d'une sorte de sens pour aimer, que dans un calcul sur les avantages qu'elle peut rapporter. Quoi qu'il en soit de cette affection, on peut la remarquer chez quelques animaux. Il en est qui, pendant un certain temps, aiment leurs petits et en sont aimés avec une véritable tendresse. Mais cette disposition se montre bien mieux encore dans la nature humaine : elle éclate d'abord dans cette tendresse mutuelle des parents et des enfants, que l'on ne peut abjurer sans forfait; on la trouve encore dans ce sentiment semblable à l'amour que nous éprouvons pour ces hommes dont le caractère et les mœurs conviennent aux nôtres, et en qui il nous semble voir reluire la probité et la vertu; car rien n'est plus aimable que la vertu, rien de plus séduisant qu'elle : à tel point que nous chérissons, en quelque sorte, pour leur vertu et leur probité ceux même que nous n'avons jamais vus. Qui pourrait penser froidement et sans que son cœur ne s'émeuve à C. Fabricius, à M. Curius, qu'il n'a pourtant jamais vus? Mais aussi qui pourrait ne pas haïr Tarquin le Superbe, Spurius Cassius, Spurius Mélius? Deux chefs ennemis, Pyrrhus et Annibal, vinrent au cœur de l'Italie nous disputer l'empire. La loyauté de l'un a fait que nous n'avons point d'aversion pour sa mémoire; la cruauté de l'autre a rendu pour toujours son nom odieux au peuple romain.

IX. Si tel est l'empire de la vertu que nous ne puissions nous empêcher de l'aimer même en ceux que nous n'avons jamais vus, bien plus, dans nos ennemis eux-mêmes : y a-t-il rien d'étonnant à ce que nous nous sentions entraînés vers ceux du commerce de qui nous pouvons jouir, et dont la vertu et l'excellence ont brillé à nos yeux? Il est vrai que les bienfaits, les preuves d'affection, la familiarité étroite donnent de nouvelles forces à l'amour. Quand tous ces mobiles se viennent ajouter à ce premier mouvement du cœur, la flamme de la plus vive tendresse s'allume en nous. S'il est des hommes qui croient que c'est là un calcul de notre faiblesse s'attachant à ceux qui peuvent nous venir en aide, ils donnent à l'amitié une source bien misérable, et si je l'ose dire bien vile, en la faisant naître de l'impuissance et du besoin. Mais s'il en était ainsi, moins un homme sentirait de ressources en lui-même, plus il serait capable d'amitié, et c'est tout l'opposé de ce que nous voyons. Plus un homme se sent de forces, plus il a cette richesse intérieure de sagesse et de vertu qui le rend indépendant du monde et lui

æquum quidem obsistere. Sæpissime igitur mihi de amicitia cogitanti maxime illud considerandum videri solet, utrum propter imbecillitatem atque inopiam desiderata sit amicitia, ut in dandis recipiendisque meritis, quod quisque minus per se ipse posset, id acciperet ab alio vicissimque redderet; an esset hoc quidem proprium amicitiæ, sed antiquior et pulchrior, et magis a natura ipsa profecta alia causa? Amor enim, ex quo amicitia nominata, princeps est ad benevolentiam conjungendam. Nam utilitates quidem etiam ab iis percipiuntur sæpe, qui simulatione amicitiæ coluntur et observantur temporis causa : in amicitia autem nihil fictum, nihil simulatum; et, quidquid est, id et verum et voluntarium. Quapropter a natura mihi videtur potius, quam ab indigentia orta amicitia, applicatione magis animi cum quodam sensu amandi, quam cogitatione, quantum illa res utilitatis esset habitura. Quod quidem quale sit, etiam in bestiis quibusdam animadverti potest, quæ ex se natos ita amant, ad quoddam tempus et ab eis ita amantur, ut facile earum sensus appareat. Quod in homine multo est evidentius; primum ex ea caritate, quæ est inter natos et parentes, quæ dirimi nisi detestabili scelere non potest : deinde, quum similis sensus exstitit amoris, si aliquem nacti sumus, cujus cum moribus et natura congruamus, quod in eo quasi lumen aliquod probitatis et virtutis perspicere videamur. Nihil est enim amabilius virtute; nihil, quod magis alliciat ad diligendum : quippe quum propter virtutem et probitatem eos etiam, quos nunquam vidimus, quodam modo diligamus. Quis est, qui C. Fabricii, M'. Curii non cum caritate aliqua et benevolentia memoriam usurpet, quos nunquam viderit! Quis autem est, qui Tarquinium Superbum, qui Sp. Cassium, Sp. Mælium non oderit? Cum duobus ducibus de imperio in Italia decertatum est, Pyrrho et Annibale : ab altero propter probitatem ejus non nimis alienos animos habemus, alterum propter crudelitatem semper hæc civitas oderit.

IX. Quod si tanta vis probitatis est, ut eam vel in eis, quos nunquam vidimus, vel, quod majus est, in hoste etiam diligamus; quid mirum, si animi hominum moveantur, quum eorum, quibuscum usu conjuncti esse possunt, virtutem et bonitatem perspicere videantur? Quanquam confirmatur amor et beneficio accepto et studio perspecto et consuetudine adjuncta : quibus rebus ad illum primum motum animi et amoris adhibitis admirabilis quædam exardescit benevolentiæ magnitudo. Quam si qui putant ab imbecillitate proficisci, ut sit, per quem assequatur, quod quisque desideret; humilem sane relinquunt et minime generosum, ut ita dicam, ortum amicitiæ, quam ex inopia atque indigentia natam volunt. Quod si ita esset, ut quisque minimum in se esse arbitraretur, ita ad amicitiam esset aptissimus : quod longe secus est. Ut enim quisque sibi plurimum confidit, et ut quisque maxime virtute et sapientia sic munitus est, ut nullo egeat suaque omnia in se ipso posita judicet; ita in amicitiis expetendis colen-

Digitized by Google

fait entendre que tous ses biens sont en lui, plus il est enclin à rechercher, plus il excelle à cultiver les amitiés. Quel besoin avait de moi l'Africain? Aucun, sans doute. Et moi-même quel besoin avais-je de lui? Notre amitié mutuelle dut son origine, en moi, à l'admiration que m'inspirait sa vertu; en lui, probablement à quelque estime qu'il avait de mes mœurs : l'habitude augmenta depuis cette bienveillance mutuelle. Mais, quoique de nombreux et grands avantages aient résulté pour nous de cette amitié, ce n'était point l'espoir de les recueillir qui l'a fait naître. Quand nous exerçons la bienfaisance, ce n'est pas pour en recevoir le prix, car un bienfaiteur n'est point un usurier, mais parce que la nature nous pousse d'elle-même à faire du bien : par de semblables raisons, nous voulons pratiquer l'amitié, non point en vue de nos intérêts, mais parce que tout le bénéfice de l'amitié est dans l'amitié elle-même. Ce n'est pas là, je le sais bien, l'opinion de ceux qui rapportent tout au plaisir, comme les brutes; et je ne m'en étonne pas. Comment entendre ce qui est élevé, sublime et divin, quand on attache sa pensée dégradée à ce qui est si misérable et si bas? Repoussons-les donc, et ne leur permettons point d'élever ici la voix. Quant à nous, comprenons que notre nature s'émeut d'affection et que notre tendresse s'éveille quand nous voyons les traits de la vertu. Ceux qui en sont épris s'approchent, et s'efforcent de jouir du commerce et des perfections de celui qu'ils ont commencé à chérir. Ils veulent dans cette société d'amour une égalité parfaite; ardeur à servir, négligence du retour : et ce doit être là leur belle et constante émulation. C'est ainsi qu'un ami sera le meilleur trésor du monde, et que l'on comprendra qu'il y a plus de vérité et de profondeur à trouver la raison de l'amitié dans le cœur de l'homme que dans les calculs de l'intérêt. Car si l'intérêt cimentait les amitiés, changeant, il les dissoudrait; mais la nature humaine ne change point, et c'est pourquoi les vraies amitiés sont éternelles. Vous connaissez donc l'origine de l'amitié; à moins que vous ne vouliez faire quelque objection à ce que j'ai dit. — Fannius. Poursuivez, poursuivez, Lélius; en ma qualité d'aîné, je réponds pour Scévola. — Scévola. Et vous avez raison, Fannius; écoutons-le.

X. Lélius. Écoutez donc, mes bons amis, les réflexions que nous faisions souvent sur l'amitié, Scipion et moi. Il disait que rien n'est plus difficile que de conserver une amitié jusqu'à la fin de sa vie. Tantôt les intérêts se divisent, tantôt les sentiments politiques diffèrent. Les idées et les goûts changent aussi, tantôt par l'effet de l'adversité, tantôt par le progrès de l'âge. Scipion en donnait pour preuve les enfants, qui déposent souvent leurs plus vives affections avec la robe prétexte. Si leurs amitiés durent jusque dans la jeunesse, elles viennent souvent encore s'éteindre dans une rivalité d'amour, devant un bien quel qu'il soit, qui ne peut appartenir à deux à la fois. Si quelques-unes échappent à ces périls, elles sont brisées plus tard par l'ambition. Il n'y a pas de plus pernicieux fléau pour l'amitié que la soif des richesses chez le plus grand nombre, et dans quelques âmes d'élite la brigue des honneurs et l'émulation de la gloire; et de là souvent les haines les plus violentes prennent la place des amitiés les plus étroites. Souvent aussi des dissentiments, la plupart légitimes, éclatent lorsqu'on demande à un ami ce que l'honneur lui défend,

disque maxime excellit. Quid enim? Africanus indigens mei? Minime hercle! ac ne ego quidem illius : sed ego admiratione quadam virtutis ejus, ille vicissim opinione fortasse nonnulla, quam de meis moribus habebat, me dilexit; auxit benevolentiam consuetudo. Sed quanquam utilitates multæ et magnæ consecutæ sunt, non sunt tamen ab earum spe causæ diligendi profectæ. Ut enim benefici liberalesque sumus, non ut exigamus gratiam (neque enim beneficium feneramur; sed natura propensi ad liberalitatem sumus) : sic amicitiam non spe mercedis adducti, sed quod omnis ejus fructus in ipso amore inest, expetendam putamus. At ii, qui pecudum ritu ad voluptatem omnia referunt, longe dissentiunt : nec mirum. Nihil enim altum, nihil magnificum ac divinum suspicere possunt, qui suas omnes cogitationes abjecerunt in rem tam humilem tamque contemptam. Quamobrem hos quidem ab hoc sermone removeamus : ipsi autem intelligamus, natura gigni sensum diligendi et benevolentiæ caritatem facta significatione probitatis : quam qui appetiverunt, applicant sese et propius admovent, ut et usu ejus, quem diligere cœperunt, fruantur et moribus, sintque pares in amore et æquales, propensioresque ad bene merendum quam ad reposcendum. Atque hæc inter eos fit honesta certatio. Sic et utilitates ex amicitia maximæ capientur, et erit ejus ortus a natura quam ab imbecillitate et gravior et verior. Nam, si utilitas amicitias conglutinaret, eadem commutata dissolveret : sed, quia natura mutari non potest, idcirco veræ amicitiæ sempiternæ sunt. Ortum quidem amicitiæ videtis, nisi quid ad hæc forte vultis. Fann. Tu vero perge, Læli; pro hoc enim, qui minor est natu, meo jure respondeo. Scæv. Recte tu quidem : quamobrem audiamus.

X. Læl. Audite ergo, optimi viri, ea, quæ sæpissime inter me et Scipionem de amicitia disserebantur : quanquam ille quidem nihil difficilius esse dicebat, quam amicitiam usque ad extremum vitæ permanere. Nam vel, ut non idem expediret [utrique], incidere sæpe; vel, ut de republica non idem sentiretur : mutari etiam mores hominum sæpe dicebat, alias adversis rebus, alias ætate ingravescente. Atque earum rerum exemplum ex similitudine capiebat ineuntis ætatis, quod summi puerorum amores sæpe una cum prætexta ponerentur; sin autem ad adolescentiam perduxissent, dirimi tamen interdum contentione vel uxoriæ conditionis vel commodi alicujus, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius in amicitia provecti essent, tamen sæpe labefactari, si in honoris contentionem incidissent : pestem enim majorem esse nullam in amicitiis, quam in plerisque pecuniæ cupidi-

Digitized by Google

comme d'être le complaisant de quelque passion, ou le complice de quelque injustice. Celui qui refuse de tels services, quoiqu'il obéisse à sa conscience, est accusé cependant de trahir l'amitié; celui qui les demande déclarant par sa prière même qu'il est prêt à tout faire pour un ami. On le refuse, il se répand en plaintes; et voilà comment d'anciennes amitiés finissent, et sont remplacées par des haines éternelles. Tous ces écueils, disait Scipion, menacent l'amitié; ils semblent placés sur sa route par la main du destin, de telle façon que les éviter tous n'est pas le fait seulement de la sagesse humaine, mais encore d'une bien rare fortune.

XI. Examinons d'abord, si vous le voulez, jusqu'où doit aller le zèle de l'amitié. Fallait-il, si Coriolan avait des amis, qu'ils portassent avec lui leurs armes contre Rome? Les amis de Viscellinus, ceux de Sp. Mélius, qui aspiraient à la royauté, devaient-ils favoriser leur coupable entreprise? Nous avons vu T. Gracchus, commençant à fomenter des troubles dans la république, abandonné par Tubéron et par d'autres amis de son âge : quant à Blossius de Cumes, hôte de votre famille, Scévola, il vint implorer ma pitié lorsque je siégeais comme juge près des consuls Lénas et Rupilius, en me disant que je devais lui pardonner, parce que telle avait été son admiration pour Gracchus, qu'il se serait cru obligé à faire tout ce que celui-ci eût voulu. Quand même, lui dis-je, il vous eût ordonné de mettre le feu au Capitole? — Jamais Gracchus n'eût donné un tel ordre. — Mais s'il l'avait donné? — J'aurais obéi. — Voyez quel abominable aveu! Et, par le ciel, cet homme-là avait déjà tenu parole : il avait fait plus encore qu'il ne disait; car Bossius ne suivit pas l'emportement de Gracchus, mais il l'excita, et, dans ces troubles, il prit le rôle de chef, bien loin de se borner à celui de complice. Aussi, dans cet excès de démence, effrayé des nouvelles poursuites dirigées contre les factieux, il s'enfuit en Asie, se réfugia près de nos ennemis, expiant ainsi cruellement, mais justement, son crime. L'amitié n'excuse donc pas les fautes qu'elle fait commettre. Puisque c'est l'estime qui forme les amitiés, il est difficile que l'amitié demeure entre ceux qui renoncent au bien. Établir que l'on doit accorder à son ami tout ce qu'il nous demande, et obtenir de lui tout ce que nous en désirons, c'est poser une règle qui, pour demeurer saine et juste, a besoin d'être pratiquée par des hommes d'une sagesse accomplie. Mais je parle de ces hommes qui sont devant nos yeux, que nous voyons tous les jours; je parle de ceux dont les hommes ont gardé le souvenir, et qui peuvent se trouver dans le monde tel qu'il est fait. C'est parmi eux que nous devons choisir des exemples, et parmi ceux surtout qui ont le plus approché de la véritable vertu. Nous savons par nos pères que Papus Émilius fut intimement uni à C. Luscinus, avec qui il partagea deux fois le consulat, et qui fut aussi son collègue dans la censure. Nous savons aussi que M'. Curius et Tib. Coruncanius furent très-liés entre eux, et avec les deux amis que je viens de nommer. Certainement nous ne pouvons soupçonner qu'aucun d'eux ait demandé à son ami de trahir pour lui son honneur, ses serments ou la république. A quoi sert de tenir ce langage sur de tels hommes? car nous ne pouvons douter qu'une telle demande n'eût été repoussée.

tatem, in optimis quibusque honoris certamen et gloriæ; ex quo inimicitias maximas sæpe inter amicissimos exstitisse. Magna etiam dissidia et plerumque justa nasci, quum aliquid ab amicis, quod rectum non esset, postularetur, ut aut libidinis ministri aut adjutores essent ad injuriam. Quod qui recusarent, quamvis honeste id facerent, jus tamen amicitiæ deserere arguerentur ab iis, quibus obsequi nollent; illos autem, qui quidvis ab amico auderent postulare, postulatione ipsa profiteri, omnia se amici causa esse facturos. Eorum querela inveteratas non modo familiaritates exstingui solere, sed etiam odia gigni sempiterna. Hæc ita multa quasi fata impendere amicitiis, ut omnia subterfugere non modo sapientiæ, sed etiam felicitatis diceret sibi videri.

XI. Quamobrem id primum videamus, si placet, quatenus amor in amicitia progredi debeat. Num, si Coriolanus habuit amicos, ferre contra patriam arma illi cum Coriolano debuerunt? Num Viscellinum amici regnum appetentem, num Sp. Mælium debuerunt juvare? Tib. quidem Gracchum rempublicam vexantem a Q. Tuberone æqualibusque amicis derelictum videbamus. At C. Blossius Cumanus, hospes familiæ vestræ, Scævola, quum ad me, qui aderam Lænati et Rupilio consulibus in consilio, deprecatum venisset, hanc, ut sibi ignoscerem, causam afferebat, quod tanti Tib. Gracchum fecisset, ut, quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum ego : « Etiamne, inquam, si te in Capitolium faces ferre vellet? — Nunquam, inquit, voluisset id quidem. — Sed, si voluisset? — Paruissem. » Videtis, quam nefaria vox. Et hercle ita fecit, vel plus etiam, quam dixit : non enim parnit ille Tib. Gracchi temeritati, sed præfuit; nec se comitem illius furoris, sed ducem præbuit. Itaque hac amentia, quæstione nova perterritus, in Asiam profugit, ad hostes se contulit, pœnas reipublicæ graves justasque persolvit. Nulla est igitur excusatio peccati, si amici causa peccaveris : nam, quum conciliatrix amicitiæ virtutis opinio fuerit, difficile est amicitiam manere, si a virtute defeceris. Quod si rectum statuerimus vel concedere amicis, quidquid velint, vel impetrare ab eis, quidquid velimus; perfecta quidem sapientia simus, si nihil habeat res vitii : sed loquimur de iis amicis, qui ante oculos sunt, quos vidimus aut de quibus memoriam accepimus, quos novit vita communis. Ex hoc numero nobis exempla sumenda sunt, et eorum quidem maxime, qui ad sapientiam proxime accedunt. Videmus Papum Æmilium C. Luscino familiarem fuisse (sic a patribus accepimus) bis una consules, collegas in censura; tum et cum iis et inter se conjunctissimos fuisse M'. Curium et Tib. Coruncanium memoriæ proditum est. Igitur ne suspicari quidem possumus, quemquam horum ab amico quidpiam contendisse, quod contra fidem, contra jus ju-

Digitized by Google

C'étaient là des hommes de bien s'il en fut; et il y a autant d'opprobre à demander de tels services qu'à les rendre. Gracchus était suivi des C. Carbon, des C. Caton, mais non point de son frère Caïus, si violent aujourd'hui.

XII. Que ce soit donc la première loi de l'amitié, de ne point demander et de ne point accorder de services honteux. C'est une misérable excuse, et qui ne doit pas être admise, que de mettre ses fautes et surtout celles contre l'État sous le manteau de l'amitié. Dans la position où nous sommes, Fannius et Scévola, il faut que nous sachions voir de loin les dangers de la république. Déjà nous dévions un peu de la ligne suivie par nos ancêtres. Tib. Gracchus a tenté de se faire roi; que dis-je? il a régné quelques mois dans Rome. Le peuple Romain avait-il jamais rien vu ou rien entendu dire de semblable? Les amis et les proches de ce Gracchus, ses partisans même, après sa mort, ont porté à Scipion des coups que je ne puis me rappeler sans verser des larmes. A cause du châtiment récent de Tibérius, nous avons souffert Carbon comme nous avons pu. Qu'attendre du tribunat de Caïus? je ne veux point le prédire. La contagion se répand de proche en proche; et dès que le mal est une fois établi, il fait des progrès rapides. Vous avez vu quel mal nous a fait avec cette fatale tablette la loi Gabinia d'abord, et ensuite la loi Cassia. Je vois déjà le sénat et le peuple en deux camps, et la multitude maîtresse de l'État; et certes beaucoup de gens s'étudieront à faire le mal, et peu à le combattre. Mais à quoi bon ces réflexions? C'est parce qu'on ne tente point de semblables entreprises sans avoir de complices. Il faut donc recommander aux gens de bien qui ont eu le malheur de former naïvement de telles amitiés, de ne pas se croire liés au point de ne pouvoir rompre avec leurs amis coupables de quelque grand attentat. Il faut établir des peines contre les méchants, et de non moins fortes contre ceux qui suivent le parti que contre ceux qui élèvent un drapeau séditieux. Quel homme plus célèbre en Grèce que Thémistocle! quel homme plus puissant! Il avait sauvé la Grèce des fers que lui apportaient les Perses; l'envie l'envoya en exil; il ne put supporter l'injustice de son ingrate patrie, et cependant il le devait. Il fit ce que Coriolan avait fait chez nous vingt ans auparavant. Personne ne voulut trahir sa patrie pour soutenir leur cause, et tous deux n'eurent d'autre salut que la mort. Il ne faut donc pas seulement interdire à cette funeste intelligence des méchants de s'excuser au nom de l'amitié, mais il faut encore la châtier des derniers supplices, pour que personne ne se croie permis de suivre un ami qui aurait les armes à la main contre son pays. Au train dont vont les choses, je ne sais vraiment si de tels destins ne menacent pas notre patrie; car j'avoue que je ne m'intéresse pas moins vivement à l'avenir de la république qu'à son état présent.

XIII. Que ce soit donc la première loi de l'amitié, de ne demander à ses amis et de ne leur rendre que d'honnêtes services. Mais pour ceux-là, n'attendons pas même qu'ils nous les demandent; que notre zèle soit toujours éveillé; n'hésitons jamais. Aimons aussi à leur donner de francs conseils; les bons conseils ont une singulière auto-

randum, contra rempublicam esset. Nam hoc quidem in talibus viris quid attinet dicere, si contendisset, impetraturum non fuisse, quum illi sanctissimi viri fuerint; æque autem nefas sit tale aliquid et facere rogatum et rogare? At vero Tib. Gracchum sequebantur C. Carbo, C. Cato, et minime tunc quidem Caius frater, nunc idem acerrimus.

XII. Hæc igitur lex in amicitia sanciatur, ut neque rogemus res turpes nec faciamus rogati. Turpis enim excusatio est et minime accipienda quum in ceteris peccatis, tum si quis contra rempublicam se amici causa fecisse fateatur. Etenim eo loco, Fanni et Scævola, locati sumus, ut nos longe prospicere oporteat futuros casus reipublicæ. Deflexit jam aliquantulum de spatio curriculoque consuetudo majorum. Tib. Gracchus regnum occupare conatus est, vel regnavit is quidem paucos menses. Num quid simile populus Romanus audierat aut viderat? Hunc etiam post mortem secuti amici et propinqui quid in P. Scipionem effecerint, sine lacrimis non queo dicere. Nam Carbonem, quoquo modo potuimus, propter recentem pœnam Tib. Gracchi sustinuimus. De C. autem Gracchi tribunatu quid exspectem, non libet augurari: serpit deinde res, quæ proclivius ad perniciem, quum semel cœpit, labitur. Videtis in tabella jam ante quanta facta sit labes, primo Gabinia lege, biennio autem post Cassia. Videre jam videor populum a senatu disjunctum, multitudinis arbitrio res maximas agi. Plures enim discent, quemadmodum hæc fiant, quam quemadmodum his resistatur. Quorsum hæc? quia sine sociis nemo quidquam tale conatur. Præcipiendum est igitur bonis, ut, si in ejusmodi amicitias ignari casu aliquo inciderint, ne existiment ita se alligatos, ut ab amicis in republica peccantibus non discedant: improbis autem pœna statuenda est; nec vero minor iis, qui secuti erunt alterum, quam iis, qui ipsi fuerint impietatis duces. Quis clarior in Græcia Themistocle? quis potentior? qui, quum imperator bello Persico servitute Græciam liberasset, propterque invidiam in exsilium isset, ingratæ patriæ injuriam non tulit, quam ferre debuit: fecit idem, quod xx annis ante apud nos fecerat Coriolanus. His adjutor contra patriam inventus est nemo: itaque mortem sibi uterque consciv it. Quare talis improborum consensio non modo excusatione amicitiæ tegenda non est, sed potius omni supplicio vindicanda, ut ne quis [sibi] concessum putet, amicum vel bellum patriæ inferentem sequi. Quod quidem, ut res cœpit ire, haud scio, an aliquando futurum sit: mihi autem non minori curæ est, qualis respublica post mortem meam futura sit, quam qualis hodie sit.

XIII. Hæc igitur prima lex amicitiæ sanciatur, ut ab amicis honesta petamus; amicorum causa honesta faciamus; ne exspectemus quidem, dum rogemur; studium semper adsit, cunctatio absit; consilium vero dare gaudeamus libere. Plurimum in amicitia amicorum bene suadentium valeat auctoritas, eaque et adhibeatur ad monendum non modo

Digitized by Google

rité; employons cette autorité : ne nous bornons pas à être francs, soyons durs s'il le faut; mais sachons écouter les avis salutaires. J'entends attribuer à certains sages de la Grèce des opinions fort extraordinaires; mais sur quel sujet n'ont-ils pas exercé leur subtilité? Les uns veulent que l'on évite les trop vives amitiés, pour ne pas s'embarrasser la tête des affaires d'autrui : chacun a bien assez des siennes, nous disent-ils; c'est un fardeau que de prendre trop de part à celles des autres. Le plus commode, c'est que les liens de l'amitié soient un peu lâches, afin que l'on puisse les serrer ou relâcher à volonté. La tranquillité, ajoutent-ils, est la clef du bonheur; et quelle tranquillité pour celui que les affaires d'une troupe d'amis oppressent d'un souci continuel? D'autres (et j'ai déjà réfuté leur sentiment) ont une opinion plus désolante encore; ils veulent qu'on ne recherche l'amitié que pour l'exploiter, et non pour céder à un besoin du cœur. Dans leur idée, plus on est faible et misérable, plus on a de penchant à l'amitié. D'où il résulte que les femmes recherchent plus que les hommes les bienfaits de l'amitié; les pauvres, plus que les riches; les malheureux, plus que ceux que l'on regarde comme fortunés. La belle sagesse! Mais c'est ôter le soleil de l'univers que retrancher de la vie humaine l'amitié, ce présent des Dieux, le meilleur et le plus délicieux de tous. Qu'est-ce que cette tranquillité d'âme qu'on nous vante? Elle plaît de loin, mais, vue de près, elle n'est point faite pour être acceptée de l'homme. Rien ne sied moins à la nature humaine que de sacrifier son devoir à sa tranquillité, et de ne point poursuivre une entreprise qui compromet notre repos. Renoncer à toute espèce de soins, c'est renoncer à la vertu. La vertu, qui de son essence, répugne au vice et le hait, le peut-elle faire sans tourments? Que ressent la bonté pour la méchanceté, la tempérance pour l'incontinence, le courage pour la bassesse du cœur? Ne voyez-vous pas quelle douleur les crimes causent aux gens de bien, les lâchetés aux braves, les dérèglements aux sages? C'est le propre de tous ceux qui ont les sentiments bien placés, de se réjouir du bien et de s'affliger du mal. S'il doit ainsi y avoir des tourments dans l'âme du sage (et il y en a, à moins qu'il n'ait dépouillé tout sentiment humain), pourquoi bannir de la vie l'amitié, dans la crainte qu'elle ne vous cause quelques chagrins? Si vous retranchez les émotions, dites-moi quelle différence vous trouvez, je ne dis pas entre l'homme et la brute, mais entre l'homme et la pierre ou un tronc dépouillé, ou quoi que ce soit de cette espèce? N'écoutons pas les gens qui veulent une vertu impitoyable et dure comme le fer. La vertu, en plus d'un lieu, et surtout dans l'amitié, doit être traitable et douce; le bonheur d'un ami doit dilater notre âme, son malheur la resserrer. Les tourments que nous causent parfois nos amis ne peuvent donc point servir à la condamnation de l'amitié, pas plus qu'il ne faut renoncer à la vertu parce qu'elle attire à sa suite des chagrins et des tribulations.

XIV. Mais puisque la vertu cimente les amitiés, quand la vertu brille et attire à soi une âme où elle trouve de la sympathie, l'affection naît alors de toute nécessité. Quoi de plus absurde que de trouver du charme à une foule de choses creuses et vaines, comme les honneurs,

aperte, sed etiam acriter, si res postulabit; et adhibitæ pareatur. Nam quibusdam, quos audio sapientes habitos in Græcia, placuisse opinor mirabilia quædam : (sed nihil est, quod illi non persequantur suis argutiis) partim fugiendas esse nimias amicitias, ne necesse sit unum sollicitum esse pro pluribus; satis superque esse suarum cuique rerum; alienis nimis implicari molestum esse : commodissimum esse, quam laxissimas habenas habere amicitiæ, quas vel adducas, quum velis, vel remittas; caput enim esse ad beate vivendum securitatem, qua frui non possit animus, si tanquam parturiat unus pro pluribus. Alios autem dicere aiunt multo etiam inhumanius (quem locum breviter perstrinxi paullo ante) præsidii adjumentique causa, non benevolentiæ neque caritatis amicitias esse expetendas. Itaque, ut quisque minimum firmitatis habeat minimumque virium, ita amicitias appetere maxime : ex eo fieri, ut mulierculæ magis amicitiarum præsidia quærant quam viri, et inopes quam opulenti, et calamitosi quam ii, qui putentur beati. O præclaram sapientiam! Solem enim e mundo tollere videntur, qui amicitiam e vita tollunt : qua a Diis immortalibus nihil melius habemus, nihil jucundius. Quæ est enim ista securitas specie quidem blanda, sed reapse multis locis repudianda? Neque enim est consentaneum ullam honestam rem actionemve, ne sollicitus sis aut non suscipere aut susceptam deponere. Quod si curam fugimus, virtus fugienda est, quæ necesse est cum aliqua cura res sibi contrarias aspernetur atque oderit; ut bonitas malitiam, temperantia libidinem, ignaviam fortitudo. Itaque videas rebus injustis justos maxime dolere, imbellibus fortes, flagitiosis modestos. Ergo hoc proprium est animi bene constituti, et lætari bonis rebus et dolere contrariis. Quamobrem, si cadit in sapientem animi dolor (qui profecto cadit, nisi ex ejus animo exstirpatam humanitatem arbitremur) quæ causa est, cur amicitiam funditus tollamus e vita, ne aliquas propter eam suscipiamus molestias? Quid enim interest, motu animi sublato, non dico inter hominem et pecudem, sed inter hominem et saxum aut truncum aut quidvis generis ejusdem? Neque enim sunt isti audiendi, qui virtutem duram et quasi ferream quamdam volunt: quæ quidem est quum multis in rebus, tum in amicitia tenera atque tractabilis, ut et bonis amici quasi diffundatur et incommodis contrahatur. Quamobrem angor iste, qui pro amico sæpe capiendus est, non tantum valet, ut tollat e vita amicitiam; non plus, quam ut virtutes, quia nonnullas curas et molestias afferunt, repudientur.

XIV. Quum autem contrahat amicitiam, ut supra dixi, si qua significatio virtutis eluceat, ad quam se similis animus applicet et adjungat : id quum contingit, amor exoriatur necesse est. Quid enim tam absurdum, quam delec-

Digitized by Google

la gloire, les demeures splendides, les habits, la parure, et de n'en pas trouver un extrême dans un esprit vertueux, capable d'aimer et de rendre tendresse pour tendresse? Rien au monde de plus délicieux que cet échange de tendresse, que cette réciprocité de zèle et de bons offices; et si l'on ajoute à cela, ce qui est très-vrai, que rien n'est plus puissant au monde que la conformité des âmes pour nouer les amitiés, on conviendra, je pense, qu'il est parfaitement naturel que les gens de bien se chérissent et se recherchent, au nom de cette sorte de parenté que la nature a établie entre eux. La nature donne aux êtres qui se ressemblent un vif besoin de s'unir, et elle établit entre eux une attraction irrésistible. Aussi, Fannius et Scévola, convient-on généralement, à ce qu'il me semble, qu'il y a pour les honnêtes gens comme une nécessité de s'entr'aimer, et c'est là un principe d'amitié établi par la nature; mais leur bienveillance peut s'étendre à tous les hommes. La vertu est douce et humaine; elle sait rendre des services et ne repousse personne. Elle veille souvent au bonheur et à la défense d'un peuple entier : le ferait-elle, si tous les hommes n'avaient part à son affection? Je dirai encore que ceux qui contractent des amitiés intéressées ôtent, selon moi, à l'amitié tout son charme. Ce n'est pas tant l'utilité de l'amitié que l'amitié elle-même qui a du prix; ce qui vient d'un ami nous plaît toujours quand son zèle pour nous l'a inspiré. Tant s'en faut que l'indigence recherche seule l'amitié, qu'au contraire ceux qui, en raison de leurs grands biens, de leurs richesses et surtout de leur vertu, ce qui est le trésor par excellence, ont le moins besoin d'autrui, sont ceux qui répandent le plus de grâces et de bienfaits. Je ne sais cependant pas s'il faudrait que notre ami n'eût aucun besoin de nous. A quoi eût servi mon zèle, si l'Africain n'avait jamais eu besoin de mes conseils ou de mon aide, soit à Rome, soit dans les camps? L'amitié n'est donc pas fille de l'utilité, elle en est mère.

XV. N'écoutons pas ces hommes noyés dans les délices parler de l'amitié, qu'ils n'ont jamais ni pratiquée ni comprise. Qui donc, au nom du ciel, voudrait consentir à ne jamais aimer, à n'être jamais aimé, pour vivre dans l'abondance des biens et regorger de richesses? C'est là la vie des tyrans, qui exclut toute sûreté, toute tendresse, toute confiance dans la durée des affections; où tout est soupçon et terreur, où l'amitié n'a point de place. Comment aimer celui que l'on craint, ou à qui l'on inspire de la crainte? Cependant on les cultive pour un temps. Que si le tyran vient à tomber, comme il arrive presque toujours, on peut juger alors combien d'amis il avait. Tarquin disait que l'exil lui avait appris à reconnaître ses vrais et ses faux amis, alors qu'il ne pouvait plus récompenser les uns ni les autres; quoique je doute qu'avec cette âme superbe et insolente, il ait pu avoir un seul ami véritable. Il n'y a point d'ami véritable pour un homme d'un tel caractère; il n'y a point d'ami fidèle pour beaucoup de ceux que la fortune a comblés. Car la fortune ne se contente pas d'être aveugle, mais tous ceux qu'elle caresse le deviennent sous sa main : leur tête se tourne; la hauteur et la suffisance les gagne. Rien au monde de plus intolérable que ces

tari multis inanibus rebus, ut honore, ut gloria, ut ædificio, ut vestitu cultuque corporis; animo autem virtute prædito, eo, qui vel amare vel, ut ita dicam, redamare possit, non admodum delectari! Nihil est enim remuneratione benevolentiæ, nihil vicissitudine studiorum officiorumque jucundius. Quod si etiam illud addimus, quod recte addi potest, nihil esse quod ad se rem ullam tam alliciat et tam attrahat, quam ad amicitiam similitudo : concedetur profecto verum esse, ut bonos boni diligant, adsciscantque sibi quasi propinquitate conjunctos atque natura. Nihil est enim appetentius similium sui, nihil rapacius, quam natura. Quamobrem hoc quidem, Fanni et Scævola, constat, ut opinor, bonis inter bonos quasi necessariam benevolentiam esse : qui est amicitiæ fons a natura constitutus. Sed eadem bonitas etiam ad multitudinem pertinet. Non est enim inhumana virtus neque immunis neque superba, quæ etiam populos universos tueri eisque optime consulere soleat; quod non faceret profecto, si a caritate vulgi abhorreret. Atque etiam mihi quidem videntur, qui utilitatis causa fingunt amicitias, amabilissimum nodum amicitiæ tollere. Non enim tam utilitas parta per amicum, quam amici amor ipse delectat : tumque illud fit, quod ab amico est profectum, jucundum, si cum studio est profectum; tantumque abest, ut amicitiæ propter indigentiam colantur, ut ii, qui opibus et copiis maximeque virtute præditi, in qua plurimum est præsidii, minime alterius indigeant, liberalissimi sint et beneficentissimi. Atque haud scio, an ne opus sit quidem, nihil unquam omnino deesse amicis. Ubi enim studia nostra viguissent, si nunquam consilio, nunquam opera nostra nec domi nec militiæ Scipio eguisset? Non igitur utilitatem amicitia, sed utilitas amicitiam consecuta est.

XV. Non ergo erunt homines deliciis diffluentes audiendi, si quando de amicitia, quam nec usu nec ratione habent cognitam, disputabunt. Nam quis est, pro deum fidem atque hominum! qui velit, ut neque diligat quemquam nec ipse ab ullo diligatur, circumfluere omnibus copiis atque in omnium rerum abundantia vivere? Hæc est enim tyrannorum vita, in qua nimirum nulla fides, nulla caritas, nulla stabilis benevolentiæ potest esse fiducia; omnia semper suspecta atque sollicita; nullus locus amicitiæ. Quis enim aut eum diligat, quem metuat; aut eum, a quo se metui putet? Colunturtamen simulatione duntaxat ad tempus. Quod si forte, ut fit plerumque, ceciderint; tum intelligitur, quam fuerint inopes amicorum. Quod Tarquinium dixisse ferunt, tum [exsulantem] se intellexisse, quos fidos amicos habuisset, quos infidos, quum jam neutris gratiam referre posset. Quanquam miror, illa superbia et importunitate, si quemquam habere potuit. Atque, ut hujus, quem dixi, mores veros amicos parare non potuerunt, sic multorum opes præpotentium excludunt amicitias fideles. Non enim solum ipsa Fortuna cæca est, sed eos etiam

Digitized by Google

fous de la fortune. L'on peut observer souvent que des hommes simples et bons sont pervertis par les honneurs, la prospérité, la puissance; qu'ils méprisent leurs anciennes amitiés, et en forment de nouvelles. Mais que dire des insensés qui, au comble de la fortune, de la richesse, du pouvoir, se donnent tout ce qui peut s'acheter à prix d'argent, des chevaux, des esclaves, de magnifiques parures, des vases précieux, et ne savent point se donner des amis, qui sont, pour ainsi dire, le meilleur et le plus beau meuble de la vie? En amassant tous les autres biens, ils ne savent pour qui ils amassent, ni pour qui ils travaillent; car tous ces biens deviennent souvent la proie du plus fort : l'amitié, au contraire, est un bien qui ne change pas de possesseur, et dont la jouissance est à tout jamais assurée. Mais la conservation de tous les autres et la jouissance de ces présents de la fortune n'a plus de charme, quand l'homme vit dans l'isolement et sevré des douceurs de l'amitié. Je crois en avoir assez dit sur ce sujet.

XVI. Il faut déterminer maintenant jusqu'où doit aller et où doit s'arrêter l'amitié; je trouve ici trois opinions différentes, dont aucune ne me paraît vraie. L'une veut que nous aimions nos amis de la même manière que nous nous aimons. La seconde, que nous réglions exactement notre affection sur celle qu'ils ont pour nous. La troisième, que nos amis fassent de nous le même prix que nous en faisons nous-mêmes. Je ne puis donner les mains à aucun de ces sentiments. Il n'y a d'abord point de vérité à soutenir que nous devons être disposés pour nos amis comme nous le sommes pour notre propre personne. Que de choses nous faisons pour nos amis que nous ne ferions jamais pour nous! Prier, supplier des gens que l'on méprise, s'emporter violemment contre d'autres, les maltraiter, mille choses enfin qu'il serait indigne de faire pour soi, se font parfaitement pour un ami. Dans bien des occasions aussi un honnête homme néglige ses intérêts et se laisse entamer, pour servir ses amis de préférence à lui-même. La seconde de ces opinions veut que, dans l'amitié, le zèle et les bons offices soient égaux des deux côtés. Quelle misérable idée de l'amitié que d'en faire une arithmétique où la balance des services soit continuellement maintenue! La véritable amitié a plus d'étoffe et de grandeur, et ne va pas méticuleusement compter si elle rend plus qu'elle n'a reçu. Un ami ne s'inquiète pas si ses bons offices sont perdus pour lui, s'il sème sans recueillir, et s'il va trop loin dans ses services. Le troisième sentiment, qui veut que l'on fasse de son ami la même estime qu'il fait de lui-même, me paraît le pire de tous. Souvent en effet il est des hommes qui ne se soutiennent pas, dont le courage tombe trop facilement et l'espoir s'évanouit. Le devoir d'un ami alors est de ne pas se rendre complice de cet abattement, mais d'employer tous ses efforts à relever le courage de son ami, à lui rendre l'espérance, lui donner enfin un nouveau ressort. Il faut donc prescrire d'autres bornes à la véritable amitié, mais toutefois après avoir rappelé une autre maxime que Scipion avait coutume de repousser énergiquement. Il disait qu'on n'avait jamais prononcé de sentence plus hostile à l'amitié que celle-ci : Aimez votre ami comme s'il devait être un jour votre ennemi; et que jamais on ne lui persuaderait, suivant l'opi-

plerumque efficit cæcos, quos complexa est. Itaque efferuntur fere fastidio et contumacia : neque quidquam insipiente fortunato intolerabilius fieri potest. Atque hoc quidem videre licet, eos, qui antea commodis fuerunt moribus, imperio, potestate, prosperis rebus immutari, sperni ab iis veteres amicitias, indulgeri novis. Quid autem stultius, quam, quum plurimum copiis, facultatibus, opibus possint, cetera parare, quæ parantur pecunia, equos, famulos, vestem egregiam, vasa pretiosa; amicos non parare, optimam et pulcherrimam vitæ, ut ita dicam, supellectilem? Etenim cetera quum parant, cui parent, nesciunt, nec cujus causa laborent; ejus est enim istorum quidque, qui vincit viribus : amicitiarum sua cuique permanet stabilis et certa possessio, ut, etiam si illa maneant, quæ sunt quasi dona Fortunæ; tamen vita inculta et deserta ab amicis non possit esse jucunda. Sed hæc hactenus.

XVI. Constituendi sunt autem, qui sint in amicitia fines et quasi termini diligendi; de quibus tres video sententias ferri, quarum nullam probo : unam, ut eodem modo erga amicos affecti simus, quo erga nosmet ipsos; alteram, ut nostra in amicos benevolentia illorum erga nos benevolentiæ pariter æqualiterque respondeat; tertiam, ut, quanti quisque se ipse facit, tanti fiat ab amicis. Harum trium sententiarum nulli prorsus assentior. Nec enim illa prima vera est, ut, quemadmodum in se quisque, sic in amicum sit animatus. Quam multa enim, quæ nostra causa nunquam faceremus, facimus causa amicorum! precari ab indigno, supplicare, tum acerbius in aliquem invehi insectarique vehementius; quæ in nostris rebus non satis honeste, in amicorum fiunt honestissime : multæque res sunt, in quibus de suis commodis viri boni multa detrahunt detrahique patiuntur, ut iis amici potius quam ipsi fruantur. Altera sententia est, quæ definit amicitiam paribus officiis ac voluntatibus. Hoc quidem est nimis exigue et exiliter ad calculos vocare amicitiam, ut par sit ratio acceptorum et datorum. Divitior mihi et affluentior videtur esse vera amicitia, nec observare restricte, ne plus reddat, quam acceperit. Neque enim verendum est, ne quid excidat; aut, ne quid in terram defluat; aut, ne plus æquo [quid] in amicitiam congeratur. Tertius vero ille finis deterrimus, ut, quanti quisque se ipse faciat, tanti fiat ab amicis. Sæpe enim in quibusdam aut animus abjectior est, aut spes amplificandæ fortunæ fractior. Non est igitur amici, talem esse in eum, qualis ille in se est; sed potius enitî et efficere, ut amici jacentem animum excitet, inducatque in spem cogitationemque meliorem. Alius igitur finis veræ amicitiæ constituendus est, si prius, quid maxime reprehendere Scipio solitus sit, edixero. Negabat ullam vocem inimiciorem amicitiæ potuisse reperiri quam ejus, qui dixisset ita amare oportere, ut si aliquando esset osurus : nec

Digitized by Google

nion commune, que l'auteur de cette maxime fût Bias, l'un des sept sages, mais bien quelque libertin, quelque ambitieux, quelque tyran qui ramenait tout à lui. Qui serait capable, en effet, d'être l'ami d'un homme dont il penserait pouvoir être un jour l'ennemi? Mais, dans ce cas, il faudrait souhaiter que notre ami tombât dans des fautes continuelles pour donner plus de prise à nos reproches; il faudrait aussi s'affliger de ses vertus, et porter envie à son bonheur. C'est pourquoi cette maxime, quel qu'en soit l'auteur, n'est propre qu'à détruire l'amitié. Il fallait bien plutôt nous recommander d'apporter dans le choix de nos amitiés une sévère prévoyance, qui empêchât nos affections de naître, lorsque l'on pouvait craindre qu'elles ne se transformassent un jour en haine. Scipion allait plus loin, et soutenait que si nous étions malheureux en amitiés, il le fallait souffrir avec résignation, sans jamais songer à la possibilité de l'inimitié.

XVII. Voici donc selon moi jusqu'où doit s'étendre l'amitié. Lorsque deux hommes dont le cœur est honnête sont liés ensemble, la plus parfaite communauté de biens, de pensées et de volontés doit régner entre eux; de telle sorte que s'il fallait un jour secourir son ami et l'appuyer dans quelque circonstance équivoque où sa tête, son bien, son honneur serait en péril, on n'hésiterait pas à faire cette violence à la rigidité de ses sentiments, pourvu cependant qu'on ne fût pas contraint à tomber soi-même dans l'infamie. C'est à l'amitié d'avoir toute l'indulgence que comportent les fautes. Il ne faut cependant pas mettre à ses pieds l'opinion publique, il ne faut pas dédaigner l'affection de ses concitoyens, cette arme d'un si grand secours, qu'il est honteux de se procurer par de basses complaisances, mais qu'il est beau de gagner par la vertu, cet aimant du cœur. Mais j'en reviens à Scipion, dont tous les entretiens roulaient sur l'amitié. Il se plaignait que les hommes qui sont en tout d'un soin extrême, jusqu'à pouvoir dire au juste combien ils ont de chèvres et de brebis, ne sussent point cependant combien ils ont d'amis. Ils n'achètent pas une nouvelle tête de bétail sans y faire grande attention, mais ils n'en mettent aucune à choisir leurs amis; ils ne savent même à quels signes, à quels traits reconnaître les hommes faits pour l'amitié. Ceux qu'il faut choisir, ce sont les hommes solides, fermes et constants; mais l'espèce en est très-rare, et l'expérience seule les fait reconnaître. Or, qui nous donne cette expérience, si ce n'est l'amitié? Ainsi les liaisons se forment avant qu'on sache les bien former, et l'on se trouve des amis avant de pouvoir les éprouver. Il est donc prudent de retenir le premier essor de nos affections, comme on retient la course d'un char dont les chevaux ne nous sont point connus, et de ne nous livrer à l'amitié qu'après avoir mis à quelque épreuve la vertu de nos amis. Il ne faut souvent que quelques écus pour montrer la fragilité de l'attachement d'un homme; souvent aussi une fortune triomphe de ceux qu'un peu d'argent n'a pu vaincre. Si l'on rencontre encore des gens qui trouvent trop de honte à préférer l'argent à l'amitié, y en a-t-il beaucoup qui la préfèrent aux honneurs, aux magistratures, aux commandements, au pouvoir, à la grandeur? Que l'on mette tous ces biens d'un côté, et de l'autre les

vero se adduci posse, ut hoc, quemadmodum putaretur, a Biante esse dictum crederet, qui sapiens habitus esset unus e septem; impuri cujusdam aut ambitiosi aut omnia ad suam potentiam revocantis esse sententiam. Quonam enim modo quisquam amicus esse poterit, cui se putabit inimicum esse posse? Quin etiam necesse erit cupere et optare, ut quam sæpissime peccet amicus, quo plures det sibi tanquam ansas ad reprehendendum : rursum autem recte factis commodisque amicorum [necesse erit] angi, dolere, invidere. Quare hoc quidem præceptum, cujuscunque est, ad tollendam amicitiam valet. Illud potius præcipiendum fuit, ut eam diligentiam adhiberemus in amicitiis comparandis, ut ne quando amare inciperemus eum, quem aliquando odisse possemus. Quin etiam si minus felices in deligendo fuissemus, ferendum id Scipio potius quam inimicitiarum tempus cogitandum putabat.

XVII. His igitur finibus utendum arbitror, ut, quum emendati mores amicorum sint, tum sit inter eos omnium rerum, consiliorum, voluntatum sine ulla exceptione communitas : ut etiam, si qua fortuna acciderit, ut minus justæ amicorum voluntates adjuvandæ sint, in quibus eorum aut caput agatur aut fama, declinandum sit de via; modo ne summa turpitudo sequatur : est enim quatenus amicitiæ dari venia possit. Nec vero negligenda est fama; nec mediocre telum ad res gerendas existimare oportet benevolentiam civium, quam blanditiis et assentando colligere turpe est. Virtus, quam sequitur caritas, minime repudianda est. Sed sæpe (etenim redeo ad Scipionem, cujus omnis sermo erat de amicitia) querebatur, quod omnibus in rebus homines diligentiores essent : ut capras et oves quot quisque haberet, dicere posset : amicos quot haberet, non posset dicere : et in illis quidem parandis adhibere curam, in amicis eligendis negligentes esse, nec habere quasi signa quædam et notas, quibus eos, qui ad amicitiam essent idonei, judicarent. Sunt igitur firmi et stabiles et constantes eligendi, cujus generis est magna penuria : et judicare difficile est sane nisi expertum; experiendum est autem in ipsa amicitia : ita præcurrit amicitia judicium tollitque experiendi potestatem. Est igitur prudentis sustinere, ut currum, sic impetum benevolentiæ, quo utamur, quasi equis tentatis, sic amicitiis, aliqua parte periclitatis moribus amicorum. Quidam sæpe in parva pecunia perspiciuntur quam sint leves; quidam, quos parva movere non potuit, cognoscuntur in magna. Sin erunt aliqui reperti, qui pecuniam præferre amicitiæ sordidum existiment : ubi eos inveniemus, qui honores, magistratus, imperia, potestates, opes amicitiæ non anteponant, ut, quum ex altera parte proposita hæc sint, ex altera jus amicitiæ, non multo illa malint? Imbe-

Digitized by Google

droits de l'amitié, le commun des hommes balancera-t-il? La nature humaine est désarmée contre la tentation du pouvoir. On pense que c'est une chose fort excusable que de sacrifier un ami pour obtenir le pouvoir, car la grandeur du but ne justifie-t-elle pas ce mépris d'une affection? C'est pourquoi rien n'est plus rare que de trouver un ami sincère parmi les hommes publics et qui courent la carrière des honneurs. Où est celui qui préfère la fortune de son ami à la sienne propre? Et, pour n'en dire rien de plus, combien l'on redoute, combien l'on est effrayé de partager les malheurs d'un ami? Ceux-là sont rares qui consentent à subir le contact de l'infortune. Ennius dit pourtant avec raison: « La fidélité de nos amis s'éprouve dans l'infidélité de la fortune. » Il y a deux écueils où vient ordinairement échouer l'amitié. L'un est le dédain dans la prospérité, l'autre l'abandon du malheur.

XVIII. Celui qui dans l'une et l'autre épreuve a su se montrer ami fidèle, inébranlable et constant, celui-là fait partie d'une race d'hommes extrêmement rare, et que je tiendrais volontiers pour divine. Le fondement de cette solidité et de cette constance que nous voulons trouver dans l'amitié, c'est la confiance; sans elle, rien de stable en amitié. Il faut choisir pour ami un homme droit, dont la nature sympathise avec la nôtre et qui partage nos goûts. Hors de ces conditions, il n'y a point d'amitié fidèle. N'attendez aucune bonne foi d'un esprit tortueux et d'une âme double. Ne comptez pas non plus sur un ami qui ne vous ressemble en rien, et dont les sentiments diffèrent des vôtres. Il faut aussi qu'un ami ne soit pas enclin à forger ou à écouter des accusations contre son ami; tout cela est essentiel à l'existence de cette fidélité dont je parle. Nous voyons ainsi la vérité de ce que je disais en commençant, qu'il n'y a d'amitié véritable qu'entre les hommes de bien. L'homme de bien seul (et c'est à lui que je donne le nom de sage) sait observer dans l'amitié ces deux préceptes: Premièrement, ne rien feindre ou dissimuler; une âme noble met de la franchise jusque dans la haine, mais ne déguise jamais ses sentiments. En second lieu, fermer l'oreille à tout le mal que l'on peut nous dire de nos amis, et de notre part étouffer tous les soupçons qui viendraient à naître dans notre esprit, et ne lui laisser prendre aucun ombrage. Ensuite il ne faut pas que le commerce et la conversation d'un ami soient dépourvus de charme. Le charme de l'amitié en fait la force. Un caractère morose, une gravité que rien ne déride, est certainement quelque chose de fort estimable, mais l'amitié comporte plus de grâce, de liberté, d'aménité; elle ne se plaît qu'au milieu de l'abandon et de l'aisance.

XIX. Ici se présente une question assez captieuse. Faut-il quelquefois préférer à d'anciens amis de nouveaux venus qui sont tout à fait dignes de notre amitié, comme on préfère de jeunes chevaux à ceux qui ont vieilli sous le harnois? Le doute sur une telle question serait indigne d'un homme. L'amitié ne peut jamais, comme beaucoup d'autres choses, produire la satiété. La plus ancienne doit être douce comme ces vins qui supportent bien les années; et ce que dit le proverbe est parfaitement vrai, qu'il faut manger bien des boisseaux de sel avant d'avoir payé sa dette à l'amitié. Il ne faut sans doute pas repousser les nouvelles amitiés qui donnent de belles espérances, comme ces plantes naissantes qui promet-

cilla enim natura est ad contemnendam potentiam : quam etiam si neglecta amicitia consecuti sunt, obscuratum iri arbitrantur, quia non sine magna causa sit neglecta amicitia. Itaque veræ amicitiæ difficillime reperiuntur in iis, qui in honoribus reque publica versantur. Ubi enim istum invenias, qui honorem amici anteponat suo? Quid? hæc ut omittam, quam graves, quam difficiles plerisque videntur calamitatum societates! ad quas non est facile inventu qui descendat. Quanquam Ennius recte :

Amicus certus in re incerta cernitur :

tamen hæc duo levitatis et infirmitatis plerosque convincunt, aut si in bonis rebus contemnunt aut in malis deserunt.

XVIII. Qui igitur utraque in re gravem, constantem, stabilem se in amicitia præstiterit, hunc ex maxime raro hominum genere judicare debemus et pæne divino. Firmamentum autem stabilitatis constantiæque ejus, quam in amicitia quærimus, fides est. Nihil enim stabile est, quod infidum. Simplicem præterea et communem et consentientem, qui rebus eisdem moveatur, eligi par est : quæ omnia pertinent ad fidelitatem. Neque enim fidum potest esse multiplex ingenium et tortuosum; neque vero, qui non eisdem rebus movetur naturaque consentit, aut fidus aut stabilis potest esse. Addendum eodem est, ut ne criminibus aut inferendis delectetur aut credat oblatis : quæ omnia pertinent ad eam, quam jamdudum tracto, constantiam. Ita fit verum illud, quod initio dixi, amicitiam nisi inter bonos esse non posse. Est enim boni viri, quem eumdem sapientem licet dicere, hæc duo tenere in amicitia : primum, ne quid fictum sit neve simulatum; aperte enim vel odisse magis ingenui est, quam fronte occultare sententiam : deinde, non solum ab aliquo allatas criminationes repellere, sed ne ipsum quidem esse suspiciosum, semper aliquid existimantem ab amico esse violatum. Accedat huc suavitas quædam oportet sermonum atque morum, haudquaquam mediocre condimentum amicitiæ. Tristitia autem et in omni re severitas, habet illa quidem gravitatem; sed amicitia remissior esse debet et liberior et dulcior et ad omnem comitatem facilitatemque proclivior.

XIX. Exsistit autem hoc loco quædam quæstio subdifficilis : num quando amici novi, digni amicitia, veteribus sint anteponendi, ut equis vetulis teneres anteponere solemus? Indigna homine dubitatio! Non enim amicitiarum debent esse, sicut aliarum rerum, satietates. Veterrima quæque, ut ea vina, quæ vetustatem ferunt, esse debent suavissima : verumque illud est, quod dicitur,

Digitized by Google

tent d'heureux fruits; mais il faut maintenir l'ancienneté à son rang. Il y a dans l'ancienneté et l'habitude une puissance singulière. Nous parlions de chevaux : eh bien, il est certain que l'on montera un cheval que l'on a déjà pratiqué, de préférence à un autre dont on ne connaît pas les allures et qu'il faut former. Et ce que je dis ne s'applique pas seulement aux êtres animés; les objets inanimés eux-mêmes nous attachent par la coutume. Le séjour des montagnes et des forêts que nous avons longtemps habitées a du charme pour nous. Mais un point essentiel en amitié, c'est que la supériorité sache s'effacer. Il se rencontre en effet quelquefois des hommes supérieurs aux autres; tel était Scipion dans notre petit troupeau, si je puis employer cette expression. Mais jamais il ne parut se croire au-dessus de Philus, ou de Rupilius, ou de Mummius, ou d'aucun de ses amis, de quelque rang inférieur qu'il fût. Parce que Q. Maximus, son frère, mais non pas son égal, était son aîné, il lui rendait tous les devoirs d'un inférieur; il voulait que l'éclat de sa gloire rejaillît sur tous les siens. Voilà l'exemple que tous doivent suivre : ceux qui ont quelque supériorité de vertus, d'esprit ou de fortune, doivent la communiquer à leurs proches et la reporter sur toute leur famille. Si leur naissance est humble, si ceux qui les touchent de plus près sont sans crédit et sans bien, ils doivent être leur fortune et leur force, leur honneur et leur gloire. Nous voyons dans les fables que ceux qui furent esclaves un certain temps à cause de l'ignorance où l'on était de leur origine véritable, lorsqu'ils sont reconnus fils des Dieux ou des rois, conservent cependant toute leur tendresse pour les bergers que, pendant de longues années, ils ont crus leurs pères. Mais cette tendresse, l'homme fortuné la doit bien plus encore à ceux qui réellement lui ont donné le jour. Le plus beau fruit de notre esprit, de nos vertus, de notre supériorité, est celui qu'en retire notre sang.

XX. De même que la supériorité doit s'effacer dans l'amitié, de même ceux qui se voient inférieurs ne doivent pas s'affliger de se voir surpassés par leurs amis en génie, en fortune, en dignité. Presque tous cependant se plaignent toujours et vont même jusqu'aux reproches, surtout s'ils peuvent se vanter que leurs amis doivent quelque chose à leurs bons offices, à leur dévouement, à leur zèle; odieuse espèce d'hommes, celle qui reproche les services qu'elle a rendus! Il faut se souvenir des services que l'on reçoit, et ne rappeler jamais ceux que l'on rend. Il ne suffit donc pas que, dans l'amitié, les plus grands s'abaissent; il faut qu'ils élèvent, pour ainsi dire, les plus petits jusqu'à eux. Il n'est pas rare de voir les amitiés troublées par le fait de ceux qui croient qu'on les méprise; et cela n'arrive guère qu'aux gens qui se croient eux-mêmes en quelque partie méprisables : il faut détruire leur opinion non-seulement par des protestations, mais par des faits. On doit être utile à ses amis suivant la mesure de ses facultés, et suivant ce que peuvent recevoir ceux que nous aimons et servons. Quelle que soit la mesure de votre puissance, vous ne pouvez appeler tous les vôtres aux suprêmes honneurs : Scipion put bien faire consul Ru-

multos modios salis simul edendos esse, ut amicitiæ munus expletum sit. Novitates autem, si spem afferunt, ut, tanquam in herbis non fallacibus, fructus appareat, non sunt illæ quidem repudiandæ; vetustas tamen suo loco conservanda : maxima est enim vis vetustatis et consuetudinis. Quin ipso equo, cujus modo mentionem feci, si nulla res impediat, nemo est, qui non eo, quo consuevit, libentius utatur, quam intractato et novo : nec vero in hoc, quod est animal, sed in iis etiam, quæ sunt inanima, consuetudo valet : quum locis ipsis delectemur, montuosis etiam et silvestribus, in quibus diutius commorati sumus. Sed maximum est in amicitia, superiorem parem esse inferiori : sæpe enim excellentiæ quædam sunt, qualis erat Scipionis in nostro, ut ita dicam, grege. Nunquam se ille Philo, nunquam Rupilio, nunquam Mummio anteponit, nunquam inferioris ordinis amicis. Q. vero Maximum fratrem, egregium virum omnino, sibi nequaquam parem, quod is anteibat ætate, tanquam superiorem colebat, suosque omnes per se esse ampliores volebat. Quod faciendum imitandumque est omnibus, ut, si quam præstantiam virtutis, ingenii, fortunæ consecuti sunt, impertiant ea suis communicentque cum proximis; ut, si parentibus nati sint humilibus, si propinquos habeant imbecilliores vel animo vel fortuna, eorum augeant opes eisque honori sint et dignitati : ut in fabulis, qui aliquandiu propter ignorationem stirpis et generis in famulatu fuerint, quum cogniti sunt, et aut deorum aut regum filii inventi, retinent tamen caritatem in pastores, quos patres multos annos esse duxerunt. Quod multo profecto magis in veris patribus certisque faciendum. Fructus enim ingenii et virtutis omnisque præstantiæ tum maximus capitur, quum in proximum quemque confertur.

XX. Ut igitur ii, qui sunt in amicitiæ conjunctionisque necessitudine superiores, exæquare se cum inferioribus debent : sic inferiores non dolere, se a suis aut ingenio aut fortuna aut dignitate superari. Quorum plerique aut queruntur semper aliquid aut etiam exprobrant : eoque magis, si habere se putant, quod officiose et amice et cum labore aliquo suo factum queant dicere. Odiosum sane genus hominum officia exprobrantium : quæ meminisse debet is, in quem collata sunt, non commemorare, qui contulit. Quamobrem, ut ii, qui superiores sunt, summittere se debent in amicitia, sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam, qui molestas amicitias faciunt, quum ipsi se contemni putant : quod non fere contingit nisi iis, qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis, sed etiam opere levandi sunt. Tantum autem cuique tribuendum, primum, quantum ipse efficere possis; deinde etiam, quantum ille, quem diligas atque adjuves, sustinere. Non enim tu possis, quamvis licet excellas, omnes tuos ad honores amplissimos perducere : ut Scipio P.

Digitized by Google

pilius, mais non pas son frère Lucius. Et quand même nous ne serions pas limités dans notre pouvoir, il faut encore considérer la capacité de celui en faveur de qui nous l'exerçons. On ne peut guère juger des amitiés que lorsque les esprits sont développés et les caractères formés par l'âge. Des jeunes gens que réunit le goût de la chasse ou du jeu de paume, ne sont pas pour cela des amis. A ce compte, les nourrices et les maîtres d'école, à titre d'ancienneté, réclameraient la première part dans nos amitiés. Sans doute il ne faut pas les oublier, mais ce n'est pas cette affection-là que nous leur devons. Il faut être homme pour former de solides amitiés. La diversité des mœurs produit la diversité des goûts, et celle-ci dissout les amitiés. L'unique motif qui rend toute amitié impossible entre les bons et les méchants est qu'il règne entre eux la plus complète diversité de mœurs et de goûts. Un précepte qu'il est encore très-utile de donner, c'est de ne pas aller, par un zèle aveugle (ce qui n'arrive que trop souvent), nuire aux intérêts les plus importants de ses amis. Pour citer encore la fable, Néoptolème n'aurait pas pris Troie, s'il eût écouté Lycomède chez qui il avait été élevé, et qui le suppliait en pleurant de ne point aller à cette guerre. Il se présente souvent de grandes circonstances où il faut se séparer de ses amis : celui qui veut s'opposer à ce qu'un ami suive sa fortune, parce qu'il ne pourrait supporter son absence, témoigne par là beaucoup de faiblesse et se montre peu juste en amitié. Pesez toujours les demandes que vous faites à vos amis et les services que vous leur accordez.

XXI. Souvent aussi nous sommes contraints à rompre nos liens d'amitié; vous voyez que nous ne parlons plus des sages, mais du vulgaire. Souvent nos amis nous offensent, nous ou quelques autres, et dans ce cas la honte de leur conduite rejaillit jusqu'à nous. Nous devons alors relâcher nos liens jusqu'à ce que la séparation devienne complète. De telles amitiés, comme je l'entendais dire à Caton, doivent être dénouées plutôt que brisées; à moins d'un acte tellement intolérable, qu'il ne soit ni juste, ni honnête, ni possible de ne point rompre sur-le-champ. Si les mœurs et les goûts viennent à changer, comme il n'arrive que trop souvent, ou si quelque dissentiment politique vient à éclater (je parle, comme je vous l'ai déjà dit, des amitiés vulgaires et non de celles des sages), il faut prendre garde à ce que le dissentiment, non content d'une rupture, n'engendre la haine entre d'anciens amis. Rien de plus déplorable que des hostilités entre gens qui ont vécu amis intimes. Scipion, comme vous le savez, renonça à l'amitié de Pompée à cause de moi, et rompit avec notre collègue Métellus à cause des partis qui divisaient alors la république; mais dans cette double rupture il se conduisit avec circonspection, gravité, sans aigreur ni violence. Veillons, avant tout, à entretenir l'amitié; mais, quand il faut y renoncer, faisons en sorte qu'elle paraisse plutôt éteinte qu'étouffée. Prenons garde surtout à ne point la remplacer par une haine violente, avec son cortége de querelles, d'injures et d'outrages. Pour nous, supportons-les autant que nous le pouvons; et rendons cet hommage à une ancienne amitié, que les outrages déshono-

Rupilium potuit consulem efficere; fratrem ejus Lucium non potuit. Quod si etiam possis quidvis deferre ad alterum, videndum est tamen, quid ille possit sustinere. Omnino amicitiæ, corroboratis jam confirmatisque et ingeniis et ætatibus, judicandæ sunt: nec si qui ineunte ætate oportet venandi aut pilæ studiosi fuerint, eos habere necessarios, quos tum eodem studio præditos dilexerunt. Isto enim modo nutrices et pædagogi jure vetustatis plurimum benevolentiæ postulabunt; qui negligendi quidem non sunt, sed alio quodam modo. Aliter amicitiæ stabiles permanere non possunt. Dispares enim mores disparia studia sequuntur, quorum dissimilitudo dissociat amicitias : nec ob aliam causam ullam boni improbis, improbi bonis amici esse non possunt, nisi quod tanta est inter eos, quanta maxima potest esse, morum studiorumque distantia. Recte etiam præcipi potest in amicitiis, ne intemperata quædam benevolentia, quod persæpe fit, impediat magnas utilitates amicorum. Nec enim, ut ad fabulas redeam, Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrimis iter suum impedientem audire voluisset. Et sæpe incidunt magnæ res, ut discedendum sit ab amicis : quas qui impedire vult, quod desiderium non facile ferat, is et infirmus est mollisque natura, et ob eam ipsam causam in amicitia parum justus. Atque in omni re considerandum est, et quid postules ab amico, et quid patiare a te impetrari.

XXI. Est etiam quasi quædam calamitas in amicitiis dimittendis nonnunquam necessaria : jam enim a sapientium familiaritatibus ad vulgares amicitias oratio nostra delabitur. Erumpunt sæpe vitia amicorum tum in ipsos amicos, tum in alienos, quorum tamen ad amicos redundet infamia. Tales igitur amicitiæ sunt remissione usus eluendæ et, ut Catonem dicere audivi, dissuendæ magis, quam discindendæ; nisi quædam admodum intolerabilis injuria exarserit, ut neque rectum neque honestum sit nec fieri possit, ut non statim alienatio disjunctioque facienda sit. Sin autem morum aut studiorum commutatio quædam, ut fieri solet, facta erit, aut in reipublicæ partibus dissensio intercesserit (loquor enim jam, ut paullo ante dixi, non de sapientium, sed de communibus amicitiis) cavendum erit, ne non solum amicitiæ depositæ, sed inimicitiæ etiam susceptæ videantur. Nihil enim turpius, quam cum eo bellum gerere, quicum familiariter vixeris. Ab amicitia Q. Pompeii meo nomine se removerat, ut scitis, Scipio; propter dissensionem autem, quæ erat in republica, alienatus est a collega nostro Metello : utrumque egit graviter, auctoritate et offensione animi non acerba. Quamobrem primum danda opera est, ne qua amicorum dissidia fiant : sin tale aliquid evenerit, ut exstinctæ potius amicitiæ quam oppressæ esse videantur. Cavendum vero, ne etiam in graves inimicitias convertant se amicitiæ : ex quibus jurgia, maledicta, contumeliæ gignuntur. Quæ tamen si tolerabiles erunt, feren-

Digitized by Google

rent celui qui les répand, et non celui qui les souffre. La seule garantie contre de tels inconvénients et de tels malheurs, c'est de ne point se lier d'amitié trop promptement, ou avec des indignes. Les hommes dignes de notre amitié sont ceux qui portent en eux ce qui mérite en effet notre affection. L'espèce en est rare; tout ce qui est bon est rare en ce monde, et rien de plus difficile que de trouver quelque chose de parfait en son genre. Mais le plus grand nombre ne connaît rien de bon que ce qui rapporte, et choisit les amis comme on choisit une bête à cornes ou à laine, en estimant le profit qu'on peut en tirer. Aussi ne connaissent-ils point cette belle et fraternelle amitié, désirable pour elle-même et qui porte en soi tout son prix; et ils ne sauraient éprouver par eux-mêmes quelle est la nature et la force d'une telle amitié. Tout homme s'aime lui-même, non pour exiger de soi quelque prix de sa propre tendresse, mais parce que tout homme est naturellement cher à lui-même. Si l'amitié n'est pas fondée sur un principe analogue, il n'y a pas de véritable ami: un ami n'est-il pas en effet un autre nous-même? Tous les animaux, oiseaux, poissons, quadrupèdes, domestiques ou sauvages, d'abord s'aiment eux-mêmes, car c'est là un sentiment inné à toute créature; ensuite recherchent et poursuivent quelqu'un de leurs semblables pour s'unir à lui, et portent dans cette recherche de vives émotions, et une espèce de tendresse qui ressemble à celle de l'homme. Mais combien ce double caractère est plus profondément imprimé dans la nature de l'homme qui se chérit lui-même, et cherche ensuite un cœur avec lequel le sien se puisse unir si étroitement, que les deux n'en fassent plus qu'un!

XXII. Mais la plupart des hommes veulent fort injustement, pour ne pas dire impudemment, que leurs amis soient tels qu'ils ne sauraient être eux-mêmes; et ils en exigent ce qu'eux-mêmes ne seraient nullement disposés à faire. Ce qui est équitable, au contrajre, c'est que nous commencions par être hommes de bien, et qu'ensuite nous cherchions qui nous ressemble. Ce n'est qu'entre des gens vertueux que peut s'établir cette constance en amitié dont nous parlons déjà depuis longtemps. Unis par une tendresse mutuelle, ils commanderont aux passions, dont les autres hommes sont les esclaves; jaloux d'observer religieusement la justice, ils seront toujours prêts à tout entreprendre l'un pour l'autre, et ne se demanderont rien qui ne soit honnête et bienséant; enfin ils se témoigneront non-seulement de l'affection et du dévouement, mais encore du respect. Oter le respect de l'amitié, c'est lui enlever son plus bel ornement. Ceux-là donc sont dans une funeste erreur, qui croient que l'amitié autorise le libertinage et toutes sortes de déréglements. La nature nous a donné l'amitié pour seconder la vertu, et non pour être complice du vice; elle nous l'a donnée pour que notre vertu, qui ne peut dans l'isolement s'élever aux grandes choses, y parvînt avec l'appui et le concours d'une noble compagne. Ceux qui ont formé cette belle alliance ou la formeront un jour, regarderont certainement un ami vertueux comme le meilleur et le plus fortuné des aides que l'on puisse prendre pour rechercher et conquérir le souverain bien. C'est dans une telle société que l'on trouve ces trésors dont les hommes font tant d'estime, l'honnêteté, la gloire, la tranquillité

dæ sunt; et hic honos veteri amicitiæ tribuendus, ut is in culpa sit, qui faciat, non is qui patiatur injuriam. Omnino omnium horum vitiorum atque incommodorum una cautio est atque una provisio, ut ne nimis cito diligere incipiant, neve non dignos. Digni autem sunt amicitia, quibus in ipsis inest causa, cur diligantur. Rarum genus! et quidem omnia præclara rara, nec quidquam difficilius quam reperire, quod sit omni ex parte in suo genere perfectum. Sed plerique neque in rebus humanis quidquam bonum norunt, nisi quod fructuosum sit, et amicos tanquam pecudes eos potissimum diligunt, ex quibus sperant se maximum fructum esse capturos. Ita pulcherrima illa et maxime naturali carent amicitia per se et propter se expetenda, nec ipsi sibi exemplo sunt, hæc vis amicitiæ qualis et quanta sit. Ipse enim se quisque diligit, non ut aliquam a se ipse mercedem exigat caritatis suæ, sed quod per se sibi quisque carus est. Quod nisi idem in amicitiam transferatur, verus amicus nunquam reperietur: est enim is quidem tanquam alter idem. Quod si hoc apparet in bestiis, volucribus, nantibus, agrestibus, cicuribus, feris, primum ut se ipsæ diligant (id enim pariter cum omni animante nascitur) deinde ut requirant atque appetant, ad quas se applicent ejusdem generis animantes; idque faciunt cum desiderio et cum quadam similitudine amoris humani: quanto id magis in homine fit natura, qui et se ipse diligit et alterum anquirit, cujus animum ita cum suo misceat, ut efficiat pæne unum ex duobus?

XXII. Sed plerique perverse, ne dicam impudenter, amicum habere talem volunt, quales ipsi esse non possunt: quæque ipsi non tribuunt amicis, hæc ab eis desiderant. Par est autem, primum ipsum esse virum bonum, tum alterum similem sui quærere. In talibus ea, quam jamdudum tractamus, stabilitas amicitiæ confirmari potest, quum homines benevolentia conjuncti primum cupiditatibus iis, quibus ceteri serviunt, imperabunt; deinde æquitate justitiaque gaudebunt, omniaque alter pro altero suscipiet, neque quidquam unquam nisi honestum et rectum alter ab altero postulabit; neque solum [se] colent inter se ac diligent, sed etiam verebuntur. Nam maximum ornamentum amicitiæ tollit, qui ea tollit verecundiam. Itaque in iis perniciosus est error, qui existimant, libidinum peccatorumque omnium patere in amicitia licentiam. Virtutum amicitia adjutrix a natura data est, non vitiorum comes, ut, quoniam solitaria non posset virtus ad ea, quæ summa sunt, pervenire, conjuncta et consociata cum altera perveniret. Quæ si quoi inter societas aut est aut futura est, eorum est habendus ad summum naturæ bonum optimus beatissimusque comitatus. Hæc est, inquam, societas, in qua omnia insunt quæ putant homi-

Digitized by Google

et la joie de l'âme, tous ces biens dont la possession fait le bonheur de la vie, et hors desquels il n'y a plus que misère. Si nous voulons parvenir à cette félicité suprême, il faut pratiquer la vertu, sans laquelle l'amitié est impossible et tous les vrais biens hors de notre atteinte. Ceux qui négligent la vertu et croient cependant avoir des amis, reconnaissent leur erreur quand ils sont contraints d'éprouver ces prétendus amis au jour de l'adversité. C'est pourquoi, je ne puis trop le répéter, on doit aimer qui l'on connaît, et non pas avoir à connaître qui l'on aime. Si notre négligence nous est funeste en bien des rencontres, c'est surtout dans le choix et le commerce de nos amis. Quand on a mal choisi, les réflexions viennent trop tard; et comme dit le proverbe, ce qui est fait est fait, nous n'y pouvons plus rien. On s'était lié, on s'était donné corps et âme, on se voyait tous les jours, les services s'échangeaient, quand tout à coup cette amitié, au milieu de sa course, vient donner contre un écueil, et s'y briser.

XXIII. On ne peut trop flétrir une telle insouciance dans l'affaire la plus importante de la vie. En ce monde il n'est que l'amitié dont l'utilité soit unanimement reconnue. La vertu elle-même est l'objet du mépris de certains hommes, qui affectent de ne voir en elle qu'une vaine ostentation et du charlatanisme. Beaucoup ne font aucun cas des richesses, et s'estiment heureux dans leur médiocrité. Quant aux honneurs qui enflamment quelquefois nos désirs, combien ne voyez-vous pas de gens qui les dédaignent, et les regardent comme ce qu'il y a de plus vain et de plus frivole au monde? Ainsi de tout le reste; ce qui paraît admirable aux yeux des uns, les autres n'en font nulle estime. Mais il n'y a qu'une voix sur l'amitié; et ceux qui suivent la carrière politique, et ceux qui cultivent la science, et ceux qui vaquent paisiblement à leurs propres affaires, tous enfin, ceux même qui sont tout entiers à leur plaisir, déclarent que la vie n'est rien sans l'amitié, pour peu que l'on veuille vivre plus noblement que les animaux. L'amitié se glisse, je ne sais comment, dans toutes les conditions, et ne souffre point qu'aucun homme se passe d'elle. Bien plus, s'il existe un homme d'un naturel assez intraitable et farouche pour fuir la société de ses semblables et les avoir en horreur, comme faisait, à ce qu'on dit, un je ne sais quel Timon d'Athènes, il ne pourra cependant s'empêcher de chercher quelqu'un auprès de qui il puisse exhaler son venin. On pourrait juger combien l'amitié nous est essentielle, si quelque dieu enlevait l'un de nous du milieu de ses semblables, pour le transporter dans une solitude où il le mettrait dans l'abondance de tous les biens que la nature peut désirer, mais où il lui serait à tout jamais impossible de voir une figure humaine. Quelle âme de fer pourrait supporter une telle existence, et trouver encore quelque goût aux voluptés dans une si profonde solitude? Une chose bien vraie, c'est ce que répétait souvent un sage, Archytas de Tarente, à ce que je crois, et que j'ai entendu redire à des vieillards qui le tenaient eux-mêmes de leurs pères : « Si un homme, disait Archytas, montait au ciel, et qu'il pût contempler le spectacle du monde et la beauté des astres, il ne serait que médiocrement frappé de toutes ces merveilles;

nes expetenda, honestas, gloria, tranquillitas animi atque jucunditas : ut, et, quum hæc adsint, beata vita sit et sine his esse non possit. Quod quum optimum maximumque sit, si id volumus adipisci, virtuti opera danda est, sine qua nec amicitiam neque ullam rem expetendam consequi possumus : ea vero neglecta qui se amicos habere arbitrantur, tum se denique errasse sentiunt, quum eos gravis aliquis casus experiri cogit. Quocirca (dicendum est enim sæpius) quum judicaveris, diligere oportet; non, quum dilexeris, judicare. Sed quum multis in rebus negligentia plectimur, tum maxime in amicis et deligendis et colendis : præposteris enim utimur consiliis et acta agimus, quod vetamur vetere proverbio. Nam implicati ultro et citro vel usu diuturno vel etiam officiis repente in medio cursu amicitias, exorta aliqua offensione, disrumpimus.

XXIII. Quo etiam magis vituperanda est rei maxime necessariæ tanta incuria. Una est enim amicitia in rebus humanis, de cujus utilitate omnes uno ore consentiunt : quanquam a multis ipsa virtus contemnitur et venditatio quædam atque ostentatio esse dicitur. Multi divitias despiciunt, quos parvo contentos tenuis victus cultusque delectat; honores vero, quorum cupiditate quidam inflammantur, quam multi ita contemnunt, ut nihil inanius, nihil esse levius existiment! Itemque cetera, quæ quibusdam admirabilia videntur, permulti sunt qui pro nihilo putent. De amicitia omnes ad unum idem sentiunt, et ii, qui ad rempublicam se contulerunt, et ii, qui rerum cognitione doctrinaque delectantur, et ii, qui suum negotium gerunt otiosi, postremo ii, qui se totos tradiderunt voluptatibus, sine amicitia vitam esse nullam sentiunt, si modo velint aliqua ex parte liberaliter vivere. Serpit enim, nescio quomodo, per omnium vitas amicitia; nec ullam ætatis degendæ rationem patitur esse expertem sui. Quin etiam si quis ea asperitate est et immanitate naturæ, congressus ut hominum fugiat atque oderit, qualem fuisse Athenis Timonem nescio quem accepimus; tamen is pati non possit, ut non anquirat aliquem, apud quem evomat virus acerbitatis suæ. Atque hoc maxime judicaretur, si quid tale posset contingere, ut aliquis nos deus ex hac hominum frequentia tolleret, et in solitudine uspiam collocaret, atque ibi suppeditaret omnium rerum, quas natura desiderat, abundantiam et copiam, hominis omnino adspiciendi potestatem eriperet. Quis tam esset ferreus, qui eam vitam ferre posset, cuique non auferret fructum voluptatum omnium solitudo? Verum ergo illud est, quod, a Tarentino Archyta, ut opinor, dici solitum, nostros senes commemorare audivi ab aliis senibus auditum : « Si quis in cœlum ascendisset, naturamque mundi et pulchritudinem siderum perspexisset, insuavem illam admirationem ei fore, quæ jucundissima fuisset, si aliquem, cui narraret, habuisset. » Sic natura

Digitized by Google

il en serait enchanté, s'il avait quelqu'un à qui les raconter. » Ainsi l'homme, de sa nature, répugne à la solitude; il cherche toujours un aide, un soutien; et en est-il de plus doux au monde qu'un ami dévoué?

XXIV. Mais tandis que notre nature nous fait connaître par tant de signes ce qu'elle veut, ce qu'elle recherche, ce qu'elle désire ardemment, je ne sais comment il se fait que nous fermions l'oreille et ne voulions pas entendre ce qu'elle nous crie. Comme l'amitié se mêle à tout et pénètre dans les moindres détails de la vie, on rencontre souvent des sujets de plainte ou de soupçon, qu'il est sage d'éviter, ou de détruire, ou de supporter au besoin. La seule occasion où l'on ne doive pas craindre d'offenser un ami, c'est quand il faut lui dire la vérité, et lui prouver à ce compte la sincérité de notre attachement; car il arrive souvent que nos amis ont besoin d'être avertis et réprimandés, et nous devons prendre les remontrances en bonne part quand c'est un ami qui nous les fait. Mais il faut convenir malheureusement que notre Térence a raison de dire dans l'Andrienne : « La complaisance nous fait des amis, et la vérité des ennemis. » Sans doute la vérité est fâcheuse, puisqu'elle fait naître la haine, qui est le poison de l'amitié; mais la complaisance l'est bien davantage, car c'est notre indulgence coupable qui perd nos amis. Il est vrai que le plus coupable, c'est celui qui ne veut point entendre la vérité, et se laisse pousser au mal par la flatterie. Ayons donc le courage de reprendre nos amis, mais faisons-le avec ménagement; ne mêlons point d'aigreur à nos avertissements, et ne gâtons point nos reproches par l'injure. Soyons complaisants, comme le dit Térence, c'est-à-dire mettons de la douceur dans notre commerce; mais loin de nous cette flatterie qui est la complice du mal, et que je trouve indigne non-seulement d'un ami, mais d'un homme libre; rappelons-nous qu'il ne faut pas vivre avec un ami comme avec un tyran. Quant à celui dont les oreilles sont fermées à la vérité, et qui ne peut la souffrir même dans la bouche d'un ami, il n'y a plus qu'à désespérer de son salut. Caton, qui nous a laissé tant de belles maximes, disait fort judicieusement que certains ennemis déclarés nous rendent parfois plus de services que nos amis trop indulgents, car ceux-là nous disent la vérité que ceux-ci nous cachent. N'est-il pas déraisonnable que les hommes à qui l'on montre leurs fautes ne ressentent pas la peine qu'ils devraient éprouver, et ressentent précisément celle qui n'en devrait pas être une? Au lieu d'être fâchés d'avoir fait une faute, ils le sont d'en être repris; il faudrait, au contraire, se désoler du mal qu'on a commis et se réjouir des justes reproches qu'on nous adresse.

XXV. Puisque c'est le propre de la véritable amitié de donner et de recevoir des avis, de les donner avec franchise et sans dureté, de les recevoir patiemment et sans répugnance, nous devons en conclure qu'il n'est pas de plus grand fléau pour l'amitié que la flatterie, l'adulation, les complaisances outrées. On ne saurait employer trop d'expressions pour flétrir le vice de ces hommes méprisables et perfides, toujours prêts à dire ce qui peut vous plaire, et à vous cacher la vérité. La dissimulation est funeste en toutes choses, parce qu'elle corrompt et détruit le sens du vrai; mais elle est surtout fatale à l'amitié, car elle supprime la vérité, sans

solitarium nihil amat, semperque ad aliquod tanquam adminiculum annititur : quod in amicissimo quoque dulcissimum est.

XXIV. Sed quum tot signis eadem natura declaret, quid velit, anquirat, desideret, obsurdescimus tamen nescio quomodo, nec ea, quæ ab ea monemur, audimus. Est enim varius et multiplex usus amicitiæ, multæque causæ suspicionum offensionumque dantur, quas tum evitare, tum elevare, tum ferre sapientis est. Una illa sublevanda offensio est, ut et veritas in amicitia et fides retineantur : nam et monendi amici sæpe sunt et objurgandi, et hæc accipienda amice, quum benevole fiunt. Sed nescio quomodo verum est, quod in Andria familiaris meus dicit :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Molesta veritas, si quidem ex ea nascitur odium, quod est venenum amicitiæ; sed obsequium multo molestius, quod peccatis indulgens præcipitem amicum ferri sinit. Maxima autem culpa in eo, qui et veritatem aspernatur, et in fraudem obsequio impellitur. Omni igitur hac in re habenda ratio et diligentia est : primum, ut monitio acerbitate, deinde ut objurgatio contumelia careat. In obsequio autem (quoniam Terentiano verbo lubenter utimur) comitas adsit; assentatio, vitiorum adjutrix, procul amoveatur, quæ non modo amico, sed ne libero quidem digna est : aliter enim cum tyranno, aliter cum amico vivitur. Cujus autem aures veritati clausæ sunt, ut ab amico verum audire nequeat, hujus salus desperanda est. Scitum est enim illud Catonis, ut multa : « Melius de quibusdam acerbos inimicos mereri, quam eos amicos qui dulces videantur : illos verum sæpe dicere, hos nunquam. » Atque illud absurdum, quod ii, qui monentur, eam molestiam, quam debent capere, non capiunt; eam capiunt, qua debent vacare. Peccasse enim se non anguntur; objurgari moleste ferunt : quod contra oportebat delicto dolere, correctione gaudere.

XXV. Ut igitur et monere et moneri proprium est veræ amicitiæ, et alterum libere facere, non aspere, alterum patienter accipere, non repugnanter : sic habendum est, nullam in amicitiis pestem esse majorem quam adulationem, blanditiam, assentationem. Quamvis enim multis nominibus est hoc vitium notandum levium hominum atque fallacium, ad voluntatem loquentium omnia, nihil ad veritatem. Quum autem omnium rerum simulatio est vitiosa (tollit enim judicium veri idque adulterat) tum amicitiæ repugnat maxime : delet enim veritatem, sine qua nomen amicitiæ valere non potest. Nam quum amicitiæ vis sit in eo, ut unus quasi animus fiat ex pluribus : qui id fieri

Digitized by Google

laquelle l'amitié ne peut subsister un seul instant. Le propre de l'amitié, c'est que de plusieurs âmes elle n'en fait, pour ainsi dire, qu'une seule : et comment une telle intimité serait-elle possible, si un seul homme est en quelque façon multiple, et si une même âme varie, se contredit, prend mille formes différentes? Quoi de plus mobile en effet et de plus versatile qu'un homme qui s'est fait l'esclave, je ne dis pas des sentiments et des volontés d'un autre, mais de ses moindres signes, de ses moindres gestes? « On dit non? je dis non; dit-on oui? je le répète; enfin je me suis fait une loi d'applaudir à tout. » C'est encore Térence qui parle, ou plutôt qui fait parler Gnathon. C'est une grande légèreté que de se lier avec des gens de cette espèce. Il y a bien des Gnathons parmi les nobles, les riches, et les hommes en renom; et ceux-là sont des flatteurs d'autant plus dangereux qu'ils sont en plus haut lieu et chatouillent doublement la vanité. Avec de l'attention, on distinguera le flatteur du véritable ami, comme on distingue en général le faux du vrai, les qualités mensongères des vertus réelles. Une assemblée publique, bien que composée de gens sans lumières, sait pourtant reconnaître la différence qu'il y a entre l'homme corrompu qui flatte le peuple, et le bon citoyen, toujours grave et sévère. Quelles flatteries C. Papirius ne prodigua-t-il pas au peuple lorsqu'il voulut dernièrement faire passer la loi sur la réélection des tribuns? Je combattis cette proposition. Mais je ne veux rien dire de moi, j'aime mieux vous parler de Scipion. Quelle gravité, Dieux immortels! quelle majesté dans son discours! on aurait cru entendre le prince du peuple, et non un simple citoyen. Mais vous étiez présents, et d'ailleurs le discours est dans vos mains. Aussi cette loi, toute populaire, fut-elle rejetée par les suffrages du peuple. Et, pour en revenir à moi, vous vous souvenez de la loi que voulait faire passer C. Licinius Crassus, sous le consulat de Q. Maximus, frère de Scipion, et de L. Mancinus; elle prétendait introduire dans les fonctions sacrées une réforme populaire, puisqu'elle transportait au peuple l'élection des pontifes. De plus, ce Crassus avait donné le premier l'exemple de se tourner vers le peuple en parlant dans le forum. Cependant, la religion des Dieux immortels, défendue par nous, l'emporta facilement sur les séductions de son discours. Je soutins cette lutte pendant ma préture, cinq ans avant mon consulat : ainsi ce ne fut pas l'autorité de ma parole, mais la force même de la vérité, qui triompha dans cette cause.

XXVI. Si donc sur la scène même, car il est permis d'appeler ainsi l'assemblée du peuple, où les illusions et les prestiges peuvent tant faire fortune, la vérité reprend ses droits dès qu'elle se montre dans tout son jour; que devra-t-il se passer dans l'amitié, qui repose tout entière sur la vérité? Si votre âme ne se montre à nu, comme on dit, si vous ne lisez dans celle de votre ami, il n'est plus de confiance, plus d'abandon; vous n'aimez plus, vous n'êtes plus aimé, dès que vous ne savez plus ce qui se passe au fond des cœurs. Avouons cependant que la flatterie, toute pernicieuse qu'elle est, ne peut nuire qu'à celui qui l'écoute et s'y complaît. Aussi n'est-il point d'homme qui prête plus volontiers l'oreille aux flatteurs que celui qui se flatte lui-même avec le plus de complaisance. Sans doute la vertu s'aime beaucoup elle-même; car elle se connaît parfaitement

poterit, si ne in uno quidem quoque unus animus erit, idemque semper, sed varius, commutabilis, multiplex? quid enim potest esse tam flexibile, tam devium, quam animus ejus, qui ad alterius non modo sensum ac voluntatem, sed etiam vultum atque nutum convertitur?

Negat quis? nego : ait? aio : postremo imperavi egomet mihi,
Omnia assentari,

ut ait idem Terentius; sed ille sub Gnathonis persona : quod amici genus adhibere omnino levitatis est. Multi autem Gnathonum similes quum sint loco, fortuna, fama superiores, horum est assentatio molesta, quum ad vanitatem accessit auctoritas. Secerni autem blandus amicus a vero et internosci tam potest, adhibita diligentia, quam omnia fucata et simulata a sinceris atque veris. Concio, quæ ex imperitissimis constat, tamen judicare solet, quid intersit inter popularem, id est, assentatorem et levem civem, et inter constantem, severum et gravem. Quibus blanditiis C. Papirius nuper influebat in aures concionis quum ferret legem de tribunis plebis reficiendis! Dissuasimus nos. Sed nihil de me : de Scipione dicam libentius. Quanta illi, dii immortales, fuit gravitas! quanta in oratione majestas! ut facile ducem populi Romani, non comitem diceres. Sed affuistis, et est in manibus oratio. Itaque lex popularis suffragiis populi repudiata est. Atque, ut ad me redeam, meministis, Q. Maximo fratre Scipionis et L. Mancino consulibus, quam popularis lex de sacerdotiis C. Licinii Crassi videbatur : cooptatio enim collegiorum ad populi beneficium transferebatur. Atque is primus instituit in forum versus agere cum populo : tamen illius vendibilem orationem religio deorum immortalium, nobis defendentibus, facile vincebat. Atque id actum est prætore me, quinquennio ante quam consul sum factus. Ita re magis quam auctoritate causa illa defensa est.

XXVI. Quod si in scena, id est, in concione in qua rebus fictis et adumbratis loci plurimum est, tamen verum valet, si modo id patefactum et illustratum est; quid in amicitia fieri oportet, quæ tota veritate perpenditur? in qua nisi, ut dicitur, apertum pectus videas, tuumque ostendas, nihil fidum, nihil exploratum habeas; ne amare quidem aut amari, quum, id quam vere fiat, ignores. Quanquam ista assentatio, quamvis perniciosa sit, nocere tamen nemini potest, nisi ei, qui eam recipit atque in ea delectatur. Ita fit, ut is assentatoribus patefaciat aures suas maxime, qui ipse sibi assentetur et se maxime ipse delectet. Omnino est amans sui virtus; optime enim se ipsa novit, quamque amabilis sit, intelligit : ego autem non de virtute nunc loquor, sed de virtutis opinione. Vir-

Digitized by Google

et sait combien elle est aimable; mais ce n'est point de la vertu que je parle en ce moment, c'est seulement du faux-semblant de vertu. Il y a bien des gens qui tiennent plutôt à paraître vertueux qu'à l'être réellement; ce sont ceux-là qui aiment la flatterie : quand ils s'entendent prodiguer des éloges gratuits, ils prennent ces vains discours pour le témoignage certain de leur mérite. Il n'y a donc point d'amitié entre deux hommes dont l'un ne veut point écouter la vérité, et l'autre ne veut point la dire. Ce n'est pas tant la flatterie des parasites qui nous fait rire dans les comédies, que la présomption des soldats glorieux. « Thaïs me fait mille remerciments. » Il suffisait de répondre : Oui, *mille remerciments :* le flatteur dit *un million*. Tout ce que vous souhaitez, la flatterie l'exagère à plaisir; mais si cette adulation grossière ne trompe que ceux qui la recherchent et la provoquent, il faut que les hommes graves et raisonnables se tiennent en garde contre la flatterie adroite et délicate. La flatterie a des piéges qui sautent aux yeux, et ceux-là ne prennent que les imbéciles; mais elle en a de cachés et d'habilement disposés, dont on ne peut avoir trop de défiance. Il est quelquefois très-difficile de la reconnaître. Le flatteur se déguise, il nous contredit pour mieux nous plaire ensuite, il feint de nous combattre, résiste, et ne rend les armes qu'à la dernière extrémité, s'avouant alors vaincu, et donnant l'orgueil du triomphe à celui qu'il abuse. Qu'y a-t-il de plus honteux que d'être joué de cette façon? Soyons donc sur nos gardes, craignons qu'on ne dise de nous comme dans *l'Épiclérus :* « Vous avez aujourd'hui berné de la bonne sorte devant moi tous ces imbéciles vieillards, plastrons de comédie. » Car, dans les comédies, le plus ridicule personnage est celui de ces vieillards imprévoyants et crédules. Mais je ne sais comment de l'amitié des hommes excellents, des sages (je parle de la sagesse que comporte la nature humaine), nous en sommes tombés à ces vulgaires amitiés. Revenons donc à notre premier sujet, et terminons enfin.

XXVII. Je vous l'ai dit, Fannius, et à vous, Mucius, la vertu, c'est la vertu seule qui forme et entretient l'amitié. La vertu n'est-elle pas seule conséquente, ferme et stable? Lorsqu'elle se produit au jour en manifestant sa lumière, et qu'en même temps elle reconnaît son propre éclat dans une autre âme, elle s'approche de ce qui l'attire, et de là naît ou l'amitié ou l'amour. Amitié et amour, deux façons d'aimer. Aimer, c'est chérir celui que l'on aime sans calcul et sans vue d'intérêt. Mais l'utilité, quand même vous ne la recherchez pas, vient à la suite de l'amitié. C'est ainsi que, dans ma jeunesse, j'ai chéri tous ces nobles vieillards, L. Paullus, M. Caton, C. Gallus, P. Nasica, Tib. Gracchus, beau-père de l'Africain. Mais l'égalité d'âge donne encore plus de puissance à l'amitié, témoin mon intimité avec Scipion, L. Furius, P. Rupilius, Sp. Mummius. Un vieillard se plaît aussi à s'attacher aux jeunes gens. Votre amitié, mes fils, celle de Tubéron, celle même de P. Rutilius, si jeune encore, et d'A. Virginius, charme mes vieux jours. Puisque la vie humaine est ainsi disposée qu'elle doit s'écouler dans une succession d'âges différents, nous devons désirer surtout d'atteindre la dernière borne

tute enim ipsa non tam multi præditi esse, quam videri volunt. Hos delectat assentatio; his fictus ad ipsorum voluntatem sermo quum adhibetur, orationem illam vanam testimonium esse laudum suarum putant. Nulla est igitur hæc amicitia, quum alter verum audire non vult, alter ad mentiendum paratus est. Nec parasitorum in comœdiis assentatio [nobis] faceta videretur, nisi essent milites gloriosi.

Magnas vero agere gratias Thais mihi?

Satis erat respondere : *magnas; ingentes*, inquit. Semper auget assentator id, quod is, cujus ad voluntatem dicitur, vult esse magnum. Quamobrem, quamvis blanda ista vanitas apud eos valeat, qui ipsi illam allectant et invitant; tamen etiam graviores constantioresque admonendi sunt, ut animum advertant, ne callida assentatione capiantur. Aperte enim adulantem nemo non videt, nisi qui admodum est excors : callidus ille et occultus ne se insinuet, studiose cavendum est. Nec enim facillime agnoscitur, quippe qui etiam adversando sæpe assentetur, et litigare se simulans blandiatur, atque ad extremum det manus vincique se patiatur, ut is, qui illusus sit, plus vidisse videatur. Quid autem turpius quam illudi? Quod ne accidat, cavendum est, ut in Epiclero :

Hodie me ante omnes comicos stultos senes
Versaris atque emunxeris lautissime.

Hæc enim etiam in fabulis stultissima persona est improvidorum et credulorum senum. Sed, nescio quo pacto, ab amicitiis perfectorum hominum, id est, sapientium (de hac dico sapientia, quæ videtur in hominem cadere posse) ad leves amicitias deflexit oratio. Quamobrem ad illa prima redeamus, eaque ipsa concludamus aliquando.

XXVII. Virtus, virtus, inquam, C. Fanni, et tu, Q. Muci, et conciliat amicitias et conservat. In ea est enim convenientia rerum, in ea stabilitas, in ea constantia : quæ quum se extulit et ostendit lumen suum, et idem adspexit agnovitque in alio, ad id se admovet vicissimque accipit illud, quod in altero est; ex quo eorum exardescit sive amor sive amicitia. Utrumque enim dictum est ab amando; amare autem nihil aliud est, nisi eum ipsum diligere, quem ames, nulla indigentia, nulla utilitate quæsita : quæ tamen ipsa efflorescit ex amicitia, etiam si tu eam minus secutus sis. Hac nos adolescentes benevolentia senes illos L. Paullum, M. Catonem, C. Gallum, P. Nasicam, Tib. Gracchum, Scipionis nostri socerum, dileximus : hæc etiam magis elucet inter æquales, ut inter me et Scipionem, L. Furium, P. Rupilium, Sp. Mummium : vicissim autem senes in adolescentium caritate acquiescimus, ut in vestra, ut in Q. Tuberonis; equidem etiam admodum adolescentis P. Rutilii, A. Virginii familiaritate delector. Quoniamque ita ratio comparata est vitæ naturæque nostræ, ut alia ætas oriatur ex alia; maxime quidem optandum est, ut cum

Digitized by Google

en compagnie de nos égaux, qui sont entrés en même temps que nous dans la carrière. Mais comme les choses humaines sont incertaines et fragiles, il faut toujours faire choix de quelques amis que nous chérissions et dont nous soyons chéris. Lorsqu'il n'y a plus de tendresse et d'amour dans le cœur, la vie n'a plus aucun charme. Scipion, quoique enlevé au monde par un coup si subit, vit encore et vivra toujours pour moi; ce que j'aimais en lui, c'était sa vertu qui existe toujours. Ce n'est pas pour moi seul qu'elle brille encore de tout son éclat, pour moi qui l'ai vue de si près, et pour ainsi dire touchée de mes mains; tous les âges futurs la contempleront et s'éclaireront à sa lumière. Tous ceux qui concevront de grands desseins ou de grandes espérances le prendront pour modèle et auront son image devant les yeux. Certes, de tous les biens que j'ai reçus de la nature ou de la fortune, il n'en est aucun que je puisse comparer à l'amitié de Scipion. En elle j'ai trouvé ce bel accord sur les choses publiques, ces excellents conseils sur mes intérêts privés, ce long repos si plein de charmes. Jamais une démarche, jamais un mot qui pût affliger ou blesser l'un ou l'autre. Une même maison, une même nourriture prise en commun, toujours ensemble, à la guerre, en voyages, aux champs. Je ne vous parle point de cette ardeur de connaître, et de ces études qui, loin des yeux du peuple, remplissaient tous nos loisirs. Si tous ces souvenirs avaient péri avec lui, il me serait impossible de supporter la perte de cet ami, le plus intime et le meilleur de tous. Mais, loin d'avoir péri, ils s'entretiennent et grandissent par la méditation; et s'ils venaient à m'être ravis, mon âge me consolerait, car je n'ai plus longtemps à pleurer Scipion. Tout ce qui est de courte durée est supportable, quelle qu'en soit l'amertume. Voilà ce que j'avais à vous dire sur l'amitié. Ayez, je vous en conjure, une telle idée de la vertu, sans laquelle il n'y a point d'amitié, qu'après elle l'amitié soit pour vous le plus grand bien du monde.

æqualibus poesis, quibuscum tanquam e carceribus emissus sis, cum eisdem ad calcem, ut dicitur, pervenire. Sed quoniam res humanæ fragiles caducæque sunt, semper aliqui anquirendi sunt, quos diligamus, et a quibus diligamur. Caritate enim benevolentiaque sublata, omnis est e vita sublata jucunditas. Mihi quidem Scipio, quanquam est subito ereptus, vivit tamen semperque vivet : virtutem enim amavi illius viri, quæ exstincta non est. Nec mihi soli versatur ante oculos, qui illam semper in manibus habui, sed etiam posteris erit clara et insignis. Nemo unquam animo aut spe majora suscipiet, qui sibi non illius memoriam atque imaginem proponendam putet. Equidem ex omnibus rebus, quas mihi aut fortuna aut natura tribuit, nihil habeo, quod cum amicitia Scipionis possim comparare. In hac mihi de republica consensus, in hac rerum privatarum consilium, in eadem requies plena oblectationis fuit. Nunquam illum ne minima quidem re offendi, quod quidem senserim; nihil audivi ex eo ipse, quod nollem; una domus [erat], idem victus isque communis; neque solum militia, sed etiam peregrinationes rusticationesque communes. Nam quid ego de studiis dicam cognoscendi semper aliquid atque discendi? in quibus remoti ab oculis populi omne otiosum tempus contrivimus. Quarum rerum recordatio et memoria si una cum illo occidisset, desiderium conjunctissimi atque amantissimi viri ferre nullo modo possem. Sed nec illa exstincta sunt, alunturque potius et augentur cogitatione et memoria : et, si illis plane orbatus essem, magnum tamen afferret mihi ætas ipsa solatium; diutius enim jam in hoc desiderio esse non possum. Omnia autem brevia, tolerabilia esse debent, etiam si magna sunt. Hæc habui, de amicitia quæ dicerem. Vos autem hortor, ut ita virtutem locetis, sine qua amicitia esse non potest; ut, ea excepta, nihil amicitia præstabilius putetis.

NOTES

SUR LE TRAITÉ DE L'AMITIÉ.

I. *Quintus Mucius augur*. Cet augure est le Q. Mucius Scévola dont il est parlé dans le Brutus, c. 26. Il fut consul l'an de Rome 637 ou 635, suivant Grævius, avec L. Cécilius Métellus.

Me ad pontificem Scævolam. Le fameux jurisconsulte qui fut consul en 658 avec L. Licinius Crassus.

Domi in hemicyclio. L'hémicycle, d'invention grecque, était une sorte d'appartement disposé pour recevoir ses amis, une sorte de salle pour la conversation. Son nom indique assez quelle était sa forme.

P. Sulpicio utebare multum. Sur le tribun P. Sulpicius, voyez Vell. Paterculus, II, 18; Plutarque, dans la Vie de Marius, 35.

II. *In hortos D. Bruti auguris*. L'augure J. Brutus fut consul avec P. Scipion Nasica, l'an de Rome 615. C'est probablement le Brutus qui triompha des peuples de la Galice et reçut le surnom de Gallaïcus.

Videram Gallum. C. Sulpicius Gallus, ami de Paul-Émile, sous les ordres de qui il avait fait la guerre en Macédoine. C'est le fameux astronome dont Cicéron parle souvent, et surtout au premier livre de la République.

III. *Factus est consul bis*. Scipion fut consul pour la

Digitized by Google

première fois à trente-six ans, en 606; et pour la seconde fois, en 609. Cicéron dit qu'il le fut la première fois avant le temps; car d'ordinaire on ne pouvait être nommé consul avant l'âge de quarante-deux ans.

Quid homines suspicentur videtis. On le trouva mort dans son lit, et on soupçonna divers personnages considérables de l'avoir empoisonné. *Gal.-la-B.*

IV. *Qui in hac terra fuerunt.* La Grande-Grèce comprenait tout le pays qui compose aujourd'hui le royaume de Naples.

Quum et Philus et Manilius. L. Furius Philus, consul en 617 avec S. Attilius Serranus. C'est lui qui plaide la cause de l'injustice, dans le dialogue de la République. — M. Manilius, consul en 604 avec L. Marcius Censorinus.

Extremum fere de immortalitate animorum. C'est le songe de Scipion, qui faisait partie du sixième livre de la République, et qui nous a été conservé.

V. *Utilli, qui hæc subtilius disserunt.* Les Stoïciens, qui se formaient l'idée d'une sagesse sublime à laquelle ils avouaient qu'aucun homme n'avait jamais atteint.

VII. *Agrigentinum quidem doctum quemdam virum.* Empédocle, qui admettait pour premier principe des choses l'amour et la haine, ou la concorde et la discorde. Voyez sur sa doctrine Sext. Empir. IX, 10; Diog. Laër., VIII, 76.

X. *Nihil difficilius esse dicebat quam amicitiam.* Voltaire a dit : « L'amitié est le mariage de l'âme, et ce mariage est sujet au divorce. »

XI. *At C. Blossius Cumanus.* Disciple d'Antipater de Tarse. Il se réfugia près d'Aristonicus, fils d'Eumène; après la défaite de ce prince, il se donna la mort. Voyez Plutarque, *Vie de Tib. et C. Gracchus.*

Vidimus Papum Æmilium C. Luscino familiarem. Ils furent collègues dans le consulat en 471 et 475; dans la censure, en 478.

At vero sequebantur..... C. Cato. C'était le petit-fils de Caton le Censeur.

XII. *Videtis in tabella jam ante, quanta sit facta labes.* Jusqu'à l'an de Rome 614, les suffrages se donnaient de vive voix; à compter de cette époque, et en vertu des lois Gabinia, Cassia, ils s'écrivirent sur une tablette et furent secrets. On comprend pourquoi un partisan de l'aristocratie trouve ces tablettes une invention déplorable.

XV. *Nullus locus amicitiæ.* « Les méchants n'ont que des complices; les voluptueux ont des compagnons de débauches; les intéressés ont des associés; les politiques assemblent des factieux; le commun des hommes oisifs a des liaisons; les princes ont des courtisans; les hommes vertueux ont seuls des amis. Céthégus était le complice de Catilina, et Mécène le courtisan d'Octave; mais Cicéron était l'ami d'Atticus. » *Voltaire.*

XVI. *Biante esse dictum crederet.* C'était une opinion fort accréditée dans l'antiquité : Aristote la partage. Diogène Laërce, dans la Vie de Bias, cite ce mot fameux : « Ἔλεγε... καὶ φιλεῖν ὡς μισήσοντας, τοὺς γὰρ πλείστους εἶναι κακούς. »

XVII. *Sine ulla exceptione communitas.* Diogène disait : « Quand j'emprunte de mon ami, c'est mon argent que je lui demande. »

XIX. *Nunquam Mummio anteposuit.* Mummius, le frère de celui qui triompha de la ligue Achéenne, et porta le surnom d'Achaïus. — *Q. vero Maximum fratrem.* Fils de Paul-Émile adopté par Q. Fabius Maximus.

XX. *P. Rupilium potuit consulem efficere.* P. Rupilius ou Rutilius fut consul avec P. Popilius Lénas en 621.

Nec..... Trojam Neoptolemus capere potuisset. Des critiques prononcent, peut-être un peu légèrement, que ce trait de la fable ne convient pas à Néoptolème, mais à Achille son père, qui fut, disent-ils, élevé chez Lycomède, roi de Scyros. Mais Achille fut élevé par Chiron en Thessalie, *educatus*; ce fut Néoptolème qui passa son enfance à la cour de Lycomède; il y resta jusqu'après la mort de son père, et il est bien probable que le vieux roi, instruit déjà de la mort d'Achille, voulut s'opposer, au moins par ses larmes, au départ de son petit-fils. Il est possible même que ce fût une scène du *Néoptolème* d'Ennius, cité par Cicéron, *Tuscul.*, II, 1, et que Lélius rappelait ici, comme il rappelle ailleurs (ch. 7) l'*Oreste* de Pacuvius. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc).

XXI. *Ab amicitia Q. Pompei.* Q. Pompéius Népos, qui fut consul en 612 avec Cn. Cépion, et plus tard, censeur avec Q. Métellus le Macédonique.

XXIII. *Quod a Tarentino Archyta.* Sur Archytas de Tarente, philosophe pythagoricien du cinquième siècle. Voyez Diogène de Laërce, III, 21; VIII, 79 sqq.

XXV. *Ut ait idem Terentius.* Citation empruntée à l'*Eunuque*, act. II, sc. 11, v. 21.

Secerni autem blandus amicus a vero. C'est là le sujet d'un traité de Plutarque, Πῶς ἄν τις διαφύγοιεν τὸν κόλακα τοῦ φίλου. Il donne les mêmes préceptes que Cicéron : « Les flatteurs, soudain qu'il advient quelque changement de fortune, s'écoulent et se tirent en arrière. Voilà pourquoi il ne faut pas attendre cette preuve-là qui est inutile, ou plutôt dommageable et dangereuse; car c'est une dure chose d'experimenter, en temps qui a besoin d'amis, ceux qui ne sont pas amis, etc. » *Traduction d'Amyot.*

In forum versus agere cum populo. Jusque-là, en parlant dans le forum on avait le visage tourné vers les sénateurs, en signe de respect.

XXVI. *Magnas vero agere.* Térence, *Eunuchus*, III, 1.

Digitized by Google

FRAGMENTS

DU TIMÉE ET DU PROTAGORAS DE PLATON,

ET DE L'ÉCONOMIQUE DE XÉNOPHON,

TRADUITS PAR M. T. CICÉRON.

PRÉFACE.

Ces traductions des philosophes grecs n'étaient pour Cicéron que des exercices qui le préparaient à la composition de ses ouvrages philosophiques. Le texte en est fort altéré; et, pour le comprendre, il faut souvent le rapprocher des originaux. Malheureusement ce rapprochement n'est pas toujours possible; ces traductions ne sont guère qu'une brillante paraphrase du texte grec; et, dans bien des endroits, en traduisant le texte latin, c'est Cicéron seul que l'on traduit.

La traduction du *Timée* a été probablement écrite à la fin de 706 ou au commencement de 707. Cicéron dit dans le premier chapitre qu'il s'entretint de ces matières avec Nigidius, comme il passait par Éphèse en se rendant en Cilicie (juillet 702). Or, depuis cette époque jusqu'en octobre 706, on ne voit pas un seul moment où il ait pu reprendre ses études philosophiques. (Voir *Épitres fam.*, XIV, 20).

Les calculs géométriques, qui se mêlent dans le *Timée* aux conceptions métaphysiques, rendent difficile l'intelligence de cet ouvrage. Cicéron semble même avouer qu'il ne l'a pas toujours entendu parfaitement. L'érudition moderne s'en est peu occupée; et les secours manquent à qui veut le bien comprendre.

La traduction du *Protagoras* date sans doute de la même époque. Il ne nous reste de ce travail que quelques fragments trop courts pour nous donner une idée de la manière dont il était exécuté.

Quant à l'*Économique*, c'est un des premiers écrits de Cicéron. Il nous apprend (*De Officiis*, III, 5) qu'il avait vingt et un ou vingt-deux ans, lorsqu'il l'écrivit. Cet ouvrage est souvent cité par les anciens. (Pline, XVIII, 25; saint Jérôme, préface de la chronique d'Eusèbe).

Quintilien (X, 5) propose aux jeunes gens ces travaux de Cicéron, comme un exemple à suivre pour qui veut se bien pénétrer des beautés de la langue et de la littérature grecque. *Quinetiam libros Platonis atque Xenophontis edidit hoc genere translatos.*

Digitized by Google

TIMÉE

OU

DE L'UNIVERS,

TRADUIT DE PLATON PAR CICÉRON.

I. Je me suis élevé en plusieurs endroits de mes Académiques contre les philosophes qui veulent pénétrer les secrets de la nature, et j'ai bien souvent attaqué à ce sujet P. Nigidius avec les armes de Carnéade. Nigidius, dont l'esprit était orné de toutes les connaissances dignes d'un homme libre, s'étudiait surtout avec une ardeur infatigable à découvrir cette mystérieuse formation des choses. Je crois sincèrement que si un homme était capable de faire revivre la doctrine de ces illustres Pythagoriciens qui avaient brillé pendant plusieurs siècles en Italie, et dont l'école semble éteinte aujourd'hui, c'était le savant dont je parle. Lorsque je partis pour la Cilicie, je le trouvai à Éphèse; il avait quitté son gouvernement pour revenir en Italie, et il m'attendait dans cette ville. J'y rencontrai aussi Cratippe, le premier, sans comparaison, de tous les Péripatéticiens que j'aie jamais entendus; il était venu de Mitylène pour me voir et me saluer; j'eus donc le double plaisir de retrouver Nigidius et de faire la connaissance de Cratippe. Après les premières civilités, nous passâmes le reste du temps à nous informer.....

(*Lacune considérable.*)

II..... Qu'est-ce qui existe de tout temps sans avoir pris naissance, et qu'est-ce qui est produit continuellement, sans être jamais? L'un, qui est toujours le même, est compris par l'entendement et la raison; l'autre est reçu par les sens et non par l'intelligence; la connaissance que nous en avons est une opinion; il naît et périt toujours, sans exister jamais réellement. Or, tout ce qui naît procède nécessairement de quelque cause; car il est impossible que rien de ce qui est né ait pris naissance sans une cause. Si donc celui qui entreprend quelque ouvrage a les yeux fixés sur l'être qui est toujours le même, et le prend pour modèle, il produira nécessairement une œuvre parfaite; mais s'il contemple l'être qui est toujours produit, il n'atteindra jamais à la beauté qu'il rêve. Quant à l'univers, que nous l'appelions ciel ou monde, ou de quelque nom que ce soit, il faut d'abord considérer (ce qui est le premier pas à faire dans tout travail de ce genre) s'il a toujours existé sans avoir eu de commencement, ou s'il a pris naissance et reçu l'être dans un certain temps. Le monde est né, car il est visible, tangible et entièrement corporel; ce sont là tout autant de qualités sensibles : or, ce qui est sensible nous est connu par opinion seulement, naît, et a un commencement; et rien, avons-nous dit, ne peut naître sans cause. Mais il est difficile de

I. Multa sunt a nobis et in Academicis conscripta contra physicos, et sæpe cum P. Nigidio Carneadeo more et modo disputata. Fuit enim vir ille quum ceteris artibus, quæ quidem dignæ libero essent, ornatus omnibus, tum acer investigator et diligens earum rerum, quæ a natura involutæ videntur. Denique sic judico, post illos nobiles Pythagoreos, quorum disciplina exstincta est quodam modo, quum aliquot sæcula in Italia Siciliaque viguisset, hunc exstitisse, qui illam renovaret. Qui quum me in Ciliciam proficiscentem Ephesi exspectavisset, Romam ex legatione ipse decedens: venissetque eodem Mitylenis mei salutandi et visendi causa Cratippus, peripateticorum omnium, quos quidem ego audiverim, meo judicio facile princeps: perlibenter et Nigidium vidi, et Cratippum cognovi. Ac primum quidem tempus salutationibus, reliquum percunctatione consumsimus.....

Desunt multa.

II... Quid est, quod semper sit, neque ullam habeat ortum, et quod gignatur, nec unquam sit? Quorum alterum intelligentia et ratione comprehenditur, quod unum semper, atque idem est: alterum, quod affert opinionem per sensus, rationis expers; quod totum opinabile est, id gignitur, et interit, nec unquam esse vere potest. Omne autem quod gignitur, ex aliqua causa gigni necesse est; nullius enim rei, causa remota, reperiri origo potest. Quocirca si is, qui aliquod munus efficere molitur, eam speciem, quæ semper est eadem, intuebitur, atque eam sibi proponet exemplar, præclarum opus efficiat necesse est; sin autem illam, quæ gignitur, nunquam illam, quam expetet, pulchritudinem consequetur. Omne igitur cœlum, sive mundus, sive quovis alio vocabulo gaudet, hoc a nobis nuncupatus sit. De quo id primum consideremus, quod principio est in omni quæstione considerandum, semperne fuerit, nullo generatus ortu; an ortus sit, ab aliquo temporis principatu. Ortus est, quandoquidem cernitur, et tangitur, et est undique corporatus. Omnia autem

Digitized by Google

trouver l'auteur et le père de ce monde universel, et impossible, après l'avoir trouvé, de le faire connaître à tous. Il faut en outre nous demander si l'auteur d'un si grand ouvrage a pris pour modèle ce qui est toujours le même et inaltérable dans son être, ou ce qui est produit et qui a eu un commencement. Si le monde est beau et si l'ouvrier qui l'a fait est excellent, certes il a travaillé d'après un modèle éternel; sinon (ce qu'il n'est pas même permis de dire), il a préféré à l'exemplaire éternel le modèle créé. Il est donc incontestable que l'auteur du monde a suivi le modèle éternel, puisqu'il n'y a rien de plus beau que le monde et rien de plus excellent que son architecte. Ainsi le monde a été formé d'après un modèle entendu par la raison et par la sagesse, et qui est éternel et immuable. D'où il suit que ce monde que nous voyons est nécessairement la copie d'un certain monde éternel. Le plus difficile dans toute recherche entreprise par la raison est d'établir solidement les premiers principes. Distinguons donc avec soin les deux sortes d'êtres dont nous venons de parler.

III. Quelque sujet que l'on traite, il faut reconnaître que les paroles ont une certaine parenté avec les choses qu'elles expriment. C'est pourquoi, lorsqu'on parle de ce qui est constant et immuable, le langage doit être tel qu'on ne puisse ni le réfuter ni lui faire subir d'altération. Mais lorsqu'on veut exprimer par la parole les choses imitées et produites, il suffit d'atteindre à la vraisemblance. Il y a entre la vérité et la vraisemblance toute la différence qui se trouve entre l'être éternel et l'être créé. Si donc, en parlant de la nature des dieux et de la naissance du monde, je ne puis arriver à tenir, comme je le voudrais, un langage toujours clair, digne du sujet et d'une conséquence parfaite, ne vous en étonnez pas, et contentez-vous de ce que je vous dirai, si vous y trouvez quelque vraisemblance. Souvenez-vous que moi qui parle et vous qui jugez, nous sommes tous des hommes; et si je vous fais un récit vraisemblable, soyez assez justes pour ne rien demander de plus. Cherchons donc la cause qui a porté l'auteur de ce monde à créer toutes choses et à produire ce qui n'était pas. Il était bon, et celui qui est bon ne porte envie à qui que ce soit. Il a donc voulu que tout fût semblable à lui autant que possible. Telle a été la raison principale de la naissance du monde. Dieu ayant ainsi résolu de remplir le monde de toutes sortes de biens, et de n'y laisser entrer qu'aussi peu de mal que la nature voudrait le souffrir, il prit tout ce qui était visible, masse tourmentée et mobile, qui s'agitait d'un mouvement désordonné, et du désordre il fit sortir l'ordre, pensant que l'ordre était de beaucoup le meilleur. Celui qui est excellent ne peut en aucune manière et n'a jamais pu produire autre chose que la suprême beauté. Il trouva dans sa raison éternelle que, parmi les êtres visibles, celui qui serait doué d'intelligence ne pouvait manquer d'être supérieur de tous points à celui qui en serait privé, et que, dans aucun être, il ne pouvait y avoir d'intelligence sans âme. En conséquence il renferma l'intelligence dans une âme, et l'âme dans un corps; de cette manière il fut certain que son ouvrage était le plus parfait possible. Ainsi on doit, sans plus tarder, admettre

talia sensum movent, sensusque moventia quæ sunt, eadem in opinione considunt, quæ ortum habere, gignique diximus : nihil autem gigni posse sine causis. Atque illum quidem quasi parentem hujus universitatis invenire, difficile; et quum jam inveneris, indicare in vulgus, nefas. Rursus igitur videndum, ille fabricator tanti operis utrum sit imitatus exemplar, idne, quod semper unum et idem, et sui simile, an id, quod generatum ortumque dicimus. Atqui si pulcher est hic mundus, si probus ejus artifex, profecto speciem æternitatis imitari maluit : sin secus, quod ne dictu quidem fas est, generatum exemplum est pro æterno secutus. Non igitur dubium, quin æternitatem maluerit exsequi, quandoquidem neque mundo quidquam pulchrius, neque ejus ædificatore præstantius. Sic ergo generatus, ad id est effectus, quod ratione sapientiaque comprehenditur, atque immutabili æternitate continetur. Ex quo efficitur, ut sit necesse, hunc, quem cernimus, mundum simulacrum [æternum] esse alicujus æterni. Difficillimum autem est in omni conquisitione rationis, exordium. De iis igitur, quæ diximus, hæc sit prima distinctio.

III. In omni oratione cum iis rebus, de quibus explicandum, videtur esse cognatio. Itaque quumde re stabili et immutabili disputatur, oratio talis sit, qualis sit illa, quæ neque redargui, neque convinci potest. Quum autem ingressa est imitata et efficta simulacra, bene agi putat, si similitudinem veri consequatur. Quantum enim ad id, quod ortum est, æternitas valet; tantum ad fidem veritas. Quo circa si forte de deorum natura, ortuque mundi disserentes minus id, quod habemus animo, consequimur, ut tota dilucide et plane exornata oratio sibi constet; et ex omni parte secum ipsa consentiat : haud sane erit mirum, contentique esse debebitis, si probabilia dicentur. Æquum est enim meminisse, et me, qui disseram, hominem esse, et vos, qui judicetis : ut, si probabilia dicentur, nil ultra requiratis.

Quæramus igitur causam, quæ eum impulerit, qui hæc machinatus sit, ut originem rerum, et molitionem novam quæreret. Probitate videlicet præstabat : probus autem invidet nemini. Itaque omnia sui similia generavit. Hæc nimirum gignendi mundi causa justissima. Nam quum constituisset Deus bonis omnibus explere mundum, mali nihil admiscere, quoad natura pateretur : quidquid erat, quod in cernendi sensum caderet, id sibi assumsit, non tranquillum et quietum, sed immoderate agitatum et fluctuans, idque ex inordinato in ordinem adduxit : hoc enim judicabat esse præstantius. Fas autem nec est, nec unquam fuit, quidquam nisi pulcherrimum facere eum, qui esset optimus. Quum rationem igitur habuisset, reperiebat, nihil esse eorum, quæ natura cernerentur, non intelligens, intelligenta, in toto genere, præstantius; intelligentiam autem ulli rei adjunctam esse sine animo, nefas esse. Quocirca intelligentiam in animo, animum conclusit in

Digitized by Google

comme vraisemblable que ce monde est un être vivant, doué d'une âme et d'une intelligence, et qu'il a été organisé par la providence divine.

IV. Ce principe établi, il faut nous demander maintenant à la ressemblance de quel être animé Dieu a formé le monde. Certes, ce ne peut être à la ressemblance d'aucun de ceux que nous connaissons. Ils appartiennent tous à quelque espèce particulière, et ne nous offrent que des ébauches fort éloignées de la perfection. Or, ce qui ressemble à ce qui est imparfait et défectueux ne peut être beau. Disons donc que ce monde est semblable à un être animé, dont les autres êtres, pris individuellement ou par genres, sont des parties, et qui comprend lui-même tous les êtres animés entendus par la raison et l'esprit, comme ce monde comprend les hommes, les bêtes et toutes les choses visibles. Dieu voulant faire le monde conformément à ce qu'il y a de plus beau et de plus parfait dans l'ordre des choses intelligibles, en fit un animal visible, un, et renfermant toute espèce d'êtres vivants. Mais avons-nous raison de dire que ce monde est un? Ne serait-il pas plus juste de supposer plusieurs mondes, et même en nombre infini? Nous avions raison, le monde est un, s'il a été fait sur le modèle dont nous parlions; car ce qui comprend en soi tous les êtres intelligibles ne peut admettre à côté de soi un autre être du même genre; autrement, il faudrait de toute nécessité qu'il y eût encore un autre être qui contînt les deux premiers et dont ils fussent des parties; et alors le monde serait la copie, non de ces deux premiers êtres, mais de celui qui les renfermerait tous deux. Pour que rien de tout cela n'arrivât, et pour que ce monde fût semblable à l'être parfait, unique et seul comme lui, Dieu n'en a créé ni deux ni plusieurs : c'est le seul ouvrage sorti de ses mains. Tout ce qui a commencé doit être nécessairement corporel, visible, tangible. Or, rien n'est visible sans le feu, ni tangible sans quelque chose de solide; et ce qui donne aux choses la solidité, c'est la terre. Aussi, pour former le monde, Dieu voulut d'abord joindre la terre avec le feu. Mais deux choses séparées ne peuvent se réunir sans une troisième qui leur serve de nœud et de lien; et le lien le meilleur et le plus beau est celui qui de lui-même et des choses qu'il unit fait un seul et même tout. Ce nœud parfait est ce que les Grecs nomment ἀναλογία, ce que nous pouvons rendre en latin par les termes de *rapport* et de *proportion*. On me pardonnera, je pense, de faire quelquefois ma langue. Il faut des mots nouveaux pour exprimer des idées nouvelles.

V. Lorsque de trois nombres, de trois figures et de trois objets quelconques, il arrive que le moyen soit au dernier ce que le premier est au moyen, et, réciproquement, que le moyen soit au premier ce que le dernier est au moyen, le moyen peut devenir le premier et le dernier, et les deux termes extrêmes devenir tour à tour le moyen; par une loi nécessaire, au milieu des changements, les termes conservant leurs rapports, la même proportion les gouvernant d'une façon ou de l'autre, le tout reste le même. Si le corps de l'univers n'avait dû être qu'une surface sans profondeur, un seul milieu eût suffi pour lier les extrêmes et se fondre lui-même avec eux en un seul tout; mais comme il fallait que ce corps fût solide, et que les corps solides ne se joignent jamais par

corpore. Sic ratus est opus illud effectum esse pulcherrimum. Quam ob causam non est cunctandum profiteri, si modo investigari aliquid conjectura potest, hunc mundum animal esse, idque intelligens, et divina providentia constitutum.

IV. Hoc posito; quod sequitur, videndum est, cujusnam animantium Deus in fingendo mundo similitudinem secutus sit. Nullius profecto, eorum quidem, quæ sunt nobis nota animantia. Sunt enim omnia in quædam genera partita, aut inchoata, nulla ex parte perfecta. Imperfecto autem, nec absoluto simile, pulchrum esse nihil potest. Cujus ergo omne animal quasi particula quædam est, sive in singulis, sive in diverso genere cernatur, ejus similem mundum esse dicamus. Omnes igitur, qui animo cernuntur, et ratione intelliguntur animantes, complexu rationis et intelligentiæ, sicut homines, hoc mundo, et pecudes, et omnia, quæ sub adspectum cadunt, comprehendunturur. Quod enim pulcherrimum in rerum natura intelligi potest, et quod ex omni parte absolutissimum est, quum Deus similem mundum efficere vellet, animal unum, adspectabile, in quo omnia animalia continerentur, effecit. Rectene igitur unum mundum dixerimus, an sint plures, an innumerabiles, dictu verius et melius? Unus profecto, siquidem factus est ad exemplum. Quod enim omnes animantes eos, qui ratione intelliguntur, complectitur, id non potest esse cum altero. Rursus enim alius animans, qui eum contineat, sit necesse est, cujus partes sint animantes superiores, cœlumque hoc, simulacrum illius ultimi sit, non proximi. Quorum ne quid accideret, atque ut hic mundus esset animanti absoluto simillimus, hoc ipso, quod solus atque unus esset, idcirco singularem Deus hunc mundum, atque unigenam procreavit. Corporeum autem, et adspectabile, itemque tractabile omne necesse est esse, quod natum est. Nihil porro, igni vacuum, videri potest; nec vero tangi, quod careat solido; solidum autem nihil, quod terræ sit expers. Quamobrem mundum efficere moliens Deus, terram primum, ignemque jungebat. Omnia autem duo ad cohærendum, tertium aliquid requirunt, et quasi nodum vinculumque desiderant. Sed vinculorum id est aptissimum atque pulcherrimum, quod ex se, atque de his, quæ adstringit, quam maxime unum efficit. Id optime assequitur, quæ græce ἀναλογία, latine (audendum est enim, quoniam hæc primum a nobis novantur) comparatio, proportiove dici potest.

V. Quando enim trium vel numerorum, vel figurarum, vel quorumcumque generum, contingit, ut quod medium sit, uti primum proportione, ita id postremo comparetur, vicissimque ut extremum cum medio, sic medium cum primo conferatur : id quod medium est, tum primum fit, tum postremum; postrema vero, et prima media fiunt;

Digitized by Google

un seul milieu, mais toujours par deux, Dieu plaça l'eau et l'air entre la terre et le feu ; il établit entre ces divers éléments une proportion si parfaitement exacte, que le feu est à l'air ce que l'air est à l'eau, et que pareillement l'air est à l'eau ce que l'eau est à la terre ; et de toutes ces parties ainsi liées il a composé ce monde, qui dès lors fut visible et tangible : voilà pourquoi le corps de l'univers a été formé de ces quatre principes et construit avec la proportion que j'ai indiquée, et de cette proportion est résulté l'harmonie et l'amitié, qui le tiennent si fortement uni que rien ne pourrait le dissoudre, si ce n'est celui qui en a serré les liens. Les quatre éléments que nous avons nommés entrent tellement dans la composition du monde, que chacun s'y trouve engagé dans toutes ses parties, qu'il n'en reste pas au dehors la moindre parcelle, et que leur corps entier y est employé. Dieu a voulu qu'il en fût ainsi, d'abord pour que le monde entier pût être parfait, étant composé de parties parfaites ; ensuite pour qu'il fût unique, n'y ayant hors de lui aucune portion de ses éléments qui pût donner naissance à un autre monde ; en dernier lieu, afin que la maladie et la vieillesse n'eussent aucune prise sur lui. En effet, tout assemblage corporel est de telle nature que la chaleur, le froid, et tous les agents extérieurs, en s'y appliquant avec violence le brisent, le dissolvent, l'amènent du moins à la maladie et à la vieillesse. Voilà pour quelles raisons Dieu, en produisant un monde, a voulu en faire un tout unique et parfait, composé de parties complètes et parfaites, exempt de vieillesse et de maladie.

VI. Il lui a donné la forme la plus belle et la mieux appropriée à sa nature. L'animal qui devait contenir en soi tous les autres animaux ne pouvait avoir de forme mieux appropriée que celle qui contient en elle toutes les autres. Dieu a donné au monde la forme sphérique, ayant partout les extrémités également distantes du centre. Cette sphère est d'une rondeur si parfaite, qu'on n'y peut voir aucune aspérité, aucune inégalité, point d'angles saillants, point de creux, point de lacunes, et que toutes les parties de la surface ont une ressemblance achevée. Dieu avait trouvé la ressemblance préférable à l'inégalité. Il a poli toute la surface de ce globe avec le plus grand soin : le monde n'avait pas besoin d'yeux, puisqu'il ne restait rien à voir en dehors de lui ; il n'avait pas besoin d'oreilles, puisqu'au delà il n'y avait rien à entendre ; il n'eût point trouvé d'air à respirer autour de lui. Il pouvait aussi se passer des organes nécessaires à la nutrition et à l'évacuation des aliments ; car il n'y avait pour lui rien à rejeter ni à prendre. Il est organisé pour se nourrir de ce qu'il perd ; c'est lui qui est l'auteur et le principe de tout ce qu'il fait et de tout ce qu'il éprouve. Car le producteur de cet ouvrage estima que le mieux serait qu'il pût se suffire à lui-même et n'eût besoin d'aucun secours étranger. Il n'a pas jugé nécessaire de lui faire des mains, parce qu'il n'y avait hors de lui rien à prendre et rien à repousser ; de lui donner des

ita necessitas cogit, ut eadem sint ea, quæ dijuncta fuerunt; eadem autem quum facta sint, efficitur, ut omnia sint unum. Quod si universitatis corpus planum et æquabile explicaretur, neque in eo quidquam esset requisitum : unum interjectum medium, et se ipsum, et ea, quibus esset interpositum, colligaret. Sed quum soliditas mundo quæreretur; solida autem omnia uno medio nunquam, duobus semper copulentur : ita contigit, ut inter ignem et terram, aquam Deus, animamque poneret, eaque inter se compararet, et proportione conjungeret, ut quemadmodum ignis animæ, sic anima aquæ; quodque anima aquæ, id aqua terræ proportione redderet. Qua ex conjunctione cœlum ita aptum est, ut sub adspectum et tactum cadat. Itaque et ob eam causam, et ab iis rebus, numero quatuor, mundi est corpus effectum, ea constructum proportione, qua dixi : ex quo ipse se concordi quadam amicitia et caritate complectitur; atque ita apte cohæret, ut dissolvi nullo modo queat, nisi ab eodem, a quo est colligatus. Earum autem quatuor rerum, quas supra dixi, sic in omni mundo omnes partes collocatæ sunt, ut nulla pars hujusce generis excederet extra, atque in hoc universo inessent genera illa universa. Id ob eas causas, primum ut mundus animans possit ex perfectis partibus esse perfectus; deinde ut unus esset, nulla parte, unde alter gigneretur, relicta; postremo ne quis morbus eum possit, aut senectus affligere. Omnis enim coagmentatio corporis, vel calore, vel frigore, vel aliqua impulsione vehementi labefactatur et frangitur, et ad morbos senectutemque compellitur. Hanc igitur habuit rationem effector mundi molitorque Deus, ut unum opus totum atque perfectum ex omnibus totis atque perfectis absolveretur, quod omni morbo seniove careret.

VI. Formam autem et maxime sibi cognatam, et decoram dedit. A quo enim animante omnes reliquos contineri vellet animantes, hunc ea forma figuravit, qua una omnes reliquæ formæ concluduntur : et globosus est fabricatus; quod σφαιροειδής Græci vocant; cujus omnis extremitas paribus a medio radiis attingitur; idque ita tornavit, ut nihil effici possit rotundius, nihil ut asperitatis haberet, nihil offensionis, nihil inclusum angulis, nihil anfractibus, nihil eminens, nihil lacunosum; omnesque partes simillimæ omnium, quoad ejus præstabat judicio dissimilitudini similitudo. Omni autem totam figuram mundi lævitate circumdedit : nec enim oculis egebat, quia nihil extra, quod cerni posset, relictum erat; nec auribus, quia ne quod audiretur quidem; neque erant anima circumfusa extrema mundi, ut respirationem requireret; nec vero desiderabat aut alimenta corporis, aut detractionem confecti et consumti cibi; neque enim ulla decessio fieri poterat, neque accessio : neque vero erat unde. Ita se ipse consumtione et senio alebat sui, quum ipse per se, et a se et pateretur, et faceret omnia. Sic enim ratus est ille, qui ista junxit et condidit, ipsum se contentum esse mundum, neque egere altero. Itaque nec ei manus affixit, quia nec capiendum quidquam erat, nec repellendum; nec pedes, nec alia membra, quibus ingressus corpore sustineret. Motum enim dedit cœlo eum, qui figuræ ejus sit aptissimus, qui unus ex septem motibus mentem atque intelligentiam coliberet maxime. Itaque una conversione atque eadem ipse circum

Digitized by Google

pieds, et avec eux les divers membres indispensables pour la marche. Mais il lui a donné un mouvement tout à fait propre à la forme de son corps, et qui, entre les sept mouvements, est le seul qui convienne à un être doué d'intelligence. Dieu lui a imprimé un mouvement de rotation sur lui-même qui le maintient toujours au même lieu, et lui a interdit les six autres mouvements, qui auraient fait de lui un corps errant. Pour exécuter ce mouvement circulaire, le globe du monde n'avait besoin ni de pieds, ni des autres membres nécessaires à la marche; son auteur les lui a sagement refusés. C'est ainsi que le Dieu qui était de tout temps avait conçu le Dieu qui devait naître; il le polit, l'arrondit de tous points, plaça ses extrémités à égale distance du centre, en fit un tout, un être parfait, composé d'éléments entiers et parfaits. Il plaça l'âme au centre, la répandit partout, en enveloppa le corps, qu'elle enserra comme un vêtement: il voulut enfin que ce globe, unique, solitaire, tournant sur lui-même, pût se suffire par sa propre vertu, n'eût besoin d'aucun être étranger, se connût et s'aimât lui-même. C'est ainsi que le Dieu éternel créa ce dieu parfaitement heureux. Mais il ne fit pas l'âme la dernière, comme l'ordre suivi dans notre discours porterait à le croire; car il n'eût pas été juste que le plus vieux obéît au plus jeune: nous autres mortels nous parlons souvent au hasard et sans réflexion.

VII. Dieu fit l'âme supérieure au corps et par son âge et par sa vertu, pour qu'elle pût lui commander et le tenir sous ses lois. Voici l'origine de l'âme. Avec la substance indivisible et toujours la même, et avec la matière divisible et corporelle, Dieu composa une troisième espèce de substance, intermédiaire entre la substance indivisible et la matière divisible et corporelle. De ces trois essences il fit un seul tout, et unit ainsi de force avec la substance toujours la même celle qui varie toujours, malgré toute la répugnance que celle-ci témoignait pour cette union. Après avoir formé de cette sorte un tout composé de trois natures diverses, il le divisa en autant de parties qu'il jugea convenable, et chacune se trouva contenir du même, du divers, et de la matière intermédiaire. Voici comment il opéra cette division: il prit d'abord une première partie du tout, puis une seconde double de la première, une troisième valant une fois et demie la seconde et trois fois la première, une quatrième double de la seconde, une cinquième triple de la troisième, une sixième octuple de la première, enfin une septième valant la première vingt-sept fois. Ensuite il remplit les intervalles doubles et triples, prenant du tout encore d'autres parties, qu'il plaça de manière à ce qu'il y eût dans chaque intervalle deux moyennes proportionnelles (je n'oserais traduire par *médiétés* ce que les Grecs nomment μεσότητας; mais on voit bien la force de l'expression, et il faut la retenir pour entendre ceci avec clarté). De ces moyennes proportionnelles une surpasse un des extrêmes, et est surpassée par l'autre d'une quantité égale; et la seconde pareillement surpasse l'un des extrêmes, tandis que l'autre la surpasse d'un nombre égal. Comme de cette insertion de moyens termes résultèrent des intervalles nouveaux tels que chaque nombre valût le précédent augmenté de la moitié, du tiers ou du huitième, il remplit tous les intervalles d'un, plus un tiers, par d'autres intervalles d'un, plus un huitième, laissant de côté quelque petite partie de chacun. De l'intervalle de cette partie dut résulter un nombre de la même pro-

se torquetur et vertitur. Sex autem reliquos motus ab eo separavit; itaque eum ab omni erratione liberavit. Ad hanc igitur conversionem, quæ pedibus et gradu non egeret, ingrediendi membra non dedit. Hæc Deus is, qui erat, de aliquando deo futuro cogitans, lævem eum effecit et undique æquabilem, et a medio ad summum parem, et perfectum atque absolutum ex absolutis atque perfectis. Animum autem ut in eo medio collocavit, ita per totum tetendit; deinde eum circumdedit corpore, et vestivit extrinsecus; cœloque solivago, et volubili, et in orbem incitato complexus est, quod secum ipsum propter virtutem facile esse posset, nec desideraret alterum, satis sibi ipsum notum et familiare. Sic Deus ille æternus hunc perfecte beatum deum procreavit. Sed animum haud ita, ut modo locuti sumus, tum denique, quum corpus ei effecisset, inchoavit; neque enim esset rectum, minori parere majorem: sed nos multa inconsiderate ac temere dicimus.

VII. Deus autem et ortu, et virtute antiquiorem genuit animum, eumque ut dominum, atque imperantem, obedienti præfecit corpori; idque molitus tali quodam est modo. Ex materia, quæ individua est, et quæ semper unius modi, suique similis, et ex ea, quæ corporibus dividua gignitur, tertium materiæ genus ex duobus in medium admiscuit, quod esset ejusdem naturæ, et quod alterius; idque interjecit inter individuum, atque id, quod dividuum esset in corpore. Ea quum tria sumsisset, unam in speciem temperavit; naturamque illam, quam alterius diximus, vel cum eadem conjunxit, fugientem, et ejus copulationis alienam. Permiscens cum materia, quum ex tribus effecisset unum, id ipsum in ea, quæ decuit, membra partitus est: jam partes singulas ex eodem, et ex altero, et ex materia temperavit. Fuit autem talis illa partitio. Unam principio partem detraxit ex toto; secundam autem primæ partis duplam; deinde tertiam, quæ esset secundæ sesquialtera, primæ tripla; deinde quartam, quæ secundæ dupla esset; quintam inde, quæ tertiæ tripla; tum sextam octuplam primæ; postremo septimam, quæ septem et viginti partibus antecederet primæ. Deinde instituit dupla et tripla intervalla explere, partes rursus ex toto desecans; quas intervallis ita locabat, ut in singulis essent bina media (vix enim audeo dicere medietates, quas Græci μεσότητας appellant: sed quasi ita dixerim, intelligatur; erit enim planius). Earum alteram, eadem parte præstantem extremis, eademque superatam; alteram pari numero

Digitized by Google

portion dans les extrêmes que celle de 256 à 243. C'est ainsi que la substance mixte dont il retrancha successivement toutes ces parties se trouva enfin épuisée. Il coupa ensuite toute cette composition nouvelle en deux dans le sens de la longueur, et croisa les deux portions l'une sur l'autre; puis il les courba jusqu'à ce que les deux extrémités de chacune vinssent à se toucher entre elles, et à joindre les extrémités de l'autre au point opposé à leur intersection; il leur imprima enfin le mouvement circulaire, mouvement égal et simple, dont la révolution s'accomplit autour d'un même point. De ces deux cercles l'un fut extérieur et l'autre intérieur. Dieu appela mouvement extérieur celui *du même*, et intérieur celui *du divers*. Le premier fut incliné de côté vers la droite, et le second dirigé suivant la diagonale vers la gauche. Mais le premier obtint la prééminence sur le second, car il demeura seul indivisible; tandis que le mouvement intérieur fut divisé en six parties, et reçut sept orbes inégaux avec des intervalles doubles et triples. Dieu assigna à ces orbes des mouvements opposés. Trois eurent une égale vitesse; quatre furent emportés d'un cours plus ou moins rapide, dont la mesure variait pour chacun d'eux et ne s'accordait pas avec celle des trois autres.

VIII. Le créateur du monde ayant donc fait l'âme conformément à sa pensée éternelle et divine, il forma au dedans d'elle-même tout ce qui est corporel, et rapprochant l'un de l'autre le centre du corps et celui de l'âme, il les mit ensemble. Ainsi l'âme, partant du centre pour se répandre jusqu'aux limites du monde et l'enveloppant de tous côtés, devint, en opérant sur elle-même une révolution parfaitement réglée, le principe d'une vie divine, immortelle et sage. Le corps du monde est visible, l'âme fuit nos regards; seule elle participe de la raison et de l'harmonie des êtres intelligibles et éternels, et elle est la plus excellente des choses qu'ait formées l'être souverainement parfait. Composée de la substance du même, de celle du divers et de l'essence intermédiaire, elle a la faculté de se mouvoir elle-même; dès qu'elle rencontre dans sa course quelque partie de cette nature changeante ou de cette autre nature immuable et indivisible par qui toute chose est mue, elle discerne aussitôt ce qui appartient à l'une ou ce qui est du genre de l'autre; elle juge pourquoi, à quelle époque et de quelle manière doit arriver chaque chose, soit dans la partie variable, du monde, soit dans la région éternelle. La raison, née pour la vérité est en communication avec le monde intelligible et avec les choses variables; lorsque, dans les mouvements qu'elle exécute sans bruit et sans écho, elle s'adresse à quelque chose de sensible, et que le cercle du divers, poursuivant sa course régulière, lui apporte des nouvelles de ce monde inférieur, alors naissent les opinions et les croyances durables et vraies. Mais lorsqu'elle se tourne vers les objets invariables, et qui échappent aux sens pour se découvrir à l'intelligence, c'est alors la lumière pure

præsta tem extremis, parique numero superatam. Sesquialteris autem intervallis, et sesquitertiis, et sesquioctavis sumtis ex his colligationibus in primis intervallis, sesquioctavo intervallo sesquitertia omnia explebat, quum particulam singulorum relinqueret. Ejus autem particulæ intervallo habebat numerus ad numerum eamdem proportionem comparationemque in extremis, quam habent CCLVI cum CCXLIII; atque ita permixtum illud, ex quo hæc secuit, jam omne consumserat. Hanc igitur omnem conjunctionem, duplicem in longitudinem diffidit; mediæque accommodans mediam, quasi decussavit; deinde in orbem torsit, ut et ipsæ secum, et inter se, ex commissura; quæ e regione esset, jungerentur; eoque motu; cujus orbis semper in eodem erat, eodemque modo ciebatur, undique est eas circumplexus. Atque ita quum alterum esset exteriorem, alterum interiorem, amplexus orbem : illum, ejusdem naturæ; hunc, alterius nominavit; eamque, quæ erat ejusdem, detorsit a latere in dextram partem; hanc autem citimam, a media linea direxit ad lævam : sed principatum dedit superiori, quam solam individuam reliquit. Interiorem autem quum in sex partes divisisset, septem orbes dispares duplo et triplo intervallo moveri jussit, contrariis inter se curaibus. Eorum autem trium fecit pares celeritates; sed quatuor, et inter se dispares, et dissimiles trium reliquorum.

VIII. Animam igitur quum ille procreator mundi Deus ex sua mente et divinitate genuisset, tum denique omne, quod erat concretum atque corporeum, substernebat animo, interiusque faciebat; atque ita medio medium accommodans copulabat. Sic animus a medio profectus, extremitatem cœli a suprema regione rotundo ambitu circumjecit, seseque ipse versans, divinæ, sempiternæ, sapientisque vitæ induxit exordium. Et corpus quidem cœli spectabile effectum est, animus autem oculorum effugit obtutum. Est autem animus ex omnibus, rationis, constentionisque (ἁρμονία græce) sempiternarum rerum, et sub intelligentiam cadentium, compos et particeps; quo nihil ab optimo et præstantissimo genitore melius procreatum : quippe qui ex eadem vinctus, alteraque natura; adjuncta materia, temperatione trium partium, proportione compacta, se ipse conversans, quum materiam mutabilem arripuisset; et quum rursus individuam atque simplicem, per quam omnis movetur, discernitque, quid sit ejusdem generis, et alterius, et cetera dijudicat, quid cuique rei sit maxime aptum, quid quoque loco, aut modo, aut tempore contingat; quæque distinctio sit inter ea, quæ gignantur, et ea, quæ sint semper eadem. Ratio autem vera, quæ versatur in iis, quæ sunt semper eadem, et in iis, quæ mutantur, quum in eodem, et in altero movetur ipsa per se sine voce, et sine ullo sono, quum eamdem partem attingit, qua sensus cieri potest; orbis illius generis alterius immutatus et rectus omnia animo mentique denuntiat : tum opiniones adsensionesque firmæ veræque gignuntur. Quum autem in illis rebus vertitur, quæ manentes semper

Digitized by Google

et la science certaine qui la viennent éclairer...

(*Lacune.*)

IX... L'esprit de Dieu voulant produire le temps, fit naître le soleil, la lune, et les cinq autres astres que nous nommons planètes. Après avoir formé ces corps, il leur assigna les sept orbites compris dans le cercle intérieur. La lune fut attachée à l'orbe le plus voisin de la terre; le soleil fut placé dans la seconde région; puis au-dessus Vénus et l'astre consacré à Mercure, qui accomplissent leur course aussi vite que le soleil, mais se meuvent dans une direction opposée. C'est pourquoi le soleil, Mercure et Vénus s'atteignent et se dépassent tour à tour les uns les autres dans leurs révolutions. Si je voulais parler de toutes les autres sphères, exposer l'ordre dans lequel elles ont été établies et en donner les raisons, je me perdrais dans une digression qui nous occuperait bien plus longtemps que le sujet dont je vous entretiens aujourd'hui. Il vaut mieux remettre à un autre discours ce que j'aurai à vous dire de cette science des astres. Lorsque chacun des globes qui étaient nécessaires à la mesure du temps eurent été lancés dans leur route, et que ces corps, par leur union avec l'âme de l'univers, furent devenus des êtres animés et comprirent les lois qui leur étaient imposées, ils parcoururent, selon le mouvement du divers, coupant obliquement celui du même et cependant maîtrisés par lui, les uns des orbites plus grande, les autres des carrières plus petites; les premiers allèrent plus lentement et les autres plus vite : enfin ceux qui, entraînés par le mouvement du même, vont beaucoup plus vite que tous les autres, semblèrent être dépassés par ceux qui vont plus lentement, bien qu'en réalité ce soient eux qui les dépassent. Le mouvement qui imprime à tous les cercles une direction oblique, comme ces cercles se meuvent en même temps dans deux directions opposées, fait paraître le plus lent comme serrant de plus près celui qui court en effet le plus vite. Pour qu'il y eût une mesure évidente de la vitesse et de la lenteur des astres, Dieu, dans la seconde région au-dessus de la terre, alluma un flambeau que nous appelons le soleil, qui éclaire de ses rayons l'univers entier, et guide dans la science des nombres tous les êtres doués de raison, qui sont instruits par son mouvement et par celui du même. C'est ainsi que naquirent d'abord le jour et la nuit, et par-là on eut une division du temps excellente et parfaitement régulière; puis on compta les mois, lorsque la lune eut accompli sa révolution et atteint de nouveau le soleil; enfin l'année, après que le soleil eut terminé sa carrière. Quant aux autres astres, les hommes, à l'exception d'un bien petit nombre, n'en connaissent pas les révolutions; ils ne leur donnent pas même de noms et ne leur appliquent pas la science des nombres, de sorte qu'ils ne savent pas que ces mouvements infinis en nombre, et d'une prodigieuse variété, constituent proprement ce que nous appelons le temps. Seulement on peut comprendre comment la succession complète des âges amènera la grande année parfaite et pleinement révolue, lorsque les huit sphères, après avoir accompli leurs courses, seront toutes revenues ensemble à leur point de départ, par la force

eædem, non sensu, sed intelligentia continentur; tum intelligentia scientiaque necessario efficitur.

Deest aliquid.

IX. Ratione igitur et mente divina, ad originem temporis, curriculum inventum est solis et lunæ. Corpora autem eorum singulorum quum effecisset Deus, ea ad eas conversiones collocavit, quas alterius circuitus conficiebat, quæ sunt septem, ut et illa septem : ita vim suam natura convertit, ut terram lunæ cursus proxime ambiret, eique supra terram proxima solis circumvectio esset. Lucifer deinde, et sancta Mercurii stella cursum habent solis celeritati parem, sed vim quamdam contrariam; eaque conversione, quam inter se habent Lucifer, Mercurius, Sol, alii alios vincunt, vicissimque vincuntur. Reliquorum siderum quæ causa collocandi fuerit, quæque eorum sit collocatio, in sermonem alium differendum est, ne in eo, quod attingendum fuit, quam in eo, cujus causa id attigimus, longior ponatur oratio. Quando igitur unumquodque eorum siderum cursum decorum est adeptum, e quibus erat motus temporis consignandus; colligatisque corporibus vinculis animalibus, tum animantia orta sunt; eaque imperio parere didicerunt : tunc ex alterius naturæ motione transversa, in ejusdem naturæ motum incurrentia, in eoque hærentia atque impedita, quum alia majorem lustrarent orbem, alia minorem, tardiusque majorem, celeriusque minorem, motu vero unius ejusdemque naturæ : quæ velocissime movebantur, ea celeritate vinci a tardioribus, et, quum superabant, superari videbantur. Omnis enim orbis eorum quasi facilitatis inflexione vertebatur : quam bifariam contrarie simul procedentia efficiebant, ut quod esset tardissimum, id proximum fieret celerrimo.

Atque ut esset mensura quædam e videns, quæ in istis octo cursibus celeritates tarditatesque declararet : Deus ipse solem, quasi lumen, accendit ad secundum supra terram ambitum, ut quam maxime cœlum omnibus colluceret, animantesque, quibus jus esset doceri, ab ejusdem motu, et ab eo, quod similie esset, numerorum naturam vimque cognoscerent. Nox igitur, et dies ad hunc modum, et ob has generata causas, unum circuitum orbis efficit sapientissimum atque optimum; mensis autem, quando luna, lustrato suo cursu, solem consecuta est; annus, ubi sol suum totum confecit et peragravit orbem. Ceterorum autem siderum ambitus ignorantes homines, præter admodum paucos, neque nomen appellant, neque inter se numero commetiuntur. Itaque nesciunt, hos siderum errores, id ipsum esse, quod rite dicitur tempus, multitudine infinita, varietate admirabili præditos. Attamen illud perspici et intelligi potest, absoluto perfecteque numero temporis, absolutum perfectumque annum tunc compleri denique, quum se octo ambitus, confectis suis cursibus,

Digitized by Google

et sous la direction de cette sphère du même, dont le mouvement est toujours uniforme.

X. En formant ces astres qui, dans leur marche à travers le ciel, devaient sans cesse revenir sur leurs pas à l'époque des solstices, l'auteur de l'univers avait voulu que l'animal visible ressemblât le plus qu'il se pourrait à l'animal parfait et intelligible, et imitât de plus près sa nature éternelle. A la naissance des temps, le monde tout entier était fait à l'imitation de son modèle; la seule différence qui restait entre eux, c'est que ce monde ne contenait pas encore tous les êtres animés. Dieu, pour ajouter ce qui manquait conformément à la nature du modèle, jugea qu'il fallait mettre dans le monde toutes les espèces d'animaux que son esprit voit dans l'exemplaire éternel. Or, il y en a quatre espèces: la première est la race céleste des Dieux, la seconde comprend les animaux ailés et qui vivent dans l'air, la troisième ceux qui habitent les eaux, la quatrième ceux qui se meuvent sur la terre. Il composa la race divine presque tout entière de feu pour la rendre la plus éclatante et la plus belle; il lui donna la forme ronde à la ressemblance de l'univers, le sentiment et la connaissance du bien qui la guide; puis il la distribua sur toute l'étendue du ciel, pour que l'univers tînt d'elle cet ordre et cet éclat que les Grecs noment κόσμος. Chacun de ces animaux divins reçut deux mouvements: l'un par lequel il se meut sur lui-même, accomplissant cette rotation avec une parfaite uniformité; l'autre par lequel il est entraîné suivant l'impulsion du même et du semblable. Les cinq autres mouvements leur furent interdits, afin que chacun d'eux fût aussi parfait que possible; c'est ainsi que parurent ces astres qui ne sont point errants, animaux divins et immortels qui persévèrent toujours dans un même mouvement et ne quittent point leur poste immuable. Quant aux astres errants et soumis à des révolutions perpétuelles, ils ont été faits comme nous l'avons expliqué plus haut. La terre, notre nourrice, roulée autour de l'axe du monde, a été faite pour être la productrice et la gardienne du jour et de la nuit; elle est la plus ancienne des divinités qui sont nées sous le ciel. Mais les chœurs de danse formés par ces dieux, les cercles qu'ils décrivent entre eux, leur cours et leur décours, les temps où ils s'approchent, s'écartent les uns des autres, se cachent pour reparaître ensuite, les alarmes, les prophéties qu'inspire ce spectacle à ceux qui savent l'entendre, ce serait une vaine entreprise d'exposer tout cela sans en avoir une image et comme une représentation sous les yeux.

XI. Mais en voilà assez sur ce sujet. Nous n'ajouterons plus rien sur la nature des dieux visibles et qui ont pris naissance. Quant aux autres divinités que les Grecs nomment δαίμονες, et qui correspondent peut-être à nos dieux Lares, il est au-dessus de notre pouvoir de connaître et d'expliquer leur génération. On ne saurait cependant refuser d'ajouter foi aux récits des premiers hommes qui se disaient fils des dieux. Sans doute ils connaissaient leurs pères, et nous devons les croire, quoique ce qu'ils disent ne soit pas appuyé de raisons certaines ou vraisemblables. Mais comme ils nous entretiennent de leur propre famille, le mieux est de nous soumettre à l'usage et à la loi. Telle est donc, d'après leur témoignage,

ad idem caput retulerunt, quumque eos permensus est idem et semper sui similis orbis.

X. Has igitur ob causas nata astra sunt, quæ per cœlum penetrantia, solstitiali et se brumali revocatione converterent : ut hoc omne animal, quod videmus, esset illi animali, quod sentimus, ad æternitatis imitationem simillimum. Et cetera quidem usque ad temporis ortum impressa ab illis, quæ imitabatur, effinxerat : sed quia nondum omne animal in mundo intus incluserat, ex ea parte deficiebat ad propositum exemplar imaginis similitudo. Quot igitur, et quales animalium formas mens, in speciem rerum intuens, poterat cernere, totidem, et tales in hoc mundo secum cogitavit effingere. Erant autem animantium genera quatuor : quorum unum divinum, atque cœleste; alterum pennigerum, et aerium; tertium, aquatile; terrestre, quartum. Divinæ animationis maxime speciem faciebat ex igne, ita ut splendidissimus esset, et adspectu pulcherrimus; quumque similem universitatis naturæ efficere vellet, ad volubilitatem rotundavit, comiteque eum sapientia quam optimæ mentis effecit, circumque cœlum æqualiter distribuit, ut hunc hac varietate distinctum bene Græci κόσμον, nos lucentem mundum nominaremus. Dedit autem divinis duo genera motus : unum, quod semper esset in eodem æque, et idem in omnibus, atque uno modo celeraret; alterum, quod in anticam partem a conversione ejusdem et similis pelleretur. Quinque autem reliquis motibus orbem eum esse voluit expertem, immobilem, et stantem. Ex quo genere ea sunt sidera, quæ infixa cœlo non moventur loco, quæ sunt animantia, eaque divina; ob eamque causam suis sedibus inhærent, et perpetuo manent. Quæ autem vaga et mutabili ratione labuntur, ita generata sunt, ut supra diximus. Jam vero terram, altricem nostram, quæ trajecto axe sustinetur, diei noctisque effectricem, eamdemque custodem, antiquissimam deorum voluit esse eorum, qui intra cœlum gignerentur. Flexiones autem deorum, et inter ipsos deos concursiones, quæque in orbibus eorum conversiones antecessionesque eveniant, quumque inter se pæne contingant, eos, qui prope copulentur contraria regione, et pone quos, aut ante labantur, quibusque temporibus a nostro adspectu obtescant, rursusque emersi terrorem incutiant rationis expertibus, si verbis explicare conemur, nullo posito sub oculis simulacro, earum rerum frustra suscipiatur labor.

XI. Sed hæc satis sint dicta nobis; quæ de deorum, qui cernuntur, quique orti sunt, natura præfati sumus, habeant hunc terminum. Reliquorum autem, quos Græci δαίμονας appellant, nostri (opinor) Lares, si modo hoc recte conversum videri potest, et nosse, et enuntiare ortum eorum, majus est, quam ut profiteri scribere nos audeamus. Credendum nimirum est veteribus et priscis, ut aiunt, viris, qui se progeniem deorum esse dicebant. Itaque eorum vocabula nobis prodiderunt. Nosse autem generatores suos

Digitized by Google

la généalogie de ces dieux : du ciel et de la terre naquirent l'Océan et Téthys, qui engendrèrent Phoreys, Saturne, Rhéa et plusieurs autres. De Saturne et de Rhéa sont descendus Jupiter, Junon, les dieux qu'on leur donne pour frères, et, en un mot, pour me servir d'une vieille expression, toute leur lignée. Lorsque Dieu eut créé tous ces dieux, et ceux qui brillent dans le ciel et ceux qui ne se montrent à nous qu'autant qu'il leur plaît, l'auteur de toutes choses leur parla ainsi : « Dieux, issus des dieux, vous dont je suis l'auteur et le père, mes ouvrages sont immortels parce que je le veux. Tout ce qui est composé de parties liées ensemble doit se dissoudre; mais il n'appartient qu'au méchant de vouloir détruire ce qui est bien et forme une belle harmonie. Ainsi, puisque vous êtes nés, vous n'êtes pas de votre nature immortels, ni absolument indissolubles; mais vous ne serez point détruits et vous ne connaîtrez point la mort, rien ne prévaudra contre ma volonté, qui est un lien plus fort pour vous assurer une vie à tout jamais durable, que ceux dont vous fûtes unis au moment de votre naissance. Maintenant écoutez mes ordres. Trois races d'êtres animés et mortels sont encore à naître, autrement le monde ne serait pas parfait : il n'aurait pas des animaux de tout genre, et il doit les contenir pour arriver à sa dernière perfection. Si je leur donnais l'être moi-même, ils seraient semblables aux dieux; pour qu'ils soient mortels, formez selon votre nature des êtres animés en imitant la puissance que vous m'avez vu déployer lors de votre production. Quant à l'espèce qui doit ressembler aux immortels, être appelée divine, commander à tous les autres animaux, et se montrer soumise à la loi ainsi qu'à vous, je vous en donnerai moi-même la semence et le principe; vous ensuite, ajoutant au principe immortel une matière périssable, formez-en des animaux, nourrissez-les pendant leur vie, et, après leur mort, recevez-les dans votre sein. »

XII. Il dit, et dans la coupe où il avait d'abord composé l'âme du grand tout il versa les restes de ce premier mélange, et les mêla à peu près de la même manière. Mais l'essence de vie n'était plus aussi pure qu'auparavant, elle l'était deux et trois fois moins. Ayant achevé le tout, Dieu le partagea en autant d'âmes qu'il y a de corps célestes, attacha chacune de ces âmes à un astre, et les faisant monter comme dans un char, tout l'univers se déploya devant elles, et elles connurent les lois fatales et irrévocables. Les âmes ont toutes une même origine, et ont toutes reçu la même part de vie et le même mélange de substances de la coupe divine. Répandues dans les astres, ces organes du temps, chacune d'elles se trouve, suivant sa nature, placée le plus favorablement possible pour connaître et honorer les dieux. La race des hommes étant double, la plus noble partie est celle qu'on appellera le sexe viril. Quand, par une loi fatale, les âmes seront unies à des corps, et que ces corps recevront sans cesse de nouvelles parties et en perdront d'autres, l'âme éprouvera d'abord l'impression naturelle et inévitable des sensations violentes, puis l'amour

optime poterant; ac difficile factu est, a diis ortis fidem non habere : quanquam nec argumentis, nec rationibus certis eorum oratio confirmatur; sed quia de suis rebus notis videntur loqui, veteri legi morique parendum est. Sic igitur, ut ab his est traditum, horum deorum ortus habeatur, atque dicatur, ut Oceanum Salaciamque Cœli satu, Terræque conceptu generatos editosque memoremus; ex his Phorcyn, Saturnum, et Opem; deinceps Jovem atque Junonem, reliquos, quos fratres inter se, agnatosque usurpare atque appellare videmus, et eorum, ut utamur veteri verbo, prosapiam.

Quando igitur omnes, et qui moventur, palamque ostenduntur, et qui eatenus nobis declarantur, qua ipsi volunt, creati sunt; tum ad deos is Deus, qui omnia genuit, fatur :

« Hæc vos, qui deorum satu orti estis, attendite. Quorum operum ego parens effectorque sum [quæ per me facta], non sunt dissoluta, me invito : quanquam omne colligatum solvi potest; sed haudquaquam boni est, ratione vinctum velle dissolvere. Sed quoniam orti estis, immortales vos quidem esse, et indissolubiles non potestis : neutiquam tamen dissolvemini, nec vos ulla mortis fata periment, nec fraus valentior, quam consilium meum; quod majus est vinculum ad perpetuitatem vestram, quam illa, quibus estis tum, quum gignebamini, colligati. Quid sentiam igitur, cognoscite. Tria nobis genera reliqua sunt, eaque mortalia; quibus prætermissis, cœli absolutio perfecta non erit. Omnia enim genera animalium complexu non tenebit; teneat autem oportebit, ut eodem ne quid absit. Quæ a me ipso effecta sint, quod deorum vitam possit adæquare. Ut igitur mortali generentur conditione, vos suscipite, ut illa gignatis, imiteminique vim meam, qua in vestro ortu me usum esse meministis : in quibus qui tales creantur, ut deorum immortalium quasi gentiles esse debeant, divini generis appellentur, teneantque omnium animantium principatum, vobisque jure et lege volentes pareant : quorum vobis initium satusque traditur a me; vos ad id, quod erit immortale, partem attexitote mortalem. Ita orientur animantes, quos et vivos alatis, et consumtos sinu recipiatis. »

XII. Hæc ille dixit. Deinde ad temperationem superiorem revertit, in qua omnem animum universæ naturæ temperans permiscebat, superiorisque permixtionis reliquias fundens æquabat, eodem modo ferme, nisi quod non ita incorrupta, ut ea, quæ semper idem, sed ab iis secundum sumebat, atque tertium. Toto igitur omnino constituto, sideribus parem numerum distribuit animorum, et singulos adjunxit ad singula, atque ita quasi in currum universitatis imposuit, commonstravitque leges fatales ac necessarias; et ostendit, primum ortum unum fore omnibus, eumque moderatum atque constantem, nec ab ullo imminutum; satis autem, et quasi sparsis animis, fore, uti certis temporum intervallis oriretur animal, quod esset ad cultum deorum aptissimum. Sed quum duplex esset natura generis humani, sic se res habebant, ut præstantius genus esset eorum, qui essent futuri viri. Quum autem animis corpora cum necessitate insevisset, quumque ad corpora [necessitate] tum accessio fieret, tum abscessio : necesse erat, sensum existere unum commu-

Digitized by Google

mêlé de plaisir et de peine, enfin la crainte, la colère, et toutes les autres passions qui accompagnent celles-là ou leur sont contraires : la justice consistera à vaincre ces passions, l'injustice à leur obéir. Celui qui aura rempli honnêtement et avec droiture la carrière que la nature lui a mesurée, retournera après sa mort vers l'astre que Dieu lui a assigné; celui qui aura vécu dans le désordre sera changé en femme à la seconde naissance. S'il ne s'améliore pas dans cet état, il prendra tour à tour, suivant ses vices, la forme des animaux dont il aura imité les mœurs; et ses malheureuses transformations ne finiront point avant que, se laissant conduire par le mouvement du même et du semblable dont il reçoit toujours l'impression au fond de son être, et domptant par la raison cette partie grossière de lui-même, composée de feu, d'air, d'eau et de terre, et qui est le siége des passions turbulentes et désordonnées, il puisse enfin recouvrer sa première et excellente condition.

XIII. Quand Dieu eut donné ces lois aux âmes, pour qu'aucune des fraudes et des mauvaises actions qui se commettraient en ce monde ne pût lui être imputée en aucune façon, il répandit les unes dans la terre, les autres dans la lune, et le reste dans toutes les autres parties de l'univers, qui servent à régler et à calculer la marche du temps. Après cette distribution, il laissa aux jeunes dieux le soin de façonner les corps mortels, d'ajouter à l'âme humaine ce qui lui manquait, de n'oublier aucune des parties qui pouvaient contribuer à la perfection de sa nature, de diriger enfin cet animal mortel dans la voie la meilleure et la plus sage, à moins qu'il ne devînt par sa faute l'artisan de ses propres malheurs. Celui qui avait ainsi disposé toutes ces choses demeura dans son repos accoutumé. Cependant les dieux qu'il avait produits étudient l'ordre établi par leur père et essayent de s'y conformer. Ils prennent d'abord le principe immortel de l'animal mortel, et imitant leur créateur, ils empruntent au monde des parties de feu, d'air, de terre et d'eau qui devaient un jour lui être rendues; ils les unissent, non par des liens indissolubles comme ceux qui avaient servi à les former eux-mêmes; mais, au moyen de nœuds imperceptibles et de chevilles d'une petitesse extrême, ils composent de ces divers éléments chaque corps particulier; et dans ce corps, dont les parties s'écoulent et se renouvellent sans cesse, ils placent les cercles de l'âme immortelle. L'âme, comme plongée dans un fleuve, ne cède point à la force du courant, mais ne peut la maîtriser : tantôt elle est entraînée, tantôt elle entraîne la matière. Ainsi l'animal tout entier est agité sans ordre, au hasard, et cède à six impulsions diverses; car il se porte en avant et en arrière, à droite et à gauche, en haut et en bas, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il s'avance donc dans sa marche errante vers six régions différentes....

(*Lacune.*)

XIV. Quant au pouvoir qui appartient au miroir et à toutes les surfaces claires et polies de reproduire des images, il n'est pas difficile de s'en rendre compte. Lorsque le feu extérieur et le feu qui est au-dedans de nous, à cause de l'af-

nemque omnium, vehementiore motu excitato, conjunctoque naturæ : deinde voluptate et molestia mixtum amorem; post iram, et metum et reliquos motus animi, comites superiorum, et his etiam contrarios dissidentes : quos qui ratione rexerit, juste vixerit; qui autem his se dediderit, injuste. Atque ille, qui recte et honeste curriculum vivendi a natura datum confecerit, ad illud astrum, quocum aptus fuerit, revertetur; qui autem immoderate et intemperate vixerit, eum secundus ortus in figuram muliebrem transferet. Et, si ne tum quidem finem vitiorum faciet, gravius etiam jactabitur, et in suis moribus simillimas figuras pecudum et ferarum transferetur; neque malorum terminum prius adspiciet, quam illam sequi cœperit conversionem, quam habebat in se ipse, ejusdem et unius, simul innatam et insitam : quod tum eveniet, quum illa, quæ ex igne, aere, aqua, atque terra, turbulenta et rationis expertia insederint, denique ratione depulerit, et ad primam atque optimam affectionem animi pervenerit.

XIII. Quæ quum ita designasset, seseque, si quid postea fraudis, aut vitii evenisset, extra omnem culpam causamque posuisset : alios in terra, alios in luna, alios in reliquas mundi partes, quæ sunt ad spatiorum temporis significationem notæ constitutæ, spargens quasi serebat. Post autem sationem eam diis, ut ita dicam, junioribus permisit, ut corpora mortalia effingerent, quantumque esset reliquum ex humano animo, quod deberet accedere, id omne, et quæ sequentia essent, perpolirent et absolverent; deinde ut huic animanti principes se, ducesque præberent, vitamque ejus pulcherrime regerent et gubernarent : nisi quatenus ipse bene factus sua culpa sibi aliquid miseriæ quæreret. Atque is quidem, qui cuncta composuit, constanter in suo manebat statu : qui autem erant ab eo creati, quum parentis ordinem cognovissent, hunc sequebantur. Itaque quum accepissent immortale principium mortalis animantis, imitantes genitorem et effectorem sui, particulas ignis, et terræ, et aquæ, et aeris a mundo, quas rursus redderent, mutuabantur, easque inter se copulabant, haud iisdem vinculis, quibus ipsi erant colligati, sed talibus, quæ cerni non possent propter parvitatem, crebris quasi cuneolis injectis, unum efficiebant ex omnibus corpus; itemque in eo influente atque effluente animo divino ambitus illigabant. Itaque illi in flumen immersi, neque tenebant, neque tenebantur; sed vi magna tum ferebant, tum ferebantur. Ita totum animal movebatur illud quidem, sed immoderate, et fortuito, ut sex motibus veheretur. Nam et ante, et pone, ad lævam, et ad dextram, et sursum, et deorsum, modo huc, modo illuc, sex oras regionesque versus errans procedebat.

Desunt nonnulla.

XIV. Jam vero earum imaginum, quæ finguntur et reddunturin speculis, eorumque, quæ splendida et lævia sunt, rationem perspicere, haud difficile est. Nam ex ignis

Digitized by Google

finité qui est entre eux, s'unissent auprès d'une surface polie et se mêlent l'un à l'autre, il en résulte nécessairement une image plus ou moins fidèle, puisque le feu des yeux se confond et s'identifie sur la surface unie et brillante avec le feu extérieur qui jaillit de l'objet. Cependant la droite semble être à gauche; car il n'arrive pas ici, comme dans le cas de la vision ordinaire, que les rayons partis de l'objet viennent frapper directement les yeux; mais quand ils donnent sur la surface du miroir qui les réfléchit et les envoie dans une direction opposée, la gauche paraît à droite et la droite semble être à gauche. Ce même miroir placé en travers devant le visage présente l'image renversée, parce qu'alors ce sont les rayons inférieurs qui sont réfléchis en haut et les rayons supérieurs qui sont renvoyés en bas. Tout cela est du nombre des causes secondes dont Dieu se sert pour représenter l'image du bien aussi parfaitement que possible. La plupart des hommes les regardent non comme des causes secondes, mais comme les principales causes de toutes choses, parce qu'elles contiennent en elles les principes du froid et du chaud, du sec et de l'humide, et d'autres effets semblables, mais elles sont totalement privées d'intelligence et de raison, car de tous les êtres le seul qui puisse posséder l'intelligence est l'âme; or, l'âme échappe aux yeux; mais le feu, l'eau, la terre et l'air sont tous des corps visibles. Celui qui aime l'intelligence et la science doit s'occuper successivement de ces deux ordres de causes, mais la vérité lui commande d'établir une grande distinction entre les causes premières qui, avec le secours de l'intelligence, produisent tout ce qu'il y a de beau dans le monde, et les causes secondaires, qui, dépourvues de raison, agissent au hasard et sans ordre. Nous en avons assez dit sur les causes secondes qui ont donné à la vue la faculté qu'elle possède. Il nous reste à faire comprendre l'immense avantage de ce présent que Dieu a fait aux hommes. C'est aux yeux que nous devons la connaissance des choses les plus excellentes. Jamais nous n'aurions pu nous entretenir ainsi de l'univers, si nous n'avions contemplé le soleil, les astres et le spectacle des cieux. L'organe de la vue nous a permis d'observer le jour et la nuit; les révolutions des mois et des années nous ont appris à connaître les nombres, à mesurer le temps, et nous ont inspiré l'envie d'étudier toute la nature; et de là est née la philosophie, le plus beau et le plus noble présent que le genre humain ait jamais reçu et puisse jamais recevoir de la bonté des dieux.....

(*Lacune considérable.*)

utriusque externi atque interni communione inter ipsos, quum onus per singulas partes effectus, et multis modis concors et aptus redditus in lævore consedit [sed si in splendore consedit] : tum vel eadem species, vel interdum immutata redditur; omniaque hujusmodi necessario in speculo referuntur, quum ignis oculorum cum eo igne, qui est ob os offusus, in re lævi et splendida, se confudit et contulit. Dextra autem videntur, quæ læva sunt, quia contrariis partibus oculorum contrarias partes attingunt, præter morem usitatum adjectionis et commissuræ. Respondent autem dextera dextris, læva lævis, conversione luminum, quum ea inter se [non] cohærescunt. Id fit, quum speculorum lævitas hinc illincque altitudinem assumsit, et ita dextra detrusit in lævam partem oculorum, lævaque in dextram. Supina etiam ora cernuntur depulsione luminum; quæ convertens inferiora reddit, quæ sunt superiora. Atque hæc omnia ex eo genere sunt, quæ rerum adjuvant causas : quibus utitur ministeriis Deus, quum optimi speciem, quoad fieri potest, efficit. Sed existimant plerique, non hæc adjuvantia causarum, sed has ipsas esse omnium causas, quæ vim habeant frigoris et caloris, concretionis et liquoris, careant autem omni intelligentia atque ratione, quæ, nisi in animo, nulla alia in natura reperiantur. Animus autem sensum omnem effugit oculorum. At ignis, et aqua, et terra, et aer, corpora sunt, eaque cernuntur. Illum autem, qui intelligentiæ sapientiæque se amatorem profitetur, necesse est, intelligentis sapientisque naturæ primas causas conquirere, deinde secundas causas rerum earum, quæ necessario movent alias, quum ipsæ ab aliis moventur. Quocirca nobis sic cerno esse faciendum, ut de utroque nos quidem dicamus genere causarum, separatim autem de iis, quæ cum intelligentia sunt efficientes pulcherrimarum rerum, atque optimarum; et de iis, quæ vacantes prudentia, inconstantia perturbataque efficiunt. Ac de oculorum quidem causis, ut haberent eam vim, quam nunc habent, satis ferme esse dictum puto. Maxima autem eorum utilitas donata humano generi deorum munere deinceps explicetur. Rerum enim optimarum cognitiones nobis oculi attulerunt. Nam hæc, quæ est habita de Universitate oratio a nobis, haud unquam esset inventa, si neque sidera, neque sol, neque cœlum sub oculorum adspectum cadere potuissent. Nunc vero dies noctesque oculis cognitæ tum mensium annorumque conversiones ad numerum machinatæ sunt, et spatium temporis demensæ sunt, et ad quæstionem totius naturæ impulerunt : quibus ex rebus philosophiam adepti sumus; quo bono nullum optabilius, nullum præstantius, neque datum est mortalium generi deorum concessu atque munere, neque dabitur.....

Multa desiderantur.

Digitized by Google

PROTAGORAS,

TRADUIT DE PLATON PAR CICÉRON.

1. D'où venez-vous, Socrate? Peut-on douter que ce ne soit d'auprès d'Alcibiade?

2. Je vous demande maintenant, Socrate et Protagoras, de vouloir bien vous entendre, de revenir au sujet qui nous occupe, de discuter de sang-froid et de ne point vous emporter.

3. Et pour quelle autre raison la douleur ne doit-elle pas le céder au plaisir, si ce n'est à cause de l'excès ou du défaut de l'un par rapport à l'autre?.....

4. Plusieurs manières de prouver.....

1. Quid tu? unde tandem appares, o Socrate? an id quidem dubium non est, quin ab Alcibiade?

2. Nunc a vobis, Protagora et Socrate, postulo, concedatis alter alteri, et inter vos de hujusmodi rebus controversemini, non concertetis.

3. Quæ igitur potest esse indignitas voluptatis ad molestiam, nisi in magnitudine, aut longitudine alterius utrius posita?

4. Confirmandi genera compluria.

L'ÉCONOMIQUE,

TRADUIT DE XÉNOPHON PAR CICÉRON.

FRAGMENT
DU LIVRE PREMIER.

1. Un de ces hommes qui méritent parmi nous le titre d'honnêtes gens.....

2. Dites-moi, au nom des dieux immortels, que lui avez-vous d'abord enseigné?....

3. La nature, en instituant l'union conjugale, a voulu la société la plus agréable et la plus utile à la fois. L'homme et la femme s'unissent ensemble par le mariage, d'abord pour que la race humaine ne s'éteigne pas à la longue, ensuite pour que cette société procure aux mortels des soutiens de leur vieillesse, et comme des remparts qui les abritent. De plus, le genre humain étant destiné à préparer tout ce qui est nécessaire pour se nourrir et se vêtir, sous un toit hospitalier, et non comme les bêtes qui trouvent tout à point dans les forêts ou en plein air, il fallait que l'un s'occupât au-dehors de pourvoir par son travail et son activité aux besoins de la vie, et que l'autre au-dedans gardât et préparât ce qui serait confié à ses soins. L'agriculture, la navigation, beaucoup d'autres arts et d'autres labeurs étaient nécessaires pour nous donner presque toutes nos ressources; mais ces ressources une fois acquises et amassées, quelqu'un devait en avoir la garde, et vaquer à ces travaux dont la véritable place est dans la maison. Il fallait un abri pour les productions de la terre; il fallait que l'on surveillât dans un lieu fermé les petits des troupeaux, et toutes les richesses que nous

ŒCONOMICORUM EX XENOPHONTE
LIBER PRIMUS.

1. .... Homo ex eo numero hominum, qui apud nos hoc nomine dignantur.

2. ....Quid igitur, proh deum immortalium, primum eam docebas, quæso?

3. Maritale conjugium sic comparatum est natura, ut non solum jucundissima, verum etiam utilissima vitæ societas iniretur. Nam primum, ne genus humanum temporis longinquitate occideret, propter hoc mas cum femina est conjunctus; deinde ut ex hac eadem societate mortalibus adjutoria senectutis, nec minus propugnacula præparentur. Tum etiam, quum victus et cultus humanus non, uti feris, in propatulo, ac silvestribus locis, sed domi sub tecto accurandus esset, necessarium fuit, alterutrum foris sub dio esse, qui labore et industria compararet; intus, qui tectis reconderet atque custodiret: si quidem vel rusticari, vel navigare, vel etiam alio genere negotiari necesse erat, ut

Digitized by Google

en tirons; on ne pouvait enfin préparer que sous un toit la nourriture et les vêtements. Tous ces travaux si variés exigent beaucoup de soins et d'industrie; ce n'est pas une médiocre affaire que d'aller chercher au-dehors ce que l'on emploiera au-dedans; aussi la nature a-t-elle destiné la femme aux occupations de l'intérieur, et l'homme aux rudes exercices dont la place est au grand jour et loin du foyer. L'homme doit supporter le froid et le chaud, la fatigue des voyages, les travaux de la paix et de la guerre, c'est-à-dire ceux de l'agriculture et du métier des armes; la femme, qui n'est point faite pour tous ces exercices, a été réservée aux soins domestiques..... La nature, en faisant de la femme une gardienne et une ménagère, l'a rendue plus timide que l'homme; car rien n'entretient mieux la vigilance que la crainte. Mais comme il devait arriver que ceux qui travaillent au-dehors à se préparer les ressources nécessaires à la vie eussent quelquefois à repousser les outrages, l'homme a reçu plus d'énergie que la femme. Quant à la mémoire et à l'activité, comme elles sont également nécessaires dans la maison et au-dehors, la femme les possède au même degré que l'homme..... Mais parce qu'un seul être ne pouvait pas réunir tous les avantages et tous les biens, la nature a voulu que l'homme et la femme eussent besoin l'un de l'autre, et que l'un pût en tout temps recevoir de l'autre ce qu'il ne trouve pas en soi-même.

4..... Un ancien proverbe nous apprend qu'il n'y a pas de pauvreté plus certaine que celle de l'homme qui ne peut se servir de son bien, parce qu'il ne sait où il l'a mis..... Aussi, dans le gouvernement d'une maison, la négligence est plus laborieuse que la vigilance. Y a-t-il rien de plus beau dans tous les détails de la vie que l'ordre et la régularité? On peut s'en convaincre même dans les jeux et les spectacles. Lorsque les voix et les mouvements du chœur ne sont pas dans une parfaite harmonie avec le chant et les pas du coryphée, aussitôt quelque chose de discordant et de tumultueux blesse les oreilles et les yeux du spectateur. Mais lorsque tout va dans un accord accompli, il se forme alors de toutes ces voix et de toutes ces poses un concert délicieux non-seulement pour ceux qui les exécutent, mais pour le public entier, qui est ravi d'aise.

5..... Après avoir ainsi disposé les lieux, nous commençâmes à y distribuer les meubles et tout ce qui est nécessaire au ménage. Nous mîmes d'abord dans un lieu réservé les objets consacrés au culte des dieux; nous plaçâmes ensuite la toilette des femmes pour les jours de fête; les parures des hommes, les ornements qui se portent dans les jours solennels; les chaussures de l'un et l'autre sexe. D'un côté nous déposions les armes et les piques; de l'autre tout ce qui est nécessaire pour les ouvrages en laine; ensuite les vases dont on se sert pour la cuisson des aliments, les meubles utiles pour les bains et pour la toilette; enfin le service de table ordinaire, et le beau service d'apparat. Nous séparâmes aussi les provisions du mois de celles de l'année, car c'est le moyen le plus sûr de n'être jamais pris au dépourvu.

aliquas facultates acquireremus; quum vero paratæ res sub tectum essent congestæ, alium esse oportuit, qui et allatas custodiret, et cetera conficeret opera, quæ domi deberent administrari. Nam et fruges, et cetera alimenta terrestria indigebant tecto; et ovium ceterarumque pecudum fœtus atque fructus clauso custodienda erant, nec minus reliqua utensilia, quibus aut alitur hominum genus, aut etiam excolitur. Quare quum et operam, et diligentiam ea, quæ proposuimus, desiderarent, nec exigua cura foris acquirerentur, quæ domi custodiri oporteret: jure, ut dixi, a natura comparata est opera mulieris ad domesticam diligentiam, viri autem ad exercitationem forensem et extraneam. Itaque viro calores, et frigora perpetienda, tum etiam itinera, et labores pacis ac belli, id est, rusticationis, et militarium stipendiorum, distribuit; mulieri deinceps, quod omnibus his rebus fecerat inhabilem, domestica negotia curanda tradidit... Et quoniam hunc sexum custodiæ et diligentiæ assignaverat, idcirco timidiorem reddidit, quam virilem; nam metus plurimum confert ad diligentiam custodiendi. Quod autem necesse erat foris et in aperto victum quærentibus nonnunquam injuriam propulsare, idcirco virum, quam mulierem, fecit audaciorem. Quia vero partis opibus æque fuit opus memoria et diligentia: non minorem feminæ, quam viro, earum rerum tribuit possessionem.... Tum etiam, quod simplex natura non omnes res commodas amplecti volebat, idcirco alterum alterius indigere voluit; quoniam, quod alteri deest, præsto plerumque est alteri.

4. Nam vetus est proverbium, paupertatem certissimam esse, quum alicujus indigeas, uti eo non posse, quia ignoretur, ubi projectum jaceat, quod desideretur.... Itaque in re familiari laboriosior est negligentia, quam diligentia. Quis enim dubitet, nihil esse pulchrius in omni ratione vitæ, dispositione atque ordine? quod etiam ludicris spectaculis licet sæpe cognoscere. Nam ubi chorus canentium non certis modis atque numeris præeuntis magistri consensit, dissonum quiddam ac tumultuosum audientibus canere videtur. At ubi certis numeris ac pedibus, velut facta conspiratione, consensit atque concinuit; ex ejusmodi vocum concordia, non solum ipsis canentibus amicum quiddam et dulce resonat, verum etiam spectantes audientesque lætissima voluptate permulcentur.

5. Præparatis idoneis locis, instrumentum et supellectilem distribuere cœpimus, ac primum ea secrevimus, quibus ad res divinas uti solemus; postea mundum muliebrem, qui ad dies festos comparatur; deinde virilem; item dierum solemnium ornatum, nec minus calceamenta utrique sexui convenientia; tum jam seorsum arma ac tela seponebantur, et in altera parte instrumenta, quibus ad lanificia utuntur; post, quæ ad cibum conficiendum vasa, ut assolent, constituebantur; inde, quæ ad lavationem, quæ ad exornationem, quæ ad mensam quotidianam atque epulationem pertinerent, exponebantur. Postea ex iis, quibus quotidie utimur, quod menstruum esset, seposuimus: quod annuum quoque, in duas partes divisimus; nam sic minus fallit, qui exitus futurus sit. Hæc

Digitized by Google

Après avoir mis cet ordre et ces dispositions dans toute la maison, nous livrâmes aux esclaves les meubles et les provisions dont ils font usage tous les jours, comme les ustensiles de la boulangerie, de la cuisine, et ceux qui servent aux travaux des femmes, en leur disant où ils devaient les ranger et avec quelles précautions il faut s'en servir. Tout ce que l'on réserve pour les jours de fête ou l'arrivée des hôtes fut confié à la femme de charge; on lui montra la place que chaque chose doit occuper; on dressa de tout un inventaire, on lui en remit un double, et on l'avertit de bien se rappeler où se posait ce que chacun viendrait lui demander, de noter ce qu'elle donnerait, à qui elle le livrerait et dans quel moment, et de remettre les effets à leur place quand ils lui seraient rendus.

FRAGMENTS DU LIVRE SECOND.

Dis-moi, Ischomaque; si le soin de ta fortune veut que tu prennes un économe, le cherches-tu à prix d'argent comme s'il s'agissait d'un ouvrier habile, ou bien préfères-tu le former toi-même? — J'aime bien mieux le former. En effet, celui qui pendant mon absence doit tenir ma place, et à qui je confierai une surveillance absolue sur toute ma maison, ne doit-il pas savoir tout ce que je sais?

FRAGMENTS DU LIVRE TROISIÈME.

1. Je ne vois pas de moyen plus facile de dessécher les mauvaises herbes et de les faire périr, et en même temps de mieux ouvrir le sein de la terre à la chaleur pénétrante du soleil.

2. Lorsque l'été est sur son déclin, et que le soleil mûrit les grappes.

3. Il ne prend soin ni de planter des vignes ni de cultiver celles qu'il possède avec l'application qu'elles réclament; il ne recueille ni olives, ni figues, ni fruits.

4. Les abeilles ont amassé dans leurs rayons.

5. Cyrus le jeune, roi de Perse, également grand par son génie et par la gloire de son empire, reçut dans son palais de Sardes le Lacédémonien Lysandre, homme d'un rare mérite.....

6. Les fosses.

postquam omnia secrevimus, tum suo quæque loco disposuimus : deinde quibus quotidie servuli utuntur, quæ ad lanificia, quæ ad cibaria coquenda et conficienda pertinent, hæc ipsa iis, qui uti solent, tradidimus, et, ubi ea ponerent, demonstravimus, et, ut salva essent, præcepimus. Quibus autem ad dies festos et ad hospitum adventum utimur hæc promo tradidimus, et loca singula demonstravimus, et cuique sua annumeravimus, atque annumerata ipsi exscripsimus, eamque admonuimus, ut quodcumque opus esset, sciret, unde daret; et meminisset atque adnotaret, quid, et quando, et cui dedisset; et, quem recepisset, ut quidque suo loco reponeret.

LIBER SECUNDUS.

Utrum, Ischomache, inquam, si res familiaris desiderasset, mercari villicum tanquam fabrum, an ipse instituere consuevisti? — Ego vero ipse instituo. Etenim qui me absente in meum locum substituitur, et vicarius meæ diligentiæ succedit, is ea, quæ ego, scire debet.

LIBER TERTIUS.

1. Nullo modo facilius arbitror posse neque herbas arescere, et interfici, neque terram ab sole percoqui.

2. Quum vero affecta jam prope æstate, uvas a sole mitescere tempus est.

3. Neque serit vitem, neque, quæ sata est, diligenter colit; oleum, ficus, poma non habet.

4. Apes in alvearium concesserunt.

5. Quum ad Cyrum minorem, regem Persarum, præstantem ingenio atque imperii gloria, Lysander Lacedæmonius, vir summæ virtutis, venisset Sardis....

6. .... Scrobes.

NOTES DES FRAGMENTS

DU TIMÉE, DU PROTAGORAS, DE L'ÉCONOMIQUE.

TIMÉE.

I. *Et sæpe cum P. Nigidio.* P. Nigidius Figulus, ami de Cicéron, préteur en 694, lieutenant en Asie en 702, embrassa, dans la guerre civile, le parti de Pompée. C'était un des plus savants hommes de Rome, et qui fut estimé dans les temps anciens presque à l'égal de Varron. Pline le cite souvent. Lucain en parle ainsi dans la *Pharsale*, I, 639 :

At Figulus, cui cura deos, secretaque mundi
Nosse fuit, quem non stellarum Ægyptia Memphis
Æquaret visu, numerisque moventibus astra.....

II. *Quid est, quod semper sit.* C'est Timée, philosophe pythagoricien, qui parle devant Socrate et deux autres

Digitized by Google

Athéniens, Hermocrate et Critias. Ici commence la partie didactique du dialogue de Platon.

II. *Omne igitur cœlum, sive mundus.* On voit que le mot οὐρανός dans Platon, et *cœlum* dans la traduction de Cicéron, ne signifie pas seulement le ciel, mais l'univers.

Si probus ejus artifex. Cicéron traduit ici par *artifex* l'expression célèbre de *Demiourgos*.

IV. *Animal unum, adspectabile.* « Je ne reprocherai point à Platon d'avoir dit, dans son Timée, que le monde est un animal; car il entend sans doute que les éléments en mouvement animent le monde, et il n'entend pas par animal un chien et un homme qui marchent, qui sentent, qui mangent, etc. Il faut toujours expliquer un auteur dans le sens le plus favorable; et ce n'est que lorsqu'on accuse les gens d'hérésie, ou quand on dénonce leurs livres, qu'il est de droit d'en interpréter malignement toutes les paroles et de les empoisonner. » Voltaire, *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Platon*.

VI. *Qui unus ex septem motibus.* Par les *sept mouvements*, il faut entendre ici les mouvements à droite, à gauche, en avant, en arrière, en haut, en bas, et enfin sur soi-même. *Voyez* Proclus, *de Motu*, II, 17. Platon, dans un autre passage du Timée, ne reconnaît que six mouvements..... C'est qu'il n'y parle que de ceux qui sont accordés à l'homme; il ne pouvait y comprendre le mouvement sur soi-même. (Note empruntée à M. Le Clerc).

VII. *Naturamque illam quam alterius diximus vel cum eadem conjunxit.* Batteux, dans ses remarques sur Timée de Locres, donne une idée assez juste du sens de ces deux mots : « *Le même* signifie un principe de mouvement ordonné à une fin, et qui tend à unir les substances par une forme régulière; *l'autre* signifie le principe du mouvement désordonné, contraire à celui de Dieu, principe qui agit au hasard, et qui tend à désunir et décomposer : l'un est Dieu, l'autre la matière. »

Fuit autem talis illa partitio. Sur toute cette partie mathématique du Timée, la plupart des commentateurs et des interprètes ont avoué qu'ils n'avaient rien entendu ou proposé des explications qui au fond reviennent à celle-là, sauf le mérite de la franchise et le désagrément d'une grande obscurité en sous-œuvre. Quelques anciens ont cependant pu nous donner à ce sujet des renseignements assez lumineux. On ne peut rien consulter de meilleur pour s'orienter dans ce dédale que les notes de M. Cousin, à la suite de sa traduction du Timée, la plus exacte et la plus élégante qui ait été donnée de ce Dialogue.

IX. *Ratione igitur et mente divina.* C'est une traduction assez imparfaite des deux expressions grecques, λόγου καὶ διανοίας. La traduction littérale en français serait *le Verbe et l'esprit de Dieu*.

Absolutum perfectumque annum. Voyez sur la grande année *platonique* le second livre de la *Nature des Dieux*, c. 20, et le *Songe de Scipion*.

X. *Quæ trajectoaxe sustinetur.* Platon était-il partisan de l'immobilité de la terre, ou voulait-il qu'elle tournât? grande question, et des plus controversées. Cette phrase, qui aurait pu la résoudre, est obscure dans l'original comme dans la traduction. Cicéron le déclare lui-même dans les *Académiques*, II, 39, à propos de l'opinion d'Hicétas de Syracuse sur le mouvement du globe terrestre : « Atque hoc etiam Platonem in Timeo dicere quidam arbitrantur, sed paullo obscurius. »

XI. *In quibus qui tales creantur.* Ovide a dit :

Sanctius hic animal, mentisque capacius altæ.
Deerat adhuc, et quod dominari in cetera posset.
Natus homo est : sive hunc divino semine fecit
Ille opifex rerum, mundi melioris origo...
Métam., I, 76.

XIV. *Jam vero earum imaginum.* Platon parle ici des yeux et de leurs différentes fonctions.

Quo bono nullum optabilius. Cicéron exprime quelquefois en son nom propre la même pensée et dans les mêmes termes, notamment dans les Académiques, les Tusculanes, le Traité des Devoirs, et dans sa lettre à Caton, *Ep. fam.*, XV, 4.

PROTAGORAS.

2. *Nunc a vobis, Protagora et Socrate.* C'est Prodicus qui parle. — Les quelques lignes qui nous restent de cette traduction ont trop peu de suite et d'importance pour qu'il y ait lieu de s'inquiéter des difficultés qu'elles soulèvent.

L'ÉCONOMIQUE.

LIV. I. *Liber primus.* L'Economique de Xénophon ne forme qu'un seul livre; Cicéron, comme on le voit par les citations des grammairiens, le divisa en trois. Il paraît que le premier avait pour objet les soins de la femme dans l'intérieur du ménage; le second, les devoirs du père de famille à l'extérieur; le troisième, l'agriculture. (Note empruntée à M. J. V. Le Clerc.)

Columelle fait d'assez nombreuses citations de cette traduction de l'Économique.

3. *Si quidem vel rusticari vel navigare.* Xénophon ne parle point de navigation, mais il indique par plusieurs mots l'idée comprise dans *rusticari*. Peut-être Cicéron avait-il lu πόρος au lieu de σπόρος.

LIV. III. I. *Nullo modo facilius arbitror.* Le moyen proposé par Ischomaque est de labourer à midi en plein été. Voyez Xénophon, Écon., XVI, 14.

5. *Quum an Cyrum minorem.* Voyez liv. IV, 20.
6. *Scrobes.* Voyez liv. XIX, 3, 7. Βόθυνους, βόθρον.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

FRAGMENTS DES DISCOURS PERDUS.

§ I.

DISCOURS

PRONONCÉS PAR CICÉRON AVANT SON CONSULAT.

PLAIDOYER POUR M. TULLIUS.

ARGUMENT.

Sigonius a supposé que ce M. Tullius était M. T. Decula, consul avec Cn. Dolabella en 672, l'année même où Cicéron plaida pour Quintius. Mais cette supposition n'étant appuyée sur aucun fondement solide, il est plus sûr de dire que ce Tullius nous est inconnu. Le sujet du plaidoyer de Cicéron est exposé dans une phrase transcrite par Marcianus Capella, liv. v, c. *de Partitione*, et qui est l'avant-dernier fragment de ce discours.

En 1814, M. Angelo Maï retrouva la partie la plus considérable de ces fragments dans un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, à Milan; manuscrit du huitième siècle, de la main du poëte Sédulius, qui y avait écrit ses poésies en travers de l'ancienne écriture. D'autres parties ont été découvertes par M. Amédée Peyron dans un manuscrit palimpseste de la bibliothèque de Turin, cachées également sous les caractères d'un ouvrage de saint Augustin. Grâce à ces découvertes, nous avons tout l'exorde de ce discours, une grande partie de la narration, et une longue discussion sur l'interdit *unde vi*, et sur le sens de *dolus malus* dans la formule du préteur.

SECONDE ACTION.

I. Je ne me serais jamais attendu, juges, à cet aveu de nos adversaires, que leurs esclaves sont les auteurs de cet abominable, de cet immense massacre : aussi m'étais-je présenté devant vous libre de toute inquiétude, et persuadé que les témoins achèveraient facilement d'éclaircir le fait. Mais puisqu'un avocat du premier mérite, L. Quintius, est non-seulement convenu..... Je m'efforçais alors de prouver mon accusation; maintenant toute ma tâche consiste à empêcher nos adversaires de croire qu'ils ont amélioré leur cause, en avouant ce qu'ils n'ont pu nier malgré leur désir, malgré leurs efforts. Alors aussi votre jugement paraissait devoir être plus difficile, et ma défense aisée; car je n'avais qu'à produire les témoins..... Aujourd'hui, quoi de plus facile que de juger celui qui avoue le fait? Il n'en est pas de même pour moi, qui dois parler longuement et suffisamment d'un crime dont l'atroce réalité est au-dessus de toute expression, et qui sera toujours moins clairement prouvé par des paroles que par l'aveu même de ceux qui l'ont commis.

Or, comme, d'après ce que je viens d'exposer, je dois changer le plan de ma défense..... Je paraissais ne pas m'intéresser autant à la réputation de P. Fabius qu'à la fortune de M. Tullius. Aujourd'hui Quintius ayant pensé qu'il importait à sa cause de se faire l'écho d'une foule de men-

FRAGMENTA ORATIONUM DEPERDITARUM.

PRO M. TULLIO ORATIO II.

I. . . Recuperatores. . . . . turos adversarios arbitrarer, tantam cædem et tam atrocem ad familiam suam pertinere : itaque animo soluto a cura et a cogitatione veneram, quod intelligebam, facile id me testibus planum facere posse. Nunc vero, posteaquam non modo confessus est vir primarius L. Quint. . . . . borabam, ut, quod arguebam, id factum esse ostenderem : nunc in eo consumenda est oratio, ut ne adversarii, quod infitiari nullo modo potuerunt, quum maxime cuperent, id quum confessi sunt, meliore loco esse videantur. Itaque tum vestrum difficilius judicium, mea facilis defensio fore videbatur. Ego enim omnia in tes. . . . . quid est facilius, quam de eo, qui confitetur, judicare? Mihi autem difficile est satis copiose de eo dicere, quod nec atrocius verbis demonstrari potest, quam re ipsa est, neque apertius oratione mea fieri, quam ipsorum confessione factum est.

Quum in hac re, quam commemoravi, mihi mutanda ratio defensionis. . . . . minus diligenter illius existimationem, quam rem M. Tullii viderer defendere. Nunc, quoniam Quintius ad causam pertinere putavit, res ita multas, falsas præsertim et inique conflictas, proferre de vita,

Digitized by Google

songes et de calomnies sur la vie, les mœurs et la réputation de Tullius, bien des raisons doivent engager Fabius à me pardonner, si je semble moins réservé, en ce qui le concerne, que je ne l'ai été jusqu'à présent..... Dans la première action, Quintius a cru qu'il était de son devoir de n'épargner en rien son adversaire : que dois-je faire, moi Tullius, pour Tullius, pour un homme qui ne m'est pas moins cher à titre d'ami que par la conformité du nom? Il me semble, juges, que ma principale affaire est bien plutôt de justifier ma réserve, dans la première action, à l'égard de Fabius, que de craindre d'être blâmé si je lui réponds aujourd'hui. Car alors j'agissais suivant les convenances; maintenant j'agirai suivant la nécessité. Dans une contestation pécuniaire, où il fallait prouver que M. Tullius avait été lésé, il semblait répugner à ma délicatesse de mettre en question le crédit de Fabius. Ce n'est pas que la cause ne parût le demander. Pourquoi donc ne l'ai-je pas fait? c'est qu'en dépit des exigences de ma cause, et à moins qu'elle ne m'y oblige impérieusement, je n'ai pas l'habitude de mal parler d'un citoyen. Forcé maintenant d'ouvrir la bouche, si par hasard la vérité s'en échappe, ce ne sera qu'avec bienséance, avec modération, et seulement pour que Fabius, qui, dans la première action, n'a pu reconnaître en moi un ennemi, sache que je suis l'ami fidèle et sûr de Tullius. Je ne vous demande qu'une chose, Quintius; et bien que je la demande parce qu'elle est utile, je ne le fais que parce qu'elle est juste : parlez autant de temps que vous voudrez, mais laissez aux juges celui de prononcer. Dernièrement, vous ne sûtes pas borner votre défense; la nuit seule put y mettre un terme. Aujourd'hui, pour peu qu'il vous agrée, je vous conjure de changer de méthode. Et si je vous fais cette prière, ce n'est pas que je vous conseille de rien omettre, ou d'être plus sobre de développements et d'éloquence, mais afin que vous ne parliez qu'une fois de chaque chose. Si vous y consentez, je ne crains plus que le jour cesse avant votre plaidoyer.

II. Vous avez à déterminer, juges, la valeur du dommage causé à Tullius, avec violence et préméditation criminelle, par une troupe d'hommes armés de la maison de Fabius. Nous l'avons estimé, ce dommage; c'est à vous maintenant de le fixer; nous avons action pour réclamer quatre fois la valeur. Toutes les lois, tous les jugements qui paraissent un peu trop sévères, un peu trop rigoureux, prennent leur source dans les crimes et dans la perversité des méchants : or, ce sont des habitudes dangereuses et une licence excessive qui ont servi, depuis ces dernières années, de fondement à cette action. Comme on parlait de meurtres commis dans des champs et des pâturages éloignés, par des troupes d'esclaves armés, et qu'un pareil désordre ne semblait pas moins intéresser les particuliers que la république elle-même, M. Lucullus, qui rendit la justice avec autant d'équité que de sagesse, institua le premier cette action. Son but était d'obliger tout citoyen à contenir de telle façon ses esclaves, que non-seulement ils ne s'armassent pas pour faire le mal, mais que même, s'ils étaient attaqués, ils se défendissent plutôt par les lois que par la violence. Il n'avait pas oublié la loi Aquillia sur le dommage : mais il pensait qu'au temps de

et moribus, et existimatione M. Tullii, multis de causis mihi Fabius debebit ignoscere, si minus ejus famæ parcere videbor, quam antea consului. Pri. . . . . ore, putavit ad officium suum pertinere adversario nulla in re parcere : quid me oportet Tullium pro Tullio facere, homine conjuncto mecum non minus animo, quam nomine? Ac mihi magis illud laborandum videtur, recuperatores, ut, quod antea nihil in istum dixi, probare possim, quam ne in eo reprehendar, quod hoc tempore respondeo. Verum et tum id feci, quod oportuit; et nunc faciam, quod necesse est. Nam quum esset de re pecuniaria controversia, quod damnum datum M. Tullio diceremus, alienum a mea natura videbatur, quidquam de existimatione P. Fabii dicere; non quia res postulare non videretur : quid ergo est? tametsi postulat causa, tamen, nisi plane cogit ingratiis, ad maledicendum non soleo descendere. Nunc quum coactus dicam, si quid forte dicam, tamen id ipsum verecunde modiceque faciam, tantum ut, quoniam sibi me non esse inimicum potuit priore actione Fabius judicare, nunc M. Tullio fidelem certumque amicum esse cognoscat. Unum hoc abs te, L. Quinti, pervelim impetrare; quod tametsi eo volo, quia mihi utile est, tamen abs te idcirco, quia æquum est, postulo : ut ita tibi multum temporis ad dicendum sumas, ut his aliquid ad judicandum relinquas. Namque antea non defensionis tuæ modus, sed nox tibi finem dicendi fecit. Nunc, si tibi placere potest, ne idem facias, id abs te postulo. Neque hoc idcirco postulo, quod te aliquid censeam præterire oportere, aut non quam ornatissime et copiosissime dicere; verum ut semel unaquaque de re dicas : quod si facies, non vereor, ne dicendo dies eximatur.

II. Judicium vestrum est, recuperatores, quantæ pecuniæ paret, dolo malo familiæ P. Fabii, vi hominibus armatis coactisve, damnum factum esse M. Tullio. Ejus rei taxationem nos fecimus; æstimatio vestra est : judicium datum est in quadruplum. Quum omnes leges, omniaque judicia, quæ paullo graviora atque asperiora videntur esse, ex improborum iniquitate et injuria nata sunt; tum hoc judicium paucis hisce annis propter hominum malam consuetudinem, nimiamque licentiam constitutum est. Nam quum multæ familiæ dicerentur in agris longinquis et pascuis armatæ esse, cædesque facere; quumque ea consuetudo non solum ad res privatorum, sed etiam ad summam rempublicam pertinere videretur : M. Lucullus, qui summa æquitate atque sapientia jus dixit, primus hoc judicium composuit; et id spectavit, ut omnes ita familias suas continerent, ut non modo armati damnum nemini darent, verum etiam lacessiti, jure se potius, quam armis defenderent. Et quum sciret, de damno legem esse Aquilliam, tamen hoc ita existimavit, apud majores nostros quum et

Digitized by Google

nos ancêtres, alors que les richesses et l'envie d'en acquérir étaient moindres, que les esclaves peu nombreux étaient contenus par une terreur profonde, que le meurtre d'un homme était rare, et regardé comme un crime extraordinaire, inouï, on n'avait pas eu besoin de loi contre la violence exercée par des troupes d'hommes armés. En effet, porter une loi, une action contre un délit dont il n'y a pas d'exemple, c'est moins le prévenir qu'en suggérer l'idée. Mais de nos jours, où les guerres civiles continuelles ont habitué les hommes à être moins scrupuleux sur l'usage des armes, il a cru qu'il était nécessaire, et de donner action contre tous les esclaves d'une maison, s'ils étaient inculpés de quelque délit, et de nommer des commissaires pour accélérer les jugements, et de formuler une peine plus grave pour comprimer l'audace par la terreur, et d'annuler cette distinction captieuse, DOMMAGE CAUSÉ A TORT, qui, d'après la loi Aquillia, ne vaut et ne doit valoir que dans les autres causes. Il jugea qu'il en devait être ainsi dans le cas de dommage causé violemment par des esclaves armés,..... afin qu'on ne décidât plus soi-même quand on pouvait, de son plein droit, prendre les armes, rassembler une troupe et tuer des hommes. En donnant cette action et en la réduisant à cette simple formule : Défense à tout rassemblement armé de commettre aucun dommage avec violence et préméditation criminelle; en supprimant le mot A TORT, il a cru prévenir l'audace des méchants, puisqu'il ne leur laissait aucun espoir de la justifier.

III. Maintenant que vous connaissez bien cette action et les motifs qui l'ont fait instituer, accordez-moi votre attention pour le peu de temps où je vais exposer le fait. Tullius possède, juges, sur le territoire de Thurium, une terre qu'il tient de son père. Il en eut la paisible jouissance jusqu'au moment où elle fut troublée tout à coup par un voisin, plus porté à employer la force pour reculer ses limites que la justice pour les défendre. P. Fabius a dernièrement acheté du sénateur C. Claudius la propriété qui confine à celle de Tullius; il l'a payée fort cher (car elle est inculte, et tous les bâtiments en ont été brûlés), plus cher même, presque de moitié, que ne l'avait payée Claudius, en plein rapport et couverte des plus riches métairies.....
qu'il s'était seulement adjugé dans les provinces consulaires de Macédoine et d'Asie. J'ajouterai encore ce fait, qui n'est pas non plus étranger à la cause. A la mort du général, il voulut placer en terre l'argent qu'il avait acquis je ne sais comment; mais il ne le plaça pas, il le perdit. Rien encore..... il s'en console aux dépens de ses voisins, et fait retomber sur Tullius les inconvénients de sa mauvaise humeur. Dans cette terre se trouve une centurie appelée Populiane, qui fut toujours à Tullius, qui avait même été à son père....., et dont la position la rendait propre à arrondir ses domaines..... D'abord, comme il se repentait de toute cette affaire et de son acquisition, il met en vente sa propriété. Il l'avait achetée en commun avec Cn. Acerronius, excellent citoyen..... Il assigne Fabius. Celui-ci, sans doute avec arrogance, fait telle réponse qu'il lui plaît. Le vendeur n'avait pas encore montré les limites. Tullius écrit à son intendant et à son fermier.... Il n'en fera rien. En leur absence, il montre les

res, et cupiditates minores essent, et familiæ non magnæ magno metu continerentur, ut perraro fieret, ut homo occideretur, idque nefarium ac singulare facinus putaretur; nihil opus fuisse judicio de vi, coactis armatisque hominibus. Quod enim usu non veniebat, de eo si quis legem aut judicium constitueret, non tam prohibere videretur, quam admonere. His temporibus, quum ex bello diuturno atque domestico res in eam consuetudinem venisset, ut homines minore religione armis uterentur, necesse putavit esse, et in universam familiam judicium dare, si quod a familia factum diceretur; et recuperatores dare, ut quam primum res judicaretur; et pœnam graviorem constituere, ut metu comprimeretur audacia; et illam latebram tollere, DAMNUM INJURIA, quod in aliis causis debet valere, et valet lege Aquillia; id ex hujusmodi damno, quod vi per servos armatos datum esset. . . . . ipsi statuerent, quo tempore possent suo jure arma capere, manum cogere, homines occidere. Quum judicium ita daret, ut hoc solum in judicium venire videretur, ne vi hominibus coactis armatisve damnum dolo malo familiæ datum, neque illud adderet, INJURIA; putavit se audaciam improborum sustulisse, quum spem defensionis nullam reliquisset.

III. Quoniam quod judicium, et quo consilio constitutum sit, cognostis; nunc rem ipsam, ut gesta sit, dum breviter vobis demonstro, attendite. Fundum habet in agro Thurino M. Tullius paternum, recuperatores; quem se habere usque eo non moleste tulit, donec vicinum ejusmodi nactus est, qui agri fines armis proferre mallet, quam jure defendere. Nam P. Fabius nuper emit agrum de C. Claudio senatore (cui fundo erat affinis M. Tullius), sane magno, dimidio fere pluris, incultum, exustis villis omnibus, quam quanti integrum atque ornatissimum carissimis prædiis ipse Claudius *emerat*. . . . . clam circumscripsisse? etiam consulari Macedonia et Asia. Etiam illud addam, quod ad rem pertinet. Imperatore mortuo, pecuniam nescio quomodo quæsitam dum vult in prædio ponere, non posuit, sed abjecit. Nihil adhuc. . . *stultitiam suam* calamitate vicinorum corrigit, et quod stomachum suum damno Tullii explere conatus est. Est in eo agro centuria, quæ Populiana nominatur, recuperatores; quæ semper M. Tullii fuit, quam etiam pater posse*derat*. . . . . posita esse, et ad fundum ejus convenire. . . . Ac primum, quod eum negotii totius et emtionis suæ pœnitebat, fundum proscripsit. Eum autem emtum habebat cum socio Cn. Acerronio, viro optimo. . . . . modum proscripsisse. Hominem appellat. Iste sane arroganter, quod commodum fuit, respondit : neque dum fines auctor demonstraverat. Mittit ad procuratorem litteras et ad villicum Tullius. . . . . facturum negavit; illis

Digitized by Google

limites à Acerronius, sans lui dire pourtant que cette centurie Populiane n'eût point de maître. Acerronius, sur toute la chose et comme il le put..... Il s'échappe à demi-brûlé.

IV. Sur ces entrefaites, Fabius amène dans ces pâturages des hommes choisis, braves et vigoureux; il distribue à chacun d'eux les armes qui leur sont propres et dont ils ont l'habitude, et leur fait ainsi comprendre à tous qu'il les réunit, non pour les travaux des champs, mais pour un meurtre, pour un combat. Bientôt ils tuent deux hommes à Q. Catius Émilianus, honnête citoyen que vous connaissez. A ce meurtre succèdent d'autres meurtres. Ils errent çà et là, les armes à la main, en plein jour, et pour ne laisser ignorer à personne dans quel but ils sont rassemblés : les champs et les routes sont infestés de leurs bandes. Cependant Tullius se rend à son domaine de Thurium. Alors ce père de famille, cet heureux Asiatique, ce laboureur, ce berger d'espèce nouvelle, en parcourant ses terres remarque dans cette centurie Populiane un petit bâtimentet, Philinus, esclave de Tullius. Qu'avez-vous à faire chez moi? lui dit-il. L'esclave, avec autant de modération que de finesse, répond que son maître est à la ferme, et qu'on peut, si on le désire, aller s'en informer à lui. Fabius prie Acerronius, qui se trouvait là, de l'accompagner chez Tullius. Ils partent. Tullius était chez lui. Fabius le somme, ou de vider les lieux, ou de l'en faire sortir lui-même. Tullius répond qu'il le fera, et promet de comparaître à Rome, sur l'assignation de Fabius. Celui-ci accepte ces termes; on se donne parole; on est d'accord.

V. La nuit suivante, au point du jour, les esclaves de Fabius, nombreux et armés, viennent à ce bâtiment dont j'ai parlé, et qui était dans la centurie Populiane. Ils en forcent l'entrée, attaquent à l'improviste (ce qui était facile) les esclaves qui avaient coûté si cher à Tullius; et, plus nombreux qu'eux, bien disposés, bien armés, ils tuent ces gens, qui ne résistent même pas. Par un raffinement de haine et de cruauté, ils leur coupent à tous la gorge, de peur que, s'ils en laissaient un seul demi-vivant et respirant encore, la fidélité des autres en fût moins regrettée. Ils détruisent ensuite la maison. Philinus, que je vous ai déjà nommé, échappé au carnage avec de graves blessures, annonce à Tullius ce guet apens atroce, infâme, inattendu. Tullius envoie aussitôt vers ses amis, dont la troupe généreuse et honnête arriva bientôt; car ils étaient voisins. Ce crime les indigna, les consterna tous; et, comme au milieu de leur indignation commune, ces amis.....

VI. (1) Écoutez, je vous prie, sur les faits que je rappelle, le témoignage de ces honnêtes citoyens. Ce que disent mes témoins, l'adversaire avoue qu'ils le disent avec vérité; ce que mes témoins ne disent pas, ne l'ayant ni vu ni appris, l'adversaire le dit lui-même. Nos témoins disent qu'ils ont vu des hommes tués, du sang en plusieurs endroits, une maison renversée; ils ne disent rien de plus. Et Fabius? Il ne nie rien de cela. Que dit-il de plus? que ses esclaves ont tout fait. Comment? avec violence, avec des armes. Dans quelle intention? dans l'intention de faire ce qui a été fait. Quoi? de tuer les esclaves de Tullius!

absentibus fines Acerronio demonstravit; neque tamen hanc centuriam Populianam vacuam tradidit. Acerronius, quomodo potuit, se de tota re ex. . . . *ag*mine ejusmodi semiustulatus effugit.

IV. Adducit iste interea in saltum homines electos maximis animis et viribus, et iis arma, quæ cuique habilia atque apta essent, comparat; prorsus ut quivis intelligeret, non eos ad rem rusticam, verum ad cædem ac pugnam comparari. Brevi illo tempore Q. Catii Æmiliani, hominis honesti, quem vos nostis, duos homines occiderunt; multa alia fecerunt; passim vagabantur armati, non obscure, sed ut plane intelligere viderentur, ad quam rem parati essent; agros, vias denique infestas habebant. Venit in Thurinum interea Tullius. Deinde iste paterfamilias Asiaticus, beatus, novus arator, et idem pecuarius, quum ambularet in agro, animadvertit in hac ipsa centuria Populiana ædificium non ita magnum, servumque M. Tullii Philinum. Quid vobis, inquit, istic negotii in meo est? Servus respondit pudenter, at non stulte : Dominum esse ad villam, posse eum cum eo disceptare, si quid vellet. Rogat Fabius Acerronium (nam ibi tum erat), ut secum simul veniat ad Tullium. Venit. Ad villam erat Tullius. Appellat Fabius, ut aut ipse Tullium deduceret, aut ab eo deduceretur. Dicit deducturum se Tullius, vadimonium Fabio Romam promissurum. Manet in ea conditione Fabius : datur, conceditur.

V. Proxima nocte, jam fere quum lux appropinquaret, ad illud ædificium, de quo antea dixi, quod erat in centuria Populiana, servi P. Fabii frequentes armatique veniunt. Introitum ipsi sibi manu patefaciunt; homines magni pretii servos M. Tullii nec opinantes adoriuntur, quod facile factu fuit; neque tam multos, neque repugnantes, multi armati paratique occidunt. Tantumque odii crudelitatisque habuerunt, ut eos omnes gurgulionibus insectis relinquerent : ne, si quem semivivum ac spirantem reliquissent, minor his honor haberetur. Præterea tectum villamque disturbant. Hanc rem tam atrocem, tam indignam, tam repentinam nuntiat M. Tullio Philinus, quem antea nominavi; qui graviter saucius e cæde effugerat. Tullius statim dimittit ad amicos, quorum ea vicinitate tum illa bona atque honesta copia præsto fuit. Omnibus acerba res et misera videbatur. Quum amici in comm..... turbarunt.

VI. Audite, quæso, in eas res, quas commemoro, hominum honestorum testimonium. Hæc, quæ mei testes dicunt, fatetur adversarius, eos vere dicere; quæ mei testes non dicunt, quia non viderunt, nec sciunt, ea dicit ipse adversarius. Nostri testes dicunt, occisos homines, cruorem in locis pluribus, dejectum ædificium se vidisse; dicunt nihil amplius. Quid Fabius? Horum nihil negat.

(1) Ici commencent les derniers fragments trouvés dans le manuscrit de Turin; ils vont jusqu'au chapitre XIII.

Digitized by Google

Mais ce qui a été fait dans une intention telle, que des hommes se rassemblent dans un même lieu, qu'ils s'arment, se concertent, se dirigent vers un endroit convenu, choisissent le moment favorable et commettent des assassinats; s'ils l'ont voulu, projeté, exécuté, pouvez-vous séparer cette volonté, ce but, cet acte, du dol et de la fraude? Or, ces mots, DOL ET FRAUDE, sont joints à l'énoncé du jugement, dans l'intérêt du demandeur et non dans celui du défendeur. Pour vous en convaincre, juges, écoutez-moi, je vous prie, avec attention, et vous n'en douterez pas un instant.

VII. Si le jugement n'entendait parler que de la violence faite par les esclaves, et que des esclaves, ne voulant pas tremper dans l'exécution d'un massacre, y employassent des hommes esclaves ou libres, rassemblés par eux ou loués, nuls seraient, et le jugement tout entier, et la sévérité du préteur. Personne en effet ne peut prononcer que là où des esclaves ne se sont point trouvés, ils ont causé du dommage par la violence et par les armes. Comme il pouvait donc arriver (et cela très-aisément) qu'il en fût ainsi, on jugea qu'il ne suffisait pas d'examiner l'acte des esclaves en lui-même, mais si cet acte était accompagné DE DOL ET DE FRAUDE. Car si les esclaves eux-mêmes se rassemblent et s'arment, s'ils causent quelque dommage, il y a nécessairement dol et fraude; mais il y a encore dol et fraude s'ils ont poussé à la perpétration de l'acte, sans agir eux-mêmes. Ainsi, par l'addition des mots DOL ET FRAUDE, le bénéfice de la cause est acquis au demandeur et à l'accusateur. Qu'il prouve en effet, ou que les esclaves lui ont causé du dommage, ou qu'ils en ont suscité, conseillé les auteurs, et la victoire est à lui.

Vous savez que, dans ces dernières années, les préteurs ont rendu cet interdit entre M. Claudius et moi (1) : D'OU M. CLAUDIUS, OU SES ESCLAVES, OU SON FONDÉ DE POUVOIR, ONT ÉTÉ CHASSÉS VIOLEMMENT ET AVEC DOL ET FRAUDE PAR TOI, M. TULLIUS; et la suite, selon la formule. Caution fut donnée d'après cet interdit. Or, si devant le juge je soutiens que j'ai chassé Claudius, mais sans dol ni fraude, qui pourra me croire? Personne, que je sache : car si j'ai chassé Claudius avec violence, je l'ai chassé avec dol et fraude; car, dans la violence, il y a dol et fraude. Il suffit donc que Claudius prouve, ou que je l'ai chassé moi-même violemment, ou que j'ai conseillé à d'autres de le faire. Donc il y a, pour Claudius, plus d'avantage dans l'interdit ainsi formulé : D'où il a été chassé avec violence, dol et fraude, que s'il disait simplement : Avec violence. En effet, dans ce dernier cas, si je ne l'eusse chassé moi-même, je gagnais ma cause; dans le premier, où sont exprimés les mots DOL ET FRAUDE, soit que je l'eusse fait chasser violemment, soit que je l'eusse chassé moi-même, il fallait que je fusse déclaré l'avoir chassé avec violence et avec dol et fraude.

VIII. Ici le cas est semblable, ou plutôt il est absolument le même. Je vous le demande, Quintius : si le jugement énonçait la somme à laquelle se monte le dommage causé à Tullius par la violence et par les armes des esclaves de Fabius, qu'auriez-vous à dire? Rien, j'imagine. Car vous avouez que tout a été fait par les esclaves de Fa-

Quid ergo addit amplius? Suam familiam fecisse dicit. Quomodo? Vi, hominibus armatis. Quo animo? Ut id fieret, quod factum est. Quid est id? Ut homines M. Tullii occiderentur. Quod ergo eo animo factum est, ut homines unum in locum convenirent, ut arma caperent, ut certo consilio certum in locum proficiscerentur, ut idoneum tempus eligerent, ut cædem facerent, id si volnerunt, et cogitarunt, et perfecerunt, potestis eam voluntatem, id consilium, id factum a dolo malo sejungere? At istuc totum DOLO MALO additur in hoc judicio, ejus causa, qui agit; non illius, quicum agitur. Id ut intelligatis, recuperatores, quæso, ut diligenter attendatis : profecto, quin ita sit, non dubitabitis.

VII. Si ita judicium daretur, ut id concluderetur, quod a familia factum esset, si quæ familia ipsa in cæde interesse noluisset, et homines aut servos, aut liberos, coegisset, aut conduxisset; totum hoc judicium, et prætoris severitas dissolveretur. Nemo enim potest hoc judicare, qua in re familia non interfuisset, in ea re eam ipsam familiam vi, armatis hominibus, damnum dedisse. Ergo id quia poterat fieri, et facile poterat, idcirco non satis habitum est, quæri, quid familia ipsa fecisset; verum etiam illud, QUID FAMILIÆ DOLO MALO FACTUM ESSET. Nam quum facit ipsa familia vi, armatisve coactisve hominibus, et damnum cuipiam dat, id dolo malo fieri necesse est; quum autem rationem init, ut id fiat, familia ipsa non facit, fit autem dolo malo ejus. Ergo addito DOLO MALO, actoris et petitoris sit causa copiosior. Utrum enim ostendere potest, sive eam ipsam familiam sibi damnum dedisse, sive consilio et opera ejus familiæ factum esse, vincat necesse est.

Videtis prætores per hos annos intercedere hoc.... me, et M. Claudium : UNDE DE DOLO MALO TUO, M. TULLI, M. CLAUDIUS, AUT FAMILIA, AUT PROCURATOR EJUS VI DETRUSUS EST; cetera ex formula, sicut ita interdictum est, et sponsio facta. Ego me ad judicem si defendam, vi me dejecisse confitear, dolo malo negem; ecquis me audiat? Non opinor quidem : quia si vi dejeci M. Claudium, dolo malo dejeci; in vi enim dolus malus inest. Et Claudio utrumvis satis est planum facere, vel se a me ipso vi dejectum esse, vel me consilium inisse, ut vi dejiceretur. Plus igitur *prodest* Claudio *quum* interdicitur, unde a dolo malo meo vi dejectus sit, quam si daretur, unde a me vi dejectus esset. Nam in hoc posteriore, nisi ipse egomet dejecissem, vincerem sponsionem; in illo priore, ubi dolus malus auditur, sive consilium inissem, ut vi dejiceretur, sive ipse dejecissem, necesse erat de dolo malo meo vi dejectum judicari.

VIII. Hoc persimile, atque adeo plane idem est in hoc judicio, recuperatores. Quæro enim abs te : si ita judicium datum esset, quantæ pecuniæ paret a familia P. Fabii hominibus armatis damnum M. Tullio *dat*um, quid haberes, quod diceres? Nihil, opinor. Fateris enim omnia

(1) Ce procès est inconnu.

Digitized by Google

bius, tout par la violence et par les armes. Vous appuyez votre défense sur l'addition des mots DOL ET FRAUDE; mais c'est là précisément ce qui l'étouffe, ce qui l'annihile. Car si ces mots n'y étaient pas, et que vous vous défendissiez en disant que vos esclaves sont restés inactifs, vous gagneriez votre cause, si vous pouviez le prouver. Maintenant, que votre défense soit, ou celle-ci, ou cette autre que vous préférez, vous êtes infailliblement condamné: à moins que nous n'estimions justiciable de la formule du jugement celui qui a imaginé le crime et non celui qui l'a exécuté; tandis qu'il est facile de comprendre la pensée sans l'exécution, mais non pas l'exécution sans la pensée. Ou bien parce que le fait est tel qu'il n'a pu être accompli sans avoir été médité en secret et dans l'ombre, sans violence, sans dommage pour autrui, sans armes, sans meurtre, sans maléfice, jugera-t-on qu'il a été sans dol ni fraude? Pensera-t-on que le préteur ait rendu pour moi l'accusation plus difficile, par les limites qu'il a ainsi posées à une mauvaise défense? Je les trouve singuliers de s'emparer d'une arme qui m'est donnée contre eux, de prendre pour un havre, pour un port, un rocher et des écueils! Ils veulent que ces mots DOL ET FRAUDE leur soient un asile; mais ces mots sont un piége auquel ils viennent se prendre, non-seulement parce qu'ils ont avoué avoir tout fait eux-mêmes, mais quand encore ils n'auraient agi que par d'autres.

Je dis que ce n'est pas dans un seul fait, ce qui me suffirait déjà, ce n'est pas seulement dans l'ensemble des faits, ce qui me suffirait encore; c'est dans chaque circonstance particulière qu'il y a dol et fraude. Ils se concertent pour venir attaquer les esclaves de Tullius; dol et fraude : ils s'arment; dol et fraude : ils choisissent le temps propre à dresser leurs embûches, à leur assurer le mystère; dol et fraude : ils envahissent violemment la maison; dans la violence même, il y a fraude : ils tuent les esclaves, renversent le toit; on ne peut tuer un homme, on ne peut causer un dommage volontaire à autrui, sans qu'il y ait dol et fraude. Si donc dans toutes les circonstances du fait il y a dol et fraude, jugerez-vous qu'il n'y en a pas dans le fait tout entier?

IX. Que répond à cela Quintius? rien de précis, rien d'uniforme, rien en quoi il lui soit possible, en quoi il pense même qu'il lui soit possible de persister. Il a objecté tout d'abord qu'on ne pouvait accuser des esclaves de dol et de fraude. Par là il ne défendait pas seulement Fabius, il tendait à détruire tous les jugements du genre de celui-ci; car, si l'on introduit un jugement contre un délit que des esclaves ne peuvent commettre, il n'y a plus de jugement, et il faut absoudre tous ceux dont la cause est la même. Or, n'eussiez-vous, juges, n'eussiez-vous que ce seul motif, certes vous ne voudriez pas, en délaissant un homme honorable dont la cause est aussi celle de tous les particuliers, de toutes les fortunes, anéantir, par votre sentence, un jugement sans doute très-sévère, mais aussi très-sagement institué. Mais ce n'est pas là le seul motif..... Je le vois; et cependant je dois répondre à ce qu'a dit Quintius, non parce que cette réponse importe à ma cause, mais pour que mon silence ne soit pas interprété comme une concession.

Vous dites, Quintius, qu'il s'agit de savoir si les esclaves de Tullius ont été tués injustement ou non. Et moi, je vous demande d'abord si c'est

et familiam P. Fabii fecisse, et vi, hominibus armatis, fecisse. Quod additum est DOLO MALO, id te adjuvare putas; in quo opprimitur et excluditur omnis tua defensio. Nam si additum id non esset, ac tibi libitum esset ita defendere, tuam familiam non fecisse, vinceres, si id probare potuisses. Nunc, sive illa defensione uti voluisses, sive hac, qua uteris, condemneris necesse est? Nisi putamus, *eum in* judicium venire, qui consilium inierit; illum, qui fecerit, non venire : quum consilium sine facto intelligi possit, factum sine consilio non possit. An quod factum ejusmodi est, ut sine occulto consilio, sine nocte, sine vi, sine damno alterius, sine armis, sine cæde, sine maleficio fieri non potuerit, id sine dolo malo factum judicabitur? an qua in re prætor illi improbam defensionem tolli voluit, in ea re mihi difficiliorem actionem factam putabitis? Hic mihi isti singulari ingenio videntur esse, qui et id, quod mihi contra illos datum est, ipsi arripiunt, et scopulo atque saxis pro portu stationeque utuntur. Nam in dolo malo volunt delitescere; in quo non modo, quum omnia ipsi fecerunt, quæ fatentur, verum etiam si per alios id fecissent, hærerent ac tenerentur.

Ego non in una re sola, quod mihi satis est, neque in universa re solum, quod mihi satis est, sed singillatim in omnibus dolum malum exstare dico. Consilium capiunt, ut ad servos M. Tullii veniant; dolo malo faciunt; arma capiunt, dolo malo faciunt; tempus ad insidiandum atque celandum idoneum eligunt, dolo malo faciunt; vi in tectum irruunt, in ipsa vi dolus est; occidunt homines, tectum diruunt : nec homo occidi, nec consulto alteri damnum dari sine dolo malo potest. Ergo si omnes partes sunt ejusmodi, ut in singulis dolus malus hæreat, universam rem et totum facinus sine dolo malo factum judicabitis?

IX. Quid ad hæc, Quintius? Sane nihil certum, neque unum, in quo non modo possit, verum putet se posse consistere. Primum enim illud injecit, nihil posse dolo malo familiæ fieri : hoc loco non solum fecit, ut defenderet Fabium, sed ut omnino hujusmodi judicia dissolveret. Nam si venit id in judicium de familia, quod omnino familia nulla potest committere, nullum est judicium; absolvantur omnes de simili causa necesse est. Hoc solum bona mehercule, si hoc solum esset, tamen vos talis viri nolletis deserere maximam rem conjunctam cum summa re fortunisque privatorum, severissimum judicium maximaque ratione compositum per vos videretur esse dissolutum. Sed non id solum agitur.... ego intelligo; et tamen dicendum est ad ea, quæ dixit Quintius, non quo ad rem pertineat, sed ne quid, quia a me prætermissum est, pro concesso putetur.

Dicis oportere quæri, homines M. Tullii injuria occisi

Digitized by Google

là ou non l'objet de ce jugement. Si tel n'en est point l'objet, à quoi bon plaider, à quoi bon informer? Si le contraire a lieu, d'où vient que vous dépensâtes tant de paroles pour demander au préteur l'addition de ce mot INJUSTEMENT; que, ne l'ayant pas obtenue, vous en appelâtes aux tribuns; qu'enfin ici, devant ce tribunal, vous vous plaignîtes de l'injustice du préteur, qui vous refusa cette addition, INJUSTEMENT? Quand vous faisiez cette demande au préteur, quand vous en appeliez aux tribuns, vous disiez qu'on devait vous accorder le droit de persuader aux juges, si vous le pouviez, que le dommage n'avait pas été causé INJUSTEMENT à Tullius. Oui, vous avez réclamé l'addition de ce mot, afin d'avoir toute licence d'en parler devant les juges; mais cette addition n'a pas été faite, et vous n'en parlez pas moins comme si vous aviez obtenu ce qu'on vous a refusé. Or, les termes dont s'est servi Métellus dans son décret ont été répétés par ceux auxquels vous en avez appelé. Ceux-ci, en effet, n'ont-ils pas unanimement déclaré qu'un fait, tout injuste qu'il fût d'ailleurs, étant imputé à la violence d'esclaves rassemblés et armés, ils n'ajouteraient rien à la formule? Et ils ont eu raison, juges; car si, la formule étant exempte de tout subterfuge, des esclaves commettaient audacieusement des crimes, et que les maîtres en fissent impudemment l'aveu, qu'arriverait-il, selon vous, si le préteur jugeait qu'on peut commettre justement de tels massacres? Et quelle différence y aurait-il entre l'excuse préparée d'avance au délit par le magistrat, et l'autorisation de ce délit même? En effet, juges, ils ne considèrent pas le dommage, les magistrats qui donnent ainsi la formule de l'action; car, si cela était, ils ne substitueraient pas une commission spéciale aux juges ordinaires; ils ne mettraient pas en cause tous les esclaves, mais celui-là seul qu'on prend nominalement à partie; ils le forceraient à restituer non pas quatre fois, mais deux fois, la valeur; ils ajouteraient enfin au mot DOMMAGE, cet autre, INJUSTEMENT. Le préteur même par qui nous avons action ne s'écarte point, pour les autres dommages, et en tant qu'il ne s'agit que de dommage, de la loi Aquillia; et c'est à quoi un préteur doit faire attention.

X. Mais ici, vous le voyez, il s'agit de violence: il s'agit, vous le voyez, d'hommes armés, de bâtiments enlevés d'assaut, de champs ravagés, d'assassinats, d'incendies, de rapines, de sang; et vous avez à prononcer sur toutes ces circonstances. Vous étonnerez-vous, après cela, que les auteurs de cette action aient cru assez faire en recherchant seulement si des actes aussi cruels, aussi indignes, aussi atroces, ont eu lieu, et non s'ils sont justes ou injustes? Les préteurs ne se sont donc point écartés de la loi Aquillia, qui n'est relative qu'au dommage, mais ils ont établi un jugement sévère sur la violence à main armée; ils n'ont point pensé qu'il ne fallût jamais s'enquérir du tort ou du droit, mais ils n'ont pas voulu que ceux qui ont mieux aimé en appeler à la force qu'au droit disputassent sur la nature de l'un et de l'autre. Et s'ils n'ont point ajouté INJUSTEMENT, ce n'est pas qu'ils ne l'ajoutent jamais en d'autres cas, c'est pour ne pas juger eux-mêmes que des esclaves peuvent avoir le droit de prendre les armes, de former des rassemblements; ce n'est pas qu'ils aient cru persuader aux juges, à la faveur de cette addition, que le fait n'était pas illégal, c'est pour ne pas paraître cou-

essent, necne. De quo hoc primum quæro, venerit'ea res in hoc judicium, necne. Si non venit, quid attinet aut nos dicere, aut vos quærere? Si autem venit, quid attinuit te tam multis verbis a prætore postulare, ut adderet in judicium INJURIA, et quia, non impetrasses, tribunos plebis appellare, et hic in judicio queri prætoris iniquitatem, quod de INJURIA non addiderit? Hæc quum prætorem postulabas, quum tribunos appellabas; nempe ita dicebas, potestatem tibi fieri oportere, ut, si posses, recuperatores persuaderes, non esse injuria M. Tullio damnum datum. Quod ergo ideo in judicium addi voluisti, ut de eo tibi apud recuperatores dicere liceret; eo non addito, nihilominus tamen ita dicis, quasi id ipsum, a quo detrusus es, impetraris. At quibus verbis in decernendo Metellus usus est, ceteri, quos appellasti. Nonne hæc omnium fuit oratio: quod vi, hominibus armatis coactisve, familia fecisse diceretur, id tametsi nullo jure fieri potuerit, tamen se nihil addituros? Et recte, recuperatores. Nam quum, perfugio nullo constituto, tamen hæc scelera servi audacissime faciant, domini impudentissime confiteantur, quid censetis fore, si prætor judicet ejusmodi cædes fieri jure posse? An quidquam interest, utrum magistratus peccato defensionem constituant, an peccandi potestatem licentiamque permittant? Etenim, recuperatores, non damno commoventur magistratus, ut in hæc verba judicium dent: nam si id esset, nec recuperatores potius darent, quam judicem, nec in universam familiam, sed in eum, qui eum nominatim ageretur, nec in quadruplum, sed in duplum; et DAMNO adderetur INJURIA. Neque enim is, qui hoc judicium dedit, de ceteris damnis ab lege Aquillia recedit, in quibus nihil agitur, nisi damnum; qua de re prætor animum debet advertere.

X. In hoc judicio videtis agi de vi; videtis agi de hominibus armatis; videtis ædificiorum expugnationes, agri vastationes, hominum trucidationes, incendia, rapinas, sanguinem in judicium venire; et miramini satis habuisse eos, qui hoc judicium dederunt, id quæri, utrum hæc tam acerba, tam indigna, tam atrocia facta essent necne: non, utrum jure facta, an injuria? Non ergo prætores a lege Aquillia recesserunt, quæ de damno est, sed de vi et armatis severum judicium constituerunt; nec jus et injuriam quæri nusquam putarunt oportere, sed eos, qui armis, quam jure, agere maluissent, de jure et injuria disputare noluerunt. Neque ideo de INJURIA non addiderunt, quod in aliis rebus non adderent, sed ne ipsi judicarent, posse homines servos jure arma capere et manum cogere; neque quod putarent, si additum esset, posse hoc talibus viris persuadere, non injuria factum, sed ne quod

Digitized by Google

vrir d'un bouclier ceux mêmes qu'ils citaient en jugement pour avoir pris les armes.

L'interdit de violence était chez nos ancêtres ce qu'il est encore aujourd'hui : D'OU TOI, OU TES ESCLAVES, OU TON INTENDANT, AVEZ CHASSÉ VIOLEMMENT CETTE ANNÉE, OU LUI, OU SES ESCLAVES, OU SON INTENDANT; a quoi on ajoutait, dans l'intérêt du défendeur : LORSQU'IL POSSÉDAIT; et enfin : S'IL NE POSSÉDAIT NI PAR VIOLENCE, NI CLANDESTINEMENT, NI A TITRE PRÉCAIRE. On accordait beaucoup à celui qu'on accusait d'avoir chassé quelqu'un par violence; car s'il prouvait au juge un seul de ces motifs, sa cause, alors même qu'il avouait la violence, était infailliblement gagnée, soit que celui qu'il avait chassé ne possédât pas, soit qu'il possédât violemment, ou clandestinement, ou précairement. Tels sont les nombreux moyens de succès laissés par nos ancêtres à celui-là même qui avouerait la violence.

Considérons maintenant le second interdit que les désordres des hommes de cet âge, et l'extrême licence, ont fait établir..... Et il vient nous citer la loi des douze Tables qui permet de tuer un voleur la nuit, de le tuer même le jour, s'il se défend avec des armes; et cette autre loi antique tirée des lois sacrées, et en vertu de laquelle on peut tuer impunément celui qui a porté la main sur un tribun du peuple. Il n'a pas, je pense, cité autre chose.

XI. Mais d'abord, je demande ici en quoi ces lois importent à la cause? Les esclaves de Tullius ont-ils frappé quelque tribun du peuple? je ne le crois pas. Sont-ils venus la nuit chez Fabius, pour le voler? non. Sont-ils venus le jour dans la même intention, et se sont-ils défendus avec des armes? on ne peut le dire. Les lois que vous avez citées ne peuvent donc justifier les esclaves de Fabius du meurtre des esclaves de Tullius. — Ce n'est pas pour cela, dit-il, que je les ai citées, mais pour vous faire comprendre que nos ancêtres ne voyaient pas dans le meurtre d'un homme ce je ne sais quoi que vous y trouvez. — Mais d'abord (et je n'ai pas besoin ici d'autres preuves) les lois mêmes dont vous vous faites un appui expriment assez combien nos ancêtres défendaient de tuer un homme, si ce n'est dans une absolue nécessité. La première qui se présente, la loi sacrée, fut sollicitée par le peuple en armes, pour qu'il n'y eût plus désormais de danger à n'en pas avoir. Le peuple voulut avec justice que le magistrat, protecteur des lois, fût protégé à son tour par le rempart des lois. Les douze Tables défendent de tuer, le jour, un voleur, c'est-à-dire un brigand, un maraudeur, alors même que, dans votre propre maison, vous prenez sur le fait cet ennemi trop certain, A MOINS QU'IL NE SE DÉFENDE AVEC DES ARMES; eût-il encore des armes, et qu'il ne s'en servît pas contre vous, vous ne le tuerez pas. S'IL VOUS RÉSISTE, APPELEZ, c'est-à-dire criez pour qu'on vous entende et qu'on vienne à votre aide. Que peut-on ajouter à cette clémence de la loi, qui ne permet pas même que chez soi on défende sa vie avec des armes sans témoins, sans arbitres?

Quoi de plus pardonnable, puisque vous me rappelez aux douze Tables, qu'un homicide involontaire? Rien, sans doute; car la loi de la conscience veut que l'homme soit puni du mal qu'il a fait volontairement et non malgré lui

tamen scutum dare in judicio viderentur iis, quos propter hæc arma in judicium vocavissent.

Fuit illud interdictum apud majores nostros DE VI, quod hodie quoque est, UNDE TU, AUT FAMILIA TUA, AUT PROCURATOR TUUS ILLUM, AUT FAMILIAM, AUT PROCURATOREM ILLIUS IN HOC ANNO VI DEJECISTI; deinde additur illius jam hoc causa, quicum agitur, QUUM ILLE POSSIDERET, et hoc amplius, QUOD NEC VI, NEC CLAM, NEC PRECARIO POSSIDERET. Multa dantur ei, qui vi alterum detrusisse dicitur, quorum unum quodlibet probari judici potuerit, etiamsi confessus erit, se vi dejecisse, vincat necesse est, vel non possedisse eum, qui dejectus sit, vel vi possedisse, vel clam, vel precario. Ei, qui de vi confessus esset, tot defensiones tamen ad causam obtinendam majores reliquerunt.

Age illud alterum interdictum consideremus, quod item nunc est constitutum propter eamdem iniquitatem temporum, nimiamque hominum..... boni debent dicere. Atque ille legem mihi de XII Tabulis recitavit, quæ permittit, ut furem noctu liceat occidere, et luci, si se telo defendat; et legem antiquam de legibus sacratis, quæ jubeat impune occidi eum, qui tribunum plebis pulsaverit. Nihil, ut opinor, præterea de legibus.

XI. Qua in re hoc primum quæro quid ad hoc judicium recitari istas leges pertinuerit. Num quem tribunum plebis servi M. Tullii pulsaverunt? Non opinor. Num furatum domum P. Fabii noctu venerunt? Ne id quidem. Num luce furatum venerunt, et se telo defenderunt? Dici non potest. Ergo istis legibus, quas recitasti, certe non potuit istius familia servos M. Tullii occidere.

Non, inquit, ad eam rem recitavi, sed ut hoc intelligeres, non visum esse majoribus nostris tam indignum istuc nescio quid, quam tu putas, hominem occidi. At primum istæ ipsæ leges, quas recitas, ut mittam cetera, significant, quam noluerint majores nostri, nisi quum pernecesse esset, hominem occidi. Primum ista lex sacrata est, quam rogarunt armati, ut inermes sine periculo possent esse. Quare non injuria quo magistratu munitæ leges sunt, ejus magistratus corpus legibus vallatum esse voluerunt. Furem, hoc est, prædonem et latronem, luce occidi vetant XII Tabulæ, quum intra parietes tuos hostem certissimum teneas, NISI SE TELO DEFENDERIT, inquit; etiamsi cum telo venerit, nisi utetur telo eo, ac repugnabit, non occides; QUOD SI REPUGNAVERIT, ENDOPLORATO, hoc est, conclamato, ut aliqui audiant et conveniant. Quid ad hanc clementiam addi potest? qui ne hoc quidem permiserint ut domi suæ caput suum sine testibus et arbitris ferro defendere liceret.

Quid est, cur magis ignosci conveniat, quoniam me ad XII Tabulas revocas, quam si quis quem imprudens occiderit? Nemo, opinor. Hæc enim tacita lex est humanitatis, ut ad homine consilii, non fortunæ, pœna repetatur. Tamen

Digitized by Google

Pourtant nos ancêtres n'ont point pardonné ce malheur; car on lit dans les douze Tables : SI L'ARME S'EST ÉCHAPPÉE DE LA MAIN.....

XII..... Il n'en serait pas moins vrai que, ce terrain eût-il été le vôtre, vous n'aviez pas le droit d'y tuer les esclaves de Tullius; bien plus, eussiez-vous détruit, à son insu ou avec violence, un bâtiment qu'il aurait construit sur votre terrain et qu'il défendrait comme sa propriété, cet acte serait déclaré violent et clandestin. Maintenant, jugez vous-même s'il est vrai que vos esclaves, ne pouvant d'ailleurs arracher impunément quelques tuiles, ont pu sans fraude commettre un tel massacre. Et à mon tour, si, à l'occasion de ce toit renversé, je demande action contre vous pour fait de violence et de clandestinité, vous serez, par voie d'arbitres, nécessairement contraint de le rétablir, ou vous serez condamné. Persuaderez-vous donc à de tels juges, vous qui n'avez pas eu le droit de détruire une maison située, à vous entendre, sur votre terrain, que vous aviez le droit de tuer les hommes qui étaient dans cette maison?

— Mais un de mes esclaves, qui a été vu avec les vôtres, ne reparaît pas; mais ma cabane a été incendiée par vos esclaves. — Que répondre à cela? J'ai déjà prouvé que cette allégation est fausse; mais je la suppose vraie : qu'en résulte-t-il? Que les gens de Tullius devaient être massacrés? Mais à peine s'ils méritaient d'être fustigés, d'être l'objet d'une plainte sérieuse. Eussiez-vous été le plus sévère des hommes, vous ne pouviez en appeler qu'à la justice ordinaire, suivre la procédure habituelle. Pourquoi la violence? pourquoi des armes? pourquoi des meurtres? pourquoi du sang?

— Mais peut-être seraient-ils venus m'attaquer. — Ce n'est point parler, ce n'est point se défendre en homme qui a déjà désespéré de sa cause; c'est conjecturer, c'est, pour ainsi dire, deviner. Ils seraient venus attaquer? Qui? Fabius. Dans quelle intention? pour le tuer. Pourquoi? qu'avaient-ils à y gagner? comment le savez-vous? Et, pour vous rendre en peu de mots la chose évidente, est-il possible, juges, qu'on doute un instant s'il faut regarder comme agresseurs ceux qui sont venus vers la maison, ou ceux qui y sont restés; ceux qui ont été tués, ou ceux qui n'ont pas eu un seul blessé; ceux qui n'avaient nulle raison de faire le coup, et ceux qui avouent l'avoir fait? Mais je vous crois; vous avez craint d'être attaqué : et qui jamais a décidé, à qui peut-on accorder sans un extrême danger pour tout le monde, qu'on ait le droit de tuer celui par qui l'on craindrait, soi-disant, d'être tué un jour?.....

XIII. (1) On attend ce jugement, comme s'il s'agissait, non d'un intérêt particulier, mais d'un intérêt général. *Priscien*, VI, *pag.* 678. *ed. Putschius.*

Je dis qu'il y a eu violence de la part des esclaves de Fabius. Nos adversaires ne le nient pas. Il y a eu dommage pour Tullius; vous en convenez encore; j'ai conquis ce second aveu : avec violence, avec des hommes armés; vous ne le niez pas davantage; on m'accorde cet autre point : avec DOL ET FRAUDE; voilà ce que vous niez; voilà l'objet du jugement. *Victorinus*, I, 57.

Mon adversaire convient avec moi du dommage causé à Tullius; il y a eu violence, emploi des armes; on ne le nie point; on n'ose pas nier la culpabilité des esclaves de Fabius : mais y a-t-il

hujusce rei veniam majores non dederunt. Nam lex est in XII Tabulis, si TELUM MANU FUGIT MA.....

XII..... Tamen verum factum esset, non modo servos : tamen in eo ipso loco, qui tuus esset, non modo servos M. Tullii occidere jure non potuisti; verum etiam si tectum, hoc insciente, aut per vim demolitus esses, quod hic in tuo ædificasset, et suum esse defenderet, id per vim aut clam factum judicaretur. Tu ipse jam statue, quam verum sit, quum paucas tegulas dejicere impune familia tua non potuerit, maximam cædem sine fraude facere potuisse. Ego ipse, tecto illo disturbato, si hodie postulem, quod vi aut clam factum sit, tu aut per arbitrum restituas, aut sponsione condemneris, necesse est. Nunc hoc probabis viris talibus, quum ædificium tuo jure disturbare non potueris, quod esset, quemadmodum tu vis, in tuo, homines, qui in eo ædificio fuerint, te tuo jure potuisse occidere?

At servus meus non comparet, qui visus est cum tuis; at casa mea est incensa a tuis. Quid ad hæc respondeam? Ostendi falsa esse : verumtamen confitebor. Quid postea? hoc sequitur, ut familia M. Tullii concidi oportuerit? Vix mehercule, ut corium peti; vix, ut gravius expostulari. Verum, ut esses durissimus, agi quidem usitato jure et quotidiana actione potuit : quid opus fuit VI? quid armatis hominibus? quid cæde? quid sanguine?

At enim oppugnatum me fortasse venissent. Hæc est illorum in causa perdita extrema non oratio, neque defensio, sed conjectura et quasi divinatio. Illi oppugnatum venturi erant? Quem? Fabium. Quo consilio? Ut occiderent. Quam ob causam? quid ut proficerent? qui comperisti? Et ut rem perspicuam quam paucissimis verbis agam, dubitari hoc potest, recuperatores, utri oppugnasse videantur, qui ad villam venerunt, an qui in villa manserunt? qui occisi sunt, an ii, ex quorum numero saucius factus est nemo? quibus, cur facerent, causa non fuit, an ii, qui fecisse se confitentur? Verum, ut hoc tibi credam, metuisse te, ne oppugnarere : quis hoc statuit unquam, aut cui concedi sine summo omnium periculo potest, ut eum jure potuerit occidere, a quo metuisse se dicat, ne ipse posterius occideretur?...

XIII. Hoc judicium sic exspectatur, ut non unæ rei statui, sed omnibus constitui putetur. *Priscianus*, VI, *pag.* 678, *ed. Putsch.*

Dico, vim factam a P. Fabii familia : adversarii non negant. Damnum datum esse M. Tullio concedis : vici unam

(1) Anciens fragments.

Digitized by Google

eu DOL ET FRAUDE? telle est la question. *Marcianus Capella*, v. *ch. de la Partition*.

Si quelqu'un tue un voleur, il l'aura tué injustement. Pourquoi? parce qu'il n'y a sur ce point nul droit établi. Mais si le voleur se défend avec des armes? on pourra le tuer. Pourquoi? parce que c'est un droit établi. *Rufinianus, sur l'Apophase*.

rem. Vi, hominibus armatis, non negas : vici alteram. Dolo malo factum negas : de hoc judicium est. *Victorinus ad Rhetoric. Ciceronis*, I, 57.

Damnum passum esse M. Tullium, convenit mihi cum adversario ; vi, hominibus armatis rem esse gestam, non infitiantur ; a familia P. Fabii commissam negare non audent : an dolo malo factum sit, ambigitur. *Marcianus Capella*, V, *c. de Partitione*.

Si quis furem occiderit, injuria occiderit. Quamobrem ? quia jus constitutum nullum est. Quid, si se telo defenderit? Non injuria. Quid ita? quia constitutum est. *Rufinianus, in Apophasi*.

PLAIDOYER

POUR L. VARÉNUS.

L. Varénus était accusé d'avoir tué son frère C. Varénus. Cicéron, qui le défendit, essaya de faire retomber ce crime sur les esclaves d'Ancharius; mais il ne put, au rapport de Quintilien, soustraire son client à une condamnation. On trouve sur cette cause, qui fut plaidée environ vers l'an 681, des détails épars dans Quintilien, IV, 2; VI, 1; VII, 1; VIII, 2.

Les courts fragments qui nous restent de ce discours sont extraits de Quintilien, V, 13; VII, 1; IV, 1; VIII, 3; V, 10 : de Sévérianus, pag. 345, *éd. Capperonnier*, et de Priscien, III, 7; XII, 6; VII, 6, 14.

Aucun de ces fragments, à l'exception de deux ou trois cités par Quintilien, ne vaut la peine d'être traduit.

DISCOURS

EN QUITTANT LILYBÉE, APRÈS SA QUESTURE.

Ce discours fut prononcé l'an de Rome 681. Il n'en reste qu'un fragment ou plutôt qu'un lambeau de deux lignes cité par Fronton, *Exemples d'Elocut.*, p. 375 ; *éd. d'Ang. Mai*. On suppose que Cicéron y remerciait les Siciliens des honneurs extraordinaires qu'ils lui avaient décernés pendant sa questure, et qu'il leur rendait compte de son administration, de ses services.

PLAIDOYER

POUR OPPIUS.

P. Oppius était accusé de lèse-majesté, pour avoir malversé dans l'administration des vivres. Cicéron le défendit; et Quintilien, V, 13, donne le plan de cette défense. Un fragment cité par le même critique, V, 10, nous fait entendre que le consul M. Aurélius Cotta, dont P. Oppius était le questeur dans la guerre de Mithridate, prétendait qu'Oppius avait voulu l'assassiner. Une phrase de Salluste, conservée par Nonius, XVIII, 9, contient le récit de la scène qui s'était passée entre Oppius et Cotta, et qui faisait partie des inculpations dirigées contre le premier (1). Dion Cassius donne aussi des détails sur cette scène, XXXVI, 23. Oppius, jugé par les chevaliers, fut, dit-on, absous.

Des fragments qui restent de ce plaidoyer, quatre sont dans Quintilien, V, 10; V, 13; XI, 1; IX, 2; un dans Ammien Marcellin, XXX; un de quatre mots insignifiants dans Fronton, p. 393; un dans Fortunatianus, *A. Rh. Schol.* 4, 2, *p.* 61. *Pith.*, et un dans Sévérianus, *Syntom. Rh. p.* 310. *Pith.*

PLAIDOYER

POUR C. MANILIUS.

Il s'agit sans doute du fameux Manilius qui, suivant Plutarque, *Vie de Cicéron*, *ch.* 9, fut accusé de concussion devant Cicéron préteur, et que Cicéron défendit, à la demande du peuple, le dernier jour de sa préture. (An 688.)

Nous n'avons de ce discours qu'un bout de phrase, cité par Nonius au mot *Confiteri*, chap. V, p. 48.

PLAIDOYER

POUR M. FUNDANIUS.

Quintus Cicéron, dans sa lettre sur la *Demande du Consulat*, ch. 5, rappelle cette cause, dont on ignore le sujet, et qui fut plaidée vers 688. Quintilien, I, 4, parle d'un témoin grec dont Cicéron se moquait dans ce discours, parce que ce témoin ne pouvait prononcer la première lettre du nom de celui contre lequel il venait déposer. Fundanius fut absous.

Six phrases et lambeaux de phrases sont tout ce qui reste du plaidoyer pour Fundanius ; nous n'en citons aucune, nous renvoyons le lecteur à Priscien, VII, c. 11, § 58; à Servius, *Ad Æneid.* IX, v, 675; à Boëce, *de Definit.*, p. 658, *édit. Bas. an.* 1570 ; à Jul. Rufinianus, *de Fig.* p. 197. *Ruhnck. Capper. p.* 30.

PLAIDOYER

POUR C. CORNÉLIUS.

ARGUMENT.

Voici, suivant Asconius, le sujet de cette harangue : C. Cornélius était accusé de lèse-majesté. Tribun du peuple en 686, il avait échoué dans un projet financier, relatif aux prêts usuraires faits aux députés étrangers ; et, pour se venger du sénat, auteur de son échec, il avait proposé une loi, *ne quis, nisi per populum, legibus solveretur*. Mais alors, outre l'opposition du sénat, il eut à combattre celle du consul C. Pison et celle de son propre collègue, le tribun Servilius Globulus. Comme ils l'empêchaient de lire le texte de sa loi, il arracha les tablettes des mains du scribe, et la lut lui-même au peuple. De là un commencement de sédition, bris des faisceaux consulaires, pierres lancées à C. Pison de tous les côtés de l'assemblée, que Cornélius se vit forcé de congédier. Toutefois, ayant modifié sa loi, il la fit accepter plus tard. Accusé une première fois, l'année suivante, par les deux frères Cominius, il souleva le peuple, qui força les accusateurs à se désister. Mais en 688, l'accusation étant appuyée par les hommes les plus éminents de la république,

(1) Voici cette phrase : At Oppius, postquam orans nihil proficiebat, timide veste tectum pugionem expedire conatus, a Cotta Vulscioque impeditur.

Digitized by Google

il trouva un défenseur, non-seulement dans Cicéron, mais dans S. Globulus, ce même collègue qui avait été d'abord son antagoniste; il fut en outre soutenu du crédit de Pompée. Cicéron avoua tout ce qu'on reprochait à son client, dit Quintilien, VI, 6, et cette confiance du défenseur sauva l'accusé.

Cette cause fut plaidée en quatre jours. Pour la publier, Cicéron l'avait divisée en deux actions. Il se faisait gloire de sa harangue, et il la donne (*Orat. ch.* 29) comme une preuve de la variété de son éloquence. Parmi les fragments qui nous ont été conservés, ceux extraits d'Asconius sont assez considérables, et donnent de l'ensemble de l'œuvre une idée assez nette. Nous n'en avons retranché que deux très-courts, sans liaison aucune et sans importance. Les autres fragments puisés à des sources différentes, et que nous négligeons aussi de traduire, à cause de leur insignifiance, sont au nombre de vingt environ dans la première action, et le plus considérable n'a pas plus de deux lignes. On les trouvera dans Priscien, VII, 3, 17; VIII, 15; X, 7, 6, dans Fronton, pag. 373, 375, 376, 377; dans Quintilien, V, 13; dans Marcianus Capella, p. 421; dans Aquila, p. 156; dans Acron, *Ad Horat. serm. lib.* I; et dans Boëce, *De definitionibus*, etc. etc.

Les fragments de la deuxième action que nous supprimons, par le même motif et aussi parce qu'on en trouve deux assez considérables dans Cicéron lui-même, *de Orat.* ch. 67, 70, et l'autre dans Quintilien, IX, 4, sont au nombre de onze, et cités par Aquila, p. 151; Priscien, XVIII, 2; Fronton, p. 365, 369, 375, 376, 366, 367, et par le scholiaste de Juvénal. Le plus important n'a pas plus d'une ligne: quelques-uns ne sont que d'un et deux mots.

Nous traduisons d'ailleurs tout ce qui est cité par Asconius, dans son commentaire de cette seconde action.

PREMIÈRE ACTION.

(Fragments tirés d'Asconius.)

1. *Vers la ligne* CLXI. On commence par l'accuser, devant moi préteur, du crime de concussion. Cominius, sans doute, veut sonder le terrain; c'est comme un mannequin de paille qu'il jette en avant pour tenter le péril.

2. Quoi! Métellus, ce noble et vertueux personnage, après deux serments prêtés, l'un entre les mains de son père, l'autre devant le peuple et pour obéir à la loi, ne s'est-il pas désisté? Était-ce par contrainte ou par conviction? Tout soupçon disparaît d'ailleurs, en présence de la dignité, de la vertu de Curion, de la jeunesse de Q. Métellus, déjà promise à de glorieuses destinées.

3. Cornélius, dit-il, a donné, avec Manilius, une loi sur les suffrages des affranchis. Que veut dire ce mot : A DONNÉ? L'a-t-il portée? l'a-t-il proposée? l'a-t-il conseillée? car il est ridicule de dire qu'il l'a portée, comme il eût fait de quelque loi d'une rédaction difficile, ou d'une conception profonde. Cette loi aurait été depuis peu non-seulement rédigée, mais portée.

4. On éleva contre lui de nombreux griefs, on l'accusa surtout de précipitation.

5. Cependant il me fit, à moi préteur, les plus vives instances, pour que je me chargeasse de la défense de Manilius.

6. *Il parle des troubles excités dans la cause de Manilius.* Il fut poussé à cette violence par d'autres hommes (1) fameux et puissants, qui voulurent établir, en suscitant des désordres, un précédent funeste à l'action de la justice, très-favorable à leur situation politique et tout à fait contraire à la sagesse de mes plans.

7. *Vers la ligne* CXI. Je puis dire qu'un homme distingué par sa haute prudence, C. Cotta, fit lui-même un rapport au sénat pour l'abrogation de ses propres lois.

8. *Ensuite.* Je puis dire encore que la loi du même Cotta sur les jugements privés fut, dans l'année qui en suivit l'adoption, abrogée par son frère.

9. *Immédiatement après.* La loi Licinia Mucia, sur le droit de cité (2), œuvre des deux plus sages consuls que nous ayons connus, fut, tout le monde en convient, non-seulement inutile, mais pernicieuse à la république.

PRO C. CORNELIO ORATIO I.

OMNIA EX ASCONIO.

1. *Versu a primo circiter* CLXI. Postulatur apud me prætorem primum de pecuniis repetundis. Prospectat videlicet Cominius, quid agatur. Videlicet homines fœneos in medium ad tentandum periculum projectos.

2. Quid? Metellus summa nobilitate ac virtute, quum bis jurasset : semel privatim a patre, iterum publice, a lege coactus destitit accusatione. An vi? an veritate? In quo suspicionem omnem tollit C. Curionis virtus ac dignitas, et Q. Metelli adolescentia, ad summam laudem omnibus rebus ornata.

3. Legem, inquit, de libertinorum suffragiis Cornelius cum Manilio dedit. Quid est hoc, DEDIT? An tulit? an rogavit? an hortatus est? Nam tulisse ridiculum est, quasi legem aliquam aut ad scribendum difficilem, aut ad excogitandum reconditam : quæ lex paucis his annis non modo scripta, sed etiam lata esset.

4. In quo quum multa reprehensa sint, tum in primis celeritas actionis.

5. Petivit tamen a me prætore maxima contestatione, ut causam Manilii defenderem.

6. *Dicit de disturbato judicio Maniliano.* Aliis ille in illum furorem magnis hominibus auctoribus impulsus est, qui aliquod institui exemplum disturbandorum judiciorum perniciosissimum, temporibus suis accommodatissimum, meis alienissimum rationibus, cupierunt.

7. *Versu circ.* CXI. Possum dicere, hominem summa prudentia clarum C. Cottam de suis legibus abrogandis ipsum ad senatum retulisse.

8. *Sequitur.* Possum et ejusdem Cottæ legem de judiciis privatis anno post, quam lata sit, a fratre ejus *abrogatam.*

9. *Statim.* Legem Liciniam et Muciam de civibus regundis, video constare inter omnes, quam duo consules omnium, quos vidimus, sapientissimi tulissent, non modo inutilem, sed perniciosam reipublicæ fuisse.

(1) Catilina et Pison.
(2) En exil. Voy. *pro Balbo*, ch. 21; *de Officiis*, III, ch. 11.

Digitized by Google

10. Il y a, juges, quatre circonstances où, suivant la coutume de nos ancêtres, le sénat peut statuer quelque chose sur les lois. Il décrète d'abord que telle loi est abrogée; comme il le fit sous le consulat de C. Cécilius et de M. Junius, pour celles qui entravaient le service militaire. Il déclare aussi que le peuple ne lui paraît point engagé par une loi qu'on dit avoir été portée, comme il advint sous le consulat de L. Marcius et de Sextus Julius, au sujet des lois Liviennes. Enfin, il ajoute qu'on peut déroger à une loi; il cite de nombreux sénatus-consultes, et le dernier à l'occasion de la loi Calpurnia.

11. Le premier Scipion l'Africain fut souvent accusé, dit-on, non-seulement par les plus sages de ses contemporains, mais par sa propre conscience, d'avoir souffert, pendant qu'il était consul avec Tib. Semp. Longus, que les bancs des sénateurs fussent séparés pour la première fois des siéges destinés au peuple.

12. *Un peu plus bas.* Cependant je ne dois pas omettre un fait qui s'est passé sous le même tribun. En effet, il n'est pas plus extraordinaire de lire une loi, malgré l'interruption, que d'apporter l'urne avec l'intercesseur lui-même; pas plus grave de commencer la lecture d'une loi, que d'en enlever d'assaut l'adoption; pas plus fort de déclarer qu'on la fera recevoir malgré son collègue, que de priver celui-ci même de sa magistrature; pas plus criminel d'introduire les tribus pour accepter la loi, que de réduire son collègue à la condition privée. Ainsi fit toutefois, dans d'excellentes intentions, un tribun courageux, Aulus Gabinius, collègue de celui dont je parle; et qui, pour sauver le peuple Romain et mettre fin à sa longue servitude, à la honte de toutes les nations, ne souffrit pas que la voix et la volonté d'un seul, son collègue, l'emportassent sur celles de la république entière.

13. Mais ils firent un rapport sur des modifications à la loi.

14. Moi-même, si cette loi que porta Cornélius ne s'y fût opposée, j'eusse fait décréter par le sénat ce que ces défenseurs des jugements ont déjà ouvertement combattu, qu'il s'opposait au jugement sur les biens de Sylla. Pendant ma préture, je fus devant le peuple d'un tout autre avis sur cette question, et je soutins (ce que les mêmes juges ont décidé depuis) qu'il fallait ajourner ce jugement à un temps plus opportun.

15. *Un peu plus bas.* Cn. Dolabella n'eût point privé C. Volcatius, homme irréprochable, d'un droit commun et journalier. Enfin, un personnage qui était bien loin de leur ressembler et par ses mœurs et par sa prudence, quoique trop prodigue d'un pareil droit, L. Sisenna n'eût point donné par son édit, à P. Scipion, jeune homme d'une illustre origine et d'une sagesse rare, la possession des biens de Cn. Cornélius. Aussi, témoin de ces brigues ambitieuses, et instruit d'ailleurs par ses tribuns que, sans une disposition pénale contre les distributeurs d'argent, on ne viendrait jamais à bout de les réprimer, le peuple Romain demandait à grands cris cette loi Cornélia, et rejetait celle qui était proposée sous la forme d'un sénatus-consulte. Et le docte Sisenna, que l'affligeant spectacle de deux consuls désignés.....

16. *Un peu plus bas, sur le même sujet.* Que répondrai-je alors à vos arguments? qu'il peut exister un autre Cornélius qui ait un Philéros pour esclave? On le sait; ce nom de Philéros est

10. Quatuor omnino genera sunt, judices, in quibus per senatum, more majorum, statuatur aliquid de legibus. Unum est ejusmodi, placere legem abrogari : ut Q. Cæcilio, M. Junio consulibus, quæ leges rem militarem impedirent, ut abrogarentur. Alterum, quæ lex lata esse dicatur, ea non videri populum teneri : ut L. Marcio, Sex. Julio consulibus, de legibus Liviis. Tertium est de legum derogationibus. Quo de genere persæpe senatusconsulta fiunt, ut nuper de ipsa lege Calpurnia, cui derogaretur.

11. P. Africanus ille superior, ut dicitur, non solum a sapientissimis hominibus, qui tum erant, verum etiam a se ipso sæpe accusatus est, quod, quum consul esset cum Ti. Longo, passus esset tum primum a populari consessu senatoria subsellia separari.

12. *Paullo post.* Unum tamen, quod hoc ipso tribuno plebis factum est, prætermittendum non videtur. Neque enim majus est legere codicem, quum intercedatur, quam sitellam ipsam cum ipso intercessore deferre, nec gravius, incipere ferre, quam perferre, nec vehementius ostendere se laturum invito collega, quam ipsi collegæ magistratum abrogare, nec criminosius, tribus ad legem accipiendam, quam ad collegam reddendum privatum intro vocare : quæ vir fortis hujus collega Aulus Gabinius in re optima fecit omnia; neque, quum salutem populo Romano atque omnibus gentibus finem diuturnæ captivitatis, turpitudinis et servitutis afferret, passus est, plus unius collegæ sui, quam universæ civitatis, vocem valere et voluntatem.

13. At enim de corrigenda lege retulerunt.

14. Idem, nisi hæc ipsa lex, quam C. Cornelius tulit, obstitisset, decrevissem id, quod palam jam isti defensores judiciorum pugnaverunt, senatui non placere, id judicium de Sullæ bonis fieri. Quam ego causam longe aliter prætor in concione defendi, quum id dicerem, quod iidem judices postea statuerunt, judicium æquiore tempore fieri oportere.

15. *Et paullo post.* Non Cn. Dolabella C. Volcatium, honestissimum virum, communi et quotidiano jure privasset. Non denique homo illorum et vita et prudentia longe dissimilis, sed tamen nimis in gratificando jure liber, L. Sisenna, bonorum Cn. Cornelii possessionem ex edicto suo P. Scipioni, adolescenti summa nobilitate, eximia virtute prædito, dedisset. Quare quum ambitum populus Romanus videret et quum a tribunis plebis doceretur, nisi pœna accessisset in divisores, exstingui nullo modo posse, legem hanc Cornelii flagitabat; illam quæ ex senatusconsulto ferebatur, repudiabat; idque vir is doctissi-

Digitized by Google

très-commun, et il y a tant de Cornélius, qu'ils forment à eux seuls un collége.

17. Mais ces mots : « Que ceux qui veulent le salut de la république se présentent pour exécuter la loi, » ces mots qu'on ne prononce que dans les circonstances les plus critiques, vous avez, Cornélius, forcé le consul de les faire entendre.

18. Il dit que le peuple, par la disgrâce de Manilius, a été vaincu et dompté; qu'avant peu d'années, l'imprudente audace de ce tribun nous amènera au point de ne pouvoir nous soustraire à sa puissance.... ; que de ceux qui ont rétabli cette puissance, l'un, seul contre tous, ne peut rien, et que l'autre est éloigné de Rome.

19. Telle fut alors leur énergie, que, seize ans après l'expulsion des rois, ils partirent fuyant le despotisme excessif de la noblesse, établirent de leur propre autorité les lois sacrées, élurent deux tribuns, et perpétuèrent le souvenir de cette résolution en appelant mont Sacré, nom qu'elle conserve encore, la colline située au delà de l'Anio, où ils s'étaient retirés avec leurs armes. L'année suivante, après avoir pris les auspices, on créa dans les comices par curies dix tribuns du peuple.

20. Alors, sur la parole de trois députés, personnages des plus considérables, ils revinrent armés à Rome, s'arrêtèrent sur le mont Aventin; de là, toujours armés, se rendirent au Capitole, et, par l'entremise du souverain pontife, parce qu'il n'y avait aucun magistrat, créèrent dix tribuns du peuple. Je passe même sous silence des faits plus récents; je poserai pour bases d'une sage liberté la loi Cassia, qui donne tant d'autorité et de force aux suffrages et l'autre loi Cassia, qui assura le maintien des jugements du peuple.

21. *Il parle des nobles.* Non-seulement avec Sylla, mais même depuis sa mort, ils ont cru qu'ils devaient, par tous les moyens possibles, retenir ce privilége. Ils n'ont été les ennemis acharnés de C. Cotta que parce que ce consul ajouta quelque chose, non pas au pouvoir des tribuns du peuple, mais à leur dignité.

22. Tant que ce peuple gardera pour nous les sentiments qu'il a montrés, lorsqu'il a non-seulement accepté, mais demandé à grands cris la loi Aurélia et la loi Roscia.

23. La première fois que les sénateurs, en vertu de la loi Plotia, siégèrent avec les chevaliers, je me souviens qu'un homme, haï des Dieux et de la noblesse, Cn. Pompée, fut, aux termes de la loi Varia, accusé de lèse-majesté.

DEUXIÈME ACTION.

(Fragments tirés d'Asconius.)

1. Ne savez-vous pas qui seront ces témoins? Je vous en nommerai deux; les autres sont des consulaires, ennemis de la puissance tribunitienne, suivis de quelques-uns de leurs flatteurs et de leurs protégés.

2. Mais si, conversant avec Q. Catulus, cet homme si sage et si bienveillant, je lui demandais : Quel est celui, Catulus, dont vous pourriez le moins approuver le tribunat, de C. Cornélius, ou, je ne dirai pas de Sulpicius, de L. Saturninus, de C. ou de T. Gracchus; je ne nommerai aucun de ceux que nos adversaires tiennent pour

mus..... duorum consulum designatorum calamitate.....

16. *Et eadem de re paullo post.* Quid ego nunc tibi argumentis respondeam, posse fieri, ut alius aliquis Cornelius sit, qui habeat Philerotem? Res vulgare nomen esse Philerotis; Cornelios vero ita multos, ut jam etiam collegium constitutum sit.

17. At enim extremi ac difficillimi temporis vocem illam, C. Corneli, consulem mittere coegisti, qui rempublicam salvam esse vellent, ut ad legem accipiendam adessent.

18. Plebem ex Maniliana offensione victam et domitam esse dicit; ante vestros annos propter illius tribuni plebis temeritatem posse adduci, ut omnino ne illius potestate abalienemur.... qui restituerunt eam potestatem, alterum nihil unum posse contra multos, alterum longe abesse.

19. Tanta igitur in illis virtus fuit, ut anno XVI post reges exactos, propter nimiam dominationem potentium secederent, leges sacratas ipsi sibi restituerent, duos tribunos crearent, montem illum trans Anienem, qui hodie mons Sacer nominatur, in quo armati consederant, æternæ memoriæ causa consecrarent. Itaque auspicato postero anno X tribuni plebi comitiis curiatis creati sunt.

20. Tum interposita fide per tres legatos, amplissimos viros, Romam armati reverterunt : in Aventino consederunt : inde armati in Capitolium venerunt : decem tribunos plebis per pontificem, quod magistratus nullus erat, creaverunt. Etiam hæc recentiora prætereo : ponam principium justissimæ libertatis, Cassiam; qua lege suffragiorum vis potestasque convaluit : alteram Cassiam, quæ populi judicia firmavit.

21. *Dicit de nobilibus.* Qui non modo cum Sulla, verum etiam, illo mortuo, semper hoc per se summis opibus retinendum putaverunt : inimicissimi C. Cottæ fuerunt, quod is consul paullum tribunis plebis non potestatis, sed dignitatis addidit.

22. Quamdiu quidem hoc animo erga nos illa plebs erit, quo se ostendit esse, quum legem Aureliam, quum Rosciam non modo accepit, sed etiam efflagitavit.

23. Memoria teneo, quum primum senatores cum equitibus Romanis lege Plotia judicarent, hominem diis ac nobilitati perinvisum, Cn. Pompeium, causam lege Varia de majestate dixisse.

ORATIO II.

OMNIA EX ASCONIO.

1. Num in eo, qui sint hi testes, hæsitatis? Ego vobis edam duos. Reliqui sunt de consularibus, inimici tribunitiæ potestatis. Pauci præterea assentatores eorum atque asseclæ subsequuntur.

2. Sed si familiariter ex Q. Catulo, sapientissimo viro atque humanissimo, velim quærere, utrius tandem tibi tribunatus minus probari potest, C. Cornelii, an, non

Digitized by Google

séditieux; mais de votre oncle, ce personnage illustre et dévoué à son pays? quelle serait, pensez-vous, la réponse de Catulus?

3. *Vingt lignes après.* Quoi! votre oncle, ce personnage illustre par lui-même, illustre par son père, par son aïeul et ses ancêtres, a-t-il donc (le croirai-je?), sans avoir dit un mot, avec l'appui de la noblesse, et sans opposition, donné au peuple Romain, et enlevé au collége des hommes les plus puissants, le droit de disposer du sacerdoce?

4. *Ensuite.* Avec quelle rage ce même Domitius, tribun du peuple, n'a-t-il pas persécuté M. Silanus, consulaire?

5. Tel est le point qui nous divise, Catulus et moi, que nous voudrions voir, lui, le nom de M. Terpolius, moi, celui de Cn. Domitius, effacés avec mépris de la liste des tribuns du peuple.

dicam P. Sulpicii, non L. Saturnini, non C. Gracchi, non Tiberii: neminem, quem isti seditiosum existimant, nominabo: sed avunculi tui, Q. Catule, clarissimi patriæque amantissimi viri; quid mihi tandem responsurum putatis?

3. *Post* xx *versus a præcedenti.* Quid? Avunculus tuus, clarissimus vir, clarissimo patre, avo, majoribus, credo, silentio, favente nobilitate, nullo intercessore comparato, populo Romano dedit, et potentissimorum hominum collegiis eripuit cooptandorum sacerdotum potestatem?

4. *Sequitur.* Quid? idem Domitius M. Silanum, consularem hominem, quemadmodum tribunus plebis vexavit?

5. Hæc est controversia ejusmodi, ut mihi tribunus plebis Cn. Domitius, Catulo M. Terpolius contemptissimum nomen ejectum esse ex iis, qui tribuni plebis fuerunt.

DISCOURS

POUR SA CANDIDATURE.

(Fragments tirés d'Asconius.)

Asconius intitule ce discours *In toga candida;* et Quintilien, Liv. III, ch. 7, *In Competitores.* Il fut prononcé en 690, c. a. d. un an après le plaidoyer pour Cornélius.

Cicéron avait six compétiteurs au consulat: P. Sulpicius Galba, L. Sergius Catilina, C. Antonius, fils de l'orateur M. Antoine, L. Cassius Longinus, Q. Cornificius et C. Licinius Sacerdos. Mais Catilina et C. Antonius étaient ses rivaux les plus dangereux. Ils avaient, bien qu'à peu près déshonorés, une faction puissante, et pour principaux appuis M. Crassus et C. César. Tous deux réunirent leurs forces pour écraser Cicéron. Aussi ce discours est-il exclusivement dirigé contre Antoine et Catilina. Ils avaient d'ailleurs, dit Asconius, si ouvertement employé la brigue et la corruption, que le sénat se crut obligé d'arrêter ce scandale par une loi plus sévère que toutes les précédentes. Mais, au moment de la publication, L. Mucius Orestinus, tribun du peuple, défendu autrefois par Cicéron dans une accusation de pillage et de vol, entreprit de s'y opposer. Cicéron, indigné de cette opposition en plein sénat, se leva et prononça une véhémente motion contre la collision de Catilina et d'Antoine, peu de jours avant la tenue des comices.

Les fragments de ce discours conservés par Asconius ne suffisent pas pour en faire deviner l'ordre et le plan. Ils offrent toutefois assez d'intérêt pour qu'il nous ait paru convenable de n'en omettre aucun.

1. Oui, Pères Conscrits, j'affirme qu'Antoine et Catilina, escortés de leurs dépositaires, se sont réunis la nuit dans la maison d'un noble déjà connu, et célèbre même par le gain qu'il fait, en favorisant de semblables largesses. Eh! qui peut être l'ami de celui qui a égorgé tant de citoyens, ou le client d'un homme qui, dans sa propre cité, a déclaré ne pouvoir plaider à crédit égal contre un étranger?

2. Il n'est pas encore rentré en lui-même, lorsque vous l'avez flétri, absent, par les plus sévères décrets. Il a connu, depuis son absolution, quelle est la puissance d'un jugement, si toutefois il y eût alors quelque chose qu'on pût appeler jugement et absolution. Et lorsqu'aux yeux du peuple, Catilina trancha la tête de l'homme le plus populaire, il a bien montré quel cas il faisait du peuple.

3. Je ne puis m'expliquer quelle démence le porte à me mépriser. Croit-il que je le souffre patiemment? L'exemple d'un de ses amis les plus intimes ne lui a-t-il pas appris que les injustices, même faites à d'autres, trouvent en moi un vengeur?

4. L'un, dont tous les troupeaux sont vendus et les domaines près d'être adjugés judiciairement, retient une troupe nombreuse de pâtres, avec lesquels il pourra, dit-il, dès qu'il le voudra, renouveler la guerre des esclaves.

5. L'autre, abusant de son pouvoir sur un

IN TOGA CANDIDA.

OMNIA EX ASCONIO.

1. Dico, P. C., superiore nocte cujusdam hominis nobilis, et valde in hoc largitionis quæstu noti et cogniti, domum Catilinam et Antonium cum sequestribus suis convenisse. Quem enim aut amicum habere potest is, qui tot cives trucidavit; aut clientem, qui in sua civitate cum peregrino negavit se judicio æquo certare posse?...

2. Nec se jam tum respexit, quum gravissimis vestris decretis absens notatus est. In judiciis quanta vis esset, didicit, quum est absolutus: si, aut illud judicium, aut illa absolutio nominanda est. Populum vero, quum inspectante populo collum secuit hominis maxime popularis, quanti faceret, ostendit.

3. Me, qua amentia inductus est, ut contemneret, constituere non possum. Utrum æquo animo laturum putavit? an in suo familiarissimo non viderat, me ne aliorum quidem injurias mediocriter posse ferre?

4. Alter, pecore omni vendito, et saltibus prope addictis, pastores retinet, ex quibus, ait, se, quum velit, subito fugitivorum bellum excitaturum.

5. Alter induxit eum, quem potuit, ut repente gladia-

Digitized by Google

homme faible, obtient tout à coup de lui la promesse d'un spectacle de gladiateurs que rien ne l'obligeait à donner : candidat consulaire, il examine lui-même, choisit et achète les gladiateurs; et cela, à la face du peuple Romain.

6. Si donc vous ne voulez, consuls, augmenter encore le prix d'achat des suffrages, réprimez, comme le sénat a commencé de le faire, l'opposition de Q. Mucius à la loi. Quant à moi, je me contente de celle qui vient de faire condamner à la fois deux consuls désignés.

7. Toutefois, Mucius, je m'afflige de vous voir, vous qui niâtes hier que je fusse digne du consulat, penser si mal de la république. Quoi! le peuple Romain sait-il moins bien que vous faire choix d'un défenseur? Lorsque L. Calénus vous accusa de vol, vous me confiâtes, de préférence à tout autre, le soin de défendre vos intérêts : et celui dont vous avez sollicité les conseils dans une si honteuse conjoncture, le peuple Romain, selon vous, ne peut pas l'accepter pour défenseur de sa gloire, à moins que vous ne dépréciiez la valeur de mes services, dans cette accusation de vol que vous intenta Calénus.

8. Et pour ne rien dire de ce pillard de l'armée de Sylla, gladiateur à son entrée dans Rome, et cocher pour célébrer son triomphe.....

9. Mais toi, Catilina, que tu brigues le consulat, que tu oses y penser, n'est-ce pas un prodige monstrueux? A qui le demandes-tu? Aux principaux citoyens, qui, assemblés par le consul L. Volcatius, n'ont pas même voulu te permettre la candidature? Aux sénateurs, dont un décret, après t'avoir dépouillé de tous tes honneurs, t'a, pour ainsi dire, livré captif aux députés de l'Afrique? A l'ordre équestre, dont tu fus l'assassin? Au peuple, à qui ta cruauté a donné un spectacle que nul n'a pu voir sans désolation, ni se rappeler sans gémir?

10. ..... Cette tête, pleine encore de chaleur et de vie, il la porta dans ses propres mains à Sylla, depuis le Janicule jusqu'au temple d'Apollon.

11. Qu'alléguerais-tu pour ta défense? la même excuse que les autres? Non, tu ne le peux faire.

12. *Un peu plus bas.* Enfin, ils ont pu nier, et ils ont nié : toi, tu n'as pas même laissé à ton impudence la ressource d'une dénégation. O combien on doit louer l'équité des juges qui condamnent Luscius malgré ses dénégations, et absolvent Catilina malgré son aveu!

13. Il convient donc qu'il n'a pu être induit en erreur, et cela quand les autres sicaires allèguent que s'ils ont commis quelque meurtre, ils ont été trompés, et n'ont fait d'ailleurs qu'obéir à leur général, au dictateur? Ils pouvaient même nier leurs crimes; Catilina ne le peut pas.

14. Est-ce là l'illustration qui t'enhardit à me dédaigner, à me mépriser? Est-ce la gloire dont tu couvres le reste de ta vie? toi qui as toujours vécu de telle sorte qu'il n'est point de lieu si sacré où ta présence ne motivât une accusation, même quand tu n'y commettais pas de crime; toi qu'on a surpris en adultère, et qui cherchais aussi à y surprendre les autres; toi qui, dans le fruit d'un adultère, as trouvé à la fois ta fille et ton épouse!

15..... Il s'est déshonoré par toutes les infa-

tores, populo non debitos, polliceretur; quos ipse consularis candidatus perspexit, et legit, et emit : præsente populo Romano factum est.

6. Quamobrem augere etiam mercedes si vultis, Q. Mucium conantem legem impedire, ut cœpit senatus, consules prohibete; sed ego ea lege contentus sum, qua duos consules designatos uno tempore damnari vidimus.

7. Te tamen, Q. Muci, tam male de republica existimare moleste fero, qui hesterno die me esse dignum consulatu negabas. Quid? populus Romanus minus diligenter scit sibi constituere defensorem, quam tu tibi? qui, quum te furti L. Calenus ageret, me potissimum fortunarum tuarum patronum esse voluisti. Et cujus tu consilium in tua turpissima causa delegisti, hunc honestissimarum rerum defensorem populus Romanus, auctore te, repudiare potest? Nisi forte hoc dicturus es, quo tempore a L. Caleno furti delatus sis, eo tempore in me tibi parum auxilii vidisse.

8. Atque ut istum omittam, in exercitu Sullano prædonem, in introitu gladiatorem, in victoria quadrigarium....

9. Te vero, Catilina, consulatum sperare, aut cogitare, non prodigium atque portentum est? A quibus enim petis? a principibus civitatis? qui tibi, quum L. Volcatius consul in consilio fuisset, ne petendi quidem potestatem esse voluerunt. A senatoribus? qui te auctoritate sua, spoliatum ornamentis omnibus, vinctum pene Africanis oratoribus tradiderunt. Ab equestri ordine? quem trucidasti. A plebe? cui spectaculum ejusmodi tua crudelitas præbuit, ut nemo sine luctu adspicere, sine gemitu recordari posset.

10. ... Quod caput, etiam tum plenum animæ et spiritus, ad Sullam, usque ab Janiculo ad ædem Apollinis, manibus ipse suis detulit.

11. Quid tu potes in defensione tua dicere? quod illine dixerunt? quæ tibi dicere non licebit.

12. *Et paullo post.* Denique illi negare potuerunt, et negaverunt : tu tibi ne infitiandi quidem impudentiæ locum reliquisti. Quare præclara dicentur judicia tulisse, si, qui infitiantem Luscium condemnarunt, Catilinam absolverint confitentem.

13. Is ergo negat, se ignarum esse : quum etiam illi, imperitos se homines esse, et, si quem etiam interfecissent, imperatori ac dictatori paruisse dicerent. Ac negare quoque posse; Catilinam vero infitiari non posse.

14. Hanc tu habes dignitatem, qua fretus me contemnis ac despicis? An eam, quam reliqua vita es consecutus? quum ita vixisti, ut non esset locus tam sanctus, quo non adventus tuus, etiam quum culpa nulla subesset, crimen afferret; quum deprehendebare in adulteriis, quum deprehendebas adulteros ipse; quum ex eodem stupro tibi et uxorem, et filiam invenisti.

15. ... Stupris se omnibus ac flagitiis contaminavit,

Digitized by Google

mies et tous les opprobres; il a lavé ses mains dans le sang de ses concitoyens; il a pillé les peuples alliés; il a foulé aux pieds les lois, les tribunaux, les jugements.

16. Faut-il rappeler comment tu as envahi le gouvernement d'une province, malgré les cris et la résistance du peuple Romain? Quant à la façon dont tu l'as administrée, je n'ose en parler, puisque tu as été absous. Non, je ne veux en croire ni les chevaliers romains, ni les registres de la plus honorable cité; je donne un démenti à Q. Métellus, un démenti à l'Afrique entière; je crois que tes juges ont eu je ne sais quelle raison pour te déclarer innocent. Malheureux! qui ne vois pas que leur sentence ne t'a pas absous, mais qu'elle t'a réservé à un jugement plus sévère, à un plus terrible supplice.

17. Je passe sous silence cette entreprise exécrable, et ce jour qui faillit être pour la république si amer et si désastreux, alors qu'avec Cn. Pison ton complice, et quelque autre encore, tu tentas de massacrer nos principaux citoyens.

18. As-tu oublié, Antoine, que, lorsque nous demandions ensemble la préture, tu m'osas solliciter de te céder le premier rang; et comme tu me pressais, que tu insistais effrontément, je te répondis qu'il y avait, de ta part, de l'impudence à me demander ce que ton oncle même n'eût jamais obtenu? Ignores-tu que je fus nommé préteur le premier? Toi, par la condescendance de tes compétiteurs, par la collation des centuries, et surtout grâce à mes bons offices, du dernier rang tu passas au troisième.

19. *Il parle des mauvais citoyens.* N'ayant pu alors, comme ils le tentaient, porter au peuple Romain un coup mortel avec ce stylet espagnol, ils s'efforcent aujourd'hui de tourner contre la république deux poignards à la fois.

20. Sachez donc qui déjà a dépêché le gladiateur Licinius, si avide de servir Catilina : c'est un ancien questeur, c'est Q. Curius!

cæde nefaria cruentavit, diripuit socios; leges, quæstiones, judicia violavit.

16. Quid ego, ut violaveris provinciam, prædicem, cuncto populo Romano clamante ac resistente? Nam, ut te illic gesseris, non audeo dicere, quoniam absolutus es. Mentitos esse equites romanos, falsas fuisse tabulas honestissimæ civitatis existimo; mentitum Q. Metellum Pium, mentitam Africam; vidisse puto nescio quid illos judices, qui te innocentem judicarunt. O miser! qui non sentias, illo judicio te non absolutum, verum ad aliquod severius judicium ac majus supplicium reservatum.

17. Prætereo illum nefarium conatum tuum, et pæne acerbum et luctuosum populo Romano diem, quum, Cn. Pisone socio, neque alio nemine, cædem optimatum facere voluisti.

18. An oblitus es, te ex me, quum præturam peteremus, petisse, ut tibi primum locum concederem? quod quum sæpius ageres, et impudentius a me contenderes; meministi, me tibi respondere, impudenter te facere, qui id a me peteres, quod avunculus nunquam impetrasset? Nescis, me prætorem primum esse factum; te concessione competitorum, et collatione centuriarum, et meo maxime beneficio, e postremo in tertium locum esse sublectum?

19. *Dicit de malis civibus.* Qui posteaquam illo, ut conati erant, Hispaniensi pugiunculo nervos incidere civium romanorum non potuerunt, duas uno tempore conantur in rempublicam sicas destringere.

20. Hunc vos scitote Licinium gladiatorem jam immisisse cupidum Catilinæ, judices, Q. Curium, hominem quæstorium.

PLAIDOYER

POUR Q. GALLIUS.

En 689, M. Calidius accusa de brigue Q. Gallius, lequel avait accusé lui-même de concussion Q. Calidius, père de cet orateur. On voit par le *Brutus*, ch. 80, qu'il prétendait aussi que Gallius avait voulu l'empoisonner. Cicéron plaida pour Gallius et gagna sa cause.

Il reste de ce plaidoyer sept fragments : deux qu'on trouvera dans Quintilien, VIII, 3; XI, 3; un dans Cicéron, *Brutus*, ch. 80; un d'une ligne dans Nonius, I, n° 318; un d'un seul mot dans Charisius, I, p. 114; un d'une ligne dans Eugraphius, *Ad Terent. Eunuch.*, II, 4; et un enfin dans saint Jérôme, *Lettre à Népotien, sur la vie des Clercs*. Ce dernier est le plus important; mais il est fort vraisemblable que ce morceau, d'un style peu cicéronien et d'une douzaine de lignes seulement, n'est pas de Cicéron. Si l'idée principale lui appartient, saint Jérôme en a certainement changé l'expression. Nous nous sommes donc abstenu de le traduire.

§ II.

DISCOURS CONSULAIRES.

DISCOURS SUR L. OTHON.

Le tribun L. Roscius Othon, quatre ans avant que ce discours fût prononcé, avait assigné à l'ordre équestre les quatorze premiers bancs, au théâtre, après les sénateurs. Le peuple s'en irrita un jour; et comme les chevaliers prenaient parti pour Othon, un combat allait s'engager. Cicéron se présente tout à coup, et ordonne au peuple de le suivre au temple de Bellone. Là, il le gagne tellement par son éloquence, que, de retour au théâtre, ce peuple témoigne autant de respect et de bienveillance à Othon que les chevaliers eux-mêmes.

Fronton, p. 373, cite de ce discours un bout de phrase de six mots.

Digitized by Google

DISCOURS

SUR LES ENFANTS DES PROSCRITS.

Voyez, pour le sujet de ce discours, Velléius Paterculus, II, 28; Quintilien, XI, 2; Pline, VII, 30; et Cicéron lui-même, *In Pisonem*, ch. 2. Il n'en reste qu'une seule phrase citée par Quintilien, XI, 1.

DISCOURS

CONTRE LA HARANGUE DE Q. MÉTELLUS.

Q. Métellus Népos, contre qui ce discours fut prononcé dans le sénat, au commencement de 691, est ce tribun qui venait d'entrer en charge quand Cicéron se présenta, suivant l'usage, dans la tribune aux harangues, pour déposer le consulat, et qui le réduisit, par son opposition, à se contenter de ce serment : « Romains, je jure que j'ai sauvé la patrie. »

Cicéron appelle cette oraison *Metellina*, et nous en apprend le sujet dans ses *Lettres à Atticus*, I, 13; *Familières*, V, 1 et 2. Il en reste une dizaine de petits fragments dans saint Augustin, *Princip. de Rhét.* p. 327; dans Priscien, IX, 9; X, 3; dans Aulu-Gelle, XVIII, 7; et dans Quintilien, IX, 3, § 40, 45, 49 et 50.

DISCOURS

SUR SON CONSULAT.

On ne connaît pas positivement le sujet de ce discours; on croit seulement qu'il peut avoir été préparé pour le jour où Métellus Népos empêcha Cicéron de parler devant le peuple, au sortir du consulat.

Le fragment conservé par Nonius, au mot *Census*, p. 202, n'a que cinq mots.

DISCOURS

CONTRE P. CLODIUS ET CURION.

Voyez, pour l'argument complet de ce discours, la lettre dixième du premier livre des *Lettres* de Cicéron *à Atticus*.

Une vingtaine environ de ces fragments sont si mutilés, si courts, si dénués de sens pour la plupart, que nous n'avons pas jugé à propos de les traduire. Ils ont été recueillis, partie dans le manuscrit de Turin par M. Peyron, partie dans celui de Milan, par M. Maï. Quatre autres sont assez considérables; nous en donnons la traduction. On en trouvera deux encore dans Quintilien, V, 10; VIII, 6, et un dernier dans Cicéron, *Lettres à Atticus*, I, 16.

1. — D'abord cet homme austère et d'une vertu antique (Clodius) se déchaîne contre ceux qui sont à Baies en avril, et font usage de bains chauds. Comment vivre avec ce triste et impitoyable censeur? Nos mœurs ne peuvent s'accommoder d'un maître si sévère, d'humeur si grondeuse, qui ne permet pas même à des hommes plus âgés que lui de rester impunément dans leurs villas quand ils n'ont rien à faire à Rome, et d'y soigner leur santé. Partout ailleurs, si vous voulez, semble-t-il nous dire; mais là jamais!..... Qu'a-t-il affaire à Baies, s'écrie-t-il, ce grossier paysan d'Arpinum? Mais ici ses yeux le servirent si mal, qu'on reconnut sans peine qu'il avait vu ce qu'il n'eût pas dû voir. Car il ne s'est pas rappelé que le protecteur même de ses débauches, non-seulement est à Baies, mais qu'il y possède les mêmes eaux qui furent naguère les délices d'un illustre citoyen d'Arpinum (Marius). Voyez ensuite la redoutable colère et la fougue désordonnée de cet ennemi plein de haine! Il dit que je fais bâtir; que là où je n'avais rien..... Comment ne pas admirer un adversaire déclaré qui ne vous objecte que ce qu'on peut avouer sans honte, ou avance des mensonges réfutés par l'évidence?

2. — Il est moins étonnant d'ailleurs que nous soyons pour lui des paysans, nous qui ne pouvons avoir ni tunique à manches, ni mitre, ni bandelettes de pourpre. Toi seul es gracieux, élégant et poli; à toi seul sied la parure d'une femme, la démarche d'une danseuse; seul, tu peux efféminer ton visage, adoucir ta voix, adoniser toute ta personne.

3. — O prodige! ô monstre d'une espèce unique! L'aspect de ce temple, de cette ville, cet air que tu respires, cette lumière du ciel ne te font pas rougir? Oses-tu bien, sous tes habits de femme, faire entendre la voix d'un homme; toi dont la passion sans frein, la soif de l'adultère, jointes au sacrilége, n'ont point été arrêtées par les lenteurs mêmes d'un déguisement? Quoi! lorsqu'on entourait tes pieds de brodequins, lorsqu'on disposait un voile sur ton front, lorsqu'on adaptait si dif-

IN P. CLODIUM ET CURIONEM.

1. Primum homo durus ac priscus invectus est in eos, qui mense aprili apud Baias essent, et aquis calidis uterentur. Quid cum hoc homine nobis, tam tristi ac severo? Non possunt hi mores ferre hunc tam austerum et tam vehementem magistrum, per quem hominibus majoribus natu ne in suis quidem prædiis impune tum, quum Romæ nihil agitur, liceat esse, valitudinique servire. Verumtamen ceteris... sit ignoscere... vero..... in illo loco nullo modo. Quid homini, inquit, Arpinati cum Baiis, agresti ac rustico? Quo loco ita fuit cæcus, ut facile appareret vidisse eum, quod fas non fuisset. Nec enim respexit, illum ipsum patronum libidinis suæ non modo apud Baias esse, verum eas ipsas aquas habere, quæ gustu tamen Arpinatis fuissent. Sed videte metuendam inimici et hostis illem et licentiam. Is me dixit ædificare; ubi nihil habeo, ibi fuisse : qu.... enim non..... patentem adversarium qui id objiciat, quod vel honeste confiteri, vel manifesto redarguere possis.

2. Nam rusticos ei nos videri minus est mirandum, qui manicatam tunicam, et mitram, et purpureas fascias habere non possumus. Tu vero festivus, tu elegans, tu solus urbanus; quem decet muliebris ornatus, quem incessus psaltriæ; qui effeminare vultum, attenuare vocem, lævare corpus potes.

3. O singulare prodigium! At, o monstrum! nonne te hujus templi, non urbis, non vitæ, non lucis pudet? Tu, qui indutus muliebri veste fueris, virilem vocem audes emittere, cujus importunam libidinem et stuprum cum scelere conjunctum, ne subornandi quidem mora retardavit? Tunc, quum vincirentur pedes fasciis, quum calvatica capiti accommodaretur, quum vix manicatam tunicam in lacertos induceres, quum strophio accurate præcingerere, in tam longo spatio nunquam te Appii Claudii nepotem

Digitized by Google

ficilement à tes bras les manches de la tunique; lorsque tu te ceignais la poitrine du *strophium* avec tant de soin, tu n'as pas un instant, durant ces longs apprêts, songé que tu étais le petit-fils d'Appius Claudius? Quand même la passion t'eût fait perdre le sens, ne devais-tu pas.....

4. — Mais quand on eut apporté le miroir, tu reconnus sans doute quelle différence il y avait entre un *Pulcher* (un homme beau) et toi.

5. — Mais, dit-il, j'ai été absous. Oui certes, et d'une façon toute nouvelle; cette absolution étant la seule jusqu'ici suivie du payement de l'amende.

6... Comme si je ne devais pas être satisfait de ce que vingt-cinq juges ont cru à mon témoignage!

7. Il ne t'a manqué que quatre voix pour être condamné.

esse recordatus es? Nonne, etiam si omnem mentem libido averterat, tamen ex.....

4. Sed, credo, postquam speculum tibi allatum est, longe te a Pulchris abesse sensisti.

5. At sum, inquit, absolutus : novo quidem hercle more, cui uni absoluto lites æstimatæ sunt.

6. ... Quasi ego non contentus sim, quod mihi quinque et xx judices crediderunt.

7. Quatuor tibi sententias solas ad perniciem defuisse.

DISCOURS

SUR LES DETTES DE MILON.

Jusqu'aux découvertes de M. Maï, le titre même de ce discours nous était inconnu. M. Maï n'en a pu malheureusement recueillir que quelques phrases, avec les scholies d'un commentateur inconnu. Ces scholies nous indiquent toutefois le sujet du discours.

T. Annius Milon et Q. Métellus Scipion, puis Hypséus, briguaient le consulat pour la même année. Clodius attaqua Milon et Cicéron lui-même. Il reprochait à ce dernier de méditer des violences pour appuyer la candidature de son ami, et à Milon d'avoir caché une grande partie de ses dettes, lorsque, suivant la coutume, il en avait fait la déclaration, et de n'avoir accusé que soixante mille sesterces. Clodius s'étant écrié qu'il ne consentirait jamais à ce qu'on livrât la république comme une proie à cet insatiable dissipateur, Cicéron se leva pour défendre son ami, et prononça ce discours, dans lequel il s'attacha plutôt à décrier les mœurs et la conduite de Clodius qu'à justifier Milon. C'est une invective du genre de celle qu'il prononça contre Vatinius, et qu'on appelait *interrogatio*.

Aucun des fragments ne peut ni ne doit être cité. Il n'y en a peut-être pas deux qui forment une phrase complète; et encore ont-ils deux lignes à peine.

DISCOURS

SUR LE ROI D'ALEXANDRIE.

Les lettres de Cicéron, *Fam.* I, 1, sq.; *Ad Quint.* II, 2, nous indiquent le sujet de cette opinion prononcée dans le sénat l'an 698, sous le consulat de P. Cornélius Lentulus et de L. Marcius Philippus. Pour mieux connaître encore l'état de la question, on peut lire le plaidoyer *Pro Rabirio Postumo*, prononcé un an après.

Les fragments de ce discours, à l'exception d'un seul cité par deux grammairiens, Aquila, au mot *Antisagoge*, p. 19, et Marcianus Capella, liv. V, p. 428, ont été découverts par M. Ang. Maï dans un manuscrit de Milan. Nous n'en donnons que trois: l'un, qui est une belle maxime politique, fait voir la généreuse indignation de l'orateur contre ceux qui voulaient trafiquer de la pitié de Rome pour les rois malheureux; les deux autres offrent un certain intérêt historique.

SUR LE ROI D'ALEXANDRIE.

1. Je ne souffrirai pas qu'on fasse ainsi parler notre empire : « Vous, je vous déclare ennemi, si vous ne donnez rien; si vous donnez quelque chose, vous serez roi, mon allié, mon ami. »

2. A l'époque de l'assassinat du roi, celui-ci était enfant et vivait en Syrie.

3. Je vois aussi qu'il est constant que ce roi, pour avoir assassiné de ses propres mains la reine sa sœur, princesse agréable et chère au peuple, fut tué dans une émeute. *Schol. Ambrosien.*

DE REGE ALEXANDRINO.

1. Non patiar hanc exaudiri vocem hujus imperii : Ego te, nisi das aliquid, hostem; si quid dederis, regem et socium et amicum judicabo.

2. Quum ille rex sit interfectus, hunc puerum in Syria fuisse.

3. Atque illud etiam constare video, regem illum, quum reginam sororem suam, caram acceptamque populo, manibus suis trucidasset, interfectum esse impetu multitudinis. *Scholiast. Ambros.*

DISCOURS

POUR VATINIUS.

Cicéron, devenu, depuis son exil, plus timide ou plus circonspect, et voyant d'ailleurs un sûr appui dans l'amitié de César, consentit, pour lui plaire, à défendre Vatinius, accusé de brigue en 699, c'est-à-dire deux ans après l'avoir si violemment attaqué dans cette invective qui nous reste encore. C'est ainsi qu'il défendit ensuite Gabinius pour un motif semblable. Quintilien, II, 1; Valère-Maxime, IV, 2, 4, le justifient de cette apparente versatilité; et lui-même, *Lett. fam.* I, 9, y trouve aisément des excuses. Vatinius fut absous.

Le seul fragment qui reste de ce discours est cité par Cicéron, *Lett. fam.*, I, 9.

Digitized by Google

PLAIDOYER

POUR E. SCAURUS.

M. Emilius Scaurus, un des plus grands noms de Rome, était fils du Scaurus qui fut prince du sénat. Sa mère avait épousé Sylla en secondes noces. Dans cette situation et comme beau-fils du dictateur, il eût pu facilement s'enrichir du produit des proscriptions; mais il passait pour avoir été, à cet égard du moins, du plus entier désintéressement. Nommé édile en 695, il se distingua dans son édilité par sa magnificence, et y contracta beaucoup de dettes. Préteur en 696, il obtint, en sortant de charge, la province de Sardaigne. Mais, pour payer ses dettes de Rome, il pressura, dit-on, les Sardes, et refit sa fortune à leurs dépens. Telle était l'accusation portée contre lui en 699 par P. Valérius Triarius, appuyé de L. Marius et des deux frères Q. et M. Pacuvius. Scaurus eut pour défenseurs les plus illustres citoyens de Rome, et à leur tête Cicéron. La cause fut plaidée avec une grande solennité, en présence de Rome entière, et devant un tribunal que présidait Caton. Sur soixante-dix juges, huit seulement opinèrent pour la condamnation.

Quintilien estime ce plaidoyer une des plus grandes compositions oratoires de Cicéron. Les fragments qui nous en restent confirment l'opinion de l'illustre critique. Les plus considérables sont ceux qui ont été publiés pour la première fois en 1824, par M. Peyron, d'après le manuscrit de Turin. On ne possédait jusqu'ici que quelques phrases mutilées, extraites d'Asconius et des autres grammairiens : mais les nouveaux fragments découverts par M. Ang. Maï en 1814 et M. Peyron en 1824, et arrangés dans un ordre judicieux par Niebuhr, nous ont rendu presque entièrement ce discours, juste objet de l'admiration de Quintilien.

Dans la même année, Scaurus ayant été accusé de brigue par le même Triarius, fut encore défendu par Cicéron. Il ne reste rien de ce plaidoyer.

Voyez, pour de plus amples détails sur les deux procès de Scaurus, Val. Maxim., VIII, 1, 10; *de Orat.*, ch. 39; Val. Maxim., III, 6, 7; Quintilien, IV, 1; et *Lett.* à *Quintus*, III, 1; à *Atticus*, IV, 16, 17.

Nous bornons nos suppressions à quelques phrases insignifiantes citées, comme exemples de grammaire, par Fortunatianus, p. 328; Séverianus, *Syntom. rhet.*, p. 334; *Id. ibid.*, p. 337, 338; Fronton, p. 383, 386, 392 et 394; Priscien, VI, p. 689; Isidore, Orig. XIX, 23; Amm. Marcellin, XXII, 15; Quintilien, V, 13; IX, 2, 4; Servius, *ad Georg.* I, 58, et à quelques autres par Asconius même.

I.... Mais la gloire de sa jeunesse et ses belles actions, il (1) les a flétries par une vieillesse déshonorée. Quoi donc! les Julius (2), ces personnages illustres, M. Antonius (3) doué d'un génie extraordinaire, ne purent-ils pas, dans les mêmes circonstances, imiter l'autre Crassus (4)? Et dans tous les monuments de la Grèce, œuvres plus riches de mots que de faits, depuis les temps fabuleux et cet Ajax qui, vainqueur insolent, comme dit le poëte, ne put survivre à la honte et au chagrin d'être vaincu, trouverez-vous un seul homme, à l'exception de l'Athénien Thémistocle, qui se soit donné la mort? Cependant les Grecs ne sont point avares de fictions. Ainsi, chez eux, on raconte que Cléombrote d'Ambracie se précipita du haut d'un mur, non qu'il eût éprouvé quelque grand malheur, mais, comme ces mêmes Grecs le prétendent, après avoir lu le sublime et éloquent traité du philosophe Platon sur la mort. C'est dans ce traité, je crois, que Socrate, le jour où il devait mourir, établit fort au long que ce que nous prenons pour la vie, alors que l'âme est enfermée dans le corps comme dans une prison, est une véritable mort, et que la vie date du moment où l'âme, libre de ses entraves corporelles, retourne à sa céleste origine. Mais cette femme sarde connaissait-elle Pythagore? avait-elle lu Platon? Tous deux cependant, s'ils font l'éloge de la mort, défendent de s'affranchir de la vie, sous peine de violer le pacte et la loi de la nature. Vous ne trouverez, certes, aucun autre motif raisonnable de mort volontaire. Et c'est ce qu'il a (5) senti, car il nous a lu quelque part que cette femme avait mieux aimé perdre la vie que la pudeur. Mais il se hâta de passer outre, ne disant rien de plus sur la pudeur, dans la crainte, je pense, de nous donner matière à rire et à plaisanter. La femme était, tout le monde en convient, fort laide et fort vieille; et, quelque aimable qu'elle fût d'ailleurs, peut-on soupçonner ici de la débauche ou de l'amour?

(1) M. Aquillius — (2) C. et L. César, tués par les sicaires de Marius. — (3) L'orateur. — (4) Le père du triumvir. Il se tua pour échapper à Cinna. (5) Triarius.

PRO M. ÆMILIO SCAURO.

.... I. *Juventu*tis suæ rerumque gestarum senectutis dedecore fœdavit. Quid vero? alterum Crassum, temporibus iisdem, num aut clarissimi viri Julii, aut summo imperio præditus M. Antonius potuit imitari? Quid? in omnibus monumentis Græciæ, quæ sunt verbis ornatiora, quam rebus, quis invenitur, quum ab Ajace fabulisque discesseris, qui tamen ipse ignominiæ dolore, ut ait poeta, victor insolens se victum non potuit pati, præter Atheniensem Themistoclem, qui se ipse morte multavit? At Græculi quidem multa fingunt; apud quos etiam Cleombrotum Ambraciotam ferunt se ex altissimo præcipitasse muro, non quo acerbitatis accepisset aliquid, sed, ut video scriptum apud Græcos, quum summi philosophi Platonis graviter et ornate scriptum librum de morte legisset : in quo, ut opinor, Socrates illo ipso die, quo erat ei moriundum, permulta disputat, hanc esse mortem, quam nos vitam putaremus, quum corpore animus tanquam carcere septus teneretur; vitam autem esse eam, quum idem animus, vinclis corporis liberatus, in eum se locum, unde esset ortus, retulisset. Num igitur ista tua Sarda Pythagoram aut Platonem norat, aut legerat? qui tamen ipsi mortem ita laudant, ut fugere vitam vetent, atque id contra fœdus fieri dicant legemque naturæ. Aliam quidem causam mortis voluntariæ nullam profecto justam reperietis. Atque hoc ille vidit. Nam

Digitized by Google

II. Et pour que vous ne croyiez pas, Triarius, que je puise ces renseignements dans mon imagination, au lieu de les tenir de l'accusé lui-même, je vais vous raconter quelles furent chez les Sardes les opinions (car il y en eut deux) sur la mort de cette femme. Il sera plus aisé.....

Depuis longtemps, une liaison adultère et infâme existait publiquement entre lui et cette mère dissolue et méchante. Or, comme il craignait sa propre femme, vieille, riche et acariâtre; qu'il ne voulait ni vivre maritalement avec elle, à cause de sa laideur, ni la répudier, à cause de sa dot; il résolut, de concert avec la mère de Bostar, d'aller ensemble à Rome, l'assurant qu'il trouverait bien là quelque moyen de l'épouser. Ici, comme je l'ai dit, l'opinion fut partagée. Les uns crurent naturellement et logiquement que la femme d'Aris, exaspérée de la trahison de son époux, et apprenant que, sous prétexte de la fuir parce qu'il la craignait, il s'était rendu à Rome pour contracter mariage avec celle qu'il possédait déjà à titre de maîtresse, s'était livrée à tout son désespoir, et avait mieux aimé mourir que de souffrir un pareil outrage.

III. Les autres, avec non moins de vraisemblance, et aussi d'accord en cela, je le pense, avec l'opinion générale du pays, crurent que cet Aris votre hôte, Triarius, et votre témoin, avait, en partant pour Rome, chargé un affranchi, non pas de se porter à des violences envers cette vieille femme (ce qui n'eût pas été convenable envers la femme de son patron), mais de lui presser quelque peu la gorge avec deux doigts et de lui mettre une petite corde au cou, pour faire croire qu'elle s'était pendue. Cette présomption acquit d'autant plus d'importance, que cette malheureuse, au dire de l'affranchi, aurait accompli son suicide pendant l'absence de tous les habitants de Nora, sortis de leur ville, suivant l'usage, pour les fêtes funèbres. Mais si l'affranchi qui étranglait sa patronne dut chercher la solitude, il n'en était pas de même pour celle qui voulait mourir. Ce soupçon fut confirmé, et par le départ pour Rome de l'affranchi aussitôt après la mort de la femme et comme s'il eût achevé son ouvrage, et par l'empressement d'Aris lui-même à épouser, dans cette ville, la mère de Bostar, dès qu'il eut appris de son affranchi la mort de son épouse.

Voilà donc, juges, à quelles familles déshonorées, couvertes de souillures et de crimes, vous sacrifieriez une illustre famille! Voilà sur quels témoignages vous porteriez une sentence contre un tel homme, un si noble accusé, un si grand nom! Pensez-vous qu'il vous soit possible d'oublier les crimes des mères envers leurs enfants, des maris envers leurs femmes? Vous voyez ici la cruauté jointe à la débauche; vous voyez les abominables auteurs des deux imputations les plus graves, de celles qui ont acquis à cette cause, parmi les ignorants ou les envieux, une triste célébrité; vous les voyez tout hideux de leur crime et de leur infamie.

IV. Sur ces deux chefs d'accusation, juges, peut-il vous rester encore le moindre soupçon? ne sont-ils pas dissipés, réfutés, anéantis? Comment cela s'est-il fait? Parce que vous m'avez donné vous-même, Triarius, matière à éclaircir, à ar-

legit quodam loco, vita illam mulierem spoliari, quam pudicitia, maluisse. Sed refugit statim, nec de pudicitia plura dixit, veritus, credo, ne quem irridendi nobis daret et jocandi locum. Constat enim illam quum deformitate summa fuisse, tum etiam senectute. Quare quæ potest, quamvis salsa ista Sarda fuerit, ulla libidinis aut amoris esse suspicio?

II. Ac ne existimes, Triari, quod afferam, in dicendo me fingere ipsum, et non a reo causam cognoscere, explicabo tibi, quæ fuerint opiniones in Sardinia de istius mulieris morte (nam fuerunt duæ): quo etiam facilius.....

Te dixi..... Libidinosam atque improbam matrem infami ac noto adulterio jamdiu diligebat is, quum hanc suam uxorem anum, et locupletem, et molestam timeret: neque eam habere in matrimonio propter fœditatem, neque dimittere propter dotem volebat. Itaque compacto cum matre Bostaris consilium cepit, ut uterque Romam veniret. Ibi se aliquam rationem inventurum, quemadmodum illam uxorem duceret, confirmavit. Hic opinio fuit, ut dixi, duplex: una non abhorrens a statu naturaque rerum, Arinis uxorem, pellicatus dolore concitatam, quum audisset Arinem cum illa sua metus et fugæ simulatione Romam se contulisse, ut, quum antea consuetudo inter eos fuisset, tum etiam nuptiis jungerentur; arsisse dolore muliebri, et mori, quam id perpeti, maluisse.

III. Altera non minus verisimilis, et, ut opinor, in Sardinia magis etiam credita, Arinem istum, testem atque hospitem, Triari, tuum, proficiscentem Romam, negotium dedisse liberto, ut illi anicilæ non ille quidem vim afferet (neque enim erat rectum patronæ); sed collum digitulis duobus oblideret, resticula cingeret, ut illa perisse suspendio putaretur. Quæ quidem suspicio valuit etiam plus ob hanc causam, quod, quum agerent parentalia Norenses omnes, qui suo more ex oppido exissent, tum illa est a liberto suspendisse se dicta. Discessus autem solitudo ei, qui patronam suffocabat, fuit quærenda; illi, quæ volebat mori, non fuit. Confirmata vero suspicio est, quod, anu mortua, libertus statim, tanquam opere confecto, Romam est profectus; Aris autem, simul ac libertus de morte uxoris nuntiavit, continuo Romæ matrem illam Bostaris duxit uxorem.

En quibus familiis, quam fœdis, quam contaminatis, quam turpibus, detis hanc familiam, judices! en quibus testibus commoti, de quo homine, de quo genere, de quo nomine sententias feratis! Obliviscendum vobis putatis matrum in liberos, virorum in uxores scelera! Cernitis crudelitate mixtas libidines; videtis immanes duorum maximorum criminum auctores, quibus criminibus hæc tota apud ignaros aut invidos famata causa est; omni facinore et flagitio deformatos habetis.

IV. Num igitur in his criminibus, judices, residet jam aliqua suspicio? non perpurgata sunt? non refutata? non fracta? Qui igitur id factum est? Quia dedisti mihi, Triari; quod diluerem, in quo argumentarer, de quo disputarem

Digitized by Google

gumenter, à discuter; parce que vos inculpations étaient de nature à ne pas dépendre tout entières de la déposition des témoins, mais aussi de l'appréciation intime faite par les juges. En effet, juges, il ne nous reste, en présence d'un témoin inconnu, qu'à chercher par le raisonnement, par les conjectures, par les probabilités, la force et la nature des faits qu'il allègue. Car un témoin, Africain ou Sarde (s'il leur plaît d'être ainsi nommés), homme honorable et religieux, ne peut-il pas se laisser diriger, effrayer, tromper ou fléchir? Il est maître de sa volonté, libre de mentir impunément. Mais une preuve qui est vraiment propre à la cause (je n'en connais point d'autre qui mérite ce nom), est la voix du fait même, son apparence matérielle, les marques de sa réalité. Quelle qu'elle soit, elle est nécessairement inaltérable; l'orateur ne la suppose pas, il la saisit. Si donc j'étais vaincu dans ce genre d'accusation, je déposerais les armes et me retirerais; je serais vaincu, complétement vaincu par la cause, vaincu par la vérité.

V. Vous m'opposez une armée entière de Sardes; vous cherchez non pas à accumuler contre moi les griefs, mais à m'effrayer du cri de vos Africains. Ne pouvant donc établir avec vous une discussion en règle, je pourrai du moins en appeler à la bonne foi, à la mansuétude des juges, à l'équité du peuple romain, qui a voulu que cette famille fût la première famille de Rome; je pourrai implorer les Dieux immortels, qui ont toujours protégé cette famille et le nom qu'elle porte. — Il a demandé, ordonné, enlevé, arraché. — Si les actes écrits le dénoncent (et ces actes, et la manière dont ils sont rédigés sont comme l'ordre et la suite de son administration), je les examinerai scrupuleusement, et je verrai ce que je dois répondre dans ma défense. Si l'on invoque des témoins, je ne dis pas honnêtes et probes, mais seulement connus, je réfléchirai comment je dois interroger chacun d'eux. Mais s'ils n'ont tous qu'un seul air, une seule voix; s'ils sont tous du même pays; s'ils ne cherchent à corroborer leurs dépositions par aucune preuve, ni même par aucune espèce d'écrits publics ou particuliers, écrits si faciles d'ailleurs à supposer, quel parti prendrai-je, juges, et que dois-je faire? Discuterai-je avec chacun d'eux? Quoi! n'aviez-vous rien à donner? Au contraire, dira-t-il. Qui le saura? qui jugera du fait? Il avait, dira-t-il, ses raisons. Réfuterons-nous un pareil témoin? Il pouvait ne rien donner; il ne l'a pas voulu, afin de dire qu'il avait été victime d'une extorsion. Quelle éloquence, quelle logique pourraient confondre l'impudence de cet homme inconnu? Je ne m'inquiéterai donc pas de cette conspiration de Sardes, de ce parjure concerté, sollicité, forcé; je n'userai pas d'arguments subtils et minutieusement élaborés; mais à l'impétuosité de l'agression j'opposerai l'impétuosité de la défense; j'irai droit à eux et je les terrasserai. Je ne les tirerai pas des rangs l'un après l'autre, je ne les attaquerai pas tour à tour et isolément : c'est la légion tout entière que d'un seul choc je veux renverser.

VI. Il est une accusation, et c'est la plus grave, intentée par toute la Sardaigne contre l'administration des blés; et à ce sujet Triarius a interrogé tous les Sardes. Elle repose sur la coalition des témoins et sur leurs plaintes unanimes.

quia genus ejusmodi fuit criminum, quod non totum penderet ex teste, sed quod ponderaret judex ipse per se. Neque vero, judices, quidquam aliud in ignoto teste facere debemus, nisi ut argumento, conjectura, suspicione rerum ipsarum vim naturamque quæramus. Etenim testis non modo Afer, aut Sardus sane (si ita se isti malunt nominari), sed quivis etiam elegantior ac religiosior, impelli, deterreri, fingi, flecti potest; dominus est ipse voluntatis suæ, in quo est impunita mentiendi licentia. Argumentum vero, quo quid est proprium rei (neque enim ullum aliud argumentum vere vocari potest), rerum vox est, naturæ vestigium, veritatis nota. Id, qualecumque est, maneat immutabile necesse est : non enim fingitur ab oratore, sed sumitur. Quare in eo genere accusationis si vincerer, succumberem et cederem; vincerer omni re, vincerer causa, vincerer veritate.

V. Agmen tu mihi inducas Sardorum et catervas, et me non criminibus urgere, sed Afrorum fremitu terrere conere. Non potero equidem disputare; sed ad horum fidem et mansuetudinem con*fugere*... populi Romani æquitatem, qui hanc familiam in hac urbe principem voluit esse; deorum immortalium numen implorare potero, qui semper exstiterunt huic generi nominique fautores. — Poposcit, imperavit, eripuit, coegit. — Si docet tabulis, quoniam habet seriem quamdam et ordinem contracti negotii confectio ipsa tabularum, attendam acriter, et, quid in defendendo mihi agendum sit, videbo. Si denique nitere testibus, non dico bonis viris ac probatis, noti sint modo, quemadmodum mihi cum quoque confligendum sit, considerabo. Sin unus color, una vox, una natio est omnium testium; si, quod ii dicunt, non modo nullis argumentis, sed ne litterarum quidem aliquo genere aut publicarum, aut privatarum, quod tamen ipsum fingi potest, confirmare conantur : quo me vertam, judices? aut quid agam? Cum singulis disputem? Quid? non habuisti quod dares? Habuisse se dicit. Quis id sciet? quis id judicabit non fuisse? Causam fingit fuisse. Quem refellemus? Potuisse non dare se; noluisse, ut ereptum esse diceret. Quæ potest eloquentia disputando ignoti hominis impudentiam confutare? Non agam igitur cum ista Sardorum conspiratione et cum expresso, coacto, sollicitatoque perjurio subtiliter, nec acu quædam enucleata argumenta conquiram; sed contra impetum istum illorum impetu ego nostro concurram atque confligam. Non est unus mihi quisque ex illorum acie protrahendus, neque cum singulis decertandum atque pugnandum : tota est acies illa uno impetu prosternenda.

VI. Est enim unum maximum totius Sardiniæ frumentarium crimen, de quo Triarius omnes Sardos interrogavit : quod genus uno testimonii fœdere, et consensu omnium est confirmatum. Quod ego crimen antequam attingo,

Digitized by Google

Avant d'en parler, je vous demande, juges, la permission de jeter, pour ainsi dire, les fondements de ma défense. Si, comme j'en ai la pensée et l'espoir, je les établis solidement, je ne craindrai aucune partie de l'accusation. Je parlerai d'abord de la nature même de l'accusation, ensuite des Sardes, puis et brièvement de Scaurus; après cela j'arriverai à l'horrible, à l'effrayante question des blés.

VII. Quelle est donc, Triarius, la nature de votre accusation? Pourquoi, sans nulle information préalable, cette confiance si orgueilleuse et si assurée de faire condamner Scaurus? J'ai ouï dire, dans mon enfance, de l'affranchi Vélius, homme lettré et railleur, qui, pour venger l'outrage fait à son patron, s'était constitué l'accusateur de Q. Mutto, personnage déshonoré, qu'interrogé en quelle province, à quel jour il comptait produire ses témoins, il indiqua, pour cette opération, la huitième heure et le forum Boarium. Avez-vous cru pouvoir agir de même avec Émilius Scaurus? La cause, dit-il, m'a été apportée à Rome. Quoi! n'est-ce pas à Rome que des Siciliens sont venus me confier la leur, ces Siciliens si prudents, si expérimentés, si remplis de lumières? J'ai cru devoir pourtant aller dans la province même étudier la cause de la province. Aurais-je entendu les plaintes et connu les griefs des laboureurs ailleurs qu'au milieu de leurs champs et de leurs moissons? Oui, Triarius, j'ai parcouru, pendant l'hiver le plus rude, les vallées et les collines d'Agrigente. J'ai vu la plaine célèbre et féconde de Léontium, et ma cause m'a été presque à l'instant révélée. J'entrais dans les cabanes; les laboureurs s'entretenaient avec moi sans quitter le manche de leur charrue. Aussi ai-je si bien exposé l'affaire, que les juges semblèrent moins entendre ce que je disais que le voir et presque le toucher. Car je n'avais pas cru qu'il fût convenable et juste, ayant accepté la défense de la plus ancienne et de la plus fidèle de nos provinces, d'en étudier la cause, comme celle d'un seul client, dans mon cabinet.

Dernièrement, lorsque les Réatins, se confiant en ma parole, m'engagèrent à plaider devant les consuls la cause de leur ville, touchant les nouveaux écoulements donnés au lac Vélinus, je ne crus pas, considérant la dignité de cette importante préfecture et la fidélité à ma parole, devoir me contenter de renseignements oraux; je vis les lieux, je vis le lac en question.

VIII. Et vous n'eussiez pas fait autrement, Triarius, si vos Sardes l'eussent voulu. Mais ils se sont bien gardés de vous appeler chez eux; car vous n'eussiez pas manqué de reconnaître que tous leurs rapports étaient faux, que les plaintes de la multitude et la haine du peuple contre Scaurus n'étaient qu'imaginaires.....

.... Dont le souffle (1), au dire des poëtes, attise le feu de l'Etna; et moi, j'aurais accablé Verrès du poids de la Sicile entière. Vous, vous avez fait remettre la cause, après avoir produit un seul témoin. Mais quel témoin, Dieux immortels! Ce n'était point assez qu'il fût seul, inconnu, sans autorité; le simple témoignage d'un Valérius n'a-t-il pas été le fondement de toute la première action? Gratifié par votre père du titre de

(1) Encelade ou Typhée.

peto a vobis, judices, ut me totius nostræ defensionis quasi quædam jacere fundamenta patiamini : quæ si erunt, ut mea ratio et cogitatio fert, posita et constituta, nullam accusationis partem pertimescam. Dicam enim primum de ipso genere accusationis, postea de Sardis, tum etiam pauca de Scauro; quibus rebus explicatis, tum denique ad hoc horrible et formidolosum frumentarium crimen accedam.

VII. Quod est igitur hoc accusationis, Triari, genus? Primum ut inquisitum non ieris, quæ fuit ista tam ferox, tam explorata hujus opprimendi fiducia? Pueris nobis audisse videor Vælium, libertinum hominem, litteratum ac facetum, quum ulcisceretur patroni injurias, nomen Q. Muttonis, hominis sordidissimi, detulisse : a quo quum quæreretur, quam provinciam, aut quam diem testium postularet, horam sibi octavam, dum in foro Boario inquireret, postulavit. Hoc tu idem tibi et M. Æmilio Scauro putasti esse faciendum? Delata enim, inquit, causa ad me Romæ est. Quid? ad me Siculi nonne Romæ causam Siciliæ detulerunt, idque homines prudentes natura, callidi usu, doctrina eruditi? Tamen ego mihi provinciæ causam in provincia ipsa cognoscendam et discendam putavi. An ego querelas atque injurias aratorum non in segetibus ipsis arvisque cognoscerem? Peragravi, inquam, Triari, durissima quidem hieme, valles Agrigentinorum atque colles. Campus ille nobilissimus ac feracissimus ipse me causam pæne docuit Leontinus : adii casas aratorum ; a stiva ipsa homines mecum colloquebantur. Itaque sic fuit illa expressa causa, non ut audire ea, quæ dicebam, judices, sed ut cernere, et pæne tangere viderentur. Neque enim mihi probabile, neque verum videbatur, me, quum fidelissimæ atque antiquissimæ provinciæ patrocinium recepissem, causam tanquam unius clientis in cubiculo meo discere.

Ego nuper, quum Reatini, qui essent in fide mea, me suam publicam causam de Velini fluminibus et cuniculis apud hos consules agere voluissent, non existimavi me, neque dignitati præfecturæ gravissimæ, neque fidei meæ satis esse facturum, nisi me causam illam non solum homines, sed etiam locus ipse lacusque docuissent.

VIII. Neque tu aliter fecisses, Triari, si te id tui isti Sardi facere voluissent, hi, qui te in Sardiniam minime venire voluerunt, ne longe aliter omnia, atque erant ad te delata, cognosceres, nullam multitudinis in Sardinia querelam, nullum in Scauro odium pop.....

.... *Ha*litu Ætnam ardere dicunt; sic Verrem operuissem Sicilia teste tota : tu comperendinasti uno teste producto. At quo teste, dii immortales! non satis quod ignoto, non quod uno, non quod levi : etiamne, Valerio teste primam actionem confecisti? Qui patris tui beneficio civitate donatus, gratiam tibi non illustribus officiis, sed manifesto perjurio retulit. Quod si te omen nominis vestri forte duxit, nos tamen id more majorum, quia faustum putamus,

Digitized by Google

citoyen, cet homme s'est acquitté envers vous, non par d'illustres services, mais par un éclatant parjure. Si le présage de votre nom vous a séduit, pour nous cependant, qui, suivant l'usage de nos ancêtres, le croyons aussi d'heureux augure, il implique notre acquittement et non pas notre condamnation. Et cette promptitude, cette activité que vous avez mise à supprimer l'enquête et la première action, prouve jusqu'à l'évidence (ce qui d'ailleurs n'était pas douteux) que ce procès vous importe moins par lui-même, que par sa coïncidence avec les comices consulaires.

IX. Ici, juges, je n'élèverai pas un seul reproche contre le consul Appius Claudius, ce citoyen si éminent par son caractère et par sa fermeté, et qu'une réconciliation fidèle et durable, je l'espère, attache à moi désormais. Toutefois le rôle qu'il a joué en cette affaire est ou l'effet d'un ressentiment, d'un soupçon, ou l'acte d'un homme qui a pris ce rôle sans observer bien contre qui ses attaques étaient dirigées, et avec l'espérance qu'elles tomberaient facilement dans l'oubli. Pour moi, je ne dirai que ce qui suffit à ma cause, ne laissant échapper aucune parole qui puisse affliger ni blesser Appius. Quelle honte y a-t-il en effet qu'Appius Claudius soit l'ennemi de M. Scaurus? Eh quoi! son aïeul ne le fut-il pas de l'Africain? Ne le fûmes-nous pas l'un de l'autre? Cette double inimitié a été pour nous quelquefois un sujet de douleur, jamais du moins elle ne nous a déshonorés. Jaloux de son successeur au consulat, il voulut le noircir d'avance pour se faire d'autant plus regretter : acte fort simple en lui-même, et aussi très-conforme à ce qui se pratique le plus habituellement.

X. Cependant des considérations si vulgaires n'eussent point entraîné seules un homme aussi doux, aussi sage qu'Appius Claudius, s'il n'eût vu que son frère C. Claudius allait avoir Scaurus pour compétiteur. En effet, que C. Claudius se présentât comme patricien ou comme plébéien, ce qu'il n'avait point encore décidé, il pensait bien qu'il aurait à lutter contre Scaurus. Appius en était même d'autant plus effrayé, qu'il n'avait pas oublié que son frère avait sollicité, comme patricien, le pontificat, le sacerdoce de Mars et les autres dignités. Il ne voulait donc pas que, lui consul, son frère fût repoussé; et il le voyait, comme patricien, vaincu par Scaurus, si l'on n'écartait celui-ci par la crainte ou par le déshonneur. Est-ce moi qui contesterai à un frère le desir d'élever son frère à la première place de l'État, moi surtout qui sens plus qu'aucun autre la puissance de l'amour fraternel? — Mais ce frère ne se met pas sur les rangs. — Quoi donc? si, retenu par les instances de l'Asie entière, par les supplications des négociants, des fermiers publics, des alliés, des citoyens, il préfère à sa gloire l'avantage et le salut d'une province, pensez-vous que ce soit un motif pour calmer si facilement cette âme ulcérée par la vengeance?

XI. L'opinion d'ailleurs, dans toutes les circonstances semblables, est plus puissante, chez les barbares surtout, que le fait même. On a persuadé aux Sardes qu'ils ne feraient rien de plus agréable à Appius que d'attaquer la réputation de Scaurus. Ils sont en outre séduits par l'espoir de récompenses et de nombreux avantages; ils croient que tout est possible à un consul, surtout s'il a déjà prodigué les promesses. Mais je n'en dirai pas davantage sur Appius : tout ce que j'en ai dit même, je ne l'eusse pas dit autrement si

non ad perniciem, verum ad salutem interpretamur. Sed omnis ista celeritas ac festinatio, quod inquisitionem, quod priorem actionem totam sustulisti, illud patefecit et illustravit, quod occultum tamen non erat, non esse hoc judicium judicii, sed comitiorum consularium causa comparatum.

IX. Hic ego Appium Claudium consulem, fortissimum atque ornatissimum virum, mecumque, ut spero, fideli in gratiam reditu firmoque conjunctum, nullo loco, judices, vituperabo. Fuerant enim eæ partes aut ejus, quem id facere dolor et suspicio sua coegit, aut ejus, qui has sibi partes depoposcit, quod aut non animadvertebat, quem violaret, aut facilem sibi fore reditum in gratiam arbitrabatur. Ego tantum dicam, quod et causæ satis, et in illum minime durum aut asperum possit esse. Quid enim habet turpitudinis, Appium Claudium M. Scauro esse inimicum? Quid? avus ejus P. Africano non fuit? quid? mihi ipse idem iste? quid? ego illi? quæ inimicitiæ dolorem utrique fortasse aliquando, dedecus vero certe nunquam attulerunt. Successori decessor invidit, et voluit eum quam maxime offensum, quo magis ipsius memoria excelleret. Res non modo non abhorrens a consuetudine, sed usitata etiamnum et valde pervagata.

X. Neque vero tam hæc ipsa quotidiana res Appium Claudium, illa humanitate et sapientia præditum, per se ipsa movisset, nisi hunc C. Claudii fratris sui competitorem fore putasset. Qui sive patricius, sive plebeius esset (nondum enim certum constituerat), cum hoc sibi certam contentionem fore putabat : Appius autem hoc majorem etiam, quod illum in pontificatus petitione, in Saliatu, in ceteris meminerat fuisse patricium. Quamobrem se consule neque repelli fratrem volebat, neque, si patricius esset, parem Scauro fore videbat, nisi hunc aliquo aut metu, aut infamia perculisset. Ego id fratri in honore fratris amplissimo non concedendum putem? præsertim quum, quid amor fraternus valeat, pæne præter ceteros sentiam. At enim frater jam non petit. Quid tum? si ille retentus a cuncta Asia supplice, si a negotiatoribus, si a publicanis, si ab omnibus sociis, civibus, exoratus, anteposuit honori suo commoda salutemque provinciæ, propterea putas semel exulceratum animum tam facile potuisse sanari?

XI. Quanquam in istis omnibus rebus, præsertim apud homines barbaros, opinio plus valet sæpe, quam res ipsa. Persuasum est Sardis, se nihil Appio gratius esse facturos, quam si de Scauri fama detraxerint. Multorum etiam spe commodorum præmiorumque ducuntur. Omnia consulem putant posse, præsertim ultro pollicentem. De quo plura

Digitized by Google

j'eusse été son frère, non tel que celui qui est réellement le sien et qui a si longuement parlé, mais tel que je suis pour le mien.

Vous devez donc, juges, repousser tout ce système d'accusation, où l'on ne trouve ni mesure, ni prudence, ni justice; où tout, au contraire, atteste la méchanceté, le désordre; la précipitation, l'existence d'un complot, l'abus de l'autorité, de la puissance, des promesses et des menaces.

XII. Je passe maintenant aux témoins, et je prouverai qu'ils sont sans crédit, sans bonne foi, sans même quoi que ce soit qui les fasse ressembler à des témoins. Ce qui les rend suspects, c'est d'abord leur unanimité même, préparée de longue main par un compromis entre eux et les Sardes, par une alliance obstinément sollicitée; ensuite cette avidité qu'enflamment l'espoir et la promesse des récompenses; enfin le caractère de cette nation, si légère qu'elle ne distingue la liberté de l'esclavage que par la faculté illimitée de mentir. Ce n'est pas que je veuille que nous soyons toujours insensibles aux plaintes des Sardes; je ne suis pas assez cruel, je ne suis pas assez l'ennemi de ce peuple, que mon frère, chargé par Pompée de l'intendance des grains, a quitté depuis peu, qu'il a traité avec sa justice et sa bonté ordinaires, et dont il s'est concilié la bienveillance et l'attachement. Mais ne laissons cet asile de notre pitié ouvert qu'à de justes douleurs, qu'à de justes plaintes; fermons-le aux complots, écartons-en le mensonge et la fraude. Et ici je ne parle pas plus des Sardes que des Gaulois, des Africains, des Espagnols.

XIII. T. Albucius et C. Mégaboccus ont été condamnés sur les plaintes des Sardes et malgré les témoignages flatteurs de beaucoup d'entre eux. Aussi la diversité des dispositions leur donnait-elle plus de poids; les témoins étaient purs, les registres intacts. Aujourd'hui, il n'y a qu'une voix, qu'une opinion; mais cette voix n'est point l'expression de la douleur, elle est feinte, et dictée par l'espoir des récompenses promises et non par le ressentiment des injures. — Mais on a cru quelquefois aux Sardes. — On pourra y croire encore, s'ils viennent ici avec des intentions et des mains pures, spontanément, sans impulsion étrangère, libres enfin de tout engagement. Avec ces garanties qu'ils s'applaudissent, qu'ils s'étonnent même de trouver quelque croyance : mais puisqu'elles leur manquent tout-à-fait, comment ne font-ils pas un retour sur eux-mêmes? comment ne frémissent-ils pas de leur réputation?

XIV. Tous les monuments de l'antiquité, toutes les histoires nous attestent l'extrême perfidie de la race phénicienne. Issus de cette race, les Carthaginois, par leurs fréquentes révoltes, par tant de traités violés et rompus, nous ont appris qu'ils n'avaient point dégénéré. Les Sardes, ramas de Carthaginois et d'Africains, ne sont point venus en Sardaigne comme fondateurs d'un établissement, mais comme proscrits, comme réfugiés. Or, cette nation déjà corrompue à sa source, combien n'a-t-elle pas dû se corrompre encore, à la suite de tant de mélanges divers? Ici, je demande pardon de ma franchise à Cn. Domitius Singaius, homme de beaucoup de mérite, mon hôte et mon ami; aux Délétons, redevables aussi à Pompée du droit de cité, et dont les éloges unanimes déposent en notre faveur; enfin à tous les honnêtes gens de la Sardaigne, car je crois qu'on

jam non dicam. Quanquam ea, quæ dixi, non secus dixi, quam si ejus frater essem : non is, qui et est, et qui multa dixit; sed is, qui ego esse in meum consuevi.

Generi igitur totius accusationis resistere, judices, debetis : in quo nihil moderate, nihil considerate, nihil integre; contra improbe, turbide, festinanter, rapide omnia, conspiratione, imperio, auctoritate, spe, minis videtis esse suscepta.

XII. Venio nunc ad testes; in quibus docebo non modo nullam fidem et auctoritatem, sed ne speciem quidem esse, aut imaginem testium. Etenim fidem primum ipsa tollit consensio, quæ late facta est compromisso Sardorum et conjuratione rogitata; deinde illa cupiditas, quæ suscepta est spe et promissione præmiorum : postremo ipsa natio, cujus tanta vanitas est, ut libertatem a servitute nulla re alia, nisi mentiendi licentia, distinguendam putet. Neque ego, Sardorum querelis moveri nos nunquam oportere. Non sum aut tam inhumanus, aut tam alienus a Sardis, præsertim quum frater meus nuper ab his decesserit, quum rei frumentariæ Cn. Pompeii missu præfuisset : qui et ipse illis pro sua fide et humanitate consuluit, et eis vicissim percarus et jucundus fuit. Pateat vero hoc perfugium dolori, pateat justis querelis; conjurationi intercludatur, obsistatur insidiis. Neque hoc in Sardis magis, quam in Gallis, in Afris, in Hispanis?

XIII. Damnatus est T. Albucius et C. Megaboccus ex Sardinia, nonnullis etiam laudantibus Sardis. Ita fidem majorem varietas ipsa faciebat : testibus enim æquis, tabulis incorruptis tenebantur. Nunc est una vox, una mens, non expressa dolore, sed simulata, neque hujus injuriis, sed promissis aliorum et præmiis excitata. At creditum est aliquando Sardis. Et fortasse credetur aliquando, si integri venerint, si incorrupti, si sua sponte, si non alicujus impulsu, si soluti, si liberi. Quæ si erunt, tamen sibi credi gaudeant et mirentur. Quum vero omnia absint, tamen se non respicient, non gentis suæ famam perhorrescent?

XIV. Fallacissimum genus esse Phœnicum, omnia monumenta vetustatis atque omnes historiæ nobis prodiderunt. Ab his orti Pœni multis Carthaginiensium rebellionibus, multis violatis fractisque fœderibus, nihil se degenerasse docuerunt. A Pœnis, admixto Afrorum genere, Sardi non deducti in Sardiniam atque ibi constituti, sed amandati et repudiati coloni. Quare quum integri nihil fuerit in hac gente plena, quam valde eam putamus tot transfusionibus concuisse? Hic mihi ignoscet Cn. Domitius Singaius, vir ornatissimus, hospes et familiaris meus; ignoscent Deletones, ab eodem Cn. Pompeio civitate donati, quorum tamen omnium laudatione utimur; ignoscent alii viri boni ex Sardinia : credo enim

Digitized by Google

peut y en trouver, et quand je parle des vices d'un peuple, j'admets des exceptions. Mais je n'ai dû donner de cette nation qu'une idée générale; et s'il est possible d'y rencontrer quelques hommes dont les mœurs et les vertus ont triomphé des vices de leur patrie, le fait est là pour attester que la majeure partie est sans foi, sans affection, sans sympathie aucune pour le peuple Romain.

XV. Quelle province, en effet, excepté la Sardaigne, n'a pas au moins une ville libre, amie du peuple romain? L'Afrique même, cette mère des Sardes, qui soutint contre nos ancêtres tant de guerres acharnées, eut non-seulement des royaumes entiers qui nous restèrent fidèles, mais les villes mêmes de la province, témoin Utique, se sont abstenues de toute participation aux guerres Puniques. L'Espagne ultérieure, après la mort des Scipions.....

[Anciens fragments] 1. *Vers la* XLe *ligne. L'orateur faisait l'énumération des jugements que le père de Scaurus avait subis.* A la requête du tribun Cn. Domitius, il comparut devant le peuple. Il fut accusé par L. Servilius Cépion, en vertu de la loi Servilia, alors que les tribunaux étaient au pouvoir de l'ordre équestre, et que la condamnation de P. Rutilius les faisait craindre au plus innocent. Ce génie tutélaire de la république fut encore cité pour crime de trahison, en vertu de la loi Varia, et poursuivi peu de temps auparavant par le tribun L. Varius. *Asconius.*

2. *Il continue de parler du père de Scaurus.* Je n'ai pas seulement, à l'exemple de tout le monde, admiré ce grand homme; je l'ai tendrement aimé. C'est lui qui le premier a fait espérer à mon cœur, passionné pour la gloire, que la vertu, sans le secours de la fortune, pouvait arriver à tout par la constance et le travail. *Id.*

3. Eh quoi! vous avez échoué contre ces écueils, et vous persisterez encore à exiger qu'Émilius, avec toute la dignité de son nom, avec le souvenir de son père, avec la gloire de son aïeul (1), soit sacrifié à une nation inconstante et trompeuse, à des témoins à demi sauvages? *Id.*

4. *Vers la* CLXe *avant-dernière ligne.* De quelque côté que se tournent mes yeux et ma pensée, partout je trouve des moyens pour défendre Scaurus. Ce palais atteste la sagesse, la grandeur des idées de son père, prince du sénat; L. Métellus lui-même, son aïeul, semble n'avoir placé devant vous, dans ce temple, l'image des plus saintes divinités, que pour obtenir de vous, par leur intercession, le salut de son petit-fils, comme elles l'ont obtenu déjà tant de fois pour les malheureux qui imploraient leur secours. Ce Capitole, illustré par trois temples; l'entrée des sanctuaires de Jupiter très-bon et très-grand, de Junon Reine, de Minerve, couvertes des magnifiques offrandes du père et du fils, vous parlent en faveur de Scaurus..... aussi bien que le souvenir du grand pontife L. Métellus, qui, dans l'incendie de ce temple, se jeta au milieu des flammes, et en arracha le Palladium confié à la garde de Vesta, comme le gage de notre salut, le protecteur de notre empire. Que ne peut-il renaître un moment! Il arracherait aux flammes qui l'entourent ce rejeton de sa famille, comme il arracha l'image de Pallas à celles du Capitole.... Et toi, M. Scaurus, que j'ai vu, que je vois encore, non pas seulement dans ma pensée, mais

(1) Le grand pontife L. Métellus, aïeul maternel de Scaurus.

esse quosdam; neque ego, quum de vitiis gentis loquor, neminem excipio. Sed a me est de universo genere dicendum; in quo fortasse aliqui, suis moribus, et humanitate, stirpis ipsius et gentis vitia vicerunt: magnam quidem esse partem sine fide, sine societate et conjunctione nominis nostri, res ipsa declarat.

XV. Quæ est enim, præter Sardiniam, provincia, quæ nullam habeat amicam populi Romani ac liberam civitatem? Africa ipsa, parens illa Sardiniæ, quæ plurima et acerbissima cum majoribus nostris bella gessit, non solum fidelissimis regnis, sed etiam in ipsa provincia se a societate Punicorum bellorum, Utica teste, defendit. Hispania ulterior Scipionum int.....

1. *Circa versum a primo* XL. *Quum enumeraret judicia, quæ pater Scaurus expertus erat.* Subiit etiam populi judicium, inquirente Cn. Domitio tribuno plebis. Reus factus est a Q. Servilio Cæpione, lege Servilia, quum judicia penes equestrem ordinem essent, et, P. Rutilio damnato, nemo tam innocens videretur, ut non timeret illa. Ab eodem etiam, lege Varia, custos ille reipublicæ proditionis est in crimen vocatus; vexatus a Q. Vario tribuno plebis est non multo ante. *Asconius.*

2. *Dicit iterum de patre M. Scauri.* Non enim tantum admiratus sum ego illum virum, sicut omnes, sed etiam præcipue dilexi. Primus enim, me flagrantem studio laudis, in spem impulit, posse virtutem sine præsidio fortunæ, quo contendisset, labore et constantia pervenire. *Id.*

3. Hæc quum tu effugere non potuisses, contendes tamen et postulabis, ut M. Æmilius, cum sua dignitate omni, cum patris memoria, cum avi gloria, sordidissimæ, levissimæ, vanissimæ genti, ac prope dicam pellitis testibus condonetur? *Id.*

4. *Versu a novissimo* CLX. Undique mihi suppeditat, quod pro M. Scauro dicam, quocumque non modo mens, verum etiam oculi inciderint. Curia illa de gravissimo principatu patris fortissimoque testatur; L. ipse Metellus, avus hujus, sanctissimos deos illo constituisse templo videtur in vestro conspectu, judices, ut salutem a vobis nepotis sui deprecarentur, quod ipsi sæpe multis laborantibus atque implorantibus ope sua subvenissent. Capitolium illud templis tribus illustratum, paternis atque etiam hujus amplissimis donis ornati aditus Jovis O. M., Junonis Reginæ, Minervæ, M. Scaurum apud..... illius L. Metelli pontificis maximi, qui, quum templum illud arderet, in medios se injecit ignes, et eripuit flamma Palladium illud, quod quasi pignus nostræ salutis atque imperii custodiis Vestæ continetur. Qui utinam posset parumper existere! Eriperet ex hac flamma stirpem profecto suam, qui eripuisset ex illo incendio di....tum. Te vero, M. Scaure, quidem vidi. Video, inquam,

Digitized by Google

de mes yeux, ce n'est pas sans une immense tristesse, une immense douleur, qu'à l'aspect du deuil de ton fils je me souviens de toi. Que ne peux-tu, après avoir été présent à mes regards pendant toute cette cause, l'être maintenant à ceux des juges, et occuper tout entier leurs pensées! Oui, que ton image apparaisse au milieu de nous..... et ceux mêmes qui ne l'ont jamais vue reconnaîtront en elle le premier citoyen de Rome.

5. Sous quelle forme t'invoquer? D'un vivant? mais tu n'es plus parmi nous : d'un mort? mais tu vis, et d'une vie impérissable, dans le cœur, dans la bouche de tous les Romains. Ton âme divine n'avait rien de mortel, et ton corps seul a pu mourir. En quelque lieu que tu sois.....

non cogito solum, nec vero sine magno animi mœrore ac dolore, quum tui filii squalorem adspexi, de te recordor. Atque utinam, sicut mihi tota in hac causa versatus ante oculos, sic nunc horum te offeras, et in horum animis adhærescas! Species, medius ..... etiam si forte non nosset, tamen principem civitatis esse diceret.

5. Quo te nunc modo appellem? Ut hominem? At non es inter nos. Ut mortuum? At vivis et viges, at in omnium animis atque ore versaris; atque divinus animus mortale nihil habuit, neque tuorum quidquam potuit emori, præter corpus. Quocumque igitur te mo.....

Outre les fragments de tous ces discours, Orelli en cite encore trois appartenant l'un au plaidoyer contre Gabinius, et les deux autres au discours pour Milon, tel qu'il fut prononcé par Cicéron. L'un est plutôt une citation faite de mémoire par Trébellius Pollio, *In XXX Tyrannis*, qu'un fragment de notre auteur; et les deux autres n'offrent aucun intérêt appréciable pour le lecteur.

§ III.

TITRES DES DISCOURS

ENTIÈREMENT PERDUS.

1. 2. Pour Acilius, accusé de crime capital, et pour lequel il plaida deux fois. (*Ep. fam.* VII, 30.)
3. Pour C. Antoine, son collègue dans le consulat. (*Pro Dom.* c. 16.)
4. Pour une femme d'Arrezzo. (*Pro Cæcina.* c. 33.)
5. Pour Ascilius. (*Pro Cœlio.* c. 10.)
6. Pour Atratinus. (*Id.* c. 1.)
7. Sur son consulat, dans le sénat, en 693. (*Ad Attic.* I, 14.)
8. Pour Bestia, accusé de brigue, en 698. (*Ad Quint. fratrem*, II, 3.)
9. Pour Caninius Gallus, en 699. (*Ep. fam.* VII, 1.)
10. Pour Cispius. (*Pro Planc.* ch. 31.)
11. Pour P. Corvinus, deux ans avant le consulat de Cicéron. (*Q. Cic. de Pet. Cons.* ch. 5.)
12. Pour Crassus, dans le sénat, en 700. (*Ep. fam.* I, 9.
13. 14. Pour Dolabella, qu'il défendit deux fois dans une accusation capitale, en 704. (*Ep. fam.* III, 10.)
15. Pour Drusus, en 700. (*Orat. Att.* IV, 15.)
16. Pour Messius, en 700. (*Id. Ibid.*)
17. Pour Q. Mucius, accusé de vol. (*Frag. Orat. in Toga candida.*)
18. Pour C. Mustius. (*In Verrem*, I, 53.)
19. Pour Scipion Nasica, accusé de brigue, en 694. (*Ad Att.* II, 1.)
20. Pour C. Orcininus ou Orcinius. (*Q. Cic. de Pet. Cons.* ch. 5.)
21. Sur la paix, ou περὶ ἀμνηστίας, prononcé dans le sénat en 709, trois jours après le meurtre de César. (*Dio*, XLIV, 63.)

TITULI ORATIONUM

DEPERDITARUM.

1. 2. Pro Acilio, capitis reo, duas orationes habuit Cic. (*Ep. fam.* VIII. 30.)
3. Pro C. Antonio, collega Ciceronis in Consulatu. (*Pr. Dom.* c. 16.)
4. Pro muliere Arretina. (*Pr. Cæcin.* c. 33.)
5. Pro Ascitio. (*Pr. Cœlio* c. 10.)
6. Pro Atratino. (*Pr. Cœlio* c. 1.)
7. In senatu de Consulatu suo, U. c. 693. (*Ad Attic.* I, 14.)
8. Pro Bestia, ambitus reo, a. 698. p. U. c. (*Ad Q. Fratr.* II, 3.)
9. Pro Caninio Gallo, a. 699. p. U. c. (*Ep. fam.* VII, 1.)
10. Pro Cispio. (*P. Planc.* c. 31.)
11. Pro L. Corvino. Hæc oratio biennio ante M. Ciceronis consulatum habita est. (*Q. Cic. de Petit. Cons.* c. 5.)
12. Pro Crasso dixit in senatu; a. 700 p. U. c. (*Ep. fam.* I. 9.)
13. 14. Pro Dolabella, capitis reo, a. 704 p. U. c. (*Ep. fam.* III, 10.)
15. Pro Druso; a. 700 p. U. c. (*Ad Att.* IV, 15.)
16. Pro Messio; a. 700 p. U. c. (*Ad Att.* IV, 15.)
17. Pro Q. Mucio, furti reo. (*Fragm. Orat. in Toga candida.*)
18. Pro C. Mustio. (*In Verr.* I, c. 53.)
19. Pro Scipione Nasica, ambitus reo; a. p. U. c. 694 (*Ad Att.* II. 1.)
20. Pro C. Orcinino vel Orcinio. (*Q. Cic. de Pet. Cons.* c. 5.)
21. De pace vel περὶ ἀμνηστίας, in senatu habita tertio post Cæsaris cædem die. (*Dio*, XLIV, 63.)

Digitized by Google

22. Pour C. Pison. (*Pro Flacco*, ch. 39.)
23. Pour Popillius Lénas, qui fut plus tard, à l'instigation d'Antoine, l'assassin de Cicéron. (*Val. Max.* V, 3.)
24. En quittant le gouvernement d'une province. (*Ad Att.* II, 1.)
25. Pour les Réatins contre les Intéramniens, en 700. (*Ad Att.* IV, 15.)
26. 27. Pour Saufélus, qu'il défendit deux fois. (*Ascon. in Milon.*)
28. Pour Scamandre. (*Pro Cluent.* ch. 17.)
29. 30. Pour Thermus, qu'il défendit deux fois et fit absoudre deux fois, en 695. (*Pro Flacco*, ch. 39.)
31. Pour Titinnia, femme de Cotta, contre Curion le père. (*Brut.* ch. 60.)
32. Pour César Vopiscus. (*Philipp.* XI, ch. 5.)

22. Pro C. Pisone. (*Pr. Flacc.* c. 39.)
23. Pro Popillio Lænate, a quo Cicero postea Antonii permissu interfectus est. (*Val. Max.* V, c. 3.)
24. In Deponenda Provincia. (*Ad Att.* II, 1.)
25. De Reatinorum causa contra Interamnates; a. 700 p. U. c. (*ad Att.* IV, 15.)
26. 27. Pro Saufeio. Hunc primum lege Pompeia, mox lege Plautia de vi defendit. (*Ascon. in Milon.*)
28. Pro Scamandro. (*Pro Cluent.* c. 17.)
29. 30. Pro Thermo. U. c. 695. (*Pro Flaceo*, c. 39.)
31. Pro Titinnia, in Curionem patrem. (*Brut.* c. 60.)
32. Pro Cæs. Vopisco. (*Philip.* XI, c. 5.)

DEUXIEME PARTIE.

FRAGMENTS DES NOTES OU MÉMOIRES.

Cicéron avait l'habitude de préparer les notes des causes qu'il devait plaider, (*de Senectute*, ch. 11) afin de rédiger ensuite à loisir ses plaidoyers, pour les rendre dignes de la postérité. Ces notes étaient quelquefois publiées. Quintilien, X, 7, regrette que celles de Cicéron qui auraient été recueillies par Tiron, secrétaire de l'orateur romain, aient été perdues. Il ne nous en reste que trois fragments : l'un se rapporte à la troisième Verrine, ch. 33 : l'autre est cité par Diomède, I, p. 365; on ne sait à quel discours le rattacher : le dernier est extrait de saint Jérôme, *Apol. adversus Rufin*, lib. I, et appartient à un discours que Cicéron prononça en faveur de ce même Gabinius, qui, pendant son tribunat, l'avait forcé de s'exiler de Rome. Gabinius était accusé de concussion, et Rabirius Postumus était compris dans la même accusation. Gabinius fut condamné à l'exil, et plus tard fut rappelé par César. Cette singulière défense du plus dangereux et du plus puissant ennemi de Cicéron, par Cicéron lui-même, est mentionnée par Quintilien, XI, 1; Val. Maxime, IV, 2, 4; Dion Cassius, XXXIX, 63; XLVI, 8. Cicéron cherche à l'expliquer, au plaidoyer pour *Rabirius* Postumus, ch. 8 et 12; il s'exprime même assez noblement sur le changement de ses rapports avec Gabinius.

Au reste, il ne publia pas cette défense, une sorte de pudeur l'empêchant peut-être de mettre la postérité dans la confidence d'une de ses plus notables palinodies. Voici le passage cité par saint Jérôme :

Pour Gabinius.

J'ai toujours pensé qu'il faut conserver fidèlement, religieusement les liaisons d'amitié, alors surtout qu'elles ont pris naissance à la suite d'anciennes inimitiés; car, un manquement à l'amitié que rien n'a encore altérée, on l'attribue à l'inattention, ou, si l'on veut être plus sévère, à la négligence; tandis qu'une fois qu'on s'est réconcilié, toute faute n'est plus un oubli, mais la violation d'un traité, ni une imprudence, mais une trahison. *Saint Jérôme, Apologie contre Rufin*, I.

Pro Gabinio.

1. Ego quum omnes amicitias tuendas semper putavi summa religione et fide, tum eas maxime, quæ essent ex inimicitiis revocatæ in gratiam : propterea quod integris amicitiis officium prætermissum, imprudentiæ, vel, ut gravius interpretemur, negligentiæ excusatione defenditur : post reditum in gratiam si quid est commissum, id non neglectum, sed violatum putatur, nec imprudentiæ, sed perfidiæ assignari solet. (*Hieronymus, Apol. adv. Rufinum, lib. I.*)

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

FRAGMENTS DES DISCOURS

QUI SONT PARVENUS JUSQU'A NOUS, MAIS AVEC DES LACUNES.

Nous donnons ici tous les fragments qui appartiennent aux discours qui ne nous sont parvenus qu'incomplets. Nous traduisons même ceux extraits de Quintilien, afin que le lecteur puisse juger immédiatement à quels endroits du discours conservé il peut les rattacher.

SUPPLÉMENT AU DISCOURS POUR P. QUINTIUS.

1. Il est honteux de se cacher. *Ulpien*, *L.* LIX.

AU DISCOURS POUR M. FONTÉIUS.

1. Les Gaulois boiront désormais un peu plus mêlée cette liqueur, qu'ils prendront pour un poison. *Ammien Marcellin*, XV, 29.

2. Tant que votre mère vécut, elle tint une école; après sa mort, elle eut des maîtres. *Quintilien*, VI, 3.

3. C'est de la Gaule qu'on envoyait le plus de blé, de la Gaule qu'on tirait le plus d'infanterie, et de la Gaule le plus de cavalerie. *Aquila*, *p.* 25.

AU DISCOURS POUR FLACCUS.

1. Leur légèreté innée et leur ingénieuse vanité. *Saint Jérôme*, *Com. aux Galat.* I, 3; *Épître*, X, 3.

AU DISCOURS CONTRE L. PISON.

1. Quelle est, pensez-vous, sa bienveillance, sa fidélité envers le peuple Romain? *Fronton*. *Ex. d'Eloc.*, p. 369.

2. Ce n'est pas un homme, c'est un monstre qu'elle a enfanté. *Servius*.

3. Un Insubrien, à la fois marchand et crieur public, vint à Rome avec sa fille, et osa s'adresser à un jeune noble, Césonius, fils d'un citoyen plein de cœur. Il lui donna sa fille. *Asconius*.

4. Quand toute ta parenté est arrivée à Rome sur un char gaulois. *Quintilien*, VIII, 3.

5. J'étais assis tout près de Pompée. *Diomède*, I, p. 405.

6. Tu l'attaques, la tête en avant, comme un bélier. *Quintilien*, VIII, 3.

7. *Vers la ligne* XXX. Quelle imperceptible preuve d'esprit as-tu donnée? Que dis-je, d'esprit? mais de noble et libre naissance? toi qui renies ta patrie par la couleur même de ton visage, ta famille par ta manière de parler, ton nom par tes mœurs! *Asconius*.

FRAGMENTA ORATIONUM

MAGNAM PARTEM SUPERSTITIUM.

AD ORAT. PRO P. QUINTIO.

1. Turpis occultatio sui. *Ulpianus*, l. LIX.

AD ORAT. PRO M. FONTEIO.

1. Galli posthac dilutius potabunt, quod illi venenum esse arbitrabuntur. *Ammianus Marcellinus*, XV, 29.

2. Mater tua, dum vixit, ludum; postquam mortua est, magistros habuit. *Quintilianus*, VI, 3.

3. Frumenti maximus numerus e Gallia, peditatus amplissimæ copiæ e Gallia, equites numero plurimi e Gallia. *Aquila*, p. 25.

AD ORAT. PRO L. FLACCO.

1. Ingenita levitas, et erudita vanitas. *D. Hieronymus*, *Comm. ad Galat.*, I, 3; *Epist.*, X, 3.

AD ORAT. IN L. PISONEM.

1. Quam benevolum hunc populo Romano, quam fidelem putatis? (*Fronto*, *Exempl. Eloc. p.* 368. *Edit. Rom.*)

2. (bis).. Quæ te belluam ex utero, non hominem fudit. *Servius*.

3. Insuber quidam fuit, idem mercator et præco : is, quum Romam cum filia venisset, adolescentem nobilem Cæsonium, hominis fortissimi filium, ausus est appellare. Filiam collocavit. *Asconius*.

4. Quum tibi tota cognatio in sarraco advehatur. *Quintilianus*, VIII, 3.

5. Proxime Pompeium sedebam. *Diomedes*, I, *p.* 405.

6. Caput opponis, cum eo coniscans. *Quintilianus*, VIII, 3.

7. *Circa vers. a primo*. XXX. Quod minimum specimen in te ingenii? ingenii autem? imo ingenui hominis ac liberi? qui colore ipso patriam aspernaris, oratione genus, moribus nomen. *Asconius*.

8. *Circa vers. a primo* LXXX. Hoc non ad contemnendam Placentiam pertinet, unde se is ortum gloriari solet : neque enim hoc mea natura fert; nec municipii, præsertim de me optime meriti, dignitas patitur. *Id.*

Digitized by Google

8. *Vers la ligne* LXXX. Non que je méprise Plaisance, dont il se fait gloire d'être originaire; rien n'est moins dans mes habitudes, et la dignité de cette ville municipale, qui a tant de droits à ma reconnaissance, ne le permettrait pas. *Id.*

9. *Un peu plus bas, en parlant de l'aïeul maternel de Pison.* Le hasard l'ayant fixé sur les rives du Pô, près de Plaisance, il porta, quelques années après, son domicile jusque dans la cité (car alors elle avait ce titre). On le regarda d'abord comme Gaulois, ensuite comme Gaulois métis, enfin comme demi-Plaisantin. *Id.*

10. *Vers la ligne...* Il fut plus magnifique que C. Pison, le beau-père de ton père..... dans ce deuil..... Eh! n'ai-je pas donné ma fille en mariage à celui que j'aurais choisi entre tous les Romains, si ce choix m'eût été permis? *Id.*

AU DISCOURS POUR MILON.

1. Et cette loi que Sextus Clodius se glorifie d'avoir imaginée, Clodius aurait-il osé en parler, je ne dis pas sous le consulat, mais du vivant de Milon? *Quintilien*, IX, 2.

2. Vous avez entendu quel intérêt Clodius avait à se défaire de Milon. Passez maintenant à celui-ci. Quel intérêt Milon avait-il à tuer Clodius? Quel motif avait-il, je ne dis pas pour le faire, mais seulement pour le désirer? Clodius était un obstacle à Milon, qui visait au consulat. Mais, en dépit de Clodius, Milon atteignit son but; que dis-je? il était alors bien mieux servi par la haine de Clodius que par mon propre zèle. Milon vous intéressait, juges, par le souvenir de ses services envers la république et envers moi, par nos larmes et par nos prières, qui vous émurent, comme je le vis alors, profondément, et surtout par la crainte des dangers près de fondre sur vous. Quel homme, en effet, n'eût craint les plus épouvantables révolutions, si Clodius allait sans contrôle exercer sa préture? Or, vous pressentiez qu'il en serait ainsi, à moins que.... *Extrait du manuscrit de Turin.*

9. *Paullo post de avo Pisonis paterno.* Hic quum ad Padum Placentiæ forte consedisset, paucis post annis in eam civitatem (nam tum erat civitas) adscendit. Prius enim Gallus, dein Gallicanus, extremo Semiplacentinus haberi cœptus est. *Id.*

10. *Circa vers. a primo....* Lautiorem pater tuus socerum, quam C. Piso... in illo luctu.... Non ei filiam meam collocavi, quem ego, potestas quum omnium fuisset, unum potissimum delegissem? *Id.*

AD ORATIONEM PRO MILONE.

1. An hujus ille legis, quam Sextus Clodius a se inventam gloriatur, mentionem facere ausus esset, vivo Milone, ne dicam consule? *Quintilian.* IX, 2.

2... Profuerit occidi Milonem; convertite animos nunc vicissim ad Milonem. Quid Milonis intererat interfici Clodium? quid erat, cur Milo, non dicam, admitteret, sed optaret? Obstabat in spe consulatus Miloni Clodius. At eo repugnante fiebat: imo vero eo fiebat magis; nec me suffragatore meliore utebatur, quam Clodio. Valebat apud vos, judices, Milonis erga me remque publicam meritorum memoria; valebant preces et lacrymæ nostræ, quibus ego tum vos mirifice moveri sentiebam; sed plus multo valebat periculorum impendentium timor. Quis enim erat civium, qui sibi solutam P. Clodii præturam sine maximo rerum novarum metu proponeret? Solutam autem fore videbatis, nisi esset, *etc. E Taurinensi palimpsesto.*

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

FRAGMENTS DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES.

§ I.

FRAGMENTS

DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES PERDUS.

DU DROIT CIVIL.

Cicéron avait conçu le plan d'un traité sur le droit civil. Il paraît qu'il n'eut pas le temps d'exécuter ce plan; mais nous avons la preuve qu'il le développa dans un ouvrage particulier, connu de Quintilien (XII, 3), et qui portait, suivant Aulu-Gelle, I, 22, ce titre : *De jure civili in artem redigendo*. Un ouvrage de jurisprudence sorti des mains de Cicéron est doublement regrettable pour la postérité, soit qu'il ait été composé, soit qu'il ait été simplement conçu.

Il en reste deux fragments de cinq ou six mots : un dans Charisius, I, p. 3; l'autre dans Aulu-Gelle, I, 22.

DES AUGURES.

Cicéron, au témoignage de Charisius, écrivit un livre des Augures, d'où sont extraits les quatre mots qui nous en restent. Pourtant Cicéron ne se reconnut jamais positivement l'auteur de ce livre, si ce n'est peut-être au traité de la Divination, II, 35. Sigonius croit toutefois que l'idée de cet ouvrage lui fut inspirée par les livres d'Appius et de Marcellus, sur le droit augural. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de dire quand il l'écrivit, et le passage même du traité de la Divination, cité plus haut, ne permet d'établir aucune conjecture. Mais comme avant l'année 701 Cicéron, que tout le collége des augures avait réclamé pour succéder à Crassus (*Philipp.* II, 2), avoua lui-même (*ad Divin.* XV, 4) qu'il n'avait jamais songé à solliciter cet honneur, ne peut-on pas douter que Cicéron ait écrit un livre sur une institution dont il paraît s'être si peu soucié? Voyez Charisius, *De la double forme du génitif*, I, p. 98, 112.

HORTENSIUS, OU DE LA PHILOSOPHIE.

ARGUMENT.

Le but de Cicéron, en composant ce traité, était d'exhorter les Romains à l'étude de la philosophie. Il imaginait dans ce dessein une discussion entre Q. Hortensius, Q. Lutatius Catulus, L. Licinius Lucullus, et lui-même : Hortensius y faisait l'éloge de l'éloquence, et combattait toute la philosophie; les autres y défendaient chacun la secte ou l'opinion à laquelle il appartenait. Balbus, le même, suivant Orelli, que Cicéron, dans son traité de la *Nature des Dieux*, présente comme l'apologiste de la discipline stoïcienne, est le personnage, dit-on, à qui l'Orateur romain dédia ce dialogue. Cicéron l'écrivait vers l'an 708. Il nous en reste beaucoup de fragments; mais, à l'exception de ceux que nous avons conservés, ils offrent peu d'intérêt. On les trouvera d'ailleurs presque tous cités, comme exemples de grammaire, dans Nonius.

1. De tous les genres de talents, celui-ci surtout est digne de notre admiration, qui semble faire vivre et respirer les choses inanimées. (*Nonius*, au mot *inanima*, p. 128.)

2. Comme ceux qui veulent teindre en pourpre les étoffes de laine commencent par les imprégner de quelque autre couleur, ainsi nous devons, par l'étude des lettres et par les sciences de cette nature, préparer les esprits à recevoir les impressions de la sagesse et à s'en bien pénétrer. (*Id.*, aux mots *imbuere*, p. 521; *sufficit*, p. 386.)

3. Quoi de plus gracieux qu'Hérodote, de plus fort que Thucydide, de plus concis que Philistus, de plus vif que Théopompe, de plus doux qu'Ephore? (*Id.*, aux mots *grave*, p. 315; *acre*, p. 241; *mitis*, p. 343.)

4. Quel moyen plus facile d'apprendre l'art de la guerre ou la science du gouvernement, que l'étude des monuments de nos annales? *Id.*, au mot *cognoscere*, p. 275.)

5. Où peut-on puiser, pour la conduite de la vie ou pour l'éloquence, un plus grand nombre de beaux exemples, de témoignages moins équivoques? (*Id.*, au mot *grave*, p. 315.)

6. Si vous lisez Aristote, vous avez besoin

FRAGMENTA

LIBRORUM PHILOSOPHICORUM DEPERDITORUM.

1. Nam quum omnis sollertia admiranda est, tum ea, quæ efficit, ut, inanima quæ sunt, vivere et spirare videantur. (*Nonius* v. Inanima, p. 128.)

2. Ut ii, qui combibi purpuram volunt, sufficiunt prius lanam medicamentis quibusdam, sic litteris talibusque doctrinis ante excoli animos et ad sapientiam concipiendam imbui et præparari decet. (*Idem* v. Imbuere p. 521. v. Sufficit p. 386.)

3. Quid enim aut Herodoto dulcius, aut Thucydide

Digitized by Google

pour le comprendre, d'une grande contention d'esprit. (*Id.*, au mot *contendere*, p. 264.)

7. Depuis quand avons-nous des philosophes? Thalès fut, je crois, le premier. Ce n'est pas remonter bien haut. Où en découvrir, avant lui, de plus ardents à la recherche de la vérité? (*Lactance, Inst.* III, 16.)

8. Prévoir est le propre du sage : voilà pourquoi la sagesse est aussi appelée prudence. (*Nonius*, au mot *prudentia*, p. 41.)

9. Au contraire, Ariston de Chio, dur, inflexible, ne regarde comme bon que ce qui est droit et honnête. (*Nonius*, au mot *præfractum*, p. 155.)

10. En voici d'autres, non pas philosophes, mais grands disputeurs, qui prétendent que ceux-là sont heureux qui vivent comme ils le veulent. Rien de plus faux : en effet, vouloir ce qui ne convient pas, c'est le dernier degré du malheur; et on n'est pas moins à plaindre de n'obtenir pas ce qu'on désire, que de vouloir ce qu'on ne doit pas désirer : car les désirs exagérés causent à l'homme plus de mal que la fortune ne lui procure de bien. (*Saint Augustin, de la Trinité*, XIII, 5.)

11. Qu'est-ce donc que la philosophie, Socrate? Quelle qu'elle soit, je ne doute pas qu'elle n'ait assigné de justes limites au luxe, à la parure et à la magnificence. (*Nonius*, au mot *lautum*, p. 337.)

12. J'ai vu, dans les douleurs de la goutte, le plus grand des Stoïciens, Posidonius, ne pas montrer plus de courage que mon hôte Nicomaque de Tyr. (*Id.*, au mot *vel*, p. 527.)

13. Vous défendez l'éloquence, Hortensius, que vous auriez, je crois, élevée jusqu'au ciel, pour y monter vous-même avec elle. (*Id.*, au mot *sublatum*, p. 385.)

14. Vous m'avez exhorté plusieurs fois, et tout à l'heure encore, à écrire les faits et les événements de l'histoire. (*Id.*, au mot *eventus*, p. 204.)

15. Loin de nous donc tous ceux qui ne peuvent nous apprendre à devenir meilleurs et plus sages! (*Id.*, au mot *facessere*, p. 307.)

16. S'il nous était donné, au sortir de ce monde, de vivre éternellement, comme le disent les fables, dans les îles des bienheureux, qu'aurions-nous besoin de l'éloquence là où il n'y aurait plus de procès, de vertus même, de la force, par exemple, quand il n'y aurait plus ni travaux ni dangers; de la justice, quand nous ne pourrions désirer le bien d'autrui; de la tempérance, puisqu'elle n'aurait plus de passions à réprimer; de la prudence, lorsque nous n'aurions plus à choisir entre le bien et le mal? Nous serions donc heureux par la seule connaissance de la nature, et par la science, privilége admirable des dieux. D'où il faut conclure que tout le reste vient de nos besoins, et que la science est le bonheur de l'âme. (*Saint Augustin, de la Trinité*, XIV, 9.)

17. J'aime mieux le plus petit traité sur les devoirs que le long plaidoyer en faveur du séditieux Cornélius. (*Lactance*, VI, 2.)

18. La crainte est une faible sauvegarde de la pudeur : pour peu qu'elle s'éloigne un moment,

gravius, aut Philisto brevius, aut Theopompo acrius, aut Ephoro mitius inveniri potest? (*Idem* v. Grave p. 315. v Acre p. 241. v. Mitis p. 343.)

4. Unde autem facilius, quam ex annalium monumentis, aut bellica res aut omnis reipublicæ disciplina cognoscitur? (*Non.* v. Cognoscere p. 275.)

5. Unde aut ad agendum aut ad dicendum copia depromi major gravissimorum exemplorum, quasi incorruptorum testimoniorum, potest? (*Idem* v. Grave p. 315.)

6. Magna etiam animi contentio adhibenda est explicando Aristotele, si leges. (*Non.* v. Contendere p. 264.)

7. Quando philosophi esse cœperunt? Thales, ut opinor, primus. Recens hæc quidem ætas. Ubi ergo apud antiquiores latuit amor iste investigandæ veritatis? (*Lactant*, Inst. l. III, c. 16.)

8. Id enim est sapientis, providere. Ex quo sapientia est appellata prudentia. (*Non.* v. Prudentia p. 41.)

9. His contrarius Aristo Chius, præfractus, ferreus, nihil bonum, nisi quod rectum et honestum est. (*Non.* v. Præfractum p. 155.)

10. Ecce autem non philosophi quidem, sed prompti tamen ad disputandum, omnes aiunt esse beatos, qui vivant, ut ipsi velint. Falsum id quidem. Velle enim, quod non deceat, id ipsum miserrimum est : nec tam miserum est, non adipisci, quod velis, quam adipisci velle, quod non oporteat. Plus enim mali pravitas voluntatis affert, quam fortuna cujquam boni. (*Augustin.* de Trin. lib. XIII, c. 5.)

11. Quæ est igitur philosophia, Socrate? nec dubito, quin, quæcunque sit, lautum victum et elegantem, magnifice, neque minus quam deceret, colere instituisset (*Non.* v. Lautum p. 337.)

12. Vidi in dolore podagræ nihilo ipsum vel omnium maximum Stoicorum, Posidonium, quam Nicomachum Tyrium, hospitem meum, fortiorem. (*Non.* v. vel p. 527.)

13..... Eloquentiam tueri, quam tu in cœlum, Hortensi, credo, ut ipse cum ea simul adscenderes, sustulisses. (*Idem* v. Sublatum p. 385.)

14. Tu me et alias nonnunquam et paullo ante adhortatus es, ut aliorum facta et eventa conquirerem. (*Idem* v. Eventus p. 204.)

15. Facessant igitur omnes, qui docere nihil possunt, quo melius sapientiusque vivamus. (*Idem* v. Facessere p. 307.)

16. Si nobis quum ex hac vita emigraverimus, in beatorum insulis immortale ævum, ut fabulæ ferunt, degere liceret, quid opus esset eloquentia, quum judicia nulla fierent; aut ipsis etiam virtutibus? Nec enim fortitudine egeremus, nullo proposito aut labore aut periculo : nec justitia, quum esset nihil, quod appeteretur, alieni : nec temperantia, quæ regeret eas, quæ nullæ essent, libidines : ne prudentia quidem egeremus, nullo delectu proposito bonorum et malorum. Una igitur essemus beati cognitione naturæ et scientia, qua sola etiam deorum est vita laudanda. Ex quo intelligi potest, cetera necessitatis esse, unum hoc voluptatis. (*Augustin.* de Trin. l. XIV, c. 9.)

17. Malle vel unum parvum de officio libellum, quam longam orationem pro seditioso homine Cornelio. (*Lactant.* Inst. l. VI, c. 2, § 15.)

Digitized by Google

l'espoir de l'impunité l'a bientôt chassée pour jamais. (*Nonius*, au mot *exsultare*, p. 300.)

19. Comprenez alors combien le superflu est chose peu nécessaire. (*Id.*, au mot *redundare*, p. 384.)

20. Comme l'huile jetée sur le feu, l'abondance des plaisirs enflamme les passions de la jeunesse. (*Id.*, au mot *gliscit*, p. 22.)

21. A qui serait-il aisé de dire qu'Orata eut des besoins, lui, le plus riche, le plus aimable, le plus délicat des hommes, qui posséda tout à la fois le bonheur, le crédit, une santé parfaite? Des terres du meilleur rapport, des amis les plus agréables, il en eut à son gré et en abondance, sachant en user au plus grand avantage de son bien-être personnel; en un mot, tous ses desseins, toutes ses volontés furent suivis du plus heureux succès. (*Saint Augustin, de la Vie heureuse;* ch. 26.)

22. Les voluptés même ne peuvent réveiller le goût des vieillards pour les choses nécessaires. (*Nonius*, au mot *invitare*, p. 321.)

23. Faut-il donc rechercher les plaisirs des sens, que Platon nomme, avec autant de raison que de vérité, l'appât et l'aliment de tous les maux? En effet, quelle maladie, quelle altération du visage, quelle difformité du corps, quels dangers, quelle honte, n'ont pas été appelés, provoqués par le plaisir? Plus il a d'entraînement, plus il est ennemi de la philosophie; car l'excès des plaisirs physiques est incompatible avec la réflexion. Qui donc, dans les transports du plus vif de tous, est capable d'attention, de raisonnement ou même de pensée? Quel voluptueux assez insatiable voudrait, sans relâche, passer les nuits et les jours dans cette extase des sens qui est le comble du plaisir? Quel homme sensé n'aimerait pas mieux que la nature nous eût absolument refusé toute espèce de voluptés? (*Saint Augustin, Contre Pélage*, IV, 14.)

24. Selon lui, ces peines, ces erreurs de la vie, engendrées par la vanité et l'infortune des hommes, que nous voyons et dont nous gémissons, ont fait dire avec quelque apparence de raison, aux anciens prophètes, aux interprètes de l'esprit divin, dans les initiations et dans les sacrifices, que nous étions nés pour expier des crimes commis dans une vie antérieure. Il est aussi vrai de dire avec Aristote que nous souffrons ici-bas le supplice de ces malheureux qui, tombés entre les mains des brigands étrusques, et par eux mis à mort avec un raffinement de cruauté, étaient d'abord attachés vivants à des cadavres et expiraient colés à ces mêmes cadavres, face à face, membre contre membre, le plus étroitement possible. Ainsi nos âmes, enchaînées à notre substance corporelle, sont des vivants joints à des morts. (*Saint Augustin, contre Pélage*, IV, 15.)

25. Il vit ce qu'il devait voir, que le corps est dépendant de l'âme, et qu'il n'y a rien de grand en lui. (*Nonius*, au mot *appendix*, p. 42.)

26. Occupés nuit et jour de ces études et y exerçant notre intelligence, qui est la vue de notre âme, de peur qu'elle ne ralentisse son action, c'est à savoir vivant au sein même de la philosophie,

18, Imbecillus autem est pudoris magister timor, qui, si quando paullulum aberravit, statim spe impunitatis exsultat. (*Non.* v. Exsultare p. 300. sq.)

19. Tum intelligas, quam illud non sit necessarium, quod redundat. (*Non.* v. Redundare p. 384.)

20. Ad juvenilem libidinem copia voluptatum gliscit illa, ut ignis oleo. (*Idem* v. Gliscit p. 22.)

21. Quis enim facile dicat, Oratam egestate laborasse, cui hominem ditissimum, amœnissimum, deliciosissimum, neque ad voluptatem quidquam defuit, neque ad gratiam neque ad bonam integramque valetudinem. Nam et prædiis quæstuosissimis et amicis jucundissimis, quantum libuit, abundavit, et illis omnibus aptissime ad salutem corporis usus est: ejusque, ut breviter totum explicem, omne institutum voluntatemque omnem successio prospera consecuta est. (*Augustin.* de vita beata c. 26.)

22. Voluptates autem nulla ad res necessarias invitamenta afferunt senibus. (*Idem* v. Invitare p. 321.)

23. An vero, voluptates corporis expetendæ, quæ vere et graviter a Platone dictæ sunt illecebræ esse atque escæ malorum? Quæ enim confectio est, valetudinis, quæ deformatio coloris et corporis, quod turpe damnum, quod dedecus, quod non evocetur atque eliciatur voluptate? cujus motus ut quisque est maximus, ita est inimicissimus philosophiæ. Congruere enim cum cogitatione magna voluptas corporis non potest. Quis enim, quum utatur voluptate ea, qua nulla possit major esse, attendere animum, inire rationes, cogitare omnino quidquam potest? Cujus autem tantus est gurges, qui dies et noctes sine ulla minimi temporis intermissione velit ita moveri suos sensus, ut moventur in summis voluptatibus? Quis autem bona mente præditus non mallet nullas omnino nobis a natura voluptates datas? (*Augustin.* contra Julian. Pelagian. IV. 14.)

24. Nam quum multa, quæ videmus et gemimus, de hominum vanitate atque infelicitate dixisset, ex quibus humanæ vitæ erroribus et ærumnis fit, ut interdum veteres illi sive vates sive in sacris initiisque tradendis divinæ mentis interpretes, qui nos ob aliqua scelera suscepta in vita superiore pœnarum luendarum causa natos esse dixerunt, aliquid vidisse videantur, verumque sit illud, quod est apud Aristotelem, simili nos affectos esse supplicio, atque eos, qui quondam, quum in prædonum Etruscorum manus incidissent, crudelitate excogitata necabantur: quorum corpora viva cum mortuis, adversa adversis accommodata, quam aptissime colligabantur: sic nostros animos cum corporibus copulatos, ut vivos cum mortuis esse conjunctos. (*Augustin.* contra Julian. Pelagian. IV, 15.)

25. Vidit enim, quod videndum fuit, appendicem animi esse corpus nihilque esse in eo magnum. (*Nonius* v. Appendix p. 42.)

26. Quæ nobis dies noctesque considerantibus acuentibusque intelligentiam, quæ est mentis acies, caventibusque, ne quando illa hebescat, id est, in philosophia viventibus, magna spes est, aut si hoc, quo sentimus et sapimus, mortale et caducum est, jucundum nobis, perfunctis muneribus humanis, occasum neque molestam exstinctionem et quasi quietem vitæ fore: aut si, ut anti-

Digitized by Google

nous pouvons grandement espérer que, si l'organe de nos sentiments et de nos pensées est mortel et périssable, il sera doux de s'éteindre, après s'être acquitté des fonctions imposées à l'homme; que cette fin n'aura rien de pénible; qu'elle sera le repos de la vie : ou si, comme l'enseignent les philosophes anciens les plus grands et les plus illustres, notre âme est immortelle et divine, nous devons croire que plus elle aura été active dans cette vie, c'est-à-dire occupée à la recherche de la sagesse et de la science, et moins elle se sera mêlée aux erreurs et aux passions humaines, plus il lui sera facile de s'élever et de remonter au ciel. Ainsi, pour clore enfin ce discours, si après une vie bien remplie nous voulons une mort tranquille, ou si nous voulons passer promptement de ce séjour dans un séjour meilleur, telles sont les études qui doivent être l'objet de tous nos soins et de toutes nos pensées. (*Saint Augustin, de la Trinité*, XIV, 19.)

quis philosophis iisque maximis longeque clarissimis placuit, æternos animos ac divinos habemus : sic existimandum est, quo magis hi fuerint semper in suo cursu, id est, in ratione et investigandi cupiditate, et quo minus se admiscuerint atque implicuerint hominum vitiis et erroribus, hoc iis faciliorem ascensum et reditum in cœlum fore. Quapropter, ut aliquando terminetur oratio, si aut extingui tranquille volumus, quum in his artibus vixerimus, aut si ex hac in aliam haud paullo meliorem domum sine mora demigrare, in his studiis nobis omnis opera et cura ponenda est. (*Augustin.* de Trinit. XIV, 19.)

M. CATON, OU ÉLOGE DE CATON.

M. Porcius Caton le jeune se tua à Utique, pour ne pas tomber entre les mains de César, en avril 709; César étant consul pour la troisième fois, avec Lépidus. Cicéron écrivit ce traité en l'honneur de ce grand homme; César le réfuta dans un ouvrage où il énumérait les vices de Caton, et qu'il intitula *l'Anti-Caton*. Voyez Cicéron (*ad Atticum*, XII, 40).

Il reste de l'Éloge de Caton trois fragments sans intérêt, dans Aulu-Gelle, XIII, 19; Macrobe, VI, 2; et Priscien, X, 3.

DE LA GLOIRE.

Cicéron composa ce traité en 709. Atticus le lut presque aussitôt (*ad Atticum*, XV, 27; XVI, 2, 6), et il paraît qu'on le lisait encore au 14e siècle. Pétrarque en avait un exemplaire qu'il prêta à un pauvre vieillard, autrefois son précepteur; celui-ci le mit en gage; et, depuis ce moment, l'ouvrage ne s'est plus retrouvé.

Ce traité était en deux livres; il en reste sept fragments; deux, et ce sont les plus importants, dans Aulu-Gelle, XV, 6; et dans Diomède, I, p. 378. Les autres sont des exemples cités par Charisius, Philargyre et Festus, et n'ont que quelques mots.

DE LA CONSOLATION.

Peu de temps après qu'elle eut divorcé avec Cn. Cornélius Lentulus Dolabella, c'est-à-dire en février 709, Tullia mourut des suites de couches, à Rome, dans la maison de Cicéron, son père. Celui-ci demanda des consolations à la philosophie, et écrivit, à cet effet, le traité *de Consolatione*, ou *de Luctu minuendo*, ouvrage qui n'est point parvenu jusqu'à nous, et qu'un grammairien médiocre avait même essayé de remplacer par cette méchante déclamation intitulée *la Consolation*, dont la superstition des éditeurs a jusqu'alors grossi les œuvres de Cicéron. L'auteur de cette déclamation, Sigonius, avait espéré tromper la postérité; il mourut, dit-on, de chagrin d'avoir été démasqué.

Il reste du traité de Cicéron dix fragments; nous en donnons trois; on trouvera les autres dans Lactance, *Inst.* III, chap. 18, § 18; *ibid.*, chap. 14, § 20; *ibid.*, chap. 28, § 9; saint Jérôme, *In Epitaph. Nepotiani Opp.* tom. IV, p. 11, p. 968; et dans Cicéron, *Tusculan.* I, chap. 27, § 66; *ibid.*, III, § 76, *ibid.*, § 70.

---

1. Ne pas naître, ne pas être jeté sur ces écueils de la vie, serait assurément le premier des biens; mais le second, pour qui est né, serait de mourir le plus tôt possible, et d'échapper ainsi, comme à un incendie, aux destinées de ce monde. *Lactance, Inst.* III, 19.

2. En voyant tant d'hommes et tant de femmes élevés de la condition mortelle au rang des dieux, et le respect qu'on porte à leurs temples augustes dans les villes et dans les campagnes, applaudissons à la sagesse de ceux dont le génie et les découvertes ont perfectionné et affermi la société humaine par des institutions et par des lois. Que si jamais être animé fut digne de cet honneur, ce fut Tullia. Si les enfants de Cadmus, d'Amphitryon, de Tyndare y ont été appelés par la voix des peuples, elle a les mêmes droits qu'eux à l'apothéose; et je veux qu'il soit mon ouvrage. Je veux, ô la meilleure et la plus docte des femmes, que tu sois admise dans la société des dieux immortels, et par leurs propres suffrages; que tu sois à jamais consacrée par ma piété dans la mémoire des hommes. (*Id. Inst.* I, 15, § 20.)

3. Car ces sages n'ont point pensé qu'une

DE CONSOLATIONE.

1. Non nasci, longe optimum, nec in hos scopulos incidere vitæ : proximum autem, si natus sis, quam primum mori et tamquam ex incendio effugere violentiam fortunæ. (*Lactant.* Inst. III, c. 19, § 14.)

2. Quum vero et mares et feminas complures ex hominibus in deorum numero esse videamus, et eorum in urbibus atque agris augustissima delubra veneremur : assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis et inventis omnem vitam legibus et institutis excultam constitutamque habemus. Quod si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profecto fuit. Si Cadmi progenies aut Amphitryonis aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est. Quod quidem faciam, teque omnium optimam doctissimamque, approbantibus diis immortalibus ipsis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium consecrabo. (*Lactant.* Instit. l. I, c. 15, § 20.)

3. Nec enim omnibus iidem illi sapientes arbitrati sunt

Digitized by Google

même route conduisît tous les hommes au ciel. Ils nous ont enseigné que ceux qui s'étaient souillés de vices et de crimes étaient plongés dans les ténèbres et dans la fange, et que les hommes chastes, purs, intègres, incorruptibles, perfectionnés par l'étude des arts et de la morale, s'élevaient d'un vol facile et lent vers les dieux, c'est-à-dire vers les êtres d'une nature semblable à la leur. (*Id. Inst.* III, 19, § 6.)

eundem cursum in cœlum patere. Nam vitiis et sceleribus contaminatos deprimi in tenebras atque in cœno jacere docuerunt : castos autem animos, puros, integros, incorruptos, bonis etiam studiis atque artibus expolitos, leni quodam et facili lapsu ad deos, id est, ad naturam sui similem pervolare. (*Idem.* Inst. l. III, c. 19, § 6.)

DE SA VIE POLITIQUE,

OU EXPOSITION DE SA CONDUITE.

Lorsque Cicéron, dont la faveur près du peuple augmentait de jour en jour, eut soulevé contre lui l'envie des citoyens les plus puissants, tels que César et Crassus, il publia un livre *de suis Consiliis*, ou une exposition de sa conduite. Il témoignait, dans ce livre, de sa bonne volonté envers le peuple Romain, soit qu'il espérât d'en obtenir le consulat, soit qu'il voulût se justifier de certains actes que ses ennemis l'accusaient d'avoir commis dans l'exercice de ses hautes fonctions. Il est difficile de concilier ici les opinions des commentateurs, qui sont loin de s'accorder sur la question de savoir si ce traité fut écrit avant ou après le consulat de Cicéron. — De deux fragments qui nous restent de ce livre, l'un est dans Fronton, *Ex. d'Eloc.* p. 364. *Rom.*); nous donnons la traduction de l'autre.

Mais, frappé par une sorte de ressemblance, je comparerai les petites choses aux grandes. Ainsi, des jeunes gens ivres, et que les sons de la flûte semblaient exciter encore, ayant voulu briser la porte d'une femme honnête, Pythagore, dit-on, avertit la musicienne de jouer un air spondaïque; elle le fit, et par la lenteur de la mesure, par la gravité des sons, elle calma leur fougue insensée. (*Boëce, De la musique* I. ch. 1. p. 1372. *Ed. de Basle.* 1570.)

DE SUIS CONSILIIS.

Sed ut aliqua similitudine adductus, maximis minima conferam, ut quum vinolenti adolescentes, tibiarum etiam cantu, ut fit, instincti, mulieris pudicæ fores frangerent, admonuisse tibicinam, ut spondeum caneret, Pythagoras dicitur. Quod quum illa fecisset, tarditate modorum et gravitate cantus illorum furentem petulantiam resedisse. (*Boëthius* de Musica, l. I, c. 1, p. 1372. Ed. Basil. 1570.)

DES VERTUS.

Cicéron, suivant Patricius, avait rédigé sous ce titre une courte analyse de son traité des *Devoirs*, à l'imitation d'Aristote, qui avait fait suivre sa *Morale à Nicomaque* de leçons élémentaires περὶ ἀρετῶν, sur les vertus. On est réduit aux conjectures sur un ouvrage qu'un seul écrivain a cité, et dont il n'a cité que trois mots. *Voy.* Charisius, II, p. 186.

DES SIGNES.

Il reste de cet ouvrage une liste de trente mots. Ces mots ont été représentés par trente signes tachygraphiques, et transcrits par quelques anciens éditeurs d'après la *Polygraphie* du moine Trithème. C'était, dit ce moine, le recueil des *notes* ou signes d'abréviations adressé par Cicéron à son fils, et augmenté par saint Cyprien, évêque de Carthage. On ne peut douter que cet art, renouvelé de nos jours, n'ait été d'un grand usage chez les Romains; plusieurs auteurs en ont parlé; Cicéron lui-même, *ad. Att.* XIII, 32, Suétone, *Tit.*, ch. 3; Quintilien, VIII, 2; Pline le jeune, IX, 36; Martial, VII, 52, etc. Ceux qui l'exerçaient s'appelaient *notarii*. Cependant il est peu probable que Cicéron ait fait une œuvre de ce genre : le plus grand orateur de Rome avait d'autres soucis que celui d'enseigner à ses copistes un procédé qu'ils devaient imaginer tout naturellement, puisqu'ils étaient les premiers à en sentir le besoin. — Ces mots sont :

Approbat.	comprobat.
improbus.	probus.
probitas.	improbitas.
probabilis.	reprobat.
modus.	modulus.
modestus.	immodestus.
modicus.	immodicus.
commodus.	incommodus.
accommodat.	in modum.
admodum.	quemadmodum.
epistola.	littera.
literæ.	syllaba.
tempus.	per tempus
per idem tempus.	temporalis.
extemporalis.	homo.

LA CHOROGRAPHIE.

Le mot *chorographie*, description topographique, est employé par Vitruve, VIII, 2, et quelques manuscrits intitulent ainsi l'ouvrage de Pomponius Méla. Priscien attribue expressément une *Chorographie* à Cicéron. Comme Varron avait composé un traité sous le même titre, Patricius soupçonne quelque erreur du grammairien ou des copistes. Pourtant Cicéron avait eu le dessein d'écrire une géographie (*Ad Att.* II, 4, 6, 7.)

Voyez le seul fragment de cet ouvrage dans Priscien, VI, ch. 16, § 83.

Digitized by Google

§ II.

FRAGMENTS

DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES QUI NOUS SONT PARVENUS, MAIS AVEC DES LACUNES.

ACADÉMIQUES A VARRON.

Cicéron avait publié deux éditions des Académiques; les fragments de ce traité, qui nous est parvenu incomplet, appartiennent tous à la seconde édition. Toutefois Cicéron paraît avoir fait de très-légers changements à la première : on le voit facilement, si l'on compare un fragment extrait de Nonius, II, p. 162, avec un passage des *Académiques*, II, ou *Lucullus*, ch. 33; un autre également pris dans Nonius, II, 372, avec un passage du même livre des Académiques, ch. 40; enfin un troisième puisé à la même source, avec un passage du Lucullus où l'on retrouve les propres expressions du fragment.

Nous omettons ici les fragments que Nonius cite comme appartenant aux livres I et II, et qui n'offrent aucun intérêt. On les trouvera dans ce grammairien, aux mots *digladiari, concinnare, æquor, adamare, exponere, hebes, purpurascit, perpendiculi, siccum, urinantur, alabaster*. Ils sont d'ailleurs peu nombreux, ainsi que ceux du livre III, et ceux d'un livre incertain. Toutefois nous traduisons ces derniers, à l'exception de quelques-uns qui sont dans Nonius, aux mots *exsultare, ingeneraretur, vindicare*, et dans Marcianus Capella, *de Rhet.*, p. 426.

LIVRE III.

1. Mais lutter, être sans cesse aux prises avec des hommes pervers et audacieux, n'est-ce pas, dira-t-on, le comble de la misère et même de la folie? (*Nonius*, au mot *digladiari*, p. 65.)

2. De sorte que, parmi tant d'êtres divers, l'homme seul eut le désir inné de l'instruction et du savoir. (*Id.*, au mot *ingeneraretur*, p. 123.)

3. S'il était possible à ceux qui, pareils à des voyageurs égarés, ont fait fausse route dans la vie, de se corriger par le repentir, plus facile serait le remède contre la témérité. (*Lactance, Inst.* VI, 24.)

LIVRE INCERTAIN.

1. Pour moi, il me semble que nos yeux ne sont pas seulement fermés à la sagesse, mais encore qu'à l'égard des choses que nous croyons voir en partie, ils sont troubles et débiles. (*Lactance, Inst.* III, 15.)

2. Telles me paraissent toutes ces choses que j'ai cru devoir appeler probables ou vraisemblables. Je consens d'ailleurs à ce que vous leur donniez, si vous le voulez, d'autres noms; car il me suffit que vous ayez bien compris ce que je veux dire, à savoir quels sont les objets auxquels je donne ces noms. En effet, le sage ne doit pas être un faiseur de mots, mais bien un inquisiteur des choses. (*Saint Augustin, Contre les Acad.*, II. 11.)

3. Ceux qui, parmi les autres sectes, s'estiment des sages, accordent le second rang au sage de l'Académie, chacun d'eux se réservant nécessairement pour soi-même le premier. D'où l'on peut conclure avec probabilité que celui-là doit se croire raisonnablement le premier, qui, au jugement de tous les autres, est le second. Supposez, par exemple, un sage Stoïcien, car c'est surtout contre les Stoïciens que se passionne l'esprit de l'Académie : voilà Zénon ou Chrysippe. Demandez-leur quel est le sage, ils répondront

FRAGMENTA

LIBRORUM PHILOSOPHICORUM MAGNAM PARTEM SUPERSTITUM.

EX ACADEMICARUM AD VARRONEM LIBRO III.

1. Digladiari autem semper, depugnare cum facinorosis et audacibus, quis non quum miserrimum, tum etiam stultissimum dixerit? (*Non.* v. Digladiari p. 65.)

2. In tanta animantium varietate, homini ut soli cupiditas ingeneraretur cognitionis et scientiæ. (*Idem* v. Ingeneraretur p. 123.)

3. Quod si liceret, ut iis, qui in itinere deerravissent, sic vitam deviam secutis, corrigere errorem pœnitendo, facilior esset emendatio temeritatis. (*Lactant.* Inst. l. VI, c. 24, § 2.)

EX LIBRO INCERTO.

1. Mihi autem non modo ad sapientiam cæci videmur, sed ad ea ipsa, quæ aliqua ex parte cerni videantur, hebetes et obtusi. (*Lactant.* l. III, c. 14, § 15.)

2. Talia mihi videntur omnia, quæ probabilia vel verisimilia putavi nominanda : quæ tu si alio nomine vis vocare, nihil repugno : satis enim mihi est te jam bene accepisse, quid dicam : id est, quibus rebus hæc nomina imponam. Non enim vocabulorum opificem, sed rerum inquisitorem decet esse sapientem. (*Augustin.* contr. Acad. II, 11, § 26.

3. Academico sapienti ab omnibus ceterarum sectarum,

Digitized by Google

que c'est celui dont ils ont fait le portrait. Mais Épicure ou quelque autre antagoniste le nie, réclamant ce titre pour son habile chercheur de voluptés. De là querelle. Zénon s'écrie, et avec lui tout le Portique en tumulte, que le seul but de l'homme est l'honnête; qu'il séduit les cœurs par sa propre beauté, sans être dupe d'aucun avantage extérieur, ni de l'attrait des récompenses; que cette volupté d'Épicure ne doit être commune qu'entre les animaux, auxquels on ne peut associer sans crime l'homme et le sage. L'autre, de son côté, évoque à son aide, du fond de ses jardins, cette foule de sectaires ivres, qui demandent quelle victime il faut, comme des bacchantes, déchirer de l'ongle et des dents; et élevant jusqu'au ciel ce nom de volupté, ces délices, cette indifférence si douce, au témoignage de la multitude, il soutient vivement qu'il n'est point de bonheur hors de la volupté. Qu'au milieu de la querelle un Académicien accoure, il verra les deux partis se disputer son suffrage. Mais s'il le donne à l'un, l'autre, ainsi condamné, traitera le juge de sot, d'insensé, de téméraire. Il se borne donc à prêter l'oreille tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là; et, quand on veut savoir son avis, il répond qu'il n'est pas fixé. Demandez donc maintenant au Stoïcien lequel vaut le mieux ou d'Épicure qui s'écrie que le Portique extravague, ou de l'Académicien qui ajourne son jugement sur une si grande affaire? peut-on douter qu'il ne préfère l'Académicien? Tournez-vous ensuite vers Epicure, et demandez-lui lequel il aime le mieux, de Zénon qui l'appelle brute, ou d'Arcésilas qui lui dit : « Peut-être avez-vous raison, mais j'examinerai? » n'est-il pas évident que tout le Portique lui paraîtra fou, et l'Académie modeste et réservée? (*S. Augustin, Contre les Acad.*, III, 7.)

4. C'était l'usage des Académiciens de cacher leurs véritables sentiments, et de ne les dévoiler qu'à des amis qui avaient vieilli avec eux. (*Id. ibid.*, III, 25.)

DE LA NATURE DES DIEUX.

LIVRE III.

Ces deux fragments peuvent se rapporter, si l'on en juge par Lactance, I, 17, l'un, à la lacune qui se trouve entre le chapitre 25 et le chapitre 26; l'autre, à celle que plusieurs éditeurs ont cru voir après les cinq premiers chapitres du troisième livre.

Quatre autres fragments ont été ajoutés à ce traité par M. Creuze, dans son édition de Leipsick, 1818, p. 797, *De Natura deorum*. Mais le premier cité par Nonius, II, 215, se lit aujourd'hui *de Orat.* III, 25; et les trois autres qu'on extrait de Servius, *Ad Æn.* III, 284, 600; VI, 894, sont fort suspects.

1. D'abord, il n'est pas probable que cette matière, principe de toutes choses en général, est l'œuvre de la Providence divine, mais plutôt qu'elle a et qu'elle eut toujours une force intrinsèque et naturelle. Comme le charpentier lorsqu'il est sur le point de bâtir, comme aussi le modeleur en cire ne créent pas eux-mêmes leurs matériaux, mais emploient ceux que la nature leur fournit; ainsi cette divine Providence a dû trouver la matière toute prête; elle ne l'a point créée, elle l'a trouvée telle. Si donc Dieu n'a point fait la matière, Dieu n'a point fait non plus la terre et l'eau, l'air et le feu. (*Lactance*, II, 9.)

qui sibi sapientes videntur, secundas partes dari, quum primas sibi quemque vindicare necesse sit. Ex quo posse probabiliter confici, eum recte primum esse judicio suo, qui omnium ceterorum judicio sit secundus. Fac enim, verbi causa, Stoicum adesse sapientem : nam contra eos potissimum Academicorum exarsit ingenium : ergo Zeno vel Chrysippus, si interrogentur, quis sit sapiens, respondebit, eum esse quem ipse descripserit. Contra Epicurus vel quis alius adversariorum negabit, suumque potius peritissimum voluptatum aucupem, sapientem esse contendet. Inde ad jurgium. Clamat Zeno, et tota illa Porticus tumultuatur, hominem natum ad nihil esse aliud, quam honestatem : ipsam suo splendore in se animos ducere, nullo prorsus commodo extrinsecus posito, et quasi lenocinante mercede : voluptatemque illam Epicuri solis inter se pecoribus esse communem, in quorum societatem et hominem et sapientem trudere nefas esse. Contra ille, convocata de hortulis in auxilium quasi libera turba temulentorum, quærentium tantum, quem incomptis unguibus bacchantes asperoque ore discerpant, voluptatis nomen, suavitatem, quietem teste populo exaggerans, instat acriter, ut sine ea beatus nemo esse posse videatur. In quorum rixam si Academicus incurrerit, utrosque audiet trahentes se ad suas partes. Sed si in illos aut in istos concesserit, ab eis, quos deserit, insanus, imperitus temerariusque clamabitur. Itaque quum et huc et illuc aurem diligenter admoverit, interrogatus, quid ei videatur, dubitare se dicet. Roga nunc Stoicum, quis sit melior Epicurusne, qui delirare illum clamat, an Academicus, qui sibi adhuc de re tanta deliberandum esse pronuntiat. Nemo dubitat Academicum prælatum iri. Rursus te ad illum converte, et quære, quem magis amet, Zenonem, a quo bestia nominatur, an Arcesilam, a quo audit : « Tu fortasse verum dicis, sed requiram diligentius : » nónne apertum est, totam illam Porticum insanam, Academicos autem præ illis modestos cautosque homines visum iri Epicuro? (*Augustin.* contra Acad. III, 7.)

4. Academicis morem fuisse occultandi sententiam suam, nec eam cuiquam, nisi qui secum ad senectutem usque vixisset, aperire consuesse. (*Idem* ibid. 20, § 43.)

EX LIB. III DE NATURA DEORUM.

1. Primum igitur non est probabile, eam materiam rerum, unde orta sunt omnia, esse divina Providentia effectam, sed habere et habuisse vim et naturam suam. Ut igitur faber, quum quid ædificaturus est, non ipse facit materiam, sed ea utitur, quæ sit parata; fictor item cera : sic isti Providentiæ divinæ materiam præsto esse oportuit, non quam ipsa faceret, sed quam haberet paratam. Quod si non est a Deo materia facta, ne terra quidem, et aqua, et aer, et ignis a Deo factus est. *Lactantius*, II, 9.

Digitized by Google

2. Ces choses ne doivent pas être discutées en public, de peur qu'un tel examen ne paralyse la foi au culte de l'État. (*Id.*, II, 3.)

DE LA DIVINATION.

A la suite de ces deux fragments, il en est un autre extrait de Diomède, I, p. 371, qu'on rapporte à la fin du traité de la Divination; mais ce fragment ne souffre pas la critique, et n'a jamais appartenu à Cicéron. On peut s'en convaincre en consultant le texte de Diomède, à la page citée plus haut, édition de Putschius.

DU DESTIN.

Aulu-Gelle, livre VI, 2, cite un fragment de ce traité. Nous y renvoyons le lecteur, ainsi qu'à un second fragment du même ouvrage cité par Macrobe, III, 16.

DES LOIS.

On trouve dans Lactance trois fragments des Lois; un dans Macrobe, VI, 4, et un autre dans saint Augustin. Des trois extraits de Lactance, le premier pourrait trouver sa place dans la lacune qui suit le chapitre 13 du premier livre; le second, d'après le texte même de Lactance où cette phrase se trouve enclavée, est supposé avoir précédé de peu de lignes cet axiome du second livre, ch. II : *Virtutes enim, non vitia consecrare decet;* ou avoir fait partie du texte qui manque à la suite de ce chapitre. On estime que le troisième et celui cité par Macrobe appartiennent tous deux à un cinquième livre des Lois, lequel, ainsi que le quatrième livre, nous est inconnu.

LIVRE PREMIER.

1. De même qu'une seule et même nature maintient toutes les parties du monde dans une union intime qui fait son unité et sa force; ainsi cette même nature unit entre eux les hommes que la méchanceté divise, et qui ne comprennent pas qu'ils sont tous parents, tous soumis à un seul et même maître : s'ils le voyaient, ils jouiraient ici-bas du bonheur des dieux. (*Lactance*, V, 8.)

LIVRE SECOND.

La Grèce conçut un projet grand et hardi, quand elle consacra dans les gymnases les statues de Cupidon et de l'Amour. (*Id.*, I, 20.)

LIVRE INCERTAIN.

1. Félicitons-nous, puisque la mort doit nous procurer un état meilleur et non pas certainement pire que la vie. Car, n'ayant plus qu'une âme, dépouillée de son enveloppe, notre vie sera celle des dieux; et si nous mourons tout entiers, quel mal pouvons-nous craindre? (*Id.*, III, 19.)

2. Huit sortes de peines sont établies par les lois : l'amende, la prison, les verges, le talion, l'ignominie, l'exil, la mort, l'esclavage. (*Saint Augustin*, *Cité de Dieu*, XXXI, 11.)

2. Non sunt ista vulgo disputanda, ne susceptas publice religiones disputatio talis exstinguat. *Id.*, II, 3.

EX LIB. I DE LEGIBUS.

Sicut una eademque natura mundus omnibus partibus inter se congruentibus cohæret ac nititur : sic omnes homines inter se natura confusi, pravitate dissentiunt, nec se intelligunt esse consanguineos, et subjectos omnes sub unam eamdemque tutelam; quod si teneretur, Deorum profecto vitam omnes viverent. *Lactantius*, V, 8.

EX LIB. II.

Magnum audaxque consilium Græcia suscepit, quod Cupidinum et Amorum simulacra in gymnasiis consecravit. *Id.* I, 20.

EX LIBRO INCERTO.

1. Gratulemurque nobis, quoniam mors aut meliorem, quam qui est in vita, aut certe non deteriorem est allatura statum. Nam sine corpore, animo vigente, divina est vita; sensu carenti nihil profecto est mali. *Id.* III, 19.

2. Octo pœnarum genera in legibus continentur, damnum, vincula, verbera, talio, ignominia, exsilium, mors, servitus. *Augustinus, de Civit. Dei*, XXI, 11; *Isidorus, Orig.*, V, 28.

CINQUIÈME PARTIE.

FRAGMENTS D'OUVRAGES INCONNUS.

Outre ces fragments des ouvrages en prose de Cicéron, Orelli en donne plusieurs autres qu'il divise en sept parties et qu'il intitule : 1° *Fragmenta librorum incertorum;* ici, il indique par conjecture à quels ouvrages appartiennent ces fragments; 2° *e Rhetoricis;* 3° *ex Orationibus;* 4° *e Philosophicis*, 5° *Varia;* 6° *Fragmenta quibus singulæ voces notantur libris non nominatis;* 7° *Tituli operum dubiæ fidei*. La presque totalité de ces fragments consiste en citations indirectes de phrases, de pensées de Cicéron, faites par des critiques, des grammairiens, des Pères de l'Église, etc., etc., lesquels citaient Cicéron de mémoire, s'inquiétant moins d'en reproduire fidèlement le texte que d'en donner simplement la pensée. La prédilection pour son auteur a donc entraîné Orelli un peu trop loin, et nous ne saurions, sans imprudence, introduire dans les œuvres de Cicéron des phrases ou des lambeaux de phrases que l'Orateur romain eût répudiées, et qui pourraient un jour servir d'autorités à des latinistes inexpérimentés. Nous supprimons donc tous ces fragments : on les trouvera dans les grammairiens que nous avons

Digitized by Google

déjà cités tant de fois. D'autres plus importants sont épars dans les auteurs qui font partie de cette collection, où le lecteur attentif saura les remarquer d'autant mieux que les citations de cette espèce y sont toujours précédées ou suivies du nom même de Cicéron.

SIXIÈME PARTIE.

FRAGMENTS DES LETTRES DE CICÉRON.

Outre la vaste correspondance qu'il nous a laissée, Cicéron avait écrit une multitude de lettres dont il existait aussi un recueil, mais dont il ne nous reste que des lambeaux. Elles étaient adressées à M. Titinius, personnage qui n'est pas le même que M. Titinius ou Titinnius, chevalier romain, nommé par Cicéron dans son discours *Pro Cluentio*, ch. 56; à Cornélius Népos, l'historien, ami intime de Cicéron, et qui, au rapport d'Aulu-Gelle, XV, 28, avait écrit une vie de l'illustre orateur; à C. César; celles-là sont les plus regrettables; au jeune César, ou Octave, qui plus tard fut Auguste; à C. Pansa, et à Hirtius, probablement au sujet de la guerre contre Antoine, où ces deux généraux périrent; à M. Brutus: la collection, composée d'abord de huit livres, se réduit à neuf lettres de Brutus et à seize de Cicéron, dont quelques-unes sont incomplètes; à Marcus, son fils; à Licinius Calvus, qui avait d'abord été l'ennemi de Cicéron, mais qui dans la suite se réconcilia avec lui; à Q. Axius, sénateur presque inconnu et cité en passant par Cicéron (*Ad Att.* III, 15; IV, 15; V, 21, qui cependant lui avait adressé plusieurs lettres; à Caton; à Cérellia qui voulait lire la première les traités de Cicéron (*Ad Att.* XIII, 21), et avec laquelle il paraît avoir usé d'une grande liberté dans sa correspondance; à L. Plancus, un de ces généraux de César que Cicéron essaya vainement d'attacher au parti du sénat, et qui trahirent la république pour devenir favoris d'Octave; enfin à nombre de personnages inconnus.

Nous ne donnons ici que la moindre partie de ces fragments, la plupart n'étant que des exemples de grammaire cités par Nonius aux livres II, III, IV, V, VI; et principalement au livre IV; par Quintilien, V, 10; VIII, 3; IX, 3; III, 8; VIII, 6; IX, 34; et par Priscien, VIII, p. 792, 838; X, p. 896; IX, p. 873. D'autres, plus étendus, mais que nous supprimons également, seront lus avec plus d'intérêt à leur véritable place, c'est-à-dire dans les auteurs mêmes qui les ont cités; dans Suétone, *de Clar. rhet.* c. 2; dans César, c. 35, 9; dans Aulu-Gelle, I, 22; dans Macrobe, *Saturn.* II, 1; dans Ammien Marcellin, XXI, 16.

LETTRES A C. CÉSAR.

LIVRE I.

1. Vous saurez par Balbus lui-même combien je l'estime et combien je lui suis dévoué. (*Nonius*, IV, 139.)

LIVRE II.

2. Mais, par ce nom même de *monument*, je suis averti de l'idée que je m'en dois faire. Un monument a pour but moins le plaisir des contemporains que l'instruction de la postérité. (*Id.*, I, 136.)

LIVRE III.

4. Quelques-uns de vos amis veulent que vous regardiez le sénat avec hauteur, avec mépris, et comme s'il n'était pas. (*Id.*, V, 57.)

LIVRE INCERTAIN.

4. Je vois déjà que votre grandeur et votre gloire me couvriront d'un éclat immense, puisque vous me délivrez d'inquiétude. (*Id.*, IV, 279.)

AU JEUNE CÉSAR.

LIVRE I.

1. La veille des nones de février, après avoir écrit le matin, je descendis au forum en toge, lorsque les autres consulaires voulaient y paraître en habit de guerre. (*Id.*, XIV, 10.)

FRAGMENTA EPISTOLARUM.

AD C. CÆSAREM EPIST. LIB. I.

1. Balbum quanti faciam, quamque ei me totum dicaverim, ex ipso scies. *Nonius*, IV, 139.

LIB. II.

2. Sed ego, quae monimenti ratio sit, nomine ipso admoneor. Ad memoriam magis spectare debet posteritatis, quam ad praesentis temporis gratiam. *Id.* I, 136.

LIB. III.

3. Amici nonnulli a te contemni, ac despici, ac pro nihilo haberi senatum velint. *Id.*, V, 57.

EX LIB. INCERTO.

4. Jam amplitudinem gloriamque tuam magno mihi ornamento fore existimo, quod me levas cura. *Id.* IV, 279.

AD CÆS. JUNIOREM EPIST. LIB. I.

1. Pridie nonas febr., quum ad te litteras mane dedissem, descendi ad forum togatus, quum reliqui consulares sagati vellent descendere. *Id.* XIV, 10.

2. .... Et aut ad consules, aut ad te, aut ad Brutum adissent, his fraudi ne esset, quod cum Antonio fuissent. *Id.* IV, 9.

3. Erat opinio bona de Planco, bona de Lepido. *Id.* IV, 329.

Digitized by Google

2.... Que ceux qui seraient venus trouver les consuls, ou vous, ou Brutus, n'auraient rien à craindre pour avoir été avec Antoine. (*Id.*, IV, 9.)

3. On avait une opinion favorable de Plancus et de Lépidus. (*Id.*, IV, 329.)

4. On se procurera de l'argent par d'autres moyens, lorsqu'il s'agira de payer aux légions victorieuses ce que nous leur avons promis. (*Id.*, IV, 165.)

5. De l'imposition de six cents sesterces par toit, on pourra retirer six millions. (*Id.*, IV, 93.)

6. La dispense que vous nous accordez à Philippe et à moi, me réjouit doublement : elle est le pardon du passé et la sécurité pour l'avenir. (*Id.*, V, 56.)

LIVRE II.

7. S'il est constant que les Luperques tiennent ce revenu de César, pouvait-on en parler avant lui? (*Id.*, IV, 99.)

8. On avait écrit que ce combat de cavalerie avait été heureux; que ne disait-on funeste? (*Id.*, IV, 416.)

9. Antoine, hors de lui-même, revêtu de l'habit de guerre avant le jour. (*Id.*, XIV, 11.)

A C. PANSA.

LIVRE I.

1. Vous avez été bon pour Antiochus; je l'ai toujours aimé, et lui ai toujours connu de l'amitié pour moi. (*Id.*, XI, 1.)

LIVRE III.

1. On nous a étourdis des bruits sur Ventidius. *Id.*, II, 172.)

A HIRTIUS.

LIVRE IX.

1. Eh! que nous importait? direz-vous. Je ne sais; mais j'ai dû craindre souvent que quelque événement ne nous fît perdre le fruit du passé. (*Id.*, IV, 9.)

LIVRE INCERTAIN.

2. Puisque la noblesse n'est autre chose que la vertu reconnue, exigera-t-on l'ancienneté de la famille dans celui qui est déjà vieux pour la gloire? (*Id.*, V, 63.)

A M. BRUTUS.

LIVRE VIII.

1. Et comme il vous aime au point d'oser me défier en amitié pour vous. (*Id.*, XII, 34.)

2. En agissant ainsi, vous m'aimerez; et ce qui me charmera encore, vous me distinguerez. (*Id.*, IV, 78.)

A MARCUS, SON FILS

LIVRE I.

1. Faites donc tous les efforts possibles pour vous distinguer. (*Priscien*, VIII, 17.)

LIVRE INCERTAIN.

2. Il faut connaître les préceptes de la philosophie, mais vivre comme il convient à un citoyen. (*Lactance*, IV, 14.)

A CATON.

1. Si je dois m'intéresser à ma dignité, ce n'est point parce que tant de gens l'ont attaquée; mais je dois en prendre soin, parce qu'un plus grand nombre d'amis s'y sont intéressés. (*Nonius*, V, 68).

4. Ex ceteris autem generibus tunc pecunia expedietur, quum legionibus victricibus erunt, quæ spopondimus, persolvenda. *Id.* IV, 165.

5. In singulas tegulas impositis sexcentis, sexcenties confici posse. *Id.* IV, 93.

6. Quod mihi et Philippo vacationem das, bis gaudeo. Nam et præteritis ignoscis, et concedis futura. *Id.* V, 56.

LIB. II.

7. Quum constet, Cæsarem Lupercis id vectigal dedisse, qui ante poterat id constare? *Id.* IV, 99.

8. Scriptum erat equestre prælium valde secundum; quin potius adversum? *Id.* IV, 416.

9. Antonius demens ante lucem paludatus... *Id.* XIV., 11.

AD C. PANSAM, EPIST. LIB. I.

1. De Antiocho fecisti humaniter; quem quidem ego semper dilexi, meque ab eo diligi sensi. *Id.* XI, 1.

LIB. III.

1. Nos Ventidianis rumoribus concalfecimus. *Id.*, II, 182.

AD HIRTIUM EPIST. LIB. IX.

1. Dices, Quid, quæso, istuc intererat? Nescio, nisi tamen erat mihi verendum sæpius ne qui casus perimeret superiora. *Id.*, VI, 9.

EX LIB. INCERTO.

2. Quum enim nobilitas sit nihil aliud, quam cognita virtus, quis in eo, quem veterascentem videat ad gloriam, generis antiquitatem desideret? *Id.*, V, 63.

AD M. BRUTUM LIB. VIII.

1. Et quod te tantum amat, ut vel me audeat provocare.... *Id.*, XII, 34.

2. Sic igitur facies, et me aut amabis, aut, quo contentus sum, diliges. *Id.*, IV, 78; V, 3.

AD M. FILIUM LIB. I.

1. Quare effice, et elabora, ut excelleas. *Priscianus*, VIII, *p.* 838; X, *p.* 896.

EX LIB. INCERTO.

2. Philosophiæ quidem præcepta noscenda, vivendum autem civiliter. *Lactantius*, IV, 14.

AD CATONEM EPISTOLA.

1. Nec idcirco mihi desiderandam esse dignitatem meam, quod eam multi impugnarint, sed eo magis recolendam, quod plures desiderarint. *Nonius*, V, 68.

Digitized by Google

NOTES

DES FRAGMENTS DES OUVRAGES EN PROSE.

NOTES
DES FRAGMENTS DES DISCOURS PERDUS.

POUR TULLIUS.

I. *Recuperatores*. C'étaient des juges spéciaux désignés pour connaître des causes de propriété. Cicéron les appelle aussi de ce nom dans le plaidoyer *Pro Cœcina*. Ils réglaient surtout l'estimation des dommages (Tacite, Ann. I, 74; Aulu-Gelle, XX, I, etc.), et, comme toutes les commissions extraordinaires, devaient juger promptement et sommairement.

L. Quintius. Cicéron parle de cet avocat, *Brutus*, ch. 62; *pro Cluentio*, ch. 27, 40, etc.

II. *M. Lucullus*. M. Licinius Varron Lucullus, frère de L. Lucullus, le vainqueur de Mithridate. Il est question de lui dans plusieurs discours de Cicéron.

Legem..... Aquilliam. Cicéron parle de cette loi sur le dommage du tribun C. Aquillius Gallus, dans le *Brutus*, ch. 34; de même que de celle sur le dol et la fraude dans les traités *De Nat. Deor.*, III, 30; et *de Officiis*, III, 14. — Voyez aussi les *Institutes* de Gaius, III, 210.

III. *Centuria*. Ce mot, en agriculture, a signifié d'abord une étendue de cent arpents, et plus tard, de deux cents. (*Varro, de Ling. lat.* IV, 4.) D'autres écrivains sur l'agriculture disent que la *centurie* avait tantôt 50, tantôt 210, tantôt 400 arpents. (*Hygin., de Limit. Constit.*, pag. 144, ed. Goes.) Il résulte de toutes ces incertitudes dans les évaluations, que le mot *centuria* servait à exprimer une étendue de terrain quelconque, mais sans vouloir déterminer cette étendue.

IV. *Ut aut ipse... deduceret, aut.... deduceretur*. Par une action devant le juge. C'est ici, suivant les lois romaines, *deductio, quæ moribus fit*.

V. *Ne si quem semivivum*. Cette conséquence n'est pas très-claire; elle veut dire sans doute que Tullius se fût plutôt consolé de la perte de ses esclaves tués, puisqu'il lui en restait au moins un vivant.

POUR C. CORNÉLIUS. I.

FRAG. 1. *Homines fœneos*. C'étaient des mannequins remplis de foin, et ressemblant à des hommes, que, dans les spectacles publics, on présentait au taureau, afin de l'irriter. *Asconius*.

2. *Quid? Metellus*. Il s'agit de Q. Metellus Népos, qui se porta accusateur de C. Curion et qui ne persista point dans son accusation.

7. *C. Cottam*. C'est C. Cotta l'orateur, dont la gloire égala, dit Asconius, celle de C. Sulpicius et de C. César. Il eut deux frères, et ils furent tous trois consuls.

10. *Q. Cæcilio, M. Junio*. Q. Cécilius Métellus Numidicus et M. Junius Silanus furent consuls pendant la guerre des Cimbres, guerre longtemps malheureuse, à cause de plusieurs lois portées dans ces temps de calamité, et qui pesaient principalement sur les troupes. *Asconius*.

10. *De legibus Liviis*. Lois ainsi nommées de leur auteur, Livius Drusus. Le consul L. Marcius Philippus les fit abroger, comme ayant été portées contre les auspices. Voyez, sur la loi Licinia Mucia, le plaidoyer *Pro Balbo*, ch. 21, et *de Offic.* III, 11.

10. *De ipsa lege Calpurnia*. Loi sur la brigue, rendue, deux ans auparavant, par le consul C. Calpurnius Pison.

12. *Aulus Gabinius*. Il s'agit ici de la loi de Gabinius, sur la guerre contre les pirates, dont le soin fut confié à Pompée. Voy. Cic. *Pro lege Manilia*.

15. *Cn. Dolabella... L. Sisenna*. Il existait à la même époque deux Romains du nom de Dolabella, dont l'un fut accusé par C. César, et l'autre par M. Scaurus. — Ce L. Sisenna est l'historien de la république romaine. Il fut préteur, *inter peregrinos* (ἐπὶ τῶν ξένων) l'an de Rome 675, sous le consulat de Q. Lutatius Catulus et de M. Émilius Lépidus. *Asconius*.

16. *Ut jam.... collegium*. Ces confréries ou associations étaient très-nombreuses. On les supprima, comme étant des réunions de factieux. On toléra seulement celles d'artisans et de licteurs. *Asconius*.

18. L'orateur veut parler certainement de M. Crassus, juge dans la cause de Cornélius et de Pompée, qui faisait alors la guerre contre Mithridate. *Asconius*.

20. Sp. Tarpéius, C. Julius, P. Sulpicius, tous consulaires. — *Per pontificem*. M. Papirius. *Asconius*.

23. *Cn. Pompeium*. Cn. Pompeius Strabo, père du grand Pompée. L'orateur dit : *hominem diis perinvisum*, parce qu'il mourut frappé de la foudre.

POUR C. CORNÉLIUS. II.

1. *Vobis edam duos*. M. Lucullus et M. Lépidus; les autres consulaires, témoins dans la cause, furent Catulus, Q. Hortensius, Q. Métellus Pius, souverain pontife. *Asconius*.

4. *M. Silanum*. Silanus, accusé d'avoir fait la guerre aux Cimbres sans l'ordre du peuple, n'eut contre lui que deux tribus. *Asconius*.

POUR SA CANDIDATURE.

1. *Hominis nobilis*. Asconius croit que ce noble était Crassus ou César.

Cum sequestribus. C'était des espèces de *dépositaires* connus, entre les mains desquels, dans ces temps de corruption, le candidat qui marchandait des suffrages versait les sommes destinées à payer son élection.

Cum peregrino. Accusé et condamné pour ses violences et ses brigandages en Achaie, Antoine en appela aux tribuns du peuple, en jurant, aux termes de la loi, qu'accablé par le crédit de ses adversaires, il ne pouvait obtenir justice. Un tel serment, prêté à Rome par un noble, dans un procès contre des étrangers, était le comble de l'ignominie. Aussi les censeurs expulsèrent-ils Antoine du sénat. Voy. *de Petitione consulatus*, ch. 2.

2. *Nec jam se tum respexit*. Voy. *de Petitione consulatus*, ch. 3.

Digitized by Google

Quanta vis esset. Ironie qui veut dire qu'après son absolution, Catilina est en droit de ne plus craindre les tribunaux, quelque accusation dont il soit l'objet.

Collum secuit hominis. Voy. *de Petitione consulatus*, ch. 3.

3. *Suo familiarissimo.* Verrès, suivant Asconius.

6. *Legem impedire.* La loi Calpurnia, en vertu de laquelle, deux ans auparavant (en 687), avaient été condamnés, comme convaincus de *brigue*, P. Autronius et P. Sylla, consuls désignés.

7. *Parum auxilii.* Cicéron avait défendu avec succès Q. Mucius Orestinus, accusé de pillage et de vol. Vendu aux ennemis de son bienfaiteur, Mucius, alors tribun du peuple, attaquait dans toutes ses harangues la naissance et le talent de Cicéron.

8. *In victoria quadrigarium.* Antoine dévasta l'Achaïe; il ne fut point étranger aux crimes des proscriptions; enfin il parut dans l'arène, aux courses des chars, données par Sylla en l'honneur de sa victoire.

9. *Ne petendi quidem potestatem.* Voy. *de Petitione consulatus*, ch. 3.

Id. Quum trucidasti. Voy. *ibid.* ch. 2.

12. *Luscium.* Luscius, centurion dans l'armée de Sylla, condamné peu auparavant, pour la part active qu'il avait prise aux proscriptions.

14. *Quum deprehendebas adulteros.* Telle était la corruption des mœurs, que plus d'un mari cherchait à surprendre des jeunes gens avec sa femme, pour se venger sur eux de cet affront par d'infâmes représailles.

17. *Neque alio nomine.* Crassus, suivant Asconius; il aurait été en secret l'âme de la conjuration de Pison et de Catilina.

18. *Quod avunculus.* Rien ne nous fait connaître quel est cet oncle maternel d'Antoine. Dans une note sur cet alinéa, Asconius, en rappelant la course en char d'Antoine, aux jeux donnés par Sylla, nous apprend que Boculus était un des plus fameux cochers du cirque. Ant. Augustin, évêque d'Alifi, réformant le texte des manuscrits, propose fort ingénieusement de lire *quod a te Boculus;* ce qui serait une ironie sanglante assez dans le goût de Cicéron.

Collatione centuriarum. Les candidats qui réunissaient les suffrages d'un plus grand nombre de centuries qu'il était nécessaire pour valider l'élection, pouvaient en céder une partie à celui d'entre eux à qui ils voulaient assurer le premier rang. C'était un *apport* fait par plusieurs personnes à la fois, *une mise en commun*, une *collation*. Voy. sur la forme de cette concession le savant ouvrage de Grucchius (N. de Grouchi), *de Comitiis Romanorum* liv. I, ch. 4.

19. *Duas... sicas.* L'orateur venait de rappeler encore une fois la conjuration tramée par Pison, depuis questeur en Espagne, et par Autronius et Catilina.

CONTRE CLODIUS ET CURION.

1. *Qui mense aprili apud Baias.* Voyez les *Lettres à Atticus*, I, 16.

Vidisse eum quod fas non fuisset. On trouve la même pensée dans les discours *Pro domo*, ch. 40; *de Arusp. resp.*, ch. 18.

Patronum libidinis suæ. Curion, qui, à la faveur des proscriptions, avait acheté une terre de Marius, né lui-même à Arpinum.

2. *Manicatam tunicam.* La tunique, vêtement de dessous, était commune aux deux sexes. Les hommes la portaient courte, avec des manches qui ne descendaient pas même jusqu'aux coudes. Les esclaves et les paysans la portaient sans manches. La tunique appelée *manicata*, c'est-à-dire ayant des manches tombant jusqu'aux mains, était traînante; et il était indécent pour un homme de s'en servir.

3. *Indutus muliebri veste.* Clodius s'était déguisé en femme pour entrer dans la maison de César, pendant les fêtes de la Bonne déesse. Voy. *de Arusp. resp.*, c. 21.

Calvatica. Nonius l'appelle *calantica*. *La calantique* était une coiffure dont les femmes s'enveloppaient la tête.

4. *A pulchris abesse.* Jeu de mots tel que l'orateur s'en permet plus d'une fois. On sait que le nom de *Pulcher* était le surnom de la famille des Clodius.

SUR LE ROI D'ALEXANDRIE.

3. *Interfectum esse impetu.* Ce roi était Ptolémée-Alexandre II, qui ne régna en Égypte que dix-neuf jours, et qui, disait-on, avait institué le peuple romain son héritier. Il épousa Cléopâtre, dite Bérénice, fille de Ptolémée Lathyre, sa belle-mère, nommée sœur du roi, c'est-à-dire, *reine*. Il la tua dix-neuf jours après son mariage, et en fut puni par son peuple immédiatement.

Sur tous ces faits assez obscurs, voyez dans la *Biograph. univ.* l'article Ptolémée X, par Saint Martin.

POUR M. ÉMILIUS SCAURUS.

I. *Norenses.* Nora ou Mora, à douze lieues au nord de Calaris, *Cagliari*.

V. *Non habuisti quod dares?* Il s'agit ici du blé que Scaurus, avait, dit-on, injustement exigé des Sardes.

VIII. *Omen nominis.* Les anciens tiraient des présages même des noms. Voyez à cet effet *de Divinatione*, I, 45.

IX. *Fideli in gratiam reditu.* Sur la réconciliation de Cicéron avec Appius, on peut voir plusieurs lettres du troisième livre des *Familières*, le plaidoyer *pour Milon*, ch. 27, etc.

X. *Sive patricius.* Romulus avait créé cent sénateurs, et Tullus Hostilius, cent autres (Tit. Liv., I, 17, 30); Tarquin l'Ancien en ajouta un pareil nombre, qu'il inscrivit sur le même rôle : d'où leur vint le nom de *conscrits*, (inscrits ensemble); enfin le peuple fit entrer dans le sénat des familles plébéiennes : de là, trois classes de sénateurs, les pères ou patriciens, les conscrits, et les plébéiens. On ne faisait point de différence entre les deux premières. Elles ne pouvaient prétendre au tribunat, réservé aux plébéiens. Clodius, l'ennemi de Cicéron, était sénateur patricien; mais pour obtenir le tribunat, il s'était fait adopter par une famille plébéienne. *Asconius.*

XII. *Mentiendi licentia.* Cicéron traite souvent les Sardes avec mépris, *de Prov. cons.* ch. 7; *Epist. fam.* VIII, 24; IX, 7, etc.

XIII. *Megaboccus.* Cette phrase, qui prouve que Mégaboccus est un nom romain, peut servir à en expliquer une autre des *Lettres à Atticus*, II, 7, où ce nom se trouve, et détruit ainsi toutes les conjectures de savants qui veulent y voir un sobriquet de Pompée.

Laudantibus. Outre les *patroni*, l'accusé avait encore des *laudatores*, envoyés le plus souvent par les villes de sa province pour balancer, par leurs dispositions favorables, le témoignage de l'accusateur.

XV. *Hispania ulterior.* Cadix, au moment de la défection de toute la province, recueillit l'armée vaincue et fit un traité avec L. Marcius. *Pro Balbo*, ch. 15.

Digitized by Google

Frag. 1. *Subiit etiam populi judicium.* On trouve des détails sur tous ces jugements dans les scholies d'Asconius.

2. *Posse virtutem sine præsidio fortunæ.* Le père de Scaurus était d'une famille patricienne de la plus haute antiquité, mais qui ne s'était pas illustrée depuis trois générations. Il fallut donc qu'il créât lui-même sa fortune comme un homme nouveau. Voyez *Pro Murena*, ch. 7.

4. *Illo... templo.* Le temple de Castor et Pollux. L. Métellus dont il est ici question est le même cité plus haut dans le paragraphe qui donne lieu à cette note.

NOTES DES FRAGMENTS

DES DISCOURS QUI NOUS SONT PARVENUS, MAIS AVEC DES LACUNES.

Pro Quintio. Frag. 1. *Turpis occultatio.* Ce fragment, suivant Orelli, se rapporte à la fin du chap. 27 du discours *pour Quintus*, où Cicéron semble expliquer ce qu'il entend par le mot *latitare*. Voy. le chap. 27 de ce discours.

Pro Fonteio. 1. *Galli posthac.* Cette phrase se rapportait probablement aux concussions de Fontéius sur les vins, *crimini vinario.* Voy. le chap. 8 de ce discours.

2. *Magistros habuit.* Plaisanterie que Quintilien cite comme un exemple de jeu de mots qui va jusqu'à l'enigme, *pervenit usque ad ænigma;* témoin, ajoute-t-il, ce que dit Cicéron de la mère de Plétorius, accusateur de Fontéius : « Tant que votre mère, etc. » On disait en effet que, de son vivant, sa maison était le rendez-vous des femmes les plus débauchées, et qu'à sa mort, ses biens furent vendus à l'encan. Ainsi le mot *ludus*, école, est employé par métaphore, et le mot *magistros* fait équivoque, parce qu'on appelait ainsi ceux qui présidaient aux encans.

Pro Flacco. 1. *Ingenita levitas.* L'orateur parlait ainsi des Grecs, surtout des Grecs Asiatiques, dont il réfutait les dépositions contre son client.

In Pisonem. 4. *In sarraco.* Quintilien cite ce passage comme exemple de cette trivialité d'expression qui ajoute à la force de sa pensée.

Cum eo coniscans. Mot également cité par Quintilien, comme exemple de trivialité expressive.

Pro Milone. 1. *An hujus.... legis.* C'était un projet de loi dont le but était de faire passer les affranchis des tribus de la ville dans celles de la campagne, et d'ôter ainsi aux meilleurs citoyens la prépondérance dans les comices.

NOTES DES FRAGMENTS

DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES PERDUS.

HORTENSIUS.

Frag. 6. *Magna animi contentio.* Suivant Sigonius, cette phrase serait une objection d'Hortensius qui semblerait vouloir, en alléguant l'obscurité d'Aristote, détourner de l'étude de la philosophie, parce qu'elle exige, au détriment de toutes les autres affaires, une trop grande contention d'esprit.

13. *Eloquentiam tueri.* Cette réponse faite par Catulus ou par Cicéron à Hortensius, qui avait parlé de l'éloquence avec un enthousiasme injuste pour la philosophie, est un hommage délicat au talent du rival de Cicéron.

14. *Tu me et alias... hortatustes.* Atticus fait la même prière à Cicéron, *de Leg.*, I, 2.

21. *Oratam,... hominem dississimum.* On peut voir sur l'épicurien C. Sergius Orata, Cicéron, *de Finib.*, II, 22; *de Offic.*, III, 16; *de Orat.*, I, 39; Pline, IX, 54; Macrobe, *Saturnal.*, III, 15.

24. *Quorum corpora viva cum mortuis.* Cette citation est prise de Servius *sur l'Énéide*, VIII, v. 489 et suiv., où Virgile a personnifié dans Mézence cette barbarie étrusque.

CONSOLATION.

2. *Cum vero et mares et feminas complures.* La conséquence de ce passage, dit Lactance, est que, de l'aveu de Cicéron, les dieux païens n'étaient que des hommes divinisés. Ce témoignage est grave d'un homme qui était prêtre et augure : il parle très-sérieusement de faire de sa fille Tullia une divinité; il revient plusieurs fois sur cette idée dans ses *Lettres à Atticus;* il ne veut pas de tombeau; il lui faut un temple : *fanum fieri volo, neque hoc erui potest... ut assequar* ἀποθέωσιν... *ut posteritas habeat religionem.*

DE SA VIE POLITIQUE.

1. *Ut spondeum caneret.* Voyez, dans le chapitre XXVII du *Voyage du jeune Anacharsis*, l'entretien sur le pouvoir moral de la musique.

NOTES DES FRAGMENTS

DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES QUI NOUS SONT PARVENUS, MAIS AVEC DES LACUNES.

ACADÉMIQUES.

Livre incertain. 3. *Qui omnium cœterorum judicio sit secundus.* Ainsi, dans le temple de Diane, à Éphèse, l'Amazone de Polyclète fut proclamée la plus parfaite de toutes, parceque chacun des artistes chargés d'en faire une déclara que celle de Polyclète lui semblait la plus parfaite après la sienne.

4. *Academicis morem fuisse.* Voyez sur cet usage le *Lucullus*, ch. 18.

DE LA NATURE DES DIEUX.

1. *Primum igitur.* Il est bien difficile de ne pas voir dans ce fragment l'exposé d'une doctrine qu'on a fort reprochée aux anciens, et qui admettait la préexistence de la matière. Cependant, il ne paraît pas que Lactance ait soupçonné Cicéron d'hérésie, à l'occasion de ce passage, comme on le voit par la réponse qu'il y fait : *Neque enim Deo non faciente, aut invito, esse aliquid aut potuit, aut debuit.*

DES LOIS.

Livre incertain. 2. *Octo pœnarum genera.* Les huit sortes de peines dont Cicéron fait ici l'énumération, et sur lesquelles il donnait nécessairement quelques détails, ont été expliquées par Heineccius dans ses *Antiquités*, IV, 18, 5 et suiv.

NOTES DES FRAGMENTS DES LETTRES.

A C. CÉSAR.

Frag. 2. *Quæ monimenti.* Peut-être Cicéron veut-il parler ici du *fanum* de Tullia. Il avait pu écrire à César pour

Digitized by Google

faire interpréter en sa faveur l'article de la loi somptuaire qui regardait les tombeaux (*Ad Att.* XII, 35).

AU JEUNE CÉSAR.

1. *Pridie nonas feb.* Au 4 février 710, Cicéron avait prononcé au moins six *Philippiques*, et publié la seconde. On attendait alors que les députés envoyés par le sénat à Antoine fussent revenus de Modène. Peut-être de fâcheuses nouvelles avaient-elles circulé dans Rome; peut-être même les députés étaient-ils déjà de retour.

2. *Quod cum Antonio fuissent.* Cicéron informait ici le jeune Octave du décret qu'il venait de faire rendre au sénat, et qui est cité à la fin de la huitième *Philippique*, ch. 11.

3. *Bona de Planco.* Plancus et Lépidus trahirent les serments qu'ils avaient faits à Cicéron et à leur patrie. Ils se rallièrent au parti d'Octave.

4. *Quæ spopondimus.* Sur les récompenses promises aux légions fidèles, voyez la quatorzième *Philippique*, ch. 14.

7. *Id vectigal dedisse.* Antoine, dans sa lettre à Octave, réfutée par Cicéron (*Philip.*, XIII, 15), reproche au sénat d'avoir ôté aux prêtres les revenus que César leur avait accordés. Quelque temps auparavant, un tribun du peuple avait fait un rapport à ce sujet (*Philip.*, VII, 1). Cicéron justifie le sénat auprès d'Octave.

8. *Quin potius adversum.* Sigonius croit qu'il s'agit du combat livré à Antoine sous les murs de Modène, le 15 avril 710, par les consuls et le jeune César, et dont Galba rend compte à Cicéron, *Ep. fam.*, X, 30.

9. *Ante lucem paludatus.* Ce fragment semble se rapporter au récit du départ précipité d'Antoine pour la Gaule Cisalpine. (*Philip.*, III, 4, 10, etc.)

A C. PANSA.

2. *Nos Ventidianis.* Ces bruits regardaient peut-être la marche de Ventidius sur Ancône (*Philip.* XII, 9). Après la bataille de Modène, il fit sa jonction avec Antoine.

A HIRTIUS.

2. *Generis antiquitatem.* Hirtius était un homme nouveau; Cicéron lui fait entendre qu'il est assez noble, s'il sert bien sa patrie.

A M. BRUTUS.

2. *Diliges.* Cicéron fait plusieurs fois ailleurs cette distinction entre *amare* et *diligere*. *Ep. fam.*, IX, 14; XIII, 47; *ad Brut.*

A SON FILS.

1. *Ut excelleas.* Priscien a cité ce passage, pour prouver que le verbe *excellere* peut être de la deuxième conjugaison. Il est extrait, comme aussi sans doute le fragment cité par Servius, de quelqu'une de ces nombreuses exhortations que Cicéron adressait à son fils, et qu'il rappelle lui-même *de Offic.* III, 2 : « *Multa enim sæpe ad te* « *cohortandi gratia scripsimus.* »

Digitized by Google

FRAGMENTS DES POÉSIES

DE M. ET Q. CICÉRON.

§ I.

FRAGMENTS DES PHÉNOMÈNES D'ARATUS

TRADUITS PAR M. CICÉRON.

ARGUMENT.

Nous savons par Cicéron lui-même qu'il était fort jeune quand il travailla sur Aratus (*de Nat. Deor.* II, 41). Sa traduction des *Pronostics* paraît avoir suivi celle des *Phénomènes*. Il reste à peine quelques vers des *Pronostics*. Le poëme des *Phénomènes*, conservé en partie, a été complété par Grotius, d'après le texte grec. Mais ce complément, quoique très-estimable, nous a paru mieux placé dans les œuvres de Grotius que dans celles de Cicéron.

Outre cette traduction d'Aratus, Cicéron en fit d'autres de plusieurs passages d'Homère, comme il le dit lui-même (*de Divin.* II, 29; *de Finib.* V, 8), et comme nous en voyons des traces dans ses œuvres. Il composa de plus les *Alcyons*, poëme que Jules Capitolin cite avec deux autres, *Uxorius* et *Nilus*, comme étant de Cicéron; *Limon*, mot grec qui signifie *prairie*, et que madame Dacier, dans sa traduction de la *Vie de Térence*, croit être une suite d'éloges d'hommes illustres; *Marius*, qui fut un de ses premiers ouvrages, et qu'il écrivit, sans doute, l'imagination encore émue des victoires et des violences de ce grand homme; *De suo consulatu*, poëme qui ne nous est guère connu que par les citations qu'il en fait, et qui était composé de trois livres, dont chacun portait le nom d'une Muse; *De temporibus suis*, ouvrage qui paraît être de 696, et que l'auteur envoie à César, au mois d'août 699 (*Ep. ad. Q.* II, 16), et, au mois de septembre, à P. Lentulus; *Elegia Tamelastis*, dont on ignore entièrement le sujet, dont le nom même est suspect, et que Nobbe conjecture avoir été composé lors du départ de Sylla pour la guerre contre les Parthes; *Libellus Jocularis*, qu'on connaît seulement par la mention qu'en a faite Fabius; *Pontius Glaucus*, dont Plutarque parle seul dans la *Vie de Cicéron*, ch. 2; enfin une épigramme contre Tiron, citée par Pline le jeune, VII, 4.

Les fragments les plus importants de tous ces poëmes sont cités par Cicéron lui-même dans ses œuvres, ainsi qu'un grand nombre de passages de sa traduction des *Phénomènes* et des *Pronostics*. On les trouvera : *de Leg.* I, 1; II, 3; *de Nat. Deor.* II, 41, 42, 43, 63; *de Orat.* 45; *de Divin.* I, 7, 9, 11, 13, 47; *ad Att.* II, 3; *de Offic.* 1, 22. Les autres moins considérables, et de quelques vers à peine, sont cités par Lactance, V, 5; Priscien VI, p. 685; VII, p. 677, 769; X, p. 882, XVI, p. 1034; saint Augustin, *de Civ. Dei*, V, 8; Nonius, I, 330; III, 85; Donatus, ou Suetonius, *in vita Terentii*; Quintilien, IX, 4; XI, 1, qui cite le fameux vers : *O fortunatam natam me consule Romam*, VIII, 6; et Isidorus, XIX, 1.

Nous avons laissé ces différentes citations aux ouvrages ou endroits des ouvrages auxquels ils appartiennent, et où ils offrent un sens complet, nous bornant à donner la traduction de ce qu'on peut appeler texte suivi des le Phénomènes, tel qu'Alde Manuce l'a publié le premier. Nous y joignons le fragment d'un poëme sur les XII Signes, et deux épigrammes, attribués à Quintus Cicéron. Puisque l'on comprend dans les œuvres de son illustre frère son traité *Sur la demande du consulat*, il ne nous a pas paru qu'il y eût de motif de n'y pas comprendre aussi ses poésies.

..... On peut reconnaître le Bélier à l'aide de la ceinture d'Andromède, au-dessous de laquelle il est placé. Il parcourt dans sa révolution le milieu du ciel, comme avant lui les Serres, et comme Orion, à la poitrine éclatante. Près de là, sous le sein radieux d'Andromède, vous apercevrez un petit astérisme que les Grecs nomment *Deltotos* (le Triangle), parce qu'une de leurs lettres en a la figure. Il a deux côtés d'une égale étendue, le troisième est moins grand; mais ses étoiles sont plus pressées et sont aussi plus brillantes. Un peu au-dessous du Triangle est le Bélier, plus incliné vers le midi; mais les Poissons le sont bien davantage. L'un d'eux précède de fort peu le Bélier, et est aussi frappé un peu avant l'autre des ailes bruyantes de l'Aquilon. De leur queue partent comme deux chaînes d'étoiles, qui, toutes deux lumineuses, serpentent dans le ciel et vien-

EX ARATO PHÆNOMENA.

. . . . . .

E quibus huc subter possis cognoscere fultum.
Jam cœli mediam partem terit, ut prius illæ
Chelæ, tum pectus quod cernitur Orionis.
Et prope conspicies parvum sub pectore claro
Andromedæ signum, Deltoton dicere Graii 5
Quod soliti, simili quia forma littera claret :
Huic spatio ductum simili latus exstat utrumque;
At non tertia pars lateris : namque est minor illis,
Sed stellis longe densis præclara relucet.
Inferior paullo est Aries, et flamen ad Austri 10
Inclinatior, atque etiam vehementius illo
Pisces, quorum alter paullo prælabitur ante,
Et magis horrisonis Aquilonis tangitur alis.
Atque horum e caudis duplices velut esse catenæ
Dicuntur; sua diversæ per lumina serpunt, 15
Atque una tandem in stella communiter hærent.

Digitized by Google

nent se réunir en une seule étoile que les anciens ont coutume d'appeler le Nœud céleste.

Si, de l'épaule gauche d'Andromède, vous continuez vos recherches, vous pourrez reconnaître le Poisson boréal qui en est voisin; et de ses pieds, vous arriverez de même à Persée, fils du grand Jupiter; ils semblent l'un et l'autre appuyés sur les épaules du héros, poussé lui-même par l'Aquilon qui souffle des hautes régions polaires. Persée étend sa main droite vers le siége de Cassiopée : tel qu'un coureur souillé d'une noble poussière, il part de l'horizon, et ses pieds garnis de talonnières le portent en triomphe au plus haut des cieux. Près de son genou gauche, les Pléiades, concentrées dans un étroit espace, ne rendent qu'une faible lumière. L'antiquité porte leur nombre à sept; on n'en voit pourtant que six petites. On s'imaginerait à tort qu'une d'entre elles ait disparu; il est plus naturel de croire que c'est sans raison et sans fondement qu'on en a compté sept, sur la foi des anciens poëtes, qui leur ont de tout temps donné des noms particuliers: Alcyone, Mérope, Céléno, Taygète, Electre, Stéropé et la vénérable Maïa. Toutes ces étoiles sont petites et presque sans éclat; mais la constellation qu'elles forment n'en est pas moins remarquable, parce qu'elles apparaissent le matin aux premières nuits de l'été, et que plus tard elles annoncent, en se montrant le soir, l'approche de l'hiver et le temps des semailles.

On voit d'un autre côté la forme légère et recourbée de la Lyre, que Mercure au berceau façonna, dit-on, de ses faibles mains, et plaça depuis sous ces voûtes élevées, près du genou gauche de l'Agenouillé, entre ce genou et la tête du Cygne. Le Cygne est un oiseau qui vole perpétuellement sous la voûte immense du ciel, et qui fend l'air de ses ailes. Une partie de cet astérisme est opaque et obscure; l'autre partie n'est ni tout à fait claire, ni tout à fait obscure; mais elle ne lance qu'un médiocre éclat. De sa patte droite, il semble vouloir repousser la main droite de Céphée; mais le noble Cheval incline son pied robuste vers l'aile gauche du céleste oiseau.

Le Cheval, renversé sur le dos, est soutenu par les deux Poissons; sa tête est mollement appuyée sur le Verseau. Il reprend sa course au-dessus de la terre, plus tard que le Capricorne, qui, dans le vaste orbite que décrit sa masse informe et sauvage, exhale de sa forte poitrine un souffle glacé. Quand le Soleil l'a revêtu de son éternelle lumière, il nous détourne son char, et nous ramène la saison des frimas. Gardez-vous alors de confier aux flots votre voile; trop courte est la durée du jour, trop lente est la course de la nuit paresseuse. L'humide Aurore, sourde à vos plaintes, ne se hâte pas d'annoncer le retour du Soleil; l'Autan furieux soulèvera les flots, et un froid glacial fera frissonner votre corps engourdi. Mais aujourd'hui, dans toutes les saisons, les marins courent les mers, défiant l'influence des signes, les vents, et le sombre murmure des vagues blanchissantes..... Si même vous êtes sur un vaisseau, si vous naviguez en pleine mer, le mois précédent, lorsque le Sagittaire porte le char du Soleil....; car alors les jours penchent rapidement vers leur dé-

Quam veteres soliti cœlestem dicere Nodum.
Andromedæ lævo ex humero si quærere perges,
Appositum poteris supra cognoscere Piscem.
E pedibus natum summo Jove Persea vises, 20
Quos humeris retinet defixo corpore Perseus;
Quem summa ab regione Aquilonis flamina pulsant.
Hic dextram ad sedes intendit Cassiopeæ,
Diversosque pedes, vinctos talaribus aptis,
Pulverulentus uti de terra lapsu' repente 25
In cœlum victor magnum sub culmine portat.
At propter lævum genus omni ex parte locatas
Parvas Vergilias tenui cum luce videbis.
Hæ septem vulgo perhibentur more vetusto
Stellæ; cernuntur vero sex undique parvæ. 30
At non interiisse putari convenit unam;
Sed frustra temere a vulgo ratione sine ulla
Septem dicier, ut veteres statuere poetæ,
Æterno cunctas ævo qui nomine dignant,
Alcyone, Meropeque, Celæno, Taygeteque, 35
Electra, Steropeque, simul sanctissima Maia.
Hæ tenues parvo labentes lumine lucent;
At magnum nomen signi, clarumque vocatur,
Propterea quod et æstatis primordia clarat,
Et post, hiberni præpandens temporis ortus, 40
Admonet, ut mandent mortales semina terris.
Inde Fides leviter posita et convexa videtur,
Mercurius parvus manibus quam dicitur olim
Infirmis fabricatus, in alta sede locasse.
Quæ genus ad lævum Nixi delapsa resedit, 45
Atque inter flexum genus, et caput Alitis hæsit.
Namque est ales avis, lato sub tegmine cœli
Quæ volat, et serpens geminis secat aera pennis.
Altera pars huic obscura est, et luminis expers;
Altera nec parvis, nec claris lucibus ardet, 50
Sed mediocre jacit quatiens e corpore lumen.
Hæc dextram Cephei dextro pede pellere palmam
Gestit : jam vero clinata est ungula vehemens
Fortis Equi propter pennati corporis alam.
Ipse autem labens mutis Equus ille tenetur 55
Piscibus : huic cervix dextra mulcetur Aquari.
Serius hæc obitus terrai visit Equi vis,
Quam gelidum valido de corpore frigus anhelans
Corpore semifero magno Capricornus in orbe :
Quem quum perpetuo vestivit lumine Titan, 60
Brumali flectens contorquet tempore cursum.
Hoc cave te ponto studeas committere mense :
Nam non longinquum spatium labere diurnum;
Non hiberna cito volvetur curriculo nox;
Humida non sese vestris Aurora querelis 65
Ocyus ostendet, clari prænuntia Solis.
At validis æquor pulsabit viribus Auster;
Tum fixum tremulo quatietur frigore corpus.
Sed tamen anni jam labuntur tempore toto,
Nec cui signorum cedunt, neque flamina vitant, 70
Nec metuunt canos minitanti murmure fluctus...
Atque etiam supero, navi pelagoque vagato,

Digitized by Google

clin. Les navigateurs pourront facilement prévoir l'approche de ce signe : vers la fin de la nuit, ils pourront observer le Scorpion qui s'élève au-dessus de l'horizon, traînant après soi l'arc recourbé du Sagittaire. C'est alors qu'ils verront aussi la tête de la petite Ourse, en sa plus grande élévation; qu'Orion, à la fin de la nuit, se cachera tout entier, et que la partie de Céphée comprise entre ses mains et ses reins disparaîtra sous les eaux de l'Océan.

Vers le même endroit, est une Flèche de feu que personne ne va lancer, et près de laquelle le Cygne, tout en déclinant un peu plus au nord, déploie son vol dans l'espace. L'Aigle opère, du même côté, sa révolution, et semble, par le mouvement de ses ailes, rafraîchir l'air embrasé. Cette constellation est moins grande, mais elle épouvante les navigateurs, et leur prédit des tempêtes.

Non loin du Capricorne est le Dauphin, au dos recourbé, d'un éclat un peu terne, quoiqu'il porte au front quatre étoiles, placées deux à deux et à égale distance; le reste de son corps est invisible, ou ne répand qu'une faible lumière.

Toutes ces constellations brillantes sont situées entre le pôle glacé du Septentrion, et le cercle que parcourt annuellement la lumière bienfaisante du Soleil. Il nous reste à décrire la partie inférieure du ciel, celle qui est comprise entre la route du Soleil, et le point d'où s'échappe la puissante haleine de l'impétueux Auster.

Au-dessous du farouche Taureau est placé un peu obliquement Orion, à la contenance ferme. Celui qui, par une nuit sereine, promenant sa vue dans les vastes plaines du ciel, ne remarquera pas cette immense constellation, doit renoncer à en distinguer aucune autre.

Sous ses pieds, on voit ce Chien (Syrius) enflammé, tout resplendissant de la vive clarté de ses étoiles; il ne jette pas le même feu de toutes les parties de son corps; son ventre, au-dessous de sa poitrine, est obscur; mais, aux jours de l'été, une haleine brûlante s'exhale de ses vigoureux poumons, et, de sa gueule embrasée, il lance sur les mortels ses dévorantes chaleurs. Lorsque son lever concourt avec le lever du Soleil, il ne nous permet plus d'admirer avec indifférence, et sous leur ombrage, la verdure dont les arbres sont couverts; car s'il ranime ceux dont la terre retient fortement les racines, s'il les nourrit par le souffle vital qu'il leur envoie, il dessèche ceux dont les racines n'ont pu s'enfoncer assez profondément, et il dépouille l'arbre de ses feuilles, le tronc de son écorce.....

On voit encore, sous les pieds d'Orion, et près du grand Chien, le Lièvre rapide qui redoute ses dents aiguës; il fuit, et jamais la fatigue ne le force à ralentir sa course; le Chien le poursuit toujours, soit lorsqu'il se précipite sous l'horizon, soit lorsqu'il reparaît au-dessus.

Vers la queue du grand Chien vogue le navire Argo, qui pousse en avant sa poupe lumineuse; bien différent des autres vaisseaux qui portent leur proue dans cette direction, lorsqu'ils sillonnent les plaines de Neptune, l'Argo fait route d'une

Mense, Sagittipotens Solis quum sustinet orbem...
Nam jam tum nimis exiguo lux tempore præsto est.
Hoc signum veniens poterunt prænoscere nautæ : 75
Jam prope præcipitante licebit visere nocte,
Ut sese ostendens emergit Scorpius alte,
Posteriore trahens flexum vi corporis arcum...
Jam supra cernes Arcti caput esse minoris,
Et magis erectum ad summum versarier orbem. 80
Tum sese Orion toto jam corpore condit
Extrema prope nocte, et Cepheus conditur ante,
Lumborum tenus, a palma depulsus ad undas.
Hic missore vacans fulgens jacet una Sagitta,
Quam propter nitens penna convolvitur Ales, 85
Et clinata magis paullo est Aquilonis ad auras.
At propter se Aquila ardenti cum corpore portat,
Igniferum mulcens tremebundis æthera pennis,
Non nimis ingenti cum corpore, sed grave mœstis
Ostendit nautis perturbans æquora signum. 90
Tum magni curvus Capricorni corpora propter
Delphinus jacet, haud nimio lustratu' nitore,
Præter quadruplices stellas in fronte locatas,
Quas intervallum binas disterminat unum.
Cetera pars latet, ac tenui cum lumine serpit. 95
Illæ quæ fulgent luces ex ore corusco,
Sunt inter partes gelidas Aquiloni' locatæ,
Atque inter spatium et læti vestigia Solis.
At pars inferior jam pertractanda videtur
Inter Solis iter, simul inter flamina venti, 100
Viribus eruumpit qua summi spiritus Austri.

Exinde Orion, obliquo corpore nitens,
Inferiora tenet truculenti corpora Tauri :
Quem qui, suspiciens in cœlum nocte serena,
Late dipersum non viderit, haud ita vero 105
Cetera se speret cognoscere signa potesse.
Namque pedes subter rutilo cum lumine claret
Fervidus ille Canis stellarum luce refulgens.
Hunc tegit obscurus subter præcordia venter;
Nec toto spirans rabido de corpore flammam 110
Æstiferos validis erumpit flatibus ignes :
Totus ab ore micans jacitur mortalibus ardor.
Hic ubi se pariter cum Sole in culmina cœli
Extulit, haud patitur foliorum tegmine frustra
Suspensos animos arbusta ornata tenere : 115
Nam quorum stirpes tellus amplexa prehendit,
Hæc angens anima, vitali flamine mulcet;
At quorum nequeunt radices findere terras,
Denudat foliis ramos, et cortice truncos....
Hunc propter, subterque pedes, quos diximus ante, 120
Orioni' jacet levipes Lepus. Hic fugit ictus
Horrificos metuens rostri tremebundus acuti,
Curriculum nunquam defesso corpore sedans.
Nam Canis infesto sequitur vestigia cursu,
Præcipitantem agitans, orientem denique paullum. 125
At Canis ad caudam serpens prolabitur Argo,
Conversam præ se portans cum lumine puppim
Non aliæ naves ut in alto ponere proras
Ante solent, rostro Neptunia prata secantes;
Sed conversa retro cœli se per loca portat. 130

Digitized by Google

façon tout opposée. Comme les nautonniers qui, à l'approche du port, leur asile, tournent péniblement leur poupe au rivage désiré, l'antique vaisseau traverse, la poupe en avant, l'immensité des cieux. De son mât à sa proue, on ne voit point d'étoiles; mais entre le mât et la poupe il y en a de très-brillantes. Le gouvernail, éclairé çà et là de plusieurs feux, touche aux extrémités inférieures du grand Chien.

La féroce Baleine, placée dans la partie australe du ciel, semble encore épier Andromède, quoique celle-ci brille dans la partie boréale, loin de son ennemie, et à l'abri de ses atteintes.

Le Bélier et les Poissons sont au-dessus de la Baleine, qui repose son vaste corps sur les rives du fleuve; car vous trouverez aussi parmi les astres ce fleuve infortuné, ce triste Éridan, que souvent les sœurs de Phaéton grossirent de leurs larmes, en chantant des hymnes lugubres sur la funeste destinée de leur frère. De là on peut le voir couler jusque sous le pied gauche d'Orion; on peut voir les liens qui retiennent la queue des deux Poissons se mêler aux eaux du fleuve, courir, se replier vers le dos de la Baleine, et s'y rejoindre en une seule étoile placée sur l'épine dorsale de ce monstre.

Entre la Baleine et le gouvernail du Navire, près du Lièvre qui craint une cruelle morsure, sont éparses plusieurs étoiles peu brillantes, auxquelles les anciens paraissent n'avoir donné aucun nom, aucune figure. En effet, les étoiles que la nature a revêtues d'un certain éclat, et dont la distribution variée dessina nettement leurs formes, ont été facilement remarquées par les premiers observateurs, qui bientôt leur ont assigné des noms analogues. Mais celles qui n'ont qu'un feu mat et sombre, une disposition confuse, une apparence uniforme, n'ont pu être rassemblées ni formées en constellations précises qui nous les fissent reconnaître.

Sous le Capricorne, vers le midi, est le Poisson qu'on appelle Austral : placé à une grande distance des deux Poissons du Zodiaque, il semble regarder la Baleine. Entre ces deux constellations, sous les pieds du Verseau rayonnant, vous apercevez plusieurs étoiles sans nom. Près de là, le Verseau répand de son urne un fleuve semé d'un grand nombre de petites étoiles faiblement lumineuses; il en est deux toutefois qui lancent au loin une vive lumière. L'une est sous les pieds du Verseau; l'autre, échappée en quelque sorte de *l'eau du Verseau*, nom donné à la réunion de toutes ces petites étoiles pâles qui semblent tombées de son urne, s'est fixée sous les vertèbres de la queue de la Baleine.

D'autres étoiles, peu apparentes, sont placées à la suite des pieds de devant du grand Sagittaire; elles n'ont pas de nom distinctif.

Sous l'aiguillon du Scorpion étincelant, on découvre l'Autel, qu'effleure doucement la douce haleine de l'Auster. Son séjour dans la partie supérieure du ciel est de courte durée. Loin de l'Arcture, il habite le plus souvent l'hémisphère opposé. Jupiter a donné à l'Arcture une longue carrière sur notre horizon, et une très-limitée à l'Autel, vers la partie inférieure des cieux. Mais la Nuit,

Sicut quum cœptant tutos contingere portus,
Obvertunt navem magno cum pondere nautæ,
Aversamque trahunt optata ad littora puppim :
Sic conversa vetus super æthera vertitur Argo;
Atque usque a prora ad celsum sine lumine malum; 135
A malo ad puppim cum lumine clara videtur.
Inde gubernaclum, disperso lumine fulgens,
Clari posteriora Canis vestigia condit.
Exin semotam procul, in tutoque locatam
Andromedam tamen explorans fera quærere Pistrix 140
Pergit, et usque sitam validas Aquilonis ad auras
Cærula vestigat, finita in partibus Austri.
Hanc Aries tegit, et squamoso corpore Pisces,
Fluminis illustri tangentem corpore ripas.
Namque etiam Eridanum cernes in parte locatum 145
Cœli, funestum magnis cum viribus amnem,
Quem lacrimis mœstæ Phaethontis sæpe sorores
Sparserunt, lethum mœrenti voce canentes.
Hunc Orionis sub læva cernere planta
Serpentem poteris; proceraque Vincla videbis, 150
Quæ retinent Pisces, caudarum parte locata,
Flumine mixta retro ad Pistricis terga reverti.
Hic una stella nectuntur, quam jacit ex se
Pistricis spinæ valida cum luce refulgens.
Exinde exiguæ tenui cum lumine multæ 155
Inter Pistricem fusæ sparsæque videntur,
Atque gubernaclum stellæ, quas contegit omnes
Formidans acrem morsum Lepus : his neque nomen,
Nec formam veteres certam statuisse videntur.
Nam quæ sideribus claris natura polivit, 160
Et vario pinxit distinguens lumine formas,
Hæc ille astrorum custos ratione notavit,
Signaque signavit cœlestia nomine vero :
Has autem, quæ sunt parvo cum lumine fusæ,
Consimili specie stellas, parilique nitore, 165
Non potuit nobis nota clarare figura.
Exinde, australem soliti quem dicere Piscem,
Volvitur inferior Capricorno versus ad Austrum,
Pistricem observans, procul illis Piscibus hærens.
At prope conspicies expertes nominis omnes 170
Inter Pistricem, et Piscem quem diximus Austri,
Stellas sub pedibus stratas radiantis Aquari.
Propter Aquarius obscurum dextra rigat amnem,
Exiguo qui stellarum candore nitescit.
E multis tamen his duo late lumina fulgent : 175
Unum sub magnis pedibus cernetur Aquari;
Quod superest, gelido delapsum flumine fontis,
Spiniferam subter caudam Pistricis adhæsit;
Et tenues stellæ perhibentur nomine aquai.
Hic aliæ volitant parvo cum lumine claræ, 180
Atque priora pedum subeunt vestigia magni
Arcitenentis, et obscuræ sine nomine cedunt.
Inde Nepæ cernes propter fulgentis acumen
Aram, quam flatu permulcet spiritus Austri;
Exiguo superum quæ lumina tempore tranat : 185
Nam procul Arcturo est adversa parte locata.

Digitized by Google

visitant ces lieux dans sa course éternelle, émue des périls sans cesse renaissants que courent les nautonniers, a voulu leur donner dans le ciel des signaux auxquels ils ne pussent se méprendre. Ainsi, lorsque vous verrez l'Autel briller sans aucun nuage dans la région moyenne des cieux, et que plus haut il se sera formé de sombres vapeurs, déployez toutes vos forces, pour vous garantir du vent du midi; prévenez tout; disposez prudemment les agrès de votre navire, et vous voguerez en sûreté. Mais si le vent souffle avec violence, il brisera les mâts les plus solides; rien ne pourra tenir contre l'effort de la tempête, à moins que l'Autel, divisant les nuages, ne fasse partir du nord un vent favorable qui les dissipe entièrement.

Si, les épaules du Centaure étant au méridien, le Centaure lui-même est couvert d'une nuée blanchâtre, et qu'au même instant une légère vapeur obscurcisse l'Autel, il est à craindre qu'un vent funeste ne s'élève du côté du couchant. Le Centaure est placé dans la haute région du ciel, sous deux signes : les parties antérieures qu'il tient de l'homme sont sous le brûlant Scorpion; sa croupe de cheval est sous les Serres. Il étend la main droite, saisit une bête féroce, dont les Grecs n'ont point fixé le nom, et s'avance furieux vers l'Autel.

On voit, de dessous l'horizon, s'élancer l'Hydre impétueuse, qui, dans son cours sinueux, se replie sur elle-même. Elle tourne sa tête et ses yeux vers le Cancer; et, formant un premier nœud sous le Lion, elle caresse le Centaure de sa queue glissante. Son second nœud porte la Coupe brillante; le Corbeau, appuyé sur le troisième, paraît occupé à le becqueter sans cesse; enfin, sous les Gémeaux, on voit l'Avant-Chien, que les Grecs nomment Procyon.

Tels sont les astres qui s'offriront, pendant la nuit, à l'observateur jaloux de connaître les mouvements de la sphère céleste; tous marchent, tous obéissent à une loi régulatrice. Il n'en est pas de même des cinq étoiles qui parcourent le cercle des douze signes célestes : en fournissant leur carrière, elles ne franchissent pas dans le ciel des espaces égaux; elles aiment mieux y errer comme au hasard, et mesurer inégalement les orbes qu'elles décrivent. Elles forment les grandes années, par leur retour, après un long espace de temps, au même point du ciel. Je ne puis maintenant décrire les lois de leurs révolutions; je vais tâcher seulement de définir les vastes cercles qui roulent invariablement autour de la sphère.

Quatre cercles soutenus par la voûte du ciel, et qui éclairent le monde de leur éternelle lumière, portent les douze signes célestes, et renferment au milieu d'eux le globe de la terre. C'est par eux que vous connaîtrez les limites des rapides années, soumises au cours régulier des signes. Ils promènent dans l'immensité leurs majestueux flambeaux, assortis entre eux et liés par des points d'intersection; ils sont placés à égales distances, et se correspondent deux à deux. Quand la nuit est pure, que les étoiles ne sont obscurcies par aucun nuage, que la lune, nouvelle encore, n'affaiblit point leurs feux, vous distinguez un grand cercle d'une blancheur éblouissante, et que sa couleur a fait nommer *Voie lactée*. Il ne déroule point dans les cieux une orbite continue;

Arcturo magnum spatio supra dedit orbem
Jupiter; huic parvim inferiore in parte locavit.
Hæc tamen æterno invisens loca curriculo nox,
Signa dedit nautis, cuncti quæ noscere possent, 190
Commiserans hominum metuendos undique casus.
Nam quum fulgentem cernes sine nubibus atris
Aram sub media cœli regione locatam,
A summa parte obscura caligine tectam,
Tum validis fugito devitans viribus Austrum : 195
Quem si prospiciens vitaveris, omnia caute
Armamenta locans, tuto labere per undas.
Sin gravis inciderit vehementi flamine ventus,
Perfringit celsos defixo robore malos :
Ut res nulla feras possit mulcere procellas, 200
Ni parte ex Aquilonis opacam pellere nubem
Cœperit, et subitis auris diduxerit Ara.
Sin humeros medio in cœlo Centaurus habebit,
Ipseque cærulea contectus nube feretur,
Atque Aram tenui caligans vestiet umbra, 205
Ad signorum obitum vis est metuenda Favoni.
Ille autem Centaurus in alta sede locatus,
Qua sese clarum collucens Scorpius infert,
Hæc subter partem præportans ipse virilem
Cepit, equi partes properans conjungere Chelis. 210
Hic dextram porgens, quadrupes qua vasta tenetur,
Quam nemo certo donavit nomine Graium,
Tendit, et illustrem truculentus cedit ad Aram.
Hic sese infernis de partibus erigit Hydra
Præcipiti lapsu, flexo cum corpore serpens. 215
Hæc caput atque oculos torquens ad terga Nepai,
Convexoque sinu subiens inferna Leonis,
Centaurum leni contingit lubrica cauda :
In medioque sinu fulgens Cratera relucet.
Extremum nitens plumato corpore Corvus 220
Rostro tundit; et hic Geminis est ille sub ipsis
Ante-Canem, graio Procyon qui nomine fertur.
Hæc sunt, quæ visens nocturno tempore signa,
Æternumque volens mundi pernoscere motum,
Legitimo cernes cœlum lustrantia cursu. 225
Nam quæ per bis sex signorum labier orbem
Quinque solent stellæ, simili ratione notari
Non possunt; quia quæ faciunt vestigia cursu,
Non eodem semper spatio portata feruntur :
Sic malunt errare vagæ per nubila cœli, 230
Atque suos vario motu metirier orbes.
Hæc faciunt magnos longinqui temporis annos,
Quum redeunt ad idem cœli sub tegmine signum.
Quarum ego nunc nequeo totos evolvere cursus;
Verum hæc, quæ semper certo volvuntur in orbe 235
Fixa, simul magnos edicam gentibus orbes.

Digitized by Google

les quatre cercles, dit-on, l'égalent en grandeur; mais deux d'entre eux ont moins d'étendue que cette ligne lumineuse qui éclaire toute la concavité des cieux.

L'un touche de plus près que les autres aux régions boréales, porte les têtes brillantes des Gémeaux, et sert de point d'appui aux deux genoux du Cocher. La jambe droite de Persée et son épaule gauche en sont voisines; il traverse le bras droit d'Andromède, laissant la main vers le nord, et le coude au midi. Le Cheval pose sur lui ses deux pieds de devant; et le Cygne, incliné vers ce point, y pose aussi sa tête et son cou. Les épaules du Serpentaire en sont peu éloignées; la Vierge s'en écarte un peu vers le sud, mais le Lion superbe le couvre de toute la longueur de son corps, ainsi que le brûlant Cancer. Lorsque le Soleil atteint en été le milieu de ce dernier signe, il paraît se retourner pour revenir sur ses pas. Le cercle partage le Cancer par la moitié; mais il traverse la poitrine et le ventre du Lion dans toute leur étendue. Concevez, si vous le pouvez, ce cercle divisé en huit parties : il y en aura toujours cinq au-dessus de l'horizon; les trois autres, plongées au-dessous, resteront dans l'ombre de la nuit.

Le premier cercle atteint le Cancer et décline vers le nord; le second, reculé vers le midi, coupe le Capricorne par le milieu, passe sur les pieds de ce signe qui épanche éternellement un fleuve glacé, et traverse la queue de la farouche Baleine, le Lièvre brillant et rapide, les pattes du grand Chien, l'immense Vaisseau des Argonautes étincelant de mille feux, le dos du Centaure, le terrible aiguillon du Scorpion, enfin l'arc toujours bandé du Sagittaire. Il porte le char brûlant du Soleil, lorsque cet astre, de retour de la partie boréale du ciel, est descendu vers le point le plus austral de son orbite; mais bientôt il remonte, et revient à nous pendant la saison de l'hiver. Trois parties de ce cercle sont visibles pour nous; les cinq autres sont cachées sous l'horizon.

Entre ces deux cercles, et à égale distance de l'un et de l'autre, est un troisième cercle aussi étendu que la *Voie lactée*. Lorsque le Soleil y est parvenu, soit au printemps, soit à l'automne, les jours et les nuits sont égaux. Ce cercle traverse le corps entier du Bélier, le genou fléchi et replié du Taureau, la brillante constellation d'Orion; le nœud de l'Hydre s'y attache; la Coupe et le Corbeau y semblent enchaînés; il passe enfin près des étoiles peu nombreuses des Serres, sur les genoux du Serpentaire, près de l'Aigle, fidèle messager du maître des Dieux, et dans le voisinage du Cheval céleste, à la crinière lumineuse. L'axe, partant du pôle, traverse le milieu de ces trois cercles, et les contient toujours à une égale distance les uns des autres.

Sur les trois premiers cercles s'appuye obliquement le quatrième, tout resplendissant de lu-

Quattuor, æterno lustrantes lumine mundum,
Orbes stelligeri portantes signa feruntur,
Amplexi terras, cœli sub tegmine fulti :
E quibus annorum volitantia limina nosces, 240
Quæ densis distincta licebit cernere signis.
Tum multos orbes magno cum lumine latos,
Vinctos inter se, et nodis cœlestibus aptos,
Atque pari spatio duo cernes esse duobus.
Nam sic nocturno cognoscens tempore cœlum, 245
Quum neque caligans detersit sidera nubes,
Nec pleno stellas superavit lumine Luna,
Vidisti magnum candentem serpere circum :
Lacteus hic nimio fulgens candore notatur.
Hic non perpetuum detexens conficit orbem. 250
Quattuor huic simili nitentes mole feruntur;
Sed spatio multum superis præstare duobus
Dicitur, et late cœli lustrare cavernas.
Quorum alter tangens Aquilonis vertitur auras,
Ora petens Geminorum illustria. Tum genus ardens 255
In sese retinens Aurigæ portat utrumque.
Hunc sura læva Perseus, humeroque sinistro
Tangit : ad Andromedam hic dextra de parte tenetur,
Imponitque pedes duplices Equus; et simul ales
Ponit Avis caput, et clinato corpore tergum. 260
Anguitenens humeris connititur : illa recedens
Austrum consequitur devitans corpore Virgo.
At vero totum spatium convestit et orbis
Magnu' Leo, et claro collucens lumine Cancer,
In quo consistens convertit curriculum Sol 265
Æstivus, medio distinguens corpore cursus.
Hic totus medius circo disjungitur : iste
Pectoribus validis, atque alvo possidet orbem.
Hunc octo in partes divisum noscere circum
Si potes, invenies supero convertier orbe 270
Quinque, pari spatio partes tres esse relictas,
Tempore nocturno quas vis inferna frequentet.
Ille quidem a Boreæ Cancro connectitur *auris* (1);
Alter ab infernis *contra connititur* austris :
Distribuens medium subter secat hic Capricornum, 275
Atque pedes gelidum rivum fundentis Aquari
Cæruleæque feram caudam Pistricis, et illum
Fulgentem Leporem; inde pedes Canis, et simul amplam
Argolicam retinet crebro cum lumine Navem;
Tergaque Centauri, atque Nepai portat acumen; 280
Inde Sagittari defixum possidet arcum.
Hunc, a clarisonis auris Aquilonis ad Austrum
Cedens, postremum tangit rota fervida Solis;
Exinde in superas brumali tempore flexu
Se recipit sedes : huic orbi quinque tributæ 285
Nocturnæ partes, supera tres luce dicantur.
Hosce inter mediam partem retinere videtur
Tantus quantus erit collucens Lacteus orbis;
In quo autumnali, atque iterum Sol lumine verno
Exæquat spatium lucis cum tempore noctis. 290
Hunc retinens Aries sublucet corpore totus,
Atque genu flexo Taurus connititur ingens;
Orion claro contingens corpore fertur;
Hydra tenet flexu; Cratera, et Corvus adhæret;
Et paucæ e Chelis stellæ; simul Anguitenentis 295
Sunt genua, et summi Jovis Ales nuntius instat;
Propter Equus capite et cervicum lumine tangit.
Hosce æquo spatio devinctos sustinet axis,

(1) Les mots en italique ont été ajoutés par Grotius.

Digitized by Google

mière; il touche les deux extrêmes, et est coupé en deux parties égales par celui du milieu. Le plus industrieux des hommes, initié par Minerve elle-même dans tous les secrets de la mécanique, ne construirait jamais des cercles aussi régulièrement assortis que ceux que l'intelligence divine a arrondis dans les cieux; ils entourent la terre, ils décorent le monde de feux infinis, et sont le lien et l'appui des constellations. Leur mouvement est uniforme. Celui qui rencontre obliquement les trois autres est coupé en deux par l'horizon, et l'étendue de la partie supérieure est toujours égale à la distance du Cancer au Capricorne; la partie inférieure a nécessairement une dimension pareille. Si le rayon visuel lancé de notre œil à la voûte céleste est pris six fois, nous aurons toute la circonférence de ce cercle, et ce même rayon donnera l'étendue de deux signes. Les Grecs ont nommé ce cercle *zodiaque;* les Latins peuvent l'appeler avec raison *le cercle des signes,* puisque c'est lui qui porte les douze signes étincelants du ciel. Le Cancer ouvre la saison brûlante de l'été. Le Lion terrible marche sur ses pas, suivi de la Vierge, qu'on distingue entre tous les astres à son éclat pétillant. Les Serres jettent ensuite leur feu, et l'ardent Scorpion marche après elles. Le Sagittaire tient de sa main droite son arc toujours bandé; le Capricorne présente ensuite une corne menaçante. Après lui, l'humide Verseau se montre à la terre; les Poissons, avec leurs écailles brillantes, semblent s'ébattre dans le ciel; le Bélier les accompagne, et ne nous envoie qu'une faible lumière. Le Taureau affaissé sur ses genoux, et les Gémeaux, nous font enfin admirer leurs éclatantes étoiles. Le soleil parcourt éternellement ces douze signes, et, par cette révolution, il détermine les saisons de l'année. La partie de ce cercle, abaissée sous la terre, est toujours égale à celle qui est élevée au-dessus, et qui est visible aux mortels. Chaque nuit, six constellations se couchent; six autres se lèvent sur notre horizon, et revoient la lumière des cieux. La partie du cercle des signes que le commencement de la nuit trouve au-dessus de l'horizon disparaît peu à peu dans le cours de la même nuit, avec les signes que cette partie soutient et qu'elle montre à la terre.

Si vous désirez connaître avec certitude le cours du soleil, examinez, pendant la nuit, le lever des signes; car le lever du soleil concourt nécessairement avec celui d'un degré de quelque signe. Mais si l'interposition d'une montagne ou d'un nuage obscur ne vous permet pas cet examen, étudiez dans le ciel les avis certains qui vous serviront à déterminer tous les levers et tous les couchers. Observez donc, pendant la nuit, quelles sont les étoiles qui se lèvent ensemble, et celles qui se précipitent au même instant sous l'horizon.

Le Cancer darde-t-il ses feux, aussitôt la Couronne s'efface et se retire; le Poisson cherche l'hémisphère austral; sa queue seule reste visible; une partie de la Couronne fait encore briller ses étoiles, l'autre a disparu : il en est de même

Per medios summo cœli de vertice tranans.
Ille autem claro quartus cum lumine circus, 300
Partibus extremis extremos continet orbes,
Et simul a medio media de parte secatur,
Atque obliquus in his nitens cum lumine fertur :
Ut nemo, cui sancta manu doctissima Pallas
Solertem ipsa dedit fabricæ rationibus artem, 305
Tam tornare cate contortos possiet orbes,
Quam sunt in cœlo divino numine flexi,
Terram cingentes, ornantes lumine mundum,
Culmine transverso retinentes sidera fulta.
Quattuor hi motu cuncti volvuntur eodem. 310
Sed tantum supra terras semper tenet ille
Curriculum, oblique implexus tribus orbibus unus,
Quanto est divisus Cancer spatio a Capricorno,
Ac subter terras spatium par esse necesse est :
Et quantos radios jacimus de lumine nostro, 315
Queis hunc convexum cœli contingimus orbem,
Sex tantæ poterunt sub eum succedere partes,
Bina pari spatio cœlestia signa tenentes.
Zodiacum hunc Græci vocitant, nostrique Latini
Orbem signiferum perhibebunt nomine vero : 320
Nam gerit hic volvens bis sex ardentia signa.
Æstifer est pandens ferventia sidera Cancer.
Hunc subter fulgens cedit vis torva Leonis,
Quem rutilo sequitur collucens corpore Virgo.
Exin projectæ claro cum lumine Chelæ, 325
Ipsaque consequitur lucens vis magna Nepai.
Inde Sagittipotens dextra flexum tenet arcum;
Post hunc ore fero Capricornus vadere pergit;
Humidus inde loci collucet Aquarius orbi.
Exin squamigeri serpentes ludere Pisces; 330
Queis comes est Aries obscuro lumine labens,
Inflexoque genu projecto corpore Taurus,
Et Gemini clarum jactantes lucibus ignem.
Hæc Sol æterno convestit lumine lustrans,
Annua conficiens vertentia tempora cursus. 335
Hic quantus terris convexus pellitur orbis,
Tantumdem ille patens supra mortalibus exit.
Sex omni semper cedunt labentia nocte;
Tot cœlum rursus fugientia signa revisunt.
Hoc spatium tranans cæcis noc conficit umbris, 340
Quod supra terras prima de nocte relictum est
Signifero ex orbe, et signorum ex ordine fultum.
Quod si Solis aves certos cognoscere cursus,
Ortus signorum nocturno tempore vises :
Nam semper signum exoriens Titan trahit unum. 345
Sin autem officiens signis mons obstruet altus,
Aut adiment lucem cæca caligine nubes;
Certas ipse notas cœli de tegmine sumens,
Ortus atque obitus omnes cognoscere possis.
Quæ simul exsistant, cernes; quæ tempore eodem 350
Præcipitent obitum nocturno tempore, nosces.
Jam simul ut supra se toto lumine Cancer
Extulit, extemplo cedit delapsa Corona,
Et loca convisit cauda tenus infera Piscis.
Dimidiam retinens stellis distincta Corona 355
Partem etiam supra, atque alia de parte repulsa est :

Digitized by Google

du Poisson; il ne s'éclipse pas entièrement; ses parties antérieures sont seules entrées dans l'ombre. Le brillant Serpentaire nous cache pareillement ses genoux et son corps jusqu'aux épaules, ainsi que la tête et le cou lumineux du reptile dont il est enlacé. L'horizon partage le Bouvier en deux parties inégales : la plus petite brille encore dans cette région du ciel; la plus grande est descendue au séjour des ténèbres. Cette constellation, en se couchant, semble entraîner avec elle quatre signes du zodiaque; enfin, pleinement rassasiée de la lumière dont elle a joui dans notre hémisphère, elle se retire et disparaît totalement après le milieu de la nuit. Tels sont les astérismes qui, au lever du Cancer, sont masqués par le globe terrestre. D'un autre côté, Orion s'avance, promenant dans le ciel les magnifiques étoiles qui parent son bouclier, sa lance, et le glaive étincelant qui arme sa main droite.

Quand le terrible Lion s'échappe de l'ombre de la terre, les constellations qui se couchaient au lever du Cancer achèvent de descendre sous l'horizon; l'Aigle superbe est chassé du ciel; le corps fléchi de l'Agenouillé, banni de l'hémisphère supérieur, disparaît presque entièrement; seuls, son pied lumineux et son genou droit sont encore visibles. Du côté opposé, on voit paraître la tête étoilée de l'Hydre, le Lièvre, et Procyon, impatient de devancer le grand Chien; enfin celui-ci fait ses premiers pas dans les cieux.

Quand la Vierge, éclatante de beauté, s'élève dans le ciel, elle en chasse aussi plusieurs constellations. On voit fuir la Lyre brillante de Mercure; le Dauphin est replongé dans les eaux; la Flèche cesse de luire; le Cygne se cache jusqu'aux premières plumes de sa queue; le grand Fleuve (l'Éridan) coule sous terre, et déjà la tête et le long cou du Cheval ont disparu. L'énorme reptile, l'Hydre, déploie son corps splendide; ses nœuds brillent jusqu'à la Coupe; le grand Chien montre alors ses pattes de derrière; il traîne après soi la poupe rayonnante de l'Argo à la porte du ciel; et, lorsque la Vierge est entièrement levée, la moitié du mât des Argonautes étincelle parmi les astres.

Lorsque les Serres obscures sortent de l'horizon, le Bouvier déploie tout l'éclat de ses feux, et surtout la lumière fidèle de l'Arcture, fixée au devant de lui. L'Argo est alors passé tout entier dans la région supérieure. L'Hydre, qui est trop étendue, n'apparaît encore qu'en partie; sa queue reste dans l'ombre. Le Héros, voisin de la Lyre arcadienne, et qu'on nomme vulgairement l'Agenouillé, montre son genou droit et sa jambe brillante. Nous le voyons souvent se cacher et reparaître dans une même nuit; c'est qu'il parcourt, sous l'horizon, un arc de peu d'étendue; sa jambe seule et son genou se lèvent avec les Serres; le reste de son corps est enveloppé de ténèbres, jusqu'à ce que le Scorpion et le Sagittaire revoient la lumière; le Scorpion nous en ramènera la moitié, et le Sagittaire nous en fera revoir toutes les étoiles : trois signes sont employés pour rendre à la terre cette constellation. Avec le lever des Ser-

Quam tamen insequitur Piscis, nec totus ad umbras
Tractus, sed supero contectus corpore cedit.
Atque humeros usque a genibus, clarumque recondit
Anguitenens validis magnum a cervicibus anguem. 360
Jam vero Arctophylax non æqua parte secatur :
Nam brevior clara cœli de parte videtur;
Amplior infernas depulsus possidet umbras.
Quattuor hic obiens secum deducere signa
Signifero solet ex orbi : tum serius ille, 365
Quum supera sese satiavit luce, recedit,
Post mediam labens claro cum corpore noctem.
Hæc obscura tenens convestit sidera tellus :
At parte ex alia claris cum lucibus errat
Orion, humeris et lato pectore fulgens, 370
Et dextra retinens non cassum luminis ensem.
Sed quum de terris vis est patefacta Leonis,
Omnia, quæ Cancer præclaro detulit ortu,
Cedunt obscurata; simul vis magna Aquilai
Pellitur, ac flexo considens corpore Nixus 375
Jam supero ferme depulsus lumine cedit :
Sed lævum genus atque illustrem linquit in altum
Plantam. Tum contra exoritur clarum caput Hydræ,
Et Lepus, et Procyon, qui sese fervidus infert
Ante-Canem; inde Canis vestigia prima videntur. 380
Non pauca e cœlo depellens signa repente
Exoritur candens illustri lumine Virgo.
Cedit clara Fides Cyllenia, mergitur unda
Delphinus, simul obtegitur depulsa Sagitta,
Atque Avis ad summam caudam, primasque recedit 385
Pinnas, et magnus pariter delabitur Amnis.
Hic Equus a capite et longa cervice latescit.
Longius exoritur jam claro corpore serpens,
Crateraque tenus lucet mortalibus Hydra.
Inde pedes Canis ostendit jam posteriores, 390
Et post ipse trahit claro cum lumine puppim :
Insequitur labens per cœli limina Navis,
Et jamjam toto processit corpore Virgo :
Hæc medium ostendit radiato stipite malum.
At quum procedunt obscuro corpore Chelæ, 395
Exsistit pariter larga cum luce Bootes,
Cujus in adversum est Arcturus corpore fixus;
Totaque jam supra fulgens prolabitur Argo :
Hydraque quod late cœlo dispersa tenetur,
Nondum tota patet; nam caudam contegit umbra. 400
Jam dextrum genus, et decoratam lumine suram
Erigit ille vacans vulgato nomine Nixus,
Qui Fidis Arcadiæ semper confinia tangit :
Quem nocte exstinctum, atque exortum vidimus una
Persæpe, ut parvum tranans geminaverit orbem. 405
Hic genus et suram cum Chelis erigit alte;
Ipse autem præceps obscura nocte tenetur,
Dum Nepa et Arcitenens invisant lumina cœli :
Nam secum medium pandet Nepa; tollere vero
In cœlum totum exoriens conabitur Arcus. 410
Hic tribus elatum cum signis corpore toto
Lucet; at exoritur media de parte Corona,

Digitized by Google

res concourt aussi celui d'une moitié de la Couronne, et l'extrémité du Centaure paraît en même temps. Le Cheval se plonge alors en entier sous l'horizon, et le Cygne, déployant ses ailes éclatantes, vole bientôt après lui. La tête d'Andromède se couche, et la farouche Baleine descend sous terre, pressée par l'horrible désir de dévorer sa proie. Céphée ne se lasse point d'étendre les mains vers sa fille; la Baleine s'enfonce jusqu'à l'épine du dos, et Céphée lui-même nous dérobe sa tête, ses mains et ses épaules.

Au lever du brûlant Scorpion, l'Eridan s'écoule; Orion effrayé disparaît.... On raconte ainsi d'où vient sa terreur. Il avait, dit-on, porté sur Diane une main sacrilége. Errant comme un insensé dans l'île de Chio, chérie de Bacchus et couronnée de pampres verts, sur les hautes montagnes qui couvrent de leur ombre les flots de la mer Égée, il perçait les bêtes fauves qu'il destinait, dans sa frénésie, à garnir la table somptueuse d'Énopion. Mais Diane frappe du pied la terre; l'île s'entr'ouvre; les rochers roulent sur les rochers; le jour pénètre pour la première fois dans d'affreux abîmes, et il en sort un Scorpion monstrueux armé d'un terrible aiguillon : soudain il a piqué l'intrépide chasseur. Un poison mortel a coulé dans les veines d'Orion; il expire, et son vaste corps presse la terre de son poids. Aussi, dès qu'il voit briller les étoiles du Scorpion, il fuit et se cache sous l'horizon. Andromède disparaît en même temps, et la Baleine avec elle. Céphée, le corps renversé, rase la terre avec sa ceinture; mais sa tête et les autres parties supérieures peuvent seules pénétrer l'horizon; l'ombre n'atteindra jamais jusqu'aux parties inférieures; les Ourses éclairent ses jambes de trop près. Cassiopée, les yeux baignés de larmes, descend pour chercher sa fille : on dirait qu'elle est ignominieusement chassée du ciel, car elle est précipitée, la tête la première; les épaules suivent, et son siége est renversé sur elle. Les blondes Néréides, à qui elle osa disputer le prix de la beauté, l'ont, dit-on, soumise à cette peine. Au moment où elle se couche ainsi renversée, l'autre moitié de la Couronne se lève, ainsi que la queue de l'Hydre, qui apparaît enfin tout entière sur l'horizon. La tête du Centaure et son corps entier quittent le séjour des ténèbres; une faible partie de ses pieds de devant reste seule cachée. Puis ses autres étoiles se découvrent, et l'on voit devant lui la bête sauvage qu'il a saisie de la main droite. La tête et les mains du Serpentaire se lèvent aussi avec le Scorpion, et le Serpent montre sa tête et les replis de son corps lumineux. L'Agenouillé, dont les pieds sont déjà sur l'horizon, présente, du côté de l'Orient, son ventre, ses cuisses, ses épaules, sa poitrine; et de sa droite il lance des rayons propices vers la terre.

Le Sagittaire a voulu jouir de la lumière céleste, et la tête de l'Agenouillé paraît; la Lyre brillante se lève en même temps, et l'on revoit la poitrine de Céphée. Le Chien brûlant n'est plus visible. Orion se cache tout entier; le Lièvre se précipite dans l'ombre, et les étoiles les moins élevées du Cocher disparaissent.

Caudaque Centauri extremo candore refulget.
Hic se jam totum cæcas Equus abdit in umbras,
Quem rutila fulgens pluma prætervolat Ales. 415
Occidit Andromedæ clarum caput, et fera Pistrix
Labitur, horribiles epulas funesta requirens.
Hanc contra Cepheus non cessat tendere palmas.
Illa usque ad spinam mergens se cærula condit :
At Cepheus caput atque humeros, palmasque reclinat. 420
Quum vero vis est vehemens exorta Nepai,
Late fusa volat. . . . . .
. . . . . hæc per terras fama vagatur.
Ut quondam Orion manibus violasse Dianam
Dicitur, excelsis errans in collibus amens, 425
Quos tenet Ægæo defixa in gurgite Chius
Bacchica, quam viridi convestit tegmine vitis.
Ille feras vecors amenti corde necabat,
Œnopionis avens epulas ornare nitentes.
At vero pedibus subito perculsa Dianæ 430
Insula discessit, disjectaque saxa revellens
Perculit, et cæcas lustravit luce lacunas;
E quibus ingenti exsistit cum corpore præ se
Scorpius infestus præportans flebile acumen.
Hic valido cupide venantem perculit ictu, 435
Mortiferum in venas figens per vulnera virus.
Ille gravi moriens constravit corpore terram.
Quare quum magnis sese Nepa lucibus effert,
Orion fugiens commendat corpora terris.
Tum vero fugit Andromeda, et Neptunia Pistrix 440
Tota latet; cedit converso corpore Cepheus,
Extremas medio contingens corpore terras.
Hic caput et superas potis est demergere partes;
Infera lumborum nunquam convestiet umbra;
Nam retinent Arcti lustrantes lumine suras. 445
Labitur illa simul gnatam lacrimosa requirens
Cassiopea, neque ex cœlo depulsa decore
Fertur; nam verso contingens vertice primum
Terras, post humeris, eversa sede, refertur.
Hanc illi tribuunt pœnam Nereides almæ; 450
Cum quibus (ut perhibent) ausa est contendere forma.
Hæc obit inclinata; at pars exorta Coronæ est
Altera, cum caudaque omnis jam panditur Hydra.
At caput, et totum sese Centaurus opacis
Eripit e tenebris, linquens vestigia parva 455
Antepedum contecta; simul tum lumina pandit :
Ipse feram dextra retinet. Prolabitur inde
Anguitenens capite et manibus; profert simul anguis
Jam caput, et summum flexo de corpore lumen.
Hic ille exoritur converso corpore Nixus, 460
Alvum, crura, humeros, simul et præcordia lustrans,
Et dextra radios læto cum lumine jactans.
Inde Sagittipotens superas convisere luces
Instat, et emergit Nixi caput, et simul effert
Sese clara Fides, et prodit pectore Cepheus. 465
Fervidus ille Canis toto cum corpore cedit,
Abditur Orion, obit et Lepus abditus umbra,
Inferiora cadunt Aurigæ lumina lapsu.

Digitized by Google

Le Capricorne, en commençant sa course, chasse du ciel le Cocher, la Chèvre que celui-ci porte sur son épaule, les Chevreaux, et ce Navire fameux par le nom dont les anciens l'ont décoré. Procyon est mis en fuite; les deux oiseaux, l'Aigle et le Cygne, revolent vers nous; la Flèche ailée recouvre sa splendeur; Persée descend sous l'horizon, laissant au-dessus sa cuisse et son pied droit; enfin la poupe de l'Argo abandonne son navire.....

Inde obiens Capricornus ab alto, lumine pellit
Aurigam, instantemque Capram, parvos simul Hædos, 470
Et magnam antiquo depellit nomine Navem.
Obruitur Procyon; emergunt alite lapsu
E terris Volucres; exsistit clara Sagitta;
Crus, dextrumque pedem linquens obit infera Perseus
In loca; tum cedens a puppi linquitur Argo..... 475

§ II.

FRAGMENTS DES POÉSIES DE Q. CICÉRON.

FRAGMENTS
DU POÈME SUR LES DOUZE SIGNES.

.... Les Poissons à la lueur obscure font gonfler les fleuves au printemps, et le Bélier, qui rehausse l'éclat des cornes du Taureau, précurseur de la végétation, égale la durée du jour à celle de la nuit. Les Gémeaux ouvrent la carrière à l'été brûlant; le Cancer abrége déjà la longueur des jours, et le Lion farouche exhale des bouffées d'une chaleur énervante. La Vierge lui succède, lançant des vapeurs légères; la Balance ouvre les portes de l'automne; elle égale de nouveau le jour à la nuit, et la flamme du Scorpion dépouille les rameaux de leur épais feuillage. Le Sagittaire nous lance ses traits de glace, et le Capricorne ses frimas et ses gelées. Paraît enfin le Verseau, aux nuages colorés, aux ondées inépuisables, qui alimente les fleuves et les fait déborder. Cependant, à droite et à gauche, le char mobile du Soleil roule sur son essieu étincelant, et la Lune développe ses phases. Les écailles du Dragon tortueux projettent leur éternelle lumière entre les feux étincelants des sept étoiles de l'Ourse; et le Bouvier, qui s'attache à l'une d'elles, disparaît le dernier avec le jour sous les flots de l'Océan.

DE XII SIGNIS.

... Flumina verna cient obscuro lumine Pisces;
Curriculumque Aries æquat noctisque diique :
Cornua quem comunt florum prænuntia Tauri.
Aridaque æstatis Gemini primordia pandunt;
Longaque jam minuit præclarus lumina Cancer, 5
Languificosque Leo proflat ferus ore calores.
Post modicum quatiens Virgo fugat orta vaporem.
Autumni reserat portas, æquatque diurna
Tempora nocturnis, dispenso sidere, Libra;
Et fœtos ramos denudat flamma Nepai. 10
Pigra Sagittipotens jaculatur frigora terris;
Bruma gelu glacians jubare spirat Capricorni.
Quam sequitur nebulas rorans liquor altus Aquari,
Tanta supra circaque vigent ubi flumina. Mundi
At dextra lævaque ciet rota fulgida Solis 15
Mobile curriculum, et Lunæ simulacra feruntur.
Squama sub æterno conspectu torta Draconis
Eminet : hunc inter fulgentem sidera septem
Magna quatit stellans; quam servans serus in alta
Conditur Oceani ripa cum luce Bootes.... 20

ÉPIGRAMMES.

I.

Livrez aux vents votre voile, mais non votre cœur aux jeunes filles; le flot est plus sûr que la foi d'une femme.

II.

Nulle femme n'est bonne, ou, s'il en est une seule, j'ignore comment une mauvaise chose a pu devenir bonne.

EPIGRAMMATA.

I.

Crede ratem ventis, animum ne crede puellis;
Namque est feminea tutior unda fide.

II.

Femina nulla bona est; vel, si bona contigit ulla,
Nescio quo fato res mala facta bona est.

Digitized by Google

NOTES

DE LA TRADUCTION DES PHÉNOMÈNES D'ARATUS.

Le texte suivi de cette traduction, qu'Aide Manuce a publié le premier, commence au milieu de la description du Bélier.

Vers 1. *Hunc... fultum.* Il s'agit ici du Bélier, dont les cornes ne sont point obscures, comme le dit Aratus, (αὐτὸς μὲν νωθής καὶ ἀνάστερος); l'une est une étoile de la 2ème grandeur; l'autre de la 3ème.

V. 3. *Chelæ.* Les serres ou les pinces du Scorpion, qui forment aujourd'hui la Balance; mais ce dernier nom ne se trouve nulle part dans Aratus.

Pectus.... Orionis. Orion est une des plus grandes et la plus brillante des constellations qui paraissent sur notre horizon. Ses épaules, ses pieds sont marqués par les étoiles de la 1ère et de la 2ème grandeur. Trois belles étoiles, connues du peuple sous le nom des *trois Rois*, forment son baudrier, etc.

V. 5. *Deltoton.* C'est la lettre Δ, *delta*. Le Triangle n'a rien d'éclatant; ses étoiles ne sont que de la 4ème grandeur.

V. 12. *Pisces.* Le Poisson boréal décline plus vers le nord que le Bélier; Hipparque a fait depuis longtemps cette remarque critique. Mais il serait inutile de détailler ici les erreurs de ce genre qu'il a relevées dans Aratus.

V. 17. *Nodum.* Le Nœud céleste est une étoile de la 3ème grandeur; on l'appelle encore aujourd'hui le Nœud des Poissons.

V. 18. *Andromedæ lævo.* Andromède a trois étoiles de la 2ème grandeur, une à la tête, une à la ceinture, la 3ème aux pieds; une de la 3ème grandeur à l'épaule gauche, etc.

V. 20. *Persea vises.* Persée a deux étoiles de la 2ème grandeur, son côté et la tête de Méduse, et plusieurs de la 3ème.

V. 23. *Cassiopeæ.* Cette constellation a quatre ou cinq étoiles de 3ème grandeur. Persée, sauveur d'Andromède et son époux, est placé au-dessous de Cassiopée, et dans la Voie lactée.

V. 28. *Parvas Vergilias.* Les Pléiades forment, au-dessus des épaules du Taureau, et près du genou gauche de Persée, un amas d'étoiles connues du peuple sous le nom de *la Poussinière*. Les anciens n'en comptaient que six ou sept. Le télescope en a fait distinguer plus de soixante.

V. 42. *Inde Fides.* La Lyre a une très-belle étoile de la 1ère grandeur.

V. 45. *Ad lævum Nixi.* Cette constellation, appelée par les Grecs Ἐγγόνασις, et qui depuis a reçu le nom d'Hercule, n'a que deux étoiles de la 3ème grandeur.

V. 50. *Nec claris lucibus ardet.* Ceci n'est pas exact, quoique Cicéron ait exactement rendu le texte d'Aratus. Le Cygne contient une forte belle étoile de la 2ème grandeur, et cinq ou six de la 3ème. Il est d'ailleurs dans toute son étendue assez garni d'étoiles. Aussi Hipparque n'a pas manqué de relever l'erreur d'Aratus.

V. 52. *Dextram Cephei.* Céphée est peu brillant; on lui donne trois étoiles de la troisième grandeur.

V. 55. *Equus ille.* Voyez le commencement de la description du Cheval (Pégase), au livre II, 43, *de Natura Deor.* Le Cheval a trois autres étoiles qui, avec la tête d'Andromède, forment un carré qu'on nomme le carré de Pégase; elles sont toutes de la 2ème grandeur. La bouche de Pégase n'est que de la 3ème, mais elle est une des belles étoiles de cette classe.

V. 56, 59. *Aquari... Capricornus.* Le Verseau et le Capricorne ont quelques étoiles de la troisième grandeur.

V. 59. *Corpore semifero.* Cette épithète *semifero* n'a dans Aratus aucune expression qui lui réponde; et, pour la rendre fidèlement, il faudrait traduire, *dont le corps est à moitié celui d'une bête sauvage.* Le Capricorne est moitié bouc et moitié poisson, et par conséquent moitié animal domestique et moitié animal sauvage. « Nous empruntons, dit Pingré, cette interprétation de l'anonyme cité par d'Olivet, et nous ne voyons pas qu'on en puisse donner une meilleure. Nous en concluons, ajoute-t-il, contre Bentley, que, suivant Cicéron et Manilius, v. 189, les Poissons peuvent être appelés *ferœ.* »

V. 73. *Sagittipotens.* Le Sagittaire a un assez grand nombre d'étoiles de la 3ème grandeur. Les anciens rapportaient au second ordre les deux étoiles de la jambe gauche antérieure, mais elles ne sont à présent que du quatrième. Dirons-nous que les anciens se sont trompés, ou mettrons-nous ces deux étoiles au nombre de celles dont l'éclat a sensiblement varié? Elles ne peuvent être observées à Paris.

V. 77. *Scorpius.* Voyez la note du vers 421.

V. 79. *Arcti. . . . minoris.* Les Grecs se dirigeaient en mer sur Hélicé ou la Grande-Ourse, et les Phéniciens sur la petite ou Cynosure. La Grande-Ourse, indépendamment de sept belles étoiles, six de la 2ème grandeur et une de la 3ème, en a encore aux pattes plusieurs du troisième rang; la Petite-Ourse n'a qu'une étoile de la 2ème grandeur (c'est l'étoile polaire), et deux de la 3ème.

V. 84. *Fulgens. . . . Sagitta.* Pingré ne traduit pas *fulgens*, qui est une addition un peu exagérée faite par Cicéron au texte d'Aratus. La flèche n'a que quatre étoiles de la 4ème grandeur, et quelques autres plus petites; ce qui ne forme pas une constellation bien brillante.

V. 87. *At propter se Aquila.* L'Aigle a sur son cou une belle étoile moyenne, entre la première et la seconde grandeur, outre plusieurs de la troisième.

V. 89. *Non nimis ingenti.* On lit aussi *non minus*, et Pingré a traduit suivant cette seconde leçon. Mais Aratus dit clairement, οὐ τόσσος μεγέθει. Cependant, la constellation de l'Aigle était autrefois plus étendue qu'elle ne l'est à présent, depuis qu'on en a détaché la moitié pour former la constellation d'Antinoüs ou de Ganymède. Elle a sur son cou une belle étoile moyenne, entre la 1re et la 2e grandeur, outre plusieurs de la 3e.

V. 92. *Delphinus jacet.* Le Dauphin est près de l'Aigle; sa queue recourbée touche à l'Équateur, près des Balances de la Vierge, et sa tête va jusqu'à la bouche du cheval Pégase. Cette constellation est composée, selon Ptolémée, de dix étoiles brillantes. Ovide n'en admet que neuf.

Digitized by Google

V. 93. *Præter quadruplices stellas.* Ces quatre étoiles, formant une losange, passent ordinairement pour être de la 3ème grandeur, ainsi qu'une cinquième étoile qui est dans la queue du Dauphin.

V. 103. *Truculenti corpora Tauri.* La tête du Taureau contient un groupe d'étoiles qu'on nomme les *Hyades*, et qui ont la figure d'un ⊳ renversé. Une d'entre elles est de la 1ère grandeur, et deux sont de la 3ème. Avec le télescope, on en découvre une multitude. La corne gauche du Taureau est une étoile de la 2ème grandeur; l'autre corne est une étoile de la 3ème.

V. 108. *Fervidus ille Canis.* L'étoile de la gueule du Grand-Chien, *Sirius*, est la plus belle des étoiles fixes. Il a de plus quatre étoiles de la 2ème grandeur, ou qui du moins en approchent.

V. 121. *Levipes Lepus.* Le Lièvre n'a que trois ou quatre étoiles de la 4ème grandeur.

V. 126. *Prolabitur Argo.* Le Navire des Argonautes a huit étoiles : celle du gouvernail, appelée *Canopus*, qui est la plus belle étoile du ciel, après Sirius (on ne la voit pas en France), et sept autres de la 2ème grandeur; on n'en voit qu'une à Paris.

V. 140. *Fera quærere Pistrix.* La Baleine a deux étoiles de la 2ème grandeur, et huit ou dix de la 3ème; c'est peu de chose pour son énorme étendue.

V. 145. *Neque etiam Eridanum.* Il y a dans l'Éridan plusieurs étoiles du 3ème ordre. Depuis Ptolémée, on a joint à cette constellation une nouvelle étoile de la première grandeur, qu'on a nommée *Achernas*, invisible encore en Europe, et qu'on ne commence à voir que vers 31 degrés de latitude.

V. 164. *Quæ sunt parvo cum lumine fusæ.* On appelle étoiles *informes* celles que leur peu d'éclat ou leur disposition confuse avait fait exclure d'abord du nombre des constellations. On les y a comprises depuis, et on en a formé la Colombe, la Licorne, le Sextant, au sud; le Lynx, la Giraffe, la Chevelure de Bérénice, les Chiens de chasse, le Renard et l'Oie, la Mouche, au nord, et un grand nombre d'autres.

V. 167. *Australem. . . . Piscem.* Le Poisson *austral* a dans sa gueule une étoile de la 1ère grandeur.

V. 176. *Unum sub magnis.* C'est l'étoile de la queue du Poisson austral.

V. 178. *Subter caudam Pistricis.* C'est probablement l'étoile australe de la queue de la Baleine; elle est de la 2ème grandeur.

V. 182. *Sine nomine cedunt.* On a fait de ces étoiles sans nom la Couronne australe.

V. 184. *Aram.* L'Autel n'a que des étoiles peu brillantes.

V. 186. *Procul Arcturo.* L'Arcture est une très-belle étoile de la 1ère grandeur.

V. 203. *Centaurus habebit.* Le Centaure est composé de trente-quatre étoiles, en y comprenant tous les attributs de cette constellation, c'est-à-dire celles qui composent la Victime, le Broc, et le Thyrse ou Bâton d'office. L'étoile qui est à son pied gauche est de la première grandeur, de même que celle qui est à la cuisse gauche; mais ni l'une ni l'autre n'ont de nom propre.

V. 212. *Quam nemo.* Cette bête a depuis été appelée le *Loup;* elle a quelques étoiles de la 3ème grandeur, et telle est aussi la grandeur des épaules du Centaure. Ajoutons que les deux étoiles de celui-ci dont nous parlions dans la note précédente, et dont l'une de la 1re grandeur est au pied gauche, et l'autre de la 2e à la cuisse gauche, sont invisibles à Paris. Du temps d'Eudoxe, elles paraissaient sur l'horizon de Cnide; elles ne commencent maintenant à être visibles que par 30 degrés de latitude.

V. 214. *Hydra.* L'Hydre a une étoile de deuxième grandeur à son cou et plusieurs autres de la troisième.

V. 216. *Ad terga Nepai.* Cicéron, dit Pingré, eût traduit plus fidèlement Aratus, s'il eût rendu ὑπὸ μέσον Καρίνον par *ad pectora Canceri;* et nous ne pouvons penser avec Turnèbe et Patricius que le mot de Nepa signifie quelquefois le Cancer, puisque Cicéron emploie toujours ici ce mot pour exprimer le Scorpion. — Le Cancer n'a aucune étoile remarquable par son éclat.

V. 219. *Cratera.* La Coupe n'est pas extrêmement brillante; on y compte huit étoiles de la quatrième grandeur.

V. 220. *Corvus.* Le Corbeau a trois étoiles de la 3ème grandeur; elles forment un trapèze avec une étoile du quatrième ordre.

V. 221. *Sub Geminis.* Les Gémeaux ont deux belles étoiles de 2ème grandeur et plusieurs de la 3ème.

V. 222. *Ante Canem.* Procyon, ou le petit Chien, a une étoile de la 1ère grandeur et une de la 3ème. Il est un peu plus avancé que le grand Chien, mais beaucoup plus boréal; il se lève avant lui; c'est pourquoi on l'a nommé Procyon, *Avant-Chien.*

V. 233. *Ad idem cœli... signum.* On pourrait regarder ces années comme des années planétaires. Alors l'année de Saturne égalerait environ trente de nos années communes, et celle de Jupiter en renfermerait près de douze. Que de telles années puissent être regardées comme étant d'une très-longue durée, nous l'accordons; mais est-il possible d'en dire autant des années de Mars, de Vénus et de Mercure? Il est plus probable qu'Aratus aura eu en vue ces grandes années des Chaldéens dont Cicéron parle ailleurs (*de Natura Deor.* II, 20, etc.), et qui ne se terminaient que lorsque toutes les planètes, collectivement prises, se rejoignaient dans un même degré du zodiaque. Ces années seraient en effet d'une durée très-longue; il n'est pas difficile de s'assurer, par un calcul assez simple, qu'elles ne se termineraient qu'après une révolution de 250,000 siècles.

V. 254. *Quorum alter.* Le Cercle dont il s'agit est le tropique du Cancer.

V. 275. *Secat hic Capricornum.* Il s'agit du tropique du Capricorne.

V. 288. *Tantus quantus erit.* Ce troisième cercle est l'équateur. Hipparque reproche à Aratus beaucoup d'inexactitude dans la trace qu'il a assignée à l'équateur et aux deux tropiques. Du temps d'Aratus et même d'Eudoxe, ces trois cercles ne passaient pas bien précisément par les constellations et parties de constellations désignées par Aratus; mais ils n'en passaient pas bien loin. Ce changement de place dans les constellations est une suite nécessaire de la précession des équinoxes, dont il ne paraît pas qu'Eudoxe se soit jamais douté.

V. 313. *Quanto est divisus.* Cette distance ne doit pas être prise en ligne droite, mais en suivant la circonférence du cercle des signes.

V. 319. *Zodiacum.* On donne seize degrés de largeur au zodiaque, afin qu'il puisse renfermer la route de toutes les planètes; les anciens ne lui en donnaient que douze. La ligne du milieu du zodiaque, le cercle qui le divise en deux également dans toute l'étendue de sa longueur, se nomme écliptique. Comme la précession des équinoxes se fait le long de l'écliptique : elle n'affecte pas la distance des astres à cette ligne : ainsi les signes qui brillent aujourd'hui le long du zodiaque ont toujours eu et auront toujours cette même position.

Digitized by Google

V. 353. *Corona*. La Couronne a une étoile de la 2ème grandeur. C'est la Couronne d'Ariadne, placée par Bacchus dans les cieux. *Hygin. Poetic. Astr.* II, 5.

V. 361. *Jam vero Arctophylax. Arctophylax*, ou gardien de l'Ourse. Cette constellation, qu'on nomme aussi le Bouvier, est en effet placée derrière la grande Ourse, qu'elle semble conduire. Sa plus belle étoile est l'Arcture (queue de l'Ourse), qui est de la 1ère grandeur; il en a d'autres de la 3me.

V. 363. *Amplior infernas*. Cicéron, qui suit fidèlement Aratus, dit que les étoiles entrent dans l'ombre, dans la nuit, dans les ténèbres, pour dire qu'elles se couchent; au contraire, elles revoient le jour, elles sont rendues à la lumière, quand elles remontent sur l'horizon.

V. 367. *Post mediam*. Ceci veut dire que le Bouvier a commencé de se coucher à l'entrée de la nuit.

V. 382. *Virgo*. La Vierge a une étoile moyenne entre la 1ère et la 2ème grandeur, et plusieurs de la 3ème.

V. 402. *Vulgato nomine Nixus*. Voyez la note du vers 45.

V. 421. *Quum vero vis*. Le Scorpion est composé de vingt-sept ou vingt-huit étoiles. Celle qui est au cœur est de la 1ère grandeur, ainsi que celle qui est à la queue. Les deux qui forment ses bras sont de la 3ème grandeur, mais celles qui sont à ses pinces, *Chelæ*, sont de la 2ème.

V. 429. *OEnopionis avens*. Énopion, roi de Chio, avec lequel Orion était lié d'une étroite amitié. Quelques-uns disent, au contraire, qu'Orion ayant voulu outrager la fille d'Énopion, celui-ci lui fit crever les yeux, et qu'Apollon lui rendit la vue. On n'est pas plus d'accord sur la nature de son sacrilége. Suivant les uns, chassant avec Diane, il osa lui faire violence; selon d'autres, il avait abattu une forêt appartenant à cette déesse.

V. 449. *Eversa sede*. Sur les globes célestes, Cassiopée est représentée assise sur un siége qu'on nomme *Chaise de Cassiopée*. On lui met de plus une palme à la main. Cette constellation ne se couche pas à Paris, et même il n'y a plus que sa tête et ses épaules qui descendent sous l'horizon des côtes les plus méridionales de la Grèce.

V. 470. *Aurigam, instantemque Capram, parvos simul Hœdos*. Le Cocher a une étoile de la 1ère grandeur, il en a de plus une de la 2ème à son épaule droite. L'étoile de la Chèvre est de la 1ère grandeur; celles des Chevreaux sont de la 4ème. Toutes ces étoiles étaient regardées comme excitant de violentes tempêtes, lorsqu'on commençait à les voir le matin, avant le lever du soleil; ce qui, du temps d'Eudoxe, avait lieu vers les premiers jours d'avril.

Digitized by Google

DE LA
DEMANDE DU CONSULAT,
OU
ESSAI SUR LA CANDIDATURE,
ADRESSÉ A M. T. CICÉRON PAR SON FRÈRE QUINTUS.

PRÉFACE.

Nous ne connaissons qu'une traduction française de l'opuscule de Q. Cicéron, imprimée antérieurement à la nôtre. Elle a paru en 1583, in-18, à la suite des *Offices* et de quelques autres ouvrages de Cicéron. Il ne nous a pas été possible d'en faire usage.

Facciolati publia à Padoue, en 1731, in-8°, une traduction italienne du traité *de la Demande du Consulat*. Nous nous empressons de reconnaître combien nous avons profité du travail de ce savant et des notes qu'il a mises sous le texte latin. Ne peut-on pas néanmoins lui appliquer le reproche qu'adressait le traducteur français de Lucrèce au traducteur italien de ce poëte, Marchetti : « Leur « langue (des Italiens) se prête avec tant de docilité « à tous les tours de la langue latine, que les en- « droits les plus difficiles...., rendus mot à mot, « ne sont pas plus intelligibles dans la traduction « que dans l'original? (1) »

La difficulté a pu servir d'excuse à Facciolati. Non-seulement les manuscrits varient souvent, et ont subi des altérations importantes et multipliées; mais la latinité de Quintus a un caractère particulier que l'on ne retrouve dans aucun auteur de son siècle, ni même, ce qui est remarquable, dans le petit nombre de lettres qui nous restent de lui.

Ces lettres, celles que son frère lui a adressées, et le rôle qu'a joué Quintus dans l'histoire de ce grand homme, font assez connaître son caractère. Quant à son talent, Cicéron lui attribue, à un degré supérieur, la finesse et l'élégance (2). L'*Essai sur la Candidature* ne dément point cet éloge; pour le prouver, il suffit de citer les paragraphes XII et XIV. Dans le premier, un art d'autant plus adroit qu'il se montre moins à découvert, met dans la bouche de Cotta, citoyen généralement respecté, la discussion et la confirmation d'un précepte peu fait pour plaire à la délicatesse de Cicéron; dans le dernier, quelques coups de pinceau, non moins vrais que brillants et hardis, suffisent pour tracer de Rome une peinture vivante.

Mais, quelque opinion que l'on se forme de l'auteur, ne portera-t-on pas, sur le fond même de l'ouvrage, un jugement sévère? En voyant cet appareil de soins, de sollicitations, de finesses, et presque de ruses, employés pour arriver à une place qui n'aurait dû être briguée que par les talents unis aux vertus, n'est-il pas à craindre que l'on ne qualifie durement l'*Essai sur la Candidature* de *Manuel de l'Intrigant?*

Cet arrêt précipité serait-il juste? Quand Tibère eut ravi au peuple Romain le droit, au moins apparent, que lui avait laissé Auguste, d'élire ses magistrats, « on ne saurait croire, dit Montes- « quieu, combien cette décadence du pouvoir du « peuple avilit l'âme des grands. Lorsque le peuple « disposait des dignités, les magistrats qui les bri- « guaient faisaient bien des bassesses, mais elles « étaient jointes à une certaine magnificence qui les « cachait, soit qu'ils donnassent des jeux ou de « certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuas- « sent de l'argent ou des grains : quoique le motif « fût bas, le moyen avait quelque chose de noble, « parce qu'il convient toujours à un grand homme « d'obtenir par des libéralités la faveur du peuple. « Mais lorsque le peuple n'eut plus rien à donner, « et que le prince, au nom du sénat, disposa de « tous les emplois, on les demanda et on les ob- « tint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, « les crimes furent des arts nécessaires pour y par- « venir (1). »

Avant de lire l'*Essai sur la Candidature*, nous invitons l'homme impartial à méditer ces paroles d'un philosophe que les exagérés de tous les partis ont décrié, et que respectent les sages de toutes les opinions. Nos habitudes nous ont si rarement conduits à réfléchir sur le sujet approfondi par Quintus; notre façon de sentir, notre éducation et nos usages nous exposent à l'apprécier avec si peu de justesse, qu'une telle précaution est commandée impérieusement à quiconque ne veut pas mettre un préjugé à la place d'un jugement raisonné.

Il est dans la nature des hommes réunis en société, il importe à la vie et à l'action du corps politique, qu'une noble ambition fasse désirer les places et les honneurs. Quel que soit le pouvoir qui les dispense, rarement suffira-t-il de les mériter pour les obtenir de lui. Sa faveur sera donc captée par tous les moyens imaginables, et l'art d'y atteindre deviendra une partie essentielle de l'instruction pour quiconque se dévoue aux affaires de l'État.

(1) Lagrange, *Traduction de Lucrèce*, Préface, p. 6.

(2) *Quid enim tua potest orationem, aut subtilius, aut ornatius esse?* (Cic. *de Orat.*, lib. III, § III.)

(1) *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XIV.

Digitized by Google

Cet art fut porté à Rome plus loin peut-être qu'ailleurs. Cela devait arriver chez un peuple dont les mœurs privées étaient en harmonie parfaite avec ses mœurs politiques. Cette conformité, dont on n'a généralement qu'une idée confuse, parce qu'elle se rencontre peu chez les peuples modernes, rendait moins pénibles qu'ils ne nous le semblent la plupart des soins que s'imposait un candidat habile : sur beaucoup de points, celui-ci ne faisait guère qu'ajouter plus de régularité et d'exactitude aux devoirs que pratiquaient à Rome les citoyens même éloignés des affaires.

Ce premier aperçu simplifie beaucoup les travaux infinis que prescrit l'*Essai sur la Candidature*, et fait ainsi disparaître l'apparence révoltante de manœuvres et d'intrigues poursuivies sans relâche. Si l'on passe ensuite à l'examen de quelques pratiques de détail, on leur reconnaît une utilité réelle et savamment calculée : l'assiduité quotidienne du candidat au *forum*, en lui rendant l'habitude des affaires de la cité, qu'il pouvait avoir perdue dans des emplois lointains, mettait aussi son caractère à l'épreuve et à découvert, à tous les moments du jour et dans toutes les positions de la vie. La *nomenclation*, le soin d'interpeller chaque citoyen par son nom, cesse de paraître une politesse vaine, une formalité superflue; et l'on conçoit l'estime accordée aux candidats dont la mémoire, sur ce point, n'avait pas besoin de secours étrangers. Faut-il expliquer combien il importe à un magistrat de connaître de nom et de figure le plus grand nombre de ceux qui lui seront soumis; combien de renseignements intéressants il peut ainsi recevoir ou mettre en œuvre, qui, autrement, lui parviendraient sans fruit ou ne lui parviendraient pas; et comment, avec cet avantage, une remontrance, une insinuation, un mot, donneront souvent plus de poids à son autorité que l'appareil de la force et le nom même de la loi?

Mais on peut considérer de plus haut encore, et sous un point de vue plus vaste, l'effet moral et politique de la candidature.

Partout où existent des institutions et des lois, existe aussi une puissance au-dessus des lois et des institutions, et qui imprime à chacune d'elles, quels que soient son but, son excellence ou son imperfection, une tendance uniforme et commune à toutes. De là naissent et la diversité fréquente des effets de la même institution dans des pays différents, et l'erreur où l'on tombe à coup sûr en jugeant une institution hors du système auquel elle appartient, ou même en la supposant transplantée dans un système contraire. Partout où cette tendance se trouve en opposition avec les mœurs, les lumières, les opinions, l'état intérieur ou extérieur du corps social, une révolution devient inévitable, pour la changer ou renverser ce qui la contrarie : et les causes secondaires que les hommes passionnés et le vulgaire des observateurs accuseront ensuite de l'explosion n'auront fait qu'en hâter ou en reculer un peu l'instant, et en modifier quelques détails. Vérité importante, dont la preuve se trouve dans les annales de presque tous les peuples; vérité rarement aperçue, si du moins on en juge par les décisions *absolues* que l'on entend chaque jour porter sur l'histoire politique.

L'esprit général des institutions romaines les faisait tendre surtout à concilier, par les affections de l'homme et malgré les prétentions du citoyen, les deux éléments de la souveraineté nationale, le sénat et le peuple. Et cela seul explique ce qui semble inexpliquable dans l'histoire, comment, pendant quatre siècles, à des assemblées orageuses où la véhémence et l'âpreté des invectives ne nous montrent que deux partis prêts à s'entr'égorger, succédèrent presque toujours des concessions réciproques, des mesures de paix et de conciliation, des résolutions et des élections dictées par l'intérêt de la commune patrie.

L'institution du patronage et de la clientèle tendait directement à ce but. La puissance que nous avons signalée dirigeait dans le même sens, quoique moins visiblement, les devoirs de la candidature.

Les soins si nombreux, si variés, si empressés, si humbles, auxquels l'ambition astreignait, envers les derniers même des plébéiens, ces fiers patriciens, ces nobles altiers, comblaient, dans la pensée de tous, l'intervalle immense qui séparait les uns des autres; ils les égalaient tous comme des anneaux de la même chaîne sociale. Leur effet nécessaire était, ici, de tempérer l'orgueil, de corriger l'arrogance, de réprimer le penchant au mépris; là, de consoler l'abaissement, d'adoucir la jalousie, d'éteindre le sentiment de la haine. Dans les promesses, les offres, les démarches d'un candidat, tout d'ailleurs n'était point, tout ne pouvait être imposture. Des services et des bienfaits, des liaisons de protection, de bienveillance et d'amitié, en devenaient les conséquences honorables, et resserraient, entre les individus, le lien sacré qui unissait les deux ordres de l'État.

L'esprit des institutions, aux premiers siècles de la république, subjugua les prétentions exclusives de la classe patricienne, qui lui était directement opposée, et détermina la création du tribunat et l'admission des plébéiens aux magistratures curules. Il succomba dans les derniers temps, se trouvant en contradiction avec l'état politique de la cité entière. L'excès de richesse auquel étaient parvenus les nobles dominants leur avait assuré une prépondérance trop bien sentie par les autres et par eux-mêmes, et accrue encore par le repos momentané que fit succéder Sylla aux troubles populaires. Dès lors, à la place des deux ordres, il n'y eut plus dans Rome, à proprement parler, que deux classes : ceux qui voulaient dominer, et ceux qui, par vénalité, par égoïsme, par pusillanimité, par ignorance, étaient tout prêts à livrer aux premiers et la patrie et leurs droits personnels.

La candidature subit sa part de cette altération générale. Déjà, et en proportion de la corruption des mœurs, s'était introduit l'usage de manœuvres peu délicates, dont on rencontrera plus d'une in-

Digitized by Google

dication dans l'*Essai* de Quintus. Mais, à cette époque, la candidature même, la sujétion qu'elle imposait, l'esprit qui devait la diriger, pesaient à l'ambition d'hommes turbulents, à qui s'offraient d'autres moyens de succès. La corruption, puis la violence, les dispensèrent du soin de mériter et de gagner des suffrages. Telle était pourtant l'énergie de cet esprit public près d'expirer, que des moyens honnêtes, luttant contre l'intrigue et les largesses, suffisaient encore pour l'élévation de l'homme habile et vertueux. L'élection de Cicéron en fut une preuve brillante : malheureusement ce fut presque la dernière.

Les idées que nous indiquons ici comporteraient un développement beaucoup plus étendu : mais nous croyons en avoir dit assez pour ceux qui veulent réfléchir avant de juger.

I. Vous possédez sans doute tous les moyens de réussir que peuvent donner l'esprit, l'expérience et l'étude; cependant notre amitié m'impose, je crois, le devoir de vous soumettre les idées que m'a inspirées une méditation assidue sur votre candidature. Je me propose, non de vous rien apprendre de nouveau, mais de vous présenter rassemblées sous un seul point de vue, et dans un ordre raisonné, des choses qui, dans la pratique, semblent sans liaison entre elles et multipliées à l'infini. Quelle est cette cité? Que demandez-vous? Qu'êtes-vous? Chaque jour, en descendant au forum, méditez ces idées : Je suis un homme nouveau; je demande le consulat; je suis dans Rome. L'éclat de votre éloquence doit surtout relever la nouveauté de votre nom. Le talent a toujours obtenu dans Rome une grande considération; et l'homme jugé digne de défendre des accusés consulaires ne peut être jugé indigne du consulat. Puisque cette gloire est l'origine de votre élévation, et que vous êtes par elle tout ce que vous êtes, présentez-vous constamment préparé à parler aussi bien que si chaque occasion devait offrir l'épreuve décisive de votre mérite. Les ressources que vous vous êtes, je le sais, ménagées dans cet art, tenez-les toutes prêtes et assurées au besoin; et rappelez-vous souvent ce qu'a écrit Démétrius des études de Démosthène et de ses exercices assidus. Faites paraître ensuite le nombre et la qualité de vos amis. Plus heureux qu'aucun homme nouveau, vous avez pour vous tous les publicains, l'ordre équestre presque entier, beaucoup de villes municipales, plusieurs corporations, tant de personnes de tous les ordres défendues par vous, une foule de jeunes gens que vous attache l'amour de l'éloquence, enfin des amis nombreux et assidus chaque jour près de vous; votre soin doit être de conserver ces avantages, et, par les prières, par les recommandations, par tous les moyens possibles, de persuader à ceux qui veulent vous servir et à ceux qui le doivent, qu'ils ne trouveront aucune autre occasion, les uns de vous prouver leur reconnaissance, les autres d'acquérir des droits à la vôtre. Rien ne seconde plus efficacement un homme nouveau que l'assentiment des nobles, et surtout des consulaires. Il importe que les personnages au nombre et au rang desquels vous voulez parvenir, vous jugent digne de ce rang et de cette association. Il faut les solliciter vivement et les faire solliciter en votre faveur. Il faut leur persuader que, pour nos sentiments politiques, nous avons toujours été unis au parti des grands et très-éloignés de celui du peuple; que si jamais nous avons parlé dans le sens populaire, nous ne l'avons fait que pour nous concilier Pompée, afin qu'un homme d'un si grand crédit secondât le succès de notre candidature, ou du moins ne s'y opposât pas. Un suffrage ajou-

Q. CICERO, DE PETITIONE CONSULATUS,

AD M. TULLIUM FRATREM.

I. Etsi tibi omnia suppetunt, quæ consequi ingenio, aut usu homines, aut diligentia possunt : tamen amore nostro non sum arbitratus alienum, ad te perscribere ea, quæ mihi veniebant in mentem, dies ac noctes de petitione tua cogitanti : non ut aliquid ex iis novi adjicerem, sed ut ea, quæ in re dispersa atque infinita viderentur esse, ratione et distributione sub uno adspectu ponerentur. Civitas quæ sit, cogita, quid petas, qui sis. Prope quotidie ad forum tibi descendenti meditatum hoc sit, *Novus sum, Consulatum peto, Roma est.* Nominis novitatem dicendi gloria maxime sublevabis. Semper ea res plurimum dignitatis habuit. Non potest, qui dignus habetur patronus consularium, indignus consulatu putari. Quamobrem, quoniam ab hac laude proficisceris, et, quidquid es, ex hoc es; ita paratus ad dicendum venito, quasi in singulis causis judicium de omni ingenio futurum sit. Ejus facultatis adjumenta, quæ tibi scio esse seposita, ut parata ac promta sint, cura; et sæpe, quæ de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius, recordare. Deinde et amicorum multitudo et genera appareant. Habes enim ea, quæ novi habuerunt; omnes publicanos, totum fere equestrem ordinem, multa præterea municipia, multos ab te defensos cujusque ordinis, aliquot collegia : præterea studio dicendi conciliatos plurimos adolescentulos, quotidianam amicorum assiduitatem et frequentiam. Hæc cura ut teneas commendando, et rogando, et omni ratione efficiendo, ut intelligant, et qui debent tua causa, referendæ gratiæ, et qui volunt, obligandi tui tempus sibi aliud nullum fore. Etiam hoc multum videtur adjuvare posse novum hominem, hominum nobilium voluntas, et maxime consularium. Prodest, quorum in locum ac numerum pervenire velis, ab his ipsis illo loco ac numero dignum putari. Hi rogandi omnes sunt diligenter, et ad eos allegandum; persuadendumque est iis, nos semper cum optimatibus de republica sensisse, minime populares fuisse : si quid locuti populariter, id nos eo consilio fecisse, ut nobis Cn. Pompeium adjungeremus, et eum, qui plurimum posset, aut amicum in nostra petitione haberemus, aut certe

Digitized by Google

tera beaucoup à votre considération; c'est celui des jeunes gens nobles : sachez vous les acquérir et conserver ceux qui déjà vous sont acquis. A ceux-ci, dont le nombre est considérable, faites connaître combien vous comptez sur leur appui; et si vous amenez à désirer votre élévation ceux qui n'y sont point contraires, ils vous deviendront très-utiles.

II. Homme nouveau, il vous est surtout avantageux d'avoir, pour concurrents, des nobles, dont personne n'osera dire que leur qualité doit leur servir plus qu'à vous votre mérite. P. Galba, L. Cassius, sortent du sang le plus illustre : quelqu'un sait-il, toutefois, qu'ils prétendent au consulat? Vous voyez donc combien vous sont inférieurs des hommes de la première naissance, mais dénués de moyens personnels. Antoine et Catilina vous effrayent-ils davantage? Bien au contraire! un homme actif, habile, éloquent, irréprochable, vu favorablement de tous les juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs : tous deux assassins dès l'enfance, ruinés tous deux, tous deux perdus de débauches. Nous avons vu vendre judiciairement les biens d'Antoine; nous l'avons entendu affirmer avec serment qu'il ne pouvait, dans Rome, plaider à crédit égal contre un Grec; nous l'avons vu expulsé du sénat. Noté si avantageusement par les censeurs, il demanda la préture en même temps que vous : Sabidius et Panthéra l'assistaient; il n'avait pu trouver d'autres amis pour surveiller les scrutins. Préteur, il entretint publiquement chez lui une maîtresse achetée dans la prison des esclaves. Candidat consulaire, il a mieux aimé piller toutes les hôtelleries, en voyageant sous le prétexte honteux d'une légation libre, que d'être à Rome et de solliciter les suffrages du peuple. Do quel éclat, grands dieux! brille votre autre rival! aussi noble que le premier, a-t-il plus de vertu? Non; mais plus d'audace. Antoine craint jusqu'à son ombre : Catilina ne craint pas même les lois. Né d'un père ruiné, élevé par une sœur adultère, c'est dans le carnage des citoyens qu'il a fait l'essai de ses forces, et son premier pas dans les affaires publiques a été le massacre des chevaliers romains. Créé par Sylla seul chef de ces Gaulois dont nous garderons longtemps le souvenir, et qui égorgèrent alors les Titinius, les Nannius, les Tanusius, ce fut au milieu d'eux qu'il assassina, de ses propres mains, le mari de sa sœur, Q. Cécilius, chevalier romain, homme irréprochable, étranger à tous les partis, dévoué en tout temps au repos par son caractère, et alors surtout par sa vieillesse.

III. Dirai-je que cet homme qui vous dispute le consulat est le même qui, aux yeux du peuple, promena par toute la ville, en le battant de verges, M. Marius, le citoyen le plus chéri du peuple; qui le traîna au monument de Catulus, et l'y déchira par les plus affreux supplices; qui, saisissant d'une main les cheveux de l'infortuné encore palpitant, lui trancha la tête de l'autre main, et porta en triomphe cette tête, qui inondait ses doigts de ruisseaux de sang? Le même qui, depuis, a toujours vécu parmi des histrions et des gladiateurs, ministres, les uns de ses débauches, les autres de ses forfaits; qui n'a jamais abordé les lieux les plus saints, les plus vénérables, que sa perversité n'y fît naître quelque soupçon d'infamie, lors même qu'il ne s'y trouvait pas d'autre coupable que lui? Le même qui choisit pour amis, dans le sénat, des Curius et des

non adversarium. Præterea adolescentes nobiles, elabora ut habeas, vel ut teneas, studiosos tui quos habes. Multum dignitatis afferent. Plurimos habes : perfice, ut sciant, quantum in his putes esse. Si adduxeris, ut ii, qui non nolunt, cupiant, plurimum proderunt.

II. Ac multum etiam novitatem tuam adjuvat quod ejusmodi nobiles tecum petunt, ut nemo sit, qui audeat dicere, plus illis nobilitatem, quam tibi virtutem prodesse oportere. Jam P. Galbam, et L. Cassium, summo loco natos, quis est, qui petere consulatum putet? Vides igitur amplissimis ex familiis homines, quod sine nervis sint, tibi pares non esse. At Antonius et Catilina molesti sunt. Imo homini novo, industrio, innocenti, diserto, gratioso apud eos qui res judicant, optandi competitores : ambo a pueritia sicarii, ambo libidinosi, ambo egentes. Eorum alterius bona proscripta vidimus, vocem denique audivimus jurantis, se Romæ judicio æquo cum homine Græco certare non posse : et ex senatu ejectum scimus. Optima vero censorum existimatione, in prætura competitorem habuimus, amico Sabidio et Panthera, quum, ad tabulam quos poneret, non habebat. Quo tamen in magistratu amicam, quam palam domi haberet, de machinis emit. In petitione autem consulatus, caupones omnes hic compilare per turpissimam legationem maluit, quam adesse, et populo Romano supplicare. Alter vero, dii boni! quo splendore est! primum nobilitate eadem : num majore? non, sed virtute : quamobrem, Antonius umbram suam metuit; hic ne leges quidem. Natus in patris egestate, educatus in sororis stupris, corroboratus in cæde civium; cujus primus ad rempublicam aditus in equitibus romanis occidendis fuit. Nam illis, quos meminimus, Gallis, qui tum Titiniorum, ac Nanniorum, ac Tanusiorum capita demebant, Sulla unum Catilinam præfecerat, in quibus ille hominem optimum Q. Cæcilium, sororis suæ virum, equitem romanum, nullarum partium, cum semper natura, tum etiam ætate jam quietum, suis manibus occidit.

III. Quid ego nunc dicam, petere eum consulatum, qui hominem carissimum populo Romano, M. Marium, inspectante populo Romano, vitibus per totam urbem ceciderit? ad bustum egerit? ibi omni cruciatu vivum lacerarit? stanti collum gladio sua dextera secuerit, quum sinistra capillum ejus a vertice teneret? caput sua manu tulerit, quum inter digitos ejus rivi sanguinis fluerent? Qui postea cum histrionibus et cum gladiatoribus ita vixit, ut alteros libidinis, alteros facinoris, adjutores haberet? Qui nullum in locum tam sanctum, ac tam religiosum accessit, in quo non, etsi in aliis culpa non esset, tamen ex sua nequitia

Digitized by Google

Annius; dans l'ordre équestre, des Vatius et des Pompilius; et parmi nos clients, des Carvilius et des Sapala? Le même enfin dont l'audace, la scélératesse, la profondeur dans l'art de corrompre sont telles, que ses débauches ont souillé des enfants nobles, presque dans les bras de leurs pères?... Parlerai-je de sa préture en Afrique, des témoins entendus contre lui? on a publié leurs dépositions; relisez-les sans cesse. Mais ce que je ne dois pas omettre, c'est qu'il est sorti de ce jugement aussi pauvre que quelques-uns de ses juges l'étaient avant de l'absoudre, et si odieux, que chaque jour on s'efforce de le remettre en jugement. Telle est enfin sa position, qu'il redoute plus de dangers en demeurant tranquille, qu'il n'en brave en excitant une sédition. Combien vous êtes plus heureux que ne l'était naguère C. Célius! Homme nouveau, il avait deux compétiteurs, dont la noblesse insigne faisait le moindre éclat; hommes d'un très-grand talent, de mœurs irréprochables, distingués pour leurs services, habiles et attentifs à tout dans leur candidature. Célius, cependant, l'a emporté sur l'un d'eux à qui il était bien inférieur par la naissance, et qu'il ne surpassait presque par aucun autre avantage. Si donc vous ne négligez aucun des moyens que vous donnent et la nature, et les études auxquelles vous avez consacré votre vie; si vous faites ce que prescrit, ce que veut la conjoncture, ce que vous pouvez, ce que vous devez, vous lutterez avec avantage contre des compétiteurs moins illustres par leur brillante naissance, que fameux par leurs vices. Se trouvera-t-il en effet un citoyen assez pervers pour vouloir, par un seul vote, tourner à la fois deux poignards contre la république?

IV. Après avoir exposé les avantages que vous possédez et ceux que vous pouvez acquérir pour rehausser la nouveauté de votre nom, je passe à l'importance de votre demande. Vous demandez le consulat: tous vous en jugent digne, beaucoup vous l'envient. Né dans l'ordre équestre, le poste auquel vous aspirez est le plus éminent de la république, et tel encore qu'il élève plus que toute autre personne l'homme à la fois irréprochable, éloquent et courageux. Ne pensez point que la considération que vous promet le consulat échappe à ceux qui ont déjà obtenu cette dignité. Quant aux rejetons de familles consulaires qui n'ont pas encore égalé les honneurs de leurs ancêtres, tous, je crois, hors ceux qui vous portent une affection extreme, sont jaloux de votre élévation. Parmi les hommes nouveaux parvenus à la préture, ceux que ne vous attache point la reconnaissance répugnent également à se voir surpassés par vous en dignité. Dans le peuple même, vous n'ignorez pas combien vous avez d'envieux; combien de gens, par une habitude contractée dans ces derniers temps, sont peu portés en faveur des hommes nouveaux. Il est impossible encore que les causes que vous avez défendues ne vous aient pas fait quelques ennemis. Jugez enfin vous-même si, par votre zèle extrême pour l'élévation de Pompée, vous ne devez pas craindre de vous être aliéné certaines personnes. Aspirant à la première charge de l'État, et instruit que bien des affections individuelles peuvent vous être contraires, il vous est indispensable d'unir la politique et la prévoyance à la persévérance et à l'activité.

V. Deux moyens de succès partagent les soins d'un candidat: le zèle de ses amis et la bienveil-

dedecoris suspicionem relinqueret? Qui ex curia Curios et Annios, ab atriis Sapalas et Carvilios, ex equestri ordine Pompilios et Vatios sibi amicissimos comparavit? Qui tantum habet audaciæ, tantum nequitiæ, tantum denique in libidine artis et efficacitatis, ut prope in parentum gremiis prætextatos liberos constuprarit? Quid ego nunc tibi de Africa, quid de testium dictis scribam? nota sunt: et ea tu sæpius legito. Sed tamen hoc mihi non prætermittendum videtur, quod primum ex eo judicio tam egens discessit, quam quidam judices ejus ante illud judicium fuerunt: deinde tam invidiosus, ut aliud in eum judicium quotidie flagitetur. Hic se sic habet, ut magis timeat, etiam si quierit, quam ut contemnat, si quid commoverit. Quanto melior tibi fortuna petitionis data est, quam nuper homini novo C. Cœlio? Ille cum duobus hominibus ita nobilissimis petebat, ut tamen in iis omnia pluris essent, quam ipsa nobilitas: summa ingenia, summus pudor, plurima beneficia, summa ratio ac diligentia petendi. Tamen eorum alterum Cœlius, etiam cum multo esset inferior genere, superior nulla re pene, superavit. Quare si facies ea, quæ tibi natura, et studia, quibus semper usus es, largiuntur, quæ temporis tui ratio desiderat, quæ potes, quæ debes, non erit difficile certamen cum iis competitoribus, qui nequaquam sunt tam genere insignes quam vitiis nobiles. Quis enim reperiri potest tam improbus civis, qui velit uno suffragio duas in rempublicam sicas destringere?

IV. Quoniam, quæ subsidia novitatis haberes et habere posses, exposui: nunc de magnitudine petitionis dicendum videtur. Consulatum petis: quo honore nemo est, quin te dignum arbitretur; sed multi, qui invideant. Petis enim homo ex equestri loco summum locum civitatis; atque ita summum, ut forti viro, diserto, innocenti, multo ille idem honos plus amplitudinis, quam cæteris afferat. Noli putare, eos, qui sunt eo honore usi, non videre, tu cum idem sis adeptus, quid dignitatis habiturus sis. Eos vero, qui consularibus familiis nati locum majorum consecuti non sunt, suspicor tibi, nisi qui admodum te amant, invidere. Etiam novos homines prætorios existimo, nisi qui tuo beneficio vincti sunt, nolle abs te se honore superari. Jam in populo quam multi invidi sint, quam multi consuetudine horum annorum ab hominibus novis alienati, venire tibi in mentem certo scio. Esse etiam nonnullos tibi iratos, ex iis causis quas egisti, necesse est. Jam illud tute circumspicito, quod ad Cn. Pompeii gloriam augendam tanto studio te dedisti, num quos tibi putes ob eam causam esse amicos. Quamobrem quum et summum locum ci-

Digitized by Google

lance du peuple. L'un est le prix des bienfaits, des services, de l'ancienneté des liaisons, de l'obligeance et de l'amabilité naturelle. Mais, dans la candidature, ce nom d'amis souffre une acception plus étendue que dans le reste de la vie : quiconque vous témoigne de la bonne volonté, de la considération, quiconque se montre fréquemment dans votre maison, doit être compté au nombre de vos amis. Mais rien ne sert davantage que d'être agréable et cher aux personnes que nous attache une cause plus respectable, telle que la parenté ou l'alliance, quelque liaison politique ou quelque obligation. Plus ensuite un homme vous voit intimement et vous approche dans votre intérieur, plus vous devez tâcher qu'il vous aime et qu'il désire votre succès. Inspirez le même sentiment aux citoyens de votre tribu, à vos voisins, à vos clients, à vos affranchis, à vos esclaves enfin ; car notre réputation au forum émane presque entière de propos domestiques. Acquérez, en un mot, des amis de toutes les classes ; pour l'éclat, des personnages qu'illustrent leurs noms et leurs dignités, et qui honorent leur candidat, lors même qu'ils ne travaillent point à lui obtenir des suffrages ; pour être à l'abri de l'injustice, des magistrats, tels surtout que les consuls et les tribuns du peuple ; pour réussir auprès des centuries, des hommes qui y jouissent d'un grand crédit. Attachez-vous et confirmez dans leur bonne volonté ceux qui peuvent payer des suffrages de leur centurie un bienfait qu'ils ont reçu ou qu'ils attendent de vous : car, de nos jours, des hommes accrédités sont parvenus, à force de soins et d'adresse, à pouvoir se promettre des citoyens de leurs tribus tout ce qu'ils leur demandent. Obtenez donc, par quelque moyen que ce soit, que de tels hommes vous servent de cœur et avec cette volonté efficacement prononcée. Si les hommes étaient aussi reconnaissants qu'ils doivent l'être, ces ressources vous seraient assurées. J'ose espérer même qu'elles ne vous manqueront pas, puisque, depuis deux ans, vous vous êtes acquis tous les gens attachés aux quatre citoyens les plus puissants dans nos comices, à M. Fundanius, à Q. Gallius, à C. Orcininus, à C. Cornélius. J'étais présent, lorsque leurs amis vinrent vous confier leur défense : je sais à quoi ils s'engagèrent, et ce qu'ils vous garantirent. Vous devez aujourd'hui exiger d'eux qu'ils remplissent leurs promesses : il faut les interpeller, les prier, les presser, et leur faire bien sentir qu'ils ne trouveront aucune autre occasion de se montrer reconnaissants. Le souvenir de ces services récents, l'espoir des services que vous pouvez encore leur rendre, les exciteront sans doute à seconder votre demande. En effet, celle-ci est étayée principalement par les affections que vous concilie la défense des accusés. Efforcez-vous de bien distribuer et de faire bien remplir son emploi à chacun de ceux que vous avez obligés ; et si, jusqu'à ce jour, vous n'avez, comme je le sais, rien exigé d'eux, qu'ils sentent que vous avez réservé pour le moment actuel tout ce que vous pouviez attendre de leur reconnaissance.

VI. Trois choses surtout nous acquièrent la bienveillance des hommes et les portent à briguer pour nous des suffrages : les bienfaits, l'espérance,

vitatis petas, et videas esse studia quæ tibi adversentur; adhibeas necesse est omnem rationem et laborem et diligentiam.

V. Et petitio magistratuum divisa est in duarum rationum diligentiam : quarum altera in amicorum studiis, altera in populari voluntate ponenda est. Amicorum studia beneficiis, et officiis, et vetustate, et facilitate, ac jucunditate naturæ parta esse oportet. Sed hoc nomen amicorum in petitione latius patet, quam in cætera vita. Quisquis est enim, qui ostendat aliquid in te voluntatis, qui colat, qui domum ventitet, is in amicorum numero est habendus. Sed tamen, qui sunt amici ex causa honestiore, cognationis, aut affinitatis, aut sodalitatis, aut alicujus necessitudinis, his carum et jucundum esse maxime prodest. Deinde ut quisque est intimus, ac maxime domesticus, ut is amet, et quam amplissimum esse te cupiat, valde elaborandum est. Tum ut tribules, ut vicini, ut clientes, ut denique liberti, postremo etiam servi tui : nam fere omnis sermo ad forensem famam a domesticis emanat auctoribus. Denique instituendi sunt cujusque generis amici : ad speciem, homines illustres honore ac nomine, qui etiam si suffragandi studia non navant, tamen efferunt petitori aliquid dignitatis; ad jus obtinendum, magistratus; ex quibus maxime consules, deinde tribuni plebis; ad conficiendas centurias, homines excellenti gratia. Qui abs te tribum, aut centuriam, aut aliquod beneficium, aut habeant, aut, ut habeant, sperent; eos prorsus magnopere et compara, et confirma. Nam per hos annos homines ambitiosi vehementer omni studio atque opere laborarunt, ut possent a tribulibus suis ea, quæ peterent, impetrare. Hos tu homines, quibuscumque rationibus, ut ex animo atque ex illa summa voluntate tui studiosi sint, elaborato. Quod si satis grati homines essent, hæc omnia tibi parata esse debebant, sicut parata esse confido : nam hoc biennio quatuor sodalitates civium ad ambitionem gratiosissimorum tibi obligasti, M. Fundanii, Q. Gallii, C. Cornelii, C. Orcinini : horum in causis ad te deferundis quidnam eorum sodales tibi receperint et confirmarint, scio. Nam interfui. Quare hoc tibi faciendum est, ut hoc tempore ab iis, quod debent, exigas, sæpe commonendo, rogando, confirmando, curando ut intelligant, nullum se unquam aliud tempus habituros referendæ gratiæ. Profecto homines et spe reliquorum tuorum officiorum, etiam recentibus beneficiis, ad studium navandum excitabuntur. Et omnino quoniam eo genere amicitiarum petitio tua maxime munita est, quod causarum defensionibus adeptus est; fac ut plane iis omnibus quos devinctos tenes, descriptum ac dispositum suum cuique munus sit. Et quemadmodum nemini illorum molestus nulla in re unquam fuisti; sic cura, ut intelligant, omnia te, quæ ab illis tibi deberi putaris, ad hoc tempus reservasse.

VI. Sed quoniam tribus rebus homines maxime ad benevolentiam, atque ad hæc suffragandi studia ducuntur, beneficio, spe, adjunctione animi, vel voluntate : animad

Digitized by Google

l'affection volontaire ou née de la conformité de sentiments. Il faut donc examiner comment on doit mettre en œuvre chacun de ces moyens. Les moindres services suffisent pour engager les hommes à seconder un candidat : à plus forte raison ceux qui vous doivent leur salut (et ils sont nombreux) sentent que si, dans une occasion qui vous est personnelle, ils ne s'acquittent point envers vous, un blâme général les frappera sans retour. Il faut néanmoins les solliciter encore, et les induire à penser que vous pouvez, à votre tour, avoir des obligations à ceux qui vous en avaient eu jusqu'à présent. Ceux que vous attache l'espérance sont, de tous, les plus zélés et les plus actifs. Qu'ils vous voient toujours prêt et déterminé à les servir, toujours attentif aux soins qu'ils se donnent, toujours observateur exact et juste appréciateur des services que chacun vous rend. Quant à ceux qui, par choix, s'affectionnent à vous, employez, pour les confirmer dans cette disposition, et les remercîments, et les discours les plus appropriés aux motifs qui semblent déterminer chacun d'eux en votre faveur, et l'assurance d'une bienveillance réciproque, et enfin l'espoir de conduire cette première liaison jusqu'à l'attachement et l'amitié intime. Dans ces diverses classes d'hommes, discernez soigneusement ce que chacun peut faire, afin de savoir comment vous devez capter sa bienveillance, et ce que vous pouvez en espérer et en exiger. Il est des personnes très-accréditées dans leurs cités et leurs municipalités; il en est d'autres pleines d'activité et de moyens, qui, sans avoir auparavant recherché ce crédit, peuvent néanmoins sur-le-champ s'employer efficacement pour le candidat, objet de leur gratitude ou de leur bienveillance : il faut les cultiver toutes, de manière qu'elles voient bien que vous savez ce que vous devez attendre de chacune d'elles, que vous sentez ce que vous en recevez, que vous vous rappelez ce que vous en avez reçu. Il est, au contraire, des êtres sans crédit, ou même odieux dans leurs tribus, dépourvus de l'énergie ou du talent nécessaire pour se rendre utiles dans l'occasion. Distinguez-les soigneusement, de peur de fonder sur eux une espérance trop grande, à laquelle leurs faibles secours ne répondraient pas.

VII. Quoiqu'il soit nécessaire de se présenter assuré et soutenu d'affections déjà formées et consolidées, on peut néanmoins, dans la candidature même, acquérir des amis nombreux et utiles. Au milieu de tant de désagréments, cette position vous offre du moins l'avantage de pouvoir, sans honte, vous unir d'amitié avec qui vous voulez; ce que vous ne sauriez faire le reste de la vie. Vous paraissez absurde, en toute autre occasion, si vous prodiguez l'offre de votre amitié. Si aujourd'hui vous ne la prodiguez pas, et très-vivement, et à beaucoup de monde, personne ne vous croira au nombre des candidats. Or, j'ose l'affirmer, il n'est aucun homme, s'il ne tient par quelque affection à l'un de vos compétiteurs, dont vous n'obteniez facilement, dès que vous vous y efforcerez, qu'il mérite, pour ses services, votre amitié et votre reconnaissance, il suffira qu'il pense que vous attachez un grand prix à ses bons offices, que vous les ressentez sincèrement, qu'il les place bien, et que, de cette occasion, doit naître une amitié solide et durable, et non point passagère et bornée au temps

vertendum est, quemadmodum cuique horum generi sit inserviendum. Minimis beneficiis homines adducuntur, ut satis causæ putent esse ad studium suffragationis; nedum il, quibus saluti fuisti, quos tu habes plurimos, non intelligant, si hoc tuo tempore tibi non satisfecerint, se probatos nemini unquam fore. Quod cum ita sit, tamen rogandi sunt, atque etiam in hanc opinionem adducendi, ut, qui nobis adhuc obligati fuerint, iis vicissim nos obligari posse videamur. Qui autem spe tenentur, quod genus hominum multo etiam est diligentius atque officiosius : iis fac, ut propositum ac paratum auxilium tuum esse videatur : denique ut spectatorem te suorum officiorum esse intelligant diligentem : ut videre te plane, atque animadvertere, quantum a quoque proficiscatur, appareat. Tertium illud genus est studiorum voluntarium, quod agendis gratiis, accommodandis sermonibus ad eas rationes propter quas quisque studiosus esse tui videbitur, significanda erga illos pari voluntate, adducenda amicitia in spem familiaritatis et consuetudinis confirmari oportebit. Atque in iis omnibus generibus judicato et perpendito, quantum quisque possit; ut scias, et quemadmodum cuique inservias, et quid a quoque exspectes, et postules. Sunt enim quidam homines in suis vicinitatibus, et municipiis gratiosi; sunt diligentes et copiosi, qui etiam si antea non studuerunt huic gratiæ, tamen ex tempore elaborare ejus causa, cui debent aut volunt, facile possunt. His hominum generibus sic inserviendum est, ut ipsi intelligant, te videre, quid a quoque exspectes; sentire, quid accipias; meminisse, quid acceperis. Sunt autem alii, qui aut nihil possunt, aut etiam odio sunt tribulibus suis : nec habent tantum animi, aut facultatis, ut enitantur ex tempore. Hos internoscas videto; ne, spe in aliquo majore posita præsidii parum comparetur.

VII. Et quanquam partis et fundatis amicitiis fretum ac munitum esse oportet, tamen in ipsa petitione, amicitiæ permultæ ac perutiles comparantur. Nam in cæteris molestiis habet hoc tamen petitio commodi, ut possis honeste, quod in cætera vita non queas, quoscumque velis, adjungere ad amicitiam; quibuscum si alio tempore agas ut te utantur, absurde facere videare; in petitione autem nisi id agas, et cum multis, et diligenter, nullus petitor esse videare. Ego autem tibi hoc confirmo, esse neminem (nisi aliqua necessitudine competitorum alicui tuorum sit adjunctus) a quo non facile, si contenderis, impetrare possis ut suo beneficio promereatur, se ut ames, et sibi ut debeas : modo ut intelligat, te magni æstimare, ex animo agere, bene se ponere, fore ex eo non brevem et suffragatoriam, sed firmam et perpetuam amicitiam. Nemo erit, mihi crede, in quo modo aliquid virtutis sit, qui hoc tempus sibi oblatum amicitiæ tecum constituendæ prætermit-

Digitized by Google

des comices. Non, il n'y aura personne, pour peu qu'il ait de sentiments honnêtes, qui laisse échapper cette occasion offerte d'acquérir votre amitié, surtout lorsqu'un sort favorable ne vous donne pour concurrents que des gens dont l'amitié est à mépriser ou à fuir, et qui, loin d'atteindre le but que je vous propose, ne peuvent même y prétendre. Comment Antoine essayerait-il de rechercher ses concitoyens, et de se les attacher, lorsqu'il ne peut, de lui-même, les appeler par leurs noms? Quoi de moins sensé que d'espérer qu'un homme que vous ne connaissez pas s'empressera à vous servir? Pour faire porter aux honneurs un citoyen par des gens qu'il ne connaît pas et dont on n'a point capté les suffrages en sa faveur, le comble de la considération et de la gloire, et les plus grandes actions, suffisent à peine; comment donc un homme méchant, inactif, noté d'infamie, pourrait-il, sans talent, sans crédit et sans amis, l'emporter sur vous, qu'étayent le zèle d'un grand nombre d'hommes et l'estime de tous, si vous ne vous rendiez coupable d'une impardonnable négligence?

VIII. Sachez donc vous assurer de toutes les centuries par des affections nombreuses et variées. Recherchez d'abord ceux qui sont le plus près de vous, les sénateurs, les chevaliers, et les hommes actifs et accrédités dans les autres ordres de l'État. On trouve dans les tribus urbaines beaucoup d'hommes habiles, beaucoup d'affranchis adroits et influents au forum. Ceux d'entre eux que vous pourrez gagner, soit par vous-même, soit par des amis communs, travaillez de toutes vos forces à vous les concilier; sollicitez-les, faites-les solliciter; témoignez-leur qu'ils vous rendent le service le plus important. Occupez-vous ensuite de la ville entière, de toutes les corporations, des villages, des hameaux voisins. Si vous y intéressez en votre faveur les personnages principaux, vous pourrez, grâce à leur influence, compter sur le reste des citoyens. Ayez ensuite toujours présentes à la pensée et à la mémoire l'Italie entière et ses divisions, afin de ne pas laisser une municipalité, une colonie, une préfecture, un seul endroit où vous ne vous assuriez un appui suffisant. Cherchez même et découvrez des hommes de chacun de ces pays; faites connaissance avec eux, captez et affermissez leur bienveillance, afin que parmi leurs compatriotes ils sollicitent des suffrages, et se fassent, pour ainsi dire, candidats en votre faveur. Ils vous désireront pour ami, dès qu'ils croiront que vous désirez leur amitié. Pour qu'ils n'en doutent pas, employez les discours les plus propres à le leur persuader. Les habitants des municipalités et de la campagne pensent être nos amis dès qu'ils nous sont connus de nom; et s'ils croient encore pouvoir s'assurer en nous un appui, ils ne manquent point l'occasion de le mériter. Les candidats en général, et vos compétiteurs surtout, ne connaissent point ces hommes-là; vous les connaissez déjà, et vous aurez peu de peine à les connaître parfaitement; ce qui est essentiel pour vous les attacher. Mais quoique important, cela ne suffit pas, si vous ne leur donnez l'espoir d'être affectionnés et servis par vous; si vous ne paraissez non-seulement bon *nomenclateur*, mais encore ami reconnaissant. Inspirant ainsi le désir de vous servir aux hommes qui ont du pouvoir sur quelque portion de leurs concitoyens par des relations de municipalité, de cité ou de corporation et en même temps

tat : præsertim cum tibi hoc casus afferat, ut ii tecum petant, quorum amicitia aut contemnenda, aut fugienda sit; et qui hoc, quod ego te hortor, non modo non assequi, sed ne incipere quidem possint. Nam quid incipiat Antonius homines adjungere, atque invitare ad amicitiam, quos per se suo nomine appellare non possit? mihi quidem stultius nihil videtur, quam existimare eum studiosum tui, quem non noris. Eximiam quamdam gloriam, et dignitatem, ac rerum gestarum magnitudinem esse oportet in eo, quem homines ignoti, nullis suffragantibus meritis, honore afficiant. Ut quidem homo nequam, iners, sine officio, sine ingenio, cum infamia, nullis amicis septus, hominem plurimorum studio atque omnium bona existimatione munitum præcurrat, sine magna culpa negligentiæ fieri non potest.

VIII. Quamobrem, omnes centurias multis et variis amicitiis, cura, ut confirmatas habeas : et primum, id, quod ante oculos est, senatores, equitesque romanos, cæterorum ordinum navos homines et gratiosos complectere. Multi homines urbani industrii, multi libertini in foro gratiosi navique versantur, quos per te, quos per communes amicos poteris sumere. Cura ut tui cupidi sint : elaborato, appetito, allegato, summo beneficio te affici ostendito. Deinde habeto rationem urbis totius, collegiorum omnium, pagorum, vicinitatum. Ex iis principes ad amicitiam tuam si adjunxeris, per eos reliquam multitudinem facile tenebis. Postea totam Italiam fac ut in animo ac memoria tributim descriptam comprehensamque habeas : ne quod municipium, coloniam, præfecturam, locum denique Italiæ ne quem esse patiare, in quo non habeas firmamenti, quod satis esse possit. Perquiras etiam et investiges homines ex omni regione, eosque cognoscas, appetas, confirmes; cures, ut in suis vicinitatibus tibi petant, et tua causa quasi candidati sint. Volent te amicum, si suam a te amicitiam expeti videbunt. Id ut intelligant, oratione, quæ ad eam rationem pertinet, abunde consequere. Homines municipales, ac rusticani, si nomine nobis noti sunt, in amicitia se esse arbitrantur : si vero etiam præsidii se aliquid sibi constituere putant, non amittunt occasionem promerendi. Hos cæteri, et maxime tui competitores ne norunt quidem : tu et nosti, et facile cognosces : sine quo amicitia esse non potest. Neque id tamen satis est, tametsi magnum est, si non consequatur spes utilitatis atque amicitiæ, ne nomenclator solum, sed amicus etiam bonus esse videare. Ita quum et hos ipsos, propter suam ambitionem, qui apud tribules suos plurimum gratia possunt, tui studiosos in centuriis

Digitized by Google

assuré, au sein des centuries, de ceux à qui l'expérience de la brigue donne un grand poids dans leurs tribus, vous pouvez concevoir des espérances bien fondées. Il vous sera, je crois, plus aisé encore de réussir auprès des centuries de l'ordre équestre. Il faut connaître tous les chevaliers (ils sont en petit nombre), vous les attacher : l'âge même des jeunes gens rend leur amitié plus facile à acquérir, et d'ailleurs vous rassemblerez sans peine autour de vous les sujets les plus distingués d'entre eux, et les plus amis de l'éloquence : enfin, vous êtes vous-même chevalier, et tous voteront dans le sens de leur ordre si vous avez soin de vous en assurer les centuries par l'affection de chaque individu, non moins que par le vœu de l'ordre entier. Et rien n'est plus utile à la fois et plus honorable que le zèle de ces jeunes gens qui escortent un candidat, et, parcourant les centuries, lui rapportent ce qui l'intéresse, et briguent pour lui les suffrages.

IX. Puisque j'ai parlé du cortége d'un candidat, j'observe qu'il est indispensable de réunir chaque jour près de vous une multitude d'hommes de toutes les classes, de tous les âges, et de tous les ordres. Leur affluence est le présage de ce que vous trouverez de crédit et de partisans dans les comices. Trois sortes de personnes la composent : les clients qui viennent vous saluer chez vous, ceux qui vous conduisent au forum, et ceux qui vous suivent partout. Aux premiers, qui prodiguent leur hommage à plus de monde, et qui, grâce à l'usage établi, sont les plus nombreux, montrez que vous attachez un grand prix à cette légère marque de considération; prouvez à tous ceux qui viennent chez vous, que vous les remarquez; témoignez-le à leurs amis, qui doivent le leur redire; dites-le fréquemment à eux-mêmes. Souvent ainsi les hommes qui vont saluer plusieurs compétiteurs, s'ils en distinguent un plus attentif à leurs soins, se livrent à celui-là et abandonnent les autres; et insensiblement, à leur hommage banal et peu sincère, succède, pour servir votre demande, un zèle exclusif et inébranlable. Si vous découvrez, ou si l'on vous fait apercevoir dans les promesses d'un client l'intention de vous tromper, ayez grand soin de dissimuler que vous le sachiez ou qu'on vous l'ait dit. Si quelqu'un veut se justifier, comme craignant de vous être suspect, affirmez que vous n'avez jamais eu, que vous ne devez point avoir de doute sur son affection; car jamais celui qui se croit soupçonné par vous ne vous sera sincèrement attaché. N'en cherchez pas moins à pénétrer les intentions réelles de chaque individu, afin d'y proportionner votre confiance. Plus utiles que ceux qui se contentent de vous saluer chez vous, ceux qui vous conduisent au forum doivent recevoir le témoignage et la preuve que leurs services vous sont aussi plus agréables. Autant que vous le pourrez, descendez avec eux au forum à des heures réglées : l'affluence qui, tous les jours, y accompagne un candidat ajoute beaucoup à sa réputation. La troisième classe est celle des hommes qui vous escortent assidûment. A ceux qui le font volontairement, témoignez qu'un si éminent service vous inspire une eternelle reconnaissance. Exigez de ceux qui vous doivent cet office qu'ils ne vous quittent jamais, autant que le permettront leur âge et leurs affaires. Quand ils ne pourront vous accompagner, qu'ils chargent de ce soin les personnes qui leur sont attachées. Je désire vivement, et je crois très-impor-

habebis : et cæteros, qui apud aliquam partem tribulium propter municipii, aut civitatis, aut collegii rationem valent, cupidos tui constitueris, in optima spe esse debebis. Jam equitum centuriæ multo facilius mihi diligentia posse teneri videntur. Primum cognoscendi sunt equites; pauci enim sunt; deinde adipiscendi; multo enim facilius illa adolescentulorum ætas ad amicitiam adjungitur. Deinde habebis tecum ex juventute optimum quemque, et studiosissimum humanitatis. Tum autem quod equester ordo tuus est, sequentur illi auctoritatem ordinis, si abs te adhibebitur ea diligentia, ut non ordinis solum voluntate, sed etiam singulorum amicitiis eas centurias confirmatas habeas. Jam studia adolescentulorum in suffragando, in obeundo, in nuntiando, in assectando mirifice et magna, et honesta sunt.

IX. Et quoniam assectationis mentio facta est, id quoque curandum est, ut quotidiana cujusque generis, et ordinis, et ætatis utare. Nam ex ea ipsa copia conjectura fieri poterit, quantum sis in ipso campo virium ac facultatis habiturus. Hujus autem rei tres partes sunt : una salutatorum, quum domum veniunt; altera deductorum; tertia assectatorum. In salutatoribus, qui magis vulgares sunt, et hac consuetudine, quæ nunc est, plures veniunt, hoc efficiendum est, ut hoc ipsum minimum officium eorum tibi gratissimum esse videatur. Qui domum tuam venient, iis significato te animadvertere, et eorum amicis, qui illis renuntient, ostendito, sæpe ipsis dicito. Sic homines sæpe, quum obeunt plures competitores, et vident unum esse aliquem qui hæc officia maxime animadvertat, ei se dedunt, deserunt cæteros, minutatim ex communibus proprii, ex fucosis firmi suffragatores evadunt. Jam illud teneto diligenter, si eum, qui promiserit, fucum (ut dicitur) facere audieris, aut senseris; ut te id audisse, aut scire dissimules : si quis tibi se purgare volet, quod suspectum esse arbitretur, affirmes te de illius voluntate nunquam dubitasse, nec debere dubitare. Is enim, qui se non putat satisfacere, amicus esse nullo modo potest. Scire autem oportet, quo quisque animo sit, ut et quantum cuique confidas, constituere possis. Jam deductorum officium, quo majus est, quam salutatorum, hoc gratius tibi esse significato atque ostendito, et, quoad ejus fieri poterit, certis temporibus descendito. Magnam affert opinionem, magnam dignitatem quotidiana in deducendo frequentia. Tertia est ex hoc genere assidua assectatorum copia. In ea quos voluntarios habebis, cura ut intelligant, te sibi in perpetuum summo beneficio obligari. Qui autem tibi debent, ab iis plane hoc munus exige, qui per ætatem ac negotium poterunt, ipsi tecum ut assidui sint. Qui ipsi sectari non poterunt, ne-

Digitized by Google

tant pour votre succès, que vous paraissiez toujours au milieu d'une foule nombreuse. Ce qui vous acquerra une gloire et une considération immenses, c'est que l'on voie autour de vous ceux dont vous avez défendu les causes, et qui vous doivent leur salut et leur absolution dans les tribunaux. Puisqu'ils ne peuvent trouver aucune autre occasion de vous prouver leur gratitude, demandez-leur franchement ce service, pour récompense unique d'avoir conservé gratuitement, aux uns l'honneur, aux autres la fortune et la vie.

X. Cette partie de la candidature dépend tout entière du zèle de nos amis : je ne dois donc point passer sous silence les précautions qu'elle exige. Partout sont à craindre la ruse, les embûches, la perfidie. Ici sans doute serait déplacée l'interminable discussion des caractères auxquels on peut distinguer l'ami vrai du faux ami : il suffit, sur ce point, d'éveiller votre attention. L'excellence de vos vertus a forcé les mêmes hommes à vous porter envie et à feindre de vous aimer. Retenez donc ce précepte d'Épicharme :

Ne point croire légèrement,
Voilà le nerf de la sagesse.

Après vous être assuré les services de vos amis, il faut connaître les motifs et les diverses classes de vos ennemis et de vos adversaires. Vous en avez de trois sortes : ceux que vous avez offensés; ceux qui vous haïssent sans cause; ceux qui sont fortement attachés à vos compétiteurs. Auprès de ceux que vous avez offensés en plaidant contre eux pour un ami, excusez-vous de bonne foi sur la nécessité où vous étiez d'agir ainsi; donnez-leur l'espoir, promettez-leur que, s'ils veulent devenir vos amis, vous soutiendrez leurs intérêts avec autant de zèle et d'activité. Pour guérir de leur prévention défavorable ceux qui vous haïssent sans cause, adoucissez-les par de bons offices, par des espérances, par l'assurance que vous chercherez à leur être utile. Les mêmes moyens vous serviront à l'égard de ceux que vous rend contraires leur amitié pour vos compétiteurs : montrez même pour ceux-ci de la bienveillance, si vous pouvez le faire avec quelque vraisemblance.

XI. Après avoir suffisamment parlé des moyens de vous assurer des amis, je dois traiter de l'autre partie de la candidature, qui a pour objet la faveur populaire. Elle se compose de la nomenclation, de la complaisance, de l'assiduité, de l'affabilité, de la renommée et de l'espoir public. Faites d'abord éclater le soin de bien connaître vos concitoyens, perfectionnez cette connaissance pour en faire chaque jour avec eux plus d'usage; rien, suivant moi, ne leur sera plus agréable et ne vous rendra plus populaire. Gagnez ensuite sur vous de paraître agir naturellement dans ce qui est le plus éloigné de votre naturel. Quelque puissant que soit notre caractère, il semble néanmoins, pendant quelques mois que dure la candidature, pouvoir se ployer à des ménagements politiques. Ainsi, vous ne manquez pas de l'aménité qui convient à un homme bon et aimable; mais vous avez ici besoin d'une sorte de complaisance qui, vicieuse et déshonorante dans le reste de la vie, est indispensable dans la candidature. Elle est coupable quand, par la flatterie, elle corrompt l'homme à qui elle s'adresse; on doit moins la blâmer quand elle se borne à conquérir sa bienveillance : un candidat ne peut s'en passer, lui dont les traits, la physionomie, les discours, doivent se ployer aux idées et aux

cessarios suos in hoc munere constituant. Valde ego te volo, et ad rem pertinere arbitror, semper cum multitudine esse. Præterea magnam affert laudem, et summam dignitatem, si ii tecum erunt, qui a te defensi, et qui per te servati, ac judiciis liberati sunt. Hæc tu plane ab iis postulato, ut quoniam, nulla impensa, per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnes obtinuerunt, nec aliud ullum tempus futurum sit ubi tibi referre gratiam possint, hoc te officio remunerent.

X. Et quoniam in amicorum studiis hæc omnis ratio versatur : qui locus in hoc genere cavendus sit, prætermittendum non videtur. Fraudis atque insidiarum, et perfidiæ plena sunt omnia. Non est hujus temporis perpetua illa de hoc genere disputatio, quibus rebus benevolus et simulator dijudicari possit. Tantum est hujus temporis admonere. Summa tua virtus eosdem homines et simulare tibi se esse amicos, et invidere coegit. Quamobrem Ἐπιχαρμεῖον illud teneto, nervos atque artus esse sapientiæ, non temere credere. Et quum tuorum amicorum studia constitueris, tum etiam obtrectatorum atque adversariorum rationes et genera cognoscito. Hæc tria sunt : unum ex iis, quos læsisti; alterum, qui sine causa non amant; tertium, qui competitorum valde amici sunt. Quos læsisti, quum contra eos pro amico diceres, his te plane purgato : necessitudines commemorato, in spem adducito, te in eorum rebus, si se in amicitiam contulerint, pari studio atque officio futurum, spondeto. Qui sine causa non amant, eos aut beneficio, aut spe, aut significando tua erga illos studia futura, delinito, dans operam, ut de illa animi pravitate deducas. Quorum voluntas erit abs te, propter competitorum amicitias, alienior, his quoque eadem inservi oratione, qua superioribus; et, si probare poteris, te in eos ipsos competitores tuos benevolo esse animo ostendito.

XI. Quoniam de amicitiis constituendis satis dictum est, dicendum de illa altera parte petitionis, quæ in populari ratione versatur. Ea desiderat nomenclationem, blanditiam, assiduitatem, benignitatem, rumorem, spem in republica. Primum id, quod facis, ut homines noris, significa ut appareat : et auge, ut quotidie melius fiat. Nihil mihi tam populare, neque tam gratum videtur. Deinde id, quod natura facere non habes, induc in animum, ita simulandum esse, ut natura facere videare. Quanquam plurimum natura valet, tamen videtur in paucorum mensium negotio posse simulatio naturam vincere. Nam comitas tibi non deest ea, quæ bono ac suavi homine digna est. Sed opus est magnopere blanditia : quæ etiam si vitiosa est, et turpis in cætera vita, tamen in petitione est necessaria. Tunc enim quum deteriorem aliquem assentando facit, improba

Digitized by Google

affections de tous ceux qu'il aborde. Il n'y a rien à prescrire concernant l'assiduité : le mot seul explique quel est ce devoir. Il est essentiel sans doute de ne pas s'absenter ; cependant l'assiduité ne consiste pas uniquement à être à Rome et dans la place publique, mais à solliciter sans cesse, à rechercher souvent les mêmes personnes, à empêcher qu'aucune ne puisse dire : Que m'importe ce qu'obtiendra ce candidat qui ne m'a rien demandé, qui ne demande point avec instance, avec énergie? L'affabilité se répand dans un cercle immense : elle s'exerce d'abord dans notre intérieur; et, vantée par nos amis, elle nous rend agréable à la multitude, quoiqu'elle ne puisse s'étendre jusqu'à elle. Votre affabilité paraîtra aussi par les festins que vous donnerez et que donneront vos amis dans divers quartiers et dans chaque tribu. Elle se manifestera enfin par vos bons offices que vous devez prodiguer, et, pour ainsi dire, rendre vulgaires. Que jour et nuit l'accès près de vous paraisse facile, moins encore par l'ouverture des portes de votre maison que par la sérénité de votre front et de vos yeux, qui sont les vraies portes de l'âme. Si votre physionomie exprime peu de bienveillance et de prévenance, il n'importe guère que vos portes demeurent ouvertes. Les hommes, surtout quand ils s'adressent à un candidat, veulent non-seulement que l'on s'engage à les satisfaire, mais que l'on s'y engage en leur témoignant autant de zèle que de considération. Il ne vous sera pas malaisé sans doute, pour tout ce que vous devez faire, de témoigner que vous le ferez avec zèle et avec plaisir; il vous le sera davantage (et ce conseil convient moins à votre caractère qu'à la circonstance) de refuser avec grâce ce que vous ne pouvez accorder : l'un est d'un homme bon, l'autre d'un candidat habile.

XII. Vous demande-t-on une chose que vous ne promettriez pas sans blesser l'honneur ou nuire à vos intérêts, par exemple, de plaider contre un ami? Sachez refuser avec aménité, en vous excusant sur les devoirs de l'amitié; témoignez que ce refus vous coûte; assurez que, dans toute autre occasion, vous vous en dédommagerez. Un homme qui avait présenté sa cause à divers orateurs disait devant moi qu'il avait été plus agréablement refusé par l'un qu'accepté par l'autre. Ainsi l'on est plus sensible aux paroles et aux manières, qu'au service même et à la réalité. Il est possible encore de vous persuader sur ce point, mais il reste un précepte plus difficile à faire adopter à un platonicien tel que vous; je dois pourtant ce conseil à votre position : l'homme que vous refusez de servir, parce que vos liaisons avec ses adversaires s'y opposent, peut vous quitter sans ressentiment et sans humeur; si, au contraire, vous lui dites seulement, pour excuser votre refus, que vous êtes occupé tout entier des affaires de vos amis ou de causes plus importantes antérieurement entreprises, il se retire à coup sûr votre ennemi. Tels sont les hommes; tous aiment mieux un mensonge qu'un refus. C. Cotta, cet homme consommé dans l'art de la brigue, disait qu'il promettait à tout le monde tant qu'on ne lui demandait rien de contraire à son devoir, et qu'il s'acquittait envers ceux dont la reconnaissance lui semblait la plus avantageuse. « Si je ne refuse personne, ajoutait-il, « c'est qu'il arrive souvent que celui qui a reçu

est : quum amiciorem, non tam vituperanda. Petitori vero necessaria est, cujus et frons, et vultus, et sermo ad eorum, quoscumque convenerit, sensum et voluntatem commutandus est. Jam assiduitatis nullum est præceptum : verbumque ipsum docet, quæ res sit. Prodest quidem vehementer, nusquam deesse : sed tamen hic fructus est assiduitatis, non solum esse Romæ atque in foro, sed assidue petere, sæpe eosdem appellare : non committere, ut quisquam possit dicere, quod ejus sit, consequi possis, si abs te sit rogatum, et valde ac diligenter rogatum. Benignitas autem late patet : et est in re familiari; quæ quanquam ad multitudinem pervenire non potest, tamen ab amicis laudatur, et multitudini grata est. Est in conviviis, quæ facito et abs te et ab amicis tuis concelebrentur, et passim, et tributim : est etiam in opera; quam pervulga et communica : curaque, ut aditus ad te diurni, nocturnique pateant, neque foribus solum ædium tuarum, sed etiam vultu ac fronte, quæ est animi janua. Quæ si significant voluntatem abditam esse ac retrusam, parvi refert patere ostium. Homines enim non modo promitti sibi, præsertim quæ a candidato petant, sed etiam large atque honorifice promitti volunt. Quare hoc quidem facile præceptum est, ut, quod acturus sis, id significes te studiose ac libenter esse facturum. Illud difficilius, et magis ad tempus quam ad naturam accommodatum tuam : quod facere non possis, ut id aut jucunde promittas, aut ingenue neges. Quorum alterum est boni viri, alterum boni petitoris.

XII. Nam cum id petitur, quod honeste, aut sine detrimento nostro promittere non possumus (quo modo, si quis roget ut contra amicum aliquem causam recipiamus) belle negandum est, ut ostendas necessitudinem, demonstres quam moleste feras, aliis te id rebus exsarturum esse persuadeas. Audivi hoc dicere quemdam de quibusdam oratoribus ad quos causam suam detulisset, gratiorem sibi orationem fuisse, qui negasset, quam illius qui recepisset. Sic homines fronte et oratione magis, quam ipso beneficio reque capiuntur. Verum hoc probabile est : illud alterum subdurum tibi homini platonico suadere; sed tamen tempori tuo consulam. Quibus enim te propter aliquod officium necessitudinis affuturum negaris, tamen ii possunt abs te placati æquique discedere : quibus autem idcirco negaris, quod te impeditum esse dixeris aut amicorum negotiis, aut gravioribus causis ante susceptis; inimici discedunt; omnesque hoc animo sunt, ut sibi te mentiri malint, quam negare. C. Cotta, in ambitione artifex, dicere solebat, « se operam suam, quoad non contra officium rogaretur, polliceri solere omnibus, impertire iis, apud quos optime poni arbitraretur; ideo se nemini negare : quod sæpe accideret, ut is, cui pollicitus esset, non uteretur; sæpe ut ipse magis esset vacuus, quam putasset : neque posse do-

Digitized by Google

« ma promesse n'en réclame point l'exécution; « c'est souvent aussi que je me trouve moi-même « plus de loisir que je ne l'avais espéré. On n'emplit « point sa maison de clients, quand on n'accepte « de causes qu'autant que l'on en croit pouvoir « terminer; le hasard faisant arriver celle sur la- « quelle on comptait le moins, et empêchant de « suivre celle qui semblait la plus instante. Le « plus grand risque enfin est d'offenser celui « qu'a trompé votre promesse; mais cet incon- « vénient est incertain, est éloigné, et ne s'é- « tend qu'à peu de gens, tandis que vous pro- « mettez à tous. Par des refus, au contraire, « vous indisposez certainement, et dès à présent, « un plus grand nombre de personnes; car les « gens qui veulent pouvoir compter sur votre « assistance sont plus nombreux que ceux qui en « usent. Il vaut donc mieux offenser un jour, « peut-être, quelques clients dans le forum, que « tous, et sur-le-champ, dans votre maison. Les « hommes sont plus irrités contre celui qui les re- « fuse que contre celui qu'ils voient empêché, « par une cause légitime, de tenir sa promesse, « mais plein du désir d'y satisfaire aussitôt qu'il « le pourra. »

Pour ne point m'écarter de mon plan, je dois, en traitant de la part qu'a la popularité dans la candidature, observer que les soins que je viens de vous prescrire influent moins encore sur le zèle de nos partisans que sur notre réputation parmi la multitude. Sans doute on enflamme ce zèle en répondant avec affabilité, en se livrant avec chaleur aux affaires et à la défense de ses amis : mais je discute ici ces moyens comme propres à vous concilier le peuple, à faire que votre maison se remplisse avant le jour, que beaucoup d'hommes s'attachent à vous par l'espoir de votre assistance, qu'ils vous quittent mieux disposés encore qu'ils n'étaient venus; qu'enfin le plus grand nombre possible de citoyens entendent parler de vous de la manière la plus avantageuse.

XIII. Maintenant je dois parler de la renommée, à laquelle il faut attacher une grande importance. Mais, pour se la concilier, tous les moyens dont j'ai parlé sont les plus efficaces : la gloire de l'éloquence, l'affection des publicains et de l'ordre équestre, la bienveillance des nobles, un nombreux cortége de jeunes gens, les assiduités des citoyens que vous avez défendus, une foule d'habitants des municipalités accourus évidemment dans le dessein de vous servir. Obtenez que l'on dise et que l'on pense généralement de vous que vous connaissez tous les citoyens, que vous les interpellez d'une manière flatteuse; que vous sollicitez continuellement et avec habileté; que vous êtes affable et libéral. Faites que, longtemps avant le jour, votre maison soit remplie de clients, et qu'on y remarque en grand nombre des personnes de tous les rangs; satisfaites beaucoup de gens par des services réels, et tous par vos discours; parvenez enfin, comme cela est possible en unissant les soins et l'adresse à l'activité, non pas seulement à ce que votre réputation, par tous ces moyens, arrive jusqu'au peuple, mais à ce que le peuple même n'existe, pour ainsi dire, qu'au milieu des affections qui vous sont favorables. Il faut réchauffer aussi chez la multitude urbaine, et parmi ceux qui dominent dans les assemblées du peuple, cette popularité que vous avez conquise en travaillant à l'élévation de Pompée, en vous chargeant de la cause de Manilius, en défendant Cornélius; popularité que personne encore n'a possédée, sans être assuré en même temps de la faveur et de l'opinion publiques. Tâchons surtout que tout le monde sache combien Pompée vous appuie, et combien

mum ejus compleri, qui tantummodo reciperet, quantum videret se obire posse : casu fieri, ut agantur ea, quæ non putaris; illa, quæ credideris in manibus esse, ut aliqua de causa non agantur : deinde esse extremum, ut irascatur is, cui mendacium dixeris. Id si promittas, et incertum est, et in diem et in paucioribus. Sin autem id neges, et certe abalienes, et statim, et plures : plures enim multo sunt, qui rogant ut uti liceat opera alterius, quam qui intantur. Quare satius est, ex iis aliquos aliquando tibi in foro irasci, quam omnes continuo domi; præsertim cum multo magis irascantur ei, qui neget, quam ei, quem videant justa causa impeditum; ut facere, quod promisit, cupiat, si ullo modo possit. » Ac ne videar aberrasse a distributione mea, qui hæc in hac populari parte petitionis disputem, hoc sequor : hæc omnia non tam ad amicorum studia quam ad popularem famam pertinere. Etsi enim inest aliquid ductum ex illo genere, benigne respondere, studiose inservire negotiis, ac periculis amicorum : tamen hoc loco ea dico, quibus multitudinem capere possis, ut de nocte domus compleatur; et multi spe tui præsidii teneantur, ut amiciores abs te discedant quam accesserint, ut quam plurimorum aures optimo sermone compleantur.

XIII. Sequitur, ut de rumore dicendum sit : cui maxime serviendum est. Sed quæ dicta sunt omni superiori oratione, eadem ad celebrandum rumorem valent, dicendi laus, studia publicanorum et equestris ordinis, hominum nobilium voluntas, adolescentulorum frequentia; eorum, qui abs te defensi sunt, assiduitas; ex municipiis multitudo eorum, quos tua causa venisse appareat : bene ut homines nosse, comiter appellare, assidue ac diligenter petere, benignum ac liberalem esse, loquantur et existiment; domus ut multa nocte compleatur, omnium generum frequentia adsit, satisfiat oratione omnibus, re operaque multis; perficiatur id, quod fieri potest labore, arte, ac diligentia; non ut ad populum ab iis omnibus fama perveniat, sed ut in his studiis populus ipse versetur. Jam urbanam illam multitudinem, et eorum studia qui conciones tenent, quæ adeptus es in Pompeio ornando, Manilii causa recipienda, Cornelio defendendo, excitanda nobis sunt : quæ adhuc habuit nemo, quin idem splendorem omnium, voluntatesque haberet. Efficiendum etiam illud,

Digitized by Google

importe à ses intérêts le succès de votre demande. Ayez soin enfin que toute votre candidature soit pompeuse, brillante, mémorable, populaire, et qu'elle unisse l'éclat à la dignité; que même, s'il est possible, vos compétiteurs ne trouvent aucune occasion de faire tomber sur vous quelqu'un des soupçons de crimes, de débauches ou de coupables largesses, auxquels leurs mœurs les exposent. Mais ce qui est le plus désirable, c'est que l'estime générale fasse reposer sur vous l'espérance de la république. Non que vous deviez, dans la candidature, entreprendre de régir l'État au sénat et aux comices. Faites seulement que, d'après votre conduite antérieure, le sénat espère trouver en vous un défenseur de son autorité; les chevaliers et les gens riches et pacifiques, d'après toutes vos actions, un ami de l'ordre et de la tranquillité publique; la multitude (mais uniquement d'après la popularité de vos discours aux assemblées et dans les tribunaux), un magistrat qui ne sera point contraire à ses intérêts.

XIV. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces deux idées que, tous les matins, en descendant au forum, vous devez, je crois, méditer : Je suis un homme nouveau, je demande le consulat.

Reste la troisième idée : je suis dans Rome. Rome! cette cité formée du concours des nations, où l'on rencontre tant d'embûches, tant de tromperies, tant de vices de tous genres; où il faut supporter l'arrogance, l'obstination, la malveillance, l'orgueil, la haine et l'injustice de tant de personnes. Combien, au milieu de la corruption si grande et si variée d'un si grand nombre d'hommes, combien ne faut-il pas de prudence et d'art pour échapper aux piéges, aux bruits publics, au danger d'offenser; pour que le même homme se ploie à une diversité si étrange de mœurs, de discours et d'inclinations! Ainsi donc, et plus que jamais, suivez la route que vous avez choisie, excellez dans l'éloquence. A Rome, c'est l'éloquence qui attire et attache les hommes, et les détourne de vous repousser et de vous nuire. Mais comme le vice le plus grand peut-être de notre cité est que souvent les largesses y triomphent de l'honneur et du mérite, sentez sur ce point quelles sont vos forces; songez que vous êtes l'homme le plus propre à inspirer à vos compétiteurs la crainte d'une accusation et d'un jugement. Qu'ils sachent que vous les surveillez, que vous les épiez; qu'ils redoutent à la fois votre activité, le poids et l'éloquence de vos discours, et surtout le zèle de l'ordre équestre pour vos intérêts. Ce n'est pas que je vous invite à paraître à leurs yeux comme méditant déjà leur accusation, mais bien à la leur faire craindre assez pour prévenir de leur part des largesses criminelles. C'est ainsi qu'il faut user de toutes vos facultés, de toutes vos forces, pour obtenir l'objet de votre demande. Je n'ai jamais vu, en effet, de comices si achetés, où pourtant quelques centuries ne votassent gratuitement en faveur des candidats qu'elles affectionnaient le plus. Si donc nous apportons à cette affaire un soin proportionné à son importance; si nous enflammons au plus haut degré le zèle de ceux qui nous sont attachés; si, à chacun des hommes accrédités et bien disposés en notre faveur, nous savons assigner son emploi; si nous menaçons de la loi nos compétiteurs; si nous effrayons les dépositaires de leur

ut sciant omnes, Cn. Pompeii summam erga te esse voluntatem, et vehementer ad illius rationes, te id assequi quod petis, pertinere. Postremo tota petitio, cura, ut pompæ plena sit, ut illustris, ut splendida ut popularis, ut habeat summam speciem, ac dignitatem, ut, etiam si quæ possit, ne competitoribus tuis exsistat aut sceleris, aut libidinis, aut largitionis accommodata ad eorum mores infamia. Atque etiam in hac petitione videndum est, ut spes reipublicæ bona de te sit, et honesta opinio. Nec tamen in petendo respublica capessenda est, neque in senatu, neque in concione; sed hæc tibi sunt retinenda : ut senatus te existimet ex eo quod ita vixeris, defensorem auctoritatis suæ fore; equites romani, et viri boni et locupletes, ex vita acta, te studiosum otii ac rerum tranquillarum : multitudo, ex eo duntaxat quod oratione in concione ac judicio popularis fuisti, te a suis commodis alienum non futurum.

XIV. Hæc mihi veniebant in mentem de duabus illis commonitionibus matutinis, quod tibi quotidie ad forum descendenti meditandum esse dixeramus : Novus sum, consulatum peto. Tertium restat, Roma est : civitas ex nationum conventu constituta; in qua multæ insidiæ, multa fallacia, multa in omni genere vitia versantur; multorum arrogantia, multorum contumacia, multorum malevolentia, multorum superbia, multorum odium ac molestia perferenda est. Video esse magni consilii atque artis, in tot hominum cujusque modi vitiis tantisque versantem, vitare offensionem, vitare fabulam, vitare insidias; esse unum hominem accommodatum ad tantam morum, ac sermonum, ac voluntatum varietatem. Quare etiam atque etiam perge tenere istam viam, quam instituisti. Excelle dicendo. Hoc et tenentur Romæ homines, et alliciuntur, et ab impediendo, ac lædendo repelluntur. Et quoniam in hoc vel maxime vitiosa est civitas, quod, largitione interposita, virtutis ac dignitatis oblivisci solet; in hoc, fac, ut te bene noris, id est, ut intelligas eum esse te, qui judicii ac periculi metum maximum competitoribus afferre possis. Fac, ut se abs te custodiri atque observari sciant; quum diligentiam tuam, tum auctoritatem, vimque dicendi, tum profecto equestris ordinis erga te studium pertimescant. Atque hæc ita te volo illis proponere, non, ut videare jam accusationem meditari, sed ut hoc terrore facilius hoc ipsum, quod agis, consequare. Et plane sic contende omnibus nervis ac facultatibus, ut adipiscamur, quod petimus. Video, nulla esse comitia tam inquinata largitione, quibus non gratis aliquæ centuriæ renuntient suos maxime necessarios. Quare si advigilamus pro rei dignitate, et si nostros ad summum studium benevolos excitamus; et si hominibus gratiosis studiosisque nostri suum cuique munus describimus; et si competitoribus judicia proponi-

Digitized by Google

argent; et si, par quelque moyen, nous contenons dans le devoir les distributeurs des bulletins; nous pouvons obtenir qu'il n'y ait point de largesses, ou qu'elles soient sans effet. Voilà ce que je n'ai pas cru savoir mieux que vous, mais pouvoir rassembler et écrire pour votre usage, plus facilement que vous ne le feriez au milieu des soins qui vous occupent. Quoique j'aie rédigé mes idées de manière à servir les autres candidats bien moins que vous seul et dans votre demande actuelle, dites-moi pourtant si vous y trouvez quelque chose à ajouter, à corriger, ou à retrancher; car je veux que cet *Essai sur la candidature* acquière toute la perfection dont il est susceptible.

mus; sequestribus metum injicimus; divisores ratione aliqua coercemus : perfici potest, ut largitio aut nulla fiat, aut nihil valeat. Hæc sunt, quæ putavi non melius scire me, quam te, sed facilius, his tuis occupationibus, colligere num in locum posse, et ad te perscripta mittere. Quæ tamen etsi ita scripta sunt, ut non ad omnes qui honores petent, sed ad te proprie et ad hanc tuam petitionem valeant; tamen tu, si quid mutandum esse videbitur, aut omnino tollendum, aut si quid erit præteritum; velim hoc mihi dicas. Volo enim hoc commentariolum petitionis haberi omni ratione perfectum.

NOTES

SUR LA DEMANDE DU CONSULAT.

I. *Sub uno adspectu ponerentur.* J'omets ici une phrase qui, dans toutes les éditions, commence le second alinéa du § I : « Quanquam plurimum natura valet, tamen « videtur in paucorum mensium negotio posse simulatio « naturam vincere. » Elle me semble, je l'avoue, également déplacée ici, et heureusement transposée par Putéanus (Dupuy) vers la fin du § XI.

Novus sum. Un homme nouveau était celui qui, le premier de sa famille, parvenait à une magistrature curule. Des candidats qui, cette année, briguaient le consulat, Cicéron seul était un homme nouveau.

Demetrius. Démétrius de Phalère.

Quæ novi habuerunt. Muret et Lallemand lisent : *quæ novi* (comme je le sais); Facciolati, *quæ nulli habuerunt*, sens raisonnable mais incomplet, si l'on ne sous-entend le mot *novi*. Guidé par l'enchaînement du discours, j'ai traduit comme si le texte portait *quæ nulli novi habuerunt.*

Multa... municipia. Voyez la note du chap. VIII.

Collegia. Ce nom était commun aux colléges d'aruspices et de prêtres et aux corporations d'artisans. J'ai préféré ce dernier sens, à cause de la place subordonnée que, dans son énumération, Quintus donne aux compagnies dont il parle, et aussi parce qu'il en indique un certain nombre, *aliquot.* Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verbo *Collegium*), dit positivement que ce nom ne s'appliqua, dans l'origine, qu'aux corporations plébéiennes.

Nobiles. Lorsque les plébéiens purent parvenir à toutes les dignités de l'État, le titre de *noble*, très-différent de celui de patricien, désigna les familles dont le chef, élevé à une magistrature curule, avait acquis et transmis à ses descendants le *droit d'images*, c'est-à-dire le droit de placer dans leurs vestibules et de faire porter dans les pompes funèbres les images de leurs ancêtres.

Nos semper cum optimatibus sensisse. Dans ce passage, Quintus s'associe aux opinions et à la conduite politique de son frère : chez un peuple dont les mœurs donnaient tant d'importance à l'esprit de famille, une union moins intime entre les deux frères aurait pu porter préjudice à la candidature de Cicéron.

II. *Navo.* On trouve *novo* dans quelques éditions. Je n'aperçois pas comment la nouveauté du nom de Cicéron aurait ajouté quelque chose à la défaveur que méritaient Antoine et Catilina.

Ex senatu ejectum scimus. Accusé et condamné pour les violences et les brigandages qu'il avait commis en Achaïe, Antoine invoqua le secours des tribuns du peuple, en faisant serment, aux termes de la loi, qu'accablé par le crédit de ses adversaires, il ne pouvait obtenir justice. Un tel serment, prêté à Rome, par un noble, dans un procès contre des étrangers, était le comble de l'ignominie. Tant de motifs réunis déterminèrent les censeurs à expulser Antoine du sénat.

In prætura competitorem. Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verbo *Sabidius*) dit qu'Antoine fut le compétiteur de Quintus. Mais Asconius, dans son commentaire sur les fragments du discours *In Toga candida*, ne permet point de douter qu'Antoine ait brigué la préture en même temps que Cicéron, puisque c'est à lui que s'adresse cette apostrophe : « As-tu donc oublié que lorsque nous briguions en- « semble la préture, etc. » Voyez Fragments du discours *In Toga candida.*

Ad tabulam quos poneret. Les personnages les plus considérables se faisaient un devoir de surveiller le dépouillement des suffrages, lorsqu'ils favorisaient un des candidats. Antoine, quoique d'une famille comblée d'illustration, ne put trouver que des hommes de néant pour lui rendre ce bon office.

Turpissimam legationem. Les sénateurs qui voulaient voyager se faisaient donner une *légation libre* : en vertu de ce titre, qui ne leur imposait aucun devoir, ils étaient défrayés de tout par les villes où ils passaient. Cicéron dévoila et fit restreindre l'abus des *légations libres.* Ce passage, que Facciolati traduit dans le même sens que moi, peut signifier aussi que, pendant le temps de sa candidature, Antoine exerça, de manière à se déshonorer; quelques fonctions déléguées par un magistrat supé-

Digitized by Google

rieur, et qu'il pillait les hôtelleries où il se faisait défrayer.

III. *Bustum. Monument.* Ce monument, placé au delà du Tibre, était celui de Q. Lutatius Catulus. (*Senec., de Ira*, III, 18; *Valer. Max.*, IX. 1; *Paul. Oros.*, V, 21.)

« *Ibi omni cruciatu lacerarit; vivo, spiranti, collum gladio sua dextera*, etc. » C'est ainsi que je lis ce passage. Le mot *vivum*, qui, dans les éditions vulgaires, se trouve après *lacerarit*, avait été omis dans l'édition de R. Pétréius (in-4°, Paris, 1564), et, je crois, avec raison; il est au moins inutile, puisque les tourments (*cruciatus*) ne peuvent être infligés qu'à un homme vivant. Lallemand et plusieurs autres lisent ensuite *stanti collum*, etc. Les détails affreux que donnent du supplice de Marius Gratidianus les auteurs cités dans la note précédente, ne permettent point d'adopter cette leçon : ayant les jambes brisées, la victime de Catilina ne pouvait se tenir debout. Robert Estienne, Putéanus, etc., lisaient *spiranti*, au lieu de *stanti*; Gronovius, *vivo*; Pétréius enfin, *vivo stanti*. On voit qu'il m'a suffi d'introduire ici la correction indiquée par Robert Estienne, etc. Je suppose que l'énergie de la figure d'accumulation, employée par Quintus, aura échappé aux copistes. N'y voyant qu'un pléonasme, l'un aura changé *spiranti* en *stanti*, l'autre aura transposé à la phrase précédente le mot *vivo*, facilement confondu avec celui de *vivum* (*vivom* dans l'ancienne orthographe), surtout s'il était écrit en abrégé.

Dedecoris suspicionem relinqueret. La vestale Fabia, sœur de Térentia, femme de Cicéron, fut accusée d'inceste avec Catilina, et absoute.

Curioset Annios. Q. Curius et Q. Annius entrèrent, peu de temps après, dans la conjuration de Catilina. Le premier avait été ignominieusement expulsé du sénat par les censeurs.

Atriis... Salles de vente, suivant Facciolati : Carvilius et Sapala y exerçaient les fonctions de crieurs publics; ou bien, selon l'opinion de Palermus, étant perdus de dettes, ils y avaient vu vendre leurs biens à l'encan. Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verbo *Sapala*) dit que Sapala était un crieur public. Malgré ces autorités, il me semble qu'*atria* désigne plus probablement les salles, les portiques, les vestibules où les clients plébéiens attendaient le matin le réveil de leurs patrons. Quintus commence une énumération où figurent le sénat et l'ordre équestre : pour la compléter, pour qu'elle comprenne Rome entière, il faut ajouter les plébéiens, les affranchis, tous les clients, dont la foule, chaque matin, remplissait les *atria* des grands personnages de la république. Après les deux premiers ordres de l'État, citer uniquement les crieurs publics, ce serait faire une disparate tout à fait inadmissible. Remarquons enfin que, dans les bons auteurs, *atriarius, atriensis*, désigne un esclave attaché au service intérieur de la maison, et surtout le gardien de l'*atrium*, du vestibule où un *noble* recevait ses clients et conservait les *images* de ses ancêtres.

Quid... nunc tibi de Africa? Après avoir dévasté l'Afrique qu'il gouvernait en qualité de préteur, Catilina n'était point encore de retour à Rome, que déjà les plaintes élevées de toutes parts contre lui parvinrent au sénat, et, appuyées de témoignages convaincants, y produisirent une impression assez forte pour que l'on admît l'accusation intentée contre lui. Il se présenta cependant pour solliciter le consulat; mais la faculté de se mettre au rang des candidats lui fut interdite dans une assemblée présidée par le consul L. Volcatius. Ayant réussi à acheter ses juges, et même son accusateur, Clodius, si digne de devenir un jour son vengeur, Catilina fut absous.

IV. *Ab hominibus novis alienati.* Le souvenir des troubles qui avaient suivi l'élévation de Marius, *homme nouveau*, jetait sur les candidats de la même classe une défaveur qu'augmentait encore la prépondérance acquise par le parti opposé.

Amicos. Je crois, avec R. Pétréius, qu'il faut lire, dans le texte, *minus amicos*, ou *inimicos*. La liaison des idées me semble l'exiger impérieusement.

V. *Sodalitas.* Ce mot et celui de *sodales* signifient proprement la *confraternité* qui existe entre les membres du même corps civil, politique, et surtout religieux. « *Sodales sunt qui ejusdem collegii sunt.* » (*Digest.* lib. XLVII, t. XXII, L. 4). On donnait le même nom au lien moral qui unissait un magistrat inférieur au magistrat sous les ordres duquel il servait, le questeur au préteur ou au consul. Enfin, on appelait *sodalitas*, *sodalitium*, des réunions où, par des festins et des largesses, les candidats cherchaient à acheter des suffrages. (Ernesti, *Clavis Ciceron.*, verbis *Sodalis, Sodalitas, Sodalitium.*) R. Pétréius (*in Q. Cic. de Petit. consul. comment.*) suppose que ces mots ont pu aussi désigner les réunions où des hommes de la même profession se concertaient sur le choix du candidat à qui ils donneraient leurs suffrages.

Ex quibus maxime consules. Les consuls présidant aux comices, et les tribuns ayant le droit de s'opposer aux délibérations, leur bienveillance était, pour un candidat, de la plus haute importance.

Qui abs te tribum. Lallemand et Turnèbe lisent « *qui* « *abs te tribum aut centuriam, aut aliquod beneficium,* « *aut habeant, aut habere sperent.* » En adoptant le sens le plus probable que présente cette leçon, Cicéron aurait procuré ou cédé aux citoyens dont parle Quintus les suffrages d'une tribu ou d'une centurie : cela ne convient point à des personnages accrédités, mais obscurs, qui influaient sur les élections sans avoir de prétentions personnelles. Traduirai-je comme s'ils devaient tenir, du crédit de Cicéron, l'entrée dans une tribu ou dans une centurie? Ils n'auraient pu, dès lors, y exercer l'influence prépondérante que Quintus leur suppose. J'adopte donc la leçon de Manuce, de Facciolati, etc : « *Qui tribuent centuriam,* « *quod abs te beneficium aut habeant aut habere spe-* « *rent.* »

C. Orcinini. Il ne nous reste rien de la défense de C. Orcininus par Cicéron, qui l'avait eu pour collègue dans la préture. Quelques lignes du discours de cet orateur pour M. Fundanius, conservées par Priscien, Servius et Boëce, ne laissent point deviner à quelles charges il devait répondre. C. Cornélius était accusé d'avoir, pendant son tribunat, violé le droit d'*intercession* des tribuns. Quoique les personnages les plus éminents déposassent contre lui, Cicéron le fit absoudre. Les deux discours qu'il prononça dans cette affaire, et dont nous avons encore des fragments, passaient généralement pour ses chefs-d'œuvre. Q. Gallius était poursuivi comme coupable de brigue; et son accusateur Calidius le taxait encore d'avoir voulu l'empoisonner. Cicéron, réfutant cette imputation, en prouva l'invraisemblance par le calme avec lequel Calidius l'avait articulée. Cet argument adroit, et quelques fragments peu importants, sont tout ce qui reste de son discours. Q. Gallius fut absous.

VI. *Civitatibus.* Je lis avec Facciolati *civitatibus*, au lieu de *vicinitatibus*. Cicéron (*pro Muræna*) dit aussi : *homines in suis civitatibus et municipiis gratiosi.* Sous le nom de *cité*, les Romains comprenaient un corps politique qui pouvait être divisé en plusieurs villes et villages. Ainsi César (*De bello Gallico*, I, 12) a dit : *omnis civitas Helvetiæ in quatuor pagos divisa est.*

VII. *Ut quidem.* Je lis avec Turnèbe, Gruter et Lalle-

Digitized by Google

mand : *ut quidem homo nequam, iners, etc.* Facciolati lit : *itaque ut homo iners*, etc.

VIII. *Homines urbani.* Les quatre tribus *urbaines*, composées d'affranchis et d'hommes du plus bas étage, n'avaient eu longtemps aucune influence politique. Mais, dans le dernier siècle de la république, l'habileté et les intrigues de quelques hommes de ces tribus suppléaient à la considération qui leur manquait, et leur procuraient un crédit réel.

Municipium, coloniam, præfecturam. Les habitants des municipalités, des colonies, des préfectures, jouissaient des prérogatives de citoyens romains, mais avec quelques modifications, dont la plus importante était l'exercice ou la privation du droit de suffrage dans les comices, et du droit de parvenir aux magistratures. Les municipalités se gouvernaient par leurs propres lois et leurs propres magistrats; les colonies, par les lois romaines, sous des magistrats de leur choix; les préfectures étaient régies par un préfet que, chaque année, le peuple Romain élisait, ou que déléguait le préteur de la ville (*prætor urbanus*).

Tu et nosti. De *nosti* à *cognosces*, il y a une gradation : *cognoscere est planæ perspicaciæ*, dit Donat (*ad Eunuch.* Terent. act. V, sc. 4). *Valde, in hoc largitionis quæstu noti et cogniti.* (*Cicer., Orat. in Toga candida*).

Nomenclator. La *nomenclation* était l'attention d'interpeller chaque citoyen par son nom propre. Des esclaves, que leurs fonctions faisaient appeler *nomenclateurs*, aidaient sur ce point important la mémoire du candidat. Si l'on en croit Plutarque (*Vie de Caton d'Utique*), on fit une loi, bientôt sans doute tombée en désuétude, pour défendre aux candidats d'avoir près d'eux un *nomenclateur*. Caton, qui briguait alors l'emploi de tribun militaire, se conforma seul à la loi; il parvint à connaître et à retenir les noms de tous les citoyens. P. Rutilius (cité pour Caisius, lib. II) nous apprend que Pompée avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple Romain.

Civitatis. Je lis encore ici avec Facciolati, *civitatis*, au lieu de *vicinitatis*.

Primum cognoscendi. Je lis tout ce passage comme Facciolati, Victorius, Pétréius, etc. : *primum cognoscendi... adipiscendi... habebis.* Turnèbe et Lallemand préfèrent : *primum cognoscis... adepti... habes.* Cette leçon diffère peu de la première pour le fond de la pensée; mais elle présente une tournure moins vive, et elle me semble se lier moins bien avec la fin de la période, qui offre le précepte d'une conduite à tenir, et non l'indication de ressources déjà acquises.

X. *Non temere credere.* Il y a dans le latin : « ne point croire légèrement, voilà les nerfs et les membres de la sagesse. » Voici le vers d'Épicharme :

Νᾶφε καὶ μέμνασο ἀπιστεῖν ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενᾶν.

« Soyez sobre, et souvenez-vous de ne pas croire : c'est le « nerf de la sagesse. »

Nous pardonnera-t-on de transcrire ici la *moralité* à quelle appartiennent les deux vers français insérés dans le texte :

Le nerf de la guerre est l'argent,
Qui l'est aussi de l'art charmant
De conserver une maîtresse;
L'ordre est le nerf de la richesse :
Ne point croire légèrement,
Voilà le nerf de la sagesse.

XII. *In ambitione artifex.* Il est impossible de rendre dans notre langue l'énergie de cette expression : on risquerait trop de lui donner un sens défavorable qu'elle n'avait point dans les mœurs romaines. C. Aurélius Cotta fut consul l'an de Rome 678.

XIII. *Bene ut homines nosse.* Je suis ici la leçon adoptée par Gruter, d'après un grand nombre de manuscrits : *bene ut homines nosse, comiter appellare, etc.... loquantur et existiment...* Lallemand et quelques autres lisent : *bene ut omnes loquantur et existiment.* Il faut, dans ce sens, traduire : « le soin de connaître les individus, de les interpeller, etc... ; *de faire que tous parlent et pensent bien de vous.* » Mais, de cette manière, l'auteur tomberait, ce semble, dans une répétition inutile. En suivant la leçon que je préfère, Quintus dit à son frère : « Faites tout « cela, non-seulement pour les avantages directs que vous « devez en retirer, mais aussi pour que l'on dise générale- « ment que vous ne manquez à aucun des devoirs d'un « candidat, etc., etc. »

Manilii causa. Manilius fut accusé de concussion, suivant Plutarque (*Vie de Cicéron*, § XIII), et, suivant Pédianus, d'avoir troublé à main armée le jugement de C. Cornélius. Ce tribun était très-cher au peuple, surtout à cause de la loi dont il était l'auteur, et dont Cicéron assura le succès par son discours *Pro lege Manilia.* Le peuple entier, dit Plutarque, pria Cicéron de se charger de la défense de Manilius. Nous ne possédons qu'une ligne du discours qu'il prononça en cette occasion. Il paraît que Manilius s'éloigna sans attendre son jugement.

XIV. *Equestris ordinis.* Les chevaliers romains composaient les tribunaux avec les sénateurs; mais ils n'étaient point, comme ceux-ci, passibles des peines portées contre les juges prévaricateurs : aussi leur influence y était-elle prépondérante.

Hoc ipsum. J'ai développé le texte, qui porte simplement : *hoc ipsum quod agis consequare;* mais je crois avoir exprimé le véritable sens.

Sequestribus metum injicimus. Dans ces temps de corruption, le candidat qui marchandait les suffrages avait des *dépositaires* connus (*sequestres*), entre les mains de qui il versait les sommes destinées à payer son élection. Les *divisores* étaient chargés de distribuer les bulletins aux votants : il leur était si facile de glisser une pièce d'or avec le bulletin, qu'ils furent souvent employés par les candidats comme agents de corruption : en conséquence, leur nom devint odieux; il fut même regardé comme une insulte.

Commentariolum petitionis. Cette expression justifie le second titre que j'ai donné au traité de la Demande du Consulat. En substituant à l'idée de *consulat* celle de *magistrature* en général, l'*Essai* de Cicéron devenait à Rome le manuel de tous les candidats.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

Pages.

TROISIÈME TUSCULANE, traduite par le président Bouhier. 1
QUATRIÈME TUSCULANE, traduite par l'abbé d'Olivet. 23
CINQUIÈME TUSCULANE, traduite par le président Bouhier. 45
Notes des 3e, 4e, et 5e TUSCULANES, par M. A. Lorquet, professeur de philosophie. . . 74
DE LA NATURE DES DIEUX, traduction par L'abbé d'Olivet. 79
Extrait de la préface de l'abbé d'Olivet. . . ib.
Livre premier. . . . . ib.
Livre second. 108
Livre troisième. 145
Notes du TRAITÉ DE LA NATURE DES DIEUX, par M. A. Lorquet. 169
TABLE CHRONOLOGIQUE des philosophes Grecs dont il est parlé dans le traité de la Nature des Dieux. 177
DE LA DIVINATION, traduction nouvelle par M. De la Pilorgerie. 179
Préface, par le même. . . . . ib.
Livre premier. 182
Livre second. 215
Notes du TRAITÉ DE LA DIVINATION, par M. A. Lorquet. 252
DU DESTIN, traduction nouvelle, par M. A. Lorquet. 258
Préface, par le même. . . . . ib.
Notes sur le TRAITÉ DU DESTIN, par le même. 274
DE LA RÉPUBLIQUE, traduction nouvelle, par M. A. Lorquet. 277
Préface, par le même. . . . . ib.
Livre premier. 279
Livre second. 303
Livre troisième. 320
Livre quatrième. 335
Livre cinquième. 339
Livre sixième. 342
Notes sur le TRAITÉ DE la RÉPUBLIQUE, par M. A. Lorquet. 349
DES LOIS, traduction nouvelle, par M. Ch. de Rémusat. 356
Préface, par le même. . . . . ib.
Argument. 361
Livre premier. 362
Livre second. 378

Pages.

Livre troisième. 397
Notes du TRAITÉ DES LOIS, par le même. . 409
DES DEVOIRS, traduction nouvelle, par M. A. Lorquet. 424
Préface, par le même. . . . . ib.
Livre premier. 425
Livre second. 463
Livre troisième. 486
Notes du TRAITÉ DES DEVOIRS, par le même. 516
CATON l'ANCIEN, OU DE LA VIEILLESSE, traduction nouvelle par M. A. Lorquet. . . 521
Préface, par le même. . . . . ib.
Notes du TRAITÉ DE LA VIEILLESSE, par le même. 544
LÉLIUS, OU DE L'AMITIÉ, traduction nouvelle, par M. A. Lorquet. 546
Préface par le même. . . . . ib.
Notes du TRAITÉ DE L'AMITIÉ, par le même. 570
Fragments du TIMÉE et du PROTAGORAS de Platon, et de l'ECONOMIQUE de Xénophon, traduit en latin par M. T. Cicéron, et en français par M. A. Lorquet. 572
Préface. . . . . ib
Notes. 586
FRAGMENTS DES OUVRAGES EN PROSE ET EN VERS, traduits en français par M. Charles Nisard. 587
Ire partie. Fragments de Discours perdus. 588
2e partie. Fragments de Notes ou Mémoires. 614
3e partie. Fragments des Discours qui sont parvenus jusqu'à nous, mais avec des lacunes. 615
4e partie. Fragments des Ouvrages philosophiques. 617
5e partie. Fragments d'ouvrages inconnus. 624
6e partie. Fragments des lettres de Cicéron. 625
Notes des fragments des ouvrages en prose. 627
Fragments des poésies de M. et Q. Cicéron. 631
Fragments des Phénomènes d'Aratus. . . . ib.
Fragments des poésies de Q. Cicéron. . . . 640
Notes de ces fragments. 641
DE LA DEMANDE DU CONSULAT, OU ESSAI SUR LA CANDIDATURE, adressée à M. T. Cicéron par son frère Quintus, traduction nouvelle par M. Eusèbe Salverte. 644
Préface par le même. . . . . ib.
Notes, par le même 157

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 2 0 1980

Digitized by Google

Digitized by Google